



DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

TOME NEUVIÈME.

P





Ref

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES;

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE

AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME NEUVIÈME.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1844

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

11

[The text in this section is extremely faint and illegible. It appears to be a list or index of items, possibly books or documents, with several lines of text per entry. The entries are arranged in two columns. Some entries have numbers or letters next to them, but they are too light to read accurately.]

SCIENCES NATURELLES.

P

PLACÉE. *Placea*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, institué par Miers, dans la relation de son voyage au Chili, vol. 2, p. 529, avec les caractères suivants : périgone pétaaloïde, épygine, subdécliné, à six divisions égales, linéaires, oblongues, spatulées, mucronées au sommet, réfléchies, les deux inférieures largement divariquées; couronne hexaphylle, bien déclinée, à folioles presque droites, naissant d'un disque épigyne, linéari-spatulées, carénées extérieurement, échançrées au sommet; six étamines à filaments fortement déclinés, dont trois alternes, un peu plus longues; anthères versatiles, obovales, échançrées en bas, avec le dos bombé; ovaire infère, trigone, à trois loges; style simple, décliné et recourbé au sommet; stigmaté en masse renflée, obtus et creux.

PLACÉE ORNÉE. *Placea ornata*. Périanthe un peu épais, blanc, avec chaque foliole marquée de quatre raies longitudinales rouges, qui se ramifient d'un seul côté; couronne blanche, avec le sommet d'un rouge de grenade. Les feuilles sont linéaires, luisantes, binaires, radicales : la côte médiane est saillante et obtuse en dessous; la hampe naît, au milieu de ces deux feuilles, d'un bulbe allongé de la grosseur d'une forte noisette, elle est de la longueur des feuilles et se couronne d'une ombelle de six fleurs portées chacune sur un pédicelle garni d'une squammule brunâtre : les squammules sont beaucoup plus grandes que les squammules, au nombre de deux, qui enveloppent l'ombelle avant l'inflorescence. Du Chili.

PLACENTA. zool. Tous les anatomistes désignent sous ce nom une masse molle, spongieuse, vasculaire, formant l'une des parties les plus importantes de l'œuf des Mammifères, qui, d'une part, adhère aux parois de l'utérus, et de l'autre communique avec le fœtus au moyen du cordon ombilical auquel il donne insertion à son centre, et qui sert, pour ainsi dire, d'intermédiaire entre la mère et l'embryon. V. ŒUF.

En botanique, on a donné le nom de **PLACENTA** à la partie inférieure du péricarpe à laquelle les graines sont attachées. V. TROPISPERME.

PLACENTAIRE. BOT. Le professeur Mirbel appelle ainsi la réunion de plusieurs placentas. V. TROPISPERME.

PLACENTULE. *Placentula*. MOLL. Ce genre fut proposé par Lamarck, d'abord sous le nom de Pulvinule, puis sous celui de Placentule qu'il a conservé. Férussac, cependant, le confond avec les Lenticulines, et d'Orbigny fils, d'après des observations nouvelles, rapporte à son genre Nonionine (V. ce mot) les deux seules espèces de Placentules décrites par Lamarck.

PLACIDA. BOT. (*Gaza*.) Synonyme de *Quercus pedunculata*, Willd. V. CHÈNE.

PLACINTHIUM. BOT. (*Lichens*.) Syn. de Patellaire.

PLACOBranche. *Placobranchus*. MOLL. Genre de Gastéropodes nudibranches, établi par Van Hasselt pour un Mollusque mou, de la côte de Java, qu'il considère comme voisin des Doris. Caractères : corps très-déprimé, formant avec le pied, non distinct, une sorte de lame un peu gibbeuse au milieu; tête distincte, arrondie en avant, avec un appendice ou tentacule concave en dessous et de chaque côté; yeux rétractiles, très-petits, fort rapprochés sur le milieu de la tête; bouche inférieure, avec une paire de tentacules labiaux, presque aigus, sans trompe; branchies découvertes et formées par des lamelles très-fines, serrées, divergeant antérieurement, mais partant d'un centre commun; anus supérieur à droite de la gibbosité dorsale, orifices des organes de la génération distants, celui de l'oviducte à droite, en avant de l'anus, celui de l'appareil excitateur mâle, à la base du tentacule droit.

PLACOBranche OCELLÉ. *Placobranchus ocellatus*, Van Hasselt. Bull. des scienc., octobre 1824, p. 241. La partie inférieure des côtés du corps, ainsi que la tête, sont d'un vert olive et bordées d'une série d'ocelles entourés d'un cercle noir; le reste des côtés présente des ocelles blancs dont le centre est noir; les branchies sont vertes. La longueur totale du corps est de dix centimètres.

PLACODE. *Placodes*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par le doc-

teur Érichson dans sa monographie des Histéroïdes. Caractères : mandibules exertes, égales et dentées; menton transverse, incisé au milieu du sommet; tige des antennes épaisse, le bouton presque orbiculaire et comprimé; fossettes dans lesquelles se logent les antennes profondes; prosternum arrondi postérieurement; jambes antérieures dilatées, les postérieures subidentées, garnies de quelques épines disposées sur deux rangs; ongles divisés en deux branches égales; avant-dernier segment de l'abdomen dorsal, déclive et un peu incliné sur le dernier; corps oblong et déprimé. Le type de ce genre est un insecte nouveau de l'Afrique méridionale, *Placodes coffey*, Érichs. Il est d'un noir brillant, avec une seule strie sur le corselet; les élytres ont quatre stries dorsales, les plus internes un peu effacées et ne s'étendant pas jusqu'au bord antérieur. Taille, six lignes.

Un autre genre *Placodes* a été formé par le docteur Boisduval, dans l'ordre des Lépidoptères nocturnes, pour une Noctuelle assez rare, que Ochseneimer avait placée dans le genre *Hadena*. Selon Boisduval, son genre *Placodes* se distingue de tous ceux de la famille des Noctueliens par un corps plus grêle; par des palpes très-courtes, à peine relevées, ayant leur dernier article grêle et un peu infléchi; enfin par des antennes simples dans les deux sexes. Le type de ce genre est le *Noctua amethystina*, Hubn.; *Hadena amethystina*, Ochs.; Duponchel, Papil. de Fr., t. VI, p. 528, pl. 95, f. 3. Les ailes antérieures sont d'une couleur améthyste, variée de brun-fauve; les secondes ailes sont d'un gris pâle. Taille, quatorze lignes d'envergure. Cette espèce se trouve en Allemagne.

PLACODIA. BOT. (*Lichens.*) Sous-genre des *Lecanora* d'Acharius (*Lich. univ.*, p. 422), renfermant les espèces à thalle crustacé, un peu aplati, formé de lobes soudés, divergents. V. **PLACODIER** et **SQUAMMARIA**.

PLACODIER. *Placodium.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre, intermédiaire entre les Lécidiées et les Circinaires, a été ainsi caractérisé (Fée; Méthode lichén., p. 40, tab. 11, fig. 9) : thalle orbiculaire, étoilé, formé de squammes adhérentes, indistinctes au centre, figuré en folioles vers la circonférence; apothécies marginées, discoïdes et à marge concolore, situées vers le centre. Hoffmann est le créateur de ce genre qui a été adopté par De Candolle (*Fl. franç.*); il est formé aux dépens du genre *Lecidea* d'Acharius, et renferme des *Lobaria* et des *Psora* d'Hoffmann, des *Gessoidea* de Ventenat. Les Placodiers croissent sur les pierres et sur les murs, rarement sur la terre, plus rarement encore sur les écorces. Le thalle est presque toujours aplati et tartareux; le centre est indistinct, mais l'extrémité est figurée en folioles soudées et épaisses, qui se confondent au centre, en une masse indistincte, sous-pulvérulente; c'est sur cette partie seulement que se fixent les apothécies.

PLACODIER CANESCENT. *Placodium canescens*, De Cand., *Fl. fr.*, sp. 1028; Fée, *Ess. crypt.*, pl. 2, fig. 9; *Lecidea canescens*, Ach., *Synops. Lichen.*, p. 54. Thalle blanchâtre, orbiculaire, farineux ou très-raboteux, à folioles lobées, appliquées, soudées entre elles; apothécies planes, puis convexes, orbiculaires, d'un

noir bleuâtre. Cette espèce est très-commune; on la rencontre rarement avec les scutelles. Elle se fixe assez souvent sur les pierres.

PLACODION. BOT. Browne a introduit ce genre parmi les Lichens, mais il n'a pu être conservé; il renferme des *Stictes* et des *Peltigères*, que Dillen a figurés, tab. 27 et 28, sous le nom de *Lichenoides*.

PLACOMA. BOT. (Gmelin.) Pour *Placoma*. V. ce mot.

PLACOMUS. POLYV. Oken a formé, sous ce nom, un genre aux dépens des Gorgones; le *Gorgonia Placomus* en est le type, et il contient en outre les *Gorgonia suberosa*, *radicata*, *mollis* et *coralloides*. Ses caractères sont : tige fibro-ligneuse, avec des verrues saillantes à sa superficie.

PLACOSTIGMA. BOT. Le genre institué sous ce nom par le professeur Blume, a été réuni par cet auteur à son genre *Podochile*. V. ce mot.

PLACUNANOMIE. *Placunanomia.* MOLL. Genre intermédiaire du *Placuna* et de l'*Anomia*, institué par Sowerby, et qui conséquemment doit faire partie de la famille des Ostracées de Lamarck. Les caractères qui le distinguent des deux genres précités sont : test adhérent, subéquivalve, irrégulier, aplati, plissé vers les bords, vitreux au centre; charnière interne garnie de deux dents allongées, épaisses, un peu courbées, divariquées, convergentes à leur base dans la valve inférieure, avec deux sillons ligamentifères dans la supérieure; une impression musculaire subcentrale dans l'une et l'autre valve, et en outre dans la supérieure une impression occasionnée par l'organe qui l'unit à l'autre.

PLACUNANOMIE DE CUMING. *Placunanomia Cumingi*, Sow. Son test est arrondi, presque plan et d'un blanc argentin; les plis qui bordent la coquille sont très-grands. Taille, deux pouces et demi. De l'Amérique centrale.

PLACUNE. *Placuna.* CONCH. Genre de la famille des Ostracées de Lamarck, établi par Bruguière qui l'a placé près des *Anomies*, des *Acardes* et des *Pernes*. Caractères : coquille libre, irrégulière, aplatie, subéquivalve; charnière intérieure offrant sur une valve deux côtes longitudinales, tranchantes, rapprochées à leur base et divergentes en forme de V; sur l'autre valve, deux impressions qui correspondent aux côtes cardinales, et donnent attache au ligament. L'aplatissement considérable des Placunes, et surtout la disposition de la charnière, les rendent fort remarquables et très-faciles à distinguer. Lamarck met dans sa caractéristique, que les impressions de l'une des valves correspondent aux côtes saillantes de l'autre valve. Cette manière de s'exprimer laisse du doute, parce que ces impressions sont en dehors des dents cardinales, c'est-à-dire les débordent extérieurement, et cela tient à la manière dont le ligament est placé. Ce n'est point au sommet des dents cardinales qu'il adhère pour s'insérer dans le sillon, mais bien sur les parties latérales et externes de chacune de ces dents. Si l'on y fait attention, en effet, on observe que le côté externe des dents cardinales est creusé d'une gouttière où l'on voit les traces de l'adhérence du ligament. On remarque au centre des valves, une impression musculaire, ovulaire ou

ronde, médiocrement grande relativement à l'étendue de la coquille; celle-ci est ordinairement arrondie, plate, quelquefois contournée sur ses bords. La forme des dents cardinales, leur longueur, leur divergence, sont de bons caractères pour distinguer sûrement les espèces, en les joignant avec les autres différences extérieures qu'elles peuvent offrir.

Lamarck, à l'imitation de Bruguière, a fait entrer dans le genre Placune, une Coquille pétrifiée des environs de Metz et de Nancy. Cependant, en examinant un grand nombre d'individus, on découvre facilement des traces de leur adhérence aux corps sous-marins dont ils conservent l'empreinte.

PLACUNE SELLE. *Placuna Sella*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 224, no 1; *Anomia Sella*, L., Gmel., p. 5545; Favanne, Conch., pl. 41, fig. D, 5. Cette espèce se trouve dans l'Océan Indien, dans la mer de Java. Elle a quelquefois jusqu'à deux décimètres de diamètre.

PLACUNE VITRÉE. *Placuna Placenta*, Lamk., loc. cit., no 5; *Anomia Placenta*, L., Gmel., p. 5545; Lister, Conch., tab. 225 et 226, fig. 60 et 61. Cette Coquille a quelquefois sept pouces de diamètre. Cette dimension, son aplatissement et sa transparence, la font employer, dans quelques pays, comme des vitres, d'où le nom vulgaire de Vitre chinoise sous lequel elle est encore connue dans le commerce.

PLACUNTUM. BOT. (*Hypoxyloës*.) Ehrenberg a établi sous ce nom, un genre pour les espèces de *Xyloma* qui ont un périthécium mince, déprimé, d'abord clos, puis s'ouvrant au sommet par plusieurs fentes irrégulières. Ce genre a été réuni par Fries à son genre *Rhytisma*. V. ce mot.

PLACUS. BOT. Loureiro a constitué sous ce nom un genre de Synanthérées qui ne paraît pas différer du *Bacharis*. V. ce mot.

PLACUSE. *Placusa*. INS. Coléoptères pentamères; nous devons au docteur Érichson, du Brandebourg, la formation de ce genre nouveau qu'il a distraît du genre Aléochare de Gravenhorst. Caractères: mandibules mutiques; palpes labiales courtes, composées de deux articles, dont le premier épais et le second mince; languette courte et entière, sans paraglosses; quatre articles aux tarses antérieurs et cinq aux postérieurs: le premier le plus allongé. Le *Placusa pumilio*, *Aleochara pumilio*, Grav., est encore la seule espèce de ce genre; il est long d'une ligne et demie; ses antennes sont plus courtes que le corselet, assez épaisses et d'un brun ferrugineux; la tête est plus petite que le corselet, d'un noir brillant et finement pointillée; le corselet est très-court, un peu plus étroit antérieurement, tronqué, avec les angles comprimés, les côtés arrondis et le bord postérieur bisinué; l'écusson est brun, triangulaire et pointillé; les élytres sont à peine plus larges que le corselet, mais de moitié plus longues, presque carrées, d'un brun testacé et fort légèrement pubescentes; les pieds sont grêles, ferrugineux, avec les cuisses noirâtres. On le trouve en Europe sur les fleurs.

PLACYNTHIUM. BOT. V. PLACYNTHIUM OU PATELLAIRE. PLADÈRE. *Pladera*. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Tétrandrie Monogynie, L.: établi

par Solander et adopté par Roxburgh (*Flor. Indica*, t. p. 417) qui lui a assigné les caractères essentiels suivants: calice cylindrique, à quatre dents inégales; corolle infundibuliforme, à limbe irrégulier; une des étamines beaucoup plus grande que les autres; stigmate bilobé; capsule uniloculaire, à deux valves. Le genre *Canscora* de Lamarck correspond parfaitement au *Pladera*; mais il a été fondé sur une seule espèce, et ses caractères n'étaient pas exacts. Aussi les auteurs modernes, et particulièrement Sprengel (*Syst. Veget.*, t. p. 42), Chamisso et Schlectendal (*Linnaea*, fasc. 2, p. 198), ont-ils adopté la dénomination employée par Solander et Roxburgh. Le genre *Pladera* se compose de cinq espèces connues déjà sous divers noms génériques: la première, *Pladera pusilla*, Roxb., est l'*Hoppea dichotoma*, Vahl et Willdenow; la deuxième, *Pladera virgata*, est le *Gentiana diffusa*, Vahl, ou *Exacum diffusum*, Willd., *Canscora diffusa*, Robert Brown; la troisième, *Pladera perfoliata*, Roxb., ou *Canscora perfoliata*, Lamk.; la quatrième, *Pladera decussata*, Roxb., ou *Exacum alatum*, Robt.; et la cinquième, *Pladera sessiliflora*, Roxb., ou *Gentiana heteroclita*, L.; *Exacum heteroclitum*, Willd. Ces plantes ont des tiges petites, tétragones, quelquefois ailées par la décurrence des feuilles qui sont opposées, sessiles, ordinairement ovales, lancéolées, et à fleurs petites, axillaires ou terminales. Elles croissent toutes dans l'Inde orientale.

PLÆSCONIE. *Plæsconia*. INF. Genre formé par Bory de St.-Vincent, dans son Essai d'une classification des animaux microscopiques, aux dépens du genre *Trichoda* de Muller. Bory caractérise les Plæsconies: un corps composé de molécules adhérentes au fond d'un test cristallin, univalve, évidé par les bords et conformé en manière de petite barque. L'animal nage avec agilité, le côté concave toujours en dessus. Les cirres vibratiles sont situés aux deux extrémités et se prolongent sérièlement sur un côté du test en nacelle. — *Plæsconia Charon*, B.; *Trichoda*, Mull., Encycl., pl. 17, f. 6-14.

PLAGIANTHE. *Plagianthus*. BOT. Forster (*Char. Gener.*, tab. 45) a établi sous ce nom un genre de la Monadelphie Dodécandrie, L., et qui a été placé par De Candolle dans la famille des Bombacées. Voici ses caractères principaux: calice simple, à cinq divisions; corolle à cinq pétales ovales, dont deux plus rapprochés et écartés des trois autres; environ douze étamines réunies en tube par leurs filets; anthères ovales; ovaire très-petit, dont l'organisation n'est pas connue. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce; elle fut introduite pour la première fois et vivante, en Europe, vers 1821. Mais alors elle ne s'y est point propagée, et c'est aux soins de Allan Cunningham que l'on est redevable de sa réapparition; il l'a adressée de la Nouvelle-Zélande à Aiton, directeur du jardin de Kew, qui la vit fleurir en mai 1855.

PLAGIANTHE DIVARIQUÉ. *Plagianthus divaricatus*, Forst. C'est un arbrisseau qui, dans le pays natal, offre l'accroissement d'un arbre de moyenne élévation; ses rameaux sont divariqués, revêtus d'une écorce rude et brune, garnis de feuilles étroites, linéaires, un peu

aiguës, petites, fasciculées trois ou quatre ensemble, rétrécies vers la base, entières, glabres, avec une côte centrale et deux latérales. Les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules unifoires, beaucoup plus courts que les feuilles; le calice est court, simple, à divisions fort petites et d'un vert jaunâtre; la corolle est d'un blanc jaunâtre; les étamines ont leurs filaments verdâtres, terminés par des anthères ovales, d'un jaune orangé foncé. L'ovaire est très-petit, ovale, surmonté d'un style filiforme, renfermé dans le tube staminal, et terminé par un stigmate capité. Le fruit est bacciforme; il renferme ordinairement une seule graine attachée au bord intérieur de la cellule; l'albumen est charnu; l'embryon est grand et courbé, avec la radicule cylindrique, tournée vers le hile; les cotylédons sont minces, presque foliacés et ondulés dans toute leur longueur.

PLAGIE. *Plagiis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par l'Héritier aux dépens du genre *Cotula* de Linné et *Balsamita* de Desfontaines. Caractères : capitule multiflore, homogame et discoïde; involucre campanulé, imbriqué; réceptacle large, plan et nu; corolles membranueuses, tubuleuses, cylindriques, à limbe découpé en cinq dents; anthères privées de queue; stigmates non appendiculés; akènes conformes, anguleux, stipités par un callus basilaire, épais et allongé; aigrette membraneuse, auriculaire, plus courte que l'akène, prolongée par le côté intérieur, plus ou moins incisée vers le côté extérieur.

PLAGIE A GRANDES FLEURS. *Plagiis grandiflorus*, l'Hérit.; *Balsamita grandiflora*, Desf. Sa tige est herbacée, simple, velue, monocéphale; ses feuilles sont dentelées : les radicales obovales, les caulinaires lancéolées, sessiles, inciso-dentelées à la base; les fleurs sont jaunes et les capitules ont un pouce de diamètre. Algérie.

PLAGIEUSE ou **PLAGIUSE.** POIS. Espèce du genre *Pluronecte*.

PLAGIMYONES. *Plagimyona*. MOLL. Latreille, dans les Familles naturelles du Règne animal, partage l'ordre premier des Conchifères en deux sections, les Méso-myones et les Plagimyones. Ceux-ci, qui correspondent assez bien aux Ostracées à deux muscles de Cuvier, ne contiennent qu'une seule famille, celle des Arcacés.

PLAGIOBOTHRYDE. *Plagiobothrys*. BOT. Genre de la famille des Asperifoliées, institué par Meyer et Fischer qui lui donnent pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme, dont l'orifice est fermé par cinq plis internes, son limbe à cinq lobes; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; ovaire à quatre loges; style simple; stigmate capitato-bilobé; quatre noix distinctes, subconnées, attachées au réceptacle hémisphérique, formant une aréole sémi-orbitulaire latérale, perforée.

PLAGIOBOTHRYDE ROUSSATRE. *Plagiobothrys rufescens*, Mey. et Fisch. Plante herbacée, annuelle ou bisannuelle, qui a beaucoup de ressemblance avec une Lithosperme. Ses feuilles sont alternes et linéaires; ses fleurs sont réunies en grappes terminales. Du Chili.

PLAGIOCIÈRE. *Plagiocera*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Térébrans, tribu des Ten-

thrédines, institué par Klug qui lui assigne pour caractères : dernier article des antennes en masse allongée; mandibules échancrées; tête médiocre, unie au corselet par un fort étranglement; corselet un peu en cœur; abdomen médiocrement comprimé.

PLAGIOCIÈRE APICALE. *Plagiocera apicalis*, Westw. Elle est d'un fauve jaunâtre, avec la tête d'un vert noirâtre et les antennes noires; ses pieds sont blancs, avec l'extrémité des tarsi brune; les quatre derniers segments de l'abdomen sont d'un noir pourpré; les ailes sont jaunâtres, avec le stigmate et le sommet exigü, plan, florifère dans les tours de spire; point d'involucre; involucrelles couvrant l'axe, distincts entre eux, verticalement bivalves; coiffe irrégulièrement ouverte ou déchirée et persistante; sporange déhiscent par des dents inégales; pédicelle à peine visible. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce; elle est propre au Népal.

PLAGIOCHASME. *Plagioclasma*. BOT. Genre de la famille des Hépatiques, institué par Lehman qui lui assigne pour caractères : fleurs mâles disciformes, à moitié plongées dans la fronde; axe du capitule femelle exigü, plan, florifère dans les tours de spire; point d'involucre; involucrelles couvrant l'axe, distincts entre eux, verticalement bivalves; coiffe irrégulièrement ouverte ou déchirée et persistante; sporange déhiscent par des dents inégales; pédicelle à peine visible. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce; elle est propre au Népal.

PLAGIOCHÉILE. *Plagiocheilus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Arnott qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, irrégulières et femelles; celles du disque régulières et mâles; involucre plus court que les fleurs, formé de trois rangs d'écaillés ovato-oblongues; réceptacle hémisphérique; corolles du rayon à lobes inégaux, très-entiers, l'intérieur le plus petit; corolles du disque à tube court, à limbe partagé en quatre dents; akènes du rayon comprimés, oblongs, dépourvus de bec, ceux du disque avortés; point d'aigrette.

PLAGIOCHÉILE A FEUILLES DE TANAISIE. *Plagiocheilus Tanacetoides*, Arn. C'est une plante herbacée, à tiges dressées, rameuses et poilues, garnies de feuilles pinnatifides, amplexicaules auriculées à leur base, avec leurs segments incisés ou lobulés; capitules en corymbe. De l'Amérique méridionale.

PLAGIOCHILE. *Plagiochila*. BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, proposé par Dumortier et adopté par Nées et Montagne, avec les caractères suivants : colésole glabre, comprimée, saillante, excédant le calypse, obliquement tronquée, dentée et plus ou moins ciliée à l'orifice; élatères géminées et caduques.

PLAGIOCHILE ASPLENOÏDE. *Plagiochila asplenoides*; *Radula asplenoides*, Dum.; *Jungermannia asplenoides*, L. Ses tiges sont ascendantes, rameuses, longues de trois à quatre pouces; les feuilles sont verticales, distiques, presque arrondies, obovales, légèrement ciliées ou comme dentelées en leurs bords, un peu courbées en dehors; colésole terminale et oblongue. Europe.

PLAGIODONTE. *Plagiodonta*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, voisin des Houtias (*Capromys*), institué par F. Cuvier pour un animal des Antilles, dont la place est restée longtemps incertaine dans les méthodes. Voici les caractères imposés à ce genre : seize dents : huit à chaque mâchoire et quatre de chaque côté, toutes pri-

vées de racines proprement dites; à la mâchoire supérieure, elles diminuent de longueur, par degré de l'antérieure à la postérieure, et toutes présentent à la surface de leur couronne deux plis ou festons d'émail, qui se dirigent obliquement : l'un de la partie antérieure à la postérieure, l'autre de la postérieure à l'antérieure; la dernière molaire est plus petite que les autres.

PLAGIODONTE DES HABITATIONS. *Plagiodonta ædium*, F. Cuv. Il est un peu plus petit que le Lapire, sa longueur du bout du museau à l'origine de la queue qui a cinq pouces, est d'un pied; il est très-bas sur jambes; sa physionomie générale est celle des Rats; ses oreilles sont assez petites; ses yeux sont un peu plus rapprochés d'elles que du museau; ses narines sont étroites et environnées d'un petit muffle; sa bouche est de médiocre étendue. Tous les pieds ont cinq doigts, mais le pouce de ceux de devant est rudimentaire; les cinq doigts des pieds de derrière sont plus grands que ceux de devant et tous sont armés d'ongles forts, crochus et comprimés; la queue est cylindrique, entièrement nue, écaillée. Le pelage est d'un brun clair, qui devient d'un blond jaunâtre aux parties inférieures; en général, les poils sont soyeux et blonds, mêlés d'autres plus roides et noirs. Cet animal se rapproche la nuit des habitations, où il pénètre et commet toute sorte de dégâts.

PLAGIOLOBIER. *Plagiolobium*. BOT. Sweet, dans sa Flore de l'Australasie, a institué ce genre aux dépens de celui *Hovea*, pour les espèces qui ont le calice bilabié; dont la lèvre supérieure est large, rétuse, l'inférieure trilobée; la corolle papilionacée, avec l'étendard plan, presque rond et émarginé, les ailes parallèles et aussi longues que la carène qui est obtuse; dix étamines subdiadelphes, à filament vexillaire aussi long que les autres, auxquels il adhère par la base. L'ovaire est sessile, biovulé, surmonté d'un style sublatéral et persistant; le stigmate est subcapité. Le fruit consiste en un légume obliquement transverse, coriace, renflé et disperse.

PLAGIOLOBIER A FEUILLES DE CHORIZÈME. *Plagiolobium Chorizemæfolium*, Sw.; *Hovea Chorozemæfolia*, DC. C'est un arbuste toujours vert, dont les tiges sont cylindriques, revêtues d'une écorce brune; les feuilles sont lancéolato-oblongues, sinuées, épineuses, mucronées, coriaces, rigides et glabres; les fleurs sont plus courtes que les feuilles, d'un bleu-violet intense, avec l'onglet de l'étendard jaunâtre, ce qui forme une tache bien distincte à sa base. Les stipules sont épineuses. De la Nouvelle-Hollande.

PLAGIOLYRE. *Plagiolytrum*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Nées, avec les caractères suivants : épillets pourvus de fleurs nombreuses, à deux valves, imbriquées sur un axe grêle; deux glumes plus courtes que les épillets; l'inférieure plus forte, petite, la supérieure bidentée et présentant une petite pointe entre les dents; deux paillettes; l'inférieure ovale, trinervurée, terminée par deux découpures mutiques et trois soies rigides; la supérieure oblongue, membraneuse, plane en dessus, bifide au sommet; deux squamules colorées, coniques, tronqués, glabres, étroites; deux étamines à filaments ca-

pillaires; ovaire cylindrique et glabre; styles filiformes, distants; stigmates velus; caryopse oblongo-cylindrique, un peu comprimée, tronco-bidentulée. La seule espèce connue est originaire de l'Inde. Son chaume est dressé; ses feuilles sont courtes, étroites et ligulées; l'épi est simple.

PLAGIONITE. MIN. Le minéral ainsi nommé et que l'on a trouvé dans les filons d'antimoine, du Wolfsberg, cristallise en prismes rectangulaires obliques. C'est un véritable sulfure de plomb et d'antimoine. Il est composé de plomb 50; antimoine 28; soufre 22.

PLAGIOPE. *Plagiopus*. BOT. Ce genre de Mousses, formé par Bridel et placé dans la famille des Bryacées, offre pour caractères : sporange terminal et gibbeux; opercule obtusément conique; péristome double : l'extérieur à seize dents lancéolées, acutiuscules, également distantes; l'intérieur à même nombre de cils filiformes, dressés, alternant avec les dents du péristome externe. On trouve cette Mousse dans les Alpes helvétiques; elle est vivace et forme des gazons épais.

PLAGIOPHYLLE. *Plagiophyllum*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Schlechtendal qui lui assigne pour caractères : tube du calice campanulé, subtétragone et libre, le limbe à quatre divisions largement triangulaires, aiguës; corolle composée de quatre pétales obovales, insérés à l'orifice du tube du calice et alternes avec ses divisions; huit étamines insérées comme les pétales, les grandes alternant avec eux et les petites leur étant opposées; anthères elliptiques, à un pore : les plus grandes prolongées en éperon cunéiforme, les petites ayant un appendice glanduleux; ovaire libre, à quatre loges multiovulées; style court; stigmate subcapité; capsule recouverte par le calice, à quatre loges et à quatre valves, renfermant plusieurs semences clavato-elliptiques, avec l'ombilic basilaire.

PLAGIOPHYLLE INÉQUALITÉRAL. *Plagiophyllum inæquilaterale*, Schl.; *Centrodenia*, G. Don. C'est un arbrisseau à rameaux tétragones et poilus; à feuilles opposées, alternativement l'une plus grande et l'autre plus petite, oblongo-lancéolées, aiguës, inéquilatères, très-entières, ciliées, membraneuses, à triple nervure; les fleurs sont en petit nombre dans les aisselles des rameaux. Du Mexique.

PLAGIOPODA. BOT. V. GRÉVILLEE.

PLAGIOSTEMON. *Plagiostemum*. BOT. Klostock a proposé, dans sa Monographie de la famille des Éricacées, la formation de ce genre pour les espèces de bruyères qui se distinguent par la réunion des caractères suivants : calice à quatre divisions; corolle formée de quatre sépales égaux, munis de trois bractées; quatre étamines à filets distincts et glabres; anthères fixées latéralement; ovaire biloculaire, biovulé.

PLAGIOSTOMA. BOT. L'une des sections du genre *Leucas*. V. LEUCADE.

PLAGIOSTOME. *Plagiostoma*. MOLL. Genre de Coquilles fossiles bivalves, très-voisin des Limes par ses caractères qui consistent en une coquille subéquivalve, libre, subauriculée, à base cardinale, transverse, et droite; crochets un peu écartés, leurs parois internes s'étendant en facettes transverses, aplaties, externes : l'une droite, l'autre inclinée obliquement; charnière

sans dents; une fossette cardinale, conique, située au-dessous des crochets, en partie interne, s'ouvrant au dehors et recevant le ligament. Ces caractères sont ceux donnés par Lamarck.

PLAGIOSTOMESEMI-LUNAIRE. *Plagiostoma semi-lunaris*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 160, n° 1; Knorr, Pétrif., t. IV, part. 2, B, 1, c, tab. 21, fig. 2. Coquille qui acquiert quelquefois un assez grand volume; elle est trigone, arrondie inférieurement et postérieurement; le côté antérieur est le plus épais; il est droit, sub-caréné et enfoncé vers les bords; il se relève vers le bord cardinal pour donner naissance à une oreillette très-courte; du côté postérieur, l'oreillette est beaucoup plus grande; des stries longitudinales, nombreuses, peu profondes, descendent des crochets à la circonférence, et elles sont coupées par des stries transverses et irrégulières qui sont dues aux accroissements. Cette Coquille pétrifiée se trouve à Carantan, à Mamers et aux environs de Nancy.

PLAGIOSTOMES. pois. La famille de Poissons à laquelle Duméril a donné ce nom, dans sa Zoologie analytique, répond à celle des Sélaciens de Cuvier.

PLAGIOTAXIDE. *Plagiotaxis*. BOT. Ce genre de la famille des Cédrelacées, et qui a été institué par Wallich, a pour caractères : calice court, à cinq dents; corolle composée de quatre ou cinq pétales hypogynes, dressés; tube staminal cylindrico-oblong, à dix crénelures au sommet; dix anthères exsertes, implantées sur les crénelures; ovaire posé sur un disque large, à trois loges contenant plusieurs ovules anatropes, disposés sur plusieurs rangs et pendant à l'axe central des loges; style court, épais, continu avec l'ovaire; stigmaté capité, subtrilobé. Le fruit consiste en une capsule ligneuse, à trois loges, à trois valves bilamellées, se séparant de la cloison par le sommet; plusieurs semences comprimées sont renfermées dans chaque loge, et imbriquées sur deux rangs; embryon orthotrope, exalbumineux; cotylédons orbiculaires, inéquilatéraux; radicule supérieure, cylindrico-oblongue, oblique, exserte, appliquée sur le bord le plus large des cotylédons.

PLAGIOTAXIDE TABULAIRE. *Plagiotaxis tabularis*, Wall; *Swietenia tabularis*, Roxb. C'est un arbre élevé, dont les feuilles sont brusquement pinnées ou quelquefois bipinnées, à folioles opposées, inéquilatères, très-entières; à fleurs grandes, réunies en panicule terminale. De l'Inde.

PLAGIOTRIQUE. *Plagiotricha*. L'un des genres intermédiaires, tenant soi-disant des végétaux et des animaux, imaginés par Bory de St.-Vincent dans sa nouvelle distribution des êtres. Ce genre de Microscopiques se compose de quelques Vorticelles, Trichodes, Kolpodes, etc., de Muller.

PLAGIURES. *Plagiuri*. MAM. Synonyme de Cétacés.

PLAGIUS. BOT. V. **PLAGIE.**

PLAGIUSE. POIS. V. **PLAGIEUSE.**

PLAGUSIE. POIS. V. **ACHIRE.**

PLAGUSIE. *Plagusia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille. Caractères : test presque carré, un peu rétréci aux deux extrémités, avec les yeux situés près de ses angles antérieurs; corps aplati;

pattes comprimées; pieds-mâchoires extérieurs écartés entre eux inférieurement; antennes intermédiaires logées chacune dans une entaille du front : les latérales ou extérieures très-petites, insérées près de l'origine des pédicules oculaires. Les Plagusies et les Grapes forment, dans leur tribu, une petite division remarquable par la forme carrée et déprimée de leur corps, par le chaperon qui s'étend dans toute la largeur antérieure du test, par les yeux portés sur de courts pédoncules et situés près des angles latéraux antérieurs. Les Plagusies diffèrent des Grapes par leurs antennes intermédiaires, qui sont logées dans deux fissures longitudinales et obliques de la partie supérieure et moyenne du chaperon, tandis qu'elles sont au-dessous du chaperon dans les Grapes; le troisième article de leurs pieds-mâchoires extérieurs est presque carré, avec le côté extérieur arqué, et l'opposé tronqué obliquement à son extrémité, tandis que dans les Grapes ces pieds-mâchoires sont triangulaires ou en demi-ovale.

Les Plagusies, ainsi que les Grapes, se tiennent à l'embouchure des fleuves ou dans les fentes des rochers, près des bords de la mer; elles courent très-rapidement et se retirent quelquefois sous les racines et les écorces des arbres.

PLAGUSIE ÉCAILLEUSE. *Plagusia squamosa*, Latr., Lamk.; *Grapsus squamosus*, Bosc, Herbst, Krabben, tab. 20, fig. 115, le mâle. Le dessus du test est d'un rougeâtre clair, ponctué de rouge sanguin et parsemé de tubercules bordés de cils noirâtres, avec l'extrémité grise; l'arête transverse et arquée, formée par la partie supérieure de la cavité buccale, est tridentée de chaque côté, au-dessous des yeux, avec trois lobes intermédiaires tronqués, et dont les latéraux sont plus larges et tridentés. Il y a des taches sanguines sur les pattes; le dessous du corps est jaunâtre. On la trouve à Ténériffe et au Brésil.

PLAGYMYONES. MOLL. Pour Plagimyones. V. ce mot.

PLAINCHANT. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Voluta musica*, L.

PLAIS ET PLAISE. pois. Synonymes de Plie et de *Pleuronectes dentatus*, L. V. **PLEURONECTE.**

PLAN. Se dit en général de toutes les parties sur lesquelles on ne remarque ni courbure, ni plis, ni rides, ni ondulations; c'est dans ces conditions que l'on dit que des feuilles sont planes, qu'un réceptacle est plan. Le terme **PLANUSCULE** en est une modification.

PLANAIRE. *Planaria*. ANNÉL.? Ce genre, fondé par Muller, comprend un très-grand nombre d'espèces sur l'organisation desquelles on est encore si peu instruit qu'on hésite si on doit les regarder comme des Vers ou comme des Annélides. Voici les caractères que Lamarck (Hist. nat. des Anim. sans vert., t. III, p. 176) leur assigne : corps oblong, un peu aplati, gélatineux, contractile, nu, rarement divisé ou lobé; deux ouvertures sous le ventre (la bouche et l'anus). La plupart des espèces auxquelles on donne le nom de Planaire ont une forme en général très-aplatie et ovaire; le corps est très-mou et d'un aspect gélatineux, sans articulations. Sa partie antérieure est quelquefois pour-

vue de points noirs qu'on a regardés comme les yeux, et de deux petits prolongements tentaculaires. Au premier aspect, on prendrait ces animaux pour de petites Sangsues. Quelques espèces fourmillent dans les eaux douces. On en trouve un bien plus grand nombre dans la mer. Dans plusieurs cas, leur nourriture paraît être végétale. Celles qu'on trouve dans les mares et dans les étangs sont abondantes vers le mois d'avril. Elles commencent à disparaître vers la fin de juillet.

PLANAIRE. bot. Pour Planère. *V.* ce mot.

PLANANTHE. *Plananthus.* bot. Ce genre, proposé par Paliset de Beauvois, aux dépens des Lycopodes, n'a pas été adopté. Le *Lycopodium selaginoides* en était le type.

PLANARIER. *Planarium.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, et de la tribu des Hédysarées, proposé par Desvieux (*Ann. sc. natur.*, 9. p. 416), et qui a pour type la plante qu'il avait précédemment décrite sous le nom de *Poiretia latissilqua* (Desv., in *Ann. Soc. Linn.* 1825, p. 308.) Les caractères de ce nouveau genre sont : un calice presque campanulé; des étamines diadelphes et une gousse stipitée, comprimée, articulée, marquée sur le milieu de chaque face d'une nervure saillante et longitudinale; les articulations sont au nombre de huit à dix, et les pièces qu'elles réunissent ont une forme parallélogrammatique. Ce genre ne se compose que de l'espèce citée précédemment, et qui croît au Pérou.

PLANAXE. *Planaxis.* moll. Lamarck est le créateur de ce genre, formé aux dépens du Buccius, et qui appartient conséquemment aux Gastéropodes de la famille des Pectinibranches. Caractères : coquille ovale, conique, solide; ouverture ovale, un peu plus longue que large; columelle aplatie et tronquée à la base, séparée du bord droit par un sinus étroit et plus courte que lui; face intérieure du bord droit sillonnée et rayée, avec une callosité décurrenente à son origine; opercule corné, presque complet, ovale, mince, subspiral. Animal inconnu.

PLANAXE NOYAU. *Planaxis Nucleus*, D.; *Purpura Nucleus*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 240, n° 50; *Buccinum Nucleus*, Bruguière, loc. cit., n° 14; Lister, *Synop. Conch.*, tab. 976, fig. 52; Martin, *Conch.*, t. IV, tab. 125, fig. 1185. Petite Coquille ovale, pointue, d'une couleur brun-marron en dedans et en dehors, composée de cinq tours de spire lisses, un peu arrondis; le dernier reste lisse dans le milieu, mais à la base et vers le bord droit, il offre plusieurs stries profondes, qui s'arrêtent à peu de distance du bord droit; l'ouverture est ovale, striée en dedans; la columelle est large, aplatie et un peu recourbée à la base; la callosité du bord droit est de la même couleur que le reste; elle est plus courte à l'intérieur.

PLANCIA. bot. Le genre institué sous ce nom, par Necker, dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre *Hieracium* de Tournefort. *V.* ÉPERVIÈRE.

PLANCINA. bot. Le genre de Champignons établi par Fries, dans la famille des Hyménomycètes, sous le nom de Plancina, a été ensuite réuni par l'auteur lui-même à son genre *Sarea*.

PLANCUS. ois. Klein, dans sa Méthode ornitholo-

gique, a formé ce genre pour recevoir les Palmipèdes de haute mer, répartis aujourd'hui en plusieurs genres, et qui sont : le Pélican, le Grand Fou, le Fou commun, le Cormoran, le Paille-en-Queue et l'Anhinga.

Curtis a aussi proposé le même nom pour un genre d'insectes hyménoptères térébrans, de la famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, pour une espèce qu'il a nommée *apicalis*. Ses antennes sont filiformes, composées de treize articles, dont le deuxième globuleux et le troisième le plus long; tête large; palpes petites; yeux grands; trois ocelles; corselet globuleux; abdomen long et en massue; jambes grêles; cuisses assez grosses; articles des tarsi grenus, dont le deuxième plus long. Le *Plancus apicalis* est d'un brun ferrugineux, à l'exception des deux premiers articles des antennes qui sont noirâtres, du corselet et de l'extrémité de l'abdomen qui sont noirs. Les nervures des ailes et leur point stigmatique sont d'un brun pâle. Taille. une ligne et demie. Europe.

PLANE. bot. Espèce du genre Érable. *V.* ce mot. C'est par erreur que les Platanes ont été appelés quelquefois Planes.

PLANE DE MER. pois. L'un des noms vulgaires de la Plie. *V.* PLEURONECTE.

PLANER. pois. *V.* PÉTROMYZON.

PLANÈRE. *Planera.* bot. Genre établi par Gmelin (*Sys. Veget.*); il est très-voisin de l'Orme, et appartient, comme lui, à la famille des Ulmées ou Celtidées, et à la Polygamie Monœcie, L. Ce genre offre les caractères suivants : les fleurs sont mâles et hermaphrodites, rarement femelles, réunies ensemble, et formant de petits faisceaux, dont les fleurs mâles occupent la partie supérieure. Ces fleurs mâles ont un calice membraneux, subcampanulé, à quatre ou cinq divisions peu profondes; les étamines sont au nombre de quatre à six, saillantes au-dessus du bord du calice. Dans les fleurs hermaphrodites, le calice est semblable à celui des fleurs mâles. Les étamines sont en même nombre et disposées de la même manière. L'ovaire est ovoïde, rugueux ou lisse, terminé par deux stigmates oblongs, divergents et glanduleux. Le fruit est une capsule globuleuse, membraneuse, à une seule loge indéhiscente, et contient une seule graine ovoïde et terminée en pointe. Par les caractères de sa fleur et par son port, ce genre a beaucoup d'analogie avec le genre Orme; il en diffère surtout par ses fleurs polygames et sa capsule globuleuse et non plane et ailée dans son contour. On ne connaît encore que trois espèces de ce genre. Ce sont de grands arbres à feuilles simples, alternes, rudes, accompagnées de deux stipules très-caduques. L'une de ces espèces, *Planera Richardi*, Michx., Flor. Bor. Amér., ou *Ulmus polygama*, Rich., est un arbre de taille moyenne, qui croît à la fois dans l'Amérique septentrionale et aux environs de la mer Caspienne. On le cultive facilement en pleine terre, aux environs de Paris, et il est connu sous le nom vulgaire, mais faux, d'Orme de Sibérie. Ses jeunes rameaux sont pubescents, ses feuilles sont ovales, oblongues, presque sessiles, glabres à leur face supérieure, pubescentes à l'inférieure, et bordées de larges crénelures obtuses. Le fruit est lisse.

PLANICAUDATI. MAM. *V.* PLANIQUEUES.

PLANICAUCDES. REPT. Duméril désigne sous ce nom une famille de Reptiles qui, dans sa Zoologie analytique, contient les genres Crocodile, Dragone, Lophyre, Basilic, Tupinambis et Céropate. *V.* tous ces mots.

PLANICÈPE. *Planiceps*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Fousseurs, tribu des Pompiliens. Dans son *Genera Crust. et Insect.* (t. IV, p. 66), Latreille a donné le nom de *Planiceps* à une espèce de Pompile du midi de la France, remarquable par ses ailes supérieures, n'ayant que deux cellules cubitales complètes, par sa tête très-aplatie, concave au bord postérieur, avec les yeux très-écartés, par ses antennes insérées à son extrémité antérieure, très-près des mandibules, par la longueur du prothorax et la brièveté des deux pattes antérieures, qui sont d'ailleurs éloignées des autres, courbées en dessous, avec les hanches et surtout les cuisses grandes, disposition qui donne à ces pattes une certaine analogie avec celles que Latreille désigne sous le nom de Ravisseuses. Les yeux sont proportionnellement plus allongés que ceux des autres Pompiliens. La seconde nervure récurrente des ailes supérieures est insérée sous la troisième cellule cubitale, ou celle qui est incomplète; caractère qui distingue les ailes de ces insectes de celles des *Aporus* de Spinola. Si, à ces traits distinctifs, l'on ajoute, ainsi que l'a observé Van der Linden (Observ. sur les Hyménopt. d'Europe, première partie, p. 85), que les tarses antérieurs ne sont point pectinés, et que les jambes postérieures n'ont que quelques épines latérales et courtes, on aura des motifs suffisants pour séparer ces insectes des Pompiles, en former un genre propre, et c'est ce que Latreille a fait dans son ouvrage sur les Familles naturelles du Règne Animal.

PLANICÈPE DE LATREILLE. *Planiceps Latreillii*, Van der L. Tout le corps noir, à l'exception des trois segments de l'abdomen, qui sont d'un rouge fauve en dessus et sur les côtés, avec leur bord postérieur noirâtre; le premier est aussi rouge en dessous. Les ailes sont noirâtres. Taille, six lignes. Europe.

PLANIFORMES ou OMALOÏDES. INS. Nom donné par Duméril (Zool. analyt.) à sa dix-neuvième famille de Coléoptères tétramères, qui renferme les genres Lycte, Colydie, Trogossite, Cucuje, Hétérocère, Ips et Mycétophage.

PLANIPENNES. *Planipennes*. INS. Latreille désigne ainsi (Fam. nat. du Règne Anim.) la troisième famille de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes. Ses caractères sont : mandibules très-distinctes, grandes ou moyennes; antennes tantôt sétacées, tantôt plus grosses à leur extrémité, multiarticulées; ailes inférieures étendues ou simplement un peu repliées ou doublées au bord interne, leur largeur ne surpassant jamais notablement celle des supérieures.

Cette famille est composée de huit tribus. *V.* PANORPATES, FOURMILIONS, HÉMÉROBINS, PSOQUILLES, TERMITINES, RAPHIDINES, SEMBLIDES et PERLUES.

PLANIQUEUES. *Planicaudati*. MAM. La famille établie sous ce nom par Vicq-D'Azyr, mais qui n'a pas été adoptée par les mammalogistes modernes, contenait les Castors, les Ondatras et les Desmans. *V.* tous ces mots.

PLANIROSTRES. OIS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, a nommé Planirostres ou Omalaromphes, les Oiseaux de la sixième famille des Passereaux; elle comprend les genres Martinet, Hirondelle et Engoulevent.

PLANITE. *Planites*. MOLL. Genre proposé par De Haan pour les Ammonites qui sont à peine involvés, et dont l'accroissement se fait insensiblement, de sorte que ces Coquilles restent discoïdes, mais fort aplaties. *V.* AMMONITE.

PLANO. POIS. L'un des noms vulgaires de la Plie. Espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

PLANORBE. *Planorbis*. MOLL. Ce genre fut autrefois indiqué par Lister dans son *Synopsis conchyliorum*. Il fait à lui seul une petite section parmi les Coquilles fluviatiles, et il se distingue de toutes les autres par son mode d'enroulement. Il appartient à la famille des Limnaces, de l'ordre des Pulmobranches, selon la classification de Blainville, et aux Gastéropodes pulmonés fluviatiles de Cuvier. Dès 1756, Guettard caractérisa ce genre d'une manière fort exacte, en y faisant entrer les caractères de l'animal et ceux de la coquille. Il lui donna le nom qu'il a conservé depuis, celui de *Planorbis*. C'est dans son Mémoire pour servir à former quelques caractères des coquillages, publié dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, que ce genre fut établi. L'année d'après, Adanson le confirma, en proposant aussi un genre pour les Planorbes. Il lui donna le nom de Goret, qui n'a pas été adopté. Geoffroy, dans son excellent Traité des Coquilles de Paris, a adopté le genre Planorbe institué par Guettard. Comme lui, il le caractérisa d'après l'animal et sa coquille. Malgré ces antécédents, Linné confondit les Planorbes, ainsi que beaucoup d'autres genres non moins distincts, avec les Hélices, réunissant ainsi des types d'animaux divers pour la manière de vivre et l'organisation. Quoique souvent imitateur de Linné, Muller cependant sut éviter cette faute, en admettant le genre Planorbe. En cela il fut imité par Bruguière et par la plupart des conchyliologues plus modernes.

Les Planorbes ont une organisation très-voisine de celle des Limnées, ayant des habitudes semblables, vivant dans les mêmes lieux. Ils diffèrent plus par la forme de la coquille et la modification qui doit en résulter pour la forme du corps, que par des caractères anatomiques. La plus grande différence extérieure entre les animaux des Planorbes et des Limnées, existe dans la forme des tentacules; ils sont longs, minces et pointus, et portent les yeux à la partie interne de la base. Le pied, toujours proportionné à l'ouverture de la coquille, est petit et fort court; il s'attache au cou par un pédicule assez long et très-étroit; la bouche, qui est fendue en forme de T, présente à l'intérieur une dent semi-lunaire non dentelée et une langue courte, qui ne se prolonge pas en arrière; elle est hérissée de petits crochets cartilagineux; elle aboutit à un œsophage qui, comme dans les Limnées, est fort long et droit; l'estomac est fait de même; le gésier est seulement un peu plus allongé et plus cylindrique; le reste des intestins et le foie sont disposés d'une manière semblable; cependant le rectum est plus épais et plus renflé. L'espèce qui a été anatomisée est la plus

grande de celles des rivières d'Europe; elle est tournée à gauche, et tous les organes ont également changé de position; c'est-à-dire que tous ceux qui sont à droite ordinairement, sont ici à gauche, tandis que ceux qui sont à gauche se trouvent à droite. L'ordre normal se rétablit dans les espèces dextres. Les caractères généraux sont exprimés de la manière suivante: animal conique, très-allongé, fortement enroulé; manteau simple; pied ovale; tentacules filiformes, sétacés, fort longs; yeux à leur base interne; bouche armée supérieurement d'une dent en croissant, et inférieurement d'une langue hérissée, presque exsertile; coquille mince, discoïde, à spire aplatie, et dont les tours sont apparents en dessus et en dessous; ouverture oblongue, à bords désunis, non réfléchis; point d'opercule.

Les Planorbis sont des Coquilles d'eau douce, où elles se trouvent quelquefois en grande abondance; elles sont toutes discoïdes; c'est-à-dire que la spire est horizontale, de manière à ne faire aucune saillie. Tous les tours dont elle est composée sont visibles aussi bien en dessus qu'en dessous; elles sont minces, fragiles et légères. Les pays tempérés et froids des deux hémisphères paraissent leur convenir plus que les régions méridionales, d'où il ne paraît pas qu'on en ait encore rapporté. On en trouve plusieurs espèces fossiles dans les terrains tertiaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne; quelques-uns ont leurs analogues; mais le plus grand nombre sont jusqu'à présent des espèces perdues.

PLANORBE CORNÉ. *Planorbis corneus*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 152, n° 2; *Helix cornea*, L., Gmel., p. 5625, n° 53; *Planorbis corneus*, Drap., Moll. terr. et fluv. de France, pl. 1, fig. 42 à 44; Encyclop., pl. 460, fig. 1, a, b. Coquille opaque, peu concave en dessus, beaucoup plus en dessous, toujours tournée à gauche, de couleur cornée ou d'un brun fauve, surtout en dessous et sur le dos, et passant au blanc-jaunâtre ou verdâtre en dessus; les tours sont striés transversalement. Elle se trouve dans presque toutes les eaux douces de l'Europe.

PLANORBULINE. *Planorbulina*. MOLL. D'Orbigny, dans son travail sur les Céphalopodes, propose ce genre dans l'ordre des Foraminifères, famille des Hélicostègues, pour de petites Coquilles microscopiques multiloculaires, qui ont cette particularité remarquable d'être adhérentes aux corps sous-marins. Ce n'est pas le seul exemple qu'on en connaisse. D'Orbigny a donné à ce genre les caractères qui suivent: côtés inégaux; coquille fixée, déprimée; spire irrégulière, plus apparente d'un côté que de l'autre; ouverture semi-lunaire contre l'avant-dernier tour de spire.

PLANORHACHIS. BOT. L'une des sections du genre *Hymenolobis*, de De Candolle.

PLANOT. ois. L'un des noms vulgaires de la Sittelle. V. ce mot.

PLANTAGINASTRUM. BOT. (Heister.) Synonyme de Plantain d'eau. V. ALISMA.

PLANTAGINÉES. *Plantaginæ*. BOT. Petite famille de plantes établie par Jussieu, puis caractérisée par Richard de la manière suivante: fleurs hermaphrodites, dans le seul genre *Littorella*, for-

mant des épis simples, cylindriques, allongés ou globuleux; rarement les fleurs sont solitaires. Le calice est à quatre divisions profondes et persistantes ou à quatre sépales inégaux, en forme d'écailles, et dont deux plus extérieures. La corolle est monopétale, tubuleuse, à quatre divisions régulières, rarement entière à son sommet. Cette corolle, dans le genre Plantain, donne attache à quatre étamines saillantes, qui, dans le *Littorella*, naissent du réceptacle. L'ovaire est libre, à une, deux ou très-rarement quatre loges, contenant un ou plusieurs ovules. Le style est capillaire, terminé par un stigmate simple, subulé, quelquefois bifide à son sommet. Le fruit est une petite pyxide recouverte par la corolle qui persiste. Les graines se composent d'un tégument propre, qui recouvre un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon cylindrique, axile et homotrope.

Les Plantaginées sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes, souvent privées de tiges, et n'ayant que des pédoncules radicaux, qui portent des épis de fleurs très-denses. Leurs feuilles sont radicales, entières, dentées ou diversement incisées. Elles croissent, en quelque sorte, sous toutes les latitudes.

Les Plantaginées, qui consistent jusqu'ici dans les seuls genres Plantain et Littorelle, sont très-voisines des Plumbaginées, dont elles diffèrent surtout par leur style constamment simple, par leur ovaire à deux loges souvent polyspermes, tandis qu'il est constamment uniloculaire et contenant un ovule pendant du sommet d'un podosperme basilaire et dressé, dans les Plumbaginées.

PLANTAGINELLA. BOT. Mœnch appelle ainsi le *Limosella lacustris*, L. V. LIMOSELLE.

PLANTAGO. BOT. V. PLANTAIN.

PLANTAIN. *Plantago*. BOT. Type de la famille des Plantaginées, ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces herbacées, annuelles ou vivaces, ou même quelquefois sous-frutescentes. Dans les premières, les feuilles sont en général toutes radicales, étalées en rosaces, entières, dentées ou plus ou moins profondément pinnatifides; d'autres fois les feuilles sont caulinaires et opposées. Les fleurs sont toujours très-petites, sessiles, hermaphrodites, disposées en épis très-denses, cylindriques, allongés ou ovoïdes et presque globuleux. Ces épis sont portés sur des pédoncules plus ou moins longs, qui naissent du collet de la racine ou de l'aisselle des feuilles caulinaires, suivant que les espèces sont acaules ou munies d'une tige. Chaque fleur est placée à l'aisselle d'une petite écaille; elle se compose d'un calice formé de quatre sépales, quelquefois inégaux et dont deux sont plus extérieurs que les deux autres qui sont plus intérieurs; d'une corolle monopétale, longuement tubuleuse, terminée par un limbe plan et à quatre divisions étoilées; de quatre étamines saillantes, à filaments capillaires, insérées à la base du tube de la corolle, alternes avec ses divisions, à anthères biloculaires, presque cordiformes et attachées au filet par leur base. L'ovaire est globuleux ou ovoïde, terminé à son sommet par un long stigmate subulé, simple ou bifide à son sommet. Le fruit est une petite pyxide ou capsule operculée, à deux ou

quatre loges, contenant chacune une ou plusieurs graines.

A. L. De Jussieu (*Genera Plantarum*) a proposé de rétablir le genre *Psyllium* de Tournefort, caractérisé par sa capsule dont les loges sont monospermes, et par des tiges portant des feuilles opposées, tandis que, dans les vrais Plantains, il ne laissait que les espèces à loges polyspermes et à feuilles toutes radicales; mais quoiqu'il existe en effet quelques différences dans le port de ces deux groupes, néanmoins leurs caractères distinctifs sont très-peu fixes, et l'on voit des Plantains à feuilles radicales qui, par avortement, ne contiennent qu'une seule graine dans chaque loge, et des Plantains à loges polyspermes qui, par suite de la culture ou quelquefois naturellement, ont une tige plus ou moins développée.

Les espèces de Plantains sont fort nombreuses; on en compte environ vingt-deux dans les Flores de France. Quelques espèces sont communes en tous lieux. Ainsi les *Plantago major*, *media* et *minima*, qui, peut-être, ne sont qu'une seule et même espèce, le *Plantago lanceolata*, sont excessivement communs dans tous les lieux incultes; les *Plantago Psyllium*, *arenaria*, *Coronopus*, *Cynops*, couvrent les lieux arides et sablonneux; on trouve sur les bords de la mer les *Plantago maritima*, *subulata*, etc.; sur les montagnes, le *Plantago alpina*.

On a appelé PLANTAIN D'EAU l'*Alisma Plantago*, L. V. ALISMA.

PLANTAIRES. MAM. V. PALMAIRES.

PLANTI GRADES. MAM. Nom sous lequel on désigne les Carnassiers qui, dans la Marche, posent sur toute la plante du pied, tels que les Ours, les Coatis, le Kinjakou, etc. V. MAMMALOGIE.

PLANTISUGES ou PHYTADELGES. INS. Famille d'Hémiptères proposée par Duméril (Zool. anal.), et qui comprend les genres Aleyrode, Cochenille, Fuceron, Chermès et Psylle.

PLANTULE. BOT. On appelle ainsi le jeune embryon germé et formant un nouveau végétal. On a également donné ce nom à la Gemme ou Plumule. V. EMBRYON.

PLANULACÉS. *Planulacea*. MOLL. Deuxième famille du second ordre des Céphalopodes cellulacés, de Blainville. Elle ne contient que les deux genres Rénuline et Pénérope.

PLANULAIRE. *Planularia*. MOLL. Genre établi par DeFrance, pour une Coquille multiloculaire, microscopique, qu'il trouva en Italie, dans les sables à fossiles. Blainville l'adopta, dans son Traité de Malacologie, à titre de sous-genre des Pénéropes, famille des Planulacés. Caractères : ouverture arrondie, située au sommet de l'angle extérieur; test très-aplati, triangulaire ou elliptique, ayant à son origine l'empreinte volutatoire; loges obliques, superposées.

D'Orbigny ne compte encore dans ce genre que sept espèces : trois sont nouvelles et des calcaires de Caen, *Planularia elongata*, *depressa* et *striata*. Les quatre autres ont été figurées. Il les désigne sous les noms de *Planularia cymba*, *Planularia auris*, *Planularia crepidula* et *Planularia rostrata*. Elles sont toutes d'Europe.

PLANULITE. *Planulites*. MOLL. Lamarck est le premier qui ait constitué ce genre. Il le démembra des Ammonites et y rangea toutes les espèces aplaties, dont les tours sont nombreux, mais peu épais. Par les nuances insensibles qui confondent ce genre avec les Ammonites, Lamarck a été lui-même conduit à le supprimer. Montfort le reproduisit quelque temps après, et De Haan l'a conservé, en lui donnant le nom de Planite. V. ce mot.

PLAPPERTIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Chaillietiacées, n'a point paru assez distinct du genre *Chaillitia*, pour ne pas lui être réuni.

PLAQUEMINIER. *Diospyros*. BOT. Genre de la famille des Ébénacées et de la Polygamie Diœcie, L., qui se compose d'arbres tous exotiques, portant des feuilles simples, entières, alternes, sans stipules; des fleurs polygames et axillaires; ces fleurs ont un calice persistant, à quatre ou six divisions profondes; une corolle monopétale, urcéolée, ayant son limbe à quatre ou six divisions réfléchies; dans les fleurs mâles on trouve huit étamines incluses, attachées à la base de la corolle et disposées sur deux rangs; leurs filets sont courts et leurs anthères linéaires-allongées, terminées en pointes, s'ouvrant à leur sommet par deux petites fentes longitudinales; un tubercule central tient lieu du pistil avorté. Dans les fleurs femelles, la corolle est généralement plus courte et le calice beaucoup plus grand; sur la paroi interne de la corolle on trouve huit étamines rudimentaires; l'ovaire est globuleux, à huit ou douze loges, contenant chacune un seul ovule qui naît latéralement de leur sommet. Le style est simple, terminé à son sommet par quatre ou six stigmates bifides. Le fruit est globuleux, charnu, environné par le calice qui est persistant et contient un nombre variable de graines comprimées et pendantes; leur tégument propre est assez épais, recouvrant un très-gros endosperme dur, dans la base duquel est renfermé un petit embryon cylindracé, ayant la même direction que la graine, une radicule très-longue relativement aux cotylédons qui sont très-courts.

Le genre *Diospyros* est très-voisin du *Royena* qui n'en diffère que par ses fleurs hermaphrodites ordinairement à cinq divisions, par ses étamines disposées sur un seul rang et par ses stigmates entiers. Quant à l'*Embryopteris* de Gærtner, il ne s'en distingue que par ses étamines dont le nombre est quatre fois plus grand que celui des divisions de la corolle, tandis qu'il n'est que double dans les Plaqueminiers. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses; on les trouve à la fois dans l'ancien et le nouveau continent.

PLAQUEMINIER FAUX - LOTUS. *Diospyros Lotus*, L. Pendant longtemps on a cru que cet arbre était celui dont les fruits étaient connus sous le nom de Lotus par les anciens, et qui croissait dans le pays des Lotophages; mais on sait aujourd'hui, d'après les observations du professeur Desfontaines, que le véritable Lotus des Lotophages est le *Rhamnus* ou *Ziziphus Lotus*. Le Plaqueminier dont il est ici question est un arbre de moyenne grandeur, qui croît dans l'Afrique septentrionale; ses feuilles sont alternes, courtement pé-

tiolées, elliptiques, terminées en pointe à leurs deux extrémités, blanchâtres, pubescentes et légèrement glanduleuses à leur face inférieure, vertes à leur face supérieure. Les fleurs sont assez petites, solitaires à l'aisselle des feuilles; il leur succède des fruits charnus et de la grosseur d'une cerise, accompagnés à leur base par le calice, contenant généralement huit graines comprimées.

PLAQUEMINIERS. BOT. Famille de plantes qui est plus généralement désignée sous le nom d'Ébénacées. *V.* ce mot.

PLARON. MAM. Espèce du genre Musaraigne. *V.* ce mot.

PLASMA. MIN. C'est le nom donné par Werner à une variété d'agate ou de silex translucide, d'un vert d'herbe entremêlé de blanc et de jaune-brunâtre. La plupart des échantillons de Plasma, qu'on voit dans les collections sous la forme d'objets travaillés, ont été trouvés dans les ruines de Cecilia-Metella. On rapporte à la même variété des concrétions mamelonnées, d'un vert olivâtre, qui viennent du Brigaw, de la Moravie, de la Hongrie, etc.; elles paraissent appartenir au terrain de Serpentine.

PLASO. BOT. (Rhéde, *Hort. Malab.*, 6, tab. 16 et 17.) C'est l'*Erythrina monosperma* de Lamarck, qui est devenue le *Butea frondosa* de Roxburgh.

PLASTRON. REPT. On nomme ainsi le sternum dans les Tortues.

PLASTRON BLANC. OIS. Synonyme vulgaire de *Turdus torquatus*. *V.* MERLE.

PLATAGONI. MAM. (Belon.) Syn. de Daim. *V.* CERF.

PLATALEA. OIS. *V.* SPATULE.

PLATANARIA. BOT. (Dodœns.) Synonyme de Sparganier.

PLATANARIA. BOT. Le genre que Gray a institué sous ce nom, a été réuni au genre *Sparganium* de Tournefort. *V.* SPARGANIER.

PLATANE. *Platanus.* BOT. Genre placé par Jussieu à la fin de la famille des Amentacées, et qui fait partie de la Monœcie Monandrie, L. Il se compose de deux espèces principales : l'une originaire d'Orient (*Platanus orientalis*, L.), l'autre de l'Amérique septentrionale (*Platanus occidentalis*, L.). Ce sont deux grands et beaux arbres dont quelques variétés ont été élevées au rang d'espèces; leurs feuilles sont alternes, pétiolées, grandes, divisées en trois ou cinq lobes palmés et dentés; leurs fleurs sont très-petites, unisexuées, monoïques, disposées en petits chatons globuleux et pédonculés; les pédoncules, qui sont longs et pendants, portent deux ou trois chatons écartés, l'un terminal et les autres latéraux; chaque chaton se compose d'un réceptacle globuleux, chargé de fleurs extrêmement serrées les unes contre les autres; dans les chatons mâles, ces fleurs sont autant d'étamines, à filament court, à anthère biloculaire, allongée, tronquée à son sommet qui se termine par une sorte de tubercule velu, qui semble être une prolongation du filet qui réunit les deux loges; à la base des étamines fertiles on trouve, sur le réceptacle, quelques petites écailles ciliées et quelques appendices de forme variée, qui

paraissent être autant d'étamines avortées: les fleurs femelles se composent chacune d'un ovaire ovoïde, qui se prolonge supérieurement en un long style épais et glanduleux sur tout un côté. L'ovaire, qui est à peine distinct de la base du style, est uniloculaire et contient un seul ovule suspendu, très-rarement il en contient deux qui sont superposés. Le fruit se compose de petits akènes subclaviformes, surmontés d'une pointe recourbée; chacun d'eux contient une, très-rarement deux graines pendantes, cylindriques et très-allongées. Chaque graine se compose d'un tégument assez épais, recouvrant un endosperme blanc et charnu, auquel il est légèrement adhérent et dans lequel est placé un long embryon cylindrique, ayant une direction opposée à celle de la graine.

PLATANE D'ORIENT. *Platanus orientalis*, L. C'est un grand et bel arbre, originaire d'Orient, mais introduit et naturalisé en Europe depuis un temps immémorial; il a d'abord été transporté de l'Asie-Mineure en Sicile; de là en Italie, puis dans toute l'Europe méridionale. Le tronc du Platane est droit et cylindrique, recouvert d'une écorce lisse, qui s'enlève et tombe tous les ans par grandes plaques minces; ses feuilles sont alternes, longuement pétiolées, divisées en cinq ou sept lobes aigus, profondément et inégalement dentées; à la bifurcation des nervures principales on trouve une glande; chaque feuille est accompagnée de deux stipules soudées ensemble par leur côté interne et formant ainsi une sorte de gaine; les chatons sont globuleux, pédonculés, se développant avant les feuilles et terminant les jeunes rameaux. Le Platane est un arbre qui peut acquérir de très-grandes dimensions. Les auteurs de l'antiquité nous ont transmis des exemples de Platanes d'une grosseur énorme; tel était celui qui, au rapport de Pline, existait de son temps en Lycie, et dont le tronc, creusé par le temps, formait une sorte de grotte de quatre-vingt-un pieds de circonférence; il était garni intérieurement de mousse, et Licinius Mucianus, gouverneur de la province, y dina avec dix-huit personnes de sa suite. L'introduction du Platane en Angleterre, en Allemagne et en France est assez moderne: ce fut, dit-on, Nicolas Bacon, père du fameux chancelier de ce nom, qui, en 1561, fit venir les premiers pieds de Platane en Angleterre; vers 1576, l'Ecluse le reçut de Constantinople, pour le Jardin de Vienne, en même temps que l'Hippocastane. Le Platane peut se multiplier de graines, de boutures et de marcottes; c'est ce dernier moyen que l'on emploie le plus fréquemment dans les pépinières, parce qu'il est le plus prompt et le plus sûr. Cet arbre est du petit nombre de ceux qui sont rebelles à la greffe, même sur leur propre espèce; il aime les terrains substantiels, profonds et humides, et lorsqu'il rencontre ces diverses circonstances, il croît avec une vigueur et une rapidité surprenantes. C'est un arbre très-utile pour faire des alignements, des avenues. Son bois est blanchâtre, assez dur, ayant quelque ressemblance avec celui du Hêtre; mais il a l'inconvénient de se fendre à l'air et d'être facilement attaqué par les insectes; aussi est-il peu recherché.

PLATANÉES. *Platanæ.* BOT. Them. Leslibouois a

séparé de la famille des Amentacées, de Jussieu. Le genre *Platanus* qu'il a fait le type d'une famille nouvelle, à laquelle il donne pour caractères : fleurs unisexuelles dont les mâles sont réunies en chatons globuleux, à étamines nombreuses; fleurs femelles également rassemblées en chatons globuleux, renfermant plusieurs ovaires subulés, surmontés d'un style persistant, à stigmate crochu. Chaque ovaire devient une graine rétrécie, renversée, velue à sa base et terminée par le stigmate recourbé en forme d'hameçon. Ces graines sont formées d'un périsperme charnu, renfermant dans son centre un embryon droit, antitrope.

PLATANOCEPHALUS. BOT. (Vaillant.) Synonyme de Céphalanthe.

PLATANOIDES. BOT. (Petiver.) Synonyme de *Liquidambar Syraciflua*.

PLATANTHÈRE. *Platanthera.* BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, établi par le professeur Richard dans son travail sur les Orchidées d'Europe, et ayant pour type l'*Orchis bifolia*, L., que Rob. Brown avait réuni au genre *Habenaria*. Il en diffère surtout par son anthère, dont les loges, très-écartées l'une de l'autre, sont séparées inférieurement par l'aréole stigmatique qui se trouve interposée entre elles, et parce qu'elle ne se prolonge pas inférieurement en deux cornes saillantes; les rétinacles sont latéraux et non terminaux. Du reste, ces deux genres ont entre eux la plus grande analogie; mais aucune des véritables espèces d'*Habenaria* ne croît en Europe. On les trouve dispersées en Afrique, en Amérique et en Asie.

PLATAX. POIS. (Cuvier.) Sous-genre de Chætodons. *V.* ce mot.

PLATEA. OIS. (Klein et Barrère.) Même chose que *Plataea*. *V.* SPATULE.

PLATEAU. BOT. L'un des noms vulgaires de *Nymphaea alba*. *V.* NÉMPHAR.

PLATEAU. BOT. C'est sous ce nom que l'on désigne le disque tuberculeux et mince qui, dans le bulbe, produit inférieurement les racines, et dont la surface supérieure porte le pivot de la tige et le bulbe lui-même qui n'est ordinairement qu'un amas de feuilles avortées. — Cassini donne le nom de Plateau, à un disque charnu, interposé entre l'ovaire et les autres organes floraux des plantes de la famille des Synanthérées; et il a pour écorce un anneau corné qui porte l'aigrette et se détache spontanément. — Enfin Paulet appelle PLATEAU divers Agarics qu'il distingue spécifiquement par une autre qualification.

PLATECLIPTA. BOT. L'une des sections du genre *Eucleipta*, du professeur De Candolle.

PLATÉE. *Platea.* BOT. Blume (*Bijdragen flor. van nederl. Ind.*, p. 643) a établi sous ce nom un genre qu'il place à la suite des Santalacées, mais qui, à raison de la position des étamines et de la supériorité du fruit, doit peut-être faire partie des Olacinées. Voici les caractères qu'il lui attribue : fleurs dioïques; les mâles ont un calice infère, petit, à cinq pétales imbriqués; une corolle à cinq pétales cohérents par la base; cinq étamines dont les filets sont courts, insérés à la base des pétales et alternes avec ceux-ci. Les fleurs

femelles ont le calice comme dans les mâles; point de pétales; un ovaire supère, uniloculaire; un stigmate grand, sessile, discoïde et obtus. Le fruit est une baie drupacée, à noix oblongue, anguleuse, ne contenant qu'une seule graine dont l'albumen est charnu, et l'embryon inverse. Ce genre est très-voisin du *Nyssa*, mais il en est distingué principalement par son calice infère.

PLATÉE FORT ÉLEVÉE. *Platea excelsa.* C'est un arbre à feuilles alternes, entières, coriaces : les plus jeunes sont couvertes d'écaillés ainsi que les rameaux et les pédoncules; les fleurs mâles sont disposées en épis rameux, et les femelles en grappes simples. Cet arbre se trouve dans les montagnes de l'île de Java.

PLATÉE. *Plateia.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionides, établi par Perty qui lui assigne pour caractères : antennes assez courtes, grêles à la base, allant en grossissant jusqu'à l'extrémité, composées de onze articles, dont le premier est caché sous le rebord de la tête; dernier article des palpes un peu sécuriforme; tête bien dégagée, presque carrée, unie au corselet par une sorte de cou très-court, sinuose sur les bords, prolongée de chaque côté, derrière les yeux qui sont assez petits et fortement échancrés; corselet plan, transversal, très-court, arrondi sur les côtés, rétréci en arrière, à angles postérieurs aigus; écusson court, large, arrondi en arrière; élytres grandes, entièrement planes en dessus, à côtes inclinées, carénées tout autour; dessous du corps plan; pattes fortes; cuisses assez longues et renflées; jambes grêles : les antérieures fortement arquées; tarsi forts, dont les premiers articles sont courts, serrés, presque carrés, et le dernier grand. Ce genre est remarquable par l'extrême aplatissement du corps.

PLATÉE ORIENTALE. *Plateia orientalis*, Perty. Cet insecte est d'un brun obscur, couvert d'une granulation serrée; le corselet a trois larges impressions longitudinales; les élytres sont très-fortement striées et ponctuées; le dessous de l'abdomen est un peu rougeâtre. Taille, sept lignes. De Java.

PLATESSE ET PLATESSA. POIS. Synonymes de Plie, sous-genre de Pleuronecte. *V.* ce mot.

PLATICARPOS. BOT. (De Candolle.) *V.* FUMETERRE.

PLATIGÈRE. *Platigera.* BOT. (*Lichens.*) Même chose que Peltigère. *V.* ce mot.

PLATINE. MIN. Substance métallique, d'un gris d'acier approchant du blanc d'argent, malléable, très-pesante, infusible, inattaquable par l'acide nitrique, mais soluble dans l'acide nitro-muriatique, d'où elle est précipitée à l'état d'oxide jaune par les sels de Potasse et d'Ammoniaque. Le Platine l'emporte en pesanteur spécifique sur tous les autres métaux connus. Suivant Borda, le Platine purifié et écroui pèse 20,98. Il se laisse facilement laminier et tirer à la filière; il reçoit un beau poli, et comme il est inaltérable à l'air, il conserve son éclat pendant très-longtemps.

Le Platine ne se rencontre dans la nature que sous la forme de grains aplatis, plus ou moins volumineux, mais généralement fort petits, et jusqu'à ces derniers temps, on ne l'avait trouvé que dans les terrains de transport anciens, dans les dépôts arénacés qui ren-

ferment en même temps l'Or en paillettes et le Diamant. Les grains de Platine varient depuis la grosseur de la poudre de chasse jusqu'à celle de la graine de chanvre. On cite quelques pépites de Platine d'un volume remarquable : telles sont entre autres celle du musée de Madrid, provenant de la mine d'Or de Condoto, dans la Nouvelle-Grenade, et dont le poids est d'une livre neuf onces, et celle du cabinet de Berlin, rapportée d'Amérique par Humboldt, et qui pèse environ deux onces. Le Platine, tel qu'on l'extrait par le lavage des sables qui le contiennent, n'est jamais pur; il est presque toujours allié au Fer, au Cuivre, au Rhodium et au Palladium, et, de plus, associé à d'autres grains, assez semblables à ceux de Platine, et qui sont un alliage d'Osmium et d'Iridium; quelquefois à des grains de Palladium natif, et le plus ordinairement à des paillettes d'Or et à des grains noirs, composés d'oxide de Fer, de Titane et de Chrome. On reconnaît aussi, dans le sable platinifère, des Zircons, des Spinelles et des grains vitreux de diverses couleurs.

Le Platine natif a été découvert en 1735 par don Antonio de Ulloa, dans l'Amérique équinoxiale, au Choco, sur les côtes de la mer du Sud. Il est disséminé dans un sable aurifère, qui occupe une surface de six cents lieues carrées. Dans quelques parties du sol, on trouve à une assez grande profondeur des troncs d'arbre très-bien conservés. Cette observation importante, qui paraît s'étendre à tous les terrains meubles dans lesquels le Platine a été observé jusqu'ici, confirme l'opinion généralement admise sur la nature de ces terrains, que l'on considère comme formés par voie de transport, et non par les débris de roches décomposées sur place. Les sables platinifères du Choco sont mêlés de paillettes d'Or, de Zircons et de grains de Fer titané; ils ne renferment point de Diamants.

On a retrouvé le Platine au Brésil, dans un terrain d'alluvion aurifère, qui paraît devoir son origine à la décomposition de roches d'une autre formation que celles qui ont donné naissance aux sables du Choco. Ce terrain ne renferme point de Zircons; mais il offre la réunion remarquable du Platine et du Diamant. C'est dans les lavages de Matto-Grosso et de Minas-Geraes, que l'on trouve ce métal, en grains plus gros et moins compactes que ceux du Choco. Le Platine existe encore dans une autre partie de l'Amérique, à St-Domingue, dans le sable de la rivière d'Iaky, qui coule au pied du mont Sibao, à environ quarante lieues de Santo-Domingo.

On n'a eu aucun exemple bien authentique de l'existence du Platine dans l'ancien continent, jusqu'à la découverte encore récente de ce métal dans les sables aurifères des monts Ourals. C'est à Kuschwa, dans le gouvernement de Perme, à deux cent cinquante werstes d'Ekaterinebourg, qu'on l'a trouvé d'abord associé à l'osmium d'Iridium. Ces métaux se rencontrent presque à la surface du sol, dans un terrain argileux, au milieu de fragments de Diorite, de grains de Fer oxidulé et de Corindon. Ainsi les sables qui les renferment présentent la plupart des circonstances qu'on a observées dans les terrains aurifères et platinifères du Choco. Le Platine de Kuschwa est en grains beaucoup moins plats, mais plus épais et plus réguliers que celui

du Choco. Il est aussi un peu moins riche; car d'après les essais faits par Laugier, il ne contient que 65 pour 100 de Platine, au lieu de 70 à 75. Les grains de Platine proprement dits sont accompagnés de grains blancs et gris, attirables à l'aimant, qui sont composés, d'après le même chimiste, de Platine, 20; Fer, 50; Iridium, 15; Osmium, 8; Cuivre, 5. On cite encore comme principales localités du Platine de Russie, Nijni-Taghnikoï, à vingt-quatre milles d'Ekaterinebourg, et Nischni-Toura. Dans cette dernière localité, le sable platinifère montre quelque analogie avec celui du Brésil, dans lequel se trouvent les Diamants. Il est composé de fragments roulés d'hydrate de Fer et de Jaspe, et contient plus de Platine que d'Or.

Jusqu'à ces derniers temps, l'origine du Platine, qui se rencontre dans les terrains d'alluvion, a été fort problématique, et l'on n'avait pas encore de notions bien arrêtées sur le gisement primitif de ce métal. Mais une découverte toute récente, due à Boussingault, est venue répandre du jour sur cette importante question. Ce naturaliste, qui a exploré les régions équinoxiales du nouveau monde, ayant visité les mines d'Or de Santa-Rosa, dans la province d'Antioquia, a reconnu que le Platine existe dans les filons aurifères de la vallée des Ours, à dix lieues de Médellin. Ces filons renferment du Fer hydraté; il suffit de broyer les matières qui les composent, pour en obtenir ensuite par le lavage l'Or et le Platine qu'elles contiennent. Les grains que Boussingault a reconnus dans la poudre provenant d'un de ces filons, étaient semblables, par leur forme et par leur aspect, à ceux qui viennent du Choco. La forme de larmes arrondies que présentent les pépites de Platine des terrains de transport, a fait présumer que ce métal avait été longtemps roulé. Il est remarquable que le Platine de Santa-Rosa, dégagé de sa gangue sous les yeux de Boussingault, lui ait offert cette apparence de matière roulée, qui, au reste, n'est pas particulière au Platine; car on l'observe très-souvent sur l'Or provenant des mêmes filons. Les filons aurifères et platinifères de Santa-Rosa appartiennent à la formation de Syénite et de Grünstein, et se trouvent dans une Syénite décomposée, liée à la même roche non décomposée, qui forme la vallée de Médellin. La vallée des Ours étant très-voisine de la province du Choco, dont elle n'est séparée que par une branche de la Cordillère des Andes, cette circonstance explique la présence du même métal dans les terrains d'alluvion de cette vallée.

L'inaltérabilité du Platine au feu et à l'action des Acides et de l'air atmosphérique, le rend extrêmement précieux dans les arts. On l'emploie pour faire des creusets, des capsules, des cornues, des pinces et cuillers à l'usage des chimistes et des minéralogistes. On s'en est servi dans la construction des miroirs de télescope; on exécute en Platine la pointe des paratonnerres, le bassin et la lumière des armes à feu, etc. Une des propriétés les plus extraordinaires du Platine, lorsqu'il est porté à un état de division extrême, est d'absorber sur-le-champ une quantité de gaz hydrogène qui va jusqu'à sept cent quarante-cinq fois son volume; et cette absorption est si rapide que la chaleur qui

résulte de la décomposition du gaz, suffit pour faire rougir instantanément le métal, ce qui donne lieu à l'inflammation d'une partie de l'hydrogène gazeux. Cette propriété particulière de la Platine très-divisée, que l'on nomme vulgairement Éponge de Platine, a suggéré l'idée de construire des briquets pneumatiques très-ingénieux et d'un usage fort commode.

PLATISMA. BOT. (*Lichens.*) P. Browne est le fondateur de ce genre, adopté par Adanson, qui y renfermait des Borrères et des Évernies; il n'a point été adopté par les lichénographes modernes, non plus que le *Platisma* d'Hoffmann, aujourd'hui réparti dans les genres *Borrera*, *Cetraria*, *Ramalina*, *Endocarpon*, *Parmelia* et *Slicta*.

PLATOCYMINUM. BOT. (Césalpin.) Synonyme de *Laserpitium Siler*.

PLATOGNI. MAM. L'un des synonymes de Daim.

PLATON. POIS. *V.* ABLE.

PLATONIA. BOT. Ce nom donné par Kunth à un genre de la famille des Graminées, a été ensuite changé par son auteur même en celui de *Chusquea*. *V.* ce mot. Le genre *Platonia* proposé par Raffinesque pour une plante de la famille des Scrophularinées n'a pas été adopté.

PLATONIE. *Platonia.* BOT. Genre de la famille des Canellacées, institué par Martius qui lui assigne pour caractères : calice persistant, ébractéolé, à cinq folioles imbriquées, dont deux extérieures plus petites; corolle composée de cinq pétales hypogyne, alternes avec les folioles du calice, à estivation contournée, campanulato-connivents; étamines insérées sur les bords du disque qui est hypogyne, à cinq divisions; elles sont soudées deux à deux et réunies en cinq faisceaux qui alternent avec les pétales; leurs filaments sont aplatis, courts et atténués au sommet; anthères introrses, à deux loges longuement linéaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, à cinq loges, renfermant chacune plusieurs ovules anatropes, horizontaux, superposés et attachés à l'angle central; style cylindrique; stigmaté à cinq rayons subulés. Le fruit consiste en une baie globuleuse, charnue, à cinq loges que l'avortement réduit quelquefois à trois ou quatre; chacune d'elles renferme une graine inverse, à dos convexe, à face opposée, planiuscule; test membraneux; ombilic linéaire, placé au centre de la face aplatie; embryon presque cylindrique, se développant au milieu d'un albumen abondant et charnu; cotylédons soudés; radicule supérieure.

PLATONIE MANGEABLE. *Platonia esculenta*, Mart.; *Moronobæa esculenta*, Afr. C'est un arbre élevé dont le tronc est garni d'une écorce fort épaisse; ses rameaux sont forts et ses ramules presque opposées; les feuilles sont opposées en croix, pétioolées, coriaces, brillantes en dessus, pâles en dessous. Les fleurs sont d'un rouge de rose, solitaires, grandes, penchées, portées sur un pédoncule qui accompagne deux bractées. Du Brésil.

PLATOSTOME. *Platostoma.* BOT. Palisot de Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, vol. 2, p. 64, tab. 95, f. 2) a décrit et figuré sous le nom de *Platostoma africanum*, une plante qu'il considère comme formant un nouveau genre de la famille des Labiées et

de la Didymie Gymnospermie, L. Voici les caractères généraux qu'il lui attribue : calice d'une seule pièce, tubuleux, à deux lèvres entières, bouché et fermé après la floraison par la lèvre supérieure; corolle très-ouverte, à deux lèvres : la supérieure presque entière; l'inférieure à trois divisions, dont les deux latérales sont longues et obtuses, l'intermédiaire liguliforme, échanerée; quatre étamines didymes, dont les filets sont larges et aplatis; un seul style, surmonté d'un stigmaté bifide. Selon Palisot de Beauvois, ce genre se rapproche par le calice des genres *Scutellaria*, *Cryphia* et *Prostanthera*; mais il en diffère par la corolle et les filets des étamines. Son port est absolument le même que celui de l'*Ocimum heptadon* et de l'*Ocimum monostachyum*, également figurés dans la Flore d'Oware. Ces trois plantes semblent se rapprocher beaucoup du genre *Plectranthus* de l'Héritier.

PLATOSTOME D'AFRIQUE. *Platostoma africanum*, Beauv., *loc. cit.*, Sa tige est rameuse, garnie de feuilles ovales et crénelées. Les fleurs sont roses et forment des épis verticillés au sommet des rameaux. Cette plante croît dans le royaume de Benin.

PLATRE. GÉOL. Chaux hydrosulfatée compacte. *V.* GYPSE.

PLATUNIUM. BOT. Le genre ainsi nommé par Jussieu, dans le septième volume des Annales du Muséum, a été reconnu identique avec le genre *Holmskioldia* de Retz.

PLATURE. *Platurus.* REPT. Genre de Serpents de la famille des Hétérodermes, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : queue comprimée à l'extrémité et garnie en dessous de plaques en rang double; dos couvert d'écaillés; ventre tapissé de larges plaques; des crochets à venin.

PLATURE A BANDES. *Platurus fasciatus*; *Coluber laticaudatus*, Lin.; *Hydrus colubrinus*, Schn. Il est long de plus de deux pieds, bardé en travers de noir et de blanc. On le trouve dans la mer des Indes.

PLATUSE. POIS. L'un des noms vulgaires de la Plic. *V.* PLEURONECTE.

PLATYCAPNOS. BOT. Nom donné par De Candolle à l'une des sections du genre *Fumaria*. *V.* FUMETERRE.

PLATYCARCIN. *Platycarcinus.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homochèles, tribu des Arquées, division des Cancérides, établi par Latreille qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : carapace très-élargie et légèrement bosselée; front étroit, presque horizontal et divisé en plusieurs dents dont une occupe la ligne médiane; antennes internes se dirigeant presque directement en avant, les externes ont leur article basilaire très-développé, se logant en partie dans l'espace qui existe entre l'angle interne du bord orbitaire inférieur et le front; le second article, au lieu de naître près du bord externe du premier, dans le canthus orbitaire interne, s'insère à peu de distance de la fossette antennaire, complètement hors de l'orbite; plastron sternal ovulaire; pattes antérieures fortes, inégales chez les mâles; pinces arrondies; les pattes suivantes médiocres, plus ou moins comprimées, terminées par un tarse très-court et armé d'un petit ongle corné.

PLATYCARCIN AGRÉABLE. *Platycarcinus irroratus*, Latr.; *Cancer amœnus*, Herbst; *Cancer irroratus*, Sax. La carapace, légèrement convexe, est finement chagrinée en dessus, et presque une fois et demie aussi longue que large; le front est large et armé de dents saillantes; le bord latéro-antérieur se porte de suite en dehors et en arrière, décrit une courbe assez forte; il est armé de neuf dents plus ou moins distinctes, tronquées, peu saillantes et granuleuses; on aperçoit une dixième dent plus petite au commencement du bord latéro-postérieur; les pattes antérieures sont comprimées et de grandeur médiocre; le carpe est armé à l'intérieur d'une forte dent; les mains sont élevées et garnies à l'extérieur de quatre ou cinq lignes longitudinales et élevées; les bords des pattes sont couverts de poils assez longs; la couleur est rougeâtre. Taille, cinq pouces. Amérique du nord. — Le Crabe Pugure doit faire partie de ce genre.

PLATYCARPÆA. bot. Nom donné par le professeur De Candolle à l'une des sections de son genre *Bidens*.

PLATYCARPHE. *Platycarpha*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Lessing qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, discoïde; involucre formé de plusieurs rangées d'écaillés lancéolées, allongées, submembraneuses, entières, aiguës, les intérieures plus étroites, ressemblant à des palettes de réceptacle; corolles à tube allongé, hispide à l'extérieur, surtout vers le haut; limbe à cinq découpures linéaires, égales; étamines à filaments glabres et lisses; anthères obtuses au sommet, et presque également appendiculées, privées de queue à leur base; stigmates allongés, divergents par leur sommet, cylindricules et presque papilleux; akènes glabres, subcylindracés; aigrette persistante, formée de sept ou neuf palettes scarieuses, blanches, linéaires, acuminées, entières.

PLATYCARPHE EN BOULE. *Platycarpha glomerata*, Less.; *Cynara glomerata*, Thunb. Plante herbacée, vivace, à feuilles radicales longuement pétiolées, pinnatifides, arachnoïdées en dessus, couvertes d'un duvet blanc en dessous, à lobes ovales et dentés; les inférieures petits, les supérieures plus grands et confluentes; point de tige ni de hampe; capitules sessiles sur les racines et rassemblés les uns contre les autres; corolles violettes. Du cap de Bonne-Espérance.

PLATYCARPUM. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. œquin.*, 2, p. 80) qui l'ont ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes, égales et lancéolées; corolle velue extérieurement, dont le tube est court, hérissé intérieurement; le limbe à cinq découpures arrondies, ovales et ondulées; cinq étamines insérées au sommet du tube; dix nectaires entourant l'ovaire qui est surmonté d'un style droit et d'un stigmate bilamellé; capsule comprimée, échancrée à la base et au sommet, marquée des deux côtés d'un sillon longitudinal, bivalve, presque coriace, et dont la cloison est opposée aux valves; deux graines membraneuses sur leurs bords. Ce genre a été rapporté à la famille des Bignoniacées; mais Kunth qui, à la vérité, n'a pas vu les échantillons sur lesquels il a été établi, met en doute

ce rapprochement, probablement à cause de ses cinq étamines égales, et de ses feuilles simples et opposées, caractères insolites dans la famille des Bignoniacées. Il ne renferme qu'une seule espèce décrite et figurée par Humboldt et Bonpland (*loc. cit.*, p. 81, tab. 104) sous le nom de *Platycarpum orinocense*. C'est un arbre élégant, haut de vingt à quarante pieds, dont le bois est blanc, l'écorce très-lisse, mince, à branches opposées, garnies au sommet de poils roussâtres. Les feuilles sont médiocrement pétiolées, opposées, ovales, lancéolées, très-entières, arrondies, atténuées à la base, blanchâtres, tomenteuses, à nervures couvertes de poils ferrugineux; les fleurs, dont la corolle est rosée, forment une panicule terminale, plus courte que les feuilles. Cet arbre croît sur les bords de l'Orénoque, près d'Atures, dans l'Amérique méridionale.

PLATYCÉPHALE. *Platycephala*. ins. Hémiptères, section des Hétéromères; ce genre de la famille des Scutellériens, établi par Delaporte, se distingue de tous les autres de la même famille, par ses tarsi qui ne sont formés que de deux articles; il se compose d'espèces assez remarquables par leur forme convexe et plus large en arrière qu'en avant; la tête est étroite et large tout à la fois, ce qui est encore un des traits caractéristiques, ainsi que le peu de longueur du deuxième article des antennes.

PLATYCÉPHALE GLOBE. *Platycephala globus*; *Tetyra globus*, Fab. Il est d'un noir bronzé, avec les bords de l'abdomen, une tache sur le côté de chacun de ses segments, les genoux, les tarsi et la base des antennes jaunâtres. Taille, deux lignes. On le trouve en Europe.

Le nom de *Platycephalus* a été donné par quelques entomographes à un genre de Coléoptères de la famille des Charanoniens.

PLATYCÉPHALE. pois. Genre établi par Schneider, que Cuvier n'adopta que comme un sous-genre de Colte. V. ce mot.

PLATYCÈRE. bot. Synonyme de *Platycerque*.

PLATYCÈRE. *Platycerus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, établi par Latreille aux dépens du genre Lucane de Linné, auquel Geoffroy avait donné le nom de *Platycerus*. Ce genre est si voisin des Lucanes, que Latreille l'y a réuni dans le Règne animal, et l'a considéré comme devant former une division dans ce genre. Le caractère le plus saillant qui distingue les Lucanes, est d'avoir les yeux entiers, tandis que les Platycères les ont coupés par les bords de la tête. Les palpes et les antennes présentent aussi quelques légères différences, qui peuvent encore servir à distinguer ces deux genres. Ainsi, dans les Platycères, les palpes maxillaires ont leurs trois premiers articles presque égaux en longueur, ou du moins le second n'a pas d'allongement très-remarquable, comme dans les Lucanes. Le second article des antennes est plus grand que les suivants; il est plus petit, ou tout au plus de la grandeur du troisième dans ces derniers. Le port des Platycères et leurs habitudes sont ou paraissent les mêmes. Le type de ce genre est :

PLATYCÈRE CARABOÏDE. *Platycerus caraboides*, Latr.; *Lucanus caraboides*, L., Fabr. La Chevette bleue,

Geoff., Oliv., Ent., t. 1, n° 1, pl. 11, f. 2, c, d; Panz., Faun. Ins. Germ., fasc. 58, n° 15. Cet insecte est long de près de cinq lignes, aplati, ponctué, d'un bleu-verdâtre luisant, avec les antennes, les mandibules et les pattes noires. Le bord antérieur du chaperon est fortement concave au milieu. Les mandibules sont larges, de la longueur de la tête, plus ou moins voûtées au côté interne. Le bord inférieur de ce côté offre plusieurs petites dentelures. On le trouve en Europe, dans les bois.

PLATYCERUM. bot. (*Fougères.*) Desvaux (Ann. de la Soc. Linn. de Paris, juillet 1827, p. 215) a donné ce nom à un genre fondé sur l'*Acrostichum alcicorne* des auteurs, qui a été nommé *Neuplatyceros* par Plukenet. Il lui a imposé les caractères essentiels suivants: frondes bifformes; les fertiles en partie couvertes de fructifications très-rapprochées, et en partie nues. Il y a fait entrer quatre espèces, dont deux étaient réunies sous le nom d'*Acrostichum alcicorne*. Les deux autres sont l'*Acrostichum stemmaria*, Palis. Beauv., Flor. Oware, tab. 2, et l'*Osmunda coronaria*, Muller, ou *Acrostichum bifforme* de Swartz. Ces Fougères sont originaires des contrées équatoriales.

PLATYCEROS. MAM. *V. DAIM*, au mot *CERF*.

PLATYCERQUE. *Platycercus.* ois. Vigors a formé sous ce nom un genre destiné à réunir plusieurs espèces de Perruches, telles que les *Psittacus elegans*, *pacificus*, *palliceps*, *ulictanus*, *Brownii*, etc. *V. PERRUQUET*.

PLATYCHEILUS. bot. Le genre *Holocheilus* proposé par Cassini, a reçu de son auteur lui-même le nouveau nom de *Platycleilus*, qui exprime mieux la largeur remarquable et insolite de la lèvre intérieure de sa corolle. Celui d'*Holocheilus* pourrait entraîner une idée fautive, parce qu'il ferait supposer que la lèvre intérieure de la corolle est indivise; caractère exceptionnel dans la tribu des Nassauviées. Cette lèvre est large, ovale, lancéolée, composée de deux lanières planes, plus ou moins agglutinées entre elles. Du reste, les caractères et la composition du genre *Platycleilus* ont été exposés dans ce Dictionnaire à l'article *HOLOCHEILUS*.

PLATYCHILE. *Platychila.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Mac-Leay aux dépens du genre *Manticora* de Fabricius, avec les caractères suivants: palpes labiales dépassant un peu les maxillaires; labre transversal, bidenté au milieu; élytres libres, mais ne recouvrant point des ailes, l'insecte en étant privé; antennes plus courtes que la moitié du corps; corselet plus large que long, presque carré, plus large que la tête, aplati et avancé en pointe à chacun de ses angles. Le reste des caractères se rapporte à ceux des Manticores, à l'exception que le corps n'a point la forme anguleuse sur les côtés.

PLATYCHILE PALE. *Platychile pallida*, Mac-Leay; *Manticora pallida*, Fah. Tout le corps est d'un jaune testacé, avec le bout des mandibules brunâtre; tête présentant quelques rides longitudinales entre les yeux; corselet également ridé, mais transversalement, le long de la suture médiane; élytres en ovale un peu allongé,

parsemées de points enfoncés, peu profonds et assez rapprochés. Taille, six lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PLATYCHILIER. *Platychilum.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Delaunay (Herb. de l'Amateur, tab. 187) et admis par De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 2, p. 116), avec les caractères suivants: calice bilabié: la lèvre supérieure très-large, échan-crée; l'inférieure tridentée; dix étamines monadelphes; ovaire stipité; légume ovoïde, à une ou deux graines. Ce genre a été formé sur une plante de la Nouvelle-Hollande, qui est connue dans les jardins sous le nom de *Gompholobium celsianum*; mais ses caractères le rapprochent des genres *Platylobium* et *Bossiaea*, qui font partie, selon De Candolle, de la tribu des Lotées, tandis que le *Gompholobium* est placé dans la tribu des Sophorées. Le *Platychilum celsianum* a des feuilles simples, lancéolées, portées sur de courts pétioles. Ses fleurs sont disposées en grappes paniculées et axillaires.

PLATYCODON. *Platycodon.* bot. Genre de la famille des Campanulacées, établi par A. De Candolle qui lui assigne pour caractères: tube du calice obconique ou turbiné, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère et à cinq divisions; corolle très-grande, infundibulaire, insérée au bas du tube du calice, avec son limbe partagé en cinq lobes; cinq étamines insérées comme la corolle; filaments dilatés à leur base; anthères libres; ovaire infère, à cinq loges alternes avec les lobes du calice, renfermant un grand nombre d'ovules anatropes, attachés à l'angle central des loges; style épais à sa base, poilu au sommet; stigmates au nombre de trois ou de cinq, étalés en étoile; capsule ovoïde, à trois ou cinq loges, s'ouvrant au sommet par trois ou cinq valves; semences nombreuses, ovoïdes et luisantes; embryon orthotrope dans l'axe d'un albumen charnu; cotylédons très-courts; radicule centripète, rapprochée de l'ombilic.

PLATYCODON A GRANDES FLEURS. *Platycodon grandiflorum*; *Campanula grandiflora*, Jacq. C'est une plante herbacée, vivace, glaucescente. Tige garnie de feuilles beaucoup plus petites que les radicales, alternes ou opposées, sessiles, ovales, lancéolées, dentelées, plus pâles en dessous; fleurs bleues, peu nombreuses, terminales et pédonculées. De l'Amérique septentrionale.

PLATYCOPE. *Platycopes.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi aux dépens du genre *Curculio* d'Olivier et de Gmelin, pour quelques espèces du cap de Bonne-Espérance, auxquelles il assigne pour caractères: antennes longiuscules, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers obconiques, plus courts que les autres et un peu arrondis, les quatre derniers formant une petite masse ovale; trompe courte, à peine de la longueur de la tête à laquelle elle est exactement contiguë par sa base, plus étroite vers le bout, plane en dessus, séparée du front par une strie transverse, anguleuse, avec un sillon longitudinal dans le milieu; fossette profonde et arquée; yeux arrondis, un peu saillants; corselet transverse, un peu élargi sur les côtés; élytres amples, ovales-arrondies et convexes; pieds robustes; cuisses

couvertes d'écaillés nombreuses et serrées. Le type du genre est : *Curculio argyrellus*, Oliv., Enc. mét., v, p. 570, auquel Schoenherr a ajouté une seconde espèce, *Platycoptes spatulatus*.

PLATYCOPTES. INS. Genre de Charansonites, demeuré fort douteux. *V. РЛУЩОПОРЪ.*

PLATYCRATÈRE. *Platy crater.* BOT. Genre de la famille des Saxifragées, établi par Siebold et Zuccarini, dans la Flore du Japon, avec les caractères suivants : fleurs stériles mêlées aux fleurs fertiles : les premières ont le calice épanoui, membraneux, veiné, à quatre lobes; des rudiments de corolle et d'organes générateurs. Les fleurs fertiles ont le tube du calice soudé avec l'ovaire, le limbe supérieur, à quatre divisions; les quatre pétales qui composent la corolle sont ovales, sessiles, à estivation valvaire, insérés sur les bords d'un cercle épigyne; les étamines sont nombreuses, insérées également au cercle épigyne, sur plusieurs rangs; leurs filaments sont filiformes, soudés entre eux à la partie la plus inférieure; les anthères sont biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire infère, à deux loges, renfermant un grand nombre d'ovules insérés aux placentaires, de chaque côté de la cloison; deux styles distincts; stigmates subterminaux. Le fruit consiste en une capsule couronnée par les styles persistants et le limbe du calice; elle est à deux loges déhiscentes verticalement entre les styles; semences ascendantes, oblongues; test mince, membraneux, réticulé, adné, prolongé au delà du noyau; embryon subcylindrique, orthotrope dans l'axe de l'albumen; cotylédons très-courts; radicle infère. On ne connaît encore qu'une seule espèce; c'est un petit arbrisseau à rameaux penchés et rampants; les feuilles sont opposées en croix, exstipulées, pétioolées, oblongo-acuminées, finement dentelées, penninervées. Les fleurs sont réunies au sommet des rameaux en un corymbe terminal, dont les fertiles occupent la partie supérieure et les stériles l'inférieure. On trouve ces plantes sur les rochers humides, entremêlées de mousses.

PLATYCRINITE. *Platy crinites.* ÉCHIN. Ce nom générique a été donné par Miller à des Encrinites, auxquels il assigne les caractères suivants : corps crinoïdal, porté sur une tige à cinq pans, formée de jointures nombreuses, ayant quelques bras sur le côté, à des distances irrégulières; un bassin en forme de vase, composé de trois pièces inégales, duquel partent cinq larges épaules. (Miller, *A natural history of the Crinoidea*.) Cet auteur signale le *Platy crinites rugosus*, dont on voit une figure dans les *Trans. of geol. soc.*, vol. 5, tab. 5, fig. 10, et qu'on trouve à Caldj, en Irlande; le *Platy crinites lævis* dont on voit une figure dans l'ouvrage de Parkinson, *Org. rem.*, vol. 2, tab. 17, fig. 12, et qu'on trouve près de Bristol, de Dublin et de Cork, et le *Platy crinites pentangularis*.

PLATYDACTYLE. *Platy dactylus.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Grylliens, établi par Brullé aux dépens du genre *Gryllus*, de Fabricius, avec lequel on ne peut le confondre. A la vérité les *Platy dactyles* ont comme les *Gryllons*, les palpes courtes, épaisses et tronquées obliquement à l'extrémité, les tarses composés d'articles gros et courts, mais ils sont déprimés

du haut en bas, avec le deuxième élargi d'une manière remarquable; leurs jambes postérieures sont aussi longues que les cuisses, ce qui les distingue encore des *Gryllons*, chez lesquels le corselet n'a pas comme ici une forme conique; enfin les organes du vol et en particulier les élytres sont plus longs que l'abdomen. Quelques mâles d'espèces étrangères n'ont pas les élytres disposées pour la stridulation. Le type de ce genre est le *PLATYDACTYLE DE SURINAM*, *Gryllus Surinamensis*, Degeer, Ins., t. 5, p. 519, pl. 41, fig. 1.

PLATYDACTYLES. REPT. L'une des divisions du genre *Gecko*. *V. ce mot.*

PLATYDEME. *Platy dema.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Brullé et Laporte, avec les caractères suivants : antennes grossissant de la base à l'extrémité : les premiers articles allongés, les autres élargis également des deux côtés; dernier article des palpes maxillaires sécuriforme; corps ovalaire, déprimé. Ces insectes ont été pendant longtemps confondus avec les Diapères; ils habitent les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères.

PLATYDEME VIOLETTE. *Platy dema violacea*, Brul. et Lap.; *Chrysomela dytiscoides*, Rossi. Dessus du corps d'un violet brillant; parties de la bouche d'un brun ferrugineux; antennes brunes; dessous du corps et pattes d'un brun noirâtre; tarses brunâtres. Taille, trois lignes et demie. Europe.

PLATYGASTRE. *Platy gaster.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Oxyures, établi par Latreille, et ayant pour caractères essentiels : point de cellule radiale; antennes de dix articles, dans les deux sexes: le premier et même le troisième fort allongés; palpes maxillaires non saillantes; abdomen déprimé, en spatule; corps allongé; tête grosse, portant sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle et écartés entre eux. Ce genre est composé de peu d'espèces; elles sont très-petites. Il est probable que leurs larves vivent aux dépens d'autres larves, comme cela a lieu pour les Hyménoptères de leur tribu.

PLATYGASTRE DE BOSCH. *Platy gaster Boscii*, Latr., Règne Anim., t. IV, p. 179; Lepel. St-Farg. et Serv., Encycl. méth.; *Psileis Boscii*, Jur., Hym., p. 318. Il est tout noir et long d'une ligne et demie au plus. Ses ailes sont transparentes. Le premier segment de l'abdomen émet, en dessus, une corne qui se recourbe sur le dos du corselet, et dont l'extrémité touche la tête. On le trouve en Europe sur les fleurs.

PLATYGENIE. *Platy genia.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Macleay (*Horæ Entomologica*, 1^{re} vol., 1^{re} part., p. 151). Caractères : corps très-aplati, avec le corselet presque en forme de cœur, largement tronqué aux deux extrémités; mâchoires terminées par un faisceau de poils; leur lobe interne triangulaire, échancré au bout, soyeux; dernier article des palpes ovoïdo-cylindrique; menton presque carré, échancré au milieu du bord supérieur et un peu échancré sur les côtés.

PLATYGENIE DU ZAÏRE. *Platy genia Zairica*, Macl.

Son corps est très-noir, luisant, avec la tête ponctuée; le corselet est lisse; les élytres sont striées; l'anus et le dessous du corps tirent sur le fauve. En Afrique.

Le genre que Lessing a établi sous le même nom, dans la famille des Synanthérées, n'a point été adopté par le professeur De Candolle, qui, lui substituant le nom de *Platylepidea*, en a formé la troisième section de son genre *Andromachia*.

Le *Trichius barbatus* de Schoenherr, que l'on devra vraisemblablement réunir à ce genre, est de Sierra-Leone. Il est noir, luisant, avec les élytres sillonnées et les jambes postérieures garnies, ainsi que les mâchoires, d'un duvet épais et fauve.

PLATYGLOSSATES. *Platyglossata*. INS. Dénomination employée par Latreille, et appliquée à plusieurs insectes de l'ordre des Hyménoptères. Elle embrassait la section des Hyménoptères Porte-Aiguillons, à l'exception de la famille des Apiaires.

PLATYGNATHE. *Platygnaethus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes à peine de la longueur du corps et plus courtes dans les femelles, composées de onze articles cylindriques, dont le deuxième grand, moins épais que le premier, le troisième allongé, aussi grand que les deux suivants réunis; palpes maxillaires plus longues que les labiales; mandibules comprimées latéralement; tête forte et large dans les mâles, plus petite dans les femelles; corselet sans crénelures, en carré transversal, avec ses quatre angles tronqués obliquement, ce qui forme quatre denticules obtus à chaque bord latéral; écusson court, presque triangulaire dans les mâles, presque orbiculaire dans les femelles; élytres allongées, assez étroites, arrondies et munies à leur angle sutural d'une très-petite épine peu distincte; dernier segment de l'abdomen à peine échanuré au milieu; pattes de longueur moyenne; jambes sans épines internes; tarses courts, avec le dernier article à peu près aussi long que les trois autres réunis.

PLATYGNATHE PARALLÈLE. *Platygnaethus parallelus*, Dup. Son corps est noir, luisant; sa tête est pointillée; son corselet, également pointillé et inégal, a ses côtés rugueux; l'écusson est d'un brun très-foncé, ainsi que les élytres qui sont pointillées, avec quelques enfoncements irréguliers; on voit en outre sur chacune quatre lignes longitudinales élevées, à peine prononcées; angle sutural armé d'une petite épine; pattes d'un brun très-foncé. Taille, deux pouces. De l'île de France.

PLATYGRAMMA. BOT. Ce genre de Lichens a été établi par Meyer (Lich. disp.), qui l'a caractérisé ainsi : sporocarpes (apothécies) linéaires, presque simples ou rameux, et disposés en rayons; lame proligère libre, déprimée, plane, sans bordure, ou entourée par un rebord formé par le thalle; sporules s'échappant du disque. Ce sont des Lichens exotiques.

PLATYGYNE. *Platygyne*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Mercier, pour un arbuste récemment découvert dans l'île de Cuba. Caractères : fleurs monoïques; les mâles ou staminigères disposées en corymbes opposés; calice à cinq divi-

sions; point de corolle; cinq ou quelquefois six étamines insérées sur un réceptacle conique, déprimé, hérissé de poils roux; anthères extrorses, biloculaires, ovales, aplaties, attachées par le dos et déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles ou pistilligères sont disposées à l'extrémité de la tige en grappes courtes, opposées, formées de trois ou cinq fleurs courttement pédiellées; leur calice est à cinq divisions dressées, presque égales; l'ovaire est presque globuleux, tomenteux, triloculaire; les styles sont au nombre de trois, larges, cohérents, plus longs que l'ovaire et velus; stigmates dilatés. Le fruit consiste en une capsule à trois coques velues et monospermes. Les *Platygyne* ont les feuilles alternes, subcordées, dentelées en leurs bords et accompagnées de deux stipules.

PLATYHOLME. *Platyholmus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, tribu des Praocitées, établi par Solié, avec les caractères suivants : antennes de onze articles dont le troisième, étroit et allongé, presque aussi long que les deux suivants réunis, les trois derniers renflés, formant une petite masse allongée; tête orbiculaire, enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; yeux très-grands, sail-lants, transverses, subovulés, un peu échanrés; palpes filiformes : les maxillaires terminées par un article un peu plus gros; labre saillant, transverse, échanuré antérieurement; menton petit, très-court; prothorax transverse, arrondi sur les côtés, près des angles postérieurs, puis brusquement rétréci en ligne droite et devenant trapézoïdiforme; jambes très-grêles, anguleuses extérieurement, garnies de crénelures ou de piquants, les antérieures terminées en dehors par une petite dent; tarses filiformes, courts et velus.

PLATYHOLME A COU DILATÉ. *Platyholmus dilaticollis*, Sol.; *Praocis dilaticollis*, Lacord. Son corps est large, d'un roux obscur et pubescent; son corselet est en dessus fortement ponctué; l'arrière-corps du mâle est un peu plus étroit que la base du corselet; celui de la femelle un peu plus large; élytres finement granuleuses, surtout dans les mâles : chacune d'elles a une côte marginale et deux dorsales légèrement marquées. Taille, cinq lignes. Du Chili.

PLATYLEPIS. BOT. Nom proposé par Richard, dans sa Monographie des Orchidées des îles de France et de Mascareigne (Mém. Soc. Hist. nat. de Paris, t. IV, p. 54), pour un genre dont le type serait le *Goodyera occulta*, Du Petit-Thouars, Orch., tab. 28. Les caractères de ce genre sont les suivants : calice connivent, presque cylindrique; labelle petit, orbiculaire, formant avec les deux divisions internes du calice, un tube qui embrasse le gynostème et se soude avec lui. Ce gynostème, ainsi caché, est à peu près de la longueur du calice : l'anthère est terminale, operculiforme; les masses polliniques, au nombre de deux, sont oblongues, étroites, soudées par leur partie antérieure sur une glande qui existe à la face antérieure du clinandre. Ces masses polliniques sont composées de granules réunies par une sorte de réseau élastique. On ne connaît encore qu'une seule espèce : *Platylepis Goodyeroides*, Rich., loc. cit., tab. 6, fig. 4. C'est une Orchidée qui a le port

des *Goodyera*, des feuilles réticulées et minces, des fleurs disposées en épis, et accompagnées de bractées extrêmement larges, qui les cachent en grande partie. Ce genre diffère du *Goodyera* par son gynostème très-long, son labelle soudé avec les deux divisions internes du calice, et formant un tube qui environne le gynostème et se soude avec lui. La plante qui le constitue croit aux îles de France et de Mascareigne.

Enfin un autre genre *Platylepis* a été créé par Kunth, dans la famille des Cyperacées; il a pour caractères : épillets hermaphrodites; deux paillettes d'égal longueur; bractées fort courtes, cunéiformes ou lancéolées, membraneuses, réunies antérieurement, libres postérieurement, faiblement convexes, presque rondes, très-aiguës au sommet, subspongioso-coriaces, recouvrant la fleur; point de périgone; deux ou trois étamines; ovaire aplati; style bifide. Le fruit est une caryopse courtement stipitée, incluse, en masse obovale, biconvexe, chauve et punctulée. Ce genre se compose de plantes herbacées, en gazon; les épis sont solitaires ou ternes, un peu globuleux, enveloppés d'un involucre diphyllé. On les trouve au cap de Bonne-Espérance et au Brésil.

PLATYLOBIER. *Platylobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Smith. Caractères : calice accompagné de bractées, bilabié : la lèvre supérieure bifide, arrondie, très-grande; les dix étamines toutes soudées par leurs filets; légume pédicellé, plan, comprimé, ailé sur le dos, et polysperme. Ce genre, auquel Salisbury a donné le nom de *Cheilococca*, est voisin du *Bossia*; il fait partie, ainsi que ce dernier, de la tribu des Lotées. Il se compose d'arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PLATYLOBIER ÉLÉGANT. *Platylobium formosum*, Vent., Jard. de la Malm., pl. 5. Ses tiges sont rameuses et velues, garnies de belles feuilles opposées, ovales, cordées, pétiolées, accompagnées de stipules brunes, lancéolées. Les fleurs sont axillaires, d'un jaune doré, tachetées de pourpre. On le cultive dans les jardins de l'Europe.

PLATYLOPHE. *Platylophus*. BOT. Ce genre de la famille des Cunoniacées, a été créé par D. Don; il est fondé sur le *Weinmannia trifoliata*, et se distingue éminemment par sa capsule terminée au sommet par une large crête. Ses caractères sont : calice à quatre et quelquefois cinq divisions, persistant; corolle composée de quatre et rarement cinq pétales persistants, trifides, à découpures linéaires, aiguës, ordinairement unidentées; huit ou dix étamines; disque hypogyne, urcéolé, entier; loges de l'ovaire biovulées; styles très-courts; capsule membraneuse, réticulée, biloculaire, rentée à la base, se prolongeant au sommet en une sorte d'aile plane et bifide; une seule semence dans chaque loge; elle est grande, arquée, à test coriace et lisse.

PLATYLOPHE A TROIS FEUILLES. *Platylophus trifoliatus*, Don; *Weinmannia trifoliata*, Lin. C'est un arbuste dont les feuilles sont ternées, à folioles glabres, elliptiques, dentelées, nervurées, à pétiole filiforme. Les fleurs sont réunies en panicule. Du midi de l'Afrique.

PLATYMÈNE. BOT. L'une des sections du genre *Trachymene*, de De Candolle.

PLATYMERA. *Platymera*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodés, famille des Brachyures, section des Homochèles, tribu des Christiananes, établi par Edwards qui lui assigne pour caractères : carapace très-large et assez régulièrement elliptique, prolongée de chaque côté en une forte dent; front triangulaire; orbites ovales, profondes et de grandeur médiocre; antennes internes logées dans deux fossettes obliques, au-dessus du front; pieds-mâchoires externes très-larges antérieurement, avec leur troisième article de la longueur du deuxième, se terminant par un bord antérieur assez large, et présentant au-dessus de son angle antérieur et interne une grande et profonde échancrure, dans laquelle s'insère le quatrième article; appendice basilair de ces organes lamelleux, très-grand et semi-lunaire; plastron sternal ovulaire; pattes de la première paire longues et peu élevées, les suivantes très-longues et très-comprimées, avec leur troisième article très-large et presque lamelleux; tarsi longs et styliformes; pattes de la troisième paire un peu plus longues que les deuxièmes et les quatrièmes, les cinquièmes plus courtes; abdomen du mâle composé de cinq articles distincts, dont le troisième présente en arrière une crête transversale très-forte.

PLATYMERA DE GAUDICHAUD. *Platymera Gaudichaudii*, Edw. La carapace est légèrement convexe, inégale, finement granulée; le front est petit et tridenté; les bords latéraux antérieurs de la carapace sont garnis de quinze petites dents obtuses, qui les font paraître festonnés; mains surmontées d'une grande crête dentelée, et garnies à leur face externe d'une rangée de tubercules; sternum du mâle armé d'une grosse dent près de la base des pattes antérieures; la couleur est rougeâtre. Taille, trois pouces. Des côtes du Chili.

PLATYMÈRE. *Platymerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour des insectes récemment apportés de la Cafrerie par Ecklon et Zeyher. Caractères : antennes courtes, minces, peu coudées, composées de douze articles dont les sept premiers lenticulaires; les autres forment la massue qui est étroite et ovale; trompe forte, conique et courte dans les mâles, allongée et plus grêle dans les femelles; yeux latéraux, arrondis et médiocrement convexes; corselet semi-orbiculaire, peu convexe en dessus; élytres oblongues, presque carrées, un peu échancrées à la base, près de la suture; épaules obtusément anguleuses, arrondies à l'extrémité et peu convexes en dessus; pieds courts, robustes, les antérieurs distants à la base; cuisses comprimées et larges; les quatre jambes postérieures épineuses. Ce genre se compose des espèces suivantes : *Platymerus Eckloni*, *Zeyheri*, *Wintthemi*, *Lehmanni* et *Germari*.

PLATYMÉRIER. *Platmerium*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Bartling qui lui assigne pour caractères : tube du calice court, soudé avec l'ovaire; limbe supère, en roue, à cinq lobes plans et obtus; corolle supère, infundibuliforme, coriace, à tube court et laineux intérieurement : son limbe est

partagé en cinq lobes plans et obtus, contournés pendant l'estivation; quatre ou cinq anthères linéaires, sessiles entre les lobes du calice; ovaire infère, biloculaire, couvert par le disque épigyne; style en masse, marqué de dix côtes contournées en spirale. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce; c'est un arbuste à rameaux grêles et cylindriques, à feuilles opposées, courtement pétioles, coriaces, lancéolées, acuminées, pubescentes en dessous, ainsi que les rameaux. Les fleurs sont aggrégées, courtement pédicelées. De Manille.

PLATYMÉSOPE. *Platymesopus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères: antennes composées de treize articles et renflées en une masse courte; palpes maxillaires de quatre articles allongés, dont les deux derniers fortement dilatés; mandibules quadridentées; jambes intermédiaires présentant une dilatation au côté interne.

PLATYMÉSOPE TIBIAL. *Platymesopus tibialis*, West. Son corps est vert; les antennes sont fauves, les ailes diaphanes, les pattes jaunes, avec la base des cuisses fauves; les jambes sont annelées de brun et bordées de rouge, avec un point noir à l'extrémité. Europe.

PLATYMÉTOPE. *Platymetopus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpalides, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères: antennes filiformes; dernier article des palpes assez allongé, ovalaire et presque renflé; lèvre supérieure presque trapézoïde et légèrement arrondie antérieurement; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; menton échancré en arc de cercle; point de dent au milieu de son échancrure; corps peu convexe et assez allongé; tête arrondie, plane antérieurement, rétrécie postérieurement; yeux saillants; corselet carré ou rétréci postérieurement; élytres allongées, ovalaires, presque parallèles. Les quatre premiers articles des quatre tarsi antérieurs triangulaires ou cordiformes, dilatés dans les mâles.

PLATYMÉTOPE A QUATRE TACHES. *Platymetopus quadrimaculatus*, Dej. Il est en dessus d'un bronzé obscur; la tête est entièrement ponctuée, de même que le corselet dont les bords sont un peu roussâtres, et la ligne médiane, peu marquée, ne dépasse pas les deux impressions transversales, qui sont courtes et peu distinctes. Les élytres ont des stries ponctuées et deux taches chacune d'un brun ferrugineux, qui est aussi la couleur des pattes. Taille, trois lignes. De la Cochinchine.

PLATYMETOPIUS. INS. Sous-genre de *Iassus*. V. IASSE.

PLATYMISCIER. *Platymiscium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel (*in Linnaea*, 11, p. 198) qui lui assigne pour caractères: calice turbinato-campanulé, terminé par cinq dents courtes; étendard de la corolle orbiculé ou ovale, de même longueur ou un peu plus court que les ailes; celles-ci oblongues ou ovales, mais libres; carène oblongue ou obovale, aussi longue que les ailes ou les dépassant un peu, droite ou faiblement courbée, avec les pétales soudés entre eux au dos; étamines monadelphes, avec

le fourreau fendu en dessus; anthères uniformes, longitudinalement déhiscentes; ovaire longuement stipité, à un ou deux ovules; style court et filiforme; stigmata subcapité. Le fruit consiste en un légume stipité, oblong, plan, membraneux, indéhiscents, légèrement réticulé, avec les bords de la suture faiblement relevés et non endurecis au milieu; semence solitaire, comprimée et réniforme. Les espèces de ce genre appartiennent toutes à l'Amérique méridionale; ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles opposées ou verticillées par trois, imparipinnées, à stipules souvent persistantes, à folioles opposées ou les supérieures alternes, coriaces et glabres, à rameaux axillaires, simples ou souvent fasciculés, à bractées ou bractéoles petites et membraneuses, à fleurs pédicellées et jaunes.

PLATYMISCIER JAUNE. *Platymiscium luteum*, Vog. Folioles ordinairement au nombre de cinq, oblongues, acuminées, plus étroites à la base. De la province de Rio-Janeiro.

PLATYNE. *Platyna*. INS. Wiedemann désigne ainsi un genre d'insectes de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, qui se distingue de tous les autres de la même famille par les caractères suivants: antennes avancées, plus longues que la tête, de trois articles: les deux premiers cylindriques, de la même longueur, et le troisième plus court, comprimé, pointu; une seule épine recourbée à l'écusson. L'abdomen est large, ainsi que dans les Stratiomes; de là l'origine du nom imposé à ce nouveau genre.

PLATYNE A LANCE. *Platyna hastata*, Wied.; *Stratiomys hastata*, Fab. Cet insecte est long de trois lignes, noir, avec le corselet doré. L'abdomen est dilaté postérieurement, avec le disque et une bande argentés. On le trouve en Guinée.

PLATYNE. *Platynus*. INS. Nom donné par Bonelli à un genre de Coléoptères pentamères, de la tribu des Carabiques, et auquel il assigne pour caractères essentiels: labre transverse, entier; toutes les palpes ayant leur dernier article cylindrique, ovale, à peine tronqué; corps très-déprimé; corselet sessile; abdomen très-large; menton ayant une dent simple, obtuse, à l'extrémité de la saillie du milieu; élytres échancrées obliquement, sans points discoïdaux remarquables.

PLATYNE AGRÉABLE. *Platynus blandus*, Germ. Sa couleur est le brun de poix brillant; ses antennes et ses pieds, les bords de son corselet et de ses élytres sont d'un brun plus clair; on voit sur ces dernières, qui sont oblongues et coupées carrément, des stries simples. On le trouve dans l'Amérique septentrionale.

PLATYNÈME. *Platynema*. BOT. Ce genre, dont la place paraît devoir se trouver dans la famille des Malpighiacées, a été créé par Wight et Arnott qui l'ont ainsi caractérisé: calice à cinq divisions et non glanduleux; corolle à cinq pétales presque égaux, plans, onguculés, très-entiers; dix étamines fertiles, alternativement plus longues; filaments dilatés à leur base, aplatis, persistants; anthères linéari-oblongues, décidues; ovaire courtement tricarinato-aillé au sommet; styles accolés en un seul, filiforme, plus long que les étamines. Les Platynèmes sont des arbres de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, elliptiques, obtuses, gla-

bres, très-entières, à fleurs réunies en grappes terminales.

PLATYNOCHÈTE. *Platynochætus*. INS. Sous ce nom Wiedemann a créé un genre de Diptères, dans la famille des Athéricères, tribu des Syrphiens. Ce genre est bien caractérisé par les antennes, dont le second article est long et cylindrique, le dernier ovale avec un long style terminé en massue; les jambes postérieures arquées.

PLATYNOCHÈTE A SOIES. *Platynochætus setosus*, W.; *Syrphus setosus*, Fabr. Cet insecte est entièrement couvert d'un duvet noir; la soie qui termine ses antennes est fort allongée, un peu plus grosse à l'extrémité. Du nord de l'Afrique.

PLATYNOPTÈRE. *Platynoptera*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes insérées au-devant des yeux, composées de onze articles dont les trois derniers aussi longs que les sept précédents réunis; yeux latéraux, assez grands, arrondis, échancrés en dessus; dernier article des palpes maxillaires de forme triangulaire, celui des labiales également tronqué, plus épais et arrondi en dessus; mandibules petites, arquées, paraissant simples; tête arrondie, enfoncée dans le corselet qui est presque cylindrique, aplati sur les côtés, élargi au milieu, tronqué aux extrémités et renflé sur la tête; élytres dilatées; pattes rapprochées à la base; cuisses assez épaisses dans toute leur longueur et creusées en dessous; genoux non échancrés; jambes courbées et grêles à leur naissance, droites, avec leur sommet arrondi. On ne connaît rien sur la manière de vivre de ces insectes, dont une seule espèce est connue; la forme de ses pattes la rapproche du genre *Priocère* de Kirby, mais ses antennes ont assez de ressemblance avec celles des *Enoplies*.

PLATYNOPTÈRE LYCIFORME. *Platynoptera lyciformis*, Chev. Les parties de la bouche, le chaperon et l'occiput sont jaunes; le corselet est plus long que large, avec un sillon à sa base, et un autre latéral, assez éloigné du bord; le côté ainsi que sa partie antérieure sont jaunes : cette dernière s'avance en pointe jusque vers le milieu; élytres de la largeur du corselet à la base, très-dilatés et arrondies à l'extrémité et sur la suture, ponctuées, sillonnées, avec quatre côtes droites; elles sont noires, avec une large bande transversale. Ondulée et d'un jaune rougeâtre. Taille, sept lignes. Du Brésil.

PLATYNOTE. *Platynotus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Asidites, institué par Fabricius, répudié ensuite par différents entomologistes, et enfin rétabli avec les caractères suivants : antennes allant un peu en grossissant; leur premier article est gros, mais court, le deuxième court, mais transversal, le troisième très-long, les autres presque globuleux, les trois avant-derniers transversaux, le onzième petit; palpes maxillaires terminées par un article sécuriforme, et les labiales par un ovulaire; tête enfoncée dans le corselet; yeux transversaux; mâchoires sans crochet, mais ayant sur les côtés une sorte de corne; corselet presque plan; élytres plus ou moins parallèles; pattes fortes; jambes antérieures pourvues de deux fortes épines externes;

tarses courts, épais, avec les articles intermédiaires triangulaires. Les insectes qui composent ce genre sont tous d'assez grande taille et habitent la pointe méridionale de l'Afrique.

PLATYNOTE VARIOLE. *Platynotus variolosus*, Fab. Il est noir, finement granuleux, ordinairement recouvert d'une matière terreuse et cendrée; les élytres ont chacune trois côtes élevées. Taille, un pouce. Du cap de Bonne-Espérance.

Un autre genre a été créé sous la même dénomination, par Mulsant, dans l'ordre des Tétramères, famille des Longicornes. Il avait pour type les *Clytus detritus* et *arcuatus*, de Fabricius.

PLATYOME. *Platyomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr aux dépens du genre *Curculio* de Fabricius, *Chlorima*, Dej., *Cyphus*, Germ., etc., avec les caractères suivants : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont le second plus long que le premier, les cinq suivants plus courts et tous obconiques, et les cinq derniers formant une massue oblongue-ovale et pointue; trompe courte, épaisse, avancée, avec un trait longitudinal profondément enfoncé en dessus; fossette oculaire courbée, petite et profonde; yeux arrondis et proéminents; corselet presque conique, profondément bisinué en arrière; élytres ovalaires, arrondies et avancées antérieurement, avec les épaules ou prolongées horizontalement en épine ou obtusément anguleuses et un peu élevées; jambes fortes et mutiques. Toutes les espèces de ce genre, jusqu'ici au nombre de treize, appartiennent au Brésil; on remarque parmi elles le *Curculio niceus* de Fabricius.

PLATYOMIDES. *Platyomidæ*. INS. Lépidoptères; ce nom a été substitué par Duponchel à celui de Tordeuses, *Tortrices*, imposé par Latreille à une tribu de petits Lépidoptères nocturnes, le nom de Tordeuses, précédemment employé, ne convenant qu'à un quart environ des espèces que cette tribu renferme.

PLATYONICE. *Platyonix*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr pour un insecte de Cayenne, que Dejean avait d'abord placé dans son genre *Baris*, mais qui en diffère notamment par les caractères suivants : antennes assez longues et minces, coudées, composées de douze articles, dont le premier allongé et obconique, les autres lenticulaires; la massue est allongée, ovale et acuminée; yeux latéraux ovales, déprimés et grands; corselet court, bisinué à sa base, arrondi sur les côtés, plus étroit antérieurement, tronqué postérieurement et médiocrement convexe en dessus; élytres ovalaires, obtusément arrondies à l'extrémité, un peu plus courtes que l'abdomen et légèrement convexes en dessus; tarses antérieurs larges.

PLATYONICE ORNÉ. *Platyonix ornatus*, Sch. Il est noir, avec le corselet profondément ponctué; les élytres sont striées et ponctuées, ornées dans le milieu d'une bande transversale d'écaillés blanchâtres. Amérique méridionale.

PLATYONIQUE. *Platyonichus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homochites, tribu des Nageurs, établi par Latreille et

formé des deux genres Portunne et Polybie de Leach, que Latreille a réunis, après s'être convaincu qu'ils n'ont que de légères différences entre eux, et qu'ils ne doivent pas être distingués génériquement. Les caractères que Latreille assigne à ce genre sont : tous les tarsi (les serres exceptées), les postérieurs surtout, aplatis et en nageoires; test presque isométrique, d'une forme se rapprochant de celle d'un cœur tronqué postérieurement ou suborbiculaire; espace pectoral compris entre les pieds ovale; pédicules oculaires courts; seconde paire de pieds aussi longue au moins que la suivante; antennes latérales beaucoup plus courtes que le corps, presque glabres; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs tronqué ou arrondi obliquement au sommet, avec un sinus interne sous le sommet, servant d'insertion à l'article suivant; post-abdomen ou queue des mâles de cinq segments distincts, celui des femelles de sept. Les mâles des Platyoniques sont inconnues. On doit présumer qu'elles sont semblables à celles des Portunes, auxquels ces Crustacés ressemblent le plus pour l'organisation. Latreille partage les Platyoniques en deux divisions :

† Front avancé en manière de museau triangulaire et simplement ondulé sur ses bords; test bombé.

PLATYNIQUE MESELIER. Latr., *loc. cit.*; *Portunus biguttatus*, Risso, Hist. nat. des Crust. de Nice, pl. 1, fig. 2.

†† Front peu avancé, tridenté (les dents latérales formées par la division interne des oculaires); dessus du test plan ou peu convexe.

PLATYNIQUE DE HENSLOW. *Platyonichus Henslowii*, Latr.; *Polybius Henslowii*, Leach, Malac., Poph. Brit., tab. 9, b.

PLATYONYX. MAM. FOSS. Le docteur Lund, savant Suédois, résidant au Brésil, y a découvert une multitude de débris fossiles de grands animaux dont les analogues vivants ne se retrouvent plus. Parmi ces animaux dont il a donné l'énumération détaillée, dans un Mémoire inséré au tome XIII des Annales des Sciences naturelles (cahier de mai 1840), se trouve le *Platyonyx*, qui paraît se rapprocher beaucoup du genre Bradype, de la famille des Tardigrades, ordre des Mammifères édentés. Le caractère le plus saillant et véritablement distinctif qu'ont pu procurer les restes du *Platyonyx*, consiste dans les ongles des mains qui sont un peu aplatis au lieu d'être très-comprimés comme on les a vus dans le *Megatherium* et le *Megalonyx*, deux autres genres également découverts par le même naturaliste.

PLATYOPE. *Platyopa*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, institué par Fischer, qui lui donne pour caractères : antennes légèrement comprimées, dont le premier article est court, renflé, presque globuleux, le deuxième très-petit, subcylindrique, le troisième presque aussi long que les deux suivants réunis, les cinq autres arrondis au bout et allant en diminuant successivement de longueur; les neuvième et dixième courts, transverses, trapézoïdes ou cratériformes, le dernier très-petit, cylindrique à sa base, obtus et mucroné dans le milieu, à son extrémité, et engagé dans le pénultième;

tête brusquement penchée et déprimée antérieurement, avec une petite saillie latérale, au-dessus des antennes; yeux petits et orbiculaires; dernier article des palpes sécuriforme; corselet dilaté antérieurement et rétréci à sa base, avec les côtés antérieurs fortement penchés; écusson ayant postérieurement, dans son milieu, une saillie à peine élargie en arrière, et légèrement en trapèze; élytres presque planes en dessus, avec les angles huméraux non arrondis; pattes médiocres; cuisses et jambes comprimées, les antérieures de ces dernières fortement triangulaires; tarsi postérieurs comprimés verticalement et très-minces, leur premier article aussi long que les deux suivants réunis et tous trois tronqués obliquement au bout et ciliés de très-longs poils.

PLATYOPE LINÉE. *Platyopa lineata*, Fischer; *Akis lineata*, Fab. Elle est noire, avec la tête granulée et deux fossettes entre les yeux; le corselet est fortement déprimé au milieu, avec deux forts tubercules; les élytres ont plusieurs lignes de points élevés, portant des soies grises et couchées; jambes épineuses et velues. Taille, quatre lignes. De Russie.

PLATYOPHTHALME. MEN. Synonyme d'Antimoine sulfuré.

PLATYPALPE. *Platypalpus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, de la famille des Empides, établi par J. Macquart, et correspondant à la deuxième division des Tachydromies, de Meigen; il se distingue de celles-ci, selon Macquart, en ce que les ailes sont souvent munies d'une cellule anale, et que les jambes intermédiaires sont toujours prolongées en pointe, à l'extrémité. Les cuisses antérieures et intermédiaires sont très-renflées et les dernières sont en outre denticulées. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses et toutes de petite taille.

PLATYPALPE A SOIE BLANCHE. *Platypalpus albisetata*, Macq.; *Tachydromia albisetata*, Panz. Son corps est noir; le style des antennes est blanc et pubescent; les ailes sont d'un brun noirâtre; les pattes sont d'un brun ferrugineux. Taille, une ligne. Allemagne.

PLATYPE. *Platypus*. OIS. Sous ce nom, Brehm a créé un nouveau genre d'Oiseaux aux dépens du genre *Anas* de Linné; il a pour type l'*Anas mollissima*, ou l'Eider, et l'*Anas perspicillata*. Brehm y joint encore la grande Macreuse (*Anas fusca*, L.), la Macreuse, et d'autres espèces. Ce genre, ne reposant que sur des caractères très-secondaires, a été négligé.

PLATYPE. *Platypus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Scolitaires, établi par Herbst, aux dépens des Scolytes d'Olivier, et qui a été adopté par Latreille. Les Platypes ont le corps cylindrique et linéaire; leur tête est un peu prolongée antérieurement; les antennes sont à peine de la longueur de la tête; le labre est étroit, peu avancé, corné, légèrement échancré; les mandibules sont courtes, épaisses, cornées, pointues et presque dentées; les palpes sont petites et coniques. Le corselet est allongé, cylindrique; l'écusson est nul. Les élytres sont tronquées postérieurement, tuberculées ou épineuses dans cette partie. Les pattes sont comprimées; les deux dernières éloignées des quatre autres; toutes les cuisses sont comprimées, anguleuses; les quatre pos-

térieures canaliculées en dessous. Les jambes sont courtes, striées transversalement dans leur partie postérieure; celles de la première paire sont terminées par une épine aiguë; leurs tarsi sont très-grêles, plus longs que les cuisses et les jambes prises ensemble; leur premier article est très-long; tous ces articles sont entiers. Les Platypes ont le même port que les Scolytes, et on les trouve dans les mêmes lieux, c'est-à-dire sur les arbres cariés dans lesquels la larve doit se nourrir.

PLATYPE CYLINDRE. *Platypus Cylindrus*, Herbst, Col., 5, tab. 49, f. 5; Latr., *Gen. Crust.*, etc.; *Bostrichus Cylindrus*, Fabr., Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 15, n° 2; *Scolytus Cylindrus*, Oliv. Cet insecte est long de deux lignes et demie à trois lignes; tout son corps est brun, un peu velu; sa tête est aplatie, un peu rugueuse en devant et légèrement pointillée, ainsi que le corselet qui a un petit sillon à sa partie postérieure. Les élytres sont chargées de stries profondes, tronquées et dentées avant leur extrémité, fort velues au delà des dentelures. Les antennes, les pattes et le dessous du corps sont d'un brun marron. On le trouve dans toute l'Europe.

PLATYPÉTALE. *Platypetalum*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculieuse, établi par R. Brown (*Chloris Melvilliana*, p. 8), qui lui assigne les caractères essentiels suivants: calice presque étalé; pétales dont le limbe est élargi; style court; silicule ovale, à valves un peu convexes; graines disposées sur deux rangs; cotylédons incombants. Ce genre a le port du *Braya*, avec lequel il offre encore des rapports dans la structure de la fleur, ainsi que dans la position des cotylédons; mais il s'en distingue assez par la forme de son péricarpe. Il est également voisin du *Subularia*; mais ce dernier genre a des cotylédons étroits et bilobés. Enfin, le genre *Stenopetalum*, qui offre avec lui certains rapports dans les parties de la fructification, s'en éloigne totalement par le port, par le calice fermé, par les pétales subulés et par les glandes du réceptacle.

PLATYPÉTALE POURPRÉE. *Platypetalum purpurascens*, R. Br. C'est une petite plante qui croit à l'île Melville; ses tiges sont courtes, nues à la base, garnies à la partie supérieure de feuilles nombreuses, lancéolées, épaisses, munies de quelques poils. Les fleurs ont la corolle blanche, lavée de rose; elles forment de petits corymbes peu fournis et terminaux.

PLATYPÈZE. *Platypeza*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystones, tribu des Dolichopodes, établi par Meigen, adopté par Latreille (*Fam. nat. du Règne Anim.*), et ayant pour caractères: antennes avancées, de trois articles: les deux inférieurs courts, presque cylindriques, le troisième conique, terminé par une soie; tarsi postérieurs dilatés et comprimés, avec leur troisième article plus grand; abdomen aplati; ailes couchées sur le corps, se recouvrant l'une l'autre dans le repos; yeux rapprochés et convergents dans les mâles, espacés dans les femelles. Meigen décrit trois espèces de ce genre. Toutes sont propres à l'Europe.

PLATYPÈZE FASCÉE. *Platypeza fasciata*, Meig., Lat.;

Encycl. méthod., pl. 590, f. 47-51; *Dolichopus fasciatus*, Fabr., Syst. Antl. Sa tête et son corselet sont noirâtres. L'abdomen est cendré, avec trois ou quatre bandes dilatées au milieu et noires. Les pattes sont noires, avec les tarsi postérieurs dilatés et comprimés; le premier article est le plus grand. On la trouve en Europe.

PLATYPÉZINES. INS. Fallen a donné ce nom à une petite famille de Diptères, que Latreille confond dans sa tribu des Dolichopodes.

PLATYPHYLLE. *Platyphyllum*. INS. Orthoptères. Le genre que Serville a formé sous ce nom, dans la famille des Locustiens, comprend des insectes qui ont les élytres allongées, ovales et souvent plus étroites à l'extrémité; leurs ailes sont très-grandes et un peu plus courtes que les élytres; le corselet est court, arqué, prolongé en arrière où il forme un lobe arrondi; premier article des antennes souvent épineux; sternum offrant deux longues épines rapprochées; tarière des femelles assez mince, arquée et plus courte que l'abdomen.

PLATYPHYLLE FEUILLE DE SAUGE. *Platyphyllum Salviaefolium*, Licht.; *Locusta Salviaefolia*, Trans. of Lin., t. IV, p. 51. Sa couleur est le vert-jaunâtre, avec une teinte rosée sur l'abdomen; ses ailes sont d'un rose assez vif, avec une bordure plus pâle et presque blanchâtre; tarière brune vers l'extrémité. Taille, deux pouces. Du Mexique.

PLATYPHYLLUM. BOT. (*Lichens*.) Genre proposé par Ventenat pour les Lichens foliacés libres, non crustacés, à scutelles sessiles ou légèrement stipitées. Il renferme les genres *Borreria*, *Ramalina*, *Evernia* et *Cetraria* d'Acharius. Ce genre n'était guère susceptible d'adoption.

PLATYPIGA. MAM. (Illiger.) Synonyme d'Agouti. V. ce mot.

PLATYPODES. OIS. Lacépède a proposé de réunir sous ce nom les Oiseaux à pieds aplatis, et dont les doigts extérieurs sont unis dans presque toute leur longueur.

PLATYPODIER. *Platypodium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel et que Bentham avait, presque dans le même temps, appelé *Callisemea*. Caractères: calice herbacé, turbinato-campanulé, un peu courbé, à cinq divisions, à deux lèvres ovales et incisées; corolle papilionacée, à étendard ample, ovato-orbiculé, arrondi à sa base, surmontant les ailes qui sont oblongues et obliquement ovales; carène oblongue et obtuse; dix étamines monadelphes jusqu'à la base, dont les filaments sont libres mais néanmoins partagés en deux faisceaux opposés; anthères ovales; ovaire longuement stipité, oblong, renfermant plusieurs ovules; style filiforme et glabre; stigmaté obtus et mince. Le fruit consiste en une longue gousse comprimée, indéchirable et polysperme. Les Platypodiers appartiennent au Brésil; ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles imparipinnées, dont les folioles, attachées à un rachis très-mince, sont oblongues, rétuses ou échancrées au sommet. Les fleurs sont rassemblées en grappes simples.

PLATYPOSOPES. INS. V. XYLOPHAGES et PLATYSOMES.

PLATYPROSOPE. *Platyprosopus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Staphyliens, institué par le comte de Mannerheim aux dépens des Staphyliens, pour ceux de ces insectes qui ont les antennes sétacées, plus minces à l'extrémité qu'à la base; ces insectes se distinguent encore des Staphyliens proprement dits, par la largeur de la tête et du corselet qui semblent se confondre, par la brièveté des palpes qui sont filiformes, à dernier article cylindrique et tronqué. Le labre est cilié; le menton est profondément échancré; la languette est bifide; les tarses antérieurs sont dilatés; le corps est linéaire et déprimé; le cou est à peine distinct.

PLATYPROSOPE ALLONGÉ. *Platyprosopus elongatus*, Man. Il est d'un brun tirant sur le rougeâtre; les élytres et les pattes sont brunâtres; la tête est opaque; le corselet est glabre; les élytres sont finement rugueuses. Taille, six lignes. Du Caucase.

PLATYPTÈRE. *Platyptera*. POIS. Ce genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Gobioides, a été établi par Kuhl et Van Hasselt, pour deux Poissons de l'Inde qu'ils ont appelés *Platyptera melanocephala* et *Platyptera trigonocephala*. Ces Poissons ont avec les nageoires ventrales larges et écartées des Callionymes, une tête courte et déprimée, une bouche petite, des branchies ouvertes et de larges écailles. Leurs nageoires dorsales sont courtes et écartées. Plus tard Valenciennes, en examinant avec plus d'attention, dans le musée de Leyde où ils sont conservés, ces deux Poissons et leurs squelettes, a reconnu qu'ils ne formaient qu'une seule et même espèce, et que la différence ne provenait que de l'âge et de l'état de conservation. Il produit cette espèce unique dans son Histoire naturelle des Poissons sous le nom de

PLATYPTÈRE APRON. *Platyptera aspro*, K. et V. H. Il est oblong, presque cylindrique ou même un peu déprimé de l'avant; tout à fait plat sous la tête et la poitrine. Sa couleur est en dessus d'un brun foncé, blanchâtre en dessous; ses dorsales ont chacune sur un fond blanchâtre, deux ou trois bandes irrégulières, noirâtres, formées par des points serrés.

PLATYPTÉRIQUE. *Platypterix*. INS. Genre de Lépidoptères Nocturnes, de la tribu des Faux-Bombyx, établi par Laspeyres aux dépens du grand genre *Phalœna* de Linné. Caractères : langue très-courte, presque nulle; palpes inférieures très-petites, presque coniques; antennes courtes, sétacées, toujours pectinées dans les mâles, pectinées ou simples dans les femelles; tête petite; corps ordinairement grêle; ailes grandes, en toit aigu dans le repos; les supérieures recouvrant les inférieures; les premières ayant leur angle supérieur allongé, recourbé en faucille; chenilles non arpeuteuses, munies de quatorze pattes, dont six écailleuses et huit membraneuses, les derniers segments du corps en étant privés, et le segment anal terminé par une pointe simple. Ce genre ne se compose que de sept à huit espèces, toutes propres à l'Europe; elles vivent et volent à la manière des Phalènes; leurs chenilles plient et roulent les feuilles, en les assujettissant avec de la soie. C'est dans ce rouleau qu'elles font leur coque et qu'elles subissent leurs métamorphoses.

PLATYPTÉRIQUE FAUCILLE. *Platypterix falcula*; *Platypterix falcataria*, Latr.; *Bombyx falcula*, Esp., Hub., Bomb., tab. 11, f. 44, mâle; *Phalœna falcataria*, L., Fabr. Dix à douze lignes d'envergure; ailes en faux, blanchâtres, avec des lignes brunes ondulées et transverses : les supérieures ayant deux points et une tache discoïdale de couleur brune; l'un de ces points oculé, à prunelle grise; dessous d'un blanc jaunâtre, presque dépourvu de lignes. La chenille est verte, avec le dos d'un brun pourpré, portant six tubercules charnus. Elle vit sur l'Aune et le Bouleau. On trouve ce Papillon aux environs de Paris.

PLATYPTÉRIQUE. *Platypterus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées et de la Syngénésie égale, L., établi par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. aequin.*, vol. 4, p. 200) qui l'a ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, composé de folioles nombreuses, imbriquées, linéaires, lancéolées, subulées au sommet et réfléchies, les extérieures plus courtes et un peu plus larges; réceptacle convexe, couvert de paillettes linéaires, subulées, à une seule nervure, carénées, scarieuses, de la longueur des fleurons, et persistantes; fleurons nombreux, tous tubuleux, hermaphrodites, dépassant à peine l'involucre; corolle tubuleuse, élargie et divisée dans la partie supérieure en cinq dents oblongues, obtuses, étalées; étamines dont les anthères sont nues à la base et saillantes hors du tube de la corolle; ovaire linéaire, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate saillant, à deux branches linéaires, un peu épaissies au sommet; akènes oblongs, comprimés, bordés d'une aile membraneuse, marqués des deux côtés d'une ligne proéminente, et surmontés au sommet de deux barbes droites, scabres, égales, plus courtes que les anthères, et persistantes. Ce genre est fondé sur une plante que Cavanilles a réunie au genre *Bidens*, et Curtis au genre *Spilanthe*, mais qui s'éloigne de ces deux genres par le port, l'involucre à folioles imbriquées, recourbées en arrière, et par quelques autres caractères. Il est également voisin des genres *Salmia* et *Verbesina*; il diffère du *Salmia* par son réceptacle convexe, et du *Verbesina* par son port, la structure de son involucre et l'absence des rayons.

PLATYPTÉRIQUE A FLEURS JAUNES. *Platypterix crocata*, Kunth, loc. cit.; *Bidens crocata*, Cavan., Icon., t. p. 66, tab. 992; *Spilanthe crocata*, Curt.; *Bot. mag.*, tab. 1627. C'est une plante herbacée, à rameaux opposés, quadrangulaires; à feuilles opposées, ovées, deltoïdes; les caulinaires en forme de lyre, rigides et scabres. Les fleurs, dont la couleur est d'un beau jaune orangé ou safrané, sont terminales et axillaires, solitaires et portées sur de longs pédoncules. Mexique.

PLATYPTÉRYX. INS. Genre proposé par Laspeyres pour quelques Lépidoptères de la nature du *Phalœna falcataria*.

PLATYPUS. MAM. Syn. d'Échidné. V. MONOTRÈME.

PLATYRAPHE. *Platyraphium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Carduacées, établi par Cassini aux dépens du genre *Carduus*. Il est caractérisé par l'appendice des folioles de l'involucre, qui est peu distinct du reste de la foliole,

membraneux, très-large à sa base, laquelle n'offre aucune protubérance sur la face interne; par les corolles obliquement tronquées. L'espèce qui forme le type du genre *Platyraphium*, est le *Carduus afer*, Jacq., *Hort. Schænbrun.*, vol. 2, p. 10, tab. 145, ou *Platyraphium Jacquini*, Cass. C'est une plante bisannuelle, dont la tige est dressée, cylindrique, striée, laineuse, un peu ramifiée supérieurement, garnie de feuilles éparses, nombreuses, sessiles, linéaires, lancéolées, pinnatifides, cotonneuses et blanches en dessous, glabres et vertes en dessus, avec les nervures blanches. Chaque rameau se termine en un pédoncule court, portant une calathide dressée, dont l'involucre est ventru, composé de folioles qui, à leur base, sont garnies d'un coton aranéux. Les corolles et les styles sont de couleur purpurine. De Barbarie.

PLATYRHIN. *Platyrhinus*. INS. Coléoptères tétramères. Clairville a institué ce genre dans la famille des Rhynchophores, pour un Anthrabe de Fabricius dont les caractères lui ont paru anomaux, et Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, en adoptant le genre de Clairville, l'a enrichi d'une seconde espèce, également distincte du genre *Anthrabis* de l'entomologiste de Kiel. Caractères : antennes assez courtes et fortes, insérées dans une fossette profonde, sous le milieu de la trompe, droites, composées de onze articles dont les premiers oblongs et les autres obconiques; les trois derniers un peu plus épais et comprimés, forment la massue; trompe oblongue, carrée, courbée, un peu tronquée au bout; yeux latéraux, arrondis, proéminents; corselet dilaté sur les côtés qui sont arrondis en dessous du milieu, en dessus ils se rétrécissent sensiblement; on voit près de sa base une strie transversale, élevée, qui se prolonge un peu sur les côtés; élytres oblongues, linéaires, déprimées, presque triangulaires. Les seules espèces admises jusqu'ici dans ce genre sont : *Anthrabis latirostris* et *spiculosus*, Fab.

PLATYRHINCHUS. INS. Coléoptères tétramères; ce genre avait été institué par Megerle, pour le *Curculio fallax* d'Illiger, qu'il avait appelé *Platyrhinchus vittatus*; mais il n'a pas été adopté par Schoenherr qui en a relégué l'espèce dans un appendice (PNEUMODUS) de son genre *Chlorophanus*.

PLATYRHOPALE. *Platyrhopalus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Paussites, établi par Westwood, qui lui assigne pour caractères : antennes grandes; premier article comprimé, échancré obliquement à son extrémité, suivi d'un autre petit, globuleux, enfoncé dans l'échancrure du premier, le dernier grand, plan, fortement déprimé, tronqué à sa base; tête presque carrée; yeux grands; mandibules cornées, grêles, fortement arquées, ayant leur extrémité terminée par une dent très-aigüe; palpes maxillaires avancées jusqu'à la base des antennes, avec l'article basilaire petit, tuberculiforme, le deuxième grand, comprimé, presque carré, le troisième beaucoup plus étroit et le quatrième plus petit et conique; corselet court, arrondi sur les côtés antérieurs; élytres beaucoup plus larges que le corselet, tronquées postérieurement; pattes assez courtes;

jambes dilatées, avancées en une petite épine; tarses de quatre articles : les trois premiers aplatis et courts, le dernier plus long.

PLATYRHOPALE DENTICORNE. *Platyrhopalus denticornis*; *Paussus denticornis*, Donov. Son corps est d'un brun roussâtre, un peu déprimé en dessus, légèrement pubescent; sa tête est avancée, échancrée antérieurement; ses yeux sont grands et glauques; ses palpes sont roussâtres; ses antennes sont d'un brun roux, velues, avec le premier article large et difforme et le dernier plus grand que le corselet, presque ovale et cependant tronqué en échancrure à sa base; corselet court, tronqué à sa base et à son sommet, beaucoup plus large et plus élevé antérieurement, avec ses côtés arrondis et dilatés; élytres plus larges que le corselet, plus courtes que l'abdomen, d'un brun roussâtre, avec le disque noir, la moitié de la suture et une large tache postérieure arrondie de chaque côté, roussâtres. Taille, quatre lignes. De l'Inde.

PLATYRHYNQUE. MAM. F. Cuvier a formé sous ce nom, aux dépens des Phoques de Linné, un genre qui a pour type le *Phoca Leonina*, et dont les caractères distinctifs consistent dans les dents machélières dont le tubercule principal est aussi épais que large, avec une pointe presque insensible à sa base antérieure. La racine de chacune des dents est, à son collet, renflée et d'un diamètre supérieur à celui de la couronne. Les incisives sont pointues, etc. Ce genre se distingue encore par son museau beaucoup plus large à son extrémité qu'auprès des trous sous-orbitaires; cette largeur est due surtout à celle des intermaxillaires. V. PHOQUE.

PLATYRHYNQUE. *Platyrhynchus*. OIS. (Desm.) Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec plus large que le front, dilaté sur les côtés, très-déprimé jusqu'à la pointe; d'une largeur double au moins de l'épaisseur; arête déprimée, peu distincte; base garnie de longues soies; narines placées vers le milieu de la surface du bec, rondes, fermées en dessus par une membrane couverte de plumes; quatre doigts, trois en avant, dont l'intermédiaire, plus court que le tarse, est joint à l'externe jusqu'à la première articulation; pouce armé d'un ongle fort et courbé; les deux premières rémiges plus courtes que la troisième et la quatrième qui sont les plus longues. Les Platyrhynques, que l'on a séparés des Gobe-Mouches et des Moucherolles, n'en diffèrent aucunement quant aux mœurs et aux habitudes. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour habitent les forêts de l'Amérique méridionale.

PLATYRHYNQUE AUX AILES VARIÉES. *Platyrhynchus polychopterus*, Vieill. Parties supérieures noires; ailes variées de taches blanches longitudinales; rectrices latérales tachetées de blanc à l'extrémité; parties inférieures grises; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces dix lignes. De l'Australasie.

PLATYRHYNQUE A BANDEAU BLANC. *Platyrhynchus velatus*, Vieill.; *Muscicapa Senegalensis*, Lath.; Gobe-Mouche à poitrine rousse, Briss., Buff., pl. enlum. 567, fig. 1. Parties supérieures variées de blanc et de gris; sommet de la tête entouré d'une bande blanche, et couvert d'une tache rousse; bande oculaire blanche, de même que les joues; petites tectrices alaires bordées

de roux, une ligne blanche sur les moyennes; rémiges brunes; rectrices intermédiaires noires, les autres bordées ou terminées de blanc; gorge blanche; poitrine marquée d'une tache roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces deux lignes. De l'Afrique.

PLATYRHYNQUE BLEU ET BLANC. *Platyrhynchus cyanoleucus*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu foncé et éclatant; les inférieures blanches; bec et pieds bruns. La femelle a les parties supérieures d'un gris nuancé de blenâtre; la gorge, le devant du cou et la poitrine roux; le ventre roussâtre. De l'île de Timor.

PLATYRHYNQUE BRUN. *Todus Platyrhynchus*, Gmel. Plumage d'un brun jaunâtre; sommet de la tête d'un gris plombé, avec une ligne longitudinale blanche; gorge blanchâtre; ventre jaunâtre. Taille, cinq pouces et demi. Brésil.

PLATYRHYNQUE BRUN ET BLANC. *Platyrhynchus leucocephalus*, Vieill. Parties supérieures brunes; plumes du sommet de la tête jaunes à leur base; une sorte de couronne blanchâtre; parties inférieures blanches, tachetées ou striées de noir; flancs olivâtres, également tachetés; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

PLATYRHYNQUE CANCROME. *Platyrhynchus Cancromus*; *Platyrhynchus rostratus*, Vieill.; Temm., Ois. color., pl. 12, fig. 2. Parties supérieures brunes; front noir; un trait blanc allant des narines aux yeux; une huppe composée de plumes jaunes, bordées de brun; un trait noir, arqué sous l'œil; méat auditif couvert de plumes jaunes, largement bordées de noir; rectrices alaires d'un noir bleuâtre, bordées de brunâtre; rémiges brunes, bordées de brunâtre, l'externe bordée de blanc pur; rectrices brunâtres; gorge blanche, nuancée de jaune; parties inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

PLATYRHYNQUE A COLLIER. *Muscicapa collaris*, Lath.; *Muscicapa melanoptera*, Gmel., Buff., pl. enlum. 567, fig. 5. Parties supérieures d'un cendré obscur; rémiges noires; rectrices noirâtres, les latérales bordées ou terminées de blanc; gorge et devant du cou d'un brun marron; une bande noire en avant de la poitrine qui est blanche ainsi que le reste des parties inférieures; jambes variées de blanc et de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Afrique.

PLATYRHYNQUE FÉROCE. *Muscicapa ferox*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé; rectrices alaires et subcaudales, abdomen et flancs d'un jaune soufre; plumes du sommet de la tête jaunes et orangées à leur base; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Guiane.

PLATYRHYNQUE GILLIT. *V. MOUCHEROLLE GILLIT.*

PLATYRHYNQUE A GORGE ROUSSE. *Platyrhynchus ruficollis*, Vieill. Parties supérieures bleues; tête d'un bleu noirâtre; rémiges bordées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine roux; parties postérieures blanches; bec et pieds gris. Taille, six pouces. De l'Australie.

PLATYRHYNQUE HUPPÉ DE L'ÎLE DE MASCAREIGNE. *V. MOUCHEROLLE HUPPÉ DE L'ÎLE DE MASCAREIGNE.*

PLATYRHYNQUE HUPPÉ DU SÉNÉGAL. *V. MOUCHEROLLE TCHITREC.*

PLATYRHYNQUE A JOUES NOIRES. *Platyrhynchus melanops*, Vieill. Parties supérieures d'un gris roussâtre; sommet de la tête roux; gorge blanche; joues noires; parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

PLATYRHYNQUE A LUNETTES. *Platyrhynchus perspicillatus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 152. Parties supérieures brunes; sourcils et aréole des yeux blancs; un collier noirâtre; rectrices étagées, les trois latérales terminées de blanc; parties inférieures blanches; bec noir, blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, six pouces. Du sud de l'Afrique.

PLATYRHYNQUE A MOUSTACHES. *Platyrhynchus mystaceus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres, variées de jaunâtre; sommet de la tête d'un brun foncé; un trait noir de chaque côté de la tête, en dessous une bande brunâtre, mêlée de jaune; rémiges noires; rectrices noirâtres, pointillées vers l'extrémité; gorge blanchâtre; parties inférieures d'un jaune foncé; bec noir, avec la mandibule inférieure jaunâtre; pieds bruns. Taille, quatre pouces.

PLATYRHYNQUE NOIR ET ROUX. *Platyrhynchus nasutus*, Vieill.; *Todus nasutus*, Lath.; *Todus macrorhynchus*, Gmel. Parties supérieures d'un noir bleuâtre irisé; scapulaires blanches; rémiges noires, bordées de blanc; croupion, gorge et parties inférieures rouges, variés de noirâtre; rectrices noires; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces.

PLATYRHYNQUE OLIVATRE. *Platyrhynchus olivaceus*, Temm., Ois. color., pl. 12, fig. 1. Parties supérieures vertes; petites tectrices alaires d'un vert bleuâtre; les moyennes d'un bleu noirâtre, bordées de jaunâtre; rémiges noirâtres, bordées de jaune-olivâtre; rectrices brunes, bordées d'olivâtre; gorge d'un vert jaunâtre; poitrine verte; abdomen verdâtre; bec noir, jaunâtre en dessous; pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes. Du Brésil.

PLATYRHYNQUE A OREILLES NOIRES. *Platyrhynchus auricularis*, Vieill. Parties supérieures olivâtres; sommet de la tête d'un gris verdâtre; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de jaune; une tache noire et blanche sur les oreilles; parties inférieures jaunes; bec noir; pieds gris. Taille, trois pouces. Du Brésil.

PLATYRHYNQUE A QUEUE COURTE. *Todus brachyurus*. Plumage noir, à l'exception du front, des côtés de la tête, des épaules, du bord interne de quelques rémiges et des parties inférieures qui sont blancs; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

PLATYRHYNQUE A QUEUE FINE. *Platyrhynchus filicaudus*, Spix. Il est entièrement d'un brun verdâtre, et sa taille surpasse un peu la longueur de cinq pouces. Cette espèce, qui a été observée au Brésil, s'éloigne un peu de ses congénères, et même Strickland a cru lui trouver des caractères distinctifs suffisants pour en former un genre nouveau sous le nom de *Copurus*. Ces caractères sont: bec triangulaire, un peu plus long que large, médiocrement comprimé; son arête est arrondie vers la base et recourbée vers la pointe; les narines sont larges et ouvertes. Les ailes sont plus longues que dans la plupart des autres *Platyrhynques*, et la queue

plus courte; les tarsi sont médiocres, avec le doigt externe plus long que l'interne, très-faiblement uni au médian vers sa base.

PLATYRHYNQUE A QUEUE ROUGE. *Platyrhynchus ruficaudatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tectrices alaires rousses, tachetées de brun; rémiges brunes, bordées de roux; tectrices caudales et rectrices rousses; parties inférieures olivâtres, tachetées de gris; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Guiane.

PLATYRHYNQUE ROUX DE CAYENNE. *Muscicapa rufescens*, Lath., Buff., pl. enlum. 453, fig. 1. Sommet de la tête d'un roux clair; petites tectrices alaires rousses, terminées de noir; rémiges noires; une tache brune sur le sommet de la tête; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes.

PLATYRHYNQUE RUBIN. *Platyrhynchus coronatus*, Vieill.; *Muscicapa coronata*, Lath., Buff., pl. enlum. 675, fig. 1. *V. MOUCHEROLLE*.

PLATYRHYNQUE SCHEP. *V. MOUCHEROLLE SCHEP.*

PLATYRHYNQUE TACHETÉ. *V. MOUCHEROLLE TACHETÉ.*

PLATYRHYNQUE TCHETRECEBÉ. *V. MOUCHEROLLE TCHETRECEBÉ.*

PLATYRHYNQUE TCHITREC. *V. MOUCHEROLLE TCHITREC.*

PLATYRHYNQUE A VENTRE JAUNE. *V. MOUCHEROLLE A VENTRE JAUNE.*

PLATYRHYNQUE A VENTRE ROUX. *Platyrhynchus rufiventris*, Vieill. Parties supérieures grises; sommet de la tête noir; tectrices alaires et rémiges brunes; rectrices noires, les latérales en partie blanches; gorge et flancs blancs; ventre roux; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

PLATYRHYNQUE POIS. Lesueur établit sous ce nom un genre voisin des Esturgeons, pour un Poisson de l'Ohio, dont les caractères sont : mâchoires, langue et pharynx sans dents; museau aplati et allongé; des plaques osseuses sur la queue seulement.

PLATYRHYNQUE OIS. Klein désignait sous ce nom collectif, les Oies et les Canards.

PLATYRHYNQUE RHININS. *Platyrhynchus rhini*, MAM. Nom donné à une tribu de Quadrumanes. Ces Singes ont douze molaires aux deux mâchoires; la queue toujours longue et souvent prenante; les fesses velues et sans callosités. Ils sont en outre privés d'abajoues. Les genres *Ateles*, *Lagothrix*, *Mycetes*, *Sebus*, *Saguinus*, *Aotus*, *Pithecia* et *Jacchus*, composent cette tribu.

PLATYSCÈLE. *Platyscelis*, INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : labre très-court, transverse et entier; mandibules bifides; mâchoires ayant une dent cornée au côté interne; palpes terminées par un article beaucoup plus grand, comprimé, triangulaire ou sécuriforme, dans les maxillaires surtout; celles-ci composées de quatre articles; les labiales de trois; lèvre légèrement échancrée; antennes filiformes, de onze articles; le troisième moitié plus long seulement que le précédent, et n'ayant pas deux fois la longueur du quatrième; les quatrième, cinquième, sixième et sep-

tième obconiques; les huitième, neuvième et dixième turbinés ou globuleux; le dernier de la longueur du précédent au moins, et arrondi à l'extrémité; tête ovale, à moitié enfoncée dans le corselet; chaperon sans échancrure antérieure; yeux peu saillants; corps en ovale, court, un peu déprimé; corselet de la largeur ou à peine plus large que les élytres, transverse, échancré en devant; écusson peu ou point distinct; élytres réunies, embrassant peu ou point l'abdomen; point d'ailes; pattes fortes; tarsi des quatre antérieures ayant leurs deuxième, troisième et quatrième articles dilatés et presque cordiformes dans les mâles. On trouve ces insectes à terre et cachés sous les pierres, comme les Pédiens.

PLATYSCÈLE HYPOLITHE. *Platyscelis Hypolithes*, Latr.; *Tenebrio Hypolithes*, Pall. Son corps est convexe, d'un noir peu luisant, couvert d'une ponctuation assez fine, mais serrée; élytres marquées de lignes longitudinales assez fortes. Taille, sept lignes. Cet insecte habite la Russie méridionale.

PLATYSÈME. *Platysma*, BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Benth (Ann. des Wiener Museums, 1857, p. 122), avec les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents, dont les deux supérieures très-courtes, et l'inférieure la plus évidente; étendard de la corolle largement orbiculé, plan, plus long que les ailes; celles-ci obliquement oblongues; carène recourbée, à peine plus courte que les ailes; étamines monadelphes, avec le filament vexillaire libre à sa base, puis au-dessus de son milieu; anthères orbiculaires, uniformes; ovaire presque sessile, linéaire, recourbé; style courbe, presque cylindrique, glabre, atténué vers le sommet, où une sorte d'expansion linguiforme et ciliée représente le stigmate. Le fruit consiste en un légume ovato-oblong, un peu en faux, plano-comprimé, coriace, plus épais vers les sutures, dont l'une est recourbée, triailée, l'autre presque droite et biaillée; les valvules sont planes et sans nervures. On ne connaît jusqu'ici de ce genre qu'une seule espèce; elle a été apportée primitivement par le comte de Hoffmansegg.

PLATYSÈME TRIANGULAIRE. *Platysma triquetra*, Benth. C'est un arbrisseau volubile, à rameaux triangulaires et ailés sur les angles; les stipules sont brunes, presque membraneuses, ovato-orbiculées et soudées; les stipelles sont ovato-lancéolées; les pétioles ont trois angles aigus; ils supportent trois folioles ovales, acuminées, arrondies et presque en cœur à leur base, coriaces, réticulées, glabres, obliques latéralement; les pédoncules sont courts, trigones, supportant une ou deux fleurs, accompagnées de bractéoles membranacées-coriaces et linéaires. Des bords de la rivière des Amazones.

PLATYSME. *Platysma*, BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Diandrie, de Linné, établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 295), qui lui a imposé les caractères suivants : périanthe à cinq sépales peu cohérents, la base des extérieurs latéraux simulant un éperon court et obtus; labelle concave, sans appendice dans sa partie inférieure; gynostème indivis,

tricuspidé au sommet; stigmate caché par une lame membraneuse; anthères biloculaires; dans chaque loge deux masses polliniques, céréacées, oblongues, comprimées; capsule muriquée.

PLATYSME GRÈLE. *Platysma gracile*, Bl., loc. cit. C'est une herbe parasite, rameuse, à tiges rampantes, garnies de feuilles distiques, linéaires, cuspidées, à fleurs presque terminales, solitaires et sessiles. Cette Orchidée croît dans les montagnes de Pantjar et Seribu, île de Java.

PLATYSME. *Platysma*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli. Caractères: languette tronquée, coriace; palpes maxillaires extérieures ayant leur quatrième article cylindrique, aminci à sa base et plus court que le précédent; menton ayant une dent bifide à l'extrémité de la saillie du milieu; antennes comprimées, plus grêles à leur extrémité; corselet presque en cœur, ayant deux stries de chaque côté, à sa base: l'extérieure plus petite; angles du corselet droits; corps déprimé.

PLATYSME D'ESCHSCHOLTZ. *Platysma Eschscholtzii*, Gehl. Il est d'un noir brillant; son corselet est transverse, subcordé, avec deux impressions à sa partie postérieure; l'antérieure est lisse; les élytres sont ovoales et striées. On le trouve en Sibérie.

PLATYSOME. *Platysoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, formé par le docteur Erichson, dans sa nouvelle monographie des Histéroïdes, aux dépens du genre Escarbot des auteurs, et Hololepte de Paykul. Caractères: mandibules exsertes, égales et dentées; tige des antennes épaissie, le bouton ovale et comprimé; fossettes profondes, se prolongeant le long du corselet; prosternum arrondi postérieurement; jambes denticulées extérieurement; ongles divisés en deux branches égales; avant-dernier segment de l'abdomen dorsal et rétréci, déclive ainsi que le suivant. Ce genre, assez nombreux, est divisé en deux groupes: le premier renferme les espèces dont les jambes antérieures sont quadridentées, les postérieures garnies de quelques dents au bord extérieur, les médianes ont ordinairement une dent de plus; les épipleures ont deux stries latérales. Ce groupe contient beaucoup d'espèces, la plupart nouvelles.

PLATYSOME PETIT. *Platysoma humile*, Er. Il est oblong, déprimé, noir et brillant; son corselet est lisse, marqué d'une ligne marginale interrompue; des stries dorsales, dont les deux premières à peine visibles et la troisième effacée en partie. Taille, deux lignes.

Le deuxième groupe, qui ne compte qu'une seule espèce: *Platysoma Carolinum*, offre des jambes antérieures munies de cinq dents; le sillon des tarses presque effacé; jambes du milieu indistinctement munies de cinq ou six dents sur chacune desquelles on remarque une petite épine; nulle trace de dents sur les jambes postérieures, elles sont remplacées par quatre ou cinq petites épines; quatre stries sur les épipleures.

PLATYSOMES. *Platysoma*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, établie par Latreille, et à laquelle il avait précédemment donné le nom de *Cucujipes*. Cette famille appartient à la section des Tétramères;

elle est ainsi caractérisée par son auteur: tous les articles des tarses entiers; corps parallépipède, déprimé, avec la tête, soit triangulaire, soit cordiforme, de la largeur du corps, rétrécie postérieurement en manière de cou; mandibules saillantes, surtout dans les mâles; labre petit; palpes courtes; corselet presque carré; antennes filiformes. Cette famille n'est plus subdivisée en tribus; elle renferme les genres Parandre, Passandre, Cucuje, Uléote, Dendrophage et Hémipèpe.

PLATYSPERME. *Platyspermum*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Hooker, pour une petite plante de l'Amérique septentrionale, qui lui a présenté pour caractères: calice à quatre folioles étalées, égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, presque sessiles, ovoales; six étamines hypogynes et tétradynamiques; silicule bivalve, ovale, cloisonnée, comprimée; stigmate sessile; valves planes; semences peu nombreuses, comprimées, suborbiculées, bordées par une membrane assez large; funicules assez longs et grêles; embryon exalbumineux; cotylédons plano-convexes, couchés. Le *Platysperme* est une petite plante herbacée, glabre; ses feuilles sont toutes radicales, étalées, subuncinato-pinnatifides, finissant en pétiole étroit; la hampe florifère est dressée; la fleur est blanche.

PLATYSPERMUM. BOT. Genre d'Ombellifères établi par Hoffmann (*Umbell. Gener.*, p. 64) sur le *Daucus muricatus*, L., qui offre un involucre général, pinnatifide, comme dans les véritables *Daucus*, mais qui s'en distingue par ses pétales lancéolés, infléchis au sommet, et non échancrés, bilobés, par ses fruits qui ont deux rangées de poils soyeux, à quatre vallécules ailées, munies d'aiguillons triangulaires, peltés-glochidiens au sommet.

PLATYSTAGUS. POIS. *V.* **PLATYSTE.**

PLATYSTE. POIS. (Bloch.) Synonyme d'Asprède. *V.* ce mot et *PTOSE*.

PLATYSTEMMA. BOT. Le genre qu'a institué sous ce nom le docteur Wallich (*Horsfield, Plant. jav. rar.* 121) appartient à la famille des Gesnéracées; il offre pour caractères essentiels, un calice à estivation valvaire, à cinq divisions égales; corolle hypogyne, en roue, à tube très-court, à limbe bilabié, dont la lèvre supérieure est échancrée, l'inférieure plus grande et trifide; quatre étamines fertiles, presque égales, insérées au tube de la corolle; leurs filaments sont très-courts, les anthères grandes, réniformes, uniloculaires: on aperçoit un cinquième filament en arrière, mais dépourvu d'anthère; ovaire entouré à sa base d'une bande annulaire, à deux loges renfermant plusieurs ovules; style simple, très-long, épais; stigmate capité, indivis. La seule espèce connue jusqu'ici, est une petite plante herbacée, annuelle, qui croît sur les rochers de l'Himalaya; elle est dressée, poilue; ses feuilles sont sessiles, cordées, obtuses, d'un noir verdâtre en dessus, d'un blanc argentin en dessous. Les fleurs, d'un bleu azuré, sont peu nombreuses et terminales.

PLATYSTEMON. *Platystemon*. BOT. Bentham a institué ce genre pour une plante nouvelle de la famille des Papavéracées, rapportée de la Californie par David Douglas, et communiquée à la Société d'horticulture

de Londres. Le nom générique est composé des mots grecs *πλατος*, large, et *στημων*, étamine, qui expriment la dilatation pour ordinaire des filaments staminaux.

PLATYSTEMON DE LA CALIFORNIE. *Platystemon Californicum*, Bent. C'est une plante herbacée, annuelle, dont les tiges sont droites, peu divisées ou ramifiées, et presque glabres. Les feuilles sont linéaires-oblongues, sessiles, obtuses, ciliées et marquées de stries ou de veines parallèles et longitudinales: les inférieures alternes, les intermédiaires presque verticillées et longues de trois pouces, les supérieures plus petites et indifféremment disposées. Les fleurs sont jaunes, solitaires et terminales, portées sur des pédoncules axillaires, quatre fois plus longs que les feuilles, dans une direction ascendante et garnis de quelques poils épars. Le calice a trois sépales concaves, décidus comme ceux du Pavot et garnis extérieurement de poils rigides. Les pétales, au nombre de six et disposés sur deux rangs, sont ovales et obtus: les extérieurs sont un peu plus grands. Les étamines sont nombreuses, hypogynes, à filaments pétaaloïdes, surmontés d'anthères allongées, aplatis, s'ouvrant dans le sens de leur largeur. Les carpelles, au nombre de neuf à douze, sur plusieurs rangées, ont la surface postérieure hispide et sont complètement séparés, indépendantes l'une de l'autre; à mesure qu'elles approchent du point de maturité, elles se dépouillent des poils ou soies qui couvraient leur partie dorsale et deviennent presque entièrement nues, coriaces, toruleuses, se resserrant en forme d'articulations dont les espaces sont remplis par une graine; leur réunion présente une sorte de colonne cylindrique, couronnée par les stigmates linéaires-allongés, aplatis et divergents.

PLATYSTERNON. *Platysternum*. REPT. Genre de Tortues, de la famille des Emides, institué par Gray qui lui assigne pour caractères: sternum large, tronqué antérieurement, échancré à sa partie postérieure, orné de douze scutelles, dont les deux antérieurs courts, larges, occupant toute la largeur du sternum; symphyse couverte par les extrémités des scutelles pectoraux et abdominaux; scutelles axillaire et inguinal grands, et entre eux s'en trouve accessoirement un troisième qui leur est tout à fait semblable. Ces trois scutelles sont insérés dans la suture de la symphyse; tête grande, protégée par un avancement du derme corné; queue très-longue, cylindrique et atténuée, recouverte par une seule rangée d'écaillés, qui se double à la partie inférieure.

PLATYSTERNON MÉGACÉPHALE. *Platysternum megacephalum*. Sa tête est brune, rayée de noirâtre; le test supérieur est d'un brun obscur, l'inférieur est jaunâtre; les bords des scutelles sont noirs et sillonnés. Taille, trois pouces et demi. De la Chine.

PLATYSTÈTHE. *Platystethus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de Brachélytres, de la famille des Staphyliniens, établi par le comte de Mannerheim, avec les caractères suivants: labre étroit et tronqué; mandibules fortes, cornées, recourbées et pointues au bout: celle de droite bidentulée intérieurement, et celle de gauche armée seulement d'une dent; palpes inégales: les maxillaires ont le dernier article petit et subulé; les

labiales sont très-courtes, avec les articles égaux, dont le dernier acuminé; antennes un peu coudées, courtes, un peu épaisses: le premier article plus fort, les deuxième et troisième égaux entre eux; corps court, déprimé, beaucoup plus large antérieurement; tête et corselet dilatés; toutes les jambes denticulato-pectinées, un peu courbes, comprimées, incisées au sommet extérieur; tous les tarses rétractiles, distinctement triarticulés, le premier article plus long que tous les autres réunis. Le mâle a la tête plus large que le corselet, et la femelle a ces deux parties d'égale largeur.

PLATYSTÈTHE NODIFRONT. *Platystethus nodifrons*, Mann.; *Oxytelus morsitans*, var. Gyl. Cette espèce est noire, finement ponctuée; la tête n'est point marquée d'un sillon canaliculé, mais elle a deux nodosités sur le front; sur le corselet sont des stries ou sillons peu marqués; bouche, élytres et pieds brunâtres. Taille, deux lignes. Du nord de l'Europe.

PLATYSTIGME. *Platystigma*. BOT. Ce genre, très-voisin du *Platystemon*, est comme lui du professeur Bentham, qui l'a institué d'après une plante également rapportée de la Californie par Douglas. Il fait aussi partie de la famille des Papavéracées, et se caractérise par un calice à trois ou quatre sépales ovales, caducs et poilus; pétales au nombre de six ou huit; étamines nombreuses, à filaments filiformes, à anthères linéaires, biloculaires, latéralement déhiscentes; trois stigmates ovales, aigus, erecto-divergents; capsule oblongue, atténuée à sa base, triangulaire, à trois sillons, à trois valves, à une seule loge, déhiscente du sommet à la base; valvules doubles, dont les bords se prolongent et s'engagent dans les placentas filiformes; semences nombreuses, petites, ovoides, noires et très-lisses.

PLATYSTIGME A FEUILLES LINÉAIRES. *Platystigma linearis*, Bent. Plante herbacée, annuelle, dont les feuilles sont radicales, aiguës, glabres, à nervures simples, longues de deux à trois pouces et glauques; les hampes sont longues de cinq à six pouces, velues, terminées par une fleur penchée, qui se redresse au moment de l'inflorescence; les trois pétales extérieurs sont obovés et jaunes, les trois intérieurs sont plus étroits et blancs, quelquefois variés de jaune à l'onglet.

PLATYSTOME. *Platystoma*. POIS. Genre de Poissons malacoptérygiens, établi par Agassiz dans la famille des Siluroïdes, pour en distraire les espèces à museau déprimé, et remarquables, en général, par le nombre considérable de rayons branchiostéges; les dents sont sur une bande transverse, nettement divisées en deux plaques de chaque côté de la ligne moyenne du vomer; épine dorsale aussi haute que le corps, grêle, lisse et sans dentelure; celle de la pectorale plus large, comprimée, très-finement striée; l'adipeuse petite; l'anale très-grande; les ventrales moins longues que les pectorales; la caudale échancrée.

PLATYSTOME LIME. *Platystoma lima*, Agas.; *Silurus lima*, Bl. Son dos est d'un brun verdâtre foncé, semé de taches et d'ondes noirâtres; le dessous est d'un blanc argenté; dans le brun au-dessus de la ligne latérale règne tout du long une bande fauve, qui commence à l'œil et finit sur le lobe supérieur de la peau, où elle s'épanouit; la bande inférieure du brun se continue

au bord inférieur de ce même lobe. Taille, dix-huit pouces. Brésil. B. 16; D. 1/7; A. 20; C. 21; P. 1/9; V. 6.

PLATYSTOME. *Platystoma*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen, et que Fabricius avait nommé *Dictya*. Caractères : corps court, un peu oblong; antennes insérées au milieu de la face antérieure de la tête, composées de trois articles : le dernier ovale, portant à sa base une soie simple; trompe très-grosse; ses lèvres épaisses, et son extrémité faisant saillie au delà de la cavité orale; vertex s'abaissant en pointe sur le devant; yeux assez grands, espacés dans les deux sexes; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur la partie la plus élevée du vertex; ailes vibratiles, écartées l'une de l'autre dans le repos, un peu pendantes sur les côtés, et ordinairement colorées en noir et comme piquetées de blanc; cuillerons petits; balanciers découverts; abdomen terminé dans les femelles par un oviducte toujours saillant; pattes de longueur moyenne; premier article des tarses presque aussi long que les quatre autres pris ensemble; crochets très-petits, munis d'une forte palette dans leur entre-deux. Ces Diptères se tiennent au soleil, sur les feuilles; ils n'aiment pas à prendre leur vol, et quand on approche pour les prendre, ils se cachent sous la feuille où ils sont posés. On connaît plusieurs espèces de ce genre. Celle qui lui sert de type est la *Dictya séminatienn*e, *Dictya seminationis* de Fabricius.

PLATYSTYLE. *Platystyla*. INS. Diptères; genre de la famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Macquart. Ce genre diffère de tous ceux de la tribu, par les antennes dont le deuxième article est plus long que le premier, et le troisième comprimé, une fois plus long que le précédent, avec le style de deux articles, inséré au milieu du troisième article. La seule espèce admise jusqu'ici dans ce genre a été nommée par Meigen, *Platystyla Hoffmannseggii*. On la trouve en Allemagne.

PLATYSTYLIDE. *Platystylis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Blume qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales étalés, libres, les latérales subopposées au labelle et plus étroites; folioles intérieures filiformes; labelle libre, ascendant, entier, sillonné au milieu, non tuberculé; gynostème continu avec l'ovaire, dressé, comprimé, dilaté, disciforme; stigmaté marginé; anthère biloculaire et petite; quatre masses polliniques collatérales.

PLATYSTYLIDE NOIR-POURPRÉE. *Platystylis atro-purpurea*; *Malaxis atro-purpurea*. Son pseudo-bulbe est ovale, un peu comprimé, terminé par un fourreau d'où sortent deux feuilles ovales; son pédoncule est dressé, pentagone, accompagné de bractées linéari-lancéolées, carénées. Les fleurs sont d'un rouge très-foncé, presque noir, très-serrées l'une contre l'autre au sommet du pédoncule; les sépales ont trois nervures très-apparences sur la face externe; le bord du labelle est ciliolé, avec l'extrémité mucronée. Dans les forêts montagneuses et humides de l'île de Java.

Le genre nommé *Platystylis* par Sweet a été réuni au genre *Orobis* de Tournefort.

PLATYTERME. *Platyterma*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, institué par Walker, avec les caractères suivants : antennes composées de treize articles, dont le troisième et quatrième très-petits; tête un peu plus large que le thorax; suture du mésathorax confondues; écusson grand; ailes pourvues d'un petit rameau qui part du parastigmat; abdomen ovalaire; jambes grêles; cuisses un peu renflées.

PLATYTERME NOBLE. *Platyterma nobile*, Walk. Son corps est vert; ses antennes sont fauves; ses ailes sont diaphanes et ses pattes jaunes. Taille, une ligne et demie. Angleterre.

PLATYULE. *Platyulus*. INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Luloïdes, établi par Gervais, avec les caractères suivants : corps fort allongé, composé d'un grand nombre de segments comprimés, portant pour la plupart chacun deux paires de pattes; tête de la largeur du corps, plate en dessous, convexe et arrondie en dessus; yeux séparés, à peine perceptibles, au nombre de six, disposés sur un double rang, à la face supérieure de la tête; antennes insérées aux deux côtés, en avant du front, composées de sept articles dont le premier fort court; les deux derniers anneaux de l'abdomen dépourvus de pattes.

PLATYULE D'AUDOUIN. *Platyulus Audouinianus*, G. Il est long de huit à dix lignes, d'un brun fauve, avec des raies longitudinales plus obscures. Cette espèce a été trouvée dans les environs de Meudon.

PLATYURE. *Platyura*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen, qui y fait entrer les Céroplates et les Asindules de Latreille. Ce genre est ainsi caractérisé : antennes avancées, comprimées, de seize articles : les deux inférieurs distincts; yeux ronds; trois petits yeux lisses placés sur le front, rapprochés en triangle; jambes sans épines sur les côtés; abdomen déprimé postérieurement.

PLATYURE NOIR. *Platyura nigra*. *Ceroplastus carbonarius*, Bosc. Sa tête est d'un brun noirâtre, avec deux petites taches derrière les antennes; palpes blanchâtres; le front est armé de deux tubercules; les antennes sont brunes, avec les quatre derniers articles blancs; le corselet est gibbeux, d'un noir luisant, un peu velu et blanchâtre sous les ailes. Les balanciers sont noirs, ainsi que l'abdomen, dont les anneaux sont cendrés, surtout sur les côtés; les ailes sont transparentes, tachetées de brun sur les bords, avec une grande tache plus foncée vers l'extrémité extérieure; les pattes sont brunes, blanchâtres à leur base. Taille, sept lignes. Amérique septentrionale.

PLATYZOMA. BOT. Ce genre de Fougères, établi par Rob. Brown dans son Prodrome de la Nouvelle-Hollande, a pour caractères essentiels : capsules en petit nombre, réunies en un seul groupe sur la face inférieure de chaque foliole, entremêlées d'une matière pulvérulente, et en partie recouvertes par le bord enroulé des folioles. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, le *Platyzoma microphyllum*; c'est une plante dont la tige, couverte d'écaillés, rampe à la surface du sol, et donne naissance à des touffes

de feuilles dont le pétiole simple, très-allongé et grêle, porte un grand nombre de petites pinnules arrondies, libres à leur base, glabres, très-entières, et dont les bords sont enroulés en dessous. Cette surface est recouverte par une poussière couleur de soufre.

PLAUTOS. ois. Klein avait nommé *Plautos* ou *Plotos*, un genre d'Oiseau, qui correspond aux genres *Cephus* de Mœhring, *Uria* et *Mergus* de Brisson, et *Colymbus* de Linné. C'est le genre *Cephus* des méthodes actuelles.

PLAZIA. bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Ruiz et Pavon, dans le Prodrome de la Flore du Pérou, et dont voici les caractères : involucre ovale, composé de folioles imbriquées, la plupart droites, lancéolées; fleurs de la circonférence bilabiées, à demi trifides; la lèvre extérieure allongée, trilobée; l'intérieure à deux divisions linéaires et roulées; fleurs du disque hermaphrodites, à corolle infundibuliforme, divisée en cinq segments réfléchis; akènes surmontés d'une aigrette pileuse; réceptacle nu. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Plazia conferta*, Ruiz et Pav., *Prodr. Syst. veget. Fl. Peruv.*, 187; plante à feuilles ovales, lancéolées, marquées de trois nervures. Elle croît au Pérou, dans les haies et aux lieux escarpés.

PLÉBÉIENS. *Plebeii*. ins. Linné a assigné ce nom à une division de son grand genre Papillon.

PLECHON. bot. Synonyme ancien de *Mentha Pulegium*, L. V. MENTHE.

PLÉCIE. *Plecia*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, institué par Hoffmannsegg, qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, épaisses et cylindriques; palpes filiformes et courbées; trois petits yeux lisses; segment antérieur du corselet mutique; jambes antérieures prolongées, à leur extrémité, en une sorte d'épine. Ce genre ressemble aux Bibions par la conformation de la tête et des palpes; il a aussi des rapports avec les Penthétriques; mais les antennes ne sont composées que de dix articles, au lieu de onze, et les nervures des ailes sont égales dans les deux sexes.

PLÉCIE DORSALE. *Plecia dorsalis*, Macq. Elle est d'un noir mâl; dessus du corselet fauve, de même que l'écusson; les côtés sont noirs, de même que la poitrine, les pieds et les hanches; ailes et balanciers bruns, avec le milieu des cellules moins obscur. Taille, deux lignes et un quart. Du cap de Bonne-Espérance.

PLÉCOLÉPIDÉ. *Plecolepis*. bot. Cette qualification est donnée à l'involucre quand les écailles qui le composent sont soudées à leur base, et font paraître cet organe monophylle ou formé d'une seule pièce.

PLÉCOPODES. pois. La famille formée sous ce nom dans la Zoologie analytique de Duméril, est composée des genres Gohie et Gohioïde.

PLÉCOPTÈRES. pois. Autre famille de la Zoologie analytique, renfermant les genres Cycloptère, Cyclogastre et Lépadogastre.

PLÉCOSTOME. *Plecostomus*. pois. Espèce du genre Loricaria. V. ce mot.

PLÉCOSTOME. *Plecostoma*. bot. (Desvaux.) V. GÉASTRE.

PLECOTUS. mam. Synonyme d'Oreillard.

PLECTANÉE. *Plectanea*. bot. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madag.*, n° 56, p. 11) qui l'a ainsi caractérisé : calice urcéolé; corolle dont le tube est court, ventru, le limbe tordu et resserré; cinq étamines à anthères sessiles, sagittées; un seul ovaire surmonté d'un style court et d'un stigmate capité; capsule en forme de silique, presque tétragone, très-longue, formée d'un double follicule, divisée en deux loges constituées par les bords rentrants, se séparant à la maturité, et sur lesquelles les graines sont attachées; celles-ci comprimées, ailées, portées sur un court funicule, renfermant un périsperme mince, un embryon droit et des cotylédons plans. Ce genre fait partie de la famille des Apocynées, et, suivant son auteur, il offre des rapports avec le *Gelsemium* de Jussieu, mais il en est suffisamment distinct. L'un et l'autre de ces genres ont quelques affinités avec les Bignoniacées. Jussieu place le genre *Plectanea* près du *Plumiera* qui, d'ailleurs, appartient au même groupe de végétaux que le *Gelsemium*.

PLECTANÉE DE THOUARS. *Plectanea Thouarsi*, Rœmer et Schultes. C'est un arbuste volubile, très-lactescent, à feuilles opposées, et à fleurs petites et disposées en corymbes. Il croît à Madagascar.

PLECTANTHERA. bot. Le genre établi sous ce nom par Martius (*Nov. Gener. Plant. Brasil.*, 1, p. 59) est identique avec le *Luxemburgia* d'Auguste Saint-Hilaire. V. LUXEMBOURGIE.

PLECTE. *Plectes*. ins. Fischer a proposé ce nom pour un genre voisin des Carabes proprement dits, et qui n'en diffère que par l'aplatissement du corps.

PLECTE. *Plectes*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélonthides, établi par Serville et Lepelletier, avec les caractères suivants : antennes de neuf articles, dont le premier en masse, le deuxième globuleux, les troisième et quatrième allongés, les deux suivants courts et les trois derniers prolongés en feuillet; palpes labiales courtes; palpes maxillaires ayant leur dernier article long, presque cylindrique; tête arrondie postérieurement; yeux grands; corselet transversal; écusson assez grand; élytres recouvrant l'abdomen, un peu bombées; pattes moyennes; jambes postérieures munies d'un long appendice crochu, terminé en pointe; tarsi allongés, filiformes; les postérieurs ayant leur premier article très-long; leurs crochets ainsi que ceux des antérieurs sont égaux et bifides, les intermédiaires sont inégaux et bifides.

PLECTE TOMENTEUX. *Plectes tomentosus*, Serv. et Lepell. Il est d'un brun testacé, recouvert de poils jaunâtres; les élytres ont trois côtes peu élevées. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

PLECTOCARPE. *Plectocarpum*. bot. Ce genre de Lichens est ainsi caractérisé : thalle coriace, cartilagineux, foliacé, fortement lobé, villose en dessous et pourvu de cyphelles; apothécie orbiculaire, épaisse, plissée dans la jeunesse, fixée au centre, libre à la circonférence; lame prolifère épaisse, discoïde, composée d'une multitude de tubercules noirs. Ce genre est établi sur une espèce à laquelle Fée a imposé le nom de *Plec-*

locarpum Pseudo-Sticta, Ess. Crypt. Écorc. officin., p. 94 et 95, tab. 2, fig. 15 (sub *Delisea*); *Sticta Delisei*, Fée, in *Monogr. Lich. Delis.*, t. ix, fig. 52. Le thalle est rufescent, probablement par suite de son séjour dans l'herbier, glabre, sous-villeux inférieurement; les cyphelles sont creusées assez profondément, blanches; les laciniures sont sinuées et lobées, leur marge est déchiquetée; les apothécies sont fermées avant leur entier développement, et plissées d'une manière aussi élégante que régulière; bientôt elles s'apanouissent et montrent un disque très-noir, composé de granulations verruciformes, distinctes, remplies de gongyles nichés dans une pulpe abondante qui sort du périthécium? par une fente, vers le sommet. On trouve cette belle plante à l'île de King (Nouvelle-Hollande).

PLECTOCOMIE. *Plectocomia*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, établi par Martius, qui lui assigne pour caractères: fleurs dioïques dans un spadice allongé, disposées en épi simple ou rameux. Les fleurs mâles ont le calice trifide, et la corolle tripartite; étamines au nombre de six; filaments tubulés, cohérents par leur base; anthères linéaires, fixées par la base; point de rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle comme dans les fleurs mâles, les étamines sont stériles et rassemblées dans une cupule hypogyne; ovaire triloculaire, une des loges manque assez souvent; trois stigmates subsessiles, subulés. Le fruit consiste en une baie monosperme, uniloculaire, entourée d'écaillés imbriquées; albumen corné; embryon basilaire.

PLECTOCOMIE TRÈS-GRANDE. *Plectocomia maxima*, Mart.; *Calamus maximus*, Reinw. Elle se trouve au Brésil; Reinwardt l'a également observée à Java.

PLECTODÈRE. *Plectoderes*. INS. Genre d'Hémiptères, de la section des Rhyngotes, famille des Cicadaires, tribu des Fulgarines, institué par Spinole, qui lui assigne pour caractères: tête sans protubérance, front plus long que large, ne se rétrécissant pas sensiblement de bas en haut, renversé en arrière, remontant au-dessus de la tête; prothorax penché obliquement en avant; abdomen large et aplati; arrières-disques des deux ailes supérieures croisés pendant le repos; une seule épine latérale aux jambes postérieures.

PLECTODÈRE A COLLIER. *Plectoderes collaris*, Spin.; *Flata collaris*, Fab. Elle est petite; son rostre est jaune à la base; sa tête est noire et ses yeux sont entourés d'un orbite relevé; le corselet est noir, avec trois lignes élevées jaunes, qui est la couleur de l'écusson; élytres nervurées, noires, avec un peu de jaune à leur origine; corps noir, avec le bord des segments et les pattes jaunes. Amérique méridionale.

PLECTOGNATHES. POIS. C'est, dans la méthode ichthyologique de Cuvier, le troisième ordre de la classe des Poissons, le premier de la deuxième série ou des Poissons osseux. Il tient encore aux Chondroptérygiens par l'imperfection de ses mâchoires et par le durcissement tardif de son squelette; cependant ce squelette est fibreux, et en général toute sa structure est celle des Poissons ordinaires. Le principal caractère distinctif consiste dans l'os maxillaire qui est soudé ou

attaché fixement sur le côté de l'intermaxillaire qui forme seul la mâchoire, et dans l'arcade palatine, qui s'engrène par suture avec le crâne, et qui n'a, par conséquent, aucune mobilité. Les opercules et les rayons sont en outre cachés sous une peau épaisse, qui ne laisse voir à l'extérieur qu'une petite fente brachiale. On n'y trouve que de petits vestiges de côtes; les vraies ventrales manquent. Le canal intestinal est ample, mais sans cœcum, et en général la vessie nataoire est considérable. Cet ordre comprend deux familles très-naturelles, caractérisées par la manière dont les mâchoires sont armées. Ce sont les Gymnodontes et les Scélerodermes.

PLECTOGYNE. *Plectogyne*. BOT. Le genre ainsi nommé par Link, est le même que l'*Aspidistra* de Ker. *V.* ASPIDISTRE.

PLECTORHYNQUE. *Plectorhyncha*. OIS. Gould a formé ce genre aux dépens de celui des Philédons, et lui a donné pour caractères: bec plus court que la tête, légèrement arqué, presque conique et aigu; narines basales, recouvertes par un opercule; mandibule supérieure non dentée; ailes médiocres: première rémige très-courte, les troisièmes et quatrièmes les plus longues; queue médiocre, à rectrices égales; tarses robustes; doigt postérieur muni d'un ongle fort; l'intermédiaire dépassant l'antérieur, les latéraux inégaux, l'externe plus long et uni par sa base à l'intermédiaire.

PLECTORHYNQUE LANCÉOLÉ. *Plectorhyncha lanceolata*. Vertex, plumes auriculaires et nues brunâtres, variés de blanc; tour du bec et parties inférieures d'un blanc cendré; plumes de la poitrine brunes, tachetées de blanc en forme de lance; parties supérieures d'un brun pâle; bec brun; pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

PLECTORHYNQUE. *Plectorhynchus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Squammiennes, dont les caractères consistent dans le préopercule qui est dentelé; une rangée de petites dents perçant à peine les gencives, et des ventrales plus larges et pourvues de rayons plus nombreux qu'à l'ordinaire. On ne connaît qu'une espèce de ce genre, appelée Chétonoïde par Lacépède (t. III, p. 135, pl. 15, et fig. 2 du t. II). Elle est fort belle, ayant huit grandes taches éclatantes, avec beaucoup d'autres plus petites, éparpillées sur un fond de couleur très-foncée. On la trouve dans les mers des Indes.

PLECTORITE. POIS. FOSS. *V.* GLOSSOPÈRES.

PLECRANTHE. *Plectranthus*. BOTAN. L'Héritier (*Stirp.*, 1, p. 85, tab. 41) a fondé ce genre qui appartient à la famille des Labiées et à la Didynamie Gymnospermie, L. Lamarck, dans l'Encyclopédie botanique, lui donna plus tard le nom de *Germanea*, n'ayant sans doute pas connaissance du genre *Plectranthus*. Caractères: calice strié, bilabié, bossu en dessous après la maturité des akènes; la lèvre inférieure divisée; corolle dont la lèvre supérieure est trifide; la division du milieu bilobée; la lèvre inférieure plus longue, entière (ordinairement concave); étamines didyames, déclinées, à filets dépourvus de dents (quelquefois cohérents par la base), à anthères uniloculaires im-

berbes. Un des caractères les plus saillants que présente le *Plectranthus fruticosus*, l'Hér., espèce type du genre, mais qui paraît ne pas exister dans toutes les espèces, puisque Robert Brown l'a négligé, c'est d'avoir le tube de la corolle terminé inférieurement d'un côté par une sorte d'éperon que l'Héritier considérait comme un nectaire. Rob. Brown a réuni à ce genre les espèces d'*Ocymum*, de Linné, dont les filets des étamines sont dépourvus de dents, ainsi que les genres *Dentidea*, *Barbula* et *Coleus* de Loureiro. Il en a aussi rapproché le *Lavandula carnosia*, de Linné, Suppl., qui offre des caractères semblables dans sa corolle, ses étamines et son stigmate, mais qui, s'en éloignant par son calice et son inflorescence, pourrait former un genre particulier. Le genre *Plectranthus* est donc voisin de l'*Ocymum*, puisque plusieurs espèces, placées par les auteurs dans ce dernier, doivent lui être réunies; il se rapproche aussi du genre *Scutellaria* par quelques caractères. On compte environ quinze espèces de *Plectranthes* qui habitent le cap de Bonne-Espérance, l'Arabie, l'Inde orientale et la Nouvelle-Hollande. Ce sont en général des plantes sous-frutescentes, plus ou moins velues et glanduleuses, d'une nature succulente, surtout dans l'articulation des pétioles; ce qui rend leur dessiccation fort difficile. Leurs feuilles larges, ovales et crénelées, offrent quelque ressemblance avec celles des *Lantana* ou de quelques *Orties*. Les fleurs, dont la couleur est ordinairement bleue, sont terminales et disposées en verticilles qui forment des grappes rameuses.

PLECTRIDE. *Plectris*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Lepelletier, pour un insecte nouveau du Brésil, qui lui a offert pour caractères distinctifs: antennes de neuf articles, dont le premier allongé, en massue, le deuxième globuleux, renflé à sa partie extérieure, le troisième deux fois plus long, un peu aplati et dilaté antérieurement, vers son extrémité, le quatrième allongé, cylindrique, le cinquième court, prolongé antérieurement en une petite lame courte, le sixième peu visible et cupulaire, les trois autres en filets formant une massue très-longue et velue; labre et mandibules cachés; palpes maxillaires ayant leur dernier article long, les labiales très-courtes; tête arrondie postérieurement, chaperon rebordé, très-échancré en devant; yeux grands; corselet transversal, avec ses côtés prolongés dans leur milieu; corps assez épais, un peu convexe; écusson assez grand; élytres un peu convexes, recouvrant des ailes et l'abdomen; pattes de longueur moyenne; jambes antérieures un peu aplaties, les quatre postérieures cylindriques et assez courtes, les deux dernières munies d'un appendice fort long, un peu aplati avant son extrémité qui est crochue et terminée en pointe.

PLECTRIDE VELUE. *Plectris tomentosa*, Lepel. Corps d'un brun testacé, chargé de poils roux, les uns très-nombreux, courts et un peu couchés, les autres rares, longs et droits; écusson plus velu que le reste du corps et d'une nuance plus claire; élytres ayant chacune trois petites côtes peu élevées et à peine apparentes. Taille, sept lignes.

PLECTRITIDE. *Plectritis*. BOT. Genre de la famille des Valérianées, établi par le professeur De Candolle qui lui donne pour caractères: tube du calice soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, dressé, très-entier; corolle épigyne, à tube courttement éperonné à sa base, gibbeux antérieurement, à limbe quinquéfide et bilabié; trois étamines insérées au tube de la corolle; ovaire infère, à trois loges dont deux vides; un seul ovule pendant à la loge fertile, anatrope; style terminal et simple; stigmate capité; capsule couronnée par le limbe du calice, cartilagineuse, à trois loges dont deux stériles, ouvertes, en forme d'ailes; la loge fertile est monosperme; semence inverse.

PLECTRITIDE A FLEURS AMASSÉES. *Plectritis congesta*, De Cand.; *Valerianella congesta*, Lindl. Plante herbacée, annuelle et glabre; les fleurs sont en verticille ramassé, roses, monoïques, accompagnées de bractées multifides à découpures subulées. De la Californie.

PLECTROCARPE. *Plectrocarpa*. BOT. Genre de la famille des Thérébinthacées, institué par Gillies, qui lui assigne pour caractères: calice profondément divisé en cinq parties presque égales; corolle formée de cinq pétales hypogynes, obovés, atténués en onglet, un peu plus longs que le calice; neuf étamines égales, dont les filaments s'insèrent chacun au dedans et au sommet d'une grande écaille bifide, recourbée, charnue, doublement laminée; anthères à deux loges; ovaire à cinq loges, à cinq sillons, placé sur un gynophore grêle; ovules géminés, suspendus au sommet de l'angle central; style pentagone, pointu. Le fruit est velu, subulato-pentagone, formé de cinq noix velues, prolongées en forme d'éperon; embryon grêle, dressé dans un albumen charnu; cotylédons ovales, foliacés et plans; radicule supère.

PLECTROCARPE DE BUENOS-AYRES. *Plectrocarpa Bonariensis*, Gill. C'est un arbrisseau dont les rameaux sont penchés, noduleux, striés, épineux et grisâtres; les feuilles sont imparipinnées, composées de quatre ou cinq paires de folioles oblongues. Les fleurs naissent du sein du faisceau d'épines qui entourent la base de chaque feuille; elles sont portées sur un pédoncule court, simple et velu.

PLETRONIE. *Plectronia*. BOT. Burmann (*Flor. Cap. Prodr.*, p. 6) décrit sous le nom de *Plectronia corymbosa* une plante du Cap, à laquelle il rapporta la figure 94, donnée par son père dans ses *Decades Plantarum africanarum*, et dont il fit le type d'un nouveau genre de la Pentandrie Monogyne. Linné adopta ce genre, mais il changea le nom spécifique en celui de *ventosa*. Une seconde espèce de *Plectronia* fut publiée par Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, sous le nom de *Plectronia Chinensis*. Cependant le *Plectronia* de Burmann était si mal caractérisé, et la figure si insuffisante, qu'il était fort difficile d'en débrouiller les affinités. Le professeur De Candolle ayant examiné les échantillons authentiques et originaux de l'herbier de Burmann, aujourd'hui en la possession de B. Delessert, a vu qu'il existait dans cet herbier deux plantes très-différentes, l'une qui paraissait devoir être réunie au *Celastrus*, sous le nom de *Celas-*

trus Plectronia; l'autre, qui est une Rubiacée, et à laquelle la figure des Décades de Plantes d'Afrique paraît appartenir. Il résulte de ces recherches, que le genre *Plectronia* de J. Burmann est établi sur des objets trop mal décrits pour mériter d'être adopté. Il faudra en conséquence étudier de nouveau la plante de Loureiro, qui paraît devoir appartenir au genre *Panax*.

PLECTRONIAS. BOT. (Mentzel.) Nom que les anciens donnaient à la grande Centaurée.

PLECTRONITE. POIS. ROSS. Même chose que Plectro-

PLECTROPHANE. *Plectrophanes.* OIS. Sous ce nom, John Selby a décrit récemment un genre d'Oiseau, démembré des Emberizes, et destiné à recevoir le *Fringilla lapponica*, de Linné, avec l'*Emberiza calcarata*, du Manuel d'Ornithologie de Temminck. Ce genre Plectrophane, primitivement nommé ainsi par Meyer, est le même que le genre *Passerina* de Vieillot, établi pour le Bruant des neiges. Celui-ci, en effet, avec le Bruant de Laponie, forme dans Temminck une section que cet ornithologiste a nommée Bruants éperonniers, et que leur organisation place sur les limites des genres *Alauda* et *Emberiza*. V. BRUANT.

PLECTROPHORE. *Plectrophorus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte récemment observé dans l'Amérique méridionale, dont il trace ainsi les caractères: antennes longues et minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et égaux, les autres courts et obconiques, la massue ovale; trompe courte, large et profondément échancrée en rond, au bout; front assez large; occiput un peu allongé; yeux grands, ovalaires et proéminents; corselet court, presque cylindrique, brusquement rétréci en arrière; élytres allongées, sublinéaires, avec les épaules obtusément anguleuses; pieds médiocres; cuisses faiblement comprimées; jambes antérieures crénelées à la face interne, les intermédiaires armées d'un long éperon intérieurement et vers le bout, toutes mutiques à l'extrémité. Le *Plectrophorus Lutra* est blanchâtre, avec les antennes roussâtres; trois lignes noires sur la tête, et des taches fuligineuses près de la suture des élytres.

PLECTROPHORE. *Plectrophorus.* MOLL. Ce genre, institué par Férussac, est ainsi caractérisé: animal semblable pour la forme aux Limaces et aux Ariens; la partie antérieure couverte par une cuirasse comme dans ces deux genres; un petit corps testacé, patelliforme, proéminent, placé vers l'extrémité postérieure; tentacules au nombre de quatre, rétractiles, les deux supérieurs oculés à leur sommet; cavité pulmonaire située sous la cuirasse et ayant l'orifice à son bord droit antérieurement; orifice du rectum presque contigu? organes de la génération réunis? orifice sous celui de la respiration? un pore muqueux terminal? Coquille extérieure, caudale, très-proéminente et supportée par un pédicule charnu, patelliforme, en cône complet, non spiral, mais ayant une sorte d'empeinte volutatoire, ou le bord intérieur replié en dedans; elle a quelquefois la forme d'une calotte cylindrique; ouverture ovale. On ignore complètement à quel usage est

destinée la coquille de ce genre; elle ne protège aucun organe important à la conservation de l'animal; il paraît que vivant dans un trou pendant le jour, le Plectrophore se sert de la coquille pour fermer l'entrée de ce trou. Les trois seules espèces connues sont les suivantes: 1^o *Plectrophorus corninus*, Fér., Moll. terr. et fluv., pl. 6, fig. 5; *Testacella cornina*, Bosc. — 2^o *Plectrophorus costatus*, Fér., loc. cit., n^o 2, pl. 6, fig. 6; *Testacella costata*, Bosc. — 3^o *Plectrophorus Orbignii*, Fér., loc. cit., n^o 3, pl. 6, fig. 7, a, b. On ignore la patrie de la première; la deuxième vient des Maldives, et la troisième de Ténériffe; dans les lieux humides et ombragés.

PLECTROPOME. *Plectropomus.* POIS. Genre de la grande famille des Percoides, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, formé par Cuvier aux dépens des Holocentres et des Bodiens, dont les caractères consistent dans les grosses dents ou épines dirigées en avant, qui sont au bas du préopercule, à la place des fines dentelures qui se voient dans les Bodiens, les Serrants, etc.

PLECTROPOME DE PATTA. *Plectropomus Paytenis*, Less. Cette espèce a les yeux gros, la tête arrondie et déprimée, les mâchoires armées de dents serrées et fortes; son museau est nu, mais les opercules sont recouverts d'écaillés; le bord du préopercule est arrondi, renflé, garni à son point le plus large d'épines saillantes et recourbées; l'interopercule n'a qu'une dent, et l'opercule s'allonge en pointe mousse au sommet. Sa couleur générale est en dessus d'un gris roux vineux, en dessous et sur les côtés d'un blanc nacré; l'opercule est verdâtre; cinq grandes taches d'un jaune ocreux marquent les flancs. La caudale est brunâtre, la pectorale et les catopes blanchâtres, l'anale jaune au-devant et blanche en arrière. Taille, cinq pouces six lignes. p. 15; n. 10/12; CAT. 1/5; A. 3/7; c. 19. Sur la côte du Pérou.

PLECTROTROPIDE. *Plectrotropis.* BOT. Ce genre, dont le professeur De Candolle a fait une section de son genre *Clitoria*, sous le nom de *Centrosema*, fait partie de la famille des Légumineuses; la création de ce genre est due à Schumacker; il est caractérisé de la manière suivante: calice largement et courtement campanulé, à cinq dents inégales; corolle papilionacée, à étendard largement orbiculé, plus long que les ailes, rétréci à sa base, avec le dos pourvu d'un court éperon; ailes oblongues, en faux ou presque droites; carène large, courbée, obtuse; dix étamines monadelphes; anthères uniformes; ovaire subsessile, multiovulé; style courbe, glabre, avec le sommet membraneux, dilaté, barbu et stigmaté. Le fruit est un légume subsessile, linéaire, plano-comprimé; à suture épaisse, renfermant plusieurs graines comprimées.

PLECTROTROPIDE DE VIRGINIE. *Plectrotropis Virginiana*, Sch.; *Clitoria Virginiana*, DC. Sa tige est grimpante; elle est glabre, ainsi que les feuilles qui sont composées de trois folioles opposées avec impaire; les fleurs sont groupées de un à quatre, sur chaque pédoncule, accompagnées de bractées lancéolées, de la longueur du calice; elles sont purpurescentes ou bleuâtres.

PLÉE. *Plea.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères,

famille des Hydrocoris, tribu des Notonectides, institué par le docteur Leach. Caractères : corps court, ovoïde-carré; troisième article des antennes plus grand que les autres; ceux des tarses antérieurs presque de la même longueur; crochets des tarses postérieurs grands; élytres très-voûtées, entièrement coriaces, sans trace d'appendice membraneux; leurs angles huméraux sont tronqués et occupés par une pièce analogue à celle que l'on observe, à la même place, dans les Cétines.

PLÉE NAÏNE. *Plea minutissima*, Leach; *Notonecta minutissima*, Fab. Elle est longue d'une ligne et demie, grise, avec une ligne noirâtre sur le front; le corselet et les élytres sont finement ponctués. On la trouve dans les eaux stagnantes.

PLÉE. *Plea*. BOT. Genre de la famille des Colchicacées et de l'Ennéandrie Trigynie, L., établi par le professeur Richard (*in Michx. Fl. Bor. Amer.*, 1, p. 247) et qui offre les caractères suivants : calice étalé, à six divisions pétaloïdes et égales. Étamines au nombre de neuf, un peu plus courtes que le calice et insérées à sa base. Ovaire libre, trigone, à trois loges polyspermes, surmonté de trois stigmates sessiles, linéaires, obtus. Le fruit est une capsule trigone, recouverte en partie par le calice qui persiste, formé de trois loges qui se séparent les unes des autres et s'ouvrent chacune par une suture interne. Les graines sont très-nombreuses, attachées à la suture interne par un long podosperme filiforme; elles contiennent sous leur tégument un très-gros endosperme, vers le sommet duquel est un embryon cylindrique, axile, ayant une direction opposée à celle de la graine.

PLÉE A FEUILLES MINCES. *Plea tenuifolia*, Michx., *loc. cit.*, t. 25. Ses feuilles sont linéaires, longues et tranchantes; ses fleurs forment un épi simple, au sommet d'une hampe de quinze à dix-huit pouces de hauteur. Elle croît dans les forêts de la Caroline inférieure.

PLEGADÈRE. *Plegaderus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué aux dépens du grand genre Escarbot, par Erichson, dans sa nouvelle monographie des Histéroïdes. Caractères : mandibules peu saillantes; premier article des antennes globuleux, un peu plus grand que les autres qui sont très-courts, égaux, ramassés, avec le bouton globuleux; fossettes antennales situées de chaque côté du corselet; prosternum large. Ironqué aux deux extrémités; pieds médiocres; jambes inermes; derniers segments de l'abdomen inclinés; corps petit, presque carré, déprimé. Ce genre se compose jusqu'ici des *Hister vulneratus*, Gyll., et *pustillus*, Payk. Erichson a érigé une variété du premier en espèce distincte, et l'a nommée *Plegaderus saucius*.

PLÉGAIRE. INS. Nom vulgaire de l'Attelabé Bacchus.

PLEGMARIA. BOT. (Brynius.) Synonyme de *Lycopodium mirabile*, Willd., et non du *Lycopodium plegmaria*, L. *V.* LYCOPODE.

PLEGMATIUM. BOT. (*Mucédinées*.) Genre de la tribu des Byssacées, indiqué par cette simple phrase, aux Fries dans ses *Novitiæ suecicæ*, p. 79 : *Racodium fibris septalis typus Conserva arachnoides*, Dillw. Les espèces croissent sur les bois pourris.

PLEGMATOPTÈRE. *Plegmatoptera*. INS. Genre d'Hémiptères de la tribu des Fulgorines, famille des Cicadines, institué par Spinola qui le caractérise ainsi qu'il suit : tête protubérante; face frontale plus longue que large, presque plane, ascendante un peu obliquement, faisant avec la face verticale un angle très-aigu; faces latérales remplacées par un prolongement des joues qui atteint le sommet de la tête; joues perpendiculaires, étroites et planes; yeux à réseau, oblongs, sans échancrure, avec un ocelle de chaque côté; antennes enfoncées dans le tubercule au point que le premier article et la tige du second ne sont plus apparents; lobe médian du prothorax assez avancé, plus large que long et arrondi antérieurement; abdomen assez allongé, faiblement convexe; ailes supérieures un peu penchées en dehors pendant le repos; pattes minces et allongées, avec cinq épines latérales aux jambes postérieures.

PLEGMATOPTÈRE PRASINE. *Plegmatoptera prasina*, Spin. Antennes, corps et pattes verts; sommet de la tête, bords latéraux du prothorax et radius jaunes. Ailes transparentes, avec les nervures vertes. Taille, huit lignes. Cayenne.

PLEGORHIZA. BOT. Genre de l'Ennéandrie Monogynie, L., proposé par Molina (*Hist. du Chili*, édit. française, p. 140), et adopté par Jussieu et Willdenow avec les caractères suivants : calice (corolle, selon Molina) d'une seule pièce, à limbe très-entier; neuf étamines, dont les filets sont très-courts, terminés par des anthères oblongues; ovaire orbiculaire, surmonté d'un style cylindrique, de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate simple; capsule oblongue, un peu comprimée, renfermant une seule graine de même forme. Le *Plegorhiza Guaicuru*, Molina, *loc. cit.*; *P. astringens*, Willd., est un sous-arbrisseau dont les feuilles radicales sont réunies en feuilles ovales, simples, entières et pétiolées. La tige est nue inférieurement, divisée vers son sommet en rameaux qui portent des feuilles alternes, sessiles et ovales. Les fleurs naissent à l'extrémité des jeunes rameaux; elles sont petites, assez nombreuses, portées sur des pédoncules presque disposés en ombelles. Cette plante croît dans les provinces septentrionales du Chili.

PLÉIODON. *Pleidon*. MOLL. Genre de l'ordre des Acéphales testacés, créé par Conrad, pour un Mollusque bivalve, placé provisoirement parmi les Anodontes, dans la sous-division des Iridines. Caractères : test équivalve et inéquilatéral, ovale, médiocrement bombé et arqué, légèrement pectiné; charnière pourvue de dents nombreuses, transverses et interrompues postérieurement; deux impressions musculaires écartées, latérales, subgémées; ligament presque tout en dessus des sommets, long et fort. Cette coquille dont on trouve une bonne figure dans le 7^e vol. du Journal de l'Académie des sciences de Philadelphie, vient, comme les Iridines, de l'Afrique; on la trouve à la colonie de Libéria. Elle est non-seulement distincte de toutes les Iridines, par sa forme, mais aussi par sa charnière, dont les dentelures sont beaucoup plus marquées.

PLÉIOMÉRIDE. *Pleioomeris*. BOT. Genre de la famille des Myrsinacées, établi par le professeur De Candolle

aux dépens du genre *Scleroxyton* de Willdenow, pour une espèce des Canaries. Caractères : fleurs polygames; calice campanulé, à lobes ovales, obtus, un peu plus longs que le tube, marqués de quatre à six nervures longitudinales, membraneux, subciliés, un peu contournés avant l'épanouissement; corolle quatre fois plus longue que le calice, à lobes linéaires-lancéolés, libres dans la moitié de leur longueur; étamines un peu plus courtes que la corolle; filaments très-courts, insérés vers le sommet du tube de la corolle; anthères beaucoup plus longues que les filaments, dressées, lancéolées, aiguës, à deux loges déhiscents par une fente longitudinale; ovaire ovoïde-conique, strié; style cylindracé, plus court que la corolle, aigu au sommet qui est souvent recourbé en crochet; placentaire globuleux, courtement stipité, présentant douze ou quinze ovules. Le fruit consiste en un drupe sphérique, couronné par le style persistant.

PLÉOMÉRIE DES CANARIES. *Pleiomis Canariensis*, De Cand.; *Scleroxyton Canariense*, Willd.; *Myrsine Canariensis*, Spr. C'est un arbre du port des Lauriers, glabre, à feuilles ovales-oblongues, obtusiuscules, très-courttement pétiolées, entières, coriaces, à nervures très-distinctes, à points translucides; les fleurs sont blanches, axillaires, réunies en faisceau au nombre de trois à huit.

PLÉIONE. BOT. Le genre formé sous ce nom dans la famille des Orchidées, par Don, a été réuni au genre *Calygne*, de Lindley.

PLÉIONE. *Pleione*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néridées, famille des Amphinomes, fondé par Jules-César Savigny (Description de l'Égypte, Syst. des Annél., p. 14, 57 et 59), qui lui assigne pour caractères distinctifs : trompe pourvue d'un double palais et de stries dentelées; antennes extérieures et moyennes subulées; l'impair de même; branchies en forme de houppe ou de buissons touffus, recouvrant la base des rames supérieures; point de cirres surnuméraires. Les Pléiones se font remarquer par un corps linéaire, rétréci insensiblement en approchant de l'anus, et formé de segments nombreux. Leur tête, bifide en dessous, est garnie, en dessus, d'une caroncule verticale ou déprimée. Elle supporte des antennes complètes; les moyennes, très-rapprochées et placées sous l'antenne impaire, sont composées de deux articles : le premier très-court, le second allongé et subulé; l'impair est semblable par la forme aux moyennes; les extérieures sont également semblables aux moyennes et écartées. Les yeux, au nombre de quatre, se trouvent séparés par la base antérieure de la caroncule; les postérieurs sont peu distincts. La bouche présente une trompe, pourvue à son orifice de deux lèvres charnues, et plus intérieurement, d'une sorte de palais inférieur, très-épais, divisé longitudinalement et profondément en deux demi-palais mobiles, garnis de plis cartilagineux, fins, serrés et dentelés. Les pieds sont munis de rames saillantes, très-souvent écartées; la rame dorsale est pourvue de soies très-aiguës, et la rame ventrale présente des soies dont la pointe est quelquefois précédée par un petit renflement ou par une petite dent. Il n'existe pas de cirres surnuméraires. Les cir-

res proprement dits sont inégaux : le supérieur sort d'un article cylindrique, et l'inférieur d'un article presque globuleux; ce dernier est notablement plus court; la dernière paire de pieds est semblable aux autres. Les branchies entourent la base supérieure et postérieure des rames dorsales; elles consistent chacune en un ou deux arbuscules partagés dès leur origine en plusieurs rameaux plus ou moins subdivisés et touffus. Ce genre, fondé aux dépens des Aphrodites, de Pallas, et des Amphinomes, de Bruguière et de Cuvier, comprend six espèces toutes exotiques.

PLENASIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Presles, dans la famille des Polypodiacées, a été réuni par Endlicher au genre *Asplenium* de Linné, dont il forme l'une des sections.

PLENCKIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Raffinesque, pour le *Glinus setiflorus* de Forskahl, n'a point été adopté. V. GLINOLE.

PLÉNIROSTRES. ois. Duméril (Zool. anal., p. 41) a formé sous ce nom, et aussi sous celui de Plérorampes, une famille d'Oiseaux qui comprend les genres Mainate, Paradisier, Rollier, Corbeau et Pie.

PLÉOCARPHE. *Pleocarpus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : capitule pluriflore et homogame; involucre imbriqué d'un triple rang d'écaillés membraneuses, lancéolées, acuminées, les intérieures sensiblement les plus longues; réceptacle plan, garni de palettes rigides, carénées, à bords scarieux, lancéolées, aiguës ou tronquées; corolles glabres, à deux lèvres roulées : l'extérieure la plus large, en forme de languette et tridentée; l'intérieure bifide; ailes des anthères lancéolées et obtuses, les queues entières; akènes privés de bec, étroitement pentagonés et couverts de papilles scabres. On ne connaît dans ce genre qu'une seule espèce; elle est originaire du Chili; c'est un arbrisseau à feuilles alternes, linéaires, sessiles, à stipules géminées; capitules paniculés, contenant des fleurs jaunes.

PLEOCNEMIA. BOT. C'est encore un des genres de la famille des Polypodiacées, établi par Presles, et qu'Endlicher a jugé convenable de refondre dans un autre (*Polypodium*) pour n'en former qu'une simple section.

PLÉOMÈLE. BOT. Le genre que Salisbury a établi sous ce nom, est identique avec le *Sansevieria* de Thunberg et de Willdenow. V. SANSEVIÈRE.

PLÉONASTE. MIN. C'est le Spinelle noir, de l'île de Ceylan, ou la Ceylanite de Werner. V. SPINELLE.

PLÉOPELTIDE. *Pleopeltis*. BOT. (*Fougères*.) Genre de la famille des Fougères, établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquinoct.*, 2, p. 182, tab. 140), et offrant les caractères suivants : les sores sont arrondis et composés d'un grand nombre d'*indusium* orbiculaires et peltés. Ce genre tient le milieu entre les Polypodes qui n'ont pas d'induse, et les Aspidies, dont chaque sore ne se compose que d'un seul de ces organes. Deux espèces composent ce genre qui a tout à fait le port du *Polypodium* : l'une a été décrite et figurée par Humboldt et Bonpland, sous le nom de *Pleopeltis angusta*; l'autre par Kaulfuss, sous celui de *Pleopeltis macrocarpa*.

PLEOPUS. BOT. (*Champignons.*) Le genre que Pault et a proposé d'établir sous ce nom, a pour type une espèce de Morille, qu'il appelle *Morille du diable*, et que l'on croit être le *Phallus demonum* de Rumph, qui appartient au genre *Hymenophallus* de Nées d'Esenbeck. V. HYMENOPHALUS.

PLÉRÉORAMPES. OIS. Même chose que Plénirostrès. V. ce mot.

PLERERIT. OIS. Synonyme vulgaire de petite Hirondelle de mer. V. STERNE.

PLEROMA. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Don (*Mem. Soc. Wern.*, 4, p. 295). Caractères : calice à cinq lobes caducs et dont le tube est ovoïde, ordinairement entouré, au commencement de l'évolution, par deux bractées caduques. Corolle à cinq pétales obovés. Filets des étamines glabres; anthères presque égales, allongées, arquées à la base; connectif stipitifforme, muni, à sa base, de deux oreillettes courtes. Ovaire adhérent au calice, soyeux au sommet, surmonté d'un stigmate punctiforme. Fruit en baie capsulaire, à cinq loges, renfermant des graines en forme de vis. Le genre *Pleroma* se compose de sept à huit arbrisseaux indigènes de l'Amérique méridionale, et il a pour types les *Melastoma ledifolia* et *Melastoma laxa* de l'Encyclopédie.

PLESI. *Plasius.* INVS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Glavicornes, institué par Erichson, dans sa monographie des Histéroïdes. Caractères : mandibules exsertes, égales et dentées; menton transverse, bisinué à l'extrémité; tige des antennes assez épaisse, le bouton ovale et comprimé, fossette qui la loge profonde et s'étendant sur le corselet; prosternum arrondi postérieurement; jambes antérieures dilatées, les postérieures entières, avec trois rangées de petites épines sur la face extérieure; ongles partagés en deux branches égales; avant-dernier segment de l'abdomen déclive et perpendiculaire au suivant; corps oblong, comprimé. Le docteur Erichson a formé ce genre pour une assez grande espèce originaire de Java : *Plasius Javanus*, Er. Cet insecte est noir, avec une seule strie latérale sur le corselet, d'autres stries dorsales se font apercevoir sur les bords intérieurs des élytres, mais ces stries ne s'étendent pas jusqu'au bord antérieur. Taille, six lignes.

PLÉSIE. *Plesia.* INVS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, institué par Klug, aux dépens du genre *Lagria* et pour quelques insectes nouveaux, apportés de Madagascar. Ce genre se place entre les Cistèles et les Allécules; les derniers articles des palpes ne sont point élargis en forme de hache, mais cylindriques et terminés en pointe comme dans les Cistèles; l'avant-dernier article des tarsi n'est pas, comme chez ces dernières, droit à l'extrémité, mais visiblement bilobé, sans cependant avoir en dessous l'appendice membraneux que l'on remarque chez les Allécules. Outre trois espèces de Madagascar, il faut rapporter à ce genre un *Allecula*, deux *Lagria*, parmi lesquels se trouve le *Lagria obscura*, de Fabricius, et un *Ditylus*, d'Olahite, *Ditylus helvotus*, voisin du *Ditylus lividus*.

PLÉSIE. *Plesia.* INVS. Hyménoptères; genre de la famille des Fousseurs, tribu des Scolètes, institué par le docteur Jurine, aux dépens du genre *Tiphia*, de Fab. Caractères : palpes maxillaires allongées; languette évasée; mandibules grandes et unidentées; antennes courtes, presque moniformes, roulées à l'extrémité, composées de douze articles, dont le premier long, épais et recourbé; un point épais aux ailes supérieures; leur cellule radiale séparée entièrement du bord; trois cellules cubitales presque égales : la deuxième et la troisième recevant les deux nervures récurrentes; une quatrième rudimentaire. Les Plésies diffèrent encore des Tiphies en ce que leur corselet n'est pas sillonné postérieurement, en ce que le pétiole de l'abdomen n'est point épineux, et surtout en ce que le nombre des cellules cubitales n'est pas semblable.

PLÉSIE A SIX TACHES. *Plesia sexmaculata*, Guér. Elle est entièrement noire, à l'exception d'une petite tache jaune sur l'écusson et d'autres taches de même couleur, de chaque côté des trois premiers segments de l'abdomen; tête et corselet ponctués; dessous du corps velu. Taille, sept lignes. Du Mexique.

PLÉSIOCÈRE. *Plesiocera.* INVS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Macquart pour un insecte du nord de l'Afrique, sur lequel il a constaté les caractères généraux suivants : tête presque sphérique; ouverture buccale large; trompe non saillante; face courte, à épistome avancé; front plan, large, égal; un petit tubercule ocellifère au vertex; antennes rapprochées, insérées près de l'épistome; troisième article céphaliforme; pieds nus, excepté les jambes intermédiaires et postérieures qui sont munies de deux rangs de petites pointes vers l'extrémité inférieure; deuxième cellule sous-marginale de l'aile appendiculée à sa base; la première longue, atteignant la base de la discoïdale; première postérieure, atteignant le tiers de la longueur de la discoïdale. Ce genre est voisin des Anthraxes par la conformation du troisième article des antennes et par celle des nervures alaires; mais les autres caractères l'en éloignent.

PLÉSIOCÈRE ALGÉRIENNE. *Plesiocera algira*, Macq. Sa tête est garnie d'un duvet gris-jaunâtre; son abdomen est en partie dénudé; les balanciers sont fauves, les tarsi bruns et les ailes en partie obscures. Taille, quatre à cinq lignes.

PLÉSIOÏME. *Plesiomma.* INVS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Asiliques, tribu des Dasygogonites, institué par Macquart, avec les caractères suivants : moustache simple; yeux grands, presque contigus par le rétrécissement postérieur du front; ocelles non insérés sur une élévation, situés au milieu de l'espace compris entre l'insertion des antennes et le vertex; abdomen à base et extrémité rétrécies; armure copulatrice peu saillante; jambes antérieures sans ergot; nervure extérieure de la deuxième cellule postérieure atteignant le bord de l'aile à l'extrémité, la quatrième fort rétrécie au bord intérieur; anale fermée.

PLÉSIOÏME TESTACÉE. *Plesiomma testacea*, Macq. Face, front et antennes fauves; corselet testacé, à lignes noirâtres, peu distinctes; soies fauves; abdomen

brunâtre : premier segment brun, le deuxième étroit et jaunâtre. à bords antérieur et postérieur bruns, le troisième étroit à sa base ; pieds fauves ; cuisses brunes ; base des jambes et soies fauves, les postérieures brunes ; balanciers fauves ; ailes d'un roux-brunâtre uniforme, un peu moins foncé au bord intérieur. Du Brésil.

PLÉSIOSAURE. *Plesiosaurus*. REPT. FOSS. Genre formé d'après les débris d'un être gigantesque perdu, et qui, Saurien quant à la forme du corps, Chélonien quant à celle des pattes nageoires, était presque un monstrueux Serpent par la longueur démesurée de son cou composé de plus de vertèbres que celui d'aucun autre animal, et par la petitesse de sa tête. C'est dans le lias des environs de Bristol et de Newcastle, en Angleterre, ainsi que dans les départements de la Côte-d'Or, de la Moselle et à Honfleur, en France, qu'on a trouvé les ossements du Plésiosaure, confondus avec ceux des Ichthyosaures et des Crocodiles. « Le Plésiosaure, dit Cuvier (Ossem. Foss., t. V, p. 475), respirait l'air, se rapprochait plus des Crocodiles que des Ichthyosaures, et dans l'état de vie, si son cou était comme un véritable Serpent, son corps différait peu de celui d'un Quadrupède ordinaire. La queue surtout était fort courte. On peut croire que les poumons étaient fort étendus, et même peut-être, qu'à moins qu'il n'ait eu des écailles fort épaisses, il changeait la couleur de sa peau comme les Caméléons et les Anolis, selon qu'il faisait des inspirations plus ou moins fortes. Les dents étaient grêles et pointues, inégales, un peu arquées et cannelées longitudinalement ; le nombre des inférieures s'élevait à vingt-sept de chaque côté. On ne connaît pas précisément celui des supérieures. Il pouvait avoir neuf mètres de longueur. Il en existait probablement de plusieurs espèces. » Les Plésiosaures, moins rapprochés des Poissons, plus semblables en tout aux Reptiles que les Ichthyosaures, dont il est parlé au 6^e volume, p. 24, n'avaient pas les vertèbres discoïdes de ces derniers, mais ils leur ressemblaient par les quatre membres également organisés pour la natation, à la manière de ceux des Cétacés, quoique présentant des différences notables dans le nombre et la forme des os de ces parties ; la forme des vertèbres a permis de distinguer dans ce genre cinq espèces qui ont été nommées *Plesiosaurus trigonus*, *Plesiosaurus pentagonus*, *Plesiosaurus carinatus*, *Plesiosaurus dolichodeirus* et *Plesiosaurus recentior*, qui toutes, à l'exception de la dernière, appartiennent au Lias. Le plus remarquable, le mieux connu, est le *Plesiosaurus dolichodeirus*, découvert par Conybeare, qui en a fait le sujet de l'une des dissertations les plus importantes du dernier numéro des Transactions de la Société géologique de Londres ; ce reptile, qui, comme l'*Ichthyosaurus communis*, paraît avoir atteint plus de vingt pieds de longueur, avait un col plus long que tout le reste du corps, et composé de plus de trente vertèbres, nombre supérieur à celui des vertèbres du col de tous les autres animaux ; ce col flexible, comme l'est le corps des Serpents, se terminait par une tête très-petite qui présentait les caractères essentiels de celle des Lézards. L'organisation singulière de cet animal avait, pour ainsi dire, été devinée, d'après de simples fragments, par

Conybeare, avant que la découverte d'un squelette presque entier, trouvé encore à Lyme Regis par miss Mary Anning, soit venue confirmer les savantes conjectures du géologue anglais. Ce beau fossile, acheté, dit-on, la somme de cent louis par le duc de Buckingham, a été mis par lui, dans le pur intérêt de la science, à la disposition des membres de la Société géologique de Londres, pour qu'ils pussent le faire dessiner et le décrire. Cette magnifique pièce occupe un espace de plus de douze pieds de long sur six de large. Un autre échantillon de la même espèce de Plésiosaures, est celui que possède maintenant le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, et qui a été découvert sur la plage de Lyme Regis par des matelots de ce petit port, qui, après l'avoir extrait avec tout le soin possible, sous la surveillance de miss Mary Anning, l'avaient cédé à cette dernière, de qui Prevost l'a acheté pour en faire hommage au Muséum d'Anatomie comparée à Paris. A l'exception du col et de la tête qui manquent, le reste du corps est presque entièrement conservé, et cette partie a même sur le fossile du duc de Buckingham cet avantage, que les vertèbres dorsales ne sont pas déplacées.

PLESTIE. FOSS. (Bonnetterre.) Synonyme de Bordelière, espèce du genre Cyprin. V. ce mot.

PLETHIOSPHACE. BOT. Genre formé par Bentham aux dépens de celui des Sauges et que l'on ne considère que comme une section de ce dernier.

PLEUPLEU, PLEUT-PLEUT, PLUPLUI. OIS. Synonymes vulgaires de Pic-Vert. V. PIC.

PLEURACHNE. *Pleurachne*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Schrader aux dépens du genre *Schœnus*, de Vahl, pour quelques espèces du cap de Bonne-Espérance qui lui ont offert les caractères suivants : épillets pauciflores et hermaphrodites ; paillettes distiques, imbriquées, carénées : les inférieures vides ; point de périgone ; trois étamines ; disque cyathiforme et trilobé ; style trifide, décliné ou à base persistante ; caryopse crustacée, stipitée au centre, mutique ou mucronée.

PLEURACHNE SECONDE. *Pleurachne secunda*, Schr., tab. 4, f. 5 ; *Schœnus secundus*, Vahl, Enum. 2, p. 215 ; *Schœnus bulbosus*, Lam. Sa racine est bulbeuse à son collet et pousse latéralement quelques jets couchés et stériles ; elle est couronnée de feuilles filiformes, droites, en faisceaux, et qui ont à leur base des membranes courantes qui les font paraître ailées ; il s'élève d'entre ces feuilles des tiges sétacées, filiformes, nues, triangulaires, hautes d'environ six pouces ; ces tiges portent à leur sommet des épis solitaires, unilatéraux et ovales ; les fleurs sont petites, rougeâtres, alternes et garnies de bractées terminées par une pointe sétacée. Du cap de Bonne-Espérance.

PLEURANDRA. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées et de la Polyandrie Digynie, L., établi par Labillardière (*Nov.-Holland.*, 2, p. 5, tab. 145 et 144). Caractères : calice à cinq sépales ovales, persistants ; corolle à cinq pétales, ordinairement obcordiformes ; étamines, au nombre de cinq à vingt, toutes placées d'un seul côté, fertiles, à filets filiformes, libres ou légèrement soudés à la base, et à anthères ovales, ovaires au nombre de deux (rarement un seul), globuleux,

portant chacun un style filiforme; carpelles membranés, à une ou deux graines. Ce genre se compose d'espèces toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des sous-arbrisseaux très-rameux, à feuilles éparses ou ramassées, entières, linéaires, oblongues ou obovales, à une seule nervure, rarement sans nervures. Les fleurs sont jaunes et solitaires au sommet des petites branches. De Candolle les a distribués en quatre sections.

Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 95) a publié sous le même nom de *Pleurandra*, et postérieurement à celui de Labillardière, un nouveau genre qui diffère si peu de l'*Oenothera* qu'il est impossible de l'adopter. Il est fondé sur un arbrisseau de la Louisiane, *Pleurandra alba*, Raf., *loc. cit.*; *Oenothera secunda*, Robin, *Itin.*, p. 490, remarquable par ses rameaux cylindriques, fragiles, élançés, garnis de feuilles sessiles, étroites, entières, aiguës; par ses fleurs axillaires et terminales, portées sur des pédoncules médiocres, de couleur blanche, et exhalant le matin une odeur agréable.

PLEURANTHUS. BOT. Aïton a donné ce nom à un genre de Cypéracées, de l'Amérique septentrionale, qui a été nommé *Dulichium* par Richard (*in Persoon Entchrid.*). Cette dernière dénomination a prévalu. *V. Dulichium*. D'un autre côté, Salisbury a établi sous le nom de *Pleuranthus*, un genre qui ne diffère pas du *Protea*, tel que l'a limité R. Brown. *V. PROTÉE.*

PLEURAPHIS. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par J. Torrey (*Ann. of the Lyc. of Hist. nat. of New-York*, septembre 1824, p. 148), qui l'a ainsi caractérisé : fleurs à épis hétérogames; épillets formés de trois fleurs à chaque articulation du rachis, tous sessiles, entourés, à leur base, d'une touffe de poils; la fleur centrale parfaite, composée d'un calice (lépécène, Rich.) à deux valves, d'une glume à deux valves bifides, bordées de soies au sommet; corolle (glume, Rich.) à deux valves hyalines; l'inférieure avec une courte soie; les fleurs latérales mâles, ayant un calice à deux valves, renfermant deux fleurs; la valve inférieure avec une soie courte sur le dos, près de la base; une corolle à deux valves nues. Ce genre ressemble, sous plusieurs rapports, à l'*Ægopogon* de Kunth. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Pleuraphis Jamesii*, qui a été trouvée par le docteur James, dans l'expédition du major Long, aux Montagnes-Rocheuses, près des sources de la rivière Canadienne, sur les plateaux élevés de formation trapéenne.

PLEUREUR. BOT. Espèce du genre Saule. *V. ce mot.*

PLEURIDIUM. BOT. Bridel nomme ainsi un genre de Mousses, auquel il avait d'abord donné le nom de *Phœridium*, et qui a pour type les *Phascum alternifolium*, de Dickson, et son *Phascum globiferum*. Ce genre ne diffère des *Phascum* que par ses urnes latérales et non terminales.

PLEURISIS. BOT. L'un des synonymes anciens du *Teucrium Scordium*. *V. GERMANDRÉE.*

PLEUROBÈME. *Pleurobema*. MOLL. Genre proposé dans la sous-famille des Amblémides (*V. ce mot*) par Raffinesque (Monog. des Coq. biv. de l'Ohio, dans les Annales générales des sc. phys., Brux., 1820), pour réunir plusieurs espèces d'*Unio* des auteurs, qui pré-

sentent les caractères suivants : coquille oblongue, très-inéquilatérale; ligament droit ou plutôt unilatéral; axe totalement latéral ou postérieur; dent lamellaire verticale; dent bilobée, peu ridée, placée sous le sommet qui est supérieur et terminal; quatre impressions musculaires. Mollusque semblable à celui de l'*Unio*, mais anus et siphons inférieurs.

PLEUROBRANCHE. *Pleurobranchus*. MOLL. Genre de l'ordre des Monopleurobranches et de la famille des Subaplysiens, suivant le système de Blainville, institué par Cuvier, pour un Mollusque rapporté des mers des Indes, par Péron et Lesueur. Caractères : corps ovale ou subcirculaire, très-mince, très-déprimé, comme formé de deux disques appliqués l'un sur l'autre; l'inférieur ou le pied beaucoup plus large, et débordant de toute part le supérieur; celui-ci, qui est le manteau, est échancré en avant comme en arrière; il contient dans son épaisseur une coquille fort mince; la tête entre les deux disques et à moitié cachée par le supérieur; deux paires d'appendices tentaculaires : les antérieurs à chaque angle de la tête; les postérieurs unis à leur racine, plats et fendus; les yeux sessiles au côté externe de la base des antérieurs; bouche cachée, transverse; une seule grande branchie latérale, profondément cachée et adhérente par toute sa longueur; terminaison de l'organe mâle au tiers antérieur, en avant de la branchie; terminaison de l'oviducte à la racine de l'organe excitateur, à sa partie postérieure; l'anus tout à fait en arrière de la branchie, à l'extrémité d'un assez long appendice flottant; coquille grande, bien formée, à bords membraneux, ovale, concave en dessous, convexe en dessus; les bords tranchants et réunis; le sommet subspiré, postérieur. L'espèce la mieux connue dans ce genre, est celle qu'a décrite Cuvier sous le nom de *Pleurobranchus Peronii*, Ann. du Mus., t. v, pl. 18, fig. 1-6; *ibid.*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 359. L'espèce la plus voisine est le *Pleurobranchus Lesueuri*, Blainv., Traité de Malacol., p. 470, pl. 45, fig. 2. Les espèces qui ont le manteau bombé, beaucoup plus long que le pied, à une seule paire de tentacules, à branchie en forme d'arbuscule pinné, libre, si ce n'est à la base, mais qui, du reste, ressemblent aux Pleurobranches, constituaient le genre Berthelle, Blainv., *Pleurobranchus porosus*, Blainv., *loc. cit.*, pl. 42, fig. 1.

PLEUROBRANCHIDIE. *Pleurobranchidium*. MOLL. Genre très-voisin des Pleurobranches, établi par Meckel en 1815, et adopté depuis par Férussac, sous le nom de Pleurobranché, et par Blainville sous celui de Pleurobranchidie, pour éviter de le confondre avec les Pleurobranches, à cause de la grande similitude des dénominations génériques. Les caractères du genre Pleurobranchidie sont : corps assez épais, ovale, allongé, plat et formé en dessous par un large disque musculaire, plus étendu en arrière qu'en avant, sans autre indice du manteau qu'un petit bord libre, fort étroit au milieu du côté droit; tête très-grosse, peu séparée du corps; deux paires de tentacules auriformes : les antérieurs à l'extrémité d'un bandeau musculaire transverse, frontal; les postérieurs un peu plus en arrière, et fort séparés l'un de l'autre; orifice buccal à l'extré-

mité d'une sorte de masse proboscideale et entre deux lèvres verticales; une seule branchie médiocre, latérale, adhérente au côté droit, dans toute sa longueur, et parfaitement à découvert; la terminaison des organes de la génération dans un tubercule commun; l'orifice de l'appareil dépurateur à la racine antérieure de la branchie; anus au milieu, de la longueur de la branchie; aucune trace de coquille.

PLEUROBRANCHIE DE MECKEL. *Pleurobranchidium Meckeli*, Traité de Malacol., p. 471, pl. 45, fig. 3; Meckel, Fragm. d'Anat. comp., t. 1. pl. 5, fig. 55-40. Animal lisse, d'une couleur blanchâtre, uniforme, de deux pouces et demi au plus de longueur. Blainville fait observer que c'est probablement le même animal que le Pleurobranche baléarique de Delaroche, et le type du genre Cyanogaster de Rudolphi. On le trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de Naples.

PLEUROBRANCHIE. MOLL. V. **PLEUROBRANCHIE.**

PLEUROCALLIS. BOT. Salisbury a donné ce nom à une section du genre *Erica*. V. BRUYÈRE.

PLEUROCÈRE. *Pleurocera*. MOLL. Genre incertain, proposé par Raffinesque dans le Journal de Physique (juin 1819, p. 425), pour des Nérites lacustres ou des Paludines de l'Amérique septentrionale.

PLEUROCHYTON. BOT. Le genre de Marchantiacées, ainsi nommé par Corda, ne paraît pas différer du genre *Grimmaldia* de Raddi.

PLEUROCYSTES. *Pleurocysti*. ÉCHIN. Nom de la troisième classe des Oursins ou Echinodermes, dans l'ouvrage de Klein sur ces animaux.

PLEURODÈLE. *Pleurodeles*. REPT. Genre de Batraciens de la famille des Salamandres, institué par Michahelles (Isis, 1850, cah. 2, p. 191 et 8, p. 806) qui lui donne pour caractères : quatorze paires de côtes; tête arrondie, fortement déprimée; un arc brillant particulier, formé par l'os frontal postérieur au-dessus des orbites; les deux paupières supérieure et inférieure, en tout semblables et de même grandeur; toutes les dents très-petites, aiguës, logées sur le bord interne des mâchoires supérieure et inférieure et dans les os palatins.

PLEURODÈLE DE WALT. *Pleurodeles Wallii*, Mich. Cette espèce, jusqu'ici l'unique du genre, a été trouvée dans le midi de l'Espagne, aux environs de Chiclana, par le docteur Walli; elle est en dessus d'un cendré clair, avec des taches noires; le dessous est d'un jaune ocracé, pointillé de noir; queue très-longue.

PLEURODESMIA. BOT. Ce genre, proposé par Arnott dans la famille des Dilléniacées, a été réuni au genre *Schumacheria*, de Vahl.

PLEURODISCAL. *Pleurodiscalus*. BOT. On dit que l'insertion des étamines est Pleurodiscale lorsque ces organes naissent seulement d'un point de la surface extérieure du disque.

PLEUROGONIS. BOT. (Beauvois.) Synonyme de *Pyrrularia*.

PLEUROGONIUM. BOT. Le genre indiqué sous ce nom par Presle, n'offre point de caractères suffisants pour n'être pas réuni au genre *Polypodium*, de Linné.

PLEUROGRAMME. BOT. Ce genre, de la famille des

Polypodiacées, proposé par Presle, a été réuni au genre *Tœnitis*, de Swartz.

PLEUROGYNE. BOT. Genre de la famille des Gentianées, institué par Eschscholtz avec les caractères suivants : calice à quatre ou cinq divisions; corolle hypogyne, en roue, à quatre ou cinq lobes, avec l'orifice squammoso-frangé; quatre ou cinq étamines insérées à l'orifice du tube de la corolle; filaments égaux à leur base; anthères fixes; ovaire uniloculaire; ovules posés contre les sutures; deux stigmata soudés tout le long de la suture des cupidies. Le fruit consiste en une capsule à une loge et bivalve, renfermant des graines non bordées.

PLEUROGYNE DE CARINTHIE. *Pleurogyne Carinthiaca*, Esch.; *Gentiana Carinthiaca*, Spr. Sa tige est assez droite, garnie de feuilles ovales, obtuses; les pédoncules sont très-longs, solitaires, ne portant qu'une seule fleur. Cette plante est assez abondante dans les Alpes de la Carniole.

PLEUROGYNE. *Pleurogynus*. BOT. Le disque est Pleurogyne quand il naît sous l'ovaire et se redresse sur une de ses parties latérales.

PLEUROKLASE. MIN. Synonyme de Magnésie phosphatée ou Wagnérite.

PLEUROLOBIUM. BOT. L'une des sections du genre *Desmodium*, de la famille des Légumineuses. Elle a été formée par le professeur De Candolle, dans son mémoire sur cette famille.

PLEURONECTE. *Pleuronectes*. POIS. Genre très-remarquable de la seconde famille de l'ordre des Macropodérogens subbrachiens, dans la méthode de Cuvier, et de celui des Thoraciques dans le système de Linné. Il en est peu qu'on reconnaisse avec plus de facilité, à ses formes singulières, et dont les espèces offrent une chair plus délicate. Ils ont un caractère unique parmi les animaux vertébrés, dit Cuvier, celui du défaut de symétrie de leur tête, où les deux yeux sont du même côté, qui reste supérieur quand l'animal nage, et est toujours coloré fortement, tandis que le côté où les yeux manquent, est toujours blanchâtre. Le reste de leur corps, bien que disposé en gros comme à l'ordinaire, participe un peu de cette irrégularité; ainsi les deux côtés de la bouche ne sont point égaux, et il est rare que les deux pectorales le soient. Ce corps est très-comprimé, haut verticalement; la dorsale règne tout le long du dos; l'anale occupe le dessous du corps, et les ventrales ont presque l'air de la continuer en avant, d'autant qu'elles sont unies l'une à l'autre. Il y a six rayons aux ouïes. La cavité abdominale est petite, mais se prolonge en sinus dans l'épaisseur des deux côtés de la queue, pour loger quelques portions des viscères. Il n'y a point de vessie nataoire. Le squelette de leur crâne est curieux, par ce renversement qui porte les deux orbites d'un même côté; il présente encore cette irrégularité que les yeux sont souvent inégaux en volume; c'est quelquefois l'œil supérieur qui l'emporte. L'instrument le plus énergique de la natation des Pleuronectes consiste dans leur nageoire caudale qui, étant horizontale, frappe l'eau du haut en bas et de bas en haut, ce qui leur donne la faculté de s'élever et de s'abaisser dans la profondeur

des mers avec plus de rapidité que la plupart des autres Poissons. Ils se tiennent en général au fond des eaux, comme appliqués contre la vase ou le sable, et y glissant pour ainsi dire à plat. Ils se nourrissent de plus petits Poissons et de faibles Mollusques. Il se trouve des individus dont les yeux sont placés du côté opposé où ils sont ordinairement, et que les pêcheurs appellent Bistournés ou Contournés; d'autres où les deux côtés sont colorés et qu'on appelle Doubles; le plus souvent c'est le côté brun qui se répète; mais il y a des exemples où c'est le côté blanc. Le Rose-Coloure-Flounder de Shaw est un Flet accidenté de cette dernière façon. Ce genre se divise en quatre sous-genres, savoir :

† PLIES, *Platessa*. Une rangée de dents tranchantes et obtuses à chaque mâchoire; des dents en pavé aux pharyngiens; dorsale ne s'avancant que jusqu'au-dessus de l'œil supérieur, et laissant aussi bien que l'anale, un intervalle nu entre elle et la caudale.

PLEURONECTE PLIE-FRANCHE OU CARRELET. *Pleuronectes Platessa*, L., Bloch, pl. 42; Encyclop., Poiss., pl. 41, fig. 162.

†† FLETANS, *Hippoglossus*. Mâchoires et pharynx armés de dents aiguës ou en velours.

PLEURONECTE FLÉTAN. *Pleuronectes Hippoglossus*, L., Bloch, pl. 47; Encycl., pl. 40, fig. 159.

††† TURBOTS, *Rhombus*. Mâchoires et pharynx garnis de dents en velours ou en cordes, comme les Flétans; dorsale s'avancant jusque vers le bord de la mâchoire supérieure, et régissant, ainsi que l'anale, jusque tout près de la caudale.

PLEURONECTE TURBOT. *Pleuronectes maximus*, L., Bloch, pl. 49; Encycl., pl. 42, fig. 165, et la Earbue, *Pleuronectes rhombus*, L., Bloch, pl. 47.

†††† SOLES, *Solea*. Bouche contournée et comme monstreuse du côté opposé aux yeux, garnie seulement de ce côté-là de fines dents en velours serrées, tandis que le côté des yeux n'en a aucune. Forme oblongue; museau rond et presque toujours plus avancé que la bouche où la dorsale commence, et règne, aussi bien que l'anale, jusqu'à la caudale. La ligne latérale est droite; le côté de la tête opposé aux yeux est généralement garni d'une sorte de villosité.

PLEURONECTE SOLE. *Pleuronectes Solea*, L., Bloch, pl. 45; Encycl., pl. 41, fig. 160, dont il existe plusieurs variétés diversement estimées.

PLEURONECTE PHORE. ACAL. Espèce du genre Cyanée. V. ce mot.

PLEUROPHORE. *Pleurophora*. BOT. Genre de la famille des Lythariées, établi par Don, qui lui assigne pour caractères : calice bibractéolé, tubuleux; le tube est marqué de côtes longitudinales, et le limbe de plis terminés par des dents; les uns et les autres sont au nombre de dix à quatorze; les dents sont alternes : les extérieures spinescentes, étalées; les intérieures ovales, mucronées, dressées ou conniventes; corolle composée de cinq à sept pétales insérés au haut du tube du calice, opposés à ses dents extérieures, oblongs, ongiculés, érectiscules; cinq ou sept étamines, rarement davantage, courtement exsertes, insérées comme les pétales; filaments filiformes; anthères introrses, biloculaires, cordato-ovales, longitudinalement déhiscen-

tes; ovaire excentrique, adné, par un stipule court, au tube du calice, ovato-oblong, un peu comprimé, inéquilatère, uniloculaire; ovules en petit nombre, anatropes, ascendants, attachés aux placentaires pariétaux; style subterminal; stigmate simple. Les Pleurophores sont ou des plantes herbacées, annuelles, ou des sous-arbrisseaux dont les rameaux sont tétragones, les feuilles opposées, oblongo-lancéolées ou linéaires, très-entières. Les fleurs sont réunies en épis terminaux, accompagnées de bractées imbriquées, foliacées, très-serrées l'une contre l'autre. Du Chili.

PLEUROPHYLLIDIE. MOLL. Même chose que Diphylidie. V. ce mot.

PLEUROPLITIDE. *Pleuroplitis*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Trinius, qui lui donne pour caractères : épillet à deux fleurs dont l'inférieure neutre et à une seule paillette, la supérieure hermaphrodite; deux glumes inégales, concaves et mutiques; deux paillettes plus courtes que les glumes : l'inférieure porte une arête à sa base; deux squammules un peu en forme de sabre et glabres; deux étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux, couronnés par des stigmates plumeux. Le fruit est une caryopse fusiforme et libre entre les glumes.

PLEUROPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Chloris Melvilliana*, p. 51) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : épillets multiflores, cylindracés; lépicène courte, à valves inégales et mutiques; valves de la glume (périante, Br.) distinctes : l'inférieure mutique, obtuse, concave, nerveuse, scarieuse au sommet; la supérieure munie sur les côtés de deux nervures qui finissent en soies; deux styles à stigmates plumeux; caryopse libre, comprimée sur les côtés. Ce genre est voisin du *Glyceria* par ses épillets cylindriques, par ses périantes très-obtus, et par ses feuilles dont les gaines sont entières; il en diffère par ses stigmates non découpés, sa caryopse comprimée, son inflorescence, et surtout par les soies latérales des nervures de la valve supérieure du périante, caractère qui ne se retrouve dans aucune autre Graminée, si ce n'est dans l'*Uniola latifolia*, de Michaux. Le *Pleuropogon Sabini*, R. Br., loc. cit., tab. D, est une Graminée élégante, à feuilles planes, étroites, la gaine entière ou fendue seulement au sommet. Les fleurs forment une grappe simple, dont les épillets sont penchés, rouges et luisants. Cette plante croit à l'île Melville.

PLEUROPOGON. BOT. V. MESOPUS et AGARIC.

PLEUROSCHISMA. BOT. Le genre de Fougères établi sous ce nom, par Dumortier, dans la famille des Jungermanniacées, a pour caractères : colésole glabre, libre, exserte, cylindracée, ouverte par une fissure latérale; capsule à quatre divisions; étalères géminés, nus et décidus. Les espèces de ce genre sont herbacées, flagellifères et le plus souvent stipulées; leurs feuilles sont planes, étendues, ordinairement bordées en dessus et rarement en dessous. Dumortier, dans son *Sylloge Jungermannidearum Europææ*, en décrit dix qu'il partage en trois sections.

PLEUROSCHISMA A TROIS LOBES. *Pleuroschisma tri-*

lobata, Dum.; *Jungermannia trilobata*, Lin. Tiges nombreuses, peu rameuses; frondules distiques, obliques, ovales, tronquées, inégalement tridentées à l'extrémité; stipules à deux ou quatre divisions. Dans les forêts montagneuses.

PLEUROSPERMUM. BOT. Hoffmann (*Umbell. Gen.*, p. 1x) a donné ce nom à un nouveau genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., qui a pour type le *Ligusticum austriacum*, L. Ce genre a été adopté par Sprengel (*in Rœm. et Schultes, Syst. veget.*, vol. 6, p. XXXIX), qui l'a placé dans la tribu des Smyrniées, et lui a imposé les caractères essentiels suivants : involucre et involucrelles polyphylles; fruit formé d'un double utricule; l'externe à cinq lobes filiformes, adhérent avec l'interne, qui est à cinq angles. Le *PleurospERMUM austriacum*, Hoff., tab. tit., f. 16-22; *Ligusticum austriacum*, L.; Allioni, *Pedem.*, tab. 45; *Ligusticum Gmelini*, Vill. Dauph., 2, p. 610, tab. 13 bis, est une plante herbacée, dont la racine est grosse, garnie vers le collet de fibres qui sont les débris des pétioles. La tige, haute d'environ un mètre, est droite, ordinairement simple; les feuilles radicales sont grandes, pétiolées; leur pétiole se divise en trois branches, dont chacune porte trois folioles sessiles, pinnatifides, à lobes divergents, incisés et décourants le long de la nervure longitudinale. Les folioles supérieures sont plus petites, presque sessiles et divisées à peu près de la même manière. Les fleurs forment une ombelle terminale, blanchâtre, à trente ou quarante rayons. Cette plante croît entre les rochers et dans les bas-fonds des Alpes de France, d'Italie et d'Autriche.

PLEUROSTÉMON. *Pleurostemon*. BOT. Genre de la famille des Onagracées, établi par le professeur De Candolle, pour une plante de la Louisiane, dont Raffinesque avait fait son genre *Pleurandra*, mais comme ce nom avait déjà été appliqué à un genre tout différent, De Candolle a cru devoir le changer. Du reste, ce genre *Pleurostémon* est encore peu connu; on sait seulement que son calice présente un tube longuement prolongé au delà de l'ovaire, et qu'il est bifide au sommet. Quatre pétales spatulés et unilatéraux; huit étamines opposées aux pétales et un peu déjetées du côté du style qui est élargi vers sa base; stigmate quadri-lobé. Le fruit consiste en une capsule ovale, à quatre loges polyspermes.

PLEUROSTÉMON A FLEURS BLANCHES. *Pleurostemon album*, DC.; *Pleurandra alba*, Raffin. C'est un sous-arbrisseau à rameaux cylindriques et menus, les feuilles sont sessiles, étroites, entières et aiguës. Les fleurs sont courtement pédonculées. La plante s'élève à la hauteur de sept pieds.

PLEUROSTYLIE. *Pleurostyliæ*. BOT. Wight et Arnott ont institué ce genre dans la famille des Clés-trinées, en lui donnant pour caractères : calice profondément divisé en cinq parties; corolle composée de cinq pétales ovales, insérés sous un disque périgyne, épais et crénelé; six étamines plus courtes que les pétales, alternes avec eux et insérées comme eux; filaments subulés, aplatis; anthères introrses, à deux loges, longitudinalement déhiscents, à connectif large

et dorsal; ovaire à demi enfoncé dans le disque, à deux loges dont l'une plus petite abortive et l'autre parfaite; deux ovules collatéraux, ascendants, anatropes; style court, épais; stigmate large, subpelté. Le fruit consiste en un drupe inéquilatéral, sublatéral au style, à chair tendre, à enveloppe crustacée, irrégulièrement perforé à sa base, uniloculaire par avortement et monosperme. La semence est dressée, couverte d'une enveloppe en forme d'arille; l'embryon est orthotrope dans un axe abondant d'albumen charnu; ses cotylédons sont larges, orbiculaires et plans; la radicule est infère. Les *Pleurostyliæ* sont des arbustes à feuilles opposées, courtement pétiolées, très-entières, blanchâtres; fleurs peu nombreuses, portées sur des pédoncules à peine plus longs que les pétioles, axillaires et terminaux. De l'Inde.

PLEUROTE. *Pleurotus*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Hyménomycètes, institué par Fries, qui lui donne pour caractères : pédicule excentrique ou latéral; tégment nul; chapeau inégal, excentrique; lames inégales, dépourvues de suc. Les *Pleurotes* sont des Champignons de stature variable, persistants, le plus souvent croissant sur le vieux bois. Fries les divise en trois sections :

I. Chapeau membraneux; lames adhérentes, répondant à un point excentrique.

PLEUROTE APPLIQUÉ. *Pleurotus applicatus*, Fr.; *Agaricus epixylon*, Bull. Ce Champignon est petit; son chapeau est presque sessile, d'abord cupuliforme, puis réfléchi en se retournant, effleuri, à base velue; sa couleur est le cendré obscur; celle de ses lames est le pourpre passant au noir. Europe.

II. Chapeau charnu, d'abord retourné, puis réfléchi, horizontal et sessile; lames répondant à un point excentrique.

PLEUROTE NIDULANT. *Pleurotus nidulans*, Fr.; *Agaricus nidulans*, Pers. De moyenne taille, groupé, imbriqué; chapeau sessile, réniforme, tomenteux, jaunâtre, d'abord retourné, à bords roulés; lames simples, pressées, d'un jaune orangé. Europe.

III. Chapeau tenace, horizontal; lames noires, décurrentes, mais manquant régulièrement.

PLEUROTE FLUXILE. *Pleurotus fluxilis*, Fr. Chapeau presque sessile, gélatineux, fluant, réniforme, fuligineux; lames distantes, blanches, dont très-peu sont entières. Europe.

PLEUROTHALLIDE. *Pleurothallis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par R. Brown dans la seconde édition du Jardin de Kew (vol. 5, p. 211), ayant pour type l'*Epidendrum ruscifolium* de Jacquin. Ce genre offre les caractères suivants : les trois divisions externes du calice sont à peu près égales entre elles; les deux inférieures sont soudées plus ou moins complètement par leur côté interne; le labelle, quelquefois onguiculé, est articulé avec la base du gynostème; celui-ci se termine par une anthère operculiforme, à deux loges, contenant chacune une masse pollinique solide, terminée en pointe inférieurement où elle se réunit avec celle de l'autre par un point d'attache commun. Ce genre est très-voisin des *Stelis* dont il ne diffère en quelque sorte que par son labelle

qui a une forme différente de celle des divisions intérieures du calice.

PLEUROTHALLIDE PEINTE. *Pleurothallis picta*, R. Br. Toute la plante n'a guère plus de trois pouces de hauteur, et sa manière de végéter est absolument parasite. Ses pseudobulbes sont petits, serrés les uns contre les autres, se terminant inférieurement par des filets radicaux qui s'entrecroisent en tout sens. Une seule feuille couronne chacun d'eux; elle est spatulée, rétuse, échancrée au sommet, atténuée à la base, marquée d'une côte médiane, d'un vert intense et brillant, longue de dix-huit à vingt lignes et large de trois. La tige a le double de longueur; elle naît latéralement et se garnit d'une dizaine de petites fleurs alternes, disposées le long de la tige et de chaque côté, portées chacune sur un pédicelle court, cylindrique et d'un vert jaunâtre. Les sépales sont linéaires, aigus, variés de jaune et de rouge; les pétales leur sont en tout semblables, si ce n'est par la taille qui est moindre; le labelle est linéaire, obtus, épais, charnu, marqué en dessus d'un sillon longitudinal, et profond; le gynostème est presque cylindrique, bordé, avec le clinandre bidenté au sommet; les deux masses polliniques sont constamment réunies. De la Guiane.

PLEUROTHALLIDE DE GROBY. *Pleurothallis Grobyi*, Bat. Ses pseudobulbes, réunis en touffes, produisent chacun une petite feuille ovalaire, rétrécie à la base, émarginée, faiblement échancrée au sommet, longue de huit à neuf lignes, large de trois, d'un vert agréable et luisant. La tige est deux fois aussi longue que la feuille, filiforme, arrondie, glabre, d'un vert rougeâtre, terminée par une grappe lâche, formée de six à huit fleurs portées sur des pédicelles d'une à deux lignes de longueur. Les fleurs ont à peine trois lignes; les sépales sont lancéolés, jaunes, rayés en dehors par une bande rouge, sanguine. Les pétales ont à peu près la même forme et les mêmes nuances; le labelle est un peu plus long que les pétales, d'un rouge de sang, avec le sommet jaune, obtus, épais, charnu, avec un sillon longitudinal à la face supérieure. Le gynostème est demi-cylindrique. Les deux masses polliniques sont presque confondues en une seule. Cette jolie petite espèce se trouve à Démérari, d'où elle a été rapportée par Batemann.

PLEUROTHYRIER. *Pleurothyrium*. BOT. Genre de la famille des Laurinées, institué par Nées qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; péricone à six divisions; son tube est trigone, obconique, et son limbe a les découpures étalées, oblongues, presque égales, un peu épaisses et décidues; six glandules triangulaires, carénées en dedans, alternes avec les découpures du péricone; douze étamines disposées sur quatre rangs, dont neuf extérieures, fertiles, presque conformes, à filaments courts et biglanduleux à la base, dans les étamines du troisième rang; anthères subcubiques, à quatre locelles, ovales, parallèles, déhiscentes par un nombre semblable de valves ascendantes; ovaire uniloculaire, uniovulé; style court, épais; stigmathe discoïde, indivis. Le fruit est une baie monosperme, placée dans le tube suburcéolé du péricone. Les espèces de ce genre sont des arbres à feuilles

alternes, à côtes; les fleurs sont réunies en thyrses ou panicules axillaires. Ces arbres sont originaires du Brésil.

PLEUROTOMAIRE. *Pleurotomaria*. MOLL. Genre de la famille des Turbinées de Lamarck, établi par De-france, sur des Coquilles fossiles de la forme des Dauphinules, mais qui présentent le singulier caractère d'avoir une fente profonde sur le bord droit. Semblables en cela seulement aux Pleurotomes, les Pleurotomaires se distinguent très-facilement, en ce qu'ils ont l'ouverture entière, non échancrée ni canaliculée à la base, caractère essentiel, qui les retient dans le voisinage des Trochus et des Turbos. Les caractères génériques peuvent être exprimés ainsi : coquille turbinatoire ou trochiforme, à ouverture entière, le plus souvent obliquée à la base; une fente plus ou moins large, mais profonde, sur le bord droit. Ces Coquilles ne se sont encore trouvées que dans les parties inférieures de la Craie, et les terrains qui sont au-dessous de cette formation. Ce sont les terrains oolitiques qui en offrent le plus grand nombre. On en trouve aussi dans les Argiles bleues.

PLEUROTOME. *Pleurotoma*. MOLL. Genre que Linné confondait avec les Rochers, Bruguière avec les Fuseaux, et qui a été nettement séparé par Lamarck et placé entre les Turbinelles et les Cérites, dans la famille des Canalifères. Ce genre, comme celui des Cérites, est très-nombreux en espèces, surtout en espèces fossiles; elles se trouvent dans presque tous les terrains tertiaires; on n'en rencontre point dans les formations secondaires. Caractères génériques : animal voisin de celui des Rochers, d'après le peu qui en est connu. Coquille soit turriculée, soit fusiforme, terminée inférieurement par un canal droit, plus ou moins long; bord droit muni dans sa partie supérieure d'une entaille ou d'un sinus. Quelques espèces, soit vivantes, soit fossiles, présentent une petite différence dans la place de la fente qui est dans l'endroit de la suture, au lieu d'être prise complètement dans le bord droit, au-dessous de la suture. Ce caractère est accompagné aussi d'une autre différence moins importante, c'est l'existence d'un bourrelet plus ou moins gros au bord droit, lorsque la plupart des autres Pleurotomes ont ce bord mince et tranchant.

PLEUROTROQUE. *Pleurotrocha*. INF. Ehrenberg, dans son Essai d'une classification des animaux microscopiques, a institué ce genre de Rotateurs qui fait partie de la section des Polytroques nus. Il lui assigne pour caractères, de n'avoir point de cœur, mais un vaisseau dorsal et des vaisseaux transversaux, hyalins, bien distincts et sans mouvements propres; point de branchies distinctes; plusieurs petites couronnes de cils; point d'yeux; bouche droite, terminale; mandibules entières, non dentées.

PLEURS DE LA VIGNE. BOT. On donne vulgairement ce nom à la sécrétion séreuse de la Vigne qui s'opère en grande abondance, au printemps, sur tous les points où la taille a mis le bois à nu.

PLEXAURE. *Plexaura*. POLYP. Genre de l'ordre des Gorgoniées, ayant pour caractères : polypier dendroïde, rameux, souvent dichotome; rameaux cylin-

driques et roides; axe légèrement comprimé; écorce (dans l'état de dessiccation) subéreuse, presque terreuse, très-épaisse, faisant peu d'effervescence avec les acides, et couverte de cellules non saillantes, éparses, grandes, nombreuses et souvent inégales. Le nombre considérable d'espèces comprises dans le genre *Gorgonia* des auteurs, les difficultés qu'on rencontre dans l'étude et la détermination des espèces, portèrent Lamouroux à établir plusieurs coupes génériques dans les Gorgones, et il distingua sous le nom de Plexaures celles qui, avec un axe, petit ou médiocre, ont une écorce très-épaisse, charnue dans l'état vivant, faisant peu d'effervescence avec les acides, et dont les cellules, grandes et ouvertes, ne forment point de saillie à la surface. C'est surtout dans les Plexaures que l'on peut facilement distinguer cette substance membraneuse, en général de couleur violette, qui paraît unir l'écorce des Gorgoniées à leur axe; dans l'état de dessiccation, on la voit adhérer tantôt à ces deux parties à la fois, tantôt à l'une ou à l'autre seulement; elle est striée longitudinalement sur ses deux faces; elle joue probablement un rôle important dans la formation de l'écorce et surtout de l'axe qui, sans aucun doute, est inorganique et formé de couches superposées, dont les plus extérieures ou dernières formées enveloppent les plus internes. Les Plexaures varient beaucoup dans leurs formes et leur grandeur; la plupart sont dichotomes; quelques-unes ont leurs rameaux épars ou presque pinnés; il y en a qui parviennent à une taille assez considérable; on en trouve dont le diamètre ne dépasse pas celui d'une plume de Corbeau, et d'autres qui atteignent un pouce et au delà. Les couleurs de ces polypiers sont peu brillantes; elles varient du blanc-jaunâtre au brun-olivâtre, ou au rouge terne; ils sont peu nombreux en espèces, vivent dans les mers intertropicales, et surtout celles de l'Amérique. Les espèces que Lamouroux rapporte à ce genre, sont: les *Plexaura heteropora*, *macrocythara*, *crassa*, *friabilis*, *suberosa*, *homomala*, *olivacea*, *flexuosa*.

PLEXAURE. *Plexaura*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Endlicher (*Prodr. fl. Norfolk.*, 50) avec les caractères suivants: folioles extérieures du périgone ou sépales posées sur la labele, obliques à leur base, étalées, l'antérieure en forme de voûte; folioles intérieures plus courtes, subonguiculées, en faux et ascendantes; labelle uni par son onglet à la partie inférieure du gynostème; son limbe est avancé en forme de bourse, avec son extrémité réfléchie; gynostème court; anthère terminale, stipitée, bifoculaire, avec son bec lamellaire dont le sommet est courbé et bidenté; huit masses polliniques, attachées à un caudicule commun. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce: c'est une petite plante herbacée, dont les racines fibreuses sont groupées en faisceaux; les feuilles sont équitantes, linéari-lancéolées, un peu charnues; la tige est cylindrique, écaillée; les fleurs sont très-petites, réunies en épi dense. De l'île de Norfolk.

PLICACÉS. *Plicacea*. MOLL. Sixième famille des Gymnocochlides pectinibranches, établie par Latreille (*Fam. nat. du Règne Anim.*, p. 191) et complètement adoptée

par Lamarck. Quelques zoologistes, et Blainville entre autres, ont rejeté cette famille qui, composée des deux genres Tornatelle et Pyramidelle, leur semblait inutile, parce qu'ils avaient l'opinion que ces deux genres pouvaient entrer dans la famille des Auricules; cette opinion ne se confirma pas.

PLICANGIS. BOT. Du Petit-Thouars nommé ainsi une Orchidée de Madagascar qui, suivant la nomenclature linnéenne, doit porter le nom d'*Angræcum implicatum*.

PLICATIF. *Plicativus*. BOT. On donne la qualification de Plicative à l'estivation quand les pièces de la corolle sont toutes plissées ou chiffonnées sur elles-mêmes, sans aucun ordre apparent, comme on l'observe dans les corolles du Pavot. — Les feuilles sont Plicatives quand ayant leurs nervures palmées, elles sont plissées sur ces nervures, de manière à représenter une sorte d'éventail fermé.

PLICATILE. *Plicatilis*. On donne cette épithète à tout organe susceptible de se ployer naturellement et de reprendre successivement son état d'extension.

PLICATULE. *Plicatula*. MOLL. Petit genre d'Ostracés, démembré des Spondyles par Lamarck. Caractères: animal inconnu; coquille inéquivalve, inarticulée, rétrécie vers la base; bord supérieur arrondi, subplissé, à crochets inégaux et sans talon; charnière ayant deux fortes dents divergentes, striées sur chaque valve; une fossette cardinale entre les dents, recevant le ligament qui est tout à fait intérieur. Ce genre diffère des Spondyles par plusieurs points essentiels. La base de la coquille est dépourvue des oreillettes qui se retrouvent dans les Hinnites, les Peignes et les Spondyles. Elle n'a pas, comme ces derniers, un talon à facette plate à chaque valve; le ligament ne laisse pas derrière lui, et en dehors de la coquille, une fente dans laquelle il se loge en partie; les dents cardinales sont divergentes, elles s'articulent par des crochets comme celles des Spondyles, mais elles en diffèrent cependant en ce qu'elles sont, dans presque toutes les espèces, striées perpendiculairement. Elles vivent attachées aux corps sous-marins par leur valve inférieure, quelquefois par cette valve tout entière, d'autres fois par le sommet seulement. Ce genre contient plusieurs espèces fossiles, dont quelques-unes se trouvent dans les terrains secondaires, et quelques autres dans les terrains tertiaires.

PLICIPENNES. *Plicipennes*. INS. Nom donné par Latreille à une famille de l'ordre des Névroptères, à laquelle il avait donné précédemment celui de Phryganides. Les caractères de cette famille sont exprimés ainsi: mandibules nulles ou très-petites; ailes inférieures ordinairement beaucoup plus larges que les supérieures, plissées; antennes sétacées, ordinairement fort longues et composées d'une infinité de petits articles; larves aquatiques et vivant dans des tuyaux qu'elles forment de diverses matières et qu'elles transportent avec elles. Cette famille comprend les genres Phrygane, Mystacide, Hydroptile et Séricostome.

PLICOSTOME. ROIS. (Gronow.) Pour Plécostome. V. ce mot.

PLIE. *Platessa*. ROIS. Espèce type d'un sous-genre de Pleuronectes. V. ce mot.

PLINIE. *Plinia*. BOT. Ce genre, consacré à la mémoire de Pline, par Plumier (*Gen. Amer.*, 9, tab. 11), a été placé, par les auteurs systématiques, dans l'Iconographie Monogyne, L. Il offre les caractères suivants : calice découpé profondément en quatre ou cinq segments; corolle à quatre ou cinq pétales ovales et concaves; étamines très-nombreuses dont les filets sont capillaires, aussi longs que la corolle, et terminés par des anthères fort petites; ovaire petit, supère, surmonté d'un style subulé, plus long que les étamines, terminé par un stigmate simple; fruit drupacé, gros, globuleux, contenant une seule graine globuleuse, et fort grosse. On ne connaît qu'une seule espèce de *Plinia*; car les *Plinia rubra* et *pedunculata*, L., ont été réunis au genre *Eugenia*, et sont identiques avec l'*Eugenia Michellii*, Lamk. Il est même fort douteux que l'espèce suivante, qu'on regarde comme type du genre, soit autre chose qu'un individu mal décrit de l'*Eugenia Michellii*.

PLINIE A FEUILLES AILÉES. *Plinia pinnata*, L., Plumier, *loc. cit.*; Lamk., *Illustr.*, tab. 428. C'est un arbre dont les rameaux sont munis de feuilles alternes, ailées sans impaire, composées d'environ douze folioles opposées, sessiles, ovales, lancéolées et très-entières. Les fleurs naissent par petits paquets sessiles, épars sur les vieux rameaux dépouillés de feuilles. La corolle est jaune, trois fois plus grande que le calice. Le fruit est un drupe bon à manger. Cet arbre croît en Amérique.

PLINTHE. *Plinthus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar et adopté par Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, avec les caractères suivants : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconques, les autres plus courts et lenticulaires, successivement plus larges en remontant vers la massue, qui est courte, ovale et acuminée; trompe allongée, un peu épaisse, cylindrique, arquée, plus grosse à l'extrémité; yeux ovales, peu convexes; corselet tronqué à sa base, avec les côtés médiocrement arrondis, lobé en arrière des yeux, échancré profondément en arrière, peu convexe en dessus et caréné au milieu; écusson nul; élytres oblongues-ovales, échancrées intérieurement près de leur jointure, avec les épaules proéminentes en dehors, calceuses vers l'extrémité. Ce genre a pour type le *Curculio Megerlei* de Fabricius, et présente une douzaine d'espèces toutes du centre et du midi de l'Europe.

PLINTHE. *Plinthus*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, très-voisin du genre Galénie, et qui a été créé par Edouard Fenzl, dans sa Monographie des Mollugines (Ann. des Wiener Museums, 1859, p. 288). Caractères : calice tubuleux, semi-quinquéfide, à découpures droites, presque inégales, colorées intérieurement; point de pétales; cinq étamines libres, insérées vers le point de division du limbe calicinal et alternant avec les découpures; filaments exsertes; loges des anthères linéaires, discrètes et soudées vers leur sommet; ovaire à trois loges, renfermant chacune un ovule pendant au sommet de la colonne centrale; style à trois divisions surmontées d'appendices stigmatieux, cylindriques et dressés; capsule ovoïde, incluse dans

le calice, libre, membraneuse inférieurement, presque ligneuse supérieurement, papilleuse, arrondie au sommet, nullement déprimée, à trois loges monospermes, s'ouvrant par trois valves. Les semences sont pendantes, pyriformes, luisantes, sillonnées et striées; l'embryon est en pointe recourbée : la radicule est supère.

PLINTHE CRYPTOCARPE. *Plinthus cryptocarpus*, Fenzl. C'est un petit arbrisseau, à rameaux raboteux et couchés, chargés de feuilles imbriquées et disposées sur trois ou quatre rangs; les autres sont plus grandes, presque opposées ou alternes, ovales, profondément canaliculées, aiguës, rigides, étalées et légèrement recourbées; les fleurs sont très-petites, axillaires, sessiles et accompagnées de bractéoles. Du cap de Bonne-Espérance.

PLINTHINITES. MIN. Forster donne ce nom au Cuivre oxydulé ferrifère, le *Ziegelerz* des Allemands.

PLIOCÈNE. GÉOL. Épithète donnée par Deshayes aux troisième et quatrième divisions des dépôts tertiaires d'eau douce, qu'il distingue encore en ancien Pliocène et nouveau Pliocène. V. MIOCÈNE.

PLOADE. *Ploas*. INS. Genre de Diptères de la famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Latreille aux dépens des Bombyles d'Olivier, et ayant pour caractères : tête sphérique; trompe peu allongée; lobes terminaux allongés et charnus; lèvres supérieure à peu près de la longueur de la trompe, obtuse; langue de la longueur de la trompe, très-pointue; soies capillaires un peu plus courtes que la langue; palpes avancées, cylindriques, terminées par une petite pointe aiguë; antennes très-rapprochées à la base, divergentes, de la longueur de la tête : premier article très-épais, très-velu, assez allongé en cône tronqué; deuxième court et velu, troisième grêle, nu, fusiforme et légèrement comprimé; style court, biarticulé, conique; yeux contigus dans les mâles, séparés par un large front dans les femelles; trois yeux lisses sur le vertex.

PLOADE VERDATRE. *Ploas virescens*, Latr.; *Bombylius virescens*, Olivier. Il est d'un vert obscur, avec l'écusson d'un noir verdâtre, très-brillant. Taille, quatre lignes. Europe.

PLOCAME. *Plocama*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogyne, L., établi par Aiton (*Hort. Kew.*, p. 292), et admis sans changements par les auteurs modernes. L'orthographe de ce nom a seulement été viciee en celle de *Placoma* par Gmelin et Persoon. Voici les caractères qui lui ont été assignés : calice persistant, fort petit, à cinq dents; corolle monopétale, campanulée, à cinq découpures oblongues; cinq étamines, dont les filets sont courts et insérés sur le tube de la corolle, terminés par des anthères linéaires, droites et pendantes; ovaire infère, globuleux, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines, et terminé par un stigmate simple et obtus; baie presque globuleuse, trioculaire, contenant des graines solitaires dans chaque loge, linéaires et oblongues. Le *Plocama pendula*, Ait., *loc. cit.*; Poirret, *Encyclop. suppl.*, est un arbrisseau qui a presque le port d'un *Galium*; ses tiges sont cylindriques et très-glabres, ainsi que toute la plante; les rameaux

opposés, un peu étalés, garnis de feuilles sessiles, opposées, très-étroites, presque filiformes, accompagnées de stipules interpétiolaires, courtes, concaves et obtuses. Les fleurs sont solitaires, petites et axillaires, portées sur des pédoncules très-courts. Cette plante a été trouvée dans l'île de Ténériffe.

PLOCAMIER. *Plocamia*. BOT. (*Hydrophytes*.) Lamouroux fonda ce genre de l'ordre des Floridées aux dépens des *Fucus* de Linné, en lui donnant pour caractères : une fructification consistant en tubercules un peu gigartins; la compression des tiges et des rameaux, lesquels devenaient cloisonnés à leur extrémité. Si ce dernier caractère eût été profondément exact, les Plocamiers eussent fait le passage des Floridées aux Cérarniées; mais outre qu'il n'est pas bien constant, il manque précisément dans l'espèce type, et Lyngbye a été plus heureux, quand il a dit que ce genre était fondé sur sa tige comprimée, distique, très-rameuse, ayant les derniers rameaux pectinés et uncinés, avec des capsules latérales ou des séminicules nus aux extrémités. En effet, il y a bien distinctement dans les Plocamiers deux sortes de fructification : l'une tuberculaire, l'autre gigartine. Les espèces de ce genre, qui ne sont pas fort nombreuses, sont toutes de la plus grande élégance et relevées de belles couleurs pourprées, souvent de la plus grande vivacité. La plus commune sur nos côtes, dont on retrouve des variétés jusque dans les mers australes, est le *Fucus cocineus* de Turner, *Hist. Fuc.*, pl. 59; *Plocamia vulgaris* de Linné, dont Roth faisait un Cérarnier et Agardh une Desléserie.

PLOCAMOCÈRE. *Plocamocerus*. MOLL. Genre de Gastéropodes nudibranches, institué par Leuckard, avec les caractères suivants : anus percé sur la partie postérieure du dos, et entouré de branchies; bouche petite, en forme de trompe, située sous le bord antérieur du manteau, et garnie de deux petits tentacules coniques et écartés; de nombreux tentacules branchus ornant le bord antérieur du manteau; organes de la génération écartés. Le PLOCAMOCÈRE OCELLÉ, *Plocamocerus ocellatus*, est assez abondant sur les bords de la mer Rouge.

PLOCANDRE. *Plocandra*. BOT. Genre de la famille des Gentianées, établi par Meyer qui le caractérise ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions carénées; corolle hypogyne, marcescente, à tube court, plus épais à sa base, à limbe subcampanulé, partagée en cinq divisions décidues; cinq étamines insérées au tube de la corolle; filaments déclinés, aplatis à leur base; anthères contournées, longitudinalement déhiscentes; ovaire valvulaire, à bords fléchis en dedans, semi-biloculaire; style terminal, courbé au sommet; stigmaté à deux lobes connivents. Le fruit est une capsule oblongue, semi-biloculaire et bivalve; les semences sont très-petites et nombreuses. Les Plocandres sont des plantes herbacées ou sous-fruticuleuses, simples inférieurement, rameuses et paniculées supérieurement, à rameaux et feuilles opposés, à fleurs terminales. On trouve ces plantes dans l'Afrique australe.

PLOCARIÉES. BOT. Eschweiler donne ce nom à la sixième cohorte établie dans sa méthode. Il y renferme

les Lichens fruticuleux, dont le thalle cylindrique est revêtu d'une enveloppe corticale; l'apothécie est arrondie, libre et immarginée. Cette cohorte répond presque exactement à la tribu des Sphærophores de Fée.

PLOCEUS. OIS. (Cuvier.) Synonyme de Tisserin. V. ce mot.

PLOCHIONE. *Plochionus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Dejean, et auquel il donne pour caractères (Spécimens des Coléoptères de sa collection, t. 1) : crochets des tarses dentelés en dessous; le dernier article des palpes labiales assez fortement sécuriforme; antennes plus courtes que le corps, plus ou moins moniliformes; articles des tarses courts, en cœur et profondément échancrés; corps court et aplati; tête ovale, presque triangulaire, peu rétrécie postérieurement; corselet plus large que la tête, coupé carrément à la partie postérieure; élytres planes, en carré long.

PLOCHIONE DE BONFILS. *Plochionus Bonfilsii*, Dej. Il est d'un jaune testacé, sans aucune tache; les élytres sont assez fortement striées, avec deux petits points enfoncés entre la deuxième et la troisième strie. Taille, une ligne et demie. Cet insecte paraît habiter tous les continents.

PLOCOGLOTTIS. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, p. 380) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe en masque, dont les sépales extérieurs sont les plus grands, les latéraux extérieurs connés inférieurement; labelle soudé à la base et de chaque côté, avec des plis membraneux, appliqués au gynostème, ayant son limbe convexe indivis, d'abord étalé, puis dressé; gynostème libre supérieurement; anthère biloculaire, placée dans la partie supérieure et interne du gynostème; masses polliniques au nombre de quatre, arrondies, comprimées, pulpo-céréacées, soutenues par paires sur des pédicelles, et placées au moyen d'une glande commune sur l'échancrure du stigmaté. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce : *Plocoglottis Indica*, qui est une herbe croissant immédiatement sur le sol, à racines fibreuses, à feuilles solitaires, sur un pétiole renflé, oblongue, lancéolées, marquées de nervures, et membraneuses. La hampe est dressée, multiflore; les fleurs sont pédicellées et accompagnées de bractéoles. Cette plante croît dans les lieux ombragés et humides, aux pieds des monts Salak, Pantjar, etc., de l'île de Java. On la trouve en fleur depuis juin jusqu'en septembre.

PLOÏÈRE. *Ploïtera*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Nudicolles, établi par Scopoli aux dépens des *Cimex* de Linné ou des *Gerris* de Fabricius, et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : corps linéaire; tête allongée, petite, portée sur un cou distinct, ayant un sillon transversal, qui la fait paraître bilobée; lobe postérieur large et arrondi; yeux placés sur le lobe antérieur de la tête, près du sillon transversal; antennes coudees après le premier ar-

ticle, longues, grêles, presque sélacées, composées de quatre articles, les deux premiers très-longs, le troisième court, le dernier encore plus court, un peu en massue; bec arqué, court, ne dépassant pas la naissance des cuisses antérieures, de trois articles, le premier court, le deuxième long, cylindrique, le dernier en forme de boule allongée à son origine, diminuant ensuite, et se terminant en pointe conique; corselet allongé, rétréci antérieurement, un peu aplati en dessus, comme composé de deux lobes, l'antérieur plus court; élytres plus longues que l'abdomen; celui-ci convexe en dessous, avec ses bords un peu relevés, composé de six segments dont le dernier ne recouvre point l'anus; ces segments ont, de chaque côté, un stigmate un peu étalé; anus des mâles entier; pattes antérieures ravisseuses, courtes, grosses, avancées, avec les hanches et les cuisses allongées, celles-ci garnies de poils roides en dedans; leurs jambes et leurs tarses courts, s'appliquant sur les cuisses pour retenir la proie qui sert à la nourriture de l'insecte; les autres pattes très-longues et fort menues. Ce genre se compose de deux ou trois espèces. Celle qui est bien connue et qui lui sert de type, est le *Cimex vagabundus* de Linné, *Cimex culiciformis*, Degée, t. III, p. 525, pl. 17, fig. 1-8. Sa larve ressemble à l'insecte parfait. Elle vit dans les ordures des maisons.

PLOMACOPHÈRE. *Plomacopherus*. MOLL. Genre de Pulmonés aquatiques de la famille des Nudibranches, institué par Ruppel pour une seule espèce qu'il a observée dans la mer Rouge et qu'il a génériquement caractérisée ainsi qu'il suit : corps nu, allongé, de la forme de ceux des Dorides; dos convexe; bouche simple, inférieure, armée de chaque côté d'un tentacule, et de plusieurs autres qui se divisent en rameaux sur le bord antérieur de l'ouverture; il y a encore deux tentacules rétractiles sur la surface antérieure du corps; anus placé sur le milieu du dos, entouré de branchies ramoso-pinnatifides; ouvertures génitales disposées sur le côté droit.

PLOMARD. ois. Nom vulgaire du Garot femelle. *V. CANARD.*

PLOMB. pois. L'un des noms vulgaires du *Squalus Zygena*, L. *V. SQUALE.*

PLOMB. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Voluta Pyrum*, L. Espèce du genre Turbinelle. *V. ce mot.*

PLOMB. *Plumbum*. MIN. *Bley*, Werner. Ce métal peut être considéré comme le type d'une famille composée d'au moins quinze espèces minérales, dans lesquelles il existe, ou libre, ou combiné avec les minéralisateurs, tels que l'Oxygène, le Soufre, le Sélénium, et avec différents Acides. Les minerais de Plomb ont pour caractères communs : une grande densité, la propriété de noircir au contact d'un hydrosulfure, et de se réduire aisément sur le charbon avec ou sans addition d'un fondant alcalin. Voici leurs caractères spécifiques, en commençant par le minerai dont la composition chimique est la plus simple et s'élevant graduellement jusqu'au plus composé.

PLOMB NATIF. On doute de l'existence du Plomb à l'état métallique dans la nature. Il se peut que l'action

des feux volcaniques sur quelque minerai de Plomb préexistant, en ait opéré la réduction, et telle est probablement l'origine de celui qu'on a cité dans les laves de l'île de Madère, où il est engagé sous la forme de grains ou de petites masses contournées. Le Plomb natif, si on l'admet comme espèce, doit donc être considéré comme n'ayant qu'une existence tout à fait accidentelle. Au reste, les caractères auxquels on pourra le reconnaître sont les mêmes que ceux que les chimistes assignent au métal pur, obtenu par les procédés de l'art. On sait que le Plomb est une substance simple, métallique, d'un blanc bleuâtre passant facilement au gris livide, pesant spécifiquement 11, très-malléable et fusible à un léger degré de chaleur; c'est peut-être le moins sonore des métaux; il est facile à réduire en lame, mais sa ténacité est très-faible et on ne peut le tirer qu'en fils très-grossiers; il est aisément attaqué par l'Acide nitrique, et sa solution précipite en blanc par les sulfates, en noir par les hydrosulfates. Le Plomb est l'un des métaux les plus employés à cause de la grande abondance de ses minerais, de la facilité avec laquelle on parvient à l'en extraire, et des usages variés auxquels il se prête. Il sert à la couverture des édifices, à la conduite des eaux, à la construction des réservoirs et des chambres où se fabrique l'Acide sulfurique; on l'emploie pour faire des balles et de la grenaille. Allié à l'Étain, il forme la soudure des plombiers; à l'Antimoine, il constitue les caractères d'imprimerie. C'est de la Galène ou du Plomb sulfuré que l'on extrait presque tout le Plomb versé dans le commerce.

PLOMB SULFURÉ. *Bleyglanz*, W., vulgairement Galène, bisulfure de Plomb. Substance d'un gris de plomb, douée de l'éclat métallique, aigre, clivable avec facilité parallèlement aux faces d'un cube; pesant spécifiquement 7,58. Elle fond et se réduit aisément sur un charbon en répandant une odeur sulfureuse. Sa solution, dans l'Acide nitrique étendu, précipite en blanc par un sulfate ou donne des lamelles de Plomb sur un barreau de Zinc. Lorsqu'elle est pure, elle contient deux atomes de Soufre pour un atome de Plomb, ou en poids 15 parties de Soufre, et 87 de Plomb; mais elle est fréquemment mélangée de sulfure d'Argent et de sulfure d'Antimoine. La forme primitive de la Galène est le cube; ses cristaux se présentent souvent sous cette forme ou sous celle de l'octaèdre plus ou moins modifié; ils offrent rarement les faces du dodécaèdre rhomboïdal. Ses variétés de formes accidentelles ou de structure sont peu nombreuses. On distingue particulièrement : la Galène globuleuse, en masses mamelonnées et terminées par des cristaux saillants; la Galène stalactitique, en concrétions cylindriques; la Galène pseudomorphique, en prismes hexaèdres provenant de la décomposition du Plomb phosphaté; la Galène incrustante, en enduit recouvrant des cristaux de Chaux carbonatée ou de Chaux fluatée; souvent ces cristaux ont disparu et il en est résulté une sorte de moule vide ou de carcasse plus ou moins solide; la Galène lamellaire, en petites lames brillantes, entrecroisées dans tous les sens; la Galène grenue ou saccharoïde, on la nomme ordinairement Galène à grains

d'acier; la Galène compacte, le *Bleyschweif* des Allemands; son grain est terne et si fin qu'on ne peut l'apercevoir qu'à la loupe; la Galène striée ou palmée, dont la surface est couverte de stries divergentes et plus ou moins larges: elle contient ordinairement de l'Antimoine; la Galène spéculaire, dont la surface a été polie naturellement et fait l'office de miroir; cette variété se rencontre dans les filons du Derbyshire, où elle est associée à la Baryte sulfatée; elle y est connue sous le nom de Plomb foudroyant, parce que la matière du filon se détache en faisant explosion aussitôt que le mineur en attaque les salbandes. Quelques variétés de Galène sont irisées à la surface, ce qui tient probablement à un commencement d'altération qu'éprouve la substance.

Les variétés provenant du mélange de la Galène avec d'autres substances sont les suivantes :

1. La Galène sélénifère, mêlée de Sélénium de Plomb. Cette variété, que l'on trouve à Fahlun en Suède, et à Tilgerode au Harz, se reconnaît aisément à l'odeur de rave qu'elle exhale lorsqu'on la chauffe au chalumeau.

2. La Galène argentifère, mêlée de sulfure d'Argent. Cette variété, qui est ordinairement à petites facettes ou à grain d'acier, est exploitée comme mine d'Argent. La quantité de ce métal qu'elle contient va quelquefois jusqu'à 10 et même jusqu'à 15 pour 100.

3. La Galène antimoniifère, *Dunkles Weissgülligerz*, Wern., vulgairement Mine d'Argent blanche ou *Bournonite*. Sulfure de Plomb mêlé de sulfure d'Antimoine. Trouvé à Sala en Suède.

4. La Galène bismuthifère, *Wismuth-Bleyerz*, en masses amorphes, à cassure grenue, ou en cristaux capillaires; sa solution dans l'Acide nitrique précipite en blanc par l'eau, puis par un sulfate, et donne de l'Argent sur une lame de Cuivre. C'est donc un mélange de sulfure d'Argent et de sulfure de Bismuth avec le sulfure de Plomb. On ne l'a encore trouvée que dans une seule mine de la Forêt-Noire.

5. La Galène antimoniifère et argentifère, *Lichtes Weissgülligerz*, Wern. Substance d'un gris de plomb passant au noirâtre; cassure à grain fin: elle décrépite fortement et fond aisément sur la pince, au chalumeau. D'après l'analyse de Klaproth, c'est un mélange de sulfure de Plomb, de sulfure d'Argent et de sulfure d'Antimoine. On la trouve dans la mine de Himmelsfurst, près de Freyberg.

6. La Galène antimoniifère et arsénifère, *Bleyschimmerz*. Variété analysée par Pfaff, et que l'on a trouvée en Sibérie. Elle est accompagnée de Cuivre pyriteux.

La Galène est le seul minerai de Plomb, qui se trouve en dépôts considérables dans la nature. On la rencontre dans presque tous les terrains, depuis les primitifs jusqu'aux secondaires; elle forme fréquemment des filons, et quelquefois des amas dans les Granits, les Gneis, les Micaschistes et les Schistes argileux; telles sont les exploitations de Villefort et Viallas dans la Lozère, de Vienne dans le département de l'Isère, de Pesay dans la Tarentaise. On la trouve dans le Calcaire grenu à Sala en Suède, à Schwarzenberg en Saxe, et à Zmeof en Sibérie. Elle existe en plus grande quantité dans les terrains intermédiaires, où elle est le plus

souvent en couches, au milieu des Siénites, des Amygdaloides, des Grauwackes et des Calcaires compacts. Les mines de Poullaouen et de Huelgoat en Bretagne, celles de Klausthal, de Zellerfeld et de Lautenthal au Harz appartiennent au terrain de Grauwacke; celles de Bleyberg en Carinthie, du Derbyshire et du Northumberland en Angleterre, se trouvent dans les Calcaires qui terminent la période intermédiaire. La Galène est encore très-abondante dans les assises inférieures des terrains secondaires, où elle se présente presque toujours en couches. On la trouve dans le terrain de Grès rouge et au milieu du Zechstein et du Calcaire magnésien de la même époque. Les substances minérales, auxquelles la Galène est le plus ordinairement associée, sont le sulfure de Zinc qui ne la quitte presque jamais, le Fer sulfuré, le Cuivre pyriteux, le Cuivre gris, l'Argent rouge, etc.; les substances pierreuses qui lui servent de gangues dans les filons, sont le Quartz, la Baryte sulfatée, la Chaux fluatée, la Chaux carbonatée, etc.

Le principal usage de la Galène est de servir à l'extraction du Plomb que consomme le commerce. On y parvient en grillant le minerai et en le fondant dans un fourneau à réverbère chauffé au bois ou à la houille. Si ce minerai est argentifère, le Plomb qu'on en obtient prend alors le nom de Plomb d'œuvre; on le soumet à la coupellation, pour en séparer le métal précieux, si celui-ci est en quantité suffisante pour couvrir les dépenses de l'opération. La Galène est employée immédiatement par les potiers de terre sous le nom d'Alquifoux; ils la réduisent en poudre et revêtent leurs vases d'une couche de cette poudre qui, par l'action d'un feu violent, forme un enduit vitreux à la surface de ces vases.

PLOMB SÉLÉNIURÉ, hi-sélénium de Plomb ou *Clausthalite*. Ce minéral ressemble beaucoup, quant à son aspect extérieur, au sulfure de Plomb; mais sa couleur, qui est aussi le gris de plomb clair et vif, tire sur le bleu-rougeâtre; sa structure est grenue, laminaire et compacte comme celle de la Galène. Malgré sa tendance à cristalliser, on n'a point encore pu reconnaître sa forme. Sa pesanteur spécifique est de 7,69. Traité au chalumeau sur le charbon, il développe une forte odeur de raves pourries. Chauffé dans un tube ouvert, il dégage du Sélénium que l'on reconnaît à sa couleur rouge. Ce minéral a été trouvé dans le Harz oriental, près de Zorge, dans des filons ferrugineux, traversant des couches de Diorite et de Schiste argileux. Il a pour gangue immédiate une Dolomie lamellaire; il renferme, d'après l'analyse de Rose, 71,81 de Plomb et 27,59 de Sélénium; sa composition est ainsi très-rapprochée de celle du Sélénium artificiel, qui est représentée par les proportions suivantes: 65,92 de Plomb et 24,47 de Sélénium. Le Plomb sélénium se rencontre encore dans une autre localité du Harz, à Tilkerode; il y est pareillement dans un filon, et s'y trouve accompagné de quelques parcelles d'Or natif; il renferme une assez grande quantité d'Argent. On a aussi observé du Sélénium de Plomb dans les mines de Clausthal et de Zellerfeld; mais il est rare de rencontrer ce minerai parfaitement pur; il est fréquemment

mélangé de Séléniure de Cobalt, de Séléniure de Cuivre et de Séléniure de Mercure.

PLOMB OXYDÉ JAUNE ou **MASSICOT**. Bi-oxyde de Plomb d'un jaune citron, et d'un aspect terne et terreux; facile à réduire en Plomb métallique sur le charbon. Cette espèce est rare et ne se rencontre que sous la forme d'un enduit pulvérulent, à la surface de quelques minerais de Plomb, principalement de ceux que l'on exploite à Freyberg.

PLOMB OXYDÉ ROUGE ou **MINIUM**. Tri-oxyde de Plomb. Cette espèce, comme la précédente, n'existe qu'à l'état pulvérulent, à la surface des autres minerais de Plomb, et surtout du sulfure. Sa couleur est le rouge foncé; on la distingue du Cinnabre terreux, en ce que celui-ci est volatil, tandis que le Minium, chauffé sur des charbons, se réduit facilement, sans se volatiliser. On l'a trouvé pour la première fois, à Langenbeck, dans le pays de Hesse-Cassel, et depuis à Schlangerberg en Sibérie, dans l'île d'Anglesey en Angleterre, à Brilon en Westphalie, à Badenweiler dans le pays de Bade, et à Breinig près d'Aix-la-Chapelle. L'oxyde rouge de Plomb est employé dans la composition des émaux et dans celle du verre dit *flint-glass*; il est en outre usité dans la peinture ainsi que le Massicot, que l'on emploie aussi dans l'art de la poterie.

PLOMB CARBONATÉ. *Weiss-Bleyerz*, Wern., vulgairement Plomb blanc, et Céruse native. Quelquefois en masse cristalline blanche, limpide, d'un éclat vitreux et adamantin, très-pesante, tendre et fragile. C'est une combinaison d'un atome de bi-oxyde de Plomb avec deux atomes d'Acide carbonique. En poids, elle est formée de 16 parties d'Acide carbonique et de 84 parties d'oxyde de Plomb; sa pesanteur spécifique est de 6,5; elle jouit de la double réfraction à un très-haut degré; elle est soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique étendu; sa solution précipite par l'Acide sulfurique et donne des lamelles de Plomb sur un barreau de Zinc; elle décrépite au feu et se réduit facilement sur le charbon. Sa forme primitive est un prisme rhomboïdal droit de 117° et 65°; ses formes secondaires sont assez nombreuses; parmi les variétés qu'elles constituent, on distingue: le Plomb carbonaté octaèdre, en prisme rhomboïdal terminé par des sommets dièdres; le Plomb carbonaté dodécaèdre, offrant la combinaison des faces d'un octaèdre rhomboïdal avec les pans d'un prisme à base rhombe; le Plomb carbonaté annulaire, en prisme hexagonal irrégulier, avec un ou plusieurs rangs de facettes annulaires; le Plomb carbonaté trihexaèdre, qui offre le même prisme, terminé par des sommets à six faces. Ce minéral, dont la forme se rapproche beaucoup de celle du carbonate de Chaux prismatique ou Arragonite, présente, comme celui-ci, des groupements réguliers de prismes rhomboïdaux réunis par leurs pans, de manière à laisser entre eux des angles rentrants, et de plus des groupements en croix ou en étoiles à six rayons, provenant de la réunion de deux ou trois cristaux prismatiques dont les axes se croisent en un même point; enfin, des groupements avec inversion de l'une des formes relativement à l'autre, c'est-à-dire des hémitropies. Ses variétés de structure sont en petit nombre. On n'en connaît

que trois qui sont: le Plomb carbonaté aciculaire, en aiguilles blanchâtres, libres ou réunies par faisceaux, ayant leur surface d'un blanc soyeux ou recouverte de Malachite; le Plomb carbonaté bacillaire, en prismes cannelés, qui se croisent en différents sens; le Plomb carbonaté compacte, en masses amorphes ou mamelonnées, jaunâtres, à cassure terreuse, quelquefois luisante et comme onctueuse. La teinte la plus ordinaire des cristaux de carbonate de Plomb est le blanc; leur surface est éclatante, et quelquefois nacrée; quelques variétés ont pris naturellement une teinte noire, probablement par suite d'une altération analogue à celle que produirait le contact d'un sulfure alcalin. On a prétendu qu'elles renfermaient une certaine quantité de Carbone. Ce sont ces variétés qui constituent le Plomb noir de Kirwan. Dans d'autres cas, le Plomb carbonaté prend une belle couleur bleue, produite par un mélange de Cuivre azuré: c'est alors le Plomb carbonaté cuprifère. Le Plomb carbonaté n'est pas très-répandu dans la nature; mais c'est le minéral de Plomb le plus commun, après la Galène; il n'existe jamais en grandes masses, il ne fait que s'associer accidentellement à d'autres minerais de Plomb, ainsi qu'à des mines d'Argent et de Cuivre; ses cristaux sont souvent accompagnés de Quartz ou reposent immédiatement sur lui. Les plus beaux groupes de cristaux viennent de Lacroix dans les Vosges; de Poullaouen et de Saint-Sauveur en Bretagne; de Gazimour en Sibérie; de Nies et de Przibram en Bohême; de Clausthal et de Zellerfeld en Saxe; de Bleyberg en Carinthie; de Leadhills en Ecosse, etc. Le Plomb noir se trouve particulièrement à Poullaouen en Bretagne; à Freyberg et à Tschopau en Saxe, et à Leadhills. La variété terreuse se rencontre à Tarnowitz en Silésie; à Krakau en Pologne, et à Nertschinsk en Sibérie.

PLOMB MURIQ-CARBONATÉ. Plomb carbonaté muriatifère, Haüy; Plomb corné ou *Kérasine*. Substance d'un jaune clair, passant au blanc nacré; pesant spécifiquement 6,05; ayant pour forme primitive un prisme à bases carrées. Sa dureté est inférieure à celle du carbonate de Plomb; elle se laisse facilement couper au couteau; le clivage n'a lieu que dans le sens parallèle à la base; dans tous les autres sens la cassure est conchoïdale. Cette substance est transparente et a l'éclat adamantin; sa composition n'est pas encore bien connue: on ignore si c'est une combinaison de carbonate et de chlorure de Plomb ou bien un mélange de ces deux composés. D'après une analyse de Klaproth, elle serait formée de 85,5 d'Oxyde de Plomb; 8,5 d'Acide muriatique, et 6 d'Acide carbonique. Seule, au chalumeau, elle fond en un globule transparent, qui passe au jaune pâle en se refroidissant; on la réduit aisément sur le charbon. Cette substance, extrêmement rare, ne s'est encore rencontrée qu'en petits cristaux implantés sur d'autres minerais de Plomb à Matlock dans le Derbyshire; près de Badenweiler dans le duché de Bade; à Southampton dans le Massachusetts. Elle est ordinairement accompagnée de Galène, de Blende et de Chaux fluatée.

PLOMB SULFATÉ. Plomb vitreux, Vitriol de Plomb ou *Anglesite*. Substance blanche, d'un aspect lithoïde,

très-pesante, tendre et facile à écraser par la pression de l'ongle, fusible à la simple flamme d'une bougie, ne faisant point effervescence avec les Acides, noircissant par le contact des hydrosulfures. Elle est formée d'un atome de protoxyde de Plomb et de deux atomes d'Acide sulfurique, ou en poids, Acide sulfurique, 26; Oxyde de Plomb, 74. Ses cristaux sont des octaèdres rectangulaires plus ou moins modifiés, et qu'on peut dériver d'un prisme droit rhomboïdal de $101^{\circ} 15'$ et $78^{\circ} 43'$. Sa pesanteur spécifique est de 6.5. Lorsque la substance est pure et cristallisée, elle jouit d'une limpidité parfaite et d'un éclat très-vif, analogue à celui du diamant; sa teinte la plus ordinaire est le blanc tirant sur le jaunâtre. Ses variétés de structure sont peu nombreuses. On ne l'a trouvée jusqu'ici qu'en cristaux implantés sur d'autres minéraux, en grains cristallins, en masses mamelonnées, compactes ou terreuses. Le Plomb sulfaté est une des substances accidentelles des filons métallifères; on le rencontre dans les filons de Plomb et de Cuivre, qui traversent le Schiste argileux et la Grauwacke schisteuse; il y est accompagné de Plomb sulfuré, de Cuivre pyriteux, de Quartz hyalin, etc. On l'a observé principalement à Leadhills et à Wanlockhead en Écosse; dans la mine de l'île d'Anglesey où il occupe les cavités d'un Fer hydroxydé brun-noirâtre, mêlé de Quartz, et ayant l'aspect d'une scorie; on l'a trouvé aussi à Mellanoweth en Cornouailles, à Zellerfeld au Harz, à Wolfach dans le duché de Bade, dans le district de Siegen en Prusse, en Sibérie et à Southampton dans l'Amérique du Nord. Sa gangue la plus ordinaire, dans ces différentes localités, est encore une matière quartzreuse, colorée par de l'hydroxyde de Fer.

PLOMB SULFATO-CARBONATÉ. Plomb carbonaté rhomboïdal de Bournon; sulfato-tri-carbonate de Plomb, de Brooke; carbonate de Plomb rhomboédrique, de Beudant, ou *Leadhillite*. Substance blanchâtre, jaunâtre ou d'un vert tendre, cristallisant en rhomboèdres aigus d'environ $72^{\circ} 50'$, clivables perpendiculairement à leur axe, suivant Brooke et Beudant, et en prismes rhomboïdaux obliques, suivant les recherches plus récentes de Haidinger. Brewster a remarqué qu'elle possédait deux axes de réfraction, ce qui s'accorderait avec la détermination de ce cristallographe. On distingue aisément cette substance du carbonate de Plomb ordinaire, à ce que sa solution dans les Acides donne toujours un résidu insoluble de sulfate de Plomb. D'après une analyse de Berzelius, elle serait composée de 71 parties de carbonate de Plomb et de 50 parties de sulfate, c'est-à-dire de trois atomes de carbonate pour un de sulfate. Traitée seule au chalumeau, sur le charbon, elle commence par se gonfler un peu, jaunit et redevient blanche en se refroidissant. Cette substance a un éclat résineux tirant sur l'adamantin; elle est tendre et facile à couper. Sa pesanteur spécifique est de 6.26. Elle se rencontre, avec d'autres minerais de Plomb, à Leadhills en Écosse, dans un filon traversant la Grauwacke schisteuse.

PLOMB PHOSPHATÉ. *Grünbleyerz* et *Braunbleyerz*, Wern., Pyromorphite et Traubenerz, Hausm.; Plomb vert, Brongn. Substance lithoïde, à cassure vitreuse et

légèrement ondulée, d'un éclat gras ou résineux; offrant presque toutes les teintes, mais principalement le vert et le brun; donnant une poussière grise, quelle que soit la couleur de la masse; pesant spécifiquement 6.9; dureté supérieure à celle du Calcaire rhomboïdal, et inférieure à celle de la Chaux hydratée. Cette espèce a été longtemps regardée comme un sous-phosphate de Plomb, résultant de la combinaison d'un atome d'Acide phosphorique et d'un atome de bi-oxyde de Plomb; cependant les analyses de Klaproth avaient démontré la présence de l'Acide muriatique dans un grand nombre de variétés provenant de lieux très-divers. Un travail récent de Woehler nous a prouvé que toutes ces variétés sont de véritables combinaisons de chlorure de Plomb avec un sous-phosphate de même métal, et que dans ces combinaisons l'Acide arsénique peut se rencontrer en remplacement d'une certaine quantité du premier Acide, avec lequel il est isomorphe. D'après la formule de composition, calculée par ce chimiste, le Plomb vert est formé d'un atome de quadrichlorure de Plomb et de trois atomes de sous-phosphate, ce dernier contenant trois atomes de bi-oxyde de Plomb et trois atomes d'Acide phosphorique. L'analyse directe du Plomb phosphaté brun d'Huelgoat a donné les proportions suivantes : Oxyde de Plomb, 78.58; Acide phosphorique, 19.75; Acide muriatique, 1.65; total, 99.96. Le Plomb phosphaté, traité au chalumeau avec l'Acide borique et le Fer, donne du phosphore de Fer et du Plomb métallique. Soumis au feu de réduction, il se transforme en un bouton polyédrique, dont les facettes, vues à la loupe, paraissent sillonnées de stries polygones et concentriques. Les cristaux de ce minéral peuvent être dérivés d'un rhomboïde obtus de 111° , ou plus simplement d'un prisme hexaèdre régulier, dont la hauteur est à la perpendiculaire abaissée du centre de la base sur un des côtés, comme 11 est à 6. Ses variétés de formes déterminables sont des prismes hexaèdres simples, ou annulaires, ou pyramidés. Ses variétés de forme ou de structure accidentelle sont en petit nombre; on distingue parmi elles : le Plomb phosphaté aciculaire, en aiguilles ordinairement courtes ou divergentes; le Plomb phosphaté mamelonné ou botryoïde, brun ou d'un vert foncé et ressemblant alors à une sorte de mousse. Sous le rapport de la composition, on peut distinguer le Plomb phosphaté pur et le Plomb phosphaté arsénifère ou mêlé de Plomb arséniate. Celui-ci se reconnaît à l'odeur d'ail qu'il répand lorsqu'on le chauffe avec le charbon. Ses faces subissent quelquefois des inflexions et des arrondissements. Le Plomb vert est sujet à une altération, en vertu de laquelle sa couleur passe successivement au bleu indigo et au gris de plomb, et sa texture cristalline change totalement; il finit par se transformer en Plomb sulfuré, conservant toujours sa forme originelle. Cette épigénie s'observe principalement dans les mines de Tschopau et d'Huelgoat. Le Plomb phosphaté, beaucoup moins commun dans la nature que le Plomb carbonaté et la Galène, les accompagne quelquefois l'un et l'autre dans leurs mines. Les principales localités où il s'est rencontré sont : Huelgoat en Bretagne, Lacroix et Sainte-Marie dans les Vosges, Rozières près Pontgibaud en

Auvergne, Hoffgrund près Fribourg en Brisgaw, Tschopau et Johanngeorgenstadt en Saxe, Bleystadt, Mies et Przibram en Bohême. Leadhills en Écosse, etc.

PLOMB ARSÉNIATÉ ou *Mimetèse*. Substance jaune ou jaune-verdâtre, à cassure vitreuse, translucide, tendre, pesant spécifiquement 5; donnant des vapeurs arsénicales lorsqu'on la chauffe sur le charbon, et par la fusion avec la Soude, un sel soluble qui précipite en rouge par le nitrate d'Argent. La formule de sa composition est la même que celle de l'espèce précédente; ses formes cristallines paraissent aussi l'identifier avec ce minéral dont elle ne peut être distinguée que par les propriétés chimiques de ses éléments. La plus commune de ces formes est le prisme hexaèdre, annulaire ou pyramidal. Les variétés de structure se bornent aux trois suivantes : le Plomb arséniaté fibreux, en filaments soyeux, contournés, tendres et flexibles; le compacte, en masses qui ont un aspect vitreux et gras; le terreux, *Flockenerz*, Plomb arséniaté, regardé comme un Arsénite de Plomb. Cette dernière variété a été trouvée à Saint-Prix sous Beuvray, département de Saône-et-Loire, dans un filon de Quartz et de Galène. Les variétés cristallisées, qui sont fort rares, se rencontrent à Johanngeorgenstadt en Saxe, dans des filons d'Argent, à Huel-Unity en Cornouailles, en Andalousie, en Sibérie.

PLOMB CHROMATÉ. *Roth-Bleyerz*. Wern., vulgairement Plomb rouge ou *Crocoïse*. Substance rouge, à poussière orangée, vitreuse, translucide, à cassure raboteuse; facile à gratter avec le couteau; pesant spécifiquement 6,05; s'offrant en lames ou en cristaux dont les formes dérivent d'un prisme oblique-rhomboidal de $95^{\circ} 1/2$, dont la base s'incline sur les pans de $99^{\circ} 10'$. Elle est composée d'un atome d'Acide chromique et d'un atome de bi-oxyde de Plomb, ou en poids d'Acide chromique, 52; Oxyde de Plomb, 68. L'analyse directe a donné à Vauquelin : Acide chromique, 56; Oxyde de Plomb, 64. C'est en faisant cette analyse que cet illustre chimiste a découvert en 1797 l'Acide du Chrome, et ce métal lui-même. Le Plomb rouge s'est toujours montré jusqu'ici à l'état cristallin; mais ces cristaux sont ordinairement petits, groupés entr'eux ou implantés dans des cavités, ce qui rend leur détermination difficile; les formes qu'ils affectent le plus souvent sont des prismes rhomboïdaux terminés par des sommets obliques, à deux ou quatre faces. Le Plomb rouge est très-rare; on ne l'a trouvé jusqu'à présent que dans un petit nombre de localités, et pendant longtemps même, on ne l'a connu que dans un seul endroit de l'Europe, à Beresof, près d'Ekaterinebourg, sur la lisière orientale des monts Ourals; il y est implanté sur une matière quartzreuse, dans un filon de Galène parallèle à celui qui renferme les Pyrites aurifères décomposées; on le trouve aussi en cristaux implantés, ou en lames étendues à la surface d'une Roche que l'on a regardée jusqu'à présent comme une sorte de Grès ou de Psammite, mais que Menge, qui l'a observée sur place, croit être un Schiste talqueux ou argileux. On a retrouvé, depuis un petit nombre d'années, le Plomb rouge dans trois autres localités, où il se montre toujours accidentellement : en Moldavie,

sur un Quartz ferrugineux et cellulaire; au Brésil à Conconhas-do-Campo, dans un filon de Quartz aurifère, traversant un Schiste talqueux, et sur la route de Villarica à Tejuco, dans un Psammite, alternant avec une Argile schisteuse; il y est accompagné de Plomb chromé vert; enfin à Zimapan au Mexique, en cristaux bruns mélangés de Fer et d'Arsenic. Le Plomb rouge est employé dans l'art de la peinture, et fort recherché, surtout des artistes russes, pour la belle couleur jaune qu'il fournit; on s'en sert pour peindre sur toile et sur porcelaine.

PLOMB CHROMÉ ou *Vauquelinite*. Chromate double de Plomb et Cuivre, Berz. Substance verte, aciculaire ou pulvérulente, qui accompagne le Plomb rouge dans quelques-unes de ses localités, en Sibérie et au Brésil, et qui est composée, suivant Berzélius : d'Oxyde de Plomb, 60,87; Oxyde de Cuivre, 10,80; Acide chromique, 28,55. D'après cette analyse, ce serait une combinaison d'un atome de bi-chromate de Plomb avec un atome de bi-chromate de Cuivre. Elle est tendre, d'un vert de serin; pèse spécifiquement 5,7; sur le charbon, elle se boursoffle, fond en écumant, et se convertit en une boule d'un gris sombre, métallique, autour de laquelle on voit de petits grains de Plomb réduit.

PLOMB MOLYBDATÉ, vulgairement Plomb jaune ou *Mélinose*. Substance jaune, tendre et fragile, ayant l'éclat vitreux, la cassure conchoïde et un peu éclatante; pesant spécifiquement 5,6; s'offrant toujours cristallisée en lames carrées, ou en octaèdres plus ou moins modifiés sur les angles et sur les arêtes. Sa forme primitive est un octaèdre à base carrée, dans lequel les faces de l'une des pyramides font avec les faces correspondantes sur l'autre pyramide un angle de $76^{\circ} 40'$; elle est composée d'un atome de bi-oxyde de Plomb et de deux atomes d'Acide molybdique, ou en poids : Acide molybdique, 59; Oxyde de Plomb, 61. Traitée au chalumeau, elle décrépète fortement; elle fond sur le charbon et pénètre dans l'intérieur de la masse charbonneuse, en laissant à la surface une certaine quantité de Plomb réduit. Elle se dissout à chaud dans l'Acide nitrique, en laissant précipiter une poudre blanche, un peu soluble dans l'eau, qui devient d'un bleu pur par l'action d'un barreau de Zinc. Le Plomb molybdaté est fort rare dans la nature; son principal gisement est au Bleyberg en Carinthie, où il a pour gangue un Calcaire compacte, jaunâtre, appartenant à la formation du *Zeichstein*; on le trouve encore à Annaberg en Saxe, à Mankeriz en Tyrol, à Korosbanya en Transylvanie, à Leadhills en Écosse, à Northampton aux États-Unis, à Zimapan au Mexique.

PLOMB TUNGSTATÉ. Substance très-rare, de couleur jaune-verdâtre, que l'on n'a encore trouvée qu'en petits cristaux implantés sur du Quartz, à Zinnwald en Bohême, où elle accompagne l'Étain oxydé. La forme de ses cristaux est celle d'un prisme à bases carrées, terminé par des sommets pyramidaux; les bases de ce prisme sont souvent modifiées par une facette sur les angles et par un double rang de facettes sur les arêtes; les cristaux se clivent parallèlement aux faces de l'un des octaèdres produits par les modifications des arêtes; les angles de cet octaèdre, d'après Levy, sont de $99^{\circ} 45'$

pour les faces d'une même pyramide, et de 151° 50' pour les faces adjacentes dans les deux pyramides. Le Plomb tungsté se reconnaît à ce qu'il donne, par la fusion avec la Soude, une matière soluble, qui précipite, par l'Acide nitrique, une poudre susceptible de devenir jaune par l'ébullition de la liqueur; la solution retient le Plomb, lequel se précipite à son tour, à l'état métallique, sur un barreau de Zinc.

PLOMB HYDRO-ALUMINEUX OU PLOMB GOMME. Substance jaune ou rougeâtre, en petits mamelons composés de feuilletés concentriques, et ressemblant, par son aspect extérieur, à des gouttelettes de gomme arabique; sa cassure est conchoïde et très-éclatante; elle est plus dure que la Chaux fluatée; elle décrépite par l'action de la chaleur, et donne de l'eau par la calcination: fondue avec la Potasse caustique, elle se dissout en totalité dans l'Acide nitrique; la solution précipite du Plomb sur un barreau de Zinc, et donne ensuite un précipité gélatineux par un excès d'Ammoniaque. Cette substance, analysée par Berzélius, est composée de 58 parties d'Alumine, 42 de bi-oxyde de Plomb, et 20 d'Eau. Elle est formée d'un atome de quadri-aluminat de Plomb et de douze atomes d'Eau. On ne l'a trouvée que dans un seul lieu, à Huelgoat en Bretagne, où elle est associée au Plomb carbonaté et à la Galène.

PLOMBAGINE. MIN. V. FER CARBURÉ.

PLOMBAGINÉES. BOT. Pour Plumbaginées. V. ce mot.

PLON. BOT. Le Saule est ainsi nommé dans certains cantons riverains de la Loire.

PLONGEON. Colymbus. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères: bec médiocre quoique robuste, droit, comprimé et très-pointu; narines placées de chaque côté de sa base, concaves, oblongues, à demi fermées par une membrane, percées de part en part; pieds retirés dans l'abdomen, tenant le corps hors d'équilibre; tarsi comprimés; quatre doigts: trois devant, très-longs, entièrement palmés; un derrière très-court, articulé sur le tarse, portant une petite membrane lâche; ongles plats; la première rémige la plus longue; queue très-courte, arrondie. Les Oiseaux aquatiques pourraient se diviser en quatre séries, relativement aux lieux où ils se tiennent, près des eaux. Les uns parcourent seulement les rivages, ou vont, à la faveur de leurs longues jambes, surprendre le Poisson qui s'est hasardé trop près des bords; d'autres sillonnent les flots à l'aide de leurs rames membraneuses; quelques espèces, munies d'ailes puissantes, dédaignent la faculté de nager, et ne font qu'effleurer la surface des mers; enfin un certain nombre poursuivent leur proie jusque dans les gouffres les plus profonds. Les Plongeurs font partie de cette dernière série qui, par des dégradations insensibles, réunit les habitants de la terre et des airs à ceux des eaux. Également pesants dans leur vol et dans leur démarche, ils nagent avec une étonnante vivacité; ils plongent surtout avec tant de facilité, qu'on les voit souvent parcourir de très-longs espaces avant que de reparaître à la surface de l'onde. Ces Oiseaux font une très-grande consommation de Poissons; ils sont

redoutés des propriétaires des étangs qui les chassent avec persévérance, et leur tendent des pièges nombreux; rarement ils se reposent à terre, où les embarras de leur marche et leurs chutes fréquentes les exposent à de trop grands dangers; ils nichent dans les îlots ou sur des plages inhabitées, et leur ponte consiste ordinairement en deux œufs brunsâtres, tachetés de noirâtre. Ils ne muent qu'une fois dans l'année; mais les jeunes ressemblent tellement aux adultes, qu'on les prendrait avec facilité pour des espèces différentes.

PLONGEON CAT-MARIN. Colymbus septentrionalis, Lath., Buff., pl. enl. 508. Parties supérieures d'un brun noirâtre; côtés de la tête et du cou, gorge d'un gris cendré; sommet de la tête tacheté de noir; occiput, parties inférieures et postérieures du cou striés de noir et de blanc; une longue bande marron sur le devant du cou; parties inférieures blanches; bec noir, droit, légèrement courbé en haut; bords des deux mandibules très-courbés en dedans; iris d'un brun orangé; pieds d'un noir verdâtre à l'extérieur. Taille, vingt et un à vingt-quatre pouces. Les jeunes, à leur première mue (*Colymbus stellatus, Gmel., Buff., pl. enl. 992*), ont les parties supérieures d'un brun noirâtre, tacheté de blanc; les plumes du sommet de la tête finement lisérées de blanc; l'espace entre l'œil et le bec, les côtés du cou, la gorge blancs. A la seconde mue (*Colymbus striatus, Gmel.*), ils n'ont plus que quelques taches blanches sur les parties supérieures, et le devant du cou est presque entièrement d'un brun marron; on n'y voit plus que quelques plumes blanches. De l'Europe.

PLONGEON DE LA CHINE. Colymbus Sinensis, Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre sombre, avec le bord des plumes d'une nuance plus claire; rémiges et rectrices noirâtres; menton roux; devant du cou d'un brun verdâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre, tachetées de brun; bec noirâtre; pieds cendrés. Taille, vingt pouces.

GRAND PLONGEON. V. PLONGEON ÎMERIM JAUNE.

PLONGEON A GORGE ROUSSE DE SIBÉRIE. V. PLONGEON CAT-MARIN.

PLONGEON ÎMERIM. Colymbus glacialis, L.; Colymbus torquatus, Brun., Buff., pl. enlum. 952. Parties supérieures noires, régulièrement couvertes de taches blanches, carrées, qui se trouvent par paires vers l'extrémité de chaque plume; tête, gorge et cou d'un noir irisé; en dessous de la gorge, une petite bande transversale rayée de blanc et de noir; un large collier strié de noir et de blanc; tectrices alaires, flancs et croupion noirs, tachetés de blanc; parties inférieures blanches; bec noir; mandibule supérieure presque droite, l'inférieure recourbée en haut, large dans le milieu, sillonnée en dessous; pieds d'un brun noirâtre. Taille, vingt-sept à vingt-neuf pouces. Les jeunes (*Colymbus immer, Gmel.*) diffèrent considérablement; ils ont les parties supérieures d'un brun très-foncé, avec le bord des plumes bleuâtre; la tête, l'occiput et toute la partie postérieure du cou d'un brun cendré; de petits points blancs et cendrés sur les joues. Plus tard les plumes du dos prennent une nuance plus noire, et les taches commencent à paraître. De l'Europe.

PLONGEON LUMME. *Colymbus arcticus*, L. Parties supérieures noires; front noirâtre; tête et nuque d'un cendré brun; une large bande striée de noir et de blanc de chaque côté du cou; scapulaires rayées de douze ou treize bandes blanches; tectrices alaires noires, tachetées de blanc; gorge et devant du cou d'un noir violet irisé; dessous la gorge une bande étroite, striée de noir et de blanc; partie inférieure du cou rayée; poitrine, ventre et abdomen blancs; bec noirâtre; mandibule supérieure très-légèrement courbée; le milieu de l'inférieure d'égale largeur avec la base et sans rainure; pieds et iris bruns. Taille, vingt-quatre à vingt-six pouces. Les jeunes (*Colymbus ignotus*, Bechst. Buff., pl. enl. 914) ont de plus que les jeunes du Plongeon Imbrim la bande noire des côtés du cou. A l'âge d'un an, ils ont la tête et la nuque d'un cendré clair; la gorge et le devant du cou blancs, mêlés de quelques plumes noires, des commencements de raies et de stries sur les côtés de la gorge et du cou. A deux ans, ils se rapprochent davantage encore du plumage adulte. De l'Europe.

PETIT PLONGEON DU NORD. *V.* **PLONGEON LUMME.**

On a mal à propos étendu le nom de Plongeon à des Oiseaux qui appartiennent à d'autres genres. Ainsi le Grèbe huppé a été appelé **PLONGEON DE MER**; le Guillemot, **PLONGEON NOIR ET BLANC**; les Macareux, **PLONGEONS A GROS BEC**, etc.

PLONGET. ois. (Salerne.) Synonyme ancien du Castagneux. *V.* **GRÈBE.**

PLONGEUR. ois. Espèce du genre Cincle. *V.* ce mot. On appelle quelquefois le Cormoran, **PLONGEUR A GROSSE TÊTE.**

PLONGEURS. ois. On appelle Plongeur tout Oiseau aquatique qui plonge fréquemment pour chercher au sein des eaux sa nourriture, ou pour fuir un danger extérieur. De l'observation de telles habitudes est découlé le nom de Plongeon (*Colymbus*), consacré à un genre. Par extension, ce nom de Plongeur a été donné par Cuvier à sa première famille des Palmipèdes. Les Plongeurs ou Brachyptères de cet auteur sont les Grèbes, les Plongeurs, les Guillemots, les Pingouins et les Manchots. Vieillot a nommé Plongeurs, *Urinatores*, la deuxième famille des Oiseaux nageurs, tribu des Tétélopes. Il y range les genres Hélorne, Grèbe et Plongeon.

PLOPOCARPE. *Plopocarpium*. bot. Desvaux appelle ainsi un fruit composé de plusieurs carpelles membraneux, réunis autour d'un axe fictif ou matériel, par exemple celui des Aconites, des Spirées, des Crassulées. Le même fruit est nommé Étairion par le professeur Mirbel.

PLOSÉRIE. *Ploseria*. ins. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phalénites, établi par Boisduval aux dépens du grand genre *Phalæna* de Fabricius, et avec les caractères suivants: corps grêle; tête arrondie; antennes simples dans les deux sexes; palpes courtes, grêles, dépassant à peine le bord du chaperon, et dont le dernier article est cylindrique; trompe fort courte; ailes arrondies et grandes.

PLOSÉRIE DISSEMBLABLE. *Ploseria diversaria*, Boisd.; *Phalæna aurantiaca*, Fab.; *Geometra diversaria*,

Hübner, t. 59, f. 202. Son corps est fauve; les ailes antérieures sont en dessus d'un brun ferrugineux, pointillées de noir et lavées de gris-bleuâtre dans la partie opposée au sommet; elles sont traversées dans leur milieu par une large bande d'une nuance plus foncée, échancrée et bordée par une ligne ondulée brune, avec un point discoïdal noirâtre; on voit en outre dans le haut et de chaque côté de cette bande, une tache jaunâtre et un trait oblique brun. Les ailes postérieures sont d'un jaune orangé, pointillées de brun-noirâtre et à demi traversées par une ligne obscure; les quatre ailes sont frangées de gris. Taille, quinze lignes, d'une aile à l'autre. Europe.

LOSSLEA. bot. Le genre créé sous ce nom par Endlicher est jusqu'ici anomal. Son calice a quatre divisions égales; son disque est adné; sa corolle est composée de cinq pétales insérés à l'extérieur de la base du disque; ils sont égaux et ont l'onglet nu; les étamines, au nombre de dix, sont insérées avec les pétales et ont leurs filaments libres et subulés; les anthères sont introrses, insérées par leur base, qui est échancrée, à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, triloculaire, renfermant des graines géminées, amphitropes, obliquement contiguës, insérées vers le milieu de l'angle central; style terminal, épais, stigmaté déprimé, subcapité, à trois lobes peu distincts. Le fruit est une capsule en masse, triloculaire, à trois valves alternant avec les cloisons; semences solitaires, par avortement, dans chaque loge; elles sont triangulaires, prolongées en pointe aux deux extrémités, recouvertes d'un test solide, puis d'une membrane déchirée sur le dos, renfermant un noyau beaucoup plus petit et ombiliqué; embryon exalbumineux; cotylédons faiblement arqués, foliacés, trilobés, contournés; radicule supérieure. Ce genre ne se compose encore que d'un arbre dépourvu de feuilles à l'époque de sa floraison; les fleurs sont nombreuses, réunies en panicule serrée au sommet des rameaux. On le trouve dans la partie australe de l'Afrique.

PLOTIA. bot. Adanson a donné ce nom à un genre formé sur une plante que Lippi, dans ses manuscrits, nommait *Arak*, mot arabe qui a été recueilli de nouveau par Caillaud, dans la Relation de son voyage à Méroë. Ce voyageur dit que les Barabras, peuple de Nubie, lui donnent le nom de *Meswak*. Cette plante est, selon Delille, le *Salvadora persica*. *V.* **SALVADORE.**

PLOTOSE. pois. Le genre que Lacépède forma sous ce nom rentre, comme simple sous-genre, parmi les Silures. *V.* ce mot.

PLOTTZIA. bot. Le genre établi sous ce nom, par Arnott, ne diffère pas du genre *Paronychia* de Jussieu.

V. **PARONYCHIE.**

PLOTUS. ois. (Linné.) Syn. d'Anhinga. *V.* ce mot.

PLUCHEE. *Pluchea*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, et de la Syngnésie nécessaire, L., établi par Cassini (Bullet. de la Société Philom., février 1817, p. 51) qui lui a imposé les caractères suivants: involucre presque hémisphérique, composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, lancéolées, presque membraneuses, à une seule nervure. Réceptacle plan et nu. Calathide presque globu-

leuse ; le disque est formé d'un petit nombre de fleurs mâles par avortement de l'ovaire, à corolle régulière garnie de glandes sur la face externe, à anthères pourvues à la base de longs appendices subulés ; les fleurs des rayons sont femelles, disposées sur plusieurs rangs, nombreuses, à corolle longue, filiforme, tubuleuse, terminée par trois dents extrêmement petites ; leur ovaire est oblong, mince, presque cylindrique, hispide, muni d'un petit bourrelet à la base, surmonté d'une aigrette longue, blanche, composée de poils inégaux très-fins, légèrement plumeux. Ce genre a pour type une plante de l'Amérique du nord, nommée par Michaux *Conyza Marylandica*, à laquelle Cassini réunit quelques espèces, probablement du même pays, et cultivées dans le jardin botanique, à Paris. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, dont quelques-unes ont des feuilles très-odorantes. Les fleurs sont purpurines et disposées en panicules formés de corymbes qui terminent les derniers rameaux. Quoique le genre *Pluchea* ait beaucoup de rapports avec le *Conyza* ou avec les genres formés aux dépens de ce dernier, il ne convient pas de les réunir, si le *Conyza squarrosa*, L., est pris comme le type des vrais *Conyza*. Cassini place même ceux-ci dans la tribu des Inulées, tandis qu'il assigne au *Pluchea* une place dans les Vernoniées ; cependant il le regarde comme établissant un lien entre les deux tribus.

Raffinesque a publié, dans le Journal de Physique, août 1819, un genre nommé *Stylimnus*, fondé aussi sur le *Conyza Marylandica*. C'est conséquemment le même que le genre *Pluchea* qui, ayant l'antériorité, conservera sa dénomination. Cassini présume que le genre *Gynema* du même auteur comprend des espèces qui, probablement, font partie du *Pluchea*, et que le *Placus* de Loureiro pourrait bien se confondre aussi avec ce dernier.

PLUCHIA. BOT. Ce genre ne diffère pas de celui que Martius a nommé *Diclidanthère*. V. ce mot.

PLUIE. V. MÉTÈORE.

PLUIE D'ARGENT. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus mindanus*, L. V. CÔNE.

PLUIE D'OR. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus Japonicus*, L.

PLUKENÉTIE ou PLUKNÉTIE. *Pluknetia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Polyandrie, L., dédié à la mémoire du botaniste anglais Plukenet par Plumier (*Nov. Gener.*, p. 47, et *Plant. Amer.*, édit. Burm., p. 220, tab. 226) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques ; calice ou périgone divisé profondément en quatre segments. Les mâles ont huit étamines ou un plus grand nombre dont les filets sont soudés, et qui, à la base, offrent quatre glandes barbues (ovaire avorté, selon Plumier). Les femelles ont un style très-long, en forme de trompe, surmonté d'un stigmate pelté, à quatre lobes ponctués sur le milieu de leur face supérieure ; la capsule est déprimée, à quatre coques anguleuses, carénées, chacune bivalve et monosperme. Ce genre se compose de trois espèces : deux américaines et une de l'Inde orientale, que Rumph (*Herb. Amboin.*, 1, tab. 79, fig. 2) a figurée sous le nom de *Sajor*.

PLUKNÉTIE GRIMPANTE. *Pluknetia volubilis*, L.; *Pluknetia scandens*, Plum., loc. cit., Lamk., Illustr., tab. 788. C'est un arbrisseau dont les tiges sont sarmenteuses, grimpantes, garnies de feuilles alternes, pétiolées, entières, distantes, larges, échancrées en cœur à leur base, dentées en scie, un peu acuminées à leur sommet, et glabres sur les deux faces. Les fleurs mâles forment un épi lâche, pédonculé dans l'aisselle des feuilles. Il n'existe qu'une seule fleur femelle à la base de chaque épi. Cette plante croit en Amérique et dans les Indes orientales, si toutefois le *Sajor-Baguata* de Rumph n'est qu'une variété de cette espèce.

PLUMAIRE. POLYP. V. AGLAOPHÉNIE.

PLUMARIA. BOT. (Hester.) Synonyme d'*Eriophorum*. V. ÉRIOPHORE.

PLUMARIA. BOT. (*Conferves*.) Division du genre *Conferva*, proposée par Link (*Hor. Phys. Berol.*, 4) pour les espèces dont les rameaux sont verticillés et distincts ; telles sont les *Conferva verticillata*, *myriophyllum* et *equisetifolia*, que De Candolle avait placées dans le genre *Ceramium*, et dont Agardh a fait son genre *Cladostephus*, adopté par Lyngbye. V. CLADOSTÈPHE ET CONFERVES.

PLUMATELLE. *Plumatella*. POLYP. *Naisa*, Lamk. Genre de l'ordre des Tubulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier fixé, à tige grêle, membraneuse, souvent ramifiée, terminée, ainsi que ses rameaux, par un polype dont le corps peut rentrer entièrement dans la tige, et dont la bouche est entourée d'un seul rang de tentacules ordinairement ciliés. Les petits animaux de ce genre, que l'on désigne ordinairement sous le nom de Tubulaires d'eau douce, ne diffèrent pas seulement des Tubulaires marines par la nature du milieu dans lequel ils vivent, mais encore par la disposition des tentacules qui sont entièrement rétractiles et disposés sur un seul rang, autour de la bouche, tandis que les tentacules des Tubulaires marines forment deux rangs, et ne sont point rétractiles dans le tube. Les Plumatelles n'atteignent que de petites dimensions, un à deux pouces, et quelques-uns beaucoup moins. Ces Polypiers ont la forme d'un petit arbrisseau rameux, souvent filiforme, de nature subcornée ou presque gélatineuse. Ils adhèrent, sur leur longueur, à la surface des corps qui séjournent dans l'eau ; la plupart se ramifient par dichotomies ; chaque petit rameau ou cellule est court, tronqué à son extrémité, libre et comme échancré en dessous ; il renferme, dans son intérieur, un polype gélatineux, transparent, qui vient étaler, à l'entrée de son ouverture, ses nombreux tentacules ciliés par verticilles ou latéralement, et qui rentrent subitement dans le tube à la moindre secousse, au moindre atouchement. On voit quelquefois ces tentacules se mouvoir circulairement et faire tourbillonner l'eau ; souvent aussi ils paraissent immobiles. Les Plumatelles multiplient par des gemmules oviformes, enfermées dans la cavité des tubes. Ces gemmules, rejetées par l'animal ou devenues libres, lorsque le tube de celui-ci se trouve détruit après sa mort, vont se fixer sur les corps solides submergés, et ne tardent pas à y germer, en se fendant longitudinalement. Les gemmules varient de forme, sui-

vant les espèces, qui sont les *Plumatella repens*, *repens*, *lucifuga* et *campanulata*.

PLUMBAGINE. BOT. Nom donné par Dulong à un Alcaloïde qu'il a obtenu en traitant successivement par l'eau et l'éther la Dentelaire, *Plumbago Europæa*.

PLUMBAGINÉES. *Plumbaginææ.* BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones, placée selon les uns parmi les Apétales, et selon d'autres dans les Monopétales. Ce sont des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes, quelquefois toutes réunies à la base de la tige, et engainantes. Les fleurs sont disposées en épis ou en grappes rameuses et terminales; leur calice est monosépale, tubuleux, plissé et persistant, ordinairement à cinq divisions; la corolle est tantôt monopétale, tantôt formée de cinq pétales, égaux, qui, assez souvent, sont légèrement soudés entre eux par leur base. Les étamines, généralement au nombre de cinq et opposées aux divisions de la corolle, sont épipétales, quand celle-ci est polypétale, et immédiatement hypogynes lorsque la corolle est monopétale (ce qui est le contraire de la disposition générale). L'ovaire est libre, assez souvent à cinq angles, à une seule loge contenant un ovule pendant au sommet d'un podosperme filiforme et basilair. Les styles, au nombre de trois à cinq, se terminent par autant de stigmates subulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice; la graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme farineux au centre duquel est un embryon qui a la même direction que la graine. Cette petite famille se compose des genres : *Plumbago*, *Statice*, *Limonium*, *Vogelia* de Lamarck, *Thela* de Lourreiro, *Ægialitis* de R. Brown. Elle diffère des Noyaginéés, qui sont monopérianthées, par leur ovule porté sur un long podosperme au sommet duquel il est pendant, par plusieurs styles et plusieurs stigmates, par l'embryon droit et non recourbé sur lui-même.

PLUMBAGO. BOT. V. DENTELAIRE.

PLUME. OIS. Tous les êtres vivants ont leurs organes intérieurs enveloppés par une couche superficielle en rapport avec les fluides au milieu desquels ils vivent, et qu'on nomme Peau. Celle-ci se compose de six couches de tissus qu'on nomme tissus musculaire, contractile ou peaussier, derme, réseau vasculaire, pigmentum, corps papillaire et épiderme. Cette enveloppe extérieure, chez les animaux de la première classe ou les Mammifères, est plus ou moins revêtue d'organes nommés poils; chez ceux de la seconde classe, elle est recouverte d'organes particuliers qui lui sont propres, analogues aux poils, mais accommodés aux fonctions qu'ils doivent remplir, et qu'on nomme Plumes. Les Plumes ont donc les plus grands rapports avec les poils, soit dans les attributs, la manière de recouvrir le corps, soit dans l'ensemble de l'organisation. Bien que distinctes des poils par une complication de formes, elles s'en rapprochent souvent au point que les distinctions s'effacent complètement. Les Plumes comme les poils naissent d'un bulbe, sont sécrétées par lui de dedans en dehors, et leur vitalité cesse ou devient nulle en grandissant, et à la partie la plus éloignée du centre de vie, ce qui, sous ce rapport, leur donne la plus grande analogie avec les productions cornées qui, aux

yeux de beaucoup de naturalistes, ne sont que des poils soudés par une humeur qui les accole et en polit les surfaces. Les poils naissent et poussent par cônes successifs; les Plumes paraissent suivre cette marche; néanmoins quelques naturalistes nient ce mode d'accroissement. Voici ce que dit à ce sujet Blainville : « Le bulbe producteur exhale la matière de la Plume qui se dépose par grains non adhérents, et il se forme réellement une succession de cônes non distincts. Ces cônes ne s'emboîtent pas d'abord les uns dans les autres; ils se fendent le long de la ligne médiane inférieure où les filets cornés, produits des sillons, se réunissent. Il en résulte la lame de la Plume ou l'axe, rachis, tige, qui est pourvue de barbes et celles-ci de barbules. A mesure que ces Plumes sont formées, le bulbe perd de son énergie vitale, et les matériaux qu'il avait en réserve s'épuisant, il s'arrête pour donner naissance au tube creux que remplit une substance médullaire, et ce tube, formé à plusieurs reprises successives, paraît comme cloisonné, et forme ce qu'on appelle l'âme de la Plume. »

Frédéric Cuvier, dans un travail étendu intitulé : Observations sur la structure et le développement des Plumes, inséré dans le tome XIII, p. 527, des Annales du Muséum, regarde les Plumes comme le résultat d'une capsule productrice, analogue au phalère de Blainville; mais il assigne les rapports et les lois d'organisation de chaque partie, d'une manière différente. Les Plumes, notamment les pennes, ont donc pour lui, une tige, des barbes, des barbules, un tuyau à ombilic inférieur et à ombilic supérieur; une face interne et une face externe; une ligne moyenne; une membrane striée interne, et une externe; des cloisons transverses : mais Cuvier, tout en avouant que les poils et les Plumes sont sécrétés par des organes analogues, pense qu'il n'y a point d'analogie à établir dans la manière dont ces deux sortes de corps se produisent, et que rien, dans les Plumes, ne rappelle les cônes successifs des poils.

Une grande analogie de composition existe entre les poils simples, les poils composés ou Plumes et les poils agglutinés ou productions cornées, telles que les ergots, les éperons des ailes, etc. Cette identité est telle que certains Oiseaux, comme les Pingouins et les Manchots, ont plutôt des poils que des Plumes, et qu'ils font ainsi le passage des Mammifères aux Oiseaux par l'intermédiaire de l'Ornithorhynque, que chacune de ces classes, et surtout la dernière, peut revendiquer.

La texture des Plumes varie à l'infini. La nature s'est plu à leur accorder l'éclat des fleurs et des métaux les plus précieux, sans avoir la fugacité des premières, ni l'éternelle durée des seconds. Les couleurs qui les teignent paraissent dues aux matériaux sécrétés par le sang, et à l'arrangement moléculaire des barbes. Leur forme et leur nature ont été accommodées à l'organisation des Oiseaux. Ces êtres, en effet, destinés à vivre dans un fluide mobile, avaient besoin d'appareils puissants pour le frapper, et se maintenir ou se diriger dans l'air en le déplaçant, et surmonter ainsi la pesanteur spécifique de leur corps. Un tube creux, résistant, plein d'air, des os minces et creux dans leur

intérieur, des barbes de Plumes légères, et en même temps rigides, remplissent entièrement ce but. Un enduit plus ou moins huileux, et destiné à servir de vernis aux Plumes, les lubrifie, et empêche que l'eau ne les pénétre; et les Oiseaux marins surtout, destinés à vivre au sein des mers, ou même les Oiseaux de marécage, ont cette sécrétion très-active, et le fluide huileux qui vernit les Plumes paraît tenir de la bile dont il a la couleur et l'odeur. Certains Oiseaux enfin ont, vers l'époque de la mue, une sécrétion assez abondante d'une efflorescence blanche, pulvérulente, qui semble appartenir à la formation de phosphate ou de carbonate de Chaux. On remarque ce fait principalement chez les Kakatoès.

Pour tous les détails relatifs aux noms que les Plumes prennent suivant les parties qu'elles recouvrent, leurs formes, leurs usages, leur renouvellement, etc., etc., V. les mots MUE, OISEAU, PEAU, RÉMIGES, RECTRICES, SCAPULAIRES, etc.

PLUMEAU ou PLUMEAU D'EAU. BOT. Nom vulgaire de l'*Hottonia palustris*.

PLUMERIA ou MIEUX PLUMIERIA. BOT. V. FRANCHIPANIER.

PLUMÉRIEN. POIS. Espèce de Chéolodiptère du genre Chéotodon. V. ce mot.

PLUMICOLLES. OIS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, a nommé ainsi sa deuxième famille des Oiseaux rapaces. Les Plumicolles ou Cruphodères comprennent les genres Griffon, Messenger, Aigle, Buse, Autour et Faucon. Ce nom de Plumicolle est opposé à celui de Nudicolle que le même auteur a donné à sa première famille qui embrasse les genres Sarcoramphé et Vautour.

PLUMIERIA. BOT. V. FRANCHIPANIER.

PLUMIPÈDES. OIS. Vieillot, dans son Analyse d'Ornithologie élémentaire, p. 49, a divisé les Oiseaux de son ordre des Gallinacés en deux familles, les Nudipèdes et les Plumipèdes. Cette dernière, caractérisée par les tarses qui sont emplumés, comprend les genres *Tetrao*, *Lagopus*, *OENAS* et *Sirrhaptés*.

PLUMULAIRES. *Plumularia*. POLYP. Lamarck donne ce nom à un genre de Polyptiers flexibles, que Lamoureux a nommé Aglaophénie. V. ce mot.

PLUMULE. BOT. Jussieu nommait ainsi le petit bourgeon de l'embryon, que l'on désigne aussi sous le nom de Gemmule. V. ce mot et EMBRYON.

PLUMULINE. BOT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre *Fabronia*. V. FABRONIE.

PLURIDENS. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, établi par Necker, a été réuni au genre *Bidens*. V. ce mot.

PLURILOCULAIRE. *Plurilocularis*. BOT. Épithète par laquelle on désigne un organe végétal, tels que l'ovaire, le fruit ou les anthères, dont l'intérieur est partagé en plusieurs loges, au moyen de cloisons.

PLUSIE. *Plusia*. INS. Nom donné par Ochsensheimer à un genre de l'ordre des Lépidoptères, comprenant exclusivement les espèces du genre *Noctua* de Fabricius, dont les chenilles n'ont que douze pattes au lieu de seize. Ces insectes, dans l'état parfait, n'offrent aucun caractère qui les distingue nettement des autres

Noctuelles. On sent qu'une telle coupe, ainsi que plusieurs autres du même auteur, doit être exclue d'une bonne méthode systématique; elle ne peut même, sous ce point de vue, former, dans le genre *Noctua*, une division, puisqu'elle suppose toujours la connaissance de la chenille. Dans toute hypothèse, on doit séparer des Plusies celles (*Concha*, *Moneta*) dont les palpes latérales sont fort grandes, recourbées sur la tête, et dont Latreille a formé le genre Chrysoptère (Fam. natur. du Règne anim., p. 476). V. NOCTUELLE.

PLUTONIE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

PLUVIAL. REPT. Espèce de Crapaud.

PLUVIALIS. OIS. (Brisson.) Synonyme de Pluvier.

PLUVIAN. *Pluvianus*. OIS. Vieillot a formé sous ce nom un genre distinct pour quelques espèces de Pluviers.

PLUVIER. *Charadrius*. OIS. Genre de la première famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus court que la tête, grêle, droit, comprimé; narines placées de chaque côté, près de sa base, dans un sillon nasal, prolongé sur les deux tiers de sa longueur, entaillées, longitudinalement fendues au milieu d'une grande membrane qui recouvre le sillon; pieds longs ou de moyenne longueur, grêles; trois doigts dirigés en avant et un en arrière, réuni à l'intermédiaire par une courte membrane; première rémige un peu plus courte que la deuxième, qui est la plus longue; queue faiblement arrondie ou carrée. Les Pluviers, qui ont avec les Vanneaux les rapports les plus immédiats, sans néanmoins qu'il soit méthodiquement possible de pouvoir réunir les deux genres, habitent les bords fangeux des fleuves et des rivières, les marais et même assez généralement les côtes couvertes d'Algues et de Fucus. Ils sont essentiellement voyageurs, vivent en société et couvent assez près les uns des autres, dans le sable nu ou sur le gravier, quelquefois au milieu des grèves fournies d'herbes aquatiques, où la femelle dépose dans un petit creux trois à cinq œufs très-gros, relativement au volume de l'Oiseau, d'une teinte olivâtre, pointillés et rayés de brun. L'instinct social dont ils sont animés les tient toujours rassemblés, soit qu'ils prennent leurs repas, soit qu'ils se livrent au sommeil; on a remarqué qu'ils avaient la précaution, dans l'un et l'autre cas, de placer autour d'eux des sentinelles, qui, au moindre bruit, donnaient l'alarme à toute la bande et lui faisaient prendre l'essor. Ils s'éloignent rapidement, et conservent dans leur fuite le même ordre que dans leurs émigrations périodiques; c'est-à-dire qu'ils présentent dans les airs pluviers rangés de front, formant des lignes transversales; c'est ainsi qu'ils suivent la direction du vent et qu'ils s'abattent dans les plaines pour y prendre du repos et se livrer à la recherche des Mollusques, dont ils font leur unique nourriture. On met les Pluviers au nombre des meilleurs gibiers; aussi ne manque-t-on pas de les chasser et de leur tendre des pièges nombreux, à chacun de leurs deux passages annuels. La mue est simple ou double, suivant les espèces, et les différences de livrées sont très-remarquables. On trouve des Pluviers dans toutes les parties connues du globe.

Strickland a fait des Pluviers dont le front est orné

d'une membrane nue, qui s'élève sur le sommet antérieur de la tête, un genre distinct, qu'il a nommé *Sarcio-phorus*. Comme à l'exception de cette membrane, aucun caractère ne différencie ces Pluviers des autres, la majeure partie des ornithologistes n'a point jugé à propos de les séparer.

PLUVIER A AIGRETTES. *Charadrius spinosus*, Lath., Buff., pl. enl. 801. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tête d'un vert noirâtre, ornée de longues plumes effilées; gorge, poitrine, rémiges et extrémité des rectrices noires; côtés du cou, grandes tectrices alaires et abdomen d'un blanc fauve; un éperon blanchâtre aux ailes; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De l'Afrique. La femelle a le cou blanchâtre.

PLUVIER ARMÉ. V. **PLUVIER A AIGRETTES.**

PLUVIER ARMÉ DE CAYENNE. *Charadrius Cayanus*, Lath., Buff., pl. enl., 835. Parties supérieures noires, mêlées de gris et de blanc sur le manteau; un large bandeau noir sur le front et les yeux; un plastron de même nuance sur la poitrine; une plaque grise, bordée de blanc, sur l'occiput; rectrices blanches, terminées de noir; parties inférieures blanches; des éperons roussâtres aux ailes; bec noirâtre; pieds orangés. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

PLUVIER ARMÉ DU SÉNÉGAL. *Pluvialis armata Senegalensis*, Briss. V. **PLUVIER A AIGRETTES.**

PLUVIER D'ASIE. *Charadrius Asiaticus*, Lin. Ne paraît pas différer du Pluvier Guignard en robe de noces.

PLUVIER D'AZZARA. *Charadrius Azzarai*, Temm., Ois. color., pl. 184. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; front blanc; tacheté sur le sommet de la tête; moustache, collier et grandes rémiges d'un noir pur; trait derrière l'oreille, gorge, parties inférieures et dessous de la queue blancs; grandes tectrices alaires et moyennes rémiges terminées de blanc; rectrices latérales bordées de la même nuance; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

PLUVIER BRIDÉ. *Charadrius frenatus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair, varié de petites raies brunes; les inférieures d'une teinte plus claire, sinuolées de lignes plus étroites sur la poitrine; ventre blanc; rémiges noirâtres; une large ligne obscure naissant au-dessus des yeux, descendant sur les côtés du cou et s'étendant jusqu'au dos; bec corné; pieds jaunes. Taille, onze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PLUVIER BRUN. *Charadrius fuscus*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures d'un blanc brunâtre; rectrices noires, tachetées de blanc; bec noir; pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

PLUVIER A CALOTTE ROUGE. *Charadrius pyrocephalus*, Less. Parties supérieures d'un gris brunâtre; un bandeau blanc sur le front; les joues et les yeux surmontés d'un autre bandeau noir; sommet de la tête d'un roux brun; grandes rémiges brunes, à tige blanche; les moyennes variées de gris et de blanc; un demi-collier roux; une ceinture noire sur la poitrine, dont le milieu est blanc; parties inférieures blanches; bec noir; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, sept pouces. De l'Australie.

PLUVIER A CAMAIL. *Charadrius cucullatus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris blanchâtre; tête, gorge et cou d'un brun foncé; collier, bande longitudinale alaire, et parties inférieures d'un blanc pur; rémiges noires; rectrices noires et blanches; bec orangé, noir à la pointe; pieds orangés. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PLUVIER CANDIDE. *Charadrius nivifrons*, Cuv. Parties supérieures grises, variées de blanchâtre; occiput noirâtre; front, devant du cou et parties inférieures d'un blanc pur.

PLUVIER CAP-BLANC. *Charadrius albiceps*, Temm., Ois. color., pl. 526. Plumage noir, à l'exception du sommet de la tête, de la nuque, de l'abdomen et de l'origine des rectrices qui sont d'un blanc pur; petites et moyennes tectrices alaires d'un gris ardoisé; poignet armé d'un éperon assez fort; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. Afrique méridionale.

PLUVIER COIFFÉ. *Charadrius pileatus*, Lath., Buff., pl. enl., 854. Parties supérieures d'un gris roussâtre; tête et bande des côtés du cou noires; une membrane jaune sur le front et les paupières; occiput blanc; une bande noire qui couvre le menton, entoure la gorge et le haut du cou; rémiges et extrémité des rectrices noires; parties inférieures blanches; quelques stries noirâtres sur le devant du cou; bec jaune; pieds rouges. Taille, dix pouces. Du Sénégal.

PLUVIER A COLLIER. V. **GRAND PLUVIER.**

PLUVIER A COLLIER D'ÉGYPTE. *Charadrius Ægyptus*, Lin. Ne diffère du petit Pluvier à collier que par une taille un peu moindre.

PLUVIER A COLLIER INTERROMPU. *Charadrius cantianus*, Lath.; *Charadrius albifrons*, Meyer; *Charadrius littoralis*, Bechst. Parties supérieures d'un brun cendré; front, sourcils, bande sur la nuque et parties inférieures blancs; partie des joues, large tache angulaire sur la tête, une autre sur chaque côté de la poitrine noires; tête et nuque rousses; tache d'un noir cendré derrière l'œil; rémiges brunes, à tige blanche; rectrices brunes, les latérales blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. La femelle n'a qu'un trait noir sur la tête; les grandes taches sont d'un brun cendré. De l'Europe.

PLUVIER A COLLIER DE LA JAMAÏQUE. *Charadrius Jamaicensis*, Lath. Parties supérieures brunes; un collier blanc; rectrices brunes, variées de blanc et de roux; parties inférieures blanches; bec noir; pieds gris-blanchâtres. Taille, sept pouces six lignes.

PLUVIER A COLLIER NOIR. *Charadrius collaris*, Vieill. Parties supérieures brunes, nuancées de roussâtre; lorrum noir; front blanc; un large bandeau noir, bordé de roux, au-dessus du front; grandes tectrices alaires et rémiges brunes, terminées de blanc; rectrices noirâtres, terminées de blanc; les latérales entièrement blanches; oreilles et collier noirs; une bande rousse sur les côtés du cou; parties inférieures blanches; bec noir; pieds blanchâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

PLUVIER A COU ROUGE. *Charadrius rubricollis*, L. Parties supérieures cendrées; tête, cou, rémiges et rectrices noirs; une large tache fauve de chaque côté du

cou; parties inférieures grisâtres; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PLUVIER DE COURLANDE. *Charadrius Curanicus*, L. Espèce peu connue, qui paraît être une variété du petit Pluvier à collier.

PLUVIER COURONNÉ. *Charadrius coronatus*, Lath., Buff., pl. enl., 800. Parties supérieures d'un brun verdâtre; un cercle blanc sur le sommet de la tête, qui est noir, ainsi que le menton; rémiges noires; grandes tectrices alaires blanches; rectrices blanches, barrées de noir; devant du cou gris; poitrine roussâtre, ondulée de verdâtre et tachetée de noir; bec et pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. Du sud de l'Afrique.

PLUVIER CUL-BLANC. *Charadrius leucurus*, Rupp. Plumage d'un gris rougeâtre foncé; poitrine d'un gris bleuâtre; rémiges primaires noires, les secondaires blanches; ailes pliées, traversées par une bande blanche, encadrée de noir; croupion, rectrices et abdomen d'un blanc pur; poitrine nuancée de roussâtre; bec noir; pieds verdâtres. Taille, dix pouces. De la Tartarie.

PLUVIER DORÉ. *Charadrius plumialis*, L.; *Charadrius auratus*, Suck., Buff., pl. enlum., 904. Parties supérieures noirâtres, tachetées de jaune doré; côtés de la tête, cou et poitrine variés de cendré, de brun et de jaunâtre; rémiges noires, avec l'extrémité des tiges blanche; parties inférieures blanches; bec noirâtre; pieds gris. Taille, dix pouces trois lignes. En plumage de noces (*Charadrius apricarius*), les parties inférieures sont d'un noir profond. De l'Europe.

PLUVIER A DOUBLE COLLIER. *Charadrius Indicus*, Lath.; *Charadrius tricollaris*, Vieill.; *Charadrius bitorquatus*, Dum. Parties supérieures brunes, irisées; un bandeau blanc sur le front, les yeux et la nuque; rectrices latérales blanches; cou gris; un collier noir, accompagné d'une bande blanche; une ceinture noire sur la poitrine; parties inférieures blanches; bec rouge; pieds orangés. Taille, sept pouces. De l'Afrique.

PLUVIER ÉCHASSIER. V. OÉDICNÈME ÉCHASSE.

PLUVIER A FACE ENCADRÉE. *Charadrius ruficapillus*, Temm., Ois. color., pl. 47, fig. 2. Parties supérieures brunâtres, avec le bord des plumes gris; front et sommet de la tête blancs; une double bande brune allant d'un œil à l'autre, en traversant le dessus de la tête; une autre bande joignant l'œil à l'angle du bec; nuque et dessus du cou d'un roux vif; moyennes tectrices et rémiges bordées de blanc, de même que les rectrices latérales, qui toutes sont d'un brun noirâtre; parties inférieures blanches, nuancées de gris; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Océanie.

PLUVIER A FACE NOIRE. *Charadrius nigrifrons*, Cuv., Temm., Ois. color., pl. 47, fig. 1; *Charadrius melanopus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres, avec le bord des plumes fauve; front et joues, trait oculaire, large collier et rémiges primaires d'un vert-noir pur; sommet de la tête brunâtre; sourcils, gorge et parties inférieures blanches; petites tectrices alaires brunes, bordées de blanc; une barre noire sur les rectrices, dont le bord des latérales est blanc; bec jaune, noir à la pointe; pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Australie.

PLUVIER FRANGÉ. *Charadrius pectoralis*, Cuv. Parties supérieures d'un roux cendré, les inférieures blanches; devant du cou blanc, encadré de noir; tête et poitrine noires; un trait blanc derrière l'œil; queue blanche, terminée de noir. Des terres Australes.

GRAND PLUVIER. V. OÉDICNÈME.

GRAND PLUVIER A COLLIER. *Charadrius hiaticula*, L., Buff., pl. enl., 920. Parties supérieures d'un brun cendré; front blanc; un large bandeau noir sur le sommet de la tête; une bandelette de même nuance, allant du bec aux yeux, qu'elle dépasse; gorge et collier blancs; rémiges noires, avec la tige blanche; rectrices d'un gris brunâtre; les latérales blanches en partie; un plastron noir sur la poitrine; parties inférieures blanches; bec orangé, noir à la pointe; pieds d'un rouge jaunâtre. Taille, sept pouces. Les jeunes ont les teintes noires remplacées par du gris. De l'Europe.

PLUVIER GRAVELOTE. V. PETIT PLUVIER A COLLIER.

PLUVIER GRIS. V. VANNEAU SUISSE, jeune.

PLUVIER GRIS-TACHETÉ. *Charadrius griseus*, Lath. Parties supérieures d'un brun clair; les inférieures blanches; sommet de la tête varié de noir; ailes tachetées de blanc, avec les rémiges noires; rectrices brunes; bec noir; pieds bleuâtres. Nouvelle-Hollande.

PLUVIER GUIGNARD. *Charadrius morinellus*, L. Parties supérieures d'un cendré noirâtre, nuancées de verdâtre, avec le bord des plumes roussâtre; sommet de la tête d'un gris foncé; sourcils d'un blanc roussâtre; face blanche, pointillée de noir; rectrices terminées de noir; parties inférieures blanches; poitrine et flancs roussâtres, avec un large ceinturon blanc; bec noir; pieds verdâtres. Taille, huit pouces neuf lignes. En plumage de noces (*Charadrius Sibiricus*, Gmel.; *Charadrius Tatoricus*, Buff., pl. enl., 852), il a la face et les sourcils blancs; la tête et l'occiput noirâtres; la nuque et les côtés du cou cendrés; le milieu du ventre noir; une étroite bande brune, et un large ceinturon blanc sur la poitrine. De l'Europe.

PLUVIER HIATICULOÏDE. *Charadrius hiaticuloides*, Franklin, Catal. Soc. Zool., 1851, p. 125. Parties supérieures d'un gris brunâtre; de chaque côté du front une ligne verticale blanche, de même qu'un demi-collier sur la nuque et le dessous du corps; un sourcil noir, qui s'étend jusqu'aux oreilles; une bande frontale de la même couleur, un plastron sur la poitrine dont les deux points remontent vers la nuque; rectrices blanches à l'exception des deux intermédiaires dont le milieu est noir, tacheté de gris-brun, de manière à former un demi-cercle lorsque la queue est étendue; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

PLUVIER HUPPÉ DE PERSE. V. PLUVIER A AIGRETTES.

PLUVIER KILDIR. *Charadrius vociferus*, Lath., Buff., pl. enl. 286. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes roux; front blanc, bordé de noir; une tache blanche sur les côtés de la tête; croupion roux; grandes tectrices alaires noires, terminées de blanc; rémiges noires; rectrices intermédiaires noires, rousses à leur base; les latérales blanches et tachetées de noir; un double collier noir sur la gorge qui est blanche ainsi que les parties inférieures; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

PLUVIER A LAMBEAUX. *Charadrius bilobus*, Lath., Buff., pl. enl. 830. Parties supérieures d'un gris fauve; sommet de la tête noir; un trait blanc derrière l'œil; rémiges noires; une bande blanche sur les tectrices; une barre noire sur les rectrices dont les latérales sont blanches; bec et pieds jaunes; une membrane jaunâtre et pointue, pendant de chaque côté à l'angle du bec. Taille, dix pouces. De l'Inde.

PLUVIER A LAMBEAUX ORBITAIRES. *Charadrius myops*, Less. Parties supérieures d'un gris brunâtre, les inférieures blanches; tête d'un noir intense, bordé de blanc sur l'occiput; gorge brune; devant du cou noir; rectrices blanches, marquées de noir; rémiges noires; bec jaune, avec la pointe noire; pieds cendrés. De l'Inde.

PLUVIER A LARGE BEC. *V. BURHIN.*

PLUVIER DE LESCHENAULT. *Charadrius Leschenaultii*, Less. Parties supérieures d'un gris fauve; front blanc; un trait de la même couleur derrière chaque œil; sommet de la tête et joues d'un gris fauve; gorge et haut de la poitrine blancs; le bas de celle-ci est roux; abdomen blanchâtre; rémiges et rectrices brunes, variées de blanc; bec fort et cendré; pieds grêles, allongés et verdâtres. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

PLUVIER LUGEBRE. *Charadrius lugubris*, Less. Parties supérieures d'un gris ardoisé; une ceinture noire assez large au bas de la poitrine; moyennes tectrices alaires blanches; rémiges noires; rectrices blanches à leur base, puis noires; abdomen blanc. Taille, dix pouces.

PLUVIER MASQUÉ. *Charadrius larvatus*, Temm. Front blanc, une tache noire sur le vertex; occiput d'un roux vif; un trait noir de la base du bec à l'œil, et un trait blanc de l'œil à la nuque; partie postérieure du cou d'un roux qui passe au gris sur le dos et les ailes; parties inférieures, gorge et devant du cou blancs; extrémité de la queue et des tectrices alaires noires; bec noirâtre; pieds cendrés et grêles. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

PLUVIER MÉLANOPTÈRE. *Charadrius melanopterus*, Rupp. Nuque et cou d'un brun ardoisé; manteau roux; poitrine noire; le reste du plumage blanc; bec noir; pieds rouges. Du nord de l'Afrique.

PLUVIER DE MER. *V. VANNEAU SUISSE.*

PLUVIER MONGOL. *Charadrius Mongolus*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; front blanc; sommet de la tête noir; gorge blanche, avec une bande noire de chaque côté; devant du cou ferrugineux; poitrine roussâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces.

PLUVIER NOIRÂTRE. *Charadrius obscurus*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec le bord de chaque plume cendré; front blanc, nuancé de rougeâtre; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris; cou strié de noirâtre; gorge blanchâtre; poitrine et parties inférieures d'un jaune obscur; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PLUVIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Charadrius Novæ-Zelandiæ*, L. Parties supérieures cendrées, les inférieures un peu plus claires; joues, gorge et bande pectorale noires; une ligne blanche recourbée sur le

sommet de la tête; d'autres semblables sur les ailes, qui sont d'un brun obscur. Bec, paupières et pieds rouges. Taille, huit pouces.

PLUVIER D'O-TAÏTI. *Charadrius Tailensis*, Less. Son plumage est noir en dessus, avec le bord de chaque plume fauve; le dessous est blanchâtre, avec des taches noires; un plastron fauve, tacheté de noir, couvre la poitrine; front et gorge blanchâtres.

PLUVIER PATRE. *Charadrius pecuarius*, Temm., Ois. color., pl. 185; *Charadrius varius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun terreux, avec le bord des plumes grisâtre; front, sourcils, collier et gorge blanchâtres; trait oculaire et second collier d'un brun noirâtre; une tache brune sur les épaules; poignet varié de blanc pur et de brun; grandes rémiges brunes; rectrices brunâtres, bordées de blanchâtre; parties inférieures d'un gris rougeâtre très-pâle; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Du sud de l'Afrique.

PETIT PLUVIER A COLLIER. *Charadrius minor*, Meyer; *Charadrius fluviatilis*, Bechst.; Buff., pl. enlum. 921. Parties supérieures d'un brun cendré; front blanc; un large bandeau noir passant sur le front, les joues et les yeux; un collier noir qui s'étend en plastron sur la poitrine; parties inférieures blanches; rectrices latérales blanches; les suivantes terminées de blanc; bec noir; pieds jaunes. Taille, quatre pouces. Les jeunes ont les plumes des parties supérieures bordées de roux; la base du bec jaunâtre. Europe.

PETIT PLUVIER A COLLIER DE L'ÎLE DE LUÇON. *Charadrius Philippinus*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé; tache frontale, aréole des yeux et côtés de la tête noirs; une ligne brune descendant sur les côtés du cou; rectrices noires, bordées de blanc; collier et parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

PLUVIER DES PHILIPPINES. *V. PETIT PLUVIER A COLLIER DE L'ÎLE DE LUÇON.*

PLUVIER PIE. *Charadrius Duvaucelii*, Less.; *Charadrius bicolor*, Temm. Parties supérieures d'un gris roussâtre; une calotte noire qui enveloppe la tête et descend sur la gorge qui est blanche; rémiges noires; tectrices alaires blanches; une plaque très-noire sur le poignet qui est armé de deux aiguillons; parties inférieures blanches; poitrine grise; rectrices noires, de même que le bec et les pieds. Taille, onze pouces. De l'Inde.

PLUVIER A PASTRON ROUX. *Charadrius pyrrhorrhax*, Temm. Parties supérieures d'un brun cendré clair; une large bande d'un brun marron sur le front, entourant les yeux et couvrant la région des oreilles; en dessous de cette bande s'en trouve une plus étroite et d'un blanc terne; rémiges brunes, avec les tiges blanches; un large ceinturon d'un roux clair, qui remonte sur une partie du devant du cou et se réunit en collier sur la nuque; gorge, devant du cou, abdomen et cuisses d'un blanc pur; rectrices brunes, les intermédiaires plus foncées; la pénultième grise en dehors, blanche à l'intérieur, terminée par une grande tache brune; la dernière blanche, avec une petite tache brune au bout; pieds cendrés; bec noir. Taille, sept pouces.

PLUVIER PLUVIAN. *Charadrius melanocephalus*, L.,

Buff., pl. enl. 918. Parties supérieures noires, de même que le trait oculaire; sourcils, devant du cou et poitrine d'un roussâtre très-pâle; tectrices alaires d'un bleu cendré; rémiges variées de noir et de blanc; rectrices bleuâtres, les latérales terminées de noir et de blanc; parties inférieures blanches. Au temps des amours, un ceinturon noir; bec noirâtre; pieds bleuâtres. Taille, huit pouces. Du Sénégal.

PLUVIER A POITRINE BLANCHE. *V. PLUVIER A COLLIER INTERROMPU.*

PLUVIER A POITRINE ROUGE. *Charadrius sanguineus*, Less. Parties supérieures d'un gris roussâtre; les inférieures blanches, avec les flancs variés de gris; front blanc; sommet de la tête gris; un trait de cette même couleur naissant du bec, occupant les joues et s'étendant au delà de l'œil; un plastron blanc sous la gorge; poitrine rouge, variée de grisâtre; rémiges et rectrices brunes; bec court, noir, ainsi que les tarses. Taille, quatre pouces.

PLUVIER PUSILLE. *Charadrius pusillus*, Horsf. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures blanches; une raie transversale d'un gris brunâtre partage la poitrine; rectrices intermédiaires d'un brun noirâtre. Taille, à peu près quatre pouces. De Java.

PLUVIER ROUGEÂTRE. *V. SANDERLING.*

PLUVIER DES SABLES. *V. BECASSEAU VARIABLE.*

PLUVIER DE SIBÉRIE. *Charadrius Sibiricus*, L. Tête mélangée de blanc et de noir; sommet de la tête occupé par une bande noire; poitrine brune, traversée par une bande blanche qui la sépare de l'abdomen qui est d'un brun ferrugineux. Taille, neuf pouces.

PLUVIER SOCIAL. *V. VANNEAU SOCIAL.*

PLUVIER SOLITAIRE. *Charadrius solitarius*. Même chose que Pluvier Guignard en robe d'été.

PLUVIER SOMBRE. *Charadrius nebulosus*, Less. Parties supérieures brunes; front, joues, cou et poitrine d'un gris roussâtre; tête d'un gris noirâtre; rectrices latérales blanches, ainsi que les parties inférieures; cuisses tachetées de roux; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Du Brésil.

PLUVIER DE TARTARIE. *Charadrius Tataricus*, Lath. C'est le Pluvier Guignard en robe de noces.

PLUVIER A TÊTE NOIRE. *Charadrius atricapillus*, L. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; sourcils, gorge et ventre blancs; sommet de la tête noir; une écharpe brune sur la poitrine; rectrices blanches, avec une bande noire à leur origine. Bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. Amérique septentrionale.

PLUVIER A TÊTE VERT. *Charadrius Africanus*, Lath.; *Pluvianus chlorocephalus*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré clair; sommet de la tête d'un vert foncé irisé, entouré d'un cercle blanc; moyennes tectrices alaires blanches; rémiges blanches, terminées et tachées de noir; gorge blanche, avec un demi-collier d'un noir verdâtre brillant; parties inférieures d'un blanc roussâtre; rectrices étagées, barrées de noir, et terminées de blanc; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, huit pouces. De l'Égypte.

PLUVIER TRICOLEUR. *Charadrius tricolor*, Vieill. Parties supérieures grises; tête, côtés de la gorge, du cou et de la poitrine noirs; rémiges noires, bordées de

blanc; rectrices noires et blanches; milieu de la gorge, du cou et de la poitrine, parties inférieures d'un blanc pur; bec orangé; pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Australie.

PLUVIER A VENTRE BLANC. *Charadrius leucogaster*, Lath. Parties supérieures brunes; front, trait oculaire, base et tige des premières rémiges, bord extérieur des six rectrices intermédiaires, et les trois latérales d'un blanc pur ainsi que les parties inférieures; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces six lignes.

PLUVIER WILSON. *Charadrius Wilsonius*, Vieill., Amér. Orn., pl. 75, fig. 5. Parties supérieures d'un gris jaunâtre; front blanchâtre; trait oculaire qui descend de chaque côté du cou roussâtre; rémiges et rectrices brunes; deux taches brunes sur les petites tectrices alaires; parties inférieures d'un blanc sale; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

PLUVINE. REPT. L'un des noms vulgaires de la Salamandre terrestre.

PLYCTOLOPHUS. ois. Gould a donné ce nom au groupe de Psittacins que Kuhl avait précédemment appelé Nestor; avant eux Vieillot l'avait proposé pour le genre Cacaotès. *V. NESTOR* et CACAOÏES.

PNEUMODERME. *Pneumoderma*. MOLL. Genre établi par Cuvier dans le tome IV des Annales du Muséum, pour un Mollusque, voisin des Clios, découvert par Péron dans les mers du Sud. Ce fut à l'occasion de cet animal, comparé aux Clios et aux Hyales, que Cuvier proposa l'établissement d'un nouvel ordre, qu'il nomma Pteropodes; l'ordre et le genre furent adoptés. Cet ordre commence la grande série des Mollusques, et il contient les trois genres Hyale, Clio et Pneumoderme. Blainville caractérise ainsi ce genre: corps libre, sub-cylindrique, un peu avancé en arrière, renflé en avant et divisé en deux parties: l'une postérieure ou abdominale, plus grosse, ovale et étroite en arrière; l'autre antérieure ou céphalothorax, bien plus petite, formée par un appendice ou pied médian, accompagnée à droite et à gauche d'un appendice natatoire; bouche à l'extrémité d'une sorte de trompe rétractile, ayant à sa base un faisceau de suçoirs tentaculaires et pouvant se cacher dans une sorte de prépuce, qui porte au dehors deux petits tentacules; anus à droite et un peu avant les branchies; celles-ci sont extérieures, en forme d'H, placées à la partie postérieure du corps; orifice de la génération dans un tubercule commun, situé à la racine de la nageoire du côté droit. Ce genre ne contient encore qu'une seule espèce:

PNEUMODERME DE PERON. *Pneumoderma Peronii*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 294; Cuvier, Ann. du Mus., t. IV, p. 228, pl. 59; Blainv., Traité de Malacol., pl. 46, fig. 4, 4 a, 4 b.

PNEUMONANTHE. BOT. Les anciens appliquaient ce nom à une belle espèce de Gentiane, qui croit en abondance dans les prés humides, et au milieu des bois de presque toute l'Europe. Linné lui a conservé ce nom spécifiquement. Schmidt (*in Rœm. Archiv.*, I, p. 5) a fait de cette plante le type d'un genre particulier qu'il a nommé en conséquence *Pneumonanthe*, et qui a été adopté par Link et Hoffmannsegg dans leur Flore portugaise. *V. GENTIANE.*

PNEUMONURES. *Pneumonura*. CRUST. Latreille (*Genera Crust. et Insect.*) désignait ainsi une division des Crustacés branchiopodes, ou des Entomostracés de Muller, composée des genres Calige et Binocle. Les observations de Jurine fils lui ayant appris que le dernier répondait à celui d'Argule de Muller, il a rétabli cette dénomination. Les Pneumonures forment dans le Règne animal une division des Pœcilopes. *V.* ce mot.

PNEUMORE. *Pneumora*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, section des Sauteurs, famille des Acrydiens, établi par Thunberg aux dépens du grand genre *Gryllus* de Linné. Caractères : pattes postérieures minces, plus courtes que le corps et peu propres au saut ; abdomen très-grand et renflé ; antennes filiformes, de seize articles, et insérées près du bord interne des yeux ; dernier article des palpes un peu obconique ; lèvres bifides ; les trois petits yeux lisses, placés sur le vertex, disposés en triangle et à égale distance les uns des autres ; corselet grand, comme partagé en deux segments en dessus ; le sternum n'est point creusé en mentonnière ; élytres petites, en toit écrasé ou nulles. Ces insectes sont tous d'assez grande taille ; on n'en connaît que peu d'espèces, toutes propres à l'Afrique australe ; leurs mœurs sont inconnues. On les rencontre sur les plantes et sur les arbres.

PNEUMORE MOUCHETÉE. *Pneumora sexguttata* de Thunberg (*Act. Suec.*, 1775, 258. 5, tab. 7, fig. 6) ; *Gryllus inanis*, Fab.

POA. BOT. *V.* PATURIN.

POACITES. BOT. FOSS. Brongniard a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles, qui appartient à la famille des Palmiers, et qu'il a observé dans les terrains carbonifères. Les caractères qu'il a reconnus sont des feuilles linéaires, à nervures parallèles, les veines sont égales et il n'y en a point de transverses.

POARIUM. BOT. Genre de la Didymie Gymnospermie, L., établi par Desvauz (*in Hamilton Prodrom. Plant. Ind. Occid.*), qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément jusqu'à la base en cinq parties ; corolle tubuleuse, à cinq lobes obliques ; étamines incluses ; style allongé, un peu recourbé au sommet ; capsule à deux valves et à deux loges dispermes. L'auteur de ce genre n'y signale qu'une seule espèce, sous le nom de *Poarium veronicoides*. Sa tige est divariquée, rameuse et couchée sur la terre. Ses feuilles sont opposées, dentées inégalement, un peu décurrentes à la base et longuement pétiolées. Les fleurs sont axillaires, sessiles et solitaires. Cette plante croît à l'île d'Haiti.

POCHE. ЖАМ. (Vicq-d'Azyr.) Synonyme de *Vespertilio lepturus*, EHL. *V.* TAPHIEN.

POCHE. OIS. L'un des noms vulgaires du Pierre-Garin. Belon donne aussi ce nom à la Spatule.

POCHERY. OIS. L'un des noms vulgaires du Martin-Pêcheur commun.

POCHES, ABAJOUES, SALLES. ZOOLOG. Cavités extensibles, situées entre les joues et les mâchoires, aux deux côtés de la bouche, dans les Magots et les Guenons, parmi les Singes ; dans le Hamster, qui les a prolongées jusque sur les côtés du cou, et dans quelques autres Rongeurs. Les Nyctères de la famille des Chauves-

Souris ont aussi des sortes d'abajoues au fond desquelles se remarque une ouverture de 0^m,002 de largeur, par où l'air s'introduit dans le tissu cellulaire, très-lâche et très-écarté, qui unit à peine au corps de l'animal, sa peau qu'il peut gonfler à peu près comme le font certains Poissons du genre Tétrodon. — Les abajoues servent à mettre les aliments en réserve pour quelques instants ; elles sont tapissées intérieurement par la continuation de la peau qui revêt la cavité de la bouche ; elles sont recouvertes en dehors, par une extension du muscle peaussier qui, cependant, n'est point assez forte pour y produire des mouvements marqués. C'est avec les extrémités antérieures que les animaux les remplissent.

POCILLARIA. BOT. Le genre de Champignons ainsi nommé par Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, et dont il a figuré une espèce, paraît appartenir aux Chanterelles. *V.* ce mot.

POCILLOPORE. *Pocillopora*. POLYP. Genre de l'ordre des Madrépores, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fixé, phytode, rameux ou lobé, à surface garnie de tous côtés de cellules enfoncées, ayant les interstices poreux ; cellules éparées, distinctes, creusées en fossettes, à bord rarement en saillie, et à étoiles peu apparentes, leurs lames étant étroites et presque nulles. Si l'on excepte le *Pocillopora cœrulea*, qui paraît se rapprocher des Millépores ou devoir former un genre à part, les autres Pocillopores forment un genre naturel et facile à distinguer par l'*habitus* et l'aspect de leurs cellules, qui sont petites, très-nombreuses, rapprochées, peu profondes, non saillantes et à peine stellifères ; les espèces bastes presque uniquement sur la forme des rameaux, très-susceptibles de varier, sont souvent difficiles à distinguer entre elles. Ces Polypiers constituent des masses assez considérables, plus ou moins rameuses et touffues, pesantes et sonores lorsqu'on les frappe. Leur tissu intérieur est assez solide, mais non compacte. A mesure que le Polypier croît par l'exhalation de nouvelles couches à sa surface, les Polypes abandonnent le fond des cellules, où ils laissent de petites cloisons d'espace en espace ; de sorte que lorsqu'on casse un morceau de ce Polypier, on aperçoit sur la cassure de petits canaux cloisonnés qui pénètrent plus ou moins profondément dans son intérieur ; ceux qui proviennent des cellules les premières formées sur les tiges et les rameaux, pénètrent jusqu'au centre. On ne connaît point les Polypes. Les espèces rapportées à ce genre sont les *Pocillopora damæcornis*, *verrucosa*, *brevicornis*, *fenestrata*, *stigmataria* et *cœrulea*.

POCOCKIE. *Pocockia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. veget.*, 2, p. 185), qui l'a placée dans la tribu des Lotées, section des Trifoliées, et lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice campanulé à cinq dents ; corolle papilionacée, dont la carène simple et les ailes sont plus courtes que l'étendard ; légume plus long que le calice, membraneux, comprimé, ailé, en forme de samare.

POCOCKIE DE CRÈTE. *Pocockia Cretica*; *Trifolium Melilotus*, var. *Cretica*, L.; *Melilotus Cretica*, Desf. Cette plante, qui croit dans l'île de Crète et en Barbarie, a une tige ascendante, garnie de feuilles à trois folioles obovées, cunéiformes et obscurément dentées (celle du milieu ou la terminale pétiolulée), accompagnées de stipules lancéolées, incisées. Les fleurs, de couleur jaune, sont disposées en grappes, et presque semblables à celles du Mélilot.

POCOPHORUM. BOT. (Necker.) Synonyme de *Rhus radicans*. V. SUMAC.

PODAGRAIRE. *Podagraria*. BOT. V. ÉGOPODE.

PODAGRE. MOLL. Nom vulgaire et marchand de divers Ptérocarès. V. ce mot.

PODALIRE. *Podalirius*. INS. Espèce du genre Papillon.

PODALIRIE. *Podaliria*. INS. V. ANTHOPHORES et MÉGACHILES.

PODALYRIE. *Podalyria*. BOT. Sous ce nom, Lamarck (Illustr., tab. 527) avait fondé un genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., adopté par Willdenow et la plupart des auteurs, mais qui bientôt fut encombré d'espèces étrangères à ce nouveau genre. Ainsi Lamarck lui-même, Willdenow, Michaux, Poiret et plusieurs autres, décrivent sous le nom de *Podalyria* des plantes qui ont passé dans des genres déjà établis, ou qui en ont constitué de nouveaux, tels que *Virgilia*, *Ormosia*, *Thermopsis*, *Baptisia*, *Cyclopia*, *Requienia*, etc. V. ces mots. Salisbury, dans son *Paradisus Londinensis*, et R. Brown, dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis*, ont limité le genre *Podalyria* de telle sorte qu'il se trouve entièrement composé de plantes du cap de Bonne-Espérance, parmi lesquelles on remarque la plupart des *Hypocalyptus* de Thunberg, et l'espèce que Necker avait indiquée comme type de son genre *Aphora*. De Candolle (*Prodr. Syst. nat. veget.*, 5, p. 101), en adoptant ces utiles changements, fixe ainsi les caractères du genre *Podalyria*, qu'il place dans la tribu des Sophorées : calice quinquéfide, dont les lobes sont inégaux et la base du tube renforcée en dedans ; corolle papilionacée, dont l'étendard est très-grand et la carène recouverte par les ailes ; étamines au nombre de dix, cohérentes par la base ; stigmaté capité ; légume sessile, ventru, polysperme. Le genre *Podalyria* se compose seulement d'une douzaine d'espèces, si l'on en excepte la plupart des espèces décrites par Lamarck, Willdenow, Michaux et Ventenat, lesquelles sont assez nombreuses et généralement connues sous ce nom générique dans les jardins et les collections. Le *Baptisia australis*, R. Brown, par exemple, porte encore presque partout le nom de *Podalyria australis*, sous lequel Ventenat l'a décrit et figuré. Les vrais *Podalyria* sont des arbrisseaux ordinairement soyeux, tous indigènes du cap de Bonne-Espérance. Leurs stipules sont étroites, appliquées contre les pétioles. Leurs feuilles sont simples et alternes. Les pédoncules sont axillaires, tantôt uniflores, tantôt bi ou quadriflores. Leurs fleurs, dont la corolle est purpurine, rose ou blanche, sont munies de bractées caduques.

PODANTHE. *Podanthes*. BOT. Haworth (*Synops.*

Plant. succul., p. 52) a établi sous ce nom, aux dépens des Stapéliées, un genre auquel il donne pour caractères : corolle à cinq divisions, ruguleuse, avec le fond largement campanulé, ceint d'un rebord renflé ; couronne staminale soudée vers le milieu, avec chacune des divisions canaliculée et échancrée au sommet, les dix segments forment deux rangées de ligules rhomboïdales couvrant à la base les masses polliniques ; étamines simples, très-courtes, alternes avec les ligules, en forme de pied renversé, se courbant en arc vers le style.

PODANTHE A VERRUES. *Podanthes verrucosa*, Haw.; *Stapelia verrucosa*, Willd. Ses branches sont penchées et même un peu couchées, se divisant en rameaux courts, inégaux, redressés, longs de six à sept pouces, un peu scarieux, garnis de dents aiguës, rapprochées au sommet où elles sont même opposées et presque en croix, d'un vert assez obscur, tirant au pourpre-violet vers l'extrémité. Les fleurs, au nombre de deux ordinairement, sont portées sur des pédoncules rougeâtres, cylindriques, longs d'un pouce, qui naissent de la base de chaque rameau. Le calice est petit, à cinq découpures ovales, aiguës. La corolle est plane, verruqueuse, d'un jaune de soufre, parsemée d'une multitude de points rougeâtres, obscurs, plus rapprochés vers la gorge et le tube qui est peu profond ; le limbe est divisé en cinq lobes étalés, lancéolés, avec l'extrémité rébêchie en dehors. Les organes de la reproduction forment au centre de la fleur une double étoile à pointes alternativement rouges et brunes. Du cap de Bonne-Espérance.

Les *Stapelia irrorata*, *ciliata*, *pulchra*, *pulchella*, *lepida*, etc., font encore partie de ce genre.

PODANTHUM. BOT. Le genre de Campanulacées, établi par Don, sous le nom de *Podanthum*, a été réuni au genre *Phyteuma* de Linné.

PODANTHUS. BOT. Ce genre a été établi par Lagasca, dans la famille des Syanthérées ; mais on a reconnu qu'il ne diffère pas du genre *Euzenia* de Chamisso.

PODARGE. *Podargus*. OIS. Genre de l'ordre des Chélidons. Caractères : bec dur, robuste, entièrement corné, beaucoup plus large que haut, très-dilaté, surpassant aussi le front en largeur ; arête de la mandibule supérieure ronde, courbée dès son origine, fortement fléchie à la pointe ; bords des mandibules très-dilatés ; l'angle formé par leur fonction plus reculé que les yeux ; mandibule inférieure cornée, assez large, droite, faiblement courbée à la pointe qui se forme en gouttière pour recevoir le crochet de la mandibule supérieure ; narines cachées par les plumes du front, fendues longitudinalement à quelque distance de la base du bec et à sa surface, linéaires, presque entièrement fermées par une plaque cornée ; fosse nasale très-petite ; tarse court ; quatre doigts, dont trois en avant ; l'interne réuni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation ; l'externe presque libre ; le pouce en partie réversible ; ongles courts, courbés ; celui du doigt du milieu non pectiné. Les deux premières rémiges moins longues que la quatrième, qui dépasse toutes les autres. Les espèces qui constituent ce genre étaient inconnues avant que Humboldt et Horsfield eussent

donné la description de celles qu'ils ont observées, l'un dans le nouveau monde, l'autre dans l'Australie; leur nombre est encore extrêmement borné; mais il est à présumer qu'il s'agrandira à mesure que des communications plus faciles s'établiront par la civilisation des peuplades sauvages, dont les habitudes féroces ont été jusqu'ici de puissants obstacles à l'étude de la nouvelle et intéressante partie du monde. Les Podargus sont des Oiseaux crépusculaires; ils ne quittent les retraites où ils passent les journées, soit dans l'obscurité des cavernes, soit dans l'épaisseur des forêts, que lorsque la vive lumière a disparu; ils chassent alors les insectes, dont ils font leur unique nourriture. La vie très-rétirée que mènent ces Oiseaux, les soins qu'ils mettent à fuir l'homme et à lui dérober leurs retraites, n'ont pas moins contribué que les autres difficultés locales, à tenir jusqu'ici ce genre complètement ignoré.

PODARGE CORNU. *Podargus cornutus*, Temm., Ois. color., pl. 159. Parties supérieures d'un gris brun, variées de noir et de blanchâtre; front garni de plumes brunâtres, terminées par des barbules roides et décomposées, noires, dirigées en avant; de semblables plumes, mais plus longues, recouvrent le méat auditif; une sorte de bandeau d'une teinte roussâtre au-dessus du front; bas de la nuque traversé par une bande blanche; petites tectrices alaires terminées par une tache blanche, dont la réunion forme une sorte de V sur le dos; les grandes, d'un gris blanchâtre, variées de roux et de noir; rémiges brunes, tachetées sur les barbes extérieures de brun foncé et de roussâtre; rectrices étagées, brunes, tiquetées de noirâtre, traversées par huit bandes plus claires, bordées de noir; ces bandes ne forment plus sur les barbes extérieures des rectrices latérales, que des taches d'un blanc roussâtre; gorge brune, variée de petites raies noirâtres; les plumes du centre sont presque blanches, bordées de brunâtre; un large plastron, varié de brun et de noir, sur la poitrine; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir et de roussâtre; bec et pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. De Java.

PODARGE ÉTOILÉ. *Podargus stellatus*, Gould. Parties supérieures brunes; des taches brunes et fauves sur chaque plume, celles du cou ont une ligne étroite au milieu et une large bande à l'extrémité noires, en outre une lunule blanche; derrière l'œil est un faisceau de plumes pileuses, allongées et blanchâtres; les tectrices alaires ont sur leurs barbes internes une tache blanche entourée d'un cercle noir; poitrine marquée de taches arrondies d'un blanc jaunâtre. Bec et pieds brunâtres. Taille, huit pouces. De Java.

PODARGE A GROS BEC. *Podargus macrorhynchus*; *Podargus Brachypterus*, Gould. Tout le corps est d'un brun obscur, varié de fauve et finement pointillé de noirâtre. Bec gros et jaunâtre. Taille, quinze pouces. De l'Australie.

PODARGE HUMÉRAL. *Podargus humeralis*, Vig. Parties supérieures d'un gris cendré, varié et vermiculé de jaunâtre et de fauve; tête et côtés du cou striés de brun-noirâtre; front rayé et ponctué de blanc; deux larges raies sur les épaules, d'une nuance plus obscure, ponctuées de fauve et de blanc; dessous du corps d'une

nuance plus claire, strié de noir et rayé de fauve. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, vingt-six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PODARGE DE JAVA. *Podargus Javanensis*, Horsf. Son plumage est d'un gris roussâtre, vermiculé de brun et de cendré; la gorge et le ventre sont cendrés, vermiculés de roux clair et de blanc; un demi-collier blanc en dessus du cou; des zones alternatives roussâtres et grises sur les rectrices. Bec et pieds jaunâtres. Taille, huit pouces.

PODARGE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Podargus cinereus*, Vieill.; *Podargus Currieri*. Tout le plumage de cet Oiseau présente un mélange de taches longitudinales et rondes sur un fond gris et pointillé; parmi ces taches, les unes sont noires et les autres blanches; elles sont irrégulières et rares sur les ailes; le bec, les pieds et les ongles sont noirs. Cet Oiseau est à peu près de la grosseur du Choucas.

PODARGE PHALÉNOÏDE. *Podargus phalænoïdes*, G. Son plumage est cendré, orné de traits et de taches bruns; chaque plume a en outre une petite ligne centrale noire; scapulaires et grandes tectrices alaires variées de roux-chatain; tectrices alaires primaires brunes, traversées de lignes étroites et blanches; queue taillée en coin, avec chaque rectrice finement rayée de noir. Bec cendré; pieds verdâtres. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

PODARGE DE STANLEY. *Podargus Stanleyanus*, Vig. Parties supérieures cendrées, rayées de brun et de fauve, les inférieures plus claires, rayées de noirâtre et ponctuées de fauve; tête tachetée de noir; cou, dos et tectrices alaires rayés de noir; soies formant les moustaches, très-allongées et déjetées en dehors; queue en forme de coin; bouche très-ample; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, trente pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PODAS. pois. Espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

PODAXE. *Podaxon*. bot. Ce genre, établi par Fries en même temps que par Desvoux, a été définitivement admis sous le nom de Podaxide. *V.* ce mot.

PODAXIDE. *Podaxis*. bot. (*Lycoperdaciées*.) Desvoux a établi ce genre aux dépens des Lycoperdons; l'espèce qui lui sert de type est le *Lycoperdon axatum* de Bosc (*Podaxis Senegalensis*, Desv.). Caractères : péricidium ovale, stipité, formé d'une écorce double : l'externe se détruisant irrégulièrement, l'interne persistante et se déchirant latéralement; ce péricidium est traversé par un axe fibreux, suite du pédicule auquel sont attachés des filaments nombreux, entremêlés de séminules pulvérulentes très-abondantes. La présence de cet axe et le mode de déhiscence distinguent ce genre des *Lycoperdon* et des *Tulostoma* dont il a l'aspect. Outre l'espèce citée ci-dessus, quelques autres *Lycoperdons* propres au nord de l'Amérique doivent se rapporter à ce genre. Gréville a formé aux dépens de ces dernières espèces un genre, sous le nom de *Schweinitzia*, qui ne paraît pas différer du *Podaxis*.

PODEILEMA. bot. Le genre de Polipodiées, auquel R. Brown a donné ce nom, a reçu depuis, du même auteur et d'après Wallich, celui de *Sphaeropteris*. *V.* ce mot.

PODENCÉPHALE. ZOOL. V. ACÉPHALE.

PODÉTION. *Podetium*. BOT. (*Lichens.*) On donne ce nom au support de l'apothécie charnu et fongiforme, qui paraît être particulier aux Bœomycidiées et aux Cénomycées. Quand le Podétion est très-petit ou très-court, on le nomme **PODICILLON**.

PODHOMALE. *Podhomala*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, établi par Solier, pour un insecte qui lui a été envoyé de la Russie sous le nom de *Pimelia suturalis*, et qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : antennes filiformes, dont le deuxième article court et subcylindrique, le troisième plus long que les deux suivants réunis, les cinq autres en cône allongé et diminuant insensiblement de longueur, le neuvième court, large et subturbiné, le dixième cratériforme, enveloppant la base du dernier qui est plus petit et conique; tête avancée antérieurement; yeux assez grands, peu saillants, transverses et lunulés; labre saillant; palpes subfiliformes, avec le dernier article sécuriforme-allongé, à peine plus épais que le précédent; corselet cylindrique, très-court et transverse; saillie postérieure de l'écusson brusquement élargie en losange fortement transverse; élytres subovales, avec leurs angles huméraux un peu relevés et arrondis; corps étranglé vers la base des élytres; pattes grêles; jambes antérieures légèrement triangulaires et amincies au côté extérieur; les quatre postérieures subfiliformes, à peine épaissies à leur extrémité; tarsi filiformes, les articles des quatre postérieurs comprimés et ciliés.

PODHOMALE SUTURALE. *Podhomala suturalis*, Sol. Son corps est ovale, d'un noir assez brillant, couvert d'un fin duvet cendré; labre rougeâtre; corselet tuberculé; élytres ridées transversalement, ondulées, légèrement marquées de points enfoncés, confondus avec ces rides : sur chacune d'elles sont trois côtes élevées, dont la première peu apparente et obliquée postérieurement, la seconde granuleuse dans sa moitié antérieure et dentée en scie dans l'autre moitié, la marginale en scie dans toute sa longueur; des tubercules entre ces côtes; cuisses couvertes de tubercules; jambes hispides, garnies de piquants. Taille, cinq lignes. De la Russie méridionale.

PODIA. BOT. Genre proposé par Necker (Élém., 127) pour quelques espèces de Centaurées de Linné, qui ont les écailles munies d'aiguillons placés et disposés circulairement.

PODICEPS. OIS. V. GRÈBE.

PODICÈRE. *Podicerus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, fondé par Duméril aux dépens des Bérytes de Fabricius, et ayant pour caractères : antennes excessivement longues, en forme de pattes, composées de quatre articles dont le dernier est un peu en masse; toutes les pattes très-longues. Duméril place ce genre dans la famille des Frontiostres ou Rhinostomes.

PODICÈRE VULGAIRE. *Podicerus tipularius*, Dum.; *Cimex tipularius*, Linné (*Fauna Suec.*). Il est figuré par Duméril dans les Considérations générales sur les Insectes, pl. 56, fig. 7.

PODICILLON. V. **PODÉTION**.

PODICIPÈDE. OIS. Vieillot place dans cette division les Oiseaux dont les pieds sont attachés près de l'anus ou du *podex*.

PODIER. *Podium*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sphérides, établi par Fabricius et adopté par Latreille, qui lui donne pour caractères : antennes insérées au-dessous du milieu de la face de la tête; chaperon plus large que long; mâchoires entièrement coriaces; palpes presque également longues; mandibules sans dents au côté interne. Ce genre se distingue facilement des Sphecs, Chlorions, Dolichures et Ammophiles, parce que ceux-ci ont les mandibules dentées au côté interne. Les Pélopées en diffèrent, parce que leurs mâchoires sont en partie membraneuses, et par d'autres caractères tirés des palpes, du chaperon, etc. Ces Hyménoptères sont propres aux pays chauds de l'Amérique méridionale; leurs mœurs sont inconnues. On ne connaît que deux ou trois espèces de ce genre; celle qui lui sert de type est le *Podium flavipenne* de Latreille; *Pepsis luteipennis*, Fabr.

PODIOPÉTALE. *Podiopetalum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Hochstetter, avec les caractères suivants : tube du calice renflé à sa base; le limbe de sa lèvre supérieure a deux lobes obtus, échancrés; celui de la lèvre inférieure en a trois aigus et terminaux, l'intermédiaire étant plus grand et plus long; corolle papilionacée, avec son étendard obovale, arrondi, échancré, brusquement rétréci à sa base en un onglet stipitifforme; les ailes sont oblongues, un peu plus courtes que l'étendard, et très-étroitement onguiculées; la carène est ascendante, obtusiuscule et gamopétale; dix étamines monadelphes, inégales et anthères terminales, divergentes, à loges dressées, ouvertes par une fente apicale; ovaire longuement stipité, pubescent, comprimé, elliptique, renfermant un seul ovule; style ascendant et glabre; stigmate obtus et glabriuscule.

PODIOPÉTALE DE LA CÔTE DE NATAL. *Podiopetalum Natalense*. C'est un arbuste à feuilles imparipinnées, dont les folioles sont alternes, obovales, très-entières, obtuses, glabres, réticulées, luisantes en dessus et longues de deux poüces; stipules très-courtes et triangulaires; les fleurs, assez petites, sont réunies par leurs pédoncules, en une panicule terminale. Ces pédoncules sont d'un rouge foncé. Afrique.

PODISME. *Podismus*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Acrydiens, mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), et différant du genre Criquet, dont il a été extrait, par son présternum, qui est sans corne, et par ses élytres, qui sont très-courtes, dans l'un des sexes au moins, et nullement propres au vol. Ce genre diffère des Oëdipodes, parce que ceux-ci ont les ailes propres au vol dans les deux sexes, et des Gomphocères, parce que ceux-ci ont les antennes renflées à leur extrémité, au moins dans les mâles.

PODISOMA. BOT. (*Uredinées.*) Ce genre, établi par Link, est fondé sur le *Puccinia juniperi* de Persoon ou *Gymnosporangium fuscum* de De Candolle. Il dif-

fère des Puccinies par ses pédicelles allongés et soudés en une masse charnue; des Gymnosporanges, en ce que les pédicelles sont plus distincts et ne forment pas une masse gélatineuse, homogène et d'une forme irrégulière. Les sporidies, qui sont portées sur ces pédicelles, sont divisées en plusieurs loges par des cloisons transversales. Cette plante sort de dessous l'épiderme des Genévriers; elle forme des tubercules coniques, plus ou moins gros, assez réguliers, d'une couleur brune.

PODOA. ois. V. GRÈBE-FOULQUE.

PODOBÉ. ois. Espèce du genre Merle.

PODOCALICE. *Podocalyx*. BOT. Le genre institué sous ce nom par Klotzsch, pour un arbre qu'il a découvert dans la Guiane, offre des fleurs dioïques, dont les mâles ou staminifères sont agglomérées en épis axillaires, et pourvues chacune d'une bractée; le calice est très-petit, campanulé, quadrilobé et longuement pédicellé; les étamines sont au nombre de quatre, opposées aux dents du calice, exsertes, insérées sous l'ovaire rudimentaire, qui est simple; les anthères sont extrorsées, biloculaires, subglobuleuses. Le tronc est assez élevé; les feuilles sont alternes, coriaces, exstipulées, glabres et très-entières.

PODOCARPE. *Podocarpus*. BOT. Genre de la famille des Conifères, établi par l'Héritier pour quelques espèces d'ifs. Il offre les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles forment des chatons filiformes et nus; chaque fleur consiste en une étamine composée de deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; les fleurs femelles sont solitaires, axillaires ou terminales; chaque fleur est accompagnée, à sa base, d'un involucre de deux à trois écailles soudées en un corps charnu, portant à son sommet une fleur renversée, environnée d'un disque charnu, plus saillant et plus épais d'un côté; le calice est soudé par un de ses côtés et par sa base avec ce disque; il est percé à son sommet, qui est inférieur, à cause de la position de la fleur, d'une très-petite ouverture. L'ovaire est semi-infère; le fruit est drupacé, en forme de gland, recouvert extérieurement par le disque qui est devenu charnu. Ce genre a été établi par l'Héritier pour le *Taxus elongata* d'Aiton. Les Podocarpes sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles éparées, coriaces, lancéolées, entières, persistantes, originaires du nouveau monde de l'ancien continent.

PODOCE. *Podoces*. ois. Fischer a décrit, dans les Mémoires de la Société des naturalistes de Moscou (tome vi, p. 251, pl. 21), un genre d'Oiseaux, qu'il a nommé *Podoces* (du grec, coureur), et qu'il place à côté du genre *Corvus*. L'espèce unique qu'il y range, habite les déserts des Kirguises, où l'a découverte le docteur Pander. Elle vole peu; mais elle marche avec une grande vitesse, et vit par grandes troupes, à la manière des Corbeaux. Les caractères du genre sont : un bec médiocre, de la longueur de la tête, déclive au sommet, sans échancrure, peu anguleux; la mandibule supérieure recevant l'inférieure, qui est plus courte; narines basales, arrondies, grandes, recouvertes de soies tombantes; pieds robustes, à tarsi allongés, à doigts armés d'ongles triangulaires, aigus, presque droits, et bordés d'une membrane granuleuse,

plus large que les doigts; rémige externe très-courte; la deuxième beaucoup plus longue; les trois suivantes égales; queue régulière.

PODOCE DE PANDER. *Podoces Panderi*, Fisch. Parties supérieures d'un gris verdâtre, tirant au glauque; joues noires; deux traits blancs, en forme de sourcils, au-dessus de l'œil; bec et ongles noirâtres; pieds verdâtres.

PODOCENTRUM. BOT. Ce genre de la famille des Polygonées, institué par Burchell, pour la *Rumex spinosus*, eût correspondu au genre *Emex*, de Necker, si ce dernier genre avait été adopté.

PODOCÈRE. *Podocerus*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach et adopté par Latreille (Fam. nat., etc.), qui le réunissait auparavant à son genre *Corophie*, auquel il ressemble beaucoup. Il en diffère cependant par des caractères assez faciles à saisir, et surtout parce que la seconde paire de pieds est pourvue d'une grande main, tandis qu'il n'y en a pas chez les *Corophies*. Dans les *Podocères*, les antennes inférieures sont de bien peu plus longues que les supérieures, tandis que celles-ci sont très-courtes dans les *Corophies*.

PODOCÈRE CYLINDRIQUE. *Podocerus cylindricus*, Say. Les mains des pattes antérieures sont beaucoup plus petites que celles des pattes de la seconde paire; les mains de cette seconde paire sont presque cylindriques. Amérique du nord.

PODOCÈRE JOLI. *Podocerus pulchellus*, Edw. Les mains des pattes antérieures sont à peu près de la longueur de celles des pattes de la seconde paire; les mains sont ovales, sans échancrure semi-lunaire sur leur bord dentaire. La couleur est blanchâtre, lavée de roux. De la côte méridionale du comté de Cornouailles.

PODOCHILE. *Podochilus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, p. 295), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales connivents; les trois extérieurs connés jusqu'à leur milieu, plus larges que les intérieurs; les latéraux extérieurs, renflés inférieurement; labelle concave, muni à sa base de deux appendices introrsés, un élastiquement à l'onglet du gynostème; celui-ci est petit, offrant au sommet trois segments, dont l'intermédiaire est tricuspidé; anthère dorsale, échancrée antérieurement, à deux loges rapprochées; deux masses polliniques dans chaque loge, oblongues, comprimées, créacées et fixées, par le moyen d'un style commun et bifide, aux échancrures du segment intermédiaire du gynostème.

PODOCHILE LUISANT. *Podochilus lucescens*. C'est une plante herbacée, caulescente, parasite, à racines fibreuses, à tiges simples, garnies de feuilles distiques, ovales, échancrées, rigides et luisantes. Les fleurs sont petites, presque sessiles, accompagnées de petites bractées et disposées en épis solitaires, axillaires ou terminaux. De l'île de Java.

PODOCOME. *Podocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (Bull. de la Soc. philom., septembre 1817, p. 157), qui l'a ainsi caracté-

térisé : involucre composé de folioles inégales, irrégulièrement imbriquées sur plusieurs rangs, linéaires, aiguës, presque foliacées. Réceptacle plan, nu et alvéolé. Calathide radiée, dont les fleurs du centre sont nombreuses, régulières et hermaphrodites; celles de la circonférence nombreuses, femelles, et à corolles en languettes presque linéaires. Ovaires oblongs, comprimés, hispides, amincis et prolongés supérieurement en un col, surmontés d'une aigrette roussâtre, composée de poils nombreux, inégaux, légèrement plumeux. Ce genre se distingue facilement des autres genres du même groupe par ses ovaires dont le sommet est aminci en un col, ce qui rend l'aigrette stipitée, suivant l'ancienne expression. C'est de cette particularité qu'est dérivé le nom générique.

PODOCOMA FEUILLES D'ÉRUVIÈRE. *Podocoma Hieracifolia*, C.; *Erigeron Hieracifolium*, Poir. C'est une plante herbacée, haute de sept à huit pouces, dressée, un peu rameuse, à feuilles radicales rapprochées, larges et obovales, à feuilles supérieures alternes, sessiles, lancéolées et entières, à fleurs disposées en corymbes ou en panicules. Des environs de Buénos-Ayres.

PODODUNÈRES. INS. (Clairville.) Syn. d'Apertères.

PODOGYNE. *Podogyneum*. BOT. On donne ce nom au support particulier formé par l'amincissement de la base de l'ovaire, et qui s'élève quelquefois au-dessus des autres parties de la fleur, comme par exemple dans les Capparidées. Le Podogyne n'est pas un organe distinct du pistil. Il ne faut pas le confondre avec le gynophore, qui est un renflement plus ou moins considérable du réceptacle, tout à fait distinct du pistil qu'il supporte. V. GYNOPHORE.

PODOLÉPIDE. *Podolepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Labillardière (*Nov.-Holl. Plant. Spec.*, vol. 2, p. 37). Caractères : involucre composé d'écaillies nombreuses, régulièrement imbriquées sur plusieurs rangs, appliquées, étroites, oblongues, épaisses, surmontées d'un grand appendice étalé, elliptique, arrondi au sommet, membraneux et ridé. Réceptacle large, plan et nu. Calathide radiée; fleurs du disque nombreuses, hermaphrodites; corolle régulière, tubuleuse, divisée au sommet en cinq segments un peu inégaux, à anthères pourvues d'appendices apicalaires, ovales, lancéolés, et d'appendices basilaires très-longs et sétacés; styles longs, divergents, épaissis au sommet et pourvus de deux bourrelets stigmatiques; ovaire oblong, hérissé de poils, muni d'un très-petit bourrelet basilaire et surmonté d'une aigrette longue, blanche, composée de poils nombreux, finement plumeux et soudés par la base. Fleurs de la circonférence femelles, formant un rayon interrompu; corolle en languette étalée, fendue profondément au sommet en deux ou trois lanières; ovaire et aigrette comme dans les fleurs du disque.

PODOLÉPIDE RIDÉE. *Podolepis rugata*, Labill., *loc. cit.*, tab. 208. C'est une plante légèrement laineuse, haute d'environ un pied, rameuse supérieurement, garnie de feuilles linéaires, et dont les calathides de fleurs sont jaunes, solitaires au sommet de pédoncules terminaux. Nouvelle-Hollande.

PODOLOBIER. *Podolobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, établi par Rob. Brown (*in Hort. Kew.*, éd. 2, vol. 3, p. 9). Caractères : calice quinquéfide, bilabié; la lèvre supérieure bifide; l'inférieure tripartite; corolle papilionacée, dont la carène est comprimée, de la longueur des ailes qui sont presque aussi grandes que l'étendard, lorsqu'il est étendu; ovaire renfermant quatre ovules, disposés sur un seul rang, surmonté d'un style ascendant et d'un stigmate simple; légume pédicellé, linéaire, oblong, légèrement renflé et lisse intérieurement.

PODOLOBIER TRILOBÉ. *Podolobium trilobatum*, Ait.; *Pultenea ilicifolia*, Andr., Bot. repos., pl. 320; *Chorizema trilobatum*, Smith. Feuilles opposées, à dentelures épineuses et trilobées, à base transverse; lobe terminal denté, plus court que les autres; ovaire soyeux. Ce sous-arbrisseau appartient à la Nouvelle-Hollande.

PODOLOBUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Rafinesque, est le même que le *Stanleya*, de Nutt.

PODOLOTE. *Podolotus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Bentham (Royle Himalaya, 198), avec les caractères suivants : calice ovato-tubuleux, à deux lèvres peu distinctes; corolle papilionacée; ailes presque aussi grandes que l'étendard; carène un peu en bec; dix étamines didelphes; filament vexillaire libre ou uni seulement aux autres par la base; ovaire stipité, multiovulé; style filiforme; stigmate capité, oblique. Le fruit est un légume stipité, linéaire, dressé, subcylindrique et polysperme. La seule espèce de ce genre que l'on connaisse appartient aux contrées de l'Inde; c'est une plante herbacée, couchée, rameuse et glabre; les feuilles sont imparipinnées, formées de sept paires de folioles, stipulées et scarieuses.

PODONEJA. BOT. L'une des sections du genre *Neja*, de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, selon De Candolle. V. NEJA.

PODONÉRIÈDE. *Podonereis*. ANNÉL. Dénomination générique employée par Blainville, et appliquée à deux espèces d'Annélides assez mal connues : les *Nereis punctata* et *corniculata* de Linné. Cette dernière a été figurée par Müller (*Zool. dan.*, 2, tab. 52, fig. 1-4).

PODONTIE. *Podontia*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Chrysomélines, institué par Dalman, qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, plus grêles à l'extrémité, dépassant par leur longueur le corselet, insérées près des yeux, sur le bord interne de la tête; palpes inégales, filiformes, minces, avec le dernier article petit; corps oblong; pieds robustes; jambes et cuisses renflées au milieu et armées d'une dent. Ce genre forme le passage des Chrysomèles aux Altises.

PODONTIE A QUATORZE POINTS. *Podontia 14-punctata*, Dalm.; *Chrysomela 14-punctata*, Fab. Elle est d'un fauve testacé; les élytres sont jaunes, avec seize points noirs dont un sur chaque élytre est constamment joint avec son voisin, ce qui en définitive n'en fait paraître que quatorze; la tête est ferrugineuse. Cet insecte se trouve aux Indes orientales.

PODOPAPPUS. BOT. Le genre institué sous ce nom,

par Hooker, dans la famille des Synanthérées, ne paraît point différer du genre *Padocoma*, de Cassini. *V.* ce mot.

PODOPHTHALME. *Podophthalmus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Lamarck, et ayant pour caractères : yeux portés sur des pédicules longs, linéaires, grêles, très-rapprochés à leur base; corps en forme de triangle renversé, court, mais très-large en devant et tronqué postérieurement ou à sa pointe, avec le chaperon étroit, incliné, sur les côtés duquel s'insèrent les pédicules oculaires.

PODOPHTHALME ÉPINEUX. *Podophthalmus spinosus*, Lamk., Lat. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, tab. 1 et 2, f. 1). *Portunus vigil*, Fab. La carapace est lisse, armée de chaque côté d'une forte épine dirigée transversalement en dehors, et qui occupe l'angle externe de l'orbite; en arrière de cette dent on en voit une autre beaucoup plus petite; mais dans le reste de son étendue, le bord latéral n'est que granulé; les antennes externes sont beaucoup moins longues que les internes; les pattes de la première paire sont hérissées d'un grand nombre d'épines; on en voit trois sur le bord antérieur du bras, deux du côté externe du même article, deux sur le carpe et deux sur la main; les pattes des trois paires suivantes ont le tarse cannelé; le cinquième article des pattes postérieures est grand et très-élargi postérieurement; le dernier article est ovalaire et cilié sur les bords. Taille, quatre pouces. De l'Océan indien.

PODOPHTHALMES. *Podophthalma*. CRUST. Division dans laquelle Leach comprend tous les Crustacés dont les yeux sont portés sur des pédicules articulés et mobiles; ce sont les Crustacés pédiocles de Lamarck, ou les Crustacés décapodes et stomapodes de Latreille.

PODOPHYLLACÉES. *Podophyllaceæ*. BOT. Le professeur De Candolle (*Syst. nat. veget.*, 2, p. 51) a proposé d'établir sous ce nom une famille distincte, ayant pour type le genre *Podophyllum* et le *Jeffersonia*, qui n'en est qu'un démembrement. A ces deux genres, il a réuni les genres *Cabomba* et *Hydropeltis*. Mais ces deux derniers sont évidemment monocotylédons, et ne paraissent avoir aucune sorte d'affinité avec le *Podophyllum*. Aussi le professeur De Candolle lui-même en avait-il formé une section à part, sous le nom d'*Hydropeltidées*. Quant au *Jeffersonia*, ainsi qu'au genre encore fort peu connu, nommé *Achlys*, également réuni aux Podophyllacées, ils ne sont pas suffisamment distincts des Papavéracées pour devoir en être séparés.

PODOPHYLLE. *Podophyllum*. BOT. Genre d'abord placé parmi les Renonculacées, mais qui est devenu le type d'une famille particulière, proposée par le professeur De Candolle sous le nom de Podophyllacées (*V.* ce mot). Ce genre offre les caractères suivants : calice de trois sépales caducs; corolle de six à neuf pétales très-grands et imbriqués; étamines au nombre de douze à vingt-quatre, disposées sur deux rangs et libres; ovaire à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés à un seul trophosperme pariétal. Le stigmaté est comme lamelleux, plusieurs fois replié sur lui-même

et comme pelté. Le fruit est une sorte de baie globuleuse, charnue, contenant un grand nombre de graines attachées à un trophosperme pariétal, qui est devenu charnu, très-gros, et remplit presque toute la cavité du fruit. Ces graines, qui sont ovoïdes, offrent un très-petit embryon dressé dans un endosperme charnu. Ce genre se compose de deux espèces, *Podophyllum peltatum*, L., Lamk., Illustr., et *Podophyllum callicarpum*, Rafi. Ce sont deux plantes herbacées, vivaces, originaires de l'Amérique septentrionale.

Le *Podophyllum diphyllum*, L., forme le genre *Jeffersonia*.

PODOPS. *Podops*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Lygacites, établi par Germar. Caractères : antennes de cinq articles dont le premier très-court et épais, les trois suivants plus minces, le cinquième le plus long de tous et ovalaire; tête bombée en dessus, aplatie sur les bords antérieurs; lobe intermédiaire plus court que les latéraux; ceux-ci arrondis en avant, écartés l'un de l'autre au delà du lobe intermédiaire; bec atteignant l'origine des pattes intermédiaires; corselet un peu bombé, avec une faible impression transverse dans le milieu; bord antérieur terminé de chaque côté par une épine horizontale, aiguë; écusson aussi long que l'abdomen; pattes robustes; premier article des tarsi très-épais, le deuxième très-petit.

PODOPS SICILIEN. *Podops siculus*, Ach. Costa. Il est d'un brun ferrugineux, avec le bec, les tarsi et trois points à la base de l'écusson jaunes. Taille, trois lignes.

PODOPSIDE. *Podopsis*. CONCH. Genre proposé par Lamarck, pour quelques coquilles fossiles, que Bruguière confondit avec les Huitres, quoiqu'elles aient cependant la forme des Spondyles. Ce genre, dont les caractères consistent dans une coquille inéquivalente, subrégulière, adhérente par son crochet inférieur, sans oreillette, à valve inférieure plus grande, ayant son crochet plus avancé, à charnière sans dents, à ligament intérieur, paraît être propre à la craie, et les espèces connues jusqu'ici sont au nombre de quatre.

PODOPSIDE. *Podopsis*. CRUST. Ce genre de Schizopodes phosphorescents a été décrit pour la première fois par Thompson, dans ses Recherches zoologiques (2^e liv., avril 1829). Le type de ce genre offre un corps à peu près semblable à celui des Crevettes, mais plus allongé et plus conique, avec des yeux extrêmement gros, portés sur de longs pédoncules dirigés en dehors; thorax un peu conique, légèrement échancré en avant; abdomen conique, de six segments, dont le dernier long et grêle; queue composée de cinq écailles : les externes larges à la base, pointues et ciliées, les intermédiaires coniques et ciliées, la médiane très-courte et pointue; près des pédicules des yeux se trouvent deux appendices courts, qui sont probablement les rudiments des antennes externes; les internes sont aussi longues que le thorax, filiformes, composées de quatre articles poilus; les écailles de la base sont aussi longues que les antennes, coniques, ciliées au bord interne. Les membres thoraciques consistent en une seule paire; ils ont la moitié de la longueur du thorax, et sont composés de cinq articles, dont le dernier poilu

en dedans; les autres paraissent entièrement poilus. Les membres abdominaux, au nombre de cinq paires, sont composés de deux ou trois articles, dont le dernier cilié et double dans les deux paires postérieures.

PODOPTÈRE. *Podopterus*. BOT. Genre de la famille des Polygonées et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, 2, p. 89, tab. 107), et ainsi caractérisé : calice double, à trois divisions profondes : les sépales extérieurs ailés sur le dos; six étamines; trois styles, surmontés de stigmates capités; akène couvert par le calice. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Podopterus Mexicanus*, qui croît dans la région chaude de la Nouvelle-Espagne, entre Vera-Cruz et la Antigua. C'est un arbrisseau épineux, à feuilles fasciculées et très-entières, chacune est munie d'une stipule à sa base; fleurs en grappes fasciculées, et portées sur des pédoncules ailés; circonstance d'où les auteurs ont tiré le nom de *Podopterus*, qui signifie pied ailé.

PODOPTÈRES. ois. (Duméril.) Synonyme de Pinnipèdes.

PODORICARPUS. BOT. (Lamarck.) Synonyme de *Podoria*. V. ce mot.

PODORIE. *Podoria*. BOT. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 5) a donné ce nom au genre *Boscia* de Lamarck, parce qu'il existait déjà un genre *Boscia* établi par Thunberg. Cependant les caractères assignés par ce dernier botaniste à son genre *Boscia*, sont tellement incomplets, que De Candolle n'a adopté ce dernier genre qu'en substituant à son nom celui d'*Asaphes*, qui signifie vague ou incertain; et dès lors le nom de *Boscia* devrait rester pour le genre de Lamarck. Mais comme à l'article *Boscia* on a décrit le genre de Thunberg, en renvoyant à *Podoria* pour celui de Lamarck, il est indispensable d'en présenter ici les caractères. Ce genre appartient à la famille des Capparidées et à la Dodécandrie Monogynie, L. Il a des rapports avec les *Crataeva*, et ses fleurs offrent les caractères essentiels suivants : calice à quatre sépales; point de corolle; douze à vingt étamines insérées sur un torus court; une baie stipitée, globuleuse, monosperme.

PODORIE DU SÉNÉGAL. *Podoria Senegalensis*, Pers., loc. cit.; *Boscia Senegalensis*, Lamk., *Illust. gen.*, tab. 395. C'est un arbre rameux, garni de feuilles alternes, pétiolées, coriaces, ovales, oblongues, elliptiques, très-entières, obtuses et quelquefois échanquées à leur sommet. Les fleurs sont petites, disposées en un corymbe terminal.

PODOSÈME. *Podosæmum*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Diginie, L., établi par Desvaux (Journ. de Botanique, vol. 5, p. 66), sur le *Stipa capillaris*, L., adopté par Beauvois (Agrostogr., p. 28, tab. 8, fig. 1, 2, 5) et par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Amer.*, 1, p. 127), qui en a décrit un grand nombre d'espèces. Voici ses caractères essentiels : épillets uniflores; lépicène à deux valves beaucoup plus courtes que celles de la glume, mutiques ou légèrement aristées; glume à deux valves un peu coriaces, presque égales; l'inférieure bifide, dentée, portant une barbe entre les dents; stigmates plumeux; fleurs dis-

posées en panicules. Kunth place ce genre en tête de sa tribu des Agrostidées; mais il observe qu'il tient le milieu entre cette tribu et celle des Stipacées; il le regarde en outre comme voisin du *Muhlenbergia*. Les deux genres *Trichochloa* et *Tosagris*, proposés avec doute par Beauvois, doivent rester réunis au *Podosæmum*. Les espèces de ce genre sont au nombre d'une quinzaine, toutes indigènes du Mexique, du Pérou et de la Colombie. Ce sont des Graminées assez élégantes, dont plusieurs forment des gazons sur les montagnes volcaniques ou sur les plateaux élevés. Elle croît à une grande hauteur au-dessus de la mer.

PODOSÈME ÉLÉGANT. *Podosæmum elegans*, Kunth. Ses tiges sont dressées, glabres, hautes de deux pieds et au delà; ses feuilles sont roides, sétacées, roulées et striées; gaine fort apparente, fendue et allongée, aussi rude que les feuilles; panicule lâche, presque verticillée, étalée à sa partie inférieure, resserrée vers le sommet, presque verticillée; valves du calice égales, presque glabres, aiguës, un peu ciliées au sommet; celles de la corolle purpurines, velues à leur base; dents subulées; arêtes trois fois plus longues que la corolle; étamines violettes. On la trouve dans les Andes du royaume de Quito.

PODOSOMATES. *Podosomata*. АРАСЪН. Ce nom est employé par Leach pour désigner le premier ordre de la sous-classe des Céphalostomes. Cet ordre répond à la famille des Pycnogonides de Latreille.

PODOSPERMA. BOT. Labillardière a proposé sous ce nom, dans le second volume de son *Novæ-Hollandiæ Plantarum Specimen*, publié en 1806, un genre de la famille des Syanthérées. Environ un an auparavant, De Candolle avait déjà proposé l'établissement d'un genre *Podospermum*, qui appartient à la même famille naturelle, mais qui n'a rien de commun avec lui. Pour éviter la confusion de ces genres, Cassini a changé le nom proposé par Labillardière d'abord en celui de *Podothecca*, puis en *Phænopoda*. Cependant, comme c'est sous le titre de *PODOSPERME* qu'il en a publié la description, il semble qu'on devrait s'en tenir à ce nom, quoique celui de *Phænopoda* soit plus convenable. V. *PODOSPERME*.

PODOSPERME. *Podospermum*. BOT. Lorsqu'un trophosperme porte plusieurs graines, celles-ci sont quelquefois soutenues chacune par un prolongement, ordinairement filiforme, de la substance même du trophosperme et auquel on donne le nom de Podosperme. Cet organe peut offrir beaucoup de modifications, quant à sa forme, sa position, sa longueur, sa substance, etc. V. *GRAINE*.

PODOSPERME. *Podospermum*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie égale, L., établi en 1805 par De Candolle, dans la seconde édition de la Flore française, et présentant les caractères suivants : involucre composé d'écaillés appliquées, régulièrement imbriquées : les extérieures ovales, foliacées, membraneuses sur les bords et munies un peu au-dessous du sommet d'un petit appendice conique ou subulé et comprimé; les intérieures oblongues, lancéolées, sans appendice; réceptacle plan et nu; calathide formée de demi-fleurons

nombreux, étalés en rayons et hermaphrodites; akènes longs, grêles, cylindracés, striés, glabres, non amincis en col, pourvus d'un bourrelet apicalaire, portés sur un pédicelle long comme la moitié du vrai fruit, présentant à leur intérieur un axe fibreux et persistant, surmontés d'une aigrette composée de poils nombreux et plumeux. Le genre *Podospermum* avait été confondu par Tournefort et Linné avec le *Scorzonera*. Vaillant l'avait en quelque sorte constitué sous le nom de *Scorzoneroïdes*, mais il n'avait eu égard qu'à des caractères secondaires, tirés des feuilles. Gærtner décrit avec soin la structure remarquable de l'akène et de son pédicelle, caractère qui a servi à De Candolle pour l'établissement définitif du genre *Podospermum*.

PODOSPERME DÉCOUPÉ. *Podospermum laciniatum*. C'est une plante herbacée, à feuilles longues, linéaires, aiguës, dont les inférieures pinnatifides; les calathides sont composées de fleurs jaunes, terminales. Europe.

PODOSPHOERIA. (*Hypoxyloës*.) Ce genre établi par Kunze (*Micol. heft.*, 2, p. 115, pl. 2, fig. 8), n'a point paru assez distinct du genre *Erysiphe* pour ne pas lui être réuni; il en constitue une section. V. ERY-SIPHE.

PODOSPORIUM. BOT. Ce genre de Champignons. proposé par Schweiniz, est le même que le genre *Helminthosporium* de Link.

PODOSTACHYDE. *Podostachys*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Klotsch qui lui donne pour caractères: fleurs monoïques; les staminigères ont le calice à cinq divisions, la corolle composée de cinq pétales, huit à dix étamines insérées au réceptacle, avec leurs filaments libres, les anthères introrsés, oblongues et à deux loges. Les fleurs pistilligères ont le calice campanulé, à six divisions égales; leur corolle se compose de six pétales petits et linéaires; l'ovaire est trigone et velu; les ovules sont pendants et solitaires dans chaque loge; les stigmates, au nombre de trois, sont sessiles, profondément divisés en deux lobes filiformes, contournés au sommet. Le fruit consiste en une capsule trilobulaire, à trois coques bivalves et monospermes. Les *Podostachydes* se trouvent au Brésil. Ce sont des plantes herbacées, velues, à feuilles alternes, pétiolées, hipustulées, dentelées ou crénelées sur les bords; les fleurs forment des épis terminaux, où les staminigères sont longuement pédonculées et les pistilligères accolées en verticille contre l'axe.

PODOSTÈME. *Podostemum*. BOT. Genre de plantes monocotylédones, établi par le professeur Richard (*in Michx. Flor. Bor. Amer.*, 2, p. 164), et ainsi caractérisé: le calice se compose de deux petites écailles unilatérales, entre lesquelles naît un filament simple inférieurement, divisé supérieurement en deux branches courtes, portant chacune une anthère cordiforme et bilobulaire; le pistil offre un ovaire libre, à deux loges polyspermes, surmonté de deux stigmates sessiles et filiformes; le fruit est une capsule ovoïde, souvent striée, à deux loges, contenant chacune un assez grand nombre de graines attachées à un trophosperme qui occupe chaque face de la cloison. Ce

genre se compose de deux espèces. Ce sont de petites plantes aquatiques, fixées sur les rochers humides ou parasites sur la racine des arbres qui croissent au voisinage de l'eau. Leurs feuilles sont divisées en un grand nombre de segments linéaires, et leurs fleurs sont solitaires ou fasciculées. L'une de ces espèces a été trouvée par Michaux sur les rochers des cataractes de l'Ohio, c'est le *Podostemum ceratophyllum*, Michx., *loc. cit.*, t. 44; l'autre, observée par Humboldt et Bonpland sur les rives de l'Orénoque, a été décrite par Kunth, sous le nom de *Podostemum rupioides*, dans le premier volume de ses *Nova Genera*.

PODOSTÈMÈES ou **PODOSTÈMONÈES.** *Podostemææ*. BOT. Le professeur Richard, en indiquant les rapports du genre *Podostemum* avec le *Marathrum* de Bonpland, avait annoncé que ces deux genres devaient former une famille distincte sous le nom de **PODOSTÈMÈES**. Cette famille a été adoptée par Kunth et par Jussieu; mais en considérant attentivement les caractères qu'elle présente, on voit qu'elle a les plus grands rapports avec les Juncaginées du professeur Richard, et qu'elle n'en diffère que par sa capsule à deux loges polyspermes. Indépendamment des genres *Podostemum* et *Marathrum*, Jussieu rapporte encore au groupe des *Podostèmées* les genres *Holophila*, *Diplanthera* et *Hydrostachys* de Du Petit-Thouars.

PODOSTIGMA. BOT. Ce genre, de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Elliot dans son Esquisse de la Botanique de la Caroline du sud et de la Géorgie, est identique avec celui que Nuttall a proposé sous le nom de *Stylandra*, puisqu'il a également pour type l'*Asclepias pedicellata*, de Walter. V. STYLANDRE.

PODOSTOME. *Podostoma*. ZOOPH. Raffinesque (Précis des découvertes sémiologiques, p. 87) a établi sous ce nom un nouveau genre qu'il caractérise ainsi: corps allongé; tentacules circulaires, déterminés, simples, rétractiles; anus terminal. Ce genre paraît voisin des *Holothuries*. En effet, dans un ouvrage subséquent (Analyse de la Nature, p. 152), le même auteur le place dans la sous-famille des *Podostomiens*, *Podostomia*, laquelle renferme entre autres genres celui des *Holothuries*. Raffinesque décrit très-succinctement deux espèces: le *Podostoma rufa*, qui est d'un roux foncé, cylindrique, tuberculé, pourvu de douze tentacules; et le *Podostoma protea*, roussâtre, pointillé de brun, à corps lisse, variable, muni de douze tentacules; il change à volonté de forme: il devient oblong, ovale, obovale ou pyriforme. Je l'ai vu se propager, ajoute l'auteur, en se divisant en deux. Ces espèces, qui ne sont pas figurées, habitent les mers de la Sicile.

PODOTHÈQUE. *Podotheca*. BOT. H. Cassini a donné ce nom au genre *Podosperma*, établi par Labillardière (*Nov.-Holland. Spec.*, vol. 2, p. 55, tab. 177), et qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Inulées. Voici ses caractères essentiels: involucre cylindracé, composé de folioles irrégulièrement imbriquées, linéaires, acuminées; réceptacle petit, plan, alvéolé ou hérissé d'appendices charnus; calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; corolles excessivement

longues et grêles, presque filiformes, à limbe très-court, divisé en cinq lobes; ovaires grêles, presque cylindriques, hispides, portés sur un long pédicelle inséré au centre d'une aréole basilaire oblique, et surmontés d'une aigrette très-longue, composée de cinq petites paillettes soudées par la base et plumeuses. Ce genre est surtout remarquable par la longueur du pédicelle qui supporte l'ovaire; mais, selon Cassini, ce filet existe aussi dans les autres Synanthérées; seulement il y est moins visible. C'est ce qui a engagé cet auteur à changer une seconde fois le nom générique en celui de *Phænopoda*, qui exprime mieux la véritable structure du fruit.

PODOTHÈQUE A FEUILLES ÉTROITES. *Podolheca angustifolia*, Cass.; *Podosperma angustifolia*, Labill., *loc. cit.* C'est une plante herbacée, annuelle, à lige droite, cylindrique, haute d'environ sept pouces, à feuilles demi-amplexicaules, linéaires, obtuses, canaliculées en dedans, à calathides solitaires au sommet des rameaux qui sont épaissis immédiatement au-dessous de l'involucre. Cette plante croît à la terre de Van-Leuwin dans la Nouvelle-Hollande.

PODURE. *Podura*. **INS.** Genre de l'ordre des Thysanoures, famille des Podurelles, établi par Linné. Caractères: corps aptère; tête distincte, portant deux antennes droites, de quatre articles; des mâchoires, des lèvres et des palpes, mais peu distinctes; corselet à six pattes; abdomen allongé, linéaire: queue fourchue, repliée sous le ventre, propre pour sauter. Ces insectes sont très-petits, fort mous, et leur forme semble approcher un peu de celle du Pou de l'Homme. Ce genre se distingue des *Smynthures* par la forme de l'abdomen qui est globuleux dans ces derniers; ceux-ci ont de plus la dernière pièce des antennes formée de petits articles. Les Podures sont ovipares et ne subissent aucune métamorphose. En sortant de l'œuf, elles ont les formes qu'elles auront toute leur vie. Elles croissent journellement et changent de peau. Degéer, dont le nom se rattache aux observations les plus curieuses sur les mœurs des insectes, a trouvé en Hollande des Podures vivantes et très-alertes, pendant les plus grands froids; leurs œufs étaient auprès d'elles; ils étaient d'une couleur jaune qui changea en rouge foncé quand ils furent près d'éclore; ayant ouvert ces œufs, il ne trouva rien dedans qui eût la figure d'un insecte, mais il y vit seulement quelques points noirs. Peu de jours après, il en sortit de petites Podures qui avaient leur queue fourchue, dirigée en arrière. Il a remarqué que les Podures aquatiques ne peuvent vivre longtemps hors de l'eau; elles se dessèchent et meurent bientôt; ce qui fait voir que ces Podures diffèrent des Podures terrestres qui supportent la chaleur du soleil sans en souffrir.

Les Podures se tiennent sur les arbres, les plantes, sous les écorces ou sous les pierres, quelquefois dans les maisons. D'autres vivent à la surface des eaux dormantes où elles exécutent leurs sauts. On en trouve quelquefois sur la neige, même au temps du dégel. Plusieurs se réunissent en sociétés nombreuses sur la terre et les chemins sablonneux, et ressemblent de loin à de petits tas de poudre à canon. On pense que les

Podures vivent de matières végétales altérées qu'elles rongent. On connaît un assez grand nombre de Podures, propres à l'Europe.

PODURELLES. *Podurellæ*. **INS.** Famille de l'ordre des Thysanoures, établie par Latreille, et comprenant le grand genre Podure de Linné et des autres entomologistes. Ses caractères sont: corps aptère; tête distinguée du corselet, portant deux antennes filiformes, de quatre articles simples, ou dont le dernier est composé; mâchoires, lèvres et palpes peu distinctes; corselet portant six pattes; abdomen terminé par une queue fourchue, appliquée, dans l'inaction, sous le ventre et servant à sauter. Cette famille se divise ainsi qu'il suit, d'après Bourlet:

† Corps couvert d'écaillés.

Antennes longues, composées de trois articles, dont le dernier beaucoup plus long que les autres; yeux formés de six ocelles: genre *Macrotome*. Antennes courtes, de quatre articles; huit ocelles: genre *Lépidocyrtie*.

†† Corps nu.

Antennes de longueur moyenne; deux à cinq articles inégaux; six ocelles: genre *Hétérostome*. Antennes courtes, constamment de quatre articles; six ou huit ocelles: genre *Isotome*.

Antennes très-courtes, de quatre articles; corps fort petit; organe du saut attaché sous le ventre, et non à son extrémité; huit ocelles: genre *Hypogastre*.

POECILE. *Pœcilus*. **INS.** Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli. Les caractères que l'auteur assigne à ce genre sont: antennes comprimées, plus épaisses à leur extrémité; mandibules munies de petites dents à leur base; palpes maxillaires extérieures ayant leur quatrième article de la longueur du précédent; languette courte, un peu tronquée, ayant des soies terminales écartées; labre tronqué, entier ou à peine échancré; corselet plus étroit à sa base, ayant deux stries de chaque côté, l'extérieure très-petite et oblitérée par des points enfoncés; ailes quelquefois courtes.

POECILE CUIVREUX. *Pœcilus cupreus*, Bonelli; *Carabus cupreus*, L., Bupreste Perroquet, Geoff. Le dessus du corps est d'un bronzé cuivreux ou d'un vert obscur; les antennes ont leurs premiers articles fauves, les autres ainsi que le dessus du corps sont noirs; le corselet a deux impressions enfoncées près des angles et une ligne au milieu peu prononcée; les élytres ont des stries légèrement ponctuées; il y a sur la huitième trois points plus distincts. Taille, cinq lignes. Très-commun en Europe.

POECILIE. *Pœcilia*. **POIS.** Genre de la famille des Cyprins, dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, de la méthode de Cuvier. Les caractères consistent en ce que les espèces dont ce genre se compose ont les deux mâchoires aplaties horizontalement, peu fendues, garnies d'une rangée de petites dents très-fines; le dessus de la tête est plat; les opercules sont grands; trois rayons aux branchiostéges; le corps peu allongé; les ventrales peu reculées et une dorsale unique située

au-dessus de l'anale. Ce sont, dit Cuvier, de petits Poissons des eaux douces de l'Amérique dont un, le *Poecilia vivipara* de Schneider, fait des petits vivants. Le *Cobitis heteroclitia* de Linné, et l'*Hydrargire Swam-pine* de Lacépède, appartiennent au genre dont il est question.

PŒCILME. *Pœcilma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, institué par Germar qui lui donne pour caractères : antennes insérées vers le milieu du rostre, n'atteignant point la base du corselet, composées de onze articles, dont le premier et le deuxième assez grands et presque cylindriques, les cinq suivants courts, rétrécis, presque globuleux, les derniers formant une massue courte et ovale; tête petite et presque ronde; yeux grands, globuleux, proéminents, occupant presque toute la partie supérieure de la tête, rapprochés ou se touchant sur le front; corselet oblong, très-rétréci antérieurement, ayant à sa partie postérieure deux sinuosités profondes, prolongé dans son milieu, et s'avancant sur l'écusson; ses angles latéraux sont arrondis; écusson distinct et ponctiforme; élytres à peine plus larges que la partie postérieure du corselet, presque ovales, un peu aplaties, ayant leurs angles huméraux proéminents, un peu plus larges que longues, arrondies et obtuses à leur extrémité, recouvrant des ailes et laissant dépasser l'anus.

PŒCILME A DEUX ÉPINES. *Pœcilma bispinosa*, Germ.; *Rhynchœnus bispinosus*, Fab. Il est brun, varié de blanc et de roux ferrugineux; sa poitrine est armée de deux épines et ses cuisses sont dentées. De Sumatra.

PŒCILODERMIDE. *Pœcilodermis*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Schoot qui lui assigne pour caractères : calice renflé en cloche, à cinq divisions roulées; tube staminal mâle, cylindrique, inclus dans le calice, renflé à la base; ovaires rudimentaires, sessiles; filaments libres au sommet, portant des anthères subuniloculaires, amoncelées sans ordre dans le capitule. Tube staminal femelle presque nul, chargé d'une trentaine d'anthères stériles, uniloculaires et pareillement disposés sans ordre; ovaires connexes, surmontés de styles qui sont leurs prolongements, et que couronnent des stigmates courbés et ligulaires. Le fruit consiste en des carpelles folliculaires, stipitellées, gommeuses et indéchiscentes.

PŒCILODERMIDE A FEUILLES DE PEUPLIER. *Pœcilodermis Populnea*, Sch. C'est un arbre dont les feuilles ressemblent entièrement à celles du Peuplier et dont les bords ont des apparences de crénelures avec de petites épines lucidules; les fleurs sont grandes, élégantes, rassemblées au sommet des rameaux en grappes pendantes. De la Nouvelle-Hollande.

PŒCILOPES. *Pœcilopa*. CRUST. Dans l'ouvrage sur le Règne Animal, de Cuvier, Latreille a désigné ainsi la première section de l'ordre des Entomostracés, classe des Crustacés. Depuis (Fam. nat. du Règne Anim., p. 505), il a formé, avec cette section, sa seconde division générale de la même classe, celle des Édentés. La bouche des Crustacés de la première division, celle des maxillaires, se compose d'un labre, de deux mandibules, d'une languette, de deux paires de mâchoires, et d'un

certain nombre de pieds-mâchoires. Ces organes sont situés, comme d'ordinaire, en avant des pieds ambulatoires; mais les Crustacés édentés diffèrent beaucoup à cet égard. Ainsi que dans les Limules, les mandibules et les mâchoires sont remplacées par un prolongement, hérissé de petites épines, du premier article des hanches des pieds ambulatoires, ou ceux du premier bouclier; le pharynx occupe la ligne médiane. Tantôt, ainsi que dans les Argules, les Caliges et autres Crustacés suceurs, un suçoir, soit saillant et en forme de bec, soit caché, compose la bouche. De part et d'autre les antennes sont toujours très courtes et les intermédiaires font souvent l'office de pinces, caractère qui rapproche ces animaux des Arachnides. Jurine fils, dans son beau Mémoire sur l'Argule foliacé, avait déjà indiqué ces divisions générales des Crustacés. Les Pœcilopes sont tous pourvus d'un test horizontal en forme de bouclier, d'une ou de deux pièces, de deux yeux au moins, mais souvent peu sensibles, et de deux sortes de pieds, les uns préhenseurs et les autres natatoires et branchiaux. Telle est l'origine du nom de Pœcilopes (pieds divers) que Latreille a d'abord donné à cette section. Si l'on excepte les Limules, ces Crustacés sont tous parasites. Ils composent deux ordres, celui des Xiphosures et celui des Siphonostomes. V. ces articles.

PŒCILOPTÈRE. *Pœciloptera*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Fulgorelles, établi par Germar (Magas. entomol., Bullet. 1818), et auquel il donne pour caractères : tête obtuse à sa partie antérieure; front presque ovale, rebordé sur les côtés, sa base occupant le vertex, son extrémité ayant une impression transversale; chaperon attaché à l'extrémité du front, conique, subulé à son extrémité; labre recouvert; rostre à peu près de la longueur de la moitié du corps; yeux globuleux, pédiculés en dessus; point d'yeux lisses; antennes éloignées des yeux, courtes; leur premier article menu, cylindrique; le second obconique, concave à son extrémité, portant une soie qui est épaisse à sa base. Ce genre a été détaché du genre *Flatta* de Fabricius. L'espèce qui peut en être considérée comme le type, est le *Flatta phulenoïdes* de cet auteur.

PŒCILOPTÉRIS. BOT. Ce genre de la famille des Polypodiacées, proposé par Eschweiler, n'a point paru assez fortement caractérisé pour être adopté; il forme l'une des divisions du genre *Acrostichum* de Linné.

PŒCILOSOME ou PŒKILOSOME. *Pœcilosoma*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Audinet-Serville, pour quelques insectes du Brésil, que Dalman avait d'abord placés dans le genre *Prione*. Caractères : antennes atteignant la moitié des élytres, composées de onze articles cylindriques, dont le troisième est presque aussi long que les deux suivants réunis, les derniers sont comprimés et s'élargissent un peu; tête assez petite; mandibules courtes et pointues; palpes assez courtes, dont le dernier article est cylindrico-conique; corselet presque carré, un peu rétréci en devant, sans crénelures, avec son bord latéral quelquefois un peu inégal antérieure-

ment et portant, passé le milieu, une épine pointue; écusson triangulaire, pointu, de médiocre grandeur et glabre; élytres un peu convexes, arrondies et mutiques à leur extrémité; angle sutural un peu saillant; corps assez court et large; abdomen entier; pattes de moyenne longueur; jambes sans épines internes; deuxième article des tarses le plus petit; le quatrième grand. Les Pœcilosomes appartiennent à l'Amérique méridionale; ils habitent les bois et se trouvent sur les feuilles et le tronc des arbres; ils volent le soir sans produire aucun bruit.

PŒCILOSOME ORNÉ. *Pœcilosoma ornatum*, Serv.; *Prionus ornatus*, Dalm. Son corps est d'un vert sombre, tirant sur le bleu foncé; tête finement ponctuée, avec une ligne médiane enfoncée; corselet ponctué, avec ses bords latéraux finement crénelés antérieurement et portant un peu au delà du milieu une petite épine; élytres légèrement chagrinées, d'un vert obscur, ayant dans leur milieu deux petites taches rondes et d'un rouge éclatant; pattes et abdomen d'un vert bleuâtre métallique. Taille, un pouce. Brésil.

PŒCINOLOTE. *Pœcinolota*, Ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Eschscholtz pour un insecte du Brésil, que Klug a placé dans le genre *Buprestis*, sous le nom spécifique de *interrogationis*. Caractères: antennes plus courtes que la tête, composées de onze articles, dont le premier gros, court et en massue, les trois suivants très-petits et subcylindriques, les sept derniers courts et transversaux; palpes maxillaires de trois articles, le dernier un peu plus allongé, subovoalaire, un peu tronqué au bout; palpes labiales très-petites; mandibules fortes, à dents courtes et aiguës; menton très-grand, transversal, arrondi sur les côtés, tronqué antérieurement; labre grand, transversal, échancré antérieurement; tête très-petite, un peu déprimée, suborbiculaire, avec un enfoncement entre les yeux qui sont grands, assez convexes et écartés; corselet trapézoïdal, arrondi sur les côtés, avec un lobe saillant, antérieur, prolongé postérieurement vers l'écusson en un autre lobe large, court et tronqué; corps étroit, peu convexe en dessus; écusson grand, subcordiforme, tronqué vers le corselet; élytres aussi larges que le corselet, vers la base, se rétrécissant bientôt et jusqu'à leur extrémité qui est tronquée et épineuse; articles des tarses courts, point dilatés, courbés, le premier ne dépassant pas le deuxième, le quatrième à peu près de la même longueur que le précédent.

PŒDERUS. Ins. Synonyme de Pédère. *V.* ce mot.

PŒKILOPTÈRE. *Pœkiloptera*, Ins. Nom sous lequel Latreille avait distingué un petit genre de l'ordre des Hémiptères, que Fabricius a désigné sous le nom de Flatte. *V.* ce mot.

PŒOCÈRE. *Pœocera*, Ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, de la famille des Fulgoriens, établi par Burmann, aux dépens du genre *Lystra* de Fabricius. Caractères: corps assez épais; tête aplatie en dessus; front beaucoup plus large que long; antennes insérées au-dessous des yeux: le second article ovale, allongé, moins large que le premier; ocelles assez petits, placés

entre les yeux et les antennes; thorax large, arrondi en avant, un peu rétréci postérieurement; élytres grandes, réticulées, ayant toutes leurs nervures transversales très-serrées et parallèles; pattes épaisses, les postérieures longues, avec les jambes garnies d'épines robustes.

PŒOCÈRE A LUNETTES. *Pœocera perspicillata*, Bur.; *Lystra perspicillata*, Fab. Son corps est d'un noir obscur; la tête, le thorax et les élytres sont d'un brun foncé, sans aucune tache; les ailes sont d'un rouge de sang à leur base, avec une tache diaphane à leur extrémité; l'abdomen est d'un beau rouge; les pattes sont noires, avec les articulations rouges aux postérieures. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

PŒOPHAGOMYDE. *Pœphagomys*, MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, établi par F. Cuvier, pour un Quadrupède rapporté de Coquinbo, au Chili, par Gaudichaud. Ce genre est voisin du Campagnol, mais il en diffère par son système dentaire; il a seize molaires, quatre de chaque côté, et à chaque mâchoire. Ces dents n'ont point de racine distincte de la couronne; chacune d'elles est à peu près aussi longue que large, et formée, à la surface triturante, d'une partie centrale, environnée d'un ruban d'émail, formant deux plis vis-à-vis l'un de l'autre au milieu de la dent. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; elle a été observée au Chili.

PŒOPHAGOMYDE NOIR. *Pœphagomys ater*, F. Cuv. Ce Rongeur a la physionomie générale des Campagnols (*Arvicola*) et sa taille est à peu près celle du Rat d'eau; il a quatre pouces trois lignes de longueur du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci a un pouce cinq lignes; les pattes comme la tête sont très-grosses, proportionnellement à la grandeur du corps, et, à tous égards, il paraît être un animal fort, mais lourd et peu agile. Ses dents incisives sont simples, d'une grandeur médiocre, et, du reste, de la forme commune à toutes ces dents chez les Rongeurs; les supérieures naissent dans une saillie que forme le maxillaire et qui leur sert d'alvéole; leur origine est très-près du bord dentaire et vis-à-vis de l'intervalle qui sépare la deuxième mâchoire de la troisième. Les incisives inférieures prennent naissance à la hauteur et un peu en avant du condyle; les mâchoires, sans racine distincte de la couronne, au nombre de quatre de chaque côté des deux mâchoires, et à peu près aussi longues que larges, vont en diminuant légèrement de la première à la dernière, et toutes présentent, au fond, la même figure qui consiste en une partie centrale unie et simple, environnée d'un ruban d'émail formant deux plis vis-à-vis l'un de l'autre, au milieu de la dent, l'un en dedans, l'autre en dehors; ces plis partagent incomplètement chaque dent en deux parties qui sont égales dans les trois premières dents, tandis que dans la dernière la partie postérieure est plus étroite que l'antérieure. Ces dents, par la forme qu'elles présentent au point d'usure où elles sont arrivées dans l'individu qui a servi à cette description, montrent qu'elles étaient primitivement formées de deux collines séparées par un sillon moins profond dans son milieu que sur les bords, et ce sont les restes de ce sillon prolongé en rainure tout le long

des côtés des dents, qui se voient dans les plis dont il vient d'être parlé. Les narines sont petites et nues; l'œil est assez grand; l'oreille est simple, avec une conque externe peu étendue; la langue est courte, fort épaisse et garnie de papilles molles; les membres sont larges et forts; chaque pied a cinq doigts libres, armés d'ongles longs, minces et crochus, excepté le pouce des pieds de devant, beaucoup plus court que les autres doigts, mais libres comme eux, qui a un ongle plat; six tubercules nus se voient sous les carpes comme sous les tarses, et chacun d'eux a une sorte de mamelon corné à son centre; la queue est entièrement revêtue de poils.

Le pelage est noir, très-doux et soyeux; les poils ont trois à quatre lignes de longueur; de fortes moustaches garnissent les côtés du museau et le dessus des yeux.

POEPHAGUS. MAM. (Ælien.) Synonyme d'Yack, espèce du genre Bœuf. *V.* ce mot.

POEPIPIA. BOT. *V.* POPPIGIE.

POESKOP. MAM. Espèce du genre Baleine. *V.* ce mot.

POGGE. POIS. (Pennant.) Synonyme de *Cottus cataphractus*. *V.* COTTE.

POGOGYNE. *Pogogyne*. BOT. Genre de la famille des Labiées, établi par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, marqué de quinze nervures, strié, à cinq dents dont les deux inférieures du double plus longues que les supérieures; tube de la corolle exserte, poilu intérieurement à l'orifice, le limbe à deux lèvres, dont la supérieure dressée, presque plane et entière; l'inférieure étalée, à trois lobes plans et entiers; quatre étamines ascendantes, rapprochées au sommet, les inférieures plus longues; filaments glabres; anthères à deux loges parallèles, distinctes, mutiques; style velu, terminé par deux lobes égaux et subulés, supportant les stigmates. Les Pogogyne sont des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, oblongues, très-entières, quelquefois les supérieures sont dentelées et glabres; celles du sommet des tiges sont assez verticillées ainsi que les bractées, et comme elles veinées de blanc. Les fleurs sont réunies en épis denses et verticillés. Californie.

POGONANDRA. BOT. Le genre établi sous ce nom par le professeur Don, dans la famille des Goodéniacées, ne diffère point du genre *Scævola* de Linné.

POGONANTHÈRE. *Pogonanthera*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par le docteur Blume, pour une espèce des Moluques qui avait été placée inconsidérément parmi les Mélastomes. Caractères : tube du calice cyathiforme, presque carré, soudé inférieurement avec l'ovaire : son limbe a quatre dents; corolle composée de quatre pétales insérés à l'orifice du tube calicinal et alternes avec les dents de son limbe, lancéolés, acuminés; huit étamines presque égales, insérées avec les pétales; anthères oblongues, aiguës, dressées, à un pore, barbus postérieurement; ovaire inférieurement adné, conique au sommet qui est libre, velu, à quatre loges multiovulées; style filiforme; stigmate petit et obtus. Le fruit est une baie globuleuse, couronnée par le limbe du calice, quadriculaire et pulpeuse. Les semences sont ovales et lisses.

POGONANTHÈRE POUDEUSE. *Pogonanthera pulverulenta*, Blume; *Melastoma pulverulentum*, Jack. C'est un arbuste dont les rameaux sont cylindriques; les feuilles sont opposées, ovato-oblongues, un peu auriculées à leur base, marquées de trois ou cinq nervures, entières, glabres, portées sur des pétioles parsemés de petits points jaunâtres; les fleurs sont paniculées, et leurs pédoncules paraissent couverts d'une poussière résineuse jaune.

POGONATHE. *Pogonathus*. POIS. Le genre formé par Lacépède, d'après un dessin de Commerson, pour un Poisson que ce dernier avait vu pêcher dans le fleuve de la Plata, n'a point été adopté par Cuvier, qui regarde l'une de ses espèces comme appartenant aux Ombrines, sous-genre de Sciènes. *V.* ce mot.

POGONATHERUM. BOT. Palisot de Beauvois (Agrostographie, p. 56, tab. 11, fig. 7) a établi sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui a pour type le *Perotis polystachya* de Willdenow et Persoon, ou *Saccharum panicum* de Lamarck. R. Brown avait déjà indiqué la formation de ce genre dans son *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, p. 172 et 204, en lui associant, avec doute, l'*Andropogon crinitus* de Thunberg. Il le considérait comme très-voisin du genre *Imperata*, fondé sur le *Saccharum cylindricum*, dont il diffère par ses fleurs aristées, son unique étamine, et le défaut de valve inférieure de la glume, dans la fleur hermaphrodite. Sans citer en aucune manière les observations de Brown, Palisot-Beauvois caractérise ainsi son genre *Pogonatherum* : chaume rameux; fleurs disposées en épis simples; lépiciène (glume, Beauv.) velue à la base, à deux valves, l'inférieure mutique, la supérieure surmontée d'une scie très-longue. La fleur inférieure est neutre, à glumes membraneuses, mutiques. La fleur supérieure est hermaphrodite, à glume inférieure aristée sur le dos; style bipartite; stigmates en goupillon. Le *Pogonatherum panicum* croit dans l'Inde orientale.

POGONATUM. BOT. (*Mousses*.) Palisot de Beauvois avait séparé sous ce nom générique les espèces de Polytrichs qui sont dépourvues d'apophyse à la base de l'urne, et qu'il considérait comme n'ayant pas de péricœtium autour de leur pédicelle; ce genre, qui comprenait tous les Polytrichs à urne cylindroïde ou hémisphérique, n'a pas été adopté. *V.* POLYTRIC.

POGONE. *Pogonus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, institué par Dejean qui admet comme caractères distinctifs : palpes terminées par un article ovalaire et presque pointu; une dent bifide au menton; tête courte et assez grosse; corselet plus large que long, avec son bord postérieur un peu plus étroit que l'antérieur; élytres en carré long, avec l'extrémité arrondie. On connaît un assez grand nombre de Pogones qui sont presque tous propres à l'Europe, et que l'on avait confondus avec d'autres espèces sous le nom général de Carabes et depuis sous celui de Platysmes. Ces insectes affectionnent le voisinage des eaux salées et se rencontrent presque exclusivement sur les bords de la mer ou de certains lacs. Ils sont très-agiles, toujours allongés, assez plats, de forme parallèle, ce qui est dû

en partie au peu de rétrécissement du corselet en arrière. Leurs couleurs les plus ordinaires sont le vert et le bronzé, rarement le jaunâtre.

POGONE A AILES FALES. *Pogonus pallidipennis*, Dej. Dessous du corps, tête et corselet d'un vert bronzé, brillant et orné de reflets cuivreux; élytres et pattes d'un jaune pâle, avec les antennes et la bouche un peu plus foncées; une grande tache vert-bronzé sur les élytres qui sont chargées de stries vertes; des points et des rides sur le corselet. Bords de la Méditerranée. Les *Pogonus littoralis*, Duft.; *holophilus*, Germ.; *gilvipes*, Dej.; *riparius*, Dej.; *meridionalis*, Dej.; *gracilis*, Dej., et *testaceus*, Dej., sont les autres espèces que l'on rencontre le plus communément en Europe.

POGONIA. BOT. Jussieu avait établi sous ce nom un genre dans la famille des Orchidées, ayant pour type les *Arethusa ophioglossoides* et *Arethusa ciliaris*. Ce genre, qui n'avait point été adopté d'abord, a été rétabli comme distinct par R. Brown et Lindley. Voici ses caractères : le calice est étalé; les trois divisions externes et les deux internes sont entièrement libres et non glanduleuses; le labelle est sessile, concave, marqué d'une crête souvent ciliée. Le pollen est farineux. Robert Brown rapporte de plus, à ce genre, l'*Arethusa dicaricata*. Le genre *Pogonia*, ainsi caractérisé, diffère des *Arethusa* par son labelle sessile, ses divisions calicinales distinctes et non soudées entre elles; son pollen farineux et non formé de grains solides.

Andrews a établi un autre genre *Pogonia*, que Ventenat a nommé *Andrewsia*, mais que R. Brown croit devoir réunir à son genre *Myoporium*.

POGONIADÉ. *Pogonias*. pois. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Percoides, très-voisin des Sciènes, ayant comme elles le museau obtus, les os de la tête caverneux, les opercules écailleux, mais sans dentelures. Leurs dents sont en velours; il y a des pores sous la mâchoire inférieure, la partie épineuse de la dorsale est séparée jusqu'à la base molle; le caractère particulier des Pogoniades consiste en de nombreux barbillons, petits, adhérents sous la mâchoire inférieure, et rapprochés surtout sous la symphyse. Cuvier en cite deux espèces, savoir : le *Sciæna gigas* de Mitchild, et le *Labrus grunniens* du même auteur, qui est le *Pogonias fasciatus* de Lacépède (t. 11, pl. 26, fig. 2). Ce dernier a quatre bandes transversales, étroites, et d'une couleur très-vive de chaque côté du corps; il se trouve en abondance dans la baie de Charlestown où il est recherché à cause de l'excellence de sa chair.

POGONIAS. OIS. V. BARBICAN.

POGONITIS. BOT. Le genre appelé de ce nom par Reichenback, dans la famille des Légumineuses, ne diffère point du genre *Anthyllis*, de Linné.

POGONOBASIDE. *Pogonobasis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Collaptérides, tribu des Adélostomides, établi par Solier qui le caractérise de la manière suivante : antennes courtes, grossissant légèrement vers le bout, composées de dix articles dont le premier gros, aussi long que le troisième, le deuxième très-court, subcylindrique, transverse, le

troisième obconique, plus long que les suivants qui sont turbinés, le dernier gros et cunéiforme; palpes courtes et filiformes; labre très-petit et transverse; menton trapézoïdiforme, échancré; languette épaisse, transverse et échancrée; tête élargie antérieurement; prothorax transverse, dilaté sur les côtés; écusson sans saillie apparente entre les élytres; celles-ci tronquées carrément à leur base qui est garnie de cils très-épais, avec les angles huméraux arrondis; pattes courtes et filiformes ainsi que les tarses.

POGONOBASIDE OPATROÏDE. *Pogonobasis opatroides*, Sol.; *Eurychora opatroides*, Dej. Son corps est large, d'un noir un peu luisant; le tergum du prothorax est très-court, sensiblement plus étroit antérieurement qu'à sa base, avec les côtés crénelés; élytres ciliées à leur base et ponctuées. Taille, cinq lignes. Du Sénégal.

POGONOCÈRE. *Pogonocerus*. INS. Nom donné par Fischer à un genre de Coléoptères auquel Latreille avait déjà assigné celui de Dendroïde. V. ce mot.

POGONOCHERE. *Pogonocherus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Megerle qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, distantes à leur base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier assez court, en massue, le deuxième distinct, les troisième et quatrième allongés, presque égaux, les suivants subitement plus court, le onzième plus petit que le précédent; face antérieure de la tête assez courte; front bombé; yeux entiers; mandibules assez petites; palpes courtes; corselet presque carré, unituberculé latéralement, avec son disque inégal ou tuberculé; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres presque linéaires, allant en se rétrécissant un peu des angles huméraux, qui sont saillants, à l'extrémité; corps un peu allongé, un peu convexe en dessus, ailé; pattes égales, un peu velues; cuisses en massue; tarses non houpeux.

POGONOCHERE HISPIDE. *Pogonocherus hispidus*, Dej.; *Cerambyx hispidus*, Fab. Ses élytres sont blanchâtres à leur base, coupées et munies d'une forte dent à leur extrémité; son corselet a deux tubercules et une épine de chaque côté. Taille, trois à quatre lignes. On le trouve dans toute l'Europe.

POGONOPHORE. *Pogonophorus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Frölich. Caractères : corps aplati, ailé; tête ayant un cou distinct; yeux saillants; antennes sétacées, grêles, écartées à leur base, de onze articles, dont le premier allongé; labre coriace, transversal; mandibules courtes, larges, très-dilatées à leur base, pointues à l'extrémité; mâchoires très-velues, terminées en pointe aiguë et arquée; leur base extérieure munie d'un rang d'épines parallèles très-apparentes; palpes extérieures avancées, allongées, leur dernier article long et conique; lèvres étroite, très-allongée, avancée, triépineuse à son extrémité supérieure; corselet court, cordiforme; élytres entières; pattes longues, peu fortes; jambes antérieures sans échancrure; tarses menus, filiformes; les quatre premiers articles des antérieurs aplatis et larges dans les mâles. Ce genre se distingue de tous ceux de la divi-

sion des Abdominaux, dans laquelle Latreille l'a placé, parce qu'aucun de ces genres n'a la base extérieure des mâchoires munie d'un rang d'épines parallèles très-apparentes.

POGONOPHORE BLEU. *Pogonophorus cæruleus*, Lal.; *Carabus spinibarbis*, Fabr., Oliv., t. III, p. 67, tab. 3, fig. 22, a, b, c; *Manticora pallipes*, Panz.; *Listus cæruleus*, Clairv., t. I, p. 148, pl. 23, fig. A, a. On le trouve en Europe, sous les pierres.

POGONOPODES. *Pogonopoda*. **CONCH.** Dans sa Classification conchyliologique, Gray a nommé ainsi le cinquième ordre des Conchifères. Ce groupe comprend les trois genres *Arca*, *Mytilus*, *Avicula*. V. **ARCACÉS** et **MYTILACÉS**.

POGONOPSIDE. *Pogonopsis*. **BOT.** Genre de la famille des Cypéracées, établi par Presle qui lui assigne pour caractères : épillets uniflores, géminés, involuqués de poils : les uns sessiles et femelles, les autres pédicellés et mâles. Les fleurs mâles ont deux glumes, dont l'inférieure ovato-lancéolée, aiguë, la supérieure ovale, avec le sommet prolongé en arête. Les fleurs femelles ont deux glumes : l'inférieure obovale et acuminée, la supérieure ovale, avec le sommet prolongé en arête; une palette opposée à la glume supérieure, ovato-lancéolée, bifide au sommet, avec une arête entre les lobes; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux; stigmates aspergilliformes. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce : c'est une petite plante herbacée, gazonneuse, à chaume court, portant des épis solitaires, longuement pédicellés. On la trouve au Mexique.

POGONORHYNQUES. **ois.** Nom donné par Latreille à une famille qui comprend les genres *Ani*, *Barbacou*, *Barbu*, *Tamatia*, *Borbican*, *Couroucou* et *Malcola*.

POGOPÉTALE. *Pogopetalum*. **BOT.** Genre de la famille des Oléacées, institué par Bentham qui l'a caractérisé de la manière suivante : calice très-court, à quatre ou cinq dents, libre, persistant; corolle composée de quatre ou cinq pétales, pourvus dans toute leur longueur d'une ligne barbue; quatre ou cinq étamines plus courtes que les pétales et alternes avec eux; leurs filaments sont dilatés à la base qui est adhérente aux pétales; anthères introrses, biloculaires, sagittées et longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, globuleux, à trois loges renfermant chacune deux ovules superposés; style court et excentrique, couronné par un petit stigmaté à trois lobes peu visibles. Le fruit est un drupe globuleux, uniloculaire par avortement. Les Pogopétales sont des arbustes de la Guiane, à feuilles alternes et coriaces, sans stipules. Les fleurs sont réunies en cimes serrées, courtes et axillaires.

POGOSTÉMON. **bot.** Genre de la famille des Labiées, et de la Didymie Gymnospermie, L., établi par Desfontaines (Mém. du Mus., vol. 2, p. 154) qui lui a imposé les caractères suivants : calice tubuleux, entouré de bractées, à cinq dents égales. Corolle renversée; la lèvre supérieure à trois lobes entiers, arrondis au sommet; la lèvre inférieure plus courte, entière et aplatie. Quatre étamines distinctes, didynames, plus longues que la corolle, à filets abaissés, ornés de barbes ou pa-

pilles transversales. Style de la longueur des étamines, surmonté de deux stigmates; quatre ovaires. Ce genre, dont le nom, tiré de *πογων*, barbu, et *οργαν*, filament, indique que les étamines ont leurs filets chargés de poils, a de l'affinité avec l'Hyssope, mais il s'en distingue facilement par sa corolle renversée, par la structure de la lèvre supérieure, et par les filets de ses étamines. La plante sur laquelle Desfontaines l'a établi n'a point encore reçu de congénère; elle est cultivée à Paris depuis 1818; on la croit originaire de l'Inde, d'où elle aura pu être apportée à l'île Maurice et de là au Jardin du Roi.

POGOSTÉMON PLECTRANTHOÏDE. *Pogostemon plectranthoides*, Desf. C'est un arbuste de deux à trois pieds, à rameaux opposés, pubescents, redressés, presque cylindriques. Les feuilles sont opposées, ovales, inégalement dentées, aiguës, pétiolées, pubescentes, rétrécies à la base, larges d'un pouce et longues de trois environ, d'un vert foncé, un peu plus pâle en dessous. Les fleurs sont sessiles, réunies en épi serré sur un pédoncule commun, faisant office d'axe; elles sont accompagnées de bractées ciliées, plus longues que le calice. La corolle est petite, blanche. Les quatre étamines ont leurs filaments grêles, garnis de soies violettes; les anthères sont petites et jaunes. Le style est filiforme; les stigmates sont aigus. Les quatre ovaires renferment un pareil nombre d'ovules. On cultive cet arbuste en serre chaude, dans un terreau substantiel; on est parvenu à le multiplier par le moyen des graines et des boutures.

POGOSTOME. *Pogostoma*. **BOT.** Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Schrader, avec les caractères suivants : calice profondément divisé en cinq parties dont trois plus larges, denticulées au sommet; corolle hypogyne, tubuleuse, barbue à l'orifice, avec son limbe quinquéfide, bilabié, à lobes presque égaux et plans; quatre étamines insérées au tube de la corolle, didynames, incluses; anthères biloculaires, à loges divariquées et confluentes; ovaire à deux loges, placentaires multiovulés, insérés de chaque côté, au milieu de la cloison; style simple; stigmaté depressocapité. Le fruit est une capsule ovale, à deux loges, septiciquement bivalve, à valves bifides; placentaires soudés d'abord, puis libres; plusieurs semences scrobiculées.

POGOSTOME A FEUILLES DE SAXIFRAGE. *Pogostoma Saxifragæfolia*. C'est une plante herbacée, à rameaux velus, à feuilles alternes, spatulato-obovales, en coin, doublement dentelées, pilosiuscules, à pédoncules axillaires, subsolitaires, raccourcis, velus. Du Mexique.

POHLANA. **bot.** Le genre proposé sous ce nom par Nées et Martius, est identique avec le *Langsdorfia* de Leandro et le *Macqueria* de Commerson. Selon Adr. de Jussieu (Mém. sur les Rutacées et Zanthoxylées, p. 122), ce genre ne peut être séparé des *Zanthoxylum*; il renferme les espèces à cinq pétales, à cinq étamines et à un seul ovaire. V. **ZANTHOXYLE**.

POHLIA. **bot.** (*Mousses*.) Hedwig avait séparé sous ce nom quelques espèces de *Bryum*, que beaucoup de muscologues modernes persistent à laisser dans ce genre. Au contraire, Bridel multipliant les genres sans

une étude suffisante des caractères et de leur valeur, a formé deux nouveaux genres aux dépens des *Pohlia*, les *Hemisympium* et les *Cladodium*, genres du reste fort peu connus, mais dont le premier est fondé sur deux espèces de Mousses de l'île Melville, rapportées par R. Brown au genre *Pohlia*, et le second sur une plante du même lieu classée par ce savant botaniste parmi les *Bryum*. Quant au genre *Pohlia* lui-même, il diffère à peine des *Bryum*; son péristome intérieur, membraneux, est à seize dents, sans filaments intermédiaires, seul caractère qui distingue ce genre des *Bryum*; les auteurs allemands qui l'adoptent y ont admis plus de quinze espèces, mais dont plusieurs sont très-douteuses.

POHON-UPAS. BOT. Synonyme d'Anthiure. *V.* ce mot.

POIDIUM. BOT. Ce genre de la famille des Graminées, institué par Nées, a été reconnu comme identique du genre *Aira*, de Linné.

POIGNARDS. POIS. Nom vulgaire des Brochets dans leur âge moyen. *V.* Ésoco.

POIKADENIA. BOT. Le genre de la famille des Légumineuses auquel Elliot a donné ce nom, après l'examen d'une plante de la Caroline, a été reconnu identique avec le genre *Psoralea*, de Linné.

POIKILIS. OIS. Synonyme de Chardonneret. *V.* Gros-Bec.

POIKILOPTERIS. Synonyme de *Poecilopteris*. *V.* ce mot.

POIL DE LOUP. BOT. Plusieurs Graminées touffues, à feuilles capillaires rigides, telles que le *Festuca ovina* et le *Poa rigida*, ont reçu vulgairement ce nom.

POIL DE NACRE. CONCA. On nomme vulgairement ainsi le byssus des Pinnes marines.

POILS. ZOOL. et BOT. Ce sont des organes extérieurs et accessoires, destinés à recouvrir en tout ou en partie l'enveloppe externe des animaux des classes supérieures. Les Poils semblent donc être un caractère particulier des Mammifères, en exceptant toutefois les Cétacés. Bien que différant peut-être, par leur manière de se développer, des plumes qui remplissent les mêmes fonctions chez les animaux de la seconde classe ou les Oiseaux, les Poils varient singulièrement, soit dans leur distribution, soit dans leurs formes. Ils sont le résultat d'un organe folliculaire, placé sous l'épiderme et dans lequel est versée la matière qui concourt à les former. Cet organe folliculaire, qu'on a nommé *crypte* ou organe producteur, est une poche fibreuse, ouverte à ses deux extrémités. Dans sa partie inférieure se rend l'extrémité des nerfs et des vaisseaux; par l'ouverture supérieure sort le Poil, résultat d'une sécrétion du crypte qui tapisse en dedans une membrane vasculaire, chargée de sécréter un fluide qui remplit les parois de sa cavité. De cet organe folliculaire naissent donc les Poils; mais ceux-ci sont formés de deux parties fort distinctes, et dont la réunion a été nommée par Blainville *phanère*. Le bulbe des Poils est le plus ordinairement placé sous le derme; il est formé d'une enveloppe fibreuse extérieure, également percée de deux trous, d'une enveloppe vasculaire moyenne, et enfin d'une

membrane mince appartenant au système nerveux, et que remplit une matière pulpeuse; des vaisseaux et des nerfs s'introduisent à la base du bulbe. Le phanère alimente donc le bulbe, et le bulbe à son tour concourt à l'accroissement de la partie morte que l'on nomme Poil, et qui est toujours placée à l'extérieur du corps.

L'opinion la plus générale sur l'accroissement des Poils, est que le bulbe sécrète sa matière pileuse sous forme de petits mamelons plus ou moins coniques, et que ces petits cônes sont successivement repoussés de l'organe producteur au fur et à mesure que de nouveaux cônes produits viennent s'interposer entre eux et l'organe qui leur a donné naissance; plus le bulbe produit de ces petits cônes, plus l'allongement du poil est considérable. Tel est du moins ce qui se passe pour les Poils simples, mais on conçoit qu'il peut en être un peu différemment pour ceux qu'on nomme Poils composés, tels que les espèces du Porc-Épic, par exemple, dont l'intérieur est creusé par un centre médullaire.

L'organisation des Poils présente particulièrement deux types très-distincts, avec des variétés infinies dans chacun d'eux. Dans le premier, le Poil se compose d'une matière dure, consistante, tenace à l'extérieur et blanche, spongieuse et molle à l'intérieur. Cette structure de Poils surnommés Piquants, affecte des formes très-variables. Le second type comprend les Poils les plus communs et les plus ordinaires, qui sont formés d'une seule substance, agglutinant des filaments très-ténus et peu visibles. Peut-être devrait-on établir un troisième ordre de Poils qui comprendrait les filaments cutanés agglutinés par une matière tenace, qui les transforme en écailles minces et solides, telles que celles des Pangolins. On pourrait leur réunir probablement les écailles imparfaites et de nature probablement pileuse, qui recouvrent l'épiderme des Cétacés.

Il serait sans doute trop long de passer en revue toutes les modifications qu'affectent les Poils; ils présentent mille nuances entre la souplesse et le moelleux de la soie, et la rigidité cassante d'une bourre grossière. Ils ont aussi reçu divers noms, suivant les parties qu'ils revêtent. Dans l'Homme, par exemple, on nomme cheveux, ceux qui recouvrent la tête; sourcils, ceux qui sont implantés dans l'arcade du front; cils, ceux qui bordent les paupières; barbe, ceux qui couvrent le menton; et Poils, ceux des autres parties du corps. Les premiers sont généralement longs et communément droits; les derniers sont généralement courts, crispés, tortillés sur eux-mêmes, rigides et secs. Chez quelques animaux, ils ont aussi reçu des noms appropriés aux régions du corps qu'ils occupent: sur le cou du Cheval ils se nomment crins, et forment la crinière; ils constituent la laine, au contraire, lorsqu'ils sont très-fins, très-contournés sur eux-mêmes, et qu'ils sont hérissés d'une infinité de petites pointes; c'est de la bourre lorsque, doux, soyeux, ils forment sur la peau une couche épaisse cachée par les longs Poils secs extérieurs. Enfin, lorsque les Poils ont une certaine rigidité unie à de la flexibilité, on les nomme soies. On a conservé le nom de moustaches aux Poils qui naissent

sur le rebord des lèvres d'un grand nombre d'animaux, et celui de brosses à des réunions de soies courtes et roides qui occupent la partie extérieure des membres de plusieurs Cerfs et Antilopes. Les *pincesaux* sont des touffes de Poils qui caractérisent certains genres de Rongeurs. La réunion de tous les Poils forme la fourrure et le pelage. La couleur varie considérablement. Quant aux formes propres aux Poils, elles varient aussi dans beaucoup de genres; un grand nombre de Rongeurs ont des piquants; quelques espèces ont des Poils annelés; ils sont coniques, fusiformes, flexueux, aplatis, moniliformes, vésiculeux, etc., chez un grand nombre d'autres.

Les Poils sont implantés ou profondément ou d'une manière superficielle: dans le premier cas, ils sont persistants, dans le second ils tombent et se renouvellent avec une extrême facilité. Quelques piquants sont implantés sous le derme et maintenus par un élargissement de la base.

La direction qu'ils affectent mérite aussi d'être indiquée. On dit que les Poils sont droits quand ils sont implantés perpendiculairement à la peau; couchés ou lisses quand ils reposent horizontalement sur cette partie; rebroussés, etc.

Tous les animaux ne présentent point la même quantité de Poils; les uns ont des fourrures très-épaisses, et les Pachydermes, par exemple, ont la peau presque nue; mais la distribution des Poils sur les diverses parties du corps, est loin d'être la même; les parties internes et inférieures des membres en sont généralement privées. Les Poils ne présentent point les vives couleurs qui sont propres à la majeure partie des plumes; leurs teintes sont en général ternes, et on ne connaît qu'un seul animal (la Taupe dorée) dont les Poils aient les reflets métalliques. En général les couleurs propres aux Poils sont celles du rouge et de ses teintes mélangées jusqu'au jaune vif, et du noir profond jusqu'au blanc pur, ayant pour intermédiaire les teintes brunes, grises, cendrées et blanchâtres. L'influence du climat semble toutefois se faire sentir pour un grand nombre d'animaux du Nord, et une maladie particulière nommée albinisme affecte souvent des espèces à pelage noir par exemple, et qui deviennent ainsi toutes blanches. Certains Poils sont annelés par plusieurs sortes de couleurs, et ceux du jeune âge fréquemment ne ressemblent point à ceux des individus adultes. Cette modification particulière, dans la couleur des Poils, est connue sous le nom de livrée. On a remarqué qu'on pourrait se servir de la couleur du pelage et de sa nature, comme d'un caractère général fort utile. Les familles les plus naturelles présentent en effet bien peu de dissemblance à ce sujet.

Les chimistes ont reconnu que les Poils étaient formés d'une grande quantité de mucus, d'une petite quantité d'huile blanche concrète, de beaucoup d'huile noire verdâtre, de Fer, de quelques atomes d'oxyde de Manganèse, de phosphate de Chaux, d'une très-petite quantité de carbonate de Chaux, de Silice et de beaucoup de Soufre. L'huile noire verdâtre, qu'on rencontre dans les cheveux rouges, tient à une plus grande proportion d'oxyde de Fer. Vauquelin a attribué la décoloration

des Poils, par la vieillesse, à l'interruption de la sécrétion de la matière colorante; ne pourrait-on pas attribuer à la même cause le phénomène que présentent les animaux du Nord, de blanchir chaque hiver aux époques des grands froids qui doivent imprimer sur la peau une atonie assez profonde pour interrompre la sécrétion du fluide nourricier du bulbe? Une matière huileuse entretient la souplesse des Poils; mais c'est principalement chez les animaux destinés à séjourner dans l'eau que cette sécrétion, qui sert à la garantir des longues macérations, est plus abondante.

Les Poils sont aussi sujets à une sorte de mue. Ils tombent chaque année, chez plusieurs animaux, et cela tient à ce qu'ayant usé la somme d'énergie vitale du bulbe, celui-ci ne fournissant plus de matière nouvelle, les Poils sont forcés de se raccourcir à leur base, et ils se détachent alors pour être remplacés par le produit de la nouvelle sécrétion. Cette époque coïncide avec celle du rut et souvent même la précède.

DANS LES VÉGÉTAUX, les Poils peuvent exister sur toutes leurs parties, soit sur celles qui sont exposées à l'action de l'air et de la lumière, soit sur celles qui, comme la racine, sont soustraites à l'action de ces agents. Aussi est-il peu de plantes qui en soient entièrement dépourvues. Cependant on les observe plus fréquemment sur celles qui sont le plus immédiatement exposées à l'air et à la lumière, sur celles qui vivent dans les lieux secs et arides, tandis qu'ils manquent plus ou moins complètement sur les végétaux abrités, et surtout sur ceux qui sont étioilés. La forme, la nature de la disposition générale des Poils sont très-variables. Il y a des Poils qui sont constamment simples, d'autres qui sont ramifiés. Mais parmi ceux-ci, les uns sont bifides, trifides ou multifides seulement à leur sommet; les autres sont ramifiés dès leur base. En général les Poils sont plus ou moins subulés et perpendiculaires sur la partie où ils naissent, quelquefois ils sont en navette, c'est-à-dire placés horizontalement et attachés par le milieu de leur longueur. D'autres Poils, au lieu d'être filiformes, sont plus ou moins plans, et servent ainsi de passage des Poils aux écailles. Dans ce cas, ils semblent formés d'un grand nombre de Poils étalés en étoile et soudés ensemble par leurs côtes. Quelquefois ces organes sont implantés sur une glande ou en portent une à leur sommet. Dans le premier cas ils sont ou les canaux excréteurs de cette glande, qui est toujours placée sous l'épiderme, et qui le plus généralement sécrète une humeur âcre et corrosive, comme on le remarque dans les Orties, les Malpighies, etc., ou bien ils sont un simple prolongement du tissu de la glande. Les Poils glandulifères à leur sommet se remarquent dans beaucoup de Rutacées, comme la Fraxinelle, plusieurs Diosmas, etc. Les Poils varient beaucoup quant à leur longueur, quelques-uns étant excessivement courts et à peine visibles, d'autres au contraire étant longs quelquefois de plus d'un pouce, comme dans l'*Hieracium eriophorum*. Il y en a qui sont doux, soyeux, d'autres qui sont roides, laineux, frisés, etc.

La structure anatomique des Poils est en général assez simple; ils sont creux et paraissent être un pro-

longement d'une des cellules de l'épiderme. Mais certains Poils présentent de distance en distance des cloisons, et sont formés de plusieurs cellules ajoutées bout à bout. D'autres fois enfin les Poils forment un canal simple et non interrompu; c'est ce qu'on remarque dans tous ceux qui sont les canaux excréteurs des glandes sur lesquelles ils sont placés. Quant aux usages des Poils, ils sont assez variés. Ainsi, généralement ces organes doivent être considérés comme des moyens de protection des organes qu'ils recouvrent. Ils servent à les défendre contre l'action trop immédiate de l'air et de la lumière. Mais dans quelques circonstances ils paraissent en quelque sorte destinés à augmenter la surface absorbante de la plante, comme par exemple, lorsque celle-ci vit dans un terrain sec et aride où ses racines ne peuvent puiser dans le sein de la terre tous les matériaux nécessaires à sa nutrition. La disposition générale des Poils ou la pubescence offre de très-grandes différences, suivant la nature, l'abondance et la position de ceux-ci.

POINCETTIE. *Poincettia*. BOT. Ce genre de la famille des Euphorbiacées, de la Monœcie Monandrie de Linné, a été institué par Graham, pour une plante d'un aspect magnifique, découverte au Mexique, par Poincette, qui en adressa des graines, en 1828, à Buist, de Philadelphie; c'est du semis qu'en a fait ce dernier qu'est venu l'exemplaire adressé en 1854, par James Nab, au jardin botanique d'Édimbourg, et qui a fleuri, dans les serres de cet établissement, au mois de février suivant. Il paraît, d'après des renseignements acquis depuis l'apparition de cette plante dans les serres et collections d'Europe, qu'un exemplaire sec en avait été précédemment envoyé à Willdenow, qui, ayant considéré la plante comme un Euphorbe, l'avait ainsi placée dans son Herbarium, sous le nom spécifique de *pulcherrima*; du reste, elle diffère assez peu de quelques espèces de ce dernier genre pour que Buist, qui le premier la cultiva, l'ait aussi regardée comme appartenant au genre Euphorbe.

POINCETTIE TRÈS-BELLE. *Poincettia pulcherrima*, Gr.; *Euphorbia pulcherrima*, W. C'est un arbuste à tiges rameuses, droites, arrondies, glabres et d'un vert tendre, assez souvent creuses dans leur jeunesse. Les feuilles sont éparées, ovales-elliptiques, aiguës, veinées et réticulées; le pétiole est demi-cylindrique, sillonné en dessus et d'un vert rougeâtre. Les bractées, au nombre d'une vingtaine et même plus, sont réunies, étalées au sommet des rameaux et y forment une rosace corolloïde du rouge ponceau le plus éclatant; ces bractées sont foliacées, lancéolées, ondulées, aiguës; les plus grandes ont de trois à quatre pouces de longueur, sur deux environ de largeur; ce qui donne à la rosace colorée un diamètre de huit pouces environ. Les fleurs mâles et les fleurs femelles sont renfermées dans un involucre monophylle, charnu, verdâtre, irrégulier, turbiné, offrant sur un de ses côtés une fente à lèvres épaisses, articulé à sa base, couronné par des dents nombreuses et d'un rouge de rose; cet involucre est partagé intérieurement en cinq loges ou cavités, et dans chacune d'elles se trouve une fleur femelle entourée de quatorze fleurs mâles, disposées

circulairement sur deux rangs; la première consiste en un pédoncule épais et nu, supportant un ovaire à trois lobes échancrés et uniovulaires; les fleurs mâles n'offrent qu'une seule étamine, à filament pétiolé ou articulé, terminé par une anthère à deux lobes divariqués; le pétiole ou l'articulation est accompagnée à sa base d'une écaille bractéiforme, lancéolée et velue.

POINCIANA. BOT. (Necker.) Synonyme de Poinciana. V. ce mot.

POINCIANA. *Poinciana*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Cæsalpinées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Linné et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodrom.*, 2, p. 483) : calice à cinq sépales inégaux, réunis par la base en une capsule presque persistante, l'inférieur grand et concave; corolle à cinq pétales stipités, le supérieur de forme différente des autres; dix étamines très-longues, toutes fertiles, à filets hérissés à la base; style très-long; légume plan, comprimé, bivalve, à plusieurs loges séparées par des isthmes spongieux; graines obovées, comprimées, couvertes d'une endopèvre qui devient gélatineuse dans l'eau, pourvues de cotylédons plans et d'une plumule ovale. Ce genre est très-rapproché du *Cæsalpinia*. Le petit nombre d'espèces qu'il présente, sont des arbres ou des arbrisseaux très-élégants, pourvus ou dépourvus d'aiguillons, à feuilles bipinnées sans impaire, et à fleurs réunies en panicules corymbiformes. La plus remarquable de ces espèces, celle qui doit être considérée comme type du genre, est le *Poinciana pulcherrima*, L., arbrisseau d'un très-bel aspect, remarquable par la beauté de ses fleurs disposées en épi lâche, terminal, et d'où sort un faisceau de longues étamines courbées. Cette plante croît naturellement dans les deux Indes. On s'en sert aux Antilles pour former des haies qui fixent les limites des possessions. À la Jamaïque, on lui donne le nom de *Séné*, parce qu'on emploie ses feuilles, comme purgatif, à la place du Séné. Son bois peut être utilisé en teinture, comme celui des *Cæsalpinia*. Cet arbrisseau porte vulgairement les noms de Fleur de Paon, Fleur de Paradis, Haie fleurie, Œillet d'Espagne.

POINCILLADE ou **POINCILLANE.** BOT. Nom francisé du genre *Poinciana* de Linné. On l'a aussi faussement appliqué à l'*Adenantha* du même auteur. V. ces mots.

POINÇON. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Buccinum Pugio*, L., qui paraît être la même Coquille que le *Terebra strigillata* de Lamarek.

POINTERELLE. INS. Nom vulgaire de la Nitidule bronzée.

POINTES D'OURSINS. ÉCHIN. V. OURSIN.

POIOCÈRE. *Poiocera*. INS. Genre d'Hémiptères, de la section des Homoptères, famille des Cicadaires, institué par Delaporte qui le caractérise de la manière suivante : antennes insérées dans une cavité suboculaire, de trois articles, dont les deux premiers très-courts et cylindriques, le troisième très-gros, arrondi, chagriné, terminé par une soie; rostre dépassant la base de la troisième paire de pattes; ocelles très-petites, globuleuses, placées latéralement entre les yeux et les antennes; tête carrée en dessus, plane; corselet trans-

versal, arrondi en avant, et s'étendant en arrière pour former écusson; pseudélytres grandes, réticulées, dépassant l'abdomen; corps assez large; abdomen de six articles; pattes fortes; cuisses antérieures très-épaisses; jambes postérieures longues, dentées et épineuses.

POICÈRE DE LUCZAT. *Poicocera Luczati*, Delap. Il est noir, avec les yeux bruns et la partie antérieure du corselet ridée transversalement; pseudélytres réticulées, parsemées de points ferrugineux, avec une tache jaune au bord latéral, en arrière; plusieurs autres grandes taches hyalines vers l'extrémité; ailes hyalines; abdomen noir, bordé de rouge. Taille, cinq lignes. Amérique méridionale.

POIRE. MOLL. Nom vulgaire et marchand de *Volula Pirum*, L., qui est une Turbinelle de Lamarck, et du *Conus bullatus*. On a aussi appelé POIRE d'AGATHE, le *Murex Tulipa*, et POIRE SÈCRE, le *Murex Pirum* qui est une Pyrule. *V.* ce mot.

POIRE. BOT. Le fruit du Poirier. On a encore appelé POIRE d'ACAJOU, le fruit du *Cassuvium*; POIRE d'ANCHOIS, le fruit du *Grias*; POIRE DE BACHELIER, une Morrelle; POIRE DE TERRE, le Topinambour; POIRE DE VALLEE, la Bardane, etc.

POIREAU ou PORREAU. BOT. *Allium Porrum*. Espèce du genre Ail.

POIRÉE. BOT. Espèce du genre Bette.

POIRETIE. *Poiretia*. BOT. Plusieurs genres ont été dédiés à Poiret, continuateur de la botanique dans l'Encyclopédie par ordre de matières; mais la plupart de ces genres homonymes sont des doubles emplois de genres précédemment établis. Le *Poiretia* de Cavanilles est le *Sprengelia* de Smith et R. Brown. Celui de Gmelin est l'*Houstonia* de Linné. Celui de Smith est l'*Hovea* de R. Brown. Enfin, Ventenat (Choix de Plantes, tab. 42) a établi sous le nom de *Poiretia* un genre de Légumineuses qui a été encore désigné sous celui de *Turpinia* par Persoon. C'est de ce dernier genre qu'il sera question dans cet article. Il offre les caractères essentiels suivants: calice campanulé, bilobé; la lèvre supérieure presque bidentée, l'inférieure courte, à trois dents. Corolle dont l'étendard est orbiculé, échancré, repoussé par la carène et réfléchi en arrière, les ailes très-ouvertes. Étamines au nombre de huit à dix, réunies en un seul tube fendu supérieurement. Stigmate capité. Légume composé de trois à quatre articles comprimés, monospermes, se séparant les uns des autres à la maturité, et tronqués à angles droits. Ce genre fait partie de la tribu des Hédysarées de De Candolle. Il renferme trois espèces, savoir: 1° *Poiretia scandens*, Vent., *loc. cit.*; *Poiretia punctata*, Desv., Journ. Bot., 5, p. 122, tab. 5, fig. 17; *Glycine*, Lamk., Illustr., tab. 609, fig. 2. Espèce qui croît à Saint-Domingue et dans l'Amérique méridionale près de Caracacas; 2° *Poiretia psoraloides*, De Cand., ou *Psoralea tetraphylla*, Poiret. Commerson a trouvé cette plante au pied des montagnes, dans les environs de Montevideo; 3° *Poiretia latisiliquosa*, Desv., *loc. cit.*; *Hedysarum latisiliquosum*, Juss. et Poiret. Cette espèce, qui forme peut-être le type d'un genre particulier, croît dans le Pérou. Ces plantes sont des arbrustes grimpants, qui ont le port des Glycines. Leurs feuilles

sont à deux paires de folioles, accompagnées de stipules distinctes du pétiole. Les fleurs glanduleuses, ponctuées, sont disposées en grappes courtes et axillaires.

POIRIER. *Pyrus*. BOT. Les Poiriers forment dans la famille des Rosacées et dans l'Icosandrie Pentagynie, un genre déjà distingué par les botanistes anciens. Cependant Linné crut devoir réunir en un seul genre qu'il nomma *Pyrus*, non-seulement les Poiriers proprement dits, mais encore les Pommiers et les Coignassiers. Mais la plupart des botanistes modernes, tout en reconnaissant l'extrême analogie qui existe entre ces trois groupes d'arbres fruitiers, en ont fait autant de genres séparés, auxquels ils ont donné les noms de *Pyrus*, *Malus* et *Cydonia*. Dans son excellent travail sur la tribu des Pomacées, John Lindley rétablit le genre *Pyrus* tel que Linné l'avait circonscrit, et il y joint de plus le genre *Sorbus*, qui n'en diffère par aucun caractère important. Les Poiriers proprement dits sont des arbres quelquefois très-élevés, portant des feuilles simples, alternes et dentées, munies de deux stipules à leur base; les fleurs sont souvent assez grandes, réunies en bouquets à l'extrémité des rameaux. Le calice est monosépale; son tube est urcéolé; son limbe évasé et à cinq divisions; la corolle est formée de cinq pétales étalés; les étamines sont nombreuses, insérées, ainsi que la corolle, au haut d'un disque pariétal, qui tapisse le tube calicinal. Les ovaires, au nombre de trois à cinq, sont placés dans le tube du calice, dressés et soudés avec lui par leur côté externe, et entre eux par leurs côtés. Chaque ovaire contient deux ovules dressés. Les styles sont longs, grêles, distincts, terminés chacun par un petit stigmate simple. Le fruit est une mélonide ordinairement pyriforme.

POIRIER COMMUN. *Pyrus communis*, L. Cet arbre peut acquérir une hauteur d'environ quarante pieds et même au delà; le tronc offre souvent à sa base jusqu'à huit et dix pieds de circonférence. Quelquefois les rameaux, surtout chez les jeunes pieds qui n'ont point encore fleuri, sont armés d'épines, lesquelles finissent toujours par disparaître. Ses feuilles, portées sur d'assez longs pétioles, sont ovales, obtuses, finement dentées, pubescentes à leur face inférieure, dans leur jeunesse, mais finissant par devenir glabres. Les fleurs sont blanches, pédonculées, disposées en bouquets ou cimes aux extrémités des rameaux particuliers, courts et gros, et qu'on nomme lambourdes. A ces fleurs succèdent des fruits qui varient singulièrement par leurs formes, leur grosseur, leur couleur, leur saveur, etc. Dans l'état de nature, les fruits du Poirier, comme ceux du Pommier et de la plupart des autres arbres que l'on cultive dans les vergers, sont petits, durs et d'une âpreté intolérable. La culture, en développant le parenchyme, y fait affluer les principes mucoso-sucrés, qui rendent ces fruits d'une saveur très-agréable. Le nombre des variétés obtenues par la culture est extrêmement considérable. On les distingue en fruits à couteau ou Poires à manger, et en fruits à cidre. Parmi les premières, on peut établir deux sections, suivant que les fruits parvenus à leur maturité parfaite, ont la chair fondante, ou suivant que leur chair reste toujours cro-

quante. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage d'énumérer ici toutes les variétés de Poires qui font l'ornement des vergers; on se bornera simplement à citer quelques-unes des plus remarquables qui appartiennent à l'une et à l'autre de ces divisions. Ainsi, parmi les Poires à chair fondante, on trouve la Crassane, les Beurres gris, jaune et d'Angleterre, le Saint-Germain, l'Épargne, le Bézy de Chaumontel, la Virgouleuse, le Colmar, la Mouille-Bouche, etc. Au nombre des Poires à chair croquante se distinguent : les Bons-Christiens d'été et d'hiver, le Martin-Sec, le Messire-Jean, le Cattillac, le Franc-Réal, etc. Quant aux Poires à cidre, elles ne sont pas moins variées que les Poires à couteau; mais comme les dénominations vulgaires par lesquelles on les désigne varient dans chaque province, et même souvent dans chaque canton d'une même province, il est inutile de faire ici une énumération qui serait trop incomplète et trop locale. La liqueur que l'on obtient par la fermentation du suc exprimé des Poires, et qui porte le nom de *Poiré*, est en général plus forte, plus alcoolique que celle qu'on retire de la Pomme; mais elle paraît moins saine, à cause de la trop grande excitation qu'elle détermine; aussi est-elle moins estimée et moins souvent employée comme boisson habituelle. Cependant le poiré bien préparé et mis en bouteille, avant que la fermentation soit entièrement achevée, est une liqueur agréable, pétillante, et qui a une certaine analogie avec le vin de Champagne.

Le nom de Poirier a été donné à des arbres qui n'appartiennent pas au genre dont il vient d'être question: ainsi l'on a appelé :

POIRIER OU BOIS DE SAVANE, à Cayenne, le Couma d'Aublet.

POIRIER DES ÎLES, le *Bignonia pentaphylla*, L. V. BIGNONE.

POIRIER DE CHARDON, les Cactes.

POIS. *Pisum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Tournefort, et placé par De Candolle dans sa tribu des Viciées, entre les genres *Errum* et *Lathyrus*. Voici ses caractères principaux : calice à cinq découpures aiguës, foliacées, les deux supérieures plus courtes; corolle papilionacée, dont l'étendard est très-grand, presque cordiforme, relevé, les deux ailes conniventes, la carène comprimée en forme de croissant, plus courte que les ailes; style comprimé, courbé en carène, et velu vers sa partie supérieure; gousse oblongue, comprimée, non ailée, renfermant plusieurs graines sphériques marquées d'un hile arrondi. Le genre *Pisum* est tellement voisin du genre *Gesse* (*Lathyrus*) qu'il est presque impossible d'assigner à l'un et à l'autre des caractères absolument tranchés. Cependant ces deux genres diffèrent suffisamment entre eux par le port, pour qu'on doive admettre leur séparation. Linné réunissait au genre *Pisum* une espèce (*Pisum Ochrus*) qui est devenue le type du genre *Ochrus* de Mönch, adopté par Persoon; mais cette plante fait partie des Gesses ou *Lathyrus*, selon De Candolle. Dans le second volume du *Prodromus Systematis Vegetabilium* de ce dernier auteur, Seringe a publié huit espèces de Pois. Ce

sont des herbes annuelles, à feuilles pinnées sans impaires trijuguées, munies de vrilles et de larges stipules. Leurs fleurs offrent des couleurs très-nuancées, blanches, panachées, rougeâtres, bleues, purpurines, etc. La plupart de ces espèces paraissent indigènes des contrées orientales, qui font partie du bassin de la Méditerranée; mais on ignore la patrie de celle qui doit être considérée comme type du genre, et qui est cultivée abondamment dans toute l'Europe.

POIS CULTIVÉ. *Pisum sativum*, L. Cette plante a produit un grand nombre de variétés, parmi lesquelles on distingue particulièrement les suivantes : 1^o *Pois sucrés* ou *Petits Pois*; la gousse est un peu coriace, légèrement comprimée, quelquefois cylindroïde; les graines sont rondes, distantes les unes des autres, et ont une saveur sucrée. On en consomme une très-grande quantité comme légume de table, et on les mange avant leur complète maturité. 2^o *Pois goulus*, *Pois mange-lout*, *Pois sans parchemin*. Cette variété se reconnaît à ses gousses très-grandes, en forme de faux, très-comprimées, à valves non coriaces, d'une consistance tendre, succulente, munie intérieurement d'une pellicule très-mince, ce qui les rend comestibles; les graines sont grosses et distantes les unes des autres. 3^o *Pois à bouquet*; les fleurs forment une sorte d'ombelle terminale; les graines sont brunes. Ces caractères suffiraient presque pour en former une espèce distincte. On cultive cette variété plutôt comme plante d'agrément que pour des usages économiques. 4^o *Pois carré*; ses graines sont très-grosses, d'une forme carrée, et fournissent une excellente nourriture. 5^o *Pois nains*; la tige est très-basse, les gousses sont petites, un peu coriaces, les graines rondes et rapprochées. Outre ces variétés, on remarque aussi le *Pois Michaut* qui est très-hâtif, de toute saison, tendre et sucré; le *Carré fin* ou *Clamart*, excellent et d'un grand rapport; et le *Carré vert*, qui est le plus propre à être conservé pour en faire des purées. Quant au *Pois de Pigeon*, nommé aussi *Bisaille*, il appartient à une espèce nommée par Linné *Pisum arvense*, et fondée principalement sur ce qu'elle présente des pédoncules uniflores, caractère vague et qui s'évanouit dans un grand nombre d'individus. On le cultive principalement pour être employé comme fourrage; ses graines servent à engraisser la volaille.

On a étendu le nom de Pois à des Légumineuses qui appartiennent à des genres très-différents. Ainsi on a appelé :

POIS D'ANGLE OU DE SEPT ANS, le *Cytisus Cajan*, L.

POIS DE BREBIS, la Gesse cultivée.

POIS CAFÉ, le *Lotus tetragonolobus*, L.

POIS DE LA CRINE, la Gesse à larges feuilles.

POIS CICHE OU CHICHE, le *Cicer arietinum*, V. CICHE.

POIS DOUX DE LA MARTINIQUE, le *Minosa sagifolia*, L.

POIS A GRATTER OU POIS PATATE, le *Dolichos pruriens*, L., qui fait maintenant partie du genre *Mucuna*. V. ce mot. On a aussi donné ce nom au fruit du *Cnestis*.

POIS SABRE, l'*Eperua falcata*, V. ÉPERU.

POIS DE SENTEUR OU POIS ODORANT, le *Lathyrus odoratus*. V. GESSE, etc.

POISONS. On entend par ce mot toutes les substances qui, introduites à petite dose dans l'économie animale, y causent un trouble capable de produire des résultats funestes. Ainsi les Poisons ne diffèrent des médicaments qu'en ce que l'action des premiers est toujours fatale aux individus qui y sont soumis, tandis que l'action des seconds se borne à un léger dérangement dans le système, ou si le dérangement qu'ils causent offre un peu de gravité, la santé de l'animal en est toujours le résultat définitif et désiré. La distinction de ces deux classes de substances est évidemment arbitraire, car telle substance, comme le Sublimé corrosif, l'Arsenic, l'Émétique et une foule de sels minéraux, sera, suivant les personnes et les circonstances, un remède héroïque ou un Poison dangereux; telle autre, qui frappera de mort certains animaux, ne produira rien sur d'autres, et même fournira à quelques-uns une nourriture substantielle. La science qui embrasse la connaissance complète des Poisons, savoir : leur origine, leur composition chimique, leurs effets physiologiques et les moyens d'y remédier, porte le nom de *toxicologie*. Elle fait partie des sciences d'application, et se lie aux questions importantes de médecine légale qui, les unes et les autres, ne peuvent être traitées dans cet ouvrage. Cependant le naturaliste ne néglige jamais d'indiquer les propriétés délétères des corps, et il s'en sert quelquefois comme d'un caractère utile. Dans les végétaux, par exemple, il y a des familles entières qui se font remarquer par l'activité de leurs Poisons; telles sont les Euphorbiacées, les Asclépiadées, etc. A bien peu d'exceptions près, ces familles sont caractérisées par l'acreté caustique de leurs suc; et l'uniformité de leur mode d'action sur l'économie animale confirme celle de leurs rapports d'organisation.

On a divisé les Poisons en trois grandes classes qui sont : 1^o les *Poisons minéraux*; 2^o les *Poisons végétaux*; 3^o les *Poisons animaux*. Ces derniers sont plus souvent désignés sous le nom de *Vénins*; et pour qu'ils produisent des effets funestes, il faut qu'ils soient introduits dans le torrent de la circulation, car les plus actifs de ces venins sont fort innocents, ou du moins ne produisent pas des effets très-fâcheux lorsqu'on les introduit dans le canal digestif seulement. Les expériences de Fontana, sur le venin de la Vipère, ont mis cette vérité en évidence. Quelques Poisons végétaux peuvent, sous ce rapport, être assimilés aux venins des animaux; tel est le Curare, sur lequel Humboldt et Bonpland ont donné des renseignements très-détaillés. V. CURARE. Mais la plupart des substances vénéneuses tirées du règne végétal, doivent leur action énergique à des principes alcaloïdes, découverts en ces derniers temps (Strychnine, Brucine, Morphine, etc.), qui agissent puissamment sur le système nerveux, lorsqu'on les introduit à très-petite dose dans l'économie animale, soit par la bouche, soit par toute autre ouverture du corps.

POISSON. *Piscis*. ZOOLOGIE. Ce nom qui, au pluriel et collectivement, désigne une grande classe de Verté-

brés, est spécifique, mais trivial, lorsque quelque épithète distinctive l'accompagne. Ainsi on a appelé vulgairement :

POISSON ATHROPOMORPHE, le Lamantin et même le Dugong, ainsi que plusieurs êtres fabuleux dont on trouve des figures dans les anciens ichthyologistes.

POISSON D'ARGENT, les Dorades blanches de la Chine, et la Ménidie, espèce du genre Athérine.

POISSON ARMÉ, l'Orbe, du genre Diodon.

POISSON BLANC; on désigne collectivement sous ce nom les petites espèces du genre Cyprin, ainsi que la plupart de celles du genre Able.

POISSON BOEUF, le Lamantin.

POISSON BOURSE, une petite espèce du genre Baliste.

POISSON CHINOIS. le *Gobius Schlosseri*, espèce du sous-genre Périophthalme, dont on fait une grande consommation à la Chine.

POISSON CHIRURGIEN, une espèce du genre Acanthure.

POISSON COQ, les Collorhynques, etc., un Zée, *Zeus Gallus*.

POISSON COFFRE, la plupart des espèces du genre Ostracion.

POISSON CORNU, les Balistes du sous-genre Aleutère.

POISSON COURONNÉ, le Hareng.

POISSON CUIRASSÉ, les Syngnathes et le Pégase.

POISSON DE DIEU, la Tortue de France, le Caret, et généralement les grosses espèces de Tortues de mer.

POISSON DORÉ, le beau Cyprin, originaire de la Chine, qui est bien plus rouge que doré; une Carpe.

POISSON ÉLECTRIQUE, le *Gymnotus electricus*, rarement la Torpille dont le nom est plus vulgairement employé.

POISSON EMPEREUR, le *Xiphias Gladius*.

POISSON ÉPINARDE, l'Épinoche, du genre Gastérostée.

POISSON ÉVENTAIL, un Coriphène, du sous-genre Oligopode.

POISSON FEMME, le Lamantin.

POISSON GLOBE, diverses espèces du genre Tétrodon.

POISSON GOURMAND, la Girelle proprement dite, l'une des espèces de Labres les plus voraces.

POISSON JUIF, le Squalé Marteau.

POISSON LÉZARD, le Dragonneau du genre Callionyme.

POISSON LUNE, le *Zeus Gallus* et la Mole.

POISSON MANGUE, diverses espèces du genre Polynème.

POISSON MONOCÉROS, le Narval et une Baliste du sous-genre Aleutère.

POISSON A MOUSTACHES, divers Silures.

POISSON DE PARADIS, une espèce du genre Polynème.

POISSON PERROQUET, divers Labres, Scares et autres espèces couleur d'émeraude de divers genres.

POISSON ROND, le *Diodon Orbis*.

POISSON ROUGE DE LA CHINE, la Dorade chinoise.

POISSON ROYAL. V. CHRYSOTOSE. C'est aussi le Thon, l'Esturgeon, l'Ombre, etc., etc.

POISSON SABRE, le Dauphin gladiateur et l'Acinacée bâtarde.

POISSON SACRÉ, un Lutjan.

POISSON SAINT-PIERRE, le *Zeus Faber*.

POISSON SCIE, le *Squalus pristis*, L.

POISSON DE NOTRE-SEIGNEUR, le Scœpène, en certains lieux de l'Occitanique.

POISSON SERPENT; diverses Murènes ont été ainsi nommées par les voyageurs et les pêcheurs.

POISSON SOLEIL, un Zée et la Mole.

POISSON SOUFFLEUR, divers Cétacés, particulièrement parmi les Cachalots et les grandes espèces de Dauphins.

POISSON STERCORAIRE, même chose que Pilote; espèce de Gastérostée du sous-genre Centronote.

POISSON DE TOBIE; on a cru reconnaître dans l'Amodyte et dans l'Uranoscope, le Poisson d'eau douce dont le foie, brûlé sur des charbons, a guéri, suivant la tradition, la cécité du juif Tobie.

POISSON TREMBLEUR, la Torpille.

POISSON TROMPETTE, le Pelimbe du genre Fistulaire, et un Syngnathe.

POISSON VERT; c'est, à la Caroline, une espèce des genres Gastérostée dans Linné, et Spare dans Lacépède.

POISSON VOLANT, synonyme d'Exocet. *V.* ce mot, etc.

POISSONNIER. ois. L'un des noms vulgaires du Castagneux, espèce du genre Grèbe.

POISSONS. *Pisces*. zool. Ce sont les animaux dont se compose la quatrième classe du grand embranchement des Vertébrés. Ils sont ovipares, à circulation double; mais leur respiration s'opère uniquement par l'intermédiaire de l'eau. Pour cet effet, ils ont aux deux côtés du cou un appareil nommé Branchies. *V.* ce mot. L'eau que le Poisson avale, s'échappant entre les lames de cet appareil, par des ouvertures nommées Ouïes, agit au moyen de l'air qu'elle contient, sur le sang continuellement envoyé aux branchies, par le cœur qui ne représente que l'oreillette et le ventricule droit des animaux à sang chaud. Ce sang, après avoir été respiré, se rend dans un tronc artériel, situé sous l'épine du dos, et qui, faisant fonction de ventricule gauche, l'envoie par tout le corps, d'où il revient au cœur par les veines. La structure totale du Poisson est aussi évidemment disposée pour la natation, que celle de l'Oiseau l'est pour le vol, mais suspendu par un liquide presque aussi pesant que lui, il n'avait pas besoin de grandes ailes pour se soutenir. Un grand nombre d'espèces porte immédiatement sous l'épine une vessie pleine d'air qui, en se comprimant ou se dilatant, fait varier la pesanteur spécifique, et aide le Poisson à monter ou à descendre. La progression s'exécute par le moyen de la queue qui choque alternativement l'eau à droite et à gauche; et les branchies, en poussant l'eau en arrière, y contribuent peut-être aussi. Les membres, étant donc peu utiles, sont fort réduits. Les pièces analogues aux os des jambes sont extrêmement raccourcies ou même disparaissent en entier. Des rayons, plus ou moins nombreux et soutenant des nageoires, représentent grossièrement les doigts des mains et des pieds. L'os qui représente l'omoplate est quelquefois retenu dans les chairs, comme on le voit aux classes supérieures; d'autres fois il tient à l'épine, mais le plus souvent il est suspendu au crâne. Le bassin adhère bien rarement à l'épine, et fort souvent, au lieu d'être en arrière de l'abdomen, il est en avant

et tient à l'appareil claviculaire. Les vertèbres des Poissons s'unissent par des surfaces concaves, remplies de cartilage; dans la plupart, elles ont des apophyses longues et épineuses, qui soutiennent la forme verticale du corps. Les côtes sont souvent soudées aux apophyses transverses. On désigne communément ces côtes et ces apophyses par le nom d'Arêtes. La tête varie, pour la forme, plus que dans toute autre classe, et cependant elle se laisse presque toujours diviser dans le même nombre d'os. Le frontal y est composé de six pièces, le pariétal de trois, l'occiput de cinq. Cinq des pièces de l'os sphénoïde, et deux de celles de chaque temporal, restent dans la composition du crâne. Outre les parties ordinaires du cerveau, qui sont placées comme dans les Reptiles, à la file les unes des autres, les Poissons ont encore des nœuds à la base des nerfs olfactifs. Leurs narines sont de simples fossettes creusées au bout du museau et tapissées d'une pituitaire plissée très-irrégulièrement. Leur œil a sa cornée très-plate, peu d'humeur aqueuse, mais un cristallin presque globuleux et très-dur. Leur oreille consiste en un sac qui représente le vestibule et contient en suspension des os, le plus souvent d'une dureté pierreuse, et en trois canaux demi-circulaires, membraneux, plutôt situés dans la cavité du crâne qu'engagés dans l'épaisseur de ses parois, excepté dans les Chondroptérygiens, où ils y plongent entièrement. Il n'y a jamais ni trompe ni osselets, et les Sélaciens seuls ont une fenêtre ovale, mais à fleur de tête. Le goût doit avoir peu d'énergie, puisque la langue est le plus souvent osseuse et garnie de dents ou d'autres enveloppes dures. La plupart ont, comme chacun sait, le corps couvert d'écaillés; tous manquent d'organes de préhension: des barbillons charnus, accordés à quelques-uns, peuvent suppléer à l'imperfection des autres organes du toucher.

L'os intermaxillaire forme, dans le plus grand nombre des Poissons, le bord de la mâchoire supérieure; il a derrière lui le maxillaire, nommé communément os labial ou mystace; une arcade palatine composée du palatin, des deux apophyses ptérygoïdes, du jugal, de la caisse, et de l'écailléux, fait, comme dans les Oiseaux et dans les Serpents, une sorte de mâchoire inférieure, et fournit en arrière l'articulation à la mâchoire d'en bas, qui a généralement deux os de chaque côté; mais ces pièces sont réduites à de moindres nombres dans les Chondroptérygiens. Il peut y avoir des dents à l'intermaxillaire, à la mâchoire inférieure, aux arces, aux palatins, à la langue, aux arceaux des branchies, et presque sur des os situés en arrière de ces arceaux, tenant comme eux à l'os hyoïde, et nommés os pharyngiens. La variété de ces combinaisons, ainsi que celles de la forme des dents en divers points, sont innombrables. Outre l'appareil des arcs branchiaux, l'os hyoïde porte, de chaque côté, des rayons qui soutiennent la membrane branchiale; un opercule osseux, composé de quatre pièces, articulé en arrière à l'arcade palatine, se joint à cette membrane pour former la grande ouverture des ouïes. Plusieurs Chondroptérygiens manquent de cet opercule.

L'estomac et les intestins varient autant que dans les

autres classes, pour l'ampleur, la figure, l'épaisseur et les circonvolutions. Excepté dans les Chondroptérygiens, le paverus est remplacé, ou par des cœcums d'un tissu particulier, situés autour du pylore, ou par ce tissu même appliqué au commencement de l'intestin. Les reins sont fixés le long des côtes de l'épine et la vessie, comme à l'ordinaire, au-devant du rectum. Les testicules sont deux énormes glandes appelées communément laites ou laitance; et les ovaires, deux grappes à peu près correspondantes aux laites pour la forme et la grandeur. Ces laites sont remplies et comme toutes formées, au temps des amours, d'une innombrable quantité de Zoospermes qui, vus au plus fort grossissement, paraissent des globules monaiformes tellement pressés les uns contre les autres, que leurs mouvements en sont embarrassés et ne deviennent sensibles qu'autant qu'on les disjoint. Leuwenhoeck évaluait qu'il devait en exister au moins 150.000.000.000 dans un seul mâle de Morue. En délayant des fragments de laitance dans un liquide, on discerne alors leur allure tournoyante, onduleuse ou spirale et plus ou moins rapide, leur prolongement caudal qui est d'une ténuité incroyable et beaucoup plus long que dans tous les autres mâles. Les ovaires sont des grappes qui, dans les femelles, occupent à peu près la même place que les laitances dont ils ont la forme. Le nombre des œufs y est souvent prodigieux, ainsi qu'on a pu en juger en lisant divers articles d'ichthyologie dans ce Dictionnaire. La nature a dû pourvoir amplement à la reproduction d'animaux qui ont tant d'ennemis, qui mangent eux-mêmes leur progéniture, et qui, dans leur jeunesse, demeurent exposés à la voracité de tous les autres habitants des eaux. Sur des millions de Clupes et de Gades qui naissent dans la saison, le plus grand nombre devient la proie des Clupes et des Gades, des autres Poissons voraces, des Oiseaux marins et des hommes qui livrent aux Poissons une guerre continue. En général les femelles pondent et sont à proprement parler ovipares. On a compté dans celles :

| | OEufs. |
|------------------------------|-----------------------|
| Du Maquereau, de | 129,200 à 546,681 |
| De la Morue, de | 3,686,760 à 9,544,000 |
| De la Carpe, de | 167,400 à 205,109 |
| Du Carrelet, | 1,557,400 |
| Du Brochet, de | 49,504 à 166,400 |
| De l'Éperlan, | 58,278 |
| De l'Esturgeon, de | 1,467,856 à 7,655,000 |
| Du Hareng, | 56,960 |
| De la Perche, de | 28,525 à 380,640 |
| Du Rouget, | 81,586 |
| De la Sole, | 100,562 |
| De la Tanche, | 585,252 |

Le mâle passe après la ponte sur ces œufs, y répand le fluide spermatique qui les agglutine, les féconde, et en forme ce qu'on nomme vulgairement le *frai*. Cependant il est plusieurs espèces, et des genres même, tels que les Squeales, par exemple, où il y a accouplement et où les œufs éclosent dans de longs oviductes faisant fonction, en quelque sorte, de matrice, de sorte que les petits naissent vivants.

La plupart des Poissons sont revêtus d'écaillés, qui, toutes petites qu'elles peuvent être, n'en existent pas moins dans certaines espèces où l'on ne croyait pas qu'il y en eût; elles deviennent visibles, jusque dans l'Anguille, quand la peau qui les revêt vient à se dessécher. Ces écaillés ont quelque analogie avec la nature de la corne et du poil, chez les autres Vertébrés; elles sont souvent très-dures, épaisses et serrées; elles revêtent jusqu'à la base des nageoires chez les uns, ou se convertissent en plaques et en boucliers sur certaines parties du corps, ou à sa surface totale chez d'autres. Le squelette est d'une nature particulière, mais consistante et dure dans la plupart, tandis qu'il demeure cartilagineux chez un grand nombre où l'ossification complète n'a pas lieu. Peu d'animaux varient autant dans les proportions. Depuis l'Épinoche jusqu'au Requin, il y a une distance énorme, et dans la même espèce, selon l'étendue des eaux où elles habitent, on voit des différences encore très-considérables. Les formes ne varient pas moins que la taille; elles sont fréquemment des plus bizarres, et relevées des teintes les plus éclatantes. Aucun n'habite un autre élément que l'eau, hors de laquelle tous meurent assez promptement. Beaucoup sont herbivores, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent de Fucacées et autres Hydrophytes, soit de mer, soit d'eau douce, mais le plus grand nombre est carnivore et recherche une proie vivante. L'appareil dentaire varie prodigieusement, mais dans les Poissons où il est disposé en pavé, on peut à coup sûr supposer qu'ils se nourrissent de Crustacés ou de Mollusques à coquilles que ces dents en pavé servent à broyer. Il n'est guère d'eaux à la surface du globe qui n'aient leurs Poissons. Les rivières et les lacs en ont dont la chair est exquise et généralement blanche. Il y en a qui vivent alternativement dans l'eau douce et dans l'eau salée, quittant la mer au temps des amours pour remonter bien avant dans les fleuves et dans les rivières. Ceux de la mer vivent par troupes innombrables, et comme certains Oiseaux, obéissent à l'instinct d'émigration. Ceux-là sont en général l'objet de pêches lucratives, et deviennent des richesses pour les nations maritimes, qui s'adonnent à leur préparation. On réunit et on élève les Poissons d'eau douce dans des viviers et des étangs que l'on peuple au moyen de l'alvin, c'est-à-dire de jeunes individus des espèces qu'on veut propager; ce sont ordinairement des Carpes, des Tanches, des Vendôises, des Brêmes, des Truites, des Anguilles même, quoique ces dernières soient destructrices. La Perche y peut également être accueillie, mais le Brochet en doit être proscriit comme trop féroce consommateur. Il ne faut pas trop nettoyer les étangs et en arracher toutes les plantes; les racines de celles-ci offrant une nourriture et des abris salutaires aux Poissons qui se pêchent d'ordinaire tous les quatre ans. Dans certains grands lacs de Prusse, en Poméranie particulièrement, on a naturalisé, comme dans des étangs ordinaires, d'excellents Poissons qui n'en étaient pas originaires, mais il est difficile de les y retrouver.

On trouve des restes de Poissons fossiles dans tous les terrains calcaires et même dans un assez grand nombre de ceux qui leur sont antérieurs, comme dans

les couches plus nouvelles; et ces restes plus ou moins entiers et bien conservés, se trouvent quelquefois convertis en matière siliceuse ou pyriteuse, quoique enfermés entre deux couches de calcaire; ce qui tend à prouver que dans ce cas, la pétrification a eu lieu bien longtemps avant la formation des couches secondaires ou tertiaires, au sein desquelles elle est arrivée accidentellement.

POITÉE. *Poitæa*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Ventenat (Choix de Plantes, p. et tab. 56), et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodr. Syst. veget. natur.*, 2, p. 265) : calice tronqué obliquement, à cinq dents très-courtes, les deux supérieures surtout; corolle presque papilionacée, à cinq pétales connivents, oblongs; l'étendard plus court que les ailes, la carène plus longue que celles-ci; dix étamines diadelphes, presque saillantes; style filiforme, glabre; stigmate terminal; gousse stipitée, linéaire, comprimée, polysperme, mucronée, à valves planes; graines lenticulaires.

POITÉE EN FORME DE GALEGA. *Poitæa Galegoides*, Vent. C'est un arbrisseau dont les feuilles sont imparipinnées, à douze ou quinze paires de folioles, et dont les fleurs, d'un rose purpurin, sont penchées. De Saint-Domingue.

POIVRE. BOT. Fruit du Poivrier noir, d'un très-grand usage dans l'art culinaire. Ce nom a été étendu à beaucoup d'autres plantes de saveur aromatique ou brûlante. Ainsi l'on a appelé :

POIVRE D'AFRIQUE, les graines de l'*Uvaria aromatica*.

POIVRE D'AMÉRIQUE, le *Schinus Molle*.

POIVRE BLANC, le Poivre noir que l'on a privé de son tégument cortical.

POIVRE DE CALICUT, le Piment.

POIVRE D'EAU, le *Polygonum Hydropiper*.

POIVRE D'ÉTHIOPIE, l'*Unona* et l'*Uvaria* dans les anciennes pharmacies. V. GRAINS DE ZELIN.

POIVRE DU BRÉSIL, DE GUINÉE, DES INDES OU DES ANTILLES, les Piments à saveur très-piquante.

POIVRE DE LA JAMAÏQUE, le *Myrtus Pimenta*.

POIVRE LONG, le *Capsicum annuum*, espèce du genre Piment.

POIVRE DES MAURES, l'*Unona*.

POIVRE DE MURAILLE, le *Sedum acre*.

POIVRE DES NÈGRES, le *Fagara Guyanensis*.

POIVRE À QUEUE. V. POIVRIER CUBEÈE.

POIVRÉE. *Poiræa*. BOT. Commerson, dans ses manuscrits, donnait le nom de *Pevræa*, qui fut adopté par Du Petit-Thouars (*Observ. Pl. Afric.*, p. 28), à un genre déjà distingué du genre *Combretum* par Sonnerat, sous le nom de *Cristaria*. Mais Cavanilles ayant établi parmi les Malvacées un genre *Cristaria* (V. CRISTAIRE), De Candolle, dans le troisième volume de son *Prodromus*, a préféré admettre la dénomination proposée par Commerson, en rétablissant l'orthographe du nom du célèbre administrateur des îles de France et de Mascareigne. Le nom de *Gonocarpus*, proposé récemment par Hamilton, doit être considéré comme superflu, puisque indépendamment de ce qu'il

est le plus moderne, il existe encore un genre de ce nom créé par Thunberg. Le genre *Poiræa* se compose des espèces de *Combretum* à dix étamines. De Candolle en décrit cinq qui croissent dans les climats intertropicaux, savoir : deux de l'Amérique méridionale et des Antilles, une du Sénégal, une de l'Inde orientale, et une de Madagascar introduite dans l'île Maurice. C'est cette dernière espèce qui doit être considérée comme le type du genre, sous le nom de *Poiræa coccinea*. On la nomme vulgairement Aigrette de Madagascar. V. COMBRET.

POIVRÉS. BOT. Paulet nomme ainsi diverses espèces d'Agarics, particulièrement les espèces laiteuses.

POIVRETTE. BOT. Nom vulgaire du *Nigella sativa*.

POIVRIER. *Piper*. BOT. Genre de plantes dont la place payait encore incertaine. Linné l'avait rapproché des *Arum* parmi les Monocotylédons; Jussieu l'a placé dans les Urticées, et le professeur Richard en a fait le type d'un ordre nouveau qu'il a nommé Pipéracées. Ce rapport a été adopté par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*), qui admet la famille des Pipéracées et la range auprès des Aroïdées, et plus récemment par Blume, qui, dans une Monographie des Pipéracées de l'île de Java, dont il a étudié avec soin les productions végétales, a reconnu dans ces plantes une tige organisée comme celle des Monocotylédons, et un embryon parfaitement indivis et par conséquent monocotylédon. Quoique l'on ait distrait de ce genre les espèces herbacées qui ont constamment deux étamines, et que l'on en ait formé le genre *Peperomia*, les véritables espèces de Poivriers sont encore extrêmement nombreuses; elles croissent toutes dans les régions intertropicales du nouveau et de l'ancien continent; mais elles sont incomparablement plus nombreuses dans le premier. Ces espèces sont en général grimpances, tantôt herbacées, tantôt ligneuses, frutescentes ou même arborescentes. Leur tige, coupée en travers, présente, selon Blume, l'organisation suivante : elle n'a pas d'écorce proprement dite, et sa substance n'est pas formée de couches concentriques, comme dans les Dicotylédones; les vaisseaux les plus anciens, et qui ont acquis la consistance ligneuse, occupent la circonférence de la tige, tandis que les plus récents sont placés au centre. Les feuilles sont alternes, opposées ou verticillées, et toujours simples et entières, à nervures ramifiées irrégulièrement. Les fleurs sont hermaphrodites, très-rarement unisexuées et dioïques, disposées sur un spadice ordinairement cylindrique, quelquefois conique ou même sphérique. Il naît en général en face de chaque feuille, et est porté sur un pédoncule plus ou moins long. Chaque fleur se compose : 1^o d'une écaille en général peltée, mais d'une forme variée, qui est quelquefois celle d'un casque s'ouvrant obliquement; 2^o d'étamines en nombre très-variable, dont les filets, généralement très-courts, naissent soit immédiatement de la surface du spadice, soit sur la paroi externe de l'ovaire lui-même. Les anthères sont ordinairement globuleuses, à deux loges s'ouvrant par une fente latérale; 3^o d'un pistil sessile, même dans les espèces dont le fruit finit par être pédicellé, comme dans le *Piper Cubeba* par exemple. L'ovaire est tou-

jours à une seule loge contenant un ovule dressé; le stigmate est ordinairement sessile, à deux, trois ou quatre lobes. Le fruit se compose d'un péricarpe mince, légèrement charnu dans l'état frais, indéhiscence, et contenant une graine dressée. Celle-ci a son légume propre double, recouvrant un très-gros endosperme granuleux; à son sommet, il présente une petite dépression ou fosse superficielle, dans laquelle est placé l'embryon. Celui-ci est discoïde, déprimé, lenticulaire, mince dans son contour, parfaitement indivis. Si on le fend longitudinalement, on trouve dans son centre une petite fossette exactement remplie par un petit corps également lenticulaire, légèrement bilobé à sa partie inférieure qui est libre, et adhérent par son extrémité supérieure. Il est impossible de ne pas reconnaître dans un pareil embryon la structure ordinaire des Monocotylédons; tout le corps extérieur et indivis est le cotylédon; l'intérieur, légèrement bilobé, est la gemmule, qui, comme l'on sait, est toujours renfermée dans l'intérieur même du cotylédon, dans tous les embryons monocotylédons. Blume a soumis à la germination la graine de plusieurs espèces de ce genre, et voici en somme la manière dont elle s'opère: la partie supérieure de l'embryon, c'est-à-dire celle qui est immédiatement recouverte par le légume propre de la graine, devient d'abord plus prééminente; au bout de huit à dix jours, elle se déchire, et l'on voit sortir de son intérieur la radicule qui était par conséquent endorhize ou coléorhizée, comme dans tous les Monocotylédons. Le cotylédon reste engagé dans la graine; par son allongement progressif, la radicule finit par entraîner avec elle la gemmule, et les deux lobes qu'elle présente, en se développant, se changent en feuilles primordiales, qui ont été considérées par tous les observateurs comme deux cotylédons ou feuilles séminales. Mais il est évident que le corps qui a formé ces deux feuilles était complètement renfermé dans le cotylédon adhérent et confondu entièrement par l'une de ses extrémités avec sa cavité intérieure, et que par conséquent c'était la gemmule. D'ailleurs, si l'on compare l'embryon des Poivriers avec celui du *Saururus*, des Cabombées et des Nymphéacées, il est impossible de n'y pas reconnaître la même structure. Mais R. Brown donne de cette structure une explication qui, suivant lui, ferait rentrer ces différents végétaux dans la grande division des Dicotylédons. Pour cet habile observateur, la partie considérée par Richard et par Blume comme le cotylédon, est un organe entièrement différent. C'est un second endosperme qui n'est autre chose que le sac de l'annios de Malpighi, et la partie regardée comme la gemmule, est le véritable embryon qui est dicotylédoné.

POIVRIER NOIR. *Piper nigrum*, L., Rich., Bot. Méd., 1, p. 51. C'est un arbrisseau sarmenteux, qui porte des feuilles alternes, ovales, acuminées, entières, glabres, longues de trois à cinq pouces, et larges de deux environ, portées sur de courts pétioles. Les fleurs forment des chatons grêles et pendants, longs de quatre à cinq pouces. Les fruits sont globuleux, pisiformes, sessiles, rougeâtres, un peu charnus extérieurement,

monospermes et indéhiscents. Cette espèce croit dans l'Inde; on la cultive particulièrement dans les îles de Java, de Bornéo, de Sumatra et de Malaca. Le fruit entier, quand il a été desséché, devient noirâtre, se ride, et porte dans le commerce le nom de *Poivre noir*; dépouillés de la partie externe et charnue de leur péricarpe, ces grains ont une teinte jaunâtre pâle, et sont appelés *Poivre blanc*.

POIVRIER CUBEBE. *Piper Cubeba*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 52. Originaire des mêmes contrées que la précédente, cette espèce est également sarmenteuse et glabre dans toutes ses parties; sa tige est flexueuse et articulée; ses feuilles sont pétiolées, ovales, oblongues, quelquefois lancéolées, entières et coriaces. Les fleurs sont disposées en un spadice long et cylindrique. Elles sont d'abord sessiles; mais après la fécondation, le support du pistil s'allonge et forme une sorte de pédicelle long de quatre à six lignes, qui porte les fruits. Ceux-ci ont du reste les mêmes caractères que ceux de l'espèce précédente, dont ils se distinguent surtout par leur long pédoncule; de là le nom vulgaire de *Poivre à queue* sous lequel on connaît cette espèce. La saveur du *Poivre Cubèbe* est moins âcre et moins brûlante que celle du *Poivre noir*; cependant elle est aussi d'une très-grande activité.

POIVRIERS. *Piperinæ* ou *Piperacæ*. BOT. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu avait placé le genre *Piper* parmi les Urticées. Plus tard, il proposa d'en former le type d'une famille distincte, à laquelle De Candolle donna le nom de *Pipéritées*, en continuant de la ranger non loin des Urticées. Le professeur Richard, en adoptant le *Piper* comme type d'une nouvelle famille, sous le nom de *Piperacées*, la transporta auprès des Aroïdées, parmi les Monocotylédones, et ne la composa que du seul genre *Piper*. Jussieu ne partagea pas cette opinion; pour lui, la famille des *Piperacées* resta distincte, mais il la reporta dans le voisinage des Urticées, dont il la distingua surtout par la présence de son endosperme; au genre *Piper*, il ajouta les genres *Gunnera*, *Gnetum* et *Thoa*, sans néanmoins regarder ces genres comme unis entre eux par des rapports bien étroits. V. POIVRIER.

POIVRON. BOT. V. PÉBERON.

POIX. MIN. On donnait anciennement le nom de *Poix minérale* au Bitume Malthé, et celui de *Poix juive* ou de *Judée* au Bitume Asphalté. V. BITUME.

POIX BLANCHE. BOT. Lorsqu'on sépare de la résine du Pin, au moyen de la distillation, l'huile essentielle qui rendait la thérébentine fluide, il reste dans l'appareil une masse résineuse solide et jaune; c'est ce résidu plus ou moins épuré par les lotions à l'eau chaude que l'on nomme *Poix blanche*, ou *Poix résine*, ou *Poix de Bourgogne*, suivant son degré de pureté.

POIX NOIRE. BOT. Substance résineuse noire, solide, mais se ramollissant à une assez faible température, d'une odeur forte, pénétrante et désagréable, d'une saveur amère, soluble en partie dans les huiles grasses, insoluble dans l'eau, etc. On l'obtient en brûlant dans des fours disposés à cet effet des fragments de bois de sapin fortement chargés de térébentine. La chaleur fond la résine qui s'imprègne du charbon volatilié

pendant la combustion, et se rend dans des rigoles creusées à la base du four, lesquelles communiquent au dehors. Ce mélange de résine et de charbon, après avoir été suffisamment concentré par l'évaporation dans des chaudières en fonte, constitue la Poix noire.

POIX-RÉSINE. bot. C'est le résidu de la distillation du suc résineux des Pins, pour en séparer l'huile essentielle de térébentine. On brasse ce résidu à chaud, avec de l'eau, puis on le dépose dans des barils; ce qui fait qu'en se refroidissant, il se prend en une masse jaune opaque et fragile. La Poix-Résine est d'un grand usage dans l'économie domestique pour fournir par sa décomposition, à une température assez peu élevée, du gaz très-favorable à l'éclairage.

POLACHAÏNE ou **POLAKÈNE.** *Polakenium*. bot. Nom donné par le professeur Richard à une sorte de fruit composé de plusieurs akènes réunis à un axe commun : tel est celui des Umbellifères, des Araliacées. Selon le nombre des akènes, on lui donne les noms particuliers de Diakène, Triakène, Pentakène, etc. *V. FRUIT.*

POLAMOPHILE. *Polamophilus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, établi par Latreille qui lui a substitué ensuite le nom de Thelphuse. *V. ce mot.*

POLANISIE. *Polanisia*. bot. Genre de la famille des Capparidées, établi par Raffinesque et qui a pour caractères : calice à quatre sépales ouverts; corolle à quatre pétales; étamines dont le nombre varie de huit à trente-deux; torus petit; silique sessile ou à peine stipitée, terminée par un style distinct. Les Polanisia sont des plantes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Inde; ces plantes sont très-voisines des *Cleome*, dont elles ont entièrement le port et avec lesquelles plusieurs d'entre elles avaient été réunies par Linné.

POLANISIE VISQUEUSE. *Polanisia viscosa*, DC.; *Cleome viscosa*, L. Toute la plante est visqueuse; sa tige, qui s'élève à quatre pieds, est droite, robuste, anguleuse, pubescente; ses feuilles sont composées de cinq folioles glabres, ovales, aiguës; ses fleurs sont axillaires, solitaires le long des rameaux, se réunissant en grappe, vers l'extrémité. La corolle est jaune; les onglets sont courts; les siliques ont un pouce de longueur; elles sont très-velues et striées. De l'Inde.

POLATOUCHE. *Pteromys*. mam. Ces noms ont été donnés par la plupart des zoologistes modernes, et particulièrement par Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Illiger et Desmarest, à un genre de Rongeurs claviculés, caractérisé de la manière suivante : système dentaire, appareil des sens, de la génération et du mouvement, organes de préhension, très-analogues à ceux des Écureuils, mais la peau des flancs très-étendue, velue en dessus et en dessous, joignant les membres antérieurs avec les postérieurs, et formant une sorte de parachute; un appendice osseux aux pieds, destiné à soutenir cette membrane des flancs (Desmarest, Mammalogie, p. 451). Ces derniers caractères, tout remarquables qu'ils sont, n'avaient point paru à Linné d'une assez haute importance pour servir de base à l'établissement d'un genre particulier; et presque tous les auteurs qui ont publié, d'après l'illustre naturaliste

suédois, des systèmes ou des catalogues de Mammifères, ont, à son exemple, laissé les Polatouches avec les Tamias, les Guerlinguets et les Écureuils proprement dits, dans le groupe si étendu des *Sciurus*; groupe assurément très-naturel, comme le sont, à un très-petit nombre d'exceptions près, tous les groupes linéens, mais que l'on doit considérer (en y joignant les Marmottes et les Spermophiles) bien plutôt comme une famille que comme un genre. Telle est aujourd'hui l'opinion unanime de tous les zoologistes. Il n'en est plus un seul qui se refuse à séparer des Écureuils les Polatouches; et si la classification de ces derniers peut encore donner lieu à quelques contestations, c'est seulement entre les auteurs qui adoptent le genre *Pteromys* tel qu'il a été établi par Cuvier, Geoffroy et Illiger, et ceux qui pensent que ce groupe secondaire doit être lui-même subdivisé. Cette dernière opinion paraît être celle de Desmarest qui, dans sa Mammalogie, a partagé les Polatouches en deux sections parfaitement caractérisées par la forme de la queue; et elle est bien certainement celle de Fr. Cuvier qui, dans son ouvrage sur les dents des Mammifères et dans le Dictionnaire des sciences naturelles, a érigé en genres les deux sections de Desmarest, en faisant connaître plusieurs caractères différentiels non encore observés. Des deux genres ou sous-genres ainsi formés, l'un comprend le Polatouche de Buffon et quelques espèces très-voisines, c'est celui que Fr. Cuvier nomme Sciuroptère. *Sciuropterus*; l'autre est composé du Taguan de Buffon et du *Pteromys nitidus* de Geoffroy; c'est celui auquel Fr. Cuvier laisse le nom de *Pteromys*.

† LES PTEROMYS, *Pteromys*.

Ce sont les Polatouches à queue ronde de Desmarest. Leur caractère extérieur le plus remarquable consiste en effet dans leur queue ronde, ayant les poils non distiques. Ce sont de grandes espèces, qui vivent dans les parties chaudes de l'Asie, et principalement dans les îles de l'archipel Indien. Fr. Cuvier (Dictionn. des scienc. natur., t. XLIV) les caractérise de la manière suivante : « J'ai formé, dit-il, le genre *Pteromys* du grand Écureuil volant, nommé Taguan, à cause du caractère très-particulier de ses mâchoires qui ne ressemblent point à celles des Écureuils volants ou Sciuroptères, avec lesquels cette espèce avait toujours été confondue. Ses dents sont au nombre de vingt-deux : douze supérieures (deux incisives et dix machélières) et dix inférieures (deux incisives et huit machélières). Les machélières semblent participer de la nature des dents simples et des dents composées; cependant elles ne contiennent point de matière corticale. » Les autres caractères que Fr. Cuvier assigne aux *Pteromys* sont communs aux Sciuroptères ou Polatouches, et ont été indiqués au commencement de cet article.

POLATOUCHE TAGUAN ou **GRAND ÉCUREUIL VOLANT**, Buff., Suppl. III, pl. 21 et 21 bis, et Suppl. VII, pl. 67; *Pteromys Petaurista*, Desmarest; *Sciurus Petaurista*, Pall., Misc., p. 54, pl. 6. C'est l'espèce la moins imparfaitement connue. Les parties supérieures de son corps sont d'un brun tiqueté de blanc, et les inférieures d'un blanc grisâtre; il y a aussi un peu de brun sous le cou. Les cuisses sont rousses, les pieds bruns et

la queue noirâtre dans presque toute son étendue. Le nez, le tour des yeux et les mâchoires sont noirâtres; les joues et le dessus de la tête sont variés de brun et de blanc. Les plus grands poils des moustaches sont noirs. La membrane des flancs forme un angle saillant derrière le poignet, et l'on remarque à la base de la queue un petit prolongement cutané, qui s'unit à la partie interne des cuisses. Enfin la taille de cette espèce est ordinairement d'un pied et demi environ, sans comprendre la queue qui mesure un pied huit ou neuf pouces de longueur totale. Cette belle espèce habite les Moluques et les Philippines; ses mœurs sont très-peu connues; on sait cependant qu'elle est nocturne.

POLATOUCHE ÉCLATANT. *Pteromys nitidus*, Geoff. St.-Hil.; Desm., Mamm. C'est une espèce très-voisine de la précédente par sa taille, ses proportions et ses formes, s'en distinguant par les couleurs de son pelage. Le dessus de son corps est généralement d'un brun foncé, et le dessous d'un roux brillant. La queue est, à sa base, de même couleur que le dessus du corps; mais elle prend, à son extrémité, une nuance beaucoup plus foncée. Cette espèce habite les Moluques, et particulièrement l'île de Java.

C'est vraisemblablement à ce sous-genre que l'on devra rapporter le Rongeur mentionné par Temminck sous le nom de *Pteromys leucogenys*, dans le premier volume des Monographies de Mammalogie (p. 27). Cette espèce, très-remarquable, a été découverte au Japon.

†† Les SCIROPTÈRES, *Sciuropterus*.

Polatouches à queue aplatie de Desmarest. Leurs dents, entièrement semblables à celles des Ecureuils, leur queue aplatie, à poils distiques, et leur petite taille, les distinguent parfaitement des Pteromys, dont ils s'éloignent aussi par la forme de leur crâne.

POLATOUCHE FLÈCHE. *Sciuropterus sagitta*, Less., Man. de Mamm.; *Pteromys sagitta*, Desm., Mamm.; *Sciurus sagitta* de Cuvier et de quelques auteurs. Cette espèce, qui habite Java, est généralement brune en dessus et blanche en dessous, avec la queue d'un brun clair. La membrane des flancs forme, derrière le poignet, un angle saillant. de même que chez les *Pteromys*. Sa taille n'est que de cinq pouces et demi, sans comprendre la queue qui mesure cinq pouces.

POLATOUCHE FRANGÉ. *Sciuropterus fimbriatus*, Gray. Son pelage est moelleux, de couleur cendrée, variée de noir; les poils des parties supérieures sont longs et aplatis, d'un brun pâle à leur origine, puis d'un gris de plomb et enfin noirs à l'extrémité; la face est blanchâtre, avec la région oculaire noire ainsi que les moustaches qui sont très-longues; le menton et le dessous du corps sont blancs; la queue est large et faiblement décroissante; les poils qui la couvrent sont fauves, noirs à leurs deux extrémités; les pieds antérieurs sont larges, avec le pouce très-petit; les postérieurs sont ornés d'une large frange de poils au bord externe: leur plante a un petit tubercule oblong vers le milieu du bord externe, un tubercule antérieur et deux tubercules inégaux à la partie postérieure interne. Taille, douze pouces; celle de la queue est de huit pouces. De l'Inde.

POLATOUCHE DE HORSFIELD. *Pteromys Horsfieldii*, Waterh. Son pelage est brun, annelé de brunâtre en dessus; en dessous d'un blanc jaunâtre, de même que les joues; la région des lombes est marquée par une bordure d'un roux jaunâtre. La queue est d'un roux ferrugineux brillant en dessous. Les oreilles sont médiocres. Sa longueur de l'extrémité du museau à l'origine de la queue est de neuf pouces et demi. De Sumatra.

POLATOUCHE SCIROPTÈRE. Buff., t. x, pl. 21; *Sciuropterus volucella*, Lesson, Man. de Mamm.; *Pteromys volucella*, Desm.; *Sciurus volucella*, Pall., Glir.; l'Assapan, Fr. Cuv., Mamm. lith., liv. 8. Cette espèce est un peu plus petite que le P. flèche; la queue est aussi proportionnellement plus courte; son pelage est gris-roussâtre en dessus et blanc en dessous; la membrane des flancs ne forme derrière le poignet qu'un simple lobe arrondi. Le Polatouche (ainsi appelé par Buffon, du nom *Polatucka* que les Russes donnent à l'espèce de Sibérie) habite les États-Unis, où il vit, par petites troupes, sur les arbres, et où il se nourrit de graines et de jeunes bourgeons. Il vit très-bien en domesticité, et il paraît même qu'en 1809 l'espèce s'est reproduite à la Malmaison. Ils se tiennent constamment cachés pendant le jour, sous le foin qui leur sert de litière, et ne se montrent jamais que lorsqu'on vient à l'enlever; alors ils s'élancent à la partie supérieure de leur cage, et si on les inquiète de nouveau, ils sautent du côté opposé en étendant les membranes de leurs flancs, au moyen desquelles ils parviennent à décrire, en tombant, des paraboles d'une assez grande étendue.

POLATOUCHE DE SIBÉRIE. *Sciuropterus Sibiricus*, Less., Man. de Mamm.; *Pteromys Sibiricus*, Desm.; *Sciurus sylvans*, L., Pall. Cette espèce est un peu plus grande que la précédente dont elle se distingue par les couleurs de son pelage qui est d'un gris cendré en dessus et blanc en dessous, et par les dimensions de la queue qui est de moitié plus courte que le corps. Les membranes des flancs ont la même forme que chez le P. sciuroptère. Cet animal, dont on connaît une variété entièrement blanche, habite les forêts de Pins et de Bouleaux de la Lithuanie, de la Livonie, de la Finlande, de la Laponie et de la Sibérie. Il est nocturne comme le Polatouche, mais il vit solitairement. Ses habitudes sont du reste très-peu différentes. C'est cette espèce que l'on trouve désignée dans quelques ouvrages sous le nom de Sapan; mais ce nom, dérivé du mot virginien *Assapanik*, appartient à l'espèce américaine.

POLATOUCHE DE TURNBULL. *Sciuropterus Turnbulli*, Gray. Son pelage est moelleux et noirâtre; les poils sont courts, annelés de blanc; la bouche, le menton et le dessous du corps sont blancs; la région oculaire et les moustaches sont noires; la queue est étroite et décroissante, d'un brun noirâtre en dessus, plus pâle en dessous; les pieds antérieurs sont assez petits; les postérieurs sont très-faiblement frangés; leur plante est étroite, sans tubercules centraux au bord externe. Taille, onze pouces et demi. De l'Inde.

Quelques autres espèces de Polatouches se trouvent indiquées dans les auteurs; telles sont: les *Pteromys genibarbis* et *Pteromys lepidus* d'Horsfield (*Zool. Re-*

search. in Java, liv. 4 et 5) que l'on devra placer près du Polatouche fêche, et qui habitent, comme lui, Java. On doit remarquer au reste que, suivant Temminck (Man. de Mamm., t. 1, p. 27), ces deux indications se rapportent à une seule espèce, le *Pteromys lepidus* n'étant qu'un double emploi du *Pteromys genibarbis*.

POLCAT. MAM. Catesby et Kalm ont nommé ainsi l'animal que Buffon a appelé, après eux, Conépat, et que Linné rangeait dans les Viverres, sous le nom de *Viverra Pulorius*.

POLE. POIS. Nom vulgaire du *Pleuronectes Cynoglossus*. V. PLEURONECTE.

POLEGAT. MAM. V. MOUFETTE.

POLEMANNIA. BOT. Bergius, jeune naturaliste prussien, qui est mort il y a quelques années au cap de Bonne-Espérance, avait envoyé sous le nom de *Polemanna hyacinthifolia*, une Liliacée nouvelle, qui croît au pied de la montagne du Lion et à la baie de Kamps. Schlectendal (*Linnaea*, 2^e fasc., p. 250) a donné une description très-détaillée de cette plante. Elle a les plus grands rapports avec l'*Hyacinthus serotinus*, L., qui croît dans le bassin de la Méditerranée, espèce que les auteurs modernes ont placée dans divers genres, tels que *Lachenalia*, *Uropetalum* et *Scilla*. Schlectendal la considère comme voisine du *Lachenalia*, mais elle s'en distingue par plusieurs caractères.

POLEMANNIE. *Polemanna*. BOT. Ce genre, de la famille des Umbellifères, a été institué par Ecklon et Zaegher pour un arbrisseau, également observé au cap de Bonne-Espérance. Il a pour caractères : limbe du calice à cinq dents peu prononcées; pétales elliptiques, entiers, avec un long prolongement aigu et infléchi. Le fruit est oblong, couronné par les styles réfléchis, susceptible de former deux demi-cylindres, par une section transversale; méricarpes à cinq paires de côtes dont les trois dorsales filiformes, et les deux latérales, peu prononcées, formant les bords; intervalles unirayés; commissure plane, à deux bandes; carpophore bipartite; semences demi-cylindriques. La Polémannie du Cap est un arbrisseau qui atteint la hauteur de cinq pieds; il est glabre, et ses rameaux sont purpuscents; les feuilles sont pétiolées, ternées, à folioles cunéiformes, à trois lobes oblongs, en coin, arrondis, mucronés, réticulato-veinés, à bords diaphanes; les ombelles sont terminales, composées de onze à seize rayons, et chaque ombellule porte de dix à vingt fleurs blanches involucellées.

POLEMBRYER. *Polembryum*. BOT. Adrien de Jussieu, dans son Mémoire sur les Rutacées, place à la suite de cette famille un genre nouveau auquel il donne le nom de *Polembryum*, à cause de son embryon multiple. Ce genre n'est connu que par son fruit décrit et figuré, *loc. cit.*, pag. 156, tab. 28, n^o 49. Il est presque sessile, hérissé de pointes, à cinq coques réunies entre elles par leurs côtés, se séparant ensuite par la maturité. Son endocarpe est cartilagineux, coriace, à deux valves séparables du sarcocarpe, renfermant une seule graine ovoïde, marquée à la base d'une large tache noire, couverte d'un tégument mince, et composée in-

terieurement de plusieurs embryons ordinairement au nombre de trois, disposés en verticille, inverses, inégaux, à cotylédons charnus, très-épais, ponctués, et à radicules à peine saillantes. De Jussieu ajoute que ce fruit appartient certainement au groupe des Diosmées du Cap, et qu'il offre beaucoup de rapports avec le fruit du *Calodendron* de Thunberg, appelé *Châtaigne sauvage* par les habitants de l'Afrique australe. La plante ayant été depuis observée au Brésil par H. Schott, est venue confirmer l'opinion de Jussieu, et a permis de compléter ainsi qu'il suit les caractères de ce genre: calice à cinq divisions imbriquées en quinconce dans l'estivation; corolle composée de cinq pétales ovales très-étalés, contournés, imbriqués; cinq étamines insérées sous le disque et de moitié plus courtes que les pétales; filaments subulés; anthères ovales, attachées par le milieu du dos; disque urcéolaire, épais, tronqué, à cinq plis; ovaire tuberculeux, à cinq loges biovulées; style marqué de cinq sillons.

POLEMBRYER DE JUSSIEU. *Polembryum Jussieui*. C'est un arbuscule à frondes, dont les rameaux sont alternes ou verticillés; les feuilles sont également alternes sur la tige, mais verticillées au sommet des rameaux; les unes et les autres sont pétiolées, unifoliolées, très-entières et glabres. Les fleurs sont réunies en panicule terminale.

POLEMOINE. *Polemonium*. BOT. Genre qui sert de type à la famille des Polémoniacées; il est caractérisé de la manière suivante: calice monosépale, à cinq divisions plus ou moins profondes et persistantes; corolle monopétale, régulière, évasée, à tube court et à cinq lobes, portant cinq étamines distinctes, à anthères cordiformes; ovaire libre, légèrement stipté à sa base et élevé au-dessus d'un large disque hypogyne et lobé, qui tapisse le fond du calice; cet ovaire présente trois loges contenant chacune un grand nombre d'ovules insérés sur plusieurs rangs, à leur angle interne; le style est long, terminé par un stigmate profondément tripartite. Le fruit est une capsule triloculaire, s'ouvrant en trois valves portant chacune une cloison sur le milieu de leur face interne. Les espèces de ce genre, au nombre de douze environ, sont des plantes herbacées, vivaces, portant des feuilles alternes et imparipinnées; leurs fleurs, généralement bleues, forment une sorte de corymbe terminal. Presque toutes ces espèces sont originaires de l'Amérique septentrionale et méridionale; une seule croît en Europe; c'est la **POLEMOINE BLEUE**, *Polemonium caeruleum*, L., Fl. Dan., tab. 255, que l'on cultive dans les parterres sous le nom de Valériane grecque. Elle est originaire d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse.

POLEMONIACÉES. *Polemoniaceæ*. BOT. Famille de plantes dicotylédones, monopétales et hypogynes, établie par de Jussieu et adoptée par tous les autres botanistes. Les Polémoniacées sont des plantes herbacées ou ligneuses, quelquefois volubiles, munies de feuilles alternes ou opposées, souvent divisées et pinnatifides, de fleurs axillaires ou terminales, formant des grappes rameuses. Chaque fleur se compose d'un calice monosépale, à cinq lobes; d'une corolle monopétale régulière, rarement irrégulière, à cinq divisions plus

ou moins profondes; de cinq étamines insérées à la corolle; d'un ovaire appliqué sur un disque souvent étalé au fond de la fleur, et lobé; à trois loges contenant un ou plus souvent plusieurs ovules; le style est simple, terminé par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne, ou portant seulement l'empreinte de la cloison qui reste intacte au centre de la capsule. Les graines offrent un embryon dressé au centre d'un endosperme charnu. Cette famille tient en quelque sorte le milieu entre les Convolvulacées et les Bignoniacées. Elle diffère des premières par les valves de la capsule portant les cloisons sur le milieu de leur face interne et non contiguës par leurs bords sur les cloisons, et par son embryon dressé; des secondes, par sa corolle presque toujours régulière, son ovaire à trois loges, ses valves portant les cloisons, etc. Les genres qui composent cette famille sont peu nombreux : *Polemonium*, L.; *Phlox*, L.; *Cantua*, Juss.; *Ipomopsis*, Rich.; *Bonplandia*, Cavan., ou *Caldasia*, Willd., et probablement *Cobaea*, L.

POLEO. BOT. (Feuillée.) Synonyme de *Bystropogon mollis*, V. **BYSTROPOGON.**

POLEXOSTYLE. *Polexostylus*. BOT. Le fruit ainsi nommé par Mirbel présente à peu près les mêmes caractères que celui auquel le professeur De Candolle a donné le nom de Microbase. V. ce mot.

POLIA. BOT. Sous le nom de *Polia arenaria*, Loureiro (*Flor. Cochinch.*, p. 204) a décrit une plante qu'il considérait comme le type d'un nouveau genre, mais qui, suivant Jussieu, est le même que la *Polycarpæa*, Lamk., ou *Hagea* de Ventenat. Willdenow avait décrit la même plante sous le nom d'*Achyranthes corymbosa*. V. HAGEE.

POLIANTHES. Pour Polyanthes. V. TUBÉREUSE.

POLIDIUS. INS. Même chose que Polytèle. V. ce mot.

POLIDONTE. *Polidontes*. MOLL. Montfort a proposé ce genre pour quelques espèces d'Hélices qui ont l'ouverture garnie de dents plus ou moins nombreuses. C'est le sous-genre *Helicodonte* de Férussac.

POLIDRUSE. *Polidrusus*. V. POLYDROSE.

POLIE. *Polia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuellides, institué aux dépens du grand genre *Noctua*, avec les caractères suivants : antennes ciliées dans les mâles, filiformes dans les femelles; palpes dépassant la tête, un peu écartées, comprimées latéralement; le deuxième article sécuriforme, le troisième cylindrique, obtus à l'extrémité; thorax presque carré, velu, muni d'une grosse touffe à sa jonction avec l'abdomen; celui-ci dépassant les ailes inférieures, lisse ou crété, terminé carrément dans les mâles, cylindrico-conique dans les femelles; ailes supérieures arrondies et denticulées au bord terminal, obtuses au sommet, ayant les deux lignes médianes très-visibles, très-ondulées, et les trois taches distinctes; ailes inférieures bien développées, ordinairement à bordure brune.

POLIE DE L'ÎLE DE CORSE. *Polia Corsica*, Ramb. Les ailes supérieures sont d'un gris cendré, nuancées de

vert-brunâtre, traversées dans leur largeur de plusieurs lignes noires, sinuées, dont trois principales atteignent les deux bords opposés : l'externe forme dans son milieu la lettre M dont les angles sont peu prononcés. Les ailes inférieures sont d'un brun un peu roussâtre, traversées par une ligne brune. Le dessous des ailes est d'un blanc grisâtre, avec deux bandes transverses et un point aux inférieures, gris, à peine visible. Taille, quatorze lignes, les ailes étendues.

POLIERSCHIEFER. MIN. Schiste à polir, Schiste tripolcén. Argile schisteuse, légère, d'un blanc jaunâtre, qui se trouve à Bilin, en Bohême, et qui sert à adoucir la surface des métaux.

POLIFOLIA. BOT. Ce genre de la famille des Éricacées, institué par Buxbaum, a été réuni, par le professeur De Candolle, à son genre *Andromeda*. V. ANDROMÈDE.

POLINICE. *Polinices*. MOLL. Démembrement proposé par Montfort (*Conch. syst.*, t. II, p. 222) pour des coquilles du genre Nérite de Linné et Natices de Lamarck.

POLIOPUS. OIS. Nom donné par quelques ornithologistes à la Grinette, *Fulica nœvia*. V. GALLINULE TACHETÉE.

POLISTE. *Polistes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Diptères, tribu des Guépiaires, établi par Latreille avec ces caractères : mandibules guère plus longues que larges, en carré long, obliquement et largement tronquées au bout, avec la portion apicale de leur bord interne, ou celle qui est au delà de son angle, plus courte que le reste de ce bord; chaperon presque carré, avec le milieu de son bord antérieur avancé en pointe ou en dent; division intermédiaire de la lèvre un peu allongée, presque en cœur; abdomen ovalaire ou diversément et distinctement pédiculé. Ce genre, remarquable par les mœurs des espèces qui le composent, a les plus grands rapports avec les Guêpes proprement dites, dont il a été extrait, mais il en diffère, 1° par les mandibules qui, dans les Guêpes, ont la portion apicale du bord interne plus longue ou aussi longue que le reste de ce bord; 2° par le milieu du bord antérieur du chaperon qui est largement tronqué et unidenté de chaque côté dans les Guêpes; 3° et enfin par l'abdomen qui, dans celles-ci, est ovoïdo-conique et tronqué à sa base, ce qui n'a jamais lieu chez les Polistes. Ces différences sont assez sensibles pour que l'on distingue facilement ces deux genres.

POLISTE FRANÇAISE. *Polistes gallica*, Latr., Fabr., Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 40, fig. 22; *Vespa gallica*, L. Elle est un peu plus petite que la Guêpe commune; noire, avec le chaperon, deux points sur le dos du corselet, six lignes à l'écusson, deux taches sur le premier et sur le second anneau de l'abdomen, leur bord supérieur, ainsi que celui des autres, jaunes; l'abdomen est ovalaire et brièvement pédiculé. Cette espèce fixe son nid contre les branches des arbres, dans une position verticale; il se compose d'un seul gâteau formé d'un plus ou moins grand nombre de cellules, dont les

latérales sont plus petites. En Belgique et aux environs de Paris, ces guépiers ont au plus vingt à trente cellules, tandis que, dans le midi, on en voit qui sont composés de plus de cent cellules; ils sont le plus souvent attachés sous le rebord des toits des maisons, et alors dans une position horizontale. Ces Polistes piquent très-fort quand on les irrite; leurs nids sont faits d'un papier gris foncé.

POLISTE CARTONNIÈRE. *Polistes nidulans*, Latr.; *Vespa nidulans*, Fabr., Coqueb.. Syn. iconog., tab. 6, fig. 5, Réaum., Mém., vol. 6, pl. 20 à 24; *Vespa chartaria*, Oliv., Encyclop. Elle est longue de près de cinq lignes, d'un noir soyeux, avec le bord postérieur des anneaux de l'abdomen jaune. Cette espèce se trouve dans l'Amérique méridionale, à Cayenne. Le nid de ces Polistes est composé d'une boîte en carton, d'un blanc jaunâtre, marbré de brunâtre, d'une demi-ligne d'épaisseur et très-poli, ayant la forme d'un cône tronqué, fermé en bas par un autre cône très-évasé et percé à son sommet. Ce guépier est attaché à une branche d'arbre à laquelle il tient par une sorte de tuyau placé à sa partie supérieure.

POLISTE LECHEGUANA. *Polistes Lechequana*, Latr., Ann. des Scienc. natur., t. IV, p. 359. Son corps est noir, avec le bord postérieur des cinq premiers anneaux de l'abdomen jaune. Cette Poliste a été rapportée de l'intérieur du Brésil par Aug. de Saint-Hilaire. Ces Polistes suspendent leur nid aux branches de petits arbrisseaux et à environ un pied du sol; ce nid a la forme à peu près ovale; les gâteaux qui sont dans l'intérieur contiennent un miel jaunâtre excellent, ayant plus de consistance que celui des Abeilles, mais possédant souvent une propriété délétère, qui rend insensés et furieux ceux qui en ont mangé. Auguste de Saint-Hilaire et deux hommes qui l'accompagnaient en ont fait, sans le savoir, une cruelle expérience et faillirent périr des suites de l'empoisonnement causé par ce miel. *V.*, pour plus de détails sur cet empoisonnement, Ann. des Sc. natur., 4, p. 540.

POLISTIQUE. *Polistichus*, INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli, sur la *Galerita fasciolata* de Fabricius, dont Latreille formait le type de son genre *Zuphium*, genre qui renfermait alors l'espèce du genre *Zuphium* proprement dit, de Bonelli. Latreille a depuis adopté les genres *Zuphie* et *Polistique*. Ce dernier a pour caractères : pénultième article des palpes assez fortement sécuriforme dans les deux sexes. Antennes filiformes, presque moniliformes; le premier article plus court que la tête; articles des tarses courts et presque bifides; ceux antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles, et ciliés également des deux côtés. Corps aplati. Tête presque triangulaire, rétrécie postérieurement. Corset plan et cordiforme. Ce genre renferme plusieurs espèces propres au midi de la France.

POLISTIQUE FASCIOLÉ. *Polistichus fasciolatus*, Rossi; *Zuphium fasciolatum*, Latr. Il est brun, avec les antennes, les palpes, l'abdomen et les pattes rouges; les élytres ont une bande longitudinale et raccourcie, d'un

rouge pâle; la suture est noire. Taille, trois lignes et demie. Du midi de l'Europe.

POLITRIC. bot. *V.* **POLYTRIC.**

POLIUM. bot. Espèce du genre Germandrée. *V.* ce mot.

POLIXÈNE. *Polixenus*, MOLL. Une petite Coquille microscopique de la classe des Foraminifères a servi à Montfort pour l'établissement d'un genre que d'Orbigny rapporte à celui qu'il a nommé Troncatuline. *V.* ce mot.

POLLA. bot. Adanson avait formé sous ce nom un genre de Mousses, renfermant des plantes placées maintenant dans les genres *Gymnostomum*, *Dicranum*, *Polytrichum* et *Bryum*.

POLLACHIGÈNE. *Pollachigenus*, bot. Desvaux désigne ainsi les végétaux qui portent plusieurs fois des fruits.

POLLACK. pots. *Gadus Pollachius*. Espèce de Gade du sous-genre Merlan. *V.* ces mots.

POLLALESTA. bot. Ce genre de la famille des Synanthérées, établi par Kunth (*Nov. Gen. Plant. Am.*, 4, p. 47, tab. 521), est fondé sur des caractères semblables à ceux du genre *Oliganthes* de Cassini. En conséquence, ces deux genres ont été réunis. *V.* **OLIGANTHE**.

POLLEN. bot. On donne ce nom à la matière généralement granuleuse qui est contenue dans les loges de l'anthere, et qui sert à la fécondation de l'organe femelle dans les végétaux. Examiné à l'œil nu, le Pollen se présente sous l'aspect d'une poussière dont les grains sont d'une excessive ténuité; quelquefois ces grains sont plus gros, et dans quelques cas ils se réunissent et se soudent en une masse solide, qui remplit plus ou moins exactement chaque loge de l'anthere. La forme de ces grains polliniques est extrêmement variable; mais pour la bien apprécier, il faut se servir du microscope. Aussi les anciens physiologistes n'avaient-ils que des idées fort incomplètes sur les formes et l'organisation de ces granules. Le professeur Guillemin, dans un travail spécial sur cette partie, a fixé les idées sur la forme générale des grains polliniques et sur leur aspect extérieur. Cette forme, comme on vient de le dire, est très-variable. Ainsi il y en a qui sont régulièrement sphériques, d'autres ellipsoïdes, d'autres lenticulaires; quelques-uns sont naviculaires, d'autres trigones, etc. Mais une distinction plus importante à faire parmi les grains de Pollen est celle que l'on tire de l'aspect de leur surface externe. En effet, elle peut être tout à fait lisse, ou bien elle peut être hérissée, soit d'aspérités ou de villosités, et dans ce dernier cas elle est toujours couverte d'un enduit visqueux, qui paraît sécrété par les petites aspérités qu'on observe sur cette surface. Par un grand nombre de recherches, le même observateur s'est convaincu que la nature des grains polliniques était, à peu d'exceptions près, la même dans chaque famille de plantes, c'est-à-dire que dans les genres d'une même famille on ne rencontre que des granules lisses ou des granules visqueux et papillaires. Ainsi dans les Convolvulacées et les Malvacées, les granules sont visqueux, sphériques et d'un blanc argentin; ils sont également

sphériques et d'un beau jaune dans un grand nombre de Cucurbitacées; dans les Onagres ils sont trigones, papillaires, avec une dépression considérable dans leur centre. Les familles où les grains ne sont pas papillaires, sont en grand nombre; on peut citer comme exemple, les Gentianées, les Solanées, les Graminées, les Scrophulariées, etc., etc.

Mais quelle est l'organisation intérieure de ces grains de Pollen? Déjà Needham avait reconnu que ce sont des utricules formés de deux membranes: l'une extérieure et plus épaisse, l'autre intérieure, d'une ténuité extrême, qui contient des granules d'une excessive petitesse, et que c'est cette membrane qui empêche ces granules de se mêler au liquide dans lequel on a fait éclater les grains polliniques. Kœlreuter et Gærtner adoptèrent l'opinion de Needham quant à l'existence des deux membranes; mais ce dernier avait dit aussi que les granules existaient dans tous les Pollens parfaits, et qu'ils en étaient la partie essentielle et fécondante: cette dernière opinion fut combattue par Kœlreuter, qui voulait que ces granules ne se rencontrassent que dans les Pollens imparfaits, et que par conséquent ils ne servaient en rien à la fécondation des ovules. Les observations importantes de Needham avaient été en quelque sorte négligées par la plupart des physiologistes, quand les observations microscopiques du professeur Amici de Modène, et surtout celles d'Adolphe Brongniart, dans son beau travail sur la génération des végétaux, vinrent en quelque sorte les tirer de l'oubli. Le professeur de Modène, en soumettant à son excellent microscope le Pollen du *Portulaca pilosa*, avait reconnu qu'au moment où les grains sont en contact avec la surface du stigmate, leur membrane externe se rompt, et que par cette déchirure il sort un appendice tubuleux, transparent, formé par la membrane interne, et dans l'intérieur duquel il vit les granules spermatiques se mouvoir pendant l'espace d'environ quatre heures. Brongniart fils a reconnu que toutes les fois que les grains de Pollen se trouvent en contact avec la surface humide du stigmate, ou plongés dans un liquide qui détermine la rupture de la membrane externe, on voit la membrane interne faire ainsi saillie à travers cette ouverture, et se prolonger sous la forme d'un appendice tubuleux plus ou moins long, quelquefois légèrement renflé à son extrémité. Il a vu aussi que les grains polliniques de l'*Oenothera biennis*, qui ont une forme trigone, émettaient fréquemment deux appendices tubuleux; tandis que dans le *Cucumis acutangulus* la membrane interne faisait saillie par trois ou quatre points de la surface des grains de Pollen. Ces observations faites sur le Pollen de plantes extrêmement variées, mettent hors de doute l'existence d'une membrane interne, renfermant immédiatement les granules spermatiques et la saillie tubuleuse que fait cette membrane au moment où a lieu la rupture des grains de Pollen. L'existence de ces globules ou granules spermatiques est également incontestable, malgré l'opinion contraire émise par Kœlreuter. Mais ces granules sont d'une telle ténuité, qu'il est extrêmement difficile d'en apprécier la forme. D'après ses observations faites avec le microscope d'Amici, au

moyen du *Camera lucida*, et par un grossissement de 1050 diamètres, Brongniart a reconnu que ces granules avaient en général une forme sphérique, et sur un assez grand nombre de plantes observées par lui, il a trouvé que leur diamètre variait depuis 1/550 jusqu'à 1/875 de millimètre. Un fait non moins important, aperçu d'abord par Amici, mais constaté depuis par le physiologiste français, c'est que ces granules sont doués d'un mouvement spontané plus ou moins marqué. Au moyen du plus fort grossissement du microscope d'Amici (1050 diamètres), ces mouvements sont très-appreciables, et il paraît impossible de les attribuer à aucune cause extérieure. Dans le Potiron, dit Brongniart (*Ann. Sc. nat.*, 12, p. 45), le mouvement des granules consiste dans une oscillation lente, qui les fait changer de position respective ou qui les rapproche et les éloigne, comme par l'effet d'une sorte d'attraction et de répulsion. L'agitation du liquide dans lequel ces granules nagent, ne paraît pas pouvoir influer sur ce mouvement, puisque d'autres granules, les uns plus fins et les autres plus gros, qui sont mêlés avec eux, restent immobiles, tandis que les granules spermatiques, reconnaissables à leur grosseur uniforme, exécutent les mouvements lents que l'on vient de décrire. Ces mouvements sont encore beaucoup plus apparents dans les Malvacées où l'on voit ces granules, qui sont oblongs, changer de forme, se courber en arc ou en S à la manière des Vibrions.

Ainsi de ces diverses observations il résulte que le Pollen se compose d'utricules de forme très-variée, tantôt lisses extérieurement, tantôt papilleux; que ces utricules sont formés de deux membranes, l'une externe, plus épaisse, l'autre interne, extrêmement mince; qu'au moment où a lieu la rupture de chaque grain de Pollen, la membrane interne qui ne se rompt pas, se prolonge par l'ouverture de l'externe en un appendice tubuleux, plus ou moins allongé, dans lequel viennent s'amasser les granules spermatiques contenus dans la membrane interne; que ces granules, d'une excessive petitesse, paraissent animés d'un mouvement spontané plus ou moins rapide. Il reste maintenant à examiner l'action du Pollen sur le stigmate, ou la fécondation. On doit remarquer d'abord que la manière d'agir des grains polliniques sur le stigmate, varie suivant l'organisation particulière de celui-ci. Ainsi le stigmate observé au microscope se compose d'utricules de formes variées, rapprochés et contigus les uns aux autres. Tantôt ils sont nus, tantôt ils sont recouverts par une sorte de membrane qui peut-être n'est pas distincte de celle qui compose les utricules. Dans le premier cas, qui est plus fréquent, quand les grains polliniques se trouvent en contact avec la surface humide du stigmate, ils se rompent, la membrane interne fait saillie par le moyen de son appendice tubuleux; on voit alors cet appendice s'introduire, s'insinuer en quelque sorte dans les espaces interutriculaires et tendre à s'y enfoncer de plus en plus, tandis qu'ils se trouvent retenus dans cette position par la membrane externe, qui ne peut les suivre dans leur mouvement. Chaque lobe du stigmate ressemble alors, selon la remarque de Brongniart, à une petite pelotte dans laquelle des

épingles seraient enfoncées jusqu'à la tête. Si dans cet état on observe attentivement les appendices tubuleux, on voit que les granules spermatiques, qui y étaient d'abord épars, se réunissent vers leur extrémité inférieure, qu'à une certaine époque celle-ci se déchire, et qu'alors ces granules se trouvent en contact avec le tissu intertriculaire du stigmate. Quand, au contraire, la surface externe du stigmate est revêtue d'une membrane continue, l'appendice tubuleux des grains polliniques s'applique par son extrémité contre cette membrane, finit par se souder avec elle, et les granules spermatiques, s'accumulant dans ce point, en déterminent la rupture, de manière qu'ils se trouvent également répandus dans le tissu intertriculaire du stigmate. Maintenant comment ces molécules spermatiques si ténues cheminent-elles jusqu'à l'ovule dont elles doivent opérer la fécondation? Par quelle voie se fait leur transport? Ici plusieurs opinions ont été émises. Et d'abord il est important de détruire l'erreur des auteurs qui prétendent que la transmission du Pollen a lieu par le moyen de vaisseaux particuliers, dont la réunion constitue des faisceaux qu'on a nommés *cordons pistillaires*. Ces vaisseaux prétendus n'existent pas; c'est-à-dire que la communication, qui existe entre le stigmate et les trophospermes où sont attachés les ovules, a lieu par le tissu cellulaire et non par aucune sorte de vaisseau. Mais il reste encore à déterminer si la transmission des granules se fait en traversant les cellules, ou si elle a lieu par les intervalles intercellulaires. Le professeur Link, qui déjà avait détruit l'erreur des physiologistes touchant les vaisseaux conducteurs de la matière fécondante, avait dit que les granules spermatiques traversaient les cellules en pénétrant par les espaces intermoléculaires dont sont criblées leurs parois. Mais cette opinion paraît peu admissible; car le plus fort grossissement du microscope qui permet de distinguer la forme des granules spermatiques, ne fait nullement reconnaître l'existence des ouvertures par lesquelles ces granules traverseraient les cellules. Mais, ainsi que l'a remarqué Brongniart, les cordons pistillaires ne sont pas composés de vaisseaux, mais bien d'un tissu cellulaire plus fin, plus coloré, formant tantôt de simples cordons, tantôt des lames plus ou moins saillantes, et qui s'étendent depuis le stigmate jusqu'aux ovules. C'est par ce tissu particulier, qu'on nomme *tissu conducteur*, qu'a lieu la transmission des granules spermatiques, non pas en traversant les parois des utricules qui le composent, comme le croyait le célèbre professeur de Berlin, mais en suivant les interstices de ces cellules. Arrivés par cette voie jusqu'au trophosperme qui supporte les ovules, les granules fécondants se trouvent mis en contact plus ou moins immédiat avec l'ouverture des légumes de l'ovule, et par suite avec l'ovule que ces légumes recouvrent et dans laquelle l'embryon ne tarde pas à se développer. On voit, d'après cette théorie, le rôle important que jouent les granules spermatiques dans la fécondation des ovules. Ce rôle est le même que celui des animalcules spermatiques dans la génération des animaux. La fécondation dans les plantes présente donc les mêmes phénomènes que celle des

animaux, et offre un point de contact de plus entre les deux grandes divisions des êtres organisés. V. GÉNÉRATION.

Dans certains végétaux, comme dans les Orchidées et les Asclépiadées, les granules de Pollen, renfermés dans chaque loge de l'anthère, se réunissent et se soudent entre eux, de manière à former une masse solide qui a en général la même forme que la cavité de l'anthère dans laquelle elle était renfermée. Tantôt ces granules sont simplement très-rapprochés, sans qu'ils aient contracté d'adhérence entre eux, comme, par exemple, dans le genre *Epipactis*; tantôt ils sont réunis les uns aux autres par une sorte de matière visqueuse, très-adhérente, qui s'allonge sous la forme de filaments élastiques quand on tend à séparer ces granules, ainsi qu'on le remarque dans les genres *Orchis*, *Ophrys*, *Serapias*, etc.; tantôt enfin la soudure est tellement intime, que tous les grains polliniques forment une masse solide, ainsi qu'on l'observe dans les Asclépiadées et les Orchidées. V. tous ces mots.

POLLÉNIE. *Pollenia*. IRS. Genre de Diptères, créé par Robert, aux dépens du genre *Musca* de Fabricius, dans la famille des Muscides. Caractères : face un peu renflée; épistome peu saillant; antennes assez courtes, n'atteignant guère que le milieu de la face, dont le deuxième article est onguiculé, et le troisième double du deuxième; style ordinairement plumeux; corselet couvert de duvet; ailes presque couchées; première cellule postérieure ouverte un peu avant l'extrémité, quelquefois fermée, à nervure externo-médiaire, ordinairement concave en dedans. Ce genre présente deux légères modifications dans les nervures des ailes, la première cellule postérieure étant entr'ouverte dans quelques espèces et fermée dans les autres. Les Pollénies sont du nombre des Mouches les plus communes; on les trouve surtout en automne, sur les fleurs et dans les habitations.

POLLÉNIE RUDE. *Pollenia rudis*, Roh.; *Musca rudis*, Fabr. Elle est noire, avec la face d'un brun grisâtre, les côtés du front blanchâtres, la base des antennes testacée, le corselet couvert d'un duvet jaune, à reflets cendrés, l'abdomen un peu verdâtre, marqueté de blanc cendré, les cuillerons blanchâtres, les ailes brunâtres. Taille, quatre lignes.

POLLÉNINE. BOT. Matière obtenue du traitement, par les Acides, du Pollen des anthères, et qui jouit de propriétés chimiques particulières.

POLLICATA. MAM. Iliger a formé sous ce nom un ordre de Mammifères dont le pouce est opposable, soit en devant, soit en arrière. Cet ordre correspond en partie aux Quadrumanes de Cuvier.

POLLICHIA. BOT. Trois genres ont été ainsi nommés par divers auteurs. Aiton et Smith ont établi un genre *Pollichia* qui avait déjà reçu de Gmelin le nom de *Neckeria*; mais comme cette dernière dénomination a été appliquée à un genre de Mousses, on doit adopter le changement du nom proposé par les auteurs anglais, et c'est celui qui va être décrit dans cet article. D'un autre côté, les deux genres *Pollichia*, établis par Roth et par Médikus, sont connus sous d'autres dénominations, savoir : celui de Roth, sous le nom de

Galeoblolon, et celui de Médikus, sous le nom de *Trichoderma*.

Le *Pollichia* d'Aiton et Smith appartient à la Monandrie Monogynie, L., et comme il a quelques rapports avec le genre *Herniaria*, De Candolle l'a placé comme celui-ci, dans la nouvelle famille des Paronychiées. Voici ses caractères essentiels : calice monophylle, à cinq dents; corolle nulle, selon Schreber et Willdenow, à cinq pétales, selon Smith; un fruit pseudosperme porté sur un réceptacle formé d'écaillés agrégées, charnues, succulentes et simulant une haie. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Pollichia campestris*, plante du cap de Bonne-Espérance, à tiges rameuses, déclinées, garnies de feuilles verticillées, linéaires-lancéolées. Les fleurs sont petites, sessiles, agglomérées dans les aisselles des feuilles.

POLLICIPÈDE. *Pollicipeda*. CIRRH. Genre établi par Leach, et adopté par la plupart des zoologistes pour les espèces d'Anatifes qui ont plus de cinq pièces. Lamarck a donné le nom de Pousse-Pied à ce genre. V. ce mot et ANATIFE.

POLLICITORE. *Pollicitor*. MOLL. Genre établi par Renieri, pour quelques espèces d'Alcyons, qui ne sont pas des animaux simples, mais des réunions d'animaux agrégés et dont on avait formé le genre Botrylle. L'espèce qui a servi de type, est l'*Alcyon Schlosseri* de Gmelin, ou *Botryllus stellatus* de Gärtner. Le même auteur mentionne aussi l'*Alcyon pyramidatum* de Bosc et deux autres espèces nouvelles, *Pollicitor cristallinus* et *Pollicitor mollissimus*. Tous ces animaux vivent dans la mer Adriatique.

POLLIE. *Pollia*. BOT. Thunberg (*Flora Japonica*, p. 8) a établi sous ce nom un genre de l'Hexandrie Monogynie, L., et qui paraît se rapporter à la famille des Asparaginées. Voici ses caractères : périanthe à six parties pétales; trois extérieures ovées, concaves, obtuses, très-grandes, alternes avec les intérieures qui sont réfléchies, très-minces, marquées de nervures et un peu plus petites que la bractée; six étamines insérées sur le réceptacle, à filets capillaires et à anthères didymes; ovaire supère, globuleux, surmonté d'un style subulé et d'un stigmate simple et obtus; baie globuleuse, entourée par la bractée et le périanthe persistants, très-glabre, de la grosseur d'un grain de poivre, blanche avant et bleue après la maturité, renfermant plusieurs graines anguleuses et brunes.

POLLIE DU JAPON. *Pollia Japonica*, Th. Cette plante qui croît près de Nangasaki au Japon, et qui se retrouve aussi dans l'île de Java, a sa tige haute de deux pieds, dressée, articulée, un peu rameuse, garnie de feuilles rapprochées à la base, alternes et très-éloignées dans la partie supérieure, amplexicaules, fusiformes, et marquées de nervures longitudinales. Les fleurs sont disposées en corymbes verticillés.

POLLINIA. BOT. Genre établi par Sprengel aux dépens du genre *Andropogon*, L., et qui a pour type les *Andropogon distachyos* et *Gryllus*, L. On y trouve réunies plusieurs Graminées considérées auparavant comme appartenant à des genres très-différents. Ainsi le *Cynosurus filiformis* de Wahl, l'*Holcus pallidus* de R. Brown, le *Perotis polystachya* de Willdenow,

les genres *Diectomis* de Kunth, *Arthraxon* de Palisot de Beauvois, etc., font partie de ce genre qui doit être soumis à un nouvel examen.

POLLINIFÈRE. *Polliniferus*. BOT. Qui porte ou qui renferme le pollen. Les MASSES POLLINIQUES que l'on observe surtout dans les Orchidées, sont des corps ordinairement arrondis, qui remplissent toutes les conditions du pollen.

POLLONTHE. *Pollonthes*. MOLL. Genre proposé par Montfort (Conch. Syst., t. I, p. 246), et qui est un double emploi de celui que Lamarck avait établi sous le nom de Milicle. V. ce mot.

POLLYXÈNE. *Pollyxenes*. INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Chilognathes, établi par Latreille aux dépens du grand genre Scolopendre de Linné, et dont les caractères sont d'avoir le corps membraneux, très-mou, terminé par des pinceaux de petites écaillés, et des antennes de la même grosseur dans toute leur longueur et composées de sept articles. L'espèce qui constitue ce genre est le POLLYXÈNE À PINCEAU, *Pollyxenes lagurus*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 76; *Hist. natur. des Crust. et des Ins.*, t. VII, p. 82, pl. 59, fig. 10, 12; Leach, *Zool. miscell.*, pl. 135, B; *Scolopendra lagurus*, L.; *Iulus lagurus*, Degéer, Oliv., *Encycl.* Cet insecte est très-petit, plat, ovale et allongé; vu en dessus, il paraît composé de huit anneaux. Sa tête est grande, arrondie; elle a de chaque côté une petite éminence en forme de pointe, dirigée en avant; les yeux sont situés près de ces pointes; ils sont noirs, grands et ronds, et l'on voit entre eux et en avant une frange d'un double rang d'écaillés; celles du rang antérieur sont dirigées en avant, et celles de l'autre sont portées en arrière; les antennes, que l'insecte remue sans cesse quand il marche, sont composées de sept articles presque cylindriques. Chacun des huit demi-anneaux supérieurs du corps a, de chaque côté, une touffe de poils ou de longues écaillés dirigées en arrière, et, sur le dos, deux touffes composées d'écaillés plus petites, ce qui fait en tout trente-deux bouquets; en outre, chaque anneau du corps a deux rangées transversales de courtes écaillés, l'une située près du bord antérieur, et l'autre vers le bord postérieur. Le corps est terminé par une sorte de queue qui paraît composée de deux parties allongées, arrondies au bout, séparées à leur naissance, appliquées ensuite l'une sur l'autre et consistant en deux paquets de poils d'un beau blanc de satin luisant; l'extrémité du corps est terminée par une pièce circulaire sous laquelle est l'anus. Le dessous du corps a, suivant Degéer, douze demi-anneaux portant chacun une paire de pattes très-petites, coniques, et semblables aux pattes écaillées des Chenilles.

L'organisation de cet insecte n'est pas si compliquée lorsqu'il est jeune. Le nombre de ses anneaux, de ses bouquets de poils et de ses pattes est moindre, et il accroît avec l'âge. Les anneaux des jeunes individus, dont Degéer a vu plusieurs n'en ayant que trois, et par conséquent trois paires de pattes, ont la même quantité de bouquets d'écaillés que les adultes; les pattes des jeunes individus sont plus grosses proportionnellement que celles des individus plus âgés.

POLMOVE. ois. (Lepechin.) Synonyme vulgaire de Stercoraire parasite. *V. STERCORAIRE.*

POLOA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par De Candolle, dans la famille des Synanthérées, n'a pas été conservé par ce botaniste lui-même, qui, mieux éclairé sur les véritables caractères, en a fait une seconde section de son genre *Callistephus*.

POLOCHION. ois. *V. PHILÉDON.*

POLOCHRE. *Polochrum.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sapygites, établi par Spinola. Caractères : corps allongé; tête grande, aussi large que le corselet; chaperon élevé; yeux échancrés, réniformes. Trois petits yeux lisses. Antennes filiformes, insérées dans une échancreure des yeux, composées de douze articles dans les femelles, et de treize dans les mâles. Labre presque caché, membraneux, triangulaire, cilié en devant. Mandibules arquées, fortes, tridentées à l'extrémité. Mâchoires plus courtes que le menton, cornées et un peu renflées à leur base, terminées par un appendice membraneux, cilié au bout. Palpes maxillaires filiformes, de six articles; le premier plus gros, les autres presque égaux entre eux, insérés à l'extrémité des mâchoires au-dessous de l'appendice. Les labiales plus courtes que les maxillaires, filiformes, de quatre articles presque égaux. Lèvre dirigée en avant, membraneuse, bifide; languette grande, s'élargissant et très-échancrée antérieurement. Corselet convexe; écusson marqué de deux lignes enfoncées, transversales; Ailes supérieures ayant une cellule radiale et quatre cellules cubitales; la deuxième et la troisième recevant chacune une nervure récurrente; la quatrième atteignant le bout de l'aile. Pattes fortes, courtes; premier article des tarses plus grand que les autres qui vont en décroissant de longueur. Ce genre diffère des Sapyges, parce que ces derniers Hyménoptères ont les yeux entiers; les Thynnes en sont distinguées par leurs antennes qui vont en grossissant vers le bout.

POLOCHRE RECOURBÉ. *Polochrum repandum*, Spinola (Ins. Ligur., fasc. 1, p. 20, tab. 2, fig. 8, et fasc. 2, p. 1). Il est long de neuf à dix lignes, noir, avec des taches jaunes sur le corselet et sur les anneaux de l'abdomen; des bandes jaunâtres sur ces derniers.

POLOPHILUS. ois. Leach a proposé sous ce nom un genre d'Oiseau démembré des Coucous. Ce genre, qu'il a établi dans ses *Miscellany*, est caractérisé par un pouce assez analogue à celui de l'Alouette et par des tarses allongés et nus; cette coupe rentre dans le genre Coucal. *V. ce mot.*

POLPODÉ. *Polpoda.* BOT. Genre de la famille des Portulacées, établi par Presl qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions pétales, frangées, ayant à leur base quatre ou cinq bractées imbriquées, cartilagineo-marginées et frangées de chaque côté inférieurement; point de corolle; quatre étamines hypogynes, alternes avec les divisions du calice; filaments filiformes, exsertes; anthères à deux loges linéaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, lenticulaire-déprimé, à deux loges renfermant un ovule chacun, antithrope, à micropyle infère, inséré par un funicule très-court au milieu de la cloison; style bipar-

tite à divisions dressées, elongato-filiformes et stigmatées. Le fruit est une capsule chartacée, biloculaire, largement obcordée, comprimée en sens inverse de la cloison, à deux valves septifères au milieu; une seule semence dans chaque loge; elle est globoso-réniforme, couverte d'un test crustacé; embryon légèrement arqué. Le Polpode est un petit arbrisseau à rameaux diffus, garnis de feuilles sessiles, imbriquées, alternes, petites, assez épaisses, un peu cartilagineuses en leurs bords, canaliculées, avec le sommet recourbé, stipulées de chaque côté de leur base par une petite lamelle. Les fleurs sont axillaires, sessiles, quelquefois réunies en épi serré. Du cap de Bonne-Espérance.

POLPOGÉNIE. *Polpogenia.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimérides, institué par Solier qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, dont le deuxième article est court et submodulé, le troisième subcylindrique, aussi long que les deux suivants réunis, les quatre autres coniques, presque égaux en longueur, le neuvième plus large et plus long que le précédent, le dixième plus court et le dernier très-petit; tête médiocre, en trapèze; menton très-large et transverse; mâchoires à lobe interne pourvu d'un crochet corné, caché par des cils épineux; palpes subfiliformes; labre très-saillant et subrectangulaire, transverse et échancré; corselet très-court, cylindrique et transverse, légèrement sinueux et un peu avancé dans son milieu; élytres subparallèles, avec les angles huméraux saillants; jambes antérieures étroites, filiformes, presque cylindriques et dilatées extérieurement vers le bout, en une dent triangulaire : les quatre postérieures grêles, subfiliformes, anguleuses et trigones; tarses filiformes, à premier article plus court que le dernier.

POLPOGÉNIE ASIDIOÏDE. *Polpogenia asidionides*, Sol. Son corps est court, d'un brun foncé, couvert d'un duvet grisâtre, mêlé de quelques poils roux, situés sur les tubercules dont il est pourvu; ces tubercules sont peu rapprochés, et plus gros en dessus qu'en dessous; les élytres ont chacune trois côtes anguleuses : la première, voisine de la suture, atteint presque l'extrémité; la seconde se rapproche de la marginale et se réunit à elle un peu au-dessous de l'angle huméral; pattes et antennes brunâtres; jambes presque rouges. Taille, cinq lignes. Du Sénégal.

POLYACANTHA. BOT. Ce nom, donné par les anciens à plusieurs plantes épineuses, n'est plus employé que comme nom spécifique.

POLYACHYRUS. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Lagasca, adopté par De Candolle sous le nom de *Polyachurus*, et placé par ces auteurs dans leur tribu des Chénanthophores ou Labiatières. Cassini (Opuscules phytol., 2, p. 156 et 182) l'a fait entrer dans sa tribu des Nassauviées, et l'a ainsi caractérisé en se servant de la description fournie par Lagasca : calathides nombreuses, rassemblées en capitule; chaque calathide composée de deux fleurs : l'une hermaphrodite, l'autre mâle (toutes les deux hermaphrodites, selon Lagasca); involucre composé de quatre folioles, dont une plus large, concave, entourant la fleur hermaphrodite; les trois autres environnant extérieurement

la fleur mâle; réceptacle très-petit, pourvu d'une seule paillette placée entre les deux fleurs. La fleur hermaphrodite a une corolle à deux lèvres, dont l'intérieure est divisée jusqu'à la base en deux lanières; un ovaire portant une aigrette sessile, longue, composée de poils légèrement barbus. La fleur mâle a une corolle semblable à celle de la fleur hermaphrodite, probablement plus petite; un faux ovaire portant une aigrette courte. Ce genre, dont l'organisation est loin d'être suffisamment éclaircie, a été placé par Lagasca entre les genres *Jungia* et *Mutisia*. Il ne se compose que d'une seule espèce; elle croît au Chili.

POLYACTIDIER. *Polyactidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon nombreuses, subbisériées, ligulées, femelles; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodités; involucre campanulé, formé de deux ou trois rangées d'écaillés linéaires, presque égales; réceptacle plan, nu et parsemé d'une multitude de très-petits points; corolles du rayon ligulées, à languette très étroite; corolles du disque tubuleuses, leur limbe a cinq dents; anthères privées de queue; akènes semblables au disque comme au rayon, comprimés; aigrette double: l'extérieure très-courte, coroniforme, dentée, formée de soies serrées l'une contre l'autre; les soies de l'aigrette intérieure sont moins nombreuses, allongées et scabres.

POLYACTIDIER A FEUILLES DE DAUPHINELLE. *Polyactidium Delphinifolium*, De Cand.; *Erygeron Delphinifolium*, Willd. Plante herbacée, striée, hispide; ses feuilles sont alternes, pinnatifides, à découpures linéaires, dentées, à l'exception des supérieures qui sont très-entières; capitules corymboso-paniculés, fleurs du disque jaunes; celles du rayon sont blanches ou bleuâtres. Du Mexique.

POLYACTIS. BOT. (*Mucedinées*.) Ce genre, établi par Link, est le même que le *Spicularia* de Persoon, à l'exception de quelques espèces qui doivent rentrer dans le genre *Botrytis*. Le *Polyactis* se rapproche surtout du genre *Aspergillus* de Link, dont il ne diffère que par ses rameaux rapprochés par touffes, par les extrémités des filaments. Ces rameaux sont de même renflés et couverts de sporules. Toutes les plantes de ce genre croissent également sur les substances fermentescibles en décomposition.

POLYACTIS. BOT. Le genre auquel Lessing a donné ce nom est le même que le précédent.

POLYADELPHIE. BOT. Dix-huitième classe du Système sexuel de Linné, caractérisée par des étamines en nombre variable, et réunies par leurs filets en plusieurs faisceaux ou androphores distincts. Cette classe, peu nombreuse en genres, a été divisée en trois ordres, suivant le nombre des étamines; ces ordres sont: 1^o Polyadelphie pentandrie, exemple: le Cacao; 2^o Polyadelphie icosandrie, exemple: les Orangers; 3^o Polyadelphie polygynie, exemple: les Millepertuis.

V. SYSTÈME SEXUEL.

POLYADÉNIE. *Polyadenia*. BOT. Genre de la famille des Laurinées, établi par Nées, avec les caractères sui-

vants: fleurs dioïques, involucreux; périgone divisé en six découpures égales et décidues. Les fleurs mâles ont six ou neuf étamines disposées sur deux ou trois rangs, toutes fertiles et biglanduleuses autour de la base; anthères introrses, courtes, bilocellées, déhiscences par des valvules ascendantes; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont six étamines stériles, toutes biglanduleuses à leur base, ou neuf, mais dans ce cas les trois les plus extérieures n'ont point de glandules; ovaire uniloculaire, uniovulé; style court; stigmaté peltatiobi ou trilobé. Le fruit consiste en une baie monosperme, établie sur la base disciforme du périgone. Les Polyadénies sont des arbres à feuilles alternes, réticulées, subtomenteuses en dessous; les fleurs sont ou solitaires ou réunies en ombelles dont les pédoncules sont involucreux. Ces arbres croissent dans l'Inde.

POLYÆTIUM. BOT. (*Fongères*.) Desvoux (Ann. de la Soc. Linn. de Paris, juillet 1827, p. 218) a donné ce nom à un genre auquel il a imposé les caractères essentiels suivants: sporanges disposés en sores géminés, continus, presque immergés entre la côte et le bord; involucre nul. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Polyætnium lanceolatum*, Desv., qui est l'*Hemionitis lineata*, Swartz, ou le *Vittaria lanceolata* du même auteur et de Schkuhr, *Crypt.*, tab. 101 bis. Cette Fongère se trouve dans les Antilles.

POLYAKÈNE. BOT. On dit qu'un fruit est Polyakène lorsqu'il est composé d'un grand nombre d'akènes.

POLYALTHIA. BOT. Genre de la famille des Anonacées, institué par Blume, dans son *Flora Javae*; pour quelques plantes qu'il avait primitivement réparties dans les genres *Unona* et *Gnatteria*. Les caractères assignés à ce nouveau groupe de la Polyandrie Polygynie du Système sexuel, sont: calice à trois divisions plus ou moins profondes, quelquefois, mais rarement, presque entier; corolle le plus souvent fermée, composée de six pétales inégaux en longueur et disposés sur deux rangs; étamines en nombre indéterminé; ovaires nombreux, libres, renfermant chacun deux ovules insérés sur les pariétaux; carpelles pédicellés ou presque sessiles, globuleux ou ovales, indéhiscents, renfermant chacun deux graines penchées horizontalement. Blume décrit cinq espèces qui toutes sont des arbrisseaux assez peu élégants, à feuilles alternes, oblongues, plus ou moins glabres, portées sur de courts pétioles articulés à leur base; les pédoncules sont axillaires, solitaires ou rarement agrégés, articulés au-dessus de la base, portant une seule fleur verdâtre ou quelquefois ocracée.

POLYANCISTRE. *Polyancistrus*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, institué par Serville pour une espèce bien voisine des *Platyphylles*, mais qui s'en distingue cependant par les deux derniers segments du sternum, dont les côtés sont relevés en épines; celles du prosternum sont courtes; le corselet se prolonge en arrière, en un lobe triangulaire et relevé; le premier article des antennes est surmonté d'une forte épine. Les élytres sont peu larges; les ailes sont grandes; les pattes sont fortement hérissées d'épines; la tarière de la femelle est étroite, allongée, un peu recourbée en arc.

POLYANCISTRISTRE DENTELÉ. *Polyancistrus serrulatus*, Serv.; *Locusta serrulata*, Pall. Son corps est d'un jaune brunâtre; ses antennes sont d'un jaune pâle, leur épine est grande, un peu arquée; le corselet à ses carènes armées d'épines, dont les antérieures sont très-fortes; élytres jaunâtres, avec les nervures verdâtres; ailes grandes, diaphanes, avec les nervures brunâtres; pattes très-épineuses et fauves; abdomen brun; tarière brunâtre. Taille, deux pouces et demi. De Saint-Domingue.

POLYANDRIE. BOT. Linné a donné ce nom à la treizième classe de son Système sexuel, caractérisée par un grand nombre d'étamines réunies dans une même fleur et hypogynes. Cette classe se divise en sept ordres, savoir: 1° Polyandrie *monogyne*, exemple: le Pavot, les Cistes; 2° Polyandrie *digynie*, exemple: les Pivoines; 3° Polyandrie *trigynie*, exemple: les Pieds d'Alouette; 4° Polyandrie *tétragynie*, exemple: le *Tetracera*; 5° Polyandrie *pentagynie*, exemple: les Ancolies; 6° Polyandrie *hexagynie*, exemple: le *Stratites*; 7° Polyandrie *polygynie*, exemple: les Renoncules. V. SYSTÈME SEXUEL.

POLYANGIUM. BOT. (*Lycoperdaceés*.) Ce genre appartient à la tribu des Angiosteres, et à la section des Nidulaires; il se rapproche particulièrement des genres *Myriococcum* de Fries et *Arachnion* de Schweinitz. Il a été créé par Link, et depuis lors Dittmar a donné une excellente figure et une description très-détaillée (*Sturnis Deutschl. Flor. Abth.*, III, tab. 27) de la seule espèce connue: *Polyangium vitellinum*. C'est une petite Cryptogame à peine visible à l'œil nu, croissant sur les bois morts; son périidium membraneux est transparent, sessile, et renferme plusieurs péridoles secondaires, ovoïdes, d'un beau jaune d'œuf. Chacune de ces péridoles est remplie d'une quantité considérable de petites séminules.

POLYANTHÉRIX. BOT. Le genre établi sous ce nom par Nées Van Esenbeek, appartient à la famille des Graminées; il a pour caractères: épillets à trois ou quatre fleurs, dont un au moins stérile; deux glumes collatérales, profondément bifides, avec chaque découpe sous-divisée en deux ou trois dents armées d'une longue soie: la troisième est constamment plus petite; deux paillettes chartacées inférieurement et terminées par deux dents ou par deux longues soies; la paillette supérieure est plus petite, entière, à bords inflexés, ciliée aux angles de flexion; squammules lancoélées, entières et ciliées; trois étamines; ovaire poilu au sommet; deux styles distants; stigmates plumeux. Ce genre a été créé pour une plante de l'Amérique septentrionale que l'auteur a nommée:

POLYANTHÉRIX HÉRISSE. *Polyantherix hirsix*, Nées. L'épi est squammeux; son axe est articulé; les épillets sont distiques, alternes, géminés, obliquement parallèles à l'axe et presque sessiles.

POLYANTHES. BOT. V. TUBÉREUSE.

POLYANTHOCARPE. *Polyanthocarpus*. BOT. On nomme ainsi les fruits agrégés, qui proviennent du rapprochement ou de la soudure de plusieurs fleurs.

POLYARINE. BOT. Necker emploie cette expression, qui répond à celle de Polyandrique, pour désigner une

plante dont les étamines, en nombre indéfini, sont insérées sur le réceptacle.

POLYARRHENA. BOT. Le genre créé sous ce nom par H. Cassini, dans la famille des Syanthérées, ne diffère point suffisamment du genre *Felicia*, pour en être distingué.

POLYARTHON. *Polyarthron*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères: antennes flabellées, de la longueur du corps dans les mâles, plus courtes dans les femelles; tête marquée d'une ligne médiane enfoncée; yeux grands, peu échancrés; mandibules presque aussi grandes que la tête, fortes, très-arquées, aiguës, dentées; palpes très-allongées et grêles, avec le dernier article sécuriforme; corselet transversal, muni d'une épine à chaque bord latéral, allant en s'élargissant des angles antérieurs jusqu'à l'épine et rentrant brusquement à partir de cette dernière; écusson en triangle curviligne; élytres assez allongées, un peu déprimées, avec l'angle sutural faiblement épineux dans les mâles, arrondi dans les femelles; corps court; abdomen entier; pattes de longueur moyenne; jambes dépourvues d'épines internes; tarsi très-grands, presque aussi longs que la jambe, avec les trois premiers articles presque épiqueux et le quatrième grêle, aussi long que les trois autres réunis.

POLYARTHON PECTINICORNE. *Polyarthron pectinicornis*, Audin.; *Prionus pectinicornis*, Fabr. Il est d'un brun presque noir, avec les lamelles des antennes ferrugineuses et velues; labre testacé; corselet couvert d'un duvet grisâtre; écusson pubescent; élytres glabres; abdomen et pattes d'un brun roussâtre. Taille, dix-huit lignes. Du Sénégal.

POLYBASITE. MIN. Cette substance se rencontre au Mexique, dans les mines de Guanaxuato, et on l'a depuis observée dans les mines du Hartz; elle est ou massive ou en groupes de cristaux prismatiques réguliers, terminés par des plans perpendiculaires à l'axe, striés transversalement et se rencontrant sous l'angle de 120°. Leur couleur est le noir de fer; la cassure est inégale, jouissant d'un éclat vif, ainsi que la surface extérieure. La dureté est intermédiaire de celle des divers cristaux de Chaux carbonatée. Sa pesanteur spécifique est 6,2. L'analyse a donné: Argent, 64; Soufre, 17; Antimoine, 5; Arsenic, 5,5; Cuivre, 10; Fer, 0,5.

POLYBIE. *Polybia*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Guépiaires; il a été institué par Lepelletier aux dépens des *Polystes*, de Fabricius. Caractères: corps élancé; mandibules dentées; bord antérieur du chaperon anguleux et épineux; corselet ovalaire; cellule radiale de l'aile s'avancant beaucoup plus près de l'extrémité que la troisième cellule cubitale: la seconde est peu dilatée vers le disque; pédicule de l'abdomen court, en masse, tuberculé latéralement; le second segment campanulé.

POLYBIE LILIACÉE. *Polybia liliacea*, Lepell.; *Polystes liliacea*, Fab. Son corps est noir, avec la face couverte d'un duvet argenté; le bord du prothorax, une ligne à la base des ailes et deux autres sur le dos sont jaunes, ainsi que l'écusson; les ailes sont transparentes,

rembrunies le long de leur côté; les pattes sont noires; l'abdomen est de la même couleur, avec le bord inférieur de chaque segment d'un jaune pâle. Taille, huit lignes. De Cayenne.

POLYBIE. *Polybius*. CRUST. Genre établi par Leach, et que Latreille réunit à son genre Platyonique. *V.* ce mot.

POLYBLASTE. *Polyblastus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonides, institué par Schiodte qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, sétacées, aussi longues que le corps, dont le premier article est fort étroit à sa base et le dernier ovale, subacuminé; palpes filiformes et inégales, les maxillaires du double plus longues que les mâchoires, avec le premier article court et en masse, le second le plus large de tous, le dernier pointu; les labiales sont de moitié moins longues, avec le premier article obconique et le dernier filiforme, très-grêle; tête transverse; vertex large; face carrée; ocelles disposés en triangle équilatéral; yeux grands et ovales; prothorax court et bas; mésothorax assez élevé; écusson triangulaire, assez saillant; métathorax arrondi et gibbeux; abdomen ovato-fusiforme, subpétiolé, avec le premier segment sensiblement plus large vers l'extrémité, et deux lignes élevées; tarière exserte, courte; cellule cubitale des ailes triangulaire; pieds médiocres, presque égaux; ongles pectinés.

POLYBLASTE PALÉMON. *Polyblastus palæmon*, Sch. Il est noir, avec les pieds roux, les jambes et les tarsi des postérieurs noirs. Les femelles se distinguent en ce que le milieu des pieds est blanc. Taille, trois lignes. Europe.

POLYBORUS. OIS. Synonyme de Caracaras. *V.* ce mot.

POLYBOTRIDE. *Polybotris*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Dejean qui lui donne pour caractères : antennes en scie à partir du sixième article, les deuxième et troisième courts, globuleux et égaux entre eux, les quatrième et cinquième plus longs, subcylindriques, légèrement aplatis et un peu dilatés avant leur extrémité; corselet uniformément rebordé dans toute sa longueur; écusson très-petit, orbiculaire; rebord marginal des élytres se prolongeant en lame horizontale; angles huméraux peu ou point saillants.

POLYBOTRIDE A SIX FOSSETTES. *Polybotris sex-foveolata*, Spinola. Son corps est orbiculaire, cassidiforme; sa tête est noire en dessus, d'un vert métallique en dessous, avec quatre impressions enfoncées sur le vertex; de gros points sur le front; corselet trapézoïdal, noir en dessus, vert en dessous; appendice présternal, poitrine et abdomen d'un vert cuivreux; élytres noires, ovales, avec le rebord marginal très-dilaté dans toute sa longueur, l'extrémité arrondie et mutique : trois impressions enfoncées, d'un vert doré très-brillant, sur chacune d'elles.

POLYBOTRIE. *Polybotrya*. BOT. (*Fougères*.) Ce genre, établi par Humboldt et Bonpland (Willd., *Spec.*, t. v, p. 99; Kunth, *Nov. Gener.*, I, tab. 2), réunit le port des *Osmondes* aux caractères essentiels des *Acros-*

tiques. Il appartient en effet à la tribu des *Polypodiacées*, dont ses capsules ont tout à fait la structure; mais ces capsules, réunies en grand nombre, forment sur les divisions avortées des frondes, des grappes plus ou moins rameuses comme dans les *Osmondes*, et ne sont recouvertes par aucun tégument. Le *Polybotrya Osmondacea*, décrit et figuré par Kunth, est une des plus belles Fougères de l'Amérique. Elle a été recueillie par Humboldt et Bonpland, près de Santa-Cruz, dans la Nouvelle-Andalousie. Depuis lors, deux nouvelles espèces ont été ajoutées à ce genre : l'une par Kaulfuss, sous le nom de *Polybotrya cylindrica*, provient également de l'Amérique méridionale; l'autre par Hooker (*Exot. Flor.*, tab. 107), sous le nom de *Polybotrya vivipara*, est originaire des Indes orientales.

Le genre *Olfersia* de Raddi ne diffère peut-être pas de celui-ci, quoique cet auteur décrive les fructifications comme attachées sur les deux surfaces du bord des frondes fertiles contractées (*Filicum Brasiliensium Nov. Gener. et Spec.*, tab. 14), ce qui annoncerait seulement un moindre degré d'avortement dans les frondes.

POLYBRACHIONIA. ACAL. Ce genre a été institué par Guiling, pour un petit Acalèphe observé dans la mer des Antilles, qui a ensuite été reconnu pour le *Porpita appendiculata* de Lamarck. *V.* PORPITE.

POLYBRANCHES. *Polybranchiata*. MOLL. C'est ainsi que Blainville nomme, dans son *Traité de Malacologie*, le second ordre de ses Paracéphalophores monoïques.

POLYCAMARE. BOT. Le professeur Mirbel appelle ainsi le fruit des *Magnolias*, du Tulipier, des *Renonculacées*, qui se compose de plusieurs péricarpes uniloculaires, monospermes et bivalves.

POLYCAON. *Polycaon*. INS. Coléoptères pentamères; de la famille des Serricornes, tribu des Mélyrites, établi par Brullé, aux dépens des *Dasytes*, avec les caractères suivants : premier article des antennes un peu renflé, le deuxième court, les autres raccourcis, triangulaires, les cinq derniers formant une masse transversale, allant en grossissant jusqu'à l'extrémité, le dernier arrondi, un peu pointu au bout; tête allongée; corselet arrondi; écusson long; élytres assez grandes, beaucoup plus larges que le corselet, dilatées en arrière.

POLYCAON DU CHILI. *Polycaon Chilensis*, Br. Il est vert, granuleux et très-pubescent; ses élytres sont d'un jaune orangé, avec deux larges bandes transversales d'un noir bronzé terne : l'une un peu arquée vers le tiers de sa longueur, l'autre plus en arrière et sinueuse; elles n'atteignent pas le bord externe; l'abdomen est d'un vert éclatant. Taille, sept lignes.

POLYCARDIE. *Polycardia*. BOT. Genre de la famille des *Celastrinées* et de la *Pentandrie Monogynie*. L., établi par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 577), et ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq lobes; cinq pétales; cinq étamines courtes, alternes avec ceux-ci; ovaire déprimé; style unique, très-court, surmonté d'un stigmate lobé; capsule ligneuse, à cinq loges, à cinq valves (quelquefois par avortement réduites à quatre ou trois), portant sur leur milieu des cloisons membranueuses; graines placées au fond de la capsule, en petit nombre, oblongues, entourées d'un arille caliciforme et lacinié.

POLYCARDIE PHYLANTHOÏDE. *Polycardia phyllanthoides*, Lam.; *Polycardia Madagascariensis*, Gmel.; *Polycardia epiphylla*, Sm. C'est un arbuste glabre, à feuilles alternes, coriaces, atténuées en pétiole; les unes oblongues, entières; les autres profondément échancrées, et portant les fleurs sessiles dans l'échancrure, au sommet de la nervure médiane. Cette singulière plante croît à Madagascar.

POLYCARÈNE. *Polycarena*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice membraneux, bilabié; corolle hypogyne, persistante, ayant son tube fendu inférieurement, son orifice fort large, son limbe étalé, partagé presque également en cinq lobes entiers; quatre étamines insérées au tube, près de l'orifice, et didyames; anthères uniloculaires, conformes, exsertes; ovaire à deux loges renfermant plusieurs ovules adnés à la cloison; style simple; stigmate presque en masse. Le fruit est une capsule membraneuse, biloculaire, à deux valves septicides, bifides au sommet, laissant à découvert les placentas qui sont réunis; semences scrobiculées.

POLYCARÈNE CAPILLAIRE. *Polycarena capillaris*, Bent.; *Manulea capillaris*, Lin. C'est une petite plante herbacée, très-rameuse, plus ou moins visqueuse; les feuilles sont opposées, linéaires et très-finement dentelées. Les fleurs sont en épis terminaux; elles sont presque sessiles, ordinairement accompagnées de fleurs florales. Du cap de Bonne-Espérance.

POLYCARPÆA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Lamarck, ne diffère pas du genre *Hagea*, de Ventenat. V. HAGEE.

POLYCARPIEN. *Polycarpianus*. BOT. On nomme plantes Polycarpiennes, celles qui vivent longtemps et qui donnent des graines indéfiniment d'année en année. Cette épithète est en quelque sorte synonyme de vivace.

POLYCARPON. BOT. Genre de la famille des Paronychiées et de la Triandrie Trigynie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice profondément quinquéfide, dont les sépales sont plus ou moins cohérents à la base, membraneux sur leurs bords, concaves, carénés, mucronés au sommet; corolle à cinq pétales très-courts, en forme d'écaillés, échancrés, persistants; trois à cinq étamines; ovaire presque stipté, surmonté d'un style à trois stignates; capsule uniloculaire, trivalve et polysperme. Ce genre, nommé *Trichlis* par Haller, ne se composait originairement que d'une seule espèce, *Polycarpon tetraphyllum*, petite plante à feuilles quaternées, qui croît dans les localités sablonneuses de l'Europe méridionale et des îles Canaries. Persoon lui a réuni le *Stipulicida setacea* de Richard, sous le nom de *Polycarpon stipulifidum*; mais cette fusion n'a pas été admise par De Candolle dans le troisième volume de son *Prodrromus*. Ce dernier auteur ajoute comme espèces du genre dont il est ici question, 1° *Polycarpon apurense*, de Kunth, plante de l'Amérique méridionale, qui offre trois étamines, comme le *Polycarpon tetraphyllum*; 2° le *Polycarpon alsinefolium* ou *Hagea alsinefolia*, Bivona, Manip., 3, p. 7, qui croît dans les sables mari-

times de la Sicile, de la Ligurie et du Bas-Languedoc; 3° le *Polycarpon peplodes* ou *Hagea polycarpoides*, Bivona, loc. cit., plante que l'on rencontre dans des localités à peu près semblables, et que Lapeyrouse a confondue avec l'*Arenaria peplodes*. Ces deux dernières espèces sont pourvues de cinq étamines.

POLYCENIE. *Polycenia*. BOT. Genre de la famille des Ségaginées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Choisy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Genève, 1823), qui l'a ainsi caractérisé : calice monophylle, en forme de spathe, embrassant le côté supérieur de la fleur; corolle tubuleuse à la base, presque unilabiée au sommet; quatre étamines plus courtes que le limbe de la corolle; capsule quadrangulaire, à loges qui ne s'ouvrent pas spontanément, monospermes et renflées de chaque côté. Ce genre est extrêmement voisin de l'*Hebenstretia*, dont il n'est qu'un démembrement. Il s'en distingue par son fruit petit, presque globuleux, point allongé, muni sur ses quatre angles de logettes vides. Le *Polycenia hebenstretoides*, Choisy, loc. cit., p. 21, tab. 2, f. 1, est une plante qui a été confondue dans les herbiers avec l'*Hebenstretia dentata*. Ses feuilles sont alternes, linéaires, dentées; ses fleurs sont en épis. Elle a pour patrie le cap de Bonne-Espérance.

POLYCÉPHALE. *Polycephalus*. INT. Zeder (*Naturgesch.*) a désigné sous cette dénomination générique quelques Entozoaires vésiculaires, ayant plusieurs corps, pour une vésicule unique. V. ÉCHINOCOQUE ET CÉNURE.

POLYCEPHALUS. BOT. Le *Polycephalus suaveolens* de Forskahl est la même chose que le *Sphæranthus Indicus*, de Linné. V. SPHERANTHE.

POLYCÈRE. *Polycera*. MOLL. Sous ce nom, Cuvier a démembré des Doris quelques espèces dont les branches sont plus simples et recouvertes, dans les moments de danger, par deux lames membraneuses; ils ont plus de deux paires de tentacules, ordinairement trois, quelquefois quatre.

POLYCÈRE DU CAP. *Polycera Capensis*, Quoy, Voy. de l'Ur., pl. 66, fig. 4. Son corps est oblong, blanchâtre, à pied légèrement frangé; sa tête est surmontée de deux tentacules noirâtres, au bas desquels en sont six autres, beaucoup plus petits et d'un jaune orangé. Parmi les franges des branchies situées sur le dos, il s'en trouve de cette même couleur. La partie postérieure se termine en une queue assez allongée, bordée en haut d'une ligne jaune, tandis que sur les côtés du corps on en remarque une très-noire; un peu plus avant, au côté droit, se trouve l'ouverture des organes de la génération. Taille, un pouce et demi.

POLYCÈRE. *Polycerus*. POLYP. Ce genre, établi par Fischer, n'est autre que le genre *Enocrina* de Lamarck. V. ce mot.

POLYCESTE. *Polycesta*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Solier aux dépens du grand genre Bupreste de Fabricius. Caractères : antennes assez grêles, dont le premier article est gros, le deuxième petit et grenu, le troisième le plus long, presque cylindrique, le suivant conique, les autres un peu triangulaires et le dernier petit et ovulaire; tête un

peu allongée; yeux très-étroits et longs; palpes maxillaires de trois articles visibles, dont le premier long et grêle, le deuxième conique, le troisième ovulaire; palpes labiales de deux articles apparents, dont le dernier assez gros et ovulaire; labre presque carré, échanuré au milieu, arrondi sur les côtés; menton allongé, large à la base, étroit en avant; languette transversale; lobe externe des mâchoires grand, coudé, ovulaire à l'extrémité; l'interne court, large et triangulaire; mandibules fortes, pointues à l'extrémité, échanrées obliquement au côté interne; corselet large, transversal, anguleux sur les côtés; écusson petit, presque ponctiforme; élytres planes; pattes moyennes; premier article des tarsi un peu allongé, les autres triangulaires, avec les crochets moyens. Ce genre, peu nombreux en espèces, est propre aux parties chaudes de l'Amérique du Sud; une seule a été trouvée en Afrique.

POLYCESTE SILLONNÉ. *Polycesta porcata*, Sol.; *Buprestis porcata*, Fab. Il est granuleux, vert, à reflets pourprés; son corselet est élargi et anguleux sur les côtés, avec une très-large impression au milieu; ses élytres ont trois fortes côtes longitudinales, lisses, entre lesquelles on voit deux séries de gros points enfoncés; le dessous du corps est bleu, à reflets pourprés sur les côtés; les pattes sont vertes, à reflets bleus. Taille, dix lignes. De la Guadeloupe.

Le *Buprestis depressa* de Fabricius, fait également partie de ce genre.

POLYCHÆTIE. *Polychætia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Lessing, avec les caractères suivants: capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon peu nombreuses, femelles, étroitement ligulées; celles du disque tubuleuses, hermaphrodites; réceptacle garni de fimbriules qui constituent des alvéoles ordinairement plus longues que l'akène; involucre composé de squames imbriquées et apiculées au sommet qui est pointu; corolles du rayon bordées de points glanduleux vers leur base; celles du disque ont des poils glanduleux autour des lobes; styles du rayon profondément bifides, ceux du disque sont rameux; anthères barbuës; filaments très-courts; akènes plus ou moins velus; aigrette paléacée sur un seul rang. Il ne faut pas confondre ce genre avec celui publié sous le même nom par Tausch, et qui a été réuni au genre *Tolpis*.

POLYCHÆTIE PASSERINOÏDE. *Polychætia passerinoides*, Less.; *Relhania passeroides*, l'Hér. Sa tige est frutescente; les feuilles sont dilatées à leur base, semi-amplexicaules, ensuite linéaires, allongées, subnervées, ponctuées et glabres. Les capitules sont terminaux, persistants, sessiles, pourvus de fleurs jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

POLYCHIDIUM. BOT. *V.* COLLEMA.

POLYCHIOS. BOT. Le genre de la famille des Orchidées, créé sous ce nom par Kuhl et Van Hasselt, ne diffère pas du genre Cléiostome de Blume. *V.* ce mot.

POLYCHLÆNA. BOT. Ce genre établi par Don (Syst., 1, 488), dans la famille des Malvacées, a été réuni au genre *Hibiscus*, dont il constitue maintenant l'une des divisions.

POLYCHÆTON. BOT. *V.* FUMAGO.

POLYCHORION. BOT. Mirbel a donné ce nom à un fruit composé de plusieurs capsules polyspermes réunies. On peut prendre pour exemple le fruit des plantes de la famille des Renouacées. **POLYCHORIONIDE** exprime la réunion sur un réceptacle, de plusieurs akènes ou cariopes.

POLYCHROA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., 2, p. 684) a établi sous ce nom un genre de la famille des Amaranthacées et de la Monœcie Pentandrie, L., lequel, selon Willdenow, ne diffère essentiellement du genre *Amaranthus* que par son stigmate sessile et obtus. Le *Polychroa repens*, Lour., *loc. cit.*, est une herbe vivace, à tige rampante, rouge, succulente, rameuse, émettant latéralement des radicales courtes, garnies de feuilles cordiformes, oblongues, presque crénées, alternes, versicolores, où les nuances blanche, rouge et verte sont distinctes, accompagnées de deux stipules aiguës. Les fleurs sont blanches, rosées, disposées en petites grappes axillaires. Dans la Cochinchine.

POLYCHROÏTE. BOT. Nom donné par Vogel à la matière colorante obtenue du stigmate du Safran, *Crocus sativus*.

POLYCHROMA. BOT. (Bonnemaison.) Synonyme de *Griffisia*. *V.* ce mot.

POLYCHROME. MIN. Même chose que Pyromorphète. *V.* ce mot.

POLYCHROME. ACAL. Espèce du genre Céphée. *V.* ce mot.

POLYCHROME. MIN. (Hausmann.) Synonyme de Plomb phosphaté. *V.* PLOMB.

POLYCHRUS. REPT. *V.* MARDRÉ.

POLYCLINE. *Polyclinum*. MOLL. Genre de Tuniciers établi par Savigny. *V.* BOTRYLLES.

POLYCNÈME. *Polycnemum*. BOT. Genre de la famille des Chenopodées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants: involucre composé de deux bractées presque épineuses; calice ou périanthe à cinq folioles; capsule utriculaire, pseudosperme, supère, verticale, renfermant un embryon périphérique. Ce genre, qui a des affinités avec le *Salsola*, a pour type le *Polycnemum arvense*, L., plante rampante et rameuse, à feuilles linéaires et mucronées, à fleurs fort petites et sessiles dans les aisselles des feuilles. Elle croît dans les champs un peu arides et sur les bords des chemins de l'Europe. Plusieurs auteurs, et particulièrement Pallas, ont augmenté le genre *Polycnemum* de plusieurs espèces indigènes de la Sibérie et de la Russie orientale; mais la plupart d'entre elles ne se rapportent pas parfaitement au genre *Polycnemum*, et se confondent, soit avec les *Salsola*, soit avec les *Anabasis*, de Marschall-Bieberstein.

POLYCOMA. BOT. *V.* THOREA.

POLYCOME. *Polycomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr, pour un insecte nouveau du Brésil, que l'on avait considéré d'abord comme devant appartenir au genre Eustale. Caractères: antennes atteignant à peine en longueur la base du corselet, insérées vers l'extrémité de la trompe, coudées, composées de douze articles, dont le premier plus gros au sommet,

les deuxième et troisième les plus longs, les cinq suivants très-courts, et tous obconiques; les quatre derniers forment la massue, qui est ovale et acuminée; trompe un peu plus longue que la tête, mais plus étroite, arquée, canaliculée en dessus vers le milieu, anguleuse sur les côtés, plus épaisse vers le bout qui est profondément échancré en triangle; fossette courbée et profonde; mandibules fortes, exsertes, rectangulairement courbées; yeux latéraux, un peu ovales, posés perpendiculairement et un peu saillants; corselet à peine plus long de moitié que large, faiblement bisinué à sa base, peu arrondi sur les côtés, plus étroit antérieurement, tronqué au bout, peu convexe en dessus; écusson trigone; élytres oblongues, presque du double de la largeur du corselet, et arrondies antérieurement vers l'écusson, avec les épaules horizontalement saillantes, acuminées et cachant l'anus; pieds médiocres, presque égaux et forts; cuisses renflées au milieu; jambes droites et mutiques. Le *Polycomus lanuginosus* est noir, couvert en dessus de nombreuses écailles d'un cendré doré; le dessous du corps et les pieds sont d'un blanc soufre.

POLYCONQUES. *Polyconchacea*. MOLL. (Blainville.)
V. POLYPLAXIPHORES et OSCARRION.

POLYCYCLE. MOLL. Lamarck (Anim. sans vert., 3, p. 105) appelle ainsi un genre d'Ascidiés agrégées qu'il établit pour une espèce de Botrylle décrite et figurée par Renieri, professeur à Padoue (Lettre à Olivi, Opusc. de Milan, t. XVI, tab. 1, fig. 1-12). Ce genre ne diffère des Botrylles proprement dites, qu'en ce que la cavité artificielle, où les individus sont groupés en étoiles, est plus profonde, et que les animaux y sont plus nombreux et forment un grand nombre de cercles opposés. Le *Polycyclus Renieri*, Lamk., loc. cit., vit dans la mer Adriatique.

POLYCYCLIQUES. *Polycyclicæ*. MOLL. Dans les familles naturelles du Règne Animal, p. 164, Latreille établit sous cette dénomination une seconde tribu dans la famille des Céphalopodes polythalamés.

POLYCYRTE. *Polycyrtes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Térébrans, institué par Spinola, qui le caractérise ainsi : antennes simples, plus longues que le corps, composées de trente-deux articles, dont les deux premiers sont courts et épais; front prolongé au milieu du bord antérieur en une sorte de corne spiniforme; palpes labiales courtes, égalant tout au plus le tiers de la longueur des maxillaires; labre très-grand, entier, transversalement rectangulaire; chaperon très-court et large; disque du mésothorax tri-gibbeux : chaque gibbosité provenant de la convexité indépendante de chacune des trois pièces intégrantes du disque; angle antérieur du triangle oculaire plus ou moins aigu; abdomen convexe et pétiolé; tarière des femelles très-évidente; seconde cellule cubitale des ailes complète et quadrangulaire; pattes simples, de grandeur moyenne; tarsi filiformes, de cinq articles, dont le premier aussi long que tous les autres pris ensemble; ailes supérieures n'atteignant pas l'extrémité de l'abdomen.

POLYCYRTE ARLEQUIN. *Polycyrtes histrio*, Spin. Antennes noires, avec les articles huit à quinze, blancs;

tête noire, tachetée de blanc; corselet noir en dessus, avec deux taches obliques blanches; post-écusson blanc; poitrine, flancs et métathorax rouges; abdomen noir, avec une bande blanche au bord postérieur des six premiers anneaux; pétiote et pattes rouges; ventre pâle. Taille, cinq lignes. De Cayenne.

POLYDACRYDE. *Polydacrys*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr pour un insecte de l'île de Cuba, que Dejean avait placé primitivement dans son genre *Sitona*. Caractères : antennes courtes et minces, coupées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres turbinés et serrés; massue ovale; trompe plane en dessus, avec une carène étroite, les bords élevés et le bout divisé par une échancrure profonde et triangulaire; yeux arrondis, saillants; corselet petit, presque cylindrique; élytres ovalaires, convexes, avec les épaules obtusément anguleuses; pieds antérieurs les plus longs; cuisses renflées au milieu; jambes cylindriques, presque droites. Le *Polydacrys modestus*, *Sitona scansoria*, Klug, est d'un noir opaque, avec les antennes, les jambes et les tarsi d'un brun de poix; il a deux lignes d'écailles cendrées sur le corselet, des stries ponctuées et une tache écailleuse blanchâtre sur les élytres.

POLYDACTYLE. *Polydactylus*. ROIS. Le genre institué sous ce nom par Lacépède, rentre dans le genre Polynème. V. ce mot.

POLYDECTE. *Polydectus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homochèles, tribu des Argués, institué par Milne-Edwards qui le caractérise ainsi : carapace presque hexagonale et très-bombée, se rétrécissant plus en avant qu'en arrière, mais notablement plus large que longue, avec les bords très-obtus; front avancé, lamelleux et droit; orbites dirigées très-obliquement dehors, incomplètes antérieurement; antennes internes se déployant transversalement en dehors; article basilaire des antennes externes cylindrique et placé entre la fossette antennaire et l'orbite, le deuxième article s'insérant dans le canthus interne des yeux; pieds-mâchoires externes allongés; pattes de la première paire grêles et très-courtes chez la femelle; main très-petite; pinces cylindriques; les pattes suivantes à peu près cylindriques et terminées par un article court et pointu; leur longueur augmente progressivement jusqu'à la quatrième paire; celles de la cinquième sont plus longues que les secondes.

POLYDECTE CUPULIFÈRE. *Polydectus cupulifera*, Edw.; *Pilumnus cupulifer*, Latr., Encycl. méth., t. X, p. 124. Front droit, rebordé, presque entier, un peu enfoncé et refendu au milieu; côtés du test sans dents; quatre petites éminences en forme de disque plat, ovale, un peu rebordé, plus solide sur ses bords, semblable à une cupule de Lichen, de chaque côté de la partie antérieure et inférieure du test, depuis la bouche jusqu'au canthus postérieur des yeux. Corps blanc; test long d'environ seize millimètres sur vingt-deux de large, mesuré au milieu, mince, faible, assez convexe, ayant dans son milieu quelques lignes enfoncées, tout encroûté, ainsi que les pieds, d'une matière

qui paraît formée par un duvet. Cupules noirâtres, avec le rebord roussâtre, les supérieures plus oblongues; serres petites, courtes; doigts longs, grêles, arqués, crochus, armés de petites dents aiguës: une substance peut-être gommeuse et glutinante, formant un empatement à l'extrémité; les autres pieds grands, comprimés et empâtés. Cette espèce a été trouvée à l'île de France.

POLYDÈME. *Polydesmus*. INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Chilognates, établi par Latreille qui l'a démembré du grand genre lule de Linné. Caractères: corps linéaire, composé d'un grand nombre d'anneaux qui portent chacun, pour la plupart, deux paires de pattes. Segments comprimés sur les côtés inférieurs, avec une saillie en forme de rebord ou d'arête au-dessus. Antennes presque filiformes, courtes, de sept articles, dont le troisième est allongé. Les Polydèmes se roulent en cercle comme les lules; ils vivent sous des débris de végétaux, sous des pierres, dans les lieux frais et près des étangs; ils se nourrissent, comme les lules, de substances animales et végétales, mais mortes ou décomposées.

POLYDÈME APLATI. *Polydesmus complanatus*, Latr.; Leach, *Zool. Miscel.*, t. 5, pl. 155; *Iulus complanatus*, L.; *Scolopendra fusca*, etc., Geoff. Il est d'un brun noirâtre en dessus, blanchâtre ou cendré en dessous; les anneaux du corps sont plats et chagrinés en dessus et arrondis en dessous. Taille, cinq à six lignes. En Europe sous les pierres. Les organes de la génération de cet insecte sont situés à l'extrémité postérieure et inférieure du septième anneau; ils sont composés de deux tiges membraneuses, qui s'élèvent d'une base également membraneuse et un peu velue: ces deux tiges sont presque demi-cylindriques, convexes et lisses à leur face antérieure, concaves sur la face opposée; du sommet de chacune part un crochet écailleux, d'un jaune clair, long, arqué du côté de la tête, avec un avancement obtus, dilaté à sa base, et une dent vers le milieu interne du même côté.

POLYDÈME ROUGEATRE. *Polydesmus rubescens*, Gerv. Sa couleur générale est le roux vineux sur le dessus du corps, les côtés de l'abdomen et les pattes; la base de celles-ci est jaunâtre; les antennes sont subvilieuses; les anneaux du corps sont aplatis, régulièrement flexueux, mais non bombés; les carènes sont très-développées, les deux dernières et les premières étant les seules qui se touchent; corps grêle, long d'un pouce et huit lignes. Du Brésil.

POLYDENDRIS. BOT. Du Petit-Thouars a ainsi nommé une Orchidée des îles de France et de Mascareigne, qui se rapporte à l'*Epidendrum polystachyum* de Swartz.

POLYDESMIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Klotzsch, a été réuni par De Candolle à son genre *Erica*, dont il forme la troisième section.

POLYDIUS. INS. Même chose que Polytèle. *V.* ce mot.

POLYDONTIE. *Polydonta*. MOLL. Genre proposé par Schumacher, dans son Système de Conchyliologie, pour les *Trochus* qui ont le bord denticulé.

POLYDONTIE. *Polydonta*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, institué par le docteur Blume, pour un arbre qu'il a observé dans les forêts montagneuses de la

partie occidentale de l'île de Java. Les caractères de ce genre sont: calicé infère, campanulé: son limbe est décidéu, avec son bord découpé en six dents; six pétales très-petits, insérés au bord du calicé; étamines au nombre de douze à dix-huit, presque égales et ayant la même insertion que les pétales; ovaire libre, à une seule loge renfermant deux ovules pendants; un seul style terminé par un stigmate pelté. Le fruit est un drupe réniforme, sec et monosperme. L'embryon est inverse, dépourvu d'albumine. Ce genre a beaucoup de ressemblance avec l'Amandier.

POLYDONTIE ARBORESCENTE. *Polydonta arborescens*. C'est un arbre de dix à quinze mètres d'élévation; ses feuilles sont alternes, oblongues, très-entières et sans stipules, mais la plupart ont une glande de chaque côté de leur base; les grappes sont axillaires, latérales et tomenteuses. Les fleurs sont petites, munies d'une seule bractée.

POLYDORE. *Polydora*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, établi par Bosc (Hist. nat. des Vers, t. 1, p. 150) qui lui assigne pour caractères: corps allongé, articulé, à anneaux nombreux, garnis de chaque côté, d'une rangée de houpes de soie, et de mamelons rétractiles qui portent les branchies à leur base postérieure. Queue articulée, nue, terminée par une ventouse prenante. Un trou simple entre deux membranes pour bouche. Ce genre est très-voisin des Spios, de Fabricius; il leur ressemble surtout par deux filets préhensiles, que l'on voit à la partie antérieure du corps, qui le surpassent en longueur lorsqu'ils sont complètement étendus; mais le caractère vraiment distinctif consiste dans la structure de la queue qui présente une sorte de disque ou de ventouse comme dans les Sangsues, et au moyen duquel l'animal peut se fixer aux corps solides qu'il rencontre.

POLYDORE CORNUE. *Polydora cornuta*, Bosc, *loc. cit.*, pl. 5, fig. 7 et 8. Elle a été trouvée sur les côtes de la Caroline; on la rencontre communément dans la rade de Charlestown; sa grandeur ne surpasse guère trois à quatre millimètres. Elle se cache, comme les Néréidées, dans les interstices des pierres, et se fait un léger fourreau de soie, couvert de vase.

Oken a établi sous le même nom de Polydore un genre de la famille des Sangsues; il correspond à celui que Savigny a fondé antérieurement sous le nom de Branchellion. *V.* ce mot.

POLYDROSE ou **POLYDRUSE.** *Polydrusus*. INS. Coleoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr et adopté par Latreille, Dejean, etc., avec ces caractères: antennes longues et minces, coudées et composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres courts et granuleux; massue ovale, allongée; trompe courte, plus étroite que la tête, presque cylindrique; fossette linéaire, courbée subitement en dessous et se joignant à celle qui lui est opposée, de l'autre côté de la trompe; yeux arrondis et médiocrement saillants; corselet petit, tronqué aux deux extrémités, médiocrement arrondi sur les côtés, un peu plus étroit antérieurement, avec des impressions légères et transversales; élytres oblongues, ovales, tron-

quées à leur base, avec les épaules obtusément anguleuses, convexes en dessus; pieds presque égaux; jambes mutiques. Ce genre, qui compte une trentaine d'espèces toutes européennes, a pour type le *Curculio undatus*, Fab., Syst. El., II, p. 525; Oliv. Ent., v, 85, p. 385, t. 53, fig. 555; *Curculio albofasciatus*, Herbst, Col., VI, p. 220, t. 75, fig. 9.

POLYECHEME. *Polyechma*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Hochstetter, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions linéaires, dont la postérieure est plus longue et plus large; corolle insérée au réceptacle, renflée, bilabée, avec la lèvre supérieure droite et bifide, l'inférieure avancée et courtement trifide; quatre étamines subexsertes, insérées au tube de la corolle; anthères à deux loges oblongues et parallèles; ovaires à deux loges entre lesquelles on observe plusieurs gemmules; style filiforme, exserte; stigmate indivis, aigu. Le fruit consiste en une capsule lancéolée, biloculaire, comprimée dans le sens contraire à la cloison, bivalve et polysperme; semences aplaties, soutenues par de petits crochets tronqués.

POLYECHEME D'AFRIQUE. *Polyechma Africæ*, Hochst. C'est une petite plante rameuse inférieurement; ses tiges sont subdichotomes et couchées, cylindriques, un peu velues; les feuilles sont opposées, obovato-lancéolées, pubescentes; les cimes sont axillaires, pédonculées et bractéolées.

POLYERGUE. *Polyergus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Formicaires, établi par Latreille aux dépens du grand genre Fourmi, et n'en différenciant que par les antennes qui sont insérées près de la bouche et non sur le milieu du front, comme cela a lieu chez les Fourmis, par les mandibules qui sont étroites, arquées et très-crochues, tandis qu'elles sont triangulaires, épaisses et dentelées intérieurement dans les Fourmis.

POLYERGUE ROUSSÂTRE. *Polyergus rufescens*, Latr., Hist. nat. des Fourmis, p. 186, pl. 7, fig. 58; Fourmi roussâtre; Huber, Recherches sur les Fourmis indigènes, p. 210, pl. 2, fig. 1-4. Elle est longue de trois à quatre lignes; la femelle est entièrement d'un fauve marron pâle; son corps est glabre, luisant; ses yeux sont noirs; les mandibules brunes; le dos du corselet continu, sans enfoncement. Les ailes sont blanches, avec leur point marginal et les nervures d'un roussâtre clair. Le mâle est noir, avec les organes sexuels roussâtres. L'extrémité des cuisses, les jambes et les tarsi sont pâles. L'ouvrière a le second segment du corselet petit, rabaisé, ce qui forme un enfoncement sur le dos. Elle est plus petite que la femelle et le mâle. Les Polyergues font leur nid dans la terre; elles vivent, comme les Fourmis, en sociétés composées de trois sortes d'individus. Mais on voit souvent, dans ces réunions, des Fourmis connues sous le nom de Noir-Cendrées et de Mineuses, qui sont réunies à la société et qui s'occupent de l'intérêt commun, travaillent, le plus souvent seules, à apporter les provisions nécessaires à la fourmilière, à les distribuer, et à soigner les larves en les transportant au besoin dans les différents étages de l'habitation. Ces Fourmis mêlées aux Polyergues sont

ce que l'on peut appeler leurs esclaves; elles se les procurent en allant chercher de vive force les nymphes d'ouvrières dans les fourmilières des Noir-Cendrées ou des Mineuses, et en les apportant dans leur nid.

POLYGALÉ. *Polygala*. BOT. Genre de la famille des Polygalées, caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont hermaphrodites, renversées; le calice se compose de cinq sépales réunis par leur base et adhérents entre eux, dont les trois extérieurs égaux et les deux intérieurs plus grands et en forme d'ailes. La corolle est irrégulière, caduque, formée de cinq pétales réunis au moyen des filets staminaux, et imitant une corolle monopétale, irrégulière et hypogyne; le pétale supérieur, qui est devenu inférieur par la renversement de la fleur, est le plus grand; il est en général concave, frangé, souvent marqué d'une crête; il contient les étamines. Les deux pétales inférieurs, qui sont devenus supérieurs, sont égaux et rapprochés, et les deux moyens sont très-petits et quelquefois sous la forme de deux petites dents. Les étamines, au nombre de huit, ont leurs filets soudés en une sorte de tube fendu sur un de ses côtés, dans toute sa longueur; il est divisé supérieurement en deux faisceaux. A leur sommet les filets sont distincts et se terminent chacun par une anthere ovoïde, allongée, dressée, à une seule loge, s'ouvrant par sa partie supérieure. L'ovaire est libre, comprimé, à deux loges, contenant chacune un ovule suspendu. Le style est terminal, plus ou moins dilaté et recourbé vers sa partie supérieure, qui porte un stigmate irrégulier, quelquefois concave et comme bilabé; d'autres fois à deux lobes superposés et inégaux. Le di-gue n'existe pas généralement, cependant il est très-manifeste et unilatéral dans le *Polygala Chamæbuxus*, L. Le fruit est une capsule comprimée, lenticulaire, souvent cordiforme et ailée sur son contour, à deux loges séparées par une cloison extrêmement étroite. Chaque loge contient une seule graine pendante, quelquefois velue, accompagnée à sa base d'un arille de forme variable, à deux ou trois lobes. Cette graine contient un embryon renversé comme elle et placé dans un endosperme charnu. Les espèces de ce genre sont extrêmement nombreuses, et parmi elles, dix ou douze (*Polygala vulgaris*, *amara*, *austriaca*, *Chamæbuxus*, *cætilis*, *monopeliaca*, etc.) croissent en Europe. De Candolle a partagé toutes ces espèces en huit sections. Plusieurs espèces ont été retirées de ce genre pour former des genres particuliers. Ainsi les *Polygala Penæa*, L.; *Polygala diversifolia*, L.; *Polygala Domingensis*, Jacq.; *Polygala acuminata*, Willd., forment le genre *Badiera* de De Candolle, ou *Penæa* de Plumier, qui n'est pas le même que le genre décrit sous ce dernier nom par Linné. Le *Polygala spinosa* sert de type au genre *Mundia* de Kunth. Le genre *Muraltia* de Necker, ou *Heisteria* de Bergius, renferme un grand nombre d'espèces originaires du cap de Bonne-Espérance et autrefois placées dans le genre *Polygala*.

V. BADIERA, MUNDIA, MURALTIA ET HEISTERIA.
POLYGALÉES. *Polygaleæ*. BOT. Le genre *Polygala* avait été placé parmi les Pédiculaires. Le professeur Richard fut le premier qui, en démontrant que la corolle du *Polygala*, qu'on avait considérée jusqu'alors

comme monopétale, était au contraire polypétale, et que la soudure des pétales était due à la connexion des filets staminaux, fit sentir la nécessité d'éloigner le genre des Pédiculaires, où on l'avait placé, pour en former le type d'un ordre distinct. Cet ordre ou famille a été établi par Jussieu (Ann. du Muséum, 14, p. 586), et depuis il a été adopté par tous les botanistes modernes, et en particulier par R. Brown, Kunth et De Candolle. Voici les caractères qu'on peut assigner à cette famille : les fleurs sont hermaphrodites, quelquefois renversées. Le calice se compose de quatre ou plus souvent cinq sépales égaux ou inégaux, deux étant en général plus intérieurs et plus grands et sous forme d'ailes. Ce calice est ou persistant ou caduc. La corolle se compose de cinq pétales, dont un à quatre peuvent avorter. Ces pétales, en général inégaux, sont plus ou moins soudés à leur base, et imitent une corolle monopétale et irrégulière; l'un de ces pétales est souvent plus grand, concave, glanduleux, relevé d'une crête et fimbrié sur son bord. Souvent les étamines varient de deux à huit; elles sont monadelphes, forment un tube fendu dans toute sa longueur et divisé supérieurement en deux faisceaux. Les anthères sont uniloculaires, et s'ouvrent en général par leur sommet au moyen d'un petit opercule. Ces étamines, de même que les pétales, sont hypogynes. L'ovaire est libre, à une ou deux loges; dans le premier cas, il contient deux ovules collatéraux et pendants; dans le second, chaque loge contient un seul ovule suspendu. Le style est plus ou moins recourbé, quelquefois élargi, terminé par un stigmate simple ou irrégulier et à deux lèvres inégales. Le fruit est une capsule comprimée, quelquefois mince et membraneuse dans son contour, à deux loges monospermes, ou une sorte de drupe sec ou charnu, indéhiscant et monosperme. Les graines, qui sont pendants, sont quelquefois munies à leur base d'un arille bilobé. Leur tégument propre recouvre une amande tantôt formée par un endosperme charnu, contenant un embryon homotrope et inclus, tantôt formée par l'embryon seul, dont les cotylédons sont alors plus épais. Les plantes réunies dans cette famille sont tantôt des herbes, tantôt des arbustes et des arbrisseaux; leurs feuilles, généralement alternes, sont quelquefois opposées ou verticillées. Les fleurs, rarement solitaires et axillaires, forment en général des épis simples ou des sortes de corymbes. On trouve dans cette famille les genres *Polygala*, Tourn.; *Salomonina*, Lour.; *Comesperma*, Labill.; *Budiera*, DC.; *Soulamea*, Lamk.; *Muralia*, Necker; *Mundia*, Kunth; *Monnina*, Ruiz et Pavon; *Securidaca*, L.; *Krameria*, Læfl. Les Polygalées forment une famille très-naturelle, mais dont la place n'est pas facile à déterminer dans la série des ordres naturels. Par l'aspect de sa fleur, elle a des rapports avec les Légumineuses et avec les Fumariacées, et nous pensons qu'elle ne saurait être très-éloignée de cette dernière famille. Cependant la plupart des auteurs placent les Polygalées auprès des Violacées.

POLYGLINE. BOT. Principe particulier obtenu par Dulong de la racine du *Polygala Senega*, et auquel cette racine paraît devoir toute son action. Ce principe

est solide, brun, translucide, d'une saveur désagréable et d'une odeur qui provoque l'éternuement. Il est insoluble dans l'eau, et se dissout dans l'alcool.

POLYGALOIDES. BOT. (Dillen.) Synonyme de *Polygala Chamæbuxus*. V. **POLYGALÉ.**

POLYGAMIE. BOT. Dans le Système sexuel de Linné, ce nom est employé, 1^o pour désigner la vingt-troisième classe de ce Système; 2^o pour les ordres de la Syngénésie ou dix-neuvième classe du même Système. Dans le premier cas, la Polygamie, comme classe, renferme tous les végétaux qui ont à la fois des fleurs hermaphrodites mélangées avec des fleurs unisexuées, et comme tantôt ces fleurs diverses sont réunies sur le même pied, sur deux pieds différents, ou enfin sur trois individus distincts, la Polygamie se divise en trois ordres, savoir : la *Polygamie Monœcie*, ex. : les Érables; 2^o la *Polygamie Diœcie*, les Frênes; 3^o la *Polygamie Polyœcie*, les Figuiers.

Comme nom d'ordres, le mot de Polygamie est employé dans la Syngénésie qui se divise en six ordres. V. **SYSTÈME SEXUEL.**

POLYGASTER. BOT. (*Lycoperdaciées.*) Genre de la tribu des Tubérus, établi par Fries, et ayant pour type le *Tuber sampadarium*, de Rumphius ou *Lycoperdon glomeratum*, de Loureiro; il est ainsi caractérisé : périodum arrondi, sessile, tuberculeux, se rompant irrégulièrement, charnu intérieurement, et formé par la réunion de périodoles assez gros, rapprochés, presque globuleux, renfermant des sporules agglomérées. La seule espèce de ce genre est très-imparfaitement connue. Elle croît dans les parties chaudes de l'Asie.

POLYGLINGLYME. CONC. Dénomination usitée autrefois parmi les conchyliologistes, pour indiquer la manière dont les valves des Arches, des Pétoncles, des Nucules, etc., s'articulent entre elles par leur charnière.

POLYGLOTTE. OIS. Synonyme de Sylvie à poitrine jaune, vulgairement nommée Moqueur. V. **SYLVIE.**

POLYGLYPTE. *Polyglypta*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, établi par le docteur Burmeister qui lui assigne pour caractères : antennes insérées dans une cavité en dessous du rostre, courtes, composées de trois articles; tête médiocre, verticale, avec son extrémité presque recourbée en arrière, de façon que son occiput s'abaisse obliquement en avant; pronotum ne recouvrant pas seulement tout le tronc et les ailes, mais s'étendant encore devant, par-dessus la tête, en forme de pointe mucronée, un peu recourbée en arrière; sa surface offre des côtes élevées, entre lesquelles se trouvent des points enfoncés; ailes supérieures présentant un espace membraneux entre les trois premières nervures : on y remarque deux cellules allongées et une petite pédonculée, près de l'extrémité; derrière cette cellule, et dans l'espace que comprend le bord postérieur, il y en a deux autres qui sont inégales; enfin une cellule en forme de trapèze, est située au milieu de l'aile; corps très-étroit, allongé, presque cylindrique, acuminé devant et derrière; pattes assez grêles; jambes dentelées sur les bords, les postérieures très-prolongées, pourvues, ainsi que les antérieures, de

longs cils entre les dents. Burmeister décrit cinq espèces de Polyglyptes, toutes originaires du Mexique.

POLYGLYPTE A COTES. *Polyglypta costata*, Burmeister. Dessus du corps entièrement jaune; côte médiane non tachetée; les deux côtes latérales ayant trois à quatre taches brunes; interstices bruns, avec des points profonds de cette couleur; espace situé entre la côte médiane et les deux côtes latérales brunâtre vers les épaules; dessous du prolongement du pronotum brun, avec trois côtes jaunes; vertex brun, avec cinq taches jaunes et deux points au bord antérieur; poitrine et abdomen bruns, le dernier tacheté de jaune; ailes brunâtres, avec les nervures du bord antérieur jaunes; pattes jaunes. Taille, sept à huit lignes.

POLYGNATHES. CRUST. *V.* QUADRICORNES.

POLYGONASTRUM. BOT. Mœnch a le premier séparé sous ce nom générique, mais vicieux, le *Convallaria Japonica* de Linné. C'est le même genre que Richard père, dans le Journal de Botanique de Schrader, nommait *Fluggea*, Aiton, dans le *Botanical Magazine*, tab. 1065, *Ophiopogon*, et Desvaux, dans son Journal de Botanique, vol. 1, p. 244, *Slateria*. *V.* ce dernier mot.

POLYGONATE. *Polygonatum*. BOT. Tournefort nommait ainsi un genre qui fut supprimé par Linné et réuni à son *Convallaria*. Plus tard il a été détaché de nouveau par Mœnch, Desfontaines et Pursh. Caractères : périanthe corolloïde, cylindrique, dont le limbe est à six divisions obtuses, peu profondes; six étamines plus courtes que le périanthe, attachées à la partie moyenne ou supérieure du tube; ovaire supère, surmonté d'un style; baie sphérique, à trois loges, renfermant chacune deux graines. Ce genre est voisin du Muguet (*Convallaria*) dont on a vu qu'il a fait longtemps partie. Les plantes qui le composent ont des racines rampantes, articulées, épaisses; une tige simple, garnie de feuilles et de fleurs axillaires.

POLYGONATE VULGAIRE. *Polygonatum vulgare*, Desf., Ann. du Mus., vol. 9, p. 49, ou *Convallaria Polygonatum*, L. C'est une plante très-commune dans les bois de toute l'Europe, et connue vulgairement sous le nom de Sceau de Salomon. Les autres espèces se rapportent aux *Convallaria verticillata*, *latifolia*, *multiflora* et *orientalis* des auteurs. Ces plantes ont un port semblable, et se trouvent dans les localités analogues à celles du *Convallaria Polygonatum*.

POLYGONATES. *Polygonata*. CRUST. Fabricius a désigné sous ce nom un ordre de la grande classe des Insectes, qui correspond en partie aux Crustacés isopodes de Latreille. Il comprenait les genres Cloporte, Ligie, Idotée et Monocle.

POLYGONE. *Polygonum*. MOLL. Schumacher a établi ce genre pour quelques espèces de Turbinelles, voisines du *Turbinella infundibulum*, qui, tout en ayant une forme assez particulière, ne doivent pas cependant sortir des Turbinelles. *V.* ce mot.

POLYGONÉES. *Polygonæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones, à pétales et à étamines périgynes, ayant pour type et pour genre principal, le *Polygonum*, et présentant les caractères suivants : un calice monosépale plus ou moins profondément divisé;

des étamines variant en nombre de quatre à neuf, ayant leurs filets libres, leurs anthères à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Ces étamines sont insérées à la base du calice; il n'y a pas de corolle; l'ovaire est libre, à une seule loge contenant un seul ovule dressé; le style, qui est court, se termine par deux ou trois stigmates quelquefois peltés; le fruit est une cariopse recouverte par le calice qui persiste; la graine se compose d'un embryon à radicule supérieure, appliqué sur un endosperme farineux, autour duquel il est plus ou moins recourbé. Les Polygonées sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux à feuilles alternes, présentant à leur base une gaine stipulaire, qui embrasse la tige. Ces feuilles, avant leur développement, sont roulées en dessous contre leur nervure médiane. Les fleurs sont petites, disposées en grappes plus ou moins rameuses. Les genres qui composent cette famille sont : *Polygonum*, L.; *Rumex*, L.; *Coccoloba*, Plum.; *Atraphaxis*, L.; *Brunnichia*, Gærtner; *Polygonella*, Rich.; *Tragopyrum*, Marsch.; *Oxyria*, Miller; *Eriogonum*, Rich.; *Triplaris*, L.; *Podopterus*, Kunth; *Pallasia*, L.; *Kœnigia*, L.

Cette famille a de très-grands rapports avec les Chénopodées, mais elle se distingue surtout par la graine stipulaire de ses feuilles, leur enroulement à leur face inférieure, et leur embryon renversé.

POLYGONELLE. *Polygonella*. BOT. Genre de la famille des Polygonées, et de la Diécie Octandrie, L., établi par Richard père (*in Mich. Flor. boreal. Amer.*, 2, p. 240) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques. Calice pétaloïde, ouvert, à cinq divisions ovales et presque égales. Les fleurs mâles ont huit ou quelquefois sept étamines insérées sur le sommet du calice, à filets subulés, étalés, à anthères presque rondes; un rudiment de pistil oblong, triquètre, terminé par trois petits stigmates imparfaits. Les fleurs femelles offrent un ovaire ovoïde-triquètre, aminci au sommet et terminé par trois petits stigmates obtus, presque en masse; il n'y a point de vestiges d'étamines. Le fruit est une capsule oblongue-triquètre, indéhiscente, monosperme, revêtue de trois des divisions du calice, qui ont pris beaucoup d'accroissement. Ce genre est très-voisin de l'*Atraphaxis*. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Polygonella parvifolia*, qui croît dans les lieux humides de la Caroline. La tige est pubescente, garnie de feuilles alternes, avec des stipules engainantes. Les fleurs forment de petits épis aux extrémités des jeunes branches; chaque fleur est petite, pédicellée et munie de petites bractées vaginantes. Ventenat a décrit et figuré cette plante (Jardin de Cels, tab. 65) sous le nom de *Polygonum polygamum*.

POLYGONIFOLIA. BOT. Synonyme de Corrigiole. *V.* ce mot.

POLYGONOIDES. BOT. Synonyme de *Calligonum*. *V.* ce mot.

POLYGONOTUS. CRUST. (Gronovius.) *V.* PYCNOGONUM.

POLYGONUM. BOT. *V.* RENOUÉE.

POLYGRAMMOS. MIX. Pline paraît désigner sous ce nom un Jaspe vert, rayé de rouge, ou un Jaspe rouge, tacheté de blanc.

POLYGRAPHE. *Polygraphus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, institué par Erichson qui lui assigne pour caractères : corps oblong, convexe; antennes dont le funicule est composé de quatre articles; palpes maxillaires peu allongées, dont les deux premiers articles sont très-courts, les suivants cylindriques, sensiblement plus étroits; labre à peine échancré à son extrémité; palpes labiales ayant leurs deux premiers articles grands et épais, et le dernier plus petit; jambes comprimées, denticulées antérieurement; bord antérieur des élytres élevé; troisième article des tarsi très-entier.

POLYGRAPHE PUBESCENT. *Polygraphus pubescens*, Erich.; *Hylesinus pubescens*, Fab. Son corps est noirâtre et velu; sa tête est noire; le front est cendré, velu; le corselet et les élytres sont pubescents, noirs ou brunâtres; les antennes et les pattes sont jaunâtres. Taille, deux lignes. Europe.

POLYGYNIE. BOT. Ce nom est employé, dans les premières classes du Système sexuel de Linné, pour désigner un ordre dont le caractère consiste en plusieurs pistils ou seulement plusieurs stigmates distincts dans une même fleur. V. SYSTÈME SEXUEL de Linné.

POLYGYRE. *Polygyra*. MOLL. Genre formé par Say (Journ. de l'Acad. des Scienc. natur. de Philadelphie, t. 1) aux dépens de celui des Hélices.

POLYHALITE. MIN. Cette substance, ainsi nommée par Stromeyer, qui en a fait l'analyse, se présente sous la forme de masses tantôt fibreuses, tantôt compactes, dont la couleur est le rouge obscur. Elle fut prise d'abord pour une variété de Chaux sulfatée ordinaire; mais Werner trouva qu'elle avait beaucoup plus de rapport avec la Chaux anhydro-sulfatée, à laquelle il la réunit sous le nom d'Anhydrite fibreuse. Ce rapprochement fut adopté par Karsten, Mohs et d'autres minéralogistes. Haüy se fondant à la fois et sur le résultat de la division mécanique du Polyhalite et sur celui de son analyse, l'a regardé comme n'étant pas autre chose qu'un mélange d'Anhydrite et de trois autres sulfates, auquel celle-ci avait imprimé sa forme, et il l'a décrit sous le nom de Chaux anhydro-sulfatée *épitrihalite*, c'est-à-dire avec additions de trois sels. Le Polyhalite a une tendance au clivage qui perce à travers son tissu fibreux; quelques morceaux fibro-laminaires, se laissent diviser assez nettement en prismes rectangulaires. Son éclat est résineux. Il raye la Chaux carbonatée, et il est rayé par la Chaux fluatée. Sa pesanteur spécifique est de 2,769. Il se dissout aisément dans l'eau, et fond à la flamme d'une chandelle en un globe opaque. Il est composé, suivant Stromeyer, des proportions suivantes : Sulfate anhydre de Chaux, 44,7429; Sulfate de Potasse, 27,7057; Sulfate anhydre de Magnésie, 20,0547; Muriate de Soude, 0,1910; Eau, 5,9555; Peroxyde de Fer, 6,5576. Le Polyhalite se trouve disséminé dans le sel gemme, en plusieurs endroits : à Ischel, dans la Haute-Autriche à Berchtesgaden, en Bavière, et dans les mines de sel de Vic, en Lorraine.

POLYIDES. BOT. (*Hydrophytes*.) Agardh a formé ce genre pour y comprendre un seul végétal marin, qui fut d'abord le *Fucus rotundus* des auteurs, et dont on fit

tour à tour un *Gigartina*, un *Chordaria* et un *Furcellaria*. Ses caractères sont : fructification composée de verrues nues, spongieuses, formées par des fibres fastigiées, qui servent de réceptacle aux globules séminifères. La consistance des tiges et l'aspect général de la plante la rapprochent des Varecs.

POLYLÈPE. *Polylepa*. CIRRH. Blainville (Traité de Malacologie, p. 594) donne ce nom à un genre déjà établi sous le nom de Pouce-Pied, ou du moins il y comprend des coquilles qui ont été réunies dans ce genre par les auteurs; cependant il en excepte le Pouce-Pied commun dont il fait une section du genre Pentalèpe (Anatife des auteurs), réservant pour son genre Polyèpe le *Scalpellum* de Leach, le *Lepas Mitella*, et autres espèces analogues.

POLYLEPIS. BOT. Genre de la famille des Rosacées et de l'Icosandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, p. 54, tab. 15). Caractères : calice persistant, tri- ou quadrifide, dont le tube est turbiné, tri- ou quadrangulaire, muni à sa partie supérieure de dents spiniformes; la gorge est resserrée; le limbe a trois ou quatre divisions; corolle nulle; cinq à vingt étamines insérées sur l'entrée du calice; anthères lâches; carpelle unique, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate en pinceau; un petit drupe sec, en masse tri- ou tétragone, renfermé dans le calice, muni sur ses angles de petites dents inégales; graine pendante. Ce genre se distingue à peine du *Margyricarpus*, autre genre établi par les mêmes auteurs. Il renferme quatre espèces indigènes du Pérou : mais Ruiz et Pavon n'en ont décrit qu'une seule sous le nom de *Polylepis racemosa*. Kunth (*Nov. Gener. Amer.*, 6, p. 227 et 228) a publié les trois autres qu'il a nommées *Polylepis incana*, *villosa* et *lanuginosa*. Ce sont des arbres ou arbustes à feuilles composées, trifoliolées ou pinnées, à stipules adnées avec le pétiole, et à fleurs en grappes. Le *Polylepis racemosa*, type du genre, est un arbre d'environ soixante pieds de haut, dont le bois est dur et employé à des usages économiques.

POLYLOBIER. *Polylobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Ecklon et Zeyher, qui lui ont donné pour caractères : calice à cinq divisions presque égales et acuminées; corolle papilionacée, à pétales presque d'égale longueur; étendard stipité, suborbiculé, aigu; ailes obtuses; carène arquée, aiguë; dix étamines monadelphes, avec le fourreau fendu supérieurement; ovaire multiovulé; style filiforme; stigmate aigu. Le fruit consiste en un légume sessile, linéari-oblong, acuminé aux deux extrémités, apiculé par le style, turgidule et polysperme. Les Polylobiers sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux qui appartiennent au cap de Bonne-Espérance; leurs feuilles sont composées de trois folioles dont les latérales plus petites; les stipules sont le plus souvent solitaires et latérales; les fleurs sont jaunes, réunies en ombelle, pédicellées et involucrees.

POLYMÈRE. *Polymera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, section des Terricoles de Latreille (Fam. natur., etc.), établi par Wiedemann (Dipt. exot., p. 40), et auquel il donne pour caractères : antennes composées de vingt-

huit articles, le premier globuleux, le deuxième cylindrique, allongé; les suivants beaucoup plus courts, ayant leur base garnie de poils verticillés; pattes très-oblongues. Le type de ce genre est la *Polymera fusca*, de Wiedemann (Dipt. exot., p. 44, n° 5); elle est longue de cinq lignes, brune, avec les ailes transparentes, et jaunâtres; l'extrémité des tarsi est blanche. Elle habite le Brésil.

POLYMERIA. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 488) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, plissée; un seul style portant quatre à six stigmates aigus; ovaire biloculaire, à loges uniovulées; capsule uniloculaire, renfermant une ou deux graines. Ce genre est très-voisin du *Convolvulus*, dont il ne diffère que par le nombre des stigmates et les loges monospermes de l'ovaire. Il se compose de cinq espèces : *Polymeria calycina*, *pusilla*, *quadricoloris*, *lanata* et *ambigua*, qui croissent dans la partie de la Nouvelle-Hollande située entre les Tropiques. Ce sont des herbes diffuses ou rampantes, non lactescentes; les pédoncules des fleurs sont axillaires et accompagnés de deux bractées.

POLYMEROSOMATES. *Polymerosomata.* ARACHN. Second ordre de la sous-classe des Céphalostomes, classe des Arachnides, établi par Leach, et qu'il caractérise ainsi : corps formé d'une suite d'anneaux; abdomen sessile; bouche garnie de mandibules didactyles et de mâchoires; six à huit yeux; huit pattes. Cet ordre est divisé en trois familles : les *Sironides*, comprenant le genre Siron; les *Scorpionides*, où sont les genres Obisie, Pince, Buthus et Scorpion; les *Tarantulides* se composant des deux genres Thélyphone et Phryne. Leach donne à ce dernier le nom de Tarentule.

POLYMIGNITE. MIN. Ce minéral a été découvert par Tank dans la Siénite zircônienne de Friederichsværn, en Norvège, où il est associé à l'Ytrotantalite. Cette Siénite est ordinairement rouge dans les cavités qui contiennent le Polymignite. La couleur de ce minéral est le noir; il est compacte; il raye le verre, et n'est pas entamé par le couteau; sa cassure est conchoïde, et son éclat demi-métallique; il cristallise en prismes rectangulaires, plus ou moins modifiés sur les bords. Analysé par Berzélius, il a offert les parties suivantes : Acide titanique, 46,5; Zircone, 14,4; Oxyde de Fer, 12,2; Chaux, 4,2; Oxyde de Manganèse, 2,7; Oxyde de Cérium, 5,0; Yttria, 11,5; eau 5,7. Ce minéral paraît être un Titanate de Zircone, mélangé de plusieurs Titanates isomorphes. Sa composition est donc très-compiquée, et c'est ce que l'on a voulu exprimer par le mot de Polymignite.

POLYMNIASTRUM. BOT. Sous ce nom, Lamarck (Illustr. Pl., 712) a distingué génériquement une espèce de *Polymnia* qui offrait quelques différences dans la structure de sa fleur; c'est la *Polymnia variabilis*, de l'Encyclopédie.

POLYMNIE. *Polymnia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées de Cassini, et de la Syngénésie nécessaire, L., offrant les caractères suivants : involucre double; l'extérieur grand, ouvert,

composé d'un très-petit nombre (quatre à sept) de folioles ovales; l'intérieur d'environ dix folioles un peu concaves. Réceptacle convexe, garni de paillettes obtuses, concaves, fort analogues aux folioles intérieures de l'involucre. Calathide radiée, composée au centre de fleurons hermaphrodites ou mâles par avortement, et à la circonférence de cinq à dix demi-fleurons femelles; ovaire surmonté d'un style filiforme, à deux branches stigmatiques aigus; akènes des fleurs femelles ovoïdes, un peu anguleux du côté intérieur, dépourvus d'aigrette. Linné, auteur du genre *Polymnia*, y a fait entrer deux plantes qui appartiennent à des genres différents. Ainsi son *Polymnia spinosa* rentre dans le genre *Didelta*; son *Polymnia tetragonotheca* est le type d'un genre particulier qu'il avait d'abord établi, qu'il a lui-même détruit ensuite, mais que plusieurs auteurs ont conservé. Le genre *Wedelia* renferme quelques espèces réunies aux *Polymnia* par Linné, mais reportées de nouveau dans leur genre primitif.

POLYMNIE WÉDALIE. *Polymnia Wædalia*, L. Sa tige s'élève très-haut; elle est rude, anguleuse, rameuse, garnie de feuilles opposées : les inférieures très-grandes, profondément sinuées, les supérieures à lobes moins profonds. Les fleurs sont jaunes, terminales et réunies en bouquets. De la Caroline.

POLYMNITE. MIN. Ce mot, cité par Reus dans son Vocabulaire, a servi à désigner une Pierre dendritique dont les dessins sont formés par l'hydrate de Manganèse.

POLYMORPHA. BOT. (*Hydrophytes.*) Le genre formé par Stackhouse, sous cette désignation, n'a pu être adopté. Les espèces en sont réparties parmi les Chondres, les Halyménies, etc. V. ces mots.

POLYMORPHES. *Polymorpha.* MOLL. Le micrographe Soldani a rangé sous cette dénomination un peu vague, toutes les Coquilles microscopiques qu'il ne pouvait rapporter à des types bien déterminés.

POLYMORPHUM. BOT. Genre de Lichens créé par Chevallier (Journal de Physique, septembre 1822), et dont Fée a changé le nom en celui de Hétérographe. V. ce mot.

POLYMORPHUS. BOT. (*Champignons.*) Naumburg, dans une Dissertation publiée en 1782, avait déjà formé sous ce nom un genre du *Peziza inquinans* de Persoon. Cette division a été admise par les auteurs plus modernes, sous les noms de *Burcardia* par Schmiedel, et de *Bulgaria* par Fries. La forme adjectivale du nom donné par Naumburg ne permettant pas de le conserver, le nom de Fries devrait être admis de préférence, si toutefois la formation du genre *Bulgaria* était jugée indispensable. V. BULGARIE.

POLYMYCES. BOT. (*Champignons.*) Battara avait donné ce nom à quelques Champignons du genre *Agaricus*, et particulièrement à plusieurs variétés de l'*Agaricus melles*.

POLYNÈMA. *Polynema.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Mymares, établi par Haliday. Caractères : antennes de neuf articles chez les femelles et de treize chez les mâles; tête assez épaisse, presque ronde; vertex largement planiuscule; front un peu tronqué; tige des antennes à peine de la

longueur de la tête; corselet ovale, convexe et lisse, avec l'écusson ovale et le métathorax arrondi; abdomen pétiolé, semi-cordé ou presque lancéolé; pieds longs et grêles; ailes antérieures étroites, obovales, ciliées; nervure subcostale très-courte, en massue; ailes postérieures plus longues, linéaires et ciliées.

POLYNÉMA PUSILLE. *Polynema pusilla*, Hal. Il est de couleur de poix, avec les ailes noirâtres; les antennes, la base des pieds et le pétiote abdominal sont jaunes. Taille, une ligne. Europe.

POLYNÈME. *Polynemus*. FOIS. Genre de la famille des Squammipennes, de l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la Méthode naturelle de Cuvier, et de l'ordre des Abdominaux dans le Système de Linné, où les espèces ont le museau bombé, la tête toute écailleuse, les préopercules dentelés, et les dents en velours, où toutes les nageoires verticales, même l'épineuse du dos, sont plus ou moins écailleuses, etc. Le caractère particulier du genre consiste en plusieurs rayons libres, attachés sous les pectorales et dépassant la longueur du corps. Encore qu'on les ait placées dans les Abdominaux, parce que leurs ventrales sont un peu en arrière, cependant leurs os du bassin sont suspendus aux os de l'épaule. Ce sont des Poissons marins des pays chauds, dont quelques-uns remontent les rivières, et dont la chair est excellente. Les principales espèces du genre sont : le **PENTADACTYLE**, figuré d'après Séba dans l'Encyclopédie méthodique, pl. 74, fig. 507; le **POISSON DE PARADIS**, *Polynemus paradisæus*, Encyclop., pl. 74, fig. 508, ou *Piracouba* de Marcgraaf; le **CAMUS**, *Polynemus decadactylus*, Bloch, pl. 401; l'**ÉMOI**, Encyclopédie, pl. 74, fig. 509; *Polynemus Plebeius*, Bloch, pl. 400; et le **MANGO** ou **POISSON MANGUE** de l'Amérique du nord, qui pourrait bien être la même chose que le *Paradisæus*.

POLYNICE. *Polynice*. ANNÉL. Othon Fabricius et Muller ont décrit, sous le nom de *Nereis bifrons*, une espèce d'Annélide qui appartient certainement à l'ordre des Néréidées et à la famille des Néréides, mais qu'on ne saurait rapporter à aucun des genres qu'elle renferme. Savigny, qui n'a pas eu occasion d'examiner cette espèce, s'est cru autorisé, à cause des différences tranchées qu'elle présente, à en faire un nouveau genre sous le nom de *Polynice*. Ses caractères sont : cinq antennes, les deux moyennes (lobes frontaux ?) très-courtes, l'impair grande; quatre yeux; point de cirres tentaculaires; les cirres supérieurs allongés, les inférieurs comme nuls; les rames simples; vingt-quatre paires de branchies saillantes, insérées du septième segment au trentième, entre le cirre supérieur et la rame de chaque pied. Ces branchies, qui consistent chacune en une membrane mince, fortifiée par deux côtes latérales, se plissent ou se déploient en rames au gré de l'animal. Ce genre devra avoisiner celui des Syllis.

POLYNŒ. *Polynoe*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, et de la famille des Aphrodites, établi par Savigny (Descr. de l'Égypte, Syst. des Annélides, p. 11 et 20) qui lui assigne pour caractères : corps ovale, oblong ou linéaire, composé de segments quelquefois nombreux; tête déprimée ou peu convexe en dessus,

carénée par-dessous entre les antennes; elle supporte les yeux, la bouche et les antennes. Les yeux sont tous distincts et au nombre de quatre. La bouche est pourvue d'une trompe couronnée à son orifice d'un cercle ou plutôt de deux demi-cercles de tentacules simples et coniques; il existe des mâchoires cornées, courbées, libres à leur pointe. Les antennes sont généralement complètes : les moyennes simplement subulées ou renflées vers le bout, et terminées par une petite pointe; l'impair semblable pour la forme aux moyennes, quelquefois nulle; les extérieures médiocres ou grandes. Les pieds ont des rames rapprochées et réunies en une seule qui est pourvue uniquement de deux faisceaux de soies, dont le supérieur est épanoui en une gerbe tronquée d'arrière en avant, ou comme divisé en deux touffes, et l'inférieur comprimé, formé de plusieurs rangs transverses, de soies non fourchues. Les cirres tentaculaires et les cirres supérieurs sont dilatés à la base, presque filiformes, un peu renflés au sommet avec une petite pointe distincte. Les cirres inférieurs sont coniques, avec ou sans petite pointe. Il existe quelques différences entre les paires de pieds des deux extrémités du corps. La première est communément dépourvue de soies, et la dernière est presque toujours réduite aux deux cirres supérieurs convertis en styles ou filets terminaux. Les branchies sont simples et visibles; elles cessent de disparaître et de reparaitre alternativement, à chaque segment, après la vingt-troisième paire de pieds. Ce qui caractérise principalement les Annélides de ce genre, ce sont les élytres dont leur corps est pourvu (V. l'article ÉLYTRES). On en compte douze paires pour les anneaux du corps proprement dits. « La douzième, qui correspond nécessairement, dit Savigny, à la vingt-troisième paire de pieds, est suivie, quand le corps se prolonge davantage, d'une ou plusieurs autres paires surnuméraires, qui ne sont, de même que celles qui les précèdent, ni recouvertes, ni maintenues par les soies des rames dorsales. » Les Polynœs ont un intestin garni de cœcums entiers, c'est-à-dire non divisés, comme le sont ceux des Halithées. Savigny divise ce genre en deux tribus.

† Antenne impair nulle; élytres de consistance écailleuse, celles de chaque rang s'imbriquant très-exactement avec celles du rang opposé et recouvrant ainsi tout le dos; point de styles ou de filets postérieurs; corps ovale ou elliptique.

POLYNŒ ÉPINEUSE. *Polynoe muricata* de Savigny; elle se trouve figurée dans la Descr. de l'Égypte, Annélides, pl. 5, fig. 1. On l'a confondue avec les Oscabriens parce qu'elle rampe lentement sur les pierres au fond de l'eau. Savigny l'a découverte sur les côtes de la mer Rouge, et Mathieu l'a retrouvée à l'Île-de-France.

†† Antenne impair aussi grande ou plus grande que les moyennes; élytres coriaces ou simplement membraneuses; celles de chaque rang s'imbriquant rarement avec celles du rang opposé; deux styles ou filets postérieurs; corps plus ou moins linéaire.

POLYNŒ ÉCAILLEUSE. *Polynoe squammata*, Savig.; *Aphrodita squammata*, Pallas. Des mers d'Europe.

POLYODON. FOIS. Ce genre de la famille des Strutioniens, qui seule compose l'ordre des Chondroptéry-

giens à branchies libres, a été formé par Lacépède sur un Poisson du Mississipi appelé FEUILLE, *Polyodon Folium*, et qui a l'ouverture de la bouche arrondie en devant, et située au-dessous de la tête; deux rangs de dents fortes, serrées et crochues, sont à la mâchoire supérieure, un seul est à l'inférieure. Du reste, la position des nageoires et les formes générales sont celles des Esturgeons. Le museau a une forme remarquable, ses bords élargis lui donnant l'air d'une feuille d'arbre. Les ouïes sont très-ouvertes et se prolongent en une pointe membraneuse qui règne jusque vers le milieu du corps. L'épine du dos est en forme de corde, comme celle des Lamproies. La caudale est bilobée. La couleur générale est grise. Il n'a guère que six pouces à un pied de longueur.

POLYODON. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth (*Nov. Gener. et spec. Plant. æquin.*, 1, p. 175, t. 55), et caractérisé ainsi : épillets unilatéraux, composés chacun de deux fleurs dont l'une est hermaphrodite, sessile, et l'autre stérile, pédicellée; lépécène à deux valves mutiques. La fleur hermaphrodite se compose d'une glume à deux valves, dont l'inférieure offre cinq dents, les latérales et l'intermédiaire sont aristées; les écailles, les étamines, les styles et les stigmates sont inconnus; caryopse libre. La fleur stérile a la valve inférieure de sa glume munie de sept dents alternativement aristées; la valve supérieure est très-petite, légèrement artistée. Ce genre a été réuni par Sprengel à l'*Atheropogon* de Mulhensberg, genre où il fait entrer plusieurs Graminées appartenant à des genres très-différents. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Polyodon distichum*, Kunth, *loc. cit.*, qui croît dans les montagnes de Quito. C'est une plante dont le port est celui du *Dinebra*; elle est pourvue d'un chaume rameux, à feuilles linéaires, striées et planes, à fleurs disposées en épis courts, distiques, portée sur un rachis nu et bifide au sommet.

POLYODONTE. MOLL. Espèce du genre Maillot. *V.* ce mot.

POLYODONTE. *Polyodontes.* REPT. Genre de la famille des Hydres ou Hydrophides, institué par Lesson dans la partie zoologique de la relation du voyage de Belangé, pour un Serpent de mer connu depuis longtemps, et que Daudin a décrit dans le Buffon de Sonnini (Rept., VII, p. 562), sous le nom de *Pelamis fasciatus*. Les caractères distinctifs assignés au genre nouveau par Lesson, consistent dans la tête qui est couverte de larges plaques; dans le cou qui est mince; dans le corps qui est revêtu d'écailles imbriquées, oblongues, arrondies, carénées; dans la queue qui est tricuspidée. Quant au reste, la tête est petite, renflée ou dilatée sur les côtés; les mâchoires sont inégales, l'inférieure plus courte, les dents grandes, nombreuses, saillantes sur les dents maxillaires.

POLYODONTE ANNELÉ DE NOIR. *Polyodontes annulatus*, Less., Voy. Bel., pl. 4; *Pelamis fasciatus*, Daud.; *Anguis laticauda*, L.; *Hydrophis* à queue lancolee, Latr. Ce Serpent, long d'un pied au plus, sur six lignes dans son plus grand diamètre, a le cou étranglé, le corps légèrement comprimé sur les côtés, anguleux en dessus et en carène arrondie en dessous; la tête est

revêtue de plaques, et le reste du corps d'écailles petites, serrées et imbriquées, toutes de forme oblongue, arrondie, avec une petite élévation centrale caréniforme. La couleur est le gris-bleuâtre, coupé par environ soixante-dix demi-anneaux d'un noir bleuâtre, qui forme la couleur de l'extrémité postérieure. Des côtes du Malabar.

POLYODONTE. *Polyodontes.* ANNEL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, institué par Ranzani, sous le nom de *Phyllodocæ*, qu'avait adopté peu auparavant Savigny, pour d'autres Annélides de la même famille. Caractères : trompe grosse, couronnée de tentacules; mâchoires grandes et cornées; antennes au nombre de deux et assez longues; branchies non visibles; des pieds munis d'élytres, mais sans cirre supérieur, placés sur toute la longueur du corps, mais alternativement avec d'autres munis de cirres supérieurs et privés d'élytres. La seule espèce connue est le *Polyodontes maxillosa*, Renieri, *Phyllodocæ maxillosa*, Ranzani, que l'on a observée dans la mer Adriatique. Le genre *Polyodonte*, qui appartient à l'ordre des Annélides Néréidées de Savigny, semble devoir constituer une petite famille qui prendrait place entre celle des Aphrodites et celle des Néréides. En effet, ce genre lie entre eux les *Polynoés* et les *Lycoris*; il offre aussi des rapports avec les *Hésiones*.

POLYODONTES. CONC. La famille des Arcacées a reçu ce nom caractéristique de Blainville, dans son Traité de Malacologie.

POLYOMMATE. *Polyommatus.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, division des Argus de Latreille (Fam. nat., etc.), établi par ce naturaliste aux dépens du grand genre *Papilio* de Linné, et ayant pour caractères distinctifs : palpes inférieures de longueur ordinaire, composées de trois articles distincts et dont le dernier est presque nu ou peu fourni d'écailles. Crochets des tarsi très-petits ou à peine saillants; six pieds semblables. Chenilles ovales ou en forme de Cloportes; chrysalides courtes, contractées, obtuses au bout; ailes inférieures presque aussi larges ou plus larges que longues, et dont les queues, lorsqu'elles existent, ne sont formées que par de simples prolongements des dents du bord postérieur. Les *Polyommates* étaient compris par Linné parmi ses *Papillons Plébéiens*, division des *Ruricoles*, et par Fabricius, dans une coupe homonyme de son genre des *Hespéries*. Le genre *Polyommate* renferme plus de deux cent cinquante espèces, presque toutes d'assez petite taille. Godart (Encyclop. méthod., article *PAPILLOX*) décrit deux cent quarante-six espèces de ce genre; il les range dans cinq divisions basées sur la forme des ailes, et sur le nombre des queues des ailes inférieures ou sur leur absence.

POLYOMMATE AMOUR. *Polyommatus Amor*, Latr., God.; *Papilio*, Fabr., Herbst; *Papilio triopas*, Cram., pl. 520, fig. g, h. Ailes à trois queues, d'un brun noirâtre, leur dessous varié sur le milieu, et offrant à leur extrémité une ligne dorée. Des Indes orientales.

POLYOMMATE ARGUS. *Polyommatus Argus*, Latr., God.; *Papilio Argus*, Fab.; *Papilio Idas*, L. Ailes

entières, d'un bleu violet en dessus, avec une large bordure brune et une frange blanche; leur dessous d'un cendré blanchâtre et ocellé de noir. Celui des inférieures avec une bande fauve sinuée et chargée d'un rang de points argentés. Aux environs de Paris.

POLYORCHIS. BOT. (Petiver.) Synonyme de *Serapias Oxyglottis*, Willd.

POLYOSMA. BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdrag. Fl. nederl. Ind.*, p. 658) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites. Calice supère, à quatre dents, persistant. Corolle à quatre pétales quelquefois cohérents par la base. Quatre étamines libres, alternes avec les pétales, ayant leurs filets linéaires, presque membraneux; anthères adnées par leur face intérieure, biloculaires, longitudinalement déhiscentes. Ovaire incomplètement biloculaire, pluriovulé, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate simple et tronqué. Drupe succulent, renfermant un noyau à une seule graine composée d'un albumen presque corné, et d'un embryon inversé. Ce genre se compose de trois espèces qui croissent dans les forêts des hautes montagnes de Java. Blume leur a donné les noms de *Polyosma ilicifolium*, *Polyosma serrulatum*, et *Polyosma integrifolium*. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées sans stipules, à fleurs blanchâtres, très-odorantes, disposées en grappes axillaires ou terminales, et munies de trois petites bractées.

POLYOSUS. BOT. V. POLYOZE.

POLYOTUS. BOT. Le genre établi sous ce nom, dans la famille des Asclépiadées, par Nuttall, ne diffère point de celui des *Acréates*, institué par Elliott.

POLYOZE. *Polyozus.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Loureiro dans sa Flore de Cochinchine. Caractères : calice demi-supère, turbiné, à quatre petites dents peu prononcées, caduc. Corolle dont le tube est court, cylindrique, velu à l'entrée, le limbe à quatre ou cinq lobes réfléchis. Étamines au nombre de quatre à cinq, à peine saillantes. Ovaire couronné par un disque, à deux loges uniovulées. Style court, surmonté d'un stigmate bifide. Drupe succulent, presque globuleux, à deux loges renfermant chacune un noyau creux intérieurement, gibbeux, coriace et monosperme; albumen cartilagineux; embryon petit, dressé. Loureiro a décrit deux espèces dont l'une, *Polyozus bipinnata*, est un grand arbre qui croît dans les forêts de la Cochinchine, et dont le bois est pesant, blanchâtre, de longue durée, employé dans la construction des ponts. Dans son Mémoire sur les Rubiacées, A.-L. de Jussieu rejette cette espèce du genre *Polyozus*. L'autre espèce de Loureiro, *Polyozus lanceolata*, est un petit arbrisseau qui croît en Chine, près de Canton. Les espèces ajoutées par Blume (*Bijdrag.*, p. 947) sont au nombre de deux : *Polyozus acuminata* et *Polyozus latifolia*, petits arbrisseaux à feuilles oblongues, lancéolées, à fleurs petites, disposées en cimes trichotomes, axillaires ou terminales. Elles croissent dans les montagnes de Java et dans l'île de Nussa-Kambanga.

POLYOZE. *Polyzoa.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes de onze articles cylindriques : dans les mâles chacun d'eux, à partir du troisième, émet un long rameau linéaire; mandibules courtes; palpes maxillaires un peu plus grandes que les labiales; tête presque aussi large que le corselet; yeux très-grands, presque contigus en dessus dans les mâles; corselet court, transversal, avec chaque bord latéral dilaté au milieu, et cette dilatation est profondément échancrée, ce qui forme deux dents distinctes, rapprochées l'une de l'autre; écusson triangulaire, arrondi au bout; abdomen entier; pattes de longueur moyenne; cuisses comprimées; tarsi très-grands, dont le premier article est allongé, en triangle renversé, presque aussi long que le quatrième.

POLYOZE DE LACORDAIRE. *Polyzoa Lacordairei*, Dej. Son corps est noirâtre et pubescent; ses antennes et ses pattes sont d'un noir brunâtre; l'écusson et la poitrine sont couverts de poils cendrés, luisants, qui s'enlèvent aisément par le frottement; corselet inégal en dessus; élytres brunes, marquées d'une ligne élevée, peu prononcée, placée presque au milieu. Taille, deux pouces. Du Brésil.

POLYPAPPE. *Polypappus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lessing, avec les caractères suivants : capitules homogames et dioïques; fleurs tubuleuses : les mâles à languettes, divisés en cinq dents, les femelles filiformes; rachis plan et dépourvu de bractées; involucre campanulé, imbriqué; akènes cylindriques; aigrette formée de plusieurs rangs de soies terminées en massue. Les Polypappes sont des petits arbrisseaux de l'Amérique méridionale; les rameaux sont nombreux, pubescents dans leur jeunesse, puis glabres; leurs feuilles sont alternes, sessiles, oblongues, un peu cunéiformes et à triple nervure; les capitules sont solitaires au sommet des rameaux; les corolles sont pourprées.

POLYPAPPE A PETITES FEUILLES. *Polypappus parvifolius*, Less. Les feuilles sont linéari-oblongues, très-entières. Du Mexique.

POLYPARA. BOT. (Loureiro.) Synonyme de *Houttuynia*, Thunberg. V. ce mot.

POLYPE. *Polypus.* ZOOPH. Pour éviter tout abus de la dénomination Hydre, qui, dans la plupart des méthodes en histoire naturelle, désignait tout à la fois un genre de Reptiles et un genre de Polypes, genres qui appartiennent à deux formes bien différentes de l'animalisation, les Vertébrés et les Animaux mous, réduits à leur plus grande simplicité, Bory-St-Vincent a trouvé convenable de ne désigner comme Hydres que les Reptiles de l'ordre des Ophidiens ou Serpents, et d'appeler simplement Polype le genre *Hydra* de Linné et de Gmelin. Peut-être Bory eût-il plus complètement atteint son but si, laissant à sa généralité le mot Polype, il en eût choisi un tout à fait distinct pour exprimer le nouveau genre qu'il caractérise de la manière suivante : corps très-contractile, conique, postérieurement aminci, formé de molécules confusément agglomérées dans un mucus épais, qui ne contient aucune

peau; constituant un sac alimentaire, dont l'ouverture est marginalement environnée de tentacules rayonnants et disposés sur une seule série. Les Polypes, qui ont été et sont encore l'objet de bien des recherches, dont le résultat est généralement considéré comme fort équivoque, habitent les eaux douces, les lacs et les marais. Quatre espèces ont particulièrement fixé l'attention de Trembley et autres observateurs.

POLYPE VERT. *Polypus viridis*, Bory; Roës., *Ins.*, t. III, pl. 82, fig. a, f et b, pl. 89, fig. 6-8 (4 *Ezel.*); *Hydra viridis*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 5869; *Encyclop. méthod.*, Vers., pl. 66, fig. 4-8; Polype de la première espèce, Trembley, pl. 1, fig. 1, de la troisième espèce, Baker, *Trad. Fr.*, p. 26, pl. 4, fig. 7. Sa longueur, dans le plus grand état de développement, est de cinq à six lignes; son diamètre au plus large, c'est-à-dire vers son extrémité antérieure, atteint au plus à une demi-ligne. Dans sa plus grande contraction, il prend une forme globuleuse, comme pédicellée. Également aminci d'avant en arrière, il se termine en pointe. Ses tentacules varient en nombre de trois à dix, et sont le plus communément au nombre de huit. Quelques individus en ont jusqu'à douze. Ces tentacules, qui ne s'étendent guère au delà de trois lignes, sont d'un beau vert plus ou moins intense, comme le sac alimentaire. Ces Polypes sont très-agiles dans leurs mouvements.

POLYPE ISOCHIRE. *Polypus Isochirus*, Bory; Roës., *Ins.*, t. III, tab. 76, fig. 1-4, pl. 77, 1-5; *Hydra pallens*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5871; *Encyclop. méth.*, pl. 68, fig. 1-8. Cette espèce est un peu plus grande que les autres, elle s'étend à dix et même jusqu'à quinze lignes. Son corps, très-obtus, est un peu renflé à l'extrémité postérieure, qui est parfaitement arrondie, sans le moindre rétrécissement; quand ce corps se contracte, il paraît même être à peu près globuleux, excepté en avant où il est alors comme tronqué en coupe avec un rebord circulaire sensible, qui fait mieux distinguer la dilatation de l'ouverture. Dans l'allongement où cette ouverture est en général fort sensible et béante, l'animal qui, d'ordinaire, a la teinte jaunâtre de la paille, s'atténue en avant, vers l'insertion des tentacules qui sont au nombre de cinq, six ou sept, parfaitement incolores, égaux dans leur plus grand développement, avec la longueur du corps.

POLYPE BRIARÉE. *Polypus Briareus*, Bory; Roës., *Ins.*, t. III, pl. 78-85; *Hydra grisea*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5870; *Encyclopédie méthod.*, pl. 67. Polype de la deuxième espèce, Trembley, pl. 1, fig. 2 et 5, pl. 11, fig. 2, pl. 6, fig. 278, etc. Il a de six à quinze lignes de longueur. Les tentacules ou bras sont grêles vers leur extrémité, où se prononce une sorte de petit renflement en bouton ovale. Leur nombre varie de cinq dans la première jeunesse, jusqu'à douze, dix-huit et même vingt. Son corps se renfle légèrement vers le milieu, et, atténué postérieurement, se termine comme par un petit bulbe.

POLYPE MÉGALOCHIRE. *Polypus Megalochirus*, Bory; Roës., *Ins.*, t. III, pl. 84-87; *Hydra fusca*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5870; *Encycl.*, pl. 69, fig. 1-9; Polype de la troisième espèce, Trembley, pl. 1, fig. 1-4 et 6, pl. 2,

fig. 1-4, pl. 5, fig. 1, pl. 6, fig. 5 6, 9-10, etc.; Polypes de la quatrième espèce, Baker. Le corps, dans cette espèce, la plus grande de toutes, et dont la couleur varie du gris au fauve-brunâtre, n'a jamais guère moins d'un pouce de long, et en atteint quelquefois deux; l'extrémité antérieure, un peu renflée en tête, a son ouverture moins béante que dans la précédente, mais non moins susceptible de dilatation; la postérieure est au contraire fort atténuée, et se termine comme en queue pointue, et non par un renflement, de sorte que l'animal se fixe aux corps inondés, non par la pointe, mais par un côté de son extrémité qui se recourbe un peu. Dans la contraction, la queue devient encore plus sensible, et le corps, alors parfaitement ovoïde ou sphérique, gros comme un petit pois, paraît stiptilé. Les tentacules, assez constamment au nombre de six, rarement de huit, sont un peu robustes à leur insertion; ils vont en s'amincissant vers leur pointe, qui finit par être d'une ténuité extraordinaire, et que termine un petit bouton ovoïde, comme dans le Briarée. Leur longueur est toujours plus considérable que celle du corps, même quand ils se contractent le plus, et, dans leur plus grand état de développement, ils ont jusqu'à huit pouces.

POLYPERA. BOT. (*Lycoperdaceës*). Persoon a donné ce nom au genre désigné par Albertini et Schweinitz sous le nom de *Pisolithus*, par Link sous celui de *Pisocarpium*, et par De Candolle sous celui de *Polysacum*. V. ce dernier mot.

POLYPÉRIANTHÉES. Nom donné par Raspail aux fleurs dont les organes sexuels sont enfermés par deux ou plusieurs enveloppes florales, dont chacune forme un équivalent du verticille, et s'insère sur une articulation spéciale.

POLYPES. *Polypi*. Lamarck fait de ces animaux la seconde classe de ses Invertébrés; ce savant les caractérise ainsi : animaux gélatineux, à corps allongé, contractile, n'ayant aucun autre viscère intérieur qu'un canal alimentaire, à une seule ouverture; bouche distincte, terminale, soit munie de cils mouvants, soit entourée de tentacules ou de lobes en rayons; aucun organe connu pour le sentiment, la respiration ou la fécondation; reproduction par des gemmes tantôt extérieurs, tantôt internes, quelquefois amoncelés, la plupart adhérents les uns aux autres, communiquant ensemble et formant des animaux composés. Circonscrite de la sorte, la classe des Polypes est divisée par Lamarck en cinq ordres, ainsi qu'il suit :

I. **POLYPES CILIES.** *Polypi ciliati*, non tentaculés, mais ayant près de leur bouche ou à son orifice des cils vibratiles ou des organes ciliés et rotatoires, qui agitent ou font tourbillonner l'eau.

II. **POLYPES NUS.** *Polypi denudati*, tentaculés, ne se formant point d'enveloppe ou de Polypier, et fixés, soit constamment, soit spontanément. Cet ordre contient quatre genres : Hyde, *Hydra*; Coryne, *Coryna*; Pédicellaire, *Pedicellaria*; Zountha.

III. **POLYPES A POLYPIER.** *Polypi vaginati*, tentaculés, constamment fixés dans un Polypier inorganique, qui les enveloppe et forme en général des animaux composés. Cet ordre est divisé en deux tribus, les Po-

lydes d'une seule substance, et ceux qui forment des substances séparées et très distinctes.

Les animaux de tous les Polypiers n'étant pas suffisamment connus, on est obligé de les classer selon les caractères que présentent les parties qu'on en a pu conserver. A cet égard les naturalistes sont réduits au même embarras que les conchyliologistes, qui, lorsque les Mollusques et les Conchifères, habitants des trésors de leurs collections, seront mieux connus, verront beaucoup de genres qu'ils se pressent d'établir sur le moindre tour de spire, ou sur une légère différence dans la disposition de la columelle et de la bouche, s'effacer ou changer totalement. Quoi qu'il en soit, Lamarck forme dans cet ordre les sections suivantes, où il reporte soixante et un genres.

1° *Polypiers fluviatiles*. Diffugie, Cristatelle, Spongille et Alcyonelle.

2° *Polypiers vaginiformes*. Plumatelle, Tubulaire, Cornulaire, Campanulaire, Sertulaire, Antennulaire, Plumulaire, Sérialaire, Tulipaire, Cellaire, Angulaire, Dichotomaire, Tibiane, Acétabulaire et Polyphyse.

3° *Polypiers à réseaux*. Flustre, Tubipore, Discopore, Cellépore, Eschare, Adéone, Rétépore, Alvéolite, Ocellaire et Dactylopire.

4° *Polypiers foraminés*. Ovulite, Lunulite, Orbulite, Distichopore, Millépore, Favosite, Caténipore et Tubipore.

5° *Polypiers lamellifères*. Styline, Sarcinule, Caryophyllie, Turbinolie, Cyclolite, Fongie, Pavone, Agarice, Méandrine, Monticulaire, Echinophore, Explanaire, Astrée, Porite, Pocillipore, Madrépore, Sériapore et Oculine.

6° *Polypiers corticifères*. Corail, Mélite, Isis, Antipate, Gorgone et Coralline.

7° *Polypiers empâtés*. Pinceau, Flabellaire, Éponge, Thétie, Géodie et Alcyon.

IV. POLYPES TUBIFÈRES. *Polypi tubiferi*. Polypes réunis sur un corps commun, charnu et vivant, mais constamment fixé et jamais libre, sans Polypiers véritables qui le constituent, ni axe, ni fibres cornées qui en soutiennent la masse. Ici l'organisation se complique, et le passage des Polypiers empâtés aux Polypiers flottants a naturellement lieu. C'est à Savigny qu'on doit la connaissance approfondie de ces collections singulières d'animaux qui n'en forment qu'un, et qui sont réparties dans les quatre genres Anthélie, Xénie, Ammothée et Lobulaire.

V. POLYPES FLOTTANTS. *Polypi natantes*. Polypes tentaculés, ne formant point de Polypiers, et réunis sur un corps libre, commun, charnu, vivant, axigère, mais dont les masses semblent nager dans les eaux. Les genres de cet ordre sont : Vérétille, Funiculine, Penatule, Rénille, Virgulaire, Encrine et Umbellulaire.

Pour Cuvier, les Polypiers ne sont qu'une section de son quatrième embranchement des Animaux rayonnés ou Zoophytes; et ce dernier nom, emprunté de Linné, qui le premier lui avait donné une signification positive, est des plus convenables, parce que les Zoophytes de Cuvier sont des animaux végétants dans toute l'étendue du mot, encore que ce savant n'en donne point cette définition : « Les Polypes, dit-il, ont été ainsi

nommés, parce que les tentacules qui entourent leur bouche, les font un peu ressembler aux Poulpes, que les anciens appelaient Polypes. La forme et le nombre des tentacules varient; le corps est toujours cylindrique ou conique, souvent sans autres viscères que sa cavité, souvent aussi avec un estomac visible, duquel pendent des intestins, ou plutôt des vaisseaux creusés dans la substance du corps, comme celles des Méduses; alors on voit ordinairement aussi des ovaires. Tous ces animaux sont susceptibles de former des animaux composés, en poussant de nouveaux individus comme des bourgeons; néanmoins ils se propagent aussi par des œufs. »

L'auteur du Règne animal, dans la première édition de cet important ouvrage, divisait la quatrième classe des Zoophytes, ou les Polypes, en deux ordres seulement; dans l'édition postérieure, ces ordres sont précédés des Orties de mer, qui faisaient partie de la troisième classe, constituant le premier ordre intitulé Acalèphes fixes. Voici l'exposé de cette nouvelle classification.

1^{er} ordre. POLYPES CHARNUS. Orties de mer fixes, s'attachant à volonté par leur base, sur tous les corps que la mer renferme, pouvant aussi ramper sur cette base, ou la détacher tout à fait, et nager ou se laisser emporter par le mouvement des eaux; le plus souvent ils se bornent à épanouir plus ou moins l'ouverture de leur bouche, entourée de tentacules, et donnant dans un estomac en cul-de-sac. Cet ordre se compose des genres Actinie, Thalassianthe, Zoañthe et Lucernaire.

2^e ordre. POLYPES NUS. Ils sont les mêmes que ceux auxquels Lamarck avait bien auparavant donné le même nom, c'est-à-dire les Hydres ou Polypes à bras, les Corynes et les Pédicellaires; seulement Cuvier y comprend les Vorticelles et les Cristatelles.

3^e ordre. POLYPES À POLYPIERS. Ils forment cette nombreuse suite d'espèces que l'on a longtemps regardées comme des plantes marines, et dont les individus sont en effet réunis en grand nombre, pour former les Animaux composés, habituellement fixés comme des végétaux, soit qu'ils forment une tige ou de simples expansions, par le moyen des appuis solides qui les revêtent à l'extérieur ou les soutiennent à l'intérieur. Les animaux particuliers, plus ou moins analogues aux Polypes à bras, y sont tous liés par un corps collectif et en communauté de nutrition. Les Polypes à Polypiers sont répartis dans trois familles.

A. *Polypes à tuyaux*, qui habitent des tubes dont le corps gélatineux, commun, traverse l'axe, comme ferait la moelle d'un arbre, et qui sont ouverts, soit au sommet, soit aux côtés, pour laisser passer les Polypes. Cette famille renferme les genres Tubipore, Tubulaire et Sertulaire.

B. *Polypes à cellules*, où chaque Polype est adhérent dans une cellule cornée ou calcaire, à parois minces, et ne communique avec les autres que par une tunique extérieure très-ténue, ou par les pores déliés qui traversent les parois des cellules. Ces Polypes, qui ressemblent généralement à ceux que l'auteur nomme Hydres, sont compris dans les genres Cellulaire, Flustre, Cellépore et Tubipore. Cuvier, indécis sur l'anima-

lité des genres qu'il réunit sous le nom de *Corallinées*, propose de les comprendre dans cette seconde famille.

C. *Polypes corticaux*, où les Polypes se tiennent tous par une substance commune, épaisse, charnue ou gélatineuse, dans les cavités de laquelle ils sont reçus, et qui enveloppe un axe de forme et de substance variables. Ces Polypes, plus avancés dans l'échelle de l'organisation, présentent déjà quelques rapports avec les Actinies, et se subdivisent en quatre tribus.

† Les *Cératophytes*, où l'axe intérieur, d'apparence de bois ou de corne, croît fixé à la surface des rochers : ce sont les genres *Antipate* et *Gorgone*, très-nombreux en espèces.

†† Les *Lithophytes*, où l'axe intérieur, fixé au fond des mers, est de substance pierreuse : ce sont les genres *Isis*, *Madrépore* et *Millépore*, non moins considérables les uns que les autres en espèces variées et souvent peu faciles à distinguer.

††† Les *Polypiers nageurs*, qui forment, en commun, un corps libre de toute adhérence : ce sont les genres *Pennatule*, *Virgulaire*, *Scirpéaire*, *Pavonaire*, *Rénille*, *Vérétille* et *Ombellulaire*.

†††† Les *Alycons*, où une écorce animale ne renferme qu'une substance charnue, sans axe osseux ni corné.

Cuvier place les Éponges à la suite de ces animaux.

Avant les deux illustres professeurs dont les méthodes viennent d'être analysées, les Polypes n'avaient guère qu'accessoirement occupé les naturalistes ; les anciens les avaient dédaignés. Marsigli fut le premier, parmi les modernes, qui leur accorda quelque attention ; enfin Linné, avec son regard d'aigle et cette sorte de prévision qui lui fut propre, commença vers 1744 à débrouiller le chaos de leur histoire : il leur conserva le nom de *Zoophytes*, et il les regardait comme étant d'une nature intermédiaire entre les plantes et les animaux. « Le premier, dit Lamouroux, il fit connaître les principes qui devaient servir de base à l'étude des Polypiers ; il les classa d'après une méthode particulière, type de toutes celles qu'on a suivies depuis ; il en détermina les principaux genres et augmenta considérablement le nombre des espèces ; enfin il rendit à cette partie de la Zoologie un aussi grand service qu'à la botanique, en la dépouillant de tout cet appareil de phrases fatigantes, qui en rendait l'étude si laborieuse et si difficile. »

A dater de la seconde partie du siècle dernier, l'étude des Polypes commença à faire de grands progrès. Pallas qui s'occupa de cette branche de l'Histoire naturelle avec cette supériorité qui caractérise toutes ses productions, réunit, vers 1766, dans son *Eleuchus Zoophytorum*, tout ce que ses prédécesseurs avaient écrit sur les Zoophytes. Vinrent successivement les travaux moins étendus sans doute, mais non moins importants, de Spallanzani, Solander, Olivi, Bosc, Savigny, Moll, Lesueur, Desmarest, Risso et surtout de Lamouroux, qui étudia les Polypes et leur demeure, non-seulement dans les collections, mais encore dans leur élément. Un heureux hasard, qui secondait sa passion pour les Hydrophytes et les Polypiers, ayant fixé son séjour au voisinage d'une rive qui n'est pas sans richesses, il put

avec avantage s'occuper de l'histoire des Polypiers ; il y débuta en 1816 par la publication d'un excellent traité sur les Coralligènes flexibles, et ce traité fit époque. Étant ses recherches sans interruption jusqu'à la fin de ses jours, c'est en 1821 qu'il a publié une sorte de Prodrome d'un travail général, sous le titre d'Exposition méthodique des genres de l'ordre des Polypiers. Ce grand et important ouvrage, modestement annoncé comme une simple édition d'un livre d'Ellis et de Solander, peut être considéré comme tout ce qu'il était possible de tenter en ce genre, dans l'état actuel des connaissances. Sa classification pourra bien subir des déplacements de genres et même des modifications plus importantes, mais elle demeurera comme une source d'excellentes coupes et de divisions très-heureuses. Dans la méthode de Lamouroux, les Polypes et Polypiers sont disposés de la manière suivante :

§ 1^{er}. POLYPIERS FLEXIBLES ou NON ENTIÈREMENT PIERREUX.

† *Polypiers cellulifères*, c'est-à-dire où les Polypes sont contenus dans des cellules non irritables.

1^o CELLÉPORÉES. Polypiers membrano-calcaires, encroûtants ; cellules sans communications entre elles, ne se touchant que par leur partie inférieure, ou seulement par leur base ; ouverture des cellules au sommet ou latérale ; Polypes isolés. Les genres compris dans cet ordre sont : *Tubulipore* et *Cellépore*.

2^o FLUSTRÉES. Polypiers membrano-calcaires, quelquefois encroûtants, souvent phytoides, à cellules sériales, plus ou moins anguleuses, urcéolées dans presque toute leur étendue, mais sans communications apparentes entre elles, et disposées sur un ou plusieurs plans. Les genres de cet ordre sont : *Bérénice*, *Phéruse*, *Elzérine*, *Flustre* et *Électre*.

3^o CELLARIÉES. Polypiers phytoides, souvent articulés, plans, comprimés ou cylindriques ; cellules communiquant entre elles par leurs extrémités inférieures ; ouverture en général sur une seule face ; bord avec un ou plusieurs appendices sétacés sur le côté externe ; point de tiges distinctes. Les genres de cet ordre sont : *Cellaire*, *Cabérée*, *Genda*, *Acamarchis*, *Crisie*, *Ménipée*, *Loricaire*, *Eucratée*, *Lafote*, *Aété*.

4^o SERTULARIÉES. Polypiers phytoides, à tige distincte, simple ou rameuse, très-rarement articulée, presque toujours fistuleuse, remplie d'une substance gélatineuse, animale, à laquelle vient aboutir l'extrémité inférieure de chaque Polype contenu dans une cellule dont la situation et la forme varient ainsi que la grandeur. Les genres de cet ordre sont : *Pasythée*, *Amathie*, *Némentésie*, *Aglaophonie*, *Dynamène*, *Sertulaire*, *Idie*, *Clytie*, *Laomédée*, *Thoée*, *Salacie* et *Cymodocée*.

5^o TUBULARIÉES. Polypiers phytoides, tubuleux, simples ou rameux, jamais articulés, ordinairement d'une seule substance cornée ou membraneuse, ni celluluse, ni poreuse ; recouverte quelquefois d'une légère couche crétaée ; Polypes situés aux extrémités des tiges, des rameaux ou de leurs divisions. Les genres de cet ordre sont : *Tibiane*, *Naisa*, *Tubulaire*, *Cornulaire*, *Télesto*, *Liagore* et *Néoméris*.

†† *Polypiers calcifères*. Substance calcaire mêlée

avec la substance animale ou la recouvrant, apparente dans tous les états.

6° ACÉTABULARIÉES. Polypes à tige simple, grêle, fistuleuse, terminée par un appendice ombellé ou par un groupe de petits corps pyriformes et polypeux. Les genres de cet ordre sont : Acétabulaire et Polyphise.

7° CORALLINÉES. Polypiers phytoïdes, formés de deux substances, l'une intérieure ou axe, membraneuse ou fibreuse, fistuleuse ou pleine; l'autre extérieure, écorce plus ou moins épaisse, calcaire et parsemée de cellules polypifères, très-rarement visibles à l'œil nu dans l'état de vie, encore moins dans la dessiccation. Les genres de cet ordre sont : 1° *tubuleux*, Galaxaure; 2° *articulés*, Nésée, Janie, Coralline, Cymopolie, Amphiroë et Halimède; 3° *inarticulés et en éventail*, Udotée.

††† Polypiers corticifères, composés de deux substances : une extérieure et enveloppante, nommée *écorce* ou *encroûtement*; l'autre appelée *axe*, placée au centre et soutenant la première.

8° SPONGIÉES. Polypes nuls ou invisibles; Polypiers formés de fibres entrecroisées en tout sens, coriaces ou cornées, jamais tubuleuses, enduites d'une humeur gélatineuse, très-fugace, et irritable suivant quelques auteurs. Les genres appartenant à cet ordre sont : Éphydatie et Éponge.

9° GORGONIÉES. Polypiers dendroïdes, inarticulés, formés intérieurement d'un axe en général corné et flexible, rarement assez dur pour recevoir un beau poli, quelquefois mou ou de consistance subéreuse, enveloppé d'une écorce gélatineuse et fugace, ou bien charnu, crétaée, plus ou moins tenace; ces Polypiers sont toujours animés et souvent irritables, enfermant les Polypes et leurs cellules. On place dans cet ordre les genres : Anadiomène, Antipate, Gorgone, Plexaure, Eunicee, Muricée et Corail.

10° ISIDIÉES. Polypiers formés d'une écorce analogue à celle des Gorgoniées et d'un axe articulé, à articulations alternativement calcaréo-pierreuses et cornées, quelquefois solides ou spongieuses, ou presque subéreuses. Les genres appartenant à cet ordre sont : Mélitée, Mopsée et Isis.

§ II. POLYPIERS PIERREUX, JAMAIS FLEXIBLES.

† Polypiers foraminés; ils ont de petites cellules perforées, ou semblables à des pores presque tubuleux et sans aucune apparence de lames.

11° ESCHARÉES. Polypiers lapidescents, polymorphes, sans compacité intérieure; cellules petites, courtes ou peu profondes, tantôt-sérielles, tantôt confuses. Cet ordre, remarque Lamouroux, est formé d'une partie seulement des Polypiers à réseaux de Lamarck; les autres appartiennent à la première division, composée des Polypiers flexibles. Les genres qui s'y viennent grouper sont : Adéone, Eschare, Rétéporé, Krusensterne, Hornère, Tilésie, Discopore et Celléporaire.

12° MILLÉPORÉES. Polypiers pierreux, solides, compacts intérieurement; cellules très-petites et poliformes, éparses ouérielles, jamais lamelleuses, quelquefois cependant à parois légèrement striées. Les genres compris dans cet ordre sont : Ovilite, Rétéporite, Lu-

nulite, Orbulite, Ocellaire, Mélobésie, Eudée, Alvéolite, Distichopore, Spiropore et Millépore.

†† Polypiers lamellifères, pierreux, offrant des étoiles lamelleuses, ou des sillons ondés et garnis de lames.

13° CARYOPHYLLAIRES. Polypiers à cellules étoilées et terminales, cylindriques, ordinairement parallèles, quelquefois turbinées et épatées, mais non parallèles. Les genres suivants rentrent dans cet ordre : Caryophyllie, Turbinolie, Cyclolite et Fongie.

14° MÉANDRINÉES, étoiles ou cellules latérales, ou répandues à la surface, non circonscrites, comme ébauchées, imparfaites ou confluentes. Cet ordre renferme les genres Pavone, Agaricie, Méandrine et Monticulaire.

15° ASTRÉES, étoiles ou cellules circonscrites, placées à la surface du Polypier. Les genres de cet ordre sont : Échinopore, Explanaire et Astrée.

16° MADREPORÉES, étoiles ou cellules circonscrites, répandues sur toutes les surfaces libres du Polypier. Les genres de cet ordre sont : Porite, Sériatopore, Pencilopore, Madrépore, Oculine, Styline et Sarcinule.

††† Polypiers tubulés, pierreux, formés de tubes distincts et parallèles, à parois internes lisses.

17° TUBÉPORÉES. Polypiers composés de tubes parallèles, en général droits, cylindriques et quelquefois anguleux, plus ou moins réguliers, réunis et accolés dans toute leur longueur, ou ne communiquant entre eux que par des cloisons externes et transversales. Les genres appartenant à cet ordre sont : Mérosélène, Catinépore, Favosite et Tubipore.

§ III. POLYPIERS SARCOÏDES. Plus ou moins irritables et sans axe central. Ici les Polypes sont encore placés dans des cellules; mais ces cellules ne sont plus contenues dans une masse cornée flexible, ou pierreuse et dure; elles sont à la surface d'une masse plus ou moins charnue, entièrement amincie. Lamouroux n'a point formé de section parmi les Polypiers Sarcoides, qui sont seulement divisés en trois ordres.

18° ALCYONÉES, où les Polypes connus ont huit tentacules souvent ponctués, ou plutôt garnis de papilles quelquefois de deux sortes différentes. Les genres appartenant à cet ordre sont : Alcyon, Ammolhée, Xénie, Anthélie, Polythoé, Alcyonelle, Halliroë.

19° POLYCLINÉES, où les Polypes ont une ou deux ouvertures formées par six divisions tentaculiformes. Ce sont les Thétyes composées, de Savigny, dont Lamarck, qui n'y voit plus de Polypes, a formé l'ordre des Botryllaires dans sa quatrième classe qu'il a appelée les Tuniciers, laquelle suit celle des Radiaires; il est cependant difficile de concevoir que des êtres qui, par leur réunion, exercent encore une vie commune, indépendamment de celles de chaque individu, puissent être transportés, dans l'échelle de l'organisation, au delà des créatures où l'individualité devient l'essence de l'existence. Quoi qu'il en soit, les genres appartenant à l'ordre des Polyclinées sont : Distome, Sigilline, Synoïque, Aplide, Didemne, Encélië et Botrylle. Lamouroux en exclut le genre Pyrosome sans en donner les motifs.

20° ACTINAIRES. Polypiers composés de deux substances, une inférieure, membraneuse, ridée transver-

salement, susceptible de contraction et de dilatation; l'autre supérieure, polypeuse, poreuse, cellulifère, lamelleuse ou tentaculifère. Ici existe le passage des Polypiers Sarcoides aux Acalèphes fixés de Cuvier, qui sont en partie les Radiaires de Lamarck. Les genres de cet ordre sont : Chénédopore, Hippalime, Lymnorée, Montivallie et Iérée.

POLYPÉTALE (COROLLE). BOT. Corolle formée de plusieurs folioles ou pétales distincts. V. COROLLE.

POLYPÉTALIE. BOT. Richard, dans ses *Éléments de Botanique* et dans sa *Botanique médicale*, a employé ce mot pour désigner les huitième et neuvième classes de la méthode qu'il y propose, classes qui renferment toutes les familles des plantes à corolle polypétale. La huitième, *Polypétalie-Symphysogynie*, comprend les familles polypétales à ovaire adhérent, et la neuvième, *Polypétalie-Éleuthérogynie*, les familles polypétales à ovaire libre.

POLYPHACUM. BOT. Ce genre d'Hydrophytes de la famille des Fucacées, institué par Agardh pour une plante des rivages de la Nouvelle-Hollande, dont Lamouroux avait déjà fait son genre *Osmundaria*, a été finalement réuni. et par Agardh lui-même, au genre *Sargassum*. Néanmoins De Caisne, dans un travail postérieur sur la classification des Algues et des Polypiers calcarières, a jugé convenable de rétablir le genre *Polyphacum* et d'en faire même le type d'un petit groupe distinct, dans les Algues choristospérées, auquel il donne le nom de Polyphacées et qu'il caractérise par la fructification placée à l'extrémité des frondes et composée de plusieurs réceptacles (stichidies) oblongs; De Caisne admet dans cette famille, les genres *Polyphacum* et *Scaberia*. Le premier offre des frondes comprimées, aplaties, dépourvues de vésicules; le second est au contraire muni d'une tige cylindrique, accompagnée de vésicules, qui manquent complètement dans l'autre. Le *Polyphacum proliferum* d'Agardh, est toujours le type du genre.

POLYPHAGE. *Polyphaga*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Blattiens, institué par Brullé qui le caractérise essentiellement par la forme du dernier article des palpes maxillaires, qui est tronqué obliquement à l'extrémité, mais non point dans toute l'étendue de son bord interne; les antennes sont plus longues que la moitié du corps, et presque moniformes; les jambes antérieures sont très-courtes et armées de quelques épines très-fortes; les jambes postérieures sont très-longues, avec des épines plus rares; les intermédiaires tiennent le milieu, pour la longueur, et sont le mieux armées; les tarsi postérieurs sont longs, grêles et semblables à ceux des Kakerlacs; les élytres et les ailes sont beaucoup plus longues que le corps.

POLYPHAGE D'ÉGYPTÉ. *Polyphaga Egyptiaca*; *Blatta Egyptiaca*, L. Il est brun, avec la base des pattes et le milieu du ventre un peu plus clair; le bord interne des ailes est blanchâtre, ainsi que la partie antérieure du corselet et la strie arquée des élytres; la surface du corselet offre quelques inégalités, celle des élytres présente, à la base des rides en forme de réseau irrégulier et dans le reste de leur longueur, des stries obliques qui, ainsi que les rides, sont formées par des nervures.

Taille, quinze lignes, les ailes comprises. On trouve cet insecte en Afrique et dans les parties les plus méridionales de l'Europe.

POLYPHEMA. BOT. Loureiro a décrit sous le nom de *Polyphema Jaca*, l'*Artocarpus integrifolia*, L., Suppl. V. JAQUIER.

POLYPHÈME. INS. Espèce du genre Goliath. V. ce mot.

POLYPHÈME. *Polyphemus*. CRUST. Genre de l'ordre des Lophiropodes, famille des Ostracodes, extrait par Müller du grand genre Monocle de Linné, et ayant pour caractères : pieds uniquement propres à la natation, simplement garnis de poils tantôt simples, tantôt branchus ou en forme de rames. Tête confondue avec l'extrémité antérieure du tronc; deux yeux réunis en un seul, fort gros, situé à l'extrémité antérieure du corps, et figurant une sorte de tête; pieds au nombre de dix, dont les deux premiers plus grands et ressemblant à deux rames fourchues. Le corps de ces animaux est transparent, presque crustacé, comprimé et terminé par une queue en forme de dard, avec deux soies au bout; ils nagent sur le dos et poussent l'eau avec promptitude, à l'aide de leurs pieds en forme de rames.

POLYPHÈME ŒIL. *Polyphemus Oculus*, Müll., Latr., Hist. nat. des Crust., etc., t. IV, p. 287, pl. 30, fig. 3, 4 et 5; *Monoculus pediculus*, Fabr.; *Cephaloculus stagnorum*, Lamk., Syst. des Anim. sans vert., p. 170. Cette espèce est commune dans les eaux des lacs et des marais de toute l'Europe.

POLYPHÈME. *Polyphemus*. MOLL. Genre établi par Montfort, dans sa *Conchyliologie systématique*, t. II, p. 415. V. AGATHINE et HÉLICE.

POLYPHORE. BOT. Le professeur Richard a proposé ce nom pour une sorte de réceptacle qui porte plusieurs pistils, comme dans le Framboisier, le Fraisier. V. RÉCEPTACLE.

POLYPHRAGMON. *Polyphragmon*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Desfontaines (Mém. du Mus. d'hist. nat., vol. VI, p. 5) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, cylindrique, supère, entier ou couronné par cinq petites dents. Corolle supère, tubuleuse, soyeuse; le limbe à dix découpures ovales, elliptiques, étalées. Dix étamines insérées sur le milieu du tube, alternes avec les lobes de la corolle, à anthères linéaires et à filets très-courts. Ovaire infère, ovoïde, oblong, surmonté d'un style épais, sillonné longitudinalement, portant des stigmates aigus et recourbés, au nombre de six, sept et même davantage. Baie globuleuse, ombilicquée, légèrement sillonnée, divisée en un grand nombre de loges (environ vingt) polyspermes, et séparées par des cloisons longitudinales, qui aboutissent à un placenta central. Graines petites, oblongues, aiguës au sommet, placées régulièrement en travers, les unes au-dessus des autres, autour du placenta, auquel elles adhèrent par la pointe. Elles sont revêtues d'un double tégument : l'extérieur osseux, terminé par de petits appendices aigus; l'intérieur plus mince, membraneux, également appendiculé. Ce singulier genre appartient à la dernière section des Rubiacées de Jussieu, c'est-à-

dire à celle où le fruit est multiloculaire. Mais le nombre très-considérable des parties de la fleur, ainsi que la singulière organisation de son fruit et de sa graine, l'éloignent de toutes les plantes connues, si ce n'est de l'*Erithalis uniflora*, décrit et figuré par Gärtner fils (*Carpolog.*, p. 95, tab. 196, fig. 4).

POLYPHRAGMON SOYEUX. *Polyphragmon sericeum*, Desf., *loc. cit.* C'est un arbrisseau de cinq à six pieds de haut, dont les rameaux sont noueux, velus supérieurement, garnis de feuilles opposées, ovales, lancéolées, acuminées, velues en dessous. Les fleurs sont axillaires, pédonculées, solitaires et opposées à la partie supérieure des rameaux. Cette plante croit dans l'île de Timor.

POLYPHYLLE. *Polyphyllus*. BOT. C'est à dire formé de plusieurs folioles. Le calice est Polyphyllé quand il offre la réunion de plusieurs sépales; l'involucre est Polyphyllé quand il résulte de l'assemblage de plusieurs bractées ou bractéoles.

POLYPHYSE. *Polyphysa*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre rapporté par Lamarck, Cuvier et Lamouroux, à la classe des Polypiers, famille des Acétabulariées, mais qu'Agardh considère comme une espèce purement végétale, qui doit être réunie aux Algues. Ses caractères consistent dans la simplicité de la tige qui est filiforme, simple et terminée par un capitule formé d'un plus ou moins grand nombre de vésicules bulbeuses, pyriformes, implantées par le côté aminci. La seule espèce qui soit connue, a été rapportée, par Brown, de la Nouvelle-Hollande; elle forme des paquets paniculés, composés par la racine d'un plus ou moins grand nombre d'individus de couleur verdâtre; ils deviennent blanchâtres, un peu cornés par la dessiccation, fragiles quand ils ont séjourné sur le rivage; longs d'un à deux pouces, avec huit, dix ou douze vésicules à l'extrémité. C'est le *Polyphysa Penicillus* d'Agardh, *Spec. Alg.*, p. 475; *Polyphysa aspergillosa*, Lamx., *Gen. Polyp.*, tab. 69, fig. 2, 6; et *Polyp. hex.*, pl. 8, fig. 2, où la tige est représentée trop fortement articulée en B; Lamx., *Anim. sans vert.*, II, p. 152; *Fucus Penicillus*, Turn., *Hist. Fuc.*, I, 228, etc.

POLYPIAIRES. ACAL. (Blainville.) V. ACTINOMORPHES.

POLYPIERS. *Polyparii*. ZOOL. V. POLYPES.

POLYPILUS. BOT. (*Champignons*.) Section du genre Théléphore. V. ce mot.

POLYPITES. On a quelquefois donné ce nom aux Polypiers fossiles.

POLYPLACOPHORES. *Polyplacophora*. MOLL. Nom donné par Gray au dixième ordre de ses Gastéropodes, pour y réunir, sous la dénomination de *Gymnoplaæ* et de *Cryptoplaæ*, les genres Oscabrien et Oscabelle.

POLYPLAXIPHORES. *Polyplaxiphora*. MOLL. Dans l'opinion de Blainville, les Oscabriens formant un type d'organisation à part des vrais Mollusques, et intermédiaire entre eux et les Animaux articulés, il en a fait une classe séparée dans l'ordre qu'il nomme *sous-type* des Mollusques, et lui a donné le nom de Polyplaxiphores. V. OSCABRIEN.

POLYPLECTRON. OIS. V. ÉPERONNIER.

POLYPLEURE. *Polypleurus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, tribu

des Scaurites, institué par Eschscholtz, qui lui assigne pour caractères : antennes en massue, de onze articles, dont le troisième obconique, plus long que les autres qui sont moniliformes; tête courte, subtriangulaire, un peu rétrécie en arrière; yeux petits, transverses, échancrés en avant; menton petit, en hexagone irrégulier, avec le pédoncule saillant et rétréci en trapèze; labre très-petit, transverse et fortement rétréci en trapèze; palpes maxillaires courtes et épaisses, avec l'article terminal comprimé, plus grand et plus large que le précédent et sécuriforme; les labiales à peu près entièrement à découvert, courtes et épaisses, terminées par un article tronqué, plus gros que les autres; prothorax tronqué antérieurement; élytres de la même largeur que le prothorax contre lequel elles s'appliquent exactement; corps élargi postérieurement; pattes filiformes; tarsi grêles, garnis de poils en dessous.

POLYPLEURE GÉMINÉ. *Polypleurus geminatus*, Dej. Il est d'un noir mat; sa tête est lisse en dessus, avec trois sillons longitudinaux; le tergum du prothorax est presque aussi long que large, subrectangulaire, très-finement ponctué sur les côtés, avec un sillon médian accompagné d'une fossette de chaque côté; quatre côtes sinueuses sur chaque élytre, et une double rangée de points enfoncés entre chaque côte; taille, six lignes. Amérique septentrionale.

POLYPODE. *Polypodium*. BOT. Ce genre, l'un des plus anciennement établis dans la famille des Fougères, a subi, depuis Linné qui, le premier, l'avait défini exactement, de nombreuses modifications. Linné en effet y plaçait toutes les Fougères dont les capsules sont disposées par groupes arrondis à la surface inférieure des feuilles; on a restreint, avec raison, ce nom aux espèces qui présentent des groupes de capsules arrondis et complètement nus, et dont les capsules, disposées sans ordre dans ces groupes, sont pédicellées et pourvues d'un anneau élastique, étroit. On a donc exclu toutes les espèces à capsules sessiles et à anneau élastique, large, qui appartiennent aux genres *Gleichenia*, ou *Mertensia*; celles à capsules recouvertes d'un tégument de formes variées, qui constituent les genres *Aspidium*, *Allyrium*, *Nephrodium*, *Cyathea*, *Pleopellis*, *Allantodia*, *Alsophila*, *Woodzia*, etc.; celles à groupes non circulaires, telles que les *Grammitis*, *Mesclium*, etc.; enfin, les espèces à capsules réunies en cercles réguliers forment le genre *Cyclophorus*, de Desvaux.

Quelques autres genres ou sous-genres ont été fondés sur la position respective des groupes de fructification, et établissent des coupes très-naturelles dans ce grand genre. Tels sont les genres *Marginaria*, *Lastrea* et *Drynaria* de Bory, et le genre *Adenophorus* de Gaudichaud.

Malgré ces subdivisions, le genre *Polypodium* lui-même est encore le plus nombreux de tous ceux de la famille des Fougères. Il n'y resterait pourtant que les espèces où le paquet de sores nus termine la nervure qui le supporte, tandis que dans le *Lastrea* cette nervure l'outrepasse. On en connaît près de trois cents espèces. La plupart croissent entre les Tropiques, car l'Europe n'en présente guère plus de trois ou quatre.

Les plantes de ce genre varient beaucoup par la forme de leurs frondes plus ou moins subdivisées, par la disposition des nervures et des capsules, caractères propres à y établir des sections très-naturelles. Les Polypodes ont ce caractère, singulier dans cette famille, que les feuilles sont quelquefois réellement pinnées, à pinnelles caduques. On trouve quelques espèces arborescentes, particulièrement au Brésil, mais elles sont rares; on doit remarquer à ce sujet que le *Polypodium arbo-reum* de Linné n'appartient pas à ce genre, mais fait partie du genre *Cyathea*. L'espèce qu'on rencontre le plus communément est le *Polypodium vulgare*, figuré dans tous les anciens botanistes et dans Bulliard, plante dont les murs sont souvent tout couverts, ainsi que les vieux arbres et les souches dans les taillis. L'ancienne médecine en ordonnait souvent la racine quand on la trouvait sur le Chêne. Le *Polypodium aureum*, qui a le même port, mais qui est dix à douze fois plus grand, est originaire des Antilles et souvent cultivé dans les serres d'Europe.

Ce nom de Polypode fut donné spécifiquement par d'anciens botanistes, à diverses Fougères qui ne font plus partie du genre qui vient d'être décrit; ainsi l'on a appelé POLYPODE FEMELLE, l'*Athyrium* ou *Aspidium Filix-fœmina*; POLYPODE MALE, le *Polystichum Filix-mas*, etc.

POLYPODES. INS. On a quelquefois donné ce nom à des insectes qui ont beaucoup de pieds, tels que les Lépismes. V. ce mot.

POLYPODIACEES. BOT. Robert Brown a donné ce nom à la tribu de la famille des Fougères qui a pour type le genre *Polypodium*, groupe qui, dans le *Species* de Willdenow, avait reçu le nom de *Filices*. Cette division, de la grande famille des Fougères, est caractérisée par la structure de ses capsules qui sont ceintées d'un anneau élastique, étroit, entourant presque toujours complètement la capsule, et se terminant inférieurement en un pédicelle plus ou moins long; ces capsules s'ouvrent irrégulièrement et renferment des séminules très-fines. Cette tribu comprend un grand nombre des genres qui ont été énumérés à l'article FOUGÈRE.

POLYPODIOLITHES. BOT. ROSS. Nom donné par Stenbergen à un genre de Palmiers fossiles, dont les analoges vivants sembleraient avoir quelque rapport avec le genre *Zamia*.

POLYPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 1, p. 66), et offrant les caractères suivants : fleurs disposées en panicule composée, touffue, ayant la forme d'un épi. Lépicène uniflore, à deux valves presque égales, légèrement échancrées et surmontées de soies beaucoup plus longues que les valves de la glume; celles-ci membraneuses : l'inférieure aristée, la supérieure bifide, dentée; style profondément bipartite; stigmates velus; caryopse libre, non sillonnée. Linné avait confondu ce genre avec l'*Alopecurus*. Willdenow et Persoon lui réunirent diverses plantes dont quelques-unes ont formé depuis les types de genres nouveaux, tels que le *Chaëturus* de Link et le *Colobachne* de Palisot-Beauvois. On compte

environ huit espèces véritables de Polyogons; elles croissent en Europe et en Amérique. Celle sur laquelle le genre a été fondé est le *Polygonon monspeliense*, Desfont., plante que les auteurs ont à l'envi transportée dans les genres *Alopecurus*, *Agrostis*, *Pheum*, *Phalaris*, *Cynosurus*, *Panicum*, *Vilfa*; en un mot, on n'a donné pas moins de vingt synonymes à cette espèce. Elle est assez commune dans presque toutes les contrées du bassin de la Méditerranée.

POLYPORE. *Polyporus*. BOT. Micheli est le premier qui ait établi ce genre dans la famille des Champignons; mais plus tard Linné le réunit au genre Bolet. Cependant les mycographes modernes, et entre autres Persoon, rétablirent le genre de Micheli, et lui donnèrent les caractères suivants : chapeau de consistance variée, mais non charnu, ayant sa face inférieure garnie de pores nombreux, entiers, séparés les uns des autres par des cloisons simples et très-minces; les sporules sont très-ténues et réunies en petits glomérules. Ce genre est très-voisin des Bolets, mais dans ceux-ci la face inférieure est garnie de tubés accolés, très-nombreux et se détachant facilement du chapeau. Le genre Polypore se compose de plus de deux cents espèces dont les formes sont très-variées. On y a réuni les genres *Favolus* et *Microporus* de Palisot-Beauvois, qui n'en diffèrent pas sensiblement. Tantôt ces espèces sont munies d'un pédicule, tantôt elles sont sessiles; quelquefois le pédicule est central, d'autres fois il est latéral, etc.

A ce genre se rapportent plusieurs espèces intéressantes; telles sont les suivantes : POLYPORE OFFICINAL, *Polyporus officinalis*, Fries, Syst., 1, p. 365; *Boletus Laricis*, Bull., tab. 353. Ce Champignon, qui est connu sous les noms vulgaires d'*Agaric du Mélèze* ou *Agaric des boutiques*, est sessile, tubéreux, blanchâtre; il croît sur le tronc des Mélèzes, dans les montagnes de l'Europe australe. Dans sa jeunesse, il a une forme ovoïde, allongée, et finit par prendre celle d'un sabot de cheval. On le trouve dans les pharmacies dépouillé de son épiderme; il est blanc, léger, tubéreux. C'est un violent purgatif-drastring, qu'on ne doit employer qu'à des doses très-faibles, comme de deux à six grains, dans le traitement des hydropisies passives. Selon Bracconot de Nancy, il se compose de soixante-douze parties d'une résine particulière, de vingt-six parties de matière fongueuse et de deux parties d'extrait amer. — POLYPORE AMADOUVIER, *Polyporus ignarius*, Pers.; *Boletus ignarius*, Desf. 454, fig. B, D. Cette espèce, en forme de sabot de cheval, est d'un brun foncé, presque lisse, brun clair à sa face inférieure; il croît sur les Cerisiers, les Pruniers, les Saules, etc. Coupé par tranches et battu, il forme l'Agaric des chirurgiens, dont on se sert pour arrêter les hémorragies des petits vaisseaux. Ces mêmes tranches d'Agaric, trempées dans une dissolution de nitre, séchées et battues, forment l'amadou dont on se sert pour fixer l'étincelle qui s'échappe du Silex frappé avec le briquet. Les teinturiers emploient aussi ce Champignon sous le nom d'Agaric de Chêne, pour préparer une teinture noire. Plusieurs espèces de Polypores sont bonnes à manger; telles sont les suivantes : *Polyporus tuberaster*, Pers., Champ.

com., 257. Cette espèce est la Pierre à Champignon des Italiens; *Polyporus ovinus*, Pers.; *Polyporus subsquamosus*, id.; *Polyporus Pes capræ*, id.; *Polyporus frondosus*, etc., et plusieurs autres.

POLYPRÈME. *Polypreum*. not. Ce genre, établi par Linné et placé dans la Tétrandrie Monogynie, fut d'abord considéré comme appartenant à la famille des Scrophularinées; mais les observations de Richard et de Jussieu l'ont fait rapporter à la famille des Rubiacées. Voici ses caractères essentiels, d'après Richard (*in Mich. Flor. boreal. Amer.*, 1, p. 82) : calice tétragone à sa base, divisé supérieurement, avec les quatre segments dressés; corolle dont le tube est très-court, la gorge barbue, le limbe rotacé, à quatre lobes arrondis; quatre étamines incluses, insérées sur le milieu du tube; ovaire infère dans sa partie inférieure, libre supérieurement, comprimé, ovoïde, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate capité; capsule un peu plus courte que le calice, comprimée, à deux valves qui portent les cloisons sur leur milieu, à deux loges, et renfermant des graines nombreuses, anguleuses, presque rondes. Le *Polypreum procumbens*, L. et Lamk., *Illustr.*, tab. 71, fig. 4. *Polypreum Linnæi*, Michx., *loc. cit.*, est une plante glabre, couchée, à feuilles linéaires, aiguës, accompagnées de stipules sinuées-tronquées; à fleurs sessiles, très-petites, placées dans les dichotomies des rameaux ou terminales. Cette plante croît dans les lieux stériles de la Caroline et de la Virginie.

Il ne faut pas comprendre dans ce genre, le *Polypreum* d'Adanson, formé aux dépens du genre *Valerianella*, et qui n'a pas été adopté.

POLYPRION. pois. Genre de la famille des Percoïdes, de la section où les dents sont en velours, dont les caractères sont : corps, tête, et jusqu'aux maxillaires revêtus d'écaillés durement ciliés; des dentelures au sous-orbitaire, au préopercule, à toutes les pièces de l'opercule, et à une sorte d'écaïlle sur l'os de l'épaule; une forte arête dentelée, terminée par deux ou trois pointes, sous l'opercule; l'épine des ventrales est également dentelée. Il y a des dents non-seulement aux mâchoires, mais au vomer, aux palatins et sur la base de la langue. On ne connaît encore qu'une espèce de Polyprion, qui est un assez grand Poisson des mers de l'Amérique; c'est l'*Americanum* de Schneider, pl. 205, dont l'*australe*, pl. 47, est un double emploi.

POLYPTÈRE. *Polypterus*. pois. Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Clupes, institué par Geoffroy Saint-Hilaire, qui le caractérise de la manière suivante : hords de la mâchoire supérieure immobiles et formés au milieu par les intermaxillaires, et sur les côtés par les maxillaires; une pièce osseuse chagrinée comme celle du reste de la tête couvrant toute la joue; un rayon plat aux ouïes; corps allongé, revêtu d'écaillés pierreuses; un grand nombre de nageoires séparées, régnant tout le long du dos; ces nageoires sont soutenues chacune par une forte épine qui porte quelques rayons mous, attachés sur sa face postérieure; nageoire caudale entourant le bout de la queue et très-rapprochée de la nageoire anale; les nageoires ventrales placées fort en arrière; les pectorales

portées sur un bras écaillé, un peu allongé; une rangée de dents coniques autour de chaque mâchoire et derrière, des dents en velours ou en rape. Estomac très-grand; canal intestinal mince, droit, avec une valvule spirale et un seul cæcum; vessie natatoire double, à grands lobes, surtout celui du côté gauche, communiquant par un large trou avec l'œsophage. Les Polyptères habitent les lieux les plus profonds du lit du Nil ou du Sénégal, vivant constamment dans la vase et abandonnant leurs retraites seulement dans la saison des amours.

POLYPTÈRE BICHR. *Polypterus Bichir*, Geoff. La teinte générale de ce Poisson est le vert de mer, avec quelques taches noires, irrégulières, plus nombreuses vers la queue que vers la tête. Taille, dix-huit pouces. Dans le Nil. d. 16 à 18; b. 1; p. 52; v. 12; a. 15; c. 19.

POLYPTÈRE. *Polyptera*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, établi par Lesson, qui le caractérise de la manière suivante : corps hyalin, très-fragile, tubuleux, cylindrique, dilaté antérieurement; bouche transverse; une seule aile de chaque côté, grande, large, cestoïde, ciliée sur chaque bord, à cils irisés; ailes intermédiaires plus petites, au nombre de six : quatre supérieures, lancéolées, soudées au corps par leur base, ciliées sur leurs bords; les deux inférieures différant des quatre premières et ayant des rapports avec les deux ailes latérales cestoïdes, ciliées comme elles.

POLYPTÈRE DE CHAMISSO. *Polyptera Chamissonis*; *Callianya heteroptera*, Cham.; *Muenia Chamissonis*, Esch. Il est blanc, hyalin, à cils toujours en mouvement et très-irisés. Des mers du cap de Bonne-Espérance.

POLYPTERIS. BOT. Nuttall (*Gener. of north Amer. Plants*, 2, p. 159) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, qu'il a placé à la suite de l'*Hymenopappus*, dont on le distingue par son aigrette longue et fort visible. Cette différence n'a pas semblé suffisante à plusieurs auteurs et particulièrement à Sprengel, pour mériter qu'on en formât un nouveau genre. Le *Polypteris integrifolia*, Nutt., est une plante herbacée, à feuilles alternes et entières, à fleurs disposées en corymbes. Elle croît dans la Géorgie de l'Amérique septentrionale.

POLYRHAPHIDE. *Polyrhaphis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes glabres, sétacées, distantes à leur base, composées de onze articles, dont le premier renflé en masse, le second court et cylindrique, ainsi que les suivants, le troisième le plus grand de tous; face antérieure de la tête allongée; front aplati, vertical; yeux grands; mandibules fortes, pointues à l'extrémité; les deux derniers articles des palpes maxillaires à peu près égaux; corselet presque aussi long que large, unipéneux latéralement; écusson demi-circulaire; élytres déprimées, peu rétrécies vers le bout, chargées d'épines droites et alignées, avec les angles huméraux saillants et unipéneux, l'extrémité tronquée et biépéneuse; corps déprimé, épéneux; pattes de médiocre longueur, les postérieures un peu plus courtes que les quatre autres; cuisses allongées; tarses antérieurs très-houpeux dans les mâles.

POLYRHAPHIDE HORRIBLE. *Polyraphis horrida*, Aud.; *Lamia horrida*, Fab. Les antennes sont cendrées, avec l'extrémité des articles noire; la tête et le corselet sont d'un gris brunâtre obscur; les élytres sont très-raboteuses et très-épineuses, obscures à la base, rosacées au centre et cendrées à l'extrémité; les pattes sont obscurément ferrugineuses, annelées de cendré. Taille, un pouce. De Cayenne.

POLYRHIZE. bot. Ce nom est, pour les botanistes modernes, celui d'une espèce du genre *Lemna*, mais il paraît que le *Polyrhizos* de Pline était l'*Epimedium alpinum*.

POLYSACCUM. bot. (*Lycoperdaciées.*) Ce genre avait d'abord été distingué par Albertini et Schweinitz sous le nom de *Pisolithus*, nom que son emploi en minéralogie a fait rejeter. A la même époque, Link et De Candolle le changèrent, l'un en *Pisocarpium*, et l'autre en *Polysaccum*; depuis il a encore reçu de Persoon le nom de *Polypera* (Champ. comest., p. 116). Les espèces qui constituent ce genre se rapprochent par leur aspect extérieur, des *Scleroderma*; leur périidium est épais, coriace, presque globuleux, sessile ou porté sur un pédicule large et solide; il renferme dans son intérieur des périidiums plus petits, très-nombreux, filamenteux et remplis de sporules agglomérées; la nature filamenteuse et la forme irrégulière de ces périidiums intérieurs distinguent ce genre des Tubérées dont les périodiles sont des vésicules membraneuses. Le périidium général se détruit irrégulièrement; il est percé d'un grand nombre de trous par les insectes qui s'y logent. On connaît maintenant plusieurs espèces de ce genre, mais la plus commune est le *Polysaccum crassipes*, DC., Fl. fr., Suppl., p. 105 (*Lycoperdoïdes*, Micheli, *Nov. Gen.*, pl. 98, fig. 1), qui croît dans le nord de la France, et même aux environs de Paris, dans les lieux sablonneux.

Le genre *Endacinus* de Rafinesque a été créé pour une plante de Sicile, qui appartient probablement à ce genre.

POLYSCALIS. bot. Ce genre, indiqué par Wallich, dans son catalogue des plantes de l'Inde, n'a point été adopté; mais on en a fait une section du genre *Pupalie*. V. ce mot.

POLYSCHISE. *Polyschisis*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville, qui lui assigne pour caractères : antennes glabres, à peu près de la longueur du corps, composées de seize articles, dentés à partir du quatrième, les trois derniers sont d'une manière beaucoup plus prononcée; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales : article terminal assez court, cylindro-conique, tronqué à son extrémité; corselet cylindrique, inégal en dessus, unituberculé latéralement; écusson triangulaire, étroit, allongé et pointu; élytres linéaires, arrondies postérieurement; pattes longues; cuisses antérieures et intermédiaires un peu renflées en masse; cuisses et jambes postérieures fort longues et comprimées : ces dernières, ainsi que leurs tarsi, entièrement garnis de poils serrés.

POLYSCHISE HIRTIPÈDE. *Polyschisis hirtipes*, Aud.;

Cerambyx hirtipes, Oliv. Il est noir; ses antennes sont fauves à l'extrémité; les élytres sont fauves, avec la base noire, et cette couleur descend jusque vers le milieu; le dessous du corps est noir, avec l'extrémité d'un roux brun. Taille, quatorze lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

POLYSCHISTIDE. *Polyschistis*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Presle, qui lui donne pour caractères : épillets à deux fleurs, dont l'inférieure hermaphrodite et sessile, la supérieure neutre et pédicellée; deux glumes, dont l'inférieure à quatre divisions linéari-subulées, la supérieure linéaire, aiguë. Les fleurs hermaphrodites ont deux-palettes dont l'inférieure à cinq dents, celle du milieu et les deux latérales prolongées en arêtes; la supérieure est linéaire, plane et bidentée à l'extrémité; trois étamines; ovaire sessile; deux styles terminaux, couronnés par des stigmates poilus. Les fleurs neutres ont deux palettes dont l'inférieure à cinq découpures subulato-aristées, et la supérieure bicarénée, bidentée au sommet. La seule espèce connue de ce genre est originaire de Manille. C'est une plante annuelle, gazonneuse, dressée, à feuilles planes, à épis terminaux, ordinairement au nombre de cinq, alternativement sessiles et pédonculés, quelquefois solitaires.

POLYSCIAS. bot. Forster (*Char. Gener.*, p. 65, tab. 52) a donné ce nom à un genre de l'Oclandrie Pentagynie, que l'on a rapporté à la famille des Arianthées et qui paraît se rapprocher du *Gastonia*. Lamarck présume que le type de ce genre est son *Aralia palmata*. Voici ses caractères : fleurs disposées en une grande ombelle, offrant au centre plusieurs petites ombelles prolifères. Calice à bords tronqués et persistants, marqué de cinq, sept ou huit petites dents à peine visibles. Corolle à six, sept ou huit pétales lancéolés, subulés, très-ouverts. Étamines en nombre égal à celui des pétales, dont les filets sont subulés, les anthères droites, à quatre sillons. Ovaire infère, hémisphérique, bordé par le calice, surmonté de trois, quatre ou cinq stigmates sessiles, très-courts et un peu divergents. Fruit bacciforme, globuleux, quadriloculaire, couronné par le rebord du calice et par les styles. Graines solitaires dans chaque loge, triquètres et convexes. Ce genre ne renferme qu'une espèce, *Polyscias pinnata*; c'est un arbrisseau à feuilles ailées, dont les fleurs sont rassemblées en ombelle. De la Nouvelle-Zélande.

POLYSCOPE. *Polyscopus*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, institué par le docteur Walli, pour un insecte nouveau, qu'il a observé en Andalousie. Caractères : antennes insérées devant les yeux, sous les appendices du chaperon, composées de dix articles, dont les neuf premiers d'égale grandeur, très-courts, arrondis, entourés chacun, à l'extrémité supérieure, de dix à douze faisceaux de soies noirs; le dernier est cylindrique, deux fois plus long que les précédents, coupé carrément, émarginé; mandibules entièrement recourbées, séparées en deux, surtout à l'extrémité, par une impression longue et large; au-dessous de la tête, à partir de l'insertion des mandibules, il naît une suture qui s'étend en arrière et insensiblement vers le

milieu; au bout il y a une suture transversale; sur les autres parties du corps il n'y a pas de suture. Corselet assez long, aplati, un peu renflé sur le côté, avec deux côtes longitudinales et un bord relevé; abdomen long et étroit; élytres rugueuses, marquées chacune de trois côtes, non comprise celle du bord; pattes rugueuses, parsemées de petits faisceaux de poils courts, épais et isolés; tarsi épais. Ce genre se place entre ceux des *Sarrotrium* et des *Diodesma*; il a de commun avec ces derniers la structure des palpes et des pattes, la surface rugueuse et les soies ou faisceaux de poils en quelque sorte écaillés; avec les premiers, la conformation de la tête, du corselet et de l'abdomen.

POLYSCOPE A CÔTES. *Polyscopus costatus*, Waltl. Il est noir, allongé, avec la tête presque carrée, les antennes épaisses, le corselet et les élytres chargés de côtes. Taille, deux lignes et demie.

POLYSEPÂLE (CALICE). BOT. Calice formé de plusieurs sépales distincts. V. CALICE.

POLYSÈQUE. BOT. Desvaux avait proposé ce nom pour le fruit des Renoncles, Anémones, etc., qui se compose de plusieurs akènes réunis sur un réceptacle commun.

POLYSIPHONIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Duby, dans la famille des Cérâmiées, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Hutchinsia*, de la famille des Cérâmières, proposé par Agardh.

POLYSITE. *Polysitus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féro-nites, institué par Zimmerman, qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes filiformes, de moyenne longueur, dont les articles sont presque cylindriques; le premier assez gros, le deuxième très-petit, le troisième plus grand que les suivants; mandibules courtes et arquées; une petite dent simple au milieu de l'échancrure du menton; tête assez grosse; corselet convexe, transversal; pattes courtes et fortes; les mâles n'ont point de dent aux quatre jambes postérieures; les quatre premiers articles des tarsi antérieurs sont triangulaires.

POLYSITE VENTRU. *Polysitus ventricosus*, Zimm. Il est entièrement noir et lisse. Sa taille est d'environ quatre lignes. On le trouve en Orient. Une seconde espèce a été rapportée d'Alger et a été nommée *Polysitus farctus*; elle diffère de la précédente par une taille un peu plus grande et en ce que sa tête est faiblement ponctuée.

POLYSPERMA. BOT. Le genre, formé sous ce nom par Vaucher, dans son travail sur les Confervées d'eau douce, ne pouvait être conservé, réunissant des espèces tout à fait incohérentes. V. CÉRÂMIÉ ET LEMNÉE.

POLYSPERME. BOT. Un fruit est Polysperme quand il contient plusieurs graines.

POLYSPERMON ET POLYSPORON. BOT. Lobel et d'autres botanistes anciens ont ainsi appelé une espèce de Chénopode à laquelle Linné a conservé le même nom spécifique.

POLYSTACHYA. BOT. Genre établi par le professeur Hooker (*Exotic Flora*, tab. 105), pour le *Dendrobium polystachyum*, et auquel il assigne pour caractère distinctif : quatre masses polliniques, solides,

hémisphériques, toutes réunies sur un caudicule commun, terminé par un tubercule glanduleux. Richard a analysé avec tout le soin possible la plante qui sert de type à ce genre, et quelque attention qu'il ait mise dans cet examen, il n'a pu jamais trouver que deux masses polliniques, ovoïdes, parfaitement distinctes l'une de l'autre, comme on l'observe dans les autres espèces de *Dendrobium*. Il a consigné cette remarque dans sa Monographie des Orchidées des îles de France et de Mascareigne (Mém. Soc. d'Hist. nat. de Paris, 4, p. 51).

POLYSTEGIA. BOT. Ce genre, de la famille des Amaryllidées, proposé par le professeur Reichenbach, pour quelques espèces du genre *Hæmanthus*, de Linné, n'a point été généralement adopté.

POLYSTEMA. BOT. Genre de Lycopodiacées, proposé par Raffinesque, qui le place entre les genres *Diderma* et *Trichia*.

POLYSTÉMON. BOT. Le genre institué sous ce nom, par D. Don, dans sa Monographie de la famille des Cunoniacées, a été reconnu ensuite pour ne pas différer du genre *Belangera*, de Cambessèdes, auquel il a été réuni. V. BELANGÈRE.

POLYSTICHUM. BOT. (*Fougères.*) Ce genre, établi par Roth, correspond à une partie du genre *Nephrodium* de Richard. Il renferme la plupart des plantes placées par R. Brown dans ce genre *Nephrodium*, tel qu'il l'a limité, et en outre une partie des *Aspidium* du même auteur. Les caractères de ces genres ayant été mieux définis par le célèbre botaniste anglais qui vient d'être cité, et le nom de *Nephrodium* indiquant bien la forme en rein du tégument, on l'a adopté de préférence à celui de *Polystichum* que De Candolle avait conservé dans la Flore française. Tous ces genres sont des membres du genre *Aspidium* de Swartz. V. ce mot.

POLYSTICTA. BOT. (*Champignons.*) Sous-genre établi par Fries parmi les Polypores; il renferme les espèces complètement adhérentes et à base tomenteuse, à peine distincte et mal limitée. Le *Polyporus polystictus*, Pers., Mycol., 2, p. 111, ou *Polyporus corticola* de Fries, Syst. mycol., 1, 585, est le type de cette division qui ne renferme que deux ou trois espèces.

POLYSTIGMA. BOT. (*Hypoxyllées.*) De Candolle a créé sous ce nom un genre qui comprend plusieurs plantes voisines des *Sphæria* et des *Xyloma*, mais qui en diffèrent au premier aspect par leur couleur fauve, brune ou rougeâtre; elles diffèrent, en outre, de ces deux genres par leur structure intérieure. On les distingue des *Sphæria* par l'absence du péridium propre; le tissu qui forme les loges de ces petites Cryptogames étant le résultat d'une modification du tissu de la plante sur laquelle elles croissent; ces loges s'ouvrent par autant de petits pores qu'il y a de loges réunies dans chaque tubercule, ce qui empêche de les confondre avec les *Xyloma*. Ces divers caractères rapprochent beaucoup ces plantes des *Dothidea* de Fries, avec lesquelles cet auteur les réunit. De Candolle en a décrit trois espèces; une d'elles est très-commune sur les feuilles vivantes des Pruniers, sur lesquelles elle forme

de larges taches rouges, épaisses, un peu charnues et visibles aux deux surfaces.

POLYSTOME. *Polystoma*. **INTEST. V. LINGUATULE.**

POLYSTOME. *Polystoma*. **ANNÉL.** Delaroché (Nouveau Bulletin de la Société Philomatique, année 1811) a décrit sous ce nom un animal trouvé près de Majorque, sur les branches d'un Thon, et qui semble appartenir à la famille des Sangsues. La description que Delaroché en donne est assez vague, et il paraîtrait qu'elle a été faite à contre-sens, c'est-à-dire qu'il a nommé anus l'ouverture buccale.

POLYSTOMELLE. *Polystomella*. **MOLL.** Genre de l'ordre des Céphalopodes et de la division des Polythalamies, établi par Lamarck pour de très-petites Coquilles microscopiques vivantes, et ayant pour caractères : coquille discoïde, multiloculaire, à tours contigus, non apparents au dehors, et rayonnée à l'extérieur par des sillons ou des côtes qui traversent la direction des tours. Ouverture composée de plusieurs trous diversement disposés. Les petites Coquilles de ce genre habitent les plages sablonneuses des côtes de France, de l'Océan et de la Méditerranée, les côtes de l'île de France, des Antilles, des îles Mariannes et Malouines; quelques-unes se trouvent fossiles.

POLYSTORTHIA. **BOT.** Ce genre proposé par le docteur Blume, pour la famille des Amygdalées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Pygeum*, de Gærtner.

POLYSTROMA. **BOT.** Genre de Cryptogames, de la famille des Lichénacées, établi par Gray qui le plaça parmi les Verrucariées; mais qu'un examen plus scrupuleux ne fit plus admettre que comme une section du genre *Gastrum*.

POLYTÆNIE. *Polytænia*. **BOT.** Genre de la famille des Umbellifères, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : limbe du calice à cinq dents; pétales ovales, échancrés, avec la découpeure infléchie; fruit ovale, lenticulari-comprimé sur le dos, très-glabre, avec le bord renflé, lisse, et l'aréole dorsale déprimée; méricarpes à cinq paires de carènes très-menues, à peine distinctes; bandes des vallécules geminées.

POLYTÆNIE DE NUTTALL. *Polytænia Nuttallii*, DC. C'est une plante herbacée, glabre, à feuilles tripartites, opposées; les branches latérales florifères sont également opposées; les ombelles sont terminales, privées d'involucre, les involuclles sont sétacés; les fleurs sont jaunes. De l'Amérique septentrionale.

POLYTÈLE. *Polyteles*. **INS.** Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères : antennes longues, peu coudées, composées de douze articles obconiques, presque égaux, à l'exception des cinq derniers qui sont un peu plus gros, et forment une masse allongée, étroite; trompe courte, épaisse, un peu cylindrique; yeux presque ronds, très-grands et proéminents; corselet beaucoup plus étroit que les élytres, presque carré, resserré au bout; élytres grandes, convexes, du double plus larges que le corselet à sa base, avec les épaules fort proéminentes, anguleuses, atténuées vers l'extrémité; pieds robustes. Ce genre ne se

compose encore que d'une seule espèce; Schoenherr lui avait donné d'abord le nom de *Polydium*, mais ce nom ayant été employé antérieurement, par Dejean, pour un autre genre de la même famille, force fut de le changer, et l'auteur lui substitua celui qu'il porte à présent; un peu plus tard le changement n'eût point été rigoureux, car le genre de Dejean n'a point été adopté, l'espèce s'étant trouvée la même que le *Curculio prodigus* de Fabricius, qui fait partie du genre *Cneochinus*. Le Polytèle de Steven est noir, couvert d'écaillés bleues; le disque du corselet et huit points sur les élytres sont formés par des écaillés noires. On le trouve au Brésil.

POLYTHALAMES. *Polythalama*. **MOLL.** Nom appliqué à une division des Mollusques. **V. CÉPHALOPODES.**

POLYTHÈME ET POLYTHMUS. **OIS. V. POLYTMUS.**

POLYTHRINCIUM. **BOT.** (*Mucédinées*.) Kunze a décrit sous ce nom un genre de Cryptogames, dont la seule espèce connue croît sur les feuilles vivantes de diverses espèces de Trèfles. Elle forme des touffes de filaments articulés, simples, droits, dont les articles sont membraneux et très-rapprochés. Les sporidies sont éparses à leur surface et divisées en deux loges par une cloison transversale. Kunze, se fondant sur la manière dont ce genre croît sur les plantes vivantes, l'a placé parmi les Urédinées auprès du *Phragmidium*; mais tous ses caractères semblent le rapprocher des Monilies et des *Acrosporium*. **V. ces mots.**

POLYTMUS. **OIS.** Genre proposé par Brisson, pour y placer les Oiseaux-Mouches séparés des Colibris.

POLYTOME. *Polytomus*. **ACAL.** Genre de Zoophytes créé par Quoy et Gaimard pour un animal mou, agrégé, et des plus singuliers peut-être de tous ceux qu'on rencontre flottants sur la mer; il est ainsi caractérisé : animaux gélatineux, mais fermes, transparents, rhomboïdes, comme taillés à facettes, réunis et groupés entre eux, de manière à former une masse ovoïde, dont le moindre effort fait cesser l'agrégation; chaque individu, parfaitement homogène, ne présentant ni ouverture ni organe quelconque. La seule espèce décrite par Quoy et Gaimard est le **POLYTOME LAMANON**, *Polytomus Lamanon*, dont ils tracent l'histoire en ces termes : « Voici le corps animé le plus simple que nous ayons encore rencontré. Si nous voulons le comparer à quelque chose, ce n'est point dans le règne animal que nous devons chercher nos exemples. Pour en avoir une juste idée, il faut se figurer un petit morceau de cristal taillé à facettes en forme de rhombe, sans ouvertures ni aspérités; qu'avec plusieurs de ces pièces réunies on forme une masse ovulaire de la grosseur d'un très-petit œuf, on aura l'ensemble de notre Zoophyte. Chaque animalcule est ferme comme de la gélatine bien cuite et résistant sous le doigt; mais leur agrégation entre eux est tellement faible, que le moindre contact la rompt. Au centre est une bulle d'air, avec quelques filaments couleur de rose autour desquels chaque pièce est groupée. La nutrition de cette réunion d'individus doit se faire par imbibition; car nous n'y avons remarqué ni apparence de viscères, ni même aucun signe d'irritabilité. Le Polytome Lamanon a donc pour caractères spécifiques

d'être hyalin, rhomboïdal, privé d'ouvertures, agrégé en masse, ovulaire, rose à sa partie centrale. Cet animal a été trouvé en juillet 1819, par 55 degrés de latitude nord et 161 de longitude à l'est de Paris, dans le grand Océan. Il est dédié à Lamanon, compagnon de La Peyrouse, massacré à Maoua. »

POLYTOME. *Polytomus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, établi par Dalman dans ses *Analecta entomologica*, et correspondant à celui de Rhypicère précédemment établi. V. RHYPICÈRE.

POLYTOME. *Polytoma*. INF. Genre de la légion des Aneuthères, section des Gymniques nus, institué par Ehrenberg, qui le caractérise de la manière suivante : corps monomorphe; bouche en communication avec plusieurs vésicules stomacales, droite, tronquée et dirigée en divers sens lors des mouvements de natation et de tournoiement de l'animal.

POLYTOQUE. *Polytoca*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Robert Brown, avec les caractères suivants : épis terminaux mâles, les axillaires androgynes et les inférieurs femelles; chacun des articles de l'axe recevant deux fleurs. Les épis mâles sont formés d'épillets à deux fleurs; les glumes sont au nombre de deux, et les étamines de trois; les deux squamules sont hypogynes. Les épis femelles sont également composés d'épillets à deux fleurs, dont l'une, inférieure, est neutre et la supérieure femelle; deux glumes: l'inférieure cartilagineuse, embrassant l'axe qui est fort étroit, nervurée et ailée; la supérieure est lisse et pointue. Les épis neutres ont une paillette conforme à la glume supérieure. Le genre Polytoque ne présente encore qu'une seule espèce: c'est une plante élevée, à feuilles planes avec les bords rudes. On la trouve dans l'île de Java.

POLYTRIC. *Polytrichum*. BOT. Ce genre, établi par Linné, est le seul de la famille des Mousses qui n'aït subi aucune modification depuis sa création, la plupart des botanistes n'admettant pas les genres qu'on a voulu en séparer. Ces genres sont : 1^o le *Catharinea* d'Hedwig, *Oligotrichum* de De Candolle, ou *Atrichum* de Palisot-Beauvois; 2^o le *Pogonatum* de ce dernier auteur. Le premier, adopté par quelques botanistes, est considéré par beaucoup d'autres, comme une simple section du genre *Polytrichum*; le second n'a été admis par aucun auteur. Le caractère du genre *Polytrichum* ainsi défini peut être exprimé de la manière suivante : capsule pédicellée, terminale; péristome simple, de trente-deux ou de soixante-quatre dents également espacées, recourbées intérieurement, et dont les extrémités sont réunies par une membrane horizontale, qui recouvre l'ouverture de la capsule. Coiffe petite, fendue obliquement, tantôt glabre, tantôt recouverte de poils plus ou moins longs. Ces Mousses, assez grandes, présentent une tige dressée, peu rameuse, couverte de feuilles allongées, solides, épaisses, souvent dentelées, dont la nervure, presque toujours très-saillante, est quelquefois garnie, sur ses côtés, de lames membraneuses. Les fleurs mâles, en rosettes terminales, entourées de feuilles périchaétales, très-grandes et étalées, représentent presque une sorte de fleur, et sont plus faciles à étudier que celles d'aucun autre genre de

Mousses. Les espèces de ce genre, très-répandues en Europe, sont surtout variées dans les pays montagneux. On en connaît maintenant trente, environ, dont la plupart croissent dans le nord de l'Europe, ou dans les parties froides ou élevées de l'hémisphère austral.

Une Fougère du genre *Asplenium* porte aussi le nom de Polytric.

POLYTRICHUM. BOT. V. POLYTRIC.

POLYTROPIE. *Polytropia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Presl qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, glanduleux, à cinq divisions lancéolées, acuminées, la dernière plus longue; corolle papilionacée; son étendard est angulato-bidenté au-dessus de l'onglet; ailes semblables à la carène et soudées vers le milieu de la base; dix étamines diadelphes : filament vexillaire libre; ovaire sessile, biovulé; style filiforme, glabre; stigmate globuleux. Le fruit consiste en un légume stipité, elliptique, aigu aux deux extrémités, mucroné par le style, réticulato-veiné, monosperme par avortement; sémence ovoïde, comprimée, strophilée. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est un arbuste à rameaux simples et penchés, à feuilles bipinnées, simplement imparipinnées au sommet, à trois ou quatre paires de folioles linéaires; les stipules sont ovales, distinctes du pétiole; les pédoncules sont axillaires, allongés, portant une grappe courte, chargée de quelques petites fleurs jaunes, sans bractées. Du cap de Bonne-Espérance.

POLYTRYPE. FOSS. De France a été établi, sous ce nom, un genre de Polyypier fossile qu'il caractérise ainsi : polyypier pierreux, libre? simple, cylindracé, un peu en masse, à tige fistuleuse, percée aux deux bouts; surface extérieure couverte de petits pores. Ce petit Polyypier, qui atteint tout au plus cinq lignes de hauteur, se trouve dans le Calcaire grossier et dans le Grès marin supérieur des environs de Paris, à Grignon, à Mortefontaine et à Villiers. On l'a aussi rencontré à Orglandes, dans le département de la Manche.

POLYXÈNE. *Polyxena*. INS. Latreille a établi sous ce nom un petit genre d'insectes de l'ordre des Myriapodes, et qui termine la famille des Chilognathes. Ces insectes ont le corps membraneux, très-mou et terminé par des pinceaux de petites écailles. Leurs antennes sont de la même grosseur. On ne connaît encore qu'une espèce, que Degèer a décrite sous le nom de *Iule à queue en pinceau*. Elle se tient sous les écorces.

POLYXÈNE. FOSS. Denys de Montfort a donné ce nom à un genre de Coquilles fossiles, et il lui attribue les caractères suivants : coquille libre, univalve, cloisonnée, à sommet et à base ombiliqués, roulée sur elle-même; bouche linéale contre le retour de la spire; cloisons unies. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Polyxenes cribratus*, petite Coquille microscopique d'une demi-ligne de diamètre, qui vient des environs de Sienna.

POLYXÉNIE. *Polyxenia*. ZOOËN. Genre de la classe des Acalèphes simples, famille des Équorées, institué par Brandt pour une espèce trouvée en mer, sous le 5^e degré de latitude et le 127^e de longitude occidentale. Cette espèce a été nommée *Polyxenia flavobrachia*.

POLYZOA. MOLL. Dans la partie zoologique du voyage de la Coquille, Lesson a décrit sous ce nom un genre d'Ascidiens, dont le type a été nommé par lui *Polyzoa opuntia*. Cet Ascidien composé est un des plus remarquables par la forme du parenchyme dans lequel sont engagés les animaux nombreux, qui n'apparaissent que par leur extrémité antérieure, s'élevant en mamelons coniques et arrondis sur la masse charnue commune à tous. Le *Polyzoa* se compose de palmettes ovales, assez épaisses, aplaties sur les côtés, longues de près de cinq pouces et larges de deux, dilatées à l'extrémité libre, amincies et plus arrondies à leurs sommets où s'attache un court pédoncule de forme cylindrique. Chaque palmette isolée n'imité pas mal une articulation de raquette (*tuna*). Leur consistance est gélatineuse, un peu ferme, et leur surface est entièrement colorée en rouge-brun; le pédicelle propre à chaque portion ovulaire-allongée, s'articule sur un pédoncule commun, qui reçoit ainsi jusqu'à près d'une vingtaine de ces masses foliacées, composant par leur ensemble un faisceau épais et serré. Dans le parenchyme de chaque palmette pédicellée sont logés les animaux qui ont au plus trois lignes de longueur. Chacun d'eux est de forme cylindrique, étroit en avant, renflé en arrière; les deux ouvertures antérieures sont arrondies: l'une tient au corps dont elle est séparée par un cou étroit; l'autre est ouverte sur un pédoncule court, et probosciforme. Cet animal se trouve aux îles Malouines.

POLYZONE. *Polyzone*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, institué par Endlicher, pour une plante récemment observée dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande, entre la rivière des Cygnes et le canal du roi Georges. Les caractères du genre nouveau sont : fleurs sessiles sur un réceptacle plan et involucre, chacune d'elles accompagnée de bractéoles geminées, membraneuses, carénées et distinctes; tube du calice obconique, soudé à sa base avec l'ovaire, entouré de plusieurs anneaux cartilagineux : son limbe est très-court et divisé en cinq découpures; corolle composée de cinq pétales ovales, dressés, membraneux et insérés au limbe du calice; vingt étamines insérées avec les pétales; leurs filaments sont très-courts, complanato-subulés et la plupart fertiles; anthères biloculaires et subglobuleuses; ovaire infère, à une seule loge; deux ovules basilaires, dressés, anatropes en dehors; style comprimé, atténué au sommet, terminé par un stigmatte subcapité.

POLYZONE FOURRÉE. *Polyzone purpurea*, Endl. C'est un petit arbuste à rameaux opposés ou verticillés et glabres; feuilles imbriquées, assez aiguës, triangulaires, un peu en masse, convexes, avec la face plane et le dos relevé en carène médiane et tranchante, obtuses ou terminées par une callosité mucronée, lisses, très-glabres et marquées de rangées de points noirâtres; capitules solitaires au sommet des rameaux, sessiles, déprimés hémisphériques; involucre composé de quatre à cinq rangées de folioles lâchement imbriquées, décolorées à leur base et rougeâtres au sommet; réceptacle un peu convexe; quinze à vingt fleurs dans chaque capitule.

POLYZONE. *Polyzonus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Dejean aux dépens du grand genre *Saperda* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, beaucoup plus longues que le corps; mandibules médiocres, dentées intérieurement; palpes maxillaires longues, ayant l'avant-dernier article fort allongé, très-mince, mais grossissant insensiblement vers le bout, le dernier plus large, très-aplati, légèrement arqué et tronqué carrément à son extrémité; corps allongé, étroit, presque linéaire; corselet assez court; pattes courtes, surtout les postérieures, dont les cuisses n'atteignent point l'extrémité du corps.

POLYZONE A BANDES. *Polyzonus fasciatus*, Dej.; *Saperda fasciata*, Fab.; *Cerambyx bicinctus*, Oliv. Son corps est d'un bleu violacé, les antennes sont noires; la tête et le corselet sont bleuâtres, finement chagrinés, ce dernier a de chaque côté un petit tubercule; les élytres sont linéaires, de la même couleur que le corselet, avec deux bandes transverses, d'un jaune pâle; sternum et abdomen d'un bleu verdâtre, couverts d'un fin duvet blanchâtre; pattes bleues; jambes noirâtres. Taille, sept lignes. De Sibérie.

POLYZONIE. *Polyzonia*. BOT. Ce genre d'Algues appartient à la famille des Rytiphées; il doit sa création à De Caisne, qui l'a distingué du genre *Leveillea* en ce que ses frondes sont droites, avec les divisions pédicellées, dentées en leur bord supérieur et très-entières au bord inférieur. Il a nommé la seule espèce connue jusqu'ici dans ce genre, *Polyzonia adianthiformis*. Sa fronde est rameuse, à pinnules distiques, alternes, deltoïdes. On la trouve à la Nouvelle-Zélande.

POLYZONIER. *Polyzonium*. MYRTACÉES. Genre de l'ordre des Siphonizatiés, section des Omnatophores, établi par Brandt, avec les caractères suivants : quatre yeux rapprochés par paires; partie de la face inférieure de la tête, ressemblant à une lèvre inférieure, qui serait augmentée de chaque côté par un appendice palpiforme; rostre aigu, presque de moitié plus court que les antennes qui sont géniculées. L'espèce sur laquelle Brandt a fondé ce genre d'un ordre tout à fait nouveau, a été observée par lui en Allemagne et a reçu le nom de *Polyzonium germanicum*.

POLYZONITE. MIN. Pline a donné ce nom à une Pierre noire, marquée d'un grand nombre de zones blanches, et Laméthérie à une variété de Schiste zonnaire.

POLZEVERA. MIN. Nom donné à une Roche composée de Serpentine et de Calcaire, tachetée de vert et de rouge, susceptible de poli, et que l'on exploite à Polzevera, près de Gènes.

POMACANTHE. *Pomacanthus*. POIS. V. HOLLACANTHE.

POMACÉES. BOT. L'une des tribus établies dans la famille des Rosacées.

POMACENTRE. *Pomacentrus*. POIS. Genre de la deuxième tribu de la famille des Squamipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, très-voisin des Glyphisodons dont il diffère parce que le préopercule y est dentelé. Les Pomacètres ont le corps très-mince, presque aussi haut que long; les yeux latéraux; les dents rondes, minces, tranchantes, sur une seule rangée;

une seule dorsale, et la ligne latérale terminée vis-à-vis la fin de celle-ci. Le Paon, *Chætodon Paço* de Bloch, pl. 198, fig. 8, et le *Chætodon arcuanus* du même ichthyologiste, fig. 2, sont des Pomacentres, tandis que le Pomacentre Séton et Faucille de Lacépède doivent être réintégrés parmi les véritables Chætodons. *V.* ce mot.

POMACHILÉ. *Pomachilus*. *INS.* Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérites, institué par Eschscholtz qui le caractérise ainsi qu'il suit : une seule lame sous le troisième article des tarses, dont le premier des postérieurs est un peu plus long que le suivant; tête en partie cachée dans le corselet qui est presque carré, faiblement rétréci postérieurement; antennes assez longues, dépassant un peu le corselet, avec les articles légèrement comprimés.

POMACHILE SUBFASCIÉ. *Pomachilus subfasciatus*, Esch. Son corps est linéaire, testacé, pubescent, ponctué; le milieu du corselet est marqué d'une ligne noire; les élytres ont des stries de points enfoncés, avec une tache commune à la base; une partie de la suture et deux bandes étroites et raccourcies sont noires; les élytres sont terminées en pointe. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

POMACIE. *MOLL.* Pour Pomatie. *V.* ce mot.

POMADASY. *Pomadasy.* *POIS.* Genre formé par Lacépède, pour une seule espèce qu'il n'avait sans doute jamais vue, et qui est le *Sciæna argentea* de Forskahl, que l'on a proposé de réunir aux Serrants.

POMADÈRE ou **POMADERRIS.** *BOT.* Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Labillardière, et ayant pour caractères : calice turbiné, adhérent avec l'ovaire; limbe à cinq divisions étalées; corolle de cinq pétales plans et ongiculés, qui manquent quelquefois; cinq étamines dressées; point de disque; ovaire à trois loges monospermes, surmonté d'un style trifide. Fruit semi-infère, à trois coques monospermes, indéhiscentes, présentant inférieurement un trou par lequel sort la graine qui est attachée à un podosperme épais, charnu et court. Les espèces de ce genre sont toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes rameux, couverts d'écaillés en étoiles, portant des feuilles alternes, des fleurs en corymbe. Dans une espèce, *Pomaderris apetala*, Labill., la corolle manque. Adolphe Brongniart, dans sa Dissertation sur les Rhamnées, a réuni au genre *Pomaderris* les *Ceanothus globulosus* et *Ceanothus spathulatus* de Labillardière.

POMAIRE. *Pomaria.* *BOT.* Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpinées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Cavanilles, et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget. nat.*, 2, p. 485) : calice à cinq sépales soudés par la base en un tube presque persistant; les lobes caducs, oblongs et obtus; corolle à cinq pétales à peine plus longs que le calice; dix étamines dont les filets sont velus à la base, distincts entre eux et déclinés; style filiforme; stigmaté capité; légume oblong, comprimé, bivalve, uniloculaire, et renfermant deux graines ovées.

POMAIRE GLANDULEUSE. *Pomaria glandulosa*, Cav., *Icon.*, 5, tab. 402. C'est un arbuste à feuilles bipinnées

sans impaire, couvertes, ainsi que les branches et les fleurs, de glandes fort saillantes, à stipules pinnatifides, et à fleurs jaunes, disposées en grappes axillaires. Cette plante croît près de Queretaro, dans la Nouvelle-Espagne.

POMANGIUM. *BOT.* Ce genre de la famille des Rubiacées, établi par Reinwardt pour une plante de l'île de Java, a été réuni au genre *Argostemma*. *V.* ce mot.

POMARIN. *OIS.* Nom vulgaire du Stercoraire Catacacte. *V.* STERCORAIRE.

POMATIA. *BOT.* Ce genre de la famille des Thimélées, établi par Nées, n'a été conservé que comme section du genre *Ocotea*.

POMATIDERRIS. *BOT.* Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gen. et Sp.*, VII, 60) écrit ainsi le genre établi par Labillardière. *V.* POMADÈRE.

POMATIE ou **POMATIQUE.** *Pomatia.* *MOLL.* Grosse espèce vulgaire du genre Hélice.

POMATIUM. *BOT.* Gærtner fils (*Carpologia*, p. 252, t. 225, fig. 10) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Rubiacées, qu'il considère comme voisin de l'*Hamelia*, mais suffisamment distinct par son fruit bacciforme et biloculaire. Ce genre aurait pour type une plante d'Afrique, conservée dans l'herbier de l'Héritier sous le nom de *Genipa lyrata*. Sa tige est frutescente et pubescente; ses fleurs sont brièvement pédonculées et disposées en un épi dense; ses feuilles sont ovées-lancéolées, pubescentes et ferrugineuses en dessous, munies de stipules interpétiolaires.

POMATODERRIS. *BOT.* (Schultes.) Même chose que *Pomaderris*. *V.* POMADÈRE.

POMATOME. *Pomatomus.* *POIS.* Genre de la tribu des Perseques, de la nombreuse famille des Percoides, et de l'ordre des Acanthoptérygiens, dont les caractères sont : corps épais, comprimé; opercules lisses; deux dorsales fort écartées; écailles larges et tombantes sur la tête; opercules écaillés et entaillés dans le haut de leur bord postérieur; museau court, nullement décliné; dents en velours; œil d'une grandeur extraordinaire; sept rayons aux ouïes; anale très-adipeuse.

POMATOME TÉLESCOPE. *Pomatomus Telescopus*, Risso. Sa taille est d'un pied environ, et ce beau Poisson se tient dans les plus grandes profondeurs de la Méditerranée.

POMATOME SKIBE. *Pomatomus Skibe*, Perca Skibe, Bosc; *Gasterosteus Saltatrix*, L. Il a la caudale très-fourchue; le dos verdâtre; le ventre argenté; les pectorales jaunâtres, avec une tache noire à la base. Le Skibe fréquente l'embouchure des rivières, à la Caroline, où il acquiert un pied de long, et où l'on estime beaucoup sa chair qui est ferme et savoureuse. Il dépasse rarement six pouces de longueur, et saute hors de l'eau avec la plus grande agilité.

POMATORHIN. *Pomatorhinus.* *OIS.* Horsfield, dans son Travail sur les animaux de Java, a créé le genre *Pomatorhinus* pour un Oiseau de l'ordre des Anysodactyles, dont les caractères sont très-distincts de ceux des vrais *Cynnirris*. Ces caractères placent le nouveau genre dans l'ordre des Passereaux ténuirostrés : bec allongé, droit à la base, se recourbant un peu au delà des narines, et comprimé brusquement sur les côtés; arête très-apparente, carénée, entière au som-

met. Narines recouvertes d'un opercule oblong, convexe, à ouverture oblique, étendue jusqu'au front. Ailes arrondies; queue longue, ronde au sommet. Doigt du milieu plus long; ongles comprimés, recourbés; le postérieur le plus grand, le plus robuste. On ne connaît rien des habitudes et des mœurs des Pomatorhins, qui tous habitent les parties chaudes des terres d'Asie.

POMATORHIN A FRONT ROUGE. *Pomatorhinus erythrognys*, Vig. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures grisâtres; front, côtés de la tête, du cou et de l'abdomen d'un roux presque rouge, ainsi que le bas des jambes; queue rayée de brun obscur; bec et pieds pâles. Taille, onze pouces. De l'Himalaya.

POMATORHIN GRIVÉLÉ. *Pomatorhinus turdinus*, Temminck, pl. color. 441. Parties supérieures d'un gris brun cendré, plus obscur aux ailes et à la queue; rémiges finement lisérées de blanc; rectrices terminées par une tache blanche, à l'exception des deux intermédiaires qui sont entièrement brunes; une large bande blanche couvrant la gorge; joues, poitrine et flancs d'un cendré brunâtre; parties inférieures d'un blanc sale, marqué de gouttelettes d'un cendré clair; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Hollande.

POMATORHIN DE HORSFIELD. *Pomatorhinus Horsfieldii*, Sykes. Parties supérieures d'un vert-brun olivâtre; sourcils, front, cou, poitrine et milieu de l'abdomen blancs; bec jaune; pieds bruns. Taille, onze pouces. De l'Inde.

POMATORHIN A JOUES ROUGES. *Pomatorhinus erythrognys*, Vig. Parties supérieures d'un brun cendré; les inférieures blanchâtres; front, joues, jugulaires et flancs d'un roux très-vif, presque rouge; queue obscurément rayée de noirâtre. Taille, onze pouces. De l'Himalaya.

POMATORHIN D'ISIDORE. *Pomatorhinus Isidorii*, Less. Cet Oiseau, de la Nouvelle-Guinée, a neuf pouces de longueur totale, du bout du bec à l'extrémité de la queue. Le bec est long d'un pouce, légèrement recourbé, de couleur jaune, très-comprimé vers sa pointe. La commissure est garnie d'un rebord, et recouvre la mandibule inférieure. Les tarses sont robustes, garnis de larges scutelles. Les doigts sont robustes, garnis d'ongles comprimés. Celui du pouce est plus fort que ceux de devant; le doigt du milieu est le plus long. La queue est composée de dix plumes étagées. Elle est longue d'un peu moins de quatre pouces. Les ailes sont courtes, à plumes presque égales, allant jusqu'aux deux tiers de la queue. Les quatrième, cinquième et sixième rémiges sont les plus longues, la première étant la plus courte de toutes. Le plumage de cet Oiseau est en entier d'une teinte assez uniforme; les ailes et la queue sont d'un marron assez vif, plus clair sur la gorge et sur la poitrine, plus terne sur le ventre, et mêlé à du gris sur la tête et sur le dos. L'extrémité des plumes caudales est fréquemment usée. Les tarses sont d'un brun roux, et les ongles jaunâtres. Il habite les forêts des alentours du havre de Dorery, à la Nouvelle-Guinée.

POMATORHIN DES MONTAGNES. *Pomatorhinus montanus*, Horsf. (*Res. in Java*). Cette espèce habite les montagnes boisées de Java, à sept mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle a sept pouces et demi de

longueur totale; son plumage est marron; la tête est d'un noir cendré; un trait blanc passe derrière l'œil; la gorge et la poitrine sont d'un blanc pur. C'est le Bokkrek des Javanais.

POMATORHIN RUBÉCULE. *Pomatorhinus rubeculus*, Gould. Parties supérieures brunes, nuancées d'olivâtre; trait oculaire noirâtre; tectrices caudales, crissum et queue noirs: cette dernière terminée de blanc; sourcils et gorge blancs; parties inférieures d'un brun roussâtre; bec corné; pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

POMATORHIN A SOURCILS. *Pomatorhinus superciliosus*, Vigors et Horsf., *loc. cit.* Cette espèce est d'un fauve brunâtre; la ligne qui passe au-dessus des yeux s'étend jusqu'à la nuque. La gorge, la poitrine, la partie antérieure de l'abdomen, ainsi que l'extrémité de la queue, sont de couleur blanche. Le bec et les pieds sont noirs. Le corps a de longueur totale sept pouces neuf lignes. De la Nouvelle-Hollande.

POMATORHIN TEMPORAL. *Pomatorhinus temporalis*, Vigors et Horsf., *Trans. Soc. Linn. Lond.*, t. xv, p. 550. Cet Oiseau, qui est le *Dusky bee eater* de Latham, *Gen. Hist.*, t. iv, p. 146, n° 51, a le plumage fauve cendré, passant au fauve-jaunâtre en dessous. Il a le front, les tempes, la gorge et la poitrine de couleur blanche; une petite ligne noire au-dessus de chaque œil; queue noire, avec l'extrémité blanche. Le bec est noir, blanchâtre vers le front. Taille, dix pouces trois lignes; l'individu qui a servi à établir cette espèce a été trouvé à *Shoalwater-Bay*, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, en août 1802, par R. Brown.

POMATORHIN TRIANDE. *Pomatorhinus trivirgatus*, Temm., pl. color. 445. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; rectrices noirâtres, terminées de blanc, à l'exception des deux intermédiaires; lorum, joues et tour des yeux, couverts par une large bande grisâtre; sommet de la tête et nuque blanchâtres, variés de cendré qui s'étend sur le cou; flancs et milieu du ventre d'un brun rougeâtre clair; abdomen et cuisses bruns; bec noir, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. Nouvelle-Hollande.

POMATORHIN A VENTRE BLANC. *Pomatorhinus leucogaster*, Gould. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sourcils blancs; lorum, trait suboculaire et oreilles noirs; côtés du cou, de la poitrine et du ventre roux; gorge, milieu de la poitrine et du ventre blancs; queue brune. Bec jaune; pieds bleuâtres. Taille, neuf pouces. De l'Himalaya.

POMATOXYRIS. BOT. L'une des sections du genre *Xyris*, de Linné.

POMAX. BOT. (Solander.) Synonyme d'Operculaire. *V. ce mot.*

POMBALIA. BOT. Vandelli avait établi sous ce nom un genre particulier pour une Violette du Brésil, dont la racine y est connue sous le nom d'*Ipecacuanha blanc*. Ventenat plus tard fit un genre *Ionidium*, dans lequel doit rentrer le *Pombalia*, nom qui aurait dû être préféré à cause de son antériorité; mais l'usage a fait prévaloir le nom de Ventenat. Plus tard, de Gingins, dans le Prodrome de De Candolle, a rétabli le *Pom-*

batia de Vandelli comme genre distinct de l'*Ionidium*. Mais Auguste de Saint-Hilaire a de nouveau démontré que ces deux genres ne pouvaient être séparés. V. IONIDIÉRIE.

POMETIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Forster rentre dans l'*Aporetica* du même auteur, qui ne diffère même pas du *Schmidelia* de Linné, d'après Kunth et Aug. Saint-Hilaire. V. SCHMIDÉLIE.

POMME. BOT. Le fruit du Pommier. On a étendu ce nom à beaucoup d'autres fruits, et même à d'autres corps naturels qui n'appartiennent pas au règne végétal. Ainsi l'on a appelé :

POMME D'ACAÏOU, les fruits du *Cassivium* et la Coquille du genre *Pterocère*.

POMME D'ADAM, une variété d'Orange et les Bananes.
POMME D'AMOUR, les baies du *Solanum pseudo-Capsicum*.

POMME D'ARMÉNIE, l'Abricot.

POMME D'ASSYRIE ou de **MÉDIE**, les Citrons.

POMME DE BACHE, les fruits du *Corypha umbraculifera*.

POMME BAUME, la Momordique lisse.

POMME CANNELLE, l'Atte, espèce d'Anone. V. ATTE ET COROSSOL.

POMME DE CHIEN, la Mandragore.

POMME DE COLOQUINTE, le fruit du Concombre Colocynthe.

POMME ÉPINEUSE, la Stramoine commune.

POMME DE FLAN, le Corossol.

POMME HÉMORRHOÏDALE, le fruit du Gui.

POMME DE JÉRICO, le *Solanum sanctum*, L.

POMME DE LIANE, les fruits des Passionnaires, particulièrement des *Passiflora laurifolia* et *maliformis*.

POMME DE MANCENILLE, le fruit du Mancenillier.

POMME DE MÉDIE, *Malus Medica*. V. POMME D'ASSYRIE.

POMME DE MERVEILLE, le *Momordica Balsamina*.

POMME D'OR, les Oranges et la Tomate.

POMME DE PARADIS, les Bananes.

POMME DU PÉROU, la Tomate.

POMME DE PIN, les fruits des Conifères, etc., et un Agaric.

POMME POISON, la Morelle mammiforme.

POMME RAQUETTE, les fruits des Cactes à expansions aplaties.

POMME ROSE, les fruits du Jambosier.

POMME ROYALE ou **PURGATIVE**, le fruit du Médecinier.

POMME DE SAUGE, la galle qui se développe sur le *Salvia pomifera*, L.

POMME SAVON, le fruit du *Sapindus Saponaria*.

POMME DE SIDON, le Coing.

POMME DE TERRE, la racine nourricière et si généralement connue du *Solanum tuberosum*, de l'Amérique méridionale. On a aussi étendu ce nom aux tubercules de l'*Helianthus tuberosus*, L.

Linné appelait *Pomum*, dans l'acception générale, une manière de fruits semblables aux Pommes, et que dans la terminologie actuelle on désigne sous le nom de Mélonide.

POMMEREULLE. *Pommereulla*. BOT. Genre de la

famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, institué par Linné fils. Caractères : chaume rameux : fleurs disposées en épis simples, à épillets sessiles, distiques, presque unilatéraux. Lépicène dont les valves sont courtes et renferment cinq à six petites fleurs. Valve inférieure de la glume à quatre dents ou laciniures sétigères, surmontée d'une barbe qui s'élève du milieu des dents ; valve supérieure entière. Style profondément divisé en deux branches surmontées chacune d'un stigmaté en goupillon.

POMMEREULLE CORNE D'ABONDANCE. *Pommereulla Cornucopiae*, L. Suppl., p. 105 ; Palisot de Beauvois, Agrostogr., p. 95, tab. 18, fig. 6. C'est une herbe glauque, qui croît dans l'Inde orientale, ainsi qu'une seconde espèce qui a reçu le nom de *Pommereulla monica*.

POMMETTE. BOT. L'un des noms vulgaires des fruits de l'Azerolier.

POMMETTE ÉPINEUSE. BOT. Nom vulgaire du *Datura Stramonium*, L.

POMMIER. *Malus*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées et de l'Icosandrie Pentagynie, distingué par Tournefort, mais réuni par Linné aux Poiriers. Cependant il offre quelques différences, fort peu importantes il est vrai, et que voici : le calice et la corolle sont les mêmes dans l'un et l'autre genre ; les étamines dans les Poiriers sont dressées et rapprochées les unes contre les autres, tandis qu'elles sont étalées et divergentes dans les Pommiers. Dans les premiers, les cinq styles sont distincts, ils sont soudés entre eux, à leur base, dans les seconds ; le fruit des Poiriers est ombiliqué à son sommet seulement, celui des Pommiers est ombiliqué à son sommet et à sa base. Les espèces de Pommier sont peu nombreuses ; mais les variétés du Pommier commun sont en quelque sorte innombrables. Parmi les premières, on cultive quelquefois dans les jardins : le **POMMIER HYBRIDE**, *Malus hybrida*, Desf., Arb., 2, p. 141, qu'on croit originaire de la Sibérie, et dont les fruits, de la grosseur et de la couleur d'une prune de Mirabelle, relevée de quelques zones rougeâtres, sont acerbes et semi-transparents ; le **POMMIER TOUJOURS VERT**, *Malus sempervirens*, Desf., loc. cit., de l'Amérique septentrionale : ses feuilles sont vertes, luisantes et un peu coriaces ; le **POMMIER A BOUQUETS**, *Malus spectabilis*, Desf., loc. cit. ; cette espèce, qui est originaire de la Chine, forme un arbre de moyenne grandeur et du plus joli effet ; ses fleurs naissent en bouquets à l'extrémité des rameaux ; elles sont roses et semi-doubles ; aussi sont-elles généralement stériles. On cultive encore le Pommier dioïque, le Pommier baccifère, etc. ; mais de toutes ces espèces la plus importante est la suivante :

POMMIER COMMUN. *Malus communis*, DC., Fl. fr. C'est la souche primitive de toutes les variétés que l'on cultive dans les jardins et dans les vergers. Le Pommier, qui vit sauvage dans les forêts, est un arbre de moyenne grandeur qui, lorsqu'il croît en liberté dans les champs, forme une tête hémisphérique, et ressemble en quelque sorte à un vaste parasol très-bombé. Ses fleurs sont grandes, d'une couleur rosée, et s'épanouissent au mois de mai. Quant à ses fruits, leur

forme, leur couleur, leur grosseur sont différentes suivant les diverses variétés. Les unes sont bonnes à manger, les autres au contraire, d'une saveur âpre et désagréable, sont principalement cultivées pour la fabrication du cidre. Les variétés les plus remarquables parmi celles que l'on mange, et surtout celles qui méritent la préférence, sont le *Calville blanc* d'hiver, ou *Bonnet carré*, à fruit conique, relevé de côtes, à peau luisante, d'un jaune clair, et à chair très-sucrée; le *Calville rouge* d'automne, excellente Pomme dont la chair est parfumée de violette; les *Fenouillets*, distingués en gris et en jaune; les *Reinettes*, savoir la *Reinette franche*, qui est une des variétés que l'on conserve le plus longtemps; la *Reinette d'Angleterre*, ou *Pomme d'or*; la *Reinette du Canada*, remarquable par la grosseur de ses fruits; les *Reinettes grises*; le *Pigeonnet*, Pomme moyenne, rouge, très-bonne; les *Rambours*; l'*Api*, ainsi nommée parce que ce fut C. Appius qui rapporta, dit-on, cette variété du Péloponèse. Son fruit est petit, mais aussi bon que beau; et une foule d'autres encore.

Les racines du Pommier ne sont pas pivotantes comme celles du Poirier; aussi cet arbre peut-il prospérer là où le Poirier ne saurait réussir. En général le terrain qui lui convient le mieux est une terre franche, légère et humide; il ne peut végéter dans les terrains secs, sablonneux ou trop calcaires. Mais les arbres cultivés en plein champ fournissent un cidre d'autant meilleur, qu'ils croissent dans un terrain plus pierreux et plus en pente, parce que leurs fruits sont plus petits, et que les sucs qu'ils contiennent, sont moins aqueux et plus élaborés. On multiplie le Pommier par plusieurs procédés. Pour se procurer des sujets, on peut les aller chercher dans les forêts, moyen peu usité, mais qui néanmoins fournit les sujets les plus vigoureux, et surtout les plus durables; ou bien on sème les pepins ou graines, tantôt des espèces sauvages, tantôt des espèces cultivées. Lorsque ces sujets sont formés, ils doivent être ensuite greffés; on s'en sert pour les espèces de plein vent, qui doivent acquérir un assez grand développement. Mais pour les petites espèces, et pour celles que l'on désigne communément sous le nom de Pommiers nains ou Pommiers paradis, on les greffe sur deux variétés de Pommiers sauvages obtenus jadis par le moyen de graines, et désignées sous les noms de *doucin* et de *paradis*. Les sujets greffés sur doucin sont un peu plus forts que ceux qui proviennent de paradis. Le choix du sujet sur lequel on doit opérer la greffe est très-important. Ainsi, comme nous l'avons dit précédemment, pour faire une plantation en plein champ ou dans un grand verger, il faut autant que possible employer des sauvages ou, à défaut de ceux-ci, des *égrins* ou sujets provenus de semences de Pommiers sauvages, parce que ces arbres durent extrêmement longtemps. Pour les Pommiers de jardin, on peut prendre, soit les sujets provenus des pepins de Pommes à couteau, soit les *Doucins* ou les *Paradis*. Ces derniers durent à peine quinze à vingt ans, ce qui est un grand inconvénient, mais ils le rachètent par plusieurs avantages; ainsi un sujet greffé sur sauvageon ne donne de fruit que dix ou douze ans après

avoir été greffé; sur *égrin* ou sur des sujets venus de graines d'espèces à couteau, il faut six à huit ans; tandis que sur *doucin* ou paradis on a des fruits au bout de deux ou trois ans au plus tard. Il est encore à remarquer que les fruits des *Paradis* sont toujours beaucoup plus gros que ceux des autres variétés. Pour multiplier les variétés on se sert de la greffe; la greffe en fente est celle qui devrait toujours être préférée, mais on ne l'emploie guère que pour les individus de plein vent; pour les *Paradis*, on se sert de la greffe en écusson, qui est beaucoup plus facile et moins longue à exécuter. Le bois du Pommier est assez compacte; non-seulement il est très-bon à brûler; à cause des veines qu'il présente, on l'emploie pour des ouvrages de menuiserie.

POMOTIDE. *Pomotis*. FOIS. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Percoides, établi par Cuvier, qui lui assigne pour caractères : des dents en velours; un prolongement membraneux à l'angle de l'opercule; corps comprimé, ovale; une seule nageoire dorsale. On trouve dans les eaux douces de l'Amérique les espèces de ce genre dont on peut considérer comme type la suivante, placée jusqu'ici parmi les Labres.

POMOTIDE A OREILLES. *Pomotis auritus*, CUV.; *Labrus auritus*, L. Son museau est court et très-obtus; son opercule est osseux, terminé en angle obtus; ses nageoires pectorales et ventrales se terminent en pointe; sa couleur est le brun plus ou moins obscur, passant quelquefois au noirâtre; une grande tache noire occupe l'angle de chaque opercule ainsi que son prolongement membraneux, qui s'arrondit en forme d'oreille. Taille, sept pouces.

POMPADOUR. ois. On donne vulgairement ce nom à une espèce de Pigeon, ainsi qu'à un Cotinga.

POMPADOURE. *Pompadoura*. BOT. *V.* CALYCANTHE.
POMPELMOUSE. BOT. Pour Pamplemousse. *V.* ORANGER.

POMPILE. *Pompilus*. FOIS. Espèce du genre *Coryphæne*.

POMPILE. MOLL. *V.* NAUTILE.

POMPILE. *Pompilus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Pompiliens, établi par Latreille aux dépens du genre *Sphex*, de Linné. Caractères : tête comprimée, de la largeur du corselet; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur le vertex. Antennes longues, presque sétacées, insérées au milieu de la face antérieure de la tête, composées d'articles cylindriques, le premier plus gros, le deuxième petit, au nombre de douze dans les femelles et de treize dans les mâles; labre entièrement caché ou peu découvert; mandibules dentelées au côté interne; mâchoires coriaces, terminées par un petit appendice arrondi. Palpes maxillaires notablement plus longues que les labiales, pendantes, de six articles, dont le troisième plus gros, conico-ovale, et les trois derniers presque égaux en longueur; les labiales ont quatre articles à peu près égaux. Lèvre trifide, sa division intermédiaire est plus large et échancrée à son extrémité. Premier segment du tronc plus large que long, transversal, échancré postérieurement; ses côtés prolongés jusqu'à la naissance des ailes. Ailes

supérieures ayant une cellule radiale petite et courte; son extrémité ne s'écartant pas de la côte, et quatre cellules cubitales; la première aussi longue ou plus longue que les deux suivantes réunies; la deuxième recevant, au-delà de son milieu, la première nervure récurrente, la troisième recevant la deuxième nervure récurrente, et la quatrième commencée. Abdomen brièvement pédiculé, ovalaire, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles. Pattes longues, les postérieures surtout; jambes finement dentelées à leur partie extérieure, les intermédiaires et les postérieures munies à l'extrémité de deux épines longues et aiguës, les antérieures d'une seule. Tarses ciliés de poils roides, leurs crochets unidentés à la base. Ces Hyménoptères se rencontrent dans toutes les parties du monde; ils vivent dans les localités chaudes et sablonneuses. C'est dans le sable que les femelles creusent un trou dans lequel est leur nid. Quelques espèces s'emparent des trous qu'elles trouvent tout faits dans le bois. Les Pompiles varient beaucoup pour la taille, ils sont très-vifs; les femelles piquent très-fort. Ces insectes se nourrissent du miel des fleurs; ils les fréquentent aussi pour tâcher d'attraper des Diptères ou des Araignées qu'ils apportent dans leurs trous et qui sont destinés à servir de nourriture à leurs larves qui naissent de l'œuf déposé avec ces cadavres.

POMPILE VOYAGEUR. *Pompilus viaticus*, Fab., Latr., Panzer, *Faun. Germ.*, fasc. 67, f. 16; *Sphex viatica*, Lin. Il est long de huit à neuf lignes, le mâle est beaucoup plus petit: les deux sexes sont noirs, avec les trois premiers anneaux de l'abdomen d'un rouge ferrugineux, bordés de noir postérieurement. Il est très-commun aux environs de Paris.

POMPILIENS. *Pompilii*. 185. Troisième tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, établie par Latreille et à laquelle il donne pour caractères (Fam. nat., etc.): les deux pieds postérieurs une fois au moins plus longs que la tête et le thorax. Antennes des femelles formées d'articles allongés, peu serrés et souvent contournés; prothorax en forme de carré, soit transversal, soit longitudinal, avec le bord postérieur presque droit. Abdomen ovoïde sans rétrécissement, en forme de long pédicule à sa base. Côté interne des deux jambes postérieures offrant une brosse de poils. Latreille distribue de la manière suivante les genres de cette tribu:

I. Palpes presque d'égale longueur; les deux derniers articles des maxillaires et le dernier des labiales, beaucoup plus courts que les précédents. Languette profondément bifide, à lobes étroits et aigus.

Genre: **PEPSIS**.

II. Palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, pendantes; le dernier article de celles-ci et les deux derniers des précédentes peu différents en longueur des autres articles. Languette simplement échancrée.

† Prothorax transversal, une fois au moins plus large que long.

Genres: **POMPILE, CÉROPALE, APORE**.

†† Prothorax presque aussi long que large.

α. Mandibules sans dents au côté interne. Tête convexe, ou moins postérieurement.

Genre: **SALIUS**.

β. Une dent au moins, au côté interne des mandibules. Tête déprimée; ocelles très-petits, écartés.

Genre: **PLANICEPS**.

PONÆA. BOT. Schreber a substitué sans motif ce nom à celui de *Toulicia* d'Ablet, qui d'ailleurs n'est probablement pas différent du *Cupania*. V. ces mots.

PONCE (PIERRE). MIN. Pumite, Cordier. Lave feldspathique, formée de verre boursoufflé, mélangé de cristaux microscopiques plus ou moins abondants; poreuse, légère et rude au toucher. Les cellules dont elle est parsemée sont très-étroites et très-allongées, tantôt parallèles les unes aux autres, tantôt contournées de différentes manières et comme tressées. Cette structure remarquable paraît être le résultat d'un dégagement de matière gazeuse, qui s'est opéré pendant que la masse encore pâteuse. coulait sur un plan incliné, ou s'affaissait sur elle-même. Il en résulte que les Ponces semblent composées de filaments ordinairement d'un gris de perle et comme satinés. Elles ont pour caractère commun de fondre au chalumeau en un émail blanchâtre. Leur texture est assez variée: tantôt elles sont très-légères, à raison des vides nombreux qu'elles offrent dans leur intérieur; tantôt elles sont pesantes, et se rapprochent alors de la Roche vitreuse connue sous le nom d'Obsidienne. Ces matières scorifiques n'ont pas toutes la même origine: on ne doit voir en elles qu'un certain état cellulaire, auquel peuvent être amenées plusieurs des Roches des terrains trachytiques et volcaniques, lorsqu'elles sont soumises à une action incomplète de vitrification. Aussi observe-t-on des passages insensibles de la Ponce aux Roches feldspathiques leucostiniques, telles que le Phonolite, le Trachyte, la Perlite et l'Obsidienne. Les couches ou courants formés par ces Roches ont fréquemment leur surface supérieure recouverte de matières scorifiées, qui sont de véritable Ponce. La couleur dominante de la Ponce est le blanc-grisâtre, tirant quelquefois sur le verdâtre; tantôt cette matière paraît faire partie d'une véritable coulée, comme aux îles Ponces et de Lipari; tantôt elle semble plutôt avoir été lancée par les volcans, en petits fragments qui sont retombés comme une sorte de grêle, et par leur tassement ont produit des amas immenses, comme la Ponce des environs d'Andernach, celle de Campo-Bianco, dans l'île de Lipari, et celle des îles volcaniques de la mer du Sud. Cette Pierre étant ordinairement assez légère pour surnager sur l'eau, on trouve quelquefois, aux Moluques, la mer couverte de Ponces à plusieurs lieues de distance du volcan brûlant qui les a lancées; c'est sans doute une observation de ce genre qui a fait donner à cette Pierre, par les anciens, le nom de *Punex*, *Spuma maris*. On peut distinguer plusieurs variétés de Ponces, quoique les limites qui les séparent soient peu tranchées. 1^o La Ponce commune, grumeleuse, ou filamenteuse; elle renferme souvent de petits cristaux de Feldspath vitreux, de Pyroxène, de Mica bronzé, quelquefois de Hatyne. 2^o La Ponce arénacée (Pumite lapilliforme de Cordier); en masse composée de grains

vitreux, quelquefois homogène, solide et ayant l'apparence d'une matière broyée; dans ce dernier cas, elle a été regardée comme une sorte de Tripoli, ou de Schiste à polir. 5° La Ponce décomposée (Asclérine de Cordier), terreuse, dans un état argiloïde qui lui donne une certaine analogie avec le Kaolin. C'est dans cette Ponce altérée que l'on trouve en Hongrie l'Opale résinite xyloïde, d'un brun rougeâtre orangé. La dureté des molécules de la Ponce la rend propre à divers usages. La variété commune, qui est très-répan due dans le commerce, et qui vient principalement des îles Ponces et de Lipari, s'emploie pour polir le bois, l'ivoire et les métaux; en Orient et même en Europe, on s'en sert au bain pour adoucir la peau et effacer les durillons des pieds. Réduite en poudre et mêlée avec la chaux, elle fournit un ciment qui prend une grande dureté sous l'eau. La Ponce arénacée est employée aux environs de Tokai en Hongrie, comme pierre à bâtir; elle est solide, légère, se taille avec facilité et conserve bien ses arêtes et ses moulures. La Ponce décomposée a été employée comme Kaolin dans quelques fabriques de faïence fine et à la manufacture de porcelaine de Vienne.

PONCELÉTIE. *Poncelétia*. BOT. Genre de la famille des Éparicidées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 554) qui l'a ainsi caractérisé : calice foliacé; corolle brièvement campanulée, imberbe et quinquéfide; étamines hypogynes, dont les anthères sont peltées un peu au-dessous de leur milieu, à cloison bordée; point de petites écailles hypogynes; placentas de la capsule adnés à une colonne centrale.

PONCELÉTIE SPRENGÉLIOÏDE. *Poncelétia sprengeloides*, R. Br. C'est un très-petit arbrisseau, dressé, à rameaux effilés, nus, non marqués d'anneaux après la chute des feuilles, les florifères très-fragiles; les feuilles sont presque amplexicaules, cuculliformes à la base. Les fleurs sont solitaires et dressées au sommet des rameaux. Nouvelle-Hollande.

Du Petit-Thouars avait établi un autre genre *Poncelétia*; mais il a été réuni au genre *Spartina*. V. ce mot.

PONCIRADE. BOT. L'un des noms vulgaires de *Melissa officinalis*, L.

PONCIRE. BOT. L'une des nombreuses variétés de Citrons.

PONCTURELLE. *Puncturella*. MOLL. Lowe propose de donner ce nom à un groupe qui doit former un genre distinct dans la famille des Calyptacées; il en trace ainsi les caractères : test patellaire, avec le sommet droit ou légèrement contourné en spire; canal fort grand, prenant du sommet et se continuant jusque dans la perforation qui est oblique. Le dessous de la coquille est concave, voûté, à trou ovale, tapissé de piqûres. Lowe ne décrit point l'animal et donne à la seule espèce connue le nom de *Puncturella Flemingii*.

PONDEUSE. BOT. Nom vulgaire de la Mélongène. V. MORELLE.

PONÈRE. *Ponera*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, pour une plante du Mexique, qui lui a offert les caractères suivants : périgone membraneux; ses folioles extérieures ou sépales, sont con-

niventes, soudées en forme de poche à leur base, et les latérales un peu plus grandes; folioles intérieures plus étroites que les extérieures; labelle postérieur, à onglet concave, articulé avec la base prolongée des folioles extérieures du périgone; son limbe ou sa lame est linéaire, réfracté, subsagitté, tronqué, un peu échanuré; gynostème continu avec l'ovaire, semi-cylindrique; anthère à deux loges; quatre masses polliniques, collatérales, à caudicules réfléchis.

PONÈRE A FEUILLES DE GRAMEN. *Ponera Graminifolia*, Lindl. C'est une plante herbacée, épiphyte; à tige dressée, simple, filiforme, arrondie; à feuilles linéaires, canaliculées. Les fleurs sont réunies en une grappe qui s'échappe de l'aisselle de la feuille terminale; elles sont petites, accompagnées de bractées ovales et aiguës.

PONÈRE. *Ponera*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Formicaires, établi par Latreille et très-voisin de son genre Fourmi dont il ne diffère que parce que les femelles et les neutres ont un aiguillon, ce qui n'a lieu chez aucune espèce de Fourmi. Les Myrmices, Œcodomes et Cryptocères ont bien aussi un aiguillon; mais ils diffèrent des Ponères parce qu'ils ont le pédicule de l'abdomen composé de deux nœuds, tandis qu'il n'y en a qu'un chez les Ponères. Les Polyergues en diffèrent parce qu'elles n'ont point d'aiguillon. Ces Formicaires vivent en sociétés nombreuses; leurs mœurs sont entièrement semblables à celles des Fourmis.

PONÈRE RESSERRÉE. *Ponera contracta*, Latr., Gen. Crust., etc.; *Formica contracta*, Latr., Hist. nat. des Fourmis, p. 195, pl. 7, f. 40. Elle est longue de deux lignes. Le Mulet n'a presque point d'yeux, et vit sous les pierres en sociétés peu nombreuses; il est noir, presque cylindrique, avec les antennes et les pieds d'un brun jaunâtre.

Quelques espèces exotiques atteignent jusqu'à huit et dix lignes de longueur.

PONGAM OU PONGAMIE. *Pongamia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi d'abord par Lamarck, dans l'Encyclopédie, sous le nom de *Galedupa*. Ce nom ne fut point admis, parce que Lamarck avait cité à tort comme synonyme une plante anciennement nommée *Galedupa* par Rumph; et Ventenat (Jardin de Malmaison, n° 28) lui substitua le nom de *Pongamia*, qui a été généralement adopté. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 416) a placé ce genre dans la tribu des Dalbergiées, et l'a ainsi caractérisé : calice en forme de coupe à cinq dents, obliquement tronqué; corolle papilionacée, à cinq pétales onguiculés; dix étamines monadelphes, la gaine fendue supérieurement, et la dixième étamine à moitié libre; gousse légèrement stipitée, comprimée, plane, indéhiscence, pointue, uniloculaire, renfermant une ou deux graines.

PONGAMIE GLABRE. *Pongamia glabra*, Vent., loc. cit.; *Robinia mitis*, L.; *Galedupa Indica*, Lamk., et *Dalbergia arborea*, Willd. C'est un arbre à feuilles imparipinnées, à folioles opposées, et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes. De l'Inde.

PONGATIE. *Pongatium*. V. SPHÉNOCLEE.

PONGELION. BOT. Rhéede (*Hort. Malab.*, vol. 6, tab. 15) a décrit et figuré sous ce nom, adopté par Adanson, l'*Ailanthus glandulosa*, Desf. V. AILANTHE.

PONGO. MAM. V. ORANG.

PONGOLAM. BOT. (Rhéede.) Synonyme de *Putranjiva*. V. PUTRANJIVE.

PONTÉDÉRIACÉES. *Pontederiaceæ*. BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones périgynes, établie par le professeur Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 1, p. 265) et qui comprend les genres *Pontederia*, L., et *Heteranthera*, Beauvois. Ses caractères sont les suivants : fleurs solitaires ou disposées en épis denses ou en ombelle, qui naissent de la gaine des feuilles. Leur calice est monosépale, tubuleux, à six divisions plus ou moins profondes, égales ou inégales et formant deux lèvres; le nombre des étamines varie de trois à six; elles sont insérées au tube du calice; leurs filets sont quelquefois inégaux. L'ovaire est libre ou semi-infère, à trois loges contenant chacune plusieurs ovules insérés à leur angle interne. Leur style est grêle, simple, terminé par un très-petit stigmate simple ou légèrement trilobé. Le fruit est une capsule quelquefois un peu charnue, à trois loges ou plus rarement à une seule, contenant chacune une ou plusieurs graines attachées à leur angle interne, et s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ces graines offrent un hile ou point d'attache extrêmement petit, et un endosperme farineux, qui contient un embryon dressé ayant la même direction que la graine. Les deux genres qui forment cette famille se composent de plantes herbacées, vivaces, croissant en général dans l'eau ou nageant à sa surface; leurs feuilles sont alternes, engainantes à leur base, ayant la gaine fendue. Ces deux genres faisaient autrefois partie des Narcissées dont ils ont été retirés pour former une famille distincte. Cette famille a de grands rapports, d'une part avec les Commelinées, dont elle diffère par son embryon ayant la même direction que la graine, ce qui est le contraire pour ces dernières, par son hile punctiforme, par son calice tubuleux et uniforme et par son ovaire à loge polysperme. D'une autre part, elle a beaucoup d'affinité avec les Liliacées, dont elle ne diffère guère que par le port des végétaux qui la composent, en sorte qu'il serait peut-être possible de les y réunir comme une simple tribu.

PONTÉDÉRIE. *Pontederia*. BOT. Genre d'abord placé dans la famille des Narcissées, mais qui est devenu le type d'une famille nouvelle, sous le nom de Pontédériacées. V. ce mol. Le genre Pontédérie, établi par Linné, offre un calice monosépale, coloré, tubuleux, infundibuliforme, à six divisions inégales et souvent comme bilabié; six étamines dont trois sont insérées au tube du calice et trois à son limbe. Le fruit est une capsule légèrement charnue, à trois loges polyspermes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, vivant en général dans l'eau, ayant des feuilles alternes et engainantes; des fleurs en épis ou en sertules, qui naissent des gaines des feuilles. Toutes sont exotiques, les unes originaires des deux Amériques, comme *Pontederia cordata*, L., qu'on cultive quelquefois dans les jardins, *Pontederia azurea*, Swartz, *Pontederia ro-*

tundifolia, L., Suppl.; les autres d'Afrique, *Pontederia natans*, Beauv., etc.; quelques-unes sont de l'Inde : *Pontederia hastata*, L., *Pontederia vaginalis*, L., *Pontederia dilatata*, Ait., etc.

PONTÉDÉRIÉES. BOT. Pour Pontédériacées. V. cemot.

PONTHIÈVE. *Ponthieca*. BOT. Rob. Brown (*Hort. Kew.*, 5, p. 199) appelle ainsi un genre de la famille des Orchidées, qu'il a formé pour une espèce de *Neottia*. Ce genre diffère du *Neottia* par son labelle et les divisions intérieures de son calice, qui sont insérées au gynostème.

PONTHIÈVE GLANDULEUSE. *Ponthieva glandulosa*, R. Br.; *Neottia glandulosa*, Sims, Bot. Mag., 842. Ses feuilles sont ovales, pliées à leur base et marquées d'une multitude de nervures peu apparentes; les fleurs sont d'un blanc verdâtre, avec le gynostème taché de rouge; elles sont éparses, portées chacune sur un pédicelle allongé au sommet d'une tige droite. On la trouve dans l'Inde.

PONTIANE. BOT. L'un des anciens noms du Tabac.

PONTIE. *Pontia*. CRUST. Genre de Crustacés établi dans l'ordre naturel, entre les Décapodes Macroures Schézipodes et les Crustacés des ordres inférieurs, par Milne Edwards. La forme générale du petit animal, type du genre, rappelle un peu celle de la Ligie, mais il est plus aplati et plus allongé postérieurement. La tête n'est pas très-distincte du thorax; antérieurement, elle est terminée par un rostre aigu, qui est un peu mobile et paraît formé de deux articles. Les yeux sont au nombre de deux, assez petits et sessiles; les antennes supérieures sont très-longues, sétacées et formées d'un grand nombre d'articles; les inférieures sont bifides, et garnies de poils à leur extrémité qui est plate et élargie; elles sont dirigées en bas, et paraissent remplir l'office de pattes natatoires ou de pieds-mâchoires. Le thorax est formé de six anneaux dont les deux antérieurs sont les plus larges, et les autres diminuent progressivement de grandeur. Les cinq derniers supportent autant de paires de pattes bifides, ciliées, dirigées en arrière et propres seulement à la natation; le second segment thoracique, qui supporte la première paire de pattes, soutient aussi une paire d'appendices très-larges, bifides et garnis d'un grand nombre de longs poils rameux; ces derniers appendices, que l'on doit considérer comme des pieds-mâchoires, sont dirigés en avant, et cachent complètement la bouche ainsi que les pieds-mâchoires; ceux-ci, au nombre de deux paires, diffèrent beaucoup par leur forme : la première, c'est-à-dire celle qui recouvre les mandibules, est courte, large, garnie d'un assez grand nombre de poils, et formée de quatre articles; la suivante est au contraire grêle et allongée. La troisième a été décrite ci-dessus. L'abdomen est divisé en deux segments : le premier supporte une paire de fausses pattes rudimentaires; le second est terminé par deux appendices en forme de spatule, biarticulés et ciliés. Ce Crustacé diffère essentiellement de tous les autres animaux de la même classe déjà étudiés. Le nombre et la disposition de ses pattes le rapprocheraient de certains Mysis, mais il s'en éloigne beaucoup par la structure de son thorax qui est assez semblable à celui des

Isopodes et des Amphipodes. Enfin, la forme de son rostre et de ses antennes rappelle ce que l'on voit dans quelques Entomostracés.

PONTIE DE SAVIGNY. *Pontia Savignyi*, M. Edw., An. des Sc. nat., t. XIII, pl. 14. Dos d'un blanc argenté et nacré, entouré d'une bordure assez large, d'un vert émeraude. Cet animal nage sur le ventre et se meut avec une vivacité extrême. On le trouve près du Croisic en Bretagne.

PONTIE. *Pontia*. 185. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établi par Fabricius, et renfermant les Piérides de Schranck et Latreille. *V. PIÉRIDE.*

PONTOBELLE. *Pontobdella*. ANNÉL. Ce genre a été établi par Leach; Savigny lui a substitué le nom d'Albione, *Albione* (Ouvrage d'Égypte, Syst. des Annél., p. 110); il le range dans la deuxième section de la famille des Sanguées, et lui donne pour caractères distinctifs : ventouse orale très-concave; mâchoires réduites à trois points saillants; six yeux disposés sur une ligne transverse; ventouse anale exactement terminale. Les espèces de ce genre ont le corps cylindrico-conique, aminci vers la ventouse antérieure, composé d'anneaux quaternés, c'est-à-dire ordonnés quatre par quatre, inégaux, hérissés de verrues; les huit anneaux compris entre le quinzième et le vingt-quatrième sont courts et serrés; ils offrent dans la jonction du dix-septième au dix-huitième, et dans celle du vingtième au vingt et unième les deux orifices de la génération. La bouche est très-petite, située dans le fond de la ventouse orale, plus près de son bord inférieur; elle est munie de mâchoires réduites à trois points saillants et peu visibles. La ventouse orale, formée par un seul segment, est séparée du corps par un fort étranglement très-concave, en forme de godet; son ouverture est oblique, elliptique, sensiblement longitudinale et garnie d'un rebord. La ventouse anale est très-concave et bordée. Les Pontobelles ou Albiones sont toutes marines; elles se nourrissent du sang des Raies et autres Poissons.

ALBIONE ÉPINEUSE. *Albione muricata*, *Pontobdella muricata*, Lam.; *Pontobdella spinulosa*, Leach; *Hirudo muricata*, L. On la trouve communément sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée; elle s'attache aux Raies et à d'autres Poissons.

PONTOCARDE. *Pontocardia*. ACAL. Genre de Zoophytes, que Lesson définit ainsi : corps libre, simple, gélatineux, consistant, ovaliforme, échancré supérieurement de manière à affecter une forme de cœur, aminci et rétréci en bas; nulle trace de viscères; un canal translucide, en croix, occupant l'intérieur, composé d'une branche plus longue, transversale, et d'une plus courte, verticale, ayant à son sommet une bouche correspondant à une autre ouverture placée à la partie inférieure du Zoophyte : hyalinité parfaite. La place de ce genre serait peut-être à côté de celui nommé *Gleba*, ou dans les Acalèphes libres, près des Diphies.

PONTOCARDE CROISE. *Pontocardia cruciata*, Less. C'est un Zoophyte de consistance molle, d'un blanc de cristal hors de la mer, nuageux, et ne paraissant que comme une croix délicate dans l'eau. Le pourtour

de la bouche inférieure est d'un jaune pâle. On ne voit aucune trace de nucléus. Des sortes de très-petits tubes entortillés et blancs sillonnent le dedans de la croix. Ce Zoophyte est un peu moins grand qu'une pièce d'un franc; il est assez régulièrement cordiforme, et l'échancrure supérieure est profonde et concave. Trouvé dans l'Océan Pacifique, par les 27° 30' de latitude sud, près de l'île de Guébé.

PONTONIE. *Pontonia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, section des Hétérochèles, famille des Macroures, tribu des Salicoques, institué par Latreille, avec les caractères suivants : carapace courte et renflée; front armé d'un rostre court, mais robuste et infléchi; yeux cylindriques, saillants et très-mobiles; antennes internes courtes, avec le premier article de leur pédoncule très-large, lamelleux en dehors, les suivants petits et cylindriques; deux filets terminaux dont l'un très-court et l'autre bifide à l'extrémité; antennes externes s'insérant au-dessous et au dehors des précédentes, avec leur appendice lamelleux, grand et ovalaire; pieds-mâchoires externes petits et très-étroits dans toute leur longueur; palpes des quatre premières paires didactyles : celles de la première sont grêles et terminées par une main bien formée, mais très-petite; les mains de la seconde paire sont au contraire très-grandes et de grosseur très-inégale; les suivantes médiocres, monodactyles et terminées par un tarse presque rudimentaire : abdomen grand; branchies bien développées, au nombre de cinq de chaque côté.

PONTONIE ARMÉE. *Pontonia armata*, Edw. Carapace armée d'une petite épine près de la base des antennes externes et déprimée près de l'insertion des yeux; rostre ne dépassant pas la moitié de la longueur de l'écaille des antennes externes; abdomen très-gros; pattes de la seconde paire médiocres et peu renflées. Couleur rougeâtre. Taille, deux pouces. Des côtes de la Nouvelle-Irlande.

PONTOPHILE. *Pontophilus*. CRUST. Nom donné par Leach (*Mal. Podophil. Britan.*) à un genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, qui ne diffère des Crangons, de Fabricius, que par la longueur relative des deux derniers articles des pieds-mâchoires extérieurs, ou du premier article du pédoncule des antennes inférieures. Dans les Pontophiles, cet article se prolonge au delà du milieu de la longueur de l'écaille annexée au pédoncule; le dernier article des pieds-mâchoires extérieurs est presque une fois plus long que le précédent et pointu. Dans les Crangons, il est de sa longueur et obtus; le premier article des antennes est plus court. Risso avait établi ce genre sous le nom d'Egeon. Latreille ne l'a pas adopté et il le réunit à son genre Crangon. *V. ce mot.*

PONTOPIDANA. BOT. Scopoli a donné ce nom au *Couroupita Guianensis* d'Aubl., ou *Lecythis bracteata*, Willd. *V. COUROUPITA* et *LECYTHIS*.

POO-BOOK. OIS. Espèce du genre Engoulevent. *V. ce mot.*

POONAH-LITE. MIN. Brooke a donné ce nom à une substance particulière, qui accompagnait de l'Apophyllite de Poonah, dans les Indes, et que lui avait envoyée Heuland. Cette substance était en cristaux prismatiques

rhomboïdaux de 92° 20', traversant des masses d'apophyllite et leur gangue; son aspect est assez semblable à celui de certaines méso-types; sa pesanteur spécifique est 2,26. Gmelin l'a trouvée composée de : silice 45,54; alumine 50,44; chaux 10,19; soude 0,65; eau 15,58.

POPO-AROWRO. ois. Espèce du genre Coucou. *V.* ce mot.

POOTIA. bot. Ce genre est le même que le *Canscora* de Lamarck.

POPEL. moll. (Adanson). Dénomination appliquée au *Cerithium radula*. *V.* CÉRÏTE.

POPETUÉ. ois. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

POPILLIE. *Popillia*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Leach, aux dépens du genre Hanelon d'Olivier, pour une espèce indienne, qui lui a offert pour caractères distinctifs : antennes de neuf articles dont le premier en massue et dilaté à sa partie supérieure, le deuxième globuleux, le troisième cylindrico-conique, un peu plus long que le précédent, les trois suivants cupulaires, diminuant de longueur en approchant de la massue qui est ovale-oblongue et un peu velue; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique, beaucoup plus long que le précédent; palpes labiales fort courtes; chaperon transversal, rebordé, séparé de la tête par une suture transverse, avec ses angles antérieurs arrondis; corps large et déprimé; corselet beaucoup plus étroit en avant qu'à sa partie postérieure; écusson grand et triangulaire; élytres recouvrant des ailes et laissant à nu l'extrémité de l'abdomen; pattes de longueur moyenne; deux dents au côté externe des jambes antérieures; les intermédiaires et les postérieures garnies de petites épines placées par lignes transversales; dernier article des tarses aussi long ou plus long que les quatre autres réunis.

POPILLE BIPONCTUÉE. *Popillia bipunctata*, Lepell.; *Melolontha bipunctata*, Oliv. Il est noir, avec la tête et le corselet cuivres; il a deux taches blanches sur l'abdomen à l'extrémité. Taille, six lignes.

POPINETTE. ois. Synonyme vulgaire de Mésange à longue queue. *V.* MÉSANGE.

POPOWIE. *Popowia*. bot. Genre de la famille des Anonacées, établi par Endlicher pour une plante de l'île de Java, que le docteur Blume avait placée d'abord dans le genre *Bocagea*. Caractères : calice à trois divisions décidues; corolle composée de six pétales hypogygnes, disposés sur deux rangs, réunis en globe; les extérieurs plus courts, les intérieurs épais, avec l'extrémité onguiculée et infléchie; douze étamines hypogygnes, insérées avec les pétales, toutes fertiles et unéiformes; filaments presque nuls; anthères à deux loges, ovales, à connectif tronqué, à bords adnés extérieurement et formant un angle, déhiscentes longitudinalement; six ovaires sessiles, composites, libres, à une loge renfermant deux ovules anatropes superposés, insérés au milieu de la suture ventrale; stigmates sessiles, obtus, verruculeux; baies globuleuses, solitaires par avortement, sessiles, uniloculaires et monospermes; semence subglobuleuse.

POPOWIE PISOCARPE. *Popowia pisocarpa*, End.; *Bocagea pisocarpa*, Bl. C'est un arbre à rameaux très-étalés, un peu penchés; feuilles alternes, elliptico-oblongues, arrondies inégalement à la base, très-entières, marquées en dessous de veines tomenteuses; fleurs en faisceaux opposés aux feuilles et pédonculées.

POPPIGIE. *Poppigia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Presl, aux dépens du genre *Cæsalsipinia*. Caractères : tube du calice subcampanulé, subgibbeux postérieurement vers la base; son limbe est partagé en cinq pétales insérés à l'orifice du calice, alternes avec ses divisions, oblongs, rétrécis à leur base, le postérieur plus grand; dix étamines insérées avec les pétales, dressées, égales et toutes fertiles; filaments soudés par leur base et glabres; anthères ovales; ovaire stipité, comprimé, aigu, dressé du côté de la suture, séminifère, convexe de l'autre, cilié, velu à la base, et multiovulé; style très-court; stigmate obliquement tronqué, callosa-marginé, finement frangé. Le fruit est un légume comprimé.

POPPIGIE PROCÈRE. *Poppigia procera*, Pr.; *Cæsalsipinia procera*, Popping. C'est un arbre élevé, à feuilles simplement et brusquement pennées, dont les folioles, opposées par paires nombreuses, sont privées de stipules. Les fleurs sont jaunes, réunies en panicules terminales. De l'île de Cuba.

Deux autres genres ont été proposés sous le nom de Poppigie : l'un par Kunze, *in Reichenb. Cons.*, p. 212 a, ne diffère pas du genre *Tecophilæa*, de Bertero; l'autre par Bertero, *Bullet. des Sc. nat.*, 1850, p. 109, a été réuni au genre *Citarexylon*, de Linné.

POPPYA. bot. Le genre institué sous ce nom par Necker, a été réuni au genre *Momordica*, de Linné.

POPULAGE ET POPULAGO. bot. *V.* CALTHA.

POPULUS. bot. *V.* PEUPLIER.

PORANE. *Porana*. bot. Genre de la famille des Convolvulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice à cinq folioles lancéolées, obtuses, persistantes et agrandies avec le fruit; corolle monopétale, campanulée, divisée jusqu'à la moitié, en cinq segments aigus et égaux entre eux; cinq étamines alternes avec les segments de la corolle, non saillantes; ovaire supère, presque rond, surmonté d'un style filiforme, de la longueur des étamines, persistant, bifide, et terminé par des stigmates capités; fruit capsulaire bivalve. Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, avait indiqué les affinités de ce genre avec l'*Ehretia* et les Borraginées, mais tous les auteurs modernes l'ont rapporté aux Convolvulacées. L'espèce qui en forme le type, *Porana volubilis*, Burmann, *Flor. Ind.*, p. 51, tab. 21, est un arbrisseau grimpant, à feuilles distantes, ovées, acuminées, et à fleurs en grappes lâches. Cette plante croît à Java. Palisot-Beauvois en a décrit et figuré (*Flore d'Oware*, p. 65, tab. 49) une seconde espèce sous le nom de *Porana acuminata*.

PORANGA. ois. Pison (*Hist. nat. Brésil*, p. 80, l. 111) a figuré sous le nom de *Mutu-Poranga*, le *Craux Alector* des méthodes. *V.* Hocco.

PORANTHÈRE. *Poranthera*. bot. Sous le nom de *Poranthera ericifolia*, Rudge a décrit et figuré

(*Transact. Soc. Linn.*, vol. x, p. 502, tab. 52, fig. 2) une plante qui appartient à la Pentandrie Trigynie, L., mais dont les affinités naturelles ne sont pas bien déterminées, quoiqu'il paraîtrait, d'après une note de Sweet (*Hort. Britan.*, 2, p. 492), qu'on doive le rapporter aux Rutacées. Cependant, ni Adr. De Jussieu, ni De Candolle, n'ont mentionné ce genre lorsqu'ils ont revu complètement cette famille. Il appartient probablement à la petite famille des Trémadrées de R. Brown, également composée de plantes de la Nouvelle-Hollande, qui offrent des caractères à peu près semblables. Le *Poranthera ericifolia* est un arbrisseau dont la tige est divisée en rameaux étalés, garnis de feuilles nombreuses, linéaires, imbriquées. Les fleurs forment un corymbe dense et terminal. Chacune d'elles est dépourvue de calice; la corolle est composée de cinq pétales oblongs, très-entiers; les étamines, au nombre de cinq, ont leurs filets du double de la longueur des pétales; les anthères quadriloculaires, terminées par des pores; trois fruits capsulaires polyspermes. Cette plante croît aux environs du port Jackson.

PORAQUEIBA. bot. Aublet a donné ce nom à un arbrisseau originaire de la Guiane, qu'il décrit et figure sous le nom de *Poraqueiba Guianensis*, tab. 47. Cet arbuste, selon Richard père, est très-touffu, très-rameux et acquiert quelquefois jusqu'à trente pieds d'élévation. Son écorce est cendrée et couverte de petits points proéminents. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, très-grandes, ovales, acuminées, entières, glabres, blanchâtres à leur face inférieure; le pétiole, long d'environ un pouce, est canaliculé. Les fleurs sont très-petites, d'un jaune verdâtre, très-caduques, formant des grappes axillaires, presque simples et plus courtes que les feuilles. Le calice est très-petit, monosépale, à cinq divisions obtuses et persistantes. La corolle est formée de cinq pétales valvaires, légèrement cohérents entre eux par leur base, lancéolés, aigus, un peu épais, offrant à leur face interne une lame longitudinale légèrement proéminente. Les étamines, au nombre de cinq, sont alternes avec les pétales; leurs filets sont subulés ou peu dilatés à leur base; leurs anthères terminales, rapprochées, subcordiformes et à deux loges introrsés, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Les étamines sont insérées tout à fait à la base du calice. L'ovaire est libre, globuleux, à une seule loge; il se termine supérieurement par un style très-court, au sommet duquel est un stigmate très-petit, et qui paraît simple. Le fruit qui n'est pas à son état de maturité parfaite, est ovoïde, terminé en pointe, du volume d'un gros pois, charnu, accompagné à sa base par le calice.

Il est fort difficile de déterminer la place de ce genre dans la série des ordres naturels. De Jussieu l'avait rapproché des Berbéridées, mais il ne peut y demeurer. Il paraît plutôt avoir quelques rapports avec les Térébinthacées ou les Aurantiacées.

PORC. zoot. C'est l'un des noms vulgaires du Cochon. On l'a étendu à d'autres animaux avec quelque épithète. Ainsi l'on a appelé :

Porc ou Poisson Porc, le Humantin, sorte de Squal, le *Balistes Capriscus*, etc.

Porc de Rivière, le Cabiais.

Porc de Mer, le Marsouin.

Porc à Musc, le Pécaré, etc.

PORC-ÉPIC. *Hystrix.* MAM. C'est, suivant tous les auteurs systématiques, et même suivant tous les zoologistes modernes, à l'exception de Lacépède, de F. Cuvier, de Ranzani, de Temminck et de Lesson, un genre de Rongeurs à clavicules incomplètes, comprenant toutes les espèces qui présentent les caractères suivants : deux incisives supérieures très-fortes, lisses antérieurement, terminées en biseau; deux inférieures fortes et un peu comprimées latéralement; molaires au nombre de quatre de chaque côté et à chaque mâchoire; toutes sont de forme cylindrique, et marquées sur leur couronne de quatre ou cinq empreintes enfoncées; tête forte; museau très-gros et renflé; oreilles courtes, arrondies; langue hérissée d'écaillés épineuses; pieds antérieurs à quatre doigts, les postérieurs ordinairement à cinq, tous armés d'ongles robustes; un rudiment de pouce avec un ongle obtus aux pieds de devant. Des piquants plus ou moins longs sur le corps, quelquefois entremêlés de poils; queue plus ou moins longue, quelquefois prenante (Cuv., Règne Anim., t. 1, p. 208, et Desm., Mammif., p. 544). Ce genre, ainsi établi, comprend, dans l'état présent de la science, cinq ou six espèces assez bien déterminées, et deux ou trois autres très-obscurées, répandues dans l'Europe méridionale, l'Asie, l'Afrique et les deux Amériques. Toutes se trouvent liées entre elles par des rapports que l'on doit considérer comme assez intimes pour qu'elles ne puissent être éloignées les unes des autres, mais qui cependant n'empêchent pas qu'on ne puisse signaler parmi elles plusieurs types génériques. C'est ce que Lacépède a indiqué le premier en formant aux dépens du groupe des *Hystrix* son genre Coendou, et ce que Fr. Cuvier a démontré d'une manière rigoureuse, dans un Mémoire où l'on pourrait peut-être signaler quelques déterminations un peu hasardées, mais que les vues philosophiques qu'il renferme, et des idées très-ingénieuses sur quelques-uns des principes de la science zoologique, font regarder comme éminemment remarquable. Dans ce Mémoire, publié dans le t. IX des Mém. du Mus., p. 415, l'auteur propose de diviser le groupe des Porcs-Épics en cinq genres ou sous-genres qu'il désigne sous les noms d'*Hystrix*, d'*Acanthion*, d'*Erethizon*, de *Synæther* et de *Sphiggurus*, et que nous allons rapidement passer en revue, en indiquant seulement les caractères différentiels propres à chacun d'eux.

† **PORCS-ÉPICS** proprement dits, *Hystrix*.

Les caractères assignés par Fr. Cuvier, à ce premier groupe, sont les suivants : mâchoires à peu près égale grandeur, circulaires et divisées par des échancrures transverses qui, en s'effaçant, laissent au milieu de la dent des rubans plus ou moins longs, irréguliers, dessinés par l'émail; incisives supérieures unies et arrondies en devant, naissant de la partie antérieure et inférieure des maxillaires; et les inférieures, semblables aux supérieures par la forme, naissant à quelques lignes au-dessous du condyle. Pieds plantigrades; queue rudimentaire; œil très-petit, à pupille ronde;

oreille peu étendue, arrondie; fentes des narines longues, étroites, s'étendant, en se recourbant légèrement sur les côtés du museau, et se réunissant au-dessus de la lèvre supérieure; la peau qui entoure les narines, nue, épaisse et non glanduleuse; poils du dessous du corps courts, peu épais et peu épineux; de longues soies flexibles, répandues entre les longues épines du dos; côtés du museau et dessus des yeux garnis d'épaisses et longues moustaches.

PORC-ÉPIC D'ITALIE. *Hystrix cristata*, L.; le Porc-Épic, Buff., t. XII, pl. 51. Sa taille est de plus de deux pieds, sans comprendre la queue qui est extrêmement courte. Les piquants, qui couvrent la partie supérieure du corps, sont colorés par de grandes zones de blanc et de noirâtre, et présentent des stries longitudinales; ils sont très-pointus, très-épais, et généralement aussi très-longs, principalement sur le dos où l'on en voit qui ont jusqu'à un pied de long et quelquefois davantage; le cou, les épaules, la poitrine, le ventre et les jambes n'ont au contraire que des piquants très-courts, très-grêles, colorés uniformément de brun-noirâtre, et terminés par un filament très-flexible. Des piquants de même nature, mais beaucoup plus longs, se retrouvent aussi, mêlés avec un grand nombre de soies très-longues, sur la nuque et le sommet de la tête où ils composent une sorte de crinière ou plutôt une huppe qui a plus d'un pied de long. C'est ce caractère qui a valu au Porc-Épic d'Italie le nom spécifique d'*Hystrix cristata*; mais le caractère le plus remarquable que présente ce Porc-Épic est, sans contredit, la forme des poils qui garnissent la queue. Ce sont des tuyaux creux, blancs, à parois minces, longs de deux pouces environ, coupés transversalement à leur extrémité, et supportés à leur base par un pédicule délié, long d'un pouce environ. Enfin le bout du museau et l'extrémité des pieds sont garnis de petites soies rudes, de couleur brunâtre, et les moustaches, dont la longueur est considérable, sont d'un noir brillant. Ce Porc-Épic, principalement répandu dans le sud de l'Italie, existe aussi en Espagne et en Grèce. Il se nourrit de racines, de bourgeons, de graines et de fruits sauvages, et vit dans des terriers à plusieurs issues, qu'il se creuse loin des lieux habités, et où il reste solitaire et caché pendant toute la durée du jour. Lorsqu'il est irrité ou effrayé, il redresse tous ses piquants, à la manière du Hérisson. Le Porc-Épic n'est pas ordinairement placé au nombre des animaux hibernants. Il paraît cependant qu'il hiverne, mais son sommeil est peu profond, et il se réveille dès les premiers beaux jours du printemps. C'est au mois de mai que l'accouplement a lieu, et c'est au mois d'août que les petits naissent; ils ont alors neuf pouces environ, et sont déjà couverts de petits poils épineux de six ou sept lignes de long.

On trouve dans l'Inde, au Sénégal, en Barbarie et au cap de Bonne-Espérance, des Porcs-Épics très-semblables à l'*Hystrix cristata*. Il est vraisemblable, et plusieurs auteurs ont déjà émis cette opinion, que l'on trouvera, parmi eux, le type d'une ou de plusieurs espèces nouvelles; Fr. Cuvier (*loc. cit.*) a même déjà désigné l'un d'eux sous le nom d'*Hystrix Senegalica*, et Sykes un autre qu'il a décrit dans les *Proceedings*

of the Zoological Society of London, 1851, p. 105, sous le nom de *Hystrix leucurus*, à cause de sa queue blanche.

PORC-ÉPIC DE MALACCA. *Hystrix Malacca*; *Hystrix fasciculata*, Sh. Ses formes générales le rapprochent du Porc-Épic d'Italie, mais il s'éloigne de celui-ci par sa queue de moyenne longueur, nue et écaillée jusque vers sa pointe, terminée par un bouquet de poils rudes, longs et aplatis en forme de lanières que l'on a comparées à des rognures de parchemin. Le museau est revêtu d'une peau noire; les yeux sont noirs et petits; les oreilles petites et arrondies, le dessus du corps hérissé de piquants longs, aplatis, sillonnés dans toute leur longueur d'une rainure, et colorés par grands anneaux alternativement noirs et blancs; le ventre couvert de soies blanchâtres, et les jambes de poils d'un brun noir. Cette espèce habite la presqu'île de Malacca.

†† ACANTHIONS, *Acanthion*.

Fr. Cuvier n'a établi ce sous-genre que sur l'examen de deux crânes présentant un système dentaire absolument analogue à celui du Porc-Épic d'Italie, mais dans lequel le chanfrein est presque droit, au lieu d'être, comme chez celui-ci, extrêmement arqué. Les os propres au nez, les frontaux, les pariétaux présentent aussi quelques différences; mais il faut avouer que dans l'état présent de la science, ce genre ne peut être admis que provisoirement. Il en est de même des deux espèces indiquées par Fr. Cuvier sous les noms d'*Acanthion Javanicum* et d'*Acanthion Daubentonii*.

††† ÉRÉTHIZONS, *Erethizon*.

Ce groupe et les deux suivants sont propres à l'Amérique; tous trois présentent des caractères communs, qui les éloignent des Porcs-Épics de l'ancien monde, un peu plus que les *Hystrix* ne s'éloignent des *Acanthion*, et un peu plus que les *Synatheris* ne s'éloignent des *Sphiggurus*. Les dents de toutes les espèces américaines sont plus simples et à contour moins anguleux, et la plante est susceptible de se ployer de manière à embrasser et à saisir les corps, d'où résulte, pour les Porcs-Épics américains, la possibilité de monter et de se percher sur les arbres. Quant aux caractères propres aux Éréthizons, Fr. Cuvier les indique à peu près de la manière suivante : os du nez courts; arcades zygomatiques très-saillantes; pieds antérieurs tétradactyles, les postérieurs pentadactyles; paume et plante entièrement nues, garnies de papilles très-petites; queue non prenante.

ÉRÉTHIZON UNSON, Buff., t. XII, pl. 55, *Hystrix dorsata*, Gmel.; *Erethizon dorsatum*, Fr. Cuv. Sa taille est de deux pieds environ, sans comprendre la queue qui a environ huit pouces; son corps est couvert de piquants annelés de blanchâtre et de noirâtre ou de brun, beaucoup plus courts que ceux du Porc-Épic d'Italie; les plus grands, situés sur la croupe, n'ayant que deux ou trois pouces; ces piquants sont en partie cachés dans de longs poils brun-roussâtres, assez rudes, et il existe en outre à la base des poils et des piquants un duvet cendré-brunâtre. La queue est revêtue en dessous de poils roides, de couleur brune, et le ventre, les jambes, les pieds et le museau, de soies

d'un brun noirâtre. Cette espèce, répandue dans toute l'étendue des États-Unis, s'établit ordinairement sous les rameaux des arbres creux, et se nourrit d'écorces, de fruits et de racines qu'elle cherche pendant la nuit.

Fr. Cuvier croit pouvoir regarder comme une seconde espèce d'*Erethizon*, le Porc-Épic figuré par Buffon (t. XII, pl. 54), sous le nom de Coendou. Cette figure, dont l'original existe encore au Muséum d'Histoire naturelle, ne serait-elle pas une variété de l'Urson, remarquable par le petit nombre de poils qui se trouvent mêlés avec ses piquants ?

†††† SYNÉTHÈRES, *Synaether*, OU COENDOUS,
Coendus, Lacép.

Fr. Cuvier caractérise ainsi ce sous-genre, auquel Lesson (Manuel de Mamm.) conserve le nom de *Coendus* en remarquant que le nom de Lacépède, ayant l'antériorité, doit être préféré: yeux petits et saillants, avec la pupille ronde; narines s'ouvrant par des orifices simples et circulaires, très-rapprochés l'un de l'autre dans une surface large, plate, couverte d'une peau lisse et non glanduleuse; oreilles très-simples; bouche très-petite; lèvres supérieure entière; langue douce. Pelage presque entièrement formé d'épines tenant à la peau par un pédicule très-mince. Il n'y a de poils que sur la queue et sous le corps. Pieds de derrière tétradactyles.

SYNÉTHÈRE-COENDOU A LONGUE QUEUE. Buff., Sup., VII, pl. 78; *Hystrix prehensilis*, var. β , Gmel.; *Coendus prehensilis*, Less.; Synéthère à queue prenante, Fr. Cuv. Parties supérieures du corps couvertes de piquants de grandeur moyenne, jaunes à leur base, noirs dans leur milieu, et blancs dans leur portion terminale; sur les membres, sur les côtés de la tête, et dans la première moitié de la queue, les piquants sont courts et très-minces; enfin, sur les parties inférieures du corps, et dans la dernière moitié de la queue, ce sont des poils rudes et d'un brun noirâtre. Cette espèce a deux pieds de long, sans comprendre la queue qui atteint un pied et demi. Ce Porc-Épic, répandu dans le Mexique et dans l'Amérique méridionale, vit habituellement sur les arbres où il se tient avec facilité, à l'aide de ses pattes. On a remarqué qu'il n'emploie sa queue que lorsqu'il veut descendre. Il se nourrit de fruits, de feuilles, de racines et de bois tendre.

Fr. Cuvier pense que le Hoitzlacuatzin de Hernandez (chap. XII, p. 522) est peut-être une seconde espèce de Coendou, caractérisée par la couleur noire de l'extrémité des piquants.

††††† SPHIGGURES, *Sphiggurus*.

Ce groupe, que la plupart des naturalistes se refusent à admettre comme générique, et peut-être même comme subgénérique, ne diffère du précédent que par la forme des parties antérieures de la tête qui, très-prédominantes chez les Synéthères, sont très-déprimées chez les Sphiggures. Du reste, ce sont les mêmes caractères, les mêmes formes, les mêmes mœurs et la même patrie.

SPHIGGURE COUIY, Azzara, Hist. du Par., *Sphiggurus spinosus*, Fr. Cuv.; *Hystrix prehensilis*, var. γ , Gmel. Cette espèce, d'un tiers plus petite que le Coen-

dou, et à queue proportionnellement beaucoup plus courte, est caractérisée par Fr. Cuvier de la manière suivante: toutes les parties supérieures du corps revêtues d'épines attachées à la peau par un pédicule très-mince, et terminées par une pointe fort aiguë; les plus grandes ont de dix-huit lignes à deux pouces de long; celles de la tête sont blanches à leur base, noires à leur milieu, et marron à leur extrémité; celles qui viennent après, depuis la naissance du cou jusque vers la croupe, ont leur base d'un jaune soufre; celles qui garnissent la croupe et le tiers supérieur de la queue sont jaunes à leur base et noires à leur pointe. Parmi toutes ces épines s'aperçoivent quelques poils longs et fins, mais très-rares. De petites épines se voient encore sur les membres et les parties inférieures du corps qui sont revêtues principalement d'un pelage grisâtre d'apparence laineuse; les parties supérieures de la queue sont garnies d'épines, couvertes d'un poil dur et noir, excepté dans la longueur de deux à trois pouces en dessus de l'extrémité, où cet organe est nu.

L'Orico, *Sphiggurus villosus*, Fr. Cuv., loc. cit., admis généralement comme espèce distincte, est identique avec le Couiy. Ce qui a causé l'erreur est sans doute la différence complète de sa robe d'été à sa robe d'hiver. Dans l'hiver, il sort à travers les épines, de longs poils dont elles sont presque entièrement cachées, tandis que l'été ces poils tombent, et il ne reste plus que les épines dont la couleur jaunâtre, exposée à l'ardeur d'un soleil brûlant, devient roussâtre à l'extrémité des aiguillons. On le trouve à Rio de Janeiro, près des Forêts-Vierges, du côté du Pain de Sucre.

PORC-ÉPIC. ÉCHIN. Espèce du genre Cidarite. \forall . ce mot.

PORCELAINNE. *Cypræa*. MOLL. Les caractères génériques que Blainville donne à ce genre, sont: animal ovale, allongé, involvé, gastéropode, ayant de chaque côté un large lobe appendiculaire, un peu inégal; un manteau garni en dedans d'une bande de cirres tentaculaires, pouvant se recourber sur la coquille et la cacher; tête pourvue de deux tentacules coniques, fort longs; yeux très-grands, à l'extrémité d'un renflement qui en fait partie; tube respiratoire du manteau fort court et presque nul, formé par le rapprochement de l'extrémité antérieure de ses deux lobes; orifice buccal transverse, à l'extrémité d'une sorte de cavité, au fond de laquelle est la bouche véritable, entre deux lèvres épaisses et verticales; un ruban lingual hérissé de denticules et prolongé dans la cavité viscérale; anus à l'extrémité d'un petit tube situé tout à fait en arrière, dans la cavité branchiale; organe excitateur linguiforme, communiquant par un sillon extérieur avec l'orifice du canal déférent, plus en arrière que lui. Coquille ovale, convexe, fort lisse, presque complètement involvée; spire tout à fait postérieure, très-petite, souvent cachée par une couche calcaire, vitreuse, déposée par les lobes du manteau; ouverture longitudinale très-étroite, un peu arquée, aussi longue que la coquille, à bords rentrés, dentés le plus souvent dans toute leur longueur, et échancrée à chaque extrémité.

La partie postérieure du corps de la Porcelaine est formée par les viscères de la digestion et de la géné-

ration, et en cela ces animaux suivent la règle commune à tous les Mollusques à coquille spirale; mais ce qui est particulier à ce genre, c'est la forme du muscle columellaire qui s'attache au pied dans toute la longueur et qui, formé d'une multitude de faisceaux fibreux, qui laissent entre eux de petits intervalles, produit les dentelures de l'ouverture. Le manteau, dans les individus adultes, a une disposition particulière, formée de deux grands lobes; ils se relèvent sur la coquille, l'enveloppent complètement et sécrètent sur la surface extérieure cette matière calcaire, vitreuse, qui est douée d'un si beau poli. On est convaincu que c'est le manteau qui fournit à cette sécrétion, par l'observation facile à faire entre les jeunes et les vieux individus de même espèce; ils ont non-seulement une coloration complètement différente, mais, à un certain âge, ils ont une forme qui présente si peu de rapports, que des zoologistes très-recommandables n'ont pas hésité d'en faire un genre à part. Cette différence de coloration tient, comme le prouvent les observations d'Adanson, à ce que le manteau n'est point encore développé; il ne commence à prendre un accroissement considérable que lorsque la coquille, de bulloïde qu'elle était, cesse tout accroissement en grosseur par le renversement en dedans du bord droit.

Les espèces fossiles de ce genre ne sont répandues que dans les terrains tertiaires; leur nombre ne saurait se comparer avec celui des vivantes. Celles-ci se trouvent dans presque tous les parages; cependant on n'en connaît pas dans les mers du Nord. Les grandes espèces sont toutes des régions équatoriales.

PORCELAINE ÉGLANINE. *Cypræa eglanina*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 375, n° 1; *Cypræa ocellata*, L., Gmel., p. 5405, n° 18; Chemn., Conch. cab., t. X, p. 145, fig. 1545; Encycl., pl. 551, fig. 5. — **PORCELAINE ARGUS.** *Cypræa Argus*, L., loc. cit., n° 4; Chemn., t. 1, tab. 28, fig. 285, 286; Lister, Conch., tab. 705, fig. 54; Encycl., pl. 550, fig. 1, a, b. — **PORCELAINE LIEVRE.** *Cypræa testudinaria*, L., Gmel., n° 5; Lamk., loc. cit., n° 4; Lister, Conch., tab. 689, fig. 56; Chemn., t. 1, tab. 27, fig. 271, 272; Encycl., pl. 551, fig. 2. — **PORCELAINE GÉOGRAPHIQUE.** *Cypræa mappa*, L., Gmel., loc. cit., n° 2; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 6; Favann., Conch., pl. 29, fig. A, 5; Chemn., t. 1, l. 25, fig. 245, 246; Encycl., pl. 552, fig. 4. — **PORCELAINE ARABIQUE.** *Cypræa arabica*, L., Gmel., n° 5; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 7; Encycl., pl. 552, fig. 1, 2. Coquille des plus communes de l'Océan des grandes Indes; on la nomme vulgairement la Fausse Arlequine; elle présente quelques variétés remarquables par la disposition des taches.

PORCELAT ou **PORCELET.** zool. On a donné ce nom vulgaire au Cobia ou Cochon d'Inde et aux Cloportes.

PORCELET. bot. L'un des noms vulgaires de la Jusquiame noire.

PORCÉLIE. *Porcelia*. bot. Genre établi par Ruiz et Pavon, appartenant à la famille des Anonacées, et caractérisé de la manière suivante : le calice est à trois divisions profondes; la corolle est formée de six pétales dont les trois intérieurs sont plus grands. Les étamines sont extrêmement nombreuses, courtes et presque ses-

siles. Les pistils varient de trois à six; les carpelles sont sessiles, coriaces, cylindriques ou toruleux, un peu charnus, contenant un grand nombre de graines disposées sur deux rangées longitudinales. Ce genre, auquel on avait réuni plusieurs espèces, ne se compose que d'une seule, *Porcelia nitidifolia*, R. et P., grand arbre originaire des montagnes du Pérou.

PORCELIN, PORCELLANIE et **PORCHAILLES.** bot. Noms vulgaires du Pourpier.

PORCELLANE. moll. Espèce du genre Crépide. *V.* ce mot.

PORCELLANE. *Porcellana.* crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macrouses, tribu des Galathines, établi par Lamarck avec ces caractères : antennes latérales insérées au côté extérieur des yeux, sétacées, longues, les intermédiaires très-petites et logées entre les yeux dans deux cavités longitudinales et creusées au-dessous du front. Pieds-mâchoires extérieurs ayant leurs deuxième, troisième, quatrième et cinquième articles comprimés et dilatés en dedans, surtout le deuxième; le sixième étant en forme de triangle allongé, garni d'une série de très-longs poils sur son bord interne; pattes de la première paire ou serres grandes, terminées par une main plus ou moins comprimée, didactyle; celles des deuxième, troisième et quatrième paires assez grandes et terminées par un article ou un angle pointu; celles de la cinquième très-petites, filiformes, mutiques, repliées de chaque côté du test, cachées ou peu apparentes. Carapace presque orbiculaire, déprimée, légèrement bombée en dessus, un peu rétrécie en pointe à son extrémité antérieure. Abdomen tout à fait recourbé, et appuyé sur la poitrine, terminé par une nageoire caudale qui est formée de la dernière pièce abdominale, divisée par des scissures en quatre parties distinctes, et de deux nageoires placées une de chaque côté, lesquelles se composent de deux lames portées sur un pédoncule commun. Les habitudes des Porcellanes sont peu connues; d'après Risso, ces Crustacés sont faibles et timides; ils restent pendant le jour cachés sous les pierres des bords de la mer, et n'en sortent que pendant la nuit pour chercher leur nourriture.

PORCELLANE À LARGES PINCES. *Porcellana platycheles*, Lamk., Latr.; *Cancer platycheles*, Penn., Zool. Brit., t. 4, tab. 6, f. 12; Herbst, Cancr., tab. 47, fig. 2. On la trouve dans la Méditerranée.

PORCELLANITE. min. Même chose que Thermantide Jaspoidé.

PORCELLANITES. moll. Porcellaines fossiles.

PORCELLANSPATH. min. Synonyme de Orthose. *V.* ce mot.

PORCELLARIA. ois. *V.* PÉTREL.

PORCELLE. bot. Nom vulgaire de l'*Hypochæris radicata* que Dodoens appelait *Porcellia*, et qui est devenu le type du genre Porcellite. *V.* ce mot.

PORCELLINE. *Porcellina.* moll. Genre nouveau, proposé par Ch. Leveillé, dans la famille des Ammonites, pour une Coquille trouvée dans le calcaire du nord de la France et de la Belgique. Voici les caractères que l'auteur a reconnus à ce genre : coquille symétrique, à cavité simple, monothalame; spire très-appa-

rente, enroulée sur le même plan; ouverture ronde ou quadrangulaire, recevant, dans son sillon, la partie dorsale du retour de la spire; bord droit, mince et tranchant. La seule espèce connue jusqu'à ce jour, a reçu le nom de *Porcellina Puzo*.

PORCELLION. *Porcellio*. crust. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Terrestres, famille des Cloportides, établi par Latreille, aux dépens du genre Cloporte, et n'en différant que par les antennes qui n'ont que sept articles, tandis que celles des Cloportes en ont huit. Ces insectes ont absolument les mêmes mœurs que les Cloportes; seulement on a observé que les appendices de la queue des Porcellions, laissent échapper une liqueur visqueuse que l'on peut tirer à plusieurs lignes de distance; elles paraissent être des sortes de filières. Dans les mâles, les petites pièces ou valvules qui recouvrent, sur deux rangs, le dessous de la queue, sont beaucoup plus longues que dans les femelles, et terminées en pointe allongée; les appendices latéraux du bout de la queue sont aussi plus longs. Le type de ce genre est le PORCELLION RUDE, *Porcellio scaber*, Latr.; *Oniscus Asellus*.

PORCELLITE. *Porcellites*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, établi par Cassini, et qui a pour type l'*Hypochæris radicata*. Il ne se distingue du genre *Hypochæris* de Gærtner que par ses fruits qui sont tous collifères, c'est-à-dire qui ont tous l'aigrette stipitée, tandis que, dans l'*Hypochæris*, ceux de la circonférence ont l'aigrette sessile. Le genre *Porcellites* se distingue aussi du *Seriola* par quelques caractères analogues et par son involucre formé de folioles irrégulièrement imbriquées. Au surplus, ce genre est le même que l'*Achyrophorus* de Gærtner. Cette dernière dénomination n'a pas été adoptée, parce qu'elle a été appliquée à des genres réellement distincts, par Vaillant, Adanson et Scopoli, et qu'elle exprime une idée fautive relativement à l'aigrette. V. HYPOCHÉRIDE.

PORCELLUS. MAM. Comme qui dirait *Petit-Porc*. Sous le nom de *Porcellus frumentarius*, Schwencck désigne le Hamster ou *Mus cricetus* de Linné. Le Coibaie était le *Porcellus Indicus*, etc.

PORCIEN. BOT. (Paulet.) V. PLATEAU.

PORCINS. *Porcini*. MAM. Vicq d'Azyr formait sous ce nom une famille de Mammifères dans laquelle il comprenait les genres Cochon, Pécari et Phacochère.

PORCUS. MAM. Synonyme de *Sus*. V. PORC et COCHON.

PORE. POLYP. Ce nom fut employé quelquefois par d'anciens naturalistes pour désigner les Polypiers pierreux, qui sont couverts de pores.

POREAU. BOT. Pour Poireau. V. AIL.

PORELLA. BOT. Dillen avait donné ce nom à un genre dont la fructification avait été mal observée, et plus mal figurée encore par lui (Hist. musc., tab. 48); car il paraît que ce qu'il avait figuré comme tel, n'était que des bourgeons ou des fructifications imparfaites. Dickson, qui reçut des échantillons en bon état de la même plante, reconnus, par la comparaison avec l'échantillon de Dillen, pour être bien la même espèce, s'assura que c'était une véritable Jungermannie, qu'il

a décrite sous le nom de *Jungermannia Porella* (Trans. Linn., 3, p. 237, tab. 20, fig. 1). Il paraît toutefois que cette espèce, ainsi que plusieurs autres Jungermannies, qui croissent dans les lieux humides, est très-rare en fructification; car, depuis Dickson, personne ne l'a retrouvée dans cet état, et cependant elle est commune en Pensylvanie.

Quant au *Porella imbricata* de Loureiro (Flor. Coch., 2, p. 859), on ignore encore ses véritables caractères; il dit que ses capsules sont ovales, multiloculaires, sessiles, et s'ouvrent par des pores nombreux; ses tiges dressées, rameuses, portent des feuilles lancéolées, linéaires, ondulées, insérées sur cinq rangs. Est-ce réellement un genre distinct, ou serait-ce une espèce d'*Azolla*?

PORES. zool. et bot. On appelle ainsi des ouvertures extrêmement petites, qu'on n'aperçoit qu'avec le secours du microscope, et qui existent sur la surface de certains organes, dans les animaux et les végétaux. Dans les animaux, on observe de semblables ouvertures à la surface de l'estomac et des intestins où ils paraissent être les ouvertures des vaisseaux absorbants; on en voit aussi dans l'intérieur des membranes séreuses où Bichat, sans aucune preuve anatomique, les considérait comme les ouvertures externes des prétendus vaisseaux exhalants. Dans les végétaux, il existe également des Pores. On avait admis les organes sur les parois du tissu cellulaire; mais quelque soin qu'on ait mis à observer ces organes, même avec les microscopes les plus parfaits, on n'est pas parvenu, dans ces derniers temps, à y constater l'existence des Pores. Cependant, comme les cellules communiquent entre elles, et que les fluides aqueux passent des uns dans les autres, à travers les parois, on peut admettre que cette transmission a lieu à travers des Pores intermoléculaires, que les meilleurs instruments d'optique n'ont point encore fait apercevoir. L'existence des Pores, quoique contestée et même niée par la plupart des naturalistes, paraît plus certaine sur les vaisseaux. En effet, ces Pores avaient été aperçus par Lewenhoeck, et, dans ces derniers temps, le professeur Mirbel en a fait connaître l'organisation. Selon cet habile physiologiste, les Pores des parois des vaisseaux sont de deux sortes: les uns sont de très-petites ouvertures arrondies, les autres, au contraire, sont plus ou moins allongés et sous la forme de fentes. Dans l'un et l'autre cas, ils sont bordés d'un bourrelet plus épais, et qui paraît être formé de cellules. Les tubes sur lesquels on trouve des Pores de la première sorte, sont appelés *vaisseaux* ou *tubes poreux*, ceux où existent des Pores allongés ou fentes, sont désignés sous le nom de *Pores* ou *vaisseaux fendus*. Dutrochet n'admet point l'existence de ces Pores ou de ces fentes; selon lui, au lieu d'ouvertures, on doit voir de petites vésicules pleines d'un fluide particulier, et qu'il regarde comme l'ébauche du système nerveux dans les végétaux. Les fentes des vaisseaux fendus ne seraient, selon le même auteur, que des amas en série linéaire de ces mêmes cellules. A. Richard joint son témoignage à celui du professeur Mirbel; il a vu, et plusieurs fois revu chez le professeur Amici de Modène, et au moyen de son excellent microscope, des

vaisseaux présentant des fentes transversales et parallèles, bordées d'un bourrelet. Ainsi, si l'opinion si longtemps contestée sur l'existence des fentes, dans l'épaisseur des parois de certains vaisseaux, est aujourd'hui mise hors de doute, c'est une présomption très-forte pour en conclure celle de Pores qui paraissent être peu différents des vaisseaux fendus. Il existe encore des Pores dans l'épaisseur de l'épiderme; mais ceux-ci étant plus généralement désignés sous le nom de *Stomates*, il en sera traité à ce mot.

PORESSA. crust. Espèce du genre Crabe. *V.* ce mot.

PORIE. *Poria*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre créé par Hill pour quelques espèces de Bolets, a été conservé par plusieurs auteurs, mais réuni par Fries aux Polypores, parmi lesquels les Pories constituent une section particulière.

PORILLON. BOT. L'un des noms vulgaires du *Narcissus Pseudo-Narcissus*, L. *V.* NARCISSE.

PORINE. *Porina*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre doit être ainsi caractérisé : thalle cartilagineo-membraneux et uniforme; apothécies verruciformes, formées par le thalle, renfermant un ou plusieurs thalamions, entourés par un périthécium tendre et hyalin, surmontés par des ostioles discolorés; les nucléons sont soglobuleux et celluloso-vésiculifères. Acharius a fondé ce genre dans sa Lichénographie universelle, p. 508. Cet auteur y a renfermé plusieurs Lichens compris dans le genre *Thelotrema* de sa méthode, quelques Verrucaires de Persoon, le *Sphaeria leucostoma* de Bernardi et le genre *Pertusaria* de De Candolle. Les Porines diffèrent des Verrucaires par le petit mamelon discoloré qui couronne les apothécies, par la consistance presque gélatineuse du périthécium qui est simple; enfin, par la présence presque constante de plusieurs thalamions réunis dans un même périthécium. Elles diffèrent des Pyrénules par la situation superficielle des apothécies, par le mamelon discoloré et l'adopté par Eschweiler et Fries, mais rejeté par Meyer qui l'a réparti dans ses genres *Porophora*, *Sitigmatidium* et *Mycoporum*. La station la plus ordinaire des Porines est sur les écorces. Deux espèces se fixent pourtant sur les Mousses en décomposition, et l'une d'elles vit sur les pierres. On conçoit qu'un Lichen, dont les apothécies sont d'une consistance aussi délicate, ne peut vivre sur des corps qui opposent à son accroissement une trop grande résistance. Dans l'état actuel de la science, on compte environ trente-six espèces de Porines, la plupart originaires des contrées lointaines. Le *Porina uberina*, Fée, Essai, etc., t. 20, fig. 5, à thalle jaunâtre, inégal, sans limites, rugueux; apothécies en cônes gros, allongés et surmontés d'une ostiole apparent, rougeâtre, caduc par vétusté. Cette espèce est commune sur les écorces officinales, notamment sur les Quinquinas.

PORINÉES. BOT. (*Lichens*.) C'est le troisième sous-ordre du groupe des Verrucariées, de la méthode de Fée; il renferme les genres dont l'apothécie s'ouvre par un pore à son sommet, et qui communique avec le nucléon.

PORION. BOT. Synonyme vulgaire de Narcisse des poètes. *V.* NARCISSE.

PORITE. *Porites*. POLYP. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, rameau ou lobé et obtus, surface libre, partout stellifère; étoiles régulières, subconiques, superficielles ou excavées; bords imparfaits ou nuls; lames filamenteuses, acérées ou cuspidées. Ce genre paraît intermédiaire entre les Madrépores proprement dits et les Astrées; en effet, l'aspect des étoiles de la plupart des Porites rappelle certaines Astrées; cependant celles-ci ne forment point de masses rameuses, tandis que les Porites sont presque toujours configurées ainsi. On ne confondra point les Madrépores avec les Porites, parce que les premiers ont toujours leurs étoiles tubuleuses et saillantes. En considérant avec attention les étoiles des Porites, on y reconnaîtra une conformation particulière, qui suffit pour distinguer ce genre de tous les autres Polypiers lamellifères; elles sont en général petites, non ou imparfaitement circonscrites; leurs lames ne sont point complètes; ce sont plutôt de petits filaments calcaires, qui naissent des parois de chaque cellule sans se réunir au centre; il en naît également du fond. La circonférence des étoiles est ornée de petites épines calcaires. Nul intestin ne sépare ces étoiles; elles sont continues les unes aux autres, et toutes communiquent au moyen de porosités, de sorte que toute la masse des Porites est éminemment lacuneuse et légère, eu égard à son volume. Ces Polypiers varient beaucoup dans leurs formes générales; leurs rameaux s'élèvent peu, et sont le plus souvent dichotomes, à lobes obtus, quelquefois un peu comprimés sur les côtés; il y en a d'aplatis en lames, d'autres étalés en croûtes; leur couleur, quelquefois blanche, est le plus souvent brunâtre.

PORIUM. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, créé par Hill et voisin de son *Poria*, correspond aussi à une partie des Polypores des auteurs modernes. *V.* ce mot.

PORLIERIE. *Portieria*. BOT. Genre de la nouvelle famille des Zygomphylées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon, adopté par De Candolle et Adr. De Jussieu. Voici les caractères qui lui ont été assignés par celui-ci (Mém. sur les Rutacées, p. 74, tab. 16, n° 6) : calice profondément divisé en quatre parties; corolle à quatre pétales un peu plus longs que le calice, légèrement onguiculés; huit étamines dont les filets sont munis à la base de petites écailles; ovaire porté sur un court gynophore, à quatre loges dont chacune contient quatre ovules suspendus à l'angle interne, près du sommet de la loge; quatre styles soudés ensemble, excepté à la partie supérieure; fruit charnu, globuleux, quadriloculaire; graines solitaires par avortement, ovoïdes, pendantes, renfermant un embryon un peu recourbé au milieu; un périsperme épaissi, la radicule très-près du hile.

PORLIERIE HYGROMÉTRIQUE. *Portieria hygrometrica*, Ruiz et Pavon, *Syst. Flor. Peruv.*, p. 94. C'est un arbrisseau à rameaux étalés, rigides, garnis de feuilles pinnées sans impaire et composées de folioles linéaires. Les fleurs sans réunies en bouquets peu garnis. Les feuilles, par leur ouverture ou leur fermeture, annon-

cent la sérénité du ciel ou le mauvais temps. Du Chili.

PORMARI. MAM. Synonyme vulgaire de Cochon d'Inde. *V. COBATE.*

POROCÉPHALE. *Porocephalus.* INT. Humboldt (Recueil d'Observ. de zool. et d'anat. comp., fasc. 5 et 6) a établi sous cette dénomination, un genre d'Entozoaires pour un Ver qu'il a trouvé dans le Crotale de la Guiane. Rudolphi le réunit à son genre Pentastome. *V. ce mot.*

PORODOTHION. *Porodothium.* BOT. (*Lichens.*) C'est sous ce nom que Fries (*Syst. orb. veget.*, p. 262) a conservé le genre *Porothelium* d'Eschweiler. Voici quels sont les caractères adoptés par le premier des deux naturalistes : nucléon subglobuleux, dépourvu de périthécium, immergé dans une verrue hétérogène et multiloculaire; ostioles distincts. Ces Lichens sont communs sur les écorces de divers arbres intertropicaux. Le thalle est crustacé et presque cartilagineux. Fries ramène à ce genre le *Lecidea glaucoprasina* de Sprengel, ainsi que le *Trypethelium conglobatum* et le *Trypethelium anomalum* d'Acharius.

PORODRAGUE. MOLL. Denys de Monfort a établi sous ce nom un genre de Mollusques fossiles, ayant pour caractères : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, renflée en fer de lance arrondi; bouche ronde, horizontale; siphon central; cloisons coniques, unies, une gouttière sur le test extérieur, qui est criblé de pores allongés. Suivant DeFrance, ce genre ne doit pas être distingué des Bélemnites avec lesquelles Blainville l'a rangé.

PORON. COCH. Adanson a désigné sous ce nom (*Hist. nat. du Sénégal*, p. 227, pl. 17, n° 9) une coquille bivalve, que Gmelin a décrite comme une Telline sous le nom de *Tellina Adansonii*. Blainville croit que c'est une espèce de Mactre, peut-être, dit-il, la *Mactra gigas*. Mais Adanson observe qu'elle atteint tout au plus deux lignes de diamètre.

PORONEA. BOT. Le genre indiqué par Rafinesque sous ce nom, et qu'il place entre les *Sphæria* et les *Hypoxylon*, est probablement le même que le *Poronia* de Willdenow. *V. ce mot.*

PORONIA. BOT. (*Hypoxyloées.*) Ce genre fut établi par Willdenow pour une plante décrite par Linné sous le nom de *Peziza punctata*. Cette plante fut ensuite considérée comme une espèce de *Sphæria*, et le *Poronia* devint une section de ce genre. Enfin Fries, dans son *Systema orbis vegetabilis*, le considère comme une section du genre *Hypoxylon*, un des genres qu'il a formés aux dépens des *Sphæria*. *V. ce mot.*

POROPHORA. BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été créé par Meyer (*Lich. Diss.*), qui le caractérise ainsi : porocarpes sphéroïdes; sporanges nuls; plusieurs nucléons, rarement un seul, renfermés dans des verrues formées par le thalle; à ostioles percés d'un pore; les nucléons sont entourés d'une gélatine subcéracée, colorée. Meyer rapporte à ce genre diverses espèces de Porines et de Variolaires, d'Acharius.

POROPHYLLE. *Porophyllum.* BOT. Sous ce nom, Vaillant avait établi un genre de la famille des Synanthérées, qui fut d'abord adopté par Linné, puis supprimé par ce naturaliste, et réuni au *Cacalia*; enfin rétabli par Adanson sous le nom imposé par Vaillant,

et par Jacquin sous celui de *Kleinia*. Schreber, Willdenow, Persoon et Kunth ont conservé cette dernière dénomination qui avait d'abord été employée par Linné pour désigner le genre qu'il a, par la suite, nommé *Cacalia*, et que Jussieu a plus tard appliquée à un autre genre de la famille des Synanthérées. *V. KLEINIE.* Le genre *Porophyllum* appartient à la tribu des Tagétinées de Cassini, et offre les caractères suivants : involucre cylindrique, formé de cinq folioles sur un seul rang, contiguës, égales, ovales-oblongues, membraneuses sur les bords, parsemées de grosses glandes oblongues. Réceptacle presque nu, garni de petits appendices en forme de papilles ou de poils. Calathide composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites; ovaires longs, minces, cylindracés, striés, hispides, munis d'un bourrelet basilare, surmontés d'une aigrette composée de poils inégaux et légèrement plumeux; style à deux branches stigmatiques. Ce genre se compose de sept à huit espèces indigènes de l'Amérique méridionale et des Antilles. Le *Porophyllum ellipticum*, Cass., *Cacalia Porophyllum*, L., *Kleinia Porophyllum*, Willd., espèce sur laquelle le genre a été fondé, est une plante herbacée, annuelle, glabre, dont la tige s'élève à environ un demi-mètre, et porte des feuilles éparées, nombreuses, pétioles, elliptiques, obtuses, mucronées, légèrement crénelées, parsemées de taches glanduleuses et transparentes. Les fleurs forment des calathides terminales.

POROPHYRA. BOT. (*Hydrophytes.*) Pour *Porphyra*. *V. ce mot.*

POROPTÉRIDES. *Poropteris.* BOT. Willdenow a donné ce nom à la troisième section qu'il établit dans l'ordre des Fougères, et qui renferme les genres *Myrtotheca* ou *Marattia* et *Danaea*. *V. ces mots.*

POROSTEMA. BOT. (Schreber.) Synonyme d'Ocotée. *V. ce mot.*

POROTHELIUM. BOT. (*Lichens.*) Eschweiler a fondé ce genre dans sa cohorte des Trypétéliacées, et le caractérise comme il suit : thalle crustacé, attaché, uniforme; verrues subglatineuses, noires, percées au sommet par plusieurs ouvertures, contenant quelques noyaux presque globuleux, nus, recevant les thèques qui sont oblongues, cylindriques et en anneau (fig. 21). Il est fondé sur les *Trypethelium conglobatum*, Ach., *Act. Mosq.*, 5, p. 169, tab. 8, fig. 5; *Trypethelium anomalum*, Ach., *loc. cit.*, p. 167, tab. 8, fig. 4, et sur la *Porina compuncta* d'Acharius. C'est le *Porodothion* de Fries, *Syst. orb. veget.*, p. 262, genre qui n'a pu conserver le nom de *Porothelium*, déjà employé pour un genre de la famille des Champignons. Les *Porothelium* sont des plantes exotiques, que l'on trouve sur les écorces.

POROTHELIUM. BOT. (*Champignons.*) Genre très-voisin des Polypores, séparé par Fries, ensuite considéré par cet auteur comme une simple section des Polypores; enfin admis comme genre distinct dans son *Systema orbis vegetabilis*, avec les caractères suivants : membrane fructifère, interrompue; pores à la surface de papilles séparées et superficielles. Il y rapporte les *Boletus fimbriatus* et *hyperboreus* de Persoon, qu'il considère comme une seule espèce, et le *Boletus*

subtilis du même auteur. Ces Bolets sont adhérents par toute leur surface et par conséquent sans chapeau distinct.

POROTRICHUM. BOT. Ce genre de Mousses, de Bridel, a été réuni au genre *Climacium* de Weber et Mohr.

PORPE. *Porpa.* BOT. Genre de la famille des Tiliacées et de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 117), qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties caduques. Corolle à cinq pétales cotonneux à la base de leur face intérieure, un peu plus courts que le calice. Étamines nombreuses (environ vingt-six à trente), libres, insérées sur un disque hypogyne, ceintes d'un anneau membraneux. Ovaire hérissé, à huit loges uniovulées, surmonté d'un style simple et d'un stigmate tridenté. Fruit probablement capsulaire, à huit loges monospermes.

PORPE RAMPANTE. *Porpa repens.* C'est un sous-arbrisseau à feuilles pétiolées, trilobées, dentées, presque cordées à la base, scabres, et accompagnées de stipules lancéolées, à fleurs disposées par trois sur des pédoncules solitaires et opposés aux feuilles. De l'Inde.

PORPHYRA. BOT. (Loureiro.) *V. CALICARPE.*

PORPHYRA. BOT. (*Hydrophytes.*) Agardh a, dans son *Systema Algarum*, formé ce genre aux dépens des Ulves. La couleur pourprée en forme le principal caractère. *V. ULVE.*

PORPHYRE. MOLL. Nom vulgaire et marchand d'une Volute, appelée aussi Olive de Panama, et du *Voluta hispidula*, L.

PORPHYRE. MIN. et GÉOL. Le nom de *Porphyre* ou de *Porphyrite*, qui signifie couleur de pourpre, a été donné par les anciens à une Roche d'un rouge foncé, parsemée de taches blanches, et que l'on tirait principalement de la Haute-Égypte. Les artistes ont considérablement étendu l'acception de ce mot, en l'employant pour désigner toute espèce de pierre dure et polissable, présentant au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux disséminés, dont la teinte tranchait nettement sur celle du fond; mais depuis Werner, la plupart des minéralogistes réservent le nom de Porphyres aux Roches à structure porphyroïde, composées d'une pâte de Feldspath compacte, plus ou moins mélangée, qui enveloppe des cristaux de Feldspath ordinairement blanchâtre. Ces Roches, qui sont fréquemment cellulaires, paraissent avoir une origine pyrogène : on les rencontre rarement au milieu des terrains primitifs, où elles se présentent plutôt en filons qu'en véritables couches; mais elles sont très-répandues dans le sol intermédiaire, où elles forment des dépôts assez considérables; à la base du sol secondaire, dans le terrain de grès rouge, et enfin au milieu des Roches qui composent la série trachytique. — Tous les vrais Porphyres sont fusibles en émail gris ou noirâtre. Ils sont formés essentiellement de Feldspath sous deux états différents, savoir : de Feldspath compacte, mélangé ou Pétrosilex (*V. ce mot*), et de Feldspath lamelleux ou Albite; mais ils renferment aussi, comme parties accessoires, des cristaux de Quartz, de Mica, d'Amphibole, des Pyrites, etc. Ils ne sont point distinctement stratifiés, à l'exception peut-être des Porphyres de Hon-

grie; le plus souvent ils s'offrent en masses, n'ayant aucune forme déterminée, et se divisent parfois en prismes à cinq ou six pans, comme le Basalte, ou bien en plaques tout à fait planes. Certaines variétés de Porphyres sont sujettes à une altération qui les fait passer à un état terreux ou argiloïde; il est probable qu'à l'instar des Wackes, elles éprouvent une décomposition sur place. Les Porphyres renferment peu de couches étrangères, mais beaucoup de substances métalliques, entre autres l'Or et l'Argent, ce qui avait fait donner par de Born, au Porphyre de Hongrie, le nom de *Saxum metalliferum*.

Sous le rapport de la composition minéralogique, on distingue parmi les Porphyres les variétés suivantes :

PORPHYRE PÉTROSLILEUX; porphyre proprement dit, Cord.; Hornstein-Porphyr, W.; Porphyre euritique, d'Aubuisson. Souvent fragmentaire ou cellulaire, avec des infiltrations siliceuses; quelquefois sans fragments ni cellules; composé d'une pâte pétrosiliceuse, enveloppant des cristaux de Quartz, associés à de nombreux cristaux de Feldspath. Couleurs variables : le rouge, le brun, le vert, etc. C'est cette variété de Porphyre qui constitue les terrains porphyriques de la Saxe et de la Silésie, traversés par des filons d'étain. On les a crus primitifs; mais ils appartiennent très-probablement aux anciens terrains intermédiaires. On peut également rapporter à la même variété les Porphyres de transition des Vosges, de Norwège; ceux qui accompagnent les Syénites des Cordilières et de Hongrie. On la trouve aussi dans le grès rouge (Porphyre de Corse).

PORPHYRE SYÉNITIQUE, d'Aub. et Cord.; Sienit-Porphyr, Wern. Pâte pétrosiliceuse, avec cristaux de Feldspath et d'Amphibole. Ce Porphyre est quelquefois cellulaire (Porphyre de Christiania), et même amygdalaire : il renferme alors des noyaux de terre verte. On peut rapporter à cette variété le Porphyre rouge antique, qui a été si souvent employé par les Égyptiens pour leurs cuves sépulcrales et leurs obélisques. Ses carrières ont été retrouvées par Rosière, dans les déserts qui sont entre le Nil et la mer Rouge. Il en existe aussi aux environs du mont Sinai. Suivant Cordier, sa couleur serait due à du Fer oligiste, dont on aperçoit quelquefois les particules métalliques sur les surfaces polies. Le Porphyre syénitique est très-abondant en Norwège (à Christiania et Friedrischvarn). Il appartient au sol intermédiaire.

PORPHYRE ARGILOÏDE, Cord.; Thonporphyr, W.; Porphyre terreux de Beudant; Argilophyre de Brongniart, provenant de l'altération des Roches précédentes. Il est souvent cellulaire; il appartient aux terrains secondaires les plus anciens (Porphyre des environs de Fréjus, de Schemnitz en Hongrie). On le trouve aussi en filons au milieu des terrains primitifs (Auvergne), avec des cristaux de Mica, de Pinite et de Feldspath décomposé en Kaolin verdâtre.

PORPHYRE TRACHYTIQUE, Cord., pâte fedspathique (Leucostine), grisâtre, à grain grossier et rude comme celui du Trachyte, avec cristaux disséminés de Feldspath, d'Amphibole et de Pyroxène. Sa couleur est quelquefois rougeâtre dans la croûte superficielle; il forme des dépôts très-considérables dans les terrains

de Trachyte. On trouve aussi dans le même terrain une autre Roche porphyrique, celluleuse, renfermant une grande quantité de Silex, qui lui donne beaucoup de dureté. C'est le Porphyre molaire de Beudant, ainsi nommé parce qu'on s'en sert en Hongrie comme de Pierres à meules.

On a donné aussi le nom de Porphyre, en y ajoutant une épithète, à des Roches amphiboliques, pyroxéniques ou autres, qui offrent la structure porphyroïde. C'est ainsi qu'on a nommé :

PORPHYRE BASALTOÏDE, Cord., une Roche pyroxénique, peu connue, qui a été confondue avec le Diorite porphyroïde, et dont il existe des couches assez puissantes aux environs d'Oberstein, dans le Palatinat et dans les Alpes du Tyrol.

PORPHYRE DIORITIQUE, Cord., le Grunstein Porphyre, ou la Diabase porphyroïde. *V.* DIABASE.

PORPHYRE GLOBULEUX DE CORSE, le Pyroméride de Monteiro. *V.* PYROMÉRIDE.

PORPHYRE NOIR, l'un des Trapporphyre de Werner, ou le Mélaphyre de Brongniart. *V.* MÉLAPHYRE.

PORPHYRE RÉTINITIQUE, le Pechstein porphyre de Werner, ou le Stigmatite de Brongniart. *V.* STIGMITE.

PORPHYRE TRAPÉEN, l'un des Trapporphyre de Werner, sorte de Trachyte porphyroïde. *V.* TRACHYTE.

PORPHYRE VERT, l'Ophite. *V.* OPHITE.

PORPHYRIO. ois. (Brisson.) Synonyme de Talève. *V.* ce mot.

PORPHYRIS. BOT. L'un des synonymes anciens de Buglosse. *V.* ce mot.

PORPHYRITE. GÉOL. Quelques naturalistes ont donné ce nom comme synonyme du Porphyre argileux, *Thon Porphyre* des Allemands, et d'une sorte de Poudingue porphyroïde ou Mimophyre.

PORPHYROÏDE. GÉOL. Ce mot désigne dans une Roche une structure analogue à celle du Porphyre, et dont le caractère est d'offrir des cristaux disséminés au milieu d'une pâte d'apparence homogène. C'est dans ce sens qu'on peut dire un Granite porphyroïde, une Syénite porphyroïde, etc.

PORPHYROPE. *Porphyrops*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Dolichopodes, établi par Meigen, avec les caractères suivants : épistome des mâles étroit; front enfoncé; palpes arrondies et ciliées; troisième article des antennes comprimé, ovalaire, pointu; style inséré vers l'extrémité, allongé, incliné et velu ainsi que les yeux; pieds de longueur médiocre; nervure interne de la première cellule postérieure des ailes ordinairement fléchie. Ce genre se compose d'espèces distraites pour la plupart de celui des Dolichopodes; elles joignent aux riches couleurs qui parent en général toute la famille, un éclat qui les rehausse et qui consiste dans un glacis d'un blanc satiné, qui revêt soit l'abdomen seul, soit tout le corps, et dont le reflet argentin se mêle agréablement au vert doré. Leurs yeux sont d'un pourpre très-vif.

PORPHYROPE DIAPHANE. *Porphyrops diaphanus*, Meig.; *Dolichopus diaphanus*, Fab. Le mâle a la trompe et l'épistome noirs, avec des reflets blancs sur le front; les yeux sont d'un brun rougeâtre; le thorax est vert, irisé en bleu, avec les côtés argentés; l'ab-

domen est d'un blanc argenté, avec des reflets bleuâtres; deuxième segment d'un vert métallique, à reflets argentins, et une grande tache jaune, transparente, de chaque côté, et qui se reproduit aussi sur le troisième segment; jambes jaunâtres; pieds noirs; balanciers blancs; ailes hyalines. Taille, trois lignes.

PORPHYROPHORE. *Porphyrophora*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Cocciniens, institué par Brandt, qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, composées de neuf à quatorze articles dans les mâles et de huit chez les femelles; abdomen muni d'un bouquet de poils; tarsi n'ayant qu'un seul article. Ainsi qu'on le voit, les Porphyrophores ne diffèrent des Coccus proprement dits, que par un petit nombre de caractères. Ces insectes sont presque tous propres à donner une belle teinture rouge.

PORPHYROPHORE DE L'ARMÉNIE. *Porphyrophora Armeniaca*; *Porphyrophora Hamelii*, Brandt. Son corps est entièrement d'un rouge brunâtre; la femelle est presque globuleuse; les antennes du mâle offrent quatorze articles. Taille, quatre lignes. Sur les Graminées.

PORPHYROPHORE DE POLOGNE. *Porphyrophora Polonica*; *Coccus Polonicus*, L. Corps d'un rouge sanguin; antennes du mâle composées de neuf articles. Taille, une ligne. Ce petit insecte faisait autrefois l'objet d'une branche d'industrie qui a presque disparu depuis l'introduction en Europe de la Cochenille. Les Polonais le récoltaient sur le *Scleranthus perennis*, et en obtenaient une teinture rouge un peu moins vive que celle qui, aujourd'hui, constitue l'écarlate.

PORPITE. *Porpita*. ACAL. Genre d'Acalèphes libres, ayant pour caractères : corps orbiculaire, déprimé, gélatineux à l'extérieur, cartilagineux intérieurement, soit nu, soit tentaculifère à la circonférence, à surface supérieure, plane, subtuberculeuse, et ayant des stries en rayons à l'inférieure. Lamarck a séparé des Méduses les espèces ayant intérieurement un cartilage qui soutient leurs parties molles; il en a formé deux genres : les Porpites et les Vélèles; ils ont été adoptés par la plupart des naturalistes. Les Porpites se caractérisent par la forme orbiculaire de leur cartilage, qui offre des stries concentriques et d'autres rayonnantes; ce cartilage est couvert en dessus d'une membrane très-mince; en dessous et au centre est la bouche en forme de petite trompe saillante qui s'ouvre et se ferme presque continuellement; la surface inférieure est garnie d'un grand nombre de tentacules simples, et plusieurs espèces ont à leur circonférence d'autres tentacules plus longs que les premiers, munis de petits cils terminés chacun par un globe. Les Porpites sont de petits animaux pélagiens que l'on voit flotter à la surface de la mer, et qui ressemblent à des pièces de monnaie emportées par les eaux. D'après Cuvier, les espèces de Porpites connues ou mentionnées doivent être réduites à une seule, que ses variétés ou différents degrés de mutilation ont fait regarder comme plusieurs espèces. Lamarck décrit quatre Porpites, les *Porpita nuda*, *appendiculata*, *glandifera*, *gigantea*.

PORPYTE. POLYP. (Deluc.) Synonyme d'Orbulite. *V.* ce mot.

PORROPE. *Porropus*. INS. Ce genre de Coléoptères

pentamères, de la famille des Lamellicornes, a été créé pour les Scarabées qui s'éloignent de toutes les autres espèces de ce genre remarquable, par leurs pattes antérieures démesurément longues et comme branchues, et par leurs tarses qui ont une dent au milieu des crochets.

PORROPE LONGIMANE. *Porropus longimanus*; *Scarabæus longimanus*, Fab. Tout le corps est d'un brun ferrugineux; la tête est lisse, convexe, avec un sillon longitudinal au milieu et une ligne courte, enfoncée, vers l'angle postérieur; les bords latéraux sont crénelés; l'écusson est triangulaire; les élytres sont lisses; les pattes sont d'un brun noirâtre, les cuisses sont armées de deux dents fortes, une au milieu et l'autre vers l'extrémité. Taille, trente-deux lignes, les pattes antérieures en ont trente-neuf. Amboine.

PORRORHYNQUE. *Porrorhynchus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Hydrocanthares, institué par Delaporte qui le distingue des autres genres de la même famille, par des caractères qui semblent parfaitement tranchés. D'abord l'absence apparente d'écusson, puis la saillie de la lèvre supérieure, qui forme une sorte de triangle allongé, et enfin la configuration du menton et de la languette qui est élargie en avant, ne permettent pas de confondre les Porrorhynques avec aucun autre insecte analogue. On n'en connaît jusqu'ici qu'une seule espèce; elle a été apportée assez récemment de Java.

PORRORHYNQUE BORDÉ. *Porrorhynchus marginatus*, Delap. Il est d'un vert bronzé, brillant, avec les bords latéraux du corselet et des élytres jaunes; la bordure de ces dernières est interrompue avant son milieu, au delà duquel les élytres sont dentées en forme de scie; vers leur bout se remarquent deux épines fortes et aiguës. Tout le dessous du corps est d'un jaune pâle, ainsi que les pattes qui, cependant, ont du noir à la base des jambes antérieures. Les cuisses de cette même paire de pattes sont garnies en avant de deux rangées d'épines et de quelques touffes de poils. Taille, huit lignes.

PORRUM. BOT. Synonyme de Poireau. V. AIL.

PORTALESIA. BOT. Même chose que *Caloptilium*. V. ce mot.

PORTE-AIGUILLONS. *Aculeata*. INS. Seconde section de l'ordre des Hyménoptères, établie par Latreille et composée des Hyménoptères dont l'abdomen est toujours pédiculé, et renfermant un aiguillon acéré, offensif, sortant par l'anus; ou bien seulement, et dans quelques-uns, des glandes remplies d'une liqueur acide et susceptible d'être éjaculée. Les antennes des mâles ont treize articles, et celles des femelles douze. Les ailes sont toujours veinées et offrent les diverses sortes de cellules ordinaires; quelques genres n'ont point de cellule discoïdale fermée ou complète. Les larves sont apodes et approvisionnées d'avance pour le temps qu'elles doivent rester dans cet état, ou bien nourries journellement par des individus neutres ou mulets, ou par des femelles. Dans ce dernier cas, ces insectes sont réunis en sociétés; quelques genres sont parasites. Cette section renferme les quatre dernières familles de l'ordre. V. HÉTÉROGYNES, FOUSSEURS, DIPTÈRES et MELIFÈRES.

PORTE-BARBE. *Pilopogon*. BOT. Genre de la famille des Mousses, établi par Bridel, qui le caractérise ainsi: péristome simple, à seize dents presque accouplées, filiformes; coiffe dimidiée, ayant sa base ciliée, c'est-à-dire garnie de poils, imitant en quelque sorte la barbe.

PORTE BARBE GRÈLE. *Pilopogon gracile*, Brid.; *Didymodon gracile*, Hook. Cette plante herbacée forme des touffes épaisses; ses tiges sont rameuses, longues de trois à quatre pouces, garnies de feuilles allongées, subuleuses, terminées chacune par un poil long, coloré, marqué d'une large nervure médiane. Les fleurs mâles et les fleurs femelles sont terminales; l'urne est sub-cylindrique, régulière, portée sur un pédicelle rougeâtre. Des Andes du Chili.

PORTE-COLLIER. BOT. Nom vulgaire de l'*Osteospermum moniliforme*, L. V. OSTÉOSPERME.

PORTE-CORNE. MAM. On trouve le Rhinocéros désigné sous ce nom dans quelques livres; d'où *Cherophorus* a été employé en grec francisé par Blainville, pour désigner les Ruminants qui ne portent pas à la tête de bois caduc, mais des cornes dans l'acceptation la plus exacte du mot.

PORTE-CRÊTE. REPT. Synonyme d'Isture d'Amboine.

PORTE-CRIN. BOT. Synonyme vulgaire de *Chalophora*, genre de Mousses institué par Bridel. V. CHE-TOPHORE.

PORTE-FEUILLE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Asperula odorata*. V. ASPÉRULE.

PORTE-GLAIVE. POIS. V. GLAIVE.

PORTE-HOUSSOIR. INS. V. APIAIRES.

PORTE-LAMBEAU. OIS. Espèce du genre Martin. V. ce mot.

PORTE-LANCETTE. POIS. Synonyme d'Acanthure Chirurgien.

PORTE-LANTERNE. INS. On donne ce nom à quelques insectes lumineux d'Amérique, tels que quelques Fulgores, des Taupins et des Lampyres.

PORTE-MALHEUR. INS. Synonyme vulgaire de *Blaps mortisaga*. V. BLAPS.

PORTE-MASSUE. BOT. Synonyme vulgaire de *Corynéphore*. V. ce mot.

PORTE-MIROIR. INS. Nom vulgaire des *Bombyx Hesperus* et *Atlas*, qui portent sur les ailes des taches sans écailles, brillantes comme si elles étaient de verre étamé.

PORTE-MITRE D'OR. OIS. Synonyme vulgaire de Chardonneret. V. GROS-BEC.

PORTE-MORT. INS. Synonyme de Nécrophore. V. ce mot.

PORTE-MUSC. MAM. Espèce de Chevrotain. V. ce mot.

PORTE-OR. GÉOL. V. PORTOR.

PORTE-PLUME. BOT. Synonyme vulgaire de *Pteronia camphorata*.

PORTE-POIL. BOT. V. LEPTOSTOME.

PORTE-QUEUE. INS. Les Papillons dont les ailes inférieures sont appendiculées, ont été appelés ainsi.

PORTE-SCIE. *Securifera*. INS. Latreille donne ce nom à la première famille de la section des Térébrans,

établie dans l'ordre des Hyménoptères. Les insectes de cette famille ont l'abdomen parfaitement sessile ou intimement uni à sa base et dans toute sa largeur, au métathorax, et paraissant en être une continuation. Les larves ont toujours six pieds écailleux et le plus souvent des pattes nombreuses; elles se nourrissent de végétaux. Cette famille renferme deux tribus: les Tenthredinides et les Urocérates. *V.* ces mots et **SERRICAUDS.**

PORTE-SCIE. **CRUST.** Espèce du genre Paléon. *V.* ce mot.

PORTE-SOIE. **OIS.** On appelle ainsi une variété de Poules et de Coqs du Japon.

PORTE-SOIE. **CONCH.** L'un des synonymes de Pinne. *V.* ce mot.

PORTE-SUIF. **BOT.** C'est le *Viola sebifera*, Aublet. *V.* **MUSCADIÈRE.**

PORTE-TARIÈRE. **INS.** Synonyme de Térébrant. *V.* ce mot.

PORTE-TUBE. **MOLL.** Nom vulgaire et marchand du *Murex tubifer*, qui est pour Montfort le type du genre Typhis.

PORTE-TUYAUX. *Tubuliferi.* **INS.** Dénomination employée par quelques entomologistes pour désigner une section d'insectes hyménoptères renfermant des espèces dont les femelles ont l'extrémité de l'abdomen effilée et terminée par une série d'anneaux qui rentrent dans son intérieur et au bout desquels il y a un aiguillon. Tels sont les Chrysidés. *V.* ce mot.

PORTE-VERGETTE. **POIS.** (Commerson.) Synonyme de *Balistes hispidus*. *V.* **BALISTE.**

PORTENSCHLAGIA. **BOT.** Sous ce nom, Trautnick a établi un genre qui a pour type l'*Elæodendron australe* de Ventenat (Jardin de la Malmaison, 2, tab. 117), auquel il donne le nom de *Portenschlagia australis*; et il en a publié une seconde espèce sous celui de *Portenschlagia integrifolia*. *V.* **ÉLÉODENDRON.**

PORTESIA. **BOT.** Ce genre de Cavanilles et de Jussieu a été rapporté par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 622) au *Trichilia* de Linné. *V.* **TRICHILIE.**

PORTLANDIE. *Portlandia.* **BOT.** Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par P. Browne. Caractères: calice à cinq divisions peu profondes; corolle infundibuliforme, dont le limbe est élargi, à cinq lobes étalés; étamines insérées au sommet du tube, à anthères longues, dressées, à demi saillantes hors de la corolle; un seul stigmate; capsule ligneuse, obovée, pentagone, tronquée au sommet et couronnée par les dents du calice, à deux lobes et à deux valves qui s'ouvrent par le sommet, renfermant plusieurs graines non membraneuses sur les bords. On a rapporté à ce genre deux plantes qui s'en éloignent par les caractères, savoir: 1° le *Portlandia hexandra*, Jacq., Amér., tab. 65, type du genre *Coutarea*, *V.* ce mot; 2° le *Portlandia tetrandra* de Forster et Linné fils, qui, selon Jussieu, doit former un genre distinct, à raison du nombre quaternaire de ses parties florales et de son fruit plus allongé. Le *Portlandia corymbosa* de Ruiz et Pavon est aussi une espèce dou-

teuse; elle semble plutôt appartenir au genre *Exostemma*, dont les espèces avaient d'ailleurs été réunies aux Portlandies par Swartz, dans le *Journal de Schrader*, pour 1801.

Les *Portlandia grandiflora* et *coccinea* de Swartz, légitimes espèces du genre, sont des arbrisseaux légèrement rameux, à feuilles très-grandes, lancéolées-elliptiques ou ovales, à fleurs aussi très-grandes, de couleur jaunâtre ou purpurine, répandant une odeur forte et agréable pendant la nuit, portées au nombre de une à trois, sur des pédoncules axillaires. Ces plantes croissent dans les Antilles.

PORTOR. **GÉOL.** Nom vulgaire d'une variété de Marble.

PORTULA. **BOT.** (Dillen et Mœnch.) Synonyme de *Peplis*, L. *V.* **PÉPLIDE.**

PORTULACA. **BOT.** *V.* **POURPIER.**

PORTULACARIA. **BOT.** Genre de la famille des Portulacées et de la Pentandrie Trigynie, L., établi par Jacquin (*Collectanea*, 1, p. 160), adopté par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, vol. 5, p. 560) qui l'a ainsi caractérisé: calice à deux sépales, persistant et membraneux; corolle à cinq pétales persistants, égaux, obovés et hypogynes; cinq étamines insérées sur les pétales, mais disposées sans rapport avec le nombre des pétales (car on en trouve quelquefois dix dont cinq stériles), à anthères courtes, souvent vides de pollen; ovaire ovoïde-triquètre, surmonté de trois stigmates sessiles, étalés, glanduleux, muriqués en dessus; fruit ailé, triquètre, indéhiscent et monosperme. Le *Portulacaria afro*, Jacq., *loc. cit.*, tab. 22, a été décrit sous plusieurs noms par divers botanistes. C'est le *Claytonia Portulacaria* de Linné, *Mantiss.*, et Lamk., *Illustr.*, tab. 144; le *Crassula Portulacaria* de Linné, *Species Plant.*, 406; l'*Hænkeia crassifolia* de Salisbury, *Prodrom.*, 174; enfin le *Portulaca fruticosa* de Thunberg, *Flor. cap.*, p. 509. Cette plante est frutescente, glabre, à feuilles opposées, obovées, presque rondes, planes et charnues, à fleurs petites et roses. Elle croit dans l'Afrique australe.

PORTULACEA. **BOT.** Le genre auquel Hooker et Arnott ont donné ce nom, ne diffère pas du genre *Schiedea*, de Chamisso et Schlechtendal.

PORTULACÉES. *Portulacæ.* **BOT.** Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes, établie par Jussieu (*Gen. Plant.*) et ayant pour type le genre Pourpier (*Portulaca*) qui lui a donné son nom. Les plantes qui composent cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes; leurs feuilles sont opposées, rarement alternes, simples, épaisses et charnues, sans stipules; les fleurs sont terminales ou axillaires. Leur calice se compose de deux sépales opposés, concaves, souvent réunis par leur base et formant une sorte de tube; la corolle est pentapétale, et quelquefois les pétales se soudant entre eux constituent une corolle monopétale, plus ou moins régulière. Les étamines, en même nombre que les pétales, leur sont opposées; dans quelques genres, elles sont en plus grand nombre. L'ovaire est libre ou quelquefois semi-infère, à une seule loge contenant un nombre variable d'ovules, naissant immédiatement du fond de la loge ou attachés à un tropho-

sperme central. Le style est simple et se termine par trois ou cinq stigmates filiformes. Le fruit est une capsule recouverte par le calice, à une seule loge polysperme, s'ouvrant soit en trois valves, soit par le moyen de deux valves superposées et en forme de boîte à savonnette. Les graines offrent un tégument propre, souvent crustacé et comme chagriné, et un embryon cylindrique, roulé sur un endosperme farineux. Cette famille, telle qu'elle avait été présentée par Jussieu, renfermait plusieurs genres qui en ont été retirés. Ainsi le *Tamarix* forme le type de la famille des Tamariscinées, établie par Desvoux et qui entre autres caractères diffère des Portulacées par l'absence de l'endosperme. Les genres *Scleranthus*, *Gymnocarpus*, et très-probablement *Telephium* et *Corrigiola*, ont été transportés parmi les Paronychiées. Les Portulacées ont en effet de très-grands rapports avec cette famille, dont elles ne diffèrent guère que par leur stigmaté à trois ou cinq lobes linéaires, par leur ovaire polysperme et par leurs étamines opposées aux pétales. Les genres principaux de cette famille sont : *Portulaca*, L., *Montia*, Micheli; *Trianthema*, L., *Claytonia*, L., *Calandrinia*, Kunth; *Fouquiera*, id.; *Bronnia*, id. Quant au genre *Turnera*, le professeur Kunth en a fait une tribu particulière sous le nom de Turnéracées, dans la famille des Loasées.

PORTUMNE. *Portumnus*. crust. Nom donné par Leach à un genre que Latreille réunit à ses Platyoniques. *V.* ce mot.

PORTUNE. *Portunus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Fabricius aux dépens du grand genre Cancer de Linné. Caractères : les deux pieds postérieurs terminés en nageoires. Test en segment de cercle, plus large que long, dilaté en avant, rétréci et tronqué postérieurement; cavité buccale carrée; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, avec un sinus ou échancrure interne près du sommet de l'insertion du suivant. Pédicules oculaires courts; post-abdomen ou queue des mâles de cinq anneaux distincts, de sept dans les femelles. Ces Crustacés ne diffèrent des Crabes proprement dits que par la manière dont se terminent leurs pieds postérieurs. Les Portunes sont des Crustacés nageurs qui voyagent et traversent souvent de grands espaces de mers. Bosc et Risso ont donné quelques détails sur les mœurs de plusieurs espèces de France et de la Caroline, qui méritent d'être rapportés ici. Ceux qui habitent les côtes de France vivent réunis en société; ils se choisissent des demeures conformes à leurs besoins : les uns dans les régions des Polyptiers corticifères, les autres parmi les rochers, à quatre ou cinq cents mètres de profondeur. Le Portune dépurateur se plaît dans les plaines de Galets; il se mêle toujours avec les petites Clupées, telles que les Anchois et les Sardines. Quelques autres vivent dans le milieu des algues qui croissent à quelques mètres de profondeur; enfin une autre espèce fréquente les trous du calcaire compacte, qui borde les rivières. En général les Portunes vivent de Mollusques et de petits Crustacés; ils sont plus communs dans les mers qui avoisinent les tropiques.

PORTUNE ÉTRILLE. *Portunus velutinus*, Latr.; *Portunus puber*, Leach, Mal., Podoph., Brit., tab. 6; *Cancer velutinus*, Penn., Oliv., Herbst, Krabb., tab. 7, fig. 9. On le trouve en abondance sur les côtes occidentales de la France et sur celles d'Angleterre.

PORULA. BOT. Le genre d'Hydrophytes institué sous ce nom par Rafinesque, est un démembrement des Ulves. *V.* ce mot.

PORZANE. *Porzana*. ois. Espèce du genre Gallinule. Vieillot en a fait le type d'un genre distinct. *V.* GALLINULE.

POSIDONIA. BOT. Kœnig, dans les Annales de Botanique, a donné ce nom générique au *Zostera oceanica*, L., ou *Caulinia oceanica*, De Candolle. *V.* CAULINIE.

POSOQUERIE. *Posoqueria*. BOT. Genre établi par Aublet et appartenant à la famille des Rubiacées. Il offre pour caractères : un calice adhérent, turbiné et à cinq dents; une corolle monopétale longuement tubuleuse, légèrement dilatée dans sa partie supérieure qui est velue, ayant son limbe à cinq divisions étalées, étroites et aiguës; les étamines, insérées à la gorge de la corolle, ont leurs filaments courts, leurs anthères linéaires et saillantes. Le style se termine par un stigmate bifide, et le fruit est légèrement charnu, ombiliqué à son sommet et à deux loges polyspermes.

POSOQUERIE A LONGUES FLEURS. *Posoqueria longiflora*, Aublet, Guiane, 1, t. 51. C'est un arbuste à feuilles opposées, ovales, oblongues, aiguës, un peu sinuées sur les bords, portant des fleurs réunies en une sorte de corymbe terminal. Il croît à la Guiane.

POSOQUERIE VERSICOLE. *Posoqueria versicolor*, Lindl., Bot. reg., mai 1841; *Oxyanthus versicolor*, ib., septembre 1840. Cette belle espèce, très-récemment introduite en Europe, est fort remarquable par l'extrême longueur des tubes floraux qui ont au delà de trois pouces, sans y comprendre les découpures du limbe qui sont presque aussi longues, et par la couleur de la corolle qui passe du blanc au rouge carmin le plus intense. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, acuminées, glabres et opposées. Le calice est tubulé, obové, soudé avec l'ovaire, à cinq dents. Le limbe du périanthe est divisé en cinq parties recourbées intérieurement en demi-cercle. Les filaments staminaux, réunis en faisceau, sont blancs, terminés par de longues anthères dressées et jaunes. Le style les dépasse, il est pourpre, couronné par un stigmaté capité, verdâtre. De l'île de Cuba.

POSORIA. BOT. (Rafinesque.) Même chose que *Posoqueria*. (Aublet.) *V.* ce mot.

POSSIRA. BOT. A l'exemple de Willdenow, le professeur De Candolle a réuni les genres *Possira* et *Toumatea* d'Aublet, qui appartiennent à la famille des Légumineuses, en un seul genre qui porte le nom de *Swartzia*. *V.* SWARTZIA.

POSSUM. MAM. Pour Opossum. *V.* DIDELPHE SARIGUE.

POST. POIS. (Lacépède.) *V.* GRÉMILLE GOUJONNIÈRE.

POSTEMME. *Postemma*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites, institué par Léon Dufour, qui lui assigne pour caractères : antennes de cinq articles, à peine de la longueur de la moitié du corps, presque

droites, dont le premier article est velu, le deuxième petit et parfaitement glabre, le dernier velouté; tête à vertex uni, presque plan; yeux ovales-arrondis et grands, mais peu saillants; ocelles placés derrière les yeux. Corselet presque rond antérieurement, coupé carrément en arrière; écusson assez grand, pointu à son extrémité qui est horizontale; hémélytres tronqués, fort courts, marqués de trois nervures peu sensibles, avec la portion membraneuse rudimentaire; ailes nulles; abdomen convexe; pattes de moyenne longueur et velues; cuisses antérieures renflées, armées, vers le haut, d'une double rangée de petits piquants: la rainure formée par ces deux rangées, reçoit dans la flexion du tibia sur la cuisse, les poils roides qui garnissent le bord inférieur de celui-ci; extrémité des tibias antérieurs dilatée à son extrémité et présentant en avant de celle-ci un corps particulier tout à fait distinct, placé au-dessus du tarse, et d'une forme ovulaire: il est charnu, pulpeux, avec sa surface inférieure couverte d'un duvet serré, excessivement court.

POSTEMME BRACHÉLYTRE. *Postemma brachelytrum*, Duf. Ses antennes sont brunes; son corselet est noir, luisant, hérissé de poils assez longs et redressés; l'écusson est d'un noir mat; les hémélytres rougeâtres; les rudiments alaires blancs, l'abdomen d'un bronzé bleuâtre et les pattes rouges. Taille, quatre lignes. On le trouve en Espagne et dans la France méridionale, sous les pierres.

POSYDON. *crust.* Nom donné par Fabricius à un genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, dont les caractères sont: palpes extérieures foliacées, ou onguiculées au bout; quatre antennes sétacées, avec leur pédoncule simple, les intérieures bifides et courtes. Fabricius cite deux espèces dans ce genre; toutes deux se trouvent dans l'océan Indien.

POTALIE. *Potalia.* *bot.* Ce genre, fondé par Aublet (Plantes de la Guiane, p. 304, t. 151), avait été placé par Jussieu à la fin des Gentianées. Martius en a fait le type d'une nouvelle famille ou tribu à laquelle il a donné le nom de Potaliées, *V.* ce mot. D'ailleurs il appartient à la Décandrie Monogynie, L., et présente les caractères suivants: calice coloré, turbiné, divisé profondément en quatre parties; corolle tubuleuse, dont le limbe est partagé en dix lobes qui se recouvrent par un de leurs bords; dix étamines insérées sur le tube, à filets réunis par une membrane annulaire et à anthères linéaires; stigmate capito-pelté et lobé; baie biloculaire, contenant plusieurs graines attachées à deux placentaires situés au fond des loges. Ce genre, auquel Schreber a fort inutilement donné le nom de *Nicandra*, maintenant appliqué à un autre genre, se compose de deux espèces qui croissent dans les forêts vierges de l'Amérique équinoxiale.

POTALIE AMÈRE. *Potalia amara*, Aublet. C'est une plante ligneuse, haute de deux à trois pieds, à feuilles opposées, entières, longues de plus d'un pied, étroites à la base, et marquées d'une forte côte. Les fleurs naissent au sommet de la tige, sur un ou deux pédoncules qui se subdivisent en quelques pédicelles partiels et forment un corymbe. Toutes les parties de cette

plante sont très-amères; les jeunes tiges sont couvertes d'une résine jaune, exhalant lorsqu'on la brûle, une odeur analogue à celle du Benjoin.

POTALIÉES. *Potaliæ.* *bot.* Martius (*Nov. Gen. et Spec. Brasil.*, vol. 2, p. 135) a proposé sous ce nom l'établissement d'une petite famille composée des genres *Potalia*, Aublet, *Fagraea*, Jussieu, et *Anthocleista*, Afzelius. Le premier de ces genres, qui est le type de la nouvelle famille, avait été placé à la fin des Gentianées par Jussieu. Les principaux caractères de ce groupe consistent dans le fruit qui est une baie bi ou quadriloculaire, pourvue d'un réceptacle central pour les graines dont le tégument est double. Pour le reste de l'organisation, *V.* les articles *FAGRÉE* et *POTALIE*. La famille ou tribu des Potaliées est placée entre les Loganiées et les Apocynées.

POTAMÉES. *bot.* La famille de plantes ainsi nommée par Ventenat est la même que celle des Naïades. *V.* ce mot.

POTAMEIA. *bot.* (Du Petit-Thouars.) *V.* *CÉNARRHÈNE*.

POTAMIDE. *Potamis.* *moll.* Brongniart (Ann. du Mus. d'Hist. nat., t. xv, pl. 22, fig. 3) a fondé sous ce nom, aux dépens des Cérithes, un sous-genre de Coquilles univalves auquel il a donné pour caractères: coquille turriculée; ouverture presque demi-circulaire, comme pincée à la base de la columelle et terminée par un canal droit, très-court, qui est à peine échancré; point de gouttière à l'extrémité supérieure du bord droit; mais la lèvre externe dilatée. Si l'on compare ces caractères à ceux des Cérithes, on remarquera que le genre Potamide en diffère très-peu zoologiquement; ce qui le distingue surtout, c'est le séjour des espèces qu'il renferme, dans les eaux douces, à l'embouchure des fleuves. *V.* *CÉRITHÉ*.

POTAMOBIE. *Potamobia.* *crust.* Leach donne ce nom à un genre qui paraît, d'après Desmarest, être le même que le genre Thelphuse de Latreille. *V.* *THELPHUSE*.

POTAMOCHLOA. *bot.* Genre de la famille des Graminées, établi par Griffith qui lui donne pour caractères: épillets hermaphrodites, uniflores; deux glumes ou paillettes sessiles, continues au sommet du pédicelle, à peine comprimées; l'inférieure plus grande, à cinq nervures, se continuant en arête dressée; la supérieure mutique, acuminée, à trois nervures, avec la carène denticulato-scabre; deux squammules grandes, extérieurement gibbo-charnues, glabres ou ciliées au sommet; six étamines à filaments longuement exsertes; ovaire sessile; deux styles surmontés de stigmates plumeux.

POTAMOCHLOA DE RETZ. *Potamochoa Retzii*, Griff.; *Zizania aristata*, Kunth; *Leersia aristata*, Roxb.; *Pharus aristatus*, Retz. Cette plante forme un gazon épais; ses chaumes sont penchés; les feuilles sont lancéolées, cordées à leur base, obtuses, un peu en capuchon au sommet, rigides, rudes; la panicule est droite, avec l'axe subitement rétréci près de son origine. De l'Inde.

POTAMOGETON. *bot.* *V.* *POTAMOT*.

POTAMON. *crust.* *V.* *THELPHUSE*.

POTAMOPHILE. *Potamophila*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de l'Hexandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 211) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs polygames, souvent monoïques; les hermaphrodites et les mâles situés à la partie supérieure, les femelles pourvues de rudiments d'étamines et de stigmates plus grands. Les unes et les autres ont la lépicène (*glume*, Br.) uniflore, bivalve et très-petite. La glume (*périanthe*, Br.) est mutique, membraneuse, à deux valves : l'extérieure à cinq nervures, l'intérieure à trois nervures; deux écailles hypogynes; six étamines; deux styles; stigmates plumeux.

POTAMOPHILE A PETITES FLEURS. *Potamophila parviflora*, R. Br. Ses chaumes sont un peu rameux, garnis de feuilles étroites, un peu enroulées, à ligule longue et déchiquetée. Les fleurs forment une panicule lâche et dressée. Dans les eaux courantes, aux environs de port Jackson.

POTAMOPHILE. *Potamophilus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Macroductyles, établi par Germar. Caractères : corps elliptique, convexe; tête petite; antennes presque filiformes, guère plus longues que la tête, insérées près du bord interne des yeux, toujours saillantes, composées de onze articles : le premier de la longueur des dix autres pris ensemble, presque cylindrique, aminci vers sa base, un peu courbé; le deuxième plus grand que les suivants, presque en cône renversé, les autres très-courts, transversaux, un peu en scie, formant par leur réunion une petite masse cylindrique, un peu plus mince à son origine, obtuse vers le bout. Labre grand, en cône transversal, un peu échancré au milieu de son bord antérieur. Mandibules arquées, ayant trois dents, dont deux à la pointe et une plus petite en dessous. Palpes courtes, terminées par un article plus gros, tronqué, presque obtrigone, les maxillaires plus grandes; menton très-court, transversal; corselet transversal, en trapèze, rebordé sur les côtés, plus large postérieurement; avant-sternum point avancé sur la bouche; écusson petit; élytres allongées, recouvrant les ailes et l'abdomen. Pattes allongées; jambes longues, grêles, sans épines; tarsi longs, ayant cinq articles distincts : les quatre premiers courts, presque égaux; le dernier beaucoup plus long, grossissant vers le bout et muni de deux crochets fort moblés.

POTAMOPHILE ACUMINÉE. *Potamophilus acuminatus*, Germ.; *Hydera acuminata*, Latr.; *Parnus acuminatus*, Fabr., Panzer, Faune germ., fig. 8. Cet insecte a trois lignes et demie de long; son corps est noirâtre et ses élytres sont terminées en pointe.

POTAMOPHYLLITE. *Potamophyllites*. BOT. FOSS. Brongniart a donné ce nom à un genre de plantes fossiles, qui paraissent appartenir à la famille des Aroïdées, et que l'on rencontre dans les terrains d'eau douce, inférieurs au calcaire grossier. Les feuilles sont elliptiques, à plusieurs nervures convergentes, traversées par d'autres nervures plus petites et conjointes.

POTAMOPHYS. BOT. (Adanson.) Synonyme d'Élatine. *V.* ce mot.

POTAMOT. *Potamogeton*. BOT. Genre de la famille

des Najaïdes, et de la Tétrandrie Tétragynie, offrant les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, généralement disposées en épis denses et cylindriques, composées chacune de quatre écailles calicinales, de figure variée; de quatre étamines sessiles, opposées aux écailles, formées chacune de deux loges écartées l'une de l'autre; de quatre pistils sessiles au fond de la fleur, distincts les uns des autres, à une seule loge, contenant un seul ovule ascendant et un peu latéral, et terminé supérieurement par un petit stigmatte sessile et oblique. Le fruit se compose de quatre petits akènes sessiles. La graine renferme un embryon recourbé en forme de fer à cheval et dépourvu d'endosperme. Telle est la description du caractère de ce genre, donnée par tous les botanistes. Mais si l'on compare l'organisation du genre *Potamogeton* à celle des autres genres de la famille des Najaïdes, il semblera qu'on peut donner une autre description de ses fleurs. Ainsi, comme, dans tous les genres de cette famille, les fleurs sont unisexuées, ne peut-on pas admettre que la prétendue fleur des *Potamogeton* est une réunion de quatre fleurs mâles, entourant autant de fleurs femelles, que chaque écaille, avec l'étamine placée à son aisselle, forme une fleur mâle, tandis que chaque pistil constitue une fleur femelle? L'analogie appuie cette explication que Richard a développée à l'article NajaïDES.

Les espèces du genre Potamot sont assez nombreuses. Ce sont toutes des plantes vivaces, qui naissent au fond des eaux et s'étalent à leur surface. Les unes ont les feuilles larges et étalées; tels sont les *Potamogeton natans*, *fluitans* et *lucens*, etc. Les autres ont des feuilles fines, linéaires et sétacées, comme les *Potamogeton compressum*, *gramineum* et *marinum*, etc.

POTAMYS. MAM. *V.* MYOPOTAME.

POTAN. MOLL. Décrit par Adanson, cet animal, dont on a formé un genre Péribole, n'est autre chose qu'un individu jeune d'une espèce du genre Porcelaine. *V.* ce mot.

POTASSE ou OXYDE DE POTASSIUM. MIN. Cette substance est aussi connue sous le nom d'Alcali végétal qu'on lui a donné primitivement, parce qu'on la retire principalement des cendres des végétaux, pour les besoins du commerce. Elle existe en effet dans la plupart des plantes qui croissent dans les terrains dépourvus de chlorhydrate de Soude. On la trouve aussi dans les animaux, et elle fait partie composante d'un grand nombre de substances minérales. Mais dans aucun cas, elle n'est à l'état de pureté ou de liberté dans la nature; elle est toujours à l'état de sel, et combinée le plus souvent avec les Acides carbonique, sulfurique, chlorhydrique, nitrique, et avec la Silice. On l'a regardée comme un corps simple jusqu'en 1807, époque à laquelle Davy la décomposa par le moyen de la pile. Il parvint à en extraire un nouveau métal, auquel il donna le nom de *Potassium*, métal solide à la température ordinaire, d'un blanc d'argent, ductile, et plus mou que la cire, car on le pétrit entre les doigts avec la plus grande facilité, pesant moins que l'eau, fusible à 58 degrés centigrades, et très-volatil, absorbant le gaz oxygène, et décomposant subitement l'eau à la température ordinaire. Lorsqu'on le projette sur ce liquide,

il reste à la surface, y brûle en tournoyant, et finit par se convertir en un globe rouge de feu, qu'un refroidissement subit fait éclater, et qui se dissout à l'instant même dans le liquide inférieur. en lui communiquant les propriétés alcalines; ce globe est de la Potasse que le métal produit en s'oxydant aux dépens de l'eau qu'il décompose. La Potasse est un protoxyde de Potassium, composé d'un atome de métal et de deux atomes d'Oxygène, ou en poids de 85 parties de Potassium et 17 d'Oxygène. Elle est blanche, extrêmement caustique, déliquescente, et par conséquent soluble dans l'eau pour laquelle elle a une grande affinité. Unie à ce liquide, elle forme l'hydrate de Potasse, qui est l'un des réactifs les plus employés par les chimistes. Combinée à l'Acide carbonique, elle donne le sous-carbonate de Potasse, sel que l'on n'emploie à l'état pur que dans les laboratoires, mais qui, mêlé avec le sulfate de Potasse et le chlorure de Potassium, constitue la Potasse du commerce, que l'on retire immédiatement des végétaux par l'incinération et la lixivation, et dont on fait un grand usage pour les lessives, et pour la fabrication du nitre ou salpêtre, de l'alun, du verre, du savon mou, etc. Combinée avec les Acides nitrique et sulfurique, la Potasse forme des sels d'une grande importance pour les arts, et dont voici l'histoire en peu de mots.

POTASSE NITRATÉE, vulgairement *Nitre* ou *Salpêtre*. Substance saline, blanche, soluble dans l'eau, non déliquescente, ayant une saveur fraîche, et la propriété de fuser sur les charbons ardents au moment où on l'y projette, c'est-à-dire d'augmenter la combustion et l'incandescence des parties sur lesquelles elle tombe, en faisant entendre un bruissement qui dure pendant tout le temps de cette combustion accélérée. Le Nitre est formé d'un atome de Potasse et de deux atomes d'Acide nitrique, ou en poids, Potasse 47, Acide nitrique 55. Mêlé avec de la limaille de Cuivre, et traité par l'Acide sulfurique, il donne lieu à un dégagement de vapeur rouge; mis en solution dans l'eau, il précipite en jaune par l'hydrochlorate de Platine. Ce Sel est du petit nombre de ceux dans lesquels on a observé le dimorphisme, c'est-à-dire la propriété de cristalliser sous des formes qui appartiennent à deux systèmes différents, mais qui sont toutes des produits de l'art; les plus communes sont des prismes hexaèdres, simples ou pyramidés, très-allongés, et profondément cannelés, que l'on peut rapporter à un prisme rhomboïdal droit d'environ 60° et 120°. Ces prismes sont souvent comprimés, dans un sens perpendiculaire à l'axe, et se présentent alors sous l'aspect de tables rectangulaires, terminées vers leurs bords par des biseaux. Mais d'après des observations de Beudant, on peut aussi obtenir le nitrate de Potasse cristallisé en rhomboïdes obtus, qui approchent beaucoup de ceux du nitrate de Soude. Dans la nature, il ne s'est encore offert que sous la forme d'aiguilles, de filaments capillaires ou de concrétions composées de fibres parallèles et soyeuses. On le trouve en efflorescence à la surface de vastes plaines sableuses au Bengale, en Perse, en Arabie, en Égypte, etc. Il se forme journellement à la surface des vieux murs, des pierres calcaires poreuses, des terrains calcaréo-

sableux, surtout dans les endroits qui sont exposés aux émanations des matières animales et végétales en putréfaction. C'est ainsi qu'il se présente en filaments dans les écuries, les étables et les caves, et comme on le recueille alors avec des housoirs, on lui a donné le nom de *Salpêtre de Houssage*. En observant avec soin toutes les circonstances de cette formation journalière et naturelle du nitrate de Potasse, on est parvenu à établir dans quelques pays des nitrières artificielles, c'est-à-dire des mélanges de matières propres à produire du Nitre. **V. NITRIÈRE**. En France, on retire presque tout le Nitre, employé dans les arts, des vieux plâtras, où il est mélangé avec les nitrates de Chaux ou de Magnésie. Ce sel existe aussi, mais plus rarement, en solution dans les eaux des mares et des lacs situés au milieu de plaines sableuses. C'est ainsi qu'on le trouve dans les plaines de la Haute-Hongrie, de l'Ukraine, de la mer Caspienne, de la Perse, etc.

Le Nitre est employé comme fondant dans plusieurs opérations docimastiques; il entre dans la composition de quelques verres, dans celle de plusieurs médicaments. On s'en sert pour préparer l'Acide sulfurique et l'Acide nitrique du commerce; mais son principal usage est d'être employé concurremment avec le Soufre et le Charbon dans la fabrication de la poudre à canon, qui est un mélange d'environ six parties de Nitre bien purifié, d'une partie de Charbon, et d'une partie de Soufre. Les effets violents de ce mélange proviennent de la formation instantanée et de l'expansion subite de divers gaz qui se développent dans son inflammation; la poudre est d'autant meilleure qu'elle peut produire plus de gaz dans un temps donné, et que ces gaz ont un plus grand ressort. De là toutes les précautions que l'on prend pour s'assurer de la pureté des éléments qui entrent dans la composition de cette poudre, et pour effectuer leur mélange dans les proportions convenables.

POTASSE SULFATÉE, substance soluble, non efflorescente, qui ne s'est rencontrée que bien rarement dans la nature. On ne l'y trouve que dans deux circonstances différentes, ou en solution dans quelques eaux minérales, ou en concrétions à la surface de quelques laves, au Vésuve. Ce sel est composé de Potasse, 54, et Acide sulfurique, 46. Il cristallise aisément dans les laboratoires, et ses formes les plus ordinaires sont des dodécèdres bipyramidaux, à triangles isocèles, des prismes qui dérivent, suivant Haüy, d'un rhomboïde aigu de 87° 48'; ou, suivant Brooke, d'un prisme droit rhomboïdal de 120° 30'.

POTELEÈ. BOT. Synonyme vulgaire de Jusquiame.

POTELET. BOT. Nom vulgaire de l'*Hyacinthus non scriptus*, L.

POTELOT. MIN. Synonyme vulgaire de Molybdène sulfuré.

POTENTILLE. *Potentilla*. BOT. Parmi les genres européens qui composent la tribu des Dryadées, dans la famille des Rosacées, celui des Potentilles est un des plus considérables, eu égard au nombre des espèces qu'il renferme. On doit aux professeurs Nestler de Strasbourg et Lehman de Hambourg, d'excellentes monographies de ce genre. Il appartient à l'icosandrie

Polygynie, L., et il offre les caractères suivants : calice muni extérieurement de quatre à cinq bractées, le tube court et évasé, le limbe à quatre ou cinq divisions peu profondes ; corolle à quatre ou cinq pétales insérés sur le calice ; étamines en nombre indéfini ; carpelles nombreux, munis d'un style latéral, et placés sur un réceptacle sec et arrondi ; graine unique, pendante dans chaque carpelle. Ce genre ne se distingue du Fraisier que par le réceptacle des fruits, qui est sec et non succulent comme dans ce dernier genre. On y a réuni avec raison les genres *Comarum* et *Tormentilla* de Linné, qui n'en diffèrent que par des caractères d'une valeur minime, comme la forme et la couleur des pétales, le nombre des parties de la fleur, etc. Dans le second volume du *Prodromus Systematis Vegetabilium* du professeur De Candolle, Seringe a décrit cent six espèces de Potentilles. Ce sont des herbes ou des plantes suffrutescentes, à feuilles composées, accompagnées de stipules adnées au pétiole ; les fleurs sont blanches ou jaunes, quelquefois rouges. La plupart de ces espèces croissent dans les localités montueuses de notre hémisphère. Les Alpes, les Pyrénées, les montagnes de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale, sont les contrées où l'on en trouve le plus grand nombre. Quelques-unes, telles que les *Potentilla verna*, *aurca*, *grandiflora*, paraissent dès les premiers jours du printemps, et couvrent la terre de leurs fleurs d'un beau jaune de soufre. D'autres ont des fleurs d'un blanc lacté, et ressemblent beaucoup aux Fraisiers ; elles ne s'en distinguent que par le réceptacle des fruits qui est sec et aplati. Enfin on cultive dans les jardins une magnifique espèce nouvelle (*Potentilla atropurpurea*) dont les pétales ont une belle couleur rouge, et qui est originaire du Népal.

POTÉRANTHÈRE. *Poteranthera*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Bongard qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovali-globuleux et libre, son limbe partagé en cinq divisions lancéolées, acuminées, très-entières, terminées par un poil glanduleux ; corolle composée de cinq pétales insérés à l'orifice du calice et alternes avec ses divisions, ovales et terminés comme les sépales ; cinq étamines insérées avec les pétales et alternes avec eux ; anthères cylindriques, obliquement tronquées au sommet, biporeuses, avec un connectif courtement biauriculé à la base ; ovaire libre, subglobuleux, à trois loges multiovulées ; style filiforme, dressé, stigmaté subcapité. Le fruit est une capsule revêtue par le calice, à trois loges, loculicidement trivalve, à placentaire central, trigone ; plusieurs semences en cuiller. La seule espèce connue est une petite plante herbacée, à tige presque simple, dressée, tétragone, à feuilles opposées, sessiles, subdécurrentes, linéaires, sans nervures, avec leurs bords parsemés de quelques poils rigides et glanduleux ; fleurs petites, blanches, axillaires, solitaires et courtement pédonculées. Du Brésil.

POTERIOCRINE. *Poteriocrinus*. ECHIN. Genre de la famille des Stellérides, section des Crinoïdes, institué par Muller, avec ces caractères : animal supporté par une colonne formée de pièces articulées, minces et nombreuses, percée dans son centre d'un canal assez grand,

circulaire, destiné à loger l'intestin ; pièces articulaires striées en rayons sur les surfaces par lesquelles elles se touchent ; bras auxiliaires latéraux, naissant irrégulièrement sur la colonne ; bassin formé de cinq plaques pentagones, supportant cinq plaques intercostales, hexagones, sur lesquelles s'appuient cinq plaques scapulaires ; une ou deux plaques interscapulaires, appuyées sur une des plaques intercostales. Chaque plaque scapulaire supporte un bras. Base de la colonne probablement fasciculée et adhérente. Ce genre de Crinoïdes, composé de deux espèces fossiles, se reconnaît à sa colonne cylindrique, à ses articulations minces, égales et assez largement percées d'une ouverture ronde, striées en rayons, à son corps figuré en verre à vin, creux, formé de plusieurs séries de plaques minces, articulées, à la présence de deux plaques surnuméraires, situées d'un seul côté entre les plaques scapulaires ; enfin à la forme des plaques scapulaires qui présentent, en leur bord supérieur, une échancrure de laquelle naissent les bras formés d'un seul article allongé ; deux doigts naissant de chaque bras. Muller n'a point eu occasion d'examiner des échantillons assez parfaits pour compléter les caractères génériques. Du reste, ce que l'on connaît suffit pour distinguer nettement les Potériocriens des autres Crinoïdes. Les espèces rapportées à ce genre sont les *Poteriocrinus crassus* et *Poteriocrinus tenuis*, que l'on trouve fossiles dans le calcaire carbonifère de quelques parties de l'Angleterre.

POTERIUM. BOT. V. PIMPRENELLE.

POTHEL. BOT. (Thevel.) Synonyme de *Ficus Sycomorus*, L.

POTHOMORPHE. *Pothomorphe*. BOT. Genre de la famille des Pipéracées, établi par Miquel aux dépens du genre Piper de Linné, et que presque même temps Kunth proposait sous le nom de *Heckeria*. Caractères : fleurs hermaphrodites, ramassées en chatons, et disposées en quinconces autour d'un rachis filiforme ; bractées peltées et frangées ; chatons renfermés avant l'épanouissement dans des spathes pétiolaires ; deux étamines libres ; filaments courts ; anthères réniformes, à deux loges transversalement déhiscentes ; ovaire trigone ; stigmaté sessile, à trois points recourbés. Le fruit consiste en des baies très-petites, obovato-turbinées, trigones, tronquées, granuloso-glanduleuses, glabres, séparées des bractées qui persistent ; péricarpe très-petit et s'effaçant insensiblement ; semence lisse et brune.

POTHOMORPHE OMBELLÉE. *Pothomorphe umbellata*, Miq. ; *Piper umbellatum*, L. Ses tiges sont herbacées, dressées, hautes de deux pieds environ. Géniculées, garnies de feuilles amples, distantes, cordées, acuminées, avec leurs nervures pourvues de poils en dessous ; pétiole amplicaulé, long et glabre ; épis axillaires, blanchâtres, au nombre de trois à six, portés sur un pédoncule commun. Saint Domingue.

POTHOS BOT. C'est un genre de la famille des Aroïdées et de la Tétrandrie Monogynie, L., qui se compose d'un très-grand nombre d'espèces, pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale, et dont quelques-unes sont parasites. Ce sont en général des plantes

herbacées, dépourvues le plus souvent de tige, dont la racine se compose d'une touffe de grosses racines cylindriques et simples, qui naissent même des différents points de la tige quand celle-ci existe. Les feuilles sont ou radicales ou alternes, entières ou découpées, généralement dures et coriaces. Les fleurs sont disposées en un spadice cylindrique, simple, qui est environné d'une spathe monophylle. Chaque fleur offre un calice formé de quatre sépales épais, dont deux plus extérieurs, d'autant d'étamines qui correspondent chacune à un des sépales et dont le filet est épais et terminé, à son sommet, par une anthère dont les deux loges sont écartées et s'ouvrent par une suture longitudinale. L'ovaire est libre, à deux loges, contenant chacune deux ovules. Le stigmate est simple et presque sessile. Le fruit est une baie renfermant en général deux graines. Plusieurs des espèces de ce genre sont cultivées dans nos serres; tels sont les *Pothos crassinervia*, Jacq., l. c., t. 609; *Pothos violacea*, Swartz, Hook., Exot. Fl., 55; *Pothos acaulis*, Jacq., Hook., loc. cit., t. 122, etc.

POTIMA. BOT. Person a donné ce nom à une section du genre *Coffea*, caractérisée par sa baie monosperme, c'est-à-dire où une des graines avorte constamment. Le *Coffea occidentalis*, Jacq. (*Pl. Amer. pict.*, tableau 68), en est le type. V. CAFFÉ.

POTIRONS ET POTURONS. BOT. V. PATURON.

POTOROO OU POTOROU. *Hypsignymnus*. МАМ. Genre de Mammifères, de l'ordre des Marsupiaux, établi d'abord par Vicq-d'Azyr et Cuvier sous le nom de Kangaroo-Rat, rangé parmi les Kangaroos ou *Macropus* par Shaw, dont Illiger a formé son genre *Hypsignymnus*, et que Desmarest a nommé *Potorous*, en latinisant le nom de *Potoroo*, que l'espèce primitivement connue porte chez les naturels de la Nouvelle-Galles du sud, au rapport de White. Le mot *Hypsignymnus* signifie qui est élevé de la partie postérieure. Les Potorous ont les plus grands rapports avec les Kangaroos; et par la forme et l'organisation de leurs dents, ils font le passage des Phalangers à ces derniers. Ce qui les distingue surtout, est l'appareil dentaire. Voici ce que dit à ce sujet F. Cuvier (*Dents*, p. 155) : dents au nombre de trente; à la mâchoire supérieure, six incisives, deux canines, deux fausses molaires et huit vraies; à la mâchoire inférieure, deux incisives, point de canines, deux fausses molaires et huit vraies. A la mâchoire supérieure, la première incisive est forte, plus longue que les autres, à trois faces arrondies en avant, et droite sur ses deux autres côtés; elle est en outre enracinée profondément, et la capsule dentaire reste libre; la deuxième est une petite dent semblable à l'analogue des Pétaurus et des Phalangers; la troisième, un peu plus grande que la précédente, est tranchante et se rapproche de la forme normale des dents de son ordre. Après un petit intervalle vide, vient une petite dent mince, comprimée et crochue, qui est la canine, et qui, comme l'analogue des Phalangers, dépend presque autant de l'os incisif que du maxillaire. Un large vide suit, et la première machelière est une fausse molaire, remarquable par sa forme singulière, mais dans laquelle on trouve modifiée l'analogue des Phalangers; elle est longue, mince, en forme de coin,

striée sur ses deux faces et dentelée sur son bord. Les quatre molaires qui viennent immédiatement après, se ressemblent entre elles, si ce n'est que la dernière est plus petite que les autres, et elles ont absolument les formes des molaires des Phalangers. A la mâchoire inférieure, les incisives ressemblent à celles des deux genres précédents, et les fausses molaires sont, comme les molaires, sans aucune exception, semblables à leurs analogues de la mâchoire opposée. Dans leur action réciproque, ces dents n'offrent rien de particulier, si ce n'est que la face externe de la fausse molaire inférieure correspond à la face interne de la fausse molaire supérieure. Ce système de dentition, ajoute F. Cuvier, est donné par quatre têtes qui appartiennent certainement à trois ou quatre espèces; l'une est celle du Kangaroo-Rat (*Hypsignymnus Whitei*); les espèces auxquelles les autres appartiennent ne lui sont point connues; conséquemment il s'abstient de les nommer.

Les caractères extérieurs des Potorous sont principalement les suivants: leurs jambes de derrière sont beaucoup plus grandes à proportion que celles de devant, dont les pieds manquent de pouce, et ont les deux premiers doigts réunis jusqu'à l'ongle; en sorte, dit Cuvier, qu'on croit d'abord n'y voir que trois doigts, dont l'interne aurait deux ongles. Leur queue est ordinairement longue et robuste; la poche abdominale est complète et renferme deux mamelles. Leur estomac est grand, divisé en deux poches, et muni de plusieurs boursoufflures; le cœcum est médiocre et arrondi.

Les Potorous ne vivent que d'herbes qu'ils paissent avec leurs longues incisives coupantes. Ils se tiennent dans les broussailles et dans les buissons, où ils poussent de petits cris assez analogues à ceux des Rats. Ils sautent avec force.

POTOROU DE WHITE. *Hypsignymnus Whitei*, Quoy et Gaymard, Zool. de l'Uranie, pl. 10; *Potorous murinus* et *Kangurus Gaymardi*, Desm., sp. 422 et 842, Mamm., Kangaroo-Rat, Phillip., *It.*, pl. 47; White, *It.*, pl. 60; Kangaroo-Rat, Cuv., Règne Anim., t. 1, p. 181; *Macropus minor*, Shaw, Gen. Zool., pl. 126. Ce Potorou a la tête triangulaire, large et un peu aplatie par derrière, pointue en avant; le muffle et les narines sont placés à l'extrémité du museau et sont séparés dans leur milieu par un sillon longitudinal; les moustaches sont d'une médiocre longueur; la bouche est petite, et la mâchoire supérieure s'avance un peu plus que l'inférieure. Quelques poils noirs surmontent l'œil; les oreilles sont courtes, très-larges et velues à leur partie postérieure. La grosseur du cou donne à cette espèce quelque ressemblance avec les Rats, disent Quoy et Gaymard. Leurs pattes antérieures sont petites, pourvues d'ongles blanchâtres, longs, grêles et arqués. L'ongle du milieu est plus saillant. Les membres postérieurs sont proportionnellement plus longs et plus déliés que dans les Kangaroos. La queue est presque aussi longue que le corps; elle est grêle, écaillée, presque nue, flexible, et porte à terre: son extrémité est terminée par un bouquet de poils. La couleur du pelage de cet animal est uniformément d'un gris roux; la gorge, la poitrine, le ventre et l'intérieur des membres sont d'un blanc sale; le dessus de la tête,

le dos, une partie des flancs et des cuisses, sont d'un gris brun. Le bout de la queue est brun. Les poils sont de deux sortes : les plus profonds sont courts, doux, moelleux et un peu floconneux. Ils présentent une teinte gris de souris lorsqu'on les écarte; les extérieurs sont plus longs, roides et plus rares. Les tarsi sont recouverts de poils longs, rudes et fauves, dirigés d'arrière en avant, et s'étendant jusqu'à l'extrémité des ongles. Ceux des pattes antérieures, plus doux, recouvrent les ongles. Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue, un pied cinq lignes; de la queue, un pied; de la tête, du bout du museau à l'occiput, trois pouces; des membres antérieurs, trois pouces six lignes; des membres postérieurs, huit pouces dix lignes. En général, la taille du Potorou est celle d'un petit Lapin. Les Potorous ont des mœurs très-douces et moins timides que celles des Kangourous. Ils sont très-agiles et fuient en faisant des bonds considérables lorsqu'on les inquiète. De la Nouvelle-Hollande. Quoy et Gaynard rapportent qu'un de ces animaux vint enlever familièrement des restes d'aliments, au milieu d'une cabane bâtie pour les abriter, dans une excursion dans les montagnes Bleues, et qu'il s'est enfui par un trou à la manière des Rats. Ces mêmes naturalistes ont rapporté de l'île Dirk-Hatich plusieurs têtes de Potorou, qui ont à peu près les mêmes dimensions que le Potorou de White. Elles diffèrent toutefois par l'étendue plus considérable de la cavité tympanique, par la largeur des arcades zygomatiques, ce qui les rapproche de celle du Kangourou élégant, et par la brièveté de la voûte palatine. Ces têtes appartiennent à une espèce nouvelle, pour laquelle ils proposent le nom de Potorou de Lesueur, *Hypsyrrymnus Lesueurii*.

Péron a déposé au Muséum d'Histoire naturelle un squelette de Potorou, dont la tête, longue de deux pouces onze lignes, est plus mince, plus pointue et plus allongée en cône que les précédentes. Les incisives supérieures mitoyennes et les canines ont plus de longueur; la caisse du tympan est moins développée; les arcades zygomatiques sont plus étroites et moins convexes; l'extrémité des os du nez dépasse le niveau des dents incisives supérieures. Sans doute ce squelette est celui qu'a mentionné F. Cuvier. Quoy et Gaynard, après l'avoir comparé avec le Potorou de White, proposent le nom de Potorou de Péron, *Hypsyrrymnus Peronii*.

POTOROU A SOIES. *Hypsyrrymnus setosus*, Ogilby, Proceed. Soc. Zool., 1851, p. 149. Tout son corps est couvert en dessus d'un poil très-soyeux et d'un brun cendré; les parties inférieures sont d'une nuance beaucoup plus claire, presque blanchâtre; les oreilles sont grandes et larges, nues et noires; la queue est d'une médiocre longueur, grêle, écailleuse, parsemée de poils très-courts et roides, outre le bouquet de soies qui la termine. Taille, deux pieds et un pouce, la queue comprise. De la Nouvelle-Hollande.

POTOS OU POTTOT. MAM. *V.* KINKAJOU.

POTTIA. BOT. (*Mousses*.) Le genre qu'Erhart nommait ainsi est le même que le genre *Gymnostomum*.

V. ce mot.

POTTO. MAM. C'est le nom par lequel Bosman, voya-

geur en Guinée, a le premier fait connaître un animal dont Gmelin a fait son *Lenur Potto*, et que Geoffroy a nommé Nycticébe Potto. Illiger en avait fait un *Stenops*, et Desmarest l'a décrit, *Spec.*, 127 de sa Mammalogie, sous le nom de *Galago Guineensis*.

POTTSIE. *Pottisia*. BOT. Genre de la famille des Apocinées, établi par Kooker et Arnott, qui lui ont reconnu pour caractères essentiels : calice à quatre divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube nu, sans écailles, de même que l'orifice; à limbe partagé en cinq découpures équilatérales, recourbées, à estivation valvaire; cinq étamines exsertes. insérées à l'orifice de la corolle; filaments filiformes et courts; anthères sagittées, cohérentes, entourant le stigmate, et ayant leurs appendices dépourvus de pollen; deux ovaires; style fort épais à sa base et diminuant insensiblement d'épaisseur jusqu'au sommet qui est atténué; stigmaté subglobuleux, pentagone, aigu. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Pottsie; c'est un arbuste à rameaux dressés et pubères, à feuilles opposées, glabres, pétiolées, ovales, un peu cordées à leur base; les fleurs sont petites, peu nombreuses, longuement pédonculées, réunies en panicule lâche et terminales. De la Chine.

POTURONS. BOT. *V.* PATURONS.

POT-VERT. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Turbo marmoratus*, L.

POU. *Pediculus*. INS. Genre de l'ordre des Parasites, famille des Rostrés, établi par Linné. Dégéré a le premier divisé ce genre en Poux proprement dits et en RUCINS. *V.* ce mot. Latreille a conservé le nom de Pou aux insectes qui ont pour caractères essentiels : bouche consistant en un museau d'où sort à volonté un petit suçoir. Ces insectes, qui ne sont que trop connus des personnes malpropres, des enfants et des individus atteints de maladies particulières, qui semblent les propager, méritent autant l'attention du naturaliste que les animaux ornés de plus belles couleurs : ils ont le corps aplati, demi-transparent, mou au milieu et revêtu d'une peau coriace sur les bords; la tête assez petite, ovale ou triangulaire, munie à sa partie antérieure d'un petit mamelon charnu, renfermant un suçoir qui paraît simple, de deux antennes courtes, filiformes, de cinq articles et de deux yeux petits et ronds; le corselet est presque carré, un peu plus étroit en devant; il porte six pattes courtes, grosses, composées d'une hanche de deux pièces, d'une cuisse, d'une jambe et d'un fort crochet arqué et tenant lieu de tarse dont l'insecte se sert pour se cramponner aux poils ou à la peau des animaux sur lesquels il vit; l'abdomen est rond, ou ovale, ou oblong, lobé et incisé sur les côtés, de huit anneaux, pourvu de seize stigmates sensibles et d'une pointe écailleuse au bout, dans les deux sexes.

Swammerdam a soupçonné que le Pou de l'Homme, dont il a donné une anatomie, était hermaphrodite : il a été porté à cette idée parce qu'il n'a pas découvert de mâles parmi ceux qu'il a examinés, et qu'il leur a trouvés un ovaire. Leuwenhoek a fait sur cette même espèce des observations qui diffèrent beaucoup de celles de Swammerdam; il a observé parmi ces insectes des indi-

vidus pourvus d'organes générateurs mâles dont il a donné des figures; il a découvert dans ces mâles un aiguillon recourbé, situé dans l'abdomen, et avec lequel, selon lui, ils peuvent piquer; il pense que c'est de la piqûre de cet aiguillon que provient la plus grande démangeaison qu'ils causent, parce qu'il a remarqué que l'introduction de leur trompe dans les chairs ne produit presque aucune sensation si elle ne touche pas à quelque nerf. Degée a vu un aiguillon semblable placé au bout de l'abdomen de plusieurs Poux de l'Homme; ceux-ci qui, d'après Leuwenhoek, sont des mâles, ont, suivant Degée, le bout de l'abdomen arrondi, au lieu que les femelles, ou ceux à qui l'aiguillon manque, l'ont échanuré. Latreille a vu très-distinctement dans un grand nombre de Poux, l'aiguillon et la pointe dont parlent ces auteurs.

Les Poux vivent de sang; les uns se nourrissent de celui des Hommes, les autres de celui des Quadrupèdes; c'est avec leur trompe, qu'on n'aperçoit presque jamais quand elle n'est pas en action, qu'ils le sucent. Chaque Quadrupède a son Pou particulier, et quelques-uns même sont attaqués par plusieurs. L'Homme nourrit trois espèces de ce genre: le Pou commun ou des vêtements, le Pou de la tête, et le Pou du pubis, vulgairement appelé Morpion, et dont le docteur Leach a formé un genre distinct sous le nom de *Phthirus*. (V. ce mot.) Ces insectes sont ovipares; leurs œufs, qui sont connus sous le nom de Lentes, sont déposés sur les cheveux ou sur les vêtements; les petits en sortent au bout de cinq à six jours; après plusieurs mues et au bout d'environ dix-huit jours ils sont en état de reproduire: ils multiplient beaucoup, des expériences ont prouvé qu'en six jours un Pou peut pondre cinquante œufs, et il lui en reste encore dans le ventre; on a calculé que deux femelles peuvent avoir dix-huit mille petits dans deux mois.

Dans la méthode de Duméril, le genre Pou est placé dans son ordre des Aptères, famille des Rhinoptères (V. ce mot). Le professeur Nitzsch le place dans son ordre des Hémiptères épizoïques; enfin le docteur Leach place les Poux dans son ordre des Anoplures, famille des Pédiculidés; il les divise en trois genres, les Phthires, les Hématopines et les Poux proprement dits.

On a donné le nom de Pou à plusieurs insectes de genres bien différents; tels sont les suivants:

POU DE BALEINE. V. CYAME et PYCNOGONON.

POU DE BOIS OU FOURMI BLANCHE. V. KERMÈS et PSCOUE.

POU DE MER. V. CYNOTHÔÉ et CYAME.

POU DES OISEAUX. V. RICIN.

POU DES POISSONS OU POU DE RIVIERE. Espèce d'Entomostracé qui s'attache aux ouïes de plusieurs Poissons. V. CALIGE et ARGULE.

POU PULSATEUR. V. PSCOUE PULSATEUR.

POU VOLANT. On désigne sous ce nom des insectes qui habitent les lieux humides et se jettent, dit-on, sur les Cochons qui vont se vautrer dans la fange; ils sont de la grosseur des Poux qui se trouvent sur ces animaux, mais ils sont noirs et ailés. Ce sont probablement des Diptères des genres Simulie ou Cousin.

POUACRE. ois. V. BIHOREAU, au mot HÉRON.

POUCE-PIED. *Pollicipes*. CIRRH. Ce genre, qui appartient à l'ordre des Cirrhipèdes pédonculés, a d'abord été fondé par Leach aux dépens des Anatifes, et a été adopté ensuite par Lamarck (Hist. des Anim. sans vert., t. v, p. 405) qui lui a donné pour caractères: corps recouvert d'une coquille et soutenu par un pédoncule tubuleux et tendineux; plusieurs bras tentaculaires, comme dans les Anatifes; coquille comprimée sur les côtés et multivalve; les valves presque contiguës, inégales, au nombre de treize ou davantage; les inférieures des côtés étant les plus petites. Ainsi caractérisé, ce genre ne renfermait qu'un très-petit nombre d'espèces; mais il a été encore réduit et, de plus, son nom français de Pouce-Pied a été changé en celui de Pollicipède qui est la traduction littérale du nom latin. V. pour les habitudes et pour les rapports d'organisation avec les genres voisins, les articles ANATIFE et CIRRHIPÈDE.

POUCHARI. ois. V. BOUCHARI.

POUCHET. MOLL. Dénomination employée par Adanson (Hist. natur. du Sénégal, p. 18, pl. 1) pour désigner une espèce qui doit être rapportée au genre Hélice, et qui paraît être l'*Helix muralis* de Linné.

POUCHETIE. *Pouchetia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par A. Richard qui lui assigne pour caractères: tube du calice ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, petit, à cinq dents et persistant; corolle supère, à tube court, obconique, à orifice glabre, à limbe partagé en cinq lobes ovali-oblongs, contournés avant l'inflorescence; cinq anthères sessiles dans le tube de la corolle, et linéaires; ovaire infère, à deux loges; style filiforme; deux stigmates linéaires, aigus, un peu divergents, à peine exsertes. Le fruit consiste en une baie sèche, obovale, couronnée par les dents conniventes du calice, à deux loges renfermant chacune de quatre à six semences difformes, oblongues, recouvertes d'une pubescence soyeuse; albumen charnu.

POUCHETIE D'AFRIQUE. *Pouchetia Africana*, Rich.; *Gardenia parviflora*, Smeathman. C'est un arbuste glabre, à rameaux presque cylindriques, garnis de feuilles ovales, pointues, courtement pétiolées; stipules ovales, solitaires, armées au sommet d'une petite pointe; pédoncules opposés, paniculés, pauciflores, axillaires et terminaux; fleurs petites et glabres.

POUDINGUE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus rubiginosus*.

POUDINGUE. MIN. et GÉOL. Conglomérat ou Roche de transport formée par l'accumulation de cailloux roulés et réunis par un ciment quelconque. Les Poudingues diffèrent des Brèches en ce que celles-ci ne sont composées que de fragments anguleux et de débris provenant des roches voisines du lieu où on les trouve, tandis que les premiers ne renferment que des parties nodulaires et ovoïdes, de véritables galets ou débris de roches de nature diverse, transportés au loin par les eaux, et complètement arrondis par leur frottement mutuel. Les Poudingues forment des bancs ou amas puissants, assez étendus, intercalés dans les diverses sortes de terrains, depuis ceux de transition jusqu'aux plus superficiels. Pour les distinguer les uns des autres,

on ajoute au nom générique de Poudingue une épithète qui exprime tantôt la nature des fragments dont il se compose, ou au moins de l'élément qui y domine, tantôt celle du ciment ou de la pâte qui réunit ces fragments. Ces matières ont souvent assez de consistance pour pouvoir être taillées, polies et employées dans l'art de la décoration. Les principales espèces de Poudingue sont les suivantes : le **POUDINGUE ANAGÉNIQUE** (Anagénite d'Haüy), qui est un assemblage de fragments de Roches primitives, réunis par un ciment schistoïde, pétrosiliceux ou calcaire. A cette espèce appartiennent les Poudingues de Trient et de Valorsine en Valais, et le Poudingue talqueux ou pétrosiliceux de Cosseyr, dans la Haute-Égypte, nommé *Brèche universelle*, *Brèche égyptienne*; il est composé de galets de Quartz, de Pétrosilex verdâtre, de Siénite, etc., dans lequel le Talc est l'élément dominant. — Le **POUDINGUE PROTOPYNIQUE** du pied du Mont-Blanc. — Le **POUDINGUE OPHITIQUE** des Vosges et de la vallée de Bruche, composé de fragments de roches diverses, réunis par une pâte ophitique ou un ciment de Serpentine. — Les **POUDINGUES FELDSPATHIQUE**, **PÉTRO-SILICEUX**, **BASALTIQUE**, etc., à fragments de Feldspath, de Pétrosilex, de Basalte. — Le **POUDINGUE SILICEUX** ou jaspique, à noyaux de Silice ou d'Agathe, réunis par une pâte de Jaspe ou un ciment de Grès : tel est le caillou de Rennes à petits fragments rougeâtres ou jaunâtres, réunis par une pâte de couleur rouge, et qu'on trouve en cailloux roulés, plus ou moins gros; tel sont encore le Poudingue psammitique ou Poudingue des Anglais (*Puddingstone*), formé de cailloux de Silice réunis par un ciment de Psammite, et que l'on trouve dans le comté d'Herfort en Angleterre, et le Poudingue siliceux à ciment de Grès quartzeux, de la forêt de Fontainebleau. — Le **POUDINGUE CALCAIRE**, à fragments de Carbonate de Chaux, réunis par un ciment de même nature. A cette espèce appartient le Nagelfluë des Suisses, Gompholite de Brongniart.

POUDRE. MAM. (Vicq-d'Azv.) Synonyme de Blanc-Nez, espèce de Guenon.

POUFFIGNON. ois. Synonyme vulgaire de Pouillot. *V. SYLVIE.*

POUGOUNIÉ. MAM. Nom vulgaire du *Paradoxurus typus*, Cuv. *V. PARADOXURE.*

POUILLEUX. BOT. L'un des noms vulgaires du Thym commun.

POUILLOT. ois. Espèce du genre Sylvie. *V. ce mot.*
POUL. ois. Nom que l'on donne vulgairement au Roitelet. *V. SYLVIE.*

POULAIN. MAM. Nom du jeune Cheval.

POULAIN. *Equula.* FOIS. Sous-genre de Zée. *V. ce mot.*

POULE. ZOOLOG. Femelle du Coq. On a étendu ce nom à beaucoup d'autres Oiseaux qui n'appartiennent pas au genre Coq, et même à des Coquilles; ainsi l'on a appelé :

POULE, les Anomies et les Térébratules fossiles.

POULE D'AFRIQUE et de BARBARIE, la Pintade.

POULE BLEUE, le Porphyryon.

POULE DE BOIS, la Gélinoite.

POULE DE MARAIS, le Tétraz Gélinoite d'Écosse.

POULE DU BON DIEU, le Troglodyte.

POULE DE BRUYÈRE ou de LIMOGES, le Tétraz femelle.

POULE DE BOULEAU, le petit Tétraz.

POULE DE CORÉE, le Paon.

POULE DE DAMIETTE, le Porphyryon.

POULE D'EAU, la Gallinule.

POULE DE LA MÈRE CAREY, le *Procellaria gigantea*.

POULE FAISANDE, la femelle du Faisan.

POULE GLOUSSANTE, les Crabiers.

POULE DES COUDRIERS, le Tétraz Gélinoite.

POULE DE MER, le Guillemot.

POULE DE NEIGE, le Lagopède.

POULE DE NUMIDIE, la Pintade.

POULE PÊTEUSE, l'Agami.

POULE DE PHARAON, le Catharte alimoche.

POULE DU PORT EGMENT, le Godland brun.

POULE ROUGE DU PÉROU, le Hocco du Pérou.

POULE SAUVAGE, la Gélinoite.

POULE SULTANE, le Porphyryon.

POULET. ois. Nom du jeune Coq. On a appelé la Huppe, **POULET DE BOIS**; la Gallinule, **POULET D'EAU**, etc.

POULETTE. ZOOLOG. C'est à proprement parler la jeune Poule; mais le vulgaire a étendu ce nom aux principales espèces du genre Gallinule.

POULIN et **POULINE.** MAM. Le jeune Cheval et la jeune Jument. Celle-ci est aussi désignée par le nom de **POULICHE**. On appelle **POULINIÈRE**, la Jument en état de gestation.

POULIOT. BOT. Espèce du genre Menthe, *Mentha Pulegium*; on a encore appelé **POULIOT-THYM**, le *Mentha cervina*, et **POULIOT DE MER**, le *Teucrium capitatum*.

POULPE. *Octopus.* MOLLUSQUES. Genre de l'ordre des Céphalopodes, qui peut être caractérisé de la manière suivante : corps plus ou moins globuleux, sans expansion natatoire du manteau, ni corps protecteur dorsal, avec une tête fort grosse, pourvue autour de la bouche, de quatre paires seulement d'appendices tentaculaires très-considérables, garnis d'un ou de deux rangs de ventouses dont le bord est constamment musculaire. Les mâres des Poulpes ne paraissent pas différer beaucoup de celles des Sèches et des Calmars; cependant les premiers sont moins bien disposés pour la nage, mais ils sont mieux organisés pour la marche; aussi se tiennent-ils presque toujours au fond de l'eau, près des rivages, recherchant le creux des rochers. Ils se cachent ou gagnent la haute mer en hiver, car on n'en trouve presque pas pendant cette saison; on dit pourtant que c'est le temps de leur accouplement, ce qui est peu probable. Vers le printemps ils sont très-abondants sur les côtes, où ils font une très-grande destruction de Crustacés, ce qui fait un véritable tort aux pêcheurs, parce qu'ils se jettent de préférence sur ceux qui sont le plus recherchés pour la nourriture de l'Homme. Ces Mollusques eux-mêmes servent de nourriture, si ce n'est délicate, du moins copieuse. Comme la chair en est ferme et dure, elle a besoin d'être fortement battue pour devenir plus tendre et de plus facile digestion. Certains Poulpes peuvent, à ce qu'il paraît, atteindre à une taille assez grande, mais il y a loin de là à la taille vraiment gigantesque qu'on attribue à quelques-uns

d'entre eux. Montfort s'est plu à rechercher tout ce qui a pu être dit sur ces animaux fabuleux, soit chez les anciens, soit dans les temps de barbarie du moyen âge. Aidé de son imagination, il les a comparés à des îles, à des montagnes, surpassant en taille les plus grands Cétacés, capables en un mot de se jeter sur un navire et de le faire sombrer sous voile, tant par leur force que par leur pesanteur. On a dit qu'il y avait des Poulpes assez grands pour faire périr un homme à la nage en empêchant ses mouvements par l'enlacement de ses bras : cela ne présente rien d'impossible, d'autant qu'il est assez facile de s'effrayer lorsqu'on se sent en contact avec un animal contre lequel il existe des préventions. On a assuré aussi que le contact de leurs ventouses occasionnait à la peau des irritations pustuleuses, quelquefois dangereuses; cela a pu avoir lieu, mais il arrive plus souvent que la peau conserve seulement un peu de rougeur.

Le nombre des espèces connues de ce genre est encore peu considérable. Il n'est pas douteux qu'il ne s'augmente considérablement, puisqu'on en trouve dans toutes les mers. Lamarck en a décrit quatre seulement. Blainville en indique un plus grand nombre dont quelques-unes semblent douteuses. Si ce que dit Rafinesque est vrai, les auteurs auraient confondu jusqu'à neuf espèces bien distinctes dans le seul *Octopus vulgaris*; cela paraît peu probable; il l'est moins encore que toutes soient de la même mer.

POULPE COMMUN. *Octopus vulgaris*, Lamk., Mém. de la Société d'Hist. nat., p. 18; Encycl., pl. 76, fig. 1, 2; *Sepia Octopus*, L., Gmel., p. 3149, n° 1; *Polypus Octopus*, Rondelet, Pis., p. 313, très-commun dans les mers d'Europe. — **POULPE GRANULEUX.** *Octopus granulatus*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 658, n° 2; *ibid.*, Lamk., loc. cit., p. 20, ou *Sepia rugosa*? Bosc, Act. Soc. Hist. nat., p. 24, tab. 5, fig. 1, 2. — **POULPE CIRREUX.** *Octopus cirrhosus*, Lamk., loc. cit., n° 5; *ibid.*, Mém., p. 21, pl. 1, fig. 2, a, b. Espèce fort rare dont on ignore la patrie. — **POULPE MUSQUÉ.** *Octopus moschatus*, Lamk., loc. cit., n° 4; *ibid.*, Mém., pl. 2, 1; Rondelet, Pis., p. 375. Troisième espèce de Poulpe, à un seul rang de ventouses. On le trouve dans la Méditerranée.

POULS. ZOOLOGIE. V. ARTÈRES.

POUMELLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus procerus*, espèce mangeable.

POUMERGUE ET POUMERINGUE. POISSONS. Noms vulgaires de l'*Sparus auratus*, sur quelques rivages.

POUMON MARIN ou **POUMON DE MER.** ACAL. Nom vulgaire de plusieurs espèces de Méduses.

POUMONS. *Pulmones.* ZOOLOGIE. Ce sont les organes de la respiration aérienne chez les Mammifères, les Oiseaux et les Reptiles. Quelques Invertébrés de différentes classes ont aussi des organes de respiration aérienne, que l'on a comparés, avec juste raison, aux Poumons des animaux supérieurs, et qui ont reçu le même nom. Parmi les Poissons, un seul genre a, jusqu'à ce jour, présenté des organes que leur structure et leur disposition permettent de leur comparer : c'est le genre Hétérobranche de Geoffroy Saint-Hilaire, appartenant à la famille des Siluroïdes (V. SILURE), et jusqu'ici

composé seulement des deux espèces figurées par Geoffroy Saint-Hilaire, et décrites dans le grand ouvrage sur l'Égypte, sous les noms d'*Heterobranchus anguillaris* et d'*Heterobranchus bidorsalis*.

POUPART. CRUST. L'un des noms vulgaires du *Cancer Pagurus*. V. PAGURE.

POUPARTIE. *Pourpartia.* BOT. Commerson a donné ce nom à un arbrisseau originaire de l'île de Mascareigne, et qui appartient à la famille des Térébinthacées, tribu des Spondiacées de Kunth. Le *Pourpartia borbonica*, la seule espèce qui compose ce genre, est un arbrisseau ayant des feuilles alternes, imparipinnées, composées de neuf folioles disposées par paire. Les fleurs forment des grappes axillaires et terminales; elles sont unisexuées, dioïques; les mâles offrent un calice à cinq pétales elliptiques, concaves; une corolle de cinq pétales sessiles et égaux, insérés à un disque hypogyne; dix étamines attachées sous le disque et moitié plus courtes que les pétales; les fleurs femelles offrent un calice persistant, un ovaire à deux loges, contenant chacune un ovule attaché et pendant à la partie supérieure de la cloison. Le fruit est un drupe contenant une noix osseuse; les graines sont un peu comprimées, renfermant un embryon sans endosperme.

POUPON. BOT. V. PEPOU ET COURGE.

POUPON NOBLE. POISSONS. L'un des noms vulgaires du Baliste Caprifique. V. BALISTE.

POURCEAU. MAM. Nom vulgaire du Cochon. V. ce mot. On a étendu ce nom au Hérisson qu'on appelle quelquefois **POURCEAU FERRE**, au Marsouin appelé **POURCEAU DE MER**, et au Cloporte, dit **POURCEAU DE TERRE**.

POURCELANE et **POURCHAILLE.** BOT. Vieux noms du Pourpier. V. ce mot.

POURETIA. BOT. (Ruiz et Pavon.) V. POURRÉTIE.

POUROUMA. BOT. Aublet a nommé ainsi un genre encore mal connu, qui offre des fleurs dioïques; les fleurs femelles se composent d'un ovaire ovoïde, comprimé, terminé par un stigmate discoïde, strié et crénelé, sans calice ni corolle; cet ovaire devient une capsule ovoïde, uniloculaire, s'ouvrant en deux valves et contenant une seule graine. On ne connaît point encore les fleurs mâles. Le *Pourouma guianensis*, Aublet, Plant. Guian., 5, p. 892, t. 541, est un très-grand arbre, portant des feuilles alternes, trilobées, rudes à leur face supérieure, blanchâtres et velues à l'inférieure; ces feuilles sont enveloppées, avant leur déroulement, dans une grande stipule membraneuse. Ce genre paraît appartenir à la famille des Urticées.

POURPAIROLLE. BOT. Synonyme vulgaire de Sorgho.

POURPIER. *Portulaca.* BOT. Genre de la famille des Portulacées, établi par Tournefort et adopté par Linné qui l'a placé dans la Dodécandrie Monogynie. Ce dernier auteur avait formé, sous le nom de *Meridiana*, un genre qui avait pour type son *Portulaca quadrifida*; mais il fut abandonné par Linné fils et par la plupart des auteurs, excepté Schrank. D'un autre côté, Thunberg décrivit, sous le nom de *Portulaca fruticosa*, une plante du Cap que Jacquin a érigée en un genre particulier et nommée *Portulacaria*. Dans le troisième volume de son *Prodromus systematis Ve-*

gelabilium, De Candolle admet le genre *Portulaca* tel que l'établit Tournefort, et il le caractérise ainsi : calice ou libre ou adhérent à la base de l'ovaire, divisé profondément en deux parties, finissant par se fendre circulairement à la base; corolle à quatre ou six pétales égaux, libres ou réunis légèrement entre eux à la base, et insérés sur le calice; huit à quinze étamines dont les filets sont libres, ou quelquefois soudés avec la base de la corolle; ovaire presque rond, surmonté d'un style divisé au sommet de trois à six parties, ou surmonté de trois à huit stigmates allongés; capsule presque globuleuse, uniloculaire, fendue circulairement par le milieu comme une boîte à savonnette; graines nombreuses, attachées à un placenta central.

POURPIER DES CUISINES. *Portulaca oleracea*, L. Plante herbacée, que l'on dit originaire des Indes, mais qui est maintenant naturalisée et comme spontanée dans les lieux voisins des jardins potagers en Europe. Ses feuilles sont très-charnues, de même que ses tiges; elles sont éparses, très-entières, munies de poils dans les aisselles, fasciculées autour des fleurs qui sont petites et jaunes. Cette espèce offre plusieurs variétés : les unes à feuilles larges, les autres à feuilles vertes ou jaunâtres; cette dernière a reçu des jardiniers le nom de Pourpier doré. Le Pourpier a une saveur un peu âcre, qui se dissipe par la cuisson; on le mange en salade, ou cuit et assaisonné de diverses manières. Ses feuilles mâchées passent pour détersives des ulcères de la bouche, et pour anticorbutiques.

POURPIER DE THELUSSON. *Portulaca Thelussonii*, Lindl.; *Portulaca grandiflora rutida*, Bot. reg., 1859. Plante annuelle, à tiges rouges et dressées, à filaments axillaires, à feuilles épaisses, subcylindriques, linéaires, obtuses au sommet; les fleurs terminent les rameaux; elles sont d'un beau rouge ponceau vif, avec l'onglet des pétales jaune et une tache concentrique purpurine. Elles ont plus de deux pouces de diamètre, et les cinq pétales qui les composent sont fortement échancrés au sommet. Buénos-Ayres.

On a étendu le nom de Pourpier à des végétaux qui n'appartiennent pas au genre *Portulaca*, et appelé :

POURPIER AQUATIQUE (PETIT), le *Montia fontana*.

POURPIER DE BOIS, les Pépéromies, dans les Antilles.

POURPIER DE CHEVAL, le *Trianthema monogyne*, dans les colonies.

POURPIER DE MER, l'*Atriplex Halimus* et le *Crasula Cob ledon*.

POURPIÈRE. BOT. *V. Peplis Portulacoides*, L.

POURPRE. *Purpura*. MOLL. Genre de Gastéropodes pectinibranches, établi par Lamarck (Hist. des Animaux sans vert., t. VII, p. 253) aux dépens des Buccins et des Rochers; il est caractérisé de la manière suivante : coquille ovale, soit mutique, soit tuberculeuse ou anguleuse; ouverture dilatée, se terminant inférieurement en une échancrure oblique, subcanaliculée; columelle aplatie, finissant en pointe à sa base. La coquille des Pourpres se distingue essentiellement de celle de plusieurs des genres voisins, par l'existence d'un canal à la base de l'ouverture, mais ce canal est très-court, et conduit naturellement à ce qu'on observe dans les Harpes, les Buccins, etc., dans lesquels il a complète-

ment disparu. Adanson (Voy. au Sénégal, p. 100, pl. 7, fig. 1) a décrit, sous le nom de *Sakem*, l'animal de la Pourpre Hémostome. Il dit que la tête de l'animal qui remplit la coquille est petite, eu égard au reste du corps; elle est cylindrique, de longueur et de largeur presque égales. De son extrémité, qui paraît comme échancrée et creusée en arc, sortent deux tentacules épais, de figure conique et près de deux fois plus longs qu'elle. Ces tentacules sont considérablement renflés depuis leur racine jusqu'au milieu, et coupés en dessous par un sillon qui en parcourt la longueur. C'est sur ces appendices que les yeux sont placés au milieu de leur longueur et à leur côté externe; ils sont noirs, fort petits et semblables à deux points qui ne saillent point au dehors. La bouche se fait reconnaître par un petit trou ovale, ouvert transversalement au-dessous de la tête : vers son milieu. Il y a apparence qu'elle renferme une trompe ou une langue en forme de tuyau; le manteau consiste en une membrane peu épaisse, tapissant les parois intérieures de la coquille, sans s'étendre au dehors. Ce manteau est ondulé et comme légèrement frisé sur les bords; à sa partie supérieure, il se replie en un tuyau qui sort par l'échancrure de la coquille, se déjette à gauche et atteint en longueur le sixième de la coquille. Le pied est un gros muscle elliptique, obtus à ses extrémités, une fois plus long que large, et près de moitié plus court que la coquille. On remarque en dessous deux sillons dont l'un traverse son extrémité antérieure pendant que l'autre parcourt sa longueur, en croisant le premier à angles droits. Le reste de sa surface est encore coupé d'un nombre infini de petits sillons longitudinaux. Lorsque l'animal marche, ce pied cache la tête en dessous et une partie des tentacules. Un opercule mince et cartilagineux est attaché entre le manteau et le pied de l'animal, un peu au-dessus du milieu de sa longueur. Il a la forme d'une demi-lune; sa longueur est double de sa largeur, et une fois moindre que celle de l'ouverture de la coquille; il la bouche cependant très-exactement en rentrant avec l'animal jusqu'au milieu de la première spire qui se trouve beaucoup rétrécie dans cet endroit. Sa surface est lisse, d'un brun noir, et marquée de cinq sillons légèrement creusés en arc dont les cornes sont tournées en haut.

POURPRE PERSIQUE. *Purpura persica*, vulgairement *Conque persique*. — **POURPRE ANTIQUE.** *Purpura patula*. Columna a prétendu avoir retrouvé dans cette espèce la Pourpre des anciens; mais cette opinion a été réfutée. On la trouve en très-grande quantité dans l'Océan et dans la Méditerranée. — **POURPRE CONSUL.** *Purpura Consul*; c'est la plus grande des espèces connues. — **POURPRE A TEINTURE.** *Purpura lapillus*; très-commune sur ses côtes. Elle fournit une couleur pourpre ou cramoisie qui a été mise en usage, mais à laquelle on a renoncé depuis la découverte de la Cochenille. — **POURPRE HÉMOSTOME.** *Purpura hæmostoma*, de l'Océan Atlantique.

POURRAGNE. BOT. Nom vulgaire de l'*Asphodelus fistulosus*.

POURRÉTIE. *Pourretia*. BOT. Genre de la famille des Bombacées de Kunth, et de la Monadelphie Poly-

drie, L., établi par Willdenow (*Species Plant.*, 5, p. 844), et ainsi caractérisé : calice nu, divisé profondément en cinq segments, campanulé et persistant; corolle à cinq pétales; étamines nombreuses, soudées par leurs filets en un cylindre découpé au sommet en cinq faisceaux; à anthères uniloculaires; stigmate capité; capsule coriace, membraneuse, à cinq ailes foliacées, très-grande, uniloculaire, indéhiscence, à loges monospermes, la plupart avortées; cotylédons chiffonnés. Ce genre avait été nommé *Cavanillesia* par Ruiz et Pavon. Kunth est le seul, parmi les botanistes d'aujourd'hui, qui ait adopté cette dernière dénomination; on l'a rejetée à cause de l'existence antérieure d'un genre dédié à Cavanilles par Thunberg. *V. CAVANILLA.* — **POURRETIE ARBORESCENTE.** *Pourretia arborea*, Willdenow; *Cavanillesia umbellata*, Ruiz et Pav., *Prodr. Fl. Peruv.*, tab. 20. C'est un arbre dont le tronc est épais et comme renflé vers son milieu, le bois fongueux, les feuilles cordiformes, les fleurs rouges, très-fugaces et disposées en ombelles; il croît dans les Andes du Pérou. — **POURRETIE A FEUILLES DE PLATANE.** *Pourretia Platanifolia*, Humb. et Bonpl. Ses feuilles sont presque peltées, à cinq ou sept lobes; ses fleurs ont les pétales couleur de chair et couverts extérieurement d'un coton couleur de rouille. Cet arbre croît dans la province de Carthagène, de l'Amérique méridionale.

Ruiz et Pavon ont établi un genre *Pourretia* qui a été réuni au *Pitcairnia*. *V. ce mot.*

POUSSEPIED. CIRRH. Pour Pouce-Pied. *V. ce mot.*

POUSSIÈRE FÉCONDANTE. BOT. *V. POLLEN.*

POUTARQUE. POIS. *V. BOUTARQUE.*

POUTERIE. *Pouteria*. BOT. Genre de la famille des Ébénacées, établi par Aublet qui lui donne pour caractères : un calice persistant, à quatre lobes; une corolle monopétale, tubuleuse, renflée, à quatre divisions terminées chacune par une soie; quatre étamines insérées au fond de la corolle; un ovaire libre, terminé par un style simple et un stigmate quadrilobé; le fruit est une capsule ovoïde, hispide, à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves et contenant chacune une graine enveloppée de pulpe. Ce genre est le même que le *Chaetocarpus* de Schreber; on doit aussi y réunir le *Labatia* de Swartz. Il se compose d'arbres ou d'arbustes tous originaires d'Amérique, ayant leurs fleurs réunies en petit nombre aux aisselles des feuilles.

POUZOLTIA OU POUZOLZIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Gaudichaud, dans la famille des Uricées, pour une plante de Java, ne paraît point différer du genre *Pariétaire*. *V. ce mot.*

POUZOLANE. MIN. et GÉOL. Sorte de lave pyroxénique altérée, provenant de la décomposition des Scories, et qui, vue à la loupe, offre une multitude de parcelles cristallines et d'autres un aspect terreux. Le type de cette espèce de Roche est cette matière pulvérulente, d'un brun rouge foncé ou d'un gris plus ou moins sombre, que l'on tire de Pouzzoles, près de Naples, où il s'en est formé des dépôts immenses, et qui est extrêmement précieuse pour les arts. Son caractère essentiel, celui qui en fait toute la valeur, est la propriété dont elle jouit de former, avec la Chaux et le Sable

commun, des mortiers qui durcissent sous l'eau en très-peu de temps, et qui s'opposent aux infiltrations. On en distingue deux variétés principales : l'une est la Pouzzolane poreuse, friable, rude au toucher et magnétique, composée de Silice, d'Alumine, de Chaux, de Magnésie, de Soude, de Fer titané et d'Eau; c'est l'*Arena* des anciens, que l'on trouve en abondance à Baies, à Pouzzoles, à Naples et à Rome. Son exploitation, pendant de longues années, aux portes de cette dernière ville, a donné naissance à ces immenses carrières connues sous le nom de Catacombes. L'autre est la Pouzzolane argileuse que l'on trouve aux environs du cratère de l'Etna, et dans les volcans éteints d'Italie, de l'Auvergne et du Brisgaw.

POUZOLITE OU POZZOLITE. MIN. et GÉOL. Nom donné par Cordier à une variété de Pouzzolane ou de Scorie décomposée, qui s'offre en couches, et jouit d'un certain degré de consistance. Ses couleurs sont variables; elle est amygdalaire ou fragmentaire, et renferme souvent des cristaux disséminés. *V. POZZOLANE.*

POZOÀ. BOT. Lagasca (*Nov. Gen. et Spec.*, p. 13, n° 165) a établi, sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des Umbellifères, et qui a été placé par Sprengel (*in Ræmer et Schultes Syst. Veget.*, vol. 6) à la suite de l'*Astrantia*. Voici les caractères qui lui sont assignés : ombelle simple; involucre plus grand que l'ombelle, crénelé-denté, à plusieurs nervures, et de consistance un peu coriace. Corolle dont les pétales sont entiers. Fruit prismatique, tétragone, couronné par les dents du calice. Le *Pozoa coriacea*, Lagasca, *loc. cit.*, est une plante herbacée, à feuilles simples, cunéiformes, profondément dentées au sommet, longuement pétiolées, coriaces, et à cinq nervures. Cette plante croît dans les Andes de l'Amérique méridionale.

PRAEDATRIX. OIS. (Vieillot.) Synonyme de *Stercoraire*. *V. ce mot.*

PRAESEPIUM. BOT. Ancien nom du Chardon béni.

PRÆUGÈNE. *Præugena*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, institué par Klug, aux dépens du genre *Helops* de Fabricius. Caractères : antennes longues et filiformes, avec le premier article assez court et un peu renflé, le deuxième globuleux, les suivants égaux, le dernier sensiblement plus long, presque cylindrique, pointu à l'extrémité; dernier article des palpes un peu triangulaire; tarses presque filiformes, avec le premier article un peu plus long que les suivants, et le dernier un peu moins long que tous les autres réunis; tête ovulaire, un peu allongée; yeux rapprochés sur le front; corselet transversal, très-arrondi sur les côtés; écusson petit et triangulaire; corps ovulaire, légèrement déprimé, un peu allongé; élytres assez larges à la base, allant en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité; pattes moyennes; cuisses un peu renflées.

PRÆUGÈNE A PIEDS ROUGES. *Præugena rubripes*, Kl. Il est d'un bleu tirant sur le verdâtre, brillant, couvert de points; sa tête et ses antennes sont noires; le corselet est rebordé en avant et en arrière; l'écusson est noir, les élytres ont des stries longitudinales, formées de points très-serrés; le dessous du corps est noir, ponctué; les pattes sont d'un brun rouge, avec

l'extrémité des cuisses et les tarsi noirs. Taille, sept lignes. Du Sénégal.

PRAIE. *Praia*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, institué par Quoy et Gaymard qui lui ont imposé pour caractères : corps subgélatineux, assez mou, transparent, binaire, déprimé, obtus ou tronqué obliquement aux deux extrémités, creusé d'une cavité assez peu profonde, avec une ouverture ronde, presque aussi grande qu'elle, et pourvu d'un large canal ou sillon en dessus.

PRAIE DOUTEUSE. *Praia dubia*, Blainv.; *Diphys dubia*, Q. et G. Corps subquadrilatère, arrondi, élargi à une extrémité, bilobé à l'autre qui présente une surface oblique, creusée d'une large ouverture à bourrelet, donnant dans un vaste entonnoir peu profond, avec les vaisseaux symétriquement rangés sur son pourtour, gélatineux, transparents. Des rivages de la Nouvelle-Hollande.

PRANGOS. *Prangos*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Lindley qui le caractérise ainsi : limbe du calice à cinq dents; pétales ovales, entiers, avec le sommet roulé; stylopes du fruit déprimés; section transversale presque cylindrique; commissure large; méricarpes comprimés sur la face dorsale, à cinq paires de côtes lisses, épaisses à leur base, se continuant sur le dos en ailes verticales, membranées; semence ornée de bandes nombreuses; albumen roulé.

PRANGOS FOURRAGÈRE. *Prangos pabularia*, Lindl. Plante herbacée, vivace; tiges cylindriques; feuilles décomposées, à découpures linéaires; ombelles nombreuses, entourées d'un involucre formé de folioles simples, et composées de fleurs jaunes. De l'Inde.

PRANIZE. *Praniza*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Décempèdes, établi par Leach et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : dix pieds onguiculés, sans pinces, et dont la longueur augmente graduellement en allant de devant en arrière; quatre antennes sétacées, simples, courtes; tronc ou thorax divisé en trois segments dont le dernier est très-grand, et porte les trois dernières paires de pieds; une paire à chacun des autres; post-abdomen ou queue de six segments, avec quatre lames ou nageoires ciliées au bout.

PRANIZE BLEUÂTRE. *Praniza caeruleata*, Leach; *Oniscus caeruleatus*, Montagu; Slabber, Recueil d'observ. microscop., pl. 1, fig. 1. Il est entièrement bleuâtre, avec quatre indices de taches plus claires sur le dernier anneau du corps dont la forme est ovale. Taille, une ligne et demie. On le trouve en Angleterre, à l'embouchure des fleuves.

PRAOCITE. *Praocis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Praocitides, institué par Solier, avec les caractères suivants : antennes filiformes, de onze articles, dont le troisième conique et plus long que ceux entre lesquels il est placé; tête enfoncée jusque près des yeux, dans le prothorax, rétrécie en avant des antennes; yeux assez grands; menton petit, court, transverse, dilaté en trapèze de la base vers le bord antérieur; palpes maxillaires assez longues, étroites et terminées par un ar-

ticle comprimé, les labiales courtes, terminées par un article cylindrique; labre très-saillant; prothorax transverse, échancré antérieurement et trilobé à sa base; écusson légèrement saillant, triangulaire, peu apparent; corps plus ou moins convexe, déprimé sur le dos; pattes courtes; jambes garnies d'aspérités subépineuses; tarsi grêles et filiformes, dont le premier article est fort allongé.

PRAOCITE RUFIPÈDE. *Praocis rufipes*, Esch. Son corps est noir, avec un obscur reflet métallique et cilié; trois sillons sur chaque élytre, ils sont couverts d'un épais duvet blanchâtre et d'inégale longueur, le dernier étant le double du premier, leur extrémité est rougeâtre; antennes et pattes rouges. Taille, cinq lignes. Du Chili.

PRAON. *Praon*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Térébrans, tribu des Ichneumonides, établi par Haliday, avec les caractères suivants : antennes filiformes; tête oblat-globuleuse; mandibules bidentées; palpes maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; écusson du mésothorax bisilloné et tomenteux; abdomen lancéolé, avec le premier segment court et anguleux à sa base; aiguillon conique, horizontal et ascendant; cellule cubitale complète, se prolongeant vers l'extrémité de l'aile.

PRAON DORSAL. *Praon dorsalis*, Hal. Tête d'un noir brunâtre luisant; hypostome, base des antennes, abdomen et pieds d'un jaune ferrugineux. Taille, deux lignes. Europe.

PRASANTHEA. BOT. L'une des sections du genre *Gesneria*.

PRASE. MIN. V. CHRYSOPRASE.

PRASIN. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. V. ce mot.

PRASIUM. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Didymie Gynnospermie, L., offrant les caractères suivants : calice turbiné, presque campanulé, à deux lèvres dont la supérieure est plus large et à trois dents, l'inférieure plus petite et à deux dents; corolle à deux lèvres : la supérieure droite, concave, légèrement échan-crée, l'inférieure pendante, plus large, à trois lobes, celui du milieu plus long que les latéraux; quatre étamines didymes, dont les filets sont appliqués contre la lèvre supérieure de la corolle; ovaire quadrilobé, au centre duquel s'élève un style filiforme, de la longueur des étamines; fruit formé de quatre baies arrondies, situées au fond du calice. Le genre *Prasium* est très-remarquable entre les Labiées par son fruit bacciforme. Linné l'a constitué sur deux plantes qui croissent dans la Sicile, l'Italie méridionale et sur les côtes de Barbarie. Il les a décrites sous les noms de *Prasium majus* et *Prasium minus*. Ce sont des arbrisseaux très-rameux, hauts d'environ quatre à cinq pieds, garnis de feuilles assez semblables à celles de la Mélisse officinale. Les fleurs, d'une couleur blanche ou d'un bleu tendre, sont peu nombreuses, terminales et axillaires. Walter, dans sa Flore de la Caroline, a décrit, sous les noms de *Prasium purpureum*, *coccineum* et *incarnatum*, des plantes qui se rapportent au genre *Dracocephalum*. V. ce mot.

PRASOCURE. *Prasocuris*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, établi par Latreille, et ayant pour

caractères : corps allongé, presque linéaire, au moins trois fois plus long que large, déprimé; tête presque horizontale, un peu enchâssée dans le corselet; antennes de onze articles, les cinq derniers formant une sorte de massue allongée; les septième, huitième, neuvième et dixième, qui font partie de cette massue semi-globuleuse, pas plus longs que larges; labre coriace, court, assez large, arrondi antérieurement; mandibules courtes, obtuses; mâchoires membraneuses, bifides; palpes courtes, plus épaisses dans leur milieu; les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; lèvre plus étroite à sa base, ayant son extrémité arrondie, dilatée, membraneuse; corselet carré; écusson triangulaire, assez grand; élytres débordant peu l'abdomen; pénultième article des tarses bilobé. Ces insectes vivent, à l'état de larve, dans l'intérieur des tiges des plantes aquatiques. L'insecte parfait ronge les feuilles des mêmes plantes.

PRASOCURE DE LA PHELLANDRIE. *Prasocuris Phellandrii*, Latr.; *Helodes Phellandrii*, Fabr.; *Crioceris Phellandrii*, Panz., *Faun. germ.*, fasc. 85, fig. 9. Elle est noire, avec les bords du corselet et deux lignes sur chaque élytre, jaunes. En Europe.

PRASOIDE. MIN. Synonyme de Périidot. *V.* ce mot.
PRASON. BOT. Synonyme ancien de Poireau, d'où les noms de *Scorodo-Prason*, *Ampelo-Prason*, *Schæno-Prason*, donnés à d'autres espèces du genre Ail. *V.* ce mot.

PRASOPHYLLE. *Prasophyllum*. BOT. Genre établi par Robert Brown (*Prodr.*, 1, p. 317) dans la famille des Orchidées. Les fleurs sont extrêmement petites et en épis; leur calice est irrégulier; les trois divisions externes forment un casque placé vers la partie inférieure de l'organe; les deux divisions internes sont inéquilatérales; le labelle est supérieur, indivis, onguiculé à sa base et sans éperon; le gynostème est divisé supérieurement en deux parties latérales et membraneuses; l'anthere est antérieure, persistante, à deux loges contenant chacune deux masses polliniques pulvérulentes et fixées au stigmate par leur sommet. Ce genre a des rapports, d'une part avec le genre *Cranichis*, et d'autre part avec le genre *Genoplesium*.

PRASOPHYLLE ÉLEVÉ. *Prasophyllum elatum*, R. Br. La feuille est plus courte que sa gaine, presque égale à la moitié supérieure de la tige; les pétales sont aigus, d'un jaune brunâtre, variés de jaunâtre. De la Nouvelle-Hollande.

PRASSE. OIS. L'un des noms vulgaires du Moineau, qu'on a étendu aux Bergeronnettes grise et jaune.

PRASSIUM. BOT. Qu'il ne faut pas confondre avec *Prasium*. Petiver a mentionné sous ce nom une Labiée de Madras, qui paraît appartenir au genre Ballote.

PRATELLE. *Pratellus*. BOT. *V.* AGARIC.

PRATIA. BOT. Gaudichaud, dans sa Flore des îles Malouines, appelle ainsi un genre de la famille des Lobéliacées, qui offre tous les caractères du genre *Lobelia*, mais qui a son fruit légèrement charnu.

PRATICOLA. BOT. (Ehrhart.). Synonyme de *Thalictrum simplex*. *V.* PIGAMON.

PRATICOLE. *Praticola*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Gould, pour un Oiseau de

l'Australie, qui lui a offert pour caractères distinctifs : bec plus court que la tête, renflé vers la base, comprimé latéralement à l'extrémité qui est proéminente et fort aiguë; narines latérales, grandes, ovales et couvertes par un opercule; ailes courtes, arrondies : la quatrième rémige la plus longue, les troisième, cinquième, sixième et septième égales entre elles; queue assez courte, arrondie; tarses médiocres; pouce assez long, pourvu d'un ongle allongé; doigts latéraux égaux entre eux, l'externe plus court. On ne connaît rien des mœurs et des habitudes de ces Oiseaux, que l'on soupçonne avoir les plus grands rapports avec celles des Pardalotes.

PRATICOLE CHAMPÊTRE. *Praticola campestris*, Gould. Front et plumes auriculaires d'un roux assez vif; gorge blanchâtre; parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures ainsi que les flancs d'un brun jaunâtre, striés de jaune et de cendré. Taille, quatre pouces et demi.

PRATIE. *Pratia*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Gaudichaud qui lui donne pour caractères : tube du calice hémisphérique ou obconique, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à cinq dents ou à cinq découpures; corolle insérée au bas du tube du calice, gamopétale, avec son tube fendu et son limbe divisé en cinq découpures égales ou bilabiées; cinq étamines insérées avec la corolle : leurs filaments sont soudés en tube; deux anthères sont inférieures et sétigères au sommet; ovaire infère, à deux loges renfermant plusieurs ovules anatropes, attachés de chaque côté de la cloison et sur des placentaires subglobuleux; style inclus; stigmate émarginato-bilobé, subexserte. Le fruit est une baie subglobuleuse, couronnée par le limbe du calice et à deux loges; semences nombreuses et ovales; embryon orthotrope dans l'axe de l'albumen charnu; radicule centripète, rapprochée de l'ombilic.

PRAPONUS. CRUST. Nom donné par Leach à un genre correspondant aux Mysis de Latreille. *V.* MYSIS.

PRAXÉLIDE. *Praxelis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées. H. Cassini l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, à peu près égal aux fleurs, très-caduc, composé de folioles imbriquées, appliquées, comme striées, presque membraneuses : les extérieures plus courtes, ovales, lancéolées, acuminées, les intérieures oblongues, presque obtuses. Réceptacle élevé, conique et nu. Calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites. Ovaires oblongs, presque pentagones, hispides, munis à la base d'un petit bourlet presque cartilagineux, surmontés d'une aigrette composée de poils nombreux et brièvement plumeux. Ce genre est voisin de l'*Eupatorium*.

PRAXÉLIDE VELUE. *Praxelis villosa*, Cass. Elle est herbacée, haute d'environ un pied, un peu ramifiée supérieurement, laineuse ou garnie de longs poils articulés. Les feuilles sont opposées, distantes, pétiolées, ovales, dentées en scie et hérissées, comme la tige, de longs poils. Les calathides sont peu nombreuses et comme paniculées au sommet de la tige et des rameaux. De la Guiane française.

PRÉBALANCIERS. INS. Corps mobiles insérés sur les côtés du thorax des Rhipiptères, au-devant des ailes. Ces deux corps précèdent les ailes qui sont plissées en éventail.

PRÉBOUISSET. BOT. Synonyme vulgaire de *Ruscus aculeatus*. V. FRAGON.

PRÉCONSUL. OIS. L'un des noms vulgaires de *Larus glaucus*. V. MOUETTE.

PRÉFET. MOLL. Espèce du genre Cône, *Conus prefectus*.

PRÉFLEURAIISON. *Præfloratio*. BOT. Ce nom, et celui d'Estivation que l'on emploie quelquefois, signifient la manière d'être des différentes parties de la fleur avant son épanouissement. Cette considération est d'une très-haute importance, et fort souvent elle fournit un bon caractère pour la disposition de genres en familles naturelles. Aussi les botanistes modernes y attachent-ils une grande importance. Les expressions par lesquelles on exprime les diverses modifications de la Préfleuraison, peuvent s'appliquer à la fois, soit au calice, soit à la corolle, soit enfin au périanthe simple. Voici le sommaire de celles de ces modifications qui se présentent le plus fréquemment : 1° tantôt les sépales, les pétales ou les divisions du calice et de la corolle sont rapprochés et contigus bords à bords, à la manière des valves d'une capsule, et la Préfleuraison est dite *valvaire*, comme dans les Araliacées, les sépales des Clématites, etc.; 2° les divisions du périanthe peuvent être *imbriquées*, quand elles sont très-nombreuses et qu'elles se recouvrent mutuellement en partie les unes les autres, à la manière des tuiles d'un toit : cette disposition se remarque par exemple dans un grand nombre de fleurs doubles; 3° on dit que la Préfleuraison est *tordue*, quand les parties du périanthe se recouvrent mutuellement entre elles par un de leurs côtés : c'est ce qu'on observe dans les pétales des Malvacées, de beaucoup de Caryophyllées, etc.; 4° la corolle monopétale peut être pliée sur elle-même à la manière des filtres de papier, ainsi qu'on le voit dans les Convolvulacées et plusieurs Solanées; 5° les pétales sont quelquefois chiffonnés (*Præfloratio corrugata*) quand ils sont pliés en tout sens et irrégulièrement, comme dans les Pavots, les Cistes, le Grenadier; 6° les pétales ou les divisions de la corolle peuvent être roulées en spirale, ainsi qu'on le remarque dans les *Oxalis*, les Apocynées, etc.; 7° enfin, quand les pétales sont au nombre de cinq, qu'il y en a deux extérieurs, deux intérieurs et un cinquième qui recouvre les intérieurs par un de ses côtés, tandis qu'il est recouvert de l'autre par les extérieurs, on donne à ce mode le nom de *Præfleuraison quinconçiale*; exemple : la corolle de l'Œillet, le calice des Rosiers.

PRÉFOLIATION. *Præfoliatio*. BOT. La Préfoliation est aux feuilles ce que la préfleuraison est aux fleurs; c'est-à-dire qu'étant uniforme et constante dans les plantes de même espèce et souvent de même genre, on peut tirer quelques caractères de la disposition ou de l'arrangement des parties de la feuille dans le bourgeon, pour faciliter l'étude et la connaissance des végétaux. Voici les principales modifications que présentent les feuilles dans la Préfoliation. En général, les

feuilles non encore développées sont *appliquées*, *pliées* ou *roulées* dans le bourgeon; de là leur division en trois classes : — 1° Les feuilles *appliquées* ont leurs limbes plans, droits, appliqués les uns contre les autres par leur face supérieure (*Amaryllis*, et autres monocotylédons). — 2° Les feuilles *plissées*, où l'on distingue celles qui sont : — A. *Plicatives* ou *plissées* proprement dites, lorsque ayant les nervures palmées, elles sont plissées sur ces nervures, de manière à représenter les plis d'un éventail fermé (*Vigne*, etc.). — B. *Réplicatives* ou *pliées de haut en bas*, quand la partie supérieure de la feuille se recourbe et s'applique sur l'inférieure (*Aconit*, etc.). — C. *Équitatives* ou *pliées moitié sur moitié*, lorsque les deux côtés séparés par la nervure longitudinale, s'appliquent ou tendent à s'appliquer face contre face. Mais, dans ce mode de plicature, on distingue cinq cas, savoir : les feuilles : — α . *En regard* ou *équitatives* proprement dites, qui, étant opposées, sont légèrement pliées sur leur nervure longitudinale, de manière que leurs bords se touchent (*Troëne*). — β . *Demi-embrassées* ou *semi-amplexives*, qui, n'étant pas tout à fait opposées, sont pliées sur leur nervure, de sorte que la moitié de chaque feuille est placée entre les deux pans de la feuille opposée (*Saponaire*). — γ . *Embrassées* ou *amplexives*, dont les deux côtés de la feuille pliés l'un sur l'autre, sont recouverts par les deux côtés de la feuille précédente, pliée de même (*Iris*). — δ . *Conduplicatives*, ou *pliées côté à côté*, quand les deux feuilles pliées en deux parties s'appliquent latéralement l'une sur l'autre sans s'embrasser (*Hélie*). — ϵ . *Embricatives*, quand les rudiments des feuilles sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, de manière à former plus de deux séries (*Mélèze*). — 3° Les feuilles *roulées*, parmi lesquelles on distingue celles qui sont : — A. *Roulées sur le sommet*, *circinales*, en *crosse* ou en *volute*, roulées sur leur nervure longitudinale, du sommet à la base (*Fougères*, *Droséracées*). — B. *Convolutives* ou *roulées en cornet*, quand l'un des bords de la feuille sert d'axe, autour duquel le reste du limbe s'enroule en forme de cornet (*Bananier*, *Baliziaire*, *Graminées*, etc.). — C. *Supervolutives* ou *roulées l'une sur l'autre*, quand l'un des bords se roule lui-même en dedans, et que l'autre bord l'enveloppe en sens contraire (*Abricotier*). — D. *Involutes* ou *roulées en dedans*, quand les bords se roulent sur eux-mêmes en dedans (*Pommier*, *Nymphæa*, etc.). — E. *Révolutes* ou *roulées en dehors*, quand les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors (*Romarin*, *Polygonées*). — F. *Curvatives*, quand le roulement est incomplet, à cause du peu de largeur des feuilles.

PRÉGA-DIOU. INS. V. MANTE.

PREHENSORES. OIS. Synonyme de Grimpeurs.

PREHNITE. MIN. Aussi nommé Chryso-prase et Chrysolithe du Cap, Prase cristallisée, Bostrichite, Zéolithe radiée. Substance vitreuse, d'une teinte plus ou moins verdâtre, transparente ou translucide; d'une dureté moyenne entre celles de l'Apatite et du Quartz; aisément fusible; pesant spécifiquement 2.7.

Ce minéral a été rapporté du cap de Bonne-Espérance, d'abord par le physicien Rochon, et quelques

années après par le colonel Prehn, dont il porte le nom. C'est un double silicate de Chaux et d'Alumine, contenant : Silice, 50; Alumine, 25; Chaux, 25. Il renferme souvent un peu de tritoxyle de Fer, qui y fait fonction de principe colorant, et remplace une portion d'Alumine. La Pehnite est souvent cristallisée en prismes rhomboïdaux ou rectangulaires; la cassure est ordinairement écaillée; son éclat vitreux est assez vif, et quelquefois un peu nacré. Soumise à l'action du chalumeau, elle se boursouffle considérablement et fond ensuite en un émail brunâtre. Elle est du nombre des substances qui sont électriques par la chaleur; l'axe électrique est situé dans le sens de la petite diagonale du prisme fondamental.

PREHNITE CRISTALLISÉE, en prismes rhomboïdaux plus ou moins nets, ayant leurs faces souvent un peu courbées; ils sont quelquefois blanchâtres et presque incolores; souvent olivâtres, d'un vert jaunâtre, d'un vert pomme ou d'un vert de poireau.

PREHNITE LAMELLIFORME (Koupholithe), sous-variété de la précédente dont le prisme est si court qu'il se réduit à de simples lames tirant sur le jaunâtre ou le blanc sale, et ordinairement implantées dans leur gangue sur leurs tranches.

PREHNITE FLABELLIFORME, composée de cristaux qui divergent par leurs grandes faces, à peu près comme les rayons d'un éventail, de manière que le tout présente souvent l'aspect d'une Coquille bivalve du genre des Cames.

PREHNITE ENTRELACÉE, composée de cristaux prismatiques qui sont comme enchevêtrés les uns dans les autres, et se réunissent deux à deux par leurs sommets, sous un angle obtus d'environ 140°.

PREHNITE FIBREUSE, à fibres droites, divergentes ou entrelacées, composant souvent des globes, et par la réunion de ces globes, des masses mamelonnées.

PREHNITE COMPACTE (Pehnite d'Edelfors ou Oëdelithe de Kirwan).

La Pehnite se rencontre dans deux sortes de terrains différents. Dans les terrains primordiaux, où elle se montre tantôt en cristaux implantés sur les parois des cavités des Roches, tantôt en nids ou en veines plus ou moins puissantes au milieu de ces Roches, savoir : dans le Diorite du Dauphiné, au bourg d'Oysans, avec la Chlorite et l'Épidote; dans un Stéaschiste, au pic d'Éredlitz, près de Barèges, dans les Pyrénées; dans une roche diallagique, au Monte-Ferrato, en Toscane; dans la Siénite, au Groenland. L'autre sorte de gisement de la Pehnite a lieu dans les Roches pyrogènes, savoir : au milieu des Amygdaloides, à Oberstein, dans le Palatinat, où le Cuivre natif et le Cuivre oxydulé l'accompagnent; à Fassa, dans le Tyrol; en Écosse, et dans les îles Feroë, où elle s'associe à la Stilbite, à la Chabasie, etc.

PRÉLAT. MOLL. Espèce du genre Cône, *Conus Prelatus*.

PRÈLE. *Equisetum*. not. (*Équisétacées*.) Ce genre constitue à lui seul la famille des Équisétacées, famille bien distincte néanmoins de toutes celles dont on peut la rapprocher, et qui n'a que des analogies assez éloignées avec les Fougères, les Lycopodes et les Characées,

après lesquelles on doit cependant la placer. Déjà distingué par les botanistes les plus anciens sous les noms d'*Equisetum*, et quelquefois d'*Hippuris*, il a été bien caractérisé par Linné, et placé parmi les Fougères. Willdenow en avait formé une section particulière de cette grande famille, sous le nom de *Gonopterides*; enfin, il fut considéré comme type d'une famille naturelle particulière par L.-C. Richard et par tous les botanistes modernes. Il a été l'objet de recherches nombreuses de la part d'Hedwig (*Theoria generationis*), de Mirbel (*Bull. Soc. Phil.*), de Vaucher (Monograp. des Prêles), d'Agardh (Mém. du Mus.), et de Bischoff (*Cryptog. Gewachse*, 1818). Ces plantes croissent ordinairement dans les terrains froids et profonds, souvent même dans les lieux très-humides; elles présentent une tige qui rampe horizontalement à une plus ou moins grande profondeur sous le sol; cette tige est divisée de distance en distance par des nœuds d'où naissent des gaines bien moins développées que celles des tiges aériennes et des racines, verticillées, nombreuses, peu rameuses, qui sortent ordinairement deux par deux des tubercules placés à la base des gaines. Ces tiges diffèrent encore des tiges aériennes en ce qu'elles ne présentent pas de cavité centrale, ou que cette cavité est beaucoup plus étroite. Outre les racines, il naît assez souvent des tiges souterraines, des rameaux imparfaits, ovoïdes, quelquefois disposés en chapelets, pleins et solides, ressemblant à de véritables tubercules, de la grosseur d'une noisette; ces tubercules, bien figurés par Bischoff, ne sont évidemment, comme les tubercules de la Pomme de terre, que des rameaux qui ont subi un mode de développement particulier. De ces mêmes tiges rampantes, véritables rhizomes, sortent les tiges aériennes qui s'élèvent au dessus du sol, et portent les rameaux et les fructifications. Ces tiges fistuleuses présentent, à des distances assez régulières, des nœuds formés par des diaphragmes transversaux; c'est du point de la surface qui correspond à ces articulations que naissent des gaines très-régulières, cylindriques, embrassant étroitement la tige, et terminées supérieurement par un nombre plus ou moins considérable de dents aiguës, mais souvent en partie desséchées; la tige montre intérieurement, outre la cavité centrale qui la parcourt, un ou deux rangs de cavités tubuleuses, placées très-régulièrement vers la circonférence; ces cavités sont en rapport avec les stries qu'on remarque sur la surface extérieure, mais ce ne sont pas des vaisseaux, car elles sont interrompues à chaque nœud; les vrais vaisseaux, en petit nombre, sont placés autour des plus intérieures de ces lacunes cylindriques : ce sont des vaisseaux annelés, très-bien caractérisés; on n'en aperçoit pas d'autres; tout le reste de la plante n'est formé que de tissu cellulaire plus ou moins allongé, et souvent rempli de matière verte vers la surface; cette surface est recouverte par un épiderme qui, dans les espèces dont la tige est verte, est percé de stomates ou pores corticaux assez nombreux, disposés en séries longitudinales. Les rameaux naissent en verticilles plus ou moins complets autour des articulations; ces rameaux offrent à peu près la même structure que les tiges, mais ils paraissent pleins; ils sont égale-

ment articulés, et leurs articulations sont environnées de gaines plus courtes, et à trois, quatre, cinq ou six dents. La fructification de ces plantes singulières consiste en épis terminaux qui, le plus souvent, n'existent qu'à l'extrémité des tiges principales, qui, quelquefois cependant, se développent aussi à l'extrémité des rameaux; ces épis sont formés d'écaillés peltées, disposées en verticilles plus ou moins réguliers. Chaque écaille représente un disque le plus souvent à peu près hexagone, porté sur un pédicelle central, et soutenant à la surface inférieure six ou huit sacs membraneux, qui contiennent les corps reproducteurs. A la maturité, on voit ces écailles s'écarter, les sacs qu'ils supportent s'ouvrir par une fente longitudinale du côté qui correspond au pédicelle de l'écaille, et une poussière abondante d'un gris verdâtre s'échapper de ces sacs. En examinant cette poussière au microscope, on voit qu'elle est composée de grains verts assez gros, sphériques, donnant attache sur un des points de leur surface, à deux filaments disposés en croix et se terminant, à chacune de leur extrémité, par un renflement en forme de spatule; chaque grain paraît ainsi supporter quatre filaments tubuleux et membraneux spatulés. Les filaments, très-hygroscopiques, s'enroulent par l'influence de l'humidité autour du globe vert; la sécheresse, au contraire, les fait étaler, et déterminent en eux des mouvements continus. Ces mêmes filaments renferment particulièrement dans leur extrémité spatulée des granules nombreux, très-fins, qu'Hedwig avait déjà bien figurés et qu'on trouve en grande quantité à leur surface, sans qu'on sache bien comment ils en sortent. Hedwig avait déjà considéré chaque filament avec ses granules comme l'organe mâle, mais il les avait assimilés à des anthères remplies de pollen, opinion qu'il est difficile d'admettre, car ces sacs membraneux n'ont la structure d'aucune anthère connue, et les granules que l'organe renferme, sont bien plus ténus que ceux qui constituent le pollen. L'analogie seule indiquait donc que ces filaments renflés avaient beaucoup de rapport avec les grains de pollen eux-mêmes, et les granules qu'ils contiennent avec les granules spermatisques des plantes phanérogames (Brongniat, Mém. sur la génération des Végétaux phanérogames, Ann. des Sciences natur., t. XII); mais une observation nouvelle confirme cette idée, car ces petits granules, qui ont à peine $\frac{1}{1000}$ à $\frac{1}{700}$ de millimètre de diamètre, sont doués des mêmes mouvements que ceux observés sur les granules spermatisques des plantes phanérogames.

On ne peut donc plus douter que ces granules ne soient les corpuscules fécondants de ces plantes, et les sacs qui les renferment les analogues des grains de pollen; quant au globe vert qui les porte, sa germination, observée par Agardh, Vaucher et Bischoff, prouve bien qu'il renferme l'embryon; mais sa véritable organisation est peu connue, car sa petitesse le soustrait à une véritable anatomie. Hedwig remarqua que le développement de cette partie avait lieu plus tard que celui des filaments spatulés, et que, dans sa jeunesse, ce globe présentait, sur le point opposé à celui qui donne attache à ces filaments, un petit mamelon

saillant; ces considérations lui firent regarder ce corps comme un ovaire surmonté d'un stigmate qui disparaissait après la fécondation, lorsque l'embryon se développait; mais la simplicité de structure de ce petit corps, dans lequel on ne peut reconnaître que des granules amylacés, comme dans les graines des *Chara* et d'autres plantes cryptogames, porterait à le considérer plutôt comme un ovule nu, et peut-être même comme l'amande de l'ovule seulement, surmonté de son mamelon d'imprégnation, se transformant ensuite en une graine nue, composée de l'embryon et d'un périsperme amylacé abondant. Telle paraît être la manière la plus naturelle de concevoir le mode de reproduction de ces plantes. Ces séminules donnent naissance en germant à des filaments radicellaires très-fins et confervoides, et à d'autres filaments courts, dressés, irréguliers, sortes d'appendices cotylédonaux du centre desquels naît la jeune tige.

Ces plantes présentent des modifications nombreuses dans leur structure extérieure. Tantôt leurs tiges sont simples et nues ou peu rameuses; d'autres fois, elles sont convertes d'une infinité de rameaux verticillés simples ou même subdivisés; les fructifications sont le plus souvent portées sur des tiges semblables à celles qui en sont dépourvues; dans quelques espèces, au contraire, elles sont soutenues par des tiges d'un aspect tout à fait différent, car ces tiges fructifères sont brunes, privées de rameaux et entourées de gaines grandes et larges, tandis que les tiges stériles sont vertes et très-rameuses.

Cette considération a servi à classer les Prêles en deux sections : celles à tige fructifère différente des tiges stériles, et celles parmi lesquelles les deux sortes de tiges ne diffèrent pas. Le nombre et la forme des dents, et la structure de l'épiderme, sont ensuite les meilleurs caractères pour distinguer les espèces. Ces espèces, assez nombreuses, croissent dans toutes les parties du globe. La Nouvelle-Hollande est la seule région où l'on n'en connaisse pas. On en trouve jusqu'en Laponie et sous l'équateur. On remarque cependant que ces plantes ne s'élèvent pas très-haut dans les Alpes, et qu'elles atteignent une taille d'autant plus considérable qu'elles croissent dans des climats plus chauds. Il suffit pour cela de comparer l'*Equisetum scirpoides* de Laponie avec l'*Equisetum giganteum* de l'Amérique équatoriale. La nature rugueuse et la dureté de l'épiderme de plusieurs de ces plantes, et particulièrement de l'*Equisetum hiemale*, fait généralement employer ces tiges pour donner au bois son dernier poli dans les ouvrages de tour et d'ébénisterie.

Les Prêles sont anciennes dans la nature, et font partie de la première végétation dont il reste des traces dans les couches du globe. La famille des Équisétacées paraît s'y présenter sous des formes assez différentes dans les terrains de diverses époques; dans les terrains de sédiment supérieur, on retrouve quelquefois des fragments de tiges et de rameaux qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux des *Equisetum* vivants; tel est l'*Equisetum brachyodon* et plusieurs autres.

PREMNA. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didymie Angiospermie, L., ainsi caracté-

térisé : calice cyathiforme-campanulé, à cinq dents; corolle dont le limbe est étalé et bilabié; la lèvre supérieure partagée jusqu'à la moitié en deux lobes, l'inférieure divisée profondément en trois lobes presque égaux; quatre étamines didyames, saillantes hors de la corolle et également distantes; stigmate bifide; drupe pisiforme, contenant un noyau quadriloculaire, à une seule graine dans chaque loge. En établissant ce genre, Linné n'en décrit que deux espèces sous les noms de *Premna integrifolia* et de *Premna serratifolia*. La première a pour synonyme le *Cornulia corymbosa* de Burmann, et le *Gumira littorea* de Rumph (*Herb. Amboin.*, 3, tab. 153 et 154). Jussieu y ajoute le *Citharexylon melanocardium* de Swartz, et Willdenow le *Callicarpa lanata* de Lamarck. Enfin R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 512) a décrit six nouvelles espèces de *Premna*, toutes indigènes de la Nouvelle-Hollande entre les tropiques. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, quelquefois dentées en scie dans les jeunes plantes, et très-entières dans les adultes. Leurs fleurs sont petites, blanchâtres, disposées en cymes terminales et paniculées; celles du *Premna integrifolia*, L., ressemblent aux corymbes de fleurs de Sureau. Les feuilles ont en général une odeur forte et désagréable, surtout lorsqu'elles sont sèches; R. Brown la compare à celle du *Chenopodium olidum* (*Chenopodium vulvaria*, L.). Lamarck cite une observation de Commerson qui attribue aux feuilles du *Premna integrifolia* la propriété de dissiper les maux de tête lorsqu'on les applique sur le front.

PREMNADE. *Premnas*. pois. Genre de la famille des Squamipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier qui lui donne pour caractères : de fortes épines au sous-orbitaire; le préopercule et le second opercule dentelés; la tête extrêmement obtuse; les dents fines, courtes, égales et sur une seule rangée; la ligne latérale se termine avant d'arriver à la queue.

PREMNADE A TROIS BANDES. *Premnas trivellatus*; *Chælotodon biaculeatus*, Bloch, pl. 219. fig. 2. Ce Poisson a deux fortes épines au sous-orbitaire; sa bouche est peu fendue; sa couleur est un fond argenté, avec trois bandes blanchâtres, finement lisérées de noir : la première prend depuis la nuque jusqu'à la gorge; la deuxième va depuis l'intervalle de la partie épineuse de la dorsale, jusqu'à l'anus; enfin la troisième entoure la partie nue de la queue.

PRÉNANTHE. *Prenanthes*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, établi par Vaillant, et offrant les caractères suivants : involucre cylindroïde-campanulé, formé d'un petit nombre de folioles, presque sur un seul rang, égales, appliquées, oblongues, obtuses au sommet, presque foliacées, un peu membranées sur les bords, et munies à la base de quelques petites écailles surnuméraires, très-inégaies. Réceptacle très-petit, plan et nu. Calathide composée de demi-fleurs en très-petit nombre et hermaphrodites; corolle dont le limbe en languette est très-arcué en dehors; le tube est élargi vers son sommet et velu. Styles très-longs, fort saillants hors du tube des anthères. Ovaires portés sur de courts pédicelles, cylindroïdes ou presque pentagones, un peu amincis vers la

base, surmontés d'une aigrette blanche, longue et plumeuse. Les Prénanthes sont des plantes herbacées, indigènes des pays montagneux de l'Europe.

PRÉNANTHE POURPRÉE. *Prenanthes purpurea*, L. Sa tige est haute d'environ un mètre, menue, lisse, paniculée supérieurement, garnie de feuilles lisses, oblongues, d'un vert glauque en dessous. Chaque calathide est ordinairement pendante et se compose de trois à cinq fleurs purpurines. Dans les montagnes, en Europe.

PRENSICULANTIA. мам. Illiger a donné ce nom à l'ordre des Mammifères, qui renferme les Rongeurs à clavicules parfaitement distinctes.

PREONANTHUS. bot. De Candolle appelle ainsi l'une des sections du genre Anémone, qui comprend les espèces dont les fruits se terminent en une pointe plumeuse.

PRÉPODE. *Prepodes*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques et les plus longs, les autres fort courts, et la massue oblongue-ovale; trompe un peu plus longue que la tête, plane ou un peu convexe en dessus; fossette flexueuse suivant les contours de l'œil d'un angle à l'autre; yeux proéminents; corselet hisiné à sa base, plus étroit antérieurement, tronqué aux deux extrémités; écusson arrondi postérieurement; élytres oblongues-ovales, acuminées au bout, médiocrement convexes en dessus, avec les épaules avancées, obliquement anguleuses. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces, toutes de l'Amérique; on peut en considérer comme le type, le *Curculio vittatus* de Linné, de Fabricius et de la plupart des entomologistes.

PRÉPUCE. moll. V. ARROSSOIR. On a quelquefois donné le nom de Prépuce de mer à une espèce de Pennatule.

PRÉPUSE. *Prepusa*. bot. Genre de la famille des Gentianées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Martius (*Nova Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, 2, p. 120, tab. 190) qui l'a ainsi caractérisé : calice grand, coloré comme la corolle, campanulé, à six divisions profondes, aiguës et droites, muni de six ailes, perpendiculaires, grandes et correspondant (d'après la figure, et non d'après la description) aux sinus des divisions calicinales. Corolle campanulée, à six divisions peu profondes, à tube court, cylindrique, ayant l'orifice nu. Six étamines insérées sur l'entrée du tube de la corolle; la base des filets semble former une duplication de la corolle; les anthères ne changent pas de forme après la floraison. Style filiforme, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate à deux lamelles. Capsule uniloculaire, bivalve; les valves rentrantes et portant un grand nombre de graines.

PRÉPUSE DE MONTAGNE. *Prepusa montana*, Mart. C'est un arbrisseau à rameaux dressés et fastigiés, garnis de feuilles opposées à angles droits; les supérieures très-rapprochées, à fleurs jaunâtres, très-belles, disposées en grappes terminales. Cette plante croît dans les montagnes de la province de Bahia, au Brésil.

Une autre espèce a été décrite par Gardner, sous le

nom de *Prepusa Hookeriana*; il l'a trouvée aussi au Brésil, et en a rapporté des individus vivants qui ont été propagés en Angleterre. C'est une plante charmante, propre à l'ornement des plates-bandes.

PRESAIE. ois. Par corruption d'Effraie et de Fresaye. Synonyme vulgaire de *Strix flammea*. V. CHOUETTE.

PRESBYTIS. MAM. Eschscholtz, médecin de la marine impériale russe, a publié, à la suite du Voyage autour du monde du capitaine Kotzebue, un Mémoire sur une espèce de Singe de Sumatra, et lui trouvant des caractères suffisants pour créer un nouveau genre, il proposa le nom de *Presbytis*, pour indiquer la physiologie grippée de la seule espèce qu'il y rangea. Ce genre est très-mal défini, et tout porte à croire que le *Presbytis mitrata* d'Eschscholtz n'est pas autre que la *Guenon Erro*, *Semnopithecus comatus*, que Diard et Duvaucel ont découvert dans l'île de Sumatra. V. GUENON.

PRESCOTTIE. *Prescottia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie. L., établi par Lindley (*Exotic. Flora*, n° 115) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe droit (résupiné, selon la manière de s'exprimer des auteurs), à segments réfléchis, les deux supérieurs connés par la base; labelle dressé, charnu, cucullé, très-entier, embrassant le gynostème qui est très-petit; anthère biloculaire, persistante, parallèle au stigmate; les deux masses polliniques didymes, granuleuses, fixées au gynize par une glande apiculaire. Ce genre, dédié au chevalier Prescott, l'un des botanistes les plus savants et les plus infatigables de l'époque, offre maintenant quatre espèces bien caractérisées.

PRESCOTTIE COLORANTE. *Prescottia colorans*, Lindl. Ses racines sont cylindrico-filiformes; il s'en élève une seule feuille ovale, oblongue, acuminée, roulée en gouttière ou en cornet à la base, striée, réticulée, longue de sept pouces, large de trois et d'un vert intense; la hampe qu'elle accompagne est garnie d'écaillés spatuliformes, lancéolées, aiguës et brunâtres; elle est terminée par un long épi de fleurs serrées les unes contre les autres, entre des bractées brunes; chacune d'elles est composée de sépales réfléchis et connés à leur base, de pétales plus petits, réfléchis ou dressés, d'un vert tendre ainsi que le labelle, qui embrasse entièrement le gynostème. L'anthère est jaunâtre, les deux masses polliniques sont blanches. Cette Orchidée se cultive en serre chaude et dans une atmosphère que l'on a soin d'entretenir constamment humide.

PRESLE. BOT. V. PRÊLE.

PRESLÉE. *Preslæa*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Martius (*Nov. Gener. et Spec. Plant. Brasil.*, 2, p. 75, tab. 164) qui l'a placé dans la famille des Borraginées ou Aspérifoliacées, et l'a ainsi caractérisé : calice persistant, divisé en cinq parties profondes, linéaires, lancéolées, droites; corolle infundibuliforme, le limbe à cinq lobes égaux, courts, présentant dans chacun des sinus un petit appendice pointu et recourbé en dedans, et à la base interne, sommet des anthères un peu dilaté et poilu; cinq étamines dont les filets, très-courts, sont attachés sur la base interne de la corolle; les anthères sont oblongues, unies entre elles par un tissu réticulé,

et munies à leur sommet de cinq touffes de poils; ovaire quadriculvé, terminé par un style persistant, couronné par un stigmate conique, discoïde à la base; drupe sec et divisible en quatre noyaux uniloculaires. Ce genre a beaucoup de rapport avec le *Schleidenia*; peut-être devra-t-il lui être réuni.

PRESLÉE PARADOXAL. *Preslæa paradoxa*. C'est une herbe très-rameuse, diffuse, entièrement hérissée de poils simples, à feuilles alternes, lancéolées, à fleurs jaunes, solitaires dans les aisselles des feuilles, et brièvement pédonculées. Elle croît dans les localités sablonneuses, sur les rives du fleuve de San-Francisco, dans la province de Bahia, au Brésil.

PRESLIE. *Preslia*. BOT. Dans un mémoire publié par la Société botanique de Ratisbonne (t. 2, 1828), Fresenius a proposé l'établissement de ce genre, sur le *Menlha cervina* de Linné, et Opitz l'a caractérisé de la manière suivante : calice ovale, égal, à quatre dents aristées, avec l'orifice subvilieux intérieurement; tube de la corolle inclus, son limbe est divisé en quatre lobes égaux et entiers; quatre étamines courtement exsertes, égales, distantes et dressées; filaments glabres; anthères à deux loges parallèles; style bifide au sommet, avec les deux lobes égaux, terminés chacun par un stigmate arrondi; akènes oblongs, secs et lisses.

PRESLIE CERVINE. *Preslia cervina*, Opitz. Toute la plante est glabre; ses tiges sont grêles, herbacées, ramifiées, tétragones, presque arrondies, lisses, d'un blanc rougeâtre, garnies de feuilles opposées, sessiles, linéaires, étroites, un peu pointues, entières, assez ouvertes, perforées par des points transparents et brillants. Les fleurs sont portées sur de courts pédicelles d'un blanc rougeâtre ou un peu violettes, formant des verticilles axillaires, écartés les uns des autres, très-garnis, avec bractées. On la trouve au midi de l'Europe.

PRESSET. BOT. Même chose que Persec. Variété de Pêche.

PRESSIROSTRES. ois. Nom donné par Duméril à une famille d'Oiseaux de rivage ou Gralles, qui comprend les genres Jacana, Râle, Huitrier, Gallinule et Foulque. Cuvier a donné le même nom à une famille plus étendue qui admet les genres Outarde, Pluvier, Œdicnème, Vanneau, Huitrier, Coure-Vite et Cariama.

PRESTONIE. *Prestonia*. BOT. Genre de la famille des Apocynées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Trans. Soc. Werner.*, 1, p. 69), et ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle hypocratéiforme; couronne double, placée au sommet du tube : l'extérieure annulaire, indivise; l'intérieure à cinq folioles en forme d'écaillés, et opposées aux anthères; celles-ci à demi exsertes, sagittées, adhérentes par leur milieu au stigmate; les lobes extérieurs vides de pollen; deux ovaires entourés de cinq écaillés hypogynes, quelquefois soudées entre elles; style unique, filiforme, dilaté au sommet; stigmate turbiné, dont le sommet est très-étroit; follicule urcéolé.

PRESTONIE TOMENTEUSE. *Prestonia tomentosa*. C'est un arbrisseau volubile, à feuilles cotonneuses, à fleurs en corymbes ou fascicules axillaires. Joseph Banks l'a rapporté de Rio-Janeiro.

Scopoli avait établi sous le nom de *Prestonia*, un genre de Malvacées, qui se rapporte au *Pavonia* de Cavanilles. *V. PAVONIE.*

PRESTRA ou PRESTRE. POIS. *V. JOËL* au mot ATHÉRIÈNE.

PRÉSURE. ZOOLOG. On donne ce nom au lait qui s'est coagulé dans l'estomac ou dans une partie de l'estomac (la caillette) des jeunes Veaux. La Présure est employée à la préparation des fromages. Pour l'obtenir et la conserver, on ouvre l'estomac du Veau, auquel on a fait avaler à cet effet une assez grande quantité de lait; on retrouve ce lait sous la forme de grumeaux; on enlève ces grumeaux qu'on lave soigneusement ainsi que la caillette d'où on les a ôtés, on les sale, puis on les rétablit dans la caillette, dont on forme une sorte de sac que l'on suspend à l'air libre où le tout se dessèche, pour servir au besoin.

PRETREA. BOT. Sous ce nom, Gay (Ann. des Scienc. nat., avril 1824) a indiqué la formation d'un nouveau genre intermédiaire entre le *Sesamum* et le *Josephinia*; il a pour type le *Marlynia Zunguebarica* de Loureiro.

PRÉTROT. OIS. Synonyme vulgaire du Rossignol de muraille.

PRÉUGÈNE. *Præugena*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, institué par Brullé, aux dépens du genre *Helops*, de Fabricius. Caractères : antennes longues, filiformes, dont le premier article est assez court, un peu renflé, le deuxième court et globuleux; les suivants égaux, le dernier sensiblement plus long, presque cylindrique, pointu à l'extrémité; dernier article des palpes un peu triangulaire; tête ovalaire, un peu allongée; yeux légèrement rapprochés sur le front; corselet transversal, très-arrondi sur les côtés; écusson petit et triangulaire; élytres assez larges à la base, allant en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité; corps ovalaire, légèrement déprimé, un peu allongé; pattes moyennes; cuisses un peu renflées.

PRÉUGÈNE AUX PIEDS ROUGES. *Præugena rubripes*. Il est d'un bleu un peu verdâtre, brillant, couvert de points; la tête et les antennes sont noires; le corselet est rebordé en avant et en arrière; l'écusson est très-petit et noir; les élytres ont des stries longitudinales formées de petits points très-serrés; le dessous du corps est noir, ponctué; les segments de l'abdomen sont impressionnés de chaque côté; les pattes sont ponctuées, d'un brun rouge, avec l'extrémité des cuisses noire, ainsi que les tarses. Taille, sept lignes. Du Sénégal.

PRÉVAT. BOT. Paulet appelle ainsi quelques espèces d'Agarics, dont la saveur est poivrée.

PREVOSTEA. BOT. Choisy a imposé cette dénomination au genre *Dufourea* de Kunth, parce qu'il existait déjà deux genres de ce dernier nom. *Voy. DUFORÉE.*

PREVOTIA. BOT. Adanson a désigné sous ce nom le genre *Cerastium* de Linné. *V. CÉRAISTE.*

PREYER, PRIER, PRUYER. OIS. Synonymes vulgaires de Proyer.

PRIACANTHE. *Priacanthus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Percoides, tribu des

Sparoides, créé par Cuvier qui lui donne pour caractères : corps couvert d'écaillés rudes jusqu'au bout du museau; la mâchoire inférieure plus avancée; la bouche obliquement dirigée vers le haut; les dents faisant la carde ou le velours, et sans inégalité; un préopercule dentelé, terminé inférieurement par une épine elle-même dentelée.

PRIACANTHE A LONGUE ÉPINE. *Priacanthus macracanthus*, CUV. Son corps est assez allongé, rougeâtre en dessus, argenté sur les côtés, avec les nageoires blanches; son préopercule est très-finement dentelé, et armé d'une aiguille robuste, garnie à sa base de quelques stries. p. 17; d. 10/15; c. 1/5; a. 3/14; c. 17. De la rade d'Amboine.

PRIAM. *Priamus*. INS. L'une des plus belles espèces du genre Papillon.

PRIAPÉE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Nicotiana rustica*, L.

PRIAPOLITHES. FOSS. Quelques auteurs ont donné ce nom à des espèces d'Alcyons fossiles percés par une extrémité. *V. ALCYON.*

PRIAPULE. *Priapululus*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Échinodermes sans pieds, ayant pour caractères : corps allongé, cylindracé, nu, annelé transversalement à l'extrémité antérieure, qui est glandiforme, presque en massue, striée longitudinalement, rétractile; bouche terminale, orbiculaire, munie de dents cornées à son orifice; anus placé à l'extrémité postérieure, garni d'un filament papillifère sortant. Ce genre ne renferme qu'une espèce; on l'avait rangée parmi les Holothuries, mais elle s'en distingue éminemment par le défaut de petits pieds rétractiles. Elle se trouve dans la mer du Nord; sa longueur varie de deux à six pouces; son corps est cylindrique, marqué transversalement de rides annulaires et profondes; il est terminé en avant par une massue elliptique, légèrement ridée, percée par la bouche, et en arrière par l'anus d'où sort un gros faisceau de filaments qui, suivant Cuvier, pourraient être des organes générateurs, et que Lamarck croit destinés à la respiration. L'intérieur de la bouche est garni d'un grand nombre de dents cornées, très-aiguës, placées en quinconce et dirigées en arrière; l'intestin va droit de la bouche à l'anus. Le système musculaire ressemble à celui des Holothuries.

PRIAPUS. BOT. Raffinesque a donné ce nom à un genre de Champignons qui présente, dit-il, la forme du genre *Phallus* et la fructification des *Hydnum*. La seule espèce encore connue, croît aux États-Unis.

PRICKA. POIS. *V. PÉTRYMYZON.*

PRIER. OIS. *V. PREYER*, ou plutôt PROYER.

PRIESTLEYE. *Priestleya*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par De Candolle (Mém. sur les Légumineuses, p. 190, et *Prodrom. Syst. veget.*, 2, p. 121) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq lobes presque égaux; corolle glabre, ayant l'étendard presque arrondi, brièvement stipité, les ailes obtuses, presque en forme de faux; le dos de la carène courbe et convexe; étamines diadelphes; style filiforme, surmonté d'un stigmaté capité, quelquefois muni postérieurement d'une dent aiguë; gousse sessile, plane, comprimée, ovale-oblon-

gue, apiculée par le style, et renfermant quatre à six graines. Ce genre tient le milieu entre le *Borbonia* et le *Liparia*. Ces plantes sont des arbrisseaux à feuilles simples, entières, dépourvues de stipules, et à fleurs jaunes et disposées en capitules. On les trouve au cap de Bonne-Espérance.

PRIEURÉE. *Prieurea*. bot. Genre de la famille des Onagracées, et de la Triandrie Monogynie. L., établi par De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 5, p. 58) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est cylindrique, allongé, adhérent à l'ovaire; le limbe profondément découpé en trois folioles lancéolées, aiguës, persistantes; corolle à trois pétales petits; trois étamines alternes avec les lobes du calice, à filets grêles et courts; style court; semences très-petites. Ce genre est placé à la suite du *Jussiaea*, dont il diffère surtout par le nombre des parties de la fleur. Il est fondé sur une espèce qui a été découverte au Sénégal par Le Prieur à qui le professeur De Candolle a dédié le genre. Cette plante (*Prieurea Senegalensis*, DC., *loc. cit.*, et Collect. Mém., 5, t. 2) est herbacée, glabre, rameuse, couchée, d'une couleur obscure, rougeâtre, ayant le port du *Jussiaea ramulosa*. Ses feuilles sont alternes, linéaires, aiguës et entières. Ses fleurs sont brièvement pédicellées et solitaires dans les aisselles des feuilles.

PRIMATES. МАЖ. Nom donné par Linné, dans son *Systema naturæ*, au premier ordre des animaux Mammifères.

PRIME D'ÉMERAUDE. MIN. Nom que l'on donne quelquefois à la Chaux fluatée verte.

PRIME D'OPALE. MIN. On donne ce nom à la gangue qui supporte les Opales et en renferme souvent de petits fragments disséminés. V. QUARTZ.

PRIMEVÈRE. *Primula*. bot. Ce genre, appelé vulgairement *Primerole*, appartient à la Pentandrie Monogynie, L.; il forme le type de la famille des Primulacées, et se distingue aux caractères suivants : le calice est monosépale, persistant, cylindrique ou vésiculeux, à cinq dents; la corolle est monopétale, régulière, hypocratéforme, ayant son tube cylindracé, variable en longueur, nu à son sommet; limbe plan, à cinq divisions; ses cinq étamines incluses, à filaments très-courts, insérées à la partie supérieure du tube; ovaire libre, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire, offrant une seule loge contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme central; style simple, terminé par un stigmate globuleux ou un peu déprimé. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant par son sommet au moyen de cinq ou dix dents qui sont autant de valves incomplètes. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses; on en compte plus de soixante et sont surtout très-communes dans les lieux montueux de l'Europe et de l'Asie. On n'en trouve aucune ni dans l'Amérique méridionale, ni à la Nouvelle-Hollande. Ce sont en général des plantes herbacées et vivaces, ayant leurs feuilles toutes radicales, des fleurs portées sur une hampe simple ou pédoncule radical et disposées en sertule ou ombelle simple. Parmi ces espèces, quelques-unes sont extrêmement communes dans presque toutes les parties de la France, et leurs fleurs s'épanouissent dès le

premier printemps; de là le nom de *Primevère* qui leur a été donné; tels sont les *Primula veris*, *Primula elatior* et *Primula grandiflora*, qu'on voit fleurir partout dans les bois dès les premiers jours du printemps. Un assez grand nombre d'espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins où elles font un très-bel effet par la variété des couleurs de leurs fleurs. Parmi ces espèces, il n'en est pas de plus célèbre que le *Primula auricula*, L., connue sous le nom vulgaire d'*Oreille d'Ours*. Originaire des Alpes, cette espèce, cultivée dans les jardins, y a produit un très-grand nombre de variétés dont quelques-unes sont extrêmement recherchées par les amateurs de fleurs. Les plus estimées sont celles dont les fleurs bien veloutées sont ou d'un bleu pourpre liséré de blanc, ou brun foncé, brun-olive, orangé, etc. On les multiplie en général par le moyen des graines, ou on éclate les vieux pieds. Une seconde espèce est la Primevère à feuilles de Corluse, *Primula Cortusoides*, L. Elle est originaire du nord de l'Europe, et on la voit dans les jardins de quelques amateurs. Depuis un petit nombre d'années, on cultive deux autres espèces, fort remarquables l'une et l'autre : ce sont les *Primula Patinuri*, Tenore, et *Primula Sinensis*, Lindley. La première est fort belle et originaire du royaume de Naples. Elle a beaucoup de rapport avec la *Primula auricula*, dont elle diffère par ses fleurs complètement jaunes, ses feuilles très-glaucques et offrant des dents très-aiguës dans leur contour; la seconde est une des plus jolies plantes d'agrément qui aient été introduites dans les jardins. Elle est originaire de Chine. Elle a été décrite et publiée pour la première fois, par Lindley, dans ses *Collectanea botanica*, t. VII. Ses feuilles sont étalées, échanquées en cœur, et pétiolées, découpées en lobes assez profonds et bidentés, légèrement velues, ainsi que la hampe qui se termine par une sertule de fleurs roses à gorge jaune, très-grandes et très-nombreuses. Cette espèce se multiplie facilement de graines.

PRIMINE. bot. On a donné ce nom à la membrane ou enveloppe extérieure de la Nucelle. V. ce mot.

PRIMNO. crust. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Hypérides, institué par Rafinesque et auquel Guérin a donné pour caractères : corps allongé, composé de quatorze segments; tête ovale, très-bombée, perpendiculaire et terminée en pointe; deux antennes plus longues que la tête, subulées, composées de deux articles dont le premier est court, le second effilé vers le bout et point articulé; pieds de la première paire les plus courts, dépassant la tête de toute sa longueur, terminés par un petit ongle pointu; les deuxièmes pieds un peu plus longs, avec le premier article large et aplati, les deuxième et troisième très-courts, les quatrième et cinquième plus longs et égaux; troisième et quatrième pieds encore plus longs, simples, et les cinquièmes les surpassant de plus du double; les trois premiers segments de l'abdomen grands et arrondis en arrière, portant chacun une paire de pattes natatoires non préhensives; la cinquième est terminée par une grosse main didactyle, bien formée; la queue est plus mince que le corps, elle donne attache à des lames

natatoires simples, un peu lobées au bout, mais non terminées par deux petits appendices.

PRIMNO A GRANDS PIEDS. *Primno macropa*, Guér. Sa couleur est la rouge-jaunâtre; on le trouve dans les mers du Chili. Son corps, y compris la tête, a environ quinze lignes.

PRIMNOA. POLYP. Genre de l'ordre des Gorgoniées dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères: polypier dendroïde, dichotome; mamelons allongés, pyriformes ou coniques, pendants, imbriqués et couverts d'écaillés également imbriqués. Tous les auteurs ont laissé parmi les Gorgones le Polypier appelé *Primnoa* par Lamouroux, que la forme bien particulière de ses cellules a déterminé à regarder comme un genre distinct. Aucune Gorgone, en effet, n'a ses cellules conformées d'une façon aussi singulière; elles sont dirigées en bas, pendantes comme des stalactites, rétrécies à leur base, ovalaires, assez volumineuses, et couvertes à l'extérieur d'écaillés anguleuses, imbriquées.

L'axe du *Primnoa sepadifera* est solide, blanchâtre, presque pierreux dans la tige et les branches principales, corné et flexible dans les rameaux; ceux-ci sont nombreux, dichotomes ou irréguliers; l'écorce, peu épaisse, est de couleur blanc sale ou jaunâtre. Cette espèce se trouve sur les côtes de la Norvège.

PRIMORDIAL. *Primordialis*, bot. On donne le nom de Primordiales aux feuilles qui naissent immédiatement après la germination.

PRIMULA. BOT. *V. PRIMEVÈRE.*

PRIMULACÉES. *Primulacæa*. BOT. Cette famille, ainsi nommée par Ventenat, est la même que celle que Jussieu avait désignée sous le nom de Lysimachiées. Celui de Primulacées, quoique moins ancien, a néanmoins été plus généralement adopté. Ce sont des plantes généralement herbacées et vivaces, ayant des feuilles simples, opposées ou verticillées, plus rarement alternes, quelquefois toutes radicales. Les fleurs sont composées d'un calice monosépale persistant, à cinq dents ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle monopétale régulière, de forme variée, hypogyne, donnant attache à cinq étamines, très-rarement monadelphes par leur base, mais constamment opposées aux lobes de la corolle; les anthères, qui sont à deux loges, s'ouvrent chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux ou ovoïde, placé sur un disque hypogyne et annulaire; il présente une seule loge, dans laquelle un grand nombre d'ovules sont attachés à un trophosperme central, basilair et globuleux. Le style est constamment simple, terminé par un stigmate indivis. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant, à une seule loge contenant un grand nombre de graines anguleuses, fixées à un trophosperme basilair et central. Cette capsule s'ouvre soit en cinq valves, soit par son sommet seulement en cinq ou six dents, soit en boîte à savonnette (pyxide). Les graines se composent d'un double tégument recouvrant un endosperme charnu, dans lequel un embryon presque cylindrique se trouve placé transversalement au hile. Les genres principaux de cette famille sont: *Primula*, L.; *Androsace*, L.; *Cortusa*, L.; *Soldanella*,

L.; *Dodecatheon*, L.; *Cyclamen*, L.; *Anagallis*, L.; *Lysimachia*, L.; *Centunculus*, L.; *Hottonia*, L.; *Coris*, L.; *Euparea*, Gærtn.; *Pelleteria*, Sl.-Hil.; *Trientalis*, L. Les caractères essentiels de cette famille, qui la distinguent vraiment des autres familles monopétales et hypogynes, consistent surtout dans les étamines opposées aux lobes de la corolle et l'ovaire uniloculaire, avec un trophosperme central. Ces caractères se retrouvant aussi dans le genre *Samolus*, presque tous les botanistes le placent à la suite des Primulacées, bien qu'il ait son ovaire adhérent avec le calice. Le genre *Glaux*, placé par Jussieu dans les Salicariées, a été réuni, par Auguste de Saint-Hilaire, aux Primulacées, malgré l'absence de la corolle. D'un autre côté, on a retiré des Primulacées plusieurs genres qui y avaient été associés. Ainsi le genre *Globularia* forme la famille des Globulariées; les genres *Utricularia* et *Pinguicula*, celle des Lentibulariées. (*V.* ces mots.) Le genre *Nymphoides* de Tournefort ou *Villarsia*, de Gmelin, a été transporté dans les Gentianées; le *Tozzia* et le *Conobæa* dans les Antirrhinées. *V.* ces différents mots.

PRINCARD, PRINCHARD. ois. Synonymes vulgaires du Pinson. *V.* Gros-Bec.

PRINCE. Irs. L'un des noms vulgaires de l'Argyrea Collier argenté.

PRINCE-RÉGENT. ois. Espèce du genre Séricule. *V.* ce mot.

PRINCESSE. MOLL. L'un des noms marchands du *Turbo marmoratus*, L. *V.* SABOT.

PRINCESSE. BOT. Espèce du genre Passiflore. *V.* ce mot.

PRINCHARD. ois. *V.* PRINCARD.

PRINIE. *Prinia*. ois. Horsfeld a créé le genre *Prinia*, dans son Catalogue systématique des Oiseaux de Java, et il doit être placé dans l'ordre des Anisodactyles, près du genre Grimpereau. Il a pour caractères: bec médiocre, droit, élargi à la base, atténué un peu au delà des narines, robuste à la pointe; mandibule supérieure droite à la base, légèrement recourbée vers le sommet, avec l'arête carénée entre les narines, puis arrondie, et légèrement échancrée à sa pointe; mandibule inférieure droite, légèrement recourbée; narines basales, grandes, oblongues, à moitié recouvertes d'une membrane; ailes arrondies; queue longue, cunéiforme; pieds allongés: le doigt du milieu plus grand, soudé à la base à l'extérieur. Les caractères essentiels de ce genre, qui se rapproche particulièrement du *Pomatorhinus*, consistent dans les narines à moitié recouvertes et les tarses allongés. On n'a observé jusqu'ici qu'un petit nombre d'espèces de Prinies, et encore sont-elles fort peu connues; leurs habitudes même n'ont pu être suffisamment étudiées pour que l'on entreprenne de les tracer. Le nom de *Prinia* est emprunté au langage des savants.

PRINIE FAMILIÈRE. *Prinia familiaris*, Horsf., Trans. Linn., t. XIII, p. 165. La couleur générale de son plumage est le fauve olivâtre; abdomen jaune; gorge et poitrine, ainsi que deux bandes sur les ailes, blanches; queue bordée d'un liséré blanc, surmontée d'une bande fauve. Longueur, cinq pouces.

PRINIE GRÈLE. *Prinia gracilis*, Frankl. Elle est d'un gris cendré; dos, ailes et queue d'un gris olivâtre; tour du bec, poitrine et abdomen blanchâtres; rectrices traversées par une bande noire, terminée de blanc. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

PRINIE A LONGUE QUEUE. *Prinia macroura*, Frankl. Parties supérieures d'un brun grisâtre; tête, ailes et croupion roussâtres; parties inférieures d'un blanc teint de roux; les quatre rectrices intermédiaires confusément rayées de brun. Bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces et demi. De Calcutta.

PRINIE COUREUSE. *Prinia cursitans*, Frankl. Parties supérieures d'un brun pâle, striées de brun, les inférieures roussâtres; tour du bec et gorge d'un blanc pur; rectrices intermédiaires brunes: toutes sont traversées en dessous par une bande noire, terminée de blanc. Bec et pieds gris. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

PRINIE SOCIALE. *Prinia socialis*, Sykes. Parties supérieures d'un gris cendré; rémiges et rectrices d'un gris brunâtre, ces dernières rayées de brun vers l'extrémité; parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec les côtés de l'abdomen bruns. Bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces. De l'Inde.

PRINIE SIMPLE. *Prinia inornata*, Sykes. Parties supérieures d'un brun cendré pâle; les inférieures ainsi que les sourcils blanchâtres; côtés de l'abdomen et rectrices subcaudales roussâtres; des bandes transverses peu apparentes sur les rectrices. Bec brun, avec la base de la mandibule inférieure jaune. Taille, six pouces. De l'Inde.

PRINOSE. *Prinos*. BOT. Genre de la famille des Céléstrinées, extrêmement rapproché du genre *Ilex* dont il ne diffère, selon De Candolle (*Prod. Syst. Végét.*, 2, p. 16), que par ses fleurs dioïques par avortement ou polygames, à six divisions, à six étamines, et par ses fruits à six noyaux. (*V.*, pour le reste des détails de l'organisation florale, l'article Houx.) Adanson donnait à ce genre le nom d'*Ageria*, et Mœnch a constitué son genre *Wintertia* sur le *Prinos glaber*, L. Les *Prinos* sont des arbrisseaux à feuilles caduques ou persistantes, et à fleurs portées sur des pédicelles axillaires. De Candolle (*loc. cit.*) a distribué les espèces connues jusqu'à ce jour en trois sections, qu'il a nommées *Prinoïdes*, *Ageria* et *Wintertia*. Elles sont caractérisées d'après les fleurs, à quatre ou cinq divisions dans la première, à six divisions et à feuilles caduques dans la deuxième, à six divisions et à feuilles persistantes dans la troisième. La plupart des plantes qui composent ce genre sont indigènes de l'Amérique septentrionale.

PRINOSE VERTICILLÉE. *Prinos verticillatus*, L.; Duham., Arb., 1, tab. 25. Les feuilles sont ovales, acuminées, dentées en scie, et pubescentes en dessous; les fleurs naissent par paquets dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les forêts humides depuis le Canada jusqu'en Virginie.

Le *Prinos* ou *Prinos* des anciens était l'Yeuse, et non le genre du nouveau monde dont il vient d'être question.

PRINSÉPIE. *Prinsepia*. BOT. Ce genre de la famille des Chrysobalanées, a été institué par Boyle qui lui a reconnu pour caractères essentiels : calice à tube très-court et cyathiforme, à limbe divisé en cinq lobes obtus, à estivation imbriquée; corolle composée de cinq pétales insérés à l'orifice du calice, alternes avec ses lobes, courtement onguiculés et orbiculés; trente à quarante étamines insérées à l'orifice du calice, sur plusieurs rangs et libres; filaments subulés, d'inégale longueur; anthères à deux loges, longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, uniloculaire; style terminal; stigmate orbiculaire, capité. Le fruit est une baie coriace, ovale, inéquilatère, appendiculée par le style qui lui est latéral, monosperme par avortement; semence dressée, avec son test strié; embryon sans albumen; cotylédons épais; radicule supère. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Prinsépia, c'est un arbrisseau à rameaux épineux, à feuilles alternes, fasciculées, coriaces, pétiolées, lancéolées, les jeunes entières, les adultes dentelées; les pédoncules naissent entre les épinés; les bractées sont membraneuses, lancéolées, dentato-ciliées; les fleurs sont blanches et les baies d'un rouge pourpré. De l'Himalaya.

PRINTANIÈRE. ZOOL. Espèce du genre Bergeronnette. *V.* ce mot. Geoffroy avait donné ce nom à la femelle d'un Bombyx, *Phaëna prodromaria*, Fabr.

PRINTZIE. *Printzia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, établi par H. Cassini, qui lui a imposé les caractères suivants : involucre composé de folioles sur deux rangées, les extérieures un peu plus petites, lancéolées, aiguës, concaves et carénées; réceptacle nu, plan et marqué de fossettes; calathide composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, à la circonférence de demi-fleurons femelles; les corolles des fleurs centrales à cinq divisions aiguës; corolles des fleurs de la circonférence ayant le tube filiforme, le limbe en languette droite, lancéolée et tridentée au sommet; anthères peu cohérentes, munies d'un appendice au sommet, et de deux appendices à la base; style à deux branches saillantes, dressées et aiguës; ovaires oblongs, hispides, surmontés d'une aigrette fragile et brièvement plumeuse. Ce genre est voisin, selon Cassini, de l'*Olearia* de Mœnch, et du *Chilotríchum*. La plante qui a servi à l'établir est indigène du cap de Bonne-Espérance. Bergius (*Descript. Plant. cap. Bon. Spei*) l'a décrite sous le nom d'*Inula cernua*, dont Linné a changé le nom spécifique, dans son *Mantissa Plantarum*, en celui de *cærulea*. Dans les premières éditions de son *Species Plantarum*, ce dernier botaniste l'avait nommée *Aster polifolius*. Cassini présume que le genre *Lyoïdia* de Necker peut avoir pour objet la plante dont il s'agit ici.

PRIOCÈRE. *Priocera*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Clairones, établi par Kirby, qui lui a donné pour caractères : labre échancré; lèvres bifides; palpes maxillaires filiformes, de quatre articles, le dernier comprimé, oblong; les labiales de trois articles dont le dernier grand, pédonculé, sécuriforme; antennes dentées en scie; corselet presque cylindrique,

très-serré; corps convexe. Ce genre est très-voisin des Tilles et des Thanasies.

PRIOCÈRE VARIÉE. *Priocera variegata*, Kirby, Transactions de la Soc. Linnéenne de Londres, t. XII, p. 479, pl. 21, fig. 7. Elle est d'un brun noirâtre luisant; son corps est velu; son corselet est ponctué; la base des élytres a aussi des points, mais plus nombreux; chacune d'elles a deux taches jaunes et une large bande brune, près d'une autre jaune; les tarses et l'anus sont roux. Taille, six lignes. Du Brésil.

PRIOCÈRES. INS. (Duméril.) V. SERRICORNES.

PRIODON. *Priodon*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, de la famille des Theutyes, établi par Cuvier, pour un Poisson rapporté de l'île de Timor, qui semble ne différer des Sidjans que par le manque d'armure à la base de la queue.

PRIODON ANNÉLÉ. *Priodon annulatus*, Quoy. Corps très-comprimé, ovalaire; front élevé, arrondi; museau protractile, saillant; bouche ronde; mâchoires munies d'une rangée de petites dents serrées et barbelées sur leur bord; œil grand, argenté, placé au sommet de la tête; orbite saillant, touchant aux narines qui s'ouvrent par deux orifices; ouïes très-serrées et linéaires; nageoire dorsale élevée, s'étendant jusqu'à la queue, composée de cinq rayons épineux et de vingt-neuf branchus; anale moins large, à deux rayons épineux et vingt-neuf articulés; caudale à peine échan-crée, pédiculée; pectorales petites, triangulaires, dirigées en haut, à dix-huit rayons; ventrales à quatre rayons, dont un épineux et les autres branchus. Couleur gris cendré, avec un anneau blanc, qui entoure la base de la queue, et une bande de la même couleur qui borde l'extrémité de la caudale. Un liséré noir à la membrane de la dorsale dont les rayons sont blancs à la pointe. Pectorales jaunâtres. Taille, deux pouces six lignes.

PRIODONTE. *Priodontes*. MAM. Fr. Cuvier a établi sous ce nom un genre qu'il a démembré des Tatous, de l'ordre des Mammifères édentés, pour recevoir le grand Tatou d'Azzara, *Dasyops giganteus* de G. Cuvier. V. TATOU.

PRIOMÈRE. *Priomerus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, établi par Walker qui lui assigne pour caractères : antennes composées de onze articles, dont les trois derniers forment une large massue; tête moyenne; corselet convexe; abdomen sub-pétioilé; oviducte exserte; cuisses postérieures allongées et assez épaisses; jambes postérieures arquées.

PRIOMÈRE PACHYMÈRE. *Priomerus pachymerus*, Walk. Il est d'un noir verdâtre, avec l'abdomen d'un vert bronzé; l'oviducte est de moitié plus long que le corps, brun ainsi que les antennes; les pieds sont roux, et les ailes hyalines. Taille, une ligne. Europe.

PRION. *Pachyptila*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec gros, robuste, très-déprimé, très-large; mandibule supérieure renflée sur les côtés; arête distincte, terminée par un crochet comprimé; bord intérieur garni de lamelles cartilagineuses; mandibule inférieure très-déprimée, composée de deux arcs soudés à la pointe, formant dans leur intervalle une petite poche gutturale. Narines placées à la surface du

bec et près de sa base, s'ouvrant par deux troncs distincts, dans un tube nasal, très-court. Trois doigts en avant, à palmures découpées; il ne paraît du pouce qu'un ongle très-court. Première rémige plus longue que les autres. C'est Lacépède qui a distingué ce genre admis par Illiger. On ne connaît guère les Prions que par ce qu'en a rapporté Forster dans la Relation du second voyage de Cook, et, d'après les observations de ce naturaliste, il y a une telle ressemblance de mœurs et d'habitudes entre ces Oiseaux et les Pétrels, que si l'on ne devait tenir compte que de cette seule considération, il faudrait aussitôt réunir et confondre les deux genres comme ils le furent primitivement.

PRION A BANDEAU. V. PRION A LARGE BEC.

PRION A BEC ÉTROIT. *Procellaria cœrulea*, Lath.; *Pachyptila cœrulea*, Illig. Parties supérieures d'un gris bleu, les inférieures blanches; un trait sous les yeux et une bande sur la poitrine, d'un noir pur; grandes rémiges d'un cendré blanchâtre, plus foncé que le dos; rectrices terminées de blanc, les latérales blanches extérieurement; bec bleu à sa base, puis jaune et terminé de noir; pieds bleus. Taille, onze pouces. De l'Océanie.

PRION A LARGE BEC. *Procellaria vittata*, L.; *Pachyptila Forsterii*, Illig. Temm. Ois. col., pl. 528. Parties supérieures d'un gris bleu, avec une bande plus foncée sur les ailes et le bas du dos; côtés de la tête blanchâtres; sourcils noirs; rémiges et extrémité des six rectrices intermédiaires d'un noir bleuâtre; parties inférieures d'un blanc bleuâtre; bec d'un gris bleu, très-large; pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Océanie.

PRIONACHNÉ. *Prionachne*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nees Van Esenbeck qui lui assigne pour caractères : épillet à deux fleurs hermaphrodites; deux glumes complicato-cultriformes, inéquilatères et muriquées; deux paillettes plus petites que les glumes, dont l'inférieure aigüe, plus grande que la supérieure qui est linéaire et bidentée au sommet; deux squammules tronquées, courbées; trois étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles terminés par des stigmates pénicilliformes. La seule espèce encore connue de ce genre est une plante annuelle, à feuilles roulées, à épis ramassés en grappe et composés d'épillets mollement imbriqués; elle est originaire du cap de Bonne-Espérance.

PRIONAPTÈRE. *Prionapterus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Guérin, avec les caractères suivants : antennes filiformes, presque sétacées, à peu près de la longueur du corps, composées de onze articles qui vont en diminuant de grosseur; tête assez petite; palpes maxillaires plus grandes que les labiales, grêles, allongées, dont les articles sont cylindriques; mandibules plus courtes que la tête, pointues; yeux grands et réniformes; corselet court, large, en carré transversal, un peu dilaté latéralement et très-sinué extérieurement; corps aptère, mou, assez court; écusson triangulaire; pattes allongées, comprimées; jambes sans épines internes; tarses presque filiformes, avec le troisième article à peine bilobé.

PRIONAPTÈRE STAPHYLIN. *Prionapterus staphylinus*,

Guér. Son corps est d'un noir terne; son corselet est au milieu et rebordé postérieurement; chaque bord latéral présente trois lobes peu saillants; ses élytres sont d'un brun un peu rougeâtre, assez luisant, ayant chacune deux lignes longitudinales peu saillantes; les jambes postérieures sont un peu arquées. Taille, onze lignes et demie. De Cordova.

PRIONE. *Prionus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Geoffroy aux dépens du grand genre *Cerambyx* de Linné. Caractères : tête aplatie, placée dans la direction de l'axe du corps, ayant un prolongement spiniforme sous la base des mandibules. Antennes sétacées ou filiformes, souvent plus longues que le corps, ou dépassant au moins sa moitié, insérées au-devant des yeux, et composées de onze à vingt et un articles de forme très-variable. Labre très-petit, presque nul, entier, corné, cilié antérieurement. Mâchoires cornées, courtes, étroites, cylindriques, entières, obtuses et ciliées, quelquefois un peu aplaties. Palpes presque égales entre elles; leur dernier article un peu plus grand; les maxillaires de quatre articles; les labiales de trois. Lèvre cornée, très-courte, presque triangulaire; menton très-court, transverse. Yeux échancrés. Corps déprimé; corselet de forme variable, épineux ou dentelé sur les côtés. Écusson petit. Élytres grandes, recouvrant entièrement l'abdomen. Pattes comprimées; jambes terminées par deux petites épines. Pénultième article des tarsi bilobé. Les larves des Priones vivent dans le tronc des vieux arbres; elles se construisent une coque pour se métamorphoser. Les Priones, en général, sont assez grands; certaines espèces américaines atteignent plus de six pouces de longueur. On n'en connaît que quatre ou cinq en Europe.

PRIONE TANSEUR. *Prionus coriarius*, Fabr., Oliv., Ent., n° 32, pl. 1, fig. 1; *Cerambyx coriarius*, L.; le Prione, Geoff., Ins., Paris. Il est d'un brun marbré; son corselet a trois dentelures. Il est long de quinze à dix-huit lignes. Il n'est pas rare dans les bois des environs de Paris.

PRIONIENS. *Prionii*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, famille des Longicornes, établie par Latreille qui lui donne pour caractères : labre nul ou très-petit. Corps généralement déprimé, avec les bords latéraux du corselet souvent tranchants, dentés ou épineux. Les mâles d'un grand nombre ont les mandibules plus fortes et les antennes pectinées en scie. Cette tribu renferme les genres Spondyle, Prione, Thyrsie et Anacole. V. ces mots.

PRIONIER. *Prionium*. BOT. Genre de la famille des Juncacées, institué par E. Meyer qui lui donne pour caractères : périgone glumacé, à six folioles; des trois extérieures, deux sont opposées et carénées, la troisième est incluse et plane; six étamines hypogynes, opposées aux folioles du périgone; ovaire libre, à trois loges renfermant chacune plusieurs ovules anatropes, dressés sur de courts funicules et attachés à l'angle central de la loge; style très-court, trois stigmates plumeux; capsule triloculaire, à trois valves septifères pour le milieu; semences ascendantes; test fragile, pubescent, qui s'étend tout autour de la semence.

PRIONIER DENTELÉ. *Prionium serratum*, M.; *Juncus serratus*, Thunb.; *Acorus palmata*, Lichst. Son chaume est feuillé; les feuilles sont ensiformes, planes et blanchâtres en dessous; les fleurs forment au sommet de la tige une panicule lâche, dont chaque ramification est accompagnée, en dessous, d'une bractée d'un jaune brunâtre. Du cap de Bonne-Espérance.

PRIONITES. ois. (Illiger.) Synonyme de Momoé.

PRIONITIS. BOT. Linné, dans son *Hortus Cliffortianus*, avait donné ce nom à une plante de la famille des Acanthacées, déjà désignée par Plumier sous le nom générique de *Barleria*. V. BARRELIÈRE.

Le même nom a été employé par Anderson, d'après un auteur ancien, pour un genre d'Ombellifères formé sur le *Sium fulcaria*, L. Ce genre a été admis seulement par Delarbre, dans sa Flore d'Auvergne.

PRIONOCÈRE. *Prionocerus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyridés, voisin des Téléphores, établi par Perty qui lui assigne pour caractères : antennes longues, composées de onze articles, dont le premier assez gros, le deuxième court, le troisième long, les autres égaux, triangulaires, le dernier long et pointu; dernier article des palpes élargi et tronqué obliquement; corps allongé et mou; tête prolongée en avant; yeux très-gros; corselet en carré long; élytres parallèles; pattes grêles; tarsi velus.

PRIONOCÈRE DU SÉNÉGAL. *Prionocerus Senegalensis*, Perty. Il est jaune; sa tête est noire, à l'exception des parties de la bouche et de la base des antennes qui sont jaunes; extrémité des élytres, jambes et tarsi noirs. Taille, quatre lignes.

PRIONOCHEILE. *Prionochilus*. ois. Strickland a formé sous ce nom un genre distinct, qu'il a séparé des Pardalotes de Temminck, parce qu'il a observé que le bec était un peu plus long, un peu plus comprimé, avec les mandibules presque égales et la pointe un peu carénée; que l'arête était droite près de la base et graduellement plus courbée jusqu'à l'extrémité. Les autres caractères différentiels ne sont guère plus saillants, ce qui ne paraît pas devoir faire considérer comme indispensable la création de ce nouveau genre qui, du reste, se compose des *Pardalotus percussus*, T.; *Ihoracivus*, T., et *maculatus*, T. V. PARDALOTE.

PRIONODERME. *Prionoderma*. INTEST. Genre de Vers intestinaux, d'un ordre indéterminé, que Rudolphi avait institué (*Entoz. Hist.*) pour une espèce anormale de Vers trouvés dans l'estomac du Silure mâle. Il lui donnait pour caractères : corps aplati, plissé transversalement; bouche munie de lèvres inégales. Il a été supprimé dans le *Synopsis* du même auteur, et regardé néanmoins comme devant appartenir à l'ordre des Nématodes. Cuvier (*Règne anim.*, t. IV) a établi, sous le nom de Prionoderme, un genre de Vers intestinaux qui diffère de celui de Rudolphi et qui rentre dans le genre que ce dernier a nommé *Pentastome*. V. ce mot.

PRIONOMÈRE. *Prionomerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, qui lui a offert les caractères suivants : antennes médiocres, assez grêles, coudées, composées de

douze articles, dont le premier épais et obconique ainsi que le second, les autres petits, serrés et subperfoliés; la massue est oblongue-ovale et acuminée; trompe assez longue et forte, cylindrique, médiocrement arquée; yeux rapprochés, arrondis et un peu convexes; corselet bisinué à sa base, rétréci antérieurement, arrondi sur les côtés; écusson allongé, étroit; élytres ovalaires, presque carrées, avec les épaules ostéusement anguleuses et l'extrémité arrondie; pieds robustes, ceux de la première paire rapprochés à leur base, avec les cuisses épaisses et dentées vers l'extrémité de la face inférieure. Le *Prionomerus carbonarius* est noir, peu luisant, avec les antennes et les tarses testacés.

PRIONOPE. *Prionopus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, institué par Dalman, dans la famille des Curculionides, avec les caractères suivants: rostre aussi long que la tête et le corselet réunis, cylindrique, arqué, quelquefois déprimé, linéaire ou un peu plus grêle à la base; antennes atteignant à peine la base du corselet, insérées au milieu du rostre, ayant le premier article grêle, le deuxième et le troisième courts et ovales, les quatrième, cinquième et sixième très-courts et nodiformes, les trois suivants beaucoup plus grands et globuleux, le terminal ovato-conique et acuminé; corps ovale, subpyriforme, convexe, bossu, formant avec le corselet et la tête une sorte de cône dont la base est égale avec les élytres; celles-ci striées et plus longues que l'abdomen; poitrine mutique; pieds robustes; cuisses renflées dans le milieu, ayant plusieurs épines distinctes en dessous; jambes assez épaisses, un peu arquées, mutiques à l'extrémité. Dalman a créé ce genre d'après un seul individu qu'il a trouvé empâté dans le copal; il est voisin du genre *Anthonomus* de Germar et de Schoenherr, mais il s'en distingue par la conformation de ses antennes.

PRIONOPE ACANTHOMÈRE. *Prionopus acanthomerus*, Dalm. Il est ovale, bossu, cendré-pubescent, avec deux bandes brunâtres, obliques et ondulées sur les élytres; les antennes, le rostre et les pattes sont ferrugineux.

PRIONOPELME. *Prionopelma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Térébrans, tribu des Chalcidites, institué par Westwood, avec les caractères suivants: antennes composées de onze articles dont le deuxième et troisième presque égaux et petits, les autres diminuant insensiblement de longueur; tête large, tridentée antérieurement; abdomen sessile ou subsessile, avec l'oviducte du double plus long que le corps; vaginules poilus; pieds grêles: les intermédiaires plus épais, avec les jambes légèrement arquées et armées d'un éperon; tarses intermédiaires dilatés.

PRIONOPELME VERTE. *Prionopelma viridis*, Westw. Elle est d'un vert doré, cuivreux et brillant; l'abdomen est noir, luisant; les cuisses sont d'un vert noirâtre, avec les jambes et les tarses obscurs; les genoux des pieds intermédiaires sont blancs; les antennes noires; les ailes sont un peu roussâtres, avec le milieu et les nervures d'un brun obscur. Taille, trois lignes et demie. Du Brésil.

PRIONOPE. OTS. (Viellot.) *V. BAGADAIS*.

PRIONOPTERIS. *Prionopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttall qui lui assigne

pour caractères: capitule multiflore, hétérogame, radié; fleurons de la circonférence plurisériés, ligulés et pistilligères; ceux du disque tubuleux; involucre garnis de plusieurs rangs d'écaillés imbriquées, raboteuses et foliacées au sommet; réceptacle plan, subalvéolé; stigmates des fleurons de la circonférence, glabres, minces et à peine exsertes, ceux du disque pubescents, filiformes, obtus et un peu comprimés; akènes courts, ovato-cylindriques, glabres, contractés au sommet; aigrette garnie de soies rigides, inégales, rudes, surpassant les fleurs.

PRIONOPTERIS A FEUILLES ÉTROITES. *Prionopsis filifolius*; *Aplopappus filifolius*, De Cand. Toute la plante est incane; les feuilles sont linéari-filiformes; les tiges sont terminées par un corymbe monocéphale, composé de fleurs à languettes jaunes et à aigrettes blanches. De la Colombie.

PRIONOPTERIS. BOT. Le genre de Polyodiacées, auquel Wallich a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Sphaeropteris* de Robert Brown. *V. SPHÆROPTÉRIE*.

PRIONORAMPHE. OIS. Nom d'une famille dans laquelle Duméril place ses genres Canard, Flammant ou Phénicoptère et Harle.

PRIONOTE. *Prionotus*. POIS. Lacépède, qui forma ce genre aux dépens des Trigles, lui assigna pour caractères: des dents en velours, formant une rangée sur chaque palatin; un corps épais, comprimé; pectorales à rayons distincts, isolés et libres; des aiguillons dentés entre les deux nageoires du dos. Cuvier y admet le *Trigla punctata*, décrit par Bloch, pl. 352 et 354; le *Trigla coralina*, Linné, ou *palmipes*, Mitchell, Trans. de New-York, 1, pl. 4; le *Trigla tribulus*, Cuv., et le *Trigla evolans*, Lin., ou *strigata*, Cuv., ou bien encore *lineata*, Mitchell, qui laissait quelques doutes sur son existence, mais Bosc assure avoir lui-même pêché ce Prionote, et il en a donné une description assez précise pour qu'on soit autorisé à penser que ce Poisson existe. Il dit que sa tête est couverte de grandes écaillés ciliées en rayons, et que ses nageoires pectorales ont de la longueur de la moitié du corps; aussi peut-il les employer et les emploie-t-il souvent, comme les Exocets, pour s'élaner hors de l'eau et parcourir dans les airs d'assez grands espaces. Il n'a pas moins d'un pied de long; son corps est rougeâtre, et ses nageoires tirent au noir.

PRIONOTE. *Prionotes*. BOT. Genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 552), qui l'a ainsi caractérisé: calice dépourvu de bractées; corolle tubuleuse, dont l'entrée est libre et le limbe non hérissé; étamines hypogynes, dont les filets adhérent par leur moitié au tube, et dont les anthères ont leurs cloisons complètes; cinq écaillés hypogynes. Ce genre est fondé sur l'*Epacris cerinthoides* de Labillardière, *Nov.-Holl.*, 1, p. 45, tab. 59. R. Brown doute de l'exactitude du caractère que cet auteur exprime dans la figure de la capsule, caractère qui consiste dans les placentas libres et pendants du sommet. Cette structure ne se présente que dans quelques genres d'Épacridées qui ont d'ailleurs leurs feuilles engaï-

nantes ou laissant après leur chute des cicatrices annulaires sur les branches.

PRIONOTE CERINTHOÏDE. *Prionotes cerinthoides*, Robert Brown. Arbrisseau glabre, très-rameaux, à feuilles éparées, pétiolées, dentées en scie, à fleurs grandes, pendantes, solitaires au sommet de pédoncules axillaires. Terre de Diémen.

PRIONOTHÈQUE. *Prionothea*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, institué par Solier qui lui donne pour caractères : antennes grêles, filiformes, à articles très-allongés, le deuxième court et nodiforme, les six suivants subcylindriques, un peu en massue à leur extrémité et diminuant successivement de longueur, le neuvième et dixième plus gros que les précédents, plus courts que le huitième, et en cône renversé, le dernier plus petit que le pénultième, ovoïde, aigu et bien détaché du précédent; yeux transverses et faiblement lunulés; lobe interne des mâchoires terminé par deux crochets cornés, dont l'un est plus long que l'autre; palpes maxillaires subfiliformes, terminées par un article légèrement sécuriforme, à peine plus gros que le précédent; les labiales terminées par un article à peine plus large que le pénultième qui est beaucoup plus long que lui, très-mince à sa base, et fortement renflé à son extrémité; corselet subcylindrique, très-court, fortement transverse, un peu élargi dans son milieu et arrondi sur les côtés, tronqué à sa base et légèrement échancré antérieurement; écusson ayant une saillie en trapèze et tronquée postérieurement; élytres larges, ovales, peu convexes, anguleuses latéralement, avec l'extrémité tronquée; cuisses filiformes, peu comprimées, tuberculeuses, couvertes de poils couchés; jambes filiformes et arrondies, dirigées vers le bas; tarse épais et poilus, les quatre premiers articles des antérieures très-courts.

PRIONOTHÈQUE COURONNÉE. *Prionothea coronata*, Sol., Pimélie couronnée, Olivier. Elle est d'un noir peu brillant et hispide; le dos du corselet est finement granulé, de même que les élytres qui ont eu de petits tubercules coniques. très-aigus, disposés sur six rangs. Taille, un pouce environ. De la haute Égypte.

PRIONOTI. OIS. Nom adopté par Vieillot, dans son Ornithologie élémentaire, pour désigner une famille d'Oiseaux dont les Momots sont le type.

PRIONOTOPHYLLUM. BOT. Ce genre de Lessing a été refundu dans celui des Chétanthères de Ruiz et Pavon; il y forme la quatrième section.

PRIONURES. POIS. V. ACANTHURES.

PRIONYQUE. *Prionychus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Cistélides, institué par Solier aux dépens du grand genre *Helops* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, à articles coniques, diminuant de grosseur à la base et à l'extrémité; tête subtrapézoïde, peu rétrécie postérieurement; yeux légèrement lunulés, écartés en dessus et ne convergeant pas d'une manière sensible à la partie antérieure; palpes maxillaires terminées par un article large, tronqué obliquement au bout, et notablement cultriforme; palpes labiales terminées par un article sécuriforme; corselet transverse,

rétréci antérieurement, trapézoïde et légèrement échancré en avant, sinueux à sa base qui est à peu près aussi large que les élytres; cuisses comprimées et larges; jambes filiformes, avec le pénultième article bilobé, dont les lobes sont réunis en dessous par une petite pelote membraneuse.

PRIONYQUE ATRE. *Prionychus ater*, Sol.; *Helops ater*, Fab. Il est ovale, d'un noir peu luisant en dessus, d'un brun foncé en dessous; il est en dessus finement pointillé et couvert d'un duvet très-court; les élytres sont striées. Taille, quatre lignes. On le trouve en Europe, sous l'écorce des vieux troncs.

PRIOPE. *Priopus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Agriotides, établi aux dépens du grand genre *Elatér* de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes dentées, avec leurs articles fortement allongés; elles sont insérées sous les bords d'une saillie du front; tête médiocrement enfoncée dans le corselet; yeux ovales ou globuleux et gros; corselet presque carré, assez long, élargi postérieurement; élytres allongées, linéaires, parallèles, arrondies à l'extrémité; crochets des tarse dentelés en dessous.

PRIOPE NOIR. *Priopus niger*; *Elatér niger*, Fabr.; *Elatér aterrinus*, Oliv. Il est noir, peu luisant, très-punctué, pubescent; les élytres ont des stries de points enfoncés; les jambes et les tarse sont d'un noir brunâtre; le corselet a une ligne un peu élevée et très-brillante dans son milieu. Taille, six lignes. Europe.

PRIOSCELÉ. *Prioscelis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes moniliformes, composées de onze articles, dont le dernier est un peu plus gros; palpes filiformes, avec le dernier article des antérieures plus grand et sécuriforme. Ces insectes ont la forme générale des Ténébrions; Hope les divise en deux sections : la première renferme les espèces qui ont la lèvre supérieure plate et échancrée, le chaperon muni dans son milieu d'un tubercule qui ne se voit pas chez les insectes de la seconde division; le lobe interne des mâchoires est bifide chez les premiers et entier chez les derniers, enfin le prothorax est suboctogone, les élytres sont anguleuses aux épaules, chez les uns, tandis qu'il est presque carré et que les épaules sont arrondies chez les autres. Ces insectes habitent l'Afrique australe.

PRIOSCELÉ DE RADDON. *Prioscelis Raddoni*, Hope. Ses antennes sont courtes, avec le premier article quadrangulaire; les jambes antérieures sont courbées, dilatées au sommet, les postérieures sont dentelées extérieurement et subitement dilatées vers le bout; on aperçoit deux points enfoncés vers le bord postérieur du prothorax qui est presque carré. Tout l'insecte est d'un brun noirâtre; sa longueur est de quatorze lignes environ. On le trouve en Guinée.

PRIOTROPIS. BOT. L'une des sections du genre *Crotalaria*. V. CROTALAIRES.

PRIRIT. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. V. ce mot.

PRISMATANTHUS. BOT. Ce genre, établi par Hooker et Arnott, dans la famille des Scrophularinées, a été

reconnu comme identique du genre *Siphonostegia* de Bentham. *V.* ce mot.

PRISMATOCARPE. *Prismatocarpus*. BOT. Ce genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., avait été primitivement établi par Durande, dans sa Flore de Bourgogne, sous le nom de *Legouzia*. L'Héritier, dans son *Sertum anglicum*, proposa pour ce genre le nom de *Prismatocarpus* qui, malgré l'antériorité du *Legouzia*, a été admis par De Candolle (Fl. fr.), et qui a prévalu sur ce dernier nom. Caractères : tube du calice cylindracé, allongé, soudé avec l'ovaire; son limbe supère, à cinq lobes; corolle infundibulaire, à cinq lobes au sommet, insérée au bas du tube du calice; cinq étamines insérées de la même manière que la corolle; filaments très-larges à leur base et filiformes à leur sommet; anthères libres; ovaire infère, à deux loges renfermant plusieurs ovules anatropes, pendant de la surface des cloisons; style court, avec sa base persistante; deux stigmates courts; capsule allongée, prismatique ou cylindrique, à deux loges, s'ouvrant du sommet vers la base, par cinq déchirures linéaires; semences ovoïdes comprimées, obtuses, ponctuées; embryon orthotrope dans l'axe d'un albumen charnu; cotylédons très-courts; radicule supère, rapprochée de l'ombilic.

PRISMATOCARPE MIROIR DE VÉNUS. *Prismatocarpus speculum*, l'Hér.; *Campanula speculum*, L. Cette plante est très-commune dans les moissons; sa tige est herbacée, petite, rameuse, garnie de feuilles petites, sessiles, légèrement dentées. Ses fleurs ont un aspect assez agréable; leur couleur est violette, un peu rougeâtre; elles sont disposées au sommet et dans les aisselles supérieures de la tige.

PRISMOPHYLLIS. BOT. Du Petit-Thouars a ainsi nommé une Orchidée de l'Île-de-France qui, suivant la nomenclature reçue, doit porter le nom de *Cymbidium* ou *Bulbophyllum prismaticum*.

PRISODON. concu. Schumacher, dans son nouveau Système de Conchyliologie, a proposé ce nom pour un genre qu'il établit aux dépens des Mulettes. *V.* ce mot.

PRISOPE. *Prisopus*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Phasmiens, institué par Serville, pour des insectes des Indes, dont il n'a encore rencontré que des mâles, et qui paraissent assez voisins des Phyllies. Les Prisopes ont les antennes longues et filiformes, les trois segments du thorax larges et plats en dessous, l'abdomen large et muni sur les côtés d'une membrane peu étendue; leurs pattes sont élargies, mais bien moins que dans les Phyllies, et les dentelures de la membrane qui les garnit, leur a valu le nom qu'ils portent. Les ailes des Prisopes sont très-développées et capables de couvrir tout l'abdomen; les élytres ont environ les deux tiers de la longueur des ailes; les articles des palpes sont presque plats, point couverts des saillies qui les rendent presque anguleux dans les Phyllies; ils ont leurs contours arrondis; le premier et cinquième articles des tarsi sont un peu plus longs que les autres.

PRISTIGASTRE. *Pristigaster*. POIS. L'une des sections du genre Clupe. *V.* ce mot.

PRISTILOPHE. *Pristilophus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des

Élatérides, institué par Latreille, qui lui donne pour caractères : antennes composées d'articles allongés, comprimés, presque obtrigones ou presque cylindriques, plus larges vers le bout, avec l'angle interne avancé; le onzième et dernier long, avec le faux article terminal très-distinct, presque conique; les deuxième et troisième plus courts; bord antérieur du front élevé, formant une tranche ou une carène transversale; corps étroit et long. Le reste des caractères se rapporte à ceux des Taupins en général.

PRISTILOPHE MÉLANCOLIQUE. *Pristilophus melancholicus*. Il est noir, avec les élytres obscurément bronzées et striées. Taille, cinq lignes. On le trouve sur les montagnes de l'Europe centrale.

PRISTIPHORE. *Pristiphora*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthredines, établi par Latreille aux dépens du genre *Tenthredo* de Fabricius, et ayant pour caractères : antennes filiformes, de neuf articles nus et point tronqués obliquement. Labre apparent. Mandibules échancrées ou légèrement bidentées. Palpes filiformes : les maxillaires plus longues que les labiales et de six articles, les labiales de quatre. Lèvre trifide. Trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur le vertex. Corselet un peu cylindrique. Ailes supérieures ayant une grande cellule radiale, et trois cellules cubitales, dont la dernière atteint l'extrémité de l'aile. Abdomen composé de huit segments, outre l'anus; tégument supérieur du premier incisé dans son milieu; une tarière, dans les femelles, qui ne dépasse pas l'extrémité de l'abdomen; elle est logée, pendant le repos, dans une coulisse qui partage en deux le tégument inférieur de l'anus; ce même tégument est entier, la partie supérieure est presque nulle dans les mâles. Pattes de longueur moyenne; les quatre jambes postérieures sont dépourvues d'épine médiale.

PRISTIPHORE TESTACEE. *Pristiphora testacea*, Latr., Lep. de Saint-Farg., Mon. Tenth., p. 59, n° 171; *Pteronon testaceus*, Jurine, p. 64, pl. 15. On la trouve aux environs de Genève.

PRISTIPOME. *Pristiponus*. POIS. Genre formé par Cuvier aux dépens des Lutjans de Bloch et de Lacépède; le corps est comprimé, haut, avec les écailles grandes et la bouche petite; des dents en velours et le bord du préopercule dentelé. La plupart des espèces qui composent ce genre ont le front élevé, et viennent des mers des pays chauds.

PRISTIPOME PIQUE. *Pristiponus hastatus*, Cuvier; *Lutjanus hastata*, Bloch, 246. Nuque élevée; mâchoires égales; dents antérieures plus grandes; second aiguillon de la nageoire anale long et fort; dos jaune; ventre argenté; des taches ou des raies cendrées; nageoires pectorales et caudales rouges, de même que les catopes; nageoire anale bleuâtre. Des mers du Japon.

PRISTIS. POIS. *V.* SCIE.

PRISTLEYE. *Pristleya*. BOT. Même chose que *Priesleye*. *V.* ce mot.

PRISTOBATE. *Pristobatus*. POIS. Blainville a établi aux dépens des Raies un sous-genre dont il sera parlé à l'article de ces animaux. *V.* RAIE.

PRISTOCARPHA. BOT. Le genre institué sous ce nom

par Meyer, dans la famille des Synanthérées, a été reconnu identique avec le genre *Holophylle*. *V.* ce mot.

PRISTODACTYLE. *Pristodactyla*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, établi par Dejean, pour un insecte de l'Amérique du nord, qui lui a offert les caractères suivants : antennes filiformes, composées de onze articles presque cylindriques, allongés; palpes longues, avec le dernier article presque cylindrique et tronqué; mandibules un peu arquées, assez aiguës; tête médiocre; corselet ovalaire, arrondi postérieurement; élytres ovales, allongées, un peu convexes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

PRISTODACTYLE AMÉRICAIN. *Pristodactyla americana*, Dej. Il est d'un brun noir; ses élytres sont profondément striées, avec deux points enfoncés entre la deuxième et la troisième strie; les antennes et les pattes sont d'un brun rouge ferrugineux. Taille, quatre à cinq lignes.

PRISTONYQUE. *Pristonychus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, tribu des Féronides, institué par Dejean, aux dépens du grand genre *Carabus* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes et assez allongées; dernier article des palpes subcylindrique et tronqué à son sommet; labre transversal, légèrement échancré; mandibules faiblement arquées et assez aiguës; une assez forte dent bifide dans l'échancrure du menton; prothorax allongé, cordiforme; élytres en ovale allongé, presque planes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; crochets des tarses dentelés en dessous. Les Pristonyques sont en général peu agiles; on les trouve dans les lieux obscurs et un peu humides, tels que les grottes, les caves, etc.

PRISTONYQUE TERRICOLE. *Pristonychus terricola*, Dej.; *Carabus terricola*, Oliv. Sa tête est d'un brun noirâtre, lisse, avec le labre, les palpes et les trois premiers articles des antennes roussâtres; prothorax de la couleur de la tête, beaucoup plus long que large, presque lisse, faiblement rebordé postérieurement, avec deux impressions bien marquées près des angles postérieurs; élytres d'un noir bleuâtre, un peu sinuées à leur extrémité, ayant chacune neuf stries, faiblement ponctuées; dessous du corps et cuisses d'un noir luisant; jambes et tarses obscurs. Taille, sept lignes. Europe.

PRIVA. *Priva*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Adanson. Caractères : calice ventru, à cinq dents; corolle dont le tube est cylindracé, le limbe quinquéfide, plan, inégal, serré à la gorge; quatre étamines didymes, incluses; stigmaté latéral; drupe sec, couvert par le calice renflé, quadriloculaire, bipartite, à loges monospermes. Les plantes de ce genre sont des herbes presque dichotomes, hérissées de poils rudes et de feuilles opposées. Leurs fleurs, presque sessiles et accompagnées de bractées, sont disposées en épis terminaux et axillaires. Le *Priva dentata*, qui paraît devoir former le type du genre, croît en Arabie. D'autres espèces ont été trouvées au Mexique.

PHABEILLE. INS. Ce nom a été donné par Degéer

et Réaumur aux Hyménoptères de la tribu des Andrenètes. *V.* ce mot.

PROBOSCIDAETYLIA. ACAL. Ce genre a été proposé par J.-F. Brand, dans l'ordre des Discophores, famille des Médusides, pour une espèce qu'il a nommée *Proboscidaetyla flavicirrhata*, et qui a été trouvée sur la côte du Kamtschatka.

PROBOSCIDE ou **TROMPE.** INS. *V.* BOUCHE.

PROBOSCIDE. *Proboscidea*. MAM. Genre de l'ordre des Carnassiers, famille des Chéiroptères, institué par Spix parmi les Vespertiliens, pour quelques espèces dont le nez s'allonge en forme de trompe, en dépassant la mâchoire supérieure. Le système dentaire présente parfois de six à huit incisives à la mâchoire inférieure. Quant aux autres caractères, ils ne paraissent pas différer sensiblement de ceux des Vespertiliens.

PROBOSCIDE DES ROCHES. *Proboscidea saxatilis*, Spix. Oreilles très-étroites, lancéolées, échancrées à leur bord externe, marquées de sillons en dedans; oreillon très-court; pelage brun-fauve. Longueur du corps, trois pouces onze lignes. Envergure, huit pouces neuf lignes. Cette espèce habite les forêts de l'intérieur du Brésil.

PROBOSCIDE DES RIVAGES. *Proboscidea ricalis*, Spix. Oreilles étroites; oreillon petit et lancéolé; pelage supérieur d'un brun fauve pâle, l'inférieur d'un gris brunâtre. Longueur, deux pouces. Envergure, huit pouces. Des bords du fleuve des Amazones.

PROBOSCIDE. *Proboscidea*. INTEST. Genre établi par Bruguière (Encycl. méth.), et adopté par quelques auteurs; il y comprenait cinq à six espèces que Rudolphi a réparties dans les genres *Ascaride*, *Ophiostome*, *Liorhynque* et *Échinorhynque*. *V.* ces mots.

PROBOSCIDE. *Proboscidea*. En forme de trompe ou de bec.

PROBOSCIDEA. BOT. Sous ce nom Schmiedel, Mœnch et Medicus ont formé un genre qui a été réuni au *Martynia*.

PROBOSCIDÉS. *Proboscidea*. INS. Latreille désigne ainsi (*Gener. Crust. et Ins.*, et Consid. sur l'ordre naturel des Crust., Arach. et Ins.) sa première section de l'ordre des Diptères.

PROBOSCIDIA. BOT. De Candolle, dans son *Prodromus*, cite ce mot comme nom générique d'une Mélastomacée de l'Herbier de Richard, laquelle fait partie du nouveau genre *Rhynchanthera*. *V.* ce mot.

PROBOSCIDIENS. MAM. *V.* PACYDERMES.

PROBOSKIDIE. *Proboskidia*. INF. Dans son Essai d'une classification des Animaux microscopiques, Bory de St-Vincent a formé ce genre aux dépens du genre *Brachionus* de Muller, et lui donne pour caractères : test arrondi, nullement échancré ou denté en son limbe, sous lequel le corps, terminé par une queue obtuse, muni de deux appendices cirreux et latéraux, n'occupe guère que le centre. Les rotatoires, très-complets lorsque l'animal les développe entièrement, s'allongent en forme de petites trompes ou de cornets coniques, dont le sommet est à l'insertion et la base ouverte en dehors, où les cirres vibratiles semblent garnir le pourtour d'une ventouse. La seule espèce citée est le *Brachionus Patina*, Muller, *Inf.*, tab. 48, fig. 6-10; Enc.,

Vers., pl. 27, fig. 15-16, que l'on rencontre fréquemment parmi les Lenticules, où le microscope le fait reconnaître, toujours agité, et le plus brillant des Crustodés.

PROCELLARIA. OIS. V. PÉTRÉL.

PROCÉPHALE. *Procephalus*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre de la famille des Cicindelètes; établi par Delaporte, est voisin de celui de Clénostome, dont il n'est même qu'un démembrement: il en diffère par la lèvre supérieure, qui est plus courte, plus transversale, recouvrant moins les mandibules; celles-ci sont fortes et offrent deux dentelures très-prononcées à leur base; les palpes sont un peu plus ovalaires à l'extrémité; les élytres sont presque parallèles, non élevées postérieurement et recouvrant des ailes. Toutes les espèces sont propres à l'Amérique du sud.

PROCÉPHALE MÉTALLIQUE. *Procephalus metallicus*, Delap. Il est d'un vert cuivreux; ses élytres sont parsemées de très-gros points enfoncés; les parties de la bouche, les antennes et les pattes sont brunâtres, avec quelques poils assez longs et roides, que l'on observe également sur la tête et les élytres. Taille, neuf lignes De Cayenne.

PROCÉPHALE SUCCINCT. *Procephalus succinctus*, Delaporte. D'un vert cuivreux obscur; élytres faiblement rugueuses, avec une tache jaune transversale, un peu arquée vers le milieu; pattes noirâtres. Taille, cinq à six lignes. De Cayenne. — Il faut encore rapporter à ce genre le *Ctenostoma Jacquieri* de Dejean, Spec. suppl., t. v, p. 271.

PROCÉPHALES. *Procephala*. MOLL. Tel est le nom que Latreille a donné à la première famille de son ordre des Magaplexigiens, appartenant aux Ptéropodes. Cette famille, caractérisée par une tête distincte, par les branchies qui font partie des nageoires, et par la coquille qui n'a qu'une seule ouverture, est partagée en deux sections: la première, qui a pour type le genre *Atlante*, dont la coquille est tournée en spirale, et la seconde pour ceux qui n'ont point de coquille ou qui n'ont point en spirale; tels sont les genres *Clio*, *Léodoxe* et *Cymbulie*. Le genre *Hyalé*, qui semblerait devoir naturellement entrer dans cette dernière section, en est rejeté pour former à lui seul la famille des Exyphocéphales. Voyez à l'article PTÉROPODES, pour la validité de cette opinion de Latreille.

PROCÉRATE. *Procerata*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tordeuses, institué par Latreille. Ses caractères sont: palpes labiales avancées, peu recourbées, point prolongées au-dessus de la tête, et ne prenant pas la forme de cornes, composées de trois articles: le deuxième et le troisième presque également longs et écailleux; corps allongé, d'une forme intermédiaire entre la triangulaire et la demi-cylindrique. — Le PROCÉRATE DE SOLDANI, *Procerata Soldana*, Latr., *Pyralis Soldana*, Auct., est le type de ce genre nouveau.

PROCÈRE. *Procerus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Megerle. Caractères: tarsi semblables dans les deux sexes; dernier article des palpes très-fortement sécuriforme et plus dilaté dans les mâles.

Antennes filiformes. Lèvre supérieure bilobée. Mandibules légèrement arquées, très-aiguës, lisses, et n'ayant qu'une dent à leur base. Une très-forte dent au milieu de l'échancrure du menton. Corselet presque cordiforme. Élytres en ovale allongé. Ce genre diffère surtout des Carabes proprement dits, parce que ceux-ci ont les tarsi antérieurs dilatés chez les mâles. Les Procères sont les géants des Carabiques européens. Ils paraissent habiter exclusivement les montagnes et les forêts de l'Illyrie, de la Turquie d'Europe, de la Russie méridionale, etc.

PROCÈRE SCABREUX. *Procerus scabrosus*, Dej.; *Carabus scabrosus*, Fabr., Latr.; *Carabus gigas*, Creutzer. Il atteint jusqu'à plus de deux pouces de longueur, et il est tout noir. On le trouve dans les montagnes de la Carniole, dans les bois et sous les feuilles sèches. Le *Procerus Olivieri* de Dejean, *Carabus scabrosus* d'Olivier (Ent., n° 7, tab. 7, fig. 85), est aussi grand que le précédent; il est d'un beau bleu foncé, tirant sur le violet. On le trouve aux environs de Constantinople.

PROCESSE. *Processa*. CRUST. Nom donné par Leach au genre que Latreille a nommé *Nika*. V. ce mot.

PROCESSIONNAIRES. INS. Réaumur donne cette épithète aux chenilles des Bombyx *Processionnea* et *Pithyocampa* des auteurs. V. BOMBYCE.

PROCHETON. BOT. L'un des noms du Tussilage.

PROCHILE. *Prochilus*. POIS. Sous-genre de Perche. V. ce mot.

PROCHILE. *Prochilus*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, institué par Brullé, qui lui assigne pour caractères: lèvre supérieure avancée et ovale; corselet en carré long; élytres étroites et allongées, dépassant les ailes en arrière; antennes sétacées et velues: premier article gros et aplati, un peu plus long que les suivants; cuisses antérieures un peu plus épaisses à l'extrémité qu'à la base, et faiblement arquées, les intermédiaires plus courtes que les précédentes; abdomen long et étroit dans le mâle, se terminant par deux filets coniques et assez courts.

PROCHILE AUSTRAL. *Prochilus australis*, Brul. Il est d'un brun roussâtre, tacheté de jaunâtre sur les pattes; les antennes sont rousses, annelées de brun; le vertex et une large bande sur tout le corselet sont d'un brun foncé, entremêlé de petites taches roussâtres; les élytres sont d'une couleur rousse, variée de brun et de blanc sale, et toutes les nervures sont noirâtres; les ailes sont transparentes et ornées, sur les nervures qui les parcourent, de bandes brunes et étroites. Taille, quatorze lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PROCHILUS. MAX. Illiger créa sous ce nom un genre destiné à recevoir l'animal connu alors sous le nom d'Ours paresseux. Mais Illiger avait été trompé par l'évulsion complète des dents de l'animal en captivité qu'il avait sous les yeux, et Blainville reconnut le premier que le genre *Prochilus* devait être supprimé et que l'Ours paresseux était un véritable *Ursus*. V. OURS.

PROCHOME. *Prochoma*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribus des Tentyrides, établi par Solier pour un insecte vivé

aux environs de Bagdad, et qui lui a offert pour caractères : antennes grêles, un peu plus épaisses vers leur extrémité, à articles obconiques, le troisième aussi long que les deux suivants réunis, les huitième, neuvième et dixième coniques, plus larges que les autres, le dernier ovalaire, aigu; un pli longitudinal au-dessus des yeux qui sont transverses et légèrement convexes : en dessous une impression transverse, avec une fossette au milieu; mandibules découvertes latéralement, avec une dent à leur partie supérieure; palpes maxillaires subfiliformes, grossissant un peu vers leur extrémité, avec le dernier article à peine sécuriforme; palpes labiales très-saillantes au delà du menton, avec leur dernier article cylindrique; labre transverse; corselet rectangulaire, avec les côtés arrondis; écusson légèrement saillant, en pointe triangulaire; élytres carénées; jambes subfiliformes, grossissant à peine vers leur extrémité; tarsi grêles.

PROCHOME D'AUDOUIN. *Prochoma Audouini*, Sol. Il est d'un noir obscur; sa tête est tuberculeuse; le corselet est finement ponctué, avec ses bords plissés; les élytres sont courtes, larges et gibbeuses; l'abdomen est lisse; le labre, les antennes et les tarsi sont d'un rougeâtre obscur. Taille, cinq lignes.

PRO-CIGALE. *INS.* Réaumur et Geoffroy désignent ainsi les insectes qui forment les genres *Tettigone* et *Membracis*. *V.* ces mots.

PROCIIRRE. *Procirrus.* *INS.* Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Sténides, institué par Latreille, qui le distingue du genre *Pédère* en ce que le quatrième article des palpes maxillaires se termine en massue, que le dernier article des antennes est ovoïde-conique, plus grand que le précédent; tête jointe au corselet par un pédicule allongé; corselet étroit et allongé; les deux tarsi extérieurs très-dilatés, le premier article des autres très-long, le pénultième bifide.

PROCIIRRE DE LEFEBVRE. *Procirrus Lefeburi*. Il est d'un brun jaunâtre et ponctué; le corselet présente un quadrilatère allongé. Taille, trois lignes. On trouve cet insecte en Sicile.

PROCKIE. *Prockia.* *BOT.* Genre placé à la suite des Rosacées, mais réuni par Kunth à sa famille des Bixi-nées, et qui peut être caractérisé de la manière suivante : son calice est persistant, à trois ou cinq divisions profondes, incombantes latéralement; il n'y a pas de corolle; les étamines sont extrêmement nombreuses, libres, attachées sous l'ovaire et y formant plusieurs rangées; leurs filets sont grêles, et leurs anthères sont presque globuleuses, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, ovoïde, rétréci à sa base, offrant une seule loge dans laquelle un grand nombre d'ovules sont attachés à trois trophospermes pariétaux. Le style, quelquefois assez long, d'autres fois très-court, se termine en général par un stigmatte entier. Le fruit est charnu, indéhiscence, à une seule loge; il contient un nombre très-variable de graines. Celles-ci ont un embryon légèrement recourbé dans un endosperme charnu, très-mince. Ce genre se compose d'arbrisseaux à feuilles alternes, simples, munies d'une ou de deux stipules à leur base; les fleurs

sont de grandeur moyenne, pédonculées et axillaires.

PROCKIE DE L'ÎLE DE SAINTE-CROIX. *Prockia Crucis*. Ses feuilles sont minces, dentées en scie et cordiformes; les deux stipules sont opposées.

PROCNÉ. *Procnias.* *OIS.* Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec plus large que le front, dur, robuste, dilaté sur les côtés, déprimé au centre, mais très-comprimé vers la pointe qui est un peu échancrée; arête faiblement élevée à la base. Narines placées près du front, à la partie supérieure du bec, un peu tubulaires, bordées par un cercle membraneux. Tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant, soudés à la base, les latéraux égaux; un pouce libre. Première, deuxième et troisième rémiges presque égales et plus longues que les autres. Le genre *Procné* est un démembrement du genre *Cotinga*; il a été proposé par Illiger et adopté par la plupart des méthodistes. Du reste, l'*habitus* des *Procnés* paraît en tout semblable à celui des *Cotingas*, qui sont originaires comme eux, de l'Amérique méridionale.

PROCNÉ TERSINE. *Procnias ventralis*, Illig., Temm., *Ois. color.*, pl. 5. Tête, cou, dos, tectrices alaires, poitrine et flancs d'un bleu céleste, changeant en aigue-marine; rémiges et rectrices noires, bordées extérieurement de bleuâtre; lorum, arête des yeux, bec et pieds noirs; ventre et abdomen blancs, finement rayés de bleu. Taille, six pouces. La femelle (*Hirundo viridis*, Temm.) a le plumage d'un vert tendre et brillant où le mâle l'a bleu; la gorge grise, variée de cendré-vertâtre. Du Brésil.

PROCOMBANT. *Procombans.* *BOT.* On qualifie ainsi toute partie de la plante qui au lieu de s'élever perpendiculairement de la surface du sol, s'y étend latéralement. La tige est *Procombante* quand elle est appliquée à la surface du sol, sans y émettre de rameaux.

PROCONIE. *Proconia.* *INS.* Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville. Caractères : antennes ayant leur premier article plus gros que le deuxième, un peu dilaté extérieurement; le deuxième cylindrique; le troisième peu épais à sa base, terminé par une soie fort longue. Tête plus longue que large, triangulaire, aussi longue que le corselet. Yeux grands, saillants, débordant de beaucoup le derrière de la tête. Corselet point dilaté latéralement, rhomboidal; son bord postérieur échancré vis-à-vis de l'écusson; les latéraux formant chacun un angle. Écusson triangulaire, avec sa base sinuose. Élytres presque linéaires. Jambes postérieures légèrement arquées. Premier article des tarsi presque aussi long que les deux autres réunis. Toutes les espèces de ce genre sont étrangères à l'Europe; elles habitent les climats chauds.

PROCONIE A CRÈTE. *Proconia cristata*, Lep.; *Cicada cristata*, Fab. Elle est brune; son corselet est comprimé, élevé; ses élytres sont terminées de bleu qui est aussi la couleur de l'abdomen. On la trouve à Surinam.

PROCRIDE. *Procris.* *BOT.* Genre de la famille des Urticées, voisin du genre *Behmeria* de Swartz, et offrant des fleurs unisexuées, monoïques ou dioïques;

les fleurs mâles ont un calice à quatre divisions profondes et quatre étamines; les fleurs femelles sont réunies en un chaton globuleux, et finissent par former un fruit pulpeux et rugueux, qui se compose d'un réceptacle charnu, dans lequel sont enfoncés un très-grand nombre de petits akènes indéhiscents. Les espèces de ce genre sont toutes exotiques, originaires des Antilles ou de l'archipel Indien. Ce sont en général des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes et entières.

PROCRIDE LISSE. *Procris lævigata*, Blume. Sa tige est sous-ligneuse, garnie de feuilles très-glabres, oblongo-lancéolées, aiguës, obliquement atténuées à leur base et finement dentelées sur les bords, vers leur sommet. Les fleurs mâles sont peu nombreuses; elles forment, par leur réunion, des grappes lâches à l'extrémité des tiges ou de leurs ramifications; les fleurs femelles sont sessiles et axillaires sur des réceptacles épais. Le docteur Blume a trouvé cette espèce nouvelle avec une douzaine d'autres qu'il a décrites dans son *Bijdragen*, sur les rives humides de l'île de Java.

PROCRIS. **INS.** Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Zygénides, établi par Fabricius aux dépens du genre *Sphinx* de Linné, il a été adopté par tous les entomologistes avec ces caractères: palpes non velues, s'élevant à peine au delà du chaperon; antennes sans houppes à leur extrémité, simples ou garnies d'écaillés peu allongées dans les femelles, bipectinées dans les mâles. Langue distincte. Ailes oblongues et ciliées. Jambes postérieures terminées par deux épines très-petites. Chenilles courtes, ramassées, peu garnies de poils, se rapprochant beaucoup de la forme des chenilles Cloportes. Chrysalide renfermée dans une coque. La taille des *Procris* est moyenne. Elles ont le port des Zygènes; mais leurs ailes ne sont pas tachées de diverses couleurs comme dans celles-ci: elles sont en général d'un vert métallique ou brunes. On les trouve dans les lieux secs des bois, dans les clairières. Elles se tiennent posées sur la tige ou les feuilles des herbes.

PROCRIS DU STATICÉ. *Procris Staticis*, Latr., God., Hist. des Lépid. de France, t. III, p. 158, pl. 22, fig. 15; *Zygæna Staticis*, Fabr.; *Sphinx Staticis*, L.; la Turquoise, Geoff. Elle a neuf lignes d'envergure. Ses ailes supérieures sont d'un vert doré; les inférieures cendrées.

PROCRUSTE. *Procrustes*. **INS.** Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Bonelli. Caractères: les quatre premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles, les trois premiers très-fortement, le quatrième beaucoup moins; dernier article des palpes fortement sécuriforme, et plus dilaté dans les mâles. Antennes filiformes. Lèvre supérieure trilobée. Mandibules légèrement arquées, lisses, et n'ayant qu'une dent à leur base. Une très-forte dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; corselet cordiforme; élytres allongées.

PROCRUSTE CORIACÉ. *Procrustes coriaceus*, Dej., Bon.; *Carabus coriaceus*, Fabr., Latr., Oliv., Entom., t. III, p. 18, fig. 55, n° 9, tab. 2, fig. 1, a, b; le Bu-

preste noir chagriné, Geoff. Il est long de quinze à dix-sept lignes, noir, avec les élytres couvertes de points enfoncés et irréguliers. Europe.

PROCTACANTHE. *Proctacanthus*. **INS.** Genre de l'ordre des Diptères, famille des Asiliques, institué par Macquart qui lui assigne pour caractères: face saillante; corps allongé; abdomen conique; oviducte muni d'un cercle de pointes divergentes; armure copulatrice assez petite; cuisses antérieures munies en dessous de soies fortes et rapprochées; ailes beaucoup plus courtes que l'abdomen; nervure sous-marginale interne aboutissant au bord extérieur avant l'extrémité de l'aile; deuxième cellule sous-marginale longue et arquée; quatrième postérieure pétiolée; nervure transversale oblique entre les cellules basilaire et la première postérieure.

PROCTACANTHE NEIGEX. *Proctacanthus niveus*, Macquart. Front, moustache et barbe blancs, sans poils noirs; palpes et antennes noires, à poils blancs; corselet blanc, à fond noir; bandes peu distinctes; écusson à soies blanches; abdomen à duvet et soies blancs; pieds noirs, à duvet blanc; ailes hyalines, à nervures brunes: les postérieures au delà de la cellule discoidale sont blanches et peu distinctes. Taille, douze lignes. De l'Arabie.

PROCTOLES. **POLYP.?** (Raffinesque.) *V.* **PHYSSON.**

PROCTOTRUPE. *Proctotrupes*. **INS.** Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Oxyures, établi par Latreille. Caractères: mandibules arquées, aiguës, sans dentelures. Palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales et pendantes, composées de quatre articles inégaux; les labiales de trois. Antennes filiformes, point coudées, presque de la longueur du corps, un peu velues dans les mâles, insérées au milieu de la face antérieure de la tête, composées de douze articles dans les deux sexes. Tête verticale, comprimée, presque carrée, les angles arrondis et lisses. Yeux ovales, entiers; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur le haut du front. Corps étroit, allongé. Corselet long, son premier segment court; métathorax allongé, obtus, chagriné. Ailes supérieures ayant une cellule radiale extrêmement petite, qui, avec le point marginal, forme un triangle et émet une nervure en se dirigeant vers le disque; point d'autres cellules distinctes. Abdomen ovale, conique, lisse, comprimé, très-brièvement pédiculé, son premier segment fort grand, en forme de cloche. Anus des mâles terminé par deux valvules latérales, pointues; une tarière simple, cornée, toujours saillante, servant de conduit aux œufs, terminant le corps dans les femelles. Pattes assez grandes; jambes antérieures sans échancrure. Ce genre est peu nombreux en espèces. En général, elles fréquentent les plantes, d'autres courent sur la terre. Il est probable que les femelles déposent leurs œufs dans le corps des larves ou des nymphes d'autres espèces.

PROCTOTRUPE PALLIPÈDE. *Proctotrupes pallipes*, Latr.; *Codrus pallipes*, Jurine, Hym., p. 509, pl. 15. Il est long de deux lignes et demie. Ses antennes et ses pattes sont testacées; la tête et le thorax sont noirs, l'abdomen est brun. Europe.

PROCTOTRUPIENS. *Proctotrupii*. INS. Nom donné par Latreille à une famille d'Hyménoptères. *V. OXYURES*.

PROCYON. MAM. (Storr.) Synonyme de Raton.

PRODONTIE. *Prodontia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, formé par Audinet-Serville, pour un insecte du Brésil, que Dejean avait placé dans le genre *Callichroma*. Caractères : antennes un peu pubescentes, composées de douze articles, dont le premier est assez gros, les autres un peu aplatis et dentés en scie, le terminal très-allongé; tête dirigée en avant; palpes courtes, presque égales, avec leur article terminal court, conique et tronqué à l'extrémité; mandibules fortes, très-saillantes, creusées en dessus, larges, bidentées intérieurement; corselet arrondi latéralement, mutique, déprimé en dessus, ayant les quatre angles bien prononcés, les bords latéraux peu arrondis dans les mâles, crénelés dans les femelles; écusson triangulaire; élytres un peu rebordées latéralement, s'élargissant un peu vers leur partie postérieure, arrondies et mutiques à leur extrémité.

PRODONTIE MI-PARTIE. *Prodontia dimidiata*, Audin.; *Callichroma dimidiata*, Dej. Sa tête est d'un noir mat, son corselet d'un roux brillant, avec son disque d'un noir mat et muni en dessous de deux lignes longitudinales de cette couleur; élytres rousses antérieurement, noires postérieurement; écusson, antennes, poitrine, abdomen et pattes d'un noir brillant. Taille, neuf lignes.

PRODUCTE. *Productus*. MOLL. FOSS. Sowerby, dans son Histoire des coquilles fossiles d'Angleterre, a donné ce nom à un genre de Coquilles fossiles, qu'il croit voisin des Anomies, et auquel on peut assigner les caractères suivants : Coquille bivalve, inéquivalve, équilatérale, à bord presque cylindrique, à charnière linéaire, transverse, garnie dans toute sa longueur de très-petites dents sériales et intrantes comme celles des Arches; le sommet est imperforé; l'une des valves est convexe et l'autre concave extérieurement. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces, observées en Angleterre et en Écosse par Sowerby, et en France, dans les terrains anciens du Boulonnais, par Bouchard-Chantreaux. *V. le Mémoire de ce dernier, inséré dans les Annales des Sciences naturelles, cahier de septembre 1842.*

PRO-GALLINSECTES. INS. Réaumur donne ce nom aux insectes hémiptères du genre Cochenille. *V. ce mot.*

PROGNATHE. *Prognathus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, établi par Kirby qui lui avait donné le nom de Siagone, déjà employé pour un genre de Carabiques, et auquel Latreille a substitué celui de Prognathe. Caractères : tête séparée du corselet par une sorte de col; labre entier; palpes filiformes et subulées; le quatrième ou dernier article des maxillaires et le troisième ou dernier des labiales distincts. Jambes antérieures un peu dentées ou épineuses extérieurement. Tarse ordinairement susceptible de se replier sur la jambe, composé de cinq articles, dont le premier, qui est court, est caché par les poils de l'extrémité de la jambe, et dont le der-

nier est au moins aussi long que les quatre précédents réunis. Antennes de onze articles; corps déprimé, allongé et parallépipède.

PROGNATHE RUFIPENNE. *Prognathus rufipennis*. Elle est longue de quatre millimètres, glabre, ponctuée, rousse; avec la partie postérieure de la tête, du thorax et de l'abdomen noire. Europe.

PROINOIA. BOT. (Erhart.) Synonyme d'*Aira præcox*. L.

PROIPHYS. BOT. Sous ce nom, W. Herbert a proposé l'établissement d'un genre qui a pour type le *Pancratium amboinense*, L., et qui a été réuni au genre *Eurycea*, de Salisbury. *V. ce mot.*

PROJECTURE. *Projectura*. BOT. Nom donné aux petites côtes saillantes, que l'on observe sur certaines feuilles. Ces côtes partent ordinairement de l'origine de la feuille et se prolongent sur la tige de haut en bas.

PROLIFÈRE. *Prolifera*. BOT. Vaucher, dans son Histoire des Conferves d'eau douce, a séparé et nommé Prolifères quelques espèces de Conferves qui se multiplient par des renflements ou des bourrelets qu'on voit naître tout du long des tubes, lesquels, dans leur premier développement, sont couverts d'une matière ou poussière propre, ou de corps étrangers, et d'où sortent de nombreux filets semblables à celui où elles ont pris naissance. Ces plantes, qui vivent dans les ruisseaux, sont formées par des filaments tubuleux, articulés, simples ou peu rameux, divisés intérieurement par des cloisons ou endophragmes; dans leur intérieur est contenue une matière verte, composée de grains brillants, assez nombreux. Les filaments sont capillaires et généralement fort longs (de plusieurs pieds). Vaucher fait remarquer que, malgré que ces plantes se multiplient par les bourrelets ou renflements qui naissent le long des tubes, il faut qu'il existe un autre genre de multiplication, et que les graines soient contenues dans ces mêmes organes. Il se fonde sur ce que dans d'autres espèces de la même famille, lorsque les tubes ne s'ouvrent pas assez tôt pour donner issue aux graines, celles-ci germent à l'intérieur, se font ensuite jour par ce tube, d'où leurs filaments sortent en paquet. Cette voie de multiplication est très-fréquent dans la famille des Algues, et une ressource pour la nature dans bien des circonstances où la propagation par graines n'est pas suffisante ou ne peut avoir lieu. Le *Conferva rivularis*, Lin., type des Prolifères, ne se multiplie que par cette voie, et en peu de temps ses filaments, longs de plusieurs pieds, flottent sur les ruisseaux et les remplissent presque entièrement.

PROLIFÈRE. *Proliferus*. BOT. On applique cette épithète à un organe quelconque toutes les fois qu'il donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou bien s'il produit un organe semblable à lui. Ainsi une fleur est Prolifère quand de son centre il sort une autre fleur ou un rameau.

PROLONGEMENTS MÉDULLAIRES. BOT. En physiologie végétale, on comprend aussi sous cette dénomination, les rayons médullaires. *V. ce mot.*

PROLONGOA. *Prolongoa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Boissier, dans son Voyage

botanique au midi de l'Espagne, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame ; fleurs du rayon unisériales, ligulées, neutres et stériles ; ovaire allongé, couronné par une aigrette annulaire ; fleurs du disque tubuleuses, hermaphrodites et à cinq dents ; akènes chauves, pentagones, un peu recourbés en dedans, à quatre côtes sur la partie extérieure et à deux sillons au côté opposé ; involucre campanulé, formé d'écaillés imbriquées, scarieuses, hyalines et très-obtuses. Réceptacle nu et convexuscule. Ce genre a été formé aux dépens des *Leucanthèmes* de De Candolle dont il se distingue par ses ligules jaunes et stériles, par son aigrette en forme de couronne surmontant l'ovaire, par ses akènes, etc.

P R O L O N G O A P E C T I N É . *Prolongoa pectinata*, Boiss.; *Chrysanthemum pectinatum*, De Cand. Ses tiges sont très-courtes, assez épaisses, couchées et rampantes ; à feuilles petites, pennées et pubescentes ; les fleurs sont jaunes, portées sur un pédoncule dont la base a deux feuilles subulées. Midi de l'Europe.

P R O M É C È S . *Promeces*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes glabres, de la longueur du corps, composées de onze articles cylindriques, les quatre derniers un peu plus épais et plus courts ; celles des mâles plus longues, avec un douzième article pointu ; palpes égales, avec le dernier article peu comprimé, presque conique, tronqué au bout ; corselet presque cylindrique, mutique, guère plus long que la tête, ponctué et un peu inégal en dessus ; corps allongé, linéaire, presque glabre ; écusson triangulaire ; élytres linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité ; pattes grêles, les postérieures les plus longues ; jambes un peu comprimées ; tarsi postérieurs très-grands, égalant presque en longueur la moitié de la jambe, avec le premier article plus grand que les trois autres réunis.

P R O M É C È S L O N G I P È D E . *Promeces longipes*, Audin.; *Cerambyx longipes*, Fab.; *Collidium longipes*, Oliv. Il est d'un vert bleuâtre ; ses antennes sont noires avec l'extrémité grise, les yeux sont noirs ; les élytres sont un peu chagrinées. Taille, sept lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

P R O M É C H U S . INS. Synonyme de Promèque. *V.* ce mot.

P R O M É C O D È R E . *Promecoderus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carabiques, tribu des Thoraciques, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes ; dernier article des palpes presque cylindrique et tronqué à l'extrémité ; les quatre premiers articles des tarsi antérieurs triangulaires et dilatés dans les mâles ; tête un peu renflée en arrière ; menton offrant une dent bifide au milieu de son échancre ; corselet ovalaire ; élytres très-allongés, ne recouvrant point d'ailes ; pattes fortes, les antérieures échancrées.

P R O M É C O D È R E A A N T E N N E S B R U N E S . *Promecoderus brunnicornis*, Dej. Il est d'un vert presque noir, à reflets violâtres ; parties de la bouche, antennes et tarsi bruns ; corselet très-lisse ; élytres faiblement

striées ; jambes d'un noir tirant sur le brun. Taille, sept lignes. De la Nouvelle-Hollande.

P R O M É C O P E . *Promecops*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Sahlberg et adopté par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes assez courtes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques, et les autres noduleux ou turbinés ; massue ovale, acuminée ; trompe courte, épaisse, profondément canaliculée en dessus ; yeux ovales, déprimés ; corselet plus court que large, à peine sinué à sa base, plus large antérieurement, profondément échancre en arrière, avec des lobes arrondis et avancés derrière les yeux ; élytres oblongues ou ovales, plus larges que la base du corselet, obtusément anguleuses aux épaules, convexes en dessus, arrondies au bout ; pieds médiocres ; jambes assez épaisses ; tarsi grêles et spongieux en dessous : les deux premiers articles trigones, le troisième élargi et bilobé.

P R O M É C O P E É P I S C O P A L . *Promecops episcopalis*, Sahl. Son corps est noir, ovale ; la tête et le corselet sont couverts d'écaillés arrondies, d'une couleur de cuivre doré, et tachetés de noir ; les élytres sont brunes, striées et ponctuées, ornées de trois bandes longitudinales, d'un vert argenté : une sur la suture, une autre partant de l'épaule et descendant jusqu'à l'extrémité de l'élytre, enfin la troisième située sur le bord marginal. Taille, trois lignes. Du Brésil.

P R O M É C O P S I D E . *Promecopsis*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, qui, suivant Duméril, ne diffère des Cicadelles que par l'absence des yeux lisses. Duméril, qui a établi ce genre dans sa Zoologie analytique, n'en fait aucune mention dans ses autres ouvrages ; il ne le traite point à son ordre alphabétique dans le Dictionnaire à la rédaction duquel il concourt ; en sorte qu'il est difficile de savoir quels sont les insectes qu'il a voulu désigner sous ce nom générique.

P R O M É C O P T È R E . *Promecoptera*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carabiques, section des Truncatipennes, établi par Dejean. Caractères : lèvre supérieure avancée, moins longue que large ; palpes se terminant par un article presque pointu et de forme ovalaire ; menton muni d'une forte dent à son milieu ; corselet cordiforme, allongé ; élytres assez longues et étroites ; articles des tarsi dilatés, l'avant-dernier bilobé. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce ; elle est originaire des Indes.

P R O M É C O P T È R E A B O R D U R E . *Promecoptera marginalis*, Dej.; *Lebia marginalis*, Wiedeman, Zool. Mag. Il est jaune, avec les palpes, les antennes et les pattes plus pâles ; les élytres sont ornées, en dehors, d'une bande longitudinale d'un vert bronzé, qui ne s'étend pas tout à fait jusqu'aux deux extrémités ; les stries sont très-finement ponctuées. Taille, trois lignes.

P R O M É F I L . OIS. Espèce du genre Promérops. *V.* ce mot.

P R O M É N E U R S . OIS. Sous ce nom ou plutôt sous celui d'*Ambulatores*, Illiger a formé le deuxième ordre de son *Prodronus Avium*. Cet ordre suit les *Scansores* et précède les *Raptatores*.

P R O M É P I C . OIS. Espèce du genre Pic. *V.* ce mot.

PROMÈQUE. *Promechus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Chrysomélines, institué par Dejean, et encore très-peu nombreux; il se compose, ainsi que son nom l'indique, d'insectes de forme oblongue. Caractères : antennes filiformes, insérées devant les yeux; palpes courtes, presque globuleuses à l'extrémité; mandibules terminées par des dents émoussées; corselet en carré transversal; écusson petit; élytres oblongues; pattes moyennes; pénultième article des tarses bilobé.

PROMÈQUE SPLENDIDE. *Promechus splendidus*, Dej. Il est d'un vert brillant et doré; son corselet a des impressions latérales; les élytres ont des stries de points enfoncés; elles sont d'un bleu luisant sur leur partie postérieure, avec l'extrémité d'un brun roux; le dessous du corps est vert-doré, avec une partie de l'abdomen testacé. Taille, sept lignes. De la Nouvelle-Guinée.

PROMÉRAR. ois. Espèce du genre Promérops. V. ce mot.

PROMÉROPS. *Promerops*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec beaucoup plus long que la tête, grêle, fendu jusque sous les yeux, plus ou moins arqué, comprimé dans toute sa longueur; mandibules acérées, la supérieure faiblement échancrée à la pointe, plus longue que l'inférieure; arête s'avancant entre les plumes du front; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ouvertes par devant, en partie recouvertes par une membrane emplumée. Tarse de la longueur du doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant, dont l'externe, plus long que l'interne, est soudé à sa base; un pouce muni d'un angle long et robuste. Première rémige très-courte; deuxième, troisième et quatrième étagées, plus courtes que la cinquième qui dépasse toutes les autres. Les récits contradictoires que plusieurs historiens des Oiseaux ont faits concernant les mœurs et les habitudes des Promérops, tendent à faire croire que l'on manque encore d'observations exactes pour établir avec certitude les généralités de cette petite famille; il faut espérer que les naturalistes qui parcourent en ce moment l'Océanie et l'Australie, parviendront bientôt à concilier des opinions qui peuvent n'être divergentes que parce qu'elles sont basées sur des observations partielles et momentanées. Plusieurs méthodistes ont établi différentes coupes dans le genre Promérops, d'où est résultée la création des genres *Epinachus*, Cuv.; *Falcinellus*, Vieill.; *Rhinopomastus*, Jard. D'après ces dispositions nouvelles, il ne resterait dans le genre Promérops qu'un nombre d'espèces assez borné.

PROMÉROPS AZURÉ. *Pomerops azureus*; *Upupa Indica*, Lath.; *Falcinellus cyaneus*, Vieill., Levaill., Hist. des Prom., pl. 7. Parties supérieures d'un bleu azuré, irisé en vert; rémiges et rectrices d'un gris argenté en dessous, bordées de bleu azuré; parties inférieures d'un bleu céleste, tirant sur le vert; bec noirâtre; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, quatorze pouces. Du sud de l'Afrique.

PROMÉROPS DES BARBADES. V. TROUPIALE ORANGÉ.

PROMÉROPS A BEC ROUGE. *Promerops erythrorhynchus*; *Upupa erythrorhynchus*, Lath., Levaill., Hist.

des Prom., pl. 1, 2 et 3. Parties supérieures d'un vert luisant, irisé de bleu et de bronzé; rémiges et rectrices latérales tachées de blanc; parties inférieures d'un vert changeant en violet; bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. Du sud de l'Afrique. La femelle est plus petite. Il se pourrait que vu l'union des deux doigts externes, cette espèce devint le type d'un genre distinct où se rangerait aussi les *Promerops erythrorhynchus* et *cyanomelas*.

PROMÉROPS BRUN A VENTRE TACHÉ. V. PROMÉROPS DU CAP.

PROMÉROPS DU CAP. V. SOUMANGA DU PROTEA.

PROMÉROPS ÉPIMAQUE. V. PROMÉROPS ROYAL.

PROMÉROPS HUPPÉ DES INDES. V. MOUCHEROLLE PROMÉRUPE.

PROMÉROPS JAUNE DU MEXIQUE. V. TROUPIALE ORANGÉ.

PROMÉROPS A LARGE PARURE. *Promerops superbus*; *Upupa magna*, Gm., pl. enl., 639; Levaill., Hist. des Prom., pl. 15. Le mâle a le plumage d'un noir velouté, à reflets pourpres très-éclatants; les plumes qui garnissent les flancs sont longues, développées, relevées, frisées, brillantes, d'un bleu d'acier bruni à leurs bords; ces mêmes reflets éclatent également sur la tête et sur le ventre; le dos brille d'un vert doré; la queue a deux pieds et demi; elle est trois fois plus longue que le corps, très-étagée et fort brillante en dessus. La femelle est rousse sur les ailes et la queue; elle a le corps maille de noir et de brun. De la Nouvelle-Guinée.

PROMÉROPS MAGNIFIQUE. *Promerops magnificus*; *Falcinellus magnificus*, Vieill., Levaill., Hist. des Prom., pl. 16. Parties supérieures d'un noir velouté, irisé en pourpre, avec le bord des tectrices alaires reflété en pourpre doré; rémiges larges et coupées carrément; rectrices d'un vert pourpre, les latérales d'un noir velouté; gorge et devant du cou écaillés, formant une sorte de plastron bleu, à reflets argentés sur la poitrine; un collier vert bronzé; parties inférieures et flancs d'un violet irisé; les plumes de ces dernières parties longues et décomposées; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces trois lignes. De l'Australie.

PROMÉROPS MOQUEUR. V. PROMÉROPS A BEC ROUGE.

PROMÉROPS MULTIFIL. *Promerops resplendescens*; *Paradisea alba*, Blum.; *Falcinellus resplendescens*, Vieill. Parties supérieures, tête, cou et poitrine d'un noir velouté, à reflets verts et pourpres; plumes des côtés larges et arrondies, terminées par des laches d'un vert doré, très-brillant; celles des flancs larges, à barbes effilées, d'un blanc jaunâtre, terminées, du moins six d'entre elles, par les longs appendices criniformes de la tige; rectrices intermédiaires d'une nuance semblable à celle du dos, les latérales noires, bordées de roux; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Australie.

PROMÉROPS NAMAQUOIS. *Promerops cyanomelas*; *Falcinellus cyanomelas*, Vieill.; *Rhinopomastus Smithii*, Jard. V. RHINOPOMASTE.

PROMÉROPS OLIVATRE. V. PHILÉDON OLIVATRE.

PROMÉROPS ORANGÉ. V. TROUPIALE ORANGÉ.

PROMÉROPS PROMÉFIL. V. PROMÉROPS MAGNIFIQUE.

PROMÉROPS PROMÉRAR. *Falcinellus caudacutus*, Vieill., Levaill., Hist. des Prom., pl. 8. Parties supé-

rieures d'un noir irisé en vert sombre; rémiges primaires noires, les secondaires variées de blanc et de fauve au centre, ainsi qu'à l'extrémité; rectrices pointues et d'un noir irisé; parties inférieures d'un noir brunâtre; bec noir, avec un trait blanc sur l'arête; pieds bruns. Taille, onze pouces. De Madagascar.

PROMÉROPS PROMÉRUPE. *V. MOUCHEROLLE PROMÉRUPE.*

PROMÉROPS DU PROTEA. *V. SOUMANGA DU PROTEA.*

PROMÉROPS ROYAL. *Promerops regius; Epimachus regius*, Less.; *Ptiloris paradiseus*, Swains. Sommet de la tête recouvert de plumes écailleuses, d'un vert bleuâtre métallique; une cravate triangulaire orne le cou et la gorge, en formant un plastron de plumes écailleuses, d'un vert-émeraude brillant, prenant aux reflets de la lumière diverses teintes chatoyantes et métalliques; la forme de ces plumes est triangulaire; elles sont de couleur vert-olive mat, et comme frangées sur les bords, avec le centre très-éclatant; parties supérieures d'un noir velouté, reflétant le rouge pourpre le plus éclatant; abdomen couvert de plumes écailleuses, irisées en rouge cuivreux; queue courte, carrée, d'un vert doré. Bec noir, courbé, denté sur le bord de la mandibule supérieure; pieds noirs. De la Nouvelle-Galles du sud.

PROMÉROPS SIFFLEUR. *Falcinellus sibilator*, Vieill., Levaill., Hist. des Ois. de Paradis, pl. 10. Parties supérieures brunâtres, nuancées d'olivâtre, les inférieures blanches, avec les flancs mouchetés de brunâtre; un collier blanc; rectrices latérales blanches, rayées de brun-noirâtre; bec brun; pieds jaunes. Du sud de l'Afrique.

On a donné le nom de PROMÉROPS à une espèce du genre Picucule. *V. ce mot.*

PROMÉRUPE. ois. Espèce du genre Moucherolle. *V. ce mot.*

PRONACRE. *Pronacron*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, proposé par H. Cassini, qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque globuleux, composé de sept folioles disposées sur deux rangs : deux extérieures plus grandes, opposées, arrondies, foliacées, hispides; cinq intérieures, verticillées, arrondies, concaves, membraneuses, glabres. Réceptacle à peu près plan, garni de quelques paillettes rudimentaires, subulées. Calathide presque globuleuse, composée au centre d'environ douze fleurons réguliers et mâles, et à la circonférence de cinq demi-fleurons femelles. Les fleurs du centre ont un ovaire avorté, grêle, glabre et privé d'aigrette; une corolle dont le limbe est plus long que le tube, et à cinq divisions; des anthères soudées entre elles. Les fleurs de la circonférence ont l'ovaire dépourvu d'aigrette, très-comprimé des deux côtés, très-large, épais, comme tronqué au sommet, muni d'aréoles apiculaire et basilaire obliques et intérieurs; leur corolle a le tube parsemé de glandes et élargi à la base, la languette longue, large, entière et arrondie au sommet.

PRONACRE TOUFFU. *Pronacron ramosissimum*. C'est une herbe dont la tige, qui s'élève à environ deux pieds, est très-rameuse, garnie, ainsi que les feuilles, de très-longs poils articulés, munis de feuilles opposées, briè-

vement pétiolées, lancéolées et à peine dentées. Les calathides sont jaunes, presque globuleuses, placées sur de courts pédoncules terminaux, et accompagnées de deux bourgeons opposés, qui s'allongent en branches après la floraison, de sorte que chaque calathide semble née dans la bifurcation de ces branches. De la Guiane.

PRONAYE. *Pronaya*. BOT. Genre de la famille des Pittosporées, établi par Hugel qui lui assigne pour caractères : calice à cinq folioles subulées, égales; corolle composée de cinq pétales hypogynes, alternes avec les folioles du calice, obovales, presque sessiles, courtement ongiculés, connivents inférieurement, subrotato-étalés au sommet; cinq étamines hypogynes, alternes avec les pétales, érecto-étalés; filaments subulato-filiformes; anthères introrses, biloculaires, oblongues, marginées à leur base, attachées par le dos, contournées au sommet, longitudinalement débiscentes; ovaire ellipsoïde-cylindrique, à deux loges renfermant chacune plusieurs ovules disposés sur deux rangs de chaque côté de l'axe de la cloison, horizontales et anatropes; style court, dressé; stigmatte échancré faiblement. Le fruit consiste en une baie coriaco-charnue, cylindrique, mutique et biloculaire; semences subglobuleuses ou anguleuses, logées dans une pulpe résineuse; embryon orthotrope, très-petit, près de l'ombilic, placé dans un axe d'albumen dur.

PRONAYE A FEUILLES DE ROMARIN. *Pronaya Rosmarinifolia*, Hug. C'est un sous-arbrisseau à rameaux volubiles, à feuilles alternes, oblongues ou linéaires, très-entières; les pédoncules, placés au sommet des rameaux, sont très-courts, solitaires ou en cymes dichotomes; les fleurs sont bleues. De la Nouvelle-Hollande, dans la partie occidentale.

PRONÉE. *Pronæus*. INS. Hyménoptères. Ce genre de Porte-Aiguillons, de la tribu des Sphégites, a été institué par Latreille dans sa famille des Fouisseurs; il diffère très-peu de celui des Chorions et pourrait même y être réuni comme simple section. Ses principaux caractères sont : lobe terminal des mâchoires lancéolé; division intermédiaire de la lèvre étroite et allongée; mandibules très-fortement ciliées intérieurement, ayant une dent médiane, simple et courte; cellule radiale appendiculée.

PRONÉE MAXILLAIRE. *Pronæus maxillaris*, Latr.; *Pepsis maxillaris*, Palis. Son corps est d'une couleur bleue très-éclatante; son corselet a deux tubercules antérieurement; ses cuisses sont renflées et noires; ses antennes, ses mandibules, ses jambes, ses tarsi sont d'un brun châtain. Les mandibules sont plus grandes que la tête, velues et creusées intérieurement; ailes d'un noir brunâtre. En Afrique, dans le royaume d'Oware.

PRONO-DJEVO OU DJIVO. BOT. *V. ANGELIN.*

PRONOË. *Pronoe*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Ilypérines, institué par Guérin qui lui assigne pour caractères : corps allongé, étroit, composé de quatorze segments; tête grande, occupée par les yeux, arrondie, avancée, ayant le front très-bossu, creusé devant pour recevoir les antennes supérieures, avec le tubercule buccal peu saillant; antennes plus courtes que la tête, plates, paraissant composées de

trois articles dont les deux premiers très-courts; antennes inférieures insérées près de la bouche. grêles, cylindriques, sétacées, formées de cinq articles qui se replient l'un sur l'autre; pattes simples et monodactyles. allant en augmentant de longueur depuis les premières jusqu'aux cinquièmes, les quatre premières paires ayant tous les articles cylindriques; premier article des trois dernières paires large, aplati et arrondi; sixième paire beaucoup plus courte; septième composée seulement du premier article et d'un petit tubercule qui semble le rudiment des autres; les trois premiers segments abdominaux grands, arrondis et portant chacun une paire d'appendices natatoires; les trois segments suivants ayant les appendices étroits, plats, allongés et terminés par deux petites lames arrondies au bout; le dernier segment court et triangulaire.

PRONOË CAPITO. *Pronoe capito*, Guér. Son corps est jaunâtre, comprimé, avec l'abdomen un peu plus épais et plus long que le thorax. Il n'a guère plus d'un pouce. On le trouve sur les côtes du Chili.

PRONOMÉE. *Pronomæa*, ins. Genre de Coléoptères de la famille des Brachélytres, tribu des Microcéphales, institué par le docteur Érichson qui lui donne pour caractères : mandibules égales, allongées, cornées intérieurement et terminées par un crochet; palpes labiales exarticulées, sétacées; languette bifide, petite, cachée sous le menton et dépourvue de paraglosses; tête petite, retirée en partie sous le corselet; antennes allant en grossissant de la base à l'extrémité; quatre articles aux tarsi antérieurs et cinq aux postérieurs, dont le premier plus allongé que les suivants. Le *Pronomæa rostrata*, seule espèce connue, est un insecte trouvé récemment aux environs de Berlin; il a une ligne et demie de longueur; il est allongé, noir, brillant et pointillé; son corselet est marqué postérieurement de fossettes; ses élytres et ses pieds sont bruns.

PROPACULE. *Propaculum*, bot. Link donne ce nom à une sorte de filet ou coulant, terminé par un bourgeon à feuilles, susceptible de s'enraciner quand il est séparé de la plante mère.

PROPAGULES. bot. Corps pulvérulents, au moyen desquels s'opère la multiplication des plantes agames. Cette sorte de poussière paraît à la superficie de la plante et n'est jamais renfermée dans des ovaires; et l'on pense qu'elle n'est composée que de simples fragments du tissu extérieur. Beaucoup de Lichens se perpétuent de Propagules.

PROPAGYNE. *Propago*. Nom que l'on donne aux bulbilles des Mousses et des Marchanties; ces bulbilles sont ordinairement renfermés dans une sorte de sac que divers botanistes appellent *cyathus* ou *scyphus*; Necker leur donne le nom de *origoma*. On considère encore comme Propagyne un gemme très-simple, sans feuille, de forme variable, nu ou recouvert, qui peut se développer sur une partie quelconque d'une plante et faire office de graine.

PROPHYLLACE. *Prophyllax*, crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Pagouriens, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Animal), et ayant pour caractères : corps grêle, étroit, presque linéaire. Post-abdomen droit, simplement courbé en

dessous, avec tous les segments distincts et recouverts d'une peau coriace, canaliculé longitudinalement en dessous, avec deux rangs d'appendices ovifères; ceux de l'avant-dernier segment presque égaux. leur plus grande division foliacée, en nageoire et ciliée; ces appendices, ainsi que l'extrémité des quatre pieds postérieurs, faiblement granuleux; ces pieds terminés par un seul doigt, peu ou point ouvertement bifides.

PROPION ET PROSOPIS. bot. Synonymes anciens de Bardane.

PROPITHÈQUE. *Propithecus*, mam. Genre de Quadrumanes, appartenant à la famille des Lémuriens, institué par Bennett qui lui assigne pour caractères : quatre dents incisives aux deux mâchoires : elles sont dilatées et rapprochées vers la couronne, et écartées vers la base, à la mâchoire supérieure, rapprochées et proclives, à la mâchoire inférieure où les deux externes sont plus grandes; une canine de chaque côté, en haut comme en bas; huit molaires à la mâchoire supérieure, dont les deux premières de chaque côté, pointues, la troisième et la quatrième allongées et bituberculées extérieurement; six seulement à la mâchoire inférieure, dont la première a une pointe et les autres plusieurs tubercules; rostre médiocre; jambes de derrière plus longues que celles de devant; index court; queue longue et poilue. L'espèce qui forme le type du genre, et la seule connue jusqu'ici, a été observée par Telfair à Madagascar.

PROPITHÈQUE DIADÈME. *Propithecus Diadema*, Benn. Pelage des parties supérieures cendré; membres, queue et bande frontale blanchâtres; face interne des cuisses nuancée de roux; vertèbres, nuque et mains noirs. Longueur totale, vingt et un pouces.

PROPOLIS. ins. Substance résineuse et odorante que les Abeilles préparent pour enclorre leur demeure. *V. ABEILLE.*

PROPOLIS. bot. Ce genre de Champignons, proposé par Fries, a été réuni au genre *Stictis* de Persoon.

PROPTÈRE. *Proptera*, moll. Raffinesque (Journ. de Phys. étém., 1619, p. 426) a établi sous ce nom une tribu du genre *Unio*, comprenant les espèces dont les valves sont dilatées antérieurement et plus ou moins ailées à leur bord supérieur, qui ont l'axe presque médian et la dent lamelleuse, flexueuse; telles sont les *Proptera alata*, *Phacida* et *pallides*.

PROQUIER. bot. Pour *Prockia*, *V.* ce mot.

PROSAPTIA. bot. Ce genre, établi par Presle, dans la famille des Polypodiacées, n'a été admis que comme section du genre *Davallia*. *V.* ce mot.

PROSARTE. *Prosartes*, bot. Genre de la famille des Smilacées, institué par Don avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; périgone corollin, campanulé, décidu, à six divisions égales, creusées en forme de sac; six étamines insérées à la base des folioles du périgone et décidues en même temps qu'elles; anthères dressées, adnées; ovaire à trois loges renfermant chacune deux ovules pendant au sommet du placenta; trois stigmates très-courts et recourbés. Le fruit est une baie à trois loges qui renferment chacune une semence, rarement deux. Les Prosartes sont des plantes herbacées, vivaces, couvertes d'une pubescence rameuse, à tiges

cylindriques, s'élevant simultanément d'un même rhizome; les feuilles sont sessiles et dilatées; l'inflorescence est ombellée, terminale; les fruits sont rouges. De l'Amérique septentrionale.

PROSCARABÉE. *Proscarabæus*. INS. (Geoffroy.) Espèce du genre Méloé.

PROSCOLLE. *Proscolla*. BOT. Le professeur Richard appelle ainsi, dans les Orchidées, une glande que l'on observe, dans certains genres, vers la partie moyenne ou au sommet du processus qui termine supérieurement et antérieurement le gynostème. Cette glande existe principalement dans les genres dont les masses polliniques sont dépourvues de caudicule et de rétinacle, et, comme ce dernier organe, elle sert à agglutiner le pollen, et favorise ainsi son séjour à la surface du stigmate. V. ORCHIDÉES.

PROSCOPIE. *Proscopia*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, tribu des Acrydiens, établi par Klug. Caractères : tête ayant sa partie supérieure sinuée, souvent très-longue, s'élevant en une apparence de rostre conique, plissé ou anguleux. Yeux saillants, hémisphériques, situés à la base du prolongement, assez près du sommet de la tête et placés latéralement. Point de petits yeux lisses. Antennes filiformes, plus courtes que la tête, composées de sept articles dans les femelles, de six dans les mâles; le dernier plus long, acuminé. Labre grand, membraneux, voûté, échancré à l'extrémité, ayant quatre dents obtuses et des tubercules vers le bout. Mâchoires courtes, cornées, bifides ou plutôt à deux dents aiguës, dont l'interne simple, l'externe petite, portant elle-même une petite dent avant son extrémité. Lèvre grande, membraneuse, échancrée. Quatre palpes membraneuses, à articles cylindriques : les maxillaires plus longues, de cinq articles; les labiales de trois, dont le dernier plus long. Corps cylindrique, très-long, aptère. Corselet long, cylindrique; métathorax court. Point d'ailes ni d'élytres; abdomen cylindrique, faisant à lui seul la moitié de la longueur du corps, composé de huit segments, les premiers plus grands, le dernier très-court. Oviducte nul. Parties sexuelles saillantes. Cuisses et jambes presque d'égale longueur; les quatre pattes antérieures presque de la longueur du cou, presque égales entre elles. Les deux premières insérées vers le milieu du corselet, très-éloignées des autres; les quatre suivantes très-rapprochées, les deux postérieures plus longues que l'abdomen; leurs cuisses allongées, renflées, propres à sauter; leurs jambes un peu courbes, carénées en dessus, et munies de deux rangs d'épines ou de dents. Ces pattes ont leur attache à la partie postérieure du corselet; tarsi de trois articles, le deuxième plus court; crochets aigus, un peu dentelés, munis dans leur entre-deux d'une pelotte grande, membraneuse et dilatée.

PROSCOPIE RABOTEUSE. *Proscopia scabra*, Klug, *Prosc. Nov. Gen.*, p. 18, no 2, tab. 3, fig. 2. Corps brunâtre; quatre lignes noires sur la tête; prothorax roussâtre, couvert d'aspérités; pattes et abdomen d'un brun varié de noirâtre. Taille, six pouces; on la trouve au Brésil.

PROSÉLIE. *Proselia*. BOT. Ce genre de la famille des

Synanthérées, tribu des Mutisiacées, a été établi par D. Don, aux dépens du genre *Chaetanthera*, dont il paraît différer essentiellement par son involucre imbriqué, composé de plusieurs écailles inégales, appliquées et entières, et par son aigrette, qui est formée de paillettes sétacées sur un seul rang.

PROSÉLIE DENTÉE. *Proselia serrata*, Don; *Chaetanthera Chilensis*, De Cand. Les feuilles radicales sont cunéiformes, oblongues, linéaires et un peu soyeuses; celles de la tige sont linéaires, peu nombreuses, spinuloso-dentelées, et plus rapprochées vers la sommité; les capitules sont solitaires, pauciflores, entourés d'un involucre d'écailles acuminées.

PROSENGHYME. BOT. Link, dans ses *Éléments de philosophie botanique*, a donné ce nom au tissu cellulaire plus consistant, mais qui ne forme point encore les couches ligneuses; c'est en quelque sorte un état intermédiaire du parenchyme et du ligneux.

PROSÈNE. *Prosenia*. INS. Diptères. Genre de la famille des Aticères, tribu des Conopsaires, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes couchées sur l'hypostome, un peu plus courtes que lui, composées de trois articles : les deux premiers très-courts, le troisième fort long, linéaire, comprimé, obtus à son extrémité, muni à sa base d'une soie plumeuse et triarticulée; trompe quatre fois plus longue que la tête, filiforme, non coude; lèvres longues; palpes très-courtes, ovales, ciliées, insérées sur la base de la trompe; yeux elliptiques, presque anguleux à leurs deux extrémités; trois ocelles très-rapprochés en triangle sur le vertex, accompagnés de quelques soies longues et roides; corps court, hérissé de poils roides; ailes écartées et courtement velues : première cellule du bord postérieur presque fermée par une nervure coude, un peu éperonnée au coude, la seconde assez rapprochée du bord postérieur, fermée par une nervure transversale et sinuée; côte des ailes garnie de poils roides et courts, qui la font paraître en scie; balanciers recouverts par un cuilleron double; abdomen de quatre segments; pattes longues et grêles.

PROSÈNE DE SIBÉRIE. *Prosenia Siberita*, Latr.; *Stomaxia Siberita*, Fab. Elle est grise, avec la face et les côtés du front blancs, à reflets jaunâtres; bande frontale, palpes et antennes d'un brun roux; côtés de l'abdomen testacés et diaphanes. Taille, quatre lignes. On trouve quelquefois cette espèce dans le nord de la France.

PROSERPINACA. BOT. Ce genre, nommé *Trixis* par Gärtner, appartient à la famille des Hygrobiées du professeur Richard. Il se compose de deux espèces originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont deux plantes vivaces, croissant dans les eaux, portant des feuilles opposées, glabres, des tiges rampantes, des fleurs axillaires, presque sessiles. Celles-ci sont hermaphrodites. Leur ovaire est adhérent avec le calice, dont le limbe est partagé en trois divisions très-profondes; il n'y a pas de corolle; les étamines, au nombre de trois, sont presque sessiles et placées en face des divisions calicinales. Du sommet de l'ovaire naissent trois stigmates subulés; cet ovaire présente trois loges, contenant chacune un ovule pendant de leur sommet.

Le fruit est à trois angles membraneux, et à trois loges monospermes et indéhiscents. Les graines offrent sous leur tégument propre un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon cylindrique, qui a la même direction que la graine.

PROSIMIA. MAM. Brisson a décrit sous cette dénomination plusieurs Makis, et entre autres le *Lemur Mongoz* de Linné, le *Mongous* de Buffon et le *Lemur Catta*.

PROSODE. *Prosodes*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, établi par Walker, qui lui assigne pour caractères : antennes de treize articles, dont les trois derniers forment une massue conique; tête grande, plus large que le corselet; yeux médiocres; corselet large, presque arrondi; écusson du prothorax très-court; paraptère et épimère à peine visibles; écusson du métathorax grand, cannelé; pétiole de l'abdomen très-grand, le deuxième segment plus long que les suivants qu'il recouvre, le dernier tronqué à l'extrémité; pieds grêles; cuisses et jambes droites.

PROSODE NOIR. *Prosodes ater*, Walk. Il est noir, avec les antennes brunes, les pieds jaunes et les ailes hyalines. Taille, une ligne. Europe.

PROSOPIA. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Reichenbach, dans la Flore germanique; il a été réuni au genre *Pedicularis* de Tournefort.

PROSOPIDE. *Prosopis*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Andrenètes, établi par Jurine, qui lui avait d'abord donné le nom d'*Hylæus*. Ce genre a pour caractères : tête verticale, appliquée contre le corselet; face plane; trois petits yeux lisses, disposés en triangle et posés sur le vertex. Antennes filiformes, non coudées, insérées au milieu du front, composées de douze articles, grossissant un peu vers le bout, dans les femelles; de treize articles dans les mâles, dont le premier assez long, souvent renflé et patelliforme; deuxième et troisième articles égaux en longueur dans les deux sexes. Mandibules sans dents dans quelques-uns, dans les autres obtuses à leur bout, échancrées, et ayant deux dents égales. Mâchoires courtes, leur bord interne membraneux, en forme de dent. Languette membraneuse, cordiforme, divisée en trois lobes égaux en longueur. Palpes labiales de quatre articles dont les derniers plus petits et les maxillaires longues de six articles. Corps glabre, presque cylindrique. Segment antérieur du corselet très-court, ne formant qu'un rebord transversal, ses côtés se prolongeant jusqu'à la naissance des ailes en manière d'épaulettes arrondies et ciliées; métathorax coupé presque droit postérieurement; écusson mutique; ailes supérieures ayant une cellule radiale se rétrécissant du milieu à l'extrémité, celle-ci presque aiguë, un peu appendiculée, et trois cellules cubitales, dont la première plus grande que la deuxième, recevant la première nervure récurrente près de sa jonction avec la deuxième; la deuxième un peu rétrécie vers la radiale, recevant la seconde nervure récurrente près de sa jonction avec la troisième; celle-ci atteignant presque le bout de l'aile. Pattes de longueur moyenne; jambes intermé-

diaires n'ayant qu'une seule épine, courte et aiguë à leur extrémité; crochets des tarses petits, unidentés. Point d'organes pour la récolte du pollen.

PROSOPIDE VARIÉE. *Prosopis variegata*, Latr., Fabr., Jurine (Hym., p. 220); *Prosopis colorata*, Panz. (Faun. Germ., fasc. 89, fig. 14). Elle est longue de trois lignes, noire, variée de jaune, avec la base du premier et du second segment de l'abdomen ferrugineuse. Europe.

PROSOPIS. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Linné, et depuis caractérisé ainsi qu'il suit : fleurs polygames. Calice à cinq dents; corolle à cinq pétales libres; dix étamines à peine cohérentes par leur base; gousse continue, remplie de pulpe, linéaire, un peu comprimée, souvent toruleuse dans les points où sont situées les graines, et un peu séparable entre celles-ci. Ce genre fait partie de la tribu des Mimosées, et se compose d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles bipinnées, chaque pinnule à une ou quatre paires de folioles oblongues-linéaires. Les fleurs verdâtres ou jaunâtres forment des épis axillaires, pédonculés et allongés. Leurs gousses sont comestibles. Kunth, dans son bel ouvrage sur les Mimosées et autres Légumineuses d'Amérique, en a figuré deux espèces (*Prosopis horrida* et *Prosopis dulcis*), et il en a décrit plusieurs nouvelles.

PROSOPISTOME. *Prosopistoma*. CRUST. Genre de l'ordre des Xyphosures, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : corps ovoïde-hémisphérique, recouvert presque entièrement par un bouchier divisé en deux segments : l'antérieur plus petit, presque demi-circulaire, ayant en dessus deux yeux à réseau, écartés, et deux antennes très-petites, sétacées et simples; offrant en dessous deux paires de mâchoires épineuses au bout, recouvertes par une lame demi-circulaire; le second segment est caréné longitudinalement dans son milieu, tronqué et échancré postérieurement; il y a trois paires de pattes filiformes, simples et mutiques, insérées sur les côtés d'un plastron triangulaire, appliquées aux côtés de la poitrine et coudées. L'abdomen est en forme de petite queue, composé de quatre segments dont le dernier aplati, presque demi-circulaire, portant des filets barbus, branchiaux et rétractiles. Ce genre semblerait devoir former à lui seul une famille particulière, terminant la division des Crustacés dentés ou pourvus de mâchoires. On n'en connaît encore que deux espèces.

PROSOPISTOME A FRONT POINTILLÉ. *Prosopistoma*, Latr. Il est d'un jaune brunâtre; son corps est rond, hémisphérique, presque aussi large que long et concave en dessous; entre les yeux sont trois taches brunes, figurant un triangle. Taille, deux lignes et demie; sa largeur excède sa longueur. On trouve ce petit Crustacé en Europe, dans les ruisseaux; il ressemble d'abord à un Coléoptère; mais sa démarche vive et sa queue qu'il agit précipitamment le décelent bientôt. Geoffroy, dans son abrégé de l'histoire des insectes des environs de Paris, l'a décrit sous le nom de Binocte à queue en plumet.

PROSTANTHÈRE. *Prostanthera*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie,

établi par Labillardière, qui l'a ainsi caractérisé : calice bilabié, fermé après la fructification, ayant le tube strié, les lèvres indivises et obtuses, l'inférieure quelquefois tronquée; corolle ringente : la lèvre supérieure ou casque partagée en deux jusqu'à la moitié, la lèvre inférieure divisée en trois laciniures, dont celle du milieu est la plus grande et bilobée; anthères munies en dessous d'éperons qui naissent du point de l'insertion et qui diffèrent dans les diverses espèces, souvent adnés inférieurement aux lobes des anthères, en forme de crête supérieure; caryopses nucamentacées, presque bacciformes. Le *Prostanthera Lasianthos*, Labill., *Noe.-Holl. Specim.*, 2, p. 18, tab. 157, est le type générique. R. Brown a fait connaître douze espèces nouvelles, qui croissent à la Terre de Van-Diemen et dans les environs de Port-Jackson à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux qui exhalent une odeur forte et qui sont couverts de glandes sessiles. Leurs feuilles sont, pour la plupart, dentées ou crénelées; leurs fleurs sont, ou en grappes terminales que soutiennent des bractées caduques, ou axillaires et solitaires.

PROSTATE. ZOOL. V. GÉNÉRATION ET GLANDES.

PROSTÉE. *Prostea*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, établi par Cambessèdes, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions et deux folioles extérieures; cinq pétales avec une écaille chacun à la base interne; un disque annulaire occupant le fond du calice; vingt étamines insérées sur deux rangs, entre le bord de ce disque et l'ovaire; un pistil central; style indivis et plongé entre les lobes de l'ovaire, qui sont au nombre de trois, arrondis et profonds; trois loges uniovulées; ovules dressés. Le fruit est indéhiscant, unilobé et uniloculaire par avortement. Ce genre a des rapports, par son fruit, avec le *Schmidelia*, mais il s'en distingue par son calice et sa corolle en nombre quinaire, son disque régulier et ses vingt étamines.

PROSTÉE A FEUILLES AILÉES. *Prostea pinnata*. C'est un arbre ou un arbuste dépourvu de cirres, à feuilles imparipinnées, exstipulées. Les fleurs sont réunies en grappes. De la Guinée.

PROSTEMME. *Prostemma*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Réduviens, institué par Delaporte, qui lui assigne pour caractères : corps très-aplati; corselet n'offrant pas d'étranglement fort prononcé; deuxième article des antennes plus court que les autres; pattes antérieures courtes, avec les cuisses renflées en une grosse massue.

§ Pattes antérieures épineuses.

PROSTEMME PICIPEDE. *Prostemma picipes*, Delap.; *Reduvius picipes*, Klug. Son corps est d'un brun très-luisant; son corselet est fortement aplati; ses élytres n'ont point de taches et sont un peu plus larges que l'abdomen; les pattes sont roussâtres. Taille, cinq lignes. Égypte.

§§ Pattes antérieures dépourvues d'épines.

PROSTEMME A GOUTTELETTES. *Prostemma guttula*, Delap.; *Reduvius guttula*, Fab. Son corps est d'un noir brillant; ses élytres sont d'un rouge vif, avec la partie membraneuse noire, et un point blanc vers le bord extérieur; les pattes sont rouges. Taille, cinq lignes. Europe.

PROSTERNE. *Prosternon*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, établi par Latreille, aux dépens du grand genre Taupin. Caractères : antennes composées en majeure partie d'articles turbinés ou obconiques, le dernier ovoïde ou ovulaire, à faux article point ou très-peu distinct, les deuxième et troisième plus petits que le quatrième. Latreille établit deux divisions principales dans ce genre : il place d'abord les espèces qui, comme l'*Elater holosericeus*, Fab., ont une forme plus ovale, avec la cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures brusquement dilatée ou élargie; le bord inférieur de la partie dilatée arrondi ou formant un angle plus ou moins prononcé. La seconde division a le dessus de la tête terminé immédiatement avant le labre, en manière de chaperon plan, arrondi et souvent un peu rebordé; la plupart des articles des antennes obconiques ou turbinés et point ou très-peu avancés à l'angle interne du sommet.

PROSTHÉMIER. *Prosthemium*. BOT. (*Hypoxyloées*.) Genre de la tribu des Xylomacées de Fries, établi par Kunze, et se rapprochant beaucoup des *Cytospora* de Fries. Il est caractérisé ainsi : péridium inné dans la plante qui le porte, à moitié libre, se fendant à sa maturité, et renfermant des sporidies fusiformes, cloisonnées, réunies plusieurs par leur base, et rayonnant comme des étoiles, d'abord adhérentes à une base filamenteuse, ensuite libres. Une partie des sporidies avortent et restent transparentes, les autres sont plus renflées et opaques. Le *Prosthemium Betulinum* (Kunze, *Myc. Hist.*, 1, p. 17, tab. 1, fig. 10) croît sur les branches à moitié sèches du Bouleau.

PROSTHÉSIE. *Prosthesis*. BOT. Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 866) a établi sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il a placé à la suite des Éricinées, en indiquant néanmoins de plus grands rapports avec le *Thomasia* de Gay, qui se rapporte aux Byttneriacées, famille assez éloignée des Éricinées. Il se rapproche encore du *Vareca* de Gærtner; mais il s'en distingue facilement par son fruit capsulaire et ses graines non arillées. Voici au surplus ses caractères : calice divisé profondément en cinq parties; corolle à cinq pétales, connivents en tube inférieurement; cinq étamines alternes avec les pétales, ayant leurs filets cohérents par la base, et leurs anthères dressées, biloculaires, introrses, portant sur le dos une écaille membraneuse et terminée en dedans par deux soies; un seul style surmonté d'un stigmate simple et tronqué; capsule uniloculaire, trivalve, renfermant plusieurs graines sans arille, fixées à trois réceptacles placés sur le milieu des valves.

PROSTHÉSIE DE JAVA. *Prosthesis Javanica*. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, oblongues, finement dentées en scie, munies de petites stipules, à fleurs disposées en grappes composées, axillaires, courtes, et munies de bractées sur le milieu des pédicelles.

PROSTOME. *Prostomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, aux dépens du genre *Curculio* de Fab. et d'Oliv. Caractères : antennes longues, coudées, composées de douze articles, dont les premiers les plus

longs et obconiques; les autres sont un peu plus courts, turbinés, avec la massue oblongue ou ovale; trompe très-courte, épaisse, anguleuse, bisillonnée en dessus, avec une carène médiane, linéaire, élevée, interrompue vers le bout; bouche placée sur une surface plane, en forme de cœur; mandibules exsertes, fortes et inermes; yeux arrondis, proéminents; corselet presque rond; écusson plus ou moins élevé et arrondi; élytres allongées, presque échancrées à leur base au point de jonction interne, avec les épaules obtusément arrondies; leur extrémité est calesse.

PROSTOME SCUTELLAIRE. *Prostomus scutellaris*, Schoenh.; *Curculio scutellaris*, Fab., Oliv., Ent. v. 83, pl. 12, fig. 142. Son corps est allongé, d'un noir brillant et glabre; son corselet est couvert d'une fine poussière; il est peu rugueux; les élytres sont fortement crénelées et sillonnées, avec les angles des épaules obtus et un tubercule postérieur, élevé et conique. Taille, dix lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PROSTOMIDE. *Prostomis*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Latreille, aux dépens du genre Trogossite de Fabricius. et ayant pour caractères : corps étroit et allongé; antennes plus courtes que le corselet, plus épaisses vers leur extrémité, comprimées, de onze articles, les cinq intermédiaires moniliformes, les trois derniers arrondis, formant une massue. Labre avancé, coriace, petit, plus large que long, presque carré, velu en devant. Mandibules avancées, fortes, très-grandes, trigones; leur côté interne finement multidenté. Mâchoires bilobées, s'avancant sous les mandibules. Palpes courtes : les maxillaires un peu plus longues que les labiales, presque filiformes, de quatre articles; les labiales de trois, dont le dernier plus épais, presque ovale et obtus. Lèvre coriace, presque carrée; languette étroite, fort allongée, s'avancant sous les mandibules. Corselet en carré long, séparé de l'abdomen par un étranglement très visible. Ce genre se distingue des Trogossites, parce que ceux-ci n'ont que deux dents au côté interne des mandibules. Les Mérix, Latridies et Sylvains ont les mandibules petites et peu saillantes. Enfin les autres genres de la tribu s'en distinguent par des caractères aussi tranchés.

PROSTOMIDE MANDIBULAIRE. *Prostomis mandibularis*, Latr.; *Trogossita mandibularis*, Fabr., Sturm., Faune d'Allem., tab. 2, pl. 49; Panz., Faune Germ., fasc. 105, fig. 3. Il est long de quatre lignes, d'un brun marron. Ses élytres sont striées, et les stries sont ponctuées. On le trouve dans le nord de l'Europe.

PROSTOME FUNICULAIRE. BOT. Mirbel appelle ainsi le petit faisceau de vaisseaux qui, pénétrant par le hile, rampent entre les deux lames du tégument propre de la graine pour former le raphe. V. GRAINE ET RAPHE.

PROTEA. BOT. V. PROTÉE.

PROTÉACÉES. *Proteaceæ*. BOT. Famille de la classe des Dicotylédones apétales et hypogynes. Les fleurs sont hermaphrodites, rarement solitaires, plus souvent réunies en épis, ou en capitules, ou accompagnées quelquefois de bractées très-grandes et formant des sortes de cônes; chacune d'elles se compose d'un ca-

lice à quatre sépales distincts ou plus ou moins soudés entre eux, et formant quelquefois un périclype tubuleux, à quatre découpures. Étamines en même nombre que les sépales, sessiles et placées à la partie supérieure de la face interne de chaque sépale; leur anthère est à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Ovaire libre, tantôt sessile, tantôt stipité, un peu oblique, à une seule loge, contenant un seul ovule attaché par le milieu de sa hauteur au côté de l'ovaire où correspond le sillon longitudinal, qui règne sur le style; celui-ci est simple, plus ou moins allongé, terminé par un stigmate discoïde et un peu oblique. Le fruit est une sorte de capsule uniloculaire, s'ouvrant d'un seul côté par un sillon longitudinal. La graine, qui est quelquefois membracée et ailée, contient, sur un légume propre extrêmement épais, un embryon dressé, dont la radicule est inférieure et placée au-dessous du point d'insertion de la graine. Les Protéacées sont tantôt des arbres extrêmement élevés et d'un port très-majestueux, tantôt des arbrisseaux ou des arbustes très-petits; leurs feuilles sont alternes ou éparses, sans stipules, et leurs fleurs, tantôt axillaires, tantôt terminales, offrent une inflorescence très-variée. Aucune espèce de cette famille ne croît en Europe; elles abondent au contraire et forment un des caractères particuliers de la végétation au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande. Cette famille a été l'objet de travaux importants de la part de Salisbury et de R. Brown. Voici le tableau des genres présenté par ce dernier botaniste dans le dixième volume des Transactions de la Société linnéenne de Londres :

† Fruit indéhiscent.

α. Anthères distinctes.

Aulax, Berg.; *Leucadendron*, Herm.; *Petrophila*, Brown; *Isopogon*, Brown; *Protea*, L.; *Leucospermum*, Brown; *Serruria*, Salisb.; *Mimetes*, Brown; *Nivenia*, Brown; *Sorocephalus*, Brown; *Spatella*, Brown; *Adenanthos*, Labill.; *Guevina*, Molina; *Brabeium*, L.; *Persoonia*, Smith; *Cenarrhenes*, Brown; *Agastachy*, Brown; *Symphionena*, Brown; *Bellendena*, Brown; *Franklandia*, Brown.

β. Anthères soudées.

Sinsia, Brown; *Conospermum*, Smith; *Synarhea*, Brown.

†† Fruit déhiscent.

α. Uniloculaire.

Anadenia, Brown; *Grevillea*, Brown; *Hakea*, Schrad.; *Lambertia*, Smith; *Xylomelum*, Smith; *Orites*, Brown; *Rhopala*, Aubl.; *Knightsia*, Brown; *Embohrrium*, Forster; *Oreocallis*, Brown; *Telopea*, Brown; *Lomatia*, Brown; *Stenocarpus*, Brown.

β. Biloculaire.

Banksia, L. fils; *Dryandra*, Brown.

PROTÉE. *Proteus*. REPT. Genre de Batraciens de la famille des Urodèles, très-voisin des Tritons et des Salamandres, dont il diffère en ce qu'il conserve des branchies durant tout le temps de son existence. Il fait donc un passage très-naturel aux Poissons. Ses caractères sont : corps allongé, avec une queue en nageoire; quatre pattes d'égale longueur, sans ongles; des branchies et des poumons existant ensemble à l'âge adulte

corps nu, sans écailles. Les animaux du genre *Protée* existèrent dès les premiers âges du monde ou du moins à l'époque où remonte la formation de ces Schistes d'Eningen si abondants en fossiles et en empreintes rares. Les restes d'un pareil animal, dont la taille devait être fort considérable, ayant été découverts vers le premier quart du siècle dernier, furent pris par le théologien-naturaliste Scheuchzer pour les débris pétrifiés d'un homme témoin du déluge. *V. ANTHROPO-LITHE.* L'empreinte gravée dans les planches de ce Dictionnaire, en regard d'un squelette humain pétrifié de la Guadeloupe, en donnera l'idée. Ce n'est qu'assez récemment que les espèces de Protées encore existantes ont été connues. La première, appelée *ANGUILLARD*, *Proteus Anguinus* de Laurenti, n'a encore été trouvée que dans les eaux des lacs souterrains de la Carniole et de l'Autriche, qui, débordant quelquefois par les cavernes qui les mettent en communication avec l'extérieur, en entraînent quelques-unes au dehors. Schreber, directeur du cabinet de Vienne, est le premier naturaliste auquel on doive une bonne anatomie de ce singulier Reptile. Les Protées savent à peine marcher, mais nagent très-bien à la manière des Tritons; ils paraissent fort incommodés de la lumière; leur forme générale est celle d'une Salamandre à queue plate. L'oreille est couverte par des chairs; les pattes, très-courtes, ont trois doigts aux antérieures, et deux à celles de derrière. Outre des poumons, il y a trois houpes branchiales extérieures, de chaque côté, plus colorées que le reste; l'animal possède un vestige de larynx et fait entendre un petit cri. Entre ses branchies sont pratiqués des trous qui pénètrent dans l'arrière-bouche. Le foie est divisé en cinq lobes; la vésicule du fiel est fort ample, l'estomac est fort épais et coriace, il se termine par un intestin grêle, qui fait trois plis avant que de se terminer au rectum. Le cœur, situé entre les pieds de devant, n'a qu'un ventricule et une oreillette, et les poumons, semblables à ceux des Salamandres, ont la forme de tubes minces et simples, terminés chacun par une dilatation vésiculaire. Le squelette, qui ressemble aussi à celui des Salamandres, a beaucoup plus de vertèbres, avec moins de rudiments de côtes; mais la tête osseuse y est beaucoup plus analogue à celle de la Sirène (*V. ce mot*). On compte trente vertèbres entre la tête et le bassin, deux auxquelles celui-ci est suspendu, et vingt-cinq du bassin au bout de la queue, en tout cinquante-sept. Elles sont fort bien ossifiées et s'articulent, comme chez les Poissons, par des faces creuses, remplies de cartilages. Excepté le coi de l'omoplate, tout le reste de l'épaule est cartilagineux. Il n'y a point de sternum proprement dit; le bassin est cartilagineux ainsi que l'extrémité des quatre pieds qui ne sont que de véritables ébauches. Les Protées que l'on conserve s'obstinent à ne pas manger, mais n'en vivent pas moins assez longtemps. On a trouvé dans l'estomac de ceux que l'on disséqua et qui avaient été pris au sortir de leurs ténébres, des restes de petites Coquilles, ce qui indique leur manière de se nourrir.

PROTÉE. *Proteus.* INF. Roësel a donné ce nom à quelques Infusoires enantiotériques, qui paraissent appar-

tenir à différents genres de la cinquième section de la classe des Phytozoaires polygastriques, selon le système d'Ehrenberg. *V. INFUSOIRES.*

PROTÉE. BOT. Type de la famille des Protéacées, ce genre, établi par Linné, a été subdivisé en plusieurs autres genres par les auteurs modernes, et en particulier par Salisbury et R. Brown. Ce dernier caractérise de la manière suivante les véritables espèces du genre *Protea*: le calice est tubuleux; le limbe est partagé en deux lobes inégales, la supérieure est plus large, à quatre lobes soudés et portant les étamines sessiles à sa face interne. Le style est allongé, subulé, terminé par un stigmate cylindrique. Le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils, et terminée à son sommet par le style qui est persistant. Les fleurs forment des capitules terminaux, rarement axillaires, dont le réceptacle commun est couvert d'écailles courtes et persistantes, et qui sont environnés par un involucre imbriqué et persistant. Les espèces de ce genre sont des arbustes, des arbres, ou quelquefois même de petits sous-arbrisseaux sans tige, portant des feuilles alternes et très-entières. On en compte une quarantaine, toutes originaires des parties australes de l'Afrique, et en particulier du cap de Bonne-Espérance, qui paraît être en quelque sorte le berceau de toute la famille des Protéacées. Parmi ces espèces on peut citer comme exemples de ce genre les *Protea cyaroides*, L., *Mant.*, *Sims Bot. Magaz.*, tab. 770; *Protea speciosa*, L., *loc. cit.*, *Sims Bot. Magaz.*, tab. 1185; *Protea mellifera*, Thunb., *Diss. Curt. Magaz.*, 546; *Protea grandiflora*, Thunb., etc., et plusieurs autres espèces cultivées dans les serres. *V.*, pour les espèces de *Protea* dont on a fait des genres nouveaux, les mots *AULAX*, *LEUCADENDRUM*, *LEUCOSPERMUM*, *MIMETES*, *SERRURIA*, etc.

PROTEINE. *Proteinus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, tribu des Aplatés, établi par Latreille. Caractères: corps aplati; tête libre, entièrement découverte; corselet court, transversal; élytres couvrant la plus grande partie de l'abdomen et des ailes. Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord de la tête, allant en grossissant, composées de onze articles presque entièrement genus. Les derniers notablement plus gros que les précédents. Labre entier; palpes maxillaires beaucoup plus courtes que la tête, de quatre articles, le pénultième épais, le dernier distinct, grêle, aciculaire, presque aussi long que le précédent; les labiales de trois articles. Tarses à articles allongés, le dernier beaucoup plus court que les autres réunis.

PROTEINE BRACHYPTÈRE. *Proteinus brachypterus*, Latr. Il est long d'une ligne, noir, luisant et très-finement pointillé. Les mandibules, la base des antennes et les pattes sont roussâtres. On le trouve à terre et sous les plantes, en Europe.

PROTÉE. *Proteles.* MAM. J. Geoffroy St-Hilaire a établi sous ce nom (*Mém. du Mus.*, t. XI, p. 354, 1824) un genre fort remarquable de Carnassiers digitigrades, dont le type est une espèce rapportée du cap de Bonne-Espérance par Delalande, et à laquelle Cuvier avait d'abord donné le nom provisoire de Civette ou Genette

hyénoïde. Ce genre doit être placé près du genre Hyène.

PROTELE DELALANDE. *Proteles Lalandii* (Mém. du Mus., t. XI, pl. 20). Il a les oreilles allongées et couvertes d'un poil très-court et peu abondant : elles ressemblent à celles de l'Hyène rayée. Les narines font saillie au delà du museau qui est noir et peu fourni de poils. Les moustaches sont longues. Les poils de la crinière et ceux de toute la queue sont de longues soies rudes au toucher, et annelées de noir et de blanchâtre; ce qui fait que la crinière et la queue sont aussi dans leur ensemble annelées des mêmes couleurs. La crinière s'étend de la nuque à l'origine de la queue. Le reste du corps est presque en entier couvert d'un poil laineux, entremêlé de quelques poils plus longs et plus rudes. Le fond du pelage est d'un blanc lavé de gris-roussâtre, mais il est varié sur les côtés et la poitrine de lignes noires transversales, inégalement prononcées et espacées. Les tarses sont noirs; le reste de la jambe, de même couleur que le corps, est varié aussi de bandes noires transversales, dont les supérieures se continuent avec celles du tronc. Ce bel animal, répandu dans la Cafrerie et le pays des Hottentots, est, à l'état adulte, de la taille du Chien de berger. Il paraît être rare, ou du moins très-peu connu des naturels du pays, ce qui peut être attribué, non-seulement à la rareté de l'espèce, mais aussi aux habitudes de l'animal qui est nocturne, et se tient pendant toute la durée du jour dans des terriers à plusieurs issues. Lorsqu'on l'irrite, sa crinière se dresse, et ses longs poils se hérissent depuis la nuque jusque sur la queue.

PROTÉNOME. *Protenomus*. INS. Genre de la famille des Rhynchophores, dans la classe des Coléoptères tétramères, institué par Schoenherr, pour un insecte de la Mongolie, auquel il a reconnu les caractères suivants : antennes assez courtes et fortes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers obconiques et courts, les quatre suivants turbinés, le septième fort épais, adhérent à la massue, qui est ovale-oblongue; trompe courte, épaisse, large, anguleuse et concave en dessus; yeux ovalaires, un peu saillants; corselet allongé, presque cylindrique, tronqué à sa base, avec le bord antérieur relevé de chaque côté, et des lobes exigus derrière les yeux, une large fossette de chaque côté, en dessous, et généralement ciliée; élytres ovales-oblongues, échancrées antérieurement, au point de jonction, avec les épaules proéminentes en dehors et le dos presque plan. Le *Protenomus saisonensis* a le corps noir, couvert d'écaillés blanches; son corselet est finement pointillé, avec des points écaillés blanchâtres; les élytres sont noires, striées et pointillées, marquées d'une ligne suturale, étroite et blanche.

PROTEOÏDES. *Protœa*. BOT. (Jussieu.) Synonyme de Protéacées. V. ce mot.

PROTEOPSIS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Martius, dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre *Vernonia*. V. ce mot.

PROTEROPS. *Proterops*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, établi par Wesmael, dans la monographie de cette

famille, qu'il a présentée à l'Académie de Bruxelles en 1855. Caractères : antennes droites, arquées vers l'extrémité; un ocellé antérieur placé entre leur base; abdomen inséré à l'extrémité du métathorax; il est sessile, insensiblement plus large vers le bout, où se trouve cachée une tarière droite et inarticulée; cellule radiale grande, triangulaire, fort éloignée du bout de l'aile; trois cellules cubitales : la deuxième presque une fois plus courte que la première; celle-ci reçoit la nervure récurrente; radius fortement tracé aux ailes inférieures; pieds grêles; jambes de derrière droites et éperonnées; cinq articles aux palpes maxillaires, quatre aux labiales, le dernier renflé au milieu.

PROTEROPS NIGRIPELLE. *Proterops nigripennis*, Wesm. Antennes noires, ainsi que la tête qui est luisante et couverte d'un faible duvet; une fossette de chaque côté de la face; corselet noir et lisse; abdomen d'un jaune safrané, avec le premier segment élevé et anguleux; le second est divisé par une impression transverse et profonde; pieds noirs; ailes noires avec une bande presque transparente. En Belgique.

PROTÉSILAS. INS. Espèce du genre Papillon.

PROTHÉEITE. MIN. Nom donné par le comte de Razumowsky à la substance minérale nouvelle, découverte dans le Tyrol par Gephard. Ce minéral s'offre presque toujours sous la forme d'un prisme rectangulaire à faces striées. Sa cassure est assez grande dans le sens longitudinal et conchoïde transversalement; sa couleur est le vert foncé, se dégradant jusqu'au blanc, opaque ou transparent; sa dureté est assez grande pour rayer le verre; sa fusibilité résiste à l'action du chalumeau. Le chatoyement de cette substance égale celui de l'Opale, ce qui lui a fait donner le nom de Prothéeite. Du reste, son analyse n'a point encore été faite.

PROTHORAX. INS. V. THORAX.

PROTIER. *Protium*. BOT. Genre de la famille des Burséracées, établi par Burmann (Fl. ind., 88), qui lui assigne pour caractères : fleurs dichlines; calice petit, persistant, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales insérés sous un disque urcéolé, tronqué, à dix côtes, sessiles, oblongs, aigus, à estivation valvaire, très-étalés sous l'anthèse; dix étamines plus courtes que les pétales, insérées sous le disque; filaments libres, un peu plus longs que les divisions calicinales; anthères introrses, biloculaires, attachées par le dos au-dessus de la base, déhiscentes longitudinalement des deux côtés; ovaire sessile, ovale et trilobulaire; ovules géminés, appendus collatéralement à l'axe central; style simple; stigmate indivis. Le fruit est un drupe à trois pyrénes dont deux avortent habituellement.

PROTIER DE JAVA. *Protium Javanicum*, Burm. C'est un arbre balsamifère, dont les feuilles sont alternes, imparipinnées, composées de folioles opposées, inéquilatères, très-entières, à points pellucides; les fleurs sont petites, pédicellées, pourvues de bractées et réunies en panicules axillaires.

PROTO. MOLL. Genre de Coquilles, qui paraît institué par DeFrance, pour une espèce probablement vivante, qui lui fut donnée par Maraschini, ainsi qu'une autre fossile des environs de Bordeaux. Caractères : coquille

univalve, turriculée, pointue au sommet, sans columelle apparente, à ouverture arrondie, presque inférieure, et formée par la réunion du bord gauche, qui, passant circulairement au bord droit, va se terminer plus haut, vers le milieu du dernier tour. Blainville, dans son *Traité de Malacologie*, a adopté ce genre, qu'il a justement placé près des Turritelles et des Scallaires. Voici les deux espèces décrites par DeFrance : — *PROTO DE MARASCHINI*, Def., *Dict. des Scienc. nat.*, t. XLIII, fig. 1; *Proto alene*, *Proto terebralis*, Blainv., *Traité de Malac.*, pl. 51 bis, fig. 1. — *PROTO TURRITELLE*, *Proto Turritella*, Def., *Dict.*, Atlas, fig. 1, a; *Turritella Proto*, Bast., *Mém. Géol. sur Bord.*, pl. 1, fig. 7.

PROTO. CRUST. V. PROTON.

PROTOCOCCUS. BOT. Genre d'Hydrophytes, proposé par Agardh, dans son *Systema Algarum*, pour des globules qui colorent quelquefois la neige en rouge, ou qui recouvrent souvent les murs d'une couche verte. Les caractères assignés à ce genre paraissent encore fort incertains.

PROTOGYNE. GÉOL. C'est à Jurine que l'on doit l'établissement de cette espèce de Roche talqueuse, à texture granitoïde, essentiellement composée de Feldspath, de Talc et de Quartz, dans laquelle le Feldspath est ordinairement le principe dominant. Elle est remarquable par sa grande ténacité. Le Feldspath y est souvent rougeâtre; le Quartz gris et le Talc, qui est presque toujours à l'état compacte ou chloriteux, communique à la Roche une teinte verdâtre. Cette Roche est peu sujette à la décomposition; elle contient peu de minéraux accidentels : on y a observé, mais rarement, du Sphène, des Pyrites de Fer, du sulfure de Molybdène, etc. La Protygyne est stratifiée d'une manière distincte; elle ne renferme presque point de filons, mais des couches subordonnées de Talc schistoïde, de Pétozilix, de Diorite, etc. Elle paraît appartenir à la partie supérieure des terrains talqueux, et se montre dans deux localités principales, en Corse (au Violo), et dans les Alpes du Mont-Blanc (au Pormenaz, vallée de Servoz; au Talétre). V. **ROCHES ET TERRAINS.**

PROTON. *Proto.* CRUST. Genre de l'ordre des Lœmodipodes, famille des Filiformes, établi par Leach, et ayant pour caractères : dix pieds disposés en une série continue depuis la tête jusqu'au dernier anneau inclusivement; corps terminé par deux ou trois articles qui forment une sorte de queue : un appendice à la base des pieds de la deuxième paire et de ceux des paires suivantes. Femelles portant leurs œufs dans une poche formée d'écaillés rapprochées, et placée sous les deuxième et troisième segments du corps.

PROTON PÉDIAIRE. *Proto pedatum*, Desm., Latr.; *Squilla pedata*, Mull., *Zool. Dan.*, tab. 101, fig. 1 et 2; *Cancer pedatus*, Montagu, *Trans. Linn.*, t. XI, pl. 2, fig. 6. On trouve cette espèce sur les côtes de France.

PROTONEMA. BOT. Genre de Champignons hyphomycètes, établi par le professeur Agardh. Ce genre paraît être le même que l'*Herpotrichum* de Fries. V. **HERPOTRIQUE.**

PROTONIE. *Protonia.* CRUST. Nom donné par Raffinesque (Précis des Découvertes somiologiques) à un

genre de Crustacés dont les caractères sont encore peu connus.

PROTONOPSIS. REPT. Ce genre créé par Bartou dans la famille des Urodèles, pour un individu qu'il a nommé *Protonopsis horrida*, a été réuni au genre *Ménopome* de Harlan.

PROTONOTAIRE. OIS. Espèce du genre Sylvie. V. ce mot.

PROTOPHYLLE. *Protophyllum.* BOT. Même chose que feuille séminale.

PROTOSPHÆRIA. BOT. Ce genre formé par Turpin, qui le compose de globules élémentaires de la plus grande simplicité, montrant l'origine des tissus cellulaires, se rapporte entièrement au genre *Chlorococcum* de Gréville. V. **CHLOROCOQUE.**

PROUSTIE. *Proustia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Lagasca (*Amenid. nat. de las Espan.*, vol. 1, p. 53), qui l'a placé dans sa tribu des Chenanthophores. Caractères : involucre imbriqué, à folioles petites et obtuses; cinq fleurons tous hermaphrodites et à deux lèvres : l'extérieure tridentée, l'intérieure bidentée; aigrette poilue, denticulée, sessile; réceptacle nu et étroit.

PROUSTIE A FEUILLES DE POIRIER. *Proustia Pyrifolia*, De Cand., *Ann. du Mus.*, vol. 19, pl. 12. C'est un arbrisseau à rameaux cylindriques, un peu tomenteux vers leur partie supérieure, à feuilles opposées ou alternes, pétiolées, cotonneuses en dessous, lisses, entières, ovales et mucronées au sommet; à fleurs disposées en grappes courtes au sommet de pédoncules axillaires. Chili.

PROUSTITE. MIN. Variété de la mine d'Argent sulfuré antimonière. V. **ARGENT.**

PROVENZALIA. BOT. (Petit.) Synonyme de *Calla palustris*. V. **CALLE.**

PROX. MAM. Mac-Leay a proposé, sous ce nom, la création d'un genre nouveau, dans la famille des Cervidés, pour le *Cervus Mundjac* ou *Muntjac*. V. **CERF.**

PROYER. OIS. Espèce du genre Bruant.

PROZETIA. BOT. (Necker.) Syn. de *Pouteria* d'Aublet.

PRUINE. *Pruina.* BOT. Poussière glauque, répandue sur différentes parties des plantes, principalement sur différents fruits.

PRUNE. BOT. Fruit du Prunier, dont les variétés sont innombrables. On a étendu improprement ce nom de Prune à beaucoup d'autres productions végétales.

PRUNE DE REINE-CLAUDE. MOLL. Ce nom d'une variété de Prunes est devenu, dans le langage vulgaire et marchand, celui de l'*Ampularia guinaica*. V. **AMPULAIRE.**

PRUNELLA. OIS. L'un des synonymes de Fauvette brune ou Mouchet.

PRUNELLE. *Prunella.* BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., primitivement nommé *Brunella* par Tournefort. Caractères : calice nu pendant la maturation, à deux lèvres : la supérieure grande, plane, à trois dents et presque tronquée au sommet, l'inférieure bilobée; tube de la corolle renflé vers l'orifice, son limbe à deux lèvres : la supérieure concave, inclinée vers l'entrée du tube, l'inférieure

rière réfléchi vers le calice, et partagée en trois lobes obtus, celui du milieu large et crénelé. Les quatre étamines didyames ont leurs filets fourchus au sommet, l'une des pointes nue, l'autre portant une anthère. Le style s'élève du milieu des quatre parties de l'ovaire, et se bifurque au sommet.

PRUNELLE COMMUNE. *Prunella vulgaris*; *Brunella vulgaris*, Tournef. C'est une petite plante herbacée, à feuilles un peu velues, dentées ou pinnatifides, à fleurs bleues, rouges ou blanches, et disposées en capitule ou épi terminal serré, séparées entre elles par de larges bractées opposées, ciliées et colorées. En Europe, dans les bois et les prés.

PRUNELLE. ZOOL. Même chose que pupille. *V. ŒIL.*

PRUNELLES. BOT. Fruit du Prunellier.

PRUNELLIER. BOT. Espèce du genre Prunier.

PRUNIER. *Prunus.* BOT. Genre de plantes de la famille des Rosacées, tribu des Drupacées. Les anciens botanistes, et en particulier Tournefort, considéraient comme autant de genres distincts, les Pruniers (*Prunus*), les Cerisiers (*Cerasus*), et les Abricotiers (*Armeniaca*); mais Linné crut devoir réunir en un seul ces trois genres, et lui conserva le nom de *Prunus*. Cependant Jussieu rétablit les trois genres de Tournefort, et son exemple a été suivi par presque tous les botanistes modernes. Le genre Prunier peut être caractérisé de la manière suivante : son calice est monosépale; le tube est subcampanulé, tapissé sur toute sa face interne par un disque pariétal, peu épais; le limbe a cinq divisions réfléchies; la corolle est composée de cinq pétales égaux et étalés; les étamines sont en grand nombre, insérées à la partie supérieure du tube calicinal; l'ovaire est sessile, ovoïde, uniloculaire, contenant deux ovules suspendus et collatéraux; le style se termine par un stigmate simple, et le fruit est une drupe à peau lisse, glabre, toujours glauque, contenant un noyau osseux, rugueux, comprimé, et ayant son bord aigu, creusé d'un sillon. Les Pruniers sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, pétiolées, simples, munies de deux stipules à leur base. Les fleurs sont blanches, s'épanouissant avant les feuilles, et portées sur des pédoncules axillaires et uniformes.

PRUNIER ÉPINEUX ou **PRUNELLIER.** *Prunus spinosa*, L. Cette espèce est extrêmement commune en Europe, dans les haies et les bois. Ses fleurs sont petites et très-nombreuses; ses rameaux sont terminés en pointe roide et aiguë; ses fruits sont petits et excessivement âpres. C'est avec ces fruits non mûrs que l'on prépare en Allemagne un extrait astringent connu sous le nom d'*Aca-cia nostras*.

PRUNIER de BRIANÇON. *Prunus Brigantiae*, Vill., Fl. Dauph., 3, p. 555. Cette espèce, qui croît dans les Alpes du Dauphiné, a ses fruits jaunâtres, fades et peu agréables; on retire de leur amande une huile grasse, légèrement amère, et qu'on emploie aux mêmes usages que l'huile d'olive : elle est connue sous le nom vulgaire d'*Huile de Marmotte*.

PRUNIER CULTIVÉ. *Prunus domestica*, L. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui paraît originaire de la Syrie, mais qui est naturalisé en Europe depuis un temps immémorial, et qui par suite de la culture a

produit dans les vergers un grand nombre de variétés, relatives à la forme, au volume, à la couleur et à la saveur des fruits. Ces variétés sont à fruits violacés ou à fruits jaunâtres ou verdâtres; parmi les premières, on distingue : la Prune de Monsieur, le gros Damas, la Reine-Claude violette, la Royale de Tours, la Couetschen, etc. Au nombre des secondes, on trouve : la Reine-Claude, la Mirabelle, la Sainte-Catherine, etc. Le Prunier est un arbre assez rustique, qui s'accommode des différentes sortes de terrains, pourvu qu'il ne soit pas trop glaiseux ni trop sablonneux. De même que la plupart des autres arbres fruitiers, une terre franche et légère est celle où il prospère le mieux; l'exposition du levant ou même du midi sont celles qui lui sont le plus favorables. Les Pruniers se multiplient de deux manières, par les semis ou par le moyen des rejetons qui se développent auprès des vieux pieds. Toutes les variétés se conservent et se propagent par la greffe.

Lorsque les Prunes sont parvenues à leur maturité parfaite, les bonnes variétés, comme la Reine-Claude, la Mirabelle, la Sainte-Catherine, forment un des meilleurs fruits; leur saveur douce et sucrée est rendue encore plus agréable par un arôme délicat; aussi en fait-on une très-grande consommation pendant les chaleurs de l'été. Cependant, mangées en trop grande quantité, elles finissent par devenir laxatives, et occasionnent souvent des diarrhées opiniâtres. Ces fruits ont le très-grand avantage de pouvoir être conservés pendant l'hiver : séchés au soleil, après avoir été passés au four, ils forment les Pruneaux qui sont à la fois un aliment et un médicament; ceux qu'on prépare avec les grosses espèces, comme la Sainte-Catherine, la Reine-Claude, la Couetschen, ont une saveur agréable et sucrée, et on les sert sur les tables au dessert. Les meilleurs viennent de la Touraine et des environs d'Agen. La saveur douce et sucrée des Prunes parvenues à leur maturité complète, annonce en elles l'existence du sucre qui y est en quantité assez notable pour que quelques chimistes aient proposé de l'en extraire. On ne s'étonnera donc pas que dans quelques pays, en Alsace, par exemple, on retire des Prunes, par la fermentation, une très-grande quantité d'alcool qui y est employé aux mêmes usages que celui qu'on extrait du vin. On voit souvent suinter du tronc et des grosses branches des vieux Pruniers une matière visqueuse, qui se sèche, se durcit et forme une véritable gomme; cette gomme indigène est peu soluble dans l'eau, d'une saveur douce et fade.

Indépendamment des espèces mentionnées ci-dessus, on cultive encore dans les jardins d'agrément les suivantes : Prunier à fleur de Cerisier, *Prunus Chamæcerasus*, L.; Prunier couché, *P. prostrata*, Labill.; Prunier de la Chine, *P. Sinensis*, L.; Prunier cotonneux, *P. incana*, etc.

PRUNIER D'AMÉRIQUE. BOT. Un des noms vulgaires de l'acquier, *Chrysobalanus Icaco*, L.

PRUNNÉRITE. MIN. Ce minéral a été trouvé aux îles Féroë; il a beaucoup de ressemblance avec l'Apophyllite des mêmes contrées; mais il contient plus de Silice et cristallise d'une manière différente.

PRUNUS. BOT. *V. PRUNIER.*

PRUSSIATE DE FER NATIF. MIN. Nom vulgaire du Fer phosphaté bleu. *V. FER.*

PRUSSIQUE. MIN. *V. HYDROCYANIQUE* à l'article ACIDE.
PRUYER. OIS. *V. PROYER.*

PRYCK ou PRYCKA. POIS. Pour Pricka. *V. PÉTRO-MYZON.*

PRYPNE. *Prypnus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes longues, minces, coudées, composées de douze articles obconiques, dont les premiers les plus longs, les autres fort courts, à l'exception de la massue formée des cinq derniers, et qui est allongée et ovale; trompe assez courte, assez épaisse, presque cylindrique, carénée et sillonnée en dessus; yeux arrondis ou ovalaires et déprimés; corselet tronqué aux deux extrémités, lobé en arrière des yeux, arrondi sur les côtés; écusson petit, triangulaire; élytres ovales-allongées et soudées. Schoenherr admet dans ce genre six espèces, dont quatre du cap de Bonne-Espérance et deux de la Nouvelle-Hollande.

PRYPNE A CINQ NOEUDS. *Prypnus quinquenodosus*, Schoen. Son corps est allongé, ovale, noir, couvert de petites écailles d'un brun cendré; le rostre est marqué de deux sillons; le corselet est rugueux et tuberculeux, canaliculé; les élytres sont striées et ponctuées, avec cinq nodosités placées vers leur extrémité. De l'Australie.

PSACALIER. *Psacalium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Adénostylées, établi par H. Cassini sur le *Caculia peltata* de Kunth, *Nov. Gen. et Spec. Plant. æquinoct.*, vol. IV, p. 170, tab. 361. Ce genre est voisin de l'*Adenostyles*, dont il diffère principalement par les deux grandes bractées qui naissent immédiatement de la base de l'involucre. Il se distingue aussi du *Ligularia* de Cassini, par sa calathide sans rayons.

PSACALIER FELTÉ. *Psacalium peltatum*, Cassini. C'est une plante herbacée, haute de quatre à six pieds, dressée, rameuse, garnie de feuilles, les radicales longuement pétiolées et ayant leur limbe presque orbiculaire et pelté. Les calathides sont composées de fleurs verdâtres, et forment une panicule terminale, garnie de bractées ovales-oblongues, aiguës et entières. Mexique.

PSALIDIER. *Psalidium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charanontes, établi par Germar, et adopté par Schoenherr. Les caractères que Germar assigne à ce genre sont : rostre court; mandibules très-avancées; corps aptère; antennes plus courtes que la tête et le corselet.

PSALIDIER A MACROIRES. *Psalidium maxillosum*, Germar; *Curculio maxillosus*, Fab. Son corps est ovalaire, d'un noir foncé, brillant; le front a une profonde impression transversale entre les yeux; le rostre est profondément ponctué, avec une fossette dans le milieu; le corselet est légèrement chagriné, ponctué de même que les élytres; celles-ci sont en outre striées, avec les intervalles granuleux. Taille, quatre lignes. Allemagne.

PSALIDOGNATHE. *Psalidognathus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prionides, institué par Gray, avec les caractères suivants : corps assez long; tête penchée en avant, sillonnée entre les yeux et dilatée latéralement en une pointe robuste; mandibules dentelées au côté interne, presque verticales, courbées en dessous et croisant l'une sur l'autre; palpes maxillaires excessivement longues, dépassant la tête de sa longueur, ayant leur premier article très-court, le deuxième deux fois aussi long que le premier, grêle à sa base, mais très-renflé à son extrémité; le troisième entier, plus court que le premier, le dernier assez grêle à sa base, mais très-élargi et comprimé à son extrémité qui est tronquée et canaliculée; palpes labiales n'atteignant guère que la longueur des trois premiers articles des maxillaires; antennes un peu plus longues que le corps, dans les mâles : premier et deuxième articles très-gros, le troisième fort long, avec une petite épine de chaque côté; corselet armé latéralement de quatre épines : les trois antérieures très-robustes, la dernière fourmée par l'angle postérieur, et très-petite; élytres se rétrécissant vers le milieu dans les mâles et s'élargissant dans les femelles, armées d'une épine sur chaque épaule et chez les mâles d'une seconde à l'angle sutural; pattes assez longues; jambes antérieures des mâles dilatées et creusées en cuiller, garnies de poils intérieurement.

PSALIDOGNATHE DE FRIEND. *Psalidognathus Friendii*, Gray. Son corps est entièrement d'un beau vert doré; les mandibules et la tête sont fortement chagrinées, cette dernière creusée et sillonnée entre les yeux; antennes d'un beau vert, à l'exception des trois derniers articles qui sont noirs; corselet très-rugueux, ayant ses bords latéraux relevés ainsi que ses épines; élytres dépassant l'abdomen chez le mâle, et laissant son extrémité à découvert chez la femelle, bordées latéralement, fortement chagrinées et presque rugueuses; elles ont, chez le mâle, trois lignes longitudinales élevées, s'oblitérant à la base et à l'extrémité; pattes vertes, avec les jambes antérieures du mâle garnies intérieurement de poils grisâtres; tarses bruns. Taille, deux pouces. On trouve quelquefois des individus dont la couleur est bleue. De la Colombie et du Pérou.

PSALIDOMYIE. *Psalidomyia*. INS. Diptères. Genre de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Doumerc, pour un insecte observé sur les galets couverts des fucus qui garnissent les rives de la Manche. Caractères : tête demi-sphérique; yeux assez grands; antennes très-courtes, insérées entre les yeux, composées de trois articles dont le premier grenu, le deuxième cupuliforme, garni de poils longs sur les bords, et en outre un plus long et redressé, le troisième lenticulaire et un peu comprimé, terminé par une longue soie, lisse et biarticulée; hypostome lisse, dirigé obliquement en bas, vers la bouche; ouverture buccale grande, ovale, garnie sur les côtés de quelques poils; trompe rétractile, charnue, triangulaire, comprimée et bilabiée; palpes petites, ovales, allongées, de deux articles égaux; corselet plat en dessus, lisse, coupé droit antérieurement, arrondi sur les côtés et en arrière, muni à chacun de ses angles d'un tuber-

cule assez gros, le tout garni de poils roides et isolés; écusson médiocre; ailes étroites et assez longues, nervurées, à très-peu de chose près, comme celles des Scatophages; cuillerons petits, bordés et velus; balanciers assez grands, nus et en forme de raquette; corps de forme allongée; pattes de moyenne longueur, assez grêles; jambes intermédiaires et postérieures garnies de quatre épines droites; tarsi ciliés, munis de deux crochets entre lesquels il y a deux grosses pelotes velues.

PSALIDOMYIE FUCICOLE. *Psalidomyia fucicola*, Doum. Tête rousse, brune en dessus; antennes et pieds roussâtres; corselet noirâtre, avec trois lignes grises; abdomen d'un noir soyeux; ailes hyalines, roussâtres à leur base. Taille, quatre lignes.

PSALLIOTA. BOT. V. AGARIC.

PSALTRIE. *Psaltria*. ois. Genre de l'ordre des Insectifères, institué par Temminck, pour un très-petit Oiseau de l'île de Java, qui offre pour caractères: bec extrêmement court, obtus, gros et bombé; mandibule supérieure trigone, courbée, à arête vive, l'inférieure à peu près de la même grosseur, un peu bombée en dessous; narines basales, latérales, entièrement cachées par les plumes du front; ailes courtes, arrondies, avec la première rémige de moyenne longueur, et les deux suivantes un peu plus courtes que les autres; queue très-longue, un peu étagée; pieds à tarse long; le doigt postérieur le plus fort; l'externe soudé jusqu'à la seconde articulation. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, et c'est après l'Oiseau-Mouche Pygmée, le plus petit de tous les êtres emplumés; la grosseur de son corps égale à peine celle d'un Hanneçon. Ces Oiseaux vivent en petites troupes dans les buissons, et se rappellent par un petit cri, sans cesse répété.

PSALTRIE MIGNONE. *Psaltria exilis*, Tem., Ois. col., pl. 600, fig. 4. Parties supérieures brunâtres, avec un glacé de bleu azuré pâle; sommet de la tête, côtés et devant du cou bruns; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures d'un blanc grisâtre, lavé de violet. Bec noir; pieds jaunes. Taille, un pouce et demi, jusqu'à la naissance de la queue qui a presque la même longueur.

PSAMATHE. CRUST. Nom donné par Raffinesque à un nouveau genre de l'ordre des Isopodes, dont les caractères sont encore peu connus.

PSAMATOTE. *Psamatotus*. ANNÉL. Guettard a formé sous ce nom un nouveau genre de Fossiles, qui paraît devoir être rapporté au genre Hermelle de Savigny. Ce dernier n'hésite pas à le regarder comme l'analogue de son *Hermella alveolata*. V. HERMELE.

PSAMME. *Psamma*. BOT. Palisot-Beauvois a nommé ainsi un genre de la famille des Graminées, qu'il a établi pour l'*Arundo arenaria*, L., distinct des autres Roseaux par la présence d'une seconde fleur rudimentaire, placée entre les poils qui accompagnent la glume. Les autres caractères assignés à ce genre par Beauvois sont: épi composé, dressé, cylindrique; glumes submutiques, plus longues que les paillettes qui sont mucronées, avec le sommet échancré; deux squammes lancéolées, subulées; ovaire turbiné, presque trigone;

style à trois divisions; trois stigmates plumoux; semence libre, semblable à l'ovaire; corcule terminal. Ce genre a reçu presque en même temps de Host, le nom de *Ammophila*.

PSAMME DES SABLES. *Psamma arenaria*, Beauv.; *Arundo arenaria*, L. Ses racines sont très-longues et rampantes; la tige est droite, simple, cylindrique, haute de trois ou quatre pieds, dure, articulée, garnie à sa base de feuilles nombreuses, fasciculées, d'un vert blanchâtre, striées, très-longues, aiguës. Les fleurs forment une panicule terminale. Sur les côtes méridionales de l'Europe.

PSAMMÉCIE. *Psammæcius*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachéliés, tribu des Pyrochroïdiens, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères: antennes allant en diminuant de grosseur jusqu'à l'extrémité: premier article grand, les suivants coniques, le neuvième et dixième plus larges, triangulaires, le dernier en bouton ovalaire; palpes maxillaires terminés par un grand article triangulaire; labre carré, membraneux; mandibules fortes, arrondies et pointues; mâchoires velues et bilobées, avec le lobe externe grand et obtus, l'interne petit et aigu; menton petit; corps un peu déprimé; élytres allongées, presque cylindriques; pattes longues; tarsi ayant des pelottes arrondies sous les trois premiers articles.

PSAMMÉCIE BIPONCTUÉ. *Psammæcius bipunctatus*, Latr.; *Anthicus bipunctatus*, Fab. Il est d'un brun ferrugineux; ses élytres sont jaunes, avec un point noir sur chacune d'elles. Taille, une ligne. On trouve cet insecte en Allemagne.

Lepelletier-St.-Fargeau a proposé l'établissement d'un autre genre *Psammæcius*, dans l'ordre des Hyménoptères Fouisseurs, famille des Crabronites, tribu des Gorytes, pour un insecte bien distinct des *Gorytes* de Latreille, des *Arpactus* de Jurine et des *Mellinus* de Fabricius, par ses antennes filiformes et composées d'articles courts et serrés, allant en grossissant vers le bout, jusqu'au neuvième, et par le suivant qui est échancré; en outre, la quatrième cellule cubitale est complète, les jambes postérieures sont épineuses et arquées. Le type de ce genre serait le *Gorytes latifrons*, de Spinola, que Lepelletier appelle *Psammæcius punctulatus*. Il est long de quatre lignes, noir, avec le corselet bordé de brun-roussâtre, et les anneaux ou segments de l'abdomen bordés de brun testacé. Cet insecte habite l'Europe.

PSAMMÉQUE. *Psammæchus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Eupodes, tribu des Sagrides, institué par Boudier, avec les caractères suivants: antennes plus courtes que le corps, composées de onze articles, dont le premier allongé, cylindrique, et les autres allant en grossissant; tête triangulaire; mandibules à pointe simple, avec le côté externe arqué; palpes maxillaires plus grandes que les labiales, composées de quatre articles dont le dernier est plus grand, en masse triangulaire; les labiales de trois articles; labre membraneux, transversal, arrondi sur les côtés, légèrement échancré au bord antérieur; menton corné et transversal; languette presque cornée, mem-

braneuse, un peu plus large en haut; yeux saillants; corselet étroit, presque cylindrique, rétréci postérieurement; écusson petit et triangulaire; élytres légèrement bombés, recouvrant l'abdomen, qui est allongé; pattes courtes et fortes; tarsi garnis inférieurement de pelotes, le pénultième article fortement bilobé. Ce genre paraît identique avec le genre *Psammæcius* de Latreille.

PSAMMÉTIQUE. *Psammeticus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, établi par Latreille sur quelques insectes du Chili, et dont les caractères sont : antennes de onze articles, dont le premier très-court, en massue, caché en partie par le bord dilaté de la tête, le deuxième encore plus court; le troisième obconique, presque aussi long que les trois suivants réunis, les autres subglobuleux, allant en diminuant de grosseur et de longueur; tête oblongue, rétrécie en avant et en arrière des yeux qui sont lunulés; palpes subfiliformes, avec l'article terminal des maxillaires très-légèrement comprimé; mâchoires à lobe interne étroit, presque droit et terminé par un crochet corné; languette transverse, mince et submembraneuse sur les bords, cachée par le menton qui est épais, échancre antérieurement, se rétrécissant vers la base; prothorax guère plus long que la tête, et d'une longueur presque égale à sa largeur, rétréci en arrière, avec ses quatre angles avancés et prolongés en dents triangulaires; corps ovalaire; flanc des élytres sinueux en dessus, s'élargissant en segment de cercle au centre, avec de petites stries transverses; saillie postérieure de l'écusson courte; pattes et tarsi filiformes.

PSAMMÉTIQUE A CÔTES. *Psammeticus costatus*, Guér. Il est d'un noir obscur; tête ponctuée en avant, tuberculée au milieu et en arrière; élytres généralement terreuses, à suture élevée, marquées chacune de huit côtes raboteuses. Taille, six à sept lignes. Du Pérou.

PSAMMITE. GÉOL. Ce nom, qui veut dire Corps arénacé ou Grès, a été donné par Haüy au Grès intermédiaire ou à la Grauwacke commune, qui est un assemblage de grains de Quartz, de Phyllade, de Mica, agglutinés mécaniquement par un ciment ordinairement de la nature du Phyllade, et qui est tantôt à gros grains, et tantôt à grains fins. Elle comprend comme variété la Grauwacke schisteuse (*Grauwacken-Schiefer*), qui renferme accidentellement du carbonate de Chaux sous la forme de veines parallèles ou irrégulières. Brongniard, au contraire, donne le nom de Psammite aux différents Grès mélangés, quelle que soit leur position géognostique, dont la composition est analogue à celle du Grès des houillères, et qui sont un assemblage de grains de Quartz et de parcelles de Mica, réunis par une petite quantité d'Argile. Le Grès des houillères (Grès micacé ou friable de plusieurs géologues; Métaxite d'Haüy) forme, dans sa Classification des Roches, le type de cette espèce, sous le nom de Psammite commune; la plupart des Grès rouges à petits grains, et quelques-uns des Grès bigarrés des Allemands, composent son Psammite rougeâtre; enfin, plusieurs des

Grauwacken-Schiefer forment une troisième variété qu'il nomme Psammite schistoïde. V. les mots GRÈS et TERRAINS.

PSAMMITES ET PSAMMIUM. MIN. Forster, dans son Onomatologie, emploie ces noms comme synonymes du mot Grès. V. PSAMMITE.

PSAMMOBIE. *Psammobia*. MOLL. Genre d'Acéphales testacés, intermédiaire aux genres Telline et Solen, institué par Lamarck qui le caractérise ainsi : coquille ovale, allongée d'avant en arrière, ou oblongue, à bords non parallèles, assez comprimée, un peu hâillante, subinéquivalve, à sommets peu marqués, légèrement inclinés en arrière; corselet assez bien indiqué par un pli régulier; une dent cardinale sur la valve droite, se logeant entre deux autres de la gauche; ligament court, bombé et complètement extérieur; deux impressions musculaires distantes, outre une troisième plus petite, un peu avant le sommet; impression paléale très-large et très-profondément excavée en arrière. Lamarck décrit dix-huit espèces de Psammobies; elles habitent toutes les mers. Leur nom indique l'habitude qu'elles ont de vivre enfoncées dans le sable.

PSAMMOBIE VERGETÉE. *Psammobia virgata*, Lam. Le fond de la coquille est blanc, il est peint de rayons roses; la forme est ovale, subangulaire postérieurement et traversée par des rugosités assez épaisses. De l'Océan indien.

PSAMMOCHARE. INS. V. POMPILE.

PSAMMOCHLOA. BOT. L'une des sections du genre *Elymus* de Linné.

PSAMMOCOLE. *Psammocola*. CONC. Ce genre, créé par Blainville, ne diffère pas suffisamment du genre Psammobie de Lamarck; aussi la plupart des conchyliologues ne l'ont-ils pas adopté.

PSAMMODE. *Psammodes*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, établi par Kirby. Caractères : labre échancre; lèvres bifides; ses lobes divergents; mandibules se touchant l'une et l'autre par leur extrémité, bidentées; mâchoires écartées à leur base; palpes filiformes, les maxillaires allongées; menton en trapèze; antennes grêles, un peu en massue; cette massue composée de trois articles; corps ovale-oblong.

PSAMMODE A LONGUES ANTENNES. *Psammodes longicornis*, Kirby. Elle est noire, allongée et aplatie; son corselet est lisse; ses élytres sont raboteuses. Du cap de Bonne-Espérance.

PSAMMODIE. *Psammodius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Coprophages, établi par Gyllenhal (Ins. suc., 1826), et auquel il donne pour caractères : mandibules cornées, arquées et dentées; mâchoires courtes, cylindriques, armées d'une dent intérieure; lèvres ovales, obtuses et un peu échancre; corps petit, ovale-oblong, entièrement convexe; écusson distinct; chaperon court, large, convexe et transverse.

PSAMMODIE PORCICOL. *Psammodius porcicollis*, Gyll. *Aphodius porcicollis*, Illig. Il est ovale, globuleux et brun; son corselet a des rides transversales et il est d'une nuance plus foncée que les élytres; celles-ci offrent de très-fortes côtes longitudinales, dont les in-

intervalles sont ponctués. Taille, deux lignes. Midi de l'Europe.

PSAMMODROME. *Psammodomus*. REPT. Genre de Sauriens, établi par Ch. Bonaparte, dans la famille des Lacertides, pour un reptile nouveau qu'il a découvert aux environs de Marseille et qu'il a nommé Psammodrome cendré. *Psammodomus cinereus*. Il a quatre pouces trois lignes de la pointe du museau à l'extrémité de la queue; la tête est triangulaire, sans renflement sur les tempes; l'ouverture de la bouche se prolonge jusque sous le bord postérieur des yeux; la plaque frontale se rétrécit un peu au sommet, l'occipitale est petite et trapézoïde; l'interpariétale est à peine plus grande et presque rhomboïdale; les plaques sous-maxillaires sont au nombre de quatre de chaque côté; une sorte de collier est formé par neuf ou dix écailles paraboliques; les lamelles abdominales sont disposées en six séries longitudinales; les écailles du dos sont grandes, lancéolées et carénées; les pores fémoraux, au nombre de treize, sont petits et presque point relevés; les pattes sont grêles et de forme arrondie, les postérieures plus fortes que les antérieures. La couleur générale est un cendré métallique, uniforme, quoique à reflets bien prononcés; les parties inférieures sont d'un blanc crénelé.

PSAMMOMYTE. *Psammomys*. MAM. Ruppel, dans la relation de son voyage en Nubie, a donné ce nom à un genre de Rongeurs, dont les caractères sont : seize dents, huit supérieures dont deux incisives et six molaires; huit inférieures où sont également deux incisives et six molaires; rostre aigu, comprimé antérieurement, obliquement tronqué au bout; labre entier; point de poches buccales; oreilles médiocres, arrondies; corps couvert de poils très-souples et doux; queue plus courte que le corps et bien fournie; pieds ambulatoires : les antérieurs ont quatre doigts, avec une verrue tenant lieu de pouce; les postérieurs en ont cinq armés d'ongles en faux. L'espèce qui a servi de type à ce genre a reçu le nom de *Psammomys obesus*; elle se trouve uniquement dans les localités sablonneuses d'Alexandrie et de ses environs; elle se creuse des trous dans le sable, vit en communauté, sort le soir pour chercher sa nourriture qui consiste en racines, n'entre jamais dans les habitations, et fait, d'après les apparences, un sommeil hibernant. Longueur du corps, la queue y comprise, onze pouces.

Un autre genre *Psammomys*, dont la dénomination sera vraisemblablement changée, parce que la création de ce genre est postérieure à l'autre, a été publié par J. Leconte, dans le troisième volume des Annales du Lycée d'histoire naturelle de New-York, p. 152. En voici les caractères : dents incisives subexsertes; les supérieures larges, égales, tranchantes et cestrifformes; molaires rugueuses, contiguës, lamelleuses, difficiles à distinguer, trois de chaque côté, les supérieures presque égales, les inférieures inégales et les postérieures les plus petites; rostre court et un peu obtus; rhinarion assez large et cartilagineux; narines s'ouvrant latéralement; yeux petits; oreilles petites et cachées par les poils; mammelles placées sur le ventre; pieds distincts, ambulatoires, à cinq doigts dont les extérieurs plus courts; pouce très-court; ongles en faux.

L'espèce unique, *Psammomys pinetorum*, vit dans les forêts de Pins des États-Unis, où on la connaît sous le nom de Ground-Mouse, parce qu'elle vit sous terre, dans des galeries qu'elle se creuse. Elle se nourrit principalement de racines; son poil est court, brun en dessus, cendré en dessous, avec les pieds nuancés de rouge. Taille, trois pouces.

PSAMMOPHIDE. *Psammophis*. REPT. Genre d'Ophiidiens, de la tribu des Serpents proprement dits, établi par Boyé pour deux espèces de l'Archipel indien, qu'il a nommées l'une *Psammophis cerasogaster*, l'autre *Psammophis nigrofasciatus*. La première est d'un fauve pâle, à reflets dorés, couverte en dessus d'écailles hexagones ou rhomboïdales, à sommets carénés, en dessous d'écailles semblables mais lisses, et d'un rouge de cerise, bordé de chaque côté par une ligne d'un jaune brillant. La seconde est en dessus d'un jaune-rougeâtre, orné de larges bandes transversales noires et de deux lignes dorsales de la même couleur, avec des points noirs dans les interstices; le dessous est blanc.

PSAMMOSAURUS. REPT. Fitzinger a proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau, dans la famille des Sauriens, et dont le type serait la *Lacerta nilotica*, L. F. TUPINAMBI.

PSAMMOSTEUM. MIN. Synonyme d'Ostéococle.

PSAMMOTÉE. *Psammotea*. CONCA. Lamarck a formé sous ce nom un genre de Coquilles bivalves, qu'il a placé entre les Tellines et les Solens, mais qui en diffère parce que le système d'engrenage ne consiste qu'en une seule dent cardinale sur chaque valve. Du reste, ce genre est trop faiblement caractérisé pour que l'on se soit décidé à le séparer du genre Psammobie.

PSAMMOTERME. *Psammoterma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Mutillaires, établi par Latreille aux dépens du genre *Mutilla* de Fabricius. Le genre nouveau se distingue parfaitement en ce que les antennes sont pectinées, au moins dans les mâles; en outre, les ailes ont trois cellules cubitales, dont la première et la seconde reçoivent chacune une nervure récurrente.

PSAMMOTERME FLABELLÉ. *Psammoterma flabellata*, Latr.; *Mutilla flabellata*, Fab. Son corps est noir; ses antennes sont de cette dernière couleur, avec leurs dentelures fort longues; le thorax a sa moitié antérieure d'un rouge terne en dessus, et les paraptères de la même couleur; les ailes sont brunes, tirant sur le violacé; les pattes sont noires, ainsi que l'abdomen; le premier et le troisième segment de celui-ci sont bordés d'une ligne blanche formée par des poils courts et très-fins. Du cap de Bonne-Espérance.

PSAMMOTROPHE. *Psammotropha*. BOT. Ce genre de la famille des Caryophyllées, a été institué par Édouard Fenzl, dans sa monographie des Mollugines en partie aux dépens de celles-ci et avec les caractères suivants : calice à cinq divisions ovales et pétaloïdes sur les bords; corolle et parastèmes nuls; cinq étamines alternes avec les sépales ou divisions du calice, soudées par leur base et formant une sorte de cupule membraneuse, hypogyne; anthères très-petites, globuleuses; ovaire à trois ou cinq loges, renfermant cha-

cune un ovule attaché au milieu d'un placentaire central par un funicule umbilical; style distinct, divisé au delà de la moitié de sa longueur, en trois ou cinq parties, couronné par des ramifications stigmatées, filiformes et roulées; capsule ordinairement monosperme par l'avortement des loges, à trois ou cinq côtes aiguës, papyracée, déhiscente jusqu'au milieu, par les angles des valves; semences globuleuses ou granuleuses. La Mollugine quadrangulaire, originaire du cap de Bonne-Espérance, est le type du genre *Psammotrophe*; Fenzl y ajoute une espèce nouvelle :

PSAMMOTROPHE ANDROSACÉE. *Psammotropha androsacea*, Fenzl. C'est un arbrisseau peu élevé et touffu, à rameaux di ou trichotomes, nodoso-géniculés; ses feuilles sont linéaires ou lancéolées, à bords assez épais, aristato-mucronées, moins abondantes aux internœuds supérieurs, serrées, nombreuses et presque verticillées aux internœuds inférieurs, persistantes, assez souvent réfléchies. Les fleurs sont réunies en ombelles sessiles à l'extrémité des tiges ou des rameaux. On la trouve au cap de Bonne-Espérance.

PSAMMOTRUPE. *Psammotrupes*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Guérin, avec les caractères suivants : antennes de neuf articles dont le premier fort allongé, le deuxième très-petit, les deux suivants plus longs et presque égaux, les cinquième et sixième courts, transverses, les trois derniers formant une massue allongée; corselet bordé latéralement de cils très-allongés, dirigés en avant; corps court et large; élytres à peine plus longues que le corselet, ovales et transverses; médiosternum allongé longitudinalement, avec les hanches des pattes intermédiaires portées fort en arrière, de manière à ce que ces pattes s'insèrent très-près des postérieures, qui sont elles-mêmes très-reculées; pattes antérieures sans tarsi; les intermédiaires et les postérieures pourvues de tarsi allongés, fortement ciliés des deux côtés, et dont le dernier article n'a point de crochets terminaux.

PSAMMOTRUPE A FRONT DENTÉ. *Psammotrupes icutifrons*, Guér. Il est d'un noir assez luisant; la tête est finement ponctuée, terminée en avant par deux cornes placées au milieu du chaperon, dirigées en avant, un peu divergentes et relevées vers leur extrémité. Taille, dix lignes. Amérique méridionale.

PSANACETUM. BOT. Genre établi par Necker aux dépens du *Tanacetum*, L. *V.* TANAISIE.

PSANCHUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Necker, a pour type le *Cynanchum viminale*, L. Robert Brown a rétabli le même genre sous le nom de *Sarcostemma*. *V.* ce mot.

PSARE. *Psarus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Latreille. Caractères : tête plus large que le corselet; hypostome tuberculé; antennes presque de la longueur de la tête, insérées sur un pédicule commun et frontal, composées de trois articles, les deux derniers comprimés, le deuxième plus long que le premier, le troisième guère plus long que le précédent, portant une soie dorsale simple, biarticulée; trompe longue, bilabée, canaliculée, se retirant dans la cavité de la bou-

che, renfermant, dans une gouttière supérieure, un sucoir de quatre soies et deux palpes linéaires, comprimées, adhérentes chacune à l'une de ces soies; yeux grands, rapprochés, mais sans se joindre, dans les mâles; trois petits yeux lisses, disposés triangulairement sur le front; écusson assez grand, arrondi postérieurement; ailes dépassant un peu l'abdomen, le recouvrant en partie, parallèles entre elles, sans cellule pédiforme; abdomen convexe en dessus, déprimé sur le dos, composé de quatre segments outre l'anus; pattes de longueur moyenne; crochets petits, leur pelote assez grande.

PSARE ABDOMINAL. *Psarus abdominalis*, Latr., Fab., Meigen, Dipt. d'Eur., t. III, p. 174, pl. 27, fig. 8-12; *Ceria abdominalis*, Coqueb., Ill. icon., tab. 23, fig. 9. La Mouche à antennes réunies, Geoffroy. Il est long de trois lignes, d'un noir bleuâtre, avec l'abdomen fauve au milieu et noir à la base et au bout. Europe.

PSARIS. ois. Synonyme de Bécarde.

PSAROIDE. *Psaroides*. ois. Vieillot a proposé sous ce nom un genre démembré des *Turdus* de Linné, que Temminck nomme *Pastor*, et Ranzani *Acridotheres*. Ce genre serait ainsi caractérisé : bec entier, droit, un peu grêle, comprimé par les côtés, fléchi vers le bout, pointu; mandibules égales; la supérieure formant un angle pointu entre les plumes du front. La première rémige la plus longue. Vieillot a créé ce genre pour recevoir l'Oiseau nommé MERLE ROSE, *Turdus roseus*, par Gmelin, et MARTIN ROSELIN, par Temminck. Depuis, dans la partie zoologique de la relation du Voyage de Bélanger, Lesson y a ajouté une seconde espèce qui a été trouvée par ce naturaliste-voyageur dans le Pégu. C'est l'espèce suivante qui a déjà été signalée à l'article Martin.

PSAROÏDE PÉGOUAN. *Psaroides peguanus*, Less. Plumes capitales courtes, serrées; d'un noir mat sur le sommet de la tête et sur l'occiput; cou d'un brun sale; plumes du manteau brunes, frangées de fauve; parties supérieures d'un gris jaunâtre et lustrées, les inférieures d'une nuance un peu plus rousse; ailes et queue brunes, avec des reflets d'un vert bronzé; elles sont blanches en dedans, avec une tache brune au centre de chaque plume; tectrices subcaudales brunes, frangées de jaunâtre, bec corné; tarsi jaunes. Taille, huit pouces.

PSARONIUS. MIN. Forster a proposé ce nom pour désigner le *Graustein* des Allemands. *V.* DOLÉRITE.

PSARUS. INS. *V.* PSARE.

PSATHURE. *Psathura*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., ayant pour type un arbuste originaire de l'île de Mascareigne, où il est connu sous le nom de *Bois cassant*. Les caractères de ce genre sont : un calice adhérent dont le limbe est étalé et à six lobes peu profonds, une corolle monopétale, subcampaniforme, à six divisions très-profondes et régulières, velues intérieurement; les six étamines sont un peu plus courtes que la corolle; le style est court, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est pyriforme, globuleux, ombiliqué, un peu strié longitudinalement, légèrement charnu, coriace, indéhiscent, à six loges monospermes. Ce genre est très-voisin de l'*Erihalis*. Le *Psathura borbonica*, Lamk., est un

arbusule à feuilles opposées, elliptiques, lancéolées, et à fleurs quelquefois polygames par avortement, disposées par petits corymbes axillaires.

PSATHYRA. BOT. *V. AGARIC.*

PSATUROCHÈTE. *Psaturochæta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre plus court que le disque, formé d'écaillés égales, disposées sur un ou deux rangs; réceptacle convexe, garni de paillettes lancéolées-linéaires, acuminées; corolles du rayon ligulées; celles du disque tubuleuses, avec le limbe à cinq dents ou lobes pubescents; stigmates des fleurs du disque terminés par un cône hispide, allongé, acuminé; akènes courts, aigus, tétragones, subcomprimés; aigrette du disque garnie de dix-huit soies inégales, fragiles et décidues; celles du rayon moins nombreuses et plus courtes.

PSATUROCHÈTE DE DRÉGÉ. *Psaturochæta Dregæi*. Planté herbacée, à tige presque cylindrique, marquée de six cannelures, à rameaux opposés et pubescents; ses feuilles sont opposées, pétiolées, scabres, triner-
vées, trilobées, avec le lobe intermédiaire plus long et plus aigu. Les fleurs sont jaunes. Afrique.

PSATUROSE. MIN. L'un des noms de l'Argent sulfuré antimoniaire. *V. ARGENT.*

PSECTRA. BOT. L'une des sections du genre *Echinops*, de Linné.

PSECTRASCÉLIDE. *Psectrascelis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Nyctérites, établi par Solier, avec les caractères suivants : antennes velues, composées de onze articles épais, larges et dilatés en dedans, où ils sont ciliés de poils assez longs et assez serrés; le premier est court, renflé, subcylindrique, le deuxième très-court, transverse, étranglé à sa base, les troisième et quatrième à peu près égaux en longueur et un peu plus longs que les autres, le dernier ovalaire, pédonculé, plus petit que le pénultième; tête rétrécie en trapèze antérieurement, et presque toujours accompagnée d'une touffe de poils de chaque côté, en avant des yeux; palpes maxillaires terminées par un article sécuriforme, les labiales sont filiformes, terminées par un article étroit, allongé, subcylindrique et tronqué à son extrémité; corselet trilobé postérieurement, cachant l'écusson; élytres un peu rétrécies à leur base; jambes velues, les antérieures subfiliformes, les postérieures sinueuses, brusquement et fortement renflées à l'extrémité, dans les mâles, garnies à la partie antérieure d'une brosse de poils courts et serrés; tarsi velus, à premier article plus court que le dernier; corps glabre.

PSECTRASCÉLIDE DISCICOLLE. *Psectrascelis discicollis*, Sol.; *Nyctelia discicollis*, Lacord. Elle est noire, assez brillante, ovale, couverte en dessus et sur les côtés des élytres de petits points enfoncés; corselet peu sensiblement trilobé, fortement rebordé latéralement, avec des cils assez serrés dans la moitié antérieure; abdomen très-lisse. Taille, cinq à six lignes. Du Chili.

PSEDERA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par

Necker, a pour type l'*Hedera quinquefolia*, L., plante vulgairement nommée Vigne-Vierge, et qui fait maintenant partie du genre Ampélopside. *V. ce mot.*

PSEDOMELIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Necker, aux dépens du *Bromelia* de Linné, n'a pas été adopté.

PSÉLAPHÉ. *Pselaphus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, tribu des Psélaphiens, établi par Herbst. Caractères : tête petite, dégagée; mandibules cornées, trigones, pointues, dentées au côté interne; mâchoires ayant un double prolongement : l'extérieur plus grand, presque triangulaire, l'intérieur en forme de dents; palpes maxillaires très saillantes, fort longues, coudées, plus longues que la tête et le corselet pris ensemble, composées de quatre articles, le dernier grand, ovale, ayant une petite pointe particulière à son extrémité; les labiales courtes et filiformes; lèvres membraneuses; menton en carré transversal; antennes plus courtes que le corps, de onze articles moniliformes, les trois derniers plus gros, surtout le onzième, celui-ci de forme ovale; corselet tronqué; écusson très-petit; élytres courtes, assez convexes, tronquées postérieurement, laissant à découvert une partie de l'abdomen qui va en s'élargissant postérieurement et qui s'arrondit à son extrémité; cuisses et jambes assez épaisses; tarsi ayant leur premier article court, les deux suivants entiers, allongés, le dernier terminé par un seul crochet. Les Psélaphes sont de petite taille, vivent à terre, dans les lieux humides, à la base des tiges et même contre les racines des plantes.

PSÉLAPHÉ DE HEIS. *Pselaphus Heisei*, Latr., Herbst, Col., 4. tab. 59, fig. 10; Reich., Monogr. Psélaph., p. 28. n° 2, tab. 1, fig. 2. Long d'une ligne, un peu pubescent, testacé, brun; base des élytres un peu striée. Europe.

PSÉLAPHIENS. *Pselaphii*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille, qui la plaçait comme l'on fait ses prédécesseurs, dans la section des Trimères; il a été reconnu que les Psélaphiens ont véritablement cinq articles aux tarsi et que, conséquemment, ils doivent être rangés dans la famille des Brachélytres, dont ils forment une tribu. Caractères : élytres très-courtes et tronquées; premier article des tarsi court, à peine distinct, le dernier terminé généralement par un seul crochet. Cette tribu a été divisée de la manière suivante :

1. Antennes de onze articles.

† Deux crochets au bout des tarsi; palpes maxillaires peu ou point allongées, ni fortement terminées en massue.

Genres : CHENNIE, CTENISTE.

†† Un seul crochet au bout des tarsi; palpes maxillaires longues, très-avancées et bien terminées en massue.

Genres : BYTHINE de Leach (auquel Latreille réunit ses *Acophagus* et *Tyclus*), BRYAXIS, PSÉLAPHÉ (auquel il rapporte les *Euplectes*).

2. Antennes de six articles.

Genre : CLAVIGÈRE.

Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville (Encyclopédie méthodique), adoptent, dans la tribu des Pséla-

phiens, un genre que Latreille n'a pas mentionné, et ils ne parlent pas de celui que Leach nomme ΒΥΤΗΝΕ; le nouveau genre qu'ils ont établi a été trouvé par Dejean qui lui a donné le nom de Dionix; ils ont conservé cette dénomination. Ce genre diffère des Chennies et des Ctenistes, près desquels il se range à cause des tarsi, par les palpes maxillaires qui sont très-saillantes.

Le docteur Aubé, dans un travail beaucoup plus récent, a donné une très-grande extension à la tribu des Psélapiens et y a créé une foule de genres nouveaux dont il a déjà été plusieurs fois question dans le cours de ce dictionnaire. On devra consulter à cet égard le Magasin de Zoologie, publié par Guérin.

PSELIMUM. bot. Genre de la famille des Ménispermées, et de la Diocée Hexandrie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, édition de Willdenow, 2, p. 762), et ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles, disposées en grappes courtes, ont un calice à six sépales, une corolle à six pétales, et six étamines; les femelles, formant des ombelles composées, ont un calice à quatre sépales très-petits; point de corolle; un ovaire presque rond, surmonté d'un stigmate quadrifide; un drupe comprimé, arrondi, monosperme; la noix percée en forme de collier et couverte d'aspérités. Par ses fleurs mâles, dont les parties sont au nombre de six, ce genre, très-douteux, se rapproche du *Cocculus*; et par ses fleurs femelles à quatre sépales, il a des rapports avec le *Cisampelos* et le *Menispermum*. Cependant, A.-L. De Jussieu (*Annal. du Muséum*, xii, p. 69) et De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 331) doutent que les individus mâles et femelles appartiennent à la même espèce. Le *Pselium heterophyllum*, Lour., est un arbrisseau grimpant, long, rameux, à feuilles alternes, très-entières, glabres et pétiolées; celles des mâles, presque cordiformes et arrondies; celles des femelles, pétiolées et acuminées. Cette plante croit dans les forêts de la Cochinchine.

PSEN. *Psen.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Fouisseurs, institué par Latreille, et adopté par Jurine qui en a établi les caractères ainsi qu'il suit : chaperon presque carré; mandibules bidentées; abdomen porté sur un pédicule brusque, long et formé par le premier segment; antennes en scie et moniliformes, composées de douze articles chez les femelles et de treize chez les mâles; une grande cellule radiale, qui atteint presque le bout de l'aile; trois cellules cubitales: la première grande, la deuxième plus petite, presque carrée, recevant la première nervure récurrente; la troisième anguleuse par l'allongement de son angle inférieur et externe, recevant la seconde nervure récurrente et n'atteignant pas le bout de l'aile. Malgré les différences que présentent les Psen et les Trypoxylons qui ont les yeux échancrés, les mandibules simples, l'abdomen pétiolé d'une manière particulière et les cellules des ailes dessinées tout autrement, Fabricius a persisté à conserver les Psen de Latreille et de Jurine dans son genre *Trypoxylon*.

PSEN NOIRCI. *Psen atratus*; *Trypoxylum atrum*, Fab.; *Pepsis compressicornis*, Panz. Ses antennes sont brunes, presque noires à la base; tout le corps est d'un noir luisant, avec les pattes antérieures et interméd-

iaires brunes chez les femelles; les jambes postérieures sont couvertes d'un duvet cendré. En Europe.

PSENES. ins. On trouve désigné sous ce nom, dans Aristote et Théophraste, un insecte qui pénètre dans les Figue, et auquel on attribuait la maturité de ces fruits. *V. CAPRIFICATION.*

PSÉPHELLE. *Psephellus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par H. Cassini qui lui assigne pour type le *Centaurea dealbata*, Willd. Il se rapproche du *Cyanus* par les corolles de la circonférence de la calathide, qui ont le tube long, à limbe obconique, divisé en cinq ou six lanières égales et régulièrement disposées; mais il s'en éloigne par les appendices des folioles de l'involucre, qui ne sont point décurrents sur celles-ci, et qui ressemblent plutôt à ceux du *Centaurea nigra*; par l'aréole basilare de l'ovaire qui n'est point entouré de longues soies; par la singulière structure de son aigrette qui est composée de poils rudes, inégaux, munis sur leurs bords de globules oliviformes, entremêlés avec les barbellules; enfin, par d'autres caractères tirés des branches du stigmate, et des paillettes du réceptacle. Malgré la ressemblance de son involucre avec celui du *Centaurea nigra*, on ne peut réunir à celui-ci le *Psephellus*, surtout à cause de la structure de son aigrette. L'auteur de ce genre en décrit l'espèce fondamentale, sous le nom de *Psephellus calocephalus*. C'est une belle plante vivace, très-propre à la décoration des parterres. Ses tiges sont hautes d'environ quinze pouces, munies de feuilles radicales très-grandes, pinnées, tomenteuses en dessous, et de feuilles caulinaires alternes, sessiles, graduellement plus petites. Les calathides sont grandes, purpurines à la circonférence, blanchâtres au centre et solitaires au sommet des tiges et des rameaux. Cette plante est originaire des contrées situées entre la mer Noire et la mer Caspienne.

PSÉPHITE. *Æzol.* Nom donné par Brongniart à une Roche arénacée, qui fait partie du terrain désigné par les mineurs allemands sous le nom de *Todte Liegende*, et qui est composée des débris de différentes roches, enveloppés dans une pâte argiloïde. Le *Rothe Todte Liegende* d'Elrich et de Zorge, au Hartz, (Grès rudimentaire d'Haüy), ainsi que le *Thonporphyrr*, de Chemnitz en Saxe, appartiennent à cette espèce. *V. ROCHES ET TERRAINS.*

PSETTODE. *Psettodes.* pois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, institué par Bennet, qui lui donne pour caractères distinctifs : bouche équilatérale; dents maxillaires allongées, distantes, les palatines courtes, aiguës et disposées sur un seul rang, les vomériennes peu nombreuses, petites et aiguës, les pharyngiennes, les linguales et les branchiales, nombreuses, serrées et acuminées; nageoires pectorales égales, la dorsale prenant près des yeux et se prolongeant longuement; ce genre a beaucoup d'affinité avec celui des Pleuronectes.

PSETTODE DE BELCHER. *Psettodes Belcheri*, Benn. Il est oblong; la face gauche est noirâtre, la droite blanche; les nageoires pectorales sont tachetées de noir, de même que la caudale qui est taillée carrément. Des mers Atlantiques.

PSETTUS. POIS. (Commerson.) Synonyme d'Acanthopodes et de Monodactyles.

PSEUDACACIA. BOT. Pour Pseudo-acacia.

PSEUDACHNE. BOT. L'une des sections du genre *Aristida*.

PSEUDAGRILE. *Pseudagrilus*. INS. Coléoptères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, créé par Laporte, pour un insecte du Sénégal dont voici les caractères : antennes de onze articles : le premier le plus long, le deuxième court, tous les autres coniques, formant un angle au côté externe, le dernier un peu ovulaire, légèrement oblique; tête arrondie; yeux assez grands, un peu allongés; palpes maxillaires formées de trois articles visibles : le premier le plus long et légèrement arqué, le deuxième court et presque carré, le troisième un peu ovulaire; palpes labiales de trois articles : les deux premiers grêles, le troisième assez grand et triangulaire; labre allongé, étroit, arrondi en avant; menton assez grand, triangulaire; languette arrondie en avant; lobe externe des mâchoires grand et arrondi à l'extrémité, l'interne plus court et un peu pointu; mandibules fortes, un peu arquées et légèrement échancrées au côté interne; corselet arrondi latéralement; écusson triangulaire; corps allongé; élytres allongées; pattes moyennes; cuisses postérieures renflées, surtout chez les mâles; les quatre premiers articles des tarses à peu près égaux, munis, en dessous, d'une petite pelote allongée; crochets moyens unidentés.

PSEUDAGRILE SPLENDIDE. *Pseudagrilus splendidus*, Lap. Sa tête est parsemée de points d'un rouge cuivreux très-éclatant, avec la partie postérieure d'un beau bleu; corselet globuleux, d'un rouge de cuivre, avec une tache bleue au-dessus de l'écusson; ce dernier est d'un beau bleu, ainsi que les élytres qui ont leur partie postérieure noire, avec une petite bande transversale, près de l'extrémité, peu marquée et grisâtre; abdomen fortement ponctué et d'un noir brillant; dessous du thorax bleu; pattes verdâtres, avec les cuisses postérieures d'un rouge cuivreux; antennes noires. Taille, deux lignes.

PSEUDALEIE. *Pseudaleia*. BOT. Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madag.*, n° 51) institua sous ce nom un genre qu'il considéra comme identique avec l'*Olax* de Linné. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 555) a néanmoins admis la distinction de ce genre, à cause de sa graine très-différente de celles des genres *Olax* et *Heisteria*, dont il se rapproche par la structure de sa fleur. Il l'a placé à la fin de la famille des Olacinales, avec les caractères suivants empruntés à Du Petit-Thouars : calice très-petit, presque entier; corolle à trois pétales, formant un tube; six étamines dont les filets sont étroitement appliqués contre les pétales, et semblent épipétales; de chaque côté des pétales sont des appendices capillaires, bifurqués au sommet; ovaire conique, surmonté d'un style de la longueur de la corolle, et d'un stigmate trilobé; drupe sphérique, monosperme, renfermant une graine dont l'embryon est formé de cotylédons charnus, huileux et non distincts.

PSEUDALEIE DE MADAGASCAR. *Pseudaleia Madagascariensis*. C'est un petit arbrisseau rameux, à feuilles

alternes et lisses, à fleurs peu nombreuses et portées sur des pédoncules axillaires.

PSEUDALEIOIDE. *Pseudaleioides*. BOT. Ce genre, proposé par Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madag.*, n° 52), est extrêmement douteux; il offre, en effet, les plus grands rapports avec le *Pseudaleia* qui lui-même est peut-être semblable à l'*Olax* de Linné. *V.* ces mots. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 555) a placé ce genre à la suite des Olacinales, en lui assignant, d'après Du Petit-Thouars, les caractères suivants : calice très-petit, entier; corolle à quatre pétales larges à la base, connivents et inégaux; six étamines à filets larges, appliqués contre les pétales et paraissant insérés sur eux; anthères insérées au sommet; ovaire monosperme, surmonté d'un style de la longueur de la corolle, et de trois stigmates globuleux.

PSEUDALEIOIDE DE THOUARS. *Pseudaleioides Thouarsii*. C'est un arbrisseau à tige faible, garnie de feuilles alternes, et à fleurs en grappes unilatérales peu fourrées. De Madagascar.

PSEUDANGELICA. BOT. Division du genre Angélique.

PSEUDANTHE. *Pseudanthus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Sieber, qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques; les mâles sont agglomérés et terminales; leur calice est à six divisions profondes, dont deux sont soudées; les anthères, au nombre de trois, sont presque globuleuses, sessiles au fond du calice. Les fleurs femelles sont solitaires dans les aisselles des feuilles; leur calice est foliacé, persistant, à six divisions peu profondes; le fruit est une noix à six côtes et monosperme.

PSEUDANTHE PIMELEOÏDE. *Pseudanthus pimeleoides*, Sieber. C'est un sous-arbrisseau à feuilles imbriquées, lancéolées, linéaires, mucronées, glabres, à fleurs mâles, blanches. Nouvelle-Hollande.

PSEUDAPTINE. *Pseudaptinus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Delaporte, qui lui assigne pour caractères : lèvre supérieure avancée, cachant presque entièrement les mandibules; palpes maxillaires très-longues, avec leur dernier article fortement élargi à l'extrémité, tandis que le même article des palpes labiales est presque cylindrique; corselet très-allongé et cordiforme; élytres tronquées obliquement à l'extrémité.

PSEUDAPTINE A ANTENNES BLANCHES. *Pseudaptinus albicornis*, Delap. Il est d'un brun presque noir, et faiblement ponctué; les six premiers articles des antennes sont obscurs et les autres d'un blanc jaunâtre; les élytres sont fortement striées; l'abdomen est rougeâtre; les pattes et les parties de la bouche sont jaunes. Taille, deux lignes. Du Brésil.

PSEUDARCTOTIS. BOT. L'une des sections du genre *Arctotis*, de Gärtner.

PSEUDARTHRIE. *Pseudarthria*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Wight et Arnott, avec les caractères suivants : calice subbilabié; lèvre supérieure bifide, plus longue que l'inférieure qui a trois divisions, dont la médiane dépasse les autres en longueur; corolle papilionacée : étendard arrondi, aussi long que les ailes et que la carène qui est obtuse;

dix étamines diadelphes; filament vexillaire libre; anthères conformes; ovaire pluriovulé, à longs funicules; style filiforme et court; stigmaté capité. Le fruit est un légume membraneux, plan, linéaire, arrondi au sommet, épaissi par le style persistant, couvert de poils crochus, continu, venoso réticulé transversalement entre les semences; celles-ci sont comprimées, subréni-formes et strophilées.

PSEUDARTHRIE VISQUEUSE. *Pseudarthria viscida*, Wight; *Hedisarum viscidum*, L. C'est un sous-arbrisseau à tiges grêles, rameuses, étalées, velues, d'un rouge-pourpre noirâtre, presque cylindriques, visqueuses, garnies de feuilles pétioolées, stipulées, composées de trois folioles inégales, assez grandes, les deux latérales à peine pédiculées, ovales, presque rhomboïdales, glabres en dessus, tomenteuses en dessous, entières et légèrement ondulées à leurs bords. Les fleurs sont purpurines, réunies en épis grêles, axillaires, pourvus de bractées. De l'Inde.

PSEUDIOSMA. BOT. Ce genre a été institué par Adr. Jussieu, avec les caractères suivants : calice à cinq folioles ovato-oblongues, étalées; corolle composée de cinq pétales oblongs, dépassant le calice; cinq anthères sessiles, linéaires, conniventes au sommet; ovaire à cinq loges, entouré d'un nectaire épais, coniforme; style aussi long que les étamines; stigmaté simple; cinq capsules pédicellées, subréni-formes et monospermes; semences exarillées.

PSEUDIOSMA D'ASIE. *Pseudiosma Asiatica*, Juss. C'est un petit arbre à rameaux nombreux et étalés, garnis de feuilles alternes, lancéolées, très-entières et glabres. Les fleurs sont jaunes, réunies en grappes subterminales. De la Cochinchine.

PSEUDO. Ce mot, de racine grecque, qui signifie faux, fut très-souvent employé dans le temps où la nomenclature était mal établie, pour désigner des êtres et des substances auxquels leurs descripteurs trouvaient quelque ressemblance avec des substances ou des êtres déjà connus. C'est ainsi qu'on a appelé :

PSEUDO-ACACIA (Bot.), le genre Robinier, et dont une espèce a conservé spécifiquement le nom de *Pseudo-Acacia*.

PSEUDO-ACMELLE (Bot.), une espèce du genre *Spilanthis*.

PSEUDO-ACONIT (Bot.), le *Ranunculus Thora*.

PSEUDO-ACORUS (Bot.), une espèce du genre Iris.

PSEUDO-AGATE (Min.), un Jaspe.

PSEUDO-AGNUS (Bot.), le *Prunus Padus*.

PSEUDO-AMBROSIA (Bot.), le *Cochlearia Coronopus*, L.

PSEUDO-AMÉTHYSTE (Min.), la Chaux fluatée violette.

PSEUDO-AMOMUM (Bot.), le *Ribes nigrum* et le *Solanum Pseudo-Capsicum*, L.

PSEUDO-APIOS (Bot.), le *Lathyrus tuberosus*.

PSEUDO-ARABIS (Bot.), l'une des sections du genre *Arabis*.

PSEUDO-ATRIXIA (Bot.), une des sections du genre *Atrixia*.

PSEUDO-BÉRYL (Min.), un Quartz hyalin verdâtre, qui vient du Brésil.

PSEUDO-BULBE, *Pseudo-bulbus* (Bot.), un organe in-

termédiaire qui sépare la racine de la feuille; cet organe est très-visible dans la plus grande partie des plantes de la famille des Orchidées. Il est ordinairement arrondi, quelquefois sphérique, plus souvent allongé, comprimé, sillonné. Sa couleur est presque toujours celle de la tige, soit que celle-ci s'échappe de son sommet, soit qu'elle l'accompagne latéralement.

PSEUDO-BEXUS (Bot.), le *Myrica Gale* et le *Ruscus aculeatus*.

PSEUDO-CAPSICUM (Bot.), une Morelle.

PSEUDO-CASSIA (Bot.), l'écorce de Winter.

PSEUDO-CHAMÆDRIS (Bot.), le *Veronica Teucrium*.

PSEUDO-CHAMÆMELA et **PSEUDO-CHAMOMILLE** (Bot.), deux sections du genre *Matricaria* de Linné.

PSEUDO-CHAMÆPITIS (Bot.), une espèce de German-drée, et le *Dracocephalum Ruyschiana*.

PSEUDO-CHINA (Bot.), une espèce de Senecion.

PSEUDO-CHRYSOLITHE (Min.), un Quartz vert-jaunâtre, et une variété d'Obsidienne.

PSEUDO-CLINOPODE (Bot.), le *Thymus Acynos*.

PSEUDO-COBALT (Min.), le Nickel arsenical.

PSEUDO-CORMAS (Bot.), une section du genre *Didymium* de Schrader.

PSEUDO-CORONOPUS (Bot.), le *Plantago Coronopus*.

PSEUDO-COSTUS (Bot.), le *Pastinaca Opoponax*.

PSEUDO-CRANIA (Bot.), le *Cornus sanguinea*.

PSEUDO-CYPERUS (Bot.), un Carex.

PSEUDO-CYTISUS (Bot.), plusieurs Cytises. Genêts et autres arbustes à fleurs légumineuses, ainsi qu'une Crucifère du genre Vella.

PSEUDO-DICTAMNUS (Min.), un Marrube.

PSEUDO-DIGITALE (Bot.), le *Dracocephalum Virginiticum*.

PSEUDO-ÉBÈNE (Bot.), l'*Amerimnum* de l'Amérique méridionale.

PSEUDO-ELLEBORE (Bot.), le *Trollius Europæus* et l'*Adonis vernalis*.

PSEUDO-ÉMERAUDE (Min.), la Prehnite du cap de Bonne-Espérance.

PSEUDO-GALÈNE (Min.), le Zinc sulfuré.

PSEUDO-GELSEMINUM (Bot.), le *Bignonia radicans*, L.

PSEUDO-GLINUS (Bot.), une section du genre *Glinus*.

PSEUDO-GNAPHALIUM (Bot.), le *Micropus supinus*, L.

PSEUDO-GRENAT (Min.), un Quartz rougeâtre-vineux.

PSEUDO-HELICHRYSUM (Bot.), le *Baccharis halimifolia*, l'*Iva frutescens*, etc.

PSEUDO-HERMODACTYLE (Bot.), l'*Erythronium Dens-Canis*.

PSEUDO-HYACINTHE (Min.), un Quartz jaune-orangé.

PSEUDO-IRIS (Bot.), l'*Iris Pseudo-Acornus*.

PSEUDO-LEONTOPODIUM (Bot.), le *Gnaphalium rectum*, L.

PSEUDO-LIGUSTRUM (Bot.), le *Prunus Padus*.

PSEUDO-LIMODORUM (Bot.), l'*Orchis abortiva*, L.

PSEUDO-LINUM (Bot.), une section du genre *Camelina*, de Crantz.

PSEUDO-LILIUM (Bot.), une section du genre *Lilium*.

PSEUDO-LONCHITIS (Bot.), l'*Acrostichum Marantthæ*, L.

PSEUDO-LOTUS (Bot.), une espèce du genre Plaque-minier.

PSEUDO-LYSIMACHIA (Bot.), des Épilobes et la Salicaire.

PSEUDO-MALACHITE (Min.), le Cuivre phosphaté.

PSEUDO-MARUM (Bot.), une Germandrée.

PSEUDO-MELANTHUM (Bot.), les *Agrostema Githago* et *Cœli-Rosa*.

PSEUDO-MELILOTUS (Bot.), le *Lotus corniculatus*.

PSEUDO-MELISSA (Bot.), une section du genre *Micromeria*.

PSEUDO-MOLY (Bot.), le *Statice Armeria*.

PSEUDO-MYAGRUM (Bot.), la Caméline cultivée.

PSEUDO-MYRTHE (Bot.), le *Vaccinium Myrtillus*.

PSEUDO-NARCISSUS (Bot.), une espèce de Narcisse.

PSEUDO-NARDUS (Bot.), la Lavande.

PSEUDO-OPALE (Min.), l'Œil de Chat ou Quartz Agate chatoyant.

PSEUDO-ORCHIS (Bot.), diverses Orchidées.

PSEUDO-PLATANE (Bot.), une espèce du genre Érable.

PSEUDO-PODES (Crust.), une famille d'Entomotraccés.

PSEUDO-PORE (Bot.), dans la graine, une dépression, un enfoncement ou simple tache qui rappelle la place du stigmatule.

PSEUDO-PRASE (Min.), un Quartz hyalin vert-pomme.

PSEUDO-RHUBARBE (Bot.), le *Thalictrum flavum*.

PSEUDO-RUBIS (Min.), le Quartz rose.

PSEUDO-SAPHIR (Min.), une variété de la Cordiérite. V. ce mot.

PSEUDO-SAURIENS (Rept.), une famille de Batraciens.

PSEUDO-SCHORL (Min.), l'Axinite.

PSEUDO-SOMMITE (Min.), une variété de Népheline.

PSEUDO-SOPHORA (Bot.), une section du genre *Sophora*.

PSEUDO-STEMMA (Bot.), un genre de la famille des Cinchonées, qui ne diffère pas du genre *Lasionema*, précédemment établi par Don.

PSEUDO-SYCOMORE (Bot.), le *Melia Azedarach*.

PSEUDO-THAPSUS (Bot.), une section du genre *Celsia*, de Linné.

PSEUDO-THLASPI (Bot.), quelques espèces du genre *Iberis*.

PSEUDO-THYMBA (Bot.), une section du genre *Thymus*.

PSEUDO-TUNICA (Bot.), une section du genre *Dianthus*. V. ŒILLET.

PSEUDO-VIEURNUM (Bot.), le *Lantana Camara*.

PSEUDO-ZINNIA (Bot.), une section du genre *Zinnia*.

PSEUDO-MORPHOSES. MIN. Ce mot a été employé par Haüy pour désigner les substances minérales qui se présentent sous des formes qui leur sont étrangères, et qu'elles ont en quelque sorte dérobées soit à des cristaux d'une autre espèce, soit à des corps organiques. Ces Pseudo-Morphoses ou formes empruntées peuvent être produites de différentes manières : 1° par voie d'incrustation; comme lorsqu'un liquide chargé de matière calcaire, la dépose à la surface de corps organisés, animaux ou végétaux, et les revêt d'une croûte pierreuse, plus ou moins épaisse. V. INCRUSTATIONS. Il arrive fréquemment qu'une substance minérale incruste des cristaux d'une nature différente; c'est ainsi que l'on connaît des cristaux de Chaux carbonatée ou de Chaux fluatée revêtus d'une incrustation de Quartz,

et quelquefois l'enveloppe quartzéuse est restée vide, par la destruction des cristaux qu'elle avait masqués.

— 2° Par voie de moulage, lorsque la matière pierreuse vient se modeler, soit dans l'intérieur d'une Coquille ou autre corps organisé creux, soit dans une cavité laissée libre par la destruction du corps organique ou du minéral cristallisé, qui l'occupait auparavant. — 3° Par voie de mélange mécanique ou d'agglutination, comme lorsqu'une substance calcaire s'infiltre au milieu de matières sableuses qu'elle entraîne dans sa cristallisation; c'est ainsi que le Grès de Fontainebleau se présente souvent sous une forme qui est propre au carbonate de Chaux dont il est pénétré, et qui sert de ciment à ses particules. — 4° Par voie de substitution graduelle d'une substance à une autre: lorsqu'en vertu d'une opération chimique, les principes constituants d'un corps organique ou inorganique, sont expulsés totalement ou en partie et remplacés molécule à molécule par d'autres principes. Si le corps remplacé est organique, la Pseudo-Morphose prend le nom de *Pétrification*. V. ce mot. Si c'est une substance minérale qui a subi quelque altération dans sa nature chimique, la Pseudo-Morphose prend le nom particulier d'*Épigénie*. Haidinger a publié récemment un Mémoire fort intéressant, dans lequel il a réuni tous les faits connus jusqu'à présent sur la production de ces Pseudo-Morphoses, qu'il nomme *Formation parasite* des espèces minérales. Il examine avec beaucoup de soin les changements de nature qui s'opèrent graduellement dans l'intérieur des minéraux, pendant que leur forme reste la même, soit que leur composition atomique ne varie pas, comme cela peut avoir lieu dans les substances qui sont dimorphiques, soit qu'il y ait absorption ou déperdition d'eau ou de quelque autre principe. La plupart de ces changements successifs se font par de doubles décompositions, en vertu des lois de l'affinité chimique, et l'on peut même en produire artificiellement de différentes manières.

PSEUDOBLAPS. *Pseudoblaps*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Blapsidaires, établi par Guérin qui le distingue des Blaps, avec lesquels il a été longtemps confondu, en ce que les antennes, qui vont insensiblement en grossissant, se composent d'articles qui deviennent de plus en plus globuleux, à l'exception des derniers qui sont un peu dilatés en dedans; en ce que la lèvre supérieure, beaucoup plus longue que large, est rétrécie, tronquée et même un peu échancrée en avant; en outre, le corps, qui est ovulaire, n'est jamais prolongé en arrière.

PSEUDOBLAPS SUBSTRIÉ. *Pseudoblaps substriatus*, Guér. Il est d'un noir mat; les élytres ont neuf stries longitudinales, finement ponctuées; les pattes sont simples. Taille, dix lignes. Du Bengale.

PSEUDOBLAPS CURVIPEDE. *Pseudoblaps curvipes*, Guér. Il est noir; les côtés du corselet sont très-saillants; les élytres sont striées; les jambes antérieures sont courbées en dedans. Taille, neuf lignes. De Ceylan.

PSEUDOCARCIN. *Pseudocarcinus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homochèles, tribu des Arqués, institué par Edwards

aux dépens des Crabes de Fabricius. Caractères : carapace légèrement bombée ou un peu bosselée près du front, qui est presque horizontal; bords latéro-antérieurs médiocrement courbés et armés de dents plus ou moins saillantes; portion postérieure de la carapace à peu près de la même étendue que l'antérieure; bords latéraux droits et dirigés très-obliquement en arrière; article basilaire des antennes externes très-petit, le deuxième atteignant à peine le front, le troisième logé dans l'hiatus ordinaire, ne le remplissant pas, de sorte que la fosse antennaire n'est pas complètement séparée de l'orbite; tige terminale de ces appendices plus de deux fois aussi longue que son pédoncule; pattes de la première paire très-fortes; pinces arrondies et obtuses au bout, inégales et armées de gros tubercules arrondis; pattes suivantes assez longues, avec leur dernier article allongé; abdomen, chez le mâle, divisé en sept pièces bien distinctes.

PSEUDOCARCIN DE BELLANGER. *Pseudocarcinus Bellangerii*, Edw. Les bords latéro-antérieurs de la carapace sont armés de quatre dents à peine découpées, ayant la forme de lobes tronqués; les tubercules de l'angle orbitaire externe sont assez gros et assez saillants. La couleur de la carapace est brunâtre, mêlée de jaune; les pattes sont jaunes et les pinces noires. Taille. deux pouces. De la mer des Indes.

Le *Cancer Rumphii*, de Fabr., et le *Cancer gigas*, de Lamarck, font partie de ce genre.

PSEUDOCARPE. *Pseudocarpus*. BOT. Organe qui a la plus grande ressemblance avec un fruit et qui cependant n'en a aucun des caractères; tel est le pédoncule charnu, à l'extrémité duquel se trouve le carpelle coriace, que l'on nomme vulgairement noix d'acajou; ce pédoncule est susceptible de prendre un développement énorme, qui le fait ressembler à une Pomme ou à une Poire, et qui lui a valu ces qualifications.

PSEUDOCOLASPIDE. *Pseudocolaspis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Colaspides, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères: antennes courtes, insérées à l'angle interne et inférieur des yeux, composées de onze articles: le premier fort et assez gros, le deuxième beaucoup plus grêle et assez long, les quatre suivants courts, grêles, un peu coniques, allant un peu en grossissant; les cinq derniers larges, presque carrés et un peu comprimés; labre court, transversal, échancré; mandibules assez fortes et arquées; dernier article des palpes maxillaires ovale et allongé; tête moyenne; yeux gros; corselet globuleux; écusson presque carré, bifide en arrière; élytres élevées, convexes, courtes, à angles huméraux saillants, fortement rebordés, ne couvrant pas l'extrémité de l'abdomen; pattes longues; cuisses épineuses; jambes un peu arquées; tarsi larges, avec des brosses en dessous, et le troisième article bilobé; crochets grands, inégaux et bifides. Les Pseudocolaspides sont des insectes du Sénégal, offrant tous le port et le faciès des Eumolpes.

PSEUDOCOLASPIDE BLEU. *Pseudocolaspis cœrulea*, Delap. Il est entièrement bleu, couvert de points assez gros et serrés, de chacun desquels part un poil assez long et un peu argenté; dessous du corps velu.

PSEUDOCOLASPIDE MÉTALLIQUE. *Pseudocolaspis metallica*. Dessus du corps d'un beau vert métallique, couvert de points très-serrés, donnant naissance à des poils jaunâtres; corselet, suture des élytres et pattes d'un vert doré; dessous du corps couvert de petits poils grisâtres.

PSEUDOCORYSTE. *Pseudocorystes*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Hétérochèles, tribu des Orbiculaires, établi par Edwards avec les caractères suivants: carapace à peu près ovale et assez bombée; front étroit, avancé et horizontal; pédoncules oculaires de grandeur médiocre; orbites très-peu profondes, tout à fait ouvertes extérieurement; antennes internes petites et complètement recouvertes en dessus par le front, avec la tige repliée longitudinalement; cadre buccal assez grand, ouvert antérieurement, se prolongeant latéralement au-devant de la base des antennes externes, qui forme avec cet appendice la paroi inférieure de l'orbite; pieds-mâchoires externes assez larges: leur deuxième article est assez grand, le troisième petit, triangulaire et à peu près aussi long que large; plastron sternal étroit; pattes antérieures grosses, comprimées et de longueur médiocre; celles des quatre paires suivantes toutes à peu près de même longueur et très-comprimées; leur tarse est lamelleux, large et de forme lancéolée; abdomen très-étroit, et ne présentant, chez le mâle, que cinq segments distincts, les troisième, quatrième et cinquième étant soudés entre eux.

PSEUDOCORYSTE ARMÉE. *Pseudocorystes armatus*, Edw. Front triangulaire, armé de trois dents, dont la médiane est la plus grosse; il y a une fissure au milieu du bord orbitaire supérieur et deux grosses dents sur le bord antérieur de la carapace, suivies de deux petites pointes assez éloignées; il y a aussi une dent très-saillante au-dessus de l'insertion des yeux et des antennes externes; les pattes antérieures sont armées d'une dent très-forte et de deux petites dents sur le carpe, d'une pointe située vers le milieu du bord inférieur de la main et d'une série de dents coniques sur le bord supérieur de la main et du doigt mobile; les pattes suivantes sont ciliées sur les bords. Taille, deux pouces. Se trouve sur la côte de Valparaiso.

PSEUDOGRAPSE. *Pseudograpsus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homochèles, tribu des Quadrilatères, institué par Edwards qui lui assigne pour caractères: corps épais; carapace convexe en dessus, assez régulièrement arrondie sur les côtés; article basilaire des antennes externes presque carré, se joignant au front, son bord externe est en contact avec une dent verticale, qui s'élève sur le plancher de l'orbite; le bord interne du deuxième et du troisième article des pieds-mâchoires externes est droit, et ce dernier article, notablement plus large que long, présente au milieu de son bord antérieur une échancrure d'où naît la tige terminale; le plastron sternal est presque circulaire et légèrement courbé d'avant en arrière; les pattes antérieures du mâle sont très-grosses et beaucoup plus longues que toutes les suivantes, qui sont arrondies et terminées par un tarse velu et complètement dé-

pourvu d'épines; l'abdomen du mâle ne s'étend pas tout à fait jusqu'à la base des pattes postérieures et son second article est linéaire.

PSEUDOGRAPE A PINCEAUX. *Pseudograpus penicilliger*, Edw.; *Grapsus penicilliger*, Latr. Ses mains sont renflées, sans carènes ou lignes élevées, et garnies de poils qui, sur la face extérieure des doigts, sont très-longs et roides; le front est large et fortement recourbé en bas; les bords latéraux de la carapace sont très-obtus, et armés de trois dents courtes et arrondies; les pattes sont arrondies et garnies d'un duvet serré. Taille, un pouce. On le trouve dans les mers de l'Asie.

PSEUDOLYCE. *Pseudolycus*. INS. Coléoptères hétéromères, de la famille des Serricornes, tribu des Malacodermes, institué par Guérin pour quelques insectes de la Nouvelle-Hollande, avec les caractères suivants : tête oblongue, insérée en avant du corselet; antennes très-distantes entre elles, composées de onze articles : le premier cylindrique, plus étroit à la base, allongé; le deuxième de moitié plus court, les cinq suivants presque égaux, de la longueur des deux précédents réunis, très-aplatis, très-larges et de forme triangulaire, les quatre derniers redevenant brusquement cylindriques; mandibules saillantes, bidentées à l'extrémité; mâchoires terminées par deux lobes velus et inégaux : l'extérieure étant le plus grand; palpes maxillaires grandes, le dernier article grand, épais, tronqué obliquement en dedans; palpes labiales courtes, à dernier article un peu sécuriforme; labre saillant, transversal, peu échancré en avant; tarsi antérieurs et intermédiaires à articles filiformes, le cinquième des postérieurs à peine visible; crochets simples.

PSEUDOLYCE BORDE. *Pseudolycus marginalis*, G. Sa tête est d'un noir velouté; le corselet est un peu en cœur, rétréci en arrière, inégal, avec quelques petites élévations d'un noir velouté, avec ses bords marqués chacun d'une tache orangée; élytres allongées, veloutées, ayant chacune trois côtes élevées, lisses, bordées d'une ligne orangée qui est beaucoup plus large postérieurement; dessous du corps et pattes noirs; premier article des tarsi postérieurs jaune; ailes enfumées. Taille, quatre lignes. Du port Jackson.

PSEUDOMOPS. *Pseudomops*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Blattiens, établi par Serville pour un insecte apporté assez récemment du Brésil. Caractères : antennes hérissées, dans la première partie de leur longueur, de poils très-serrés et qui deviennent plus longs vers le milieu; le reste des antennes est formée d'articles peu allongés, qui diminuent d'épaisseur en approchant de l'extrémité; palpes maxillaires tronquées obliquement, dans toute l'étendue de leur bord interne, avec leur extrémité pointue. Le reste et surtout les jambes, est fort semblable à la conformation des Kakerlacs.

PSEUDOMOPS MI-PARTI. *Pseudomops dimidiatus*, Br. Il est d'un roux jaunâtre, avec le disque du corselet, la tête, le thorax, la partie velue des antennes, les hanches et les cuisses d'un noir luisant; le bord extérieur des hanches et les trochanters sont d'un jaune blanchâtre; le bord extérieur des élytres est plus

pâle que le reste de leur surface que parcourent des stries bien marquées; le bout des élytres et des ailes brun. Taille, six lignes, les ailes comprises. Du Brésil.

PSEUDOMYDE. *Pseudomys*. MAM. Ce genre, de la famille des Rongeurs, a été institué par Gray, qui lui a assigné pour caractères : quatre dents incisives, dont deux supérieures, lisses et arrondies, et deux inférieures, subulées; douze molaires : six en haut et six en bas, les premières oblongues, avec un pli sur la face externe, les autres de diverses formes, savoir : la plus voisine des incisives assez comprimée et du double plus longue que la suivante; la troisième petite, oblongue et plissée extérieurement; tête grande; oreilles assez amples et presque nues; membres presque égaux et tous terminés par cinq doigts longs, libres, comprimés, garnis d'ongles petits et courbés; queue filiforme, annelée de poils courts et soyeux.

PSEUDOMYDE AUSTRALE. *Pseudomys australis*, Gray. Son pelage est en dessus d'un brun noirâtre, mêlé de cendré; en dessous d'un roux cendré, avec le cou et la poitrine gris. Taille, cinq pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

PSEUDOPHANE. *Pseudophana*. INS. Genre d'Hémiptères de la section des Rhynchotes, tribu des Cicadines, famille des Fulgorines, proposé par Burmeister qui lui donne pour caractères principaux : antennes ne s'étendant point jusqu'au rebord des joues; front large, quadrangulaire, prolongé avec le vertex en cône saillant. Ce genre, qui ne paraît pas différer du genre *Dictyophana*, de Germar, n'a point encore été, plus que ce dernier, adopté par les entomologistes.

PSEUDOPHLEE. *Pseudophleus*. INS. Hémiptères-hétéroptères; genre de la famille des Coréens, établi par Burmann qui lui donne pour caractères essentiels : deuxième article des antennes court, et le dernier fort gros; le troisième revêtu de poils qui le font paraître divisé en plusieurs; hanches postérieures peu saillantes; cuisses simples.

PSEUDOPHLEE DE FALLEN. *Pseudophleus Falleni*, Schill. Il est entièrement fauve, avec le premier et le dernier article des antennes bruns; les cuisses sont annelées de brun et de fauve; les bords du corselet sont dentelés; les élytres sont couvertes de tubercules très-distincts, disposés en séries; il y a des épines blanches aux bords latéraux et postérieur du corselet. Taille, trois lignes. En Europe.

PSEUDOPHYLLE. *Pseudophyllus*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi par Serville qui lui assigne pour caractères : élytres ressemblant à une feuille, de forme lancéolée, sur lesquelles des nervures, très-écartées, forment un réseau lâche et trop régulier pour ressembler exactement à une feuille d'arbre; antennes minces et nues; dernier article des palpes maxillaires tronqué à l'extrémité et même au côté interne; sternum large, dont le premier segment est armé de deux épines; corselet court, arqué et prolongé en arrière où il forme un lobe arrondi; élytres un peu convexes et inclinés en toit dans le repos, recouvrant des ailes très-minces et transparentes, qui les dépassent un peu à l'extrémité; le corps n'est guère plus long que la moitié des ailes; la tarière des fe-

melles est très-large, un peu arquée et presque aussi longue que l'abdomen.

PSEUDOPHYLLE FEUILLE DE NÉRIUM. *Pseudophyllus Nerifolius*, Serv.; *Locusta Nerifolia*, Stoll. Il est verdâtre, avec le dessus de la tête, le corselet et les élytres d'un vert lavé de jaunâtre; la nervure principale de ces dernières est jaune, et les nervures accessoires d'un vert plus foncé; le bout des ailes lui-même et leur bord antérieur sont colorés d'un vert pâle; les cuisses et les jambes postérieures sont armées de fortes épines dont l'extrémité est noirâtre; la tarière de la femelle est rousse, avec l'extrémité noire, ainsi que les bords qui l'avoisinent; elle est un peu échancrée en dessus. Taille, quatre pouces. Des Indes.

PSEUDOPUS. REPT. *V. SCHELTOPUSIK.*

PSEUDORHOMBILE. *Pseudorhombila*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Homachèles, tribu des Quadrilatères, établi par Edwards avec les caractères suivants : carapace légèrement arquée en avant, de forme presque rhomboïdale, avec son bord postérieur qui occupe plus du tiers de son diamètre; corps très-épais et très-élevé antérieurement; front presque horizontal et divisé en deux lobes tronqués, très-larges; antennes externes horizontales et logées sur le front; plastron sternal beaucoup plus large que long et assez fortement courbé d'avant en arrière; à sa partie postérieure, qui est très-large, on remarque de chaque côté, chez le mâle, un canal d'un calibre assez grand, qui loge les organes de la génération dont l'origine se voit à la base des pattes postérieures; pattes antérieures très-fortes et très-longues chez le mâle.

PSEUDORHOMBILE A QUATRE DENTS. *Pseudorhombila quadridentata*, Edw.; *Melia quadridentata*, Latr. Sa carapace est presque une fois et demie aussi large que longue et finement granulée en dessus; les orbites sont marquées de deux fissures à leur bord supérieur et d'une à leur bord inférieur; la portion post-orbitaire du bord inférieur de la carapace est armée de deux fortes dents, dont l'une située vers le milieu, et l'autre dans son point de réunion avec le bord latéral, qui se dirige un peu obliquement en arrière et en dedans; les pattes antérieures sont très-fortes; le bord supérieur du bras présente une grosse épine et un tubercule arrondi, très-saillant, au bord interne du carpe; les pinces sont pointues, très-longues et un peu recourbées en bas; les pattes suivantes sont grêles; la couleur est le rouge de rose pâle. Taille, deux pouces.

PSEUDOSÉRIQUE. *Pseudoserica*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, section des Scarabéides, tribu des Phyllophages, institué par Guérin qui l'a distingué du genre *Serica* de Mac-Leay, en ce que les antennes sont de neuf articles, que les mandibules sont bifides à l'extrémité et que le menton est arrondi.

PSEUDOSÉRIQUE MARBRÉE. *Pseudoserica marmorea*, Guér. Son corps est oblong, brun, à reflets verts, parsemé de taches formées de poils blancs; écusson velu et brun; élytres ponctuées, à peine striées; dessous du corps et pattes d'un brun châtain. Taille, six lignes. Du Brésil.

PSEUDOSPERMES. *Pseudospermi*. BOT. Le professeur De Candolle désigne ainsi une classe de fruits qui renferme ceux qui ne contiennent qu'une seule graine ou du moins qu'un très-petit nombre, qui ne s'ouvrent jamais spontanément à leur maturité, et dont le péricarpe est tellement soudé avec la graine, qu'il semble n'y avoir qu'une seule enveloppe; ce sont les fruits carcérulaires de Mirbel.

PSEUDOSTOME. *Pseudostoma*. MAM. Sous ce nom, le naturaliste américain Say a formé un genre pour recevoir un petit animal de l'ordre des Rongeurs, que Shaw avait déjà décrit sous le nom de *Mus bursarius*. Depuis lors, Fr. Cuvier, en étudiant soigneusement ce Pseudostome, proposa la dénomination plus euphonique de *Succomys*. *V.* ce mot.

PSI. INS. Nom donné par Geoffroy à une espèce du genre Noctuelle.

PSIADIE. *Psadia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Jacquin (*Hort. Schœnbr.*, vol. 2, p. 15, tab. 152) et caractérisé de la manière suivante par Cassini, qui l'a placé dans la tribu des Astérées : involucre presque campanulé, formé d'écaillés imbriquées, oblongues, un peu coriaces, membraneuses sur les bords, les intérieures colorées au sommet; réceptacle plan, foveolé; calathide composée, au centre, d'environ douze fleurs régulières et mâles par avortement, et à la circonférence de fleurs nombreuses en languette et femelles. L'ovaire de celles-ci est obovoïde, un peu comprimé des deux côtés, marqué de dix stries ou nervures, surmonté d'un très-gros bourrelet cartilagineux, très-distinct, articulé et séparé de l'ovaire par un étranglement; l'aigrette est longue, composée de poils légèrement plumeux. Le genre *Psadia* a été confondu par plusieurs botanistes avec les genres *Erigeron*, *Coryza* et *Solidago*; mais selon Cassini, il en est parfaitement distinct, et il se rapproche de deux nouveaux genres qu'il nomme *Sacanthemum* et *Nidorella*. Le *Psadia glutinosa*, Jacq., loc. cit., *Erigeron viscosum*, Desf., Jardin de Paris, non Linn., est un arbrisseau d'environ deux mètres de haut, enduit d'un vernis gluant sur toutes ses parties jeunes, et principalement sur la face supérieure des feuilles où ce vernis se rassemble en larmes qui simulent des gouttes de rosée, à rameaux rougeâtres, garnis de feuilles alternes, lancéolées, dentées en scie, et d'un vert foncé. Les calathides sont jaunes, petites, très-nombreuses, disposées au sommet en corymbes larges, dont chaque ramification offre à sa base une petite bractée subulée. Cette plante est indigène de l'île de France.

PSIDIUM. BOT. *V.* GOUYAVIER.

PSIDOPODIUM. BOT. (*Fougères.*) Necker appelle ainsi un genre de la famille des Fougères, qui est le même que l'*Aspidium*, de Swartz.

PSIGURIA. BOT. (Necker.) Synonyme d'*Anguria*, L.

PSILANTHUS. BOT. Sous ce nom, De Candolle a formé une section du genre *Tacsonia*, caractérisée par l'absence de l'involucre sous la fleur. *V.* TACSONIE.

PSILATHERA. BOT. Genre proposé par Link, dans la famille des Graminées; il n'a été admis que comme section du genre *Sestertia*.

PSILE. *Psilus*. INS. Jurine donne ce nom à un genre

d'Hyménoptères qui répond en partie à celui de *Diaprie*, établi précédemment par Latreille. *V. DIAPRIE.*

Un genre *Psila* a été proposé par Wiedeman pour un insecte Diptère de la famille des Athéroécères, tribu des Muscides, apporté de la Chine, et qu'il a nommé *Psila apicalis*. Cet insecte a près de deux lignes de longueur; il est noir, avec les antennes et les pattes jaunes; les premières sont noires à l'extrémité.

PSILOBIER. *Psilobium*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Jack (*Malayan miscell.*), qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice très grand, à cinq divisions profondes; corolle dont le tube est court. le limbe quinquéfide; étamines insérées à la base de la corolle; stigmate en massue, à dix prolongements aîlés, saillant hors de la corolle; fruit en forme de silique biloculaire et polysperme.

PSILOBIER PENCHÉ. *Psilobium nutans*. C'est un arbrisseau dressé, à tige tétragone, à feuilles lancéolées, aiguës, glabres, accompagnées de stipules ovales, acuminées; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires et penchées. De Sumatra.

PSILOCARPIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Nuttall, dans la famille des Synanthérées, pour une plante de la Californie, a été réuni au genre *Micropus* de Linné.

PSILOCÈRE. *Psilocera*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Cicindelètes, institué par Brullé dans son Histoire naturelle des Insectes. Caractères : palpes maxillaires très-longues, velues, à premier article court, le deuxième très-long, le quatrième et dernier allongé, légèrement échancré en dessous; les labiales longues, velues, à dernier article très-long; menton transversal; lèvres supérieure avancée, tronquée en avant et dentelée; mâchoires courtes, droites, arrondies en dessus, et ciliées au côté interne; mandibules fortes et aiguës; antennes aussi longues que le corps, très grêles; à premier article un peu renflé et le troisième le plus long; tête assez grande, rétrécie en arrière; yeux globuleux; corselet long et cylindrique, avec un sillon en avant et un autre en arrière, en forme de bourrelet; écusson très-petit; élytres parallèles, épineuses à l'extrémité; pattes très-longues, cuisses postérieures beaucoup plus longues que les élytres; tarsi allongés, filiformes : le premier article le plus long. Ces insectes se distinguent de tous les autres de la famille par la grande longueur de leurs antennes et l'absence de l'onglet des mâchoires. On les trouve à Madagascar; le nombre des espèces connues jusqu'à ce jour est de onze.

PSILOCÈRE ÉLÉGANT. *Psilocera elegans*, Br. Il est bleu, nuancé de verdâtre en dessus; la base des antennes paraît aussi de cette couleur, le reste est revêtu de poils cendrés; la tête est très-rugueuse, mais la lèvre est tout à fait lisse; le corselet est plus rugueux encore que la tête, et paraît chagriné en travers; les élytres sont entièrement couvertes de points enfoncés et profonds. Taille, cinq lignes. De Madagascar.

PSILOCÈRE. *Psilocera*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, établi par Walker. Caractères : antennes moniliformes, verticillato-poilues, plus longues que le

corps, composées de treize articles dont les trois derniers forment une massue ovale; tête grande, plus large que le corselet; yeux médiocres; corselet large, presque rond; écusson convexe, court et ovale; parapète et épimère bien déterminés; écusson du métathorax très-grand et cannelé; pétiole abdominal très-court, deuxième segment formant le tiers de la longueur de l'abdomen qui est ovale et déprimé; pieds grêles; cuisses médiocres; jambes droites; ailes antérieures larges.

PSILOCÈRE OESCIÈRE. *Psilocera obscura*, Walk. Elle est noire, avec les pieds et les ailes brunâtres; les tarsi sont jaunes. La couleur du corps de la femelle est le noir-verdâtre bronzé. Taille, une ligne. Europe.

PSILOCIËNA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttall, pour une plante de l'Amérique septentrionale, qui a été considérée ensuite comme devant faire partie du genre *Crepis*.

PSILOCYBE. BOT. Ce genre de Champignons, établi par Fries, n'a été considéré que comme une section du genre *Agaricus* de Linné.

PSILODERA. INS. Ce genre de Diptères, institué par Erichson, ne diffère pas de celui que précédemment Macquart a formé dans la famille des Tanystomes, sous le nom de *Mésocère*. *V.* ce mot.

PSILODON. *Psilodon*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Pecticornes, tribu des Æsaliens, établi par Perty, avec les caractères suivants : antennes plus courtes que le corselet, composées de dix articles, dont le premier long, le deuxième court, le troisième conique, le quatrième court et transversal, prolongé intérieurement, les six autres formant une grande massue lamellaire, plus élargie dans le mâle que dans la femelle; menton petit, élargi en arrière, rétréci et bifide en avant; palpes maxillaires très-longues chez les femelles; mandibules des mâles trois fois plus longues que la tête, comprimées, avancées, courbées à l'extrémité, grêles à la base, s'épaississant beaucoup vers le milieu, avec deux dents en dessus, guère plus longues que la tête dans la femelle; tête courte, large, échancrée en avant; corps cylindrique, à côtés parallèles, corselet convexe, élevé en avant, à côtés arrondis et un peu dentelés; écusson médiocre; élytres presque cylindriques, recouvrant l'abdomen; pattes postérieures très-écartées, à leur origine, de la deuxième paire; cuisses antérieures grandes; jambes antérieures irrégulièrement dentelées. Perty, qui le premier a fait connaître ce genre, n'a décrit qu'une femelle et lui donne, sans doute par erreur, huit articles aux antennes; plus tard Westwood a parfaitement établi les caractères distinctifs des deux sexes.

PSILODON DE SCHUBERT. *Psilodon Schuberti*, Pert. Il est d'un brun noir; la massue des antennes est brunâtre; le corselet a un profond sillon longitudinal au milieu, et, dans le mâle, un petit tubercule en avant; élytres avec de très-fortes stries ponctuées. Taille, sept lignes. Du Brésil.

PSILOGASTRE. *Psilogaster*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, tribu des Pteromalites, institué par Blanchard qui lui assigne pour caractères : tête fort large; antennes renflées peu sensi-

blement vers l'extrémité, composées d'articles linéaires, un peu aplatis, tous à peu près de la même longueur; corselet court et convexe; abdomen long, porté sur un pédoncule extrêmement mince.

PSILOGASTRE CUIVREUX. *Psilogaster cupreus*, Bl. Ses antennes sont noires; la tête est cuivreuse, ponctuée; le corselet est de la même couleur, mais plus fortement ponctué, presque chagriné; les ailes sont diaphanes, avec leur partie supérieure et leur extrémité brunâtres, comme enfumées; les pattes sont d'un jaune très-pâle, avec la base des cuisses brunâtre; l'abdomen est cuivreux, plus verdâtre que les autres parties du corps, et son pédicule est plus obscur. Taille, deux lignes et demi. Égypte.

PSILONYNE. *Psilogyne*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice subcampanulé, pentagone, à cinq dents larges et égales; corolle hypogyne, hypocatérinomorpe, extérieurement velu, avec son tube obconique, du double plus long; que le calice, à cinq lobes obtus, égaux, étalés; quatre étamines fertiles et une cinquième stérile; filaments barbus à leur base; anthères à loges divaricato-réfléchies et glabres; style filiforme; deux stigmates subulés. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau qui a l'apparence d'une vigne; ses feuilles sont opposées; les plus jeunes sont pubescentes, unifoliolées ou digitées, à trois ou cinq découpures ovales. Les pédoncules sont axillaires et trifides. Du Brésil.

PSILOMELANE. MIN. Nom donné par Haidinger à un oxyde de Manganèse sans clivage, d'un éclat métallique imparfait, d'un noir bleuâtre passant au gris d'acier, que l'on trouve communément en masses botryoïdes, en Prusse, en Bohême, en Saxe, en Angleterre, etc.

PSILOMYIE. *Psilomyia*. INS. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, établi par Latreille qui lui donne pour caractères essentiels : face nue; une élévation sur le dessus de la tête; antennes plus courtes que la tête, avancées, écartées, avec la palette ovale; abdomen cylindrique, terminé brusquement par un stylet, dans les femelles. Ce genre comprend les *Psila* de Meigen, qui n'ont pu conserver ce nom par la raison que Wiedeman l'avait appliqué dans la même classe à un insecte tout différent.

PSILONÈME. *Psilonema*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Meyer aux dépens du genre *Alyssum* de Linné, avec les caractères suivants : calice dressé, égal à la base; pétales indivis; quatre glandules hypogynes, valvaires; stigmale simple. Le fruit consiste en une silique sessile au-dessus du torus, elliptique, compresso-subglobuleuse, biloculaire et déhiscente; les loges renferment chacune deux graines; valvules convexes; placentaires filiformes, inclus; semences pendantes, opposées, immarginées et lisses; funicules de l'ombilic filiformes et libres.

PSILONÈME A FRUITS VELUS. *Psilonema dasy carpum*, Mey.; *Alyssum dasy carpum*, Steph.; *Vesicaria dasy carpum*, Poir. Tiges droites, rameuses, longues de trois à quatre pouces, garnies de feuilles blanchâtres, oblongues, très-entières en leurs bords, aiguës à leurs

deux extrémités. Les fleurs sont fort petites et jaunâtres. De la Sibérie.

PSILONIA. BOT. (*Mucedinées*.) Ce genre, créé par Fries, appartient, selon lui, à la famille des Mucedinées, et se place dans la tribu des *Sporomyces*, auprès du genre *Conoplea*. Il ne comprend qu'une seule espèce, décrite par De Candolle sous le nom de *Tabernularia Buxi*. Fries caractérise ainsi le genre : filaments droits, simples, transparents, cloisonnés, réunis inférieurement par une base commune, entremêlés de sporidies simples, globuleuses, transparentes, agglomérées et très-abondantes.

PSILOPE. *Psilopus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, famille des Sylvains, institué par Gould qui lui assigne pour caractères : bec plus court que la tête, renflé, denté à l'extrémité; narines basales, latérales, ovales, entourées de quelques soies grêles; ailes médiocres : première rémige presque bâtarde, la deuxième allongée, les troisième, quatrième et cinquième les plus longues et égales entre elles; queue courte, à rectrices égales; tarsi lisses, grêles et médiocres; doigts assez courts et débiles : l'externe égal en longueur avec l'intermédiaire qui lui est uni jusqu'à la première articulation; ongles recourbés.

PSILOPE A BEC COURT. *Psilopus brevirostris*, Gould. Parties supérieures olivâtres; sourcils jaunes; joues et plumes auriculaires d'un roux brunâtre; gorge et poitrine blanches, lavées d'olivâtre, avec des traits longitudinaux bruns; abdomen d'un jaune pâle; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres brunes à leur origine, puis rayées de noir, avec des taches blanches sur les barbes internes; bec brunâtre; pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. De l'Australie.

PSILOPE BRUN. *Psilopus fuscus*, Gould. Parties supérieures brunes, lavées d'olivâtre; gorge et poitrine cendrées; abdomen blanc; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres blanches à leur origine, puis brunes, largement rayées de noir, tachetées de blanc sur leurs barbes internes, et d'un brun pâle à l'extrémité; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australie.

PSILOPE CULICIVORE. *Psilopus culicivorus*, Gould. Parties supérieures d'un brun verdâtre; abdomen et région anale blancs; rectrices intermédiaires brunes, les autres rayées de blanc. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australie.

PSILOPE A GORGE BLANCHE. *Psilopus albugularis*, Gould. Parties supérieures d'un brun olivâtre; gorge blanche; poitrine et dessous du corps d'un jaune pâle; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres brunes à la base, ensuite blanches et largement rayées de brun noirâtre, avec leurs barbes internes jaunâtres à l'extrémité; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PSILOPE OLIVATRE. *Psilopus olivaceus*, Gould. Parties supérieures olivâtres; sourcils jaunes; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres brunes à la base, ensuite blanches, puis d'un brun noirâtre, rayées de blanc et brunes à l'extrémité; ailes brunes, avec le bord des plumes d'un vert olive; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australie.

PSILOPE. *Psilopus*. INS. Genre de Diptères, établi par Megerle, dans la famille des Dolichopodes, avec les caractères suivants : épistome large; trompe saillante; palpes ovales, élargies vers l'extrémité, ciliées et munies d'une soie; troisième article des antennes patelliforme et velu; style dorsal, inséré près de l'extrémité, long, incliné et velu; abdomen long et menu; pieds fort grêles et longs; cuisses antérieures munies d'un rang de soies; jambes presque nues; quatre cellules postérieures aux ailes: nervure interne de la première bifurquée vers l'extrémité, très-faible et se rapprochant fort de l'externe au bord postérieur; deuxième formée de cette bifurcation, courte et large.

PSILOPE PLATYPTÈRE. *Psilopus platypterus*, Meg. Il est d'un vert métallique, ses palpes et son épistome sont blancs, ainsi que le front; antennes jaunes; yeux bruns, à reflets violets; corselet verdâtre et poilu; pieds jaunes; ailes étroites à la base, très-larges à l'extrémité. Taille, trois lignes. Europe.

PSILOPHYLLUM. BOT. L'une des sections du genre *Rethania*.

PSILOPILE. *Psilopilum*. BOT. Mousse de la famille des Bryacées, constituant un genre que Bridel a ainsi caractérisé : coiffe cuculliforme et glabre; sporange terminal, ventricoso-inégal, exapophysé; opercule obtus et conique; seize ou trente-deux dents très-courtes et infléchies au péristome.

PSILOPILE LISSE. *Psilopilum lævigatum*, Brid.; *Polytrichum lævigatum*, Wahlenb. C'est une mousse dressée, érigée, que l'on trouve dans les terrains sablonneux et humides de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

PSILOPODERMA. MOLL. (Poli.) *V. CAME.*

PSILOPSIS. BOT. (Necker.) Synonyme de *Galeobdolon*, genre établi autrefois par Dillen, puis réuni au *Galeopsis* par Linné, et enfin reconstitué par De Candolle et les auteurs modernes. *V. GALEOBOLON.*

PSILOPTÈRE. *Psiloptera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Buprestis* de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes de onze articles, dont le premier court, gros et subcylindrique, le deuxième très-court, le troisième un peu plus allongé, presque obconique, les deux suivants plus longs et en masse, les six autres rectangulaires; palpes maxillaires de trois articles, dont le premier allongé, le deuxième un peu plus court, le dernier presque carré; palpes labiales de deux articles : le premier obconique et l'autre sécuriforme; menton grand, transversal, tronqué antérieurement, avec trois petites dents peu sensibles; labre rectangulaire, échancré à son extrémité; yeux grands, ovales, peu saillants, un peu rapprochés vers le haut de la tête; corselet trapézoïdal, avec deux petits enfoncements en forme de points au milieu de la base; écusson très-petit, suborbiculaire, avec un enfoncement antérieur, qui le fait paraître bilobé, situé dans une fossette formée par les élytres; celles-ci ont leurs angles huméraux tronqués obliquement, avec une petite dent à l'extrémité de la troncature, leur extrémité est épineuse et tronquée; articles des tarsi peu

larges. On ne cite jusqu'ici qu'une seule espèce.

PSILOPTÈRE ATTENUÉE. *Psiloptera attenuata*, Audin.; *Buprestis attenuata*, Fab. Il est d'un vert bronzé, avec les élytres d'un cuivreux doré sur la suture; elles sont en outre striées et bidentées. Taille, dix lignes. Du Brésil.

PSILOPUS. CONCH. (Poli.) *V. CAME.*

PSILORHEGMA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Vogel, mais qui n'a été admis que comme section du genre *Cassia*.

PSILOSOMES. *Psilosomata*. MOLL. Tel est le nom que Blainville a donné à la troisième famille de l'ordre des Aporobranches, qui correspond en partie aux Pteropodes des auteurs. Cette famille, composée du seul genre *Phylliroë*, est précédée de celle des Gymnosomes qui renferme les genres *Clio* et *Pneumoderma*.

PSILOSTEUM. BOT. L'une des sections du genre *Gamalepis*, de Lessing.

PSILOSTOME. *Psilostoma*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Klotsch qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supérieur, court, persistant, à cinq dents acutiuscules et très-ouvertes; corolle supérieure, subcampanulée. à tube court, anguleux, avec l'orifice nu, et les cinq divisions du limbe lancéolées, aiguës et réfléchies; cinq étamines insérées à l'orifice de la corolle et subexsertes; filaments très-courts; anthères ovales, dressées; ovaire infère, à deux loges, dont l'une est ordinairement plus petite; un ovule dans chaque loge: il est anatropique, inséré au milieu de la cloison; style simple; stigmathe subcapité, à deux lamelles rapprochées. Le fruit est une baie sèche, couronnée par les dents du calice, oblongue, un peu comprimée, à deux loges monospermes; semence inverse; embryon orthotrope entre l'albumen corné; cotylédons subfoliacés; radicule allongée, supérieure. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre; c'est un arbrisseau entièrement garni d'épines opposées; ses rameaux sont divergents, cylindriques et glabres; ses feuilles sont opposées, subcoriaces, ovales, plus pâles en dessous; les stipules sont interpétiolaires, solitaires et apiculées; les fleurs sont axillaires, longuement pédicelées. Elle se trouve au cap de Bonne-Espérance.

PSILOSTOMON. BOT. Ce genre, proposé par De Candolle, dans la famille des Asperifoliées, n'a point paru différer du genre *Trachystemon*, de George Don.

PSILOSTROPHE. *Psilostrophe*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, institué par le professeur De Candolle. Caractères : capitule composé de fleurons hétérogames, dont trois femelles et ligulés, au rayon, cinq hermaphrodites et stériles, tubuleux et à cinq dents au disque; involucre cylindrique, formé d'écaillés linéaires, tronquées, rapprochées et velues sur le dos; réceptacle plan, rétréci et nu; styles bipartites; akènes grêles et velus, terminés par des lamelles très-flexibles.

PSILOSTROPHE GNAPHALOÏDE. *Psilostrophe gnaphalodes*, DC. C'est une plante herbacée, à tiges droites, à feuilles alternes, linéaires et très-entières; les corolles sont d'un jaune doré. Du Mexique.

PSILOSTYLIS. BOT. Ce genre, de la famille des Cruci-

fères, proposé par Andreiowski, a été réuni au genre *Cheiranthus*. V. GROFLEÉ.

PSILOSTYLUM. BOT. L'une des sections du genre *Sisymbrium*.

PSILOTE. *Psilota*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Meigen (Dipt. d'Europe, etc.), et ne différant du genre Pipize, qui en est très-voisin, que parce que le dernier article des antennes ou la palette, est ovale-oblong, et l'hypostome renforcé à sa base, avec sa partie antérieure tronquée.

PSILOTE ANTHRACINE. *Psilota anthracina*, Meig. Son corps est d'un noir bleuâtre, avec les ailes hyalines; les tarses sont couverts d'un duvet foncé. Taille, trois lignes. Allemagne.

Fischer a établi un genre *Psilotus* pour un insecte que Fabricius a compris parmi ses Nitidules, sous le nom de *Nitidula cornuta*.

PSILOTHAMNE. *Psilothamnus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre formé d'une rangée de dix écailles lancéolées, libres et persistantes; réceptacle convexo-conique, alvéolé; corolles du rayon uni ou biligulées; celles du disque tubuleuses, avec le limbe à cinq dents; anthères privées de queue; stigmates divergents, réfléchis, capitellato-hispidules au sommet; akènes ovato-cylindriques, rugueux; airette nulle.

PSILOTHAMNE A FEUILLES DE BRUYÈRE. *Psilothamnus Ericafolius*, De Cand., Prodr., VI, p. 41. C'est un petit arbuste, dont les rameaux sont subtrichotomes, rigides et minces; les feuilles sont éparées, petites, linéaires, glabres, subulées, dressées; les pédoncules sont monocéphales, formés de fleurs jaunes, celles du rayon assez grandes et profondément biligulées. Du cap de Bonne-Espérance.

PSILOTHONNA. BOT. Ce genre, institué par Meyer dans la famille des Synanthérées, a été réuni, par le professeur De Candolle, à son genre *Gamotepis* dont il forme une des sections.

PSILOTON. *Psilotum*. BOT. Genre de Lycopodiées créé par Swartz, et que Willdenow a successivement nommé *Hoffmannia* et *Bernhardia*. Il est caractérisé par ses capsules à trois coques, s'ouvrant chacune par une fente en deux valves. R. Brown réunit à ce genre le *Tmesipteris* de Bernhardt, dont les capsules ne sont qu'à deux coques, et dont le port est en outre très-différent. On connaît deux espèces de *Psilotum* : le *Psilotum triquetrum*, qui croît entre les tropiques, dans l'ancien et dans le nouveau monde, et le *Psilotum complanatum*, qu'on ne connaît jusqu'à présent que dans l'Amérique équatoriale. Ces plantes présentent une tige dichotome comprimée ou triangulaire, dépourvue de feuilles, et n'offrant que de petites dentelures très-espacées, qu'on peut considérer comme de très-petites feuilles décurvées avortées. Les organes reproducteurs ressemblent beaucoup à ceux des vrais Lycopodes.

PSILOTRIQUE. *Psilotrichum*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 544) qui l'a ainsi caractérisé : calice ou périanthe muni de trois bractées non spinescentes, divisé profondément en cinq folioles lancéolées, égales; cinq étamines soudées par la base en un urcéole édenté, à anthères bilobulaires; style indivis, surmonté d'un stigmate capité; capsule utriculaire, monosperme, renfermée dans les folioles conniventes et nues du périanthe. Ce genre est très-voisin du *Trichinium* de R. Brown.

PSILOTRIQUE TRICHOTOME. *Psilotrichum trichotomum*. C'est une plante herbacée, couchée, à rameaux géniculés trichotomes; à feuilles opposées, les radicales spatulées, les autres lancéolées; à fleurs disposées en épis axillaires et terminaux. Cette plante croît dans les lieux ombragés, près de Buitenzorg.

PSILURUS. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Monandrie Digynie, établi par Trinius et adopté par Sprengel (*Syst. Veget.*, I, p. 5). Il offre pour caractères essentiels : des épillets enfoncés dans les fossettes d'un rachis articulé; une écaille (lépicène) presque biflore; une corolle (glume) bivalve, enroulée : la valve inférieure sétigère. Ce genre a pour type le *Nardus aristata*, L., qui est le *Rotboella monandra* de Cavanilles et Schrader, et le *Mouernia monandra* de Palisot Beauvois; c'est une plante de l'Europe australe.

PSISTUS. BOT. (Necker.) Synonyme d'Hélianthème. V. ce mot.

PSITHYRE. *Psithyrus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Melifères, institué par Lepelletier, aux dépens du genre *Bombus* de Linné, pour un assez grand nombre d'espèces qu'il a ralliées sous les caractères génériques suivants : palpes labiales composées d'articles distincts, dont le troisième est inséré sous le bout extérieur du précédent et les deux derniers sont rejetés sur le côté extérieur; article des palpes maxillaires en forme d'écaille elliptique; mandibules des mâles étroites, bidentées; labre des femelles un peu triangulaire, plus large dans son milieu que sur les côtés; mandibules des femelles obliquement tronquées et arrondies; jambes postérieures convexes à leur côté externe, qui est entièrement garni de poils, et par conséquent dénué de corbicules; premier article du tarse peu large, allongé, ayant son angle externe de la base mutique; une cellule radiale ovale, allongée; trois cellules cubitales presque égales : la première coupée par une petite nervure qui descend du point épais de l'aile, la deuxième presque carrée, recevant la première nervure récurrente; une quatrième incomplète et à peine indiquée.

PSITHYRE DES ROCHES. *Psithyrus rupestris*, Lepell. Elle est noire; le corselet est quelquefois varié de jaune; le cinquième segment du corps et l'anus sont roux; les ailes sont noires, changeant en violet. Europe.

PSITTACANTHUS. BOT. Ce genre, établi par Martius (Flora, 1850, p. 106), n'a été considéré que comme une section du genre *Loranthus*, de Linné.

PSITTACARA. OIS. Nouveau genre ou plutôt nouveau nom créé par Vigors (*Zool. journ.*, n° 7, pag. 587)

pour des espèces de Perroquets et pour des Perruches-Aras. Ce genre avait été, avant le travail de Vigors, très-étendu, et nommé *Arata* et *Aratinga* par le voyageur naturaliste Spix. Les *Psittacus Guianensis*, L., *squammosus*, Lath., *versicolor*, Lath., *vittatus*, Shaw, *auricapillus* et *leucotis*, Lichst., devraient entrer dans cette section des Perroquets américains. Vigors y a ajouté le *Psittacara frontata*, et le *Psittacara Lichtenstenii*. V. PÉRROQUET.

PSITTACE. ois. Wagler a formé sous ce nom un genre distinct, dans le groupe des Perroquets; mais les caractères n'en paraissent pas nettement tracés.

PSITTACIDÉS. ois. V. PSITTACINS.

PSITTACIN. ois. V. PSITTIROSTRE.

PSITTACINS. ois. Ce nom, ainsi que celui de Psittacidés, s'applique à la famille des Perroquets.

PSITTACIROSTRE. *Psittacirostra*. ois. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères: bec court, très-crochu, un peu bombé à la base; mandibule courbée à la pointe sur l'inférieure qui est très-évasée, arrondie et obtuse; narines placées de chaque côté du bec, à sa base, recouvertes en partie par une membrane emplumée; tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts: trois en avant, divisés, les latéraux égaux; un pouce, deuxième rémige un peu plus courte que la troisième. Ce genre a été établi par Temminck; les espèces qui le composent se trouvent aux îles Sandwich; Vieillot le premier les a séparées des Gros-Becs avec lesquels on les avait primitivement confondues.

PSITTACIROSTRE VERDATRE. *Psittacirostra ictercephala*, Temm.; *Loxia Psittacea*, Lath., syn., pl. 52. Parties supérieures d'un brun verdâtre; tête et dessus du cou jaunes; parties inférieures olivâtres; rectrices bordées de jaunâtre; bec et pieds bruns; taille, sept pouces; la femelle a la tête et le dessus du cou nuancés de gris.

PSITTACIROSTRE ACALANTHE. *Psittacirostra acalantha*, Less. Parties supérieures vertes; face d'un rouge écarlate, qui s'étend sous le menton et reparait au croupion et sur les rectrices; parties inférieures d'un vert moins intense que les supérieures. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

PSITTACOGLOSSE. *Psittacoglossum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Llave et Lexarza qui lui ont appliqué les caractères suivants: périgone ouvert, à sépales ou folioles extérieures allongées, lancéolées, les latérales soudées inférieurement au labelle; pétales ou folioles intérieures conformes, plus étroites et recourbées; labelle épais, scabre, articulé d'une manière peu évidente au gynostème par un tubercule concave, placé sur l'onglet; gynostème en massue, presque quadrangulaire, arqué; anthère à deux loges, en forme de mitre pétaloïde; quatre masses polliniques, lenticulaires, les extérieures les plus grandes. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre.

PSITTACOGLOSSE NOIR. *Psittacoglossum atratum*. L. L., Nov. Veget. fasc. 2, p. 29. C'est une plante herbacée, épiphyte, à pseudobulbes acépités et monophylles; sa tige ou plutôt sa hampe est uniflore, garnie d'écaillés membraneuses et distiques; la fleur est grande, terminale, d'un pourpre foncé. On la trouve au Mexique,

parasite sur les arbres où elle croît entre les Lichens.

PSITTACULE. ois. Sous-genre de Perroquets.

PSITTACUS. ois. V. PÉRROQUET.

PSITTAPOU. ois. Groupe qu'a formé Lesson parmi les Perroquets, et à la tête duquel il a placé le *Psittacus papuensis*, Gm.

PSITTRICHADE. *Psittrichas*. ois. Genre formé par Lesson dans la première famille de l'ordre des Zygodactyles, et intermédiaire aux Microglosses et aux Araras, ayant pour caractères: bec plus long que haut, peu épais, comprimé sur les côtés; mandibule supérieure beaucoup plus longue que l'inférieure, convexe, très-crochue, terminée en pointe recourbée, aiguë, à bords festonnés; narines rondes, nues, ouvertes dans une peau cirrhiforme; mandibule inférieure courte, convexe, carénée en dessous, mince à l'extrémité qui est échancrée: une forte échancrure de chaque côté de la pointe; branches de la mandibule séparées par un ovale garni d'une peau nue; tête et haut du cou en partie dénudés, couverts d'une peau revêtue de poils simples et rigides, autour des yeux ou sous les joues; plumes de l'occiput et du cou raides, étroites et couchées; ailes longues, robustes, pointues, atteignant les deux tiers de la queue; rémiges fortes, rigides, étroites, à barbes serrées, courtes au bord externe, plus allongées au bord interne, mais échancrées au tiers supérieur; première rémige courte, la quatrième la plus longue, les troisième et cinquième égales; queue moyenne, ample, très en toit, arrondie à l'extrémité, composée de dix rectrices raides. Tarses courts, gros et réticulés; ongles robustes.

PSITTRICHADE DE PEQUET. *Psittrichas Pecquetii*, Less. Parties supérieures d'un noir luisant; flancs, abdomen, région anale et tectrices caudales d'un rouge de feu très-éclatant; croupion d'un rouge de sang très-foncé; les plumes larges et arrondies du devant du cou, de la poitrine et du ventre sont brun-noir, lisérées de fauve; bec noirâtre; pieds d'un noir pourpré. Taille, vingt pouces. De la Nouvelle-Guinée.

PSOA. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, tribu des Bostrichins, établi par Herbert, avec ces caractères: corps linéaire, déprimé; tête plus courte que le corselet; antennes plus longues que la tête, de dix articles dont les trois derniers plus gros et formant une massue foliée; labre saillant, très-petit, transversal, très-velu au bord antérieur; mandibules courtes, épaisses, sans dentelures, point bifides à l'extrémité; mâchoires à un seul lobe; palpes courtes, mais apparentes, presque filiformes; leurs articles à peu près égaux; le dernier tronqué ou obtus à son sommet; les maxillaires un peu plus longues, de quatre articles; les labiales très-rapprochées à leur insertion, de trois articles; lèvres allongées, membraneuse, dilatée, presque en cœur à son extrémité; menton transverso-linéaire; corselet presque carré; écusson petit; élytres de la longueur de l'abdomen, au moins trois fois plus longues que le corselet; tarsi à articles entiers.

PSOA DE VIENNE. *Psoa Viennensis*, Fabr., Panz. (Faun. Germ., fasc. 96, f. 5). Longueur, trois lignes; corps d'un noir verdâtre; élytres d'un rouge brun. On le trouve en Autriche et en Dalmatie. Le *PSOA* ITA-

LIQUE, *Psoa italica*, *Dermestes dubius* (Rossi, *Fann. etrusca*, t. 1, p. 17, n° 34, tab. 1, f. F), est rare dans le midi de la France et en Italie.

PSODE. *Psodos*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phaléniens, institué par Treitsche, qui lui assigne pour caractères : corps grêle; antennes courtes, simples, assez épaisses; palpes dépassant notablement le bord du chaperon, hérissées de poils extrêmement longs et serrés; trompe longue; ailes assez larges, parfaitement arrondies; pattes assez longues.

PSODE CHEVALIÈRE. *Psodos equestraria*, Treit.; *Geometra equestrata*, Fab.; *Psodos alpinata*, Tr. Ses ailes sont entièrement d'un brun noirâtre, avec une très-large bande noire près de l'extrémité de chacune d'elles. Son envergure est de dix lignes environ. Des Alpes.

PSOLANUM. BOT. Genre formé sous ce nom par Necker, aux dépens des *Solanum*. V. MORELLE.

PSOLE. *Psolus*. POLYP. L'une des divisions du genre *Holothurie*.

PSOPHIA. OIS. V. AGAMI.

PSOPHOCARPUS. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Necker, et ainsi caractérisé : calice urcéolé, à deux lèvres inégales; corolle papilionacée, ayant l'étendard presque arrondi, réfléchi, muni à sa base de deux callosités cylindriques; les ailes portées sur des pédicelles et insérées sur les bords de l'étendard; la carène oblongue, bicipitée; étamines diadelphes; légume oblong, muni de quatre ailes longitudinales, à sept ou huit graines arrondies. Ce genre avait été désigné par Adanson sous le nom de *Botor*. Linné a placé parmi les Dolichs l'unique espèce dont il se compose, en la nommant *Dolichos tetragonolobus*. C'est une plante herbacée, à racines tubéreuses, à feuille pinnées, trifoliolées, à fleurs bleuâtres, disposées en grappes géminées et axillaires. On la cultive dans les îles de France et de Mascareigne, où on lui donne le nom vulgaire de Pois carré. Une autre espèce ou variété, plus petite dans ses diverses parties, a été trouvée à Madagascar, par Du Petit-Thouars.

PSOPHODE. *Psophodes*. OIS. Genre établi par Horsfield et Vigors, dans le tome xv des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, p. 528. Son nom est tiré du grec *psophos* (*crepitus*), parce que la seule espèce connue est remarquable par le singulier claquement qu'elle fait entendre dans les forêts de la Nouvelle-Galles du Sud, claquement que l'on peut comparer à celui d'un fouet de postillon. Cet Oiseau est décrit sous le nom de Djou, dans ce dictionnaire, et on en trouve la description au mot générique MOUCHEROLLE.

PSOQUE. *Psocus*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Psoquilles, établi par Latreille. Caractères : corps court, ramassé, mou; tête grosse, très-convexe en devant et en dessus; antennes sétacées, longues, avancées, insérées devant les yeux, de dix articles environ, peu distincts, la plupart cylindriques, les deux premiers plus courts, plus épais, les autres grêles, allongés; labre avancé, membraneux, transversal, arrondi en devant et sur les côtés, presque entier; mandibules fortes, cornées, fortement échancrées dans leur partie moyenne, les

deux extrémités de cette échancrure formant des dents; mâchoires composées de deux parties : l'une intérieure, cornée, allongée, linéaire, crénelée à l'extrémité, souvent avancée; l'autre extérieure, membraneuse, formant une gaine cylindrique, un peu comprimée, obtuse, ouverte à son extrémité, enveloppant les parties cornées; palpes maxillaires allongées, saillantes, de quatre articles, le premier peu apparent, les deuxième et troisième obconiques, le dernier ovale, renflé; palpes labiales point distinctes; lèvres presque carrées, membraneuse, large, accompagnée de chaque côté d'une sorte d'écaille; premier segment du corselet très-petit, ne s'apercevant pas en dessus, le second grand et sillonné; ailes de grandeur inégale, les inférieures plus petites, en toit, transparentes, ayant souvent un reflet irisé brillant, avec les nervures fortes; abdomen court, sessile, presque conique, pourvu dans les femelles d'une sorte de tarière logée entre deux coulisses; pattes assez longues, grêles; jambes allongées, cylindriques, sans épines; tarsi courts, de deux ou trois articles. Ce genre se compose de petits insectes vifs, alertes et qui exécutent des sauts assez prompts pour éviter le danger. Ils se tiennent sur les fleurs dans les bois, contre le tronc des arbres, sous les pierres, etc. Leur larve ressemble à l'insecte parfait, mais elle est privée d'ailes; la nymphe n'en a que des rudiments.

PSOQUE SIX POINTS, *Psocus sexpunctatus*, Lat., *Cocqueb.*, Illustr. Icon., p. 13, t. 2, fig. 10-11. Fabr.; la Frigane à ailes ponctuées, Geoff. Son corps est d'un brun verdâtre; ses ailes sont grandes et diaphanes, avec des nervures, des taches et six points noirs. Taille, une ligne et demie. Europe.

PSORALÉE ou PSORALIER. *Psoralea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Linné, et présentant les caractères suivants : calice persistant, divisé jusqu'à son milieu en cinq segments acuminés, l'inférieur un peu plus long, le tube ordinairement glanduleux; corolle papilionacée, ayant l'étendard relevé, un peu arrondi et échancré; les ailes petites, obtuses, en forme de croissant; la carène composée de deux pétales égaux, obtus et échancrés à la base; dix étamines, le plus souvent diadelphes, la dixième quelquefois soudée par sa base avec les autres; légume de la longueur du calice, monosperme, souvent terminé par une sorte de bec.

PSORALÉE BITUMINEUSE. *Psoralea bituminosa*, L. C'est un sous-arbrisseau qui se distingue facilement par l'odeur forte et bitumineuse que ses diverses parties exhale. Ses tiges sont droites, cylindriques, rameuses, munies de feuilles à trois folioles, et portées sur de longs pétioles. Les fleurs sont d'un bleu violet, disposées en tête sur des pédoncules axillaires trois ou quatre fois plus longs que les feuilles. Du midi de l'Europe.

PSORE. *Psora*. BOT. (*Lichens*.) Genre établi par Hoffmann et caractérisé ainsi par Fée : thalle épais, irrégulier, formé de tubercules ou de squames distinctes, planes ou convexes; apothécies marginées, planes, puis convexes, concolores, placées constamment sur le côté des squames. Les espèces du genre *Psora* croissent sur les rochers, la terre et les Mousses en

détritus; leur thalle a une consistance épaisse; les apothécies sont avides d'eau qui les gonfle, état dans lequel on ne distingue plus la marge.

PSORE CANDIDE. *Psora candida*, Hoff., Fl. Germ., p. 164. Il incruste les Mousses; il est remarquable par son thalle presque imbriqué, d'un blanc pruineux. Europe.

PSORICHE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Scabieuse que les anciens nommaient *Psora*.

PSOROMA. BOT. (*Lichens*.) Ce genre d'Acharius est le même que le *Psora* d'Hoffmann. V. PSORE.

PSOROPHORE. *Psorophora*. INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, tribu des Culicides, établi par Robineau-Desvoidy qui lui assigne pour caractères : ocelles très-distincts; antennes courtes; le quatrième article allongé, le cinquième petit et styliforme; prothorax muni de chaque côté d'un appendice détaché; mésothorax renflé, ses côtés ayant chacun une fossette triangulaire, distincte; pattes des femelles ciliées.

PSOROPHORE CILIÉ. *Psorophora ciliata*, Rob.; *Culex ciliatus*, Fab. Il est noir, avec une ligne longitudinale sur le corselet et les pieds jaunes. Taille, cinq lignes. De la Caroline.

PSOROPHYTE. *Psorophytum*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, institué par E. Spach qui lui assigne pour caractères : calice dibractéolé à sa base; sépales coriacés, inégaux, réfléchis après l'épanouissement; pétales décidus, subcultriformes; androphores tétrandres ou pentandres, très-courts et décidus; ovaire à quatre ou cinq loges, renfermant chacune quatre rangs d'ovules; quatre ou cinq styles séparés; stigmates petits; capsule subcoriacée, à quatre ou cinq loges; placenta pyramidal et indivis; pédoncules solitaires, uniflores, terminaux et droits.

PSOROPHYTE ONDULÉ. *Psorophytum undulatum*, Spach; *Hypericum balearicum*, Lin. C'est un arbuste très-résineux et glabre; ses tiges sont droites, rougeâtres et grêles; ses feuilles sont petites, opposées, sessiles, ovales, obtuses, fermes, épaisses; leurs bords sont légèrement ondulés ou sinués, obscurément ondulés; leur surface est parsemée de petites élévations formées par des vésicules transparentes; les fleurs sont jaunâtres. De Majorque.

PSOROSPERME. *Psorospermum*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, institué par E. Spach qui lui assigne pour caractères : calice persistant, à cinq divisions ou sépales presque égaux, dressés et très-entiers; cinq pétales décidus, équilatères; étamines nombreuses, persistantes, pentadelphes; androphores filiformes, 5-9-andres, posés devant les pétales, plus longs que les filaments, chacun d'eux alternant avec une squamule hypogyne, petite, subcoriacée, concave, serrée contre l'ovaire; filaments disposés sur une ou plusieurs rangées; anthères très-petites, réniformes, didymes, couronnées par une glandule noire; ovaire ovale, subglobuleux, pentagone, à cinq sillons profonds, à cinq loges; ovules gémés ou le plus souvent solitaires, attachés à la base de l'angle interne; cinq styles assez épais; stigmates clavato-capités. Le fruit consiste en une baie subcoriacée, couronnée par les

styles, à cinq loges ou moins par avortement, renfermant chacune une semence dressée, ovale, un peu comprimée, obtuse aux deux extrémités.

PSOROSPERME A FEUILLES DE CITRONNIER. *Psorospermum Citrifolium*, Spach; *Xaranga lanceolata*, Choix. C'est un arbrisseau à rameaux subdichotomes, à feuilles oblongues-lancéolées, acuminées, très-glabres; les fleurs sont d'un jaune orangé, réunies en cymes lâches dont les pédoncules sont couverts d'une pubescence roussâtre. Madagascar.

PSYCHANTHUS. BOT. De Candolle a donné ce nom à une des subdivisions du genre *Polygala*.

PSYCHÉ. *Psyche*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Bombycites, mentionné par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville dans l'Encyclopédie méthodique. D'après ces entomologistes, ce genre répond à la seconde division du genre Bombyx (Latr., Gen. Crust. et Ins., t. IV, p. 219). Les espèces qu'il contient ont les antennes pectinées dans les deux sexes; leurs ailes sont en toit, presque transparentes, peu couvertes d'écailles. Les femelles les ont fort courtes, aussi volent-elles peu ou point du tout. Les chenilles ont le corps allongé, seize pattes distinctes; elles se renferment dans des fourreaux de soie qu'elles traînent avec elles et qu'elles recouvrent de petits morceaux de feuilles, de paille ou de bois sec.

PSYCHÉ DE L'HERBE. *Psyche graminella*, Schr.; *Tinea graminella*, Hubn.; *Bombyx vestita*, Fab. Son corps est noir, avec les parapètes grisâtres; les ailes sont entièrement d'un brun noirâtre, sans aucune tache; les antennes sont très-pectinées, de la couleur des ailes; l'abdomen est blanchâtre en dessous. Envergure, douze lignes. La femelle est aptère, d'un blanc jaunâtre, avec trois taches noires antérieurement. La chenille est grise, ponctuée de noir; son fourreau est formé de feuilles imbriquées et entourées de brins d'herbe. Europe.

On doit encore rapporter à ce genre les *Bombyx Hieracii*, *viciella*, *muscella*, *bombetta*, *pectinella*, de Fabricius.

PSYCHÉ. *Psyche*. MOLL. Genre de la classe des Ptéropodes, établi par Rang, avec les caractères suivants : corps libre, membraneux, sans tête distincte, sans coquille, muni de deux nageoires latérales; bouche située entre leur base. Rang n'a pu distinguer de réseau vasculaire sur les nageoires ni sur les tentacules. Il a nommé **PSYCHÉ GLOBULEUSE.** *Psyche globulosa*, l'espèce qu'il a observée à l'entrée du Barochais, port de l'île Saint-Pierre, et c'est encore la seule connue.

PSYCHECHILLOS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Kuhl et Van Hasselt, dans la famille des Orchidées, a été reconnu ne pas différer du genre *Erythrodes*, du docteur Blume. V. ce mot.

PSYCHINE. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 2, p. 69, tab. 148). Caractères : calice dressé, égal à sa base; pétales onguculés, à limbe obovale; étamines à filets dépourvus de dents, à anthères aiguës; ovaire ovale, surmonté d'un long style; silicule déprimée, terminée en pointe par le style, biloculaire, à valves comprimées en carène,

ailées sur le dos, et principalement au sommet (ce qui donne un aspect trigone à la silicule), à cloison très-étroite; dans chaque loge plusieurs graines ovées, un peu comprimées, petites et lisses; cotylédons con-dupliques.

PSYCHINE STYLOSE. *Psychine stylosa*, Desf., *loc. cit.* C'est une herbe annuelle, hispide, rameuse, à feuilles oblongues, dentées, les caulinaires alternes, amplexicaules et auriculées, les radicales atténuées en pétiole. Les fleurs forment des grappes allongées, opposées aux femelles, et sont accompagnées de bractées; leurs pétales sont blancs, avec des veines noirâtres comme dans quelques *Eruca* et *Raphanus*. Cette plante croît sur le bord des champs, en Mauritanie.

PSYCHODE. *Psychoda*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, institué par Latreille. Caractères : corps assez épais; tête petite, et ordinairement couverte par les poils du thorax. Trompe courte, charnue; palpes cylindriques, de quatre articles égaux et velus. Antennes de la longueur de la tête et du thorax réunis, de quatorze à seize articles : le premier épais, velu, tantôt cylindrique, tantôt en massue et plus allongé; le deuxième cyathiforme, velu; les autres globuleux, pédicellés et garnis de verticilles de poils. Yeux échancrés au bord interne; point d'yeux lisses. Thorax ovale, très-velu, ainsi que l'abdomen; pieds courts et assez épais. Balanciers cachés sous les poils du corps. Ailes inclinées en toit, larges, très-velues, frangées; une cellule marginale; deux sous-marginales, dont la première pétiolée; point de discoïdales; quatre postérieures, dont la troisième pétiolée; anales axillaire et fausse distinctes. Ce genre est composé de cinq à six espèces, toutes propres à l'Europe; elles vivent dans les lieux humides et près des immondices, dans les bois épais, ou sur les plantes marécageuses. Ces Diptères pullulent beaucoup, et on en voit quelquefois des murs entièrement couverts. Leurs métamorphoses sont encore inconnues; on présume qu'elles ont lieu dans la boue et dans les immondices. L'espèce qui peut être considérée comme le type de ce genre, est le *Psychodes phalenoïdes*, Latr., Fabr., Meig.; *Trichoptera phalenoïdes*, Meig., Classif.; *Tipula phalenoïdes*, L., Schr., Fabr.; *Bibio phalenoïdes*, Geoff., Oliv. On la trouve aux environs de Paris.

PSYCHODIAIRE. Nom proposé par Bory-St-Vincent pour désigner une grande série d'êtres organisés microscopiques, auxquels on n'a pu jusqu'ici assigner aucune place certaine, soit dans le règne végétal, soit dans le règne animal, et dont Bory fait un règne intermédiaire que les naturalistes, il est vrai, ne s'empres-sent guère d'adopter.

PSYCHOMYIE. *Psychomyia*. INS. Genre de Névrop-tères, section des Filicornes; famille des Plicipennes de Latreille, dans laquelle cet entomologiste a établi ce genre sur l'inspection de deux ou trois espèces. Caractères : ailes supérieures étroites, pointues, sans nervures transversales, les inférieures semblables aux supérieures, non plissées; antennes médiocres, sétiformes; palpes maxillaires composées de cinq articles, dont le dernier allongé en forme de filament. Ce genre, peu nombreux, ne présente que de petits

insectes voltigeant le soir, et s'éloignant souvent à de grandes distances des eaux d'où ils sont sortis.

PSYCHOMYIE ANNULICORNE. *Psychomyia annulicornis*, Piet. Le corps et la tête sont brunâtres; les yeux sont noirs; les antennes sont assez épaisses, annelées de brun et de fauve-jaunâtre; le corselet est brun en dessus et fauve sur les côtés; les ailes supérieures sont brunes, un peu irisées, légèrement velues, avec leur bord antérieur fauve; les ailes inférieures sont grises et très-velues; les pattes sont fauves. Taille, deux lignes et demie. Europe.

PSYCHOPSIS. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses, institué par Nuttall, pour une plante de l'Amérique septentrionale, que Pursh avait placée parmi les Lotiers, n'a été considéré que comme une section du genre *Hosakia*. V. ce mot.

PSYCHOTOË. *Psychotoë*. INS. Lépidoptères crépusculaires; genre de la famille des Zygéniens, institué par Boisduval, pour un insecte du Bengale qui diffère des autres Zygénites par un corps large et un peu déprimé; par des antennes moniliformes, un peu plus épaisses dans leur milieu; par des palpes très-courtes, par des ailes horizontales, demi-transparentes, sans aucune tache.

PSYCHOTOË DE DUVAUCEL. *Psychotoë Duvaucelii*, Boisd., Monogr. des Zyg., pl. 8, fig. 5. Son corps est velu, noirâtre, avec le premier et le quatrième segments de l'abdomen jaunes; les ailes sont noirâtres, subdiaphanes.

PSYCHOTRIE. *Psychotria*. BOT. Ce genre, de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., est le *Psychotrophum* de P. Browne. Ses caractères essentiels consistent en un calice adhérent, dont le limbe est à cinq dents; une corolle monopétale, tubuleuse, subinfundibuliforme et à cinq divisions; les cinq étamines sont en général incluses et non saillantes. Le fruit est une petite baie ombiliquée, devenant sèche et coriace, ordinairement sillonnée et se séparant en deux parties qui contiennent chacune une seule graine plane d'un côté et convexe de l'autre. Les espèces de ce genre, fort nombreuses, sont en général des plantes sous-frutescentes ou de petits arbrisseaux, à feuilles opposées et à fleurs disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. Ces plantes croissent en Asie et en Amérique. La plus intéressante de toutes est sans contredit le *Psychotria emetica*, L., Suppl., qui fournit l'Ipécacuanha strié ou Ipécacuanha du Pérou. V. IPÉCACUANHA.

PSYCHOTROPHUM. BOT. V. PSYCHOTRIE.

PSYCHROPHILA. BOT. (De Candolle.) V. CALTRA.

PSYDARANTHA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Necker, d'après le *Maranta conosa*, L. fils, n'a pas été adopté.

PSYDRAX. BOT. Gærtner (*de Fruct.*, t. 1, p. 125, tab. 26) a décrit et figuré, sous le nom de *Psydrax dicoccois*, le fruit d'une plante de Ceylan, qui paraît appartenir à la famille des Rubiacées ou à celle des Caprifoliacées, mais dont le reste de l'organisation florale est inconnu. Ce fruit est une baie infère, obovée, noire, tuberculeuse, marquée de chaque côté d'un sillon et au sommet d'une aréole plane, qui est la

ciatrice laissée par la chute de la fleur ; à l'intérieur, cette baie est charnue, biloculaire ; elle contient deux noyaux oblongs, gibbeux et bosselés d'un côté, marqués de l'autre d'une ligne proéminente. La graine contient un embryon dicotylédoné, filiforme, inverse, au milieu d'un albumen charnu et blanc.

PSYGMATOCÈRE. *Psygmatoceus*. **INS.** Genre de Coléoptères, de la famille des Longicornes, établi par Perty, qui lui assigne pour caractères : antennes en éventail, composées de onze articles, dont les deux premiers seulement ne sont point flabellés ; mandibules cornées, fortes, avancées, courtes, acuminées, formant un angle presque droit, échancrées en dessus ; labre très-petit, transversal, exserte, garni de longs poils en avant, faiblement échancré ; lèvre très courte, cornée, connée, réfléchie, pourvue d'une forte dent sur chaque côté.

PSYGMATOCÈRE DE WAGLER. *Psygmatoceus Wagleri*, Perty. Il est d'un roux testacé, légèrement velu ; son corselet est en dessus d'une couleur de poix, marqué de cicatrices rugueuses ; les élytres sont d'un brun de cannelle pâle, et glabres. Taille, seize lignes. De la Guiane.

PSYGIUM. **BOT.** Le genre proposé sous ce nom, par Presle, est identique avec le genre *Aglaoomorpha*, indiqué presque en même temps par Schott ; conséquemment, ses caractères n'ont point paru suffisants pour qu'il soit adopté. Les *Psychium*, comme les *Aglaoomorpha*, doivent rentrer dans le genre *Polypodium*.

PSYLLE. *Psylla*. **INS.** Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Hyménoptères, établi par Geoffroy. Caractères : antennes filiformes, de la longueur du corps, insérées devant les yeux, près de leur bord interne, à articles cylindriques : les deux premiers plus courts et plus épais que les autres, ceux-ci très-allongés et très-grêles, le dernier bifide à son extrémité. Labre grand et trigone. Bec très-court, presque perpendiculaire, naissant de la poitrine entre les pattes antérieures, cylindrico-conique, de trois articles, le dernier très-court et conique ; chaperon court, presque demi-circulaire, convexe, arrondi à sa base, cerné par une ligne arquée. Yeux souvent proéminents, semi-globuleux. Trois petits yeux lisses, distincts, disposés en triangle : les deux postérieurs placés de chaque côté derrière les yeux, le troisième sur le front et dans son échancrure. Corselet composé de deux segments distincts : l'antérieur beaucoup plus court, transversal, linéaire, le second grand, comme partagé en deux par une ligne transverse, rebord postérieurement. Écusson élevé, marqué de lignes imprimées. Élytres et ailes grandes, presque de la même consistance et placées en toit. Abdomen conique. Tarière des femelles allongée, terminée en pointe, et formée par quatre lames qui se réunissent. Pattes propres au saut ; tarsi de deux articles, le dernier un peu plus long, muni de deux crochets, ayant dans leur entredeux une petite vessie membraneuse. Ce genre se distingue des *Livies*, parce que celles-ci ont les antennes plus courtes que le corselet. Les Psylles se nourrissent des sucs des végétaux ; on les trouve sur diverses es-

pèces d'arbres auxquels elles occasionnent souvent des galles en les piquant pour déposer leurs œufs. Quelques-unes déposent leurs œufs dans des flocons de filets blancs, soyeux et analogues à ceux que l'on voit à l'abdomen des Dorthésies ; les larves ont le corps plat, la tête large et l'abdomen un peu pointu. Les nymphes en diffèrent, par les rudiments des ailes. À l'état parfait, ces insectes sont très-agiles ; ils volent et marchent parfaitement ; il n'y a que les femelles qui, après la fécondation, sont lourdes et paresseuses. Les Psylles font deux ou trois générations par an.

PSYLLE DU FRÈNE. *Psylla Fraxini*, Latr., Geoff. ; *Chermes Fraxini*, L., Fabr., *Syst. rhingot.*, p. 305, n° 15. Elle est longue d'une ligne et demie, jaune, avec le dos varié de noir et de jaune ; les élytres sont transparentes ; elles ont leur bord supérieur un peu brun vers la base, et une tache noire assez grande vers le milieu. Europe.

PSYLLIODE. *Psylliodes*. **INS.** Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Cyclides, tribu des Galéarucites, institué par Latreille, qui le caractérise ainsi : antennes de la longueur de la moitié du corps, grenues et insérées entre les yeux ; palpes maxillaires plus épaisses au milieu, terminées par deux articles coniques ; corps ovalaire ; premier article des tarsi postérieurs fort long, inséré au-dessus de l'extrémité postérieure de la jambe, laquelle extrémité se prolonge en manière d'appendice conique, comprimé, creux, un peu dentelé sur ses bords et terminé par une petite dent.

PSYLLIODE DU NAVET. *Psylliodes Napi*, Lat. ; *Altica Napi*, Fab. Son corps est d'un bleu foncé, luisant, avec les cuisses postérieures noires ; la base des antennes et les pattes sont testacées ; la tête, le corselet et les élytres sont bleus, avec des rangées de points sur ces dernières. Taille, une ligne et demie. Europe.

PSYLLIUM. **BOT.** Genre établi par Tournefort, pour quelques espèces de Plantain, réuni par Linné à son *Plantago*, et rétabli par Jussieu comme genre distinct, qui néanmoins n'a pas été généralement adopté.

V. PLANTAIN.

PSYLLOCARPE. *Psyllocarpus*. **BOT.** Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par le professeur Martius dans ses *Nova Genera*, 1, p. 44, et appartenant à la famille des Rubiacées. Les caractères de ce genre consistent en un calice adhérent, ayant son limbe à dix dents, dont deux, beaucoup plus longues, sont sous la forme de lanières étroites et inégales ; une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, à quatre lobes barbus à leur face interne ; quatre étamines incluses ; un style très-court, terminé par un stigmate renflé en masse ; une capsule à deux loges monospermes, s'ouvrant en deux valves. Les graines sont très-minces, comprimées, membraneuses et peltées. Ce genre, selon l'auteur, est voisin du *Borreria*, établi par Meyer dans la Flore d'Essequibo. Il se compose de deux espèces, décrites et figurées sous les noms de *Psyllocarpus ericoides*, *loc. cit.*, tab. 28, fig. 1, et *Psyllocarpus laricoides*, *loc. cit.*, tab. 28, fig. 2. Ce sont des petits arbuscules très-rameux, grêles, à feuilles linéaires, subulées et verticillées, à fleurs bleues, sessiles

à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. L'une et l'autre croissent au Brésil.

PSYLOCYBE. bot. (*Champignons.*) Sous-division établie par Fries dans la section *Pratella* du genre *Agaric*. *V.* ce mot.

PSYLOMYIE. *Psylomyia*. ins. Diptères; genre de la famille des Musciens, tribu des Muscites, établi par Latreille qui lui donne pour caractères distinctifs des autres genres du groupe : face inclinée en arrière; épistome non saillant; troisième article des antennes oblong, comprimé, avec le style finement plumeux; thorax nu; abdomen assez grêle.

PSYLOMYIE FIMÉTAIRE. *Psylomyia fimetaria*, Latr.; *Scatoplaga fimetaria*, Fab. Son corps est d'un brun ferrugineux; les ailes sont jaunâtres. Taille, quatre lignes. Europe.

PSYLOPHORUS. bot. C'est-à-dire *Porte-Puce*. Synonyme de *Carex pulicaris*, espèce de Laiche.

PSYLOTRON. bot. L'un des anciens noms de la Bryone.

PSYLOXYLON. bot. Le genre indiqué sous ce nom, par Gaudichaud, ne diffère pas du genre *Physopodium*, précédemment établi par Desvoux.

PTÆROXYLE. *Ptæroxylon*. bot. Genre de la famille des Sapindacées, établi par Ecklon et Zeyher avec les caractères suivants : calice tétraphyle; corolle composée de quatre pétales nus; disque hypogyne, glanduleux; quatre étamines libres; filaments glabres; ovaire biloculaire, comprimé; deux styles distincts ou légèrement réunis au sommet; stigmates capités. Le fruit consiste en une capsule biloculaire, comprimée, sub-bilobée au sommet, cordée à la base, disperme, déhiscence intérieurement; semences ailées, cotylédons dressés, plans. Le *Ptæroxyle* est un arbre à feuilles imparipinnées, ou par avortement à folioles terminales brusquement pennées; ces folioles sont coriaces, inéquilatères, très-entières, formant cinq ou sept paires, sensiblement décroissantes. Les fleurs sont réunies en grappes ou panicules axillaires, vers le sommet des rameaux. Du cap de Bonne-Espérance.

PTARMICA. bot. *V.* **PTARMIQUE.**

PTARMIGAN. ois. Espèce du genre *Tétras*. *V.* ce mot.

PTARMIQUE. *Parmica*. bot. Ce genre, de la famille des Synanthérées, a été primitivement établi par Tournefort, puis réuni au genre *Achillea* et enfin reconstruit de nouveau par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : involucre campanulé, avec les écailles scarieuses sur leurs bords; réceptacle presque plan, large et paléacé; languettes au nombre de quinze à vingt, planes, étendues et surpassant en longueur les écailles de l'involucre; akènes sans poils et un peu comprimés, ceux du rayon ont souvent leurs bords ailés.

PTARMIQUE DE BARRELIÈRE. *Parmica Barrelieri*, DC.; *Anthemis Barrelieri*, Ten.; *Anacyclus Barrelieri*, Guss. C'est une plante herbacée, tomenteuse, à feuilles radicales découpées, les caulinaires pectinatopinnatifides; la lige est simple, penchée; les fleurons sont blancs. On la trouve sur les montagnes du midi de l'Europe.

PTÉLÉACÉES. *Pteleaceæ*. bot. Kunth, dans son Mé-

moire sur les Térébinthacées, a proposé sous ce nom une tribu qu'il formait des genres *Ptelea*, *Blackbournia*, *Toddalia* et *Cneorum*. Il indiquait lui-même que cette tribu avait les plus grands rapports avec les Diosmées ou Rutacées. Aussi Adr. De Jussieu, dans son travail sur cette dernière famille, a-t-il cru devoir réunir ces genres au groupe des Zanthoxylées. *V.* **RUTACÉES.**

PTÉLÉE. *Ptelea*. bot. Genre placé par Jussieu dans la famille des Térébinthacées, dont Kunth, dans son excellent travail sur cette famille, a fait le type de sa nouvelle tribu des Ptéléacées, et qu'Adrien De Jussieu a plus récemment rapporté aux Zanthoxylées, dans la famille des Rutacées. Voici quels en sont les caractères : les fleurs sont unisexuées; leur calice est court et à quatre ou cinq divisions profondes; la corolle se compose de quatre à cinq pétales plus longs que le calice et étalés; dans les fleurs mâles, on trouve quatre à cinq étamines plus longues que les pétales, ayant leurs filaments velus et renflés à leur partie inférieure et insérés autour d'un disque qui porte les rudiments du pistil avorté. Dans les fleurs femelles, les étamines sont très-courtes et stériles; l'ovaire est porté sur un disque hypogyne; il est convexe et comprimé, à deux loges, contenant chacune deux ovules superposés à leur angle interne; le style est court, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est comprimé, mince, formant une samare indéhiscente, plus renflée dans sa partie moyenne, et à deux loges monospermes. Les graines contiennent un embryon droit.

PTÉLÉE A TROIS FEUILLES. *Ptelea trifoliata*. C'est un grand arbrisseau originaire de l'Amérique septentrionale, mais qu'on cultive en pleine terre dans tous les jardins. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois folioles. Les fleurs sont végétatives et disposées en un corymbe terminal et axillaire. Ses fruits ont une saveur très-amère, et quelques auteurs ont proposé de les substituer au houblon dans la fabrication de la bière.

PTÉLIDIUM. *Ptelidium*. bot. Genre de la famille des Céléstrinées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagasc.*, n° 24), et ainsi caractérisé : calice urcéolé, à quatre lobes; corolle à quatre pétales, dont les onglets sont larges et insérés sur le calice; disque quadrilobé; quatre étamines alternes avec les pétales; ovaire comprimé, surmonté d'un style très-court; fruit samaroïde, très-comprimé, indéhiscent, bordé d'une aile biloculaire contenant deux graines dressées dont l'embryon est plan, vert, dans un albumen charnu. Sprengel a donné inutilement à ce genre le nom de *Seringia*, qui d'ailleurs a reçu une autre application. Le *Ptelidium ovatum*, Poir., Encyclop., suppl., 4, 597; *Ptelidium*, Du Petit-Thouars, Histoire des Végétaux d'Afrique, p. 11 et 29, tab. 2; *Ptelea ovata*, Lour. ? est un arbuste de Madagascar, peu élevé, à feuilles opposées, ovées, très-entières; à fleurs très-petites et disposées en panicules axillaires, lâches et plus courtes que les feuilles.

PTÉRACANTHUS. bot. L'une des sections du genre *Strabitanthes*.

PTÉRACLIDES. *Pteraclis*. pois. (Gronov.) Sous-genre de *Coryphæne*. *V.* ce mot.

PTÉRANDE. *Pterandra*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Jussieu qui le caractérise de la manière suivante : calice à cinq divisions accompagnées ordinairement de deux glandes chacune; pétales plus longs que les divisions du calice, courttement onguiculés, avec le limbe presque entier et un peu pubescent extérieurement; dix étamines fertiles, à filements distincts, à anthères glabres, bivalves et créteées; trois ovaires posés sur un réceptacle velu, et réunis par leur base; trois styles filiformes, terminés par un stigmate aigu. Le fruit consiste en trois carpelles pisi-formes.

PTÉRANDE A FEUILLES DE PSIDIUM. *Pterandra Psidifolia*, Juss. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, très-entières, à stipules axillaires du pétiole. Les fleurs sont rosées, réunies en ombelle dans l'aisselle de la dernière feuille; les pédicelles sont accompagnés chacun de deux bractéoles. Du Brésil.

PTÉRANTHE. *Pteranthus*. BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Forskahl et adopté par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 1, p. 144) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, divisé profondément en quatre segments concaves; deux plus grands, prolongés en crête à leur sommet, deux opposés, plus petits et subulés; corolle nulle; quatre étamines dont les filets sont monadelphes à la base; style unique, surmonté de deux stigmates; ovaire supère; capsule membraneuse, indéhiscente, monosperme, couverte par le calice; pédicelles plans, obovales et multiflores. Linné confondait ce genre avec le *Camphorosma*; il s'en éloigne pourtant à un tel point que Jussieu le place dans la famille des Urticées, à la suite du *Parietaria*. L'Héritier (*Stirp. nov.*, 1, p. 155, tab. 65) a proposé inutilement pour ce genre le nom de *Louichea*, qui n'a pas été adopté pour deux raisons, la première à cause du mot de *Pteranthus* qui a l'antériorité, la seconde à cause de la dédicace d'un autre genre (*Fontanesia*) au professeur Louiche Desfontaines. Le *Pteranthus echinatus*, Desfont., *loc. cit.*; *Camphorosma Pteranthus*, L.; *Louichea cervina*, L'Hérit., *loc. cit.*, est une plante herbacée, à tige articulée, très-rameuse, garnie de feuilles verticillées, linéaires, très-entières et un peu glauques. Les fleurs sont agglomérées, terminales et comme hérissées de pointes. Cette plante croit dans les localités sablonneuses et argileuses de l'Arabie.

PTÉRÉLADE. *Pterelas*. CRUST. Genre de la famille des Cymathoadés, institué par Guérin qui le caractérise de la manière suivante : yeux composés d'un grand nombre de facettes; antennes supérieures plus courtes que les inférieures, insérées sur le bord antérieur de la tête, ayant leurs deux premiers articles grands, aplatis et larges; le filet terminal est inséré en arrière du deuxième article, et composé de plusieurs petites articulations; antennes inférieures plus longues que les supérieures et insérées au-dessous d'elles; mandibules allongées, terminées par un labre triangulaire, portant une palpe plus longue qu'elles, de deux articles cylindriques; pattes de la première paire terminées par un ongle fort et très-crochu; celles des deuxième et troisième en pince didactyle; les quatre suivantes plus grêles, à articles plus allongés et terminés par un sim-

ple ongle peu crochu; abdomen composé de six segments distincts; appendices latéraux du dernier segment composés de deux filellets aplatis, et ne dépassant pas ce dernier segment en longueur.

PTÉRÉLADE DE WEBB. *Pterelas Webbii*, Guér. Sa couleur est le brun-verdâtre; il est long de dix lignes. On le trouve sur les côtes du Portugal.

PTÉRICHIDE. *Pterichis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du péricône herbacées, ovales : les latérales libres postérieurement, dressées, égales à la base, l'antérieure dorsale et pendante; folioles intérieures onguiculées, dilatées et étalées; labelle postérieur, coriace, en casque aigu, masquant le gynostème qui est petit et court; stigmates demi-circulaires, bilabiés, à lèvres extérieure courte et arrondie, l'intérieure est acuminée; anthère courbée, cachée dans le clinandre qui est en forme de capuchon, hautement creusé, ses bords sont membraneux et repliés. Les Pterichides sont des plantes herbacées et vivaces.

PTÉRICOPTE. *Ptericoptus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville, pour un insecte du Brésil que Dejean avait placé parmi ses Saperdes. Caractères : antennes sétacées, très-distantes à la base, assez courtes, velues en dessous, composées de onze articles cylindriques, dont le deuxième court, les troisième et quatrième allongés, presque égaux, le onzième court et subulé; face antérieure de la tête assez courte, avec le front bombé; yeux entiers; palpes et mandibules courtes; corselet unituberculé latéralement, presque carré, cylindrique, plus long que la tête, avec son disque uni; écusson très-court, large, arrondi au bout; élytres allongées, linéaires, tronquées droit à leur extrémité et mutiques au bout, rebordées extérieurement et à la suture; corps convexe en dessus, allongé, cylindrique, duveteux, ailé; pattes courtes, égales, velues; tarsi duveteux, point houppeux.

PTÉRICOPTE DORSAL. *Ptericoptus dorsalis*, Audin.; *Saperda dorsalis*, Dej. Son corps est brun, couvert d'un duvet grisâtre, avec une large bande longitudinale noire et dorsale; ses élytres ont un sillon sutural, et près de l'extrémité, une large bande noire, transversale, sinuée; antennes velues et noires. Taille, sept lignes. Du Brésil.

PTÉRIDE. *Pteris*. BOT. (*Fougères*.) Le nom de *Pteris*, donné par les anciens à plusieurs grandes Fougères, dont l'une paraît être l'*Aspidium Filix mas*, et l'autre le *Pteris aquilina*, a été plus restreint par Linné. Les changements qu'on avait introduits plus tard dans le genre linnéen dépendaient en partie de l'imperfection des connaissances qu'on avait alors sur plusieurs espèces exotiques. Le caractère actuel des Ptérides est de présenter des capsules pédicellées, munies d'un anneau élastique complet et étroit, insérées en une ligne non interrompue, sur le bord même de la fronde, et recouvertes par un tégument membraneux continu, lequel, naissant du bord de la même fronde, s'ouvre en dedans. Cette disposition des capsules et du tégument exclut de ce genre plusieurs plantes qui forment les genres *Vittaria*, *Cheilanthes*, *Grammitis*, *Tænitis*, *Notholaena*,

Lomaria, *Cryptogramma*, *Ceratopteris*, etc.; cependant le genre Ptéride n'en demeure pas moins l'un des plus nombreux de la famille des Fougères, et renferme plus de cent cinquante espèces, dont la plupart croissent entre les tropiques. L'Europe septentrionale n'en offre qu'une seule : le *Pteris aquilina*, qui couvre souvent de grands espaces de terrain, et qu'on peut utiliser, soit comme litière et comme engrais, soit pour en retirer par incinération la potasse que cette plante contient en grande quantité. Le *Pteris crispera*, qui croit dans les parties montueuses de l'Europe, diffère beaucoup des autres espèces de ce genre, et paraît mieux placée dans le nouveau genre *Cryptogramma*, établi par R. Brown pour une plante du nord de l'Amérique qui lui ressemble beaucoup.

Les Ptérides exotiques présentent toutes les modifications possibles dans la forme de leurs frondes. Une des espèces les plus intéressantes est la *Pteris esculenta*, très-voisine de notre *Pteris aquilina*, dont les habitants de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande mangent la racine grillée à la place de pain.

PTÉRIDE. BOT. Même chose que Samare. V. ce mot.

PTÉRIDIUM. POIS. (Scopoli.) V. PTÉRACLIDE.

PTÉRIDIUM. BOT. (Cordus.) Synonyme de *Polydium Dryopteris*, L., qui est un *Lastræa*. V. ce mot.

PTÉRIER. *Pterium*. BOT. Ce genre a été créé par Desvaux, dans le Journal de Botanique pour 1815, p. 75. Il a pour caractères distinctifs : des épillets uniflores; deux glumes hyalines, presque égales, aristato-soyeuses; deux palettes coriaces : la supérieure très-longuement aristato-soyeuse, l'inférieure aiguë. La seule espèce décrite par Desvaux est une plante annuelle, originaire de l'Orient, à feuilles planes, à épis subglobuleux.

PTÉRIGÉRON. BOT. L'une des sections du genre Ériéron.

PTÉRIGIUM. BOT. Genre encore peu connu, dont Corréa a décrit et figuré le fruit dans le huitième volume des Annales du Muséum. Ce genre se composerait de deux espèces : *Pterigium costatum*, Corr., loc. cit., p. 397, tab. 65, qui, selon ce célèbre carpogoniste, fournit à Sumatra une sorte de camphre; et *Pterigium teres*, Corr., Ann. du Mus., 10, p. 159, tab. 8, fig. 1. Ce genre, suivant l'auteur, paraît avoir quelques affinités avec le Hêtre et le Châtaignier. Jussieu pense qu'on doit y rapporter le genre *Pterocarpus* de Gærtner fils.

PTÉRIGODIER. *Pterogodium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, établi par Swartz, et qui peut être caractérisé de la manière suivante : la division externe et supérieure du calice est concave, carénée, soudée avec les deux intérieures qui sont larges et planes, et constituent ensemble une sorte de casque; les deux divisions externes et latérales sont allongées, un peu concaves, étendues horizontalement sous la forme d'ailes. Le labelle, d'une forme variable selon les espèces, naît du sommet du gynostème entre les deux loges de l'anthère. Ce gynostème est excessivement court; l'anthère est placée presque horizontalement à son sommet; les deux loges sont écartées l'une de l'autre et très-allongées; elles s'ouvrent chacune par

une suture longitudinale, et contiennent une masse polilique finissant en caudicule à sa base que termine un petit rétinacle nu. Le stigmate occupe la partie postérieure et supérieure du gynostème. Ce genre se compose de cinq ou six espèces toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ces espèces faisaient partie du genre *Ophrys* de Linné. Mais la forme du calice, celle du gynostème, la position du labelle, les deux rétinacles nus, font de ce genre un des mieux caractérisés de la famille des Orchidées. Il faut mentionner parmi les espèces les *Pterogodium ajatum*, *Pterogodium catholicum*, *Pterogodium atratum*, etc., toutes décrites par Linné sous le nom d'*Ophrys*.

PTÉRIGONIUM. BOT. Pour *Pterogonium*. V. ce mot.

PTÉRIGOPHYLLUM. BOT. (Mousses.) Nom donné par Bridel à un genre qui correspond presque exactement au genre *Hookeria* de Smith. Ce dernier nom a été presque généralement adopté, quoiqu'il eût été appliqué précédemment par Schleicher à un autre genre de Mousses, qui, depuis, a reçu le nom de *Tayloria*. V. HOOKERIA.

PTÉRIGOSPERMUM. BOT. Ce genre, de la famille des Algues, proposé par le professeur Targioni-Tozzetti, a été réuni au genre *Zonaria*, d'Agardh.

PTÉRIGYNANDRUM. BOT. Ce genre de Mousses, de la famille des Bryacées, est l'analogue du genre *Pterogonium*, de Swartz, dont Schulz a distraité une espèce pour former son genre *Maschalanthus*. V. ces mots.

PTÉRILEMA. BOT. Ce genre, de la famille des Térébinthacées, proposé par le professeur Reinwardt, a été réuni au genre Engelhardtia. V. ce mot.

PTÉRIPTERIS. BOT. (Fougères.) Nom donné par Rafinesque à un genre de Fougères qu'il place entre les genres *Scolopendrium* et *Diplazium*.

PTÉRIS. BOT. V. PTÉRIDE.

PTÉRISANTHÉ. *Pterisanthes*. BOT. Genre de la famille des Ampéliées et de la Tétrandrie Monogynie de Linné, institué par le docteur Blume, pour une plante de l'île de Java, qui lui a offert les caractères suivants : périgone foliacé, lobato-ailé, coriace et difforme; fleurs polygames : les mâles pédicellées et marginales, les hermaphrodites sessiles et discoïdes. Les premières ont le calice écolé, entier; les pétales sont au nombre de quatre, rhomboïdes et presque dressés; quatre étamines opposées aux pétales; le disque est relevé et renflé dans son centre. Les fleurs hermaphrodites ont le calice court et très-entier, les pétales étalés et les étamines semblables à celles des fleurs mâles; l'ovaire est plongé dans le disque; le stigmate est sessile et un peu obtus. Le fruit consiste en une baie obovale, renfermant une et rarement deux semences comprimées, à la face interne, marquées d'un sillon longitudinal au dos qui est relevé en bosse; albumen cartilagineux, à deux lobes; embryon droit. Ce genre singulier tient le milieu entre le *Cissus* et l'*Ampelopsis*.

PTÉRISANTHÉ CISSOÏDE. *Pterisanthes cissoides*, Bl. Ses tiges sont frutescentes et grimpantes; ses feuilles sont composées de trois ou cinq folioles oblongues, acuminées, largement dentées, dont les latérales sont obliques à la base. Dans les broussailles humides de la province de Buytenzorg.

PTERIUM. BOT. Desvoux (Journ. de Bot., février 1815, p. 75) a établi sous ce nom un genre qui ne diffère du *Cynosurus* qu'en ce qu'il est à fleurs solitaires portées à la base d'un involucre penné, au lieu d'être multiflore. Le *Pterium elegans* est une Graminée annuelle, à racines fibreuses, à feuilles glabres, à épis presque globuleux, barbus et violacés. Cette plante croît en Orient.

PTERNA. OIS. Illiger donne ce nom à la partie du pied qui forme le talon des Oiseaux.

PTEROCALLIS. BOT. Pour *Petrocallis*. V. ce mot.

PTEROCARPE. *Pterocarpus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la tribu des Dalbergiées, établi par Loeffling et adopté par Linné, Jussieu et tous les botanistes modernes. Plusieurs genres y ont été réunis; tels sont les genres *Apaltoa* et *Moulouchi* d'Aublet, et selon le professeur De Candolle, le genre *Amphymenium* de Kunth. Voici les caractères du genre *Pterocarpe* : le calice est monosépale, subuleux et presque campanulé, à cinq dents courtes et égales; la corolle est papilionacée; l'étendard est redressé, obcordiforme; les ailes et la carène, qui sont de la même longueur, sont rapprochés; les dix étamines sont monadelphes ou diadelphes; l'ovaire est linéaire, lancéolé, terminé par un long style que surmonte un stigmate obtus et simple. La gousse est presque orbiculaire, ayant son sommet latéral; elle est plane, indéhiscente, entourée d'une aile membraneuse et veinée; elle est en général monosperme. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ vingt à vingt-deux, sont des arbres ou des arbrisseaux dont l'écorce contient un suc propre rougeâtre; leurs feuilles imparipinnées se composent de folioles membraneuses et très-veinées; les fleurs, généralement jaunes, forment des épis ou des grappes axillaires. Toutes les espèces de ce genre sont exotiques. Onze croissent dans les diverses parties de l'Amérique méridionale, cinq en Asie, et à peu près autant en Afrique. Parmi ces espèces, quelques-unes méritent de fixer l'attention; telles sont surtout les deux suivantes :

PTEROCARPE SANG-DRAGON. *Pterocarpus Draco*, L., Mant., 458, ou *Pterocarpus officinalis*, Jacq., Am., p. 285, t. 185, fig. 92. C'est un grand arbre, originaire de l'Amérique méridionale, et dont l'écorce fournit la substance résineuse connue sous le nom de Sang-Drac. V. ce mot.

PTEROCARPE SANTAL. *Pterocarpus Santalinus*, L., Sup. 318, originaire de l'Inde. C'est le bois de cette espèce qui est connu et employé sous le nom de Santal rouge. V. SANTAL. Enfin, selon le célèbre Mungo-Park, la gomme Kino est produite par une espèce de *Pterocarpus* que R. Brown a rapportée au *Pterocarpus erinaceus* de Poirer (Encyclop., 5, p. 728; Ill., tab. 602, fig. 4). La même espèce a été publiée sous le nom de *Pterocarpus Senegalensis*, par le professeur Hooker (in *Gray's Travels in Western Africa*, p. 595, tab. 1).

PTEROCARYE. *Pterocarya.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par le professeur Kunth, pour le *Juglans Pterocarya*, de Michaux. Caractères : fleurs monoïques; les mâles polyandres et en chatons; les femelles offrent un calice adhérent, dont le limbe

est à trois ou cinq divisions irrégulières; l'ovaire, infère et renflé, porte vers sa partie inférieure deux ailes latérales et obliques; il est uniloculaire et contient un ovule dressé. Le style, excessivement court, se termine par deux gros stigmatés plans et réfléchis. Le fruit est un drupe ou noix à deux ailes latérales, indéhiscentes, contenant une graine lisse et profondément quadrilobée à sa base, dont l'embryon est dépourvu d'endosperme; la radicule est supérieure. L'espèce unique qui compose ce genre est un arbre à feuilles imparipinnées; les chatons mâles sont simples. Les fleurs femelles sont sessiles, écartées, formant de longs épis lâches et pendants. Bords de la mer Caspienne.

PTEROCAULON. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Elliott, dans son Esquisse de la Botanique de la Caroline du Sud et de la Géorgie, vol. 2, p. 525. Voici ses caractères essentiels : involucre imbriqué, composé de folioles tomenteuses, un peu scarieuses, appliquées; fleurs femelles et hermaphrodites mélangées dans la calathide : les femelles à tube grêle et à limbe tridenté; les hermaphrodites à limbe quinquéfide; akènes anguleux, surmontés d'une aigrette composée de poils scarabres; réceptacle nu. Ce genre a pour type le *Conyza pycnostachya* de Michaux, ou *Gnaphalium undulatum*, Walter, plante remarquable par sa tige ailée, c'est-à-dire munie d'appendices produits par la décurrence des feuilles. Les fleurs forment un épi cylindrique et dense. Michaux avait déjà remarqué que cette plante devait former un genre intermédiaire entre le *Conyza* et le *Gnaphalium*, mais pourtant plus rapproché du premier de ces genres que du dernier.

PTEROCAULOPSIS. BOT. L'une des sections du genre *Pterocaulon*.

PTEROCÉLASTRE. *Pteroclastrus.* BOT. Genre de la famille des Célastrinées, établi par Meisner qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales insérés sous le disque périgyne, très-courtement annulaire et à cinq lobes : ils sont ovales, étalés, plus grands que les divisions du calice et alternes avec elles; cinq étamines insérées entre les lobes du disque, plus courtes que les pétales et alternes avec eux; filaments subulés; anthères introrsées, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, un peu déprimé, subglobuleux, à trois loges; ovules gémés, anatropes, ascendants, insérés collatéralement à l'angle central; style court, épais; stigmate trilobé. Le fruit est une capsule cartilagineuse, à trois ou six ailes, triloculaire, à trois valves septifères par le milieu, prolongées sur le dos en une aile simple ou bipartite, horizontale ou verticale. Semences gémées ou solitaires par avortement dans chaque loge. ascendantes contre le bord de la cloison, couvertes d'un arille membraneux et lâche.

PTEROCÉLASTRE A TROIS POINTES. *Pteroclastrus tricuspidatus*, Meisn. C'est un arbuste à feuilles alternes, coriaces, très-entières; les fleurs sont axillaires, pédonculées, réunies en panicule. Du cap de Bonne-Espérance.

PTEROCÉPHALE. *Pterocephalus.* BOT. Vaillant avait autrefois constitué le genre *Pterocephalus* sur une

plante qui fut réunie par Linné au genre *Scabiosa*. Plusieurs botanistes modernes et particulièrement Mœnch, Lagascae et Coulter, l'ont rétabli en y ajoutant plusieurs espèces placées par les auteurs dans les genres *Scabiosa*, *Knautia* et *Cephalaria*. Son caractère essentiel consiste, d'après Coulter (Mémoire sur les Dipsacées, p. 51, tab. 1, fig. 14-17), dans le calice dont le limbe est en aigrette plumeuse; du reste, l'organisation florale ne paraît pas différer de celle des véritables espèces du genre Scabieuse.

PTÉROCÉPHALE PLUMEUX. *Pterocephalus plumosus*, Coult.; *Knautia plumosa*, L.; *Scabiosa plumosa*, Sibth. et Smith, *Flor. Græc.*, tab. 5, Hoffmanssegg, Flore portugaise, tab. 87; *Scabiosa pterocephala*, Lin. Tiges ligneuses, basses et couchées; feuilles opposées, pétiolées, oblongues, blanchâtres, velues, laciniées à leur contour; pédoncule simple, très-court, supportant une seule fleur. Europe orientale.

PTÉROCÈRE. *Pterocera*. MOLL. Genre voisin des Strombes, et qui fut longtemps confondu avec ces dernières. On peut le caractériser ainsi : animal spiral, le pied assez large en avant, comprimé en arrière; le manteau mince, formant un pli prolongé en avant, d'où résulte une sorte de canal; tête bien distincte; bouche en fente verticale à l'extrémité d'une trompe pourvue dans la ligne médiane inférieure d'un ruban lingual garni d'aiguillons recourbés en arrière, un peu comme dans les Buccins; les appendices tentaculaires cylindriques, gros et longs, portant à leur extrémité épaissie les yeux, en dedans les véritables tentacules cylindriques, obtus, et plus petits que les pédoncules oculaires. Anus et oviducte se terminant fort en arrière. Coquille ovale, oblongue, ventrue, terminée inférieurement par un canal allongé; bord droit se dilatant avec l'âge en aile digitée et ayant un sinus vers sa base; spire courte; opercule corné, long et étroit, à éléments comme imbriqués; le sommet terminal.

PTÉROCÈRE CORNUE. *Pterocera cornuta*. Cette espèce a été récemment apportée de la mer des Indes.

PTÉROCÈRE LAMBIS. *Pterocera Lambis*, Lamk., *ibid.*, n° 2; *Strombus Lambis*, L., Gmel., p. 5508, n° 5; Lister, Conch., t. 866, fig. 21; Favanne, Conch., t. 22, fig. A 4; Chemnitz, Conch., t. x, tab. 155, fig. 1478. Cette belle Coquille vient des mers de l'Inde, elle est commune dans les collections; elle a sept digitations en y comprenant le canal de la base; elle porte sur le dos un très-gros tubercule aplati d'avant en arrière et placé un peu obliquement vers la droite.

PTÉROCHILE. *Pterochila*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Diptères, tribu des Guépiaires, établi par Klug et adopté par Latreille (*Fam. natur.*, etc.). Ce genre ne diffère des Eumènes que parce que l'abdomen est ovoïde ou conique et plus épais à sa base.

PTÉROCHILE CEINTURÉE. *Pterochila phalærata*, Klug; *Vespa phalærata* de Panzer (Faun. Germ., fasc. 47, fig. 21). Sa tête est noire; son labre est tronqué, pubescent, de couleur jaune; ses antennes sont noires, avec le premier article jaune en dessous; les bords des yeux et une petite ligne sur le front sont jaunes; le corselet a une bande interrompue, un point latéral et

les paraptères jaunes; l'écusson est tacheté de jaune; l'abdomen est d'un noir brillant, avec le bord des segments jaune. Taille, quatre lignes. Europe.

PTÉROCHILUS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Hooker, dans la famille des Orchidées, a été réuni au genre *Microstylis*, de Nuttall.

PTÉROCHISTE. INS. V. PTÉROSTICHE.

PTÉROCHLAMYS. BOT. Le genre de Fischer, qui porte ce nom, ne paraît pas différer du genre *Pandertia*, antérieurement établi par le même botaniste dans la famille des Chenopodées. V. PANDÉRIE.

PTÉROCHROZE. *Pterochroza*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi par Serville; il renferme quelques jolies espèces, dont les élytres ressemblent d'une manière frappante, à une feuille; leur forme large, ovale, pointue à l'extrémité, la nervure qui les parcourt d'un bout à l'autre, et qui est placée à peu près sur le milieu, les nervures accessoires, qui partent de cette sorte de côte, et la couleur assez ordinairement verte de ces élytres, contribuent à rendre cette ressemblance plus parfaite. Souvent ces élytres sont colorées en brun et imitent une feuille morte; les ailes sont quelquefois transparentes, et quelquefois colorées; elles offrent le plus ordinairement, ainsi que les élytres, de grandes taches ocellées, formées de plusieurs couleurs et plus brillantes en dessous qu'en dessus; les antennes sont longues, épaisses et velues.

PTÉROCHROZE DE BRULLÉ. *Pterochroza Brullæi*, Audinet-Serville. Son corps est d'un vert clair, de même que sa tête; ses antennes sont également vertes, mais un peu plus foncées et très-épaisses; le corselet n'a point de taches; les élytres sont pointues, de la couleur générale de l'insecte, et en forme de feuille; on y aperçoit des nervures et quelques points d'un vert plus prononcé; les ailes sont transparentes et leur base est sans taches; leur extrémité est un peu réticulée, et porte vers l'angle supérieur, un grand œil qui n'est pas noir comme dans la plupart des autres espèces, mais d'un brun roussâtre, entouré d'une bande en croissant d'un blanc pur; les pattes sont vertes, sans taches et faiblement épineuses. Taille, trois pouces environ et cinq quand les ailes sont ouvertes. De Cayenne.

PTÉROCHROZE OCELLÉ. *Pterochroza ocellata*, Serv.; *Tettigonia ocellata*, Stoll; *Locusta ocellata*, Fab.; *Locusta siccifolia*, Deg. Son corps est brunâtre; ses antennes sont brunes, longues et épaisses; son corselet est d'un fauve assez clair, sans taches; ses élytres sont d'un rouge brunâtre, ressemblant à une feuille sèche, variées de nuances plus claires et de taches plus obscures; nervures plus pâles; ailes réticulées dans leur plus grande étendue, par une foule de petites lignes brunes, transversales, très-rapprochées les unes des autres, avec l'extrémité seule rougeâtre, ornée d'un œil noirâtre, ayant au côté externe deux petits croissants blancs, placés l'un au-dessus de l'autre; pattes brunes, peu épineuses; abdomen fauve, annelé de brun. Taille, un peu plus de cinq pouces d'envergure et trois pouces les ailes fermées. De Cayenne.

PTÉROCLADIA. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Necker aux dépens de l'*Hypnum* d'Hedwig. Il n'a pas été adopté, non plus que les genres *Acyrcosis* et *Pan-*

covia qu'il avait également créés dans ce grand genre.

PTÉROCLÉS. ois. (Temm.) Syn. de Ganga. *V.* ce mot.

PTÉROCLIA. ois. Synonyme de Jaseur. *V.* ce mot.

PTÉROCOCCUS. bot. Pallas avait proposé ce nom générique à la plante que Linné nomma *Pallasia caspica*, et qui est congénère du *Calligonum*. *V.* ce mot.

PTÉROCOLE. *Pterocolus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, qui faisait partie des Attélabes de Fabricius et d'Olivier, des Rhynchites de Latreille, mais qui en diffère sensiblement. Caractères : antennes assez fortes, insérées dans une fossette oblongue, droites, composées de onze articles, dont les deux premiers les plus longs et les plus épais, cylindriques, les trois suivants obconiques, les septième et huitième fort courts et fort larges, les trois derniers formant une large massue ovale et un peu comprimée; trompe de la longueur de la tête, inclinée, cylindrique; tête allongée et convexe en dessus; yeux latéraux, grands, arrondis, médiocrement saillants et rapprochés sur le front; corselet plus large que long, tronqué et rétréci antérieurement, avec les angles comprimés, arrondi sur les côtés, plus large en arrière et un peu convexe en dessus; écusson obtusément trigone, tronqué par en bas; élytres presque carrées, profondément échancrées à l'extrémité au point de jonction; pieds robustes, distants à leur base; cuisses renflées dans le milieu, un peu comprimées et mutiques; jambes droites; quatrième article des tarsi en massue et bi-unguiculé.

PTÉROCOLE OVÉ. *Pterocolus ovatus*, Sch.; *Attelabus ovatus*, Fabr., Oliv., Ent. v. 81, p. 11, pl. 1, fig. 15. Son corps est court, ovale, d'un bleu violâtre et légèrement pubescent; le rostre, les antennes, les jambes et les tarsi sont noirs; le corselet est aplati, très-punctué; les élytres sont courtes, sillonnées; les intervalles des sillons sont un peu ponctués et forment des côtes. Taille, une ligne. De la Caroline.

PTÉROCOMA. *Pterocoma.* ECHIN. Le genre institué sous ce nom par Agassiz, aux dépens du grand genre *Comatula*, qui lui-même avait été distrahit par Lamarck des Astéries de Linné, se distingue des autres Radiaires Échinodermes de la première section, par ses rayons pinnés, tellement développés et si profondément bifurqués, que le disque est à peine apparent. Le corps est libre. La seule espèce de *Pterocoma*, décrite jusqu'à ce jour, a été trouvée fossile dans le calcaire lithographique de Salenhofen.

PTÉROCOMA PINNÉE. *Pterocoma pinnata*, Ag.; *Comatula pinnata*, Goldf.; *Ophiurites pennatus*, Schlot. Rayons simples et tentacules de même longueur, tétragones, allongés, alternes; rayons axillaires filiformes et très-longs.

PTÉROCOMA. bot. L'une des sections du genre *Dicoma*, de Lessing.

PTÉROCOME. *Pterocoma.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimérites, institué par Solier qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, dont le premier article est épais, cylindrique, le deuxième longiuscule, le troisième subcylindrique, légèrement en massue et plus

long que les deux suivants réunis, les suivants obconiques et subcylindriques, le neuvième plus épais que le précédent, le dixième court, transverse, cylindrique ou cyathiforme, et le dernier plus petit; tête trilobée antérieurement, légèrement trapézoïdiforme et un peu échancrée; yeux transverses et lunulés en avant; dernier article des palpes plus épais que le pénultième et sécuriforme-allongé; corselet très-court, transverse, deux fois plus large que long et subcylindrique; élytres larges, anguleuses sur les côtés, avec les angles huméraux saillants, à peine arrondis et débordant le corselet; trois côtes élevées, et trois bandes longitudinales de poils couchés sur chacune; pattes filiformes; jambes antérieures courtes, brusquement épaissies près de leur base et terminées par une dent extérieure; tarsi grêles, filiformes, garnis en dessous de cils courts et de longs poils en dessus.

PTÉROCOME PILIGÈRE. *Pterocoma piligera*, Sol.; *Pimelia piligera*, Gib. Elle est noire, largement ovale, couverte de longs poils; la tête, le corselet et les élytres sont finement granulés; il y a sur chaque élytre deux côtes dorsales oblitérées et tuberculées, puis une côte marginale dentée, les intervalles sont remplis par des lignes de poils; les antennes sont grêles. Taille, quatre lignes. De Sibérie.

PTÉRODACTYLE. *Pterodactylus.* REPT. Le genre fossile auquel Cuvier a donné ce nom n'existe que dans les empreintes trouvées dans le Schiste calcaire du centre de l'Allemagne. Le fragment qui renfermait les restes du premier Ptérodactyle qu'on observa, venait d'Aichstedt, près de Pappenheim; Collini le fit connaître, et en donna un dessin assez médiocre. Sommering l'ayant retrouvé dans la collection de Munich, où il était venu de Manheim, donna à l'animal retrouvé le nom d'*Ornithocephalus*. Il paraissait avoir été de la grosseur d'un Corbeau; sa longueur totale était de dix pouces quatre lignes, sur laquelle la tête prenait quatre pouces. Cette tête, qui était fort longue et pointue, avait ses mâchoires excessivement ouvertes, le crâne petit; les orbites grandes, latérales, et un peu séparées entre elles par quelques os; les ouvertures nasales très-grandes aussi, le bord de la mâchoire supérieure garni vers son extrémité de onze petites dents un peu crochues, toutes semblables entre elles, et séparées les unes des autres par des intervalles assez égaux; la mâchoire inférieure était longue de trois pouces et demi environ, presque linéaire, articulée en avant du crâne et en dessous des orbites, avec sa supérieure à une assez grande distance du crâne par l'intermédiaire d'un os correspondant à l'os carré des Oiseaux et des Reptiles. On voyait sur le bord, toujours vers la pointe, dix-neuf petites dents coniques, pareilles à celles de la mâchoire supérieure, mais un peu plus espacées entre elles; l'occiput offrait une protubérance remarquable et telle que celle qu'on observe dans les Oiseaux à la place qui correspond à leur cervelet; le col avait trois pouces ou un peu plus; on croyait y distinguer sept vertèbres dépourvues d'apophyses épineuses, et dont le diamètre était de dix lignes; le corps n'avait que deux pouces cinq lignes de longueur; la colonne vertébrale s'y voyait bien, mais pas suffisam-

ment pour que les vertèbres pussent en être exactement comptées : on en évalue pourtant le nombre à dix-neuf ou vingt ; les côtes étaient rompues ; la queue, qui avait au moins treize vertèbres dépourvus d'apophyses transverses, pouvait être de neuf à dix lignes. Un bassin assez large, ou du moins des fragments d'os correspondant à cette partie, et qu'on a regardés comme un pubis et un ischion, avec un autre débris en forme de spatule, qu'on a rapporté au reste d'un sternum ; un fémur long d'un pouce trois lignes ; un tibia long d'un pouce et demi, des métatarsiens, et les phalanges de quatre doigts pour chaque pied, furent les autres os déterminables, mais qui tout bizarres qu'ils purent paraître par leurs formes, n'approchaient pas, pour la singularité, de celles qui présentaient les membres antérieurs. Ceux-ci étaient très-longs, avec une omoplate pareille à celle des Chauves-Souris ; ce qui les particularisait surtout, c'est qu'entre les quatre doigts de la main, on en reconnut un extrêmement fort, long de près de six pouces, c'est-à-dire plus à lui seul que toutes les pièces du bras, qui devait être dépourvu d'ongle, mais sur lequel venait, sans aucun doute, se fixer la membrane d'une aile puissante. Ainsi fut révélée une forme de volatile bien différente de celles connues. Les Dragons volent avec leurs côtes, les Oiseaux avec des ailes où n'existent pas de doigts, les Chauves-Souris à l'aide de mains où le pouce seul demeure libre, tandis que les autres doigts, très-allongés, supportent l'appareil du vol ; le Ptérodactyle volait à l'aide d'un doigt seulement, car les trois autres demeuraient indépendants et garnis d'ongles.

PTÉRODIBRANCHES. *Pterodibranchiata*. MOLL. Nom que Blainville avait proposé pour la classe des Ptéropodes. V. ce mot.

PTÉRODICÉRES. *Pterodicera*. INS. Nom proposé par Latreille pour désigner tous les insectes qui ont des ailes, six pattes, deux antennes, deux yeux à facettes, et qui subissent des métamorphoses. Les Myriapodes, les Thysanoures et les Parasites se trouvant exclus par ces caractères, la division comprendrait tous les autres insectes, c'est-à-dire les Coléoptères, les Orthoptères.

PTÉRODICTIQUE. *Pterodicticus*. MAM. Le genre que Bennett a institué sous ce nom, dans la famille des Lémuriens, ne renferme qu'une seule espèce trouvée par Bosman, dans l'intérieur de la Guinée, et que les naturalistes ont successivement placée dans les genres Lémur, Galago et Nycticebe. Les caractères généraux tracés par Bennett sont : tête grosse et un peu prolongée ; dents incisives au nombre de quatre et presque égales à la mâchoire supérieure, de six grêles et déclives à la mâchoire inférieure ; canines coniques, comprimées, avec les bords tranchants ; les molaires sont, à la mâchoire supérieure, la première très-petite, la deuxième plus grande et l'une et l'autre coniques, la troisième a trois tubercules aigus, dont deux externes et un interne, la quatrième aussi tuberculée, mais le tubercule interne est beaucoup plus grand que les autres ; à la mâchoire inférieure, la première et la deuxième molaires sont coniques et égales, la troisième a deux tubercules externes et un interne. Membres presque égaux ; index très-court, la seule pha-

lange unguéale exserte ; queue médiocre. On ne connaît encore qu'une espèce de Ptérodictique, dont la description, donnée par Bosman, se trouve rapportée à l'article GALAGO. V. ce mot.

PTÉRODICTYÈ. *Pterodictya*. INS. Genre d'Hémiptères, de la section des Rhycoltes, tribu des Cicadines, famille des Fulgorines, institué par Burmeister qui lui donne pour caractères : prothorax et mésothorax formant un rhombe dont le diamètre transversal est presque égal au longitudinal, le premier néanmoins plus étroit que le second ; bord antérieur des élytres sans côtés parallèles ; antennes n'attachées pas le rebord des joues, avec les deux derniers articles égaux en longueur ; front large, quadrangulaire, non prolongé supérieurement ; élytres longues et étroites ; ailes réticulées partout, avec des cellules carrées, formées par les nervures ; pattes longues ; une épine au côté externe des jambes postérieures.

PTÉRODICTYÈ ÉPHÉMÈRE. *Pterodictya ephemera*, Burm. ; *Tetigonia ephemera*, Fab. ; *Lysira reticularis*, Germ. Son corps est d'un brun jaunâtre ; ses élytres et ses ailes sont blanches, plus roussâtres vers les bords, avec leurs nervures noires ; les pattes sont d'un jaune brunâtre, avec les jambes antérieures et une ligne sur les cuisses de couleur noire. Taille, huit lignes. De la Guiane.

PTÉRODIE. BOT. Même chose que Ptéridie. V. ce mot et SAMARE.

PTÉRODINE. *Pterodina*. INF. Ce genre a été institué par Ehrenberg, dans sa classification des êtres microscopiques. Il le range parmi les Rotateurs, dans la section des Zygotroques cuirassés, et lui reconnaît pour caractères : point de cœur, mais un vaisseau dorsal et des vaisseaux transversaux hyalins, bien distincts et sans mouvements propres ; deux petites couronnes de cils ; deux yeux frontaux colorés.

PTÉRODIPLES ou **DUPLICIPENNES.** INS. Nom donné par Duméril (Zool. Analyt.) à une famille d'Hyménoptères renfermant les genres Guêpe et Masare. Il lui donne pour caractères : abdomen pédiculé ; lèvres inférieure plus longue que les mandibules ; antennes brisées.

PTÉRODON. *Pterodon*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Vogel qui lui assigne pour caractères ; tube du calice très-court, cupuliforme, les deux divisions supérieures plus grandes, en forme d'ailes, les trois inférieures plus petites et subopposées ; corolle papilionacée, composée de pétales subsessiles, dressés, d'égale longueur, arrondis au sommet ; dix étamines monadelphes, en fourreau fendu à la partie supérieure ; ovaire sessile, linéaire ; style comprimé ; stigmathe subcapité. Le fruit est un légume suboblong, subplano-comprimé, indéhiscet, membranaceo-ailé tout autour, monosperme au milieu, avec la loge séminifère un peu ligneuse intérieurement. Le Ptérodon est un arbre à feuilles éparses, imparipinnées, à trois paires de folioles courtement pétiolulées, ovato-oblongues, pellucido-punctuées et glabres ; les fleurs sont réunies en grappe terminale. Du Brésil.

PTÉRODONTIE. *Pterodontia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanistomes, qui a beaucoup de rapports avec les Ogcodes, et dont les principaux

caractères sont : corps très-épais et velu ; tête arrondie, petite, occupée presque entièrement par les yeux ; ouverture buccale et trompe cachées ; antennes insérées au bas de la tête, à articles courts, dont les deux premiers cylindriques et le troisième pointu ; style allongé et nu ; yeux très-velus ; point d'ocelles ; cuisses velues, assez épaisses ; jambes assez menues, presque glabres, terminées par une petite pointe ; tarsi grêles et nus, pourvus de trois pelottes ; cuillerons grands ; ailes gaufrées, petites, à bord extérieur dilaté aux deux tiers de leur longueur, en saillie arrondie et offrant une petite pointe conique ; nervures marginale et sous-marginale épaisses ; point de cellule médiastine, la marginale étroite, aboutissant à la saillie, la sous-marginale également étroite, mais s'élargissant vers l'extrémité, la discoidale pentagonale, allongée, terminée obliquement ; trois cellules postérieures ; anale fermée près du bord de l'aile et ne dépassant point les basiliaires.

PTÉRODONTIE FLAVIPÈDE. *Pterodontia flavipes*. Elle est noire, avec l'écusson et les côtés de l'abdomen roux ; les pieds sont jaunes et les cuisses antérieures noires. Taille, quatre lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PTÉROGLOSSÉS. ois. Quatrième famille des Sylvains zygodactyles, de la méthode de Vieillot.

PTÉROGLOSSUS. ois. Synonyme d'Aracari. *V.* ce mot.

PTÉROGON. *Pterogon*. ins. Lépidoptères crépusculaires ; genre de la famille des Sphyngiens, créé par Boisduval aux dépens du genre *Sphynx*, de Fabricius. Caractères : corps très-épais ; antennes renflées en une masse prismatique, terminées en pointe, dentelées en dessous dans les mâles, simples dans les femelles ; palpes larges et obtuses ; trompe presque aussi longue que le corps ; ailes assez courtes et dentelées ; abdomen court, cylindrique, obtus, muni d'un faisceau de poils à son extrémité.

PTÉROGON DE L'ONAGRE. *Pterogon Oenotheræ* ; *Sphynx Oenotheræ*, Fab. Son corps est d'un vert grisâtre, avec le prothorax et les paraptères d'un vert plus vif ; ailes antérieures verdâtres, avec une bande transversale d'un vert plus foncé dans son milieu, ornée d'une tache noire et suivie d'une tache blanchâtre, se confondant avec la couleur verte de l'extrémité de l'aile qui est découpée par quatre dentelures ; ailes postérieures d'un jaune vif, avec une large bordure verte, près de l'angle anal. Envergure, vingt lignes. Europe.

PTÉROGONIUM. bot. (*Mousses.*) Nom donné par Swartz au même genre qu'Hedwig a nommé *Pterigynandrum*. Le mot *Pterogonium* a été adopté par Schwægrichen, Smith, De Candolle et par plusieurs autres botanistes. Les plantes qui le composent se rapprochent, par leur port, des *Hypnum* avec lesquels la plupart des anciens botanistes les avaient confondues ; elles en diffèrent cependant beaucoup par la structure de leur capsule dont le péristème est simple, à seize dents égales, pointues et droites ; la coiffe est fendue latéralement et se détache obliquement ; les tiges sont rameuses, rampantes, à rameaux peu divisés, souvent pinnées, quelquefois dressées ; les capsules sont pédicellées et naissent latéralement.

Quelques botanistes, et particulièrement Bridel, ont formé, aux dépens du genre *Pterogonium*, plusieurs coupes qui n'ont pas été généralement adoptées. Tels sont les genres *Lasia*, Palisot-Beauvois, ou *Leptodon*, Mohr ; *Campylopus*, *Cleistostoma*, Bridel. D'autres espèces ont été rangées dans le genre *Leucodon*, genre bien distinct des *Pterogonium*. La plupart des espèces de *Pterogonium* sont exotiques. Trois ou quatre seulement croissent en Europe.

PTÉROGYNANDRUM. bot. Pour *Pterigynandrum*. *V.* ce mot et **PTÉROGONIUM**.

PTÉROGYNUS. bot. Nom d'une section établie par De Candolle dans le genre *Gonicocarpus* de Kœnig, ou *Gonocarpus* de Thunberg.

PTÉROÏDE. *Pteroides*. bot. C'est-à-dire qui est en forme d'aile.

PTÉROÏDE. *Pterois*. pois. Genre de Thoraciques osseux, faisant partie de la famille des Céphalotes, de Cuvier. Caractères : catopes implantés sous les nageoires pectorales ; corps épais, comprimé ; tête très-volumineuse, hérissée de fortes épines au-devant des yeux, au vertex, au préopercule, à l'opercule et au sous-orbitaire ; elle est garnie en outre de divers appendices charnus ; bouche largement fendue ; dents en velours ; nageoires pectorales larges, embrassant une partie de la gorge ; elles sont, de même que la dorsale, soutenues par des rayons qui dépassent de beaucoup les membranes ; écailles petites ou nulles.

PTÉROÏDE VOLANT. *Pterois volitans* ; *Scorpena volitans*, Gm. ; *Gasterosteus volitans*, L. ; *Perca Amboinensis*, Rai. Nageoires pectorales violettes, plus longues que le corps et propres à une sorte de vol ; des bandes transversales alternativement orangées et blanches ; catopes violets, tachetés de blanc. Dans les fleuves du Japon.

PTÉROLÆNA. bot. Nom de la seconde section établie par De Candolle dans le genre *Pterospermum*. *V.* **PTÉROSPERME**.

PTÉROLASIE. *Pterolasia*. ins. Coléoptères hétéromères ; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, établi par Solier qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, dont le deuxième article est cylindrique, le troisième faiblement obconique et plus long que les deux suivants réunis, les cinq autres coniques et à peu près égaux en longueur, le neuvième un peu plus large, le dixième très-court, subcylindrique et transverse, le dernier très-petit et engagé dans le précédent ; tête rétrécie antérieurement en trapèze ; yeux transverse et arqués ; mandibules ayant en dessus un sillon profond et une crête saillante ; palpes subfiliformes, grossissant légèrement vers l'extrémité, et terminées par un article sécuriforme, allongé ; corselet transverse, subcylindrique, rétréci vers sa base ; élytres parallèles ou peu rétrécies à leur base et couvertes d'un duvet court et serré, avec les angles huméraux saillants ; cuisses minces et filiformes ; jambes antérieures étroites, mais triangulaires et amincies au côté extérieur, les quatre postérieures allongées, minces et subtrigones, avec les angles peu marqués ; elles sont garnies de piquants ; tarsi filiformes.

PTÉROLASIE DISTINCTE. *Pterolasia distincta*, Sol.

Elle est noire, élargie postérieurement où elle est couverte d'une pubescence brunâtre; le corselet est finement granulé; les élytres ont chacune quatre côtes formées de petits tubercules : ceux des intervalles sont presque entièrement cachés par le duvet qui dessine autant de raies. Taille, quatre lignes. Du Sénégal.

PTÉROLEPIS. BOT. Nom d'une section établie par De Candolle dans le genre *Osbeckia*.

PTÉROLOBIER. *Pterolobium*. BOT. Ce genre, institué par Robert Brown, appartient à la famille des Légumineuses; il a pour caractères : tube du calice court, urcéolé, un peu charnu; son limbe est partagé en cinq divisions décidues, subpétaloïdes, l'antérieure étant un peu en voûte; corolle composée de cinq pétales insérés à l'orifice du calice, un peu plus longs que ses divisions et alternes avec elles, ongiculés et inégaux; dix étamines insérées avec les pétales, ascendantes, toutes fertiles; filaments libres, barbus vers le milieu et en dessous; anthères oblongues; ovaire sessile, un peu comprimé, glabre et uniovulé; style ascendant, glabre, canaliculé à la base du bord postérieur; stigmaté dilaté, couvert de poils courts et dressés. Le fruit est un légume sessile, monosperme, avec le bord postérieur prolongé en dessus en une aile membraneuse, oblique, obtuse et striée. La semence est pendante au sommet de la cavité du légume.

PTÉROLOBIER DÉCHIRANT. *Perolobium lacerans*, R. Br.; *Cæsalpinia lacerans*, Roxb. Ses tiges sont ligneuses, grimpantes, armées d'épines crochues; les feuilles sont brusquement bipinnées, avec leurs pétioles épineux comme les rameaux; les fleurs sont en grappes. Des régions tropicales de l'ancien continent.

PTÉROLOMA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Stendel et Hochstett, est identique avec le genre *Dipterygium*, de Decaisne. V. DIPTÉRYGIER.

Un autre genre *Pteroloma*, proposé par Desvaux, pour une espèce du genre *Hedysarum*, de Linné, n'a point été adopté; cette espèce a été placée par De Candolle dans son genre *Desmodium*, section *Pleurolobium*.

PTÉROLOME. *Pteroloma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Élaphrides. Ce genre ne diffère des Nébries, selon Gyllenhal qui l'a établi, que par la forme cylindrique du dernier article de ses palpes; il se compose de deux petites espèces dont l'une se trouve en Suède.

PTÉROLOME DE FORSTROM. *Pteroloma Forstromii*, Gyll. Il est d'un brun foncé, brillant; son corps est ponctué; ses antennes sont plus grosses vers le bout et d'un brun ferrugineux, ainsi que ses pattes; son corselet est largement bordé et ses élytres présentent des stries ponctuées; leur extrémité est presque pointue. Taille, quatre lignes environ.

PTÉROLOPHE. *Pterolophus*. BOT. H. Cassini a proposé de séparer, sous ce nom générique, quelques Centaurées (*Centauræa alba*, *splendens*, *nitens*, etc.) qui se distinguent essentiellement en ce que l'appendice des folioles intermédiaires de l'involute offre deux parties distinctes, dont l'inférieure est, comme dans le genre *Jacea*, large, concave, scarieuse, ayant les bords membraneux, diaphanes, irrégulièrement dentés, lacérés,

très-glabres, tandis que la partie supérieure est étroite, roide, opaque, régulièrement et profondément divisée en quelques lanières distantes, subulées, presque filiformes et bordées de cils très-courts. Cette structure des folioles de l'involute donne à chacune l'apparence d'une crête ailée inférieurement, et c'est de cette circonstance que Cassini a tiré le nom générique.

PTÉROLYRE. *Pterolyra*. MOLL. Genre d'Acéphales sans coquilles, que Lesson, dans la Zoologie du voyage de DuRoi, place, avec doute, parmi les Biphores; il pourrait également l'être parmi les Zoophytes; cependant il lui a trouvé une texture très-analogue aux Biphores, et il se pourrait que le nucleus occupât la partie échancrée ou bifurquée, épaisse et assez colorée, du milieu de la troisième dilatation. C'est un corps animalisé, blanc, translucide, formé d'un canal à deux ouvertures, oblong et cylindrique; composé d'une partie épaisse, colorée et bifurquée, puis de dilatactions latérales, minces, remplissant l'office d'ailes et découpées en trois lobes de chaque côté, les terminaux échancrés à leur extrémité et le lobe moyen grand, renflé, dilaté, donnant à l'animal la forme d'une lyre. La branchie existe sous forme d'un ruban tortillé, vertical et argenté. Lesson lui a donné le nom spécifique de Béroïde. Il l'a trouvé sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

PTÉROMALE. *Pteromalus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Swederus. Ce genre a pour caractères : corps assez long; tête moyenne, un peu déprimée entre la base des antennes, et les yeux lisses; ces derniers, au nombre de trois, petits et placés en ligne courbe sur le bord antérieur du vertex; antennes filiformes, de longueur moyenne; leur premier article mince, cylindrique, les autres presque égaux entre eux, ne formant point de masse; mandibules fortes, presque carrées; leurs dentelures petites, peu apparentes; palpes fort courtes; segment antérieur du corselet assez étroit, ne formant en devant qu'un rebord transverso-linéaire; écusson petit; ailes supérieures n'ayant qu'une seule nervure sensible, laquelle partant de la base de l'aile sans toucher au bord extérieur, se recourbe ensuite pour rejoindre ce bord qu'elle suit presque passé le milieu, et émet intérieurement, avant de disparaître, un rameau assez long, recourbé en crochet; ailes inférieures ayant une nervure semblable à celle des précédentes, mais qui n'émet point de rameau; abdomen assez long, presque cordiforme, pointu à son extrémité, qui est relevée dans les femelles; tarière de celles-ci presque entièrement cachée dans la cavité abdominale; pattes assez fortes; cuisses simples. Ce genre se compose de plusieurs centaines d'espèces; elles sont toutes petites et ornées de couleurs métalliques. Dans leur état de larve, ces insectes habitent les galles formées sur d'autres Hyménoptères et vivent à leurs dépens.

PTÉROMALE DES LARVES. *Pteromalus larvarum*, Walk.; *Diplolepis larvarum*, Spinola. Son corps est d'un vert très-brillant; ses antennes sont noires, avec le premier article jaune ainsi que les parties de la bouche; corselet et écusson très-finement ponctués, entièrement glabres; ailes entièrement diaphanes; pattes

complètement jaunes, avec les crochets des farses bruns; abdomen bronzé, avec une tache noire au milieu. Taille, une ligne. Europe.

PTÉROMALIENS. *Pteromalii*. INS. Nom donné par Dalman à une famille d'Hyménoptères, qui forme la tribu que Latreille désigne sous celui de Chalcidites. V. ce mot.

PTEROMARATHRUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Koch, dans la famille des Ombellifères, n'a pas été adopté; il a été fondu dans le genre *Prangos*, de Lindley.

PTEROMYS. MAM. V. POLATOUCRE.

PTÉRONE. *Pteronus*. INS. Nom sous lequel Jurine a désigné un sous-genre d'insectes hyménoptères de la famille des Tenthredinètes. V. LOPYRE.

PTERONEURUM. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradyname siliquieuse, L., établi par De Candolle (*Syst. Veg.*, 2, p. 269) qui l'a ainsi caractérisé: calice ouvert ou légèrement dressé, égal à sa base; pétales ongiculés, entiers; étamines libres, sans dents; silique sessile, lancéolaire, à valves planes, plus étroites que la cloison, déhiscences élastiquement par la base, à placentas bordés d'une aile; style ancipité; cordons ombilicaux dilatés en forme d'aile; cotylédons accombants, un peu épais. Le genre *Pteroneurum* tient le milieu entre le *Cardamine* et le *Dentaria*; il est fondé sur des plantes que Linné, Waldstein et Kitaibel avaient placées parmi les *Cardamine*. Ces espèces (*Pteroneurum græcum* et *P. carnosum*) croissent dans les localités montueuses de la Grèce, de la Sicile, de la Corse, de Naples, de la Dalmatie, de Java, etc. Ce sont des herbes qui, par leurs racines fibreuses, leurs feuilles pinnatiséquées, leurs fleurs blanches et leur port, ressemblent aux *Cardamines*, par leurs fruits elles se rapprochent des *Dentaires*.

PTÉRONIA. *Pteronia*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, et de la Syngnésie égale, avait été primitivement établi par Vaillant sous le nom de *Pterophorus* qu'ont adopté Adanson, Necker et Cassini. Il semble néanmoins convenable de conserver la dénomination linnéenne de *Pteronia*, parce qu'un grand nombre d'espèces ont été décrites sous ce dernier nom par Thunberg et d'autres botanistes. A la vérité, plusieurs de ces espèces devraient être exclues du genre *Pteronia*, mais il en resterait toujours assez pour occasionner de la confusion dans la nomenclature, si on rétablissait l'ancien nom générique. Voici les caractères principaux de ce genre, tels qu'ils semblent résulter de la description très-détaillée du *Pterophorus camphoratus* (*Pteronia camphorata*, L.) présentée par Cassini: involucre campanulé, formé d'un petit nombre de folioles imbriquées, coriaces, presque scarieuses sur les bords, prolongées en une sorte d'appendice étalé et muni d'une grosse glande oblongue, en forme de nervure. Réceptacle large, plan, hérissé de paillettes nombreuses. Calathide sans rayons, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites. Corolles dont le tube est court, le limbe à cinq, six ou rarement sept segments oblongs, aigus, terminés par une pointe conique et calleuse. Étamines au nombre de cinq et quelquefois

de six, ayant leurs anthères pourvues, seulement au sommet, d'appendices demi-lancéolés et aigus. Style à deux branches stigmatiques, longues et arquées l'une vers l'autre. Ovaire comprimé par les côtés, obovoïde-oblong, pourvu d'un très-grand bourrelet apiculaire, cartilagineux ou corné, annulaire ou cupuliforme, horizontal, se détachant à la maturité (caractère très-singulier et unique dans toute la famille des Synanthérées); aigrette solidement fixée par la base sur les bords et la face supérieure du bourrelet apiculaire, composée de paillettes ou poils nombreux, inégaux et légèrement plumeux.

PTÉRONIE CAMPHRÉE. *Pteronia camphorata*, L.; Gært., de *Fruct.*, vol. II, p. 408, tab. 167. Sa tige est ligneuse, rameuse, munie de feuilles alternes, sessiles, linéaires, très-aiguës, glabres, parsemées de grosses glandes transparentes, et bordées de poils ou cils épars et subulés. Les calathides de fleurs sont jaunes, grandes et solitaires au sommet des rameaux. Cette plante exhale une odeur analogue à celle du Camphre. Du cap de Bonne-Espérance.

PTÉROPAPPUS. BOT. L'une des sections établies dans le genre *Aster*, par Lessing, et conservée dans le démembrement qui a été fait de ce genre et qui a produit le nouveau genre *Mairia*. V. ce mot.

PTÉROPE. *Pteropus*. MAM. Genre de Mammifères Carnassiers, de la famille des Chéiroptères. La plupart des Chauves-Souris frugivores ont été jusqu'à ces derniers temps réunies dans un seul genre auquel Brisson avait donné le nom de *Pteropus* (*pièds ailés*), et auquel les auteurs français donnent le nom moins convenable encore de Roussette; nom emprunté à Buffon qui l'avait appliqué spécialement à l'une des espèces du genre, à cause des couleurs de son pelage. Aujourd'hui, plusieurs groupes nouveaux ayant été établis, on ne place plus dans le genre *Pteropus* que les Chauves-Souris frugivores, qui présentent les caractères suivants: tête longue, étroite, conique; museau fin, terminé par un muëlle sur les côtés duquel s'ouvrent les narines; incisives verticales et au nombre de quatre à chaque mâchoire, comme chez les Singes; canines assez fortes et au nombre de deux à chaque mâchoire, comme chez la plupart des Chauves-Souris; molaires au nombre de cinq en haut et de six en bas, de chaque côté, la première de toutes étant très-petite, principalement à la mâchoire supérieure; nombre total des dents, trente-quatre, quelquefois cependant trente-deux, parce que la première molaire supérieure, qui est toujours fort petite et sans aucun usage, vient quelquefois à manquer entièrement (ce qui n'établit qu'une différence en soi très-peu importante); membrane interfémorale très-peu étendue, et ne formant le plus ordinairement qu'une bordure le long du côté interne de la cuisse et de la jambe; ailes conformées comme celles de la plupart des Chauves-Souris frugivores, c'est-à-dire ayant le second doigt ongiculé. Quelques Pteropes ont une petite queue, d'autres sont entièrement privés du prolongement caudal; et il est à remarquer que les premiers sont tous très-petits ou d'une taille moyenne, quand les seconds sont au contraire très-grands. On trouve, en effet, parmi les Pteropes sans queue, une espèce qui,

à l'état adulte, a jusqu'à cinq pieds d'envergure. Quant aux organes des sens, les yeux et les oreilles ne présentent rien de particulier; mais les narines sont un peu tubuleuses; la langue est, principalement à sa partie antérieure, hérissée de papilles dures, dirigées en arrière, et de différentes formes: les plus grandes, placées à la partie moyenne de la langue, ont trois pointes, et peuvent être comparées à des tridents; les autres, plus petites et placées autour des premières, sont elles-mêmes de deux sortes, les unes ayant quatre, cinq, six, et même jusqu'à douze pointes, et les autres n'en ayant qu'une seule. Buffon et Daubenton ont décrit avec soin cette organisation remarquable, et représenté, dans le tome x de l'Histoire naturelle, les détails les plus remarquables étudiés à la loupe et au microscope. Ces illustres naturalistes ont même cherché à expliquer, par la conformation et la disposition des papilles linguales, les récits de plusieurs voyageurs qui attestent que, dans certaines contrées, il existe de grandes Chauves-Souris qui, pendant la nuit, sucent le sang des Hommes et des animaux endormis, sans leur causer assez de douleur pour les éveiller. Mais on sait aujourd'hui que ces récits doivent être appliqués seulement à certaines Chauves-Souris de l'Amérique méridionale (*V. VAMPIRES*), et non aux Pteropes, qui appartiennent tous à l'ancien monde, qui sont tous des animaux frugivores et par conséquent entièrement inoffensifs à l'égard de l'Homme et des animaux. C'est ce que savent fort bien les habitants des pays où vivent les Pteropes; et s'ils font la guerre à ces Chauves-Souris, ce n'est point du tout qu'ils les redoutent pour eux-mêmes, mais à cause du tort qu'elles leur causent en dévorant leurs meilleurs fruits. Dans plusieurs contrées, et, par exemple, à l'Île-de-France, à Madagascar, à Timor, aux Mariannes, au Malabar, on recherche aussi les Pteropes pour s'en nourrir, malgré l'odeur fétide que répandent souvent ces animaux. Leur chair, principalement celle des jeunes individus, a une saveur assez agréable que quelques voyageurs ont comparée à celle du Lièvre. Buffon rapporte qu'on se les procure en les enivrant, et que, pour cela, on place à portée de leur retraite des vases remplis de vin de Palmier.

† *Pteropes sans queue.*

PTÉROPE ALECTO. *Pteropus alecto*, Temm. Pelage court, grossier et cotonneux; tête, devant du cou, dos et parties inférieures noirs; yeux et pourtour de la face d'un brun marron; nuque et côtés du cou d'un brun roux; oreilles nues, courtes et pointues. Longueur, huit pouces et demi; envergure, trente-huit pouces. Des Célèbes.

PTÉROPE D'ASSAM. *Pteropus Assamensis*, Horsf. Partie antérieure de la tête d'un roux brunâtre; une zone plus pâle avec un reflet en quelque sorte doré, encadre la partie postérieure; cou, nuque, poitrine et abdomen couverts d'un pelage à reflets dorés; une bande latérale d'un brun pâle et doré; oreilles allongées et pointues. Taille, six pouces.

PTÉROPE DE BONIN. *Pteropus pslaphon*, Trad., Lay. Pelage du dos d'un brun noirâtre et couché, celui des autres parties est recoquillé, mêlé d'un plus grand

nombre de poils grisâtres; ailes membraneuses, d'un noir profond; coccyx et pourtour de l'anus d'un brun ferrugineux. Longueur du corps, dix pouces; envergure, vingt-neuf pouces. Dans l'Île de Bonin.

PTÉROPE A COL ROUGE. *Pteropus rubricollis*, Geoff. St.-H.; la Rougette, Buff., t. x, pl. 17. Le col est couvert de poils longs et doux au toucher, d'un roux rougeâtre; ceux du dos sont longs, doux au toucher et d'un brun très-clair; la tête et le ventre sont aussi de cette dernière couleur; la longueur totale est de sept ou huit pouces. Cette espèce habite l'Île de Bourbon.

PTÉROPE A CRINIÈRE. *V. PTÉROPE DE MANILLE.*

PTÉROPE A CROUPION DORÉ. *Pteropus chrysopectus*, Temm. Son pelage est long, rude et frisé, celui du dos soyeux, lisse, lustré et d'un marron noirâtre; museau couvert d'un poil ras, à claire-voie, d'un roux marron, ainsi que le tour des yeux et le menton; le reste de la tête, le cou, les épaules et la poitrine d'un roux doré vif; lombes, coccyx et fémur d'un brun noirâtre. Longueur, dix pouces; envergure, quarante-quatre pouces. Des Moluques.

PTÉROPE DE DUSSUMIER. *Pteropus Dussumieri*. La face et la gorge sont brunes, le ventre et le dos sont couverts de poils bruns mélangés de quelques poils blancs; ceux du dos diffèrent de ceux du ventre en ce qu'ils sont très-couchés, comme cela a lieu chez presque tous les Pteropes. La partie supérieure de la poitrine est d'un brun roussâtre, les côtés du col et tout l'espace compris à la face postérieure du corps, depuis les oreilles jusqu'à l'insertion des ailes, sont d'un fauve tirant légèrement sur le roussâtre. La longueur totale est de sept pouces; l'envergure est de deux pieds trois pouces.

PTÉROPE ÉDULE. *Pteropus edulis*, Pér. et Lesueur; Geoff. St.-H., Ann. Mus. C'est l'une des plus grandes espèces du genre: les individus bien adultes ont, d'après Temminck, jusqu'à quinze pouces de longueur du bout du museau à la membrane interfémorale, et quatre pieds dix pouces d'envergure. Le pelage de cette espèce est généralement noir ou noirâtre; la partie postérieure du col et des épaules est d'une nuance qui tire sur le roux; les poils du dos sont ras, luisants et très-couchés; ce dernier caractère se trouve chez presque toutes les grandes espèces. Le Pterope édule est ainsi nommé parce que sa chair blanche, délicate et très-tendre, est regardée par les Timoriens comme un mets exquis. Cette espèce habite les Moluques et principalement Timor.

PTÉROPE D'EDWARDS. *Pteropus Edwardsii*; *Pteropus medius*, Temminck. Tête, occiput, gorge et région de l'insertion des ailes d'un marron noirâtre; dos d'un noirâtre légèrement teint de brun; nuque d'un roux jaunâtre; côtés du col et toute la face ventrale du corps, à l'exception de la gorge et de la région humérale, d'un roux brun, couteur de feuille morte; membranes brunes; longueur, onze pouces. De l'Inde.

PTÉROPE ÉPOMOPHORE. *Pteropus epomophorus*, Bennett. Cette espèce a la partie antérieure du dessus du corps d'un brun pâle, la postérieure d'une nuance plus pâle encore; le ventre est blanchâtre; une grande tache humérale, formée par des poils blancs. Taille, six

pouces et demi; envergure, douze pouces. Du royaume de Gambie.

PTÉROPE A FACE NOIRE. *Pteropus phaiops*, Tem. Pelage long, grossier, très-fourni, un peu frisé partout; museau, gorge, joues, tour des yeux, d'un noir profond; le reste de la tête, les côtés du col, la nuque et les épaules d'un jaune de paille; la poitrine d'un roux doré, très-vif; les autres parties inférieures à poils de deux couleurs, bruns à la base et d'un jaune clair à la pointe; longueur totale, dix pouces. Cette espèce habite Madagascar.

PTÉROPE FEUILLE-MORTE. *V.* **PTÉROPE PALE.**

PTÉROPE FUNÈBRE. *Pteropus funereus*, Temm. Sa tête est d'un brun marron; les parties postérieures et les côtés du col sont d'un roux vif; le dos est couvert de poils très-couchés et rudes au toucher, dont la nuance varie du gris au noir-grisâtre; la face antérieure du corps est d'un roux qui passe au brun sous la gorge, aux épaules, vers l'insertion des cuisses et à la région des flancs. Longueur, du bout du museau à l'origine de la membrane interfémorale, huit ou neuf pouces chez l'adulte. Du Bengale.

PTÉROPE GRIS. *Pteropus griseus*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce, dont la longueur totale est de six pouces et demi, se distingue par sa tête et son cou d'un roux clair; le reste de son pelage est d'un gris légèrement roussâtre qui, sur le dos, passe presque à la couleur lie de vin. Elle habite Timor, où elle a été découverte par Péron et Lesueur.

PTÉROPE INTERMÉDIAIRE. *Pteropus medius*, *V.* **PTÉROPE D'EDWARDS.**

PTÉROPE KALONG. *V.* **PTÉROPE ÉDULE.**

PTÉROPE KALOU. Pour *Pteropus Kalong*, *V.* **PTÉROPE ÉDULE.**

PTÉROPE KÉRAUDREN. *Pteropus Keraudren*, Quoy et Gaim., Voy. autour du monde. L'occiput, le col, les épaules et le haut de la poitrine sont d'un jaune pâle; le reste du corps est brunâtre. Sa longueur totale est de sept à huit pouces. Des îles Mariannes.

PTÉROPE LAINEUX. *Pteropus dasymallus*, Temm. La face, le sommet de la tête, les joues, la gorge et la région des oreilles sont bruns; la nuque et le col d'un blanc légèrement jaunâtre, le reste du corps d'un brun foncé; le pelage est généralement long et laineux; la longueur totale est d'un peu plus de huit pouces. Cette espèce a été découverte au Japon par Siebold.

PTÉROPE LABIAIRE. *Pteropus labiatus*, Temm. Pelage cotonneux sur toutes les parties du corps; un prolongement labiaire qui tombe de plusieurs lignes au delà du bord inférieur, cache de chaque côté l'ouverture de la bouche; dos d'un brun isabelle; lombes d'un brun roussâtre, avec une ample touffe de poils blancs de chaque côté; région humérale, flancs et coccyx d'un roux clair; milieu du ventre blanchâtre; membranes couleur feuille-morte. Longueur, quatre pouces; envergure, quinze pouces. Abyssinie.

PTÉROPE DE MACKLOT. *Pteropus Macklotii*, Temm. Pelage long, soyeux sur le dos et les membres, laineux aux parties inférieures, d'un rouge-brique lustré sur le dos, jaune-paille au sommet de la tête et à la nuque, brun aux joues et à la gorge, brun-jaunâtre à la poi-

trine, brun-marron au ventre, jaune-doré aux côtés du cou et à l'omoplate. Une ample touffe de poils rudes, d'un marron vif, forme, sur les côtés du cou, un pinceau onctueux, qui recouvre une large glande odorifère. Longueur, neuf pouces et demi; envergure, trente-deux pouces. De Timor.

PTÉROPE MAMMILÉVRE. *Pteropus tittlacheilus*, *V.* **PACHYSOME MAMMILÉVRE.**

PTÉROPE DE MANILLE. *Pteropus jubatus*, Eschsch. Pelage généralement d'un fauve brunâtre; occiput et derrière du cou d'un jaune assez vif; oreilles amples, à sommet arrondi; incisives inférieures très-courtes et bilobées. Longueur du corps, quinze pouces; envergure, cinquante-huit pouces.

PTÉROPE MASQUÉ. *Pteropus personatus*, Temm. Tête peinte d'une manière tranchée, de blanc pur et de brun; du blanc très-éclatant couvre encore tout le chanfrein, et s'étend jusqu'au delà des yeux; les joues, le bord des lèvres et le menton sont aussi d'un blanc pur; une large zone brune couvre la gorge, et envoie des prolongements au-dessus des yeux; le sommet de la tête, l'occiput, tout le col et une partie de la poitrine sont d'une teinte jaune paille; les épaules et les bras sont blanchâtres; le dos est grisâtre; la poitrine, le ventre et les flancs ont des poils cotonneux, colorés de brun à leur base, et d'une teinte isabelle à leur pointe. Longueur totale, six pouces six lignes. Cette espèce remarquable a été découverte à Ternate par le voyageur Reinwardt.

PTÉROPE MÉLANOCÉPHALE. *V.* **PACHYSOME MÉLANOCÉPHALE.**

PTÉROPE PALE. *Pteropus pallidus*, Tem. Pelage très-court, mélangé de poils bruns, gris et blanchâtres; nuque, épaules et collier qui entoure la poitrine, roux; dos couvert de poils couchés, d'un brun pâle; tête, gorge, ventre et flancs d'un brun couleur de feuille morte; membranes des ailes d'un brun pâle. Longueur totale, sept pouces six lignes. Cette espèce habite Banda, où elle est très-commune.

PTÉROPE A PIEDS VELUS. *V.* **PTÉROPE DE BONIN.**

PTÉROPE PSÉLAPHON. *V.* **PTÉROPE DE BONIN.**

PTÉROPE ROUGET. *V.* **PTÉROPE A COU ROUGE.**

PTÉROPE A TÊTE CENDRÉE. *Pteropus ptiliocephalus*, Temm. Tête, joues et menton d'un gris cendré; occiput d'un gris roussâtre; dos d'un gris noirâtre; abdomen gris, avec l'extrémité des poils roussâtre; région mammaire entourée de poils gris et frisés. Longueur, neuf pouces; envergure, trente-quatre pouces. De l'Australie.

PTÉROPE DE TONGA. *Pteropus Tonganus*, Quoy et Gaim., Voyage de l'Astrolabe, pl. 8. Cette espèce a quelque rapport avec celle de Keraudren; son collier est également fauve, mais il n'entoure pas complètement le cou; le derrière de la tête, depuis le cou jusqu'aux épaules, est d'un roux ardent; les joues et le museau sont d'un roux très-sombre, tirant au noir sur le milieu de la tête; le dos est presque noir; la gorge et le ventre sont d'un brun foncé, avec quelques légers reflets rougeâtres; oreilles médiocres et pointues. Longueur du corps, six pouces; envergure, vingt-quatre pouces.

PTÉROPE DE VANIKORO. *Pteropus Vanikorensis*,

Quoy et Gaim., Voy. de l'Ast., pl. 9. Tête grosse; front bombé; museau épais et cylindrique; oreilles longues, noires et pointues; face d'un brun roussâtre; occiput, cou, épaules d'un roux jaunâtre; dos brun, mêlé de gris; ventre brun, à reflets rougeâtres. Longueur du corps, neuf pouces; envergure, trente et un pouces.

PTÉROPE URSIN. *V. PTÉROPE DE BONIN.*

PTÉROPE VULGAIRE. *Pteropus vulgaris*, Geoffroy St.-H., Ann. Mus., t. xv; la *Roussette*, Buffon, t. x, pl. 14. Cette espèce se distingue facilement par son système de coloration: ses parties supérieures sont généralement rousses, avec une grande tache d'un brun noirâtre, en forme de croix; les parties inférieures sont noires, à l'exception de la région pubienne qui est roussâtre. Cette espèce habite l'Île-de-France et Bourbon; c'est le *Vespertilio ingens* de quelques auteurs. On l'a aussi désignée sous le nom de *Vespertilio Vampirius*, mais sous ce nom elle a été confondue avec plusieurs autres espèces.

†† *Ptérope à queue.*

Toutes les espèces comprises dans cette section sont petites ou de taille moyenne. On y observe quelques caractères intéressants, qui paraissent être communs à tous les Ptéropes à queue. Dans toutes les espèces sans queue, la boîte cérébrale est séparée de la face par un rétrécissement considérable, correspondant à la partie postérieure de l'orbite. Chez les Ptéropes à queue, le rétrécissement n'existe pas, comme Geoffroy Saint-Hilaire l'a remarqué au sujet du *Pteropus marginatus* (Leçons sténog. sur l'Hist. nat. des Mamm.). En outre, chez les dernières, la boîte cérébrale est un peu plus renflée, et le museau est moins effilé. Du reste, le système dentaire ne présente aucun caractère particulier.

PTÉROPE AMPLEXICAUDE. *Pteropus amplexicaudatus*, Geoff. St.-H. Sa queue est égale en longueur à la cuisse, et enveloppée seulement à son origine par la membrane interfémorale. Son pelage est d'un roux clair sur le dos et la croupe, et d'un blanc roussâtre sur le cou, la tête et les parties inférieures. Sa longueur totale et de quatre pouces et demi ou cinq pouces, et son envergure de quinze environ. Il a été découvert à Timor par Péron et Lesueur, et se trouve aussi à Amboine, à Sumatra et dans l'Inde.

PTÉROPE GEOFFROY. *Pteropus Geoffroyi*, Tem.; *Pteropus Egyptiacus*, Geoff., Desc. de l'Égypte. Il se distingue par son pelage laineux, d'un gris brunâtre, plus foncé en dessus qu'en dessous, et par sa queue extrêmement courte. Sa longueur totale est de cinq pouces et demi; son envergure est d'un pied neuf pouces.

PTÉROPE HOTTENTOT. *Pteropus hottentotus*, Temm. Pelage très-court, fin, lisse et serré, de deux couleurs en dessus, unicolore en dessous; les parties supérieures ont les poils gris-clair à la base, bruns vers le bout; parties inférieures d'un gris de souris; membrane interfémorale garnie de poils à sa base interne, et présentant à l'origine de la très-courte queue une petite échancrure en V renversé, de laquelle sort la queue. Longueur, cinq pouces; envergure, vingt pouces. Du Cap de Bonne-Espérance.

PTÉROPE DE LEACH. *Pteropus Leachii*, Smith. Il ne paraît pas différer du *Pteropus Geoffroyi*.

PTÉROPE LESCHENAUT. *Pteropus Leschenaultii*, Desm. Il est d'un fauve cendré sur le ventre, et d'un brun légèrement grisâtre sur le dos. La partie de ses membranes alaires, qui avoisine soit le corps, soit l'avant-bras ou les doigts, présente un grand nombre de points blanchâtres, rangés par lignes parallèles. Cette espèce, découverte par Leschenault aux environs de Pondichéry, a cinq pouces et demi de longueur totale, et un pied et demi d'envergure.

PTÉROPE A OREILLES BORDÉES. *Pteropus marginatus*, Geoff. Cette espèce est un peu plus petite que le *Pteropus amplexicaudatus*; son pelage est d'un gris clair en dessous et d'un gris noirâtre en dessus; sa queue est à peine apparente hors de la membrane interfémorale. De l'Inde.

PTÉROPE PAILLÉE. *Pteropus stramineus*, Geoff. St.-Hil. Son pelage est d'un jaune de paille. Sa longueur totale est de sept pouces, et son envergure d'un peu plus de deux pieds. Sa queue ne paraît à l'extérieur que sous la forme d'un petit tubercule. Elle habite Timor.

PTÉROPHORA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Hervey, dans la famille des Asclépiadées, a été reconnu identique avec le genre *Dregea*, de Meyer. *V. DREGÉE.*

PTÉROPHORE. *Pterophorus*, INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Ptérophorites, établi par Geoffroy, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères: ailes composées de divisions linéaires, munies sur les côtés de longs poils ressemblant aux barbules des plumes des Oiseaux; ailes supérieures ayant deux divisions plus ou moins profondes; les inférieures en ayant trois; antennes simples, sétacées; langue allongée, distincte; palpes de la longueur de la tête, recourbées dès leur naissance et garnies de petites écailles; pattes très-épineuses, longues et minces. Ce genre est composé d'une quinzaine d'espèces, toutes propres à l'Europe. Ce sont de petits Lépidoptères remarquables par leurs ailes découpées. Leurs chenilles sont velues; elles ont seize pattes. La chrysalide est nue et suspendue par un fil; à l'état parfait, ces insectes se tiennent dans les charmes, les prairies et les lieux frais des bois; ils se posent sur les grandes herbes, et ne font pas souvent usage de leurs ailes.

PTÉROPHORE PENTADACTYLE. *Pterophorus pentadactylus*, Fabr., Latr.; *Phalena (Alucita) pentadactyla*, L., Hubn., Réaumur., tab. 1, p. 20, fig. 1 à 6. Elle a six lignes d'envergure; ses ailes sont entièrement d'un blanc soyeux. Sa chenille est verte, avec une ligne latérale rosée. Elle vit sur le Liseron. Europe.

PTÉROPHORE. *Pterophorus*, BOR. (Vaillant, Adanson et Cassini.) Synonyme de *Pteronia*, L.

PTÉROPHORIENS ou PTÉROPHORITES. *Pterophorini*, INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, établie par Latreille, et renfermant les Lépidoptères qui ont les ailes fendues ou digitées; leur corps est grêle et allongé, avec les pieds longs; les antennes simples, une spiritrompe distincte, et les ailes tantôt inclinées et pressées contre cet organe, tantôt écartées. Les chenilles ont seize pattes. La chrysalide du plus grand nombre est nue, colorée, suspendue par

un fil; celle des autres est renfermée dans une coque à claire-voie. Cette tribu ne renferme que deux genres.

V. PTEROPHORE et ORNÉODES.

PTÉROPHYLLÉ. *Pterophyllum*. VOIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, institué par J. Heckel (in *Annal. des Wien. Mus. der Naturg.*, 1840), avec les caractères suivants : corps rhomboïdal, fort comprimé, atténué vers la base des nageoires verticales; dents en velours, petites, formant une bande étroite; une autre rangée en avant de dents un peu plus fortes; pharyngiens inférieurs formant un plan triangulaire, équilatéral, garni en dessus de dents en velours, crochues et serrées; arceau branchial pourvu au côté concave de lamelles sétiformes, elles sont plus longues au côté opposé; cinq rayons branchiostéges; opercules lisses; narines simples, situées entre les yeux et l'extrémité du museau; bouche petite et fort protractile; ventrales thoraciques, allongées et sétiformes; rayons osseux de la dorsale et de l'anale progressivement plus longs; caudale fourchue; écailles petites; ligne latérale interrompue.

PTÉROPHYLLÉ SCALAIRE. *Pterophyllum scalare*, Heckel; *Platax scalaris*, Cuv. Son front est vertical, son naseau horizontal et ses yeux grands. Du fleuve de Rio-Negro. p. 5, 4, 5; v. 1/5; d. 15/25; a. 6/28; c. 2, 14, 2.

PTÉROPHYLLÉ. *Pterophylla*. BOT. Dans sa monographie de la famille des Cunoniacées. Don a établi, sous le nom de *Pterophylla*, un genre distinct dont les principaux caractères consistent dans un calice décliné, à cinq divisions; quatre pétales, huit étamines, des styles très-courts et recourbés, un ovaire à deux loges. Ce genre a pour type le *Weinmannia fraxinea*, qui est un arbre des Moluques.

PTÉROPHYLLUM. BOT. (*Mousses.*) Nom donné par Bridel au *Fabronia* de Raddi, genre adopté généralement sous ce dernier nom. V. FABRONIE.

PTÉROPHYTE. *Pterophyton*. BOT. V. ACTINOMERIS.

PTÉROPINÉ. MAM. Nom d'une division de la famille des Vespertilionides de J.-E. Gray, laquelle est caractérisée par des molaires brusquement tuberculeuses, les ailes arrondies, la tête longue, recouverte de poils, l'index à trois phalanges et des griffes. Cette sous-famille doit comprendre les genres *Pteropus* et *Cephalotes* de Geoffroy, *Cynopterus* et *Macroglossus* de F. Cuvier.

PTÉROPLATE. *Pteroplatus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérámbycins, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, velues, composées de onze articles cylindriques, dont le premier est assez long, en cône renversé, le deuxième très-court; tête petite, arrondie; une petite fossette aux yeux; mandibules très-courtes, arquées; dernier article des palpes obconique, coupé carrément à l'extrémité; corselet dilaté latéralement, presque plan, avec ses angles peu saillants; écusson petit, triangulaire, creusé dans le milieu, arrondi postérieurement; élytres planes ou légèrement convexes, un peu plus larges que le corselet, et coupées carrément à la base, se dilatant ensuite peu à peu et s'arrondissant à l'extrémité; pattes en masse, les antérieures assez courtes; tarsi triangulaires.

PTÉROPLATE JOLI. *Pteroplatus pulcher*, Dej. Sa tête

est jaunâtre, avec le vertex noir; le corselet est jaune, avec une ligne médiane noire; les élytres sont dilatés, d'un noir bleuâtre, avec une grande tache humérale et une bande médiane transverse fauve; antennes et pieds noirs. Taille, neuf lignes. Colombie.

PTÉROPLEURA. REPT. Genre de Sauriens, créé par Gray, dans la famille des Geckotiens, pour un Lézard platydactyle et bordé, qui se trouve dans l'Inde.

PTÉROPLIE. *Pteroplus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, distantes à leur base, frangées en dessous, insérées sur une protubérance, composées de onze articles cylindriques, dont le deuxième assez court, les troisième et quatrième allongés; face antérieure de la tête assez courte; front légèrement bombé; yeux entiers; mandibules assez épaisses, aiguës; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec leurs articles égaux; corselet cylindrique, plus long que large, un peu dilaté sur les côtés dans sa partie moyenne; cette dilatation porte une épine et le disque est tuberculé; écusson demi-circulaire, arrondi au bout; élytres allongées, bituberculées à la base, allant en se rétrécissant des angles huméraux à l'extrémité, rebordées extérieurement et à la suture, avec l'extrémité mucronée; corps convexe en dessus, allongé, presque cylindrique, velu, ailé; pattes longues, assez fortes, velues; deux tubercules distants au côté interne des jambes antérieures; les quatre postérieures garnies extérieurement, au delà du milieu, de poils rares et serrés dans les mâles; tarsi velus, mais point houppeux.

PTÉROPLIE ACUMINÉ. *Pteroplus acuminatus*, Audin; *Lamia acuminata*, Dejean. Corps brunâtre, couvert en dessous d'un duvet gris; tête et corselet couverts d'un duvet gris mêlé de fauve; ce dernier a sur son disque deux tubercules distants; élytres tuberculeuses, pointillées, avec une large bande transversale grise au milieu; antennes et pattes d'un gris fauve. Taille, quatorze lignes. Du Brésil.

PTÉROPODES. *Pteropoda*. MOLL. (*Malacoz.*) Dénomination employée par Cuvier, pour désigner d'abord une famille de Mollusques céphalés, dont il a fait depuis, dans son ouvrage intitulé Règne animal, t. II, p. 378, une classe pour un certain nombre de Mollusques, dont le caractère principal est de se mouvoir à l'aide d'une paire d'appendices aliformes et latéraux. Les genres qu'il place dans cette classe, sont les suivants : Clio, Cléodore, Cymbulie, Limacine (Spiratelle, de Blainv.), Pneumoderme, dans un premier ordre, pourvu de tête, et Hyale, dans un second, sans tête distincte.

Lamarck a aussi adopté ce nom de Ptéropodes pour le premier ordre de sa classe des Mollusques, et il y place les mêmes genres que Cuvier.

Enfin, Blainville, dans son Système de malacologie, emploie aussi cette dénomination; mais il l'applique à la seconde famille de son ordre des Nucléobranches, dans laquelle il range les genres Atlante, Spiratelle (Limacine, Cuv.) et Argonaute. Les autres genres des Ptéropodes de Cuvier et de Lamarck constituent l'ordre

des Aporobranches. *V.* ces différents noms et le mot MOLLUSQUES.

PTÉROPODOXIS. BOT. L'une des divisions du genre *Oxalis*, de Linné.

PTÉROPOGON. *Pteropogon*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule pauciflore, hétérogame; toutes les fleurs tubuleuses : les deux extérieures femelles, les deux ou trois centrales mâles, à ovaire avorté; involucre oblong, formé d'écaillés oblongues, glabres, scarieuses et conniventes, les inférieures un peu plus longues; réceptacle anguleux, rétréci, dépourvu de paillettes; corolles tubuleuses, à cinq dents; akènes des fleurs extérieures, obovales, couverts de poils soyeux, très-serrés, les supérieures les plus longs; akènes intérieurs avortés, simulant une aigrette extérieure. La véritable aigrette est formée d'une rangée de soies peu nombreuses, réunies en une sorte de plumet.

PTÉROGON DE CHILI. *Pteropogon Chilensis*, Fisch. et Meyer. Ses feuilles sont linéari-spatulées, avec le sommet réfracto-mucroné, quasi rétus; les calathides sont composées de huit à douze fleurs mâles et de cinq à neuf fleurs femelles, portées sur des tiges menues de deux à cinq pouces de hauteur.

PTÉROPSIDE. *Pteropsis*. BOT. Genre de Fougères établi par Desvaux qui l'a ainsi caractérisé : sporanges disposés en un sore continu, immergé et marginal; involucre nul; frondes simples. Environ dix espèces, dont la plupart ont été décrites par les auteurs comme appartenant au genre *Pteris*, composent ce genre nouveau.

PTÉROPSIDE NUMMULAIRE. *Pteropsis nummularia*, Desv.; *Acrostichum heterophyllum*, L. C'est une plante qui, selon Desvaux, a été prise pour un Poirier et figurée dans les Illustrations de Lamarck sous le nom de *Piper nummularium*!

PTÉROPTE. *Pteroptus*. ARACH. Le genre institué sous ce nom par Léon Dufour, dans la famille des Acarides, aux dépens des Gamases de Latreille, a pour caractères essentiels : corps déprimé, coriace, annelé, privé de tête, d'antennes et d'yeux; deux palpes distinctes, filiformes, quadriarticulées et mutiques; huit pieds articulés, seulement propres à la course, robustes, semblables, insérés sur les côtés inférieurs du corps; deux ongles très-petits.

PTÉROPTE DE LA CHAUVÉ-SOURIS. *Pteroptus Vespertilionis*, Duf. Partie supérieure du corps en forme de carapace coriace, glabre, arrondie, prolongée postérieurement en une sorte de queue courte, obtuse, hérissée de poils d'un roux pâle, finement tachetés de noir. Taille, une ligne. Trouvé sur le *Vespertilio murinus* de Cuvier.

PTÉROPTÈRES. POIS. Pour Péroptères. *V.* ce mot.

PTÉROSPERMUM. MAM. Synonyme de Rousette. *V.* PTEROSPERME.

PTÉROSELINUM. BOT. Genre établi par Reichenbach dans la famille des Umbellifères, et qu'ensuite on a refondu dans le genre *Peucedanum*.

PTÉROSOME. *Pterosoma*. MOLL. Genre de l'ordre

des Nucléobranches, établi par Lesson qui le caracté-

risé ainsi : corps allongé, libre, cylindrique, renflé à son milieu, de consistance gélatineuse et d'une transparence hyaline; ayant une bouche petite, sans trompe à l'extrémité antérieure et au sommet du corps; yeux sessiles, rapprochés, de forme oblongue, à cornée transparente colorée; queue cylindrique, pointue, médiane, terminant le corps; celui-ci entièrement enveloppé par deux larges nageoires latérales, prenant naissance à la queue, se continuant, en conservant une forme ovulaire-oblongue, au delà de la tête, où elles viennent s'unir au-devant de la bouche pour former un large disque convexe sur le dos, concave inférieurement, plus épais et comme tronqué en avant.

PTÉROSOME PLAN. *Pterosoma plana*, Less. Son corps est mince et cylindrique dans sa moitié supérieure; il offre souvent, au dessous des organes de la bouche, une cellule pleine d'air, laquelle change de place et semble remplir une sorte de trachée blanche et peu distincte; cette trachée côtoie l'appareil digestif sous forme d'un canal distendu par une matière rouge. Le canal se contourne en spirale vers le plus grand élargissement du corps qui se renfle très-notablement dans son milieu et qui paraît en dessous divisé en deux parties cylindriques, séparées par un sillon profond; ces parties se réunissent près de la queue. La face dorsale est légèrement convexe, parsemée de petits tubercules saillants, beaucoup plus proéminents et plus nombreux sur la surface inférieure qui est concave. Ces tubercules sont surtout groupés et ramassés sur les bords externes du corps, dans l'endroit où il se renfle. Des éminences, légèrement inégales, couvrent aussi la face interne à son tiers supérieur, et elles sont d'autant plus colorées en rose qu'elles sont plus près de la bouche. La nature de la substance propre du Ptérosome est absolument analogue à celle des Firoles. Elle est hyaline, muqueuse et dense, parsemée de vaisseaux ténuels, roses, très-déliés; les yeux sont noirs; le conduit digestif est d'un rose vif, et les tubercules qui recouvrent le corps sont le plus souvent d'un rose pâle; l'appendice caudal est rouge; le corps proprement dit est d'un blanc hyalin, parfaitement transparent. Le Ptérosome se meut, dans l'eau de mer, avec une grande vivacité; ses mouvements sont brusques et rapides, et il nage horizontalement, mais il meurt bien vite lorsqu'on le laisse séjourner quelques instants dans une petite quantité d'eau non renouvelée. Taille, dix-huit lignes de longueur et quatre d'épaisseur. Mollusques.

PTÉROSPERMADENDRUM. BOT. (Amman.) Même chose que *Pterospermum*. *V.* ce mot.

PTÉROSPERME. *Pterospermum*. BOT. Ce genre de la famille des Butnériacées, section des Dombéyées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., a été détaché du *Pentapetes* par Schreber, qui lui donne pour caractères essentiels : calice nu ou involucre, presque tubuleux à la base, divisé profondément en cinq segments; corolle à cinq pétales; vingt étamines, dont cinq stériles; style cylindracé, surmonté d'un stigmate un peu épais; capsule ligneuse, à cinq loges et à cinq valves; graines surmontées d'une aile, dépourvues ou à peine munies d'albumen.

PTÉROSPERME A FEUILLES D'ÉRABLE. *Pterospermum Acerifolium*; *Velaga xylocarpa*, Gærtner. Il est originaire de l'Inde orientale.

PTÉROSPORE. *Pterospora*. BOT. Le professeur Nuttall (*Gen. of north. Am. Plant.*, 1, p. 269) appelle ainsi un genre qu'il établit dans la Décandrie Monogynie, et dont la famille n'est pas encore rigoureusement déterminée. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Pterospora andromedea*, plante qui, avec le port d'un *Monotropa*, est dépourvue de feuilles et a toutes ses parties, excepté sa corolle, couvertes de poils bruns, courts et visqueux. Le calice est à cinq divisions profondes; la corolle est monopétale, ovoïde, avec son bord supérieur à cinq dents réfléchies; les étamines, au nombre de dix, ont leurs anthères peltées, à deux loges, attachées au filet par leur bord, et terminées par deux appendices sétiformes. Le fruit est une capsule à cinq loges, s'ouvrant par le sommet en cinq valves adhérentes ensemble par leur base, et portant chacune une des cloisons sur le milieu de leur face interne. Le réceptacle central est à cinq angles et les graines, qui sont très-nombreuses et très-petites, sont terminées à leur sommet par une aile membraneuse. Cette plante a été recueillie dans le Canada près de la cataracte du Niagara.

PTÉROSTÉGIE. *Pterostegia*. BOT. Genre de la famille des Polygonées, établi par Fischer et Meyer, qui lui donnent pour caractères : involucre uniflore, diphyllé, fructifère, ample, crêté sur le dos; fleurs hermaphrodites, subsessiles, solitaires entre les involucreux; périgone herbacé, persistant, divisé en cinq ou six lobes; cinq ou six étamines insérées à la base du périgone et opposées à ses divisions; ovaire trigone, uniloculaire, à un seul ovule basilair et orthotrope; trois styles très-courts, surmontés de stigmates capités. Le fruit est une caryopse triangulaire, renfermée dans l'involucre; semence dressée; embryon antitrope dans un axe d'albume farineux; radicule supérieure.

PTÉROSTÉGIE DRYMARIOÏDE. *Pterostegia drymarioides*, Fisch. et Mey. C'est une plante herbacée, annuelle, très-rameuse, parsemée de poils simples; ses rameaux sont allongés, filiformes, subdichotomes; toutes les feuilles sont opposées, ovato-spatulées, atténuées en pétiole, très-entières ou échançrées au sommet. Les fleurs sont axillaires, subsessiles et petites. De la Nouvelle-Californie.

PTÉROSTELME. *Pterostelma*. BOT. Ce genre a été institué par Wight dans la famille des Asclépiadées, et a pour caractères : calice à cinq divisions; corolle en roue, à cinq lobes; couronne staminale composée de cinq folioles membraneuses, à bords latéraux réfléchis, connivents, avec l'angle interne prolongé en une dent subulée, dressée; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques rapprochées, dressées, insérées à la base du corpuscule et attachées par le dos; stigmatte apiculé. Le *Pterostelma* constitue un arbrisseau volubile, quelquefois même couché, à feuilles opposées, oblongues, acuminées, charnues; les fleurs sont assez grandes; les folioles de la corolle sont linéaires, lancéolées; le tube est velu; les folioles de la couronne sont un peu plus larges que celles de la co-

rolle, et leurs bords repliés figurent assez bien les ailes d'un papillon. De l'Inde.

PTÉROSTICHE. *Pterostichus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli (*Obs. ent.*), et auquel il donne pour caractères : languette arrondie; palpes assez épaisses, le quatrième article des maxillaires extérieures plus long que le précédent, cylindrique, aminci à sa base. Anus ayant un pli longitudinal, élevé (dans les mâles), quelquefois, mais rarement, transversal ou remplacé par une impression. Élytres souvent échançrées obliquement, ayant trois points enfoncés au plus et rangés au moins en deux séries.

PTÉROSTICHE PEU PONCTUÉ. *Pterostichus parumpunctatus*, Dej. Corcelet cordé, impressionné postérieurement de chaque côté; élytres planiuscules, oblongues-ovales, profondément striées, avec trois points enfoncés dans le troisième interstice; point d'ailes; couleur, d'un noir luisant. Taille, de six à huit lignes. Europe.

PTÉROSTIGME. *Pterostigma*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Scrophularinées; il a été fondé par Benth qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions, dont la postérieure la plus longue; corolle hypogyne, bilabée, àèvre supérieure échançrée, l'inférieure à trois lobes; quatre étamines insérées au tube de la corolle : la postérieure fertile; anthères à deux loges disjointes, stipitées; ovaire biloculaire, multiovulé, avec les placentaires adnés au milieu de la cloison; style simple; stigmatte un peu épais, entier, le plus souvent entouré de tous côtés d'une aile membraneuse. Le fruit consiste en une capsule à bec, bisillonnée, biloculaire, à deux valves bifides, dont les bords sont repliés de manière à former une double cloison; semences striées. Les *Pterostigmes* sont des plantes herbacées, dures, velues, à feuilles opposées, rugueuses, crénelées; les fleurs sont rassemblées en tête ou en grappe et souvent bibractées au sommet. Elles croissent dans l'Inde.

PTÉROSTŒCHAS. BOT. L'une des sections du genre Lavande.

PTÉROSTYLIDE. *Pterostylis*. BOT. Robert Brown a institué ce genre pour quelques Orchidées qu'il a découvertes à la Nouvelle-Hollande, et qui offraient cette particularité, que le gynostème se termine vers son sommet par deux ailes membraneuses; de là est venu le nom de *Ptérostylide*, formé de *πετερος*, aile, et *στυλος*, style. On compte maintenant une vingtaine d'espèces dans ce genre.

PTÉROSTYLIDE ÉLÉGANT. *Pterostylis concinna*. C'est un de ceux découverts par Brown; il a été introduit en Angleterre par Allan Cunningham, dans le courant de 1828, et on l'a vu fleurir deux ans après, au jardin royal de Kew, vers le mois de mai. Son pseudobulbe est petit et globuleux, garni inférieurement de filets radicaux, cylindriques, brunâtres; il donne naissance à quatre feuilles ovales, aiguës, ondulées, plissées, disposées en croix, longues de quinze à dix-huit lignes, larges de six à huit, d'un vert gai en dessus, jaunâtre en dessous, avec le sommet membranoïde et brunâtre. La hampe est élevée de six pouces, cylindrique, verte,

articulée à distance par des écailles engainantes, aiguës, d'un vert plus intense que celui de la tige. Cette hampe est terminée par une seule fleur, dont le périanthe a trois folioles extérieures : l'une supérieure, plus grande, concave et légèrement carénée sur le dos, les deux inférieures sont soudées ensemble en grande partie par leur côté interne; les deux divisions internes et latérales sont grandes, appendiculées, rapprochées entre la supérieure et formant avec elle une sorte de casque. Le labelle est d'un pourpre brunâtre, nuancé de vert, surtout à sa base qui est onguiculée; ses bords, dilatés en ailes, sont roulés, arrondis en cône. Le gynostème est blanc, nuancé de verdâtre, long, grêle, soudé avec la division externe et supérieure du labelle; il se termine de chaque côté par deux lobes flexueux, très-dilatés et armés supérieurement d'un prolongement filiforme, écarté. L'anthère est terminale, persistante, à deux loges, contenant chacune deux masses polliniques comprimées et jaunes. Le stigmatte est placé à la face antérieure du gynostème.

PTÉROSTYRAX. BOT. Genre de la famille des Ébénacées, établi par Siebold et Zuccarini pour une plante du Japon qui leur a offert les caractères suivants : calice campanulé, son tube est soudé à la partie inférieure de l'ovaire, et son limbe est demi-supère, à cinq dents; cinq pétales insérés à l'orifice du calice, à peine cohérents par leur base, spatulés, à estivation contournée; dix étamines insérées avec les pétales; filaments alternativement plus grands et plus petits, soudés en tube à leur base; anthères dressées, adnées, linéaires, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire demi-infère; ovules attachés à l'angle central des loges sur des placentas proéminents, disposés sur deux rangs : ceux du rang supérieur dressés, ceux du rang inférieur pendants; style subulé, simple, barbu, articulé au-dessus de la base; stigmatte tronqué, à cinq crénelures. Le fruit est un drupe marqué de cinq lignes ou nervures, portant les vestiges persistants du calice, sous-ligneux, monosperme par avortement. Le Pterosyrax est un arbuste à feuilles alternes, pétiolées, ovales, cuspidées, penninervurées, parsemées d'une pubescence en étoile, à bords très-dentés. Les fleurs sont pédicellées, réunies en corymbes axillaires et en panicules terminales.

PTÉROTA. BOT. (P. Browne et Adanson.) Synonyme de *Fagara*. V. ZANTHOXYLE.

PTÉROTARSE. *Pterotarsus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Eschscholtz avec les caractères suivants : antennes dentées en scie, logées de chaque côté dans une fente longitudinale, située dans le bord latéral du corselet; celui-ci un peu sinueux, rebordé postérieurement; écusson petit; élytres allongées; pattes imparfaitement contractiles; jambes cylindriques, un peu plus élargies vers le bout; les deux hanches postérieures très-élargies vers leur extrémité interne, en forme de lame presque carrée.

PTÉROTARSE ARLEQUIN. *Pterotarsus hystrio*, Guér. Il est presque entièrement d'un fauve orangé, avec les côtés de l'arrière-poitrine, deux taches au-dessus des yeux, le dessus du corselet à l'exception des côtés, la

base des élytres et une bande transverse noirs. Taille, cinq lignes. Brésil.

PTÉROTE. *Pterotum*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinc.*, p. 558) a décrit sous ce nom un genre placé dans la Dodécandrie Monogynie, L., mais dont les rapports naturels sont inconnus. Ce genre est ainsi caractérisé : calice à cinq sépales ovés, concaves, coriaces et étalés, persistant; corolle nulle; quinze étamines, dont les filets sont plans, subulés, plus longs que le calice, les anthères biloculaires, presque arrondies; ovaire supère, ovoïde, surmonté d'un stigmatte simple et sessile; fruit capsulaire, oblong, aigu, coriace, univalve, déhiscent latéralement, ne renfermant qu'une seule graine ovoïde, oblongue, bordée sur toute sa longueur d'une aile multilobée. Le *Pterotum procumbens* est un grand arbrisseau ligneux, long, couché, divisé en rameaux courts et nombreux. Les feuilles sont ovales-lancéolées, très-entières, petites, glabres et alternes. Les fleurs forment de petites grappes axillaires. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine.

PTÉROTHÈQUE. *Pterotheca*. BOT. Sous ce nom, H. Cassini (Bull. Soc. philom., décembre 1816, p. 200) a proposé l'établissement d'un genre qui a pour type le *Crepis Nemausensis* de Gouan, rapporté aux *Andryala* par Villars et De Candolle. Voici ses caractères principaux : involucre campanulé, formé de folioles placées presque sur un seul rang, égales, appliquées, oblongues-obtuses, membraneuses sur leurs bords, accompagnées à la base de quelques petites écailles inégales; réceptacle plan, garni de paillettes filiformes; calathide composée de demi-fleurons hermaphrodites. Fruits des fleurs de la circonférence dépourvus d'aigrettes, oblongs, striés sur la face externe, munis sur la face interne de trois à cinq ailes ondulées, d'abord charnues, puis fongueuses et subéreuses; les autres fruits longs, grêles, cylindracés, amincis en un col au sommet, et pourvus d'une aigrette blanche, très-légerement plumeuse. Ce genre fait partie de la tribu des Chicoracées ou Lactucées, et se place entre les nouveaux genres *Inlybellia* et *Ixeris*.

PTÉROTHÈQUE DE NISME. *Pterotheca Nemausensis*, Cass. Plante herbacée, annuelle, à tige nue, poilue, divisée supérieurement en quatre ou cinq rameaux ordinairement simples et velus. Les feuilles radicales sont oblongues, vertes, rétrécies et lyrées à la base, élargies et spatulées au sommet. Les calathides des fleurs sont jaunes et solitaires au sommet des rameaux.

PTÉROTHRICE. *Pterothrix*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule présentant tantôt cinq fleurs homogames, et tantôt dix fleurs hétérogames dont trois ou quatre du rayon ligulées et femelles; involucre cylindrique, formé d'écailles imbriquées : les extérieures acuminées, les intérieures prolongées en un appendice subscaireux, oblong, aigu et dressé; réceptacle étroit et nu; corolles du rayon courtement ligulées : celles du disque tubuleuses, cylindriques, à cinq dents; anthères privées de queue; stigmates non appendiculés; akènes oblongs, sessiles, sans bec et glabres; aigrette formée d'une dizaine de soies unisériales, plumeuses et caduques.

PTÉROTHRICE SPINESCENTE. *Pterothrix spinescens*, De Cand. C'est un arbrisseau de médiocre hauteur; l'extrémité de ses rameaux est garnie de quelques épines faibles et petites; les capitules sont ordinairement solitaires, entourés de petites épines; les feuilles sont éparées: les supérieures sessiles, les autres sub-pétiolées, glabres en dessous, étalées et coriaces. Du cap de Bonne-Espérance.

PTEROTRACHEA. MOLL. *V. FIROLE.*

PTEROTROPIS. BOT. L'une des sections du genre *Thlaspi*. *V. ce mot.*

PTERULA. BOT. Genre de Champignons établi par Fries (*Syst. Orb. Veget.*, p. 90) et voisin des Clavaires. Cet auteur l'a ainsi caractérisé: champignon simple ou rameux, à rameaux se confondant inférieurement avec la tige, et dont les extrémités sont divisées en forme de pinceau. Il y rapporte le *Clavaria penicillata* de Bulliard, pl. 448, fig. 3, et le *Clavaria plumosa* de Schweinitz.

PTÉRYGIBRANCHES. *Pterygibranchia*. CRUST. (Latreille, Règne Animal.) L'une des sections de l'ordre des Isopodes.

PTÉRYGIE. *Pterygia*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Delaporte qui lui attribue les caractères suivants: antennes insérées latéralement, dans une cavité en avant des yeux, composées de trois articles, dont les deux premiers très-courts, à peine visibles, le troisième se prolongeant en une soie assez longue; deux ocelles globuleux, petits, placés entre les yeux; tête plane, presque carrée, un peu arrondie en avant; yeux assez gros; corselet prolongé en arrière, atteignant l'extrémité de l'abdomen et formant en avant deux bosses élevées, placées l'une à côté de l'autre en forme d'ailes, renflées à l'extrémité; pseudélytres assez longues; abdomen un peu allongé, triangulaire, formé de six segments; pattes moyennes; jambes très-élargies, très-dilatées; tarses courts et grêles, dont les deux premiers articles sont très-courts, presque globuleux, et le troisième long, avec les crochets très-élargis.

PTÉRYGIE DE MACQUART. *Pterygia Macquarti*, Delap. Il est noir, très-rugueux; son corselet offre en avant une ligne longitudinale, élevée au milieu, une petite bosse au milieu du corps et derrière les élévations en forme d'ailes; le bord inférieur des pseudélytres est fortement ponctué; les pattes sont jaunes. Taille, une ligne et demie. Du Brésil.

PTÉRYGOCÈRE. *Pterygocera*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Hétéropes, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), pour l'*Oniscus arenarius* de Slabber (Obs. microsc., tab. 11, fig. 3-4). Ses quatre antennes sont très-garnies de poils barbus ou formant des pinnules aux premiers articles qui sont beaucoup plus grands que les autres. Les quatre pattes postérieures présentent les mêmes caractères; les quatre premières, ou du moins celles qui semblent l'être d'après la figure, sont velues et courbes; elles se terminent par une nageoire ou un article arrondi et mutique; l'extrémité postérieure du corps est terminée par plusieurs appendices ou styles velus.

PTÉRYGODE. INS. Nom donné par Latreille à une pièce en forme d'épaulette, prolongée en arrière, et que l'on voit à la base des ailes des Lépidoptères.

PTÉRYGODIUM. BOT. Ce genre d'Orchidées, institué par Swartz, ne diffère point du genre *Ommatodium*, de Lindley. *V. ce mot.*

PTÉRYGOPHORE. *Pterygophorus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthredines, établi par Klug. Caractères: corps gros et court; tête ordinaire; antennes nues, pectinées en dessous, avec une seule rangée de dents dans les mâles, grossissant vers leur extrémité, presque moniliformes, et un peu dentées en scie dans les femelles; de dix-sept à vingt-trois articles, selon les sexes, insérés obliquement sur chacun de ceux qui le précèdent, à l'exception des deux premiers. Labre apparent. Mandibules allongées, comprimées. Languette trifide et comme digitée. Écusson presque carré, avec une petite dent de chaque côté postérieurement. Ailes supérieures ayant une cellule radiale, appendiculée, et trois cellules cubitales, la deuxième recevant les deux nervures récurrentes, la troisième atteignant le bout de l'aile. Les quatre jambes postérieures sans épine dans leur milieu, en ayant deux à leur extrémité. Tarière peu saillante.

PTÉRYGOPHORE A CEINTURE. *Pterygophorus cinctus*, Klug, Leach, *Zool. miscell.*, no 2, tab. 148, fig. 6; Lepell. de St-Farg., Monogr. Tenth., p. 51, no 147. Cet insecte est long de six lignes, d'un noir violet, avec des taches jaunes. Nouvelle-Hollande.

PTÉRYGOPHYLLUM. BOT. *V. PTERIGOPHYLLUM.*

PTÉRYGOTE. *Pterygota*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, établi par Schoot, avec les caractères suivants: calice campanulé, charnu, à cinq divisions qui s'évasent en urne au sommet; point de corolle; anthères sessiles, rassemblées en cinq fascicules; tube staminal femelle presque nul; anthères imparfaites, partagées en cinq paquets, opposés aux sinus des carpelles; ovaires peu distincts, renfermant un grand nombre d'ovules; styles faiblement unis les uns aux autres; stigmates dilatés et disposés en rayons; carpelles subglobuleuses, longuement stipitellées et polyspermes; semences terminées par une aile allongée.

PTÉRYGOTE AILÉE. *Pterygota alata*, Sch. C'est un arbruste dont les feuilles sont cordiformes et très-entières; les rameaux sont alternes, pourvus de grappes axillaires et composés de grandes fleurs rougeâtres. On le trouve dans les terrains incultes de la presqu'île de l'Inde.

PTÉRYXIA. BOT. Ce genre de la famille des Umbellifères, établi par Nuttall, pour une plante de l'Amérique du Nord, a été réuni au genre *Cymopterus* de Rafinesque.

PTILIDIUM. BOT. Ce genre, créé par Nées, aux dépens du grand genre *Jungermannia* de Linné, correspond à une partie des *Blepharozia*, suivant la division que Dumortier a faite des Jungermannes. *V. ce mot.*

PTILIE. *Ptilia*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies,

tribu des Tenthredinées, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau. Caractères : corps court. Tête transversale, ayant trois petits yeux lisses, disposés en ligne courbe sur le vertex. Antennes des femelles filiformes, velues, composées d'un grand nombre d'articles, les deux premiers seuls distincts. Labre apparent. Mandibules allongées, comprimées. Palpes maxillaires fort longues, les labiales beaucoup plus courtes. Languette trifide et comme digitée. Ailes supérieures ayant une cellule radiale, appendiculée, et trois cellules cubitales; la première grande, recevant la première nervure récurrente, la seconde recevant la deuxième nervure récurrente, la troisième atteignant le bout de l'aile. Abdomen caréné en dessus, en dessous et sur les côtés, ce qui le rend presque quadrangulaire; tarière peu saillante. Les quatre jambes postérieures sans épine dans leur milieu, et en ayant deux à leur extrémité.

PTILIE BRÉSILIENNE. *Ptilia brasiliensis*, Lepell. de Saint-Farg., Monogr. Tenth., p. 50, n° 143. Elle est longue de cinq lignes; son abdomen est noir, avec le premier segment jaune. Les palpes sont brunes.

PTILIMNIUM. BOT. Le genre auquel Raffinesque a donné ce nom rentre dans celui des Discopleures, de De Candolle. *V.* ce mot.

PTILIN. *Ptilinus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Ptilinores, établi par Geoffroy. Caractères : corps presque cylindrique; tête verticale; yeux petits. Antennes plus longues que le corselet, de onze articles, distantes à leur base, insérées près et devant les yeux, ayant le premier article plus gros, plus long que le deuxième, celui-ci très-court, globuleux, le troisième portant une forte dent et les huit autres un long appendice dans les mâles, les neuf derniers fortement dentés en scie dans les femelles. Labre cilié, arrondi; mandibules courtes, un peu arquées, bidentées à l'extrémité. Mâchoires membraneuses, simples, presque cylindriques. Palpes filiformes, inégales: les maxillaires plus longues, de quatre articles, dont le premier petit, le deuxième et le troisième coniques, le dernier allongé et pointu; les labiales de trois articles, dont le premier petit, le deuxième conique, le dernier allongé. Lèvre membraneuse à l'extrémité, échancrée. Corselet bombé; pattes de longueur moyenne; tarses à articles entiers.

PTILIN SERRATICORNE. *Ptilinus serraticornis*. Il est d'un noir bronzé; son corselet est finement ponctué; ses élytres sont striées et ponctuées. Taille, deux lignes. Europe.

PTILINE. *Ptilina*. BOT. Genre de la famille des Lythariées, institué par Nuttall qui lui assigne pour caractères : calice hémisphérique-campanulé, à quatre lobes dont deux alternativement plus petits; point de corolle; de deux à quatre étamines; ovaire globuleux et biloculaire; style peu apparent; stigmate bilobé; capsule globuleuse, entourée d'une membrane très-mince, qui se déchire régulièrement; placenta globuleux, épais; semences grandes eu égard au volume de la capsule, obovato-oblongues, ascendantes, avec le test membraneux.

PTILINE DE LA CAROLINE. *Ptilina Carolinae*; *Didipilis*, Raff.; *Hypobrichia*, Curt.; *Peptis diandra*, Nutt.

C'est une plante marécageuse, à feuilles opposées, linéaires, pellucides; à fleurs axillaires, très-petites et sessiles.

PTILINOPE. *Ptilinopus*. OIS. Sous ce nom, Swainson a proposé l'établissement d'un genre destiné à démembrer le grand genre Pigeon, *Columba*, des auteurs. Il lui donne pour caractères : des ailes médiocres; la première rémige contournée au sommet, les troisième et quatrième très-longues; le bec grêle, et les tarses emplumés. Le type de ce nouveau genre est une espèce très-voisine du *Kuru-Kuru* de Temminck (*Columba purpurata*, Lath.), qui Swainson nomme *Ptilinopus purpuratus*, et qui paraît être le *Columba regina* de Shaw. Tous les Oiseaux de ce nouveau genre ont le plumage généralement vert; ils habitent les Indes et les îles de l'Océan Pacifique. *V.* PIGEON.

PTILOCÈRE. *Ptilocera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratyomides, établi par Latreille, qui lui donne pour caractères : corps étroit; face peu élevée, légèrement arrondie; épistome saillant; front rétréci; antennes courtes, dont le deuxième article est ondulé, presque aussi long que le troisième; style tomenteux; abdomen cylindrique; des soies au milieu des segments; première cellule postérieure des ailes fermée, plus ou moins pétiolée; bord extérieur ordinairement muni d'une pointe. Le principal caractère distinctif des Ptilocères consiste dans la forme ondulée du deuxième article des antennes et dans la brièveté de ces organes. Ces insectes se trouvent particulièrement dans les bois. Macquart en a décrit dix espèces, qu'il a observées dans le nord de la France.

PTILOCÈRE NOIRATRE. *Ptilocera nigro-grisescens*, Macq. Cette espèce est noire, avec la face tirant sur le grisâtre; son corselet a des bandes grises, et son abdomen est couvert d'un duvet grisâtre; les cuillerons sont jaunâtres et les ailes sont un peu nébuleuses. Europe.

PTILOCNEMÉ. BOT. Dans le *Prodromus Floræ Napoléensis*, Don a fondé sous ce nom un genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivants : périanthe dont les sépales sont connivents, les intérieurs linéaires, plus courts que le labelle; celui-ci en forme de capuchon, embrassant la colonne qui est raccourcie et libre; masses polliniques céréacées. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Ptilocnema bracteata*); c'est une herbe parasite, à feuilles lancéolées, coriaces, marquées de fortes nervures plissées, à fleurs blanches, sessiles, accompagnées de bractées, et disposées en épi au sommet d'une hampe. Cette plante croît dans le Népal.

PTILODACTYLE. *Ptilodactylus*. INS. Genre établi par Illiger; il fait partie de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Cébrionites; il est très-voisin du genre Rhydicère, et ses caractères ne diffèrent de ceux du genre *Atopa*, que par les antennes qui sont fortement en scie dans les mâles. Palpes filiformes, avec le dernier article plus grand, presque cylindrique et obtus; les trois premiers

articles des tarses cordiformes, le quatrième profondément bilobé, le dernier très-allongé, terminé par deux forts crochets; tête avancée; mâchoires bifides; mandibules fortes; corselet court et transversal; élytres bombées, ovalaires; corps ovale; pattes moyennes.

PTILODACTYLE THORACIQUE. *Ptilodactyla thoracica*, Latr. Il est finement ponctué, pubescent, d'un noir opaque, avec le corselet, les cuisses et les parties de la bouche grisâtres; corselet bombé en avant, avec un enfoncement transversal en arrière. Taille, six lignes. De Cayenne.

PTILODÈRES. ois. Duméril a nommé ainsi une famille de Rapaces, comprenant les genres Sarcoramph et Vautour.

PTILODONTE. *Ptilodontis*. INS. Lépidoptères nocturnes. Genre de la famille des Bombyciens, tribu des Notodontides, établi par Stephen, aux dépens du genre Bombyx, de Fabricius. Ce genre se distingue parfaitement de tous ceux de la même famille, dont les caractères ont été suffisamment développés au mot *Бомбыкс*, par ses palpes dressées, horizontales, très-écailleuses et fort longues. Stephen n'y admet qu'une seule espèce.

PTILODONTE PALPINE. *Ptilodontis palpina*, Steph.; *Bombyx palpina*, Fab. Ses ailes antérieures sont dentelées, d'un gris jaunâtre, avec les deux nervures mouchetées de noirâtre, et deux rangées transversales de points blancs, séparés par une bande obscure; les secondes ailes sont d'un gris pâle uniforme. Envergure, vingt lignes. Ce Lépidoptère se trouve en Europe; sa chenille se nourrit des feuilles du Peuplier.

PTILOGYNE. *Ptilogyne*. INS. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, institué par Westwood, pour un insecte de la Nouvelle-Hollande qui a beaucoup de rapport avec les Tipules. Caractères: antennes pectinées dans les deux sexes, composées, chez les mâles, de treize articles, émettant sept ramifications internes et quinze externes: celles-ci sont les plus longues; la femelle a quatorze articles, émettant sept ramifications internes et huit externes qui sont plus courtes; cellule discoïdale de l'aile, un peu apicale, à sept angles. La Ptilogyne marginale, *Ptilogyne marginalis*, Westw., a été aussi décrite par Walk., Ent., Mag., t. II, 469, sous le nom de *Tipula ramicornis*.

PTILOMÉRIDE. *Ptilomeris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttall, qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, pistilligères; celles du disque sont tubuleuses et parfaites; folioles de l'involucre lancéolées et disposées sur un seul rang; réceptacle conique; corolles du rayon à languettes allongées, courtement tridentées; celles du disque campanulées, à cinq dents, couvertes extérieurement d'une pubescence glanduleuse; stigmates obtus, courts, réfléchis et pubescents; akènes faiblement coniques, velus et atténués à leur base; aigrette formée d'une douzaine de soies frangées.

PTILOMÉRIDE DE LA CALIFORNIE. *Ptilomeris Californica*, Nutt. C'est une plante herbacée, annuelle, très-rameuse, couverte de poils glanduleux; les feuilles sont opposées, quelquefois tripinnatifides, à segments ca-

pillaires; les capitules sont terminaux, pédonculés, formés de fleurs jaunes.

PTILONELLA. BOT. Ce genre, établi par Nuttall dans la famille des Synanthérées, pour une plante de la Californie, ne diffère point du genre *Blepharocappus*, de Hooker. V. BLEPHAROPAPPE.

PTILONORHYNCHUS. ois. Kuhl a établi sous ce nom un genre qui ne diffère point du *Kitta*, de Temminck. V. KITTE.

PTILOPE. *Ptilopus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères: antennes assez longues, coudées, composées de douze articles obconiques, dont les deux premiers presque égaux et les plus longs, les autres très-courts, avec la massue oblongue-ovale; trompe de la longueur de la tête, presque linéaire et cylindrique; fossette presque droite, s'étendant vers le bord inférieur de l'aile; yeux presque ronds, médiocrement saillants; corselet bisinué à sa base, le plus souvent avec ses angles proéminents, aigus, beaucoup plus étroit en avant, large en arrière où il a une échancrure peu profonde; écusson élevé, arrondi postérieurement; élytres oblongues ou ovales, atténuées à l'extrémité, et même assez souvent pointues ou mucronées; épaules obtusément anguleuses ou bien élevées. Ce genre, où l'on compte une vingtaine d'espèces, appartient à l'Amérique.

PTILOPE AURIFÈRE. *Ptilopus aurifer*, Schoenh.; *Curculio aurifer*, Fab., Oliv., Ent., 5, 55, n° 557, t. 10, f. 124. Corps allongé, d'un brun noirâtre; antennes et pattes d'un roux brunâtre; rostre ponctué; corselet allongé, avec des points rapprochés, ayant à sa partie antérieure deux bandes courtes, d'un vert doré; élytres ornées de deux larges bandes inégales, d'un vert doré, avec leur extrémité en pointe. Taille, huit lignes. De la Jamaïque.

PTILOPHYLLUM. BOT. Section du genre *Myriophyllum*.

PTILOPTÈRES. *Ptilopteri*. ois. L'une des tribus des Oiseaux Nageurs, *Natatores*, de la méthode de Vieillot; elle comprend les genres Gorfou, Sphénisque et Apté-nodyte ou Manchot.

PTILORHYNQUE. ois. Espèce du genre Faucon.

PTILORIS. ois. Swainson a proposé sous ce nom la création d'un genre nouveau, destiné à recevoir le Promérops royal. V. ce mot.

PTILOSTÉMON. *Ptilostemum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduinées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (Bul. de la Soc. Phil., décembre 1816, p. 200) qui lui a imposé les caractères suivants: involucre ovoïde, composé de folioles imbriquées, appliquées, coriaces; les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice court, étalé, roide et un peu piquant. Réceptacle épais, charnu, légèrement plan, garni de paillettes nombreuses. Calathide composée de fleurs nombreuses, égales, hermaphrodites, à corolles obliques, à étamines pourvues de filets élégamment plumeux. Fruits épais, ovoïdes, presque globuleux, glabres, luisants et unis, ayant l'aréole basilaire non oblique, surmontés d'une aigrette longue, blanche, composée de poils plumeux. L'aigrette des

fleurs extérieures est quelquefois à peine plumeuse.

PTILOSTÉMON A FEUILLES DE LARICE. *Ptilostemum Chamæpeuce*; *Stehælina Chamæpeuce*, L. C'est un arbrisseau dont la tige est droite, haute d'un à deux mètres, peu rameuse, cotonneuse, garnie de feuilles persistantes, très-longues, très-étroites, vertes en dessus et cotonneuses en dessous. Les calathides sont composées de fleurs purpurines et solitaires au sommet des rameaux. Cette plante est originaire de l'île de Crète.

PTILOSTÉPHIER. *Ptilostephium*. *not.* Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 199) qui l'a ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, composé de huit à douze folioles lâchement imbriquées, oblongues ou obovées, striées, membraneuses, et scarieuses sur les bords. Réceptacle convexe, garni de paillettes scarieuses, diaphanes. Calathide composée de fleurons tous hermaphrodites; ceux du disque nombreux et tubuleux, à tube très-court, et à limbe cylindracé, divisé en cinq dents; ceux de la circonférence en petit nombre (six à huit), à corolle infundibuliforme, formant deux lèvres : l'extérieure composée de trois segments étalés, l'intérieure de deux segments plus courts. Anthères nues à la base, et surmontées d'appendices deltoïdes. Ovaire cunéiforme, portant un style filiforme, à deux branches stigmatiques recourbées en dehors. Akène cunéiforme, presque tétragone ou comprimé, couronné par une aigrette composée de poils plumeux ou d'écaillés nombreuses et ciliées. Ce genre se distingue essentiellement du *Wiborgia*, soit par les corolles bilabiées de ses fleurs marginales, soit par l'hermaphroditisme de toutes ses fleurs. Deux espèces ont été décrites et figurées *loc. cit.*, tab. 587 et 588, par l'auteur de ce genre, sous les noms de *Ptilostephium coronopifolium* et *Ptilostephium trifidum*. Ce sont des plantes herbacées, dont les branches et les feuilles sont opposées; celles-ci sont tripartites ou laciniées-pinnatifides. Les fleurs sont jaunes, terminales et axillaires, solitaires au sommet de longs pédoncules. La première espèce croît au Mexique, où on la cultive quelquefois dans les jardins. La seconde est aussi indigène du Mexique, entre Guanaxuato et Valladolid. La structure remarquable de son aigrette, qui n'est point composée de longs poils plumeux comme dans la première espèce, mais d'écaillés courtes et ciliées, l'a fait distinguer par Cassini en un genre particulier, sous le nom de *Carphostephium*.

PTILOTE. *Ptilota*. *not.* Ce genre d'Hydrophytes, établi par Agardh, aux dépens des Plocamies, se distingue de celles-ci par un involucre assez caractéristique autour de la fructification.

PTILOTE. *Ptilotus*. *not.* Genre de la famille des Amaranthacées, voisin du *Trichinium* et du *Gomphrena*, qui a été proposé par Robert Brown dans son *Prodrome de la Nouvelle-Hollande*, t. p. 415. Le calice est à cinq divisions profondes et lancéolées; les cinq étamines sont réunies seulement par leur base même, et sont dépourvues de dents; les anthères sont biloculaires; l'ovaire est surmonté d'un style simple que termine un stigmate capitulé. Le fruit est un akène enve-

loppé par les trois divisions internes du calice qui sont adhérentes entre elles à leur base par une sorte de bourre laineuse, et qui, supérieurement, sont étalées et nues. Ce genre se compose de plantes herbacées, annuelles et très-glabres, à feuilles alternes et étroites, et dont les fleurs terminales forment des capitules environnés de trois bractées scarieuses, blanchâtres et persistantes.

PTILOTE A CORYMBES. *Ptilotus corymbosus*, R. Br. Les feuilles inférieures sont lancéolées, les supérieures sont linéaires; les capitules de fleurs sont réunis en corymbe et s'épanouissent en toute saison. Cette espèce habite la Nouvelle-Hollande; le docteur Blume l'a observée également aux îles Molouques.

PTILOTOPE. *Ptilotopus*. *INS.* Hyménoptères. Ce genre institué par Klug, dans la famille des Mellifères et dans la tribu des Apiaires, ne paraît différer aucunement du genre *Centris*. *V.* ce mot.

PTILOTRIQUE. *Ptilotrichum*. *not.* Genre de la famille des Crucifères, formé par Meyer aux dépens du genre *Alissum* de Linné, avec les caractères suivants : calice presque dressé, égal à sa base; pétales entiers; quatre glandules valvaires hypogynes; filaments libres, inappénués; stigmat simple; silique sessile sur le torus, presque elliptique, un peu comprimée, à deux loges, déhiscente, disperme, à valves presque convexes; placentaires filiformes et inclus; semences pendantes et immarginées, solitaires dans chaque loge; funicules de l'ombilic libres et sétacés.

PTILOTRIQUE DE MONTAGNE. *Ptilotrichum montanum*, Mey.; *Alyssum canescens*, var., De Cand. Ses tiges sont un peu ligneuses, dressées, garnies de feuilles oblongo-linéaires, couvertes d'un duvet blanchâtre; les fleurs sont jaunes, réunies en un corymbe court; les siliques sont elliptiques, veloutées, terminées par un style longuement acuminé. De la Sibérie.

PTILURE. *Ptilurus*. *not.* Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : capitule homogame, multiflore, égaliflore; involucre formé de deux rangées de folioles presque égales, ovales, lancéolées, acuminato-radiées, avec le sommet membraneux; réceptacle plan, entièrement dépourvu de paillettes; corolles à deux lèvres : l'extérieure très-ample, liguliforme et tridentée; l'inférieure bifide, légèrement roulée; ailes des anthères linéari-lancéolées et aiguës; les queues entières; akènes pourvus d'un bec court, elliptico-oblongs, comprimés, papilloso-glanduleux, avec un petit disque épigyne; aigrette plumeuse, formée d'une double rangée de paillettes décidues, imbriquées, avec leur base dilatée. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce : c'est une plante herbacée, vivace, en gazon, couverte de soies dressées, serrées et glandulifères; ses feuilles sont décomposées en dessus, et leur pétiole est engageant; les capitules sont grands, blancs, ternés, courtement pédicellés, à involucre laineux. Du Pérou.

PTINE. *Ptinus*. *INS.* Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Ptiniores, établi par Linné. Caractères : corps cylindrique, court; tête petite; yeux saillants; antennes filiformes,

longues, surtout dans les mâles, insérées entre les yeux, et composées de onze articles presque cylindriques, dont le dernier est oblong; labre arrondi, cilié; mandibules arquées, unidentées; mâchoires presque bifides; palpes inégales, presque filiformes: les maxillaires plus longues, de quatre articles, le premier plus petit, les deux suivants coniques, le dernier plus long, un peu plus épais; les labiales composées de trois articles: le premier petit, le deuxième conique, le troisième ovale. Partie antérieure du corselet s'avancant en forme de capuchon, comme pour abriter la tête; écusson petit; élytres convexes, un peu cylindriques, et ne paraissant pas rétrécies à leur base dans les mâles, convexes, ovales dans les femelles; celles-ci privées d'ailes, au moins dans la plupart des espèces; pattes assez longues; premier article des tarses aussi long que les deux suivants réunis. Ces insectes sont tous de petite taille. On en connaît une dizaine d'espèces toutes d'Europe. Leurs larves ont six pattes terminées par un seul crochet; leur corps est mou, ridé, un peu velu; les segments en sont peu distincts. Elles se nourrissent de bois et attaquent aussi les animaux desséchés, les pelleteuses, etc. Lorsqu'on veut saisir l'insecte parfait, il contrefait le mort en retirant ses pattes sous le corps, et reste immobile.

PTINE VOLEUR. *Plinus fur*, L., Fabr.; *Plinus latro, striatus*, Fabr., Oliv., Col., II, 1, 5; 11, 9. Il est d'un brun clair; les antennes sont de la longueur du corps; le corselet a de chaque côté une éminence pointue et deux autres arrondies et couvertes d'un duvet jaunâtre dans l'intervalle; les élytres ont deux bandes transverses, formées par des poils grisâtres. La larve de ce Ptine fait un grand dégât dans les herbiers et les collections d'histoire naturelle. Taille, une ligne et demie.

PTINIORES. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, établie par Latreille, et comprenant des insectes dont le corps est ovoïde ou cylindrique, et arrondi aux deux bouts, convexe en dessus, de consistance généralement solide, avec la tête courte, suborbiculaire ou presque globuleuse, reçue en grande partie dans un corselet très-cintré, en forme de capuchon. Les mandibules sont courtes, épaisses et dentées. Les antennes sont tantôt filiformes ou sétacées, soit flabellées, pectinées ou en scie, soit simples, soit terminées brusquement par trois articles plus grands ou beaucoup plus longs. Les palpes sont toujours très-courtes et plus grosses à leur extrémité. Les tarses sont courts. Leurs couleurs sont généralement obscures et peu variées. Cette tribu est divisée ainsi qu'il suit :

† Antennes terminées brusquement par trois articles plus grands. Genres : DORCATOME, VRILLETE.

†† Antennes filiformes, soit flabellées ou pectinées, du moins dans les mâles, soit en scie. Genres : XYLÉTINE, PTILIN.

††† Antennes filiformes ou sétacées, et simples. Genres : PTINE, GIBBIE. *V.* tous ces mots.

PTINX. OIS. *V.* PTYNX.

PTOCHUS. INS. *V.* PTOQUE.

PTOMAPHAGE. *Plomaphagus*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre, fondé par Illiger, est semblable à celui

que précédemment Latreille a nommé Cholève. *V.* ce mot.

PTOQUE. *Ptochus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhyngophores, établi par Steven et adopté par Schoenherr dans sa monographie des Curculionides, avec les caractères suivants : antennes longues et fortes, coudeés, composées de douze articles dont les deux premiers plus longs et obconiques, les cinq suivants courts et un peu tronqués au bout; la massue ovale-oblongue et acuminée; trompe très-courte, contiguë à la tête, épaisse, presque plane, profondément échancrée avec la fossette apicale courte; front large, souvent convexe; yeux latéraux, arrondis et peu proéminents; corselet court, tronqué aux deux extrémités et peu arrondi sur les côtés; écusson très-petit; à peine perceptible; élytres oblongues-ovales, tronquées à la base, médiocrement, convexes en dessus. Les Ptoques ont été trouvés dans l'Europe méridionale, en Perse, et dans le nord de l'Amérique; ils se rapprochent des Omiades de Dejean et des Périlités de Germar.

PTOQUE A CEINTURE. *Ptochus circumcinctus*, Sch. Son corps est oblong, ovalaire, noir, couvert de petites écailles brunâtres; son rostre l'est d'écailles blanches; le corselet est court, avec trois lignes d'un blanc pur; les élytres sont finement striées et ponctuées, avec la suture et une ligne latérale revêtues de petites écailles d'un blanc de neige. Taille, trois lignes. De la Perse.

PTOSIME. *Ptosima*. INS. Coléoptères pentamères. Genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, formé aux dépens des Buprestes de Fabricius, par Solier, qui lui assigne pour caractères : palpes maxillaires de quatre articles : le premier petit, le deuxième allongé, cylindrique, le troisième assez court, conique, le dernier ovalaire; palpes labiales courtes, de trois articles : le premier petit et grêle, le deuxième presque carré, le dernier ovalaire; labre transversal, arrondi; menton assez grand, presque en demi-cercle, prolongé antérieurement en une dent notable; lèvre petite, triangulaire; mâchoires formées de deux lobes velus : l'externe grand, presque droit, arrondi à l'extrémité; l'interne long, étroit, en forme d'onglet; mandibules courtes, fortes, arquées extérieurement, tridentées à l'extrémité; antennes de onze articles : le premier grand, les deux suivants égaux, globuleux, les autres en triangle, courts, transversaux et élargis aux côtés externes; les deux premiers articles des tarses allongés et coniques, les deux suivants transversaux, courts et bilobés. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses et disséminées dans les différentes contrées du globe.

PTOSIME A NEUF TACHES. *Ptosima noceum-maculata*, Sol.; *Buprestis noceum-maculata*, Fab.; *Buprestis flavo-guttata*, Illig. Sa tête est presque carrée, avec une large tache jaune à sa partie postérieure; son corselet est convexe, d'un noir bleuâtre, avec deux points jaunes; son corps est d'un noir à reflets violets, finement ponctué, ainsi que le corselet; ses élytres sont de la même couleur, sur trois taches jaunes, disposées longitudinalement sur chacune. Taille, six lignes. Europe méridionale.

PTYALINE. ZOOLOGIE. Principe particulier contenu dans

la salive des animaux, et qui paraît n'avoir encore été étudié qu'imparfaitement par Berzélius, qui lui a imposé le nom de Ptyaline, à cause de quelques-unes de ses propriétés les plus saillantes.

PTYCANTHUS. BOT. Nees Van Esembeck a créé ce genre aux dépens du *Jungermannia*, de Linné; ses caractères se rapportent à ceux du genre *Jubula* de Dumortier. V. ce mot.

PTYCHOCARPA. BOT. V. GRÉVILLEE.

PTYCHOCENTRUM. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses, a été établi par Wight et Arnott, puis réuni au genre *Rhychosia*, de De Candolle; il en forme une subdivision.

PTYCHODE. *Ptychodes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Chevrolat, pour un insecte apporté du Mexique, qui lui a offert pour caractères distinctifs : des antennes sétacées et glabres, composées de onze articles cylindriques à partir du troisième, le premier grand, presque conique, le second petit et cyathiforme, le troisième très-long, plus grand que le quatrième, le terminal assez mince; tête de la largeur de la partie antérieure du corselet; yeux petits; mandibules épaisses, aiguës; dernier article des palpes ovulaire; corselet plus long que la tête, presque cylindrique, un peu plus étroit en devant, mutique, ayant plusieurs rides transversales, assez irrégulières; écusson petit, demi-circulaire, arrondi au bout; élytres allant en se rétrécissant des angles huméraux qui sont saillants et mousses, jusqu'à l'extrémité qui est arrondie et mutique; elles sont rebordées extérieurement et à la suture; corps allongé, un peu convexe en dessus et ailé; pattes longues, les antérieures plus grandes que les autres dans les mâles; cuisses grandes; jambes droites, sans épine externe, les intermédiaires unituberculées en dessus, près de l'extrémité; tarsi antérieurs des mâles ayant leurs derniers articles garnis de longs poils.

PTYCHODE POLI. *Ptychodes politus*, Chev. Son corps est d'un noir luisant, avec trois raies longitudinales blanches, qui paraissent dues à un duvet très-fin, celle du milieu partant de la tête entre les antennes et allant jusqu'à l'extrémité des élytres, en passant sur la suture, les deux autres latérales partant de dessous chaque antenne et allant également presque à l'extrémité des élytres; écusson blanc; élytres offrant quelques poils blancs sur chacune, presque au milieu; des taches blanches sur les côtés de la poitrine et des segments de l'abdomen. Taille, dix lignes.

PTYCHODEA. BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées, proposé par Willdenow, ne diffère pas du genre *Sipanea*, d'Aublét.

PTYCHODÈRE. *Ptychoderes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes insérées dans une fossette allongée, celles du mâle souvent plus longues que le corps; elles sont plus courtes chez la femelle; chez tous deux filiformes, droites, avec les trois derniers articles plus gros, formant une masse; trompe un peu plus longue que la tête, fléchie, assez épaisse, cylindrique, plus grosse et profondément échancrée au bout, carénée en dessus; mandibules for-

les, arquées, cornées, obtusément unidentées à l'intérieur; palpes filiformes, presque égales, à articles soyeux; yeux grands, latéraux, arrondis et proéminents; corselet oblong, déprimé en dessus, marqué d'une strie transverse, élevée, régnant le long de la base et remontant en se dirigeant vers les côtés; écusson transverse; élytres allongées, sublinéaires, déprimées sur le disque dorsal; pieds médiocres et de longueur égale. Ce genre renferme quatre espèces parmi lesquelles on remarque le *Macrocephalus variegatus*, Oliv., Ent., IV, 80, p. 4, pl. 1, fig. 1. *Macrocephalus elongatus*, id., p. 5, pl. 1, fig. 3. *Macrocephalus cinereus*, id., p. 4, pl. 1, fig. 2, a b, ou *Ceramix longicornis*, Fab., Syst. El., II, p. 280. Ces insectes sont ou du Brésil ou de l'Inde.

PTYCHODES. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Weber et Mohr aux dépens des Orthotrichs.

PTYCHODON. BOT. L'une des sections du genre *Lafoensia*.

PTYCHODUS. POIS. FOSS. Genre de la famille des Cestracions, proposé par Buckland, d'après l'inspection de restes qu'il a observés dans la formation crétacée du comté de Somerset, en Angleterre.

PTYCHOPTÈRE. *Ptychoptera.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen, et ayant pour caractères : tête aplatie, prolongée par un bec court; trompe à lobes terminaux, allongés, dirigés en dessous; lèvres supérieure petite, obtuse; palpes longues, légèrement velues, recourbées, de quatre articles : le premier assez court, le deuxième allongé, le troisième moins long, le quatrième fort long et flexible; antennes filiformes; de seize articles : le premier court, cylindrique, le deuxième cyathiforme, le troisième long, cylindrique, les suivants ovales, allongés, le dernier petit; yeux ronds; thorax élevé, ovale, à suture longitudinale et transversale; écusson petit; métathorax grand, allongé; pieds assez longs; hanches légèrement allongées; balanciers découverts; ailes écartées, assez petites, obtuses, plées à la nervure anale; cellule médiastine élargie à l'extrémité; point de stigmate; première marginale fort longue et élargie vers la base; deux sous-marginales terminales, la seconde pétiolée, deux discoïdales, quatre postérieures, la deuxième fort courte et pétiolée; une fausse nervure longitudinale et imparfaite dans la première postérieure; axillaire confondue avec la fausse.

PTYCHOPTÈRE TACHÉE. *Ptychoptera contaminata*, Meigen, Lat. (*Gener. Crust. et Ins.*, t. IV, pag. 257); *Tipula contaminata*, L. La Tipule noire à taches jaunes et ailes maculées, Geoffroy., Ins., Paris, t. II, p. 558. On la trouve aux environs de Paris.

PTYCHOSPERME. *Ptychosperma.* BOT. Labillardière a donné ce nom (Mém. Inst., 1803, p. 251) à un genre de Palmiers qui offre les caractères suivants : les fleurs sont hermaphrodites et sessiles; la spathe est composée de plusieurs folioles; le calice extérieur est monosépale, à trois divisions profondes, l'intérieur est à trois lanières étroites; les étamines varient de vingt à trente; l'ovaire est à trois loges, terminé par un style filiforme, au sommet duquel est un stigmaté

trilobé. Le fruit est une baie monosperme; l'amande est sillonnée, l'endosperme marbré et l'embryon basilair. Une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande (*Ptychosperma gracilis*, Labillard.), compose ce genre. Ce Palmier a une tige grêle, qui s'élève quelquefois à une hauteur de soixante pieds; ses feuilles sont ailées, longues de trois à quatre pieds.

PTYCHOSTOMUM. BOT. (*Mousses.*) Hornschuch a établi ce genre pour le *Didymodon cernuum* de Swartz ou *Cynodontium cernuum* d'Hedwig; il est caractérisé ainsi : urne terminale; péristome double : l'extérieur de seize dents droites, transparentes à leur extrémité; l'intérieur membraneux, plissé, adhérent aux dents, se déchirant pour donner issue aux sémicules; coiffe fendue latéralement. Les plantes de ce genre se rapprochent, par leur port aussi bien que par leurs caractères, des *Bryum*. On en connaît quatre espèces propres aux régions polaires. Le genre *Brachymenium* de Hooker paraît différer à peine du précédent; son péristome interne se divise plus régulièrement en seize cils et ne paraît pas adhérer au péristome externe. Il ne renferme que deux espèces du Napaul et de l'Inde. Bridel propose de réunir ces deux genres en un seul.

PTYCHOTIDE. *Ptychotis.* BOT. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Koch, qui lui assigne pour caractères : bords du calice à cinq dents; pétales ovales, bifido-échancrés, marqués d'un pli transversal vers leur milieu, émettant une petite découpeure; le fruit est ovale ou oblong, comprimé sur le côté; les méricarpes ont cinq paires de côtes filiformes, égales et recourbées, à vallécules unirayées; carpophore bipartite; semence planiuscule antérieurement et convexe à sa partie inférieure.

PTYCHOTIDE HÉTÉROPHYLLE. *Ptychotis heterophylla*, Koch; *Carum bunias*, Lin. Sa tige est dressée, ramuse, divarquée; les feuilles radicales sont très-découpées, à segments presque ronds, inciso-dentés, les caulinaires sont multifides, linéari-filiformes; les fleurs sont blanches. De l'Europe méridionale.

PTYCHOOZON. REPT. Ce genre de Reptiles Sauriens, qui a été institué, par Fitzinger, dans la famille des Geckotins, ne présente encore qu'une seule espèce; elle est originaire de l'Inde. Sa tête et son corps sont bordés par une membrane; ses pieds sont palmés, mais sa queue est privée de festons; il n'y a point de pores au-devant de l'anus.

PTYÈLE. *Ptyelus.* INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, division des Cercopides, institué par Germar, avec les caractères suivants : tête arrondie en devant, point carénée en dessus; yeux proéminents; deux ocelles apparents, notablement écartés l'un de l'autre; corselet uni au milieu et ayant son bord antérieur arrondi; antennes insérées entre les yeux dans une cavité, composées de trois articles, dont le dernier très-petit; bec extérieurement biarticulé; tête transversale; écusson triangulaire; élytres colorées, demi-opaques, couvrant les ailes et l'abdomen, plus longues que lui, ainsi que les ailes; abdomen court; plaque anale refendue dans toute sa longueur; pattes de longueur moyenne; cuisses postérieures légèrement canaliculées

en dessous, près de la base des jambes; celles-ci assez longues, anguleuses, portant deux épines; tarsi de trois articles.

PTYÈLE DE L'ŒILLET. *Ptyelus Dianthi*, Germ.; Cigale brune de l'Œillet, Stoll. Elle est d'un jaune sale, mêlé de brun; tête et corselet jaunâtres; deux points bruns sur la partie la plus avancée de la tête, à son bord antérieur, et une grande tache dorsale de même couleur sur le corselet; deux taches blanches, triangulaires sur le bord extérieur des élytres; dessus de l'abdomen brun, bordé de jaune. Taille, deux lignes. En Europe.

PTYGURE. *Ptygura.* INF. Ce genre institué par Ehrenberg, dans son Essai d'une classification des êtres microscopiques, appartient à la classe des Rotateurs, section des Monotrèques nus. L'auteur lui donne pour caractères : un vaisseau dorsal tenant lieu de cœur, et des vaisseaux transversaux hyalins, bien distincts, sans mouvements propres; un canal alimentaire simple; point d'yeux; une couronne de cils simple et entière, non variable; corps glabre; une queue entière, tronquée et flexible.

PTYNX. OIS. (Mœhring.) Syn. d'Anhinga. V. ce mot.

PTYOCÈRE. *Ptyocerus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, établi par Thunberg sur le *Melasis mystacina* de Fabricius, qui est très-voisin du genre Rhypticère par la structure des tarsi. La longueur que peuvent acquérir les articles de leurs antennes, est un des traits les plus remarquables des espèces de ce genre, mais on ignore si les deux sexes offrent, sous ce rapport, la différence que l'on remarque dans les Rhypticères. Le nombre des articles de ces antennes ne s'élève jamais au delà de onze. Les palpes sont terminées par un article ovalaire et renflé; la tête est grande et inclinée; les yeux sont très-gros; les mandibules sont très-fortes, arquées et pointues; le corselet est un peu rétréci antérieurement; l'écusson est arrondi; les élytres sont convexes; les pattes sont assez fortes. Laporte a partagé les Ptyocères en trois sections, d'après la forme des articles de leurs tarsi.

PTYOCÈRE BRUN. *Ptyocerus brunneus*, Lap. Il est d'un brun jaunâtre, très-punctué et pubescent; le corselet, la tête et le dessous du corps sont noirâtres. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

PTYOCÈRE VÊTU. *Ptyocerus vestitus*, Lap. Son corps est d'un brun rougeâtre, recouvert d'une pubescence cendrée; l'écusson est blanchâtre; les élytres sont d'un brun cendré, marbré, granuleuses, avec des lignes longitudinales assez prononcées; les pattes sont d'un brun cendré. Taille, sept lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PTYODACTYLE. *Ptyodactylus.* REPT. Sous-genre de Gecko. V. ce mot.

PTYXOSTOMA. BOT. Ce genre, institué par Vahl dans la famille des Bruniacées, est identique avec le genre *Berardia*, de Brongniard.

PUBESCENT, PUBESCENTE. Cet adjectif s'emploie en histoire naturelle pour désigner que telle partie de la surface de certains animaux ou d'une plante est comme couverte d'un duvet cotonneux ou garnie de poils courts, mous, mais non comme entrelacés ou laineux.

PUCINIA. BOT. (*Urédinées.*) Le genre créé par

Micheli sous ce nom, a été tellement modifié qu'il ne comprend plus les deux espèces qui le constituaient alors; l'une (Mich., *Nov. Gen.*, pl. 92, fig. 1) est devenue le type du genre *Podisoma*; l'autre (pl. 92, fig. 2) forme le genre *Ceratium*; les espèces nombreuses qui ont été rapportées à ce genre par les mycologues modernes le constituent seules maintenant; on en connaît plus de cinquante; ce sont tous de petits Champignons parasites, naissant en amas sous l'épiderme des feuilles, ou des organes délicats des plantes vivantes, rompant ensuite cet épiderme, et formant des taches brunes ou noires pulvérulentes; ces taches sont produites par des amas de conceptacles ou sporidies pédicellées, quelquefois presque sessiles, divisées par une cloison transversale en deux loges. Ce caractère distingue les Puccinies des *Uredo* dont les sporidies sont uniloculaires, et des *Phragmidium* dans lesquels elles sont multiloculaires; l'absence de base charnue soutenant les sporidies ne permet pas de les confondre avec les *Podisoma* ou les *Gymnosporangium*.

Dans toutes ces plantes, l'épiderme, en se soulevant, ne forme pas de cupule saillante, ce qui distingue ces Parasites des *Æcidium* dont en outre les sporidies sont uniloculaires.

PUCE. *Pulex*. INS. Genre de l'ordre des Syphonaptères, établi par Linné, et auquel Latreille assigne pour caractères : six pattes; point d'ailes; des métamorphoses; un bec articulé, formé de deux lances renfermant un suçoir. Dans ses ouvrages antérieurs, Latreille avait formé avec ces insectes l'ordre des Suceurs qu'il avait placé (Considérat. génér. sur les Crust. et les Ins., et *Gen. Crust. et Ins.*) à la fin de l'ordre des Diptères, et qu'il a rangés depuis (Règne Animal de Cuvier et Familles naturelles, etc.) à la fin des insectes Aptères. Dans le système de Fabricius, ces insectes appartiennent à son ordre des Rhiugotes; ils appartiennent à l'ordre des Aptères dans la plupart des autres méthodes, et forment seuls l'ordre du même nom dans celle de Lamarck. Le corps des Pucés est ovale, comprimé, revêtu d'une peau assez ferme, et divisé en douze segments, dont trois composent le tronc, qui est court, et les autres l'abdomen; ces derniers sont composés de deux lames : l'une supérieure, l'autre inférieure; la tête est très-comprimée, petite, arrondie en dessus, tronquée et ciliée en devant; elle a, de chaque côté, un œil petit et arrondi, derrière lequel est une fossette où l'on découvre un petit corps mobile, garni de petites épines; au bord antérieur, près de l'origine du bec, sont insérées les antennes qui sont presque filiformes ou un peu plus grosses au bout, de quatre articles presque cylindriques, dont le dernier est un peu plus gros, plus allongé, comprimé et arrondi à son extrémité. La bouche consiste en un rostellé ou petit bec, composé d'un tube extérieur ou gaine, correspondant à la lèvre inférieure des autres insectes; cette gaine est divisée en deux valves articulées, qui renferment un suçoir de trois soies, dont deux représentent les mâchoires, et la troisième la languette; enfin, deux écailles recouvrant la base du tube représentent les palpes; les pieds sont forts, plus ou moins épineux, les postérieurs leur servent pour exécuter des sauts exces-

sivement vifs, et les quatre antérieurs sont insérés presque sous la tête, de sorte que le bec se trouve dans leur entre-deux. Les hanches sont grandes, les tarses sont composés de cinq articles; ils sont presque cylindriques, longs et terminés par deux crochets contournés. Les organes sexuels du mâle consistent en une pièce cylindrique, renflée, tronquée et charnue à son extrémité, logée entre deux pièces ou valvules, sur la surface interne et concave de chacune desquelles est un crochet écaillé; ces organes sont placés, comme à l'ordinaire, à l'extrémité de l'abdomen. Dans les femelles, on aperçoit, à la même place, deux valvules latérales voulées et arrondies, et dans l'entre-deux une pièce faite un peu en losange, dont la moitié supérieure est coriacée, ponctuée et chargée d'une artère; l'autre ou l'inférieure est membraneuse et percée d'un trou au milieu, qui est destinée à recevoir l'organe du mâle et à rejeter les excréments. Dans l'accouplement, le mâle est placé sous la femelle, de manière que leur tête est en regard, et que le ventre de l'une est appuyé contre celui de l'autre par les mêmes faces. DeFrance a publié dans les *Annales des Sciences naturelles*, t. 1, p. 440, des observations fort intéressantes sur les œufs et les larves de la Puce commune.

Les Pucés vivent en parasites sur plusieurs Mammifères et sur quelques Oiseaux tels que Pigeons, Poules, Hirondelles, etc.; elles préfèrent la peau délicate des femmes et des enfants à celles d'autres personnes, et elles nichent dans la fourrure des Chiens, Chats, Lièvres, etc., qui en sont très-tourmentés en été et en automne. La précaution que l'on prend de baigner les animaux pour les débarrasser de ces insectes, est inutile, car DeFrance a prouvé par l'expérience que des Pucés qui avaient été tenues sous l'eau pendant vingt-deux heures, avaient repris la vie après en avoir été retirées. Des femelles pleines d'œufs ont péri à cette épreuve, mais elles ont subi jusqu'à onze heures d'immersion sans en souffrir. Pour chasser ces insectes incommodes, quelques personnes ont recommandé de mettre dans les appartements des plantes d'une odeur forte et pénétrante, comme la Sariette, le Pouillot; d'autres ont recouru à une eau bouillante dans laquelle on a mis du mercure, et que l'on répand dans la chambre, ou à un onguent mercuriel. Les habitants de la Dalécarlie placent dans leurs maisons des peaux de lièvre où les Pucés vont se réfugier, dans lesquelles il est facile de les faire périr par le moyen de l'eau chaude ou par le feu. On a proposé encore beaucoup de moyens de se défaire de ces insectes, mais ils sont tous très-peu efficaces; le meilleur, à notre avis, est d'entretenir une grande propreté dans les appartements, et d'exposer, vers la fin de l'automne ou au commencement du printemps, à une assez forte chaleur, les meubles qui pourraient recéler ces insectes incommodes. Le genre Puce est composé de peu d'espèces; peut-être en découvrirait-on d'autres quand on examinera avec plus d'attention les Pucés de divers animaux. L'espèce la plus commune est :

LA PUCE IRRITANTE. *Pulex irritans*, L. Elle se trouve dans tous les pays. Bosc (Bull. des Sc. par la Soc. philom.) a fait connaître une autre espèce qu'il appelle

PUCE A BANDES, *Pulex fasciatus*, et qui se trouve sur le Renard, le Lérot, la Taupé et le Rat d'Amérique. La **PUCE PÉNÉTRANTE**, *Pulex penetrans*, L., qui est connue dans les colonies françaises sous le nom de *Chique*, doit former un genre particulier : son bec est de la longueur du corps; elle s'introduit ordinairement sous les ongles des pieds et sous la peau du talon, et y acquiert bientôt le volume d'un petit pois, par le prompt accroissement des œufs qu'elle porte dans un sac membraneux, sous le ventre. La famille nombreuse à laquelle elle donne naissance occasionne, par son séjour dans la plaie, un ulcère malin difficile à détruire et quelquefois mortel. On est peu exposé à cette incommodité fâcheuse si on a soin de se laver souvent, et surtout si on se frotte les pieds avec des feuilles de Tabac broyées, avec le Rocou ou d'autres plantes acres et amères. Les nègres savent extraire avec adresse l'animal de la partie du corps où il s'est établi.

On a désigné sous le nom de Puce, d'autres animaux très-différents, et conséquemment appelé :

PUCE AQUATIQUE, les Daphnies et les Gyryns. *V.* ces mots.

PUCE DES FLEURS DE SCABIEUSE (Muralt, Collect. acad., part. étrang., t. III, p. 476), un insecte peu connu.

PUCE DE NEIGE. Un Podure.

PUCE DE TERRE, une Mordelle. On désigne aussi sous ce nom un insecte du cap de Bonne-Espérance, que Latreille croit être une Altise, et qui fait un grand dégât dans les jardins, en gâtant et broutant les germes et les jets tendres en rongant les semences de diverses plantes.

PUCELAGE. MOLL. Synonyme vulgaire de la plupart des espèces du genre *Cypræa*. *V.* PORCELAINE.

PUCELAGE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Pervenche.

PUCERON. *Aphis*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Hyménoptères, tribu des Aphidiens, établi par Linné. Caractères : corps mou, ovale; tête petite; yeux demi-globuleux, entiers; antennes plus longues que le corps, souvent sétacées, quelquefois plus grosses à leur extrémité, composées de sept articles : les deux premiers très-courts, grenus, le troisième fort long, cylindrique; bec presque perpendiculaire, prenant naissance à la partie la plus inférieure de la tête, dans l'entre-deux des pattes antérieures, formé de trois articles; corselet ayant son segment antérieur petit et transverse, le second beaucoup plus grand et élevé; élytres et ailes membraneuses élevées en toit dans le repos; les élytres plus grandes que les ailes, ayant ordinairement sur leur bord extérieur un point épais d'où part une nervure qui, se recourbant en demi-cercle, va rejoindre la côte et forme une cellule assez semblable à la radiale des Hyménoptères; au-dessous est une autre nervure qui se dirige vers le bord postérieur, et se bifurque une ou deux fois avant d'y arriver en manière d'Y; pattes longues et grêles; dernier article des tarsi muni de deux crochets et point vésiculeux; abdomen ayant de chaque côté postérieurement une petite corne ou un tubercule.

Les Pucerons se nourrissent de la sève des végétaux; c'est avec leur bec qu'ils pompent ces sucs. Ce bec est

toujours enfoncé dans les tissus des végétaux, soit sur les racines, les tiges ou les feuilles; quelques espèces vivent même dans l'intérieur des feuilles, et leur présence y occasionne des hirsutifères, des vessies ou excroissances qui sont remplies de ces petits animaux, et souvent d'une liqueur sucrée assez abondante. Cette sorte de miel est produite par deux cornes que l'on observe à l'extrémité de l'abdomen d'un grand nombre d'espèces; ce sont des tuyaux creux par où passe cette liqueur. La maladie de certains arbres, désignée sous le nom de *Miellat*, est produite par ces animaux. Les Fourmis sont très-friandes de ce suc sucré; on les voit presque continuellement s'en emparer au moment où il sort du corps du Puceron; quelques espèces même font provision de ces petits animaux, qu'elles gardent dans leurs fourmilères sans leur faire de mal. (*V.* FOURMI.) Les Pucerons vivent presque tous en société; ils ne sautent point et marchent très-lentement. Ces insectes ne subissent point de métamorphoses bien complètes; en état de larves, ils changent plusieurs fois de peau; au dernier changement, ils paraissent en état de nymphe, et ont alors deux fourreaux de chaque côté du corps, dont le supérieur renferme l'élytre, et l'autre l'aile. Par un nouveau changement de peau, ils deviennent insectes parfaits. Chaque société offre au printemps et en été des individus toujours aptères et des demi-nymphe dont les ailes doivent se développer. Tous ces individus sont des femelles qui mettent au jour des petits vivants, sortant à reculons du ventre de leur mère, et sans accouplement préalable. Les mâles, parmi lesquels on en trouve d'aîlés et d'aptères, ne paraissent qu'à la fin de la belle saison ou en automne; ils fécondent la dernière génération produite par les individus précédents, et consistant en des femelles non aîlées qui ont besoin d'accouplement. Après l'accouplement, elles pondent des œufs sur les branches; ces œufs y restent tout l'hiver, et il en sort au printemps suivant de petits Pucerons devant bientôt se multiplier sans le concours des mâles. L'influence d'une première fécondation s'étend ainsi, dit Latreille, à qui est empruntée la plus grande partie de ces détails, sur plusieurs générations successives. Bonnet, auquel on doit le plus de faits sur cet objet, a obtenu, par l'isolement des femelles, jusqu'à neuf générations dans l'espace de trois mois. Duvau (Ann. des Sc. nat., t. v, p. 224) a depuis peu ajouté quelques observations à celles de Bonnet et de Réaumur à l'égard de la génération de ces insectes.

Les Pucerons multiplient considérablement, et d'après un calcul de Réaumur (Mém. sur les Ins., t. III, 9^e Mém., et t. VI, 15^e Mém.), cinq générations provenues d'une seule mère produiraient 5,904,900,000, nombre effrayant quand on pense que chaque année il y a un bien plus grand nombre de générations. Heureusement que beaucoup de ces Pucerons sont détruits par une foule d'autres insectes qui en font leur nourriture à l'état de larves; ainsi les larves des Coccinelles, Crabrons, Ichneumons, Chalcis, Hémerobes et Syrphes en consomment une quantité prodigieuse puisqu'elles en font leur unique subsistance. Beaucoup d'Oiseaux en font aussi leur nourriture.

PUCCON DU ROSIER. *Aphis Rosæ*, L., Dégeer (Ins., t. III, p. 65, n° 10, pl. 5, f. 1-14), Fab., Latr., Réaum. (Ins., t. III, pl. 21, f. 1-4). Il est vert, son abdomen a deux cornes très-longues. Taille, une ligne. Europe.

PUERARIA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par De Candolle, et qui offre pour caractères essentiels : calice en cloche un peu allongée, à cinq dents courtes et obtuses, les deux supérieures plus ou moins réunies ensemble, formant une lèvre tantôt entière, tantôt à deux petites dents; corolle papilionacée, beaucoup plus longue que le calice; l'étendard obové, avec de très-petites oreillettes; les ailes oblongues, à une oreillette; la carène obtuse et droite; dix étamines soudées par leurs filets en une gaine fendue sur le côté supérieur, quelquefois la dixième étamine est en partie libre; gousse comprimée-plane, linéaire ou oblongue, rétrécie à la base, un peu stipitée, terminée en pointe par la base du style, à deux valves continues dans toute leur longueur, et à cinq ou six graines. Ce genre a pour espèce fondamentale une plante de l'Inde, que Roxburgh a désignée et Willdenow décrite sous le nom d'*Hedysarum tuberosum*. D'après le port et les caractères, elle a les plus grandes similitudes avec les *Glycine*, et c'est aussi près de ce dernier genre que De Candolle l'a placée, c'est-à-dire dans la tribu des Lotées et dans le groupe des Clitoriées. Une seconde espèce, qui croit dans le Népal, a été décrite et figurée par De Candolle, *loc. cit.*, tab. 45, sous le nom de *Pueraria Wallichii*. Ces plantes ont des tiges grimpanes, ligneuses et cylindriques; des stipules caduques, et des stipules aiguës, très-petites. Leurs feuilles sont ailées avec impaire, à trois folioles larges, ovales, pointues et réticulées. Les fleurs forment des grappes presque paniculées et axillaires.

PUETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Passerage.

PUFFIN. OIS. Espèce du genre Pétrel. Il forme le type d'une petite division que plusieurs ornithologistes ont même érigée en genre. V. PÉTREL.

PUFFINURE. *Puffinura*. OIS. V. PÉLECANOÏDE.

PUGLINE. MOLL. Genre établi par Schumacher pour une Coquille qui ne diffère pas notablement des Fuséaux.

PUGIONIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Gærtner (*de Fructib.*, 2, p. 291, tab. 142) a pour type une plante que Linné avait placée dans le genre *Bunias*, et Lamarck dans le *Myagrum*. Il appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliculieuse. Desvaux et De Candolle l'ont récemment adopté, en lui assignant les caractères suivants : calice inconnu; corolle à pétales étroits et entiers; étamines dépourvues de dents; ovaire biloculaire, surmonté d'un style court; silicule coriace, indéhiscente, ovale transversalement, terminée des deux côtés par de longs processus en forme de poignard, hérissée de quelques pointes épineuses, uniloculaire par avortement d'une des deux loges de l'ovaire, renfermant une graine revêtue d'un arille characté, et formée de cotylédons linéaires-oblongs, accombants. Le *Pugionium* est placé par De Candolle dans la tribu des Euclidiées ou Pleurorhizées nucamentacées. Il ne renferme qu'une seule

espèce *Pugionium cornutum*, Gært., *loc. cit.*, plante herbacée, glabre, à feuilles linéaires, entières, demi-amplexicaules, à fleurs petites, blanches, disposées en grappes lâches. Cette plante croit en Orient et dans la partie de la Sibérie qui avoisine la mer Caspienne.

PUI ou PUL. OIS. Synonyme vulgaire de Pouillot. V. SYLVIE.

PULCOLI. BOT. (Rhède.) Synonyme du *Justicia nasuta*, L.

PULEGIUM. BOT. Fresenius, dans un mémoire qui a été publié par la Société botanique de Ratisbonne, a formé ce genre aux dépens de celui des Menthes, et le nom spécifique du type est devenu celui du nom générique.

PULEX. INS. V. PUCE.

PULICAIRE. *Pulicaria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Gærtner, aux dépens du genre *Inula* de Linné. Caractères : capitule multiflore, homogame; fleurs du rayon disposées sur un seul rang, femelles, à languettes étroites, pubères, tridentées au sommet; celles du disque tubuleuses, hermaphrodites, à cinq dents; réceptacle ébractéolé, un peu convexe; involucre formé d'écaillés linéaires, imbriquées, pourvues de longs poils mous; akènes sans bec et hispides; aigrette formée d'une rangée de cinq soies capillaires.

PULICAIRE DYSSENTÉRIQUE. *Pulicaria dysenterica*, Cass.; *Inula dysenterica*, L. C'est une plante herbacée, à racines vivaces; tige dressée, haute d'un pied et demi, dure, cylindrique et velue; feuilles inférieures oblongo-lancéolées, les autres embrassantes et cordiformes; calathides composées de grandes fleurs jaunes. Europe.

PULINA. BOT. Genre formé par Adanson et placé dans sa famille des Bysus. Il comprenait les Lichens pulvérents de Linné, rapportés depuis par Acharius aux genres *Leparia* et *Lecidea*. Le *Thelotrema variolarioides*, du même auteur, est une espèce de *Pulina* d'Adanson.

PALMOBRANCHES. *Palmobranchiata*. MOLL. Dénomination employée par Blainville de préférence à celle de Pulmonés, donnée par Cuvier à tous les animaux Mollusques qui respirent l'air en nature. Les Palmobranches, dans la méthode de Blainville, constituent un ordre dans lequel trois familles sont comprises : ce sont les Limnées, les Auriculacés et les Limacinés. V. ces mots et PULMONÉS.

PULMONAIRE. *Pulmonaria*. BOT. Genre de la famille des Borraginées, et de la Pentandrie Monogynie, L., qui offre pour caractères : un calice quelquefois tubuleux et à cinq angles, ou court et à cinq lobes profonds; une corolle tubuleuse et infundibuliforme, à cinq lobes courts et obtus, ayant la gorge nue ou garnie de petits poils; cinq étamines incluses; un style simple, et un stigmate très-petit et légèrement bilobé. et pour fruit un tétrakène lisse, placé au fond du calice persistant. Les espèces de ce genre sont herbacées, rarement sous-frutescentes; ayant des feuilles entières, des fleurs bleues, disposées en épis unilatéraux.

PULMONAIRE OFFICINALE. *Pulmonaria officinalis*, L., *Flor. Dan.*, tab. 482. C'est une plante herbacée, qui

croît dans les bois où ses fleurs s'épanouissent dès les premiers jours du printemps. Ses feuilles radicales sont ovales, aiguës au sommet, un peu échancrées en cœur à leur base, parsemées de taches blanchâtres.

PULMONAIRES. *Pulmonaria*. ARACH. C'est, dans la méthode de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), le premier ordre de la classe des Arachnides. Il le caractérise ainsi : un organe de circulation ; des branchies respirant directement l'air, ou faisant l'office de poumons, et toujours situées sur chaque côté du dessous de l'abdomen ; deux chélicères en forme de mandibules, terminées par un ou deux doigts, et dont l'une toujours mobile ; deux mâchoires portant chacune, soit à leur extrémité, soit au côté extérieur, une palpe de cinq articles ; un labre, une langue, quatre paires de pieds. Cet ordre est divisé en deux familles : les Pédipalpes et les Aranéides.

PULMONARIA. BOT. (*Lichens.*) La Pulmonaire de Chêne, *Sticta Pulmonacea*, Ach., a servi de type à ce genre non adopté par les auteurs, qui ont placé cette plante tantôt dans les *Lobaria* et tantôt dans les *Stictes*, où définitivement on l'a conservée. *V.* STICTE. On a quelquefois appelé PULMONAIRE DE TERRE, *Pulmonaria terrestris*, les grandes espèces de Pellidées, surtout le *Pellidea canina*.

PULMONELLE. *Aplidium*. MOLL. Lamarck (Syst. des An. sans vert., t. III, p. 94) a désigné sous ce nom un genre de Mollusques ascidiens que Savigny a nommé Aplide. *V.* ce mot.

PULMONÉS. *Pulmonea*. MOLL. (Cuvier.) Mollusques pourvus d'une cavité respiratrice propre à recevoir en nature l'air. De ces animaux, une partie est terrestre, une autre est aquatique. Dans les premiers, on trouve les genres Limace, Testacelle, Parmacelle, Hélice, Vitrine, Bulime, Maillot, Scarabe, Grenaille, Ambrette, Clausilie et Agathine. Dans les Pulmonés aquatiques, sont les genres Onchide, Planorbe, Limnée, Physé, Auricule, Mélampe (Conovule, Lamk.), Actéons (Tornatelle, Lamk.), et Pyramidelle. *V.* ces mots et MOLLUSQUES.

PULPE. BOT. Substance molle, qui se trouve dans l'intérieur des loges de certains fruits, et qui entoure la graine. La pulpe du *Cassia fistula* est fort abondante dans sa gousse et jouit de propriétés purgatives qui la font employer avec succès en médecine. Tout le monde connaît les qualités de la Pulpe du *Vanilla aromatica*.

PULSATILLE. *Pulsatilla*. BOT. Espèce du genre Anémone, devenue le type d'une section de ce même genre. Une autre section est indiquée sous le titre de *Pulsatilloides*.

PULTÉNÉE. *Pultenæa*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Smith. Caractères : calice divisé peu profondément en cinq lobes, formant deux lèvres, accompagné à sa base de deux bractées qui quelquefois sont adnées au tube calicinal ; corolle papilionacée ; ovaire sessile, biovulé, surmonté d'un style subulé, ascendant, et d'un stigmate simple ; strophioles ou appendices calleux de l'ombilic des graines à lobes postérieurs incisés.

PULTÉNÉE STIPULAIRE. *Pultenæa stipularis*, Sm. C'est un arbrisseau garni de rameaux glabres ; les feuilles sont simples, sessiles, linéaires, éparées, accompagnées de stipules appliquées contre la tige, lancéolées, très-aiguës et divisées longitudinalement ; fleurs axillaires et jaunes. Nouvelle-Hollande.

PULTENEJA. BOT. Même chose que *Pultenæa*.

PULVERARIA. BOT. (*Lichens.*) C'est sous ce nom qu'Acharius établit d'abord son genre *Lepraria*, nom qui a prévalu. Persoon qui adopta le genre *Pulveraria*, y plaça quelques *Spiloma*. Fries, dans son Système lichénographique, s'empara de ce genre qu'il modifia ; mais on ne le retrouve plus dans ses derniers ouvrages, il est réuni au *Lepraria* que cet auteur et Ehrenberg placent définitivement parmi les Champignons bryoïdes.

PULVÉRULENT. *Pulverulentus*. BOT. C'est-à-dire couvert de poussière ou d'un duvet très-court, qui offre l'apparence d'une poussière.

PULVINARIA. BOT. (*Hypoxyloles.*) Ehrenberg avait formé sous ce nom un genre aux dépens des Sphæries ; il renfermait les espèces dont les péridioles arrondies, libres, sont épars sur le bois mort, et souvent semblables à une poussière granuleuse. Ce genre, qui n'est considéré que comme une section parmi les *Sphæria*, est rapporté par Fries à son genre *Hypoxyton*.

PULVINÉ. *Pulvinatus*. BOT. On emploie cette épithète pour désigner des organes dont la surface est divisée par des sillons longitudinaux, d'une largeur notable relativement au volume de cet organe.

PULVINITE. *Pulvinites*. CONCH. Genre proposé par DeFrance pour des Coquilles bivalves dont on ne trouve que des empreintes incomplètes, dans la Craie des environs de Valognes. Ces Coquilles auraient, d'après la description et la figure de DeFrance, beaucoup de rapports avec les Pernes.

PULVINULE. *Pulvinula*. BOT. (*Lichens.*) Les Pulvinules sont des productions parasites, qui se fixent sur le thalle des Lichens, et qui ressemblent à de petits amas de poussière ; considérées attentivement, elles s'offrent sous l'aspect de filets simples ou rameux, semblables à de petites arborisations.

PUMICITE. MIN. Nom donné par Fischer à la Ponce, *Pumex* des anciens.

PUMILEA. BOT. La plante décrite sous ce nom, par P. Browne (*Jamaic.*, 188), a été placée dans le genre *Turnera*, par Linné et Swartz. *V.* TURNÈRE.

PUMITE. MIN. C'est le nom adopté par Cordier pour désigner la roche leucostinique vitreuse, connue vulgairement sous le nom de Ponce. *V.* ce mot. Brongniart conserve le nom de Ponce à la Pumite légère, qui est pour lui une roche sensiblement homogène, et il donne celui de Pumite aux variétés pesantes, qui constituent pour lui une roche hétérogène, à base de Concite.

PUNaise. *Cimex*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorisés, tribu des Membraneuses, établi par Linné. Caractères : corps ovale, déprimé, un peu plus étroit en devant, ses bords latéraux aigus. Tête s'avancant en carré, et formant à l'origine du bec un chaperon en forme de capuchon, qui sert d'étui à la base du bec. Point d'yeux

lisses. Antennes presque sétacées, insérées devant les yeux, un peu plus longues que le corselet, composées de quatre articles cylindriques : le premier plus court que les autres, le deuxième épais, fort long, le troisième très-long, beaucoup plus mince que les précédents, le dernier grossissant à peine vers son extrémité. Bec court, ne dépassant pas la base des cuisses antérieures, courbé directement sous la poitrine, composé de trois articles, le premier et le deuxième cylindriques, un peu déprimés, presque d'égale longueur; le deuxième plus large, et le dernier conique, un peu plus long que les autres. Segment antérieur du corselet transversal, échancré antérieurement, tronqué à sa partie postérieure, ses côtés dilatés, membraneux et arrondis. Écusson grand, trigone, formé par le dos du second segment du corselet. Élytres extrêmement petites. Ailes nulles. Pattes de longueur moyenne. Tarses courts, de trois articles distincts, le premier très-court, le deuxième cylindrico-conique, le dernier un peu plus court que le deuxième, cylindrique et muni de deux forts crochets. Abdomen grand, orbiculaire, très-déprimé.

PUNAISE DES LITS. *Cimex lectularius*, de tous les auteurs; *Acanthia lectularia*, Fabr. Elle n'est que trop connue de tout le monde.

PUNAISE A AVIRONS. *V. NOTONECTE.*

PUNAISE DE BOIS. On nomme vulgairement ainsi tous les Hémiptères des genres Pentatome et Scutellère. *V. ces mots.*

PUNAISE DE MER. *V. OSCABRION.*

PUNAISE MOUCHE. *V. RÉDUVE.*

PUNAISOT. *MAM.* L'un des noms vulgaires du Putois. *V. MARTE.*

PUNARU. *FOIS.* (Marcgraaff.) Même chose que Pinaru. *V. ce mot.*

PUNCTARIA. *BOT.* Ce genre, proposé par Greville, dans la famille des Fuacées, a été réuni au genre *Zonaria*, d'Agardh.

PUNCTURELLA. *MOLL. V. PONCTURELLE.*

PUNGAMIE. *BOT. V. PONGAMIE.*

PUNICA. *BOT.* Synonyme de Grenadier. *V. ce mot.*

PUPA. *MOLL.* Synonyme de Maillot. *V. ce mot.*

PUPALIA. *BOT. A.-L.* De Jussieu (Ann. du Mus., vol. 2, p. 152, et 7, p. 481) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Amaranthacées, qui a pour type l'*Achyranthes lappacea*, L. Le même genre a été d'une autre part établi par De Candolle, dans le Catalogue du Jardin de Montpellier, sous le nom de *Desmochata*. On a vu à l'article *COMÈTES*, les raisons qui ont fait réunir le *Pupalia* à ce dernier genre, établi depuis longtemps par Burmann.

PUPE, PUPUE, PUPUT, PUTPUT. *OIS. V. HUPPE.*

PUPELLE. *Pupella.* *INF.* Dans son Essai d'une classification des Animaux microscopiques, Bory de St-Vincent a donné ce nom à un genre de Vibrionides, dont les caractères sont : corps cylindracé, épais, obtus aux deux extrémités, contractile, non anguiforme ni terminé par un renflement assez distinct pour être comparé à une tête; légèrement polymorphe dans la natation. Les Pupilles nagent lentement dans l'eau des marais où elles sont la plupart assez rares et solitaires. Parmi dix ou douze espèces maintenant connues, les

plus remarquables sont : *PUPELLE POURÉE*, *Pupella Pupa*, B., Encyclop., Dic., n° 2; *Enchelis Truncus*, Müll., *Inf.*, tab. 5, fig. 15-17; Encyclop., vers., pl. 2, fig. 55-55. *PUPELLE INDEX*, *Pupella Index*, B., Encyclop., Dic., n° 5; *Enchelis*, Müll., *Inf.*, tab. 5, fig. 9-14; Encyclop., vers., pl. 2, fig. 21-26.

PUPES. *INS. V. NYMPHES.*

PUPILLE. *ZOOL. V. ŒIL.*

PUPINA. *MOLL.* Synonyme de Maillotain. *V. ce mot.*

PUPIPARES. *Pupiparæ.* *INS.* Famille de l'ordre des Diptères, établie par Latreille, et renfermant des insectes dont la trompe ne consiste qu'en un suçoir de deux soies partant de l'intérieur de la cavité buccale et recouvert par deux lames (palpes) qui lui tiennent lieu de gaine. La gaine ordinaire, ou la pièce analogue à la lèvre, manque ou n'est que rudimentaire; tantôt la lèvre est reçue postérieurement dans une échancrure du thorax, ou presque soudée avec lui, tantôt elle ne se présente que sous la forme d'un tubercule inséré verticalement sur le thorax. Les crochets des tarses sont contournés et semblent être doubles ou triples. Les ailes manquent dans plusieurs. La larve vit dans le ventre de la mère, en sort pour passer immédiatement à l'état de nymphe, et n'offre, en ces deux états, aucun anneau. La coque de la nymphe, formée de la peau primitive, ressemble à une fève, avec un espace, à l'un des bouts, arrondi, plus ferme et plus foncé en couleur. L'insecte parfait vit et demeure sur des Mammifères et des Oiseaux; sa peau est élastique et résiste à une pression ordinaire. Cette famille avait reçu de Réaumur le nom de Nymphiores; Leach a proposé d'en former un ordre sous le nom d'Omaloptères. Il n'a pas été adopté. Latreille (Familles naturelles) divise les Pupipares en deux tribus. *V. CORTACES* et *PHTHYROMYES.*

PUPIVORES. *Pupivora.* *INS.* Famille de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, établie par Latreille, et renfermant un grand nombre d'insectes très-remarquables par leurs mœurs. Les ailes de plusieurs n'ont qu'un petit nombre de cellules, et, dans d'autres même, elles sont sans nervures longitudinales. Le premier segment de l'abdomen forme postérieurement le métathorax et en fait partie; le second, devenant par là, en apparence, le premier de l'abdomen, est fixé à la partie précédente au moyen d'un rétrécissement plus ou moins prolongé, formant souvent un pédicule. L'animal peut ainsi élever ou baisser l'abdomen. Les larves sont apodes, carnassières et parasites. Cette famille est divisée en six tribus. *V. les articles ÉVANIALES, ICNEUMONIDES, GALLICOLES, CHALCIDITES, CHRYSIDES* et *OXUYRES.*

PUPPA. *MOLL. V. MAILLOT.*

PUPUE. *OIS. V. PUPE.*

PUPUT. *OIS. V. PUPE.*

PURETTE. *MIN.* On a donné ce nom au Sable noir, composé principalement de Fer titané, que l'on trouve quelquefois au bord de la mer, sur les côtes de Bretagne, dans le golfe de Naples, etc.

PURGOSEA. *BOT.* Havord a proposé ce genre, qui est un démembrement du genre *Crassula* de De Candolle; il comprend les espèces *linguæfolia*, *ciliata*, *concinna*, *ligulifolia*, *tomentosa* et beaucoup d'autres.

PURKINJIE. *Purkinjia*. BOT. Genre de la famille des Myrsinées, établi par Presl, avec les caractères suivants : calice longuement tubulé, coriace, à dix nervures, et dont le sommet est atténué par cinq dents; corolle hypogyne, beaucoup plus courte que le calice, profondément divisée en cinq découpures oblongues, aiguës, courbées avant l'épanouissement; cinq étamines hypogynes, opposées aux découpures de la corolle et plus courtes qu'elles; filaments très-courts et planiuscules; anthères linéaires, obtuses, adnées, à deux loges, longitudinalement déhiscentes par le côté externe; ovaire ovato-subglobuleux, à cinq sillons, uniovulé, atténué en un style cylindrique; stigmate globuleux. Ce genre ne présente jusqu'ici qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau très-rameux, dont les brindilles sont presque verticillées; les feuilles sont éparées, pétioles, elliptiques, très-entières; les fleurs sont réunies en faisceaux à l'extrémité des rameaux, et les faisceaux sont courtement pédonculés. Cette plante se trouve au Mexique.

PURPURA. MOLL. *V.* POURPRE.

PURPURARIUS. MOLL. *V.* POURPRIER.

PURPURICÈNE. *Purpuricenus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, appartenant à la famille des Longicornes et à la tribu des Cérambycins. Il a été institué par Ziegler et présente pour caractères distinctifs : corps velouté, presque linéaire; palpes fort courtes; les maxillaires un peu plus longues que les labiales, avec leur dernier article tronqué carrément; mandibules petites et aiguës; antennes au moins aussi longues que le corps, chez les femelles, et beaucoup plus longues chez les mâles; leurs articles sont grêles et allongés, le dernier surtout est très-long; corselet légèrement convexe, à peu près aussi long que large; écusson très-petit et triangulaire; élytres parallèles, quelquefois tronquées à leur extrémité et quelquefois arrondies; pattes longues; cuisses un peu élargies à leur extrémité, les intermédiaires et les postérieures légèrement cambrées. Les Purpuricènes offrent ordinairement deux couleurs : le noir et le rouge écarlate; on les rencontre dans toute l'Europe.

PURPURICÈNE DE KÆLER. *Purpuricenus Kæleri*; *Cerambyx Kæleri*, Lin. Son corps est noir, chagriné; le corselet à un tubercule latéral assez prononcé; il est noir, quelquefois avec une petite tache rouge de chaque côté. Les élytres sont rouges, avec une tache commune noire, qui s'étend depuis la base et finit un peu avant l'extrémité; l'abdomen et les pattes sont noirs. Taille, huit lignes. Europe.

PURPURITES. MOLL. Les oryctographes ont donné ce nom à des Pourpres fossiles.

PURSETA. BOT. La plante décrite sous ce nom par Linné (*Flor. Zeyl.*, 644), est le *Mimosa scandens Indica* des auteurs, dont De Candolle a fait une espèce du genre *Entada*.

PURSHIA. BOT. De Candolle appelle ainsi un genre de la famille des Rosacées, tribu des Spiracées, qu'il a établi pour la plante décrite et figurée par Pursh (*Flor. Bor. Amer.*, I, p. 55, tab. 15) sous le nom de *Tigarea tridentata*. Voici les caractères de ce genre : le calice est à cinq lobes peu profonds, ovales et obtus;

la corolle à cinq pétales arrondis; les étamines, au nombre d'environ vingt, sont saillantes; les fruits, au nombre d'un à deux, sont des carpelles ovoides, allongés, terminés par une pointe styliforme; ils sont pubescents, à une seule loge contenant une seule graine dressée, et ils s'ouvrent par une fente longitudinale. Le *Purshia tridentata*, De Cand., *Trans. Linn. Soc.*, XI, p. 157, est un arbuste très-rameux, portant des bourgeons écaillés, des feuilles très-rapprochées, cunéiformes, à trois dents au sommet, velues à leur face supérieure, blanchâtres et tomenteuses inférieurement, et ayant les fleurs jaunes. Cet arbuste croît dans les pâturages, sur les bords de la Columbia.

Sprengel a établi un autre genre *Purshia* pour le genre *Onosmodium* de Richard; et Raffinesque a aussi donné ce nom à un genre que Nuttall a nommé *Ptilophyllum*, et qui a été réuni par De Candolle au genre *Myriophyllum*.

PUSCHKINIE. *Puschkinia*. BOT. Sous le nom de *Puschkinia scilloides*, Marschal-Bieberstein (*Fl. Taurico-Caucas.*, I, p. 277) a décrit (d'après le botaniste russe Adams), une belle plante de la famille des Narcissées, sur laquelle Willdenow avait constitué le genre *Adamsia*. Cette plante croît dans la Géorgie, sur les frontières de la Perse. *V.* ADAMSIE.

PUSILLE. MAM. (Vicq-D'Azyr.) Synonyme de *Sorex pumilus*.

PUSTULOPORE. *Pustulopora*. POLYP. Ce genre, établi par Blainville, aux dépens de la division artificielle désignée par Goldfuss, sous le nom de *Ceripora*, fait partie de l'ordre des Millépores; il est voisin du genre Hornère, dont il diffère principalement par l'existence d'ouvertures sur toutes les surfaces du Polypier. Toutes les espèces ont été trouvées fossiles à Grignon et dans divers autres terrains calcaires analogues.

PUSTULOPORE PROBOSCIDÉ. *Pustulopora proboscidea*, M.-Edw. Ce Polypier se compose de longues cellules tubuleuses, qui sont réunies, dans la plus grande partie de leur étendue, par une masse calcaire commune, mais sont isolées et libres vers leur extrémité, exactement comme chez les Tubipores. Cette portion libre du tube tégumentaire du polype se recourbe de façon à l'éloigner de la masse générale, et se termine par une ouverture circulaire, sur les bords de laquelle on ne distingue aucun indice de l'existence d'un appareil operculaire. Les jeunes Pustulopores naissent à la surface dorsale des vieux individus et partent conséquemment de la partie centrale des sortes de colonnes résultant de leur réunion; mais lorsqu'en grandissant ils ont dépassé leurs parents, ils deviennent à leur tour superficiels, et du fond du faisceau qu'ils forment, s'élève une autre génération destinée à allonger davantage la colonne et souvent à donner naissance à des branches déviatrices. Il habite la Méditerranée.

PUTIER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cerasus Padus*. *V.* CERISIER.

PUTOIS. *Putorius*. MAM. Espèce du genre Martre. *V.* ce mot.

PUTORIA. BOT. Ce genre, proposé par Persoon pour le *Sherardia foetidissima* de Cyrillo, n'a point été généralement adopté.

PUTORIUS. MAN. *V. PUTOIS.*

PUTPUT. OIS. *V. HUPPE.*

PUTRANJIVE. *Putranjiva*. BOT. Genre de la famille des Juliflorées, tribu des Putranjivées, établi par Wallich pour un arbre de l'Indostan, dans lequel il a reconnu les caractères suivants : fleurs dioïques ; les mâles réunies en tête qui sort des aisselles des feuilles ; péricone calicin, tétra ou pentaphylle, à folioles petites et inégales ; trois étamines ; filaments filiformes, exsertes, tous ou deux seulement connés, et dans ce dernier cas le troisième libre ; anthères extrorses, biloculaires, grandes, subglobuleuses, à loges opposées, déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles sont solitaires, portées sur un long pédicelle, sortant des aisselles des feuilles ; péricone à cinq folioles presque égales et incisées au sommet ; ovaire ovato-oblong et triloculaire ; ovules géminés dans chaque loge, collatéraux, anatropes, pendants du sommet de l'angle intérieur ; trois styles filiformes ; stigmates foliaceo-dilatés, subpeltés ; drupe en forme de baie et monosperme ; semence renversée ; embryon orthotrope dans l'axe de l'albumen charnu ; cotylédons largement ovales et foliacés ; radicule supère. On ne connaît encore qu'une seule espèce de *Putranjiva* ; elle avait été observée par Rheede, qui l'a figurée sous le nom de *Pongolum*, Malab., VII, t. 59. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, oblongo-lancéolées, finement dentées et glabres ; les stipules sont petites et velues.

PUTTERLICKIE. *Putterlickia*. BOT. Genre de la famille des Céléstrinées, institué par Endlicher, avec les caractères suivants : calice plan, à cinq lobes obtus, étalés ; corolle composée de cinq pétales insérés sous le bord d'un disque péricone, hémisphérique : ces pétales sont oblongs, très-étalés, plus grands que les lobes du calice et opposés à ces derniers ; cinq étamines presque d'égale longueur que les pétales et insérés comme eux sous le bord du disque ; filaments subulés, très-étalés ; anthères introrses, biloculaires, subgloboso-didymes, longitudinalement déhiscentes ; ovaire triloculaire, à demi plongé dans le disque ; plusieurs ovules dans chaque loge, ascendants, anatropes, insérés sur deux rangs à l'angle central ; style simple, trigone ; stigmate à trois lobes peu distincts. Le fruit est une capsule trigone, triloculaire, à trois valves coriaces, épaisses, portant au milieu une cloison dont le bord est séminifère de chaque côté ; deux à six semences dans chaque loge ; elles sont ascendantes, entourées d'un arille charnu et coloré ; embryon orthotrope dans un axe d'albumen charnu ; cotylédons foliacés et ovales ; radicule cylindrique, infère, rapprochée de l'ombilic. On ne connaît encore qu'une seule espèce de *Putterlickie* ; elle constitue un arbuste toujours vert, inerme ou armé de petites épines aux aisselles des rameaux ; les feuilles sont alternes, courtement pétiolées, obovales ou elliptiques, coriaces, penninervées, très-entières ou faiblement dentées ; les fleurs sont axillaires, portées sur des pédoncules plus longs que les feuilles. Du cap de Bonne-Espérance.

PUYE. *Puya*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées, institué par Molina, réuni ensuite au genre *Guzmania*, et enfin rétabli par Lindley avec les ca-

ractères suivants : périlanthe à six divisions, dont les extérieures sont égales et subenroulées, les pétaloïdes roulées inférieurement, réfléchies-étalées au sommet, se roulant en spirale par suite de marcescence ; six étamines hypogynes, à filaments subulés, portant des anthères penchées, linéaires, échancrées à la base ; ovaire libre, trigone, à trois loges ; ovules nombreux, horizontaux, anatropes, attachés sur deux rangs à l'angle central des loges ; style filiforme, couronné par trois stigmates linéaires, contournés en spirale ; capsule cartilagineuse, pyramidée, trigone, à trois loges s'ouvrant par trois valves ; graines nombreuses, comprimées.

PUYE HÉTÉROPHYLLIE. *Puya heterophylla*, Lindl. C'est une plante herbacée, bulbeuse, à feuilles primordiales coriaces à leur base, concaves, dilatées, subulées en dessus, cornées, épineuses et en scie sur les bords ; les secondaires sont molles, lancéolées, inerms, beaucoup plus longues et médiocrement pucineuses ; fleurs d'un rouge de rose, réunies en épi simple, sessile, imbriqué, beaucoup plus court que les feuilles. Du Mexique.

PYCNANTHÈME. *Pycnanthemum*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnosperme, L., établi par le professeur Richard (*in Michx., Fl. Bor. Amer.*, II, p. 7) et offrant les caractères suivants : calice tubuleux, strié, à cinq dents allongées et subulées ; corolle bilabiée ; tube de la longueur du calice ; lèvre supérieure redressée, oblongue et légèrement convexe, arrondie et entière à son sommet ; lèvre inférieure beaucoup plus grande et réfléchie, comme canaliculée, à trois divisions, deux latérales, demi-elliptiques ; celle du milieu plus grande, plus large et légèrement dentée dans son contour. Les étamines sont saillantes et écartées. Ce genre, voisin du *Satureia*, se compose d'espèces toutes originaires de l'Amérique septentrionale. Elles sont vivaces, herbacées ou sous-frutescentes, portant des feuilles ponctuées, des fleurs assez petites, formant des sortes de capitules environnés de bractées. *Pycnanthemum aristatum*, Michx., loc. cit., tab. 53.

PYCNAPOPHYSIUM. BOT. Ce genre, admis par Reichenbach dans la famille des Briacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Splachnum*, de Linné.

PYCNITE. MIN. Variété cylindroïde de Topaze, que l'on trouve dans un Grisen, à Altenberg en Saxe, et dont on avait fait une espèce particulière. *V. TOPAZE.*

PYCNOBOTRIS. BOT. L'une des sections du genre *Teucrium*.

PYCNOCÉPHALE. *Pycnocephalum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitules bi ou pluriflores, homogames, réunis en glomérule terminal ; involucre formé d'écaillés ovales, peu nombreuses, mais disposées sur plusieurs rangs ; corolles glabres ; akènes sericeo-velus ; aigrette formée de plusieurs rangées de soies rudes.

PYCNOCÉPHALE À FEUILLES SPATULÉES. *Pycnocephalum spatulifolium*, De Cand. C'est une plante dont le col est épais et subtolement ; il s'en élève une ou plusieurs tiges herbacées, feuillées seulement à la base ;

les fleurs sont d'un rouge pourpré. Cette plante croit au Brésil.

PYCNOCÉPHALE. *Pycnocephalus*. BOT. C'est-à-dire qui a la forme d'une tête épaisse ou dont l'ensemble présente une tête épaisse.

PYCNOCERUS. INS. Le genre de Coléoptères hétéromères, proposé sous ce nom par Hope, dans la famille des Mélasomes, avait précédemment été formé sous le nom de *Pachylocerus*, pour le *Tenebrio sulcatus*, de Fabricius, qui est jusqu'ici resté parmi les Ténébrions.

PYCNOCOMON. BOT. Hoffmannsegg et Link (Flore Portugaise, vol. 2, p. 95, tab. 88) ont fondé sous ce nom un genre qui a pour type le *Scabiosa rutæfolia*, Vahl, ou *Scabiosa urceolata*, Desf. Ce genre ne se distingue du *Scabiosa* que par une modification peu importante dans la structure de son péranthoïde ou involucrelle. V. SCABIEUSE.

PYCNOCYCLE. *Pycnocycla*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Royle qui lui assigne pour caractères : fleurs extérieures mâles : une seule centrale, hermaphrodite et sessile; limbe du calice à cinq dents; pétales laineux, échancrés ou subbilobés, quelquefois lancéolés, avec l'extrémité étroite et infléchie; fruit oblong, à bec cylindrique, subpubescent; méricarpes à cinq paires de carènes filiformes, les latérales à commissures; vallécules bi ou trirayées; commissure birayée; semence à bords roulés.

PYCNOCYCLE TOMENTEUSE. *Pycnocycla tomentosa*, Royle. Les feuilles inférieures sont longuement pétiolées, à trois lobes découpés ou dentés et pointus; les feuilles supérieures sont plus rigides et divisées en trois ou cinq parties linéaires, aiguës; les rayons des ombelles sont couverts d'un duvet épais; les pétales sont blancs, obovales, échancrés vers le haut. Au mont Sinaï.

PYCNODONTE. *Pycnodonta*. MOLL. Genre proposé par Fischer de Waldheim, dans la classe des Acéphales testacés, pour quelques coquilles fossiles, voisines des Chamites. Caractères : coquille libre, régulière, équivalve, auriculée; valve droite plus ou moins bombée, à sommet incliné sur la valve gauche, qui est plate; charnière presque droite, garnie des deux côtés de la fossette cardinale, de dents nombreuses, placées parallèlement et en série; fossette de la valve droite allongée, profonde et intérieure; celle de la valve gauche, moins profonde, triangulaire et tournée en dehors. Fischer décrit deux espèces de Pycnodontes : *Pycnodonta radiata* et *tævigata*. Elles ont été trouvées dans le calcaire grenu.

PYCNODONTES. *Pycnodontes*. POIS. Buckland a donné ce nom à une famille éteinte de Poissons cycloïdes, dont il a observé des restes dans la formation jurassique ou les Oolithes de Durrheim, dans le duché de Bade.

PYCNODUS. POIS. ROSS. Genre de Poissons cycloïdes, proposé par Buckland, comme type de la famille des Pycnodontes.

PYCNOGONIDES. *Pycnogonides*. ARACHN. Famille de l'ordre des Trachéennes. Le corps est ordinairement linéaire, avec les pieds très-longs, de neuf à huit

articles, et terminés par deux crochets inégaux, paraissant n'en former qu'un seul, et dont le petit est fendu. Le premier article du corps, tenant lieu de tête et de bouche, forme un tube avancé, presque cylindrique ou en cône tronqué, simple, mais offrant quelquefois des apparences de sutures longitudinales à son extrémité. A sa base supérieure sont adossées, dans plusieurs individus, deux mandibules et deux palpes que quelques auteurs ont prises pour des antennes; on ne voit dans d'autres que cette dernière paire d'organes; il en est d'autres qui en sont privés, ainsi que de mandibules. Celles-ci sont ordinairement avancées, cylindriques et presque filiformes, simplement prenantes, plus ou moins longues, composées de deux articles, dont le dernier en forme de main ou de pince, avec deux doigts, dont le supérieur mobile, représentant un troisième article; l'inférieur est quelquefois plus court; ces mandibules ont aussi la forme de petits pieds. Les deux palpes, insérées sous l'origine des mandibules, sont filiformes, de cinq articles, avec un crochet au bout du dernier. Chaque segment suivant, à l'exception du dernier, sert d'attache à une paire de pieds; mais le premier, ou celui avec lequel s'articule la bouche, a sur le dos un tubercule portant de chaque côté deux yeux lisses, et en dessous, dans les femelles seulement, deux autres petits pieds repliés sur eux-mêmes, et portant les œufs qui sont rassemblés autour d'eux en une ou deux pelottes, ou bien en manière de verticilles; le dernier segment est petit et percé d'un petit trou à son extrémité. On ne découvre aucun vestige de stigmaté, et peut-être respirent-ils par cette ouverture. Les Pycnogonides se tiennent sur les bords de la mer, parmi les Varecs et les Conferves, et s'y nourrissent de petits animaux marins; quelques-uns vivent sur les Cétacés. Ils marchent très-lentement et s'accrochent par leurs ongles aux corps qu'ils rencontrent. Cette famille comprend quatre genres : Nymphon, Ammothée, Phoxichile et Pycnogonon.

PYCNOGONON. *Pycnogonum*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Pycnogonides, établi par Brunnich, avec ces caractères : point de mandibules ni de palpes; suçoir en forme de cône allongé et tronqué; corps presque ovale, point linéaire; pattes de longueur moyenne, de huit articles; les fausses pattes ovifères de la femelle très-courtes. Ces Arachnides diffèrent des autres genres de la même famille par l'absence des mandibules et des palpes, et par les proportions plus courtes du corps et des pattes qui paraissent avoir un article de moins que dans les autres Pycnogonides; l'avant-dernier article ne paraît former, dans les Pycnogonons, qu'un petit nœud inférieur, et joignant le dernier article des tarsi avec le précédent.

PYCNOGONON DES BALEINES. *Pycnogonum Balenarum*, figuré par Brunnich, Muller (*Zool. Dan.*, tab. 119, fig. 10-12), et quelques autres naturalistes. Il vit sur les Cétacés.

Le *Pycnogonum Ceti*, de Fabricius, est le type du genre Cyame. V. ce mot.

PYCNONEPETA. BOT. Bentham a donné ce nom à l'une des sections du genre *Nepeta*. V. CHATAIRE.

PYCNONEURON. *Pycnoneuron*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par De Caisne qui en a déterminé les caractères ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions; corolle campanulée; son tube est un peu ventru et son limbe partagé en cinq lobes anguleusement carénés au dos, contournés en dessus, avec un sinus épais, glandiforme, qui fait saillie en dehors; couronne staminale simple, membraneuse, cyathiforme, dépassant la colonne, plissée, découpée en dix lobules irréguliers; anthères terminées par un appendice membraneux, assez grand; masses polliniques obtuses, pendantes; stigmate obtus, sinuato-pentagone. Les Pycnoneurons sont des plantes herbacées, dressées, à tiges simples, à feuilles opposées, linéaires, dont les bords sont ordinairement réfléchis, junciformes. Les fleurs sont en ombelles pédonculées ou sessiles, extra-axillaires ou terminales. De Madagascar.

PYCNOSORE. *Pycnosorus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des SÉNÉCIONIDES, institué par Bentham, qui lui assigne pour caractères : capitules pauciflores, hétérogames, à une seule fleur neutre, les autres hermaphrodites, serrées et réunies en un glomérule arrondi, dépourvu d'involucure; involucres propres formés d'un petit nombre d'écailles; réceptacle garni de paillettes disséminées entre les fleurs et portant les écailles de l'involucure; corolles tubuleuses, avec le limbe découpé en cinq dents dressées; akènes poilus; aigrette des fleurs neutres formée d'un petit nombre de soies plumeuses au sommet; celle des fleurs hermaphrodites en a davantage; elles sont dilatées inférieurement et ont la base également plumeuse.

PYCNOSORE GLOBULEUX. *Pycnosorus globosus*, Benth. C'est un petit arbuste dressé et couvert d'un duvet laineux et blanc; ses feuilles sont oblongo-linéaires; les pédoncules sont longs, rigides et nus. De la Nouvelle-Hollande.

PYCNOSPHERE. BOT. (Bentham.) L'une des sections du genre *Salvia*, de Linné.

PYCNOSPHERE. *Pycnospora*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Robert Brown qui lui assigne pour caractères : calice partagé en cinq découpures profondes, presque égales, dont la postérieure plus large, courtement bifide au sommet; corolle papilionacée, avec l'étendard large, arrondi, les ailes adhérentes à la carène qui est obtuse; dix étamines diadelphes, à filament vexillaire libre; ovaire sessile, multiovulé; style filiforme; stigmate obtus; légume oblong, renflé, droit à la suture séminifère, convexe à l'autre, polysperme, à valves scarieuses, veinées transversalement. Le Pycnospora est une plante sous-fruticueuse, à rameaux diffus, pubescents, à feuilles trifoliées, dont les folioles sont sétaceo-bistipulées, à stipules subulées. Les fleurs sont petites, purpurines, rassemblées en grappe terminale, accompagnées de bractées scarieuses, ovato-lancéolées, acuminées et striées. De l'Inde.

PYCNOSTACHYS. BOT. Hooker (*Exotic Flora*, n° 202) a décrit et figuré, sous le nom de *Pycnostachys cœrulea*, une plante formant un genre nouveau qui a beaucoup de rapports avec le genre *Hyptis*, et qui appartient à la famille des Labiées et à la Didymie Gym-

nospermie, L. Voici ses caractères essentiels : fleurs disposées en épi très-dense; les inférieures munies de bractées; calice dont le tube est court, un peu anguleux et le limbe à dents épineuses, entre lesquelles sont des sinus qui couvrent l'entrée du tube; corolle bilabée, déclinée, dont le tube est un peu allongé et la lèvre inférieure plus longue, ovale-concave, très-entière; la supérieure un peu concave, divisée au sommet en trois lobes dont celui du milieu est échancré; akènes au nombre de quatre, arrondis, comprimés. Le *Pycnostachys cœrulea* est une plante annuelle ou bisannuelle, dont la tige est droite, à quatre angles obtus, glabres, avec des branches opposées et partant de l'aisselle des feuilles; celles-ci sont distantes, renversées, lancéolées, atténuées à la base et à l'extrémité, dentées en scie, excepté à la base, très-glabres, marquées de fortes nervures. Les fleurs forment des épis de couleur bleue; celles de la partie inférieure sont accompagnées de bractées purpurines. Cette plante a été recueillie par Helsingier et Bojer à Ramssina, dans la province d'Emirna, à Madagascar.

PYCNOTHÉLIE. *Pycnothelia*. BOT. (Lichens.) Ce sous-genre, établi par Acharius (*Lich. micr.*, p. 571), pour les Cénomyces à thalle crustacé uniforme, dont les podéties sont courtes et presque simples, a été élevé au rang de genre par Dufour (Ann. génér. des Scienc. phys., t. VIII, p. 45). Caractères : thalle presque crustacé, uniforme; podéties vides; apothécies orbiculaires, très-rarement discoïdes, sans marge épaissie, renflée, terminale; lame prolifère, réfléchie dans son pourtour, et similaire intérieurement. Le genre *Pycnothelia* renferme, outre le premier sous-genre du Cénomycite d'Acharius, le genre *Dufourea* tout entier, quoiqu'il offre un apothécion discoïde, sous-marginé, et dont le nom ne pouvait être conservé par les raisons exposées à l'article DUFUREA. V. ce mot.

PYCNOTHYMUS. BOT. Nom donné, par Bentham, à l'une des sections du genre *Satureia*, de Linné.

PYCREUS. BOT. Le genre fondé sous ce nom, par Palisot de Beauvois (Flore d'Oware, 2, p. 48, tab. 86, f. 2), a pour type le *Cyperus fascicularis*, de Lamarck et Desfontaines. Les caractères assignés à ce genre ne paraissent pas suffisants pour son admission. V. SOUCRET.

PYCROMYCES. BOT. (Champignons.) Battara a formé sous ce nom un groupe de Champignons qui se rapporte au genre *Agaricus*; il y range cinq espèces, dont une paraît être l'*Agaricus squarrosus* de Fries.

PYCTODÈRE. *Pycoderes*. INS. Coléoptères tétramères; Schoenherr avait établi, sous ce nom, dans la famille des Rhynchophores, un genre particulier, pour le *Curculio gallina*, de Linné, qu'il a réuni ensuite au genre *Phlyctinus*, de sa monographie des Curculionides.

PYGARGUE. MAM. Pline a mentionné sous ce nom une espèce d'Antilope, qu'on croit être le *Tzeiran* des Turcs, l'*Ahu* des Perses et de Kœmpfer, et que Pallas a décrite, p. 10 de son premier fascicule des *Spicilegia*, sous le nom d'*Antilope pygargus*. Ce nom de Pygargue lui vient d'une tache blanche, assez large,

qui occupe les lombes à la naissance de la queue. *V. ANTILOPE et CERF.*

PYGARGUE. *Haliæetus*. ois. Espèce du genre Faucon. Savigny en a fait le type d'un genre, dans lequel il place en outre un assez grand nombre d'Aigles exotiques. *V. FAUCON.*

PYGASTRE. *Pygaster*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Pédicellés, établi par Agassiz, qui lui donne pour caractères : disque circulaire; ambulacres convergeant uniformément vers le sommet; orifice de l'anus grand à la face supérieure du disque. Les espèces sont fossiles dans le calcaire jurassique. On n'en a jusqu'ici fait connaître que deux : elles ont reçu le nom de *Pygaster semi-sulcatus* et *Pygaster depressus*, Ag.

PYGATRICHE. MAM. (Geoffroy St-Hilaire.) *V. GUENON.*

PYGÉE. *Pygeum*. BOT. Gærtner (*De Fruct.*, 1, p. 218, tab. 46, f. 4) a décrit et figuré, sous le nom de *Pygeum Zeylanicum*, le fruit d'une plante de Ceylan qui, dans cette île, porte le nom de *Gul-Morre*. C'est un drupe presque sec, un peu globuleux ou renflé en bosse arrondie, comprimée, à une seule loge et sans valve; la graine, dépourvue d'albumen, contient un embryon jaunâtre, renversé, à cotylédons très-épais, plans d'un côté, convexes de l'autre, et terminés en une petite pointe sous laquelle est placée une radicule supérieure conique et très-petite. Colebrooke a décrit une seconde espèce de ce genre encore trop peu connu, et lui a donné le nom de *Pygeum acuminatum*.

PYGÈRE. *Pygæra*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille de Bombyciens, tribu des Notodontides, institué par Ochseneimer, qui lui assigne pour caractères : antennes assez fortement pectinées; tête très-retirée dans le thorax; celui-ci épais et arrondi; ailes assez longues; abdomen cylindrique, allongé. La chenille est assez longue et velue.

PYGÈRE BUCÉPHALE. *Pygæra bucephala*, Ochs.; *Bombyx bucephala*, Fab. La tête et le thorax sont d'un fauve brunâtre, l'abdomen est d'une nuance plus pâle; les ailes antérieures sont d'un gris de perle éclatant, nuancées de teintes alternativement plus blanches et plus obscures; on y remarque deux lignes principales, transverses, ondulées, qui sont composées chacune de deux traits : l'un noir, l'autre d'un jaune rougeâtre; au milieu, vers le bord supérieur, est une tache peu sensible, dont l'intérieur est brun; vers l'extrémité angulaire du haut, est une autre grande tache presque ovulaire, d'un jaune pâle, avec des nuances de jaune plus foncé. Les ailes postérieures sont d'un blanc jaunâtre, traversées en partie par deux raies noirâtres. Envergure, vingt lignes. Europe.

PYGMÉE. BOT. *V. LICHINA.*

PYGMÈNE. *Pygmæna*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Phaléniens, institué par Boisduval, qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes assez courtes, pectinées dans les mâles; palpes plus courtes que le bord du chaperon; trompe assez longue; corps grêle; ailes larges et arrondies; pattes assez allongées.

PYGMÈNE VÉNITIENNE. *Pygmæna venetaria*, Boisd. Ses ailes sont d'un noir bleuâtre, luisant, avec un point discoïdal, une ligne sinueuse, transversale, et un

liséré contre la frange d'un noir plus intense. Envergure, huit lignes. On la trouve sur les Alpes.

PYGOBRANCHES. *Pygobranchia*. MOLL. Nom que Gray, dans sa méthode de classification des Mollusques, a donné à un ordre qui contient une partie des Nudibranches de Cuvier.

PYGOLAMPE. INS. Aristote mentionne sous ce nom, un petit insecte qu'on croit être le Ver luisant ou Lampyre.

PYGOPE. *Pygopus*. REPT. Ce genre, institué par Merr, appartient à la famille de Scincoidiens; il est très-voisin des genres *Bipes* et *Lialis*, mais en est facilement distingué par les caractères suivants : tête courte, très-arrondie en avant, recouverte d'écaillés régulières; pupille subcirculaire; pieds larges, ovales et couverts de trois rangées d'écaillés; anus ayant devant lui cinq grandes écaillés oblongues; pores subanaux formant une série continue.

PYGOPODES. ois. Nom imposé à la famille des Plongeurs, dans le *Prodromus* d'Illiger.

PYGOSTOLE. *Pygostolus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Térébrans, tribu des Ichneumonides, établi par Haliday, avec les caractères suivants : palpes labiales de quatre articles, dont le pénultième très-petit; abdomen subsessile, avec le premier segment fort court; anus fendu verticalement; aiguillon linéaire, fléchi ou un peu courbé; cellule radiale des ailes antérieures atteignant le bout de l'aile, la discoïdale un peu relevée, interne, entr'ouverte à l'extrémité; deuxième nervure humérale effacée; bord interne des ailes inférieures échancré près de la base.

PYGOSTOLE EN FAUX. *Pygostolus falcatus*, Hal. Son corps est d'un rouge testacé, avec une tache sur le vertex, le corselet, la base de l'abdomen et le point stigmatique des ailes bruns. Taille, deux lignes. Europe.

PYLAÏELLE. *Pylaiella*. BOT. Ce genre, créé par Bory de St-Vincent, a été considéré depuis par tous les algologues, comme ne pouvant être distrait du genre *Ectocarpus*, Lyngb., auquel le type en avait été emprunté.

PYLAÏSÆA. BOT. (*Mousses.*) Le genre décrit sous ce nom, ne paraît avoir été fondé que sur des échantillons imparfaits et mal observés de l'*Hyppum Serpens*.

PYLORE. ZOOL. *V. INTESTIN.*

PYLORIDES. *Pyloridea*. CONCH. Blainville, dans son Traité de Malacologie (p. 362), a établi cette nombreuse famille pour toutes les Coquilles bivalves bâillantes aux deux extrémités. Elle est partagée en deux groupes de genres, d'après la position du ligament. Dans le premier, il est interne; les genres Pandore, Anatine, Thracie, Mye et Lutricole y sont contenus. Le second groupe, destiné aux Coquilles dont le ligament est externe, se compose des genres : Psammocole, Soletelline, Sanguinolatre, Solecurte, Solen, Solémie, Panopée, Glycimère, Saxicave, Byssomie, Rhomboïde, Hyatelle, Gastrochène, Clavagelle et Arrosoir.

PYRACANTHA. BOT. C'est-à-dire *épine de feu*. Synonyme de Buisson ardent, espèce du genre *Mespilus*. *V. NÉFLIER.*

PYRALE. *Pyralis*. INS. Lépidoptères nocturnes;

genre de la famille des Pyraliens, tribu des Pyralides, établi par Fabricius, et qui a pour caractères : tête forte; palpes longues et arquées, avec leur dernier article incliné, presque cylindrique et obtus; antennes simples, presque sétacées dans les deux sexes; ailes supérieures élargies en chape à leur base, formant avec le corps une sorte d'ellipse tronquée ou un triangle dont les côtés opposés sont arqués près de leur réunion; chenilles à seize pattes, rases ou peu velues, roulant les feuilles ou en pliant les bords; vivant quelquefois dans l'intérieur des fruits; chrysalides renfermées dans une coque. Ces chenilles se nourrissent de la pulpe des fruits et du parenchyme des feuilles; elles font du tort aux pommes et aux autres fruits à pépins. Quand ces dernières ont pris tout leur accroissement dans les fruits qu'elles rongent, elles en sortent et vont faire leur coque dans quelque endroit voisin. Le genre Pyrale est composé d'un assez grand nombre d'espèces, presque toutes européennes; elles ont reçu le nom de Phalènes-Chapes ou à larges épaulettes, parce que le bord externe de leurs ailes supérieures est arqué à sa base, et se rétrécit ensuite; leur forme est courte, large, en ovale tronqué; leurs ailes sont en toit écrasé ou presque horizontales dans le repos; les supérieures se croisent un peu le long de leur bord interne. En général, le genre Pyrale est composé d'assez petites espèces; ce sont des Lépidoptères agréablement colorés et assez vifs. Les mœurs de ces Nocturnes varient beaucoup.

PYRALE DU HÊTRE. *Pyralis prasinana*, L.; *Pyralis fagana*, Fabr., Latr.; *Tortrix prasinana*, Hubn. (Tortr., tab. 25, f. 158.) La Phalène verte ondée, Geoffr. Elle a onze lignes d'envergure; ses ailes supérieures sont vertes, avec deux ou trois stries obliques, d'un blanc jaunâtre, ayant le bord postérieur lavé de rose; ailes inférieures blanches. En Europe.

PYRALIDES. *Pyralidæ*. INS. Lépidoptères nocturnes. L'une des tribus de la famille des Pyraliens, caractérisée par des antennes simples dans les deux sexes; des palpes dépassant le bord du chaperon et ayant leur dernier article obtus; une trompe membraneuse, très-rudimentaire; des ailes entières, en toit assez aplati pendant le repos, les antérieures fortement arquées à leur base. On compte maintenant vingt-deux genres dans cette tribu.

PYRALIENS. *Pyralites*. INS. Famille de Lépidoptères nocturnes, qui a pour caractères : antennes sétacées, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt pectinées, ciliées ou crénelées dans les mâles seulement, et offrant dans quelques espèces un nœud ou renflement vers le tiers de leur longueur; palpes inférieures seules bien développées, plus ou moins longues, généralement très-comprimées, et recourbées tantôt au-dessus de la tête, tantôt en sens contraire, avec leur dernier article presque toujours distinct; corselet uni; abdomen généralement grêle et cylindrico-conique; pattes longues : les antérieures garnies de quelques faisceaux de poils; les postérieures toujours armées d'épines ou d'ergots plus ou moins longs. Ailes entières ou sans fissures et presque horizontales ou parallèles au plan de position dans l'état de repos, les supérieures ca-

chant alors presque toujours les inférieures. Chenilles à quatorze ou seize pattes, servant toutes à la progression; leur corps est généralement allongé et aminci aux deux extrémités; il est divisé en anneaux distincts, couverts le plus souvent de petites verrues, avec quelques poils courts; elles se nourrissent de la pulpe des fruits et du parenchyme des feuilles, roulant celles-ci ou pliant leur bords pour s'en faire un abri; quand elles ont pris tout leur accroissement dans les pommes ou autres fruits à pépins qu'elles rongent et gâtent, elles en sortent et vont se transformer en chrysalides dans quelque endroit voisin. Ces chrysalides sont généralement effilées et renfermées dans un tissu étroit, qui varie de forme et de consistance, suivant chaque genre. Toute cette famille se compose d'assez petites espèces réparties en plus de quatre-vingt genres que l'on a groupés en six tribus, d'après les caractères de l'insecte parfait et les habitudes des chenilles. Ces tribus ont été nommées : **BOTYDES**, **PYRALIDES**, **CRAMBIDES**, **IPONOMEUTIDES**, **TINÉIDES** et **PTEROPHORIDES**.

PYRALLOLITHÉ. MIN. Substance pierreuse, opaque, ou à peine translucide, tendre, à structure feuilletée et à cassure terreuse, d'un aspect mat et d'une couleur blanche tirant sur le verdâtre; pesant spécifiquement 2,5, et cristallisant quelquefois sous des formes qui dérivent d'un prisme oblique rhomboïdal. Elle est composée, d'après Nordenskiöld, de Magnésie, 25,58, Silice, 56,62, Chaux, 5,58, Alumine, 3,58, Eau, 5,58, Fer et Manganèse, 1. Berzélius croit que l'Alumine et la Chaux lui sont étrangères, et il regarde ce minéral comme un bisilicate de Magnésie. Il a quelque ressemblance avec la Stéatite cristallisée de Baireuth. On le trouve dans la carrière de pierre à Chaux de Storgard, paroisse de Pargas en Finlande; il y est associé au carbonaté de Chaux lamellaire, au Feldspath, au Wernérite Paranthine, à la Chaux phosphatée, etc.

PYRALE. MAM. Nom d'une race de Chiens.

PYRAMIDALE. *Pyramidalis*. BOT. Espèce du genre Campanule. *V.* ce mol.

PYRAMIDE. MOLL. On a donné ce nom à une espèce du genre Cône, et l'on a appelé GRANDE PYRAMIDE le *Trochus Niloticus*.

PYRAMIDE. *Pyramidatus*. C'est-à-dire en forme de pyramide, allant en diminuant de la base au sommet.

PYRAMIDELLE. *Pyramidella*. MOLL. Genre de Coquilles, établi par Lamarck dans sa petite famille des Plicacées, et qu'il a caractérisé de la manière suivante : coquille turriculée, dépourvue d'épiderme; ouverture entière, demi-ovale, à bord intérieur tranchant. Colonne saillante inférieurement, subperforée à sa base, et munie de trois plis transverses. Opercule corné, ovulaire, fragile, obliquement rayonné. On ne connaît encore qu'un fort petit nombre d'espèces de Pyramidelles, soit vivantes, soit fossiles. Ces dernières n'ont été rencontrées jusqu'à présent que dans les terrains tertiaires. Ce sont des coquilles d'un médiocre volume, lisses, brillantes, sans aucune trace d'épiderme, régulièrement coniques, et formées d'un assez grand nombre de tours de spire légèrement convexes; l'ouverture est peu considérable; la lèvre droite est mince et tranchante à la base, elle se recourbe pour

gagner la columelle en formant avec elle une gouttière peu profonde. La columelle est droite ou légèrement arquée; dans toute sa longueur, elle est munie de trois plis inégaux : c'est le premier qui est le plus gros dans quelques espèces; elle est perforée à la base.

PYRAMIDELLE FORET. *Pyramidella terebellum*, Lammarck, Anim. sans vert., t. VI, p. 222, n° 1; *Helix terebella*, Mull., Verm., p. 125, n° 519; Lister, Conch., tab. 844, fig. 72. Il faut réunir à cette espèce, et à titre de variété, la Pyramidelle dentée, *Pyramidella dolabrata*, Lamk., loc. cit., n° 2. Elle ne diffère que par des caractères de très-peu de valeur, par la teinte et la largeur des bandes brunes qui la ceignent; du reste, même forme générale, identité parfaite dans les autres caractères.

PYRAMIDETTE. BOT. Nom français proposé par Bridel pour désigner son genre *Pyramidium*. V. ce mot.

PYRAMIDIUM. BOT. (*Mousses.*) Bridel avait formé, sous le nom de *Pyramidula*, qu'il a ensuite changé en *Pyramidium*, un genre particulier du *Gymnostomum tetragonum* de Schwægrichen. Ce genre, qui ne diffère des *Gymnostomes* que par sa coiffe en forme de pyramide à quatre faces, n'a pas été généralement adopté, et ne paraît pas mériter de l'être. C'est une espèce voisine du *Gymnostomum pyriforme*, qui croît dans le nord de l'Allemagne, et que la mode qui règne maintenant en ces pays de créer des espèces et des genres parmi les *Cryptogames*, d'après les différences les plus légères, a fait élever au rang de genre. V. *GYMNOSTOME*.

PYRAMIDULA. BOT. Bentham a introduit, dans le genre *Plectranthus*, une division ou section nouvelle qu'il a nommée *Pyramidium*.

PYRAMIE. *Pyramia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Chamisso, qui lui donne pour caractères : tube du calice urcéolé, libre; son limbe à cinq ou six divisions courtes et persistantes; corolle composée de cinq ou six pétales ovales, insérés à l'orifice du tube et alternes avec les divisions du limbe; dix ou douze étamines insérées avec les pétales; anthères allongées, un peu en faux, uniporeuses, à connectif plus épais vers le bas, où l'on voit postérieurement deux gibbosités; ovaire libre, couronné verticalement de soies, à cinq ou six loges multiovulées; style filiforme, hispide à sa base, recourbé au sommet; stigmate punctiforme. Le fruit consiste en une capsule libre en partie, à cinq ou six côtes et autant de loges et de valves loculicides; semences pyramidées, dressées, lisses ou granuleuses.

PYRAMIE PITYROPHYLLE. *Pyramia pityrophylla*, Cham.; *Osbeckia pityrophylla*, De Cand. C'est un arbrisseau couvert de poils disposés en étoiles, à rameaux tomenteux; ses feuilles sont opposées, courtement pétiolées, à trois nervures; les fleurs sont rassemblées au sommet en panicule contractée, presque capitée. Du Brésil.

PYRANGA. OIS. Nom que quelques auteurs ont adopté pour une division des Tangaras, qu'ils ont érigée en genre. V. *TANGARA*.

PYRAPHROLITHE. MIN. Hausmann a réuni sous ce

nom toutes les Pierres à cassure vitro-résineuse, qu'on nomme Réinite, Résinite, Obsidienne. V. ces mots.

PYRARDE. *Pyrarda*. BOT. H. Cassini a proposé, sous ce nom, resté sans emploi depuis que le genre *Pyrarda* d'Adanson a été reconnu comme identique avec l'*Ethulia*, un genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Inulées, qu'il a placé entre les genres *Egletes* et *Grangea*. Voici les caractères qu'il lui a imposés : involucre composé de folioles assemblées sur deux ou trois rangs, un peu inégales, appliquées, ovales, arrondies au sommet et foliacées. Réceptacle hémisphérique et nu. Calathide globuleuse, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence de deux rangées de demi-fleurons femelles. Corolles des fleurs centrales à cinq divisions; celles de la circonférence tubuleuses, grêles, à limbe court, étroit, divisé inégalement en trois ou quatre lobes linéaires; ovaires sessiles, ou presque sessiles, courts, cunéiformes, comprimés des deux côtés, surmontés d'une aigrette composée de paillettes membraneuses, glabres et libres à la base.

PYRARDE CÉRANUOÏDE. *Pyrarda ceranuoides*, Cass. Sa tige est herbacée, haute d'environ un pied, dressée ou ascendante, cylindrique, un peu striée, rameuse, très-garnie de feuilles alternes, sessiles, demi-amplexicaules, oblongues et pinnatifides. Les fleurs sont jaunes et disposées en corymbes.

PYRARGILLITE. MIN. Cette substance, ainsi nommée à cause de sa propriété de développer par la chaleur une odeur argileuse, a été découverte en Finlande, par Nordenskiöld; elle est en partie noire, légère et brillante, en partie bleuâtre, grenue ou rouge, et sans éclat; elle se trouve fréquemment pure, en masses cristallines, dont la forme approche d'un prisme à quatre pans, tronqué sur les arêtes; elle est souvent accompagnée de Chlorite, et en plaques chatoyantes; sa pesanteur spécifique est 2,5; elle est attaquée par les Acides. Analysee chimiquement par Berzélius, elle a donné : Silice, 44; Alumine, 29; protoxyde de Fer, 5,5; Magnésie, 5; Potasse, 1; Soude, 2; Eau, 15,5.

PYRASTER. BOT. Synonyme de Poirier sauvage.

PYRAUSTE. *Pyrausta*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, tribu des Pyralides, établi par Schranck, qui le caractérise ainsi : palpes inférieures aussi longues que la tête, très-aiguës, et sans articles distincts; trompe longue; antennes simples dans les deux sexes; abdomen des femelles gros et conico-cylindrique; angle supérieur des premières ailes, qui sont visiblement plus épaisses, assez aigu.

PYRAUSTE PURPUREALE. *Pyrausta purpuralis*, Schr.; *Pyralis purpuralis*, L. Ses ailes antérieures sont d'un rouge pourpré ou violacé, avec trois taches d'un beau jaune à la base; ces taches sont quelquefois réunies; il y en a ensuite une au centre et trois autres au delà, formant une bande interrompue; les secondes ailes sont noires, avec une bande médiane et trois taches à la base, d'un jaune orangé. Envergure, huit lignes. Europe.

Les *Pyralis sanguinalis*, Fab., *porphyralis*, Hubn., *astrinalis*, Hubn., etc., etc., appartiennent à ce genre.

PYRAZÉ. *Pyrzus*. MOLL. Montfort, dans sa Con-

chyliologie systématique, a fait un genre particulier pour une grande espèce de Cérîte dont le canal n'est pas aussi profond que dans la plupart des autres. Le *Cerithium ebeninum* est le type de ce genre qui n'a pas été adopté.

PYREIUM. bot. (*Champignons.*) Paulet a proposé ce nom générique pour le *Xylostroma gigantea* de Persoon.

PYRÉNACANTHE. *Pyrenacantha.* bot. Genre de la famille des Stilaginées, établi par Hooker, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques, les mâles réunies en épi, avec des bractées latérales; périgone calicin, à quatre divisions étalées; quatre étamines de même longueur et alternes avec les divisions du périgone; filaments dilatés à la base et aplatis; anthères presque rondes, terminales, à deux loges opposées, déhiscentes longitudinalement; ovaire rudimentaire. Les fleurs femelles sont spicato-capitées et bractéolées; périgone calicin, à quatre ou cinq divisions; ovaire elliptique, libre et uniloculaire; stigmaté sessile et radié; deux ovules pendant du sommet de la loge, collatéraux et anatropes. Le fruit consiste en un drupe monosperme; la graine est pendante; l'embryon est orthotrope, axile; les cotylédons sont grands et foliacés; la radicule est courte et supère.

PYRÉNACANTHE GRIMPANTE. *Pyrenacantha volubilis*, Wall. C'est un arbrisseau lactescent, à tige filiforme, arrondie et grimpante; les feuilles sont alternes, pétiolées, oblongo-elliptiques, rétuses, très-entières, sechabrisseules, les épis sont supra-axillaires. Cette plante est originaire de l'Inde.

PYRÉNACÉES. bot. Ventenat appelle ainsi la famille des Verbénacées de Jussieu. V. VERBÉNACÉES.

PYRÉNAIRE. *Pyrenarius.* bot. Nom donné par Desvaux au fruit hétérocarpien pulpeux, demi-infère, multiloculaire, à loges dont l'endocarpe est ligneux. Tel est, par exemple, celui du Néflier.

PYRÉNARIA. bot. Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 1119) a établi sous ce nom un genre qui a le port des Rosacées, mais que cet auteur a placé parmi les Ternstrœmiacées, à cause de la structure de son calice, et de l'insertion des étamines. Voici les caractères qu'il lui attribue : calice infère, accompagné de deux bractées, et à cinq sépales imbriqués; corolle à cinq pétales connivents, et se recouvrant par la base; étamines nombreuses, libres, hypogynes, presque adhérentes avec la base des pétales, à anthères didymes, extrorses; ovaire à cinq loges contenant chacune deux ovules superposés; cinq styles rapprochés, échanrés; pomme presque globuleuse, déprimée, charnue, à cinq loges, dans chacune desquelles sont deux noyaux osseux, superposés, renfermant une seule graine dépourvue d'albumen, à cotylédons foliacés et chiffonnés. Ce genre se distingue du *Freziera* de Swartz, surtout par son fruit succulent et ses graines dépourvues d'albumen. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Pyrenaria serrata*, qui croît dans les forêts élevées de l'île de Java. C'est un arbre à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, dentées en scie, coriaces, dépourvues de stipules, à fleurs blanches portées sur des pédoncules solitaires, axillaires et uniflores.

PYRÉNASTRE. *Pyrenastrum.* bot. (*Lichens.*) Ce genre a été formé par Eschweiler, *Syst. Lich.*, p. 17, et caractérisé de la manière suivante : thalle crustacé, attaché, uniforme; apothécie turbinée, à demi enfoncée dans le thallus, à périidium entier, longuement ostiolé; ostioles coniques, au nombre de plusieurs, s'ouvrant dans un même orifice; thèques fusiformes elliptiques renfermées dans des cellules globuleuses ou elliptiques. Le genre Pyrénastre d'Eschweiler ne paraît pas différer du genre *Parmentaria* de Fée, dont il est question dans le huitième volume de ce dictionnaire, page 537; et tous les Lichens qu'il renferme sont exotiques. Eschweiler a donné les détails des *Pyrenastrum senticolarum* et *plicatum*, t. 1, fig. 15. On trouve ces plantes sur les écorces. Le genre *Pyrenastrum* a été adopté par Meyer qui l'a modifié; Fries l'a conservé aussi. Peut-être sera-t-il convenable de réunir à ce genre l'*Astrothelium* d'Eschweiler, fondé sur quelques *Trypethelium* d'Achar. Son thalle est coloré, et ses conceptacles tout à fait renfermés dans un périécète turbiné, prolongé supérieurement, et muni d'une ouverture qui vient aboutir à un orifice commun par lequel s'échappent les thèques ou spores séminulifères. L'*Astrothelium*, conservé par Fries, est réuni au genre *Trypethelium* par Meyer.

PYRÈNE. *Pyrena.* moll. V. MÉLANOPISE.

PYRÈNE. *Pyrena.* bot. Gærtner donne ce nom à chacune des petites noix renfermées dans un péricarpe charnu, comme dans la Nèfle, par exemple. Le mot de *Nucules* est plus généralement usité. V. NUCULES.

PYRÉNÈTE. MIN. Nom donné par Werner au Grenat noir, disséminé dans le Calcaire grenu du Pic d'Éreslids, dans les Pyrénées. V. GRENAT.

PYRENIUM. bot. (*Champignons?*) Genre établi par Tode, et encore fort imparfaitement connu. Sur trois espèces que Tode y plaçait, l'une paraît être un *Trichoderma*; une autre n'a pas été revue depuis lui; la troisième, *Pyrenium terrestre*, est restée le type de ce genre. Fries l'a placé d'abord auprès des *Pachyma*, dans sa tribu des Sclérotiacées, et ensuite auprès des *Tremella*, dans le groupe des Tremelles, qui, suivant cet auteur, se rapproche, par son mode de fructification, des *Sclerotium*. Le *Pyrenium terrestre* est un petit Champignon globuleux, sans racine, sessile, de la grosseur d'un petit pois; sa consistance est gélatineuse; il renferme un noyau plus compacte, formé d'un amas de séminules. Il croît par groupes sur la terre nue et stérile; on l'a trouvé en Allemagne et dans l'Amérique du Nord.

PYRENOCHIA. bot. Ce genre de Champignons pyrenomycètes, établi par Link, a été reconnu identique du genre *Dothidea* de Fries. V. DOTHIÈES.

PYRENOMYCÈTES. bot. Nom donné par Fries et par plusieurs autres mycologues à la famille des Hypoxylées.

PYRENOTHEA. bot. Ce genre de Lichens a été créé par Fries (*Syst. orb. veget.*, 265); il est placé après le *Pyrenastrum*, qui n'est autre chose que le *Parmentaria* de Fée. Voici ses caractères : nucléum gélatineux, qui, avec l'âge, se change en poussière; le conceptacle est corné, ostiolé, ensuite dilaté en scutelle; le

thalle est attaché et un peu lépreux. Fries fait entrer dans ce genre divers *Pyrenula* et *Verrucaria* d'Acharius, et le *Variolaria leucocephala* de De Candolle.

PYRÉNULE. *Pyrenula*. bot. (*Lichens*.) Le genre *Pyrenula* a été créé par Acharius dans sa Lichénographie universelle, p. 64, t. v, f. 1, 5, 5; il renferme la presque totalité des Verrucaires de De Candolle, plusieurs Sphæries, notamment le *Sphæria nitida*, et quelques *Thelotrema* de la méthode lichénographique d'Acharius. Les caractères de ce genre sont : un thalle crustacé, membranacé-cartilagineux, uniforme, avec ou sans limites; une apothécie verruciforme, formée par le thalle, renfermant un thalamium solitaire à périthécium épais, cartilagineux, noir, fermé par une papille proéminente, dont le nucléum est globuleux et cellulaire. Le thalle des Pyrénules offre des différences de couleur et de consistance; celui des espèces qui se fixent sur les pierres est toujours tartareux, tandis que celui des espèces qui croissent sur les écorces ne l'est jamais, ce qui indique deux sections distinctes. On peut porter à environ soixante le nombre des espèces du genre Pyrénule, dont la septième partie environ se trouve en Europe. L'immersion des apothécies est telle, que souvent elles descendent au-dessous du thalle, et pénètrent dans la substance même de leur support, de sorte qu'on peut assez justement les comparer à des tubercules de Verrucaires renversés. Ce genre est difficile à bien connaître; il touche d'assez près aux Porines et aux Verrucaires : il diffère du premier de ces deux genres par la consistance du périthécium dont le thalamium est toujours solitaire et l'immersion profonde, des Verrucaires, par un périthécium simple, l'immersion et la nature de l'ostiole.

PYRÉNULE GRASSE. *Pyrenula pinguis*, Pers. Thalle brun, indéterminé, épais, parsemé de petites verrues très-blanches; apothécies fermées, noires; thalamium finissant par être dimidié et cupuliforme; noyau blanchâtre et caduque; périthécium persistant, noir et épais. Cette espèce se trouve sur les Frênes, dans les environs de Rouen, où elle a été récoltée par Auguste Le Prévost; Fée l'a retrouvée sur le Quinquina Condaminie. Le thalle est susceptible d'une altération singulière; il perd son aspect ordinaire et s'amincit en un cartilage couleur de rouille; la partie supérieure de l'apothécie tombe ainsi que le nucléum, et il ne reste plus que la partie inférieure du périthécium, qui ne montre dans cet état aucun débris de nucléum. Ce phénomène n'est pas sans exemple : une Pyrénule qui croît sur le Quinquina caraïbe, présente aussi les apothécies également altérées. Il est probable que, dans ces divers cas, les apothécies ceints très-étroitement par le thalle, restent entiers sans que celui-ci éprouve aucun changement; mais si par l'effet des variations hygrométriques, ou par toute autre cause, il arrive un amincissement dans ce support, la partie supérieure se détache; le nucléum, organe délicat, sur lequel l'humidité et la sécheresse agissent facilement, s'altère et sort du périthécium qui reste immergé dans sa base seulement.

PYRESPERMA. bot. Raffinesque a proposé sous ce nom un genre qui n'a pas été adopté et qui se compo-

sait d'une sorte de Truffe qui croît sous la terre à New-Jersey.

PYRÉTHRARIA. bot. De Candolle a donné ce nom à l'une des sections du genre *Anacyclus*, de Persoon.

V. ANACYCLES.

PYRÉTHRE. *Pyrethrum*. bot. Gærtner a établi, d'après Haller, un genre *Pyrethrum* qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie superflue, L. Il l'avait fondé sur des plantes que Linné plaçait parmi les *Chrysanthemum*, dont il diffère essentiellement en ce que ses demi-fleurs sont terminés par trois dents, et que ses akènes sont couronnés par une membrane saillante, souvent dentée. Quoique ce caractère soit excessivement faible, puisqu'il sépare des plantes d'ailleurs très-semblables, et qu'il n'est pas toujours très-prononcé, la plupart des auteurs modernes ont adopté néanmoins le genre *Pyrethrum*, excepté Lamarck qui, dans l'Encyclopédie, l'a réuni au genre *Matricaria*.

PYRÉTHRE INDIEN. *Pyrethrum indicum*, Cass. C'est un arbuste à tiges ligneuses et rameuses, garnies de feuilles alternes, pétiolées, longues d'un pouce et demi, larges de neuf lignes, divisées en cinq lobes d'inégale longueur et inégalement dentés, accompagnées, à leur base, de deux stipules et parsemées d'une multitude de petits points transparents; la face supérieure est glabrescule, l'inférieure pubère; calathides solitaires au sommet des rameaux; couronne blanche, jaune ou pourpre. Cette belle plante, que l'on cultive dans les jardins sous les noms de *Chrysanthemum indicum*, d'*Anthemis grandiflora* (Ramatuelle), y a produit un nombre immense de variétés.

Depuis fort longtemps, le nom de Pyrèthre a été employé par les auteurs de matière médicale, pour désigner la racine de l'*Anthemis Pyrethrum*, L., qui a la propriété d'exciter fortement la salivation. *V. CAMOMILLE.*

PYRGITA. ors. (Duméril.) Synonyme de Moineau, qui est devenu le type d'une division du genre Gros-Bec. *V. ce mot.*

PYRGO. moll. Ce genre, créé par DeFrance, pour des petites coquilles fossiles, paraît ne pas différer de celui des Biloculines.

PYRGOME. *Pyrgoma*. moll. Genre institué par Savigny, dans la famille des Cyrrhipèdes, et caractérisé de la manière suivante : animal inconnu; coquille sessile, univalve, subglobuleuse, ventru, convexe en dessus, percée au sommet; ouverture petite, elliptique; opercule bivalve. On ne connaît encore qu'un très-petit nombre d'espèces de Pyrgomes; Lamarck n'en a cité qu'une et Sowerby une autre. **PYRGOME RAYONNANTE,** *Pyrgoma cancellata*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 401; *Creusia cancellata*, Blainv., Traité de Malacol., pl. 85, fig. 7, 7 a, 7 b; *Pyrgoma crenatum*, Sow., *Genera*, n° 18, fig. 1 à 6. Cette espèce vient de la mer Rouge et probablement de l'océan Indien. **PYRGOME ANGLAISE,** *Pyrgoma anglica*, Sow., *loc. cit.*, fig. 7. Petite espèce des côtes d'Angleterre.

PYRGOME. min. Nom donné par Werner à une variété de Pyroxène qu'on a également nommée Fassafte. *V. PYROXÈNE.*

PYRGOPOLON. MOLL. *V. PIRGOPOLE.*

PYRGOSEA. BOT. L'une des sections du genre *Cras-sula*, de Hawordt.

PYRGOTE. *Pyrgota*. INS. Genre de la famille des Athéricères, tribu des Muscites, institué par Wiedeman qui lui assigne pour caractères : antennes obliquement écartées, composées de trois articles, dont le deuxième et le troisième à peu près égaux, celui-ci accompagné d'une soie dorsale, simple ; épistome rentré, excavé en dessus ; front avancé ; yeux petits ; occiput un peu renflé ; trois ocelles ; abdomen en massue, partagé en cinq anneaux ; ailes couchées.

PYRGOTE ONDULÉE. *Pyrgota undulata*, Wied. Cor-selet ferrugineux, marqué d'une croix noire ; ailes brunes, avec quelques points et le bord interne presque limpides : celui-ci est sinueux. Taille, cinq lignes. De l'Amérique septentrionale.

PYRGUS. BOT. (Loureiro.) *V. ARDISIE.*

PYRIDION. BOT. Le professeur Mirbel appelle ainsi le fruit de la famille des Rosacées que Linné désignait sous le nom de *Pomum*, et que le professeur Richard avait antérieurement nommé Mélonide. *V.* ce mot à l'article FRUIT.

PYRIE. *Pyria*. INS. Hyménoptères ; genre de la famille des Pupivores ; tribu des Chrysidés, institué par Lepelletier, d'abord sous le nom de Calliste, donné par Bonelli à un genre de Carabiques. Caractères : tête sans dépression frontale ; trois ocelles rapprochés en triangle sur le vertex, les latéraux notablement distants des yeux à réseau ; corselet un peu convexe ; avancement scutelliforme du métathorax convexe ou plan en dessus ; ailes supérieures ayant une cellule radiale grande, fort longue, à peu près complète, atteignant presque le bout de l'aile ; une seule cellule cubitale esquissée presque jusqu'au bord postérieur, recevant la première nervure récurrente, et séparée dans sa partie moyenne par une nervure longitudinale, un peu empâtée à sa base ; abdomen convexe en dessus : son deuxième anneau guère plus grand que les autres, le troisième ou l'anus dépourvu de bourrelet transversal, ayant seulement une ligne de points enfoncés. Ce genre est partagé en quatre divisions fondées sur les dentelures de l'anus.

PYRIE ÉMERAUDE. *Pyria smaragdula*, Lep. Son corps est très-ponctué, d'un vert doré, changeant en violet ; l'avancement scutelliforme du métathorax est de longueur moyenne ; les pattes sont de la couleur du corps ; les antennes sont noires et les ailes enfumées ; l'anus a six dentelures à son extrémité. Taille, quatre lignes et demie. De Cayenne.

PYRIFORME. *Pyriformis*. BOT. C'est-à-dire qui a la forme d'une poire.

PYRITE. MIN. Ce mot peut être considéré comme le nom vulgaire et générique des Sulfures métalliques ; cependant, quand il est employé seul, il désigne plus particulièrement le Fer sulfuré. On ajoute d'ailleurs à ce mot différentes épithètes, qui servent à en déterminer l'application. C'est ainsi qu'on nomme :

PYRITE ARSÉNICALE, l'Arséniure de Fer ou le Mispickel.

PYRITE BLANCHE, le Fer sulfuré blanc arsénifère.

PYRITE CAPILLAIRE, le Sulfure de Nickel.

PYRITE CUIVREUSE, le Cuivre pyriteux.

PYRITE HÉPATIQUE, le Fer sulfuré décomposé.

PYRITE JAUNE, le Fer sulfuré jaune.

PYRITE MAGNÉTIQUE, le Fer sulfuré attirable à l'aimant.

PYRITE MARTIALE, le Fer sulfuré cristallisé.

PYRITE RATONNANTE, le Fer sulfuré globuliforme radié.

PYRITE ROUGE, le Nickel arsénical, etc., etc.

PYROBOLUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Weinmann, dans la famille des Champignons, ne diffère point du genre *Eurotium* de Link.

PYROCHÆTA. BOT. Le professeur De Candolle a donné ce nom à l'une des sections du genre *Haplo-pappus*, de Cassini.

PYROCHLORE. MIN. Nom donné par Woehler à une substance nouvelle, découverte par Tank, dans la Siénite zirconienne de Fredrickswarn, en Norwège. Elle est en petits grains de la grosseur d'un pois au maximum, empâtés dans le Feldspath et quelquefois dans l'éléolithe. Sa couleur est le brun-rougeâtre ; en masse elle est opaque, mais ses fragments minces sont translucides ; sa cassure est conchoïde et éclatante ; sa poussière est d'un brun clair ; elle raye le Spath fluor, elle est rayée par le Feldspath ; sa pesanteur spécifique est 4,2. Traitée au chalumeau sans addition, elle devient d'un jaune clair ; avec le borax, elle se fond en un verre transparent, d'abord d'un jaune orangé puis blanc. Woehler l'a trouvée composée de Acide titanique, 53 ; Chaux, 15 ; protoxyde d'Uranie, 15 ; oxyde de Cérium, 7 ; oxyde de Fer, 2 ; oxyde d'Étain, 0,6 ; protoxyde de Manganèse, 5 ; Eau, 6,4.

PYROCHORIS. INS. Nom donné par Fallen à un genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorisés, tribu des Longilabres. Latreille a réuni ce genre à ses Lygées.

PYROCHRE. *Pyrochroa*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachéidés, tribu des Pyrochroïdes, établi par Geoffroy aux dépens des genres *Cantharis* et *Lampyrus* de Linné, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : corps déprimé ; tête presque triangulaire, un peu penchée, dégagée du corselet ; yeux échancrés intérieurement, allongés ; antennes filiformes, pectinées dans les deux sexes, mais plus fortement dans les mâles, insérées au-devant des yeux, et composées de onze articles, dont le premier allongé, pyriforme, le deuxième petit, globuleux, les autres obconiques ; labre membraneux, transverse, presque tronqué, un peu cilié antérieurement ; mandibules cornées, faibles, arquées, sans dentelures et aiguës ; mâchoires presque membraneuses, entières ; palpes maxillaires filiformes, de quatre articles, le premier court, le deuxième allongé, le troisième petit et le dernier long ; les labiales sont plus courtes que les maxillaires, triarticulées, à articles cylindriques et allongés ; lèvres bifides ; corselet arrondi ; écusson petit ; élytres planes, flexibles, allant un peu en s'élargissant vers l'extrémité ; pattes longues ; cuisses et jambes grêles ; tarsi filiformes à pénultième article bilobé, le dernier long, arqué, terminé par deux crochets simples.

PYROCHRE ROUGE. *Pyrochroa rubens*, Fabr., Latr., Panz. (Faun. Germ., fasc. 95, f. 5), la Cardinale de Geoffroy. Elle est noire, avec le corselet, la tête et les élytres d'un rouge vif. Sa taille est de cinq à six lignes. Elle se trouve aux environs de Paris, dans les haies et les bois.

PYROCHROA. bot. (*Lichens*.) Le genre proposé sous ce nom par Eschweiler, a été réuni par Sprengel au *Platygramma* de Meyer, genre formé aux dépens du *Graphis* d'Acharius et de l'*Arthonia* de Fée.

PYROCHROIDES. *Pyrochroides*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachéides.

PYRODE. *Pyrodes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Audinet-Serville aux dépens du genre *Prionus*, de Fabricius et d'Olivier, avec les caractères suivants : antennes filiformes, de la longueur du corps, plus courtes dans les femelles, composées de onze articles cylindriques, un peu comprimés, surtout les trois derniers : le premier grand, renflé en massue à l'extrémité, le troisième sensiblement plus long que le quatrième; tête un peu allongée derrière les yeux; mandibules fortes, plus épaisses dans les mâles, courtes, tridentées intérieurement, pointues et recourbées à l'extrémité; palpes courtes, avec le dernier article cylindrique; corselet transversal, dilaté et fortement crénelé latéralement, tronqué obliquement à partir de la dernière crénelure jusqu'à l'angle postérieur; écusson grand, glabre, triangulaire, pointu; élytres larges, très-peu convexes, rebordées extérieurement, presque carrées; corps assez court, abdomen entier, avec son dernier segment un peu sinué à son bord postérieur; pattes assez longues; jambes dépourvues d'épines internes; dernier article des tarsi très-grand, sensiblement plus long que les trois autres réunis.

PYRODE ANGULEUX. *Pyrodes angulatus*, Audin. *Prionus angulatus*, Oliv. Il est partout d'un beau vert doré luisant; la tête est ponctuée, portant un sillon longitudinal et profond; yeux noirs; corselet et élytres chagrinés. Taille, dix-sept lignes. Du Brésil.

PYRODE. MIN. Forster, dans son Onomatologie, désigne ainsi le Fer sulfuré magnétique.

PYRODMALITE ET PYROSMALITE. MIN. Substance lamelleuse, d'un brun verdâtre, opaque, cristallisant en prismes à six pans, dont la base paraît être inclinée à l'axe, et qui sont divisibles avec assez de netteté parallèlement à cette base. Son éclat est légèrement nacré, ce qui l'a fait nommer Mica perlé par Mohs, et Margarine par Fuchs. Essayée au chalumeau, elle répand des vapeurs d'Acide muriatique; de là le nom de Pyrodmalite que lui a donné Hausmann, et qui indique qu'elle développe une odeur remarquable par le feu. Sa pesanteur spécifique est de 5,08. La classification de ce minéral est encore incertaine. Suivant Hausmann, sa forme primitive serait un prisme hexaèdre régulier; mais Haüy et Beudant adoptent, au contraire, pour type de ses cristaux, un prisme oblique rhomboïdal. Hisinger, qui l'a analysé, l'a trouvé composé ainsi qu'il suit : Silice, 55,85; bioxyde de Manganèse, 21,14; bioxyde de Fer, 21,85; muriate de Fer, 14,29; Eau et perte, 5,89. D'après cette analyse, Beau-

gard considère le Pyrosmalite comme un Pyroxène à base de Fer et de Manganèse, et mêlé de muriate de Fer. Haüy l'a placé dans le genre Fer, en le regardant comme du Fer muriaté mélangé. Ce minéral a d'abord été trouvé au milieu d'un bloc décomposé dans la mine de Fer de Bjelke, près de Philippstadt, en Nordmark, dans le Wermeland, et dans la paroisse de Nya-Kopparberg, et Westmanland. Il était accompagné de Calcaire laminaire et de gros cristaux d'Amphibole noir. On l'a retrouvé depuis à Sterzing en Tyrol, dans un bloc de Roche primitive, qui paraissait être venu des Hautes-Alpes; il y était associé à du Mica vert et à de l'Amphibole noir. Enfin Breithaupt l'a reconnu dans un minéral venant de l'île d'Elbe.

PYROLE. *Pyrola*. bot. Genre de la famille des Éricinées de Jussieu, Monotropées de Nuttall, et de la Décandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un calice monosépale, à cinq divisions étalées et étroites; une corolle monopétale rotacée, un peu concave, à cinq lobes très-profonds, obtus, un peu inégaux, et formant comme cinq pétales distincts; dix étamines à filaments dressés, élargis à la base, ayant les anthères renversées, c'est-à-dire attachées par le sommet; à deux loges, s'ouvrant chacune par un petit trou. L'ovaire est arrondi, déprimé, à cinq côtes et à cinq loges contenant chacune un très-grand nombre de très-petits ovules attachés à un trophosperme saillant de l'angle interne de chaque loge. Du sommet déprimé de l'ovaire naît un style simple, recourbé, décliné, qui se termine par un stigmate très-petit et à cinq lobes. Le fruit est une capsule presque globuleuse, à cinq loges polyspermes, s'ouvrant naturellement en cinq valves. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, vivaces, ayant des feuilles simples, réunies en rosette à la base de la tige qui est simple, et qui se termine par une fleur solitaire ou plus souvent par des fleurs réunies en un épi lâche. Le professeur Nuttall (*Gener. of North Amer. Plants*) a fait du *Pyrola umbellata* un genre particulier, sous le nom de *Chimophila*, V. ce mot. On doit au docteur Justus Radies une monographie des deux genres *Pyrola* et *Chimophila*. Il y décrit neuf espèces de Pyroles qui croissent dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

PYROLIRION. *Pyrolirium*. bot. Genre de la famille des Amaryllidées, formé par Herbert pour une plante observée au Pérou par les auteurs de la Flore de cette vaste partie de l'Amérique du Sud, et qu'ils avaient d'abord placée parmi les *Amaryllis*, quoique des caractères bien distincts l'en éloignent. Ces caractères sont : hampe creuse, pourvue d'une seule fleur sessile, campanulato-infundibulaire et dressée; périanthe à six découpures égales, avec le sommet pointu et recourbé : le tube est cylindrique, sortant d'une spathe bifide, presque régulière; six étamines étalées d'une manière conforme, mais d'inégale longueur, trois d'entre elles se trouvant alternativement plus longues; toutes sont insérées sur l'orifice qui est nu; anthères biloculaires; ovaire à trois loges polyspermes; ovules plans, horizontaux; stigmate à trois lobes linéaires, dilatés au sommet.

PYROLIRION DORÉ. *Pyrolirium aureum*, Herb.; *Amaryllis aurea*, Ruiz et Pav.; *Amaryllis Peruviana*, Ker. Son bulbe est presque rond, un peu turbiné, de la grosseur d'une forte noix et revêtu de membranes ou tuniques brunes. Sa hampe est cylindrique, creuse, terminée par une seule fleur; elle est accompagnée à sa base d'une ou deux feuilles linéaires, canaliculées, pointues à l'extrémité qui est recourbée, d'un vert obscur en dessus, d'une teinte plus jaunâtre en dessous, longues de huit pouces environ, larges de quatre lignes: la hampe, dans les plantes cultivées, n'excède guère la hauteur des feuilles. La spathe est oblongue, divisée en deux découpures profondes, lancéolées, aiguës, divergentes. La fleur est sessile, longue de trois pouces environ, de quatre dans sa croissance spontanée. Le périanthe est infundibuliforme; son tube est court; les six lobes du limbe sont lancéolés, étalés et un peu réfléchis dans leur partie supérieure. Les étamines ont leurs filaments linéaires, un peu plus épais vers la base, paraissant égaux lorsqu'ils sont étalés, mais en réalité alternativement un peu plus courts. Les anthères sont linéaires et versatiles. L'ovaire est oblong, assis sur la hampe dont il semble être la continuation, à trois côtes et polysperme; le style est simple, cylindrique, couronné par le stigmate tripartite et linéaire, dilaté à l'extrémité qui est papilleuse. On cultive cette plante bulbeuse en serre chaude, dans un mélange de terre douce et substantielle et de sable; on l'arrose fréquemment lors du développement de la végétation. On la propage par les bulbilles que produit le bulbe.

PYROLUSITE. MIN. Nom donné par Haidinger à l'oxyde naturel de Manganèse, dont on fait communément usage dans les arts industriels, pour en obtenir une partie de son Oxygène, qu'il cède avec grande facilité. V. MANGANÈSE.

PYROMAQUE. MIN. V. SILEX.

PYROMÉRIDE. MIN. Roche feldspathique, formée essentiellement de Feldspath compacte ou Pétrosilex et de Quartz, et renfermant souvent des masses globulaires, qui se composent tantôt d'esquilles de Feldspath disposées en rayons divergents et mêlées de parties quartzes et de Fer oxydé en petits cristaux dodécaèdres, tantôt de globes à couches concentriques, ou à structure rayonnée, mais microscopique. La matière du Feldspath a éprouvé dans cette Roche une tendance à se pelotonner en globules d'une teinte différente de celle de la pâte; ces globules s'en détachent avec facilité, mais ils se sont formés en même temps qu'elle. Le Pyroméride est ordinairement porphyroïde; il est susceptible d'altération et passe au Pétrosilex argillolite; lorsqu'il est intact, il offre assez de cohésion pour qu'on puisse le scier et le tailler en plaques d'ornement. Sa couleur est en général le brun-rougeâtre, marqué de petites taches grisâtres dues au Quartz; la pâte est souvent d'une teinte plus foncée que celle des globules. On ne connaît, à proprement parler, qu'une seule variété de Pyroméride, qui est le **PYROMÉRIDE GLOBAIRE**; c'est la roche vulgairement nommée Porphyre globuleux ou orbiculaire de Corse, parce qu'on la trouve principalement en Corse, dans un terrain porphyrique, faisant partie des anciens terrains intermédiaires. On

en cite également dans les Vosges. C'est à Montero que l'on est redevable de la détermination exacte de ce prétendu Porphyre, et de l'établissement de cette nouvelle espèce de Roche feldspathique.

PYROMORPHITE. MIN. Nom donné par Hausmann au Plomb phosphaté et au Plomb carbonaté terreux.

PYRONOTE. *Pyronota*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélonthides, établi par Boisduval, aux dépens du genre *Melolontha* de Fabricius, dont il se distingue particulièrement par le chaperon qui est échancré. Les Pyronotes ont en outre une forme remarquable qui rappelle celle des *Colymbetes*.

PYRONOTE ÉLEGANTE. *Pyronota festiva*, Boisd.; *Melolontha festiva*, Oliv., pl. 5, fig. 48; Fabric., Syst. el., 65. Elle est d'un vert brillant en dessus, avec une bandelette dorsale sur les élytres et leur bord externe d'un brun cuivreux; la tête est lisse; le corselet a une ligne longitudinale d'un rouge cuivreux; le dessous du corps est d'un rouge bronzé, garni d'un duvet blanchâtre. Taille, quatre lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PYROPE. *Pyropus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de la Jamaïque que Herbst avait placé parmi ses Charansons. Caractères: antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont le premier allongé, obconique, les autres très-courts, pressés et s'élargissant progressivement sur la face extérieure à mesure qu'ils se rapprochent de la massue qui est ovalaire; trompe longue, cylindrique et courbée; yeux latéraux, oblongs, déprimés; corselet transverse, bisinué postérieurement, lobé au centre, étroitement échancré sur les côtés et convexe inférieurement; écusson petit; élytres ovales, peu convexes en dessus; pieds courts, les antérieurs écartés à leur base; jambes mutiques; tarses courts, larges, dont tous les articles sont fort serrés et rapprochés. Le *Pyropus saphirinus*, *Curculio cyaneus*, Herbst, est d'un bleu violâtre, brillant, glabre, avec les antennes et les tarses bruns.

PYROPE. MIN. Variété de Grenat d'un rouge de feu. V. GRENAT DE BOHÈME.

PYROPHANE. MIN. C'est-à-dire qui devient transparent par l'action du feu. Telles sont certaines pierres siliceuses, qu'on a imbibées de cire; elles sont opaques tant que la cire est froide et solide, et deviennent transparentes quand la cire se fond par l'action de la chaleur.

PYROPHILA. INS. V. PHILOPYRA.

PYROPHORE. *Pyrophorus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sericicornes, tribu des Élatérides, institué par Latreille aux dépens du grand genre Taupin de Linné. Caractères: articles des antennes obtrigones, comprimés et avancés au côté interne, en manière de dents de scie, le troisième plus court que le suivant, et le faux article très-distinct; tête plus étroite que l'extrémité antérieure du corselet; yeux de grandeur moyenne, peu saillants. Le reste des caractères est conforme à ceux des Taupins. Latreille comprend dans ce genre les *Elatér noctilucus*, *phosphoreus* et *ignitus* de Fabricius.

PYROPHORUM. BOT. (Necker.) Synonyme de *Pyrrus*.
V. POIRIER.

PYROPHYLITE. MIN. Cette substance se rencontre dans l'Oural; elle est connue des minéralogistes sous le nom de Talc radié; sa réaction au chalumeau est cependant toute autre que celle du Talc, car lorsqu'on la chauffe seule, elle se divise en une masse flabelliforme, et se gonfle à un tel point que son volume devient vingt fois plus considérable. Cette masse est infusible. Si on chauffe le minéral dans le petit matras de verre, il se rassemble, dans la partie supérieure, de l'eau qui n'attaque point le verre et ne donne point de Silice par l'évaporation. Avec la Soude, il fond en bouillonnant en une verre jaune et transparent; avec le sel de Phosphore, il se dissout en un verre incolore, en abandonnant un squelette de Silice. Chauffé avec la solution de Cobalt, il prend une couleur bleue. Il est composé de Silice 59,5; Alumine 29,5; Magnésie 4; oxyde de Fer 1,5; Eau 5,5.

PYROPHYSALITE. MIN. Variété de Topaze. *V. ce mot.*

PYROPS. *Pyrops.* INS. Genre d'Hémiptères de la famille des Fulgorines, tribu des Cicadaires, institué par Spinola qui lui assigne pour caractères : tête très-protubérante, conique, allongée, avec la face frontale divisée en trois facettes, dont la médiane relevée en dessus à son extrémité; base du front profondément échancrée; chaperon sans carène médiane; lobe médian du prothorax large et peu avancé; carènes dorsales oblitérées.

PYROPS DE SERVILLE. *Pyrops Servillei*, Spin. La tête et la partie supérieure du thorax sont d'un fauve lavé de rouge, parsemées de points noirs et ronds disséminés irrégulièrement; les ailes supérieures ont en outre quelques points orangés, beaucoup plus gros le long des nervures principales; dessus du métathorax et de l'abdomen noir, avec le bord postérieur des anneaux d'un fauve clair, ainsi que le dessous du corps; pattes pâles, avec des anneaux noirs aux cuisses et des taches aux jambes; ailes inférieures translucides, sans taches, leurs nervures transversales sont blanches, ce qui fait paraître ces ailes ondulées. Taille, deux pouces. De Java.

PYROPTÉRON. *Pyropteron.* INS. Lépidoptères crépusculaires; genre de la famille des *Ægéries*, institué par Newman, qui lui assigne pour caractères : palpes allongées, avec le premier article nu, échancré en dessous; antennes un peu plus longues que le corselet; celles du mâle sont ciliées; abdomen terminé par une frange comprimée dans les mâles, dilatée dans les femelles.

PYROPTÉRON CHRYSIDIFORME. *Pyropteron chrysidiformis*, Newm.; *Sesia chrysidiformis*, Ochs.; *Sesia crabroniformis*, Fab. La tête est noire, avec le front et le collier jaunâtres; les palpes sont velues, noires, avec le sommet fauve; les antennes sont brunes, plus claires en dessous; le corselet est d'un bleu noirâtre, luisant, avec un point blanc de chaque côté; l'abdomen est bleu, couvert de poils cendrés; la frange a le milieu d'un rouge fauve comme les jambes; les ailes supérieures sont du même rouge, avec les bords et une tache

contiguë à la côte noirs; cette tache est accompagnée de deux autres transparentes, dont l'antérieure allongée et triangulaire, la postérieure plus petite et arrondie; les ailes inférieures sont transparentes, avec les nervures, les bords et un petit croissant costal noirs, bordés de rouge. Enverger, dix lignes. Europe.

PYRORHITHITE. MIN. Substance qui ressemble beaucoup à l'Orthite, et qu'on trouve à Koraret, dans un Granite à gros grains, où elle est disséminée en lames noires et minces, qui, vues sur leurs tranches, s'offrent sous l'aspect de longues aiguilles ou baguettes d'un noir luisant. Ce Granite renferme aussi de la Tantalite, de l'Étain oxydé et de la Gadolinite. Le Pyrorhithite ne diffère de l'Orthite que par sa manière de se comporter au chalumeau. Il y brûle comme du Charbon, tandis que l'Orthite fond en bouillonnant. *V. ORRHITHITE* et *ALLANITE*.

PYROSKLÉRITE. MIN. Substance qui se trouve à l'île d'Elbe, accompagnée d'une matière talqueuse verdâtre; elle a une structure cristalline, qui appartient au système rhomboédrique; sa cassure est inégale et esquilleuse, mate ou d'un éclat gris pâle; elle est translucide, ordinairement d'un vert pomme, mais d'un vert d'émeraude dans quelques endroits, et d'un gris verdâtre dans d'autres; elle est rayée par la Chaux carbonatée; sa pesanteur spécifique est 2,7; elle est composée de : Silice 58; Magnésie 52; Alumine 14; protoxyde de Fer 3,5; oxyde de Chrome 1,5; Eau 11.

PYROSOMALITE. MIN. *V. PYRODMALITE.*

PYROSMARAGD. MIN. Variété phosphorescente de Chaux fluatée que l'on trouve à Nertschinsk, en Daourie.

PYROSOME. *Pyrosoma.* MOLL. Ce genre, qui paraît avoir été institué par Bory de Saint-Vincent, sous le nom de Monophore, puis admis sous celui de Pyrosome appliqué par Péron, et que Lamarck avait d'abord placé dans les Radiaires, dut être transporté parmi les animaux agrégés dont le beau travail de Savigny a dévoilé la curieuse organisation. Sans rentrer ici dans la question où doivent être rangés ces êtres agrégés que les zoologistes les plus recommandables placent les uns près des Radiaires, les autres dans les Mollusques, on peut se borner à dire que le genre Pyrosome, dans le Système de Lamarck, termine le premier ordre des Tuniciers agrégés, ou Botryllaires, et se trouve ainsi en rapport, d'un côté, avec le genre Botrylle, et de l'autre avec le genre Biphere qui commence l'ordre suivant des Tuniciers libres ou ascidiens. Cuvier, qui pense que ces animaux sont des Mollusques par leur organisation, les place, dans son Système, à la fin des Acéphales, sous le nom d'Acéphales sans coquilles, divisés en simples et en composés. Les Pyrosomes se sont rangés parmi ces derniers, entre les Botrylles et les Polyclines. Dans ses Tableaux des Mollusques, Férussac a adopté complètement les genres et la distribution méthodique de Savigny. Quoique les Pyrosomes y forment à eux seuls une famille (les Lucies), ils sont placés de telle sorte que leurs rapports restent comme dans Lamarck, c'est-à-dire à la fin des Tuniciers agrégés, après le genre Botrylle. Blainville (*Traité de Malacool.*, p. 590), prenant plutôt en considération la nature intime de ces animaux que leur état

d'agrégation, réunit les Pyrosomes et les Biplores dans sa famille des Salpiens (*V.* ce mot) où ces deux groupes constituent deux tribus sous les noms de Salpiens simples et de Salpiens composés. A l'article ВИРОСОЕ, on a donné des détails sur l'organisation des Pyrosomes. Voici maintenant les caractères de ce genre : animaux bilobés, agrégés, formant par leur réunion une masse commune, libre, flottante, gélatineuse, cylindrique, creuse, fermée à une extrémité, ouverte et tronquée à l'autre, et extérieurement chargée de tubercules; ouverture orale des animaux à l'extérieur de la masse commune; les anus s'ouvrant à la paroi interne de la cavité de cette masse; deux vessies gemmifères opposées et latérales. Parmi les animaux marins qui jouissent de la faculté de répandre de la lumière, il en est peu qui jettent un aussi vif éclat. La lumière qui jaillit des Pyrosomes n'a pas toujours la même teinte. Elle passe subitement d'une nuance à l'autre, en prenant toutes celles de l'iris ou du spectre solaire.

On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces de ce genre. Lamarck cite les trois suivantes : PYROSOME ATLANTIQUE, *Pyrosoma atlantica*, Lamk., Anim. sans vert., t. III, p. 111, n° 1. Il vient de l'Océan Atlantique. — PYROSOME ÉLÉGANT, *Pyrosoma elegans*, Lamk., loc. cit., n° 2; Péron et Lesueur, Nouv. Bullet. des Sciences., vol. III, p. 285. Cette espèce vient de la Méditerranée. — PYROSOME GEANT, *Pyrosoma gigantea*, Lamk., loc. cit., n° 3; Lesueur, Bullet., loc. cit. Également de la Méditerranée.

PYROSTOMA. BOT. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Meyer (*Primitiv Floræ Essequeb.*, p. 219) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, à cinq lobes oblongs, lancéolés et étalés; corolle monopétale, ringente, dont le tube est un peu renflé supérieurement et courbé; le limbe bilabié; la lèvre supérieure à trois découpures, l'inférieure bifide; quatre étamines didymines, à anthères libres; ovaire arrondi, déprimé, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines et de deux stigmates subulés, recourbés; fruit inconnu. Ce genre est très-voisin du *Columnea*; il en diffère par son calice allongé, tubuleux, à cinq lobes plus courts, et par la lèvre inférieure de la corolle. Le *Pyrostoma ternata*, Meyer, loc. cit., est un arbre ou un arbrisseau à feuilles opposées, ternées, pétiolées. Les fleurs sont très-belles, à corolles velues, soyeuses, disposées en corymbes terminaux. Cette plante croît dans les forêts de l'Amérique méridionale.

PYROSTRIE. *Pyrostria*. BOT. Genre de Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Comerson pour un arbrisseau de l'île de Mascareigne où il est connu sous le nom vulgaire de Bois de Mussard. Ce genre se distingue par un calice très-petit et à quatre dents très-courtes; une corolle monopétale subcampanulée, ouverte et à quatre divisions peu profondes; quatre étamines; un ovaire surmonté d'un style simple que termine un très-petit stigmate. Le fruit est un petit nuculaire pyriforme, à peine ombiliqué à son sommet, strié, et renfermant huit petits nucules monospermes.

PYROSTRIE A FEUILLES D'OLIVIER. *Pyrostria Oleoides*, Lamk., III., tab. 68. C'est un arbrisseau portant des

feuilles opposées, glabres, sessiles, lancéolées, un peu obtuses; des fleurs disposées en petites grappes courtes et axillaires.

PYROXÈNE. MIN. Haüy a réuni sous ce nom, qu'il regardait comme spécifique, un grand nombre de minéraux dont la structure cristalline est presque identiquement la même, qui se rapprochent encore par une composition analogue, mais qui diffèrent sensiblement par les caractères extérieurs. Aussi les minéralogistes de l'école allemande les ont-ils séparés et distingués sous une multitude de dénominations diverses. Depuis les nouvelles et importantes découvertes concernant l'isomorphisme des substances minérales, on s'accorde assez généralement à considérer le Pyroxène, non plus comme une espèce unique, mais comme un de ces groupes naturels d'espèces qui ont une forme et une composition semblables, et qui se différencient entre elles par la nature de leurs bases, ainsi qu'on l'a déjà vu pour les groupes de corps qui ont été décrits sous les noms de Grenat et d'Amphibole. Les Pyroxènes ont pour caractères généraux d'offrir un aspect vitreux, un éclat assez vif, mais inférieur à celui des Amphiboles; d'être fusibles avec plus ou moins de facilité au chalumeau; de cristalliser sous des formes qui dérivent d'un prisme rhomboïdal oblique, et se clivent parallèlement aux faces de ce prisme, mais avec plus de netteté dans le sens de la base que dans celui des pans. La forme primitive de ce groupe d'espèces est donc un prisme oblique à base rhombe, dans lequel deux pans font entre eux un angle de 87° environ, et avec la base un angle de 100° 1/2. Cette dernière inclinaison varie dans les différentes espèces, de 100° 10' à 100° 40', suivant Phillips. La composition de tous les Pyroxènes peut être ainsi formulée : un atome de bisilicate de l'un des trois bioxydes isomorphes de Chaux, de Magnésie ou de Fer, combiné avec un atome de bisilicate de l'un des deux autres bioxydes. Leur dureté est supérieure à celle de la Chaux hydratée, mais inférieure à celle du Feldspath. Leur pesanteur spécifique varie de 3,15 à 3,40. Ils manifestent, quand ils sont transparents, la réfraction double à un degré très-marqué, et possèdent deux axes de réfraction. Le résultat de leur fusion au chalumeau est en général un globe vitreux, incolore ou d'un vert sombre.

Les formes cristallines des Pyroxènes sont assez variées : celles qu'Haüy a décrites dans son Traité sont au nombre de vingt-sept. Il ne sera fait mention ici que des plus simples et des plus communes, de celles auxquelles toutes les autres peuvent être facilement rapportées. Le Pyroxène périoorthogone : prisme rectangulaire, à base oblique, parallèle à celle du prisme fondamental. Cette forme appartient à l'espèce nommée Sahlite. — Le Pyroxène périhexaèdre : en prisme hexagonal, irrégulier et à base oblique (Pyroxène Augite d'Arendal). — Le Pyroxène périoctaèdre : en prisme octogonal, irrégulier. Cette forme est celle qu'affectent le plus communément les cristaux de Sahlite d'Arendal en Norvège, et de Pargas en Finlande. — Le Pyroxène bisunitaire : prisme hexagonal, à sommet dièdre; les faces culminantes se réunissant sur une arête parallèle à la base (très-commun parmi les Pyroxènes Augites

des volcans, ainsi que la variété suivante). — Le Pyroxène triunitaire : prisme octogone, avec le sommet dièdre. — Le Pyroxène sénocaténaire : octaèdre à triangles scalènes, émarginé latéralement, et dans lequel la base aurait une position oblique à l'axe (variété de Sahlite, dite Pyrgome et Fassaite). — Le Pyroxène sénobisunitaire : prisme hexagonal, à sommet trièdre (variété dite Baikalite). — Le Pyroxène épiméride : prisme octogone, comprimé, terminé par un sommet à cinq faces diversement inclinées (cristaux de Pyroxène blanc d'Amérique; à raison de leur forme et de leur couleur, ils ont une grande analogie d'aspect avec certains cristaux de Feldspath). — Le Pyroxène octovigésimal : prisme octogone, terminé par un sommet à dix faces (cristaux de Diopside transparent, du Piémont).

Indépendamment des formes simples qui viennent d'être citées, les cristaux de Pyroxène offrent fréquemment des groupements réguliers, qui, le plus ordinairement, ont lieu par des faces prismatiques et avec hémitropie. La variété triunitaire est une de celles qui sont le plus susceptibles de ce genre d'accident, facile à reconnaître aux angles rentrants qu'il détermine toujours vers l'un des sommets. Ces cristaux hémitropes forment quelquefois des groupes, en se croisant deux à deux, ou trois à trois, à la manière des Staurolites, mais sous des angles très-variables. On peut subdiviser le groupe des Pyroxènes en quatre espèces, d'après les différences qu'ils présentent dans leurs compositions.

1° PYROXÈNE DIOPSIDE, à base de Chaux et de Magnésie. Incolore ou blanc lorsqu'il est pur; d'un vert pâle lorsqu'il se mêle à l'espèce suivante, c'est-à-dire au Pyroxène de Fer et de Magnésie. Sa texture est vitreuse ou pierreuse. Ses cristaux se clivent parallèlement aux faces de la variété périorthogone : la base est inclinée à l'axe de $106^{\circ} 50'$, suivant les mesures de Phillips. Leur pesanteur spécifique est de 3,50. Ces cristaux offrent en général des prismes plus allongés et plus chargés de facettes à leurs sommets que ceux des autres espèces du genre; ils sont souvent striés longitudinalement. Le Diopside fond au chalumeau avec ébullition en un verre incolore. Lorsqu'après avoir été fondu avec un Alkali, on le dissout dans un Acide, sa solution, privée de Silice, précipite abondamment en blanc par l'oxalate de Potasse, puis par l'Ammoniaque, et quelquefois en bleu par l'hydrocyanate ferrugineux de Potasse. Il est composé de Silice 57, de Chaux 25, Magnésie 18. Les variétés de formes cristallines qu'il a présentées sont, parmi celles citées plus haut : la périorthogone, l'épiméride et l'octovigésimale. Les Pyroxènes que l'on rapporte à cette espèce, et les suivants : le Diopside blanc, en cristaux prismatiques, comprimés, translucides, en masses laminaires ou granulaires (Coccolithe blanche), engagés dans un Calcaire saccharoïde, à Kingsbridge, comté de Putnam, dans l'État de New-York, et à Lichtfield, dans le Connecticut, en Amérique; à Tamare et à Orrijevri, en Finlande; à Malsjoe et à Gulsjoe dans le Wermeland, en Suède; à l'île de Tiotten, près de Helgoland, en Norvège. Le Diopside blanc-grisâtre, opaque ou translu-

cide, avec un éclat légèrement nacré, en longs prismes comprimés ou en cylindres ordinairement minces et allongés, formant de petites masses enveloppées dans les roches serpentines, à l'Alpe de la Mussa, en Piémont. C'est la variété décrite par Bonvoisin sous le nom de Mussite. Le Diopside gris-verdâtre, en cristaux transparents, avec un éclat vitreux, du mont Ciarmetta, dans la vallée d'Ala, affluent de la vallée de Lans, en Piémont. C'est l'Alalite de Bonvoisin. Le Diopside vert-pâle, de la mine d'Argent de Sahla, en Westmanie.

2° PYROXÈNE SAHLITE, à base de Fer et de Magnésie. Cette espèce ne s'offre jamais pure, mais toujours mélangée avec la précédente, à laquelle elle communique une teinte d'un vert plus ou moins foncé. Si elle existait seule, elle serait composée de Silice 54, bioxyde de Fer 29, Magnésie 17. Ses cristaux se clivent avec netteté parallèlement aux faces d'un prisme rhomboïdal-oblique, dont la base est inclinée à l'axe de $106^{\circ} 12'$, et sur les pans de $100^{\circ} 40'$, d'après les mesures de Phillips. Ils sont quelquefois assez volumineux et fort nets; mais la Sahlite s'offre plus fréquemment en masses, à structure laminaire, ou composées, tantôt de longs prismes ou de baguettes comprimées, tantôt de grains sphéroïdaux, agrégés, et changés en Polyèdres par leur compression mutuelle. Toutes les variétés que l'on rapporte à cette espèce fondent aisément en un verre de couleur sombre. Les principales sont : la Sahlite vert-obscur (Malacolithe d'Abildgaard), en cristaux, ou en masses laminaires, à grandes lames, de Buoen, près d'Arendal, en Norvège, et de Biornmiresveden, en Dalécarlie. La Sahlite gris-verdâtre (variété de la Malacolithe), de New-Haven, aux États-Unis. La Sahlite vert-jaunâtre, dite Fassaite et Pyrgome, de Monzoni dans la vallée de Fassa, en Tyrol. La Sahlite vert-olivâtre, dite Baikalite, des bords du lac Baïkal, en Sibérie : elle est accompagnée de Béryls. La Sahlite granuloforme (Coccolithe d'Andrada), composée de grains d'un vert noirâtre, ou d'un vert clair, d'Arendal en Norvège, et de Langsbanshyttan, près d'Hellesta, en Suède.

3° PYROXÈNE HEDENBERGITE, à base de Chaux et de Fer. Il est d'un vert foncé, tirant sur le brun. Sa poussière est d'un vert olive. Sa pesanteur spécifique est de 3,15. Il est divisible à la fois en prisme rectangulaire, et en prisme rhomboïdal, à base oblique, dont les angles sont ceux du Pyroxène, suivant G. Rose. Quand il est pur, il est composé de Silice 50, de Chaux 22, Bioxyde 28. On l'a trouvé presque uniquement à Tunaberg, en Sudermanie. Brongniart rapporte à cette espèce le minéral décrit par Keating sous le nom de Jeffersonite, et qu'on a trouvé au milieu d'un minerai de Fer des fourneaux de Franklin, près de Sparta, dans la province de New-Jersey, aux États-Unis.

4° PYROXÈNE AUGITE, aussi nommé Schorl volcanique, Pyroxène des volcans. Mélange de Sahlite et d'Hedenbergite, avec des quantités variables de diverses autres substances; l'Alumine y entre presque constamment en remplacement d'une portion de Silice. Ses cristaux dérivent d'un prisme oblique, rhomboïdal, dont la base est inclinée à l'axe de $106^{\circ} 15'$, et aux pans de $100^{\circ} 10'$ (Phillips). Ils fondent au chalumeau, mais difficilement, en un verre noir. Leur éclat est sensible-

ment moins vif que celui de l'Amphibole hornblende. On rapporte à cette espèce le Pyroxène d'un vert foncé, lamellaire ou massif, du port de Lherz, vallon de Suc, à l'extrémité de la vallée de Vic-Dessus dans les Pyrénées, et auquel on a donné les noms de Lherzolite et de Pyroxène en roche; les Pyroxènes d'un vert sombre, de Pargans en Finlande; quelques variétés du Pyroxène de Sahla, et le Pyroxène lamellaire, nommé Disluite, que l'on trouve dans une roche siénitique à West-Point, aux États-Unis. Mais les principales variétés d'Augite, celles qui sont le plus répandues et le plus anciennement connues, sont les Pyroxènes noirs des volcans, que l'on trouve en cristaux disséminés dans la plupart des roches des terrains ignés, en Auvergne, au Vésuve, à l'Etna, à Albano et Frascati, dans la campagne de Rome, dans les terrains volcaniques des bords du Rhin, etc.

Le Pyroxène considéré seul forme des masses assez considérables pour prendre rang parmi les Roches proprement dites. Il compose à l'état grenu ou compacte quelques couches subordonnées dans le terrain de Micasciste, aux Pyrénées (Lherzolite grenue et compacte), et dans la vallée d'Ala, en Piémont (Diopside et Sahlite). Mais le plus souvent il est disséminé dans diverses Roches du sol primordial, ou en cristaux implantés sur les parois de leurs cavités (Alalite, Sahlite, Fassaitte). Ces Roches appartiennent principalement aux terrains de Micasciste et de Serpentine. On le trouve aussi dans les amas métallifères subordonnés au terrain de Gneiss, à Arendal en Norvège: il est fréquemment associé au Fer oxydulé. Au delà du sol primordial, on ne le rencontre plus que dans les filons basaltiques et les Roches d'origine ignée; et c'est seulement alors l'espèce Augite. Il fait partie constituante d'un grand nombre de Roches pyrogènes, et de plus se présente en cristaux isolés et fort nets, disséminés, et comme empâtés au milieu de ces mêmes Roches, dans les Trapps (Aphanites) et les Ophites, dans les Xérasites qui proviennent de leur décomposition, dans les Dolérites, les Basaltes et les Wackes, où il est souvent altéré et transformé en terre verte; dans les roches vitreuses nommées Gallinaces; dans les Scories et Pouzzolites, les Péperinos et les Tufas; enfin dans les Cinérites ou cendres rouges volcaniques. Le Pyroxène Augite paraît s'être formé de toutes pièces dans les volcans, ainsi que l'Amphigène, et probablement il se forme encore dans les laves modernes, quelques instants après leur déjection. On l'a même vu se cristalliser dans les Scories et Laitiers de fourneaux où se traite le Fer. Anciennement on soupait qu'il était étranger aux roches volcaniques, qu'il existait déjà tout formé dans des roches qui avaient été seulement fondues par l'action du feu pour former des laves; de là le nom de Pyroxène qu'on lui avait donné et dont il faut tout à fait oublier l'étymologie.

PYRRHANTHUS. bot. Ce genre, établi par Jacquin dans la famille des Combrétacées, ne diffère point par ses caractères du genre *Lumnitzera*, de Willdenow.

PYRRHOCORAX. *Pyrrhocorax*. ois. (Cuvier.) Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec médiocre, assez grêle, plus ou moins arqué et tranchant, comprimé, un peu subulé à la pointe qui est unie ou fai-

blement échancrée; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ovoïdes, ouvertes, mais entièrement cachées par des poils dirigés en avant; tarses robustes, plus longs que le doigt intermédiaire; quatre doigts: trois en avant, presque entièrement séparés, un en arrière, tous armés d'ongles forts et arqués; quatrième et cinquième rémiges les plus longues.

Les *Pyrrhocorax* sont les Corbeaux des plus hautes montagnes, que bien rarement ils abandonnent pour descendre dans les plaines et les vallons: ils y goûtent les douceurs de la vie sociale et s'accoutument de toute sorte de nourriture; la mue est simple et n'apporte aucun changement dans le plumage, et l'on ne distingue les jeunes ou vieux que par la couleur du bec et des pieds qui sont toujours gris chez les premiers. Néanmoins, les habitudes des *Pyrrhocorax* sont beaucoup plus sauvages que celles des Corbeaux, et leurs couvées sont d'un accès infiniment moins facile. Leur nid, que les deux sexes préparent avec beaucoup de soin, et qu'ils tapissent intérieurement du duvet le plus doux, est toujours placé dans les fentes des rochers ou des vieilles constructions alpines; rarement on le trouve établi sur les Pins qui couronnent quelquefois ces cimes arides. La ponte consiste en trois ou quatre œufs blanchâtres, tachetés de jaunâtre ou de brun. Les *Pyrrhocorax* sont, dans les divers ouvrages d'ornithologie, des Corbeaux, des *Coracias*, des *Craves* ou des *Choquarts*. On les trouve dans toutes les grandes chaînes de l'ancien continent.

PYRRHOCORAX AUX AILES BLANCHES. *Pyrrhocorax leucopterus*, Temminck. Plumage noir, à l'exception des grandes rémiges qui sont d'un blanc pur; queue arrondie; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces trois lignes. De l'Australie.

PYRRHOCORAX CHOCARD. *Corvus Pyrrhocorax*, Gmel., Buff., pl. enl., 551. Plumage d'un noir irisé; queue légèrement arrondie; ailes courtes; bec d'un jaune orangé; iris brun; pieds rouges. Taille, quatorze pouces six lignes. Les jeunes ne sont point irisés sur le plumage; ils ont le bec et les pieds noirs. Des montagnes des Vosges, des Alpes, des Pyrénées, etc.

PYRRHOCORAX CORACIAS. *Corvus graculus*, Gmel.; *Corvus eremita*, Gmel.; *Fregulus erythroramphos*, Dum.; *Coracias erythroramphos*, Vieill., Buff., pl. enlum. 255. Plumage d'un noir irisé; queue carrée; ailes longues; bec long et un peu effilé, pointu, arqué, rouge, ainsi que les pieds; iris brun. Taille, seize pouces. Les jeunes ont le plumage noir, sans reflets; le bec et les pieds sont d'un gris noirâtre. Des montagnes d'Europe.

PYRRHOCORAX SICRIN. *Corvus crinitus*, Daud., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 82. Plumage noir, irisé; sommet de la tête couvert d'une huppe noire, bordée de roux; du derrière des yeux partent de chaque côté trois crins d'inégale longueur, et dont l'un surpasse la taille de l'Oiseau; ils sont noirs, terminés de roux-jaunâtre; bec jaune; pieds gris. Taille, sept pouces six lignes. Patrie inconnue; classement douteux.

PYRRHOLEMUS. ois. Nom donné par Gould à une division du genre Pigeon, que la construction du bec l'a décidé à ériger en genre distinct; une espèce de

l'Australie, que son nom seul, *Pyrrholaemus brunneus*, spécifie parfaitement, est le type du nouveau genre proposé.

PYRRHOPAPPE. *Pyrrhoppappus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; involucre double et polyphyllé, à écailles linéaires, acuminées, dont les extérieures lâches et un peu étalées, les intermédiaires dressées; réceptacle dépourvu de paillettes; akènes oblongs, submuriculés, atténués au sommet en un bec grêle et allongé; aigrette formée de plusieurs rangées de soies flexibles et rous-sâtres.

PYRRHOPAPPE DE LA CAROLINE. *Pyrrhoppappus Carolinianus*, Nutt. C'est une plante vivace et glabre; sa tige est droite, rameuse, pourvue de feuilles lancéolées, aiguës, subentières ou faiblement découpées; les pédicelles sont très-longs et les fleurs qu'ils portent sont d'un jaune intense.

PYRRHOSE. *Pyrrhosa*. BOT. Genre de la famille des Myristicées, établi par le docteur Blume qui lui donne pour caractères : périgone simple, coloré, urcéolé, à deux ou quatre divisions, à estivation valvaire; huit anthères turbinées, adnées longitudinalement au sommet d'une colonne staminale et serrées contre l'extrémité des lobes du périanthe; deux ovaires : l'un très-petit et épuisé, l'autre uniloculaire, renfermant un seul ovule anatrophe, dressé sur la base; stigmaté sessile, obtus, indivis. Le fruit consiste en une baie capsulaire, bivalve, monosperme; semence nucamentacée, dressée, renfermée dans un arille charnu, à plusieurs divisions; embryon très-petit, dans un axe d'albumen charnu; cotylédons plans et divariqués; radicule infère, très-courte.

PYRRHOSE DE HORSFIELD. *Pyrrhosa Horsfieldii*, Bl.; *Horsfieldia odorata*, Willd. C'est un arbre de moyenne élévation, à feuilles alternes, courtement pétiolées, très-entières. Les fleurs sont très-petites, rassemblées en panicules axillaires. De l'île de Java.

PYRRHOSIDÉRITE. MIN. C'est-à-dire Fer de couleur pourpre. Ullmann a donné ce nom au Fer oligiste micacé (Eisenglimmer), dont il a fait une espèce particulière. Il est en lames très-petites et confusément groupées à la surface d'un Fer hydroxydé hématite. On le trouve dans les mines d'Eisenzèche, pays de Nassau-Siegen. V. FER OLIGISTE.

PYRRHOTRICHIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Wight et Arnott, dans la famille des Légumineuses, a été reconnu identique avec le genre *Eriosema* du professeur De Candolle.

PYRRHOXIE. OIS. Nom appliqué par Vieillot à un Oiseau peu connu, décrit par Latham sous le nom de *Loxia psittacea*, et dont Temminck a fait le type de son genre Psittaciostre. V. ce mot.

PYRRHULA. OIS. V. BOUVREUIL.

PYRRROCHITON. BOT. (Renaulme.) Synonyme d'*Ornithogalum luteum*.

PYRRROCIDÉ. *Pyrrrocis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, institué par Brullé, aux dépens des Hélopiens de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes lon-

gues, composées de onze articles : le premier épais. le deuxième très-petit, le troisième très-long, le quatrième moyen, le cinquième plus long, le sixième court, le suivant allongé, les autres courts et égaux, le dernier terminé en pointe aiguë; palpes maxillaires longues : premier article très-petit, le deuxième le plus long de tous, le troisième presque carré, un peu coudé, le dernier ovulaire; palpes labiales très-courtes, de trois articles dont le dernier ovale et court; tête courte, transversale; yeux gros; corselet large, transverse, tronqué en avant, arrondi sur les côtés, élargi en arrière, à angles postérieurs avancés, le milieu du bord postérieur prolongé et arrondi; écusson presque rond; élytres grandes et déprimées; pattes fortes, assez longues; premier article des tarsi antérieurs un peu plus long que les suivants qui sont égaux, presque carrés, un peu prolongés en dessous; tarsi postérieurs ayant leur premier article aussi long que tous les autres réunis; les crochets sont assez forts.

PYRRROCIDÉ OBLIQUE. *Pyrrrocis obliquata*, Br.; *Helops obliquata*, Fab. Il est brun, un peu pubescent; son corselet est bi-impressionné en arrière; les élytres sont couvertes de stries très-fines et très-serrées; l'écusson est jaune, ainsi que le dernier article des antennes. Taille, six lignes. De l'Amérique du Nord.

PYRRROCOME. *Pyrrrocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, institué par Hooker qui lui assigne pour caractères : involucre lâche, formé de plusieurs rangées de folioles membranées, dont les intérieures sont très-entières et les extérieures spinuloso-dentées; aigrette unisériale, plus longue que la fleur et scabre; corolle dont le limbe n'est point distinct du tube.

PYRRROCOME CARTHAMOÏDE. *Pyrrrocoma Carthamoides*, Hook. C'est une plante herbacée, qui a l'aspect et le port du Carthame; ses feuilles sont alternes, coriaces, subspinoso-dentées, parsemées de points translucides; la tige est terminée par un capitule solitaire, à fleurs jaunes. Cette plante a été recueillie, par le docteur Douglas, sur la côte nord-ouest de la Californie.

PYRRROSIE. *Pyrrrosia*. BOT. (*Fougères*.) Genre établi par Mirbel, et qui paraît différer très-peu de son genre *Candollea* ou du *Cyclophorus* de Desvaux. Suivant cet habile botaniste, ces deux genres, qui présentent également des capsules réunies en groupes arrondis, nus, réguliers, disposés en cercles, diffèrent en ce que les capsules du *Candollea* sont plongées dans les fossettes de la feuille, et celles du *Pyrrrosia* sont sessiles et non pédicellées, comme cela a lieu dans presque tous les genres des Polypodiées.

PYRRROSIE DE LA CHINE. *Pyrrrosia Chinensis*. C'est une Fougère à fronde simple, comme la plupart des Cyclophores, et dont la surface inférieure est couverte d'un duvet roux et abondant, qui lui a fait donner le nom qu'elle porte.

PYRRROTE. *Pyrrrota*. OIS. Vieillot a proposé sous ce nom la formation d'un genre démembré du genre *Tanagra* des auteurs. V. TANGARA.

PYRULAIRE. *Pyruularia*. BOT. Ce genre, dont la place n'est pas encore bien déterminée dans la série des ordres naturels, a reçu plusieurs noms. Établi par le

professeur Richard dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux, Muhlberg l'a nommé *Hamiltonia*, nom qui a été adopté par Willdenow; Beauvois, *Pleurogonis*; et enfin Rafinesque, Callineux. Mais de tous ces noms, celui de Pyrolaire est le seul qui doit être conservé comme le plus ancien.

PYROLAIRE PUBÈRE. *Pyrrularia pubera*, Michaux, *loc. cit.* C'est un arbuste de trois à six pieds, portant des feuilles alternes, sans stipules; de très-petites fleurs dioïques: les mâles en petits épis multiflores et terminaux; les femelles solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures. Les premières ont un calice presque campanulé, à cinq divisions courtes et réfléchies; cinq étamines à filaments courts et à anthères globuleuses, didymes, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Tout l'intérieur du tube calicinal est tapissé par une matière jaunâtre, formant un disque qui est légèrement quinquelobé dans son contour. Les fleurs femelles ont le tube de leur calice turbiné et adhérent avec l'ovaire infère; les cinq étamines sont imparfaites; un disque épigyne à cinq lobes tapissant le sommet de l'ovaire qui se termine par un style et un stigmate simples. L'ovaire est à une seule loge contenant un ovule dressé. Le fruit est pyriforme, ombiliqué, renfermant une petite noix monosperme. Cet arbrisseau croît dans l'Amérique septentrionale. Il a quelques rapports avec le genre *Nyssa*.

PYRULE. *Pyrrula*. MOLL. Genre de Coquilles univalves, siphonostomes, institué par Lamarck qui l'a caractérisé de la manière suivante: animal inconnu; coquille subpyriforme, canaliculée à sa base, ventrue dans la partie supérieure, sans bourrelets au dehors et ayant la spire courte, surbaissée quelquefois; columelle lisse; bord droit sans échancrure. Les Pyrules ont des rapports intimes avec les Fuseaux; elles en ont également avec certaines espèces de Pleurotomes à spire très-courte. Quelques espèces sublamelleuses ont de la ressemblance avec les Murex foliacés; mais il est bien facile de ne confondre aucun de ces genres, si on fait attention que les Fuseaux ont la spire égale ou plus grande que le canal de la base; que les Pyrules ont la spire toujours plus courte que le canal; enfin que les Rochers, s'il y en a quelques-uns de foliacés, le sont régulièrement et ne sont pas pour cette raison dépourvus de varices. Le genre Pyrule compte un assez grand nombre d'espèces, Lamarck en indique vingt-huit vivantes; il en existe aussi un certain nombre de fossiles.

PYRULE CANALICULÉE. *Pyrrula canaliculata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 157, n° 1; *Murex canaliculatus*, L., Gmel., p. 5544, n° 65; Encyclop., pl. 456, fig. 5. Grande coquille mince, assez lisse, subpyriforme, ventrue, à spire assez élevée, dont les tours, aplatis en dessus, sont partagés en deux par un angle crénelé et séparés entre eux par une suture fortement canaliculée. Couleur, le fauve pâle. Des mers glaciales.

PYRUS. BOT. V. POIRIER.

PYTHAGORÉE. *Pythagorea*. BOT. Loureiro (*Flor. Conchinch.*, éd. Willd., 1, p. 500) a consacré à la mémoire de Pythagore un genre de l'Octandrie Tétragynie, mais dont on ne connaît pas encore les affinités

naturelles. Voici ses caractères: calice campanulé, à sept ou huit folioles linéaires, colorées et hérissées; corolle campanulée, à sept ou huit pétales lancéolés, concaves, hérissés, et de la longueur du calice; huit étamines à filets subulés, plus longs que la corolle et à anthères didymes; ovaire presque ovoïde, velu, surmonté de quatre styles subulés, réfléchis, plus courts que les étamines; capsule ovée, quadriloculaire et polysperme. Le *Pythagorea Cochinchinensis*, unique espèce de ce genre, est un petit arbre très-rameux, à feuilles ovales-lancéolées, dentées en scie, glabres et presque sessiles. Les fleurs sont blanches, axillaires, disposées sur de courts pédicelles, en grappes longues, presque simples. On trouve cette plante dans les champs de la Cochinchine.

Rafinesque-Schmaltz (Journ. de Physique, août 1819) a proposé un autre genre *Pythagorea* qui a pour type le *Lythrum lineare*, L. Ce genre n'a pas été adopté. V. SALICAIRE.

PYTHE. *Pytho*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, établi par Latreille aux dépens du genre *Tenebrio* de Linné, et qu'Olivier et Paykul confondaient avec le genre *Cucujus*. Caractères: corps très-déprimé; tête presque triangulaire, un peu plus étroite que le corselet; yeux saillants; antennes filiformes, insérées à nu devant les yeux, composées de onze articles, le premier obconique, les cinq suivants presque de cette même forme; les deuxième, troisième et quatrième presque égaux entre eux, les cinquième et sixième un peu plus courts que les précédents, les quatre suivants semi-globuleux, le onzième ou dernier ovale, diminuant de grosseur et finissant en pointe; labre apparent, membraneux, transverse, entier; mandibules avancées, fortes, déprimées, pointues; mâchoires à deux divisions presque triangulaires et velues, dont l'extérieure plus grande; palpes grossissant vers le bout, leur dernier article plus large, comprimé, presque triangulaire, tronqué; les maxillaires deux fois plus longues que les labiales, s'avancant un peu en avant, de quatre articles, les labiales de trois; lèvres coriace, membraneuse, profondément échancrée ou bifide, presque en cœur; corselet presque orbiculaire, tronqué en avant, et postérieurement aplati, sans rebords; écusson petit; élytres non rebordées; pattes de longueur moyenne; cuisses ovales, étroites, comprimées; jambes longues, grêles, à peine élargies à l'extrémité; tarses courts, petits, à articles entiers; crochets courts. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre; elle est propre à la Suède, et se trouve sous les écorces des arbres, où il est probable que vit sa larve. Cet insecte varie beaucoup pour la couleur, et quelques auteurs ont fait plusieurs espèces avec ces variations: c'est le **PYTHE DÉPRIMÉ.** *Pytho depressus*, Latr.; *Pytho cæruleus*, *ibid.*, Gen. Crust., etc., Fabr., Panz. (Faun. Germ., fasc. 95, fig. 2); *Tenebrio depressus*, L., Oliv. (Entom., t. III, Ténébr., n° 19, pl. 2, fig. 18); *Cucujus cæruleus*, Oliv., *ibid.*, t. IV; *Cucujus*, n° 11, pl. 1, fig. 11, a, b, c). Cet insecte est long de six lignes, il est d'un bleu foncé en dessus, avec les pattes et le dessous du corps d'un brun châtain plus ou moins foncé.

PYTHIE. *Pythia*. MOLL. Sous ce nom, Ocken a proposé un genre démembré des Hélices, et qui renfermait toutes les espèces à ouverture ovale; les genres *Bulime* et *Agathine* de Lamarck y sont rassemblés. Ce genre n'a point été adopté; il en est de même de celui de Schumacher qui porte le même nom.

PYTHON. *Python*. BOT. Martius, dans une revue de différents genres de la famille des Aroïdées (*Flora*, 1851, n° 26), a établi celui-ci pour la plante nommée, par Roxbourg, *Arum campanulatum*, et qui est figurée sous ce nom, dans l'atlas de ce Dictionnaire. Voici les caractères assignés par Martius au genre nouveau : spathe étalée; spadice nu au sommet, qui est irrégulièrement conique et sublobé; le milieu est staminifère, sans staminodes ou rudiments d'étamines avortées; la base est pistillifère, sans rudiments de pistils avortés; anthères compactes, cylindriques, portant de chaque côté un locelle divisé par une cloison médiane, avec deux pores au sommet; ovaires distincts, uniloculaires, renfermant un petit nombre d'ovules ordinairement dressés, mais dont les trophospermes atteignent quelquefois une certaine longueur, et alors les ovules deviennent renversés; style subulé; stigmaté ample et rudement sublobé. Le fruit consiste en des baies distinctes, obovales et pulpenses : le nombre des carpelles soudées ensemble varie de deux à douze; quelquefois il s'en présente aussi deux simples.

PYTHON CAMPANULÉ. *Python campanulatum*, Martius; *Arum campanulatum*, Roxb. Ses racines sont grosses, tubéreuses, arrondies, marquées de lignes concentriques et de nombreuses cicatrices; du centre de chacune d'elles s'élève assez généralement une seule feuille de la hauteur d'un à deux pieds, pinnatifide, à segments profonds, alternes et irréguliers; la tige, qui n'est à proprement parler qu'un pédoncule, est très-courte, verte, marquée de taches arrondies, un peu plus sombres; elle est terminée par une spathe pourprée à sa base, puis jaunâtre, avec les bords ondulés, plissés et d'un lilas assez intense : cette spathe est, à l'extérieur, d'un gris livide, parsemé de taches ocellées d'une nuance plus foncée. Le spadice a environ un pied de hauteur; sa partie inférieure, garnie de pistils, est cylindrique et jaune; la supérieure, où sont placés les étamines, est beaucoup plus dilatée : son extrémité se déploie en une tête large, ondulée, granulée et d'un pourpre foncé. Cette plante remarquable est originaire de l'archipel des Indes.

PYTHUM. BOT. (Fries.) *V. PESILLINE*.

PYTHON. REPT. Ces Ophidiens ressemblent beaucoup aux Boas et aux Couleuvres; ils se distinguent des premiers par leur double rangée de plaques sous-caudales et par la longueur de leur queue; et ils diffèrent des Couleuvres, dont l'anus est dépourvu d'éperons. L'absence de crochets à venin les éloigne des Crotales, des Vipères et des autres Serpents venimeux. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces qui, toutes, proviennent de l'Inde; il paraîtrait, d'après Cuvier, que ce genre doit contenir les prétendus Boas de l'ancien continent.

PYTHONIER. *Pythonium*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Schott, pour quelques plantes

de l'Inde, que l'on avait placées parmi les Gouets. Ses caractères sont : spathe roulée à sa base, avec son limbe en voûte; spadice androgyné et continu inférieurement; anthères sessiles, fasciculées, à quatre loges ou pores dont on aperçoit les ouvertures de chaque côté de la glandule; ovaires libres, uniloculaires, renfermant chacun un ovule dressé; style subulé; stigmaté trilobé.

PYTHONIER DE L'INDE. *Pythonium Indicæ*, Schott; *Thompsonia Nepalensis*, Wall.; *Arum bulbiferum*, Roxb. Ses feuilles sont peu nombreuses et grandes, bipinnatifidement composées, portées sur un pédoncule allongé. On le trouve dans les forêts montagneuses, qui forment le littoral de diverses contrées de l'Inde.

PYTHONISSE. POIS. Le *Scorpena horrida* de Linné a reçu ce nom. *V. SCORPÈNE*.

PYTHYORNE. *Pythyornis*. OIS. (Pallas.) *V. BRUANT A COURONNE LACTÉE*.

PYTIS. BOT. FOSS. Brongniard a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles de la famille des Conifères, qu'il a observé dans les terrains supérieurs de sédiment. Dans ce genre il a reconnu pour caractères distinctifs : feuilles en faisceaux, au nombre de deux, trois ou cinq, et entourées d'une gaine à leur base; cônes imbriqués d'écaillés dilatées au sommet en un disque rhomboidal.

PYTURE. *Pyura*. MOLL. Molina (Hist. nat. du Chili) a décrit sous ce nom un animal de la mer du Sud, qui paraît appartenir à la division des Ascidiens.

PYXACANTHA. BOT. Matthioli, Dodœns et d'autres botanistes ont décrit et figuré sous ce nom un petit arbre originaire de la Lycie et de la Cappadoce, dont les fruits, petits et ronds comme des grains de poivre, sont disposés en paquets axillaires, et dont les rameaux, les feuilles et les racines fournissent le suc épais appelé *Lycium*. On n'a aucune donnée positive sur la plante à laquelle se rapporte l'espèce décrite; il y a quelques présomptions en faveur d'un *Rhamnus*.

PYXIDAIRE. *Pyxidaria*. BOT. Genre de Lichens, établi par Bory de St.-Vincent et qu'Acharius a reconnu pour ne pas différer d'une espèce de son genre *Cænomyce*, *Cænomyces verticillata*.

PYXIDANTHÈRE. *Pyxidantha*. BOT. Genre établi par le professeur Richard (*in Michx. Flor. Bor. Amer.*, t. 1, p. 152) et offrant les caractères suivants : calice à cinq divisions très-profondes, elliptiques, obtuses, incombantes latéralement, minces et membraneuses; corolle monopétale, subcampanulée, à cinq lobes subcunéiformes et rébêchis; cinq étamines dressées, alternes avec les divisions de la corolle, ayant leurs filets épais et élargis, et leurs anthères à deux loges obovoïdes, rapprochées, terminées en pointe à leur base, s'ouvrant par une scissure transversale en deux parties presque égales, dont la supérieure forme une sorte de couvercle. L'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne, peu saillant; il offre trois loges contenant chacune un assez grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme axillaire. Le style est simple, triangulaire, terminé par un stigmaté très-petit et

trilobé. Le fruit n'est pas encore connu. Ce genre, qui a des rapports avec les *Azalea*, est néanmoins fort distinct, et sa place ne paraît pas encore définitivement fixée. Il se compose d'une seule espèce, *Pyxidantha barbulate*, Michx., *loc. cit.*, tab. 17. C'est un petit arbuste ayant le port de l'*Azalea procumbens*, des feuilles alternes ou quelquefois opposées, cunéiformes, lancéolées, très-aiguës, couvertes d'une touffe de poils à la base de leur surface supérieure. Les fleurs sont solitaires et terminales. Il croît dans la Caroline supérieure.

PYXIDARIA. BOT. C'était le nom donné par Lindern, auteur de l'*Hortus alsaticus*, à un genre de plantes auquel Linné imposa celui de *Lindernia* comme générique, en conservant le mot *Pyxidaria* comme spécifique. V. LINDERNIE.

PYXIDE. *Pyxis* ou *Pyxidium*. BOT. C'est l'espèce de fruit que Linné désignait sous le nom de *Capsula circumscissa*, et que l'on appelle aussi vulgairement Capsule en boîte à savonnette. Cette espèce de fruit est bien caractérisée par ses deux valves superposées, dont la supérieure forme une sorte de couvercle. On en trouve des exemples dans les genres *Anagallis*, *Portulaca*, *Hyoscyamus*, *Lecythis*, *Couratari*, etc.

PYXIDELLE. BOT. On a proposé sans succès de substituer ce nom francisé à celui de Lindernie. V. ce mot.

PYXIDIUM. BOT. (Hill.) Même chose que Pyxidaire. V. ce mot. Il est aussi le synonyme de *Phascum curvicolium*, Hedw.

PYXIDULE. *Pyxidula*. BOT. On applique quelquefois ce nom à l'urne des mousses.

PYXINE. *Pyxina*. BOT. (*Lichens*.) Le *Lecidea sorediata*, d'Acharius, est devenu le type de ce genre fondé par Fries (*Syst. Orb. Veget.*, p. 267) qui le définit

ainsi : Lichen à périthécie superficielle, orbiculaire, d'abord close, puis s'ouvrant en coupe; à nucléum céracé, ascigère, imitant le disque. Le thalle est cartilagineux, foliacé, imbriqué, lacinié, fixé par des fibrilles. Il imite celui des Parméliées ou des Stictes. Les Pyxines sont des plantes exotiques qui, pour être mieux connues, devraient être figurées.

PYXINÉES. *Pyxineæ*. BOT. (*Lichens*.) Première tribu des Lichens idiothalamés, de Fries (*Syst. Orb. Veget.*, p. 265). Il la caractérise ainsi : réceptacle propre, nu, placé superficiellement sur le thalle, et d'abord fermé. Le thalle est étendu horizontalement, foliacé, discoloré, libre inférieurement, d'une texture filamenteuse. Fries rapporte aux Pyxinées les genres *Umbilicaria* et *Pyxina*.

PYXIPOME. *Pyxipoma*. BOT. Genre de la famille des Portulacées, institué par Fenzl, avec les caractères suivants : calice libre, à cinq divisions inégales, acuminées; point de corolle; plusieurs étamines hypogynes, insérées tout en bas du calice; leurs filaments sont subulés, d'inégale longueur, soudés en tube à la base de l'ovaire qu'ils entourent; anthères biloculaires, cordato-arrondies, longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, bi ou trilobulaire; plusieurs ovules dans chaque loge; ils sont insérés à l'angle central, sur deux ou trois rangs de funicules; deux ou trois stigmates filiformes. Le fruit est une capsule ovoïde, membraneuse, bi ou trilobulaire, déhiscente par la circonférence; les graines sont peu nombreuses, noires, lisses et subréiformes.

PYXIPOME POLYANDRE. *Pyxipoma polyandrum*, Fenzl. C'est une plante herbacée, couchée, charnue, glabre; ses feuilles sont opposées et linéaires; ses fleurs sont axillaires, solitaires, pédicellées et hibractéolées. Des Moluques.

Q

QUACARA. OIS. (Frisch.) L'un des noms vulgaires donnés anciennement à la Caille. V. PERDRIX.

QUACHAS. MAM. Synonyme vulgaire de Couagga. V. CHEVAL.

QUACK. OIS. Nom vulgaire du Bihoreau. V. HERON.

QUADERSANDSTEIN. MIN. Nom sous lequel on désigne ordinairement le Grès qui offre un aspect cristallin, une cassure vitreuse.

QUADRATORIA. BOT. (Gaza.) Synonyme de Fusain, *Evonymus*, L.

QUADRETTE. BOT. Même chose que Rhexie.

QUADRIA. BOT. (Ruiz et Pavon.) Synonyme de Gévuine. V. ce mot.

QUADRICOLOR. OIS. On a donné ce nom à divers Oiseaux, tels qu'un Colibri, un Gros-Bec, etc.

QUADRICORNES ou **POLYGNATHES.** CRUST. Nom donné par Duméril (Zool. analyt.) à une famille de Crustacés qui renferme les genres Physode, Cloporte et Armadille. V. ces mots.

QUADRIDENT. BOT. (*Mousses*.) V. TÉTRAPHIS.

QUADRIDIGITÉ. *Quadridigitatus*. BOT. Épithète employée pour désigner certaines feuilles composées dont le pétiole porte à son sommet quatre folioles. Ce mot est le synonyme de Quadrifoliolé.

QUADRIE. BOT. V. QUADRIA.

QUADRIFIDE. *Quadrifidus*. BOT. Se dit d'un organe divisé en quatre sections ou lobes.

QUADRIFURQUÉ. BOT. Organe divisé régulièrement en quatre branches.

QUADRIJUGUÉ. *Quadrjugus*. BOT. On nomme Quadrjugué la feuille ailée dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles.

QUADRILATÈRES. *Quadrilatera*. CRUST. Tribu de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, établie par Latreille et à laquelle il assigne les caractères suivants (Fam. nat. du Règne Anim.) : thoracide tantôt presque carré ou en trapèze, tantôt en forme de cœur, élargi et arrondi aux angles antérieurs, et tronqué trans-

versalement à son extrémité postérieure ; milieu du front ou sa totalité avancé et plus ou moins incliné ; point de pieds terminés en nageoires. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs, ou la paire inférieure, inséré près du milieu du sommet du précédent ou plus en dehors.

† Antennes intermédiaires très-petites, à peine bifides au bout ; leur premier article plutôt longitudinal que transversal.

Genres : OCYPODE, GÉLASIME, MICTYRE.

†† Antennes intermédiaires très-distinctement bifides à leur extrémité ; leur premier article plus transversal que longitudinal.

Genres : PINNOTHÈRE, GÉCARCIN, CARDISOME, UCA, PRAGUSIE, GRAPSE, MACROPHALME.

II. Quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs inséré à l'extrémité supérieure interne du précédent (sur une saillie courte et tronquée ou dans un sinus).

Genres : RHOMBILLE, TRAPÉZIE, MÉLIE, TRICHODACTYLE, THELPHUSE, ÉRIPHIE.

QUADRILLE. BOT. Nom vulgaire de l'*Asclepias car-nosa*, L. V. ASCLÉPIADE.

QUADRILOCULAIRE. BOT. Parlagé en quatre loges.

QUADRIPIPENNES. *Quadripennia*. INS. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) divise sa seconde section de la classe des Insectes, celle des Ailés, en deux coupes. Dans l'une il comprend tous ceux qui ont deux ailes recouvertes par deux élytres, ou par des héli-élytres ; il donne à cette coupe le nom d'*Élytrotières*. La seconde coupe est celle des *Quadripennes* ; elle renferme les insectes qui ont quatre ailes.

QUADRIPÉTALÉ. BOT. Composé de quatre pétales.

QUADRISULCES. MAM. Quelques méthodistes ont ainsi désigné les animaux qui ont les pieds divisés en quatre doigts à sabots, tels que les Cochons et l'Hippopotame.

QUADRISULFURE DE FER. MIN. (Berzélius.) V. FER SULFURÉ JAUNE.

QUADRUMANES. MAM. Deuxième ordre de la classe des Mammifères, suivant la méthode de Cuvier. Tous les Quadrumanes ont, de même que l'Homme, les yeux dirigés en avant, soit directement, comme chez les Singes, soit obliquement, comme chez les Makis ; les mamelles pectorales ; la verge pendante ; la fosse temporale séparée de l'orbite par une cloison osseuse ; et les hémisphères cérébraux composés de trois lobes, dont le postérieur recouvre le cervelet. Leurs formes générales sont plus ou moins analogues à celles de l'Homme, et leur organisation interne offre de très-grands et de très-nombreux rapports avec celle de cet être le plus parfait de tous. Leur caractère distinctif est toutefois très-facile à saisir : leurs membres postérieurs, plus ou moins complètement impropres à la station bipède, deviennent des instruments très-parfaits de préhension, et sont terminés par de véritables mains aussi bien que les antérieurs ; tous leurs doigts sont allongés et très-flexibles, et leurs pouces, très-mobiles et très-écartés des autres orteils, leur sont parfaitement opposables. C'est cette circonstance organique très-remarquable, qui a valu au deuxième ordre de la classe

des Mammifères le nom de *Quadrumanes* ou animaux à quatre mains. nom qui, au reste, comme il est facile de le démontrer, ne serait pas rigoureusement applicable à tous les genres auxquels on l'a étendu. En effet, parmi les Singes eux-mêmes, les Atèles et les Colobes, qui manquent de pouce aux mains antérieures, et même plusieurs Sempnopithèques, qui n'ont antérieurement que des pouces rudimentaires, ne sont pas de véritables Quadrumanes, en donnant à ce mot le sens qui dérive rigoureusement de son étymologie ; et une semblable remarque est applicable, quoique par l'effet d'une toute autre modification organique, aux Quistitis et aux Tamarins. C'est un fait bien digne d'attention que les anomalies par lesquelles divers Quadrumanes s'écartent, sous ce point de vue, du type de leur ordre, portent toujours sur les membres antérieurs et jamais sur les postérieurs. Chez l'Homme, les extrémités antérieures ont seules un pouce libre et opposable ; chez les Quadrumanes, au contraire, le pouce existe constamment aux membres postérieurs, et il y est toujours très-développé et très-opposable aux autres doigts, quand, dans un très-grand nombre d'espèces, les pouces antérieurs s'atrophient et deviennent rudimentaires ou même tout à fait nuls. Tous les Marsupiaux pédimanes ont des pouces libres et opposables à leurs extrémités postérieures, et jamais à leurs extrémités antérieures, et il en est de même d'un Mammifère placé par la plupart des naturalistes, près des Écureuils, mais qui semble bien plutôt un Quadrumane voisin des Tarsiers qu'un Rongeur ; c'est l'Aye-Aye. Ainsi il est un très-grand nombre d'animaux de différentes familles qui ont des mains aux extrémités postérieures, sans en avoir aux antérieures ; tels sont les Atèles, les Colobes, les Didelphes, les Phalangers, l'Aye-Aye, etc. ; mais il n'est qu'un seul être chez lequel on trouve le système inverse ; et cet être remarquable par une telle anomalie, c'est l'Homme.

QUADRUPÈDES. ZOO. Chez d'anciens naturalistes qui attachaient une grande importance au nombre des membres propres à la préambulation, on donna ce nom collectif aux animaux à quatre pieds. Buffon appela Quadrupèdes ce que Linné appela plus convenablement Mammifères, sans considérer que les Phoques ou les Lamantins n'ont que deux pieds et les Cétacés pas du tout. Lacépède appela Quadrupèdes ovipares, par opposition aux Quadrupèdes vivipares (Mammifères), des Reptiles dont plusieurs n'ont que deux pattes. Ce nom de Quadrupèdes est aujourd'hui banni de la science pour ceux qui s'en occupent sous un point de vue plus philosophique. V. MAMMIFÈRES.

QUALIER. *Qualea*. BOT. Genre établi par Aublet, et placé par Auguste de Saint-Hilaire dans sa nouvelle famille des Vochysiées. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : fleurs formant des sortes de grappes terminales ; leur calice est à cinq divisions très-profondes, inégales, et dont une plus grande se termine à sa base en éperon ; la corolle se compose d'un seul, très-rarement de deux pétales ; une seule ou très-rarement deux étamines alternent avec le pétale ; l'ovaire est libre, à trois loges, contenant chacune plusieurs ovules attachés à l'angle interne ; le style est

simple, terminé par un stigmate très-petit, également simple; le fruit est une capsule ligneuse, à trois loges polyspermes, s'ouvrant en trois valves septifères; les graines sont ailées d'un côté, et contiennent un embryon épispermique, dont les cotylédons sont très-grands et roulés. Ce genre se compose d'environ sept ou huit espèces originaires du Brésil ou de la Guinée. Ce sont des arbres à feuilles opposées, coriaces, glabres, très-entières, ayant les nervures pennées, assez semblables à celles des *Catophyllum*, et accompagnées à leur base de stipules caduques. Aublet a décrit et figuré deux espèces de *Qualea*, sous les noms de *Qualea rosea*, 1, p. 5, t. 2, et *Qualea cœrulea*, loc. cit., p. 7, t. 1. Martius, dans sa Flore du Brésil, en a figuré quatre espèces nouvelles, savoir : *Qualea ecalcarata*, 1, p. 150, tab. 78; *Qualea grandiflora*, loc. cit., p. 155, tab. 79; *Qualea multiflora*, loc. cit., p. 154, tab. 80; *Qualea parviflora*, loc. cit., 1, p. 155, tab. 81.

QUAMEAU. ois. Nom vulgaire du Blongios nain. V. HERON.

QUAMELLE. bot. Même chose que Coulemelle. V. ce mot.

QUAMOCLIT. bot. Nom de pays d'une des espèces les plus remarquables du genre *Ipomœa*. Ce nom a été employé génériquement par Poiret, dans l'Encyclopédie, pour désigner en français toutes les espèces de ce genre. Mench avait établi sur l'*Ipomœa coccinea* un genre *Quamoclit*, qui se rapporte au vrai genre *Ipomœa* tel qu'il a été réformé par Kunth; car la plupart des *Ipomœa* décrits par les auteurs doivent être reportés parmi les *Convolvulus*. V. IPOMÉE et LISERON.

QUAO. mam. Le général Hardwicke a décrit, sous ce nom (Trans. Soc. Lin. de Londres, t. XIII, p. 256), une variété du genre Chien, *Canis*, qui habite les montagnes de Ramghur dans l'Inde.

QUAPALIER. bot. On trouve ce nom employé dans quelques ouvrages pour désigner le genre *Sloanea*. V. SLOANE.

QUAPOYA, QUAPOYER. bot. V. CLUSIE.

QUAQUILE. bot. Pour *Cakile*. V. ce mot.

QUARANTAINE. bot. Les jardiniers donnent ce nom à une variété de Giroflée, *Cheiranthus annuus*.

QUARARIBEA. bot. Ce genre, établi par Aublet, a été réuni au genre *Myrodia*, dans lequel il forme une section à part, distinguée par ses anthères éparses sur l'androphore, et non réunies à son sommet comme dans les espèces primitives de ce genre. V. MYRODIE.

QUARIAU. pois. Synonyme vulgaire de Carrelet, espèce du genre *Pleuronecte*. V. ce mot.

QUARTINE. bot. Dans sa définition de l'ovule et de ses accessoires, le professeur Mirbel donne le nom de Quartine à une sorte de tissu cellulaire dans lequel plonge l'ovule, et qu'à sa naissance on serait tenté de prendre pour une matière gommeuse en dissolution dans l'eau. Ce tissu naît simultanément de tous les points de la paroi de la cavité ovulaire. Dans plusieurs Légumineuses, il commence au sommet de la cavité, et descend progressivement jusqu'à sa partie inférieure.

QUARTINIA. bot. Le genre institué sous ce nom, par Richard (Dec. pl. Abyssin.), est le même que celui

nommé peu auparavant *Pterolobium*, par Rob. Brown. V. PTÉROLOBIER.

QUARTZ ou QUARZ. MIN. L'une des espèces minérales les plus remarquables, par le rôle important qu'elle joue dans la structure du globe, et par les usages multipliés auxquels se prêtent ses nombreuses variétés. C'est peut-être la substance la plus abondante du règne minéral; on la rencontre partout, à la surface comme dans l'intérieur de la terre, à quelque profondeur que l'on descende. On la trouve dans les terrains de tous les âges, de toutes les formations, et avec toutes les circonstances géologiques dans lesquelles un minéral puisse s'offrir. Le grand nombre et la diversité des modifications que présente cette espèce ont porté tous les minéralogistes à établir dans leur série des subdivisions assez multipliées et caractérisées par des dénominations particulières. Ces dénominations, souvent prises dans des acceptions différentes par les divers auteurs, sont relatives aux variétés de structure et d'aspect, aux accidents de coloration et à une foule de distinctions qui sont ou minéralogiques ou simplement techniques. A considérer la chose sous le point de vue purement scientifique, on peut se borner à établir avec Haüy, dans l'ensemble de ces variétés, quatre subdivisions assez bien tranchées, qui correspondent aux principaux états, aspects ou formes sous lesquels le Quartz, c'est-à-dire la Silice pure, s'offre à nos observations. Ces quatre subdivisions ou sous-espèces sont : le QUARTZ HYALIN, le QUARTZ-AGATHE, le QUARTZ-JASPE et le QUARTZ-RÉSINITE.

Toutes les variétés comprises dans ces subdivisions ont deux caractères communs qu'il est aisé de leur faire manifester : l'un de ces caractères est la dureté, qui est toujours supérieure à celle du Verre, de l'Acier, et même du Feldspath; aussi ces variétés donnent-elles toutes des étincelles par le choc du briquet. Le second caractère est l'infusibilité au chalumeau par les moyens ordinaires. Le Quartz, pour être fondu et rendu soluble par les Acides, a besoin d'être attaqué préalablement par un Alkali. Si l'on veut s'assurer plus complètement de sa nature chimique, on prouve qu'il n'est formé que de Silice pure, par les mêmes procédés qu'emploient les chimistes pour reconnaître en général les Silicates et les distinguer ensuite les uns des autres. Le Quartz ayant été fondu au chalumeau avec la Soude ou la Potasse caustique, et le résultat de la fusion ayant été dissous dans l'Acide nitrique, on évapore la solution presque à siccité, puis jetant de l'eau sur le résidu et filtrant, on sépare la Silice qui reste sur le filtre sous forme de poudre blanche. La solution ainsi privée de Silice est ensuite examinée par les réactifs, dans le but de faire connaître successivement les différentes bases qui peuvent être unies à la Silice. Mais dans le cas où la matière d'essai est un Quartz, si elle est minéralogiquement pure, elle ne doit rien précipiter par les réactifs.

QUARTZ HYALIN. Substance cristallisée, limpide ou diversement colorée, ordinairement transparente, à cassure vitreuse, quelquefois ondulée, et comme ridée ou guillochée, assez dure pour rayer le verre et étinceler sous le choc du briquet, possédant la double

réfraction, et pesant spécifiquement 2,65, infusible, et ne blanchissant pas par l'action du feu. Ses cristaux, dont la forme est généralement celle d'un prisme hexagonal régulier terminé par des sommets pyramidaux, ou celle d'un dodécaèdre bipyramidal à triangles isocèles, dérivent d'un rhomboïde obtus de $94^{\circ} 13'$ et $85^{\circ} 45'$. Ils sont rarement clivables parallèlement aux faces de ce rhomboïde, à cause de leur grande cohésion ; cependant on parvient quelquefois à les diviser à l'aide de la percussion, ou bien à provoquer la séparation de leurs feuilletés, en les chauffant fortement et les plongeant brusquement dans l'eau froide. Le Quartz hyalin, lorsqu'il est pur, n'est formé que de Silice ; il contient trois atomes d'Oxygène pour un atome de Silicium, ou en poids 50 parties d'Oxygène et 50 de Silicium ; mais il est rare qu'il offre cette pureté parfaite ; il renferme presque toujours un peu d'Alumine ou d'un Oxyde colorant, le plus souvent dans la proportion de quelques millièmes au plus. Nous allons parcourir rapidement la série des nombreuses variétés du Quartz hyalin, qui seront réparties en variétés de formes, variétés de structure, variétés de couleurs, variétés dépendant des accidents de lumière, et variétés dépendant des accidents de composition.

Le Quartz s'est présenté, mais très-rarement, sous la forme du rhomboïde primitif ; c'est ainsi qu'on le trouve en cristaux fort petits, dans les cavités d'un Silex, à Chaudfontaine, près de Liège, et à Schneeberg en Saxe. Il se rencontre plus fréquemment en dodécaèdres bipyramidaux, à triangles isocèles, provenant de la combinaison de deux rhomboïdes semblables au primitif. Ces cristaux, de couleurs variées, sont disséminés dans des Roches de différentes natures, dans un Calcaire aux environs de Sienna, en Italie ; dans un Porphyre, à l'île de Ténériffe ; dans une Argile rougeâtre, mêlée de Gypse et d'Arragonite, en Espagne. Mais la forme la plus commune, celle que l'on peut regarder comme le type de toutes les autres variétés, et dont celles-ci ne sont que de légères modifications, est le prisme hexagonal pyramidé, qui n'est autre chose que la variété dodécaèdre dont les deux pyramides sont séparées par les pans d'un prisme hexaèdre régulier, qui ont pris naissance sur les arêtes de leur base commune. La cristallisation du Quartz est donc une des moins variées que l'on connaisse ; mais cette forme presque unique, sous laquelle se présente ce minéral, se diversifie à l'infini par l'inégale extension que prennent les faces de même ordre, en restant toujours inclinées entre elles de la même manière. Il résulte de là, dans l'ensemble des faces du cristal, un défaut de régularité et de symétrie qui en change complètement l'aspect. Sous ce rapport, on distingue les sous-variétés suivantes : le Quartz hyalin prismé régulier, en prisme hexaèdre, terminé par des pyramides à triangles isocèles égaux. Les pans sont souvent sillonnés par des stries perpendiculaires aux arêtes longitudinales, et qui indiquent les bords des lames décroissantes, dont sont formés ces mêmes pans. — Le Prismé bisalterne, dont les pyramides présentent alternativement trois petites facettes triangulaires et trois grandes faces pentagonales. — Le Prismé comprimé, en cristaux

aplati, de manière que deux des pans opposés sont beaucoup plus larges que les autres, ce qui rend le sommet cunéiforme. — Le Prismé basolde, dans lequel une des faces de la pyramide a pris un accroissement considérable, ce qui a rendu les autres presque rudimentaires, et a fait paraître le prisme comme tronqué obliquement à ses extrémités. Cette sous-variété est commune dans les montagnes du Dauphiné. — Le Prismé sphalloïde, qui a éprouvé un allongement dans une direction oblique à l'axe, de manière que les axes des deux pyramides ne sont plus sur une même direction. — Le Quartz hyalin prismé est sujet encore à beaucoup d'autres altérations ; telle est, par exemple, celle qui est due à l'amincissement du prisme en forme d'obélisque, et qui semble offrir, au premier aspect, une aiguille ou pyramide à six faces, très-aiguë et profondément sillonnée en travers.

Toutes les autres variétés de formes régulières peuvent se rapporter aux précédentes : elles n'en diffèrent que par l'addition de petites facettes sur les angles ou sur les arêtes de la base du prisme hexagonal. Telles sont particulièrement les variétés Rhombifère et Plagièdre. Dans la première, les six angles des bases sont alternativement intacts et remplacés par des rhombes ; dans la seconde, ces angles sont tous à la fois remplacés par de petites facettes situées de biais, et Herschell fils a remarqué qu'elles étaient tournées tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et que cette variation de position s'accordait avec une variation semblable dans le sens suivant lequel a lieu, dans le Quartz, la modification de la lumière connue sous le nom de Polarisation circulaire. — Les cristaux de Quartz atteignent quelquefois des dimensions considérables ; on en connaît qui ont jusqu'à cinq décimètres de long ; les plus remarquables, sous ce rapport, viennent de Fischbach en Valais, de Madagascar et de Sibérie. — Indépendamment des formes cristallines régulières, le Quartz présente aussi des formes purement accidentelles, produites les unes par groupement, les autres par voie d'incrustation ou de pseudomorphose, ce qui constitue les variétés suivantes : — Le Quartz sphéroïdal ou mamelonné, en boules isolées ou réunies, à surface unie ou drusique, c'est-à-dire recouverte de cristaux implantés et fortement serrés les uns contre les autres ; en masses botryoïdes, composées de globules accolés comme les grains d'une grappe de raisin ; en roses ou petites masses groupées, qui ressemblent à des rosaces d'ornement. — Le Quartz stalactiforme, en stalactites cylindroïdes, à surface unie ou drusique, composées de cristaux de Quartz agrégés, et qui convergent vers l'axe du cylindre. — Le Quartz géodique, en géodes ou boules creuses, revêtues à l'intérieur d'une druse de cristaux de Quartz, et contenant quelquefois des cristaux d'une autre substance, de Chaux carbonatée par exemple. — Le Quartz pseudomorphique, modelé en carbonate de Chaux rhomboïdal ou dodécaèdre, en sulfate de Chaux lenticulaire (groupe de Lentilles des Marnes de Passy, près Paris) ; en Fer oligiste rhomboïdal, en rhomboïdes inverses de Chaux carbonatée (Calcaire agglutinant du Sable, ou Grès cristallisé de Fontainebleau). — Le Quartz incrustant, en concrétions ou

incrustations cristallines sur des cristaux de diverses espèces, telles que la Chaux carbonatée, la Chaux fluatée, etc.

Considéré sous le rapport de la structure, le Quartz offre encore comme variétés : le Quartz laminaire, divisible en grandes lames ou plaques parallèles, ordinairement d'un blanc laiteux, d'un gris obscur ou d'un rouge de rose. — Le Quartz polyédrique, présentant dans sa cassure les traces des couches polyédriques auxquelles il doit son accroissement successif. Quelquefois la distinction entre ces couches est si nette, que les plus intérieures sont blanches et opaques, tandis que celles qui les recouvrent sont translucides; le cristal paraît alors composé de deux parties emboîtées l'une dans l'autre et que l'on peut séparer. Tels sont les cristaux désignés sous le nom de Quartz en capuchon que l'on trouve à Beeralston, dans le Devonshire, en Angleterre. — Le Quartz laminiforme ou haché, composé de lames isolées, comme le serait un corps que l'on aurait haché avec un instrument tranchant. Ces lames paraissent s'être formées dans les fissures de quelque matière terreuse desséchée que des causes inconnues ont fait disparaître ensuite. — Le Quartz fibreux, à fibres parallèles ou divergentes. — Le Quartz compacte ou massif, diaphane ou translucide, quelquefois laiteux ou tout à fait opaque. — Le Quartz grenu, à gros ou à petits grains, pur ou mélangé de parcelles de Mica; c'est le Quartzite ou Quartz en roche des minéralogistes allemands; il a souvent la structure schisteuse. — Le Quartz arénacé, vulgairement Sable ou Gravier, composé de petits grains, plus ou moins fortement agrégés, et donnant naissance aux différents Sables ou Grès. *V.* ces mots.

Il y a deux sortes de variétés de couleurs, les unes produites par des mélanges mécaniques de la matière quartzéuse avec diverses autres substances, souvent discernables à travers la masse cristalline, et qui l'accompagnent d'ailleurs presque toujours dans son gisement; les autres dues à de véritables mélanges chimiques, qui ont lieu en proportions indéfinies, et laissent subsister jusqu'à un certain point la transparence du corps. Malgré leur état de combinaison, les principes colorants étant ici tout à fait accidentels, le ton de ces couleurs, ainsi que leurs teintes, varie à l'infini. — On distingue parmi les premières :

Le Quartz chloriteux : mélangé de Chlorite en grains ou en petites parcelles verdâtres, qui lui communiquent une teinte verte et nébuleuse (Cristaux du Dauphiné et du Saint-Gothard). — Le Quartz amphiboleux, ou la Prase, d'un vert obscur et d'un éclat gras, mélangé d'Actinote ou Amphibole vert, souvent en masses bacillaires (Cristaux de la Saxe et de la Bohême). — Le Quartz hématoïde, en cristaux opaques et isolés, d'un rouge sanguin (Hyacinthes de Compostelle), disséminés dans une Argile rougeâtre, ou engagés dans le Gypse et les Arragonites que renferme cette Argile, à Saint-Jacques de Compostelle en Galice, à Molina en Aragon, à Bastène près de Dax; en masses amorphes, à cassure vitreuse (Sinople), accompagnées de substances métalliques, dans les filons; il est coloré par le peroxyde de Fer. Le Quartz rubigineux, d'un jaune de rouille, mé-

langé d'hydroxyde de Fer, en masses grenues, formées par l'accumulation d'un grand nombre de petits cristaux, très-nets, de la variété Prismée. — Le Quartz jaune-verdâtre, dit Cantalite, parce qu'il vient du Cantal; il a la texture grenue, et paraît aussi mélangé d'hydroxyde de Fer, d'après l'analyse qui en a été faite par Laugier.

Les variétés de couleurs, dues à des mélanges chimiques, donnent la série suivante : le Quartz incolore ou limpide, vulgairement Cristal de Roche; c'est le Quartz dans son plus haut degré de pureté. Analysé par Bucholz, il a fourni 99.5 de Silice sur 100; il offre dans sa cassure un aspect semblable à celui d'un morceau de Verre. On le distingue du Verre de glace ou Cristal artificiel, d'abord par sa dureté et ses autres caractères minéralogiques, mais aussi en ce qu'il est ordinairement, comme le Verre, parsemé de petites bulles qui y sont disposées sur un même plan, tandis que, dans le Cristal artificiel, elles sont éparées sans garder aucun ordre. — Le Cristal de Roche se rencontre en cristaux souvent volumineux, implantés en druses dans les cavités des montagnes primitives, nommées Poches ou Fours à cristaux (montagnes de la Tarentaise, du Dauphiné, de Madagascar); et aussi en cailloux roulés dans le lit des rivières (cailloux du Rhin, du Brésil, de Cayenne, de Médoc, etc.). Ces cailloux roulés ne sont que des fragments de cristaux limpides, qui se sont arrondis par leur frottement mutuel dans le lit des torrents. Leur surface est ordinairement terne, mais le poli leur rend l'éclat et la transparence. — Le Quartz rose, dit Rubis de Bohême : ayant souvent une teinte laiteuse; sa couleur, que l'on croit due à la présence du Manganèse, paraît s'altérer au contact de l'air ou par l'action de la lumière (à Rabenstein en Bavière, et dans un grand nombre de lieux). Le Quartz violet, dit Améthyste : d'une teinte violette plus ou moins uniforme et plus ou moins foncée, due à la présence d'une petite quantité de Manganèse; en cristaux isolés, et plus ordinairement réunis et serrés les uns contre les autres, formant des masses dont la coupe présente des zones parallèles ou en zigzag (dans les terrains primitifs, et surtout les terrains pyrogènes anciens). — Le Quartz bleu : variété rare; on la trouve au cap de Gate, en Espagne, sous la forme du dodécaèdre. — Le Quartz jaune : d'un jaune pur ou d'un jaune miellé ou roussâtre; vulgairement fausse Topaze du Brésil, Topaze de Bohême, Topaze d'Inde et Topaze occidentale. Ce Quartz, d'une couleur assez pure, est fréquemment employé comme objet d'ornement (au Brésil, en Bohême, en Carinthie, etc.). — Le Quartz verdâtre : d'un vert pâle, tirant sur le brunâtre, offrant dans sa cassure des lignes courbes croisées, dont la disposition est analogue à celle des stries des doigts (au Brésil). — Le Quartz enfumé, vulgairement Cristal brun, Diamant d'Aleçon, Topaze enfumée; offusqué par une teinte brune et comme fuligineuse (à Chanteloube, près Limoges, à Madagascar, au Brésil). — Le Quartz noir : presque opaque, susceptible de clivage (en Toscane, en Dauphiné). — On a essayé quelquefois de colorer le Quartz artificiellement; pour cela, on le fait chauffer fortement, afin que le cristal se fendille,

et on le plonge ensuite dans un bain coloré. La matière colorante pénètre dans les fissures de la masse et la colore, mais jamais d'une manière uniforme. On donne le nom de Rubasses à ces produits de l'art.

Les variétés produites par des jeux de lumière, c'est-à-dire par reflets particuliers, sont les suivantes : le Quartz opalisant ou Girasol, qui présente un fond laiteux d'où sortent des reflets bleuâtres ou rougeâtres. — Le Quartz chatoyant, vulgairement Œil de Chat et Chatoyante : d'un gris verdâtre, offrant, lorsqu'il est taillé en cabochon, des reflets nacrés blanchâtres ou jaunâtres, qui semblent flotter dans l'intérieur de la pierre, à mesure qu'on la fait mouvoir. Ces reflets paraissent d'une multitude de fibres déliées, soyeuses et parallèles entre elles, que l'on a reconnues pour être des filaments d'Asbeste. Les plus beaux Quartz chatoyants viennent de Ceylan et de la côte de Malabar. — Le Quartz irisé : offrant superficiellement ou dans son intérieur des couleurs d'iris qui proviennent, ou d'une altération qu'a subie sa surface, ou des fissures dont sa masse est traversée. — Le Quartz aventuriné, ou l'Aventurine naturelle. C'est un Quartz translucide, de couleur brune ou grise, à texture grenue, et dont le fond est parsemé d'une multitude de points brillants. Cette scintillation a lieu par suite de la décomposition de la lumière entre des lamelles de Quartz plus vitreuses que la masse environnante, et tantôt par suite d'un mélange de paillettes de Mica avec la matière quartzreuse (en cailloux roulés, aux environs de Nantes en France). — Le Quartz gras, ayant l'apparence d'une substance qui aurait été frottée d'huile ; il est ordinairement blanc ou grisâtre.

Les variétés dues aux incidents de composition sont : le Quartz fétide ; il répand, lorsqu'on le brise, ou manifeste par le frottement une odeur de gaz hydrogène sulfuré, que l'on présume avoir été engagé dans ses fissures (à Chanteloube près Limoges). — Le Quartz aérohydre ou bulleux, offrant des cavités qui contiennent un liquide, et une bulle de gaz qui monte et descend, comme dans le niveau d'eau, lorsqu'on incline la pierre d'un côté ou de l'autre. Ce liquide est tantôt de l'eau pure, tantôt du Naphte, le gaz, qui souvent est très-raréfié, est de l'air atmosphérique ou de l'Azote pur. — Le Quartz renfermant des corps étrangers ; ce sont ordinairement des cristaux aciculaires de différents minéraux, dont les principaux sont : le Titane oxydé rouge ou le Ruthile (à Madagascar et au Brésil) ; la Tourmaline (au Saint-Gothard, en Espagne) ; le Mica (à Zinnwald, en Bohême) ; la Topaze (au Brésil) ; le Béryl (dans le district du Maine, aux États-Unis) ; le Fer hydroxydé (à Framont dans les Vosges ; dans l'île de Volkostroff en Russie) ; le Manganèse oxydé métalloïde (dans le Dauphiné).

Le Quartz hyalin a son principal gisement dans le sol primordial, où il forme, tantôt une roche distincte à lui seul (le Quartzite), et tantôt entre comme base ou comme partie constituante dans un grand nombre de Roches composées, le Granite, le Gneiss, la Pegmatite, le Greisen, le Micaschiste, la Protogyne, etc. ; il se présente en petits cristaux, mais beaucoup plus souvent en grains informes et disséminés au milieu de ces Roches. Il s'y

rencontre aussi en puissants filons ou en amas, qui, en se dilatant, laissent des cavités plus ou moins considérables, dont les parois sont tapissées de cristaux remarquables par leur volume et leur limpidité. Ces filons, ordinairement plus durables que les Roches qu'ils traversent, demeurent en place après la destruction de ces Roches, et présentent des sortes de murs que l'on a pris quelquefois pour des couches de Quartz hyalin. La même substance se montre aussi dans les filons métallifères et dans les filons pierreux formés par d'autres substances, et c'est là qu'il offre un grand nombre d'associations avec la Galène, le Fluor, la Baryte sulfatée, le Calcaire, les Pyrites, etc. On le rencontre quelquefois formant des druses et des géodes siliceuses au milieu d'une pâte compacte ou cristalline de nature toute différente. Tel est le cas de ces cristaux, d'une pureté remarquable, que l'on trouve au milieu du Calcaire saccharoïde de Carrare, dont les plus petits sont empâtés dans le Calcaire, et les autres réunis en groupes dans les fours ou poches à cristaux. Jusqu'à présent il a été assez difficile de concevoir la formation de ces druses, de même que celle des cristaux de Quartz que l'on trouve au milieu des Calcaires de sédiment les plus modernes. Mais les expériences de Berzélius ont appris que la Silice, au moment où elle se forme, est très-soluble dans l'eau : il serait donc possible que les cristaux de Quartz qui tapissent l'intérieur des Géodes, ou qui forment des druses au milieu des Roches, eussent été produits au milieu d'un liquide tenant la Silice en dissolution, et qui se sera introduit après coup dans les cavités des Roches. Emmanuel Repetti vient de rendre cette explication très-probable dans un ouvrage sur les Marbres de Carrare, où il fait connaître plusieurs faits de la plus grande importance. Les Géodes que l'on trouve dans ces Calcaires, outre les cristaux qu'elles renferment, contiennent généralement une plus ou moins grande quantité d'une eau limpide, légèrement acidulée, avec laquelle les carriers ont l'habitude de se désaltérer. Une de ces Géodes, couverte en tout sens de cristaux, contenait environ une livre et demie de liquide, et l'on remarquait au fond une protubérance transparente, grosse comme le poing, et paraissant avoir tous les caractères du Cristal de Roche. Cette matière, retirée de la cavité, ne présenta plus qu'une substance molle et gélatineuse qui ne tarda pas à devenir solide et opaque, et à prendre l'aspect d'une Calcédoine. — Le Quartz hyalin, sous la forme de cristaux, devient rare dans les terrains secondaires ; on ne le trouve que çà et là, en petits cristaux, soit épars, soit implantés dans l'intérieur des Nodules calcaires ou des cavités des Silex. Il reparait un peu plus fréquemment dans les terrains tertiaires, et s'élève jusque dans les couches les plus superficielles ; mais c'est surtout sous la forme arénacée qu'on le rencontre abondamment dans le sol de sédiment. Il constitue sous cette forme des dépôts considérables que l'on retrouve à toutes les hauteurs, depuis les terrains intermédiaires jusqu'aux dernières alluvions des continents. V. les mots GRÈS et SABLES.

Les diverses variétés du Quartz hyalin sont taillées et employées en bijoux, en vases, en plaques d'orne-

ment. La variété incolore prend le nom de Cristal de Roche, lorsqu'on veut désigner les corps travaillés par l'art dont elle a fourni la matière; c'était pour les anciens le Cristal par excellence; ils le regardaient comme n'étant autre chose que de l'eau fortement congelée (*Krystallos*); et parce que ce mot de Cristal se trouvait lié avec l'idée d'un corps de forme géométrique, il est devenu dans la suite le nom de la science qui traite des formes régulières des minéraux. Le Cristal de Roche a été employé principalement en objets d'ornement et de luxe; on en a fait des lustres, des boîtes de poche, de grandes coupes sur lesquelles on sculptait ou gravait des figures. Plusieurs manufactures de ce Cristal avaient été établies dans le voisinage des montagnes qui le fournissent en abondance; telle était celle de Briançon. Mais l'usage en est bien moins répandu, et la plupart de ces fabriques sont tombées depuis que le Cristal naturel a été remplacé avec beaucoup d'avantage par le Cristal artificiel ou verre de Cristal, qui est plus limpide, plus facile à travailler, et qui ne le cède au Quartz hyalin que sous le rapport de la dureté. On fait avec le Quartz rose des coupes qui sont assez agréables; avec l'Améthyste, de petites colonnes, des boîtes, de petits coffrets; avec le Quartz jaune, des cachets, des pierres de ceinture et de diadème. Les seules variétés employées dans la joaillerie qui aient quelque valeur, sont l'Améthyste et l'ŒIL de Chat. Les Améthystes de teinte foncée et uniforme sont très-rares: une pierre de treize lignes sur onze, a été estimée deux mille cinq cents francs; un ŒIL de Chat d'un pouce carré, lorsqu'il présente de beaux reflets, ne vaut pas moins de quatre à cinq cents francs.

QUARTZ-AGATHE. Les variétés comprises dans cette subdivision, sont décrites, dans les nouveaux systèmes de minéralogie, sous les noms communs d'Agathe, de Calcédoine ou de Silex. Ces noms ne s'appliquaient dans l'origine et ne s'appliquent encore maintenant dans les arts qu'à certaines variétés du groupe. Les auteurs ayant eu besoin d'une dénomination pour caractériser le groupe entier, ont adopté tantôt l'un de ces noms, tantôt un autre, en le prenant dans un sens plus étendu. Ces variétés ont pour caractères généraux, de ne point offrir la transparence ni la texture vitreuse du Quartz hyalin; d'être seulement translucides, et quelquefois même opaques; d'avoir un aspect lithoïde, une cassure terne ou subluisante, écaïlleuse ou conchoïdale; de ne se présenter presque jamais sous des formes cristallines, mais presque toujours sous des formes nodulaires; de n'être enfin que des masses compactes, à pâte plus ou moins fine, plus ou moins grossière, formées par voie de concrétion ou de précipitation gélatineuse. Les Agathes font feu avec le briquet; elles sont infusibles, ce qui sert à les distinguer des Pétrilosilices; seulement elles blanchissent au feu, mais sans dégager d'eau comme les Quartz-Résinites ou les Opales. La série des variétés peut se partager en deux sections: 1^o les Agathes fines ou les Calcédoines, qui ont la cassure écaïlleuse ou cirreuse, la transparence nébuleuse, les couleurs vives et variées, mais presque toujours mêlées d'une teinte de laitieux, et qui sont susceptibles de recevoir un poli assez éclatant; 2^o les

Agathes grossières ou les Silex, qui ont moins de translucidité que les Calcédoines, et dont la cassure est terne, ordinairement conchoïdale, quelquefois droite ou esquilleuse; leurs couleurs sont moins vives; et le poli qu'elles reçoivent n'a jamais l'éclat de celui des Calcédoines.

* *Les Calcédoines.*

Les principales variétés de formes qu'elles présentent donnent la série suivante: la Calcédoine cristallisée en rhomboïdes obtus, semblables à ceux du Quartz hyalin, à la partie supérieure des masses de Calcédoine bleue (à Treszlya, près de Kapnick en Transylvanie). Peut-être cette couche superficielle n'est-elle que la matière de la Calcédoine sous-jacente plus épurée et passant à l'état de Quartz hyalin. — La Calcédoine en stalactites, mamelonnée ou cylindrique. — La Calcédoine en rognons ou nodules, tantôt pleins, tantôt géodiques, souvent formés de couches concentriques; ils renferment quelquefois de l'eau (Calcédoine anhydre).

Les variétés de couleurs sont les suivantes: la Calcédoine proprement dite ou Calcédoine des lapidaires, dont la couleur est blenâtre ou blanchâtre, et dont la transparence est troublée par une nébulosité laiteuse (à Oberstein, aux îles Féroë). — La Calcédoine bleue ou la Saphirine. — La Calcédoine jaune-orangée ou la Sardoine; elle est très-recherchée pour la gravure en relief. — La Calcédoine rouge ou la Cornaline, souvent d'un beau rouge de cerise; elle est employée principalement à faire des cachets. — La Calcédoine vert-pomme ou la Chrysoprase, à cassure cirreuse; colorée par l'oxyde de Nickel (à Kosemütz en Silésie, avec la Pimélite). — La Calcédoine d'un vert d'herbe ou le Plasma, à cassure conchoïde. — La Calcédoine vert obscur ou l'Héliotrope, souvent ponctuée de rouge (en Bucharie, en Sibérie et en Bohême). — La Calcédoine blanche et opaque ou le Cacholong, d'un blanc mat, happant à la langue, et offrant une texture plus ou moins terreuse; elle se trouve le plus souvent à la surface des rognons de Calcédoine, et provient probablement de la décomposition de cette dernière.

Les Calcédoines stratiformes ou à couches concentriques présentent divers assortiments de plusieurs des variétés précédentes ou différentes teintes de la même variété. C'est à ces Calcédoines que l'on a donné plus particulièrement le nom d'Agathes (*V.* ce mot). Les couleurs sont tantôt disposées par bandes droites, à bords nettement tranchés (Agathe rubannée), tantôt par bandes curvilignes concentriques (Agathe Onyx). — Les Calcédoines se rencontrent principalement en rognons plus ou moins volumineux dans les cavités des Roches pyrogènes amygdalaires. C'est ainsi qu'on les trouve en Islande, dans les îles Féroë et à Oberstein dans le Palatinat; on en trouve aussi dans l'intérieur des filons métallifères: elles ont été sans aucun doute produites par voie d'infiltration et de concrétion, et la matière siliceuse paraît avoir pénétré sous forme gélatineuse dans les cavités des Roches, et s'y être durcie en y formant des couches successives. On aperçoit souvent, sur la coupe des géodes, la trace du canal par lequel cette matière s'est introduite.

** Les Silex.

Les principales variétés de Silex sont : le Silex pyromaque, ou la Pierre à fusil, à cassure conchoïdale, subluisante, divisible par la percussion en fragments convexes, à bords tranchants, qui, étant frappés par l'acier, en font jaillir de vives étincelles. Il est translucide, au moins sur les bords; ses couleurs sont le noir, le noir-grisâtre, le blond, le rouge et le verdâtre. En rognons de diverses grosseurs et de formes irrégulières, placés les uns à côté des autres, et formant des sortes de lits interrompus dans les terrains calcaires, et principalement dans le terrain de Craie. — Le Silex corné (Hornstein infusible des minéralogistes allemands) : opaque, à cassure plate ou légèrement esquilleuse; éclat gras ou terreux, mais le plus souvent analogue à celui de la corne; sa pâte est plus grossière que celle du Silex pyromaque; il est moins fragile. Ses couleurs les plus ordinaires sont le gris, le gris-jaunâtre, le rougeâtre, le brunâtre et le verdâtre. On le trouve en rognons, ou en lits interrompus, dans les calcaires compactes des terrains de sédiment les plus anciens, dans les assises inférieures du terrain de Craie, dans les bancs moyens du Calcaire grossier, et jusque dans le terrain d'eau douce supérieur au Gypse. — Le Silex molaire, ou la Meulière, la Pierre à meules : à cassure droite et à texture cellulaire, criblé de cavités irrégulières, que remplit en partie une Argile ordinairement rougeâtre; faiblement translucide ou tout à fait opaque, tantôt presque plein, tantôt très-poreux. Ses couleurs sont pâles et sales : elles varient entre le blanchâtre, le jaunâtre, le rougeâtre, et le gris tirant sur le bleuâtre. Il appartient aux dernières couches des terrains tertiaires, et on l'observe principalement aux environs de Paris, en bancs non continus, en amas ou en blocs de dimensions variées au milieu d'un dépôt argileux, qui couronne presque tous les plateaux élevés. On l'emploie dans la bâtisse et pour faire des meules : celui de la Ferté-sous-Jouarre est surtout recherché pour ce dernier usage. — Le Silex nectique : en masses nodulaires, blanches ou grises, à texture lâche et terreuse, très-légères, au point de surnager quelques instants sur l'eau lorsqu'on le met dans ce liquide; mais il finit par se précipiter au fond lorsqu'il en est imbibé. Le centre des nodules est souvent occupé par un noyau de Silex pyromaque. A Saint-Ouen près Paris, dans un terrain marneux d'origine d'eau douce. — Le Silex pulvérent : en poussière blanchâtre ou grise, rude au toucher, dans l'intérieur des géodes siliceuses, ou en dépôts assez considérables dans les terrains calcaires, à Vierzon, département du Cher. Voyez, pour l'histoire géologique des Silex en général, leur formation dans la nature et leur emploi dans les arts, le mot SILEX.

Le Quartz-Jaspe.

On range ordinairement sous cette dénomination toutes les variétés de Silex qui, par suite d'un mélange mécanique, mais intime avec diverses matières colorantes, sont devenues opaques, et présentent une cassure terne et compacte avec des couleurs plus ou moins vives, et souvent variées dans le même échantillon. V. JASPE.

Le Quartz-Résinite ou Opale.

Cette sous-espèce comprend tous les Silex qui renferment de l'eau, dont l'éclat est résineux, et qui sont fragiles au point de ne pas faire feu avec le briquet, comme les autres variétés précédemment décrites. Leur cassure est largement conchoïdale, quelquefois cireuse. Leur pesanteur spécifique varie de 2,11 à 2,55. Ils sont infusibles, blanchissent au feu, et donnent de l'eau par la calcination. Suivant Berzélius et la plupart des minéralogistes, cette eau n'est qu'interposée entre les particules siliceuses, et sa quantité est tout à fait variable. Beudant la regarde au contraire comme combinée avec la Silice, et pour lui l'Opale forme une espèce particulière sous le nom d'hydroxyde de Silicium. Parmi ses variétés, on distingue principalement : l'Opale perlée, en concrétions fistulaires ou mamelonnées; elle est tantôt limpide et vitreuse (Hyalite, Müller-Glass) : telle est celle que l'on trouve en enduit sur des laves ou des trachytes aux environs de Francfort sur le Mein, de Schemnitz en Hongrie, et en Auvergne; tantôt elle est blanche, opaque et nacrée (Fiorite, Amiantite), à Santa-Fiore, dans le Montamiata, en Toscane. — L'Opale hydrophane : poreuse, blanche ou jaunâtre, légèrement translucide, et acquérant un certain degré de transparence lorsqu'on la plonge dans l'eau et que ses vacuoles se remplissent de ce liquide. V. HYDROPHANE. — L'Opale irisée ou Opale noble : c'est à cette variété que se rapporte spécialement le nom d'Opale dans le langage des lapidaires; elle se distingue par de beaux reflets d'iris, qui présentent les teintes les plus vives et les plus variées. V. OPALE. — L'Opale chatoyante ou le Girasol : fond laiteux, d'un blanc bleuâtre, d'où sortent des reflets rougeâtres ou d'un jaune d'or, lorsqu'on fait mouvoir la pierre à la lumière directe du soleil : au Brésil et au Mexique. — L'Opale miellée ou Opale de feu (*Feueropal* de Karstein) : fond d'un rouge orangé, avec des reflets d'un rouge de feu; en veines dans les filons de Zimapan, au Mexique. — L'Opale commune : réniforme, en rognons ou en veines dans les Porphyres argileux, dans les calcaires et les roches argileuses des terrains tertiaires, dans les filons métallifères. Ses couleurs les plus ordinaires sont le jaune, le brunâtre, le rougeâtre, le jaune-roussâtre, le rose purpurin et le verdâtre. — L'Opale subluisante ou la Ménilite (Pechstein de Ménilmontant) : opaque, grise, ou d'un brun tirant sur le bleuâtre. Elle se trouve en plaques ou en masses tuberculeuses, aplaties, dans l'Argile schisteuse happante, sorte de Magnésite terreuse, souillée d'Argile, à Ménilmontant et à Saint-Ouen près Paris. — L'Opale xyloïde : présentant la forme extérieure et la structure du bois ordinaire ou du bois de Palmier. On en trouve en beaucoup d'endroits, mais une des variétés les plus remarquables est l'Opale xyloïde d'un jaune orangé, qui vient de Telkobanya en Hongrie. — L'Opale incrustante ou thermogène, ou le Tuf du Geysir : en concrétions d'un blanc mat, qui se déposent, en Islande, sous forme de croûtes à la surface du sol, près d'une source d'eau bouillante, qui contient de la Silice en dissolution. — On connaît aussi quelques variétés d'Opale, produites par mélanges mécaniques avec des substances étrangères : telles sont entre

autres l'Opale calcifère mêlée de Calcaire, et l'Opale ferrugineuse ou le Jaspe-Opale. — Le gîte spécial des Opales est dans les roches qui proviennent du remaniement par les eaux des terrains trachytiques; on en trouve aussi dans les cavités ou les fentes de quelques roches primordiales altérées, dans les filons qui traversent ces roches et dans les dépôts argileux ou calcaires des terrains tertiaires.

QUARTZ-EN-CHEMISE. Cristaux de Quartz limpide, recouverts d'une couche de Quartz laiteux ou blanc opaque.

QUARTZ CUBIQUE. C'est le nom qu'on a donné quelquefois, et avant qu'on en connût exactement le rapport des principes constituants, à la Magnésie boratée; la dureté presque siliceuse de cette substance jointe à ses formes géométriques ont contribué à entretenir longtemps cette erreur.

QUARTZ FELS. *V.* QUARTZITE.

QUARTZ FLUS. Nom donné par les anciens minéralogistes allemands aux Quartz colorés.

QUARTZ MAGNÉSIE. C'est une variété silicifère de Magnésie carbonatée, qui accompagne la Chrysoptase à Kosemütz en Silésie.

QUARTZ NECTIQUE. *V.* QUARTZ SILEX.

QUARTZ OEILLÉ. Nom sous lequel on désigne un Quartz-Agathe, formé de couches concentriques différemment colorées ou d'anneaux noirs, bruns et blancs, qui imitent la prune de l'œil.

QUARTZ SAPHIR. C'est le Quartz bleu, mais plus ordinairement le Dichroïte ou Cordiérite.

QUARTZ THERMOGÈNE. *V.* QUARTZ-RÉSINITE INCRUSTANT.

QUARTZ ZÉOLITHIFORME, le Quartz hyalin fibreux. *V.* QUARTZ HYALIN.

QUARTZITE ou QUARZITE. MIN. C'est le Quartz hyalin grenu, ou Quartz en roche (Quartz Fels des Allemands), que l'on trouve en couches puissantes dans les terrains primordiaux. Il a été formé par voie de cristallisation, ce qui le distingue du Grès quartzueux, avec lequel il a souvent beaucoup de ressemblance. Il présente quelquefois, comme ingrédients accidentels, du Mica et du Graphite. Il n'est point sujet à la décomposition. On peut y rapporter le Quartz dit Itacolumite, ou Grès flexible du Brésil.

QUASJE. MAM. Nom d'une espèce américaine de Mouffette.

QUASSIER. *Quassia.* BOT. Genre appartenant à la tribu des Simaroubées, dans la famille des Rutacées, et qui se compose d'une seule espèce, *Quassia amara*. Ce genre offre pour caractères d'avoir des fleurs hermaphrodites, dont le calice est très-court et à cinq divisions; la corolle se compose de cinq longs pétales réunis en tube. Les étamines, au nombre de dix, sont plus longues que la corolle; l'ovaire est gynobasique, à cinq angles et à cinq loges, appliqué sur un disque hypogyne plus large que la base de l'ovaire. Le style est très-long, terminé par un stigmaté à cinq lobes à peine marqués. Le fruit se compose de cinq drupes peu charnues, distincts vers leur sommet, portés tous sur le disque hypogyne. Linné fils avait réuni à ce genre le *Simaruba*, sous le nom de *Quassia Sima-*

ruba; mais les auteurs modernes ont de nouveau distingué le *Simaruba* comme genre particulier (*V.* SIMARUBA), et il n'y a définitivement qu'une seule espèce dans le genre.

QUASSIER AMER. *Quassia amara*, Lin. Fil. Suppl., 255; Lodd. Bot. cab., t. 172. C'est un arbrisseau de huit à dix pieds de hauteur, droit, irrégulièrement rameux. Ses feuilles sont éparées, souvent rapprochées vers le sommet des rameaux, très-glabres, composées de trois à cinq folioles sessiles, obovales, oblongues, acuminées, portées sur un pétiole commun, qui est plan et ailé. Les fleurs sont d'un beau rouge et forment un épi terminal. La racine du *Quassia amara* est d'une extrême amertume, surtout dans sa partie corticale. Cette saveur est due à un principe particulier, que Thompson a désigné sous le nom de *Quassine*. Cette racine est employée en médecine, comme tonique et fébrifuge. De la Guiane.

QUASSINE. *Quassina.* BOT. Nom donné à l'Alcaloïde obtenu du *Quassia amara*. Cet Alcaloïde, dans son état de pureté, est limpide, cristallin et d'une amertume extrême; traité chimiquement, il se comporte à peu près de la même manière que tous les autres principes végétaux qui lui sont analogues.

QUATA ET QUATO. MAM. Pour *Coaita*, espèce d'Atèle, l'une des sections du genre Sapajou. *V.* ce mot.

QUATALA ET QUATELÉ. BOT. *V.* LÉCYTHIS.

QUATERNÉ. *Quaternatus.* BOT. Cet adjectif s'emploie pour les feuilles verticillées par quatre, comme celles du *Valantia cruciata*, etc.

QUATRE-DENTS. POIS. Daubenton avait ainsi francisé le nom du genre Tétrodon. *V.* ce mot.

QUATRE-ÉPICES. BOT. On donne quelquefois ce nom au fruit du Ravensara. *V.* ce mot.

QUATRE-GEIL. MAM. L'un des synonymes vulgaires de Sarigue. *V.* ce mot.

QUATRE-RAIES. POIS. ET REPT. On a ainsi nommé une espèce de Perche du sous-genre Térapon, et une Couleuvre.

QUATRE SEMENCES. BOT. Dans les anciens traités de pharmacologie, on réunissait ensemble des fruits ou graines au nombre de quatre, jouissant à peu près des mêmes propriétés et qu'on désignait sous les noms de *Quatre Semences froides* et de *Quatre Semences chaudes*. Les unes et les autres étaient distinguées en mineures ou faibles et en majeures ou actives. Les quatre semences froides mineures étaient celles de Chicorée, d'Endive, de Laitue et de Pourpier; les quatre semences froides majeures étaient celles de Citrouille, de Concombre, de Courge et de Melon. Les quatre semences chaudes mineures étaient celles d'Ache, d'Ammi, de Persil, de Carotte; les quatre chaudes majeures, celles d'Anis, de Carvi, de Cumin et de Fenouil.

QUATRE-TACHES. POIS. Espèce de Silure du sous-genre Pimélode.

QUATTO. MAM. Même chose que Quata et Quato.

QUAU. OIS. L'un des noms vulgaires du Mauvis. *V.* MERLE.

QUEBOT. POIS. (Delaroche.) Synonyme de *Gobius niger*, L. *V.* GOBIE.

QUEBRANTA-HUESSOS. OIS. Ce nom, qui signifie

Briseur d'os, a été appliqué au *Procellaria gigantea*.
V. PÉTREL.

QUÉCHU ET QUESCHU. ois. Noms vulgaires du Manchot de Chilôé. **V. MANCHOT.**

QUEKETTIE. *Quekettia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui donne pour caractères : périgone cylindracé, dont les folioles extérieures sont linéaires, égales et gibbeuses à leur base, les intérieures presque semblables, connées et d'égale longueur; labelle oblong, entier, mutique, parallèle avec le gynostème, creusé à la base, accompagné de deux callosités; gynostème demi-cylindrique, dressé, avec un appendice auriculé de chaque côté du sommet; anthère uniloculaire; deux masses polliniques creusées postérieurement; caudicule linéaire; glandule très-petite. Ce genre se rapproche beaucoup du *Pleurothallis*, mais la structure et la position des masses polliniques ne permettent pas de les réunir. Il a été dédié par Lindley au chevalier Quekett, l'un des botanistes les plus distingués et dont les travaux en physiologie végétale sont de la plus haute importance. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Quekettie; c'est une petite plante herbacée, à feuilles cylindriques et tachetées; les fleurs sont petites, jaunes et réunies en panicle capillaire, élevée de deux à trois pouces au plus. On ignore le nom de la contrée d'où a été apportée cette petite Orchidée.

QUELTIA. BOT. Salisbury et Haworth (*Succul. Plant. Suppl.*, p. 125) ont établi sous ce nom un genre aux dépens des Narcisses des auteurs. Ce genre, faiblement caractérisé, contient les *Narcissus odoratus*, *montanus* et *calathianus*. **V. NARCISSE.**

QUELUSIA. BOT. Sous ce nom, Vandelli (*in Rœmer. Script.*, p. 101, tab 7, fig. 10) a décrit et figuré le *Fuchsia coccinea*. De Candolle s'est servi du même nom pour désigner la première section du genre *Fuchsia*, composée de toutes les espèces américaines.

QUENQUIER. BOT. **V. GUILANDINE.**

QUENOT. BOT. L'un des noms vulgaires du Mahaleb, espèce du genre Cerisier.

QUENOTTE SAIGNANTE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Nerita pectorata*.

QUENOUILLE. MOLL. Espèce du genre Fuseau, qui était le *Murex Colus* de Linné.

QUENOUILLETTE. Synonyme vulgaire d'Atractylide. **V. ce mot.**

QUERCERELLE. ois. Pour Cresserelle, *Falco Tinnunculus*. **V. FAUCON.**

QUERCITRON. BOT. Espèce du genre Chêne, dont l'écorce fournit un principe colorant jaune. **V. CHÊNE.**

QUERCUS. BOT. **V. CHÊNE.**

QUEREIVA. ois. Espèce du genre Cotinga. **V. ce mot.**

QUERELLEUR. ois. Espèce du genre Gobe-Mouche. **V. ce mot.**

QUERIE. BOT. Genre de la famille des Paronychiées et de la Décandrie Trigynie, L., établi par Læfing (*Itin.*, p. 48), et présentant les caractères suivants : calice à cinq sépales très-entiers et à peine cohérents par la base; corolle nulle; dix étamines dont les filets sont grêles et inégaux; quelquefois cinq sont stériles; d'autres fois le nombre est réduit à trois par avor-

tement; trois styles très-grêles; capsule uniloculaire, à trois valves; graine réniforme, unique à la maturité (les autres vraisemblablement avortées). Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, les *Queria Canadensis*, L., et *Queria capillacea* de Nuttall, faisant maintenant partie du genre *Anychia* de Michaux. Au surplus, le genre *Queria* se distingue à peine du *Minuartia*, selon De Candolle (*Prodr. Syst. Veget. nat.*, 5, p. 579); car il est presque évident que sa graine n'est solitaire que par suite d'avortement. Le *Queria Hispanica*, L., Quer., Fl., esp. 6, tab. 15, f. 2; Ortega, Cent., tab. 15, f. 1, est une petite plante herbacée, annuelle, un peu roide, à feuilles opposées, rapprochées, sétacées, recourbées au sommet; les fleurs sont solitaires et sessiles dans les aisselles des rameaux et des feuilles supérieures. Cette plante croît sur les pentes arides des collines, en Espagne. Le *Queria trichotoma* de Thunberg (*Act. Soc. Linn.*, 2, p. 529), que ce botaniste avait décrit dans sa Flore du Japon comme une espèce de *Rubia*, ne se rapporte probablement pas au genre dont il est question dans cet article.

QUERQUEDULA. ois. Synonyme de Sarcelle. **V. CANNARD.**

QUER-QUER. ois. Nom vulgaire du Vanneau armé de Cayenne, *Vanelus Cayennensis*. **V. VANNEAU.**

QUERULA. ois. (Schwenfeld.) Synonyme de Sizerin.

QUESNE. BOT. Synonyme vulgaire de Chêne. **V. ce mot.**

QUEUE. *Cauda*. ZOOLOG. BOT. On nomme Queue, en appliquant ce mot suivant des manières de voir très-diverses, à tout prolongement qui part de la partie postérieure d'un animal; mais une définition aussi vague ne peut être admise, et la Queue, pour être rigoureusement distinguée, a besoin d'être considérée dans les diverses séries des êtres. Dans la première classe, celle des animaux Mammifères, la colonne vertébrale repose sur le sacrum, et celui-ci est terminé par des portions soudées ou de petits os qui en sont le prolongement, et dont le dernier, nommé Coccyx, reste libre, engagé dans le tissu cellulaire; de sorte que la Queue n'existe point, car elle ne doit son existence qu'à ces os coccygiens prolongés et saillants en dehors du corps, et accompagnés de prolongements musculaires, vasculaires et tégumenteux. La longueur de la Queue résulte uniquement de la quantité de ces os. Dans la plupart des autres animaux, soit Quadrumanes, soit Carnassiers, soit Rongeurs, soit Marsupiaux, la Queue existe et varie en dimensions, en formes, suivant le nombre et la grosseur des os coccygiens détournés de leur primitive origine (**V. MAMMIFÈRES**). Des muscles épais, munis de tendons robustes, un épiderme revêtu de poils, ou d'écaillés, ou de squammelles, concourent à la former; mais la Queue, accordée aux Mammifères par une nature sage et bienveillante, ne l'a point été comme un vain ornement ou par luxe; le plus souvent elle a reçu une destination utile. Ainsi, bien que la plupart des Quadrumanes et certains Marsupiaux aient été dotés de la plus grande adresse dans les mouvements des membres antérieurs, leur Queue souple leur sert encore comme d'une cinquième main, et par elle ils s'accrochent aux branches et s'y tiennent lorsqu'ils

emploient tous leurs membres pour saisir leur proie. La Queue, chez les Castors, est encore une véritable main, mais destinée à d'autres fonctions que la préhension. Les grands Quadrupèdes, au contraire, dont les formes lourdes ne permettent point aux quatre membres qui les supportent des mouvements rapides pour se garantir des insectes, trouvent dans leur Queue mobile, et terminée le plus ordinairement par des poils en touffes, beaucoup plus longs que sur les autres parties du corps, un moyen efficace de s'en débarrasser, en la faisant onduler suivant leur volonté, sur les diverses parties de leur corps. La Queue toutefois est l'une des parties du corps d'un animal, qui varie le plus; aussi n'a-t-on jamais pu s'en servir comme d'un bon caractère pour la distinction des genres; car souvent de deux animaux qui ont les plus grands rapports d'organisation, l'un sera muni d'une longue Queue, et l'autre n'en aura qu'une petite. Il n'y a guère que la famille des Singes dans laquelle on ait distingué des genres par l'absence, la présence ou la forme de la Queue; de sorte que le genre Orang (*V.* ce mot), le plus voisin de l'homme, privé lui-même de Queue, s'en rapproche aussi en cela comme en bien d'autres points. Dans tous les autres ordres, elle n'a guère fourni qu'un caractère spécifique lorsqu'il s'agit de donner à un animal l'épithète de *macourus* (à longue queue) par opposition avec un autre du même genre qui en a une petite.

Les poils qui recouvrent la Queue sont plus ordinairement longs et touffus, surtout à l'extrémité, parfois courts et ras; le tissu cellulaire se charge souvent de graisse, comme on en a un exemple dans une espèce de Mouton (*V.* ce mot). D'autres fois la surface de la Queue est nue ou garnie de squammelles d'entre lesquelles sortent quelques poils rares. Chez les Tatous, les Pangolins, elle est enveloppée, comme l'ensemble du corps, de bandes épaisses et solides. Quant à la forme, elle varie, soit en longueur, soit en épaisseur; elle se termine en pointe, ou bien elle forme un bout arrondi et épais, etc., etc.

Dans la classe des Oiseaux, ce qu'on nomme Queue est une partie toute différente de celle ainsi appelée chez les Mammifères. Les os coccygiens des Oiseaux se terminent un peu au delà du bassin en se redressant; ils supportent un corps musculo-glandulaire fait en forme de trèfle recouvert par l'épiderme, et dans lequel s'implantent de longues plumes, de larges et fortes pennes qu'on nomme rectrices, et qui constituent la Queue. On conçoit alors que cette Queue, formée d'un nombre borné de ces rectrices (de dix, douze, et quelquefois quatorze, seize, dix-huit), varie de forme et de longueur. Quelquefois la queue manque. Le but de cette Queue est de servir à l'Oiseau de gouvernail pour le diriger dans le vol.

La Queue, dans les Reptiles, est, comme chez les Mammifères, le prolongement de la colonne vertébrale. Dans les Poissons, elle n'est que l'épanouissement tendineux des muscles du corps attachés aux dernières vertèbres qui s'avancent en rayons dans le sens vertical, et se festonnent en lobes destinés à servir de rame pour aider le Poisson à se mouvoir au sein de l'eau. La

Queue des Cétacés n'est pas sans analogie avec celle des Poissons, bien qu'elle soit horizontale; elle est musculo-tendineuse, formée de deux immenses lobes mobiles, adossés à la terminaison de la colonne vertébrale, mais sans être le prolongement et l'enveloppe.

Ce que l'on nomme Queue dans les autres classes n'est plus qu'une partie arbitraire, qui termine le corps de certains Insectes, de certains Mollusques. Ainsi, on dit la Queue d'un Scorpion, la Queue d'un *Salpa*, la Queue d'un *Murex*, etc.; mais ces organes terminant le corps sous une apparence de forme caudale, jouissent d'une organisation si différente et si variée dans les mêmes genres, que ce mot ne veut dire qu'un prolongement qu'on ne sait à quoi rapporter, ou qui est inconnu.

En botanique, ce que l'on désigne ordinairement par Queue est un appendice terminal, allongé, un peu mou, qui se trouve sur certains organes. Les pétioles et les pédoncules sont vulgairement exprimés par le mot Queue. La Queue de la racine est la partie la plus éloignée du collet, etc.

Le mot QUEUE est aussi devenu nom propre quand on l'a accompagné de certaines épithètes; ainsi l'on a appelé, entre les animaux et jusque chez les plantes :

QUEUE D'ARONDE ou D'ARONDELLE (Bot.), le *Sagittaria aquatica*, L.

QUEUE DE BICHE (Bot.), l'*Andropogon saccharoides*, Swartz.

QUEUE BLANCHE (Ois.), le Pygargue. *V.* FAUCON.

QUEUE DE CHEVAL (Bot.), l'*Hippuris vulgaris*.

QUEUE EN CISEAUX (Ois.), une espèce du genre Engoulevent.

QUEUE DE CRABES (Moll.), les Oscabrians.

QUEUE EN ÉVENTAIL (Ois.), une espèce du genre Gros-Bec.

QUEUE FOURCHUE (Ins.) (Geoffroy), le *Bombyx vidua*.

QUEUE GAZÉE (Ois.) (Levaillant), le Méridion binnion, qui est pour Lesson le type d'un genre distinct.

QUEUE D'HERMINE (Moll.), le *Conus mustelinus*.

QUEUE JAUNE (Pois. et Ins.), le *Scomber chrysurus*; le *Phalæna uticata* de Linné. *V.* BOTYS.

QUEUE DE LION (Bot.), le *Phlomis Leonurus*.

QUEUE DE LOUP (Bot.), le *Melampyrum arvense*, L.

QUEUE DE POÈLE (Ois.), la Mésange à longue queue.

QUEUE DE POURCEAU (Bot.), le Peucedan officinal.

QUEUE DE RENARD (Bot.), les Prêles, une Amarante, l'*Alopecurus* ou Vulpin.

QUEUE ROUGE (Ois.), le *Motacilla titys*, L. *V.* SYLVIE.

QUEUE DE SOIE (Ois.), le Jaseur de Bohême.

QUEUE DE SOURIS (Bot.), le genre *Mycosurus* et le Cacte flabelliforme, etc., etc.

QUEUES-RUDES. *Doryphorus*. REPT. Cuvier a donné ce nom à une division des Stellions; ils se distinguent de leurs congénères en ce qu'ils manquent de pores et qu'ils n'ont pas le tronc hérissé de petits groupes d'épines. Le *Stellio brevicaudatus*, figuré dans les planches de ce Dictionnaire sous le nom de Doryphore à queue courte, peut être considéré comme le type des Queues-rudes.

QUEUNERON. BOT. L'un des noms vulgaires de la Camomille puante.

QUEUX. MIN. L'un des noms vulgaires du Schiste coctile.

QUINIER ou **QUINIER.** BOT. Nom donné par quelques auteurs au genre *Quina* d'Aublet. V. **QUINA.**

QUILAMON. *Quilamum.* BOT. Le père Manuel Blanco, dans sa Flore des Philippines, a institué ce genre, sans indiquer positivement la place qu'il doit occuper dans la méthode; voici les caractères qu'il lui assigne : calice libre, à cinq divisions; point de corolle; quatre ou cinq étamines insérées entre les divisions du calice, et pourvues d'anthers ovales, à une seule loge; ovaire libre, conique, comprimé, à deux sillons; style recourbé; stigmate capité. Le fruit consiste en une capsule comprimée, hisillonnée, biloculaire et polysperme; les semences sont très-petites, pendantes à l'axe de la capsule. La seule espèce connue et à qui on a reçu le nom de *Quilamum tuteum*, est un arbre à feuilles opposées, courtement pétiolées; les fleurs sont axillaires et réunies en grappes.

QUILÉSIE. *Quilesia.* BOT. Genre de la famille des Olacées, établi par le père Manuel Blanco (Flora de Filipinas, p. 176), avec les caractères suivants : calice libre, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales sessiles, alternes avec les divisions du calice et bifides au sommet; dix étamines plus courtes que les pétales, auxquels elles sont opposées; elles sont alternativement stériles et fertiles; celles-ci sont pourvues d'anthers arrondies; ovaire lenticulaire et velu; style très-court; stigmate court et bifide. Le fruit consiste en un drupe bacciforme, comprimé, émarginato-bilobé, à deux loges, à deux pyènes cordiformes.

QUILÉSIE SOYEUSE. *Quilesia sericea.* Blanco. C'est un arbre élevé; les feuilles sont alternes, lancéolées, très-entières : leur surface supérieure est rude, l'inférieure est soyeuse; les pétioles sont histipulés à leur base; les fleurs sont réunies en grappe composée; leur calice est velu à sa partie extérieure.

QUILLAJA. BOT. Genre de la famille des Rosacées, et rapporté à la tribu des Dryadées par De Candolle, à cause de l'estivation valvaire des sépales. Il a d'abord été constitué sous le nom de *Quillaja* ou *Quillaï du Chili* d'après Molina, par Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, mais il fut publié plus tard, par Ruiz et Pavon, sous le nom de *Smegmaderms* que Willdenow changea en celui de *Smegmaria*. Voici ses caractères essentiels d'après Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, 6, p. 156, *in adnot.*) : fleurs polygames par avortement; calice persistant, à cinq lobes ovés, aigus, à estivation valvaire; cinq pétales caducs; disque quinquelobé, couvrant le fond du calice; dix étamines naissant du sommet des lobes du disque; cinq ovaires épais, cohérents par leur base, et se terminant en styles subulés; autant de capsules trigones, coriaces, étalées; graines bisériées, imbriquées, ailées au sommet. Ce genre se compose de deux espèces : *Quillaja Smegmadermos* et *Quillaja Molinae*, DC., *Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 547, décrites l'une et l'autre sous le nom de *Quillaja saponaria* par les auteurs. Ce sont des arbres du Chili, à feuilles éparses, simples, très-entières, accompagnées de stipules petites et caduques. Les rameaux portent un petit nombre de fleurs à leur sommet. Le Quillaï

du Chili est précieux dans ce pays, à raison de son écorce qui, pulvérisée et mêlée à une suffisante quantité d'eau, rend celle-ci mousseuse comme de l'eau de savon; elle sert à dégraisser les étoffes de laine. On en fait un commerce assez considérable.

QUILLES ET PETITES QUILLES. BOT. Paulet appelle ainsi certaines Clavaires, notamment le *Clavaria capsitata*.

QUIMA. MAM. Même chose qu'*Exquima*.

QUIMPEZÉE. MAM. Pour Champanzée. V. ce mot.

QUINA. BOT. Aublet, dans son Histoire des Plantes de la Guiane (2, tab. 379), a décrit et figuré sous ce nom un genre encore mal connu, dont Gærtner a représenté le fruit dans sa Carpologie, tab. 222. C'est un arbre peu élevé, ayant ses feuilles opposées, coriaces, entières, ovales, longuement acuminées, presque sessiles, accompagnées de deux stipules linéaires et caduques. Les fruits sont charnus, solitaires ou réunis sur un pédoncule commun et axillaire, qui porte à sa base deux petites bractées squamifères; ces fruits sont accompagnés à leur base par le calice à quatre lobes et persistant; ils sont ovoïdes, striés, jaunâtres, terminés par une sorte de mamelon à leur sommet. Sous leur chair qui a une saveur acide et agréable, on trouve deux nucules monospermes, couverts de poils roussâtres. Cet arbre croît à la Guiane.

Sous le nom de *Quina*, les habitants du Brésil désignent plusieurs écorces fébrifuges. Ainsi les *Quina da serra*, *Quina de renjio* sont de véritables Quinquinas; le *Quina do mato* est une espèce d'*Exostemma*; le *Quina do campo* est le *Strychnos pseudo-Quina* d'Auguste Saint-Hilaire, etc.

QUINA-QUINA. BOT. Selon La Condamine, l'arbre qui le premier a porté ce nom au Pérou, est le *Myrozyton peruferum*, de la famille des Légumineuses, dont on extrait le baume du Pérou; mais dont les gousses étaient jadis employées dans cette partie du nouveau monde, comme fébrifuge, avant qu'on connût les propriétés éminemment fébrifuges des *Cinchona*, auxquels on a depuis lors appliqué le nom de Quina-Quina ou de Quinquina. V. ce mot.

QUINARIA. BOT. Sous le nom de *Quinaria Lansium*, Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 334) a décrit une plante de la Chine qui paraît être la *Cookia punctata*. V. **COOKIE.**

QUINATISÉQUÉ. *Quinalisecatulus.* BOT. Une feuille est dite Quinatisée, lorsqu'elle est divisée jusqu'à la nervure moyenne, en cinq parties continues.

QUINCAJOU. MAM. Pour Kinkajou. V. ce mot.

QUINCHAMALA ET QUINCHAMALI. BOT. Pour *Quinchamalium*. V. ce mot.

QUINCHAMALIUM. BOT. Genre de la famille des Santalacées et de la Pentandrie Monogynie, L., ayant les caractères suivants : chaque fleur est accompagnée à sa base d'un petit calicule globuleux, urcéolé, à cinq dents. Le calice est longuement tubuleux, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, terminé supérieurement par cinq lobes étroits et recourbés; les cinq étamines, presque sessiles, sont insérées à la face interne du calice. L'ovaire est uniloculaire et monosperme; le style est assez long, terminé par un stigmate simple; le

fruit est un akène recouvert par le calicule, qui devient crustacé. L'embryon est cylindrique, placé au centre d'un petit endosperme farineux. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Quinchamalium procumbens*, Ruiz et Pavon, *Fl. Peruv.*, 1, tab. 107, f. b, déjà décrite et figurée dans Feuillée, sous le nom de *Quinchamali linifolio*, 2, tab. 44. C'est un petit sous-arbrisseau à tiges effilées, à feuilles linéaires, très-étroites, dont les fleurs blanchâtres sont réunies presque en tête à l'extrémité des rameaux. Il croit au Chili.

QUINÇON. ois. Synonyme vulgaire de Pinson. *V. Gros-Éc.*

QUINCONCIAL. *Quinconcialis*. bot. On dit l'estivation Quinconciale, lorsque sur cinq parties il y en a trois extérieures et deux intérieures ou *vice versa*; comme dans le calice des Cistes, des Rosiers, etc. On appelle souvent ces estivations embriquées; souvent aussi on confond sous ce nom le cas où il y a une pièce extérieure, une intérieure et trois recouvertes sur l'un des bords, et libres sur l'autre.

QUINCYTE. min. Berthier a donné ce nom à une substance minérale qui se trouve à Quincy, département du Cher, dans une roche calcaire. Elle est soluble en partie dans les Acides après quelque temps de digestion; sa couleur est le rose foncé, qui disparaît par l'action du feu; elle se fond avec difficulté au chalumeau. Berthier en a obtenu par l'analyse : Silice 54; Magnésie 19; oxyde de Fer 8; Eau 19.

QUINÉ. ois. Synonyme de Colibri. *V. ce mot.*

QUINÉTIE. *Quinetia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, établi par Cassini, qui lui donne pour caractères : calathide incurvée, androgyniflore; péricline oblong, formé de trois squames égales, unisériées, appliquées, subcarénées, foliacées, un peu membraneuses sur les bords; clinanthe très-petit et nu; ovaire allongé, cylindrique et mince; aigrette plus longue que le fruit, composée de squamelles unisériées, libres, filiformes et barbellulées; corolle plus courte que l'aigrette, articulée sur l'ovaire, glabre, à tube très-long et menu, à limbe peu distinct du tube, court, obconique et quadrilobé; anthères incluses; style à deux stigmatophores grêles, allongés, exserts et divergents, terminés par un petit appendice filiforme et diaphane.

QUINÉTIE DE DURVILLE. *Quinetia Durvillei*, Cass. C'est une petite plante herbacée, annuelle, dont la tige ne s'élève pas à plus de deux pouces; les feuilles sont alternes, ovales et pointues; les calathides sont terminales ou axillaires, à fleurs rougeâtres vers le limbe. De l'Australie.

QUINIER. bot. Pour *Quina*. *V. ce mot.*

QUININE. bot. Substance alcaloïde, obtenue du Quinquina, par le docteur Gomez, qui lui donna d'abord le nom de Cinchonin. Ce principe n'était point à l'état de pureté auquel l'ont amené depuis Pelletier et Caventou, ainsi que Houton-Labillardière, qui substituèrent au nom de Cinchonin celui de Quinine. Cette substance est blanche, cristalline, d'une amertume extrême, presque insoluble dans l'Eau, se dissolvant facilement dans l'Éther et surtout dans l'Alcool, soluble aussi dans les fluides oléagineux, se combinant aux Acides et formant

avec eux des sels qui conservent, en grande partie, les propriétés de la Quinine et que l'on emploie avec le plus grand succès et à très-petites doses dans les cas de thérapeutique où il fallait précédemment avoir recours à de grandes quantités de Quinquina.

QUINO. bot. Espèce d'Anserine (*Chenopodium Quinoa*) abondamment cultivée au Pérou, à cause de ses fruits qui sont assez gros, très-farineux et qui y servent d'aliment; on les substitue au Riz et aux autres céréales.

QUINQUÉFIDE. *Quinquéfida*. bot. Organe divisé dès son origine en cinq lanières; lorsque ces lanières sont unies entre elles à leur naissance, par une sorte de membrane, la division de l'organe prend le nom de Quinquépartite.

QUINQUEFOLIUM. bot. (Tournefort.) Synonyme de Potentille. *V. ce mot.*

QUINQUÈNÈRES. ois. L'un des synonymes vulgaires de Mésange.

QUINQUINA. *Cinchona*. bot. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., dont plusieurs espèces sont du plus haut intérêt à cause des vertus héroïques de leurs écorces. Ces espèces sont les seules qui seront mentionnées dans cet article, après l'exposé des caractères du genre *Cinchona*. Le calice est adhérent avec l'ovaire qui est infère; son limbe est à cinq dents; la corolle est monopétale, régulière, infundibuliforme, à cinq divisions égales; le tube est légèrement anguleux; les cinq étamines, insérées au tube de la corolle sont incluses. L'ovaire est surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule ovoïde, allongée, couronnée par les dents du calice, à deux loges renfermant chacune plusieurs graines planes et membraneuses sur les bords; et s'ouvrant naturellement en deux valves. Les espèces de ce genre sont nombreuses. Ce sont en général de grands et beaux arbres, majestueux dans leur port, ayant des feuilles opposées, entières, munies de stipules intermédiaires, des fleurs blanches ou roses, formant de vastes panicules hyssoides. Toutes ces espèces croissent dans l'Amérique méridionale. On les trouve surtout dans la Colombie et le Pérou. Auguste Saint-Hilaire a aussi observé de véritables espèces de Quinquina dans diverses contrées du Brésil. Les espèces principales de ce genre, celles surtout dont les écorces sont employées en médecine, sont peu nombreuses. En voici la description :

QUINQUINA GRIS OU DE LA CONDAMINE. *Cinchona Condaminea*, Humb. et Bonpl., Pl. Equin., 1, p. 55, t. 10; *Cinchona officinalis*, L., Sp. 244. Cette espèce forme un grand et bel arbre qui croît dans les andes du Pérou, aux environs de Loxa et d'Yavaya, ainsi que dans la république de Colombie. Les jeunes rameaux sont presque carrés, portant des feuilles opposées, glabres, ovales, lancéolées, luisantes, presque coriaces, portées sur un pétiole long d'environ un pouce, et offrant à leur face inférieure, à l'aisselle de chaque nervure, une petite fossette dont le bord est garni de poils, et qui contient une matière cristalline, très-astringente. Les fleurs sont roses ou blanches, d'une odeur suave, dis-

posées en une panicule terminale. L'écorce de Quinquina gris, telle qu'elle se trouve dans le commerce, se présente sous la forme de morceaux roulés en tuyaux, d'une longueur variable, d'une demi-ligule à une ligne d'épaisseur. Leur surface externe est inégale et rugueuse, recouverte d'un épiderme marqué de fentes longitudinales et transversales, d'une couleur gris-blanchâtre, souvent comme nacrée, ou bien terne et brunâtre, quelquefois offrant des Lichens foliacés ou filamenteux, parmi lesquels on distingue des espèces des genres *Parmelia*, *Lecanora*, *Usnea*, etc. Leur surface interne est fauve ou brunâtre; la cassure est nette dans les échantillons minces, fibreuse vers la partie interne dans ceux dont l'épaisseur est plus grande. L'odeur est faible, du moins dans les écorces desséchées; la saveur, d'abord faible, devient bientôt amère et astringente, et laisse dans la bouche, après qu'on l'y a mâchée, un goût douceâtre. La poudre est d'une belle couleur fauve. Pour l'usage médical, on doit en général choisir les écorces les plus minces, les plus lourdes, et celles dont la cassure est la plus nette et la plus compacte. Généralement les droguistes estiment beaucoup celles qui abondent en Lichens; néanmoins ce caractère n'est pas toujours l'indice d'une qualité supérieure, car on trouve souvent des Quinquinas gris de première qualité dont l'épiderme est totalement nu. Dans tous les cas, on doit avoir soin, avant de réduire les écorces en poudre, de les débarrasser de ces Lichens quand ils y existent. A cette espèce doivent être rapportées, comme de simples variétés, les écorces connues dans le commerce sous les noms de Quinquina gris-brun de Loxa, Quinquina de Lima, Quinquina Havane, Huanuco, ferrugineux, etc.

QUINQUINA ORANGÉ. *Cinchona lancifolia*, Mutis; *Cinchona angustifolia*, Ruiz et Pavon. Arbre de trente à quarante-cinq pieds d'élévation, portant des feuilles rapprochées vers le sommet des rameaux, pétiolées, ovales, lancéolées, aiguës, glabres, longues d'environ deux pouces et accompagnées de deux stipules très-petites et lancéolées. Les fleurs, blanches ou roses, forment une panicule trichotome, qui termine les ramifications de la tige. La capsule, longue d'environ six lignes, est ovoïde, oblongue, noirâtre, striée, à deux loges contenant chacune un assez grand nombre de graines lenticulaires, à rebord membraneux. Cet arbre croît sur les pentes escarpées des montagnes; on le trouve aux environs de Pampamarca, Chacahuassi, Chuchéro, etc. L'écorce de Quinquina orangé est assez rare dans le commerce. Elle est pesante, compacte, en morceaux plans ou roulés; leur épiderme est brunâtre, fendillé; leur surface interne est d'un jaune paille; leur cassure est fibreuse. La saveur de cette espèce est amère et aromatique, et sa poudre et son infusion aqueuse sont d'un fauve clair.

QUINQUINA JAUNE. *Cinchona cordifolia*, Mutis; *Cinchona pubescens*, Vahl; *Cinchona pallescens*, Ruiz, Quinolog. Cette espèce est un arbre de vingt à vingt-cinq pieds, dont les jeunes rameaux sont pubescents et grisâtres; les feuilles ovales, lancéolées, échanquées en cœur à leur base, longues d'environ cinq pouces sur une largeur de trois pouces. Les fleurs, dont la corolle

est légèrement tomenteuse en dehors, forment une panicule terminale, ayant ses ramifications pubescentes. Cette espèce a été trouvée dans les provinces de Cuença et de Loxa. L'écorce de cette espèce est aussi désignée sous le nom de Calisaya, nom d'une des provinces du Pérou, où elle est fort commune. Elle se présente sous deux formes principales: tantôt elle est en morceaux roulés de la grosseur du pouce, ayant l'épiderme grisâtre, fendillé, et parfois chargé de Lichens; leur surface intérieure est d'un jaune clair, leur épaisseur d'une à deux lignes; tantôt ce sont des morceaux non roulés, irréguliers, sans épiderme, de deux à quatre lignes d'épaisseur, ayant leur texture essentiellement fibreuse. Un des caractères les plus tranchés de cette espèce, c'est la saveur essentiellement amère, sans aucune trace d'astringence, et surtout sa texture fibreuse et brillante. Sa poudre est d'un jaune pâle, de même que son infusion aqueuse.

QUINQUINA ROUGE. *Cinchona magnifolia*, Ruiz et Pavon; *Cinchona oblongifolia*, Mutis. Cette espèce est une des plus grandes du genre. Son tronc s'élève quelquefois jusqu'à quatre-vingt et même cent pieds. Ses feuilles, assez longuement pétiolées, sont elliptiques, oblongues, glabres et luisantes supérieurement, offrant à leur face inférieure des veines souvent purpurines; elles acquièrent quelquefois jusqu'à deux pieds de longueur, sur une largeur d'environ six pouces. Les fleurs sont blanches, d'une odeur très-suave, disposées en une grande panicule qui termine les rameaux. Cette espèce est commune aux environs de Santa-Fé de Bogota, et dans quelques provinces du Pérou. L'écorce de Quinquina rouge est très-abondamment répandue dans le commerce. Elle se présente en général sous la forme de morceaux, tantôt plans, tantôt roulés, compacts, lourds, recouverts quelquefois d'un épiderme comme crétaé et blanchâtre, fendillé, rugueux, d'un brun rougeâtre intérieurement, à cassure compacte, et comme résineuse dans sa moitié externe, fibreuse dans sa moitié interne; dans les morceaux très-épais et qui ont été recueillis sur le tronc et les grosses branches, la cassure est partout fibreuse, la saveur est amère, mais surtout astringente; la poudre est d'un brun rougeâtre.

QUINQUINA BLANC. *Cinchona ovalifolia*, Mutis; *Cinchona macrocarpa*, Vahl, Quinolog., 1, p. 65, tab. 19. Cette espèce n'a guère qu'une douzaine de pieds de hauteur; ses rameaux triangulaires et soyeux portent des feuilles ovales, presque obtuses, luisantes à leur face supérieure, soyeuses inférieurement, pétiolées et longues de quatre à six pouces. Les fleurs, dont la panicule est dressée, sont petites et blanches. Elle est originaire des Andes péruviennes. On la trouve aussi aux environs de Santa-Fé de Bogota, dans la république de Colombie. L'écorce de Quinquina blanc est rare dans le commerce. Elle est en général mince, à épiderme grisâtre et verruqueux; sa cassure est fibreuse, sa saveur amère, un peu astringente et désagréable.

Telles sont les espèces les plus remarquables du genre *Cinchona*, celles surtout dont les écorces se trouvent répandues dans le commerce et fournissent ce précieux médicament, qu'on doit regarder comme un des plus

beaux présents du nouveau monde à l'ancien continent. Le Quinquina, en effet, est une des ressources les plus énergiques et les plus efficaces de la thérapeutique. Il paraît que les habitants du Pérou connaissaient les propriétés fébrifuges des Quinquinas avant que leur pays fût découvert par les Européens. Mais néanmoins ce ne fut que longtemps après cette époque célèbre que ces derniers en furent instruits. On rapporte qu'en 1658 la comtesse del Cinchon, femme du vice-roi du Pérou, tourmentée depuis fort longtemps par une fièvre intermittente, qui avait résisté à tous les médicaments jusqu'alors employés, en fut guérie promptement par le gouverneur de Loxa, qui lui fit prendre de la poudre de Quinquina, dont un Indien lui avait révélé les propriétés. Ce succès fut l'origine de la réputation du Quinquina. A son retour en Europe, en 1640, la comtesse del Cinchon en rapporta une assez grande quantité, qu'elle distribua en Espagne. Mais ce médicament fut peu connu jusqu'en 1649, époque où les Jésuites établis à Rome, en ayant reçu une très-grande quantité, le répandirent dans toute l'Italie. Comme ils le donnaient en poudre, ainsi que l'avait fait la comtesse del Cinchon en Espagne, ce médicament porta successivement les noms de poudre de la Comtesse et de poudre des Jésuites. Mais ce précieux remède, connu seulement de quelques individus, était resté un secret, surtout en France, pour le plus grand nombre des médecins. En 1679, Louis XIV en acheta la connaissance d'un Anglais nommé Talbot, contemporain de Sydenham, et la rendit publique. Ce fut à dater de cette époque seulement que le Quinquina fut réellement connu et apprécié à sa juste valeur, et que son emploi devint général en France, en Allemagne et dans le reste de l'Europe.

Cependant quoiqu'on connaît la patrie du Quinquina, on ignorait alors sa véritable origine, c'est-à-dire l'arbre qui le produisait. Le célèbre La Condamine, membre de l'Académie des sciences de Paris, qui était parti en 1750 pour mesurer, dans plusieurs points des Cordillères du Pérou, quelques degrés du méridien terrestre, fut le premier qui, à son retour en Europe, fit connaître (Mémoires de l'Académie pour 1758) l'arbre qui produit le Quinquina. Linné le décrit sous le nom de *Cinchona officinalis*. Mais comme par la suite l'usage de ce médicament était devenu très-fréquent, et sa consommation beaucoup plus considérable, les négociants du nouveau monde mêlèrent ensemble les écorces de plusieurs autres espèces du même genre, qui arrivaient toutes en Europe sous le même nom. C'est aux botanistes voyageurs, qui ont exploré cette partie du nouveau monde, que l'on doit la connaissance et la détermination d'un grand nombre des espèces de ce genre, dont les écorces sont répandues dans le commerce. Parmi ces savants, on doit citer ici particulièrement, Mutis, directeur de l'expédition botanique de Santa-Fé de Bogota; Ruiz et Pavon, auteurs de la Flore du Chili et du Pérou, Zea et Tafalla leurs successeurs, et enfin les célèbres voyageurs Humboldt et Bonpland, dont les recherches dans les régions équinoxiales ont jeté tant de lumières sur l'histoire naturelle de ces contrées. Aux noms de ces naturalistes

célèbres, qui ont eu l'inappréciable avantage de pouvoir comparer les écorces du commerce avec celles des diverses espèces qu'ils avaient l'occasion de voir croissant dans leur site naturel, on doit encore ajouter ceux de Vahl, Lambert, Laubert et de quelques autres botanistes ou pharmaciens qui, dans des écrits spéciaux sur ce sujet, ont réuni tout ce qui avait été publié avant eux sur les diverses espèces de Quinquina.

Le nombre des espèces d'écorces de Quinquina qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce est extrêmement considérable. Mais néanmoins, comme un grand nombre de ces espèces ne sont que de simples variétés les unes des autres, et qui dépendent soit des différences de localités, soit des différences d'âge des rameaux sur lesquels elles ont été recueillies, et que généralement on ignore l'espèce botanique qui les produit, on peut se borner à citer ici celles de ces espèces que l'on trouve plus fréquemment dans le commerce.

Avant de parler des propriétés médicales des Quinquinas, il faut indiquer ici le résultat des analyses que les chimistes ont faites de ces écorces, d'autant plus que, depuis un petit nombre d'années, ces analyses ont appris à connaître le principe actif du Quinquina et à pouvoir isoler des autres matières qui en masquent l'efficacité. Sans parler ici des premiers essais tentés sur les Quinquinas, on doit rappeler que Deschamps de Lyon, Fourcroy et Vauquelin y avaient démontré l'existence d'un Acide particulier, auquel ils avaient donné le nom d'*Acide quinique*; que plus tard, Gomez, de Lisbonne, y avait trouvé un principe immédiat nouveau, qu'il avait appelé *Cinchonin*. C'est surtout pour obtenir ce principe nouveau et en étudier la nature, que dans ces dernières années deux habiles chimistes, Pelletier et Caventou, se sont livrés à une nouvelle analyse des Quinquinas. Le Quinquina gris de Loxa est la première espèce sur laquelle ils ont opéré; ils y ont retrouvé le principe que Gomez avait nommé *Cinchonin*, mais dont il n'avait pas connu la nature. Les deux chimistes français ont constaté que ce principe était une base salifiable, ayant même une capacité de saturation plus grande que la Morphine découverte dans l'Opium; et pour rendre son nom plus conforme à la nomenclature chimique, ils l'ont appelé *Cinchonine*. D'après ces analyses, le Quinquina gris se trouve composé : 1° de Cinchonine unie à l'Acide quinique; 2° d'une matière grasse verte; 3° d'une matière colorante rouge peu soluble; 4° de Tannin; 5° d'une matière colorante jaune; 6° de Quinate de Chaux; 7° de Gomme; 8° enfin d'Amidon et de Ligneux. Après avoir signalé dans le Quinquina gris l'existence d'une substance alcaline, il était important de s'assurer si le même principe se retrouvait dans les autres espèces; à cet effet, les deux chimistes ont analysé le Quinquina jaune. Mais la substance alcaline qu'ils en ont retirée est en masses solides, poreuses, non cristallisables, d'un blanc sale, peu soluble dans l'Eau, soluble dans l'Alcool et l'Ether sulfurique, formant avec les Acides des Sels qui cristallisent facilement; en un mot, elle leur a offert des caractères tellement différents de la Cinchonine, qu'ils l'ont regardée comme un principe distinct, auquel ils ont donné le nom de *Quinine*.

Ayant enfin analysé le Quinquina rouge, ils y ont trouvé réunis les deux principes qui existent isolément dans le Quinquina gris et le Quinquina jaune, c'est-à-dire la Cinchonine et la Quinine.

Ce qui a surtout donné de l'importance aux résultats de cette analyse, c'est que l'expérience a prouvé que ces deux Alcaloïdes et surtout leurs sels solubles, sont la partie véritablement active des Quinquinas. Or cette substance, toujours identique, n'a pas l'inconvénient des écorces de Quinquina qui, trop souvent, varient beaucoup dans leur efficacité. D'après les analyses de Pelletier et Caventou, le Quinquina rouge devrait être l'espèce la plus efficace, puisque non-seulement il contient les deux alcaloïdes réunis, mais que ces substances y sont l'une et l'autre en plus grande proportion que dans les deux autres espèces. Cependant de nouveaux essais ont fait reconnaître à ces chimistes l'existence d'une petite quantité de Quinine dans le Quinquina gris et de Cinchonine dans le Quinquina jaune.

Le Quinquina doit être placé à la tête des médicaments toniques, c'est-à-dire qu'il possède au plus haut degré la propriété d'exciter, dans toute l'économie animale, un mouvement général, qui active et accélère les diverses fonctions. Mais la propriété la plus caractéristique du Quinquina, celle qui le rend un des médicaments les plus précieux de la thérapeutique, c'est son action anti-périodique dans les fièvres et en général dans toutes les maladies intermittentes. En effet, l'expérience a depuis longtemps constaté l'efficacité du Quinquina dans ces fièvres intermittentes de tous les types, qui résistent souvent à tous les autres agents thérapeutiques, et que le Quinquina seul fait disparaître et quelquefois comme par enchantement. C'est surtout contre ces fièvres que leur gravité et la promptitude avec laquelle elles deviennent souvent mortelles au bout de quelques accès, ont fait appeler fièvres pernicieuses, que le Quinquina ne peut être remplacé par aucun autre médicament. Cependant, pour être suivie de succès, l'administration du Quinquina demande quelques précautions. Ainsi il est essentiel de combattre d'abord les complications qui pourraient s'opposer au succès du Quinquina : s'il y a un embarras gastrique, il faut administrer un vomitif, ou faire usage de boissons acides; s'il existe des signes d'embarras intestinal, on doit prescrire un purgatif, que l'on choisira de préférence dans la classe des purgatifs toniques, comme la rhubarbe par exemple; enfin on a recours à la saignée, si la fièvre intermittente est accompagnée de symptômes inflammatoires très-marqués. Ce n'est qu'après avoir rempli ces diverses conditions que l'on doit administrer le Quinquina. Jusqu'en ces derniers temps, c'était la poudre que l'on prescrivait à une demi-once, à une once et même au delà, selon l'âge de l'individu et la gravité des symptômes. Mais donné de cette manière, le Quinquina est un médicament fort difficile à faire prendre, à cause de son grand volume et de son excessive amertume; cette dose devait être partagée en cinq ou six parties que l'on administrait successivement dans l'intervalle d'un accès à un autre. La découverte des principes actifs

des Quinquinas a simplifié singulièrement l'administration de ce remède; en effet, d'après les expériences d'un grand nombre de praticiens habiles, il a été constaté que douze à seize grains de sulfate de Quinine agissaient avec la même force que six à huit gros de poudre de Quinquina. Or on conçoit qu'il doit être extrêmement facile d'administrer cette petite quantité de médicament que l'on partage aussi en trois ou quatre prises, pour en masquer la saveur excessivement amère; tantôt on enveloppe chaque prise qui est communément de trois grains, dans une feuille de pain azyme, dans un pruneau ou une cuillerée de confiture. La même dose, que l'on diminue ensuite graduellement, doit être continuée encore pendant quelque temps, même quand les accès ont disparu, afin d'en prévenir le retour; si la fièvre n'avait pas été coupée, la dose devrait être augmentée à l'accès suivant.

De toutes les préparations de Quinquina, la poudre est, avec le sulfate de Quinine, celle que l'expérience a le plus généralement trouvée efficace pour combattre les fièvres intermittentes graves. Cependant il est des individus dont l'estomac ne peut supporter une dose aussi considérable que celle que l'on est obligé d'administrer à la fois, et ils la vomissent presque aussitôt qu'ils l'ont avalée; c'est pour prévenir ce fâcheux résultat que l'on mélange au Quinquina la poudre de Cannelle ou l'Opium. Outre la poudre, le Quinquina peut être administré sous plusieurs autres formes. Ainsi on prépare une infusion et une décoction; on peut donner la teinture, l'extrait mou, l'extrait sec connu sous le nom de sel essentiel de Lagaraye, le sirop, le vin de Quinquina, etc.; mais ces diverses préparations ne peuvent être employées que dans les cas de fièvres peu graves; dans les fièvres pernicieuses, on doit leur préférer la poudre de Quinquina ou le sulfate de Quinine.

QUINSOUN. ois. Même chose que Quinçon ou Pinson.

QUINTEFEUILLE. bot. Nom vulgaire de diverses Potentilles, particulièrement du *Potentilla quinquefolia*, L.

QUINTICOLOR. ois. Divers Oiseaux ont reçu ce nom, notamment un Gros-Bec et un Guepier. *V.* ces mots et SOUMANGA.

QUINTILIE. *Quintilia*. bot. Genre de la famille des Gesnéracées, institué par le docteur Endlicher, pour une plante de Java, dont le docteur Blume avait formé son genre *Miquelia*; mais comme sous ce dernier nom, il existait déjà un genre de la famille des Araliacées, publié par Meisner pendant le séjour de Blume aux Indes et conséquemment à son insu, force fut donc de changer le nom imposé par Blume. *V.*, pour les caractères du genre Quintilie, l'article MIQUELLE.

QUINTINIE. *Quintinia*. bot. Alphonse De Candolle, dans sa Monographie des Campanulées, a établi ce genre qui appartient à la famille des Saxifragées; en voici les caractères : calice ayant son tube soudé à l'ovaire, son limbe supérieur et partagé en cinq lobes; corolle composée de cinq pétales oblongs, obtus, étalés, insérés sur un anneau épigyne; cinq étamines insérées avec les pétales : leurs filaments sont filiformes et leurs

anthères ovales-oblongues, à deux loges; ovaire infère, nu au sommet, sur lequel est soudé l'anneau épigynique qui reçoit l'insertion de la corolle; il est partagé en cinq loges par de courtes cloisons incomplètes; placentaires multiovulés; style simple; stigmaté capité, à cinq lobes peu apparents. Le fruit consiste en une capsule couronnée par le limbe du calice persistant; les cinq loges qui la composent sont incomplètement fermées par cinq valves, dont les bords sont réfléchis et servent d'attache aux graines qui sont lisses et brillantes.

QUINTINIE DE SIEBER. *Quintinia Sieberii*, De Cand. Arbrisseau glabre, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, acuminées au sommet, atténuées à la base, très-entières et coriaces. Les fleurs sont réunies en une panicule terminale. De l'Australie.

QUINZE-ÉPINES. pois. L'un des noms vulgaires de l'Épinoche. *V. GASTEROSTÉE.*

QUIRIVÉLIE. *Quirivelia*. BOT. Un arbrisseau de l'île de Ceylan, où il porte le nom de *Kiriwael*, avait été placé parmi les *Apocynum* par Burmann et Linné. Celui-ci l'avait désigné, dans son *Systema Vegetabilium*, sous le nom d'*Apocynum frutescens*. Lamarck, ayant reçu des exemplaires de cette plante, recueillis par Sonnerat, se convainquit qu'elle n'appartenait ni au genre *Apocynum*, ni même à la famille des Apocynées; néanmoins il n'indiqua point à quel autre groupe de végétaux elle pouvait se rapporter. Poirét, qui a fait connaître ces détails dans l'Encyclopédie méthodique, a proposé d'en faire un genre particulier sous le nom de *Quirivelia*; mais l'admission n'a pu en être définitivement prononcée, puisque plusieurs parties de la fructification ne sont point suffisamment connues. Son caractère essentiel consiste dans le fruit, qui est une petite capsule mince, ovale, supérieure, très-courte, environnée à sa base par le calice, à une loge et à cinq valves. L'arbrisseau qui fait le type de ce genre douteux, est figuré dans Burmann (*Thesaur. Zeylan.*, tab. 12, fig. 1); il a des rameaux d'un brun roussâtre, légèrement pubescents, garnis de brulles opposées, ovales, lancéolées et réticulées en dessous. Les fleurs sont petites, et naissent en petites grappes axillaires ou terminales, sur des pédoncules rameux et pubescents. Les corolles sont tubuleuses, velues à l'orifice du tube, et ayant leur limbe partagé en cinq découpures ouvertes en étoile.

QUIRIWA. ois. Espèce du genre Couliou. *Voyez* ce mot.

QUISCALE. *Quiscalus*. ois. Vieillot a démembré ce genre de l'*Icterus* de Brisson, si fréquemment disloqué par les auteurs systématiques, sans que pour cela les genres proposés puissent être adoptés d'après les caractères qui sont toujours très-arbitraires et peu prononcés. Les Quiscales ne diffèrent en effet des Casiques, des Troupiales, des Carouges, des Léistes, que par leur bec épais, courbé, anguleux à la base, et par une queue étagée et cymbiforme. *V. TROUPIALE.*

QUISQUALIS. BOT. Ce genre, créé par Linné, d'après Rumph, appartient à la Décandrie Monogynie, et à la famille des Combrétacées. Il offre les caractères suivants : calice dont le tube est grêle, longuement déve-

loppé au-dessus de l'ovaire, et dont le limbe est à cinq petites divisions; corolle à cinq pétales ovales-oblongs, obtus, plus grands que les divisions calicinales; étamines saillantes, insérées sur l'entrée du tube calicinal, alternativement plus courtes; ovaire ovoïde-oblong, renfermant quatre ovules; style filiforme, obtus, saillant, agglutiné inférieurement au tube du calice; drupe sec, à cinq angles, ne contenant qu'une seule graine dont les cotylédons sont charnus, très-grands, plans et convexes. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Inde et dans l'Afrique intertropicale. Le *Quisqualis Indica*, L.; Rumph, *Herb. Amb.*, 5, tab. 58; Lamarck, *Illustr.*, tab. 357, *Bot. Regist.*, tab. 492, est un arbrisseau à rameaux grimpants, qui ressemblent à des cordes, et s'appuyent en divers sens aux arbres voisins, sans cependant les entourer ni les serrer. Les feuilles sont opposées, ou rarement alternes, très-entières et ovées. Les fleurs sont disposées en épis courts, terminaux ou axillaires. Elles sont très-variables dans leurs couleurs, car Rumph dit que le matin elles sont blanches, rouges après midi, et roses vers le soir. Cette plante croît dans l'Inde, principalement à Java et à Amboine. Palisot de Beauvois (*Flore d'Oware*, 1, p. 57, tab. 54) a décrit et figuré, sous le nom de *Quisqualis ebracteata*, une espèce qu'il a trouvée dans le royaume d'Oware en Afrique.

QUISQUILUM. BOT. Synonyme de *Quercus coccofera*, L. *V. CHÈNE.*

QUIVISIE. *Quivisia*. BOT. Genre de la famille des Méliacées et de la Monadelphie Décandrie, L., établi par Comerson et Jussieu (*Genera Plant.*, p. 264), et ainsi caractérisé : calice urcéolé, à quatre ou cinq dents; corolle à quatre ou cinq pétales courts, lancéolés, obtus, soyeux extérieurement, et attachés à la base du tube qui porte les anthères; huit à dix étamines, à anthères sessiles sur un tube court, urcéolé; ovaire supère, globuleux, sillonné, surmonté d'un style simple, plus long que le tube des anthères, et terminé par un stigmaté capité; capsule coriace, à quatre ou cinq loges, déhiscence par le sommet en quatre ou cinq petites valves qui portent des cloisons sur leur milieu; les loges renferment chacune deux graines. Gmelin, Willdenow et Smith ont adopté pour ce genre le nom de *Gilbertia*, qui ne peut lui rester, non-seulement à cause de la priorité du *Quivisia*, mais encore parce qu'il y a un autre *Gilbertia* créé par Ruiz et Pavon. C'était encore à ce genre que Comerson, dans ses manuscrits, avait donné le nom de *Barretia*. Les quatre espèces connues de *Quivisia* ont été décrites et figurées par Cavanilles (*Diss.* 7, p. 367 et 568, t. 211 à 214), sous les noms de *Quivisia oppositifolia*, *ovata*, *heterophylla* et *racemosa*; ce sont des arbrisseaux rameux, à feuilles alternes ou opposées. Les fleurs sont petites et disposées en grappes courtes. Toutes ces plantes croissent dans l'île de France.

QUOIMIO. BOT. Variété du Fraisier.

QUOUYA. МАМ. (Azzara.) Synonyme de Coypou. *V. MYOPOTAME.*

QUOYE. *Quoya*. BOT. Gaudichaud, dans la partie botanique de la relation du voyage de l'Uranie, a institué ce genre qui paraît appartenir à la famille des Verbé-

naçées; il lui donne pour caractères : calice subturbiné, à deux lèvres, dont la supérieure est trilobée et l'inférieure bifide; corolle hypogyne, turbinato-campulée, avec son limbe bilabié : la lèvre supérieure divisée en cinq lobes, dont quatre très-aigus et les latéraux plus petits, le cinquième est très-grand, un peu arrondi et concave; quatre étamines insérées au milieu du tube de la corolle, exsertes et didynames; anthères à deux loges opposées, parallèles, éperonnées à leur base, et les éperons soudés inférieurement; ovaire obovale, échancré, à quatre loges et bipartite; ovules

solitaires dans les loges et insérés à l'angle central de chacune d'elles; style terminal, filiforme, dressé; stigmate épais, bilobé au sommet.

QUOYE A FEUILLES EN COIN. *Quoya cuneata*, Gaud. C'est un arbrisseau tomenteux, dont les poils sont assez souvent disposés en étoile; les rameaux sont très-grêles; les feuilles sont opposées, sessiles, presque ovales et cunéiformes, crénelées, un peu rugueuses; les fleurs sont pédicellées, simples, peu nombreuses, accompagnées de bractées, bleuâtres et réunies en ombelles axillaires, pédonculées. De l'Australie.

R

RABA. BOT. (Lippi.) Synonyme de *Trianthema monogyna*, L.

RABAILLET. OIS. Synonyme vulgaire de Cresserelle. V. FAUCON.

RABANENCO. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Ombre de rivière, Poisson du genre *Salmo*. V. SAUMON.

RABBARBARUM. BOT. V. RUBARBE.

RABDOCHLOA. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Palisot de Beauvois (Agrostogr., p. 84, t. 17, f. 3) pour les *Cynosurus monostachyos*, *virgatus*, *Domingensis*, etc., et qui présente les caractères suivants : fleurs en épis composés, solitaires, épis ou agglomérés, filiformes, alternes ou digités; épillets unilatéraux, contenant de trois à cinq fleurs; lépicène bivalve, plus courte que les fleurs; paillette inférieure de la glume crénelée à son sommet et portant une soie qui naît au-dessous du sommet; la supérieure entière et mutique; le style est biparti et porte deux stigmates plumeux. Ce genre a des rapports avec les genres *Lepidochloa* et *Oxydenia*.

RABETTE. BOT. Synonyme vulgaire de Colza, espèce du genre Chou. V. ce mot.

RABIOLLE ET RABIOULE. BOT. Noms vulgaires du Chou-Rave et du Chou-Navel.

RABIROLLE. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Hirondelle des fenêtres.

RACARIA. BOT. Aublet (Guian., II, Suppl., 24, t. 582) décrit et figure sous ce nom un genre qui doit être rapporté au *Talisia*. V. ce mot.

RACCO. BOT. Variété de Froment.

RACEMUS. BOT. Synonyme de Grappe. V. ce mot.

RACHAMACH. OIS. (Bruce.) Synonyme d'Alimoche, espèce du genre Catharte. V. ce mot.

RACHE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Cuscuté. V. ce mot.

RACHEMORPHE. *Rachemorphus*. Palisot de Beauvois donnait cette qualification à l'axe florifère articulé, que l'on observe dans l'épi des Graminées.

RACHIDION. *Rachidion*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, trihu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes glabres, composées de onze articles

dentés en scie et comprimés à partir du troisième; mandibules peu arquées; palpes presque égales, avec leur article terminal obconique, presque cylindrique; corselet un peu dilaté latéralement, lisse en dessus, unituberculé de chaque côté au milieu, avec une dépression à sa partie postérieure en face de l'écusson, et les angles postérieurs fortement échancrés; écusson grand, fort long, large et triangulaire; élytres rebordées latéralement, arrondies et mutiques à leur extrémité; angles huméraux avancés; corps glabre et luisant; pattes courtes et fortes.

RACHIDION NOIRATRE. *Rachidion nigratum*, Audin.; *Lissonotus nigratus*, Dej. Il est noir, luisant; troisième et quatrième articles des antennes peu dilatés, les suivants l'étant fortement; tête très-pointillée, avec un sillon enfoncé entre les antennes, qui n'atteint pas le vertex; corselet très-distinctement pointillé dans sa partie moyenne, avec une sorte de pli relevé au-dessus des angles postérieurs; élytres pissées à leur base et lisses. Taille, sept lignes. Du Brésil.

RACHIODE. *Rachiodes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte apporté récemment de la Nouvelle-Hollande, dont les caractères sont : antennes assez longues et fortes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres courts, subturbinés, avec la massue oblongue, ovale et acuminée; trompe allongée, forte, cylindrique et arquée; yeux ovales, peu convexes; corselet bisinué à sa base, plus étroit antérieurement, lobé derrière les yeux et prolongé postérieurement, vers le milieu; écusson élevé, arrondi; élytres ovalaires, avec les épaules obtusément anguleuses, étendues latéralement; pieds robustes, égaux en longueur et rapprochés à leur base; cuisses renflées vers le milieu et mutiques; jambes presque cylindriques. Le *Rachiodes spinicollis* est d'un noir brunâtre, couvert d'écaillés denses et serrées, de diverses couleurs; on remarque trois carènes sur la trompe, quatre tubercules coniques sur le corselet et des stries de points sur les élytres.

RACHIS. BOT. V. AXE.

RACINE. *Radix*. BOT. Organe principal de la nutri-

tion, la Racine est la partie du végétal qui, le terminant inférieurement, croît dans un sens opposé à la tige, c'est-à-dire s'enfonce perpendiculairement vers le centre de la terre, tandis que celle-ci s'élève dans l'atmosphère, et ne devient jamais verte dans son tissu. A l'exception de quelques Agames qui, plongées dans l'eau ou végétant à sa surface, absorbent les matériaux de leur nutrition par les différents points de leur étendue, tous les autres végétaux sont pourvus de Racines, qui servent à les fixer au sol et à y puiser une partie de leurs principes nutritifs. Les Racines, dans le plus grand nombre des végétaux, sont le plus souvent implantées dans la terre. Mais il en est d'autres qui, vivant à la surface de l'eau, présentent des Racines flottantes au milieu de ce liquide, comme on l'observe dans certaines Lentilles d'eau. La plupart des plantes aquatiques, comme le Trèfle d'eau, le Nénuphar, l'Utriculaire, offrent deux sortes de Racines. Les unes, enfoncées dans la vase, les fixent au sol; les autres, partant ordinairement de la base des feuilles, sont libres et flottantes. D'autres plantes végètent sur les rochers, comme les Lichens; sur les murs, comme la Giroflée commune, le grand Muflier, la Valériane rouge, etc.; sur le tronc ou la racine des autres arbres, comme le Lierre, certaines Orchidées des tropiques, la plupart des Mousses. L'Orobanche et l'Hypociste implantent leurs Racines sur celles d'autres végétaux, et, véritables parasites, en absorbent les matériaux nutritifs et vivent à leurs dépens. Le *Clusia rosea*, arbrisseau sarmenteux de l'Amérique méridionale, le *Sempervivum arboreum*, le Maïs, le Manglier, les Vaquois et quelques Figueurs exotiques, outre les Racines qui les terminent inférieurement, en produisent d'autres de différents points de leur tige, lesquelles, d'une hauteur souvent considérable, descendent et s'enfoncent dans la terre. On a donné à ces Racines surnuméraires le nom de Racines adventives, et un fait fort remarquable qui les concerne, c'est qu'elles ne commencent à se développer en diamètre que quand leur extrémité a atteint le sol et y puise les matériaux d'accroissement.

Il y a différentes parties dans les végétaux, qui sont susceptibles de produire des Racines. Coupez une branche de Saule, de Peuplier; enfoncez-la dans la terre, et au bout de quelque temps, son extrémité inférieure sera chargée de racelles. Le même phénomène aura encore lieu lorsqu'on aura implanté les deux extrémités de la branche dans la terre: l'une et l'autre s'y fixent, au moyen de Racines qu'elles développent. Dans les Graminées, particulièrement le Maïs ou Blé de Turquie, les nœuds inférieurs de la tige poussent quelquefois des Racines qui descendent s'enfoncer dans la terre. C'est sur cette propriété qu'ont les tiges et même les feuilles dans beaucoup de végétaux, de donner naissance à de nouvelles Racines, que sont fondées la théorie et la pratique des marcottes et des boutures, moyens de multiplication très-employés dans l'art de la culture.

La Racine, considérée dans son ensemble et d'une manière générale, peut être divisée en trois parties: 1^o le corps ou partie moyenne, de forme et de consistance variées; il est quelquefois plus ou moins renflé, comme dans le Navet, la Carotte; 2^o le collet ou nœud vital;

c'est le point ou la ligne de démarcation qui sépare la Racine de la tige, et d'où part le bourgeon de la tige annuelle, dans les Racines vivaces; 3^o les radicales ou le chevelu; ce sont les fibres plus ou moins liées qui terminent ordinairement la Racine à sa partie inférieure.

Suivant leur durée, les Racines ont été distinguées en annuelles, bisannuelles, vivaces et ligneuses. 1^o Les Racines annuelles sont celles des plantes qui, dans l'espace d'une année, se développent, fructifient et meurent: tels sont le Blé, le Pied-d'Alouette (*Delphinium Consolida*), le Coquelicot (*Papaver Rhœas*), etc. 2^o Les Racines bisannuelles sont celles des plantes à qui deux années sont nécessaires pour acquérir leur parfait développement. Les plantes bisannuelles ne produisent ordinairement la première année que des feuilles; la seconde année, elles meurent après avoir fleuri et fructifié, comme la Carotte, etc. 3^o On a donné le nom de Racines vivaces à celles qui appartiennent aux plantes ligneuses et à celles qui, durant un nombre indéterminé d'années, poussent des tiges herbacées, qui se développent et meurent tous les ans, tandis que leur Racine vit pendant un grand nombre d'années; telles sont les Asperges, les Asphodèles, la Luzerne, etc.

Cette division des végétaux en annuels, bisannuels et vivaces, suivant la durée de leurs Racines, est sujette à varier sous l'influence de diverses circonstances. Le climat, la température, la situation d'un pays, la culture même, modifient singulièrement la durée des végétaux. Il n'est pas rare de voir des plantes annuelles végéter deux ans et même davantage, si elles sont mises dans un terrain qui leur est convenable et abritées contre le froid. Ainsi le Réséda odorant, qui, en Europe, est une plante annuelle, devient une plante vivace dans les sables des déserts de l'Égypte. Au contraire, des plantes vivaces et même ligneuses de l'Afrique et de l'Amérique, transplantées dans les régions septentrionales, y deviennent annuelles. La Belle de nuit (*Nyctago hortensis*), le *Cobœa*, sont vivaces au Pérou, et meurent chaque année dans nos jardins. Le Ricin, qui, en Afrique, forme des arbres ligneux, est annuel en France. Cependant il reprend son caractère ligneux quand il se retrouve dans une exposition convenable. En général, toutes les plantes exotiques vivaces, dont les graines peuvent former des individus, qui fleurissent dès la première année dans nos climats, y deviennent annuelles. C'est ce qui arrive pour le Ricin, le *Cobœa*, la Belle de nuit, etc. Les Racines ligneuses ne diffèrent des Racines vivaces que par leur consistance plus solide, et par la persistance de la tige qu'elles supportent; telles sont celles des arbres et des arbrisseaux.

Suivant leur forme et leur structure, les Racines peuvent se diviser en: 1^o pivotante (*Radix perpendicularis*), 2^o fibreuse (*Radix fibrosa*), 3^o tubéreuse (*Radix tuberifera*), 4^o bulbeuse (*Radix bulbifera*). — Les Racines pivotantes sont celles qui s'enfoncent perpendiculairement dans la terre. Elles sont simples et sans divisions sensibles, comme dans la Rave, la Carotte; rameuses dans le Frêne et le Peuplier d'Italie, etc. Elles appartiennent exclusivement aux végétaux dico-

tylédons. — La Racine fibreuse se compose d'un grand nombre de fibres, quelquefois simples et grêles, d'autres fois épaisses et ramifiées. Telle est celle de la plupart des Palmiers. Elle ne s'observe que dans les plantes monocotylédons. — On appelle Racines tubérifères celles qui présentent sur différents points de leur étendue, quelquefois à leur partie supérieure, d'autres fois au milieu ou aux extrémités de leurs ramifications, des tubercules plus ou moins nombreux. Ces tubercules ou corps charnus, que l'on a longtemps, et à tort, regardés comme des Racines, ne sont que des amas de fécule amylacée, que la nature a, en quelque sorte, mis en réserve pour servir à la nutrition du végétal. Aussi n'observe-t-on jamais de véritables tubercules dans les plantes annuelles; ils appartiennent exclusivement aux plantes vivaces; tels sont ceux de la Pomme de terre, du Topinambour, des Orchidées, des Patates. — La Racine bulbifère est formée par une sorte de tubercule mince et aplati, qu'on nomme plateau, produisant par la partie inférieure une Racine fibreuse, et supportant supérieurement un bulbe ou oignon, qui n'est rien autre chose qu'un bourgeon d'une nature particulière, formé d'un grand nombre d'écaillés ou de tuniques appliquées les unes sur les autres; par exemple, dans le Lis, la Jacinthe, l'Ail, et en général les plantes qu'on appelle bulbeuses.

Telles sont les modifications principales que présente la Racine relativement à sa structure particulière. Toutes les Racines qui ne peuvent être rapportées à l'une des quatre modifications principales qui viennent d'être indiquées conservent le nom commun de Racine.

Le chevelu des Racines, ou cette partie formée de fibres plus ou moins déliées, sera d'autant plus abondant et plus développé, que le végétal vivra dans un terrain plus meuble. Lorsque par hasard l'extrémité d'une Racine rencontre un filet d'eau, elle s'allonge, se développe en fibrilles capillaires et ramifiées, et constitue ce que les Jardiniers désignent sous le nom de Queue de Renard. Ce phénomène, que l'on peut produire à volonté, explique pourquoi les plantes aquatiques ont, en général, des Racines beaucoup plus développées.

Les Racines sont généralement organisées comme les tiges. Ainsi dans les arbres dicotylédons, la coupe transversale de la Racine offre des zones concentriques de bois disposées circulairement et emboîtées les unes dans les autres. On a dit que le caractère vraiment distinctif entre la tige et la Racine, c'est que cette dernière est dépourvue de canal médullaire, et par conséquent de moelle, tandis qu'au contraire on sait que cet organe existe constamment dans la tige des arbres dicotylédons. Il suit de là nécessairement que les insertions médullaires manquent aussi dans les Racines. Cependant cette différence paraît de peu d'importance, et même tout à fait contraire aux faits. En effet, on trouve dans un grand nombre de végétaux que le canal médullaire de la tige se prolonge sans aucune interruption dans le corps de la Racine. Si, par exemple, on fend longitudinalement la tige et la Racine d'un jeune Maronnier d'Inde d'un à deux ans, on verra le canal médullaire de la tige s'étendre jusqu'à la partie la plus

inférieure de la Racine. Il en sera de même si l'on examine une jeune plante de Sycomore ou d'Érable plane. Mais, très-fréquemment, ce canal, qui était très-manifeste dans la plante peu de temps après sa germination, finit par diminuer et même par disparaître insensiblement par les progrès de la végétation, en sorte qu'on ne le retrouve plus dans les plantes adultes chez lesquelles il a d'abord existé. Il résulte de là qu'on ne peut donner comme un caractère anatomique distinctif entre la tige et la Racine le manque de canal médullaire dans cette dernière, puisqu'il existe presque constamment dans la radicule de la graine germinente, et souvent dans la Racine d'un grand nombre de végétaux, longtemps après cette première époque de leur vie. Cependant les Racines pivotantes ne l'offrent jamais dans leurs ramifications, même dans celles qui sont les plus grosses.

Jusqu'en ces derniers temps, on avait donné comme caractère distinctif entre la structure anatomique de la Racine et celle de la tige le manque de vaisseaux-trachées dans ce premier organe; cependant deux des savants qui en Allemagne se sont occupés de l'anatomie végétale avec le plus de succès, Link et Tréviranus, sont parvenus à trouver ces vaisseaux dans la Racine de quelques plantes. Plus récemment encore, Amici a déroulé des trachées dans les Racines de plusieurs plantes, et entre autres de l'*Agapanthus umbellatus* et du *Crinum erubescens*. La différence qui existe dans l'organisation du tronc des Dicotylédons et du stipe des Monocotylédons, se remarque également dans leurs Racines. En effet, jamais dans les plantes monocotylédones on ne trouve de pivot faisant suite à la tige. Cette disposition est une conséquence du mode de développement de la graine à l'époque de la germination, puisque, comme on l'a vu lorsqu'il a été traité de cette fonction, la radicule centrale et principale se détruit toujours peu de temps après la germination. Il existe encore une autre différence très-remarquable entre les Racines et les tiges. Ces dernières, en général, s'accroissent en hauteur par tous les points de leur étendue, tandis que les Racines ne s'allongent que par leur extrémité seulement. C'est ce qui a été prouvé par les expériences de Duhamel. Que l'on fasse à une jeune tige, au moment de son développement, de petites marques éloignées les unes des autres, d'un pouce, par exemple, et l'on verra, lorsque l'accroissement sera terminé, que les espaces situés entre ces marques se sont considérablement augmentés. Que l'on répète la même expérience sur des Racines, et l'on se convaincra que ces espaces restent les mêmes tandis que la Racine s'est allongée, l'augmentation en longueur a eu lieu par son extrémité seulement.

Les Racines servent, 1^o à fixer le végétal à la terre ou au corps sur lequel il doit vivre; 2^o à y puiser une partie des matériaux nécessaires à son accroissement. Les Racines de beaucoup de plantes ne paraissent remplir que la première de ces fonctions. C'est ce que l'on observe principalement dans les plantes grasses et succulentes, qui absorbent par tous les points de leur surface les substances propres à leur nutrition. Tout le monde connaît le magnifique Cierge du Pérou (*Cactus Peruvianus*), qui existe dans les serres du Muséum

d'Histoire naturelle. Ce végétal, qui est d'une hauteur extraordinaire, pousse avec une extrême vigueur des rameaux énormes, et souvent avec une rapidité surprenante; ses Racines sont renfermées dans une caisse qui contient à peine trois à quatre pieds cubes d'une terre que l'on ne renouvelle et n'arrose jamais.

Les Racines ont aussi pour usage d'absorber dans le sein de la terre les substances qui doivent servir à l'accroissement du végétal. Mais tous les points de la Racine ne concourent pas à cette fonction. Ce n'est que par l'extrémité de leurs fibres les plus déliées que s'exerce cette absorption. Les uns ont dit qu'elles étaient terminées par de petites ampoules ou des spongioles plus ou moins renflées, d'autres par des sortes de bouches aspirantes; quelle que soit leur structure, il est prouvé que c'est par ces extrémités seules que s'opère cette fonction. Il n'est point d'expérience plus facile à faire que celle au moyen de laquelle on démontre d'une manière péremptoire la vérité de ce fait. Si l'on prend un Radis ou un Navet, qu'on le plonge dans l'eau par l'extrémité de la racicule qui le termine, il poussera des feuilles et végètera. Si, au contraire, on le place dans l'eau de manière à ce que son extrémité inférieure soit hors du liquide, il ne donnera aucun signe de développement.

Les Racines de certaines plantes paraissent excréter une matière particulière, différente dans les diverses espèces. Duhamel rapporte qu'ayant fait arracher de vieux Ormes, il trouva la terre qui environnait les Racines d'une couleur plus foncée et plus onctueuse. Cette matière onctueuse et grasse était le produit d'une sorte d'excrétion faite par les Racines. C'est à cette matière, qui est différente dans chaque espèce végétale, que l'on a attribué les sympathies et les antipathies que certains végétaux ont les uns pour les autres. On sait, en effet, que certaines plantes se recherchent en quelque sorte, et vivent constamment les unes à côté des autres, ce qui forme les plantes sociales; tandis qu'au contraire d'autres semblent ne pouvoir croître dans le même lieu.

On a remarqué que les Racines ont une tendance marquée à se diriger vers les veines de bonne terre, et que souvent elles s'allongent considérablement pour se porter vers les lieux où la terre est plus meuble et plus substantielle. Elles s'y développent alors avec plus de force et de rapidité. Duhamel rapporte que, voulant garantir un champ de bonne terre des Racines d'une rangée d'Ormes qui s'y étendaient et en épuisaient une partie, il fit faire le long de cette rangée d'arbres une tranchée profonde qui coupa toutes les Racines qui s'étendaient dans le champ. Mais bientôt les nouvelles Racines, arrivées à l'un des côtés du fossé, se recourbèrent en suivant la pente de celui-ci jusqu'à la partie inférieure; là elles se portèrent horizontalement sous le fossé, se relevèrent ensuite de l'autre côté, en suivant la pente opposée, et s'étendirent de nouveau dans le champ. Les Racines, dans tous les arbres, n'ont pas la même force pour pénétrer dans le tuf. Duhamel a fait l'observation qu'une Racine de Vigne avait pénétré profondément dans un tuf très-dur, tandis qu'une Racine d'Orme avait été arrêtée par sa dureté, et avait en quelque sorte rebroussé chemin.

La Racine a une tendance naturelle et invincible à se diriger vers le centre de la terre. Cette tendance se remarque surtout dans cet organe, au moment où il commence à se prononcer, à l'époque de la germination de l'embryon; plus tard, elle est moins manifeste quoiqu'elle existe toujours, surtout dans les Racines qui sont simples, ou dans le pivot des Racines rameuses; car elle est souvent nulle dans les ramifications latérales de la Racine. Quels que soient les obstacles que l'on cherche à opposer à cette tendance naturelle de la radicule, elle sait les surmonter. Ainsi placez une graine germante de Fève ou de Pois de manière que les cotylédons soient placés dans la terre et la radicule en l'air, vous verrez bientôt cette radicule se recourber vers la terre pour aller s'y enfoncer. On a donné beaucoup d'explications diverses de ce phénomène; les uns ont dit que la Racine tendait à descendre, parce que les fluides qu'elle contenait étaient moins élaborés, et par conséquent plus lourds que ceux de la tige. Mais cette explication est contredite par les faits. Ne voit-on pas dans certains végétaux exotiques, tels que le *Clusia rosea*, des Racines se développer sur la tige à une hauteur très-considérable, et descendre perpendiculairement pour s'enfoncer dans la terre? Or, dans ce cas, les fluides contenus dans ces Racines aériennes sont de la même nature que ceux qui circulent dans la tige, et néanmoins ces Racines, au lieu de s'élever comme elle, descendent au contraire vers la terre. Ce n'est donc pas la différence de pesanteur des fluides qui leur donne cette tendance vers le centre de la terre. D'autres ont cru trouver cette cause dans l'avidité des Racines pour l'humidité, humidité qui est plus grande dans la terre que dans l'atmosphère. Duhamel, voulant s'assurer de la réalité de cette explication, fit germer des graines entre deux éponges humides et suspendues en l'air; les Racines, au lieu de se porter vers l'une ou l'autre des deux éponges bien imbibées d'humidité, glissèrent entre elles, et vinrent pendre au-dessous en tendant ainsi vers la terre. Ce n'est donc pas l'humidité qui attire les Racines vers le centre de la terre. Serait-ce la terre elle-même par sa nature, comme milieu propre à sa nutrition? L'expérience contredit encore cette explication. Dutrochet a rempli de terre une caisse dont le fond était percé de plusieurs trous; il a placé dans ces trous des graines germantes de Haricot, et il a suspendu la caisse en plein air à une hauteur de six mètres. De cette manière, dit-il, les graines, placées dans les trous pratiqués à la face inférieure de la caisse, recevaient de bas en haut l'influence de l'atmosphère et de la lumière: la terre humide se trouvait placée au-dessus d'elles. Si la cause de la direction de cette partie existait dans sa tendance pour la terre humide, on devait voir la radicule monter dans la terre placée au-dessus d'elle, et la tige au contraire descendre vers l'atmosphère placée au-dessous d'elle; c'est ce qui n'eut point lieu. Les radicules des graines descendirent dans l'atmosphère, où elles ne tardèrent pas à se dessécher; les plumules au contraire se dirigèrent en haut dans la terre. Knight, célèbre physicien anglais, a voulu s'assurer par l'expérience si cette tendance ne serait pas détruite par le mouvement rapide

et circulaire imprimé à des graines germantes. Il fixa des graines de Haricot dans des augets d'une roue, mue continuellement par un filet d'eau, dans un plan vertical; cette roue faisait cent cinquante révolutions en une minute. Ces graines, placées dans de la mousse sans cesse humectée, ne tardèrent pas à germer; toutes les radicules se dirigèrent vers la circonférence de la roue, et toutes les gemmules vers son centre. Par chacune de ces directions, les radicules et les gemmules obéissaient à leurs tendances naturelles et opposées. Le même physicien fit une expérience analogue avec une roue mue horizontalement et faisant deux cent cinquante révolutions par minute; les résultats furent semblables, c'est-à-dire que toutes les radicules se portèrent vers la circonférence et les gemmules vers le centre, mais avec une inclinaison de dix degrés, des premières vers la terre, et des secondes vers le ciel. Ces expériences, répétées par Dutrochet, ont eu les mêmes résultats, excepté que dans la seconde l'inclinaison a été beaucoup plus considérable, et que les radicules et les gemmules sont devenues presque horizontales.

Des diverses expériences rapportées ci-dessus, il résulte évidemment que les Racines se dirigent vers le centre de la terre, non parce qu'elles contiennent un fluide moins élaboré, ni parce qu'elles y sont attirées par l'humidité ou la nature même de la terre, mais par un mouvement spontané, une force intérieure, une sorte de soumission aux lois générales de la gravitation.

Mais quoiqu'on puisse dire que cette loi de la tendance des Racines vers le centre de la terre soit générale, néanmoins quelques végétaux semblent s'y soustraire; telles sont en général toutes les plantes parasites, et le Gui (*Viscum album*) en particulier. Cette plante singulière pousse sa racine dans quelque position que le hasard la place; ainsi quand la graine, qui est enveloppée d'une glu épaisse et visqueuse, vient à se coller sur la partie supérieure d'une branche, sa radicule, qui est une sorte de tubercule évasé en forme de cor de chasse, se trouve alors perpendiculaire à l'horizon; si, au contraire, la graine est placée à la partie inférieure de la branche, la radicule se dirige vers le ciel. La graine est-elle située sur les parties latérales de la branche, la radicule se dirige latéralement. En un mot, dans quelque position que la graine soit fixée sur la branche, la radicule se dirige toujours perpendiculairement à l'axe de la branche.

Dutrochet a fait sur la germination de cette graine un grand nombre d'expériences pour constater la direction de la radicule. En voici les plus intéressantes: cette graine, qui trouve dans la glu qui l'enveloppe les premiers matériaux de son accroissement, germe et se développe non-seulement sur du bois vivant et mort, mais encore sur des pierres, du verre, et même sur du fer. Dutrochet en a fait germer sur un boulet de canon. Dans tous ces cas, la radicule s'est toujours dirigée vers le centre de ces corps. Ces faits prouvent, ainsi que le remarque cet ingénieux expérimentateur, que ce n'est pas vers un milieu propre à sa nutrition que l'embryon du Gui dirige sa radicule, mais que celle-ci obéit à l'attraction des corps sur les-

quels la graine est fixée, quelle que soit leur nature. Mais cette attraction n'est qu'une cause éloignée de la tendance de la Racine du Gui vers les corps. La véritable cause est un mouvement intérieur et spontané, exécuté par l'embryon à l'occasion de l'attraction exercée sur sa radicule. Dutrochet colle une graine de Gui germée à l'une des extrémités d'une aiguille de cuivre, semblable à une aiguille de boussole, et placée de même sur un pivot; une petite boule de cire mise à l'autre extrémité forme le contre-poids de la graine. Les choses ainsi disposées, Dutrochet approche latéralement de la radicule une petite planche de bois, à environ un millimètre de distance. Cet appareil est ensuite recouvert d'un récipient de verre, afin de le garantir de l'action des agents extérieurs. Au bout de cinq jours, la tige de l'embryon s'est fléchie et a dirigé la radicule vers la petite planche qui l'avoisinait, sans que l'aiguille eût changé de position, malgré son extrême mobilité sur le pivot. Deux jours après, la radicule était dirigée perpendiculairement vers la planche avec laquelle elle s'était mise en contact, sans que l'aiguille qui portait la graine eût éprouvé le moindre dérangement. La radicule du Gui présente encore une autre tendance constante, c'est celle de fuir la lumière. Faites germer des graines de Gui sur la face interne des vitres d'une croisée d'appartement, et vous verrez toutes les radicules se diriger vers l'intérieur de l'appartement pour y chercher l'obscurité. Prenez une de ces graines germées, appliquez-la sur la vitre en dehors de l'appartement, et sa radicule s'appliquera contre la vitre, comme si elle tendait vers l'intérieur de l'appartement pour fuir la lumière.

Le mot RACINE a été parfois employé spécifiquement avec une épithète, et l'on a appelé :

- RACINE D'ABONDANCE, la Betterave.
- RACINE AMIDONNIÈRE, divers Gouets.
- RACINE D'ARMÉNIE, la Garance de Smyrne.
- RACINE BLANCHE, le Panais.
- RACINE DU BRÉSIL, l'Ipécacuanha.
- RACINE DE CHARCIS, le *Dorstenia contrayerva*.
- RACINE DE CHINE, la Squine.
- RACINE DE CHRÉTIEN, une Astragale.
- RACINE DE DISETTE, la Betterave.
- RACINE DOUCE, la Réglisse.
- RACINE DE FLORENCE, les Iris parfumés.
- RACINE JAUNE OU D'OR, un *Thalictrum* de la Chine.
- RACINE DE MÉCHOACAN, un Liseron du Mexique.
- RACINE DE MONGO, l'Ophiorhize.
- RACINE DE PESTE, les Tussillages.
- RACINE DE RHODES, le *Rhodiola rosea*.
- RACINE DE SAFRAN, le *Curcuma*.
- RACINE DU SAINT-ESPRIT, l'Angélique officinale.
- RACINE DE SAINTE-HELENE, l'Acore odorant.
- RACINE SALIVAIRE, l'*Anthemis Pyretrum*.
- RACINE DE SANAGROEL OU DE SAGROEL, l'Aristolochie Serpenteaire.
- RACINE DE SERPENT, l'Ophiorhize, le *Polygala Seneka*, etc.
- RACINE DE SOLON, un Gouet voisin de la Colocose.
- RACINE DE THYNELEE, la Lauréole.
- RACINE DE VIRGINIE, l'*Ipomea tuberosa*, etc.

RACINIER. BOT. Nom donné par Paulet à l'*Agaricus radicosus* de Bulliard.

RACK. Nom donné à l'Alcool produit par la fermentation du Riz.

RACKA. BOT. Sous le nom de *Rack*, ou *Racka torrida*, Bruce (Voyage en Abyssinie, 5, p. 59, tab. 12) a décrit et figuré un arbre commun dans l'Arabie Heureuse, l'Abyssinie et la Nubie, principalement dans les lieux inondés par la mer. La hauteur de cet arbre varie entre huit et vingt-quatre pieds; son écorce est blanche et lisse; ses jeunes branches sont opposées, axillaires; ses feuilles opposées, lancéolées, très-aiguës, entières, pétiolées, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous. Les pédoncules sont opposés dans les aisselles des feuilles supérieures. Les fleurs ont le calice à quatre divisions; la corolle de couleur orangée, tubuleuse, rotacée, à limbe divisé en quatre lobes ovés, mucronés; quatre étamines placées entre les lobes de la corolle; un ovaire verdâtre, ovoïde, marqué d'un léger sillon. Le bois de cet arbre acquiert une grande dureté par son séjour dans l'eau de la mer. Les Vers ne l'attaquent jamais, et les Arabes s'en servent, dit-on, pour construire des canots. La description que Bruce a faite de cet arbre est insuffisante pour déterminer avec certitude à quel genre il peut appartenir; cependant on le croit voisin de l'*Avicennia*. Rœmer et Schultes (*Syst. Veget.*, 3, p. 15 et 207) l'ont adopté comme un genre particulier qu'ils ont placé dans la Tétrandrie Monogynie, et ils ont donné à l'espèce le nom de *Racka ovata*.

RACLE. BOT. Nom vulgaire du genre *Cenchrus*, adopté par quelques botanistes français. Voyez **CENCHRE**.

RACLELIA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Reaumuria*. *V.* ce mot.

RACODIUM. BOT. Le genre de Mucédinées établi par Persoon et ayant pour type le *Byssus cellaris* de Linné, a été modifié par le professeur Link, qui l'a partagé en deux genres, savoir : le *Dematium*, qui n'est pas le même que le genre déjà établi sous ce nom par Persoon, et le *Racodium*. Voici les caractères que Link attribue à ce dernier genre : filaments rameux, à peine cloisonnés, ayant les extrémités moniliformes, entrelacés, agglomérés en petits globules, et contenant des sporidies nues, simples et opaques.

RACOMITRIUM. BOT. (*Mousses*.) Genre établi par Bridel, et adopté depuis par la plupart des muscologues. Il se compose d'un assez grand nombre d'espèces, placées auparavant dans le genre *Trichostomum* d'Hedwig, dont elles se distinguent par les caractères suivants : péristome simple, à dents divisées jusqu'à la base en deux, trois ou quatre lanières étroites; coiffe plus courte que l'urne, en forme de mitre, finement déchiquetée à sa base; urne régulière, sans anneau, contenant des sporules lisses ou plus rarement hérissées. Les espèces de ce genre sont en général vivaces, formant de petites touffes gazonneuses, et croissant dans les lieux sablonneux ou sur les rochers. Leurs feuilles sont étroites, lancéolées, plissées longitudinalement, avec une nervure médiane, et terminées par un poil denticulé et blanchâtre. Parmi ces espèces, on

citera les suivantes : *Racomitrium canescens*, Brid., Bryol. univ., ou *Trichostomum canescens*, Hedw., Musc. 5, pl. 5; *Racomitrium heterostichum*, Brid.; *Racomitrium lanuginosum*, *Racomitrium fasciculare*, etc.

RACOPILE. *Racopilum.* BOT. (*Mousses*.) Genre établi par Palisot de Beauvois, et offrant pour caractères : péristome double : l'extérieur à seize dents lancéolées, l'intérieur prolongé en une membrane découpée en seize dents alternes, avec autant de cils; coiffe glabre, campanulée, ayant sa base ciliée et fendue latéralement. Des deux espèces rapportées à ce genre par Beauvois, l'une, *Racopilum Auberti*, a d'abord été placée par Bridel dans le genre *Neckera*, sous le nom de *Neckera Auberti*, et maintenant il l'a réunie à son *Pterigophyllum albicans* ou *Leskea albicans* d'Hedwig. L'autre est le *Racopilum mnioides*, Beauvois, Mém. Soc. Linn., Paris, 1822, pl. 9, fig. 6, ou *Hypnum tomentosum*, Hedwig, Musc. 4, pl. 19, que l'on a trouvée à Bourbon, en Afrique, dans le royaume d'Oware et de Benin, et à Saint-Domingue.

RACOPLAGA. BOT. Dans son travail sur les Lichens des écorces exotiques, Fée a établi sous ce nom un genre qui, selon le professeur Meyer, doit être transporté dans la famille des Champignons. Ce genre a le thalle adhérent, membraneux, très-lisse, divisé en segments étroits et anastomosés, et portant des apothécies tuberculeuses, éparses, hémisphériques, homogènes à l'intérieur et d'un noir luisant. Une seule espèce compose ce genre, *Racoplaga subtilissima*, petite plante parasite sur les feuilles du *Theobroma sylvestris*, et de diverses autres plantes.

RACOUBÉ. *Racoubea.* BOT. Le genre ainsi nommé par Aublet (Guian., 1, p. 589, tab. 256) doit être réuni au genre *Homalium*. *V.* ce mot.

RACQUET. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Alopecurus arvensis*. *V.* **VULPIN**.

RACQUET. OIS. L'un des noms vulgaires de Castagneux, espèce de Grèbe. *V.* ce mot.

RACROCHEUSE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Ranella Crumena*, Lamk., appelé aussi Bourse.

RADDIA. BOT. Le genre de Graminées ainsi nommé par Bertholone, dans les Opuscules scientifiques de Bologne, ne diffère pas du genre Olyre et doit conséquemment lui être réuni. *V.* **OLYRE**.

RADDISIE. *Raddisia.* BOT. Genre de la famille des Hippocratiacées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Schrank, d'après le botaniste brésilien Leandro Sacramento (*in Denksch. Münch. Acad.*, 7, p. 244, tab. 15), et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales; corolle rotacée, quinquéfide; anneau en dehors des étamines et entourant l'ovaire; trois étamines à filets linéaires, à anthères biloculaires; ovaire plus long que les étamines, terminé par un style court; capsule triloculaire, à loges renfermant plusieurs graines presque globuleuses, fixées à un axe central. Ce genre n'est, selon le professeur De Candolle, presque pas distinct de l'*Anthodon* de Ruiz et Pavon. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Raddisia arborea*, qui croît sur le rivage près de Rio de Janeiro. C'est un arbre dont les feuilles sont elliptiques, aiguës, glabres, dentées en scie et

portées sur de courts pétiotes. Les fleurs sont axillaires, solitaires ou agrégées.

RADENACHIA. BOT. (Thunberg.) Synonyme d'*Artocarpus integrifolius*, L. V. JAQUIER.

RADIAIRE. BOT. (Lamarck, Fl. fr.) Synonyme d'*Asartantia*. V. ce mot.

RADIAIRES. ZOOL. Lamarck, dans son Histoire des Animaux sans vertèbres, désigne sous ce nom la troisième classe, celle qui suit les Polypes. Le nom de Radiaire, très-significatif, exprime qu'une disposition rayonnante existe dans toutes les parties tant internes qu'externes de l'animal qui, cependant, n'a encore ni tête, ni yeux, ni surtout de membres articulés. Ce sont des animaux mous, nus, libres, vagabonds, généralement hémisphériques au moins au centre du corps, et qui perdent déjà sensiblement la faculté de régénérer leurs parties, quoique plusieurs des prolongements de ceux qui en ont se puissent, dit-on, reformer après l'amputation. Des ovaires commencent à constituer les organes reproducteurs; mais on n'y découvre point encore de sexe. L'organe digestif semble être surtout l'essence des Radiaires; il se compose d'un sac alimentaire, court à la vérité, mais augmenté sur les côtés par des appendices ou cœcums, souvent vasculaires et fort ramifiés. L'organe respiratoire le plus important de tous, après celui de la digestion, se montre par des pores extérieurs, pénétrant jusqu'au centre par des tubes qui sont déjà des sortes de trachées. Les Radiaires se tiennent en général dans une position renversée, c'est-à-dire que leur bouche centrale est toujours en dessous. Spix a reconnu le premier des nerfs avec des ganglions dans ces animaux. Tous les Radiaires sans exception sont aquatiques et même marins; nul ne présente encore d'ébauche d'une ossature intérieure, mais plusieurs se revêtent déjà d'une enveloppe protectrice plus ou moins dure. De là leur division en Mollasses et en Echinodermes.

§ I. LES RADIAIRES MOLLASSES ont le corps gélatineux; une peau transparente et sans consistance; point d'organes rétractiles tubulaires externes; il n'y a point de parties dures à la bouche, destinées à broyer la proie. Ce sont les Radiaires les plus imparfaits. Ils sont souvent tellement translucides qu'on a peine à les distinguer dans l'eau, et plusieurs jettent des lueurs phosphoriques pendant l'obscurité des nuits. Ils étaient des Mollusques pour Linné, ils sont les Acalèphes libres de Cuvier. Lamarck subdivise les Radiaires mollasses de la manière suivante :

† Première famille. LES ANOMAUX.

* Bouches en nombre indéterminé.

Genre : STÉPHANOMIE.

** Bouche unique et centrale.

α Corps sans vessie aérienne connue.

Genres : CESTE, CALLIANIRE, BÉROË, NOCTILUQUE, LUCERNAIRE.

β Corps offrant, soit une vessie aérienne, soit un cartilage offrant.

Genres : PHYSOPHORE, RHIZOPHYLE, PRYSALIE, VELELLE, PORPYTE.

†† Seconde famille. LES MÉDUSAIRES.

* Une seule bouche au disque inférieur de l'ombrelle.

Genres : EUDORE, PHORCYNE, CARYBÉE, EUQUORÉE, CALIRBOE, ORYTHIE, DIANÉE.

** Plusieurs bouches au disque inférieur de l'ombrelle.

Genres : ÉPHYRE, OBÉLIE, CASSIOPÉE, AURÉLIE, CÉPHÉE, CYANÉE.

§ II. LES RADIAIRES ÉCHINODERMES ont la peau opaque, coriace ou crustacée, le plus souvent tuberculeuse, épineuse même, et généralement percée de trous disposés par séries. On les divise en trois familles.

† Les STELLERIDES. Peau non irritabile, mais mobile; corps déprimé, à angles ou lobes rayonnants et mobiles; point d'anus.

Genres : COMATULE, EURYALE, ASTÉRIE.

†† Les ÉCHINIDES. Peau intérieure, immobile et solide; corps non contractile, globuleux ou déprimé, sans lobes rayonnants; anus distinct de la bouche.

Genres : SCUTELLE, CLYPÉASTRE, FIBULAIRE, ÉCHIRONÉE, GALÉRITE, ANANCHITE, SPATANGUE, CASSIDULE, NUCLÉOLITE, OURSIN, CÏDARITE.

††† Les FISTULIDES. Peau molle, mobile et irritabile; corps contractile, allongé, cylindracé; le plus souvent un anus.

Genres : ACTINIE, HOLOTURIE, FISTULAIRE, PRIAPULE, SIPONCULE. V. tous ces mots.

RADICANT. *Radicans*. BOT. On dit que la tige est Radicante, lorsqu'elle émet sur divers points des racines qui semblent chercher le sol pour s'y enfoncer.

RADICELLE. *Radicella*. BOT. Rudiment de racine formé par le prolongement de la radicule ou du bas de la tige.

RADICULA. BOT. Dillen, Haller et Mœnch ont désigné, d'après Dodœns, sous ce nom générique, quelques espèces de Crucifères que Linné avait placées parmi les *Sisymbrium*, et qui constituent maintenant une section du genre *Nasturtium* de Brown et De Candolle. Cette section a reçu le nom de *Brachylobos*, du nom qui fut imposé par Allioni au même genre que le *Radicula* de Dillen. V. NASTURTUM.

Le mot de *Radicula* avait été employé par d'anciens botanistes pour désigner des Crucifères fort différentes de celles qui viennent d'être citées, par exemple le *Cochlearia Armoracia*, le *Raphanus sativus*, et le *Sisymbrium amphibium*, L.

RADICULE. *Radicula*. BOT. Partie inférieure de l'embryon, qui, lors de la germination, doit se changer en racine. V. EMBRYON.

RADIE. *Radiatus*. MIN. Caractère distinctif de l'espèce. La forme Radiee s'entend ordinairement de boules plus ou moins considérables, dont l'intérieur présente, dans la cassure, un rayonnement du point central vers la circonférence.

RADIÉES. BOT. Quatorzième classe de la méthode de Tournefort, comprenant les plantes à fleurs composées, dont le capitule présente au centre des fleurons, et à la circonférence des demi-fleurons. Tels sont les Hélicianthes, les Chrysanthèmes, les Paquerettes, etc. V. SYNANTHÉRÉES.

RADIOLE. *Radiola*. BOT. Le *Linum Radiola* de Linné a été rétabli comme genre distinct par Gmelin (*Syst. Veget.*, 1, p. 289), et la plupart des botanistes

modernes ont adopté cette distinction. En effet, cette plante diffère des véritables espèces de Lin par le nombre des parties de la fleur qui est quaternaire au lieu d'être quinaire, et par ses sépales soudés presque jusqu'au milieu, et trifides au sommet, tandis qu'ils sont à demi cohérents par la base et entiers dans les Lins. Le *Radiola linoïdes*, Gmel., loc. cit.; *Radiola Millegrana*, Smith, *Engl. Bot.*, tab. 895; Vaillant, *Bot. Par.*, tab. 4, f. 6, est une très-petite herbe dichotome, à fleurs nombreuses, fort petites. Elle est commune dans les localités sablonneuses de l'Europe, et particulièrement aux environs de Paris.

RADIOLÉES. MOLL. Lamarck a formé, parmi les Céphalopodes microscopiques, cette famille pour ceux dont la coquille est discoïde, à spire centrale, à loges rayonnantes du centre à la circonférence. Cette famille (Traité des Animaux sans vertèbres, t. VII, p. 616) est composée des trois genres Rotalie, Lenticuline et Placentule. *V.* ces mots.

RADIOLITE. MIN. Cette substance minérale, qui paraît se rapprocher de la Mésotype hydratée par la plupart de ses caractères extérieurs. en diffère néanmoins par sa composition. L'analyse chimique qui en a été faite par Hünefeld, a donné : Silice 44,5; Alumine 26; Soude 14,5; Potasse 1; oxyde de Fer 1; carbonate de Chaux 2,5; Eau 10,5. Ce minéral a été trouvé à Brewig en Norvège.

RADIOLITE. *Radiolites.* MOLL. Genre de Coquilles que l'on ne rencontre qu'à l'état fossile et dans des couches qui paraissent très-anciennes. Voici les caractères assignés à ce genre par Lamarck : coquille inéquivalente, striée à l'extérieur; à stries longitudinales, rayonnantes : valve inférieure turbinée, plus grande que la supérieure qui est convexe ou conique, operculiforme, adhérente par la base de la valve inférieure ou quelquefois par un de ses côtés. Ces coquilles varient beaucoup dans leurs formes, comme presque toutes celles qui sont adhérentes.

RADIOLITE ROTULAIRE. *Radiolites rotularis*, Lam. Coquille à valves coniques, opposées, courtes et à peu près égales. Hauteur des deux valves réunies, quatorze lignes. Des Pyrénées.

RADIS. *Radix.* MOLL. Montfort a proposé sous ce nom un genre démembré des Linnées, pour les espèces à spire courte, telles que le *Linnea auriculata*. *V.* LINNÉE.

RADIS. BOT. Nom vulgaire de quelques Crucifères appartenant au genre *Raphanus* de Linné; c'est particulièrement celui du *Raphanus sativus*, dont on mange les racines. Quelques auteurs français ont employé ce mot comme générique; mais le nom de Raifort est plus fréquemment usité. *V.* RAIFORT.

On a aussi appelé RADIS DE CHEVAL le *Cochlearia armoracia*.

RADIUS. *V.* SQUELETTE.

RADIUS. MOLL. (Denys Montfort.) *V.* NAVETTE.

RADIUSIA. BOT. Sous ce nom, Reichenbach a institué un genre pour une plante herbacée de la Sibérie; ce genre n'a point été admis, et l'espèce a pris rang parmi les *Sophora* de Linné.

RADIX. MOLL. *V.* RADIS.

RADIX. BOT. *V.* RACINE.

RADULE. *Radula.* BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Dumortier qui lui assigne pour caractères : involucre formé de deux feuilles très-profondément bilobées; involucre ou tronqué ou très-entier, déprimé ou un peu cylindrique; orifice tronqué; plusieurs ovaires, avec le stigmate radiatodenté; coiffe pyriforme, mince, longtemps persistante, couronnée par le style, s'ouvrant en dessous du sommet; sporange ovale, à quatre valves profondes; étères gémés, nus, décius, atténués aux deux extrémités, attachés aux parois internes des valves; spores grands et globuleux.

RADULE APLATIE. *Radula complanata*, Dum.; *Jungermannia complanata*, L. Ses tiges sont longues d'un pouce et demi, rameuses, aplaties, étalées, couchées et disposées en gazon d'un vert foncé ou un peu jaunâtre; les rameaux sont nombreux, redressés, vagues et obtus; les feuilles sont arrondies, presque planes, serrées les unes contre les autres et imbriquées sur deux rangs; les pédicules sont excessivement courts et terminent des rameaux également courts, qui partent de la base et des côtés des tiges; ils soutiennent de petits sachets bruns, qui se partagent en quatre parties étroites et rougeâtres. Europe. Sur les troncs d'arbres.

RADULIER. BOT. Synonyme de *Flindersia*. *V.* ce mot.

RADULIUM. BOT. (*Champignons.*) Genre proposé par Fries pour certaines espèces d'*Hydnum*, qui ont leur hymenium interrompu, tuberculeux, à tubercules allongés, souvent flexibles à leur extrémité. A ce genre, qui forme le passage entre les genres *Hydnum* et *Telephora*, l'auteur rapporte les *Hydnum pendulum*, *radula*, *aterrimum*, et le *Telephora hydroidea*.

RADULOTYPUS. BOT. Dumortier a créé sous ce nom une section dont le genre *Radula*; elle comprend les espèces dont les feuilles périclithales ne diffèrent point sensiblement des autres. *V.* RADULE.

RÆDELERZ. MIN. *V.* BOURNONITE.

RAFFAULT. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus necator*, L.

RAFFLÉSIE. *Rafflesia.* BOT. Une production végétale extraordinaire, qui croît en parasite sur la racine de quelques arbres, dans l'île de Java, a servi de type à l'établissement de ce genre, qui a été proposé par le célèbre R. Brown, dans le XIII^e volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Toute la plante consiste en une énorme fleur de plus de deux pieds de diamètre quand elle est ouverte, et qui, avant son épanouissement, ressemble en quelque sorte à un Chou pommé, très-volumineux. Sa racine est horizontale, cylindrique, lisse, offrant la même structure intérieure que celle de la Vigne et de la plupart des plantes dicotylédones. De cette racine, qui est parasite, naît la fleur, d'abord globuleuse, environnée d'un grand nombre de bractées se recouvrant étroitement, et qui sont arrondies, coriaces, glabres, très-entières, parcourues de grosses veines ramifiées, mais peu saillantes. Le périanthe est sessile au centre de l'involucre; il est monosépale, coloré, offrant inférieurement un tube large et court, un limbe coloré, plan, à cinq divi-

sions égales et obtuses; la gorge du calice est garnie d'une couronne annulaire, entière, ornée intérieurement d'aréoles très-nombreuses, convexes. Du fond du calice naît une sorte de grosse columelle charnue, qui remplit le tube presque en totalité; sa face supérieure, qui est légèrement concave, est toute hérissée d'appendices charnus, irréguliers et allongés; au-dessous de son contour qui forme un bord saillant, la columelle se rétrécit pour former une sorte de large pédicule par lequel elle s'insère au fond du calice. C'est à la face inférieure de ce contour que les étamines sont placées. Elles forment une rangée circulaire, et sont chacune renfermées dans une petite fossette creusée dans la substance même de la columelle. Chaque étamine consiste en une anthère presque globuleuse, sessile, présentant intérieurement un grand nombre de cellules dans lesquelles sont renfermées des granules sphériques. Les anthères s'ouvrent par un petit trou qui se forme à leur sommet. Dans cette fleur, on ne trouve aucun rudiment de pistil, et par conséquent la plante serait dioïque. Telle est en abrégé la description du *Rafflesia Arnoldi*, sur laquelle R. Brown a publié son excellent Mémoire, qu'accompagnent de magnifiques planches. L'auteur du Mémoire trouve au *Rafflesia* différents rapports de structure avec les genres *Aristolochia*, et surtout avec le *Cytinus*, et il propose de le placer dans la petite famille qu'il a nommée Cytinées, et qui se compose en outre du *Cytinus* et du *Nepenthes*. Cette opinion a été adoptée par Brongniart, dans son Travail sur les Cytinées (Ann. Sc. nat., t. p. 29). Cependant quelques auteurs, en Angleterre, pensent que le *Rafflesia Arnoldi* n'est point une plante phanérogame, mais une sorte de Champignon, et que les corps que Brown décrit comme des anthères ne sont que des conceptacles remplis de séminules. Une seconde espèce de ce genre a été aussi décrite sous le nom de *Rafflesia Horsfieldii*; mais elle est moins connue que la précédente.

RAFLE. BOT. Même chose que Rachis. *V.* AXE.

RAFNIE. *Rafnia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Thunberg (*Prodr. præf. post Flor. Cap.*, 565), et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, vol. 3, p. 118) : calice divisé jusqu'au milieu en cinq lobes, dont les quatre supérieurs sont plus larges, tantôt distincts, tantôt un peu cohérents, le lobe inférieur sétacé et très-aigu; corolle glabre, ayant l'étendard presque arrondi et la carène obtuse; dix étamines monadelphes, dont la gaine finit par se fendre en dessus; gousse lancéolée, comprimée et polysperme. Ce genre fait partie de la tribu des Lotées, section des Génistées de Brown et de De Candolle. Celui-ci a réuni au *Rafnia* le genre *OEdmannia* de Thunberg qui, en effet, n'offre aucune différence importante. C'est à Thunberg qu'on doit la connaissance de la plupart des espèces qui le composent et dont le nombre monte à quatorze. Les Rafnies sont des arbrustes tous indigènes du cap de Bonne-Espérance, glabres, très-reconnaissables dans les herbiers par la teinte de leur feuillage qui, par la dessiccation, devient plus ou moins noirâtre. Leurs feuilles sont simples, entières, non amplexicaules, alternes, les florales quelquefois

opposées. Les fleurs sont jaunes. Parmi les espèces les plus remarquables, il en est une qui se cultive facilement dans les serres d'orangerie; c'est le *Rafnia triflora*, Thunberg; Ventenat, Jard. de Malm., t. 48; *Crotalaria triflora* de Bergius et Linné. Cet arbrisseau a un magnifique aspect; ses rameaux, très-nombreux, sont garnis au sommet de fleurs aussi grandes et de la même couleur que celles du Genêt d'Espagne (*Spartium junceum*, L.).

RAGADIOLE. BOT. *V.* RHAGADIOLE.

RAGIOPTERIS. BOT. Ce genre, introduit par Presle dans la famille des Polypodiacées, a été réuni au genre *Onaclea* de Linné.

RAGOULE. BOT. Même chose que Raligoule. *V.* ce mot.

RAGUENET. OIS. Même chose que Cabaret ou petite Linotte rouge. *V.* GROS-BEC.

RAGUETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Rumex acutus*, L. *V.* PATIENCE.

RAIANE. BOT. *V.* RAJANIE.

RAIE. *Raja*. POIS. Ce genre, fort nombreux en espèces de formes bizarres et très-variées, est néanmoins des plus naturels; sa formation fut du premier coup très-heureusement saisie par Artédi et Linné. On a tenté depuis de le partager en genres fort multipliés, mais ces genres, distincts quand on ne considère que l'espèce qui leur sert de type, se confondent tellement par leurs limites, qu'il est difficile de les conserver autrement que ne l'a fait Cuvier, c'est-à-dire que comme de simples sous-genres. Les Raies, dit l'illustre professeur, se reconnaissent à leur corps aplati horizontalement et semblable à un disque, à cause de son union avec les pectorales, extrêmement amples et charnues, qui se joignent en avant l'une à l'autre, ou avec le museau, et qui s'étendent en arrière des deux côtés de l'abdomen, jusque vers la base des ventrales; les omoplates de ces pectorales sont articulées avec l'épine, derrière les branchies; les yeux et les événements sont à la face dorsale du disque; les narines, la bouche et les ouvertures des branchies à la face ventrale; les nageoires dorsales sont presque toujours sur la queue. Les Raies appartiennent à la famille des Sélaciens (*V.* ce mot), de l'ordre des Chondroptérygiens ou Poissons dont le squelette est cartilagineux. C'est au large, c'est-à-dire assez loin des rivages, qu'on les pêche dans la mer; la plupart y atteignent une grandeur énorme, il en est même de gigantesques; très-aplaties, taillées à peu près en losange ou en forme de cerf-volant, très-élargi et appointi par les angles, elles volent et planent dans l'eau plutôt qu'elles n'y nagent, et on les a comparés, à cause de leurs allures, aux Oiseaux de proie, qu'en effet elles représentent à certains égards dans l'immensité de l'Océan; le dessus est coloré, la partie inférieure est blanche; les yeux, munis d'une membrane clignotante, se voient en dessus, et sont disposés de façon à ne pouvoir distinguer la proie que la bouche, fendue en travers et disposée précisément en dessous, saisit au moyen de dents fort dures, bien émaillées, et qui sont les seules parties du squelette capables d'acquiescer la consistance qu'on leur trouve dans le reste des Vertébrés qui en sont munis.

Derrière la bouche, sont les ouvertures branchiales. Les événements et les narines sont, comme les yeux, à la partie supérieure de la tête qui, chez la plupart, est confondue par le pourtour des nageoires. Ce sont proprement les pectorales qui, s'étant étendues considérablement dans le plan horizontal, ont donné aux Raies les formes extraordinaires qui les singularisent; dépourvues de ces nageoires en ailes, on y verrait bien plus les formes générales de certains Reptiles, et particulièrement de Batraciens urodèles, que celles des Poissons dont elles n'ont point les écailles, car leur peau est lisse et muqueuse quand des aiguillons épars ne la hérissent pas. La substance des os semble s'être extravasée dans ces aiguillons, quand il y en a, et on les compare à des dents déviées dans leur situation. L'ouïe et la vue paraissent être des sens bien développés chez les Raies; mais c'est l'odorat surtout qui doit y être excellent. L'ouverture de l'anus est à l'extrémité du ventre, près de la queue; c'est derrière cette ouverture qu'on remarque, dans le mâle, deux corps saillants qu'on a longtemps pris pour les organes de la génération, mais qui ne sont que deux membres de préhension au moyen desquels la femelle se trouve plus étroitement saisie pendant l'acte de l'accouplement qui est réel, et a lieu par une application immédiate, mais il n'y a point d'intrusion faite de pénis, et la liqueur spermatique est plutôt absorbée que reçue par la femelle. Dès le temps d'Aristote, ce fait avait été annoté. Les femelles, comme dans les Oiseaux rapaces, sont toujours plus grosses que les mâles. Elles ont deux ovaires où se trouvent des œufs à différents degrés de maturité, de sorte qu'il ne s'en échappe qu'un seul à la fois, et un accouplement nouveau est nécessaire pour chaque ponte; aussi, au temps du frai, quand les Raies se rapprochent des rivages, la chose s'y voit-elle très-souvent, mais dans les approches successives, le hasard seul ramène les mâles auprès des femelles, il n'existe ni apparence de préférence marquée de choix, ni attachement même pour une saison.

Le crâne ne forme qu'une très-petite partie dans la tête des Raies, et le cerveau n'en remplit pas entièrement la cavité; les vertèbres cervicales et dorsales sont soudées, tandis qu'il en existe un grand nombre pour la queue; les côtes et le sternum manquent entièrement. Les rayons des nageoires pectorales, également cartilagineux et flexibles, sont très-nombreux, serrés parallèlement les uns contre les autres, articulés dans toute leur longueur, et mus par un puissant appareil musculaire qui est la partie la plus délicate d'un Poisson qu'on sert sur la table du riche, où il ne laisse pas que d'être assez recherché, quoi qu'il soit excessivement commun et l'un des mets les plus habituels du pauvre, dans les ports de mer.

On peut diviser les Raies ainsi qu'il suit :

† RHINOBATE. *Rhinobates*. Ce nom vient de ce que les anciens crurent que l'animal auquel ils l'appliquaient était le produit d'une Squatine et d'une Raie, parce qu'il tenait de la forme des deux Poissons. En effet, dans les Raies de ce sous-genre, le passage aux Squales est parfaitement établi par une queue grosse, charnue et garnie de deux dorsales, avec une

caudale bien distincte; museau libre, pointu; dents serrées en quinconce comme de petits pavés. L'espèce la plus anciennement connue est assez répandue dans la Méditerranée, surtout dans le golfe Adriatique; c'est le *Raja Rhinobatus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, 1, p. 1510; Salvien, *Pisc.*, 155, caractérisée par une seule rangée d'aiguillons qui règne le long du dos. On l'a trouvée, dit-on, jusque dans la mer Rouge. Son corps est allongé, d'un brun foncé en dessus, d'un blanc rougeâtre en dessous. Elle ne dépasse pas trois ou quatre pieds de longueur. Sa chair est médiocre. — La Raie Thouin de Lacépède (*Pois.*, t. 1, pl. 1, fig. 1-5) en paraît être fort voisine, si elle est autre qu'une de ses variétés. Le *Rhinobatus lævis*, Schneider, dont le *Raja Djiddensis* de Forskahl ne serait qu'une variété, et le *Rhinobatus electricus* du Brésil, sont les autres espèces du sous-genre, auxquelles Blainville ajoute seulement par indication les suivantes : *integer*, *granulatus*, *Russellianus*, *Coromandelicus*, *fasciatus*, *bifurcatus*, *lævissimus* et *ancylostomus*. Cette dernière appartient au sous-genre suivant :

†† RHINA, *Rhina*, dont le *Rhina ancylostoma* de Schneider (pl. 72) est la seule espèce bien constatée. Ce sous-genre diffère principalement du précédent en ce que le museau y est court, large et arrondi; il forme un passage aux Torpilles; et la Raie chinoise, décrite d'après un dessin venu de Chine, par Lacépède (*Pois.*, t. 1, pl. 2, fig. 2), flotte incertaine entre les deux sous-genres.

††† TORPILLE. *Torpedo*. Ce nom vient de l'espèce d'engourdissement ou de torpeur que les Poissons qui le portent, causent quand on les touche. La Narcobate de Blainville en est à peu près l'équivalent. Cette propriété d'engourdir, dont on a trouvé la cause dans un appareil très-singulier, que le Poisson porte entre les pectorales, la tête et les branchies, mérite d'occuper les naturalistes, et valut au Poisson qu'elle caractérise une grande célébrité. Un appareil qu'on peut appeler galvanique est formé chez les Torpilles de petits tubes membraneux, serrés les uns contre les autres comme des rayons de gâteau d'abeilles, subdivisés par des diaphragmes horizontaux en petites cellules pleines de mucosité, animées par des nerfs abondants, qui viennent de la huitième paire. Tout être qui en est frappé éprouve une violente secousse, accompagnée d'un genre de douleur, capable de suspendre instantanément toutes les facultés, et il paraît que c'est à l'aide de ce moyen terrible que la Torpille s'empare de sa proie. Aussi les pêcheurs ne la touchent-ils pas sans de grandes précautions, pour éviter le contact des points de son corps où correspond l'appareil stupéfiant. Toutes les Torpilles n'ont pas la même force galvanique; celle qui met en jeu la plus grande quantité du fluide qui fait sa force, est l'une de celles que Risso a récemment distinguées, et à laquelle il donna par cette raison le nom même de Galvani. Les Torpilles ont la queue courte, encore assez charnue à l'insertion; le corps est à peu près circulaire, le bord antérieur étant formé par deux productions du museau qui, de côté, atteignent les pectorales. Ce sont des Poissons plats, presque orbiculaires, que la queue, qui s'y implante comme un

manche, pourrait, quant à la forme, faire comparer à un baltoir. Leur chair, sans être bonne, n'est pas à dédaigner. Les dents sont petites et aiguës. Linné avait confondu plusieurs des espèces de ce sous-genre dans une seule, son *Raja Torpedo*, et Gmelin n'en distinguait pas davantage. Risso le premier signala ces différences, qui sont : 1^o *Torpedo Narke*, Risso, Nic., t. III, p. 142; *Raja Torpedo*, Encycl. Pois., pl. 2, fig. 5. La plus commune de toutes, particulièrement dans la Méditerranée, est caractérisée par cinq grandes taches d'un bleu plus ou moins foncé, environnées d'un cercle brunâtre, placées sur le dos qui est agréablement nuancé de blanchâtre, de rougeâtre et de brun. 2^o *Torpedo unimaculata*, Risso, *loc. cit.*, p. 145, pl. 4, fig. 8. Elle est jaune, ponctuée de blanc, avec une grande tache bleue au milieu du dos. 3^o *Torpedo marmorata*, Risso, *loc. cit.*, p. 145, pl. 4, fig. 9. De couleur de chair marbrée et tachetée de brun. 4^o *Torpedo Galvani*, Risso, *loc. cit.*, p. 144; Torpille de Rondelet, 565, fig. 1. La plus grande de toutes, celle qui se retrouve le plus communément sur les côtes océanes. Le dos, sans taches ni marbrures, est roux ou d'un gris brun un peu plus noir que les bords.

†††† RAIES PROPREMENT DITES. *Raja*. Elles ont le disque de forme rhomboïdale; la queue mince, garnie en dessus vers sa pointe de deux petites dorsales, et quelquefois d'un vestige de caudales; les dents minces et serrées en quinconce sur les mâchoires. Ces Raies viennent plus grandes que les précédentes; ce sont celles que Blainville, d'après Klein, appelle *Dasybates*, *Dasybatus* : 1^o La Raie bouclée, *Raja clavata*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1510; Encycl. Pois., pl. 5, fig. 9; la *Ciavetade* des côtes méditerranéennes, qui atteint jusqu'à douze pieds de long, et dont le dos, parsemé d'aiguillons épars, est brunâtre, tacheté de blanc et de noir. Cette espèce, dont on pêche d'énormes quantités, a la chair un peu coriace, aussi la laisse-t-on s'amortir avant de l'exposer dans les marchés. 2^o La Raie blanche, *Raja Batis*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1505; Encycl., pl. 2, fig. 6. La Raie lisse, qui est absolument en forme de losange, avec le dos épais, mais n'ayant d'aiguillons que sur la queue, où ils sont régulièrement disposés sur une seule rangée. Cette espèce est encore plus grande que la précédente. A Ostende, le patron Herremann, du bateau pêcheur l'*Élise*, a apporté une Raie Batis vivante, le 1^{er} juin 1859, venant de la côte de Féroë, qui avait de la tête à l'extrémité de la queue 8 pieds 8 pouces, sur 6 pieds 2 pouces de large; son épaisseur était de 15 pouces. Sa bouche garnie de 8 rangées de dents, offrait une ouverture de 6 pouces 1/4; elle pesait 192 kilogrammes. 3^o La Raie Foulon ou Chardon, *Raja Fullonica*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1507, représentée par Bloch, pl. 80, et par Lacépède, t. I, pl. 4, fig. 1, comme l'Oxyrhinque, dont tout le dos est couvert d'épines, et qui est surtout répandue dans les mers du Nord. 4^o La Lentillade ou l'Alène, *Raja Oxyrhincus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1506; Encycl., pl. 2, fig. 7; qui parvient à sept pieds de long sur cinq de large, et qui portant sur chaque œil un rang d'aiguillons, en a également un autre qui règne longitudinalement sur le dos et sur la queue.

Le Miraillet, *Raja Miraletus*; le Cuvier, *Raja Cuvierii*; la Mosaïque, *Raja Mosaica*; l'Églantier, *Raja Eglanteria*, Lacép.; la Rose, *Raja Radula*, des îles Baléares (Ann. Mus., t. XIII, p. 321); le *Raja asterias*, L.; le *Raja rostellata*, Risso; les *Raja marginata* et *undulata*, Lacép., t. IV, pl. 14; enfin les *Raja aspera*, *oculata*, *punctata* et *rostrata*, Risso, fort petites espèces de la Méditerranée, appartiennent encore au sous-genre Raie, avec quelques autres dont Blainville ne fait connaître absolument que le nom.

†††† TRYGONS OU PASTENAGUES. Ces Raies se reconnaissent à leur queue armée d'un aiguillon. rarement deux, dentés en scie de chaque côté, qui s'implantent vers le milieu. La tête pointue est enveloppée dans les nageoires pectorales, qui ne s'étendent point latéralement en angle. Les dents sont ténues, serrées et disposées en quinconce. « Les Pastenagues, dit Risso (Nic., t. III, p. 161), quoique armées d'un long dard qui les rend redoutables aux Hommes et aux animaux, paraissent avoir les mœurs paisibles. Astucieuses par besoin, elles restent à demi ensevelies dans la vase, ou couchées sous l'ombrage touffu des Zostères, dans l'espoir de saisir quelque Poisson à son passage. Ce n'est ordinairement que pendant la nuit qu'elles quittent leur retraite, et c'est alors qu'elles tombent dans les filets qu'on leur tend. La chair de ces Poissons a peu de goût. » L'espèce la plus commune est le *Raja Pastinaca*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1509; Bloch, pl. 82, Enc., pl. 5, fig. 8. Sa tête est en forme de cœur; sa couleur est d'un brun ou d'un gris livide en dessus, et blanche en dessous; elle ne pèse guère que dix à douze livres. Elle abonde surtout dans la Méditerranée. Les autres Pastenagues sont : l'Altavelle, qui est fort ressemblante à la commune et qui porte deux aiguillons à la queue; le Coucou, Lacép., t. IV, p. 672; le *Raja orbicularis*, de Schneider, qui est l'*Aiereba* de Marcgraaff; la Tuberculée de Lacépède; les *Raja Uarnac* et *Sephen*, de Forskahl, qu'on pêche dans la mer Rouge; la Raie de Sloane, Jamaiq., pl. 246, fig. 1; le *Trygon Aldrovandi*, Risso; enfin le *Raja Lynna*, de Forskahl, que Cuvier ne croit point différer de la Pastenague ordinaire. Blainville ajoute à ces espèces les noms suivants : *Trygonobatus*, *oxydontus*, *microurus*, *campaniformis*, *Rossellianus*, *Sindrachus*, *longicaudatus*, *dorsatus*, *imbricatus*, *asperus*, *Commersonii*, *maculatus*, *Plumerii* et *pinnatus*. Desmarest a observé une singulière espèce de ce genre, qui a été pêchée dans les mers de la Havane, et dont on trouvera la figure dans les planches qui forment l'Atlas du présent Dictionnaire, sous le nom de *Trygon Torpedinus*, que sa forme de Torpille lui méritait; elle est presque ronde, avec la queue nue, non terminée en fouet, mais munie d'une caudale en spatule, postérieurement bilobée; l'aiguillon est implanté en dessus vers le point où correspond le commencement de la caudale. Le corps est d'un brun chocolat en dessus, ponctué de brun plus foncé; la couleur du dessous est d'un gris sale. De petits points blancs se voient au bord des pectorales et sur les ventrales. C'est ce genre que Lesueur a principalement enrichi d'espèces américaines à deux aiguillons sur la queue.

LES CÉPHALOPTÈRES et les MOURINES peuvent être considérés comme genres distincts. *V.* ces mots.

RAIFORTS. POIS. Sur certaines côtes, on nomme ainsi les petites Raies bouclées.

RAIFORT. *Raphanus*. BOT. Ce genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L., est ainsi caractérisé : calice dressé, dont deux des sépales sont légèrement bossus à la base; pétales onguculés, le limbe obovale ou obcordiforme; étamines ayant les filets libres et non dentelés; silique cylindrique, acuminée par le style, coriace et subéreuse, biloculaire ou uniloculaire par l'avortement de la cloison, tantôt continue, tantôt étranglée par des isthmes, graines globuleuses, pendantes, placées sur une seule ligne; cotylédons épais et condupliqués. Le professeur De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 662) a partagé ce genre en deux sections : la première, qu'il a nommée *Raphanus*, est caractérisée par la silique fongueuse, biloculaire, offrant rarement des étranglements transverses. Cette section ne renferme que deux espèces bien distinctes, savoir : 1^o *Raphanus sativus*, L.; 2^o *Raphanus caudatus*, L. La seconde, à laquelle il a donné le nom de *Raphanistrum*, a la silique coriace, uniloculaire après la maturité, et offrant ordinairement des étranglements très-prononcés qui la font paraître moniliforme; quatre espèces, dont nécessairement le *Raphanus Raphanistrum*, composent cette section.

Le type de la première section est le RAIFORT CULTIVÉ, *Raphanus sativus*, L. Cette plante est originaire de l'Asie occidentale, de la Chine et du Japon, où, selon Thunberg, elle croît naturellement sur le bord des chemins. On la cultive en Europe dans les jardins potagers, à cause de sa racine vulgairement nommée *Radis*, dont on connaît un grand nombre de variétés plus ou moins estimées selon leur saveur qui est en général piquante et qui excite l'appétit. Dans quelques-unes de ces variétés, les racines sont oblongues ou fusiformes, d'autres sont arrondies; leur couleur varie aussi du blanc au rose vif. Les Radis sont munis, au collet de la racine, de deux lambeaux de l'épiderme, qui ont été mal à propos considérés comme une coléorhize. *V.* ce mot. Une variété du *Raphanus sativus*, qui pourrait peut-être passer pour une espèce, est le Raifort oléifère, dont les siliques sont longues et contiennent un plus grand nombre de graines que les autres variétés; mais la racine de cette plante est, par une sorte de compensation, très-grêle et à peine charnue. On trouve donc dans cette plante un exemple frappant de cette loi générale parmi les Crucifères, que les variétés munies d'une racine grosse et charnue n'ont qu'un petit nombre de graines, et réciproquement que celles qui ont un grand nombre de graines ont de très-petites racines; d'où il suit que les premières sont cultivées à cause de leurs racines comestibles, et les autres à cause de leurs graines oléagineuses. La racine nommée vulgairement Radis noir, Raifort des Parisiens, gros Raifort, appartient encore à une variété du *Raphanus sativus*; elle est fort remarquable par ses grandes dimensions, la couleur noire de son écorce, et sa saveur extrêmement piquante. Cette racine possède des propriétés antiscorbutiques, à peu près au même degré que celle du

Cochlearia armoracia, qui a reçu le nom de *Raifort sauvage*. *V.* COCHLEARIA.

La section *Raphanistrum* a été ainsi nommée, parce que le *Raphanus Raphanistrum*, L., en est la principale espèce. Cette plante, vulgairement nommée Radis sauvage et Ravonnet, infeste les moissons; mais elle n'y produit pas d'autres dommages que de pomper inutilement les sucs nourriciers du sol, ses graines tombant ordinairement avant la récolte des céréales. Cependant elle est quelquefois si abondante qu'on dirait, au printemps, que les champs en ont été semés artificiellement. Il y en a plusieurs variétés, les unes à fleurs d'un blanc sale, striées de lignes noires, les autres à fleurs jaunes. Celles à fleurs jaunes ressemblent à la Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*, L.); on les distingue par leurs fleurs plus grandes, à calice dressé, et par les fruits entièrement différents. Quelques auteurs ont voulu élever la section du *Raphanistrum* au rang de genre, comme Tournefort l'avait primitivement établi; mais ces auteurs n'ont fait qu'introduire un peu de confusion de plus dans le genre *Raphanus*, en créant inutilement de nouveaux noms. Ainsi le *Dondisia* et l'*Ormycarpus* de Necker, le *Durandea* de Delarbre sont synonymes de *Raphanus Raphanistrum*.

Un grand nombre d'espèces placées par les auteurs parmi les Raiforts, en ont été extraites, soit pour être plus convenablement réunies à d'anciens genres, soit pour en former de nouveaux; ainsi les *Raphanus recurvatus*, Deleile; *Raphanus lyratus*, Forsk.; *Raphanus pterocarpus*, Pers., forment le genre *Enarthrocarpus*. Le *Raphanus lævigatus* de Marschal-Bieberstein est le type du genre *Goldbachia*. Les *Raphanus tenellus*, *strictus*, *Sibiricus*, *Ibericus*, etc., constituent le genre *Chorispora*.

RAIF-GRASS. BOT. Synonyme de *Lolium perenne*. *V.* IVRAIE.

RAIS. POIS. Même chose que Mylète. *V.* ce mot.
RAILLARDIE. *Raillardia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Gaudichaud dans la tribu des Sénécionides, pour une plante qu'il a observée aux îles Sandwich. Caractères : capitules de quatre ou six fleurs homogames; involucre cylindracé, à quatre ou cinq divisions, nu ou bibractéolé à sa base; réceptacle étroit et nu; tube de la corolle obconique, son limbe à quatre dents; filaments des étamines plus épais dans leur partie supérieure; anthères sans queue; stigmates arqués et divergents, plans ou semi-filiformes, acuminés, ciliés, exsertes; akènes cylindriques, anguleux, turbinés ou atténués à leur base; aigrette unisériale, plumée, avec des soies presque cornées à sa base.

RAILLARDIE LINÉAIRE. *Raillardia linearis*, Gaud. C'est une plante à tiges cylindriques, ternées, garnies de feuilles alternes ou verticillées par trois, linéaires ou lancéolées, très-entières et d'un vert brillant. Les capitules sont disposés en grappe ou en panicule; les fleurs sont jaunes, avec leurs aigrettes rouges.

RAILLE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Rousse-rolle.

RAINE ou RAINETTE. *Hyla*. REPT. Ce genre, très-naturel et composé des Batraciens dont les formes et

les couleurs sont généralement les plus élégantes, fut séparé des Grenouilles (*Rana*, L.) par Laurenti, et il a été adopté par tous les erpétologistes. Ses caractères consistent dans la longueur, plus considérable que chez tous les autres Anoures, des pattes postérieures, et surtout par les pelottes ou disques visqueux qui se voient sous les doigts élargis, et qui facilitent aux Rainettes les moyens de se cramponner aux corps et de grimper aux arbres sur lesquels on les trouve ordinairement. Aussi peut-on les considérer plutôt comme des Reptiles de l'air, où les Rainettes poursuivent les insectes pour s'en nourrir, que comme des Reptiles aquatiques. Cependant elles viennent déposer leurs œufs dans l'eau où s'opèrent toutes leurs métamorphoses. Elles s'y enfoncent aussi, et pénètrent par dessous la vase afin d'y passer la saison rigoureuse. On les voit aux beaux jours, blotties sur le branchage ou courant à travers les gazons, se plaire au soleil. Les mâles ont sous la gorge une poche qui se gonfle quand ils crient pour appeler leurs femelles. Leur cri, plus doux que celui des Grenouilles, s'entend pourtant fort loin; il consiste dans la répétition des syllabes *carac-carac-carac*, qu'on entend dans les soirées descendre pour ainsi dire de la cime des bois. Agiles, souples, sveltes, elles sautillent de feuilles en feuilles, ou, se collant par leurs pelottes visqueuses, y attendent le Moucheron et le Papillon dont elles se nourrissent, pendant des heures entières, sans que le vent, qui agite leur support, les puisse faire tomber, et sans que leur couleur les trahisse. Elles mangent aussi des larves, des Vers et de petits Lombrics. Ces animaux faibles et sans défense, les plus petits des Batraciens, ont principalement pour ennemis les Oiseaux de proie et les Couleuvres.

RAINETTE DE LESUEUR. *Hyla Lesueurii*, B. C'est à Desmarest, qui a reçu cette élégante espèce de la Havane, que l'on en doit la connaissance. Sa tête, déprimée longitudinalement dans le milieu, est de la même couleur gris-vineuse que tout le reste des parties supérieures. Elle est arrondie et assez large; le corps, qui y fait suite, va en s'amincissant régulièrement jusqu'à son extrémité qui est fort étroite, et la longueur totale des deux parties est de deux pouces et demi environ; le dos est bariolé par de grosses lignes noirâtres, anastomosées, qui interceptent quelques taches irrégulières de la couleur du fond qui domine sur les flancs où sont encore de petites marques noires, allongées verticalement. Les cuisses et les jambes ont des zébrures de la même couleur; ses doigts sont successivement élargis, ou plutôt les pelottes y sont fort considérables; le dessous des cuisses est rose; le dessous du ventre est blanchâtre, comme légèrement rugueux; les doigts des mâles sont dépourvus de membranes quelconques, les trois extérieurs des pieds sont au contraire réunis par une membrane qui s'étend jusqu'à la première phalange.

RAINETTE DE GAIMARD. *Rana Gaimardii*, B. C'est la plus grande de celles connues. Le tronc, joint à la tête, a environ quatre pouces de longueur. Cette dernière partie est comme triangulaire, mais obtuse aux angles, tandis que le corps s'amincit régulièrement en coin vers l'anus; les yeux sont très-saillants; tous les

doigts où la pelotte est très-prononcée sont unis par des membranes. La couleur dominante des parties supérieures est d'un brun clair, avec des fascies transversales plus foncées, et qui s'étendent jusque sur les membres; une ligne longitudinale noirâtre, qui commence entre les deux narines, à la pointe du museau, règne jusque vers le milieu du dos, où la dilatation des zones lombaires la continue en brunâtre. L'extrémité de la partie postérieure et des jarrets est couleur de puce, et cette coloration produit, quand la Rainette est accroupie, prête à sauter, trois taches terminales coupées en droite ligne. Cette espèce a été prise par Gaimard, aux environs de Rio-Janeiro; c'est le *Hyla fulva* du Voyage de l'Uranie, p. 182.

RAINERIA. BOT. Le genre de Mousses établi sous ce nom par Notaris, a les coiffes en forme de mitre, le sporange terminal et apophysé, l'opercule conoïde et décidu, la columelle incluse; les dents du péristome, au nombre de trente-deux, sont simples, allongées, dressées ou réfléchies ou tordues. On trouve cette plante dans les Alpes, au midi de l'Europe.

RAINER. MAM. *V.* RENNE au mot CERF.

RAIPONCE. BOT. Espèce du genre Campanule, dont on a mal à propos étendu le nom au genre Phyteume. *V.* ce mot.

RAISEAU NOIR. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

RAISIN. BOT. Le fruit de la Vigne. *V.* ce mot. On a étendu ce nom à plusieurs autres végétaux, qui cependant ne portent pas de Raisins, et on a improprement appelé :

RAISIN D'AMÉRIQUE, le *Phytolacca decandra*.

RAISIN BARBU, la Cuscute.

RAISIN DE BOIS ou DE BRUYERE, le Myrtille.

RAISIN DE CHÈVRE, le Nerpfun purgatif.

RAISIN DE CORNEILLE, l'*Empetrum nigrum*, L.

RAISIN IMPÉRIAL ou DU TROPIQUE, le *Fucus acinaris*, Lamx.

RAISIN DE LOUF, le *Solanum nigrum*, L.

RAISIN DE MER, une Holoturie, les œufs de Seiches et autres Mollusques, l'*Ephedra distachia*, les Sargasses flottantes, etc.

RAISIN D'OURS, l'*Arbutus Uva Ursi*, L.

RAISIN DE RENARD, le *Paris quadrifolia*, L.

RAISIN DE SEICHE, les œufs de Seiches.

RAISINIER. BOT. *V.* COCCOLOBA.

RAJANIE. *Rajania*. BOT. Plumier est le fondateur de ce genre qui appartient à la famille des Asparagées, et à la Diœcie Hexandrie, L. En le consacrant à la mémoire de Jean Rai, botaniste éminent du dix-septième siècle, il lui avait donné le nom de *Jan-Raia*, que Linné modifia convenablement en celui de *Rajania*. Voici ses caractères essentiels : fleurs dioïques. Dans les mâles, le calice ou périgone est campanulé, partagé au sommet en six folioles oblongues et acuminées; les étamines sont au nombre de six, à filets sétacés et terminés par des anthères simples. Dans les fleurs femelles, le périgone est resserré au-dessus de l'ovaire; celui-ci est infère, comprimé, muni sur l'un de ses côtés d'une membrane saillante, surmonté de trois styles aussi longs que le calice et terminés chacun par un stigmate obtus; le fruit est une capsule presque ronde, garnie

sur l'un de ses côtés d'une aile membraneuse, n'offrant intérieurement qu'une seule loge et une seule graine, par suite de l'avortement des autres loges et graines. Ce genre, voisin du *Tamnus*, se compose d'environ dix espèces qui sont pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale et des Antilles. Dans la Flore du Japon, Thunberg décrit deux espèces de *Rajania* de ce dernier pays. Quant à celles de l'Amérique du Nord, mentionnées par Waller et Gmelin sous les noms de *Rajania ovata* et *Rajania Caroliniana*, ce sont des *Brunnichia*. Les *Rajania hastata*, *cordata* et *quinquefolia*, L., sont les espèces fondamentales puisqu'elles se rapportent au *Jan-Raia* de Plumier. Ces plantes ont des racines tubéreuses, grosses, charnues, garnies de fibres simples et tortueuses; leurs liges sont grêles, grimpantes à gauche, pourvues de feuilles alternes, glabres, simples ou composées, et de formes diverses suivant les espèces. Les fleurs sont petites, verdâtres, disposées en grappes axillaires et pendantes.

RAK. BOT. V. ARAK. C'est aussi le *Cissua arborea* de Forskahl, dont le fruit est le RAKA de Bruce, rapporté maintenant au *Salvadora Persica*. V. SALVADORE.

RAKEA. MAM. V. ÉCUREUIL DE CEYLAN.

RAKED. POIS. Synonyme d'Insidiateur. Espèce de Cotte du sous-genre Platycéphale. V. COTTE.

RALE. *Rallus*. ois. (Linné.) Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, droit ou médiocrement arqué, comprimé à sa base, cylindrique vers la pointe; mandibule supérieure sillonnée; narines fendues longitudinalement de chaque côté du bec et dans le sillon, percées d'ouïe en outre, quoique fermées à moitié par une membrane; pieds longs, assez robustes, et nus jusqu'un peu au-dessus du genou; quatre doigts; trois en avant et divisés; un en arrière, articulé sur le tarse; ailes médiocres, arrondies; la première rémige plus courte que les deuxième, troisième et quatrième qui sont les plus longues. Le genre Rale, tel qu'il est maintenant restreint, se compose d'Oiseaux que l'on peut regarder comme les plus aquatiques de tout l'ordre, car ils n'hésitent point, dans un danger pressant ou même pour satisfaire quelque caprice, de s'abandonner au hasard des eaux et de traverser à la nage, souvent même en plongeant, les ruisseaux qu'oseraient franchir bien peu d'autres Gralles. Ils ne sont pas moins aptes à la course, et cet exercice leur est même plus habituel encore que celui du vol auquel ils se livrent rarement, quoique cependant la faculté de se percher sur des buissons ne leur ait pas été refusée. Les Rales sont d'un naturel solitaire et même un peu sauvage; leur approche est fort difficile. Ils se nourrissent de jeunes plantes aquatiques et de graines, tout aussi bien que d'insectes, de Vers et de Mollusques; ils sont constants dans leurs gîtes que d'ordinaire ils choisissent au milieu des Joncs et des Roseaux, car on les y voit toujours revenir par le seul chemin qu'ils se sont frayé. C'est sur les rives les plus touffues et au milieu des herbes que les Rales établissent leur nid; ils le construisent au moyen de brins entrelacés, et le garnissent intérieurement de duvet. La ponte consiste en six ou dix œufs jaunâtres,

tachetés de brun-rougeâtre. On a trouvé des Rales partout, et leur nom a été pris du chant assez singulier que font entendre la plupart des espèces.

RALE AKOOL. *Rallus akool*, Sykes. Parties supérieures d'un brun-roux olivâtre; rémiges et rectrices brunes; gorge, poitrine, ventre et croupion d'un brun cendré; tectrices alaires et sous-caudales brunes; menton blanc; bec d'un vert noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, huit pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

RALE BAILLON. V. GALLINULE BAILLON.

RALE DE BARBARIE. *Rallus Barbavicus*, Lath. Parties supérieures brunes; ailes tachetées de blanc; croupion rayé de noir et de blanc; poitrine et abdomen d'un brun jaunâtre; le reste des parties inférieures blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, neuf pouces.

RALE A BEC RIDÉ. *Rallus Ritirhynchos*, Vieil. Parties supérieures brunes; dessus et côtés de la tête d'un brun noirâtre; occiput et dessus du cou d'un brun clair; rémiges et rectrices noirâtres; gorge mêlée de brun et de blanchâtre; devant du cou, poitrine et flancs d'un brun bleuâtre; une bandelette blanche depuis le bas du cou jusqu'à celui du ventre; tectrices subcaudales, jambes et côtés du croupion noirâtres, avec l'extrémité des plumes d'un brun roussâtre; jambes rouges, avec le derrière noir; bec long, noirâtre, ridé à sa base. Taille, onze pouces neuf lignes. Amérique méridionale.

RALE BRUN DES PHILIPPINES. *Rallus fuscus*, Lath., Buff., pl. enlum., 775. Parties supérieures d'un brun sombre, qui se nuance de gris vers les parties inférieures; poitrine et haut du ventre nuancés de rougeâtre; tectrices subcaudales rayées de noir et de blanc; bec brun; pieds jaunes. Taille, sept pouces. De l'archipel des Indes.

RALE BRUYANT. *Rallus crepitans*, Lath. Parties supérieures noires, striées de brunâtre; sourcils et gorge d'un blanc brunâtre; tectrices alaires d'un marron clair; rémiges noirâtres; devant du cou, poitrine et haut du ventre d'un brun rougeâtre; flancs, abdomen et tectrices subcaudales noirs, rayés de blanc; bec long, d'un brun rougeâtre; pieds noirs. Taille, treize pouces. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun olivâtre, rayées de gris-bleuâtre; la gorge blanche et la poitrine cendrée. De l'Amérique septentrionale.

RALE BIDI-BIDI. V. GALLINULE BIDI-BIDI.

RALE DE CAYENNE. V. GALLINULE KIALO.

RALE CENDRÉ A QUEUE NOIRE. *Rallus Taitiensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun rouge foncé; rémiges noirâtres, bordées de blanc; tête, parties inférieures et rectrices d'un gris cendré obscur; gorge cendrée; bec noir; pieds jaunes. Taille, cinq pouces six lignes.

RALE A COLLIER. V. GALLINULE TICKLIN A COLLIER.

RALE D'EAU. *Rallus aquaticus*, L.; *Scolopax obscura*, Gmel., Buff., pl. enlum. 749. Parties supérieures d'un roux brunâtre, avec le milieu des plumes noir; côtés de la tête, cou, poitrine et ventre d'un gris bleuâtre; gorge blanchâtre; flancs noirs, rayés de blanc; tectrices subcaudales blanches; bec rouge, avec l'arête et la pointe brunâtres; pieds rougeâtres; iris orangé. Taille, neuf pouces trois lignes. Les jeunes ont le milieu du ventre d'un brun roussâtre; l'abdomen d'un

centré noirâtre; point de raies blanches aux flancs. En Europe.

RALE A FACE NOIRE. *Rallus melanops*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tête, cou et gorge d'un gris bleuâtre; front et trait oculaire noirs; tectrices alaires variées de roux et de brun; rectrices noires: l'externe terminée de blanc; rémiges d'un noir bleuâtre en dessous; poitrine et abdomen d'un blanc roussâtre; bec vert; pieds d'un brun verdâtre. Taille, neuf pouces. Amérique méridionale.

RALE DE GENET. *V. GALLINULE DE GENET.*

RALE A GORGE ET POITRINE ROUGEÂTRES. *Rallus ferrugineus*, Lath. Parties supérieures noirâtres; trait oculaire blanchâtre; cou et poitrine rougeâtres; le reste des parties inférieures cendré; flancs rayés de blanc; bec noir; pieds jaunes. Taille, huit pouces.

RALE GRÈLE. *Rallus exilis*, Temminck, Ois. color., pl. 525. Sommet de la tête et occiput d'un gris foncé; nuque et cou roux; partie latérale du cou, poitrine et ventre d'un gris très-clair; gorge blanche; flancs, abdomen et cuisses rayés de bandes noires et blanches; manteau et ailes olivâtres, faiblement rayés de blanc et de brun; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. Australie.

RALE A LONG BEC. *Rallus longirostris*, Lath., Buff., pl. enlum. 849. Parties supérieures variées de gris et de noirâtre; rémiges et rectrices brunâtres; gorge, devant du cou et abdomen d'un gris blanchâtre; poitrine, ventre et flancs gris, rayés de noir; bec rougeâtre; pieds verdâtres. Taille, dix à onze pouces. Amérique méridionale.

RALE MACOURT. *V. GALLINULE MACOURT.*

RALE MAROQUETTE. *V. GALLINULE MAROQUETTE.*

RALE MINIME. *V. GALLINULE PETIT-RALE DE CAYENNE.*

RALE DE MUDHEN. *Rallus Virginianus*, L.; *Rallus limicola*, Vieill. Parties supérieures mélangées de roussâtre et de noirâtre; tectrices alaires d'un rouge brunâtre; parties inférieures d'un brun orangé; flancs et abdomen rayés de noir et de blanc; bec noirâtre; mandibule inférieure rouge à la base; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. La femelle a la tête noirâtre, avec les joues cendrées, le haut de la gorge blanc, et les parties inférieures d'un brun jaunâtre. Amérique boréale.

RALE NOIRÂTRE. *Rallus nigricans*, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre; front, côtés de la tête, cou, poitrine et flancs d'un gris ardoisé foncé; ailes noirâtres; gorge blanchâtre; tectrices caudales supérieures, ventre, jambes et rectrices noirs; bec vert; pieds rouges. Taille, onze pouces. Amérique méridionale.

RALE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Rallus Australis*. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un gris roussâtre; joues et gorge cendrées; trait oculaire gris; rémiges brunes, rayées de ferrugineux sur les bords; tectrices subcaudales brunes; rectrices brunes, frangées de gris-roux; première rémige accompagnée d'une très-longue épine droite et pointue; bec et pieds d'un brun rougeâtre, nuancé de verdâtre. Taille, seize pouces.

PETIT RALE DE CAYENNE. C'est une Gallinule.

RALE DES PHILIPPINES. *V. GALLINULE DES PHILIPPINES.*

RALE A POITRINE GRISE. *Rallus pectoralis*, Temm. Parties supérieures variées de noir et d'olivâtre; cou cendré; gorge blanchâtre; sourcils gris; ailes olivâtres, tachetées de blanc et de cendré; flancs et abdomen noirs, finement rayés de blanc; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Océanie.

RALE POUSSIN. *V. GALLINULE POUSSIN.*

RALE RAYÉ. *Rallus striatus*, L. Parties supérieures mélangées de noir, de brun et de marron; sommet de la tête d'un roux marron; de longs sourcils blancs qui se dirigent vers les ailes; gorge d'un blanc sale; devant du cou gris; épaules et bords des rémiges parsemés de petites taches blanches; parties inférieures brunâtres, variées de petites lignes transversales, alternativement blanches et noires; rectrices noirâtres, bordées de roussâtre. Bec et pieds gris. Taille, dix pouces six lignes.

RALE RAYÉ A BEC NOIR ET PIEDS ROUGES. *Rallus Capensis*, Lath. Parties supérieures et haut de la poitrine d'un brun ferrugineux; rémiges, rectrices latérales, bas de la poitrine, ventre et cuisses ondulés de noir et de blanc; bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. Afrique méridionale.

RALE TACHETÉ. *Rallus variegatus*, Lath., Buff., pl. enlum. 775. Parties supérieures variées de blanc et de noir; tectrices alaires variées de brun-roussâtre, de noir et de blanc; rémiges noirâtres; rectrices noirâtres, frangées de blanc; gorge blanche; parties inférieures tachetées irrégulièrement de blanc et de noir; bec long, jaunâtre, avec la base de la mandibule inférieure rouge; pieds jaunâtres. Taille, onze pouces. Cayenne.

RALE TIKLIN. *V. GALLINULE DES PHILIPPINES.*

RALE A VENTRE ROUX DE CAYENNE. Buff., pl. enl. 755. *V. GALLINULE KILOU.*

RALE DE VIRGINIE. *V. GALLINULE DE VIRGINIE.*

RALE WIDGEON. *V. GALLINULE DE VIRGINIE.*

RALE YPECABA. *Rallus Ypecaba*, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre; dessus et côtés de la tête d'un gris bleuâtre; les deux tiers supérieurs du cou roussâtres, avec une ligne qui descend depuis l'oreille jusqu'à la naissance de l'aile; rémiges rougeâtres, terminées de brun-verdâtre; croupion, tectrices caudales et rectrices noirs; gorge blanchâtre; haut de la poitrine grisâtre; ventre et jambes d'un gris obscur; bec orangé, avec la pointe verte; pieds rouges. Amérique méridionale.

RAMAK. pois. Espèce du genre *Sparte*.

RAMALINE. *Ramalina*. bot. Genre de Lichens auquel Acharius, qui l'a établi, reconnaît les caractères suivants: thalle cartilagineux, en expansions comprimées. Réceptacle universel, un peu solide, d'une consistance un peu cotonneuse et blanchâtre à l'intérieur. Rameaux laciniés, souvent garnis de sporidies ou pulvinules farineux; apothécies scutelliformes, un peu épaisses, planes, submarginées, ayant la marge de même nature et couleur que la lame proligère, portées sur de très-courts pédoncules. Les Ramalines, qui affectent les formes de petits *Fucus*, plutôt que celles d'ar-

bustes, sont toutes d'un vert glauque assez pâle, qui règne uniformément sur toutes leurs parties, même sur la lame prolifère. Elles croissent sur les branches morts, les écorces profondément raboteuses des grands arbres, les vieilles planches et les rochers. Elles sont, dans ces divers sites, alternativement exposées à l'humidité des pluies qui les ramollit, ou à l'ardeur du soleil qui les rend dures et cassantes, sans que leur organisation en paraisse souffrir. Toutes sont glabres et polymorphes, de sorte que les espèces n'en sont pas faciles à déterminer. Les zones glaciales, tempérées et torride en produisent indifféremment dans les deux mondes. On peut citer : le *Ramalina scopulorum*, Ach., remarquable par sa prodigieuse polymorphie, et qui croît sur les rochers maritimes, particulièrement aux îles Chausé, à Saint-Malo, au Finistère, ainsi qu'à Belle-Ile en mer. Certains individus atteignent à dix pouces de longueur, et pendent aplatis en lanières lacuneuses, tandis que d'autres s'élèvent en petites touffes comme des alevins, noires par leur base, ou en arbuscules terminés par d'innombrables ramifications. — Le *Ramalina fraxinea*, qui s'étend en lanières rugueuses, souvent larges d'un pouce et demi, longues d'un pied, et qu'on trouve communément en divers États, sur les grands arbres qui bordent les chemins et les avenues. — Le *Ramalina maciformis* est compris dans la Flore d'Égypte où Delile a fait graver cette singulière espèce recueillie sur les rochers des monts dont le Sinaï forme le couronnement.

RAMANGIS. BOT. Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique, tab. 59) a désigné sous ce nom une Orchidée de l'Île-de-France qui, suivant la nomenclature linnéenne, doit être nommée *Angraecum ramosum*.

RAMARIE. *Ramaria*. BOT. Genre formé par Holmskiöld, aux dépens des Clavaires. *V.* ce mot.

RAMART. POIS. L'un des synonymes vulgaires de *Chimera arctica*. *V.* CHIMÈRE.

RAMATUELLE. *Ramatuella*. BOT. Genre de la famille des Combrétacées, établi par Kunth (*Nova Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. VII, p. 255, tab. 656) qui l'a ainsi caractérisé : fruit à cinq angles ailés supérieurement, coriace, ligneux, aminci en bec au sommet, uniloculaire, monosperme, indéhiscent. Graine pendante? ovoïde, presque conique, marquée d'un raphé sur un des côtés; embryon sans albumen conforme à la graine, formé de cotylédons foliacés et enroulés, à radicule supérieure. On ne connaît ni les calices, ni les pétales, ni les étamines de ce genre qui paraît avoir quelques rapports avec le *Bucida*, mais qui se distingue facilement à ses fruits munis de cinq ailes. Le *Ramatuella argentea*, Kunth, *loc. cit.*, est un arbrisseau à feuilles presque ternées ou quaternées au sommet des petites branches, très-entières, coriaces et dépourvues de stipules. Les fruits sont ramassés en tête au sommet de pédoncules terminaux ou axillaires. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale, sur les bords du fleuve Atabapi.

RAMBERGUE. BOT. On donne indifféremment ce nom à la Mercuriale annuelle et à la Corrigiote.

RAMBOUR. BOT. Variété de Pommes.

RAMÉAL. BOT. Se dit d'un organe qui naît sur les rameaux.

RAMEAU ou **BAGUETTE D'OR.** BOT. L'un des noms vulgaires de la Giroflée des murailles, doublée par la culture.

RAMEAUX. *Rami*. BOT. Divisions des branches, qui elles-mêmes se divisent en ramilles ou ramules.

RAMENTAÏCQUE. BOT. *V.* ARENDRAÏTE.

RAMENTUM. BOT. Quelques auteurs ont ainsi appelé les petites écailles membraneuses, qui se trouvent sur le pétiole des Fougères.

RAMEREAU. OIS. Le jeune Ramier. *V.* PIGEON.

RAMERON. OIS. Espèce du genre Pigeon.

RAMEUM. BOT. (Rumph.) C'est l'*Urtica nivea* ou l'*Urtica aestuans*.

RAMEUR. POIS. L'un des noms vulgaires du *Zeus Gallus*. *V.* ZEE.

RAMEURS. *Ploteres*. INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, établie par Latreille qui lui donne pour caractères : les quatre pieds postérieurs insérés sur les côtés de la poitrine, très-écartés entre eux, longs, grêles, et propres à marcher ou à ramer sur l'eau; crochets des tarsi très-petits, peu distincts et situés dans une fissure latérale du bout du tarse. Un duvet très-fin et soyeux garnit le dessous du corps de ces animaux et les garantit de l'action de l'eau. Cette tribu comprend les trois genres Hydromètre, Gerris et Véliè.

RAMEUX, RAMEUSE. *Ramosus, Ramosa*. BOT. Cet adjectif, qui désigne une tige qui se divise en branches ou rameaux, s'emploie en général par opposition à celle de *tige simple*.

RAMIER. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

RAMIFÈRES. МАМ. Sous-genre d'Antilope. *V.* ce mot.

RAMILLES. *Ramuli*. BOT. Parties qui terminent les rameaux et qui en sont les divisions les plus ténues.

RAMPIPARES. ПОЛЪР. Bonnet a donné ce nom aux Polypiers.

RAMIRET. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

RAMON. BOT. (Plumier.) Nom de pays du *Trophis aspera*, L.

RAMONDE. *Ramonda*. BOT. Synonyme d'*Hydroglossum*. *V.* ce mot.

RAMONDIE. *Ramondia*. BOT. Genre établi par Richard, et adopté par De Candolle (*Flor. fr.*, 3, p. 606) pour le *Verbascum Myconi*, L. Caractères : calice campanulé, à cinq divisions presque égales; corolle monopétale, rotacée, à cinq lobes obtus et un peu inégaux. Les cinq étamines, attachées à la gorge de la corolle, sont dressées et rapprochées les unes contre les autres. Anthères à deux loges adnées sur les parties latérales du filet, s'ouvrant à leur sommet par un trou commun aux deux loges. Ovaire libre, allongé, à une seule loge, contenant deux trophospermes pariétaux, simples à leur origine, mais divisés chacun du côté interne en deux lames divariquées, recourbées sur elles-mêmes à leur bord libre; la face interne de ces deux lames est toute couverte d'ovules extrêmement petits. Style simple, terminé par un petit stigmate à peine distinct et simple. Le fruit est une capsule ovoïde, allongée, accompagnée à sa base par le calice; elle est

à une seule loge, et s'ouvre en deux valves par une suture qui correspond à chacun des trophospermes. Ce genre, que La Peyrouse, dans sa Flore des Pyrénées, a nommé depuis *Myconia*, et ensuite *Chaixia*, appartient à la famille des Solanées par sa corolle et ses étamines, mais il s'en éloigne par la structure de son ovaire qui se rapproche des Gesnériées à ovaire libre.

RAMONDIE DES PYRÉNÉES. *Ramondia Pyrenaica*, Rich. C'est une plante acaule, vivace, offrant une touffe de feuilles radicales, ovales, crénelées, lanugineuses et roussâtres en dessous, du centre de laquelle naissent plusieurs pédoncules, portant chacun un petit nombre de fleurs violacées.

RAMONTCHI. BOT. *V. FLACOURTIE.*

RAMPE. MOLL. Espèce fossile du genre Cérithé. *V. ce mot.*

RAMPECOU. OIS. L'un des noms vulgaires du Grimpeur commun.

RAMPASTOS. OIS. (Linné.) *V. TOUCAN.*

RAMPHE. INS. *V. RHAMPHE.*

RAMPHIUS. OIS. (Gesner.) Synonyme de Pélican. *V. ce mot.*

RAMPHOCARPUS. BOT. Sous ce nom Necker avait établi un genre pour les espèces de *Geranium* à feuilles composées. *V. GÉRANION.*

RAMPHOCÈLE. *Ramphocelus.* OIS. Desmarest et Vieillot ont successivement établi sous ce nom une division parmi les Tangaras, et l'ont érigée en genre distinct. *V. JACARA* et *TANGARA.*

RAMPHOCÈNE. *Ramphocœnus.* OIS. Espèce du genre Sylvie, dont Vieillot a fait le type d'un genre particulier. *V. SYLVIE.*

RAMPHOCOPES. OIS. Duméril a donné ce nom à l'une de ses familles d'Oiseaux, dans laquelle il place les genres Héron, Cigogne, Bec-Ouvert, Tantale et Grue.

RAMPHODON. *Ramphodon.* OIS. Lesson a proposé ce sous-genre des Colibris, auquel il assigne pour caractères : bec droit, allongé, prismatique; mandibule supérieure légèrement voûtée, épaisse, élargie, à arête vive, terminée en pointe recourbée, aiguë, unciniforme; sillon nasal allongé; narines percées en scissure oblique, étroite, au-dessous des plumes du capistrum; mandibule inférieure élargie, sillonnée en dessous, et terminée par une pointe aiguë, redressée; bords de la mandibule supérieure recouvrant ceux de l'inférieure : des dents fortes et prononcées vers l'extrémité de chacune d'elles. Lesson établit comme type de ce sous-genre le *Ramphodon tacheté*, *Ramphodon maculatum*, Colib. Supp., pl. 1, qui a été décrit à l'article Colibri, sous le nom de *C. tacheté*, *Trochilus nævius*, vol. II, p. 548 de ce Dictionnaire.

RAMPHOLITES. OIS. C'est le nom d'une famille d'Oiseaux, dans laquelle Duméril comprend les genres Avocette, Courlis, Bécasse, Vanneau et Pluvier.

RAMPHOPIS. OIS. Vieillot a donné ce nom à quelques espèces de Tangaras, qu'il a réunies en sous-genre distinct.

RAMPHOPLATES. OIS. (Duméril.) Famille où sont compris les genres Phénicoptère, Spatule et Savaou.

RAMPHOSPERMUM. BOT. Le genre de la famille des Crucifères, qui porte ce nom, a été institué par

Andrzeiowski, et compris par Reichenbach dans sa Flore germanique; mais, mieux étudié ensuite, il a été refondu dans le genre *Sinapis* de Tournefort.

RAMPHOSTÈNES. OIS. (Duméril.) Famille d'Oiseaux qui renferme les genres Jacana, Râle, Huitrier, Gallinule et Foulque.

RAMPHUS. INS. *V. RHAMPHE.*

RAMPON. BOT. L'un des noms vulgaires de la Raiponce. *V. ce mot* et *CAMPANULE.*

RAMPRARIA. BOT. Synonyme d'Échinops dans Dioscoride, selon Adanson.

RAMSPECKIA. BOT. (Scopoli.) Synonyme de *Posoqueria*, d'Aublet.

RAMTILLA. BOT. *V. GUIZOTIE.*

RAMULARIA. BOT. Roussel, dans sa Flore du Calvados, a formé sous ce nom, avec divers Ulves, un genre dont la nécessité est encore contestée.

RAMULEUX. *Ramulosus.* BOT. Organe divisé en très-petits rameaux.

RANA. REPT. *V. GRENOUILLE.*

RANA-PISCATRIX. POIS. L'un des anciens noms de la Baudroie. *V. ce mot.*

RANATRE. *Ranatra.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Népidés (Latr., Fam. nat.), établi par Fabricius aux dépens du genre *Nepa*, de Linné, et ayant pour caractères : corps linéaire; tête petite; yeux globuleux, très-saillants; point de petits yeux lisses. Antennes très-courtes, peu apparentes, cachées sous les yeux, de trois articles, dont le deuxième fourchu. Bec avancé, pas plus long que la tête, conique, de trois articles; les deux premiers plus gros, celui de la base en forme d'anneau, le dernier conique. Corcelet très-allongé, presque cylindrique, plus épais dans sa partie postérieure qui s'échancure pour recevoir une portion de l'écusson. Celui-ci pointu à son extrémité. Élytres de la longueur de l'abdomen, leur partie membraneuse fort courte. Abdomen allongé, terminé par deux longs filets sétacés. Pattes très-longues et très-grêles; les antérieures ravisseuses, à hanches et cuisses fort longues, de même grosseur et cylindriques, et ayant leurs tarsi terminés simplement en pointe. Tarse des quatre jambes postérieures d'un seul article très-long. Les Ranatres ont reçu le nom vulgaire de Scorpions aquatiques. Ils vivent dans les eaux dormantes. Quoique munis de longues pattes, ces Hémiptères nagent et marchent très-lentement. Les femelles déposent leurs œufs dans les eaux où elles vivent; ils ont une forme un peu allongée, et portent à l'une de leurs extrémités deux fils ou poils; ils sont déposés par la mère dans la tige de quelque plante aquatique, de manière qu'ils y sont cachés et qu'il n'y a que les poils qui sortent. La larve ressemble à l'insecte parfait, mais elle manque entièrement d'ailes et d'élytres. La nymphe en diffère, parce que l'on commence à voir des étuis latéraux attachés au corcelet, et renfermant les rudiments des ailes et des élytres. Sous leurs trois états, ces insectes sont très-voraces, ils saisissent leur proie avec leurs pinces, et la suçent après l'avoir fait mourir. Ils se nourrissent de petits animaux aquatiques. L'insecte parfait vole le soir; c'est à cette époque de la journée qu'il

change de demeure. On connaît cinq espèces de ce genre. On les trouve dans les Indes orientales, en Amérique et en Europe.

RANATRE LINÉAIRE. *Ranatra linearis*, Fab., Latr., Panz., Faune Germ., fig. 15; *Nepa linearis*, L.; le Scorpion aquatique à corps allongé, Geoff., Ins. Paris, t. 1, p. 480, n° 1, pl. 10, fig. 1. Elle est longue de dix-huit lignes; son corps est d'un gris roussâtre, jaune en dessous; l'abdomen est rougeâtre et ses filets sont de même longueur que lui. Europe.

RANCAGUA. *Rancagua*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Poppig et Endlicher, avec les caractères suivants : capitule pluriflore et homogame; involucre gamophyle, campanulé, découpé en cinq ou huit dents aiguës et ciliées; réceptacle conique et papilleux; tube de la corolle renflé vers l'orifice, son limbe partagé en cinq dents; stigmates surmontant un petit cône; akènes comprimés et pubescents; aréole basilaire, chauve et cornée; aigrette formée de dix paillettes persistantes, bi ou trifides ou inciso-dentelées.

RANCAGUA DE FÉVILLE. *Rancagua Feuillei*, Pop. et End.; *Lasthenia obtusifolia*, de Cand. C'est une plante herbacée, uligineuse, droite, et médiocrement rameuse, à feuilles opposées, linéaires, très-entières; rameaux monocephales, chauves.

RANCANCA. *Ibycter*. OIS. Espèce du genre Faucon. Vieillot en a fait un genre qu'il rapproche plutôt des Vautours que des Aigles proprement dits. V. FAUCON, division des CARACARAS.

RANDALIA. BOT. (Petiver.) Ce genre est le même que celui décrit sous le nom d'Ériocaulon. V. ce mot.

RANDIA. BOT. Vulgairement en français *Gratgal*. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice supérieur, persistant, à cinq divisions; corolle infundibuliforme, le tube plus long que le calice, le limbe à cinq segments étalés; cinq anthères presque sessiles sur l'orifice de la corolle; ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate bifide; baie presque globuleuse, coriace, biloculaire, à loges renfermant des graines au nombre de quatre à huit. Ce genre a des rapports si nombreux avec les *Mussaenda* et les *Gardenia*, qu'il existe beaucoup de confusion entre certaines plantes placées par divers auteurs dans ces trois genres. Selon Jussieu, le *Mussaenda spinosa*, L., doit être réuni aux *Randia*, de même que l'*Euclinia*, nouveau genre fondé par Salisbury (*Parad. Lond.*, tab. 95) sur le *Randia longiflora*. Les *Randia* sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles analogues à celles du Buis, à rameaux munis d'épines opposées et supra-axillaires. Les fleurs sont terminales, sessiles et blanches. On n'en compte qu'un petit nombre d'espèces; elles croissent dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale.

RANDOULETON. OIS. Nom vulgaire de l'Hirondelle de mer. V. STERNE.

RANELLE. *Ranella*. MOLL. Genre de la seconde section de la famille des Siphonostomes, placé par Blainville entre les Tritons et les Rochers. Caractères : coquille ovale ou oblongue, subdéprimée, canaliculée à sa base, et ayant à l'extérieur des bourrelets distiques.

Ouverture arrondie ou ovale. Bourrelets droits ou obliques, à intervalle d'un demi-tour, formant une rangée longitudinale à chaque côté. Le caractère principal de ce genre est pris dans la singulière disposition de ses bourrelets, qui forment une rangée longitudinale de chaque côté de la coquille. Cette disposition a lieu par la manière dont l'animal s'accroît régulièrement par demi-tour à la fois. Lamarck a supposé qu'il sortait de sa coquille d'un demi-tour à la fois, et qu'il sécrétait toute cette partie dans le même temps. Cela est peu probable, car la coquille est faite pour protéger l'animal, et, se trouvant ainsi hors d'elle, il ne serait plus garanti des accidents extérieurs. En admettant cette hypothèse, il faudrait croire aussi qu'il n'y a point de stries d'accroissement, et l'observation directe prouve le contraire. Blainville dit qu'il est probable que l'animal forme ses bourrelets à l'époque de la génération qui se renouvelle périodiquement chez les Mollusques. Mais cette supposition n'est pas plus admissible que la première; car il faudrait admettre que cette fonction de la reproduction s'exercerait chez les Ranelles et autres genres analogues au sortir de l'œuf, puisque les bourrelets commencent dès cette époque de la vie de l'animal; on sait que dans les Mollusques la propagation n'a lieu que dans l'âge adulte. Ce n'est donc pas à cette cause qu'il faut attribuer la formation périodique des bourrelets et des varices. On doit avouer à ce sujet que l'observation manque. Le nombre des espèces de Ranelles n'est pas considérable, et celui des espèces fossiles l'est moins encore.

RANELLE GÉANTE. *Ranella gigantea*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 150, n° 1; *Murex reticularis*, L., Gmel., p. 3555, n° 57; *Born. Mus. Cæsar. Vind.*, tab. 11, fig. 5; *Encycl.*, pl. 413, fig. 1. C'est la plus grande espèce du genre. On la dit des mers d'Amérique; mais elle se trouve aussi dans la Méditerranée, à l'île de Corse; et son analogue fossile existe dans les terrains tertiaires d'Italie.

RANELLE ARGUS. *Ranella Argus*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; *Murex Argus*, L., Gmel., n° 78; Favanne, *Conch.*, pl. 52, fig. F; *Encycl.*, pl. 414, fig. 3, a, b. Belle Coquille épaisse, épidermée, à opercule fort mince. De l'Océan Indien.

RANELLE GIBBEUSE. *Ranella Buffonia*, Lamk., *loc. cit.*, n° 7; *Murex Buffonius*, L., Gmel., n° 52; Favanne, *Conch.*, pl. 52, fig. B, 1; Martini, *Conch.*, t. IV, tab. 129, fig. 1240, 1241; *Encycl.*, pl. 412, fig. 1, a, b. De l'Océan Indien. Coquille singulière par le canal saillant au sommet de l'ouverture, et que l'on retrouve sur chacune des varices des tours précédents.

RANEUTE. BOT. (Aublet.) Synonyme de *Marsilea quadrifolia*, L.

RANGIE. *Rangia*. MOLL. Genre de l'ordre des Acéphales testacés, voisin du genre Crassatelle, dans la famille des Mytilacées. Ce genre, établi par Desmoulins dans le cinquième volume de la Soc. linn. de Bordeaux, p. 48, est le même que celui décrit par Sowerby, dans son *Genera*, sous le nom de *Gnathodon*; mais comme les livraisons du *Genera* ne portent point de date, on ne sait quel est celui des deux naturalistes qui a la priorité pour l'établissement du genre. Sowerby cite Gray

dans le Journal américain des sciences, sans autre indication, comme si ce dernier naturaliste y avait décrit le genre dont il s'agit, mais nous avons inutilement cherché, dans ce recueil, la notice de Gray.

RANGIER. MAM. *V.* RENNE au mot CERF.

RANGIFER. MAM. Nom scientifique du Renne. *V.* CERF.

RANGION. BOT. *V.* RHANGIUM.

RANCEPS. POIS. Dernier sous-genre établi par Cuvier dans le genre Gade. *V.* ce mot.

RANINE. *Ranina*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Notopodes, établi par Lamarck, et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : test en forme de triangle renversé ou d'ovale tronqué; front, y compris les angles latéraux, divisé en sept ou neuf parties, sous la figure de dents, de lobes ou d'épines; celle du milieu formant un museau pointu. Yeux portés sur des pédicules longs, cylindriques, naissant près du milieu du front, divisés transversalement. Antennes latérales, convergentes intérieurement, avancées ensuite, longues et sétacées; les intermédiaires repliées, mais saillantes. Pieds-mâchoires extérieurs étroits et allongés; leur troisième article long, pointu, avec une tronçure oblique précédée d'un angle à l'extrémité de son côté extérieur, et une échancrure au bord opposé, au-dessous de la pointe terminale; le quatrième article inséré dans cette échancrure, mais caché et reçu, ainsi que les deux suivants et derniers, dans une rainure longitudinale de ce bord. Cavité buccale creusée à sa partie supérieure de deux sillons profonds, recevant une portion des premiers pieds-mâchoires. Mains très-comprimées, oblongues, avec les doigts et le pouce surtout, couchés; nageoires (le tarse) des pieds presque elliptiques, arquées au bord interne, allant en pointe et un peu courbées à leur extrémité, ou un peu lunulaires; l'article précédent transversal. Queue allongée, étendue, garnie de poils, composée de sept segments, le deuxième et le troisième portant les appendices sexuels. Ce genre est très-remarquable, et se distingue de tous ceux de sa tribu par sa queue toujours étendue, comme cela a lieu chez les Macroures; il fait ainsi le passage de cette section à celle des Brachyures, à la fin de laquelle Latreille l'a très-judicieusement placé. On connaît trois ou quatre espèces de ce genre; elles sont toutes propres aux mers des Indes orientales. On en a trouvé une espèce fossile dans les terrains d'Italie, et elle a été décrite par l'abbé Ranzani. Rumph dit que l'espèce connue sous le nom de Dorsipède grimpe sur les arbres, mais Latreille pense que cela est impossible, vu la forme aplatie des tarsi. Ce genre faisait partie des Allouées de Fabricius.

RANINE DENTÉE. *Ranina dentata*, Lamk., Latr.; *Albunea scabra*, Fabr.; Herbst, Krabb., tab. 22, fig. 1; Rumph, Mus., tab. 7, fig. 1, v. Test long de près de quatorze centimètres sur près de treize de large. Dernier article des pédicules oculaires relevé, à angles presque droits.

RANMANISSA. BOT. La plante signalée sous ce nom par Burmann (Thes. Zeyl., p. 215), comme une espèce du genre *Eresynum*, a été placée dans le genre *Polanisia*, formé par Rafinesque aux dépens du genre *Cleome* de Tournefort.

RANONCULE. BOT. *V.* RENONCULE.

RANTE. *Rantus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Hydrocanthares, tribu des Ditisçides, établi par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères : antennes subfiliformes, insérées sous un rebord latéral de la tête, composées de onze articles, dont le deuxième de la longueur des suivants; dernier article des palpes maxillaires peu allongé, subovalaire et tronqué à son sommet; celui des labiales court et un peu renflé à son extrémité; labre court, arrondi et légèrement échancré antérieurement; lobe intermédiaire du menton assez grand, entier et arrondi; prothorax fortement transversal; prosternum droit, grêle, très-comprimé et comme tranchant, terminé en pointe assez aiguë; écusson distinct; les trois premiers articles des tarsi antérieurs et intermédiaires fortement dilatés dans les mâles, subcordiformes, ciliés et garnis, en dessous, de petites cupules d'égale grandeur; ces mêmes tarsi simples et comprimés dans les femelles; pattes postérieures assez grêles, avec leurs tarsi fortement comprimés, médiocrement ciliés et terminés par deux crochets égaux dans les deux sexes. Méta-sternum fortement bilobé postérieurement : ses lobes sont écartés, assez courts et arrondis; corps plus ou moins oblong, allongé, peu convexe.

RANTE OBLONG. *Rantus oblongus*, Eschs.; *Dilyscus oblongus*, Gyll. Il est oblong et allongé, d'un brun ferrugineux; sa tête est lisse, avec deux impressions arrondies, peu marquées entre les yeux; le prothorax est lisse, coupé carrément à sa base, avec une bande transversale, assez fortement ponctuée, à sa partie antérieure, et une grande tache noirâtre; élytres allongées, subparallèles, ponctuées près des bords extérieurs; devant du corps d'un noir mat; bords du prothorax et pattes jaunes. Taille, trois lignes et demie. Europe.

RANUNCULASTRUM. BOT. L'une des divisions du genre *Ranunculus*.

RANUNCULUS. REPT. BATR. C'est-à-dire petite Grenouille, synonyme de Rainette verte.

RANUNCULUS. BOT. *V.* RENONCULE.

RAPA. BOT. Espèce du genre Chou, *Brassica Rapa*, L.

RAPACES. OIS. Nom que Temminck a donné au premier ordre de sa méthode. Ses caractères sont : un bec court et robuste, comprimé sur les côtés, courbe vers l'extrémité; la mandibule supérieure recouverte à sa base par une cire; des narines ouvertes; des pieds forts, nerveux, courts ou de moyenne longueur, emplumés jusqu'aux genoux, et quelquefois jusqu'à l'extrémité des doigts qui sont au nombre de quatre, dont trois en avant, articulés sur le même plan, entièrement divisés ou unis à la base par une membrane, rudes en dessous, armés d'ongles puissants, acérés, triactiles et arqués. Les Rapaces, comme l'indique fort bien leur nom, sont des Oiseaux qui se nourrissent en grande partie de chair palpitante. S'élevant à une hauteur infiniment supérieure à celle où parviennent habituellement les autres Oiseaux, on peut les considérer comme les véritables dominateurs de l'atmosphère; ils y déploient un vol rapide et majestueux. Leurs lieux de repos, leurs habitations favorites sont les anfractuosités des rochers les plus inaccessibles, les tours élevées, les ruines et

les mesures ; leurs mœurs farouches leur permettent à peine de goûter les douceurs de l'amour. Assez souvent le même berceau reçoit toutes les générations qui, vu la longévité des grandes espèces, sont quelquefois très-nombreuses chez un seul couple. Les femelles sont toujours plus grandes que les mâles, et la différence est quelquefois d'un tiers. Les genres compris dans l'ordre des Rapaces sont : Vautour, Catharte, Gypaète, Messenger, Faucon et Chouette. *V.* tous ces mots.

RAPANEA. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, p. 121, tab. 46) a décrit sous le nom de *Rapanea Guyanensis*, un arbrisseau qui, selon Rob. Brown, est une véritable espèce de *Myrsine*. Swartz et Willdenow l'avaient rapporté au genre *Samara* de Linné, et décrit sous le nom de *Samara floribunda*. *V.* MYRSINE et SAMARA.

RAPANUS. MOLL. Genre proposé par Schumacher pour quelques coquilles minces et fragiles du genre Pyrule, telles que la Pyrule Navet, *Pyrrula Rapa*, etc.

RAPATÉE. *Rapatea*. BOT. Genre établi par Aublet et que Willdenow a nommé *Mnasium*. Ce genre, qui n'a encore qu'une espèce, est d'une structure très-singulière : les fleurs sont réunies dans une grande spathe très-comprimée, fendue d'un seul côté. L'intérieur de cette spathe contient un grand nombre de fleurs assez petites, portées chacune à leur base sur un léger pédoncule ; de ce pédoncule naissent quinze à vingt écailles subulées, étroites, un peu plus courtes que la fleur, et dont trois plus intérieures et plus larges forment une sorte de calice extérieur ; la fleur, qui s'élève du centre de cet assemblage d'écailles, se compose d'un calice tubuleux, monosépale, presque infundibuliforme, à trois lobes aigus, très-profonds et régulièrement recourbés ; de six étamines presque sessiles, ayant les anthères dressées, allongées, presque linéaires, à deux loges s'ouvrant par un pore terminal unique. L'ovaire est libre, presque globuleux, déprimé à son centre, marqué de six côtes obtuses. Le style est subulé, terminé par un stigmate simple. Le fruit est, selon Aublet, une capsule à trois loges s'ouvrant en trois valves. Le genre *Rapatea* a été formé par Aublet pour une seule espèce, qu'il a nommée *Rapatea aquatica*, Guian., t. 118. C'est une plante qui croît dans les endroits ombragés et humides. Ses feuilles sont radicales, très-longues, roides, elliptiques, lancéolées, étroites, entières, très-aiguës au sommet, dilatées et embrassantes à leur base. Du centre de ces feuilles naissent plusieurs hampes terminées chacune par une spathe. Une seconde espèce de ce genre a été décrite et figurée par Rudge (*Icon. rar. Guian.*, t. 11), sous le nom de *Mnasium unilaterale*. Le genre *Rapatea* paraît devoir être placé dans la famille des Broméliacées.

RAPE. MOLL. Espèce du genre Dauphinule. *V.* ce mot.

RAPETTE. *Asperugo*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq divisions profondes, inégales et dentées irrégulièrement ; corolle infundibuliforme, à tube court et cylindrique, à limbe divisé presque jusqu'au milieu en cinq lobes obtus ; la gorge de la corolle ornée de cinq écailles convexes et

conniventes ; cinq étamines dont les filets sont très-courts ; stigmate simple ; fruit composé de quatre noix oblongues, comprimées, rapprochées deux par deux, recouvertes par le calice qui est comprimé et considérablement agrandi. Ce genre ne présente plus qu'une seule espèce, les *Asperugo Egyptiaca* et *divaricata* ayant été réunis à l'*Anchusa* et au *Lithospermum*.

RAPETTE COUGHÉE. *Asperugo procumbens*, L., De Cand., Flore française, 5, p. 654 ; Lamarck, Illustr., tab. 54. Plante herbacée, dont les tiges sont étalées sur la terre, rameuses, garnies de poils rudes ; les feuilles sont étroites et velues, les fleurs petites, violettes, axillaires et presque solitaires. Cette plante croît dans les lieux incultes de l'Europe. On lui attribue des propriétés vulnérables, détersives et incisives. En Italie, on mange ses jeunes feuilles comme les Épinards et autres plantes potagères.

RAPHANÉES. *Raphanææ*. BOT. La dix-septième tribu de la famille des Crucifères a été ainsi nommée par le professeur De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 649), parce que le genre *Raphanus* peut en être regardé comme le type. Cette tribu est caractérisée par sa silicule ou silicule articulée transversalement, à une seule ou à plusieurs graines globuleuses, dont les cotylédons sont condupliques. D'après la structure du fruit et de la graine, cette même tribu porte encore le nom d'Orthoplocées Lomentacées (*Orthoplocææ Lomentacææ*.)

RAPHANELLE. *Raphanella*. INF. Genre de la famille des Cercariées, dans l'ordre des Gymnodes. Voici comment le caractérise et le décrit Bory de Saint-Vincent : corps cylindracé, contractile au point d'en devenir parfois polymorphe, aminci postérieurement, mais où l'appendice caudiforme, qui n'est qu'une prolongation du corps, n'est jamais flexueux ni comme implanté. On y peut disposer les espèces en deux sous-genres. Le nom donné au genre vient de la forme habituelle du corps de chaque espèce, qui rappelle plus ou moins celle d'une petite rave.

† **RAPHANELLES PROTOÏDES.** Très-contractiles et de forme extrêmement variable, sous l'œil même de l'observateur. Ce seraient de véritables Amibes si leur corps, presque diffuent dans sa longueur, l'était en tout sens, et si, au lieu d'être sphérique ou cylindracé selon ses changements, il était comprimé ou membraneux. Deux espèces remarquables se rangent ici : la Raphanelle Protée, *Raphanella Proteus*, B., *Proteus tenax*, Müll., *Inf.*, tab. 2, fig. 15-18 ; Encycl. méth. Vers., pl. 1, fig. 2, et la Raphanelle urbicole, *Raphanella urbicola*, B., *Cercaria viridis*, Müll., *Inf.*, pl. 19, fig. 6-13 ; Encycl., pl. 9, fig. 6-13. Ce Microscopique, l'un des plus singuliers et des plus communs, mérite toute l'attention des philosophes. Qui n'a remarqué dans les bourbiers, aux lieux où ne séjournerait sur la boue que quelques lignes d'eau croupie, dans les ornières des chemins de village, dans les trous des rues mal tenues et des faubourgs de toutes les villes, dans les petits fossés d'écoulement autour des fermes, dans les recoins des cours où se corrompt l'eau de quelque gouttière, mélangée à celle de l'égoût d'une cuisine, surtout en automne ou au printemps quand il fait chaud, une teinte d'un vert plus ou moins foncé, plus ou moins étendu, s'épaissit-

sant au point de rendre presque pâteux le liquide où elle s'est développée et accrue? Elle s'attache aux corps étrangers qu'on y plonge; elle teint le linge assez solidement, et finit par acquérir une odeur de Poisson fort sensible. Cette teinte verte, d'abord répandue dans la masse de l'eau, finit par s'épaissir encore à sa surface, au point d'y former une pellicule, une croûte qui se ride et qui ressemble à une membrane étendue. On peut alors l'enlever en passant par-dessous du papier blanc sur lequel elle s'applique à la manière des Ulves ou autres Hydrophytes. En s'y desséchant, elle devient d'un vert d'iris ou de vessie foncé, mais luisant, et peut orner les collections cryptogamiques à côté de l'*Ulva lubrica* ou des Palmelles de Lyngbye. Pour en obtenir des échantillons remarquables par leur élégance, sans que le papier conservateur demeure sali tout autour, on peut placer dans une tasse ou dans une soucoupe pleine d'eau, une cuillerée ou deux d'eau croupie et colorée en vert par la Raphanelle urbicole. Cette eau verte se mêlant à l'eau pure, la colore d'abord légèrement et en proportion du mélange; mais, comme à vue d'œil et par la multiplication très-prompte des Raphanelles, si le tout est convenablement exposé, la couleur se fonce, et dans les vingt-quatre heures une pellicule membraneuse des plus épaisses est formée à la surface du vase, qu'il faut alors plonger dans un autre beaucoup plus grand, où la pellicule, soulevée par l'eau ambiante quand on a eu la précaution de la détacher des parois par ses bords, flotte comme une Ulve ronde, qu'il est facile alors de recueillir sur un carré de papier sans la déchirer. Vues au microscope, de telles membranes paraissent formées de matière muqueuse entièrement pénétrée de corps sphériques gros comme un plomb de lièvre, au grossissement d'environ trois cents fois, et formés par l'agglomération d'une molécule verte où se distinguent des points hyalins. Ces corps sphériques se pressent tellement les uns les autres par une force de cohésion qui demeure inexplicable, qu'ils finissent par devenir hexagones pour composer une lame qu'il est alors impossible de distinguer d'un fragment parenchymateux ou cellulaire de certains végétaux; mais on trouve de ces sphères vertes, individus contractés et immobiles de la Raphanelle, qui, n'étant pas encore emprisonnés dans la matière muqueuse, ou qui, s'en étant échappés, s'étendent sous l'œil du micrographe, prennent une forme allongée qu'on pourrait comparer à celle d'un petit Poisson, et se mettent à nager assez vite, sinuusement ou en vacillant sur le porte-objet, tâtant les objets de l'extrémité antérieure qui est obtuse, et paraissant diriger sa natation par le moyen de la postérieure plus mobile, appointée en queue; sa longueur alors paraît être cinq à huit lignes. C'est cet état qui est parfaitement représenté dans la figure 16 de la planche 59 de Müller. Sa couleur est du plus beau vert; on la distingue dans la transparence des molécules et même des places vésiculeuses hyalines, dont une plus grande, variant de place et de forme, se reconnaît toujours, quelque figure qu'affecte l'animal. C'est durant cette natation qu'on la voit avec admiration adopter les figures les plus étranges, dont l'une des plus curieuses est celle d'une boule, à l'un des

pôles de laquelle est un prolongement cylindracé, obtusé en tête, et à l'autre un prolongement en queue. D'autres fois, on croirait voir un gland avec son pédicule, une nêfle, une poire, un navet, enfin deux globules contigus. Il n'est guère de polymorphie plus admirable; mais la Raphanelle, après avoir ainsi épuisé toutes les formes qu'il lui est donné de prendre, et repassé plusieurs fois par l'état de contraction à l'état globuleux, finit par s'introduire dans la mucosité, d'où elle ne pourra plus s'échapper et où elle sera contrainte de devenir quelque maille d'une membrane commune. Son rôle animal paraît alors fini ou du moins suspendu. On peut opérer à son gré la contraction instantanée de milliers de Raphanelles se jouant sur le porte-objet du microscope, en y introduisant tout à coup quelques gouttes d'une eau pure et plus froide. Toutes alors se mettent en boule sur place avec une inconcevable célérité, et demeurent ainsi comme mortes jusqu'à ce que, s'étant accoutumées au nouveau degré de température, elles se remettent à nager en variant leurs formes.

†† PEPELINES. Les Raphanelles de ce sous-genre sont beaucoup moins contractiles que les précédentes, et ne changent pas de formes comme elles. On les trouve ordinairement dans les infusions.

RAPHANIS. BOT. Les anciens auteurs grecs nommaient ainsi le *Raphanus sativus*, L. De Candolle s'est servi de ce mot *Raphanis* pour désigner la première section du genre *Raphanus*. V. RAIFORT.

Mœnch avait établi, sur le *Cochlearia armoracia*, L., un genre *Raphanis* qui n'a pas été adopté. V. COCHLEARIA.

RAPHANISTRUM. BOT. Le genre que Tournefort avait établi sous ce nom a été réuni par Linné au *Raphanus*. V. RAIFORT.

RAPHANITIS. BOT. (Pline.) Synonyme d'*Iris fœtida*.

RAPHANUS. BOT. V. RAIFORT.

RAPHE. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Aspe, *Cyprinus Aspius*. V. CYPRIEN.

RAPHE. RAPHE. BOT. On appelle ainsi la sorte de saillie ou de cordon que forment les vaisseaux nourriciers qui, entrant dans la graine par le hile, rampent entre les deux feuillets de l'épisperme, pour aller former la chalaze; cette partie a aussi reçu le nom de vasiducte.

RAPHIA. BOT. (Palisot de Beauvois.) Synonyme de *Sagus*, de Rumph. On prononce aussi *Rouphia*. V. SA-GOUTIER.

RAPHIDES. BOT. De Candolle (*Organographie végétale*, I, p. 126) a donné ce nom, qui signifie aiguilles, à des faisceaux de poils ou de pointes de consistance assez roide, qui se trouvent ou dans les cavités internes ou dans les méats intercellulaires des végétaux à tissu lâche. Sprengel, Rudolphi, Kieser les avaient signalés dans le *Piper magnoliaefolium*, le *Tradescantia Virginica*, le *Musa sapientum*, l'*Aloe verrucosa*, et le *Calla Æthiopica*, etc. De Candolle père et fils les ont retrouvés dans le *Tritoma uvaria*, le *Litsea geminiflora*, le *Crinum latifolium*, le *Nyctago jappæ* et le *Balsamina hortensis*. Ils existent encore abondamment dans les *Mesambryanthemum*, dans le *Phytolacca decandra*, dans les *Pandanus*, et dans

plusieurs autres plantes qui appartiennent à diverses familles, soit de Monocotylédones, soit de Dicotylédones. Les faisceaux de Raphides sont très-visibles au microscope; ils divergent souvent sous les yeux de l'observateur, et alors les filets dont ils se composent se voient distinctement. Il arrive aussi fréquemment qu'en coupant la feuille, les Raphides se séparent et flottent dans l'eau du porte-objet. Lorsqu'on les voit ainsi isolés, ils semblent, aux plus forts grossissements, des sortes de tubes pointus aux deux extrémités; ils offrent deux traits opaques sur les bords et le milieu transparent, comme les poils ordinaires mis sous le microscope. Tous les observateurs qui ont parlé de ces corps, les ont représentés comme des sortes de petits cristaux qui se formeraient dans les suc des plantes, et se fixeraient dans les méats intercellulaires. Raspail, qui a fait une étude spéciale de ces corps dans les *Pandanus*, les regarde comme des cristaux d'oxalate de Chaux. V. son Mémoire inséré parmi ceux de la Société d'Histoire naturelle de Paris, t. IV.

RAPHIDIE. *Raphidia*. **INS.** Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Raphidines, établi par Linné, et adopté par tous les entomologistes. Ce genre a pour caractères : corps allongé; tête grande, presque verticale, déprimée, atténuée postérieurement, sa base se rétrécissant en une sorte de cou; chaperon membraneux, presque coriace, divisé en deux à sa partie supérieure, en carré transversal, commençant à l'origine des antennes; la partie antérieure plus large que le labre, presque trapézoïdiforme, se rétrécissant un peu de la base à l'extrémité. Yeux un peu saillants, en ovale court; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur le front. Labre avancé, attaché au chaperon, un peu coriace, presque carré, un peu plus large que long, arrondi et entier à sa partie antérieure. Mandibules fortes, cornées, ne s'avancant pas au delà du labre, en forme de triangle allongé, étroites, munies à leur extrémité d'un fort crochet arqué et aigu, et de deux dents aiguës à leur bord interne. Mâchoires courtes, crustacées, portées sur une base distincte, divisées à leur extrémité en deux lanières, l'extérieure de deux articles presque cylindriques, l'intérieure petite, coriace, trigone, en forme de dent. Palpes filiformes : les maxillaires un peu plus longues que les labiales, composées de cinq articles, les labiales de trois, non compris le tubercule radical. Antennes grêles, sétacées, insérées entre les yeux, distantes à leur base, de la longueur du corselet, composées d'articles très-courts et cylindriques, dont les deux premiers plus épais que les autres, celui de la base le plus long de tous, le dernier un peu ovale. Corselet ayant son segment antérieur très-étroit, très-allongé, presque cylindrique, le second transversal, beaucoup plus large et beaucoup plus court que le précédent. Ailes de grandeur égale, élevées en toit dans le repos, un peu réticulées, et ayant la plupart des nervures dirigées vers les bords postérieur et interne, bifurquées en manière d'Y. Pattes minces; jambes cylindriques; tarse de cinq articles, le premier plus long que les autres, cylindrique; le troisième presque cordiforme, bilobé; le quatrième très-court, à peine visible, n'atteignant

point l'extrémité des lobes du troisième; le cinquième allongé, obconique, muni de deux crochets simples et aigus à leur extrémité. Point de pelotes distinctes. Abdomen mou, allongé, comprimé. Anus allongé, portant deux forts ongles dans les mâles, muni dans les femelles d'une tarière de la longueur de l'abdomen. Ce genre se distingue des Mantispes, parce que celles-ci ont les pattes antérieures ravisseuses. Les larves des Raphides sont d'une forme presque linéaire, un peu plus larges vers le milieu du corps; leur tête est grande, carrée et déprimée; elle porte deux antennes courtes, de trois articles. Elles se nourrissent, ainsi que l'insecte parfait, d'animalcules; elles se roulent avec vivacité quand on les inquiète, et sont très-agiles. La nymphe ne se distingue de la larve que par les fourreaux des ailes.

RAPHIDIE SERPENTINE. *Raphidia Ophiopsis*, des auteurs. Longue de six lignes; ses antennes sont testacées; son corps est varié de brun et de jaune. Europe.

RAPHIDIE NOTÉE. *Raphidia notata*. Degér l'a confondue avec la précédente; elle en diffère parce qu'elle est plus grande et que ses antennes sont presque entièrement noires. On les trouve toutes deux dans les bois.

RAPHIDINES. *Raphidinae*. **INS.** Tribu de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, établie par Latreille, et à laquelle il donne pour caractères : tarse composé de quatre à cinq articles. Prothorax en forme de corselet allongé, cylindracé. Ailes en toit, égales, très-réticulées : les inférieures non courbées au bord interne. Antennes filiformes ou presque sétacées, quelquefois très-courtes et grenues; palpes filiformes ou un peu plus grosses au bout et courtes. Ces insectes sont terrestres dans tous les âges, et leurs métamorphoses sont incomplètes. Le corps des larves est linéaire, et ressemble à un petit Ver ou à un petit Serpent. Cette tribu comprend deux genres bien distincts, ce sont les Raphides et les Mantispes.

RAPHIGNATHE. *Raphignathus*. **ARACHN.** Genre de l'ordre des Acariens, famille des Trombididés, établi par Dugès (Ann. Sc. nat., 1, p. 1 et suiv.), avec les caractères suivants : corps ovale, un peu aplati; tête petite, avancée en cône; lèvres triangulaire, concave, logeant l'appareil mandibulaire, qui se compose d'un double bulbe charnu, dans lequel s'insèrent deux acicules légèrement recourbées et accompagnées chacune d'une soie roide; palpes fort grandes et renflées, avec l'onglet du quatrième article fort court, celui du cinquième fort long et elliptique; pattes antérieures un peu plus longues que les autres, l'emportant à peine sur les postérieures; dans toutes le dernier article est le plus long, garni de poils couchés et terminé par deux ongles rétractiles; le troisième article ou la cuisse est peu considérable; les hanches sont larges, plates, adhérentes comme chez tous les Trombididés, contiguës les unes aux autres. Ces animalcules se trouvent sur les écorces et sous les pierres, dans les endroits ombragés.

RAPHIGNATHE TRÈS-ROUGE. *Raphignathus ruberrimus*, Dug. Il est entièrement rouge, avec un petit œil d'un rouge plus foncé de chaque côté de la région

latéro-antérieure du corps. Au midi de l'Europe, sur le Sureau.

RAPHILITE. MIN. Synonyme de Mésotype.

RAPHIOLEPIS. BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, établi sur quelques espèces de *Cratægus* de Linné et de Loureiro, par Lindley (*Bot. regist.*, tab. 468, et *Transact. Soc. Linn.*, 15, p. 105), qui l'a ainsi essentiellement caractérisé : calice dont le limbe est infundibuliforme, caduc; filets des étamines filiformes; ovaire biloculaire; pomme fermée par le disque qui s'est excessivement épaissi, et renfermant un endocarpe de consistance de parchemin; graines gibbeuses, ayant un test très-épais et coriace. L'auteur de ce genre y réunit quatre espèces, savoir : 1^o le *Raphiolepis Indica*, Lindl., *loc. cit.*, ou *Cratægus Indica*, L.; 2^o *Raphiolepis Phæostemon*, Lindl., *Collect.*, n^o 5, *in adm.*, ou *Raphiolepis Indica*, *Bot. regist.*, *loc. cit.*; 3^o *Raphiolepis rubra*, Lindl., ou *Cratægus rubra*, Loureiro; *Mespilus Sinensis*, Poirét; 4^o *Raphiolepis salicifolia*, Lindl., *Bot. regist.*, tab. 652. Ce sont des arbrisseaux de la Chine, à feuilles toujours vertes, simples, crénelées, coriaces et réticulées; leurs fleurs sont blanches, avec les filets des étamines souvent rougeâtres; elles forment des grappes terminales, accompagnées de bractées foliacées et persistantes.

RAPHIORAMPHE. OIS. Dans la Zoologie analytique de Duméril, c'est la cinquième famille des Oiseaux, qui comprend ceux dont le bec est subulé, comme les Manakins, les Mésanges, les Alouettes et les Bec-Fins.

RAPHIORHYNQUE. *Raphiorhynchus*. INS. Diptères; genre de la famille des Tanyosomes, tribu des Taoniens, institué par Wiemann qui lui donne pour caractères : antennes rapprochées à leur base, avancées, composées de trois articles : le premier très-court, presque cylindrique; le deuxième aussi très-court, cyathiforme; trompe entièrement rentrée dans la cavité buccale pendant le repos : son extrémité formée par deux petites lèvres comprimées, paraissant être la base des palpes; hypostome s'avancant en une sorte de bec subulé, aigu, dont l'extrémité est dirigée vers le bas; trois ocelles; ailes écartées dans le repos; abdomen aplati.

RAPHIORHYNQUE A VENTRE PLAT. *Raphiorhynchus planiventris*, Wiem. Son corselet a des raies d'un lilas obscur; abdomen ferrugineux, bordé de brun; ailes d'un jaune ferrugineux. Taille, treize lignes. Brésil.

RAPHIRHIN. *Raphirhinus*. INS. Hémiptères; genre de l'ordre des Homoptères, famille des Cicadaires, institué par Delaporte qui lui donne les caractères suivants : antennes insérées dans une cavité près des yeux, et terminées par une soie; rostre ne dépassant pas la base de la deuxième paire de pattes; tête triangulaire, prolongée antérieurement en un onglet relevé; ocelles au nombre de deux, situés sur le vertex et écartés; yeux ovulaires; corselet presque carré, arrondi en avant, échancré et anguleux en arrière; écusson moyen; pseudélytres un peu allongées et arrondies en arrière; pattes moyennes; les postérieures longues; jambes de celles-ci munies d'une très-faible série de très-petites épines. Ce genre a été distraité des Fulgores; toutes les espèces sont américaines.

RAPHIRHIN ASCENDANT. *Raphirhinus adscendens*, Del.; *Fulgora adscendens*, Fab.; *Tettigonia adscendens*, Germ.; Stoll, Cigales, fig. IX, n^o 42. Jaune; tête obscure le long du sillon longitudinal; corselet ponctué de brun; écusson brun, avec des taches jaunes; pseudélytres d'un brun rougeâtre, pointillées de jaune; abdomen orangé. Taille, sept lignes. De Cayenne.

RAPHIS. BOT. La plante décrite par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 676) sous le nom de *Raphis trivialis* est, selon R. Brown, synonyme d'*Andropogon acicularis* de Retz.

RAPHISTEMME. *Raphistemma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Wallich, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle campanulée, avec son limbe partagé en cinq lobes; organes générateurs réunis en un faisceau exserte; couronne staminale à cinq folioles allongées et comprimées; anthères terminées par un appendice membraneux, au sommet duquel sont fixées les masses polliniques, qui retombent inclinées et pendantes; stigmatte obtusément conique; follicules le plus souvent solitaires et un peu renflés; semences nombreuses et poilues à l'ombilic. La seule espèce connue jusqu'ici, est un arbuste volubile et glabre, à feuilles opposées, assez grandes, cordées, à fleurs en corymbes et blanches. On le trouve dans l'Inde.

RAPHIUS. MAM. L'un des noms anciens du Lynx. V. CHAT.

RAPHIUS. OIS. Du grec *Raphos*, qu'on regarde comme synonyme d'Outarde. Brisson applique ce nom au Dronte.

RAPIDOLITHE. MIN. C'est le nom qu'Abildgaard a donné au Scapolithe de Werner. V. WERNERITE.

RAPIFORME. *Rapiformis*. BOT. Désignation d'un organe qui a la forme d'une rave.

RAPILLI ou RAPILLO. MIN. Roche volcanique pulvérolente, qui résulte de la désagrégation des Pépérinos.

RAPINIA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 156) a fondé sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, et qui paraît appartenir à la famille des Solanées. Voici les caractères qu'il lui a imposés : calice infère, divisé profondément en huit segments presque arrondis, concaves, situés sur deux rangs, dont l'extérieur est le plus court; corolle monopétale, cyathiforme, avec le tube court et épais, le limbe dressé, à cinq segments plus longs que le calice; cinq étamines à filets capillaires, courts, insérés sur le tube de la corolle; à anthères didymes; style nul; stigmatte simple; baie comprimée, arrondie, biloculaire, renfermant un grand nombre de graines oblongues et petites. Le *Rapinia herbacea*, unique espèce du genre, a une tige herbacée, haute d'environ deux pieds, simple, dressée, cylindrique, épaisse, revêtue d'une écorce rugueuse; ses feuilles sont ovales-lancéolées, très-entières, petites et alternes; les fleurs sont blanches, sessiles et disposées en épis ovoïdes et terminaux. Cette plante croit sans culture dans les jardins de la Cochinchine.

RAPISTRUM. BOT. Le nom de *Rapistrum* a été appliqué par les auteurs à une foule de Crucifères fort différentes : au *Raphanus Raphanistrum*, à des espèces de Crambe, de *Cakile*, de *Myagrum*, etc. De Can-

dolle (*System. Veget.*, 2, p. 450) l'a restreint, d'après Boerhaave, Crantz, Allioni et Desvaux, à un genre de la tribu des Raphanées, formé de quelques espèces qui avaient reçu primitivement de C. Bauhin le même nom de *Rapistrum*, et qui avaient été placées dans le genre *Myagrum* par Linné. Les noms de *Schrankia*, *Cordylolarya* et *Arthrolobus* ont encore été imposés au même genre par Medicus, Besser et Andrzejowski. Voici ses caractères essentiels : calice dont les sépales sont étalés ; pétales ongiculés et entiers ; étamines à filets non dentés ; silicule biarticulée, lomentacée, coriace, à peine comprimée ; articulations monospermes, se séparant difficilement : l'inférieure souvent stérile, presque conique ; la supérieure presque globuleuse, rugueuse, surmontée d'un style filiforme ; graine de la loge inférieure pendante ; celle de la loge supérieure dressée ; cotylédons oblongs, accombants. Ce genre se rapproche beaucoup du *Cakile* par les caractères ; mais il s'en éloigne par son port, ses fleurs jaunes et ses feuilles plus ou moins velues, mais jamais charnues. Les deux loges placées bout à bout, dont se compose la silicule, étant difficilement séparables, offrent entre elles plutôt un isthme qu'une véritable articulation. Peu d'espèces composent le genre *Rapistrum* ; les principales sont, 1^o le *Rapistrum perenne*, ou *Myagrum perenne*, L. ; *Cakile perennis*, De Cand., Flore française ; 2^o le *Rapistrum rugosum*, ou *Myagrum rugosum*, L. ; *Cakile rugosa*, De Cand., loc. cit. Ces plantes croissent dans les champs de l'Europe méridionale et orientale. Ce sont des herbes rameuses, velues ou pubescentes, à feuilles inférieures pétiolées, pinnatifides, presque lyrées, les supérieures oblongues, dentées ; les fleurs sont jaunes, disposées en grappes allongées, presque paniculées et portées sur des pédicelles filiformes et dressés.

RAPIMUM. BOT. L'un des noms anciens de l'Armoise.

RAPONCE. BOT. Syn. de *Rapuntium*. V. ce mot.

RAPONCULE. BOT. Nom substitué quelquefois à celui de *Phyteuma*. V. ce mot.

RAPONTIC. *Raponticum*. BOT. V. RHAPONTIC.

RAPONTICOIDES. BOT. V. RHAPONTICOIDES.

RAPONTIN. BOT. On donne ce nom à la racine d'un *Rumex* des Alpes, employée quelquefois en guise de Rhubarbe.

RAPONTIQUE. BOT. Même chose que Rhapontic. Ce nom a été étendu à quelques *Rumex*, ainsi qu'à une Centaurée ou Jacée. V. ces mots. L'Écluse écrit *Rapontis*.

RAPOSA. MAM. Nom consacré (t. III, p. 149 du Voy. au Brésil de Maximilien de Wied) pour désigner une espèce de Renard qui est l'Agourachy d'Azzara.

RAPOUREA. BOT. Pour *Ropourea*. V. ROPOURIER.

RAPTOR. INS. Nom sous lequel Megerle désigne le genre Pogone de Ziegler. V. POGONE.

RAPUM. BOT. Employé quelquefois pour Rapa. V. ce mot. Le *Cyclamen* porte le nom de *Rapum terræ* dans C. Bauhin ; l'Orobanche majeure est son *Rapum Geniste* ; le *Rapum brasilianum* est une Igname ; le *Rapum sylvestre*, de Dodoens, est le *Phyteuma spicata*, etc.

RAPUNCULUS. BOT. Synonyme de *Phyteuma* et de certaines espèces de Lobéliés.

RAPUNTUM. BOT. Les anciens auteurs désignaient sous ce nom diverses espèces du genre *Lobelia*, L. V. LOBÉLIE.

RAPUTIA. BOT. Ce genre, établi par Aublet pour un arbrisseau de la Guiane, qu'il nomme *Raputia aromatica*, Aubl., Guian., 2, t. 272, a été réuni par Auguste de Saint-Hilaire au genre *Galipea* de la famille des Rutacées.

RAQUET. OIS. Nom vulgaire de plusieurs Plongeurs.

RAQUETTE. BOT. Nom vulgaire des *Cactus Opuntia*, *Cochenillifer* et *Tuna*. V. CACTE.

RAQUETTE BLANCHE. BOT. C'est le nom que donne Paulet à un Agaric mangeable.

RAQUETTE DE MER. POLYP. Quelques naturalistes anciens ont donné ce nom à l'*Udotea stabellata*, ainsi qu'aux espèces du genre Halimède.

RARA. OIS. Molina mentionne sous ce nom un Oiseau du Chili, dont il a fait le type de son genre *Phytotoma*.

RARAM. BOT. Ce genre, formé par Adanson, est le même que le *Panicastrella* de Micheli, le *Cenchrus* de Linné, et l'*Echinaria* de Desfontaines.

RASCASSE. POIS. V. SCORPÈNE.

RASCLA. BOT. (*Lichens*.) Nom vulgaire de la Parelle que l'on racle de la surface des rochers pour la livrer au commerce et aux manipulations du teinturier.

RASCLE. ZOO. L'un des noms vulgaires du Râle de Genêt ; on le donne également au Lièvre mâle.

RASINET. BOT. L'un des noms vulgaires de la petite Joubarbe.

RASO, RASOIR ET RASON. POIS. V. RAZON.

RASORES. OIS. (Illiger.) C'est-à-dire *Gratteurs*. Ordre correspondant à celui des Gallinacés. V. ce mot.

RAZOUOFFKYN. MIN. V. RAZOUOFFSKINE.

RASPAILLON. POIS. V. SPARALION.

RASPALIE. *Raspalia*. BOT. Genre placé par Brongniart dans la famille des Bruniacées, et auquel il a imposé les caractères suivants : calice libre, monophylle, divisé peu profondément en cinq segments aigus, calleux au sommet. Pétales obovés-oblongs, obtus, dressés, au nombre de cinq, alternes avec pareil nombre d'étamines, auxquelles ils n'adhèrent pas par la base, et insérés les uns et les autres en une même rangée sur l'ovaire. Étamines plus courtes que les pétales, incluses, à anthères ovées, à loges parallèles. Ovaire entièrement libre, à deux loges monospermes ; la partie inférieure obconique, membraneuse, pentagone, portant au sommet les pétales et les étamines ; la partie supérieure hémisphérique, coriace, velue ; deux styles rapprochés à leur base, divergents au sommet. Ce genre est remarquable parmi les plantes de la famille des Bruniacées, par l'ovaire libre et par l'insertion épigyne des étamines et des pétales, sans qu'il y ait la moindre trace de disque appliqué sur les parois de l'ovaire, quoique la théorie conduise à supposer naturellement que la partie inférieure de l'ovaire est enveloppée par une sorte de tube staminifère très-mince qui y est adhérent ; mais cette supposition ne peut être regardée que comme l'expression d'une hypothèse plus ou moins vraisemblable, propre à expliquer la structure des autres genres de Bruniacées. Le *Raspalia microphylla*, Brong. ; *Brunia microphylla* ?

Thunb., Fl. Cap., 2, p. 94, est un sous-arbrisseau à branches effilées, fastigiées, divisées en ramuscules courts, opposés ou presque verticillés, à feuilles petites, rhomboidales, carénées, appliquées contre les ramuscules très-glabres et disposées en quinconce. Les fleurs sont petites et blanches; elles forment des capitules cotonneux, solitaires, gémés ou ternés au sommet des petites branches. Cette plante croit au cap de Bonne-Espérance.

RASPECON. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Uranoscope. *V.* ce mot.

RASQUASSE. POIS. *V.* SCORPÈNE.

RASQUE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Cuscuta.

RASSIA. BOT. L'une des divisions du genre Gentiane.

RASTELLUM et **RASTELLITE.** CONC. On donnait autrefois ces noms aux huîtres, soit vivantes, soit fossiles, dont les bords, profondément dentés, offrent quelque ressemblance avec les dents d'un rateau.

RASULE. BOT. (*Mousses.*) Bridel française de la sorte le nom du genre *Gymnostomum*. *V.* GYMNSTOME.

RASUTIUS. OIS. (Klein.) Synonyme de *Ramphastus Pittacus*, L. *V.* TOUCAN.

RAT. *Mus.* MAM. Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs à clavicules complètes. Ce nom de Rat a été appliqué à un grand nombre de petits animaux formant aujourd'hui pour les naturalistes des genres distincts de la même famille, qui sont : les genres *Saccomyz*, *Pseudostoma*, *Cynomys*, *Geomys*, *Diplostoma*, *Cricetus*, *Heteromys*, *Otonomys*, *Arvicola*, *Sigmodon*, *Neotoma* et *Ctenomys*. Les caractères principaux qui isolent le genre *Mus* des autres Rongeurs, sont tirés des dents. Celles-ci sont au nombre de seize, c'est-à-dire quatre incisives et douze molaires. Ces dernières ont leur couronne tuberculeuse. Les autres caractères sont : quatre doigts et un vestige de pouce aux pattes antérieures; cinq doigts non palmés aux pieds de derrière; queue plus ou moins longue, presque nue, et présentant des rangées transversales et très-nombreuses de petites écailles, de dessous lesquelles sortent les poils; elle est quelquefois floconneuse au bout; poils des parties supérieures assez souvent roides, plats ou épineux. Les mamelles sont au nombre de quatre ou de douze. La taille est toujours médiocre et le plus souvent petite. Les Rats sont omnivores et essentiellement destructeurs. L'espèce la plus commune semble avoir suivi l'Homme dans tous les établissements qu'il a formés. L'appétit des Rats les porte à s'entre-détruire lorsqu'ils sont pressés par la faim. Leur ardeur à l'époque du rut est extrême, et leur génération très-féconde. Ils sont répandus dans toutes les parties du globe et dans les îles les plus reculées du grand Océan. Il paraît cependant que le Rat noir est originaire de l'Amérique, et qu'il a été introduit en Europe à l'époque des premières navigations européennes. Les anciens ne connaissaient que la Souris, ou le *Mus musculus*.

† RATS SANS EPINES.

RAT DE ABBOTT. *Mus Abbottii*, Waterh. Pelage supérieur d'un brun foncé, l'inférieur blanchâtre, avec les pieds obscurs; oreilles médiocres. Taille du corps, un

pouce et demi; la queue a près de deux pouces. De Trébizonde.

RAT AGRICOLE. *V.* RAT SITNIC.

RAT D'ALEXANDRIE. *Mus Alexandrinus*, Geoff., Desm. Pelage d'un gris roussâtre en dessus, cendré en dessous; la queue est d'un quart plus longue que le corps; les poils du dos les plus longs sont aplatis, fusiformes et striés sur une face. Il habite l'Égypte.

RAT DE ALLEN. *Mus Alleni*, Waterh. Dessus du corps d'un brun cendré, le dessous cendré; pieds bruns; oreilles petites. Taille, un pouce et trois quarts; la queue est un peu plus longue. Du Brésil.

RAT ANGOUYA. *Mus Angouya*, Azzara, Desm. C'est le *Mus Brasiliensis* de Geoffroy, mais non celui décrit sous ce nom par Desmarest. Il est d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous, mais plus clair sous la tête, et plus foncé sous la poitrine; la queue est un peu plus longue que le corps; les oreilles sont arrondies et moyennes. Il habite le Paraguay.

RAT ARÉNICOLE. *Mus arenicola*, Waterhouse. Il est brun en dessus, d'un cendré blanchâtre, lavé de jaune en dessous; oreilles médiocres, arrondies, couvertes de poils bruns et jaunes; pieds d'un blanc sale; pelage doux et moelleux. Taille du corps, quatre pouces; celle de la queue est de trois. De Maldonado.

RAT A BANDE NOIRE. *V.* RAT SITNIC.

RAT A BANDES. *Mus lineatus*, Eversm. Ce Rat a la queue aussi longue que le corps; une raie étroite et noire est placée sur le dos, depuis la nuque jusqu'à la queue, deux autres lignes latérales moins foncées l'accompagnent en biaisant un peu; le pelage est en général d'un brun gris; les oreilles sont d'un gris jaune, avec une grande tache noire près de chacune; le ventre est d'un gris clair. Il a été trouvé près du ruisseau de Ouzounbourgthe, entre Orembourg et Bukkara.

RAT DE BARBARIE. *Mus barbarus*, L. Pelage brun en dessus, et marqué de dix lignes longitudinales blanchâtres; les pieds de devant n'ont que trois doigts; il est plus petit que la Souris commune, et habite l'Amérique septentrionale. Cette espèce est douteuse dans le genre qu'elle occupe.

RAT BLANCHÂTRE. *Mus canescens*, Waterh. Son pelage est blanchâtre, lavé de jaunâtre aux parties inférieures du corps; yeux entourés d'une aréole jaune; oreilles petites; moustaches médiocres et blanches, avec la base des poils noirâtre; pieds blancs; dessus de la queue brunâtre. Longueur du corps, trois pouces; celle de la queue est un peu moindre. Des Antilles.

RAT BLEU. *Mus cyaneus*, Gmel. Le Guanque de Molina, dont le genre est douteux; il ressemble au Mulot; ses oreilles sont plus arrondies; sa queue est de médiocre longueur et presque entièrement poilue; son pelage, blanc en dessous, est d'un gris bleu en dessus. Il se creuse des terriers et vit en famille, dans le Chili.

RAT BOUFFI. *Mus tumidus*, Waterh. Son pelage est moelleux, brun, nuancé de noir; bout du rostre, lèvres, menton, gorge, poitrine et abdomen blancs; dessus du nez noir, ainsi que les moustaches; tête grande; oreilles médiocrement arrondies et velues; corps épais. Taille, six pouces et demi; la queue est un peu moins longue. De l'Amérique méridionale, à Maldonado.

RAT DU BRÉSIL. *Mus Brasiliensis*, Desm., Dict. Sc. nat. Il est de la taille du Rat commun, auquel il ressemble par ses formes, mais sa tête est plus courte et ses oreilles sont moins longues; son pelage est ras et doux, d'un brun fauve sur le dos, fauve sur les flancs, et gris sous le ventre; sa queue est un peu plus longue que le corps, et ses moustaches sont noires. Il habite le Brésil.

RAT BRODÉ. *Mus præcælus*, Brants. Il est d'un brunâtre clair en dessus, blanc en dessous; ses oreilles sont grandes, nues et plissées; les doigts sont blancs. Taille, sept pouces. De la Syrie.

RAT DES BOULEAUX. *V. RAT SUBLIL.*

RAT BRAGHOTE. *Mus Brachiotis*, Waterh. Pelage supérieur d'un brun obscur, l'inférieur d'un gris foncé; pieds d'un brun grisâtre; oreilles petites. Taille du corps, quatre pouces et demi; de la queue, trois pouces. Des îles Chouos, dans l'Océan pacifique.

RAT CARACO. *Mus Caraco*, Pallas, Desm. Il est voisin par sa taille du Surmulot; il a le dos mélangé de roussâtre et de gris foncé, plus clair sur les flancs; le ventre est d'un cendré blanchâtre; les pieds sont d'un blanc sale, et à demi palmés. Il se tient dans l'intérieur des maisons, et dans le voisinage des eaux. En Sibérie et en Mongolie.

RAT DES CATINGAS. *Mus pyrrhorhinus*, Wied Neuwied, H. Ce Rat, de la grosseur du Lérot, a la queue très-longue, le corps gris-brunâtre sale, les oreilles grandes et presque nues, les cuisses, la région anale et la base de la queue d'un rouge brun. Cet animal habite souvent la partie inférieure des nids de la Fauvette à front roux, tandis que cet Oiseau occupe le nid supérieur, sur les frontières de Mina-Geraës, au Brésil.

RAT CHAMPÈTRE. *Mus campestris*, Fr. Cuv., Dict. Sc. nat.; le Mulot nain ou Mulot des bois, de Daubenton. La queue est plus longue que le corps de quatre lignes; les poils sont gris ardoisés à leur naissance et fauves à leur extrémité; tout le dessous du corps et les quatre pieds sont blancs; les moustaches sont noires. Il habite les champs non loin des villages, en France, et dans une grande partie de l'Europe tempérée.

RAT COLON. *Mus colonus*, Lichst. Pelage d'un brun très-pâle en dessus, blanchâtre en dessous et composé de poils mous. Longueur, trois pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

RAT DE CUMING. *Mus Cumingi*, Waterh. Pelage soyeux, entremêlé de poils lanugineux, d'un brun noirâtre, lavé de jaune en dessus, d'une nuance un peu plus pâle en dessous; oreilles médiocres, garnies extérieurement de longs poils; moustaches longues; pieds grands et larges. Taille du corps, dix-huit pouces; de la queue, douze. De l'île de Luçon. Il est probable que cette espèce deviendra le type d'un genre distinct.

RAT DE DONAVAN. *Mus Donavani*. Ce Rat, figuré dans la 26^e livraison du Magasin du Naturaliste, a une queue médiocre, légèrement pointue, ayant sur le corps une teinte générale de fauve obscur varié de cendré, sur lesquels tranchent trois lignes plus claires. Il habite le cap de Bonne-Espérance.

RAT A DEUX TACHES. *Mus bimaculatus*, Waterh. Pelage d'un brun ocreux pâle, varié de noirâtre en

dessus, de blanchâtre en dessous; une tache blanche de chaque côté de la tête, près des oreilles; moustaches blanches, avec la base des poils noirâtre; pieds blancs. Longueur du corps, trois pouces; de la queue, deux pouces.

RAT A DOS RAYÉ. *V. RAT DE DONAVAN.*

RAT D'ÉGYPTE. *V. RAT DU CAIRE.*

RAT ÉLEGANT. *Mus elegans*, Waterh. Pelage jaune en dessus, entremêlé de poils brunâtres; il est blanc en dessous; oreilles grandes, couvertes de poils jaunes en dehors et bruns en dedans; moustaches noirâtres, blanches à l'extrémité; pieds blancs; tarsi longs. Taille du corps, trois pouces et demi; celle de la queue est de quatre pouces. Du Brésil.

RAT FAUVE. *Mus minutus*, Pallas, Desm. Le Rat fauve a, comme son nom l'indique, le pelage de cette couleur en dessus et blanchâtre en dessous; le museau peu prolongé, et la queue plus courte que le corps; il est de moitié moins grand que la Souris, et vit dans les champs; il se réunit en grandes troupes sous les gerbes de blé, en Russie et en Sibérie.

RAT GEANT. *Mus giganteus*, Hardw., Desm.; *Mus setifer*, Horsf., jeune âge; *Mus Malabaricus*, Pennant. Ce Rat a le pelage d'un brun obscur sur le dos, gris sous le ventre; les extrémités sont noires, et la queue est peu couverte de poils; il se creuse des terriers dans les jardins, à la côte du Malabar, au Bengale et dans l'île de Java. Le corps seul a de longueur un pied un pouce, sans y comprendre la queue qui est de même dimension.

RAT GENTIL. *Mus gentilis*, Brants. Pelage d'un brun cendré en dessus, blanc en dessous; oreilles petites; queue médiocre. De l'Égypte et de la Nubie.

RAT A GROSSE TÊTE. *Mus cephalotes*, Desm. Ce Rat est remarquable par la grosseur de sa tête, par son museau court, son pelage brun en dessus, plus clair sur les côtés, blanchâtre, tirant un peu sur le fauve en dessous; la queue est de la longueur du corps. Il vit dans les terres labourées et y creuse des terriers. Aux alentours de l'Assomption dans le Paraguay.

RAT DE HAY. *Mus Hayi*, Waterh. Pelage supérieur brun, avec les côtés du corps jaunes; l'inférieur et les pieds blancs; oreilles assez grandes; rostre obtus; tarsi allongés. Longueur du corps, trois pouces et demi; la queue n'est guère plus longue. De la Guiane.

RAT HÉRISSE. *Mus hirsutus*, Gould. Il est couvert de poils longs et touffus, bruns et mêlés de noir en dessus, jaunâtres et mêlés de roux et de brun en dessous; les oreilles sont de médiocre longueur; la queue est entièrement couverte de poils noirs, plus longs vers l'extrémité qui est brunâtre. Taille, treize pouces. De l'Australie.

RAT HISPIDÉ. *Mus hispidus*, Lichst. Pelage d'un gris ardoisé pâle en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous. Longueur, cinq pouces. Le *Mus dimidiatus*, de Ruppel, paraît être une variété de cette espèce; son corps est d'un jaune roussâtre en dessus, blanc en dessous; une tache blanche occupe la base des oreilles. De l'Arabie.

RAT DE L'INDE. *Mus Indicus*, Geoff., Desm. Il est gris-roussâtre en dessus et grisâtre en dessous; la queue

est un peu moins longue que le corps; les oreilles sont grandes et presque nues. Il est de la taille du Surmulot et habite Pondichéry.

RAT D'ISLANDE. *Mus Islandicus*, Thien. Cette espèce, décrite récemment par Thienemann, est noirâtre sur le dos et grise sur tout le reste du corps. On observe des taches jaunes sur les flancs; la queue est presque nue, à écailles verticillées; elle est à peine plus longue que le corps. En Islande.

RAT JAUNÂTRE. *Mus flavescens*, Waterh. Son pelage est d'un brun roux supérieurement, blanchâtre inférieurement; côtés de la tête, du corps et poitrine d'un jaune doré; gorge et pieds blancs; oreilles médiocres, arrondies et couvertes de poils jaunes. Longueur du corps, trois pouces et demi; de la queue, quatre pouces.

RAT DE JAVA. *Mus Javanus*, Desm., Herm. Cette espèce est de la taille du Rat de Sumatra; elle est d'un brun roux en dessus; les quatre pieds sont blancs; la queue, plus courte que le corps, est médiocrement couverte de poils. Habite l'île de Java.

RAT A LARGES PIEDS. *Mus latipes*, Bennett. Parties supérieures noires, nuancées de gris plombé; les inférieures un peu plus pâles, avec les pieds cendrés. Taille du corps, cinq pouces; celle de la queue est de huit. Du nord de l'Afrique.

RAT LAUCHA. *Mus Laucha*, Desm. Le Rat septième d'Azzara. Il a la tête peu large, mais le museau pointu; son pelage est d'une couleur plombée en dessus et blanchâtre en dessous; ses moustaches sont fines et blanches; les tarses sont blancs en dessous; la queue est un peu plus courte que le corps. Il habite les Pampas de Buenos-Ayres.

RAT A LONGUE QUEUE. *Mus longicaudatus*, Cuming. Il est en dessus d'un fauve pâle, varié de cendré noirâtre; les parties inférieures et les membres sont blanchâtres; la queue est plus longue du double que le reste de l'animal, qui a cinq pouces. On le trouve au Chili, sur les arbres.

RAT A LONGS POILS. *Mus longipilis*, Waterh. Dessus du corps d'un gris obscur, lavé de jaunâtre; dessous gris; pieds bruns; oreilles médiocres. Longueur, cinq pouces; la queue en a trois. De Coquimbo, en Amérique.

RAT DE MAGELLAN. *Mus Magellanicus*, Bennett. Il est en dessus d'un brun jaunâtre, et blanchâtre en dessous; les pieds sont blancs; la queue est de la longueur du reste du corps. Taille, huit pouces.

RAT MAURE. *Mus maurus*, Waterh. Pelage un peu rude, d'un noir purpuréscent en dessus, d'un brun plombé en dessous; tête d'un brun noirâtre; rostre brun; oreilles petites et d'un blanc sale; moustaches noires; pieds bruns. Longueur du corps jusqu'à la base de la queue, onze pouces; celle de la queue est de sept pouces et demi. De Maldonado.

RAT MÈSOMÈLE. *Mus mesomelas*, Lichst. Pelage d'un roux brun en dessus, avec une raie médiane noire; il est blanc en dessous. Longueur du corps, trois pouces huit lignes; de la queue, deux pouces dix lignes. Cap de Bonne-Espérance.

RAT MICROPE. *Mus micropus*, Waterh. Son pelage

est en dessus d'un brun cendré, lavé de jaune; en dessous d'un jaune obscur, entremêlé de poils blanchâtres; pieds d'un blanc sale; oreilles médiocres. Longueur du corps, six pouces; de la queue, quatre pouces. De Santa-Cruz.

RAT MIGNONET. *Mus delicatulus*, Gould. Il est en dessus d'un brun jaunâtre, avec les côtés du corps jaunes et le dessous blanc; la queue est médiocre, brune en dessus, blanche en dessous jusqu'à l'origine; les oreilles sont petites; les pieds sont grêles et blancs. Longueur totale, quatre pouces et demi. De l'Australie.

RAT DES MOISSONS. *Mus messorius*, Shaw, Desm. Il a le pelage d'un gris de Souris mêlé de jaunâtre en dessus, blanc en dessous; les pieds sont de cette dernière couleur; la queue est un peu plus courte que le corps, qui a deux pouces trois lignes. Il vit dans les endroits rocailleux, les champs cultivés, en Angleterre.

RAT MULOT. *Mus sylvaticus*, L. Le Mulot est un peu plus gros que la Souris; il est gris-roussâtre sur le dos; le ventre est blanchâtre; la queue est un peu plus courte que le corps. Sa multiplication est parfois étonnante; il ravage alors des provinces entières. Il est de toute l'Europe.

RAT A MUSEAU COURT. *Mus brevirostris*, Waterh. Il est en dessus d'un brun lavé de jaune, jaunâtre sur les côtés et d'un jaune ocreacé en dessous; pieds brunâtres, avec les doigts blancs; moustaches d'un brun noirâtre; tête petite et courte; pelage court et moelleux. Taille du corps, trois pouces; de la queue, deux pouces et demi. De Maldonado.

RAT A MUSEAU PROLONGÉ. *V. RAT NAIN.*

RAT NAIN. *Mus soricinus*, Herm. Son pelage est gris-jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; son museau est très-aigu; ses oreilles sont orbiculaires et velues; la queue est aussi longue que le corps. Il diffère du Rat des moissons par la forme de son museau; il habite les environs de Strasbourg.

RAT A NEZ. *Mus nasutus*, Waterh. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; flancs de cette dernière nuance; parties inférieures d'un fauve obscur; pieds couverts de poils bruns; ongles longs; oreilles médiocres; taille, cinq pouces; la queue n'en a que trois. De Maldonado.

RAT NOIR. *Mus Rattus*, L. Ce Rat, qui vit dans nos maisons, est noirâtre en dessus et cendré foncé en dessous; de petits poils blanchâtres couvrent le dessus des pieds. Il est quelquefois atteint d'albinisme; il est courageux, omnivore, et habite toute l'Europe et l'Amérique.

RAT NOIRÂTRE. *Mus nigricans*, Raffin. Cette espèce, admise par Desmarest dans sa Mammalogie, et par Harlan dans sa Faune d'Amérique, p. 151, est au moins bien voisine du *Mus Rattus*, si elle n'est pas identique; elle a six pouces de longueur; le corps est noirâtre en dessus et gris en dessous; la queue est noire. Il habite l'Amérique septentrionale.

RAT OMBRÉ. *Mus obscurus*, Waterh. Pelage d'un brun noirâtre, un peu jaunâtre en dessous; pieds bruns; ongles assez longs; oreilles médiocres. Longueur du

corps, cinq pouces; de la queue, deux et demi. De Maldonado.

RAT OLIVATRE. *Mus olivaceus*, Waterh. Dessus du corps d'un gris verdâtre, le dessous cendré; oreilles médiocres et arrondies; poils courts et brunâtres; queue plus courte que le corps, blanchâtre en dessous, chargée de poils et d'écaillés. Longueur totale, huit pouces. De Valparaiso.

RAT DES OLIVIERS. *Mus Oleraceus*, Sykes. Parties supérieures d'un brun chatain brillant, les inférieures roussâtres, avec la bouche, la gorge et les pieds d'un blanc jaunâtre; oreilles presque rondes. Taille de la tête et du corps, deux pouces et demi; celle de la queue est de quatre pouces. De l'Inde. Il habite les champs.

RAT OREILLARD. *Mus auritus*, Desm. Le Rat quadrême d'Azzara. Il a la tête grosse, les oreilles très-longues, le pelage généralement gris en dessus et blanchâtre en dessous, la queue plus courte que le corps. Il habite les Pampas de Buénos-Ayres.

RAT ORIENTAL. *Mus orientalis*, Ruppel. Oreilles amples; pelage brun-fauve en dessus, jaune en dessous; membres brunâtres. Longueur du corps, deux pouces deux lignes; de la queue, deux pouces neuf lignes. Nord de l'Afrique.

RAT PARVULE. *Mus parvulus*, Herm. Il est d'un brun cendré en dessus, blanc en dessous; la queue est un peu plus longue que le corps. Sa taille est beaucoup plus petite que celle de la Souris. On le trouve en Alsace, dans les champs.

RAT AUX PIEDS BLANCS. *Mus leucopus*, Raffin. Ce Rat n'a que cinq pouces de longueur du bout du museau à l'origine de la queue; il est fauve-brunâtre en dessus, blanc en dessous; il a la tête jaune; les oreilles sont larges; la queue est d'un brun pâle en dessus, grisâtre en dessous, et aussi longue que le corps. Il habite les États-Unis.

RAT A PIEDS ÉCAILLEUX. *Mus squammiceps*, Lichst. Pelage d'un brun cendré en dessus, blanc en dessous; oreilles courtes et velues; des squammelles sur la partie dénudée des pieds. Longueur, six pouces; la queue en a presque autant. Du Brésil.

RAT AUX PIEDS GRÊLES. *Mus gracilipes*, Waterh. Pelage supérieur brun, lavé de jaune; l'inférieur blanc, de même que le dessus des oreilles et le museau; pieds petits, minces et rougeâtres, couverts de quelques poils blancs; oreilles assez grandes. Taille du corps, trois pouces; de la queue, un pouce et demi. De Maldonado.

RAT PILORIS. *Mus Pilorides*, Desm. Ce Rat est le Piloris des créoles des Antilles; il est presque aussi grand que le Surmulot; son pelage est en entier d'un beau noir lustré, à l'exception du menton, de la gorge et de la base de la queue, qui sont d'un blanc pur. Ce n'est point le Piloris de la Martinique dont parle Rochefort. Antilles.

RAT A PINCEAUX. *Mus penicillatus*, Gould. Il a le pelage d'un gris brun, avec le dessous du corps et les pieds d'un blanc lavé de jaunâtre; les oreilles sont de médiocre longueur, un peu échanquées postérieurement; la queue est un peu plus longue que la tête et le corps réunis; elle est grêle, avec l'extrémité à partir d'un peu plus de moitié de sa longueur, garnie de longs

poils noirs. Longueur totale, quinze pouces. Du port Essington.

RAT DES POTAGERS. *Mus oleraceus*, Bennett. Oreilles grandes et arrondies; pelage d'un brun marron, à l'exception du pourtour de la bouche, de la poitrine et des pieds, qui sont d'un blanc jaunâtre. Longueur du corps, deux pouces trois lignes; celle de la queue est de quatre pouces six lignes. On le trouve dans l'Inde où il fréquente de préférence les jardins potagers.

RAT PUMILION. *Mus pumilio*, Sparm. Pelage d'un jaune brunâtre cendré, marqué de quatre raies noires; oreilles velues. Environs du cap de Bonne-Espérance.

RAT A QUEUE BICOLORE. *Mus dichrurus*, Raffin. Ce Rat est encore très-mal connu; il a huit pouces; le pelage fauve, mélangé de brunâtre en dessus et sur les côtés; la tête marquée d'une bande brunâtre; le ventre blanchâtre; la queue de la longueur du corps, annelée, ciliée, brune en dessus, blanche en dessous et un peu tétragone. Il habite les champs de la Sicile.

RAT ROUX. *Mus rufus*, Azzara, Desm. Le Rat cinquième d'Azzara. Il est généralement d'un fauve roussâtre, plus terne et plus foncé sur la tête et sur le dos; le ventre est jaunâtre; la queue a la moitié de la longueur du corps. Il habite le voisinage des eaux, au Paraguay.

RAT SITNIC. *Mus agrarius*, Pallas, Gmel. Ce Rat, à barbe noire, est gris ferrugineux en dessous, avec une ligne dorsale noire et étroite; sa queue a un peu plus de la moitié de la longueur totale du corps, qui est de deux pouces dix lignes. Il ravage les moissons dans le nord de l'Allemagne, la Russie et la Sibérie.

RAT SOURIS. *Mus Musculus*, L. La Souris est le commensal de toutes nos demeures; elle est d'un gris uniforme en dessus, passant au cendré en dessous; sa queue est à peu près aussi longue que le corps; elle est assez velue. Ce petit animal offre plusieurs variétés dans les teintes de son pelage. Il habite toute l'Europe et toutes les parties du monde où se sont établis les Européens.

RAT STRIÉ. *Mus striatus*, L. Pelage d'un gris roux en dessus, marqué d'une douzaine de lignes longitudinales et de petites taches blanches; sa queue est de la longueur du corps; sa taille est un peu moindre que celle de la Souris. Habite les Indes orientales.

RAT SUBTIL. *Mus subtilis*, Pallas; *Mus vagus*, Pallas; le Sikistan ou Rat vagabond. Son pelage est fauve ou cendré en dessus, avec une ligne dorsale noire; les oreilles sont plissées, et la queue est plus longue que le corps; il ressemble un peu au Rat fauve de Sibérie, mais il a les oreilles et la queue plus longues. On connaît deux ou trois variétés dans les couleurs du pelage, ce qui porta Pallas à le nommer *Mus vagus* et *Mus betulinus*. Il grimpe aisément aux arbres; il est très-commun en Sibérie et surtout en Tartarie.

RAT DE SUMATRA. *Mus Sumatrensis*, Raffles. *V. RIZOMYS.*

RAT SURMULOT. *Mus decumanus*, Pallas; le Surmulot et le Pouc, Buff., pl. 27, Desm. Cette espèce, plus grande que le Rat noir, a le pelage gris, brun en dessus et blanc en dessous; la queue est presque de la longueur du corps. Il nage avec facilité, quoique ses pieds

ne soient point palmés; il est vorace et vit de tout. Originaire de l'Inde, il a été introduit en France en 1650. Il est extraordinairement commun dans les ports de mer.

RAT AUX TARSE NOIRS. *Mus nigripes*, Desm. Le Rat sixième d'Azzara. Il a la tête grosse, les oreilles courtes et arrondies, le pelage d'un brun fauve en dessus et blanchâtre en dessous, les extrémités des pieds de couleur noire très-foncée, la queue plus courte que le corps, cinq pouces onze lignes de longueur totale, en y comprenant la queue. Il habite les terres cultivées, au Paraguanay.

RAT TIKES. *Mus setifer*, Horsf. Corps couvert en dessus de soies d'un brun-noirâtre; le ventre est blanc. Longueur, six pouces six lignes. De Java.

RAT VAGABOND. V. RAT SUBTIL.

RAT A VENTRE JAUNE. *Mus flaviventris*, Brants. Dessus du corps d'un roux-brun clair; le dessous est jaune, avec les flancs blanchâtres; pieds blancs; queue de la longueur du corps. De l'Arabie.

RAT VULPIN. *Mus vulpinus*, Lichst. Pelage formé de poils mollets, d'un roux vif en dessus, jaune sur les flancs et blanc sur la poitrine; oreilles velues. Longueur du corps, neuf pouces cinq lignes; celle de la queue est de six pouces six lignes. Du Brésil.

RAT XANTHORIN. *Mus Xanthorhinus*, Waterh. Dessus corps gris, le dessous blanc; museau jaune; oreilles petites, garnies intérieurement de poils jaunes; moustaches longues et blanches, noirâtres à la base des poils. Longueur du corps, quatre pouces; celle de la queue est de deux pouces. De Santa-Cruz.

†† RATS ÉPINEUX.

RAT DU CAIRE. *Mus Cahirinus*, Geoff., Égypte, pl. v, fig. 1. Cette espèce a le pelage d'un gris cendré uniforme, plus clair et plus doux sur les côtés et sur le dos, composé de poils roides, presque épineux. La queue et le corps ont chacun quatre pouces de longueur. Ce Rat habite l'Égypte.

RAT PERCHAL. *Mus Perchal*, Gmel.; *Echymys Perchal*, Geoff.; le Rat Perchal de Buffon, pl. 69. Il a les oreilles nues, le pelage d'un brun roussâtre en dessus, parsemé de poils roides et gris en dessous, les moustaches noires. La queue a neuf pouces de longueur, et le corps quinze. Il habite les maisons à Pondichéry, et sa chair y est estimée.

RAT PLATYTHRYXE. *Mus platythyra*, Sykes. Il est en dessus d'un brun pâle, avec plusieurs poils roides, aplatis et épineux; le dessous du corps et les pieds sont d'un blanc jaunâtre. Les oreilles sont arrondies et nues; la queue n'est guère plus longue que le corps. Longueur totale, six pouces. De l'Inde.

RAT SUBÉPINEUX. *Mus subspinosus*, Waterh. Pelage des parties supérieures d'un gris brunâtre, entremêlé de poils très-durs et résistants : ceux des côtés du corps sont moelleux et jaunes; les inférieurs sont d'un blanc pur; oreilles médiocres; tour des yeux jaune. Longueur du corps, trois pouces; la queue est un peu moins longue. Du cap de Bonne-Espérance.

††† RATS-PHYLOTIDES.

RAT-PHYLOTIDE DE DARWING. *Mus Darwingi*, Waterhouse. Son pelage est en dessus d'un brun de canelle,

entremêlé de poils noirâtres; sourcils cendrés; joues, côtés du corps et base de la queue blanchâtres; oreilles très-grandes et presque nues; pieds et parties inférieures d'un blanc sale. Longueur du corps, six pouces; de la queue, cinq. De Coquimbo.

RAT-PHYLOTIDE GRIS-JAUNE. *Mus griseo-flavus*, Waterh. Il est, en dessus, d'un gris lavé de jaune, blanc en dessous, de même que les pieds; oreilles grandes et presque nues; pelage long et moelleux. Longueur du corps, six pouces; de la queue, cinq pouces. De Rio-Negro.

RAT-PHYLOTIDE XANTHOPYGE. *Mus Xanthopygus*, Waterh. Pelage long et moelleux, d'un brun pâle et lavé de jaunâtre en dessus, blanc en dessous; tête grisâtre; fesses jaunes; pieds blancs; oreilles grandes, parsemées de poils jaunes et blancs; moustaches longues, blanchâtres, avec leur base noire. Taille du corps, cinq pouces; de la queue, quatre. De Santa-Cruz.

On a étendu le nom de Rat à beaucoup d'animaux divers, souvent très-différents du véritable genre, et on a appelé :

RAT D'AFRIQUE (Mam.), le Cayopolin.

RAT AILÉ (Mam.), le Polatouche.

RAT ALLIAIRE (Mam.), le Campagnol.

RAT ARAIGNÉE (Mam.), la Musaraigne.

RAT BARABA (Mam.), un Hamster.

RAT BERNARD (Ois.), le Grimpeau.

RAT BIPÈDE (Mam.), la Gerboise.

RAT BLANC (Mam.), le Lérot.

RAT DE BLÉ (Mam.), le Hamster.

RAT A BOURSE (Mam.), le Phascocolome.

RAT DU BRÉSIL (Mam.), le Cobaye et le Paca.

RAT BUFOU (Mam.), le Lérot.

RAT DES CHAMPS (Mam.), la Marmotte de Circassie, le Campagnol.

RAT COMPAGNON (Mam.), le Campagnol.

RAT CRICET (Mam.), le *Battayergus Cricet*.

RAT D'EAU (Mam.), une espèce du genre Campagnol.

RAT D'ÉGYPTE (Mam.), la Gerboise.

RAT FÉGOULE (Mam.), le Campagnol économe.

RAT FLECHE (Mam.), l'Alagtaga.

RAT DES FLEUVES (Mam.), le Myopotame.

RAT JIRD (Mam.), la Gerbille.

RAT DE LABRADOR (Mam.), un Campagnol.

RAT LAPIN (Mam.), le Cobaye.

RAT LIRON (Mam.), le Loir en vieux français.

RAT DE MADAGASCAR (Mam.), le Galago.

RAT MANICOU (Mam.), la Marmose.

RAT MARIN. *Mus marinus* (Pois.), le *Balistes Capricus*, L.

RAT MAÏPOURI (Mam.), le Cabiay.

RAT MAULIN (Mam.), une espèce de Marmotte du Chili.

RAT DE MER (Rept. et Pois.), le Chélide Luth et l'Uranoscope.

RAT DE MONTAGNE (Mam.), la Marmotte.

RAT MUSQUÉ (Mam.), le Desman et la Musaraigne.

RAT MUSQUÉ DU CANADA (Mam.), l'Ondatra.

RAT DU NORD (Mam.), la Marmotte Soulik.

RAT DE NORWÈGE (Mam.), le Lemming.

RAT DES PALÉTIIVIERS (Mam.), le Crabier.
 RAT PALMISTE (Mam.), un Écureuil.
 RAT PENNADE (Mam.), une Chauve-Souris.
 RAT DE PHARAON (Mam.), la Mangouste.
 RAT DE PONT (Mam.), l'Écureuil gris.
 RAT POURCEAU (Mam.), le Cobaye.
 RAT PUANT (Mam.), l'Ondatra.
 RAT SABLÉ (Mam.), le Hamster.
 RAT SAUTEUR (Mam.), la Gerboise et la Gerbille.
 RAT SAUVAGE (Mam.), le Didelphe quatre-œil.
 RAT DE SCYTHIE (Mam.), le Polatouche.
 RAT DE SURINAM (Mam.), le Phalanger.
 RAT DE TARTARIE (Mam.), le Polatouche.
 RAT-TAUPE (Mam.), l'Aspalax et le Bathiergue.
 RAT DE TERRE (Mam.), le Géomys.
 RAT VERDATRE (Mam.), l'Agouti.
 RAT VEULE (Mam.), le Lérot.
 RAT VOLANT (Mam.), diverses Chauves-Souris et les Polatouches.

RAT VOYAGEUR (Mam.), les Campagnols et autres Rongeurs sujets aux émigrations.

RAT ZIDETH OU ZIBETHIN (Mam.), l'Ondatra, etc.

RATA. POIS. (Delarocche.) Synonyme d'*Uranoscopus scaber*, L. V. URANOSCOPE.

RATANHIA OU RATANIAH. BOT. Racines de plusieurs espèces du genre *Krameria*, que les Péruviens emploient en médecine, surtout contre les diarrhées. V. KRAMÉRIE.

RATATE OU RATE. OIS. Noms vulgaires du Grimpeur commun.

RATE. ZOOL. Ce viscère fait partie de l'appareil digestif; mais ses usages ne sont pas encore bien connus. Il existe dans tous les animaux vertébrés; mais dans les Oiseaux il est déjà moins développé que dans les Mammifères; chez les Reptiles et les Poissons, il devient souvent presque rudimentaire. Dans l'Homme, la Rate occupe l'hypocondre gauche, et se trouve placée entre le rein, le diaphragme et l'estomac. Sa forme est à peu près prismatique, et il est recouvert par une tunique fibro-celluleuse. Son tissu est brun-rougeâtre, spongieux; il paraît avoir de l'analogie avec celui des organes érectiles. En effet, un nombre très-considérable de vaisseaux sanguins s'y distribuent et communiquent librement avec les cellules dont ce viscère est composé. Dans les autres animaux vertébrés, le volume, la forme et même la position de la Rate varient beaucoup. Dans les Mammifères carnassiers il est en général étroit, long et prismatique; chez les Ruminants, il est le plus souvent large et mince; enfin dans le Marsouin et le Dauphin ce viscère est formé de sept petits corps arrondis et parfaitement distincts, tandis que dans les autres Mammifères il est unique. Le volume de la Rate diminue aussi; car dans les deux animaux dont il vient d'être parlé, les sept Rates réunies n'égalent point en grosseur celle d'un autre Quadrupède. Dans les Oiseaux cet organe est en général très-petit et ovalaire; enfin dans les Reptiles et les Poissons, sa forme varie considérablement. La position de la Rate, relativement à l'estomac, et les relations de ses vaisseaux sanguins avec cet organe, présentent aussi de grandes différences à mesure que l'on descend de l'Homme vers les Pois-

sons. Ainsi dans la Grenouille on la trouve au milieu du mésentère, près du rectum, tandis qu'en général elle est rapprochée de l'estomac.

RATEAU. CONC. Espèce du genre Huitre. V. ce mot.

RATEAU. BOT. Nom vulgaire du *Bisserula Pelicinus*, L., et de la Luzerne.

RATEL. *Mellivora*. MAM. Tous les auteurs placent dans le genre Glouton, *Gulo*, un animal du cap de Bonne-Espérance, dont Storr a fait le type de son genre *Mellivora*. Ce Ratel, décrit par Sparrmann et par La-caille sous le nom de Blaireau puant, est le *Viverra Mellivora* de Linné, le *Gulo Capensis* de Desmarest. Ses caractères génériques ne diffèrent point de ceux du Glouton; seulement le système dentaire présente quelques dissemblances. V. GLOUTON.

RATELAIRE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Aristolochie Clématite.

RATEPENADE OU RATPENNADE. POIS. L'un des noms vulgaires du *Raya Pastinaca*. V. RAIE.

RATEREAU, RATILLON. OIS. Noms vulgaires du Troglodyte.

RATHKÉE. *Rathkea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Schumacker, qui lui a imposé les caractères suivants: calice campanulé, à quatre divisions, dont la plus grande semi-bifide; corolle papilionacée, à étendard ovale, échancré, bicalleux à sa base et réfléchi; ailes ovales, dressées et conniventes; carène falcato-semi-orbitculaire et obtuse; dix étamines monadelphes, dont les filaments sont soudés en tube ouvert sur un côté; disque annulaire; ovaire pédicellé et multiovulé. Le fruit est une gousse pédicellée, un peu comprimée, lomentacée, noueuse, moniforme, à trois ou cinq articulations monospermes; semences ovales et comprimées. La seule espèce connue jusqu'ici, est un arbuste de trois pieds environ d'élévation; ses feuilles sont imparipinnées, composées de six à huit paires de folioles alternes, ovato-oblongues, obtuses, mucronées, à stipules lancéolées, marcescentes; rameaux axillaires, garnis de trois à six fleurs plus courtes que les feuilles, d'un jaune assez vif et strié de rouge. De l'AFRIQUE tropicale.

RATHKIA. ACAL. Genre proposé par Brandt, pour un démembrement du genre Océanie de Péron et Lesueur, que Cuvier a réuni aux Cyanées et Lamarck aux Dianées.

RATIBIDA. BOT. Ce genre, formé par Raffinesque dans la famille des Synanthérées, n'a été conservé que comme section du genre *Obeliscaria*, de Cassini.

RATIER. OIS. L'un des noms vulgaires de la Cresselle. V. FAUCON.

RATILLON. POIS. L'un des noms vulgaires de la Raie bouclée jeune. V. RAIE.

RATISSOIRE. CONC. Espèce du genre Lucine. V. ce mot.

RATIVORE OU MANGEUR DE RATS. REPT. Espèce du genre Boa.

RATOFKITE. MIN. Fischer a donné ce nom à une Chaux fluatée, terreuse et mélangée, qu'il a trouvée sur les bords de la Ratofka, près de Véréa, gouvernement de Moscou. Suivant le professeur John, elle est composée de: Chaux fluatée, 49; Chaux phosphatée, 20;

Fer phosphaté, 5,75; Chaux muriatée, 2; Eau, 10; matières étrangères, 6,25.

RATON. *Procyon*. МАМ. Genre de Carnivores plantigrades, formé par Storr aux dépens du grand genre *Ursus*, de Linné, et aujourd'hui adopté par tous les naturalistes. L'organisation des Ratons est généralement très-semblable à celle des Ours et des Coatis, entre lesquels ils se trouvent placés par leurs rapports naturels; et l'on peut dire qu'ils remplissent presque entièrement l'intervalle, déjà fort étroit, qui sépare l'un de l'autre les genres *Ursus* et *Nasua*. Presque tous les détails qui ont été donnés dans les articles Ours et COATI, étant ainsi également applicables aux Ratons, l'on se bornera à donner ici en peu de mots les traits caractéristiques du genre *Procyon*, sans entrer dans des détails inutiles et par conséquent déplacés. Les caractères du genre peuvent être exprimés de la manière suivante : six incisives à chaque mâchoire, les inférieures sont toutes très-petites, tandis qu'à la mâchoire supérieure celles de la paire latérale sont assez grandes et en forme de canines; les canines sont fortes et comprimées; molaires tuberculeuses, au nombre de six de chaque côté et à chaque mâchoire, savoir : à la supérieure trois fausses molaires qui grandissent successivement depuis la première jusqu'à la troisième; une carnassière assez semblable à celles des Chats, mais beaucoup plus épaisse, et deux machélières à cinq tubercules, dont la dernière est la plus petite; inférieurement il y a quatre fausses molaires, dont la troisième est bilobée, et deux machélières assez semblables à celles qui leur correspondent à la mâchoire supérieure. Membres assez courts, pentadactyles; ongles forts et aigus; queue peu allongée, et tenant le milieu entre celle des Coatis, qui est à peu près de même longueur que le corps, et celle des Ours, qui est tout à fait rudimentaire; tête triangulaire, large, terminée par un museau fin, mais beaucoup moins allongé que celui des Coatis; oreilles courtes, de forme ovale; langue douce; yeux de grandeur moyenne et à pupille ronde; mamelles ventrales, au nombre de six. Il est à ajouter que, quoique appartenant au groupe des Plantigrades, les Ratons n'appuient sur toute la plante du pied que lorsqu'ils sont en repos. Dans la marche, ils relèvent ordinairement le talon, comme le font aussi plusieurs autres genres.

Généralement semblables aux Ours par leur organisation, les Ratons leur ressemblent aussi à beaucoup d'égards par leurs habitudes. A la vérité, ils passent pour être plus agiles que les Ours, et l'on affirme qu'ils montent aux arbres avec assez de promptitude. Ce dernier fait ne doit nullement surprendre, puisque les Ratons sont d'une taille de beaucoup inférieure à celle des Ours, et qu'ils sont ainsi beaucoup plus légers. Leur régime diététique est aussi le même : ils vivent également de substances animales et de substances végétales. Enfin ils leur ressemblent encore par leur intelligence très-développée, et n'en diffèrent guère que parce qu'ils sont très-timides et craintifs. A l'aspect d'un Homme, un Raton s'enfuit aussitôt, et se retire dans le coin le plus obscur de sa loge; souvent même il s'élance contre ses barreaux et témoigne la plus vive

frayeur. L'Ours qui, de même que le Raton, ne possède que des armes peu puissantes, ne redoute rien, parce que sa grande taille et sa force en compensent la faiblesse. D'autres Carnassiers, tels que le Chat et le Lynx, aussi petits que le Raton, fuient à l'approche de l'Homme, mais fuient en menaçant, parce qu'ils ont confiance dans l'excellence de leurs armes; mais le Raton, à la fois mal armé comme le premier et faible comme le second, ne trouve en lui-même aucune ressource : il ne songe qu'à la fuite et non à la défense.

RATON LAVEUR. *Procyon Lotor*. C'est l'espèce la plus connue, celle que Linné nommait *Ursus Lotor*, et que Buffon a décrite et figurée sous le nom de Raton (t. VII, pl. 45). Il a quelques rapports avec les Renards par sa taille et la coloration de son pelage; et il leur ressemblerait également par ses formes générales, sans les différences de proportion de ses pattes beaucoup plus courtes. Ses poils sont blanchâtres au milieu, noirs à la racine et à la pointe; d'où résulte pour l'ensemble du pelage une teinte grisâtre tirant plus ou moins sur le noir. La queue présente sur un fond roussâtre, quatre ou cinq anneaux noirs. Le dessous du corps, les oreilles, les pattes sont blanchâtres, et la face est aussi de cette même couleur, à l'exception d'une bande noire, qui commence en avant et un peu en dedans de l'œil, et descend sur les joues en se portant obliquement en arrière. Cette espèce habite l'Amérique septentrionale, où elle est connue des Anglo-Américains sous le nom de *Raccoon*. Quelques auteurs pensent qu'elle habite aussi l'Amérique méridionale, et lui rapportent l'Agouarapopé du Paraguay. Les mœurs du Raton Laveur sont peu connues; mais on a remarqué qu'il a l'habitude de tremper dans l'eau tous les aliments qui lui sont offerts avant de les manger; d'où les noms d'*Ursus Lotor* et de Raton Laveur qui lui ont été donnés.

RATON CRABIER. Buff., Suppl., VI, pl. 32; *Procyon cancriorvus*, Geoff. St.-Hil. Il habite l'Amérique méridionale, et particulièrement la Guiane. Il se distingue principalement du précédent par son poil généralement plus court, par ses pattes brunâtres, par sa queue plus longue, et où l'on distingue ordinairement huit ou neuf anneaux noirs; enfin par sa tache oculaire plus petite, mais placée sur tout le pourtour de l'œil, et réunie, sur le chanfrein, à celle du côté opposé.

RATON D'HERNANDEZ. *Procyon Hernandezii*, Isis, n° 5, p. 510, 1851. Pelage gris-brunâtre, passant à la teinte noirâtre, avec des taches blanches; les extrémités sont fauves; museau brun, avec une bandelette blanche, qui traverse obliquement la région oculaire; inférieur des oreilles blanc; queue brunâtre, annelée de cercles noirs. Du Mexique.

RATONCULE. BOT. Synonyme de *Myosurus*. V. ce mot.

RATONIE. *Ratonia*. BOT. Sous ce nom, De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, I, p. 618) a établi un nouveau genre qu'il a placé, parmi les genres trop peu connus, à la suite de la famille des Sapindacées. Voici les caractères qu'il lui a imposés : calice petit, persistant ; à cinq sépales. Fleurs inconnues. Fruits comprimés, un peu coriaces, indéhiscents ou à peine déhis-

cents, biloculaires, obcordiformes, légèrement stipités, glabres, terminés par un style très-court, bifide au sommet; graines solitaires et dressées dans chaque loge, supportées par un funicule épais. La *Ratonia Domingensis*, DC., *loc. cit.*, est un arbre ou un arbrisseau glabre, à feuilles alternes, dépourvues de stipules, à trois paires de folioles opposées, obovées, oblongues, obtuses, très-entières, portées sur un pétiole aptère, terminé en une pointe molle. Les fleurs forment des panicules terminales, divisées en grappes peu nombreuses et allongées. Cette plante croît dans la partie espagnole d'Haïti, où les habitants la nomment Raton.

RATTE. MAM. La femelle du Rat, d'où l'on a appelé :

RATTE-COUCETTE, le Campagnol.

RATTE A COURTE QUEUE, le Campagnol.

RATTE A GRANDE QUEUE, le Mulet.

RATTE ROUSSE, divers petits Rats des champs, etc.

RATTULE. *Rattulus*. INF. Genre institué par Lamarck aux dépens des Trichodes de Muller, et que, dans sa classification des Infusoires, Ehrenberg place parmi ses Polytroques nus. Ses caractères consistent dans la forme d'un corps plus ou moins allongé, aminci postérieurement en une queue simple, glabre dans toute sa surface, muni de cils mobiles seulement à l'extrémité antérieure. Les Rattules sont peu nombreux; on n'en trouve guère plus de cinq ou six espèces, parmi lesquelles : le Rattule cercarioïde, *Rattulus cercarioïdes*, E.; *Trichoda Clavus*, Muller, *Inf.*, tab. 19, fig. 16-18; Encycl. Vers., pl. 15, fig. 25; *Trichoda Delphis*, Mull., tab. 50, fig. 8-9; Encycl., pl. 15, fig. 51, 52; le Rattule Lunaire, *Rattulus Lunaris*, Lam.; *Trichoda Lunaris*, Mull., tab. 29, fig. 1-3; Encycl., pl. 15, fig. 11-15; le Rattule petit Rat, *Rattulus Musculus*, Lam.; *Trichoda Musculus*, Mull., tab. 50, fig. 5-7; Encycl., pl. 15, fig. 28-50; le Rattule Robin, *Rattulus togatus*, Lam.; *Vorticella togata*, Mull., tab. 42, fig. 8; Encycl., pl. 22, fig. 15; le Rattule Lyncée, *Rattulus Lynceus*, Lam.; *Trichoda*, Mull., tab. 52, fig. 1-2; Enc., tab. 16, fig. 37, 58. Le Rat d'eau de Joblot (pl. 10, fig. 4) paraît aussi devoir entrer dans ce genre. Toutes ces espèces se trouvent dans les eaux croupissantes.

RATTUS. MAM. V. RAT.

RATZÉBURGIE. *Ratzburgia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth avec les caractères suivants : épillets à deux fleurs, dont l'inférieure neutre, unipaléacée, et la supérieure hermaphrodite; deux glumes dont l'inférieure un peu convexe, réticulato-scriculée, avec le sommet membraneux, prominent, bilobé et denté sur ses bords; la supérieure est presque aussi longue, mais planiuscule; deux paillettes mutiques, dont la supérieure petite et trilobée; deux squammules en forme de sabre et bilobées; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux, couronnés par des stigmates plumeux. Il n'y a encore qu'une seule espèce de Ratzéburgie qui soit bien connue; c'est une Graminée de l'Inde, que l'on trouve parmi les gazons; elle est couchée et stolonifère; ses chaumes sont simples et monostachydes; les épillets sont linéaires, comprimés parallèlement et inclinés dans une direction contraire à celle du véritable rachis.

RAUHKALK ET RAUCHKALK. MIN. Le premier de ces noms allemands, qui veut dire Calcaire rude, a été donné à un Calcaire compacte magnésifère, rude au toucher; et le second, qui signifie Calcaire gris de fumée, a été appliqué au Calcaire gris-noirâtre et légèrement bitumineux, du Thüringerwald.

RAUHWACKE. MIN. Les Allemands ont donné ce nom à un Calcaire compacte celluleux ou caverneux, d'un gris-noirâtre et chargé de Bitume, qui forme des couches subordonnées dans le Zechstein; il est intimement lié avec le Calcaire fétide et le Calcaire ferrière. Ses cavités sont souvent tapissées de cristaux de carbonate de Chaux.

RAUIA. BOT. Pour *Ravia*. V. ce mot.

RAUSSINIA. BOT. Nom donné par Necker au genre *Pachira* d'Aublet. V. ce mot.

RAUVOLFIE ou RAUWOLFIE. *Rauwolfia*. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., ayant pour caractères : un calice monosépale, persistant, à cinq divisions profondes; une corolle monosépale, régulière, infundibuliforme, ayant son limbe à cinq divisions égales, et la gorge garnie de poils; cinq étamines presque sessiles, incluses ou légèrement saillantes, allongées, terminées à leur sommet par un prolongement du fil en forme de petite corne, et à deux loges. Les ovaires, au nombre de deux, réunis et soudés par leur côté interne, sont presque globuleux, appliqués sur un disque hypogyne et annulaire; les deux styles sont également soudés dans toute leur longueur, et se terminent par un stigmate très-gros, presque cylindrique, un peu concave inférieurement, convexe et comme bilobé supérieurement. Le fruit est un drupe globuleux, accompagné par le calice, à deux nucules monospermes, qui paraissent chacun comme à deux fausses loges, par le grand développement du trophosperme qui forme une fausse cloison. La graine est recourbée sur elle-même, et le trophosperme s'insère dans sa partie concave. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces, toutes originaires des diverses contrées de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbrisseaux ou de simples arbustes lactescents, à feuilles très-entières, souvent verticillées par trois ou quatre; les fleurs sont petites et forment des sortes de corymbes.

RAVAGEUSES. ARACHN. Valckenaer (Tabl. des Aranéides) a donné ce nom à une section des Thérâphoses, qui correspond au genre *Missulène* ou *Eriodon*. V. ce dernier mot.

RAVAPOU. BOT. L'arbre du Malabar, que Rhéde avait ainsi appelé, avait été placé par Linné dans le genre *Nyctanthes*, sous le nom de *Nyctanthes hirsuta*; mais Jussieu pense qu'il appartient au genre *Guettarda*, de la famille des Rubiacées.

RAVE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Volula Pyrum*, L., type du genre Turbinelle. V. ce mot.

RAVE. *Rapa*. BOT. Espèce du genre Chou. On a encore appelé :

RAVE DE GENÈT, l'*Orobanche major*.

RAVE DE SAINT-ANTOINE, le *Ranunculus bulbosus*.

RAVE DU BRÉSIL, l'igname.

RAVE DE JUIF, le Raifort cultivé.

RAVE SAUVAGE, le *Raphanus Raphanistrum*, le *Campanula Rapunculus* et le *Phyteuma spicata*.

RAVE DE TERRE, le *Cyclamen Europeanum*, etc.

RAVENALA. BOT. Adanson avait établi ce genre dans la famille des Musacées, sur l'indication donnée par Sonnerat, d'un arbre de Madagascar. Depuis le genre d'Adanson a été réuni à l'*Urania*. V. URANIE.

RAVENELLE ou **RAVENAILLE**. BOT. On nomme ainsi vulgairement le *Raphanus Raphanistrum* et le *Cheiranthus Cheiri*. V. RAIFORT et GIROFLÉE.

RAVENSARA. (Sonn.) *Agatophyllum*. (Juss.) BOT. Genre appartenant à la Dodécandrie Monogynie, L., et qu'on peut caractériser de la manière suivante : les fleurs sont enveloppées chacune d'un petit calicule monosépale et entier. Le calice est court, formé de six sépales; les étamines, au nombre de douze, ont leurs filets très-courts, dont six sont attachés au calice et six à la base des sépales; les anthères sont arrondies. L'ovaire est libre, globuleux, surmonté d'un style simple que termine un petit stigmate également simple. Le fruit est globuleux, arrondi, de la grosseur d'une noix, coriace, indéhiscence, à six loges qui paraissent monospermes. En général ce genre est rapporté à la famille des Laurinées, mais il est fort douteux qu'il y appartienne; son calicule extérieur, qui peut être considéré comme un calice, et qui lui donne alors un périanthe double, et surtout son ovaire et son fruit évidemment à six loges, quoiqu'on l'ait décrit comme uniloculaire, l'éloignent de la famille des Laurinées. Une seule espèce compose ce genre, c'est le *Ravensara aromatica*, Sonnerat, Voy., 2, tab. 127; *Agatophyllum aromaticum*, Lamk., III., tab. 825; *Evodia Ravensara*, Gærtner, tab. 105. C'est un grand et gros arbre qui croît naturellement à Madagascar, et qui, par son port et ses feuilles coriaces et persistantes, ressemble beaucoup à un Laurier. Ses feuilles sont alternes, elliptiques, acuminées, entières, très-glabres, portées sur de courts pétioles. Les fleurs sont petites, dioïques; les mâles forment de petites panicules axillaires, tandis que les femelles sont solitaires. Toutes les parties de cet arbre, mais particulièrement ses fruits, ont une odeur piquante et une saveur aromatique un peu âcre, fort analogues à celles du Giroflée. Ces fruits sont une des quatre épices fines. On les trouve dans le commerce sous les noms de Noix de Giroflée ou Quatre-Épices. Le *Ravensara* est aussi cultivé à l'Île-de-France et à Mascareigne.

RAVET. INS. Nom vulgaire du *Blatta Americana*. V. BLATTE.

RAVIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Nées d'Esenbeck et Martius, dans leur Travail sur le groupe des Fraxinellées, a été réuni par Auguste Saint-Hilaire au genre *Galipea*, dans la famille des Rutacées. V. GALIPEE.

RAVIER. BOT. (Paulet.) Groupe de Champignons établi par Micheli, mais qui n'a point été conservé dans les méthodes publiées postérieurement.

RAYONET. BOT. V. RAIFORT.

RAY-GRASS. BOT. V. IVRAIE.

RAYON. BOT. Dans le capitule d'une plante de la famille des Synanthérées, on nomme Rayon l'ensemble des corolles ou fleurons autour du disque.

RAYON DE MIEL. CONC. Nom vulgaire et marchand du *Venus Corbis*, L.

RAYON-VERT. REPT. Espèce du genre Crapaud.

RAYONNANTE. MIN. De Saussure a traduit par ce mot le nom allemand de *Strahlstein* que Werner donnait à l'Amphibole-Actinote. On a aussi appliqué ce nom à d'autres minéraux qui se présentent comme l'Actinote en cristaux aciculaires et radiés. Ainsi l'on a nommé :

RAYONNANTE EN GOUTTIÈRE, le Sphène canaliculé.

RAYONNANTE VITREUSE, l'Épidote aciculaire du Dauphiné.

RAYONS. POIS. V. NAGEOIRES.

RAYONS MEDULLAIRES. BOT. On nomme ainsi des lames de tissu cellulaire que l'on trouve soit dans le liber soit dans le corps ligneux des végétaux; ces lames sont comprimées dans le sens de l'épaisseur du tronc, et dirigées du centre à la circonférence; sur une coupe horizontale, elles paraissent comme les lignes horizontales d'un cadran, tandis que dans le sens longitudinal, ce sont en quelque sorte des taches allongées, qui coupent les fibres ligneuses.

RAYONS DU SOLEIL. CONC. et MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Tellina variegata* et du *Murex Hippocastanum*, L.

RAYURE JAUNE PICOTÉE. INS. Geoffroy désigne ainsi la *Phalæna atomaria* de Linné. V. PHALÈNE.

RAYURE A TROIS LIGNES. INS. Nom donné par Geoffroy à la Phalène triple raie, *Phalæna plagiata*, L., *Phalæna duplicata*, Fabr. V. PHALÈNE.

RAZINET. BOT. (Garidel.) L'un des noms vulgaires du *Sedum reflexum*, dans l'Occitanie.

RAZON. *Novacula*. POIS. On a aussi écrit *Rason*. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, de la famille des Labroides, si nombreuse en espèces variées des plus belles couleurs, mais si difficiles à distinguer. Les Razons sont fort semblables aux Labres pour les formes, mais leur front descend subitement vers la bouche par une ligne tranchante et presque verticale, formée de l'ethmoïde et des branches montantes des intermaxillaires. La peau est couverte de grandes écailles; leur ligne latérale est interrompue; leur mâchoire armée d'une rangée de dents coniques, dont les moyennes plus longues, et leur palais est pavé de dents hémisphériques. On les avait d'abord placés parmi les Coryphènes dont ils n'ont même pas l'aspect général, ni les œcœums nombreux, ni les petites écailles molles, et seulement à cause du tranchant de leur front, encore que cette forme n'affecte pas les mêmes parties exactement dans les Coryphènes, où elle tient à la crête interpariétale. On y voit au reste la raison qui mérita les noms qu'on a donnés à ces Poissons, que de tout temps on a comparés à des rasoirs. L'espèce la plus connue est le Razon de la Méditerranée. Encycl. Pois., pl. 35, fig. 127, *Novacula vulgaris*, très-bien figuré dans Salvien, 217, et dans Rondelet, 146. C'est un très-beau Poisson rouge, rayé de bleu, et dont la chair est estimée. Entre les autres espèces du genre, on peut encore distinguer pour leur élégance le Rasoir bleu, Encycl., pl. 34, fig. 132, le Cinq-Taches, Encycl., pl. 35, fig. 126, et le Perroquet, *Cory-*

phæna Psittacus, L., qui est l'un des plus beaux Poissons des mers de la Caroline.

RAZOUOFFSKYNE. *MIN.* Substance terreuse, molle, happante à la langue, d'un blanc de neige et quelquefois d'un vert-pomme, que l'on trouve à Kosemütz en Silésie, avec la Pimélite et la Chrysoptase. Elle a été analysée par John qui en a obtenu : Silice, 50; Alumine, 16,88; Potasse, 10,57; Eau, 20; oxyde de Nickel, 0,75; oxyde de Fer, Chaux et Magnésie, 2. Mais suivant Dobreiner, ce serait un silicate d'Alumine, de Chaux et de Nickel. On voit que la détermination de cette substance laisse beaucoup à désirer.

RAZOUOWSKYKA. *BOT.* Le genre ainsi nommé et proposé par Necker, dans lequel il plaçait les espèces de Guis qui n'ont que trois parties à la fleur, n'a pas été confirmé.

RAZUMOVIA. *BOT.* (Sprengel.) Synonyme de Calomérie. *V.* ce mot.

RÉA. *REA.* *BOT.* Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par Bertero ou plutôt par De Caisne, pour quelques Chicoracées à tige ligneuse, que le premier a observées et recueillies dans l'île de Juan-Fernandez, dépendante du Chili. Les caractères distinctifs des *Rea* sont : capitule multiflore; involucre imbriqué; réceptacle ou plan ou concave, dépourvu de paillettes, alvéolé, à bords subimbrillifères; akènes échancrés à la base et au sommet, comprimés, ou le plus souvent trigones, avec les angles aîlés; aigrette composée de poils nombreux, inégaux, fragiles, denticulés, blanchâtres ou blonds, ne dépassant pas l'involucre. Toutes les espèces de Réa sont ligneuses et forment de petits arbres de dix à vingt pieds d'élévation, dont la tige et les rameaux, terminés par des bouquets de feuilles du centre desquelles s'élève une large panicule, ne rappellent aucune des formes des végétaux européens; le tronc est occupé par un canal médullaire d'une largeur différente, suivant les espèces, et que la moelle en vieillissant et se rétractant, finit par laisser creux; l'écorce est lisse, verdâtre; l'épiderme qui recouvre les jeunes rameaux est privé de lenticelles.

RÉA DE BERTERO. *Rea Berterona*, De Caisne. Ses feuilles sont arrondies-cordées ou pinnées, à une ou deux paires de folioles ovales-obtuses; celles qui se prolongent vers l'extrémité de la tige sont linéari-lancéolées, et diminuent d'autant plus de longueur qu'elles se rapprochent plus de la panicule terminale qui est rameuse, composée de capitules portés sur de longs pédoncules penchés. Les écailles extérieures de l'involucre sont ovales et foliacées; les intérieures sont lancéolées, submembraneuses; le réceptacle est nu; l'aigrette est blanchâtre, aussi longue que le tube de la corolle.

RÉACTIFS. On désigne par cette expression tous les corps, quel que soit leur état, susceptibles d'apporter quelque changement dans la nature d'un composé et d'y produire une combinaison nouvelle. C'est sur l'emploi savamment dirigé des Réactifs que repose entièrement la pratique si difficile de l'analyse chimique.

RÉALGAR. *MIN.* L'un des noms de l'Arsenic sulfuré rouge. *V.* ce mot.

RÉAUMURIE. *Reaumuria.* *BOT.* Genre de la famille

des Ficoïdées, et de la Polyandrie Pentagynie, L., offrant un calice monosépale, à cinq divisions profondes et incombantes latéralement, accompagné extérieurement de plusieurs petites feuilles linéaires. Corolle régulière, de cinq pétales aussi longs que le calice, munis à leur base interne de deux appendices membraneux, étroits, finement découpés à leur partie supérieure; étamines nombreuses, libres, hypogynes, ayant les anthères globuleuses et à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; ovaire libre, comme pyramidal, surmonté de cinq styles et devenant une capsule à cinq loges qui s'ouvre en cinq valves. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Reaumuria vermiculata*, L.; Lamk., Ill., tab. 489, fig. 1. C'est un petit arbuste d'un à deux pieds de hauteur, dont les tiges rameuses sont couvertes de très-petites feuilles linéaires, étroites, courtes et charnues; les fleurs sont blanches, solitaires et terminales. Cette plante croît dans toutes les régions méridionales du bassin de la Méditerranée, c'est-à-dire en Égypte, en Barbarie, en Sicile, etc. Une seconde espèce rapportée à ce genre, sous le nom de *Reaumuria hypericoïdes*, L., est une plante encore fort douteuse, puisque, pour Marschall, ce n'est qu'une simple variété de la précédente; pour Labillardière c'est un *Hypericum* qu'il nomme *alternifolium*; et pour Willdenow enfin, elle forme un genre particulier qu'il nomme *Beaumalia hypericoïdes*.

REBBE. *BOT.* Synonyme vulgaire de Betterave.

REBÈTRE, REBLETTE, REBLÔT. *OIS.* Noms vulgaires du Troglodyte. *V.* SYLVIE.

RÉBIDE. *Rebis.* *BOT.* Genre de la famille des Grossulariées, institué par Spach, qui le caractérise de la manière suivante : fleurs hermaphrodites ou dioïques par avortement; calice campanulé, à segments étalés et dressés, plus courts que le tube ou tout au plus d'égale longueur, avec le sommet inbêchi; nectaire petit, adné au calice et dépourvu d'écailles; pétales insérés à l'orifice du calice, très-petits, un peu arrondis, anguleux à leur base; étamines insérées au tube du calice, très-courtes, portant des anthères elliptiques, échancrées à leur base, rétuses au sommet ou bien couronnées par une glandule concave; ovaire soudé ou libre au sommet; style non divisé ou bien bifide; stigmates au nombre de deux et subglobuleux. Les Rébides ont été détachées du genre *Ribes*, et sont toutes originaires de l'Amérique; elles constituent des arbustes de faible élévation, non épineux, garnis de feuilles glanduleuses ou pubérules, de fleurs jaunes ou rougeâtres, ordinairement accompagnées de bractées membraneuses.

RÉBLE ET RIÈBLE. *BOT.* Synonymes vulgaires de *Galium Aparine*, L., ou Grateron. *V.* GAILLET.

REBOUILLIA. *BOT.* (*Hépatiques.*) Raddi a fondé sous ce nom un genre particulier aux dépens des Marchantes; il a pour type la *Marchantia hemisphærica*, qui ne paraît pas différer suffisamment des autres Marchantes pour être considéré comme un genre distinct. *V.* MARCHANTE.

REBOULEA. *BOT.* Le genre institué sous ce nom, dans la famille des Graminées, par Kunth (Gram., I, 341, t. 84), ne diffère pas du genre *Eatonia*, précédemment publié par Rafinesque. *V.* ÉATONIE.

REBROUSSE. *Retroversus*. BOT. On dit des rameaux qu'ils sont Rebroussés, lorsqu'ils ont leur direction vers la terre, direction que l'on observe dans une variété de Frêne, dans le Gincko, etc., etc. Il ne faut pas confondre, comme on le fait trop souvent, les rameaux Rebroussés avec les rameaux pendants; ce dernier terme doit être réservé pour les rameaux du Saule pleureur, qui naissent dressés et qui par l'effet de leur poids ou de leur grande mollesse retombent à partir d'une certaine distance de leur origine.

REBROUSSES. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Æcidium elatinum*, Champignon qui croît sur le Sapin où il forme des pustules disposées sur deux séries longitudinales de la nervure moyenne des feuilles de l'*Abies pectinata*.

RECCHIE. *Recchia*. BOT. Genre établi par Mocino et Sessé dans leur Flore inédite du Mexique et publié par De Candolle (*Syst. nat.*, 1, p. 411). Il fait partie de la famille des Dilléniacées et offre pour caractères : un calice formé de cinq sépales égaux et étalés; une corolle de cinq pétales alternes et plus longs, rétrécis à leur base et denticulés à leur sommet; dix étamines; deux ovaires globuleux, glabres, terminés chacun par un style court, qui porte un stigmate capitulé; le fruit n'est pas connu. Le *Recchia Mexicana*, seule espèce qui compose ce genre, est un arbuste rameux, dont les rameaux sont volubiles, les feuilles alternes, ovales, oblongues; les fleurs jaunes, disposées en petites grappes.

RÉCEPTACLE DE LA FLEUR. BOT. C'est le point d'où naissent les diverses parties de la fleur, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *Torus*. V. ce mot.

RÉCEPTACLE COMMUN DES FLEURS. BOT. C'est la partie sur laquelle s'insèrent les diverses fleurs qui composent un capitule, dans la famille des Synanthérées et dans quelques autres familles. V. CLINANTHE et PBOANTHE.

RÉCEPTACLE DES GRAINES. BOT. Voy. TROPHOSPERME.

RÉCEPTACULAIRE. *Receptacularis*. BOT. Mirbel désigne ainsi le style, quand au lieu de s'attacher sur l'ovaire, cet organe est implanté sur un réceptacle plan.

RÉCEPTACULITE. *Receptaculites*. POLYP. FOSS. De France a signalé un corps assez singulier auquel il a donné ce nom; il est composé de deux couches distinctes; la corticale se compose d'un réseau à loges carrées ou en losange, ou ovalaires; à l'angle des loges il y a ordinairement un petit trou qui pénètre toute l'épaisseur. Ces corps, qui sont d'une forme conique, irrégulière, à base plus ou moins large, paraissent appartenir à la classe des Polypiers. A Chimay, dans un terrain ancien.

RECEVEUR. BOT. Ce genre, indiqué dans la Flore du Brésil, doit rentrer dans le genre *Hypericum*, dont les caractères généraux ne sauraient le détacher.

RECHINÉ. POIS. Espèce du genre Coryphæne. V. ce mot.

RECISE. BOT. (Chomel.) Synonyme de *Geum urbanum*, L.

RÉCLAMEUR. OIS. Espèce du genre Merle. V. ce mot.

RECLU MARIN. POLYP. L'on a quelquefois donné ce nom au *Spongia Domunula*, à cause du Pagure Hermitique qui habite souvent les Coquilles que ce Polyier recouvre. Bosc dit que c'est une Ascidie qu'on appelle ainsi.

RECOLLET. OIS. L'un des noms vulgaires du Jaseur. V. ce mot.

RECTANGIS. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 55) à une plante des îles de France et de Mascareigne qui, suivant la nomenclature linnéenne, doit recevoir celui d'*Angræcum rectum*.

RECTEMBRIÈES. *Rectembriæ*. BOT. Brown et De Candolle ont donné ce nom à l'une des deux grandes divisions suivant lesquelles ils ont partagé la famille des Légumineuses. Elle renferme toutes celles qui ont la racine droite, circonstance qui est toujours liée avec une forme particulière de la graine.

RECTIDENT. BOT. Synonyme d'Orthodon. V. ce mot.

RECTIFLORE. *Rectiflorus*. BOT. On dit que la calathide est Rectiflore quand tous les fleurons qui la composent sont parallèles à son axe.

RECTOPHYLLIS. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 95) à une plante de Madagascar, qui, suivant la nomenclature linnéenne, doit être nommée *Bulbophyllum erectum*.

RECTRICES. OIS. Nom que portent les plumes composant la queue, et qui servent en quelque sorte de gouvernail pour la direction de l'Oiseau dans l'exercice du vol.

RECTUM. ZOOLOG. V. INTESTIN.

RECURVIROSTRA. OIS. (Linné.) Synonyme d'Avocette. V. ce mot.

REDOU, REDOUL ET REDOUX. BOT. Synonymes vulgaires de *Coriaria myrtifolia*, L. V. CORIAIRE.

REDOUTÉE. *Redutea*. BOT. Ce genre de Malvacées, établi par Venenat (Jard. Cels., t. 11), adopté par Kunth, doit être, selon Adrien De Jussieu (*Flor. Bras. merid.*, 1, p. 251), réuni au *Fugosia* dont il offre tous les caractères. V. FUGOSIE.

REDOWSKIA. BOT. Chamisso et Schlectendal (*Linnaea*, 1, p. 55, tab. 2) ont décrit et figuré sous le nom de *Redowskia Sophiaefolia*, une Crucifère formant un genre nouveau, mais que ces auteurs n'ont pu ni suffisamment caractériser, ni classer, attendu l'état incomplet des silicules et des graines de cette plante qui avait été cueillie dans l'Asie boréale et occidentale par Redowski. Cette plante a une racine épaisse et vivace, qui offre à son collet les débris des anciens pétioles et des anciennes tiges; de ce collet s'élèvent deux à trois feuilles et autant de petites tiges portant les fleurs. Les feuilles radicales sont pétiolées, pinnées, à segments pinnatifides; elles ressemblent aux feuilles du *Sisymbrium Sophia*, et elles sont couvertes de poils blancs, très-courts, qui leur donnent un aspect farineux. Les tiges portent quelques feuilles simplement pinnées, et sont surmontées de fleurs pédicellées, blanches, qui forment plusieurs grappes disposées en une sorte de corymbe. Le calice est à quatre sépales ovales, obtus,

blanchâtres sur les bords et poilus. La corolle est du double plus grande que le calice, formée de pétales égaux, onguiculés, dont le limbe est obové et entier. Les étamines sont courtes, à filets non dentelés et glabres; la silicule, non mûre, est glabre, renflée, presque globuleuse, atténuée à sa base, surmontée d'un style long d'une demi-ligne et d'un stigmate bilobé.

RÉDUPLICATIF. *Reduplicativus*. BOT. On nomme estivation RéduPLICATIVE celle dans laquelle les parties ou les lobes d'un verticille se touchent par leurs bords qui sont repliés au dehors.

RÉDUVE. *Reduvius*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Nudicolles, établi par Fabricius aux dépens du grand genre Cimex de Linné, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : corps allongé; tête longue, petite, portée sur un cou ordinairement fort distinct, ayant souvent un sillon transversal, qui la fait paraître comme bilobée. Yeux arrondis; deux petits yeux lisses et apparents; antennes longues, sétacées, très-grêles, ordinairement de quatre articles. Labre court, sans stries, recouvrant la base du suçoir; bec court, arqué, de trois articles dont le deuxième est plus long que les autres; ce bec est découvert à sa naissance; son extrémité est reçue dans une gouttière du dessous du corselet, qui dépasse peu ou point la naissance des cuisses antérieures; suçoir composé de quatre soies roides, très-fines, écailleuses et pointues. Corselet triangulaire, très-distinctement bilobé; le lobe antérieur ordinairement plus petit et séparé du second par un sillon profond. Écusson triangulaire; élytres de la longueur de l'abdomen au moins; jambes dépourvues d'épines terminales; tarsi courts, de trois articles. Abdomen convexe en dessous, ses bords souvent relevés, composés de six segments dont le dernier recouvre l'anus; ce dernier organe chez les femelles est sillonné longitudinalement. Ce genre se distingue des Zélus et des Ploières parce que ceux-ci ont le corps linéaire et les quatre pattes postérieures très-longues et filiformes. Le genre Nabis s'en éloigne parce que son corselet n'est point bilobé; les Holoptiles en sont distinguées parce que leurs antennes n'ont que trois articles; enfin les Pétalocheires s'en distinguent fort bien par leurs pattes antérieures dilatées d'une manière extraordinaire. Les Réduves se nourrissent des sucs des autres insectes, ils les suçent avec leur bec aigu. Quelques espèces emploient des ruses pour surprendre leur proie; ainsi on voit souvent dans une maison, le Réduve masqué et surtout sa larve, couverte d'ordures et se tenant immobile dans un coin de muraille; elle attend, ainsi déguisée, que quelque insecte, trompé par son apparence, s'approche d'elle, croyant ne voir que de la poussière ou un corps inanimé, et elle se jette sur lui. Quelquefois elle s'approche doucement de sa victime, afin de ne pas l'effrayer et ne saute dessus que quand elle est arrivée à une distance convenable. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville pensent qu'elle fait la guerre aux Punaises des lits. La piqûre des Réduves est très-douloureuse pour l'Homme. On connaît un très-grand nombre d'espèces de ce genre, mais peu sont propres à l'Europe, les plus grandes habitent l'Amérique,

l'Afrique et l'Asie. En général, elles font entendre un petit bruit causé par le frottement de l'articulation de la tête avec le corselet.

RÉDUVE MASQUÉ. *Reduvius personatus*, Fab., Latr.; *Cimex personatus*, Lin.; la Punaise Mouche, Geoff., Ins. Paris, 1, 9-5. D'un brun noirâtre, sans taches. Taille, huit lignes. Commun en France et à Paris.

RÉEVESIE. *Reevesia*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, établi par Lindley, avec les caractères suivants : calice clavato-campanulé; son limbe est inégalement partagé en trois ou cinq divisions; corolle composée de cinq pétales hypogynes, dont les onglets arrivent à la hauteur du tube du calice; ils sont calceux au sommet, avec les limbes inégaux et étendus; tube staminal allongé, soudé avec le carpophore, urcéolé au sommet qui est ample, libre, à cinq divisions trianthérifères; anthères extrorsées, adnées, à deux loges divariquées et dont les valves sont disposées transversalement; ovaire stipité, soudé avec le tube staminal, à cinq loges dilatées, renfermant chacune un ovule attaché presque perpendiculairement à l'angle central; cinq styles courts et réunis; stigmates simples; capsule ligneuse, à cinq angles, à cinq loges portant au milieu les cloisons, ce qui les rend bipartites; deux semences superposées dans chaque loge, ovato-globuleuses, avec un test coriace et lisse, un ombilic ventral.

RÉEVESIE THYRSOÏDE. *Reevesia thyrsoides*, Lindley. C'est un arbre de moyenne élévation, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, lancéolées, acuminées, très-entières et glabres. Les fleurs sont blanches, rassemblées en corymbe terminal; le calice est tomenteux. De la Chine.

RÉFLÉCHI. *Reflexus*. BOT. Un organe est considéré comme RéFLÉCHI lorsque sa partie inférieure étant parallèle à l'axe, la partie supérieure se trouve déjetée au dehors.

RÉFLEXINE. BOT. Bridel a proposé ce nom comme français, pour désigner son genre *Anacamptodon*. V. ce mot.

RÉFRACTAIRES. MIN. On appelle ainsi les substances minérales qui demeurent infusibles à l'action du chalumeau.

RÉFRACTION DOUBLE. Le phénomène de la double Réfraction de la lumière, dans son trajet à travers les milieux cristallisés, se lie intimement à l'étude de la minéralogie; car il n'est presque point d'espèce minérale qui n'offre, au moins dans quelques-unes de ses variétés, une structure cristalline; et le phénomène dont il s'agit, résultant de cette structure particulière, se montre toujours en rapport avec les diversités qu'elle présente. Son observation, faite avec précision, fournit au naturaliste-physicien d'excellents caractères qui s'ajoutent à ceux que donnent le clivage et les formes extérieures, et qui peuvent même suppléer à leur absence dans un grand nombre de cas. Le rayon de lumière que l'on introduit dans l'intérieur d'un cristal transparent, est, suivant l'heureuse expression de Biot, une sorte de sonde très-déliée, au moyen de laquelle on interroge sa structure moléculaire, et l'on parvient souvent à reconnaître jusqu'aux plus légères variations dans sa composition chimique.

On sait que le phénomène de la double Réfraction consiste en ce que le faisceau lumineux qui traverse un cristal transparent, se partage généralement en deux autres faisceaux qui suivent des routes différentes, et donnent ainsi deux images des objets vus au travers du cristal, lorsque leur séparation est sensible. Mais cette bifurcation de la lumière n'est pas le seul fait remarquable qu'offre la double Réfraction ; chacun des deux faisceaux dans lesquels se divise le faisceau incident, jouit de propriétés optiques qui ne sont pas les mêmes tout autour de sa direction, et qui établissent par conséquent des différences entre ses côtés. On distingue dans un pareil faisceau quatre côtés différents, situés deux à deux dans des plans qui se croisent à angles droits, et dont les opposés jouissent des mêmes propriétés, tandis que ceux qui sont dans des plans différents ont des propriétés contraires ; de là le nom de *polarisation* donné par Malus à cette singulière modification qu'éprouve la lumière directe lorsqu'elle traverse un milieu cristallisé.

C'est Huygens qui a reconnu le premier la loi que suit la double Réfraction dans le Spath d'Islande et dans tous les cristaux dits à un *axe* ; Fresnel en donna depuis une expression plus générale, qui convient à toutes sortes de cristaux, soit à un, soit à deux axes ; mais ce célèbre physicien ne se borna pas à faire connaître la loi expérimentale du phénomène. Le premier l'essaya d'en donner la théorie mécanique, et il vit bientôt qu'il ne pourrait découvrir la véritable explication de la double Réfraction, sans expliquer en même temps le phénomène de la polarisation qui l'accompagne constamment ; c'est à quoi il est parvenu dans un Mémoire inséré au tome VII de ceux de l'Académie des sciences, et ce résultat est l'une des preuves les plus convaincantes que l'on puisse faire valoir en faveur de son hypothèse sur la nature de la lumière.

Dans la vue de faciliter l'intelligence des phénomènes optiques, il est bon de donner une idée de cette nouvelle théorie qui repose sur deux ordres de considérations mécaniques : les unes relatives à la nature de l'équilibre moléculaire dans les milieux cristallisés, les autres à la nature particulière des vibrations lumineuses.

On a déjà dit (art. CRISTALLOGRAPHIE) en quoi consiste cette agrégation des particules intégrantes d'un corps qui constitue la Cristallisation régulière. Ce qui la caractérise, c'est la manière symétrique dont ces molécules similaires sont espacées les unes par rapport aux autres, et le parallélisme exact de leurs lignes ou faces homologues. Ce parallélisme toutefois ne doit pas être considéré comme un résultat constant et nécessaire de toute cristallisation ou agrégation régulière de molécules semblables ; et il serait facile d'imaginer d'autres arrangements moléculaires, qui conserveraient à la masse tous les caractères d'une structure homogène ; mais on a dû se borner au cas le plus simple, qui est en même temps celui de la presque totalité des substances naturelles. Dans l'article précédemment cité, on a établi les caractères des principaux genres de structure cristalline, ou, pour parler le langage des minéralogistes, des principaux systèmes de

cristallisation observés dans le règne minéral, sur les différences que présentent les espèces de ce règne dans leur clivage ou dans leurs formes extérieures ; mais on peut aussi les faire dériver de la considération des *axes de cristallisation*, auxquels conduit l'examen des conditions générales de l'équilibre moléculaire.

Dans tout assemblage de molécules en équilibre, si l'on suppose qu'une de ces molécules se déplace infiniment peu, elle éprouvera aussitôt une résistance de l'élasticité du milieu environnant, et elle sera repoussée soit dans la direction même de son déplacement, soit dans une autre direction. Pour qu'elle tende à revenir à sa première position en suivant la ligne même de son déplacement, il faut que les forces partielles qui la repoussent de droite et de gauche, dans chaque plan passant par cette ligne, soient égales entre elles. Or, le calcul prouve que dans tout système de points matériels en équilibre, il y a toujours, pour chacun d'eux, trois directions rectangulaires pour lesquelles cette condition est remplie ; et de plus ces directions sont les mêmes pour toutes les molécules du milieu, lorsqu'il est cristallisé. Ce sont ces trois directions fixes que Fresnel appelle les *axes d'élasticité* du milieu, et que l'on doit considérer comme les véritables *axes de cristallisation*.

Si l'on prend ces trois axes pour axes de coordonnées du milieu, et que l'on représente par a , b , c les forces élastiques qui se développent suivant ces trois directions rectangulaires, a , b , c seront les trois demi-axes d'une surface, ayant pour centre l'origine des coordonnées, et dont chaque rayon, élevé au carré, mesurera la force élastique du milieu, décomposée suivant sa direction. Ceci est encore un résultat du calcul ; de plus, il y a toujours deux plans diamétraux qui coupent cette surface suivant un cercle ; ils passent par l'axe moyen, et sont également inclinés sur chacun des autres axes. Les deux directions normales à ces plans jouent un rôle remarquable dans les phénomènes de double Réfraction. Si l'on coupe un cristal perpendiculairement à l'une de ces directions, le rayon de lumière qui tombe à angles droits sur la surface, n'éprouve ni double Réfraction ni déviation en pénétrant le cristal. On donne à ces deux directions le nom d'*Axes de Réfraction* ou d'*Axes optiques*, pour les distinguer des axes d'élasticité ou de cristallisation.

Maintenant les différentes valeurs des demi-axes a , b , c établissent entre les systèmes de cristallisation des différences qui sont en rapport avec les propriétés optiques correspondantes. Lorsque ces trois axes sont égaux entre eux, la surface dont les rayons servent à déterminer les élasticités du milieu, est celle d'une sphère, et chacun de ces rayons jouit de la propriété qui caractérise les axes optiques ; on a le système de cristallisation du cube, pour lequel la double Réfraction est nulle dans toutes les directions. Si deux des axes de cristallisation sont égaux, la surface d'élasticité devient alors une surface de révolution autour du troisième axe ; les deux plans diamétraux circulaires se confondent en un seul, et il en est de même des deux axes optiques : c'est le cas des *cristaux à un axe*, qui appartiennent au système de cristallisation du

rhomboïde, ou à celui du prisme à base carrée. Enfin, quand les trois axes de cristallisation sont inégaux, on a le cas des *cristaux à deux axes*, qui appartiennent aux systèmes de cristallisation des parallépipèdes, dont les faces ne peuvent être rapportées à une seule ligne centrale. Dans ce cas, les phénomènes optiques qui ont lieu autour des deux axes, peuvent offrir des différences en rapport avec la diversité des formes fondamentales des cristaux, ainsi que Biot l'a reconnu dans la double Réfraction du Pyroxène diopside comparée à celle de la Topaze.

Pour concevoir les causes mécaniques de la bifurcation de la lumière, et se rendre raison des principales circonstances de la marche des deux faisceaux dans les milieux cristallisés, il faut maintenant emprunter à la physique quelques considérations sur la nature des rayons lumineux. Or, voici celles qui servent de base à la théorie de Fresnel, et que l'on peut envisager comme n'étant autre chose qu'une exacte traduction des faits. Suivant cet illustre physicien, la lumière se propage dans l'espace et à travers tous les milieux transparents, non par un mouvement de transport, mais par un mouvement de vibration, à la manière du son; et ce qui caractérise les rayons lumineux et les distingue des rayons sonores, c'est que les vibrations des particules lumineuses ne s'exécutent pas dans la direction même des rayons, ou suivant la ligne de propagation de la lumière, mais transversalement, dans une direction perpendiculaire aux rayons, ou parallèle à la surface des ondes. Si ces oscillations transversales ont lieu constamment suivant une même direction, ou perpendiculairement à un même plan, passant par la direction du rayon, ce rayon est dit *polarisé*, et ce plan fixe est ce qu'on nomme alors son *plan de polarisation*. La lumière ordinaire diffère de la lumière polarisée en ce qu'elle offre la réunion et la succession d'une foule de systèmes d'ondes polarisées suivant toutes les directions. Mais à l'instant où un tel faisceau de lumière ordinaire pénètre dans un milieu doué de la double Réfraction, il est modifié par l'action de ce milieu, les différents mouvements vibratoires de ses ondes se décomposent suivant deux directions rectangulaires fixes, et par conséquent tous les systèmes d'ondes primitifs sont remplacés par deux systèmes, polarisés à angles droits, distincts et séparés l'un de l'autre par une différence de vitesse. Ce sont ces deux systèmes d'ondes, ou ces deux faisceaux composants, qui donnent naissance au phénomène de bifurcation dans l'intérieur du cristal, parce que leur différence de vitesse entraîne nécessairement une différence de Réfraction. On sait, en effet, que la lumière ne se dévie, en passant d'un milieu dans un autre, que par suite du changement que sa vitesse a subi.

A l'aide de ces notions fort simples sur la constitution des milieux cristallisés et sur la nature de la lumière, il est facile d'établir les principes généraux de la marche des deux rayons dans les cristaux à un axe, tels que les rhomboïdes de Chaux carbonatée. Lorsqu'un faisceau de lumière pénètre un rhomboïde de Spath d'Islande, dans une direction oblique à l'axe de ce rhomboïde, il se partage en deux autres faisceaux, dont l'un,

que l'on nomme le *rayon ordinaire*, est polarisé dans le plan de la section principale du rhomboïde, c'est-à-dire dans un plan mené par ce rayon parallèlement à l'axe; et l'autre, qu'on nomme le *rayon extraordinaire*, est polarisé dans un plan perpendiculaire à la section principale. Dans le premier rayon, les vibrations lumineuses s'exécutent perpendiculairement à cette section, et par conséquent à l'axe du rhomboïde. Or, d'après la structure cristalline propre aux rhomboïdes, toutes les rangées de molécules perpendiculaires à l'axe ne peuvent développer que des élasticités égales; elles agissent donc de la même manière pour modifier le rayon ordinaire, quelle que soit l'obliquité du rayon incident, et partant ce rayon ordinaire doit se propager dans l'intérieur du cristal avec la même vitesse dans tous les sens; il reste ainsi soumis à la loi de la Réfraction ordinaire. Il n'en est pas de même du second rayon; ses oscillations s'effectuant dans le plan même de la section principale, et toujours perpendiculairement au rayon, leur direction sera variable par rapport à l'axe, selon l'obliquité différente du rayon lui-même; il y aura donc aussi variation dans les élasticités développées par le rayon, et par suite dans sa vitesse de propagation. Cette vitesse sera seulement constante pour toutes les directions du rayon qui sont perpendiculaires à l'axe; c'est-à-dire que la loi de la Réfraction extraordinaire s'assimile à celle de la Réfraction ordinaire, lorsque le rayon incident ne sort pas du plan perpendiculaire à l'axe du rhomboïde. En effet, les oscillations se font constamment alors dans le sens de l'axe, et les files de molécules parallèles à l'axe développent toutes des élasticités égales, comme les files perpendiculaires; ces élasticités sont seulement plus fortes dans les files parallèles, lorsque le cristal possède la double Réfraction répulsive, et plus faibles lorsqu'il est doué de la double Réfraction attractive.

Toutes ces conséquences de la théorie se vérifient avec la plus grande facilité sur les cristaux naturels. Si l'on prend un cristal prismatique de Chaux carbonatée limpide, et qu'on le place par une de ses bases sur un papier marqué d'un point d'encre, en regardant ce point par la face supérieure, et dirigeant le rayon visuel perpendiculairement à cette face, on ne verra qu'une seule image; mais si le rayon visuel s'incline soit d'un côté, soit de l'autre, on verra paraître à l'instant deux images dont l'écartement sera constant pour une même inclinaison, quel que soit le plan d'incidence, et qui toutes deux seront contenues dans ce même plan avec le rayon direct. Si, au lieu de placer le cristal sur une de ses bases, on le pose sur une de ses faces latérales, et qu'on observe par l'autre, on n'aura encore qu'une seule image pour l'incidence perpendiculaire, et des images doubles pour les incidences obliques; mais, dans ce dernier cas, l'écartement des images variera avec la position du plan d'incidence: il n'y aura que deux positions de ce plan, dans lesquelles il contiendra à la fois les deux images, savoir: quand il sera parallèle à l'axe, ou quand il lui sera perpendiculaire; enfin, dans le cas de perpendicularité, on remarquera que le sinus de Réfraction extraordinaire et le sinus

d'incidence, seront dans un rapport constant, quelle que soit l'inclinaison du rayon direct.

On peut aussi reconnaître par l'observation que lorsque les rayons sont parallèles à l'axe, non-seulement ils suivent tous deux la même direction, mais ils parcourent le cristal avec la même vitesse, et qu'au contraire leurs vitesses de propagation diffèrent le plus, dans le cas de perpendicularité à l'axe, quoiqu'ils suivent encore la même route. On sait que l'on juge en général de la vitesse d'un rayon lumineux par le brisement qu'il éprouve à son entrée et à sa sortie du cristal sous des incidences obliques.

Quant à la loi mathématique qui détermine la direction du rayon réfracté extraordinairement dans les cristaux à un axe, loi qui a été découverte par Huygens, et confirmée par les expériences de Wollaston et de Malus, non-seulement Fresnel est parvenu à la déduire de sa théorie, mais il en a donné une expression plus générale, qui convient aux cristaux à deux axes; et de plus il a fait voir, le premier, que dans ces cristaux les vitesses des deux rayons étaient variables, ou, en d'autres termes, qu'aucun d'eux ne suivait la loi de la Réfraction ordinaire. Lorsque le faisceau lumineux, étant perpendiculaire à la ligne moyenne, c'est-à-dire à la ligne qui divise en deux parties égales l'angle aigu des axes, tourne autour de cette ligne, la vitesse du rayon ordinaire reste constante, et celle du rayon extraordinaire éprouve les plus grandes variations possibles; et réciproquement, lorsque le faisceau lumineux tourne autour de la ligne qui divise en deux parties égales l'angle obtus des axes, le rayon ordinaire conserve la même vitesse, et la Réfraction extraordinaire passe du *maximum* au *minimum*.

On a vu que chacun des deux rayons dans lesquels se divise un faisceau lumineux qui traverse un cristal doué de la double Réfraction, a subi une modification particulière dont on a assigné la cause mécanique, et à laquelle on a donné le nom de *polarisation*. En effet, il manifeste, à sa sortie du cristal, des propriétés qui le distinguent essentiellement de la lumière ordinaire. Qu'un faisceau de lumière directe tombe perpendiculairement sur l'une des faces d'un rhomboïde de Spath d'Islande, une partie de ce faisceau, savoir: le rayon ordinaire, continuera sa route directement, conformément à la loi de la Réfraction simple; l'autre partie, le rayon extraordinaire, suivra une route différente. Maintenant, si l'on fait tomber le rayon ordinaire perpendiculairement à la surface d'un second cristal dont la section principale soit parallèle à celle du premier, ce rayon restera simple et suivra la loi de la Réfraction ordinaire. Si la section principale du second cristal est perpendiculaire à celle du premier, le rayon restera encore simple, mais il ne continuera point sa route en ligne droite, et deviendra rayon extraordinaire. Si les deux sections principales sont inclinées, le rayon se bifurquera, mais les intensités des deux nouveaux rayons, ordinaire et extraordinaire, seront inégales. De même, si l'on reçoit le rayon extraordinaire du premier cristal sur la surface d'un second cristal qu'on lui présente perpendiculairement, ce rayon restera simple et extraordinaire quand les sections prin-

cipales seront parallèles; il restera encore simple, mais se comportera comme un rayon ordinaire, quand les deux sections seront à angles droits; et enfin, dans les positions intermédiaires, il se divisera d'une manière inégale. Dans tous les cas de cette nature, où un rayon polarisé reste simple ou bien se divise inégalement, un rayon de lumière ordinaire se diviserait toujours en deux faisceaux d'égale intensité.

C'est à Biot que l'on doit la distinction des deux sortes de Réfraction extraordinaire auxquelles il a donné les noms de double Réfraction *attractive* et de double Réfraction *répulsive*. Il a remarqué que dans certains cristaux, comme ceux du carbonate de Chaux, du phosphate de Chaux, de la Tourmaline, de l'Émeraude, le rayon extraordinaire est toujours éloigné de l'axe par la Réfraction plus que le rayon ordinaire, tandis que dans d'autres substances, telles que le Cristal de Roche, la Topaze, les sulfates de Chaux et de Baryte, le rayon extraordinaire se trouve toujours plus rapproché de l'axe. Ces différences sont constantes pour les mêmes substances, en sorte qu'elles peuvent fournir des caractères propres à les distinguer les unes des autres.

Dans l'article MINÉRALOGIE ont été indiqués les principaux moyens que le naturaliste peut employer pour reconnaître si une substance est douée de la double Réfraction: le plus simple consiste à chercher si elle produit le phénomène de la double image lorsqu'on regarde un objet à travers deux faces opposées, ce qui doit toujours avoir lieu si la face tournée vers l'œil n'est ni parallèle ni perpendiculaire à un axe de Réfraction; et encore, dans ces derniers cas, la double Réfraction n'est-elle nulle que pour les incidences perpendiculaires. Ce phénomène de la double image ne s'observe toutefois à travers des faces parallèles que quand la double Réfraction est très-énergique, comme dans le Spath d'Islande et dans le Soufre. Dans les autres cristaux, tels que ceux de Topaze et de Quartz, la bifurcation des rayons a toujours lieu dans les mêmes circonstances, mais si faiblement, qu'il faudrait des plaques très-épaisses pour la rendre sensible. C'est pour cela que l'on taille alors ces cristaux de manière que la face de sortie soit inclinée sur la première; car alors les deux rayons ne sortant plus dans des directions parallèles, finissent toujours par se séparer, si on les suit assez loin.

On trouvera dans le même article un autre procédé à l'aide duquel on peut déterminer si un corps possède la double Réfraction, sans être obligé de le tailler ni d'opérer sur des plaques épaisses. Le moyen consiste à faire usage d'un appareil composé de deux lames de Tourmaline. Il est fondé sur une propriété remarquable, que Biot a découverte dans cette substance, et qui paraît tenir à ce que sa structure n'est pas parfaitement homogène. Ce physicien a observé que la Tourmaline, taillée parallèlement à son axe, exerce la double Réfraction quand elle est mince, et la Réfraction simple quand elle est épaisse; mais celle qu'elle conserve dans ce dernier cas est la Réfraction extraordinaire. En conséquence de cette propriété, si l'on a une plaque à faces parallèles, dont l'épaisseur excède quelques cen-

tièmes de millimètre, et qu'on l'expose perpendiculairement à un rayon de lumière ordinaire, toute la lumière transmise se trouve polarisée dans un seul sens. Aussi, lorsqu'on présente cette plaque à un rayon polarisé, dont le plan de polarisation est perpendiculaire à son axe, elle le transmet entièrement; mais si ce plan est parallèle à l'axe, elle arrête le rayon en totalité. Il suit de là que si l'on superpose deux plaques semblables, de manière que leurs axes soient croisés à angles droits, le point de croisement est toujours opaque, quelle que soit l'espèce de la lumière incidente; car la seconde plaque arrête nécessairement les rayons que la première a transmis; mais si l'on place entre ces plaques une lame d'une autre substance douée de la double Réfraction, le rayon transmis par la première plaque se divisera dans cette lame en deux faisceaux polarisés en sens contraire, et par conséquent il y aura toujours des rayons disposés de manière à être transmis par la seconde plaque. Cependant il y aura des cas où la division du rayon en deux faisceaux diversement polarisés, n'aura pas lieu si le plan de la lame n'est pas oblique à son axe de Réfraction; mais on pare à cette difficulté en faisant mouvoir la lame sur elle-même, en même temps qu'on l'incline légèrement entre les deux Tourmalines.

On a vu que la double Réfraction est nulle lorsque la direction du rayon incident est parallèle à l'axe de cristallisation, ou lorsqu'elle lui est perpendiculaire. Aussi une plaque de Spath d'Islande à faces parallèles, taillée dans le sens de l'axe ou dans le sens perpendiculaire, donne toujours des images simples lorsqu'on applique l'une de ces faces contre l'œil, de manière à ne recevoir que les rayons qui suivent la direction de la normale; mais si la seconde face de la plaque est inclinée sur celle que l'on tourne vers l'œil, les images ne restent simples que dans le cas où cette dernière face est perpendiculaire à l'axe de Réfraction. De là le moyen que l'on emploie pour reconnaître la direction de cet axe, et pour la distinguer des autres directions dans lesquelles la Réfraction double peut aussi disparaître: la première est la seule qui puisse donner des images simples à travers des faces prismatiques.

Lorsqu'on présente un cristal à un rayon polarisé par une face taillée perpendiculairement à un axe de Réfraction, on observe autour de cet axe des phénomènes de coloration qui peuvent aider à reconnaître la classe à laquelle le cristal appartient. Si le cristal est à un axe, on aperçoit une multitude d'anneaux colorés concentriques, partagés par une grande croix noire dont les branches vont en s'évasant à partir du centre. Si la substance possède deux axes, on peut aussi observer des anneaux colorés autour de chacun d'eux, mais ils ne sont plus partagés régulièrement en quatre quadrans par une croix noire; ils sont seulement traversés par une ligne droite centrale, ou par des lignes courbes qui ne passent point par le centre.

RÉGALEC. *Regalecus*. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, et de la famille des Trœnioides, caractérisé par de petites pectorales et une première dorsale à rayons simples, peu étendue, une seconde régnaant sur presque tout le long du corps; mais les Régales

manquent d'anale ainsi que de caudale, et leurs ventrales thoraciques se réduisent à de très-longs filets. On ne connaît encore que trois espèces de ce genre, dont l'une, qui était le *Gymnetrus Russelii* de Shaw, se trouve dans les mers de l'Inde; la deuxième, *Regalecus lanceolatus*, a été formée par Lacépède, d'après une peinture chinoise bariolée d'or et de brun; la troisième est la plus remarquable, en ce que les pêcheurs du Nord l'ont appelée Roi des Harengs (*Rex Halecuni*), parce qu'on la trouve parmi les troupes innombrables de ces Poissons, dont probablement elle se nourrit. Il paraît qu'elle atteint aux grandes dimensions, et qu'il en existe de vieux individus qui ont jusqu'à dix pieds et plus de long. Cette espèce, dont le corps s'amincit en queue pointue, presque flagelliforme, a sa première dorsale peu élevée, et ses longues ventrales terminées chacune par un disque membraneux. On la trouve surtout dans les mers de Norwége. Il ne faut pas confondre ce Poisson avec la Chimère arctique, à laquelle on a aussi donné le nom vulgaire de Roi des Harengs.

REGALEOLUS. ois. Dans Aldrovande, c'est le Roitelet qui est aussi appelé *Regillus*.

RÉGIME. bot. Dénomination vulgaire, adoptée dans la plupart des voyageurs, des spadices de Palmiers; c'est ainsi que l'on dit un Régime de Dattes. On a étendu ce nom aux Bananes.

RÉGIME. rept. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.
RÉGLISSE. *Glycyrrhiza*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., composé d'environ huit à neuf espèces qui, presque toutes, croissent dans les régions méridionales de l'Europe; une seule (*Glycyrrhiza lepidota*, Nuttall) habite l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes vivaces, à racines très-longues, rampantes et cylindriques, d'une saveur douce et sucrée. Leurs feuilles sont imparipinnées; leurs fleurs ordinairement violacées ou blanches forment des épis axillaires. Leur calice est nu, tubuleux, à cinq lobes aigus, disposés en deux lèvres: l'une supérieure bilobée, et l'autre inférieure à trois divisions. La corolle est papilionacée; son étendard est ovale, lancéolé, dressé, la carène est composée ordinairement de deux pétales non soudés, droits et aigus; les étamines sont diadelphes; le style est filiforme. Le fruit consiste en une gousse ovoïde, oblongue, comprimée, uniloculaire, contenant une à quatre graines.

Parmi les diverses espèces de ce genre, il en est une surtout fort intéressante, c'est la **RÉGLISSE GLABRE**, *Glycyrrhiza glabra*, L.; Rich., Bot. Méd., 2, p. 557. Cette espèce croît dans les provinces méridionales de la France, en Espagne, en Italie, etc.; c'est sa racine qui est connue et si fréquemment employée en médecine sous le nom de racine de Réglisse. Elle est longue, cylindrique, de la grosseur du doigt, brunâtre extérieurement, d'un jaune intense à l'intérieur; sa saveur est très-douce et sucrée, surtout quand elle est récente. D'après l'analyse qui en a été faite par Robiquet, la racine de Réglisse se compose: 1° d'Amidon; 2° d'Albumine; 3° de Ligneux; 4° de phosphate et de malate de Chaux et de Magnésie; 5° d'une matière résineuse un peu âcre; 6° d'une matière sucrée, particulière, qu'on nomme Glycyrrhizine; 7° d'une autre matière

organique ayant quelques rapports avec l'Asparagine. La racine de Réglisse est un médicament adoucissant. On l'emploie très-fréquemment pour communiquer aux diverses tisanes une saveur douce et agréable. On en retire un extrait sec, que l'on désigne sous le nom de *Suc* ou *Jus de Réglisse*. C'est dans de grandes chaudières de cuivre que l'on prépare cette substance, en faisant bouillir la racine dans l'eau et évaporant la décoction jusqu'à consistance d'extrait que l'on roule ensuite en bâtons, du poids de six à huit onces et que l'on enveloppe généralement dans des feuilles de Laurier. Presque tout le suc de Réglisse qu'on emploie en France se fabrique en Espagne ou en Sicile. Dans cet état, il est un peu impur, et contient presque toujours de petites parcelles de Cuivre, que l'on détache des chaudières en retirant l'extrait cuit, au moyen de grandes spatules de fer. On doit donc le purifier en le faisant dissoudre et en l'évaporant de nouveau avant de s'en servir. Très-souvent on l'aromatise avec de l'essence d'Anis. Ce médicament est surtout employé dans la médecine populaire, pour combattre les rhumes.

REGMATODON. *Regmatodon*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, établi par Bridel, qui le caractérise ainsi : coiffe cuculliforme; sporange latéral, un peu inégal à sa base; opercule conique et recourbé; péristome formé de seize dents presque dressées, linéari-subulées; urne ovale; tube médiocre; gaine tuberculée.

REGMATODON ORTHOSTÈGE. *Regmatodon orthostegium*, Mont. Tige rampante, vaguement rameuse; rameaux cylindriques, presque filiformes, dressés, à l'exception du sommet qui est un peu incliné; feuilles imbriquées, ovales, acuminées, marquées de demi-nervures, avec le bord très-entier et un peu recourbé; périchètes allongés et lancéolés; pédoncule lisse; capsule inclinée, inégale, oblongue; opercule convexo-conoïde, droit et apiculé; péristome intérieur mitriforme avec les dents quatre fois plus courtes que celles du péristome extérieur. On la trouve au Népal.

RÉGNER. MAM. V. REEN et RENNE au mot CERF.

RÉGNES. Première répartition des êtres naturels, en groupes qui renferment le plus grand nombre d'individus rapprochés par leurs points généraux de ressemblance.

RÉGULE. CHIM. Les anciens chimistes donnaient le nom de Régule à la substance métallique obtenue par la fusion d'une mine, qu'ils considéraient comme un demi-métal; ainsi ils ont appelé :

RÉGULE D'ANTIMOINE, l'Antimoine pur; le nom d'Antimoine étant donné par eux au sulfure de ce métal.

RÉGULE D'ARSENIC, l'Arsenic métallique.

RÉGULE DE COBALT, la substance métallique retirée du minerai de Cobalt, et qui était un Cobalt très-impur.

REHMANNIE. *Rehmannia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Liboschitz, qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à cinq divisions; corolle hypogyne, ringente, à tube renflé, à limbe bilabié, dont les deux lobes supérieurs sont réfléchis et les deux inférieurs étalés; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses, didyames et dressées; antères à deux loges faiblement divariquées; ovaire in-

complètement biloculaire; ovules nombreux, portés sur les bords des cloisons; style simple; stigmaté largement bilamellé; capsule ovale, polysperme, biloculaire et bivalve; semences albumineuses, ovales, spongieuses, membraneuses, réticulées, roulées, attachées au milieu de la cloison valvaire.

REHMANNIE DE LA CHINE. *Rehmannia Chinensis*, Libosch. C'est une plante herbacée, velue, glanduleuse, à racine vivace, à feuilles radicales ovales ou oblongues, dentées; la tige est souvent nue, terminée par une grappe de fleurs d'un rouge pourpré, peu brillant.

REHUSAK. OIS. (Latham.) Synonyme vulgaire de Tétrás des Saules. V. TÉTRAS.

REICHARDIA. BOT. Le nom de *Reichardia* a été appliqué successivement à plusieurs genres, d'abord par Mœnch au *Picridium* de Desfontaines, puis par Roth au *Maurandia* de Jacquin; enfin par le même auteur à un genre de Légumineuses encore trop peu connu, qui offre les caractères suivants : calice presque campanulé, crénelé, à cinq divisions; corolle presque papilionacée, dont les pétales, au nombre de six ou dix, sont inégaux; dix étamines déclinées, cohérentes un peu au-dessous de leur milieu; ovaire presque pédiicellé, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmaté dilaté; gousse samaroidée, finissant en une aile oblongue. Les *Reichardia herpetala* et *decapetala*, Roth (*Nov. Spec.*, 210), sont des plantes de l'Inde orientale, que les collecteurs avaient placées parmi les *Cæsalpinia*. Le genre *Reichardia* offre une anomalie bien singulière dans sa corolle à six ou dix pétales; mais le professeur De Candolle (Mém. sur les Légumineuses, p. 45) soupçonne que cette structure est due, soit à la transformation de quelques étamines en pétales, soit, comme on peut l'inférer de la description, que l'étendard et peut-être la carène, au lieu d'être uniques, seraient remplacés chacun par un faisceau de pétales, soit enfin que ces fleurs aient l'organisation de celles des *Cæsalpinia*, mais habituellement soudées deux à deux.

REICHELIA. BOT. (Schreber et Willdenow.) Synonyme de *Sagonea* d'Aublet. V. SAGONEE.

REICHENBACHIE. *Reichenbachia*. BOT. Genre de la famille des Nyctaginées, établi par Sprengel qui lui donne pour caractères : involucre nul; périgone coloré, hypocarpatif, à tube court, à limbe plissé, à cinq dents persistantes; deux étamines hypogynes, opposées, libres et incluses; ovaire uniloculaire; un seul ovule dressé; stigmaté sessile, en pinceau; akène logé dans le tube durci du périgone, libre, couronné par un limbe roulé et anguleux; semence dressée; embryon grand, cotylédons renfermant un albumen peu considérable; radicule extraire et infère.

REICHENBACHIE VELUE. *Reichenbachia hirsuta*, Spreng. C'est un arbuste à feuilles alternes, oblongues, stellato-pubescentes, plus épaisses au sommet; les fleurs sont réunies en cyme axillaire, dressée; les corolles sont velues. Du Brésil.

Un autre genre *Reichenbachia* avait été proposé dans la famille des Lichens; mais un examen plus sévère l'a fait réunir au genre *Usnea* de Hoffmann. V. USNEE.

REIFFERSCHELDIE. *Reifferscheldia*. BOT. Genre de la famille des Dilleniées, institué par Presl et qu'il

caractérisé ainsi : calice polyphylle, à plusieurs rangs de folioles imbriquées, presque rondes et persistantes ; corolle composée de cinq pétales hypogynes et décidus ; étamines en nombre indéfini, hypogynes, toutes fertiles, disposées sur plusieurs rangs, les plus intérieures étant beaucoup plus longues ; anthères biloculaires, élongato-linéaires, soudées, déhiscentes par un pore géminé, placé au sommet ; ovaires au nombre de quinze, uniloculaires, soudés par la base, renfermant plusieurs ovules attachés à une suture ventrale ; styles terminaux, filiformes, étalés en étoile ; stigmatte obtus.

REIFFERSCHELDIE DE LUÇON. *Reifferscheldia Luzoniensis*, Pr. C'est un arbre à rameaux recouverts d'une écorce veloutée, à feuilles éparses, ovales, amples, penninervées, avec les bords dentelés ; pétiole ailé de chaque côté ; pédoncules opposés aux feuilles, solitaires, uniflores, pourvus de bractées ; fleurs grandes, atteignant, dans leur épanouissement, un diamètre d'environ six pouces.

REIMARIA. BOT. Flugge, dans sa Monographie des *Paspalus*, avait formé sous ce nom un genre de Graminées, dont quelques espèces ont été réunies par Kunth aux Paspales. Ce dernier auteur ayant restreint ce genre à la seule espèce *Reimaria acuta*, en a ainsi exprimé les caractères essentiels : épillets uniflores ; lépécène (*glume*, Kunth) unique ; glume (*pailettes*, Kunth) à deux valves acuminées-subulées ; deux étamines ; deux styles, à stigmates en pinceaux. Le *Reimaria acuta*, Flugge et Kunth, *Nov. Gener. et Spec., pl. æquin.*, 1, p. 84, tab. 21, est une plante très-rameuse, rampante ; ses fleurs forment des épis au nombre de quatre ou cinq, inarticulés, composés d'épillets unilatéraux, portés sur un rachis membraneux. Cette Graminée croît sur les rives humides de l'Orénoque.

REINE. INS. Dans une ruche, on désigne sous le nom de Reine la femelle Abeille qui suffit seule au repeuplement de la république. V. ABEILLE.

REINE DES BOIS. BOT. C'est l'*Asperula odorata*.

REINE DES CARPES. POIS. C'est une espèce du genre *Cyprin*.

REINE CLAUDE ou GLAUDE. BOT. Variété de Prunies.

REINE MARGUERITE. BOT. C'est l'*Aster Sinensis*.

REINE DES PRÉS. BOT. C'est le *Spiræa Ulmaria*.

REINE DES SERPENTS. REPT. C'est le Boa Devin.

REINERIA. BOT. Genre proposé par Mœnch pour le *Galega stricta*, Willd., et dont De Candolle fait sa quatrième section du genre *Tephrosia*. V. ce mot.

REINETTE. BOT. Variété de Pommes.

REINWARDTIE. *Reinwardtia*. BOT. Sous ce nom, Blume et Nées d'Esenbeck (*Sylloge Plantar. minus cognitarum*, Ratisbonne, 1824) ont établi un genre qu'ils ont placé dans la famille des Tiliacées, formant le passage aux Dilléniacées, et qui appartient à la Monadelphie Polyandrie, L. Le calice est profondément divisé en cinq segments inégaux, dont trois hérissés d'écaillés soyeuses. La corolle est à cinq pétales caducs. Les étamines, au nombre de vingt et au delà, sont réunies en un anneau qui entoure le disque de la fleur. Il y a cinq styles longs, subulés et divergents. Le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes. Le *Reinwardtia Javanica* est un arbre à feuilles alternes, entières, vei-

nées, elliptiques-oblongues, acuminées et munies dans leurs aisselles de bourgeons de fleurs imparfaites. Les pédoncules sont axillaires, accompagnés au sommet de bractées, et portant un petit nombre de fleurs jaunes qui ont quelque ressemblance extérieure avec l'Involucre de la fleur du Hêtre. Cette plante croît sur la montagne de Salak, dans l'île de Java.

Sprengel (*Syst. Regn. Veget.*, 1, p. 805) a donné le nom de *Reinwardtia* au genre *Preostea* de Choisy ; mais ce genre a reçu le nouveau nom de *Dufourea* qui lui a été imposé par Kunth. V. DUFUREA. D'un autre côté, Sprengel a changé le nom générique du *Reinwardtia* décrit plus haut, en celui de *Blumia*.

REISSEKIE. *Reissekia*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Endlicher. Caractères : tube du calice obconique, soudé avec l'ovaire ; son limbe est partagé en cinq lobes membraneux, ovales, mucronés, marginés et carénés intérieurement ; corolle composée de cinq pétales insérés sur les bords du disque arrondi et patériforme, qui recouvre le tube, alternes avec les découpures du calice, aussi longs qu'elles, échancrés au sommet et un peu coriacés ; cinq étamines insérées avec les pétales, et qui leur sont opposées ; filaments subulés, comprimés, recourbés au sommet ; anthères introrses, à deux loges ovales, pendantes du sommet du connectif : ces loges sont parallèles et déhiscentes par une fente longitudinale ; ovaire infère, obtusément tétragone, à quatre loges contenant chacune un ovule anatropé ; style trifide, ceint à sa base d'un disque annulaire ; stigmates filiformes. Le fruit est ovale, à quatre ailes, couronné par le calice persistant ; les semences sont sessiles, dressées, à dos convexe, à ventre anguleux, recouvertes d'un test épais, coriace, brillant, parsemé de points enfoncés.

REISSEKIE SMILACINE. *Reissekia smilacina*, Endl. ; *Gouania smilacina*, Smith ; *Gouania cordifolia*, Raddi. C'est un arbrisseau à rameaux cirrhiformes et grimpants ; les feuilles sont alternes, pétioles, cordées, dentées, penninervées, à nervures inférieures plus fortes ; à stipules subulées ; les fleurs sont souvent polygames, réunies en une sorte d'ombelle dans les aisselles des feuilles. Du Brésil.

REITHRODON. *Reithrodon*. MAM. Waterhouse a donné ce nom, dérivé de *Reithros*, cannelé, et *Odon*, dent, à un nouveau genre de Quadrupèdes rongeurs, qu'il caractérise ainsi : deux dents primaires à chaque mâchoire : celles de la supérieure grêles et sillonnées longitudinalement ; celles de l'inférieure grêles, aiguës et lisses ; trois molaires de chaque côté, aux deux mâchoires : la première de la supérieure très-grande avec deux plis émailés sur les deux faces, la deuxième et la troisième avec deux plis semblables sur la face externe et un seul sur la face interne. La première de l'inférieure a trois plis émailés extérieurement et deux intérieurement ; la deuxième, deux extérieurement et un intérieurement ; la troisième enfin un seul pli sur les deux faces. Quatre doigts aux pieds antérieurs, avec un pouce exigü et onguiculé ; cinq doigts aux pieds postérieurs : l'externe et l'interne très-courts ; ongles petits et grêles ; tarse poilu en dessous. Queue de médiocre longueur, garnie de poils courts et serrés. Tête

grande; front convexe; yeux grands; oreilles médiocres. Ce nouveau genre de Rongeurs diffère suffisamment des Rats, des Gerbilles, des Atomys, etc., pour ne pouvoir être confondu avec eux. Il n'en a encore été déterminé que deux espèces.

REITHRODON TYPIQUE. *Reithrodon typicus*, Waterh. Pelage des parties supérieures d'un brun jaunâtre, entremêlé de poils noirâtres, celui des parties inférieures d'un fauve doré; région des yeux, joues et côtés du corps d'un roux doré, mêlé de poils jaunâtres; oreilles grandes, garnies intérieurement de poils jaunes et de poils brunâtres à l'extérieur. Queue brune en dessus, d'un blanc sale en dessous. Pieds blancs. Taille, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, six pouces; la queue en mesure presque autant. De l'Amérique méridionale, à Maldonado.

REITHRODON CUNICULOÏDE. *Reithrodon cuniculoides*, Waterh. Pelage supérieur gris, lavé de jaune et entremêlé de poils noirâtres; tour de la bouche et abdomen jaunes; narines blanches; pieds blanchâtres; oreilles médiocres, garnies de poils jaunes, avec une tache noirâtre près du bord antérieur et une autre d'un brun jaunâtre un peu plus bas; dessous du corps d'un jaune blanchâtre; dessus de la queue brun, le dessous blanc. Taille, six pouces et demi; la queue n'en a que trois et un quart. De Santa-Cruz.

REJOUIA. BOT. Gaudichaud a érigé sous ce nom un genre dont il a donné la description dans la botanique du Voyage de l'Uranie (p. 450, t. 61); mais ce genre n'a point paru offrir de différence sensible avec le genre *Tabernæmontana*, de Linné.

RELBUNUM. BOT. Sous-genre du *Galium*, formé des espèces qui ont les fleurs hermaphrodites, les fruits presque charnus; quatre bractées verticillées au sommet de pédoncules axillaires et constituant une sorte d'involucre, etc. V. GAILLET.

RELHAMIA. BOT. (Gmelin.) Synonyme de *Curtisia*. V. ce mot.

RELHANIE. *Relhania*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées corymbifères, de la tribu des Inulées, établi par L'Héritier (*Sertum Angl.*, p. 22), adopté par H. Cassini qui y réunit comme section ou sous-genre l'*Eclopes* de Gærtner. Ce genre peut être caractérisé ainsi: capitules radiés; involucre hémisphérique, formé d'écaillés imbriquées, ovales, surmontées d'un appendice arrondi et scarieux; clinanthe plan, garni d'écaillés minces, linéaires, un peu plus longues que les fleurs; demi-fleurs de la circonférence femelles; fleurons du disque réguliers et hermaphrodites. Fruits ovoïdes, allongés, couronnés par une aigrette membraneuse, tubulée, dentée seulement au sommet. Le sous-genre *Eclopes* diffère surtout par les fruits du disque qui sont comprimés et glabres, et par ceux de la circonférence qui sont triquètres et hispides; les uns et les autres sont couronnés par une aigrette membraneuse, courte, profondément et irrégulièrement découpée. H. Cassini ne place dans le sous-genre *Relhania* que l'espèce décrite par L'Héritier sous le nom de *Relhania paleacea*. Il reporte les autres dans le sous-genre *Eclopes*. Toutes ces espèces sont des arbustes originaires du cap de Bonne-Espérance.

RELHANOÏDES. BOT. Sous-genre de *Pterothi*, qui renferme les espèces dont le capitule est formé de cinq fleurs homogames.

REMBE. *Rembus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques thoraciques, établi par Latreille aux dépens du genre *Carabus* de Linné et de Fabricius. Caractères: les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité. Antennes filiformes. Lèvre supérieure très-fortement échan-crée. Mandibules peu avancées, légèrement arquées et pointues. Point de dent au milieu de l'échancrure du menton. Tête presque triangulaire, un peu rétrécie postérieurement. Corselet très-légerement en cœur, plus étroit que les élytres. Celles-ci assez allongées et presque parallèles. Ce genre, dit Dejean, formé sur les *Carabus politus* et *C. impressus* de Fabricius, s'éloigne un peu par son faciès de tous ceux de sa tribu, et se rapproche au contraire des genres *Omasæus* et *Pterostichus*.

REMBE POLI. *Rembus politus*, Latr.; *Carabus politus*, Fabr. Long de sept à huit lignes; noir, avec le corselet un peu moins long que large, ayant de chaque côté une ligne longitudinale enfoncée. Élytres ayant des stries ponctuées. De l'Inde.

Germar a nommé *Rembus* un genre de Rhynchophores, de la tribu des Charansonites, que l'on ne peut admettre. C'est pourquoi Dejean, dans son Catalogue, a donné le nom de *Thylacites trifasciatus* au *Rembus auricinctus* de Germar, seule espèce de ce nouveau genre; elle habite le Brésil. Du reste, Schoenherr n'a point trouvé suffisants les caractères du genre nouveau que, dans sa monographie des Curculionides, il a réuni à son genre *Entyus*.

RÈME. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Trianthema*. V. ce mot.

RÈMIGES. OIS. C'est le nom que portent les grandes plumes de l'aile des Oiseaux; elles leur servent en quelque sorte de rames pour se soutenir et se mouvoir dans l'air.

RÈMIJIE. *Remijia*. BOT. Genre de la famille des Cinchonacées, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants: tube du calice ovale, soudé à l'ovaire; son limbe supère, persistant et quinquéfide; corolle supère, infundibuliforme, avec son tube cylindrique et son limbe à cinq divisions linéaires, étalées et aiguës; cinq étamines insérées au milieu du tube de la corolle et incluses; filaments courts et inégaux; anthères linéaires et dressées; ovaire infère et biloculaire; ovules imbriqués de chaque côté de la cloison de placentaires linéaires et charnus; style simple; deux stigmates linéaires et inclus. Le fruit est une capsule ovale, biloculaire, couronnée par le limbe du calice; semences imbriquées, peltées, comprimées, bordées d'ailes membraneuses, entières, avec une échancrure à la base.

RÈMIJIE FERRUGINEUSE. *Remijia ferruginea*, DC. Ses feuilles sont oblongo-lancéolées, un peu aiguës, opposées ou ternées; les rameaux sont axillaires, terminés à distance par des grappes de fleurs blanchâtres, dont le calice est velu. Du Brésil, où on la considère

comme succédané du Quinquina, pour ses propriétés fébrifuges.

RÉMIPÈDE. *Remipes. crust.* Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Hippides, établi par Latreille aux dépens du genre *Hippa* de Fabricius, et ayant pour caractères : les quatre antennes presque de la même longueur, courtes et avancées. Pieds-mâchoires extérieurs semblables à de petits bras, ayant un fort crochet au bout. Pieds antérieurs s'amincissant peu à peu, pour finir en pointe. Ceux des autres paires terminés par des lames ciliées, un peu plus larges dans leur milieu et également pointues. Ce genre se distingue facilement des Hippes, parce que ceux-ci ont les pieds antérieurs terminés par un article ovale, en forme de lame comprimée, et par plusieurs autres caractères aussi faciles à saisir. Les Albu-nées ne peuvent être confondues avec le genre des Rémipèdes, parce que leurs pieds antérieurs sont terminés par une pince triangulaire, dont le doigt immobile est fort court.

REMIPÈDE TORTUE. *Remipes testudinarius*, Latr., Lamk.; *Hippa adactyla*, Fabr.; Herbst, Canc., tab. 22, fig. 4. Ce Crustacé est long de plus d'un pouce; sa carapace est ovale, finement ridée en dessus, avec cinq dents à son bord antérieur, dont les trois intermédiaires ont moins de longueur que les deux latérales, et au-dessous desquelles sont insérés les pédoncules grêles qui supportent les yeux. Les bords du dernier article de l'abdomen et les pattes sont velus. Des mers de l'Australie.

RÉMIPÈDES ou NECTOPODES. *INS.* Nom donné par Duméril (Zool. analyt.) à sa seconde famille des Coléoptères pentamères, à laquelle il donne pour caractères : élytres dures, couvrant tout l'abdomen; antennes en soie ou en fil, non dentées; tarsi natatoires. Les genres *Dytique*, *Hyphre*, *Haliple* et *Tourniquet* composent cette famille.

RÉMIRÉE. *Remirea. bot.* Ce genre, établi par Aublet pour une plante de la Guiane qu'il nomme *Remirea maritima* (1, p. 44, tab. 16), a été placé par Jussieu parmi les Graminées. Palisot de Beauvois le mentionne également parmi les genres de cette famille, dans son Agrostographie. Cependant ce genre appartient évidemment aux Cypéracées. Les liges sont noueuses, étalées et rampantes à la surface du sol, se redressant vers leurs extrémités en branches ramifiées, toutes couvertes de feuilles. Celles-ci, extrêmement rapprochées les unes des autres, sont linéaires, aiguës, roides, terminées à leur base par une gaine entière. Les fleurs forment des épis ovoïdes et solitaires au sommet de chacune des ramifications des branches; ces épis sont accompagnés à leur base par un involucre formé de plusieurs feuilles rapprochées circulairement. Les épillets sont très-nombreux, sessiles, uniflores et allongés. Ils se composent chacun de cinq écailles alternes et distiques, ovales, allongées, aiguës, dont la plus intérieure est plus épaisse et roulée par ses bords sur les organes sexuels qu'elle recouvre presque complètement. Les étamines, au nombre de trois, sont dressées; leurs filets sont un peu plans, leurs anthères linéaires, allongées, terminées par un petit appendice à leur som-

met. L'ovaire est triangulaire, allongé, terminé par un style simple, au sommet duquel sont trois stigmates linéaires et recourbés en dehors. Le fruit est un akène triangulaire, oblong, enveloppé par l'éccaille la plus intérieure, qui s'est épaissie et est devenue cartilagineuse, et qui paraît l'analogue de l'urécôle des *Carex* ou des soies ou écailles hypogynes des autres Cypéracées qui en sont pourvues. Cette plante croît sur les rivages sablonneux de la Guiane, et en particulier aux territoires de la pointe Saint-Joseph et de Rémire, d'où Aublet a tiré le nom de *Remirea*. Palisot de Beauvois l'a également trouvée en Afrique, dans le royaume d'Oware et Benin. *V. sa Flore.*

RÉMITARSES ou HYDROCORÉES. *INS.* Duméril (Zool. analyt.) désigne sous ce nom une famille d'Hémiptères à laquelle il donne pour caractères : élytres dures et coriaces; bec paraissant naître du front; antennes sétacées, très-courtes; pattes postérieures propres à nager. Cette famille comprend les genres *Ranatre*, *Nèpe*, *Naucore* et *Sigare*.

RÉMIZ. *ois.* Espèce du genre *Mésange*, qui est devenue pour quelques auteurs le type d'un sous-genre, dans lequel se trouve encore le *Parus Capensis*, Gm. *V. MÉSANGE.*

REMORD ou REMORS. *bot.* L'un des synonymes de *Scabiosa Succisa*, L.

RÉMORÉ. *Echeneis. pois.* Genre de Poissons sub-brachiens, qui pourrait à lui seul constituer une petite famille particulière. Il est très-remarquable par la conformation de la tête qui supporte en dessus un disque aplati, composé d'un certain nombre de lames transversales, obliquement dirigées en arrière, dentelées ou épineuses à leur bord postérieur et mobiles, de manière à ce que le Poisson, soit en faisant le vide entre elles, soit en accrochant les épines de leurs rebords, se fixe aux divers corps voisins, tels que les rochers, les vaisseaux, ou contre des Poissons plus grands que lui. Le corps est allongé, se terminant en coin, à peu près cylindrique, quoique un peu comprimé latéralement, couvert d'une peau rude quand on y passe la main au rebours; il n'y a qu'une dorsale vis-à-vis de l'anale. La tête est tout à fait plate en dessus; les yeux y sont sur les côtés; la bouche fendue à sa mâchoire inférieure, plus avancée, et il y règne une rangée très-régulière de petites dents semblables à des cils le long des maxillaires, tandis que les intermaxillaires ont des dents en cordes. L'ouverture des ouïes est en croissant, avec huit ou neuf rayons à la branchiostège. L'estomac est un large cul-de-sac, avec six ou huit cœcums. Il n'y a pas de vessie natatoire.

REMORÉ PROPREMENT DIT. *Echeneis Remora*, L., Bloch, pl. 172; Encycl. Pois., pl. 33, fig. 125. Sa peau est d'une couleur cendrée. Il n'a guère que cinq à six pouces de longueur.

REMORÉ SUCCT. *Echeneis Naucrates*, L., Bloch, pl. 171; Encycl. Pois., pl. 33, fig. 124. Celui-ci atteint jusqu'à trois pieds de longueur; le dos et la queue sont variés de verdâtre; les flancs de brun, et les nageoires ont leur fond jaunâtre, bordé de brun.

Les Rémorés se trouvent dans toutes les mers. Ce sont des Poissons remarquables par l'habitude qu'ils ont

de s'accrocher au moyen de l'appareil qu'ils portent sur la tête, à de grands Squales, qu'ils chargent pour ainsi dire de nager pour eux et de les voiturier.

RÉMUSATIE. *Remusatia*. BOT. Genre de la famille des Aracées, institué par Schott, aux dépens du genre *Caladium*, avec les caractères suivants : spathe roulée dès sa base, avec son limbe étendu et retroussé ; spathe assez court, androgyne par interruption ; organes de la reproduction rudimentaires, placés en dessous des ovaires et des étamines ; point d'appendices stériles ; anthères uniloculaires, massées en verticille sur des connectifs tronqués en masse ; elles sont déhiscentes par un pore vertical ; ovaires libres, à trois loges, à trois cloisons incomplètes, sur lesquelles sont fixés horizontalement par de courts funicules, des ovules orthotropes ; style très-court, à peine visible ; stigmaté capité.

RÉMUSATIE VIVIPARE. *Remusatia vivipara*, Schott ; *Caladium viviparum*, Nees. C'est une plante herbacée, à rhizome tuberculeux, à ramifications bulbifères, allongées et dépourvues de feuilles. Celles-ci se développent tardivement et prennent une forme peltée ; le pédoncule est court et pourvu de bractées ; la spathe est jaune. De l'Inde.

RÉNANTHÈRE. *Renanthera*. BOT. Genre établi par Loureiro (*Flor. Cochin.*, 2, p. 657) dans la famille des Orchidées, et auquel il donne les caractères suivants : les fleurs sont grandes et d'un rouge brillant, disposées en longs épis terminaux. Les trois divisions externes du calice sont planes et linéaires, lancéolées, dirigées vers la partie inférieure de la fleur ; les deux divisions internes et supérieures sont obtuses et ondulées ; le labelle est comme à deux lèvres ; l'anthère est operculée.

RÉNANTHÈRE ÉCARLATE. *Renanthera coccinea*, Lindl. Sa tige est parasite ; elle émet des racines aériennes ; ses feuilles sont oblongues-ovales, échanquées, charnues, alternes ; ses fleurs sont rassemblées en épi pyramidal ; elles ont environ trois pouces d'étendue, et leurs nuances sont très-éclatantes : les deux sépales supérieurs sont d'un rouge de carmin, coupés par quatre ou cinq bandes obliques, plus pâles ; les trois inférieurs sont d'un fauve vif, avec des bandes et des taches écarlates. Cette plante magnifique croît sur les arbres des forêts de la Cochinchine ; on la cultive en serre chaude, dans les collections européennes.

RENARD. ZOOL. L'espèce du genre Chien qui porte ce nom y est type d'une section, et son nom a été étendu à beaucoup d'animaux qui ne sont pas des Renards. Ainsi, outre diverses espèces de Chiens de ce sous-genre, on a appelé RENARD, un Phalanger, la Tadorne, un Squale, une coquille du genre Cône, et un insecte du genre Dermeste.

RENEALMIA. BOT. (Feuillée.) *V.* GISMANNIE.

Linné fils a fait un autre genre *Renealmia*, qui est le même que le *Catimbium* de Jussieu, ou *Globba* de Linné. Houttuyn nommait *Renealmia* le genre que Gmelin a désigné sous le nom de *Villarsia*. Enfin le genre *Renealmia* de Bellenden Ker (*Irid. Genera*, p. 26), a déjà été compris dans ce dictionnaire sous le nom de LIBERTIE, qui lui avait été précédemment donné par Sprengel.

RENEAUME. BOT. Pour *Renealmia*. *V.* ce mot.

RENEBRÉ. BOT. L'un des noms vulgaires du *Rumex acutus*, L.

RENÉGAT. OIS. L'un des noms vulgaires de la Pie-Grièche grise.

RENETTE. REPT. Pour Rainette. *V.* ce mot.

RENGGÈRE. *Renggeria*. BOT. Genre de la famille des Guttifères, institué par Meisner, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques ; calice à plusieurs bractées disposées en sautoir ; corolle composée de cinq pétales hypogynes, oblongs, rétrécis à leur base, étalés ; les mâles ont dix étamines insérées sur deux rangs, au réceptacle ; filaments épais et courts ; connectif convexe extérieurement et anguleux à l'intérieur ; anthères extorses, à deux loges linéaires, divergentes subverticalement, s'ouvrant par un pore double et très-petit. Les fleurs femelles ont cinq étamines stériles, charnues, oblongo-anguleuses, entourant circulairement l'ovaire qui est libre, sessile, pentagone, à cinq loges ; ovules attachés sur plusieurs rangs à l'angle central ; stigmaté simple, grand, peltato-conique et susceptible de cinq divisions. Le fruit est une capsule ovale, acuminée, à cinq valves et à cinq loges cloisonnées ; semences attachées à la colonne centrale. L'espèce décrite par Meisner est un arbre de l'Amérique tropicale ; ses feuilles sont opposées, courtement pétioolées, obovato-spatulées, coriaces et très-entières. Les fleurs sont réunies en petites panicules trichotomes.

RÉNIFORME. *Reniformis*. BOT. Dénomination donnée à un organe dont les contours dessinent un rein. Une feuille est réniforme quand elle est cordiforme à sa base, très-arrondie au sommet, élargie dans le sens transversal.

RÉNILLE. *Renilla*. POLYP. Genre de Polypiers nageurs établi par Lamarck aux dépens des Pennatules de Linné, ayant pour caractères : corps libre, aplati, réniforme, pédiculé, ayant une de ses faces polypifère et des stries rayonnantes sur l'autre ; polypes à six rayons. Ce genre renferme deux espèces : l'une, décrite par Lamarck sous le nom de *Renilla Americana*, a une tige cylindrique marquée d'un sillon étroit, soutenant à l'une de ses extrémités un disque réniforme, aplati, couvert de stries rayonnantes sur l'une de ses faces ; l'autre face un peu convexe est couverte de polypes à six tentacules contenus dans des cellules calciformes, à six angles et à cinq divisions. Ce Polypier est d'une belle couleur rouge, et l'ouverture des cellules est jaune. L'autre espèce, décrite et figurée par Quoy et Gaimard (Voyage de l'Uranie), a une tige courte, terminée par un disque également convexe des deux côtés, de couleur violette ; polypes jaunes.

RENNE. *Tarandus*. MAM. Espèce du genre Cerf. *V.* ce mot.

RENONCULACÉES. *Renonculacæ*. BOT. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui peut être caractérisée de la manière suivante : les fleurs, dont l'inflorescence est très-variable, sont souvent accompagnées d'un involucre formé généralement de trois feuilles quelquefois tellement rapprochées de la fleur qu'elles semblent former un second calice. Le calice est en général de quatre à cinq sépales, persistants ou caducs, réguliers et souvent colorés et péta-

loïdes. La corolle, qui manque dans un assez grand nombre de genres, se compose de deux, cinq, ou d'un plus grand nombre de pétales, tantôt plans, tantôt creux, irréguliers et brusquement onguiculés à leur base. Ces pétales sont décrits comme des nectaires par Linné et les auteurs qui ont suivi son système. Les étamines sont en général en nombre indéterminé, libres et attachées à une sorte de proéminence qui fait suite au pédoncule et porte également les ovaires. Les anthères, à deux loges, sont continues aux filets. Les pistils sont monospermes, uniloculaires, tantôt réunis en grand nombre et formant une sorte de capitule, tantôt polyspermes, au nombre de deux à cinq, libres ou soudés entre eux par leur côté interne; très-rarement ils sont solitaires par suite d'avortement. Chaque ovaire porte un style souvent persistant, prenant même quelquefois beaucoup d'accroissement; il naît constamment, non du sommet de l'ovaire, mais latéralement. Le stigmate est simple. Les fruits sont, tantôt des akènes réunis en capitules globuleux ou ovoïdes, dont le style persistant se prolonge quelquefois en une longue queue barbue; d'autres fois, ce sont des capsules allongées, au nombre d'une à cinq, uniloculaires et polyspermes, s'ouvrant par une seule suture longitudinale, ou soudées ensemble de manière à former une capsule pluriloculaire; très-rarement les fruits sont charnus. Les graines, solitaires ou attachées sur deux rangs à la suture interne de chaque capsule, offrent un embryon très-petit, ayant la même direction que la graine, et renfermé dans la base d'un endosperme charnu, quelquefois très-dur.

Les Renonculacées sont en général des plantes herbacées, le plus souvent vivaces, quelquefois sous-frutescentes; leur racine est fibreuse ou fasciculée; leurs feuilles, alternes dans tous les genres, excepté dans les Clématites, sont en général plus ou moins découpées en lobes nombreux et quelquefois très-fins; leur pétiole est dilaté et engainant à sa base. Un certain nombre d'espèces a des feuilles parfaitement simples et entières, qui peuvent être assimilées aux prétendues feuilles simples des Buplèvres et des Acacies de la Nouvelle-Hollande, c'est-à-dire que ce sont des phyllodes ou pétioles dilatés; les fleurs sont hermaphrodites, quelquefois très-grandes et de couleurs très-brillantes. Toutes les plantes de cette famille sont plus ou moins âcres et vénéneuses.

Dans le premier volume du *Systema naturale Vegetabilium*, le professeur De Candolle décrit cinq cent neuf espèces appartenant à cette famille. De ce nombre, cent dix-neuf croissent en Europe, soixante-huit dans le bassin de la Méditerranée, trente et une en Orient, soixante-deux en Sibérie, dix-neuf dans l'Inde, vingt-quatre à la Chine et au Japon, dix-huit à la Nouvelle-Hollande, huit au cap de Bonne-Espérance, six aux Canaries, quatre aux Antilles, soixante-quatorze dans l'Amérique septentrionale, six au Mexique, trente-deux dans l'Amérique méridionale, auxquelles il faut ajouter cinq espèces nouvelles décrites par Auguste de Saint-Hilaire dans sa Flore du Brésil; enfin dix-huit espèces sont communes à l'ancien et au nouveau continent. Les genres de la famille des Renonculacées sont assez nombreux; on peut les disposer de

la manière suivante, ainsi que l'a proposé le professeur De Candolle :

1^{re} tribu : CLÉMATIDÉES.

Préfloraison valvaire ou indupliquée; pétales nuls ou plans; fruits monospermes ou indéchiscents, souvent terminés par une queue plumbeuse; graine pendante; feuilles opposées.

Clematis, L.; *Naravelia*, DC.

II^e tribu : ANÉMONEES.

Préfloraison du calice et de la corolle imbriquée; pétales nuls ou plans; fruits monospermes, indéchiscents, terminés à leur sommet en queue ou en une pointe courte; graine pendante; feuilles radicales ou alternes.

Thalictrum, L.; *Anemone*, L.; *Hepatica*, Dill.; *Hydrastis*, L.; *Knowltonia*, Salisb.; *Adonis*, L.; *Hamadryas*, J.

III^e tribu : RENONCULÉES.

Préfloraison du calice et de la corolle imbriquée; pétales bilabiés ou munis à leur base interne d'une très-petite écaïlle; fruits monospermes et indéchiscents; graine dressée; feuilles radicales ou alternes.

Myosurus, L.; *Ceratocephalus*, Mench.; *Ranunculus*, L.; *Ficaria*, Dill.; *Casalea*, St.-Hil.; *Aphanostemma*, St.-Hil.

IV^e tribu : HELLÉBORÉES.

Préfloraison du calice et de la corolle imbriquée; pétales nuls ou irréguliers, nectariformes; calice pétaloïde, quelquefois irrégulier; capsules uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par une suture longitudinale.

Caltha, L.; *Trollius*, L.; *Eranthis*, Salisb.; *Helleborus*, L.; *Coptis*, Salisb.; *Isopyrrum*, L.; *Garidella*, L.; *Nigella*, L.; *Aquilegia*, L.; *Delphinium*, L.; *Aconitum*, L.

A la suite de ces divers genres, on place les *Actæa*, *Zanthorhiza* et *Pæonia*, qui diffèrent des quatre tribus précédentes par quelques caractères. Quant au genre *Podophyllum*, que Jussieu avait placé dans la famille des Renonculacées, le professeur De Candolle en a fait le type de sa famille des Podophyllées. *V.* ce mot.

Les Renonculacées forment un groupe extrêmement naturel, dans la série des Dicotylédones polypétales. Quelques ressemblances extérieures se remarquent entre la fleur des Renoncules et celle des *Atisma*, qui appartiennent aux Monocotylédones. Cette ressemblance est surtout très-grande entre le genre *Casalea* de Saint-Hilaire, dont la corolle n'est formée que de trois pétales qui simulent les trois sépales colorés des *Atisma*; mais ces derniers s'en distinguent facilement par leurs étamines périgynes, et surtout par la structure de leur embryon. Les rapports des Renonculacées avec les Papavéracées, bien que ces deux familles ne puissent pas être éloignées, ne sont pas tels qu'il ne soit très-facile de les distinguer sur-le-champ. La structure des ovaires est surtout la différence la plus sensible. Les Renonculacées se rapprochent davantage des Dilléniacées, qui en diffèrent totalement par leur port.

RENONCULE. *Ranunculus*. MOLL. Espèce du genre Cône.

RENONCULE. *Ranunculus*. BOT. Type de la famille des Renonculacées, et l'un des genres de cette famille les plus nombreux en espèces. Les Renoncules sont des plantes herbacées, vivaces, très-rarement annuelles; leur racine est fibreuse ou fasciculée; leur tige est quelquefois rampante, portant des feuilles alternes, simples ou diversement lobées, un peu engainantes à leur base. Les fleurs sont blanches, jaunes ou rouges, diversement disposées; le calice est régulier, formé de cinq sépales caducs; la corolle se compose de cinq pétales plans, ongiculés à leur base, où ils portent intérieurement une petite fossette glanduleuse dans les espèces à fleurs blanches, et une petite lame dans celles à fleurs jaunes. Les étamines sont fort nombreuses; les pistils, également en grand nombre, forment une sorte de capitule globuleux ou ovoïde. Les fruits sont de petits akènes comprimés, munis vers leur sommet d'une petite pointe latérale, nue ou couverts de tubercules. Les espèces de ce genre sont extrêmement nombreuses. Le professeur De Candolle (*Syst. nat. Veg.*, 1, p. 231) en décrit 155 espèces qui sont dispersées dans presque toutes les contrées du globe. Sur ce nombre, on en compte quarante-quatre dans l'Europe tempérée et septentrionale, vingt-sept dans les régions méditerranéennes, neuf en Sibérie, trois au Japon, neuf à la Nouvelle-Hollande, deux aux îles Maurice et de Mascaraire, trente-deux dans les diverses parties de l'Amérique, et douze qui sont communes à l'ancien et au nouveau monde.

† Fleurs blanches.

RENONCULE A FEUILLES D'ACONIT. *Ranunculus acnifolius*, L., Sp. Cette belle espèce, qu'on cultive abondamment dans les parterres sous le nom de *Bouton d'argent*, croît naturellement dans presque toutes les régions montagneuses de l'Europe. Ses tiges s'élèvent à une hauteur de deux à trois pieds, surtout dans les jardins; elles sont rameuses, dressées, glabres ou légèrement pubescentes; ses feuilles sont pétiolées, divisées en trois à sept lobes palmés, incisés et dentés; les fleurs sont blanches, de grandeur moyenne, terminant les ramifications de la tige; leur calice est étalé. C'est surtout la variété à fleurs doubles qu'on cultive dans les jardins; elle aime une terre fraîche et un peu ombragée, et se multiplie en éclatant la racine; elle craint en général le froid, et il faut la couvrir d'un peu de litière pendant les grands froids de l'hiver.

C'est à cette section qu'appartiennent toutes ces jolies espèces qui nagent à la surface des étangs et des ruisseaux, où elles étalent leurs feuilles finement découpées, et leurs fleurs blanches à fond doré; telles sont les *Ranunculus aquatilis*, *R. panthotrix*, etc. Dans les hautes chaînes des Alpes et des Pyrénées, on trouve encore un grand nombre d'espèces à fleurs blanches, comme les *Ranunculus Pyrenæus*, *R. angustifolius*, *R. amplexicaulis* et *R. parnassifolius*, qui ont les feuilles simples; les *Ranunculus Alpestris*, *R. glacialis*, *R. Seywieri*, *R. rutæfolius*, etc., qui ont les feuilles profondément lobées.

†† Fleurs jaunes.

RENONCULE BULBEUSE. *Ranunculus bulbosus*, L., Rich., Bot. méd., 2, p. 615. Très-commune dans les

pelouses un peu humides et les lieux incultes, cette espèce est en outre vivace; sa tige est haute d'environ un pied, renflée en forme de bulbe à sa base, et dressée; les feuilles sont pétiolées, tripartites; chaque division est elle-même partagée en trois lobes cunéiformes, trilobés et dentés. Les fleurs, solitaires au sommet des divisions de la tige, ont leur calice poilu et fortement réfléchi.

RENONCULE ACRE. *Ranunculus acris*, L., Rich., Bot. méd., 2, p. 216. C'est cette espèce dont on cultive dans les jardins une variété à fleurs doubles sous le nom de *Bouton d'or*. Elle croît communément dans les prés et les bois; ses tiges, hautes d'environ deux pieds, sont cylindriques, lisses, un peu glauques; ses feuilles sont pétiolées, profondément incisées en trois ou cinq lobes digités, aigus, divisés et dentés. Les fleurs sont solitaires au sommet des rameaux qui sont cylindriques et non striés. Le calice est poilu et étalé; les pétales sont obcordés. La variété à fleurs doubles se cultive très-communément dans les jardins.

RENONCULE SCÉLÉRATE. *Ranunculus sceleratus*, L., Rich., Bot. méd., 2, p. 617. Rien de plus commun que cette espèce dans les endroits tourbeux, sur le bord des mares et des étangs. Elle est annuelle; ses tiges sont dressées, épaisses, cylindriques, striées et fistuleuses, très-ramifiées dans leur partie supérieure. Les feuilles radicales sont glabres, pétiolées orbiculaires, à trois ou cinq lobes subcunéiformes, obtus, incisés, à dents arrondies et obtuses. Les feuilles caulinaires sont sessiles, lancéolées, irrégulièrement incisées; les supérieures sont tout à fait entières. Les fleurs sont très-petites et très-nombreuses. C'est sur cette espèce que Loureiro avait fondé son genre *Hecatonia*.

RENONCULE FLAMMULE. *Ranunculus Flammula*, L., Rich., Bot. méd., 2, p. 617. Cette espèce, que l'on nomme vulgairement *Petite Douve*, est vivace; elle croît très-communément sur le bord des mares et des ruisseaux. Ses tiges, traçantes inférieurement, sont rameuses, légèrement pubescentes, portant des feuilles simples, lancéolées, aiguës, rétrécies en pétiole à leur base, légèrement et inégalement dentées dans leur contour. Les fleurs sont assez petites, solitaires et terminales.

Ces diverses espèces, et plusieurs autres du même genre, comme les *Ranunculus reptans*, *R. auricomus*, *R. Thora*, *R. arvensis*, etc., sont remarquables par l'acreté de leurs différentes parties. Les fruits encore verts paraissent être l'organe où cette acreté est le plus intense; elle est due à un principe volatil, qui se détruit en grande partie, et souvent même en totalité, par la dessiccation ou l'action de la chaleur. C'est ainsi que ces plantes, qui, fraîches, seraient extrêmement nuisibles aux troupeaux, peuvent leur servir de nourriture lorsqu'elles ont été desséchées. Appliquées sur la peau, les feuilles contuses des diverses espèces citées précédemment, en déterminent non-seulement la rubéfaction, mais bientôt la formation d'ampoules, et par conséquent la vésication. Introduit à l'intérieur, le suc de la Renoncule acre occasionne une vive inflammation des organes de la digestion; et si la dose a été un peu considérable, c'est alors un véritable

poison âcre qui peut donner lieu aux accidents les plus graves et même à la mort.

RENONCULE DES JARDINS. *Ranunculus Asiaticus*, L. Cette belle espèce est celle que l'on cultive si abondamment dans les jardins, où ses fleurs semi-doubles offrent un si grand nombre de variétés. Sa racine se compose d'une touffe très-serrée de petits tubercules allongés, charnus, courts, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *griffe*. La tige, haute d'environ un pied, est pubescente, simple ou légèrement rameuse dans sa partie supérieure; les feuilles radicales, longuement pétiolées, sont pubescentes, découpées en trois lobes incisés ou simplement dentés; celles de la tige sont alternes et comme formées de trois folioles pétiolées, partagées en trois lobes incisés. Les fleurs sont jaunes dans l'espèce sauvage, mais elles varient aisément de couleur par la culture; elles sont grandes, terminales; leur calice, d'abord étalé, est ensuite réfléchi, et leurs fruits, en mûrissant, forment une sorte d'épi cylindrique. Cette plante, originaire de l'Afrique septentrionale et de l'Asie mineure, présente dans les jardins un nombre prodigieux de variétés, qui peuvent se rapporter à deux races principales, savoir, les Renoncules pivoines et les semi-doubles. Les premières ont leurs fleurs entièrement pleines et très-grandes; les secondes ont les fleurs moins grandes, et offrent à leur centre les étamines et les pistils qui leur forment un cœur violacé-noirâtre. On dit que ce sont les Croisés, qui, à leur retour de la Palestine, ont les premiers apporté en Europe quelques pieds de cette Renoncule; mais elle ne commença à se répandre dans les jardins que vers la fin du XVII^e siècle. A cette époque, le sultan Mahomet IV, qui avait le goût de la culture des fleurs, était le seul qui possédât la Renoncule asiatique à fleurs doubles, dans ses jardins de Constantinople; on raconte qu'il était encore plus jaloux de la possession exclusive de ses fleurs que de celle de ses femmes. Cependant quelques Européens établis à Constantinople se procurèrent à prix d'argent des graines de ces fleurs, et les répandirent en Europe, au grand regret de Sa Hautesse. Aujourd'hui le nombre des variétés est prodigieux; on multiplie les semi-doubles de graines, et les pivoines par les petites griffes qui se forment à côté des anciennes. Les Renoncules demandent une terre légère et un peu humide. Leurs racines doivent être retirées de terre après la floraison, et conservées dans un lieu sec jusqu'au printemps suivant.

RENONCULÉES. bot. L'une des tribus de la famille des Renonculacées. V. ce mot.

RENONCULIER. bot. Variété à fleurs doubles du Merisier.

RENOUÉE. *Polygonum*. bot. Genre qui sert de type à la famille des Polygonées, et que Linné a rangé dans l'Octandrie Trigynie. Il offre les caractères suivants : les fleurs sont hermaphrodites; leur périanthe est simple, à trois ou cinq divisions profondes et imbriquées; les étamines varient de trois à huit; leurs filets sont libres; l'ovaire, sessile au fond du calice, est triangulaire ou globuleux, à une seule loge contenant un seul ovule dressé; le style est très-court, quelquefois presque nul, terminé par deux ou trois stigmates obtus; le

fruit est un akène triangulaire ou un peu comprimé, souvent accompagné par le calice qui est persistant; il contient une graine qui le remplit en totalité et qui se compose, outre son tégument qui est très-mince, d'un endosperme farineux ou corné, sur l'un des côtés duquel est roulé l'embryon qui est grêle, cylindrique, recourbé, et dont la radicule est en général opposée au hile. Ce sont des plantes annuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes; quelques-unes naissent dans le voisinage des eaux ou naissent à leur surface. Les feuilles sont alternes, simples, terminées inférieurement par une *ochrea* ou gaine stipulaire, membraneuse, qui embrasse la tige. Les fleurs sont généralement petites, roses, disposées en épis simples, quelquefois en grappes rameuses ou en capitules.

Les espèces, fort nombreuses, ont été réparties en sept sections dont plusieurs ont été considérées comme des genres distincts par quelques botanistes.

† Endosperme fariné.

I^{re} section. — **BISTORTA.**

Fruit triangulaire, plus grand que le calice; huit étamines; trois styles très-longs; tige simple, terminée par un seul épi de fleurs; plantes vivaces. Cette première section renferme huit espèces, dont six sont originaires des montagnes de l'Inde et deux seulement de celles d'Europe, savoir : *Polygonum viviparum* et *Polygonum Bistorta*. Cette dernière espèce, connue sous le nom de Bistorte, croît dans les montagnes de presque toute l'Europe; on l'a aussi trouvée dans l'Amérique septentrionale, le Japon et la Sibérie. Sa racine, qui est charnue, allongée, de la grosseur du doigt, brunâtre à l'extérieur, rosée intérieurement, présente le singulier caractère d'être deux fois coudeuse sur elle-même, d'où lui est venu le nom de Bistorte (*Radix bistorta*). Sa saveur est astringente, surtout quand elle est fraîche; elle contient du tannin, de l'acide gallique, et une petite quantité d'acide oxalique. C'est un médicament tonique et astringent.

II^e section. — **AMBLYGONUM.**

Fruit lenticulaire, acuminé, à angles arrondis, recouvert par le calice; étamines de cinq à sept; style bifide; fleurs en épis denses; plantes annuelles. On ne compte que quatre espèces dans cette section, où l'on remarque le *Polygonum orientale*, connu sous le nom de grande Persicaire. C'est une espèce qui s'élève à six et même huit pieds de hauteur, et dont les fleurs, d'un beau rose, forment de longs épis pendans, disposés en une sorte de panicule. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

III^e section. — **ACONOGONON.**

Fruit à trois angles aigus; fleurs en grappes paniculées ou en capitules. Plantes vivaces. Quatorze espèces, dont une seule indigène (*Polygonum alpinum*, L.), composent cette section.

IV^e section. — **FAGOPYRUM.**

Fruit triangulaire, beaucoup plus long que le calice; fleurs en grappes paniculées, à huit étamines et trois stigmates. Plantes annuelles. Cette section a été considérée, par Tournefort, comme genre particulier, sous le nom de *Fagopyrum*. Elle ne se compose que de trois espèces, parmi lesquelles se distingue le **SARRASIN**,

Polygonum Fagopyrum, L., vulgairement Blé noir.
V. FAGOPYRUM.

†† Endosperme corné.

V^e section. — TINIARIA.

Fruit triangulaire, plus petit que le calice; étamines ordinairement au nombre de huit; trois stigmates; fleurs en grappes, en panicules ou capitulées. Plantes annuelles. On trouve huit espèces dans cette section, dont deux seulement (*Polygonum Convolvulus* et *Polygonum dumetorum*, L.) sont indigènes.

VI^e section. — PERSICARIA.

Fruit comprimé ou à trois angles arrondis, plus petit que le calice; de quatre à huit étamines; deux ou trois stigmates; fleurs en épis ou en capitules. Plantes annuelles, rarement vivaces. Cette section, dans laquelle on compte cinquante-trois espèces, renferme des plantes qui croissent dans toutes les contrées du globe. Parmi les espèces indigènes, on remarquera les *Polygonum amphibium*, qui nage à la surface des eaux dormantes; *Polygonum Persicaria*, très-commun sur le bord des étangs, ainsi que le *Polygonum Hydropiper* dont la saveur âcre et piquante lui a fait donner le nom de Poivre d'eau, et surtout le *Polygonum tinctorium*, qui paraît destiné à procurer à l'Europe les moyens de ne plus redouter les entraves à la circulation de l'indigo préparé dans les colonies d'outre-mer.

VII^e section. — AVICULARIA.

Fruit très-petit, triangulaire, couvert par le calice; ordinairement huit étamines et trois stigmates sessiles. Plantes annuelles ou sous-frutescentes, à tiges grêles et couchées, et à fleurs axillaires. Parmi les dix-sept espèces qui forment cette section, on remarquera le *Polygonum aviculare*, L., connu sous le nom de Trainasse, si commun le long des murs et dans les rues; le *Polygonum equisetiforme*, Sibth., qui croit en Grèce et en Égypte, que l'on a retrouvé récemment en Corse; et le *Polygonum maritimum* qui, sur les bords de la mer, remplace le *Polygonum aviculare*.

RENSELÉRIA. BOT. Ce genre, proposé par Beck, dans la famille des Aroïdées, ne diffère pas du genre *Peltandra*, précédemment établi par Raffinesque. V. PELTANDRE.

RENULINE ET RENULITE. *Renulina*. MOLL. Ce genre, établi par Lamarck, a été reporté dans le genre Pénécrope. V. ce mot.

RÉOPHAGE. *Reophax*. MOLL. Genre proposé par Montfort, pour une Coquille multiloculaire microscopique de la Méditerranée; cette Coquille a été placée par d'Orbigny dans le genre Nodosaire.

RÉPANDRA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Lindley, est rentré comme sous-division dans le genre *Disa*. V. ce mot.

RÉPARÉE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Poirée ou Bette.

REPERIT. OIS. L'un des noms vulgaires du Roitelet.

RÉPIDOLITE. MIN. Kabell donne ce nom à un minéral de Schwarzenstein, que l'on avait d'abord assimilé au Talc chlorite, et qui cependant en diffère non-seulement par sa composition, mais par d'autres caractères dépendant de la forme et de la lumière. Il est cristallisé en tables hexagonales, avec des lamelles

triangulaires accolées; il est d'un vert émeraude par transparence. Son analyse donne : Silice 55; Magnésie 55; Alumine 15; protoxyde de Fer 6; Eau 15. La Répidolite est ordinairement associée au Grenat et à l'Asbeste.

RÉPLICATIF. *Replicativus*. BOT. Les feuilles sont dites Réplicatives quand elles sont pliées transversalement en deux, le sommet venant à toucher la base.

REPRISE. *Sedum Telephium*. BOT. Espèce du genre Orpin. V. ce mot.

REPRODUCTION. ZOOL. V. ORGANISATION.

REPSIME. *Repsimus*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, a été établi par Leach; il a beaucoup de rapport avec le genre Anoplognathé; mais les cuisses et les jambes des mâles sont très-renflées, et dans les deux sexes le *clypeum* est demi-circulaire.

REPSIME BRONZÉ. *Repsimus æneus*, Leach; *Melolontha ænea*, Fab. Il est d'un noir-bronzé brillant; ses élytres n'ont pas de points; le dessous du corps est d'un brun bronzé, velu, avec les côtés de l'abdomen tachetés de blanc; les pattes sont d'une nuance plus claire. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande.

REPTATION. ZOOL. C'est à proprement parler l'allure des Serpents, et non de tous les Reptiles, comme le nom de cette classe d'animaux pourrait le faire supposer. En effet, les Grenouilles et les Reinettes sautent, les Crapauds, les Salamandres et de lourds Sauriens se traînent; les véritables Lézards courent, les Crocodiliens marchent, les Sinicoidiens glissent, les Tritons et les Chéloniens nagent, les Serpents seuls conséquemment rampent dans l'étendue du mot, et parmi les Insectes les chenilles rampent aussi, quoiqu'elles aient des pattes. Cette allure consiste à rapprocher successivement une portion du corps en remplacement de la précédente qui s'est déplacée en avant. Elle peut s'exercer sinueusement ou en ligne droite. Les Mollusques gastéropodes rampent exactement sur le ventre.

REPTILES. ZOOL. On a fait connaître à l'article ERPÉTOLOGIE ce qui concernait la branche des sciences naturelles qui traite des Reptiles, et les diverses classifications qu'on a imaginées pour en faciliter l'étude; il reste à considérer les animaux qui font le sujet de l'Erpétologie sous les rapports de leur organisation en général, du rôle qu'ils jouent ou qu'ils remplissent dans le vaste ensemble de la création. « C'est surtout dans la production des Reptiles, dit Cuvier, que la nature semble s'être jouée à imaginer les formes les plus bizarres, et à modifier, dans tous les cas possibles, le plan général qu'elle a suivi pour les animaux vertébrés; l'absence de plumes et de poils est la particularité qui les singularise peut-être le mieux. » Aussi est-ce d'après cette considération que Blainville propose de substituer le nom de Nudipellifères à celui de Reptiles. Il n'en est pas non plus qui couve des œufs, ou qui nourrisse une progéniture pour laquelle presque tous témoignent une indifférence complète. Ils sont privés de mamelles et conséquemment de lait. Ils ont le sang froid quoique rouge, et ceci tient principalement à la manière dont, chez eux, s'exerce la respiration. « Les Reptiles, dit Cuvier, ont le cœur disposé de manière qu'à chaque

contraction il n'envoie dans les poumons qu'une portion du sang qu'il a reçu des diverses parties du corps, et que le reste de ce fluide retourne aux organes sans avoir respiré; il en résulte que l'action de l'oxygène sur le sang y est moindre que dans les Mammifères et surtout que dans les Oiseaux. Comme c'est la respiration qui donne la chaleur au sang et à la fibre la susceptibilité de l'innervation, outre que les Reptiles ont le sang froid, leur force musculaire est peu développée; aussi n'exercent-ils guère que des mouvements de reptation ou de natation; et, quoique plusieurs sautent et courent vite dans certaines circonstances, leurs habitudes sont généralement paresseuses, leur digestion lente; leurs sensations obtuses, et, dans les pays froids ou seulement tempérés, ils s'engourdissent presque tous durant l'hiver. » Leur cerveau, proportionnellement très-petit, n'est pas aussi nécessaire qu'il l'est chez les Mammifères ou chez les Oiseaux, à l'exercice des facultés animales et vitales; ils continuent d'agir durant un temps assez considérable quand on le leur a enlevé. On connaît l'expérience de Reddi, qui, ayant extirpé cet organe à une Tortue de terre, celle-ci vécut encore pendant six mois sans qu'elle eût éprouvé d'autre accident que la perte de la vue. On sait aussi que des Grenouilles mâles à qui l'on avait coupé la tête durant l'accouplement, n'ont pas cessé de poursuivre l'acte de la génération en fécondant jusqu'à la fin les œufs que produisaient les femelles. Enfin des Salamandres, auxquelles on avait fait la même opération ou coupé les pattes, ont reproduit ces parties d'elles-mêmes, comme les Lézards et les Orvets reproduisent leur queue quand celle-ci vient à leur être enlevée par quelque accident.

Comme il n'est pour ainsi dire pas de formes qui soient communes à tous les Reptiles, et que les habitudes sont la conséquence des formes, ces habitudes varient considérablement, non-seulement selon les ordres, les familles et les genres, mais encore selon les espèces. Elles sont en général solitaires, tristes et suspectes; aussi les Reptiles inspirent en général une horreur profonde, d'ailleurs motivée par le venin dont plusieurs sont munis. La plupart de ces animaux sont ovipares; il en est néanmoins qui produisent des petits vivants. Les uns ont quatre pattes, d'autres deux seulement, devant ou derrière. Les Serpents n'en ont pas du tout. Ceux-ci ont le corps couvert d'écaillés, ceux-là d'une boîte ou de boucliers osseux, les Batraciens l'ont nu avec la surface de la peau muqueuse. La plupart ont une queue, d'autres en manquent absolument. Ils vivent sans cesse dans l'eau, ou seulement selon leur âge et à certaines époques de développement, ou bien ils fuient l'humidité, se plaisant aux rayons du soleil le plus ardent. Quand la moindre lumière fatigue le Protée et que l'ombre est favorable à beaucoup d'espèces, la plus vive clarté semble ranimer divers Lézards. Outre qu'il en est qui marchent, rampent, sautent ou nagent, il en est qui voltigent. On en connaît de fort venimeux et de parfaitement innocents, de féroces et de familiers, de carnivores et d'herbivores, d'agiles et de lourds, d'élégants et d'horriblement laids, de bons à manger et d'autres dont la chair

répugne; les uns naissent sous des formes qui ne feront que se développer en grandissant, sans s'altérer beaucoup; d'autres, sans qu'ils cessent jamais d'être des Reptiles, sont sujets à des mues ou changements de peau, comme on en voit dans les Chenilles; tandis que quelques-uns, passant par des métamorphoses aussi complètes que celles des Insectes, sont pour ainsi dire des Poissons durant une partie de leur existence.

On a déjà fait remarquer que le nombre des Reptiles augmente vers l'équateur, où l'élévation de la température supplée pour eux à la chaleur qui ne leur vient point de la circulation; ils y sont d'ailleurs incomparablement plus grands et plus agiles; ceux qui ont du venin l'y possèdent dans toute l'énergie qui est propre à ce singulier moyen de nuire. C'est vers le tropique septentrional et jusqu'à la ligne que se voient les Crocodiliens, les Tupinambis et les Boas, véritables géants entre les races rampantes. Là sont aussi les Cérastes et les Najas, les plus redoutables des Vipères. C'est toujours dans les zones chaudes, soit à la surface des terrains arides, soit dans la bourbe des marécages, soit enfin dans l'étendue des mers tièdes, qu'on rencontre les plus grands des Chéloniens. Il paraît qu'il n'en existe ni d'eau ni de terre au-dessus du 46° nord.

C'est parmi les Chéloniens, les Crocodiliens, les Sauriens et les Batraciens qu'on compte les Reptiles fossiles les plus reconnaissables. Les couches les plus anciennes, qui en offrent des débris, appartiennent à cette formation de Calcaire compacte, que plusieurs géologues ont appelé Jurassique ou Calcaire à cavernes. La formation des Schistes métallifères en présente aussi. La Craie surtout en contient de parfaitement caractérisés. Le Calcaire à Cérithes n'a guère offert encore que quelques restes de Tortues; mais il y en a fréquemment dans les Gypses des environs de Paris. Les côtes de la Manche et l'Angleterre, où on les recherche depuis quelque temps avec zèle, ont fourni les espèces les plus remarquables, qu'on crut d'abord leur être propres, mais qu'on commence à retrouver en plusieurs autres lieux de l'Europe. Plusieurs sites de la Belgique, le plateau de Saint-Pierre de Maëstricht entre autres, et les Schistes calcaires d'œningen en Souabe, en renferment des espèces très-curieuses. Le Ptérodactyle est de ce dernier site. *V.* du reste les articles MOSOSAURE, CROCODILE, ICHTHYOSAURE, PLEIOSAURE, PTÉRODACTYLE, etc.

RÉPUBLICAIN. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

REQUEURIA. bot. Pour Riqueria. *V.* ce mot.

REQUIEM. pois. Premier nom que, dans les anciens voyages, on donnait au *Squalus Carcharias*, dont l'apparition autour d'un nageur ne laissait aucun espoir, et équivailait à un *Requiem*. La prononciation en a fait Requin. *V.* ce mot.

RÉQUIÉNIE. *Requienia*. bot. Genre de Légumineuses établi par le professeur De Candolle (Ann. des Sc. nat., 4, p. 91, et Mém. Légum., vi), et qui a pour type le *Podalyria obcordata*, Lamk., III., tab. 527, fig. 5. Voici ses caractères : le calice est persistant, mais non accrescent, à cinq divisions aiguës et presque égales; la carène obtuse se compose de deux pétales

libres. Les étamines monadelphes ont leur androphore fendu supérieurement; le style est filiforme, presque droit; le fruit ovoïde, comprimé, monosperme, terminé par la base du style qui est persistante. Outre l'espèce mentionnée plus haut, ce genre en possède une seconde, *Requienia sphaerosperma*, De Cand., Mém. Lég., tab. 58. Ce sont deux arbustes originaires d'Afrique, ayant des feuilles simples, obcordées, mucronées, pennivesves, munies de deux stipules; des fleurs très-petites, groupées aux aisselles des feuilles. Ce genre est très-distinct du *Podalyria*; il se rapproche davantage des genres *Anthyllis*, *Haltia* et *Heylandia*.

REQUIN. POIS. Espèce de Squalé, type du sous-genre *Carcharias*. V. SQUALÉ.

RESEAU. REPT. Espèce du genre *Typhlops*. V. ce mot.

RÉSEAU BLANC. CONCH. Nom vulgaire et marchand du *Venus tigrina*, L.

RÉSÉDA. *Reseda*. BOT. Ce genre est le type de la famille à laquelle il a donné son nom, celle des Résédacées. Ses caractères consistent en un calice persistant, à quatre, cinq ou six divisions très-profondes et un peu inégales; une corolle formée d'un égal nombre de pétales, alternes avec les divisions calicinales, généralement composés de deux parties: l'une inférieure, entière et concave, l'autre supérieure, divisée en un nombre plus ou moins considérable de lanières inégales et obtuses. Les étamines varient en nombre de quatorze à vingt-six; elles sont libres et hypogynes; en dehors des étamines, se trouve un disque annulaire, glanduleux, saillant, déjeté dans sa partie supérieure en une sorte de languette obtuse et glanduleuse; c'est en dehors et à la base de ce disque que sont insérés les pétales. Le pistil, légèrement stipité à sa base, paraît formé de la réunion intime de trois carpelles et se termine supérieurement par trois cornes portant chacune un stigmate sessile. L'ovaire est à une seule loge, ouverte à son sommet entre la base des trois cornes; il contient un assez grand nombre d'ovules attachés à trois trophospermes pariétaux, qui offrent le caractère remarquable de ne pas correspondre aux stigmates. Le fruit est une capsule plus ou moins allongée, ouverte naturellement à son sommet, uniloculaire et polysperme. Les graines, souvent réniformes, se composent d'un tégument assez épais, d'un endosperme mince et charnu, recouvrant un embryon recourbé en forme de fer à cheval. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, souvent munies de deux glandes à leur base. Les fleurs, généralement jaunes et petites, sont disposées en épi simple et terminal.

RÉSÉDA ODORANT. *Reseda odorata*, L. Plante vivace dans sa patrie, qui est l'Afrique septentrionale, mais annuelle dans nos jardins où on la cultive très-abondamment, à cause de l'odeur suave que répandent ses fleurs. On peut, en l'ébourgeonnant et l'empêchant de fleurir la première année, en l'abritant du froid dans une serre, en former un petit arbuste qui dure pendant six ou huit ans.

RÉSÉDA DES TEINTURIERS. *Reseda luteola*, Lin. Cette espèce, vulgairement connue sous les noms de Gaude

et d'Herbe à jaunir, croît communément en France, dans les lieux incultes. Ses tiges sont droites, simples, hautes de deux à trois pieds; ses fleurs sont petites, et formant un long épi terminal. La décoction de cette plante est employée dans la teinture en jaune.

RÉSÉDA MARIN. POLYP. Nom vulgaire du *Primnoa lepadifera*. V. PRIMNOA.

RÉSÉDACÉES. *Resedaceae*. BOT. C'est le nom donné par Tristan à la famille dont le Réséda est le type, et qui contient, outre ce genre, l'*Ochradenus* de Delille qui n'en diffère que par un fruit légèrement charnu. Les caractères de cette famille doivent donc être les mêmes que ceux tracés pour le genre Réséda (V. ce mot). Tristan plaçait cette famille entre les Passiflorées et les Cistées, mais néanmoins plus près de ces dernières. Dans ses *Collectanea botanica*, tab. 22, John Lindley a donné de la fleur du Réséda une explication d'où il résulte que le calice serait un involucre commun, chaque pétale une fleur stérile, et le disque un calice propre, environnant une fleur hermaphrodite composée des étamines et du pistil. D'après cette manière de voir, les Résédacées se rapprocheraient des Euphorbiacées, qui offrent une disposition à peu près analogue.

RESEDELLA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Webb et Berthelot, dans leur Flore des Canaries, a été considéré comme ne point différer suffisamment du genre *Oligomeris* de Cambessedé, pour ne pas lui être réuni. V. OLIGOMERIDE.

RESINARIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Commerson, est une espèce de *Terminalia Benzoin*.

RÉSINES ET GOMMES-RÉSINES. Par leur composition et leurs propriétés chimiques, les Résines se rapprochent beaucoup des huiles volatiles; elles semblent même être le résultat de l'épaississement de celles-ci par l'absorption de l'oxygène, phénomène que présentent plusieurs huiles volatiles, et notamment l'huile de Térébenthine. Elles sont solides à froid, fusibles au feu, mais moins que la cire, inflammables par l'approche d'un corps en ignition en répandant beaucoup de noir de fumée, s'électrisant par le frottement avec une grande facilité, plus ou moins odorantes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles, susceptibles de combinaisons avec les Alcalis, et pouvant les saturer à la manière des acides faibles. Non-seulement les végétaux, mais encore quelques animaux ou produits d'animaux fournissent des substances douées de toutes ces propriétés. Ainsi le Musc, le Castoréum, la Bile, les Cantharides, etc., contiennent abondamment des matières résineuses, qu'il est facile de séparer par l'analyse chimique. La prédominance de l'huile volatile sur la substance résineuse fixe, fait que certaines Résines restent toujours fluides, ou plutôt conservent une consistance analogue à celle du miel. Telles sont, par exemple, les Térébenthines de Pins et autres Conifères, celle de Chio obtenue d'une espèce de Pistachier, les matières improprement nommées Baume de la Mecque, Baume de Copahu, etc. Il sera question de cette classe de substances dans un article spécial. V. TÉRÉBENTHINES.

La plupart des Gommés-Résines sont produites par des végétaux qui croissent dans les contrées les plus chaudes du globe, et qui appartiennent, en général, aux familles chez lesquelles la présence d'un suc propre, laiteux, contenu dans des réservoirs ou appareils sécrétoires particuliers, est un des caractères les plus remarquables. Ce suc propre découle des plantes, soit par des fissures naturelles, soit par des incisions qu'on leur pratique, et, en s'épaississant, il constitue une substance désignée sous le nom de Gomme-Résine. La nature des Gommés-Résines est fort diversifiée, et se complique de plusieurs principes immédiats, qui font considérablement varier leurs qualités physiques. Ainsi il en est qui renferment beaucoup d'huile volatile et sont très-odorantes; telles sont les Gommés-Résines des Umbellifères. D'autres contiennent une grande quantité de Résine et peu de Gomme; et réciproquement il y en a où la Gomme, la Bassorine, l'Amidon, la Cire, divers Sels, etc., existent en fortes proportions. Ces substances immédiates étant les unes solubles seulement dans l'eau, les autres dans l'alcool, leur mélange, en proportions diverses, donne naissance à des Gommés-Résines qui sont plus ou moins solubles dans ces véhicules; mais en général l'eau ne les dissout pas complètement; elle forme avec elles une sorte d'émulsion qui doit son opacité à la Résine, à l'huile volatile et à d'autres substances insolubles qui, à l'état d'une division extrême, restent suspendues dans l'eau au moyen de la gomme. L'alcool pur n'ayant d'action que sur les matières résineuses et sur l'huile volatile, n'en dissout qu'une partie. L'alcool faible, au contraire, les dissout presque complètement, surtout lorsqu'on favorise la dissolution par la chaleur; c'est donc le menstrue dont il convient de faire usage dans la purification des Gommés-Résines, de préférence au vinaigre que l'on employait autrefois. On fait un grand usage en médecine de plusieurs Gommés-Résines, principalement de celles où domine un principe volatil, qui a ordinairement des propriétés anti-spasmodiques très-prononcées; tel est l'*Assa fetida*. D'autres sont employées comme fondantes et résolutes, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; enfin, il en est qui sont d'une nature tellement caustique, que l'on s'en sert comme vésicatoires. On les fait entrer dans la composition des préparations onguentaires et emplâstiques. Quelques Gommés-Résines répandent, en brûlant, une fumée blanche, épaisse, et très-aromatique; elles sont la base des clous ou trochisques odorants, et on les emploie dans les fumigations.

RÉSINE ALOUCHI. Bonastre (Journal de pharmacie, t. X, p. 1) a examiné une Résine nommée *Alouchi*, dont l'origine botanique est inconnue, mais qui a des ressemblances si grandes avec la Résine Caragne, qu'on la suppose produite par un arbre du même genre, probablement l'*Icica Aracouchini* d'Aublet, *Icica heterophylla*, De Cand.

RÉSINE ANIMÉ. On désignait autrefois sous ce nom insignifiant, diverses substances résineuses, provenant d'arbres exotiques et qui jouissaient à peu près des mêmes propriétés, c'est-à-dire qu'elles étaient en larmes jaunâtres ou blanchâtres, huileuses, d'une odeur

très-agréable, solubles dans l'huile et l'esprit de vin très-rectifié. Mais les anciens pharmacologistes ne se sont guère entendus sur les objets qu'ils ont décrits sous les noms d'*Animé oriental*, *Animé noir*, *Animé du Mexique*, *Animé supérieur*, etc. Ces noms se rapportent, en effet, à la Résine Copal, au Bellium, et à diverses substances dont la nature est inconnue. Le mot de Résine Animé devrait donc disparaître de la nomenclature. Cependant il est encore employé par quelques auteurs de matière médicale, qui l'appuient à la Résine de Courbaril, *Hymænea Courbaril*, L. V. HYMÉNÉE.

RÉSINE ASSA FOETIDA. V. ASSA FOETIDA.

RÉSINE BELLIUM. V. BELLIUM.

RÉSINE DE LA BILE. Les substances désignées sous ce nom par les chimistes, et retirées des biles de l'Homme, du Bœuf, de l'Ours, du Porc, etc., sont principalement formées, selon Chevreul, d'Acides oléique et margarique, de Cholestérine, de principes colorants, et d'un principe amer qui abonde surtout dans la bile du Porc.

RÉSINE CACHIBOU ou CHIBOU. Elle découle des incisions faites à l'écorce et au fruit du *Bursera gummi-fera*. Ce suc est limpide, d'un jaune ambré et se concrète facilement par la simple exposition à l'air. Cette Résine jouit d'une odeur pénétrante particulière, mais qui se rapproche néanmoins de celle de la Résine Élémé.

RÉSINE CARAGNE. Substance résineuse, oléagineuse, tenace, en morceaux de la grosseur d'une noix, diversement comprimés, durs, mais paraissant avoir joui d'une certaine mollesse, d'une couleur noir-verdâtre, opaque, et d'une odeur forte qui est analogue aux odeurs mélangées de Pin et de Tacamaque. On faisait autrefois quelque usage de cette Résine qui était apportée du Mexique et de l'Amérique septentrionale. Elle découle de l'arbre qui a été nommé *Myrris Carana* par Humboldt (Relation du voyage, 2, p. 421 et 455), et qui a été réuni, avec doute, au genre *Icica* par Kunth et De Candolle.

RÉSINE COPAL. V. COPAL.

RÉSINE ELASTIQUE. V. CAOUTCHOUC.

RÉSINE ÉLÉMI. V. ÉLÉMI.

RÉSINE ÉPINETTE. On nomme ainsi le suc qui découle de l'*Abies Canadensis* et que l'on nomme vulgairement Baume du Canada. Il est jaunâtre, transparent et présente tous les caractères de la Térébenthine pure.

RÉSINE GALBANUM. V. GALBANUM.

RÉSINE DE GAYAC. V. GAYACINE.

RÉSINE DE GOMART. V. RÉSINE CACHIBOU.

RÉSINE JAUNE. V. POIX-RÉSINE.

RÉSINE DE HIGHATE. Substance résineuse, jaune ou brunâtre, très-fragile, facilement fusible en matière limpide, qui se trouve en assez grande abondance à la colline dont elle porte le nom, située près de Londres. C'est une variété de Succin ou un Copal fossile.

RÉSINE DE JALAP. V. JALAP.

RÉSINE LAQUE. V. LAQUE.

RÉSINE LIQUIDE. C'est le Baume de Copahu. V. COPAHIER et LIQUIDAMBAR.

RÉSINE MASTIC. V. MASTIC et PISTACHIER LENTISQUE.

RÉSINE DE LA MECQUE OU BAUME DE JUDÉE. *V.* AMYRIS.

RÉSINE OLAMPI. Même chose que Résine Animé.

RÉSINE OPIUM. *V.* OPIUM.

RÉSINE OPOANAX. *V.* OPOANAX.

RÉSINE SAGAPANUM. *V.* SAGAPANUM.

RÉSINE SANDARAQUE OU RÉSINE DE VERNIS. *V.* SANDARAQUE.

RÉSINE SANG-DRAAGON. *V.* PTÉROCARPE ET SANG-DRAAGON.

RÉSINE TACAMAQUE. *V.* CALOPHYLLUM ET TACAMAQUE.

RÉSINIER. BOT. Nom vulgaire et de pays du *Bursera Americana*. *V.* GOMART.

RÉSINITE. MIN. Ce nom s'emploie adjectivement pour désigner, dans les minéraux, les variétés qui, comme le Quartz ou le Silice, se distinguent par un éclat qui se rapproche de la Résine fraîchement cassée.

RESPIRATION. Tous les animaux placés au milieu d'un fluide subtil, qui forme autour du globe une couche épaisse, et qu'on nomme air atmosphérique, ont besoin, pour l'entretien de leur existence, d'en attirer à chaque instant une certaine quantité dans l'intérieur de leur corps. L'air, ainsi inspiré, est bientôt expulsé; car il se passe entre ce fluide et les organes des animaux une action intime et réciproque par lequel l'air perd ses propriétés vivifiantes; d'où il s'ensuit que pour entretenir l'influence salutaire que ce fluide exerce sur l'économie, il est nécessaire qu'il soit renouvelé sans cesse. Les animaux qui en sont privés meurent plus ou moins rapidement. Cependant un grand nombre d'entre eux, vivant toujours au fond de l'eau, sembleraient au premier abord devoir être soustraits à l'influence de l'air, et par conséquent faire exception à la loi générale. Mais il n'en est pas ainsi; car le liquide dans lequel ils sont plongés absorbe et tient en dissolution une certaine quantité d'air, qu'ils peuvent facilement en séparer, et qui suffit pour l'entretien de leur existence; aussi leur est-il impossible de vivre dans de l'eau purgée d'air. Les végétaux sont dans le même cas; tout être organisé, en un mot, a besoin pour l'entretien de sa vie, d'agir d'une manière particulière sur l'air atmosphérique; il périt plus ou moins promptement lorsqu'il en est privé. La Respiration, car c'est ainsi qu'on nomme l'acte important dont il est ici question, est une fonction que l'on peut donc regarder comme étant commune à tous les êtres organisés, et il est permis de dire que partout où il y a vie, l'air est nécessaire. Lorsque la Respiration d'un animal est arrêtée, on voit les différentes fonctions vitales s'éteindre plus ou moins promptement, il survient un état de mort apparente qu'on appelle *asphyxie* et qui ne tarde pas à être suivi de la mort réelle.

L'air est donc indispensable à la vie; mais ce fluide n'est pas un corps homogène; la chimie y démontre l'existence de principes très-différents, et qui, par conséquent, peuvent ne pas agir de la même manière dans l'acte respiratoire. Outre la vapeur d'eau dont l'atmosphère est toujours plus ou moins chargée, l'air fournit par l'analyse 21 parties de gaz oxygène sur 79 d'azote. On y trouve aussi une petite quantité d'acide carbonique; mais la présence de ce gaz paraît être en quelque sorte accidentelle. On a donc cherché si ces gaz différents jouent le même rôle dans la Respiration,

ou bien si c'est à l'un d'eux qu'appartient plus spécialement la propriété d'entretenir la vie.

On savait depuis longtemps qu'un animal ne peut respirer une quantité donnée d'air que pendant un temps limité, après lequel cet air ne suffit plus aux besoins de la vie, et on avait soupçonné que ce changement était dû à l'absorption d'une portion de ce fluide. Mayow fit un grand nombre d'expériences très-ingénieuses pour constater ce fait; mais ce ne fut que vers l'année 1777, époque à laquelle Lavoisier publia son premier Mémoire sur ce sujet, que l'on découvrit que la quantité d'oxygène contenue dans l'air atmosphérique diminue pendant la Respiration et que lorsque ce fluide en est totalement dépourvu, aucun animal ne peut y vivre. En effet, les animaux qu'on y plonge alors périssent aussi promptement que si on les privait complètement d'air. C'est donc l'oxygène qui donne à l'air atmosphérique la propriété d'entretenir la vie.

On a fait un grand nombre d'expériences pour déterminer combien, dans un temps donné, l'air perd de son principe vivifiant, l'oxygène, par la respiration de l'Homme. Suivant Menzies, la perte s'élève à 590 centimètres cubes dans l'espace d'une minute, et par conséquent à 850 décimètres cubes dans vingt-quatre heures. D'après Lavoisier et Séguin, elle n'est que de 755 décimètres cubes, ce qui coïncide à peu près avec le résultat que Lavoisier a obtenu des expériences dont il s'occupait, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever. Les recherches que sir H. Davy a faites sur ce sujet diffèrent peu par leurs résultats de celles du chimiste français. Il a calculé que 518 centimètres cubes d'oxygène sont consumés dans une minute, ce qui fait pour vingt-quatre heures 745 décimètres cubes. Une coïncidence aussi grande doit faire regarder cette évaluation comme étant une approximation très-grande de la vérité. On peut donc conclure qu'un Homme consume plus de 750 décimètres cubes d'oxygène par jour; or, ce gaz ne formant que les $\frac{21}{100}$ en volume de l'air atmosphérique, il s'ensuit que l'Homme emploie pour les besoins de sa respiration pendant cet espace de temps 5 mètres 5 décimètres cubes de ce fluide.

Par l'acte de la Respiration, tous les animaux dépouillent l'air d'une certaine quantité d'oxygène; mais les changements chimiques qu'ils déterminent dans la composition de ce fluide, ne se bornent pas là. L'oxygène qui disparaît est remplacé par un gaz nouveau qui est l'acide carbonique. Ce fut en 1757 que Black, en soufflant à travers de l'eau de chaux, reconnut que l'air qui sort des poumons de l'Homme contient de l'acide carbonique. La production de ce gaz n'est pas un phénomène moins général parmi les êtres animés, que l'absorption de l'oxygène; c'est toujours un des produits de la respiration des animaux.

On a fait beaucoup de recherches pour connaître la quantité d'acide carbonique ainsi produit. Menzies considère le volume de ce gaz comme étant représenté exactement par celui de l'oxygène consumé. Les expériences de Crawford, de Dalton, de Thompson, d'Allen et de Pepys, s'accordent avec celles de Menzies; mais d'autres observateurs ont obtenu des résultats différents. Lavoisier trouva, dans sa première expérience sur un

Cochon d'Inde, que l'oxygène consumé était à l'acide carbonique formé comme 20 est à 16,5, et dans sa seconde comme 20 est à 17,5. Mais il paraît que, dans ses recherches ultérieures, la proportion d'acide carbonique fut beaucoup moindre. Dans les expériences de sir H. Davy, la diminution de l'oxygène était également plus considérable que la production de l'acide carbonique; enfin Berthollet, ainsi que plusieurs autres physiologistes, obtinrent aussi des résultats qui confirmèrent ces derniers faits.

Le rapport entre l'absorption de l'oxygène et la production de l'acide carbonique varie considérablement dans les différentes classes d'animaux. La plupart des Vertébrés à sang chaud paraissent présenter des phénomènes à peu près semblables à ceux qu'on a observés chez l'Homme; mais il n'en est pas de même chez les Poissons, par exemple; l'oxygène qu'ils absorbent, ainsi que l'ont prouvé Humboldt et Provençal, n'est jamais entièrement représenté par la quantité d'acide carbonique produit, ce dernier ne s'élève au plus qu'aux quatre cinquièmes du premier, et souvent n'est même que la moitié de celui-ci. Chez les Papillons, cette différence est encore plus grande, comme l'a constaté le célèbre Spallanzani. On voit donc que tantôt la quantité d'oxygène qui disparaît est représentée exactement par celle de l'acide carbonique produit, et que d'autres fois l'exhalation de ce gaz est moins active que l'absorption de l'oxygène : à moins toutefois qu'on ne suppose que le volume de l'acide carbonique formé soit toujours le même, et que dans ce dernier cas, la différence dépend seulement de l'absorption d'une portion de ce gaz par la surface pulmonaire. Si les choses se passent ainsi, plus la proportion d'acide carbonique mêlé à l'air que respire l'animal sera grande, plus cette différence entre la quantité d'oxygène qui disparaît et celle de l'acide carbonique qui le remplace, devra être également considérable. Mais cela n'a point lieu; car, si l'on place un animal dans un vase renfermant une quantité déterminée d'air, on voit que c'est dans le commencement de l'expérience, c'est-à-dire lorsque l'acide carbonique produit par sa Respiration est le moins abondant, que la diminution dans le volume du gaz est le plus marquée.

Diverses circonstances influent sur la quantité d'acide carbonique produit par la Respiration; il en sera question par la suite; mais il faut rechercher auparavant d'où provient ce gaz. Conduits par l'analogie remarquable qui existe entre les phénomènes de la combustion et ceux que présente la Respiration, Lavoisier, et depuis lui, la plupart des physiologistes ont été conduits à penser que l'oxygène qui disparaît se combine dans l'intérieur des poumons, avec du carbone provenant du sang et se convertit ainsi en acide carbonique. En effet, les expériences de la chimie prouvent que, lors de la combustion du charbon dans l'air atmosphérique, la quantité d'oxygène qui disparaît est remplacée par un volume égal d'acide carbonique, et que la combinaison qui donne naissance à ce gaz est accompagnée d'un dégagement considérable de calorique. Dans la Respiration, on voit également une certaine quantité d'oxygène disparaître et être

remplacée par une quantité d'acide carbonique que souvent représente exactement celle de l'oxygène consumé. Il était donc naturel de croire que ces phénomènes analogues étaient produits par les mêmes causes, et que, dans la Respiration, la production de l'acide carbonique était due à la combustion d'une portion du carbone du sang par l'oxygène de l'air inspiré. Cette théorie semblait aussi expliquer un autre phénomène non moins curieux, celui de la chaleur animale; mais quelque séduisante qu'elle paraisse au premier abord, elle ne peut se maintenir aujourd'hui qu'un grand nombre de faits authentiques prouvent sa fausseté. En effet, si la production de l'acide carbonique n'était qu'un phénomène chimique dépendant de la combinaison de l'oxygène inspiré avec du carbone provenant du sang, un animal à qui on ferait respirer des gaz qui ne contiennent point d'oxygène, ne devrait plus en produire; or le contraire a lieu, ainsi que le prouvent des expériences nombreuses. Spallanzani, dans ses recherches importantes et variées sur la Respiration, a observé ce fait chez un grand nombre d'animaux différents. Il a constaté que des Limaçons, des Chenilles, des Papillons, des Poissons, des Lézards, des Salamandres et des Grenouilles, plongés dans du gaz hydrogène pur, exhalent une quantité plus ou moins considérable d'acide carbonique. Malgré l'évidence des conclusions qui se déduisent naturellement de ces expériences, la plupart des physiologistes n'en ont pas tenu compte, et ont continué à regarder la production de l'acide carbonique comme étant le résultat de la combinaison directe de l'oxygène inspiré avec du carbone provenant du sang qui circule dans les poumons. Ceux même qui doutaient de la vérité de cette théorie ne regardaient pas l'exhalation de l'acide carbonique comme étant mieux démontrée; mais d'autres recherches, dans lesquelles on a eu soin de varier les conditions d'expérimentation de manière à ne laisser aucun doute sur la nature du phénomène de la Respiration, confirment les faits observés par Spallanzani, et paraissent avoir décidé complètement la question. D'après les expériences de Milne-Edwards, à qui est dû en grande partie cet article, on voit que la présence de l'oxygène dans l'air respiré n'est pas nécessaire à la production de l'acide carbonique, non-seulement chez les animaux des classes inférieures, sur lesquels Spallanzani a expérimenté, mais aussi chez les Mammifères. Ayant placé un jeune Chat dans une quantité déterminée de gaz hydrogène pur, il observa que l'animal continua pendant un certain temps (20 minutes à peu près) à exécuter des mouvements respiratoires, et il trouva, par l'analyse, que le gaz qui avait ainsi servi à la Respiration contenait de l'acide carbonique en assez grande quantité. Mais bien que cette expérience prouve qu'il y a eu exhalation de ce gaz, d'où on peut conclure que le même phénomène a lieu dans la Respiration naturelle, il ne s'ensuivrait pas que la totalité de l'acide carbonique qui se produit alors fût le résultat de l'exhalation, si ce fait n'était constaté par d'autres expériences. On voit par quelques observations de Spallanzani, mais surtout par les recherches plus récentes de Milne-Edwards que les

Grenouilles, placées dans des conditions favorables, exhalent dans le gaz hydrogène autant d'acide carbonique que lorsqu'elles respirent librement l'air atmosphérique pendant le même espace de temps. Or, la présence de l'oxygène n'étant point nécessaire à la production d'une quantité d'acide carbonique égale à celle qui est fournie pendant la Respiration dans l'air atmosphérique, on doit conclure que ce gaz est exhalé par la surface respiratoire et ne résulte pas de la combustion du carbone du sang dans l'intérieur des poumons, par l'oxygène inspiré, ainsi que l'ont pensé beaucoup de physiologistes.

On a vu plus haut que l'oxygène seul avait la propriété d'entretenir la vie, et que l'air dépourvu de ce principe, ne contenant plus que de l'azote, faisait périr plus ou moins promptement les animaux qui le respirent. On a conclu de là que l'azote était entièrement passif dans la production des phénomènes de la Respiration, et n'avait d'autres usages que de diminuer l'activité de l'oxygène en éloignant ses molécules. En effet, dans les expériences de plusieurs physiologistes, la quantité d'azote contenu dans l'air a été trouvée la même avant et après que ce fluide eut servi à la Respiration. « Nous nous sommes assuré, dit Lavoisier, que réellement il n'y a ni dégagement, ni absorption d'azote pendant la Respiration. » Les expériences d'Allen et Pepys, qui ont été faites avec toutes les précautions nécessaires, et toute l'exactitude que permet la grande perfection des procédés eudiométriques, leur ont également donné ce résultat; cependant il n'en a pas été de même dans d'autres recherches également bien conduites. Priestley trouva que non-seulement l'oxygène de l'air respiré était diminué, mais que l'azote l'était aussi. Le même fait a été observé par sir H. Davy; selon ce chimiste habile, la quantité d'azote qui disparaît ainsi est à peu près le sixième de celle de l'oxygène absorbé. Henderson, Pfaff, Humboldt et Provençal, etc., ont obtenu des résultats analogues. D'un autre côté, le phénomène contraire a été observé par plusieurs expérimentateurs. Berthollet trouva que la proportion d'azote, au lieu d'être diminuée, était un peu augmentée. Le même fait avait déjà été annoncé par Jurine, et a été également observé par Nysten et par Dulong. Enfin dans les expériences de Spallanzani et d'Edwards, ces trois résultats se sont présentés tour à tour; tantôt la quantité d'azote était diminuée, tantôt elle n'avait subi aucun changement; d'autres fois au contraire elle était considérablement augmentée. Ces faits, en apparence contradictoires, mais tous également bien constatés, semblent au premier coup d'œil difficiles à concevoir. En effet, comment supposer qu'un animal placé dans des conditions à peu près semblables absorbe quelquefois de l'azote, d'autres fois n'agisse point sur ce gaz, ou enfin en exhale une quantité qui peut même être très-considérable? Cependant, comme on le verra bientôt, ces résultats ne s'excluent nullement, et peuvent, par la théorie nouvelle qu'Edwards a donnée de ces phénomènes, être facilement expliqués d'après les lois générales de l'organisation.

On sait que l'absorption et l'exhalation sont deux fonctions dont les résultats sont diamétralement oppo-

sés, mais qui peuvent cependant s'exercer simultanément et dans les mêmes parties. Partout où l'une des deux existe, on doit même supposer l'autre. Quelquefois elles se contrebalancent, mais en général l'une prédomine sur l'autre. Les cavités sereuses offrent des exemples frappants de surfaces présentant en même temps ces deux ordres de phénomènes; le péritoine, qui forme un sac sans ouverture, est le siège d'une exhalation continuelle, et cependant, dans l'état de santé, il ne s'y fait aucun amas de liquide, car l'absorption y est aussi active que l'exhalation. Mais lorsque par une cause quelconque l'équilibre entre ces deux fonctions vient à être rompu, et que l'exhalation prédomine de beaucoup sur l'absorption, il en résulte un amas de sérosité qui constitue une maladie appelée Hydropisie ascite.

Tout dans les poumons tend à favoriser ces deux ordres de phénomènes; aussi voit-on ces organes être le siège d'une absorption des plus actives et fournir en même temps par l'exhalation des produits non moins abondants. Les injections faites sur le cadavre montrent déjà la grande facilité avec laquelle les liquides poussés dans les vaisseaux pulmonaires passent à travers leurs parois et se répandent dans les cellules de ce viscère, et font voir que le phénomène opposé, c'est-à-dire le passage des liquides des bronches dans les vaisseaux pulmonaires, n'est pas plus difficile. En effet, si on pousse une injection peu consistante (de l'eau colorée, par exemple) dans l'artère pulmonaire, elle passe en partie dans les veines et en partie dans les ramifications des bronches. Il en est de même lorsqu'on fait pénétrer l'injection par la veine. Enfin on peut également faire parvenir l'injection dans les vaisseaux sanguins du poumon en la poussant dans les bronches. Ces faits montrent la facilité extrême avec laquelle les liquides passent par imbibition des vaisseaux dans les cellules du poumon et *vice versa*.

Sur l'animal vivant, ce phénomène est également marqué; aussi suffira-t-il de rapporter un ou deux exemples pour montrer cette vérité dans tout son jour.

En faisant sur des Chevaux des expériences, dirigées d'ailleurs vers un autre but, Milne-Edwards et Vavasseur ont injecté dans l'espace d'une heure plus de vingt litres d'eau dans les poumons d'un de ces animaux sans produire d'accidents graves; aussitôt après on le tua et on trouva que les poumons ne contenaient pas sensiblement plus de liquide que dans l'état ordinaire. L'eau avait donc été absorbée.

L'expérience suivante de Fodéra montre aussi combien est rapide l'absorption qui se fait à la surface pulmonaire. Immédiatement après avoir injecté une solution d'hydrocyanate de potasse dans les bronches d'un Chien, il ouvrit le thorax et extirpa le cœur. Cette opération ne dura que vingt-deux secondes, et cependant ce court espace de temps avait suffi pour que la présence de ce sel fût manifeste dans le sang des cavités gauches du cœur.

Les vapeurs répandues dans l'atmosphère sont également absorbées par les parois des cellules aériennes des poumons. Linning a constaté qu'en vingt-quatre heures il avait augmenté en poids de huit onces, sans

avoir pendant ce temps fait usage d'aucun aliment, mais seulement en respirant un air chargé de brouillards épais.

L'exhalation dont ces organes sont le siège est également bien démontrée. Si on injecte, comme l'a fait Magendie, une dissolution de camphre dans l'abdomen d'un animal, bientôt après, non-seulement le sang qu'on tire de ses vaisseaux en contient une certaine quantité, mais aussi l'air expiré en est chargé. Il en est de même, lorsque au lieu de camphre on fait usage d'une dissolution de phosphore dans l'huile; alors l'animal exhale à chaque expiration, une certaine quantité de cette substance sous la forme d'une vapeur blanche et abondante. Enfin en injectant de l'hydrogène dans les veines d'un Chien, Nysten a constaté que ce gaz est exhalé par la surface pulmonaire.

La vapeur d'eau qui à chaque expiration s'échappe des poumons est un des phénomènes les plus apparents de la Respiration, surtout lorsque, par l'action réfrigérante de l'air ambiant, elle est condensée aussitôt après sa sortie de la bouche et qu'elle forme ainsi un nuage épais. Cette exhalation a reçu le nom de transpiration pulmonaire, et a fixé de bonne heure l'attention des physiologistes. On chercha d'abord à reconnaître la proportion d'eau qui se dégage des poumons de l'Homme à l'état de mélange avec l'air expiré. Hales a évalué à six cent trente-quatre grammes la perte de poids que l'on éprouve par la transpiration pulmonaire pendant vingt-quatre heures. Lavoisier et Seguin ont été conduits, par une suite d'expériences curieuses, à regarder la quantité d'eau ainsi exhalée, comme étant plus grande. Voici comment ils ont procédé dans ces recherches. Après avoir déterminé la perte totale du corps dans un temps donné, ils ont cherché quelle part y prenait la transpiration pulmonaire; dans cette vue, ils fermaient tout le corps de l'individu soumis à l'expérience, dans un sac de toile cirée, qui offrait une ouverture destinée à s'adapter à la bouche. Au moyen de cet appareil, il était facile d'isoler les effets de la transpiration pulmonaire des autres causes de la diminution de poids qu'éprouve le corps pendant la durée de l'expérience; et ils parvinrent ainsi à constater que, terme moyen, la quantité de vapeur exhalée par les organes de la Respiration, pendant vingt-quatre heures, est de vingt-huit onces quinze grains. Menzies et Abernethy portent cette quantité de six à neuf onces seulement. Enfin Dalton chercha également à éclaircir ce point en calculant la quantité d'eau susceptible de porter au degré d'humidité extrême, à la température du corps, la masse d'air qui s'échappe des poumons. Il conclut ainsi que le maximum d'eau que l'air expiré pendant l'espace de vingt-quatre heures peut tenir en suspension est environ d'un livre et demie; approximation qui se rapproche beaucoup des résultats obtenus par Hales et Lavoisier. Les travaux récents de Magendie font voir que cette exhalation peut être augmentée à volonté chez un animal en injectant de l'eau dans ses veines et par conséquent en augmentant la masse des liquides en circulation. L'exhalation d'une certaine quantité d'eau est donc un des phénomènes de la Respiration; mais cette quantité varie suivant différentes

circonstances, parmi lesquelles on doit ranger en première ligne, l'état de pléthore plus ou moins grand du système vasculaire.

On voit donc, d'après ces faits, que l'absorption et l'exhalation ont lieu simultanément à la surface de l'organe respiratoire, et il sera facile alors de se rendre compte de ce qui se passe dans l'acte de la Respiration relativement à l'azote. « Dans les expériences, dit Edwards, où l'on obtient, d'une part la diminution de la quantité d'azote, et de l'autre l'augmentation de ce gaz, il y a deux manières d'envisager ces résultats. Dans la première la quantité d'azote qui disparaît serait due uniquement à l'absorption, et l'augmentation de la quantité de ce fluide uniquement à l'exhalation; de manière qu'une seule de ces fonctions s'exercerait à la fois. Dans la seconde les deux fonctions d'absorption et d'exhalation s'exerceraient en même temps, et l'on ne verrait dans les résultats que les différences de leur action. Ainsi, lorsqu'un animal respire dans l'air atmosphérique, les deux fonctions seraient simultanées; d'une part, il absorberait de l'azote; d'autre part, il en exhalerait; et du rapport des quantités absorbées et exhalées proviendraient nécessairement trois résultats différents, suivant la constitution des individus et les circonstances où ils sont placés. Lorsque l'exhalation prédomine sur l'absorption, on n'a pour résultat de l'expérience que de l'exhalation; lorsque l'absorption prédomine, la différence sera de l'absorption; lorsque enfin ces deux fonctions ont lieu dans la même proportion, on ne voit les effets ni de l'une, ni de l'autre, et l'azote expiré est égal à l'azote inspiré. »

Les expériences d'Allen et Pepys et d'Edwards ne laissent aucun doute sur la justesse de cette dernière vue. Ils ont placé l'animal dans l'impossibilité d'absorber de l'azote, en lui faisant respirer de l'oxygène presque pur, et ils ont obtenu pour résultat une exhalation d'azote qui surpassait de beaucoup le volume de l'animal. Mais craignant que cette grande production d'azote ne fût due à la Respiration de l'oxygène pur, ils ont répété l'expérience en plaçant l'animal dans un air factice composé d'oxygène et d'hydrogène dans les mêmes proportions que l'air atmosphérique, et dans ce cas ils ont obtenu un double résultat qu'il est facile de prévoir. D'une part, il y a eu exhalation d'un volume d'azote supérieur à celui de l'animal, et de l'autre absorption d'une quantité considérable d'hydrogène. Il est bon d'observer ici que, dans ces expériences, l'animal ne paraissait ressentir aucune gêne, et que sa Respiration ne différait en rien de ce qu'elle eût été dans l'air atmosphérique. Plusieurs circonstances sont susceptibles d'influer sur les rapports de ces deux fonctions, l'absorption et l'exhalation, et de faire prédominer l'une ou l'autre; mais ce n'est pas ici le lieu de les examiner.

D'après ces faits, on arrive à cette conclusion générale, que la Respiration, relativement aux changements qu'elle apporte dans l'air, se compose de quatre phénomènes principaux :

1^o L'oxygène qui disparaît est absorbé par la surface pulmonaire et ensuite porté en tout ou en partie dans la circulation;

2° L'acide carbonique produit est exhalé par le poumon et provient en tout ou en partie du sang et des liquides en circulation.

3° L'azote est absorbé en certaines proportions variables suivant plusieurs circonstances;

4° Ce gaz est exhalé par la surface pulmonaire et provient en tout ou en partie de la masse du sang.

En résumé on voit, comme l'a dit Edwards, que la Respiration n'est pas un procédé purement chimique, une simple combustion dans les poumons où l'oxygène de l'air inspiré s'unirait au carbone du sang pour former de l'acide carbonique qui serait expulsé aussitôt; mais une fonction composée de plusieurs actes: d'une part, l'absorption et l'exhalation, attribués de tous les êtres vivants; d'autre part, l'intervention des deux parties constituantes de l'air atmosphérique, l'oxygène et l'azote.

Si l'on voulait maintenant approfondir davantage cette question, et chercher ce que deviennent l'oxygène et l'azote absorbés, ainsi que les sources de l'acide carbonique et de l'azote exhalés, il est probable que l'on trouverait que les premiers sont employés soit à rendre aptes à l'assimilation les particules nutritives déposées dans l'épaisseur des organes, soit à agir d'une manière directe sur ces organes eux-mêmes, et que les derniers sont les produits excrémentitiels de la nutrition. Mais les faits manquent pour rendre plausible une opinion quelconque à cet égard; aussi doit-on s'abstenir d'insister sur ce point, et se borner à dire qu'il serait d'un haut intérêt d'examiner expérimentalement cette question.

On a déjà observé que les phénomènes respiratoires ne sont pas toujours identiques chez le même animal, et que diverses circonstances exercent une influence très-marquée, tant sur les proportions des gaz exhalés et absorbés, que sur l'étendue de la Respiration. La première circonstance dont on doit tenir compte dans l'appréciation des phénomènes de la Respiration, c'est la température.

Chez tous les animaux qui n'ont pas une température propre, le froid tend à diminuer considérablement l'étendue de la Respiration. Pour s'en convaincre, il suffit de placer pendant l'été un certain nombre de Grenouilles dans une quantité déterminée d'air atmosphérique, et de noter la durée de leur vie; puis de répéter la même expérience pendant la saison froide, car on trouve alors des différences énormes. Les mêmes différences se rencontrent aussi lorsqu'on examine l'air qui a servi à la Respiration, sous le rapport de ses altérations chimiques. Les expériences suivantes d'Edwards ne laissent aucun doute à cet égard. Trois Grenouilles placées au mois de juin, la température étant de 27° centigrades, dans un vase contenant 74 centilitres d'air atmosphérique, ont produit, en vingt-quatre heures, 524 centilitres d'acide carbonique, tandis que d'autres, au mois d'octobre, à une température de 14°, placées absolument dans les mêmes circonstances, ont fourni seulement 244 centilitres de ce gaz.

Les jeunes animaux à sang chaud qui, dans les premiers temps de leur existence, ne produisent pas assez de chaleur pour conserver leur température, ainsi que

le font les adultes, et qui, sous ce rapport, se rapprochent des animaux à sang froid, sont soumis à la même influence et présentent des différences semblables. C'est ce que prouve clairement l'expérience suivante de Le Gallois, rapportée par Edwards (Infl. des agents physiques). « La section de la huitième paire produit, entre autres phénomènes, une diminution considérable dans l'ouverture de la glotte. Elle est telle chez les Chiens nouveau-nés ou âgés d'un à deux jours, qu'il entre très-peu d'air dans les poumons, et cette quantité est si petite, que, lorsqu'on fait l'expérience dans les circonstances ordinaires, l'animal périt aussi promptement que s'il était privé d'air. Il vit environ une demi-heure. Mais si l'on fait la même opération sur des animaux de même espèce et de même âge, engourdis par le froid, ils peuvent vivre toute une journée. »

Enfin les animaux hibernants, offrant aussi, pendant leur engourdissement, une analogie frappante avec les animaux à sang froid, présentent des phénomènes absolument semblables.

Si maintenant on examine l'influence de la température sur les animaux à sang chaud, qui conservent leur chaleur propre à peu près au même degré pendant tout le cours de l'année, on pourrait, au premier abord, croire que la chaleur et le froid produisent sur eux des effets inverses de ceux qui viennent d'être exposés. C'est en effet ce qui semble résulter de la première série d'expériences rapportées par Edwards, tableaux 55 et 54, dans lesquelles deux Bruants placés, au mois de janvier, dans des vases contenant 1 litre 17 d'air atmosphérique et renversés sur le mercure, vécurent, terme moyen, 2 heures 2' 25", tandis que d'autres individus de même espèce, placés exactement dans les mêmes circonstances, aux mois d'août et de septembre, ne vécurent qu'une heure 22'. Une autre série d'expériences faites dans le même but et de la même manière, excepté que les vases étaient renversés sur une forte dissolution de potasse pour absorber l'acide carbonique à mesure de sa reproduction, a fourni des résultats semblables et tout aussi évidents. Si, au contraire, on jette les yeux sur une autre suite d'expériences faites par le même auteur dans un but différent (tabl. 65 et 64), on voit que, dans ce cas, l'influence de la température a déterminé, dans l'étendue de la Respiration, les mêmes modifications que chez les animaux à sang froid. En effet, des Moineaux, aux mois de mai et de juin, ont vécu, terme moyen, 1 heure 58', et aux mois d'octobre et de novembre, des Oiseaux de la même espèce ont prolongé leur existence pendant 2 heures 1', toutes les circonstances étant d'ailleurs les mêmes, excepté la température.

Mais si l'on cherche à se rendre raison de ces différences dans les résultats de l'expérience, on verra que cette contradiction n'est qu'apparente, et disparaît lorsqu'on rapporte ces phénomènes à une loi plus générale. Si l'on veut examiner quelle influence la température exerce sur la mesure des divers phénomènes respiratoires, c'est-à-dire sur la proportion de l'oxygène et de l'azote absorbés, comparée à celle de l'acide carbonique et de l'azote exhalés, on verra qu'il résulte de nombreuses expériences faites par Edwards sur des

Grenouilles et des Oiseaux, dans les deux saisons opposées de l'été et de l'hiver, que la portion d'acide carbonique exhalé est plus grande en été qu'en hiver, et *vice versa*. En effet, en prenant la quantité d'oxygène qui disparaît pour unité de mesure, on obtient de ces expériences :

Sur des Grenouilles :

| | Oxyg. absorbé. | Ac. carb. exh. |
|--------------------|----------------|----------------|
| En été. | 1,000 | 706 |
| En hiver | 1,000 | 681 |

Sur des Oiseaux :

| | Oxyg. absorbé. | Ac. carb. exh. |
|--------------------|----------------|----------------|
| En été. | 1,000 | 960 |
| En hiver | 1,000 | 787 |

Tout ce qui précède relativement à l'acide carbonique est aussi applicable à l'azote. De même que pour l'exhalation de ce gaz, une température, soit basse, soit élevée, ne paraît exercer aucune influence sensible sur les proportions de l'azote exhalé et absorbé, lorsque cette température ne se continue pas pendant un laps de temps assez considérable; mais quand l'un de ces extrêmes de température se maintient pendant longtemps, comme il arrive dans l'une des deux saisons opposées, l'été et l'hiver, on voit alors survenir des modifications importantes dans les proportions d'azote absorbées et exhalées pendant la Respiration. Les expériences nombreuses d'Edwards, faites avec le plus grand soin, prouvent clairement que, pendant l'hiver, l'absorption de l'azote prédomine sur l'exhalation d'une manière presque constante, et que pendant l'été c'est le contraire qui a lieu. Ces recherches ont été faites sur des Oiseaux adultes, de jeunes Mammifères, des Grenouilles, etc.

L'influence de l'âge sur les phénomènes généraux de la Respiration peut se faire sentir de deux manières, en modifiant ou son étendue ou les proportions de ses produits. Dans la jeunesse, les mouvements respiratoires sont plus rapides, la circulation est plus accélérée, et la nutrition plus active que dans l'âge adulte; aussi aurait-on pu croire que l'étendue de la Respiration, c'est-à-dire la quantité d'air employée pour l'entretien de la vie dans un temps donné, était également plus grande à cette époque de l'existence; mais les expériences d'Edwards ont fait voir que le contraire avait lieu; et cela ne doit pas surprendre, puisque, sous d'autres rapports, les animaux à sang chaud, dans les premiers temps de leur vie, se rapprochent des animaux à sang froid, et que chez ces derniers l'étendue de la Respiration est bien moindre que chez ceux qui jouissent d'une température propre.

Quant à l'influence que l'âge exerce sur les quantités proportionnelles des divers produits de la Respiration, on ne possède que peu de faits propres à éclairer ce sujet. D'après un fait de recherches comparatives sur les altérations chimiques de l'air produites par la Respiration d'animaux de différents âges et de diverses espèces; mais les détails de ces expériences n'ont pas été publiés. Quatre expériences de ce physicien ont produit les résultats suivants :

Oxyg. absorbé. Ac. carb. exh.

| | | |
|---|-------|-----|
| Lapins adultes | 1,000 | 780 |
| Lapins de quinze jours. | 1,000 | 708 |
| Chiens de cinq ans. | 1,000 | 676 |
| Chiens de quatre à cinq semaines. | 1,000 | 644 |

D'après ce tableau, il paraîtrait que, dans le jeune âge, la quantité d'acide carbonique exhalé est moindre, comparativement à celle de l'oxygène absorbé, que dans l'âge adulte. Mais on ne peut placer une entière confiance dans ce résultat, car on ne connaît pas l'époque de l'année à laquelle ces diverses expériences ont été faites, et on a vu plus haut que les saisons exercent une influence très-marquée sur ces phénomènes.

En étudiant l'influence des mouvements musculaires sur la Respiration, il est essentiel de distinguer l'exercice modéré de la fatigue qui peut en être la suite. En effet, les expériences de Lavoisier tendent à prouver que, pendant l'état d'excitation qui accompagne l'action musculaire, l'activité de la Respiration est augmentée, tandis que, d'après les recherches de Prout, on voit qu'un exercice violent et que la fatigue tendent à diminuer la quantité d'acide carbonique exhalé, et probablement aussi celle des autres gaz absorbés ou exhalés pendant l'acte respiratoire.

Pendant le sommeil, l'étendue de la Respiration est également diminuée, comme on peut le voir par les expériences d'Allen et Pepys.

La nourriture tend, d'après Prout, à produire l'augmentation dans la quantité d'acide carbonique produit, tandis que l'abstinence exerce une influence contraire.

Il en est encore de même pour le régime végétal; l'usage exclusif d'aliments tirés du règne animal ne produit pas toujours les mêmes effets. L'influence des liqueurs spiritueuses détermine une diminution très-grande dans la quantité d'acide carbonique produite, et cela, principalement un certain temps après leur ingestion dans l'estomac. Fyfe a également observé qu'un traitement mercuriel exerce une influence du même ordre.

Si l'on cherche maintenant l'expression générale de tous les phénomènes dont il vient d'être question, on verra qu'en résumé toutes les causes qui paraissent tendre à diminuer l'énergie des fonctions vitales, déterminent une diminution soit dans l'étendue de la Respiration, soit dans la proportion relative de l'acide carbonique exhalé. D'un autre côté, les circonstances qui augmentent la force de l'animal produisent un changement correspondant dans l'activité de la fonction respiratoire. On a vu, 1^o qu'en général la Respiration est bien moins étendue dans les animaux des classes inférieures que dans ceux d'un ordre plus élevé; 2^o qu'à des époques rapprochées de la naissance, l'activité de cette fonction est moins grande que lorsque l'animal est dans toute sa force, et qu'il est parvenu à l'âge adulte; 3^o que le sommeil exerce une influence

du même ordre; 4^o qu'il en est de même de la fatigue, de l'abstinence, de l'usage continu de certains aliments, de l'abus des liqueurs spiritueuses, etc.; 5^o enfin, que la chaleur augmente l'étendue de la Respiration, tandis que le froid diminue l'activité de cette fonction.

Or, pendant le sommeil, tous les actes par lesquels la vie se manifeste sont moins énergiques que pendant la veille. Il en est de même lorsqu'on éprouve de la fatigue, que l'on ne fait pas usage d'aliments dont la quantité et la nature sont appropriées aux besoins ou que l'on abuse de liqueurs spiritueuses. Dans l'extrême jeunesse, les animaux sont plus faibles qu'à l'âge adulte. Enfin le froid, comme chacun le sait, produit une sorte de torpeur plus ou moins profonde, non-seulement chez les animaux, mais aussi dans les végétaux, et si l'on attribue à cette action l'influence que cet agent exerce sur les phénomènes de la Respiration, on pourra faire cesser les contradictions apparentes, signalées plus haut dans les résultats des expériences faites sur les Oiseaux pendant l'hiver et l'été. En effet, dans celles où l'on a trouvé que l'étendue de la Respiration était plus grande pendant l'été, ces recherches avaient été faites comparativement en décembre et en janvier d'une part, et en août et septembre de l'autre. Or, dans ce cas, les Oiseaux qui avaient servi aux dernières expériences, avaient éprouvé, pendant toute la durée de l'été, l'influence continue d'une haute température, et, comme une foule de faits le prouvent, cette continuité de la chaleur exerce une influence débilitante des plus marquées. Les animaux qui ont été expérimentés aux mois de décembre et de janvier étaient soustraits depuis quelque temps à l'action de cette cause, et pouvaient ne pas avoir encore éprouvé l'influence d'un froid assez intense et assez continu pour produire chez eux une tendance à l'engourdissement. Il est aussi une autre circonstance qu'il n'est pas indifférent de noter ici; c'est que pendant l'expérience où ces animaux consument dans un temps doux plus d'air en hiver qu'en été, ils étaient placés tout à coup dans de l'air à 20 degrés, ce qui pouvait produire en eux une certaine excitation. Dans la série d'expériences où les résultats furent opposés, on voit au contraire que les Oiseaux dont la Respiration était la plus active, subissaient l'influence des mois de mai et de juin. c'est-à-dire que les froids de l'hiver avaient cessé, et qu'il régnait depuis quelque temps une température douce, sans que des chaleurs longtemps continues aient pu encore énerver ces animaux. Il paraît donc bien probable que ces différences dans les résultats d'expériences dont l'exactitude ne peut être révoquée en doute, dépendent des effets divers produits par la chaleur, suivant qu'elle est modérée ou de peu de durée, ou qu'elle est très-forte et continuée pendant longtemps, ou en d'autres mots, suivant que la température, quelle qu'elle soit, a exercé une influence fortifiante et excitante sur l'animal ou bien qu'elle tend à l'affaiblir ou à l'engourdir. En adoptant cette manière de voir, ces différences s'expliquent facilement, et la loi qui exprime la nature de l'influence de l'âge, du sommeil, des mouvements, de la fatigue, de l'alimentation, etc., devient également applicable aux modifications de la Respiration déter-

minée par la température. Les observations intéressantes de Cuvier sur les rapports qui existent toujours entre l'énergie des mouvements musculaires et l'étendue de la Respiration, sont pleinement confirmées par les diverses recherches dont il vient d'être parlé, et la conclusion à laquelle ce savant est arrivé, peut être regardée comme étant pour ainsi dire l'expression générale ou le corollaire de ce que l'on sait relativement à l'influence de ces diverses conditions sur les phénomènes respiratoires.

Il est une autre cause qui paraît exercer une influence assez marquée sur les phénomènes de la Respiration; c'est la pression barométrique. Prout a observé que toutes les fois que, dans ses expériences, la quantité d'acide carbonique produit dans un temps donné, était beaucoup au-dessous du terme moyen, et que toutes les autres conditions étaient sensiblement les mêmes, la pression barométrique était considérablement diminuée. Ce physiologiste s'en étonna beaucoup, mais cela s'explique facilement, puisque la production de ce gaz est due à l'exhalation, et que la pression doit diminuer cette exhalation, ainsi que les expériences de Milne-Edwards tendent à le prouver (*V. Recherches expér. sur l'Exhalation pulmonaire, Annales des Sciences naturelles*, t. ix). Il paraîtrait aussi que les variations diverses que Prout a remarquées dans la quantité d'acide carbonique exhalé tiennent, du moins en partie, à cette influence, car, dans les tableaux qu'il a publiés, on voit que le maximum et le minimum correspondent presque toujours à des variations correspondantes dans la pression barométrique.

Tels sont les phénomènes généraux de la Respiration considérée dans le règne animal. Il reste à voir maintenant quels sont les organes destinés à cette fonction importante, et comment elle est modifiée dans les divers ordres d'animaux.

Dans les animaux dont l'organisation est la plus simple, la Respiration n'est pas localisée; cette fonction n'est l'apanage d'aucun appareil spécial, mais s'exerce dans toutes les parties en contact avec l'élément dans lequel il vit. C'est indistinctement dans toutes les parties de la surface extérieure ou cutanée que la Respiration a lieu, et les animaux qui sont dépourvus d'organes spéciaux destinés à cet usage, n'en sont pas moins soumis à la même loi que les animaux des classes plus élevées; comme eux ils absorbent l'oxygène et meurent lorsqu'on les prive du contact de ce gaz. Spallanzani, qui observa le premier ce fait sur des Vers de terre, a été naturellement conduit à examiner si la surface cutanée agit aussi sur l'air, chez les animaux pourvus de poumons ou d'organes analogues. Dans cette vue, il enleva les poumons chez les Limaçons, et les plaga dans une quantité déterminée d'air. Ces animaux, ainsi privés de l'appareil spécial de la Respiration, vécurent assez longtemps, et absorbaient toujours du gaz oxygène, quoiqu'en bien moindre quantité que lorsqu'ils avaient leurs poumons. En expérimentant sur des larves de certains insectes et sur des Poissons, il obtint un résultat analogue. Humboldt et Provençal, dans leur beau travail sur la Respiration des Poissons, rapportent des expériences qui confirment pleinement

ce dernier fait. Les Quadrupèdes ovipares sont pourvus de poumons dont le volume est très-considérable; cependant Spallanzani, en comparant les altérations de l'air, produites par des individus de cette classe chez lesquels il avait extirpé ces organes, et par d'autres qui étaient intacts, a trouvé que la surface cutanée contribue encore d'une manière puissante à la production des phénomènes de la Respiration.

Les expériences d'Edwards sur les Batraciens prouvent aussi que l'air exerce sur la peau de ces animaux une influence très-marquée, car ce physiologiste a constaté que, dans certaines saisons, il suffit d'empêcher cette Respiration cutanée pour faire périr des Grenouilles qui, du reste, pouvaient respirer librement. Dans les animaux à sang chaud, l'appareil spécial de la Respiration acquiert une importance si grande, que la peau ne paraît plus concourir que d'une manière peu notable à l'exercice de cette fonction. L'expérience démontre cependant qu'elle exerce encore, sous ce rapport, une certaine influence. C'est ainsi qu'après avoir interrompu la Respiration chez de jeunes Mammifères, par l'occlusion de l'organe spécial de la Respiration, Edwards a observé qu'on abrège encore l'existence de ces Animaux, en empêchant l'action de l'air sur la peau.

Plusieurs physiologistes ont cherché si, chez l'Homme, la peau agit aussi dans la production des changements chimiques que la Respiration détermine dans la composition de l'air atmosphérique. Le comte de Millen est le premier qui ait fixé l'attention sur ce sujet. Étant plongé dans un bain chaud, il observa qu'un grand nombre de bulles d'air s'élevaient continuellement de la surface de son corps; il parvint à recueillir une demipinte de ce gaz qui, d'après l'analyse, paraissait contenir une grande quantité d'acide carbonique. Ces essais imparfaits, répétés par Ingenhouz, Priestley, Jurine, etc., n'ont pas toujours donné les mêmes résultats; mais plusieurs physiologistes ont constaté que l'air atmosphérique est plus ou moins vicié par le contact prolongé de la peau. Dans les expériences de Jurine, la quantité d'acide carbonique ainsi dégagée était souvent très-considérable. Abernethy, qui a également fait des recherches sur ce sujet, a obtenu un résultat analogue. Il paraît donc évident que la peau de l'Homme, quoique ne remplissant que des fonctions peu importantes dans le travail respiratoire, exhale, dans la plupart des circonstances, une certaine quantité d'acide carbonique.

Lorsque la fonction de la Respiration se concentre plus ou moins complètement dans un appareil spécial, l'existence des communications décrites entre ces organes et toutes les autres parties du corps devient nécessaire, afin que l'oxygène absorbé puisse réagir immédiatement sur chacune d'elles. Pour parvenir à ce but, la nature emploie deux méthodes différentes: tantôt l'appareil respiratoire se répand lui-même dans l'épaisseur de tous ses organes, et l'air circule dans toutes les parties du corps; tantôt ce sont les liquides nourriciers qui traversent cet appareil, y absorbent l'oxygène nécessaire à l'entretien de la vie, se distribuent ensuite dans toutes les parties du corps, y por-

tent le stimulant qu'ils ont reçu de l'air atmosphérique, et se chargent de l'acide carbonique produit par le travail de la nutrition pour le rejeter au dehors lorsqu'ils reviennent de nouveau vers la surface respiratoire. Dans le premier cas, l'appareil respiratoire est formé par un système de vaisseaux aérifères qu'on nomme *trachées*, et dans le second par des *branchies* ou des *poumons*.

Les Insectes occupent un rang assez élevé dans l'échelle des êtres, et ont besoin d'une Respiration très-active; ils sont cependant dépourvus de système vasculaire, et les liquides nourriciers ne sauraient éprouver une action assez intime de l'air atmosphérique, si la surface du corps était la seule partie en contact avec ce fluide; aussi ces animaux sont-ils pourvus d'une infinité de canaux qui portent l'air dans l'intérieur de leur corps, et lui permettent ainsi d'agir sur les parties les plus profondément situées. Ces canaux, qu'on nomme *trachées*, communiquent directement au dehors, et présentent dans leur structure, diverses particularités curieuses, qu'on trouvera indiquées à l'article INSECTES.

Chez la plupart des animaux pourvus d'un appareil circulatoire, c'est dans une partie déterminée de leur corps que s'exécute principalement le travail respiratoire. C'est dans un organe spécial que le sang vient recevoir l'influence vivifiante, qu'il porte au loin dans les parties les plus éloignées. L'appareil spécial de la Respiration, quelles que soient les modifications qu'il présente chez ces animaux, est toujours disposé de manière à offrir, sous un volume comparativement petit, une surface très-étendue, sur laquelle viennent se ramifier les vaisseaux portant le sang qui doit être soumis à l'action de l'air. Suivant qu'il est destiné à agir sur l'air à l'état de gaz, ou lorsque cet élément est dissous dans l'eau, il présente des différences importantes: dans le premier cas, il est presque toujours formé de cavités dans lesquelles s'introduit l'air ambiant; dans le second, c'est ordinairement la surface extérieure d'une partie, en général saillante, qui agit sur le liquide qui l'environne, et en sépare les principes nécessaires à l'entretien de la vie. Telles sont les différences essentielles entre les *poumons* et les *branchies*, noms qu'on a donnés à ces deux modifications de l'organe respiratoire. Les poumons n'existent que dans les trois premières classes des animaux vertébrés et chez quelques Mollusques; les Poissons, la plupart des Mollusques, les Crustacés, etc., sont au contraire pourvus de branchies.

Ces derniers organes sont des corps saillants qui, en général, ont la forme de lames ou de ramifications, et sont tantôt exposés au dehors, tantôt logés dans une cavité spéciale. Il serait inutile d'énumérer ici les diverses variétés qu'ils présentent, car quelle que soit leur forme et leur position, leurs usages sont toujours les mêmes, et consistent à séparer de l'eau, avec laquelle ils sont en contact, les parties de l'air nécessaires à la Respiration, et qui se trouvent dissoutes dans ce liquide. (V. CRUSTACÉS, MOLLUSQUES, POISSONS.)

Les poumons chez tous les animaux à Respiration

aérienne, sont les organes spéciaux de cette fonction; ils sont essentiellement composés de vésicules ou cellules membraneuses sur les parois desquelles viennent se ramifier les vaisseaux sanguins, et dont la cavité est en communication avec l'air atmosphérique, au moyen de canaux formés de cartilages et de membranes. Chez les Reptiles, la structure de ces viscères est très-simple; un canal, nommé *trachée-artère*, après un court trajet, s'ouvre dans la cavité d'un ou de deux sacs dont les parois intérieures sont divisées par des feuillettes membraneux en cellules polygones, qui elles-mêmes sont subdivisées, d'une manière analogue, en cellules plus petites. Des vaisseaux, dont il sera parlé dans une autre occasion, font circuler le sang dans ces organes, et rapportent ce liquide au cœur après qu'il a subi l'action de l'air. La forme et la grandeur relative des poumons varient beaucoup; ils sont logés de chaque côté de la colonne vertébrale, et se prolongent plus ou moins loin dans la cavité thoracique; enfin ils communiquent avec l'air ambiant au moyen de la trachée-artère dont l'ouverture supérieure est placée au fond de l'arrière-bouche. Les poumons des Oiseaux et des Reptiles présentent des différences nombreuses et qui sont en rapport avec l'importance relative de leurs fonctions dans ces deux classes d'animaux; chez les Oiseaux, la Respiration est très-étendue, aussi présentent-ils les conditions les plus favorables pour l'action de l'air sur la surface respiratoire, de même que dans les Reptiles c'est au moyen d'une trachée-artère que la communication est établie entre les cavités de ces viscères et l'air extérieur. Le canal est cylindrique, d'une longueur proportionnée à celle du cou de l'animal; son extrémité supérieure s'ouvre au fond de l'arrière-bouche; enfin, parvenu à la partie inférieure du cou, il se bifurque pour se rendre aux deux poumons, et prend alors le nom de *bronches*. Une série de cerceaux cartilagineux, articulés entre eux, donnent à ce conduit toute la solidité nécessaire, et permettent des mouvements variés de torsion et de flexion, sans que son diamètre en soit changé. En général, du moment où les bronches pénètrent dans les poumons, ils ne présentent plus d'anneaux cartilagineux. Ces viscères eux-mêmes forment de chaque côté de la colonne vertébrale une masse conique composée de rameaux aërières, de cellules et de vaisseaux sanguins. Les bronches ne s'y terminent pas toutes; plusieurs de leurs rameaux aboutissent à la surface du poumon, et l'air inspiré ne pénètre pas seulement dans ces organes, mais passe ainsi dans de grandes cellules qui communiquent les unes avec les autres, le conduisent dans toutes les parties du corps, et forment une sorte de poumon accessoire. Les poumons proprement dits occupent la partie supérieure du thorax: les cellules membraneuses existent non-seulement dans tout le tronc, mais accompagnent les principaux vaisseaux, s'étendent aux membres, et s'enfoncent dans les muscles, les os, etc. L'air pénètre ainsi dans toutes les parties du corps, et se trouve une seconde fois en contact avec le sang.

Il n'en est pas de même chez les Mammifères. Les poumons de ces animaux sont renfermés dans une membrane particulière, et l'air qu'ils contiennent ne

peut s'en échapper qu'à travers l'ouverture par laquelle il est entré. Ces organes ne sont pas logés dans une cavité qui leur est commune avec les viscères abdominaux. Une cloison musculaire nommée *diaphragme* partage le tronc en deux portions: la cavité inférieure ou abdomen renferme les organes de la digestion, la supérieure ou thorax est spécialement destinée à contenir le cœur et les poumons. Les canaux aériens, ainsi que chez les Oiseaux, servent pour deux usages: la voix se forme à l'origine ou à la fin de leur tronc commun, et ils livrent passage à l'air atmosphérique qui entre dans les poumons et en sort alternativement. Le *larynx*, organe spécial de la voix, forme l'ouverture supérieure du conduit aërière; il est placé entre l'arrière-bouche et le pharynx, et communique au dehors par l'intermédiaire de la bouche et des fosses nasales. La *trachée-artère*, qui en est la continuation, descend le long du cou, au-devant de l'œsophage, pénètre dans la poitrine, et bientôt s'y bifurque pour former les *bronches* qui se portent aux deux poumons, et se divisent en autant de branches primitives que ces organes ont de lobes. Parvenus dans chacune de ces divisions du poumon, les canaux aériens s'y ramifient presque à l'infini. Des anneaux cartilagineux ceignent ces canaux, et constituent en quelque sorte leur charpente; mais les dernières divisions des bronches en sont dépourvues et ne sont formées que par la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de ces conduits, et qui se continue avec celle de l'arrière-bouche. Les ramuscules bronchiques ne se résolvent pas en tissu cellulaire, comme l'avaient pensé quelques anatomistes, mais paraissent conserver leur structure propre jusque dans leurs dernières divisions qui sont arrondies et fermées à leur extrémité.

La forme des poumons, qui est celle d'un cône à base tronquée, est déterminée par la disposition de la cavité qui les renferme. En général, chacun de ces viscères est divisé en lobes distincts par des scissures profondes, qui s'étendent jusqu'aux bronches, ou en lobules par des scissures légères. Chez l'Homme, le poumon droit présente trois lobes, et le gauche deux. Chez un grand nombre d'autres Mammifères, on en trouve quatre à droite et deux ou trois à gauche. La substance de ces viscères est formée par les dernières divisions des bronches et des vaisseaux sanguins; les cellules qu'on y voit n'offrent aucune forme régulière. On n'est pas d'accord sur leur nature; quelques anatomistes les regardent comme étant formées par l'entrelacement et les anastomoses multipliées des dernières ramuscules des artères et des veines pulmonaires; d'autres pensent que ce sont des sortes de vésicules formées par la terminaison en cul-de-sac de la membrane bronchique. Quoi qu'il en soit, il paraît que leur volume augmente considérablement par les progrès de l'âge. Ces cellules qui, par leur réunion, forment un lobule, communiquent toutes entre elles; mais chacune de ces subdivisions du poumon est entourée d'une couche mince de tissu cellulaire, et ne communique pas avec les lobules voisins.

Chaque poumon est enveloppé par une membrane séreuse appelée *plèvre*, qui, ayant la forme d'un sac

sans ouverture, tapisse également la surface externe de ces viscères et la face interne du thorax. D'après cette disposition, la surface interne des plèvres, qui est lisse et humectée par de la sérosité, est continuellement en rapport avec elle-même; ses deux feuillettes, glissant l'un sur l'autre, facilitent les mouvements du poumon, et diminuent le frottement qui en résulte.

Lorsque les organes respiratoires sont extérieurs, comme cela se voit pour les branchies de certains Mollusques, de quelques Crustacés, etc., les mouvements généraux de l'animal, ou ceux des parties auxquelles ces organes sont fixés, suffisent pour le renouvellement de l'eau nécessaire à l'entretien de la vie; mais quand les branchies sont logées dans une cavité intérieure, ou qu'il existe des poumons (organes qui offrent toujours cette disposition), le renouvellement plus ou moins rapide du liquide ambiant dans l'intérieur de cette cavité, devient indispensable, et il est effectué à l'aide de divers moyens mécaniques.

Dans les Crustacés décapodes, les parois de la cavité respiratoire étant immobiles, c'est à l'aide d'organes spiraux que le renouvellement de l'eau s'opère, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage que Milne-Edwards a publié, conjointement avec Audouin, sur l'anatomie, la physiologie et la zoologie de ces animaux.

Dans les Poissons, où les branchies sont logées dans la bouche, cette cavité pouvant au contraire se dilater et se resserrer, c'est par ce moyen que la partie mécanique de la Respiration est effectuée. Il en est de même chez la plupart des animaux vertébrés à respiration aérienne; aussi, pour donner une idée du phénomène, peut-on se borner à le décrire chez les Mammifères.

La cavité qui loge les poumons, occupe la partie supérieure du tronc et offre à peu près la forme d'un cône dont la base est tournée vers l'abdomen et le sommet vers le cou; la colonne vertébrale en arrière, les côtes sur les parties latérales, et le sternum antérieurement, en forment la charpente osseuse. Les côtes sont de deux sortes, 1^o les côtes vertébrales qui s'articulent avec les vertèbres; 2^o les côtes sternales qui, soudées ou articulées avec les côtes vertébrales par une extrémité, se fixent au sternum par l'autre. Chez l'Homme, ces dernières (au nombre de sept) sont cartilagineuses, et par cette circonstance ont été appelées *cartilages des côtes*. Les côtes vertébrales, au contraire, sont osseuses et plus nombreuses; on en compte douze de chaque côté. Les arcs costaux jouissent d'une certaine mobilité, et les espaces qu'ils laissent entre eux sont remplis par des muscles destinés à les rapprocher. Le diaphragme, cloison musculaire qui s'attache à la partie inférieure du sternum, aux dernières côtes et à la colonne vertébrale, forme la base du cône que représente cette cavité. Lorsque ce muscle est dans l'état de repos, sa face thoracique est convexe, en sorte que la cavité de la poitrine est bien moins grande qu'elle ne semblerait devoir l'être d'après l'étendue de sa charpente osseuse.

La cavité thoracique est exactement remplie par les viscères qu'elle renferme, et ses parois, en s'écartant, tendent à produire le vide entre elles et la surface des

poumons. Or, les cellules de ces organes communiquant librement avec l'air extérieur, ce fluide, à raison de sa pesanteur, s'y précipite et les dilate à mesure que la cavité qu'ils remplissent augmente de capacité. C'est donc des mouvements du thorax que dépend l'inspiration ou l'entrée de l'air dans les poumons. Mais quels sont les muscles qui déterminent l'agrandissement de la cavité thoracique?

L'agent qui contribue le plus à dilater la poitrine est sans contredit le diaphragme; dans son état de relâchement, ce muscle forme une voûte dont le sommet s'élève assez haut dans la cavité de la poitrine. En se contractant, il refoule les viscères abdominaux, et sa partie centrale tend à se mettre au niveau de ses points d'attache. Dans une inspiration ordinaire, le diaphragme agit presque seul, et n'est aidé que faiblement par les relevures des côtes; ces muscles portent les arcs osseux en haut et en dehors, et augmentent ainsi l'étendue de la cavité thoracique. Ce sont surtout ceux qui se fixent d'une part à la partie supérieure du thorax, et de l'autre à la colonne vertébrale ou à la tête, qui agissent de la sorte. Parmi eux on doit ranger en première ligne les scalènes, les surcostaux, etc. Enfin, dans une forte inspiration, les muscles de l'épaule et du cou concourent également à rendre les mouvements des côtes plus étendus, et par conséquent à augmenter la dilatation de la poitrine.

Les agents mécaniques qui sont mis en jeu pour produire l'expiration ne sont pas tous placés au dehors du poumon, comme cela a lieu pour les mouvements inspiratoires, car ce viscère, d'après les dispositions de son organisation, y contribue également. En effet, outre la contraction des tuyaux aériens, déterminée par les fibres musculaires qui les entourent, chez quelques animaux, les poumons sont doués d'une force élastique par laquelle ils tendent à revenir sur eux-mêmes. Pour se convaincre de ce fait, il suffit d'ouvrir largement le thorax d'un animal de cette classe; on verra alors les poumons s'affaisser aussitôt. Ce phénomène ne peut être attribué à la pression atmosphérique, puisque la cavité de ces organes, communiquant librement avec l'extérieur, l'élasticité de l'air qu'ils renferment contrebalance cette action. C'est au contraire de la force élastique du tissu des poumons qu'il dépend, car, si avant d'ouvrir le thorax, on fixe dans la trachée un tube qui communique avec la partie supérieure d'un réservoir à moitié rempli d'eau et de la partie inférieure duquel part un tube recourbé, qui devient vertical et s'élève au-dessus du niveau de l'eau contenue dans le réservoir, la force avec laquelle le poumon revient sur lui-même, lors de l'ouverture du thorax, en refluxant dans le réservoir l'air qu'il contient, suffit pour élever l'eau dans le tube vertical, et pour le maintenir à une hauteur assez considérable. On peut en conclure que, dans la Respiration ordinaire, dès que les muscles inspirateurs cessent d'agir, l'élasticité des poumons tend à produire l'affaissement de ces organes, et par conséquent à resserrer les parois du thorax. C'est principalement sur le diaphragme que cette influence est évidente. En effet, la force élastique des poumons tend à attirer ce muscle vers l'intérieur

de la cavité thoracique, de la même manière que lorsqu'il se contracte, il entraîne après lui la surface inférieure de ce viscère. Aussi, tant que le thorax n'est pas ouvert, ce muscle, dans son état de repos, est-il tendu avec force et forme-t-il une voûte dont le sommet s'élève dans la poitrine; mais aussitôt qu'en ouvrant largement les parois de cette cavité, on fait cesser l'attraction exercée par les poumons, il devient flasque et cesse de former une voûte comme dans l'état naturel.

L'élasticité des côtes qui, élevées dans l'acte de l'inspiration, tendent à s'abaisser et à reprendre leur première position, contribue aussi à diminuer la cavité du thorax. Mais dans une forte expiration, d'autres agents servent aussi à produire ce résultat. Les muscles du bas-ventre, qui sont les antagonistes du diaphragme, en comprimant les viscères abdominaux, les refoulent en bas par la contraction de ce muscle, lors de l'inspiration, les repoussent vers la poitrine, et diminuent ainsi l'étendue de cette cavité. Tous les muscles qui abaissent les côtes, peuvent également concourir à chasser l'air des poumons, mais ils n'entrent en action que lorsque la Respiration est laborieuse.

On voit, par ce qui précède, que des muscles nombreux et éloignés agissent de concert dans la production des mouvements respiratoires. Ces mêmes muscles remplissent également d'autres fonctions, et l'action de chacun d'entre eux est indépendante de celle des autres. Mais dans les mouvements respiratoires, toutes ces puissances motrices tendent à produire le même résultat; elles s'unissent toutes par une sorte de sympathie interne, et semblent être mises en action par un principe régulateur. En effet, le diaphragme, les muscles intercostaux, ceux de la glotte, des narines, et même du cou et des épaules, combinent leur action, en un mot, exécutent des mouvements coordonnés. On s'est beaucoup occupé de la recherche du principe régulateur et de la cause des mouvements respiratoires. L'influence de la volonté sur la production de ces mouvements est assez marquée pour qu'il soit impossible de les regarder comme involontaires, et de les assimiler aux contractions du cœur, des intestins, etc. En effet, la volonté suffit pour les suspendre pendant un certain temps, ou bien en rendre le retour bien plus fréquent que dans l'état naturel. Mais d'un autre côté, lorsque, par suite d'un état pathologique ou de l'ablation de certaines parties du système nerveux, la volonté ne se manifeste plus par aucun signe extérieur et que par conséquent on peut regarder son action comme ayant cessé, les mouvements respiratoires, ainsi que les battements du cœur, persistent encore. Il semblerait, d'après ces considérations, que les mouvements respiratoires ne peuvent être rangés exclusivement, ni parmi des mouvements volontaires, ni parmi ceux qui sont complètement involontaires, et qu'ils forment un ordre intermédiaire, susceptible d'être influencé par la volonté, mais pouvant exister sans le concours de cet agent. On a donc cherché dans quelle partie du système nerveux réside la puissance qui met en jeu et coordonne ces mouvements. Conduits par des routes différentes, Larrey et Legallois ont reconnu qu'il existe

dans la moelle épinière, près de l'encéphale, un point dont la lésion détruit sur-le-champ les mouvements inspiratoires. Ce dernier physiologiste plaçait ce point à l'origine même des nerfs de la huitième paire. Des recherches plus récentes, en même temps qu'elles jettent un nouveau jour sur ce sujet, confirment ce fait. Les expériences de Flourens prouvent que c'est la moelle allongée, c'est-à-dire la portion du système cérébro-spinal, qui s'étend des tubercules quadrifurcés jusqu'à l'origine des nerfs pneumogastriques inclusivement, qui agit comme premier mobile et comme principe régulateur de ces mouvements.

Chez les animaux à circulation complète, les mouvements d'inspiration et d'expiration se succèdent constamment et à de courts intervalles, tandis que chez les Reptiles, où tout le sang ne traverse pas les poumons avant que de retourner aux différentes parties du corps, ces mouvements sont bien moins fréquents. L'Homme, qui doit être rangé dans la première catégorie, fait à peu près vingt inspirations par minute; le nombre de celles-ci varie, du reste, suivant les individus, mais il est toujours plus grand dans la jeunesse que dans l'âge adulte et dans la vieillesse. Dans un état maladif, la Respiration peut être ralentie ou considérablement accélérée; le nombre d'inspirations s'élève quelquefois à plus de quarante par minute.

A chaque expiration, la totalité de l'air n'est point expulsée des poumons; il en reste toujours une quantité plus ou moins grande. Après l'expiration la plus forte possible, il paraît que le poumon de l'Homme contient à peu près les quatre-vingt-quinze millièmes de la quantité d'air qu'il renferme après la plus forte inspiration. Dans la Respiration ordinaire, la différence est bien moins grande, car la quantité d'air que contiennent les poumons après une inspiration ordinaire, n'est qu'un peu plus d'un dixième plus grande que celle qui y reste encore après une expiration semblable. Quant à la quantité absolue d'air qui entre dans les poumons à chaque inspiration, elle varie nécessairement, non-seulement d'après la grandeur de ces organes chez les différents individus, mais aussi d'après l'étendue des mouvements respiratoires. Suivant sir H. Davy, elle est de deux cent vingt-neuf centimètres cubes; suivant Allen et Pepsy, de deux cent soixante-dix centimètres cubes. Thompson porte cette évaluation beaucoup plus haut; il pense qu'il entre et sort des poumons, à chaque Respiration ordinaire, six cent cinquante-six centimètres cubes.

Après avoir examiné successivement les phénomènes généraux de la Respiration, l'influence des conditions extérieures sur ces mêmes phénomènes, et la structure des organes qui sont le siège de cette fonction, il reste à dire quelques mots de l'influence que les modifications de l'appareil respiratoire paraissent exercer sur la série de phénomènes dont cette fonction se compose. On a vu que chez les animaux inférieurs, la surface tégumentaire générale contribue puissamment à la production des phénomènes de la Respiration, tandis que chez les êtres les plus élevés de la série zoologique, c'est-à-dire les Oiseaux et les Mammifères, la peau, considérée comme organe respiratoire, est deve-

nue presque nulle. Plusieurs circonstances influent sur cette centralisation presque complète des fonctions respiratoires dans les poumons. On doit placer en première ligne le passage de la totalité du sang à travers le système vasculaire de cet organe et la nature de son tissu; mais l'action mécanique à l'aide de laquelle l'air est attiré dans l'intérieur de la cavité respiratoire, et ensuite expulsé au dehors, paraît devoir contribuer également à produire ce résultat. En effet, des expériences faites par Milne Edwards, conjointement avec Breschet, font voir que si les substances volatiles introduites dans la masse du sang viennent à s'exhaler à la surface pulmonaire, plutôt que dans les autres parties du corps également pourvues d'un grand nombre de vaisseaux, cela dépend principalement de la sorte de succion qui accompagne chaque mouvement d'inspiration. Il est donc probable que la même cause donne lieu aux mêmes effets sur les produits ordinaires de la Respiration.

RESSORT. *INS.* L'un des noms vulgaires des Taupins. *V.* ce mot.

RESTAUCLÉ. *BOT.* Nom vulgaire du Lentisque.

RESTIACÉES. *Restiaceæ.* *BOT.* Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, établie par R. Brown, et adoptée par tous les botanistes. Elle a pour type le genre *Restio* auparavant placé dans les Juncées, et elle peut être caractérisée de la manière suivante : les fleurs, généralement unisexuées et petites, sont réunies en épis, en capitules, souvent environnés de spathe. Le calice, qui manque rarement, est glumacé, offrant de deux à six divisions profondes. Les étamines varient d'une à six; quand elles sont en nombre moitié moindre que les sépales, elles sont opposées aux sépales intérieurs; disposition qui est le contraire de celle que l'on observe dans la famille des Juncées. Dans quelques cas, les étamines ou l'étamine unique sont placées à l'aisselle de la même écaille, d'où naissent les pistils ou fleurs femelles. Celles-ci consistent en un ovaire ovoïde ou triangulaire, à une seule loge contenant un ovule renversé; du sommet de l'ovaire naissent d'un à trois stigmates sessiles ou portés chacun sur un style particulier. Il arrive parfois que les fleurs, étant très-rapprochées, plusieurs pistils se soudent ensemble, et sont ainsi alternativement superposés les uns aux autres, comme on l'observe dans le genre *Desvauxia*, par exemple. Les fruits sont des sortes de petites capsules uniloculaires, monospermes, s'ouvrant d'un seul côté par une fente longitudinale; quelquefois plusieurs pistils s'étant soudés, le fruit paraît être à plusieurs loges. Dans quelques genres, ce fruit est une petite noix indéhiscente. La graine, qui est renversée, se compose d'un tégument propre, crustacé, d'un gros endosperme farineux, sur l'extrémité inférieure duquel est appliqué et incrusté un embryon déprimé et comme lenticulaire, opposé au hile. Les plantes qui composent cette famille ont le port des Juncées ou des Cypéracées; elles sont presque toutes exotiques, vivaces, souvent même sous-frutescentes, ayant des feuilles étroites, engageantes et fendues à leur base; quelquefois ce sont des chaumes nus, ou simplement couverts d'écailles engageantes, ou de feuilles rudimentaires.

Cette famille est très-rapprochée des Juncées, dont elle diffère par son embryon extraire et simplement appliqué sur un des points de l'endosperme opposé au hile, par ses graines solitaires et pendantes, par ses étamines opposées aux sépales intérieurs, etc. Elle a aussi de l'affinité avec les Cypéracées, mais elle s'en distingue par son péricarpe déhiscent, par ses gaines fendues, par la structure et la position de l'embryon, etc. Les genres qui composent cette famille ont été rangés de la manière suivante :

1^{re} tribu. — RESTIONÉES.

Fleurs dioïques; calice de quatre à six sépales, dont deux ou trois intérieurs, portant chacun une étamine.

Restio, L., R. Br.; *Willdenowia*, Thunb.; *Thamnochortus*, Bergius, R. Br.; *Chœnanthus*, R. Br.; *Lepanthus*, R. Br.; *Hypolœna*, R. Br.; *Elegia*, Thunb.; *Lepyrodia*, Thunb.; *Anarthria*, R. Br.; *Calopsis*, Beauv.; *Chondropetalum*, Rottb.; *Lyginia*, R. Br.

2^e tribu. — XYRIDÉES.

Fleurs hermaphrodites; deux ou trois étamines.

Xyris, L.; *Aboboda*, Kunth; *Johnsonia*, Kunth; *Gaimardia*, Gaud.

3^e tribu. — ÉRIOCAULÉES.

Fleurs monoïques; les mâles à quatre ou six étamines.

Eriocaulon, L.

4^e tribu. — CENTROLÉPIDÉES.

Fleurs hermaphrodites; calice nul ou à deux lobes; une seule étamine.

Alepyrum, R. Br.; *Desvauxia*, R. Br., ou *Centrolepis* de Labillard.; *Aphelia*, R. Br.

RESTIARIA. *BOT.* Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 2, p. 785) a établi sous ce nom un genre placé dans la Diœcie Gynandrie, L., mais dont les affinités naturelles sont indéterminées. Voici les caractères qu'il lui a imposés : fleurs mâles inconnues; fleurs femelles ayant un calice dont le limbe est à cinq divisions lancéolées, étalées; point de corolle; un stigmaté concave; une capsule à cinq nervures, à deux loges et à autant de valves, renfermant plusieurs graines ailées. Le *Restiaria cordata* est un grand arbrisseau dont la tige est déclinée, divisée en branches grimpantes, dépourvues de vrilles et d'épines, garnies de feuilles cordiformes, rugueuses, velues, très-entières, grandes et opposées. Les fleurs sont disposées en panicule, dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine. Rumph (*Herb. Amboin.*, lib. 5, cap. 55, p. 188) avait décrit sous le nom de *Restiaria nigra* une plante qui est citée par Loureiro comme probablement synonyme de son espèce; mais il est facile de se convaincre, dans l'ouvrage de Rumph, que tout ce que cite Loureiro sur cette plante se rapporte au *Restiaria alba*, décrit à la page 187, et figuré tab. 119. Cette dernière plante est le *Commersonia echinata* de Forster qui n'a pas le moindre rapport avec le *Restiaria* de Loureiro. L'écorce de la plante décrite par Rumph est tenace, poreuse, composée de fibres longitudinales, avec lesquelles on fait des mâches d'artillerie, et dont on se sert pour boucher les fentes des navires.

RESTIO. *BOT.* Ce genre de la famille des Restiacées, tel qu'il a été réduit et circonscrit par Rob. Brown,

présente les caractères suivants : fleurs dioïques, formant des sortes de chatons écaillés ; le calice est composé de quatre à six écailles glumiformes. Dans les fleurs mâles, on trouve deux à trois étamines ayant leurs anthères simples et peltées ; dans les fleurs femelles, il y a deux ou trois pistils uniloculaires, monospermes et soudés ; l'ovaire a deux ou trois loges. Le fruit est une capsule à deux ou trois loges, s'ouvrant par autant de sutures longitudinales sur les angles saillants. Les espèces de ce genre sont nombreuses. Elles abondent principalement dans les terres du cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes à chaumes jonciformes, le plus souvent nus et portant seulement des écailles engainantes et fendues. Leurs fleurs forment des chatons quelquefois réunis en grappes ou en panicules. Plusieurs des espèces de ce genre en ont été retirées pour former des genres particuliers. Ainsi, parmi les espèces africaines, Rob. Brown a proposé de former un genre sous le nom de *Thamnochortus*, des *Restio scariosus*, Thunb., *spicigerus*, Thunb., *dichotomus*, Rottb., qui se distinguent par leur style simple ; leur fruit qui est une noix monosperme, renflée inférieurement, et accompagnée par le calice dont les folioles extérieures sont développées en forme d'ailes.

RESTIO ACUMINÉ. *Restio acuminatus*, Th. ; *Chondropetalum nudum*, R. Tiges droites, comprimées et grisâtres ; gaines noirâtres, terminées par une pointe ; fleurs réunies en épillets agglomérés ; écailles noires, concaves, arrondies ; pétales extérieurs oblongs et lancéolés ; les intérieurs du double plus longs dans les fleurs femelles. Cap de Bonne-Espérance.

RESTIOLE. BOT. V. WILDENOWIE.

RESTRÉPIE. *Restrepia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoc.*, 1, p. 507, tab. 94) qui l'a ainsi caractérisé : calice double ; l'extérieur à deux folioles dont la supérieure est concave, très-étroite au sommet, et ayant la forme d'une antenne d'insecte ; l'inférieure (formée des deux latérales soudées) oblongue, concave et obtuse ; calice intérieur à trois folioles, dont deux latérales, linéaires, lancéolées, très-étroites au sommet et antenniformes ; la troisième (labelle) libre, courte, sans éperon, étroite, dilatée à la base, munie de deux processus filiformes ; gynostème court ; anthère terminale, operculée, biloculaire ; masses polliniques au nombre de quatre et céréacées.

RESTRÉPIE ANTENNIFÈRE. *Restrepia antennifera*, Kunth, *loc. cit.* C'est une plante parasite sur les troncs des vieux arbres. Ses tiges sont simples, radicantes, pourvues, vers les nœuds, de petites racines et de deux feuilles planes, ovales, aiguës et striées. Les fleurs sont grandes, accompagnées d'une bractée très-courte, portées sur des pédoncules uniflores, qui partent de la base des feuilles. La division supérieure du calice ou périgone est colorée en rouge, avec des nervures plus foncées ; les divisions latérales sont rougeâtres, d'un jaune brun en dedans. Cette Orchidée a été trouvée sur le revers des Andes, dans l'Amérique méridionale, entre Almaguer et Passo.

RESUPINARIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Bentham, dans la famille des Labiées, a été depuis réuni au genre *Lophanthus*, où il constitue un type sectionnaire.

RESUPINÉ. *Resupinatus*. BOT. Cette épithète est relative à la direction des organes ; une fleur, par exemple, est résupinée quand elle naît dans une certaine direction et qu'elle se renverse, ou quand elle se trouve dans une position renversée relativement à ce que l'on voit dans des fleurs analogues.

RÉTAME. *Retama*. BOT. Boissier a distrait quelques espèces du genre *Spartium*, famille des Légumineuses, pour en former un genre distinct, qu'il caractérise ainsi : rameaux allongés et dépourvus de feuilles au déclin de leur croissance ; calice à peine bilabié : lèvre supérieure tronquée par deux dents obliques ; l'inférieure courtement tridentée ; style subulé, ascendant ; stigmaté terminal, en tête pilosicule. Le fruit est un légume indéhiscet, monosperme, ovale et renflé.

RÉTAME MONOSPERME. *Retama monosperma*, Boiss. ; *Spartium monospermum*, Linn. ; *Genista monosperma*, Lam., DC. Arbrisseau à rameaux grêles, effilés, striés et dressés, les plus petits sont garnis, dans leur jeunesse, de feuilles lancéolées-linéaires, sessiles et un peu soyeuses. Les fleurs sont blanches, pubescentes, disposées en grappes lâches et peu fournies ; calice glabre et nuancé de violet. Gousses courtes, ovales et pointues. De Barbarie.

RETAN. MOLL. (Adanson.) Coquille du genre Monodonte, nommée, par Lamarck, *Monodonta Labio*. V. MONODONTE.

RETANILLA. BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Adolphe Brongniart (Mémoire sur les Rhamnées, p. 57), qui l'a ainsi caractérisé : calice urcéolé, quinquéfide, charnu intérieurement ; corolle à cinq pétales en capuchon et sessiles ; cinq étamines incluses, à anthères réniformes, uniloculaires. Disque couvrant toute la superficie interne du calice ; ovaire libre, triloculaire ; style simple, court ; fruit adhérent au calice par la base, indéhiscet, contenant un noyau ligneux, triloculaire, et des graines sessiles. Ce genre avait été réuni au *Colletia* par Ventenat et De Candolle. Celui-ci en a formé une section qu'il était porté à considérer comme un genre distinct, opinion déjà émise par Kunth. Les deux espèces qui constituent ce genre (*Retanilla obcordata* ou *Colletia obcordata*, Vent., *Jard. de Cels*, tab. 92, et *Retanilla ephedra* ou *Colletia ephedra*, Venten., *Choix*, tab. 16) ont été rapportées du Pérou par Dombey, qui les a désignées, dans son herbier, sous le nom générique de *Rhamnus*. Ce sont des sous-arbrisseaux à rameaux allongés, presque simples, nus, ou à peine munis à la base de quelques feuilles petites, opposées et très-entières. Les fleurs sont disposées en épi, petites, velues extérieurement et brunâtres.

RETELET. OIS. Synonyme vulgaire de Roitelet. V. SYLVIE.

RÉTÉPORE. *Retepora*. POLYP. Genre de l'ordre des Escharées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypiers pierreux,

poroux intérieurement, à expansions aplaties, minces, fragiles, composées de rameaux quelquefois libres, et plus souvent anastomosés en réseau ou en filet; cellules des Polypes disposées d'un seul côté, à la surface supérieure ou interne du Polypier. Les Rétépores sont de petits Polypiers fort élégants, de nature entièrement pierreuse, mais très-fragiles, parce que leur substance est celluleuse intérieurement, formant des expansions minces, tantôt trouées régulièrement comme de la dentelle, tantôt ramifiées, à rameaux souvent anastomosés entre eux; ces Polypiers sont encore remarquables parce que leurs cellules, qui sont très-petites, n'existent que d'un seul côté; l'ouverture de chacune d'elles est surmontée d'une petite épine calcaire, et la surface où elles se trouvent est rude comme une râpe. On trouve dans les collections, un assez grand nombre de Polypiers fossiles, qui doivent être rapportés à ce genre dont ils offrent les principaux caractères. Lamouroux a distrait des Rétépores deux espèces dont il a formé deux nouveaux genres. V. KRUSENSTERNE et HORNÈRE.

RÉTÉPORITE. *Reteporites*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreuse, ayant pour caractères : Polypier pierreux, cylindracé, ovale-allongé, mince, d'une épaisseur presque égale, entièrement vide dans l'intérieur, fixé au sommet d'un corps grêle qui s'est décomposé et qui a produit l'ouverture inférieure; cellules en forme d'entonnoir, traversant l'épaisseur du Polypier, ouvertes aux deux bouts; ouvertures disposées régulièrement en quinconce, plus grandes et presque pyriformes à l'extérieur, beaucoup plus petites et irrégulièrement arrondies à l'intérieur.

RETICULA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Adanson, rentre dans le genre *Hydrodictyon*, de Vaucher.

RETICULAIRE. *Reticularia*. BOT. Genre de la famille des Lycoperdaccées, créé par Bulliard, subdivisé ensuite par plusieurs autres mycologues, mais rétabli en grande partie d'après les bases que Bulliard avait données par Fries (*Syst. orb. Veget.*, 1, p. 147). Cet auteur le caractérise ainsi : péridium de forme variable, simple, membraneux, se déchirant à sa maturité; sporidies agglomérées, entremêlées de filaments rameux, réunis par la base. Ce genre comprend une dizaine d'espèces assez différentes par la structure ou la disposition des filaments, dont les caractères ne paraissent pas assez importants pour fonder sur eux des distinctions génériques. On doit rapporter à ce genre le *Lycogala argenteum* et les espèces voisines, le genre *Strongylium* de Dittmar, le *Diptherium* de Ehrenberg, le *Liquidium* de Link, les espèces de *Fuligo* à surface lisse; enfin peut-être doit-on même réunir aussi dans ce genre le *Trichoderma fuliginoides*, Pers., et le *Licea alba* de Nées. Toutes ces plantes si diversement classées participent aux caractères qui ont été indiqués, et si on voulait en faire des genres différents, chaque individu, dans des plantes d'une forme aussi variable, devrait constituer une espèce et peut-être bien un genre particulier.

RETICULÉ. *Reticulatus*. BOT. Épithète par laquelle on désigne les organes qui imitent une sorte de réseau

ou de dentelle. On l'emploie aussi en minéralogie pour désigner les variétés spécifiques, quand les molécules s'alignent capillairement et donnent naissance à des ramifications qui s'entrecroisent.

RÉTIFÈRES. MOLL. Famille proposée par Blainville dans l'ordre des Mollusques cervicobranches, pour y placer le seul genre Patelle, dans lequel l'appareil respiratoire est composé, suivant ce naturaliste, d'un organe en réseau et aérien, et non comme d'autres l'ont dit, de plis qui existent tout autour du rebord du manteau. V. PATELLE.

RETIGERUS. BOT. Ce genre que Raddi a élevé parmi les Champignons pyrénomycètes, a été réuni au genre *Phallus*, de Micheli.

RÉTINACLE. *Retinaculum*. BOT. Le professeur Richard a donné ce nom aux petits corps souvent glanduleux et de forme variée, qui, dans la famille des Orchidées, terminent les masses polliniques à leur partie inférieure et servent à les agglutiner à la surface du stigmate. V. ORCHIDÉES.

RETINARIA. BOT. La plante dont le fruit a été décrit par Gærtner (*de Fruct.*, II, p. 187, tab. 120), sous le nom de *Retinaria scandens*, et figuré sous celui de *Retinaria volubilis*, est une espèce du *Gouania*, à laquelle De Candolle a donné pour nom celui du genre proposé par Gærtner.

RÉTINASPHALTE. MIN. Bitume résinite d'Haüy, Résinite de Breithaupt et de Léonhard. Substance résineuse du genre des Bitumes, d'un jaune brunâtre ou d'un brun clair, opaque, à cassure résineuse et quelquefois terreuse, mais prenant l'aspect de la Résine par le frottement; tendre et fragile, pesant spécifiquement 1,15; fusible à une faible température; donnant par la combustion une odeur agréable, qui passe à l'odeur bitumineuse, et laissant un résidu charbonneux plus ou moins abondant; soluble en partie dans l'alcool, qui en sépare une matière résineuse, et laisse un résidu d'Asphalte. Le Rélinasphalte de Bovey, analysé par Hatchett, est composé de matière résineuse, 55; Bitume asphalte, 41; matières terreuses, 3. Cette substance se rencontre en masses nodulaires dans les dépôts de Lignite, à Bovey-Tracey en Devonshire; elle est accompagnée de Gypse et de Fer sulfuré. On la trouve aussi aux États-Unis, au cap Sable, comté d'Arundel en Maryland. On rapporte encore à cette espèce, mais avec quelque doute, différentes matières résineuses, telle que la Résine de Higghate, une partie des Succins de Saint-Paul et dans le département du Gard, et les Bitumes de Halle en Saxe, d'Alsodorf et d'Helbra dans le comté de Mansfeld, etc.

RÉTINE. ZOOL. V. OEIL.

RÉTINIPHYLLE. *Retiniphyllum*. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Humboldt et Bonpland (Plantes équinox., 1, p. 86, tab. 25) qui l'ont ainsi caractérisé : calice tubuloso-campanulé, à cinq dents; corolle hypocratériiforme, dont le limbe est à cinq divisions linéaires et étalées; cinq étamines longuement saillantes; ovaire infère, surmonté d'un style saillant et d'un stigmate simple et épais; drupe globuleux, couronné par le calice, sillonné, renfermant cinq nucules osseuses et

monospermes. Ce genre est extrêmement voisin du *Nonetelia* d'Aublet.

RÉTINIPHYLLE SECUNDFLORE. *Retiniphyllum secundiflorum*. C'est un arbrisseau résineux, haut d'environ douze pieds; ses feuilles sont opposées, ovales, échancrées au sommet, coriaces, lisses, blanchâtres en dessous, accompagnées de stipules interpétiolaires, courtes, entières et vaginales. Les fleurs sont couleur de chair, presque sessiles, enveloppées de bractées, tournées du même côté, et disposées en épis axillaires. Cette plante croît sur les rives ombragées de l'Orénoque et de l'Atabapi, dans l'Amérique méridionale.

RÉTINITE. MIN. Pechstein fusible des Allemands; Feldspath résinite. H. Sorte de roche vitreuse, analogue à l'Obsidienne, et appartenant à la division des roches pétrosiliceuses de Cordier; ayant un aspect semblable à celui de la Résine, une cassure raboteuse, une translucidité sensible, une dureté inférieure à celle du Feldspath, contenant toujours une certaine quantité d'eau, ce qui la distingue de l'Obsidienne, et lui donne la propriété de se boursoffier au chalumeau, où elle fond avec assez de facilité. Elle ne renferme point de Fer titané, et n'offre point de passage à la Ponce, comme les Obsidiennes; elle est formée principalement de Silice, d'Alumine, de Soude et d'Eau, et contient en outre un peu de Bitume. Elle offre une assez grande variété de couleurs, dont les plus ordinaires sont le vert-olivâtre ou noirâtre, le rouge sale et le jaunâtre. La Rétinite est sujette à s'altérer par l'action des météores atmosphériques qui lui font perdre sa solidité, son éclat, sa couleur et une partie de son eau; il présente souvent la texture porphyroïde, et constitue alors la roche nommée par les Allemands Pechstein-Porphyr (Stigmite de Brong.). Telles sont la plupart des Rétinites de Saxe, de Hongrie et d'Auvergne. La Rétinite se présente tantôt en amas, tantôt sous forme de filons ou de couches puissantes au milieu des dépôts arénacés connus sous le nom de Grès rouge, situés à la base des terrains secondaires. Elle y est associée aux Porphyres de la même formation, auxquels elle semble passer par toutes sortes de nuances. Elle existe en Saxe, dans la vallée de Triebisch, et dans un grand nombre de lieux peu éloignés de Meissen; en Hongrie, dans la vallée de Glashütte et dans la contrée de Tokai; en Italie, à Grantola, sur le lac Majeur; en France, à Puy-Griou, département du Cantal; en Écosse, dans l'île d'Arran; en Irlande, à Newry, dans le comté de Down, etc.

La substance nommée Rétinite par Breithaupt et Léonhard, est le Rétinasphalte. *V.* ce mot.

RÉTIPÈDES. OIS. Oiseaux dont les tarses sont recouverts d'un épiderme réticulé.

RÉTIPORUS. BOR. L'une des divisions du genre *Polytore*. *V.* ce mot.

RÉTITÈLES. *Retitelæ*. ARACHN. Ce nom a été donné par Walkenaer à la dix-neuvième division de la seconde tribu des Aranéides. Elle renferme les espèces qui fabriquent des toiles à réseaux, formées par des fils peu serrés, tendus irrégulièrement en tout sens.

RETON. POIS. L'un des noms vulgaires de la Raie Lisse.

RETTBERGIA. BOT. Dans son *Agrostographia Brasiliensis* (*Nuove giorn. de Lett.*, 1825, p. 546), Raddi a proposé sous ce nom un nouveau genre de Graminées qui a été plus tard réuni au genre *Chusquea* de Kunth. *V.* CUSQUE.

RÉTUS. *Retusus*. BOT. On applique cette épithète aux organes des végétaux qui se terminent par un sinus peu profond.

RETZ MARIN. MOLL. On donne vulgairement ce nom, selon Bosc, à des masses d'œufs de Coquillages, rejetées par la mer, ou mieux à des débris de Coquillages, qui présentent des cavités cartilagineuses.

RETZ DES PHILIPPINES. ПСУЧА. Nom vulgaire et marchand de l'Éponge flabelliforme.

RETZIE. *Retzia*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice profondément divisé en cinq sépales lancéolés, droits et inégaux; corolle tubuleuse, cylindrique, velue en dehors, dont le limbe est court, à cinq divisions ovales, obtuses, concaves, droites, très-velues à leur sommet; cinq étamines dont les filets sont très-courts, attachés au sommet du tube de la corolle, terminés par des anthères presque cordiformes; ovaire petit, conique, surmonté d'un style filiforme, plus long que la corolle et terminé par un stigmate bifide; capsule oblongue, aiguë, marquée de deux sillons, à deux valves et à deux loges renfermant plusieurs graines fort petites.

RETZIE DU CAP. *Retzia Capensis*, Thunberg, *Prodr. Fl. Cap.*, 54; Lamk., *Illustr. Gen.*, tab. 105; *Retzia spicata*, Lin. fils et Willd. C'est un petit arbrisseau dressé, divisé en rameaux peu nombreux, épais, roides, inégaux, courts et velus. Les feuilles sont verticillées et ramassées par quatre, lancéolées-linéaires, rapprochées, sessiles, obtuses, marquées à leur surface supérieure d'un sillon formé d'une suite de petits points, et à la surface inférieure de deux sillons. Les fleurs, de couleur rougeâtre, sont latérales, sessiles vers les extrémités des branches, rapprochées, dressées, presque entièrement cachées entre les feuilles; elles sont accompagnées de bractées lancéolées, larges à la base, aiguës, carénées, hérissées et plus longues que le calice. Cette plante croît sur les montagnes des environs du cap de Bonne-Espérance.

REUSSIE. *Reussia*. BOT. Genre de la famille des Pontédéracées, établi par Endlicher, qui le caractérise ainsi : périgone corollin persistant et infundibuliforme; son tube est court, et son limbe divisé en six lobes, dont quatre presque égaux et formant une sorte de lèvres supérieure, les deux autres très-courts, faiblement divisés à la partie antérieure, et adhérents postérieurement à la lèvre supérieure; six étamines incluses, insérées sur deux rangs, vers le milieu du tube du périgone; ovaire subglobuleux, à trois loges, dont deux nerviformes, en réseau, et la troisième uniovulée; ovule anatrophe, pendant au sommet de la loge fertile; style terminal, recourbé; stigmate bilabiato-trilobé; utricule monosperme, épaissi et durci de même que le tube du périgone; semence subglobuleuse, à test membraneux et strié; embryon orthotrope, plongé dans l'axe d'un albumen farineux; extrémité de la radicule

coupée en coin. La seule espèce de *Reussia* connue jusqu'ici, est une plante herbacée, que l'on trouve nageante dans les ruisseaux, et dont les tiges suivent les impulsions onduleuses de l'eau; ses feuilles sont elliptiques, portées sur des pétioles engainants et fort larges à leur base; les tiges sont couronnées par trois fleurs jaunes, dont l'intermédiaire sessile. Du Brésil.

Un autre genre *Reussia*, proposé par Dennst, a été réuni au genre *Pedaria*, de Linné.

RÉUSSIN, RÉUSSINE ET RÉUSSITE. MIN. Substance saline, blanche, très-soluble dans l'eau, d'une saveur salée et amère, et qui accompagne, sous la forme d'efflorescence, le sulfate de Soude, dans la contrée de Sedlitz et de Seidschütz, près de Bilin en Bohême. Ce Sel paraît être un double sulfate de Soude et de Magnésie. Analysé par Reuss, il a donné les principes suivants : Soude sulfatée, 66,04; Magnésie sulfatée, 51,55; Magnésie muriatée, 2,19; Chaux sulfatée, 0,42. Suivant Beudant, il cristallise en prismes obliques rhomboïdaux.

REUTÈRE. *Reutera.* BOT. Le genre établi sous ce nom par Boissier, dans la famille des Umbellifères, est ainsi caractérisé : limbe du calice peu apparent; pétales entiers, ovales, un peu roulés au sommet; fruit contracté sur les côtés, subdidyme, à stylopede pulviné, à styles courts et réfléchis; méricarpes à cinq paires de bandes filiformes, égales, les latérales formant les bords; vallécules intérieures à trois raies, les extérieures à quatre; commissure des unes et des autres à deux bandes, dont l'interne large; carpophore libre et non divisé; semence convexe sur l'une des faces et planiuscule sur l'autre. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Reutère; c'est une plante herbacée, à feuilles radicales pinnati-découpées; celles de la tige sont tripartites; les ombelles ont un petit nombre de rayons portant de très-petites fleurs jaunes, auxquelles succèdent des graines rouges. On la trouve dans l'Espagne méridionale.

RÉVEIL-MATIN. BOT. Nom vulgaire de l'*Euphorbia Helioscopia*.

C'est aussi le nom d'un Oiseau du genre Caille; il habite Java, et fait retentir de très-bonne heure les bois de sa voix rauque et perçante.

RÉVEILLEUR. *Coracias streptura.* OIS. Espèce du genre Cassican, que Lesson a faite type d'un sous-genre qui établit le passage des Corbeaux aux Cassicans.

REVELONGA. FOIS. Sur certaines côtes méditerranéennes, on appelle vulgairement ainsi le *Scorpena Luscus*.

RÉVOLUTÉ. *Revolutus.* BOT. On dit des feuilles comme des pétales qu'ils sont Révolutés, lorsque ces organes sont roulés en dehors ou en dessous. Ils sont involutés, quand ils sont roulés en dedans ou en dessus.

REX AMARORIS. BOT. Nom donné par Rumph, dans sa Flore d'Amboine, à la plante qui forme le genre *Soulamea* de Lamarck.

REYNAUBY. OIS. Espèce du genre Traquet, que quelques auteurs regardent comme la femelle du Traquet Stapazino. V. TRAQUET.

REYNAUDIE. *Reynaudia.* BOT. Genre institué par

Kunth, dans la famille des Graminées, avec les caractères suivants : épillets uniflores; fleurs sessiles; deux glumes carénées, bifides au sommet, avec deux arêtes, dont l'une un peu plus courte; deux paléoles carénées, dont l'inférieure bifide au sommet, pourvue d'une courte arête et marquée de cinq petites nervures; la supérieure n'en a que deux et elle est mucronée; quatre squammules, dont les deux extérieures sont prolongées en fil; deux étamines unilatérales; un ovaire sessile; deux styles terminés par des stigmates en forme de pinceaux. La plante sur laquelle est établi ce genre, et qui y est encore unique, a été rapportée de Saint-Domingue, où elle forme des gazons vivaces, à feuilles sétacées, à panicules simples et spiciformes.

RHABBARIN. BOT. V. CAPHOPICRITE.

RHABBARINE. *Rhabbarbarina.* BOT. Alcaloïde obtenu du traitement chimique de la racine du *Rheum palmatum*, par Pfaff. Il est cristallin, amer, et se comporte comme les autres principes de même nature, que l'on a obtenus de différents végétaux.

RHABBARBARUM. BOT. Syn. de *Rheum.* V. RHUBARBE.

RHABDIE. *Rhabdia.* BOT. Martius (*Nov. Gen. et Spec. Plant. brasil.*, t. II, p. 156) a établi sous ce nom un nouveau genre appartenant à la Pentandrie Monogynie, L., et à la nouvelle famille des Ehrétiacées, qui est une section des Borraginées de Jussieu. Voici les caractères essentiels de ce nouveau genre : calice à cinq divisions profondes, acuminées, inégales, imbriquées pendant l'estivation. Corolle campanulée, dont le tube est court, le limbe profondément divisé en cinq segments ovés et dressés, à gorge nue. Cinq étamines insérées à la base de la corolle, et incluses. Ovaire ovoïde, globuleux, placé sur un petit disque glanduleux, surmonté d'un style simple et d'un stigmate bilobé. Baie ovée, globuleuse, rouge, glabre, renfermant quatre noyaux monospermes.

RHABDIE LYCIOÏDE. *Rhabdia lycioides*, Mart., *loc. cit.*, tab. 95. C'est un arbrisseau de la taille d'un Homme, à rameaux nombreux, effilés, pubescents, garnis de feuilles alternes, sessiles, à fleurs axillaires ou disposées en corymbe pauciflore et accompagnées de bractées. Cette plante croît au Brésil, dans la province de Bahia.

RHABDITE. *Rhabdites.* MOLL. De Haan a formé le genre Rhabdite pour les Coquilles pétrifiées que Montfort a placées dans le genre Tiranite. Les Rhabdites aussi bien que les Tiranites doivent se ranger dans les Baculites. V. ce mot.

RHABDIUM. BOT. Le genre formé sous ce nom, par Walther, dans la Flore germanique, présente tous les caractères du genre *Stylaria* d'Aghard. V. ce mot.

RHABDOCAULON. BOT. Ce genre de Labiées, proposé par Benthams, a été fondé dans le genre *Keithia*, dont il forme une section.

RHABDOCRINUM. BOT. Genre de la famille des Liliacées, fondé par Reichenbach, mais qui ne paraît pas différer du genre *Lloydia* de Salisbury. V. LLOYDIE.

RHABDOSPORIUM. BOT. Chevalier, dans sa Flore parisienne (428, t. 11, fig. 5), a fondé sous ce nom un genre de Champignons, qui a été réuni plus tard au genre *Stilbospora* de Persoon. V. STILBOSPORE.

RHABDOTHAMNE. *Rhabdothamnus*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Cunningham, avec les caractères suivants : tube du calice soudé inférieurement à l'ovaire, son limbe subbilabié, à cinq divisions profondes; corolle hypogyne, tubuleuse, son limbe est partagé en deux lèvres dont la supérieure a trois lobes et l'inférieure deux; quatre étamines didynames, insérées au tube de la corolle; anthères biloculaires, adhérentes en un disque lobé; ovaire entouré d'un anneau périgyne; style simple; stigmathe bilamellé. Le fruit est une capsule veinée, à bec, uniloculaire, à deux valves ouvertes par le milieu et à bords infléchis; deux placentas lancéolato-lamellés, pédicellés, à pariétaux libres. Semences nombreuses. La seule espèce qui constitue ce genre est un arbuste très-rameux, à feuilles opposées, pétiolées, arrondies, un peu cunéiformes, très-fortement dentelées, veinées et scabres. Les fleurs sont d'un rouge foncé et sombre, portées chacune sur un pédicelle. De la Nouvelle-Zélande.

RHABDOTHECA. BOT. Genre proposé par Cassini dans la famille des Synanthérées, section des Lactucées, mais que De Candolle a réuni à son genre *Microrhynchus*. V. ce mot.

RHACHICALLIS. BOT. Le genre que De Candolle a publié sous ce nom, dans son *Prodromus* (vol. IV, p. 455), n'a point été généralement adopté; Endlicher le considère comme une section du genre *Hedyotis* de Lamarck, qui fait partie de la famille des Rubiacées. V. HÉDYOTIDE.

RHACOMA. BOT. V. RHA. Sous ce nom, Adanson forma un genre qui est le même que le *Laurea* de De Candolle, et Linné un autre genre qui se trouve réuni au *Myginda*.

RHACOPHORE. *Rhacophorus*. REPT. Genre de l'ordre des Batraciens, proposé par Kuhl pour séparer des Rainettes deux espèces, de Java, qui s'en distinguent par une forme de tête différente, mais surtout par deux lobes cutanés, situés sur les côtés du corps. Ce nom de *Rhacophorus* signifie porte-lambeaux. Les deux espèces connues sont : *Rhacophorus Reinwardtii* et *R. moschatus*.

RHACOPHERMA. BOT. Genre que Martius a donné comme distinct, dans la famille des Légumineuses, et qu'Endlicher ne considère que comme une section du genre *Acacia*.

RHADINOCARPE. *Rhadinocarpus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel qui lui donne pour caractères : calice campanulé, à cinq dents; corolle papilionacée, à pétales de longueur presque égale; ailes fovéolato-rugueuses, carène arrondie au sommet; dix étamines monadelphes, avec le fourreau fendu supérieurement; anthères oblongues et conformes; ovaire sessile, linéaire et multiovulé; style allongé et courbé; stigmathe simple; légume sessile, cylindrique, allongé, articulé transversalement; les articulations sont cylindriques, tronquées aux deux bouts, indéhiscentes et monospermes; semences lenticulaires et comprimées; embryon présentant une radicule exserte, presque droite, un peu courbée au sommet. Les Rhadinocarpes sont des arbustes volubiles,

à feuilles brusquement pinnées, disposées par paires au nombre de quatre. Les fleurs sont axillaires. De l'Amérique septentrionale.

RHÆTIZITE. MIN. V. DISTÈNE.

RHAGADIOLE. *Rhagadiolus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., offrant les caractères suivants : involucre composé de cinq à huit folioles disposées sur un seul rang, égales, appliquées, oblongues, concaves ou canaliculées, à une seule nervure, membraneuses sur les bords; la base de l'involucre offrant environ cinq petites écailles surnuméraires, appliquées, courtes, larges et ovales. Réceptacle petit, plan et nu. Calathide composée d'un petit nombre de fleurons hermaphrodites, étalés en rayons et à corolle ligulée. Akènes dépourvus d'aigrette, très-longs, cylindracés, amincis de la base au sommet, plus ou moins arqués, ayant l'aréole basilaire très-large et très-adhérente au réceptacle; les extérieurs étalés, presque entièrement enveloppés par les folioles de l'involucre, qui ont pris un grand accroissement après la floraison, et qui sont devenues presque ligneuses. Linné confondait le genre *Rhagadiolus* avec ses *Lapsana*; mais il a été rétabli par Gærtner, Lamarck et tous les auteurs modernes. Le *Kalpinia linearis*, Pallas, Voy. 5, p. 755, tab. L, f. 2, rentre, selon la plupart des auteurs, dans le genre *Rhagadiolus*; Cassini en a formé un sous-genre principalement remarquable par ses akènes hérissés d'aiguillons.

Les deux véritables espèces de Rhagadiolus (*Rhagadiolus stellatus* et *Rhagadiolus edulis*) croissent dans la région méditerranéenne. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles caulinaires lancéolées, dentées ou lyrées, à fruits étalés en étoile et lisses.

RHAGADIOLOIDES. BOT. Sous ce nom vicieux, Vailant désignait le genre *Hedypnois* de Tournefort. V. HÉDYNOÏDE.

RHAGIE. *Rhagium*. INS. Nom donné par Fabricius aux Coléoptères que Geoffroy avait nommés Stencores. V. ce mot.

RHAGION ou **LEPTIS.** *Rhagio*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Lipitides ou des Rhagionides, établi par Latreille et auquel Fabricius avait donné le nom de Leptis, que Latreille a d'abord rejeté, parce qu'il a trop de rapports avec celui d'un genre d'Arachnides nommé *Leptis*, et qu'il a ensuite adopté (Fam. nat. du Règne anim.). Quoi qu'il en soit, le genre Rhagion ou Leptis, comme on voudra l'appeler, a été confondu dans le grand genre *Musca* par Linné. Degèer en plaçait les espèces parmi ses Némotèles. Ce genre tel qu'il est adopté actuellement, a pour caractères : corps assez grêle, allongé. Tête de la largeur du corselet, verticale, comprimée de devant en arrière. Antennes moniliformes, presque cylindriques, beaucoup plus courtes que la tête, dirigées en avant, rapprochées à leur base, composées de trois articles : le premier cylindrique; le deuxième en forme de coupe; le troisième conique, simplement ou peu distinctement annelé, portant une soie à son extrémité. Yeux grands, espacés dans les femelles, rapprochés dans les mâles; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur un tubercule vertical. Trompe saillante,

presque membraneuse, bilabée, recevant un suçoir de quatre soies. Palpes presque coniques, verticales, velues; leur second article long. Corselet un peu convexe. Ailes très-écartées; balanciers saillants. Abdomen allongé, cylindrico-conique. Pattes très-longues, le premier article des tarsi aussi long ou plus long que les quatre autres réunis, le dernier muni de deux crochets ayant trois pelottes dans leur entre-deux. Ces Diptères vivent comme en sociétés dans les lieux frais; ils se tiennent contre les murs ou sur le tronc des arbres; on en trouve quelquefois sur les fleurs; ils en sucent le miel. Les larves que l'on a pu étudier vivent dans la terre ou dans le sable; elles sont allongées, annelées, apodes, avec une tête écaillée. Celle d'une espèce de France (*Rhagio Vermileo*) est presque cylindrique, avec la partie antérieure beaucoup plus menue, et quatre mamelons au bout opposé. Elle donne à son corps toutes sortes d'inflexions et ressemble à une chenille arpeuteuse en bâton; elle en a toute la roideur lorsqu'on la retire de sa demeure; elle creuse dans le sable un entonnoir dans lequel elle se cache tantôt entièrement, tantôt seulement en partie; elle se lève brusquement lorsqu'un petit insecte tombe dans son piège, l'embrasse avec son corps, le perce avec les dards ou les crochets dont sa tête est munie, et le suce, et rejette son cadavre ainsi que le sable, en courbant son corps et le débarrassant ensuite comme un arc; la nymphe est couverte d'une couche de sable.

RHAGION BÉCASSE. *Rhagio scolopacea*, Fabr., Latr., Panz., Faun. Germ., fasc. 14, f. 19; *Musca scolopacea*, L.; *Nemotelus scolopaceus*, Degér. Commun en Belgique.

RHAGION VERMILION. *Rhagio Vermileo*, Latr.; *Nemotelus Vermileo*, Degér.; *Musca Vermileo*, L. Semblable à une Tipule, jaune, quatre traits noirs sur le corselet; abdomen allongé, avec cinq rangs de taches noires; ailes sans taches. Cet insecte est du midi de la France.

RHAGIONIDES OU LEPTIDES. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, établie par Latreille qui l'a tantôt désignée sous le nom de Rhagionides, tantôt sous celui de Leptides. Dans les Familles naturelles du Règne Animal, c'est sous la dernière dénomination qu'elle est présentée. Les caractères de cette tribu sont : palpes extérieures presque coniques. Antennes toujours fort courtes, presque d'égale grosseur et grenues ou presque moniliformes, terminées par une soie. Trompe à tige très-courte, retirée dans la cavité buccale, ou à peine extérieure, terminée par deux lèvres grandes, saillantes et relevées. Cette tribu renferme les genres Rhagion ou Leptis, Athérix et Clinocère. V. ces mots.

RHAGODIA. BOT. Genre de la famille des Chenopodées, établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 408) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs polygames, uniformes. Péricarpe à cinq divisions profondes; cinq étamines, ou quelquefois un moindre nombre; style bifide; baie déprimée, entourée de la périanthe; graine pourvue d'albume, et d'un double tégument. Ce genre est très-voisin du *Chenopodium*, dont il se distingue principalement par son fruit en

baie et ses fleurs polygames. Il a pour type le *Rhagodia Billardieri*, R. Br., *loc. cit.*, décrit et figuré par Labillardière (*Nov.-Holl.*, t. p. 71, tab. 96) sous le nom de *Chenopodium baccatum*. R. Brown a en outre décrit six espèces nouvelles sous les noms de *Rhagodia crassifolia*, *linifolia*, *hastata*, *parabolica*, *spinescens* et *nutans*. Ce sont des plantes frutescentes ou herbacées, à feuilles alternes et à fleurs disposées en épi ou agglomérées, dépourvues de bractées. Elles croissent à la Nouvelle-Hollande, sur les côtes méridionales, au port Jackson et à la terre de Van Diemen.

RHAGOCRÉPIDE. *Rhagocrepis*. INS. Coléoptères pentamères. V. LEPTOTRACHÈLE.

RHAGROSTIS. BOT. Buxbaum (*Centur.*, 3, p. 30, tab. 56) a décrit et figuré sous ce nom le *Corispermum squarrosium*, L. V. CORISPERME.

RHAMNÉES. *Rhamnææ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui tire son nom du genre *Rhamnus* ou *Nerprun* qui en est considéré comme le type. A.-L. Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, avait disposé les genres réunis dans cette famille, en six sections, dont quelques-unes sont aujourd'hui considérées comme des familles distinctes. Rob. Brown, dans ses Remarques générales sur la Végétation des Terres australes, proposa le premier de faire une famille particulière, sous le nom de Célastrinées (V. ce mot), de la plupart des genres placés par Jussieu dans les deux premières sections des Rhamnées. Plus tard il retira aussi de cette famille le genre *Brunia*, pour en faire le type d'un ordre naturel nouveau, qu'il nomma Bruniacées. Ces mutations ont été admises par le professeur De Candolle, dans le second volume de son Prodrôme, et par Ad. Brongniart dans sa Dissertation sur les Rhamnées. Ce dernier a de plus proposé de séparer comme famille distincte, le groupe des Aquifoliacées de De Candolle, famille même qu'il serait tenté de transporter, ainsi que l'avaient primitivement indiqué Jussieu et De Candolle, dans la classe des Dicotylédones monopétales. Ainsi de ces différents travaux il résulte que la famille des Rhamnées, telle qu'elle avait été constituée par Jussieu, forme aujourd'hui quatre groupes distincts, savoir : les Célastrinées, les Bruniacées, les Aquifoliacées ou Illiciées, et enfin les Rhamnées. C'est donc de cette dernière famille ainsi réduite, que l'on va maintenant tracer les caractères. Les véritables Rhamnées ont un calice monosépale, tubuleux inférieurement où il est libre ou plus ou moins adhérent avec l'ovaire; son limbe est à quatre ou cinq divisions aiguës et valvaires. La corolle se compose de quatre à cinq pétales alternes avec les divisions du calice, concaves ou plans, généralement très-petits ou nuls. Les étamines, en même nombre que les pétales, leur sont opposées et souvent adhérent à la base de leur onglet; elles sont, ainsi que la corolle, insérées à la gorge du calice sur un disque périgyne, qui tapisse la paroi interne du tube calicinal. L'ovaire est libre, semi-infère ou totalement infère, à deux, trois ou plus rarement à quatre loges, contenant chacune un seul ovule dressé, surmonté d'autant de styles et de stigmates qu'il y a de loges, et qui fréquemment se soudent entre eux. Le fruit, qu'ac-

compagne généralement le calice adhérent, est charnu et indéhiscant, contenant un noyau à plusieurs loges ou plusieurs nucules monospermes; ou bien il est sec et se sépare en deux ou trois coques monospermes. Les graines sont solitaires et dressées, tantôt sessiles, tantôt portées sur un podosperme épais et plus ou moins long. Ces graines ont leur embryon dressé, à cotylédons plans et larges, environné d'un endosperme charnu, qui manque très-rarement. Les plantes qui appartiennent à cette famille sont des arbustes, des arbrisseaux ou des arbres plus ou moins élevés. Leurs feuilles sont simples, alternes, rarement opposées, généralement basinnervées, ordinairement accompagnées à leur base de deux stipules très-petites, caduques, ou persistantes et devenant même épineuses. Les fleurs sont petites, imparfaitement unisexuées, axillaires, solitaires ou diversement fasciculées et formant quelquefois des sortes de panicules terminales. Les genres qui entrent dans cette famille sont les suivants :

Paliurus, Tourn.; *Zizyphus*, id.; *Condalia*, Cavan.; *Berchemia*, Necker, ou *Oenopia*, Kunth; *Fentilago*, Gærtin.; *Sageretia*, Brongn.; *Rhamnus*, Juss.; *Scutia*, Commers.; *Retanilla*, Brongn.; *Colletia*, Kunth; *Hovenia*, Thunb.; *Colubrina*, Rich.; *Ceanothus*, L.; *Willemetia*, Brongn.; *Pomaderris*, Labillard.; *Cryptandra*, Smith; *Trichocephalus*, Brong.; *Phyllea*, L.; *Soulangia*, Brong.; *Gouania*, L.; *Crumenaria*, Martius.

RHAMNIER. *Rhamnus*. BOT. Synonyme de Nerprun. *V.* ce mot.

RHAMNOIDÉES. BOT. Même chose que Rhamnées.

RHAMNOPSIS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Bixacées, n'a point paru différer suffisamment du genre *Flacourtia*, de Commerson, et le groupe n'a été conservé que comme section de ce dernier genre.

RHAMNUS. BOT. Synonyme de Nerprun. *V.* ce mot.

RHAMNUSIE. *Rhamnusium*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturés, institué par Megerle, aux dépens du genre Rhagium de Fabricius. Caractères : antennes glabres, filiformes, un peu distantes à leur base, presque dentées en scie, composées de onze articles, dont le premier assez grand, en cône renversé, le deuxième très-petit, cyathiforme, les troisième et quatrième plus courts que les suivants qui sont aplatis, presque triangulaires, le onzième court et pointu; tête assez forte, inégale et creusée en dessus, plus large que la partie antérieure du corselet, prolongée derrière les yeux sans diminuer de largeur; yeux fortement échan-crés; mandibules assez fortes, courtes, inermes, terminées en pointe un peu arquée; palpes maxillaires plus longues que les labiales; article terminal des quatre un peu comprimé, presque triangulaire; corselet plus étroit que les élytres, rétréci et cylindrique à sa partie antérieure, resserré et rebordé postérieurement, inégal en dessus, muni de chaque côté d'un tubercule obtus; écusson court, presque demi-circulaire; élytres linéaires, flexibles, guère plus larges que le corselet, arrondies et mutiques au bout, avec les angles humé-

raux arrondis, point saillants; abdomen linéaire, assez large à son extrémité qui est arrondie; pattes fortes.

RHAMNUSIE DU SAULE. *Rhamnusium Salicis*, Audin.; *Rhagium Salicis*, Fab.; *Stenocorus Salicis*, Oliv.; Lepture du Saule, Latr. Son corps est d'un rouge fauve, avec la poitrine noire; ses élytres sont quelquefois rouges et quelquefois d'un bleu noirâtre; ses antennes sont comprimées, fauves à la base et noires dans le reste. Taille, neuf à dix lignes. En Europe.

RHAMPHASTOS. ois. *V.* TOUCAN.

RHAMPHE. *Rhamphus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charanonites, établi par Clairville (Ent. helv.) et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : tête un peu globuleuse, ayant un prolongement cylindrique et rostriforme à l'extrémité duquel est située la bouche; ce prolongement est déprimé, appliqué contre la poitrine dans l'état de repos. Antennes non coudées, insérées sur la tête, entre les yeux, composées de onze articles : le premier court; le deuxième assez gros, obconique et le plus grand de tous; les trois suivants obconiques; les sixième et septième arrondis; le huitième en forme de coupe et les trois derniers renflés et formant par leur réunion une masse serrée, finissant en pointe. Yeux rapprochés; corps court, ovale; corselet court, avec les côtés arrondis. Pattes postérieures propres au saut; cuisses renflées et sans dentelures; jambes sans épines visibles à leur extrémité. Le genre Rhamphe se distingue de tous ceux de la tribu parce qu'il est le seul qui ait les antennes insérées entre les yeux et non sur le rostre.

RHAMPHE BRONZÉ. *Rhamphus æneus*, Dejean. Il est d'un bronzé obscur, peu éclatant; la base des antennes est testacée; le corselet est criblé de points; les élytres sont striées et ponctuées. Taille, une demi-ligne. On le trouve dans le midi de la France.

RHAMPHICARPE. *Rhamphicarpa*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Bentham, avec les caractères suivants : calice campanulé, à cinq divisions; corolle hypogyne, à tube mince, longuement exserte, à limbe étalé, divisé en cinq lobes presque égaux, obovales et plans; quatre étamines insérées au tube de la corolle, didymines et incluses; anthères uniloculaires; ovaire à deux loges multiovulées, dont les placentas sont soudés à la cloison; style simple; stigmate presque en massue. Le fruit est une capsule obliquement mucronée, à bec, à deux loges, à deux valves entières; semences nombreuses.

RHAMPHICARPE TUBULEUSE. *Rhamphicarpa tubulosa*, Benth.; *Gerardia tubulosa*, Lin. Plante herbacée, ramieuse, glabre, verte, mais nourrissant par la dessiccation; les feuilles inférieures sont opposées, les supérieures alternes, étroites, très-entières ou quelquefois découpées. Les fleurs sont courtement pédicellées. On trouve cette plante dans l'Afrique tropicale.

RHAMPHOMYIE. *Rhamphomyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Empides, établi par Meigen, et ayant pour caractères : antennes avancées, de trois articles : le premier cylindrique; le deuxième cyathiforme; le troisième conique,

comprimé, portant à son extrémité un style biarticulé; trompe avancée, beaucoup plus longue que la tête, perpendiculaire ou penchée, mince; ailes couchées sur le corps dans le repos, parallèles, n'ayant point de nervure transversale, qui forme une petite cellule vers l'extrémité de l'aile.

RHAMPHOMYIE BORDÉE. *Rhamphomyia marginata*, Meig.; *Empis marginata*, Oliv., Encyclopédie, Fabricius. Petite, noire; ailes grandes, blanchâtres, avec les bords antérieurs et postérieurs noirs. Europe.

RHANGIUM. BOT. Ce mot a été employé comme synonyme de *Forsythia*, genre établi sur le *Syringa suspensa* de Thunberg; il dérive probablement du nom de *Rengio* que cet arbrisseau porte au Japon. *V. FORSYTHIA.*

RHANTÉRIER. *Rhanterium.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 2, p. 291, tab. 240), et ainsi caractérisé: involucre ovoïde, composé de folioles imbriquées, appliquées, lancéolées, coriaces, surmontées d'un appendice étalé, arqué en dehors, subulé, triquètre, corné, spinescent. Réceptacle plan, muni de paillettes linéaires-lancéolées, membraneuses sur les bords. Calathide composée au centre de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites; et à la circonférence, de fleurs en languettes et femelles. L'ovaire des fleurs centrales est oblong, glabre, muni à la base d'un petit bourrelet, surmonté d'une aigrette formée de cinq paillettes filiformes, presque soudées par la base et légèrement plumeuses à leur sommet. Les corolles sont glabres, à cinq divisions très-aiguës; les anthères sont munies à leur sommet d'appendices très-aigus. Dans les fleurs de la circonférence, l'ovaire est presque entièrement enveloppé par chacune des folioles intérieures de l'involucre; l'aigrette est nulle ou réduite à une seule paillette rudimentaire et latérale; les corolles sont en languettes oblongues, élargies et tridentées au sommet.

RHANTÉRIER ODORANT. *Rhanterium suaveolens*, Desf., *loc. cit.* Il a une tige ligneuse, droite, divisée en rameaux cotonneux blanchâtres, grêles, roides, très-divergents, munis de petites feuilles alternes, sessiles, lancéolées, très-pointues et un peu recourbées au sommet, épaisses, coriaces, entières, glabres en dessus et pubescentes en dessous. Les calathides sont petites, terminales et solitaires; elles sont composées de fleurs jaunes dont l'involucre est très-glabre, presque luisant. Cette plante croît dans les sables maritimes de la région de Tunis.

RHAPHIDOSPORE. *Rhaphidospora.* BOT. Ce genre a été créé par Nées, dans la famille des Acanthacées; il a pour caractères: calice petit, à cinq divisions égales; corolle hypogyne, résupinée, bilabée, à tube recourbé, à lèvres supérieure concave, l'inférieure étant plus large et trifide; deux étamines exsertes, insérées à l'orifice du tube de la corolle; anthères à deux loges superposées et dont la supérieure est plus courte que l'inférieure qui a un éperon à sa base; ovaire à deux loges biovulvées; style simple; stigmata bifide. Le fruit consiste en une capsule onguiculée, à deux loges renfermant quatre semences attachées au milieu de cha-

cune des deux valves; ces semences sont discoïdes, échinato-hispides, suspendues par des rétinacles en crochet.

RHAPHIDOSPORE GLABRE. *Rhaphidospora glabra*, N.; *Justicia glabra*, Konning. C'est une plante herbacée, assez grêle; ses feuilles sont opposées, ovales, largement acuminées, obtuses, à fleurs ordinairement réunies en tête ternée, quelquefois solitaires par avortement des latérales; corolles petites, entourées de bractées et de bractéoles. De l'Inde.

RHAPHIOLEPIS. BOT. Pour *Raphiolepis*. *V.* ce mot.

RHAPHIORHYNQUE. *Rhaphiorhynchus.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tabaniens, institué par Wiedemann qui lui donne pour caractères: antennes rapprochées, prolongées, avec le premier article assez court et subcylindrique, le second très-court et cyathiforme; palpes exsertes, rapprochées à leur base, divergentes à l'extrémité, biarticulées, avec le premier article très-court, le second quatre fois plus long, épais, subfusiforme, un peu recourbé au sommet; hypostome formant un prolongement subulé, aigu, et prenant vers le bout une direction oblique; trompe rétractile; trois ocelles; ailes divariquées.

RHAPHIORHYNQUE A VENTRE PLAN. *Rhaphiorhynchus planiventris*, Wied. Antennes d'un brun noirâtre; corselet brun, avec trois lignes longitudinales violettes; abdomen d'un roux ferrugineux, bordé de brun. Taille, treize lignes. Du Brésil.

RHAPHIPODE. *Rhaphipoda.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Audinet-Serville pour un insecte propre à l'île de Bornéo, et qu'il caractérise de la manière suivante: antennes filiformes, atteignant la moitié des élytres chez les femelles, de onze articles cylindriques, dont le troisième un peu plus grand que le suivant; mandibules courtes, pointues, dentées intérieurement; palpes courtes; corselet presque carré, un peu convexe et inégal sur son disque, épineux sur ses bords; écusson assez grand, presque triangulaire, arrondi au bout; élytres allongées, un peu convexes, arrondies et mutiques à l'extrémité; abdomen entier; corps un peu convexe; pattes de longueur moyenne; cuisses assez grandes et comprimées, épineuses de même que les jambes; dernier article des tarses grand et plus long que les trois autres réunis.

RHAPHIPODE SUTURAL. *Rhaphipoda suturalis*, Dupont. Corps d'un brun noirâtre, presque lisse; élytres testacées, avec une large suture brune; antennes, palpes et pattes d'un brun marron; poitrine couverte d'un duvet court et roussâtre. Taille, vingt lignes. De l'île de Bornéo.

RHAPHIDE. *Rhapis.* BOT. Linné fils a établi sous ce nom un genre de la famille des Palmiers, dans lequel il plaçait deux espèces qui appartiennent aux genres *Sabal* et *Chamærops*. Aiton (*Hort. Kew.*, éd. 1, v. 3, p. 473) y en ajouta une troisième qui est maintenant considérée par Martius comme le type du genre *Rhapis*. Voici les caractères génériques assignés par ce dernier botaniste: Palmier polygame-dioïque. Régime enveloppé à sa base par des spathe incomplètes. Fleurs sessiles; les mâles ont un calice extérieur en

forme de cupule, trifide; un calice intérieur (corolle, selon Martius) à trois divisions; six étamines; les rudiments de trois pistils, cohérents par la base. Les fleurs hermaphrodites ont le calice et les étamines comme dans les fleurs mâles, plus trois pistils dont deux avortent. Le fruit est probablement une baie unique par avortement et monosperme.

RHAPIDE ROSEAU. *Rhapis Arundinacea*, Aiton, *loc. cit.* Son stipe est court, couronné par des frondes palmées, à pinnules munies d'aiguillons sur les bords et dans les plis. Les fleurs sont d'un rouge brun. Cette plante, que Poiret a réunie au genre *Corypha*, croit dans la Caroline. L'autre espèce, publiée par Aiton, est le *Rhapis flabelliformis*, *Chamærops excelsa*, Thunberg; *Corypha Africana*, Loureiro. Elle croit en Chine, au Japon et en Afrique.

RHAPONTIC. *Rhaponticum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cinarocéphales, autrefois proposé par Vaillant sous le nom de *Rhaponticoïdes*, et réuni par Linné au *Centaurea*. Dans la première édition de la Flore française, Lamarck avait rétabli ce genre, mais en le restreignant à une espèce qui fut placée parmi les *Serratula*, par Gærtner et par De Candolle dans la cinquième édition de la Flore française. Jussieu (*Genera Plantarum*) reconstitua le genre *Rhaponticum* de Vaillant, sur les *Centaurea* de Linné, qui ont les écailles de l'involucre arides et scariées au sommet, mais qui n'en sont pas moins de vraies Centaurées à cause de leurs fleurs marginales neutres. Ces espèces ne forment qu'une section des *Centaurea* dans la Flore française. Enfin De Candolle, dans un Mémoire sur quelques genres de Cinarocéphales (Ann. du Muséum, t. XVI, p. 187), proposa le rétablissement du genre *Rhaponticum* de Lamarck. Ce genre est voisin des Sarrètes (*Serratula*) par son aigrette; des Leuzées (*Leuzea*) par son involucre, grand, composé de folioles imbriquées, scariées, arrondies et inermes au sommet; des Centaurées par son port; mais il diffère des Sarrètes par la structure de son involucre; des Leuzées, par son aigrette, dont les poils ne sont pas plumeux; des Centaurées, par ses fleurons tous fertiles, hermaphrodites et égaux, et par la position non latérale de son ombilic ou hile basilaire. Le genre *Rhapontic* a pour type le *Centaurea Rhapontica*, L., qui a été nommé par Lamarck *Rhaponticum scariosum*. C'est une plante dont la tige s'élève à plus d'un pied, et porte à son sommet une seule calathide fort grande, composée de fleurons purpurins. Ses feuilles radicales sont oblongues, pétiolées, un peu cordées à la base, légèrement dentées, blanches et cotonneuses en dessous; les feuilles caulinaires sont peu nombreuses, portées sur de courts pétioles et un peu pinnatifides. La racine est épaisse, grande et aromatique. Cette plante croît dans les Alpes de la Suisse, du Piémont, du Dauphiné et de la Provence; on la cultive au jardin botanique de Paris. Une seconde espèce (*Rhaponticum uniflorum*, De Cand., *Cnicus uniflorus*, L.), remarquable par ses feuilles toutes profondément pinnatifides, croît en Sibérie.

Le nom de **RHAPONTIC** (*Rhaponticum*) a été aussi donné autrefois à la racine d'une espèce de Rhubarbe.

V. ce mot. La Jusquiame portait aussi, chez les anciens, le nom de *Rhapontic* (*Rhapontica*).

RHAPONTICOIDES. BOT. Sous ce nom, Vaillant avait formé un genre avec des espèces que Linné réunit au *Centaurea*, mais qui constituent aujourd'hui les genres Leuzée et *Rhapontic*. *V.* ces mots.

RHAPTOSTYLE. *Rhaptostylum*. BOT. Genre établi par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, 2, p. 159, tab. 125), et placé par Kunth à la fin des genres voisins des Célastrinées. Voici ses caractères: calice quinquéfide, à segments ovés, aigus, égaux; corolle à cinq pétales hypogynes, sessiles, ovales, acuminés, trois fois plus longs que le calice, à préfloraison valvaire; disque nul; dix étamines hypogynes, plus courtes que la corolle; filets dilatés, subulés au sommet, soudés par la base entre eux et avec les pétales, glabres, les cinq opposés aux pétales plus courts; anthères elliptiques, transversalement biloculaires, déhiscentes par des fentes longitudinales; ovaire supère, sessile, grand, conique, à trois loges qui renferment chacune un ovule solitaire et pendant; stigmatte sessile et trilobé.

RHAPTOSTYLE ACUMINÉ. *Rhaptostylum acuminatum*, Kunth, *Nova Genera*, vol. 7, tab. 621. C'est un arbre inerme, glabre, à branches alternes, grêles, munies de feuilles alternes, entières, membranées, non ponctuées et sans stipules. Les fleurs sont petites, blanches, pédunculées, disposées en petits paquets axillaires. Cet arbre croît dans les localités montueuses près de Popayan, dans l'Amérique méridionale.

RHATHYME. *Rhathymus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, établi par Dejean pour un insecte du Sénégal, qui s'éloigne de tous ceux de la tribu par son corps large et aplati, et surtout par le dernier article des palpes labiales, qui est triangulaire. En outre, la lèvre supérieure est courte et profondément échancrée; les mandibules sont larges et saillantes; le menton présente une dent simple, assez aiguë; le corselet est presque carré, plus large que long.

RHATHYME NOIR. *Rhathymus carbonarius*, Dej. Il est entièrement noir et peu brillant; ses palpes, ses antennes et ses tarses sont roussâtres; sa tête et son corselet sont parsemés de points enfoncés et nombreux; les stries de ses élytres sont assez profondes et faiblement ponctuées. Taille, six lignes.

RHAZIE. *Rhazia*. BOT. Decaisne a établi ce genre dans la famille des Apocynées, et lui a donné pour caractères: calice à cinq divisions; corolle hypogyne, hypocratériforme, velue à l'intérieur du tube, contractée à la gorge, avec son limbe partagé en cinq découpures équilatères; cinq étamines incluses, insérées au milieu du tube de la corolle; anthères ovales, obtuses et libres; deux ovaires renfermant plusieurs ovules attachés aux parois internes et renflées vers la suture; style filiforme; stigmatte arrondi-déprimé, avec un appendice conoïde-bifide. Le fruit consiste en follicules linéari-cylindriques, dressés et lisses, renfermant plusieurs semences oblongues; celles des extrémités des follicules sont devenues membranées par la pression qu'occasionne l'une sur l'autre le rétrécissement des extrémités.

RHABIE SERREE. *Razia stricta*, Decais. C'est un arbuste d'un mètre de hauteur environ, très-glabre, à rameaux simples et dressés, à feuilles alternes et rigides, à fleurs blanches, en corymbe, petites, ramassées et d'une odeur suave. De l'Arabie heureuse.

RHÉA. *Rhea*. ois. (Briss.) Genre de l'ordre des Coureurs. Caractères : bec droit, court, mou, déprimé à la base, un peu comprimé à la pointe qui est obtuse et onguiculée; mandibule inférieure très-déprimée, flexible, arrondie vers l'extrémité; fosse nasale grande, prolongée jusqu'au milieu du bec; narines placées de chaque côté du bec et à sa surface, grandes, fendues longitudinalement et ouvertes. Pieds longs, assez forts et robustes; trois doigts dirigés en avant, les latéraux égaux; ongles presque d'égale longueur, comprimés, arrondis, obtus; tibia emplumé; nudité au-dessus du genou très-petite; ailes impropres au vol; phalanges garnies de plumes plus ou moins longues, et terminées par un éperon.

RHÉA NANDU. *Rhea Americana*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; sommet et derrière de la tête noirâtres; une bande noire, commençant à la nuque, descendant sur la partie postérieure du cou, qu'elle entoure, en s'élargissant vers les épaules; scapulaires cendrées; plumes des ailes cendrées, les plus grandes blanches à leur origine et noirâtres au milieu, quelques-unes entièrement blanches; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds d'un gris rougeâtre; un éperon au poignet; taille, cinquante-huit pouces. Les Nandus, placés primitivement avec les Autruches, ne sont guère moins agiles que celles-ci, et il est rare que les meilleurs Chevaux puissent les devancer à la course. Dans la marche paisible, ils ont une allure grave et majestueuse, la tête élevée, le dos arrondi; ils se nourrissent de graines et d'herbes qu'ils coupent fort près de la racine; ils sont susceptibles d'être amenés à l'état de domesticité, mais le peu de saveur de leur chair, joint à leur esprit de domination sur les autres habitants des basses-cours, les a fait jusqu'ici dédaigner. Ce serait néanmoins une grande ressource pour le luxe et le commerce européen si l'on parvenait à naturaliser en Europe des troupeaux de Nandus comme on y a acclimaté les Chèvres du Thibet. Si l'on s'en rapporte aux observations qui ont été publiées sur la propagation de ces Oiseaux, il en résulterait que les femelles commencent leurs pontes à la fin d'août, qu'elles déposent, à trois jours d'intervalle, un œuf dans un trou large et peu profond pratiqué dans la terre ou le sable; que le nombre des pontes peut être porté à seize ou dix-sept; que plusieurs femelles pondent dans le même trou, et qu'un seul mâle se charge de l'incubation qui dure soixante-dix jours. Un fait plus certain, c'est que ces œufs sont d'un blanc mêlé de jaune, à surface très-lisse, et qu'ils sont recherchés comme comestibles par les habitants du Brésil, du Chili, du Pérou et de Magellan, où les Rhéas sont assez communs dans les vallées les plus froides.

RHÉA DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Casuaris Novæ-Hollandiæ*, Lath.; *Dromaius ater*, Vieill. Parties supérieures variées de brun, les inférieures d'un gris blanchâtre; toutes les plumes sont soyeuses et ont leur

extrémité recourbée; la peau de la tête et du cou est presque entièrement nue et d'une couleur bleuâtre dans les individus adultes; bec noir; pieds bruns; taille, soixante-dix pouces. On n'a que peu de données sur les mœurs et les habitudes de cette espèce, qui paraît mettre beaucoup de temps pour parvenir à toute sa hauteur; les jeunes sont entièrement couverts de plumes d'un gris-brun varié de blanchâtre. On sait qu'elle est d'une agilité extrême, que son caractère est sauvage et farouche, qu'enfin elle se nourrit de graines et de jeunes plantes. Les naturels du pays natal de cet Oiseau paraissent ne pas faire grand cas de sa chair, à laquelle ils préfèrent celle du Bœuf.

RHÉADINE. *Rheadina*. bot. Matière colorante rouge, qui se tire des pétales du Pavot.

RHEAS. bot. Nom d'une espèce du genre Pavot. *V.* ce mot.

RHÈBE. *Rhæbus*. INS. Nom donné par Fischer à un genre de Coléoptères de la famille des Charansonites, dont les caractères sont : antennes insérées sous les yeux, assez longues, presque filiformes, allant un peu en grossissant vers l'extrémité; tête avancée; yeux échancrés; corselet conique, un peu convexe, arrondi en arrière; élytres allongées, linéaires, arrondies à l'extrémité; corps allongé, mou, ailé; pattes longues; cuisses postérieures comprimées.

RHÈBE DE GEBLER. *Rhæbus Gebleri*, Fisch. Il est entièrement d'un beau vert doré. Taille, deux lignes. Russie méridionale.

RHEEDIA. bot. Ce genre nommé par quelques auteurs français *Cyroyer*, a été établi par Plumier sous le nom de *Van-Rheedia* que Linné a conservé en supprimant la particule. Il appartient à la famille des Guttifères et à la Polyandrie Monogynie, L.; mais c'est un genre trop imparfaitement connu pour que son admission soit définitive. Wahl, en effet, a placé parmi les *Mamea* la seule espèce dont il se compose, et il n'a été adopté qu'avec doute par Choisy (*in DC. Prodr.*, 1, p. 564) qui l'a relégué à la fin de la famille des Guttifères. Le *Rheedia lateriflora*, L., Plum., éd. Burm., *Pl. Amer.*, tab. 257, est un arbre résineux dont le tronc est assez haut et droit; les rameaux sont longs et étendus horizontalement; les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, entières, glabres, vertes et un peu luisantes en dessus, d'un vert jaunâtre en dessous. Les pédoncules sont axillaires, ternés ou en faisceaux, portant chacun une fleur blanche; qui se compose de quatre pétales ovoïdes, concaves, ouverts; d'un grand nombre d'étamines dont les filets sont plus longs que la corolle et les anthères oblongues; d'un ovaire globuleux, surmonté d'un style aussi long que les étamines, et d'un stigmate infundibuliforme. Le fruit est une baie ovale, uniloculaire, dont le péricarpe très-mince renferme deux à trois graines ovées-oblongues, charnues, grosses, disséminées dans une pulpe succulente. Cet arbre croît en abondance à la Martinique, où il fleurit au mois de mai. La résine jaune qui découle des nœuds de ses rameaux exhale une bonne odeur.

RHÉSUS. MAM. Espèce du genre Macaque. *V.* ce mot.

RHÉTIZITE. MIN. Werner a donné ce nom à une

variété de *Disthène* blanc, que l'on trouve à Pfirtsch en Tyrol.

RHETZA. BOT. Le genre créé sous ce nom, par Wright et Arnott, dans la famille des Térébinthacées, a été réuni au genre *Xanthoxylon*, de Kunth, comme l'une de ses divisions.

RHEUM. BOT. V. **RHUEARBE.**

RHEXANTHA. BOT. L'une des sections du genre *Rhexia*.

RHEXIE. *Rhexia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, qui contenait autrefois un très-grand nombre d'espèces, puisqu'on y réunissait presque indistinctement toutes les Mélastomacées à fruit capsulaire; il a été circonscrit dans des limites plus étroites et plus précises par les travaux de Rob. Brown, Don et De Candolle. Maintenant ce genre ne se compose que du petit nombre d'espèces à parties de la fleur quaternaires, qui toutes croissent dans l'Amérique septentrionale. Voici leurs caractères : le tube du calice est ovoïde, renflé, rétréci à son sommet en un col qui porte un limbe à quatre lobes persistants; les quatre pétales sont obovales; les huit étamines ont les loges de leurs anthères réunies par un connectif très-mince et à peine visible. Le fruit est une capsule libre, recouverte par le calice, à quatre loges contenant chacune plusieurs graines attachées à un trophosperme pédicellé. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, ayant leur tige dressée et carrée, leurs feuilles sessiles, entières, étroites, allongées et à trois nervures longitudinales; les fleurs, jaunes ou purpurines, sont disposées en cime ou en corymbe.

RHEXIE DE VIRGINIE. *Rhexia Virginica*, Lin. C'est une plante herbacée, dont la tige est haute de deux ou trois pieds, presqu'glabre ou munie de quelques poils rares; elle est quadrangulaire, presque simple, un peu membraneuse sur les angles, garnie de feuilles opposées, sessiles, ovales ou lancéolées, distantes, à trois nervures presque glabres, à dentelures courtes, inégales, sétacées ou en forme de cils. Les fleurs sont presqu'en cime, axillaires et terminales, portées sur un pédoncule commun, bifurqué vers son sommet, muni, à ses divisions, de petites bractées opposées; chaque fleur à peine pédicellée; le calice est hérissé de poils ou de cils glanduleux; la corolle est légèrement purpurine.

RHEXIÉES. *Rhexiæ*. BOT. Dans le 3^e vol. de son *Prodrôme*, le professeur De Candolle appelle ainsi la deuxième des quatre tribus naturelles qu'il a établies dans la famille des Mélastomacées, et qui comprend les genres dont les anthères s'ouvrent au sommet par un trou, dont l'ovaire libre ne porte à son sommet ni écailles ni soies, et dont le fruit est une capsule sèche. A l'exception d'une seule espèce, toutes les Rhexiées sont américaines. Les genres qui composent cette tribu sont les suivants : *Appendicularia*, DC.; *Comolia*, id.; *Spennera*, Mart.; *Microlicia*, Don; *Ernestia*, DC.; *Siphanthaera*, Pohl; *Rhexia*, Brown; *Heteronoma*, DC.; *Pachyloma*, id.; *Oxyspora*, id.; *Tricentrum*, id.; *Marctia*, id.; *Trembleya*, id.; *Adelobotrys*, id.

RHIGIOTHAMNUS. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, a été institué par

Lessing, puis refondu par Cassini dans son genre *Dicomma* dont il est devenu l'une des sections.

RHIGOZE. *Rhigozum*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, institué par Burchell, qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à quatre ou cinq dents presque égales; corolle hypogyne, à tube court, à gorge ample, infundibulaire, à limbe partagé en cinq lobes presque égaux et divisé en deux lèvres dont l'antérieure de moitié plus grande; étamines insérées au tube de la corolle, au nombre de cinq à sept fertiles, dont deux antérieures plus longues; anthères à deux loges dressées, parallèles, discrètes à leur base et mutiques; ovaire biloculaire, renfermant un assez grand nombre d'ovules anatropes, attachés aux bords de la cloison; style simple; stigmaté bilamellé. Le fruit est une capsule substipitée, lenticulaire-comprimée, elliptique, à long bec, chartacée, biloculaire, à deux valves sur les bords desquelles sont fixés les semences; celles-ci sont transverses, lenticulaires, comprimées, elliptiques, entourées d'une aile membraneuse, large, découpée et sinuée. Les Rhigozes sont des arbustes à rameaux alternes, horizontaux et spinescents. Les feuilles des jeunes rameaux sont alternes, courtement pétiolées, ternées, ovales-oblongues et très-entières; les fleurs sont axillaires, ordinairement solitaires, pédicellées et d'un jaune brillant.

RHIGUS. INS. Genre établi par Dalman dans la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, et adopté par Germar qui lui donne pour caractères : rostre court, épais, parallépipède, plus épais vers le bout; ses fossettes anguleuses se contournent brusquement en dessous. Yeux globuleux, saillants; antennes plus longues que le corselet, coudées; leur fouet, de sept articles égaux entre eux, est en massue; corselet lobé auprès des yeux, échancré en dessous près de la base de la tête. Ecusson petit, mais distinct. Élytres grandes, bossues, recouvrant des ailes. Pattes assez longues, presque égales entre elles. Jambes de devant armées intérieurement d'une dent aiguë. Germar n'a admis dans ce genre que deux espèces; mais Schoenherr, dans sa monographie des Curculionides, a porté ce nombre à dix; toutes ces espèces sont des mêmes localités, du Brésil.

RHINA. POIS. Sous-genre de Raie. V. ce mot.

RHINA. INS. V. **RHINE.**

RHINACANTHE. *Rhinacanthus*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nees avec les caractères suivants : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne, hypocratéforme, subbilabée, à tube long et grêle, à lèvre supérieure étroite et entière, l'inférieure divisée en trois parties égales; deux étamines insérées à l'orifice de la corolle; anthères subexsertes, à deux loges mutiques et superposées; ovaire à deux loges biovulées; style simple; stigmaté bifide. Le fruit est une capsule onguiculée, en massue, à deux loges tétraspermes ou bispermes par avortement, à deux valves septifères par le milieu; semences ovales, biconvexes, supportées par des rétinacles.

RHINACANTHE TUBULEUSE. *Rhinacanthus tubulosus*, Nees; *Justicia nasuta*, Lin. Arbrisseau de deux à quatre pieds; tige dure, tétragone, pubescente, garnie de

rameaux paniculés; feuilles opposées, un peu pétiolées, ovales-pointues, entières, molles et pubescentes; fleurs paniculées et pédonculées, blanchâtres, nuancées de rougeâtre; bractées très-petites, opposées et pointues. De Java.

RHINACTINE. *Rhinactina*. BOT. L'institution de ce genre appartient à Lessing, qui en a distrait le type du genre *Aster* où il avait été primitivement placé. Ce genre fait donc partie de la famille des Synanthérées, et se distingue par les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles, ligulées, disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites et tubuloso-bilabées; involucre largement campanulé, formé de squames membraneuses, imbriquées sur trois rangs; corolles de la circonférence à languettes oblongo-elliptiques et tridentées; celles du disque tubuleuses, avec le limbe à peine distinct du tube, à deux lèvres dont l'extérieure quadridentée et l'intérieure étroite, très-entière. Anthères sans queue; stigmates acutiuscules; akènes légèrement comprimés et velus; aigrettes conformes dans toutes les fleurs, à deux rangées de soies : l'externe courte, l'interne plus longue.

RHINACTINE A FEUILLES OBOVALES. *Rhinactina obovata*, Less.; *Aster obovatus*, Ledeb. C'est une plante herbacée, vivace, à rhizome ligneux; les feuilles sont d'un vert bleuâtre, couvertes de poils très-courts; les racines obovales, atténuées en pétiole, obtuses ou submucronées; celles de la tige sont alternes et peu nombreuses; les fleurs du disque sont jaunes et celles de la circonférence bleues. De la Sibérie.

RHINAIRE. *Rhinaria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhyngophores, tribu des Attélabides, établi par Kirby dans le XI^e volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, et ayant pour caractères : lèvre presque trapézoïdale. Mandibules sans dents; mâchoires ouvertes; labre à peine distinct. Palpes très-courtes, coniques; menton carré. Antennes point coudées, en massue à l'extrémité; celle-ci de trois articles très-étroitement réunis; corps ovale-oblong. Corselet presque globuleux. Ce genre ne contient encore qu'une seule espèce; elle est propre à la Nouvelle-Hollande, et Kirby lui a donné le nom de **RHINAIRE A CRÊTE**, *Rhinaria cristata*. Elle est figurée dans le XI^e vol. des Trans. Linn., pl. 22, fig. 9. Son corps est long de quatre lignes trois quarts, non compris le rostre, couvert en dessus d'écaillés blanchâtres, gris en dessous. Les élytres sont un peu sillonnées, écailleuses, les sillons ayant des points blancs ocellés; les intervalles portant une suite de soies roides, couchées, alternant avec de petits tubercules.

RHINANTHACÉES. *Rhinanthaceæ*. BOT. Ce nom et celui de Pédiculariées sont donnés à une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui paraît devoir être réunie à celle des Scrophularinées. V. ce mot.

RHINANTHE. *Rhinanthus*. BOT. Ce genre, que l'on désigne aussi sous les noms vulgaires de *Cocrête*, *Coq-criste* ou *Crête de Coq*, appartient à la famille des Rhinanthacées, réunie aux Scrophularinées. Son calice est

monosépale, urcéolé, ventru, à quatre divisions peu profondes; sa corolle est monopétale, irrégulière, à deux lèvres : la supérieure très-convexe, l'inférieure à trois lobes obtus, dont celui du milieu est plus large; les étamines sont didynames, placées sous la lèvre supérieure; leurs anthères sont profondément bifides à leur base. L'ovaire est comprimé, terminé par un style très-long, au sommet duquel est un très-petit stigmate capitulé et un peu bilobé. Le fruit est une oapsule enveloppée par le calice persistant, comprimée, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces presque toutes européennes. Ce sont des plantes herbacées, portant des feuilles simples et opposées, des fleurs généralement jaunes, placées à l'aisselle, accompagnées de bractées et formant des épis terminaux.

RHINANTHE CRÊTE DE COQ. *Rhinanthus Crista-Galli*, L. Cette plante se distingue de la suivante par ses feuilles étroites, sa tige moins élevée et ses fleurs assez petites; elle est tout à fait glabre. La seconde espèce, *Rhinanthus hirsutus*, Pers., est plus grande dans toutes ses parties; ses feuilles sont plus larges; son calice est plus vésiculeux et extrêmement velu. L'une et l'autre sont très-communes dans les prés.

RHINANTHÈRE. *Rhinanthera*. BOT. Ce genre proposé par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, 2, p. 1121), a été placé par lui d'abord près des Rosacées, ensuite avec les Flacourtianées, où il est définitivement resté. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, divisé profondément en huit segments placés sur deux rangées, les intérieurs plus grands, munis à la base de deux glandes; corolle nulle; étamines nombreuses, inégales, à anthères biloculaires, terminées en bec; un style court, surmonté d'un stigmate obtus, tri ou tétragone; baie globuleuse, terminée en bec par le style persistant, à trois ou quatre loges renfermant deux à quatre graines dont l'embryon est renversé, et probablement dépourvu d'albume. La plante sur laquelle ce genre est constitué forme un arbrisseau rameux, épineux, à feuilles alternes, ovées-oblongues, finement dentées en scie, coriaces, glabres, munies de deux glandes à la base. Les fleurs sont petites, très-odorantes, disposées en grappes axillaires ou terminales, courtes et tomenteuses. La plante croît dans les localités tourbeuses, aux environs de Batavia, où les indigènes lui donnent le nom de *Kaju-Popooan*.

RHINANTHOIDÉES. BOT. Même chose que Rhinanthacées. V. ce mot.

RHINAPTÈRES. INS. V. PARASITES.

RHINASTE. *Rhinastus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, créé par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez courtes et menues, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres courts, tronqués au sommet, et la massue petite et ovale; tête allongée; trompe longue, robuste, arquée, anguleuse; fossette large mais non profonde; yeux placés en dessus, petits, arrondis et peu proéminents; corselet transverse, bisinué à sa base, aplani sur les côtés, rétréci vers l'extrémité; sternum mucroné; élytres presque cordiformes, apla-

ties, avec une côte élevée près des bords; pieds antérieurs écartés; cuisses dentées. L'espèce que l'on peut considérer comme type de ce genre est le *Rhinastus Pertusus*; elle est noire, couverte d'écaillés jaunâtres, les stries ponctuées des élytres sont peu visibles. Elle est du Brésil, ainsi que le *Rhinastus sternicornis* qu'on lui a joint.

RHINOGLOSSÉ. *Rhinoglossus*. **NOT.** Genre de la famille des Rhinanthacées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, 2, p. 741), qui l'a ainsi caractérisé: calice bilabié, la lèvre supérieure à trois divisions peu profondes; l'inférieure n'en a que deux. Corolle ringente, à lèvre supérieure bifide, réfléchie; l'inférieure est plus grande, trifide; la gorge est munie de deux callosités. Quatre étamines presque incluses, dont deux stériles, très-petites; anthères connées. Stigmate obtus. Capsule terminée par un bec, uniloculaire, bivalve, à cloisons incomplètes, opposées aux valves, infléchies et placentifères. Ce genre est très-voisin du *Gerardia*; il ne renferme qu'une seule espèce, *Rhinoglossum obliquum*, anciennement figurée et décrite par Rheede (*Hort. Malab.*, 9, tab. 80). C'est une plante herbacée, un peu pubescente, à feuilles alternes (l'une des deux supra-axillaire et en forme de stipule), oblongues et très-obliques. Les fleurs sont tournées du même côté et disposées en une grappe terminale, penchée. Cette plante croit dans les montagnes de Séribu à Java.

RHINOLITE. *Rhincolites*. **MOLL.** Nom que l'on a proposé pour des pointes d'Oursins ou d'autres fragments fossiles, qui ne présentent aucun caractère constant et qui ne peuvent qu'arrêter incomplètement l'attention des oryctographes.

RHINE. *Rhina*. **INS.** Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Latreille aux dépens de *Lixus* de Fabricius, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères: corps cylindrique; tête prolongée en avant par un rostre ou bec avancé, cylindrique, ayant de chaque côté un sillon qui part de la base des antennes, se dirige vers l'œil, et reçoit, dans le repos, une partie du premier article des antennes. Yeux assez grands, se rejoignant presque sur le devant de la tête, à la base de son prolongement. Antennes coudées, insérées vers le milieu et sur les côtés du museau-trompe, composées de huit articles, le premier très-long, les six suivants courts, le huitième formant une massue ovale, cylindrique, très-allongée, de substance spongieuse, excepté dans une petite portion de sa base. Mandibules munies de trois dents, les deux plus fortes placées vers l'extrémité, l'autre au côté interne. Mâchoires allongées, presque membraneuses et velues; palpes maxillaires n'ayant que trois articles distincts, le dernier plus long que le second, ovale et conique. Corselet convexe, ovale, tronqué à ses deux extrémités. Écusson petit et triangulaire. Élytres recouvrant les ailes et l'abdomen. Pattes longues, les antérieures surtout; jambes minces, un peu crochues à leur extrémité; tarsi ayant leur troisième article bilobé.

RHINE BARBIROSTRÉ. *Rhina barbirostris*, Lat., Oliv.;

Lixus barbirostris, Fab. Il est tout noir; la femelle a le rostre plus court, et dépourvu de la barbe jaune et épaisse que l'on voit sur celui du mâle. On trouve cet insecte au Brésil et à Cayenne. Illiger avait décrit la femelle de cette espèce sous le nom de *Rhina verrirostris*. Une autre espèce se trouve dans l'île de Saint-Domingue et dans quelques autres îles Antilles. Elle est longue d'un pouce et demi, noire. Son corselet est pointillé, et ses élytres ont une tache irrégulière, blanchâtre, qui s'étend jusqu'au delà du milieu; elles sont chargées de stries de points enfoncés. Cette espèce a été nommée par Olivier **RHINE SCRUTATEUR**, *Rhina scrutator*, Entom., t. v, p. 255, no 250; Charans., pl. 29, fig. 428.

RHINENCEPHALE. **ZOOL.** V. **ACÉPHALE.**

RHINGIE. *Rhingia*. **INS.** Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Scopoli aux dépens du genre *Conops* de Linné et *Musca* de Degéer, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères: hypostome très-prolongé en avant et inférieurement, formant une sorte de bec conique, dans lequel est renfermée la trompe. Yeux grands, espacés dans les femelles, rapprochés et se touchant dans les mâles. Antennes très-courtes, rapprochées à leur base, avancées et penchées, insérées sur un tubercule frontal, composées de trois articles, le premier et le deuxième très-courts, le troisième court, ovulaire, comprimé, portant à sa partie supérieure une soie nue, longue, uniarticulée à sa base. Suçoir très-allongé; palpes plus courtes que les soies inférieures du suçoir; trois petits yeux lisses, disposés en triangle sur un tubercule du vertex. Écusson grand et demi-circulaire. Cuillères assez grands, distinctement ciliés. Ailes longues, parallèles et se croisant sur l'abdomen dans le repos. Abdomen un peu convexe en dessus, composé de quatre segments outre l'anus; pattes de longueur moyenne; cuisses postérieures simples et multiples; tarsi ayant le dernier article muni de deux crochets, sous chacun desquels est une pelotte assez forte; premier article des tarsi postérieurs allongé et renflé. On ne connaît pas encore d'une manière certaine les métamorphoses de ces Diptères; tout ce qu'on en sait, c'est que Réaumur a trouvé un individu de la Rhingie à bec, éclos dans un poudrier où il avait renfermé de la bouse de vache avec des larves qui s'en nourrissaient. On trouve les Rhingies sur les fleurs, dans les bois et les prairies.

RHINGIE A BEC. *Rhingia rostrata*, Fabr., Latr., Meig., Panz., Faun. Germ., fasc. 87, fig. 22; *Conops rostrata*, L., Réaum., Ins., t. iv, p. 255, pl. 16, fig. 10. Tête brune, avec sa partie inférieure et antérieure testacée. Antennes de cette dernière couleur. Corselet brun, avec quatre lignes longitudinales grises sur le dos. Épaulettes, écusson, abdomen et pattes de couleur ferrugineuse. Ailes un peu jaunâtres vers la côte; leurs nervures sont testacées. Le mâle a l'abdomen très-cilié vers les bords, avec une petite ligne courte et brune sur le milieu du second segment. Taille, quatre lignes. Europe.

RHINIUM. **BOT.** (Schreber.) Synonyme de *Tigarea*, Aubl. V. **TÉTACÈRE.**

RHINOBATE. *Rhinobata*. POIS. Sous-genre de Raie. *V.* ce mot.

RHINOBATE. INS. Nom donné par Germer à un genre de Charançons. Ce genre n'a point été adopté par Schoenherr, qui en a disséminé les espèces dans ses genres *Larinus*, *Rhinacyllus* et *Nerthops*.

RHINOCARPE. *Rhinocarpus*. BOT. Sous le nom de *Rhinocarpus excelsa*, le docteur Bertero envoya de l'Amérique méridionale des échantillons d'une plante dont il proposa de faire un genre nouveau dans la famille des Térébinthacées, et qui fut en effet adopté et publié par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquin.*, t. VII, p. 6) avec les caractères suivants : fleurs polygames. Calice caduc, profondément divisé en cinq folioles imbriquées pendant leur préfloraison, ovées-elliptiques, inégales, trois extérieures et deux intérieures. Corolle à cinq pétales insérés sur le calice et du double plus longs, sessiles, égaux, très-réfléchis au sommet. Étamines au nombre de dix, ayant la même insertion que la corolle, très-inégales, plus courtes que les pétales, deux ou quatre munies d'anthers, les plus courtes stériles ou privées d'anthers; filets cohérents par la base et adnés aux pétales, surtout d'un côté; anthers elliptiques, biloculaires, fixées par le dos, déhiscentes par une fente longitudinale intérieure, égales ou deux plus petites. Disque nul. Ovaire supère, sessile, oblique, uniloculaire, renfermant un ovule ascendant et inséré à la suture un peu au-dessus de la base; style presque latéral, surmonté d'un stigmate obtus. Fruit obliquement allongé, comprimé? monosperme, indéhiscent, un peu sur un pédicelle épais, arqué ou en spirale. Graine fixée vers la base. Ce genre diffère peu de l'*Anacardium*.

RHINOCARPE ÉLEVÉ. *Rhinocarpus excelsa*, Bert. et Kunth, *loc. cit.*, tab. 601; *Anacardium? Rhinocarpus*, DC., *Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 62. C'est un grand arbre qui a l'aspect de l'*Anacardium occidentale*, L. Ses feuilles sont éparées, simples, entières, non punctuées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont disposées en panicules terminales ou en corymbes, munies de bractées. La fleur terminale de chaque ramuscule est hermaphrodite, ou quelquefois munie seulement d'un ovaire stérile; les autres fleurs sont mâles, beaucoup plus petites et caduques. Cet arbre croît abondamment dans l'Amérique méridionale, près de Turbaco, à Sainte-Marthe et sur les bords de la Madeleine.

RHINOCÈRES. INS. *V.* ROSTRICORNES.

RHINOCÈRES. *Rhinoceros*. MAM. Ce genre comprend des animaux pachydermes de la seconde division du Règne Animal de Cuvier, dont les espèces vivantes se trouvent uniquement dans les contrées les plus chaudes de l'ancien monde, et dont les zones tempérées et glaciales ne présentent que des débris. Les Rhinocéros sont des animaux de grande taille, variant entre eux par le nombre et par la forme des dents, et remarquables par une ou deux cornes solides, adhérentes à la peau et placées sur les os du nez. Ces cornes sont de nature fibreuse ou cornée, et semblent être une réunion de poils agglutinés. Linné plaçait les Rhinocéros dans sa classe des Mammifères qu'il a nommés *Bruta*, et il donnait au genre les caractères suivants : corne so-

lide, le plus souvent conique, implantée sur le nez et n'adhérant point aux os. Il n'en admettait que deux espèces, qu'il nommait *Rhinoceros unicornis* et *R. bicornis*. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son Catalogue imprimé, mais non mis en circulation, n'admet que ces deux espèces, sous les noms de Rhinocéros d'Asie et Rhinocéros d'Afrique, et leur donne pour caractères généraux d'avoir : deux ou point d'incisives; de cinq à sept molaires; des pieds tridactyles, à sabots très-grands; une ou deux cornes solides, persistantes, coniques, placées sur le nez, n'adhérant point à l'os, mais n'étant qu'une continuation de l'épiderme, et formées de poils agglutinés; les jambes courtes, les yeux petits, les oreilles peu développées, la tête assez allongée, la peau très-épaisse, la queue courte, point de vésicule du fiel? un colon considérable.

Fr. Cuvier a donné des caractères tirés des dents; mais on sait que le nombre des incisives varie dans chaque espèce. Les modifications que présente le système dentaire du Rhinocéros de Java, par exemple, sont les suivantes : à la mâchoire supérieure l'incisive occupe presque tout l'intermaxillaire : c'est une dent large, épaisse et obtuse. Il n'y a point de canine. La première machelière est très-petite; la deuxième, beaucoup plus grande, est un peu plus petite que la troisième, qui l'est elle-même plus que la quatrième. Celle-ci et les deux suivantes sont de même grandeur, et la dernière est plus petite qu'elles. Ces machelières se ressemblent par la forme qui est encore la même que celle des Tapirs et des Damans; elle se compose de deux collines réunies par une crête à leur côté externe. Cette crête se prolonge postérieurement, et la colline, placée en arrière, présente la pointe en forme de crochet qu'on observe sur les molaires des Damans. La dernière paraît être moins complète; elle a la forme générale d'un triangle, au lieu d'être à peu près carrée, et semble différer des autres, parce qu'elle aurait été privée de leur portion antéro-externe. On y voit encore la colline postérieure avec son crochet, mais l'antérieure ne s'aperçoit plus qu'en partie. A la mâchoire inférieure, l'incisive est une dent conique, droite, pointue et de la nature des défenses, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de racine distincte. La canine n'existe point. Les machelières vont en augmentant de grandeur de la première, qui est fort petite, à la dernière, et toutes sont composées, comme celles des Damans, de deux croissants, dont la concavité est en dedans de la mâchoire, et réunis par une de leurs extrémités lorsque la dent est parvenue à un certain degré d'usure, mais séparés par une échancrure avant cette époque. La première de ces dents n'est que rudimentaire comparativement aux autres. L'incisive supérieure est en rapport, par son côté externe, avec le côté interne de l'incisive inférieure, et ses machelières sont alternes. Telles sont les particularités que Fr. Cuvier a remarquées sur les dents des Rhinocéros, dont le nombre est réparti ainsi qu'il suit : incisives quatre, canines nulles, et vingt-huit molaires. Mais il paraît que ce naturaliste n'a pas tenu compte des petites incisives externes supérieures et mitoyennes inférieures, que le sujet soumis à son examen avait perdues par accident.

Les Rhinocéros ont les formes lourdes et très-massives, la peau sèche, rugueuse, presque dépourvue de poils, et tellement épaisse, qu'elle semble constituer sur le corps une cuirasse. La tête est courte, triangulaire, à chanfrein un peu convexe. Les yeux sont latéraux, très-petits; les oreilles ont la forme de cornets; la lèvre supérieure est plus longue que l'inférieure, et se termine en une légère pointe. Une ou deux cornes (d'où est venu le nom du genre, des mots grecs qui signifient nez et corne) occupent la ligne médiane du museau, et trois sabots à chaque pied indiquent le nombre des doigts. La queue est médiocre et grêle. Ils ont deux mamelles inguinales, des intestins très-longs; un estomac simple et vaste; un grand cœcum; point de vésicule du fiel; le gland de la verge du mâle est en forme de fleur de lis. La colonne vertébrale se compose de dix-neuf vertèbres dorsales, trois lombaires, cinq sacrées et vingt-deux coccygiennes. Les côtes sont au nombre de neuf, dont quatre fausses. Les cornes ont cela de particulier de n'adhérer qu'au périoste ou aux téguments qui revêtent les os de la face, et d'être formées de fibres qui ne sont pas toujours très-adhérentes entre elles, et qui, souvent, s'épluchent au sommet, comme les soies d'une brosse.

Ce sont des animaux de grande taille, à corps massif et épais, dont les sens sont lourds et grossiers, et le caractère sauvage. Ils habitent les lieux humides et ombragés, aiment à se vautrer dans la fange, et se nourrissent uniquement d'herbes et de jeunes branches d'arbres. Leur vue paraît mauvaise et ne point s'étendre à une grande distance, mais en revanche leur odorat est subtil. La force de ces animaux est extraordinaire, et lorsqu'ils sont en fureur, ils brisent tout ce qui tend à leur faire obstacle. Les espèces vivantes habitent aujourd'hui les contrées les plus méridionales du globe, et on ne les trouve qu'en Afrique et en Asie, sur les continents ou dans les grandes îles qui en dépendent. Mais il paraît que le monde antédiluvien était autrefois peuplé d'animaux pachydermes non ruminants, dont on ne connaît aujourd'hui que les débris, et que parmi eux se trouvaient plusieurs espèces de Rhinocéros, organisées pour vivre dans les climats les plus froids du globe.

Longtemps on a confondu sous le nom de Rhinocéros deux espèces distinctes qui habitent l'une l'Asie et l'autre l'Afrique, et qui sont d'autant plus aisées à distinguer que la première n'a qu'une corne nasale, et que l'autre en a deux. Buffon donnait encore l'indication qu'on la trouvait à Sumatra et à Java, mais des recherches récentes ont complètement prouvé que ces deux îles avaient en propre des Rhinocéros qu'on n'a point observés jusqu'à ce jour dans aucun autre pays. Enfin, des descriptions imparfaites semblent faire présumer qu'on doit encore distinguer quelques autres espèces vivantes dans l'Afrique, mais dont on ne pourra apprécier les vrais caractères que lorsque quelque voyageur intrépide les aura fait parvenir dans les collections européennes ou en aura donné une description détaillée.

§ 1^{er}. RHINOCÉROS VIVANTS.

† Deux cornes nasales.

RHINOCÉROS D'AFRIQUE. *Rhinoceros Africanus*,

G. Cuv.; *Rhinoceros bicornis*, Camper, Desm., 628; le Rhinocéros d'Afrique, Buff., pl. 6, Supplém.; Encyclop., pl. 41, fig. 2. Le Rhinocéros d'Afrique n'a que peu de plis à la peau; ses mâchoires n'ont point d'incisives, et sa taille, selon Sparrman, serait de onze à douze pieds de longueur. Il a les yeux petits et enfoncés, les cornes coniques, inclinées en arrière, la première longue de deux pieds; sa peau est presque complètement nue; quelques soies noires bordent les oreilles et terminent la queue. Il vit dans les bois, près des grandes rivières; il broute les branches des arbrisseaux, et notamment celles d'une espèce d'Acacia dont il est friand.

RHINOCÉROS DE SUMATRA. *Rhinoceros Sumatranus*, Raffles et Horsf.; Bell., Trans. philos., 1795; Horsf., Zool. Resear.; Penn., Quadr. 1, pl. 152; F. Cuv., 47^e livr., Mammif. lithogr., février 1825; *Rhinoceros Sumatrensis*, Cuv., Ossem. Foss., t. II, p. 94; Shaw, Gen. Zool., t. 1, p. 2; *Two-Horned Rhinoceros of Sumatra*, *Rhinoceros Sumatranus*, Raffles, Trans. Lin., Lond., t. XIII, p. 268; Desm., 629. Ce Rhinocéros, qui vit dans la grande île de Sumatra, est l'animal que Marsden mentionne sous le nom de *Buddah*, nom qui dérive, sans aucun doute, du mot *Abada*, qui, dans la plupart des langues indiennes, est donné au Rhinocéros indien. Sir Raffles, dans le Catalogue de la collection qu'il a faite à Sumatra, décrit cette espèce assez longuement sous le nom malais de *Badak*. Il dit que les naturels nomment *Tennu* un animal qui vit dans l'intérieur de l'île, et qui n'est point encore connu; qui ressemble parfaitement, par les formes, au Rhinocéros de Sumatra, excepté qu'il n'a qu'une corne comme le Rhinocéros indien, tandis que celui de Sumatra en a deux. Ce terme de *Tennu* est donné par quelques peuples malais au Tapir; mais à Sumatra, le Tapir est nommé *Gindol* ou *Babi-Atu*, et tout porte à croire que les habitants ont une autre espèce de Rhinocéros qui diffère par la taille et par les cornes fibreuses, de l'espèce aujourd'hui connue des naturalistes. Le Rhinocéros de Sumatra a la peau d'un brun foncé, et recouverte d'une grande quantité de poils. La queue est aplatie et garnie de poils en dessus et en dessous. Les deux mâchoires présentent quatre incisives, mais celles d'en haut ne se font remarquer que pendant le jeune âge, parce que les externes tombent à une certaine époque de la vie. Les mâchoières ne diffèrent en rien de celles des autres espèces.

†† Une seule corne nasale.

RHINOCÉROS DES INDES. *Rhinoceros Indicus*, Cuv., Mém. Mus., grav. de Miger (excellente figure); *Rhinoceros unicornis*, L.; *Rhinoceros unicorn*, Bodd.; le Rhinocéros, Buff., pl. 7; Desm., Sp. 626. Il a une seule corne sur le nez; la peau est marquée de sillons profonds en arrière des épaules et des cuisses; chaque mâchoire a deux fortes incisives; la tête est raccourcie et triangulaire; les poils, qui sont en petit nombre, sont roides, grossiers et lisses, et revêtent la queue et les oreilles; les yeux sont fort petits; la peau est très-épaisse, à peu près nue, et de couleur gris-foncé violâtre; sa taille est de neuf ou dix pieds en longueur; ses formes sont massives; son caractère sauvage; sa vue est faible, mais son ouïe est très-fine; la femelle

ressemble parfaitement au mâle; elle ne fait qu'un petit, et porte neuf mois.

Le Rhinocéros des Indes, bien que d'un naturel grossier et sauvage, peut s'approprier et s'habituer à la domesticité, et ceux qu'on a vus en Europe étaient généralement doux lorsqu'on les avait pris jeunes, mais d'une sauvagerie intraitable et sans espérance de changement lorsqu'ils y avaient été amenés dans un âge un peu avancé. En captivité, cet animal mange avec plaisir du sucre, du riz, du pain, tandis qu'à l'état de liberté, il ne recherche guère que les herbes, les racines qu'il déterre, dit-on, avec sa corne, et les pousses des jeunes arbrisseaux. Ce Rhinocéros ne se trouve guère que dans les contrées intérieures de l'Inde, au delà du Gange. La femelle ne produit qu'un petit à la fois, après une gestation de neuf mois, et ce n'est qu'à mesure que l'animal vieillit que les cornes se développent.

RHINOCÉROS DE JAVA. *Rhinoceros Javanicus*, Cuv.; *Rhinoceros Sondaicus*, Cuv., Horsfield; Rhinocéros unicomme de Java, Camper, Desm., Sp. 627. Fr. Cuvier est le premier qui ait publié une figure du Rhinocéros de Java, d'après un dessin d'Alfred Duvaucel, et voici la description qu'il en donne : « L'espèce de Java, dit ce naturaliste, paraît être une des moins grandes; sa longueur, de la base des oreilles jusqu'à l'origine de la queue, est de six pieds; celle de sa tête, du bout du museau à la base des oreilles, est de deux pieds; sa hauteur moyenne ne dépasse guère quatre pieds, et sa queue a plus d'un pied. Ce Rhinocéros n'a qu'une seule corne qui paraît située plus près des yeux que l'antérieure des bicornes, mais non pas entre les yeux, comme la postérieure de ces derniers. Dans l'individu qui est au Muséum, cet organe est tout à fait usé, arrondi par le frottement et saillant à peine de douze à quinze lignes; les incisives supérieures sont au nombre de quatre chez les jeunes, deux dans chaque intermaxillaire, très-rapprochées l'une de l'autre; alors elles sont petites et presque cylindriques; bientôt elles tombent et ne sont remplacées, chez les adultes, que par deux dents longues d'arrière en avant, minces de dehors en dedans, sortant à peine des gencives, dont le tranchant est mousse et arrondi, et qui sont opposées à la partie antérieure des longues incisives inférieures. La peau est plissée sous le cou, au-dessus des jambes, en arrière des épaules et à la cuisse; le pli des épaules embrasse tout le corps; ceux des jambes sont de toute la largeur de ces organes; les autres finissent insensiblement avant d'arriver à la limite du corps, vers laquelle ils se dirigent. Le caractère le plus remarquable se trouve dans les tubercules pour la plupart pentagones, dont la peau est en grande partie revêtue; on la dirait couverte d'écaillés, bien que ces tubercules ne soient que des éminences épidermiques qui laissent leur empreinte sur la couche générale de l'enveloppe tégumentaire. Les seuls poils qu'on aperçoive sur le corps prennent naissance dans une dépression qui occupe le centre de ces mêmes tubercules, et ces poils, de couleur noire, sont beaucoup plus fournis en deux endroits seulement, sur le bord des oreilles, et en dessus comme en dessous de la queue qui est comprimée. »

§ II. RHINOCÉROS FOSSILES.

RHINOCÉROS A NARINES CLOISONNÉES. *Rhinoceros tichorhinus*, Cuv.; *Rhinoceros Pallasii*, Desm., 650. La taille de cet animal perdu était plus considérable que celle du Rhinocéros d'Afrique; sa tête est très-allongée, et a dû supporter deux cornes très-longues, à en juger par deux disques remplis d'inégalités qui existent sur le crâne; les os du nez, rabattus en avant, forment une large voûte soutenue par une cloison verticale moyenne, qu'on n'observe point chez les espèces vivantes; un poil abondant semble indiquer que ce Rhinocéros vivait dans les contrées les plus froides. On en a trouvé, en 1771, dans les glaces de la Sibérie, un cadavre presque entier, avec sa peau, son poil et sa chair. Les ossements de cette espèce gisent en plusieurs lieux d'Europe, et notamment en France.

RHINOCÉROS A NARINES SIMPLES. *Rhinoceros leptorhinus*, Cuv.; *Rhinoceros Cuvierii*, Desm., 651. Cette espèce a deux cornes, comme la précédente; elle en diffère en ce que ses narines ne sont pas cloisonnées, et que ses proportions sont plus grêles; les os du nez sont beaucoup plus minces; son port était plus élancé; ses formes moins massives, et elle devait ressembler assez au Rhinocéros d'Afrique. Cette espèce éteinte a dû habiter l'Europe méridionale, car on ne trouve ses ossements que dans l'Italie.

RHINOCÉROS (PETIT). *Rhinoceros minutus*, Cuv.; *Rhinoceros minutus*, Desm., 652. Cette espèce était très-petite. Ses caractères distinctifs consistent dans les incisives qui sont de même forme que celles du Rhinocéros de Java; sa taille ne dépassait pas celle du Cochon. Les ossements ont été trouvés à soixante pieds sous terre, enfouis avec des débris de Crocodiles et de Tortues, à Saint-Laurent près Moissac.

RHINOCÉROS A INCISIVES. *Rhinoceros incisivus*, Cuv. Cette espèce, dont Camper a recueilli des dents incisives en Allemagne, ne ressemble point au Rhinocéros à narines cloisonnées de Pallas, ni au Rhinocéros à narines simples de Cuvier, qui n'ont, l'un et l'autre, point d'os intermaxillaires susceptibles de loger de telles incisives.

Le nom de Rhinocéros a été étendu comme spécifique à d'autres animaux, et l'on a conséquemment appelé ainsi :

Parmi les Oiseaux, des Calaos. *V.* ce mot.

Parmi les Coquilles, le *Murex femorale*, L. *V.* ROCHER.

Parmi les Insectes, le Scarabé nasicorné et une Géotrupe.

Parmi les Cétacés, le Narval, etc.

RHINOCURE. *Rhinocurus*. MOLL. Genre établi par Montfort (Conchyl. Syst., t. 1, p. 254), pour une Coquille microscopique, polythalamé que d'Orbigny a fait entrer dans son genre Robuline. *V.* ce mot.

RHINOCYLLÉ. *Rhinocyllus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores ou Curculionides, tribu des Lixides, établi par Germar, qui lui donne pour caractères : antennes très-courtes, épaisses, faiblement coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers très-courts et obconiques, les cinq suivants transverses, subperfoliés, grossissant

graduellement et du côté extérieur, jusqu'à la massue qui est ovulaire; trompe plus courte que la tête, épaisse, anguleuse, plane en dessus, marquée de chaque côté d'une fossette courbe, qui s'étend en dessous et s'unit à la fossette opposée; yeux perpendiculaires, oblongs, rétrécis inférieurement et un peu déprimés; corselet transverse, profondément bisinué à sa base, beaucoup plus étroit antérieurement, échancré de chaque côté en arrière des yeux; écusson très-petit, à peine visible; élytres oblongues, sublinéaires, convexes, avancées et arrondies à leur base, obtusément anguleuses aux épaulles et arrondies à l'extrémité; pieds courts.

RHINOCTYLLE CARÈNE. *Rhinocyllus carinatus*, Sch. La tête est assez grande, arrondie et noire; le front est plan, canaliculé, couvert d'un duvet roussâtre; les antennes sont noires, avec la massue pubescente et cendrée; le corselet est court et transverse, tronqué antérieurement, avec le bord relevé; l'écusson est caché; les élytres sont sublinéaires, coriaces, noires, revêtues d'un duvet jaunâtre; les pattes sont mutiques, avec les cuisses postérieures renflées. Taille, quatre lignes. De la Finlande.

RHINODE. *Rhinodes*. INS. Dejean, dans son Catalogue des Coléoptères, indique ce nom comme celui d'un des genres établis par Schonherr parmi les Charansonites. Mais l'auteur lui-même n'a plus adopté ce genre dans sa distribution systématique de cette famille, et les espèces qui le constituaient ont été disséminées dans ses genres *Tamnophilus*, *Brachonyx* et *Bradybatas*.

RHINOLAQUE. *Rhinolaccus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Curculionides, institué par Chevrolat, qui en a déterminé les caractères ainsi qu'il suit : trompe presque du double plus longue que la tête, diminuant de gros-seur jusqu'à l'extrémité, scabreuse en avant des yeux, et en dessous, dans sa longueur; tête convexe, rétrécie en avant; yeux séparés seulement en dessus, par une ligne enfoncée; corselet cylindrique, subitement atténué et cerclé à sa base, légèrement granuleux à cette place et échancré latéralement au-dessous, en demicintre; écusson nul; élytres du double plus larges à la base que le corselet, coupées obliquement aux épaulles, avancées en forme de V sur la place de l'écusson, s'élargissant au delà du milieu, ayant chacune, près de la marge, deux stries formées de points, commençant aux pattes médianes et se terminant avant l'extrémité de la suture; trochanters grésés à leur naissance, longs et coniques; jambes droites, médiocres, arrondies, rugueuses et légèrement renflées près des tarsi, terminées par des soies raides et courtes; quatrième article des tarsi muni de deux crochets aigus, cintrés sur eux-mêmes.

RHINOLAQUE DES FOURMIS. *Rhinolaccus Formicarius*, Guér., Voyage de la Coq., pl. 6, fig. 7. Il est entièrement d'un noir de poix, avec les antennes et les tarsi d'un noir brunâtre. Taille, deux lignes et demie. De la Nouvelle-Hollande.

RHINOLOPHE. *Rhinolophus*. MAM. Genre de Mammifères Carnassiers, de la famille des Chiroptères, séparé du *Vespertilio*, par Geoffroy Saint-Hilaire qui l'a particulièrement caractérisé de la manière suivante :

nez placé au fond d'une cavité bordée d'une large crête en forme de fer à cheval, et surmonté d'une feuille nasale compliquée et membraneuse; oreilles moyennes. latérales, sans oreillon; queue longue, enveloppée en entier par la membrane interfémorale, qui est très-développée; une seule phalange à l'index. Formule dentaire : incisives, deux en haut, quatre en bas; canines, deux en haut, deux en bas; molaires, dix en haut, douze en bas.

RHINOLOPHE AFFINIS. *Rhinolophus affinis*, Temm. Pelage long, assez touffu, un peu frisé, d'un brun clair, uniforme partout. Longueur, trois pouces; envergure, douze pouces. De Sumatra.

RHINOLOPHE BICOLORE. *Rhinolophus bicolor*, Temm. Oreilles plus larges que hautes, entières; lobe distinct, très-petit, muni d'un pli interne; feuille nasale petite et transversale; pelage long, très-fin, lisse et bicolore, en dessus, d'un blanc très-pur, avec la pointe des poils rousse, ce qui fait que le blanc offre une bigarrure irrégulière; en dessous, les nuances sont plus claires. Longueur, deux pouces et un quart; envergure, huit pouces. De Java.

RHINOLOPHE BIFER. *Rhinolophus bihastatus*, Geoff.; *Vespertilio Ferrum equinum*, var., L.; le petit Fer à Cheval de Daubenton. La feuille nasale est double, et l'une et l'autre sont en fer à cheval; les oreilles sont profondément échancrées. Cette espèce habite l'Europe; elle est commune en Angleterre.

RHINOLOPHE DU CAP. *Rhinolophus Capensis*, Lichst. Pelage d'un brun fuligineux, très-pâle en dessous; oreilles grandes. Son corps est long de trois pouces et demi; la queue a six lignes. Envergure, douze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

RHINOLOPHE CLIFFON. *Rhinolophus Clivous*, Temm. Pelage long, très-touffu, couvrant les membranes; oreilles grandes, pointues, échancrées et munies de cinq plis. Longueur, trois pouces; envergure, onze pouces. De l'Égypte et du cap de Bonne-Espérance.

RHINOLOPHE DE COMMERSON. *Rhinolophus Commer-sonii*, Geoff. On ne connaît cette espèce que par une description et un dessin du célèbre Commerçon. Elle a la feuille nasale simple, arrondie à sa pointe; sa queue est de moitié moins longue que les jambes. Elle habite les environs du fort Dauphin, dans l'île de Madagascar.

RHINOLOPHE CORNU. *Rhinolophus cornutus*, Temm. Pelage long et soyeux, bicolore partout; en dessous d'un jaune blanchâtre, avec la pointe des poils d'un rouge brunâtre; oreilles très-grandes, pointues, échancrées à leur bord interne, et à lobe très-grand. Longueur, deux pouces deux lignes; envergure, sept pouces. Du Japon.

RHINOLOPHE CRUMÉNIFÈRE. *Rhinolophus speoris*, Schneid.; *Rhinolophus marsupialis*, Geoff. La feuille nasale est simple, arrondie à son sommet; une bourse, formée de trois replis du derme, s'élève sur le front. Cette espèce a été découverte dans l'île de Timor, par Péron et Lesueur.

RHINOLOPHE DÉFORMÉ. *Rhinolophus deformis*, Horsf. Il est brun en dessus, blanchâtre en dessous; membranes nasales comprimées; face allongée et plane; queue courte; oreilles larges, droites et un peu rapprochées. Envergure, douze pouces. Java.

RHINOLOPHE DÉGUISE. *V. RHINOLOPHE MASQUÉ.*

RHINOLOPHE EN DEUIL. *Rhinolophus luctus*. Son pelage est très-long, touffu et laineux; sa tête est presque entièrement cachée par le pelage qui ne s'étend point sur les membranes, et dont la couleur est le noir de suie. Oreilles très-grandes, à peu près réunies à leur base. Longueur, cinq pouces; envergure, quatorze pouces. De Java.

RHINOLOPHE DIADÈME. *Rhinolophus Diadema*, Geoff. Cette espèce a la feuille nasale simple, arrondie à son sommet; le front ne présente point de bourse comme l'espèce *Speoris*; la queue est de la longueur des jambes. Elle a été rapportée de Timor par Péron et Lesueur.

RHINOLOPHE DISTINGUÉ. *Rhinolophus insignis*, Temminck. Pelage touffu et lisse, bicolore en dessus; tête et nuque blanches, avec l'extrémité des poils brune; cou, partie médiane de la poitrine et abdomen d'un gris-brunâtre clair; côtés de la poitrine bruns. Longueur, quatre pouces; envergure, treize pouces. De Java.

RHINOLOPHE DE DUKHUN. *Rhinolophus Dukhunensis*, Temm. Oreilles larges et arrondies; lobe supérieur de la feuille nasale concave et courbé; fer à cheval oblong et découpé au centre. Pelage des parties supérieures d'un gris de souris, celui des inférieures est d'un blanc brunâtre. Longueur, deux pouces deux lignes; envergure, dix pouces.

RHINOLOPHE EURYOTE. *Rhinolophus Euryotis*, Temminck. Pelage touffu et grossier; dos et cou d'un brun clair; poitrine blanchâtre, teintée de brunâtre; flancs d'un brun foncé; oreilles non réunies, avec la pointe tournée en dehors. Longueur, trois pouces; envergure, onze pouces. Des Moluques.

RHINOLOPHE FAMEUX. *Rhinolophus nobilis*, Temm. Tête grande; oreilles en conque, sans lobe distinct, velues extérieurement à leur base; feuille nasale simple, à bord terminal en coupe de couronne; pelage très-doux et fin, long, bien fourni, très-bigarré; épaules et milieu du dos d'un brun marron; dessous des épaules et parties latérales du dos d'un blanc pur; sommet de la tête et nuque d'un gris blanchâtre, sur le haut du bras une bandelette marron, entourée de blanc; côtés de la poitrine, région humérale et flancs d'un blanc pur; joues et côtés du cou d'un gris brunâtre; membranes d'un brun foncé. Longueur, cinq pouces et un quart; envergure, dix-neuf pouces. De Java.

RHINOLOPHE DE GEOFFROY. *Rhinolophus Geoffroyi*, Smith. Pelage supérieur d'un brun fauve, qui passe au rougeâtre en dessous; membres noirs, l'interfémorale sillonnée transversalement de veinules, et à peine débordée par l'extrémité libre de la queue; feuille nasale acuminée au sommet; bord externe de l'oreille profondément échanuré. Taille, trois pouces; envergure, treize pouces. Cap de Bonne-Espérance.

RHINOLOPHE DE LANDER. *Rhinolophus Landeri*, Martin. Pelage doux, soyeux et d'un roux châtain; oreilles pointues, étalées, ayant à leur base un lobe arrondi; feuille nasale double: l'antérieure accompagnée à sa base d'une sorte de petit entonnoir entouré d'un fer à cheval membraneux, la postérieure sinuée transversa-

lement. Longueur du corps, un pouce quatre lignes, de la queue, neuf lignes; envergure, neuf pouces. Dans l'île de Fernando-Pô en Afrique.

RHINOLOPHE MAMMELONÉ. *V. RHINOLOPHE CLIFFON.*

RHINOLOPHE MASQUÉ. *Rhinolophus larvatus*, Temm. Feuille nasale transversale, large, très-développée, à pli transversal dans le milieu et trois plis latéraux aux bords du fer à cheval; pelage des parties supérieures d'un brun foncé, avec une nuance dorée aux inférieures; membranes d'un brun-noirâtre, nuancé de jaunâtre. Longueur, trois pouces; envergure, quatorze pouces. De Java.

RHINOLOPHE MÉGAPHYLLE. *Rhinolophus megaphyllus*, Gray. Pelage supérieur d'un brun cendré, l'inférieur est blanchâtre; feuille nasale ovato-lancolée, couvrant presque toute la face. Taille, quatre pouces, la queue comprise et qui a onze lignes. De la Nouvelle-Hollande.

RHINOLOPHE NAIN. *Rhinolophus minor*, Temm. Pelage supérieur d'un brun noirâtre, l'inférieur est d'un cendré brun clair; feuille nasale compliquée et en fer de lance, garnie de poils à la pointe. Longueur, deux pouces cinq lignes; envergure, neuf pouces. Java.

RHINOLOPHE NOBLE. *V. RHINOLOPHE FAMEUX.*

RHINOLOPHE PETIT. *V. RHINOLOPHE NAIN.*

RHINOLOPHE PUSILLE. *Rhinolophus pusillus*, Temm. Pelage bicolore en dessus, unicolore en dessous. Longueur, deux pouces deux lignes; envergure, huit pouces. De Java.

RHINOLOPHE TREFLE. *Rhinolophus trifoliatius*, Temminck. Parties supérieures d'un rousâtre cendré, les inférieures brunes; pelage très-long, touffu et fin; feuille nasale double; oreilles grandes, pointues et fortement échanrées. Longueur, trois pouces; envergure, douze pouces. De Java.

RHINOLOPHE TRICUSPIDÉ. *Rhinolophus tricuspidatus*, Temm. Pelage assez court, fin, lisse et d'un brun rousâtre clair en dessus; extrémité des poils du dos noirâtre; parties inférieures brunes; membranes noirâtres. Longueur, deux pouces deux lignes; envergure, sept pouces six lignes. Des Moluques.

RHINOLOPHE TRIDENT. *Rhinolophus tridens*, Geoff. Pelage rare, court, lisse et d'un blanc cendré, le bas du ventre et les cuisses sont nus; oreilles assez larges, mais peu fermées sur le devant; queue courte, libre au delà de la membrane interfémorale qui est coupée carrément. Longueur, deux pouces et trois quarts; envergure, huit pouces et demi. De l'Égypte.

RHINOLOPHE UNIFÈRE. *Rhinolophus unihastatus*, Geoffroy; le grand Fer à Cheval, Daub.; *Vespertilio Ferrum equinum*, var., L. Dans cette espèce, la feuille nasale est double: la postérieure est en fer de lance, l'antérieure est sineuse à ses bords et à son sommet. Elle vit dans les carrières et les cavernes de toute l'Europe.

RHINOLOPHE VULGAIRE. *Rhinolophus vulgatus*, Horsf. Il est brun en dessus, blanchâtre en dessous; feuille nasale simple à la base; oreilles ouvertes, échanrées en dehors, munies, à leur attache, d'un lobe velu. Taille, trois pouces; queue un peu plus longue que les jambes; envergure, douze pouces et demi. Java.

RHINOMACER. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Anthribides, établi par Fabricius aux dépens des *Anthribus* de Latreille et de Paykull, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : corps allongé, étroit. Tête portant un museau-trompe plus long qu'elle, déprimé, élargi au bout. Antennes un peu plus longues que la tête et le corselet, insérées sur le milieu du museau-trompe, composées de onze articles presque obconques : le premier court, un peu renflé; le deuxième arrondi, plus court que le premier; les six suivants courts, presque coniques; les trois derniers un peu plus gros, formant une massue allongée. Mandibules cornées, arquées, avancées, simples ou munies intérieurement d'une dent assez forte; mâchoires cornées, bifides, leur lobe intérieur coupé obliquement et cilié, l'extérieur mince, allongé, arrondi; palpes maxillaires courtes, filiformes, composées de quatre articles : le premier très-petit, les deuxième et troisième presque coniques, le dernier oblong; palpes labiales courtes, filiformes, presque sétacées, de trois articles presque égaux, insérés sur le menton à la base latérale de la lèvre qui est membraneuse, avancée et bifide. Corselet convexe, à peu près de la largeur de la tête. Écusson petit, arrondi postérieurement. Élytres assez molles, plus larges que le corselet, couvrant les ailes et l'abdomen. Pattes de longueur moyenne; tarses de quatre articles bien distincts, le premier un peu allongé, triangulaire, le deuxième de même forme, mais moins long que le premier, le troisième bilobé, cordiforme. On trouve ces insectes dans les bois et sur les fleurs.

RHINOMACER LEPTUROÏDE. *Rhinomacer lepturoides*, Fabr., Oliv., Panz., Faune Germ., fig. 8; Encycl., pl. 562, f. 1-2. Long de trois lignes, noir; couvert d'un duvet cendré; houe un peu roussâtre; corselet et élytres finement pointillés. Europe.

RHINOMACÉRIDES. ins. Nom donné par Schönherr à une division de son ordre des *Orthoceri*, renfermant les genres *Rhinomacer* et *Oulètes*. V. RHYNCHOPHORES.

RHINOMYME. *Rhinomya*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores, institué par Is. Geoffroy. Caractères : bec conico-triangulaire, recouvert à sa base par des plumes allongées; mandibule supérieure dépassant un peu l'inférieure et se terminant par une pointe mousse et arrondie que précède, de chaque côté, une échancrure peu marquée; narines placées à la base du bec et recouvertes par une grande écaille ovale, qui les ferme presque entièrement; pieds assez longs, doigt intermédiaire dépassant l'externe qui est plus long que l'interne; pouce médiocre; ailes courtes; première rémige très-courte, les quatre suivantes étagées : extrémité de toutes arrondie; rectrices de médiocre longueur et faiblement étagées. Les *Rhinomyes*, dont la connaissance est due à d'Orbigny, ont le vol inégal et peu assuré; elles ne s'élèvent que de quelques pieds au-dessus du sol et ne franchissent que des distances de quinze à vingt pas; on les voit rarement se percher sur les arbres, mais bien courir et sautiller avec agilité, les ailes à moitié étendues; le moindre bruit les effraie et décide une fuite rapide vers les broussailles où elles cherchent un refuge impénétrable.

RHINOMYME LANCÉOLÉE. *Rhinomya lanceolata* (Mag. de Zool., cl. 11, pl. 5). Parties supérieures olivâtres; sommet de la tête couvert de plumes étroites, effilées, dirigées en arrière, blanches, bordées de roux avec quelques traits noirs; gorge et milieu de la poitrine d'un cendré clair; flancs d'un roux vif; abdomen blanc; rectrices terminées de noirâtre. Bec cendré; pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Patagonie, sur les bords du Rio-Negro.

RHINOMYZE. *Rhinomyza*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Taoniens, établi par Wiedemann, et dont les caractères sont : trompe prolongée, ascendante et longue; palpes insérées à sa base, composées de trois articles, dont le premier très-court, le deuxième allongé, et le troisième le plus long de tous; antennes de trois articles : le premier cylindrique et assez court, le deuxième cyathiforme, le troisième un peu plus long et recourbé, avec une dent au-dessus de sa base; yeux très-grands; trois ocelles.

RHINOMYZE BRUNE. *Rhinomyza fusca*, Wied. Ses antennes sont noires; son hypostome est jaunâtre, impressionné de brun; son corselet est brun, chargé d'un très-faible duvet brunâtre et d'une tache jaune; premier segment de l'abdomen brun, bordé de ferrugineux, le deuxième brun, avec une petite ligne blanche à la base, les autres ferrugineux, bordés de brun; ailes transparentes, avec une tache apicale jaunâtre; squames noirâtres, ciliées de brun; pieds noirâtres. Taille, six lignes. De Java.

RHINOPÉTALE. *Rhinopetalum*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi par Fischer, qui lui reconnaît pour caractères : périgone corollin décliné, hexaphylle, dont les folioles sont étalées, presque égales, creusées en fossette nectarifère à la base, avec une autre fossette plus profonde et supérieure, prolongées en corne ascendante à l'extrémité; six étamines adhérentes à la base des folioles du périgone; ovaire à trois loges renfermant chacune plusieurs ovules anatropes, obovato-ventrus et disposés sur deux rangs; style terminal, filiforme; stigmate non divisé et tronqué. On ne connaît encore qu'une seule espèce de *Rhinopétale*, et elle appartient aux montagnes de l'Oural; c'est une plante herbacée, à racine bulbeuse, à tige simple, à feuilles lancéolées, un peu roulées; la fleur est terminale et solitaire, d'une couleur de lilas très-pâle.

RHINOPOME. *Rhinopoma*. MAM. Ce genre a été institué par Geoffroy Saint-Hilaire pour distinguer, dans la grande famille des Chéiroptères, deux espèces étrangères de Vespertiliens. Caractères : chanfrein creusé en gouttière; oreille aussi large que haute, oreillon lancéolé, l'un et l'autre réunis sur le front; narines en fente oblique, entourées par une sorte de sphyncter qui les ferme avec élasticité; elles s'ouvrent à l'extrémité d'un petit groin détaché du museau par en haut et à angle droit; lèvre supérieure ne dépassant point la partie inférieure du groin, et l'inférieure se terminant par deux mamelons séparés par un léger sillon; ailes longues; membrane interfémorale très-étroite; deux dents incisives en haut et quatre en bas, petites, coniques, trilobées; deux canines en haut et en

bas ; huit molaires en haut et dix en bas, les deux antérieures de la mâchoire inférieure fausses.

RHINOPOME MICROPHYLLÉ. *Rhinopoma microphyllum*, Geoff. Pelage cendré ; queue longue et grêle ; poils touffus. Longueur, deux pouces ; envergure, sept pouces quatre lignes. Cette espèce a été trouvée dans les souterrains des Pyramides, en Égypte.

RHINOPOME DE LA CAROLINE. *Rhinopoma Carolinense*, Geoff. Oreilles triangulaires, médiocrement courtes ; pelage brun ; queue assez robuste, engagée à moitié dans la membrane. Longueur, deux pouces ; envergure, huit pouces.

RHINOSIE. *Rhinosa*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Pyralides, tribu des Tinéites, établi par Treits, qui lui donne pour caractères : antennes de la longueur du corps dans les deux sexes, un peu plus épaisses à la base ; tête très-écailleuse ; palpes divergents, ayant leurs deux premiers articles garnis de poils très-serrés, formant un long faisceau dirigé en avant, d'où s'élève le troisième article nu, long, grêle et filiforme ; corselet arrondi ; corps assez court ; ailes antérieures un peu en faux, les postérieures ayant une large frange. Les chenilles vivent sur les arbres fruitiers, et se métamorphosent dans une coque soyeuse.

RHINOSIE COSTELLE. *Rhinosa costella*, Duponchel ; *Tinea costella*, Fabr. Ses ailes, fauves en dessus, sont quelquefois sans taches, mais elles ont ordinairement une bande costale blanche, qui part de la base et s'arrête au milieu en se bifurquant ; les secondes ailes sont d'un gris plombé. Taille, huit lignes, les ailes étendues. Europe.

RHINOSIME. *Rhinosimus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Anthribides, établi par Latreille, aux dépens du genre *Curculio*. Caractères : corps ovale-oblong, déprimé, glabre, luisant. Tête très-déprimée, ayant un museau-trompe aplati. Antennes courtes, grenues, insérées devant les yeux, ayant à peu près la longueur du corselet, composées de onze articles, dont le premier est gros, arrondi ; le deuxième plus petit, de même forme ; les troisième et quatrième obconiques ; les suivants un peu globuleux ; les cinq derniers un peu plus grands, formant par leur réunion une massue allongée. Labre carré, entier. Mandibules cornées, ayant une petite dent au côté interne, vers l'extrémité ; palpes grossissant vers le bout ; leur dernier article un peu plus grand, cylindrique-ovale dans les maxillaires, ovale court dans les labiales ; les premières composées de quatre articles, les secondes de trois ; lèvres rétrécie à sa base, dilatée vers son extrémité, arrondie et entière. Corselet un peu en cœur, rétréci postérieurement ; abdomen ovoïde, presque carré. Les quatre tarses antérieurs de cinq articles, les postérieurs de quatre ; tous ces articles entiers ou point distinctement bilobés. Ce genre avait été d'abord placé par Latreille (Cons. gén. sur l'ordre des Ins.) dans la tribu des Oédémérites, dont il se rapproche par les articles des tarses et par plusieurs autres caractères. Depuis (Règne Anim. et Fam. nat.), il l'a porté dans la famille des Rhynchophores, en le rapprochant des Anthribides avec lesquels

il a les plus grands rapports, et dont il ne diffère que par les tarses. Les larves vivent dans le vieux bois ou sous les écorces des arbres.

RHINOSIME RUFICOLLE. *Rhinosimus ruficollis*, Latr., Oliv. ; *Anthribus ruficollis*, Panz., Faune Germ., fasc. 24, fig. 19 ; Encycl., pl. 562, fig. 4, a, g. Antennes noires ; tête et corselet d'un fauve rougeâtre ; élytres d'un noir verdâtre, à reflets métalliques, avec des stries pointillées ; abdomen noir ; pattes d'un fauve pâle. Taille, une ligne et demie. Europe.

RHINOSTOMES ou FRONTIHOSTRES. INS. Nom donné par Duméril (Zool. Analt.) à une famille d'Hémiptères qu'il caractérise ainsi : élytres demi-coriaces ; bec paraissant naître du front ; antennes longues, non en soie ; tarses propres à marcher. Cette famille renferme les genres Pentatome, Scutellaire, Corée, Acanthie, Lygée, Gerre et Podicère.

RHINOTIE. *Rhinotia*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Brentides, établi par Kirby, et ayant pour caractères essentiels : labre réuni postérieurement au rostre, très-petit, échancré ; lèvres très-petite, cunéiforme ; mandibules fortes, tridentées à l'extrémité ; mâchoires ouvertes ; palpes très-courtes, coniques ; menton presque transverse, convexe ; antennes point coupées, plus épaisses vers l'extrémité, leur dernier article ovale, lancéolé ; corps rétréci, linéaire ; corselet globuleux, conique.

RHINOTIE HÉMOPTÈRE. *Rhinotia hæmoptera*, Kirby, loc. cit., pl. 22, f. 7 ; *Belus hæmopterus*, Schonn. Son corps est noirâtre, avec quelques poils blanchâtres en dessous ; le corselet est velouté, avec une bande latérale formée de poils d'un fauve doré, dont les bords intérieurs sont mal terminés. On voit une ligne dorsale et deux taches à la partie postérieure, formées de semblables poils. Les élytres sont très-punctuées, chargées de poils d'un fauve doré ; la suture est noirâtre. Taille, sept lignes. Nouvelle-Hollande.

RHINOTRAGUE. *Rhinotragus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Germar, qui lui donne pour caractères : bouche placée au bout d'un rostre cylindrique ; palpes courtes, presque égales, leur dernier article obconique ; labre saillant, sinué à son extrémité ; yeux échancrés ; antennes filiformes, dentées en scie vers l'extrémité ; corselet un peu arrondi ; pattes de longueur moyenne ; premier article des tarses postérieurs un peu plus long que les autres.

RHINOTRAGUE DORSIGÈRE. *Rhinotragus dorsiger*, Germar (*Ins. Sp. nov.*, etc., vol. 1, p. 515). Noir, ponctué ; élytres rebordées, jaunes, avec une tache noire sur leur milieu. Du Brésil.

RHIPCÈRE. *Rhipicera*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Serricornes, tribu des Cébrionites, établi par Latreille, et que Fabricius confondait avec son genre *Pilinus*. Les caractères sont : corps allongé. Tête de grandeur moyenne, avancée, rétrécie avant la bouche ; yeux oblongs, entiers. Antennes en panache, de la longueur de la tête et du corselet, insérées devant les yeux, près de la bouche, composées de vingt à quarante articles ; ces articles plus nombreux dans les mâles que dans les femelles ; le premier grand,

obconique; le deuxième et le troisième très-petits, transversaux; les autres courts, s'allongeant en une lame très-courte dans les premiers, mais devenant, surtout dans les mâles, fort longs, principalement dans les intermédiaires; cette lame est étroite, linéaire, unique sur chaque article. Labre petit, échancré. Mandibules comprimées et très-arquées, avec leur extrémité aiguë, laissant entre elles et le labre un vide remarquable, même quand elles sont fermées; mâchoires linéaires, avec leur extrémité frangée; palpes presque égales, filiformes, de la longueur des mandibules, leur dernier article oblong ou presque en massue; lèvres très-petites, comprimées, velue à son extrémité. Corselet court, convexe, point rebordé; écusson petit; élytres longues, un peu rétrécies vers leur extrémité, recouvrant les ailes et l'abdomen. Pattes de longueur moyenne; jambes un peu comprimées; tarses ayant leurs quatre premiers articles très-courts, cordiformes, garnis chacun en dessous d'une pelote membraneuse, longue, bifide, lamelliforme, avec le dernier plus long que les autres réunis, muni à son extrémité de deux longs crochets entre lesquels on remarque un petit pinceau de soies divergentes, porté sur un petit tubercule.

RHIPICÈRE BLEU. *Rhipicera cyanea*. Son corps est d'un noir bleuâtre; ses antennes sont bronzées; les élytres ont un reflet bleuâtre; les pattes sont brunes. Taille, dix lignes. Nouvelle-Hollande.

RHIPICÈRE MARGINÉE. *Rhipicera marginata*, Latr.; *Polytonus marginatus*, Dalm., *Analecta Entom.*, p. 22, n° 2, tab. 4. Son corps est d'un noir-verdâtre bronzé, garni d'un duvet roussâtre; les élytres sont d'un brun cuivré; leur base, leur suture et le bord extérieur sont d'un testacé pâle; la base des cuisses est ferrugineuse, ainsi que les hanches; les jambes, les tarses et les antennes sont noirs. La femelle est beaucoup plus grosse que le mâle, et ses antennes ont un moins grand nombre d'articles. Taille, un pouce. On trouve cet insecte au Brésil.

RHIPIDIE. *Rhipidia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Tricocles. établi par Meigen, qui lui donne pour caractères : tête globuleuse, un peu rétrécie postérieurement; bec court; pattes velues, à peu près de la longueur de la tête, de quatre articles : le premier un peu plus court que les autres; antennes un peu arquées, velues, une fois plus longues que la tête, de quatorze articles : le premier cylindrique, épais; le deuxième cya-thiforme; le troisième d'égale longueur, moins épais; les dix suivants globuleux, séparés par un pédicule très-menu et muni, dans les mâles, de deux rayons opposés, un peu épaissis vers l'extrémité, le dernier fusiforme; yeux ronds, pieds très-allongés et menus; ailes écartées; cellule stigmatique nulle, point de sous-marginale, quatre postérieures, deuxième sessile.

RHIPIDIE TACHÉE. *Rhipidia maculata*, Meig., Dipt. d'Europe, Macq., Dipt. du nord de la France, fasc. 1, pag. 86, pl. 5, fig. 4. Corps d'un gris brun; front d'un gris clair; thorax marqué de trois bandes foncées, plus ou moins distinctes; abdomen terminé de roussâtre; extrémité des cuisses, des jambes et des tarses, obscure; ailes hyalines, à base légèrement

jaunâtre, couvertes de petites taches obscures, la plupart arrondies; trois ou quatre plus grandes ou plus foncées au bord extérieur, une grande moins foncée à l'extrémité de la nervure axillaire; nervures transversales bordées de brun. Taille, trois lignes. Très-commune.

RHIPIDIUM. BOT. Ce genre de Fougères, proposé par Benhardi, ne diffère pas du genre *Schizæa* de Smith. *V. SCHIZÆE.*

RHIPIDODENDRUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Willdenow, et fondé sur les *Aloe dichotoma* et *plicatilis*, L., n'a pas été adopté. *V. ALOËS.*

RHIPIDOPTERIS. BOT. Le genre que Schott a établi sous ce nom, dans la famille des Fougères, doit entrer dans la seconde section du genre *Acrostichum*.

RHIPIDURE. *Rhipidura*. OIS. Vigors et Horsfield ont proposé ce genre dans le tome xv des Transactions de la Société Linnéenne; ils lui donnent les caractères suivants : bec court, déprimé, élargi à la base et comprimé à la pointe; arête arquée; mandibule supérieure échancrée; narines basales, ovales, presque recouvertes par des soies et des plumes; bouche garnie de soies très-fournies et un peu plus longues que les mandibules; ailes médiocres, presque acuminées; première rémige très-courte, la deuxième plus longue du double; les troisième et quatrième, qui sont progressivement les plus longues; queue allongée, ouverte, arrondie à son extrémité; pieds médiocres, grêles, à tarses lisses. Ce genre est fondé sur le *Muscicapa flabellifera* de Gmelin, Spec. 67, de la Nouvelle-Hollande, les *Muscicapa rufifrons*, Lath., Sp. 95, et *motacilloides*. Le nom de *Rhipidura* vient du grec, et signifie queue en éventail.

RHIPIDURE ALBISCAPE. *Rhipidura albiscapa*, Gould. Il est roux-noirâtre, avec l'extrémité des rectrices et leur tige blanches. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

RHIPIDURE A COLLIER NOIR. *Rhipidura nigritorquis*, Vigors. Parties supérieures d'un gris cendré, les inférieures blanches; front et collier noirs; rémiges et rectrices brunes; deux lignes sur ces dernières et leur extrémité blanches. Taille, sept pouces. Du Japon.

RHIPIDURE FLABELLIFÈRE. *Muscicapa flabellifera*, Gm. D'un fauve noirâtre; une tache au-dessus et en arrière de l'œil; gorge, sommet des rectrices, extrémité et tiges des rectrices blanches; abdomen ferrugineux. Il fréquente les arbustes et les buissons, d'où il s'élance sur les insectes qui forment sa proie. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

RHIPIDURE A FRONT BLANC. *Rhipidura albifrons*, Horsf. Parties supérieures d'un cendré noirâtre; tête et cou noirs; ailes et queue d'un brun noirâtre; bandelette sur les yeux, poitrine, abdomen, des taches sur les ailes, extrémité des rectrices, à l'exception des deux intermédiaires, d'un blanc pur. Taille, six pouces. De Calcutta.

RHIPIDURE A FRONT ROUX. *Rhipidura rufifrons*, Vig. et Horsf.; *Muscicapa rufifrons*, Latham. D'un brun fauve; le dos, le front, les sourcils, la naissance de la queue et le bas de l'abdomen roux; le cou noir; la gorge et la poitrine blanches, tachées de noir; les rémiges et les

rectrices fauves; celles-ci terminées de blanc. Cette espèce est rare et habite les environs de Paramatta.

RHIPIDURE ISURE. *Rhipidura isura*, Gould. Parties supérieures d'un brun sale, avec une bande à l'extrémité de la queue blanche; la rectrice la plus externe et celles qui la suivent sont bordées extérieurement de cette même nuance, mais par dégradation, de sorte que les intermédiaires n'ont plus que la pointe blanche. Bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australie.

RHIPIDURE MOTACILLE. *Rhipidura motacilloides*, Vig. et Horsf. Noir; une tache blanche au-dessus de l'œil; le milieu de la poitrine et l'abdomen blancs; rémiges d'un fauve brunâtre. Taille, sept pouces. Il habite les bords de la rivière de Georges.

RHIPIDURE A VENTRE ROUX. *Rhipidura fuscoventris*, Horsf. Tête noire; dos et abdomen d'un gris cendré obscur; ailes et queue d'un brun noirâtre; front, sourcils et collier blancs, ainsi que l'extrémité des trois rectrices latérales. Taille, sept pouces et demi. De l'Inde.

RHIPHOPHORE. *Rhipiphorus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachéidés, tribu des Mordellones, établi par Bosc avec les caractères suivants: corps un peu allongé, rétréci en pointe postérieurement; tête petite; antennes composées de onze articles pectinés des deux côtés dans les mâles, d'un seul côté dans les femelles, à commencer des deuxième et troisième articles. Labre avancé, coriace, demi-ovale; mandibules arquées, creusées en dedans, dépourvues de dents, leur extrémité aiguë; mâchoires ayant deux lobes sétacés: l'extérieur linéaire, long et saillant, l'intérieur aigu. Palpes presque filiformes, ayant leur deuxième article long et obconique; les maxillaires de quatre articles dont le dernier est semblable aux autres, les labiales de trois dont le dernier est ovalaire. Lèvre inférieure allongée, étroite et membraneuse à sa base, prenant ensuite la forme d'un cœur et devenant coriace; languette allongée, profondément bifide; corselet ayant le milieu et les deux angles latéraux de son extrémité postérieure prolongés en pointe; écusson très-petit; élytres rétrécies en pointe et écartées l'une de l'autre vers l'extrémité; ailes étendues, plus longues que les élytres. Pattes de longueur moyenne, avec les tarsi composés d'articles entiers, dont le dernier est muni de deux crochets bifides; abdomen recourbé, terminé en pointe aiguë.

RHIPHOPHORE PARADOXAL. *Rhipiphorus paradoxus*, Fab., Oliv., Ent., Rhip., pl. 1, f. 7; Latr., Panz., Faune Germ., fasc. 26, fig. 14. Il est long de cinq lignes; antennes, pattes et corselet noirs; côtés de celui-ci d'un roux jaunâtre; élytres de cette couleur, à l'exception de leur extrémité postérieure qui est noire. Abdomen d'un roux jaunâtre. Sa larve vit aux dépens des larves et des nymphes du genre *Vespa*.

RHIPHIPTÈRES. *Rhipiptera*. INS. Ordre d'Insectes établi par Kirby sous le nom de Strésiptères, et auquel Latreille a donné celui qui porte actuellement, et qui est généralement adopté des entomologistes. Latreille (Règne Animal) s'exprime ainsi en décrivant ces singuliers insectes: des deux côtés de l'extrémité antérieure

du tronc, près du col et de la base extérieure des deux premières pattes, sont insérés deux petits corps crustacés, mobiles, en forme de petites élytres, rejetés en arrière, étroits, allongés, dilatés en massue, courbes au bout, et se terminant à l'origine des ailes. Les élytres proprement dites recouvrant toujours la totalité ou la base de ces derniers organes, et naissant du second segment du tronc, ces corps, dont une espèce de Diptères du sous-genre des Psychodes de Latreille offre les analogues, ne sont donc point de véritables éteuis. Les ailes des Rhiphiptères sont grandes, membraneuses, divisées par des nervures longitudinales; elles forment des rayons, et se plient dans leur longueur en manière d'éventail. Leur bouche est composée de quatre pièces, dont deux, plus courtes, paraissent être autant de palpes à deux articles, et dont les deux autres, insérées près de la base interne des précédentes, ont la forme de petites lames linéaires, pointues, et se croisant à leur extrémité à la manière des mandibules de plusieurs insectes; elles ressemblent plus aux lances du suoir des Diptères qu'à de véritables mandibules. La tête offre en outre deux yeux gros, hémisphériques, un peu pédiculés et grenus; deux antennes, rapprochées à leur base, sur une élévation commune, presque filiformes, courtes et composées de trois articles, dont les deux premiers très-courts, et le troisième, fort long, se divise jusqu'à son origine en deux branches longues, comprimées, lancéolées, s'appliquant l'une contre l'autre. Les yeux lisses manquent. Le tronc, par sa forme et ses divisions, a beaucoup de rapports avec celui de plusieurs Cicadaires et des Psylles. L'abdomen est presque cylindrique, formé de huit à neuf segments; il se termine par des pièces qui ont encore de l'analogie avec celles que l'on voit à l'anus des Hémiptères mentionnés ci-dessus. Les pieds, au nombre de six, sont presque membraneux, comprimés, à peu près égaux, et terminés par des tarsi filiformes, composés de quatre articles membraneux, comme vésiculaires à leur extrémité, dont le dernier, un peu plus grand, n'offre point de crochets. Les quatre pieds antérieurs sont très-rapprochés, et les deux autres se rejettent en arrière; l'espace de la poitrine compris entre ceux-ci est très-ample et divisé en deux par un sillon longitudinal. Les côtés de l'arrière-tronc, qui servent d'insertion à cette dernière paire de pattes, se dilatent fortement en arrière, et forment une sorte de bouclier renflé, qui défend la base extérieure et latérale de l'abdomen. Ces insectes vivent en état de larve, entre les écailles de l'abdomen de quelques espèces d'Andrènes et de Guêpes, du sous-genre des Polistes.

RHIPHALIDE. *Rhipsalis*. BOT. Genre de la famille des Cactées, indiqué par Adanson sous le nom de *Hariota* et établi par Gærtner, pour quelques espèces de *Cactus* des auteurs, qui sont des arbrustes à tiges grêles, nues, grimpantes, aphyllées et parasites. Ce genre est ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 5, p. 475): calice dont le tube est lisse, adhérent à l'ovaire, le limbe supérieur, à trois ou six divisions courtes, acuminées et membraneuses. Corolle à six pétales oblongs, étalés, insérés sur le calice. Étamines au

nombre de douze à dix-huit, insérées sur le calice. Style filiforme, surmonté de trois à six stigmates divergents. Baie pellucide, sphérique, couronnée par le calice marcescent; graines disséminées dans la pulpe, dépourvues d'albumen, ayant la radicule épaisse et les cotylédons courts et obtus. On ne connaissait d'abord qu'une seule espèce de *Rhipsalis*, nommée par Gærtner *Rhipsalis Cassytha*; c'était le *Cactus pendulus* de Swartz, qui avait été confondu par Miller avec le genre *Cassytha*. Haworth, le prince de Salm-Dyck et De Candolle ont augmenté ce genre de cinq à six espèces qui croissent toutes dans les Antilles. Ces espèces sont formées sur les *Cactus parasiticus*, *funalis*, *micranthus*, etc., des divers auteurs.

RHIPSALIDÉES. *Rhipsalidæ*. BOTAN. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 475) a donné ce nom à la seconde tribu de la famille des Cactées, tribu caractérisée par ses graines fixées à l'axe central de la baie. Elle se compose uniquement du genre *Rhipsalis*.

RHITIDANTE. BOT. Ce genre introduit par Bentham, dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécioides, a été postérieurement réuni au genre *Leptorhynchus*, de Lessing.

RHITIGASTRE. *Rhitigaster*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonides, tribu des Braconides, institué par Wesmaels, qui lui assigne pour caractères : corps allongé; tête presque aussi large que le corselet, munie d'antennes sétacées, multiarticulées; yeux saillants; trois ocelles de moyenne grandeur, placés sur le vertex; mandibules arquées, avec leur extrémité aiguë, bidentée, dont la dent inférieure plus petite que la terminale; palpes velues : les maxillaires sétacées, de six articles, les labiales filiformes, de quatre articles; carapace de trois pièces, incomplète à la base ou à l'extrémité; une cellule radiale allongée; trois cellules cubitales : la deuxième en carré long; la première recevant la nervure récurrente; cellules discoïdales supérieures d'égale longueur.

RHITIGASTRE ARROSEUR. *Rhitigaster irrorator*, Wesmaels; *Cryptus irrorator*, Fab.; *Ichneumon irrorator*, Oliv.; *Sigalphus irrorator*, Lep. Son corps est noir, couvert d'un duvet grisâtre; ses antennes sont entièrement noires, de la longueur de la moitié du corps; le corselet présente trois sillons sur le mésothorax : les latéraux sont plus profonds que l'intermédiaire; métathorax rugueux et canaliculé dans toute sa longueur; ailes diaphanes, légèrement enfoncées; pattes noires, velues, avec la base des cuisses et la partie supérieure des jambes antérieures testacées, l'extrémité de ces dernières noire; abdomen très-rugueux, avec un duvet doré à l'extrémité. Taille, cinq lignes. Europe.

RHZANTHÉES. *Rhizanthææ*. BOT. Nom donné par Blume (*in Batav. Zeit.*, 1825) à une petite famille qui a pour type le genre *Rafflesia*, auquel il a adjoint, dans la Flore de Java, un autre genre nommé *Brugmansia*, qui n'est point celui de Persoon. V. BRUGMANSIE.

RHZINA. BOT. Genre de Champignons établi par Fries aux dépens des Pezizes et des Helvelles. Il diffère des dernières par l'absence de stipe, et des premières par son réceptacle irrégulier, ondulé, garni de

radicelles nombreuses à sa face inférieure et sur ses bords. Sa face supérieure est couverte par une membrane fructifère, formée de thèques fixés. On peut considérer le *Peziza rhizophora* de Willdenow comme le type de ce genre; cette plante a été figurée sous le nom d'*Octospora rhizophora* par Hedwig (*Musc. frond.*, 2, pl. 5, fig. A). La structure de ces plantes est la même que celle des Pezizes.

RHZIOPHYSE. *Rhiziophysis*. BOT. Nom que l'on donne aux appendices qui terminent quelquefois les radicelles.

RHZOBLASTE. *Rhizoblastus*. BOT. Épithète donnée aux embryons chez lesquels on distingue une racine.

RHZOBOLÉES. *Rhizoboleæ*. BOT. Famille de plantes dicotylédones, établie par le professeur De Candolle pour le seul genre *Caryocar*. Cette famille se caractérise surtout par son calice constamment formé de cinq sépales plus ou moins soudés entre eux, de manière à lui donner plutôt l'apparence d'un organe monophylle, à cinq dents ou à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales alternes avec les sépales, insérés avec les étamines au disque hypogyne; celles-ci très-nombreuses, disposées sur un double rang, à filaments brièvement monadelphes à leur base, et couronnés par des anthères presque rondes; ovaire libre, subglobuleux, subtétragone, à quatre loges, à quatre valves; quatre styles, terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit consiste en quatre noix accolées et souvent réduites par avortement. Cette famille diffère de celle des Hypocastanées par la structure de son fruit et surtout par le volume de sa radicule comparé à celui des cotylédons. Elle se rapproche au contraire de celle des Sapindacées par le fruit et l'insertion hypogyne des étamines et des pétales.

RHZOBOLUS. BOT. (Gærtner.) Synonyme de *Caryocar* ou *Pekea*. V. ces mots.

RHZOBOTRIE. *Rhizobotria*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Tausch, qui lui donne pour caractères : calice égal à sa base, avec les sépales étalés; pétales entiers, étamines tétradynames, filiformes, dont deux, plus longues, s'écartent, se courbent mutuellement et se rejoignent à l'extrémité. Le fruit est une silicule ovale et renflée, couronnée par un style court et cylindrique, que termine un stigmate échancré; cette silicule a deux loges à deux ou trois graines, et ses valves sont concaves, à cloison parallèle et entière. Les graines sont ovales, un peu comprimées, très-finement tuberculées, avec la radicule latérale, quelquefois même oblique.

RHZOBOTRIE DES ALPES. *Rhizobotria Alpina*, Tausch. C'est une petite plante qui a tout au plus un pouce de hauteur; les feuilles radicales sont spatulées et étalées en rosette; les fleurs sont blanchâtres, rassemblées en corymbe sessile. Europe.

RHZOCARPE. *Rhizocarpon*. BOT. Ramond forma sous ce nom un genre dont le *Lichen scriptus* de Linné était le type, genre qu'adopta De Candolle dans la Flore française. Fée, dans sa Méthode lichénographique, le fait rentrer dans son genre *Lecidea*. V. LÉCIDÉE.

RHIZOCARPIENS (VÉGÉTAUX). BOT. Le professeur De Candolle appelle ainsi les végétaux dont la tige meurt chaque année après avoir donné du fruit, mais dont la racine pousse chaque année de nouvelles tiges qui se chargent également de fleurs et de fruits. On voit que toutes les plantes vivaces rentrent dans cette catégorie.

RHIZOCTONIA. BOT. (*Lycoperdaceés*.) De Candolle a distingué ce genre singulier des *Sclerotium* avec lesquels Persoon l'avait confondu. Bulliard en avait fait une espèce de Truffe, et Nées a admis le genre de De Candolle sous le nouveau nom de *Thanatophytum*; ce sont des plantes d'un tissu ferme, charnu ou cartilagineux, arrondies ou irrégulières, croissant sous terre, fixées sur les racines d'autres plantes et ressemblant à des tubercules; on n'y distingue pas de véritable périidium, mais seulement une sorte d'épiderme semblable au reste du tissu de la plante qui est formée de cellules presque carrées; ces sortes de tubercules sont unis entre eux par des fibrilles radiciformes et sont fixés par quelques-unes de ces radicelles sur les racines des plantes vivantes dont ils causent bientôt la mort. Cette influence nuisible a déterminé les divers noms qu'on a donnés à ce genre de végétaux et les noms vulgaires que portent ses espèces. Deux principalement méritent d'être étudiées. L'une connue sous le nom de *Mort du Safran* (*Rhizoctonia Crocorum*, De Cand., *Tuber parasiticum*, Bull., pl. 456), cause de grands ravages dans les champs de Safran, aux bulbes duquel elle se fixe; elle a par cette raison attiré l'attention des agriculteurs et particulièrement de Duhamel (*V. Mém. Acad. Scien.*, 1720). — L'autre attaque la Luzerne, surtout dans les lieux humides, elle la détruit dans des espaces plus ou moins étendus, arrondis, et l'on dit alors que la Luzerne est *couronnée*. On a encore trouvé d'autres plantes de ce genre sur les racines de divers arbres, du Pommier, de l'Acacia commun, et il est probable qu'il en existe plusieurs que leur station souterraine soustrait à l'œil de l'observateur. Fries a formé de l'espèce découverte par Chaillet sur la racine du *Robinia* (*Rhizoctonia Pseudo-Acacia*, De Cand.), un genre particulier sous le nom de *Mytilia*; mais ces plantes ont besoin d'être encore mieux observées avant d'en former plusieurs genres, et peut-être est-il préférable pour le moment de réunir les diverses espèces de *Sclerotium* souterraines et parasites en un seul genre. *V. SCLEROTIUM.*

RHIZOGONIA. BOT. Ce genre de Champignons, proposé par Fries, n'a point été adopté; mais il a été placé comme section dans le genre *Sclerotium*, de Tode.

RHIZOLITHE. *Rhizolitha.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Noctuéliés, établi par Curtis, avec les caractères suivants: antennes filiformes; palpes un peu plus longues que la tête, s'avancant horizontalement; abdomen comprimé, crété à sa base; angles des ailes supérieures aigus, un peu courbés en faux.

RHIZOLITHE LAMBDA. *Rhizolitha Lambda*, Curt.; *Noctua gamma*, Fab. Les antennes, les palpes et le corselet sont d'un gris noirâtre; l'abdomen est un peu plus pâle; les ailes supérieures sont en dessus d'un

gris marbré de brun, avec des reflets rosés; le disque est noirâtre, avec un petit trait argenté, qui figure un λ , placé entre deux lignes transverses et ondulées, légèrement argentées et bordées de noirâtre; une troisième ligne plus courte, se trouve près de la base; la tache réniforme est finement tracée en nuance argentée. Les ailes inférieures sont fauves, largement bordées de brun obscur. Taille, vingt lignes, les ailes étendues. Très-commune en Europe.

RHIZOLITHES. BOT. ROSS. On ne connaît pas encore de véritables racines fossiles bien caractérisées; cependant on a observé dans le grès bigarré des portions de tiges émettant de petits rameaux grêles et quelquefois pinnés sans trace d'insertion de feuilles, qui sont peut-être des racines de Conifères. On a vu aussi quelquefois des bases de tiges dicotylédones se diviser en plusieurs racines, dans les formations de Lignites où ces tiges sont bien conservées; enfin on a observé dans une carrière de grès dépendant de la formation houillère, près de Glasgow, une base de tige de *Lepidodendron* se divisant en quatre grosses racines; mais ces organes, lorsqu'ils sont isolés, ne paraissent pas pouvoir offrir de caractères propres à faire reconnaître les plantes auxquelles ils appartiennent. Il faut bien se garder de confondre avec des racines les tiges rampantes ou rhizomes, qui en ont quelquefois l'aspect, mais qui en diffèrent par leur structure, leur mode de croissance et les insertions des feuilles qu'elles présentent. On a trouvé assez souvent des rhizomes de Graminées dans les terrains d'eau douce, et celui de Longjumeau près Paris a offert une semblable tige du genre *Nymphaea*.

RHIZOME. *Rhizoma.* BOT. Bellenden-Ker a donné ce nom aux tiges souterraines que Linné, dans son langage si expressif, appelait *Caudex descendens*, et que l'on avait abusivement rendu par le mot Souche. Ces tiges sont plus ou moins allongées, plus ou moins superficielles, et produisent ordinairement des racines d'espace en espace. Les feuilles et les pédoncules floraux naissent de l'une des extrémités, qui s'allonge continuellement, tandis que l'autre se détruit de vieillesse, en sorte que, au bout d'un certain temps, la plante a réellement changé de place. L'organisation des Rhizomes est la même que celle des tiges, sauf quelques légères modifications dues à l'absence de la lumière.

RHIZOMORPHE. *Rhizomorpha.* BOT. (*Mucédinées?*) La position de ce genre est encore fort douteuse; on l'a successivement rapporté aux Lichens, aux Champignons, aux Hypoxylées ou Mucédinées byssoïdes, et sa place n'est pas encore bien déterminée; beaucoup d'espèces y ont été placées qui en diffèrent à beaucoup d'égards et dont la plupart ne sont que des Cryptogames monstrueuses ou incomplètement développées, ou même des racines d'arbres ou de plantes qui ont pénétré dans des fissures de Roches. La forme extérieure est complètement trompeuse dans ces cas, et l'observation microscopique du tissu peut seule décider si ce sont des racines ou un Champignon; on doit donc exclure de ce genre un grand nombre des espèces qui y ont été rapportées; les seules qui paraissent devoir

le constituer réellement, croissent dans les mines et autres lieux souterrains ou dans les fissures des vieux troncs d'arbres. Le type du genre est le *Rhizomorpha subterranea*, espèce dont la forme extérieure varie à l'infini et a donné naissance aux espèces qu'Acharius avait nommées *Rhizomorpha corrugata*, *spinosa* et *dichotoma*. Ces plantes se présentent sous la forme d'un thallus continu, rameux, ressemblant à des racines, arrondi ou comprimé, formé extérieurement d'une sorte d'écorce noire ou d'un brun foncé, et d'une partie centrale, blanche, composée d'une matière floconneuse; à la surface de ce thallus, on observe des tubercules formés par un développement du même tissu et formant un faux périidium dans lequel se trouve également une matière d'abord compacte et filamenteuse, ensuite pulvérulente. Le *Rhizomorpha subterranea* se trouve assez fréquemment dans certaines mines et présente un phénomène remarquable : ses extrémités deviennent souvent phosphorescentes et répandent une lueur assez vive pour qu'on puisse lire à leur clarté. Des observations nombreuses ont été faites sur ce sujet par Nées, Noggerath et Bischoff et publiées dans le tome XI des Mémoires de l'Académie des Curieux de la nature. La phosphorescence de ces plantes a duré une fois pendant neuf jours, après qu'elles avaient été retirées de la mine et enfermées dans un flacon; l'air dans lequel ces plantes avaient été conservées avait été modifié; mais de la même manière que cela a toujours lieu, soit dans l'obscurité, soit par le contact des parties des végétaux qui ne sont pas colorés en vert, c'est-à-dire qu'une partie de l'oxygène avait été transformée en acide carbonique; on ne pourrait donc pas en conclure que cette combustion lente est la cause de la lumière que ces plantes produisent; cependant cette lumière cesse dans le vide.

On sait, en outre, que ces phénomènes de phosphorescence ont été observés dans quelques autres tissus, et dans les bois qui se pourrissent; et si se pourrait donc que ce ne fût pas un phénomène dépendant de la vie de la plante; mais il serait intéressant de s'assurer s'il n'existerait pas une phosphorescence analogue dans quelques autres Champignons.

RHIZOMORPHÉES. BOT. (*Mucédinées*?) Fries donne ce nom à une tribu des Byssacées qui comprend les genres *Rhizomorpha*, Roth; *Thamnoomyces*, Ehrenb.; *Synalissa*, Fries; *Cænocarpus*, Rebert.; *Melidium*, Eschw.; *Phycomices*, Kunz, et comme genres douteux les *Ascophora* et *Periconia*. Cette tribu est caractérisée par l'existence d'un thalle solide, rameux, formé par l'entrecroisement de filaments dont les extérieurs constituent une sorte d'écorce, et qui composent des sortes de périidiums remplis de spores. Cette tribu se rapproche ainsi, à quelques égards, des *Isariées*.

RHIZOMYDE. *Rhizomys*. MAM. Ce genre de Rongeurs a été distrait des Rats, ainsi que les *Spalax* auxquels il tient par la disposition des dents et la forme générale du corps; mais il s'en éloigne par la texture des molaires, la longueur de la queue et la forme des oreilles. Les Rhizomydes ont trois mâchoières à couronne transversalement et parallèlement entamée; leur tête est forte; leurs yeux sont très-petits; le corps est

épais, cylindrique, à membres courts, robustes; la queue est dénudée.

RHIZOMYDE DE SUMATRA. *Rhizomys Sumatrensis*; *Mus Sumatrensis*, Raffles. Corps couvert de poils roides, d'un gris brunâtre sur le dos, et blanchâtres sur l'abdomen; queue écaillée, terminée en pointe mousse. Longueur totale, dix-sept pouces, dont six pour la queue. On le trouve dans les plantations de Bambous dont il rongé les racines.

RHIZOMYDE DE LA CHINE. *Rhizomys Sinensis*, Reeves. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais sa tête est moins arrondie et la couleur du pelage est d'un cendré pâle, uniforme.

RHIZOPHAGE. *Rhizophagus*. Nom que l'on donne habituellement à tout animal qui se nourrit de racines.

RHIZOPHORE. *Rhizophora*. BOT. Ce genre placé par Jussieu dans la famille des Caprifoliacées, par le professeur Richard dans celle des Loranthées, est devenu pour R. Brown le type d'un ordre naturel nouveau, qu'il nomme Rhizophorées. On doit réunir à ce genre les espèces dont Lamarck avait fait son *Bruguiera* ou le *Paletuviera* de Du Petit-Thouars, et il offre alors les caractères suivants : le calice est adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est divisé en quatre à treize lobes linéaires et persistants. La corolle se compose d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice. Ces pétales sont roulés, terminés par deux divisions linéaires à leur sommet; les étamines, en nombre double des pétales, ont leurs anthères ovoïdes, dressées, attachées par leur base. L'ovaire, qui est infère, est à deux loges contenant chacune plusieurs ovules pendants; il se change en un fruit allongé, couronné par le limbe calicinal, à une seule loge par avortement et à une seule graine qui se compose d'un embryon sans endosperme, et qui germe encore renfermé dans le péricarpe. (*V.* pour cette singulière germination l'article PALETUVIER.) Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent dans les lieux inondés des bords de la mer, dans les régions intertropicales. Leurs feuilles sont simples, opposées, coriaces, glabres et entières; leurs fleurs sont axillaires.

Dans le troisième volume de son *Prodomus*, le professeur De Candolle décrit dix espèces de ce genre qu'il répartit en quatre sections, et de la manière suivante : 1^o corolle de quatre pétales : MANGLES, Plum. Ici se rapportent les *Rhizophora mangle*, L.; *R. candellaria*, DC., etc.; 2^o corolle de cinq pétales : KANDELIA, DC. Ex. : *Rhiz. candel.*, L.; *R. timoriensis*, DC.; 3^o corolle de huit pétales : KANILIA, DC. Ex. : *R. cylindrica*, L.; *R. caryophylloides*, Jackmal; 4^o corolle de dix à treize pétales : PALETUVIERA, Du Petit-Th., ou BRUGUIERA, Lamk. Ex. : *R. gymnorhiza*, L.; *R. sexangula*, Lour.

RHIZOPHORÉES. *Rhizophoreæ*. BOT. L'indice de l'établissement de cette famille se trouve déjà dans le Dictionnaire botanique de l'Encyclopédie, à l'article PALETUVIER, que l'on doit à Savigny; mais c'est Rob. Brown qui l'a le premier caractérisée et définie dans ses Remarques générales sur la végétation des Terres Australes, p. 17. Le genre *Rhizophora*, qui en est le type, avait été placé successivement dans les Caprifoliacées et les

Loranthées. Voici les caractères de la nouvelle famille des Rhizophorées : le calice est adhérent avec l'ovaire et son limbe offre de quatre à treize divisions valvaires. Les pétales, en même nombre et alternes avec les lobes du calice, sont insérés à la base de ceux-ci. Les étamines sont en nombre double ou triple des pétales; leurs filets sont libres et subulés; leurs anthères dressés et ovoïdes; l'ovaire est infère, à deux loges contenant chacune deux ou plusieurs ovules pendants. Le fruit est indéhiscent, couronné par le limbe du calice et monosperme par avortement. La graine est pendante; elle contient un embryon dont les deux cotylédons sont larges et plans. Les Rhizophorées sont des arbres ou des arbrisseaux qui appartiennent aux régions maritimes des tropiques; leurs feuilles sont opposées, entières, leurs fleurs axillaires. Cette famille a des rapports marqués avec les Vochysiées, les Cunoniacées et les Mémécylées. Elle se compose des deux genres *Rhizophora*, L., et *Carallia*, Roxburgh, auxquels le professeur De Candolle associe d'une part un nouveau genre *Olisbea*, remarquable entr'autre par son calice en forme de coiffe, et le genre *Cassipourea* d'Aublet, qui en diffère par son ovaire libre.

RHIZOPHYLLUM. BOT. Genre établi par Palissot de Beauvois, aux dépens de Jungermannes, et qui répond, suivant cet auteur, au *Marsilea* de Micheli, c'est-à-dire aux Jungermannes à frondes étendues sur le sol et diversement lobées. V. JUNGERMANNE.

RHIZOPHYSE. *Rhizophysa*. ACAL. Genre d'Alcalèphes hydrostatiques, ayant pour caractères : corps libre, gélatineux, transparent, vertical, allongé ou raccourci, terminé supérieurement par une vessie aérienne; plusieurs lobes ou tentacules latéraux, oblongs ou foliiformes, disposés soit en série longitudinale, soit en rosette; une ou plusieurs soies tentaculaires pendantes en dessous. Ce genre, encore peu connu, composé seulement de deux espèces, a beaucoup de rapports avec les Physophores, dont Forskahl ne l'a point distingué. Péron, qui a établi le genre Rhizophyse, n'en a point publié les caractères. Lamarck et Cuvier le distinguent par la présence d'une vessie antérieure et par l'absence de vessies aériennes latérales. Les deux espèces que l'on y rapporte se trouvent dans la Méditerranée : l'une est la *Rhizophysa filiformis*, et l'autre la *R. rosacea*.

RHIZOPODE. BOT. Ehrenberg (*de Mycetogenesi epistola in Nov. Act. acad. Leop. Car. nat. cur.*, t. X) nomme ainsi la base byssolide qui provient du premier développement des spores de Champignons, et de laquelle s'élèvent les filaments tantôt libres et distincts, tantôt soudés entre eux, comme dans les grands Champignons.

En zoologie, Dujardin a proposé la même dénomination pour une nouvelle classe d'animaux inférieurs aux Rayonnés et se mouvant à l'aide de filaments tentaculaires déliés. V. Ann. des sc. nat., mai 1855, p. 312.

RHIZOPOGON. BOT. (*Lycoperdaciées.*) Fries (*Syst. Mycolog.*, 2, p. 295) a établi sous ce nom un genre qu'il a placé dans la classe des Gastéromycètes et dans l'ordre des Angiogastres, à la suite du genre *Tuber*. Il l'a ainsi caractérisé : conceptacle (*uterus*) sessile, arrondi-difforme, cellulaire, finissant par se rompre irré-

gulièrement, charnu intérieurement et veiné par de nombreuses anastomoses. Sporangies membraneux, globuleux, sessiles, faciles à distinguer à l'œil nu, marqués de veines, remplis de sporidies distinctes, d'abord pulpeux, ensuite vides. Les *Rhizopogon* sont de grands Champignons épigés, qui croissent dans des contrées plus septentrionales que celles où croissent les Truffes, d'une saveur nauséuse ou peu sensible, par conséquent peu propres à la nourriture de l'Homme. Ils ressemblent aux tubercules de la Pomme de terre, et leur base est garnie de fibrilles radicales réticulées, d'où Fries a tiré le nom générique qui signifie *Racine barbue*. Le port de ces Cryptogames est plutôt celui des Sclérodermes que des Truffes, quoique les auteurs en aient réuni à ce dernier genre les différentes espèces. Celles-ci sont au nombre de quatre, savoir : 1^o *Rhizopogon albus* ou *Lycoperdon gibbosum*, Dicks., et *Tuber album*, Bulliard, Champ., tab. 404; il croît dans les chemins sablonneux, et dans les bruyères des pays montueux de l'Europe, dans les dunes du golfe de Gascogne et de l'Amérique septentrionale. 2^o *R. luteolum* ou *Tuber obtectum*, Sprengel; il est assez abondant dans les forêts de Pins de la Suède et du nord de l'Allemagne. 3^o *R. virens* ou *Tuber virens*, Schweinitz; il se trouve également dans les pays sablonneux de la Lusace, ainsi que dans la Caroline. 4^o *R. æstivum* ou *Lycoperdon æstivum*, Wulf., in Jacq. Collect., 1, p. 344; il croît en Autriche.

RHIZOPUS. BOT. (*Mucédinées.*) Sous ce nom générique, Ehrenberg (*Nova Act. nat. cur.*, vol. 10, tab. 11) a décrit et figuré la plante qu'il avait nommée *Mucor stolonifer*, et qui croît sur les branches de bouleau, les feuilles de vigne, dans le pain et les fruits moisis. Ce nouveau genre n'a pas été généralement adopté. V. MOISSISURE.

RHIZORE. *Rhizorus*. MOLL. Montfort a établi ce genre dans sa Conchyliologie systématique (t. II, p. 358), pour une petite espèce de Bulle figurée par Soldani. V. BULLE.

RHIZOSPERMA. BOT. Ce genre de Meyer doit faire partie de la famille des Salviniacées, et la seule espèce qui le compose se rapporte entièrement à la plante que Lamarck a décrite sous le nom d'*Azolla*. V. AZOLLE.

RHIZOSPERMES. *Rhizospermæ*. BOT. (De Candolle.) Synonyme de Marsiliacées. V. ce mot.

RHIZOSPERMUM. BOT. (Gærtner fils.) Synonyme de *Notelæa*, Vent. V. NOTELÉE.

RHIZOSTOME. *Rhizostoma*. ACAL. Genre d'Alcalèphes libres, établi par Cuvier (*Journ. de phys.*, t. XLIX, p. 456, et Règne Anim., t. IV, p. 57), et rangé par Péron et Lesueur dans la division des Méduses gastriques, polystomes, pédonculées, brachiées et sans tentacules. Caractères : huit bras bilobés, garnis chacun de deux appendices à leur base, et terminés par un corps prismatique; huit auricules ou rebords; point de cirrhes, point de cotyles. V. CÉPHÉE.

RHIZOSTOMOS. BOT. (Pline.) Synonyme d'*Iris Germanica*, L.

RHOA. BOT. L'un des synonymes de Grenade.

RHODACE. *Rhodax*. BOT. Genre de la famille des

Cistacées, institué par E. Spach qui l'a caractérisé ainsi : cinq sépales dont deux extérieurs fort petits; de vingt à quarante étamines; ovaire uniloculaire inférieurement et subtriloculaire supérieurement; trois placentaires; deux ou quatre ovules filiformes; funicules opposés, capillaires et résupinés; style filiforme, ascendant, infléchi au sommet. Le fruit est une capsule testacée, fragile, subtriloculaire, à trois valves et renfermant le plus souvent six graines.

RHODACE DE MONTAGNE. *Rhodax montanus*, Spach. Sa tige est sous-frutescente, penchée, garnie de feuilles pétiolées, ovato-cordées, pubescentes en dessus, couvertes d'un duvet blanc en dessous; les rameaux se terminent par une simple grappe de fleurs blanches peu nombreuses. Du midi de l'Europe.

RHODAMNIE. *Rhodannia*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, établi par Jack. Caractères : tube du calice soudé avec l'ovaire; son limbe partagé en quatre lobes; corolle formée de quatre pétales plus longs du double que les divisions du calice; étamines en grand nombre et de la longueur des pétales; ovaire infère, uniloculaire, renfermant des ovules attachés à deux placentaires pariétaux; style simple et droit. Le fruit consiste en une baie subglobuleuse, uniloculaire et oligosperme. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce qui a été observée dans l'île de Sumatra; c'est un petit arbuste à feuilles opposées et alternes, courtement pétiolées, presque triplinervées, très-entières, à stipules linéaires et petites, à pédoncules axillaires, courts et uniflores.

RHODANTHE. *Rhodanthe*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur Lindley, pour une petite plante que le capitaine Mangles trouva sur les bords de la rivière de Cygnes, côte occidentale de l'Australie. Caractères : involucre polyphyllé, formé de plusieurs rangées d'écaillés imbriquées, scarieuses, colorées et radiées; rachis conique et glabre; fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses, à cinq dents : les femelles disposées sur le rang le plus extérieur; filaments glabres; anthères chargées de deux soies à leur base; styles rameux, très-courtement appendiculés; akènes compresso-tétragones et velus; aigrettes consistant en une rangée de rayons plumeux et libres inférieurement.

RHODANTHE DE MANGLES. *Rhodanthe Manglesii*, Lindl. Elle est annuelle et atteint à peine à la hauteur d'un pied; ses tiges sont droites, flexibles, filiformes, rameuses et d'un vert glauque, tirant sur le grisâtre; leurs rameaux ont une teinte un peu purpurine et sont plus ou moins écartés. Les feuilles sont sessiles, elliptiques-oblongues, faiblement mucronées, entières, glabres, glauques, longues de deux pouces, larges de moitié et marquées d'une forte nervure médiane, longitudinale. Les capitules sont solitaires, penchés, garnis au sommet d'écaillés scarieuses, et portés sur des pédoncules capillaires, longs de deux à trois pouces. L'involucre est turbiné, radié, recouvert extérieurement d'écaillés imbriquées, cunéiformes ou ovales-lancéolées, soyeuses, d'un blanc verdâtre et nuancé de pourpre. Le réceptacle est nu, déprimé, conique, glabre et uni. Les fleurons de la circonférence ou femelles

sont disposés sur un seul rang, allongés, à cinq dents, infundibuliformes à la base et d'une belle couleur purpurine. Les fleurons du disque sont hermaphrodites, jaunes, avec le tube verdâtre. Les filaments staminaux sont capillaires et glabres, surmontés d'anthères oblongues, cylindriques, canelées, adhérentes au tube par leur base d'où s'élancent deux soies divergentes. Le style est grêle, filiforme, glabre, terminé par un stigmate bifide et roulé. L'akène est cunéiforme, quadrangulaire, comprimé et garni de soies très-épaisses. L'aigrette est unistriée, plumeuse, de la longueur du tube de la corolle.

RHODEA. BOT. Pour *Rohdea*. V. ce mot.

RHODES (BOIS DE). V. BOIS DE RHODES OU DE ROSE.

RHODALOSE. MIN. Nom donné par Beudant au Cobalt sulfaté. V. COBALT.

RHODIA. BOT. Synonyme de Rhodiola. V. ce mot.

RHODIDES. MIN. Dans sa classification méthodique des substances minérales, d'Omalius établit sous ce nom une famille dans laquelle sont rangées diverses espèces qui ont le rhodium pour base dominante.

RHODIE. *Rhodia*. CRUST. Ce genre de l'ordre des Décapodes et de la famille des Brachyures, est dû à Bell qui l'a institué pour un Crabe américain, apporté des environs de Valparaiso. Le genre *Rhodia* fait partie de la tribu des Triangulaires et se trouve caractérisé ainsi : carapace pyriforme; rostre petit, presque aussi large que long, prolongé antérieurement en deux cornes légèrement aplaties; orbites ovales et dirigées obliquement en avant; leur bord supérieur présente une grande fissure ouverte; yeux rétractiles, globuleux, portés sur un pédoncule fort épais; antennes intérieures reçues dans des fossettes profondes, lunulées et séparées antérieurement, les extérieures du double plus longues que le rostre et insérées sur ses côtés : article basilaire bidenté, les autres cylindriques; la première paire de pieds plus courte que les autres, avec les doigts garnis de très-petites dents; les quatre paires postérieures plus longues que la carapace, surtout la troisième et la quatrième.

RHODIE PYRIFORME. *Rhodia pyriformis*, Bell. Tout l'animal est d'un brun verdâtre; sa carapace a huit lignes de longueur, sur six de largeur.

RHODIOLE. *Rhodiola*. BOT. Genre de la famille des Crassulacées, et de la Diœcie Octandrie, établi par Linné, et réuni par De Candolle au genre *Sedum*, dont il ne diffère que par le nombre quaternaire de ses parties florales, et par ses fleurs dioïques; les mâles ayant des ovaires avortés, dépourvus de styles et de stigmates.

RHODITE. ROSS. Aldrovande a décrit sous ce nom une sorte d'Échinite. Gesner et d'autres auteurs anciens l'ont donné à une pierre marquée d'étoiles à plus de cinq rayons.

RHODITIS. MIN. Nom renouvelé de Pline, et donné par Forster au Quartz hyalin rose.

RHODIUM. MIN. Métal découvert en 1804 par le docteur Wollaston dans le minerai de Platine, où il n'entre que pour une petite quantité, et où il est combiné avec le Platine même. Ce métal est solide, d'un blanc analogue à celui du Palladium; c'est un des

métaux les moins fusibles. Sa pesanteur spécifique paraît être de 11. A froid, l'air, l'oxygène et l'eau sont sans action sur lui. Il s'unit facilement au Soufre et à la plupart des métaux. Les Acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, l'eau régale même, ne peuvent l'attaquer ni à froid ni à chaud. Suivant Berzélius, il existerait trois oxydes de Rhodium. Ce métal est sans usages. *V. PLATINE.*

RHODOCÈRE. *Rhodocera.* INS. Genre de Lépidoptères diurnes, formé aux dépens des Coliades, par Bois-Duval, qui le caractérise ainsi : palpes inférieures très-comprimées, garnies de poils courts et serrés, leur dernier article beaucoup moins long que le précédent; antennes tronquées, arquées de haut en bas, grossissant insensiblement depuis leur tiers postérieur jusqu'à l'extrémité; secondes ailes formant une gouttière qui embrasse largement le dessous du corps; cellules discoïdales des secondes ailes fermées; corps plus court que les ailes inférieures; corselet robuste; ailes minces. Les chenilles sont roses, très-finement chagrinées et cylindriques. Ce genre a pour type le *P. mæwula*, Fab., de l'Amérique septentrionale.

RHODOCHITON. *Rhodochiton.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Zucharini, pour une plante du Mexique que Don avait provisoirement placée dans le genre Lophosperme. Caractères : calice membraneux, coloré, campanulé, à cinq divisions; corolle campanulée : son tube est anguleux, en masse, garni intérieurement de poils simples et réfléchis; son limbe a cinq divisions presque égales et dressées; étamines didynames.

RHODOCHITON GRIMPANT. *Rhodochiton rotabile*, Zucharini; *Lophospermum rodochiton*, Don. Sa tige est grêle, cylindrique, d'un brun noirâtre et susceptible de s'allonger considérablement en s'accrochant à tous les supports qu'elle rencontre et autour desquels elle s'entortille; ses feuilles sont alternes, distantes, pétiolées, cordées, à cinq lobes peu profonds, mucronés et aigus, glabres, d'un vert tirant sur le glauque, marquées de cinq nervures principales, divergentes, dont trois plus apparentes. Les pétiotes ont deux ou trois pouces de longueur, ils sont filiformes, d'un brun pourpré, pointillés de noir. Les fleurs sont longues de deux pouces et demi, portées sur un pédoncule du double de cette longueur, grêle, contourné ou tortillé, et de même couleur que les pétiotes. Le calice est large, campanulé, étalé, membraneux, divisé en cinq parties ovales, lancéolées, pointues, colorées en pourpre, veinées longitudinalement et traversées par des lignes plus obscures. La corolle est tubuleuse, renflée, d'un brun pourpré, pointillée de blanc, avec la lèvre supérieure à trois lobes ovales et obtus; l'inférieure n'en a que deux un peu plus profondément divisés. Les quatre étamines sont didynames et s'étendent un peu au delà du tube; les filaments sont très-déliés, dilatés à la base, terminés par des anthères arrondies et biloculaires. L'ovaire est globuleux, assis sur un disque orbiculaire, surmonté d'un style filiforme, pourpre et glabre, terminé par un stigmate très-petit et bilobé. La capsule est biloculaire, bivalve, polysperme, à placenta central.

RHODOCHLÆNA. BOT. *V. RHODOLÆNA.*

RHODOCHROSITE. MIN. Nom donné par Hausmann à un minerai de Manganèse, qui paraît être du Manganèse carbonaté compacte. *V. MANGANÈSE.*

RHODOCISTUS. BOT. L'une des sections du genre *Cistus*. *V. CISTE.*

RHODOCRINE. *Rhodocrinus.* ÉCHIN. Genre de la famille des Stellérides, section des Crinoïdes, institué par Miller, qui lui donne pour caractères : animal à colonne cylindroïde ou subpentagone, formée de nombreuses articulations, percées dans leur centre d'une ouverture à cinq sinuosités pétaoloïdes; bassin formé de trois pièces supportant cinq plaques intercostales, quadrilatères, laissant entre elles cinq angles rentrants où viennent s'insérer cinq premières plaques costales; de chaque épaule naît un bras supportant deux mains. Il y a des Rhodocrines à colonnes cylindriques, à articulations égales; d'autres subpentagones, à articulations inégales; parmi les premières, il s'en trouve dont les stries des surfaces articulaires partent de l'ouverture centrale et arrivent jusqu'à la circonférence; d'autres où ces stries n'existent que près de la circonférence, la surface centrale étant lisse; les secondes, qui viennent particulièrement de *Mitchel-Dean*, sont alternativement plus grandes et plus petites, ou bien il s'en trouve deux plus petites après une plus grande; leurs bords sont un peu sinueux et ont une configuration réciproque. Dans toutes ces variétés de colonne, l'ouverture centrale de chaque articulation présente toujours cinq sinuosités en étoile ou mieux pétaoloïdes. Les bras auxiliaires latéraux ne paraissent exister que sur les colonnes subpentagones, qui sont toujours plus ou moins tuberculeuses, et c'est des tubercules que naissent irrégulièrement les bras formés de pièces articulaires, cylindriques, se touchant par des surfaces striées en rayons, et percées d'une ouverture circulaire, qui devient peu à peu elliptique en approchant de la tige; le bassin, en forme de soucoupe, se compose de trois plaques de grandeur inégale; il est déprimé au centre et percé d'une ouverture pentapétaoloïde; cinq plaques intercostales quadrilatères s'appuient sur le bassin et laissent entre elles cinq angles rentrants, qui reçoivent cinq premières plaques costales à sept côtés; sur celles-ci s'articule une seconde série de cinq plaques à six côtés, et chacune d'elles supporte une plaque scapulaire à cinq angles. En s'élevant ainsi depuis les plaques intercostales, les plaques costales et scapulaires laissent entre elles cinq intervalles remplis par plusieurs séries de plaques nommées encore intercostales, toutes hexagones, un peu irrégulières, décroissantes, et formant trois rangs longitudinaux; ces plaques viennent enfin se confondre avec celles qui forment le tégument recouvrant la cavité abdominale. De chacune des plaques scapulaires ou épaules naissent deux premières articulations des bras, et de celles-ci une seconde, échancrée en dessus. Entre les angles rentrants, résultant de la disposition articulaire de ces quatre pièces branchiales, est située une plaque clavculaire hexagone; chaque bras supporte deux mains, et chaque main est pourvue de plusieurs doigts.

La disposition compliquée des plaques du corps des Rhodocrines est une des plus difficiles à saisir, et ne

peut guère être conçue qu'en l'étudiant au moyen du plan ingénieux que Miller a mis en tête de ce genre. Goldfuss a déterminé les *Rhodocrinus canaliculatus*, *gyratus*, *quinquepartitus*, *crenatus*; et Miller les *Rhodocrinus verus* et *quinquangularis*. On les trouve fossiles à Dudley et dans quelques autres localités de l'Angleterre et dans le Jura.

RHODODENDRUM. BOT. V. ROSAGE.

RHODOISE. MIN. Même chose que Cobalt arséniate terreux. V. COBALT.

RHODOLÆNA. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (Hist. Végét. îles Austr. Afr., p. 47) et appartenant à la famille des Chénopées. Ce genre offre pour caractères : des fleurs purpurines très-grandes, axillaires, gémées, accompagnées chacune d'un involucre composé de deux folioles appliquées contre le calice qui est formé de trois sépales concaves, épais et glutineux. Les pétales, au nombre de six, sont très-grands, urcéolés, roulés en spirale avant leur épanouissement. Les étamines sont très-nombreuses, plus courtes que la corolle, monadelphes par leur base. L'ovaire est à trois loges polyspermes. Une seule espèce constitue ce genre : c'est le *Rhodolæna altivola*, Du Petit-Thouars, loc. cit., tab. 15, Liane grimpanse, qui porte des feuilles alternes, ovales, aiguës, mucronées, des fleurs axillaires, dont les pédoncules sont nus et biflores. Cette plante croît à Madagascar.

RHODOMÈLE. *Rhodomela*. BOT. Genre de la famille des Hydrophytes, institué par Agardh et dans lequel il comprend des plantes marines offrant deux sortes de fructifications : l'une consiste en capsules ovales ou gongyles remplies de six à dix propagules; l'autre en propagules dont se remplissent les articles des rameaux terminaux; les principales expansions, qui ne sont jamais très-larges et qui même dans plusieurs espèces sont à peu près filiformes, ne sont point ainsi articulées. La couleur ordinaire des Rhodomèles est le rougeâtre foncé, qui passe au noir par la dessiccation, d'où vient leur nom. On doit en exclure le *Fucus volubilis*, L., qu'y rapportait Agardh, ainsi que l'*Odonthalia* (V. ce mot). Les espèces connues, qui doivent être conservées sont : 1° *Rhodomela Larix*, *Fucus Larix*, Turn., plat. 207. — 2° *R. floccosa*, Turn., plat. 8. — 3° *R. Lycopodioides*, Turn., plat. 12, dont Lamouroux se proposait de faire le type de son genre *Dazytrichia*. — 4° *R. subfusca*, *Gigartina subfusca*, Lyngb., Teut., tab. 10. — 5° *R. scorpioides*, *Fucus amphibiis*, Turn., plat. 109. — 6° *R. Pinastroides*, Turn., plat. 11. — 7° *R. Gaimardi*. — 8° *R. Episcopalis*, Montagne, Ann. sc. nat., 2° série, vol. XIII, p. 253. — 9° *R. Caliptera*, Montag., id., vol. XVIII, p. 197. — 10° *R. radicans*, Montag., ibid., p. 198.

RHODOMENIA. BOT. L'une des sections formées par Greville, dans le genre *Sphaerococcus* d'Agardh, dans la famille des Fucacées.

RHODOMYRTUS. BOT. C'est le nom de l'une des sections introduites par le professeur de Candolle dans le genre Myrte.

RHODON ou RHODONION. BOT. C'est la Rose chez les anciens Grecs.

RHODONEMA. BOT. Ce genre d'Algues, de la famille

des Characées, a été établi par Mertens, puis réuni au genre *Dasya*, précédemment publié par Agardh.

RHODONITE. MIN. Nom donné par Itner au Manganèse oxydé silicifère. V. MANGANESE.

RHODOPHANES. BOT. (Césalpin.) Synonyme de *Nerium Oleander*.

RHODOPHORA. BOT. (Necker.) Synonyme de Rosier.

RHODOPSIS. BOT. Le genre institué sous ce nom, dans la famille des Rosacées, ne diffère pas du genre *Hulthemia* de Dumortier. V. HULTHÉMIE.

RHODOPUS. OIS. V. BÉCASSEAU.

RHODORA. BOT. Genre qui formait le type de la famille des Rhodoracées, et qui appartient à la Décandrie Monogynie, L. Son calice est très-petit, presque plan, à cinq dents; la corolle est monopétale, divisée presque jusqu'à sa base en deux lèvres, la supérieure dressée, à trois lobes obtus, l'inférieure à deux lobes très-profonds; les dix étamines sont insérées tout à fait à la base de la corolle, elles sont un peu inégales et divergentes; leurs loges s'ouvrent chacune par un pore terminal; l'ovaire, un peu oblique, est appliqué sur un disque hypogyne et annulaire, il offre cinq loges contenant chacune un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme pédicellé et saillant. Le style est épais, long et recourbé, terminé par un très-petit stigmate capitulé et à cinq lobes. Le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves. Le *Rhodora Canadensis*, L.; L'Hérit., *Stirp. nov.*, tab. 68, est un arbrisseau de deux à trois pieds d'élévation, ayant des feuilles alternes, presque sessiles, elliptiques, lancéolées, à bords roulés en dessous. Les fleurs sont roses et réunies en bouquets à l'extrémité des rameaux. Cet arbuste, originaire du Canada, se cultive dans nos jardins.

RHODORACÉES. *Rhodoracæ*. BOT. Cette famille de plantes, établie par l'illustre Jussieu parmi les Dicotylédones monopétales périgynes, a été réunie par R. Brown aux Éricinées dans lesquelles elle ne forme qu'une simple tribu. V. l'article ÉRICINÉES. Cette tribu se compose de genres qui constituent deux sections; la première, caractérisée par une corolle monopétale staminiifère, renferme les genres *Kalmia*, *Rhododendrum*, *Azalea*, *Epigæa*, *Loiseleuria*, *Menziesia*, *Enkianthus*; la seconde, dont la corolle est presque polyptérale, se compose des genres *Rhodora*, *Ledum*, *Leiophyllum*, *Befaria*. V. ÉRICINÉES.

RHODOTHAMNE. *Rhodothamnus*. BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi aux dépens des Rhododendrons, par Reichenbach qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, à cinq lobes, disposée en roue et très-étalée; dix étamines hypogynes, à filaments filiformes, étalés; anthères mutiques, dont les loges s'ouvrent par un pore oblique, situé au sommet; ovaire à deux loges multiovulées; style filiforme; stigmate capitulé. Le fruit consiste en une capsule globuleuse, à cinq loges, à cinq valves adhérentes à des placentaires courts, soutenus par une colonne libre. Les graines sont petites et nombreuses.

RHODOTHAMNE CHAMÆCISTE. *Rhodothamnus chamæcistus*, Reich.; *Rhododendron chamæcistus*, L. C'est

un arbrisseau à feuilles toujours vertes, oblongo-lancéolées, atténuées aux deux extrémités, garnies de poils ou de cils assez roides; les pédoncules sont subgémés, glanduloso-velus, ainsi que le calice. On trouve cette plante dans les régions alpines de l'Europe.

RHODOXIS. BOT. On a fait de ce genre, proposé par Jacquin, dans la famille des Oxalidées, l'une des sections du genre Oxalide.

RHODYMENIA. BOT. Nom donné par Montagne à un genre de plantes marines de la classe des Hydrophytes; les espèces de ce genre ont la fructification en forme de tubercules saillants à la surface des frondes. Le fruit est uniforme et les capsules renferment un grand nombre de séminules très-petites. Le *Rhodymenia mammillaris*, Montagne, a la fronde charnue, membraneuse, quelquefois filiforme, substipitée, d'autres fois plane, irrégulièrement dichotome, à segments sub-oblongs et linéaires, rétrécis vers leur base, obtus au sommet, arrondis aux aisselles; conceptacles épars sur la surface de la fronde, hémisphériques et sous forme de petits mamelons, s'ouvrant par le sommet. Cette Rhodyménie se fait remarquer par sa consistance, par la présence d'un stipe, la saillie des conceptacles et surtout par sa nature gélatineuse. On la trouve dans le voisinage de Tanger.

RHOË. *Rhoëa*. CRUST. Genre de Crustacés amphipodes, établi par Milne Edwards avec les caractères suivants : quatre antennes, dont les supérieures sont grosses, bifides et plus longues que les inférieures; quatorze pattes, dont les deux premières terminées par une pince et les autres par un ongle crochu; le dernier article de l'abdomen allongé, supportant deux appendices terminés par de longs filaments.

L'animal qui a servi de type à ce genre est très-petit, allongé, un peu comprimé et presque linéaire. Sa tête n'est pas séparée du premier segment thoracique d'une manière aussi distincte que dans la plupart des animaux de cette classe, et son extrémité antérieure se prolonge sous la forme d'un rostre pointu et légèrement recourbé. Les yeux, au nombre de deux, sont circulaires, très-petits, et insérés sur les côtés de la tête près de son bord antérieur et inférieur. Les deux paires d'antennes sont insérées l'une au-dessous de l'autre; les supérieures ou moyennes, dont la longueur est moindre que celle du corps, sont très-grosses, surtout près de leur base; elles sont terminées par deux filaments inégaux, multiarticulés, pourvus de quelques poils assez courts; l'inférieure a environ deux fois la longueur du supérieur; elle ne dépasse guère celle de leur pédoncule commun, qui est formé de trois articles, dont le premier (c'est-à-dire l'article basilaire) est le plus gros et surpasse en longueur les deux autres réunis. Les antennes inférieures (ou externes), moins longues que les supérieures, sont formées d'un article basilaire très-court, et d'un second article allongé et presque cylindrique, auquel succède un filament multiarticulé, qui s'amincit très-rapidement, et qui porte une rangée longitudinale de poils roides et assez longs. La bouche est garnie comme à l'ordinaire de pattes-mâchoires, dont les postérieures sont soudées entre elles près de leur base, et ont la forme de palpes garnies d'un grand nombre de poils; on distin-

gue à chacune trois articles, dont le dernier est arrondi. Le corps de ces Crustacés est formé de deux portions assez distinctes : l'une thoracique, l'autre abdominale. Des sept anneaux qui forment la première, le plus antérieur est presque confondu avec la tête; le second, un peu moins large que le premier, se prolonge de chaque côté en bas et en avant, de manière à former une pointe un peu recourbée, qui cache l'articulation de la patte correspondante; les autres segments ne présentent point cette disposition, et ne sont point pourvus, comme dans la plupart des Crustacés du même ordre, de pièces latérales distinctes de celle qui en forme la portion dorsale. Chacun de ces arceaux est pourvu d'une paire de pattes ambulatoires, en sorte que le nombre de ces appendices est de quatorze. La première paire se termine par une pince dont le doigt immobile est fort large; la main est très-courte, les deux articles suivants sont plus étroits; enfin le bras est remarquable par sa forme presque ovulaire. Les pattes de la deuxième paire, plus longues, mais moins larges que les premières, n'ont point de pinces; la main n'est ni renflée ni aplatie; elle présente sur son bord une série de quatre épines assez fortes, et une à son angle supérieur et antérieur; enfin elle s'articule avec un ongle assez large à sa base, un peu crochu et dentelé sur son bord intérieur. La longueur des autres pattes diminue graduellement d'avant en arrière; elles sont toutes assez minces et terminées par un grand ongle crochu, sans dentelure; l'avant-dernier article n'est pas épineux, mais supporte un grand nombre de poils; enfin les cuisses ne sont pas élargies comme dans la plupart des Crustacés de la famille des Crevettines. L'abdomen est formé de six anneaux, dont les cinq premiers sont très-courts; le dernier est, au contraire, remarquable par sa longueur. Les premiers portent chacun une paire de fausses pattes, dont le pédoncule est assez court, et supporte deux lames ovalaires et ciliées. Ces appendices sont assez gros relativement au peu de développement des segments de l'abdomen auxquels ils appartiennent; aussi sont-ils pour ainsi dire presque les uns contre les autres; enfin l'article terminal de l'abdomen, dont la forme est allongée et un peu aplatie, présente de chaque côté, vers l'angle postérieur, une petite échancrure où s'articule un pédoncule cylindrique et un peu recourbé en dedans, qui supporte à son tour deux filaments garnis de quelques poils : l'un assez court, l'autre presque aussi long que le reste de l'animal.

ROË DE LATREILLE. *Rhoëa Latreillii*. Sa couleur est généralement blanchâtre; sa taille est de trois lignes environ. Ce Crustacé paraît vivre à des profondeurs assez considérables dans la mer; car c'est en draguant sur un banc d'Huitres, près de Port-Louis, qu'il a été trouvé.

RHOËADIUM. BOT. L'un des noms anciens du genre *Papaver*. V. PAVOT.

RHOMALIUM. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Meyer, pour le *Raphanus Sibiricus*, de Linné; on en a fait depuis l'une des deux sections du genre *Chorispora*.

RHOMBE. *Rhombus*. ROIS. Le genre formé sous ce nom par Lacépède, aux dépens des Chetodons, pour

l'espèce appelée *Alepidotus* par Gmelin, n'a point été adopté.

RHOMBE. *Rhombus*. MOLL. Denis Montfort a proposé sous ce nom un genre démembré des Cônes, dans lequel il ne range que les espèces couronnées. *V.* CÔNE.

RHOMBILLE. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Leach sous le nom de *Gonoplax*, et auquel Lamarck et Latreille ont donné celui de Rhombille. *V.* GONEPLACE.

RHOMBISCUS. POIS. FOSS. (Bertrand.) On a désigné par ce nom des dents rhomboïdales de Poisson, pétrifiées, et que l'on trouve dans les roches de dernière formation.

RHOMBOÏDE. *Rhomboides*. CONCH. Dans son Traité de Malacologie, Blainville a proposé ce nouveau genre pour un animal et sa coquille, que Poli a fait connaître sous le nom d'*Hypogœa barbata*. L'animal, qui porte un byssus, est semblable à celui de la Bysonomie de Cuvier.

RHOMBOÏDE ET RHOMBOÏÈRE. MIN. Ces deux noms sont également usités en cristallographie, pour désigner une sorte de Polyèdre, composé de six faces rhombes, égales, semblables et disposées symétriquement autour d'un axe passant par deux angles solides opposés. Les points qui terminent cet axe sont les sommets du Rhomboïde. Les angles solides des sommets sont composés d'angles plans, égaux, et le Rhomboïde est obtus ou aigu, suivant que ces angles plans sont eux-mêmes obtus ou aigus.

RHOMBOLINUS. BOT. Synonyme ancien de l'Érable champêtre.

RHOPALA. BOT. (Schreber.) Pour *Roupala* d'Aublet. *V.* ROUPALE.

RHOPALOPHORE. *Rhopalophora*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, frangées en dessous, composées de onze articles, dont le premier long, presque cylindrique, le deuxième très-court, le troisième très-long, le terminal de même grosseur que le dixième; mandibules courtes; palpes presque égales, avec leur article terminal presque cylindrique, tronqué au bout; tête plus large que la partie antérieure du corselet; celui-ci étroit, cylindracé, mutique, trois fois plus long que la tête, aminci à sa partie antérieure, avec deux sillons transversaux : l'un près du bord antérieur, l'autre moins profond, vers le postérieur; écusson transversal, arrondi postérieurement; élytres linéaires, très-déprimés, tronqués à l'extrémité, avec chaque angle de la troncature saillant ou unipéneux; corps étroit, allongé; pattes grêles, longues, hérissées de grands poils; cuisses brusquement en massue à leur extrémité; jambes un peu comprimées.

RHOPALOPHORE A CORSELET SANGUIN. *Rhopalophora sanguinicollis*, Audin. Ses antennes, sa tête et ses pattes sont noires; son corselet est d'un rouge de sang; ses élytres sont noirâtres, couvertes d'un court duvet cendré, que l'on retrouve aussi sur la poitrine et l'abdomen. Taille, huit lignes. Cette espèce se tient sur les feuilles et sur les troncs d'arbre, contre lesquels on la voit grimper avec facilité, dans les forêts du Brésil.

Elle vole pendant le jour et produit un son aigre.

RHOPIUM. BOT. (Schreber et Willdenow.) Synonyme de *Meborea*, d'Aublet. *V.* ce mot.

RHORIA. BOT. Pour *Rohria*. *V.* ce mot.

RHUACOPHILE. *Rhuacophila*. BOT. Genre de la famille des Asparaginées, institué par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : périanthe infère, pétales, décidu, à six divisions profondes, disposées sur deux rangs; sépales presque égaux, pubescents au sommet; six étamines hypogynes, à filaments fort rétrécis aux deux extrémités et plus courts que la corolle; anthères échanquées à leur base et dressées; ovaire à quatre loges et à quatre sillons; style quadrifidonné; stigmate obtus. Le fruit consiste en une baie charnue, subglobuleuse, à trois ou quatre sillons, à trois ou quatre loges polyspermes; semences petites; ombilic strophilé; embryon rapproché de l'ombilic. Les *Rhuacophiles*, dont Blume décrit deux espèces, sont des sous-arbrisseaux rameux; leurs racines sont fibreuses; les feuilles sont linéaires-allongées, subcarénées, distiques, engageantes à leur base, nervoso-striées; les pédoncules sont axillaires, terminaux et divisés; les pédicelles sont subsfasciculés, unibractéolés vers la base, articulés avec le périanthe; les fleurs sont bleues.

RHUACOPHILE DE JAVA. *Rhuacophila Javanica*, Bl. Ses pédoncules sont bifides et pauciflores. On la trouve au sommet des montagnes, dans le voisinage des volcans en ignition.

RHUACOPHILE DES CÉLÈBES. *Rhuacophila Celebica*, Bl. Tous les pédoncules sont dichotomes et multiflores. Cette espèce croit aussi sur les montagnes volcaniques des îles Célèbes.

RHUBARBE. *Rheum*. BOT. Genre de la famille des Polygonées et de l'Ennéandrie Trigynie, L., qui se compose de grandes plantes herbacées, vivaces, ayant leur racine tubéreuse et charnue, leurs feuilles très-grandes et découpées, leur tige cannelée, terminée supérieurement par une panicule rameuse de petites fleurs hermaphrodites. Leur calice est monosépale, à cinq ou six divisions très-profondes, donnant attache intérieurement à neuf étamines saillantes. L'ovaire est triangulaire, surmonté de trois stigmates presque sessiles; le fruit est un akène à trois angles saillants et membraneux. Ce genre se distingue surtout de ceux de la même famille par le nombre de ses étamines, et par les trois angles saillants de son fruit en forme d'ailes. Les espèces de ce genre sont nombreuses. La racine de plusieurs d'entre elles est employée en médecine. C'est ainsi que le *Rheum rhaponticum*, L., qui croit en Orient, dans la Thrace, la Sibérie, sur les bords du Bosphore, qui a une racine épaisse, charnue, d'un jaune rougeâtre, d'une saveur amère et astringente, et qui jouit de propriétés purgatives bien prononcées, est souvent substituée, sous le nom de Rhapontic ou Rhubarbe pontique, à la vraie racine de Rhubarbe officinale. Les *Rheum compactum*, *undulatum*, etc., ont aussi une racine purgative. Mais de toutes les espèces de ce genre, il n'en est pas de plus recherchée que la suivante :

RHUBARBE PALMÉE. *Rheum palmatum*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 166. Grande et belle plante, originaire

de la Chine et du plateau de la Tartarie. Ses feuilles pétiolées, très-grandes et très-larges, sont profondément découpées en lobes digités, aigus, grossièrement et irrégulièrement dentés sur leurs bords. C'est la racine de cette espèce qui est le plus fréquemment employée en médecine. On en distingue deux sortes ou variétés dans le commerce, désignées sous les noms de Rhubarbe de Chine et de Rhubarbe de Moscovie ou de Bucharie. La première est celle qui arrive directement de Chine par la voie de Canton. On la trouve en morceaux arrondis, d'un jaune sale à l'extérieur, recouverts d'une poussière jaunâtre, occasionnée par le frottement que les morceaux ont subi; d'une texture compacte, d'une teinte rouge terne intérieurement, avec des lignes ou des marbrures blanches et très-serrées; sa cassure est terne et raboteuse; son odeur forte et particulière; lorsqu'on la mâche, elle croque fortement sous la dent, ce qui est dû à la grande quantité de matières salines qu'elle contient; elle teint en même temps la salive en jaune-orangé; sa poudre offre une teinte d'un fauve clair. Dans leur partie supérieure, ces morceaux sont percés d'un trou qui contient quelquefois les fragments de la corde au moyen de laquelle on les a suspendus pour en opérer la dessiccation. La Rhubarbe de la Chine se récolte en général pendant le mois de mai, qui est l'époque de l'année où la racine paraît posséder la plus grande quantité de principes actifs. Comme c'est par mer que cette sorte de Rhubarbe est transportée en Europe, assez souvent on trouve des morceaux noircis et altérés par l'humidité, ou d'autres piqués par les Vers. Mais les marchands ont soin de masquer cette dernière altération en bouchant ces trous avec de la poudre de Rhubarbe délayée dans l'eau.

La Rhubarbe qu'on nomme de Moscovie ou de Bucharie est récoltée dans les mêmes lieux que celle de Chine. On lui donne ce nom parce qu'elle est envoyée par terre du Thibet, de la Tartarie chinoise, de la Bucharie en Russie. On la transporte d'abord à Kiachta, en Sibérie, où elle est vendue à des marchands préposés à cet effet par le gouvernement russe. Là elle est triée avec le plus grand soin, mondée et grattée au vif avant d'être transportée à Saint-Petersbourg. Dans cette dernière ville elle est soumise à un nouvel examen avant d'être livrée définitivement au commerce. On conçoit dès lors comment cette dernière sorte de Rhubarbe est supérieure, et par conséquent plus recherchée et plus chère que celle qui vient directement de la Chine par mer. Elle est généralement en morceaux plus petits, lisses et bien nets, quelquefois anguleux, traversés d'un trou plus grand, parce que celui qui existait primitivement a été gratté et agrandi lors du mondage qu'on lui a fait subir en Sibérie. Extérieurement elle est jaune, et rougeâtre intérieurement, avec des marbrures blanches et irrégulières; elle est en général moins lourde et moins compacte que la Rhubarbe dite de Chine; son odeur et sa saveur sont les mêmes; elle croque de même sous la dent et colore la salive en jaune.

Plusieurs chimistes se sont occupés de l'analyse de la Rhubarbe. Les résultats généraux de ces recherches sont : 1° un principe particulier nommé *Rhubarbarin*, qui donne à la Rhubarbe son odeur, sa saveur et sa

couleur. Il est jaune, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'Alcool et l'Éther; il a une saveur âpre et amère, et forme avec la plupart des acides des composés insolubles d'une couleur jaune; 2° un acide libre que Thompson nomme *Acide rhéumique*; 3° une huile fixe et douce; 4° une petite quantité de gomme; 5° de l'amidon; 6° plusieurs sels, tels que le surmalate, le sulfate et surtout l'oxalate de Chaux qui forme environ le tiers du poids total de la Rhubarbe; 7° enfin de l'oxyde de Fer, et une petite quantité d'un sel de Potasse, dont on n'a point encore déterminé l'acide. Le chimiste Caventou, dans une analyse plus récente, a trouvé, dans l'extrait alcoolique de Rhubarbe, une matière grasse retenant un peu d'huile volatile odorante, un principe colorant jaune, susceptible de pouvoir cristalliser, et qu'il nomme *Rhubarbarin*; enfin, une autre substance brune, insoluble dans l'eau, et qui, combinée avec la matière colorante, forme le *Rhubarbarin* des autres chimistes, qui serait un corps composé.

La Rhubarbe est un médicament trop généralement employé pour qu'on n'ait pas cherché à cultiver en France la plante qui le constitue. Mais quoique ce végétal se soit parfaitement acclimaté dans ce pays, sa racine est loin d'acquiescer les qualités que possède celle croissant en Asie. Sa couleur extérieure est plus rosée, son odeur moins forte, sa saveur moins amère, comme mucilagineuse et sucrée; elle ne croque pas sous la dent quand on la mâche, ce qui dépend évidemment de la faible quantité d'oxalate de Chaux qu'elle contient. Mais aussi son principe colorant, qui est rougeâtre, est plus abondant, de même que l'amidon qui y existe en plus grande proportion.

La Rhubarbe donnée à faible dose est un médicament tonique, qui active les forces de l'estomac et favorise la digestion. C'est ainsi que l'on prend fréquemment de petites prises de poudre de Rhubarbe, comme de quatre à six grains, par exemple, dans la convalescence de certaines maladies, pour réveiller l'action digestive de l'estomac. Mais à une dose plus forte, elle agit comme purgative, en conservant néanmoins son action tonique.

On a encore appelé *RHUBARBE DES ALPES* ou *DES MORNES*, la *Patience*; *RHUBARBE BLANCHE*, le *Méchoacan*; *FAUSSE RHUBARBE*, la *Morinde*; *RHUBARBE DES PAYSANS*, la *Bourdaïne*; *RHUBARBE SAUVAGE*, une *Bégone*, etc.

RHUM. *Bot.* Nom que l'on donne à l'Alcool obtenu directement du sucre placé dans les circonstances les plus favorables pour entrer en fermentation. Cet Alcool ne se distingue que par une saveur particulière, dont la cause est encore inconnue.

RHUMBOTINUS. *Bot.* (*Cordus.*) Même chose que *Rhombolitus*. *V.* *Sumot.*

RHUS. *Bot. V.* *SUMAC.*

RHUYSCHIA. *Bot.* (*Adanson.*) Pour *Ruyschia*. *V.* *ce mot.*

RHYACOPHILA. *Bot.* Le genre proposé sous ce nom, par Hochstetter, dans la famille des Lythraciacées, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Quartinia*, de Endlicher.

RHYACOPHILE. *Rhyacophila.* *INS.* Genre de Névrop-

tères, section des Filicornes, famille des Plicipennes de Latreille, établi par F. Pictet, dans sa monographie des Friganides, publiée en 1854, p. 25. Caractères : palpes maxillaires courtes, peu velues, à cinq articles; antennes d'une longueur médiocre, minces; ailes supérieures sans nervures transversales; les inférieures étroites, peu plissées; abdomen terminé souvent par des appendices cornés. Pictet décrit une trentaine d'espèces de ce genre, toutes observées par lui, et au nombre desquelles sont les *Frigana umbrosa*, L., *azurea*, L. et Fab., *ciliata*, Gm. Toutes les autres sont nouvelles.

RHYGUE. *Rhygus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores; tribu des Curculionides, institué par Dalman, qui lui donne pour caractères : antennes coudées, plus longues que le corselet, composées de onze articles, dont les sept premiers arrondis et presque égaux entre eux, et les quatre derniers formant la massue; rostre court, épais et parallépipède, un peu en massue : ses fossettes sont anguleuses, se courbant brusquement vers le dessous; yeux globuleux et saillants; corselet lobé auprès des yeux, échancré en dessus, près de la base de la tête; écusson petit, mais distinct; élytres grandes, bossues, recouvrant des ailes; pattes assez longues, presque égales entre elles; jambes de devant armées intérieurement d'une dent aiguë.

RHYGUE DE SCHUPPEL. *Rhygus Schuppeli*, Dalm. Il est entièrement couvert d'écaillés verdâtres; son corselet est inégal, formé de deux crânes; ses élytres sont striées et ponctuées, garnies d'un grand nombre d'épines dorées. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

RHYMA. bot. Le genre proposé sous ce nom, par Scopoli, dans la famille des Guttifères, n'a point été trouvé différent de celui précédemment établi par Linué, et qu'il a nommé *Masua*. V. ce mot.

RHYNAY. bot. Pour Rhinay. V. ce mot.

RHYNCHANTHERA. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 5, p. 106, et Mém. sur les Mélastomacées, p. 21) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est ovoïde, presque globuleux, couronné par cinq lobes allongés, linéaires ou sétacés. Corolle à cinq pétales obovés. Étamines au nombre de dix, dont cinq plus grandes portent des anthères ovées, prolongées au sommet en un bec proportionnellement plus long que dans tous les autres genres de la famille, et munies de deux petites oreillettes à la base du connectif. Les cinq autres étamines sont plus petites ou quelquefois complètement avortées. Ovaire glabre, à peu près globuleux. Capsule à trois ou plus souvent à cinq loges, renfermant des graines oblongues ou anguleuses. Quelques espèces de ce genre avaient été désignées, dans l'herbier de Richard, sous le nom générique de *Proboscidia*, qui ne fut point admis parce que plusieurs auteurs l'ont employé pour une section des *Martynia*, et conséquemment parce qu'il pourrait entraîner quelque équivoque.

Le *Melastoma grandiflora* d'Aublet (*Guian.*, 1, p. 414, tab. 160), ou *Rhexia grandiflora*, Bonpl. (*Rhex.*, p. 26, tab. 11), est le type de ce genre. De Candolle y a en outre placé le *Melastoma dichotoma* de Desrousseaux, le *Rhexia serrulata*, Rich. (*in* Bonpl.,

loc. cit., tab. 28), et douze nouvelles espèces communiquées par Martius qui les avait recueillies dans le Brésil. Les *Rhynchanthera* sont des sous-arbrisseaux ou des herbes demi-ligneuses, originaires des parties chaudes de l'Amérique méridionale. Les rameaux de la plupart sont velus, poilus ou hérissés; leurs feuilles sont oblongues ou cordiformes, munies de cinq, sept ou neuf nervures, et d'un vert foncé. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, divisées en petites cimes dont la réunion forme ordinairement un thyse terminal. Elles ne sont point enveloppées de bractées dans leur jeunesse; ce qui distingue, dès le bouton, les *Rhynchanthera* des *Lasiandra* auxquelles elles ressemblent un peu. Les pétales sont de couleur purpurine-violette ou rose dans toutes les espèces.

RHYNCHASPIS. ois. Synonyme de Souchet. V. CARNARD.

RHYNCHÉE. *Rhynchœa*. ois. Genre de la famille des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, renflé vers le bout, très-comprimé, droit, fléchi à la pointe; mandibules égales et faiblement courbées : la supérieure sillonnée dans toute sa longueur, l'inférieure seulement à l'extrémité; fosse nasale se prolongeant jusqu'au milieu du bec; narines linéaires, placées de chaque côté du bec, et percées de part en part; pieds médiocres; tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts, dont trois en avant, totalement divisés, un pouce articulé plus haut sur le tarse; ailes amples; première, deuxième et troisième rémiges presque égales en longueur.

RHYNCHÉE AUSTRALE. *Rhynchœa australis*, Gould. Parties supérieures d'un vert olivâtre, varié de cendré et de brun; un petit trait blanc près des yeux; nuque d'un brun marron, finement rayée de brun-verdâtre; sommet de la tête d'un brun obscur; joues et côtés du cou d'un brun noirâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Du sud de la Nouvelle-Angleterre.

RHYNCHÉE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *Scolopax Capensis*, Lath.; *Rostratula Capensis*, Vieill., Buff., pl. enl. 270. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, ondé de noir; cinq bandes sur la tête : une roussâtre, deux grises et deux blanches; une zone noire sur le haut de la poitrine; ventre blanc; rectrices cendrées, rayées de noirâtre, les latérales marquées de quatre taches jaunes; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces.

RHYNCHÉE DE LA CHINE. *Scolopax Sinensis*, Lath.; *Rostratula Sinensis*, Vieill., Buff., pl. enl. 881. Parties supérieures brunes, tachetées et rayées de roux, de bleuâtre et de noir; tête rayée de noir et de blanc; cou piqueté de gris-blanchâtre; parties inférieures blanches, avec un large feston noir sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces.

RHYNCHÉE DES INDES. *Scolopax Indica*, Lath.; *Rostratula Indica*, Vieill. Parties supérieures d'un gris brunâtre; tête blanche, lavée de gris cendré sur le sommet; deux raies grises sur les côtés; cou et poitrine blanchâtres, tachetés de gris; grandes tectrices alaires traversées par des bandes noires; gorge et ventre blancs; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

RHYNCHÉE DE MADAGASCAR. *Scolopax Capensis*, var.,

Lath., Buff., pl. enl. 922. Parties supérieures variées de noirâtre et de gris, lavées de roussâtre sur les tectrices alaires; tête et cou roux; un double trait blanc et noir au-dessus de l'œil; un double trait des mêmes couleurs au bas du cou; rémiges et rectrices brunes, rayées de noirâtre, avec quatre taches roussâtres, cercleées de noir; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces.

RHYNCHÉE PEINTE. *Rhynchæa picta*, Gould. Parties supérieures cendrées, avec les rémiges larges, marquées de sept bandes jaunes; tête rayée de roux, de gris et de blanc, formant cinq bandes alternatives; tectrices alaires marquées d'une tache blanche à l'extrémité des barbes externes, et d'une raie de même couleur sur les barbes internes. Taille, neuf pouces. De l'Afrique australe et de l'Inde.

RHYNCHÉE DE SAINT-HILAIRE. *Rhynchæa Hilairea*, Less. Ill., pl. XVI. Parties supérieures brunes, vermiculées de noir; rémiges brunes, piquetées de blanc; une raie d'un blanc fauve, partant du front et suivant longitudinalement le sommet de la tête, jusqu'en arrière de l'occiput, sur une plaque d'un brun velouté; joues, cou et gorge d'un brun fuligineux; deux croissants blancs au-dessus des épaules; tectrices alaires grises, bordées de roux, avec une grande tache blanche, formant miroir; ventre blanc, lavé de roux; bec recourbé et dilaté à son extrémité; pieds noirs. Taille, sept pouces et demi. Du Brésil.

RHYNCHÉE VERTE. *Rallus Bengalensis*, Lath.; *Rostratula viridis*, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre; rémiges extérieures pourprées, tachetées d'orange; côtés de la tête et cou bruns; sommet de la tête et poitrine blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces.

RHYNCHÉLYTRE. *Rhynchelytrum*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nees qui lui assigne pour caractères : épillets à deux fleurs, dont la supérieure hermaphrodite et l'inférieure mâle; deux glumes : la supérieure ventrue, bidentée au sommet, avec une arête de chaque côté; l'inférieure très-petite. Les fleurs mâles ont deux paillettes : la supérieure binervurée et canaliculée, l'inférieure un peu plus étroite; trois étamines. Les fleurs hermaphroditiques ont deux paillettes de forte consistance, deux squammules bifides, trois étamines; ovaire sessile, se rétrécissant en un style qui prend la forme d'un bec; stigmates allongés et plumeux. Le fruit est une caryopse comprimée, enfermée dans les paillettes. On n'a encore décrit qu'une seule espèce de Rhynchélytre; c'est une plante dont le chaume est médiocrement élevé, comme celui de l'Urchloa; les feuilles sont étroites, allongées; les épillets sont réunis en panicule. Du cap de Bonne-Espérance.

RHYNCHÈNE. *Rhynchænus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Clairville. Caractères : antennes insérées entre le bout et le milieu d'une trompe presque cylindrique, longue, mais plus courte que le corps, avancée et un peu arquée; elles sont composées de douze articles, dont le premier beaucoup plus long que les autres; le deuxième et le troisième un peu plus allongés que les suivants, en cône renversé;

le quatrième et les quatre venant après, courts, presque égaux, presque hémisphériques; les quatre derniers forment une massue ovoïde et très-serrée; mandibules armées de dents aiguës; yeux écartés, aplatis; corselet un peu plus long que large, plus étroit et tronqué aux deux bouts, mais un peu lobé aux côtés antérieurs; écusson distinct; corps ovalaire; élytres oblongues, recouvrant l'anus; pieds de grandeur moyenne; tarses garnis en dessous de pelottes, avec le pénultième article bilobé; ils se terminent par deux forts ongles; jambes ordinairement droites; l'extrémité interne des deux ou quatre antérieures armée d'un petit crochet. Ce genre, fort nombreux dans Fabricius, a été transformé par Schoenherr en tribu subdivisée en une multitude de sous-genres.

RHYNCHÈNE ÉTHIOPIEN. *Rhynchænus æthiops*, Fab. Il est très-noir, luisant, avec les antennes et les pattes d'un brun foncé; rostre très-long, arqué; corselet oblong; élytres oblongues-ovales, striées de points. Taille, cinq lignes. Au nord de l'Europe.

RHYNCHITE. *Rhynchites*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Herbst aux dépens du grand genre *Curculio* de Linné. Caractères : corps ovale, allant en se rétrécissant en devant. Tête petite, à moitié enfoncée dans le corselet, ayant un prolongement rostriforme très-long, dilaté à l'extrémité. Antennes droites, insérées vers le milieu du proboscistoste, composées de onze articles, les inférieurs un peu plus longs que ceux du milieu, presque globuleux ou obconiques, les trois derniers distincts et formant, réunis, une massue ovale, un peu perfoliée. Mandibules munies d'une dent interne près de leur pointe, creusées intérieurement, ayant des dents très-apparentes sur leur convexité extérieure. Mâchoires étroites. Palpes très-courtes, peu apparentes, coniques : les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois. Lèvre petite, entière, peu apparente. Corselet cylindro-conique, plus large postérieurement, portant souvent, dans les mâles, une épine latérale. Abdomen carré, un peu arrondi postérieurement. Jambes ayant à leur extrémité deux épines très-petites, presque nulles; pénultième article des tarses bilobé.

RHYNCHITE BACCHUS. *Rhynchites Bacchus*, Latr., Gyll.; *Attelabus Bacchus*, Fab.; *Curculio Bacchus*, L. Il est d'un rouge cuivreux, pubescent, avec les antennes et le bout de la trompe noirs. Taille, de trois à quatre lignes. Sa larve vit dans les feuilles roulées de la Vigne. On le connaît en France sous les noms de Lisette, Bèche, etc.

RHYNCHOBDELLE. *Rhynchobdella*. FOIS. Genre de la seconde tribu de la nombreuse famille des Scombroïdes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, caractérisé par un corps allongé, dépourvu de ventrales, avec des épines dorsales, nombreuses, et deux plus grandes en avant de l'anale. Deux sous-genres s'y distinguent.

† **MACROGNATHE,** *Macrognathus*, Lacépède. Le museau se prolonge en une pointe cartilagineuse, aplatie, qui dépasse de beaucoup la mâchoire inférieure; la seconde dorsale et l'anale, vis-à-vis l'une de l'autre, sont distinctes de la caudale. On y connaît trois espèces, dont l'*Ophidium aculeatum*, Lin. fait par-

tie, sous le nom de *Macrogathus aculeatus*, Lacép., Bloch, pl. 59, fig. 2.

†† MASTACEMBLE, *Mastacemblus*. Les deux mâchoires sont à peu près égales; la dorsale, ainsi que l'anale sont presque unies à la caudale. Ce sous-genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Rhynchobdella haleppensis*, de Schneider, qui a été figuré par Groenouius dans son *Zoophylacium* (tab. VIII, a, fig. 1).

Les Poissons de ces deux sous-genres sont asiatiques et vivent dans les eaux douces. Leur chair est fort estimée.

RHYNCHOBOTRYDES. INTEST. V. BOTRYOCÉPHALE.

RHYNCHOCARPE. *Rhynchocarpa*. BOT. Genre de la famille des Curcubitacées, institué par Schrader qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques; les mâles ont le tube du calice urcéolé et subglobuleux; le limbe est à cinq dents; la corolle est insérée et soudée au calice, campanulée, étalée, à cinq lobes denticulés; les étamines sont au nombre de trois, libres, insérées à la base de la corolle; les filaments sont courts, les anthères à deux loges linéaires, soudées sur leurs bords au-dessous du sommet; les fleurs femelles ont le tube du calice renflé à sa base, soudé à l'ovaire, prolongé en dessus et rétréci vers l'extrémité; son limbe est campanulé, à cinq dents; la corolle est semblable à celle des fleurs mâles; l'ovaire est infère, à trois loges; les placentas sont chargés d'ovules et séparés par les cloisons qui sont juxtaposées; style court; stigmaté tripartite; le fruit est une baie polysperme, ovale, sillonnée, pourvue d'un bec allongé; les semences sont obovales, tronquées à la base, épaissies vers les bords; l'embryon est exalbumineux; les cotylédons sont foliacés; la radicule est centrifuge, rapprochée de l'ombilic.

RHYNCHOCARPUS. BOT. Le genre constitué sous ce nom, par Lessing, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas du genre *Rhynchospidium*, du professeur De Candolle. V. RHYNCHOPSIDIER.

RHYNCHOCYNÈTE. *Rhynchocynetes*. CRUST. Genre de la famille des Décapodes macroures, établi par Milne-Edwards, qui l'a distingué de celui d'Hippolyte, par la singulière conformation du rostre qui, au lieu d'être un simple prolongement du front, est une lame distincte de la carapace et articulée avec le front, de manière à être très-mobile et à pouvoir s'abaisser au-dessous des antennes, ou s'élever verticalement; il est très-grand, en forme de lame de sabre placée de champ et dentelée sur les deux bords; les yeux sont saillants, et lorsqu'ils se replioient en avant, ils se logent dans une excavation des pédoncules des antennes supérieures, dont l'article basilaire est grand et armé en dehors d'une lame spiniforme. Les filets terminaux de ces appendices sont au nombre de deux, et présentent la même conformation que chez les Hippolytes. L'appendice lamelleux des antennes externes est grand et triangulaire. Les pieds-mâchoires externes sont pédiformes et allongés; leur dernier article est grêle, épineux au bout; un petit appendice palpiforme, rudimentaire, se trouve au côté externe des pattes. Les branchies sont au nombre de neuf de chaque côté.

RHYNCHOCYNÈTE TYPE. *Rhynchocynetes typus*, M.-

Edw. Front armé de trois épines, et le rostre de deux, avec son bord inférieur dentelé; pattes antérieures plus grosses que les autres, dépassant un peu le pédoncule des antennes externes; pinces courtes et creusées en gouttière; doigt mobile, dentelé; pattes de la deuxième paire égales en longueur à celles de la première, mais plus courtes que celles de la troisième; face supérieure de la lame médiane de la nageoire caudale tricuspidale. Taille, deux pouces et demi. Des mers des Indes.

RHYNCHOGLOSSUM. BOT. V. RHINCHOGLOSSUM.

RHYNCHOLE. *Rhyncholus*. INS. Genre de Charançonites. V. RHYNCHOPHORES.

RHYNCHOLITES. FOSS. Débris dentiformes, qui ont en outre beaucoup de ressemblance avec le bec du *Nautilus pombilius*, espèce de Céphalopode. On les rencontre abondamment dans les terrains stratifiés et dans le Lias.

RHYNCHOLOPHE. *Rhyncholophus*. ARACH. Dans ses recherches sur l'ordre des Acariens en général et sur la famille des Trombidés en particulier, Dugès a proposé la création de ce genre qu'il caractérise de la manière suivante : palpes grandes et libres; lèvres pénicilligères; mandibules ensiformes et très-longues; corps entier; hanches très-distantes; pieds palpateurs, c'est-à-dire dilatés à l'extrémité; les postérieurs plus longs.

RHYNCHOLOPHE PHALANGOÏDE. *Rhyncholophus phalangoides*, Dug.; *Acarus phalangoides*, Degeer. Il est presque globuleux ou plutôt ovale, d'un rouge cannelle, plus clair le long du dos et garni de poils noirs et plats, assez longs, légèrement courbés; pattes antérieures ne dépassant guère les autres en grosseur. On trouve ce petit animal sous les écorces, en Belgique.

RHYNCHONELLE. *Rhynchonella*. CONCH. Dans une Notice sur les Térébratules, publiée à Moscou dans les Mémoires de la Société impériale (1809), Fischer a proposé de faire un genre à part avec les espèces dont l'extrémité postérieure se prolonge en bec et n'est point ouverte. Il cite pour exemple quelques espèces, et entre autres deux qui sont figurées dans l'Encyclopédie, et qui n'offrent pas les caractères attribués à cette coupe, puisque le sommet du crochet est percé. Il reste donc quelque doute sur ce genre qui, de toute manière, semble inutile. V. TÉREBRATULE.

RHYNCHOPE. *Rhynchops*. OIS. Vulgairement *Bee-en-Ciseau*. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec plus long que la tête, droit, aplati en lame sur les côtés, tronqué vers le bout; mandibule supérieure beaucoup plus courte que l'inférieure, à bords très-rapprochés, formée de deux lames réunies en gouttière; l'autre, seulement élargie à sa base, n'offrant ensuite qu'une seule lame qui s'engage dans la mandibule supérieure. Narines latérales, marginales, éloignées de la base. Pieds assez longs, grêles; tarsi plus longs que le doigt du milieu; doigts antérieurs unis par une membrane un peu découpée; pouce articulé sur le tarse. Les deux premières rémiges dépassant beaucoup les autres en longueur. Quoique pourvus d'ailes très-longues, ces Oiseaux se livrent peu au vol élevé; sillonnant presque toujours lentement la surface des ondes, ils sont à la quête des

petits Poissons qui viennent s'y montrer, les poursuivent dans leur marche tortueuse, et les saisissent avec beaucoup d'agilité. L'habitude qu'ils ont, dans cet exercice, de tenir le bec ouvert dans l'eau, et d'y tracer dans leur course une sorte de sillage, les a fait surnommer les Coupeurs d'eau. Aussitôt qu'ils ont saisi un petit Poisson, ils élèvent la mandibule inférieure, serrent leur proie dans la double rainure que forme leur bec lorsqu'il est fermé, et l'avalent ensuite à loisir. Ils habitent les côtes du nouveau continent, où on les observe tantôt isolés, tantôt par petites troupes; c'est sur les rives escarpées de ces côtes qu'ils viennent se reposer, car ils ne paraissent pas avoir l'habitude des autres Palmipèdes, de s'asseoir à la surface des eaux. C'est aussi dans les anfractuoses de ces rives rocailleuses qu'ils établissent leur nid formé de Varecs négligemment amassés; la ponte, recueillie par un collecteur digne de foi, consiste en trois œufs d'un vert grisâtre, pointillé de taches obscures. Ce genre n'offre encore que deux espèces.

RHYNCHOPÉ NOIR. *Rhynchops nigra*, L., Buff., pl. enl. 357. Sommet de la tête et parties supérieures d'un brun noirâtre; grandes tectrices alaires bordées de blanc, ce qui formé sur l'aile un trait blanc; front et parties inférieures d'un blanc pur; queue fourchue; rectrices extérieures variées de brun sur un fond blanc; bec rouge à sa base, noir à l'extrémité; pieds rouges. Longueur, vingt pouces; et trois pieds huit pouces de vol. De l'Amérique, entre les tropiques.

RHYNCHOPÉ À BEC JAUNE. *Rhynchops flavirostris*, Vieill. D'un gris sombre, à l'exception du front, de la gorge, des parties postérieures et de l'extrémité des tectrices alaires qui sont blancs; pieds bruns; bec jaune, un peu rembruni à la pointe. Longueur, dix-huit pouces. Il se trouve en Australie.

RHYNCHOPÉTALE. *Rhynchopetalum*. nov. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Fresenius qui lui assigne pour caractères: tube du calice obconico-campanulé, soudé avec l'ovaire; limbe supère, divisé en cinq lobes foliacés, linéari-lancéolés et subulés; corolle insérée au col du tube du calice; son tube est fendu longitudinalement, et les parties de son limbe sont adhérentes, de sorte qu'elles ne figurent qu'un seul pétale canaliculé et rostriforme; cinq étamines insérées de même que la corolle; filaments distincts inférieurement, réunis supérieurement de même que les anthères dont les deux inférieures sont longuement barbues au sommet et soudées en tube; ovaire infère, à deux loges dans lesquelles les ovules sont attachés au placentaire de chaque côté de la cloison; style inclus; stigmate bilobé.

RHYNCHOPÉTALE DE MONTAGNE. *Rhynchopetalum montanum*, Fresen. Cette plante a le port d'un Palmier; son tronc, entièrement nu, se couronne d'une touffe de feuilles serrées, lancéolées, acuminées, rétrécies à leur base, très-entières, au milieu desquelles s'échappent de longues grappes florales, avec bractées. De l'Abyssinie.

RHYNCHOPHORES ou PORTE-BEC. *Rhynchophora*. ins. Dans son *Gener. Crust. et Ins.*, vol. 2, p. 235, Latreille a désigné ainsi une première tribu d'insectes coléoptères de la section des Tétramères, composée

des genres *Bruchus*, *Atlelabus* et *Curculio* de Linné, qui se distinguent des autres insectes du même ordre par le prolongement antérieur, en forme de museau ou de trompe, de leur tête. La dénomination de *Rostrum*, qu'on a donnée à cet avancement, étant encore appliquée à cette sorte de bec ou de trompe qui constitue la bouche des Hémiptères, Latreille a cru devoir, pour éviter toute équivoque, lui substituer celle de *Probosciostrum* ou Museau-Trompe. Il est évident, en effet, que dans les premiers, ou les Rhynchophores, ce museau ou cette trompe n'est qu'un prolongement de la tête, au bout duquel sont situés les organes de la manducation, et que ces parties, sans changer essentiellement de forme, sont extrêmement rapetissées, tandis que, dans les Hémiptères, elles offrent sous ce double rapport des modifications importantes. Les Panorpes, parmi les Névroptères, sont dans le même cas que les Rhynchophores. Elles n'ont pas non plus de trompe proprement dite, et les parties de la bouche sont aussi proportionnellement plus petites. On conçoit néanmoins que ce prolongement de la tête a dû influer sur le tube alimentaire; que l'œsophage, par exemple, a dû aussi s'allonger, et que ces animaux pouvant, jusqu'à un certain point, être comparés à ceux qui sont suceurs, peuvent pareillement avoir des vaisseaux salivaires. Léon Dufour en a effectivement observé deux dans les Charanionites dont il a fait la dissection. Fabricius, Olivier et Herbst commencèrent, par l'établissement de quelques nouveaux genres, à faciliter l'étude des Rhynchophores. Clairville (Entom. Helvét.) y contribua encore, en donnant plus d'attention à la composition des antennes, au nombre et aux proportions relatives de leurs articles. C'est sur ces bases et les rectifications que Latreille a faites à cet égard dans son *Genera*, qu'Olivier a fondé la distribution méthodique de ces insectes, qu'il a exposée dans son grand ouvrage sur les Coléoptères.

Les recherches des voyageurs et des naturalistes ayant singulièrement accru le nombre des espèces, le professeur Germar a jugé qu'il était nécessaire d'augmenter aussi celui des coupes génériques, et les difficultés que présente, vu leur exiguité, l'examen des organes de la manducation de ces insectes, ne l'ont pas rebuté. Il a su mettre à profit tous les caractères que pouvaient lui offrir les autres parties du corps, et quoiqu'un autre naturaliste, Schoenherr, ait donné après lui, sur le même sujet, un travail beaucoup plus général et plus complet, on n'en est pas moins redevable à Germar des améliorations les plus essentielles.

L'exposition détaillée du beau travail (*Curculionidum dispositio methodica*, 1826) de Schoenherr sur les Curculionides, dénomination qui répond, par son étendue, à celle de Rhynchophores, ne saurait trouver place dans un ouvrage aussi concis et aussi restreint que celui-ci. On ne peut qu'en donner une esquisse très-générale. Ces insectes y sont distribués en deux ordres: les Orthocères (*Orthoceri*), ceux dont les antennes sont droites ou non coudees; et les Gonatocères (*Gonatoceri*), ou ceux où les antennes forment un coude. Pour peu qu'on ait étudié ces animaux, il est aisé de voir que ces deux divisions rompent, dans quelques circon-

stances, les rapports naturels. C'est ainsi, par exemple, que les Chlorophanes, si voisins des Charanons brévirostrés, les Mécaspis et les Pachycères, si rapprochés des Lixus, sont forcément très-éloignés des insectes de la même famille, dont ils devraient être rapprochés dans une bonne distribution naturelle. Au reste, Schoenherr convient qu'il a été obligé de sacrifier ces rapports à sa méthode. Les Orthocères se divisent en seize coupes principales ou petites familles : les Bruchides, les Anthribides, les Attélabides, les Rhinomacérides, les Apionides, les Rhamphides, les Thamnophilides, les Ithycérides, les Cryptopsides, les Antiarhinides, les Brenthides, les Bélides, les Cyclades, les Ulocérides, les Oxyrhynchides et les Brachycérides. Les treize premières divisions ont pour caractère commun des antennes de onze ou douze articles; il n'y en a que neuf ou dix à celles des trois dernières coupes. Ces noms d'Orthocères et de Gonatocères sont synonymes de ceux de Reticornes et Fracticornes, déjà employés. Il en est de même des dénominations de Brachyrhynques (*Brachyrhynchi*) et Mécorhynques (*Mecorhynchi*), données par cet auteur aux deux divisions générales ou légions de son ordre des Gonatocères. Elles embrassent les Curculionides brévirostrés et longirostrés des autres entomologistes. La première légion se partage en deux phalanges, selon que la fossette (canal) située de chaque côté du museau-trompe, et recevant une portion du premier article des antennes dans leur repos ou leur contraction, est oblique et se courbe en dessous, ou qu'elle se dirige en ligne droite vers les yeux. Cette première phalange comprend les divisions ou petites familles suivantes : Entimides, Pachyrhynchides, Brachydérides, Cléonides et Molytides. La seconde phalange se compose de quatre autres divisions : les Phyllobides, les Cyclomides, les Otiiorhynchides et les Tanynchides. Les caractères sont tirés de la forme générale du corps, de la présence et de l'absence des ailes, des proportions, de la direction et de la figure du museau-trompe, et quelquefois aussi du premier article des antennes, que l'auteur désigne par le mot *Scapus*. Les suivants, jusqu'à la massue, forment ce qu'il appelle *Funiculus*. La seconde légion, ou celle des Mécorhynques, se partage, d'après le nombre des articles des antennes et de ceux de leur massue, en trois sections. La première est composée des divisions suivantes : les Érirhinides, les Cholidés et les Cryptorhynchides; la deuxième de la division des Cionides, et la troisième de celle des Calandréides. Jusqu'ici les antennes de ces insectes n'avaient paru composées que de onze articles au plus. Elles en ont offert un de plus à Schoenherr. La chose est positive, si l'on se borne à l'examen de la surface extérieure de ces organes. Mais si on les fend pour étudier l'autre surface, on n'aperçoit aucune trace de ce douzième article; et l'on peut conclure que ces antennes ressemblent, sous ce rapport, à celles de plusieurs autres Coléoptères, comme des Taupins et de plusieurs Longicornes, qui se terminent aussi par un faux article. Il est cependant avantageux pour la méthode d'en tenir compte. Le nombre des genres, dans cette distribution des Curculionides, est de cent quatre-vingt-quatorze, et beaucoup d'entre eux sont divisés

en divers sous-genres. Des caractères qui, relativement à d'autres familles, ne seraient que divisionnaires ou spécifiques, deviennent ici génériques. Ils sont exposés complètement, et avec les plus grands détails, dans la description de chaque genre ou de son caractère naturel, description précédée de celle du caractère essentiel. Mais ces signalements, comparés les uns avec les autres, ne permettent pas toujours de bien saisir les distinctions génériques. Ils sont souvent trop longs et vagues. Ceux des sous-genres augmentent l'embarras et l'incertitude. Ce travail n'en est pas moins l'un des plus approfondis que l'on ait encore publiés en entomologie, et si son estimable auteur parvient à simplifier l'exposition des différences essentielles de ces groupes, à les rendre comparatives, son livre deviendra pour cette partie de la science un manuel d'autant plus indispensable, que ce savant se propose de coordonner à sa méthode, dans la continuation de son excellent ouvrage sur la synonymie des insectes, les espèces de Curculionides qu'il a vues, et dont le nombre s'élève à plus de deux mille.

Les Rhynchophores se distinguent des autres Coléoptères tétramères par leur tête plus ou moins prolongée antérieurement en manière de trompe ou de museau avancé, ayant au bout la bouche composée de parties généralement très-petites. Les antennes sont le plus souvent en massue, tantôt droites, tantôt et plus fréquemment courbées et insérées sur cette trompe, soit près de son extrémité, comme dans ceux où elle est proportionnellement plus courte, soit plus près de son milieu ou même près de sa base, comme dans ceux où elle est plus allongée. Dans quelques genres le nombre des articles est de six à dix; mais il est ordinairement de onze et même de douze, en comptant le faux article terminal. Le corps est généralement plus étroit en devant, avec l'abdomen grand et recouvert par des élytres très-durs. Les tarses sont garnis en dessous de broses ou de poils, et le pénultième article est, dans la plupart, profondément bilobé. Tous ces insectes se nourrissent de végétaux, et plusieurs sont très-nuisibles, du moins dans leur premier état, celui de larve. Ces larves sont toujours cachées, les unes vivant dans l'intérieur des graines ou des fruits, les autres rongent le parenchyme des feuilles, ou se tenant dans des sortes de cornets formés par des feuilles roulées sur elles-mêmes. D'autres habitent des galles qu'elles ont produites, ou l'intérieur des tiges de diverses plantes. Il est à présumer que quelques-unes, celles des Brachycères spécialement, vivent dans la terre et rongent des racines. Toutes ces larves ressemblent à de petits Vers blancs, amincis vers les deux bouts, sans pattes, ou munis seulement en dessous d'un certain nombre de mamelons. Suivant Latreille, les Rhynchophores peuvent se diviser en Reticornes ou Orthocères, et en Fracticornes ou Gonatocères. Les premiers ont toujours les antennes droites, composées, à un petit nombre d'exceptions près, de onze à douze articles; le museau-trompe avancé, droit ou peu courbé; ses sillons latéraux bien prononcés et susceptibles de loger le premier article de ces organes; le pénultième des tarses toujours profondément bilobé, et la languette bien

découverte, tantôt couronnant ou terminant le menton, tantôt occupant son échancre supérieure. Ils ont tous des ailes. Ils forment trois tribus : les Bruchèles, les Anthribides et les Attélabides. Ceux des deux premières ont la tête peu prolongée, et plutôt sous la forme d'un museau court, aplati, que sous celui d'une trompe ou d'un bec. Le labre et les palpes sont très-apparents. Ces palpes sont filiformes ou plus grosses à leur extrémité, et non très-courtes, coniques et subulées, comme le sont celles des Attélabides et de tous les Rhynchophores suivants. Les mandibules sont aussi proportionnellement plus fortes.

Les BRUCHÈLES, *Bruchelæ*, ont le corps ovoïde, court, arqué en dessus, incliné antérieurement, avec les antennes presque filiformes ou grossissant insensiblement, souvent comprimées et même en scie dans quelques mâles, très-rarement terminées en massue, ordinairement insérées dans une échancre des yeux; ceux-ci grands; le corselet le plus souvent en forme de trapèze ou de cône, tronqué en devant, et les pieds postérieurs grands, avec les cuisses renflées et portées sur une lame (le premier article des hanches) assez grande et mobile. Le labre est en carré transversal, s'étendant sur presque toute la largeur de la tête. Les palpes sont très-apparents, caractère qui éloigne encore ces insectes de ceux de la tribu suivante. Le museau est toujours court. Les élytres, arrondies au bout, laissent à découvert l'extrémité postérieure de l'abdomen qui présente une facette triangulaire. La languette n'est point reçue ou encadrée dans le menton. Enfin le troisième article des tarses est toujours dégagé et très-apparent.

Les uns ont les antennes filiformes ou grossissant insensiblement vers leur extrémité, et insérées au bord interne des yeux ou dans une échancre intérieure de ces organes.

Là, les palpes maxillaires sont terminées en massue sécuriforme; les antennes sont insérées près du bord interne des yeux qui sont ronds et sans échancre notable; le corselet est plus étroit, dans toute son étendue, que la base des élytres, rétréci postérieurement presque en forme de cœur tronqué; la tête n'est presque pas prolongée en devant. Tel est le genre XYLOPHILE, *Xylophilus*, Bonelli.

Ici toutes les palpes sont filiformes; les antennes sont insérées dans une échancre des yeux; le corselet s'élargit de devant en arrière, et a la forme d'un trapèze ou d'un cône tronqué antérieurement; il est presque aussi large à l'autre extrémité que la base des élytres; la tête est bien sensiblement prolongée en devant, sous la forme du museau. C'est le genre BRUCHE, *Bruchus*, L., qui diffère du Xylophile, à raison de ses palpes de la même grosseur partout, et des Urodons par ses antennes non terminées en massue, et ses yeux lunulés. Quelques espèces exotiques, généralement plus grandes, et dont les larves rongent l'intérieur des amandes de diverses espèces de Cocotiers, ont les cuisses postérieures renflées et les jambes qui leur sont annexées, linéaires, arquées, terminées intérieurement en pointe; lorsque les pieds se contractent, la courbure de ces jambes embrasse le bord intérieur des mêmes cuisses. On en a

formé le genre PACHYMÈRE, *Pachymerus*, Illig.; d'autres Bruches (*Gonagra*, *Robinia*, Fabr.), dont le corps, le corselet et les élytres, sont proportionnellement plus allongés, ont paru, à Steven, devoir aussi constituer une autre coupe générique, celle des CARYÉDONS, *Caryadon*. Enfin il est un dernier genre de cette tribu dont la place est un peu ambiguë, mais qui cependant, par tout l'ensemble des rapports, ne peut être séparé des Bruchèles; c'est le genre URODON, *Urodon*, Schoen.

La seconde tribu, celle des ANTHRIBIDES, *Anthribides*, offre des antennes terminées en une massue de trois à quatre articles; et leur insertion varie suivant les proportions du museau. Les pieds postérieurs ne diffèrent point notablement des autres. Le labre est très-petit et n'occupe que le milieu du bord antérieur, souvent concave ou échancre, de la tête. Les mandibules sont plus saillantes que dans les Bruchèles; mais les palpes, toujours filiformes, sont relativement plus petites. Les yeux sont moins échancrés. Si l'on en excepte quelques espèces composant le genre Rhinomacer, le menton est échancre en manière de croissant, et il reçoit dans cette échancre la languette; le second article des tarses est fortement échancre ou bilobé au bout, et l'article suivant, étant entièrement engagé entre ses lobes et plus petit, l'on croirait, au premier aspect, que ces tarses sont trimères. Le corps est généralement plus allongé que celui des Bruchèles, et l'extrémité postérieure de l'abdomen est, en partie au moins, couverte.

Une première section des Anthribides comprend ceux où le menton reçoit, dans son échancre, la languette, et où les lobes du second article des tarses renferment l'article suivant. Tel est le genre XYLINADE, *Xylinades*.

Les autres Anthribides, dont les antennes ne sont ni grenues, ni terminées en manière de bouton solide, composent le genre ANTHRIBE, *Anthribus*, Fabr.; *Macrocephalus*, Oliv., que Schoenherr a partagé en plusieurs sous-genres. On peut encore en séparer les EUCORYNES, *Eucoryni*, qui s'éloignent de tous les autres par la massue des antennes composée de quatre articles au lieu de trois, et parmi ces derniers, on distinguera ceux où ces organes sont insérés dans une fossette, de chaque côté du museau, sous ses bords et au-devant des yeux. Ici le corps est oblong, avec le corselet plus long que large ou presque isométrique, soit en ovoïde tronqué, soit carré, mais jamais sensiblement plus large au bord postérieur qu'en devant. Les antennes sont souvent plus longues dans les mâles. Les Anthribides ayant ce caractère, dont le museau est avancé ou peu incliné, et dont les yeux sont écartés, composent le sous-genre ANTHRIBE proprement dit. Ceux dont les antennes sont à peu près de la même longueur, dans les deux sexes, dont le museau est perpendiculaire, et dont les yeux sont rapprochés, formeront le sous-genre PLATYRHINE, *Platyrhinus*, Clairv. Les Anthribides à corps ovoïde, avec le corselet trapézoïdal ou presque demi-circulaire, plus large postérieurement, constituent, dans la méthode de Schoenherr, deux autres sous-genres, savoir : celui de STÉNOCÈRE, *Stenocerus*, à massue des antennes peu allongée et à tarses de longueur ordinaire; et celui de BRACHYTARSE, *Brachytarsus* (*Paropes*, Meg.), où la massue des antennes est simplement ovoïde, serrée,

comprimée, et où les tarsi sont relativement plus courts que ceux des autres Anthribides. Enfin le dernier sous-genre est celui d'ARÆCÈRE, *Aræcerus*, remarquable par ses antennes insérées à nu, sur le dessus du museau, et près du bord interne des yeux.

Le dernier genre de cette tribu, rangé, d'après cette méthode, dans la quatrième division des Orthocères, celle des RHINOMACÉRIDES, *Rhinomacerides*, est celui des RHINOMACERS, *Rhinomacer*, Fabr., Oliv. Ici le menton n'est point sensiblement échancré. Le troisième article des tarsi est parfaitement dégagé, ainsi que les autres. Le corps est allongé, un peu mou. Les yeux sont très-saillants. Le corselet est presque cylindrique. Les trois derniers articles des antennes forment une massue étroite.

A partir de la tribu suivante, celle des ATTÉLABIDES, *Atelabides*, Latr., tous les Rynchophores ont une très-petite bouche; des palpes très-courtes et coniques, et le labre à peine distinct, ou même imperceptible. Le museau est aussi proportionnellement plus long et plus étroit, et prend l'aspect d'une véritable trompe. Ainsi que dans les deux tribus précédentes, les Attélabides ont la languette découverte, couronnant le menton; et leurs antennes, composées de onze à douze articles, finissent, ainsi que chez les Anthribides, en une massue formée par les trois à quatre derniers, et souvent perfoliée. Le corps est plus ou moins ovoïde, rétréci en devant. L'abdomen du plus grand nombre est carré ou très-renflé. Les mandibules sont triangulaires, avec deux ou trois dents. On ne connaît point d'espèce aptère.

Cette tribu comprendrait les Attélabides, les Béliides de Schoenherr, et une portion de ses Rhinomacérides. Son genre Auléte, qui fait partie de cette division, ainsi que celui des Bélius, paraissant se rapprocher des Rhinomacers, seront à la tête de cette tribu; ils formeront, avec les Rhinoties et les Eurhines de Kirby, les Tubicènes de Dejean, une première division, ayant pour caractères: corps étroit et allongé, avec le museau en forme de trompe, avancé, cylindrique; les yeux sont ordinairement saillants; le corselet est en cône tronqué ou presque cylindrique; l'abdomen est en carré long ou presque linéaire; et les éperons des jambes sont très-petits ou presque nuls.

Les autres Attélabides, ainsi que la division que Schoenherr désigne sous le nom d'Apionides, ont le corps beaucoup plus court, plus épais, ovoïde ou en forme de poire, avec l'abdomen carré, ou presque ovoïde et très-bombé. Les antennes sont toujours terminées en massue. Les yeux sont proéminents et presque globuleux. Le corselet est en cône tronqué. Ils composent les genres: APODÈRE, *Apoderus*, Oliv.; ATTÉLABE, *Atelabus*, L.; RHYNCHITE, *Rhynchites*, Herb., et APION, *Apion* du même. Viendront ensuite les BRENTIDES, *Brentides*, *Cylades*, *Ulocérides*, Schoenh., se composant des genres *Breutus*, Fabr.; *Arrhenodes*, Stev.; *Eutracheles*, Latr.; *Nemoccephalus*, Lat.; *Uropterus*, Latr.; *Taphroderes*, Schoenh.; *Ulocerus*, Dalm., et *Cylas*, Lath.

Les Rynchophores fracticornes ou gonatocères ont le labre très-petit, à peine sensible, ou nul; les palpes très-exigues et coniques; la languette cachée derrière

le menton, ou appliquée sur sa face interne. Les antennes sont coudées, et dans ceux où elles le sont moins et que Schoenherr place avec des Orthocères, la longueur du premier article égale au moins le quart de la longueur totale. Le museau-trompe présente toujours d'ailleurs, de chaque côté, à partir de l'insertion de ces organes, un sillon, tantôt droit, tantôt oblique et courbé inférieurement. Plusieurs de ces insectes sont aptères, et le pénultième article des tarsi n'est pas toujours profondément bilobé. Latreille réunit ces Rynchophores en une seule tribu, celle des CHARANSONITES, *Curculionites*. Ils se partagent naturellement en deux sections, celle des Brévirostres, *Brachyrhynchi*, Schoenherr, et celle des Longirostres, *Mecorhynchi*, Schoenherr; mais il n'est pas facile de bien déterminer leurs limites, et plusieurs genres sont très-ambigus sous ce rapport. Voici les caractères qui paraissent signaler plus rigoureusement les Brévirostres: la portion gulaire servant de support au menton est peu ou point avancée entre les fentes, où sont logées inférieurement les mâchoires. Ces mâchoires sont recouvertes, dans le plus grand nombre, par le menton; les antennes sont insérées de niveau avec l'origine des mandibules, ou leur articulation est près de l'extrémité du museau-trompe. Si l'on en excepte les Brachycères et les Épises, les antennes ont toujours douze articles.

On peut diviser cette section en trois groupes principaux: les Pachyrhynchides, les Brachycérides et les Liparides; ils ont chacun pour type un grand genre, tel que Charanson proprement dit, ou Brachycère ou Lipare.

Les deux premiers peuvent, à raison de quelques caractères communs, former une première division. La massue des antennes commence presque toujours au neuvième article. Les mandibules n'ont point de dentelures, ou n'en offrent que deux au plus et ordinairement peu prononcées. Le menton, tantôt en forme de carré ou de triangle renversé, tantôt rhomboïdal ou presque orbiculaire, occupe toute la portion de la cavité oculaire, située au-dessous des organes précédents, recouvre les mâchoires ou les laisse à peine entrevoir.

Dans la seconde division, et qui ne comprend que les Liparides, la massue des antennes commence souvent au septième ou au huitième article. Le museau-trompe est toujours allongé. Les mandibules, ou du moins l'une d'elles, ont toujours deux à quatre dents bien manifestes. Le menton n'occupe que le milieu de la cavité buccale; il laisse à découvert les mâchoires, dans les fentes où elles sont logées inférieurement; il est presque carré ou trapézoïdal, et l'espace gulaire d'où il prend naissance, s'avance déjà sensiblement entre ces fentes. Ces Rynchophores tiennent par un bout aux Brachycères et à d'autres insectes analogues, et par l'autre aux *Lixus* de Fabricius. En un mot, ils font le passage des Brévirostres aux Longirostres.

LES PACHYRRHYNCHIDES, *Pachyrhynchides*, ont toujours onze ou douze articles aux antennes; le pénultième article des tarsi est profondément divisé en deux lobes. Latreille partage d'abord les Pachyrhynchides en ailés et en aptères; ceux où les sillons sont obliques,

soit repliés ou courbés inférieurement sur les côtés du museau-trompe, soit dirigés vers le dessous des yeux, forment une première subdivision. Il la termine par un groupe, composé de plusieurs genres, et distingué par l'ensemble des caractères suivants : premier article des antennes long, dépassant les yeux ; museau-trompe assez long et même presque aussi long que la tête et le corselet, dans plusieurs (*Hyssonotus*) ; pieds antérieurs surpassant les suivants en grandeur, avec les cuisses plus renflées, les jambes arquées, et les tarsi très-dilatés et ciliés ; corps oblong, avec l'abdomen en forme de triangle renversé, allongé et pas plus large à sa base que le corselet. Des caractères négatifs signaleront conséquemment les genres qui vont suivre.

Il en est parmi eux dont le corselet, plus étroit que l'abdomen, est lobé antérieurement, avec le bord postérieur bisinué ; l'abdomen est renflé ou allongé.

Ici le corselet est plus long que large ; tels sont les genres : CHARANSON, *Curculio* (*Entinus*, Schoenh.) ; RHIGUS, *Rhigus* ; PROMECOPS, *Promecops* ; DÉRÉLOME, *Derelomus*, etc. Là le corselet est plus large que long ; ce sont les genres POLYTÈLE, *Polytelus*, Sch. ; ENTY, *Entyus*, Sch. ; et celui de BRACHYSOME, *Brachysoma*, de Dejean ; mais restreint à l'espèce qu'il nomme *suturalis*.

Les autres ont le bord antérieur du corselet droit ou presque droit, sans lobes bien prononcés.

Tantôt le corselet est sensiblement plus long que large. Ceux dont le museau-trompe est plus court que l'autre portion de la tête, ou de sa longueur au plus, composent les genres CHLOROPHANE, *Chlorophanus* ; ITHYCÈRE, *Ithycerus* ; HYPOMÈCE, *Hypomeces* ; LEPTOSOME, *Leptosomus* ; TANYMÈQUE, *Tanymecus* ; LISSORHIN, *Lissorhinus* ; PROTÉNOËME, *Protenomus* (ailes incomplètes), et SITONE, *Sitona*. Ceux dont le museau-trompe est sensiblement plus long que la tête ; dont les yeux sont toujours saillants ; où le corselet est toujours bisinué postérieurement, et dont les élytres sont prolongées à leur base, ou présentent une impression derrière l'écusson, forment les genres HADROPE, *Hadropus* ; CYPHES, *Cyphus* ; CALLIZONE, *Callizonus*.

Tantôt le corselet est transversal ou du moins presque isométrique. Genres : EXOPHTHALME, *Exophthalmus* ; EUSTALE, *Eustales* ; DIAPRÈPE, *Diaprepes* ; PACHNE, *Pachnæus* ; POLYDRUSE, *Polydrusus* ; MÉTALITE, *Metallites* ; PTILOPE, *Ptilopus*.

Les derniers Pachyrhynchides ailés et à sillons antennaires courbes, sont remarquables par leurs pieds antérieurs plus grands que les intermédiaires, à cuisses grosses, à jambes arquées et à tarsi souvent dilatés et ciliés. Le corps est ordinairement oblong, avec le museau-trompe allongé, le premier article des antennes long, le corselet presque globuleux ou triangulaire et l'abdomen pas plus large que lui et presque en forme de triangle renversé et allongé, ou d'ovoïde, tronqué en devant. Genres : PROSTOME, *Prostomus* ; LEPTOCÈRE, *Leptocerus* ; CRATOPE, *Cratopus* ; LEPROPE, *Lepropus* ; HADROMÈRE, *Hadromerus* ; HYPSONOTE, *Hyssonotus* de Schoenh., et LEPTORHINE, *Leptorhinus*. Ce genre est formé sur une espèce (*Lixoides*) du cap de Bonne-

Espérance ; le corps est presque linéaire, avec la tête allongée, d'une même venue avec le museau-trompe, portant à son extrémité les antennes ; le premier article est fort long, terminé en massue ; le deuxième et le troisième diffèrent peu en longueur des suivants ; la massue est ovoïde et commence au neuvième ; les sillons antennaires sont très-courts et repliés brusquement en manière de crochet ; le corselet est cylindrique, sans lobes ; l'abdomen est un peu plus large, allongé ; les élytres se terminent en pointe.

Viennent maintenant les Pachyrhynchides ailés à sillons antennaires droits ou presque droits, se dirigeant vers le milieu des yeux, remplacés même souvent par une simple fossette courte et ovale.

Là le corselet n'est pas lobé antérieurement. Genres : PHYLLOBIE, *Phyllobius* ; MYLLOCÈRE, *Myloccerus*, etc.

Ici il est lobé. Genres : CYPHICÈRE, *Cyphicercus* ; PHYTOSCAPHE, *Phytoscaphus*, etc.

L'absence des ailes et souvent aussi celle de l'écusson caractérisent les derniers Pachyrhynchides. Les antennes sont ordinairement longues, et leur premier article, étant rejeté en arrière, dépasse notablement les yeux. L'abdomen est grand, presque globuleux ou ovoïde.

Afin de lier ces Rhynchophores avec ceux des derniers genres, il faut débiter par ceux dont les sillons antennaires sont pareillement droits ou presque droits. Plusieurs ont les côtés du museau-trompe, servant d'insertion aux antennes, brusquement dilatés inférieurement en manière d'angle ou d'oreillette, et de là l'origine de la dénomination d'Otioryhynchides, donnée à cette subdivision par Schoenherr. Genres : HYPHANTE, *Hypantus* ; OTIORHYNQUE, *Otiorynchus* ; TYLODÈRE, *Tyloderus* ; ÉLYTRODE, *Elytrodus*. Ce caractère n'a pas lieu dans les genres suivants : OMIAS, *Omius* ; PÉRITÈLE, *Peritelus* ; TRACHYFBLÈRE, *Trachyphleus* ; ÉPISOME, *Episomus* ; PHOLICODE, *Pholicodes* ; PTOQUE, *Plochus* ; STOMODE, *Stomodes* ; SCIOBIE, *Sciobius* ; COSMORHIN, *Cosmorhinus* ; ÈREMNE, *Eremnus*.

Dans les Pachyrhynchides aptères qu'il reste à mentionner, les sillons antennaires sont obliques et courbés inférieurement. Genres : LIOPHLÉE, *Liophlæus* ; BARYNOTE, *Barynotus* ; HERPISTIQUE, *Herpisticus* ; THYLACITE, *Thylacites* ; SYZGOPS, *Syzgops* (*Cyclopus*, Dej.) ; CHERRE, *Cherrus* ; PACHIRHIN, *Pachirhinus* (*Sphærogaster*, Dej.) ; PSALIDIER, *Psalidium*.

Les derniers genres paraissent tenir de près à une seconde division des Charansonites brévirostrés, les BRACHYCÉRIDES, *Brachycerides*, insectes tous aptères, dont l'abdomen est souvent renflé, globuleux ou ovoïde, distingués des Pachyrhynchides à raison des articles de leurs tarsi qui sont entiers ou sans lobes bien terminés, ni brosses inférieures. Ces insectes vivent à terre, sont souvent très-raboteux, et habitent, en plus grande abondance, le midi de l'Europe, l'Afrique et quelques parties de l'Asie. Les genres de la dernière division des Brévirostrés ou Liparides ont de grands rapports avec eux et conduisent manifestement aux Lixides, les premiers de la section des Longirostrés.

Plusieurs Brachycérides ont des antennes courtes,

peu coudées, n'offrant extérieurement que neuf articles; tels sont les genres BRACHYCÈRE, *Brachycerus*; ÉPISE, *Episus*. D'autres ont les antennes manifestement coudées.

Ici les sillons antennaires sont droits et le corselet, comme celui de beaucoup des précédents, est épineux latéralement. Genre : DERACANTHE, *Deracanthus*.

Là les sillons sont obliques et descendants, et le corselet n'a point d'épines latérales. Genre : CYCLOME, *Cyclomus*, etc.

Latreille a désigné sous le nom de LIPARIDES, *Liparides*, un grand nombre de Charansonites de la troisième division des Brévirostrés qui compose le genre *Liparus* d'Olivier. Il faut y adjoindre plusieurs *Lixus* de ce dernier ou les *Cleonis* de Dejean, qui devraient peut-être former une quatrième division, ainsi qu'elle existe dans la méthode de Schoenherr (*Cleonides*), mais avec trop d'extension. Quoi qu'il en soit, on distinguera les Liparides de la manière suivante : menton n'occupant que le milieu de la cavité buccale, presque carré ou trapézoïde, laissant à découvert les mâchoires; mandibules ayant deux à quatre dents très-distinctes; massue des antennes commençant, dans un grand nombre, au septième ou au huitième article; sillons antennaires toujours obliques et descendants; museau-trompe allongé. La plupart vivent à terre.

Les uns, formant une première division, ont les mandibules bidentées, les palpes labiales distinctes, et leur corps, quoique plus ou moins oblong, n'a point cependant la forme d'un fuseau, un peu plus large postérieurement qu'en devant. Ce sont les Liparides proprement dits. Il y en a d'aptères; et quelques-uns, parmi eux, se rapprochent des Brachycérides à raison de leurs tarses dépourvus de pelottes, et dont le pénultième article est faiblement bilobé. Genre : RHYTHYRRHIN, *Rhyttrhinus*.

Les tarses des autres sont garnis de pelottes, et le pénultième article est fortement bilobé.

Tantôt les jambes offrent à leur extrémité interne un fort crochet. Genres : MOLYTE, *Molytes*; PLINTHE, *Plinthus*; GÉONIME, *Geonimus*.

Tantôt elles sont inermes ou les antérieures au plus sont dentées ou munies d'un petit crochet au bout. Genres : HIPPORHIN, *Hipporhinus* (*Bronchus anisus*, Dej.); STENOCORYN, *Stenocorynus*? etc.

Les autres Liparides de la même division ont des ailes; ils sont encore subdivisés d'après l'armure des jambes.

Ceux où leur extrémité interne est sans crochet ou n'en a qu'un très-petit, se distribuent dans les genres suivants : ATERPE, *Aterpus*; LISTRODÈRE, *Listroderes*; GRONOPS, *Gronops*; PHYTONOME, *Phytonomus*; CONIAT, *Coniatus*.

Ceux où toutes les jambes sont armées à leur extrémité d'un fort crochet, composent les genres LEPYRE, *Lepyra*; HYLOBIE, *Hylobius*; CHRYSOLOPE, *Chrysolopus*.

La seconde division générale des Liparides comprend une partie des Cléonides de Schoenherr, se lie presque insensiblement avec les Lixes, et, au point d'insertion des antennes près, plus rapproché de l'extrémité du

museau que dans ceux-ci, n'en diffère point essentiellement. Les mandibules ont trois à quatre dents. Le menton est resserré brusquement près de son extrémité et comme tronqué; ses palpes ne sont point ou très-peu distinctes. Le corps est le plus souvent ellipsoïde ou en fuseau allongé et un peu élargi postérieurement, avec le museau long et souvent sillonné; le corselet ordinairement lobé antérieurement et bisinué postérieurement. Les jambes ont un crochet à leur extrémité interne. Les antennes se terminent presque graduellement en une massue fusiforme. Ils ont presque tous des ailes. Genres : PACHYCÈRE, *Pachycerus*; MÉCAPSIS, *Mecapsis*; CLÉONE, *Cleonus*; RHYTIDÈRE, *Rhytiderus*.

Les Charansonites longirostres ou les Mécorhynques, *Mecorhynchi*, de Schoenherr, ont leurs antennes insérées en arrière de l'articulation ou l'origine des mandibules, soit entre le bout et le milieu, soit plus près de la base du museau-trompe, qui est ordinairement long, courbé, ou même replié sur la poitrine, dans le repos. La portion gulaire, servant de support au menton, s'avance plus ou moins en carré long, ou linéairement, entre les cavités logeant les mâchoires, et simule un menton articulé. On peut les partager en deux sections, les Phyllophages et les Spermatophages. Les premiers se nourrissent généralement des parties tendres des végétaux. Leurs antennes, presque toujours composées de onze à douze articles, et de neuf à dix dans les autres, ne sont jamais insérées près de la base inférieure du museau-trompe; et la massue qui les termine est toujours formée visiblement par les trois derniers articles au moins : cette massue est plus ou moins ovoïde ou ovulaire, en fuseau dans d'autres. Les sillons antennaires sont longs et linéaires. Les tarses n'ont jamais que quatre articles, et le pénultième est toujours bilobé ou dilaté en manière de cœur. Ces Longirostres comprennent les genres *Lixus* et *Rhynchænus* de Fabricius.

Les Longirostres phyllophages peuvent se subdiviser en six groupes principaux : les *Lixides*, les *Rhynchænides*, les *Cionides*, les *Orchestides*, les *Cholides* et les *Cryptorhynchides*. Ces derniers sont remarquables par l'écart qui sépare les pattes à leur naissance, et en outre par une cavité plus ou moins grande du sternum, qui reçoit le museau-trompe et même souvent les antennes. Le même écart existe aussi dans les *Cholides*, mais non la cavité avant-sternale. Dans tous les autres, les pattes partent de la ligne médiane du sternum et sont contiguës à leur origine. Les *Orchestides* offrent un caractère unique parmi les Charansonites : leurs cuisses postérieures sont très-renflées, ce qui leur donne la faculté de sauter. Les *Cionides* n'ont que neuf à dix articles aux antennes. Enfin les *Lixides* et les *Rhynchénides* ne sautent point, et leurs antennes sont composées de onze à douze articles.

Les *LIXIDES*, *Lixides*, plus rapprochés des Brévirostrés que les *Rhynchénides*, ont aussi la cavité gulaire moins étendue en longueur. Le support du menton est très-peu avancé entre les mâchoires, et aussi large ou plus large que long. Le menton est carré, mais rétréci brusquement près de son extrémité, de même que celui des Cléonides, et sans palpes au bout, du moins saill

lantes et bien distinctes. Le corps est ordinairement oblong, ou en fuseau très-allongé, et presque cylindrique dans plusieurs, avec le museau de longueur moyenne, avancé, presque droit ou peu courbé; les yeux écartés; le corselet en cône tronqué, bisinué postérieurement; les élytres souvent rétrécies en pointe au bout; les jambes terminées par un fort crochet, et le pénultième article des tarsi fortement bilobé. Les antennes offrent toujours douze articles, dont les cinq à six derniers forment une massue en fuseau allongé. Les mandibules sont toujours fortement dentées.

Dans les uns, les antennes sont moins coudées; la longueur de leur premier article n'égale guère que le quart de la longueur totale. Genres : RHINOCYLLÉ, *Rhinocyllus*; NERTHOPE, *Nerthops*.

Celles des autres sont plus nettement coudées; la longueur du même article fait au moins le tiers de la longueur totale. Genres : LARIN, *Larinus*; LIXE, *Lixus*; PACHOLÈNE, *Pacholenus*.

LES RHYNCHÉNIDES, *Rhynchænides*, ont le support mentonal très-avancé entre les mâchoires, long, étroit ou linéaire. Le menton est court, aussi large ou plus large à son sommet qu'à sa base, avec des palpes très-distinctes. Les antennes n'offrent dans plusieurs que onze articles, et leur massue, ovoïde ou ovulaire, n'est généralement composée que de trois à quatre articles, commençant le plus souvent au neuvième, et au huitième dans les autres. La forme du corps varie, mais offre rarement la simultanéité des caractères propres aux Lixides.

Quelques-uns, mais en petit nombre (les Thamnophilides de Schoenherr), ont les antennes peu coudées, courtes, de douze articles, terminées en une massue ovulaire, commençant au huitième article; le museau - trompe court, avancé, peu arqué; le corps ovulaire-oblong, avec les yeux rapprochés supérieurement; le corselet bisinué postérieurement; le bout de l'abdomen en partie découvert; les jambes armées à leur extrémité d'un fort crochet, et le pénultième article des tarsi bien bilobé. Genres : LÆMOSACE, *Læmosaccus*; THAMNOPHILE, *Thamnophilus*.

D'autres, dont les antennes sont parfaitement coudées, presque toujours de douze articles, et terminées en une massue courte, ovoïde, épaisse, ont le corps oblong, et même quelquefois presque linéaire, avec le museau-trompe court ou peu arqué, le corselet lobé antérieurement, toutes les jambes arquées, munies d'un fort crochet au bout, et les tarsi longs, filiformes, peu garnis de poils en dessous : leur pénultième article est peu élargi et peu bilobé. Genres : BAGOUS, *Bagous*; HYDRONOME, *Hydronomus*; LYPRE, *Lypsus*.

D'autres Rhynchénides et aquatiques, ainsi que les précédents, ayant aussi des antennes conformées presque de la même manière, se distinguent encore de tous les insectes de cette division par leurs tarsi. Ici les lobes du pénultième article renferment entièrement ou presque en totalité le suivant ou dernier; celui-ci n'offre point de crochets sensibles dans quelques-uns. Genres : BRACHYPE, *Brachypus*; TANYSPHYRE, *Tanyssphyrus*; ANOPLE, *Anoplus*.

Les Rhynchénides dont les tarsi n'offrent point

des caractères particuliers, et qui diffèrent d'ailleurs des deux premiers genres, se divisent ainsi : premier groupe : museau-trompe plus long que la moitié du corps; pieds allongés; jambes grêles, presque linéaires et presque droites; corselet plus long que large, en cône tronqué ou en ovoïde renversé et rétréci postérieurement, sans lobes antérieurs; tous ont des antennes composées de douze articles. Genres : RHYNCHÈNE, *Rhynchænus* (*Erihrinus*, Schoenh.); BALANIN, *Balaninus*; ÉRODISQUE, *Erodiscus*.

Un second groupe offrira des Rhynchénides ayant le corps ovoïde, avec le corselet presque conique, aussi long au moins que large, et des antennes pareillement composées de douze articles; mais le museau-trompe est plus court que celui des précédents; les deux pieds antérieurs, d'ailleurs, sont plus longs, avec les cuisses renflées et les jambes dilatées ou anguleuses vers le milieu du côté interne. Genre : ANTHONOME, *Anthonomus*.

Une troisième subdivision comprendra les Rhynchénides dont le museau-trompe est encore notablement plus court que le corps, dont les antennes ont pareillement douze articles, mais dont les pieds antérieurs ne diffèrent point ou diffèrent peu des suivants. Ils sont généralement robustes, avec les jambes un peu dilatées ou anguleuses vers le milieu du côté interne. Genres aptères : SOLÉNORHIN, *Solenorhinus*; STYPHLE, *Styphlus*; TANYRHYNQUE, *Tanyrhynchus*; MYORHIN, *Myorhinus* (*Apsis*, Germ.); TRACHODE, *Trachodes*.

Les autres, ainsi que tous les Rhynchénides précédents, sont ailés.

Ceux dont le corselet est plus long que large forment les genres HEILIFE, *Heilipus*; ORTHORHIN, *Orthorhinus*; PARAMÉCOPE, *Paramecops*; PISSODE, *Pissodes*; PÉNESTE, *Penestes*.

Ceux où il est plus large que long, ou presque isométrique, composent les genres EUDÈRE, *Euderes*; DÉRELOME, *Derelomus*; CORYSSOMÈRE, *Coryssomerus*; ENDÉE, *Endæus*; TYCHIE, *Tychius*.

D'autres Rhynchénides, analogues aux derniers genres, en diffèrent par leurs antennes qui n'ont que onze articles, dont sept avant la massue. Ce sont les genres SIEYNE, *Sibynes*; BRADYBATE, *Bradybatus* (*Rhynodes*, Dejean).

Les derniers Rhynchénides ont le corps ovoïde, assez convexe, avec les antennes composées de douze articles; les yeux très-rapprochés et déprimés, le corselet transversal, et se distinguent plus particulièrement par leurs élytres, dont la base se dilate extérieurement en manière d'angle denté ou épineux. Genres : STERNECHE, *Sternechus*; TYLOME, *Tylomus*.

Les CIONIDES, *Cionides*, n'ont que neuf à dix articles aux antennes, dont sept avant la massue. En commençant par ceux où leur nombre est de dix, on trouve les genres MECINE, *Mecinus*; CIONE, *Cionus*; ceux où il y en a un de moins sont les genres NANODE, *Nanodes*; et PRIONOPE, *Prionopus*, de Dalman.

Les ORCHESTIDES, *Orchestides*, ou Charansonites sauteurs, ont tous onze articles aux antennes qui tantôt sont coudées et insérées sur le museau-trompe, comme dans le genre ORCHESTE, *Orchestes*; tantôt

sont droites et insérées près des yeux, comme dans le genre RHAMPRE, *Rhamphus*.

On partage les CHOLIDES, *Cholides*, en ceux dont le corps est convexe, ovalaire ou presque cylindrique; tels sont les genres : ALCIDÉ, *Alcides*; AMÉRÉHINE, *Amerhinus*; SOLENOPE, *Solenopus*; et ceux dont le corps est plan en dessus ou déprimé, et de forme rhomboïdale ou presque elliptique, et qui, en outre, ont toujours le museau-trompe beaucoup plus long que la tête.

Les uns ont une saillie ou corne à l'avant-sternum. Genre : RHINASTE, *Rhinastus*. Dans d'autres il est inerme, et tantôt le corselet est plus large que long, les élytres recouvrent l'extrémité postérieure de l'abdomen, et la massue des antennes est ovalaire, comme dans les genres : CHOLE, *Cholus*; DIONYQUE, *Dionychus*; tantôt le corselet est presque isométrique; l'extrémité postérieure de l'abdomen est ordinairement à nu, et la massue des antennes est en fuseau dans plusieurs. Tels sont les genres : PLATYONCE, *Platyonyx*; MADARE, *Madarus*; BARIDIE, *Baridius*.

Les CRYPTORHYNCHIDES, *Cryptorhynchides*, ont des antennes composées de douze ou onze articles. Se présentent en première ligne ceux qui, par leur fossette sternale souvent peu profonde, ou peu prononcée et courte, et à raison de leur corps presque rhomboïdal ou presque carré, souvent très-épais inférieurement, avec le corselet rétréci brusquement par devant dans la plupart, l'abdomen court, triangulaire, paraissent se lier avec les derniers Cholidés. Les yeux de plusieurs sont très-grands et occupent presque toute la face antérieure de la tête. Le présternum de plusieurs mâles est armé de deux cornes ou épines dirigées en avant. Tous sont ailés.

Les uns ont douze articles aux antennes.

Ici la massue des antennes est allongée. Genres : CENTRIN, *Centrinus*; MECOPE, *Mecopus*; EURHINE, *Eurhinus*.

Là, cette massue est courte et ovoïde; tantôt les yeux sont grands, réunis ou très-rapprochés supérieurement. Genres : ZYGOPS, *Zygops*; LÉCHIOPS, *Lechiops*; tantôt ils sont petits ou moyens et écartés. Genres : CEUTORHYNQUE, *Ceutorynchus*; MONONYCHE, *Mononychus*.

Les autres n'ont que onze articles aux antennes. Genre : TAPINOTE, *Tapinotus*.

Une deuxième division offrira des Cryptorhynchides qui ont une grande analogie avec les précédents, et sont pareillement ailés; dont le corps est ovoïde, court, avec les yeux spacieux, le plus souvent rapprochés ou réunis; le corselet uni, soit presque conique et tubulaire en devant, soit très-court et transversal; l'abdomen très-renflé, embrassé latéralement par les élytres; les cuisses canaliculées, recevant les jambes dans un sillon; les antennes ont toujours douze articles.

Ici les yeux sont séparés. Genres : DIORYMÈRE, *Diorymerus*; OCLADIE, *Ocladius*.

Là ils sont presque contigus supérieurement. Genres : CLÉOGONE, *Cleogonus*; OROBITIDE, *Orobitis*.

On réunira dans une troisième et dernière division ceux dont le corps est ovoïde-oblong, convexe en des-

sus, avec l'abdomen presque ovoïde. Les deux pieds antérieurs sont ordinairement plus longs, surtout dans les mâles; les yeux ne sont point réunis en dessus; les élytres recouvrent le plus souvent l'extrémité postérieure de l'abdomen; le sillon pectoral est profond, souvent prolongé et même rebordé; les jambes, ou du moins les antérieures, ont un crochet à leur extrémité interne; les antennes ont aussi douze articles.

Les uns ont un écusson distinct et des ailes.

Ici le corselet est sensiblement plus long que large, presque en cône tronqué. Genre : PINARE, *Pinarus*.

Là il est transversal ou presque isométrique (l'extrémité des élytres est calleuse). Genres : CRATOSOME, *Cratosomus*; MACROMÈRE, *Macromerus*; CRYPTORHYNQUE, *Cryptorhynchus*.

Les autres n'ont point d'écusson, sont privés d'ailes ou n'en ont que de courtes. Genres : ULOSOME, *Ulosomus*; SCLÉROPTÈRE, *Scleropterus*; TYLODE, *Tylodes*.

Les Charansonites longirostres spermatophages diffèrent par leurs habitudes des précédents. Ils vivent de substances ligneuses ou de graines. Leurs antennes, souvent insérées près de la base inférieure du museau-trompe, n'offrent jamais distinctement au delà de dix articles, dont le dernier, ou les deux derniers au plus, forment une massue. Cette massue est tronquée dans plusieurs, et revêtue d'un épiderme coriace, avec l'extrémité spongieuse. Les jambes sont toujours terminées à leur extrémité interne par un crochet, ordinairement très-fort. Les tarses de quelques-uns offrent cinq articles, et tous entiers. Ces insectes se lient avec les Hylésines de Fabricius et autres Xylophages. Il en place quelques-uns dans ce genre; les autres rentrent dans celui qu'il nomme avec Clairville, Calandre.

Les uns n'ont aux tarses que quatre articles, dont le pénultième est très-distinctement bilobé. Le nombre de ceux de leurs antennes est de huit au moins.

Dans ceux-ci, très-rapprochés des précédents et pareillement aptères, la massue des antennes est formée exclusivement par le dixième article, et peut-être par un ou deux de plus, mais intimement unis avec lui et point distincts. Genre : ANCHONE, *Anchonus*.

Dans ceux-là la massue des antennes est formée par le huitième ou le neuvième article.

Il y en a d'aptères. Tel est le genre ORTHOCHÆTE, *Orthochaetes* de Germar (*Comasinus*? Dej.)

Les autres sont ailés. Tantôt la massue est précédée de sept articles (les *Calandraïdes* de Schoenherr). Genres : RHINE, *Rhina*; SIPALE, *Sipalus* (*Acorhinus*, Dej.); CALANDRE, *Calandra* (*Rhynchophorus*, Schoen.). Tantôt de huit (les *Cossonides* du même). Genres : COSSON, *Cossonus*; RHYNCOLE, *Rhyncolus*.

Les autres ont cinq articles, tous entiers, aux tarses. Les antennes n'en offrent que six, dont le dernier compose la massue (les *Dryophorides*, du même). Genre : DRYOPHORE, *Dryophorus* (*Bulbifer*, Dej.).

On a vu par cette distribution méthodique des Rhynchophores, qu'en admettant les genres de Schoenherr, il fallait employer avec lui des caractères d'une bien médiocre valeur, et qui, dans une famille moins nombreuse, ne seraient souvent que spécifiques ou tout au plus divisionnaires. C'eût été bien pis si on eût

voulu faire entrer dans ce cadre la nomenclature de ses sous-genres. Dans la supposition que le nombre des espèces soit de trois mille, et que chaque genre n'en comprît, terme moyen, que cinquante, on n'aurait besoin pour les signaler facilement que d'une soixantaine de genres. On ne serait point dès lors dans la nécessité de faire usage de moyens si faibles, si incertains, et qui font craindre que la science ne devienne un véritable chaos. Aussi, dans la deuxième édition de la partie entomologique de l'ouvrage de Cuvier sur le règne animal, Latreille a-t-il réduit de beaucoup la quantité de ces coupes génériques.

RHYNCHOSPIDIER. *Rhynchospidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence unisériés, ligulés, femelles; ceux du disque sont tubuleux, hermaphrodites, et les plus serrés sont ordinairement frappés de stérilité; involucre étroitement imbriqué; réceptacle plan, garni de paillettes scarieuses, acuminées, amplexiflores; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, avec le sommet du tube pubérent et son limbe partagé en cinq lobes; anthères dépourvues de queue; stigmates obtus; akènes brévirostrés, allongés, cylindriques, chargés de poils serrés, à l'exception de ceux du centre qui sont glabres et stériles; aigrette très-courte, formée de la réunion d'une multitude de paillettes.

RHYNCHOSPIDIER A FLEURS SESSILES. *Rhynchospidium sessiliflorum*, DC. C'est une plante herbacée, grêle et annuelle; ses feuilles sont alternes, sessiles, linéaires, très-entières et velues; les capitules sont terminaux; les fleurs sont jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

RHYNCHOSASME. INS. (Hermann.) Synonyme de Bec-Ouvert. *V. CHENORAMPHE*.

RHYNCHOSIA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., 2, p. 562) décrit, sous le nom de *Rhynchosia volubilis*, une plante de la Diadelphie Décandrie, L., formant un genre nouveau, dans la famille des Légumineuses, qui fut réuni par quelques auteurs au genre *Glycine*. Mais ce dernier genre, tel que Linné l'a construit, est un amalgame de plantes chez lesquelles l'organisation florale est assez diversifiée pour donner naissance à plusieurs nouveaux groupes. L'inspection du *R. volubilis* de Loureiro, conservé au Muséum de Paris, suggéra au professeur De Candolle l'idée que toutes les espèces de *Glycine* à deux ou quatre graines et à cotylédons charnus appartenaient au genre *Rhynchosia*. Déjà, en 1818, Elliott, dans son Esquisse de la Flore de Caroline, avait séparé les Glycines oligospermes de l'Amérique septentrionale en un genre nouveau, auquel il avait donné le nom d'*Arcyphyllum*; et presque en même temps Nuttall avait réservé le nom de *Glycine* pour ces espèces seulement, nomenclature qui fut admise par Kunth. Cependant De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 584, et Mém. sur les Légumineuses, p. 562), s'astreignant à l'ordre de priorité, adopta le nom proposé en 1789 par Loureiro, et caractérisa de la manière suivante le genre *Rhynchosia*, qu'il plaça dans la tribu des Phaséolées : calice à cinq

lobes presque déjêlés en deux lèvres; corolle papilionacée, quelquefois plus petite que le calice; dix étamines diadelphes, le filet solitaire genouillé à sa base; style filiforme, souvent fléchi diversement; gousse sessile, comprimée, presque en forme de faux, à deux valves, à une seule loge, à deux ou très-rarement trois ou quatre graines ovales, arrondies, à cotylédons épais et charnus. Ce genre se compose d'environ cinquante espèces, qui croissent dans les diverses contrées chaudes du globe, et que le professeur De Candolle a réparties en quatre sections, déterminées principalement par le feuillage ou l'inflorescence, savoir : 1^o Celles dont les feuilles sont toutes ou la plupart à une seule foliole; le *Glycine reniformis*, Pursh, en est le type. 2^o Les espèces à trois folioles et à fleurs en grappes, telles que le *Rhynchosia volubilis*, Loureiro, et une grande quantité de *Glycine* et de *Dolichos* des auteurs, ainsi que huit à dix espèces nouvelles. C'est à cette section qu'appartiennent les *Rhynchosia phaeoloides* et *precaloria*, qui ont des graines comprimées, en partie rouges et en parties noires, presque semblables à celles de l'*Abrus precatorius*, L. 3^o Les espèces à feuilles trifoliolées et à pédicelles axillaires, uniflores. Le *Glycine angustifolia*, Jacq. (*Hort. Schœnbr.*, 2, t. 251); le *Glycine mollis*, Willd., et le *Glycine Totta*, Thunb., plus deux autres espèces du cap de Bonne-Espérance composent cette section qui a été établie seulement dans les Mémoires sur les Légumineuses et non dans le *Prodromus*. 4^o Les espèces dont les feuilles sont très-brièvement pétiolées et à trois folioles presque palmées, ou très-près de partir ensemble du sommet du pétiole; elles ont des grappes ou faisceaux de fleurs axillaires. Leurs tiges ne sont pas grimpantes. L'étendard des fleurs est velu-soyeux. De Candolle donne à cette section le nom d'*Eriosema*, et semble disposé à en former un nouveau genre. Le *Cytisus violaceus* d'Aublet, ou *Crotalaria lineata* de Lamarck, *Glycine picta* de Walh; les *Glycine rufa*, *diffusa*, *crinita*, etc., de Kunth; le *Cytisus sessiliflorus* de Poirét; le *Crotalaria psoraloides* de Lamarck, tous indigènes d'Amérique, appartiennent à ce groupe.

RHYNCHOSPERME. *Rhynchospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Reinwardt et Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 902), qui le regardant comme intermédiaire des genres *Aster* et *Solidago*. Voici ses caractères : involucre hémisphérique, à folioles nombreuses, imbriquées. Réceptacle marqué de fossettes. Fleurons du centre tubuleux, quinquéfides, hermaphrodites; ceux de la circonférence en languette, nombreux et femelles. Anthères nues. Akènes comprimés, couronnés d'une aigrette composée de poils crochus au sommet et légèrement plumeux.

RHYNCHOSPERME VERTICILLÉ. *Rhynchospermum verticillatum*, Bl. C'est une plante vivace, dont les dernières branches sont verticillées; les feuilles sont éparées, brièvement pétiolées, lancéolées, scabres et légèrement dentées en scie; les fleurs sont solitaires ou peu nombreuses au sommet de pédoncules axillaires et terminaux. Cette plante croît dans les montagnes de la province de Tjanjor, à Java.

RHYNCHOSPORE. *Rhynchospora*. BOT. L'une des subdivisions du genre *Schœnus*, de la famille des Cyperacées, établie par Vahl. Elle comprend les espèces qui ont les écailles inférieures de leurs épillets vides; leurs fleurs hermaphrodites, composées de deux ou trois étamines, d'un ovaire comprimé, surmonté d'un style profondément biparti et de deux stigmates. Le fruit est nu, sans soies hypogynes, lenticulaire, à surface ridée, surmonté à son sommet par la base du style, qui est persistante. Ce genre a été réuni par Kunth, au genre *Chœtospora*. Un grand nombre des espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique septentrionale et méridionale. Telles sont les *Rhynchospora aurea*, *inexpansa*, *capitellata*, *cephalotes*, *fascicularis*, etc. V. CHÆTOSPORE et CROIX.

RHYNCHOSTÈNE. ois. C'est-à-dire bec étroit.

RHYNCHOSTOMES. *Rhynchostoma*. INS. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) donne ce nom à la cinquième tribu de la famille des Sténélytres. V. ce mot.

RHYNCHOSTYLIDE. *Rhynchostylis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établie par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, 1, p. 285), qui l'a ainsi caractérisé : cinq sépales du périanthe étalés et larges, les latéraux extérieurs plus grands que les intérieurs; labelle soudé avec l'onglet du gynostème en un sac comprimé, ayant le limbe dilaté, ovale et étalé. Gynostème aminci antérieurement en un petit bec convexe; anthère terminale, semi-biloculaire. Masses polliniques solitaires dans chaque loge, globuleuses, marquées d'un sillon sur le dos, carénées, portées sur un pédicelle très-long et muni d'un appendice à la base. Ce genre se compose de deux espèces (*Rhynchostylis retusa* et *Rhynchostylis prœmorsa*) qui croissent dans les provinces de Bantam et de Buitenzorg, à Java. Ce sont des herbes caulescentes et parasites sur les arbres. Leurs racines sont fibreuses; leurs tiges simples, munies de feuilles linéaires, canaliculées, rigides, engainantes à la base. Les fleurs sont belles, pédicellées, nombreuses et disposées en épis axillaires.

Un autre genre *Rhynchostylis* a été proposé par Tausch, dans sa classification nouvelle des Ombellifères, pour y placer le *Chœrophyllum hirsutum*, L., et quelques autres espèces analogues.

RHYNCHOTECHUM. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, tribu des Cyrtandrées, établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 775) qui l'a ainsi caractérisé : calice quinquéfide, égal; corolle dont le tube est court, campanulé, le limbe à cinq lobes inégaux; quatre étamines didyames, incluses, à anthères uniloculaires, libres; style courbé, surmonté d'un stigmate obtus; fruit en baie, globuleux, entouré par le calice; les lobes de la cloison charnus, repliés en dedans et séminifères. Ce genre diffère principalement du *Cyrtandra* par ses quatre étamines fertiles, ses anthères uniloculaires et son fruit globuleux. Le *Rhynchotechum parviflorum* est un arbrisseau à tige simple, arrondie, garnie de feuilles oblongues-lancéolées, dentées en scie, un peu velues en dessous, à fleurs pédicellées, disposées en corymbes dichotomes et axillaires. Cette plante croît dans les montagnes de Séribu, à Java.

RHYNCHOTHÈQUE. *Rhynchotheca*. BOT. Genre de

la famille des Géraniacées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, p. 142, tab. 15), adopté par Kunth et De Candolle qui lui ont imposé les caractères suivants : calice à cinq sépales égaux; corolle nulle; dix étamines dont les filets sont libres; style très-court, surmonté de cinq stigmates longs et épais; cinq carpelles prolongés en queue au sommet, déhiscents par la base; deux ovules dans chaque carpelle, fixés à l'axe et pendants; réceptacle central en forme de colonne et pentagone; graines presque carénées, dont l'embryon est droit, inverse, au milieu d'un albumen charnu. Ce genre diffère des autres Géraniacées par l'absence de la corolle, par ses étamines libres et par ses graines munies d'albumen. Il ne renferme que deux espèces décrites et publiées par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. œquin.*, 5, p. 252, tab. 464 et 465) sous les noms de *Rhynchotheca integrifolia* et *Rhynchotheca diversifolia*. Ce sont des arbrisseaux très-rameux, à rameaux opposés, tétragones et dont les petites branches sont spinescents. Les fleurs sont pédonculées et placées au sommet des branches. Ces plantes croissent dans les lieux tempérés de la province de Quito, au Pérou.

RHYNGOLE. *Rhyncolus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, division des Charansonites, institué par Schoenherr, aux dépens du genre *Cossonus*, dont les caractères sont très-peu différents, ainsi qu'on en va juger : antennes courtes et épaisses; funicule composé de sept articles, dont le premier est beaucoup plus long que les suivants; massue grande, ovulaire et solide; rostre linéaire; corps très-allongé, cylindrique, rétréci en avant, dur et ailé; corselet oblong, presque carré, plan en dessus; écusson petit et arrondi; élytres allongées, linéaires; pattes courtes et fortes; tarses grêles, à premier article long et conique; les deuxième et troisième courts, étroits et cylindriques.

RHYNGOLE CHLOROPHE. *Rhyncolus chloropus*, Schoen.; *Xylesinus chloropus*, Fab.; *Cossonus chloropus*, Gyl. Son corps est noir et glabre; les antennes et les pattes sont d'un roux brunâtre; les élytres sont profondément ponctuées et striées, avec les intervalles munis de petits points rangés en série. Taille, deux lignes. Europe.

RHYNGOLITHES. ÉCHIN. et MOL. On a donné ce nom à des Pointes d'Oursin pétrifiées. On a aussi appelé RHYNGOLITHES des pétrifications en forme de bec courbé, qu'on regarde comme ayant appartenu à des Sèches antédiluviennes.

RHYNGOPHORUS. INS. Genre de la famille des Curculionides, établi par Herbst pour le *Curculio granarius* de Linné. V. CALANDRE.

RHYNGOPRION. ARAB. Le genre ainsi nommé par Hermann fils, est le même que l'*Argas* de Latreille. V. ce mot.

RHYNGOTUS. ois. Spix a proposé la création de ce genre, dans l'ordre des Gallinacés, pour le Tinamou gazu, *Tinamus rufescens*, Temm., qui lui a paru présenter des caractères suffisants pour former un genre distinct. V. TINAMOU.

RHYNÉE. *Rhynea*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur

De Candolle qui lui attribue les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame ; fleurons de la circonférence au nombre de cinq, filiformes et femelles ; ceux du disque sont tubuleux, au nombre de quinze environ, hermaphrodites et dentelés ; réceptacle portant entre les fleurons des paillettes linéaires et décidues ; involucre imbriqué : ses squammes extérieures sont obtuses et pubescentes, ou prolongées en un appendice oblong, étalé, obtus et blanc ; anthères garnies à leur base de deux soies courtes ; styles tronqués et rameux ; akène obovale-oblong, à bec et pubère ; aigrette formée d'une seule rangée de soies un peu rudes.

RHYNÉE A FEUILLES DE PHYLLICA. *Rhynea Phyllicæfolia*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau rameux, dressé et tomenteux ; ses feuilles sont alternes, sessiles, décurren-tes, lancéolées, apiculées et blanches en dessous ; les fleurs sont blanchâtres, réunies en corymbe et entremêlées de petites bractées. De l'Afrique australe.

RHYNGAPTÈRES. INS. Synonyme de Rhinaptères. *V.* PARASITES.

RHYNGOTA ET RHYNGOTES. INS. (Fabricius.) Synonyme d'Hémiptères. *V.* ce mot.

RHYNOBATE. ROIS. Même chose que Rhinobate. *V.* RATE.

RHYNOCYLLE. *Rhynocyllus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhycoptères.

RHYNOLOPHE. *Rhynolophus*. MAM. Pour Rhinolophe. *V.* ce mot.

RHYNOPOMASTE. *Rhynopomastus*. OIS. Sous-genre de l'ordre des Ansyodactyles, établi par Jurdin pour une espèce que les ornithologistes avaient provisoirement placée dans le genre *Promerops*. Les caractères de ce sous-genre sont : bec allongé, très-recourbé, grêle, étroit, trigone à sa base ; narines basales, peu ouvertes, longitudinales ; ailes médiocres ; queue étagée ; tarses très-courts, très-minces, scutellés, terminés par des doigts faibles.

RHYNOPOMASTE NAMAQUOIS. *Rhynopomastus Smithii*, Jurd.; *Falcinellus cyanomelas*, Vieill.; *Promerops Namaquois*, Levaill., pl. 506. Parties supérieures noires, irisées ; les inférieures d'un noir lavé de brun ; rectrices latérales terminées de blanc ; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. La femelle est plus petite ; elle a le bec moins arqué, les parties supérieures moins irisées et les inférieures brunâtres. Du sud de l'Afrique.

RHYNOPOME. *Rhynopoma*. MAM. *V.* RHINOPOME.

RHYPHE. *Rhyphus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Latreille aux dépens du genre *Tipule*. Caractères : corps mince ; tête globuleuse ; antennes courtes, avancées, subulées, composées de seize articles distincts ; les deux premiers séparés des autres. Trompe avancée, un peu plus courte que la tête, cylindrique, en forme de bec. Palpes avancées, recourbées, composées de quatre articles inégaux, le second en massue. Yeux entiers, espacés dans les femelles, se réunissant au-dessus du vertex dans les mâles. Trois petits yeux lisses, égaux, placés en triangle sur le vertex. Corselet globuleux. Ailes ciliées sur leur bord et sur leurs nervures, couchées l'une sur l'autre dans le repos. Balanciers grands ; pattes inégales,

les deux postérieures plus grandes ; crochets des tarses très-petits. Abdomen filiforme.

RHYPHE DES FENÊTRES. *Rhyphus fenestralis*, Meig., Latr.; *Sciara cincta*, Fabr.; Réaum., Ins., t. v, p. 21 et 22, pl. 4, fig. 5-10. Il est long de trois lignes et demie ; son corps est testacé ; ses ailes ont des points noirs et une plus grande tache au bout. Commun en Europe.

RHYSALIS. BOT. Pour Rhipsalide. *V.* ce mot.

RHYSODE. INS. *V.* RYZODE.

RHYSOSPERMUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Gærtner, ne diffère point du genre *Notalea*, de Venetat. *V.* NOTALÉE.

RHYSSALE. *Rhyssalus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères tétrérans, de la famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, institué par Haliday qui lui assigne pour caractères : antennes multiarticulées ; tête médiocre ; occiput échancré postérieurement ; dos du mésothorax divisé en trois tubérosités ; abdomen sessile, étroit, allongé ; tarière saillante, fort allongée ; pieds très-longs, très-grêles ; cuisses antérieures arquées ; ailes supérieures présentant trois cellules cubitales, dont l'intermédiaire plus grande. Haliday n'indique qu'une seule espèce observée par lui en Angleterre, et qu'il a nommée *Rhyssalus clavator*.

RHYSSOLOBIER. *Rhyssolobium*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Meyer qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions ; corolle urcéolée, quinquéfide, velue à l'orifice ; couronne staminale, attachée au tube par le sommet des filaments, charnue, à cinq sinuosités très-courtes ; anthères terminées par un appendice membraneux ; masses polliniques attachées par leur extrémité supérieure et pendantes ; stigmata déprimés. Le fruit consiste en des follicules courts, renflés, recouverts d'une écorce rude et sillonnée ; elles renferment plusieurs semences rebordées, avec l'ombilic poilu. Meyer n'a décrit qu'une seule espèce de son genre *Rhyssolobium* ; c'est un arbuscule de la hauteur d'une palme, très-rameux et rigide, couvert d'une pubescence blanchâtre ; les feuilles supérieures sont opposées, les inférieures fasciculées, un peu épaisses, roulées sur leurs bords, obtuses, presque sessiles ; les fleurs sont très-petites, peu nombreuses, axillaires et courtement pédonculées. Du cap de Bonne-Espérance.

RHYTACHNE. BOT. Desvaux (*in Hamilt. Prodr. flor. Ind. occid.*, p. 11) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Graminées et à la Triandrie Monogynie, L. Voici les caractères qu'il lui a imposés : lépicène (glume, Desvaux) biflore, à fleurettes incluses ; épillets immergés dans les excavations du rachis ; valve de la lépicène solitaire, coriace, rugueuse transversalement, aristée ; valves de la glume (paillettes, Desv.) ovées et aristées.

RHYTACHNE ROTTBOLLOÏDE. *Rhytachne Rottbollioides*, Desv. C'est une Graminée des Antilles, dont le chaume est dressé et croit par touffes ; les feuilles sont enroulées, sétacées et glabres ; l'épi de fleurs est solitaire et terminal.

RHYTELMINTHUS. INTEST. Nom donné par Zeder à un genre de Vers intestinaux, nommé depuis *Bothriocéphale* par Rudolphi, et adopté sous cette dernière

dénomination par la plupart des zoologistes. *V.* BOTHERIOCEPHALE.

RHYTIDE. BOT. Sous le nom de *Rhytis fruticosa*, Loureiro (*Flor. Cochîn.*, R., p. 811) a décrit une plante de la Cochinchine, qu'il a considérée comme formant un nouveau genre, placé par cet auteur dans la Polygamie Diœcie, et ainsi caractérisé : les fleurs hermaphrodites offrent un calice partagé profondément en trois ou six lobes obtus et étalés ; point de corolle ; trois étamines à filets dressés, plus longs que le calice, insérés sur le réceptacle, et à anthères bilobées ; un ovaire supère, un peu allongé, surmonté de trois stigmates sessiles, bifides et réfléchis ; une baie comprimée-ovée, rugueuse, flasque, à une seule loge renfermant trois grains petites et ovées. Les fleurs femelles ont le périanthe ou calice divisé en plusieurs segments lancéolés, poilus et étalés ; point de corolle ni d'étamines ; l'ovaire et la baie comme dans les fleurs hermaphrodites.

RHYTIDE FRUTESCENTE. *Rhytis fruticosa*. C'est un arbrisseau élevé de six pieds, ligneux, à rameaux étalés, garnis de feuilles oblongues, très-entières, alternes et glabres. Les fleurs forment de longs épis terminaux.

RHYTIDÈRES. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, et que dans sa monographie des Charansonites, il a réuni à son genre *Cleonus*.

RHYTIDOLEPIS. BOT. FOSS. Les débris fossiles dont Sterneberg a fait, sous ce nom, un genre de la Flore souterraine, ont tellement de rapport avec ceux qui constituent le genre *Sigillaria*, de Brongniard, que l'on n'a point hésité à les y réunir. *V.* SIGILLAIRE.

RHYTIGLOSSE. *Rhytiglossa*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nees avec les caractères suivants : calice à cinq divisions égales ; corolle hypogyne et ringente ; sa lèvre supérieure est en voûte et recourbée ; l'inférieure est trifide et rugueuse intérieurement ; deux étamines insérées à l'orifice de la corolle, à loges discrètes, mutiques et superposées transversalement ; ovaire à deux loges biovulées ; style simple ; stigmaté subulé. Le fruit consiste en une capsule onguiculée, à deux loges, tétrasperme, à deux valves septifères par le milieu ; les semences sont supportées par des rétinacles. Les Rhytiglosses sont des arbustes à feuilles opposées ; les épis sont axillaires et terminaux, garnis de grandes bractées persistantes et de petites bractéoles. On les trouve au cap de Bonne-Espérance.

RHYTIPHORE. *Rhytiphora*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, velues en dessous, très-distantes à leur base, composées de onze articles, dont le premier grand et renflé, le second court et cyathiforme, le troisième le plus long, cylindrique, ainsi que les suivants ; face antérieure de la tête allongée ; front aplati, vertical ; mandibules assez fortes, terminées en pointe aiguë ; dernier article des palpes maxillaires et labiales presque ovale et pointu ; corselet cylindrique, aussi long que large, mutique latéralement, chargé de rides transversales, élevées ; élytres longues, presque linéaires, tronquées un peu obliquement à leur extrémité ; écusson arrondi postérieurement ; corps

convexe en dessus, ailé, assez allongé ; pattes courtes et fortes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce qui a été décrite dans le dixième volume de l'Encyclopédie, sous le nom de Saperde rugicolle ; c'est le *Lamia rugicollis* de Dalman. Cette espèce appartient à la Nouvelle-Hollande.

RHYTIRHIN. *Rhytirhinus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui le caractérise ainsi : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, en masse, les quatre suivants courts, lenticulaires, le septième plus épais, turbiné, adhérent à la masse qui est ovale-oblongue ; trompe plus longue du double que la tête, épaisse, carénée ou canaliculée, inégale, arquée, avec un tubercule en forme de corne, inséré en avant des yeux ; ceux-ci ovales et déprimés ; corselet presque rond, prolongé antérieurement dans le milieu, avec des lobes saillants des yeux, et une cannelure profonde en dessous ; écusson nul ; élytres oblongues, presque ovales, jointes à leur base qui est légèrement échancrée, obliquement arrondies aux épaules ; pieds médiocres ; tarsi étroits, soyeux ou spongieux en dessous. Le *Curculio inæqualis*, de Fab. ; Oliv., Ins. v, 85, p. 397, t. XIII, fig. 164, est le type de ce genre.

RHYTIS. INTEST. Nom générique employé par Zeder pour désigner les Bothriocéphales.

RHYTISMA. BOT. (*Hypoxyloes*.) Fries a établi ce genre qui se rapproche beaucoup du *Phacidium* du même auteur, et qui a reçu d'Ehrenberg le nouveau nom de *Placuntium*. Il l'a placé dans l'ordre des Pyrénomycètes, et l'a ainsi caractérisé (*Syst. Mycol.*, 2, p. 565) : périthécium simple, presque dimidié, distinct du nucléus, d'abord fermé, puis éclatant en morceaux par des fentes transversales et flexueuses. Nucléus composé, presque multiloculaire, offrant après la rupture du périthécium un hyménium en forme de placenta charnu et persistant. Sporangies (*asci*) fixes, presque en masse, remplis de sporidies placées sur un seul rang, entremêlées de paraphyses. La plupart des Cryptogames qui font partie de ce genre ont été confondues avec les *Xyloma* par Persoon, De Candolle, Schweinitz et d'autres auteurs, qui leur ont imposé les noms des plantes sur lesquelles on les trouve ; tels sont, par exemple, les *Rhytisma Andromedæ*, *Vacciniæ*, *Urticæ*, *saticinum*, *acerinum*, etc. Quelques espèces ont été confondues avec des *Sphæria*, des *Mucor*, des *Peziza*, et même avec des Lichens. Ainsi le *Rhytisma corrugatum*, que l'on rencontre fréquemment sur les croûtes des Lichens et sur les bois morts, est le *Lecidea corrugata* d'Acharius, dont il a fait ensuite un genre sous le nom de *Limboria* ; c'est aussi le *Lichen graniformis* de l'*English Botany*, tab. 464 (excepté les individus stipités).

RHYTISPERMUM. BOT. L'une des sections du genre *Lithosperme*. *V.* ce mot.

RHYZOCARPIENS. BOT. Le professeur De Candolle nomme ainsi les végétaux dont la tige ne porte fruit qu'une fois, mais dont la racine reproduit de nouvelles tiges fructifères.

RHYZODE. *Rhyzodes*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Serricornes, tribu des Lime-

Bois, établi par Illiger. Caractères : corps dur, linéaire; tête petite, avancée, presque en cœur, pointue en devant, ayant un cou distinct. Antennes droites, avancées, ayant presque trois fois la longueur de la tête, composées de onze articles globuleux, transversaux, très-distinctement séparés les uns des autres, le premier le plus gros de tous, les autres presque égaux entre eux. Bouche rentrée, peu apparente; dernier article des palpes elliptique. Menton grand, couvrant la bouche, sinué antérieurement, son lobe du milieu aigu. Yeux saillants, grands, demi-circulaires. Corselet un peu plus large que la tête, plus long que large, rebordé latéralement; partie postérieure du sternum descendant très-bas sur l'abdomen. Écusson point apparent. Élytres plus larges que le corselet, ayant deux fois sa longueur, couvrant les ailes et l'abdomen. Pattes courtes : les postérieures extrêmement éloignées des autres, leurs cuisses ayant un appendice à la base. Tarses presque aussi longs que la jambe, de cinq articles, dont les quatre premiers égaux entre eux, entiers, et le cinquième un peu plus long et muni de deux crochets.

RHYZODE SILLONNÉ. *Rhyzodes exaratus*. Elle est longue de trois lignes et demie, d'un brun marron luisant, avec trois sillons égaux sur le corselet, et les élytres striées par des lignes de points enfoncés. Elle se trouve à la Caroline, et ne diffère presque en rien du *RHYZODE EUROPÉEN*, *Rhyzodes europæus* de Dejean; *Rhyzodes exaratus*, Dalman, *Analecta Entom.*, p. 95, n° 5, qui est de la même taille, de la même couleur, et qui ne s'en distingue que par les sillons latéraux du corselet qui sont plus courts que celui du milieu. On le trouve dans les Alpes.

RHYZONICHIMUM. ois. Nom donné par Illiger à la dernière phalange du doigt des Oiseaux.

RHYZOPHAGE. *Rhyzophagus*. Ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, tribu des Bostriichins, institué par Gyllenhal avec les caractères suivants : palpes très-courtes et filiformes; mandibules arquées, cornées et bifides au sommet; antennes beaucoup plus courtes que le corselet, le dixième article grand, arrondi, le onzième petit et peu visible; corps étroit, allongé; corselet presque carré; élytres tronquées.

RHYZOPHAGE FERRUGINEUX. *Rhyzophagus ferrugineus*, Gyll.; *Lyctus ferrugineus*, Paik.; *Tritoma stercorea*, Thunb. Il est d'un roux ferrugineux, glabre et même brillant; le corselet est profondément ponctué; les élytres sont chargées de stries formées par des points assez profonds; la tige des antennes est brune; les pieds sont peu allongés, d'un brun pâle, presque testacés; les jambes sont plus larges et légèrement épineuses vers l'extrémité. Taille, une ligne et demie. Allemagne.

RHYZOPHORE. Ins. Genre établi par Herbst (Coléopt., 5, pl. 45, fig. 10) pour le *Lyctus bipustulatus* de Fabricius. Ce genre n'a point été généralement adopté.

RHYZOSPERNUM. BOT. V. RHYZOSPERME.

RIANA. BOT. Le genre décrit sous ce nom par Aublet a été réuni au *Conohoria* du même auteur, et fait partie de la famille des Violariées. V. CONORI.

RIBARD. BOT. L'un des noms vulgaires du *Nymphæa*.

RIBAUDET. ois. Dénomination vulgaire du Pluvier à collier. V. PLUVIER.

RIBÉLIER. BOT. On comprend sous ce nom français l'*Embelia* de Burman. V. EMBELIA.

RIBES. BOT. Synonyme de Groseillier. V. ce mot.

RIBESIA. BOT. L'une des sections du genre Groseillier. V. ce mot.

RIBESIÈRES. *Ribesia*. BOT. Famille naturelle de plantes, qui a pour type le genre *Ribes*, et que l'on désigne aussi sous le nom de *Grossulariées*; elle offre les caractères suivants : les fleurs sont généralement hermaphrodites, ayant le tube de leur calice adhérent à l'ovaire, le limbe plus ou moins évasé, à quatre ou cinq divisions régulières et colorées, la corolle formée de quatre ou cinq pétales généralement petits, très-rarement nuls. Les étamines, en même nombre que les pétales et alternant avec eux, sont insérées au haut du tube calicinal; les anthères sont ou didymes, ou cordiformes, s'ouvrant par une double suture longitudinale. L'ovaire, adhérent avec le calice, est à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés à deux trophospermes pariétaux et opposés. Le style est tantôt simple, portant un stigmate bilobé, tantôt profondément biparti, chaque division étant terminée par un stigmate distinct. Le fruit est une baie ombiliquée à son sommet, charnue, à une seule loge, renfermant un grand nombre de graines attachées aux deux trophospermes pariétaux par de longs podospermes filiformes. Elles sont charnues extérieurement et comme arillées; leur embryon est très-petit, placé sur l'extrémité inférieure d'un endosperme blanc et corné.

Les Ribésiées, qui se composent du seul genre *Ribes* (Groseillier), sont des arbustes avec ou sans épines. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, lobées et dentées; leurs fleurs, généralement petites, sont solitaires, gémées ou en petits épis pendants. Cette famille a de très-grands rapports avec les Nopalées ou Cactées, dont elle diffère surtout par le port, le nombre des pétales, etc.

RIBESIOIDES. BOT. L'un des synonymes d'*Embelia*. V. ce mot.

RIBESUM. BOT. Ce mot, employé par plusieurs botanistes, au lieu de *Ribes*, désignait également les Groseilliers.

RIBIS. BOT. Nom donné par Berlandière, au genre qu'il a nommé depuis *Robsonia*. V. ROBSONIE.

RICANIE. *Ricania*. Ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, établi par Germar, dans la famille des Cicadaires, avec les caractères suivants : vertex séparé du front par un rebord qui en forme deux parties distinctes; tête sans protubérance; chaperon égal au front à sa base; flancs du prothorax moins élevés que les écailles alaires; élytres et ailes n'embrassant pas intimement le corps, mais posés en toit; la réticulation des premières est assez lâche; jambes postérieures garnies d'épines et assez fortes. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses et se trouvent partout, hors en Europe.

RICANIE ALBIZONA. *Ricania albizona*, Germ. Corps, antennes et pattes noirs; ailes supérieures d'un brun noirâtre; deux larges bandes transversales sur l'avant-disque, et quelques taches le long du bord postérieur

blanches; ailes inférieures obscures. Taille, une ligne et demie. Du cap de Bonne-Espérance.

RICANIE RÉTICULÉE. *Ricania reticulata*, Germ.; *Flata reticulata*, Fab. Son corps est d'un brun jaunâtre; son corselet est varié de brun et de jaunâtre; ses élytres sont diaphanes, avec leurs nervures brunes; deux bandes transversales et un grand nombre de taches situées près du bord marginal, de la même couleur; nervures des ailes brunes, ainsi que les pattes. Taille, sept lignes. Du Brésil.

RICARDIA. BOT. POUR *Richardia*. V. RICARDE.

RICCIE. *Riccia*. BOT. (Hépatiques.) Genre établi par Micheli (*Gener. Plant.*, p. 106, tab. 57), adopté par Linné, et composé de plusieurs espèces qui sont de petites plantes sans tige, à expansions membraneuses, rayonnant d'un centre commun, ordinairement bifurquées, sur lesquelles les organes fructificateurs sont épars. Ceux de ces organes que l'on regarde comme femelles, sont composés de petites capsules à peu près globuleuses, renfermées dans la substance de la feuille, et couronnées par un tube court, tronqué et feuillé au sommet; elles renferment des propagules pulvéreuses, extrêmement petits et pédicellés. Les organes qui passent pour faire fonction de mâles, sont de petits cônes sessiles, proéminents, tronqués et ouverts au sommet, remplis de très-petits corps granuleux et placés sur les bords des expansions foliacées. Rien n'est moins déterminé que la nature de ces organes; les assimiler aux organes sexuels des autres plantes est une opinion vague, qui ne repose sur aucune observation positive. C'est donc encore un des secrets qu'il faut dérober à la mystérieuse nature. Les Riccies se trouvent en Europe et dans l'Amérique septentrionale, sur la terre, dans les mares, les fossés et les autres localités aquatiques; les principales sont : 1^o *Riccia fluitans*, L., ou *Lichenastrum aquaticum*, Dillen, Musc., tab. 74, fig. 47; *Fucus fontanus*, etc., Vaill., *Botan. paris.*, tab. 10, fig. 5; *Hepatica palustris*, etc., *ejusd.*, tab. 19, fig. 5. Cette plante est d'abord attachée par des fibrilles capillaires blanches aux pierres, dans les endroits marécageux; mais lorsque le terrain est totalement inondé, elle s'en détache et vient flotter à la surface de l'eau où ses segments sont beaucoup plus larges que lorsqu'elle est attachée aux pierres. 2^o *Riccia cristallina*, L., ou *Riccia cavernosa*, Hoffm., *Fl. Germ.*, et DC., *Fl. fr.*; *Riccia minima*, *pinguis*, Micheli, *Gener.*, tab. 57, fig. 7; *Lichen palustris*, Dillen, Musc., tab. 78, fig. 12. Cette espèce forme une petite rosette arrondie, rayonnante, adhérente au sol par toute sa surface, composée de feuilles qui vont en s'élargissant et se bifurquant au sommet; leur couleur est d'un vert jaunâtre; leur surface supérieure offre un aspect cristallin qui est dû à une multitude de petits points qui, selon quelques observateurs, sont des trous irréguliers. 3^o *Riccia glauca*, L.; *Riccia minima*, etc., Micheli, *loc. cit.*, tab. 57, fig. 4 et 5; *Hepatica palustris*, etc., Vaill., *loc. cit.*, tab. 19, fig. 1; *Lichen minimus*, Dillen, Musc., tab. 78, fig. 10. Cette espèce forme sur la terre humide, autour des étangs, une petite rosette arrondie, de couleur glauque, composée de folioles une ou deux fois bifurquées, élargies

et obtuses à leur extrémité. La surface de la feuille, vue à une forte loupe, est réticulée par les parois des cellules, mais n'offre pas les points de la Riccie cristalline.

RICCIELLA. BOT. (Hépatiques.) De Braune à séparé sous ce nom, des Riccies, les *Riccia fluitans* et *canaliculata*; mais les caractères des plantes de ce genre demandent à être encore étudiés.

RICCIOCARPUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Corda, ne différant que très-faiblement du genre *Riccia* de Micheli, on s'est contenté d'en former une section de ce dernier. V. RICCIE.

RICHÆIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Du Petit-Thouars (*Gen. nov. Madagasc.*, n^o 84), a été réuni au *Cassipourea* d'Aublet, par R. Brown, Jussieu et De Candolle. V. CASSIPOURIER.

RICHARD. OIS. L'un des noms vulgaires du Geai.

RICHARD. *Cucujus*. INS. Geoffroy nomme ainsi les insectes qui forment actuellement les genres Bupreste et Trachys. V. ces mots.

RICHARDE. *Richardia*. BOT. Linné a désigné sous ce nom un genre de plantes qui fait partie de la famille des Rubiacées et de l'Hexandrie Monogynie. Mais comme ce genre était dédié à Richardson, botaniste anglais, le professeur Kunth désirant consacrer un genre à Louis-Claude Richard, son maître et son ami, a proposé de substituer le nom de *Richardsonia* au genre de Linné et d'adopter celui de *Richardia* pour un genre nouveau qu'il établissait dans la famille des Aroïdées. C'est ce dernier genre dont il va être question, en renvoyant au mot RICHARDSONIE pour le *Richardia* de Linné. Le type du genre *Richardia* de Kunth est cette belle Aroïdée, cultivée dans les jardins sous le nom de *Calla Æthiopica*. Voici les caractères de ce genre : la spathe est roulée inférieurement; le spadice est cylindrique, couvert dans sa partie inférieure de pistils et dans le reste de son étendue d'étamines sessiles, à deux loges s'ouvrant chacune par un pore terminal. Le fruit est une baie polysperme, à trois loges contenant plusieurs graines dont l'embryon est opposé au hile. Ce genre diffère du *Calla* par son spadice cylindrique et tout couvert de fleurs, par le mode de déhiscence de ses étamines et par son embryon dont la radicule est opposée au hile, tandis que le contraire a lieu dans le genre *Calla*.

RICHARDE D'ÉTHIOPIE. *Richardia Æthiopica*, Kunth; *Calla Æthiopica*, L.; *Arum Africanum*, Tournef. C'est une belle plante qui s'élève à deux ou trois pieds de hauteur, dont la tige et les feuilles sont glabres et d'un vert luisant, et dont les fleurs entourées d'une grande spathe d'un blanc pur, semble ne former au sommet de la tige qu'une seule fleur terminale. Ses feuilles sont radicales, droites, portées sur de longs pétioles canaliculés et engainés à leur base; elles sont sagittées, acuminées, vertes et très-lisses.

RICHARDIA. BOT. V. RICARDE et RICHARDSONIE.

RICHARDSONIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Necker, aux dépens des *Jungermannes*, n'a pas été adopté.

RICHARDSONIE. *Richardsonia*. BOT. Le professeur Kunth a substitué ce nom consacré à la mémoire de

Richardson, à celui de *Richardia* que Linné lui avait donné par contraction. Il appartient à la famille des Rubiacées et à l'Hexandrie Monogynie; il offre les caractères suivants : le limbe du calice est à cinq ou sept divisions profondes; la corolle infundibuliforme a son tube nu, évasé, et son limbe à cinq ou sept lobes étalés; les étamines, en nombre égal aux divisions de la corolle, sont saillantes; le style, bifide, porte trois stigmates capitulés. Le fruit est une capsule qui se sépare en trois coques indéhiscentes et monospermes. Ce genre, extrêmement voisin du *Spermacoe*, n'en diffère que par le nombre de ses parties; il renferme plusieurs espèces toutes américaines. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, peu élevées, à feuilles opposées et munies de stipules déchiquetées, à fleurs très-petites, réunies en tête au sommet des ramifications de la tige. Dans son Histoire des Plantes usuelles des Brésiliens, Aug. de Saint-Hilaire a décrit et figuré deux espèces intéressantes de ce genre. L'une, *Richardsonia rosea*, A. Saint-Hilaire, *loc. cit.*, t. 7, est commune dans plusieurs parties du Brésil; sa racine, connue sous le nom de *Poaya do campo*, jouit des mêmes propriétés que celle du *Cephaelis Ipecacuanha*, ou *Ipecacuanha* du commerce, et y est employée aux mêmes usages. L'autre, *Richardsonia scabra*, A. Saint-Hilaire, *loc. cit.*, tab. 8, est celle dont la racine est connue sous le nom d'*Ipecacuanha blanc* du Brésil; cette racine est également émétique.

RICHEE. *Richea*. BOR. Labillardière (Voyage à la recherche de La Peyrouse, I, p. 187, t. 16) donna ce nom à un nouveau genre de plantes que R. Brown reconnut comme identique avec le *Craspedia* de Forster (*V. CRASPÉDIE*). L'auteur du *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, trouvant ainsi le nom de *Richea* sans emploi, l'appliqua à un genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il caractérisa ainsi : calice membraneux, dépourvu de bractées; corolle fermée, en forme de coiffe, déhiscente transversalement, persistante par sa base tronquée; cinq étamines hypogynes, persistantes; cinq squammules hypogynes; capsule ayant les placentes libres et pendants de la colonne centrale. Le *Richea dracophylla*, R. Br., *Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 555; Guillemain, *Icon. lithogr.*, n° 5, a une tige frutescente, rameuse, garnie de feuilles imbriquées, appliquées, roides, membraneuses, dilatées à la base et embrassant la tige; le limbe est ensiforme et piquant; les bords sont couverts de petits points verruqueux. Les fleurs sont sessiles, disposées en un épi interrompu. Cette plante croît sur le sommet des montagnes de la Table, dans l'île de Van-Diemen.

RICHE-PRIEUR. OIS. L'un des noms vulgaires du Pinson, *Fringilla Cælebs*, L. V. Gros-Bec.

RICHERIE. *Richeria*. BOR. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diœcie Pentandrie, L., établi par Vahl (*Eclog.*, 1, 50, tab. 4) et adopté par Adrien de Jussieu, qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; calice divisé profondément en quatre ou cinq segments; corolle à quatre ou cinq pétales. Les fleurs mâles ont quatre ou cinq étamines alternes avec pareil nombre de glandes insérées sous un pistil simple, rudimentaire, à filets saillants et à anthères oblongues; les fleurs

femelles ont un ovaire placé sur un disque charnu; un style très-long, surmonté de trois stigmates réfléchis, canaliculé en dessus. Le fruit est subéreux, marqué de six sillons, intérieurement cartilagineux, à trois loges bivalentes à la base, chacune monosperme.

RICHERIE A GRANDES FEUILLES. *Richeria grandis*. Vahl. C'est un grand arbre qui a le port du *Mammea Americana*; ses feuilles sont alternes, entières, presque coriaces, glabres, veinées en dessous; les fleurs sont accompagnées de bractées et disposées en épis axillaires.

RICHNOPHORA. BOR. (*Champignons*.) Persoon a établi sous ce nom, dans sa Mycologie européenne, un genre voisin des *Théléphores* et du *Phlebia* de Fries, dont il se distingue difficilement. Il le caractérisa ainsi : chapeau charnu, trémelloïde, renversé ou retourné; membrane fructifère, rugueuse, plissée à plus ou moins de tuberculeux. Une seule espèce est décrite et figurée sous le nom de *Richnophora carneæ*, elle croît sur les bois morts, dans le Jura; ce genre est encore trop mal connu pour pouvoir être admis définitivement.

RIGHTÉRIE. *Richteria*. BOR. Genre de la famille des Synanthères, établi par Karelin et Kirilow, dans les Bulletins de la Soc. imp. de Moscou (1842), pour une plante que ces botanistes ont découverte dans les rochers qui forment le sommet des Alpes Alatau, près des sources du Sarchan, dans la Russie européenne. Caractères : capitule multiflore, radié, dont les fleurs du rayon, au nombre d'environ vingt, sont ligulées; les fleurs du disque sont hermaphrodites, à cinq dents, très-glabres au dehors et çà et là glanduleuses; involucre ovale, formé de deux ou trois rangées d'écaillés obtuses, membraneuses, bordées de noir; réceptacle un peu convexe et dépourvu de paillettes; styles rameux, tronqués, avec le sommet seulement en pinceau; akènes oblongs, comprimés, sillonnés et un peu glabres; paillettes de l'aigrette oblongues, éroso-denticulées au sommet et presque concrètes à la base.

RIGHTÉRIE PYRÉTHROÏDE. *Richteria pyrethroides*, Kar. et Kir. C'est une plante herbacée, vivace, glabre ou tomenteuse, dont les tiges sont dressées, simples ou subrameuses à la base; les rameaux sont monocéphales; feuilles bipinnatifides, à découpures mucronées; quelquefois la sommité est très-entière; squammes de l'involucre largement bordées de noir; fleurons du rayon roses ou blancs, ceux du disque sont d'un jaune doré passant au rougeâtre.

RICIN. *Ricinus*. INS. Genre de l'ordre des Parasites, famille des Mandibulés (Latr., Fam. nat. du Règne Animal), établi par Degée, qui a le premier reconnu que ces insectes ont une bouche munie de mandibules, ce qui les distingue des Poux avec lesquels on les plaçait avant lui. Le nom de Ricin avait été donné par les anciens à des Acarides du genre Ixode de Latreille, et Degée aurait mieux fait d'adopter un autre nom pour désigner ces insectes. Aussi Leach a-t-il employé le nom de *Nirmus*, donné par Herman fil. Quoi qu'il en soit, le genre Ricin, tel qu'il a été adopté dans ces derniers temps, a pour caractères : une bouche inférieure, composée à l'extérieur de deux lèvres et de deux man-

dibules en crochet; tarsi très-distincts, articulés et terminés par deux crochets égaux.

Tous les Ricins, à l'exception de celui du Chien, se trouvent exclusivement sur les Oiseaux. Leur tête est ordinairement grande, tantôt triangulaire, tantôt en demi-cercle ou en croissant, et a souvent des saillies angulaires; elle diffère quelquefois dans les deux sexes, de même que les antennes. Latreille a vu dans plusieurs espèces deux yeux lisses, rapprochés de chaque côté de la tête. Suivant Savigny, ces insectes ont des mâchoires avec une palpe très-petite sur chacune d'elles, et cachées par la lèvre inférieure qui a aussi deux organes de la même nature. Ils ont aussi une sorte de langue.

Les Ricins s'éloignent des Poux par la forme de leur bouche et par leur manière de vivre. Ils ont ordinairement beaucoup de vivacité et marchent plus vite que ceux-ci. Ils se tiennent de préférence sous les ailes, aux aisselles et à la tête des Oiseaux; ils pullulent prodigieusement, et souvent à un tel point, que les Oiseaux qui en sont atteints maigrissent et finissent même par périr. De même que les Poux, les Ricins ne peuvent vivre longtemps sur des animaux morts; ils les quittent bientôt, et c'est alors qu'on les voit courir avec inquiétude sur les plumes, et particulièrement sur celles de la tête et des environs du bec.

D'après les observations de Leclerc de Laval, la seule nourriture des Ricins serait des parcelles de plumes, et il se fonde sur ce qu'il en a vu, ainsi que Nitzsch, dans l'estomac de quelques-uns; mais Degéer assure avoir trouvé l'estomac du Ricin du Pinson rempli de sang dont il venait de se gorgé. Reddi a figuré, assez grossièrement il est vrai, un très-grand nombre d'espèces de Ricins; Degéer et Panzer en ont figuré aussi quelques espèces. Latreille, dans un Mémoire imprimé à la suite de son Histoire des Fourmis, a remarqué sur le Ricin du Paon quelques particularités qui lui semblent devoir être communes à toutes les autres espèces du même genre. Ainsi il a vu que les antennes du mâle sont fourchues, et il a conjecturé, d'après l'examen attentif des organes de la génération dans les deux sexes, que le mode d'accouplement dans ces insectes n'est pas tout à fait le même que celui des autres, c'est-à-dire que le mâle ne doit pas être placé sur le dos de la femelle, mais que leurs abdomens doivent être appliqués l'un contre l'autre.

Ce genre a été divisé par Latreille en deux coupes parfaitement naturelles, basées ainsi qu'il suit :

† Bouche située près de l'extrémité antérieure de la tête; antennes insérées à côté, loin des yeux, et très-petites.

RICIN DE LA CORNELLE. *Ricinus Cornicis*, Latr.; Pou du Corbeau, Geoff., Hist. des Ins., t. II, p. 76, pl. 4, fig. 11. Ovale, gris; tête noire, petite; antennes recourbées en arrière; pattes courtes, tachetées de noir ainsi que les antennes; abdomen cendré, avec huit bandes noires à la jointure des anneaux. Lorsqu'il est jeune, il est blanc, avec une simple rangée de points de chaque côté de l'abdomen. On le trouve sur les Oiseaux du genre Corbeau.

†† Bouche presque centrale; antennes insérées très-près des yeux, et dont la longueur égale presque celle de la tête.

RICIN DE LA POULE. *Ricinus Gallinæ*, Latr.; *Pediculus Gallinæ*, L., Degéer, Ins., t. VII, p. 4, fig. 12; Fabr., le Pou de la Poule, etc., Geoff. Tête arrondie en avant et représentant un croissant dont les angles ou pointes regardent le corselet qui est court, large, armé de chaque côté d'une pointe droite, aiguë et saillante; ventre allongé; tout le corps parsemé de poils gris. Commun dans toute l'Europe, sur la Poule domestique.

RICIN. ARACHN. Espèce du genre *Ixode*. V. ce mot.

RICIN. *Ricinus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Polyadelphie, L., auquel on peut assigner pour caractères : des fleurs monoïques, composées d'un calice à trois ou cinq divisions valvaires; point de corolle; dans les fleurs mâles, les filaments des étamines sont nombreux et ramifiés, portant des anthères attachées un peu au-dessous de leur sommet et composées de deux loges distinctes; dans les fleurs femelles, l'ovaire est globuleux, à trois loges monospermes, le style est court, surmonté de trois stigmates profondément bipartis. Le fruit, généralement hérissé de pointes extérieurement, se compose de trois coques monospermes et déhiscentes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, des arbustes ou des arbres plus ou moins élevés; leurs feuilles alternes et munies de stipules sont ordinairement peltées et plus ou moins profondément palmées. Les fleurs forment une panicule terminale, les mâles en occupent la partie inférieure et les femelles la partie supérieure. Toutes sont articulées avec le pédoncule et accompagnées de bractées souvent glanduleuses. Les Ricins sont originaires de l'Afrique ou de l'Inde.

RICIN COMMUN. *Ricinus communis*, L., Rich., Bot. Méd., I, vulgairement désigné sous le nom de *Palma Christi*. Il est originaire de l'Afrique septentrionale. En Barbarie, il forme un arbre de quinze à vingt pieds d'élévation, dont le tronc est droit et branchu dans sa partie supérieure; mais dans les climats tempérés, le Ricin est une plante herbacée, qui meurt chaque année après avoir fleuri et donné ses fruits. Cependant on peut, en l'abritant du froid pendant l'hiver, le conserver quelques années et en faire un arbuste. Les graines du Ricin contiennent une huile grasse, que l'on extrait soit par la simple expression, soit par le moyen de l'eau bouillante.

RICINELLE. BOT. V. ACALYPHA.

RICINÆ. ARACHN. V. TIQUES.

RICINOCARPE. *Ricinocarpus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par le professeur Desfontaines (Mém. Mus., III, p. 459, t. 22), offrant les caractères suivants : fleurs monoïques; calice à cinq divisions profondes; corolle de cinq pétales; étamines nombreuses, réunies en un androphore cylindrique, accompagné de cinq glandes à sa base et tout couvert extérieurement d'anthères extrorsées. Dans les fleurs femelles, l'ovaire est également accompagné à sa base de cinq glandes discoidales; il est papilleux, surmonté de trois styles bipartis. Le fruit est une capsule globu-

leuse, hérissée de pointes, à trois loges monospermes.

RICINOCARPE A FEUILLES DE PIN. *Ricinocarpus Pini-folia*, Desf., loc. cit. C'est un arbuste originaire de la Nouvelle-Hollande; ses feuilles sont alternes, linéaires et mucronées; ses fleurs sont terminales, pédicellées, solitaires ou en corymbe pauciflore.

RICINOIDES. BOT. (Tournefort.) Synonyme de Croton. *V.* ce mot. On a aussi étendu ce nom au *Jatropha Curcas*.

RICINS. INS. Duméril donne ce nom ou celui d'Ornithomizes, aux Aptères composant le genre Ricin de Degéer. *V.* ORNITHOMIZES.

RICINULE. *Ricinula*. MOLL. Genre créé par Lamarck, dans la famille des Purpurifères, aux dépens des Pourpres. Blainville donne à l'animal les caractères suivants : manteau pourvu d'un véritable tube; pied beaucoup plus large et comme auriculé en avant; tête semi-lunaire, avec des tentacules coniques, portant les yeux au milieu de leur côté externe; organe excitateur mâle très-grand, recourbé dans la cavité branchiale. La coquille est ovale, le plus souvent tuberculeuse ou épineuse en dehors; l'ouverture est oblongue, offrant inférieurement un demi-canal recourbé vers le dos, terminé par une échancrure oblique; il y a des dents inégales sur la columelle et sur la paroi interne du bord droit, qui rétrécissent en général l'ouverture; l'opercule est corné, ovale, transverse, à éléments peu imbriqués.

RICINULE MURIQUEE. *Ricinula horrida*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 251, n° 1; *Murex neritoideus*, L., Gmel., p. 5557, n° 45; Martini, Conch., t. III, tab. 101; fig. 972-975; Lister, Conch., tab. 804, fig. 15. Coquille épaisse, solide, à spire aplatie, hérissée par plusieurs rangées décurrentes de gros tubercules épineux, courts et épais; ouverture très-rétrécie, grimaçante par deux ou trois plis transverses au milieu de la columelle, et des dents plus nombreuses au côté interne du bord droit. Couleur blanche, violacée intérieurement; tubercules noirs. Des mers de l'Inde.

RICINUS. BOT. et INS. *V.* RICIN.

RICNOPHORA. BOT. Ce genre de Champignons hyméno-mycètes, établi par Persoon, a été réuni au genre *Phlebia*, de Fries. *V.* PHEBIE.

RICOPHORA. BOT. (Plukenet.) Synonyme d'Igname. *V.* ce mot.

RICOTIE. *Ricotia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, caractérisé par De Candolle (*Syst. Veget.*, II, p. 284) de la manière suivante : calice dressé, muni de deux bosses à sa base; pétales onguiculés, à limbe obcordiforme; étamines libres, non denticulées; glandes placées entre les étamines latérales et le pistil; silicule sessile, oblongue, comprimée, plane, d'abord biloculaire et séparée par une cloison très-mince, puis uniloculaire par la disparition de la cloison, à valves planes; graines au nombre de quatre dans l'ovaire, mais ordinairement solitaires par avortement, et presque centrales, portées sur un long cordon ombilical libre; cotylédons plans, obcordiformes, accombants.

RICOTIE LUNAIRE. *Ricotia Lunaria*, DC.; *Ricotia Egyptiaca*, L. C'est une plante herbacée, glabre, tortueuse, presque grimpante, rameuse, à feuilles pinna-

lisées, à fleurs de couleur lilas, disposées en grappes terminales et peu fournies. Cette plante croit en Syrie et en Palestine.

RICTULARIA. INT. Genre de Vers intestinaux nématodes, établi par Frœlich, réuni aux Ophiostomes par Rudolphi. *V.* OPHIOSTOME.

RIDAN. BOT. Adanson (Fam. des Plantes, II, p. 150) avait donné ce nom à un genre de Synanthérées fondé sur le *Coreopsis alternifolia*, L., qui a été réuni par Michaux au genre *Verbesina*, et dont Nuttall a formé de nouveau le genre *Aclinomeris*. *V.* ce mot.

RIDELIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Chamisso, ne diffère pas du genre *Zapania*, de Jussieu, qui lui-même est devenu le type d'une section du genre *Lippia*, de Linné. *V.* LIPPIE.

RIDELLE ou **RIDENNE.** OIS. Synonyme de Chipeau, espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

RIÈBLE. BOT. Synonyme de *Gallium aparine*. *V.* GAILLET.

RIÈBRE. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Rave. *V.* RAIFORT.

RIEDLEA. BOT. (*Fougères.*) Nom donné par Mirbel à un genre dans lequel il a réuni l'*Osmunda crista*, de Linné et l'*Oncoclea sensibilis*, de Willdenow.

RIEDLÉE. *Riedlea*. BOT. Genre des plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des Bittnériacées, de la Monadelphie pentandrie de Linné, offrant pour caractère essentiel : un calice double, persistant : l'extérieur à trois folioles très-étroites; l'intérieur plus court, campanulé, à cinq dents; cinq pétales; cinq filaments réunis en un tube cylindrique; un ovaire supérieur; un style à cinq divisions; une capsule à cinq valves, à cinq lobes monospermes; un réceptacle central.

RIEDLÉE DENTÉE. *Riedlea serrata*, Vent., Choix de pl., tab. 57. Plante vivace, herbacée, assez semblable, par son port, au *Melochia hirsuta*. Ses tiges sont droites, velues, rameuses, hautes de deux ou trois pieds; ses rameaux sont garnis de feuilles pétiolées, alternes, ovales, en cœur, aiguës, longues d'environ quatre pouces, larges de deux et plus, très-velues, inégalement dentées en scie; stipules étroites, lancéolées, ciliées, velues en dessous. Les fleurs sont solitaires ou presque verticillées, presque sessiles, disposées en un épi terminal, allongé, interrompu; bractées opposées, semblables aux stipules. Les calices sont velus : l'extérieur a trois folioles étroites et linéaires; l'intérieur est plus court, campanulé, à cinq dents; les pétales sont onguiculés; onglets jaunâtres, de la longueur du calice; lames jaunâtres, parsemées de veines nombreuses. Les étamines sont plus courtes que la corolle; les anthères sont ovales, à deux loges; le style a cinq découpures pubescentes; la capsule est brune, très-velue, de la grosseur d'un pois, à cinq valves bifides, à cinq loges monospermes; le placenta est central, pentagone à sa base. Cette plante croit à Porto-Rico. Aug. Saint-Hilaire pense que ce genre doit être réuni au *Melochia*, de la famille des Malvacées.

RIEMANNITE. MIN. Nom donné par quelques minéralogistes à l'Allophane, en l'honneur de Riemann qui, le premier, la fit connaître.

RIEMENSTEIN. MIN. Ce nom, qui veut dire Pierre cannelée, a été donné au Disthène par plusieurs minéralogistes allemands.

RIEMMANITE. MIN. V. RIEMANNITE.

RIENCURTIE. *Riencurtia*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Hélianthées, établi par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., mai 1818, p. 76) qui l'a ainsi caractérisé : involucre oblong, plus court que les fleurs centrales, composé de quatre folioles égales et semblables, appliquées, ovales-oblongues, coriaces, à une seule nervure, et placées presque sur deux rangs, c'est-à-dire deux opposées embrassant à la base les deux autres qui sont aussi opposées et qui croisent les précédentes. Réceptacle petit, nu. Calathide à peu près cylindracée, ayant au centre trois à six fleurs régulières et mâles, et sur le bord une fleur femelle. Les fleurs du centre s'épanouissent successivement; elles ont la corolle à tube court, et à limbe divisé en cinq segments surmontés de houpes de longs poils membraneux; quatre ou cinq étamines à anthères soudées et noires; un faux ovaire très-long, presque filiforme, privé d'aigrette. La fleur unique du bord a la corolle longue, étroite, tubuleuse, tridentée au sommet, un style à deux stigmates munis de bourrelets; un ovaire comprimé, obovale ou orbiculaire, glabre, privé d'aigrette.

RIENCURTIE A ÉPIS. *Riencurtia spiculifera*, Cass. C'est une plante herbacée, poilue, à tige dressée, noueuse sous les articulations. Les rameaux sont opposés, divariqués, formant une sorte de panicule au sommet de la plante. Les feuilles sont opposées, étroites, oblongues, lancéolées, à trois nervures, munies de quelques petites dents rares. Les calathides de fleurs sont accompagnées de bractées écailleuses, et forment au sommet des derniers rameaux environ cinq épis verticillés.

RIESENBACHIE. *Riesenbachia*. BOT. Genre de la famille des Onagracées, établi par Presle, avec les caractères suivants : tube du calice longuement prolongé, ovale à sa base qui est soudée avec l'ovaire; son limbe est partagé en quatre découpures lancéolées, dont la postérieure est la plus grande; point de corolle; une seule étamine insérée au sommet du tube du calice et opposée à sa découpure antérieure, courtement exserte; son filament est complanato-subulé et son anthère est introrse, linéaire, biloculaire, attachée par le dos et longitudinalement déhiscente; ovaire infère, à quatre loges renfermant des ovules pendants; style filiforme, brièvement exserte, adné par sa base au tube du calice; stigmatte peltato-capité. Le fruit consiste en une capsule oblongue, à quatre loges, à quatre valves portant vers le milieu la cloison qui les unit au placentaire central. Les semences sont pendantes, ovales, anguleuses et rugueuses; les cotylédons sont foliacés et plans, la radicule est conique.

RIESENBACHIE DU MEXIQUE. *Riesenbachia Mexicana*, Presl. C'est une plante herbacée, rameuse, glandulo-pubescente, à feuilles alternes, pétiolées, lancéolées, acuminées, inégalement dentelées; les fleurs sont réunies en grappes terminales, simples, feuillées et portées sur des pédicelles grêles.

RIFET. MOLL. Coquille du genre Turbo.

RIGAUD. OIS. Synonyme vulgaire de Rouge-Gorge.

V. SYLVIE.

RIGIDELLE. *Rigidella*. BOT. Genre de la famille des Iridiacées, tribu des Tigridées, établi par Lindley, avec les caractères suivants : périanthe composé de trois folioles imbriquées à la base, roulées ou reployées, contractées vers le milieu, avec le limbe concave et les bords infléchis; trois étamines soudées en une sorte de tube; anthères linéaires, dressées, libres; stigmates bipartites, appendiculés au dos et opposés aux anthères : leurs découpures sont linéaires et papilleuses au sommet. Le fruit consiste en une capsule papyracée, trivalve au sommet et polysperme; semences subglobuleuses et ponctuées.

RIGIDELLE COULEUR DE FLAMME. *Rigidella flammea*, Lindl. Cette plante bulbeuse s'élève à la hauteur de trois à cinq pieds; elle porte des feuilles larges, équitantes, fortement plissées et dilatées à la base, de manière à engainer la tige; les fleurs sont disposées en une ombelle dense, sortant d'une spathe bivalve; elles sont penchées, d'une couleur de feu brillante, à tube campanulé, à limbe réfléchi, avec des lignes d'un pourpre foncé à sa base; après l'épanouissement, les pédoncules, longs et grêles, se redressent, deviennent roides, et portent les capsules en un sens parfaitement vertical, même après la maturation des graines. Du Mexique.

RIGOCARPUS. BOT. Ce genre, proposé par Gleber pour quelques espèces de Concombres à fruits globuleux et hérissés, n'a pas été adopté. **V. CONCOMBRE.**

RILLE. *Rilla*. POIS. Espèce du genre Saumon.

RIMAUS. МАМ. Nom que donnent les Malais à quelques grands Chats qui remplacent les Tigres dans les grandes îles de l'Archipel indien; leur queue est longue, leur pelage ras, marqué de larges plaques irrégulières encadrées de noir. Les premières notions sur ces grands Tigres sont dues à sir Raffles qui, dans son Catalogue des animaux qui vivent dans l'île de Sumatra, en signale deux espèces sous les noms de *Rimau mangin* et de *Rimau dahan*, dont on a tenté, mais avec peu de succès, à établir l'identité avec les Chats longibaudes et de Diard. **V.** à l'article CHAT, vol. 2, p. 297 et 298. A propos de cet article, on fera observer ici que la description du Chat à collier, du Népaül, *Felis torquata*, a été par erreur transposée : au lieu de terminer la série des espèces propres à l'Asie, elle s'est trouvée placée à la suite des espèces africaines. L'erreur est trop grossière pour qu'elle n'ait pas été remarquée du lecteur, et rectifiée dans sa pensée.

RIMBOT. BOT. Nom vulgaire de l'*Oncoba spinosa*.

RIMELLA. BOT. (*Lycoperdaceae*.) Raffinesque a donné ce nom à un genre voisin des Lycoperdons, qu'il a caractérisé ainsi dans le Journal de physique, août 1819 : champignon terrestre, sessile, sans volva ni épiderme distinct, homogène, s'ouvrant supérieurement par une fente par laquelle s'échappe la poussière séminale. Ce genre, très-rapproché du *Tulostoma*, ne comprend qu'une seule espèce qui croît sur les bords de l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale.

RIMULAIRE OU RIMULE. MOLL. FOSS. Ce petit genre

lie, par ses caractères, le genre Émarginulé à celui des Fissurelles. Il a été trouvé fossile et seulement encore dans les faluniers de Valognes. Sa coquille est patelloïde, à bords simples et entiers, à sommet incliné postérieurement presque sur le bord; la cavité est simple; une fente médiane, symétrique, lancéolée, est placée sur le dos entre le bord et le sommet. Les Rimules sont de fort petites coquilles, minces, fragiles, transparentes et parfaitement symétriques. De France en a reconnu deux espèces :

RIMULE FRAGILE. *Rimula fragilis*, Defr., Dictionn. des sc. natur., t. XLV. Lisse et entaillée du sommet vers le milieu du dos. — **RIMULE DE BLAINVILLE.** *Rimula Blainvillii*, id., loc. cit.; et Atlas, 27^e cahier; *Emarginula Blainvillii*, Blainv., Traité de Malacolog., pl. 48 bis, fig. 1. Elle est striée, et la fente est entre le sommet et le bord, sur le milieu du dos. Ces Coquilles ont à peine une ligne de longueur. L'une et l'autre se trouvent à Valognes.

RIMULINE. *Rimulina*. MOLL. Genre de la famille des Stichostégues, établi par d'Orbigny qui le caractérise de la manière suivante : ouverture formant une fente longitudinale; test en forme de gousse, à loges obliques et embrassantes.

RIMULINE GLABRE. *Rimulina glabra*, d'Orb., Ann. des scienc. nat., t. VII, p. 257. Coquille microscopique, allongée, un peu recourbée, glabre, lisse, formée de trois ou quatre loges obliques, embrassantes, la dernière beaucoup plus grande que toutes les autres réunies, et terminée antérieurement par une ouverture longitudinale, étroite, se prolongeant du sommet jusque près de la base de cette dernière loge. Cette coquille vient de la mer Adriatique.

RINDERA. BOT. (Pallas.) *V.* CYNOGLOSSE.

RINÉLÉPIDE. *Rinelepis*. POIS. Genre de Malacoptérygiens, de la famille des Siluroïdes, tribu des Loricaires, établi par Spix et Agassiz, pour quelques Poissons regardés d'abord comme des Loricaires, parce qu'ils n'ont comme ces dernières qu'une seule dorsale; mais dont ils diffèrent suffisamment par un corps gros et trapu, des plaques osseuses, disposées à peu près comme des écailles, et trois rayons seulement à la membrane branchiostège. Valenciennes décrit cinq espèces de Rinelépides, toutes de l'Amérique méridionale.

RINÉLÉPIDE ÉLANCÉ. *Rinelepis strigosa*, Val. Bouche placée près de l'extrémité antérieure de la tête, fendue en travers, et n'ayant pour voile qu'un repli étroit à l'angle et à la lèvres postérieure, lequel s'atténue néanmoins de chaque côté en un tentacule court et pointu; dents sur un seul rang, nombreuses, fines, capillaires, terminées en crochets aigus, simples et dorés; premier rayon de la nageoire pectorale du cinquième de la longueur totale, gros et un peu comprimé à sa base, rond et obtus à l'extrémité; premier rayon des ventrales, celui de la dorsale et les deux extrêmes de la caudale, ronds, gros et très-âpres; bord postérieur de la caudale en arc légèrement rentrant. La couleur est entièrement d'un brun noirâtre. Taille, treize pouces. b. 3; d. 1/7; a. 1/5; c. 16; p. 1/6; v. 1/5.

RINGAU. OIS. Synonyme vulgaire de Tadorne. *V.* CANARD.

RINGENT. *Ringens*. BOT. On qualifie de Ringente toute corolle bilabée, dont les lèvres sont écartées de manière à imiter la gueule d'un animal.

RINGOULE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus Eryngii*, que Dillen place parmi ses *Amanita*.

RINODINA. BOT. (*Lichens*.) Acharius donne ce nom à la première division de son genre *Lecanora*. Fries a employé ce même nom pour désigner des sections dans ses genres *Biatora*, *Lecidea*, etc.

RINOPTERA. POIS. Van Hasselt a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre qui serait formé aux dépens des Céphaloptères.

RINOREA ou **RINORIA.** BOT. Ce genre, d'Aublet, a été réuni au *Conohoria*, de la famille des Violacées. *V.* CONVORI.

RIORTE. BOT. L'un des noms vulgaires de *Viburnum Opulus*. *V.* VIORNE.

RIPARIOLE. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Hirondelle de rivage.

RIPIDIE. INS. Pour Rhipidie. *V.* ce mot.

RIPIDIUM. BOT. Trinius a donné ce nom à un genre de la famille des Graminées, qu'il a fondé sur le *Saccharum Ravennæ* et le *Saccharum Japonicum* de Thunberg, que Palisot-Beauvois avait placés dans son genre *Erianthus*. *V.* ÉRIANTHÉE.

RIPIDIUM. BOT. (*Fougères*.) Le genre établi sous ce nom par Bernharti, dans le Journal de Schrader pour 1800, est le même que le *Schizaea* de Smith. *V.* ce mot.

RIPIPHORE. *Ripiphorus*. INS. Pour Rhipiphore. *V.* ce mot.

RIPOGON. *Ripogonum*. BOT. Genre de la famille des Smilacées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Forster et admis par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 295) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe accompagné de deux bractées, divisé profondément en six parties égales, étalées, caduques; six étamines dont les filets sont subulés, glabres, les anthères plus longues, attachées à l'échancrure de la base; ovaire à trois loges monospermes, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate trilobé, obtus; baie renfermant une ou deux graines pourvues d'un albumen cartilagineux, ayant l'embryon excentrique et la radicule vague.

RIPOGON BLANC. *Ripogonum album*, R. Br. C'est un arbruste volubile, dont la tige est quelquefois armée d'aiguillons, tandis que les petites branches sont inermes. Les feuilles sont opposées ou presque opposées, quelquefois verticillées ou alternes, à triple nervure, réticulées, veinées; à pétioles tordus, non cirrhifères. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires et terminales.

RIPOTON. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Castagneux. *V.* GREBE.

RIQUET. INS. Nom vulgaire des Grillons.

RIQUEURIE. *Riqueuria*. BOT. Genre de la Tétrandrie Tétragynie, établi par Ruiz et Pavon (*Gener. Plant. Peruv. et Chil.*, p. 18) qui l'ont ainsi caractérisé : calice persistant, dont les folioles arrondies, concaves et dressées, sont disposées sur une triple rangée; les deux rangées extérieures à une seule foliole bipartite; l'intérieure à deux folioles. Corolle à quatre pétales presque ronds, concaves, dressés. Quatre étamines dont les

filets sont subulés, comprimés, de la longueur de l'ovaire, insérés sur le réceptacle; les anthères sont ovales. Ovaire ovoïde, supère, portant quatre styles très-courts, terminés par des stigmates obtus. Capsule ovoïde, tétragonne, couronnée par les styles, à quatre loges et à quatre valves, renfermant plusieurs graines ovées.

RIQUEURIE DU PÉROU. *Riqueuria avenia*. Arbrisseau qui s'élève à environ quinze pieds, et dont les rameaux sont garnis supérieurement de feuilles opposées, pétiolées, oblongues, très-entières, glabres et sans nervures. Les fleurs, de couleur jaune, sont au nombre de trois sur chaque pédicelle, et forment des grappes courtes et terminales.

RIS. BOT. *V. RIZ.*

RISCULE. *Risculus*. CRUST. Genre proposé par Leach, très-voisin des Caliges, et ne paraissant en différer que parce que les deux soies ou tubes ovifères sont terminés par deux styles au lieu d'être simples.

RISCULE DE LA MORUE. *Risculus Morhæ*, Leach, Rep. des Scienc. natur., t. XIV, fig. 536. Sa couleur est livide, tirant sur le jaune et sans tache. On le trouve sur la Morue.

RISIGALLUM. MIN. (Wallerius.) Synonyme de Mercure sulfuré rouge.

RISOLETTA. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Anémone des bois.

RISSOAIRE. *Rissoaria*. MOLL. Genre établi par Freminville et Desmarest (Bull. de la Soc. philom., t. IV) en l'honneur de Risso, naturaliste distingué de Nice, pour un certain nombre de petites Coquilles qu'il était impossible de faire entrer nettement dans un des genres de Lamarck. Blainville, en adoptant ce genre, le considère comme voisin des Phasianelles, et intermédiaire entre ce genre et les Turbos, et il lui donne pour caractères : coquille oblongue ou turrucilée, non ombilicquée, le plus souvent garnie de côtes longitudinales; ouverture entière, ovale, oblique, évasée, sans canal, ni dents, ni plis; les deux bords réunis ou presque réunis : le droit renflé et non réfléchi; opercule calcaire ou corné, rentrant profondément, unispiré, à spire latérale.

RISSOAIRE VIOLETTE. *Rissoaria violacea*, Fr. Coquille ovale, un peu aiguë, à spire très-courte, avec le dernier tour coté dans presque toute son étendue; ouverture large et évasée. De la Méditerranée.

RISTE-PERLE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Delphinium Consolida*. *V. DAUPHINELLE.*

RISUM. BOT. Pour *Oryza*. *V. RIZ.*

RIT-BOCK. MAM. Espèce du genre Antilope. *V. ce mot.*

RITCHIÉE. *Ritchiea*. BOT. Genre de la famille des Cappariées, institué par Robert Brown, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions concaves, à estivation valvaire; corolle composée de quatre pétales insérés sur le bord hémisphérique d'un torus charnu, longuement onguiculés, à lames imbriquées et ondulées; étamines au nombre de douze à seize, insérées avec les pétales; filaments filiformes, libres; anthères ovales, à deux loges, déhiscentes longitudinalement; ovaire longuement stipité, ovale; stigmaté sessile, orbiculé.

RITCHIÉE ODORANTE. *Ritchiea fragrans*, R. BROWN; *Cratæva fragrans*, Sims. C'est un arbuste grimpant, dont les feuilles sont alternes, composées de trois folioles très-entières, pourvues de stipules peu apparentes. Les fleurs sont terminales, réunies en grappes. On le trouve dans l'Afrique tropicale.

RITINOPHORA. BOT. (Necker.) Synonyme d'*Icica*. *V. ce mot.*

RITO. OIS. L'un des noms vulgaires du Canard commun.

RITRO. BOT. Espèce du genre Échinope. *V. ce mot.*
RITTERA. BOT. Schreber avait substitué ce nom à celui de *Possira* d'Aublet, genre qui lui-même rentre dans le *Swartzia*. *V. SWARTZIE.*

RIVACHE. BOT. Nom vulgaire du *Selinum palustre*. *V. SELIN.*

RIVÉE. *Rivea*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Choisy, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme ou tubuleuse, avec cinq plis au limbe; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; ovaire à quatre loges uniovulées; style simple; stigmaté capité ou lamelliforme et bilobé. Le fruit est une baie quadriloculaire, renfermant un petit nombre de semences fécondées, dont l'embryon est courbe, mucilagineux-albumineux; les cotylédons sont ridés; la radicule est infère.

RIVÉE ORNÉE. *Rivea ornata*, Choisy, Convolv. orient. in Acad. Gev., vol. 6, pl. 5. C'est un sous-arbrisseau grimpant, à feuilles alternes, larges, en cœur, pubescentes ou tomenteuses en dessous; les fleurs sont axillaires ou terminales, grandes et élégantes. De l'Inde.

RIVERIE. *Riveria*. BOT. Sous ce nom, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. VII, p. 266) a établi un genre appartenant à la famille des Légumineuses, mais dont le fruit seul est connu. C'est une gousse obliquement elliptique, légèrement comprimée, stipitée, mucronée, de consistance de parchemin, monosperme et bivalve. La graine est oblongue, réniforme, munie dans sa partie où est le point d'attache, d'une substance blanche, friable, recouverte d'un tégument membraneux-chartacé. L'embryon, sans albumen, est composé de cotylédons charnus, conformes à la graine; la radicule, située au-dessous du sommet de l'embryon, se dirige inférieurement. Ce genre se distingue du *Geoffræa* par son fruit coriace et bivalve; peut-être est-il congénère de l'*Andira*? Le *Riveria nitens*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 639 bis, est un arbre dépourvu d'épines, à feuilles alternes, imparipinnées, quelques-unes ternées, un peu coriaces, portées sur un rachis ailé. Les pédoncules sont presque terminaux et ne portent chacun qu'une seule gousse. Cet arbre croît dans la province de Bracamoros, près de Jaen, dans l'Amérique méridionale.

RIVIÈRE. GÉOL. *V. BASSINS et FLEUVES.*

RIVINE. *Rivina*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, présentant pour caractères : un calice à quatre divisions profondes et étalées; quatre, huit ou douze étamines dressées et hypogynes; un ovaire globuleux, un peu comprimé, à une seule loge monosperme, surmonté d'un style un peu oblique, au sommet duquel

est un stigmaté discoïde et entier. Le fruit est charnu, globuleux et monosperme. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; ce sont des plantes herbacées, des arbustes ou des arbrisseaux qui croissent dans les diverses contrées de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont alternes; leurs fleurs petites, formant des épis ou des grappes. On mange quelquefois les feuilles de certaines espèces, à la manière des Epinards.

RIVINE VELUE. *Rivina humilis*, L. Sa tige est cylindrique et pubescente; les rameaux sont alternes, velus et très-ouverts; les feuilles sont alternes, pétiolées, épaisses, pubescentes, ovales, entières, acuminées; les fleurs sont disposées en épis alternes, allongés, un peu arqués; elles sont éparées, pédicellées, un peu pendantes, d'un vert jaunâtre en dehors, blanchâtres en dedans. Le fruit est une petite baie rouge. Des Antilles.

RIVULAIRE. *Rivularia*. BOT. Roth a formé sous ce nom un genre de la famille des Algues, dont les caractères étaient loin d'être exacts. Lyngbye a senti la nécessité de le diviser, en rejetant une désignation fort impropre, puisqu'elle pouvait convenir indifféremment à toutes les petites plantes des ruisseaux. Les Rivulaires de Roth sont réparties aujourd'hui parmi les Chetophores et les Linkies. V. ces mots.

RIVULINÉES. *Rivulinæ*. BOT. Raffinesque a proposé, sous ce nom, l'établissement d'une famille dans laquelle rentreraient les genres *Rivularia*, *Nostoc*, *Endosperma* et autres.

RIVURALES. CONCA. Montfort donne ce nom aux Coquilles qui habitent les rivages et les eaux douces, par opposition avec celles qu'il désigne sous le nom de Pélagiennes, qui ne se trouvent que dans les hautes mers.

RIZ. *Oryza*. BOT. L'un des genres les plus importants de la famille des Graminées, et de l'Hexandrie Digynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont disposées en panicule; les épillets uniflores; la lépicène formée de deux valves subulées, étroites et très-courtes; la glume également à deux valves beaucoup plus longues : l'extérieure comprimée, naviculaire, plus convexe supérieurement, sillonnée, brusquement terminée à son sommet par une arête plus ou moins longue, droite, manquant quelquefois; l'intérieure, aussi longue que la précédente, mais plus étroite et moins convexe, est terminée en pointe brusque à son sommet. Les étamines, au nombre de six, ont leurs anthères linéaires obtuses à leur sommet, légèrement bifides à leur base. L'ovaire porte deux styles qui se terminent chacun par un stigmaté en forme de goupillon; à la base de l'ovaire sont deux très-petites écailles rapprochées, tronquées obliquement au sommet, et formant la glumelle. Le fruit est allongé, terminé en pointe à son sommet, et recouvert par la lépicène et la glume qui sont persistantes. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, qui présente un très-grand nombre de variétés, dont quelques-unes ont été considérées comme des espèces distinctes.

RIZ CULTIVÉ. *Oryza sativa*, L., Lamk., Ill., tab. 264. C'est une plante annuelle, qui croît de préférence dans

les lieux bas et inondés; cependant certaines variétés désignées sous le nom de Riz sec, réussissent également dans les terrains à Froment. Son chaume s'élève à environ trois ou quatre pieds; il est épais et cylindrique; ses feuilles, assez larges et très-longues, sont munies à l'orifice de leur gaine d'une collerette entière ou bifide. Les fleurs, avec ou sans arête, forment une panicule plus ou moins bien garnie. Le Riz est originaire de l'Inde. Il croît et on le cultive dans presque toutes les contrées de ce vaste continent, où il est la base de la nourriture des peuples qui l'habitent. Les Grecs et les Romains connaissaient le Riz, et Dioscoride et Pline en ont parlé sous les noms d'*Oruza* et *Oryza*. Mais il paraît que, dans ces temps reculés, il était presque uniquement employé à faire des tisanes, et que tout celui qu'on consommait alors était tiré de l'Inde. Ce n'est que beaucoup plus tard que le Riz a été introduit et cultivé en Grèce, puis en Piémont, en Italie et en Espagne. Plus tard encore la culture du Riz a été tentée et continuée dans les deux Amériques, en un mot, dans toutes les contrées qui, par la nature de leur sol et leur température, étaient favorables au développement parfait de ce précieux végétal. La culture du Riz n'est pas sans quelques inconvénients graves : les irrigations continuelles qu'elle exige, le séjour longtemps prolongé de l'eau stagnante, rendent fort malsains les lieux où l'on cultive le Riz; il paraît même que ce sont ces inconvénients qui ont fait abandonner cette culture dans le petit nombre de localités où on l'avait tentée en France. Néanmoins tous ces inconvénients pourraient être en partie évités, en ne cultivant que le Riz sec ou de montagne; en second lieu, pour établir des rizières, on pourrait choisir les endroits éloignés des habitations et ceux qui sont par leur nature même propres à ce genre de culture. Ainsi, qu'un terrain bas et humide, naturellement malsain, à cause des miasmes qui s'en élèvent pendant les grandes chaleurs, soit couvert de mauvaises herbes ou de sillons chargés de Riz, son voisinage n'aura pas plus d'inconvénient dans l'un et dans l'autre cas, et néanmoins les résultats seront totalement différents.

Le Riz offre un grand nombre de variétés; les unes sont barbues, les autres sans barbes; les unes ont leurs écailles teintées en brun, ou en violet, les autres sont simplement jaunâtres. Le voyageur français Leschenault de la Tour a publié, dans le sixième volume des Mémoires du Muséum, des détails sur la culture du Riz dans l'Inde; il en cite trente variétés qui diffèrent beaucoup les unes des autres, par le temps qu'elles mettent à mûrir et qui varie de trois à huit mois.

Le Riz est un aliment extrêmement sain. Dans les diverses contrées de l'Inde, de la Chine et dans presque toute l'Asie en un mot, en Afrique, en Amérique, le Riz est la base de la nourriture. On le mange après l'avoir fait bouillir dans l'eau. On a prétendu que, sur la surface du globe, il y a incomparablement plus d'habitants qui se nourrissent de Riz qu'il n'y en a qui vivent de Froment. En Europe, le Riz est employé à faire des potages, des crèmes, etc. Sa décoction est usitée en médecine comme adoucissante dans les irritations des organes digestifs.

On a étendu le nom de Riz à des végétaux qui n'appartiennent pas au genre dont il vient d'être question, et appelé :

RIZ D'ALLEMAGNE, une variété d'Orge.

RIZ DU CANADA, une Zizanie. *V.* ce mot.

RIZ DU PÉROU, une espèce du genre Chénopode.

RIZ SAUVAGE, la petite Joubarbe, etc.

RIZOA. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Didymie Gymnospermie, établi par Cavanilles, et ainsi caractérisé : calice tubulé, strié, à cinq dents égales; corolle dont le tube est très-long, divisé à son sommet en deux lèvres égales, la supérieure droite, trifide; l'inférieure pendante, bifide; quatre étamines non saillantes hors du tube; ovaire surmonté d'un style un peu plus long que le tube, terminé par deux stigmates sétacés et divergents; quatre akènes ovoïdes, situés au fond du calice.

RIZOA A FEUILLES OVALES. *Rizoa ovatifolia*, Cavan., *Icon. Plant.*, 6, tab. 578. C'est une plante herbacée, haute d'environ un pied et demi, divisée en rameaux opposés, garnis de feuilles ovales, obtusément dentées en scie, vertes en dessus, glauques en dessous, très-brèvement pétiolées. Les fleurs, dont la corolle est d'un rose clair, forment de petites panicules axillaires. Chili.

RIZOLE. BOT. Syn. vulgaire d'Oryzopsis. *V.* ce mot.

RIZOPHORA. BOT. *V.* RHIZOPHORE.

ROABLE. OIS. Nom vulgaire du Troglodyte, *Motacilla Troglodytes*.

ROALO. BOT. (Garidel.) L'un des noms vulgaires du *Papaver Rhæas*, L. *V.* PAVOT.

ROBE. ZOOL. On entend souvent par cette désignation l'ensemble des téguments velus ou plumeux, qui recouvrent le corps d'un animal et qui aident puissamment à sa distinction.

ROBE BIGARRÉE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Voluta Cymbium*, L.

ROBE DE PERSE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Murex Trapezium*, L., qui est une Fasciolaire de Lamarck.

ROBE PERSIENNE. MOLL. L'un des noms vulgaires et marchands du *Conus Regius*.

ROBE DE SERGENT. BOT. Nom d'une variété de Prunes fort commune dans le midi de la France.

ROBERGIA. BOT. Nom substitué par Schreber au genre *Rourea* d'Aublet. *V.* ROUREE.

ROBERT LE DIABLE. INS. L'un des noms vulgaires du *Gamma* ou *Papilio C-album* de Linné, qui appartient au genre Vanesse. *V.* ce mot.

ROBERTIA. BOT. Plusieurs genres ont été ainsi nommés par les auteurs. Scopoli avait formé un genre *Robertia* de toutes les espèces de *Sideroxyllum* qui ont dix étamines et une baie à trois ou cinq loges : ce genre n'a pas été adopté. *V.* SIDEROXYLE. Dans sa Flore des environs de Paris, Mérat a nommé *Robertia* un genre formé sur l'*Helieborus hyemalis*, L.; mais ce genre avait été antérieurement constitué sous différents noms, et notamment par Salisburly sous celui d'*Eranthis*, que lui a conservé De Candolle. *V.* ERANTHIS.

ROBERTIE. *Robertia*. BOT. De Candolle (Flore fran-

çaise, Supplém., p. 455) a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie égale, L., qui offre les caractères essentiels suivants : involucre composé de folioles égales et placées sur un seul rang; réceptacle garni de paillettes membraneuses, semblables aux folioles de l'involucre; calathide composée de demi-fleurons, tous hermaphrodites; akènes couronnés d'une aigrette sessile et plumeuse. C'est par ce dernier caractère que le nouveau genre se distingue du *Seriola* qui a l'aigrette pédicellée.

ROBERTIE TARAXACOÏDE. *Robertia taraxacoides*, DC., *loc. cit.* C'est une petite plante qui a le port de quelques variétés du Pissenlit. Ses feuilles sont toutes radicales, pétiolées, profondément pinnatifides, le lobe terminal plus grand, ovale; les lobes inférieurs étroits, aigus et recourbés du côté de la base; les hampes sont hautes de deux à trois pouces, munies de deux petites feuilles linéaires, et terminées chacune par une calathide jaune, plus petite que celle du Pissenlit. Ile de Corse.

ROBERTIN. BOT. *Geranium Robertianum*, L. Espèce de Géranium.

ROBERTSONIA. BOT. Haworth (*Synops. Plant. succ.*, p. 521, et *Saxifrag. enum.*, p. 52) a formé sous ce nom un genre qui se compose des *Saxifraga Geum*, *hirsuta*, *umbrosa*, *punctata*, *cuneifolia* et *daurica*.

ROBET. CONCH. (Adanson, Voy. au Sénégal, pl. 18, fig. 6.) Coquille du genre Arche, *Arca Senegalensis*, Lam.

ROBINE. BOT. Variété de Poires.

ROBINET. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lychnis dioica*. *V.* LYNCHIDE.

ROBINIER. *Robinia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Linné, et qui offre les caractères suivants : calice monopétale, tubuleux, à cinq dents inégales, les deux supérieures plus courtes, les trois inférieures plus longues et plus écartées; l'ovaire est terminé par un long style, barbu longitudinalement et du côté supérieur; gousse allongée, très-comprimée, sessile, uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs graines aplaties. Le genre *Robinia*, tel que les auteurs l'avaient caractérisé, renfermait une foule d'espèces extrêmement disparates. Le professeur De Candolle, dans le second volume de son *Prodrome*, et dans ses *Mémoires* sur les Légumineuses, p. 275, ayant analysé un grand nombre des plantes réunies dans ce genre, a fait voir qu'elles appartenaient à quinze ou seize genres différents, dont plusieurs étaient déjà anciennement connus, et dont quelques-uns étaient nouveaux. Il n'a laissé dans ce genre que les espèces qui lui avaient servi primitivement de type, c'est-à-dire celles de l'Amérique septentrionale. Ces espèces, au nombre de cinq, sont les *Robinia Pseudo-Acacia*, *R. dubia* et *R. umbraculifera*, qui n'en sont peut-être que des variétés ou des hybrides, les *R. viscosa* et *R. hispida*. Ce sont des arbres plus ou moins élevés, très-souvent munis d'aiguillons; leurs feuilles sont imparipinnées, leurs folioles sont pétiolulées et accompagnées de deux petites stipules subulées; les fleurs sont blanches ou roses, disposées en grappes simples.

ROBINIER FAUX ACACIA. *Robinia Pseudo-Acacia*, L.,

Mich., *Arb. Am.*, t. 1. Cet arbre a été introduit en France vers l'année 1600, par Robin, qui en avait reçu des graines de l'Amérique septentrionale. L'arbre semé par Robin existe encore dans un des massifs du Jardin du Roi à Paris. Le faux Acacia s'est si bien naturalisé en Europe, qu'il semble en être indigène. C'est un arbre qui prend un accroissement très-rapide, et qui vient également bien dans tous les terrains; néanmoins, comme ses racines s'étendent et tracent à une très-grande distance, on conçoit qu'il réussira encore mieux dans un bon terrain où il y aura plus de fond. L'Acacia est un arbre dont la culture offre beaucoup d'avantages; et d'abord, il fait un très-bel effet dans les jardins d'agrément; l'élégance de son feuillage, l'odeur suave de ses fleurs, la facilité avec laquelle on le multiplie de graines ou de boutures, le font rechercher des amateurs. Son bois est lourd, dur et très-compacte; il est extérieurement jaune, le cœur est agréablement veiné; on l'emploie dans les constructions; on peut aussi en faire différents meubles. Ses feuilles ont une saveur douce, et les bestiaux en sont très-friands, soit lorsqu'elles sont encore fraîches, soit quand elles ont été séchées. On cultive dans les jardins une variété connue sous les noms d'Acacia sans épines, ou *Robinia inermis*, qui diffère de l'espèce primitive, non-seulement par l'absence des aiguillons, mais par la forme arrondie que cette variété prend en croissant.

ROBINIER VISQUEUX. *Robinia viscosa*, Vent., Cels, t. IV. C'est une autre grande et belle espèce, ayant le port de la précédente, sur laquelle on la greffe. Ses feuilles sont plus petites; elles ont leur pétiole très-visqueux; les fleurs sont légèrement rosées.

ROBINIER HISPIDE. *Robinia hispida*, L. Il est connu sous le nom vulgaire d'Acacia rose. On le greffe aussi sur le faux Acacia, et il forme alors un arbrisseau plus ou moins élevé, qui se distingue très-facilement par ses rameaux tout couverts de poils roides et glanduleux, d'un brun rougeâtre; par ses grandes fleurs du rose le plus pur.

ROBINSONIE. *Robinsonia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionées, établi par De Candolle pour deux plantes observées au Chili par Bertero et Gay. Caractères : capitules multiflores, hétérogames, dioïques par avortement; involucre campanulé ou ovale, formé d'un seul rang d'écaillés plus ou moins serrées, le plus souvent barbu au sommet, avec de très-petites bractéoles à la base; réceptacle nu; corolles du rayon coriaces, courtes, ligulées, entières ou tridentées, et disposées sur un seul rang; celles du disque tubuleuses et à cinq dents; étamines incluses; anthères libres, abortives et pendantes; style bulbeux à sa base, se divisant ensuite en deux branches courtes, tronquées et glabres, qui se roulent sur elles-mêmes en sens contraire; akènes glabres, oblongo-cylindriques, à côtes, privés de bec; aigrette très-cadue, formée d'une rangée de poils scabres. Ce genre, voisin des *Seneciois*, est composé d'espèces ligneuses, remarquables par la matière résineuse qu'elles fournissent. Elles ont été trouvées dans l'île de Juan Fernandez, célèbre par la naufrage et le séjour du marin Selkirk, qui a fourni à De Foë l'idée de son roman de *Robinson Crusé*.

ROBINSONIE GRÈLE. *Robinsonia gracilis*, Dec. Ses feuilles sont lancéolées, dentelées, atténuées aux deux extrémités; le corymbe résultant de la réunion des fleurs est un peu lâche; les pédicelles sont nus, plus longs que la capsule; les languettes des corolles sont du double plus longues que l'involucre, tridentées; aigrette formée de quatre ou cinq soies; akènes obovales.

Le genre *Robinsonia*, précédemment proposé par Schreber et Willdenow, pour le *Touroulia*, d'Aublet, n'a point été adopté par la majorité des botanistes; on a pensé, avec raison, que ce dernier nom était consacré.

ROBIQUETIA. BOT. Le genre d'Orchidées, auquel Gaudichaud a donné ce nom, a été reconnu pour ne point différer du genre *Saccolabium*, de Lindley. *V.* ce mot.

ROBLE. BOT. Synonyme vulgaire de Roure ou Rouvre, vieux nom du Chêne.

ROBLOU OU ROBOLO. POIS. Espèce du genre *Lépisotée*. *V.* ce mot.

ROBLOT. POIS. L'un des noms vulgaires des petits Maquereaux. *V.* SCOMBRE.

ROBSONIE. *Robsonia*. BOT. Genre de la famille des Grossulariées, institué par Berlaudière qui l'a caractérisé de la manière suivante : calice coloré; son tube est cupuliforme, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, partagé en quatre ou cinq lobes dressés, carénés, beaucoup plus longs que le tube; corolle composée de quatre ou cinq pétales insérés à l'orifice du calice, cunéiformes et inclus; quatre ou cinq étamines longuement exsertes, insérées de même que les pétales, et alternes avec eux; ovaire infère, uniloculaire, à deux placenta opposés et nerviformes; trois ovules disposés sur un seul rang, à chaque placentaire; style filiforme, simple et exserte; stigmate très-courtement bifide.

ROBSONIE FUCHSIOÏDE. *Robsonia fuchsioïdes*, Berl.; *Ribes stamineum*, Sm. C'est un arbuste à rameaux hispides, épineux dans les aisselles; les feuilles sont lisses, subtrilobées, à pétioles courts; les pédoncules sont courts et biflores; le calice est d'un rouge éclatant, avec des bractées arrondies, hispide, hémisphérique; les pétales sont aussi longs que les sépales; les styles et les étamines sont exsertes. De la Californie. Le professeur De Candolle ne considère le genre *Robsonia* que comme une subdivision du grand genre *Ribes*.

ROBULE. *Robulus*. MOLL. Genre de Coquilles microscopiques, proposé par Denys-Montfort. *V.* ROBULINE.

ROBULINE. *Robulina*. MOLL. Le genre Robuline, tel que d'Orbigny le conçoit, rassemble aujourd'hui les genres Lenticuline et Polystomelle de Blainville, et les genres Phonème, Pharamé, Héronne, Clisiphonte, Patrocle, Lampadie, Antémore, Robule, Rhinocure et Sphinctérule de Montfort; l'auteur le comprend dans la famille des Hélicostègues, section des Nautiloïdes. Il a les caractères suivants : coquille orbiculaire, nautiloïde; l'avant-dernier tour rentrant dans le dernier; ouverture marginale à l'angle carénal en fente triangulaire; coquille bombée; un disque central. Les Robulines sont de petites coquilles microscopiques, lenticulaires, discoïdes, généralement carénées; l'avant-dernier tour rentre dans la grande ouverture de la coquille et

la modifie; la dernière cloison la ferme complètement sans être bombée en dehors. C'est à l'angle dorsal de cette ouverture que se voit une autre ouverture fort petite, qui perforé la dernière cloison; elle est triangulaire.

ROBULINE TRACHANTE. *Robulina cultrata*, d'Orb., Ann. des sc. nat., t. VII, p. 287, n° 1; Modèles de Céphalopodes, 4^e livr., n° 82; *Nautilus calcar*, L., Gmel., p. 5570; *ibid.*, Ficht. et Moll, p. 72, tab. 11, fig. d, e, f; tab. 12, fig. d, e, f, g, h; tab. 15, fig. e, f, g; *Lenticulina marginata*, Soldani, t. 1, p. 54, tab. 55, fig. B, etc.; *Lampas trithemus*, Montf., Conch., p. 242; *Lenticulina trithemus*, Blainv., Malacol., p. 590, 6^e groupe; *Patrocla querelans*, Montf., *loc. cit.*, p. 218; *Robulina cultratus*, Montf.; *ibid.*, p. 224; *Lenticulina querelans* et *Lenticulina cultrata*, Blainv., Malacol., p. 590. Cette espèce, qui a à peine une ligne de diamètre, se trouve dans la mer Adriatique, et fossile aux environs de Vienne.

ROBUR. BOT. Synonyme de Chêne Roure ou Rouvre.

ROCAIREUL. ois. L'un des noms vulgaires du Guépier commun.

ROCAMA. BOT. Sous le nom de *Rocama digna*, Forskahl a décrit le *Trianthema pentandra*, L., Mant. Ce nom de *Rocama* a été employé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 5, p. 552) pour désigner une section du genre Trianthème.

ROCAMBOLE. BOT. Nom vulgaire de l'*Allium Scorodoprasum*, L. V. AIL.

ROCAR. ois. Espèce du genre Merle.

ROCCARDIA. BOT. Necker (Élém. Bot., n° 152) a séparé, sous ce nom générique, les espèces de *Stæhelinia*, de Linné, qui diffèrent de leurs congénères en ce que les folioles de l'involucre sont terminées par des membranes réfléchies, qui simulent les rayons d'une calathide radiée; en outre, le réceptacle est nu, et l'aigrette est composée de poils simples.

ROCCELLA. BOT. (Cardan.) Synonyme de *Ribes Uva-crispa*. V. GROSEILLIER.

ROCCELLE. *Roccella*. BOT. Genre de Lichens très-remarquable par la forme et la couleur crétacée des espèces qui le composent, et que De Candolle distingua le premier des Parméliés avec lesquelles on le confondit d'abord. Ses caractères consistent dans un thalle rameux, lacinié, à divisions inférieurement cylindracées, se comprimant ordinairement dans leur longueur, se couvrant de tubercules farineux, analogues à des sorédiés, intérieurement comme cotonneux, et extérieurement poli; les apothécies sont suborbiculaires, sessiles et de couleur plus foncée que le thalle, avec un rebord peu visible, de la nature du thalle même. Le nom de Roccelle vient de ce que les plantes qui le portent croissent sur les rochers. Ce sont des Lichens qui ne se trouvent qu'aux rivages le plus battus des tempêtes ou le plus brûlés du soleil.

ROCCELLE POURPRE DES ANCIENS. *Roccella tinctoria*, DC., Flor. fr., n° 906; *Lichen Roccella*, L., Dill., Musc., t. 17, fig. 19. C'est l'Orseille que les Phéniciens allaient chercher aux Canaries ainsi qu'à Madère, lles connues de leur temps, et qu'Ézéchiel désigne positivement pour cette raison par le nom de Purpuriennes (*Purpu-*

rarivæ insulæ). Cette plante forme comme des buissons touffus de deux à quatre pouces de hauteur, composés de tiges d'une demi-ligne au plus de diamètre, cylindriques, ramifiées, dont les rameaux se subulent. Leur couleur est grisâtre, passant au brun plus ou moins foncé, surtout aux extrémités; la base devient alors fauve. Les tubercules soréidiformes, farineux, en paraissent d'autant plus blancs. Cette espèce abonde dans les îles Atlantiques, depuis Madère jusqu'à celles du cap Vert; elle y fut un objet de commerce considérable. On recueille ce Lichen ainsi que plusieurs autres, qui jouissent des mêmes propriétés, en grattant les rochers; ensuite on les fait sécher; puis on les met dans des sacs ou des tonneaux pour les livrer au commerce. Pour préparer l'Orseille, on réduit la Roccelle en poudre et on la fait macérer dans l'urine. On obtient par ce moyen une pâte molle que l'on emploie directement dans l'art de la teinture.

ROCHASSIÈRE. ois. Nom vulgaire du Gamba. V. ce mot.

ROCHAU. pois. Nom vulgaire d'un Spare, appelé aussi Clavière. V. SPARE.

ROCHEA. BOT. Pour *Laroclea*. V. LAROCHEE.

ROCHFORTIE. *Rochefortia*. BOT. Genre établi par Swartz (*Flor. Ind. occid.*, 1, p. 551), et qu'il dit appartenir à la famille des Rhamnées, quoiqu'il paraisse n'y avoir aucun rapport, ainsi que le prouve le caractère donné par l'auteur même: le calice est tubuleux, court, à cinq divisions rapprochées; la corolle est monopétale hypocratéiforme, ayant sa gorge ouverte et nue, son limbe plan et à cinq lobes étalés et allongés; cinq étamines, insérées au tube de la corolle qu'elles ne dépassent guère, alternent avec les lobes de la corolle; l'ovaire est libre, à deux loges polyspermes, surmonté de deux styles subulés. Le fruit n'a pas été observé à son état de maturité. Le professeur De Candolle rapporte ce genre (*Prodr.*, 2, p. 42) à la famille des Solanées; mais il est difficile d'admettre cette opinion, à cause des deux styles qui surmontent l'ovaire. Swartz décrit deux espèces de ce genre; ce sont deux arbustes à feuilles alternes, ayant les fleurs petites, axillaires ou terminales, gémées ou fasciculées.

ROCHELIA. (Rœmer et Schultes.) Synonyme d'*Echinosperrum*. V. ce mot.

ROCHER. *Murex*. MOLL. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a considéré le genre Rocher de Linné comme le type d'une famille à laquelle il a donné le nom de Siphonostome (V. ce mot), adoptant les genres démembrés des *Murex* de Linné par Lamarck et Bruguière; on trouve dans sa méthode le genre Rocher réduit à ses limites naturelles. Latreille a considéré aussi le genre Rocher comme le type d'une famille; il lui donna le nom de Variqueux (V. ce mot); on y trouve la plupart des genres de Montfort, ainsi que ceux de Lamarck. L'animal des Rochers est connu depuis longtemps; une espèce très-commune dans la Méditerranée et qu'Adanson a retrouvée au Sénégal, a été figurée par Dargenville dans sa Zoomorphose, pl. 4, fig. C. Le même auteur en a aussi figuré une autre espèce, même planche, fig. D, et quoique l'on n'ait pas une description complète de l'animal de ce genre, des observateurs

ont pu l'examiner, et Blainville entre autres lui a donné les caractères suivants : corps ovale, spiral en dessus, enveloppé dans un manteau dont le bord droit est garni de lobes ou de lacinies en nombre et de forme variables, pourvu en dessous d'un pied ovale, assez court et sous-trachélien. Tête avec les yeux situés à la base externe de tentacules longs, coniques, contractiles et rapprochés ; bouche pourvue d'une longue trompe extensible, armée de denticules crochus en place de langue ; mais sans dent supérieure. Anus au côté droit dans la cavité branchiale. Organes de la respiration formés de deux peignes branchiaux inégaux. Terminaison de l'oviducte dans les femelles au côté droit, à l'entrée de la cavité branchiale, celle du canal déférent à l'extrémité d'une verge longue, exserte, aplatie, contractile, située au côté droit du cou. Coquille ovale ou oblongue, canaliculée à sa base, ayant à l'extérieur des bourrelets rudes, épineux ou tuberculeux ; ouverture arrondie ou ovalaire ; bourrelets triples ou plus nombreux sur chaque tour de spire ; les inférieurs se réunissant obliquement avec les supérieurs par rangées longitudinales. Opercule corné, à éléments lamelleux, subimbriqués, commençant à une extrémité.

Malgré toutes les réformes dont le genre *Murex* de Linné a été le sujet, il ne laisse pas, tel que Lamarck l'a circonscrit, de contenir encore un grand nombre d'espèces. Elles se groupent assez facilement, et se distinguent des genres environnants avec la plus grande facilité, si l'on a présent à la mémoire que le genre *Struthiolaire* n'a qu'un seul bourrelet marginal ; que le genre *Ranelle* n'a jamais plus de deux bourrelets sur chaque tour, mais qu'ils sont disposés en deux rangées longitudinales, opposées de la base au sommet ; que le genre *Triton* offre aussi des bourrelets disposés sans ordre ; et qu'enfin le genre *Rocher* a trois ou un plus grand nombre de ces bourrelets, toujours réguliers, et par rangées longitudinales du sommet à la base. Les *Rochers* se distinguent aussi de certains *Buccins* en ce qu'ils sont toujours canaliculés à la base de la columelle, tandis que les *Buccins* sont seulement échancrés. Le canal, dans ce genre, est variable quant à la forme et à la longueur ; il peut servir à grouper les espèces. Dans quelques-uns, il est long et droit, simple ou chargé d'épines. Le sommet de la coquille est alors fort court. Dans d'autres, il est moins long, très-grêle, et obliquement relevé vers le dos de la coquille. Il devient successivement plus court, plus large, plus oblique à mesure que les espèces prennent davantage la forme buccinoïde.

Lamarck, dans son dernier ouvrage, a caractérisé soixante-six espèces vivantes de *Rochers*. Il en existe presque autant de fossiles, parmi lesquelles on en cite un grand nombre d'analogues dans les terrains les plus nouveaux de l'Italie. Voici la division publiée par Lamarck :

† *Espèces à queue grêle, subite, plus longue que l'ouverture.*

α *Espèces épineuses.*

ROCHER CORNU. *Murex cornutus*, L., Gmel., p. 3525, n° 5 ; Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 156, n° 1 ; Lister, Conch., tab. 901, fig. 21 ; Favanne, pl. 58,

fig. E 2 ; Martini, Conch. cab., t. III, tab. 114, fig. 1057.

ROCHER DROITE-ÉPINE. *Murex brandaris*, L., Gmel., loc. cit., n° 4 ; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 2 ; Lister, Conch., tab. 900, fig. 26 ; Chemnitz, t. III et X, pl. 114, fig. 1058, 1059, et pl. 164, fig. 1571, var. a, Noh. ; *Ventre trifarium-spinoso*, Favanne, Conch., pl. 58, fig. E, 1. Espèce commune dans la Méditerranée. Il est probable que c'est la Pourpre des anciens.

ROCHER FORTE-ÉPINE. *Murex crassi-spina*, Lamk., loc. cit., n° 5 ; *Murex tribulus*, L., Gmel., loc. cit., n° 2 ; Lister, Conch., tab. 902, fig. 22 ; Martini, Conch. cab., t. III, tab. 115, fig. 1052, 1053, 1054, et t. II, tab. 189, fig. 1819, 1820. C'est cette espèce que l'on nomme la grande Bécasse épineuse, dans le commerce.

ROCHER FINE-ÉPINE. *Murex tenui-spina*, Lamk., loc. cit., n° 4 ; Favanne, Conch., tab. 58, fig. A, 1, 2 ; Chemnitz, Conch., t. II, tab. 189, fig. 1821, et pl. 190, fig. 1822. Espèce des plus remarquables et des plus rares dans un bel état de conservation. Elle est de la mer des Indes.

β *Espèces sans épines.*

ROCHER TÊTE-DE-BÉCASSE. *Murex haustellum*, L., Gmel., loc. cit., n° 1 ; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 8 ; Lister, Conch., tab. 905, fig. 25 ; Rumph, Mus., tab. 26, fig. F ; Martini, Conch., t. III, tab. 115, fig. 1066. Elle a ordinairement de quatre à huit pouces.

ROCHER TÊTE-DE-BÉCASSINE. *Murex tenui-rostrum*, Lamk., loc. cit., n° 9. Bien distincte de la précédente par la couleur, la forme, etc.

†† *Espèces à queue épaisse, non subite, plus ou moins longue.*

α *Espèces à trois varices.*

ROCHER CHICORÉE-RENFÉE. *Murex inflatus*, Lamk., loc. cit., n° 11 ; *Murex ramosus*, L., Gmel., n° 15 ; Rumph, tab. 26, fig. A ; Martini, Conch. cab., t. III, tab. 102, fig. 980, et tab. 105, fig. 981. C'est la plus grande du genre. Elle vient de l'Océan Indien, des Séchelles.

ROCHER PALME-DE-ROSIER. *Murex Palmarosæ*, Lamarck, loc. cit., n° 15 ; Bonnani, *Recreat.*, pars. 5, fig. 276 ; Lister, Conch., tab. 946, fig. 41. Espèce remarquable par sa beauté lorsqu'elle est bien conservée.

ROCHER CHICORÉE-BRULÉE. *Murex adustus*, Lamk., loc. cit., n° 16 ; Favanne, Conch., pl. 56, fig. J, 1 ; Martini, Conch., t. III, tab. 105, fig. 990, 991 ; Knorr, Vergn., 2, tab. 7, fig. 4, 5. De l'Océan Indien ; assez commune ; couleur café brûlé ; bouche blanche.

ROCHER ACANTHOPTÈRE. *Murex Acanthopterus*, Lamarck, loc. cit., n° 25 ; *Schreoters einling. in Chonch.*, t. I, tab. 5, fig. 8 ; Encycl., pl. 417, fig. 2, a, b. Toute blanche ; les varices lamelleuses, terminées en pointe à chaque tour à l'endroit de la suture.

ROCHER TRIQUÈTRE. *Murex triqueter* ; Born, Mus. Cæs. Vind., tab. 11, fig. 1, 2 ; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 31 ; Martini, Conch., t. III, tab. 111, fig. 1038 ; Encycl., pl. 417, fig. 1 et 4, a, b. De l'Océan Indien.

β *Espèces qui ont plus de trois varices.*

ROCHER FEUILLE-DE-SCAROLE. *Murex sawatilis*, L., Gmel., p. 5529, n° 15 ; Lamk., loc. cit., n° 54 ; Rumph, Mus., tab. 26, fig. 2 ; Martini, Conch., t. III, tab. 108,

fig. 1011 à 1014. Fort belle et fort grande espèce de l'océan Indien. L'ouverture est ornée de teintes roses d'une grande fraîcheur.

ROCHER ENDRIVE. *Murex Endivia*, Lamk., loc. cit., n° 55; *Murex cichoreum*, L., Gmel., n° 17; Favanne, Conch., pl. 36, fig. K; Martini, Conch., t. III, tab. 107, fig. 1008. Vulgairement la Pourpre impériale.

ROCHER SCORPION. *Murex Scorpio*, L., Gmel., loc. cit., n° 14; *ibid.*, Lamk., loc. cit., n° 39; Rumph., Mus., tab. 26, fig. B; Favanne, Conch., pl. 16, fig. G, 5; Martini, Conch., t. III, tab. 106, fig. 998 à 1005. Espèce singulière par la manière dont l'ouverture et la dernière varice sont disposées. De l'océan Indien.

ROCHER ANGLIFÈRE. *Murex anguliferus*, Lamk., loc. cit., n° 44; *Murex costatus et Senegalensis*, L., Gmel., n° 40 et 86; le *Serat*, Adanson, Voy. au Sénégal., pl. 8, fig. 19; Martini, Conch., tab. 110, fig. 1029, 1030. Du Sénégal.

ROCHERAYE. ois. L'un des noms vulgaires du Biset. V. PIGEON.

ROCHES. GÉOL. La minéralogie a pour objet spécial de faire connaître les différentes espèces de corps inorganiques que l'on rencontre à la surface ou dans le sein de la terre; elle apprend quels sont les caractères physiques et chimiques de forme, de dureté, de pesanteur spécifique, de couleur, etc., ou de composition intime, à l'aide desquels on peut parvenir à distinguer et isoler les unes des autres les substances minérales qu'elle classe méthodiquement d'après les ressemblances et les différences qu'elles présentent entre elles et quelle que soit leur abondance ou leur rareté dans la nature. Mais ces substances minérales ou les minéraux proprement dits, peuvent être considérés sous le rapport du rôle qu'ils jouent dans la construction de l'épiderme solide du globe terrestre, seule portion que l'on puisse en étudier; alors une première observation démontre que sur environ deux cents espèces distinctes de minéraux, il en est vingt-cinq à trente au plus qui entrent comme matériaux essentiels dans la masse solide dont la surface constitue le sol; les autres se rencontrent disséminées en petite quantité ou tapissant les parois de fentes, de cavités, de géodes, etc.

C'est seulement à celles des substances minérales simples ou mélangées, qui se voient en grandes masses, qui forment des bancs puissants, des couches continues, des Rochers en un mot, que l'on donne assez généralement le nom de Roches.

Les Roches ainsi définies : les matériaux solides, qui entrent essentiellement dans la structure du globe, seront formées, 1° d'une seule substance minérale présentant tous les caractères qui peuvent la faire distinguer comme espèce;

2° De la réunion visible de plusieurs minéraux également reconnaissables;

3° Enfin d'un mélange plus ou moins intime de particules que l'on ne peut rapporter avec certitude à aucune espèce minérale bien déterminée.

Il s'en faut cependant que l'on puisse répartir sans difficultés toutes les Roches connues dans l'un de ces trois groupes qui n'indiquent que trois manières d'être principales. On peut concevoir une foule de termes

moyens et de passages nuancés qui existent, en effet, si pour prendre une idée exacte des Roches on se les représente comme des mélanges en toutes proportions pour ainsi dire de deux, trois ou quatre substances minérales simples dont les parties ou fondues ou vaporisées, ou dissoutes ou fracturées et tenues en suspension, ont été refroidies, précipitées ou déposées soit lentement, soit rapidement, soit simultanément, soit successivement, sous l'influence réciproque les unes des autres ou hors de cette influence et sous des pressions très-différentes; si l'on observe encore que les parties des plus anciennes Roches, fondues de nouveau, dissoutes ou brisées ou décomposées, sont entrées comme éléments composants dans les Roches moins anciennes, qui elles-mêmes et ainsi successivement ont contribué à former les Roches plus modernes.

Après ces considérations, ce qui doit le plus étonner, c'est la constance de certaines associations de minéraux qui sur des points très-éloignés les uns des autres constituent des Roches qui se présentent avec le même aspect (Granit, Gneiss, Basalte).

Sous un autre point de vue général, on peut distinguer les Roches de Crystallisation des Roches de Sédiment.

Les éléments composants des premiers ont été dissous, c'est-à-dire que leurs molécules tenues écartées les unes des autres, soit par le calorique, soit par un liquide quelconque, se sont rapprochées d'après les lois des affinités et ont cristallisé, tandis que les parties dont se composent les secondes, se sont seulement déposées par l'effet de leur pesanteur lorsque le liquide qui les tenait en suspension, a cessé d'être agité; mais encore ici, entre les Roches de cristallisation et les Roches de sédiment proprement dites, on voit qu'il existe un grand nombre de nuances intermédiaires, car les deux causes ont souvent agi en même temps pour produire des effets composés; ainsi des fragments tenus en suspension et déposés mécaniquement ont été souvent réunis par un précipité de nature différente qui leur a servi de ciment; quelquefois le ciment a été le même que le sédiment; des cristaux ont pu se former au sein d'une pâte boueuse, de même qu'un précipité chimique a pu envelopper des débris de Roches préexistantes. Enfin le nombre des combinaisons possibles est immense, et ce qui est le plus remarquable et que l'observation peut seule bien apprendre à connaître, c'est que le nombre des combinaisons réelles a des limites qu'il n'est pas possible de préjuger et qui ne peuvent être aperçues que par une longue expérience; ces derniers motifs rendent l'histoire des Roches très-difficile à faire, et ils expliquent comment les auteurs ont tant varié sur leur nomenclature et sur leur classification; selon que les uns ont fait leurs études dans les collections ou dans la nature et qu'ils ont considéré les Roches d'après la composition, la structure des échantillons qu'ils ont recueillis et rassemblés, ou d'après la place qu'elles occupent, le rôle qu'elles jouent dans la composition des diverses formations ou des terrains. En effet, ces deux manières de considérer les Roches doivent être bien distinguées, et les discussions élevées pour savoir à laquelle des deux méthodes miné-

ralogique ou *géognostique* on doit donner la préférence, semblent tout à fait inutiles puisque, d'après la marche naturelle, il est d'abord nécessaire d'étudier isolément et en eux-mêmes les matériaux dont se compose l'épiderme solide du globe pour s'occuper ensuite des rapports d'âge et de position qu'ils affectent entre eux.

Le grand inconvénient que l'on reproche à la méthode purement minéralogique, c'est qu'elle conduit à diviser à l'infini et à multiplier sans utilité le nombre des Roches et à créer surtoplet des noms différents pour ne désigner que des variétés de mélanges, qui peuvent être fournies, non-seulement par un même banc, mais encore par un même bloc. La méthode géognostique tend au contraire à faire tout réunir, à faire tout confondre parce qu'elle ne peut séparer des mélanges différents qui passent insensiblement de l'un à l'autre et qui ont le même gisement; et que d'un autre côté elle porte à faire regarder comme différents des mélanges de même sorte, qui occupent des positions différentes dans la série des terrains.

Entre ces deux écueils, il y a sans doute un but utile à atteindre; mais il ne peut l'être que par un observateur doué d'une grande sagacité, qui, après avoir bien étudié la structure de l'épiderme terrestre et avoir appris à ne pas donner la même valeur aux mélanges constants et à ceux qui ne sont qu'accidentels, se décide arbitrairement, il est vrai, mais judicieusement à choisir dans l'infinité de Roches possibles, celles qui ont assez d'importance par leur abondance et par la place qu'elles occupent, pour qu'il soit utile de les caractériser et de leur donner des noms, afin de rendre plus faciles les descriptions de terrains dans la composition desquels elles entrent essentiellement. C'est ainsi que les diverses sortes de Roches établies d'après les connaissances géognostiques, peuvent être rangées et étudiées d'après leurs seuls caractères extérieurs et purement minéralogiques.

De la même manière que la connaissance des minéraux doit précéder celle des Roches, l'étude de celles-ci doit conduire à l'histoire des Formations, puis à celle des Terrains dont l'ensemble constitue l'écorce solide du globe terrestre qu'il faut nécessairement bien connaître avant que de se livrer à la recherche des causes qui ont contribué à modifier la surface de la terre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; objet définitif de la géologie.

Si, par une comparaison, on voulait donner une idée de la valeur relative que l'on doit attacher à ces expressions Roches, Formations, Terrains, si fréquemment confondues et si diversement employées dans le langage géologique, on pourrait jusqu'à un certain point le faire en prenant pour exemple un livre imprimé dans une langue quelconque, mais déterminée. Les Minéraux seront comparables aux lettres alphabétiques qui varient suivant le caractère employé. Les Roches auront pour analogues les syllabes composées d'une seule lettre, de deux ou d'un plus grand nombre, et dont l'importance, la fréquence et le nombre sont déterminés par le génie de la langue et non par le hasard. Les Formations seront représentées par les

mots et les Terrains par les phrases; enfin les grands groupes de ceux-ci correspondront aux différents chapitres, et de même que cette série de lettres, des syllabes, de mots, de phrases finit par initier aux pensées qui ont occupé l'esprit de l'auteur, de même aussi l'étude successive des Minéraux, des Roches, des Formations et des Terrains peut conduire, en définitive, à connaître les causes et la nature des révolutions qui ont eu lieu à la surface du globe. L'étude des Roches est donc une étude préliminaire comme l'est celle du syllabaire d'une langue, et il faut d'abord les considérer en elles-mêmes sans avoir égard à la place qu'elles occupent et indépendamment de leurs rapports de position entre elles, de leur gisement.

Composition des Roches. On a vu précédemment que vingt-cinq ou trente minéraux au plus contribuaient à former les Roches; mais quelques-uns parmi ceux-ci sont encore bien plus abondants que les autres; en effet, le *Quartz* et le *Feldspath*, par exemple, entrent pour près de 3/10 chacun dans ce qui est connu de la masse de l'écorce solide de la terre; la *Chaux carbonatée* pour 1/10, en y comprenant les Coquilles et les Madrépores; l'*Argile*, le *Mica*, le *Pyroxène* pour 1/20 chacun; l'*Amphibole*, le *Grenat*, le *Péridot*, la *Chaux sulfatée*, la *Houille*, les *Fers hydratés, oxydulés, carbonatés*; la *Pinite*, la *Staurolite*, le *Diallage* et quelques autres, sont ensuite presque les seuls qui entrent réellement dans la composition ordinaire de certaines Roches; ceux que l'on y rencontre plus rarement ne peuvent être considérés que comme parties accessoires.

Il faudra donc distinguer dans une Roche les parties *constituantes* sans lesquelles la Roche ne pourrait recevoir la même dénomination, et les parties *accidentelles* qui servent tout au plus à établir des variétés.

La *prédominance* de l'un des éléments d'une Roche doit, lorsqu'elle est constante, être notée avec soin.

La *structure* d'une Roche s'entend d'une certaine disposition entre les parties; ainsi on dit la structure lamellaire, sphéroïdale, fragmentaire, fissile, etc.

Brongiart distingue la *texture* des Roches de leur *structure*. La texture s'applique à la forme non géométrique, à la grosseur et à l'aspect des parties composantes; ainsi la texture sera *homogène* ou *hétérogène*; elle sera *grenue* lorsque la Roche semblera formée de grains juxtaposés sans ciments; *empâtée* lorsqu'une pâte homogène enveloppera des cristaux ou des fragments; *cellulaire* lorsque la pâte sera remplie de cavités. On peut aussi employer souvent avec avantage, dans la description des Roches, des termes de comparaison qui frappent plus vivement l'esprit que les définitions les plus minutieuses; ainsi on peut dire d'une Roche qu'elle a la structure, la texture, l'aspect *granitoïde*, lorsque composée de minéraux différents, ceux-ci ne sont pas réunis par une pâte et qu'ils semblent avoir simultanément cristallisé au moment de leur réunion, lorsqu'elle ressemble enfin à du *Granit porphyroïde, schisteux, terreux*, etc.

La *cohésion*, la *cassure*, la *dureté*, les *couleurs* fournissent encore des caractères utiles pour la distinction des Roches; mais il n'est guère possible de faire

apprécier l'importance des modifications que l'on peut noter à cet égard aux personnes qui n'ont pas vu et recueilli déjà elles-mêmes en place un grand nombre de Roches, et quant à celles qui sont dans le cas contraire, de longs détails deviennent superflus. Voici, du reste, un résumé succinct de la classification minéralogique des Roches, proposée par Brogniart.

1^o Les Roches sont *homogènes* ou *simples*, c'est-à-dire qu'elles paraissent composées d'une seule substance.

A. Cette substance peut être rapportée à une espèce minérale caractérisée. Les Roches *phanérogènes* de Haüy (Calcaire saccharoïde, Gypse, Sel Gemme).

B. Cette substance est un mélange de parties extrêmement fines, confondues ensemble et qui n'offrent point les caractères positifs d'un minéral connu. Les Roches *adélogènes* de Haüy (Houille, Marne, Schiste).

2^o Les Roches sont *hétérogènes* ou *composées*.

C. Les différentes parties dont elles se composent et que l'on peut distinguer à l'œil nu ont été précipitées simultanément après avoir été préliminairement dissoutes. Les Roches de *crystallisation* (Granit).

D. Ces parties déjà solides ont été enlevées à des minéraux ou à des Roches préexistants et agrégés mécaniquement. Les Roches d'*agrégation* (Poudring, Brèche).

1^{re} classe. — ROCHES HOMOGÈNES.

Ordre 1^{er}. — Roches *phanérogènes*.

1. CALANCINE. — 2. CUIVRE PYRITEUX. — 5. MANGANÈSE TERNE. — 4. PYRITE. — 5. FER OXYDULÉ. — 6. FER OLIGISTE. — 7. FER HYDROXYDE. — 8. FER CARBONATÉ. — 9. QUARTZITE. — 10. GRÈS. — 11. SILEX MEULIÈRE. — 12. SILEX CORNÉ. — 15. JASPE. — 14. SEL MARIN RUPESTRE. — 15. FLUORITE COMPACTE. — 16. PHOSPHORITE COMPACTE. — 17. GYPSE. — 18. KARSTÉNITE. — 19. CÉLESTINE. — 20. BARYTINE. — 21. ALUNITE. — 22. GIOBERTITE. — 23. DOLOMIE. — 24. CALCAIRE. — 25. COLLYRITE. — 26. SERPENTINE. — 27. MAGNÉSITE. — 28. STÉATITE. — 29. TALC. — 30. CHLORITE. — 31. AMPHIBOLE HORNBLÈNDE. — 32. PYROXÈNE LHERSOLITE. — 33. FELDSPATH. (V. ces mots.)

Ordre II. — Roches *adélogènes*.

34. HOUILLE. — 35. ANTHRACITE. — 36. LIGNITE. — 37. KAOLIN. — 38. ARGILE. — 39. MARNE. — 40. OCRE. — 41. SCHISTE. — 42. AMPÉLITE. — 45. VAKE. — 44. APHANITE. — 45. ARGILOLITE. — 46. TRAPP. — 47. BASALTE. — 48. PHTANITE. — 49. PÉTROSILEX. — 50. RÉTINITE. — 51. PONCE. — 52. THERMANTIDE. — 53. TRIPOLI. (V. ces mots.)

II^e classe. — ROCHES HÉTÉROGÈNES.

Ordre 1^{er}. — Roches de *crystallisation*.

1. GRANITE. — Feldspath lamellaire, Quartz et Mica, à peu près également disséminés. — Texture grenue.

2. PROTOGYNE. — Feldspath, Quartz, Talc, Stéatite ou Chlorite remplaçant en grande partie le Mica.

3. SIÉNITE. — Feldspath lamellaire, Quartz. — Amphibole. (Granitelle. — Rapakivi.)

4. PEGMATITE. — Feldspath lamellaire et Quartz. — Graphique. — Le Quartz en lignes brisées imitant les caractères hébraïques (Granite graphique. — Aplite, Quartzite.)

5. LEPTYNITE. — Base de Feldspath grenu, avec Quartz? sableux et enveloppant différents minéraux disséminés. (Quelques Weisstein et Hornfels.) — Aman-site. — Granulite.

6. EURITE. — Base de Pétersilex grisâtre, verdâtre ou jaunâtre, renfermant des grains de Feldspath laminaire et souvent du Mica et d'autres minéraux disséminés. — Texture compacte et empâtée, quelquefois grenue. (Quelques Weisstein, Klingstein.)

7. EUPHOTIDE. — Base de Jade, de Pétersilex ou même de Feldspath compacte, et cristaux nombreux de Diallage. — Texture grenue. (Verda di Corsica, Gabbro, Granitone.)

8. ÉCLOGITE. — Diallage (ordinairement verte) lamellaire et grenats. — Texture grenue. (Amphibolite. Actinotite.)

9. AMPHIBOLITE. — Base d'Amphibole Hornblende, empâtant du Mica, du Feldspath, des Grenats. (Hornblendegestein.)

10. HÉMITHÈRE. — Amphibole et Calcaire. — Texture grenue, semblable à celle du Diorite. (Quelques Grunstein.)

11. DIORITE. — Amphibole Hornblende et Feldspath à peu près également disséminés. (Grunstein, Granitel, Ophite, Chloritin.)

12. PYROMÉRIDE. — Pâte de Feldspath compacte et Quartz; pâte enveloppant des Sphéroïdes. (Porphyre orbiculaire de Corse.)

13. SIDÉROCRISTE. — Fer oligiste micacé et Quartz. — Structure schistoïde. (Elisen gliemmerschiefer.)

14. HYALOMICTE. — Quartz hyalin dominant et Mica disséminé non continu. — Structure grenue. (Greisen.)

15. MICASCHISTE. — Mica abondant continu et Quartz. — Structure fissile. — Mica dominant (Glimmerschiefer.) — Micaschistoïde.

16. GNEISS. — Mica abondant en paillettes distinctes et Feldspath lamellaire ou grenu. — Structure feuilletée.

17. PHYLLADE. — Schiste argileux comme base et Mica. — Structure fissile. — Mica disséminé. (Thonschiefer mélangé, Schieferthon.)

18. CALSCHISTE. — Schiste argileux souvent dominant et Calcaire en taches, veinules ou lamelles tantôt parallèles, tantôt traversantes et en nodules disséminés. — Structure schisteuse. (Variété de Thonschiefer.)

19. STÉASCHISTE. — Base talqueuse, renfermant différents minéraux disséminés. — Structure schisteuse. (Talkschiefer.)

20. OPHIOLITE. — Pâte de Serpentine ou de Talc et de Diallage enveloppant du Fer oxydulé. — Structure massive presque compacte. (Serpentin.)

21. OPICALCE. — Base de Calcaire avec Serpentine, Talc ou Chlorite. — Texture empâtée.

22. CIPOLIN. — Base de Calcaire saccharoïde avec du Mica ou du Talc comme partie constituante essentielle. — Texture grenue, cristalline. — Structure souvent fissile.

23. CALCIPHYRE. — Pâte de Calcaire enveloppant des cristaux de Feldspath, de Pyroxène. — Texture empâtée.

24. SPILITE. — Pâte d'Aphanite renfermant des noyaux

et des veines calcaires contemporains ou postérieurs à la pâte. — Structure empâtée; parties enveloppées sphéroïdales. (Blatterstein, Perlstein, quelques Mandelstein, Shaalstein des Allemands.)

25. **VAKITE.** — Base de Vacke, empâtant du Mica et du Pyroxène. (Vake.)

26. **DOLÉRITE.** — Pyroxène et Feldspath lamellaire. — Couleur noirâtre. (Flotzgrunstein et Graustein.)

27. **BASANITE.** — Base de Basalte avec des cristaux de Pyroxène disséminés, plus ou moins distincts. — Le Basalte est considéré comme Roche homogène.

28. **TRAPPITE.** — Base d'Aphanite, dure, compacte, sublamellaire, souvent fragmentaire, enveloppant du Feldspath, de l'Amphibole, du Mica. (Roches de Trapp.)

29. **MELAPHYRE.** — Pâte noire d'Amphibole pétrosiliceux, enveloppant des cristaux de Feldspath. — (Trapporphyr, Wern.). Vulgairement Porphyre noir.

30. **PORPHYRE.** — Pâte de Pétrosilex amphiboleux, rouge ou rougeâtre, enveloppant des cristaux déterminables de Feldspath. (Porphyre, Hornstein-Porphyre, Wern.)

31. **OPHITE.** — Pâte de Pétrosilex amphiboleux, verdâtre, enveloppant des cristaux déterminables de Feldspath verdâtre. (Porphyre vert, Serpentin, Grunporphyre.)

32. **VARIOLITE.** — Pâte de Pétrosilex de diverses couleurs, renfermant des noyaux sphéroïdaux de Pétrosilex d'une couleur différente de celle de la Pâte.

33. **ARGILOPHYRE.** — Pâte d'Argilolite enveloppant des cristaux de Feldspath compacte et terne ou vitreux. — Couleur grisâtre, rosâtre ou verdâtre pâle.

34. **DOMITE.** — Pâte d'Argilolite âpre et poreuse, enveloppant des cristaux de Mica; presque infusible. (Trachyle terreux, Thonporphyre.)

35. **TRACHYTE.** — Pâte pétrosiliceuse compacte, d'aspect terne et mat; fusible, enveloppant des cristaux de Feldspath vitreux. — Texture quelquefois poreuse; toucher âpre; couleur blanche ou grisâtre. (Masegna, Nécrolite.)

36. **PUMITE.** — Pâte vitreuse, poreuse, fibreuse, grisâtre; facilement fusible et souvent avec boursoufflement, en verre blanc bulleux. Cristaux de Feldspath disséminés. (Lave ponceuse.)

37. **TÉPHRINE.** — Texture grenue et même terreuse avec des vacuoles; rude au toucher; couleur grisâtre; de petits cristaux de Feldspath disséminés; fusible en émail blanc piqué de noir. (Laves téphriniques.)

38. **LEUCOSTINE.** — Pâte de Pétrosilex pâle, grisâtre, etc., enveloppant des cristaux de Feldspath; fusible en émail blanc. — Texture un peu cellulaire.

39. **STIGMITE.** — Pâte de Rétinite ou d'Obsidienne, renfermant des grains ou des cristaux de Feldspath. (Pechstein et Obsidianporphyre, Perlsteinporphyre.)

Ordre II^e. — *Roches d'aggrégation.*

Débris de minéraux ou de Roches réunis par juxtaposition ou au moyen d'un ciment visible ou invisible de matière minérale cristallisée.

40. **MIMOPHYRE.** — Ciment argiloïde, réunissant des grains très-distincts de Feldspath. (Quelques Grauwackes, Poudingues, Porphyroïdes.)

41. **ARKOSE.** — Roche à texture grenue, essentielle-

ment composée de gros grains de Quartz hyalin et de grains de Feldspath ou laminaire ou compacte ou argiloïde.

42. **PSAMMITE.** — Roche grenue, composée essentiellement de sable quartzeux distinct et de Mica, assez également mêlés et réunis par une petite quantité d'Argile. (Grès micacé, Grès houiller, la plupart des Grauwackes.)

43. **MACIGNO.** — Roche à texture grenue, essentiellement composée de petits grains de Quartz sableux distincts, mêlés avec du Calcaire et renfermant comme minéraux accessoires du Mica, de l'Argile, etc. — Structure massive ou schistoïde en grand; couleur grisâtre.

44. **GLAUCONIE.** — Roche à texture grenue, composée essentiellement de grains de Téphrine, de Vake et de grains verts. (Craie chloritée; Greensand des Anglais.)

45. **PÉPÉRINE.** — Roche à texture grenue, composée essentiellement de grains de Téphrine, de Vake et de Pyroxène. (Pépérino, Tufa, Tuffite, Conglomérat ponceux, Tuf basaltique, Brecciale trappéenne.)

46. **PSEPHITE.** — Roche à texture grenue; pâte argiloïde enveloppant des fragments de Schistes divers et de Phyllade. (La plupart des Todtliegende; Grès rudimentaire.)

47. **ANAGÉNITE.** — Parties arrondies de Roches primordiales, réunies par un ciment schistoïde pétrosiliceux, talqueux, etc., quelquefois du Calcaire saccharoïde dans le ciment. (Grauwacke à gros grains.)

48. **POUDINGUE.** — Parties arrondies de Roches diverses, réunies par un ciment quartzeux, qui est tantôt siliceux, tantôt sableux.

49. **GOMPHOLITE.** — Parties arrondies de Roches diverses, dans un ciment de Calcaire ou de Macigno. (Nagellue, Poudingue calcaire.)

50. **BRECHE.** — Parties anguleuses de Roches diverses, réunies par un ciment.

51. **BRECCIOLE.** — Parties anguleuses de Roches diverses, mais tout au plus de la grosseur d'un pois, réunies par un ciment.

Pour le gisement des Roches et par conséquent leur classification géologique, V. TERRAINS.

ROCHIER. ois. (Buffon, pl. enl. 447.) C'est l'Émerillon jeune. V. FAUCON.

ROCHIER. pois. Espèce du genre Squalé. V. ce mot.

ROCHONIE. *Rochonia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants: capitule multiflore, hétérogame, dont les fleurons de la circonférence sont neutres, ligulés et disposés sur un seul rang; ceux du disque sont tubuleux et hermaphrodites; les écailles de l'involucre sont imbriquées, linéaires et uninervurées; le réceptacle est alvéolato-fimbrillifère; les corolles de la circonférence sont ligulées; celles du disque sont tubuleuses et leur limbe est quinquéfidé; anthères dépourvues de queue; akènes presque cylindriques, faiblement velus; aigrette unisériale, soyeuse et un peu rugueuse.

ROCHONIE CINÉRARIOÏDE. *Rochonia cinerarioides*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau à feuilles elliptiques, glabres en dessus et cano-tomentueuses en dessous; les fleurs sont jaunes, et les capitules, réunis en grappes

de sept ou huit, sont pédicellés. De Madagascar. **ROCINELLE.** *Rocinella*. CRUST. *V.* ROSCINELLE.

ROCOU ou **ROUCOU.** BOT. Matière colorante que l'on retire des graines du Rocouyer. *V.* ce mot.

ROCOUYER. *Bixa*. BOT. Genre de plantes placé par Jussieu dans la famille des Tiliacées, mais dont le professeur Kunth a fait le type d'un ordre naturel nouveau, qu'il nomme Bixiniées. Le genre Rocouyer présente pour caractères : un calice à cinq sépales caducs, orbiculaires, colorés, munis chacun d'un tubercule à leur base; une corolle à cinq pétales alternes avec les sépales, à peu près de même grandeur qu'eux, et hypogynes : les étamines, très-nombreuses et libres, sont insérées sur plusieurs rangs au fond du calice; les anthères, fixées par leur base, sont recourbées et à deux loges; l'ovaire est libre, sessile, très-velu, à une seule loge contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à deux trophospermes pariétaux et opposés; le style se termine par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule ovoïde, comprimée, hérissée de pointes, à une seule loge polysperme, s'ouvrant en deux valves qui portent chacune un placenta sur le milieu de leur face interne. Les graines ont leur tégument extérieur charnu; leur endosperme, également charnu, recouvre et renferme un embryon dont la radicule est supérieure.

ROCOUYER D'AMÉRIQUE. *Bixa Orellana*, L., Lamk., III., t. 469. C'est un arbrisseau de quinze à dix-huit pieds d'élevation, qui porte des feuilles alternes, pétiolées, munies à leur base de deux stipules adhérentes au pétiole. Ces feuilles sont cordiformes, aiguës, entières, parsemées de petits points légèrement transparents. Les fleurs sont roses, pédonculées et disposées en une panicule terminale. Cet arbrisseau croît dans presque toutes les contrées de l'Amérique méridionale. Les graines renfermées dans les capsules de cet arbrisseau produisent la matière colorante connue sous le nom de *Rocou* ou *Roucou*. Le meilleur Rocou est celui qu'on prépare à Cayenne et à Saint-Domingue. La préparation se réduit à broyer les graines, à les mettre macérer à plusieurs reprises dans l'eau où on les laisse séjourner environ huit jours chaque fois, et ensuite à leur laisser subir un commencement de fermentation avant de les faire macérer pour la dernière fois. On réunit ensuite toutes ces liqueurs passées à travers un tamis, et on les place dans de grandes chaudières où elles doivent bouillir pendant environ douze heures. La matière colorante, qui est une sorte de fécule, s'épaissit, et ensuite on la laisse refroidir, et on en fait des pains de deux à trois livres que l'on fait sécher. Cette matière colorante, d'un brun rougeâtre, est une des plus fugaces que l'on connaisse; cependant elle est employée comme teinture.

ROCOL. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires du Motteux. *V.* TRAQUET.

ROE. POIS. Synonyme de Dorée. *V.* ce mot.

RODIA. BOT. (Adanson.) Synonyme de Rhodiola.

RODIGIA. BOT. Sprengel (*Syst. Veget.*, 3, p. 665 et 654) a formé sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, auquel il rapporte le *Crepis rhæadifolia* de Marshall Bieberstein,

et le *Seriola lævigata* de Vahl ou *Seriola alliata* de Bivona, plantes qui croissent en Sicile, en Grèce et dans les contrées voisines du Caucase. Ce genre se distingue des genres voisins, qui ont comme lui l'aigrette stipitée, par son réceptacle garni de paillettes.

RODOLITHE. MIN. Fischer a proposé ce nom pour désigner la variété rougeâtre d'Éléolithe, que l'on a aussi nommée Lithrodes. *V.* ÉLÉOLITHE.

RODOLOBUS. BOT. (Raffinesque.) Synonyme de *Stanleya*, Nutt.

RODRIGUÉZIE. *Rodriguezia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Ruiz et Pavon, et offrant pour signes caractéristiques : un calice dont les divisions sont étalées et égales, les deux latérales et extérieures sont connées à leur base; le labelle est libre et terminé en éperon à sa partie inférieure; le gynostème se termine par une anthère operculiforme, contenant deux masses polliniques solides. Les espèces de ce genre, au nombre de trois, croissent dans l'Amérique méridionale; elles sont en général parasites et renflées en bulbe à leur partie inférieure; les fleurs sont pédicellées et forment des sortes d'épis radicaux. Ce genre avait été réuni par Swartz au *Limodorum*.

RODRIGUÉZIE CRISPÉE. *Rodriguezia crispata*, Lindl. Les pseudobulbes sont ovales-allongés, bifoliés; les fleurs sont disposées en grappes penchées, vertes, nombreuses, à labelle petit, stigmoïde, blanc, avec une ligne orbiculaire et pourpre. Cette plante, originaire des montagnes des Argues, au Brésil, exhale pendant sa floraison une odeur suave qui tient de celle de la Primevère.

RODSCHIEDIA. BOT. Gærtner fils (*Flor. Welterav.*, 2, p. 415) a constitué sous ce nom un genre qui a pour type le *Thlaspi Bursa Pastoris*, L.; mais ce genre avait déjà reçu de Venetat celui de Capselle. *V.* ce mot.

ROËE. *Roea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentham (*in Plant. Hug.*, p. 54), qui lui assigne pour caractères : calice atténué à sa base, à deux lèvres, dont la supérieure tronquée et courtement bidentée, l'inférieure à trois divisions; étendard de la corolle largement orbiculaire, plus long que les ailes, qui sont ovato-oblongues; carène recourbée en dedans, un peu plus courte que les ailes; étamines libres, avec les filaments glabres; ovaire stipité, biovilé; style courbé intérieurement, glabre et filiforme; stigmate à longs poils; légume longuement pédicellé et un peu sphérique. Les plantes qui appartiennent à ce genre, sont de l'Australie; elles ont quelque affinité avec celles des genres *Chorizema* et *Isotropis*, mais elles diffèrent de l'un et de l'autre par la forme générale de la fleur et du légume; dans la première, l'étendard est beaucoup plus ample, la carène plus petite, le style nu, et le stigmate longuement barbu, etc.

ROELLANA. BOT. (Commerson.) Synonyme d'Érythroxylyte. *V.* ce mot.

ROELLE. *Roella*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice adhérent à l'ovaire, turbiné, persistant, à cinq divisions lancéolées, quelque-

fois dentées; corolle infundibuliforme ou campanulée, attachée au sommet du calice, ayant le tube plus long que celui-ci, et le limbe à cinq segments ovales; cinq étamines dont les filets sont dilatés à la base, et les anthers subulées, conniventes; ovaire oblong, surmonté d'un style de la longueur des étamines, et de deux stigmates aplatis et divergents; capsule cylindrique, couronnée par les découpures du limbe calicinal, à deux loges, s'ouvrant à son sommet par un trou arrondi, renfermant un grand nombre de graines petites et anguleuses. Ce genre se compose de huit à dix espèces qui croissent toutes au cap de Bonne-Espérance.

ROELLE CILIÉE. *Roella ciliata*, L., Lamk., Illustr., tab. 123, fig. 1; Séba, Mus., vol. 1, tab. 16, fig. 1. C'est une petite plante ligneuse, qui s'élève au plus à huit ou dix pouces, dont les tiges sont courtes, très-ramifiées, garnies de feuilles nombreuses, fort petites, linéaires, subulées, droites, un peu carénées et bordées de cils blanchâtres. Les fleurs, dont la corolle est d'un pourpre violet, sont solitaires et sessiles aux extrémités des plus jeunes rameaux; elles sont enveloppées de feuilles semblables à celles de la tige, mais plus grandes. Cette plante croit, non-seulement au cap de Bonne-Espérance, mais encore en Éthiopie et dans quelques autres contrées d'Afrique.

ROEMERIE. *Rømeria*. BOT. Indépendamment du genre *Rømeria* que Raddi a inutilement proposé pour quelques espèces de Jungermannes, les auteurs ont créé sous ce nom, parmi les Phanérogames, plusieurs genres qui tous, un seul excepté, sont ou des doubles emplois ou des genres mal établis. Ainsi le *Rømeria* de Mench, fondé sur l'*Amaranthus polygonoides*, n'a pas été adopté. Le *Rømeria* ou *Rohmeria* de Thunberg, doit, selon R. Brown, être réuni au *Myrsine*; selon quelques-uns, au *Bumelia* ou au *Sideroxyllum*; et suivant d'autres au *Cassine*. Trattinik a constitué un genre *Rømeria* qui est identique avec le *Stephania*. Zéa en publia aussi un autre (*in Rømer. et Schull. Syst. Veget.*, 1, p. 61 et 287); mais de l'aveu de Rømer même, ce genre, que Zéa décrivait comme très-singulier et comme devant être le lien entre les familles des Graminées et des Cypéracées, s'est trouvé appartenir à un genre de Graminées déjà connu. Enfin, le genre *Rømeria*, établi par Medicus, et appartenant à la famille des Papavéracées, a été adopté par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 92) qui l'a ainsi caractérisé : calice à deux sépales velus; corolle à quatre pétales; seize à vingt étamines; capsule en forme de silique, à deux, trois ou quatre valves qui s'ouvrent du sommet à la base, uniloculaire parce que les placentes ne sont pas unis entre eux par une cloison cellulaire; graines réniformes, marquées de fossettes, dépourvues de crête glanduleuse. Ce genre touche aux genres *Chelidonium*, *Glaucium* et *Papaver*, et doit être admis par ceux qui séparent le *Glaucium* du *Chelidonium*; il diffère de celui-ci par le nombre et le mode de déhiscence des valves, ainsi que par ses graines sans arille; du *Glaucium*, par le nombre des valves et par sa capsule uniloculaire; du *Papaver*, par ses capsules allongées.

ROEMERIE HYBRIDE. *Rømeria hybrida*, DC.; *Røme-*

ria violacea, Medik.; *Chelidonium hybridum*, L. C'est une plante annuelle, grêle, tendre, pleine d'un suc jaune; ses feuilles sont pétiolées, profondément pinnatifides, à lobes linéaires, terminés par des soies. Les fleurs sont violettes et solitaires au sommet des pédoncules opposés aux feuilles. Très-commune au midi de l'Europe.

ROEPERE. *Røpera*. BOT. Genre de la famille des Zygothylées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par A. De Jussieu (Mém. sur les Rut., p. 71, t. 13, n° 3) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, profondément divisé en quatre segments; corolle à quatre pétales longs, onguiculés; huit étamines dont les filets sont nus à la base; ovaire muni à la base de quatre petites écailles opposées au calice, marqué de quatre côtes, à quatre loges biovulées; les ovules pendants et attachés à l'angle interne au-dessous du sommet; style et stigmate à quatre sillons; fruit capsulaire, à quatre angles formant des ailes marquées de veines en réseau, à quatre loges, dont trois souvent ne renferment rien; graines solitaires par avortement, ovées-aiguës, comprimées, scabres, pendantes, ayant l'embryon renfermé dans un périsperme mince, et la radicule rapprochée du hile. Ce genre est voisin du *Zygothylum*, aux dépens duquel il a été formé. A. De Jussieu n'en indique que deux espèces (*Røpera fabagifolia*, ou *Zygothylum fruticosum*, DC., et le *R. Billardierii* ou *Z. Billardierii*, DC.) Ce sont des arbrisseaux à rameaux étalés, à feuilles opposées, accompagnées de stipules géminées, bifoliolées, et portées sur des pétioles aplatis. Les pédoncules, solitaires ou géminés dans les aisselles des stipules, ne portent chacun qu'une seule fleur qui est d'un jaune pâle dans les échantillons desséchés. Ces plantes croissent sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande.

Sprengel, dans le troisième volume de son *Systema Vegetabilium*, a substitué le nom de *Røperia* à celui de *Ricinocarpos*, proposé par Desfontaines. C'est un double emploi inutile. *V. RICINOCARPE.*

ROESLINIA. BOT. Mench a donné ce nom à un genre dont le type serait le *Chironia baccifera*, L., qui se distingue de ses congénères par sa capsule charnue, bacciforme. Ce genre n'a pas été adopté. *V. CHIRONIE.*

ROESTELIA. BOT. (*Urédinées.*) Nom donné par Link à une section de son genre *Cæoma*. Cette section correspond à une partie du genre *Æcidium*, et comprend les espèces dont le faux péridium se prolonge en un tube membraneux qui s'ouvre au sommet. *V. ÆCIDIUM.*

ROETTLERA. BOT. Le genre de la famille des Gesnériacées, auquel Vahl a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Didymocarpus*, précédemment produit par Wallich.

ROGADE. *Rogas*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Nées d'Esbeck, avec les caractères suivants : antennes très-longues et très-grêles; le premier article presque réniforme, penché en dedans; tête un peu plus large que le corselet; ocelles très-saillants, placés à l'extrême bord du vertex qui est très-mince; yeux gros et proéminents; un grand point enfoncé de chaque côté du chaperon; mandibules

déprimées vers l'extrémité, terminées par deux dents inégales, dont la supérieure plus longue; palpes hérissées et filiformes, les maxillaires plus longues que la tête; dos du mésothorax partagé en trois compartiments convexes; poitrine très-saillante; métathorax déprimé; abdomen plus long que la tête et le corselet, sessile, étroit et linéaire; tarière longue et grêle; pieds très-longs, avec les cuisses de devant presque toujours arquées; trois cellules cubitales aux ailes supérieures: la première reçoit la nervure récurrente, la deuxième plus longue que large; ailes inférieures sans échancrure au côté interne.

ROGADE THORACIQUE. *Rogas thoracicus*, Nees. Son corps est noir; son corselet est d'un brun testacé, avec le dos brun; palpes, pieds et stigmate des ailes testacés. Taille, deux lignes et demie. Europe.

ROGÉRIE. *Rogeria*. BOT. Genre de la famille des Pédaliniées, institué par Gay (Annales des sciences naturelles, avril 1824, p. 457), avec les caractères suivants: calice urcéolé, à cinq petites dents; corolle infundibuliforme, en gueule, quinquélobée, les deux lobes de la lèvre supérieure plus saillants, les trois de la lèvre inférieure plus courts; quatre étamines didyames, qui ont leurs filets attachés à la base du tube de la corolle; les deux supérieures séparées par une cinquième étamine rudimentaire; style filiforme, de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate à deux ou trois lames. La capsule est coriace, ovoïde, irrégulière, hérissée de cinq ou six épines, terminée par une forte pointe, bossue au côté externe. Elle s'ouvre incomplètement en deux ou rarement en trois valves; elle renferme quatre ou six loges incomplètes, dont deux demi-loges monospermes, indéhiscentes, placées au côté le plus étroit de la capsule. Deux portions de loge polysperme, communiquant l'une avec l'autre par leur partie postérieure, occupent le côté renflé de la capsule. Les cloisons naissent sur le milieu des valves et se joignent vers l'axe du fruit où elles se replient pour former des placentas auxquels sont attachées des graines au nombre de huit à dix dans chacune des grandes demi-loges, et d'une ou deux dans chacune des deux très petites demi-loges opposées. Ces graines sont imbriquées, pendantes, noires, triquètres, recouvertes d'une sorte d'arille marqué de fossettes.

ROGÉRIE ADÉNOPHYLLE. *Rogeria adenophylla*, Gay. Sa tige est droite, glabre, obtusément tétragone, garnie de feuilles pétiolées, opposées en croix, trilobées, trinervées, dentées et sinuées sur les bords, glanduleuses et glauques en dessous; les fleurs sont opposées trois à trois, dans les aisselles des feuilles. Du Sénégal.

ROGNE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Cuscute. *V.* ce mot.

ROGNON ARGENTÉ. INF. Joblot appelle ainsi le Koldope Rein.

ROGNON DES ARBRES. BOT. Paulet appelle ainsi la Sphère concentrique.

ROGNONS. MIN. On désigne sous ce nom les très-petits amas de substances minérales que l'on trouve dans l'épaisseur de couches de nature différente, surtout lorsque ces substances sont solides, et que la forme est arrondie, comme étranglée en différents points. On

réserve le nom de Noyaux à des amas d'un volume encore plus petit, qui ont la forme d'une amande, et paraissent s'être modelés dans des cavités préexistantes.

ROGA. FOIS. Espèce du genre Bodian. *V.* ce mot.

ROHAU. POIS. Nom vulgaire du Labre Canade.

ROHDEA. BOT. Roth a ainsi nommé un genre de la famille des Aroïdées et de l'Hexandrie Monogynie, L., lequel a pour type l'*Orontium Japonicum* de Thunberg, ou *Orontium Cochinchinense* de Loureiro. Ce genre avait déjà été indiqué par Richard père, sous le nom de *Fluggea* qui a reçu un autre emploi. *V.* ORONCE.

ROHMERIA. BOT. *V.* ROEMERIA.

ROHRIA. BOT. (Thunberg et Vahl.) Synonyme de *Berckeya*. (Schreber.) Synonyme de *Tapura* d'Aublet. *V.* ces mots.

ROHWAND. MIN. C'est-à-dire Pierre brute ou rude. Le Wandstein des mineurs de Syrie et de Carinthie; l'Ankérîte de Haidinger. Cette substance a été introduite comme espèce par Mohs, dans sa Caractéristique, sous la dénomination de Kalk-Haloïde Paratome. Elle est composée de carbonate de Chaux et de carbonate de Fer, mais on ignore dans quelles proportions. Sa couleur est le blanc, nuancé de gris ou de rougeâtre. Son éclat est vitreux, et se rapproche du perlé; elle est faiblement translucide; elle est facile à casser; sa dureté est supérieure à celle du carbonate de Chaux pur, et inférieure à celle du Fluor. Sa pesanteur spécifique est de 5,08; elle est clivable avec facilité parallèlement aux faces d'un rhomboïde de 106° 12', qui est ainsi sa forme primitive. Elle s'est présentée soit en cristaux isolés ou groupés, soit en masses à structure grenue. Ses formes cristallines sont la primitive, et cette même forme modifiée sur ses sommets ou sur ses arêtes culminantes. La dernière sorte de modification conduit à un rhomboïde plus obtus dont le grand angle est de 155° 54', et dont les faces sont fortement striées. La face qui remplace les sommets est âpre au toucher. Ce minéral se rencontre dans les lits subordonnés au Micaschiste de Rahhausberg en Salzbourg; il est aussi dissimulé dans les couches de Fer carbonaté, à Golrath et à Eiseuzer en Styrie; enfin on le trouve dans une formation plus récente, au mont Raiding, près de Vorderberg, et au Rothsohl, sur le Veitschalpe. Ce minéral est employé avec avantage pour faciliter la fusion des minerais de Fer.

ROI. ZOOL. La taille, la beauté, la force ou la férocité de certains animaux, leur a valu ce nom, symbole de prédominance, en y ajoutant quelque épithète caractéristique; ainsi l'on a appelé vulgairement:

ROI REDELET, BERY, BOUTI ou **BRETAUD** (Ois.), le Troglodyte. *V.* ce mot.

ROI DES BROCHETS (Pois.), une variété individuelle de Brochet, remarquable par ses belles marbrures et des couleurs fort vives.

ROI DES CAILLES (Ois.), la Gallinule de Genêts.

ROI DES CHEVROTAINS (Mam.), le Guevei, espèce d'Antilope. *V.* ce mot.

ROI DES CORBEAUX (Ois.), le Drongo. *V.* ce mot.

ROI DES FOURMIERS (Ois.), une espèce du genre Fourmilier. *V.* ce mot.

ROI DES FOURMIS (Rept.), l'Amphisbène, parce que

l'on supposait que ce Serpent était aveugle, et que, se nourrissant d'œufs de Fourmis, il se rencontrait souvent dans les fourmillières dont les habitants pouvaient lui donner à manger.

ROI DES GOBE-MOUCHES (Ois.), la Moucherolle coufonnée, *Totius regius*, Lath. *V.* MOUCHEROLLE.

ROI DE GUINÉE (Ois.), l'Oiseau royal, *Ardea pavonina*, L.

ROI DES HARENGS (Pois.), le Regalec. *V.* ce mot.

ROI DES HARENGS DU NORD (Pois.), le Chimère. *V.* ce mot.

ROI DES HARENGS DU SUD (Pois.), le Callorhynque.

ROI DES MANUCODIATES (Ois.), le Manucode, *Paradisæa regia*. *V.* PARADISIER.

ROI DE LA MER (Pois.), le Dauphin, espèce de Coryphæne, et non le Cétacé.

ROI DES MULLES, DES TRIGLES OU DES ROUGETS (Pois.), le *Mullus imberbis*, L. *V.* APOGON ET PERCHÉ.

ROI DES OISEAUX (Ois.), l'Aigle royal, *Falco Chryseus*, L. *V.* FAUCON.

ROI DES OISEAUX DE PARADIS (Ois.), le Manucode. *V.* PARADISIER.

ROI DES PAILLONS (Ins.), le Grand Nacré, espèce brillante du genre Argynne.

ROI PATAU (Ois.), le Rouge-Gorge, *Motacilla rubecula*, L. *V.* SYLVIE.

ROI DES ROUGETS (Pois.), le Mulle imberbe.

ROI DES SAUMONS (Pois.), la Truite.

ROI DES SERPENTS (Rept.), le Boa.

ROI DES SINGES (Mam.), l'Alouate.

ROI DU SUD (Moll.), le *Comus Cedo-Nulli*. *V.* CÔNE.

ROI DES VAUTOURS ET ROI DES ZOPILOTES (Ois.), le *Cathartes Papa*. *V.* CATHARTE.

ROIA. BOT. Ce genre de la famille des Cédrelacées, proposé par Scopoli, ne diffère point par ses caractères essentiels, du genre *Swietenia*, de Linné.

ROIIOC. BOT. Ce genre de Plumier, qui, par ses caractères doit appartenir à la famille des Rubiacées, a été réuni au genre *Morinda*, de Vaillant, et il en forme la première section.

ROITELET. *Regulus*. ois. Genre démembré de celui des Sylvies, par Vieillot, qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit : bec grêle, court, droit, légèrement entaillé à la pointe, et imitant un cône très-aigu; narines très-petites, basales; ailes s'étendant jusqu'au milieu de la queue, pointues, à troisième et quatrième rémiges les plus longues; tarses minces et grêles; queue médiocre, très-échancrée.

ROITELET COMMUN. *Regulus vulgaris*; *Regulus cristatus*, Temm.; *Sylvia Regulus*, Lath., Buff., pl. enl. 651, fig. 5. Parties supérieures olivâtres; sommet de la tête garni d'une petite huppe d'un jaune d'or; joues cendrées, avec une bande noire sur chacune; parties inférieures et côtés du cou d'un cendré roussâtre; deux bandes transversales blanchâtres sur l'aile; rémiges et rectrices brunes, bordées d'olivâtre d'un côté, de blanchâtre de l'autre. La femelle a la huppe d'un jaune pâle. Taille, trois pouces et demi. Europe.

ROITELET HUPPÉ. *V.* ROITELET COMMUN.

ROITELET MÉSANGE. C'est la Sylvie huppée. *V.* SYLVIE.

ROITELET MODESTE. *Regulus modestus*, Gould. Par-

ties supérieures d'un vert olivâtre clair; sommet de la tête couvert d'une bande jaune-verdâtre; un large sourcil jaune; ailes et queue brunes; croupion verdâtre; deux bandes jaunes sur les tectrices alaires; parties inférieures d'un blanc verdâtre. Taille, trois pouces. Dalmatie.

ROITELET A MOUSTACHES. *V.* ROITELET A TRIPLE BANDEAU.

ROITELET POULE. *V.* ROITELET A TRIPLE BANDEAU.

ROITELET DES RIVAGES. *Sylvia Ludoviciana*, Lath.; *Thryothorus littoralis*, Vieill., Buff., pl. enl. 750, fig. 1. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; ailes et queue rayées transversalement de noir; une bandelette blanche traversant les yeux et descendant ensuite sur les côtés du cou; gorge d'un blanc jaunâtre; devant du cou, poitrine et ventre, d'un brun roussâtre. Bec fort allongé, robuste, un peu arqué, brun en dessous, blentâtre en dessus. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

ROITELET DES ROSEAUX. *Certhia palustris*, Wils., Buff., pl. enl. 750, fig. 2; *Thryothorus arundinaceus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun foncé, avec une tache cendrée sur chaque plume; parties inférieures de nuances un peu plus pâles; bec grêle, un peu arqué et fort allongé. Taille, quatre pouces et demi. Amérique septentrionale.

ROITELET RUBIS. *Regulus rubineus*, Vieill.; *Sylvia Calendula*, Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre, beaucoup plus pâle aux parties inférieures; sommet de la tête garni d'un faisceau de longues plumes d'un beau rouge, qui se couchent sur l'occiput et se cachent dans les plumes latérales qui sont d'un gris verdâtre; petites tectrices alaires grises, les grandes noirâtres, bordées de vert-olive et terminées de blanc; rémiges et rectrices bordées de jaune; deux petites taches blanches près de chaque œil. Bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces neuf lignes. Amérique septentrionale.

ROITELET SOUCI. *V.* ROITELET A TRIPLE BANDEAU.

ROITELET A TRIPLE BANDEAU. *Regulus ignicapilla*; *Sylvia ignicapilla*, Brehm. Plumage d'un brun terne; sourcils blancs; gorge et poitrine d'un blanc bleuâtre; des rayures transversales très-étroites sur ce dernier organe. Bec et pieds bruns. Taille, trois pouces quatre lignes. Europe.

ROITILLON. ois. L'un des noms vulgaires du Troglodyte.

ROJEL. CONCH. (Adanson.) C'est l'*Ostrea Senegalensis* de Gmelin.

ROKEJEKA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Forskahl (*Flor. Ægypt. arab.*, p. 90), a été réuni au genre *Gypsophila* par Delile, qui en a donné une figure dans sa *Flore d'Égypte*, tab. 29, f. 1.

ROLANDRE. *Rolandra*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, et de la Syngénésie égale, L., formé par Rottb. aux dépens de l'*Echinopus* avec lequel Plumier l'avait autrefois confondu. La plupart des botanistes ont continué à le joindre à l'*Echinopus*; mais il en a été distingué de nouveau par De Candolle, Kunth et Cassini. Voici les caractères que ce dernier auteur lui attribue : involucre glumacé, formé de deux écailles opposées, inégales, embras-

santes, naviculaires, ovales, coriaces, terminées par une épine cornée; la grande écaille enveloppant presque entièrement la petite qui est quelquefois mutique. Réceptacle ponctiforme, nu. Calathide à une seule fleur régulière et hermaphrodite; corolle à quatre divisions très-longues; quatre étamines à anthères longues, pourvus au sommet d'appendices aigus; akène obovoïde, légèrement comprimé et tétragone, parsemé de glandes ayant l'aréole apiculaire large, surmonté d'une aigrette en forme de couronne, coriace, membraneuse, dentée ou profondément laciniée. Les calathides, très-nombreuses, sont rassemblées en un capitule sphérique sur un pédoncule hérissé et accompagné de bractées en forme d'écailles.

ROLANDÉE ARGENTÉE. *Rolandia argentea*, Rottboll. C'est un arbuste à rameaux striés, pubescentes, garnis de feuilles alternes, brièvement pétiolées, lancéolées, vertes et presque glabres en dessus, tomenteuses en dessous, munies sur les bords de quelques dents aiguës et très-distantes. Cet arbuste croît dans l'Amérique méridionale. Cassini distingue dans cette plante deux espèces qu'il nomme *Rolandia monacantha* et *R. diacantha*. Elles diffèrent par la petite écaille de l' involucre, mutique ou spinescente; par l'aigrette courte, irrégulièrement dentée ou longue, et divisée en lanières linéaires, denticulées; par le pédoncule très-rameux ou à peine rameux, etc.

ROLDANA. bot. Sous le nom de *Roldana lobata*, De lalave (*Nov. veget. descript., Mexico*, 1815, fasc. 2, p. 10) a décrit une plante formant, selon ce botaniste, un genre nouveau de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superficielle. Voici les caractères essentiels assignés par l'auteur à cette plante: la tige, haute d'environ six pieds, est rameuse, cylindrique ou un peu flexueuse, couverte de poils, garnie de feuilles alternes, arrondies, longuement pétiolées, molles, épaisses, pubescentes en dessus, vertes, blanchâtres en dessous, à cinq ou sept lobes. Les calathides de fleurs sont jaunes, médiocres, disposées en grappes paniculées à l'extrémité des branches. Elles paraissent, au premier coup d'œil, simplement flosculeuses, mais on y découvre quelques fleurs marginales qui les placent parmi les calathides radiées. L'involucre est cylindrique, et se compose de huit folioles aiguës, égales, accompagnées à la base de deux ou trois folioles filiformes. Le réceptacle est marqué de fossettes dont les rebords sont membraneux. Les fleurs du disque sont nombreuses; le limbe de la corolle est divisé en dents réfléchies; le tube des anthères est saillant hors de la corolle. Les fleurs marginales sont au nombre de cinq à sept, courtes, dressées, un peu cuculliformes, en languette terminée par deux, trois ou cinq dents; elles ont le style long et le stigmate recourbé en dehors. Les akènes sont étroits, linéaires, glabres, surmontés d'une aigrette poilue, dentée, uniforme. Cette plante est cultivée dans le jardin botanique de Mexico, où elle fleurit en janvier.

ROLFINKIA. bot. Le genre de la famille des Synanthérées, établi sous ce nom par Zenk, n'offre point de différence sensible avec le genre *Phyllocephalum* de Blume, lequel genre est l'analogue du *Decaneurum*, de De Candolle.

ROLLANDIE. *Rollandia.* bot. Genre de la famille des Lobéliacées, institué par Gaudichaud qui lui assigne pour caractères: tube du calice ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supérieur, divisé en cinq petites découpures obtuses; corolle tubuleuse, insérée au sommet du tube du calice; elle est arquée et comprimée; son limbe a cinq divisions presque égales, les supérieures s'élevant au-dessus des inférieures qui sont étalées; cinq étamines insérées comme la corolle; filaments réunis et soudés postérieurement à la base du tube de la corolle; deux d'entre eux sont inférieurs et barbus au sommet, de même que les anthères; ovaire infère, à deux loges renfermant plusieurs ovules; style inclus; stigmate bilobé, entouré de poils. Le fruit consiste en une capsule ayant toute l'apparence d'une baie couronnée par le limbe persistant du calice; elle est biloculaire et indéhiscente.

ROLLANDIE LANCÉOLÉE. *Rollandia lanceolata*, Gaud., Voy. de l'Uran., pl. 74. C'est un arbuste à tiges rameuses, garnies de grandes feuilles oblongo-lancéolées, dont les bords sont doublement dentés, et la face inférieure velue; les fleurs sont blanches, rassemblées en grappes axillaires, peu fournies et plus courtes que les feuilles; chaque pédicelle a une petite bractée à sa base. Des Îles Sandwich.

ROLLE. *Eurystomus.* ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec court, robuste, déprimé, dilaté sur les côtés, beaucoup plus large que haut; arête arrondie; pointe un peu crochue; mandibule inférieure en partie cachée par les parois avancées des bords de la supérieure; narines placées à la base du bec, longues, diagonalement fendues, à moitié fermées par une membrane emplumée; tarse plus court que le doigt intermédiaire; quatre doigts: trois en avant, inégaux, un en arrière; première rémige un peu plus courte que la deuxième qui est la plus longue. D'après le peu d'observations que nous avons pu recueillir sur les Rolles, il semble que ces Oiseaux préfèrent à toutes les autres solitudes les fourrés les plus épais des grands bois; ils y passent silencieusement la plus grande partie de leur vie, paraissant éviter avec soin la rencontre de l'Oiseau de proie comme celle du chasseur, étant pour tous deux un objet de convoitise. Ils se nourrissent de fruits, de baies, et quelquefois de petits insectes. Ils placent sur les buissons leur nid qu'ils composent de brins d'herbe entrelacés, garnis intérieurement d'un abondant duvet; ils y pondent trois œufs d'un gris verdâtre, parsemés de petites taches brunes. Malgré les différences des caractères, on a pendant longtemps confondu les Rolles avec les Rolliers.

ROLLE A GORGE BLEUE. *Eurystomus cyanicollis*, Vieill., Levaill., Ois. de Parad., pl. 96. Parties supérieures brunâtres; tête et dessus du cou d'un brun verdâtre; tectrices alaires d'un vert bleu; rémiges vertes, avec une grande tache bleue, terminées de noir; gorge et devant du cou d'un beau bleu; bas du cou et parties inférieures d'un vert d'aigue-marine, qui est aussi la couleur des rectrices, mais elles sont terminées de noir-brunâtre; bec d'un rouge orangé; pieds d'un jaune brunâtre. Taille, onze pouces. De l'Inde.

ROLLE GORGERET. *Eurystomus gularis*, Vieill. Par-

ties supérieures d'un rouge brunâtre, et grandes; rémiges d'un bleu clair, terminées de noirâtre; rectrices d'un bleu pâle depuis l'origine jusqu'aux deux tiers, ensuite d'un noir bleuâtre; gorge bleue; parties inférieures rougeâtres; bec d'un rouge de chair; pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

ROLLE DE MADAGASCAR. *V.* ROLLE VIOLET.

ROLLE ORIENTAL. *V.* ROLLE A TÊTE BRUNE.

ROLLE ROUGE. *Eurystomus rubescens*, Vieill.; *Coracias afra*, Lath. *V.* ROLLE VIOLET.

ROLLE A TÊTE BRUNE. *Coracias orientalis*, Lath.; *Eurystomus fuscicapillus*, Vieill., Buff., pl. enl. 619.

V. ROLLE A GORGE BLEUE.

ROLLE VIOLET. *Coracias Madagascariensis*, Lath.; *Eurystomus violaceus*, Vieill., Buff., pl. enl. 501. Parties supérieures d'un violet pourpré, irisé; rémiges d'un noir pourpré, nuancé de violet, qui passe au bleu vers l'extrémité; rectrices d'un bleu aigue-marine, terminées par deux bandes: l'une violette, l'autre d'un bleu foncé; gorge, poitrine et haut du ventre pourprés; abdomen d'un bleu verdâtre clair; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Afrique méridionale.

ROLLE VIOLET-POURPRÉ. *Eurystomus purpurescens*, Vieill.; Petit Rolle violet, Levaill., Ois. Parad., pl. 55. Parties supérieures d'un brun roussâtre pourpre; grandes rémiges d'un bleu foncé brillant, terminées de noir et bordées intérieurement de gris en dessus, grises, bordées de verdâtre pâle en dessous; les moyennes bleues, bordées extérieurement de verdâtre; rectrices intermédiaires d'un brun noirâtre; les latérales d'un bleu verdâtre pâle, terminées de noir; parties inférieures d'un violet pourpré; abdomen d'un vert bleuâtre pâle; bec jaune; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Ce n'est peut-être qu'une variété de l'espèce précédente.

ROLLIER. *Galgulus*. ois. *Coracias*, L. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec médiocre, comprimé, plus haut que large, droit, à bords tranchants; mandibule supérieure courbée vers la pointe; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, linéaires, percées diagonalement, à moitié fermées par une membrane garnie de plumes; tarse plus court que le doigt intermédiaire; quatre doigts, trois en avant et un derrière, totalement divisés; première rémige plus courte que la deuxième qui est la plus longue. Le naturel sauvage de ces Oiseaux, qui n'habitent que les plus grandes forêts de l'ancien continent, a toujours été un obstacle à ce que leurs habitudes fussent bien connues; aussi n'a-t-on sur tout ce qui les concerne que des données fort équivoques. Ils font leur nourriture principale de très-petites proies mortes ou vivantes, telles que Vers, Insectes et Mollusques; ils paraissent toucher peu aux fruits et aux graines, du moins n'en a-t-on trouvé que très-rarement dans leur estomac. Ils arrangent assez négligemment leur nid dans un tronc d'arbre carié, et y déposent de quatre à sept œufs, d'un blanc luisant chez la plupart des espèces. Il est à regretter que tous les efforts que l'on a faits pour apprivoiser les Rolliers aient été infructueux; les couleurs brillantes dont ils sont parés, et où domine l'éclat de l'azur et de l'aigue-marine, en auraient fait sans contredit le plus bel ornement des volières.

ROLLIER D'ABYSSINIE. *Coracias Abyssinica*, L.; *Galgulus caudatus*, Vieill., Buff., pl. enlumin. 626. Parties supérieures d'un brun orangé; front, sourcils et menton blanchâtres; sommet de la tête, cou, moyennes et grandes tectrices alaires, parties inférieures, d'un vert d'aigue-marine; petites tectrices alaires et épaulettes d'un bleu d'azur vif; rémiges d'un bleu brillant, avec l'extrémité et la bordure interne noires; rectrices intermédiaires d'un noir verdâtre, les suivantes bleues à l'origine, terminées de vert-aigue-marine, les latérales très-longues, aigue-marine à l'origine, noires ensuite, mais séparées de la nuance première par un peu de bleu le long de la tige; bec noir, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds rougeâtres. Taille, quinze à seize pouces. Une variété, Buff., pl. enl. 526, a le cou et l'occiput de la même couleur que le dos. La femelle, Levaill., Ois. de Parad., pl. 25, est un peu plus petite, et ses rectrices latérales ne dépassent les autres de guère plus de trois pouces; elle a aussi les nuances beaucoup moins vives. Enfin les jeunes ont les parties supérieures mélangées de vert et de roussâtre; le front, la gorge, la poitrine et les flancs roussâtres.

ROLLIER DU BENGAL. *V.* ROLLIER CUIT.

ROLLIER DE CAYENNE. *V.* TANGARA GRIVERT.

ROLLIER DE LA CHINE. *V.* PIROL INDIEN.

ROLLIER CUIT. *Coracias Bengalensis*, Lath.; *Garrulus nœvius*, Vieill. Parties supérieures d'un vert violâtre, avec le bas du dos et le croupion variés de vert et de bleu; grandes tectrices alaires d'un bleu d'aigue-marine, les moyennes variées de vert et de bleu, les petites, ainsi que les caudales, d'un bleu brillant; rémiges variées de bleu foncé, de noir et d'aigue-marine; rectrices intermédiaires d'un vert noirâtre, les autres d'un bleu foncé à l'origine, noirâtres au bout et extérieurement; joues et bas du cou violets, striés de blanchâtre; gorge roussâtre; poitrine rousse; parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine; bec noirâtre; pieds gris. Taille, treize pouces. La femelle, Levaill., Ois. de Paradis, pl. 28, est un peu plus petite; elle a le front d'un roux blanchâtre, de même que presque toutes les parties inférieures. Le jeune, Levaill., Ois. de Paradis, pl. 29, a le front, la face et les oreilles blancs, le sommet de la tête d'un roux violet, ainsi que le devant du cou, la poitrine et l'abdomen où les plumes sont striées de blanc, les parties supérieures d'un vert olive, nuancé de roux, les tectrices alaires d'un roux violet, le bec brun et les pieds roux. De l'Inde et de l'Afrique.

ROLLIER D'EUROPE. *Coracias garrula*, L., Buff., pl. enl. 486. Parties supérieures d'un brun fauve; sommet de la tête et haut du cou bleuâtres, nuancés de vert; petites tectrices alaires d'un bleu violet brillant; rémiges variées de bleu, de vert obscur et de fauve; rectrices intermédiaires d'un gris verdâtre, aigue-marine en dessous, les suivantes d'un vert sombre en dessus, les latérales un peu plus longues; parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine; bec brun, jaunâtre à sa base; pieds d'un jaune rougeâtre. Taille, treize pouces.

ROLLIER DE GOA. C'est une variété du Rollier Cuit, dont la poitrine est, comme le reste des parties inférieures, d'un bleu d'aigue-marine.

- ROLLIER DES INDES. *V.* ROLLE A GORGE BLEUE.
- ROLLIER A LONGS BRINS D'AFRIQUE. *V.* ROLLIER D'AEYS-SINE.
- ROLLIER DE MADAGASCAR. *V.* ROLLE VIOLET.
- ROLLIER A MASQUE NOIR. *Galgulus melanops*, Vieill., Levaill., Ois de Parad., pl. 50. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front, gorge et devant du cou, rémiges et rectrices noirs; parties inférieures d'un gris cendré nuancé de bleuâtre; bec gris; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Afrique.
- ROLLIER DE MINDANAO. *V.* ROLLIER CUIT.
- ROLLIER DE PARADIS. *V.* LORIOT ORANGE.
- ROLLIER A QUEUE GRISE. *V.* CORBEAU-PIE VAGABOND.
- ROLLIER RAYÉ. *V.* PHILÉDON RAYÉ.
- ROLLIER ROUGE. *V.* ROLLE ROUGE.
- ROLLIER ROUGE PONCEAU. *V.* CORACINE PONCEAU.
- ROLLIER DU SÉNÉGAL. *V.* ROLLIER D'ABYSSINIE.
- ROLLIER DE TEMMINCK. *Garrulus Temminckii*, Vieill., Levaill., Hist. des Roll., pl. 9. Parties supérieures vertes; sommet de la tête, nuque et huppe qui la garnit d'un bleu d'aigue-marine; cou, croupion, rectrices, gorge et parties inférieures d'un bleu foncé luisant; bec noir; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, douze pouces. De l'Inde.
- ROLLIER A TÊTE MARRON. *Coracias pacifica*, Lath. Parties supérieures vertes; tête et partie du cou d'un brun marron; tectrices alaires d'un bleu verdâtre; rémiges blanches à leur origine, puis verdâtres et terminées de noir; rectrices bleues, terminées de noir; gorge noire, entourée de blanc; parties inférieures d'un vert bleuâtre; bec et pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Australie.
- ROLLIER A TÊTE NOIRE. *V.* CORBEAU-PIE BLEU.
- ROLLIER D'URVILLE. *Coracias Papuensis*, Quoy et Gaim., Zool. de l'Australie, pl. 16. Tête et croupion d'un bleu d'aigue-marine; dos olivâtre, irisé; gorge et poitrine gris-violâtres, marquées de stries bleuâtres sur la tige des plumes; ailes et queue bleues; parties inférieures d'un violet grisâtre. Bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De la Nouvelle-Hollande.
- ROLLIER VAGABOND. *V.* CORBEAU-PIE VAGABOND.
- ROLLIER VARIÉ. *V.* ROLLIER CUIT.
- ROLLIER A VENTRE BLEU. *Coracias cyanogaster*, Cuv., Levaill., Ois. de Parad., pl. 26. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête, cou et poitrine d'un roux nuancé de vert; croupion et tectrices alaires bleus; rémiges vertes à l'origine, bleues ensuite, puis noires à l'extrémité; rectrices vertes; parties inférieures bleues; bec noir; pieds gris. Taille, quatorze pouces. Le mâle a les rectrices latérales fort allongées. D'Afrique.
- ROLLIER VERT. *Coracias viridis*, Cuv.; *Galgulus viridis*, Vieill., Levaill., Ois. de Parad., pl. 51. Plumage d'un vert d'aigue-marine; front et gorge d'un blanc rougeâtre; croupion et tectrices caudales d'un vert bleuâtre; rectrices bleues; bec noir; pieds roux. Taille, douze pouces. De l'Inde.
- ROLLINIE. *Rollinia*. BOT. Genre de la famille des Anonacées et de la Polyandrie Polygynie, L., établi par Auguste Saint-Hilaire (*Fl. Bras. merid.*, 1, p. 28). Il offre un calice court, caduc et à trois lobes; une corolle monopétale, globuleuse, très-resserrée à son som-

met, qui présente six dents, et qui se prolonge sur ses parties latérales en trois ailes creuses en dedans; du reste, les autres caractères sont les mêmes que ceux du genre *Anona*, dont le *Rollinia* ne diffère que par sa corolle monopétale. Ce caractère, qui au premier abord paraît fort singulier dans les Anonacées, s'explique facilement, en admettant que la corolle monopétale n'est ici que le résultat de la soudure des six pétales. Auguste Saint-Hilaire décrit trois espèces de ce genre, observées par lui au Brésil. Ce sont des arbres ou des arbustes à rameaux pubescents, à feuilles alternes, simples et entières, et à fleurs solitaires ou gémées, extra-axillaires.

ROLLUS. MOLL. (Denys Montfort.) *V.* ROULEAU.

ROLOFA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Glinus*, L. *V.* GLINOLE.

ROM. POIS. L'un des noms vulgaires du Carrelet, espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

ROMAINE. BOT. Variété de Laitue. *V.* ce mot.

ROMANÈS ou ROUMANÈS. BOT. Synonyme vulgaire d'Oronge vraie.

ROMANZOWIE. *Romanzowia* ou *Romanzoffia*. BOT. Genre de la famille des Hydrolacées, fondé par Chamisso (*Horæ phys. berol.*, 71, tab. 14), dans la Pentandrie Monogynie de Linné, avec les caractères essentiels suivants : calice à cinq sépales soudés par la base; cinq pétales soudés en une corolle quinquéfide et caduque; cinq étamines insérées à la base du tube de la corolle; capsule bivalve, biloculaire et polysperme. De Candolle place ce genre à la suite de la famille des Droséracées, mais il se demande s'il n'appartiendrait pas plutôt aux Saxifragées.

ROMANZOWIE D'UNALASCHA. *Romanzowia Unalascensis*, Cham. Unique espèce du genre; c'est une plante herbacée, qui a le port d'un Saxifrage ou de l'*Adoxa*; ses feuilles sont pétiolées, arrondies-réniformes, grossièrement dentées; ses fleurs sont blanchâtres, dépourvues de bractées. Cette plante croît dans les vallées de l'île d'Unalaska.

ROMANZOWITE. MIN. Sorte de Grenat mélangé qui, d'après une analyse de Nordenskiöld, paraît être composé de Grenat de Chaux et de Grenat de Fer, et se rapprocher de l'Aplome. On le trouve principalement dans la carrière de pierre calcaire de Kulla, paroisse de Kimito en Finlande.

ROMARIN. *Rosmarinus*. BOT. Ce genre, de la famille des Labiées et de la Diandrie Monogynie, L., offre les caractères suivants : calice tubulé, comprimé à son sommet, divisé en deux lèvres droites : la supérieure entière, l'inférieure bifide; corolle dont le tube est plus long que le calice, le limbe à deux lèvres, l'inférieure réfléchie, partagée en trois lobes, dont celui du milieu est le plus grand et concave; deux étamines dont les filets sont simples, munis d'une seule dent, arqués vers la lèvre supérieure de la corolle et plus longs qu'elle, terminés par des anthères simples; ovaire à quatre parties, portant au milieu un style aussi long que les étamines, terminé par un stigmate simple et aigu; quatre akènes ovales, cachés au fond du calice.

ROMARIN OFFICINAL. *Rosmarinus officinalis*, L., Lamk., Illustr., tab. 19. C'est un arbrisseau élevé d'un

mètre et plus, divisé en rameaux grêles, allongés, garnis de feuilles nombreuses, sessiles, opposées, étroites, linéaires, ayant les bords roulés en dessous, très-fermes, vertes à la surface supérieure, blanchâtres à la surface inférieure, et obtuses au sommet. Les fleurs, dont la corolle est d'un bleu pâle ou blanche, sont opposées, presque verticillées dans l'aisselle des feuilles, à l'extrémité des branches. Cette plante croît spontanément sur les collines pierreuses, dans toute la région méditerranéenne. On la cultive dans les jardins, à cause de l'odeur aromatique que toutes ses parties exhalent.

Molina a mentionné, sous le nom de *Rosmarinus Chilensis*, une espèce indigène du Chili, et facile à distinguer à cause de ses feuilles pétioleées.

On a encore appelé :

ROMARIN DE BONÈME, le *Ledum palustre*.

ROMARIN DU NORD OU DE MARAIS, le *Myrica Gale*.

ROMARIN SAUVAGE, le *Rhododendrum ferrugineum*, etc.

ROMBUT. BOT. Synonyme de *Cassylha*. V. CASSYTHE.

ROMISCH. ois. L'un des synonymes vulgaires de Rémiz. V. MÉSANGE.

ROMPHAL. BOT. (Zanoni.) Synonyme d'*Arum pentaphyllum*, selon Sprengel, *Syst. Vég.*, vol. 5, p. 769.

ROMULEA. BOT. Genre formé par Maratti pour l'*Ixia Bulbocodium*, L., mais qui n'a point été adopté. V. IXIE.

RONABÉE. *Ronabea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Aublet, et qui paraît avoir de très-grands rapports avec les genres *Psychotria* et *Pæderia*. Il offre un calice adhérent, à cinq dents très-petites; une corolle monopétale infundibuliforme, ayant son limbe à cinq divisions étalées; cinq étamines incluses, et pour fruit une petite baie ovoïde, contenant deux nucules monospermes, plans d'un côté, convexes de l'autre.

RONABÉE A TIGE DROITE. *Ronabea erecta*, Aublet. C'est un arbuste à tiges grêles, hautes d'un pied environ, garni de feuilles opposées; les fleurs sont blanches, axillaires, très-petites, réunies au nombre de cinq ou six à l'aisselle des feuilles. De la Guiane.

RONCE. pois. Espèce de Raie. V. ce mot.

RONCE. *Rubus*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Fragariacées, et caractérisé par un calice simple, à cinq divisions profondes, égales et étalées; une corolle régulière de cinq pétales également étalés; des étamines nombreuses, insérées, de même que les pétales, au pourtour d'un disque pariétal, qui tapisse la partie indivise du calice; des pistils nombreux formant un capitule arrondi, et réunis sur un réceptacle ou gynophore qui devient légèrement charnu. Le fruit se compose de plusieurs petites baies monospermes, légèrement soudées entre elles et placées sur un gynophore charnu. Les espèces de ce genre sont en général des arbustes à rameaux grêles et très-longs, quelquefois sarmenteux, souvent munis d'aiguillons que l'on retrouve aussi sur les nervures des feuilles; leurs fleurs, généralement blanches ou rosées, sont solitaires ou diversement groupées. Ce genre, très-voisin du Fraisier, s'en distingue surtout par son calice simple et par ses carpelles charnus et bacciformes. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses : le pro-

fesseur De Candolle, dans le second volume de son *Prodrome*, en mentionne cent onze espèces qui croissent éparses dans presque toutes les contrées du globe, mais en plus grand nombre dans les régions tempérées ou septentrionales. On doit aussi au professeur Nées d'Esenbeck une monographie des Ronces d'Allemagne (*Rubi Germanici*), dans laquelle les nombreuses espèces de cette partie de l'Europe sont décrites et figurées avec beaucoup de soin.

RONCE DES HAIES OU FRUTESCENTE. *Rubus fruticosus*, L.; Nées d'Esenbeck, *Rubi German.*, t. 7. C'est l'espèce que l'on voit si communément dans nos haies; ses longs rameaux sont glabres, anguleux, sillonnés; ses feuilles sont larges, digitées, composées de trois à cinq folioles; celle du milieu, qui est la plus grande, est portée sur un pétiole plus long; toutes sont ovales-oblongues, aiguës, dentées en scie, blanches et tomenteuses à leur face inférieure. Les fleurs sont blanches ou légèrement rosées, formant une grappe terminale et très-allongée; les fruits sont presque noirs, accompagnés par le calice qui est réfléchi. Les feuilles de cette plante, de même que celles d'un grand nombre d'espèces du même genre, ont une saveur astringente; leur décoction dans l'eau est fréquemment prescrite dans les inflammations légères de la gorge. On mange ses fruits.

RONCE DU MONT IDA OU FRAMBOISIER. *Rubus Idaeus*, L.; Smith, *Engl. Bot.*, t. 2, 442. C'est un arbuste à racines rampantes, d'où s'élèvent plusieurs tiges dressées, hautes de trois à quatre pieds, hérissées de poils roides très-nombreux et aculéiformes; elles sont glauques de même que les feuilles qui se composent de trois à cinq folioles ovales-aiguës, dentées, d'un vert clair, blanches à leur face inférieure. Les fleurs sont blanches, assez petites, réunies au nombre de trois à six sur un pédoncule axillaire et rameux. Les fruits sont d'une belle couleur rouge de cerise; il y a dans les jardins des variétés à fruits blancs ou jaunes. Ces fruits, connus sous le nom de Framboises, ont une saveur sucrée et légèrement aromatique.

Plusieurs espèces de Ronces sont d'un effet assez agréable pour qu'on les cultive dans les jardins comme plantes d'agrément. Telles sont : la Ronce odorante ou Framboisier du Canada, *Rubus odoratus*, L., que distinguent ses grandes feuilles palmées à cinq lobes, ses fleurs roses, très-grandes et odorantes; la Ronce à feuilles de Rosier, *Rubus Rosæfolius*, Smith, *Ic. ined.*, t. 60, originaire de l'Île-de-France. Cette jolie espèce présente une tige cylindrique velue, ayant des aiguillons recourbés, des feuilles pinnées, à folioles lancéolées, doublement dentées en scie, couvertes de points glanduleux; les fleurs sont solitaires et blanches.

RONCERA. MOL. C'est le *Murex brandaris*. V. ROCHER.

RONCETTE. ois. L'un des noms vulgaires du Traquet commun.

RONCINÉ. *Runcinatus*. BOT. On qualifie de cette épithète les feuilles qui, étant oblongues et découpées, ont les lobes aigus, dirigés vers la base.

RONCINELLE. BOT. Synonyme vulgaire de Dalibarde.

RONDACHIE. ZOO. Dans quelques descriptions ento-

mologiques, ce mot est employé pour désigner la forme particulière de certains articles des antennes ou des palpes, qui sont en forme de croissant irrégulier, dont la convexité est plus grande que la concavité.

RONDACHINE. BOT. *V.* HYDROPELTIÈDE.

RONDELÉTIE. *Rondeletia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Plumier et caractérisé de la manière suivante : calice adhérent à l'ovaire, à cinq lobes ; corolle monopétale, tubuleuse, presque infundibuliforme, ayant l'entrée du tube rétrécie et le limbe étalé, à cinq divisions ; cinq étamines incluses. Le fruit est une petite capsule globuleuse, couronnée par les dents du calice, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ce genre est nombreux en espèces, qui toutes croissent dans l'Amérique méridionale ; ce sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles opposées, munies de stipules, et à fleurs terminales disposées en corymbes dichotomes.

RONDELÉTIE AMÉRICAINE. *Rondeletia americana*, L., Plum., *l.*, 142, f. 1. C'est un arbrisseau de huit à dix pieds d'élevation, qui croît dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale ; ses fleurs sont blanches, légèrement odorantes, disposées en corymbes axillaires et terminaux.

RONDELLETTE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Asarum Europæum*.

RONDELIER. BOT. Pour Rondelétie. *V.* ce mot.

RONDELLE. POIS. Espèce du genre Chætodon.

RONDELLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Asarum Europæum*, L. *V.* ASARET.

RONDIER. BOT. *V.* BORASSOS.

RONDINE. POIS. Même chose que Cépole. *V.* ce mot.

RONDONE. OIS. Synonyme vulgaire du Martinet. *V.* ce mot.

RONDOTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Glechoma Hederacea*. *V.* GLÉCÔME.

RONGE-BOIS. Espèce du genre Fourmi. *V.* ce mot.

RONGEURS. MAM. Quatrième ordre de la classe des Mammifères, suivant la méthode de Cuvier, correspondant à l'ordre des *Glîres*, qui était aussi le quatrième de la méthode linnéenne. Seulement l'illustre naturaliste suédois réunissait aux vrais Rongeurs, c'est-à-dire aux genres *Hystrix*, *Lepus*, *Castor*, *Mus* et *Sciurus*, les Noctiliens qui ont été depuis, comme le prescrivaient leurs rapports naturels, placés parmi les Chauves-Souris ; de même que, plus tard, Cuvier reporta dans son ordre des Pachydermes, les Damans qu'on avait à tort inscrits parmi les Rongeurs. Par ces deux modifications, les caractères des *Glîres* ou Rongeurs ont acquis beaucoup plus d'exactitude et de précision. Aussi rien n'est-il plus facile que de faire connaître les caractères indicateurs de l'ordre des Rongeurs. Ce sont des animaux onguiculés, presque toujours de petite taille et à membres postérieurs plus longs que les antérieurs ; ils ont à l'extrémité de l'une et de l'autre mâchoire deux dents très-fortes et très-longues, ordinairement désignées sous le nom d'incisives, et séparées des dents postérieures ou des molaires par un intervalle vide assez étendu. C'est ce système dentaire très-remarquable qui fournit le caractère de

l'ordre, tel qu'on l'admet aujourd'hui. Les molaires sont tantôt simples et tantôt composées ; les dents antérieures ou incisives ne peuvent guère saisir une proie vivante, ni déchirer de la chair ; elles ne peuvent pas même couper les aliments, mais elles servent à les limer, à les réduire par un travail continu en molécules déliées, en un mot, à les *ronger* ; de là le nom de Rongeurs qu'on donne aux animaux de cet ordre. C'est ainsi qu'ils attaquent avec succès les matières les plus dures, et se nourrissent souvent de bois et d'écorce. Pour mieux remplir cet objet, ces incisives n'ont d'émail qu'en avant, en sorte que leur bord postérieur s'usant davantage que l'antérieur, elles sont toujours naturellement taillées en biseau ; leur forme prismatique fait qu'elles croissent de la racine à mesure qu'elles s'usent du tranchant, et cette disposition à croître est si forte, que si une se perd ou se casse, celle qui lui est opposée n'ayant plus rien qui la diminue, se développe au point de devenir monstrueuse. La mâchoire inférieure s'articule par un condyle longitudinal, de manière à n'avoir de mouvement horizontal que d'arrière en avant, et *vice versâ* ; aussi les molaires ont-elles des couronnes plates dont les éminences d'émail sont toujours transversales pour être en opposition au mouvement horizontal de la mâchoire, et mieux servir à la trituration.

Les dents antérieures des Rongeurs, très-remarquables par leur force et leur usage, doivent encore intéresser sous un autre point de vue. Jusqu'à ces derniers temps, elles avaient toujours été considérées comme de véritables incisives, et désignées sous le nom de *dentes primores* ou *incisivi*. On croyait par conséquent les Rongeurs entièrement privés de canines, et l'on voyait dans l'intervalle qui sépare les dents antérieures des molaires, un espace laissé vide par l'absence des canines. Geoffroy Saint-Hilaire a donné, il y a quelques années, une toute autre détermination du système dentaire des Rongeurs. Il pense que les dents antérieures de ces animaux sont, non pas des incisives, comme on l'avait cru à cause de leur position antérieure, mais de véritables canines ; ce sont donc les incisives et non les canines qui manqueraient chez les *Glîres*. Les limites de cet article ne permettent pas de développer tous les motifs sur lesquels repose cette opinion, et de citer les faits extrêmement nombreux qui viennent à son appui. On ne cherchera donc ici qu'à la faire comprendre par de courtes remarques. Dans l'article MUSARAIGNE, on a, sinon entièrement démontré, du moins rendu extrêmement vraisemblable, soit par des considérations théoriques, soit au moyen de comparaisons avec quelques genres voisins, que les dents antérieures des Musaraignes, longtemps considérées comme des incisives, sont de véritables canines. Or, en faisant abstraction des modifications de forme qui seraient ici sans aucune valeur, on ne voit guère entre le système dentaire des Musaraignes et celui des Rongeurs, qu'une seule différence : c'est l'absence chez ceux-ci de ces petites dents que l'on a tour à tour désignées chez les Musaraignes par les noms d'incisives latérales, de canines et de fausses molaires. Cette absence, d'où résulte le vide qui sépare, chez les Rongeurs, les dents anté-

rieures des molaires, s'explique d'ailleurs assez bien, d'après la loi du balancement des organes, par le développement considérable des dents antérieures, et ne peut servir de base à une objection contre l'analogie que l'on vient d'indiquer. Or, si cette analogie est réelle, n'est-il pas évident que les dents antérieures des Rongeurs doivent recevoir le même nom que celles des Musaraignes, et être considérées de même comme des canines? Les deux objections les plus importantes, ou plutôt les deux seules importantes, sont la position antérieure des prétendues canines, et leur insertion apparente dans l'os intermaxillaire; or il est possible de répondre à l'une et à l'autre. Dans presque toutes les Chauves-Souris insectivores, les canines sont de même antérieures et contiguës entre elles; les incisives sont alors placées au-devant d'elles, et quelquefois même elles manquent entièrement (V. CÉPHALOTE à l'article ROUSSETTE): ce qui ramène le système dentaire des Chauves-Souris, sinon entièrement à celui des Rongeurs, du moins à celui des Musaraignes. La seconde objection peut également être réfutée, même en admettant comme démontré que la pièce antérieure de la mâchoire supérieure soit véritablement l'intermaxillaire, ainsi qu'on l'admet généralement; car, comme Geoffroy Saint-Hilaire et plusieurs autres zootomistes l'ont fait voir depuis longtemps, les dents antérieures, quoique sortant des intermaxillaires, naissent véritablement des maxillaires eux-mêmes. Leurs racines sont en effet placées très-profondément dans ces derniers os, et, bien loin de s'insérer dans les intermaxillaires, elles ne font que les traverser. Peut-être aussi une troisième objection pourrait-elle être tirée de l'existence de quatre dents à l'extrémité de la mâchoire supérieure dans les genres Lièvre et Lagomys: ces quatre dents, considérées jusqu'à ces derniers temps comme quatre incisives, ne devraient-elles pas, en adoptant la nouvelle manière de voir, être regardées comme quatre canines? Et l'existence de deux canines de chaque côté ne serait-elle pas une véritable anomalie? Peut-être pourrait-on admettre l'explication suivante: de ce qu'on a considéré les quatre dents de l'extrémité de la mâchoire supérieure des Lièvres comme quatre incisives, il ne suit pas que ces dents soient en effet de même sorte. Leur forme est, il est vrai, assez semblable, mais leur insertion est très-différente; les deux plus grandes naissent, comme les dents antérieures de tous les Rongeurs, dans le maxillaire, et ne font que traverser l'intermaxillaire. C'est au contraire dans cette dernière pièce que naissent les deux plus petites, placées en arrière des deux autres, et vers leur partie interne. Il semble donc qu'on pourrait considérer les deux petites dents antérieures, ou celles qui naissent dans l'intermaxillaire lui-même, comme de véritables incisives, ce qui conduirait à admettre chez les Lièvres et les Lagomys l'existence des trois sortes de dents.

Les remarques faites par Geoffroy Saint-Hilaire sur le système dentaire tendent à rapprocher ces animaux des Musaraignes, des Scalopes, des Hérissons, etc., même du groupe entier des Insectivores, que l'on place ordinairement à la tête de l'ordre des Carnassiers, mais qui forment véritablement, du moins suivant sa ma-

nière de voir, un groupe intermédiaire entre les véritables Carnassiers et les Rongeurs. Les Insectivores et les Rongeurs ont en effet les plus grands rapports d'organisation interne et même de conformation extérieure, et se ressemblent presque entièrement par leurs mœurs et leurs habitudes (V. MUSARAIGNE). L'importance, très-exagérée, qu'on attachait autrefois, et que la plupart des zoologistes attachent encore à l'existence des trois sortes de dents, a pu seule décider les auteurs des méthodes à écarter les uns des autres deux groupes aussi voisins par leurs rapports naturels. Or, une des conséquences de la nouvelle manière d'expliquer le système dentaire des Musaraignes et des Rongeurs, est précisément de rétablir l'ordre en reportant les *Sorex*, et avec eux tout le groupe des Insectivores, entre les Rongeurs, auxquels ils ressemblent par l'absence des incisives, par la disposition et la grandeur des canines, et les véritables Carnassiers dont ils se rapprochent par l'existence de fausses molaires remplissant l'intervalle qui sépare les canines des machelières ou vraies molaires.

Les Rongeurs sont, si l'on excepte quelques Édentés, les derniers des Mammifères onguiculés, peut-être même de tous les Mammifères, par le peu d'étendue de leur intelligence. L'instinct, qui est toujours en raison inverse de l'intelligence, est au contraire plus développé chez eux que chez tous les autres Mammifères. Ces faits, que donne l'observation immédiate, s'accordent parfaitement avec les modifications organiques de leur système nerveux. Chez les Rongeurs (et principalement chez les Castors, si célèbres par les merveilles de leur instinct), les parties excentriques du système nerveux ont un volume considérable: le nerf de la cinquième paire est énorme, et les ganglions intervertébraux sont très-développés; mais l'encéphale lui-même est petit, lisse, et n'a que peu ou point de circonvolutions. Du reste, chez les Insectivores, le système nerveux (et particulièrement l'encéphale) offre les mêmes caractères, et présente en général la plus grande analogie avec celui des Rongeurs: fait qui confirme pleinement, et qui même pourrait au besoin établir les rapports intimes qui lient entre eux les Insectivores et les Rongeurs. Le système nerveux est l'un des systèmes où se lisent avec le plus de netteté les conditions essentielles de l'organisation, parce que nul n'a des rapports physiologiques et anatomiques plus multipliés; parce que toutes modifications dans les habitudes et les conditions vitales d'un être, sont nécessairement en rapport avec l'organe central de la vie, et que le cerveau en porte, pour ainsi dire, l'empreinte. Sans doute une classification fondée uniquement sur les modifications du système nerveux, serait vicieuse, comme l'est toute classification basée sur un caractère exclusif; mais il semble que, des belles recherches entreprises depuis quelques années par plusieurs anatomistes illustres, on pourrait dès aujourd'hui déduire ce fait zoologique très-important, que chacune des grandes divisions d'une classe de Vertébrés, tous ses ordres, peut-être même ses familles, présentent dans certaines parties de leur encéphale des modifications qui peuvent servir à les caractériser, et ont, si

l'on peut s'exprimer ainsi, leur constitution cérébrale propre, de même que toutes les grandes divisions du règne animal peuvent être caractérisées par les modifications de l'ensemble de leur système nerveux.

ROPALOGÈRES ou **GLOBULICORNES**. *INS.* Duméril désigne sous ce nom une famille de Lépidoptères, composée des genres Papillon et Hespérie. *V.* ces mots.

ROPALOMÈRE. *Ropalomera*. *INS.* Genre de Diptères établi par Wiedmann dans ses *Analecta entomologica*, Kilias, 1824, et appartenant à la famille des Athéricères, tribu des Muscides. Il le caractérise de la manière suivante : antennes rabattues, composées de trois articles, dont le dernier comprimé, ovale, portant à sa base une soie un peu plumeuse ; palpes en masse comprimée ; hypostome tuberculé ; cuisses renflées ; ailes couchées sur le corps dans le repos, et parallèles.

ROPALOMÈRE CLAVIPÈDE. *Ropalomera clavipes*, Wied., *Dictya clavipes*, Fab. Sa tête est brunâtre, variée de brun-jaunâtre ; le vertex est fortement impressionné ; le corselet est d'un brun jaunâtre, avec quelques petites lignes d'un brun foncé ; l'écusson est saillant, noir à l'extrémité ; l'abdomen est noir, avec des stries de points blancs ; les pieds sont noirs, avec les cuisses renflées ; les ailes sont brunes, variées de cendré. Taille, deux lignes et demie. De Cayenne.

ROPALOPE. *Ropalopus*. *INS.* Ce genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, a été formé par Mulsant, aux dépens du genre *Callidium* de Fabricius et Dejean ; il comprend le *Callidium insubricum*, le *Callidium clavipes* et le *Callidium femoratum* de ces auteurs.

ROPAN. *MOLL.* Adanson (Voy. au Sénégal., pl. 19, fig. 2), auquel on doit la première connaissance de cette Coquille, a laissé dans sa description et sa figure des points trop douteux pour que l'on puisse décider si elle doit faire partie des Tarets, comme le croit Lamarck, ou des Pholades, comme le dit Bose, ou des Gastrochènes ou Fistulanes, comme le pense Blainville. L'opinion de ce dernier paraît la plus probable ; on ne doit point cependant l'adopter de préférence à celles des autres auteurs. Il faut attendre de nouvelles observations.

ROPHITE. *Rophites*. *INS.* Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Spinola et adopté par Latreille avec ces caractères : corps assez allongé ; tête assez grosse, ayant trois petits yeux lisses, disposés en ligne transverse sur le vertex. Antennes filiformes, brisées et de douze articles dans les femelles, simplement arquées, à peu près de la longueur de la moitié du corps et de treize articles dans les mâles : le premier long ; le deuxième petit ; les autres cylindriques, presque égaux entre eux. Labre court ; mandibules étroites, pointues, bidentées. Mâchoires recourbées conjointement avec la lèvre et formant une sorte de trompe ; palpes de forme presque identique ; leurs articles grêles et linéaires ; les maxillaires de six articles presque cylindriques, le premier et le deuxième un peu plus longs et un peu plus gros que les autres ; le troisième et le quatrième plus petits ; les cinquième et sixième très-minces, celui-ci plus court ; palpes labiales

de quatre articles : le premier et le deuxième égaux entre eux, un peu concaves à leur partie antérieure et servant de gaine à la lèvre ; le troisième de moitié plus court que le précédent, aplati ; le quatrième très-court, oblique, inséré sur le côté extérieur du précédent. Corselet globuleux ; ailes supérieures ayant une cellule radiale à peine rétrécie sur son milieu jusqu'à son extrémité, celle-ci ne s'écartant pas de la côte, et trois cellules cubitales ; la première un peu plus longue que la deuxième qui est très-rétrécie vers la radiale et reçoit les deux nervures récurrentes ; la troisième commencée, tracée presque jusqu'au milieu de l'espace qui est entre la deuxième cellule cubitale et le bord postérieur de l'aile. Abdomen assez long, ovale, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, et un de plus dans les mâles. Pattes assez grandes.

ROPHITE A CINQ EPINES. *Rophites quinque-spinosa*, *INS.* Ligur., fasc. 2, p. 72, n° 50 ? Latr., *Gen. Crust. et Ins.* Noire ; segments de l'abdomen bordés de blanc. Taille, quatre lignes. Au midi de la France.

ROPOURÉE. *Ropourea*. *BOT.* Genre établi par Aublet (Guian., 1, p. 198, t. 78) et appartenant à la Pentandrie Monogynie. Le calice est monosépale, à cinq divisions arrondies, velues intérieurement, glabres à l'extérieur ; la corolle monopétale, à tube court et à limbe à cinq lobes arrondis ; les cinq étamines alternes avec les lobes de la corolle et ayant leurs filets velus. L'ovaire est libre, tout couvert de poils roux ; il se termine à son sommet par un style qui porte trois ou quatre stigmates subulés. Le fruit est une baie charnue, jaune, velue, de la grosseur d'un œuf de Poule, à quatre loges, contenant un grand nombre de graines environnées d'une pulpe douce, jaunâtre et visqueuse, que les créoles mangent avec plaisir.

ROPOURÉE DE LA GUIANE. *Ropourea Guianensis*, Aublet, *loc. cit.* C'est un arbrisseau de douze à quinze pieds, dont les rameaux nouveaux portent des feuilles verticillées, imparipinnées, très-longues. Les fleurs sont sessiles et naissent en grand nombre à l'aisselle des feuilles. Ce genre paraît avoir quelques rapports avec la famille des Térébinthacées.

ROQUET. *MAM.* Petite race de Chiens.

ROQUET. *REPT.* Espèce de Saurien du genre Anolis. *V.* ce mot.

ROQUETTE. *OTS.* Synonyme vulgaire de Perdrix de montagne. *V.* **PERDRIX**.

ROQUETTE. *ERUCA*. *BOT.* Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliquieuse, établi par Tournefort, offrant les caractères essentiels suivants : calice dressé ; pétales dont le limbe est obové ; étamines libres, non denticulées ; silique ovale-oblongue, à deux loges, à deux valves concaves, lisses, terminée par un bec ensiforme, mais qui ne contient pas de graine : il est à peine plus court que les valves. Les graines sont globuleuses, à cotylédons condupliques.

ROQUETTE CULTIVÉE. *Eruca sativa*, Lamk. ; *Brassica Eruca*, L. Sa tige est haute de cinq décimètres, velue et rameuse, garnie de feuilles longues, pétiolées, lyrées, ou ailées avec un lobe terminal, grand et obtus. Les fleurs sont d'un jaune citrin fort pâle, marquées de veines violettes ou noirâtres. Cette plante croît dans

les champs et les lieux incultes de l'Europe australe et de l'Afrique boréale.

On a encore appelé :

ROQUETTE ÉTARDE, le *Reseda luteola*.

ROQUETTE DE MER, le *Bunias Kakile*, L.

ROQUETTE SAUVAGE, le *Sysymbrium tenuifolium*, L., etc.

RORELLA. BOT. (De Candolle.) *V. DROSÈRE*.

RORIDA. BOT. Rømer et Schultes (*Syst. Veget.*, III, p. 15) ont proposé ce nom générique pour remplacer celui de *Roridula* imposé à une plante d'Égypte par Forskahl; mais cette plante avait déjà été réunie au genre *Cleome* par Delile qui l'avait décrite et figurée (Flora d'Égypte, tab. 56, f. 2) sous le nom de *Cleome droserifolia*.

RORIDULE. *Roridula*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, faisant partie de la famille des Droséracées. Il offre un calice formé de cinq sépales simples; une corolle de cinq pétales sans appendices; cinq étamines dont les anthères à deux loges s'ouvrent chacune par un pore à leur sommet et inférieurement se terminent en un appendice calleux. Le style est simple et porte un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves et renfermant en général une seule graine dans chacune d'elles.

RORIDULE DENTÉE. *Roridula dentata*, L., Lamk., III., tab. 141, f. 1. Seule espèce de ce genre; c'est un petit arbuste originaire du cap de Bonne-Espérance, d'un à trois pieds d'élévation, ayant des feuilles très-rapprochées, linéaires, ciliées et glanduleuses sur les bords.

Le genre *Roridula* de Forskahl se rapporte au *Cleome*. *V. RORIDA*.

RORIPA. BOT. Scopoli (*Flor. Carniol.*, éd. 1, p. 520) avait formé sous ce nom un genre sur le *Sysymbrium amphibium*, L., que De Candolle a placé parmi les *Nasturtium*. *V. NASTURTIUM*.

RORQUAL. MAM. Espèce du genre Baleine que l'on a faite type d'une division de cette partie des Cétacés. *V. BALEINE*.

ROS SOLIS ou ROSSOLIS. BOT. Noms vulgaires du genre *Drosera*. *V. DROSÈRE*.

ROSA. BOT. *V. ROSIER*.

ROSACE. *Rosaca*. ZOOPH. Au nombre des observations zoologiques faites à bord de la corvette l'Astrolabe, Quoy et Gaimard ont rapporté celle qui leur a fait proposer la création d'un genre nouveau de Zoophytes dans la famille des Béroïdes. Ce genre est par eux ainsi caractérisé : corps libre, gélatineux, très-mou, transparent, suborbiculaire, à une seule ouverture à l'un des pôles, communiquant avec une dépression dans laquelle s'insèrent des ovaires et des suçoirs.

ROSACE DE CEUTA. *Rosaca Ceutensis*, Q. et G. Corps arrondi, bosselé, de la grosseur d'une petite cerise; bouche ronde, percée entre quatre renflements. Habite le détroit de Gibraltar.

ROSACÉE (COROLLE). BOT. On appelle ainsi une corolle polypétale régulière formée de quatre à cinq pétales à onglet très-court et étalés régulièrement en forme de rose, comme dans les Potentilles, les Fraisiers, en un mot, dans toutes les plantes qui d'après cette forme de corolle ont reçu le nom de Rosacées.

ROSACÉES. *Rosaceæ*. BOT. L'une des familles les plus grandes, les plus naturelles et les plus importantes du règne végétal; elle tire son nom de la Rose qui peut en être considérée comme l'un des types. Voici les caractères généraux qui distinguent les plantes de cette famille : le calice est monosépale, plan ou tubulé, à quatre ou cinq divisions persistantes, simple ou accompagné d'un calicule extérieur, à cinq divisions et soudé avec le calice; la corolle, qui manque rarement, se compose de quatre à cinq pétales réguliers, très-courttement ongiculés, insérés ainsi que les étamines à la partie supérieure du tube calicinal, sur un disque qui en tapisse les parois; les étamines, généralement en grand nombre, sont libres et dressées. Les pistils offrent un grand nombre de modifications; ils sont quelquefois solitaires et placés au fond du calice (*Prunus*, *Amygdalus*, etc.). Quelquefois on en trouve deux dans un calice tubuleux; d'autres fois un grand nombre sont placés sur un renflement particulier du réceptacle, qu'on a nommé gynophore, et qui souvent s'accroît considérablement après la fécondation; dans certains genres, les pistils se soudent entre eux et forment une capsule à plusieurs loges, ou bien ils se soudent entre eux par leurs parties latérales et avec le calice par leur partie externe. Chacun de ces pistils ou carpelles est à une seule loge, qui contient tantôt un, tantôt deux ou plusieurs ovules, diversement placés. Le style, ordinairement latéral, quelquefois même basilaire, se termine par un stigmate simple et dilaté. Le fruit offre autant de modifications variées que les pistils. Il est tantôt solitaire, simple, tantôt multiple; c'est quelquefois un drupe, quelquefois une melonide ou pomme, d'autres fois une capsule à plusieurs loges, une réunion d'akènes placés dans l'intérieur d'un calice tubuleux devenant quelquefois charnu, ou une sorte de capitule formé d'akènes ou de petites baies monospermes, placés sur un réceptacle charnu. Les graines contenues dans chaque carpelle sont solitaires, gémées ou en plus grand nombre, tantôt dressées, tantôt renversées ou latérales; elles se composent en général d'un embryon à cotylédons charnus, immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine; très-rarement cet embryon est accompagné d'un endosperme.

Les plantes qui composent cette famille varient beaucoup dans leur port; ce sont ou de très-grands arbres, des arbrisseaux ou des arbustes, ou enfin des plantes herbacées, annuelles ou vivaces. Leurs feuilles sont alternes, simples ou composées; toujours accompagnées à leur base de deux stipules foliacées, qui assez fréquemment sont adhérentes avec le pétiole. Les fleurs sont extrêmement variées dans leur mode d'inflorescence.

Cette famille, par le grand nombre des genres qui la composent et surtout par les modifications nombreuses et importantes qu'ils présentent dans la disposition de leurs carpelles et la structure de leurs fruits, est une de celles qui se prêtent le plus facilement à se diviser en groupes secondaires ou tribus, tellement naturels et tranchés, que quelques auteurs n'ont pas balancé à les considérer comme autant de familles distinctes. La plupart de ces groupes avaient été primiti-

vement indiqués par l'auteur du *Genera Plantarum*, qui avait partagé la famille des Rosacées en sept sections, pour la plupart très-naturelles. Le professeur Richard a mieux défini et mieux caractérisé ces tribus, et enfin De Candolle, dans le second volume de son Prodrôme, a donné un tableau général des tribus, des genres et des espèces dont se compose cette famille. Voici ce travail :

I^{re} Tribu. — CHRYSOBALANÉES, R. BROWN.

Robert Brown, dans sa Dissertation sur les plantes du Congo, avait proposé de faire du genre *Chrysobalanus* le type d'un ordre distinct, sous le nom de *Chrysobalanées*. Le professeur De Candolle en a fait la première tribu des Rosacées, qui offre les caractères suivants : l'ovaire est simple, libre, contenant deux ovules dressés; le style est latéral; il naît presque de la base de l'ovaire; les graines sont généralement solitaires par avortement; les fleurs sont plus ou moins irrégulières. Les genres de cette tribu sont : *Chrysobalanus*, L.; *Moquilea*, Aublet; *Couepia*, id.; *Acioa*, id.; *Parinari*, Juss.; *Grangeria*, Commers.; *Licania*, Aublet; *Thelyra*, Du Petit-Th.; *Hirtella*, L. Ce sont des arbres ou des arbustes originaires des régions intertropicales, ayant les feuilles simples et entières. Dans le genre *Hirtella*, Gærtner a décrit un endosperme charnu.

II^e Tribu. — AMYGDALINÉES, JUSS., OU DRUPACÉES.

Cette tribu se distingue très-facilement de toutes les autres par ses fruits qui sont des drupes charnus, contenant un noyau osseux, et qui renferment une ou deux graines. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles simples, à fleurs blanches ou rosées. Un très-grand nombre de ces plantes contiennent dans leurs diverses parties une quantité plus ou moins notable d'Acide hydrocyanique; d'autres laissent écouler un liquide visqueux, qui se solidifie et forme une véritable gomme. Les genres de cette tribu sont : *Amygdalus*, Tourn.; *Persica*, id.; *Armeniaca*, id.; *Prunus*, id.; *Cerasus*, Juss.

III^e Tribu. — SPIRÉACÉES, RICH.

Les carpelles se réunissent, se soudent plus ou moins intimement en une capsule à plusieurs loges, contenant chacune de deux à quatre graines et s'ouvrant chacune par une suture longitudinale; le calice est persistant; les graines sont dépourvues d'arille. Les espèces qui composent cette tribu sont des arbustes ou des plantes herbacées. Voici les genres qui y ont été réunis : *Purshia*, DC.; *Kerria*, DC.; *Spiræa*, L.; *Gillenia*, Mœnch; *Neillia*, Don; *Kagenekia*, R. et Pav.; *Quillaja*, Juss.; *Vauquelinia*, Correa; *Lindleya*, Kunth.

IV^e Tribu. — NEURADÉES, DC.

Le calice est brièvement tubulé à sa base et adhère avec l'ovaire; son limbe est à cinq divisions incombantes ou valvaires; la corolle est formée de cinq pétales; les étamines sont au nombre de dix. Le fruit est une capsule déprimée, à dix loges monospermes. Deux genres entrent dans cette tribu, le *Neurada* et le *Griolum*. Selon Jussieu, ce groupe a de l'analogie avec les Ficoïdées; mais l'absence de l'endosperme, la forme de l'embryon et les feuilles non charnues, l'en distinguent facilement.

V^e Tribu. — FRAGARIACÉES, RICH.

Calice à quatre ou cinq divisions profondes et valvaires, souvent accompagné extérieurement d'un calice soudé et lobé; corolle de quatre à cinq pétales; étamines nombreuses; carpelles en grand nombre, monospermes, réunis sur un gynophore commun, secs ou charnus. Plantes herbacées ou arbustes à feuilles généralement composées : *Dryas*, L.; *Geum*, L.; *Waldsteinia*, Willd.; *Comaropsis*, Rich.; *Rubus*, L.; *Cyclactis*, Ruffin.; *Dalibarda*, L.; *Fragaria*, Tourn.; *Potentilla*, Nest.; *Sibbaldia*, L.; *Agrimonia*, L.; *Aremonia*, Neck.; *Brayera*, Kunth.

VI^e Tribu. — SANGUISORBÉES, JUSS.

Fleurs ordinairement polygames et dioïques; calice à trois ou cinq lobes valvaires, tubuleux inférieurement, resserré vers son sommet et contenant un ou deux carpelles; corolle de quatre pétales, quelquefois nuls; étamines en même nombre que les lobes du calice; stigmates souvent pénicilliformes. Les fruits consistent en un ou deux akènes placés au fond du calice, qui les recouvre : *Cercocarpus*, Kunth et Humb.; *Alchimilla*, Tourn.; *Cephalothus*, Labill.; *Margyricarpus*, R. et Pav.; *Polylepsis*, R. et Pav.; *Acæna*, Vahl; *Sanguisorba*, L.; *Poterium*, L.; *Cliffortia*, L.

VII^e Tribu. — ROSEES, JUSS.

Cette tribu ne se compose que du seul genre *Rosa*. Elle se distingue surtout par son calice tubuleux, urcéolé, hérissé de poils roides intérieurement et portant sur ses parois un nombre variable de carpelles monospermes, distincts, qui deviennent autant d'akènes et recouverts par le tube du calice qui s'est épaissi et est devenu charnu.

VIII^e Tribu. — POMACÉES, RICH.

Le calice est tubuleux, urcéolé à son sommet, contenant de trois à cinq carpelles qui se soudent entre eux et avec le calice, et qui contiennent chacun deux ou plusieurs graines placées à leur angle interne. Le calice en devenant charnu recouvre les carpelles et forme l'espèce de fruit que l'on nomme Mélonide; chaque carpelle est ou cartilagineux ou osseux. Les genres de cette tribu se composent d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles simples ou composées : *Cratægus*, Lindl.; *Raphiolepis*, id.; *Chamæmeles*, id.; *Photinia*, id.; *Eriobotrya*, id.; *Cotoneaster*, Medik.; *Amelanchier*, Medik.; *Mespilus*, Lindl.; *Osteomeles*, id.; *Pyrus*, Lindl.; *Cydonia*, Tourn.

Telles sont les huit tribus établies parmi les genres qui composent la famille des Rosacées. Cette famille a de très-grands rapports avec les Légumineuses et surtout avec la tribu des Césalpiniées, à tel point qu'il devient fort difficile de tracer nettement la limite qui existe entre ces deux grandes familles. Néanmoins voici les différences principales indiquées par le professeur De Candolle (Mém. Légum., p. 140) : les Légumineuses ont les étamines ou les pétales souvent soudés entre eux, les Rosacées les ont toujours libres. Les premières ont le plus souvent ces organes insérés vers le bas du calice et les dernières vers le haut. Le calice est presque toujours libre de toute adhérence avec l'ovaire dans les Légumineuses, il est souvent soudé dans les Rosacées. Le pistil est ordinairement réduit à un seul car-

pelle dans les Légumineuses, il est composé de plusieurs dans les Rosacées, etc., etc. La famille des Rosacées, surtout par sa tribu des Pomacées, a aussi des rapports avec les Myrtacées; mais celles-ci ont l'ovaire constamment infère; ses feuilles opposées et ponctuées distinguent suffisamment la famille des Myrtacées.

ROSACIQUE. MIN. *V.* ACIDE.

ROSAGE. *Rhododendrum*. BOT. Genre de la famille des Éricinées, tribu des Rhodoracées, qui se compose d'arbres ou d'arbrisseaux d'un aspect agréable et quelquefois très-élégant, portant des feuilles alternes, simples, entières, persistantes; les fleurs, souvent très-grandes, sont réunies en thyse au sommet des rameaux et d'abord renfermées dans des boutons coniques et écailleux. Le calice est oblique, presque plan, à cinq lobes courts et un peu inégaux; la corolle est monopétale, subcampanulée, à cinq lobes obtus plus ou moins profonds et inégaux; quelquefois elle est comme tubuleuse; les dix étamines, insérées tout à fait à la base de la corolle, sont souvent inégales et déclinées; leurs anthères sont elliptiques, obtuses, attachées au filet au-dessous du milieu de leur dos, à deux loges s'ouvrant chacune par un pore terminal. L'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne lobé, peu distinct de sa base; il offre cinq loges contenant chacune un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme qui part de l'angle interne et qui est bilobé. Le style est simple, renflé vers sa partie supérieure, où il se termine par un stigmate déprimé à cinq lobes très-petits et quelquefois inégaux. Le fruit est une capsule ovoïde, à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves portant chacune une cloison sur le milieu de leur face interne, et ayant leurs bords rentrants. Les trophospermes restent saillants au milieu du fruit et forment une columelle à dix angles obtus. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, et font dans les jardins l'ornement des massifs de terre de bruyère. Deux de ces espèces croissent dans les montagnes élevées de la France; ce sont les *Rhododendrum ferrugineum* et *Rhododendrum hirsutum*. On cultive surtout: 1^o Le *Rhododendrum ponticum*, L. C'est Tournefort qui a rapporté cet arbuste des environs de Trébisonde; il est aujourd'hui généralement répandu. Ses tiges droites et cylindriques portent des feuilles alternes, éparses, coriaces, pétiolées, oblongues, elliptiques; ses fleurs sont très-grandes et purpurines. 2^o Le *Rhododendrum maximum*, L., Bot. Mag., tab. 951; c'est, dans l'Amérique septentrionale sa patrie, un grand et bel arbre, mais dans les jardins, ce n'est qu'un arbuste buissonneux, à feuilles oblongues et entières, vertes et luisantes en dessus, ferrugineuses en dessous; ses fleurs, moins grandes que dans l'espèce précédente, sont rosées et tigrées de points verdâtres intérieurement où elles sont légèrement velues. 3^o Le *Rhododendrum arboreum*, Smith, Exot. Bot., 1, p. 9, tab. 6; c'est dans l'Inde, sa patrie, un arbre de moyenne grandeur; ses feuilles sont lancéolées, glabres, luisantes en dessus, couvertes en dessous d'une pubescence blanchâtre. Ses fleurs sont grandes et d'une belle couleur pourpre. Cette espèce a besoin d'être rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver. On cultive encore dans les jardins les *Rhododendrum*

catavbiaye et *Rhododendrum punctatum* de l'Amérique septentrionale. Toutes ces espèces, à l'exception du *Rhododendrum arboreum*, se cultivent en pleine terre; mais il leur faut nécessairement le terreau de bruyère, une exposition au nord et abritée du soleil. On les multiplie de boutures ou par le couchage.

On a quelquefois appelé ROSAGE l'*Agrostema Cœli-Rosa*, ainsi que le Nérion.

ROSAGES (FAMILLE DES). BOT. *V.* RHODORACÉES.

ROSAGINE. BOT. L'un des noms vulgaires du Nérion. *V.* ce mot.

ROSAIRE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Volva sanguinea*. *V.* VOLUTE.

ROSAIRE. POLYP. Espèce du genre Cymopolie. *V.* ce mot.

ROSALBA. OIS. Espèce du genre Couroucou.

ROSALBIN. OIS. Nom donné à un Cacatois de la Nouvelle-Hollande. *V.* PERROQUET.

ROSALESIA. BOT. Sous ce nom, De la Llave et Lexarza (*Nov. veg. descript.*, Mexico, 1825, fasc. 1, p. 9) ont proposé l'établissement d'un nouveau genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L. Ils le rapprochent du *Cacalia*, et ils le disent très-facile à distinguer, non-seulement de celui-ci, mais encore des genres voisins, par son involucre, ses anthères, et surtout par le style. Le *Rosalesia glandulosa* est un arbrisseau assez élevé, dont la tige se divise en rameaux effilés, les plus jeunes striés et pubescents; les rameaux à fleurs sont visqueux à l'extrémité. Les feuilles sont opposées, ovales, presque cordiformes, pétiolées, scabres en dessus, un peu cotonneuses en dessous, crénelées et presque dentées sur les bords. Les fleurs sont disposées en corymbes axillaires et terminaux; chaque pédoncule porte deux à cinq calathides. L'involucre est composé de huit à douze folioles dressées, égales, imbriquées, ovales, recourbées en dehors, et visqueuses. Les fleurons sont plus longs que l'involucre, nombreux, d'une couleur jaunâtre pâle, à tube grêle, linéaire, resserré vers la gorge, à limbe partagé en cinq dents très-courtes; les anthères sont cachées dans la corolle; le style se divise, dès sa sortie du tube de la corolle, en deux stigmates longs, en massue, divariqués et non recourbés en dehors. Le réceptacle est nu, scabre. Les akènes sont cylindracés, striés, velus, couronnés d'une aigrette poilue, un peu plus courte que les fleurons. Cette plante croît au Mexique, dans les pâturages de San-José del Corral.

ROSALIA. MAM. Espèce du genre Ouistiti, sous-genre Tamarin. *V.* OUISTITI.

ROSALIE. INS. Geoffroy a donné ce nom au *Callichroma alpina*, Latr.; *Cerambyx alpinus*, L., qu'Audinet-Serville, dans sa monographie des Longicornes, tribu des Cérambycins, a érigé en genre distinct sous le même nom de Rosalie et avec les caractères suivants: antennes plus longues que le corps, composées de onze articles portant, du troisième au huitième, chacun à leur extrémité, une houpe de poils divergents; palpes maxillaires un peu plus courtes que les autres: article terminal assez grand, conique, creusé à sa partie supérieure, tronqué en ligne droite à son extrémité; dernier article des palpes labiales un peu plus petit que

celui des maxillaires, obliquement tronqué au bout; mandibules unidentées intérieurement, de longueur ordinaire; corselet lisse, déprimé, ayant une épine de chaque côté du dos en dessus, et en outre un tubercule latéral; élytres presque linéaires, de même largeur dans toute leur étendue, arrondies et mutiques postérieurement; écusson transversal, arrondi postérieurement; tarses antérieurs ayant leurs trois premiers articles triangulaires, presque égaux.

ROSALIE DES ALPES. *Rosalia Alpina*, Audin.; *Cerambyx Alpinus*, L. Elle est d'un bleu cendré, avec une bande et quatre taches d'un beau noir de velours sur les élytres; son corselet a deux petites épines de chaque côté; ses antennes sont bleues, avec l'extrémité de chaque article noire. Taille, quinze lignes. Sur les hautes montagnes de l'Europe.

ROSALINE. *Rosalina*. MOLL. C'est à d'Orbigny que l'on doit l'établissement de ce genre de Coquilles microscopiques multiloculaires; il l'a placé dans sa famille des Hélicostèges, entre les Valvulines et les Rotales. Caractères : test fixé par la partie non spirale ou par la base, trochoïde et régulier; ouverture en fente, située à la région ombilicale et continue d'une loge à l'autre; point de disque ombilical. Plusieurs espèces de ce genre sont sénestres, ce qui contribue, avec la disposition des loges, à leur donner une forme élégante. On voit par la forme de la plupart qu'elles étaient adhérentes; mais il est à présumer que c'est seulement par une partie molle, et non par la soudure du test aux corps étrangers, que ces Coquilles y ont été attachées.

ROSALINE GLOBULAIRE. *Rosalina globularis*, d'Orb., Ann. des scienc. natur., t. VII, p. 271, pl. 15, fig. 1, 2, 3, 4; Modèles de Céphalop. micr., 5^e livr., n^o 69.

ROSALINE DE PARIS. *Rosalina Parisiensis*, ibid., loc. cit., n^o 5; Modèles, 2^e livr., n^o 58.

ROSCINÈLE. *Roscinela*. CRUST. Genre voisin des Sphéromes, proposé par Leach, et ayant pour caractères, suivant cet auteur : les deux premiers articles des antennes cylindriques; yeux très-grands, un peu convexes, convergents antérieurement et presque rapprochés; côtés des articles de l'abdomen en forme de faux et proéminents. Leach a donné à la seule espèce connue le nom de ROSCINÈLE DU DEVONSHIRE, *Roscinela Danmoniensis*.

ROSCOÉE. *Roscoea*. BOT. Genre de la famille des Scitamineés et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Smith (*Exotic Botany*, n^o et tab. 108) qui l'a ainsi caractérisé : anthère bilobée, courbée, terminale, embrassant le style, munie à sa base d'un appendice fendu; périanthe (*corolle*, Smith) double, irrégulier : l'extérieur à trois parties dont la supérieure est dressée, en voûte; l'intérieur bilabié est également à trois parties. Ce genre est très-voisin de l'*Hedychium* et du *Kämpferia*, mais il s'en distingue par son périanthe extérieur, irrégulier, à deux lèvres, et par l'appendice particulier que l'on observe à la base de son anthère. Le *Roscoea purpurea*, Smith, loc. cit., a des racines vivaces, composées de tubercules fusiformes et fasciculés. La tige est simple, garnie de feuilles embrassantes, oblongues, aiguës, glabres, alternes et placées sur deux rangs. Les fleurs sont grandes, d'une belle

couleur purpurine foncée, terminales ou placées dans les aisselles des feuilles supérieures. Cette plante croît dans les montagnes du Népal.

ROSCYNE. *Roscyna*. BOT. Genre de la famille des Hypéricacées, institué par Ed. Spach, avec les caractères suivants : sépales foliacés, d'inégale longueur et dressés après l'anthèse; pétales marcescents, presque en forme de sabre, contournés et acuminés; androphores courts et marcescents; ovaire à cinq loges; cinq styles soudés inférieurement; stigmates épais, subglobuleux. Le fruit consiste en une capsule chartacée, à cinq loges; placentaire central, pentagone, pyramidal, à cinq crêtes sur le dos desquelles sont attachées les graines.

ROSCYNE DE GHELIN. *Roscyna Gmelini*, Spach; *Hypericum ascyron*, Spr. C'est une plante herbacée, vivace, à tige quadrangulaire; les feuilles sont sessiles, oblongues, aiguës; les pédoncules sont terminaux; les sépales extérieurs sont acutiuscules et les autres très-obtus; les étamines dépassent les styles. De Sibérie.

ROSE. BOT. et ZOOL. Ce nom de la Reine des fleurs (*V. ROSIER*) a été étendu à beaucoup d'autres plantes, et même à des animaux que leur couleur signalait à l'attention. Ainsi l'on a appelé :

ROSE (Pois.), une espèce d'Able et la Dorade.

ROSE BLANCHE (Bot.), une variété de Figues.

ROSE CHANGEANTE OU DE CAYENNE (Bot.), une Ketmie.

ROSE DU CIEL (Bot.), une Agrostème.

ROSE COCHONNIÈRE ET ROSE DE CHIEN (Bot.), les Roses sauvages.

ROSE DE LA CHINE (Bot.), une Ketmie.

ROSE DE DANAS (Bot.), la Rose Trémière. *V.* ce mot.

ROSE-DIÈTE (Bot.), le *Viburnum Opulus*.

ROSE-GORGE (Ois.), le *Loxia Ludovicena*, espèce du genre Gros-Bec.

ROSE DE GUELDRÉ (Bot.), la variété toute stérile du *Viburnum Opulus*, appelée moins improprement Boule de neige.

ROSE D'HIVER OU DE NOËL (Bot.), l'*Helleborus niger*.

ROSE D'INDE (Bot.), l'OEillet d'Inde. *V.* ce mot.

ROSE DU JAPON (Bot.), l'*Hortensia* et le *Camelia Japonica*.

ROSE DE JÉRICO (Zool.), une espèce du genre Digitale (*V.* ce mot) et une Encrine fossile.

ROSE DE JÉRICO (Bot.), l'*Anastatica*.

ROSE DE JÉRICO (Min.), une variété de Chaux carbonatée équinale, dont les cristaux sont groupés de manière à rappeler l'idée d'une fleur.

ROSE DE NOËL (Bot.). *V.* ROSE D'HIVER.

ROSE DE SAINTE-MARIE (Bot.), la Coquelourde.

ROSE NOIRE (Bot.), une variété de Figues.

ROSE D'OUTRE-MER (Bot.), la Rose Trémière.

ROSE-QUEUE (Rept.), une espèce du genre Agame.

ROSE-RUBIS (Bot.), les diverses espèces du genre Adonide.

ROSE DE SAFRAN (Bot.), la fleur du Safran.

ROSE TRÉMIÈRE (Bot.), l'*Alcea rosea*, L., la plus belle des Malvacées, et l'une des principales plantes d'ornement; elle a été introduite dans les jardins, vers le temps des croisades.

ROSEAU. *Arundo*. BOT. Sous le nom générique

d'*Arundo*, les botanistes ont confondu un grand nombre de Graminées, qui forment aujourd'hui plusieurs genres distincts. Ainsi les genres *Calamagrostis*, *Donax*, *Achnatherum*, *Bambusa*, *Nastus*, *Saccharum*, *Gynerium*, ont pour types des plantes qui faisaient partie du genre *Arundo* de Linné. Il est résulté de l'adoption de tous ces genres et du transport de la plupart des espèces dans des genres précédemment établis, que le vrai genre Roseau (*Arundo*) se compose uniquement de l'*Arundo Phragmites*, L., auquel il faudra probablement joindre comme espèces distinctes quelques Graminées exotiques qui avaient été confondues avec le *Phragmites*. Voici les caractères de ce genre ainsi restreint par Paliset de Beauvois (Agrostographie, p. 60, tab. 15, fig. 2) : l'épiciène dont les valves sont inégales, aiguës, renfermant cinq à sept petites fleurs, et plus courtes que celles-ci. Les fleurs inférieures sont mâles ou stériles, à glumes nues. Les fleurs supérieures sont hermaphrodites; elles ont des glumes couvertes de poils soyeux, la glume inférieure est légèrement subulée, la supérieure bifide, dentée; les écailles hypogynes sont tronquées, presque frangées; les stigmates sont en goupillon. L'inflorescence est en panicule composée, très-rameuse.

ROSEAU A BALAIS. *Arundo Phragmites*, L., Lamk., Illustr., Gen., tab. 46. Ses racines sont longues, rampantes; il s'en élève des chaumes droits, garnis de feuilles rubannées, glabres, coupantes et denticulées à leurs bords. Les jeunes tiges sont terminées par une feuille non développée, roulée en forme de cône très-pointu. La panicule est ample, touffue, lâche et d'une couleur pourpre-noirâtre. Cette plante est commune dans les localités aquatiques de l'Europe.

On a étendu le nom de Roseau à beaucoup d'autres plantes qui ne sont même pas des Graminées, et l'on a appelé :

ROSEAU ÉPINEUX, le Rotin.

ROSEAU DES ÉTANGS OU DE LA PASSION, la Massette.

ROSEAU FLÉCHIER, le Galanga.

ROSEAU ODOURANT, l'*Acorus Calamus*.

ROSEAU A SUCRE, la Canne à Sucre.

ROSEAU ROUGE OU A LARGES FEUILLES, le Balisier.

ROSÉE. *Rosea*. BOT. Genre établi par Martius (*Nov. Gen. bras.*, 2, p. 59), et ayant pour type l'*Iresine celtosoides* de Swartz, de la famille des Amaranthacées. Voici les caractères donnés par le professeur de Munich : les fleurs sont polygames; le calice se compose de deux sépales colorés, concaves; la corolle est formée de cinq pétales. Dans les fleurs hermaphrodites, l'androphore est sans dents; les anthères sont petites et uniloculaires; le style est simple, terminé par deux ou trois stigmates. Le fruit est un akène membraneux.

ROSÉE ÉLEVÉE. *Rosea elatior*, Mart., loc. cit. C'est une plante dressée, glabre, portant des feuilles opposées, pétiolées; les fleurs forment une sorte de panicule. Elle croît sur le continent de l'Amérique méridionale et dans les Antilles.

ROSÉE. *V. MÉTÉORES.*

ROSÉE DU CIEL. BOT. L'un des noms vulgaires du *Nostoc*.

ROSÉES. BOT. L'une des tribus de la famille des Ro-

sacées, qui se compose du seul genre Rosier. *V. ROSACÉES* et ROSIER.

ROSELET. MAM. *V. HERMINE* au mot MARTE.

ROSELET. BOT. Dans les pays d'herbages, on appelle ainsi les Carex et autres plantes dures, qui altèrent la qualité du foin, mais qui pourtant sont mangées sans danger par les animaux.

ROSELIN. OIS. Espèce du genre Martin. *V. ce mot.*

ROSELITE. MIN. Espèce minérale établie par Lévy, et dédiée à G. Rose; elle est composée, d'après Children, d'oxyde de Cobalt, de Chaux, de Magnésie, d'Acide arsénique et d'Eau. Elle a beaucoup de ressemblance avec la Chaux arséniciée, et encore plus avec le minéral appelé Picropharmacolithe. Mais elle est caractérisée par une forme distincte, celle d'un prisme droit, rhomboïdal, de 152 48', divisible dans le sens de la petite diagonale de sa base. Ses cristaux sont transparents, rougeâtres, et ont un éclat vitreux. On les trouve engagés dans du Quartz, aux environs de Schneeberg, en Saxe.

ROSELLE. OIS. Synonyme vulgaire de Mauvis, *Turdus iliacus*, L. *V. MERLE.*

ROSEMARY. BOT. Ce nom, devenu vulgaire en français, a été indifféremment appliqué au Romarin, au Lédon, à diverses Andromèdes, ainsi qu'à l'*Osyris alba*. Il vient de l'anglais, et signifiait originellement Rose de mer.

ROSÉNIE. *Rosenia*. BOT. Thunberg (*Prod. Fl. Cap.*, p. 161) a établi sous ce nom un genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie superflue, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivants : calice composé de folioles scarieuses, imbriquées; réceptacle garni de paillettes; akènes couronnés par une aigrette composée de paillettes capillaires.

ROSÉNIE GLANDULEUSE. *Rosenia glandulosa*, Thunb. C'est un arbrisseau dont la tige est droite ou légèrement flexueuse, glabre, cylindrique, très-rameuse; les branches sont alternes, les rameaux presque verticillés, ternés ou quaternés, étalés, garnis de feuilles petites, presque fasciculées, sessiles, ovales, entières, obtuses, un peu concaves, glanduleuses principalement sur les bords. Les calathides de fleurs sont solitaires aux extrémités des derniers rameaux. Cette plante croît dans l'intérieur des terres, au cap de Bonne-Espérance.

ROSERÉ. POIS. *V. JOEL* au mot ATHÉRIE.

ROSETTE. ZOO. L'un des noms vulgaires qu'on applique indifféremment à des Rougets et autres Trigles ou Malarmats. C'est aussi celui d'un Lépidoptère du genre Lithosie. *V. ce mot.*

ROSETTE. MOLL. Espèce du genre Cancellaire. *V. ce mot.*

ROSIER. *Rosa*. BOT. C'est le genre qui a servi de type à la famille des Rosacées, et à la tribu des Rosées; il offre les caractères suivants : le calice est tubuleux et urcéolé, à cinq divisions plus ou moins étalées, entières ou diversement découpées et comme frangées sur les bords; assez souvent, dans la même fleur, on trouve des divisions entières, d'autres barbues d'un seul ou des deux côtés. Toute la paroi interne du calice est tapissée par un disque jaunâtre, peu épais, excepté vers le sommet du tube où il forme un bourrelet plus

ou moins saillant, qui rétrécit de beaucoup l'ouverture du tube; les pétales, au nombre de cinq, sont étalés, et naissent, ainsi que les étamines, du pourtour du bourrelet discoïde, dont nous avons parlé. Les étamines sont en général très-nombreuses, libres, et insérées sur plusieurs rangs; leurs anthères sont arrondies, échan-crées aux deux extrémités et comme didymes. De la paroi interne du calice, qui est toute hérissée de poils roides, naissent un grand nombre de petits pistils; chacun d'eux est stipité; son ovaire est irrégulièrement ovoïde, à une seule loge qui contient un ovule pendant; le style est un peu latéral et terminé par un stigmate discoïde et entier. Ces différents styles sont en général plus ou moins saillants au-dessus du tube du calice; quelquefois ils sont tous tordus en spirale les uns sur les autres, ou libres. Le fruit se compose du calice, dont les parois sont devenues charnues, et qui recouvre un nombre variable de petits osselets durs et adhérents, monospermes, formés par les pistils.

Les espèces de ce genre sont extrêmement nombreuses. Ce sont en général des arbustes plus ou moins élevés, souvent armés d'aiguillons, portant des feuilles alternes, imparipinnées, simples dans une seule espèce (*Rosa berberifolia*), accompagnées à leur base de deux stipules foliacées, qui sont soudées avec les parties latérales du pétiole. Les fleurs sont ou solitaires ou diversement groupées au sommet des ramifications de la tige. Elles sont ou rosées, ou blanches, ou jaunes, ou d'un rouge plus ou moins intense. Transportées dans les jardins, elles doublent avec facilité, et tout le monde connaît l'éclat, la fraîcheur et le parfum suave des fleurs de la plupart des Rosiers. On en cultive tant d'espèces qu'il serait superflu d'en décrire même les principales, et ces espèces ont produit un très-grand nombre de variétés. La distinction des Roses est extrêmement difficile, à cause des variations fréquentes qu'elles présentent, même dans l'état sauvage. Parmi les travaux botaniques qui ont été publiés sur les espèces de Rosiers, on doit surtout citer la Monographie de Lindley, publiée à Londres en 1820, et le magnifique ouvrage de Redouté dont le texte a été fait par Thory, habile amateur. De Candolle, dans le second volume de son Prodrôme, divise ainsi qu'il suit le genre Rosier :

§ I. SYNSTYLÉES : styles soudés en une sorte de colonne; divisions du calice presque entières; fruits ovoïdes ou presque globuleux; stipules adnées.

ROSIER TOUJOURS VERT. *Rosa sempervirens*, L. Originaire des régions méridionales de l'Europe, ce Rosier forme un arbuste buissonneux, dont les rameaux, longs et flexibles, s'élèvent souvent à une assez grande hauteur; ils portent des aiguillons crochus. Ses feuilles sont composées de cinq à sept folioles vertes, luisantes, coriaces et persistantes. Ses fleurs sont blanches, solitaires ou en corymbes; les fruits sont ovoïdes, souvent glanduleux, et comme hispides. Cette espèce varie à fleurs semi-doubles ou roses. On en trouve plusieurs variétés décrites et figurées dans la Monographie de Redouté, pl. 15, 49, 87.

ROSIER MUSQUÉ. *Rosa moschata*, L., Red., tab. 55 et 99. Cette espèce croît dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de la Barbarie. C'est un arbuste

de six à dix pieds de hauteur, ayant les aiguillons très-menues, les folioles, au nombre de cinq à sept, lancéolées, acuminées, glabres, glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont blanches, d'une odeur extrêmement suave, réunies en bouquets à l'extrémité des rameaux qui sont presque nus. Les divisions calicinales sont ciliées, et les fruits sont ovoïdes. On prétend que c'est de cette espèce que l'on retire l'essence de Roses qui vient du Levant.

ROSIER MULTIFLORE. *Rosa multiflora*, Thunb., Jap.; Red., tab. 67 et 69. Cette jolie espèce est originaire de la Chine et du Japon; ses longs rameaux flexibles et volubiles, munis d'aiguillons courts et très-nombreux, sont tomenteux, de même que les feuilles. Les folioles sont ovales, lancéolées, tomenteuses; les stipules pectinées; les fleurs sont petites, roses, extrêmement nombreuses, simples ou doubles. Cette espèce est une de celles qui poussent les rameaux les plus longs.

§ II. ROSIERS DE LA CHINE : styles libres, plus courts que le calice ou le dépassant à peine; divisions calicinales entières et réfléchies; fruits ovoïdes ou globuleux; feuilles coriaces, persistantes, composées généralement de trois folioles; stipules presque libres.

ROSIER DU BENGAL. *Rosa Indica*, L., Red., tab. 51. C'est une des espèces les plus généralement répandues aujourd'hui, et une de celles que l'on cultive et multiplie avec le plus de facilité. Ses grands rameaux, verts ou purpurins, sont glabres, armés de forts aiguillons recourbés; ses folioles, au nombre de trois à cinq, sont ovales, acuminées, glabres, luisantes, glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont grandes, réunies en nombre plus ou moins considérable à la partie supérieure des rameaux. Les fruits sont turbinés. Le Rosier du Bengale se prête à tous les genres de culture; on peut en faire des touffes, des haies, des palissades, etc. Il fleurit pendant la plus grande partie de l'année. C'est à cette espèce que l'on peut rapporter les belles variétés connues sous les noms de Rose Thé, Rose Noisette, Rose de la Chine, Bengale Pompon, dont les tiges n'ont quelquefois pas plus d'un pouce de hauteur, etc., etc.

ROSIER DE BANKS. *Rosa Banksia*, Hort. Kew., Red., tab. 45. Belle espèce encore assez rare; ses rameaux sont dépourvus d'aiguillons glabres; ses folioles, au nombre de trois à cinq, sont lancéolées; ses stipules sont sétacées, presque libres; ses fleurs sont blanches, répandant une odeur de violette, disposées en corymbes; ses fruits sont globuleux. Cette espèce a fleuri pour la première fois en pleine terre en 1825, dans le jardin de Noisette. Mais comme il craint un peu le froid, il est convenable de le mettre en palissade contre un mur exposé au midi.

ROSIER DE MACARTNEY OU INVOLUCRÉ. *Rosa bracteata*, Wendl., Obs., Redouté, tab. 55. Rameaux dressés et tomenteux, portant des aiguillons recourbés et souvent géminés; les folioles varient de cinq à neuf et sont obovales, dentées en scie, coriaces, glabres et luisantes. Les fleurs sont solitaires, terminales, ayant leur calice et leur pédoncule tomenteux et accompagnés d'une sorte d'involucre formé de plusieurs folioles imbriquées.

§ III. ROSIER A FEUILLES SIMPLES : cette section se compose d'une seule espèce.

ROSIER A FEUILLES D'ÉPINE-VINETTE. *Rosa Berberifolia*, Pallas, Redouté, tab. 27. Il est originaire de la Perse et de la Tartarie chinoise. Ses rameaux sont armés d'aiguillons crochus et souvent géminés. Ses feuilles se composent d'une seule foliole obovale, cunéiforme, dentée au sommet. Ses fleurs sont solitaires, jaunes, et chaque pétale est marqué à sa base d'une tache pourpre. Cette espèce est rare dans les jardins.

§ IV. ROSIERS FÉROCES : rameaux hérissés d'un grand nombre de petits aiguillons droits et persistants; fruits nus.

ROSIER DU KAMTSCHATKA. *Rosa Kamtschatkatica*, Vent., Cels., tab. 67. Cette espèce est originaire du Kamtschatka. Ses rameaux sont tomenteux, tout couverts d'aiguillons droits, très-rapprochés; ses folioles, au nombre de cinq à neuf, sont oblongues, obtuses, dentées en scie, glabres en dessous et tomenteuses en dessus; les divisions calicinales sont entières et obtuses. Les fleurs sont extrêmement grandes. Cette espèce est connue dans les jardins sous les noms de Rosier Hérissé, Rosier féroce, à cause du grand nombre de ses aiguillons.

§ V. ROSIERS CANNELLES : styles libres, inclus ou à peine saillants; aiguillons stipulaires; écorce des rameaux rougeâtre; folioles au nombre de cinq à sept, non glanduleuses, lancéolées.

A cette section se rapportent plusieurs espèces que l'on cultive dans les jardins, mais qui n'y font pas un grand effet; telles sont les suivantes : *Rosa cinnamomea*, L., Red., tab. 153; *Rosa nitida*, Lindley, tab. 2; *Rosa Pensylvanica*, Ehrh.; *Rosa rapa*, Bosc; *Rosa Carolina*, L.; *Rosa rubrifolia*, Villars; *Rosa Maialis*, Retz, etc.

§ VI. ROSIERS PIMPRENELLE : cette tribu est surtout distincte par son port. Les rameaux sont en général tout couverts d'aiguillons très-nombreux, droits, aciculés; le nombre des folioles varie de cinq à treize; les divisions du calice sont persistantes et rapprochées.

ROSIER PIMPRENELLE. *Rosa Pimpinellifolia*, L., Red., tab. 99. Cette espèce est indigène et croit en abondance dans les régions méridionales de l'Europe. Ses branches sont armées d'aiguillons très-nombreux, inégaux; ses feuilles se composent de cinq à neuf folioles petites, ovales, arrondies, dentées; les stipules sont étroites; les divisions du calice entières. Les fleurs sont blanches; les fruits globuleux. Cette espèce présente un très-grand nombre de variétés obtenues par la culture. On y a aussi réuni plusieurs espèces qui n'en diffèrent pas suffisamment pour pouvoir être distinguées; telles sont : les *Rosa spinosissima*, L.; *Rosa myriacantha*, De Cand., Fl. fr., Lindl., tab. 10, etc.

On trouve encore dans cette section les *Rosa sulphurea*, Ait.; *Rosa acicularis*, Lindl.; *Rosa Alpina*, L.; *Rosa involuta*, Smith, etc.

§ VII. ROSIERS A CENT FEUILLES : styles libres, divisions du calice pinnatifides, réfléchies et souvent caduques après la floraison; aiguillons épars.

ROSIER A CENT FEUILLES. *Rosa centifolia*, L., Red., tab. 25 et 77. Cette espèce, la plus belle du genre, est,

dit-on, originaire du Caucase. Ses rameaux portent des aiguillons droits, courts, inégaux; ses feuilles sont formées de cinq à sept folioles glanduleuses sur les bords, légèrement velues à leur face inférieure. Les fleurs sont grandes et rosées; les calices et les pédoncules sont hispides et glanduleux. Les fruits sont globuleux, charnus et rouges. Les variétés les plus remarquables sont : la Rose mousseuse (*Rosa centifolia muscosa*, Red., tab. 41); la Rose à feuilles de Laitue (*Rosa centifolia bullata*, Red., tab. 37); la Rose unique (*Rosa centifolia mutabilis*, Red., tab. 3); la Rose prolifère (*Rosa centifolia prolifera*, Red., tab. 65); les différentes variétés naines, connues sous les noms de Roses-Pompons, etc.

ROSIER DES QUATRE SAISONS OU DE DAMAS. *Rosa Damascena*, Mill., Dict., Red., tab. 55; *Rosa bifera*, Pers. Si la Rose à cent feuilles est celle qui l'emporte sur toutes les autres par sa beauté et son éclat, la Rose des quatre saisons est celle dont le parfum est le plus suave et le plus délicieux. Ses rameaux grisâtres sont couverts d'aiguillons inégaux et roides; ses folioles, au nombre de cinq à sept, sont ovales, obtuses, un peu roides, pâles et pubescentes en dessous. Ses fleurs, dont la forme est toujours plus ou moins irrégulière, sont réunies en assez grand nombre au sommet des rameaux où elles sont très-rapprochées les unes des autres. Cette jolie espèce offre un très-grand nombre de variétés.

ROSIER DE PROVINS. *Rosa gallica*, L., Red., tab. 75. Cette espèce ressemble assez au Rosier à cent feuilles. Ses aiguillons sont courts, faibles, presque tous de la même longueur; ses folioles, au nombre de cinq à sept, roides, ovales ou allongées, souvent pendantes; ses stipules étroites. Ses fleurs sont grandes; leur calice est glanduleux, et ses divisions sont étalées. Ses fruits sont globuleux et coriaces. De toutes les espèces de ce genre, celle-ci est peut-être celle qui offre le plus grand nombre de variétés. On les a divisées d'après leur coloration en cinq grandes tribus, savoir : 1^o les pourpres; 2^o les violettes; 3^o les veloutées ou mahécas; 4^o les roses et les couleurs de chair; 5^o les blanches.

ROSIER BLANC. *Rosa alba*, L. Originaire du midi de l'Europe, cette espèce est très-abondamment cultivée dans les jardins. Elle s'élève à une très-grande hauteur. Ses rameaux sont presque dépourvus d'aiguillons; ses folioles sont larges, dentées, d'un vert assez sombre, mais glauques. Ses fleurs sont grandes et blanches; le tube du calice est ovoïde. Les variétés de cette espèce sont nombreuses. On voit souvent dans les jardins celles que l'on désigne sous les noms vulgaires de Cuisse de nymphe, de Belle-Aurore, de Rosier à feuilles de Chanvre, etc., etc.

Indépendamment des espèces décrites précédemment, plusieurs autres mériteraient encore d'être mentionnées ici; telles sont les *Rosa Eglanteria*, L., espèce à fleurs jaunes ou orangées, mais d'une odeur peu agréable; *Rosa rubiginosa*, L., indigène de nos bois, dont les feuilles, la tige, les calices et les pédoncules sont couverts de glandes rougeâtres, qui répandent une odeur agréable de Pomme de Reinette. On en cultive dans les jardins un assez grand nombre de variétés; *Rosa tomentosa*, L., également indigène de nos bois,

et dont plusieurs variétés figurent dans les collections; enfin l'espèce si commune dans les haies, *Rosa canina*, L., dont les fruits charnus et allongés sont désignés sous le nom de *Cynorrhodon*, et employés en médecine comme légèrement astringents.

La culture des Rosiers est tellement répandue aujourd'hui qu'il serait superflu de la présenter ici en détail. Les Rosiers sont les plus beaux ornements des jardins, par l'éclat et les variétés de leurs couleurs, par leur parfum si suave; ils méritent, à juste titre, les hommages qui leur ont été rendus de siècle en siècle. Presque toutes les espèces de Rosiers, si l'on en excepte trois ou quatre qu'il faut rentrer dans l'orangerie, peuvent se cultiver en pleine terre sous le climat de Paris. Cependant certaines espèces, comme la Multiflore, la Rose de Banks, la Musquée et la Rose de Martiney sont parfois assez sensibles au froid, et il est plus prudent, pour ne courir aucun risque, de les empailler pendant l'hiver. Les Rosiers ne sont pas très-difficiles sur la nature du terrain, néanmoins ils se plaisent mieux dans une terre franche et légère, un peu fraîche, et qu'on amende de temps à autre avec de bon terreau. L'exposition à mi-soleil est celle qui leur convient le mieux. On cultive les Rosiers soit à basse tige francs de pied, soit à basse tige greffés, soit greffés sur Églantiers, soit en palissades. La première de toutes ces méthodes est sans contredit celle qui mérite la préférence; mais elle n'est pas toujours praticable, et demande d'ailleurs beaucoup plus de temps pour former de beaux sujets. Pour obtenir des Rosiers francs de pied, on les multiplie soit en en séparant les vieux pieds, soit en les marcottant, soit par les boutures ou les semis. Ce dernier mode est le plus généralement en usage chez les amateurs curieux.

On greffe les Rosiers à haute tige sur des Églantiers, c'est-à-dire sur des individus sauvages arrachés dans les haies et les bois. En général on prend le *Rosa canina* pour les espèces fortes et vigoureuses; mais pour les espèces plus faibles, on préfère le *Rosa rubiginosa*, qui pousse avec moins de vigueur. Le bois des Églantiers doit avoir au moins deux ans. On choisira autant que possible des sujets bien droits, non noueux, ni mousseux. On ne doit les greffer que lorsqu'ils sont en place et bien repris. Cette greffe peut se faire de deux manières, en fente ou en écusson. Pour la greffe en fente, on choisit les sujets les plus forts. Tantôt on ne met qu'une seule greffe, tantôt on en place deux sur deux points opposés du sommet de la tige que l'on a préalablement rabattue à la hauteur convenable. La fente, le bout de l'Églantier et celui de la greffe sont ensuite recouverts de cire à greffer. Quant à la greffe en écusson, c'est celle que l'on pratique le plus fréquemment. On peut la faire à œil poussant ou à œil dormant, c'est-à-dire au printemps ou à la fin de l'été, à la sève d'août. Tantôt on place deux écussons sur le sommet de la tige et dans deux points opposés: par cette méthode, on obtient facilement une tête bien formée; tantôt on place les écussons sur les jeunes branches latérales qui se sont développées au sommet de la tige. Il faut avoir soin de placer les écussons sur les branches de manière à bien former la tête de tous les

côtés. Cette méthode est la plus expéditive, et au bout de deux ans, on a des sujets tout formés; mais généralement les Rosiers greffés sur Églantiers durent moins que les francs de pied, et l'on revient plus que jamais à cette première méthode.

Le nombre des variétés de Rosiers cultivées aujourd'hui dans les jardins des amateurs est immense, et chaque année en voit éclore de nouvelles. C'est par le moyen du semis que tous les ans un grand nombre de variétés nouvelles viennent s'ajouter à celles que l'on connaît déjà. Ces semis se font, soit dans des terrines, soit dans des plates-bandes, à une exposition du levant. Les graines des Rosiers à cent feuilles doivent être semées en automne, dans une terre légère, que l'on abrite pendant l'hiver avec des feuilles sèches ou de la litière de paille. Au bout de deux ans la plupart des sujets portent fleur. Les graines des Rosiers du Bengale se sèment au printemps, et souvent, trois ou quatre mois après, on obtient de jeunes sujets qui fleurissent dès la première année. Les Rosiers se taillent de bonne heure, vers le mois de mars; on les retaille encore après la floraison de mai, afin qu'ils puissent donner de nouveau des fleurs en automne.

ROSIERE. pois. Synonyme de Véron, espèce d'Able. *V.* ce mot.

ROSILLE. *Rosilla.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Lessing avec les caractères suivants: capitule hétérogame; fleurons de la circonférence ligulés et femelles; involucre cylindrique, formé de squames rudes et scariuses, les extérieures presque linéaires; réceptacle dépourvu de paillettes; stigmates appendiculés; akènes obcomprimés, rétrécis vers la base; paillettes de l'aigrette plumoso-frangées.

ROSILLE JAUNE. *Rosilla lutea*, Less. C'est une plante herbacée, annuelle; ses fleurs sont d'un jaune assez vif. On la trouve au Mexique.

ROSINAIRE. bot. *V.* ARUNDINAIRE.

ROSLINIA. bot. Necker a constitué sous ce nom un genre composé des espèces de *Justicia*, qu'il dit être munies de quatre étamines, mais qui ne sont pas connues des botanistes, puisque toutes les espèces du genre *Justicia* n'ont que deux étamines. *V.* JUSTICIE.

ROSMARIENS. MAM. Vicq-d'Azyr formait du genre Morse une famille de Mammifères amphibies sous le nom de Rosmariens. *V.* MORSE.

ROSMARINUS. bot. *V.* ROMARIN.

ROSMARUS. MAM. *V.* MORSE.

ROSMARUS. pois. Espèce du genre Holocentre. *V.* ce mot.

ROSSANE. bot. Variété de Pêche.

ROSSATIS. bot. Du Petit-Thouars (Orchidées des îles d'Afrique, tab. 12, fig. 5) donne ce nom à une plante de Mascareigne qui semble appartenir au genre *Habenaria*. En se conformant à la nomenclature linnéenne, on devra imposer à cette plante inédite, le nom d'*Habenaria rosellata*, au lieu de *Satyrium rosellatum*, synonyme admis par Du Petit-Thouars.

ROSSE. zool. Ce nom qui, dans le langage familier, désigne un vieux et mauvais Cheval, a été appliqué à quelques Poissons, tels que le Gardon, un Lemnisque, etc. En botanique, on donne vulgairement le

nom de ROSSE au *Raphanus Raphanistrum*. V. RAUFORT.

ROSSEISE. pois. Synonyme vulgaire de *Trigla lineata*, Gmel.

ROSSELET. MAM. V. ROSELET.

ROSSELIN. *Erythrospiza*. ois. Ce genre a été détaché des *Bouvreuils*, par le prince de Canino, pour quelques espèces dont le bec, bien que bombé de toutes parts, est moins obtus, moins en cône que celui des véritables *Bouvreuils*. D'autres caractères, quoique d'une moindre importance, ont encore contribué à cette séparation. Le nouveau genre se compose des *Pyrrhula longicauda*, *Erythrina*, *Rosea*, *Gythaginea*, *synaica*, etc. V. *BOUVREUIL*.

ROSSENA. BOT. La plante figurée sous ce nom dans la Flore du Brésil (Flum. 1, tab. 77), paraît devoir faire partie du genre *Galipea*, de St.-Hilaire. V. *GALIPÉE*.

ROSSIE. *Rossia*. MOLL. Genre de l'ordre des Céphalopodes décapodes, famille des Sèches, institué par Owen, pour un Mollusque nouveau, pris en 1852 à Elwin-Bay, et rapporté par le capitaine Ross. Voici les caractères de ce genre, tels que les donne Owen, qui le place dans le groupe de *Loligo*, tout à côté des Sépioles : corps renflé ; deux nageoires larges, arrondies, presque dorsales, placées un peu en dedans ; bord antérieur du manteau libre ; bras assez courts, triangulaires, pourvus de suçoirs pectinés, portés sur de courts pédoncules, disposés alternativement sur deux rangées qui se réunissent vers l'extrémité ; tiges des bras égalant la longueur du corps, et garnies vers l'extrémité de suçoirs et de pédoncules très-petits ; lame cornée, un peu transparente, faiblement dilatée inférieurement et longue de neuf lignes. L'unique espèce de ce genre a été nommée *Rossia palpebrosa* ; Owen l'a décrite aux pages 95 et suivantes de la partie d'histoire naturelle du Voyage du capitaine Ross, et l'a représentée dans les planches B et C.

ROSSIGNOL. ois. Espèce du genre *Sylvie*. V. ce mot.

ROSSIGNOLET ET ROSSIGNOLETTE. ois. On nomme ainsi la femelle et le jeune du Rossignol. V. *SYLVIE*.

ROSSOLAN. ois. Synonyme vulgaire d'Ortolan de Neige, *Emberiza nivalis*, L. V. *BRUANT*.

ROSSOLIS. BOT. V. *DROSÈRE*.

ROSTELLAIRE. *Rostellaria*. MOLL. Ce genre a été établi par Lamarck aux dépens des *Strombes* de Linné, et placé dans sa petite famille des *Ailées*. Voici de quelle manière ce genre est caractérisé : animal inconnu ; coquille fusiforme ou subturriculée, terminée inférieurement par un canal en bec pointu ; bord droit entier ou denté, plus ou moins dilaté en aile, avec l'âge, et ayant un sinus contigu au canal. Montfort, qui avait le talent de faire des genres avec une extrême facilité, en proposa un sous le nom d'*Hippocrène* pour les espèces qui ont le bord droit dilaté. Ce genre était complètement inutile, et n'a été adopté qu'à titre de section.

ROSTELLAIRE BEC ARQUÉ. *Rostellaria curvirostris*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 192, n° 1 ; *Strombus Fusus*, L., Gmel., p. 3506, n° 1 ; Lister, Conch., tab. 854, fig. 12 ; Martini, t. IV, tab. 158, fig. 1495-1496 ; Encycl.,

pl. 411, fig. 1, a, b, vulgairement le Fuseau de Ternate. Coquille très-épaisse, très-solide, presque lisse, striée finement en travers, à tours de spire subconvexes et un peu pissés à leur bord supérieur ; ouverture excavée au bord gauche, dentée au côté externe de son bord droit et prolongée en un canal assez court et recourbé. Couleur d'un fauve roussâtre en dehors, blanche en dedans. Mollusques.

ROSTELLAIRE PIED DE PÉLICAN. *Rostellaria Pes-Pellicani*, Lamk., loc. cit., n° 5 ; *Strombus Pes-Pellicani*, L., Gmel., n° 2 ; Lister, Conch., tab. 865, fig. 20, 866, fig. 21 et 1059, fig. 5 ; Favanne, Conch., pl. 22, fig. D1, D2 ; Martini, Conch., t. III, tab. 85, fig. 848 à 850. Coquille très-commune dans les mers d'Europe, surtout la Méditerranée, et fossile dans tous les terrains tertiaires d'Italie.

ROSTELLAIRE. *Rostellaria*. BOT. Genre de la famille des *Acanthacées*, institué par Nees Van Esenbeck, avec les caractères suivants : calice partagé en quatre ou cinq divisions, dont les deux supérieures souvent plus petites ; la cinquième, lorsqu'elle existe, est postérieure et toujours très-petite ; corolle hypogyne, bilabée, avec la lèvre supérieure plane, tronco-bidentée, et l'inférieure trilobée ; deux étamines insérées au tube de la corolle ; anthères à deux loges obliques, réunies par un connectif dont le sommet est épaissi ; l'inférieure est stérile à sa base et prolongée en bec ; la supérieure est fort petite ; ovaire à deux loges biovulvées ; style simple ; stigmate bifide. Le fruit consiste en une capsule à deux loges tétraspermes, à deux valves portant les graines sur le milieu de la cloison.

ROSTELLARIA. BOT. Gærtner fils (*Carpolog. Suppl.*, p. 155, tab. 207, f. 1) a décrit sous le nom de *Rostellaria Lessertiana* un fruit qu'il a considéré comme devant former un nouveau genre, voisin quoique suffisamment distinct du *Bumelia*, dans la famille des Sapotées. C'est une baie assez grosse, supère, ovoïde, amincie au sommet en un style épais, persistant, supportée par un fort pédoncule, couverte de plusieurs points calleux, verte et uniloculaire. La chair, renfermée dans un épiderme épais, est très-ferme, pâle, présentant une multitude de très-petits vaisseaux. La loge unique (?) est obovée, un peu comprimée, située hors de l'axe du fruit, remplie d'une substance plus colorée et plus ferme que la chair, et présentant sur son côté un noyau obové, oblong, lenticulaire, convexe, glabre, brun et marqué à la base d'une aréole ombilicale. La graine est recouverte d'un tégument simple et membraneux, facile à séparer ; elle renferme un albumen mince, charnu et blanc, et un embryon recourbé, dressé, blanc, composé de cotylédons longs, charnus, très-épais, accombants, et d'une racine inférieure, épaisse, non distincte et très-obtuse. Il est presque évident que la loge qui se voit en dehors de l'axe de ce fruit n'est unique que par avortement des loges collatérales ; de sorte que le genre proposé par Gærtner fils pourrait bien rentrer dans quelques-uns des genres de Sapotées déjà connus, comme, par exemple, l'*Imbricaria* ou le *Mimusops*.

ROSTELLE. *Rostellum*. BOT. Le professeur Richard appelle ainsi la partie antérieure et inférieure de l'an-

thère de certaines Orchidées, qui est saillante, en forme de bec.

ROSTELLUM. MOLL. (Montfort.) *V.* ROSTELLAIRE.

ROSTKOVA. BOT. Genre proposé par Desvaux, pour le *Juncus Magellanicus*.

ROSTRAGINES. POIS. FOSS. On a appelé de ce nom des dents fossiles que l'on présume avoir appartenu à des Poissons, et qui ont la forme d'un bec d'Oiseau.

ROSTRARIA. BOT. Trinius a proposé sous ce nom, un genre de la famille des Graminées, qui a pour type le *Bromus dactyloides* de Roth.

ROSTRE. *Rostrum.* ZOOL. BOT. Organe qui se prolonge en pointe plus ou moins courbée ou crochue, comme un bec. *V.* ce mot.

ROSTRHAMUS. OIS. Lesson a proposé sous ce nom, l'établissement d'un genre distinct pour y placer le *Falco hamatus* d'Illiger, qui se distingue, selon lui, nettement de tous les autres Faucons par des caractères précis. *V.* CYNAMIDIS BEC EN BÂTEÇON, dans le genre Faucon.

ROSTRICORNES ou **RHINOCÈRES.** INS. Ces noms sont donnés par Duméril à une famille de Coléoptères qu'il caractérise de la manière suivante : antennes portées sur un bec ou prolongement du front. Elle correspond à la famille des Rhynchophores de Latreille. *V.* RHYNCHOPHORES.

ROTACÉ. *Rotatus.* BOT. On appelle Rotacé toute corolle monopétale, dont le tube est très-court ou presque nul, et le limbe plus ou moins plan et étalé.

ROTALE. *Rotala.* BOT. Genre de la famille des Salicariées et de la Triandrie Monogynie, dont les caractères sont : un calice membraneux, tubulé, à trois dents; pas de corolle; trois étamines qui naissent du milieu des parois du calice, et pour fruit une capsule à trois loges polyspermes, recouverte par le calice.

ROTALE VERTICILLAIRE. *Rotala verticillaris.* L. C'est une petite plante herbacée, annuelle, à feuilles linéaires et verticillées; les fleurs sont très-petites, solitaires et sessiles à l'aisselle des feuilles. Nouvelle-Hollande.

ROTALE. *Rotalia.* MOLL. Genre établi par Lamarck dans la famille des Lenticulacées, faisant partie des Céphalopodes multiloculaires. Il est caractérisé de la manière suivante par d'Orbigny : test trochoïde et régulier; spire saillante ou déprimée; ouverture en fente longitudinale contre l'avant-dernier tour de spire; pourtour généralement dépourvu d'appendices marginaux, avec ou sans disque ombilical. Les Rotalies sont de fort petites Coquilles trochiformes ou à spire un peu surbaissée, presque toutes sénestres, orbiculaires, plus aplaties en dessous qu'en dessus, ayant une ouverture en fente étroite, allongée, et contre l'avant-dernier tour, en dessous; on trouve au centre d'un assez grand nombre d'espèces un mamelon ou disque ombilical arrondi, assez saillant en mamelon. Avant d'Orbigny, on ne rapportait à ce genre que des espèces fossiles, quoique Soldani en ait figuré plusieurs vivantes.

† Espèces à ouverture simple sur la dernière loge, trochiformes.

ROTALE TROCHIFORME. *Rotalia trochidiformis.* Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 617, n° 1; *ibid.*, Ann. du Mus., t. V, p. 184, et t. VIII, tab. 62, fig. b;

Blainv., Traité de Malacol., p. 591, pl. 6, fig. 5, a, b, c, et pl. 10, fig. 1, a, b, c. Espèce la plus anciennement connue, et la plus commune; elle a quelquefois plus d'une ligne de diamètre. Environs de Paris et de Valognes.

ROTALE ROSE. *Rotalia rosea.* d'Orb., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 272, n° 7; *ibid.*, Modèles de Céphal. microscop., deuxième livrais., n° 55. Espèce vivante de la pointe Corbet (Martinique), remarquable par sa couleur rose.

ROTALE DOUBLE POINTE. *Rotalia bisaculeata.* d'Orb., loc. cit., n° 20; *ibid.*, Modèles, première livraison, n° 15. Remarquable par sa carène assez large, découpée en festons dont les pointes bifurquées correspondent au milieu de chaque loge. Patrie inconnue.

ROTALE COMMUNE. *Rotalia communis.* d'Orb., loc. cit., n° 29; *Ammonia subconica.* Soldani, Testac. micros., t. I, p. 56, tab. 58, fig. 1. Elle est vivante dans la mer Adriatique à Rimini, dans la Méditerranée, à Madagascar, sur les côtes d'Afrique; fossile sur les bords de l'étang de Tau.

†† Espèce dont l'ouverture est munie de bourrelets; bords carénés. Les Discorbes, Lamk.

ROTALE VÉSICULAIRE. *Rotalia vesicularis.* *Rotalia Gervilli.* d'Orb., loc. cit., n° 56; Modèles, troisième livraison, n° 72; *Discorbites vesicularis.* Lamk., loc. cit., p. 625, n° 1; Encyclop., pl. 466, fig. 2, a, b, c; *ibid.*, Defr., Dict. Sc. nat., atlas, pl., fig. 2; *ibid.*, Blainv., Traité de Malac., pl. 6, fig. 2, a, b, c. Espèce fossile assez commune.

††† Espèce dont l'ouverture est divisée par un appendice; bords carénés.

ROTALE SABOT. *Rotalia Turbo.* d'Orb., loc. cit., n° 59; *ibid.*, Modèles, troisième livrais., n° 75. Cette section, dont les espèces sont exclusivement fossiles des environs de Paris, pourrait bien former un petit genre.

†††† Espèces moins trochiformes, non carénées; ouverture continue d'une loge à l'autre.

ROTALE TORTUEUSE. *Rotalia tortuosa.* d'Orb., loc. cit., n° 40; *ibid.*, Modèles, troisième livrais., n° 74; *Streblus tortuosus.* Fischer, Mém. de la Soc. des nat. de Moscou, t. V, tab. 15, fig. 5, a, b. Elle se trouve vivante à Rimini.

ROTANG. *Calamus.* BOT. Genre de la famille des Palmiers et de l'Hexandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe à six folioles inégales, les trois extérieures plus larges et plus courtes, les trois intérieures (corolle, selon quelques auteurs) plus étroites, plus longues et acuminées; six étamines à filets capillaires, plus longs que le calice, terminés par des anthères arrondies; ovaire arrondi, portant un style trifide, terminé par trois stigmates simples; baie globuleuse, devenant sèche à la maturité, revêtue d'écaillés rhomboïdales, luisantes, membraneuses, imbriquées du sommet vers la base, à une seule loge renfermant quelquefois deux à trois graines globuleuses et charnues, mais souvent une seule par suite d'avortement. Ce genre a quelques rapports avec le *Sagus* par la forme de son fruit. Il se compose de plantes arborescentes, toutes indigènes de l'Inde orientale,

excepté une espèce du royaume de Benin en Afrique, que Palisot de Beauvois a nommée *Calamus secundiflorus*. La plupart servent à des usages économiques; on en fabrique des cordages et des liens d'une force supérieure; fendues en lanières, on en fait de jolies nattes, très-solides, des sièges, des dossiers de chaises, etc. Les rejets, qui sont minces et flexibles, fournissent des baguettes propres à battre les habits; les tiges un peu plus grosses servent à faire des cannes solides et élégantes, connues sous le nom de Jongs, *Rotains* ou *Rotins* et qui font une branche de commerce assez considérable. Mais les espèces de Rotang, au nombre de douze environ, sont imparfaitement connues sous le rapport botanique. Linné décrivit sous le nom de *Calamus Rotang* plusieurs variétés qui ont été élevées au rang d'espèces par Willdenow. L'une d'elles a reçu le nom de *Calamus Draco*, parce qu'il découle de ses tiges une résine rouge, qui est une des substances employées dans la médecine et dans les arts sous le nom de *Sang-Dragon*. *V.* ce mot. Les *Calamus riminalis* et *equestris* ont des tiges souples, qui servent à tresser toutes sortes d'ouvrages pareils à ceux que l'on fait en Europe avec l'Osier. La seconde de ces espèces est employée généralement dans l'Inde pour faire des foudets. Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, a décrit sous les noms de *Calamus petraeus*, *Scipionum*, *rudentum*, *verus*, etc., plusieurs espèces dont les usages économiques sont les mêmes que ceux du *Calamus Rotang*, L. La plupart de ces Palmiers avaient été décrits et figurés anciennement par Rumphius (*Herb. Amboin.*), sous le nom générique de *Palmijuncus*.

ROTBOLLIA. BOT. *V.* ROTBOELLIE.

ROTELET. OIS. *V.* ROTTELET.

ROTELINÉ. *Rotelina*. INF. Serres a donné ce nom à un genre d'Infusoires, à cause de la disposition en forme de roue que présentent toutes les espèces de ce genre que l'on a pu observer jusqu'ici.

ROTELLA. MOLL. *V.* ROULETTE.

ROTENGLE. POIS. Nom vulgaire d'une espèce de Cyprin, *Cyprinus Erythrophthalmus*.

ROTHIE. *Rothia*. BOT. Deux genres de la famille des Synanthérées ont reçu primitivement cette même dénomination. Le premier ne fut qu'une substitution opérée en 1791 par Schreber, au nom de *Voigtia* proposé par Roth en 1790. Le second genre *Rothia* a été créé par Lamarck en 1792; mais il est le même que l'*Hymenopappus* de l'Héritier. *V.* ce mot. Quant au *Rothia* de Schreber, admis par Sprengel, il appartient à la tribu des Lactucées ou Chicoracées, et se rapproche tellement de l'*Andryala*, qu'on ne le considère que comme une simple section de ce dernier genre. Cassini a fait voir d'ailleurs que les caractères essentiels attribués au genre *Rothia*, ont été mal saisis par les auteurs, puisqu'ils les faisaient résider dans l'absence de l'aigrette aux fleurs marginales, ce qui n'est qu'un cas accidentel, et par conséquent impropre à fonder une distinction générique. Cependant, telle était l'importance que Gærtner attachait à l'absence de l'aigrette, qu'il a classé les *Rothia* dans une section des Chicoracées, caractérisée par ses fruits dissemblables, et les

Andryala dans une autre section, caractérisée par ses fruits uniformes. Cassini a observé que les ovaires des fleurs marginales sont enveloppés par les folioles de l'involuteure, de manière à gêner la croissance de l'aigrette, et à causer son avortement en tout ou en partie. Il résulte de ces observations que les espèces du genre *Rothia* de Schreber doivent rentrer à titre de section parmi les *Andryala*, sous les noms d'*Andryala Rothia*, *Andryala runcinata* et *Andryala sinuata*. Ces plantes croissent dans la région méditerranéenne, et sont remarquables, de même que les autres *Andryales*, par le duvet qui les couvre, et qui est formé d'une multitude de poils fins, disposés en étoile.

Le nom de *Rothia* se trouvant sans emploi, Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 658) l'a imposé au genre *Dillwynia* de Roth, qui est totalement différent du *Dillwynia* de Smith; il appartient, comme ce dernier, à la famille des Légumineuses; mais il a été placé par De Candolle dans la tribu des Phaséolées, tandis que le vrai *Dillwynia* appartient aux Sophorées. Voici ses caractères essentiels : calice quinquéfide; les deux divisions supérieures accolées, en forme de faux et en voûte, déprimant l'étendard qui est renversé; corolle papilionacée, à carène bicipitée; dix étamines monadelphes; la gaine un peu ouverte par le dos; gousse linéaire ensiforme et renfermant plusieurs graines réniformes.

ROTHIE TRIFOLIÉE. *Rothia trifoliata*, Pers.; *Dillwynia prostrata*, Roth, *Catal. bot.*, 5, p. 71; *Glycine humifusa*, Willd., *Cleome prostrata*, *Hort. Amst.* C'est une plante herbacée, couchée, à feuilles charnues, luisantes et ovales, à fleurs presque solitaires, d'abord d'un jaune de soufre, puis rougeâtres.

ROTHKUPFERERZ. MIN. (Werner.) *V.* CUIVRE OXYDULÉ.

ROTHMANNIA. BOT. Thunberg (*Act. Holm.*, 1776, p. 65, fig. 2) avait décrit et figuré, sous le nom de *Rothmannia Capensis*, une plante du cap de Bonne-Espérance, qu'il considérait comme le type d'un nouveau genre, mais qui a été réunie au *Gardenia* par Linné fils. *V.* GARDENIE.

Un autre genre *Rothmannia*, établi par Necker (Élém., n° 1284), a été réuni au genre *Eperua* d'Aublet.

ROTHOSSITE. MIN. *V.* GRENAT.

ROTIE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Murex ramosus* quand ses pointes sont parfaitement colorées en brun.

ROTIFÈRE. *Rotifer*. INF. Les caractères que donne Ehrenberg à ce genre d'Infusoires, de la classe des Phytozoaires rotateurs, sont les suivants : corps nu; deux petites couronnes de cils; deux yeux frontaux; une queue trifide et garnie d'une seule paire de cornicules (ayant par conséquent cinq pointes); un prolongement frontal. Les Rotifères sont du petit nombre des Infusoires rotateurs chez lesquels chaque mâchoire, portée par le muscle masticateur, a la forme d'un étrier ou d'un arc tendu, sur lequel les dents sont disposées comme le seraient une ou plusieurs flèches prêtes à partir.

ROTIFÈRES. *Rotiferæ*. INF. Ordre composé d'animaux à peu près invisibles à l'œil nu, et que l'on peut caractériser ainsi : corps évidemment contractile,

non couvert d'un test intimement adhérent, s'allongeant antérieurement en une sorte de tête lobée, dont les lobes, entourés de cirres, violemment vibratiles, présentent, à la volonté de l'animal, l'apparence de véritables roues indépendantes, qui font tourbillonner l'eau. L'ordre des Rotifères fut créé par Lamarck comme une simple section, la deuxième entre les Polypes vibratiles; il y confondait les Vorticelles, les Furculaires, les Urcéolaires qui, n'ayant que des cirres vibratiles, ne présentent pas de véritables organes rotatoires, avec les Brachions dont plusieurs ont bien effectivement des rotatoires, mais qui étant aussi munis de tests très-évidents comme les Crustacés branchiopodes, avec lesquels ils présentent les plus grands rapports, se dirigent vers une classe bien différente de celle vers laquelle tendent les Rotifères non testacés. Bory a fait de cet ordre le cinquième de sa classe des Microscopiques et l'a divisé en cinq genres qu'il a nommés : Folliculine, Bakérine, Tubiculaire, Mégalothroche et Ezéchiéline.

ROTIN. BOT. Même chose que Rotang. V. ce mot.

ROTJE. ois. (Anderson.) Synonyme vulgaire de Pétrel Tempête.

ROTONDAIRE. *Rotundaria*. MOLL. Sous-genre proposé par Rafinesque (Monographie des Coquilles de l'Ohio) dans son genre Obliquaire. Il le caractérise ainsi : coquille arrondie, à peine transversale, presque équilatérale; axe presque médial; ligament courbe, court, corné; dent lamellaire légèrement courbée; dent bilobée, à peine antérieure.

ROTSIMPA. pois. L'un des synonymes vulgaires de Scorpion de mer. V. COTTE.

ROTTBOELLIE. *Rottboellia*. BOT. Genre de Graminées établi par Linné fils. Caractères : fleurs disposées en épis cylindriques et articulés; chaque article porte deux épillettes sessiles, alternes, enfoncés dans une fossette du rachis. L'épillette inférieure offre une lépicène bivalve et biflore; chaque fleur se compose d'une glume plus courte, mince, membraneuse et transparente; l'externe est neutre ou mâle, composée d'une ou deux valves mutiques; l'interne est hermaphrodite et bivalve. L'épillette supérieure est mâle ou rudimentaire, uniflore ou biflore.

ROTTBOELLIE COURBÉE. *Rottboellia incurvata*, L., Fl. dan., t. 958. Ses tiges sont rameuses dans leur partie inférieure, couchées à leur base, ensuite redressées, hautes de trois à six pouces; elles naissent plusieurs ensemble d'une racine annuelle. Les fleurs sont d'un vert clair, disposées en épi très-allongé, subulé, le plus souvent courbé en arc. Les glumes du calice sont exactement appliquées contre l'axe de l'épi, excepté dans le moment de la floraison. Cette plante croît dans les terrains sablonneux et se trouve en abondance sur les bords de la Méditerranée.

Un autre genre *Rottboellia* a été produit par Scopoli, puis réuni au genre *Ximemia*, de Plumier.

ROTTLERA. BOT. Deux genres ont reçu successivement ce nom. Le premier a été proposé par Roxburgh en 1795, le second par Vahl en 1806. Malgré l'antériorité du genre de Roxburgh, et la sanction que Blume et Adrien de Jussieu lui ont donnée, le nom de *Rottlera*

doit rester au genre de Vahl, s'il est constant d'un côté que le *Trewia nudiflora* de Linné soit congénère du *Rottlera* de Roxburgh, et d'un autre côté que le genre *Rottlera* de Vahl soit bien distinct du *Gratiola*. Le genre de Roxburgh rentrerait alors dans l'ancien genre *Trewia*. Mais comme ce genre *Trewia* offre quelques différences dans les caractères qui lui ont été assignés, et qu'il n'a pas été positivement réuni au *Rottlera* par Adrien de Jussieu, il faut imiter la circonspection de cet auteur, quoique l'identité de nom pour deux genres différents produise toujours une confusion préjudiciable à la science. Il est donc nécessaire d'exposer successivement ici l'histoire des deux genres *Rottlera*, en attendant qu'on ait décidé auquel le nom doit définitivement être assigné.

Adrien de Jussieu (*De Euphorb. Tentamen*, p. 52, tab. 9, fig. 29) caractérise de la manière suivante le genre de Roxburgh, qui appartient à la famille des Euphorbiacées et à la Diœcie Polyandrie, L. : fleurs dioïques ou monoïques? Les mâles ont un calice à trois ou cinq divisions profondes, valvaires pendant la préfloraison, ensuite réfléchies; corolle nulle; étamines nombreuses, dressées pendant la préfloraison, à filets libres ou unis seulement à la base, insérés sur un réceptacle nu ou velu, plan ou convexe, à anthères adnées au sommet du filet. Les fleurs femelles ont le calice comme les mâles; le style fendu profondément en deux ou trois branches, ou deux à trois styles réfléchis, plumeux au côté interne; l'ovaire à deux ou trois loges uniovulées. Le fruit est une capsule à deux ou trois coques, tantôt lisse, tantôt hérissée. Ce genre est formé d'environ vingt espèces qui croissent dans l'Inde orientale, en Chine, et dans les îles de l'Archipel indien. On doit considérer comme type générique le *Rottlera tinctoria*, Roxb., *Pl. Corom.*, 1, p. 56, tab. 168. Plusieurs espèces ont été décrites par les auteurs sous le nom générique de *Croton*; telles sont les *Croton philippense*, *acuminatum* et *paniculatum*, Lamk., *punctatum*, Relz., *ricinoides*, Persoon, *nultans*, Forsk., et *Chinensis*, Geisel. Le *Ricinus apelta* de Loureiro appartient aussi à ce genre; et peut-être faudra-t-il encore y joindre le *Mallotus* du même auteur. Toutes ces espèces sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, quelquefois munies à la base de deux glandes, entières ou carénées, ordinairement couvertes en dessous de points ou de poils étoilés, quelquefois glabres des deux côtés. Les fleurs sont accompagnées de bractées, et offrent diverses inflorescences. Les unes sont disposées en grappes ou en épis axillaires ou terminaux; les autres sont solitaires ou agglomérées. Les capsules, ainsi que les pédoncules, les bractées et les fleurs, sont le plus souvent couvertes de poils étoilés, ou de grains pulvérulents, jaunes ou rouges.

Le genre *Rottlera* de Vahl appartient à la famille des Scrophularinées et à la Diandrie Monogynie, L. Il offre les caractères essentiels suivants : calice coloré, à cinq divisions profondes; corolle presque campanulée, à tube court, renflé à son orifice, courbée, à cinq lobes presque égaux; quatre étamines dont deux stériles; stigmat simple; capsule bivalve, polysperme. Le *Rottlera incana*, Vahl, *Enumér. Plant.*, 1, p. 88; *Gra-*

tiola montana, Rottl., in *Litt.*, est une plante des Indes orientales, dont le port est celui du *Ramondia*. Toutes ses feuilles sont radicales, nombreuses, spatulées, épaisses, très-obtuses, crénelées, quelquefois incisées, couvertes d'un duvet blanc, très-épais. La hampe est droite, simple, poilue, purpurine, terminée par environ six pédoncules disposés en ombelle simple.

ROTTLERIA. BOT. (*Mousses.*) Bridel a distingué sous ce nom deux espèces de Gymnostomes, dont l'une est munie d'une apophyse à sa base; ce sont les *Gymnostomum Rotleri*, Schwæg., et *Gymnostomum Javanicum*, Nees et Blume.

ROTULA. BOT. (*Champignons.*) Nom donné à une section du genre *Agaric* par De Candolle. Cette section, qui comprend les *Agaricus Rotula* et *stilobates*, fait partie des *Omphalia* de Persoon, et des *Collybia* de Fries. *V.* ces mots.

ROTULAIRE. *Rotularia.* ANNÉL. FOSS. Il existe plusieurs espèces de Serpules qui s'enroulent sur un plan horizontal d'une manière assez régulière, et finissent par se projeter en ligne droite, plus ou moins prolongée. De frange à fait de ces corps un genre auquel il a donné le nom de Rotulaire.

ROTULE. *Rotula.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., p. 149), qui l'a ainsi caractérisé : calice cyathiforme, persistant, divisé profondément en cinq segments aigus; corolle rotacée, infère, à cinq découpures ovées et planes; cinq étamines dont les filets sont subulés, plus courts que la corolle, et insérés à la base de celle-ci; les anthères sagittées; ovaire presque rond, surmonté d'un style turbiné-linéaire, presque égal aux étamines, et d'un stigmate échancré; baie succulente, presque ronde, petite, uniloculaire, renfermant quatre graines.

ROTULE AQUATIQUE. *Rotula aquatica.* C'est un arbrisseau dont la tige est simple, haute de quatre pieds, rameuse, garnie de feuilles ovales-oblongues, très-entières, sessiles et imbriquées. Les fleurs, d'une couleur violette claire, sont ramassées et terminales. Cette plante croît dans les marais et sur les bords des rivières, en Cochinchine.

ROTULE. ZOOL. *V.* SQUELETTE.

ROTULE. *Rotula.* ÉCHIN. Nom donné par Klein à un genre d'Oursins.

ROUBIEVE. *Roubieva.* BOT. Genre de la famille des Chenopodées, établi par Moquin-Tandon qui le caractérise de la manière suivante : fleurs hermaphrodites, quelquefois polygames; calice persistant, profondément urcéolé, à cinq divisions ovales, concaves, dressées, qui se soudent après l'anthèse et forment autour du fruit une sorte de capsule pentagonale et rugueuse; cinq étamines opposées aux divisions du calice et plus longues qu'elles; leurs filaments sont assez épais et comprimés; leurs anthères sont biloculaires et arrondies; pistil plus court que les étamines; ovaire sub-ovale, comprimé, punctulato-glanduleux; style très-court et cylindrique; trois stigmates longs, subulés et papilleux. Le fruit est entouré du calice capsulaire qui le renferme parfaitement; il est de moitié plus petit que son enveloppe; le péricarpe membraneux est par-

semé de points résineux. La semence est verticale, lenticulaire; son enveloppe est double et crustacée à l'extérieur; l'albumen est abondant, blanc et farineux; l'embryon est annulaire, la radicule infère.

ROUBIEVE MULTIFIDE. *Roubieva multifida*, Moquin-Tandon. C'est une plante herbacée, à tiges couchées; ses feuilles sont régulièrement pinnatifides, et ses folioles calicinales distinctes seulement vers le sommet; ses fleurs sont à l'aisselle des feuilles et des rameaux. Du Brésil.

ROUBSCHISTE. MIN. (De Lamétherie.) Synonyme de Giobertite ou Magnésie carbonatée de Strubschitz, près Roséna en Moravie.

ROUCAO. POIS. L'un des synonymes vulgaires de Labre. *V.* ce mot.

ROUCELA. BOT. Genre proposé par Dumortier, ayant pour type le *Campanula Erinus*, L.

ROUCHE. BOT. Synonyme vulgaire de Roseau.

ROUCHEROLLE. OIS. *V.* ROUSSEROLLE.

ROUCOU. BOT. *V.* ROCOU.

ROUCOUYER. BOT. *V.* ROCOUYER.

ROUDOU. BOT. (Garidel.) Même chose que Redou ou Redoul. *V.* ces mots.

ROUE. POIS. Même chose que Lune. *V.* CHRYSOTSE et MOLE.

ROUFIA. BOT. Qu'on écrit aussi Roupfia. *V.* ce mot.

ROUFOUNE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Salicorne.

ROUGE-AILE. OIS. Nom vulgaire du Mauvis. *V.* MERLE.

ROUGE D'ANGLETERRE. MIN. Peroxyde de Fer obtenu du sulfate de Fer calciné. *V.* ARGILE OCREUSE JAUNE.

ROUGE-BLÉ. BOT. Nom vulgaire de la Caméline cultivée.

ROUGE-BOURSE. OIS. Synonyme de Rouge-Gorge, *Motacilla Rubecula.* *V.* RUBIETTE.

ROUGE-CAP. OIS. *V.* PIGEON et TANGARA.

ROUGE-GORGE. OIS. et REPT. *V.* RUBIETTE et COULEUVRE.

ROUGE GROS-BEC. OIS. C'est le *Loxia Cardinalis* ou Cardinal huppé. *V.* GROS-BEC.

ROUGE-HUPPE. OIS. C'est le Morillon, espèce du genre Caiard.

ROUGE DE MONTAGNE. MIN. C'est une mine de Fer hyperoxydé.

ROUGE-NOIR. OIS. C'est le *Loxia Orix.* *V.* GROS-BEC.

ROUGE DE PRUSSE. MIN. Argile ferrugineuse, fortement chargée d'Oxyde métallique, que l'on soumet à la calcination et que l'on réduit en parcelles très-ténues pour l'appliquer à la peinture. Le Rouge de Prusse ne diffère du Rouge dit d'Angleterre que par une nuance plus veloutée.

ROUGE-QUEUE. OIS. C'est une espèce du genre Rubiette. *V.* ce mot. Une Pie-Grièche et plusieurs autres Oiseaux de petite taille, portent aussi le nom vulgaire de Rouge-Queue.

ROUGE VÉGÉTAL. BOT. Matière colorante, que l'on précipite de l'infusion du *Carthamus tinctorius*.

ROUGEOLE. BOT. Synonyme vulgaire de *Melampyrum arvense.* *V.* MÉLAMPRE.

ROUGEOLLES ou **ROUGEOLLES INTENSES**. BOT. Paulet appelle ainsi un groupe d'Agarics laiteux, composé de trois espèces.

ROUGEOR. POIS. Espèce du genre *Spare*. *V.* ce mot.

ROUGEOT. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Milouin. *V.* CANARD.

ROUGEOTTE. BOT. Synonyme d'*Agaricus integer*, L., et d'Adonide d'été.

ROUGET. OIS. Nom vulgaire du Canard Souchet. *V.* CANARD.

ROUGET. POIS. Espèce du genre *Mulle*. *V.* ce mot.

ROUGET. ARACHN. Nom vulgaire du Lepté automnal. *V.* ce mot.

ROUGETTE. MAM. (Buffon.) Synonyme de Rousselte à col rouge. *V.* ROUSSETTE.

ROUGETTE. BOT. (*Mousses*.) Nom français sous lequel Bridel désigne son genre *Discelium*. *V.* ce mot.

ROUGILLON. BOT. L'une des espèces de Rougeoles de Paulet.

ROUGRI. OIS. Espèce du genre Faucon. *V.* FAUCON, sous-genre *BUSE*.

ROUHAMON. BOT. Sous le nom de *Rouhamon Guianensis*, Aublet (Guian., 1, p. 95, tab. 56) a décrit et figuré une plante de la Guiane, dont Schreber et Willdenow ont arbitrairement changé le nom générique en celui de *Lasiostoma*. Quelques botanistes ont pensé que ce genre devait être réuni à *Styrchnos*; mais les auteurs qui ont revu avec soin les plantes de l'Amérique méridionale, tels que Meyer (*Flora Essequib.*, p. 85) et Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, 7, p. 210), sont aujourd'hui d'accord pour l'admission du genre d'Aublet. Ces auteurs ont seulement un tort, paraît-il, d'abandonner la primitive dénomination pour celle de *Lasiostoma* dont rien ne justifie la préférence. Voici les caractères assignés à ce genre qui appartient à la famille des Apocynées et à la Tréandrie Monogynie, L. : calice muni à la base de bractées, divisé profondément en quatre segments aigus; corolle hypogyne dont le tube est court, le limbe quadrifide, à lobes aigus et velus; quatre étamines insérées sur le tube, saillantes (?), à anthères oblongues, biloculaires; ovaire supère, ovoïde, surmonté d'un style et d'un stigmate aigu; capsule orbiculaire, à une seule loge (à deux, selon Meyer), renfermant deux graines ovées, convexes d'un côté, planes de l'autre. Le *Rouhamon Guianensis*, Aubl.; *Lasiostoma cirrhosa*, Willd., est un arbrisseau dont le tronc s'élève à sept ou huit pieds, sur six à sept pouces de diamètre. Son écorce est grisâtre, raboteuse; son bois blanchâtre. Les rameaux sont opposés, couverts d'un duvet roussâtre, s'accrochant aux arbres voisins à l'aide de vrilles axillaires, simples, en forme de crosses. Les feuilles sont opposées, très-entières, ovales, terminées en pointe, et marquées en dessous de trois nervures longitudinales, saillantes. Les fleurs sont blanches et naissent par petits paquets dans les aisselles des feuilles. Cet arbrisseau croît dans la Guiane française, sur les bords de la rivière de Sinamari, ainsi que dans la Guiane hollandaise. Aublet en a distingué à titre de variété une seconde espèce, remarquable par ses feuilles plus grandes, par ses fleurs plus petites et par l'absence de vrilles. Enfin Kunth

rapporte avec doute à ce genre le *Curare* ou *Bejuco de Macavure* (Humboldt, Relat. hist., 2, p. 547), qui sert à préparer un poison fumeux chez les peuplades sauvages de l'Amérique du sud. *V.* CURARE.

ROUILLE. BOT. On donne ce nom à plusieurs petits Champignons qui se développent en parasites sur diverses parties des végétaux phanérogames, dont ils altèrent plus ou moins la structure et les fonctions. Ces Champignons appartiennent surtout à la tribu des Urédinées.

ROUILLE. MIN. Le Fer exposé à l'action de l'air et de l'humidité se couvre promptement d'une croûte jaune-brunâtre, qu'on nomme Rouille et qui est du peroxyde de Fer hydraté. *V.* FER.

ROUILLEE. INS. (Geoffroy.) Le *Phalæna cratægata*.

ROUJOT. MAM. (Vicq-d'Azyr.) Synonyme de *Sciurus erythraeus*, Pall. *V.* ÉCREVEUIL.

ROULÉ. MIN. Caractère distinctif dans l'espèce qui désigne les fragments ou les cristaux dont les angles ont disparu par suite d'un frottement prolongé. C'est ainsi que les eaux de la mer jettent sur la plage une foule de substances Roulées que l'on confond vulgairement sous la désignation de Galets. *V.* ce mot.

ROULEAU. *Tortrix*. REPT. Genre de la seconde tribu de la famille des vrais Serpents non venimeux, formé par Opper aux dépens du genre *Anguis* de Linné, et dont les caractères consistent dans la brièveté de leur queue, sous laquelle, ainsi que le long du ventre, règne une rangée d'écaillies plus larges que celles du corps. Ce sont des Serpents américains de petite taille, dont le plus répandu dans les collections est le RUBAN, *Anguis Scytale*, L., représenté dans Séba, t. II, pl. 2, fig. 1-4, et pl. 7, fig. 4, ainsi que dans l'Encyclopédie méthodique, pl. 52, fig. 6, sous le nom de Rouleau. Le Miguel, Encyclop. méthodique, pl. 50, fig. 2, qui n'a guère que onze pouces de longueur, avec les *Anguis corallinus*, *ater*, *maculatus* et *tesselatus*, également représentés dans Séba, sont les autres espèces du genre.

ROULEAU. *Rollus*. MOLL. Genre proposé par Montfort qui l'érige aux dépens des Cônes. Adanson, dans son Voyage au Sénégal, avait établi sous la même dénomination et sur des caractères zoologiques, ce que l'on n'avait pas fait avant lui, un genre qui correspond également au genre Cône de Linné et des auteurs modernes. *V.* CÔNE.

ROULÉE. MOLL. On entend en général par Coquille Roulée celle qui, abandonnée depuis longtemps par l'animal qui l'habitait, a été apportée sur les rivages, où plus ou moins longtemps balottée avec d'autres corps durs, elle a perdu avec ses couleurs ses aspérités ou son poli; on dit aussi que c'est une Coquille morte. Blainville dit que la même expression est employée par quelques personnes pour désigner les Coquilles spirales. *V.* COQUILLE.

ROULETTE. OIS. L'un des noms vulgaires de la grande Bécassine. *V.* BÉCASSE.

ROULETTE. *Rotella*. MOLL. Ce petit genre a été établi par Lamarck; il fait partie des Coquilles univalves goniostomes; il paraît devoir se placer naturellement entre les Cadrans et les Troques. Blainville

n'a pas adopté ce genre dans son *Traité de Malacologie*; il en fait une section des Troques. Caractères : coquille orbiculaire, luisante, sans épiderme; à spire basse, subconicoïde; à face inférieure convexe et callose. Ouverture demi-ronde, mince, oblique à l'axe et légèrement sinueuse dans le milieu. Ces Coquilles sont discoïdes, à spire conique, mais généralement peu saillante; elles sont lisses et brillantes comme les Olives, ce qui ferait croire que l'animal a un ample manteau destiné à le couvrir. La base est occupée par une large callosité arrondie, qui est beaucoup plus grande et plus épaisse que celle des Hélicines. On ne connaît pas d'espèces fossiles qui puissent se rapprocher de ce genre dans lequel Lamarck n'a indiqué que cinq espèces.

ROULETTE LINÉOLÉE. *Rotella lineolata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 7, n° 1; *Trochus vestiaricus*, L., Gmel., p. 5378, n° 75; List., Conch., t. 651, fig. 48; Favanne, Conch., pl. 12, fig. G; Chemnitz, Conch., t. v, t. 166, fig. 1601, e, f, g, var. B, N. *Testâ rosâ rubente*, *Rotella rosea*, Lamk., *ibid.*, n° 2; Lister, Conch., pl. 650, fig. 46; Chemnitz, Conch., t. v, tab. 166, fig. 1601, h. Cette Roulette rose de Lamarck n'est qu'une des nombreuses variétés de la première; on pourrait citer vingt de ces variétés qui toutes sont bien distinctes. — **ROULETTE SUTURALE**, *Rotella suturalis*, Lamk., *ibid.*, n° 5. Elle n'est pas variable dans ses couleurs; les sutures sont enfoncées, subcanaliculées; elle est munie de quelques stries circulaires. — **ROULETTE MONILIFÈRE**, *Rotella monilifera*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; Gualtieri, tab. 65, fig. E. Les sutures sont garnies d'un rang de tubercules arrondis. Elle vient des mers de l'Inde.

ROULETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Clinopodium vulgare*. V. CLINOPODE.

ROULEURS, ROULEUSES. INS. On a donné vulgairement ces noms dans les pays de vignobles aux insectes qui ont l'habitude d'enrouler les bords des feuilles pour s'en faire un abri où ils déposent leurs œufs; telles sont plusieurs espèces de Gribouiri, d'Attélabé, etc.

ROULINIE. *Roulinia*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi par Adolphe Brongniart qui le caractérise ainsi : plante dioïque, à fleurs petites et paniculées : les mâles ont le périanthe hexaphylle; les sépales et les pétales sont libres, presque semblables et étalés; six étamines libres, plus courtes que le périanthe, à filaments subulés, insérés à la base des sépales et des pétales, à anthères ovales, à deux lobes parallèles, déchiscent par des rides longitudinales; ovaire avorté, ovale et vide. Les fleurs femelles offrent un périanthe formé de sépales et de pétales conformes et étalés, des étamines avortées, à filaments subulés, insérés à la base des sépales et des pétales et plus courts qu'eux; anthères imperceptibles; ovaire libre, trigone, uniloculaire; style court, trigone et simple; stigmaté à trois lobes courts, ovales et divergents. Le fruit est un akène ovato-trigone, dont les angles s'étendent largement dans une ample membrane.

ROULINIE A FEUILLES EN SCIE. *Roulinia serratifolia*, Brongn. Sa tige est ligneuse, courte et droite, garnie de feuilles nombreuses, étroites et le plus souvent éta-

lées; les inférieures sont réfléchies et bordées de dents aiguës; les fleurs, petites et nombreuses, forment de grandes panicules terminales, les mâles sont pédicellées, mollement paniculées et décidues, les fleurs femelles sont presque sessiles, elles ont leur panicule beaucoup plus allongée; les bractées sont scarieuses et stipitées. Du Mexique.

ROULOUL. OIS. Nom que Vieillot a imposé, d'après Sonnerat, au genre qui, dans la méthode de Temminck, porte la dénomination de *Cryptonix*. V. ce mot.

ROULURE. MOLL. L'un des synonymes vulgaires et marchands de la Perspective, Coquille du genre *Cadran*. V. SOLARIUM.

ROUMANEL. BOT. (*Champignons*.) L'un des noms vulgaires de l'Oronge vraie.

ROUMANET. BOT. (*Champignons*.) Nom vulgaire de l'*Agaricus integer*.

ROUMANIS ET ROMANION. BOT. Noms vulgaires du Romarin.

ROUBOUT ET ROUN. POIS. Noms vulgaires du Turbot.

ROUMEA. BOT. (De Candolle.) Pour *Rumea*. V. ce mot.

ROUMI. BOT. (Gouan.) L'un des synonymes vulgaires de Ronce. V. ce mot.

ROUNOIR. MAM. (Vicq-d'Azyr.) Synonyme de *Sciurus Hudsonicus*. V. ÉCUREUIL.

ROUNOIR. OIS. Synonyme de Jakal, *Falco Jakal*. V. FAUCON, sous-genre BUSE.

ROUPALE. *Rupala* et *Rhopala*. BOT. Genre établi par Aublet dans la famille des Protéacées; il appartient à la Tétrandrie Monogynie, L., et offre les caractères suivants : calice formé de quatre sépales réguliers; quatre étamines insérées un peu au-dessus du milieu de la face interne de chaque sépale; disque hypogyne, composé quelquefois de quatre glandes distinctes; ovaire allongé et contenant deux ovules; style persistant, terminé par un stigmaté renté en massue. Le fruit est un follicule comprimé, terminé en pointe, contenant deux graines et s'ouvrant par une suture longitudinale. Ces graines sont ailées dans leur contour. Presque toutes les espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont de grands arbres à feuilles alternes ou éparses, très-rarement verticillées, simples, entières ou dentées et même quelquefois plus ou moins profondément pinnatifides. Les fleurs sont disposées en épis axillaires, rarement terminaux. Les fleurs qui les composent sont en général géminées, et chaque couple est accompagné d'une seule bractée. Aublet n'avait décrit et figuré qu'une seule espèce de ce genre, *Rupala montana*, Aublet, Guian., 1, tab. 52. Le professeur Kunth, dans les *Nova Genera*, en a fait connaître cinq espèces nouvelles, et Robert Brown, dans sa dissertation sur les Protéacées, a rapporté à ce genre sept ou huit espèces, dont quelques-unes sont originaires de l'Inde.

ROUPEAU. OIS. (Belon.) Synonyme vulgaire de Bihoreau. V. HÉRON.

ROUPENNE. OIS. Syn. de Merle Jaunoir. V. MERLE.

ROUPHIA. BOT. V. SAGOUTIER.

ROUPIE. OIS. (Belon.) Synonyme de Rouge-Gorge. V. RUBIETTE.

ROUPOUREA. BOT. *V. ROPOUREA.*

ROURE. BOT. *V. ROBLE.* On appelle quelquefois ROURE DES CORROYERS le Sumac et le *Coriaria myrtifolia.*

ROURÉE. *Rourea.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Connaracées, établi par Aublet (*Guian.*, 1, p. 467, tab. 187), réuni par De Candolle au genre *Connarus*, mais admis par Kunth qui en a ainsi tracé les caractères : calice régulier, fermé, persistant, divisé profondément en cinq parties imbriquées pendant la préfloraison; corolle à cinq pétales insérés sous l'anneau formé par les étamines, plus longs que le calice, égaux et réfléchis à la pointe; étamines au nombre de dix, insérées sur la base du calice, et de la longueur de celui-ci; filets cohérents par la base, alternativement plus courts; anthères cordiformes, fixées par le dos, à deux loges longitudinales; disque nul; cinq ovaires, dont quatre avortent ordinairement, sessiles, uniloculaires, chacun renfermant deux ovules fixés au fond, collatéraux et dressés; cinq styles allongés, surmontés de stigmates élargis; capsule simple (par avortement), monosperme, coriace (en baie, selon Aublet), déhiscence longitudinalement par le côté interne. La graine est couverte d'un tégument fragile, et contient un embryon sans albumen. Schreber et Willdenow ont fort inutilement substitué au nom primitif de ce genre celui de *Robergia*. En le réunissant au genre *Connarus*, De Candolle (Mémoires de la Société d'Hist. nat. de Paris, t. II, p. 585) se fonde sur ce qu'il n'en peut être distingué par le nombre des parties. Il ne doit pas être confondu avec l'*Omphalobium*, puisque son fruit n'est pas stipité comme dans ce dernier genre.

ROURÉE FRUTESCENTE. *Rourea frutescens*, Aubl., *loc. cit.*; *Connarus pubescens*, DC., *loc. cit.*, tab. 19. C'est un arbrisseau à feuilles pubescentes, alternes, imparipinnées, munies à leur base d'écaillés caduques qui paraissent avoir été celles des bourgeons floraux. Les fleurs forment des panicules axillaires et terminales. Cette plante croît dans la Guiane française.

ROURELLE. BOT. Nom francisé du *Rourea*, *V. ROURÉE.*

ROUSSANE. BOT. (*Champignons.*) L'un des noms vulgaires du *Merulius Cantharellus*. *V. MÉRULE.*

ROUSSARD. OIS. Espèce du genre Pigeon. On donne aussi ce nom au méris du Faisan doré et du Faisan vulgaire. *V. FAISAN.*

ROUSSARDE. POIS. Espèce du genre Cyprin. *V. ce mot.*

ROUSSEA. BOT. *V. ROUSÉE.*

ROUSSEAU ou TOURTEAU. CRUST. Noms vulgaires du *Cancer Pagurus*. *V. CRABE.*

ROUSSEAUVA. BOT. Le genre auquel Bojer (*Hort. Maur.*, 246) a donné ce nom ne diffère point du genre *Rouseea* de Smith. *V. ROUSÉE.*

ROUSSEAUXIE. *Rousseauxia.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de l'Octandrie Monogynie, L., récemment établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 152) qui lui a imposé les caractères suivants : calice dont le tube est hémisphérique et glabre; limbe à quatre lobes larges; corolle à quatre pétales obovés; huit étamines dont les anthères sont oblongues, linéaires, tantôt toutes fertiles, à connectif très-

court, un peu bossu à la base, tantôt alternativement stériles à connectif court, et fertiles à connectif long, muni de deux soies à sa base; ovaire adhérent au calice, portant au sommet et autour du point d'origine du style quatre petites écailles soyeuses; style filiforme; capsule bacciforme, déhiscence au sommet, renfermant des graines anguleuses et lisses.

ROUSSEAUXIE CHRYSOPHYLLE. *Rousseauxia chrysophylla*, De Cand.; *Melastoma chrysophylla*, Desv. Arbrisseau à feuilles pétiolées, à trois nervures, très-entières, ovales-oblongues, à fleurs en cimes trichotomes et terminales. Madagascar.

ROUSÉE. POIS. L'un des noms vulgaires de la Raie bouclée. *V. RAIE.*

ROUSÉE. *Rouseea.* BOT. Genre consacré par Smith (*Icon. ined.*, 1, tab. 6) à la mémoire de l'illustre J.-J. Rouseeu. Il appartient à la Tétrandrie Monogynie, L.; mais sa place dans la série des ordres naturels n'est point encore déterminée. Ses fleurs se composent d'un calice monosépale, à quatre lobes égaux et réfléchis; d'une corolle monopétale régulière et campanulée, portant quatre étamines saillantes, ayant les filets comprimés à leur base et terminés par de petites anthères sagittées. L'ovaire est semi-infère, pyramidal, terminé insensiblement à son sommet en une pointe styliforme, qui porte un stigmate déprimé et entier. Le fruit, qui est accompagné par le calice, est charnu intérieurement, à une seule loge qui contient un grand nombre de graines éparées dans la pulpe.

ROUSÉE SIMPLE. *Rouseea simplex*, Smith, *loc. cit.*; Lamk., III., tab. 75. Arbrisseau originaire de l'île-de-France. Ses rameaux sont cylindriques, épais et charnus; ses feuilles, opposées ou verticillées par trois, sont rétrécies en pétiole à leur base, obovales, coriaces, acuminées, dentées en scie vers leur partie supérieure. Les fleurs sont assez grandes, solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures.

ROUSSELAN. OIS. Synonyme vulgaire de Montain. *V. BRUANT.*

ROUSSELET. BOT. Plusieurs variétés de Poires portent ce nom. Paulet l'a appliqué à deux petits Agarics.

ROUSSELETTE. OIS. L'un des noms vulgaires du Cujelier, espèce du genre Alouette. *V. ce mot.*

ROUSSELIA. BOT. Gaudichaud a donné ce nom à un genre de la famille des Urticées, qui a ensuite paru différer trop peu des caractères assignés au genre Pariétaire pour être considéré autrement que comme une subdivision de ce genre.

ROUSSELIN. OIS. Espèce du genre Pipit. *V. ce mot.*

ROUSSELINE. OIS. Synonyme de Sylvie cendrée dans son jeune âge. Quelques auteurs en ont fait une espèce sous le nom de *Sylvia fruticeti*, et Buffon l'a figurée pl. 581. *V. SYLVIE.* C'est aussi le nom de l'Alouette des marais de Buffon, pl. enlum. 661, f. 1; *Anthus campestris*, Meyer, qui est un Pipit. *V. ce mot.* On appelle encore Rousseleine l'*Hirundo Capensis*.

ROUSSELINE. BOT. Variété de Poires.

ROUSSELOTTE. OIS. Synonyme de Mouchet, espèce du genre Accenteur. *V. ce mot.*

ROUSSEURBE. BOT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du *Rumex Patientia*.

ROUSSERELLE. ois. Synonyme vulgaire de Grive. *V. MERLE.*

ROUSSEROLLE. ois. Espèce du genre Sylvie que Lesson a faite type d'un genre distinct en lui adjoignant les *Sylvia locustella, fluviatilis, aquatica, sibilatrix, filis, flaviventris, hippolais, Rufa, Bonelli, etc., etc. V. SYLVIE.*

ROUSSET. MAM. (Vicq-d'Azyr.) Synonyme de *Didelphis brevicaudata*, d'Erleben. *V. SARIGUE.*

ROUSSETTE. MAM. Groupe de Mammifères Carnassiers-Chéiroptères frugivores, que Latreille, dans son ouvrage sur le Règne Animal, a désigné sous le nom de Méganyctères, à cause de la grande taille de la plupart des espèces que ce groupe renferme, et qui, dans l'état présent de la science, est composé des genres *Pteropus, Pachyroma, Cynoptera, Macroglossus, Harpya* et *Cephalotes*, tous genres qui demandent à être encore soigneusement élaborés, et dans lesquels différents descripteurs ont, de leur aveu même, introduit quelques doubles emplois, préférant encourir ce reproche, plutôt que celui d'omissions. Les Roussettes étant frugivores, on conçoit que leur système dentaire doit différer de celui des autres Chauves-Souris, qui toutes sont insectivores. C'est en effet ce qui a lieu; leurs molaires, au lieu d'être hérissées de tubercules et de pointes aiguës, présentent à leur couronne une surface allongée, lisse et bornée seulement sur chacun de ses bords latéraux, principalement sur l'externe, par une crête plus ou moins apparente. Ce type, remarquable en ce qu'il est intermédiaire entre celui des Carnassiers et des Herbivores proprement dits, et qu'on ne le retrouve chez aucun autre Mammifère, est d'ailleurs sujet à quelques variations d'un genre à l'autre. Quant aux canines et aux incisives, elles rappellent, par leur disposition, leur direction, leur forme et souvent même par leur nombre, celles des Singes : fait d'autant plus remarquable, qu'un autre groupe de Chauves-Souris (les Vespertillons) reproduit, par la disposition de ses incisives et de ses canines, les caractères propres à la deuxième famille des Quadrumanes, les Makis.

ROUSSETTE. ois. (Buffon.) Synonyme vulgaire de Mouchet. *V. ACCENTEUR.*

ROUSSETTE. POIS. Espèce du genre Squal, devenue type du sous-genre *Scyllium. V. SQUALE.*

ROUSSILE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Boletus aurantiacus* de Persoon.

ROUSSO. MAM. *V. HIPPELAPHE* au mot CERF.

ROUSSO. BOT. Même chose que *Roussea. V. ROUSSE.*

ROUVERDIN. ois. Espèce du genre Malkoha, *Phœnicophaeus viridis. V. MALKOHA.* Un Tangara, *Tanagra gyrola*, L., Buff., pl. enlum. 155, porte aussi ce nom. *V. TANGARA.*

ROUVET. BOT. Nom vulgaire de l'*Ostryis alba. V. OSYRIDE.*

ROUVRE. BOT. *V. ROBLE.*

ROXBURGHIE. *Roxburghia.* BOT. Sous le nom de *Roxburghia gloriosoides* est décrite et figurée dans Roxburgh (*Plant. Coromand.*, 1, pl. 29, tab. 52) une belle plante, constituant un genre nouveau de l'Octandrie Monogynie, L., mais dont les rapports naturels ne

sont pas encore bien déterminés, quoique offrant des rapports éloignés avec les Apocynées ou Asclépiadées. Voici la description de cette plante singulière : la racine est vivace, composée de plusieurs tubercules cylindriques et charnus. La tige est bisannuelle, glabre, grimpante sur les petits arbres, haute de six à vingt pieds, rameuse, garnie de feuilles tantôt alternes, tantôt opposées, pétiolées, cordiformes, aiguës, glabres, très-entières, molles, marquées de fortes nervures entre lesquelles on voit de très-jolies veines transversales. Les pédoncules sont axillaires, solitaires, dressés, de la longueur des pétioles, ordinairement à deux fleurs portées sur de courts pédicelles à la base desquels sont des bractées lancéolées. Le calice est composé de quatre folioles lancéolées, membraneuses, striées, colorées, roulées en dehors, placées immédiatement au-dessous des pétales. Ceux-ci sont également au nombre de quatre, dressés, lancéolés, formant chacun, dans leur partie inférieure et intérieure, une carène ou concavité au-dessus de laquelle on voit un appendice (nectaire) jaune, lancéolé, duquel pendent deux anthères accolées et logées dans la concavité du pétale. Ainsi, les quatre pétales forment, par leur convergence, une cavité au-dessus de laquelle est un corps conique, formé par les quatre appendices qui peuvent être considérés comme les filets élargis des étamines. L'ovaire est supérieur, globuleux, surmonté d'un stigmate sessile et aigu. Le fruit est une capsule ovoïde, comprimée, uniloculaire, à deux valves, s'ouvrant par le sommet. Les graines, au nombre de cinq à huit, sont attachées au fond de la capsule, cylindracées, striées; leurs cordons ombilicaux sont couverts de petites vésicules nombreuses et pellucides. Cette plante croît dans les vallées humides des montagnes de la côte de Coromandel.

ROYAN. POIS. Synonyme vulgaire de Sardine. *V. CLUPE.*

ROYDSIA. BOT. Genre de la Polyandrie Monogynie, établi par Roxburgh (*Coromand.*, n° et tab. 289) sur une plante qui croît dans la province de Sylhet, et à laquelle il a donné le nom de *Roydsia suaveolens*. Sa tige est vigoureuse, ligneuse, divisée en rameaux nombreux, qui grimpent et s'étendent au loin sur les arbres du voisinage. L'écorce des jeunes rameaux est verte, maculée de petits points nombreux, blanchâtres; les feuilles sont alternes, sans stipules, portées sur de courts pétioles, oblongues, entières, fermes, glabres des deux côtés, quelquefois aiguës. Les fleurs sont disposées en longues panicules terminales, ou en grappes simples et axillaires. Chaque fleur est portée sur un court pédicelle; elle est d'une couleur jaune pâle, et d'une odeur fort agréable. Le calice est inférieur, divisé en six segments ovés, velus, placés sur deux rangées; les trois extérieures plus grands. Il n'y a point de corolle, si ce n'est un disque ou organe nectarifère. Les étamines sont nombreuses (environ cent), insérées sur le sommet d'un torus qui a la forme d'une colonne courte. L'ovaire est pédicellé, oblong, à trois loges qui contiennent chacune deux rangées d'ovules attachés à l'axe; il est surmonté d'un style court et d'un stigmate trifide. Le fruit est un drupe pédicellé, de la grandeur et de la forme

d'une olive, revêtu d'un épicarpe de couleur orangée, ayant une pulpe abondante et jaune; il n'a qu'une seule loge et un noyau oblong, d'une nature ligneuse; les trois valves renferment une seule graine conforme au noyau et recouverte d'un seul tégument membraneux; elle est dépourvue d'albumen, et composée de deux cotylédons inégaux, grands, concaves, charnus, jaunâtres, cachant dans leur concavité un petit repli (plumule?) comme dans le genre *Shorea*.

ROYÈNE. *Royena*. BOT. Genre de la famille des Ébénacées, et de la Décandrie Digynie, établi par Linné, dont les caractères ont été modifiés par le professeur Desfontaines (Ann. du Mus., 6, p. 445), et qui a les plus grands rapports avec le genre Plaqueminier (*Diospyros*). On peut le caractériser de la manière suivante : les fleurs sont hermaphrodites; le calice est monosépale, campanulé, accrescent, à cinq lobes peu profonds et aigus; la corolle est monopétale, campanulée, à cinq divisions profondes et réfléchies; les dix étamines sont attachées à la base de la corolle, sur une seule rangée, et incluses; l'ovaire est appliqué sur un disque hypogyne, plus large et lobé dans son contour; cet ovaire est à quatre loges, contenant chacune un seul ovule renversé. Du sommet de l'ovaire naissent deux styles soudés ensemble dans leur partie inférieure, portant chacun à leur sommet un stigmate entier. Le fruit est charnu, recouvert par le calice devenu vésiculeux. Il contient d'une à quatre graines. Par les caractères qui viennent d'être énoncés, on voit que ce genre est très-voisin des Plaqueminiers, et qu'il n'en diffère que par des signes de peu d'importance. Les espèces de ce genre sont des arbres indigènes du cap de Bonne-Espérance, à feuilles simples et alternes et à fleurs axillaires. Le *Royena lucida*, L., peut être considéré comme le type de ce genre. Le professeur Desfontaines a transporté dans le genre Plaqueminier les *Royena hirsuta* et *lycioïdes*.

ROYLÉE. *Roylea*. BOT. Genre de la famille des Labiées, établi par Wallich, qui lui assigne pour caractères : calice tubuleux à sa base et marqué de dix nervures; son limbe est partagé en cinq découpures oblongues, dressées, membraneuses, veinées, réticulées, égales; corolle plus courte que le calice, avec son tube inclus, annelé intérieurement; la lèvre supérieure du limbe est entière, concave, dressée, très-velue extérieurement; la lèvre inférieure est étalée, à peine plus longue que la supérieure, trifide, avec le lobe moyen presque d'égale longueur et échancré; quatre étamines ascendantes, dont deux inférieures plus longues; anthers rapprochées par couples, à deux loges divariquées, puis après subconfluentes; style partagé au sommet en deux lobes presque égaux, subuleux et stigmatieux; akènes secs, obtus au sommet.

ROYLÉE CENDRÉE. *Roylea cinerea*, Wall.; *Ballota cinerea*, Don. C'est un arbuste très-rameux, à tiges recouvertes d'un duvet cendré; les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, obtuses, parsemées de poils, vertes en dessus, blanches en dessous; les fleurs sont disposées au nombre de seize par verticilles, accompagnées de petites bractées subulées. De l'Inde.

ROYOC. BOT. Espèce du genre Morinde. *V.* ce mot.

RUBACELLE ou **RUBICELLE.** MIN. Noms donnés à une Topaze du Brésil, rougie par l'action du feu, ainsi qu'à une variété rouge-jaunâtre du Spinnelle.

RUBAN. REPT. Même chose que Rouleau, *Tortrix*. *V.* ce mot.

RUBAN. *Cepola*. POIS. Genre de la famille des Téléostéens, de l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la méthode de Cuvier, que Duméril place parmi ses Pétalosomes, et de l'ordre des Thoraciques dans le *Systema naturæ* de Linné. Les Rubans ont, outre le corps allongé et aplati, avec cette longue dorsale, qui leur sont des caractères communs avec le reste de la famille, une caudale distincte et une anale très-longue et très-marquée. Il n'y a dans leur dorsale que deux ou trois rayons non articulés, en sorte qu'on pourrait presque les laisser parmi les Malacoptérygiens. Leurs ventrales ont, comme à l'ordinaire, plusieurs rayons; mais ce qui les distingue le mieux, c'est leur mâchoire supérieure très-courte, et l'inférieure qui se redresse pour la rejoindre, en sorte que leur tête est obtuse, et l'ouverture de leur bouche dirigée vers le haut. Leurs dents sont fort aiguës, peu serrées, et leur cavité abdominale est fort courte, ainsi que leur estomac; ils ont quelques œcums et une vessie aérienne qui s'étend dans la base de la queue. Le nom latin *Cepola* qu'on leur donne, vient de ce que leur chair, qui est mangeable, quoique médiocre, s'enlève par feuillets, ce qui la fit comparer à l'ognon.

RUBAN TÊNIA. *Cepola Tœnia*, L. La Cépote serpentine, Risso, Médit., t. III, p. 294, Rondelet, p. 261; Bloch, pl. 170. Il a jusqu'à dix-huit pouces de longueur; le corps est comprimé, souple et délié. Ce Poisson serpente au milieu des eaux de la Méditerranée avec grâce et légèreté. La vivacité de ses nuances rouges et argentées, qui n'empêchent pas qu'il ne soit transparent, l'a fait comparer par les pêcheurs aux flammes de couleur qu'on met à l'extrémité des mâts quand ces flammes y sont mollement agitées par les vents. Il se nourrit de Zoophytes et de Crustacés.

RUBAN. *Liguus*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour quelques Agathines de Lamarck, qui ont la coquille turriculée et l'ouverture très-courte, telles que l'*Achatina Virginea*. *V.* AGATHINE.

On donne vulgairement le nom de RUBAN à d'autres Coquilles, et on a appelé :

RUBAN ou LIMAS RUBANNÉ, le *Turbo petholatus*.

RUBAN ou VIS BUCCIN RUBANNÉ, l'*Achatina Virginea*, Lamk., type du genre Ruban de Montfort.

RUBAN RAYÉ, quelquefois le *Dolium aculatum*, Lamarck.

GRAND RUBAN ou RUBAN FLAT, PETIT RUBAN ou RUBAN CONVEXE (Geoffroy), des Coquilles terrestres; la première l'*Helix ericetorum*, la seconde l'*Helix striata*, etc.

RUBAN D'EAU et RUBANNIER. BOT. Noms vulgaires du genre *Sparganium*, qu'on doit franciser par Sparganie. *V.* ce mot.

RUBANNÉE. MOLL. Nom marchand du *Voluta mendicaria*, L., espèce du genre Colombine. *V.* ce mot.

RUBANNIER. BOT. *V.* SPARGANIE.

RUBASSE. MIN. On donne ce nom au Quartz-Hyalin

dont la transparence est interrompue par une précipitation d'oxyde de Fer qui s'est interposé dans les fissures du cristal. Quelquefois on imite la coloration naturelle de ces fissures en écartant par la chaleur les molécules de la pierre, et en plongeant immédiatement cette pierre échauffée dans une eau colorée; la pierre se resserre immédiatement après l'immersion, et la liqueur qui a pénétré dans les fissures y reste engagée de manière à imiter fort agréablement l'accident naturel.

RUBECIUS. ois. Synonyme de Bouvreuil. *V.* ce mot.
RUBECULA. ois. Nom latin du Rouge-Gorge. *V.* RUBIETTE.

RUBELINE. ois. (Belon.) L'un des noms vulgaires du Rouge-Gorge. *V.* RUBIETTE.

RUBELLANE. MIN. Substance d'un brun rougeâtre, tendre, pesant spécifiquement 2,6; cristallisant en prismes à six faces ou en dodécaèdres bipyramidaux; se divisant en feuillettes à la flamme d'une bougie; elle se rencontre mêlée avec du Mica et du Pyroxène dans une Wacke, à Schima dans le Mittelgebirge en Bohême. Elle a été décrite par Breithaupt, et analysée par Klaproth qui lui a trouvé la composition suivante : Silice, 45; Fer oxydé, 20; Alumine, 10; Magnésie, 10; Soude et Potasse, 10; parties volatiles, 5.

RUBELLION. pois. Synonyme de Pagel. *V.* ce mot.

RUBELLITE. MIN. C'est un des noms que l'on a donnés à la Tourmaline d'un rouge violet, à base de Soude et de Lithine, et qui est très-difficile à fondre. On l'a appelée aussi Daourite, Sibérite, Apyrite, etc.
V. TOURMALINE.

RUBENTIA. BOT. (Commerson.) Synonyme d'*Elæodendrum*. *V.* ce mot.

RUBEOLA. BOT. (Tournefort.) *V.* CRUCIANELLE.

RUBÉOLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Asperula Cynanchica*, L.

RUBETRA. ois. Nom scientifique du Tarier. *V.* TRAQVET.

RUBIA. BOT. *V.* GARANCE.

RUBIACÉES. *Rubiaceæ.* BOT. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, à étamines épigynes, qui se compose d'un très-grand nombre de végétaux indigènes ou exotiques, et qui offrent pour caractères communs : un calice monosépale, adhérent avec l'ovaire infère; très-rarement et comme par exception, libre, ayant son limbe à quatre ou cinq divisions persistantes; une corolle monopétale, régulière, de forme très-diverse, également à quatre ou cinq lobes valvaires ou incombants, et quelquefois tordus; des étamines en même nombre que les lobes de la corolle et alternant avec eux, très-rarement en nombre double; elles sont insérées au haut du tube de la corolle, et sont incluses ou saillantes, à deux loges introrses; un ovaire infère à deux ou cinq loges, contenant chacune un ou plusieurs ovules; le style est simple ou bifide, et chacune de ses divisions porte un stigmate; sur le sommet de l'ovaire est un disque épigyne plus ou moins épais. Le fruit est tantôt sec et tantôt charnu. Dans le premier cas, c'est tantôt un diakène, tantôt une capsule à deux ou cinq loges contenant une ou plusieurs graines, et s'ouvrant en deux ou cinq valves qui emportent chacune une des cloisons sur le milieu de leur face interne; dans le

second cas, le fruit est une baie à deux ou cinq loges monospermes ou polyspermes, ou un drupe contenant un ou plusieurs noyaux. Les graines sont globuleuses, ovoïdes ou planes, membraneuses et ailées dans leur contour. Elles se composent, outre leur tégument propre, d'un endosperme souvent dur et corné, dans l'intérieur duquel est un embryon cylindrique ou recourbé, ayant sa radicule longue et correspondant au hile. Les Rubiacées se présentent sous deux formes tout à fait différentes : ce sont quelquefois des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui portent des feuilles verticillées; ou bien ce sont des arbrisseaux, des arbres ou des arbustes à feuilles toujours simples et entières, constamment opposées, et accompagnées à leur base de stipules intermédiaires et opposées, tantôt libres, tantôt soudées avec les pétioles, tantôt formant une sorte de gaine, entières ou diversement lobées. Les fleurs varient beaucoup dans leur grandeur et dans leur disposition. Elles sont quelquefois axillaires, solitaires, fasciculées ou en épis, ou bien elles terminent les rameaux et forment des grappes, des panicules, des corymbes ou enfin des capitules qui sont quelquefois accompagnés d'un involucre formé de plusieurs bractées.

La famille des Rubiacées se compose d'un très-grand nombre de genres que l'on a cru pouvoir distribuer de la manière suivante :

1. Fruit à deux loges monospermes.

A. Style bifide.

1^{re} Tribu : ASPERULÉES.

Fruit sec ou légèrement charnu, à deux loges ou à une seule par avortement; tiges herbacées, rarement frutescentes à leur base; feuilles verticillées :

Galium, L.; *Asperula*, L.; *Crucianella*, L.; *Anthospermum*, L.; *Sherardia*, L.; *Valantia*, Tournef.; *Phyllis*, L.; *Galopinia*, Thunb.

B. Style indivis.

a. Fleurs à quatre étamines.

† Fruit sec.

2^o Tribu : SPERMACOCÉES.

Fruit sec et indéhiscent; quatre étamines; tige herbacée ou sous-frutescente; fleurs opposées ou verticillées.

Spermacoce, L.; *Knoxia*, L.; *Cephalanthus*, L.; *Diodia*, Gron., L.; *Putoria*, Persoon; *Richardsonia*, Kunth; *Hydrophilax*, L. fil.

†† Fruit charnu.

5^o Tribu : PAVETTÉES.

Fruit charnu et à deux loges monospermes; quatre étamines; tige ligneuse; feuilles opposées.

Evea, Aublet; *Siderodendrum*, Schr.; *Tetramecium*, Gærtn.; *Scolosanthus*, Vahl; *Nertera*, Banks; *Pavetta*, Rheede; *Isora*, L.; *Baconia*, De Cand.; *Farama*, Aubl.; *Ernodea*, Sw.; *Polyosus*, Lour.; *Declieuxia*, Kunth; *Patatea*, Aubl.; *Frælichia*, Vahl; *Coutarea*, Aubl.; *Malanea*, Aubl.

b. Fleurs à cinq étamines.

† Fruit sec.

4^o Tribu : MACHAONTÉES.

Fruit sec, à deux loges monospermes; cinq étamines; tige ligneuse; feuilles opposées.

Nauclea, L.; *Disodia*, Pers.; *Chimarrhis*, Jacq.; *Machaonia*, Humb. et Bonpl.

†† Fruit charnu.

5^e Tribu : PSYCHOTRIÉES.

Fruit charnu, à deux loges monospermes; cinq étamines; tige herbacée ou ligneuse; feuilles opposées.

Rutidea, De Cand.; *Stenostemum*, Gærtm.; *Psychotria*, L.; *Coffea*, L.; *Canthium*, Jacq.; *Serissa*, Comm.; *Palicourea*, Aublet; *Chiococca*, Browne; *Coprosma*, L. fils; *Cephaelis*, Swartz; *Stipularia*, Beauv.; *Morinda*, L.; *Plocama*, Aiton; *Rudgea*, Salisb.; *Chasalia*, Comm.

2. Fruit renfermant un noyau.

6^e Tribu : PSATHURÉES.

Fruit charnu, renfermant un noyau à deux ou à un plus grand nombre de loges; étamines de quatre à cinq; tige ligneuse; feuilles opposées.

Myonima, Commers.; *Antirrhæa*, Comm.; *Psathura*, Comm.; *Chomelia*, Juss.; *Mathiola*, Plum.; *Cuviera*, De Cand.; *Laugeria*, Juss.

3. Fruit renfermant plusieurs nucules.

7^e Tribu : VANGUÉRIÉES.

Fruit charnu, contenant plusieurs nucules monospermes; tige herbacée ou ligneuse; feuilles opposées.

Pyrostria, Comm.; *Hamelia*, Juss.; *Ecosmia*, Humb. et Bonpl.; *Erihialis*, Browne; *Mitchella*, L.; *Vangueria*, Juss.; *Nonatelia*, L.; *Sipanea*, Aubl.

4. Fruit charnu, bacciforme.

8^e Tribu : BERTIÉRIÉES.

Fruit charnu, à deux loges polyspermes; étamines de quatre à six; tige ligneuse; feuilles opposées.

§ I. Quatre étamines.

Fernelia, Comm.; *Gonzalia*, Pers.; *Coccocypsilum*, Browne; *Catesbæa*, Gron.; *Petesia*, Br.; *Tontanea*, Aubl.; *Higginsia*, Pers.

§ II. Cinq étamines.

Schradera, Vahl; *Tocoyena*, Aublet; *Gardenia*, L.; *Bertiera*, Aublet; *Zaluzania*, Rndia, Houst.; *Genipa*, L.; *Posoqueria*, Aubl.; *Stigmánthus*, Loureiro; *Pomatium*, Gærtm.; *Oxyanthus*, DC.; *Anaiova*, Aubl.; *Syllocorina*, Cav.; *Hippotis*, R. et P.

§ III. Six étamines.

Cassupa, Humb. et Bonpl.; *Duroia*, L. fils.

9^e Tribu : GUETTARDÉES.

Baie à plusieurs loges; tige ligneuse; feuilles opposées.

Guettarda, L.; *Sabicea*, Aubl.; *Ancylanthus*, Desf.; *Isertia*, Schr.; *Polyphragmon*, Desf.

5. Fruit sec et capsulaire.

10^e Tribu : CINCHONÉES.

Capsule à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves; étamines de quatre à cinq; tige herbacée ou ligneuse; feuilles opposées.

§ I. Quatre étamines.

Oldenlandia, Plum.; *Hedyotis*, L.; *Polypremum*, L.; *Bouvardia*, Salisb.; *Carphalea*, Juss.; *Hoffmannia*, Sw.; *Houstonia*, L.; *Ophiorhiza*, Rich.; *Nacibea*, Aubl.

§ II. Cinq étamines.

Rondeletia, Plum.; *Macrocneum*, Browne; *Pinckneya*, Rich., in Michaux; *Mussownda*, L.; *Hillia*,

Juss.; *Outarda*, L.; *Exostenma*, Pers.; *Cinchona*, L.; *Cosmibuena*, R. et P.; *Danais*, Commers.; *Tula*, Adans.; *Dentella*, Juss.; *Virecta*, L. fils; *Sickingia*, Willd.; *Portlandia*, Br.; *Stevensia*, Poit.

Cette classification, encore fort imparfaite, réunit dans chacun des groupes dont elle se compose, les genres qui ont entre eux le plus d'affinités. Le nombre des étamines, qui a servi à établir quelques subdivisions, ne doit être considéré que comme un caractère tout à fait artificiel, car souvent certains genres, qui ont entre eux les plus grands rapports, ne diffèrent que par le nombre des étamines.

A la suite de ces différents genres, on a placé les genres *Gærtnera* et *Pagamea*, qui diffèrent de tous les autres par leur ovaire libre, mais qui, par tous leurs autres caractères, et surtout leurs feuilles opposées, entières, et leurs stipules intermédiaires, appartiennent à la famille des Rubiacées. On doit également réunir à cette famille le genre *Opercularia*, dont Jussieu a fait une famille sous le nom d'Operculariées, mais qui, en réalité, ne diffère par aucun caractère des autres Rubiacées. Ces plantes forment une famille bien distincte et bien limitée. Elle a des rapports intimes avec les Caprifoliacées et avec les Apocynées; mais ses feuilles verticillées jointes au caractère de l'ovaire infère, ou opposées avec des stipules intermédiaires, l'en distinguent facilement.

RUBICELLE. MIN. (Stutz.) *V. RUBACELLE.*

RUBICOND. BOT. *Antirrhinum Orontium*. Espèce du genre Muflier. *V. ce mot.*

RUBIENNE. OIS. L'un des noms vulgaires du *Motacilla erithacus*. *V. RUBIETTE.*

RUBIETTE. OIS. Nom français, admis par Cuvier, pour désigner le genre d'Oiseau correspondant au *Ficedula* de Bechstein, et à quelques espèces du genre *Sylvia* de Wolf et de Meyer. Le genre Rubiette se distingue des Sylviens par un bec fin, court, mince, effilé et pointu; par des ailes allongées, acuminées; par une queue ample, deltoïdale, élargie à l'extrémité, qui est légèrement échancrée; par des tarses extrêmement grêles. Quant aux habitudes, elles sont absolument semblables à celles des Sylviens.

RUBIETTE GORGE BLEUE ET ROUSSE. *Ficedula sialis*; *Sylvia sialis*, Lath.; *Motacilla sialis*, L., Buff., pl. enlum. 590, fig. 1. Parties supérieures d'un bleu azuré; extrémité des rémiges brune; gorge rousse, tachetée de bleu; devant du cou et poitrine d'un roux vif; abdomen blanc. Taille, cinq pouces et demi. Amérique septentrionale.

RUBIETTE A GORGE NOIRE. *V. RUBIETTE DE MURAILLE.*

RUBIETTE DE MURAILLE OU ROSSIGNOL DE MURAILLE. *Ficedula phœnicurus*; *Sylvia phœnicurus*, Gmel.; *Motacilla phœnicurus*, L., Buff., pl. enl. 561. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front et sourcils blancs; moustaches, joues, gorge et devant du cou noirs; poitrine, flancs, croupion et rectrices latérales d'un roux vif; abdomen blanchâtre; tectrices caudales d'un roux clair, les deux intermédiaires brunes. La femelle a les teintes moins prononcées, la gorge blanche et les grandes tectrices alaires bordées de jaune-roussâtre. Taille, cinq pouces trois lignes. Europe.

RUBIETTE ROUGE-GORGE. *Ficedula rubecula*; *Sylvia rubecula*, Lath.; *Motacilla rubecula*, L., Buff., pl. enl. 361, fig. 1. Parties supérieures d'un gris olivâtre; front, espace entre l'œil et le bec, devant du cou et poitrine d'un roux orangé; côtés du cou cendrés; flancs olivâtres; ventre blanc. Taille, cinq pouces neuf lignes. La femelle a les couleurs moins vives. Europe.

RUBIETTE ROUGE-QUEUE. *Ficedula Tithys*; *Sylvia Tithys*, Scop.; *Sylvia erythacus*, Gmel.; *Motacilla atrata*, Gmel.; *Motacilla Gibraltariensis*, Gmel. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; espace entre l'œil et le bec, joues, gorge et poitrine noirs; ventre et flancs d'un cendré foncé; abdomen blanchâtre; tectrices subcaudales, erupion et rectrices d'un roux vif; de ces dernières les deux intermédiaires sont brunes, frangées de roux; grandes tectrices alaires bordées de blanc. La femelle a les tectrices subcaudales et les rectrices d'un roux grisâtre. Taille, cinq pouces trois lignes. Europe.

RUBIETTE TITHYS. *V. RUBIETTE ROUGE-QUEUE.*

RUBIGO. BOT. (*Uredinées.*) Ce nom a été appliqué spécialement à quelques espèces d'*Uredo*, connues vulgairement sous le nom de *Rouille*, espèces qui se développent souvent sur les feuilles des plantes cultivées, et qui, par leur couleur, ressemblent à la rouille du fer. *V. UREDO.*

RUBIN. OIS. Espèce du genre Moucherolle. *V. ce mot.*

RUBIN. FOIS. Synonyme de Trigle-Grondin.

RUBINE. MIN. Nom donné par les anciens minéralogistes à plusieurs Sulfures métalliques, naturels ou artificiels, de couleur rouge. Ainsi on a appelé :

RUBINE D'ARSENIC, l'Arsenic sulfuré rouge.

RUBINE BLENDE, le Sulfure de Zinc rouge.

RUBINE D'ARGENT, l'Argent rouge, etc., etc.

RUBIOIDES. BOT. Solander avait d'abord donné ce nom à un genre qu'il nomma ensuite *Pomax*, mais que Gærtner a depuis désigné sous celui d'*Opercularia*. Ce dernier nom a prévalu. *V. OPERCLAIRE.*

RUBIS. OIS. Espèce du genre Colibri. C'est aussi le nom d'une espèce de Sylvie et d'un Manakin. *V. ce mot.* Les Rubis Émeraude et Rubis Topaze, sont d'autres espèces de Colibris.

RUBIS. MIN. Ce nom a été donné à plusieurs substances pierreuses, qui n'ont rien de commun que leur couleur rouge, et plus particulièrement à deux d'entre elles, savoir : au Corindon hyalin rouge, et au Spinelle. La première constitue, dans le langage des lapidaires, le Rubis oriental; et la seconde, le Rubis Spinelle. Dans l'Inde, ce nom de Rubis est généralement donné à toutes les pierres, quelles que soient d'ailleurs leur nature et leur couleur. Ainsi, l'Émeraude est un Rubis vert, la Topaze un Rubis jaune, etc. Le Rubis oriental est une des gemmes les plus estimées après le Diamant. *V. CORINDON.* Le Rubis Spinelle n'est qu'une variété du Spinelle proprement dit. *V. ce mot.* Dans son état de perfection, il est d'un rouge pourpre. C'est aussi une pierre d'une haute valeur. On en connaît, dans le commerce de la joaillerie, trois variétés, qui sont : le Rubis Spinelle ponceau, le Rubis balais, et le Rubis teinte de vinaigre. Un Rubis ponceau, d'une belle

transparence, qui excède le poids de quatre carats, vaut moitié d'un Diamant du même poids. Le Rubis balais est d'un rose violet. C'est la variété la plus recherchée après les Rubis écarlates.

Outre les Corindons et les Spinelles rouges, il est beaucoup d'autres substances minérales qui ont aussi reçu le nom de Rubis. Ainsi l'on a nommé :

RUBIS BLANC, le Corindon hyalin blanc.

RUBIS DE BOHÈME, le Grenat Pyrope et le Quartz hyalin rose.

RUBIS DU BRÉSIL, les Topazes rouges et brûlés.

RUBIS DE HONGRIE, un Grenat rouge-violet des monts Krapacks.

RUBIS OCCIDENTAL, le Quartz hyalin rose.

RUBIS DE SIBÉRIE, la Tourmaline d'un rouge cramoisi.

RUBISSO. BOT. (Garidel.) L'un des noms vulgaires de l'*Adonis æstivalis*, L.

RUBLE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Cuscute.

RUBRICA. OIS. (Gesner.) Synonyme de Bouvreuil. *V. ce mot.*

RUBUS. BOT. *V. RONCE.*

RUCHE. OIS. L'un des noms vulgaires du Rouge-Gorge. *V. RUBIETTE.*

RUCKERIE. *Ruckeria.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence ligulés et femelles; ceux du disque tubuleux et mâles par avortement du style; involucre formé d'une seule rangée de squammes aiguës, un peu plus épaisses à la base; réceptacle subconvexe ou alvéolé; corolles de la circonférence ligulées; celles du disque tubuleuses, avec le limbe à cinq dents; style du disque indivis, inclus et hispide au sommet; akènes de la circonférence oblongs et cylindriques; ceux du disque minces, abortifs et pubescents; aigrette caduque, formée de soies flexueuses, portant des barbes lanugineuses.

RUCKERIE EURYTOPSIDE. *Ruckeria euryopsidis*, De Cand. C'est une plante herbacée, vivace, à tiges sous-frutescentes, qui s'élèvent plusieurs ensemble du collet de la racine; elles sont garnies de feuilles planes, pinnatifides, à lobes indivis, bilinéari-lancéolés de chaque côté; les akènes de la circonférence sont veloutés dans leur jeunesse; les languettes des fleurons radiaux sont plus longues du double que l'involucre. Du cap de Bonne-Espérance.

RUDBECKIE. *Rudbeckia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, type de la section des Rudbeckiées dans la tribu des Hélianthées de Cassini, et appartenant à la Syngénésie frustranée, L. Les auteurs, depuis Linné, en ont décrit un assez grand nombre d'espèces, dont quelques-unes ont été érigées en genres distincts; telles sont les *Rudbeckia purpurea*, *amplexicaulis* et *pinnata*, qui sont devenues les types des genres *Echinacea* de Mœnch, *Dracopis* et *Obeliscaria* de Cassini. Ce dernier auteur admet pour espèce fondamentale le *Rudbeckia laciniata*, L., et il exprime de la manière suivante les caractères génériques : involucre plus long

que les fleurs centrales, composé de folioles presque sur un seul rang, inégales, non appliquées, oblongues-lancéolées. Réceptacle conico-cylindracé, élevé, garni de paillettes plus courtes que les fleurs, demi-embrassantes, oblongues, à trois nervures. Calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons sur une seule rangée, en languettes et stériles. Les fleurons du centre ont la corolle à tube extrêmement court et terminé par un limbe non renflé à sa base, mais se confondant avec le tube qui est élargi supérieurement; l'ovaire est oblong, tétragone, glabre, surmonté d'une aigrette en forme de couronne cartilagineuse, irrégulièrement crénelée. Les demi-fleurons de la circonférence n'ont presque pas de tube; ils se composent d'une languette longue, et d'un ovaire avorté, privé de style et d'ovule. Les Rudbeckies sont indigènes de l'Amérique septentrionale. Ce sont de belles plantes que l'on cultive en Europe dans les jardins d'agrément, et qui ont le port des *Helianthus*. En admettant l'exclusion de toutes les espèces citées plus haut comme distinctes génériquement, le nombre des vraies Rudbeckies s'élève au moins à dix espèces, parmi lesquelles il faut citer comme principales, celles cultivées dans les jardins d'Europe, savoir : 1^o *Rudbeckia laciniata*, L.; Morison, *Hist.*, 3, § vi, tab. 5, fig. 55; Cornuti, *Canad.*, t. 179. Ses tiges sont droites, glabres, striées, hautes de cinq à six pieds, rameuses à leur partie supérieure. Ses feuilles sont grandes, alternes, laciniées, presque ailées, à découpures irrégulières, ovales-lancéolées, d'un vert foncé, quelquefois marquées d'aspérités blanchâtres comme dans les Borriginées. Les calathides des fleurs sont portées sur de longs pédoncules et forment un corymbe lâche; leurs demi-fleurons sont jaunes, allongés, réfléchis, presque entiers au sommet. Cette plante croît dans la Virginie, la Caroline et le Canada. — 2^o *Rudbeckia triloba*, L.; Pluken., *Almag.*, tab. 22, fig. 2; *Botanical Regist.*, n^o 525. Ses tiges sont lisses, cannelées, très-droites, rameuses, et ne s'élèvent qu'à deux ou trois pieds. Les feuilles inférieures sont rudes, pétiolées, trilobées, ou fortement tridentées, les supérieures entières, ovales, presque sessiles. Les calathides des fleurs sont terminales au sommet des nombreuses divisions de la tige, et forment, par leur rapprochement, un corymbe étalé. Les rayons de chaque calathide sont d'un beau jaune, et le centre d'un brun presque noir. On trouve cette plante, à l'état sauvage, dans l'Amérique septentrionale. — 3^o *Rudbeckia hirta*, L.; Dillen, *Hort. Eth.*, tab. 218, fig. 585. Ses tiges sont roides, très-rudes, un peu anguleuses, divisées en rameaux simples, longs et effilés; les feuilles sont alternes, presque sessiles, lancéolées, légèrement dentées, rudes, hérissées de poils roides et très-courts; les inférieures spatulées, les supérieures un peu atténuées à la base. Les fleurs sont terminales au sommet des ramuscules; elles ont des demi-fleurons linéaires, non réfléchis, d'un jaune plus foncé à la base, et bifides au sommet. — 4^o *Rudbeckia spatulata*, Michx., *Flor. bor. Am.*, 2, p. 144. Espèce fort petite, à tiges grêles, pubescentes, garnies de feuilles ovales, spatulées, entières, vertes des deux côtés; les fleurs sont terminales

au sommet des rameaux. Elle croît dans les montagnes de la Caroline. — 5^o *Rudbeckia angustifolia*, L.; Miller, *Icon.*, t. 224, fig. 2. Plante herbacée, à racine vivace, et dont la tige s'élève à trois ou quatre pieds. Ses feuilles sont opposées, lisses, étroites, linéaires, très-entières, atténuées en pétiole à la base. Les fleurs sont terminales, à demi-fleurons jaunes, et à fleurons d'un pourpre noirâtre. Cette espèce croît dans la Virginie.

Le genre *Rudbeckia* d'Adanson est synonyme de *Conocarpus*, Gærtner. *V.* ce mot.

RUDBECKIÉES. bot. II. Cassini a donné ce nom à la quatrième des cinq sections qu'il a établies dans la tribu des Hélianthées, de la famille des Synanthérées. Les Hélianthées-Rudbeckiées ont l'ovaire tétragone, glabre, non sensiblement comprimé, comme tronqué au sommet; l'aigrette est en forme de petite couronne. Cette section est elle-même subdivisée en trois groupes :

1^o LES RUDBECKIÉES proprement dites, dont les fleurons du disque sont hermaphrodites (ou rarement mâles au centre); les demi-fleurons de la circonférence stériles. Cassini y place les genres *Tithonia*, Desf.; *Echinacea*, Mœnch; *Dracopis*, Cass.; *Obetiscaria*, Cass.; *Rudbeckia*, L.; *Heliophthalmum*, Rafinesque; *Gymnolomia*, Kunth; *Chatiakella*, Cass.; *Wulfa*, Necker; *Tilesia*, Meyer, et *Podanthus*, Lagasca.

2^o LES HÉLIOPSIDIÉES, dont les fleurons du disque sont hermaphrodites (rarement mâles au centre); les demi-fleurons de la circonférence femelles. Ce groupe se compose des genres *Ferdinanda*, Lagasca; *Diomedea*, Cass.; *Heliopsis*, Pers.; *Kallias*, Cass.; *Pascalvia*, Ortega; *Helicta*, Cass.; *Stemmodontia*, Cass.; *Wedelia*, Jacquin; *Trichostemma*, Cass.; *Eclipta*, L.

3^o LES BALTIMORIÉES, où les fleurons du disque sont mâles, et les demi-fleurons de la circonférence femelles. Ce groupe ne se compose que des genres *Baltimorea*, L., et *Fougeria*, Mœnch.

RUDBÈQUE. bot. Pour Rudbeckie. *V.* ce mot.

RUDE. *Asper*. Un organe est rude quand sa surface est couverte d'aspérités.

RUDGÉE. *Rudgea*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Salisbury (*Transact. Soc. Linn. of London*, t. VIII, p. 525) qui l'a ainsi caractérisé : calice profondément divisé en cinq découpures. Corolle dont le tube est grêle, très-long; le limbe a cinq découpures terminées par un appendice dorsal en forme de crochet. Étamines dont les filets sont plus courts que les anthères, et insérées sur l'entrée du tube de la corolle. Style long, terminé par un stigmate à deux lamelles oblongues. Péricarpe (non mûr) biloculaire, à loges monospermes. Ce genre se rapproche du *Frœlichia* et du *Schraderia* par la forme des divisions du limbe de la corolle; mais il s'en éloigne sous tous les autres rapports.

RUDGÉE A FEUILLES LANCÉOLÉES. *Rudgea lanceifolia*, Salisb. Ses tiges sont cylindracées ou légèrement tétragones; les feuilles sont grandes, opposées, lancéolées ou ovales, munies de stipules interpétiolaires grandes et pectinées, dont le sommet est caduc. Les fleurs for-

ment des panicules serrées et terminales. De la Guiane.

RUDGEOLE. FORS. L'un des synonymes vulgaires de Cépole.

RUDISTES. *Rudista*. MOLL. Lamarck emploie ce nom pour désigner une famille de Coquilles bivalves, à laquelle il donne pour caractères : Coquille très-inéquivale, sans crochets distincts, mais ayant quelques rapports avec les Ostracés par la grossièreté des stries d'accroissement. Les genres que Lamarck range dans cette famille sont les suivants : Sphérulite, Radiolite, Calcéole, Birostrite, Discine et Cranie. Blainville a adopté, avec quelques modifications, cette famille dont il fait un ordre; mais Deshayes ne partage point l'opinion de Lamarck, ni celle de Blainville; il considère comme inutile l'existence de la famille des Rudistes telle qu'elle a été caractérisée et placée dans la série. Selon lui, les Sphérulites et les Hippurites devraient constituer un petit groupe parmi les Cames, à cause de leur analogie de caractères avec ces derniers, tandis que les Calcéoles, les Birostrites, les Discines et les Cranies devraient rentrer dans la famille des Pallio-branches, de Blainville. *V. HIPPURITE ET SPHÉRULITE.*

RUDOLPHE. *Rudolphus*. MOLL. Le genre *Monoceros* était établi depuis assez longtemps, lorsque Schumacher a proposé celui-ci pour les mêmes Coquilles. Il n'a point été adopté. *V. LICORNE.*

RUDOLPHIE. *Rudolphia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Phaséolées de De Candolle, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Willdenow (Mém. des Curieux de la nature de Berlin, vol. 3, p. 151), et ainsi caractérisé : calice tubuleux, bilabié, quadrifide, le lobe supérieur plus grand, obtus, l'inférieur aigu, les deux latéraux très-courts; corolle papilionacée, dont l'étendard est oblongo-linéaire, droit, très-long, les ailes et les parties de la carène plus courtes que le calice et très-étroites; dix étamines didelphes; gousse comprimée, plane, polysperme, sessile, mucronée par le style; graines aplaties. Ce genre n'est peut-être qu'une simple section de l'*Erythrina*, avec lequel Linné avait confondu une de ses espèces. Person ne le réunissait au *Butea* de Roxburgh, et son affinité avec ce dernier genre lie entre elles les tribus des Phaséolées et des Dalbergiées. On n'en connaît que quatre espèces, savoir : 1^o *Rudolphia volubilis*, Willd., *loc. cit.*, et Valh. *Eclog.*, 5, p. 51, tab. 50. Arbrisseau à rameaux marqués de points tuberculeux, à feuilles glabres, cordiformes, et à fleurs en grappes. Cette plante croît dans les hautes montagnes autour de Porto-Rico et dans le Mexique. — 2^o *Rudolphia rosea*, Tussac, Flore des Antilles, tab. 20, à rameaux lisses, à feuilles ovales-oblongues, glabres et acuminées, et à fleurs rouges, en grappe pendante. Cette espèce croît à Saint-Domingue. — 3^o *Rudolphia peltata*, Willd., *loc. cit.*; *Erythrina planisilva*, L., Plum., éd. Burm., tab. 102, à feuilles presque cordiformes, oblongues-lancéolées, peltées, à fleurs en grappe longuement pédonculée. Cette plante, encore peu connue et peut-être identique avec la précédente, croît aussi à Saint-Domingue. — 4^o *Rudolphia dubia*, Kunth, *Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 6, p. 452, tab. 591; *Glycine sagittata*, Willd., *Enumer. Hort. Berol.*, 2, p. 757.

Arbrisseau grimpant, à tige divisée en rameaux sillonnés, anguleux et glabres, garnis de feuilles pétiolées, deltoïdes, presque hastées, à pétioles ailés. Cette espèce croît près de Turbaco, dans la Nouvelle-Grenade.

RUE. *Ruta*. BOR. Genre qui sert de type à la famille des Rutacées, et qui offre les caractères suivants : le calice est court, à quatre ou cinq divisions profondes; la corolle se compose de quatre à cinq pétales onguiculés et concaves; les étamines sont en nombre double des pétales; les pistils, au nombre de quatre à cinq, sont portés sur un disque ovogyne très-saillant; ils sont réunis et soudés par leur côté interne, de manière à représenter un seul pistil, à quatre ou cinq côtes saillantes et à autant de loges, contenant chacune de six à douze ovules insérés sur deux rangées longitudinales à leur angle interne. Du sommet de chaque ovaire naît un style qui, se soudant avec les autres, forme un style qui paraît unique, et se termine par un stigmate petit, et à quatre ou cinq lobes peu marqués. Le fruit est une capsule à quatre ou cinq côtes saillantes et à autant de loges, contenant plusieurs graines, et s'ouvrant par leur sommet et leur côté interne. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, quelquefois sous-frutescentes à leur base; leurs feuilles sont alternes, sans stipules, pinnatifides ou décomposées et marquées de points translucides et glanduleux. Les fleurs, généralement jaunâtres, sont disposées en grappes ou corymbes; parmi ces fleurs, on en trouve une seule qui occupe la partie centrale du corymbe, est plus grande que les autres, et offre le nombre cinq ou dix dans toutes ses parties, tandis que les autres fleurs n'en offrent que quatre.

RUE OFFICINALE. *Ruta graveolens*, L., Rich., Bot. méd., 2, p. 768. C'est une plante sous-frutescente, haute de trois à quatre pieds, ayant ses feuilles décomposées en folioles presque spatulées, extrêmement odorantes, comme toutes les autres parties de la plante. Les fleurs sont jaunes, disposées en une sorte de corymbe paniculé. Au midi de l'Europe.

Le nom de RUE a été étendu à plusieurs végétaux

qui n'appartiennent pas à ce genre, et l'on a appelé :

RUE DE CHÈVRE, le *Galega* officinal.

RUE DE CHRIEN, le *Scrophularia Canina*.

RUE DE MURAILLE, une espèce du genre *Asplénie*, des plus communes.

RUE DES PRÉS, le *Thalictrum flavum*, L.

RUE SAUVAGE, le *Peganum Harmala*, etc.

RUELLIE. *Ruellia*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées et de la Didymie Angiospermie, L., offrant pour caractères : calice à cinq divisions égales, plus ou moins profondes; corolle infundibuliforme, dont le limbe est quinquéfide, un peu inégal et étalé; quatre étamines anthérifères, didynames, incluses, à anthères dont les loges sont parallèles et mutiques; ovaire à deux loges polyspermes; capsule cylindrique, aiguë à ses deux extrémités, presque sessile, dont la cloison est adnée; graines sous-tendues par des rétinacles.

RUELLIE CLANDESTINE. *Ruellia clandestina*, L.; Dillen, *Hort. Ellh.*, tab. 248, fig. 520. Plante herbacée, dont les tiges sont peu élevées (environ six pouces),

presque couchées sur la terre, médiocrement rameuses, garnies de feuilles opposées, pétiolées, glabres, oblongues, rétrécies à la base, obtuses au sommet. Les fleurs, dont la corolle est purpurine, sont opposées, axillaires, et portées sur des pédoncules allongés. Cette plante croît dans les Barbades et à l'île de Sainte-Croix.

RUFALBIN. ois. Espèce du genre Râle. C'est aussi une espèce du genre Coucal. *V.* ce mot, RALE et GALLINULE.

RUFFEY. ois. L'un des noms vulgaires du Butor. *V.* HÉRON.

RUFFIA. BOT. Pour Raphia ou Roufia. *V.* SAGODIER.

RUFIN. ois. Espèce du genre Coucal. *V.* ce mot.

RUGILE. *Rugilus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Staphylins, tribu des Pædèrites, formé par Leach aux dépens du genre *Pæderus* de Fabricius. Caractères : antennes médiocres, insérées sous un rebord de la tête, en avant des yeux, à la base des mandibules; palpes maxillaires courtes, mais beaucoup plus grandes que les labiales, avec leur pénultième article en massue et le dernier très-petit; palpes labiales, à peine visibles; labre très-grand, recouvrant les mandibules à leur base et arrondi antérieurement; prothorax rétréci antérieurement et à sa base, plus ou moins fusiforme; tête très-grande, orbiculaire, séparée du prothorax par un cou très-étroit, presque linéaire; yeux très-légèrement saillants; les quatre premiers articles des tarses antérieurs assez fortement dilatés, légèrement triangulaires et garnis de poils courts et serrés en dessous dans les mâles, simples dans les femelles; le dernier entier.

RUGILE ORBICULÉ. *Rugilus orbiculatus*, L.; Pædère orbiculé, Ol. Sa tête est d'un noir mat, convexe dans son milieu et assez fortement rugueuse; la bouche et les antennes sont d'un brun-rougâtre obscur; le corselet est de la couleur de la tête, un peu plus long que large, très-rétréci antérieurement, très-arrondi sur les côtés, et coupé carrément à sa base, avec les angles de celle-ci arrondis et une ligne médiane longitudinale lisse, un peu élevée; les élytres sont d'un noir brunâtre, légèrement roussâtres à leur extrémité et sur les bords latéraux, un peu rugueuses surtout près de la suture; abdomen d'un brun noirâtre, à reflets bronzés; pattes allongées, grêles, mutiques et roussâtres. Taille, une ligne environ. Europe.

RUNEBOIS. INS. *V.* LIMBOIS.

RUISSEAUX. GÉOL. *V.* FLEUVES et RIVIÈRES.

RUIZIE. *Ruizia*. BOT. Genre établi par Cavanilles (Diss. 3, p. 117) et appartenant à la tribu des Bytnériacées dans la grande famille des Malvacées. Il peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est monosépale, persistant, à cinq divisions profondes, accompagné extérieurement d'un involucre formé de trois folioles caduques; les pétales sont au nombre de cinq; les étamines, plus nombreuses, forment un androphore urcéolé à leur base, et sont toutes anthérifères; les styles sont au nombre de dix, et le fruit est une capsule globuleuse, à dix loges contenant chacune deux graines triangulaires et sans ailes.

RUIZIE VARIABLE. *Ruizia variabilis*, Jacq.; *Ruizia palmata*, Cavan. C'est un arbrisseau peu élevé; ses

rameaux sont diffus; les feuilles sont alternes, souvent lobées, recouvertes inférieurement de petites écailles farineuses; les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, bifides et corymbiformes; la corolle est jaune. De l'île-de-France.

RULAC. BOT. Genre proposé par Adanson dans la famille des Acérinées, et fondé sur l'*Acer Negundo*. *V.* ÉRABLE.

RULINGIA. BOT. Ehrhart avait formé sous ce nom un genre composé d'espèces qui rentrent dans les genres *Anacamperos* et *Talinum*. Depuis, Haworth, dans son *Synopsis Pl. Succulent.*, a essayé de reproduire ce genre avec les caractères suivants : corolle formée de cinq pétales; calice diphyllé; capsule faiblement conique, uniloculaire, et à six valves décidues; semences ailées. Les *Rulingia Anacamperos*, *arachnoïdes*, *rubens*, *filamentosa* et *lancolata* de Haworth, sont des sous-arbrisseaux à feuilles épaisses, difformes; à stipules plus ou moins grandes, mais toujours fort apparentes, découpées et filamentiformes. *V.* du reste les genres *Anacamperos* et *Talinum*.

RUMAN. BOT. Synonyme de Grenadier.

RUMASTRUM. BOT. Campdera, dans sa Monographie des *Rumex*, a créé ce sous-genre qui renferme les espèces à fleurs hermaphrodites ou fort rarement monoïques, avec les styles soudés sur les angles de l'ovaire, et les stigmates presque entiers.

RUMÉE. *Rumea*. BOT. Genre de la famille des Bixacées, tribu des Flacourtianées et de la Diécie Polyandrie, établi par Poiteau avec les caractères suivants : fleurs petites et dioïques; calice à quatre divisions profondes et obtuses; dans les mâles, les étamines sont nombreuses, dressées, libres, ayant les anthères globuleuses, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; ces étamines sont attachées sur un disque plan; dans les fleurs femelles, l'ovaire est ovoïde, sessile, sur un disque hypogyne, à une seule loge, contenant plusieurs ovules attachés à cinq trophospermes pariétaux et linéaires; du sommet de l'ovaire naissent cinq styles courts, terminés chacun par un stigmate épais et en forme de croissant. Le fruit est ovoïde, charnu, accompagné à sa base par le calice qui est persistant; il est à une seule loge qui contient un nombre variable de graines, attachées sans ordre à la paroi interne de la loge; les graines contiennent dans un endosperme charnu un embryon dressé comme la graine, à deux cotylédons larges et plans. Le *Rumea coriacea*, Poit., Mém. mus., 1, tab. 4, qui est la seule espèce de ce genre, est un arbrisseau originaire de Saint-Domingue, qui porte des feuilles alternes, dentées en scie, des épines simples ou rameuses, et de très-petites fleurs réunies à l'aisselle des feuilles. C'est le *Kœlera laurifolia* de Willdenow.

RUMEX. BOT. *V.* PATIENCE.

RUMFORDIE. *Rumfordia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence ne dépassant pas le nombre dix, ligulés, femelles, disposés sur un rang; ceux du disque hermaphrodites; involucre formé d'une double rangée de squammes;

l'extérieure au nombre de cinq, étalées, foliacées, oblongues-ovales, plus courtes que le disque; les intérieures au nombre de dix au plus, compliquées, ovales, mucronées, avec le dos couvert d'une pubescence glanduleuse, se contournant autour des akènes de la circonférence; réceptacle plan-convexe, garni de paillettes assez semblables aux squammes internes de l'involucre; corolles pubères à leur base, articulées à l'ovaire: celles de la circonférence ligulées; celles du disque tubuleuses, avec leur limbe découpé en cinq dents; styles de la circonférence longs, glabriusculés, bifides au sommet; ceux du disque exsertes; stigmates demi-cylindriques, pubérules au sommet; akènes obovato-comprimés et glabres.

RUMFORDIE FLORIBONDE. *Rumfordia floribunda*, De Cand. Arbrisseau à tiges glabres, à rameaux cylindriques, garnis de feuilles opposées, amples, sessiles, largement ovales, atténuées à leur base, courtement acuminées au sommet, triplinerviées jusqu'au quart de leur longueur, avec leurs bords dentelés vers le sommet, entiers dans le reste; capitules pédicellés; fleurons de la circonférence d'un jaune pâle, ceux du disque d'un jaune obscur. Du Mexique.

RUMIA. bot. Hoffmann a proposé sous ce nom un genre dans la famille des Umbellifères, où il place les *Cachrys taurica*, *microcarpa* et *seseloides* de Marshall.

RUMIE. *Rumia*. ins. Genre de la classe des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénites, institué par Godard et Duponchel (Hist. des Lépid. de France, tome IV, 2^e partie, p. 117), avec les caractères suivants: antennes simples dans les deux sexes; bord terminal des ailes inférieures formant un angle obtus au milieu; dernier article des palpes très-court, et dépassant à peine le chaperon; trompe longue et assez épaisse à sa base. Ce genre ne présente encore qu'un très-petit nombre d'espèces.

RUMIE DE L'ALISIER. *Rumia Cratægata*, God. et Dup.; *Ennomos Cratægata*, Treits.; *Phalœna Cratægata*, Schr.; la Citronelle rouillée, Geoff. Ailes d'un beau jaune-citron, tant en dessus qu'en dessous, avec trois taches couleur de rouille le long de la côte des supérieures; deux lignes onduleuses noirâtres sur chaque aile. Tête et corps jaunes. En Europe, dans les bois humides au printemps.

RUMINANTS. mam. Vicq-d'Azyr proposa le nom de Ruminants pour un ordre de Mammifères éminemment naturel, que Linné nommait *Pecora*, et qu'Iliger appelait *Bisulca*. Les Ruminants forment le septième ordre du Règne animal, et ont été presque constamment classés par les naturalistes méthodiques dans les mêmes rapports. Les caractères généraux des animaux de cet ordre consistent: pour le système dentaire, en six ou huit incisives seulement en bas, qui sont remplacées en haut par un bourrelet calleux (excepté le Chameau et le Paca). L'espace qui sépare les incisives des molaires est vide le plus ordinairement, et rempli dans quelques genres par des canines. Les molaires, communément au nombre de douze à chaque maxillaire, ont la surface de leur couronne marquée de deux doubles croissants. Les pieds reposent sur deux doigts

garnis de deux sabots convexes en dehors, et rapprochés en dedans et se touchant par une surface plane. Les doigts latéraux sont réduits à des vestiges ongulés qui surmontent les sabots et qu'on nomme onglons. Le métatarse et le tarse sont soudés en un seul os qu'on nomme le canon. Le nom de Ruminants a été donné aux animaux de cet ordre, parce que tous, par une disposition de leur organisme, peuvent mâcher et triturer leurs aliments après les avoir d'abord ingérés, et cette fonction qui leur est spéciale, se nomme *rumination*. Cela tient à l'existence de quatre poches stomacales qu'on appelle *panse*, *bonnet*, *feuillet* et *caillette*. Le tube intestinal se compose d'un grand cœcum et d'une longue suite d'intestins grêles. Les formes des Ruminants sont lourdes pour quelques genres, et sveltes pour le plus grand nombre. Leur tête est nue, garnie de cornes ou de bois. Leur pelage se compose de poils généralement ras, parfois soyeux ou laineux. La graisse, qui remplit les mailles du tissu cellulaire, est en général consistante, et prend dans plusieurs genres le nom de suif. Les égagropiles, ou amas en boules de poils et de duvet de chardon formés dans l'estomac, ne se trouvent que chez eux. La nourriture de ces Mammifères consiste en herbe, en feuilles, en bourgeons et en lichens. Ils sont polygames et multiplient beaucoup; vont communément par grandes troupes. Les Ruminants sont de tous les animaux ceux qui fournissent le plus de secours à l'Homme. Leur chair, leur lait le nourrissent; le suif, la peau, les cornes, la laine, sont l'objet des arts qui satisfont à ses premiers besoins. Ils vivent dans toutes les contrées, sous tous les climats, dans toutes les positions; on trouve des Ruminants dans les plaines comme sur les montagnes, au milieu des herbageux plantureux comme dans le vague des déserts, près des glaces du pôle comme sous les feux de l'équateur. Partout quelques-unes de leurs espèces se sont pliées à la domesticité.

Les genres admis dans cet ordre sont les suivants: Chameau, Llama, Chevrotain, Cerf, Girafe, Antilope, Bœuf, Ovibos, Chèvre et Mouton. On les distribue suivant que les cornes sont durables ou caduques ou qu'elles manquent complètement (Chameau et Chevrotain). V. ces mots et MAMMIFÈRES.

RUMOHRE. *Rumohra*. bot. (*Fougères*.) Genre de la tribu des Polypodiacées, établi par Raddi, et caractérisé par ses capsules disposées en groupes arrondis, et recouvertes par un tégument qui n'adhère à la feuille que par son contour, et qui se détache comme un opercule.

RUMOHRE ASPIDIODE. *Rumohra aspidioides*, Raddi, *Filic. bras.* Elle croît auprès de Rio-Janeiro. C'est une plante herbacée, à frondes triangulaires, trois fois pinnées, très-glabre.

RUMPHIE. *Rumphia*. bot. Ce genre, de la Triandrie Monogynie, L., a été rapporté par la plupart des auteurs à la famille des Térébinthacées, mais il en a été exclu par Kunth qui cependant n'a pas indiqué ses affinités. Voici ses caractères essentiels: calice tubuleux, trifide; corolle à trois pétales oblongs; trois étamines saillantes, de la longueur des pétales; ovaire presque trigone, surmonté d'un seul style; drupe

coriace, turbiné, marqué de trois sillons, contenant un noyau à trois loges dans chacune desquelles est logée une graine.

RUMPHIE D'AMBOINE. *Rumphia Amboinensis*, L.; *Rumphia Tiliacifolia*, Lamk. C'est un grand arbre à rameaux étalés, garnis de feuilles simples, alternes, cordiformes, crénelées, hérissées, à fleurs blanches, disposées en grappes axillaires. Rhéde a figuré cet arbre dans son *Hortus Malabaricus*, vol. 4, tab. 11, sous le nom de *Tsiem-Tani*. Il croit au Malabar et non à Amboine, quoique Linné lui ait donné pour nom spécifique celui de cette ile.

RUNCINÉ, RUNCINÉE. *Runcinatus*, *Runcinata*. BOT. On dit qu'une feuille est Runcinée, quand elle est divisée latéralement en lanières étroites, aiguës et recourbées vers la base de la feuille; telles sont celles du Pissenlit, *Taraxacum Dens-Leonis*.

RUNGIE. *Rungia*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nées Van Esenbeek, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne et bilabiée : lèvre supérieure bidentée, l'inférieure trilobée, avec deux plis au palais; deux étamines insérées à l'orifice de la corolle; anthères exsertes biloculaires, à loges obliquement superposées et dont l'inférieure porte à sa base un appendice orbiculaire, lamellaire; ovaire à deux loges biovulvées; style simple; stigmat bifide; capsule biloculaire, à cloison incomplète, membraneuse, tétrasperme; semences comprimées, concentriquement rugueuses, suspendues par un rétinacle.

RUNGIE RAMPANTE. *Rungia repens*, Nées; *Justicia repens*, L. Ses tiges sont herbacées, grêles, rameuses, un peu velues et rampantes; elles sont garnies de feuilles opposées, pétiolées, inégales à chaque paire, ovales-lancéolées, ondulées en leurs bords. Les fleurs sont blanchâtres, réunies en épis courts, denses et terminaux; elles sont imbriquées de squames lancéolées, barbues, terminées par une épine. De l'Inde.

RUPALA. BOT. Pour Roupala. V. ce mot.

RUPELLAIRE. *Rupellaria*. CONC. Même chose que Pétricole. V. ce mot.

RUPICAPRA. MAM. Synonyme de Chamois. V. ANTILOPE.

RUPICOLE. *Rupicola*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, robuste, légèrement voûté, courbé à la pointe qui est échancrée; base aussi large ou plus large que haute; pointe comprimée; mandibule inférieure droite, échancrée, aiguë; narines placées à la base de chaque côté du bec, ovoïdes, ouvertes en partie, totalement cachées par les plumes de la huppe qui s'élèvent en demi-cercle; pieds robustes; tarse aussi long que le doigt intermédiaire; quatre doigts; trois en avant, l'externe uni à l'intermédiaire au-dessus de la seconde articulation, l'interne soudé à la base; un pouce très-fort, armé d'un ongle très-robuste; première rémige allongée en fil ou bien barbée, plus courte, avec la deuxième et la troisième, que la quatrième et cinquième; queue courte, carrée.

Redoutant une trop vive clarté, les Rupicoles sont presque constamment cachés dans les cavernes ou les grandes crevasses des rochers; et lorsqu'ils quittent

ces sombres retraites pour aller à la recherche d'une nourriture qu'ils ne peuvent rencontrer que dans les forêts, c'est toujours vers les parties les plus obscures qu'ils se dirigent. Il est à présumer qu'ils ont, dans la faiblesse de l'organe de la vue, des motifs naturels qui les soumettent à ces tristes habitudes. Ils volent avec beaucoup de rapidité, mais sans se porter à de grandes élévations, et sans pouvoir franchir de longues distances; ils grattent la terre à la manière des Poules pour en faire sortir les insectes auxquels néanmoins ils semblent préférer les baies et les fruits sauvages, ce dont on s'est assuré par les individus que l'on est parvenu à plier au joug de la captivité. Leur nid, qu'ils construisent très-grossièrement, est ordinairement placé dans une anfractue inaccessible. On y a trouvé deux œufs blancs, presque sphériques. Les Rupicoles étaient autrefois confondus avec les Manakins, sous le nom mal approprié de *Coq-de-Roche*.

RUPICOLE DE LA GUIANE. V. **RUPICOLE ORANGÉ.**

RUPICOLE ORANGÉ. *Pipra Rupicola*, Lath.; *Rupicola aurantia*, Vieill., Buff., pl. enl. 56. Plumage d'un rouge orangé, très-vif; tête surmontée d'une belle huppe longitudinale, formée d'une double rangée de plumes très-serrées, qui s'élèvent en demi-cercle; quelques traits blancs au pli et au milieu de l'aile; rémiges brunes, bordées extérieurement et terminées de jaune; rectrices brunes, terminées de jaune clair; la plupart des plumes coupées carrément et frangées; bec et pieds d'un jaune très-pâle. Taille, onze pouces. La femelle (Buff., pl. enlum. 747) est petite, et entièrement d'un brun verdâtre, avec quelques nuances de roux; elle a la huppe beaucoup moins élevée. De l'Amérique méridionale.

RUPICOLE DU PÉROU. *Pipra Rupicola*, var. Lath.; *Rupicola nigripennis*, Buff., pl. enlum. 745. Tout le plumage d'un rouge orangé vif, à l'exception du croupion qui est d'un gris cendré, des rémiges et des rectrices qui sont noires; toutes les plumes sont entières, et celles de la huppe sont peu serrées; bec et pieds jaunes. Taille, dix pouces huit lignes.

RUPICOLE VERDIN. *Rupicola viridis*, Temm., Ois. col., pl. 216. Plumage d'un vert brillant; une tache noire sur les oreilles; tectrices alaires noires, terminées de vert, ce qui forme trois bandes sur les ailes; grandes rémiges noires; bec et pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. La femelle est, en dessus, d'un vert de pré, et en dessous, d'un vert plus pâle, partout mélangé de nuances plus obscures; elle n'a ni huppe ni bandes noires; l'extrémité des rémiges seule, et les barbes internes sont noires; un cercle verdâtre entoure les yeux. De Sumatra.

RUPICOLE. *Rupicola*. CONC. Genre proposé par Fleuriau de Bellevue, sur des caractères peu constants de la charnière de quelques Coquilles lithophages, qui rentrent fort bien dans le genre Pétricole de Lamarck. V. ce mot.

RUPIFRAGA. BOT. L'un des sous-genres du *Silene*.

RUPINIE. *Rupinia*. BOT. Linné fils a décrit sous ce nom un genre figuré dans les *Amen. Acad.*, vol. 9, pl. 5, fig. 5, et qui paraît se rapporter à la famille des Hépatiques. D'après la figure de Linné, cette plante

consisterait en de petites frondes oblongues, simples, rapprochées par touffes étendues sur la terre et se croisant l'une l'autre; leurs bords se relèvent, et vers leur milieu sont les organes reproducteurs qui, d'après la description de Linné fils, sont composés de corpuscules droits, subulés, réunis en petits paquets ou épars, et de corps globuleux, entourés et surmontés de filaments droits, simples, courts et tronqués; ces globules deviennent des capsules uniloculaires, remplies de séminules petites et globuleuses. Cette plante, qui croît dans l'Amérique méridionale, n'a été observée que très-rarement, à ce qu'il paraît, et n'est connue que très-imparfaitement. On a voulu retrouver la même plante dans l'*Aytonia* de Forster, mais il semble qu'il n'y a réellement que bien peu de rapports entre ces deux genres, la plante de Forster étant plus probablement une *Sphaeria*. V. AYTONIA.

RUPPIE. *Ruppia*. BOT. Genre de la famille des Naïadées, et qui peut être caractérisé ainsi : les fleurs sont unisexuées; les fleurs femelles sont longuement pédi-cellées, formant deux faisceaux superposés et alternes, très-rapprochés; elles sont nues et se composent d'un ovaire ovoïde, uniloculaire, contenant un ovule dressé, d'un style très-court, terminé par un stigmat simple, discoïde et un peu oblique. Les fleurs mâles constituent un épi simple qui se compose en général de quatre fleurs superposées et sessiles. Chaque fleur est formée d'une anthère à deux loges écartées l'une de l'autre par le rachis et s'ouvrant par un sillon longitudinal. On trouve vers le sommet et vers la base de cet épi, deux petits faisceaux de fleurs femelles, sessiles et avortées. Le fruit est une petite noix ovoïde, monosperme et indéhiscente. La graine contient, sous son tégument propre, un embryon dont la radicule très-grosse et très-obtuse forme presque à elle seule toute la masse de l'embryon; le cotylédon, qui naît d'une petite fossette occupant la partie supérieure de l'embryon, est conique, allongé, couché obliquement sur le sommet de la radicule.

RUPPIE MARITIME. *Ruppia maritima*, L., *Fl. Dan.*, tab. 364. C'est une petite plante qui croît au fond des eaux douces en France, dans l'Amérique septentrionale, en Égypte, dans l'Inde, etc. Ses tiges sont grêles et rameuses, ses feuilles linéaires, alternes et embrassantes.

RUPTILE. *Ruptilis*. BOT. Organe qui s'ouvre par un déchirement plus ou moins régulier, et non par une suture préexistante; tels sont principalement la majeure partie des fruits; on peut en dire autant de l'arille lorsqu'il se déchire irrégulièrement par suite du grossissement de la graine, des spathe quand elles se déchirent d'une manière quelconque, des gaines quand l'accroissement de la tige les force à se fendre longitudinalement.

RURAUUX. *Rurales*. INS. Troisième division formée par Scopoli (*Entom. Carn.*, 175) dans le genre Pappillon.

RUSCUS. BOT. V. FRAGON.

RUSÉ. POIS. Espèce du genre Zée, sous-genre Poulain.

RUSINE. *Rusina*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre

de la famille des Noctuérites, institué par Stephens, qui lui assigne pour caractères : antennes fortement ciliées dans les mâles et peu dans les femelles; palpes dépassant notablement le front, un peu ascendantes et comprimées : le dernier article assez long et nu; thorax lisse et velu; abdomen dépassant à peine les ailes inférieures et lisse; ailes longues, à ergots très-prononcés dans les mâles; ailes supérieures entières, obtuses au sommet, luisantes, avec les deux lignes médianes visibles, ainsi que la tache réniforme; les inférieures bien développées. Les chenilles ont seize pattes peu allongées, atténuées aux extrémités, marquées de lignes longitudinales; la tête est petite. Les chrysalides sont lisses et luisantes, cylindrico-coniques.

RUSINE TÈNÈBREUSE. *Rusina tenebrosa*, Steph.; *Noctua tenebrosa*, Hüb.; *Agrostis tenebrosa*, Och. Ailes d'un gris brunâtre foncé, avec deux bandes transversales, sinueuses et noirâtres; un petit disque jaunâtre entre elles, sur lequel se trouve la tache réniforme ordinaire; l'autre de forme orbiculaire manque; on voit encore plusieurs petits traits jaunes, placés obliquement le long de la côte. Les secondes ailes sont d'un gris uniforme. En Europe.

RUSQUE. BOT. L'un des noms vulgaires du Chêne à liège.

RUSÉE. BOT. Pour Roussée. V. ce mot.

RUSSEGGÈRE. *Russeggera*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Endlicher, qui lui assigne les caractères suivants : calice divisé dès la base en cinq parties presque égales; corolle hypogyne et ringente, avec la lèvre supérieure dressée, un peu voûtée, échancrée; l'inférieure est partagée en trois lobes obtus, étalés, presque égaux; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et didymes; anthères à deux loges inégalement insérées, obtuses et faiblement ciliées en leurs bords; ovaire à deux loges uniovulées; style simple; stigmat obtus. Le fruit est une capsule chartacée, à bec, biloculaire, disperme, dont les pariétaux sont séparés par une épaisse cloison; semences comprimées, soutenues par des rétinacles obtus et corymbiformes. La seule espèce connue de ce genre est un petit arbuste déprimé, rameux, garni d'écaillés coriaces et imbriqués; à feuilles fasciculées, linéari-lancéolées, acuminées, submucronées, couvertes de poils mous et blanchâtres; les fleurs sont axillaires, solitaires et bibractéolées. On trouve cette plante dans l'Afrique tropicale.

RUSSELIE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

RUSSÉLIE. *Russelia*. BOT. Genre de la famille des Scrophulariées, et de la Didynamie Angiosperme, L., offrant les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq découpures subulées; corolle tubuleuse, évasée au sommet, à limbe bilabié; la lèvre supérieure échancrée-bilobée, l'inférieure à trois divisions presque égales; l'entrée du tube barbu; quatre étamines didymes, à anthères dont les loges sont étalées; stigmat indivis (?), capsule recouverte par le calice, presque globuleuse, amincie en bec, biloculaire, à deux valves bipartites; placenta central finissant par être libre. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces indigènes des climats intertropicaux de l'Amérique. Ce sont

des arbrisseaux ou des plantes herbacées, à rameaux anguleux, à feuilles opposées, ternées ou verticillées, à fleurs rouges, disposées en corymbes axillaires.

RUSSELLIE SARMENTEUSE. *Russelia sarmentosa*, Jacq., *Stirp. Amer.*, tab. 115; Lamk., *Illustr.*, tab. 359. Arbrisseau à tiges grimpanes, divisées en rameaux pendants, garnies de feuilles pétiolées, ovales, acuminées, velues en dessus, glabres en dessous, et portées sur de courts pétioles. Les fleurs sont portées sur des pédoncules plus courts que les feuilles. Cette plante croît dans les forêts épaisses de l'île de Cuba.

Linné fils avait constitué un autre genre *Russelia*, sur une espèce qui appartient au genre *Vahlia*. *V.* ce mot.

RUSSULA. BOT. *V.* AGARIC.

RUSTICOLA. ois. Synonyme de Bécasse. Vieillot, qui a divisé le genre Bécasse en deux sous-genres, a donné aux Bécasses proprement dites le nom de *Rusticola*, et aux Bécassines celui de *Scolopax*.

RUT. ZOOL. C'est, suivant quelques auteurs, la disposition où se trouvent les animaux lorsqu'ils sont entraînés à la génération : définition qui donnerait à ce mot un sens beaucoup plus général qu'on n'a coutume de le faire. On ne l'emploie, en effet, le plus ordinairement qu'à l'égard des Mammifères et dans les cas où, non-seulement il y a disposition à l'accouplement, mais où, en outre, cette disposition se manifeste par des signes extérieurs, principalement par un afflux de sang vers les organes génitaux, ou par certaines modifications dans leur degré de développement ou dans leur disposition. Être en Rut signifie ainsi, pour le naturaliste, ce que signifie pour le vulgaire l'expression triviale *être en chaleur*. On sait que quelques animaux entrent en amour plusieurs fois chaque année, tandis que pour d'autres il n'y a qu'une seule saison d'amour, et que le Rut se manifeste à des époques très-différentes et par des signes très-divers, suivant les espèces. (*V.* ACCOUPLEMENT ET MAMMIFÈRES.) Chez presque tous les Mammifères, en même temps qu'il se produit un afflux de sang vers les parties génitales, ce qui est le phénomène essentiel du Rut, toutes les glandes sous-cutanées deviennent le siège d'une sécrétion beaucoup plus active. Chez toutes les espèces qui répandent habituellement une odeur, on remarque, dans le temps du Rut, que cette odeur devient beaucoup plus forte que de coutume; de même, plusieurs animaux qui, dans l'état ordinaire, ne présentent rien de particulier, deviennent, dans la saison d'amour, plus ou moins odorants. La production de ces odeurs paraît avoir deux effets bien importants; l'un, signalé depuis longtemps, c'est d'avertir au loin le mâle de la présence de la femelle, et la femelle de la présence du mâle, et de les guider, pour ainsi dire, l'un vers l'autre. Un second effet auquel on n'a point encore donné d'attention, c'est de susciter en eux le désir de l'accouplement. La puissante influence des odeurs sur les organes génitaux est connue depuis longtemps, et ne peut être révoquée en doute; c'est ce qui a fait dire à Isidore Bourdon, que l'odorat est le sens de la génération et de l'amour. On conçoit donc que les odeurs qui se produisent dans le Rut, n'ont pas pour seul usage d'avertir les mâles de

la présence des femelles, mais qu'elles leur suscitent en même temps le désir de l'accouplement, et, pour ainsi dire, leur en imposent le besoin.

RUTA. BOT. *V.* RUE.

RUTABAGA. BOT. Un des noms vulgaires d'une variété de Chou champêtre (*Brassica campestris*, L.), plus connue sous les noms de Navet jaune, Chou de Laponie et Chou de Suède. *V.* CHOU.

RUTACÉES. *Rutaceæ.* BOT. Grande famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines épigynes, sur laquelle les travaux de R. Brown, Auguste Saint-Hilaire, De Candolle et Adr. de Jussieu ont jeté la plus vive lumière. C'est la Dissertation que ce dernier botaniste a publiée sur cette famille qui formera la substance de cet article. Les Rutacées ont en général leurs fleurs hermaphrodites; très-rarement elles sont unisexuées; leur calice est monosépale, à trois, mais plus souvent à quatre ou cinq divisions profondes; la corolle se compose d'autant de pétales alternes, libres ou soudés entre eux, et formant une corolle pseudo-monopétale; très-rarement la corolle manque. Les étamines, en nombre égal ou double des pétales, sont insérées sur le contour d'un disque hypogyne, plus ou moins saillant; très-rarement elles sont insérées à la paroi même du calice, sur laquelle le disque s'est épanché; les filets sont généralement libres, et portent des anthères à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, porté sur un disque plus ou moins saillant. Le nombre des loges est en général le même que celui des pétales, plus rarement il est moindre; ces loges sont autant de carpelles plus ou moins réunis par leur côté interne, mais quelquefois presque distincts les uns des autres. Chaque loge contient en général deux, rarement un seul, quelquefois de quatre à vingt ovules, attachés à l'angle interne. Les styles qui naissent de chaque loge, sont le plus communément soudés en un seul qui porte à son sommet un stigmate lobé. Le fruit est quelquefois simple, à autant de loges et de valves que l'ovaire; quelquefois il se compose de coques distinctes, uniloculaires, bivalves ou indéchiscentes; d'autres fois ce sont des sortes de noix charnues, également indéchiscentes. Les graines renfermées dans chaque loge se composent d'un épisperme membraneux ou le plus souvent dur et testacé, d'un endosperme charnu, quelquefois nul, et contenant un embryon dont la radicule est supère.

Les Rutacées sont des plantes herbacées, des arbrustes ou de grands arbres. Leurs feuilles, dépourvues de stipules, sont alternes ou opposées, simples ou composées, entières ou plus ou moins profondément divisées; elles sont parsemées de points translucides et glanduleux. Les fleurs offrent une inflorescence très-variée. Les genres nombreux qui composent cette famille ont été distribués en cinq tribus naturelles, de la manière suivante :

1^{re} Tribu : ZYGOPHYLLÉES.

Fleurs hermaphrodites; loges de l'ovaire contenant chacune deux ou plusieurs ovules; endocarpe intimement uni au sarcocarpe, dont il ne se sépare pas naturellement; endosperme cartilagineux; feuilles opposées.

Tribulus, L.; *Fagonia*, L.; *Guaiacum*, L.; *Larrea*, Cavan.; *Zygophyllum*, L.; *Portiera*, R. et P.; *Rœpera*, Adr. de Juss.

2^e Tribu : RUTÉES.

Fleurs hermaphrodites; loges de l'ovaire contenant chacune deux ou plusieurs ovules; endocarpe adhérent; endosperme charnu; feuilles alternes.

Peganum, L.; *Apolophyllum*, Adr. de Juss.; *Ruta*, L.; *Cyminosma*, Gærtn.

5^e Tribu : DIOSMÉES.

Fleurs hermaphrodites; loges de l'ovaire contenant deux ou plusieurs ovules; endocarpe cartilagineux, bivalve, se séparant du sarcocarpe. Cette tribu, la plus nombreuse en genres, a été divisée en quatre sections, suivant les contrées que ces genres habitent.

Genre européen.

Dictamnus, L.

Genres du cap de Bonne-Espérance.

Empleurum, Soland.; *Diosma*, L.; *Coleonema*, Bartl.; *Adenandra*, Willd.; *Calodendron*, Thunb.; *Barosma*, Willd.; *Agathosma*, Willd.; *Macrostylis*, Bartl.; *Euchætis*, Bartl.; *Acmadenia*, Bartl.

Genres de l'Australie.

Diplolæna, Bronn.; *Correa*, Smith; *Philotheca*, Rudge; *Phebatium*, Venten.; *Crowea*, Smith; *Erioste- mon*, Smith; *Boronia*, Smith; *Zieria*, Smith.

Genres américains.

Choisya, Kunth; *Melicope*, Forst.; *Evodia*, Forst.; *Esenbeckia*, Kunth; *Metvodorea*, St.-Hilaire; *Pilocarpus*, Vahl; *Hortia*, Vandelli; *Monniera*, Aublet; *Erythrochiton*, Nées; *Diglossis*, Nées; *Galipea*, Aublet; *Ticorea*, Aublet; *Almeida*, St.-Hilaire; *Spiranthera*, St.-Hil.

4^e Tribu : SIMAROUBÉES.

Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; loges de l'ovaire contenant un seul ovule; embryons à cotylédons épais; pas d'endosperme.

Simaruba, Aubl.; *Quassia*, Aubl.; *Simaba*, Aubl.; *Samadera*, Gærtn.

5^e Tribu : ZANTHOXYLÉES.

Fleurs unisexuées; loges de l'ovaire contenant de deux à quatre ovules; embryon à cotylédons plans, placé au centre d'un endosperme charnu.

Galvezia, R. et P.; *Aclanthus*, Desf.; *Brunellia*, R. et P.; *Dictyonoma*, Ad. de Juss.; *Brucea*, Miller; *Zanthoxyllum*, Kunth; *Boymia*, Ad. de Juss.; *Toddalia*, J.; *Fepriis*, Comm.; *Ptelea*, L.

Ainsi limitée et caractérisée, la famille des Rutacées contient un assez grand nombre de genres qui, autrefois, appartenaient à plusieurs autres familles, et principalement aux Térébinthacées et aux Méliacées. On y a aussi réuni comme tribu la famille des Simaroubées du professeur Richard, qui en effet se réunit au groupe des Rutacées par une foule de caractères.

RUTA-MURARIA. BOT. *Rue des murs*. Nom spécifique d'une petite espèce, très-commune en Europe, du genre *Asplénie*.

RUTANT. OIS. L'un des noms vulgaires du Verdier. V. GROS-BEC.

RUTÉES. BOT. L'une des tribus de la famille des Rutacées.

RUTÈLE. *Rutela*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Xylophiles, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Scarabæus* de Linné, et ayant pour caractères : corps convexe, de forme plus ou moins carrée; tête mutique dans les deux sexes; antennes composées de dix articles, le premier velu, plus gros que les six suivants, les trois derniers formant une masse lamellée, plicatile, plus ou moins ovale; labre apparent, son bord antérieur séparant distinctement le chaperon des mandibules; mandibules cornées, très-comprimées, avec leur partie extérieure saillante ou découverte, presque toujours échancrée ou sinuée au bord latéral; leur extrémité obtuse ou tronquée; mâchoires cornées, dentées; palpes ayant leur dernier article un peu plus gros; les maxillaires de quatre articles, un peu plus longues que les labiales, celles-ci de trois; corselet convexe dans les deux sexes, ses bords latéraux arrondis; sternum plus ou moins élevé et avancé; écusson apparent, de forme et de grandeur variables; élytres couvrant les ailes et laissant l'anus à découvert, n'ayant ni dilatation ni canal à leur bord extérieur. Pattes robustes; jambes antérieures terminées par une épine simple et aiguë, les quatre postérieures en ayant deux d'égale longueur; crochets des tarsi forts. Ce genre se distingue de ceux qui composent la division des Xylophiles par des caractères tirés du chaperon, de la forme des élytres, etc. Ainsi il diffère des *Ægiales* et des *Trox* parce que ceux-ci ont le labre saillant au delà du chaperon, et que leurs élytres, très-bombées, embrassent tout l'abdomen; il se distingue des *Oryctes*, *Phileures* et *Scarabés*, parce que ceux-ci ont le labre entièrement caché, et que les mâles ont toujours une ou plusieurs cornes sur la tête et sur le corselet. Enfin, on ne peut les confondre avec les *Hexodons*, qui ont le bord extérieur des élytres dilaté et canaliculé. Le genre *Rutèle* peut être partagé en deux divisions bien tranchées :

I. Écusson très-grand, en triangle allongé.

RUTÈLE A MASSE. *Rutela clavata*, Latr.; *Cetonia clavata*, Oliv., Entomol., pl. 8, fig. 68, figurée dans les planches de l'Encyclopédie, pl. 152, fig. 5. Du Brésil.

II. Écusson petit, tantôt arrondi à son extrémité, tantôt en triangle court.

RUTÈLE PONCTUÉE. *Rutela punctata*, Latr.; *Melolontha punctata*, Oliv., Entomol., n^o 12, figurée dans l'Encyclopédie méthodique, pl. 154, fig. 15. De la Caroline.

RUTERIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Mœnch sur une espèce de *Psoralea* (*Psoralea aphylla*), qui est munie de deux bractées au calice, a été réuni au genre *Ruta*. V. RUE.

RUTICA. BOT. Ce genre, établi par Necker pour des Orties à fleurs dioïques, n'a pas été adopté.

RUTIDÉE. *Rutidea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Coffacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par De Candolle (Annales du Muséum, vol. 9, 219) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, et le limbe profondément divisé en cinq segments petits; corolle infundi-

buliforme, ayant le tube dilaté au sommet, et le limbe étalé, à cinq divisions; cinq étamines sessiles sur la gorge de la corolle; ovaire globuleux, ombiliqué au sommet, surmonté d'un style et d'un stigmate offrant un double sillon longitudinal; baie sèche, globuleuse, uniloculaire, renfermant une seule graine ronde, ombiliquée à la base, rugueuse à l'extérieur. Cette graine est munie d'un périsperme grand, cartilagineux, granuleux à l'intérieur, et renferme un embryon oblique et cylindracé. Ce genre ressemble par son port au *Bertiera* et au *Buena* (*Cosmibuena*); il se rapproche par ses caractères du *Grumilea* de Gærtner; mais il en diffère par son calice quinquépartite, et non quinquédenté, par son fruit non couronné par le calice, par sa baie monosperme, et par son stigmate simple. Son nom, tiré d'un mot qui signifie ride, fait allusion au périsperme ridé extérieurement. Le *Rutidea parviflora*, unique espèce du genre, est indigène de Sierra Leone en Afrique.

RUTIDOCARPÆA. BOT. Genre de Synanthérées, conservé par de Candolle comme sous-genre du *Dimorphotheca*, que plusieurs méthodistes ont réuni au genre *Calendula*. *V.* SOUCC.

RUTIDOSIS. BOT. *V.* RYTIDOSIDE.

RUTILE. MIN. Espèce du genre Titane. *V.* ce mot.

RUTILITE. MIN. Variété de Grenat ainsi nommé parce qu'il renferme du Titane.

RUYSCHIANA. BOT. (Boerhaave.) Synonyme de *Dracontophalum*, L. *V.* DRACOCOPHALE.

RUYSCHIE. *Ruyschia.* BOT. Genre de la famille des Marcgraviacées, tribu des Norantées, et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, à cinq folioles ovales, concaves, muni en dessous de deux ou trois petites bractées; corolle à cinq pétales réfléchis, plus longs que le calice; cinq étamines alternes avec les pétales, à filets élargis; ovaire conique, sillonné; style très-court, surmonté d'un stigmate capité, plan ou à quatre ou cinq rayons. Ce genre se rapproche beaucoup du *Norantea*, et n'en diffère essentiellement que par le nombre des étamines qui, dans ce dernier genre, est indéfini.

RUYSCHIE A FEUILLES DE CLUSIE. *Ruyschia Clusiofolia*, Jacq., *Amer.*, tab. 51, fig. 2. C'est un arbrisseau parasite sur le tronc des gros arbres. Ses tiges se divisent en rameaux glabres, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales elliptiques, épaisses, luisantes, et portées sur des pétioles courts. Les fleurs, dont la corolle est purpurine, sont disposées en épis très-denses, terminaux, et portées sur de courts pédicelles. Les bractées sont concaves, mais non cuculliformes. Cette plante croît dans les forêts de la Guiane et des Antilles. Willdenow a réuni à ce genre le *Souroubea Guianensis*, Aublet, *Guian.*, tab. 87. C'est un arbrisseau à tiges sarmenteuses, divisées en rameaux longs et flexibles, garnis de feuilles alternes, obovales, obtuses, brièvement pétiolées. Les fleurs sont disposées en grappes lâches et terminales. La corolle est jaune, à pétales oblongs, caducs et réfléchis. Les bractées sont en forme de capuchon, rapprochées et munies de deux longues oreillettes. Cette espèce croît dans les forêts de la Guiane.

RYACOPHILE. *Ryacophila.* INS. Genre de Névropètes, de la famille des Plicipennes, formé par Pictet, aux dépens du grand genre *Phrygana* de Linné. Caractères : corps petit et grêle; palpes maxillaires de cinq articles dans les deux sexes; le second guère plus long que le premier, et le dernier beaucoup plus long que les précédents; antennes grêles; ailes supérieures dépourvues de nervures transversales, les inférieures étroites, plus ou moins plissées dans le sens de leur longueur; abdomen portant à son extrémité des appendices cornés. Les larves vivent dans les eaux courantes, et ne se construisent jamais d'étui.

RYACOPHILE DES TORRENTS. *Ryacophila torrentium*, Pict. Son corps est fauve; son corselet est sans taches; ailes supérieures diaphanes d'un fauve clair, avec des nervures et une multitude de points d'une nuance plus foncée; une grande tache triangulaire jaune bordée de brun; ailes inférieures diaphanes. Taille, six lignes. Europe.

RYANA ou **RYANIA.** BOT. Même chose que *Patrisia*. *V.* ce mot.

RYCHOPSALIA. OIS. (Barrère.) Synonyme de Bec-en-Ciseaux. *V.* ce mot.

RYDBEKIA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Phalangium*, Tournef. *V.* PHALANGÈRE.

RYGHIE. INS. Spinola a rangé sous ce nom quelques espèces de Guêpes qui appartiennent au genre *Odynère* de Latreille. *V.* ce mot.

RYMIE. *Rymia.* BOT. Ce genre, de la famille des Ébénacées, a été produit par Endlicher aux dépens du genre *Royena*, de Linné; il offre pour caractères : fleurs polygames; calice à cinq divisions; corolle hypogyne, urcéolée, avec son limbe quinquéfide et roulé; les fleurs mâles ont leurs étamines insérées au bas de la corolle et quatre fois plus longues que les découpures de celle-ci; les filaments sont doubles et les anthères barbues; l'ovaire est rudimentaire; celui des fleurs femelles est à quatre loges renfermant chacune un ovule pendant; style bipartite; stigmate bifide.

RYMIE POLYANDRE. *Rymia polyandra*, Endl.; *Royena polyandra*, Lin. Arbuste à feuilles alternes, cotonneuses en dessous. Du cap de Bonne-Espérance.

RYNCHOSPORE. BOT. Pour *Rhynchospore*. *V.* ce mot.

RYPARIE. *Ryparia.* BOT. Le docteur Blume a institué ce genre dans la famille des Euphorbiacées, pour un arbrisseau qu'il a découvert dans les forêts vierges de l'île de Java. Les caractères du genre nouveau sont : fleurs dioïques; calice tripartite; corolle composée de cinq pétales, entre lesquels sont insérées de petites écailles, dans les fleurs femelles; les fleurs mâles ont cinq étamines insérées autour de l'ovaire rudimentaire, avec les anthères soudées en dehors; les fleurs femelles ont l'ovaire entouré de cinq glandes pédicellées, alternes avec les pétales; cet ovaire est à deux loges renfermant chacune un ovule; il est surmonté de deux stigmates larges, sessiles et échancrés. Le fruit est revêtu d'une écorce sèche, un peu tomenteuse, ponctuée; il ne renferme qu'une ou rarement, lorsqu'il est biloculaire, deux graines dont l'embryon est latéral.

RYPAROSE. BOT. Même chose que *Ryparie*.

RYPARIE A FLEURS BLEUES. *Ryparia cœsia*, Bl. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, sans stipules, oblongues-lancéolées, acuminées, très-entières, veinées, glabres en dessus, glauques en dessous; les fleurs sont disposées en épis simples et axillaires. Cette plante croît dans les montagnes de Salak, à Java.

RYSSONOTE. *Ryssonotus*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre, de la famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, a été établi par Mac-Leay pour un insecte que Kirby avait placé parmi les Lucanes, sous le nom de *Lucanus nebulosus*. Il est brun, avec des ondes blanchâtres ou grisâtres; son corselet est large, ponctué et couvert de fossettes et de cicatrices confluentes; ses mandibules sont droites, garnies extérieurement d'épines courtes; le dessous est brun. Cet insecte se trouve à la Nouvelle-Hollande.

RYSSOPTÉRIDE. *Rysopteris*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par le docteur Blume, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; pétales plus longs que le calice, un peu ongiculés, presque entiers; dix étamines toutes fertiles, à filaments grêles, filiformes, épais à la base où ils se réunissent et forment une sorte d'urcéole à cinq angles produits par des sinus; anthères ovales, glabres ou assez souvent poilues; trois styles grêles, courbés, terminés presque latéralement par un stigmate capitellé; trois ovules soudés entre eux, avec le dos comprimé et gibbeux; trois samares et quelquefois moins par avortement, prolongées en une aile qui s'épaissit au sommet; des tubercules sur le côté.

RYSSOPTÉRIDE A FEUILLES DE TILLEUL. *Rysopteris Tiliaefolia*, Bl. C'est un arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, très-entières, portées sur un pétiole long, biglanduleux au sommet, bistipulé à sa base. Les fleurs sont bibractéolées, pédicellées et réunies en ombelle. De Java.

RYTACHNE. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Desvaux avec les caractères suivants : épillets biflores, cachés dans les ondulations de l'axe; fleur inférieure hermaphrodite, la supérieure mâle; une glume coriace, transversalement rugueuse et aristée; deux paillettes ovales et aristées; trois étamines. La seule plante qui constitue ce genre est un gazon dressé, à feuilles involuto-sétacées et glabres; chaque tige est terminée par un épi solitaire. Cette plante se trouve aux Antilles.

RYTIDEA. BOT. (Sprengel.) Pour *Rutidea*. V. RUTIDEA.

RYTIDOPHYLLE. *Rytidophyllum*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Martius, qui lui assigne pour caractères : tube du calice à cinq côtes, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à cinq divisions ou à cinq dents; corolle supère, campanulée, resserrée vers le milieu; son limbe est à cinq divisions presque égales; quatre étamines didymes, insérées au tube de la corolle, avec le rudiment d'une cinquième; elles sont exsertes; anthères biloculaires, libres ou adhérentes par paires; ovaire infère, couronné par un disque annulaire; il est uniloculaire, à deux placentaux pariétaux et bilobés; style simple; stigmate bifide. Le fruit est une capsule infère, uniloculaire, à

deux valves incomplètes, portant le placentaire vers le milieu; semences fusiformes.

RYTIDOPHYLLE COTONNEUX. *Rytidophyllum tomentosum*, Mart.; *Gesneria tomentosa*, L. Arbuste à rameaux alternes et velus, à feuilles grandes, opposées, courtement pétioolées, crénelées sur les bords, veinées, un peu ridées et âpres en dessus, cotonneuses en dessous, légèrement glutineuses; les pédoncules sont axillaires, solitaires dans chaque aisselle, nus, velus, rougeâtres et divisés à leur sommet en ramifications dichotomes, formant une cime de fleurs d'un rouge obscur. De l'Amérique méridionale.

RYTIDOPTERIUM. BOT. Sous-genre de *Poterium*.

RYTIDOSIDE. *Rytidosia*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, a été établi par le professeur De Candolle, qui lui a donné pour caractères : capitule multiflore et homogame; involucre formé de deux ou trois rangs de squames scarioso-hyalines, transversalement rugueuses, serrato-ciliées, courtement ongiculées; réceptacle alvéolé; corolles tubuleuses, à cinq dents; stigmates courts, surmontés par un cône; akènes formant un aréole autour de la base du disque; squamelles de l'aigrette au nombre de cinq, ovales et paléacées.

RYTIDOSIDE HÉLYCHRYSOÏDE. *Rytidosia helychrysoïdes*, De Cand. Plante herbacée, à feuilles alternes, sessiles, linéaires, calleuses-acuminées; les tiges sont nues et en petit nombre, terminées par un capitule de fleurs jaunes. De la Nouvelle-Hollande.

RYTIDOSTYLIDE. *Rytidostylis*. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Hooker et Arnott, avec les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ont le calice longuement tubuleux, coloré, étranglé; le limbe à cinq petites dents, le plus souvent recourbées; les cinq pétales de la corolle sont insérés au haut du tube du calice, et semblent lui être unis; ils sont lancéolés, nus à leur base; colonne staminale presque aussi longue que le tube du calice, rugueuse jusque vers l'extrémité supérieure qui est lisse; anthères linéari-allongées, réunies en une masse cylindrique tortillée. Les fleurs femelles ont les pétales épais et tuberculés à la base; l'ovaire est adhérent au calice, obliquement ovale et hispide; style cylindracé, allongé et rugueux; stigmate capité. La seule espèce connue est une plante herbacée, à tige grêle et cirrheuse; à feuilles alternes, coudées, dentées. Les fleurs femelles sont insérées à la base du pédoncule des fleurs mâles. De Guatemala.

RYTINE OU STELLÈRE. *Rytina*. MAM. Le docteur Steller décrit, dans le tome second, p. 294, des Actes de l'Académie de Pétersbourg, un animal de l'océan Pacifique boréal, qu'il prenait pour un Lamantin, bien qu'il s'en éloignât beaucoup. Linné ne reconnut point cette différence, et le *Manatus* de Steller devint pour lui une variété du Lamantin d'Amérique, sous le nom de *Trichecus Manatus borealis*. Cette opinion fut adoptée par Gmelin, par Erxleben et par Lacépède. Shaw en fit une espèce distincte, mais en la laissant toujours dans le genre *Manatus*. Cuvier le premier caractérisa les Rytines en les séparant des Lamantins, et les décora du nom de Stellère, en l'honneur du

naturaliste qui, le premier, les a fait connaître. Illiger, en 1811, changea le nom générique de *Stellerus* en celui de *Rytina* qu'il tira du grec, et qui signifie rude, nom qui ne dit rien, tandis que le premier est l'offrande de la science, et rappelle la mémoire du médecin de l'expédition de Behring et les honorables souffrances qu'il eut à endurer pour s'occuper d'histoire naturelle dans ce voyage périlleux. Les Rytines ne comprennent donc qu'une espèce unique, espèce dont il n'existe même pas de figure, et sur laquelle les renseignements de Steller et ceux de Kracheninnikow (*Voyage en Sibérie de Chappe, et Description du Kamtschatka par Kracheninnikow, trad. du russe, 2 vol. in-4o, Paris, 1768*) sont les seuls documents que l'on possède, et les seuls qui aient servi à tracer son histoire dans les divers ouvrages publiés sur les Mammifères. Les caractères les plus remarquables des Rytines consistent dans la forme et la texture des dents. Celles-ci en effet ne sont qu'au nombre de quatre, et elles sont disposées de manière qu'il n'y en a qu'une de chaque côté à l'une et à l'autre mâchoire. Ces dents, toutes mâchelières, ont leur couronne aplatie, et sillonnée sur sa surface, de lames d'émail formant des zigzags ou des chevrons brisés. Leurs racines sont nulles, et chacune d'elles n'est par conséquent pas implantée dans l'alvéole, mais seulement tenue sur l'os de la mâchoire par des fibres solides. Leur nature est plutôt cornée qu'osseuse. La tête est obtuse, sans cou distinct. Les oreilles n'ont point d'auricules extérieures, et le corps, assez épais et massif à son milieu, aminci vers la queue, est recouvert d'un épiderme extrêmement solide, très-épais, entièrement privé de poils, mais composé de fibres denses et perpendiculaires au derme. Les mamelles sont placées sur la poitrine et au nombre de deux. Les nageoires, qui tiennent lieu de bras, sont entières, sans apparence d'ongles, et seulement terminées par une callosité ayant l'aspect onglé. La nageoire caudale est très-large, peu longue et disposée en croissant, dont les deux extrémités se prolongent en pointes aiguës. Tels sont les principaux caractères qui séparent les Rytines des Dugongs et des Lamantins. L'organisation de leurs viscères offre aussi quelques particularités très-remarquables. Ainsi, ils ont des lèvres épaisses, qui semblent divisées chacune en deux bourrelets arrondis et sail-lants. La bouche est petite et placée en dessous du museau. Les yeux peuvent être voilés par une crête ou membrane solide, de nature cartilagineuse, qui forme comme une troisième paupière à l'angle interne de l'orbite. Les os des membres extérieurs existent comme chez les Lamantins; mais ceux de la main se réduisent au carpe et au métacarpe, et les phalanges manquent complètement. On compte dans la formation de leur squelette six vertèbres cervicales, dix-neuf dorsales et trente-cinq caudales. Deux os des îles, arrondis, allongés, sont attachés par de forts ligaments vis-à-vis la vingt-cinquième vertèbre et sillonnent le bassin. L'estomac ne forme qu'une poche unique, et le canal intestinal est d'une longueur qui porte jusqu'à quatre cent soixante-six pieds. Le cœcum est très-développé; et le colon, élargi et boursoufflé, a de fortes brides qui rentrent la continuité de son tube.

RYTINE OU STELLÈRE BORÉAL. *Stellerus borealis*, Desm.; *Manatus*, Steller, *Act. Petrop. Nov. comm.*, t. II, p. 204; *Trichecus Manatus*, var. *borealis*, L., Gmel.; *Manati balœnurus*, Bodd., El. 175; *Trichecus borealis*, Shaw, *Gen. Zool.*; le grand Lamantin du Kamtschaka, Daub., *Dict. encycl.*; Sonnini, *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, t. XII, p. 501, 1^{re} édit. Steller et Kracheninnikow donnent au Rytine boréal le nom de Manate et de Vache de mer. C'est une espèce mitoyenne, disent-ils, qui tient de la hête marine et du Poisson. Voici la description qu'ils tracent à peu près en ces termes : cet animal ne sort point de l'eau; ce liquide est son habitation exclusive. Sa peau est noire, très-épaisse, rude, inégale sur sa surface, et imite, suivant Steller, l'écorce rugueuse d'un vieux chêne. Elle est tellement fibreuse et résistante, que le meilleur instrument peut à peine l'entamer. La tête est petite par rapport au corps; mais sa forme est allongée, déclive depuis le sommet jusqu'au museau. Les moustaches sont blanches, recourbées et longues de quatre à cinq pouces. Les narines occupent l'extrémité du museau; leur longueur égale leur largeur, et elles sont velues dans leur intérieur. Les yeux sont noirs et placés au milieu de l'intervalle qui sépare le trou auditif externe du museau et sur la même ligne que les narines; ils sont à peine aussi grands que ceux d'un Mouton, et par conséquent ils paraissent n'être pas proportionnés avec les formes monstrueuses de l'animal; ils n'ont pas de sourcils. Les oreilles ne sont point visibles à l'extérieur, et elles ne s'ouvrent que par de petits trous; bien que le cou soit tout d'une venue avec le corps, les vertèbres cervicales ont cependant des mouvements de flexion, surtout en bas. Le corps est arrondi, plus élargi vers le nombril et rétréci vers la queue; celle-ci est grosse et épaisse. Les nageoires brachiales sont situées presque sous le cou, et non-seulement elles servent à la natation, mais encore elles permettent aux Stellères de se cramponner sur les récifs et de s'y maintenir solidement. Il arrive quelquefois que les membranes qui les enveloppent se déchirent et se cicatrisent en formant des festons qui ne sont jamais qu'accidentels. Le Rytine boréal a communément vingt-cinq pieds de longueur sur une circonférence, dans l'endroit le plus large, de dix-neuf pieds.

Les Rytines vivent par bandes et dans les baies où la mer est calme; ils fréquentent de préférence les embouchures saumâtes des rivières. Les mères ont soin, lorsqu'elles nagent et qu'elles sont réunies, de placer leurs petits au milieu d'elles, afin de protéger tous leurs mouvements. Ces Cétacés, dans les heures de la marée montante, s'approchent tellement des rivages, qu'on peut les atteindre avec des bâtons et leur toucher le dos avec la main, suivant Steller. Ils vivent en bandes composées chacune des père et mère, d'un petit déjà grand et d'un plus jeune, ce qui porte à penser qu'ils sont monogames; la portée des femelles dure neuf mois, et n'est que d'un fœtus. La fécondation a lieu au printemps, et les femelles mettent bas en automne. Les Rytines sont d'une grande voracité. Ils mangent presque constamment, et rient alors, pendant cet acte, ne peut les distraire et les faire fuir. Ils vien-

ment de temps à autre respirer à la surface de la mer en soufflant avec force. Lorsqu'ils nagent, ce qu'ils font paisiblement et sans saccade, ils ont une partie du corps hors de l'eau. C'est alors que des Oiseaux de mer viennent, suivant les Russes, dévorer de petits Crustacés marins qui s'attachent sur leur épiderme. La nourriture que ces animaux recherchent se compose de quelques espèces de Fucus et d'Ulves, dont ils ne broutent que les parties les plus délicates; aussi lorsqu'ils abandonnent le rivage où ils ont fait leur pâture, la mer rejette bientôt sur la grève une énorme quantité de racines et de tiges qu'ils ont détachées de leur base. Une fois qu'ils sont rassasiés, les Rytines se couchent sur le dos et dorment dans cette position; mais lorsque la mer vient à baisser, ils s'éloignent alors et gagnent le large, de crainte de s'échouer. Les glaces en écrasent beaucoup pendant l'hiver, ainsi que les tempêtes qui les surprennent trop près des côtes. Dans cette saison ils sont très-maigres, ce qui tient au peu de nourriture qu'ils se procurent avec peine pendant cette époque rigoureuse. C'est au printemps, lorsque la nature, engourdie sous les frimas et sous les glaces, se ranime et se réchauffe, que les Rytines se cherchent une compagnie et se livrent à la reproduction; ils choisissent un temps serein, une mer unie et calme, et une belle soirée pour satisfaire leurs desirs: un peu de coquetterie de la part des femelles les a encore aiguïsés, et ce n'est qu'après d'aimables préludes, de vives caresses, des fuites simulées, que celles-ci se renversent pour recevoir entre leurs nageoires les mâles qui les poursuivent.

Les habitants du Kamtschatka font la chasse à ces Cétacés, dont ils retirent divers produits; ils les harponnent le plus ordinairement avec des fers auxquels tiennent des cordes que des hommes postés sur le rivage tirent aussitôt que l'instrument est fixé dans le corps. Mais souvent il arrive que les harpons sont arrachés par la résistance qu'opposent les Rytines cramponnés sur des rochers avec leurs nageoires, et que des embarcations armées sont obligées alors de les assommer. Les vieux individus, engourdis par l'âge ou par la graisse, sont bien plus faciles à prendre que les jeunes qui sont très-agiles. Tous les individus de la troupe se précipitent d'habitude vers celui d'entre eux qui a reçu de graves blessures; mais leur sollicitude vaine et infructueuse ne fait souvent qu'assurer la perte de la famille entière, sans préserver aucun d'eux des coups qui leur sont destinés. Les mâles paraissent surtout porter le plus vif attachement à leurs femelles, et suivent leur corps traîné vers le rivage sans être émus du danger qui les menace; touchant exemple d'amour conjugal qu'attestent les observations des deux naturalistes russes cités plus haut. Les sens de la vue et de l'ouïe sont très-peu développés, et leur usage paraît être imparfait; la voix, dit-on, ressemble au mugissement d'un Bœuf.

Les Tartares (schulchis font de larges baïdars avec les peaux des Rytines; les Kamtschadales recherchent leur chair que l'on dit savoureuse, quoique difficile à cuire et un peu coriace. La graisse des jeunes a le goût du lard, et les muscles celui du veau; on en fait

des bouillons excellents. Cette espèce de Cétacé est extraordinairement commune dans les mers qui baignent la presqu'île du Kamtschatka; elle fournit à la subsistance de la plus grande partie de la population. On doit la retrouver dans toutes ces baies qui morcellent la côte nord de l'Amérique et que présentent les groupes d'îles Kuriles et Aléoutiennes qui forment des ceintures à la partie boréale du grand Océan.

Othon Fabricius, dans sa *Faune*, affirme avoir trouvé au Groënland un crâne de Rytine. Ce fait n'a rien qui répugne à la vraisemblance; il servirait à prouver de nouveau qu'il existe un canal dont les eaux sont presque toujours gelées, et par lequel, sous le pôle boréal même, les océans Atlantique et Pacifique communiquent entre eux. Il est bien étonnant que les Russes, qui possèdent ces contrées et qui y expédient fréquemment des navires dont les missions ont un vernis scientifique, n'aient pas encore fixé l'opinion sur cet animal.

RYTIPHLÉE. *Rytiphlea*. BOT. (*Hydrophytes*.) Ce genre, formé par Agardh parmi ses *Confervoïdes*, a pour caractères: fronde aplatie, distique, transversalement striée, pourpre, venant noire par la dessiccation, à rameaux recourbés; fructification double, consistant, 1^o en capsules sphériques, à sporanges pyriformes; 2^o en siliques lancéolées, à sporanges subglobuleuses. Ce sont de petites plantes marines, qui teignent en pourpre, et dont les principales espèces, *Fucus purpureus*, Turner, tab. 224, et *articulatus*, tab. 23, fig. 2, sont de la Méditerranée et des environs de Cadix, où Clemente les confondit sous le nom de *Fucus tinctorius*. Il en existe trois ou quatre espèces outre les trois mentionnées par Agardh dans son *Systema Algarum*, p. 160.

RYTIPHLÉES. *Rytiphlea*. BOT. Decaisne a proposé la création de cette famille de plantes cryptogames, pour des Algues choristospores dont les frondes sont formées d'un tissu à mailles régulières, disposées de façon à dessiner des zones plus ou moins distinctes à la surface. En général, les nervures y sont peu apparentes, et les frondes qu'elles parcourent ont leur contour divisé ou doublement denté, et dans ce cas, chacune des dentelures s'enroule sur elle-même et ne s'étend qu'avec le développement complet des frondes. La détermination des organes de la fructification est simple et claire; ils correspondent à chacune des dentelures, ou sont placés, sous forme d'appendices, sur différents points des frondes; ces organes se composent de deux séries d'utricules parallèles, d'un diamètre d'autant plus grand qu'on les observe à la partie inférieure des réceptacles ou stichidies; ces réceptacles, parcourus par une ou plusieurs séries d'utricules allongées, formant une sorte de nervure moyenne, sont en outre transversalement et régulièrement divisés par petits carrés au milieu desquels on voit une utricule d'un diamètre plus considérable que les autres, renfermant quatre spores. Decaisne divise cette famille en deux sections: dans la première, il place les genres chez lesquels les stichidies offrent des utricules sporifères disposés symétriquement sur deux rangs; ce sont les genres *Polysiphonia*, Greville, ou *Hutchinsonia*,

Lynghie; *Rhodomela*, Agardh; *Odonthalia*, Lynghb.; *Spirhythmia*, Dec.; *Rytiphlaea*, Ag.; *Amanzia*, Lamx.

La seconde section ne présente qu'un seul rang d'utricules sporifères; elle comprend deux genres qu'Agardh avait réunis: *Levillea* et *Polysonia*. Le premier a, sans exception, les frondes roulées en crosse au sommet et les divisions sessiles. Le *Levillea ciliata*

en est le type; ses frondes sont rameuses et ses rameaux sont contournés, à pinnules alternes, linéaires et très-entières. On le trouve sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

RYZENA. MAM. (Illiger.) *V. SURICATE*.

RYZOPHAGE ET RYZOPHORE. INS. Pour Rhyzophage et Rhyzophore. *V.* ces mots.

S

SABADILLA. BOT. Espèce du genre Vétrate, et synonyme de Cévadille. *V.* ce mot.

SABAL. BOT. Genre de la famille des Palmiers, et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par Adanson, et ainsi caractérisé par Martius (*Palm. genera*, p. 8): fleurs sessiles, hermaphrodites, disposées sur un régime rameux, entouré de spathes incomplètes. Chaque fleur offre un périanthe extérieur presque campanulé, tridenté; un périanthe intérieur (corolle, selon Martius) à trois segments; six étamines distinctes; un ovaire trilobulaire, surmonté de trois styles soudés en un seul, et portant des stigmates simples; une baie à trois noyaux ou à un seul par suite d'avortement; la graine est munie d'un albumen solide et d'un embryon latéral. Le docteur Guersent a publié (Bullet. de la Soc. Philom., n° 67, tab. 25) de bonnes observations sur ce genre, qui a pour type le *Corypha minor* de Jacquin (*Hort. Vindeb.*, 5, p. 8, t. 8) ou *Chamærops acaulis* de Michaux. C'est un très-petit Palmier à frondes palmées-fabelliformes, à hampes latérales, à fleurs blanches auxquelles succèdent des baies noirâtes de la forme d'une Olive. Il croit dans la Caroline et la Virginie.

SABAZIE. *Sabazia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées-Hélieniées, institué par Cassini qui le caractérise de la manière suivante: involucre hémisphérique, composé de sept ou huit folioles sur deux rangées à peu près égales, ovales-oblongues, aiguës, planes et marquées de nervures. Réceptacle conique, garni de paillettes plus courtes que les fleurs, en forme de soies, linéaires, planes, glabres et diaphanes. Calathide radiée, dont les fleurs du centre sont nombreuses, régulières, hermaphrodites; celles de la circonférence sur une seule rangée, peu nombreuses, en languette et femelles. Akènes du disque et de la circonférence cunéiformes, pentagones, striés, glabres, totalement dépourvus d'aigrette. Les corolles des fleurs centrales ont le tube velu, le limbe plus long que le tube, presque campanulé et à cinq dents. Les corolles des fleurs marginales ont le tube velu, la languette large, elliptique ou obovale, trilobée au sommet et munie de six nervures. Ce genre est fondé sur une plante rapportée du Mexique par Humboldt et Bonpland.

SABAZIE NAINE. *Sabazia humilis*, Cass.; *Eclipta humilis*, Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Pl. æquin.*, tab. 594). C'est une petite plante herbacée, annuelle, dressée, haute de trois à quatre pouces, ayant une tige

tétragone, hispide et presque dichotome. Les feuilles inférieures sont opposées, portées sur de courts pétiotes, oblongues, glabres, entières ou bordées de quelques grandes dents; les supérieures sont plus petites, presque sessiles, lancéolées ou linéaires, ciliées ou hispides sur les bords. Les calathides ressemblent à celles de certaines Paquerettes et sont solitaires sur des pédoncules terminaux et axillaires.

SABBATIE. *Sabbatia*. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Adanson sur le *Chlora dodecandra*, L. Caractères: calice cyathiforme à la base, ayant son limbe profondément divisé en segments étroits, dont le nombre varie de cinq à douze, séparés par de larges sinus: corolle dont le tube est court, renflé, en forme de turban, et le limbe partagé en lobes dont le nombre est le même que ceux du calice; étamines aussi en même nombre, insérées sur l'entrée du tube qui, quelquefois, offre un rebord préminent, ayant leurs anthères roulées au sommet, en dehors et en forme de crosse; fruit uniloculaire, dont les valves sont ovales, un peu charnues; style dressé, surmonté de deux stigmates tordus en spirale; graines scrobiculées. A ce genre appartiennent plusieurs espèces confondues avec les *Chironia* par les auteurs, mais elles s'en distinguent suffisamment par la forme du limbe du calice, composé de folioles étroites, séparées par des sinus; par la forme du tube de la corolle qui est renflé; et surtout par les anthères qui sont roulées en crosse à l'extrémité, et par le stigmaté à deux branches tordues en spirale; mais ce dernier caractère n'est pas constant dans toutes les espèces. Les Sabbaties sont toutes indigènes de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes herbacées, à tiges grêles, droites, divisées au sommet en rameaux dichotomes, garnies de feuilles opposées, entières, ordinairement linéaires ou lancéolées, et à fleurs roses, ayant l'aspect des *Chirones* du Cap.

SABBATIE CHLOROÏDE. *Sabbatia chloroides*, Adans.; *Chlora dodecandra*, L.; *Chironia chloroides*, Michx. Ses tiges sont faibles, très-lisses, presque tombantes; les rameaux sont peu nombreux; les feuilles sont sessiles, opposées, dressées, lancéolées; les fleurs sont solitaires, terminales et d'un beau rouge. De la Virginie.

Moench a séparé sous le nom générique de *Sabbattia*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Sabbatia* d'Adanson, les *Satureia Juliana* et *glauca*, espèces qui diffèrent des autres *Sarriettes* par un calice strié, moins

évasé, et par l'ouverture velue de la corolle. Ce genre n'a pas été adopté.

SABDARIFFA. BOT. (De Candolle.) *V. KETMIE*.

SABELLAIRE. *Sabellaria*. ANNÉL. Le genre établi sous ce nom par Lamarck, ne diffère pas du genre Hermelle de Savigny. *V. HERMELLE*.

SABELLE. *Sabella*. ANNÉL. Linné a employé le premier ce nom pour établir un genre de son ordre des Vers testacés, auquel il donnait comme caractère essentiel d'être contenu dans un tube formé par un agglomérat de grains de sable; de là est résultée une très-grande confusion de la part des auteurs, et particulièrement de Gmelin, qui, dans la treizième édition qu'il a donnée des Systèmes de Linné, a grossi la liste des espèces de tous les tubes formés par l'agglutination de corps étrangers, sans aucun examen de l'animal, de manière qu'on y reconnaît des fourreaux de larves d'insectes du genre Phrygane, et des tubes ayant appartenu à des Annélides de genres fort différents. Les auteurs modernes, au milieu de ce désordre, ont divergé d'opinion; les uns ont passé complètement sous silence le genre Sabelle de Linné; les autres l'ont dispersé parmi les Amphitrites et dans d'autres genres, en sorte qu'il s'en faut beaucoup que le genre Sabelle dont il est ici question, soit l'analogue de celui de Linné.

Savigny, en adoptant la dénomination de Sabelle (Système des Annél., édition royale, in-folio, p. 69 et 76), en a fait un genre de l'ordre des Serpulées et de la famille des Amphitrites, ayant pour caractères distinctifs : bouche exactement terminale; deux branchies libres, flabelliformes ou pectiniformes, à divisions garnies, sur un de leurs côtés, d'un double rang de barbes; les deux divisions postérieures imberbes, également courtes et pointues; rames ventrales portant des soies à crochets jusqu'à la septième ou la huitième paire inclusivement; point d'écusson membraneux. Les Sabelles ont de grands rapports avec les Serpules; les unes et les autres ont des rames ventrales de deux sortes; mais elles en diffèrent par les deux divisions postérieures des branchies, par un plus grand nombre de soies à crochets, et par l'absence d'un écusson membraneux. Elles avoisinent aussi les genres Hermelle, Térébelle et Amphictène; mais on peut les en distinguer à leurs rames ventrales qui sont de deux sortes, tandis que, dans ces derniers genres, elles ne sont que d'une seule sorte, et portent toutes des soies subulées ou des soies à crochets.

Les Sabelles, suivant les observations de Savigny, sont des Annélides à corps linéaire, droit, rétréci seulement vers l'anus qui est petit et peu saillant, composé de segments courts et nombreux, qui constituent sous le ventre autant de plaques transverses, divisées, à l'exception des huit à neuf premières, par un sillon longitudinal. Le premier segment, tronqué obliquement d'avant en arrière pour l'insertion des branchies, saillant et fendu à son bord antérieur, ne forme, avec les huit ou neuf anneaux suivants, qu'un thorax étroit, court, sans aucun écusson membraneux, et que distingue seulement la grandeur, ou mieux encore la forme particulière de huit ou neuf paires de pieds qu'il porte. Ces pieds sont nuls au premier segment, mais au

deuxième et à tous les suivants, ils sont ambulatoires et de trois sortes : les premiers pieds ont la rame dorsale petite et munie d'un faisceau de soies subulées, sans rame ventrale ni soies à crochets; les deuxième, troisième et ceux qui suivent, jusques et compris les huitième ou neuvième, sont pourvus d'une rame dorsale à faisceau de soies subulées, et à rame ventrale garnie d'un rang de soies à crochets; enfin les neuvième ou dixième pieds, et tous les suivants, y compris la dernière paire, ont une rame ventrale pourvue d'un faisceau de soies subulées, et une rame dorsale garnie d'un rang de soies à crochets. Les soies subulées sont tournées en dehors, un peu dilatées et coudées vers la pointe qui est finement aiguë : les soies à crochets sont très-courtes, minces, à courbure élevée, très-arcuée et terminée inférieurement par une longue dent. Les branchies, au nombre de deux, sont portées par le premier segment; elles sont grandes, ascendantes, opposées face à face, profondément divisées, à divisions nombreuses, minces, linéaires ou sétacées, disposées, sur le bord supérieur du pédicule commun, en éventail ou en peigne unilatéral; elles paraissent obscurément articulées et garnies, sur leur tranchant interne, d'un double rang de barbes cylindriques et mobiles, qui répondent aux articulations, et sont elles-mêmes faiblement annelées. La division postérieure de chaque branchie consiste en un filet imberbe, séparé plus profondément que les autres, et situé plus inférieurement; ces deux filets sont à peu près égaux, courts et pointus. — La bouche est exactement antérieure, peu saillante, transverse et située entre les branchies qui lui fournissent intérieurement une lèvre auxiliaire, membraneuse, avancée, plissée et bifide en dessous : il n'existe point de tentacules.

Les Sabelles se construisent un tube coriace ou gélatineux, fixé verticalement, ouvert à un seul bout, et généralement enduit à l'extérieur d'une couche de limon.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces que Savigny a groupées en trois tribus.

† Branchies égales, flabelliformes, portant chacune un double rang de digitations, et se roulant en entonnoir.

SABELLE INDIENNE. *Sabella indica*, Sav. Très-belle espèce rapportée par Péron de la mer des Indes, dont le tube est coriace, épais, d'un brun noir, sans enduit sablonneux à l'extérieur.

†† Branchies égales, flabelliformes, à un simple rang de digitations, se roulant en entonnoir.

SABELLE PINCEAU. *Sabella Penicillus*, Sav.; *Penicillus marinus*, Rondelet (Hist. des Pois., part. 2, p. 76, avec une figure). Corps long de trois pouces, composé de cent vingt-deux anneaux et pourvu de branchies égales en longueur à la moitié du corps, à digitations grêles, avec des barbes très-fines, de couleur fauve pâle, sans taches et contenu dans un tube deux fois plus long que lui, épais, gélatineux et couvert d'un limon fin et cendré. Des côtes de l'Océan européen.

††† Branchies en peigne à un seul côté et à un seul rang, se contournant en spirale.

SABELLE UNISPIRALE. *Sabella unispira*, Sav. et Cuv. (Règne Animal); *Spirographis Spallanzanii* de Vianai (*Phosph. mar.*, p. 14, tab. 5 et 6). Corps long de trois à cinq pouces, composé d'environ cent cinquante anneaux; pourvu de branchies fort inégales en longueur et en nombre de digitations, longues, grêles, d'un gris rougeâtre, avec des anneaux noirsâtres; tube beaucoup plus long que le corps, d'un brun verdâtre. Commune sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

SABÈTHE. *Sabethes*. IRS. Robineau-Desvoidy désigne sous ce nom (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. III, p. 405) un genre de Diptères de la famille des Némocères, tribu des Culicides, formé sur deux espèces de l'Amérique méridionale, et ne différant des Cousins proprement dits que parce que leurs jambes et leurs tarsi intermédiaires sont dilatés et ciliés et que leurs palpes labiales sont courtes.

SABÈTHE A LONGS PIEDS. *Sabethes longipes*, Robineau-Desvoidy; *Culex longipes*, Fab. Cet insecte est long de quatre lignes, noir, à reflets luisants et cuivrés; ses pieds sont allongés, surtout les jambes postérieures; on le trouve dans l'Amérique méridionale. L'autre espèce, que Robineau nomme *Sabethes locuples*, est de la même longueur, d'un bleu violet métallique; son abdomen a des taches latérales triangulaires argentées. Ses pieds sont grêles, avec la jambe et la tarse des intermédiaires dilatés et fortement ciliés. On la trouve au Brésil.

SABICE. *Sabicea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Aublet (*Plant. Guian.*, vol. 1, p. 192), et ainsi caractérisé : calice turbiné, divisé à son limbe en cinq découpures oblongues, aiguës; corolle infundibuliforme, dont le tube est long, grêle, le limbe évasé, divisé en cinq segments lancéolés, aiguës; cinq étamines dont les filets sont courts, insérés vers l'orifice du tube de la corolle qu'ils dépassent à peine, et terminés par des anthères oblongues; style long, filiforme, terminé par cinq stigmates étroits; baie pyriforme, rougeâtre, couronnée par les découpures du calice, à cinq loges renfermant un grand nombre de graines anguleuses et fort petites. Schreber a inutilement changé le nom de *Sabicea* en celui de *Schwenkfeldia*, qui a été admis par quelques auteurs, et notamment par Willdenow, par Ruiz et Pavon. Les Sabices sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles ordinairement velues ou hérissées en dessous; à fleurs axillaires, tantôt sessiles, tantôt pédonculées. Les espèces principales du genre sont : 1^o *Sabicea cinerea*, Aubl., loc. cit., tab. 75; 2^o *Sabicea aspera*, Aubl., loc. cit., tab. 76; 3^o *Sabicea hirta*, Swartz, *Prod. Fl. Ind. occid.*, t. 1, p. 46; 4^o *Sabicea umbellata*, Ruiz et Pav., *Flor. Peruv.*, II, p. 55, tab. 200, fig. a. Cette dernière espèce croît dans les Andes. Enfin Du Petit-Thouars en a publié, dans le *Synopsis* de Persoon, une espèce, *Sabicea diversifolia*, qui croît dans l'île-de-France, et qui est fort remarquable par la diversité de ses feuilles dont l'une est grande, large, et l'autre extrêmement petite.

SABIE. *Sabia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Colebrooke (*Trans. Societ. Linn. Lond.*, vol. 12, p. 253, tab. 14) qui lui a assigné pour caractères

essentiels : corolle à cinq pétales lancéolés et persistants; cinq étamines dressées; drupe supère réniforme, à une seule graine dont l'embryon est spiral, dépourvu de périsperme.

SABIE LANCÉOLÉE. *Sabia lanceolata*. Sa tige est arborescente, sarmenteuse, flexueuse, garnie de feuilles alternes, portées sur de courts pétioles, lancéolées, aiguës, entières et glabres. Les fleurs sont nombreuses, petites, verdâtres, avec une légère teinte de rouge. Elles sont disposées en corymbes terminaux et axillaires, formant une longue panicule. Chaque fleur offre un calice divisé profondément en cinq segments ovales, aigus et persistants; la corolle est à cinq pétales lancéolés, aigus, étalés, persistants. Les cinq étamines ont leurs filets aplatis et larges à la base, subulés au sommet, plus courts que les pétales et insérés à la base de ceux-ci. Les anthères sont rondes. L'ovaire, arrondi, porte un style court et un stigmate simple. Le fruit est un drupe réniforme, pulpeux, d'un bleu obscur, de la grosseur d'un haricot, renfermant un noyau solitaire dans lequel est une graine attachée par un ligament en forme de massue; cette graine est spirale, anfractueuse, offrant une seule fente sur un des côtés, deux sur l'autre, suivant le plissement des cotylédons. Du Bengale.

SABINE. *Sabina*. BOT. Espèce du genre Genévrier. V. ce mot.

SABINÉE. *Sabinea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par De Candolle (*Ann. des Scienc. natur.*, janvier 1825, p. 92), et auquel il a imposé les caractères suivants : calice en forme de cloche évasée, tronqué en entier sur les bords ou ne présentant que des dents à peine perceptibles. Corolle papilionacée, ayant la carène très-obtuse, et comme arrondie en dôme à son extrémité, de sorte que les organes génitaux, qui suivent la même flexion, sont presque roulés en crosses. Étamines au nombre de dix partagées en deux faisceaux : l'étamine libre et quatre des étamines soudées, de la moitié plus courtes que les autres. Style très-glabre, filiforme et roulé en crosse de même que les étamines. Gousse pédicellée, comprimée, linéaire, longue, mucronée par le style, et renfermant plusieurs graines. Ce genre est formé aux dépens de quelques *Robinia* des auteurs; mais il abonde en caractères distinctifs. Ses deux espèces (1^o *Sabinea florida*, DC.; *Robinia florida*, Vahl; *Symb.*, III, tab. 70; 2^o *Sabinea dubia*, DC.; *Robinia dubia*, Lamk., *Illustr.*, tab. 602, fig. 2) se ressemblent extrêmement, puisqu'elles ne semblent avoir d'autres différences qu'en ce que, dans la première, les fleurs naissent avant les feuilles, et, dans la seconde, après elles. Ce sont des arbrisseaux originaires des Antilles, totalement dépourvus d'épines. Les feuilles sont ailées-sans impaire, à folioles glabres, mucronées, privées de stipelles, mais accompagnées à la base du pétiole commun de stipules lancéolées très-aiguës et membraneuses. Les fleurs, dont la corolle est rougeâtre, naissent comme celles des *Caragana*, solitaires sur des pédicelles courts et disposés en faisceaux axillaires.

SABIE. ARENA. MIN. Les Sabies sont des assemblages de minéraux en très-petits grains, qui proviennent de

la destruction de certaines roches préexistantes, et principalement des roches quartzes, ou qui sont le résultat immédiat d'une cristallisation plus ou moins précipitée. Considérés sous le rapport de leur composition minérale, ils peuvent être partagés en Sables homogènes et en Sables mélangés. Aux premiers appartiennent les Sables quartzes qui couvrent les grands déserts de la Syrie et de l'Arabie, les steppes de la Pologne, les landes et les dunes de la France. *V.* le mot DUNES. Ce sont ces Sables quartzes purs que quelques naturalistes ont regardés comme le produit d'une précipitation confuse de matière siliceuse préalablement dissoute. Les Sables mélangés sont ceux qui font partie des terrains d'alluvion anciens et modernes; ils sont les détritiques de certaines roches qui n'existent plus, ou ils se forment actuellement encore par la décomposition de celles que l'on connaît. Le Mica, le Feldspath, la matière calcaire, le Fer hydraté, l'Argile, le Bitume, sont les principaux minéraux qui se rencontrent dans ces Sables; ils y sont à l'état de paillettes, ou de grains mêlés à la matière quartzes. De là les noms de Sable micacé, Sable feldspathique, Sable calcaire, Sable ferrugineux, Sable argilifère, etc. On les distingue aussi quelquefois par des épithètes qui indiquent les substances précieuses que ces Sables contiennent accidentellement et pour lesquelles on les exploite; c'est ainsi que l'on dit : Sable aurifère, Sable cuprifère, Sable platinifère, Sable stannifère, Sable titanifère, etc. On verra aux articles ROCHES et TERRAINS quelle place occupent ces différentes espèces de Sables dans la série des formations dont se compose l'écorce de notre globe. On a donné le nom de Sable volcanique, ou Sable des volcans, à des substances d'origine volcanique, devenues pulvérulentes par suite de leur décomposition spontanée, ou jetées dans cet état par les volcans brûlants. Ils sont formés de fragments de scories, mêlés de petits cristaux de Pyroxène augite et de Feldspath. Les Sables, suivant leur nature, sont employés à divers usages, à la confection des mortiers, au moulage, à la fabrication du verre, etc.

SABLÉ. MAM. Vicq-d'Azyr appelle ainsi le *Mus arenarius* de Pallas, qui est un Hamster. *V.* ce mot.

SABLIER. *Hura*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, offrant les caractères suivants : fleurs monoïques. Les mâles, placés dans la bifurcation des rameaux, forment un chaton très-dense, à écailles imbriquées, uniflores; chaque fleur est composée d'un calice court, urcéolé, tronqué; de plusieurs étamines dont les filets sont soudés en un seul fort épais et muni, vers son milieu, de tubercules verticillés sur deux ou trois rangs, chaque tubercule portant deux anthères ovales, placées au-dessous. La fleur femelle est solitaire, placée près du chaton des fleurs mâles; elle se compose d'un calice urcéolé, entier, entourant étroitement l'ovaire, ou divisé profondément, par la maturité, en trois parties; d'un style long, infundibuliforme, surmonté d'un gros stigmate concave-pelté, présentant douze à dix-huit rayons. La capsule est ligneuse, orbiculée, déprimée, formée de douze à dix-huit coques monospermes, chacune s'ouvrant élastiquement, par le milieu, en deux valves;

la graine est grande, comprimée, presque orbiculaire.

SABLIER ELASTIQUE. *Hura crepitans*, L., Lamk., Illustr., tab. 795, vulgairement nommé dans les colonies Buis de Sable, Noyer d'Amérique, Pet du Diable, etc. C'est un grand arbre, haut de plus de quatre-vingts pieds, et dont le tronc est droit, divisé en rameaux nombreux, étalés, d'où découle un suc blanc et laiteux, d'une excessive âcreté, comme les autres sucs d'Euphorbiacées. L'écorce de ces rameaux est marquée d'un grand nombre de cicatrices qui sont les vestiges des points d'attache des feuilles. Celles-ci sont grandes, alternes, pétiolées, ovales-oblongues, cordiformes, acuminées au sommet, crénelées sur les bords, glabres et marquées de nervures simples, parallèles et transverses; les pétioles sont grêles, longs et munis, à leur base, de stipules lancéolées, très-caduques. Cet arbre croît sur le continent de l'Amérique méridionale, au Mexique, à Cayenne et dans les Antilles. La capsule de l'*Hura crepitans* est un de ces fruits que l'on rencontre très-souvent dans les cabinets de curiosité. On l'entoure d'un fil de fer afin que les coques ne s'éclatent pas avec bruit, en lançant au loin leurs grains, ce qui arrive à la maturité du fruit, et ce qui a fait donner à l'espèce l'épithète de *crepitans*. Le nom de Sablier dérive de l'emploi qu'en font les habitants de l'Amérique. Après avoir vidé de ses graines cette capsule, ils y mettent du sable pour saupoudrer l'écriture.

SABLIERE. MIN. C'est le nom que l'on donne aux différentes carrières d'où l'on extrait les Sables qui sont de nature à être exploités.

SABLINE. *Arenaria*. bot. Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsiniées de De Candolle, et de la Décandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, à cinq sépales oblongs, acuminés, étalés. Corolle à cinq pétales ovales et entiers. Étamines au nombre de dix (quelquefois moins par suite d'avortement), ayant leurs filets subulés, surmontés d'anthères arrondies. Ovaire ovoïde, portant trois styles divergents, terminés par des stigmates un peu épais. Capsule ovoïde, s'ouvrant par le sommet ordinairement en cinq quelquefois en trois ou six valves, à une seule loge renfermant un grand nombre de graines réniformes, attachées à un placenta central. Ce genre est voisin des Stellaires dont il diffère par ses pétales entiers, tandis que dans les Stellaires ils sont bifides. Le même caractère, et de plus le nombre des styles séparent les Sablines des Céraistes, ainsi que des Spargoules (*Spergula*) qui ont cinq styles. Le genre *Alsine*, auquel Linné attribuait cinq étamines et trois valves à la capsule, a été réuni avec raison aux Sablines, puisque le nombre des étamines et des valves de la capsule n'est constant ni dans l'un ni dans l'autre genre. D'un autre côté, on a voulu former aux dépens des Sablines quelques genres qui n'ont point été adoptés. Ainsi on ne doit regarder que comme une simple section le genre *Stipularia* d'Haworth ou *Lepigonum* de Wahlenberg, formé sur les *Arenaria marina*, *rubra*, etc., qui ont la capsule à trois valves, et des feuilles linéaires, munies à la base de stipules scarieuses. On doit au contraire regarder comme un genre très-distinct, l'*Adenarium* de Raffinesque ou *Hon-*

Kenya d'Erhart, fondé sur l'*Arenaria peploides*, L., qui offre, entre autres caractères, celui d'avoir les étamines périgynes. Plus de cent cinquante espèces de Sablines ont été décrites par les auteurs, mais il en est un assez grand nombre qui peuvent être considérées seulement comme synonymes les unes des autres, de sorte que le nombre effectif des espèces bien connues ne s'élève guère au delà de cent trente. Ce sont des plantes herbacées, petites, ordinairement en gazon, à feuilles entières, opposées, à fleurs nombreuses, souvent d'un blanc lacté, quelquefois d'un rose tendre. Elles croissent dans les climats tempérés et froids de notre hémisphère, à l'exception de quelques-unes qui ont été trouvées dans les montagnes du Pérou et du Mexique; et d'autres, aussi en petit nombre, près de Montevideo et Buenos-Ayres, dans l'Amérique méridionale; mais on sait que le climat de ce dernier pays est fort analogue à celui de l'Europe. Quelques-unes sont très-communes dans les champs arénacés, d'autres sur les murs, mais la plupart croissent entre les rochers et sur les sommets des hautes montagnes de l'Europe, principalement dans les Alpes, les Pyrénées, et les chaînes élevées du centre de l'Espagne. On en trouve aussi beaucoup d'espèces dans la Sibérie, la Hongrie et les contrées orientales.

SABLON. MOLL. Nom que l'on donne à la Rochelle, à une Coquille qui est une variété du *Turbo littoreus*. *V. TURBO* et *LITTORINE*.

SABOT. MOLL. (Adanson, Voy. au Sénégal.) *V. TURBO* et *TROQUE*.

SABOT. BOT. Syn. vulgaire de Cyripède. *V. ce mot.*

SABOT DE CHEVAL. BOT. Nom vulgaire donné à quelques Bolets qui croissent sur les troncs des arbres, et qui ressemblent en effet au sabot d'un Cheval. Tels sont le Bolet amadouvier et le Bolet ongulé. *V. BOLET.*

SABOTS. ZOOL. On donne ce nom aux ongles des Mammifères, lorsqu'au lieu de recouvrir simplement les phalanges onguéales, ils les enveloppent, comme chez les Ruminants, les Chevaux et un grand nombre d'autres animaux. On donne en général aux animaux à sabots le nom d'Ongulés. *V. MAMMALOGIE* et *ONGLES*.

SABRA. BOT. *V. CAMARONUS*.

SABRAN. POIS. Espèce du genre Chirocentre. *V. ce mot.*

SABRE. *Ensis.* CONCH. Schumacher a formé sous ce nom un genre particulier du *Solen Ensis*, L. *V. SOLEN*.

SABRE DE MER. ACAL. Nom vulgaire du Ceste de Vénus, sur les côtes de Nice. *V. CESTE*.

SABSAB. BOT. (Adanson.) Syn. de Paspale. *V. ce mot.*

SABULAIRE. ÉCIN. Espèce du genre Cidarite. *V. ce mot.*

SABULICOLE. *Ammobium.* BOT. Genre de la famille des Synchronées, tribu des Inulées, établi par Robert Brown et adopté par Cassini qui lui assigne pour caractères : calathide incouronnée, androgyniflore; péricline hémisphérique, formé de squames régulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, coriaces, membraneuses sur les bords, surmontées d'un grand appendice étalé, radiant, large, elliptique, concave, scarieux et blanc; clinanthe large, conique, garni de squamelles très-inférieures aux fleurs, oblongues, un peu concaves, coriaces-membraneuses, unincurvées,

acuminées et presque spinescentes au sommet; ovaire sessile, oblong, un peu obcomprimé, sublétrogon et glabre; aigrette stéphanoidée, courte, continue, entière, submembraneuse, munie de deux petits appendices filiformes, qui surmontent son sommet : l'un à droite, l'autre à gauche. Corolle articulée sur l'ovaire, à tube long et charnu, à limbe plus large, bien distipet, subcylindracé, quinquelobé au sommet; étamines à filaments soudés par la partie inférieure au tube de la corolle; anthères munies d'appendices basilaires longs et capillaires; style à deux stigmates longs, arqués en dehors, avec le sommet tronqué et hérissé.

SABULICOLE AILÉE. *Ammobium alatum*, Rob. Br. Plante herbacée, tomenteuse, à racine vivace, à tige dressée, rameuse, ailée; à feuilles très-entières; les radicales lancéolées, étirées à la base; les caulinaires plus petites et décurrentes. Calathides solitaires au sommet des rameaux, ayant leur péricline blanc et les corolles jaunes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

SABULICOLES. INS. Latreille désignait ainsi (*Gen. Crust. et Ins.*) les Coléoptères qui composent aujourd'hui la famille des Métasomes. *V. ce mot.*

SABULINA. BOT. L'une des sous-divisions du genre *Alsine*, selon Wahlenberg.

SABURON. MOLL. Tel est le nom qu'Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 7, fig. 8) donne à une espèce fort commune de Casque, qu'il range dans son genre Pourpre. C'est le *Cassis Saburon* de Lamarck. *V. CASQUE*.

SAC ANIMAL. ACAL. (Dicquemare.) Synonyme d'Ascidie intestinale.

SACCHARINE. BOT. (*Hydrophytes.*) Espèce du genre *Laminaire*. *V. ce mot.*

SACCHARINÉES. BOT. *V. GRAMINÉES*.

SACCHARIVORA. OIS. (Brisson.) Synonyme de Sucrier. *V. ce mot.*

SACCHAROIDE. MIN. On donne cette qualification aux variétés de l'espèce qui offrent l'aspect du sucre blanc; telle est par exemple la Chaux carbonatée tout à la fois compacte et lamellaire.

SACCHAROPHORUM. BOT. (Necker.) Synonyme de *Lagurus cylindricus*, L. *V. LAGURE*.

SACCHARUM. BOT. Genre de Canamelle. *V. ce mot.*

SACCHOLACTATES. CHIM. ORG. Sels résultant de la combinaison de l'acide saccholactique avec les bases. Cet acide ne s'obtenant pas uniquement du sucre de lait, mais encore de la plupart des substances gommeuses traitées par l'acide nitrique, a reçu le nouveau nom d'Acide mucique ou muqueux. Conséquemment, les sels qu'il forme ont été nommés Mucates ou Mucites. Ces sels sont peu connus, et aucun d'eux n'offre d'intérêt sous les rapports d'utilité économique.

SACCIDIER. *Saccidium.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, avec les caractères suivants: folioles extérieures du périgone conniventes, les latérales adhérentes au labelle sur lequel elles sont superposées par la base; folioles internes charnues, spatulées et du double plus longues que les autres; labelle placé postérieurement, grand, roulé, avec un faible éperon à sa base, un ongle épais et divisé au sommet; anthère reclinée, ayant ses loges soudées et écartées à leur base; masses polliniques pe-

tites; glandule à peine distincte de la caudicule qui est fort épaisse.

SACCIDIUM DU CAP. *Saccidium Capense*. Cette plante, décrite sur un individu desséché, présentait deux feuilles oblongues, linéaires, à forte carène médiane; les fleurs, assez petites, formaient un épi bractéaté au sommet d'une hampe assez grêle.

SACCOCHILE. *Saccochilus*. BOT. Dans sa Flore de Java, le docteur Blume a proposé ce nom en remplacement de celui de *Saccolabium* qu'il avait indiqué (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 292), pour un genre d'Orchidées dont voici les caractères : périanthe dont les cinq pétales sont étalés, les latéraux extérieurs un peu plus larges. Labelle uni à l'onglet du gynostème et prolongé inférieurement en une sorte de sac, son limbe renflé et tronqué. Gynostème atténué en bec au sommet. Anthère terminale, semi-biloculaire. Masses polliniques au nombre de deux, presque globuleuses, attachées à une membrane élastique, et fixées, au moyen d'un pédicelle, à la glande du petit bec du gynostème.

SACCOCHILE PUSILLE. *Saccochilus pusillus*, Bl.; *Saccolabium pusillum*, ib., *Bydr.* C'est une très-petite herbe parasite, à tiges simples, à feuilles linéaires, roides et distiques. Ses fleurs sont axillaires, solitaires et portées sur de courts pédicelles. Cette Orchidée croît dans les forêts de la haute montagne de Gède, à Java.

SACCOCOMA. *Saccocoma*. ZOOPH. Agassiz, dans sa Monographie des Radiaires échinodermes, a établi ce genre qui fait partie de l'ordre des Stellérides, famille des Crinoïdes; il lui donne pour caractères essentiels : deux orifices au canal intestinal; un disque présentant la forme d'une poche arrondie, au bord de laquelle sont articulés cinq rayons grêles, bifurqués simplement jusque vers leur base et pinnés; corps libre.

SACCOCOMA DÉLICATE. *Saccocoma tenella*, Agass.; *Comatula tenella*, Goldf., *Pétrif.*, 1, 204, t. 72, fig. 1. Rayons simples; tentacules égaux et opposés; rayons auxiliaires très-courts; cinq côtes dorsales. On trouve cette espèce fossile dans le Calcaire lithographique de Solenhofen.

SACCOGLOTTIDE. *Saccoglottis*. BOT. Ce genre de la famille des Humiriacées, qui appartient à l'ordre des Hespérides, a été produit par Martius dans ses nouveaux genres brésiliens; il a pour caractères : calice à cinq lobes ovales, calleux au sommet, à estivation imbriquée; corolle composée de cinq pétales hypogynes, linéari-lancéolés et décidus; dix étamines hypogynes, à filaments réunis par leur base en un tube, libres et filiformes supérieurement, l'une alternativement plus courte; anthères introrses, à deux loges discrètes, longitudinalement déchiscentes, soudées à la base d'un connectif en languette épaisse, triangulaire et obtuse dans son prolongement; ovaire libre, sessile, de quatre à six loges, entouré à sa base d'un disque annulaire portant une vingtaine de dents; un ovule dans chaque loge, inséré à l'angle central, près du sommet, pendant et anatrophe; style terminal et filiforme; stigmaté en tête, déprimé et presque lobé. Les Saccoglottides sont de grands végétaux forestiers, dont on ne connaît encore qu'un très-petit nombre d'espèces. Celle que le professeur Martius a observée

dans son voyage au Brésil et qu'il a décrite dans son important ouvrage (*Nova Genera et Species Plantarum Brasiliensium*, vol. 2, p. 146) est la suivante :

SACCOGLOTTIDE DES AMAZONES. *Saccoglottis amazonica*, Mart. C'est un arbre haut d'une trentaine de pieds, dont le bois est rougeâtre, recouvert d'une écorce cendrée; les branches, nombreuses, pendantes et divisées en un grand nombre de ramuscules glabres, ainsi que toute la plante, sont garnies de feuilles alternes, oblongues, longuement acuminées, dilatées en pétioles à la base, crénelées et ondulées sur leurs bords, vertes et luisantes en dessus, plus pâles en dessous où elles sont marquées de nervures et de veines saillantes. Les fleurs forment des corymbes courts dans les aisselles des feuilles. Cet arbre croît dans les forêts, le long du fleuve des Amazones.

SACCOGYNE. *Saccogyne*. BOT. Genre de la famille des Jongermanniacées, établi par Dumortier, qui lui assigne les caractères suivants : colésule pendante, très-glabre, à orifice circulaire, membraneux, échanuré, d'abord fermé, puis ouvert et lobulé; coiffe attachée au fond de la colésule, soudée avec la base de cette dernière et se déchirant par le sommet; sporange porté sur un pédoncule nu à sa base, à quatre valves dont les valvules sont dressées et rétrécies.

SACCOGYNE SARMENTEUSE. *Saccogyne viticulosa*, Dum.; *Jungermannia viticulosa*, L. Ses tiges sont disposées en une petite touffe lâche; elles sont médiocrement rameuses, garnies dans toute leur longueur de feuilles distiques, ovales, entières, presque transparentes, concaves et comme pliées en deux vers leur base qui est amplexicaule. Il s'élève de la base des tiges, des pédoncules fins, frêles, transparents, blanchâtres, longs d'un pouce environ, et qui soutiennent chacun un petit sachet noirâtre, ovale, se partageant en quatre petits lobes étroits et ouverts. Les pédicules sortent d'une gaine tubuleuse, tronquée en son bord, avec quelques petites dents. Europe.

SACCOLABIUM. BOT. V. SACCOCHILE.

SACCOLOMA. BOT. (*Fougères*.) Genre très-voisin des *Davallia* et des *Dicksonia*, établi par Kaulfuss qui le distingue par les caractères suivants : groupes de capsules punctiformes, presque marginaux, contigus; téguments superficiels en forme de capuchon, s'ouvrant antérieurement. Il a pour type une plante du Brésil désignée sous le nom de *Saccoloma elegans*. C'est une belle Fougère à frondes grandes, simplement pinnées, dont les pinnules sont lancéolées, acuminées, dentées sur les bords.

SACCOMYDE. *Sacomys*. MAM. Ce genre a été fondé par Frédéric Cuvier, pour recevoir un petit animal de l'Amérique septentrionale, de la grosseur du Loir, et qui se distinguait des autres Rongeurs connus par des abajoues extérieures. La formule dentaire qu'il lui accorde est d'avoir quatre incisives aux deux mâchoires et seize molaires. La première molaire a une large échancrure anguleuse au côté interne, et au milieu de cette échancrure, on voit une portion circulaire qui tient par l'émail. Mais ce genre Sacomyde correspond au genre *Pseudostome* de Say, caractérisé de la manière suivante : des dents machélières sans racines

distinctes de la couronne; tous les pieds pentadactyles, armés d'ongles analogues à ceux des Taupes; des abajoues extérieures et non intérieures. Enfin, indubitablement le Saccomyde est le type du genre *Diplostome* de Rafinesque, le *Saccophorus* de Kuhl, et pour surcroît de synonymie, le nouveau genre *Ascomys* de Lichteinstein. On ne connaît qu'une seule espèce que Fr. Cuvier a nommée : SACCOMYDE ANTHROPHILE, *Sacomys anthophilus*, parce que les abajoues d'un individu observé étaient remplies de fleurs de *Securidaca*.

Le Saccomyde est de la taille d'une Souris; sa queue est longue et nue; ses pieds sont tous pentadactyles, et son pelage est d'un fauve uniforme. Des États-Unis. On doit ajouter aux synonymes de ce petit animal, les noms de *Pseudostoma bursarius*, Say; le *Mus bursarius*, Shaw; le *Cricetus bursarius*, Desmarest; le *Mus saccatus*, Mitchell; le *Saccophorus bursarius*, Kuhl; le *Diplostoma fusca*, Rafinesque; l'*Ascomys Canadensis*, Lichteinstein. Ce rongeur du Canada vit probablement sous terre, de fruits et de racines, dans des terriers qu'il se creuse. On le trouve sur les bords du lac Supérieur.

SACCONIE. *Sacconia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Endlicher qui l'a ainsi caractérisé : tube du calice obovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à cinq dents étalées, persistant; corolle supère, subinfundibuliforme, à tube court, à gorge nue, à limbe partagé en cinq lobes planisculés et obtus; cinq étamines exsertes, insérées au tube de la corolle; filaments filiformes; anthères linéaires, penchées; ovaire infère, biloculaire, à disque épigyne et charnu; un seul ovule dans chaque loge: il est pendan au sommet; style simple; stigmaté à deux lobes très-petits et obtus. Le fruit est un drupe en forme d'olive, presque charnu, couronné par le limbe du calice.

SACCONIE GLABRE. *Sacconia glabra*, Endl.; *Crusea glabra*, Rich.; *Chione glabra*, De Cand.; *Psychotria megalosperma*, Vahl. C'est un arbre dont les feuilles sont opposées, pétiolées, coriaces, engainantes à leur base, accompagnées d'une stipule très-entière; les fleurs sont blanches, réunies en cime terminale et pédonculée. De l'île Tortose.

SACCOPÉTALE. *Saccopetalum*. BOT. Genre de la famille des Annonacées, établi par Bennett qui lui assigne pour caractères : calice à trois divisions; corolle composée de six pétales hypogynes, disposés sur deux rangs : les extérieurs contigus au calice, les internes libres au delà de la base où ils sont renfiés en forme de sac; étamines nombreuses, insérées sur plusieurs rangs à un réceptacle globuleux; anthères sessiles, extrorsées, à deux loges longitudinalement déhiscentes; plusieurs ovaires libres et uniloculaires; trois à dix ovules placés sur deux rangs; stigmatés sessiles, subhémisphériques; carpides stipités et polyspermes. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; elle constitue un arbre élevé, à rameaux florifères et nus, à feuilles alternes, subcordées à leur base, acuminées au sommet, très-entières, criblées d'une multitude de très-petits points; les fleurs sont assez grandes, solitaires dans les aisselles des feuilles et pédicellées. De Java.

SACCOPHORA. MOLL. Nom proposé par Gray, dans

sa Classification naturelle des Mollusques, pour la classe d'animaux que Lamarck nomme Tuniciers; et Cuvier Acéphalés nus.

SACCOPHORUS. BOT. Nom proposé par Palisot de Beauvois, pour remplacer celui de *Buxbaumia*, donné par Haller à un genre de Mousses, de la famille des Bryacées. V. BUXBAUMIE.

SACCOPTERYX. MAM. Genre proposé par Illiger, et dont le type serait le *Vespertilio lepturus* de Schreber; tous les auteurs modernes s'accordent pour le rapporter au genre Taphien de Geoffroy Saint-Hilaire. V. TAPHIEN.

SACCULINE. *Sacculina*. POLYP. Synonyme de Tibiane. V. ce mot.

SACCUS. MOLL. Quelques Turbos et des Paludines composent les éléments de ce genre proposé par Klein (Ostrac. Méthod., p. 42), mais non adopté.

SACELLE. *Sacellus*. BOT. Nom donné par Mirbel à un fruit monosperme, tel que celui du genre *Salsola*, qui se trouve revêtu d'une enveloppe membraneuse.

SACELLIER. *Sacellium*. BOT. Genre de la famille des Nuculifères, établi par Humboldt et Bonpland pour un arbre qu'ils ont observé dans les Andes du Pérou. Kunth en a tracé les caractères ainsi qu'il suit : calice persistant, susceptible d'augmenter de volume par l'acte de la fructification, renflé, oblong-elliptique, membraneux, réticulato-nervuré, avec son orifice fermé par quatre dents. Le fruit est un drupe très-courtément stipité dans le fond du calice; le style subulé qui le couronne forme une sorte de bec; il est un peu comprimé à sa base, tétragone supérieurement et même presque à quatre lobes; osselet à six loges dont les quatre supérieures sont osseuses et monospermes, les deux inférieures plus grandes, vides et fragiles; semences inverses, ovato-pyramidées, triangulaires; l'embryon est dépourvu de périsperme, renversé et plissé longitudinalement. L'arbre décrit par Humboldt et Bonpland est élevé, inerme, garni de feuilles alternes, entières, exstipulées; les pédoncules sont supra-axillaires et terminaux, rameux, multiflores; les fleurs sont polygames et disposés en panicules.

SACELLIFORME (RADICULE). BOT. Mirbel désigne sous ce nom la radicule de certaines plantes (*Nymphaea*, *Saururus*, etc.), qui forme une poche dans laquelle est contenu l'embryon.

SACHONDRE. *Sachondrus*. ACAL. Genre d'Acalèphes libres, ayant pour caractères : corps déprimé, libre, cartilagineux; un test cartilagineux sur le dos; bouche sans tentacules, mais entourée par un rebord étoilé; anus terminal. Rafinesque (Journ. de Phys., 1819, t. LXXXIX, p. 135) ne cite qu'une seule espèce qu'il nomme *Sachondrus variolosus* et dont il n'indique point la localité.

SACIDIUM. BOT. (*Lycopodacées*.) Genre établi par Nées d'Esenbeck, et qui ne renferme qu'une seule espèce, croissant sur la surface supérieure des feuilles du *Chepodium viride*. Ce sont de petits tubercules noirs, épars, sans base commune, hémisphériques, présentant sous un épiderme plissé des sporidies nombreuses, ovales, transparentes. Ce genre semble se rapprocher du *Coccolpium* d'Ehrenberg, et des Sclérotiées, dont il diffère par la disposition des sporules.

SACONITE. *Saconites*. MOLL. Raffinesque (Journal de Physique, vol. 88, p. 428) a proposé sous ce nom un genre de corps organisés fossiles, pour un animal bien singulier, et suivant lui, de la famille des Ascidies, et voisin des genres *Ascidia* et *Sachondrus*, dont il diffère parce que le corps, à une seule ouverture, est suspendu dans un sac rayonnant, à axe central. L'espèce qui sert de type à ce genre et que Raffinesque nomme *Saconites granularis*, se trouve fossile, souvent amassée, mais séparée, dans un grès calcaire près de Lexington, en Amérique. Son corps est oblong, obtus, amorphe, granuleux ainsi que son enveloppe extérieure. De Blainville pense que ce sont des faux Alcyons que l'on rencontre assez communément fossiles.

SACOPODIUM. BOT. Synonyme de *Sagopenum*. *V.* ce mot.

SACRE. OIS. Synonyme de Gerfaut. Espèce du genre Faucon. *V.* ce mot.

SADÉ. MIN. (Sausure.) *V.* EUPHOTIDE.

SADLERIE. *Sadleria*. BOT. (*Fougères*.) Kaulfuss a établi ce genre d'après une espèce nouvelle de Fougères, rapportée des îles Sandwich par Chamisso. D'après ses caractères, ce genre est intermédiaire entre les *Blechnum* et les *Woodwardia*, dont il ne diffère peut-être pas suffisamment. Kaulfuss le caractérise ainsi : groupes de capsules oblongs, disposés en une seule ligne presque continue, le long de la nervure moyenne; téguments coriaces, superficiels, presque continus, libres intérieurement, se réfléchissant ensuite en dehors. La nature coriace du tégument est le seul caractère énoncé qui distingue ce genre des *Woodwardia*; le port paraît assez différent, car la seule espèce connue, *Sadleria cyathoides*, a des frondes bipinnées, à pinnules oblongues, coriaces, comme dans les *Cyathea*, recourbées sur leur bord; la base du pétiole est recouverte de longues écailles sétacées.

SADOT. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 7, fig. 4) à une Coquille du genre Pourpre, *Purpurea lapillus*, Lamk. *V.* POURPRE.

SADRÉE. BOT. Syn. vulgaire de Sarriète. *V.* ce mot.

SADSCHA. OIS. *V.* HÉTÉROCLITE.

SÆLANTHUS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Forskahl, dans la famille des Ampéliacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Cissus* de Linné.

SÆSIA. BOT. Les Champignons hyménomycètes décrits sous ce nom par Adanson, appartiennent au genre *Davallia* de Persoon. *V.* ce mot.

SAFGA. POIS. Espèce de Perche du sous-genre Centropome. *V.* PERCHE.

SAFRAN. *Crocus*. BOT. Genre très-remarquable de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : spathe membraneuse, tantôt simple, tantôt double; périanthe pétaloïde, ayant un tube grêle, à peu près du double plus long que le limbe qui est à six segments presque égaux, dressés, les trois antérieurs portant à leur base trois étamines dont les filets sont subulés, insérés sur le tube de la corolle, plus courts que le limbe et terminés par des anthères sagittées. Ovaire infère, arrondi, surmonté d'un style simple inférieurement, et divisé au

sommet en trois branches stigmatiques épaisses, rouillées en cornet souvent crénelées ou dentées en crête. Capsule petite, globuleuse, trigone, à trois loges contenant plusieurs graines arrondies.

Le nombre des espèces de Safrans n'est pas très-considérable, car on le porte seulement à environ une vingtaine; mais ces espèces sont mal connues, et leur synonymie est fort embrouillée.

La majeure partie des espèces de Safrans a pour patrie les contrées montagneuses de l'Europe orientale et de l'Asie-Mineure; quelques-unes croissent sur le sommet des hautes montagnes de l'Europe centrale; tel est, entre autres, le *Crocus vernus* que l'on trouve en abondance près des neiges, dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura, etc., et qui forme, à ces neiges, d'élégantes bordures à mesure qu'elles fondent par la température de l'été. Ce sont en général de petites plantes printanières ou automnales, à racines bulbeuses, à feuilles linéaires, subulées, et à fleurs portées sur des hampes courtes et radicales. Les bulbes, dans quelques espèces, sont composés de tuniques elles-mêmes formées de fibres entrecroisées et réticulées. D'autres espèces, au contraire, ont les bulbes formés de tuniques lisses et sans nervures. Les feuilles naissent tantôt avant, tantôt après les fleurs; elles sont tantôt dressées verticalement, tantôt courbées vers la terre, ce qui fournit de bons caractères pour distinguer certaines espèces entre elles. Les fleurs offrent des couleurs variées, non-seulement dans la même espèce, mais encore sur les mêmes individus, car on observe beaucoup de ceux-ci qui sont varicolores; mais les couleurs les plus ordinaires sont le jaune, le blanc, le purpurin et le violet. La gorge du périanthe est souvent munie de poils plus ou moins longs et plus ou moins nombreux, qui servent encore à caractériser les espèces.

SAFRAN CULTIVÉ. *Crocus sativus*, L., var. *officinalis*; Lamk., illustr., tab. 50, fig. 1. Son bulbe est arrondi, déprimé, charnu, blanc dans son intérieur, recouvert extérieurement de tuniques sèches et brunes. Les feuilles naissent en septembre et octobre, un peu après l'apparition des fleurs; elles sont dressées, linéaires, sans nervures, repliées et légèrement ciliées sur les bords. Les fleurs, au nombre d'une à trois, sortent du milieu des feuilles; elles sont grandes, d'un violet clair, marquées de veines rouges, entourées d'une spathe double, et ayant l'entrée du périanthe garnie de poils épais. Le style est divisé supérieurement en trois stigmatiques très-longs, un peu roulés et crénelés au sommet, d'une belle couleur jaune foncé. Comme pour la plupart des plantes cultivées, on ignorait la patrie positive du Safran; on disait vaguement qu'il était originaire de l'Orient. Il fut indiqué pour la première fois par Smith (*Prodr. Floræ græcæ*) comme croissant spontanément dans les basses montagnes de l'Attique; et il a été trouvé depuis peu par Bertoloni, aux environs d'Ascoli, dans la Marche d'Ancone. On le cultive en grand dans plusieurs provinces de la France, et principalement dans le ci-devant Gatinais. Ses stigmatiques triés et desséchés avec soin forment la substance connue dans le commerce sous le nom de *Safran du Gatinais*, dont la couleur est d'un jaune rougeâtre, l'odeur particulière forte et pourtant

assez agréable, la saveur amère et piquante. Le principe colorant du Safran a été nommé *Polychroïte* par Vogel, et a été obtenu à l'état de pureté par Henry, chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris; il est remarquable par la propriété qu'offre sa solution aqueuse de prendre différentes nuances de vert, de bleu et de violet, lorsqu'on la traite par les acides nitrique et sulfurique. Le Safran est un médicament stimulant et antispasmodique, mais il convient de ne l'employer qu'à très-petite dose, surtout si l'on se propose seulement d'exciter les différentes fonctions, par exemple, le flux menstruel. A la dose de deux scrupules à un gros, en infusion, il détermine les accidents de l'ivresse, le délire, une congestion cérébrale plus ou moins forte, etc. On le fait entrer dans plusieurs préparations pharmaceutiques, le Laudanum de Sydenham, l'Élixir de Garus, etc. Appliqué à l'extérieur, il passe pour résolitif et calmant. Ses usages économiques se bornent à fournir une teinture jaune peu solide, et à servir d'assaisonnement pour certains aliments. Ainsi en Italie, en Espagne et dans le midi de la France, on en met dans les soupes et dans les ragoûts. C'est avec le Safran qu'on colore le vermicelle et autres pâtes de farine, des gâteaux, des liqueurs de table, etc. On falsifie souvent le Safran avec les fleurs du *Carthamus tinctorius*, nommé par cette raison *Safranum* dans les anciens livres de matière médicale; mais cette supercherie est facile à reconnaître, en mettant infuser dans l'eau le Safran suspect. Les fleurons du Carthame, tubuleux, réguliers, renflés brusquement au sommet, et offrant un limbe à plusieurs segments égaux, se distinguent aisément des stigmates du vrai Safran.

Pour établir une safranère, on choisit un terrain léger, un peu sablonneux et noirâtre. On le fume convenablement, et on l'ameublir par trois labours faits successivement pendant l'hiver. Vers la fin de mai, on plante les bulbes de Safran à trois pouces de distance les uns des autres et à six pouces de profondeur. De six semaines en six semaines, on bine et on sarcele la safranère, pour la purger des mauvaises herbes. Le dernier sarclage se fait peu de temps avant l'apparition des fleurs; il est avantageux, pour la récolte, que des pluies tombent à cette époque, et qu'il fasse chaud et sec pendant la floraison. Comme les fleurs se succèdent pendant trois semaines à un mois, on va tous les jours les cueillir; on les rapporte à la maison, où des femmes et des enfants en séparent les stigmates que l'on met sécher sur des tamis de crin suspendus au-dessus d'un feu doux, en ayant soin de les remuer presque continuellement, jusqu'à parfaite dessiccation. Cinq livres de stigmates frais se réduisent, par cette opération, à environ une livre. On met alors le Safran dans des sacs de papier, que l'on renferme dans des boîtes, et on le livre au commerce.

Les safranères sont sujettes à être attaquées par un fléau qui est aux Safrans ce que la peste est aux animaux. On nomme *Fausset*, *Tacon* et *Mort du Safran*, les accidents qui surviennent d'abord au bulbe, puis à la plante entière, et fait périr par vraie contagion tous les individus qui sont à proximité. Le *Fausset* est une sorte de production napiforme qui arrête

la végétation du jeune bulbe; le *Tacon* est la carie du corps même du bulbe sans attaquer les enveloppes; enfin ce que l'on nomme *Mort du Safran* est un phénomène qui commence d'abord par les enveloppes qu'il rend violettes et hérissées de filaments, et qui pénètre ensuite dans l'intérieur du bulbe. Les effets de la *Mort du Safran* s'annoncent par des espaces circulaires couverts de plantes malades, qui s'agrandissent insensiblement, et finissent par faire périr toute la safranère. Ils peuvent être occasionnés par la seule communication d'un individu atteint de la maladie; il suffit même d'une pelée de terre infectée, jetée sur un champ dont les plantes sont saines, pour lui communiquer la contagion. On ne connaît pas de moyen plus efficace contre ce fléau que d'établir une sorte de cordon sanitaire autour des endroits infectés, c'est-à-dire d'ouvrir des tranchées profondes d'un pied, et de rejeter la terre sur celle où les Safrans sont morts. Duhamel fut le premier qui reconnut la vraie cause de la mort du Safran; il prouva qu'elle était occasionnée par un Champignon souterrain et parasite qu'il assimila aux Truffes, et qu'il crut être le même que celui qui s'attache aux racines d'Hièble, d'Ononis et d'autres plantes. C'est le *Tuber parasiticum* de Bulliard, le *Sclerotium Crocorum* de Persoon. De Candolle en a formé un genre distinct sous le nom de *Rhizoctonia*. V. ce mot.

On a, dans les Indes, étendu le nom de SAFRAN à plusieurs substances colorantes qu'on emploie dans la teinture ou bien dans l'office. C'est particulièrement le *Curcuma* et le *Terra-Merita* qui portent ce nom dans les colonies. Le Colchique d'automne a aussi été nommé quelquefois SAFRAN ETARD.

SAFRAN DE MARS NATIF. MIN. Les anciens minéralogistes donnaient ce nom au peroxyde de Fer rouge terreux, appelé aussi Ocre martial. V. FER OXYDE.

SAFRANUM. BOT. On donne quelquefois ce nom aux fleurs de Carthame préparées pour la teinture.

SAFRE. C'est un oxyde de Cobalt impur, que l'on obtient par le grillage de la mine de Cobalt.

SAGA. SAGA. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, institué par Charpentier, qui lui donne pour caractères : front presque pyramidal; bouche située plus en arrière que les antennes; mandibules entièrement cachées par la lèvre supérieure; cuisses garnies de deux fortes rangées d'épines, à l'exception des postérieures qui n'ont que des épines très-courtes; ailes et élytres ordinairement plus courtes que la moitié de l'abdomen, de forme lancéolée; les ailes sont assez souvent un peu plus longues que les élytres, et manquent dans les mâles.

SAGA A SCIE. *Saga serrata*; *Locusta serrata*, Fab. Il est jaunâtre ou vert; front, sternum et côtés du thorax blanchâtres; une ligne de même couleur s'étend de la tête jusqu'aux yeux; abdomen d'un brun roussâtre, avec une ligne pâle, très-étroite, qui règne dans toute sa longueur; il y en a une autre plus large entre celle-ci et le bord des arceaux supérieurs, et enfin une troisième placée sur le côté, à l'origine des arceaux inférieurs; la ligne latérale des arceaux supérieurs est brisée, ce qui est dû à sa position oblique sur chacun des segments; elle est bordée de chaque côté par une

bande brune, plus ou moins marquée; farière verte comme le dessus du corps, le thorax et les pattes; elle est moins longue que l'abdomen, un peu arquée et dentelée dans sa moitié postérieure. Taille, quatre pouces. En Hongrie.

SAGAPENUM. BOT. Suc gomme-résineux d'une Ombellifère encore peu connue, que Willdenow croit être la *Ferula Persica*, c'est-à-dire la même plante à laquelle Olivier attribuait la Gomme ammoniacque, et le docteur Hope l'*Asa foetida*. Plin., Dioscoride, et les auteurs de l'antiquité, ont fait mention de cette drogue qu'ils disaient venir de la Médie. Le Sagapenum que l'on apporte des contrées orientales, est en masses amorphes, composées de fragments assez mous et adhérents, demi-transparents, rouges ou jaunes extérieurement, d'un jaune pâle intérieurement, bruisant à l'air, d'une consistance cireuse et cassante. L'odeur de cette Gomme-Résine est alliécée, plus forte que celle du *Galbanum*, mais moins que celle de l'*Asa foetida*, dont elle se rapproche également par la saveur et les autres propriétés. Le Sagapenum s'amollit sous les doigts et devient tenace; il brûle en répandant une flamme blanche et beaucoup de fumée; le résidu est un charbon léger et spongieux. Il fournit par la distillation une petite quantité d'huile volatile; l'alcool pur en dissout une grande partie. Analysé par Pelletier (Bulletin de Pharmacie, 1811), il a fourni les principes immédiats suivants : Résine, 54,26; Gomme, 51,94; Malate acide de Chaux, 0,40; matière particulière, 0,60; Bassorine, 1,0; Huile volatile et perte, 11,80.

SAGARIS. INS. *V.* ITALIE.

SAGÉDIE. *Sagedia.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre, établi par Acharius, se rapproche du *Porina* et de l'*Endocarpon*, et fait partie, dans la méthode de Fries, de la tribu des Endocarpées. Cet auteur le caractérise ainsi d'après ses organes reproducteurs : noyau lenticulaire, de consistance de cire, plongé dans le thallus lui-même, sans enveloppe propre ou périthécium, communiquant au dehors par une ouverture pratiquée dans les verrues que ce noyau produit à la surface du thallus; sporidies disposées en séries; il diffère surtout du *Porina* par ses tubercules et ses noyaux lenticulaires, déprimés. Le thallus forme une croûte adhérente. Ces plantes croissent dans les lieux humides, sur les rochers. Les espèces décrites par Acharius sont peu connues; on a souvent confondu avec elles des variétés monstrueuses de *Lecidea*, ce qui a fait rejeter ce genre par beaucoup de botanistes.

SAGENARIA. BOT. Nom donné par Brongniard aux tiges fossiles des plantes de la famille des Fougères. *V.* VÉGÉTAUX FOSSILES.

SAGENA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Presle, dans l'ordre des Polypodiacées, a été réuni au genre *Aspidium*, de Swartz, où il a pris rang comme sous-espèce.

SAGÉNITE. MIN. Variété réticulée du Titane oxydé rouge. *V.* TITANE.

SAGÉRIE. *Sageretia.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., récemment établi par Adolphe Brongniard (Mém. sur les Rhamnées, p. 52, pl. 2, fig. 2), qui l'a ainsi caracté-

risé : calice dont le tube est urcéolé, hémisphérique, le limbe à cinq découpures aiguës et dressées; corolle à cinq pétales dressés, obovés, onguculés, roulés en dedans ou en forme de capuchon; étamines à anthères ovales, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale; disque en forme de cupule, épais, couvrant le calice, entourant étroitement l'ovaire sans y adhérer; ovaire ovoïde, triloculaire, surmonté d'un style très-court, épais, et d'un stigmate trilobé. Le fruit n'est pas connu. Ce genre a été formé sur quelques *Rhamnus* et *Zizyphus*, décrits par les auteurs, et particulièrement sur les espèces suivantes, savoir : *Rhamnus Theezans*, Vahl; *Rhamnus elegans*, Guayaquilensis, *senticosa*, Kunth; *Zizyphus oppositifolius*, Wallich, etc. Ce sont des arbrisseaux à rameaux grêles, en baguettes, les plus petits ordinairement spinescents, à feuilles presque opposées, brièvement pétiolées, lancéolées ou oblongues, dentées en scie et penninerves. Les fleurs sont petites, disposées en épis simples ou composés, interrompus, axillaires ou terminaux. Les huit espèces énumérées par Adolphe Brongniard croissent dans l'Amérique équinoxiale et tempérée, principalement dans les contrées occidentales; quelques-unes se trouvent dans les Indes orientales.

SAGETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Sagittaria sagittifolia*, L. *V.* SAGITTAIRE.

SAGINE. *Sagina.* BOT. Ce genre, de la famille des Caryophyllées, et placé dans la Tétrandrie Tétragynie, L., offre les caractères suivants : calice divisé profondément en quatre ou cinq segments ovales, concaves, très-ouverts et persistants. Corolle à quatre ou cinq pétales ouverts, plus courts que le calice; quelquefois n'existant pas; quatre ou cinq étamines; ovaire presque globuleux, surmonté de quatre ou cinq styles subulés, recourbés, pubescents, terminés par des stigmates simples; capsule ovale, enveloppée par le calice, à une seule loge, à quatre ou cinq valves renfermant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Ce genre fait partie de la tribu des Alsinées de De Candolle; il se rapproche beaucoup par le port et les caractères des genres *Spergula*, *Mœhringia*, *Buffonia* et *Arenaria*, et les seules différences qu'il y ait entre ces genres consistent dans le nombre des styles, des enveloppes florales et des graines. Ehrhart en a séparé à bon droit le *Sagina erecta*, L., dont il a fait son genre *Mœnchia*. *V.* ce mot. Les Sagines sont de petites herbes rampantes, d'un aspect peu agréable, croissant entre les pierres et dans les fentes des rochers humides.

SAGINE COUCHÉE. *Sagina procumbens*, L. Ses fleurs sont blanches et très-petites, portées sur des rameaux plus longs que les feuilles qui sont glabres. On trouve fréquemment cette plante sur les murs humides et entre les pavés, jusque dans l'intérieur des villes.

SAGINELLA. BOT. L'un des sous-genres établis par Fensl, dans sa monographie du genre *Alsine*.

SAGISER. OIS. (Gesner.) Synonyme ancien de Courlis vert. *V.* IBIS.

SAGITTA. MOLL. L'un des synonymes de Bélemnite. *V.* ce mot.

SAGITTA. BOT. (Plin.) Synonyme de *Sagittaria*. *V.* FLECHÈRE.

SAGITTAIRE. ois. (Vosmaër.) L'un des synonymes de Messenger. *V.* SECRÉTAIRE.

SAGITTAIRE. BOT. *V.* FLÉCHÈRE.

SAGITTARIUS. ois. Synonyme de Sagittaire. *V.* SECRÉTAIRE.

SAGITTÉ. *Sagittatus.* BOT. Organe qui a la forme d'un fer de flèche, c'est-à-dire pointu au sommet, élargi ou dilaté et prolongé en deux oreillettes à sa base.

SAGITTELE. *Sagittella.* MOLL. Genre encore incertain, que Blainville a mentionné dans son *Traité de Malacologie*. C'est à Lesueur que l'on en doit la découverte dans les mers de l'Amérique; il l'a observé autant que la transparence et la petitesse des individus le lui ont permis. Cette transparence est telle qu'elle rend presque impossible toute observation sans le secours de corps étrangers. Lesueur a été obligé de mettre un morceau de serge bleue dans le vase où il avait recueilli les Sagittelles pour les examiner. Malgré cette attention, il n'a pu découvrir ni la place des organes de la respiration, ni ceux de la génération; cependant, d'après le rapport des autres organes, Blainville pense que ceux-ci doivent être placés comme dans les Firoles. Alors il ne voit plus la nécessité d'un genre qui a tant d'analogie avec les Firoles; il a été conduit par ces motifs à en faire une petite section de ce genre, dans son *Traité de Malacologie*.

SAGITTLINGUES. ois. (Illiger.) Nom donné à une petite famille d'Oiseaux qui renferme les Pies et les Loriots.

SAGOIN. MAM. *V.* SAGOIN.

SAGONÉE. *Sagonea.* BOT. Genre de la famille des Convolvulacées et de la Pentandrie Trigynie, établi par Aublet (Plant. de la Guiane, 1, p. 285), et offrant les caractères essentiels suivants : calice quinquépartite; corolle campanulée à cinq lobes; cinq étamines; ovaire supérieur surmonté de trois styles et de stigmates capités; capsule à trois loges s'ouvrant transversalement, et renfermant des graines nombreuses, fort petites, attachées à un réceptacle central, triangulaire. Le nom de ce genre a été inutilement changé par Schreber et Willdenow en celui de *Reichelia*.

SAGONÉE AQUATIQUE. *Sagonea aquatica*, Aubl., *loc. cit.*, tab. 5. C'est une plante herbacée qui, de sa racine, pousse plusieurs tiges droites et hautes de deux à trois pieds; elles sont garnies de feuilles alternes, lisses, étroites, lancéolées-acuminées, presque sessiles et rétrécies en pétioles à leur base. Les fleurs sont disposées en très-petites grappes, dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît à la Guiane sur le bord des ruisseaux.

SAGOU. BOT. Préparation alimentaire qu'on obtient de la moelle du Sagouier. *V.* ce mot.

SAGOUER. BOT. *V.* ARENG.

SAGOUIER ou **SAGOUTIER.** *Sagus.* BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Monœcie Hexandrie, L., offrant les caractères suivants : spathe universelle nulle; régime rameau couvert de bractées imbriquées, portant à la base les fleurs femelles, et au sommet des ramifications les fleurs mâles. Chaque fleur mâle offre un calice (péricarpe extérieur) monophylle, tubuleux et sans divisions (à trois petites dents, selon Martius); une corolle (péricarpe intérieur) amincie à sa base en

une sorte de pédicelle entouré par le calice, et divisée supérieurement en trois segments; il y a six étamines à filets courts et élargis, à anthères ovoïdes et dressées. Les fleurs femelles ont le calice comme dans les mâles; la corolle (péricarpe intérieur) tubuleuse, ventrue, tridentée, munie à l'entrée du tube de six anthères à l'état rudimentaire; l'ovaire libre, ovoïde, trilobulaire, atténué supérieurement en un style court, à trois stigmates aigus. Le fruit est arrondi ou ovoïde, couvert entièrement d'écaillés larges, imbriquées et à peu près comparties comme les carapaces de Tortue; à l'intérieur, ce fruit n'offre, par avortement, qu'une ou deux loges. La graine est munie d'un albumen éburné, lacuneux, d'un embryon ovoïde, latéral, placé au-dessus de la cavité de l'albumen. De même que la plupart des autres Palmiers, les espèces de Sagouiers croissent dans les régions intertropicales; elles sont en petit nombre, originaires de l'Asie et de l'Afrique. Une des plus remarquables a été transportée dans les colonies d'Amérique, où elle a crû avec rapidité, et s'est propagée facilement par le moyen des graines.

SAGOUIER RAPHIA ou **ROUFIA.** *Sagus Raphia*, Lamk., *Illustr.*, Gen., tab. 771, fig. 1; *Raphia vinifera*, Palisot de Beauvois, Fl. d'Oware, tab. 44, fig. 1, tab. 45 et 46, f. 1. C'est un arbre de moyenne grandeur, dont le stipe est droit, cylindrique, couvert des débris desséchés des anciennes feuilles, garni à sa partie supérieure de feuilles grandes, nombreuses, pendantes, ailées, chargées, ainsi que les pétioles, de petites épines nombreuses. De la base de ces feuilles sortent et pendent de très-grands régimes divisés en un grand nombre de rameaux et ramuscules inégaux, rapprochés, environnés chacun de bractées ou spathes partielles courtes, tronquées et fendues longitudinalement. Ce Palmier croît dans les diverses contrées de l'Inde orientale et en Afrique, dans le royaume d'Oware et de Benin, sur le bord des rivières.

SAGOUIER PÉDONCULÉ. *Raphia pedunculata*, Palisot de Beauv., *loc. cit.*, tab. 44, f. 2, et tab. 46, f. 2; *Sagus Ruffia*, var., Willd.; Jacq., *Fragm. botan.*, 7, t. 1v, f. 2; Poiteau, Journal de Chimie médicale, juillet 1825, avec figure. Cette espèce est tellement voisine de la précédente, que la plupart des auteurs l'en ont considérée comme une simple variété; elle s'en distingue par une légère différence de forme dans les fruits, et par ses fleurs mâles pédicellées, et encore ces caractères ne sont-ils pas constants. Ce Palmier croît à Madagascar, d'où il a été transporté d'abord aux îles de France et de Mascareigne, puis à Cayenne. D'après les renseignements recueillis par Poiteau dans cette dernière colonie, il ne fleurit qu'à sa quinzième année, et il met près de dix ans pour développer sa panicule entière.

La troisième espèce de Sagouier est celle que Willdenow a nommée *Sagus Rumphii*, parce qu'elle a été décrite et figurée par Rumph (*Herb. Amboin.*, 1, p. 72, tab. 17 et 18); c'est aussi le *Melroxyton* de Rotboll, dont il est parlé vol. VII, p. 528. Ce Palmier est un arbre peu élevé qui croît dans les Moluques. Palisot de Beauvois le regarde comme formant le type du vrai genre *Sagus*, et il s'autorise de quelques légères différences

dans l'inflorescence, comme, par exemple, la présence d'une spathe dans le *Sagus Rumphii*, pour en séparer les deux espèces décrites plus haut, qu'il a placées dans son genre *Raphia*. Enfin, on avait réuni aux Sagouiers le Palmier-Bache de l'Amérique méridionale, qui effectivement s'en rapproche beaucoup par la forme et la structure de ses fruits, mais qui fait partie du genre *Mauritia*. V. ce mot.

Avant de donner quelques détails sur l'extraction du Sagou qui est le principal produit, non-seulement des espèces que l'on vient d'énumérer, mais encore de plusieurs Palmiers très-distincts des vrais Sagouiers, il est nécessaire de dire un mot des autres usages auxquels les peuples à demi civilisés de l'Afrique soumettent les diverses parties des Sagouiers, et particulièrement du Sagouier *Raphia*.

Les Nègres font des sagaies avec les rachis ou pétioles communs des feuilles : ces sagaies sont des instruments armés d'une arête de Poisson ou d'un hameçon de fer avec lequel ils harponnent très-adroitement le Poisson, et qu'ils retirent au moyen d'une longue ficelle attachée au corps de ces instruments. Les feuilles leur servent à construire des palissades, des murs et des couvertures d'habitations; mais ces habitations, qui sont très-fraîches et appropriées au climat brûlant des régions équinoxiales, ont l'inconvénient d'attirer des multitudes innombrables de rats, et de servir de repaire aux reptiles qui s'y glissent pour faire la chasse aux rats.

La sève des Sagouiers donne, par la fermentation, une liqueur vineuse très-forte, connue à Oware sous le nom de Bourdon, et qui est préférée aux autres vins de Palme. On l'obtient en coupant ou fracturant, au sommet de l'arbre, la nouvelle pousse du centre, et on reçoit, dans des Calebasses, le suc qui fermente alors très-facilement, vu la grande quantité de principes sucrés et mucilagineux qu'il contient. Les habitants d'Oware font fermenter les amandes du fruit avec la sève étendue d'eau; ils obtiennent ainsi un vin plus coloré, plus spiritueux, et chargé d'acide carbonique, car il pétille comme du vin de Champagne, et la valeur d'un demi-litre suffit pour griser les hommes qui ne sont pas habitués à cette boisson. Le Chou du Sagouier est encore meilleur que celui du Palmiste (*Areca oleracea*, Jacq.); on le mange, soit cru ou en salade, soit cuit comme les cardes. L'intérieur du tronc des jeunes Sagouiers ou la partie même qui fournit le Sagou, est encore le manger le plus tendre et le plus délicat dont on puisse se faire une idée.

Le Sagou n'est autre chose que la partie médullaire qui forme la presque totalité du tronc des Sagouiers, et que l'on extrait de la manière suivante : on fend l'arbre dans sa longueur, on écrase la partie intérieure qui est fort tendre, spongieuse, à peu près de la consistance pulpeuse d'une Pomme ou d'un Navet. On rassemble cette pulpe dans des sortes de cônes ou d'entonnoirs faits d'écorces d'arbre, mais qui laissent des interstices comme ceux d'un tamis de crin; on la délaye ensuite avec de l'eau qui entraîne la partie la plus fine et la plus blanche de la moelle. Celle-ci se dépose peu à peu; on la sépare par la décantation de l'eau

qui la surnage, et on la passe à travers des platines perforées, de la même manière qu'on fabrique en Europe le vermicelle et autres pâtes féculentes. Le Sagou prend alors la forme de petits grains roussâtres, sous laquelle on l'apporte de l'Inde. Tel est le mode d'extraction décrit par les voyageurs; mais Poiteau, qui a voulu préparer du Sagou à Cayenne, explique d'une autre manière la forme granuleuse que cette substance affecte. Selon ce naturaliste, les parties en suspension dans l'eau se précipitent très-lentement ou ne se précipitent pas du tout; il est donc nécessaire de passer au travers d'un linge, et d'exposer au soleil le résidu pour le faire sécher. Par le seul effet de la dessiccation, cette substance se rassemble en grains grisâtres, gros d'abord comme une tête d'épingle, puis trois à quatre fois plus gros et irréguliers. Lesson qui, dans son voyage de circumnavigation, a vu préparer le Sagou par différents peuples de la Polynésie et de l'Inde orientale, a confirmé la justesse de l'observation de Poiteau. Ce serait, en effet, une opération difficile pour ces peuples à demi civilisés, que de granuler le Sagou dans des instruments dont ils ne sauraient avoir aucune idée.

Le Sagou est une matière amilacée, qui se ramollit, devient transparente, et finit par se dissoudre dans l'eau. On en forme avec le lait et le bouillon de légers potages que l'on recommande dans les affections de poitrine. Pour le faire dissoudre et cuire avec promptitude, on en met dans un poëlon environ une cuillerée que l'on délaye peu à peu avec une chopine de lait, de bouillon, ou simplement d'eau chaude; on place ce poëlon sur un feu doux, et on remue sans discontinuer, jusqu'à ce que le Sagou soit dissous; on y ajoute alors du sucre et des aromates. Dans les Moluques et les Philippines, on fait avec le Sagou des pains mollets d'un demi-pied carré, des sortes de poudingues avec du suc de limon, des coulis de poisson, et d'autres mets de fantaisie. Il y a plusieurs sortes ou qualités de Sagous, qui se distinguent par leur plus ou moins de blancheur et de solubilité. Celui que l'on fabrique aux Moluques passe pour le meilleur : il est probablement fourni par le *Sagus Rumphii* de Willdenow.

SAGOUIN. *Saguinus*. МАМ. Ce genre, que l'on connaît aussi sous le nom de *Geopithecus*, a été établi par Geoffroy Saint-Hilaire; il fait partie des Mammifères quadrumanes de la méthode de Cuvier, et les espèces qu'il renferme, se distinguent des autres Singes par les caractères suivants : tête petite et arrondie; museau court; angle facial de 60 degrés; les canines médiocres; les incisives inférieures verticales et contiguës aux canines; les oreilles grandes et déformées; la queue un peu plus longue que le corps, couverte de poils courts; le corps assez grêle. Le crâne est énormément développé dans le Sagouin Salmiri, mais beaucoup moins quant à l'ampleur dans les autres espèces. Le cerveau acquiert des dimensions qui rendent compte de l'extrême sagacité que ce Singe manifeste. Les yeux sont dans toutes les espèces d'une grandeur considérable; les orbites sont complètement arrondies. L'oreille interne est munie de grandes caisses auditives; mais dans les Sagouins Yeuve, à collier, Moloch et

autres, la boîte cérébrale est moins étendue, le trou occipital est plus reculé en arrière, et la cloison interorbitaire est entièrement osseuse. Leur pelage, agréablement coloré, leur a mérité le nom de *Callithrix*, qui veut dire *beau poil*. Les mœurs de la plupart des animaux de ce genre sont encore peu connues; on sait seulement que quelques espèces ont beaucoup d'intelligence, qu'elles vivent de fruits et d'insectes, et se réunissent par troupes considérables dans les forêts équatoriales du nouveau monde.

SAGOUIN SAÏMIRI. *Saguinus Sciureus*, Less.; *Callithrix Sciureus*, Geoff. St-H. Ce joli Singe, rempli d'intelligence, a reçu une foule de noms vulgaires: c'est ainsi qu'on le nomme vulgairement Sapajou Aurore ou Singe Écureuil. Ce nom de Saïmiri, d'abord employé par Buffon, est usité à la Guiane; Linné lui consacre celui de *Simia Sciurea* ou de Singe Écureuil. On en trouve des figures dans l'Encyclopédie, pl. 18, fig. 1; dans Audebert, pl. 7; dans F. Cuvier, t. 1, 10^e livr. des Mammifères; dans Buffon, t. xv, pl. 67 et fig. color., pl. 265. Le Saïmiri a de longueur totale environ un pied onze pouces. Il est remarquable par sa tête arrondie et par l'aplatissement de sa face, qui rend le museau très-peu saillant. Des poils courts, en brosse, recouvrent le sommet et le derrière de la tête. Ses oreilles sont nues et taillées à angles sur plusieurs points; leur forme est aplatie le long des tempes. Les yeux sont gros. La couleur du pelage est en général d'un gris olivâtre, tirant sur un roux léger; le museau est noirâtre, tandis que les bras et les jambes sont d'un roux vif. Le poil est fin et doux; il couvre abondamment le corps; mais la face est entièrement nue et blanche, excepté le bout du nez qui est recouvert par une tache noire, qui se reproduit sur les lèvres. Au milieu de chaque joue se dessine une petite tache verdâtre. L'iris des yeux est châtain et entouré d'un cercle couleur de chair. On distingue deux variétés dans l'espèce de Saïmiri; l'une a le dos d'un jaune verdâtre unicolore; elle est beaucoup plus commune que l'autre, dont le pelage supérieur est varié de roux vif et de noir. Cette dernière a la taille du double plus forte que la précédente; mais toutes deux ont une teinte grise sur les membres, qui se change en un bel orangé sur les avant-bras et sur les jambes; la queue, gris-verdâtre dans son ensemble, est terminée de noir dans une longueur de deux pouces. Les parties inférieures sont d'un blanc sale teint de rouille, et les parties génitales sont d'une couleur de chair très-vive. Le Saïmiri a les ongles des pouces plats et larges, tandis que les autres sont longs et étroits. Le Saïmiri vit d'insectes et de fruits, et se réunit en troupes nombreuses. Humboldt est le seul voyageur qui ait publié sur cet animal des détails précis et complets. Voici ce qu'on lit dans les Leçons de Geoffroy Saint-Hilaire: La physiologie du Saïmiri ou Titi de l'Orénoque est celle d'un enfant. C'est la même expression d'innocence, quelquefois le même souris malin, et constamment la même rapidité dans le passage de la joie à la tristesse. Il ressent vivement le chagrin et le témoigne aussi en pleurant. Ses yeux se mouillent de larmes quand il est inquiet ou effrayé. Il est recherché par les habitants des côtes pour sa

beauté, ses manières aimables et la douceur de ses mœurs. Il étonne par une agitation continuelle; cependant ses mouvements sont pleins de grâce. On le trouve occupé sans cesse à jouer, à sauter et à prendre des insectes, surtout des araignées qu'il préfère à tous les aliments végétaux. De Humboldt a remarqué plusieurs fois que les Titis reconnaissent visiblement des portraits d'insectes, qu'ils les distinguaient sur les gravures même en noir, et qu'ils faisaient preuve de discernement en cherchant à s'en emparer en avançant leurs petites mains pour les saisir. Un discours suivi, prononcé devant ces animaux, les occupait au point qu'ils fixaient les regards de l'orateur ou qu'ils s'approchaient de sa tête pour toucher la langue ou les lèvres. En général, ils montrent une rare sagacité pour attraper les insectes dont ils sont friands. Jamais les jeunes n'abandonnent le corps de leurs mères lors même qu'elles sont tuées. Aussi est-ce à l'aide de ce moyen que les Indiens se procurent les jeunes Saïmiris qu'ils vont vendre à la côte. Cette affection coïncide, dit Geoffroy Saint-Hilaire, avec le développement de la partie postérieure des lobes cérébraux dont les Saïmiris sont si amplement dotés. Ces Singes vivent en troupes de dix à douze individus. Ils saisissent leurs aliments, soit avec les mains, soit avec la bouche, et hument en buvant. On les trouve communément au Brésil et à la Guiane. Humboldt a plus particulièrement observé la variété à dos unicolore, sur les bords du Cassiquiaré. Les individus âgés ont leur pelage plus foncé en couleurs, suivant F. Cuvier qui a décrit avec soin les mœurs d'un jeune individu en captivité.

SAGOUIN A MASQUE. *Saguinus personatus*, Less.; *Callithrix personatus*, Geoff., Ann. du Mus., t. XIX, p. 115, sp. 2; Humboldt, Obs. zool., sp. 21; Desm., sp. 76. Sa longueur totale est de deux pieds sept pouces; sur cette longueur, la queue prend un pied trois pouces. Son pelage est en entier gris-fauve; la face, le sommet de la tête, les joues, le derrière des oreilles, sont d'une couleur brune foncée dans la femelle, et d'un noir intense chez les mâles; les poils des membres et du dos, étant annelés de blanc sale vers la pointe, paraissent grivelés; les parties inférieures sont d'un gris sale; la queue est médiocrement touffue, d'un fauve roussâtre; les poignets et les mains, les pieds de derrière, à l'exception des talons, sont d'un noir assez vif. Ce Sagouin habite le Brésil depuis le 18^e degré S. jusqu'au 21^e, dans les forêts qui bordent les grandes rivières, où il est nommé *Saussi*.

SAGOUIN YEUX. *Saguinus lugens*, Less.; *Callithrix lugens*, Geoff., Desm., sp. 77. Cette espèce a été décrite sous le nom de *Viduita* ou *Simia lugens* par Humboldt, dans ses Mélanges d'observations zoologiques, p. 319. Ses dimensions sont d'environ un pied. Son pelage se compose de poils doux, lustrés, d'un noir uniforme, excepté au-devant de la poitrine et aux mains qui sont d'un blanc net; la face est blanchâtre, teintée de bleuâtre, et traversée par deux lignes qui se rendent des yeux aux tempes; les poils noirs du sommet de la tête ont un reflet pourpré; la queue et les pieds sont noirs. Les habitudes de ce Sagouin sont tristes et mélancoliques; il vit isolé et ne se réunit point

en troupes comme les autres espèces du même genre. On le trouve dans les forêts qui bordent les rivières de l'Orénoque et du San Fernando de Atapabo.

SAGUIN A FRAISE. *Saguinus amictus*, Less.; *Callithrix amictus*, Geoff., Desm., 78. Humboldt a décrit cette espèce, dans ses *Mélanges zoologiques*, sp. 25, sous le nom de *Simia amicta*, sans se rappeler positivement sa patrie; on la dit toutefois du Brésil. Le Saguin à fraise est du double plus gros que le Saimiri. Son pelage, sur le corps, les avant-bras et les jambes, est d'un noir mêlé de brunâtre; les poils des joues sont bruns; le dessous du cou et le haut de la gorge blancs; les mains, depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts, sont d'un gris jaunâtre sale; la queue, entièrement noire, est moins touffue que celle des autres Saguins.

SAGUIN A COLLIER. *Saguinus torquatus*, Less.; *Callithrix torquatus*, Geoff., Desm., sp. 79. Ce Singe a été décrit pour la première fois en 1809, par Hoffmannsegg, dans un recueil allemand sur l'histoire naturelle; il le nomma *Callithrix torquata*, en lui donnant pour caractère spécifique d'avoir le pelage brun-châtain, jaune en dessous avec un demi-collier blanc; la queue un peu plus longue que le corps. Il est du Brésil.

SAGUIN MOLOCH. *Callithrix Moloch*, Geoff., Desm., sp. 80. Cette espèce a, comme la précédente, été décrite par Hoffmannsegg qui la nomma *Cebus Moloch*, et qui la découvrit au Para, où elle semble être rare. Sa taille est du double de celle du Saimiri; son pelage est cendré, mais comme les poils sont annelés, il en résulte que le dos, ainsi que les régions externes des quatre membres, sont agréablement variés; les extrémités sont en dehors d'un cendré plus clair que celui du dessus du corps; le gris des mains et du bout de la queue est très-clair et presque blanc; la face est nue, brunâtre, garnie de quelques poils rudes sur les joues et le menton; tout le dessous du corps et le dedans des bras et des jambes est d'un fauve roussâtre assez vif, qui s'arrête avec le gris des parties supérieures sans transition; la queue est garnie de poils assez longs à sa base, puis courts à son extrémité et annelés de gris-brun-noirâtre et de blanc sale.

SAGUIN AUX MAINS NOIRES. *Saguinus Melanochir*, Less.; *Callithrix Melanochir*, Wied, Kuhl, Desm., sp. 81; *Callithrix incanescens*, Lichst.; *Pithecia*, F. Cuv. Il a été découvert par le prince de Neuwied; et on en trouve une description dans la traduction française de son Voyage au Brésil (t. II, p. 10). Il a de longueur trente-cinq pouces dix lignes, en y comprenant la queue qui a vingt et un pouces dix lignes. Les poils qui le recouvrent sont longs, touffus et doux; la face et les quatre extrémités sont noires, mais son pelage paraît gris cendré, parce qu'il est mêlé de noir et de blanc sale; le dos est d'un brun marron rougeâtre; la queue est blanchâtre, souvent presque blanche et quelquefois teintée de jaune. Cet animal, très-commun dans l'intérieur des forêts du Brésil, où il est nommé *Gigo*, pousse des cris rauques dès le lever du soleil, et fait un concert discordant qui retentit au loin.

SAGUIN MITRÉ. *Saguinus infulatus*, Less.; *Callithrix infulatus*, Desm., sp. 82. Cette espèce a été pri-

mitivement décrite par Lichteinstein et Kuhl sous le nom de *Callithrix infulata*, et ils se bornent à l'indication des caractères synoptiques les plus saillants, tels que d'avoir un pelage gris en dessus, roux-jaunâtre en dessous, avec une grande tache blanche entourée de noir au-dessus des yeux; la queue, noire à son extrémité, est d'un jaune roussâtre à sa naissance. Du Brésil.

SAGOUTIER. BOT. V. SAGUIER.

SAGOUY. MAM. L'un des noms vulgaires de l'Ouistiti.

SAGRA. INS. V. SAGRE.

SAGRE. POIS. Espèce de Squalé. V. ce mot.

SAGRE. *Sagra*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Eupodes, tribu des Sagridés, établi par Fabricius, avec ces caractères: corps allongé; tête avancée, inclinée, un peu plus étroite que le corselet, ayant à sa partie antérieure deux sillons croisés en forme de X, dont les branches supérieures font le tour des yeux. Antennes simples, filiformes, insérées au-devant des yeux, composées de onze articles: le premier renflé, les suivants courts, presque obconiques; les derniers cylindriques. Mandibules grandes, fortes, un peu arquées, creusées intérieurement, pointues, entières. Mâchoires bifides, leur lobe extérieur grand, arrondi, terminé par des poils serrés, longs et roides; le lobe intérieur presque une fois plus court, comprimé, cilié, un peu pointu. Palpes filiformes, leur dernier article presque ovale, aigu à son extrémité, les maxillaires un peu plus longues, de quatre articles: le premier court, peu apparent, les deuxième et troisième égaux et coniques. Lèvre bifide, ses divisions égales, avancées, fortement ciliées ou velues. Corselet beaucoup plus étroit que les élytres, cylindrique, ayant ses angles antérieurs saillants; partie postérieure du sternum descendant très-bas sur l'abdomen. Écusson très-petit; élytres recouvrant les ailes et l'abdomen, convexes, et ayant leurs angles huméraux forts et relevés. Pattes fortes, les postérieures beaucoup plus grandes que les autres, ayant leurs cuisses très-renflées et leurs jambes plus ou moins arquées. Les trois premiers articles des tarsi larges, cordiformes, garnis en dessous de pelotes spongieuses, le troisième profondément bifide, le quatrième fort long, arqué, muni de deux crochets. Couleur générale, le vert métallique plus ou moins cuivré et doré.

SAGRE POURPRÉ. *Sagra purpurea*, Latr.; *Sagra splendida*, Fabr., Oliv., Entom., t. VI; Sagra, pl. 1, fig. 2, a, b, femelle. Tout le corps est d'un beau vert doré, très-brillant, à reflets pourprés. Le mâle est d'un pourpre plus vif. On la trouve à la Chine. Taille, huit à dix lignes.

SAGRÉE. *Sagræa*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 5, p. 170) qui l'a ainsi caractérisé: calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, mais ne le dépasse pas; limbe à quatre lobes courts et persistants; corolle à quatre pétales obtus; huit étamines à anthères à peine auriculées à la base; ovaire presque globule au sommet, portant un style filiforme, que surmonte un stigmaté obtus; baie capsulaire à quatre loges, renfermant des graines petites, ovoïdes-anguleuses. L'inflorescence est axillaire,

à fleurs sessiles ou pédicellées, agrégées ou en cimes, un peu paniculées. De Candolle a décrit quinze espèces de ce genre, toutes originaires des Antilles, à l'exception de quelques-unes qui se trouvent sur le continent de l'Amérique, au Brésil, au Pérou et à Cumana.

SAGRÉE SCABRIDE. *Sagraea scabrada*, De Cand.; *Melastoma ramiflorum*, Spreng. Arbrisseau à rameaux cylindriques, couverts ainsi que les pétioles de poils courts et serrés; feuilles ovales, aiguës, marquées de trois nervures ciliées et de deux autres un peu moindres vers les bords; les pédicelles sont courts, réunis en faisceaux dans les aisselles les plus anciennes; chacun d'eux porte une fleur dont le calice est très-glabre. De Saint-Domingue.

SAGROÏDE. pois. Espèce du genre *Glyphisodon*. *V.* ce mot.

SAGUERUS. BOT. Nom donné par Rumph à un Palmier que l'on a placé dans le genre *Arenga*.

SAGUINUS. MAM. Synonyme de Sagouin. *V.* ce mot.

SAGUS. BOT. *V.* SAGOUÏER.

SAHLBERGIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Necker, dans ses *Éléments de Botanique*, n'a point été conservé; il a été réuni au genre *Gardenia* et fondu dans le sous-genre *Piringa*.

SAHLITE. MIN. *V.* PYROXÈNE.

SAHUC. BOT. Nom vulgaire de l'Hyèble.

SAÏDE. *Saida*. pois. Espèce du genre *Gade*. *V.* ce mot.

SAÏGA. MAM. Espèce du genre *Antilope*. *V.* ce mot.

SAÏGNO. BOT. (Garidel.) Synonyme de Massette. *V.* ce mot.

SAÏMIRI. MAM. Espèce du genre *Sagouin*. *V.* ce mot.

SAINBOIS. BOT. Synonyme vulgaire de Garou, *Daphne Gnidium*, L. *V.* DAPHNÉ.

SAINÉGRAIN. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Fenugrec. *V.* ce mot.

SAINFOIN. *Hedysarum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., composé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles imparipinnées, à fleurs grandes, ordinairement rouges ou blanchâtres, disposées en grappes sur des pédoncules axillaires. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, vol. 2, p. 545) en a fait le type d'une tribu de Légumineuses papilionacées, à laquelle il a donné le nom d'Hédysarées, et il a imposé au genre les caractères suivants : calice divisé jusqu'au milieu en cinq segments linéaires-subulés, presque égaux; corolle papilionacée, dont l'étendard est grand, la carène tronquée obliquement, les ailes beaucoup plus courtes que celle-ci; dix étamines diadelphes, dont le faisceau de neuf étamines offre une courbure abrupte, qui résulte de la forme tronquée de la carène; gousse composée de plusieurs articles comprimés, monospermes, orbiculés ou lenticulaires, réguliers, attachés l'un à la suite de l'autre par le milieu seulement, et par conséquent convexes vers l'une et l'autre suture. Tel qu'il est ainsi caractérisé, ce genre ne renferme qu'une bien petite portion des *Hedysarum* décrits par les auteurs. Il est restreint à environ trente espèces pour la plupart européennes, parmi lesquelles on doit citer comme plus remarquables les *Hedysarum coronarium* et *obscurum* de Linné. Il correspond au genre *Echinolobium* de Des-

vaux (*Journ. de Bot.*, 5, p. 125); mais De Candolle n'a pas admis ce nom, parce qu'une section qui renferme des espèces évidemment congénères et inséparables des *Echinolobium*, n'a les fruits ni hérissés, ni même velus. Cette section a reçu le nom de *Leiolobium*; c'est à elle que se rapporte l'*Hedysarum obscurum* qui semble être la plante que l'on peut considérer comme type des vrais Sainfoins, parce qu'elle est une de celles que l'on a occasion d'observer le plus fréquemment en Europe; elle est assez commune dans les Alpes. L'*Hedysarum coronarium* est aussi une espèce trop remarquable pour que l'on omette de la mentionner. Ses tiges sont droites, rameuses, hautes d'un pied et demi à deux pieds, munies de feuilles composées de sept à neuf folioles ovales. Ses fleurs sont d'un beau rouge et disposées en grappes simples et courtes, portées sur des pédoncules plus longs que les feuilles. Cette belle plante croît naturellement dans les contrées européennes que baigne la Méditerranée. On la cultive en grand comme un excellent fourrage dans les départements méridionaux de la France, où on lui donne le nom de Sainfoin d'Espagne. Dans quelques jardins de l'Europe tempérée, cette plante est cultivée pour l'ornement.

La plante le plus vulgairement nommée Sainfoin, fait partie du genre *Onobrychis* mentionné dans le précédent volume.

Parmi les plantes que l'on a exclues du genre *Hedysarum*, outre l'*Hedysarum Onobrychis*, L., qui forme le type de l'ancien genre *Onobrychis* de Tournefort, rétabli par les modernes, on trouve : 1^o L'*Hedysarum Alhagi*, L., ayant également été considéré comme un genre distinct par les anciens botanistes, et réintégré nouvellement par De Candolle. 2^o L'*Hedysarum hamatum*, L., érigé en genre sous le nom de *Stylosanthes*, par Swartz. 3^o L'*Hedysarum diphyllum*, L., formant le genre nommé *Zornia*, de Gmelin, Persoon, etc. 4^o Les *Hedysarum buplevifolium*, *vaginale*, *nummularifolium*, etc., qui constituent le genre *Alyscarpus*, de Necker. 5^o L'*Hedysarum Vesperilionis*, L. fils, sur lequel Necker a constitué le genre *Lourea*, adopté par Desvaux et De Candolle. 6^o L'*Hedysarum imbricatum*, L. fils, placé dans le genre *Hallia* de Thunberg. 7^o Les *Hedysarum hirtum*, *violaceum*, et autres espèces de l'Amérique du nord, réunies par Michaux au genre *Lespedeza*. 8^o Les *Hedysarum srobiliferum* et *lineatum*, L., qui font partie du genre *Flemingia* de Roxburgh. 9^o L'*Hedysarum sennoides*, Willd., placé dans le genre *Ormocarpum* de Beauvois. 10^o L'*Hedysarum crinitum*, L., et l'*Hedysarum pictum*, Jacq., principales espèces de l'*Uvaria* de Desvaux. 11^o Enfin les *Hedysarum umbellatum*, *gyrans*, *gangeticum*, et une foule d'espèces de l'Inde et de l'Amérique, qui forment aujourd'hui l'immense genre proposé primitivement par Desvaux sous le nom de *Desmodium*. D'après cette simple énumération, on voit combien le genre *Hedysarum* était encombré de plantes hétérogènes, puisque plusieurs des genres proposés n'appartiennent pas même à la tribu des Hédysarées. De Candolle, en adoptant ces genres dans son *Prodrome* et dans ses *Mémoires sur les Légumineuses*, s'est vu forcé

d'en établir encore cinq autres, auxquels il a donné les noms de *Taverniera*, *Nicolsonia*, *Adesmia* ou *Patagonium* de Schranck, *Dicerma* ou *Phyllodium* de Desvaux, et *Eleiotis*.

SAINTE-NEIGE. BOT. L'un des noms vulgaires du Chiendent.

SAINT-GERMAIN. BOT. Nom d'une variété de Poires.

SAINT-GERMER. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Œdicnème.

SAINTMORYSIE. *Saintmorysia*. BOT. Ce genre a été institué par H. Cassini, sous le nom de *Morysia*, que l'on a changé en *Saintmorysia*, parce qu'il existe un autre genre *Morysia* dans la famille des Crucifères. V. MORYSIE.

SAINT-PIERRE ou POISSON SAINT-PIERRE. Nom vulgaire du *Zeus faber*, L., espèce du genre Dorée. V. ce mot.

SAIRANTHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par G. Don, a été réuni au genre *Nicotiana*, de Linné.

SAIVALA. BOT. Genre de la famille des Hydrocharidées, établi par Wallich et qu'ensuite l'on a reconnu ne point différer essentiellement du genre *Blyxa*, de Du Petit-Thouars. V. ce mot.

SAJOU. *Cebus*. МАМ. L'un des noms génériques adoptés par la plupart des auteurs modernes pour désigner les Sapajous proprement dits. V. САРАЖОУ.

SAKEN. MOLL. Espèce de Pourpre dont Adanson (Voy. au Sénégal., pl. 7, fig. 1) a décrit l'animal. C'est le *Purpura hæmastoma* de Lamarck.

SAKHALINE. OIS. Espèce du genre Bécasse. V. ce mot.

SAKI. *Pithecia*. МАМ. Genre de Mammifères, de la famille des Quadrumanes. Les Sakis ont été nommés Singes à queue de renard ou Singes de nuit; cependant ils sont moins nocturnes que les Nyctipithèques, mais ils sortent de préférence le soir et le matin. Ils sont voisins des Sapajous et des Sagouins par leurs formes corporelles, mais ils se distinguent des premiers parce que leur queue n'est pas prenante, et on les isole nettement, à la première vue, des autres genres de la famille des Sagouins, parce que leur queue est garnie de longs poils touffus. Leur système dentaire présente aussi des particularités que Frédéric Cuvier a décrites. Il offre trente-six dents : quatre incisives, deux canines et douze molaires en haut comme en bas. Les incisives supérieures sont arrondies à leur bord inférieur, échancrées au côté externe, et excavées à la face interne; la canine se termine par une pointe aiguë; les molaires, y compris les fausses, sont hérissées de pointes diversement contournées; leur rapport se trouverait être parfaitement analogue avec les dents des Alouates et paraît être le même dans les Callithriches. Ce genre est aussi distingué des Oustitis par les tubercules mousses de leurs molaires; car les dents de ces derniers sont couronnées de tubercules acérés. Leurs ongles diffèrent aussi notablement des demigriffes des Oustitis. Les caractères extérieurs des Sakis sont : une tête ronde avec un museau court, dont l'angle facial est de 60 degrés environ; les oreilles sont de grandeur médiocre et bordées; la queue, moins longue que le corps, est garnie de poils longs et touffus; les

pieds sont pentadactyles et munis d'ongles courts et recourbés. Les espèces qui composent ce genre vivent, dans les profondes forêts du nouveau monde, de fruits et d'insectes; elles dorment ou se cachent pendant le jour, de sorte que leurs habitudes sont peu connues; on dit toutefois qu'elles vivent en troupes de sept ou huit individus, se livrant à la recherche des ruches de Mouches à miel; que les Sajous les suivent pour s'emparer de leur butin, et les battre lorsqu'elles font mine de résister.

SAKI CACAJO. *Pithecia melanocephala*, Geoff., Desm. Ce Singe a été supérieurement figuré par Griffith, dans sa Traduction du Règne Animal. Ce qui le distingue, dès la première vue, est sa tête en entier de couleur noire, tandis que le corps et les membres sont d'un brun jaunâtre clair; sa queue, assez courte et touffue, est d'un brun jaunâtre, terminée de brun; les parties inférieures et la face interne des membres sont plus claires que les flancs; les mains et les pieds sont noirs et remarquables par des doigts très-allongés. Le Cacaojo vit en troupes nombreuses dans les forêts de la Guiane et sur les bords de la rivière Noire.

SAKI CAPUCIN. *Pithecia Chiropotes*, Geoff., Desm., sp. 85; *Simia Chiropotes* ou Capucin de l'Orénoque, Humb., Obs. zool. Ce Singe, de la taille du suivant, a son pelage roux-marron; la face et le front sont nus; les yeux sont grands et enfoncés; la chevelure, qui recouvre le sommet de la tête, est formée par des poils fort longs et disposés sur chaque tempe en une touffe ou toupet assez long; la barbe est très-touffue et tombe sur la poitrine qu'elle recouvre en partie; la queue est d'un brun noirâtre, les testicules ont une belle couleur pourpre. Le Capucin de l'Orénoque a des mœurs tristes et solitaires; il vit isolé par couple dans les immenses déserts du Haut-Orénoque. Le nom de *Chiropotes*, c'est-à-dire qui boit avec la main, lui a été donné par Humboldt parce qu'il prend un soin particulier de sa barbe, en ayant la précaution de ne pas la mouiller en buvant.

SAKI COUXIO. *Pithecia Satanas*, Geoff., Ann. Mus., t. XIX, sp. 1; Desm., sp. 84; *Cebus Satanas*, Hoffm.; *Brachyurus israelita*, Spix; *Couxio*, Humb., Mém. zool., pl. 27. Ce Singe est sans contredit l'espèce la plus remarquable et la plus singulière qu'on puisse connaître, par la couleur uniforme et sombre de son pelage, et par la physiologie bizarre que lui donne une longue barbe. Le Couxio a de longueur totale environ deux pieds neuf pouces, en y comprenant la queue; sa face est nue, de couleur brune; l'ampleur de la bouche laisse entrevoir les dents, qui sont, les canines surtout, d'une grande force. Le pelage est d'un brun foncé et lustré chez le mâle, d'un brun fuligineux chez les femelles; les jeunes sont entièrement d'un gris brunâtre; les poils sont épais sur le corps, rares et grêles sur la poitrine, le cou, le ventre et sur les faces internes des membres; la tête paraît revêtue d'une sorte de chevelure formée de poils droits, assez longs, retombant sur le front et sur les tempes, en s'irradiant du sommet de l'occiput comme d'un point central; une barbe touffue, flexueuse, médiocrement longue, occupe les joues et le menton, et se compose

de poils prodigieusement épais et tous d'égale longueur, de sorte qu'ils forment un demi-cercle barbu autour du visage, tel qu'on en voit dans certains tableaux; la queue est d'un brun noir; la barbe des femelles est moins prononcée que celle des mâles. On ne connaît point les mœurs des Couxios dont le Muséum de Paris possède plusieurs individus très-bien conservés. Ils habitent la Guiane la plus déserte et le Parà.

SAKI A GILET. *Pithecia sagulata*, Stew. Traill (Mém. de la Soc. Wern., t. III, p. 167). Sa queue est longue, noire, très-velue et claviforme; la barbe est noire, ainsi que le dessus du corps; les poils du dos sont de couleur ocracée. Ce Singe a été découvert à Démérari, dans la Guiane hollandaise, par Edmonstone.

SAKI MIRIQUOINA. *Pithecia Miriquouina*, Geoff., Desm., sp. 87; Azara, Voy. au Parag., t. II, p. 245. Ce Singe, décrit soigneusement par Azara, est long, sans y comprendre la queue, de trente-deux pouces. Il habite les bois de la province du Choco et de la rive occidentale de la rivière du Paraguay qu'il n'a jamais traversée. Il vit dans les forêts, et on dit qu'en captivité il est paisible et docile. Ce Singe a un cou très-court, qui paraît plus gros que la tête, car celle-ci est petite et arrondie; son œil est grand et l'iris est couleur de tabac d'Espagne; l'oreille est très-large, arrondie et velue; le pelage est très-touffu; une tache blanchâtre finissant en pointe surmonte l'œil; la face est nue; les joues, légèrement velues, sont blanchâtres; tout le dessus du corps est d'un gris brun assez uniforme, quoique les poils soient annelés de noir et de blanchâtre; les parties inférieures sont d'une belle couleur cannelle fort vive; la queue est noire, excepté à son origine où elle est couleur de marron vif en dessous; les poils du dos sont longs d'un pouce et demi; ceux de la queue ont vingt et une lignes. La femelle ne diffère pas du mâle par ses teintes; elle est seulement un peu plus petite, et présente une mamelle sur chaque côté de la poitrine. On ne connaît point les mœurs du Miriquouina, qui est la seule espèce du genre qui s'avance autant dans les zones méridionales.

SAKI MOINE. *Pithecia Monacus*, Geoff., Desm., sp. 90. Ce Singe est remarquable par son pelage varié de grandes taches brunes et blanchâtres; les poils sont bruns à leur origine et roux doré à leur extrémité; il n'a point de barbe; les poils divergents de l'occiput se terminent au vertex. Sa taille est plus petite que celle du Saki à ventre roux. On le trouve au Brésil.

SAKI A Moustaches rouges. *Pithecia rufibarba*, Kuhl, Desm., 88. Cette espèce a été décrite d'après un individu conservé dans la collection de Temminck, et provenant de Surinam. Le corps est brun-noir en dessus, d'un roux pâle en dessous; la queue paraît pointue par la graduelle diminution de longueur des poils; on n'observe point non plus de tache blanche au-dessus de l'œil.

SAKI A TÊTE JAUNE. *Pithecia ocreocephala*, Kuhl, Desm., sp. 89. Ce Singe, de la taille du Yarqué et dont un seul individu existe dans la collection de Temminck, provient, dit-on, de Cayenne. Son pelage est d'un marron clair en dessus, puis d'un roux cendré jaunâtre en

dessous, avec les mains et les pieds d'un brun noirâtre; les poils qui recouvrent le front et qui entourent la face sont d'un jaune d'ocre.

SAKI A VENTRE ROUX. *Pithecia rufiventer*, Geoff., Desm., sp. 86; le Saki, le Singe de nuit, Buff., pl. 51; *Simia Pithecia*, L. Ce Saki est remarquable par sa face arrondie, son museau court, ses grands yeux, son manque de barbe, ses narines obliques et dilatées. Il est partout recouvert de poils très-longs, très-touffus; ils ont jusqu'à trois pouces de longueur sur les côtés du cou. Le pelage est brun, lavé de roussâtre en dessus; roux sur le ventre, chaque poil étant brun à son origine puis annelé de roux et de brun; les poils du sommet de la tête forment une sorte de calotte divergente; les poils des pieds et des mains sont ras; ceux de la face sont fins, doux et de couleur tannée. Il est très-commun dans les forêts de la Guiane française.

SAKI YARQUÉ. *Pithecia leucocephala*, Geoff., Desm.; Saki et Yarqué, Buff., pl. 12; *Simia Pithecia*, L., Audebert, pl. 2. Cette espèce de Singe a le corps long de dix à onze pouces; son pelage brun-noir; les poils sont longs, touffus en dessus et beaucoup moins en dessous; ceux de la tête sont courts et ras; les joues, le front et la mâchoire inférieure sont d'un blanc sale teinté de jaunâtre; le tour des yeux, le nez et les lèvres sont les seules parties nues; la peau est brune. Les Yarqués se réunissent par petites troupes d'une douzaine d'individus, et recherchent, dans les broussailles, le miel des Abeilles sauvages. On les trouve aux environs de Cayenne.

SALABERTIA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Tapiria* (Aublet). *V.* ce mot.

SALACIE. *Salacia*. BOT. Genre de la famille des Hippocratéacées, et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq segments; corolle à cinq pétales insérés sur le calice par un onglet large?; disque urcéolé, charnu, placé entre les pétales et le pistil; trois étamines insérées sur le disque, dont les filets sont larges et connivents à la base, portant des anthères adnées et à deux loges écartées; ovaire trilobulaire, polysperme, portant un style épais et très-court; baie arrondie, renfermant plusieurs graines ovoïdes, coriaces. Ces caractères sont tirés de ceux que Du Petit-Thouars (*Veg. Afric.*, 1, p. 29, tab. 6) a imposés à son genre *Calyptro* qui a été réuni au *Salacia*, ainsi que le *Tontelea* d'Aublet ou *Tonsella* de Schreber, Vahl, etc. Mais ces caractères conviennent-ils bien à toutes les espèces qu'on a rassemblées dans le genre *Salacia*? C'est ce qu'il n'est pas permis de décider d'après les simples descriptions que l'on possède.

SALACIE DE LA CHINE. *Salacia Chinensis*, L. Arbrisseau à rameaux anguleux, lisses, très-étalés, garnis de feuilles pétiolées, ovales, très-entières, un peu aiguës, assez semblables à celles du Prunier. Ses fleurs sont rassemblées par paquets dans les aisselles des feuilles, et portées sur des pédoncules uniflores. Cet arbrisseau croît en Chine et en Cochinchine.

SALACIE. *Salacia*. POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant

pour caractères : polypier phytoïde, articulé; cellules cylindriques, longues, accolées au nombre de quatre, avec leurs ouvertures sur la même ligne et verticillées; ovaires ovoïdes, tronqués. Ce genre ne contient qu'une espèce à tige comprimée, légèrement flexueuse, peu rameuse, roïde et cassante, supportant des rameaux formés de cellules longues et cylindriques, accolées quatre à quatre, ayant leurs ouvertures sur la même ligne, comme verticillées et un peu saillantes; souvent cette ouverture paraît située à côté des tubes. Les rameaux sont placés sur la partie plane de la tige; leurs divisions, toujours alternes, offrent dans leur longueur une ou deux articulations; les ovaires presque sessiles, souvent axillaires, quelquefois épars, ressemblent à un vase antique. La substance du Polypier est cornée; sa couleur est le fauve terne.

SALADE. BOT. Ce nom, qui est plus du domaine du jardinage et de la cuisine que de celui de la botanique, a été étendu, comme spécifiquement vulgaire, à divers végétaux; ainsi l'on a appelé :

SALADE DE CHOUETTE, le *Veronica Beccabunga*, L.

SALADE DE CRAPAUD, le *Montia fontana*.

SALADE DE GRENOUILLE, diverses Renoncles aquatiques.

SALADE DE MATELOT, le *Spilanthe*.

SALADE DE MOINE ou de **CHANOINÉ**, la Valérianelle ou Mâche potagère.

SALADE DE PORC, l'*Hyoseris radicata*.

SALADE DE TAUPE, le Pissenlit, etc.

SALADELLE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Statice Limonium*.

SALAITE. MIN. Même chose que Diopside. *V.* ce mot.

SALAMANDRE. Salamandra. REPT. Genre de la famille des Urodèles, caractérisé par un corps arrondi que termine une queue cylindracée, dépourvue de crêtes membraneuses; ayant quatre pattes latérales de même grandeur, non palmées, avec quatre doigts dépourvus d'ongles; les mâchoires armées de dents nombreuses et petites, ainsi que le palais qui en supporte deux rangées longitudinales; des pustules parotides, comme chez les Crapauds; leurs œufs éclosent dans l'oviducte. Les Salamandres sont des animaux disgracieux, pesants, lucifuges, qui habitent les lieux frais et humides, et qui ne se tiennent dans l'eau que pour y déposer leurs Têtards qui sont munis de branchies. Les jeunes Salamandres ne vivent que très-peu de temps dans cette ichthyomorphie. Ce genre n'est plus qu'un démembrement de celui qu'avait indiqué Linné sous le même nom, comme une coupe de son vaste genre *Lacerta*. On en a séparé les Tritons. *V.* ce mot.

Il transsude de toute la surface pustuleuse des Salamandres une humeur blanchâtre, gluante, d'une odeur forte, et d'une saveur très-âcre qui leur sert de défense dit-on, contre plusieurs animaux qui seraient tentés de les dévorer : ce caractère d'abjection est leur sauvegarde. C'est surtout lorsqu'on les tourmente et qu'on les expose sur des charbons ardents qu'elles cherchent à écarter d'elles par toutes sortes de contorsions, qu'on les voit s'envelopper de cette humeur muqueuse qui les garantit durant quelques instants de la brûlure.

De là cette opinion reçue de toute antiquité, que ces animaux vivaient non-seulement dans l'eau et dans la terre, mais encore dans le feu. Ils peuplaient, disait-on, les fleuves enflammés des enfers. Ce préjugé date du temps d'Aristote, et rien n'est moins raisonnable. Pline, renchérissant sur les absurdités dont l'antiquité surcharge l'histoire des Salamandres, les dévoue à l'anathème, parce qu'en infectant de leur venin tous les végétaux d'une vaste contrée, elles peuvent, à ce qu'il prétend, causer la mort de nations entières. Les Salamandres sont des animaux faibles, craintifs, stupides, et qui n'ont jamais causé la mort de qui que ce soit, si ce n'est des Insectes, des Lombrics et des petits Mollusques terrestres qui font leur nourriture. On dit qu'elles mangent aussi l'humus, ou terre végétale. Elles paraissent être sourdes et conséquemment muettes; leur allure est stupide, marchant toujours droit devant elles, quel que soit le danger qui les menace; elles s'arrêtent, et redressent leur queue pour peu qu'elles se sentent attaquées; de là le préjugé qui, dans certains cantons de la France méridionale, a fait croire que cette queue était venimeuse, et qui valut aux Salamandres si improprement le nom vulgaire de Scorpion. Peu d'animaux ont la vie aussi dure; on peut les frapper et les mutiler sans qu'elles paraissent en trop souffrir; mais les plonge-t-on dans le vinaigre ou dans l'alcool, ou les saupoudre-t-on de sel ou de tabac, elles meurent presque sur-le-champ. L'anatomie des Salamandres a été faite avec soin, particulièrement par le docteur Funk qui a publié sur celle de l'espèce vulgaire un excellent travail enrichi de bonnes planches. On y voit que la composition osseuse de la tête ressemble à celle des Grenouilles, à quelques variations près dans le crâne, qui n'offre point d'os en ceinture à sa partie antérieure. On compte quatorze vertèbres de la tête au sacrum, et de trente à quarante à la queue. L'attache du bassin se trouve indifféremment, selon les individus, à la quinzième ou à la seizième vertèbre; les côtes sont si courtes, qu'elles semblent plutôt n'être que de simples apophyses transverses; leur nombre est de douze. Le sternum n'existe que rudimentairement dans une sorte d'ébauche cartilagineuse. L'épaule est remarquable par la soudure de ses trois os en un seul, etc. Le cerveau est très-petit et n'égale pas même en volume le diamètre de la moelle épinière qui est composée de deux cordons nerveux, enveloppés d'une même membrane très-mince, d'où sortent les nerfs spinaux. Il paraît que les olfactifs sont très-développés, ce qui indiquerait chez les Salamandres un odorat très-fin en compensation de l'obtusité de leurs autres sens. La langue y jouit de peu de mobilité; le cœur est renfermé dans un péricarde plus ou moins globuleux; on n'y reconnaît qu'une seule oreille et un ventricule. Les globules du sang y sont ovoïdes et comparativement beaucoup plus gros que ceux de l'Homme et de la plupart des Mammifères. Il en est de même des Zoospermes observés dans les mâles, et qui sont d'une taille très-considérable. Les testicules sont placés le long de la colonne vertébrale, et se trouvent cachés par les poumons, la rate, le foie, le canal intestinal et l'estomac; le plus souvent ils sont au nombre de six, et quelque-

fois seulement de quatre; ils sont unis entre eux par le canal vasculaire. Le pénis, quoiqu'on ait cru le reconnaître, pourrait bien n'y pas exister; il est bien certain du moins qu'il n'y a pas d'accouplement réel entre les deux sexes, mais la liqueur fécondante ayant pénétré dans les organes génitaux des femelles, qui sont ovovivipares, les œufs éclosent intérieurement, de sorte que les petits, ayant commencé leur existence de Tardars dans le sein de la mère, n'ont plus que des pattes à acquérir lorsqu'ils naissent.

SALAMANDRE TERRESTRE OU COMMUNE. *Salamandra maculosa*, Laurenti, Encycl. méth., pl. 11, fig. 5; *Lacerta Salamandra*, L. C'est l'espèce la plus grande et la plus répandue; elle est toute noire dans ses parties supérieures, avec de grandes taches jaunes sur deux rangées; d'un bleuâtre livide en dessous. On la trouve en Europe, dans les lieux obscurs, dans les recoins des caves humides, sous les grosses pierres et les racines, au bord des fontaines et des fossés.

SALAMANDRE NOIRE. *Salamandra atra*, Laurenti. Elle est de moitié plus petite que la précédente, noirâtre et sans tache en dessus, jaunâtre en dessous. Europe.

SALAMANDRE PIERREUSE. MIN. Nom vulgaire de l'Asbeste. V. ce mot.

SALANGANE. ois. Espèce du genre Hirondelle. V. ce mot.

SALANGUET. BOT. Synonyme vulgaire de *Chenopodium maritimum*. V. CHÉNOPODE.

SALANX. *Salanx*. pois. Cuvier a formé ce sous-genre aux dépens des Ésoques (v. ce mot), dans l'ordre des Malacoplérygiens abdominaux; il lui assigne pour caractères distinctifs : une tête déprimée; des opercules se reployant en dessous; quatre rayons plats aux ouïes; des mâchoires pointues, garnies chacune d'une rangée de dents crochues, la supérieure formée presque en entier par des intermaxillaires sans pédicule; l'inférieure, un peu plus allongée, par la symphyse qui forme un petit appendice portant des dents; le palais et le fond de la bouche sont entièrement lisses; on n'y voit même point de saillie linguale. Cuvier, qui emprunte le nom de Salanx de celui d'un Poisson mentionné par les Grecs, et qui n'est plus connu, ne dit pas quelles mers habite l'espèce dont il est question.

SALAR. MOLL. (Adanson.) Synonyme de Cône Tulipe.

SALARIAS. pois. Sous-genre de Blennie. V. ce mot.

SALAXIDE. *Salaxis*. BOT. Ce genre, de la famille des Éricinées et de l'Octandrie Monogynie, L., a été constitué par Salisbury, avec les caractères essentiels suivants : calice à quatre folioles irrégulières; corolle campanulée, à quatre divisions; huit étamines; un stigmate dilaté, pelté; capsule drupacée, à trois loges et à trois graines.

SALAXIDE DE MONTAGNE. *Salaxis montana*, Willdenow. C'est une plante frutescente, à feuilles ternées, linéaires, à fleurs latérales ou terminales, et qui a tout à fait le port des Bruyères. De l'île de Mascareigne.

SALBANDE. MIN. Ce mot, emprunté de l'allemand, s'applique aux deux surfaces qui limitent un filon et le séparent de la Roche environnante. Les deux parties

de cette Roche, qui regardent les Salbandes, sont désignées sous le nom d'Époutes. V. FILONS.

SALDE. *Salda*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille de Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Cimex* de Linné, et adopté par Latreille avec ces caractères : corps court, large pour sa longueur. Tête transversale, un peu triangulaire, plus large que le corselet; yeux grands, très-saillants, rejetés sur les bords latéraux du corselet, et dépassant de beaucoup le bord postérieur de la tête. Deux ocelles peu distincts, placés sur la partie postérieure du vertex, à la jonction de la tête avec le corselet. Antennes filiformes, grossissant un peu vers l'extrémité; à peine de la longueur de la tête et du corselet pris ensemble, composées de quatre articles : le premier court, dépassant à peine l'extrémité de la tête; le deuxième le plus long de tous; les troisième et quatrième égaux entre eux, à peu près de la longueur du premier; le dernier plus gros que les autres, fusiforme. Bec long, de quatre articles, renfermant un suçoir de quatre soies. Corselet presque carré, non rebordé; écusson assez grand et triangulaire. Élytres de la largeur de l'abdomen; celui-ci composé de segments transversaux dans les mâles; ses avant-derniers segments rétrécis dans leur milieu, posés obliquement et en forme de chevrons brisés, le dernier s'élargissant et s'étendant dans son milieu vers la partie moyenne du ventre dans les femelles. Pattes assez fortes; cuisses simples; tarses de trois articles, le premier plus long que les deux autres pris ensemble; crochet des tarses fort. Ce genre se distingue des *Lygées*, *Myodoques*, *Pachymères*, etc., par des caractères faciles à saisir et tirés de la forme du corps, de la tête et des pattes; il se compose d'un assez petit nombre d'espèces toutes propres à l'Europe, et parmi lesquelles sont le *Salda grylloides* de Fabricius, *Acanthia grylloides*, Wolff, *Icon. cimic.*, tab. 5, fig. 41, figuré dans l'Encyclopédie, pl. 574, fig. 5.

SALDINIE. *Saldinia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Richard qui lui assigne pour caractères : tube du calice soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, court, subcampanulé, médiocrement étalé; corolle supère, à tube court, à gorge poilue; son limbe est partagé en quatre lobes oblongs, aigus, étalés; quatre étamines insérées sur l'orifice de la corolle, à peine exsertes; anthères oblongues et subsessiles. Le fruit est petit, ovoïde-comprimé, ombiliqué par le limbe du calice; c'est une sorte de drupe monoculaire par avortement et monosperme. La graine est dressée, oblongue; l'embryon est axile, subcylindrique, plongé dans un album charnu.

SALDINIE FAUSSE MORINDE. *Saldinia pseudo Morinda*, Rich.; *Morinda axillaris*, Poir. C'est un arbrisseau dont la tige se divise en rameaux cylindriques, flexibles, nus, d'un brun noirâtre; ses feuilles sont ovales, presque obtuses à leur sommet, très-entières, un peu ridées, d'un vert obscur, portées sur de courts pétioles; elles ont à leur base, pour stipule, une sorte d'anneau membraneux. Les fleurs sont axillaires, réunies en paquets presque verticillés. De Madagascar.

SALENTE. *Salentina*. EMBIN. Ce genre a été formé par

Gray, aux dépens du genre *Cidaris*, de Goldfuss, qui fait partie de la deuxième section des Radiaires échinodermes de Lamarck; il ressemble au genre *Cidaris* par la disposition des plaques interambulacraires, mais qui ne portent qu'un gros mamelon dont le sommet n'est pas perforé, autour de l'anus, au lieu de petites plaques mobiles, il y a de grands écussons articulés par leurs bords. Toutes les espèces sont fossiles et se trouvent dans le Calcaire jurassique.

SALEP. BOT. On donne ce nom aux bulbes desséchés d'Orchis, que l'on apporte de l'Asie-Mineure et de la Perse. Un grand nombre d'espèces produisent ces bulbes, mais il paraît que l'*Orchis mascula* est la plus abondante. Le Salep du commerce est en morceaux ovales, d'une couleur jaune-blanchâtre, quelquefois à demi transparents, cornés, très-durs, inodores ou doués d'une faible odeur, d'un goût semblable à celui de la gomme Adragante. Ils sont composés presque entièrement de matière féculente, et conséquemment très-propres à faire des bouillies épaisses, qui sont en grande réputation chez les médecins, et surtout chez les habitants des contrées orientales, comme analeptiques, c'est-à-dire pour restaurer les forces épuisées; mais ce que l'on a dit des propriétés aphrodisiaques du Salep est un pur préjugé enraciné dans l'esprit des Orientaux, peuples très-ignorants, qui cherchent, par tous les moyens possibles, à se procurer les facultés viriles que l'abus des jouissances a détruites, et qu'ils ne peuvent certainement pas recouvrer à l'aide d'une drogue aussi innocente que le Salep. Depuis longtemps, Geoffroy, Retzius et d'autres auteurs de pharmacologie ont attiré l'attention des économistes sur la facilité qu'on aurait de préparer du Salep avec les bulbes des espèces d'Orchis qui croissent si abondamment en Europe, dans les bois et les prés, et ils ont donné le moyen de préparer ces bulbes, de manière à les rendre parfaitement identiques avec le Salep des Orientaux. Pour cela, on choisit les plus gros bulbes, on les nettoie en raclant la peau extérieure, on les fait macérer d'abord quelque temps dans de l'eau chaude, puis l'on porte celle-ci jusqu'à l'ébullition; on les enfle ensuite dans des ficelles, et on les fait sécher en les exposant à un air chaud et sec. Ainsi desséché, le Salep peut être réduit en une poudre qui se dissout dans l'eau bouillante, et qui forme une gelée que l'on rend plus agréable par l'addition de sucre et de divers aromates.

SALGAN. MAM. Espèce du genre Lièvre. *V.* ce mot.

SALHBERGIA. BOT. Necker a proposé sous ce nom un genre fondé sur quelques espèces de *Gardonia*, décrites par Thunberg, mais qui ne paraît pas suffisamment caractérisé.

SALICAIRE. *Lythrum.* BOT. Genre qui a donné son nom à la famille des Salicariées, et qui offre pour caractères : un calice monosépale, tubuleux, strié, offrant à son sommet de quatre à six dents, séparées par des sinus d'où s'élèvent d'autres dents plus étroites, subulées, quelquefois en forme de cornes; une corolle de quatre à six pétales qui naissent du sommet du calice; les étamines, en même nombre ou plus souvent en nombre double des pétales, sont insérées au milieu ou vers la base du calice. L'ovaire est surmonté par un

style filiforme, que termine un stigmate simple et capitulé. Le fruit est une capsule allongée, recouverte par le calice, à deux loges contenant chacune un assez grand nombre de graines attachées à un trophosperme épais et saillant. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ une quinzaine, sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, ayant des feuilles entières et opposées, des fleurs disposées en épis terminaux ou réunies à l'aisselle des feuilles.

SALICARIA COMMUNE. *Lythrum Salicaria*, L. Jolie plante vivace, qui élève ses longs épis de fleurs roses au-dessus des autres plantes qui croissent dans les prés et sur le bord des ruisseaux. Elle est très-commune dans les lieux humides et sablonneux de presque toute l'Europe.

SALICARIA. BOT. Synonyme de Salicaire. *V.* ce mot.

SALICARIÉES. *Salicariæ.* BOT. *V.* LYTHRAIRES.

SALICINÉES. *Salicineæ.* BOT. L'une des familles établies aux dépens de celle des Amentacées. Elle offre les caractères suivants : fleurs unisexuées et dioïques, formant des châtons globuleux ou ovoïdes, ou cylindriques et allongés. Dans les fleurs mâles, on trouve une écaille de forme variable, sur laquelle sont insérées les étamines dont le nombre varie d'une à vingt-quatre. A la base des étamines, on observe fréquemment une autre écaille glanduleuse, creusée quelquefois en forme de coupe ou de calice. Les fleurs femelles se composent également d'une écaille, à la base interne de laquelle est attaché un pistil fusiforme, uniloculaire, contenant plusieurs ovules insérés à deux trophospermes pariétaux qui occupent surtout le fond de la loge. Le style est très-court, surmonté de deux stigmates bipartits. Quelquefois la base du pistil est embrassée par une sorte de calice cupuliforme, analogue à celui qu'on observe assez souvent dans les fleurs mâles. Le fruit est une petite capsule ovoïde, allongée, terminée en pointe à son sommet, s'ouvrant en deux valves dont les bords rentrants simulent quelquefois une capsule biloculaire. Les graines, qui sont fort petites, sont environnées de longs poils soyeux.

Les Salicinées sont de grands arbres, des arbrisseaux ou plus rarement de petits arbustes rampants, qui croissent en général dans les lieux humides, sur les bords des ruisseaux et des rivières. Leurs fleurs s'épanouissent d'ordinaire avant que les feuilles commencent à se montrer. Celles-ci sont simples, alternes, et accompagnées de stipules. Les deux seuls genres *Salix* et *Populus* composent cette petite famille. *V.* PEUPLIER et SAULE.

SALICOQUES. *Carides.* CRUST. Tribu de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, établie par Latreille, et renfermant des Crustacés que les Grecs avaient distingués sous les noms de *Caris* et de *Crangon*; ce sont ceux qu'on appelle vulgairement *Crevettes*, *Salicoques*, etc. Ils ont pour caractères essentiels : le corps d'une consistance moins solide que celui des autres Décapodes, quelquefois même assez mou, arqué ou comme bossu, ce qui leur a encore valu le nom de *Squilles bossues*. Les antennes, qui sont toujours en forme de soies, sont avancées; les latérales sont fort longues, et les intermédiaires, ordinairement plus courtes, ont leur pédoncule terminé par deux ou trois

filets sétacés et articulés. Lorsqu'il y en a trois, un de ces filets est plus petit et souvent recouvert par l'un des deux autres; les yeux sont très-rapprochés, presque globuleux et portés sur un pédicule très-court. La face supérieure du pédoncule des antennes mitoyennes offre, dans la plupart, une excavation qui reçoit la partie inférieure de ces organes de la vue; l'extrémité antérieure du test s'avance presque toujours entre eux et cette saillie; il a la forme d'un bec ou d'un rostre pointu, déprimé quelquefois, mais le plus généralement comprimé, avec une carène de chaque côté, et les bords supérieurs et inférieurs aigus, plus ou moins dentés en scie. Les côtés antérieurs du test sont souvent armés de quelques dents acérées, en forme d'épines; les pieds-mâchoires inférieurs ressemblent, dans le plus grand nombre, à des palpes longues et grêles, et même soit à des pieds, soit à des antennes. Les quatre pattes antérieures sont, dans beaucoup d'espèces, terminées par une pince double ou une sorte de main didactyle; deux de ces pattes, ordinairement la seconde paire, sont doublées ou pliées sur elles-mêmes. Le carpe de cette seconde pince, et quelquefois celui des deux dernières, à l'article qui précède immédiatement la pince, offre dans plusieurs cette particularité que l'on n'observe point dans les autres Crustacés; il paraît annelé ou comme divisé transversalement en un nombre variable de petits articles. La troisième paire de pattes est elle-même quelquefois, comme dans les Pénéées, en forme de serres; dans plusieurs, cette troisième paire est plus courte que les deux dernières: en général, on n'a pas fait assez d'attention à ces différences dans les longueurs relatives des pattes. Les segments du milieu de la queue sont dilatés sur les côtés; elle se termine par une nageoire en forme d'éventail, ainsi que dans les autres Macroures, mais le feuillet du milieu est plus étroit, pointu ou épineux au bout; le dos est armé, dans plusieurs, de quelques petites épines; les fausses pattes, ou pattes caudales, sont allongées et souvent en forme de feuillets.

Ces Crustacés sont assez recherchés, et on en fait une grande consommation dans toutes les parties du monde; on les sale même quelquefois afin de les conserver et de les transporter dans l'intérieur des terres. Les Salicoques habitent toutes les mers; la Méditerranée en offre beaucoup.

Latreille (Fam. natur. du Règne anim.) divise la tribu des Salicoques ainsi qu'il suit :

1. Test généralement ferme, quoique mince; une forme de corps analogue à celle des Écrevisses, et la base des pieds dépourvue d'appendices ou n'en ayant que de très-petits.

1. Les six pieds antérieurs didactyles.

Genres : PÉNÉE et STENOPE.

2. Les quatre pieds antérieurs, au plus, didactyles.

A. Pieds antérieurs parfaitement didactyles.

α. Pincés non divisés jusqu'à leur base; carpe non entaillé en manière de croissant.

* Antennes intermédiaires à deux filets.

† Pieds réguliers (les deux de chaque paire semblables).

— Pieds-mâchoires extérieurs non foliacés et ne recouvrant point la bouche.

Genres : ALPHÉE, HIPPOLYTE, PONTONIE et AUTONOMÉE.

— Pieds-mâchoires extérieurs foliacés, recouvrant la bouche.

Genres : GNATOPHYLLE, HYMÉNOCÈRE.

†† Pieds antérieurs dissemblables, l'un de la même paire didactyle, l'autre simple.

Genre : NIKA.

** Antennes intermédiaires à trois filets.

Genres : PALÉMON, LISMATE, ATHANAS.

β. Pincés divisées jusqu'à leur base, ou mains formées uniquement de deux doigts réunis à leur base; carpe lunulé.

Genre : ATYE.

B. Pieds antérieurs monodactyles ou imparfaitement didactyles (les deux doigts étant à peine visibles); antennes intermédiaires à deux filets.

Genres : ÉGÉON, CRANGON, PANDALE.

II. Corps mou et très-allongé; des appendices sétiformes et très-distincts à la base de leurs pieds.

Genre : PASIPHÉE.

SALICOR. POLYP. Espèce du genre Cellaire, de la division des Polypiers flexibles, Cellulifères et Phythoïdes, de Lamarck.

SALICOR. BOT. Les Soudes et autres plantes maritimes, dont on obtient, sur certains rivages, des sels par incinération, reçoivent collectivement ce nom qui, néanmoins, désigne plus particulièrement le *Salsola Kali*, et même le *Salicornia herbacea*.

SALICORNE. *Salicornia*. BOT. Genre de la famille de Chenopodées et de la Monandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice ou périanthe entier, ventru, persistant, presque tétragone, formé par le rebord squammiforme des articulations; une à deux étamines dont les filets sont subulés, plus longs que le calice, terminés par des anthères droites, oblongues, biloculaires; ovaire supère, ovale, oblong, surmonté d'un style simple, très-court, terminé par un stigmate bifide; fruit pseudosperme, recouvert par le calice renflé. Ce genre se compose d'environ vingt espèces qui croissent dans les lieux maritimes ou dans les vastes plaines imprégnées de sel marin des diverses contrées du monde. Les steppes de la Russie et de la Sibérie, l'Arabie, les bords de la Méditerranée, sont les pays où l'on a découvert le plus grand nombre d'espèces. Les Salicornes sont des plantes herbacées et sous-frutescentes, d'un aspect fort triste, dont les tiges sont ordinairement très-ramifiées, dépourvues de feuilles, composées d'articulations tronquées, portant à leurs extrémités les fleurs qui sont disposées en épis nus. La distinction des espèces de Salicornes offre beaucoup de difficultés, et leur synonymie est en général extrêmement embrouillée. Le *Salicornia herbacea*, par exemple, a reçu plus de douze noms spécifiques différents. Cette plante, que l'on peut considérer comme type du genre, était nommée *Kali* par les anciens botanistes. Elle croit en abondance sur les bords de la Méditerranée et de l'Océan, dans les terrains fangeux; on la retrouve dans les marais salés de la Lorraine. C'est une des plantes qui fournissent, par incinération,

le plus d'Alcali ou de sous-carbonate de Soude. Elle est recherchée avec avidité par les troupeaux, et ce pâturage donne à leur chair une saveur fort estimée. Les Anglais et quelques autres nations qui habitent le littoral de l'Océan, font confire les jeunes rameaux de cette plante dans du vinaigre, et s'en servent pour assaisonnement dans les salades.

SALICOT. CRUST. Synonyme vulgaire de Salicoque. *V.* ce mot.

SALICOTTE. BOT. Syn. vulgaire de Soude commune.

SALIE. INS. Pour Salius. *V.* ce mot.

SALIENTIA. MAM. La petite famille formée sous ce nom par Illiger, renferme seulement les deux genres Potoroo et Kangaroo. *V.* ces mots.

SALIERNE. BOT. (Gouan.) Variété d'Olivier à fruits ronds.

SALIETTE. BOT. Les Conyses ont reçu quelquefois ce nom vulgaire.

SALIGOT. BOT. L'un des noms vulgaires de la Macre.

SALIMORI. BOT. (Rumph, Amb., 3, pl. 75.) Synonyme de *Cordia Sebestena*.

SALIN. BOT. Résidu de l'évaporation de la lessive des cendres des matières ligneuses. C'est un mélange de Potasse et de Sels divers.

SALINDRE. MIN. Nom cité par Kirwan, et donné anciennement à une variété de Grès, renfermant des grains calcaires.

SALINES. MIN. C'est le nom que l'on donne aux différentes exploitations de chlorure de Sodium, autrement dit Sel gemme ou Sel marin, soit qu'on l'extraye en masse du sein de la terre où il constitue quelquefois de véritables mines, soit qu'on le retire à l'aide de l'évaporation naturelle ou artificielle des eaux de la mer, de celles d'un grand nombre de lacs et d'une infinité de sources dans lesquelles il est tenu en dissolution. Le Sel gemme, ou la Soude muriatée solide, forme dans l'intérieur de la terre des bancs d'une puissance souvent considérable, que l'on exploite par des galeries entièrement taillées dans le Sel, et soutenues par des piliers réservés dans la masse même du minerai. C'est ainsi qu'il se présente dans les mines célèbres de Wieliczka et de Bochnia, en Pologne, du comté de Chester en Angleterre, et de Vic dans le département de la Meurthe, en France. *V.* SOUDE MURIATÉE. On extrait le Sel de la mer et des lacs salés de deux manières : 1^o par la seule évaporation naturelle, 2^o par l'évaporation naturelle combinée avec l'évaporation artificielle. Dans le premier cas, on pratique sur le bord de la mer des marais salants : ce sont des bassins étendus et peu profonds, que l'on remplit d'eau à marée haute, ou par le moyen d'une écluse ; cette eau, y présentant une vaste surface à l'évaporation, se concentre par l'effet de la chaleur solaire, et surtout par celui de certains vents, et dépose sur le sol tout le Sel qu'elle ne peut plus tenir en dissolution. On retire ce Sel et on le met en tas sur les bords, pour le faire égoutter et sécher, puis on le soumet au raffinage. Dans la seconde manière d'extraire le Sel des eaux de la mer, on établit sur le rivage une vaste esplanade de sable que le flot doit submerger dans les hautes marées des nouvelles et des pleines lunes ; ce sable s'imprègne de Sel, et,

dans l'intervalle des marées, on en ramasse la surface en tas, puis on la lave avec de l'eau de mer que l'on sature ainsi de Sel marin. On décante cette eau pour la séparer du sable, et on l'évapore ensuite dans des chaudières par le moyen du feu. On se sert aussi dans quelques Salines, pour concentrer l'eau de la mer, de bâtiments de graduation, comme ceux qui sont en usage dans les exploitations de sources salées. Ces sources, qui existent dans un grand nombre de lieux à la surface de la terre, où on les voit sortir des terrains analogues à ceux qui renferment les bancs de Sel gemme, ne contiennent pas généralement tout le Sel qu'elles peuvent dissoudre. On concentre alors leurs eaux par un procédé peu dispendieux, qui consiste à favoriser leur évaporation naturelle, en faisant en sorte qu'elles présentent à l'air le plus de surface possible. Pour cela, on les élève par des pompes à une assez grande hauteur, et on les laisse retomber sur des piles de fascines où elles se divisent à l'infini et éprouvent une évaporation considérable. On répète la même manœuvre un grand nombre de fois sur la même eau pour l'amener au degré de concentration nécessaire. On appelle cette opération *grader l'eau*, et les ateliers que l'on construit à cet effet se nomment des *bâtimens de graduation*. L'eau amenée au degré de salure convenable, est conduite dans de grandes chaudières plates et carrées, composées de feuilles de tôle réunies par des clous rivés. On achève de l'évaporer par le moyen du feu, et l'on recueille le Sel qui se précipite au fond du bain.

SALIQUEUR. BOT. Synonyme de Cuphée. *V.* ce mot.

SALISBURIA. BOT. V. GINKGO.

SALITE. MIN. Même chose que Salite. *V.* ce mot.

SALITRE. MIN. Synonyme de Magnésie sulfatée.

SALIUNCA. BOT. Synonyme de Nard celtique, *Vale-riana celtica, L.*

SALIUS. INS. Fabricius (*Syst. Piezat.*, p. 124) a désigné sous ce nom un genre d'Hyménoptères qui renferme trois espèces, le *Pompilus sex-punctatus*, de l'Entomologie systématique, et deux autres espèces rapportées de Barbarie par Rehbinder. Ce genre paraît voisin des Spheg ; Fabricius le place entre ses *Joppa* et ses *Banchus*. Il lui donne pour caractères : quatre palpes, ayant le deuxième et le troisième articles presque sécuriformes ; lèvres avancées, arrondie, élargie et entière ; antennes sétacées. Latreille, qui a fait de ce genre une division de ses Pompiles, dit que le segment antérieur du corselet est aussi long ou plus long que large, que la tête est arrondie postérieurement, munie de trois ocelles rapprochés.

Germer avait donné le nom de Salius à un autre genre d'insectes de la famille des Rhynchophores, lequel ne pouvant être adopté sans produire de la confusion, a été réuni par Schoenherr à son genre *Orchestes*.

SALIVARIA. BOT. L'une des sections du genre *Spilanthes* de Jacquin. *V.* SPILANTHE.

SALIX. BOT. V. SAULE.

SALKEN. BOT. C'est le nom vulgaire, dans les possessions hollandaises de l'Inde, d'une plante de la famille des Légumineuses, décrite et figurée par Rhéede

(*Hort. Malab.*, vol. 8, tab. 46) sous le nom de *Tsjeria-Cametti-Valli*, et dont Adanson a formé un genre qui n'a pas été adopté.

SALLES. MAM. *V.* ANAJOUES.

SALLIAN. ois. Synonyme de Jabiru. *V.* CIGOGNE.

SALMACIDE. *Salmacis*. *V.* ARTHRODIÈES, tribu des Conjuguées.

SALMALIE. *Salmalia*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, établi par Schott et Endlicher, qui lui assignent pour caractères : calice campanulé, partagé en trois lobes inégaux et quelquefois en cinq lobes obtus, valvés avant l'inflorescence; corolle composée de cinq pétales hypogynes, plus longs que le calice, ovales, dressés, étalés, à estivation enroulée; tube staminal ventru, formé de plusieurs rangées de filaments filiformes, simples ou fourchus au sommet : les extérieurs monanthéridères, les intérieurs indistinctement monanthéridères et dianthéridères; anthères extrorses, horizontales, réniformes ou anfractueuses et bivalves; ovaire sessile, libre, à cinq loges, renfermant plusieurs rangées d'ovules anatropes et horizontaux; style filiforme; stigmaté à cinq divisions, ou lobes aigus et étalés; capsule ligneuse, à cinq loges, à cinq valves soudées à l'axe, qui est chargé d'un duvet très-épais; semences nombreuses, ovales, plongées dans une laine abondante.

SALMALIE COTOÏDE. *Salmalia bombacoides*; *Bombax Malabaricum*, De Cand.; *Bombax heptaphyllum*, Roxb.; *Bombax insigne*, Wall.; *Gossampinus rubra*, Hamilt. C'est un arbre épineux, à feuilles palmées, composées de sept folioles entières et acuminées. Les pédoncules sont solitaires, portant plusieurs fleurs rouges, d'une nuance plus vive à l'intérieur de la corolle; le calice a trois lobes irréguliers. Le fruit est oblong et obtus. De l'Inde.

SALMARE. MIN. Même chose que Soude muriatée ou Chlorure de Soude. *V.* SOUDE.

SALMARINE. POIS. *Salmo Salmarinus*. Espèce du genre Saumon.

SALMASIA. BOT. (Necker.) Synonyme de Tachibota, d'Aubl.

SALMÉE. *Salmea*. BOT. De Candolle (Catalogue du Jardin de Montpellier, p. 140) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées. Voici les caractères que Cassini attribue à ce genre : involucre à peu près de la grandeur des fleurs, turbiné, campanulé ou presque cylindrique, formé d'écailles sur plusieurs rangs, régulièrement imbriquées, appliquées, un peu coriaces : les extérieures plus courtes, ovales, obtuses, planes; les intérieures notablement plus longues, oblongues-ovales, obtuses et comme tronquées au sommet, concaves et embrassantes. Réceptacle plus ou moins élevé, cylindracé, garni de petites écailles analogues aux folioles de l'involucre, presque aussi longues que les fleurs qu'elles embrassent. Calathide obovoïde, non radiée, composée de fleurs nombreuses, égales, régulières et hermaphrodites. Ovaire comprimé sur les deux côtés, oblong-cunéiforme, un peu tétragone, comme tronqué au sommet, hérissé de longs poils sur ses deux arêtes extérieure et intérieure; aigrette com-

posée de deux dents situées sur les deux arêtes de l'ovaire, continues avec celui-ci, persistantes, aiguës, plus ou moins garnies de poils. Le genre *Salmea* se rapproche beaucoup du *Spilanthes*, auquel Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Amer.*, vol. 4, p. 208) a proposé de le réunir; cependant il s'en distingue suffisamment par la forme de son involucre. Sous ce rapport, il a des affinités apparentes avec le *Bidens*, mais, selon Cassini, il s'en éloigne considérablement par plusieurs autres caractères.

SALMÉE GRIMPANTE. *Salmea scandens*, De Cand. C'est un arbrisseau décombant, à feuilles opposées, indivisées, à fleurs blanches, disposées en corymbes paniculés et terminaux.

SALMÉLINE. POIS. Espèce du genre Saumon, voisine de la Truite.

SALMIA. BOT. Willdenow (*Hort. Berlin*) a désigné sous ce nom le genre *Carludovica* de la Flore du Pérou, ou *Ludovia* de Persoon. *V.* ce dernier mot. Cavanilles avait aussi donné le nom de *Salmia* au *Sauseviera* de Thunberg et Willdenow. *V.* SANSEVIÈRE. Enfin, De Candolle a établi parmi les Synanthérées un genre *Salmea* que quelques auteurs ont écrit *Salmia*. *V.* SALMÉE.

SALMIAC. MIN. Synonyme de Sel ammoniac. *V.* AMMONIAQUE MURIATÉ OU HYDROCHLORATÉ.

SALMO. POIS. *V.* SALMONES et SAUMON.

SALMONEA. BOT. (Vabl.) *V.* SALOMONIE.

SALMONES. POIS. Première famille de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, dans la méthode de Cuvier, famille qui n'était que le genre *Salmo* pour Linné, duquel le caractère générique s'est étendu à toutes les Salmones; il consiste dans une première dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse, c'est-à-dire formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Ce sont, dit l'illustre auteur de l'Histoire du Règne animal (t. II, pl. 159 et 160), des Poissons écailleux, à nombreux cœcums, pourvus d'une vessie natatoire; presque tous les Salmones remontent dans les rivières. Ils sont d'une nature vorace. La structure de leur mâchoire varie étonnamment. Leur chair est généralement des plus savoureuses. Les Salmones, quoique étant aujourd'hui considérées comme constituant une famille, ne composent cependant en réalité qu'un seul genre, où les espèces, très-nombreuses, sont réparties dans un grand nombre de sous-genres, comme on a déjà eu l'occasion de s'en assurer.

SALMONETTE. POIS. (Delaroche.) L'un des noms vulgaires du *Mullus barbatus*. *V.* MULLE.

SALMONIDES. BOT. *V.* SALMONES.

SALOMONIE. *Salomonina*. BOT. Genre de la famille des Polygalées, constitué par Loureiro (*Flor. Coch.*, édit. Willd., t. 1, p. 18) sur une plante que les auteurs systématiques ont placée dans la Monandrie Monogyne. Deux nouvelles espèces, découvertes par Wallich, devront nécessairement faire changer la place de ce genre dans le système sexuel, puisqu'elles ont quatre anthères et des filets monadelphes. Voici au surplus les caractères assignés au genre *Salomonina* par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 555) : calice à cinq

sépales presque égaux ; corolle dont le tube est fendu dans sa longueur, le limbe trifide, la carène cuculliforme ; étamines monadelphes, à quatre anthères ; capsule bilobée, comprimée, ordinairement munie d'une crête ciliée. Le *Salomonica Cantoniensis*, Loureiro, *loc. cit.*, *Salmonea Cantoniensis*, Vahl, Enum. 1, p. 8, est une plante herbacée, annuelle, haute de six pouces, à plusieurs tiges dressées, garnies de feuilles cordiformes, acuminées, entières, glabres, portées sur de courts pétioles. Les fleurs, de couleur violette, forment des épis simples, dressés et terminaux. Cette plante croit en Chine, près de Canton. De Candolle a publié deux espèces nouvelles qui croissent dans le Népal, et auxquelles il a donné les noms de *Salomonica edentula* et *Sal. oblongifolia*. Il a en outre ajouté, mais avec doute, à ce genre, le *Polygala ciliata* de Linné, qui croit dans les Indes orientales.

SALONTA. BOT. Espèce d'Euphorbe de Madagascar.

SALOP. BOT. *V. SALEP.*

SALPA. MOLL. *V. BIPHORE.*

SALPE. POIS. Même chose que Saupé. *V. ce mot.*

SALPÊTRE. MIN. *V. POTASSE NITRATÉE.*

SALPÊTRE DE HOUSSAGE. MIN. Efflorescences salines que l'on observe assez fréquemment à la surface des vieux murs, et que l'on recueille ordinairement avec un housoir ou balai, d'où leur est venu le nom de Houssage. Ces efflorescences sont composées de petits cristaux de différents sels, mais où dominent les nitrates, et que les salpêtriers recherchent pour leur fabrication. *V. POTASSE NITRATÉE.*

SALPIANTHE. *Salpianthus*. BOT. Genre de la famille des Nyctaginées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, 1, p. 155, tab. 44), et ainsi caractérisé : périanthe ou calice coloré, tubuleux, ayant le limbe plissé, à quatre dents ; trois ou quatre étamines saillantes, unilatérales ; ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate aigu ; akène renfermé dans le périanthe persistant. Ce genre a été nommé *Boldea* par Cavanilles et Lagasca ; mais cette dernière dénomination pourrait entraîner quelque confusion avec le *Boldea* (BOLDEAU) de Jussieu, ou *Peumus* de Molina, qui est un tout autre genre.

SALPIANTHE ARÉNAIRE. *Salpianthus arenarius*, Humb. et Bonpl., *loc. cit.* ; *Boldea lanceolata*, Lagasca, *Noe. gen. et sp. diagn.*, p. 10. C'est un arbrisseau rameux, sarmenteux et visqueux, répandant une odeur forte et désagréable ; les rameaux inférieurs sont cylindriques et d'un rouge foncé, les supérieurs sont couverts d'un duvet très-court, garnis de feuilles alternes, ovales-lancéolées, pubescentes-blanchâtres. Les fleurs, dont le périanthe est d'un beau rouge, sont disposées en corymbes à l'extrémité des rameaux. Du Mexique.

SALPIENS. *Salpacea*. MOLL. Blainville a donné ce nom à une famille de Mollusques hétérobranchés ; elle rassemble les genres *Pyrosome* et *Biphore*, qui, selon Savigny, constituaient chacun une famille.

SALPIGLOSSÉ. *Salpiglossis*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, p. 94, tab. 19), et offrant les caractères suivants : calice à cinq angles, divisé jusqu'au milieu en cinq segments

lancéolés, égaux en longueur, les trois inférieurs fendus plus profondément ; corolle très-grande, infundibuliforme, dont le tube est du double plus long que le calice, l'orifice dilaté, campanulé, le limbe étalé, à cinq segments peu profonds et échancrés au sommet ; quatre étamines didynames, incluses dans le tube, insérées sur la base de la corolle, ayant de grandes anthères presque cordiformes, s'ouvrant par le sommet ; une cinquième étamine, avortée et réduite à un court filet, existe entre les deux plus longues étamines ; ovaire ovoïde, surmonté d'un style de la longueur des étamines, dilaté au sommet et terminé par un stigmate bilobé et comprimé ; capsule renfermée dans le calice, ovale, à deux valves, et à deux loges séparées par des cloisons parallèles aux valves, renfermant un grand nombre de graines attachées à un gros placenta central.

SALPIGLOSSÉ SINCÉE. *Salpiglossis sinuata*, Ruiz et Pav., *Syst. Flor. Peruv.*, p. 165. C'est une plante herbacée, haute d'environ deux pieds, à feuilles lancéolées, sinuées-dentées ; à fleurs couleur de sang. Cette plante croit au pied des collines, près de la Conception du Chili. Une seconde espèce a été décrite et figurée par Hooker (*Exotic Flora*, n° 229) sous le nom de *Salpiglossis straminea* ; elle diffère de la plante de Ruiz et de Pavon par quelques caractères pris du style et du tube de la corolle, ainsi que par la couleur de paille qu'offrent ses fleurs, tandis qu'elles sont écarlates dans le *Salpiglossis sinuata*. Elle est également originaire du Chili.

SALPINGE. *Salpinga*. BOT. Genre établi par Martius et Schrank, dans la famille des Mélastomacées, et qui ne se composait d'abord que d'une seule espèce originaire du Brésil. Il a été publié par De Candolle (*Prodr. syst. Veget.*, 3, p. 112, et Mémoires sur les Mélastomacées, p. 24), qui lui a ajouté trois nouvelles espèces de la Guiane française, où elles avaient été recueillies par Richard et Perrotet. Richard avait présenté l'établissement de ce nouveau genre, et lui avait même imposé le nom d'*Aulacidium* dans son Herbar. Le genre *Salpinga* est ainsi caractérisé : calice oblong-turbiné, très-allongé, à huit ou dix côtes séparées par de profonds sillons, à quatre ou cinq dents larges, courtes et persistantes ; corolle à quatre ou cinq pétales lancéolés, aigus et connivents ; étamines inconspues ; style court, filiforme, surmonté d'un stigmate orbiculaire ; capsule prismatique à trois angles obtus, libre dans le tube du calice, à trois valves qui, à la maturité, portent chacune une cloison sur le milieu de leur face interne, et laissent au centre un axe ou columelle libre. Les graines sont nombreuses, très-petites, attachées à l'axe par séries, demi-ovales, avec la cicatricule linéaire.

SALPINGE FASCICULÉE. *Salpinga fasciculata*, Rich. Plante herbacée, annuelle, qui croit dans les forêts ombragées de la Guiane française ; ses rameaux sont cylindracés, un peu comprimés, garnis de feuilles portées sur des pétioles assez longs, ovales-acuminées, ciliées et un peu crénelées sur les bords, glabres d'ailleurs, membraneuses et à trois ou cinq nervures. Les fleurs sont sessiles, unilatérales le long des branches de l'ax

elles forment ainsi des épis axillaires ou terminaux, qui rappellent assez bien l'inflorescence de plusieurs Boraginées.

SALPINGUS. INS. Ce genre d'Illiger est le même que celui nommé Rhinosime. *V.* ce mot.

SALSA. BOT. La plante ainsi nommée par le père Feuillée (Obs. 11, 716, tab. 7), appartient au genre *Herreria* de Ruiz et Pavon, qui fait partie de la famille des Smitacées. *V.* HERRERIE.

SALSEPAREILLE. *Salsaparilla.* BOT. Espèce du genre *Smilaca.* *V.* ce mot.

SALSEPAREILLE D'ALLEMAGNE. BOT. Nom que l'on donne vulgairement à la Laiche des Sables.

LA SALSEPAREILLE GRISE OU DE VIRGINIE est la racine de l'Aralie à tige nue, que l'on emploie aux mêmes usages médicaux que la véritable Salsepareille.

SALSES. GÉOL. On donne ce nom, ainsi que celui de volcans d'eau, de boue ou vaseux, à des terrains assez circonscrits, d'où sortent habituellement et de temps immémorial, à certaines époques et d'une manière très-variée, de véritables éruptions de gaz et de terres argileuses délayées. Il ne faut pas confondre ces éruptions des Salses avec les éruptions boueuses qu'ont, en plus d'une circonstance, vomi les véritables volcans; cependant, comme dans ceux-ci, les Salses finissent par former des monticules et des cônes qui résultent de la consolidation de la boue rejetée. Au sommet des cônes se voient des ouvertures en entonnoir, proportionnées en grandeur à l'importance des Salses. Il s'en élève par intervalle une boue grisâtre qui, s'épanchant par-dessus les bords, concourt à élever de plus le monticule, ainsi qu'il arrive au faite des mamelons volcaniques à cratère. De telles éjections se répandent souvent au loin, n'élèvent pas seulement le cône qui les a produits, mais encore le sol, ordinairement en plateau, qui supporte ceux-ci. Du milieu des sortes de cratères des Salses, on voit aussi s'élever de grosses bulles terreuses délayées qui, venant à crever, ont l'air d'en faire bouillonner la surface, et dégagent du gaz hydrogène ordinairement carboné, bitumineux ou sulfuré. Ce gaz s'enflamme parfois, et la surface des Salses en est passagèrement comme toute brûlante. On a vu les boues poussées par de tels volcans s'élever en gerbes jusqu'à soixante mètres de hauteur, et être accompagnées de détonations, de vent, de sifflements et de bruits souterrains; on dit même qu'il en est résulté de petits tremblements de terre. Les Salses sont rarement isolées; elles sont au contraire assez rapprochées dans les cantons où il s'en forme. On en connaît en beaucoup de parties du monde, et celles de l'Italie, où il en existe abondamment aux bases septentrionales et méridionales de l'Apennin, ont été assez bien observées. Les plus connues sont celles de Parme, de Reggio, de Modène et de Bologne. On en compte dans ces cantons au moins huit groupes désignés par les noms des villages les plus voisins. Pline avait mentionné l'une d'elles. Il paraît que celle-ci, qui se trouve aux environs de Sassenlo, offrit à diverses époques des différences très-notables. Les anciens disent qu'elle vomit avec fracas des pierres, de la fange et de la fumée; récemment elle ne présentait qu'une ouverture en coupe très-petite, placée au

sommet d'un cône en miniature, qui s'élevait à peine à la surface d'un plateau boueux qui en était provenu, et qui n'envahissait guère sur la végétation voisine qu'un espace de cent pieds tout au plus de diamètre. Il arrive ailleurs que les cônes des Salses n'ont pas plus de quinze à vingt centimètres d'élévation, et que leur cratère n'a que quelques pieds de circonférence; ils se font souvent jour à travers des pierres qu'ils détruisent en les recouvrant de leur boue salée, sur laquelle nulle plante ne croit de longtemps.

La Sicile possède près d'Agrigente la Salse la plus célèbre chez les anciens; Dolomieu l'a décrite sous le nom de Volcan d'air de Maccoluba. C'est une colline en cône tronqué, d'environ cent cinquante pieds d'élévation, composée d'une boue épaisse, sur laquelle ne se voit pas la moindre verdure, et où se font jour parfois une multitude de petits cônes qui, chacun, rejettent leur boue par leur petit cratère. Il s'en dégage aussi une grande quantité de gaz, et dans certaines éruptions de la Salse, des matières terreuses et pierreuses ont été lancées à de grandes distances. On en voit une du même genre dans l'île Taman, qui se trouve jointe à la Crimée, entre la mer Noire et la mer d'Azof. On prétend qu'elle a vomi non-seulement de la boue, mais jusqu'à des flammes accompagnées de torrents de fumée. Kæmpfer parle d'une autre Salse sur les bords de la Caspienne, dans la presqu'île d'Okorena et non loin de Baku; elle a produit des torrents d'eau salée. Le docteur Horsfield, dans l'Histoire de Java, en a décrit une nouvelle qu'il a observée dans cette île. Il en existe à Timor; enfin on en trouve au Mexique, près du village appelé Turbaco. Ce dernier lieu est élevé de plus de trois cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et le plateau sur lequel existent les cônes de la Salse est encore élevé de quarante ou cinquante mètres de plus. Ces cônes, au nombre d'une vingtaine, ont sept à huit mètres de haut, et sont formés par une boue noirâtre; ils sont surmontés d'une cavité remplie d'eau. Des phénomènes du même genre, mentionnés en d'autres lieux, n'ont pas été assez bien observés pour qu'il en soit parlé ici. Il suffira de dire que tout extraordinaires qu'ils puissent paraître, on ne doit pas leur attribuer des rapports directs avec les volcans, dont l'importance et les vastes effets sont d'une bien autre nature. Les Salses doivent tenir à des dégagements qui viennent des couches les plus superficielles de la terre, où des infiltrations bitumineuses, des combinaisons chimiques, produites par l'introduction d'une eau saturée de tel ou tel gaz et de la chaleur, suffisent pour produire le boursoufflement d'une Argile délayée.

SALSIFIS. BOT. Ce nom vulgaire du *Scorzonera Hispanica* a été appliqué aux espèces du genre *Tragopogon.* *V.* SCORZERE et TRAGOPOGON.

SALSIGRAME. BOT. Synonyme de Géopogon.

SALSILLA. BOT. Espèce du genre Alstroémère. *V.* ce mot.

SALSIRORA. BOT. (Thalium.) Synonyme de Drostre. *V.* ce mot.

SALSOLA. BOT. *V.* SOUDE.

SALSORIE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Salsola Tragus,* L. *V.* SOUDE.

SALTATOR. ois. Synonyme de *Habia*; nom donné par Vieillot à une division du genre *Tangara*. *V.* ce mot.

SALTELLE. *Saltella*. ins. Diptères. Genre de la famille des Muscides, tribu des Sepsidées, établi par Desvoidy. Caractères : antennes courtes, terminées par une palette elliptique, munie d'une soie très-simple; palpes presque filiformes; tête globuleuse; yeux écartés; corps étroit; abdomen sessile; écusson du métathorax à peine visible en dessus; celui du mésothorax s'avancant jusqu'à l'abdomen qui est déprimé; pieds courts, inermes; cuisses un peu en masse; jambes droites; ailes courtes.

SALTELLE A PIEDS NOIRS. *Saltella nigripes*, Desv. Ses antennes sont rousses; la tête, le corselet et les pieds sont noirs; l'abdomen est d'un noir bronzé; les ailes sont blanches. Taille, une ligne et demie. Europe.

SALTIA. BOT. Dans l'appendice botanique au Voyage de Salt en Abyssinie, R. Brown a indiqué l'existence d'un nouveau genre qu'il a nommé *Saltia*, mais dont il n'a pas donné les caractères. Ce genre semble ne point différer sensiblement de celui que Burman, dans son *Flora Indica* (59, t. 15, fig. 5) a nommé *Cometes* et qui a été admis sous ce nom. La plante qui, dans Wallich, porte le nom de *Saltia*, appartient au genre *Pupalia* de Martius, où elle est le type d'une section.

SALTICUS. ARACHN. *V.* SALTIQUE.

SALTIENNE. MAM. Espèce du genre Antilope.

SALTIGRADES. *Saltigradæ*. ARACHN. Araignées-Phalangers de plusieurs naturalistes, tribu de la famille des Aranéides ou Fileuses, ayant pour caractères : pieds propres à sauter; groupe oculaire formant un grand quadrilatère, soit simple, soit double, et dont un plus petit est inscrit dans l'autre; yeux latéraux de devant situés près des angles du bord antérieur du céphalothorax, les deux postérieurs séparés par toute la largeur de cette partie du corps, et opposés aux précédents. Les Araignées de cette tribu marchent comme par saccades, s'arrêtent tout court après avoir fait quelques pas, et se haussent sur les pieds antérieurs. Découvrent-elles un insecte, une Mouche ou un Cousin surtout, elles s'en approchent doucement, jusqu'à une distance qu'elles puissent franchir d'un seul saut, et s'élançant tout à coup sur la victime qu'elles épiaient. Ces Araignées ne craignent pas de sauter perpendiculairement sur un mur, parce qu'elles s'y trouvent toujours attachées par le moyen d'un fil de soie qu'elles dévident à mesure qu'elles avancent; il leur sert encore à se suspendre en l'air, à remonter au point d'où elles étaient descendues, ou à se laisser transporter par le vent d'un lieu à un autre. Plusieurs Saltigrades construisent, entre les feuilles, sous les pierres, etc., des nids de soie, en forme de sacs ovales et ouverts aux deux bouts; ces Arachnides s'y retirent pour se reposer, faire leur mue et se garantir des intempéries des saisons.

Dégèr a vu les préludes amoureux des sexes d'une espèce (*Salticus grossipes*). Le mâle et la femelle s'approchaient l'un de l'autre, se tâtaient réciproquement avec leurs pattes antérieures et leurs tenailles; quelquefois ils s'éloignaient un peu, mais pour se rapprocher de nouveau; souvent ils s'embrassaient avec

leurs pattes, et formaient un peloton, puis se quittaient pour recommencer le même jeu; mais il ne put les voir s'accoupler. Il fut plus heureux à l'égard de l'*Aranea scenica*; le mâle monta sur le corps de sa femelle, en passant sur sa tête et se rendant à l'autre extrémité; il avança une de ses palpes vers le dessous du corps de sa compagne, souleva doucement son abdomen, sans qu'elle fit de résistance, et alors il appliqua l'extrémité de la palpe sur l'endroit du ventre de la femelle destiné à la copulation. Il vit ce mâle s'éloigner et revenir à plusieurs reprises, et se réunir plusieurs fois à sa femelle; celle-ci, loin de s'y opposer, se prêtait aisément à ce jeu.

Cette tribu se compose des deux genres Èrèse et Saltique. *V.* ces mots.

SALTIQUE. *Salticus*. ARACHN. Genre établi par Latreille, et ayant pour caractères : huit yeux, formant par leur réunion un grand carré ouvert postérieurement ou une parabole : quatre situés en avant du corselet sur une ligne transverse, et dont les deux intermédiaires plus gros; les autres placés sur les bords latéraux de la même partie; deux de chaque côté, et dont le premier, ou le plus antérieur, très-petit; mâchoires droites, longitudinales, élargies et arrondies à leur extrémité; lèvres ovales, très-obtuses ou tronquées à son extrémité; pieds propres au saut et à la course, la plupart robustes, surtout les premiers; ceux des quatrième et première paires généralement plus longs, presque égaux; les intermédiaires presque de même grandeur relative. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces, presque toutes propres à l'Europe.

SALTIQUE CHEVRONNÉE. *Salticus scenicus*, Latr.; Atte paré, Walkenaer; Araignée chevronnière de presque tous les auteurs. Elle est longue de trois lignes à trois lignes et demie, noire, avec l'abdomen ovale, allongé, ayant trois bandes blanches demi-circulaires.

SALUT. pois. L'un des synonymes vulgaires de Silure.

SALVADORE. *Salvadora*. BOT. Genre de la famille des Chenopodées ou Atriplicées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice ou périanthe extérieur court, divisé peu profondément en quatre segments ovales, un peu obtus; corolle (périanthe intérieur) persistante, profondément partagée en quatre segments roulés en dehors; quatre étamines dont les filets sont droits, de la longueur de la corolle, terminés par des anthères arrondies; ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate simple, obtus et obliqué; baie globuleuse, de la grosseur d'un pois, uniloculaire, renfermant une seule graine sphérique, enveloppée d'une tunique calleuse. Ce genre est rapproché des *Rivina* dont il diffère par la présence d'une corolle ou périanthe interne, et par ses graines recouvertes d'une tunique ou enveloppe particulière un peu calleuse.

SALVADORE DE PERSE. *Salvadora Persica*, L.; Lamk., *Illustr.*, tab. 81; Roxburgh, *Coromand.*, 1, tab. 26; *Rivina paniculata*, L., *Syst. Veget.*, éd. xv; *Cissus arborea*, Forskahl, *Descript.*, p. 52; *Embelia grossularia*, Retz; *Pella ribesoides* de Gærtner, de *Fruct.*,

tab. 28, fig. 8. C'est un arbrisseau dont les tiges sont glabres, divisées en rameaux opposés, cylindriques, un peu pendans, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales, oblongues, aiguës, quelques-unes acuminées, glabres à leurs deux faces, entières, lisses, un peu charnues, portées sur de courts pétioles. Les fleurs sont très-petites et disposées en grappes terminales ou axillaires. Cette plante croît dans les Indes orientales, sur les bords du golfe Persique, dans l'Arabie, la Haute-Égypte, et au Sénégal. Forskahl dit que les Arabes estiment beaucoup cette plante; qu'ils en mangent les fruits lorsqu'ils sont parfaitement mûrs; que les feuilles passent pour résolutes, appliquées en cataplasmes sur les tumeurs; qu'elles jouissent surtout d'une grande réputation comme contre-poisons, et qu'elles sont célébrées dans les poésies arabes.

SALVELINE. pois. Espèce du genre Saumon. *V.* ce mot.

SALVERTIE. *Salvertia*. bot. Genre de la famille des Vochysiées, et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Aug. Saint-Hilaire (Mémoires du Muséum, vol. 6, p. 266). Caractères : calice divisé presque jusqu'à la base en cinq lobes à peu près égaux, l'un d'eux muni d'un éperon. Corolle à cinq pétales insérés sur la base des divisions calicinales, les deux supérieurs plus étroits. Une seule étamine fertile, opposée à l'un des pétales inférieurs, formée d'un filet épais et d'une anthère oblongue, très-grande, embrassant le style dans le bouton, déjetée en arrière après l'épanouissement; cette étamine est placée entre deux autres très-petites et stériles. Style grand, en masse, portant un stigmate scutelliforme, adné au côté concave de la partie supérieure du style; capsule oblongue-trigone, velue, à trois valves déhiscentes par le milieu, et à trois loges qui renferment chacune une seule graine linéaire-elliptique, prolongée en aile, dépourvue d'albumen, ayant les cotylédons grands, elliptiques, roulés ensemble en spirale, et la radicule petite, supérieure.

SALVERTIE A ODEUR DE MUGUET. *Salvertia Conval-laria odorata*, A. Saint-Hilaire, *loc. cit.*; Martius et Zuccharini, *Nov. Gener. et Spec. Brasil.*, 1, p. 152, tab. 95. C'est un bel arbre à rameaux épais, remplis d'une substance résineuse, munis de feuilles ovales, obtuses, penninerves, verticillées, ordinairement au nombre de huit par verticille, portées sur des pétioles épais à la base, et dépourvus de stipules. Les fleurs sont grandes, de couleur blanchâtre, avec quelques teintes rougeâtres et violettes (d'après la figure de Martius), répandant une odeur agréable, et disposées en thyrses terminaux. Cet arbre croît au Brésil.

SALVIA. bot. *V.* SAUGE.

SALVINIE. *Salvinia*. bot. (*Marsiliacées.*) Ce genre constitue avec l'*Azolla* la section des Salviniées, dans la famille des Marsiliacées. Ces deux genres ont, en effet, beaucoup de rapport par leurs caractères les plus importants. Le *Salvinia* a été établi par Micheli, et l'espèce qui lui sert de type a été étudiée avec beaucoup de soin depuis quelques années par Vaucher, Savi fils, Duvernoy, Kaulfuss. Le *Salvinia natans*, la seule espèce européenne et bien connue de ce genre, flotte sur les eaux tranquilles, dans l'Italie et dans quelques par-

ties du midi de la France et de l'Allemagne. Sa tige, simple ou peu rameuse, porte des feuilles opposées, oblongues, traversées par une seule nervure, et toutes couvertes de papilles ou de poils courts; elles ne sont pas enroulées en crosses dans leur jeunesse; de cette tige naissent aussi de longues radicelles qui flottent dans l'eau. C'est à l'aisselle de ces feuilles que sont placées par grappes de six à huit les involucre qui contiennent les organes reproducteurs; ces involucre sphériques, uniloculaires, sont recouverts par deux membranes qui sont réunies par des cloisons qui s'étendent de l'une à l'autre, comme les méridiens d'une sphère. L'intervalle de ces membranes est rempli d'air; la membrane externe est recouverte de poils articulés et fasciculés. Parmi ces involucre, il y en a un ou deux à la base de la grappe qui renferment les corps reproducteurs femelles; les autres contiennent des corps que quelques expériences semblent devoir faire considérer comme des organes mâles. Les involucre femelles renferment environ trente à trente-deux semences ovoïdes, portées sur un court pédicelle simple; toutes s'insèrent sur une colonne ou placenta central libre. Leur tissu externe est formé d'une membrane réticulée qui se continue avec le pédicelle; la graine elle-même est formée d'un corps ovoïde, charnu, farineux, qui paraît creusé d'une cavité dans son centre; on n'a pas pu jusqu'à présent y découvrir d'embryon, et peut-être toute cette masse est-elle un embryon acotylédon. Lors de la germination, la graine donne d'abord naissance, par la partie opposée à son point d'attache, à une sorte de calotte bilobée; son sommet porte un pédicelle bilobé, d'où sort un corps triangulaire, que l'on peut considérer comme une sorte de cotylédon; de la base de ce corps naissent les premières radicelles, et de son échancrure sort la plumule portant les premières feuilles opposées. On ne peut douter, d'après ces observations, dues d'abord à Vaucher, répétées ensuite par Savi et Duvernoy, que ces corps ne soient les graines des Salviniées. Les involucre mâles renferment un grand nombre de petits corps globuleux, insérés sur des pédicelles de diverses longueurs, remplissant tout l'involucre et s'insérant au sommet d'une colonne centrale libre. Chacun de ces globules est formé d'une membrane réticulée parsemée de points globuleux; ils sont remplis, suivant les observations de Savi, d'une substance liquide. Cette structure est analogue à bien des égards à celle des grains de pollen. Les involucre commencent à paraître au mois de septembre. Au bout d'un mois, ils sont à l'état le plus parfait; ils commencent alors à jaunir, crévent et tombent au fond de l'eau. Au printemps, vers le mois d'avril, les globules ovoïdes viennent flotter à la surface de l'eau et germent.

Les premiers auteurs qui ont observé cette plante, Hedwig en particulier, avaient considéré les poils qui couvrent les involucre comme remplissant les fonctions d'organe mâle; la différence des deux sortes de globules, ou n'avait pas été observée, ou n'avait pas attiré leur attention. Paolo Savi, qui décrit avec beaucoup de soin la structure de ces organes, voulut s'assurer, par des expériences directes, du rôle qu'ils

doivent remplir, et, présumant que la fécondation ne pouvait s'effectuer qu'après que les graines étaient sorties des involucre, il fit les expériences suivantes : il mit dans des bocaux différents et remplis d'eau, 1^o des corps elliptiques seuls; 2^o des globules seuls; 3^o un mélange des uns et des autres; 4^o des involucre entiers des deux espèces. Au printemps, quelques-unes des graines du n^o 1 ont monté à la surface de l'eau, mais elles n'ont pas germé. Aucun des globules du n^o 2 n'est venu flotter sur l'eau. Les graines elliptiques des n^{os} 3 et 4 sont presque toutes venues à la surface et ont germé. Ce savant en conclut, 1^o que les globules sphériques sont bien des organes mâles, puisque leur présence est nécessaire au développement du germe; 2^o que la fécondation s'opère après la rupture des involucre et la dispersion des deux ordres de globules. Ce mode de fécondation est donc analogue, dans le règne végétal, à ce qui a lieu dans les Poissons et dans quelques autres animaux où les œufs sont fécondés après leur sortie de l'organe femelle. Duvernoy a fait connaître d'autres expériences qui sembleraient contredire celles de Savi; mais ces expériences, faites dans des lieux où la Salvinie est difficile à se procurer fraîche, ne paraissent pas avoir le degré de précision de celles de Savi, qui, habitant la ville de Pise, dont les environs présentent abondamment cette plante, a pu les répéter et les faire sur des échantillons intacts et choisis.

SALVINIÉES. BOT. *V.* MARSILÉACÉES.

SALVINIELLA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Hubner, dans la famille des Ricciacées, a été réuni au genre *Riccia*. *V.* ce mot.

SALWEDELIA. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Necker aux dépens de *Bryum* de Linné; il comprend des espèces de *Tortula*, de *Weissia*, de *Bryum*, etc., et n'a pu par conséquent être adopté.

SALZES. GÉOL. *V.* SALSÉS.

SALZKUPFER. MIN. (Werner.) *V.* CUIVRE MURIATÉ.

SALZMANNIE. *Salzmannia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovale et soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, en forme de coupe, obtusément découpé ou sinué, figurant quatre dents; corolle supère, à tube court, à limbe partagé en quatre lobes oblongs; quatre étamines insérées à l'orifice de la corolle; filaments très-courts; anthères linéaires et allongées; style entier ou à lobes concrets. Le fruit est une baie presque sèche, couronnée par le limbe persistant du calice, à une seule loge par suite d'avortement, comprimée, ovale et mono-sperme; semence comprimée.

SALZMANNIE A FEUILLES LUISANTES. *Salzmannia nitida*, De Cand. C'est un arbrisseau très-glabre, à rameaux subtétragones, mais devenant presque cylindriques à mesure qu'ils vieillissent; les stipules sont très-courtes et tronquées; les feuilles sont opposées, ovales, courtement pétiolées et très-luisantes en dessus. Les pédoncules sont axillaires, opposés, très-courts, portant un capitule dense, composé d'une douzaine de fleurs sessiles et blanches, entourées de bractées foliacées. Du Brésil.

SALZWEDELIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, dans la Flore de Wétéravie, pour le *Genista sagittalis*, n'a pas été adopté.

SAMACHEST. BOT. Synonyme de *Vitex agnus castus*. *V.* VITEX.

SAMADERIA. BOT. (Gærtner.) Synonyme de *Niota*. SAMALIE. OIS. Genre créé par Vieillot, dans son démembrement du genre *Paradisæa* de Linné. *V.* PARADISIÈRE.

SAMANDURA. BOT. (Linné, Fl. Zeyl.) Synonyme de *Niota tetrapetala*, Lamk., suivant les uns, ou d'*Heritiera littoralis*, Ait., suivant les autres.

SAMARA. POIS. Espèce du genre *Sciæna* de Linné.

SAMARA. BOT. Ce genre, de la Tétrandrie Monogynie, L., avait été placé dans la famille des Rhamnées, mais il en a été retiré pour être colloqué parmi les Myrsinées, et même suivant Rob. Brown quelques espèces qui ont été décrites sous ce nom générique par Swartz, ne différeraient pas du genre *Myrsine*. Le *Rapanea d'Aublet* paraît également devoir rentrer dans ce dernier genre. Voici les caractères essentiels du *Samara*, tel qu'il a été établi par Linné : calice fort petit, à quatre folioles aiguës; corolle à quatre pétales sessiles, creusés à leur base d'une fossette longitudinale; quatre étamines insérées dans cette fossette, à filets longs, sétacés, terminés par des anthères cordiformes; ovaire supère, ovale, surmonté d'un style saillant, et d'un stigmate infundibuliforme; drupe arrondi, fermant une seule graine. Le *Samara læta*, L., Lamk., Illustr., tab. 74; *Mamecydon umbellatum*, Burmann, Flor. Ind., p. 87; *Cornus Zeylanica*, Burm., Thes. Zeyl., tab. 51, est un arbre dont les rameaux sont revêtus d'une écorce cendrée ou blanchâtre, à feuilles opposées, médiocrement pétiolées, placées au sommet des rameaux, ovales, obtuses, entières et glabres. Les fleurs occupent la partie inférieure des rameaux au-dessous des feuilles; elles sont jaunâtres, nombreuses, disposées en petits corymbes très-rapprochés. Cet arbre croît dans les Indes orientales.

SAMARE. *Samara*. BOT. Gærtner appelle ainsi un fruit sec, indéhiscents, à une ou deux loges contenant un petit nombre de graines, et dont le péricarpe, mince et membraneux sur ses bords, est souvent prolongé en ailes ou appendices. Tel est le fruit de l'Orme, des Érables, etc. C'est au même fruit que Mirbel donne le nom de *Pteride*, et Desvaux celui de *Pteridion*.

SAMARE. MIN. Bendant désigne sous ce nom, le Sel gemme ou Soude muriatée. *V.* SOUDE.

SAMBAC ou ZAMBACH. BOT. Espèce du genre *Mogorium*, qui n'est qu'un Jasmin. *V.* ce mot.

SAMBU, SAMBUC et SAMBUQUIER. BOT. Noms vulgaires du Sureau.

SAMBUCUS. BOT. Synonyme de Sureau.

SAME. POIS. L'un des noms vulgaires du *Mugil Cephalus*. *V.* MUGE.

SAMERARIA. BOT. Desvaux (Journ. de botan., 3, p. 161, tab. 24, f. 6) a élevé, sous ce nom, au rang de genre l'*Isatis armena*, L., dont la silicule est indéhiscents, munie d'une aile large et membraneuse. De Candolle n'en a fait qu'une simple section du genre *Isatis*. *V.* PASTEL.

SAMETHOUNLE. ois. (Gesner.) Synonyme vulgaire de Rôle d'eau. *V. GALLINULE.*

SAMIER. moll. Gmelin, dans la treizième édition de Linné, est le seul qui ait mentionné cette Coquille décrite par Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 8, fig. 14). Il lui a donné le nom de *Murex trigonus*; la disposition de ses varices la ferait placer aujourd'hui dans le genre Triton de Lamarck. *V. ce mot.*

SAMOLE. *Samolus.* bot. Ce genre est placé à la suite de la famille des Primulacées, et dans la Pentandrie Monogynie, L. Il a été ainsi caractérisé par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 428) : calice demi-supère, quinquéfide; corolle presque campanulée, à cinq lobes; cinq étamines anthérifères, opposées aux segments du limbe de la corolle, cinq autres étamines alternes et stériles; capsule semi-infère, ovoïde, uniloculaire, à cinq demi-valves, munie d'un placenta central libre; graines nombreuses, fixées à l'autre extrémité de la capsule, composées d'un embryon inclus dans l'albumen, et d'une radicule dirigée vers l'ombilic. Ce genre diffère des Primulacées par son ovaire infère, du moins à sa base, par ses graines attachées par des cordons ombilicaux à l'autre extrémité de la capsule, et par ses cinq étamines stériles. Il comprend quatre ou cinq espèces qui sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, entières, à fleurs terminales, blanches, disposées en grappes ou en corymbes, et dont les pédicelles sont accompagnés à la base ou au milieu d'une bractée. Plusieurs de ces plantes croissent à la Nouvelle-Hollande, et quelques-unes ont été considérées comme appartenant à un genre distinct des *Samolus*, et qui a été nommé *Sheffieldia* par Linné fils et Labillardière. Ainsi les *Sheffieldia repens*, L., *Suppl.*, et *Sheffieldia incana*, Labillard., *Nov.-Holl.*, 1, pl. 40, tab. 54, sont synonymes de *Samolus littoralis*, R. Br.

SAMOLE DE VALÉRADE, *Samolus Valerandi*, L. Plante dont la tige est dressée, les feuilles radicales, obovées ou oblongues, les fleurs petites, blanches et en thyrses corymbiformes. Cette espèce croît dans les lieux aquatiques de l'Europe; elle se trouve aussi en Amérique, en Afrique, en Asie, à la Nouvelle-Hollande, en un mot, sur presque tous les points de la surface terrestre.

SAMOLOIDES. bot. Boerhaave donne ce nom au genre qu'Adanson avait également établi sous le nom de Kreidek. *V. ce mot.* Bonare dit que c'est une Véronique dont on fait usage en thé chez les Anglais.

SAMOLUS. bot. *V. SAMOLE.*

SAMPACCA. bot. (Rumph.) Synonyme de *Michelia*. *V. ce mot.*

SAMYDE. *Samyda.* bot. Ce genre, qui a donné son nom à la petite famille des Samydées, avait été primitivement établi par Plumier sous le nom de *Guidonia*. Il appartient à l'icosandrie Monogynie, L., et il offre les caractères suivants : calice campanulé, tubuleux, coloré, persistant, le limbe à cinq ou très-rarement à quatre divisions inégales; corolle nulle; étamines en nombre qui varie de huit à dix-huit, toutes fertiles, courtes, adnées au sommet du tube du calice, à filets larges, membraneux, connés en tube à la base, glabres, libres et cuspidés au sommet, à anthères oblongues, dressées, biloculaires, déhiscentes longitudinale-

ment et à l'intérieur; ovaire supère, sessile, uniloculaire, renfermant plusieurs ovules fixés à des placentas pariétaux, surmonté d'un seul style dressé et d'un stigmate capité; capsule globuleuse-ovoïde, charnue-coriace, uniloculaire, s'ouvrant par le sommet en trois à cinq valves; graines nombreuses, marquées à la base d'un trou ombilical, recouvertes d'un triple tégument : l'extérieur charnu-pulpeux, celui du milieu testacé et fragile, l'intérieur mince et adhérent; l'endosperme est charnu et offre vers sa partie supérieure un embryon inverse. Les Samydes sont des arbrisseaux ou des arbustes indigènes des Antilles, à rameaux quelquefois spinescents; à feuilles alternes, simples, entières, finement ponctuées, munies de deux stipules pétiolaires. Les pédoncules sont axillaires, uniflores, solitaires ou ramassés en forme d'ombelles. Les fleurs sont blanchâtres, rarement purpurines.

SAMYDÉES. *Samydæ.* bot. Famille naturelle de plantes, indiquée d'abord par Gærtner fils (Carp., 5, p. 258-242), établie par Ventenat (Mém. Inst., 1807, 2, p. 142), et adoptée maintenant par tous les botanistes modernes. Le genre *Samyda*, qui est le type de cette famille, avait été laissé par Jussieu parmi ceux dont les affinités n'étaient point assez connues. Voici comment cette famille peut être caractérisée : le calice est monosépale, persistant, souvent coloré, surtout à sa face interne, et offrant de trois à sept divisions plus ou moins profondes. La corolle n'existe pas. Les étamines, dont le nombre varie et se trouve un multiple du nombre des divisions calicinales, sont ou libres, ou plus souvent monadelphes par la base de leurs filets, qui sont insérés sur la paroi interne du calice; quelquefois un certain nombre des étamines avortent et sont réduites à l'état rudimentaire; d'autres fois elles sont accompagnées à leur base d'un appendice lamelliforme, qui constitue une sorte de couronne intérieure; les anthères sont introrses et à deux loges, s'ouvrant chacune par une suture longitudinale. L'ovaire est libre, sessile, à une seule loge contenant un petit nombre d'ovules attachés à trois trophospermes pariétaux. Le style est simple, terminé par un stigmate simple ou trifide. Le fruit est coriace ou légèrement charnu, à une seule loge, qui s'ouvre incomplètement et par son sommet en trois valves, portant chacune une ou plusieurs graines attachées sur leur face interne. Ces graines, quelquefois accompagnées à leur base d'un arille cupuliforme, se composent d'un tégument propre qui recouvre un endosperme charnu, dans lequel est placé un embryon, dont la radicule est opposée au hile. Les végétaux dont cette famille se compose sont des arbustes, des arbres ou des arbrisseaux, tous exotiques et originaires des contrées chaudes des deux continents. Leurs feuilles sont alternes, oblongues, simples, entières ou dentées, le plus souvent marquées de points translucides et munies de stipules à leur base. Les fleurs sont ordinairement axillaires, quelquefois solitaires ou réunies en grand nombre. Les trois genres *Samyda*, L.; *Casearia*, Jacquin, dans lequel on doit réunir l'*Anavinga* de Lamarck, l'*Iroucana* et *Pitumba* d'Aublet, l'*Athenea* de Schreber, le *Melistaureum* de Forster, et le *Chatocrater* de Ruiz et Pavon,

constituent cette famille, à laquelle on doit rapporter encore le genre *Piparea* d'Aublet.

SANALPITE. MIN. Variété d'Épidote. *V.* ce mot.

SANAMUNDA. BOT. (Adanson d'après l'Écluse.) Synonyme de *Passerina*. *V.* PASSERINE.

SANCHÉZIE. *Sanchezia*. BOT. Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. Prodrom.*, p. 5, tab. 52) ont établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Scrophularinées et à la Diandrie Monogynie. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, à cinq divisions droites, ovales, concaves, échancrées au sommet; corolle irrégulière, dont le tube est recourbé, insensiblement rétréci à sa base et à son orifice; le limbe à cinq découpures ovales, échancrées et réfléchies, les deux supérieures un peu plus courtes; deux étamines saillantes, à filets velus et terminés par des anthères ovales, munies à leur base d'un appendice court, calcariforme; deux filets stériles, ayant la même insertion que les étamines fertiles; ovaire oblong, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines, et terminé par un stigmate bifide; capsule oblongue, acuminée, à deux valves, renfermant quelques graines planes, orbiculaires. Deux espèces ont été décrites et figurées dans la Flore du Pérou, vol. 1, p. 7, tab. 8, fig. b et c, sous les noms de *Sanchezia oblonga* et *S. ovata*. Ce sont de très-grandes plantes herbacées, à liges simples ou rameuses, tétragones, munies de feuilles oblongues, lancéolées ou ovales, dont les fleurs, de couleur jaune, sont disposées en épis terminaux et munies chacune de bractées rouges. Ces plantes croissent dans les lieux ombragés et marécageux du Pérou.

SANDAL. BOT. *V.* SANTAL.

SANDALE. MOLL. Nom vulgaire que l'on donne aux Coquilles du genre Crépidule, et quelquefois à la Calécule. *V.* ces mots.

SANDALE. *Sandalus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Cébriornites, établi par Knoch (*Neue Beytraege zur Insectenkunde*, 1, vol. 5, 1811) qui lui donne pour caractères : antennes en scie dans les deux sexes, plus courtes que le corselet; mandibules fortes, avancées et très-crochues. Knoch ne mentionne qu'une espèce de ce genre : il la nomme *Sandalus petrophya*.

SANDALINE. *Sandalina*. MOLL. Nom que Schumacher a donné au genre Crépidule de Lamarck. Il doit être abandonné, puisqu'il fait double emploi. *V.* CRÉPIDULE.

SANDARAC. MIN. L'un des noms vulgaires de l'Arsenic sulfuré jaune. *V.* ARSENIC.

SANDARACHA. MIN. Ce nom, employé par Théophraste et par Pline, indique, suivant la plupart des minéralogistes, l'Arsenic sulfuré rouge ou le Réalgar.

SANDARACINE. BOT. Substance particulière que l'on obtient par le traitement à froid, dans l'alcool, de la Résine sandarac. Ce produit est blanc, fragile, friable, insoluble dans l'eau et très-soluble dans l'éther.

SANDARAQUE. BOT. Substance résineuse, fournie par le *Thuya articulata*, Desf., *Flor. Atlant.*, II, p. 355, tab. 252; petit arbre de la famille des Conifères, qui croît sur les côtes septentrionales d'Afrique. La Sanda-

raque est en larmes rondes ou allongées, blanchâtres ou d'un jaune-citrin pâle, brillantes, transparentes, se brisant sous la dent, brûlant avec une flamme claire et exhalant une odeur balsamique et agréable, soluble presque en entier dans l'alcool, moins soluble dans l'huile volatile de térébenthine, d'une saveur résineuse et un peu balsamique. La Sandaraque entre dans la composition des vernis à l'alcool; on se sert de sa poudre pour empêcher le papier d'être traversé par l'encre lorsqu'on a enlevé l'écriture par le grattage.

SANDAT. POIS. *V.* SANDRE et PERCHE, sous-genre CENTROPOME.

SANDERLING. *Calidris*. OIS. (Illiger.) Genre de la famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec médiocre, grêle, droit, mou, flexible, comprimé vers la base, déprimé à la pointe qui est aplatie et plus large que la partie intermédiaire; sillon nasal très-prolongé vers la pointe; narines longitudinalement fendues de chaque côté du bec; pieds grêles; trois doigts presque entièrement divisés et dirigés en avant; point de pouce; ailes médiocres, première rémige la plus longue. Le genre Sanderling ne se compose que d'une seule espèce, mais on la trouve répandue sur toutes les parties septentrionales des deux hémisphères; en Amérique, en Asie comme en Europe, l'espèce n'offre aucune différence; partout elle est assujétie à des mues constantes qui, sur chaque point, amènent les mêmes variations dans le plumage. Ces Oiseaux se montrent régulièrement au printemps et en automne sur les côtes, où leur nombre est quelquefois si considérable que le rivage en est presque couvert; ils ne se montrent qu'accidentellement dans les marais, sur les bords des rivières et des fleuves, ce qui tend à faire croire que ce n'est point là que se trouve leur nourriture habituelle, et qu'ils font un exclusif usage de Vers et de petits Mollusques marins. C'est dans l'extrême nord, vers les régions arctiques, que le Sanderling va tranquillement s'occuper de sa reproduction; un trou pratiqué dans le sable est le nid où la femelle dépose cinq à sept œufs qu'elle couve avec la plus constante assiduité. La jeune famille qui en résulte ne ressemble en rien aux adultes, qui eux-mêmes éprouvent chaque année la double mue.

SANDERLING COURVILLETTE. L'un des noms du Sanderling variable en plumage d'été.

SANDERLING ROUGEATRE. C'est le Sanderling variable en robe de noce.

SANDERLING VARIABLE. *Calidris arenaria*, Illig.; *Tringa arenaria*, Gmel.; *Arenaria Calidris*, Mey.; *Charadrius Calidris*, Wils., Amer. Ornith., pl. 59, fig. 4. Petite Maubèche grise, Briss. Parties supérieures et côtés du cou d'un gris blanchâtre, sur le milieu de chaque plume; poignet, bord des ailes et rémiges d'un noir pur; l'origine de celles-ci et leurs tiges blanches. Tectrices alaires noirâtres, bordées de blanc; face, gorge, devant du cou et parties inférieures d'un blanc pur; bec, iris et pieds noirs. Taille, sept pouces un quart. Dans le plumage d'été, on en robe de noce, les parties supérieures sont d'un roux foncé, avec de grandes taches noires; la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, entourées d'un double cercle roux et blanc; rémiges noires; tectrices alaires

d'un brun noirâtre, marquées de zigzags roux et bordées de blanchâtre; rectrices intermédiaires noires, bordées de roux cendré. Cou, poitrine et haut des flancs d'un roux cendré, tachetés de noir, avec le bord des plumes blanc; abdomen et autres parties inférieures d'un blanc pur : c'est alors le *Charadrius rubidus*, Gmel., Lath., Wils. Les jeunes, avant la mue, ont les parties inférieures noirâtres, tachetées de jaunâtre, avec le bord des plumes de cette nuance; la nuque, les côtés du cou et de la poitrine d'un gris clair, finement rayé et ondulé de brun; une raie cendrée entre le bec et l'œil; le front, la gorge, le devant du cou et toutes les parties inférieures d'un blanc pur; le bord des ailes, les rémiges et les rectrices intermédiaires noirs. Ils sont alors connus et décrits sous les noms de *Charadrius Calidris*, Gmel.; *Arenaria vulgaris*, Bechst.; Maubèche grise, Girardin.

SANDORIC. *Sandoricum*. BOT. Sous ce nom, Rumph (*Herb. Amboin.*, I, p. 167, tab. 64) a décrit et figuré un grand arbre de l'Inde, dont Cavanilles a fait un genre qui appartient à la famille des Méliacées et à la Décandrie Monogynie, L. Lamarck, ayant reçu de Sonnerat le fruit et les feuilles de cet arbre, en a complété la description, dans le Dictionnaire encyclopédique, sous le nom d'Hantol. Voici les caractères de ce genre : calice campanulé, à cinq dents; corolle à cinq pétales lancéolés, du double plus longs que le calice; dix étamines dont les filets sont réunis en un tube cylindrique, portant sur son bord interne de petites anthères; ovaire globuleux, surmonté d'un style à cinq stigmates bifides. Baie de la forme et de la grosseur d'une orange, remplie d'une pulpe blanche et fondante qui entoure quatre ou cinq noyaux ovales, convexes sur le dos, anguleux du côté de l'axe du fruit, un peu comprimés latéralement, s'ouvrant en deux valves et renfermant chacun une seule graine. Le *Sandoricum Indicum* croît dans les Philippines, les Moluques et dans plusieurs autres îles de l'Inde orientale. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois grandes folioles ovales, pointues et entières. Les fleurs sont disposées en grappes composées et axillaires. La pulpe du fruit de cet arbre a une saveur d'abord aigrelette et assez agréable, mais qui laisse ensuite dans la bouche un goût alliacé. On en fait une gelée et un sirop qui sont des mets de dessert. Rumph s'est beaucoup étendu sur les propriétés de la racine de son *Sandoricum* contre la colique et les points de côté.

SANDRE. *Sandat*. ROIS. Sous-genre de Perche. V. ce mot.

SANG. ZOOL. Partout où il y a vie, il y a nutrition, c'est-à-dire un mouvement continu de composition et de décomposition simultanées, à l'aide duquel le corps, qui en est le siège, se renouvelle sans cesse en s'emparant des substances qui l'entourent, se les assimilant, et en rejetant au dehors une portion des molécules dont il était lui-même formé. Cette action intestinale s'effectue au moyen des liquides renfermés dans les interstices que laissent entre elles les fibres ou les lamelles constituant les tissus. Les molécules étrangères tenues en suspension ou dissoutes par ces liquides, pénètrent dans la substance des organes et s'y déposent,

tandis que les parties éliminées sont entraînées au dehors par la même voie. Dans les animaux dont la structure est la plus simple, tous les liquides du corps sont semblables; ils ne paraissent consister qu'en une quantité plus ou moins considérable d'eau peu chargée de principes organiques, et ce sont les produits de la digestion ou d'une simple absorption qui vont directement nourrir les diverses parties du corps. Mais dans les êtres qui occupent un rang plus élevé dans la série zoologique, les humeurs cessent d'être toutes de même nature, et il en est une qui, formée par le chyle, en diffère cependant essentiellement, et qui est destinée d'une manière spéciale à subvenir aux besoins de la nutrition. C'est à ce liquide que l'on a donné le nom de Sang.

Dans tous les animaux sans vertèbres, excepté les Annélides, le Sang est presque incolore; mais dans ces derniers, ainsi que dans les animaux vertébrés, sa couleur est rouge, et c'est à cause de cette différence que, pendant longtemps, on regardait les premiers comme dépourvus de Sang.

On ne sait que peu de chose sur les propriétés physiques et chimiques du Sang de la plupart des animaux invertébrés. Dans les Mollusques, il est parfaitement incolore; et examiné au microscope, ne paraît formé que par un liquide aqueux, tenant en suspension un grand nombre de petits globules albumineux, et un certain nombre de grosses vésicules, dont l'aspect est souvent comme framboisé. Dans les Crustacés, le Sang est d'une consistance plus grande; en général, il offre une légère teinte rosée ou bleuâtre, et lorsqu'on le retire de l'animal, il ne tarde pas à se coaguler et à former une masse semblable à de la gelée. Examinée au microscope, sa composition paraît à peu près la même que celle du Sang des Mollusques.

On s'est au contraire beaucoup occupé de l'étude de ce liquide chez plusieurs animaux à sang rouge; mais surtout chez l'Homme. Sa couleur, comme chacun le sait, est d'un beau rouge; sa consistance est un peu visqueuse; son odeur est fade et particulière; sa pesanteur spécifique, un peu plus grande que celle de l'eau, varie comme on le verra plus tard. En examinant au microscope le Sang de ces animaux, on voit qu'il est formé de deux parties distinctes : d'un liquide transparent, auquel on a donné le nom de *Serum*, et d'une foule de globules ou de petits corpuscules solides et réguliers, tenus en suspension dans le *Serum*. C'est aux travaux de Malpighi et de Leuwenhoeck que l'on doit la découverte de ces globules; un grand nombre de micrographes se sont occupés de leur étude, mais c'est à Leuwenhoeck, à Hewson, et à Prévost et Dumas, que l'on doit les notions les plus exactes et les plus importantes sur ce sujet. Les observations des deux derniers cités parmi ces savants physiologistes, ont appris que dans tous les Mammifères les globules du Sang sont circulaires, tandis que, chez les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, ils sont elliptiques; ils ont aussi fait voir que le diamètre de ces corpuscules est constant dans le même animal, mais qu'il varie beaucoup d'une espèce à une autre, comme on peut s'en convaincre d'après le tableau suivant :

ANIMAUX A GLOBULES CIRCULAIRES.

| NOM DE L'ANIMAL. | DIAMÈTRE APPARENT, avec un grossissement de trois cents fois le diamètre. | | DIAMÈTRE RÉEL | |
|--|---|----|----------------------------|----------------------------|
| | | | en fractions vulgaires. | en fractions décimales. |
| Callitriche d'Afrique. | 2mm. | 5 | millim. 1/120 | 0mm,00855 |
| Homme, Chien, Lapin, Cochon, Hérisson, Cabrai, Muscardin. | 2 | 00 | 1/150 | 0 00666 |
| Ane. | 1 | 85 | 1/167 | 0 00617 |
| Chat, Souris, Surmulot. | 1 | 75 | 1/171 | 0 00585 |
| Mouton, Cheval, Oreillard, Mulet, Bœuf. | 1 | 50 | 1/200 | 0 00500 |
| Chamois, Cerf. | 1 | 57 | 1/218 | 0 00456 |
| Chèvre. | 1 | 00 | 1/288 | 0 00586 |

ANIMAUX A GLOBULES ALLONGÉS.

| NOM DE L'ANIMAL. | DIAMÈTRE | | | | | |
|--|--|--------|-------------------------------------|--------|-------------------------------------|---------|
| | APPARENT, avec un grossisse- ment de 500 fois. | | RÉEL, en fractions vulgaires. | | RÉEL, en fractions décimales. | |
| | grand. | petit. | grand. | petit. | grand. | petit. |
| Orfraie, Pigeon. | 4,00 | 2,00 | 1/75 | 1/150 | 0,01555 | 0,00666 |
| Dinde, Canard. | 5,84 | id. | 1/79 | id. | 0,01266 | id. |
| Poulet. | 5,67 | id. | 1/81 | id. | 0,01225 | id. |
| Paon. | 5,52 | id. | 1/85 | id. | 0,01275 | id. |
| Oie, Chardonneret, Corbeau, Moineau. Mésange. | 5,47 | id. | 1/86 | id. | 0,01156 | id. |
| Tortue terrestre. | 5,00 | id. | 1/100 | id. | 0,01000 | id. |
| Yipère. | 6,15 | 5,85 | 1/48 | 1/77 | 0,0205 | 0,0128 |
| Orvet. | 4,50 | 2,60 | 1/66 | 1/115 | 0,0165 | 0,0100 |
| Couleuvre de Razoumsky. | 5,80 | 5,00 | 1/51 | 1/100 | 0,0150 | 0,0100 |
| Lézard gris. | 4,55 | 2,71 | 1/66 | 1/111 | 0,0151 | 0,0090 |
| Salamandre. | 8,50 | 5,28 | 1/55 | 1/56 | 0,0285 | 0,0176 |
| Crapaud, Grenouille. | 6,80 | 4,00 | 1/45 | 1/75 | 0,0228 | 0,0125 |
| Lotte, Véron, Dormille, Anguille. | 4,00 | 2,44 | 1/75 | 1/125 | 0,0155 | 0,0815 |

La détermination du diamètre des globules du Sang offre bien des difficultés; aussi trouve-t-on des différences très-grandes entre les résultats obtenus par la plupart des micrographes. Le tableau suivant présente l'évaluation de la grosseur des globules du Sang humain, d'après la plupart des observateurs qui se sont occupés de ce sujet.

| | Pouces angl. | millim. |
|--|--------------|---------|
| Jurine. | 1/5240 | 1/119 |
| Id., d'après de nouvelles expériences. | 1/1940 | 1/71 |
| Bauer. | 1/1700 | 1/62 |
| Young. | 1/6060 | 1/221 |
| Wollaston. | 1/5000 | 1/184 |
| Kater. | 1/4000 | 1/147 |
| Id. | 1/6000 | 1/221 |

Prévost et Dumas ont constamment trouvé 1/500 de

millimètre; ils ont examiné une vingtaine de Sangs sains, et une quantité bien plus considérable de Sangs malades, et il leur a toujours été impossible d'apercevoir la moindre différence due à l'âge, au sexe ou à l'état morbide. Toutes les personnes qui ont eu la curiosité de s'assurer par elles-mêmes de leurs principaux résultats, n'ont point hésité à donner 2 millimètres aux globules du Sang humain, dans les mêmes circonstances où ils les avaient mesurés, c'est-à-dire en les soumettant à un pouvoir amplifiant de trois cents fois le diamètre: l'erreur ne pouvait donc dépendre que du pouvoir amplifiant qu'ils attribuaient à leur microscope. Du reste, cette détermination ne s'éloigne pas beaucoup de celle obtenue, en suivant une autre méthode, par Wollaston, et ne diffère guère de celle obtenue par le capitaine Kater dans la première des deux expériences rapportées plus haut, et faites d'après

une méthode analogue à celle employée par Prévost et Dumas. Dans une autre expérience, Kater ne trouva que 1/221, et il crut devoir prendre le terme moyen de ces deux résultats pour mesure définitive; mais il est bien probable que, dans le premier cas, il avait examiné un globule du sang dans son état naturel, tandis que, dans le second, il avait mesuré un de ces globules dépouillé de sa matière colorante ou un des globules albumineux dont l'occasion de parler se présentera tout à l'heure, et dont le diamètre est effectivement beaucoup plus petit. Du reste, le capitaine Kater employa un microscope dont le pouvoir amplifiant n'était que de 200 diamètres, ce qui diminue beaucoup les chances d'exactitude dans la mesure d'objets aussi minimes. Les expériences de Bauer ont été faites au moyen du micromètre ordinaire, et l'on peut avancer sans crainte qu'elles ne sont pas exactes, à cause de la nature même de cet instrument; en effet, le globule que l'on place sur le micromètre, et les divisions de cet instrument, ne peuvent pas être simultanément au foyer de l'objectif. Quant aux observations de Jurine, elles sont évidemment erronées, et celles du docteur Young ayant été obtenues à l'aide de l'érimomètre, on ne peut en parler avec connaissance de cause, car cet instrument ne se trouve point dans les cabinets de physique.

La structure des globules du sang a également donné naissance à plusieurs opinions dissidentes; mais ici encore les recherches de Prévost et Dumas ont non-seulement jeté un nouveau jour sur ce sujet, mais ont fait connaître la cause probable de ces différences. Leuwenhoek, Fontana, Home, etc., ont figuré ces globules comme étant des sphéroïdes portant une tache lumineuse. Della Torre et Styles, ayant aperçu un point noir dans leur centre, pensèrent qu'ils avaient une forme annulaire; enfin Hewson les regardait comme étant des vésicules aplaties et renfermant dans leur intérieur un corpuscule central. Prévost et Dumas ont trouvé qu'en observant ces globules avec une lentille très-faible, ils présentent l'aspect d'autant de points noirs, qui, examinés avec un instrument plus puissant, prennent l'apparence d'un cercle blanc, au milieu duquel on voit une tache noire; enfin ce point central, au lieu d'être opaque, devient une tache lumineuse lorsque le pouvoir amplifiant du microscope a atteint 5 ou 400.

Il résulte aussi des travaux de ces physiologistes, que les globules du Sang sont composés (comme l'avait pensé Hewson) d'un sac formé par la matière colorante, et d'un corpuscule central, semblable, par son volume, aux globules qu'on trouve dans le lait, le pus, le chyle, etc. Dans l'état ordinaire, cette sorte de vessie est déprimée, de manière que l'assemblage prend la forme d'une pièce de monnaie, avec un petit renflement au milieu. Pour les globules circulaires, ceci paraît clairement prouvé; mais, quant aux particules elliptiques, « il existe, ajoutent ces auteurs, quelques difficultés; cela tient à ce que la petite sphère est déjà enveloppée d'une autre substance fixée autour d'elle, et que ce système roule dans la vessie de matière colorante, comme la sphère simple dans les autres cas. »

D'après les figures qui accompagnent ce mémoire, et d'après les dessins qui en font partie, on voit que chez tous les animaux à globules sanguins circulaires, ces corpuscules centraux et incolores sont de la même grandeur, quel que soit le volume de leur enveloppe de matière colorante. Chez la Callitriche, comme chez la Chèvre, leur diamètre est de 1/500 de millimètre (M. Edwards; Mémoire sur la structure intime des tissus organiques, Ann. des Sciences nat., t. IX, pl. 50, fig. 5 à 8). Chez les animaux dont les globules du Sang sont elliptiques, on n'obtient pas d'abord le même résultat, à cause de la disposition dont il a été question plus haut. Le noyau central paraît également elliptique et d'un volume plus ou moins considérable; mais si, à l'aide d'un acide affaibli, on détermine la dissolution de l'enveloppe extérieure sans détruire le noyau central, on trouve celui-ci circulaire et à peu près semblable à ceux des Mammifères. C'est à sir E. Home que l'on doit la découverte importante de l'identité de ces globules et de ceux qui constituent la fibre musculaire. Prévost et Dumas ont confirmé cette observation, et celles que Milne Edwards a faites de son côté tendent à démontrer que la même analogie existe entre les globules en question, ceux qui se forment toutes les fois que l'albumine ou la fibrine passent de l'état liquide à l'état solide, et ceux qui constituent les divers tissus organiques des animaux (*V. ORGANISATION*). Quant à la structure intime de l'espèce de sac qui est formé de matière colorante et qui entoure les globules, on ne sait encore rien de précis. D'après Prévost et Dumas, c'est une sorte de gelée facile à diviser, et insoluble dans l'eau; enfin, s'il était permis de se guider seulement d'après l'analogie, on pourrait croire que ce sac est formé à son tour de corpuscules globuleux. En effet, l'examen de la matière colorante des Mélanoses et de celle du Sang séparée des globules fibrineux, a montré que cette substance affecte aussi une forme primitive globulaire, mais que ses corpuscules sont beaucoup plus petits que ceux de l'albumine, de la fibrine, etc. Cela expliquerait l'observation de Hewson, qui trouva que lorsque le Sang commence à se putréfier, la surface externe de ces vésicules prend une apparence framboisée; fait dont l'exactitude a été reconnue dernièrement par Hodgkin et Lister, deux médecins qui se sont occupés de l'étude microscopique du Sang et des tissus, mais qui, en général, ne sont pas arrivés aux mêmes résultats que Hooke, Leuwenhoek, Swammerdam, Stuart, Prochaska, Wenzel, Home, Prévost et Dumas, Dutrochet, etc.

Lorsque le Sang, soumis à l'examen microscopique, est encore renfermé dans les vaisseaux d'un animal vivant, les globules n'ont d'autre mouvement que celui qui leur est imprimé par le liquide dans lequel ils nagent; mais lorsqu'on en extrait quelques gouttes, et qu'on les place sur un porte-objet, ces particules paraissent s'agiter vivement. Peu d'instants après que le Sang a cessé de circuler, il perd sa fluidité et se transforme en une masse molle. L'attraction qui maintenait la substance rouge autour des globules blancs ayant cessé, ceux-ci tendent à se réunir en manière de cha-pelet, et à former ainsi un réseau dans les mailles du-

quel se trouvent renfermées la matière colorante libre et une grande quantité de particules échappées à cette décomposition spontanée. Peu à peu la majeure partie du liquide dans lequel nagent les globules, s'échappe de cette masse, et le Sang se sépare ainsi en deux parties distinctes : l'une liquide, jaunâtre et transparente, qui est le sérum; l'autre solide, molle, gélatineuse, opaque et d'un rouge foncé, qui porte le nom de caillot.

Les proportions relatives de ces deux éléments du

Sang peuvent varier dans le même animal suivant les circonstances où il est placé; mais elles varient aussi d'un animal à un autre, et, chose digne de remarque, il existe presque toujours un certain rapport entre la quantité des globules et la chaleur développée par l'animal. C'est ce qu'on peut voir par le tableau suivant, dans lequel Prévost et Dumas ont rapporté le résultat des expériences qu'ils ont faites à ce sujet.

| NOM DE L'ANIMAL. | POIDS des particules pour 10,000 de sang. | TEMPÉRATURE moyenne. | POULS NORMAL par minute. | RESPIRATION normale par minute. |
|--------------------------------------|--|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| OISEAUX. | | | | |
| Pigeon | 1537 | 42 centig. | 156 | 54 |
| Poule | 1371 | 41,5 | 140 | 50 |
| Canard | 1501 | 42,5 | 110 | 21 |
| Corbeau | 1466 | " | " | " |
| Héron | 1526 | 41 | 200 | 22 |
| MAMMIFÈRES. | | | | |
| Singe | 1461 | 55,5 | 90 | 50 |
| Homme | 1292 | 59 | 72 | 18 |
| Cochon d'Inde | 1280 | 58 | 140 | 56 |
| Chien | 1258 | 57,4 | 90 | 28 |
| Chat | 1204 | 58,5 | 100 | 24 |
| Chèvre | 1020 | 59,2 | 84 | 24 |
| Veau | 912 | " | " | " |
| Lapin | 756 | 58 | 120 | 56 |
| Cheval | 920 | 56,8 | 56 | 16 |
| Mouton | 900 | 58 | " | " |
| ANIMAUX A SANG FROID. | | | | |
| Truite | 656 | celle du milieu. | " | " |
| Lote (<i>Gadus Lota</i>) | 481 | " | " | 56 |
| Grenouille | 690 | 90 dans une eau à 75. | " | 20 |
| Anguille | 600 | celle du milieu. | " | " |

Les résultats que ces physiologistes ont obtenus en étudiant le Sang d'une Tortue, ne s'accordent pas avec ceux que fournissent les analyses rapportées ci-dessus; mais cette anomalie paraît dépendre d'une cause accidentelle, les grandes pertes que l'animal avait éprouvées par évaporation, etc. (*V.* le Mémoire de Prévost et Dumas sur le Sang; Bibliothèque universelle de Genève, t. XVII, 1821.)

On voit, d'après ce tableau, que les Oiseaux sont les animaux dont le Sang contient la plus grande proportion de globules; que les Mammifères viennent ensuite, et qu'il semblerait que les Carnivores en ont plus que les Herbivores; enfin que les animaux à Sang froid sont ceux qui en ont le moins.

On a vu que le Sang renferme des globules semblables à ceux qui constituent par leur assemblage les divers tissus de l'économie. La chimie y a également démontré la présence de tous les principes immédiats

qui entrent dans leur composition; on y a trouvé de l'Eau, de l'Albumine, de la Fibrine, de l'Hématosine (principe colorant rouge), une matière grasse analogue à celle du cerveau, de l'Urée, du lactate de Soude, de la matière extractive, du sulfate de Potasse, des chlorures de Sodium et de Potassium, de la Soude plus ou moins carbonatée, des phosphates de Chaux et de Magnésie, et du peroxyde de Fer. Le caillot du Sang est composé de la Fibrine et de la matière colorante rouge; le sérum tient en dissolution l'Albumine et les divers sels que l'on vient d'énumérer. Quant à l'Urée, sa quantité est en général trop petite pour être appréciable, car à mesure que ce principe se forme, il paraît être éliminé par les reins; mais si l'on pratique l'extirpation de ces organes, ainsi que Prévost et Dumas l'ont observé, la quantité d'Urée contenue dans le Sang devient assez considérable. D'après l'analyse de Berzélius, 1000 parties de sérum de Sang humain contiennent :

| | |
|---|------|
| Eau. | 905 |
| Albumen. | 80 |
| Lactate de Soude et matières extractives. | } 17 |
| Hydrochlorate de Soude et de Potasse. | |
| Phosphate de Soude, Soude et matière animale. | |
| Perle. | 5 |
| | 1000 |

Prévost et Dumas ont aussi examiné le Sang d'un grand nombre d'animaux sous le point de vue de sa composition chimique, et se sont attachés principalement à déterminer la proportion d'Eau, d'Albumine et de Sels solubles, comparée à celle des globules ou de la Fibrine unie à de l'Hématosine. On a réuni dans le tableau suivant les principaux résultats de leurs expériences :

| NOM DE L'ANIMAL. | MILLE PARTIES DE SANG CONTIENNENT : | | |
|------------------------|--|----------------------------------|---|
| | Eau. | Albumine et sels solubles. | Globules de fibrine et de matière colorante. |
| Callithriche. | 7760 | 779 | 1461 |
| Homme. | 7859 | 869 | 1292 |
| Cochon d'Inde. | 7848 | 872 | 1280 |
| Chien. | 8107 | 655 | 1258 |
| Chat. | 7955 | 845 | 1204 |
| Chèvre. | 8146 | 854 | 1020 |
| Yeau. | 8260 | 828 | 912 |
| Lapin. | 8579 | 685 | 958 |
| Cheval. | 8185 | 897 | 920 |
| Pigeon. | 7974 | 469 | 1357 |
| Canard. | 7652 | 847 | 1501 |
| Poule. | 7799 | 650 | 1571 |
| Corbeau. | 7970 | 564 | 1466 |
| Héron. | 8082 | 592 | 1526 |
| Traite. | 8657 | 725 | 658 |
| Lote. | 8862 | 657 | 481 |
| Grenouille. | 8846 | 464 | 690 |
| Anguille. | 8460 | 940 | 600 |

Telles sont les principales différences que présente le Sang considéré comparativement dans les divers animaux vertébrés; mais ce ne sont pas les seules dont on ait à parler ici, car lorsqu'on examine ce liquide dans le même individu, on trouve que ses propriétés ne sont pas les mêmes lorsqu'il revient des diverses parties du corps vers le cœur, et qu'il se porte de cet organe vers le poumon, ou quand il a déjà éprouvé l'action de l'air, et qu'il parcourt les artères pour aller se distribuer aux divers organes.

Le Sang veineux est d'une couleur plus foncée que le Sang artériel; il se coagule moins facilement, et, d'après les expériences de Prévost et Dumas, il renferme moins de globules solides. On avait pensé que sa capacité pour le calorique était également différente, mais les expériences de J. Davy ont fait voir que cette opinion n'était pas exacte. Lorsque ce liquide se coagule, il s'en échappe des bulles de gaz acide carbonique, et si on le place sous le récipient de la machine pneumatique, le dégagement de ce fluide devient beaucoup

plus abondant. D'après quelques essais de Hassenfratz, il paraîtrait que le Sang artériel tient au contraire en dissolution du gaz oxygène; mais ce fait, qui serait très-important pour la théorie de la respiration, a besoin d'être vérifié. (V. RESPIRATION, CIRCULATION.)

SANG DES MARAIS. BOT. (Paulet.) Synonyme d'Agaric scarlatin.

SANGA. BOT. La plante décrite et figurée par Rumph (*Herb. Amboin.*, t. II, p. 259, tab. 85), sous le nom de *Caju-Sanga*, *Arbor vernicis*, est l'*Hernandia sonora*, L. V. HERNANDIE.

SANG-DRAGON. BOT. Substance résineuse, d'une couleur rouge vive, dont il existe plusieurs variétés commerciales, produites par des espèces diverses de végétaux qui croissent dans les pays chauds du globe. Le Sang-Dragon en roseau est extrait des fruits du *Calamus Rotang*, petit Palmier des Indes orientales. On l'obtient soit en exposant ces fruits à la vapeur de l'eau bouillante, qui les ramollit et fait exsuder la résine, soit en les cuisant dans l'eau après avoir été concassés. Le premier procédé fournit un Sang-Dragon d'une très-belle qualité, dont on forme de petites masses ovales d'un rouge brun, dures, d'une cassure peu brillante, de la grosseur d'une prune, que l'on entoure de feuilles de *Calamus*, et que l'on vend disposées en colliers. Comme le Sang-Dragon en roseau a une valeur plus considérable que les autres sortes, les marchands vendent souvent du Sang-Dragon altéré auquel ils donnent la forme et l'apparence du Sang-Dragon en roseau. Le procédé par la coction des fruits dans l'eau, donne une résine moins pure que la précédente, et d'une moins belle couleur; on façonne cette résine en petits palets arrondis, d'un demi-pouce environ d'épaisseur sur deux à trois pouces de diamètre. Une deuxième sorte de Sang-Dragon découle par des fissures naturelles du tronc du *Dracæna Draco*, L., plante arborescente de la famille des Asparaginées, qui croît dans les îles Canaries où son tronc acquiert souvent d'énormes dimensions. V. DRAGONIER. Il est en fragments lisses, durs, secs, d'un brun rouge, à cassure un peu brillante, et entourés des feuilles de la plante. Enfin il y a une troisième sorte de Sang-Dragon, beaucoup moins estimée que les précédentes, et qui provient du *Pterocarpus Draco*, L., arbre de la famille des Légumineuses. Ce Sang-Dragon est en morceaux cylindriques, comprimés, longs environ d'un pied, et épais d'un pouce, souvent altérés par des corps étrangers, et jamais entourés de feuilles de Monocotylédones.

Le Sang-Dragon contient, selon Thomson, un peu d'acide benzoïque; mais cet acide y est en trop petite quantité pour qu'on doive placer le Sang-Dragon au rang des baumes, ainsi que le chimiste anglais l'a proposé. L'alcool dissout presque en totalité cette substance résineuse; la dissolution est d'un beau rouge; elle tache le marbre et pénètre d'autant plus profondément que la pierre est plus chaude, propriété dont on a profité pour faire une composition qui imite le Granit. Le Sang-Dragon se dissout aussi dans les huiles; il forme du tannin par l'action des acides nitrique et sulfurique.

SANGLIER. MAM. Nom français de l'animal sauvage

qui est la souche du Cochon domestique, et qu'il serait plus convenable de conserver comme synonyme du genre *Sus*. Les espèces de Sangliers ayant été décrites au mot COCHON (t. II, p. 521), on y renvoie le lecteur, ainsi qu'au mot PHACOCÈRE (t. VII, p. 500); mais depuis la publication de l'article Cochon, on a proposé dans le genre *Sus*, de Linné, des changements assez considérables; ce genre serait divisé de manière que le *Bubirossa* deviendrait le type d'un genre distinct qui prendrait le nom de l'espèce; et il ne resterait dans le genre Cochon que l'espèce d'Europe et ses nombreuses variétés, ainsi que le Cochon des Papous, *Sus Papuensis*, décrit par Lesson dans la Zoologie de la Coquille, pl. 8, et le Sanglier à masque, *Sus larvatus*, F. Cuvier. Les *Pécaris* ont été distingués sous le nom de *Dicotyles*, par F. Cuvier, et les Phacochères ou Phascochères ont formé un genre distinct pour recevoir deux espèces confondues sous le nom de Sanglier du Cap-Vert, *Sus Æthiopicus*.

SANGLIER DE MER. rois. Synonyme vulgaire de Caprisole. V. ce mot.

SANGLIN. MAM. V. OUISTITI VULGAIRE.

SANGSUE. *Sanguisuga*. ANNEL. Nom générique qui a été réservé par les naturalistes modernes à un petit groupé d'Annélides, qui renferme la *Sangsue* employée en médecine et quelques autres espèces voisines. Savigny place ce genre dans sa famille des Sangsues (*Hirudines*), en lui assignant pour caractères distinctifs : ventouse orale peu concave, à lèvre supérieure très-avancée, presque lancéolée; mâchoires grandes, très-comprimées, à deux rangs de denticules nombreux et serrés. Dix yeux disposés sur une ligne courbe, les quatre postérieurs plus isolés; ventouse anale obliquement terminale. Les Sangsues proprement dites diffèrent des Branchellions par l'absence de branchies saillantes; elles partagent ce caractère avec les Albionies et les *Hæmocharis*; mais elles s'en distinguent suffisamment par leur ventouse orale de plusieurs pièces, non séparée du corps par un étranglement, et à ouverture transverse. Elles se rapprochent davantage des Bdelles, des *Hæmopsis*, des *Néphélis* et des *Clepsines*; mais les Sangsues ont des mâchoires finement denticulées, et cette seule particularité ne permet pas de les confondre. En étudiant avec plus de soin les caractères propres aux Sangsues, on voit, suivant Savigny, qu'elles ont le corps obtus en arrière, rétréci graduellement en avant, allongé, sensiblement déprimé, et composé de segments quinés, c'est-à-dire ordonnés cinq par cinq, nombreux, courts, égaux, saillants sur les côtés et très-distincts. Le vingt-septième ou vingt-huitième, et le trente-deux ou trente-troisième portent les orifices de la génération. Ce corps n'offre aucune trace d'appendices dans toute son étendue; mais il est terminé en arrière par une ventouse anale, et en avant par une autre ventouse qui porte le nom d'orale. La ventouse anale est moyenne, sillonnée de légers rayons dans sa concavité, et obliquement terminale. La ventouse orale, formée de plusieurs segments, est peu concave et non séparée du corps; elle a une ouverture transverse et à deux lèvres : la lèvre inférieure est réstue; la lèvre supérieure, très-avancée et

presque lancéolée lorsqu'elle s'allonge, devient très-obtuse quand elle se raccourcit; elle est formée par les trois premiers segments du corps, dont le terminal paraît plus grand et obtus. La bouche, qui est située dans son fond, est grande relativement à la ventouse orale, et munie de mâchoires dures, fortement comprimées et armées sur leur tranchant de deux rangs de denticules très-fins et très-serrés. Les yeux, au nombre de dix, sont disposés en ligne très-courbée : six rapprochés sur le premier segment, deux sur le troisième, et deux sur le sixième; ces quatre derniers sont plus isolés. Les espèces de ce genre que l'on emploie en médecine, ont été d'abord confondues sous le nom de *Sangsue médicinale*; mais on a distingué depuis la *Sangsue officinale*, et quelques auteurs en admettent un plus grand nombre, tandis que d'autres ne les considèrent que comme des variétés produites souvent par les localités que ces animaux fréquentent. Quoi qu'il en soit, les Sangsues ont entre elles les plus grands rapports quant à leurs habitudes. Elles vivent dans les étangs, les marais, les ruisseaux, et elles sont très-abondantes au nord comme au midi de l'Europe; les autres continents en sont aussi pourvus. La récolte en est très-simple; des hommes, des femmes et des enfants entrent nu-jambes dans l'eau, et saisissent avec les mains ou prennent avec des filets les individus qu'ils rencontrent et qui viennent quelquefois s'attacher à leur corps. On se sert aussi quelquefois, pour appât, de chair ou de cadavres d'animaux. Dans les contrées où le commerce des Sangsues se fait en grand et où la récolte a lieu d'une manière régulière, on évite d'épuiser les étangs par de trop fréquentes pêches, et on sait repeupler ceux qui se trouvent trop appauvris en y transportant des œufs qui sont contenus dans des cocons du volume d'une très-grosse olive. Vers le mois d'avril ou de mai, suivant la rigueur de la saison, on envoie des ouvriers munis de bèches et de paniers, dans les petits marais fangeux qu'on sait en contenir en abondance. Ces ouvriers enlèvent des parties de vase qu'ils reconnaissent renfermer des cocons, les déposent dans des pièces d'eau préparées pour les recevoir, laissent sortir les petites Sangsues de ces cocons, et, six mois après, retirent ces Sangsues pour les placer dans des étangs plus vastes. Alors (sans doute pour augmenter leurs moyens de nourriture et hâter leur accroissement) ils commencent à leur livrer des vaches et des chevaux en les faisant paître sur les bords de ces étangs, et ce n'est qu'au bout de dix-huit mois qu'ils les fournissent au commerce.

Parmi le grand nombre des Sangsues, il se rencontre souvent des individus qui ne mordent pas; tout le monde sait que cela a toujours lieu lorsqu'elles sont gorgées de sang, et l'on a remarqué qu'elles étaient également privées d'appétit à l'époque où elles changeaient de peau. Souvent aussi on trouve mêlées aux Sangsues médicinales les Sangsues de Cheval, et cette espèce, à laquelle on attribuait les accidents inflammatoires qui se montrent quelquefois à la suite de l'application des Sangsues, refuse constamment de se fixer sur la peau de l'Homme et ne l'entame jamais; mais dans une foule d'autres cas, plusieurs Sangsues, quel-

que moyen que l'on emploie, ne prennent pas, sans qu'on ait pu encore en savoir la cause. Divers procédés sont mis en usage pour la conservation des Sangsues : on les tient ordinairement renfermés dans des vases remplis d'eau, et on a soin de renouveler fréquemment ce liquide; mais on a souvent reconnu que ce procédé n'était pas le meilleur, et quelques pharmaciens ont imaginé de placer au fond du vase de la mousse et quelques corps étrangers pour que les Sangsues puissent, en glissant entre ces corps, se débarrasser des mucosités qui revêtent leur peau et s'accumulent quelquefois en assez grande abondance. Savigny n'admettait que trois espèces de Sangsues :

SANGSUE MÉDICINALE. *Sanguisuga medicinalis*, *Hirudo medicinalis* de Linné, Müller, Cuvier, Lamarck, Savigny, Leach, Moquin-Tandon (Monographie des Hirudinées). Corps long de quatre à cinq pouces dans son état moyen de dilatation, mais susceptible de se raccourcir ou de s'allonger de plus de moitié; formé de quatre-vingt-dix-huit segments très-égaux, faiblement carénés sur leur contour, hérissés sur ce même contour de petits mamelons grenus, qui se manifestent et s'effacent à la volonté de l'animal : il n'en reste aucune trace après la mort. Ventouses inégales : la ventouse orale plissée longitudinalement sous la lèvre supérieure; l'anale double de l'autre, à disque un peu radié. Couleur, vert foncé sur le dos, avec six bandes rouges; trois de chaque côté. Les deux bandes intérieures plus écartées, presque sans taches; les deux moyennes marquées d'une chaîne de mouchetures et de points d'un noir velouté; les deux bandes extérieures absolument marginales, subdivisées chacune par une bandelette noire. Ventre olivâtre, largement bordé et entièrement maculé de noir. En Europe, dans les eaux douces.

SANGSUE OFFICINALE. *Sanguisuga officinalis*, Sav.; *Hirudo provincialis*, Carena; vulgairement *Sangsue verte*. Corps de même grandeur que dans la Sangsue médicinale, formé du même nombre de segments, également carénés et susceptibles de se hérissier de petites papilles sur leur carène; couleur, vert peu foncé, avec six bandes supérieures disposées comme dans la Sangsue médicinale, mais très-nébuluses et très-variables dans leur nuance et dans leur mélange de noir et de roux; le dessous d'un vert plus jaune que le dessus, bordé de noir, sans aucune tache. Les six yeux antérieurs sont très-saillants, et paraissent être propres à la vision. Avec la précédente.

SANGSUE GRANULEUSE. *Sanguisuga granulosa*, Sav., Moq. Corps formé de quatre-vingt-dix-huit segments, garnis sur leur contour d'un rang de grains ou tubercules assez serrés. Trente-huit à quarante de ces tubercules sur les segments intermédiaires. Mâchoires et ventouses des deux précédentes. Couleur générale, le vert-brun, avec trois bandes plus obscures sur le dos. Leschenault l'a rapportée de Pondichéry où les médecins l'emploient au même usage que la Sangsue médicinale.

Depuis Savigny, la liste des espèces s'est beaucoup accrue par les recherches de plusieurs naturalistes. Néanmoins Blainville n'en reconnaît qu'une seule espèce

bien distincte, *Hirudo medicinalis*, L., et il établit cinq variétés sous les noms de Sangsue médicinale grise, Sangsue médicinale verte, Sangsue médicinale marquée, Huz.; Sangsue médicinale noire, et Sangsue médicinale couleur de chair; et il propose, mais probablement sans succès, de changer le nom de *Sangsue* proprement dite en celui de *Jatrobdeella*.

SANGSUE VOLANTE. MAM. Synonyme de Phyllostome. V. ce mot.

SANGSUES. *Hirudines.* ANNÉL. Savigny (Syst. des Annélides) a établi dans la classe des Annélides un quatrième ordre sous le nom d'Hirudinées, *Hirudinæ*; il comprend une seule famille, celle des Sangsues, *Hirudines*. Cette famille, dont il va être question, renferme, outre les Sangsues proprement dites, plusieurs autres genres, et elle correspond à la famille des Hirudinées, fondée antérieurement par Lamarck. Ses caractères distinctifs sont, suivant Savigny : corps terminé à chaque extrémité par une cavité dilatable, préhensible, faisant les fonctions de ventouse. Bouche située dans la ventouse antérieure ou orale, pourvue de trois mâchoires.

Les Sangsues ont été connues très-anciennement; il paraîtrait même que l'animal dont il est fait mention dans la Bible, au chap. 50, vers. 15 des Proverbes de Salomon, sous le nom hébreu d'*Halucah* ou *Gnatuka*, était une Sangsue. Au reste, les auteurs grecs font mention des Sangsues sous le nom de *Bella*; et les auteurs latins en parlent sous celui d'*Hirudo* et de *Sanguisuga*; mais il serait difficile de dire à quelle espèce ces noms s'appliquaient. A la renaissance des lettres, on employa le nom de Sangsue d'une manière un peu plus précise; mais on ne s'entendit réellement sur son acception qu'à l'époque où l'on vit naître les classifications, et où l'on assigna des caractères distinctifs aux espèces. Linné en décrivit trois (*Fanna Suecica*, p. 505), et, depuis lors, on en augmenta considérablement la liste sans beaucoup d'examen, et sans chercher à reconnaître dans les espèces qu'on y rapportait les caractères que Linné avait assignés à ce genre. La classification n'éprouva pendant longtemps aucun changement, et l'on conserva intact le genre *Hirudo* fondé par Ray et adopté par Linné, jusqu'à ce qu'on eut reconnu enfin la nécessité de subdiviser ce groupe formé par des animaux très-différents les uns des autres. Ce fut alors que Leach, Oken, Savigny, Dutrochet, Johnson, Lamarck, etc., créèrent chacun de leur côté de nouvelles divisions aux dépens du genre *Hirudo*. Quelques-unes de ces divisions, étant synonymes, furent supprimées afin d'éviter le double emploi, et le tableau qui termine cet article présentera ceux qu'on adopte généralement. Tous ces genres réunis constituent la famille des Sangsues.

Le corps des Sangsues est mou, contractile, revêtu d'une viscosité généralement abondante, et composé d'anneaux nombreux, extensibles, quelquefois très-peu marqués et difficiles à compter; en avant, il est terminé par une cavité plus ou moins profonde, qui quelquefois est simple, et qui ordinairement est formée par un certain nombre de segments. C'est la ventouse orale, *Capula* de Savigny, au fond de laquelle est située la

bouche. En arrière, on remarque une autre cavité ayant la forme d'un disque, et qui est produite par une expansion du dernier anneau du corps : on la désigne sous le nom de ventouse anale, *Cotyia* de Savigny. Toutes deux sont préhensiles et servent à l'animal pour se fixer alternativement en avant et en arrière. Le corps des Sangsues est encore caractérisé par la présence des yeux, ou du moins de points noirs ayant l'aspect d'yeux, par l'ouverture anale située à l'opposé de la bouche, sur le dos, à la naissance de la ventouse anale, et par les ouvertures des organes génitaux, mâle et femelle, placés sous le ventre vers le tiers antérieur du corps, à une petite distance l'un de l'autre. — Les téguments des Hirudinées n'ont encore été étudiés anatomiquement que dans un petit nombre d'entre elles. On a remarqué qu'il était possible de distinguer dans la peau de la Sangsue médicinale trois parties, l'épiderme, la couche colorée et le derme. L'épiderme est très-mince et parfaitement incolore, mutique, c'est-à-dire se renouvelant, et cela tous les quatre ou cinq jours dans la saison chaude. Il adhère intimement à la peau, mais non pas dans toute son étendue ; car il est souvent libre entre les interstices des anneaux dont le corps de la Sangsue est formé. Lorsqu'on l'a détaché, on remarque qu'il est parfaitement transparent dans les points qui adhéraient à la couche colorée, et légèrement opaque, ou même d'une couleur blanchâtre dans ceux où il était resté libre en passant d'un segment à l'autre. Le microscope montre qu'il est percé d'une infinité de petits trous par lesquels sort une liqueur gluante, qui lubrifie la peau, et dont nous verrons plus bas l'origine. La couche colorée, ou la tunique colorée, ou bien encore le *pigmentum*, situé immédiatement au-dessous de l'épiderme, adhère fortement au derme qu'il recouvre. Les couleurs qu'il présente sont très-différentes dans les diverses espèces de Sangsues ; quelquefois la couleur est unie, noire et généralement plus foncée sur le dos que sous le ventre ; d'autres fois il existe sur le fond des lignes ou bien des taches diversement colorées ; souvent enfin le *pigmentum* est d'une teinte claire ou même incolore, et alors on voit au travers de la peau, et assez distinctement, tous les organes situés à l'intérieur du corps. Le derme ou la couche la plus profonde de l'enveloppe cutanée offre une organisation curieuse ; c'est une tunique assez épaisse, à aspect mamelonné et à articulations distinctes et circulaires, qui donnent au corps de l'animal l'aspect tronqué ou plutôt annelé qu'on lui observe. Les intervalles qui existent entre ces sortes d'anneaux sont recouverts par l'épiderme, et semblent destinés à faciliter les mouvements en tout sens de la Sangsue.

On peut regarder comme une dépendance du derme les organes particuliers de sécrétion qui, semblant contenus dans son intérieur, le traversent et viennent aboutir à la surface de la peau. Ces organes, qu'on a désignés sous le nom de cryptes, consistent en des sortes de petits sachets, dont les ouvertures se voient plus ou moins distinctement sur chacune des rides de la peau, où ils font, dans certains cas, une légère saillie. La liqueur qui en sort est onctueuse et gluante ; si on l'enlève avec un linge, elle ne tarde pas, ainsi qu'on

le sait, à se renouveler. D'autres ouvertures se remarquent à la face inférieure du corps. Ce sont de petits trous placés régulièrement de chaque côté de cinq anneaux en cinq anneaux, et ordinairement au nombre de quinze à vingt ; ils fournissent un fluide clair et gluant ; ce sont aussi ces orifices que l'on considère comme l'entrée des poches pulmonaires, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au-dessous du derme sont situés les muscles ; on en voit d'abord une couche dont les fibres sont transversales ; elle adhère intimement au derme, et, suivant Moquin-Tandon, on ne doit pas l'en distinguer. Cette couche recouvre d'autres muscles dont la direction est longitudinale, et au-dessous de ces derniers on en retrouve encore quelques-uns qui sont transversaux. Indépendamment des mouvements généraux et variés qui résultent de cette complication de moyens, les Sangsues sont pourvues, ainsi qu'il a déjà été dit, de deux ventouses placées à l'extrémité du corps. Si l'animal est sur terre ou au fond de l'eau, ou même quelquefois à la surface de ce liquide, et qu'il veuille changer de place, il lui suffit de fixer d'abord sa ventouse anale, et d'allonger ensuite son corps pour aller attacher aussi avant que possible sa ventouse antérieure ou orale. Alors il fait lâcher prise à la ventouse postérieure, et, se contractant, il la ramène et la fixe près du point d'appui qu'il vient de prendre, puis il détache bientôt sa ventouse orale, et s'allonge pour la porter de nouveau en avant.

Le canal digestif est composé de deux tuniques pelliculaires ; et, vers son extrémité, on observe quelques fibres musculaires. Blainville croit qu'il existe un appareil sécréteur de la bile, qui consisterait en un tissu cellulo-membraneux, entourant une partie de l'intestin, et surtout de l'estomac.

Toutes les Hirudinées se nourrissent aux dépens d'autres animaux qu'elles sucent ou qu'elles avalent par portion ou même en entier. Tantôt elles s'attachent aux Poissons, aux Grenouilles, aux Salamandres, etc. ; tantôt elles dévorent les Mollusques, les Annelides ou les larves d'insectes. Les Sangsues proprement dites, les seules que l'on emploie en médecine, et les seules qui soient avides de sang humain, entament la peau au moyen de l'appareil buccal dont il a été déjà question. Leur ventouse orale se fixe fortement sur le point qu'elles veulent sucer ; les tubercules dentifères prennent de la rigidité ; ils se contractent, et les denticules qu'ils supportent, incisent alors, en se mouvant, la portion de la peau qui est comprise entre eux. Le sang coule de chacune des entailles, et l'animal le fait successivement passer dans son œsophage et dans son vaste estomac. Les Sangsues dont on fait usage dans l'art de guérir ne prennent pas toutes la même quantité de sang ; il existe à cet égard de très-grandes différences suivant les espèces et même suivant la grosseur ou le poids des individus. Moquin-Tandon s'est assuré que généralement une Sangsue de l'espèce *officinale* absorbe de soixante à quatre-vingts grains de sang ; mais que si elle est petite, elle n'en absorbe que cinquante grains ou deux fois et demie son poids ; si elle est de moyenne taille, elle en absorbera quatre-vingts grains

environ ou deux fois son poids; et fût-elle très-grosse, la quantité serait encore de quatre-vingts grains ou son poids; par conséquent, on obtiendrait des résultats semblables dans ces deux derniers cas; mais ils seraient très-différents dans le premier. Moquin-Tandon voudrait donc que, dans les prescriptions de Sangsues, le praticien les dosât d'après le poids, en partant de la donnée que chaque individu d'une grosseur moyenne doit absorber une quantité de sang deux fois plus forte que son propre poids.

Les Hirudinées digèrent très-lentement. Souvent, après plusieurs jours, plusieurs semaines et même après plusieurs mois, on retrouve dans leur canal intestinal les matières solides ou liquides qu'elles ont avalées. Les espèces que l'on emploie en médecine offrent une autre particularité curieuse : le sang qu'elles ont sucé n'éprouve dans leur estomac aucune altération sensible; il est de même couleur et conserve sa fluidité naturelle; mais si on l'expose à l'air, ou si la Sangsue périt, il se coagule promptement, et devient d'un brun noirâtre.

Les Hirudinées, ainsi que les autres Annélides, ont une sensibilité générale assez exquise, mais ils paraissent privés d'un organe de tact circonscrit. Ils sont nécessairement pourvus du sens du goût. Celui de l'odorat et celui de l'ouïe semblent nuls; aucune odeur ne paraît les affecter; aucun bruit n'agit sur eux, et d'ailleurs il n'existe aucun appareil qu'on puisse regarder comme le siège de ces deux fonctions. Il n'en est pas de même de l'organe de la vue. Toutes les Hirudinées présentent, à la partie antérieure de leur corps, des points de couleur brune ou noirâtre qui ne s'élèvent que très-peu au-dessus de la peau, et que plusieurs auteurs ont regardés comme de véritables yeux, tandis que d'autres leur ont refusé ce nom. Leur nombre varie de deux à dix suivant les genres, et ils sont fixés tous, ou à peu près tous, sur la ventouse orale. Plusieurs expériences ont fait penser que ces organes ne servaient pas à la vue, et que les Hirudinées étaient privées de ce sens. Cependant, il est certain que si on les place dans un vase entouré de papier noir, et auquel on laisse seulement une ouverture pour le passage de la lumière, elles ne tardent pas à se diriger vers ce lieu et à s'y fixer.

Les Sangsues sont des animaux hermaphrodites à la manière des autres Annélides : chaque individu est pourvu tout à la fois d'organes mâles et d'organes femelles; mais la fécondation ne saurait avoir lieu que lorsque deux individus s'étant mis en contact, se rapprochent ventre contre ventre et en sens inverse, c'est-à-dire que la tête de l'un se place vis-à-vis la ventouse anale de l'autre. On conçoit que, dans cette position, les organes génitaux sont également situés en sens inverse, de manière que chaque pénis est placé en face de l'ouverture femelle et y pénètre.

Suivant Auguste Odier, les Branchiobdelles, dont les organes sont différemment situés, la vulve étant en avant du pénis, ont un mode d'accouplement assez différent en apparence, mais semblable quant au résultat; pour exécuter cet acte, deux individus, après s'être rapprochés, prennent un point d'appui, au moyen

de leur disque postérieur qu'ils fixent sur quelque corps étranger; puis ils s'entrelacent comme deux anneaux d'une chaîne en recourbant chacun leur tête vers la partie postérieure de leur corps. Dans cette position, leurs deux surfaces inférieures se touchent exactement et en sens opposé, de manière que l'organe mâle de l'un devenu très-saillant pénètre dans l'ouverture vulvaire de l'autre, et *vice versa*. L'accouplement des Branchiobdelles dure plusieurs heures; Odier l'a observé aux mois de juillet et d'août : c'est aussi, suivant Johnson, l'époque de l'accouplement des Sangsues.

La plupart des Hirudinées pondent des capsules ovifères dans lesquelles se développent plusieurs germes. Quelques espèces cependant engendrent des œufs qu'elles déposent isolément; enfin un très-petit nombre paraissent vivipares, c'est-à-dire que bien qu'on distingue leurs œufs dans l'intérieur de leur corps, ils ne sont point pondus, et les petits sortent directement du sein maternel. Certaines espèces du genre *Clepsine* présentent une particularité curieuse : il existe sous le ventre une poche dans laquelle les petits se réfugient pendant leur jeune âge. Les Hirudinées atteignent assez lentement leur plus haut degré d'accroissement, et la durée de leur vie, quoiqu'elle ne soit pas bien précisée, paraît assez longue. Cependant on aurait tort de prendre pour termes du calcul les observations de longévité remarquées parmi les individus que l'on tient captifs dans des bocaux ou même dans des vases de grande dimension. Là on a vu des Sangsues médicinales vivre deux, trois ou quatre années; on en cite qui ne sont mortes qu'après huit ans.

Les Hirudinées sont répandues sur presque toute la surface du globe; mais les espèces diffèrent suivant les localités. Les Sangsues médicinale et officinale sont particulièrement propres au continent européen, depuis la Russie jusqu'en Espagne et en Portugal. Il en existe beaucoup en France, mais par le grand emploi que l'on en fait, elles ne suffisent pas à la consommation. Les Hirudinées vivent dans les eaux douces ou salées; elles sucent le sang de divers animaux et on les rencontre souvent fixées sur divers Poissons. Lorsque le froid se fait sentir, ces Annélides s'enfoncent généralement dans la vase des étangs, et y passent l'hiver dans un état d'engourdissement d'où elles sortent aux premiers jours du printemps.

La famille des Sangsues a été divisée par Savigny en trois sections dans lesquelles il groupe tous les genres de la manière suivante :

I^{re} Section. — SANGSUES BRANCHIELLIENNES.

Des branchies saillantes; ventouse orale d'une seule pièce, séparée du corps par un fort étranglement; ouverture circulaire.

Genre : BRANCHELLION.

II^e Section. — SANGSUES ALBIONIENNES.

Point de branchies; ventouse orale d'une seule pièce, séparée du corps par un fort étranglement; ouverture sensiblement longitudinale.

Genres : ALBIONE, HÆMOCHARIS.

III^e Section. — SANGSUES DEELLIENNES.

Point de branchies; ventouse orale de plusieurs pièces, peu ou point séparée du reste du corps; ouver-

ture transversale, comme à deux lèvres; la lèvre inférieure rétuse.

Genres : BDELE, SANGSUE, HOEMOPIS, NÉPHELIS, CLEPSINE.

SANGUENITE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Santoline.

SANGUINAIRE. *Sanguinaria*. BOT. Genre de la famille des Papavéracées, et de la Polyandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice à deux sépales ovales, concaves, plus courts que les pétales et caducs; corolle à huit pétales oblongs, les quatre intérieurs (étamines stériles?) alternes, plus étroits; vingt-quatre étamines à anthères linéaires; un ovaire oblong, comprimé, couronné par un stigmate un peu épais, à deux sillons et persistant; capsule bivalve, oblongue, ventrue, amincie aux deux extrémités, à valves caduques et à deux placentas persistants.

SANGUINAIRE DU CANADA. *Sanguinaria Canadensis*, L.; Lamk., *Illustr.*, t. 449; Bigelow, *Bot. Med. Amer.*, 1, p. 75, tab. 7, *optim.* Plante herbacée, dont la souche radiciforme est brune, cylindrique, oblongue, oblique ou horizontale, remplie d'un suc de couleur de sang, et garnie de fibrilles radicales très-déliées. Il n'y a ordinairement qu'une feuille radicale, réniforme, incisée ou dentée au sommet à l'instar de certains Figuiers, glabre, glauque en dessous. La hampe est cylindrique, plus longue que le pétiole, et ne porte qu'une fleur blanche, qui double avec la plus grande facilité. Le turion ou bourgeon radical est composé d'écaillés oblongues, linéaires, qui protègent la feuille et la hampe. Cette plante varie par ses feuilles quelquefois au nombre de deux; par sa fleur plus ou moins grande, simple ou double, et par ses pétales oblongs ou linéaires, au nombre de huit à douze.

SANGUINARINE. BOT. Principe alcaloïde, découvert par Dana, dans le *Sanguinaria Canadensis*, L. On l'obtient en traitant la racine de cette plante par l'Alcool absolu; il est d'un blanc perlé, d'une saveur fort âcre et présente tous les caractères des autres alcalis végétaux.

SANGUINE ou PIERRE SANGUINE. MIN. *V.* ARGILE OCREUSE ROUGE et FER OXYDÉ ROUGE.

SANGUINELLA. BOT. C'est le *Parnassia palustris* dans Daléchamp, et l'un des noms vulgaires du *Panicum dactylon*, L., qui appartient au genre *Cynodon*. On a aussi étendu ce nom au *Cornus sanguinea*, L.

SANGUINOLAIRE. *Sanguinolaria*. CONCH. Genre de Mollusques acéphalés-testacés, institué par Lister et que l'on peut caractériser de la manière suivante : coquille transverse, subelliptique, un peu bâillante aux extrémités; bord cardinal assez épais, courbé; deux dents cardinales à chaque valve; nymphes saillantes, portant un ligament très-saillant et fort solide.

SANGUINOLAIRE RIDÉE. *Sanguinolaria rugosa*, Lam., *Anim. sans vert.*, t. v, p. 511, n° 4; *Venus destorata*, L., *Gmel.*, p. 5274, n° 24; Lister, *Conch.*, tab. 425, fig. 275; Chemnitz, *Conch.*, t. vi, tab. 9, fig. 79, 82; Capse, *Brug.*, *Encyc.*, pl. 251, fig. 5, 4. Coquille assez commune dans les collections; elle vient des mers de l'Inde et d'Amérique.

SANGUINOLE. BOT. Variété de Pêches.

SANGUISORBE. *Sanguisorba*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, offrant les caractères essentiels suivants : fleurs hermaphrodites; le calice est quinquéfide, muni à sa base de deux écailles; il n'y a point de corolle; les étamines sont au nombre de quatre, et leurs filets sont, dans quelques espèces, plus courts que le calice, et dans d'autres plus longs, terminés par des anthères arrondies; les deux carpelles sont renfermés dans le tube du calice, surmontés d'un style en forme de pinceau à son extrémité, et convertis en akènes secs, indéhiscentes et monospermes; la graine est renversée. Ce genre se compose d'environ six espèces qui croissent, les unes dans les prairies de l'Europe tempérée et méridionale, ainsi que dans la partie de l'Afrique voisine de la Méditerranée, les autres dans le Canada et en Chine.

SANGUISORBE OFFICINALE. *Sanguisorba officinalis*, L.; Lamk., *Illustr.*, tab. 85; *English Botan.*, tab. 1512; *Flora Danica*, tab. 97. Cette plante a ses tiges droites, glabres, un peu rameuses, hautes d'environ deux pieds, garnies de feuilles imparipinnées. Les fleurs sont ramassées en un épi ovale, à l'extrémité d'un long pédoncule. On la trouve dans les prés secs de l'Europe.

SANGUISORBÉES. *Sanguisorbeæ*. BOT. Sixième tribu de la famille des Rosacées. *V.* ce mot.

SANGUISUGA. ANNÉL. Syn. d'*Hirudo*. *V.* SANGSUE.

SANGUISUGES ou ZOADELGES. INS. Duméril désigne ainsi (*Zool. analyt.*) une famille d'insectes de l'ordre des Hémiptères, à laquelle il donne pour caractères : élytres demi-coriaces; bec paraissant naître du front; antennes longues, terminées par un article plus grêle; pattes propres à marcher. Cette famille se compose des genres Miride, Punaise, Réduve, Ployère et Hydro-mètre.

SANGUISUGITES. ANNÉL. Section formée dans le groupe des Sangsues, et qui correspond aux Sangsues bdelliennes de Savigny, ou aux Hirudinées bdelliennes de Moquin-Tandon. *V.* SANGSUES.

SANHILARIA. BOT. Ce genre, dédié au botaniste Saint-Hilaire par le père Sacramento Léandro, professeur à Rio-Janeiro, ne diffère pas du genre *Plazia*, précédemment établi par Ruiz et Pavon, dans la famille des Synanthérées. *V.* PLAZIE.

SANICLE. *Sanicula*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : ombelle générale composée de quatre à cinq rayons, munie à sa base d'un involucre unilatéral; chaque rayon terminé par une ombelle capitée, presque sessile, entourée d'un involucre. Chaque fleur offre un calice presque entier sur les bords; une corolle à cinq pétales réfléchis; cinq étamines à filets plus longs que la corolle; un fruit ou diakène ovale, aigu, hérissé de pointes nombreuses, uncinées au sommet.

SANICLE D'EUROPE. *Sanicula Europea*. C'est une plante herbacée, haute d'un pied à un pied et demi, munie de feuilles radicales, nombreuses, longuement pétioles, glabres, luisantes en dessus, palmées ou divisées profondément en trois ou cinq lobes dentés ou incisés. Les fleurs sont blanchâtres, fort petites, réunies en tête au sommet de la tige.

On a étendu le nom de SANICLE à diverses plantes, et appelé :

SANICLE FEMELLE, l'*Astrantia major*.

SANICLE DE MONTAGNE, la Benoîte.

SANICLE (PETITE), l'*Adoxa Moscatellina*, etc.

SANICORIA. BOT. L'une des divisions du genre Sanicle. V. ce mot.

SANICULA. BOT. Synonyme de Sanicle.

SANIDIN ou SANIDINE. MIN. Nom du Feldspath vitreux disséminé dans les Trachytes et autres roches d'origine volcanique. V. FELDSPATH.

SANPIÈRE. POIS. Nom vulgaire de la Dorée Saint-Pierre.

SANPRIGNAN. BOT. Synonyme vulgaire de Jusquiame. V. ce mot.

SAN-SARAI. *Anas Alexandrina*. OIS. Espèce de Canard de la sous-division des Sarcelles.

SANSEVIELLA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Smilacées, a été réuni au genre *Slateria* de Desvaux. V. SLATÉRIE.

SANSEVIÈRE. *Sansevieria*. BOT. Genre de la famille des Hémiocallidées de R. Brown, et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Thunberg et ainsi caractérisé : périanthe infère, tubuleux, dont le limbe est à six divisions réfléchies; six étamines dont les filets sont insérés sur le haut du tube, et non épaissis vers leur milieu; stigmate capité ou trifide; baie trilobulaire, à loges monospermes, une ou deux souvent avortées. Ce genre avait été confondu par Linné avec les *Aletris* et les *Aloes*, mais son fruit bacciforme suffit pour le distinguer de ces deux genres dans lequel le fruit est capsulaire. Loureiro et Cavanilles ont établi le même genre sous les noms de *Liriope* et de *Salmia*, qui n'ont pas été adoptés. On en connaît une quinzaine d'espèces, la plupart originaires des pays chauds de l'Asie et de l'Afrique.

SANSEVIÈRE DE CEYLAN. *Sansevieria Zeylanica*, Reoudt, Liliacées, n° 290; Bot. Regist., n° 160; *Aletris Aloe* et *hyacinthoides*, L. C'est une plante herbacée, vivace, stolonifère; elle a un rhizome épais, rampant, duquel s'élève une hampe qui porte un épi simple ou composé de fleurs souvent disposées par pelits faisceaux.

SANSONNET. OIS. Synonyme vulgaire de *Sturnus vulgaris*. V. ÉTOURNEAU.

SANSOVINIA. BOT. Scopoli a donné ce nom à un genre établi sur le *Staphylea Indica* de Burmann, qui doit être rapporté à l'*Aquilia*. V. ce mot.

SANTAL. *Santalum*. BOT. Genre de la famille des Santalacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Linné, qui avait, en outre, fondé un genre *Sirium* que Lamarck a considéré comme parfaitement identique avec le *Santalum*, mais auquel il a conservé le nom de *Sirium*. Cependant ce dernier nom n'a pas prévalu, et R. Brown, tout en avertissant que le vrai *Santalum* de l'Herbier de Linné n'est pas du même genre que le *Sirium*, a donné à ce dernier le nom de *Santalum*. Voici ses caractères principaux : périanthe caduc, quadrifide, ayant le tube renflé; quatre écailles glanduleuses, insérées sur l'entrée du tube, alternes avec les étamines; quatre étamines dont les filets sont insérés sur le périanthe, et alternes avec les glandes;

ovaire inférieur, couronné par un disque convexe, surmonté d'un style de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate à trois ou quatre lobes courts et obtus; baie drupacée, ovoïde, bordée au sommet.

SANTAL A FEUILLES DE MYRTE. *Santalum* ou *Sirium Myrtifolium*, L.; Lamk., Illustr., tab. 74; Roxburgh, *Coronand.*, tab. 2. C'est un arbre qui a l'aspect du Myrte, et dont les tiges se divisent en rameaux étalés, roides, droits, presque cylindriques, garnis de feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, un peu obtuses, entières, glabres sur les deux faces, glauques en dessous, marquées de nervures latérales réticulées. Les fleurs sont petites et disposées en thyse pédonculé, dans l'aisselle des feuilles terminales. Cette plante croît dans les Indes orientales. Son bois est employé depuis longtemps dans la pharmacie et dans l'ébénisterie.

Le bois connu dans le commerce sous le nom de Santal rouge est produit par le *Pterocarpus Santalinus*; il fournit une matière colorante employée dans les arts. V. SANTALINE.

SANTALACÉES. *Santalaceæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones apétales, à étamines épigynes, établie par R. Brown (*Prodr.*, 1, p. 350) pour un certain nombre de genres placés auparavant dans les familles des Élaégnées et des Onagraires. Caractères : le périanthe est simple, monosépale, à quatre ou cinq divisions valvaires, quelquefois environné à sa base d'un calicule extérieur et monosépale, comme dans le genre *Quinchamalium* par exemple. Les étamines, en même nombre que les divisions calicinales, leur sont opposées et insérées au pourtour d'un disque épigyne et lobé, qui tapisse la base des divisions. L'ovaire est infère, à une seule loge, contenant de deux à quatre ovules pendants, attachés au sommet d'un trophosperme central. Le style est indivis, terminé par un stigmate simple ou lobé. Le fruit est coriace ou charnu, renfermant en général un petit noyau uniloculaire et monosperme. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme blanc et charnu, qui renferme un embryon axile, renversé, de même que la graine.

Cette petite famille se compose des genres *Thesium*, *Leptomeria*, *Quinchamalium*, *Choretrum*, *Fusanus*, et *Santalum*. R. Brown en rapproche avec quelque doute le genre *Nyssa*, dont l'ovaire renferme un seul ovule; les genres *Exocarpos* et *Anthobolus*, dont l'ovaire est libre et non infère. Le genre *Osyris* paraît devoir aussi être rapporté à cette famille. Les Santalacées ont de grands rapports avec les Élaégnées, qui en diffèrent par leur ovaire libre et monosperme, et avec les Combrétacées qui sont dipérianthées. Mais la singulière structure de l'ovaire, les ovules attachés et pendant au sommet d'un trophosperme qui s'élève du centre de la loge, sont les caractères qui distinguent essentiellement ce groupe naturel.

SANTALARIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom n'a pas été adopté; mais les plantes du genre *Pterocarpus*, qui en faisaient partie, ont été réunies sectionnellement sous le nom de *Santalaria*. V. PTEROCARPE.

SANTALIN. BOT. Pour Santal. V. ce mot.

SANTALINE. Pelletier a donné ce nom au principe

colorant du Santal rouge (*Pterocarpus Santalinus*, L.). On l'obtient en traitant ce bois coupé en copeaux minces, par l'Alcool bouillant, et faisant évaporer la solution à siccité. Ce principe est rouge, fusible à environ cent degrés, très-peu soluble dans l'Eau, même à chaud, soluble au contraire dans l'Alcool, l'Ether, l'Acide acétique et les solutions alcalines. Il ne se dissout pas dans les huiles grasses et volatiles, excepté les huiles de Lavande et de Romarin qui en dissolvent une petite quantité. Ce principe est décomposé par l'Acide nitrique, et changé en matière jaune, amère, en Acide oxalique, etc. Il donne, par la distillation, tous les produits des matières résineuses non azotées.

SANTALOIDES. bot. Linné, dans son *Flora Zeylanica*, n° 408, a désigné sous ce nom une plante dont Vahl a fait une espèce de *Connarus*.

SANTALUM. bot. Synonyme de Santal. *V.* ce mot.

SANTÉ. crust. Synonyme de Salicoque. *V.* ce mot.

SANTIE. *Santia*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Wight et Arnott, avec les caractères suivants : tube du calice obovale, adhérent à l'ovaire ; son limbe est supère, persistant, partagé en cinq dents courtes, subulées, dont deux sont rapprochées et soudées par leur base; corolle supère, hypocratériforme, à tube très-court, dont l'orifice est très-velu ; les cinq lobes du limbe sont oblongs, étalés, beaucoup plus longs que le tube ; cinq étamines exsertes, insérées sur l'orifice du tube de la corolle ; filaments très-courts ; anthères oblongues ; ovaire infère, à trois ou rarement quatre loges ; le disque est épigyne, épais et charnu ; un ovule anatrophe et dressé dès sa base dans chaque loge ; style poilu, épaissi supérieurement ; stigmathe capité, à trois ou quatre lobes. Le fruit est un drupe subglobuleux, couronné par le limbe persistant du calice, à trois ou quatre pyènes osseux, rugueux, oblongs, un peu arqués et monospermes. Semences dressées, cylindriques, un peu courbées. La seule espèce de ce genre qui soit encore connue, est un arbuste dont les plus jeunes rameaux sont pubescents ; leurs feuilles sont opposées, pétiolées, elliptico-oblongues, acuminées, glabres en dessus, avec de fortes nervures poilues en dessous, lesquelles sont traversées par des veines réticulées ; stipules triangulairement acuminées, courtes et caduques, laissant après leur chute une impression annulaire qui se recouvre de poils ; pédoncules axillaires et courts, portant trois ou quatre fleurs dont le calice et assez souvent la corolle sont revêtus de poils. De l'Inde.

Le *Santia plumosa*, de Savi et de Sébastiani, est un des nombreux synonymes du *Polygonum Monspeliensis*, Desf. *V.* POLYPOGON.

SANTILITE. min. Nom donné à une variété d'Opale hyalite, que l'on rencontre en Toscane et que le docteur Santi a le premier fait connaître.

SANTOLINE. *Santolina*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Anthémidiées de Cassini, et de la Syngnésie égale, L., offrant les caractères suivants : involucre presque hémisphérique, plus court que les fleurs, composé de folioles imbriquées, appliquées-ovales ou lancéolées, coriaces, munies d'une bordure scariée ; réceptacle large, convexe ou presque

hémisphérique, garni de paillettes demi-embrassantes, oblongues et comme tronquées au sommet ; calathide presque globuleuse, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites ; corolle dont le tube est long, arqué en dehors, le limbe à cinq divisions munies au sommet de bosses calleuses ; ovaires oblongs, anguleux, presque tétragones, glabres et dépourvus d'aigrette. On connaît environ douze espèces de Santolines ; ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à fleurs jaunes et à feuilles nombreuses, linéaires-dentées ou pectinées et douées d'une odeur forte. La plupart croissent dans les contrées chaudes qui baignent la Méditerranée. Le *Santolina Chamæcyparissus*, L., ou *Santolina incana*, Lamk. et DC., Fl. fr., est fréquemment cultivé dans les jardins sous les noms de Garderobe, Aurone femelle, petit Cyprès, etc. Ses feuilles, aromatiques et amères, passent pour stomachiques et vermifuges.

Smith a placé parmi les Santolines l'*Athanasia maritima*, L., qui est le type du genre *Diotis* de Desfontaines. *V.* DIOTIDE.

SANTOLINOIDES. bot. (Vaillant.) Synonyme d'Anacycle. *V.* ce mot.

SANTONICUM. bot. (Cordus.) Syn. des *Santolina squarrosa* et *Chamæcyparissus*, L. On a aussi donné ce nom aux petites fleurs de l'*Artemisia contra*, employées en médecine sous le nom de *Semen-Contra*.

SANVE ou SÈNEVÉ. bot. Noms vulgaires de la Moutarde des champs. *V.* MOUTARDE.

SANVITALIE. *Sanvitalia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, établi par Lamarck (Journal d'Histoire naturelle, 1792, t. 11, p. 176), et offrant les caractères suivants : involucre irrégulier, composé de folioles inégales, imbriquées, appliquées, les extérieures plus courtes, surmontées d'un grand appendice foliacé, les intérieures obovales, tantôt nues au sommet, tantôt surmontées d'une pointe ; réceptacle conique, élevé, garni de paillettes oblongues, presque membraneuses ; calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons sur un seul rang et femelles. Les fleurs du centre ont un ovaire qui varie selon la situation des fleurs ; dans les extérieures, il est comprimé, marqué de côtes longitudinales et privé d'aigrette ; dans les fleurs intérieures, il est privé de côtes et de tubercules, mais pourvu sur ses deux arêtes d'une bordure en forme d'aile, et il porte une aigrette composée de deux paillettes inégales. Les fleurs de la circonférence ont l'ovaire triquètre, portant une aigrette composée de trois paillettes épaisses et spinescentes. Le genre *Sanvitalia* a été reproduit par Ortéga sous le nom de *Lorentea*.

SANVITALIE COUCHÉE. *Sanvitalia procumbens*, Lamk., loc. cit., et Illustr., tab. 686 ; *Sanvitalia villosa*, Cavanilles, Icon. et Descript., t. 1v, p. 50. C'est une plante herbacée, annuelle, dont la tige est couchée, rameuse, garnie de feuilles opposées, ovales, pointues, entières ou dentées, à trois nervures, velues et d'un vert sombre. Les fleurs forment des calathides jaunes avec le centre noir, solitaires, pédonculées ou sessiles, et terminales. Cette plante croît au Mexique.

SAOUACOU. ois. *V.* SAVACOU.

SAOUARI. BOT. Aublet a décrit, sous les noms de *Saouari glabra* et *Saouari villosa*, deux plantes de la Guiane qui ont été réunies au genre *Caryocar* de Linné, ou *Pekea* d'Aublet. *V.* PEKEA.

SAP ET SAPE. BOT. Noms vulgaires des Sapins.

On a donné aussi ce nom à des fossiles qui ont quelquefois jusqu'à deux pouces de hauteur. Ce sont des corps coniques, à sommet porté en arrière, à support adhérent. Les Mollusques qui les ont formés, avaient, selon toute apparence, la faculté de changer un peu de place; au lieu d'ajouter à leur support des couches placées immédiatement les unes au-dessus des autres, ils ont formé de petites calottes qui adhèrent seulement par leur base, et qui s'écartent quelquefois de la ligne perpendiculaire par un intervalle d'environ une ligne, en s'appuyant sur le corps, qui leur sert de point d'appui. On trouve des Sapes dans le calcaire coquillier des environs de Berne.

SAPAJOUS ou HÉLOPITHÈQUES. MAM. Quatrième groupe de la grande tribu des Singes américains ou Platyrrhiniens de Geoffroy Saint-Hilaire, caractérisé de la manière suivante : cloison des narines large; narines ouvertes sur les côtés du nez; six molaires de chaque côté et à chaque mâchoire, ce qui porte le nombre total des dents à trente-six; ongles aplatis; point d'abajoues ni de callosités; queue longue, fortement musclée et prenante, c'est-à-dire pouvant s'enrouler autour des corps et les saisir, à l'instar d'une main. Ce dernier caractère est le seul qui soit propre aux Sapajous ou Hélopithèques, et qui les distingue des Sagouins ou Géopithèques : encore peut-on considérer le genre Sapajou proprement dit ou Sajou (*Cebus*), dont la queue est entièrement velue et faiblement prenante, comme formant un passage entre les deux groupes, et les liant de la manière la plus intime. Les Sapajous et les Sagouins sont donc très-rapprochés les uns des autres par leur organisation; ils ne sont véritablement que deux sections d'un même groupe naturel, distinguées par le pelage et la queue.

§ I. SAPAJOUS A QUEUE NUE ET CALLEUSE, *Gymnuri*, Spix.

Si l'on excepte les Cétacés et les Kangourous, il n'est point de Mammifères chez lesquels la queue acquière une aussi grande force, et remplisse d'aussi importantes fonctions. Cette partie, qui n'existe ordinairement que rudimentaire, et qui n'a presque toujours que des usages tout à fait secondaires, ou même entièrement nuls, devient, chez ces Sapajous, un instrument tout-puissant de préhension; c'est, en quelque sorte, une cinquième main à l'aide de laquelle l'animal peut, sans mouvoir son corps, aller saisir au loin les objets qu'il veut atteindre, ou se suspendre lui-même aux branches des arbres. L'étendue de la partie calleuse de la queue, toutes choses étant égales d'ailleurs, paraît se trouver dans un rapport assez exact avec la force de préhension de cet organe, et comme elle est très-constante pour chaque espèce, elle pourrait fournir d'excellents caractères spécifiques. Toutefois elle n'est sujette qu'à de bien légères variations, non-seulement d'une

espèce à l'autre, mais même entre deux genres différents. Ainsi la partie nue et calleuse comprend toujours le tiers environ de la queue chez les Hurlleurs et les Atèles, et les deux cinquièmes chez les Ériodes. Un autre trait commun à tous les Sapajous de la première section, consiste dans le peu de largeur de leur nez; les narines sont ouvertes latéralement comme chez tous les autres Singes américains, mais elles sont en général beaucoup plus rapprochées que chez les Sapajous à queue velue et chez tous les Singes américains à queue non prenante; et l'on trouvera même que ce caractère est tellement exagéré dans le genre *Eriodes*, que la disposition de ses narines le rend véritablement plus voisin des Singes Catarrhiniens que des Platyrrhiniens. Cette remarque très-curieuse a déjà été faite à l'égard d'une espèce, par Spix; elle doit être étendue à tous les Ériodes. Quant aux formes du crâne, elles sont très-variables dans cette première section des Sapajous; cependant tous les genres ont cela de commun, que la portion postérieure de la boîte cérébrale est très-peu développée, et que l'os molaire ou jugal est constamment percé d'un trou très-considérable dans sa portion orbitaire, au lieu du trou plus ou moins petit qui existe ordinairement. La grandeur de ce trou n'est pas sans quelque importance, parce que, d'après l'analogie, il doit donner passage à une branche du principal nerf de la face, le trijumeau; et il est à remarquer que tout au contraire le trou sous-orbitaire est très-petit, ou plutôt se trouve remplacé par plusieurs ouvertures très-petites; ce qui, au reste, est un caractère très-général dans la famille des Singes. Une autre condition organique qui est commune à tous les Sapajous à queue nue, consiste dans leur hyoïde très-développé. C'est même dans l'un des genres de ce groupe, celui des Hurlleurs, que le corps de cet os arrive à son maximum de développement.

† LES HURLEURS ou ALOUATES, *Slenor*.

Ce genre, très-naturel et très-bien circonscrit, est caractérisé par ses membres d'une longueur moyenne, et tous terminés par cinq doigts; par son pouce antérieur de moitié moins long que le second doigt, très-peu libre dans ses mouvements et à peine opposable, et surtout par les modifications très-remarquables de son crâne et de son os hyoïde. La tête est pyramidale, le museau allongé, le visage oblique. L'angle facial est seulement de trente degrés, et le plan du palais forme, avec celui de la base du crâne, un angle tel, que lorsqu'on pose la tête osseuse d'un Hurlleur sur les bords dentaires de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire lorsqu'on met le palais dans un plan horizontal, le trou occipital se trouve placé au niveau de la partie supérieure des orbites. Ce trou est d'ailleurs remarquable par sa position; il est reculé tout en arrière et dirigé verticalement au lieu de l'être horizontalement, en sorte que bien loin d'être compris dans la base du crâne, il lui est perpendiculaire. La mâchoire inférieure est développée à l'excès, soit dans son corps, soit surtout dans ses branches; celles-ci sont tellement étendues en largeur et en hauteur que leur surface est presque égale à celle du crâne tout entier. Elles forment ainsi deux vastes parois, comprenant entre elles une

large cavité dans laquelle se trouve logé un hyoïde modifié d'une manière non moins remarquable. Le corps de l'os est transformé en une caisse osseuse, à parois très-minces et élastiques, présentant en arrière une large ouverture sur les côtés de laquelle sont articulées deux paires de cornes, et figurant à peu près, lorsqu'elle a atteint son dernier degré de développement, une moitié d'ellipsoïde. Cette caisse avait, dans l'un des hyoïdes, cinq centimètres et demi ou deux pouces environ dans son diamètre antéro-postérieur, un pouce et demi dans son diamètre transversal, et deux antérieurement dans son diamètre vertical, et il en est de plus volumineuses encore. Aussi, ce qui est une suite de cet énorme accroissement, le corps de l'hyoïde dépasse en bas la mâchoire inférieure, et forme au-dessous d'elle une saillie recouverte extérieurement et cachée par une barbe longue et épaisse. La grande influence qu'exerce dans la production de la voix cette conformation singulière de l'hyoïde des Hurlleurs, n'a point encore été expliquée d'une manière entièrement satisfaisante; mais elle ne peut être révoquée en doute. Le larynx ne diffère de celui des Sajous que par l'existence de deux poches membraneuses dans lesquelles s'ouvrent les ventricules, et qui se portent vers l'hyoïde. Ces poches ont été décrites par Camper et Vicq-d'Azyr, et plus tard par Cuvier (Anat. comp., t. IV), qui, d'après de nouvelles recherches, a relevé quelques erreurs qui s'étaient glissées dans les observations de ses illustres prédécesseurs, et qui a fait connaître quelques faits fort intéressants. Ainsi ce dernier anatomiste nous apprend que dans l'individu qu'il a disséqué, la poche droite occupait à elle seule presque toute la cavité de l'hyoïde, la gauche se terminant au moment même où elle allait y pénétrer; en sorte que les organes vocaux n'étaient pas symétriques et présentaient une exception remarquable à l'un des caractères les plus généraux des appareils qui appartiennent en propre à la vie animale. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est aux modifications anatomiques de leur hyoïde, que les Hurlleurs doivent la force extrême de leur voix qui se fait entendre à plus d'une demi-lieue à la ronde, ainsi que l'assurent tous les voyageurs. Cette voix est rauque et désagréable; Azara la compare au craquement d'une grande quantité de charrettes non graissées, et d'autres voyageurs, aux hurlements d'une troupe de bêtes féroces. Ces Singes se font entendre de temps en temps dans le courant de la journée; mais c'est surtout au lever et au coucher du soleil, ou bien à l'approche d'un orage, qu'ils poussent des cris effrayants et prolongés; ceux qui n'y sont pas accoutumés croient alors, dit un voyageur, que les montagnes vont s'écraser. Marcgraaff assure qu'un individu se fait d'abord entendre seul, après s'être placé dans un lieu élevé, et avoir fait signe aux autres de s'asseoir autour de lui et de l'écouter: « Dès qu'il les voit placés, dit le voyageur saxon, il commence un discours à voix si haute et si précipitée, qu'à l'entendre de loin, on croirait qu'ils crient tous ensemble; cependant il n'y en a qu'un seul, et pendant tout le temps qu'il parle, tous les autres sont dans le plus grand silence; ensuite, lorsqu'il cesse, il fait signe de

la main aux autres de répondre; et à l'instant tous se mettent à crier ensemble jusqu'à ce que, par un autre signe de main, il leur ordonne le silence. Dans le moment ils obéissent et se taisent; alors le premier reprend son discours, et ce n'est qu'après l'avoir encore écouté bien attentivement qu'ils se séparent et rompent l'assemblée. » Quelques voyageurs assurent que les Hurlleurs se taisent lorsqu'on approche d'eux; quelques autres affirment, au contraire, qu'ils redoublent alors leurs cris, et font un bruit épouvantable qui devient leur principal moyen de défense quand on les attaque. Ils cherchent en même temps à éloigner l'agresseur en lui jetant des branches d'arbres, et aussi en lançant sur lui leurs excréments, après les avoir reçus dans leurs mains. Au reste, ces animaux, dont le nombre est si considérable, que, suivant un calcul de Humboldt, il y en a, dans certains cantons, plus de deux mille sur une lieue carrée, sont assez rarement attaqués par les chasseurs. Leur peau est, il est vrai, employée quelquefois au Brésil, dans les Cordilières, pour recouvrir les selles et le dos des Mulets: mais leur chair paraît être d'un goût peu agréable, quoiqu'on l'ait comparée à celle du Lièvre et du Mouton. Comme ils se tiennent toujours sur les branches élevées des grands arbres, les flèches et les armes à feu peuvent seuls les atteindre; encore, avec leur secours même, a-t-on beaucoup de peine à se procurer un certain nombre d'individus, parce que, s'ils ne sont pas tués sur le coup, ils s'accrochent avec leur queue à une branche d'arbre, et y restent suspendus, même après leur mort.

Les femelles des Hurlleurs, de même que celles des autres Singes américains, ne paraissent point sujettes à l'écoulement périodique, et elles ne font qu'un seul petit qu'elles portent sur leur dos. Azara assure que, lorsqu'on pousse près d'elles de grands cris, elles abandonnent leurs petits pour s'enfuir plus rapidement, et quelques autres voyageurs rapportent aussi des observations d'où il résulterait que l'instinct de l'amour maternel a sur elles beaucoup moins de pouvoir que sur toutes les autres femelles de Singes. Cependant on trouve, dans le grand ouvrage de Spix sur les Singes du Brésil, un fait dont ce voyageur dit avoir été témoin, et qui tendrait à faire adopter une opinion toute contraire. Ayant fait à une femelle une blessure mortelle, il la vit continuer à porter son petit sur son dos jusqu'à ce qu'elle fût épuisée par la perte de son sang; se sentant alors près d'expirer, elle rassembla le peu de force qui lui restait, pour lancer son précieux fardeau sur les branches voisines, et tomba presque aussitôt; trait qui, ajoute Spix, suppose une sorte de réflexion. L'auteur de l'Histoire des Aventuriers, Oexmelin, affirme aussi que les femelles sont remarquables par leur attachement pour leurs petits, et qu'on ne peut se procurer de jeunes individus qu'en tuant leurs mères. Ce dernier auteur ajoute que les Hurlleurs savent s'entraider et se secourir mutuellement pour passer d'un arbre ou d'un ruisseau à l'autre, et que, lorsqu'un individu est blessé, on voit les autres s'assembler autour de lui, mettre leurs doigts dans la plaie, comme pour la sonder; alors, si le sang coule en abondance, quelques-uns ont soin de tenir la plaie

fermée, pendant que d'autres apportent des feuilles qu'ils mâchent et poussent adroitement dans l'ouverture de la plaie. « Je puis dire, ajoute Oexmelin, avoir vu cela plusieurs fois, et l'avoir vu avec admiration. » Les Hurlleurs, comme la plupart des Singes, vivent en troupes et se tiennent habituellement sur les arbres; on a même prétendu qu'ils n'en descendent jamais. Spix affirme qu'ils sont monogames; mais le contraire semble résulter des observations d'Azara. Ils sautent avec agilité d'une branche à l'autre, et se lancent sans crainte de haut en bas, bien certains qu'ils sont de ne pas tomber jusqu'à terre, et de s'accrocher où il leur plaira, au moyen de leur queue à la fois longue, bien flexible et robuste. Ils se nourrissent de différentes espèces de fruits et de feuilles, et l'on assure qu'ils mangent quelquefois aussi des insectes. Bien loin de redouter le voisinage des grands amas d'eau, comme le font un grand nombre de Singes, ils se plaisent dans les forêts les plus rapprochées des fleuves et des marais; c'est ce qui a été vérifié également au Paraguay par Azara, au Brésil par Spix, et à la Guiane par un observateur que Buffon cite sans le nommer, et qui est très-vraisemblablement le voyageur Delaborde. Suivant ce dernier, on trouve communément des Alouates (*Stentor Seniculus*) dans les îlots boisés des grandes savanes noyées, et jamais sur les montagnes de l'intérieur. Enfin Humboldt, dont l'autorité suffirait seule pour établir ce fait, l'a constaté également dans plusieurs parties de l'Amérique espagnole. Dans les vallées d'Aragua, à l'ouest de Caraccas, dans les Llanos de Lapuré et du Bas-Orénoque, et dans la province de la Nouvelle-Barcelone, on trouve des Hurlleurs partout où des mares d'eau stagnante sont ombragées par le Sagoutier d'Amérique. On ne doit donc pas s'étonner, quoique la plupart des Singes appartiennent exclusivement aux régions continentales, que quelques îles renferment des Hurlleurs. Telle est, d'après le voyageur Legentil, l'île Saint-George, située à deux lieues du continent. Enfin, en terminant ce qui concerne les habitudes des Hurlleurs, on doit dire que ce sont des animaux tristes, lourds, paresseux, farouches, et d'un aspect désagréable. Il est rare, pour cette raison, et sans doute à cause de leur voix, qu'on cherche à les apprivoiser, et il est plus rare encore qu'on y réussisse. Ils paraissent en effet s'habituer très-difficilement à vivre en domesticité, et c'est ce qui explique pourquoi on ne les amène jamais vivants en Europe, malgré la fréquence des relations commerciales avec plusieurs des régions américaines où ils sont le plus communs.

Ce genre qui est, comme on a pu le voir par ce qui précède, répandu dans presque toute l'Amérique méridionale, avait d'abord été établi sous le nom de *Cebus* par Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, dans le Mémoire qu'ils ont publié en commun sur la Classification des Singes (Magas. encyclop.); mais le nom de *Cebus* ayant été depuis transporté au genre des Sajous ou Sapajous proprement dits, il convient d'adopter, à l'exemple de Humboldt, de Desmarest et de plusieurs autres auteurs, le nom de *Stentor* proposé par Geoffroy Saint-Hilaire. Ce nom, déjà ancien dans la science, rappelle d'une manière heureuse le trait le plus remarquable des Hur-

leurs; et on doit le préférer aux noms d'*Alouata* et de *Mycetes* créés l'un par Lacépède, l'autre par Illiger. Le nombre des espèces déjà connues, ou du moins indiquées par les auteurs, est assez considérable. Humboldt et Geoffroy en admettaient six, et depuis la publication de leurs travaux, quelques autres ont été annoncées par plusieurs auteurs, tels que Kuhl et Spix. Au surplus, il est très-possible que le nombre réel des espèces soit beaucoup moindre qu'on ne l'a pensé. Il est certain que les Hurlleurs sont sujets à un grand nombre de variétés dépendant du sexe et de l'âge, et il est probable que plusieurs de ces variétés auront été érigées en espèces, comme on est porté à le faire-toutes les fois qu'on n'a sous les yeux qu'un petit nombre d'individus. Cependant Geoffroy Saint-Hilaire, après l'examen de vingt crânes et de plus de quarante peaux, n'a pu parvenir à déterminer, d'une manière exacte, que quatre espèces, savoir : les *Stentor Seniculus* et *niger* de Geoffroy, le *Stentor ursinus* de Humboldt, et une espèce non encore décrite, à laquelle il donne le nom de *Chrysurus*.

SAPAJOU ALOUATE, Buff., t. xv, *Stentor Seniculus*, Geoff. St.-Hil.; *Simia Seniculus*, L., auquel on a quelquefois donné le nom de Hurlleur roux; nom que l'on ne peut adopter parce qu'il convient également à plusieurs espèces. Il se distingue de la plupart de ses congénères par la nudité presque complète de sa face où l'on remarque seulement des poils très-courts et très-clairsemés au-dessous des yeux et entre les orbites, sur la ligne médiane. Le corps est, en dessus, d'un fauve doré très-brillant qui, vers la base de la queue et près des cuisses et des épaules, se change en roux brillant. La barbe, les joues, les bras, les cuisses, et la partie supérieure des jambes sont d'un marron clair très-brillant, et le reste des membres, le dessus de la tête et la queue sont d'un marron très-foncé, tirant un peu sur le violet. Les poils de la partie antérieure de la tête naissent du front, et se portent d'avant en arrière et de dedans en dehors. Un autre centre de poils se remarque vers la fin du col. Il y existe, en effet, un point à partir duquel les poils du côté droit se portent à droite, ceux de gauche à gauche, ceux du dos ou les postérieurs en arrière, ceux du col ou les antérieurs en avant. Les poils du col et de la partie postérieure de la tête marchent ainsi précisément en sens inverse de ceux de la partie antérieure, d'où résulte, à l'endroit où ils se rencontrent, une crête dont la direction est transversale, et la forme demi-circulaire. Les poils des joues se portent en avant et en bas; ceux de la queue, des membres postérieurs et des bras descendent; ceux de la face externe de l'avant-bras remontent, au contraire, comme chez l'Homme : caractères remarquables qui se trouvent chez tous les Hurlleurs, quoique inégalement prononcés. La longueur d'un individu adulte, mesuré du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds environ, et la queue est un peu plus longue. Les jeunes individus ont le corps uniformément d'un roux brunâtre. Cette espèce habite la Guiane, où on la connaît sous le nom de Singe rouge et de *Mono colorado*.

SAPAJOU-HURLEUR A QUEUE DORÉE. *Stentor Chrysu-*

rus, Geoff. Cette espèce paraît avoir été confondue avec la précédente, dont elle diffère moins par la nuance que par la disposition de ses couleurs. La dernière moitié de la queue et le dessus du corps depuis l'origine de la queue jusqu'un peu en arrière des épaules, est d'un fauve doré très-brillant; le reste de la queue est d'un marron assez clair, et le reste du corps, la tête tout entière et les membres sont d'un marron très-foncé, principalement sur les membres où il prend une teinte violacée. La face est un peu moins nue que dans l'espèce précédente. Elle se distingue d'ailleurs très-facilement de celle-ci; en effet, la tête et les membres sont d'une seule couleur, et la queue et le dessus du corps de deux couleurs chez le *Stentor Chrysurus*, tandis que chez le *Stentor Seniculus*, la tête et les membres sont de deux couleurs, et la queue et le dessus du corps d'une seule. De plus, le *Stentor Chrysurus* est sensiblement plus petit, et il diffère même un peu par ses proportions; sa queue formée seulement la moitié de sa longueur totale, et elle est par conséquent un peu plus courte que chez le *Stentor Seniculus*, et sa partie nue est proportionnellement un peu plus étendue. Cette espèce a été étudiée sur trois individus, dont deux adultes, entièrement semblables, et un jeune différant seulement par la nuance un peu moins claire de sa queue; peut-être le premier âge est-il généralement brunâtre, comme dans l'espèce précédente. C'est par l'examen de leurs pelletteries que Geoffroy les a d'abord déterminés, comme se rapportant à une espèce non encore décrite; depuis, la comparaison de leurs crânes avec ceux de leurs congénères, l'a confirmé dans son opinion. Il existe en effet plusieurs différences dont les plus remarquables sont les suivantes: la partie antérieure de la tête a moins de largeur que dans le *Stentor Seniculus*, et se détache ainsi davantage de la portion moyenne. Par suite de cette modification, le palais devient plus étroit; mais, en revanche, il s'étend davantage en arrière, d'où il suit que les arrière-narines sont plus couvertes, et que leurs orifices sont placés dans un plan presque vertical, au lieu de l'être dans un plan très-oblique. Les rangées de dents, plus longues que chez les autres espèces, sont parallèles entre elles, principalement à la mâchoire inférieure. La symphyse de cette mâchoire est aussi remarquable par sa direction très-oblique en arrière, et son bord inférieur est tellement sinueux qu'elle ne peut soutenir la tête sur un plan horizontal, tandis que, chez le *Seniculus*, la mâchoire inférieure, en posant sur la symphyse et son bord inférieur, fournit à la tête une base très-solide. Enfin, les apophyses zygomatiques sont plus larges que chez aucun autre Hurlleur. Cette espèce, sous le nom d'*Araguato*, a été envoyée des Antilles au Muséum royal d'histoire naturelle par feu Plée. Il est cependant certain qu'elle n'habite pas cet archipel où il n'existe point de Singes, comme l'a confirmé Moreau de Jonnés dans une note sur les Singes américains. Ce n'est que tout récemment que l'on est parvenu à connaître la patrie du *Stentor Chrysurus*: cette patrie est la Colombie.

SAPAJOU OURSON. *Stentor Ursinus*, Geoff. St.-Hil.

Il a été décrit et figuré pour la première fois par Humboldt dans son grand ouvrage zoologique, sous le nom de *Simia Ursina*. Son pelage, composé de poils plus longs et plus abondants que dans les autres espèces, est d'un roux doré à peu près uniforme, la barbe étant seulement plus foncée, et renfermant à son centre des poils d'un noir profond. Ses proportions sont les mêmes que celles de l'Alouate; mais il est un peu plus petit. Sa face est beaucoup plus velue que celle des espèces précédentes; des poils abondants se remarquent au-dessous des yeux jusqu'auprès de la ligne médiane, et il n'y a guère que le tour de la bouche et le tour des yeux qui soient entièrement nus. Ces caractères sont les seuls que l'on puisse assigner à cette espèce, dans laquelle la nuance du pelage, et même la quantité proportionnelle des poils de la face, sont très-variables. Les jeunes individus sont bruns. L'Ourson est commun au Brésil, et c'est d'après un individu originaire de cette contrée, qu'Humboldt l'a figuré dans son grand ouvrage. Il existe aussi, suivant Humboldt, dans le voisinage de l'Orénoque, et il est connu dans la Terre-Ferme sous le nom d'*Araguato*. Ce nom est aussi celui de l'espèce précédente; ce qui prouve que ces deux Hurlleurs sont confondus dans leur patrie, ou bien qu'*Araguato* est une dénomination que l'on donne en commun aux diverses espèces de Hurlleurs, et non une dénomination qui appartient en propre à telle ou telle espèce. Cette remarque peut servir à montrer, par une preuve de plus, combien l'usage qui semble prévaloir depuis quelques années, d'adopter des noms de pays pour noms spécifiques, est nuisible aux intérêts de la science, et propre à amener dans la synonymie une dangereuse confusion.

SAPAJOU-HURLEUR BRUN. *Stentor fuscus*, Geoff. St.-Hil. Il est d'un brun marron; le dos et la tête passant au marron pur, et la pointe des poils étant dorée. Il habite le Brésil comme l'Ourson, et, comme lui, est sujet à un grand nombre de variétés; aussi est-il extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de le distinguer d'une manière nette et précise des autres espèces, et surtout de l'Ourson. C'est à cette espèce qu'on rapporte l'Ouarine de Buffon et le *Simia Beelzebub* de Gmelin, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'Atèle Belzébuth.

SAPAJOU-HURLEUR AUX MAINS ROUSSES. *Stentor rufimanus*, Desm.; *Mycetes rufimanus*, Kuhl. Il est généralement noir, avec les quatre pieds et la dernière moitié de la queue, de couleur rousse. La face et le dessous du corps sont nus. Cette espèce, à laquelle on doit, suivant Spix, rapporter le Guariba de Marcgraaf que tous les autres auteurs réunissent au *Stentor fuscus*, présente aussi un grand nombre de variétés. Geoffroy Saint-Hilaire pense qu'on doit lui réunir le *Mycetes discolor*, de Spix, décrit et figuré (pl. 55) dans le grand ouvrage que ce naturaliste a publié sur les Singes et les Chauves-Souris du Brésil. Ce Hurlleur habite les forêts voisines de la rivière des Amazones, et a, suivant la description de Spix, le pelage généralement brun, avec les mains rousses. La patrie de l'individu de Kuhl n'est pas connue; mais l'espèce existe très-vraisemblablement dans plusieurs parties du Brésil.

SAPAJOU-HURLEUR A QUEUE NOIRE ET JAUNE. *Stentor flavicaudatus*, Geoff. St.-Hil.; *Simia flavicauda*, Humb. Cette espèce, distinguée par Humboldt, habite par bandes les rives de l'Amazonie, dans les provinces de Jaën et de Maynas, et est connue sous le nom de Choro. Elle est généralement d'un brun noirâtre, avec deux stries jaunes sur les côtés de la queue; la face, d'un brun jaunâtre, est peu garnie de poils. La queue est plus courte que le corps.

SAPAJOU-HURLEUR NOIR. *Stentor niger*, Geoff. St.-Hil.; très-probablement le Caraya d'Azara. Le mâle adulte est généralement noir; seulement la queue est couverte à sa face inférieure de poils jaunes, à pointe noire. La face est couverte presque partout de poils, mais ces poils sont très-courts et très-peu abondants. Les jeunes et les femelles diffèrent beaucoup des mâles: ils sont d'un jaune de paille à la face inférieure du corps, sur les flancs, sur les membres (à l'exception des mains) et sur la tête. Le dos est couvert de poils noirs, avec la pointe jaune, paraissant dans leur ensemble d'un fauve cendré. Cette espèce habite le Brésil, et se distingue, outre les traits qui viennent d'être indiqués, par sa taille (elle n'a qu'un peu plus d'un pied et demi du bout du museau à l'origine de la queue) et par la callosité de sa queue, qui comprend moins du dernier tiers. Son crâne a présenté les caractères suivants: le museau est étroit, comme chez le *Stentor Chrysurus*, mais seulement en avant; il suit de là que le palais est beaucoup plus large en arrière qu'en avant, et que les deux rangées de dents, bien loin d'être parallèles comme chez le *Chrysurus*, se rapprochent beaucoup antérieurement. Geoffroy Saint-Hilaire est d'avis que l'on doit rapporter à cette espèce le *Mycetes barbatus*, de Spix (*loc. cit.*, pl. 52 et 55), qui différait cependant, suivant les observations de ce voyageur, par l'étendue plus considérable de la callosité de la queue, et l'Arabate, *Stentor stramineus* de Geoffroy et de tous les auteurs français qui, d'après l'examen comparatif que Geoffroy a fait des pelletteries et des crânes de plusieurs individus, lui paraît être la femelle ou le jeune. Peut-être le *Stentor flavicaudatus* n'est-il lui-même qu'un double emploi, et ne repose-t-il que sur des individus différant par l'âge de ceux que Geoffroy a examinés.

†† LES ATÈLES, *Ateles*.

Ce sous-genre, établi par Geoffroy Saint-Hilaire (*Ann. du Mus.*, t. VII), se distingue au premier aspect de tous les autres Singes américains (à l'exception des Ériodes) par l'état rudimentaire du pouce aux mains antérieures. Liés de la manière la plus intime, soit avec les Hurleurs qui les précèdent, soit avec les Sajous qui vont les suivre, ils en diffèrent cependant d'une manière bien remarquable, en ce qu'ils manquent du caractère essentiel, non-seulement de la famille des Singes, mais même de tout l'ordre des Quadrumanes. Les Atèles n'ont point de pouces, ou n'ont que des pouces excessivement courts, aux mains antérieures; ou, pour parler plus exactement, ils ont des pouces tellement rudimentaires, qu'ils restent entièrement ou presque entièrement cachés sous la peau: d'où leur nom d'Atèles, c'est-à-dire

Singes imparfaits, Singes à mains imparfaites. Déjà chez les Hurleurs Geoffroy avait trouvé aux mains antérieures des pouces courts, peu libres dans leurs mouvements, peu opposables aux autres doigts, et par conséquent de peu d'usage dans la préhension. Chez les Atèles, leur usage devient tout à fait nul, aussi bien lorsque leur extrémité paraît à l'extérieur que lorsqu'ils sont entièrement cachés sous les téguments. Il semble que dans ces deux groupes de Sapajous, quelques-unes des fonctions qu'exerce ordinairement la main, aient été dévolues au prolongement caudal, et que l'extrême développement de ce dernier organe soit lié nécessairement à l'atrophie plus ou moins complète des pouces. La loi du balancement des organes, dont de nombreuses applications ont déjà été faites, semble donner la clef de ces faits; mais surtout elle explique d'une manière frappante et toute directe celles qui vont suivre. Chez les Hurleurs, les membres sont proportionnés au corps, et les pouces ne font que s'atrophier; chez les Atèles, les membres, et plus spécialement les mains, sont d'une excessive longueur, et les pouces avortent presque complètement. Et il est si vrai que ces deux conditions organiques sont liées l'une à l'autre, que chez les Lagothriches, dont l'organisation répète presque en tout point celle des Atèles, on voit en même temps les pouces reparaitre et les mains se raccourcir. Au reste, si les membres ont une longueur considérable chez les Atèles, ils sont aussi excessivement grêles; d'où l'on a quelquefois donné à ces animaux le nom de Singes Araignées, et d'où résulte pour eux des habitudes et des allures très-remarquables. Leur marche, ainsi qu'il résulte des observations de Geoffroy Saint-Hilaire (*Ann. du Mus.*, t. XIII), ressemble à celle des Orangs (*V. ce mot*), qui ont aussi des membres très-longs et très-maigres. Comme ces derniers, ils sont obligés, lorsqu'ils veulent marcher à quatre pieds, de fermer le poing et de poser sur la face dorsale des doigts. Dans quelques cas, les Atèles, ce qui est aussi une habitude commune aux Orangs, ont un autre mode de progression un peu plus rapide: après s'être accroupis, ils soulèvent leur corps au moyen de leurs membres antérieurs, et le projettent en avant comme font les gens qui se servent de béquilles, ou bien encore comme le font les culs-de-jatte. Ce mode de locomotion, qui rappelle aussi celui des Kangourous lorsqu'ils marchent à quatre pieds, est très-remarquable, en ce que les membres de derrière ne jouent qu'un rôle absolument passif, et que la longueur considérable de ceux de devant, qui est en général une cause de gêne et de lenteur dans la progression, devient ici une circonstance extrêmement favorable.

Les Atèles, semblables aux Orangs par leurs membres longs et grêles et par leur mode de progression, se rapprochent aussi à divers égards des autres genres qui tiennent avec les Orangs le premier rang parmi les Singes de l'ancien monde. Quelques rapports entre eux et les Gibbons ont été signalés par Desmarest, et aussi entre eux et les Semnopithèques par Fr. Cuvier; et il est certain, comme l'a remarqué Geoffroy, qu'il existe quelque ressemblance entre leur crâne et celui

du Troglodyte. La boîte cérébrale est arrondie et volumineuse, et forme près des deux tiers de la longueur totale du crâne. L'angle facial est de soixante degrés environ. Les orbites, larges et profondes, sont en outre remarquables chez les vieux individus par une sorte de crête existant à la portion supérieure et à la portion externe de leur circonférence. La mâchoire inférieure est assez haute, et ses branches sont larges, quoique beaucoup moins que chez les Hurlleurs. L'ouverture antérieure des fosses nasales est de forme ovale; et il est à remarquer qu'une partie de leur contour est formée par les apophyses ascendantes des os maxillaires, les intermaxillaires ne montant pas jusqu'aux os du nez, et ne s'articulant pas avec eux, comme cela a lieu chez la plupart des Singes, et particulièrement chez les Hurlleurs, les Sajous, et même chez quelques espèces longtemps confondues avec les véritables Atèles, et qui ont été décrites dans les genres *Lagothriches* et *Ériodes*. Tous ces caractères ont été vérifiés sur plusieurs individus, et Geoffroy les a constamment retrouvés sur tous les crânes qu'il a examinés. C'est au contraire sur un seul, appartenant à un mâle presque adulte de l'*Atèles pentadactylus*, qu'il a trouvé un fait qu'il n'a pu regarder que comme une anomalie, celui de l'existence de sept molaires au côté droit de l'une et de l'autre mâchoire. On verra plus bas que Geoffroy Saint-Hilaire a déjà signalé chez un très-vieux Sajou une semblable exception à l'un des caractères les plus généraux des Singes plathyrrhins, puisqu'il se rencontre non-seulement dans toutes les divisions du groupe des Hélopihèques, mais aussi chez les Géopithèques. Pour terminer ce qui concerne le système osseux, on ajoutera que les vertèbres caudales sont au nombre de plus de trente, et qu'elles forment plus de la moitié du nombre total des vertèbres; qu'elles sont (principalement les premières) hérissées de nombreuses et fortes apophyses; que les os longs des membres sont au contraire grêles, et ne présentent à leur surface ni crêtes ni aspérités; ce dont la loi du balancement des organes rend très-bien compte, vu leur extrême prolongement en longueur; enfin que les phalanges sont courbes, avec la convexité en dessus, ce qui est un rapport de plus, et un rapport très-remarquable avec les genres *Orang* et *Gibbon*. L'hyoïde ressemble aussi à celui d'un grand nombre de Singes de l'ancien monde, tels que les *Guenons* et les *Cynocéphales*. Sa forme est celle d'une lame très-étendue de haut en bas, et recourbée sur elle-même d'avant en arrière. C'est, en petit, un arrangement analogue à celui qui caractérise d'une manière si remarquable les Hurlleurs. Au reste, cette ressemblance anatomique, quoique très-réelle, n'entraîne point une ressemblance dans la voix. Celle des Atèles, aussi bien que celle des autres sous-genres, est ordinairement une sorte de sifflement doux et flûté, qui rappelle le gazonnement des Oiseaux.

Les caractères qui distinguent les Atèles, soit des *Lagothriches*, soit des *Ériodes*, consistent principalement dans leurs molaires qui sont aux deux mâchoires petites et à couronne irrégulièrement arrondie; et, ce qui est surtout à remarquer, les incisives supérieures sont de grandeur très-inégale, celles de la paire inter-

médiaire étant à la fois beaucoup plus longues et beaucoup plus larges que celles de la paire externe. Les inférieures, rangées à peu près en demi-cercle, de même que les supérieures, sont au contraire égales entre elles, et, toutes assez grandes, elles surpassent sensiblement en volume les molaires. Les ongles sont élargis et en gouttière, comme chez presque tous les Singes; leur forme est à peu près demi-cylindrique. Les oreilles sont grandes et nues. Les narines, de forme allongée, sont disposées comme chez les Hurlleurs; elles sont assez écartées l'une de l'autre et tout à fait latérales, c'est-à-dire placées exactement sur les côtés du nez. On a déjà vu, et il importe de le rappeler ici, que les ouvertures osseuses qui leur correspondent sont de forme ovale, et circonscrites dans une portion de leur contour par les apophyses montantes des os maxillaires. Le clitoris est excessivement volumineux; aussi arrive-t-il très-fréquemment que l'on prend des femelles pour des mâles. Cet organe avait jusqu'à deux pouces et demi de long sur une femelle de Belzébuth récemment morte à la Ménagerie, et sa grosseur était considérable. La structure du clitoris ne présente d'ailleurs rien de particulier, et il est nu comme à l'ordinaire. Les parties du corps et de la queue, voisines des organes sexuels, n'offrent également rien d'insolite, et sont plus ou moins velues. La queue, beaucoup plus longue que le corps, est nue en dessous, dans son tiers terminal. Enfin la nature et la disposition des poils offrent des caractères qui ne doivent pas être omis, parce qu'ils permettent de distinguer, au premier aspect et avant tout examen, les Atèles des *Ériodes* et des *Lagothriches*. Le pelage est soyeux et généralement long, comme chez les Hurlleurs. Cependant, comme cela a lieu aussi chez ces derniers, le front est couvert de poils ras qui se dirigent, au moins en partie, d'avant en arrière. Au contraire, tous les autres poils de la tête sont très-longs et se portent d'arrière en avant; d'où résulte, au point de rencontre des uns et des autres, une sorte de crête ou de huppe plus ou moins prononcée, et dont la disposition varie suivant les espèces.

Les Atèles sont généralement doux, craintifs, mélancoliques, paresseux et très-lents dans leurs mouvements. On les croirait presque toujours malades et souffrants. Cependant, lorsqu'il en est besoin, ils savent déployer beaucoup d'agilité, et franchissent par le saut de très-grandes distances. Ils vivent en troupes, sur les branches élevées des arbres, et se nourrissent principalement de fruits. On assure qu'ils mangent aussi des racines, des insectes, des Mollusques, des petits Poissons, et même qu'ils vont pêcher, pendant la marée basse, des Huitres dont ils brisent les coquilles entre deux pierres. Dampierre, auquel ce fait est emprunté, et *Dacosta* en rapportent encore quelques autres propres à donner une haute idée de l'intelligence et de l'adresse de ces animaux. Ils affirment que lorsque des Atèles veulent passer une rivière, ou passer sans descendre à terre sur un arbre trop éloigné pour qu'ils y puissent arriver par un saut, ils s'attachent les uns aux autres par la queue, et forment ainsi une sorte de chaîne qu'ils mettent en mouvement et font osciller, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux puisse atteindre

le but où ils tendent, se fixer à une branche, et tirer à lui tous les autres. Leur queue, outre sa fonction la plus habituelle, celle d'assurer la station en s'accrochant à quelque branche d'arbre, est employée par eux à des usages très-divers. Ils s'en servent pour aller saisir au loin divers objets sans mouvoir leur corps, et souvent même sans mouvoir leurs yeux; sans doute parce que la callosité jouit d'un toucher assez délicat pour rendre inutile, dans quelques occasions, le secours de la vue. Quelquefois ils s'enveloppent dans leur queue pour se garantir du froid auquel ils sont très-sensibles; ou bien ils l'enroulent autour du corps d'un autre individu. Ce sous-genre, répandu dans une grande partie de l'Amérique du sud, renferme aujourd'hui un assez grand nombre d'espèces, toutes très-voisines les unes des autres et se ressemblant même, pour la plupart, par les couleurs de leur pelage. Ce serait, sans aucun doute, rompre d'une manière très-fâcheuse les rapports naturels, que de séparer génériquement les espèces qui ont aux mains antérieures un rudiment de pouce, de celles que l'on a coutume de désigner comme tétradactyles. On a déjà vu que le pouce existe en rudiments chez celles-ci comme chez les premières. Or, que le pouce soit entièrement caché sous la peau, ou qu'il vienne porter à l'extérieur son extrémité, qui ne voit que c'est là une circonstance qui ne peut avoir aucune influence sur les habitudes d'un animal, et par conséquent que c'est là un caractère sans aucune valeur générique? Il n'y a donc aucune nécessité d'adopter le genre Court-Pouce, *Brachyteles*, proposé par Spix dans son ouvrage déjà cité sur les Singes du Brésil. Ce genre, qui serait formé du Chamek, de l'Hypoxanthe et d'une autre espèce, romprait doublement les rapports naturels, savoir : en associant au Chamek l'Hypoxanthe qui appartient, comme on le démontrera bientôt, à un genre très-différent, et de plus, en séparant le premier du Coaïta et le second de l'Arachnoïde, si rapprochés d'eux par leur organisation, que ce n'est guère que par l'absence ou la présence du pouce qu'on distingue les uns des autres.

SAPAJOU-ATÈLE COAÏTA, Buff., tab. 15, pl. 1; *Ateles paniscus*, Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. VII; *Simia paniscus*, L. C'est l'espèce la plus anciennement connue. Daubenton en a donné l'anatomie, et Buffon l'a figurée; mais elle avait été confondue avec d'autres espèces. Son pelage est noir; sa face de couleur brunâtre; ses mains antérieures sont tétradactyles. Il a un pied neuf pouces du bout du museau à la queue, et celle-ci a deux pieds et demi. Il habite la Guiane où on le connaît sous le nom de *Coaïta* ou *Coata*.

SAPAJOU - ATÈLE CHAMEK. *Ateles pentadactylus*, Geoff. St.-Hil. Il se distingue du Coaïta seulement par sa queue un peu plus longue et par ses pouces antérieurs, qui paraissent au dehors sous la forme de tubercules ou de verrues sans ongles. Cette espèce a été connue de Buffon, mais confondue par lui avec le Coaïta. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui l'ait établie. Elle habite la Guiane, et, suivant Buffon, le Pérou.

SAPAJOU-ATÈLE CAYOU. *Ateles ater*, Fr. Cuv., Mamm. lith. Il ne se distingue du Coaïta que par la couleur

entièrement noire de sa face. Il paraît habiter également la Guiane. Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'a le premier indiqué, le considérait comme une simple variété du Coaïta.

SAPAJOU-ATÈLE A FACE ENCADRÉE. *Ateles marginatus*, Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., t. XIII. Il est généralement noir, comme les espèces précédentes; mais il se distingue par une fraise de poils blancs qui entoure la face. Sa taille est à peu près la même que celle des autres espèces, mais sa queue est un peu plus courte. Il est à remarquer que chez les jeunes individus la fraise blanche n'existe pas tout entière. Cette espèce habite le Brésil, et se trouve aussi dans la province de Jaën de Bracamoros, d'après Humboldt. En effet, le Chuya de cet illustre voyageur ne diffère pas, suivant la plupart des auteurs et suivant Humboldt lui-même, de l'*Ateles marginatus*.

SAPAJOU-ATÈLE BELZÉBUTH, Briss., Règne anim.; *Ateles Belzebuth*, Geoff. St.-Hil. Il est généralement noir, avec le dessous du corps et la face interne des membres d'un blanc plus ou moins jaunâtre. Il est à remarquer que cette espèce n'est pas d'un noir pur comme les précédentes, mais d'un noir brunâtre. Sa taille est aussi un peu moindre. Sa face est noire, avec le tour des yeux couleur de chair. Sa peau est noirâtre, même sous le ventre. Quelques auteurs indiquent quelques différences entre le mâle et la femelle; mais ces différences ne sont pas constantes. Cette espèce, qu'il ne faut pas confondre avec le *Simia Beelzebul* de Linné (qui est le *Stenor fuscus*), habite les bords de l'Orénoque. C'est l'un des Quadrupèdes les plus communs dans la Guiane espagnole, où on le connaît, suivant Humboldt (Obs. zool., t. 1), sous le nom de *Marrimonda*.

SAPAJOU-ATÈLE MÉLANOCHÈIRE. *Ateles Melanochir*. Desmarest a décrit sous ce nom, dans la Mammalogie de l'Encyclopédie, deux Atèles femelles que possède le Muséum, et dont le pelage est varié de gris et de noir. L'un d'eux a le dessous du corps et la face interne des membres blanchâtres; le reste des membres et la queue presque partout noirâtres; enfin le dessus du corps couvert de poils blancs dans leur première moitié, bruns dans la seconde. L'autre individu a les quatre mains, les avant-bras, les genoux et le dessus de la tête noirs; le dessus de la queue brunâtre; le reste du pelage grisâtre. Ces deux Atèles, dont l'origine est inconnue, sont évidemment de jeunes sujets, et il semble, d'après la disposition irrégulière de leurs couleurs, qu'ils soient en passage de l'état de jeune âge à l'état adulte. Peut-être appartiennent-ils à l'*Ateles Belzebuth*, auquel ils ressemblent par leurs proportions et la disposition générale de leurs couleurs, ou bien à l'*Ateles marginatus*, dont ils se rapprochent aussi à quelques égards. Malheureusement le peu de renseignements que l'on possède sur le premier âge de ces espèces, laisse cette question dans le doute.

SAPAJOU-ATÈLE HYBRIDE. *Ateles hybridus*, Geoff. C'est une espèce nouvelle due aux recherches du voyageur Plée, et qui habite la Colombie où on la connaît sous le nom de *Mono zambo* (Singe métis), à cause de sa couleur semblable à celle des métis du Nègre et de l'In-

dien. Il paraît qu'il est aussi connu, de même que le Belzébuth, sous le nom de *Marimonda*, nom commun à un grand nombre de Singes dans l'Amérique espagnole. Le principal caractère de cette espèce consiste dans une tache blanche placée sur le front et de forme à peu près semi-lunaire, qui a environ un pouce de large sur la ligne médiane, et se termine en pointe, de chaque côté, au-dessus de l'angle externe de l'œil. Le dessous de la tête, du corps et de toute la queue jusqu'à la callosité, et la face interne des membres, sont d'un blanc sale; les parties supérieures sont généralement d'un brun cendré clair qui, sur la tête, les membres antérieurs, les cuisses et le dessus de la queue, passe au brun pur, et qui, au contraire, prend une nuance jaune très-prononcée dans la région des fesses, sur les côtés de la queue et sur une partie du membre inférieur. Cet Atèle est à peu près de même taille que la plupart de ses congénères; sa longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied dix pouces; mais sa queue, plus courte que chez les autres espèces, mesure seulement un peu plus de deux pieds.

§ II. SAPIJOURS A QUEUE ENTIÈREMENT VELUE.

Cette seconde section ne renferme qu'un seul genre, celui des Sapijous ou Sapajous proprement dits, *Cebus* des auteurs modernes, qui, par sa queue entièrement velue et beaucoup moins forte que dans les genres précédents, tient le milieu entre la première section des Sapajous, et le premier des genres du groupe des Géopithèques, celui des Callithriches.

† Les SAPIJOURS ou SAPIJOURS proprement dits, *Cebus*.

Dans ce genre, les membres sont forts, robustes et allongés, principalement les postérieurs; aussi les Sapijous sautent-ils avec une agilité remarquable. Les pouces antérieurs sont peu allongés, peu libres dans leurs mouvements, et peu opposables aux autres doigts; absolument comme chez les Hurleurs et les Lagothriches. Les ongles sont en gouttière et peu aplatis; la queue est à peu près de la longueur du corps; quelquefois elle est entièrement couverte de longs poils; quelquefois, au contraire, sa partie terminale ne présente plus en dessous que des poils très-courts, parce qu'ils se trouvent usés par l'action répétée du frottement. Du reste, jamais elle ne présente une véritable callosité. L'hyoïde a sa partie centrale élargie, mais ne fait aucune saillie; la tête est assez ronde; la face est large et courte, et les yeux sont très-volumineux et très-rapprochés l'un de l'autre, principalement dans la partie profonde des cavités orbitaires. L'ouverture des fosses nasales est large, mais peu étendue de haut en bas; le palais est aussi assez large, et les arcades dentaires sont à peu près parallèles, soit à l'une, soit à l'autre mâchoire; les molaires sont de grandeur moyenne, au nombre de six de chaque côté et à chaque mâchoire, comme chez tous les autres Sapajous. Cependant Geoffroy Saint-Hilaire a trouvé sur un individu très-vieux, appartenant au *Cebus variegatus*, sept molaires à la mâchoire supérieure; anomalie très-remarquable. Les incisives sont rangées sur une ligne presque droite; celles de la paire intermédiaire sont un peu plus grosses à la mâchoire supérieure, et c'est l'inverse à l'infé-

rieure; les canines sont très-fortes chez tous les vieux individus. Enfin, la boîte cérébrale est très-volumineuse; elle est, en effet, très-large et en même temps très-étendue d'avant en arrière; le trou occipital est assez rentré sous la base du crâne.

Les Sapijous sont des animaux pleins d'adresse et d'intelligence; ils sont très-vifs et remuants, et cependant très-doux, dociles et facilement éducatibles. Comme les autres Sapajous, ils vivent en troupes sur les branches élevées des arbres, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient monogames. Ils se nourrissent principalement de fruits, et mangent aussi très-volontiers des insectes, des Vers, des Mollusques et même quelquefois de la viande. Les femelles ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique; elles ne font ordinairement qu'un seul petit qu'elles portent sur le dos, et auquel elles prodiguent les soins les plus empressés. C'est à tort qu'on a dit que ces animaux ne se reproduisent pas en Europe; Buffon prouve par plusieurs exemples la possibilité de leur reproduction en France. Quelques espèces ont été désignées par les voyageurs sous les noms de Singes musqués et de Singes-Pleureurs; le premier de ces noms leur vient d'une forte odeur musquée qu'ils répandent principalement dans la saison du rut, et le second, de leur voix devenant, lorsqu'on les tourmente, plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure. Le plus souvent ils ne font entendre qu'un petit sifflement doux et flûté; mais quelquefois aussi, principalement quand ils sont excités par la colère, la jalousie, ou même la joie, ils poussent des cris perçants et qu'on a quelque peine à supporter, tant leur voix est alors forte et glapissante.

Ce sous-genre, auquel tous les auteurs donnent aujourd'hui le nom de *Cebus*, autrefois commun à tous les Sapajous, est principalement répandu dans le Brésil et la Guiane. Il n'en est point dont l'histoire offre autant de difficultés sous le rapport de la détermination des espèces, ou, pour mieux dire, un tel travail est absolument impossible dans l'état présent de la science, quel que soit le nombre des individus que possèdent toutes les collections, et de ceux même que l'on peut observer vivants. On peut dire que rien n'est plus rare que de voir deux sujets absolument semblables, et qu'il existe presque autant de variétés que d'individus, tant les couleurs du pelage sont peu constantes. Non-seulement la couleur, mais aussi la disposition des poils varie d'une manière remarquable par l'effet des développements qu'amène l'âge.

SAPIJOU BRUN, Buff., t. xv; *Cebus apella*, Erxl., Geoff. St.-H., Ann. du Mus., t. xix; *Simia apella*, L. Pelage brun clair en dessus, fauve en dessous; dessus de la tête, ligne qui descend sur les côtés de la face, queue et portion inférieure des membres, noirs. Longueur, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, un peu plus d'un pied; queue formant un peu plus de la moitié de la longueur totale. De la Guiane.

SAPIJOU ROUGE. *Cebus robustus*. Kuhl et le prince de Neuwied ont donné ce nom à une espèce ou variété qui habite le Brésil et qui se distingue de la précédente par sa taille un peu plus forte, et par quelques légères différences de coloration. Il n'y a aucun motif pour

séparer du *Cebus robustus* le *Cebus macrocephalus* de Spix (*loc. cit.*, pl. 1); tous les caractères qu'indique ce voyageur, tels que celui d'avoir des crêtes très-prononcées sur le crâne, sont des caractères communs aux vieux individus de toutes les espèces.

SAJOU LASCIF. *Cebus libidinosus*, Spix, *loc. cit.*, pl. 2. Il est caractérisé ainsi par ce naturaliste : calotte brune-rouge; barbe entourant en cercle toute la face; joues, menton, gorge, poitrine, membres (excepté les cuisses et les bras) et dessous de la queue d'un roux ferrugineux; devant de la gorge d'un brun-roux foncé; joues, menton, doigts d'un roux plus clair. Corps d'un roux fauve; queue un peu plus courte que le corps. Du Brésil. « C'est, dit Spix, la lascivité qui rend ce Singe remarquable; il aime à faire continuellement des grimaces en regardant certaine partie de son corps. » Il est évident qu'une telle habitude était, chez le Sajou observé par Spix, un résultat de la domesticité, et qu'elle appartenait à l'individu et non à l'espèce.

SAJOU CORNU. Buff., Suppl. 7; *Cebus Fatuellus*, Erxl.; *Simia Fatuellus*, L. Pelage marron sur le dos, plus clair sur les flancs, et roux vif sur le ventre; tête, extrémités et queue brunâtres; deux forts pinceaux de poils s'élevant de la racine du front. De la Guiane.

SAJOU A TOUPET. *Cebus cirrifer*, Geoffr. St.-Hil. Pelage brun-châtain; un toupet de poils très-élevés et disposés en fer-à-cheval sur le devant de la tête; poils longs, doux et moelleux. Du Brésil. C'est près de cette espèce ou variété que doit être placé un Sajou du Brésil, qui ressemble au *Cebus Fatuellus* dans l'état adulte, au *Cebus apella* dans le jeune âge. Son pelage, très-long et moelleux, est généralement d'un brun châtain; mais quelques longs poils blancs se trouvent, chez l'adulte, mêlés parmi les poils bruns. Peut-être le Sajou à toupet ne serait-il qu'un âge intermédiaire?

SAJOU TREMBLEUR. *Cebus trepidus*, Erxl. Pelage marron; poils de la tête relevés, disposés en coiffe et d'un brun noirâtre; mains cendrées. Cette espèce, plus douteuse encore que les autres, habiterait la Guiane hollandaise : c'est le Singe à queue touffue d'Edwards (*Glan.*, t. III), et le *Simia trepida* de Linné.

SAJOU COIFFÉ. *Cebus frontatus*, Kuhl. Pelage d'un brun noir; poils du front relevés perpendiculairement; des poils blancs épars sur les mains. Cette espèce, dont la patrie est inconnue, diffère très-peu de la précédente, et doit peut-être lui être réunie.

SAJOU A CAPUCHON. *Cebus cucullatus*, Spix, *loc. cit.*, pl. 6. Poils de la partie antérieure de la tête dirigés en avant; membres et queue presque noirs; dos et tête brunâtres; bras, gorge, poitrine roussâtres; ventre d'un roux ferrugineux. Du Brésil et de la Guiane, selon Spix.

SAJOU BARBU. *Cebus barbatus*, Geoffr. St.-Hil. Pelage gris-roux, variant du gris au blanc, suivant l'âge et le sexe; ventre roux; barbe se prolongeant sur les joues; poils longs et moelleux. De la Guiane. Humboldt rapporte cette espèce ou variété au Sajou brun, et Desmarest, qui l'adopte, mais avec doute, pense que le Sajou gris de Buffon forme une espèce particulière à laquelle il donne le nom de *Cebus griseus*.

SAJOU NÈGRE. Buff., Suppl. 7; *Cebus niger*, Geoffr.

St.-H. Pelage brun; face, mains et queue noires; front et joues blancs. C'est, suivant Humboldt, une simple variété du Sajou brun.

SAJOU MAIGRE. *Cebus gracilis*, Spix, *loc. cit.*, pl. 5. Pelage brun-fauve en dessus, blanchâtre en dessous; vertex et occiput bruns; formes très-grêles. Cette espèce, très-douteuse, habiterait les forêts voisines de la rivière des Amazones.

SAJOU A GROSSE TÊTE. *Cebus Monachus*, Fr. Cuvier, Mam. lith. Front large et arrondi, pommettes saillantes; poitrine, ventre, joues, face antérieure des bras d'un blanc jaunâtre orangé; face externe des bras blanche; avant bras, cuisses, jambes et queue, noirs; dos et flancs variés de noir et de brun; tête noire en dessus, et blanchâtre sur les côtés; bande noire descendant sur les côtés de la face, comme chez le *Cebus apella*. Cette espèce, dont la patrie est inconnue, n'a été établie qu'avec doute par Fr. Cuvier, et ne repose que sur l'examen de deux individus qui même différaient entre eux à quelques égards.

SAJOU LUNULÉ. *Cebus lunatus*, Kuhl. Pelage noirâtre; une tache blanche, en forme de croissant, sur chaque joue. Patrie inconnue.

SAJOU A POITRINE JAUNE. *Cebus xanthosternus*, Fr. Max. de Neuw.; Kuhl. Pelage châtain; dessous du col et poitrine d'un jaune-roussâtre très-clair. Du Brésil.

SAJOU A TÊTE FAUVE. *Cebus xanthocephalus*, Spix, *loc. cit.*, pl. 5. Région lombaire, partie supérieure de la poitrine, col, nuque et dessus de la tête, fauves; portion moyenne du tronc, fesses et cuisses brunes. Du Brésil.

SAJOU FAUVE. *Cebus fulvus*, Geoffr. St.-Hil. Pelage entièrement fauve. Du Brésil. Le Sajou blanc, *Cebus albus*, Geoffr. St.-Hil., n'est qu'une variété albine de cette espèce, et le Sajou unicolore, *Cebus unicolor*, Spix (*loc. cit.*, pl. 4), en est un double emploi.

SAJOU A FRONT BLANC. *Cebus albifrons*, Geoffr. St.-H.; l'Ouavapavi, *Simia albifrons*, Humb. Pelage gris, plus clair sur le ventre; sommet de la tête noir; front et orbite blancs; extrémités d'un brun jaunâtre. Des environs de Maypures et d'Atures, sur les bords de l'Orénoque.

SAJOU VARIÉ. *Cebus variegatus*, Geoffr. St.-H. Pelage noirâtre, pointillé de doré; ventre roussâtre; poils du dos bruns à la racine, roux au milieu, noirs à la pointe. De la Guiane.

SAJOU SAÏ. Buff., t. xv; *Cebus capucinus*, Erxl.; *Simia capucina*, L. Pelage variant du gris-brun au gris-olivâtre; vertex et extrémités noirs; front, joues et épaules d'un blanc grisâtre. De la Guiane. Cette espèce, qu'il ne faut pas confondre avec le Saï de Fr. Cuvier (qui paraît être le *Cebus apella*), est celle que les voyageurs ont le plus souvent désignée sous le nom de Singe pleureur.

SAJOU A GORGE BLANCHE. Buff., t. xv; *Cebus hypoleucus*, Geoffr. St.-H.; le Cariblanco, *Simia hypoleuca*, Humb. Pelage noir; front, côtés de la tête, gorge et épaules blancs. De la Guiane.

SAJOU AUX PIEDS DORÉS. *Cebus chrysopus*, Fr. Cuv., Mam. lith. Son pelage est formé de plusieurs couleurs

dont la disposition le rapproche de la plupart de ses congénères, mais dont la nuance le distingue parfaitement. La partie antérieure du dessus et des côtés de la tête, depuis les oreilles et le devant de la tête et du cou, est d'un blanc légèrement jaunâtre. Les pieds, les jambes, les régions antérieure et interne des cuisses, les mains, les bras et une portion des avant-bras, sont d'un roux vif. Le reste des membres, le dessous de la queue, les flancs, les épaules, la partie antérieure du dos et le dessus du col sont d'un brun clair légèrement cendré, qui se prolonge sur la partie postérieure de la tête, en prenant une teinte un peu plus foncée. La partie postérieure du dos et toute la région lombaire sont rousses. Enfin, le ventre est d'un fauve roussâtre, qui se confond par nuances insensibles, en avant, avec le blanc du dessous du cou, en arrière, avec le roux de la partie interne des cuisses. Cette espèce, qui a de nombreux rapports avec l'Ouavapavi de Humboldt (*Cebus albifrons*), paraît habiter la Colombie. Le Douroucouli de Humboldt, provisoirement placé dans ce genre, fait actuellement le type du genre Nyctipithèque.

SAPAN ou ASSAPAN. МАМ. Noms vulgaires de la Polatouche sciuroptère.

SAPAN. БОТ. Pour Sappan. V. CÆSALPINIE.

SAPENOS. ΜΙΝ. Variété d'Améthyste, d'un bleu clair.

SAPERDE. *Saperda*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Fabricius aux dépens du grand genre Cératix de Linné, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : corps allongé; tête verticale, courte, pas plus large que le corselet; yeux fortement échancrés au côté interne; antennes sétacées, insérées sur le devant de la tête dans une échancre de ceux, un peu au-dessus de la face antérieure de la tête, distantes entre elles à leur base, composées de onze ou de douze articles; labre petit, aplati, coriace, arrondi antérieurement, un peu échancré dans son milieu; mandibules cornées, aplaties, tranchantes au côté interne, sans dentelures, terminées par une pointe un peu arquée; mâchoires cornées, ayant deux lobes courts, coriacés : l'extérieur à peine plus grand, arrondi, l'intérieur presque triangulaire; palpes filiformes, leur dernier article ovalaire, assez pointu; les maxillaires un peu plus grandes que les labiales, de quatre articles; les labiales de trois; lèvre inférieure rétrécie dans son milieu, échancrée à son extrémité; corselet mutique, aussi large que long, cylindrique; écusson petit, presque triangulaire; élytres allongées, rebordées, presque de même largeur dans toute leur étendue, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes de longueur moyenne, assez fortes; cuisses point en massue; tarsi courts, assez larges, leur dernier article le plus long de tous, muni de deux forts crochets. Ce genre se distingue des Lamies, avec lesquelles il a les plus grands rapports, par son corselet qui est toujours mutique, tandis qu'il est rugueux ou épineux chez celles-ci. Les larves des Saperdes vivent dans le bois et y subissent leurs métamorphoses. A l'état parfait, on les trouve sur les fleurs ou contre le tronc des arbres.

SAPERDE VERDATRE. *Saperda virescens*, Fabr., L.;

Oliv., Entom., 68, t. II, fig. 11. Elle a le corps gris-verdâtre, avec une foule de petits points noirs; antennes moins longues que le corps. Taille, six lignes. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe, aux lieux plantés de Peupliers.

SAPHAN. МАМ. V. ДАМАН.

SAPHAN. *Saphanus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cératix, institué par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Callidium* de Fabricius. Caractères : antennes glabres, sétacées, composées de onze articles cylindriques; mandibules très-courtes; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, avec l'article terminal triangulaire, dilaté, tronqué au bout; corselet arrondi latéralement, court, déprimé en dessus, ayant de chaque côté une épine fine et distincte; écusson très-petit, presque triangulaire, arrondi au bout; élytres allongées, presque linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité; pattes fortes, assez courtes; cuisses en masse, un peu allongées; tarsi assez élargis.

SAPHAN ÉPINEUX. *Saphanus spinosus*, Audin.; *Callidium spinosum*, Fab. Il est entièrement noir. On le trouve en Saxe.

SAPHÉNIE. *Saphenia*. ACAL. Dans sa distribution des Radiaires, le professeur Echschoitz a créé ce genre de la division des Discophores cryptocarpes, famille des Geryonides, pour une Médusaire qui lui a offert un long pédoncule simple à l'extrémité de l'ombrelle; un estomac; point d'ovaires visibles, non plus que de corpuscules colorés dans les échancrements du bord de l'ombrelle. Les caractères de ce genre nouveau ne sont encore que très-imparfaitement tracés. Il doit prendre place près du genre Linuche.

SAPHIR ET SAPHIR ÉMERAUDE. OIS. Espèces d'Oiseaux-Mouches. V. COLIBRI.

SAPHIR. *Saphirus*. ΜΙΝ. Variété bleue du Corindon hyalin. V. CORINDON.

SAPHIR DU BRÉSIL. ΜΙΝ. Variété bleue de Tourmaline. V. ce mot.

SAPHIR D'EAU. ΜΙΝ. L'un des noms vulgaires de la Dichroïte. V. ce mot.

SAPHIRIN. ΜΙΝ. Ce nom a été donné d'une part à la Cordiérite de Bohême, et de l'autre à la substance bleue, qui a été regardée comme une variété d'Halyne, et que l'on trouve en grains disséminés dans les laves de Laach, sur les bords du Rhin. On a appelé quelquefois cette dernière SAPHIR DU VÉSUVE.

SAPHIRINE. ΜΙΝ. Ce nom a été donné à une variété de Calcédoine d'un bleu pur, et à un minéral du Groënland, découvert par Giesecke, et analysé par Stromeyer. La Saphirine du Groënland est d'un bleu de Saphir tirant sur le verdâtre; sa texture est grano-lamellaire; elle est transparente, assez dure pour rayer le verre, infusible, et pesant spécifiquement 5,4. Elle est composée d'Alumine, 65; Silice, 14; Magnésie, 17; protoxyde de Fer, 3,9; Chaux, 0,5; oxyde de Manganèse, 0,5. Elle se trouve en petites masses disséminées dans un Micasciste à Fiskenaes, au Groënland.

SAPIER. *Sapierum*. БОТ. Vulgairement Glutier. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Jacquin, et adopté par De Jussieu père et fils avec les caractères

suivants : fleurs monoïques. Les mâles ont un calice bifide; deux étamines à filets saillants, réunis par leur base, à anthères dressées et extrorses. Les fleurs femelles ont le calice tridenté; un ovaire trilobulaire, chaque loge uniovulée; un style court, surmonté de trois stigmates. Le fruit est globuleux, capsulaire, à trois loges et renfermant des graines globuleuses. Ce genre, auquel Meyer et Willdenow ont réuni quelques *Hippomane* de Linné, comprend dix espèces dont six américaines, les autres de l'Inde orientale et des îles de France et de Mascareigne. Ce sont des arbres lactescents, à feuilles alternes, munies de stipules et quelquefois de deux glandes, entières ou légèrement dentées en scie, glabres et ordinairement luisantes. Les fleurs mâles sont disposées en épis terminaux, ramassés en glomérules entourés d'une bractée. Les fleurs femelles sont placées plus bas dans le même épi, ou rarement éloignées, solitaires, axillaires ou terminales, accompagnées chacune d'une bractée qui, ordinairement, offre deux glandes à la base.

Les diverses espèces du genre *Sapinum* participent, selon Jacquin (*P. Amer.*, 249), aux propriétés âcres de la famille des Euphorbiacées. Le *Sapinum acuparium*, arbre américain, a un suc glutineux et abondant, qui découle de toutes les parties de l'arbre et qui est très-vénéneux.

SAPIN. *Abies*. nor. Dans ses Institutions de Botanique, Tournefort avait distingué comme genres différents les Pins, les Sapins et les Mélèzes. Linné, dans son *Genera*, adopte le genre Pin de Tournefort, mais il réunit, sous le seul nom d'*Abies*, les Sapins et les Mélèzes; dans son *Species*, au contraire, il ne fait plus qu'un seul genre des trois de Tournefort. Jusieu suit la première des opinions de Linné, en admettant les genres *Pinus* et *Abies*. Mais Gærtner revient à la dernière des opinions de l'illustre botaniste suédois, en ne formant qu'un seul genre. Telle est aussi l'opinion de Lambert, dans son excellente Monographie du genre *Pinus*. Il faut, en effet, convenir que, si l'on n'a égard, comme cela doit être généralement, qu'aux organes de la fructification, il n'existe pas de différence essentielle entre les deux genres Pin et Sapin, l'organisation des fleurs, des fruits et des graines étant presque absolument la même dans les arbres de ces deux groupes. Mais leur port et quelques caractères d'un ordre secondaire, offrent assez de différences pour qu'on puisse les distinguer comme deux genres, en convenant toutefois que ces deux genres sont artificiels. Les feuilles, dans toutes les espèces de Sapin, sont solitaires, éparses, et un peu courtes; dans les Pins, elles sont constamment géminées, ou même fasciculées en plus grand nombre et réunies dans une gaine propre. Dans les premiers, les fleurs mâles forment des chatons isolés et solitaires; ces chatons sont toujours réunis et groupés dans les seconds. Les écailles des cônes, dans les Pins, sont renflées et épaissies à leur sommet; celles des Sapins n'offrent pas ce caractère. Enfin, dans les Pins, il faut au moins deux ou même trois ans pour que les fruits parviennent à leur maturité parfaite, tandis que dans les Sapins ils mûrissent dans l'espace d'une année. Dans l'Histoire des Coni-

fères, Richard a réuni au genre *Abies* le genre *Larix* de Tournefort, c'est-à-dire les Mélèzes et les Cèdres. En effet, ce genre ne diffère des Sapins que par ses feuilles réunies en faisceaux. Mais cette disposition des feuilles est un caractère d'une bien faible importance, quand on réfléchit que ce que l'on a l'habitude de considérer comme un faisceau de feuilles n'est en réalité qu'un rameau très-court, et dont les méristhales, et par conséquent les feuilles, sont très-rapprochés les uns des autres. Ainsi donc le genre *Abies*, tel qu'il a été caractérisé dans l'ouvrage déjà cité du professeur Richard, doit renfermer, outre des Sapins proprement dits, les Cèdres et les Mélèzes. Voici comment ce genre peut être caractérisé : les fleurs sont monoïques; les mâles forment des chatons solitaires, terminaux ou axillaires. Les femelles constituent des chatons cylindriques, formés d'écailles imbriquées, portant chacune à leur face interne deux fleurs renversées. Le fruit est un cône ovoïde ou cylindracé, composé d'écailles imbriquées, non renflées à leur sommet qui, quelquefois, se termine par une pointe plus ou moins allongée. Les péricarpes, appliqués sur la face interne et supérieure des écailles, sont coriaces et portent une aile membraneuse sur l'un de leurs côtés. On compte un assez grand nombre d'espèces de ce genre, qui croissent en général dans les régions septentrionales de l'un et de l'autre continent. Ce sont en général de grands et beaux arbres résineux, ayant souvent une forme décroissante et pyramidale, avec des rameaux étalés horizontalement, des cônes dressés ou pendants. Leurs feuilles, généralement plus courtes que celles des Pins, sont solitaires, ou forment des sortes de houppes ou de faisceaux qui ne sont que des rameaux extrêmement courts. On peut diviser ce genre en deux sections, dont l'une, sous le nom de *Larix*, comprend les espèces à feuilles fasciculées, c'est-à-dire les Mélèzes et les Cèdres; et dont l'autre, avec la dénomination d'*Abies*, réunit les véritables Sapins, qui tous ont les feuilles solitaires et éparses.

SAPIN COMMUN. *Abies pectinata*, DC., Fl. fr.; *Pinus picea*, L., Sp. C'est une espèce que les anciens botanistes désignaient sous le nom spécial d'*Abies*, et que Linné a mal à propos nommée *Pinus picea*, en donnant le nom d'*Abies* à une autre espèce fort différente, et que l'on connaît sous la dénomination vulgaire d'*Épicéa*. Le Sapin commun est un grand et bel arbre, dont le tronc, droit et cylindrique, s'élève souvent à une hauteur de cent vingt pieds, qu'il dépasse quelquefois. Ses feuilles sont planes, très-étroites, linéaires, obtuses et comme échanquées à leur sommet, disposées sur deux rangées opposées, ce qui donne aux jeunes rameaux l'aspect de feuilles pinnées. Les cônes sont dressés, allongés et presque cylindriques, formés d'écailles imbriquées, terminées à leur sommet par une très-longue pointe recourbée. Cet arbre, que l'on désigne aussi sous le nom de Sapin argenté, croît naturellement dans les lieux montagneux, découverts et pierreux, dans les Alpes, les Pyrénées, etc.

SAPIN ÉLEVÉ. *Abies excelsa*, DC., Fl. fr.; *Pinus Abies*, L. C'est cette espèce, plus commune encore que la précédente, que l'on nomme *Épicéa*, *Faux Sapin*,

Pesse, Serente, etc. Elle forme un arbre non moins élevé que le précédent et semblable pour le port, mais qui en diffère essentiellement par ses feuilles courtes, à quatre angles, d'un vert très-foncé, éparées en tout sens autour des rameaux. Ses cônes, longs de cinq à huit pouces, sont cylindriques, pendants, formés d'écailles planes, très-obtuses et sans pointe à leur sommet. On trouve cette espèce dans les mêmes localités que la précédente. On en extrait différents produits résineux, que l'on connaît sous les noms de Térébenthine de Strasbourg, de Poix, de Galipot, etc., et qui sont entièrement analogues à ceux que l'on retire des différentes espèces de Pins, et en particulier du Pin maritime.

Ces deux espèces européennes ont en quelque sorte leurs représentants dans l'Amérique septentrionale. Au Sapin commun correspond le Sapin Baumier, *Abies Balsamea*, Michx., Arbr. Amér. sept., que l'on connaît sous le nom de Baumier de Giléad, parce qu'il fournit une Térébenthine que l'on connaît sous le nom de Faux Baume de Giléad, le véritable étant produit par l'*Amyris Gileadensis*, de la famille des Térébinthacées. Il a le port et les feuilles du Sapin commun. Ses fruits, également dressés, sont moins longs et moins gros. Du reste, ces deux espèces se ressemblent tellement, qu'il est facile de les confondre. Au Sapin élevé, l'Amérique septentrionale oppose son Sapin blanc, *Abies alba*, Michx., qui a également les feuilles courtes, éparées en tout sens et anguleuses, mais d'un vert glauque et comme argenté, les cônes très-courts et très-petits, comparativement à ceux de l'espèce européenne. On le cultive dans les jardins sous le nom de *Sapinette blanche*. L'Amérique septentrionale fournit encore plusieurs autres espèces, telles que les *Abies nigra, rubra, Canadensis*. Cette dernière espèce, que l'on cultive dans les jardins d'agrément sous le nom de *Cèdre blanc*, est remarquable par son port, qui est plutôt celui d'un Genévrier, par ses feuilles courtes et plutes, et ses fruits longs à peine de six à huit lignes.

SAPINDACÉES. *Sapindacææ*. bor. Famille de plantes extrêmement naturelle, établie dans le *Genera* de Jus-sieu, et qui présente les caractères suivants : les fleurs sont polygames, disposées en grappes; leur couleur est blanche ou rose, très-rarement jaune. Le calice est composé de quatre ou cinq folioles libres ou plus ou moins soudées à leur base; leur préfloraison est imbriquée. Les pétales sont au nombre de quatre ou cinq, insérés sur le réceptacle, alternes avec les folioles du calice, tantôt simples, tantôt munis intérieurement d'une écaille de forme variable; leur préfloraison est imbriquée; dans quelques genres, ils disparaissent en entier, sans que cet avortement complet entraîne avec lui des modifications importantes dans les autres organes. Le disque présente des formes très-différentes, mais qui sont constantes dans les divers genres : tantôt il occupe tout le fond du calice et se prolonge entre les pétales et les étamines en un bord entier et frangé; tantôt il se trouve réduit à deux ou quatre glandes situées à la base des pétales; dans tous les cas, l'avortement commence par la partie supérieure et est toujours accompagné de modifications constantes dans les autres parties de la fleur. Les étamines sont en nombre double ou très-ra-

rement quadruple des pétales; souvent elles sont réduites par avortement à huit, sept, six, cinq; elles sont insérées au milieu du disque, ou, dans les genres à disque incomplet, sur le réceptacle, et entourent la base de l'ovaire; leurs filets sont fort souvent velus, leurs anthères mobiles s'ouvrent longitudinalement par la face interne ou par le côté. L'ovaire disparaît en entier dans les fleurs mâles, ou se trouve réduit à l'état rudimentaire. Dans les fleurs hermaphrodites, il est divisé intérieurement en trois, rarement en quatre loges, contenant un, deux ou trois ovules. Le style est simple ou fendu plus ou moins profondément en autant de lobes qu'on compte de loges à l'ovaire. Les stigmates sont terminaux ou placés longitudinalement sur la face interne des divisions du style. Le fruit présente une organisation extrêmement variable : tantôt il est capsulaire et s'ouvre en plusieurs valves opposées aux cloisons ou alternes avec elles; tantôt il est composé de samares indéhiscentes, accolées par leur face interne à un axe central; tantôt enfin il est plus ou moins charnu et indéhiscent. Les graines sont souvent entourées d'un arille qui prend dans certains genres un grand développement. L'embryon, dépourvu de périsperme, est rarement droit, presque toujours il est plus ou moins courbé ou même roulé plusieurs fois sur lui-même; dans ce cas, le sommet des cotylédons occupe le centre de la spire. La radicule est toujours tournée vers le hile. Les cotylédons sont quelquefois soudés en une masse charnue. La plumule est composée de deux petites folioles.

Les Sapindacées sont des arbres ou des arbrisseaux souvent grimpants et munis de vrilles, rarement des plantes herbacées. Leurs feuilles sont alternes, pétio-lées, presque toujours composées, souvent pourvues de stipules. Les espèces de cette famille habitent pour la plupart les régions chaudes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. Quelques-unes sont originaires de la Nouvelle-Hollande et des îles de l'Océanie. Kunth a proposé de diviser les Sapindacées en trois tribus, auxquelles il a donné les noms de *Paulliniacææ*, *Sapindacææ veræ* et *Dodonæacææ*, et son opinion a été adoptée par De Candolle. Mais ayant observé de nombreux passages entre les deux premières sections et ne trouvant aucun moyen de les caractériser d'une manière précise, Cambesède a cru devoir les réunir sous le nom de Sapindées, employé déjà par De Candolle pour désigner les *Sapindacææ veræ* de Kunth. La famille se trouve ainsi divisée en deux tribus caractérisées de la manière suivante : Sapindées : loges de l'ovaire uniovulées; embryon courbé sur lui-même ou droit. Dodonæacées : loges de l'ovaire contenant deux ou trois ovules; embryon roulé en spirale. La dernière de ces sections ne comprend que les genres *Koeleruteria*, Lamk.; *Cossignia*, Juss.; *Lagunoa*, Ruiz et Pav., et *Dodonæa*, L. La première, beaucoup plus nombreuse, est formée des genres *Cardiospermum*, L.; *Urcillea*, Kunth; *Serjania*, Plum.; *Toulicia*, Aubl.; *Paullinia*, Schum.; *Schmidelia*, L.; *Prostea*, Camb.; *Sapindus*, L.; *Nephelium*, L. (auquel il faut réunir le *Pometia* de Forster); *Moutinsia*, Camb.; *Cupania*, Plum. (auquel on doit rapporter les genres *Trigonis*, Jacq.;

Molinæa, Juss.; *Guioa*, Cav.; *Stadmannia*, Lamk.; *Blighia*, Koenig; *Tina*, Rœm. et Schult.; *Ratonia*, DC.; *Dimereza*, Labill.; *Talisia*, Aubl.; *Thouinia*, Poit.; *Hypelate*, P. Browne; *Melicocca*, L., dont le *Schleicheria* de Willdenow ne saurait être distingué. Le *Magonia* d'Auguste Saint-Hilaire doit être placé à la suite de la famille, comme genre anomal. Enfin les genres *Enourea*, *Matayba* d'Aublet et *Alectryon* de Gærtner demandent à être examinés de nouveau avant qu'on puisse fixer leur place d'une manière définitive dans l'une des deux sections.

Les Sapindacées ont des rapports avec les Vinifères par les genres *Paulinia*, *Serjania*, etc., qui ont, comme les plantes de cette famille, des rameaux pourvus de vrilles et des feuilles munies de stipules, par les parties de leur fleur en nombre déterminé, et par leurs ovules souvent dressés au fond des loges de l'ovaire. Elles se rapprochent aussi par une certaine analogie de port des Méliacées et des Térébinthacées. Mais le groupe de végétaux avec lequel elles ont l'affinité la plus intime, est celui des Acérinées, dont elles ne se distinguent guère que par leurs feuilles alternes et presque toujours composées, et par leurs pétales moins le plus souvent d'un appendice sur la face interne, organe qui paraît n'exister dans aucune Acérinée.

SAPINDÉES. *Sapindeæ.* BOT. Nom sous lequel on comprend les tribus des *Pauliniacæ* et des *Sapindacæ* *veræ* de Kunth, et qui avait été déjà employé par De Candolle pour désigner la seconde. V. **SAPINDACÉES.**

SAPINDUS. BOT. V. **SAVONIER.**

SAPINETTE. CIRRH. L'un des synonymes vulgaires d'Anafite. V. ce mot.

SAPINETTE. BOT. On appelle ainsi divers Sapins du Canada. V. **SAPIN.**

SAPONACÉES. BOT. (Ventenat.) Synonyme de Sapindacées. V. ce mot.

SAPONAIRE. *Saponaria.* BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, et de la Décandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : calice tubuleux, allongé, nu à sa base, persistant, divisé à son orifice en cinq dents; corolle à cinq pétales munis d'onglets étroits, de la longueur du calice, à limbe plan, très-élargi au sommet; dix étamines dont les filets sont subulés, de la longueur de la corolle, les anthères oblongues; ovaire oblong, arrondi, surmonté de deux styles de la longueur des étamines; capsule allongée, recouverte par le calice, à une seule loge, contenant des graines nombreuses, fort petites, attachées à un placenta central. Ce genre a de grandes affinités avec le *Dianthus*, le *Gypsophila* et le *Silene*. Il se distingue du *Dianthus* en ce que son calice est nu à sa base; du *Gypsophila* par son calice à divisions peu profondes, non membraneuses sur les bords, et par ses pétales onguiculés; et du *Silene* par le nombre des styles qui est de deux au lieu de trois. Malgré ces caractères, quelques auteurs ont placé plusieurs espèces de Saponaires dans les genres qui viennent d'être cités. Le genre *Hagenia* de Mœnch, fondé sur le *Saponaria porrigens*, L., doit rester réuni au *Saponaria*. Il en est de même du *Vaccaria*, du même auteur, fondé sur

le *Saponaria Vaccaria*, L., et du *Bootia* de Necker, qui a pour type le *Saponaria officinalis*. Dix-sept espèces de Saponaires ont été énumérées par Seringe dans le premier volume du *Prodromus* de De Candolle. Il les a distribuées en quatre sections sous les noms de *Vaccaria*, *Bootia*, *Proteinia* et *Bolanthus*. La plupart de ces plantes croissent dans les localités pierreuses de l'Europe méridionale et de l'Orient. Ce sont des espèces en général herbacées, à tiges touffues, à fleurs nombreuses, roses, blanches ou jaunes, tantôt solitaires, tantôt agrégées.

SAPONAIRE OFFICINALE. *Saponaria officinalis*, L., Lamarck, Illustr., tab. 576, fig. 1. Sa tige s'élève à plus d'un pied et demi; elle est cylindrique, glabre, articulée, un peu branchue, garnie de feuilles ovales-lancéolées, très-lisses, à trois nervures, et d'un vert foncé. Les fleurs sont blanches ou quelquefois roses vers le sommet, d'une odeur assez agréable, disposées en bouquet au sommet de la tige. Cette plante est commune sur le bord des champs et dans les vignes de toute l'Europe. Le nom de Saponaire (*Saponaria*) a été donné par les anciens à cette plante, parce qu'elle leur servait en guise de savon, pour délayer les graisses des étoffes qu'ils préparaient à la teinture.

SAPONELLE. ECHIN. (Luid.) Espèce d'Echinide.

SAPONIÈRE. BOT. Pour Saponaire. V. ce mot.

SAPONINE. BOT. Alcaloïde obtenu par Pfaff, du traitement chimique des feuilles et des racines de la Saponaire. Ses caractères et ses propriétés ne sont point encore parfaitement connus.

SAPONOLITE. MIN. Vulgairement Savon de montagne. V. **STÉATITE.**

SAPOTA. BOT. Plumier, latinisant ainsi le nom de **SAPOTE**, en fit le type d'un genre qui répond à l'*Achras* de Linné. V. **SAPOTILLIER.**

SAPOTE. BOT. Synonyme de Sapotillier.

SAPOTÉES. *Sapoteæ.* BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre Sapotillier (*Achras*, L.), et qui se compose de végétaux tous exotiques. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux croissant pour la plupart sous les tropiques, et ayant leur tronc et les rameaux pleins d'un suc lactescents. Ils portent des feuilles alternes, sans stipules, coriaces, très-entières, et dont les nervures latérales sont généralement parallèles et très-rapprochées. Les fleurs sont en général axillaires et hermaphrodites, ayant un calice monosépale, persistant, divisé en lobes plus ou moins nombreux; une corolle monopétale, hypogyne, régulière, caduque, dont le limbe est découpé en lanières en nombre égal, double ou triple des lobes du calice. Les étamines, dont le nombre est variable, sont attachées sur la corolle et libres; les unes sont fertiles, en même nombre, et le dépassant rarement, que les divisions de la corolle auxquelles elles sont opposées; les autres sont stériles et sous la forme de filaments subulés; elles manquent dans quelques cas. L'ovaire est libre, à plusieurs loges, contenant chacune un seul ovule dressé. Le style se termine par un stigmat simple ou légèrement lobé. Le fruit est charnu, contenant une ou plusieurs graines ou loges, dont le tégument est dur, osseux, très-brillant

à sa surface, excepté dans un point plus ou moins étendu, qui paraît être le hile de la graine, et qui est plus ou moins inégal et rugueux. Ces graines contiennent, dans un endosperme charnu, qui manque dans quelques genres, un embryon dressé et très-grand.

Les genres qui composent cette famille sont les suivants : *Sideroxylum*, L.; *Sersalisia*, R. Brown; *Bumelia*, Swartz; *Bassia*, L.; *Minusops*, L., qui comprend l'*Imbricaria* de Commerson; *Chrysophyllum*, L.; *Lucuma*, Juss.; *Achras*, L.; *Omphalocarpum*, Beauvois; *Nycterisition*, Ruiz et Pavon; *Calvaria*, Gært. et Rostellaria, id.; *Vitellaria*, id. A la suite de cette famille, Jussieu rapporte avec doute les genres *Rapanea* d'Aublet, *Othera* de Thunberg, *Cyrta* de Loureiro et *Xystris* de Schreber, dont l'organisation est encore trop mal connue pour que leur place soit bien certainement déterminée dans la série des ordres naturels.

La famille des Sapotées a de très-grands rapports d'une part avec celle des Ébénacées, et d'autre part avec les Ardisiacées, dont les genres qui ont servi de type à cette dernière famille, faisaient partie dans le *Genera Plantarum* de Jussieu. Mais dans les Ébénacées, le calice et la corolle ont leurs divisions toujours disposées sur un seul rang; les fleurs souvent unisexuées; les étamines en nombre double, triple ou quadruple des divisions de la corolle, ou, lorsqu'elles sont en même nombre, elles alternent avec elles, et ne leur sont point opposées comme dans les Sapotées; leur style est généralement divisé; les ovules sont pendants et non dressés, etc. Quant aux Ardisiacées, elles ont le même port que les Sapotées, mais leurs étamines sont constamment en même nombre que les divisions de la corolle, sans filaments stériles, et surtout leur ovaire renferme un nombre très-considérable d'ovules.

SAPOTIER. BOT. Pour Sapotillier. *V.* ce mot.

SAPOTILLE. BOT. Fruit du Sapotillier. *V.* ce mot.

SAPOTILLIER. *Achras*. Genre principal de la famille des Sapotées; il est ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq segments droits, ovales, concaves, inégaux, les extérieurs plus larges et plus courts; corolle campanulée, de la longueur du calice, ayant son limbe à cinq segments plans et presque ovales; six écailles échancrées placées à l'entrée de la corolle et égales à ses divisions; six étamines dont les filets sont courts, alternes avec les segments de la corolle, terminés par des anthères aiguës; ovaire arrondi, un peu comprimé, surmonté d'un style subulé, plus long que la corolle, terminé par un stigmate obtus; fruit charnu, globuleux, à douze loges contenant chacune une graine ovale, dure, luisante, comprimée, marquée dans toute sa longueur d'un hile large et latéral. L'*Achras mammosa*, L., qui a toutes les parties de sa fleur en nombre quinaire, a été érigé par Jussieu et Gærtner fils en un genre distinct, sous le nom de *Lucuma*. *V.* ce mot. Quelques espèces d'*Achras* de Linné et d'autres auteurs ont été réunies au genre *Bumelia*. Réduit aux espèces dont les fleurs ont six étamines et un nombre égal ou proportionnel dans les autres parties, le genre Sapotillier ne se compose que d'un très-petit nombre d'espèces.

SAPOTILLIER COMMUN. *Achras Sapota*, L.; Lamk.,

Illustr., t. 255; Browne, *Jamaic.*, tab. 19, f. 5. C'est un arbre élégant, qui varie singulièrement de hauteur, depuis six jusqu'à cinquante pieds. Il découle de son écorce un suc blanc très-visqueux. Ses rameaux se réunissent en cime; ils sont garnis de feuilles alternes, éparses, pétiolées, ovales, lancéolées, épaisses, coriaces, entières, aiguës à leurs deux extrémités, glabres sur leurs deux faces, presque luisantes, à nervures peu apparentes. Les fleurs sont blanchâtres, inodores, solitaires, pédonculées, situées entre les feuilles aux extrémités des rameaux. Les fruits sont assez estimés en raison de leur saveur douce et agréable quoiqu'un peu fade; ils sont d'autant meilleurs que leur maturité est plus avancée. Cet arbre croît dans les forêts de l'Amérique méridionale et des Antilles.

SAPOTILLIERS. BOT. *V.* SAPOTÉES.

SAPPADILLE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Anona muricata*, L. *V.* ANONE.

SAPPAN. BOT. *V.* CÉSALPINIE.

SAPPANIA. BOT. L'une des sections du genre *Cæsalpinia*. *V.* ce mot.

SAPPARE. MIN. Nom donné par De Saussure à la Pierre nommée aussi Cyanite et Disthène. *V.* ce dernier mot.

SAPPARITE. MIN. Schlotheim a donné ce nom à un minéral de l'Inde, dont la nature n'est pas bien connue, et qui s'est trouvé engagé dans une druse de Spinelles octaèdre. Il est d'une faible dureté; sa poussière est d'un gris blanchâtre clair. Il paraît avoir quelque analogie avec le Disthène, que De Saussure avait nommé Sappare.

SAPRIN. *Saprinus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, créé aux dépens du grand genre *Hister* de Linné, par le docteur Érichson, dans sa nouvelle monographie des Histeroïdes. Caractères : mandibules exsertes; deuxième article des antennes le plus grand de tous, les cinq suivants petits et égaux, le bouton un peu globuliforme, les fossettes qui les logent s'étendant de chaque côté du corselet; prosternum comprimé; jambes postérieures comprimées, garnies de deux rangées d'épines; avant-dernier segment de l'abdomen étroit, dorsal et déclive; le dernier grand et perpendiculaire; corps court et épais. Ce genre se compose d'une soixantaine d'espèces, fournies par tous les climats et parmi lesquelles on remarque les *Hister conjugatus*, *desertus*, *personatus*, *chalcitis*, *oculus*, *antiquatus*, *granarius*, *dimidiatus*, *metallicus*, d'Illiger; une vingtaine environ sont nouvelles.

SAPROLEGNIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Nées et Wiegmann, paraît être le même que celui que Bory de St-Vincent a antérieurement nommé *Tirezisus*. *V.* ARTHRODIÈRES, tribu des Zoocarpiés.

SAPROMA. BOT. (*Mousses*.) Mougeot et Nestler avaient nommé ainsi une plante découverte dans les Vosges, et que Schwægrichen a décrite sous le nom de *Bruchia Vogesiaca*; Bridel a conservé le nom inédit des deux savants botanistes français. Ce genre est voi-

sin du *Voitia*; la capsule ne s'ouvre pas naturellement, l'opercule rudimentaire est soudé complètement et les séminules ne sortent que par la destruction de la capsule; le caractère qui distingue essentiellement ce genre est sa coiffe campanulée, entière à sa base. Cette plante croît sur les bouses de Vache, dans les parties élevées des Vosges.

SAPROMYZE. *Sapromyza*. INS. Genre de Diptères de la tribu des Muscides, institué par Fallen et dont les principaux caractères résident dans une tête presque hémisphérique, dans un épistome non saillant; dans des antennes assez courtes, ayant leur troisième article oblong et comprimé, avec le style pubescent.

SAPROMYZE OBSOLETE. *Sapromyza obsoleta*, Fall. Son corps est jaune, avec l'extrémité des antennes noire. Les ailes sont jaunâtres. Taille, deux lignes. Europe.

SAPROSMA. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 937), qui l'a ainsi caractérisé : calice petit, persistant, à quatre dents; corolle quadrifide, hérissée à l'entrée du tube; quatre étamines insérées sur la gorge de la corolle, à filets courts; un seul style traversant le disque, surmonté d'un stigmate bifide; baie monosperme, couronnée par le calice persistant; embryon droit dans un albumen charnu. Ce genre est très-voisin du *Frœlichia*; il se compose de deux espèces (*Saprosma arboreum* et *Saprosma fruticosum*), arbres ou arbuscules indigènes de Java, à feuilles oblongues ou lancéolées, acuminées, glabres, à fleurs rassemblées en touffes terminales ou axillaires.

SAPYGE. *Sapyga*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fousseurs, tribu des Sapygites, établi par Latreille avec ces caractères : corps étroit, allongé; tête un peu plus large que le corselet, arrondie postérieurement; yeux fortement échancrés au côté interne; trois ocelles disposés en triangle sur la partie antérieure du vertex. Antennes longues, brisées, insérées vers le milieu du front sur une ligne élevée en saillie, un peu renflée en masse vers l'extrémité, dans les deux sexes; composées de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles. Labre peu apparent; mandibules fortes, ayant plusieurs dentelures au côté interne. Palpes courtes : les maxillaires de six articles, les labiales de quatre. Lèvre à trois divisions étroites, allongées; les latérales plus petites, pointues; celle du milieu échancrée. Corselet presque cylindrique, coupé droit en devant, obtus postérieurement. Ailes supérieures ayant une cellule radiale longue, allant en se rétrécissant après la troisième, cubitale jusqu'à son extrémité qui finit en pointe; quatre cellules cubitales presque égales entre elles; la deuxième, et la troisième qui se rétrécit vers la radiale, recevant chacune une nervure récurrente; la quatrième atteignant le bout de l'aile. Abdomen allongé, ellipsoïde, composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles; en ayant un de plus dans les mâles. Pattes de longueur moyenne; jambes antérieures munies, vers leur extrémité, d'une seule épine dont le bout est échancré, les quatre autres en ayant deux; tarsi longs. Ce genre ne se compose jusqu'à présent que d'un petit nombre d'espèces propres à l'Eu-

rope; on les trouve dans les lieux arides. Les femelles creusent des trous dans le mortier des murs ou dans le bois pour y déposer leurs œufs; elles les approvisionnent avec des insectes qu'elles ont tués et que les larves doivent dévorer.

Ce genre a été divisé en deux coupes, ainsi qu'il suit :
 † Antennes des mâles ayant leur massue oblongue, formée insensiblement; leur avant-dernier article le plus gros de tous, recevant en grande partie le dernier qui est globuleux et court.

SAPYGE A SIX POINTS. *Sapyga sexpunctata*, Latr., Dict. d'Hist. nat., deuxième édition, figurée dans son *Genera Crustaceor. et Insectorum*, t. 1, tab. 15, fig. 9; *Hellus sexpunctatus*, Fabr. Le mâle a été décrit par Fabricius sous le nom d'*Hellus quadriguttatus*. Europe.

†† Antennes des mâles fort longues, ayant leur massue formée assez brusquement; leur dernier article entièrement libre, le plus gros de tous.

SAPYGE PRISME. *Sapyga prisma*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 108, n° 1; *Hellus prismus*, Fabr.; *Masaris crabroniformis*, Panzer. Le mâle a été décrit par Panzer sous le nom de *Sapyga punctata*. Europe.

SAPYGITES. *Sapygites*. INS. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fousseurs, établie par Latreille (*Fam. nat.*, etc.), et renfermant des insectes qui ont les pieds grêles dans les deux sexes, peu ou point épineux, ni fortement ciliés. Les antennes sont aussi longues que la tête et le corselet; le corps est simplement pubescent. Latreille partage ainsi cette tribu :

† Antennes filiformes ou presque sétacées.

Genres : SCOTAENE, THYNNÉ, POLOCHRE.

†† Antennes grossissant vers le bout, ou presque en massue.

Genre : SAPYGE.

SAR. BOT. Même chose que Goémon. *V.* ce mot.

SARACA. BOT. Synonyme de Saraque. *V.* ce mot.

SARACÉNAIRE. *Saraceniaria*. MOLL. Genre proposé par DeFrance, pour une petite coquille d'Italie, qui a les plus grands rapports avec le genre Textulaire.

SARACHA. BOT. Ruiz et Pavon ont établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Solanées, et à la Pentandrie Monogynie, L. Ils l'ont ainsi caractérisé : calice campanulé, à cinq angles, et à cinq divisions étalées, ovales, aiguës et persistantes; corolle dont le tube est campanulé, le limbe étalé en roue, divisé en cinq segments égaux et ovales; cinq étamines dont les filets sont insérés à la base de la corolle, élargis à leur partie inférieure, plus courts que la corolle, terminés par des anthères droites, ovales, à deux loges; ovaire arrondi, surmonté d'un style filiforme, presque aussi long que la corolle, terminé par un stigmate capité; baie globuleuse, enveloppée jusque vers son milieu par le calice persistant, à une seule loge, contenant plusieurs graines comprimées, réniformes, renfermées dans autant de cellules épaisses et distinctes, qui font partie d'un réceptacle charnu et globuleux. Ce genre est voisin des *Physalis*, des *Nicandra* et des *Atropa*. Quelques auteurs l'ont même réuni à ce dernier genre, et il n'en diffère, en effet, que par de légers caractères

dans la corolle et le fruit. Comme le nom de *Saracha* se prononce de même que celui de *Saraca* imposé par Linné à un autre genre, Rœmer et Schultes l'ont changé en celui de *Bellinia*.

Sept ou huit espèces de *Saracha* ont été décrites par les auteurs. Ce sont des plantes herbacées ou un peu ligneuses, à tiges droites ou couchées, rameuses, garnies de feuilles alternes, ovales, oblongues, entières ou dentées, à fleurs d'un blanc jaunâtre, ordinairement disposées en ombelles. Elles croissent toutes au Pérou.

SARAGUS. pois. Nom vulgaire d'une espèce du genre *Scare*, que Raffinesque propose d'en distraire pour former le type d'un genre nouveau qui recevrait le nom de *Lepodus*. *V.* ce mot.

SARAIGNET. bot. Variété du Froment cultivé.

SARAPE. *Sarapus*. ins. Fischer donne ce nom au genre de Coléoptères auquel Dufschmid a donné celui de *Sphérite*. *V.* ce mot.

SARAQUE. *Saraca*. bot. Genre de la Diadelphie Hexandrie, établi par Linné (*Mantiss. Plant.* 98), et ainsi caractérisé : calice nul; corolle infundibuliforme, dont le limbe est divisé en quatre segments ovales, étalés, le supérieur plus écarté; six étamines à filets sétacés, insérées à l'orifice de la corolle, réunies à leur base trois par trois et formant ainsi deux faisceaux opposés; ovaire supère, comprimé, oblong, pédiculé, de la longueur des étamines, surmonté d'un style subulé, incliné, aussi long que l'ovaire, et terminé par un stigmate obtus.

SARAQUE DE L'INDE. *Saraca Indica*, L.; *Saraca arborecens*, Burm., *Flor. Ind.*, tab. 25, f. 2. C'est un arbre à feuilles alternes, imparipinnées, à fleurs disposées en panicules composées d'épis alternes, et munies de bractées opposées. Il croit dans les Indes orientales, et particulièrement à Java.

SARAQUIER. bot. (Poir.) *V.* SARAQUE.

SARCANTHE. *Sarcanthus*. bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, établi par Lindley (*Collect. botan.*, tab. 59, B) qui l'a ainsi caractérisé : sépales du périanthe étalés, presque égaux; labelle presque entier, difforme, articulé avec le gynostème, muni intérieurement d'un éperon; gynostème dressé, demi-cylindrique, inappendiculé; stigmate creux et carré, avec un rosette dont la longueur varie; anthère biloculaire; deux masses polliniques créacées, sillonnées ou lobées à la face postérieure, portées sur un caudicule variable dans sa forme et sa longueur. Ce genre fait partie de la tribu des Vandées de Lindley, et se rapproche assez du genre *Vanda* pour que deux de ses principales espèces (*Sarcanthus teretifolius* et *S. rostratus*) aient été décrites sous le nom générique de *Vanda*. Cependant le *Sarcanthus* diffère du *Vanda* par la forme et la structure du labelle qui n'est jamais en sac, mais qui est constamment muni d'un éperon et d'un ou plusieurs appendices dans son fond; il en diffère encore par la consistance de son périanthe et par le port des espèces. Les plantes que Lindley place dans ce genre sont : 1° *Sarcanthus rostratus*, Lindl., *loc. cit.*, et Botan. regist., tab. 981; *Vanda rostrata*, Loddiges, Bot. cab., tab. 1008; *Vanda recurva*, Hook., *Exot. Fl.*, tab. 187; 2° *Sarcanthus panicula-*

thus, Lindl.; *Aerides paniculata*, Bot. regist., tab. 220; 3° *Sarcanthus teretifolius*, Lindl.; *Vanda teretifolia*, Bot. regist., tab. 676; 4° *Sarcanthus succisus*, Lindl., Bot. regist., tab. 1014. Ces Orchidées sont des plantes herbacées, caulescentes, vivant sur les troncs des arbres, ayant des racines tortueuses, des feuilles distiques, planes ou cylindriques; des grappes de fleurs opposées aux feuilles, ornées de couleurs disposées en raies ou bandelettes. Ces plantes croissent dans les Indes orientales et dans la Chine.

SARCANTHÈME. *Sarcanthemum*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., mai 1818, p. 74) qui l'a ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales-oblongues, coriaces, munies d'une bordure membraneuse. Réceptacle plan, garni dans son milieu de petites lames, et sur ses bords de paillettes plus courtes que les fleurs. Calathide presque globuleuse, composée au centre de fleurs nombreuses, régulières et mâles, et à la circonférence de deux rangs de fleurs dont les corolles sont tubuleuses-ligulées, très-épaisses, comme charnues dans leur partie inférieure, ainsi que les corolles du centre. Ovaires des fleurs de la circonférence comprimés, obovoïdes, glabres, striés, pourvus d'un bourrelet basilaire, offrant un rudiment d'aigrette à peine perceptible, en forme de rebord. Ovaires des fleurs centrales réduits au seul bourrelet basilaire, portant une longue aigrette irrégulière, composée de paillettes soudées par le bas et flexueuses.

SARCANTHÈME CORONOPE. *Sarcanthemum Coronopus*, Cass.; *Conyza Coronopus*, Lamk. C'est un arbuste glabre, rameux, garni de feuilles alternes, pétiolées, étroites, oblongues, lancéolées, un peu glauques et grisâtres, à trois nervures et dentées. Les calathides sont jaunes et disposées en corymbes terminaux. Cette plante a été récoltée par Commerson dans l'île de Rodrigue.

SARCELLE. ois. *Anas querquedula*, L. Espèce du genre Canard, type d'une sous-division dans ce genre.

SARCINULE. *Sarcinula*. polyt. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, libre, formant une masse simple, épaisse, composée de tubes nombreux, cylindriques, parallèles, verticaux, réunis en faisceau par des cloisons intermédiaires et transverses; des lames rayonnantes dans l'intérieur des tubes. D'après Lamarck, à qui l'on doit l'établissement de ce genre, les Sarcinules sont des masses pierreuses, imitant un gâteau d'abeilles, composées d'une multitude de tubes droits, parallèles, séparées les unes des autres, mais réunies ensemble, soit par des cloisons intermédiaires, transverses et nombreuses, soit par une masse non interrompue et celluleuse; les tubes sont en quelque sorte disposés comme des tuyaux d'orgue; les Polypiers paraissent n'avoir point été fixés. Lamarck pense que ce genre avoisine les Caryophyllies, mais que le Polypier libre et le parallélisme de ses tubes l'en distinguent suffisamment. Il a décrit deux espèces de Sarcinules : l'une, le *Sarcinula perforata*, provient de l'océan Austral; l'autre, le

Sarcinula Organum, est vivante dans la mer Rouge et fossile sur les côtes de la mer Baltique.

SARCIOPHORE. *Sarciophorus*. ois. Genre de l'ordre des Gralles, établi par Strickland, dans la famille des Charadriacées, aux dépens du genre Pluvier de Temminck, dont il ne diffère que parce que les espèces qu'il y comprend (les *Charadrius pileatus*, Lath.; *tricolor*, Vieill. et *bilobus*, Lath.) ont sur le front une membrane nue, dressée et étendue antérieurement. Comme de semblables accidents se retrouvent chez d'autres Oiseaux, outre ceux de l'ordre des Gralles, et que l'on n'en a point encore fait le motif de séparations génériques, que d'ailleurs aucun autre caractère n'exige, on n'a point jugé convenable de rien changer encore à la méthode et de renvoyer au genre Pluvier.

SARCITE. $\mu\kappa$. Nom donné par le docteur Thomson à un minéral des environs d'Édimbourg, qui paraît être un Analcime rosâtre.

SARCOBASE. bot. Le professeur De Candolle appelle ainsi le fruit des Ochnacées et des Simaroubées, qui se compose de plusieurs carpelles d'abord réunis, devenant distincts et portés tous sur un disque charnu qui a reçu le nom de Gynobase. *V.* ce mot.

SARCOCALICE. *Sarcocalyx*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Walpers (*Linnae*, XIII, 479), avec les caractères suivants : calice campanulé, à cinq divisions recourbées, ondulées, dont les deux supérieures échancrées au sommet; corolle papilionacée, dont l'étendard est oblong et onguiculé, les ailes longuement stipitées et obtuses, la carène conforme, à deux pieds; dix étamines monadelphes, formant une gaine fendue supérieurement; ovaire linéaire et multiovulé; style filiforme et recourbé; stigmatte capité. La seule espèce connue jusqu'ici est un arbuste rameux, à feuilles fasciculées ou ternées, linéari-subulées, subtrigones, charnues, mucronulées; les fleurs sont terminales et latérales, courtement pédicellées; le calice est entouré de trois bractées ovales, suborbiculées, mucronées, concaves intérieurement. L'involucre est épais. Du cap de Bonne-Espérance.

SARCOCAPNOS. bot. Genre de la famille des Fumariacées, et de la Diadelphie Hexandrie, L., établi par De Candolle (*Syst. natur. Veget.*, 2, p. 129) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : quatre pétales libres, l'inférieur linéaire, le supérieur muni à sa base d'un éperon; étamines diadelphes; capsule indéhiscence, disperme, ovoïde, comprimée, à valves trinervées, légèrement planes, à sutures nerviformes. Ce genre tient le milieu entre le *Fumaria* et le *Corydalis*; mais il s'en distingue autant par le port que par les caractères. Il ne renferme que deux espèces, savoir : 1^o *Sarcocapnos enneaphylla*, De Cand., *loc. cit.*; *Fumaria enneaphylla*, L.; Lamk., *Illustr.*, tab. 597, fig. 4; *Corydalis enneaphylla*, De Cand., *Flor. franç.*, Suppl., p. 587. Cette plante croît dans les fissures humides des rochers de presque toute la Péninsule ibérique; elle s'avance en France dans le département des Pyrénées orientales. 2^o *Sarcocapnos crassifolia*, DC., *loc. cit.*; *Fumaria crassifolia*, Desf., *Flor. Atlant.*, 2, p. 126, tab. 175. Cette espèce croît près de Tlemsen, dans la Mauritanie. Elle y forme d'épais gazons qui couvrent

d'une agréable verdure les rochers humides de cette contrée. Les *Sarcocapnos* sont des plantes herbacées, vivaces, glabres ou velues, à racines fibreuses, à feuilles alternes, un peu épaisses ou charnues, longuement pétioolées, entières ou tripartites, ou triternées sur un pétiole deux fois trifide. Les fleurs sont disposées en grappes; elles sont blanches, avec une teinte purpurine au sommet, ou d'un jaune pâle.

SARCOCARPE. bot. L'une des trois parties constituantes de tout péricarpe; c'est la partie moyenne, qui est essentiellement formée par du tissu cellulaire et des vaisseaux, et qui, dans les fruits charnus, prend un si grand accroissement. *V.* FRUIT et PÉRICARPE.

SARCOCARPES. *Fungi sarcocarpi*. bot. (*Lycoperdaciées*.) Nom donné par Persoon à la tribu de sa méthode, qui comprend les genres *Sclerotium*, *Tuber*, *Pilobolus*, *Thelebolus* et *Sphaerobolus*.

SARCOCARPON. *Sarcocarpus*. bot. Genre de la Monœcie Polyandrie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 21) qui le considère comme intermédiaire entre les familles des Annonacées et des Ménispermées, et comme devant faire partie d'une nouvelle famille encore inédite et qui recevra le nom de Schizandrés. Voici les caractères génériques assignés par l'auteur : fleurs monoïques. Les mâles ont un calice à trois sépales, accompagné de trois bractées; neuf à douze pétales disposés en ordre ternaire; des étamines nombreuses, à filets très-courts, couvrant le réceptacle hémisphérique, mais distincts, à anthères adnées au sommet et à la partie externe des filets. Les femelles ont le calice et la corolle comme dans les mâles; des ovaires nombreux, biovulés, rassemblés sur un réceptacle conique. Le fruit se compose de carpelles agglomérés, bacciformes, comprimés, à deux graines, dont l'albumen est charnu.

SARCOCARPON GRIMPANT. *Sarcocarpus scandens*. C'est un arbuste à feuilles ovales-oblongues, à pédoncules uniflores, rassemblées par paquets dans les aisselles des feuilles ou sur les côtés des branches. Il croît dans les hautes montagnes de l'île de Java.

SARCOCAULON. bot. Sous ce nom, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 628) a établi une section dans le genre *Monsonia*, L., où il a placé les espèces à tiges charnues. *V.* NONSONIE.

SARCOCEPHALE. *Sarcocephalus*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Afzelius qui lui assigne pour caractères : fleurs sessiles sur le réceptacle dont elles ne sont séparées que par une masse concrète et charnue, qui tient lieu de tube du calice; le limbe est supère; les corolles sont infundibuliformes et quinquéfides; les anthères sont au nombre de cinq ou six, sessiles sur l'orifice de la corolle; les ovaires sont infères, portant des styles exsertes, couronnés par des stigmates oblongo-capités et indivis. Les fruits consistent en baies uniloculaires, plongées dans la masse compacte qui constitue les tubes des calices; les semences sont petites et subréiformes.

SARCOCEPHALE MANGEABLE. *Sarcocephalus esculentus*, Lab. *Cephalina Scandens*, Thonn. C'est un arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, courtement pétioolées, ovales, presque rondes, à sommet aigu, luisantes en dessus, réticulées de veines poilues en dessous; stipules

solitaires, triangulaires, indivises, presque concrètes à leur base. Les fleurs sont rougeâtres, et leur réunion représente une sorte de capitule de la grosseur d'une pêche. De la Guinée.

SARCOCHILE. *Sarcophilus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prod. Flor. Nov.-Holl.*, p. 552) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq folioles égales, étalées, les deux extérieures soudées en dessous avec l'onglet du labelle; celui-ci est dépourvu d'éperon, adné au gynostème, ayant son limbe calcéiforme, trilobé, le lobe intermédiaire charnu, solide; anthère terminale, mobile, caduque; pollen céréacé. Ce genre tient le milieu entre les Cymbidiers parasites à périanthe étalé et les Dendrobiers; il se rapproche davantage de ces derniers par sa structure et par son port, mais il ne peut leur être réuni. Une seule espèce compose ce genre; elle croît au Port-Jackson, à la Nouvelle-Hollande, et elle a reçu le nom de *Sarcophilus falcatus*.

SARCOCHLÆNA. BOT. (Sprengel.) Pour *Sarcolæna*. V. ce mot.

SARCOCOLLE. BOT. Gomme-Résine. V. *PENÉE*.

SARCOCOLLIER. BOT. Espèce du genre *Penæa*. V. *PENÉE*.

SARCOCOLLINE. BOT. V. *PENÉE*.

SARCOCOQUE. *Sarcococca*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Tétrandrie, L., nouvellement établi par Lindley (*Bot. regist.*, n° et tab. 1012) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques, disposées en épis axillaires. Les mâles, situées à la partie supérieure de l'épi, ont un calice à quatre sépales égaux, des étamines au nombre de trois ou quatre, saillantes, insérées autour d'un rudiment de pistil. Les femelles, placées au nombre de trois à la fois à la base de l'épi, ont un calice à plusieurs sépales imbriqués, un ovaire à deux loges dispermes ou monospermes, surmonté de deux stigmates sessiles et simples. Le fruit est un drupe couronné par les stigmates persistants, uniloculaire et monosperme par avortement, ayant une coque membraneuse et une graine pendante.

SARCOCOQUE PRUNIFORME. *Sarcococca pruniformis*, Lindl., *loc. cit.*; *Pachysandra? coriacea*, Hooker, *Exot. Flor.*, tab. 148; *Buxus saligna*, Don, *Prodr. Flor. Nepal.* ? C'est un arbrisseau toujours vert, à feuilles alternes, entières, dépourvues de stipules; les supérieures minces et étalées, marquées d'une nervure médiane très-forte et de deux nervures latérales parallèles aux bords. Cette plante croît au Népal, d'où elle a été envoyée par le professeur Wallich de Calcutta, sous le nom de *Tricera Nepalensis*. Le genre *Tricera*, fondé par Schreber, a été considéré comme identique avec le *Buxus* par Adrien De Jussieu; mais quoi qu'il en soit de la validité ou de la faiblesse de ce genre, le *Sarcococca* en diffère par la structure de son fruit et de ses fleurs femelles.

SARCOGRAMBE. BOT. (De Candolle.) V. *GRAMBE*.

SARCOCYPHOS. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Corda, dans la famille des Jungermanniacées, correspond au genre *Marsupia*, de Dumortier. V. *MARSUPIE*.

SARCODACTYLIS. BOT. Gærtner fils (*Carpologia*,

p. 59, tab. 185, fig. 1) a décrit et figuré sous le nom de *Sarcodactylis helicteroïdes* le fruit d'un arbre inconnu, auquel il a assigné pour patrie la Guiane hollandaise, et pour synonyme le *Macpalæochitt-Quahuitl* d'Hernandez; mais ce synonyme se rapporte au *Cheirostemon*, de Humboldt et Bonpland qui, bien certainement, est une toute autre plante que le *Sarcodactylis* de Gærtner fils. Le fruit de celui-ci est une baie charnue, rouge, oblongue, sillonnée, surmontée de prolongements cylindriques, inégaux, imitant les doigts de la main. Les graines sont peu nombreuses dans des loges éparées au milieu de ce singulier fruit.

SARCODE. *Sarcodum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 564), et présentant les caractères essentiels suivants : calice cyathiforme, tronqué dans sa partie supérieure, tridenté à sa partie inférieure; corolle papilionacée, dont l'étendard est ovale et ascendant, les ailes oblongues, courtes et planes, la carène falciforme; dix étamines diadelphes; gousse charnue, cylindrique et polysperme.

SARCODE GRIMPANT. *Sarcodum scandens*, Lour., *loc. cit.* C'est un arbuste grimpant, inerme, à feuilles pinnées, multijugées, laineuses, à fleurs roses, disposées en épis terminaux. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine.

SARCODENDRE. *Sarcodendros*. POLYPT. Le Polypier de l'Adriatique, décrit sous ce nom par Donati, paraît être un *Alcyon*.

SARCODERME. BOT. Le tégument propre de la graine est quelquefois manifestement épais et comme charnu; dans ce cas, le professeur De Candolle le considère comme formé, ainsi que le péricarpe, de trois parties, savoir : deux membranes : l'une externe et l'autre interne, plus une partie moyenne, composée de tissu cellulaire et de vaisseaux, à laquelle il donne le nom de *Sarcoderme*. V. *GRAINE*.

SARCODIUM. BOT. (Persoon.) Pour *Sarcodum*. V. *SARCODE*.

SARCOGLOTTIS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Presl, dans la famille des Orchidées, a été réuni au genre *Spiranthes* dont il forme une division.

SARCOGRAPHE. *Sarcographa*. BOT. Ce genre de Lichens, qui figure parmi les Graphidées, offre le phénomène d'un double thalle. Voici les caractères qui le différencient : thalle crustacé, membraneux, uniforme; apothécie (lirelle labyrinthiforme) insérée dans une base blanche, charnue, qui margine; disque pulvérulacé; nucléum allongé, rameux, strié intérieurement. Ce genre a été créé par Fée, dans sa Méthode lichénographique, p. 20, t. 1, fig. 5; il renferme trois espèces de plantes qui croissent exclusivement sur les écorces exotiques officinales; elles sont toutes figurées dans son Essai sur les Cryptogames des Écorces exotiques officinales. Les lirelles sont portées sur une base charnue qu'elles traversent dans tous les sens, en s'arrêtant toujours à un quart de ligne de la circonférence; le disque est noir et sporulescent. Les deux espèces les plus communes, et en même temps les plus distinctes, sont : la *SARCOGRAPHE DES QUINQUINAS*, *Sarcographa Cinchonarum*, Essai sur les Crypt. Écor. exot. officin.,

p. 58, tab. 16, fig. 5; et la SARCOGRAPHE DE LA CASCARILLE, *Sarcographa Cascarilla*, loc. cit., p. 59, tab. 16, fig. 1, qui est commune sur la Cascarille.

Meyer a conservé ce genre en lui imposant le nom d'*Asterisca*. Il paraît qu'il n'a eu connaissance du travail de Fée qu'après avoir imprimé la presque totalité du sien.

SARCOLÈNE. *Sarcolena*. BOT. Du Petit-Thouars (Histoire des Végétaux de l'Afrique australe, p. 57, tab. 9 et 10) a donné ce nom à un genre de sa petite famille des Chlénacées. Ce genre a été adopté par De Candolle avec les caractères suivants : involucre charnu, urcéolé, à cinq dents, couvert d'un duvet couleur de rouille ; calice renfermé dans l'involucre ; corolle à cinq pétales soudés par leur base en un tube ; étamines nombreuses, insérées à la base du tube, à anthères terminales ; ovaire à trois loges contenant chacune deux ovules ; capsule renfermée dans l'involucre qui s'est agrandi et converti en une sorte de baie munie de poils qui excitent la démangeoison ; graines ayant un albumen mince.

SARCOLÈNE À GRANDES FLEURS. *Sarcolena grandiflora*, Thouars. C'est un arbrisseau qui croît à Madagascar ; ses branches sont décombantes ; ses feuilles sont plissées dans la jeunesse, ce qui les fait paraître quinquénerviées à l'état adulte.

SARCOLIPES. BOT. Ecklon et Zeihner ont proposé la formation de ce genre pour quelques espèces du genre *Crassula* ; il n'a été adopté que comme sous-genre de ce dernier. V. CRASSULE.

SARCOLITHE. MIN. Thomson a donné ce nom à un Analcime rougeâtre, que l'on trouve disséminé en cristaux cubo-octaédres dans les laves de la Somma et les Roches amygdalaires de Montecchio-Maggiore. Il a été aussi appliqué à un autre minéral rosâtre, que l'on trouve aussi à Montecchio-Maggiore, et que Léman a distingué le premier sous le nom d'Hydrolithe. V. ce mot.

SARCOLOBE. *Sarcobolus*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Soc. Wern.*, 1, p. 57). Examiné de nouveau par Wallich (*Asiat. Research.*, 12, p. 577), ce dernier en a ainsi exposé les caractères : calice quinquéfidé, persistant ; corolle rotacée, quinquéfidé ; corps staminal presque globuleux, sessile et nu ; anthères ovées, obtuses, incombantes sur le stigmate, bordées d'une membrane, à deux cellules écartées ; masses polliniques au nombre de dix, céréacées, lisses, rapprochées par paires des côtés du stigmate ; deux ovaires oblongs, aigus, uniloculaires, renfermant plusieurs ovules fixés horizontalement à l'axe : styles très-courts, aigus ; stigmate déprimé, pentagone ; follicule renflé, charnu ou coriace, contenant un réceptacle très-gros, fongueux, d'abord fixé à la suture, puis libre, auquel sont attachés des graines nombreuses, imbriquées, renversées, légèrement convexes d'un côté, concaves de l'autre, ceintes d'une large membrane très-entière. Ces graines sont recouvertes d'un test membraneux, et contiennent un albumen blanc, charnu, conforme à l'embryon qui est droit, à cotylédons grands, foliacés, et à radicule supère et cylindrique. R. Brown a fondé

le genre *Sarcobolus* sur un arbrisseau grimpant, recollé par J. Banks près de Batavia. Wallich en a décrit et figuré (*loc. cit.*, tab. 5 et 5) deux espèces nouvelles du Bengale, sous les noms de *Sarcobolus globosus* et *carinatus*. Ce sont des arbrisseaux volubiles, glabres, à rameaux nombreux, allongés, presque articulés, pleins d'un suc laiteux, blanc et visqueux. Les feuilles sont opposées, glabres, fermes à leur base où se voit un amas de glandes. Les fleurs forment des grappes ou des corymbes extra-axillaires.

SARCOME. BOT. Nom donné par Link, au bourrelet charnu qui entoure ou enveloppe l'ovaire de certaines plantes, telles par exemple que le *Cobæa scandens*, et qui doit sa production à quelque amas glanduleux.

SARCOMPHALOIDES. BOT. L'une des sections du genre *Ceanothus*, du professeur De Candolle.

SARCOMPHALUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par P. Browne, dans la famille des Rhamnées, a été réuni au genre *Scutia*, de Commerson. V. SCUTIE.

SARCOMYTRIUM. BOT. Ce genre, proposé par Corda, dans la famille des Jungermanniacées, et dont la formation s'opéra aux dépens des Jungermannes, ne diffère pas de celui proposé antérieurement, par Dumortier dans ses *Commentationes*, sous le nom de *Aneuræ* (*Com.*, 115, Syllog. 85, t. 2, fig. 25).

SARCONEMUS. BOT. Le genre de Champignons placé sous ce nom, par Rafinesque, entre le *Byssus* et l'*Eri-neum*, n'est pas suffisamment connu pour que l'on puisse juger de sa valeur.

SARCOPHAGE. *Sarcophaga*. INS. Genre de Diptères de la famille des Musciens, tribu des Muscides, institué par Meigen qui lui assigne pour caractères : troisième article des antennes trois fois aussi long que le précédent ; style tomenteux ; corps assez large ; crochets des tarsi tronqués, droits, sans pointe recourbée.

SARCOPHAGE DE LA VIANDE. *Sarcophaga carnaria*, Meig. ; *Musca carnaria*, L., Fab. Son corps est noir, avec la tête jaunâtre ; le thorax est couvert de lignes jaunâtres ; la base des ailes est grisâtre, l'abdomen est tacheté de cendré. Taille, six ou sept lignes. Commune dans les habitations.

SARCOPHYLLA. BOT. (*Hydrophytes*). Le genre formé sous ce nom par Stackhouse, dans son *Nereis Britannica*, se compose de Sphérocoques et d'Halmyménies, que Lamouroux avait confondues parmi ses Délessériens. Il n'a point été adopté.

SARCOPHYILLE. *Sarcophyllum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Thunberg, et placé par De Candolle dans la tribu des Lotées, entre les genres *Lebeckia* et *Aspalathus*. Voici ses caractères principaux : calice campanulé, régulier, à cinq divisions, dont les deux supérieures sont divariquées ; corolle papilionacée, dont la carène est obtuse ; dix étamines monadelphes ; gousse comprimée, allongée, falciforme, acuminée par le style et polysperme.

SARCOPHYILLE CHARNU. *Sarcophyllum carnosum*, Thunb. ; Sims, *Bot. Mag.*, tab. 2502. C'est un arbrisseau glabre, qui a le port des *Lebeckia*, et dont les feuilles sont fasciculées, filiformes, charnues, articulées un peu au-dessus de leur milieu ; les fleurs sont jaunes, pédicellées et latérales. Cet arbrisseau croît

dans les montagnes du cap de Bonne-Espérance.

SARCOPHYTE. *Sarcophyton*. POLYP. Genre nouveau rapporté de l'Inde par Bélangé et que Lesson caractérisa ainsi : animaux polypes à huit bras simples, arrondis, grêles, libres, excepté à la base, où ils sont enchâssés dans une membrane perforée au milieu, couronnant un corps membraneux, cylindrique, extensible, à huit côtes verticales très-marquées, aboutissant à huit bras. Les cellules qui logent les Polypes sont très-nombreuses et très-rapprochées les unes des autres. La masse charnue commune est gélatinoso-musculeuse, attachée aux corps sous-marins par un pédicule court, prenant la forme irrégulière d'un Champignon dont le chapeau serait plan et ondulé, avec la circonférence très-diversément lobée.

Le type du genre nouveau, le *Sarcophyte lobulé*, *Sarcophyton lobulatum*, Less., est d'une teinte olivâtre uniforme; chaque cellule est entourée d'un cercle de points noirs; les bras du Polype sont d'un jaune d'or vif; le corps est rougeâtre, marqué de huit côtes longitudinales, d'un rouge foncé. Cette espèce forme de larges touffes à deux pieds et plus sous l'eau, sur les récifs de Corail. Lesson l'a retrouvée au port Praslin, dans la Nouvelle-Irlande.

SARCOPHYTE. *Sarcophyte*. bot. Sparmann a observé dans les contrées qui se trouvent au nord du cap de Bonne-Espérance, une plante parasite que les possesseurs actuels de l'herbier de Sparmann ont cru pouvoir rapporter à la famille des Balanophorées, de Richard. Cette plante, qui a reçu le nom de *Sarcophyte sanguinea*, présente une tige dépourvue de feuilles, mais garnie d'écaillés embrassantes, et d'un rouge très-vif; les fleurs sont d'un brun foncé, paniculées et monoïques (toutes celles que l'on a pu observer étaient mâles); elles offrent trois ou quatre divisions pétales et trois ou quatre étamines. Toutes les parties exhalent une forte odeur de Poisson en putréfaction. Sparmann l'a recueillie dans un buisson de Mimoses et Weddeman l'a retrouvée sous une *Eckeborgia*, croissant sur les racines de cette plante.

SARCOPLACUNTIA. bot. Le docteur Blume a proposé sous ce nom la création d'un genre nouveau, qui n'a été adopté que comme section du genre *Medinilla*, de Gaudichaud. V. MÉDINILLE.

SARCOPODIER. *Sarcopodium*. bot. (*Mucédinées*.) Ehrenberg a établi sous ce nom un genre qu'on ne doit rapporter qu'avec doute à la famille des Mucédinées et à la tribu des Byssacées. Il le caractérise ainsi : fibres longues, cylindriques, molles, cloisonnées, fixées à une base commune, molle, celluleuse et vésiculeuse; elles sont redressées et libres vers leur extrémité.

SARCOPIER ARRONDI. *Sarcopodium circivatum*, Ehr. C'est une plante charnue, jaunâtre, croissant sur les bois morts, sur lesquels sa base celluleuse est étendue; les filaments sont dressés et recourbés vers leur extrémité. On n'y a rien découvert qui indiquât des sporules; ne serait-ce pas par cette raison le jeune âge de quelque Champignon analogue aux Théléphores, plutôt qu'un genre voisin des Byssus? Fries considère les fibres libres et dressées comme des sporidies, et rapproche ce genre des Gymnosporanges.

SARCOPTÉ. *Sarcoptes*. ARACHN. Latreille donnait ce nom au genre *Acarus* proprement dit; il a adopté cette dernière dénomination que Fabricius avait donnée aux mêmes Acarides, longtemps avant lui. V. ACARUS.

SARCOPTÈRE. *Sarcoptera*. MOLL. Tel est le nom que Ruffinesque donna à un genre que Meckel, depuis plusieurs années, avait établi sous celui de Gastéropère. L'antériorité de ce dernier a dû le faire préférer.

SARCOPIRAMIDE. *Sarcopyramis*. bot. Wallich (*Tent. Flor. Nepal.*, 1, p. 52, tab. 25) a récemment établi sous ce nom un genre de la famille des Mélastomacées et de l'Octandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice adhérent à la base de l'ovaire, persistant, en pyramide renversée, ayant l'orifice tronqué, à quatre dents comprimées, ciliées; les interstices nus; corolle dont les pétales sont ovales et aigus; huit étamines ayant leurs anthères simples, droites, nues, munies de deux pores au sommet; ovaire quadrilobé, à moitié adné au calice; capsule carrée, munie au sommet de quatre ailes, à quatre loges et à quatre valves; graines triangulaires, cuculiformes. Par son fruit capsulaire, et pourtant à moitié adné au calice, le genre *Sarcopyramis* offre une anomalie fort remarquable; aussi De Candolle (Mém. sur les Mélastom., p. 81, et *Prodr. Syst. Veget.*, 5, p. 485) le relève à la fin de la tribu des Miconiées, près du *Blakea* et du *Cremanium*, quoiqu'il ait plus d'analogie par son port avec la tribu des Osbeckiées. Le *Sarcopyramis Nepalensis*, Wall., loc. cit., est une herbe charnue, dressée, à feuilles pétiolées, inégales, ovales, aigus, entières et trinerviées, à fleurs roses, disposées en cimes. Cette plante croît dans les localités pierreuses et humides des montagnes du Népal.

SARCORAMPHE. ois. Ce nom a été donné par Duméril aux Vulturins dont la tête est surmontée, dans le voisinage du bec, de caroncules charnues; tels sont le Condor et le Papa, qui font partie du genre Catharte. V. ce mot.

SARCOSCYPHUS. bot. Genre de Champignons hyméno-mycètes, proposé par Fries pour quelques espèces d'Ostosporas, d'Hedwig, qui ont ensuite été réunies au genre Pezize.

SARCOSTEMME. *Sarcostemma*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Wern. Soc.*, 1, p. 50) qui l'a ainsi caractérisé : corolle rotacée; couronne staminale double; l'extérieure cyathiforme ou annulaire, crénelée; l'intérieure plus longue que l'extérieure, à cinq folioles charnues; anthères terminées par une membrane; masses polliniques fixées par le sommet et pendantes; stigmaté presque mutique; follicules grêles, lisses; graines aigretées. Le *Sarcostemma australe* est une plante aphyllé, articulée, décombante, et quelquefois volubile, à fleurs en ombelles latérales ou terminales. Cette espèce croît à la Nouvelle-Hollande; elle est voisine du *Cynanchum viminalis*, L., qui appartient au même genre, ainsi que quatre autres plantes, savoir : l'*Asclepias aphylla* de Thunberg; une autre espèce nommée aussi *Asclepias aphylla* par Forskahl; l'*Asclepias stipitata* et le *Cynanchum pyrotechnicum* de ce dernier auteur.

Kunth a décrit trois espèces nouvelles sous les noms de *Sarcostemma cumanense*, *glaucum* et *pubescens*. Ces plantes sont indigènes de l'Amérique méridionale.

Le genre *Schollia* de Jacquin fils est fondé sur l'*Asclepias viminalis* de Swartz, que Schultes a placé dans le genre *Sarcostemma*.

SARCOSTIGMA. *Sarcostigma*. BOT. Genre de la famille des Daphnoïdées, tribu des Hernandiaceés, institué par Wight et Arnott qui lui ont assigné pour caractères : fleurs dioïques, dont les mâles sont encore inconnues; les femelles ont un involucre infundibuliforme, à cinq divisions oblongues et recourbées, qui est lui-même entouré d'un involucre très-court, campanulé, à cinq dents; tube épais, adhérent au torus; cinq étamines linéaires, stériles, alternant avec les divisions de l'involucre; ovaire libre, oblongo-cylindracé, velu et uniloculaire; un seul ovule attaché au sommet de la cavité; stigmaté grand, charnu, entier et décidu. Le fruit consiste en un drupe oblong, comprimé, à fossette rugueuse. La seule espèce de *Sarcostigma* connue jusqu'à ce jour, est un arbrisseau grimpant et rameux, à feuilles alternes, courtement pétiolées, oblongues, acuminées, très-entières, glabres, veinées. Les fleurs sont sessiles, réunies en épi allongé ou en grappe simple. De l'Inde.

SARCOSTOME. *Sarcostoma*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 359) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales, dont les extérieurs sont les plus larges, les latéraux dirigés inférieurement et obliquement vers le labelle, et calcariformes; labelle onguculé, large supérieurement, concave, incurvé sur le gynostème, et dont le limbe est presque trilobé, le lobe du milieu charnu; gynostème épaissi au sommet, muni antérieurement d'un bec court; anthère située au sommet et en arrière du gynostème, crétée, à deux loges divisées chacune en deux petites masses polliniques au nombre de quatre, obovées, élastiques, attachées par paires. A en juger par les caractères, ce genre paraît avoir beaucoup de rapports avec le *Sarcochilus* de R. Brown.

SARCOSTOME DE JAVA. *Sarcostoma javanica*, Bl. C'est une petite plante parasite, un peu caulescente, à feuilles peu nombreuses, linéaires, presque charnues, engainantes à la base, à fleurs terminales, presque solitaires.

SARCOSTOMES. INS. Duméril (Leçons d'Anatomie comparée de Cuvier, t. 1) a désigné sous ce nom une grande famille de l'ordre des Diptères, dont la bouche consiste en une trompe charnue et contractile. Depuis, cet auteur a réparti les genres qu'elle comprenait dans deux nouvelles familles qu'il a nommées *APLOCÈRES* et *CHÉTOLOXES*. V. ces mots.

SARCOSTYLES. BOT. Le genre créé sous ce nom par Presl et adopté par le professeur De Candolle, dans le 4^e volume de son *Prodromus* (page 15), a été reconnu depuis comme identique avec le genre *Cornidia*, de Ruiz et Pavon. V. *CORNIDIE*.

SARDA. MIN. Nom cité par Pline, et que les anciens donnaient à une variété de Calcédoine rougeâtre, dif-

férant par la teinte de sa couleur de celle qu'ils appelaient Sardoine.

SARDE. POIS. Espèce de Clupe, qui se prend et se prépare en abondance sur les côtes du Brésil, par des pêcheurs des Canaries et de Madère, pour la consommation des peuples de l'Archipel atlantique.

SARDIAT. POIS. Synonyme vulgaire d'Anguille. V. *MURÈRE*.

SARDINE. POIS. Espèce du genre Clupe. V. ce mot.

SARDINIA. BOT. Le genre compris sous ce nom dans la Flore du Brésil (*Fl. Flum.*, 111, t. 163), ne peut être considéré que comme une division du genre *Guet-tarde*.

SARDOINE. MIN. Variété d'Agathe calcédoine, de couleur orangée, dont les anciens faisaient beaucoup de cas, comme d'une pierre propre à faire des cachets. V. *AGATHE*.

SARDONYX. MIN. Les anciens donnaient ce nom à une Sarda propre à être gravée en camée, et qui se composait de deux couches, l'une rougeâtre et l'autre blanche, ce qui la faisait ressembler à un ongle placé sur de la chair.

SARDUS. MIN. (Wallerius.) Même chose que Sarda. V. ce mot.

SAREA. BOT. (*Champignons.*) Genre séparé des Pézizes et des *Helotium* par Fries, dans son *Systema Orbis Vegetabilis*. Il lui donne ces caractères : réceptacle lenticulaire, creusé en dessous, de consistance cireuse; thèques fixées, persistantes. Plusieurs espèces, décrites par d'autres mycologues comme des *Helotium*, mais qui ne se rapportent pas au genre décrit sous ce nom par Tode, constituent le nouveau genre de Fries. Telles sont les *Helotium aureum*, *aciculare*, *fimetiarius* de Persoon.

SARELLE. BOT. Synonyme vulgaire de Mélampyre des bois.

SARFON. OIS. L'un des noms vulgaires du Garrot. V. *CANARD*.

SARGASSE. *Sargassum*. BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Agardh, et formé aux dépens du genre *Fucus*, L. Tel que les botanistes actuels l'ont fixé, son caractère essentiel consiste dans sa fructification composée de réceptacles tuberculeux, ayant des loges intérieures, chaque tubercule muni d'un trou au sommet et contenant des capsules sans mélange d'aucune fibre. Dans le genre *Cystoseira* du même auteur les capsules sont accompagnées de filaments, et dans le genre *Fucus* proprement dit, Agardh ne laisse que les espèces dont les tubercules contiennent un mucus fibreux, dans lequel nagent de petites pelottes de fibres entremêlées avec de petits amas de capsules. Une grande partie des *Fucus* des auteurs rentrent dans les genres *Sargassum* et *Cystoseira*, mais beaucoup de ceux déjà rapportés ne doivent être considérés que comme placés provisoirement dans ces genres, demandant à être observés de nouveau dans leur fructification. L'espèce qui a servi de type au *Sargassum* est le *Fucus bacciferus*, Turn., lequel, selon Agardh, est le véritable *Fucus natans*, Lin.; celui que les navigateurs ont fait connaître sous le nom de *Sargasso*, que les Espagnols lui ont donné, et qui est si

remarquable par la profusion avec laquelle il croît sur les mers des Indes et d'Amérique.

Agardh décrit une soixantaine d'espèces de Sargasses et les divise en plusieurs sections, dont voici l'indication.

I^{re} Section. — RÉCEPTACLES AXILLAIRES, FEUILLES ENTIERES.

Cette section comprend les *Fucus natans* et *acinaris*, *heterophyllus*, *plagiophyllus*, *subrepandus*, et toutes les espèces congénères, au nombre de plus de trente, presque toutes exotiques et plus particulièrement à la mer Rouge, aux mers orientales et au cap de Bonne-Espérance.

II^e Section. — RÉCEPTACLES AXILLAIRES, FEUILLES PINNATIFIDES.

Cette section comprend moins d'espèces, sept ou huit environ, étrangères à l'Europe, et qui croissent dans les mers d'Afrique et de l'Inde.

III^e Section. — ESPÈCES A PETITES FRONDES ET MUNIES DE TRÈS-PETITES VÉSICULES.

Cette section est aussi peu nombreuse en espèces; celles-ci sont encore toutes exotiques et s'éloignent des précédentes par leur forme et leur aspect: elles sont rares dans les herbiers. Tel est, par exemple, le *Fucus angustifolius*, Turn., pl. 212, ou *Sargassum angustifolium*, Agardh, *Species alg.*, p. 52, qui croît dans la mer des Indes.

IV^e Section. — RÉCEPTACLES TERMINAUX.

Elle est peu nombreuse en espèces, et celles-ci se rencontrent dans les mers de Chine et du Japon. Il faut en excepter cependant une seule espèce, le *Sargassum Hornschuchii*, Agardh; *loc. cit.*, p. 40, qui est le *Fuco acinara* de Ginnani, *Oper. post.*, 1, p. 19, pl. 27, n^o 56, lequel vit dans la mer Adriatique, et que Hornschuch a trouvé près Parenzo, sur la côte de l'Istrie.

V^e Section. — VÉSICULES AILÉES.

Cette section a pour type une seule espèce, le *Fucus turbinatus*, Lin., des mers des Indes et de l'Océan africain. Il est également seul dans sa section.

VI^e Section. — FRONDE PLANE, AVEC UNE CÔTE PINNATIFIDE; VÉSICULES ET RÉCEPTACLES ACICULAIRES.

Trois espèces de la Nouvelle-Hollande font partie de cette section: ce sont les *Fucus decurrens*, Turn., *Hist. pl.*, 124; *Peronii*, Turn., pl. 247, et *platylobium*, Mertens, *Mém.*, p. 4, avec figures.

VII^e Section. — FRONDE PLANE, SANS NERVURES; RÉCEPTACLES SITUÉS SUR LE BORD DES FRONDULES; CAPSULES SOLITAIRES DANS LEURS TUBERCULES.

D'après la manière actuelle de concevoir les genres en cryptogamie, cette section pourrait en former un distinct. L'aspect ou le *facies* l'éloigne des espèces précédentes, et les caractères tirés de la structure des tubercules suffisent pour l'isoler. Elle comprend les *Fucus phyllanthus* et *maschalocarpus* de Turner, *Hist. Fuc.*, pl. 205 et 206.

Fries pense que les genres *Sargassum*, Agardh; *Cystoseira*, Agardh; *Halidrys*, Lyngb., et *Himantalia*, Lyngb., n'en doivent former qu'un: c'est celui qu'il nomme *Fucus*, caractérisé ainsi par un apothécium tuberculeux, formé par le thallus (ou fronde)

même, percé à l'extrémité, contenant des périodes libres, un peu pyriformes et hyalins, renfermant des sporidies noires, agglomérées. Ce genre est le même, à peu de chose près, que le *Fucus*. Enfin, il est essentiel de faire observer que Link a proposé de nommer *Sargassus*, le genre *Fucus* lui-même, et d'y rapporter les espèces chez lesquelles la fructification, placée à l'extrémité des rameaux dont elle produit le gonflement, consiste en sporanges contenant des sporules agglomérées.

Ces diverses manières de considérer les plantes de ce genre, font connaître les difficultés qu'éprouvent les botanistes en se livrant à la recherche des véritables caractères de ces végétaux cryptogames, qui se lient par tant de caractères, et dont la séparation sera par là même toujours soumise à la critique.

SARGOÏDE. pois. Espèce du genre Glyphisodon.

SARGUE. *Sargus*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Stratiomides, institué par Meigen, avec les caractères distinctifs suivants: antennes de trois articles lenticulaires, dont le dernier a trois divisions; lèvres supérieure très-courte, échancrée; langue nullement distincte; soies capillaires aussi courtes que la lèvre; corselet lisse et poli; écusson mutique; abdomen ordinairement allongé; nervures des ailes distinctes; deuxième cellule sous-marginale se prolongeant jusqu'au bord postérieur, l'anale atteignant à peu près le bord intérieur. Ces insectes se distinguent des autres Stratiomides par le dernier article des antennes; on les reconnaît aussi à leur couleur verte métallique.

SARGUE CUIVREUX. *Sargus cuprarius*, Fabr.; *Nemotelus cuprarius*, Deg.; *Rhagio politus*, Schr.; *Musca cupraria*, L. Thorax d'un vert doré; abdomen cuivreux, très-brillant, avec l'extrémité violette; yeux à bande pourprée; ailes à tache obscure. Taille, quatre lignes et demie. Europe.

SARGUE. *Sargus*. pois. Espèce du Spare, type d'un sous-genre. *V. SPARE*.

SARGUITES. INS. Groupe de Diptères faisant partie de la famille des Notacanthes, tribu des Stratiomides, et offrant pour caractères: des antennes dont le troisième article est toujours conique, terminé par une soie beaucoup plus longue que le reste de l'antenne. Ce groupe se compose des genres *Nemotelus*, *Vappo*, *Sargus*, *Pachygaster*, etc.

SARIA et SARIAMA. ois. Même chose que *Cariama*. *V. ce mot*.

SARIAVA. BOT. Le genre créé sous ce nom dans la famille des Ternstrœmiacées, par Reinwardt, ne diffère pas du genre *Dicalyx*, de Loureiro.

SARICOVIENNE. MAM. C'est, suivant Geoffroy Saint-Hilaire et plusieurs autres zoologistes, la grande Loutre de l'Amérique du Sud. *V. LOUTRE*.

SARIGOU et SARIGUEYA. MAM. Synonymes de *Sarigou*. *V. ce mot*.

SARIGUE. MAM. Genre de Marsupiaux ou animaux à bourse, établi par Linné, et caractérisé par dix incisives en haut, dont les intermédiaires sont un peu plus longues, et huit en bas; trois mâchoières antérieures, comprimées, et quatre arrière-mâchoières hérissées, dont les supérieures triangulaires, les inférieures

oblongues, en tout cinquante dents, nombre le plus grand que l'on connaisse encore parmi les Mammifères. Ils ne sont pas moins bien caractérisés par leur pied de derrière, qui est une véritable main de Singe, d'où leur était aussi venu le nom de *Pédimanès*, qu'ils partageaient avec les Phalangers. Mais chez les Phalangers le pouce, également dépourvu d'ongle, comme chez les Didelphes, est tout à fait dirigé en arrière, comme aux Oiseaux; et en outre, les deux doigts suivants sont réunis par la peau jusqu'à l'ongle. Tous les autres doigts des Didelphes sont armés d'ongles assez crochus qui servent à fouir et à s'accrocher en grim pant. En marchant, ils appuient à terre la plante du pied qui est ronde, grande et lisse à ceux de devant. La brièveté et l'épaisseur des jambes en font des animaux d'une marche lente. Leur langue est ciliée au bord, et hérissée vers la pointe de papilles cornées comme celles des Chats. Ils ont la pupille verticale et l'iris jaune, comme les Renards. Leur physionomie les distingue aussi bien que les particularités de leur organisation. Une gueule de Brochet fendue jusqu'au delà des yeux; des oreilles de Chouette, ou, pour mieux dire, de Chauve-Souris; une queue de Serpent et des pieds de Singe; un corps qui paraît toujours sale, parce que le poil, qui n'est ni frisé ni lisse, est terne et semblable à celui d'un animal malade ou mal décoloré; une peau d'un rose livide et d'aspect dartreux, qui se montre nue autour de la bouche et des yeux, aux quatre pieds, à la queue et aux oreilles où elle est transparente; des moustaches noires ou blanches, composées de soies roides et très-longues, se détachant fortement du rose ou blanc livide de leur museau, dont la longueur démesurée n'est bornée que fort loin en arrière, par des yeux très-saillants, quoique petits et bordés de rouge ou de noir; et au-dessus de cette déplaisante figure, ces oreilles transparentes de Chauve-Souris à teinte rougeâtre ou violâtre : tous ces traits en font l'animal de l'aspect le plus rebutant parmi les Mammifères. A quoi il faut ajouter une odeur fétide et urinaire, provenant d'un chapelet demi-circulaire de glandes situées dans l'intérieur du pourtour de la fente où s'ouvrent les canaux de la digestion, de l'urine et de la génération. Cette mauvaise odeur est encore renforcée par l'habitude qu'ont toutes les espèces, de se mouiller de leur urine qu'elles lâchent quand elles sont effrayées ou seulement de mauvaise humeur. Cette puanteur qu'exprime leur nom guaranis *Micoure*, n'existe qu'à la peau dont le poil en est imprégné, et a sa source dans l'appareil glanduleux de l'anus, qu'a représenté Pallas sur le *Didelphis Brachyura* (*Act. Petrop.*, tab. 4, partie 2, pl. 5, fig. 4). Elle ne pénètre pas la chair qui est recherchée par les Sauvages, et qui passe dans le Paraguay pour guérir les hémorrhoides. Les onctions de la graisse passent aussi pour avoir la même vertu. Cette fétidité dont s'entoure l'animal, quand on l'irrite soit en le poursuivant, soit en voulant le prendre, est sa seule défense, car il ne sait ou ne peut fuir. Il ne va pas plus vite qu'une Souris, et sa gueule, pourtant bien armée de dents presque aussi tranchantes que celles des Carnassiers, ne lui sert qu'à mordre machinalement l'instrument qui le frappe, sans

distinguer la main qui le dirige. Toutes les espèces, comme l'indique l'allongement vertical de leur pupille, sont nocturnes. Leur stupidité est extrême : aussi, leur cerveau, qu'a représenté Tiedeman pour la Marmose (*Icon. cereb. Simiar. et quor. Mammal. rar.*, tab. 5, fig. 9), est-il lisse comme celui des Rongeurs, et sans la moindre circonvolution ou repli. On a vu au mot CÉRÉBRO-SPINAL, que la proportion d'étendue des surfaces cérébrales multipliées ou non par des plissements, était en rapport constant avec le degré et le nombre des facultés intellectuelles des animaux : aussi tous ces animaux, tout en s'accoutumant à vivre dans la maison, ne sont-ils susceptibles de rien apprendre ni de s'attacher à personne. La nuit, ils grimpent sur les arbres pour y surprendre les Oiseaux endormis et les Insectes, ou y manger des fruits. C'est le seul exercice où ils montrent un peu d'agilité, vu l'aisance que leur donne pour cela leur main postérieure, dont les ongles crochus des quatre doigts opposés au pouce, font une pince à crochets. Leurs pieds de devant sont également bien armés; et comme tous leurs ongles, quoique déliés, sont aigus et courbes, ils peuvent aussi monter sur les murs. Les grandes espèces s'introduisent la nuit dans les habitations où elles tuent la volaille pour en sucer le sang. Elles ne mangent la chair que par détresse; le jour ces animaux dorment dans leurs trous, roulés sur eux-mêmes comme les Chiens.

Les Sarigues vivants sont exclusivement propres à l'Amérique, depuis la Plata jusqu'à la Virginie. Un seul, le Sarigue Opossum, paraît indigène de toute l'étendue comprise entre ces deux limites; au moins Barrio de Gualimala nous assure qu'il est commun dans cette partie du Mexique. Mais il est actuellement impossible de dire si les autres, qui tous sont certainement indigènes au Paraguay, se retrouvent également dans toute l'Amérique méridionale, ou bien s'ils habitent aussi le Mexique. La synonymie des diverses espèces dans la langue de différents peuples, serait un moyen supplémentaire de l'observation locale pour déterminer l'indigénat de ces espèces en différents lieux à la fois, si elle n'était beaucoup trop imparfaite, comme on le verra à la description des espèces. Il n'y a réellement que deux Sarigues qui paraissent propres à l'Amérique septentrionale, l'une le *Didelphis Virginiana*, et l'autre encore inconnue aux zoologistes qui n'en connaissent que le nom et la description donnée par Hernandez d'après un Sarigue qui habite les montagnes du Mexique. Or, ainsi que l'observe Cuvier, cette description n'est pas applicable au *Didelphis dorsigera* de Linné, qui est de la Guiane, et auquel on a transporté le nom mexicain de *Cayopolin*, donné par Hernandez à son animal. Des espèces vivantes qui constituent ce genre, deux seulement semblent donc appartenir à l'Amérique septentrionale. L'une des deux, celle de Hernandez, ne figure même pas encore dans la nomenclature zoologique.

Plusieurs espèces de Sarigues manquant de bourse, l'existence ou l'absence de cet organe sépare naturellement ce genre en deux divisions.

† *Sarigues à poche.*

SARIGUE AZARA. *Didelphis Azaræ*, Temm. Il a le pelage double : l'un feutré, cotonneux et court, blan-

châtre avec la pointe noire; l'autre long, roide, soyeux et entièrement blanc; le museau est allongé, le chanfrein droit et les oreilles de médiocre longueur; la queue est aussi longue que le corps, le cou et une partie de la tête; elle est très-poilue à sa base, puis la partie nue est couverte d'écaillés rudes et couchées les unes sur les autres, entremêlées de poils très-courts et noirs; tour des yeux noir; une tache noire partant du chanfrein et se dirigeant vers les oreilles, jusqu'à l'occiput où elle se confond avec la couleur de la nuque, qui est semblable; jambes noires; oreilles jaunâtres à leur base. Longueur du corps, quinze pouces; la queue en a treize et demi. Amérique méridionale.

SARIGUE CRABIER. *Didelphis Cancerivora*, L., Schreb.; grand Sarigue ou Crabier, Buff., Suppl., t. III, pl. 54; grand Philandre oriental, Séba, pl. 39; *Didelphis marsupialis*, Schreber, pl. 145. Pelage jaunâtre, museau assez effilé; moustaches noires ainsi que les oreilles et les yeux; tête d'un blanc jaunâtre; cou, dos et flancs jaunâtres, parsemés de noir, à cause de ses poils plus longs dont la moitié supérieure est noire, et qui dépassent tous les autres, lesquels sont d'un blanc sale. Ces longs poils noirs, plus nombreux sur l'échine, s'y redressent dans la cotère. Membres tout noirs jusqu'aux ongles, qui sont blancs ainsi que leurs phalanges; premier tiers de la queue noir, le reste blanchâtre; testicules nus et blanchâtres; museau et lèvres couleur de chair; la lèvre inférieure est bordée de noir. La longueur du museau à l'anus est de treize pouces, celle de la tête de quatre pouces; la hauteur moyenne de six pouces et demi. Cette espèce paraît exclusive au littoral du Brésil et des Guianes. Elle y habite les Palétuviers, et vit surtout de Crabs.

SARIGUE DES ILLINOIS. *V. SARIGUE A OREILLES BICOLORES.*

SARIGUE A LONGS POILS. *V. SARIGUE A OREILLES BICOLORES.*

SARIGUE MANICOU. *V. SARIGUE A OREILLES BICOLORES.*

SARIGUE MYOSURE. *Didelphis Myosurus*, Temm. Pelage doux, serré, mais très-court, d'une teinte brune cendrée; ligne dorsale médiane d'un brun noirâtre; trois bandes noires sur le sommet de la tête; une petite tache d'un roux jaunâtre au-dessus des yeux et une autre plus grande en dessous; flancs, côtés du cou et bord externe des cuisses d'un roux fauve; parties inférieures d'un blanc roussâtre; oreilles très-grandes, à peu près rondes, nues, jaunes à leur base; queue longue, grêle, mince vers le bout, très-poilue à la base, puis nue et écaillée. Longueur totale, vingt-deux pouces, dont moitié pour la queue. Brésil.

SARIGUE OPOSSUM. *Didelphis Opossum*, L., Buff., figurée pl. 45; Encycl., pl. 25, fig. 1 et 2; Séba, pl. 56, sous le nom de Philandre. Cette espèce a tout au plus douze pouces, du museau à la queue qui est longue de onze pouces. Le pelage est partout d'un seul poil gris-brun en dessus et un peu plus foncé sur la tête; le dessus de chaque œil est marqué d'une tache ovale, jaune pâle; les oreilles sont bordées de blanc en arrière; mufe, lèvres et menton blanchâtres; poitrine et devant du ventre jaunâtres; pattes gris-brun en dehors, blanc-jaunâtre en dedans. De Cayenne.

SARIGUE A OREILLES BICOLORES. *Didelphis Virginiana*, Pennant, *Hist. Quad.*, Fr. Cuv., Mamm. lithog., 5^e douzaine; Buffon, Suppl. VI, pl. 53 et 54, sous le nom de Sarigue des Illinois; Manicou des Antilles; Cerigou, Sarigou, Carague des auteurs qui ont visité le Brésil; Micouré au Paraguay, Azzara, *Quadr.*, t. I, p. 244. Le pelage est en somme d'un gris-blanc jaunâtre, mais les poils sont d'un blanc sale, noir ou brun à la pointe; il n'y a de soies toutes noires que le long de l'échine, et sur une bande descendant du cou aux jambes de devant; les quatre jambes sont noires. Il n'y a que quelques poils rares et courts aux interstices des écaillés, sur la queue qui n'est noire qu'à la base, blanche sur le reste de sa longueur et composée de vingt-trois à vingt-cinq vertèbres. Les mains, les oreilles et le museau sont entièrement nus; les doigts et les ongles couleur de chair; la paume des mains est d'un noir violâtre; la conque de l'oreille noire, excepté à la base et au bord où elle est tachée de rose livide. Ce caractère, assez constant, a valu à l'espèce le nom d'Oreilles bicolores. Toutes les moustaches sont blanches; l'œil est noir, petit et presque sans paupière; mais la paupière nictitante est très-développée, et peut le recouvrir tout entier. Les yeux sont si saillants qu'ils semblent être le segment d'un ellipsoïde. Les narines, terminales bien au delà de la mâchoire, s'ouvrent sur les côtés d'un mufe nu et un peu glanduleux. L'oreille, susceptible de se fermer, se replie d'avant en arrière par trois plis longitudinaux, et s'abaisse à l'aide de plis transverses plus nombreux, coupant les autres à angle droit. L'individu qui a servi à cette description avait onze pouces de la queue à la nuque; sa tête était longue de six pouces; sa queue de onze; sa hauteur était de sept à huit pouces. Sa queue, prenante et très-forte, ne se repliait qu'en dessous; il paraissait se servir de ses doigts pour toucher; sa voix ressemblait au feulement du Chat. La femelle a de onze à treize mamelles; elle emporte ses petits entortillés par la queue à la sienne, ainsi qu'à ses jambes et à son corps. Dans cet état elle ne marche qu'avec beaucoup de peine. Suivant Barton, la gestation utérine dure vingt-six jours, et le séjour des petits dans la poche environ cinquante. Azzara a vu des petits longs de cinq pouces avoir les yeux fermés, le poil commençant à poindre, adhérer à la tétine; il les en arracha tous; au bout de huit heures, ceux qu'on avait remis dans la bourse avaient repris adhérence aux tétines, et il fallut en déchirer de nouveau la peau pour les en arracher.

SARIGUE PHILANDRE. *Didelphis Philander*, Temm. Son pelage est très-doux, cotonneux et bien fourni, d'un fauve roussâtre en dessus, blanc en dessous, avec les flancs jaunâtres; oreilles grandes, distantes et ovales; narines partagées par un sillon profond; une petite bande d'un roux vif sur le chanfrein; yeux entourés de gris; côtés du chanfrein et joues blancs. Longueur totale, treize pouces et demi; la queue en a huit et demi. De Surinam.

SARIGUE QUATRE-ŒIL. *V. SARIGUE OPOSSUM.*

SARIGUE QUICA. *Didelphis Quica*, Temm. Pelage du dessus du corps et des membres gris; celui du dessous est blanc, ainsi que la gorge et la face interne des

membres; yeux entourés d'un cercle noir, avec une tache blanche au-dessus et une autre en dessous; museau et ligne longitudinale du chanfrein d'un gris de souris; queue blanche à la base et à l'extrémité; le milieu noir, dépourvu de soies. Longueur, vingt-deux pouces, dont la queue prend un peu plus de la moitié. Du Brésil.

†† *Sarigues sans poche et à mamelles découvertes.*

SARIGUE CAYOPOLIN. *V. SARIGUE DORSAL.*

SARIGUE DORSAL. *Didelphis dorsigera*, L., Buff., t. x, pl. 55. Il est long de sept pouces trois lignes du museau à la queue qui en a onze et cinq lignes. Il se distingue encore des espèces voisines, parce que le crâne, qui n'offre pas de crête pariétale, est assez uniformément rond. Les yeux sont bordés de brun; le chanfrein a sur sa longueur une raie de la même couleur, et ses côtés sont d'un gris cendré. Tout le dessus du corps gris-fauve, le dessous jaunâtre; oreilles entourées de jaune à la base; queue tachetée de jaunâtre et de brun, velue sur les deux tiers de sa longueur, nue seulement sur le dernier, où elle est prismatique, à angles très-émoussés, avec une rainure sur la face inférieure. De Surinam.

SARIGUE GRISON. *Didelphis Cinea*, Temm. Tête petite; museau très-court; oreilles nues; pelage bien fourni, court, cotonneux, d'un gris-cendré clair, teinté de noirâtre à l'extrémité des poils; dessous du corps et face interne des membres blanchâtres; gorge et poitrine d'un blanc roussâtre; yeux entourés d'un orbite noir; queue plus longue que le corps et la tête réunis, couverte à sa base d'une fourrure épaisse, puis entièrement nue et brune, enfin blanche dans la dernière moitié. Longueur totale, seize pouces, dont neuf et demi pour la queue. Du Brésil.

SARIGUE A GROSSE QUEUE. *Didelphis Macroura*, Azz., Quadr., p. 284. Il a de onze à douze pouces de long du museau à la queue. Celle-ci en a environ autant; elle est ronde et n'a pas moins de trois pouces et demi de tour à sa base. Elle n'est donc pas, comme le dit Desmarest, tout d'une venue, avec le corps qui, suivant les mesures prises par Azzara, est presque double au rétrécissement du ventre. Elle est velue sur son premier tiers, écaillée sur tout le reste où elle est noire, excepté la pointe, qui est blanche sur un pouce et demi. Tout le dessus du corps, le dessous de la tête et de l'œil est cannelle clair; les pieds et la face sont plus foncés. La femelle qu'a possédée Azzara avait à chaque aine un pli elliptique où se trouvaient d'un côté quatre tétines, et deux seulement à l'autre. La couleur cannelle des femelles paraît plus claire que celle des mâles. Du Paraguay.

SARIGUE MARMOSE. *Didelphis Murina*, L., Buff., pl. 52 et 55. Long de cinq pouces au corps et de cinq pouces à la queue qui est jaunâtre. Pelage gris-fauve, plus clair en dessous; œil dans un ovale brun; oreilles tout à fait nues; quatorze mamelles dans les plis inguinaux. De la Guiane.

SARIGUE NAIN. *Didelphis pusilla*. Long en tout de sept pouces, sur quoi la queue toute nue a trois pouces deux tiers; elle est prenante comme dans les autres espèces. Le tour de l'œil est noir; les sourcils sont blanchâtres, séparés par une tache triangulaire, obscure;

tout le reste du corps gris de souris; testicules pendants d'environ un demi-pouce dans le scrotum. Du Paraguay où il vit dans les broussailles et les jardins.

SARIGUE A QUEUE COURTE. *Didelphis Brachyura*, Pallas, *Act. Petrop.*, t. iv, partie 2, pl. 5. Oreilles proportionnellement plus courtes que chez toutes les autres espèces; longueur, cinq pouces et demi au corps, deux pouces quatre lignes à la queue. La mamelle des femelles est découverte, ovoïde, portant onze tétines. Le scrotum offre un sphéroïde déprimé sur la ligne médiane; la queue n'est velue que sur le premier tiers de la face dorsale; tout le reste est comme la queue d'un Rat. Le nez et la bouche sont nus et couleur de chair livide. Tous les doigts sont à la fois velus et écaillés; la peau est blanche partout; le poil, très-moelleux et brillant, est noir sur le dos, roux sur les flancs et à l'origine des membres et de la queue, plus clair sous le cou, gris-pâle sous le ventre. De la Guiane.

SARIGUE A QUEUE NUE. *Didelphis nulicaudata*, Geoff. Pelage de même couleur qu'à l'Opossum, mais les oreilles n'ont pas de blanc derrière leur base. La taille est plus petite, et n'a que neuf pouces du museau à la queue qui est à proportion beaucoup plus longue, puisqu'elle excède d'un quart la longueur du corps entier; elle est partout nue et d'une seule couleur. Cette espèce est de Cayenne.

SARIGUE TOUAN. *V. SARIGUE A QUEUE COURTE.*

SARIGUE TRICOLORE. *Didelphis tricolor*, Geoff. *V. SARIGUE A QUEUE COURTE.*

SARLONE. POIS. Nom vulgaire du jeune Saumon.

SARIS. MIN. Nom donné au Phtanite, ou plutôt au Micaschiste qu'on exploite dans plusieurs parties du Piémont, et notamment dans les montagnes de l'Oursière, près Turin.

SARISSUS. BOT. Le fruit décrit et figuré sous ce nom générique par Gærtner (*de Fruct.*, p. 118, tab. 25), appartient à l'*Hydrophyllax maritima*. *V. HYDROPHYLLACE.*

SARMENTACÉES. BOT. (Ventenat.) Synonyme de Vinitères. *V. ce mot.*

SARMENTARIA. BOT. (Mentzel.) L'un des anciens synonymes de Clématite.

SARMENTEUX. BOT. On dit d'une plante ou d'une tige ligneuse qu'elle est Sarmenteuse, quand trop faible pour s'élever et se soutenir d'elle-même, elle s'enroule autour des arbres voisins qu'elle embrasse de ses branches qui portent alors le nom de Sarments. Telle est la Vigne, par exemple.

SARMENTE. *Sarmienta*. BOT. Genre de la Diandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. Prodr.*, p. 5), qui l'ont ainsi caractérisé : calice inférieur persistant, à cinq découpures dont quatre subulées, une cinquième plus large, échancrée; corolle urcéolée, dont le tube est ventru, très-étroit à sa base et resserré à son orifice; le limbe divisé en cinq segments ovales, égaux et étalés; deux étamines à filets saillants hors de la corolle, attachés à son orifice, terminés par des anthères ovales et biloculaires; trois autres étamines stériles, réduites à des filets plus courts que le limbe de la corolle; ovaire ovoïde, supère, surmonté d'un style subulé, persistant, de la longueur

des étamines, et terminé par un stigmate simple; capsule ovoïde, à une seule loge, s'ouvrant transversalement, et renfermant des graines nombreuses, ovales, attachées à un réceptacle charnu. Le *Sarmienta repens*, Ruiz et Pavon, *Flor. Peruv.*, vol. 1, p. 8, tab. 7, fig. B; *Utricularia foliis carnosis*, Feuill., *Observ.*, vol. 5, p. 69, tab. 45, est une petite plante parasite, grimpante, à rameaux nombreux et pendants. Ses feuilles sont opposées, ovales, charnues, ponctuées. Ses fleurs sont de couleur ponceau, pubescentes extérieurement, munies de bractées, portées sur des pédoncules filiformes, uni ou biflores et terminaux. Cette plante croît dans les forêts du Chili.

SARNAILLO ET SARNILLE. REPT. Noms vulgaires du Lézard gris.

SAROPODE. *Saropoda*. INS. Latreille a désigné sous ce nom un genre de l'ordre des Hyménoptères que Klug avait établi sous celui d'Héliophise. Il ne diffère essentiellement des Anthophores que par le nombre des articles des palpes, où l'on n'en trouve que quatre ou cinq au lieu de six. Il s'en éloigne encore parce que les palpes labiales se terminent en une pointe formée par les deux derniers articles réunis. Ce genre ne renferme qu'une espèce; elle est commune aux environs de Paris; Panzer l'a figurée, mais il regarde le mâle et la femelle comme deux espèces distinctes. Le premier est son *Apis rotundata*, et la seconde son *Apis bimaculata*.

SAROSANTHÈRE. *Sarosantha*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Ternstroëmiacées; il a été fondé par Korthals, avec les caractères suivants : calice bibractéolé, persistant, à cinq divisions ou folioles imbriquées, presque égales; corolle gamopétale, à cinq divisions imbriquées avant l'épanouissement; plusieurs étamines à filaments réunis en tube à la base de la corolle; anthères introrses, biloculaires, mutiques et longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, à trois loges renfermant chacune de six à dix ovules attachés au sommet de l'angle central du trophosperme; style filiforme; stigmate tripartite. Le fruit est une baie sèche, bi ou triloculaire; il y a de quatre à dix semences dans chaque loge. Les Sarosanthères sont des arbres à feuilles alternes, entières et coriaces; les pédoncules sont axillaires, solitaires et uniflores. De l'île de Sumatra.

SAROTE. *Sarotes*. BOT. Genre de la famille des Buttneriacées, établi par Lindley, qui le caractérise de la manière suivante : inflorescence en corymbe; calice membraneux et pentagonal; corolle composée de cinq pétales bombés en capuchon; cinq étamines; sommet des anthères allongé et bilobé; ovaire à cinq loges, contenant des ovules géminés et superposés; style en forme de balai. La seule espèce connue jusqu'ici est un arbrisseau à feuilles trois fois verticillées, linéaires, roulées en leurs bords, obtuses; les jeunes rameaux sont couverts d'une pubescence blanchâtre; fleurs très-grandes et bleuâtres. De l'Australie.

SAROTH. BOT. L'un des noms de pays du Curcuma.

SAROTHAMNE. *Sarothamnus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Wimmer, avec les caractères suivants : calice abréviato-campanulé,

bilabié, avec la lèvre supérieure échancrée et bidentée, un peu plus courte que l'inférieure qui est tridentée et scarieuse au sommet; corolle papilionacée; l'étendard est suborbiculé, un peu en cœur à sa base; les ailes sont obtuses, bombées au-dessus de l'onglet et dépassant la carène; dix étamines monadelphes, formant une gaine fendue d'un côté; ovaire multiovalé; style très-long, cylindrique, un peu dilaté vers le sommet et canaliculé intérieurement; stigmate terminal, décline à chaque extrémité. Le fruit est un légume linéari-oblong, comprimé et polysperme; les semences sont caronculées, bilobées et décidues. Le type de ce genre, formé aux dépens du *Spartium*, de Linné, est le Genet à balais, décrit au 5^{me} volume de ce dictionnaire.

SAROTHTA. BOT. Ce genre, établi par Linné sur une petite plante de l'Amérique septentrionale, avait été placé dans les Caryophyllées par Jussieu qui, en outre, avait indiqué ses rapports avec les Gentianées. Mais Richard père (*in Michaux, Flor. Boreal. Amer.*), ayant examiné avec soin cette plante, a reconnu qu'elle devait faire partie du genre *Hypericum*. V. MILLEPERTUIS.

Loureiro (*Flor. Conchinch.*, édit. Willd., 1, p. 227) a décrit, sous le nom de *Sarothra gentianoides*, une plante de la Cochinchine, qui paraît différente de celle ainsi nommée par Linné, du moins si l'on s'en rapporte à une note de Willdenow, insérée au bas de la description faite par Loureiro. Si cette plante, mieux connue, forme réellement un nouveau genre, on devra, ainsi que Schultes l'a proposé, lui conserver le nom de *Sarothra*.

SAROTHTROSTACHYDE. *Sarothrostachys*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Klotsch, avec ces caractères : fleurs monoïques : les femelles disposées autour de la base de l'épi staminiiflore, simples ou en grappes et sessiles; les fleurs mâles sont groupées trois ou quatre ensemble, accompagnées de courtes bractées et articulées au sommet du pédicelle; calice membraneux, cupuliforme, à quatre dents à peine visibles; trois étamines à filaments très-courts, à anthères semi-exsertes et subgloboso-didymes; ovaire sessile, triangulaire, à trois loges uniovulaires; trois stigmates sessiles, subulés, sillonnés et rébêchis; capsule à trois coques monospermes. Ces plantes sont des arbrisseaux à rameaux alternes, cylindriques et glabres; à feuilles alternes, subcoriaces, oblongues et presque entières. Les épis floraux sont longs, filiformes et divariqués. Du Brésil.

SAROUBÉ. REPT. Pour Sarroubé. V. ce mot.

SARRACÉNIE. *Sarracenia*. BOT. Ce genre, de la Polyandrie Monogynie, L., offre des rapports avec les Papavéracées et les Nymphéacées; mais il a des caractères tellement particuliers, qu'on pourrait en faire le type d'une nouvelle famille. Le calice est disposé sur deux rangs : l'extérieur composé de trois folioles fort petites, ovales, caduques; l'intérieur beaucoup plus grand, à cinq grandes folioles colorées, ovales et caduques. La corolle est à cinq pétales très-grands, ovales, arrondis et recourbés en dedans à leur sommet, onguiculés, alternes avec les divisions du calice intérieur et insérés sur le réceptacle. Les étamines sont nombreuses,

à filets courts, attachés au réceptacle, et à anthères arrondies. L'ovaire est supère, presque rond, surmonté d'un style court, épais, cylindrique, terminé par un stigmate très-large, plan, en forme de bouclier, à cinq angles, persistant et recouvrant en entier les étamines. Le fruit est une capsule presque ronde, à cinq valves, et à autant de loges renfermant un grand nombre de graines petites, arrondies, acuminées, fixées à un réceptacle central et pentagonal. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces indigènes de l'Amérique septentrionale, parmi lesquelles on doit citer, comme plantes d'ornement et de curiosité, les *Sarracenia purpurea* et *flava* de Linné. De leurs racines épaisses, charnues ou fibreuses, sortent un assez grand nombre de feuilles radicales, sessiles, formant des tubes renflés dans leur milieu, terminés au sommet par des appendices en forme d'opercule réniforme ou cordiforme, lisses en dessus, garnis en dedans de quelques poils blanchâtres. Ces feuilles tubuleuses sont souvent remplies d'une eau limpide, et munies en dehors d'une membrane longitudinale en forme d'aile; dans quelques espèces elles offrent des taches jaunâtres, irrégulières, que l'on a comparées à celles que la petite vérole fait sur la peau de l'Homme. Le *Sarracenia purpurea* a des feuilles dont la longueur ne dépasse pas six pouces, tandis que celles du *Sarracenia flava* atteignent jusqu'à trois pieds. La corolle du premier est, comme son nom l'indique, d'une couleur purpurine, et son calice intérieur est vert; celle du *Sarracenia flava* est d'un vert jaunâtre. Quoique ces plantes singulières aient pour stations naturelles les lieux humides et fangeux d'un pays qui n'est pas excessivement chaud, elles sont très-difficiles à cultiver en Europe, parce qu'en même temps qu'elles exigent un terrain toujours humide, elles craignent pourtant le froid. On parvient cependant à en cultiver quelques-unes en les conservant dans l'orangerie pendant l'hiver.

Les feuilles de quelques *Sarracenia*, et principalement celles du *Sarracenia adunca* ou *Sarracenia variolaris* de Michaux, offrent un phénomène fort remarquable pour l'économie générale de la nature. Lorsqu'elles sont dans leur plus grande vigueur, c'est-à-dire dans le milieu de l'été, leur cavité intérieure secrète une humeur visqueuse qui attire les Mouches et autres insectes. Celles-ci commencent à se poser sur les bords, puis elles entrent dans le tube, et une fois descendues dans le fond de celui-ci, elles n'en peuvent plus remonter. James Macbride, qui a publié une note intéressante sur ce sujet, dans le douzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, dit que, dans une maison infestée par des Mouches, les feuilles de quelques Sarracénies en furent remplies en quelques heures, et qu'il fallait y ajouter de l'eau pour noyer les insectes emprisonnés.

SARRACHA. BOT. Pour *Saracha*. V. SARAQUE.

SARRACINE ou SARRASINE. BOT. L'un des synonymes vulgaires d'*Aristolochia Clematitis*, L.

SARRALLIER. OIS. Nom vulgaire de la Mésange charbonnière.

SARRASIN. BOT. Synonyme vulgaire de *Polygonum Fagopyrum*, L. V. RENOUÉE.

SARRE ET SART. BOT. Synonyme vulgaire de Varec.

SARRETTA. BOT. L'une des sections du genre *Serratula*. V. ce mot.

SARRIÈTE. *Satureia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie, L., offrant les caractères suivants : calice tubuleux, droit, le plus souvent strié, et fermé par des poils à la maturité, divisé au sommet en cinq dents droites, presque égales; corolle dont le tube est cylindrique, plus court que le calice; le limbe divisé en deux lèvres : la supérieure droite, presque plane, obtuse, médiocrement échancrée, l'inférieure aussi longue que la supérieure, divisée en trois lobes obtus, presque égaux, celui du milieu un peu plus grand; quatre étamines écartées les unes des autres, didynames, dont les deux plus grandes sont aussi longues que la lèvre supérieure; ovaire quadrilobé, surmonté d'un style de la longueur de la corolle, terminé par deux stigmates sétacés; quatre akènes arrondis au fond du calice persistant. Ce genre est voisin de l'Hyssope, dont il diffère principalement par son calice à cinq dents presque égales et non divisé en deux lèvres, par ses étamines non saillantes hors de la corolle, et par le port. Linné lui a réuni le genre *Thymbra* de Tournefort, ainsi que plusieurs plantes décrites dans les vieux auteurs de botanique, sous les noms de *Thymus* et de *Thyminum*. D'un autre côté, Mœnch a tenté de séparer du genre *Satureia* les espèces dont le calice est strié et fermé par des poils à sa maturité; il en a formé un genre *Sabattia*, qui n'a pas encore été adopté.

SARRIÈTE DE MONTAGNE. *Satureia montana*, L. Ses tiges sont grêles, ligneuses, rameuses, longues, garnies de feuilles étroites; fleurs petites, axillaires ou ramassées en tête au sommet des rameaux. Toutes les parties de cette plante exhalent une odeur pénétrante. Europe.

SARRIOLE. BOT. Synonyme d'*Isanthus*. V. ISANTHE.

SARRON. BOT. L'un des noms vulgaires du *Chenopodium Bonus-Henricus*, L. V. CHENOPODE.

SARROTRIE. *Sarrotrium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Illiger. Les caractères de ce genre sont : corps oblong; tête presque carrée; yeux petits, peu saillants. Antennes un peu plus longues que le corselet, fusiformes ou un peu renflées dans leur milieu, et composées de dix articles dont le premier est le plus étroit, le suivant un peu moins; les autres plus courts, allant en s'élargissant jusqu'au septième, et décroissant ensuite jusqu'au dernier qui est un peu plus allongé et arrondi à son extrémité. Tous ces articles sont bien distincts l'un de l'autre, très-velus et comme enflés par leur milieu. Lèvre supérieure, ou labre, cachée en partie sous le chaperon qui est coupé carrément et un peu avancé. Mandibules cornées, assez larges, courtes, un peu arquées, terminées par deux petites dents aiguës. Mâchoires cornées, bifides; palpes fort courtes : les maxillaires ayant quatre articles, les labiales trois. Corselet carré, à bords tranchants sur les côtés, un peu plus large que la tête. Élytres allongées, presque linéaires, guère plus larges que le corselet, cachant entièrement deux ailes membraneuses qui

ne paraissent pas repliées. Écusson triangulaire, à peine distinct; pattes simples, sans épines ni dentelures; tarses filiformes. Ce genre se distingue de tous ceux de sa tribu, par ses antennes velues, ce qui n'a lieu dans aucun autre genre de Ténébrionites.

SARROTRIE MUTIQUE, Illig., Col. Bor., t. 1, p. 544, n° 1; Fabr., Syst. Eleuth.; *Hispa mutica*, Fabr., Syst. Ent.; Linné, Syst. nat.; *Dermestes clavicornis*, L., Faun. Suéd.; *Ptilinus muticus*, Fabr., Ent. syst.; Payk. et Panz., Faun. Germ. Fasc., 1, tab. 8; *Orthocerus hirticornis*, Latr., Oliv. Long d'une ligne et demie; corps noir; tête enfoncée ou déprimée à sa partie antérieure, avec les côtés un peu élevés au-dessus de l'insertion des antennes. Corselet inégal; élytres ayant chacune quatre sillons dans lesquels on voit deux rangées de points enfoncés; crête de chaque sillon presque crénelée. On trouve cette espèce dans les régions tempérées de l'Europe.

SARROUBÉ. REPT. *V. GECRO*, au sous-genre *PTYODACTYLE*.

SARS. BOT. (L'Écluse.) Vieux nom de la Gesse.

SARSAPARILLA. BOT. Synonyme de Salsepareille. *V. SMILACE*.

SART. BOT. *V. SARRE*.

SARVE. POIS. Espèce d'Able. *V. ce mot*.

SASA. *Sasa*. OIS. *Opisthocomus*, Illiger. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec épais, court, convexe, courbé et subitement comprimé à la pointe, dilaté sur les côtés à la base; mandibule inférieure forte, anguleuse vers l'extrémité; narines placées au milieu de la surface du bec, percées de part en part, couvertes en dessus par une membrane; pieds robustes, musculeux; tarse court; quatre doigts bordés de rudiments de membranes, trois en avant entièrement divisés : les latéraux égaux, l'intermédiaire plus long qu'eux et même que le tarse; un pouce très-long et très-arqué; la plante épatée; ailes médiocres, arrondies, concaves; la première rémige très-courte, les quatre suivantes étagées, la sixième la plus longue.

Rangé parmi les Gallinacés, le *Sasa* n'a d'abord paru nullement déplacé dans le voisinage des Faisans; néanmoins, lorsqu'on a pu l'étudier plus attentivement, quand on a eu acquis la possibilité de le mieux considérer physiologiquement, et quand, surtout, ses mœurs ont été mieux connues, l'on s'est aperçu que cet Oiseau devait indubitablement appartenir à l'ordre des Omnivores, ou, selon la méthode de Vieillot, à celui des Sylvaux. Le *Sasa* n'est point d'un naturel sauvage, il ne montre point une extrême défiance à l'approche du chasseur, et cependant on le voit rarement vers les lieux habités; peut-être cela tient-il à ce que la nourriture pour laquelle il a une préférence marquée, ne se trouvant que dans les savanes du Mexique et de la Guiane, l'Oiseau ne veut pas courir la chance d'une disette en s'en éloignant. Cette nourriture est le Gouet arborescent (*Arum arborescens*) de Linné, arbuste de cinq à six pieds de hauteur, qui croît en très-grande abondance dans les marécages de la zone torride, et dont le suc laiteux est doué d'une telle âcreté qu'il fait naître de suite des pustules sur les parties du corps qu'il touche. Malgré des propriétés aussi actives, les

feuilles, les fleurs et les fruits de cette plante sont pour le *Sasa* d'un usage habituel. Partout où il se trouve de ces végétaux, dit Sonnini, à qui l'on est redevable de la première description exacte du *Sasa*, on est certain de rencontrer cet Oiseau, soit isolé, soit par couples et même quelquefois en petites compagnies de six, huit et plus. Ils se perchent sur les arbres qui garnissent les parties découvertes que l'on aperçoit çà et là au milieu de ces savanes noyées, et l'on a observé que, dans ces moments de repos, ils sont toujours accolés l'un sur l'autre. Ils ont la voix forte et désagréable; ils répètent fréquemment un cri que les indigènes ont rendu par le mot *Sasa*, d'où leur est venu un nom que l'on a ensuite rendu générique. C'est sur ces mêmes arbres qu'ils établissent leur nid composé de petites branches entrelacées et unies à l'aide de filaments de Laiches, tapissé intérieurement d'un abondant duvet. La ponte est de cinq ou six œufs.

SASA HOAZIN. *Opisthocomus cristatus*, Illig.; *Phasianus cristatus*, Lath.; *Sasa cristata*, Vieill., Buff., pl. enl. 557. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête roux; nuque garnie de longues plumes effilées, rousses à leur base, noires à l'extrémité; derrière du cou noirâtre, avec une strie blanchâtre le long des tiges des plumes; grandes et moyennes tectrices alaires bordées et terminées de blanchâtre; petites tectrices alaires blanchâtres à l'extérieur, brunes intérieurement; les quatre premières rémiges d'un roux vineux, terminées de brun, les suivantes bordées de brun à l'extérieur, les plus rapprochées du corps entièrement d'un brun noirâtre; rectrices d'un noir verdâtre, terminées de blanchâtre; menton brunâtre; devant du cou et poitrine d'un blanc roussâtre; parties inférieures d'un roux vineux; bec et pieds bruns. Taille, vingt-trois pouces.

SASANQUA ou SESANQUA. BOT. Espèce du genre Camellie. *V. ce mot*.

SASAPIN. MAM. L'un des synonymes vulgaires de Sarigue. *V. ce mot* et *DIDELPHE*.

SASASHEW. OIS. Espèce du genre Chevalier. *V. ce mot*.

SASIN. OIS. Espèce d'Oiseau-Mouche. *V. COLIERI*.

SASSA. BOT. Bruce a décrit, sous ce nom, l'*Acacia gummifera*.

SASSAFRAS. BOT. Espèce du genre Laurier. *V. ce mot*.

SASSEBÉ. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V. ce mot*.

SASSIE. *Sassia*. BOT. Ce genre de l'Octandrie Monogynie, a été établi par Molina dans son Histoire du Chili, et admis par Jussieu qui n'en a pas déterminé les affinités naturelles. Voici ses caractères : calice à quatre folioles oblongues, ouvertes; corolle à quatre pétales lancéolés; huit étamines dont les filets sont sétacés, plus courts que la corolle, terminés par des anthères arrondies; ovaire obovè, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate ovoïde; capsule ovale, à deux loges contenant deux graines.

SASSIE DES TEINTURIERS. *Sassia tinctoria*, Mol. C'est une petite plante dont les feuilles sont ovales et toutes radicales; de leur centre s'élève une hampe nue, qui porte trois ou quatre fleurs purpurines. La couleur de

ces fleurs se dissout facilement dans les liqueurs alcooliques, car une seule fleur suffit pour donner une belle couleur à six livres de liqueur. Les ébénistes s'en servent aussi pour donner aux boiseries une couleur agréable.

SASSIFRAGIA. BOT. Syn. de *Sassafras*. V. LAURIER.

SASSOIN ou SASSOLINE. MIN. Nom donné par Mascagni à l'Acide borique que l'on trouve à Sasso, dans le Siennois.

SASURU. BOT. (Rumph.) Synonyme d'*Aracha umbellifera*, Lamk.

SATANICLE. OIS. Les matelots appellent ainsi l'Oiseau de tempête. V. PÉREL.

SATORCHIS. BOT. (Du Petit-Thouars.) Pour *Satyrium*. V. ce mot.

SATUREIA. BOT. Synonyme de Sarriète.

SATURNE. MIN. Les alchimistes désignent le Plomb sous ce nom mythologique.

SATURNIA. BOT. Nom donné par Maratti au genre qu'il a formé pour l'*Allium Chamæmoly*.

SATURNIE. SATURNIA. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, formé par Schrank et renfermant quelques Bombyces. Ce genre doit correspondre à celui que Latreille nomme *Attacus*, dans ses Familles naturelles du règne animal.

SATURNINE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SATURNITE. MIN. Nom donné par Forster au Plomb sulfuré épigène ou Plomb bleu.

SATYRA. OIS. Synonyme de Napaul. V. ce mot.

SATYRA. INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Meigen, et correspondant à celui de Dolichope. V. ce mot.

SATYRE. *Satyrrus*. MAM. Synonyme d'Orang roux. V. ORANG.

SATYRE. *Satyrrus*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Papilio*, de Linné, et comprenant les genres *Hipparchia* de Fabricius, et *Maniola* de Schrank. Caractères : palpes inférieures très-comprimées, avec la tranche antérieure étroite ou aiguë, s'élevant notablement au delà du chaperon, très-hérissées de poils ou barbues. Antennes terminées en forme de bouton court, ou en une petite masse grêle et presque en fuseau. Cellule discoïdale et centrale des ailes inférieures fermée postérieurement; chenilles nues ou presque rases, terminées postérieurement en une pointe bifide. Crochets des tarsi fortement bifides et paraissant doubles; les deux pattes antérieures très-courtes dans les deux sexes. Chrysalides anguleuses, suspendues seulement par leur extrémité postérieure dans une direction perpendiculaire, la tête en bas, et jamais renfermées dans des coques. Ce genre se distingue des Papillons proprement dits, Parnassiens, Thais, Coliades, Piérides, Danaïdes, Idéa, Acrées et Héliconies, parce que ceux-ci ont leurs six pattes à peu près de même longueur, et toutes propres à la marche. Les Byblis, Nymphales, Morphos, Vanesses, Céthosies et Argynnes, s'en distinguent parce que la cellule centrale de leurs ailes inférieures est ouverte postérieurement. Les Libithées ont les palpes très-grandes; les Brassolides ont leurs palpes inférieures

plus courtes et ne s'élevant point au delà du chaperon; enfin les Myrines, Polyommates et Éricines s'en distinguent parce que le dernier article de leurs palpes inférieures est nu ou beaucoup moins fourni d'écaillés et de poils. On connaît près de deux cents espèces de Satyres; elles sont répandues dans presque toutes les contrées du globe. En général, ces Lépidoptères fréquentent les lieux secs et arides; ils volent assez vite et par saccades; ils ne s'élèvent jamais à la hauteur des arbres, et se tiennent ordinairement sur les buissons et dans les prairies.

SATYRE TITHON. *Satyrrus Tithonius*, Latr.; God. Encycl.; l'*Amaryllis*, Engr., Pap. d'Eur., t. 1, pl. 27, f. 55. Il a un pouce et demi d'envergure; les ailes sont dentées, fauves en dessus, avec la base et les bords obscurs; les supérieures ont de part et d'autre un œil bipupillé; le dessous des inférieures est d'un fauve nébuleux, avec deux bandes plus claires, dont une plus courte, et cinq points ocellés. Commun dans les bois en Europe.

SATYRE. *Satyrrus*. BOT. Genre formé par Ventenat, pour le *Phallus impudicus* et quelques espèces analogues, aux dépens des Morilles de Linné.

SATYRION. *Satyrium*. BOT. Ce nom a été employé par les botanistes anciens pour désigner un grand nombre de plantes à racine tubéreuse, comme une Scille, une Iris, l'*Erythronium Dens Canis*, et surtout un grand nombre de plantes de la famille des Orchidées. Linné, le premier, forma spécialement sous ce nom un genre dans sa Gynandrie, et il y plaça tous les *Orchis* dont le labelle porte à sa base une petite fossette ou éperon extrêmement court. Mais Swartz, dans son Travail général sur les Orchidées, donna au genre *Satyrium* des caractères beaucoup plus précis et reporta parmi les *Orchis* la plupart des espèces que Linné avait réunies sous le nom de *Satyrium*. Tous les autres botanistes qui se sont spécialement occupés des Orchidées, et en particulier R. Brown, Richard et Lindley, ont adopté le genre *Satyrium*, tel qu'il a été limité par Swartz. Voici les caractères de ce genre : les fleurs sont renversées; les trois divisions externes du calice sont semblables entre elles et pendantes, ainsi que les deux intérieures latérales; le labelle occupe la partie supérieure de la fleur; il est creusé en forme de casque et se termine à la partie postérieure en deux éperons plus ou moins allongés, caractère distinctif de ce genre, puisqu'on ne l'observe dans aucun autre de la famille des Orchidées; le gynostème est dressé, un peu arqué, caché sous le labelle; l'anthere se termine à son sommet; elle est renversée, cachée en quelque sorte sous une lame glanduleuse, qui occupe le sommet du gynostème; elle est à deux loges, qui contiennent chacune une masse pollinique, formée de granules adhérents entre eux par le moyen d'une matière visqueuse, se prolongeant inférieurement en une petite caudicule qui se termine par un corps plan et glanduleux.

SATYRION A BRACTÉES. *Satyrium bracteatum*, Thunb.; *Diplectrum bracteatum*, Persoon. Sa tige s'élève à la hauteur de six ou sept pouces; elle est herbacée, garnie à sa base de feuilles ovales, nerveuses, tandis que celles de sa partie moyenne sont ovales-oblongues. Ses

fleurs sont jaunâtres, disposées en épi serré, entremêlées de bractées ovales, ouvertes, plus longues que les fleurs. Le labelle est aigu, entier à son sommet; les éperons sont courts et obtus. Du cap de Bonne-Espérance.

SAUALPITE. MIN. Nom donné par quelques minéralogistes à une variété d'Amphibole nommée *Blattriger Augit* par Werner, et que l'on trouve au Saualpe, en Carinthie.

SAUCANELLE. POIS. Un des noms vulgaires de la jeune Dorade.

SAUCLET ou SAUCLET. POIS. V. JOEL au mot ATHÉRIANE.

SAUGE. *Salvia*. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Diandrie Monogynie, L. Caractères : calice nu pendant la maturation, tubuleux, un peu campanulé, strié, à deux lèvres, la supérieure tridentée, l'inférieure bifide; corolle irrégulière, dont le tube est élargi et comprimé à sa partie supérieure; le limbe divisé en deux lèvres : la supérieure comprimée, échancrée, souvent courbée en dedans et ayant la forme d'un fer de faucille, l'inférieure élargie, à trois découpures, celle du milieu plus grande, échancrée ou arrondie; deux étamines attachées à des filets courts (pivots), sur lesquels sont insérés des filets transversaux (connectifs), qui tiennent écartées les loges de l'anthère, dont l'une est avortée et glanduliforme; deux étamines avortées, situées au fond de la corolle; ovaire quadrilobé, surmonté d'un style filiforme très-long, terminé par un stigmate bifide; quatre akènes arrondis, situés au fond du calice persistant. Tournefort avait formé trois genres sous les noms de *Salvia*, *Sclarea* et *Horminum*, qui ont été fondus en un seul par Linné. Leurs caractères ne reposaient que sur des modifications dans la structure des étamines et de la corolle; conséquemment on ne pouvait les considérer que comme de simples sections du genre *Salvia*, dont les nombreuses espèces ont besoin d'être réunies par groupes pour qu'on puisse arriver facilement à leur détermination. Les Sauges sont des plantes à tiges ligneuses, carrées, rameuses, garnies de feuilles en général grandes, offrant une multitude de formes, tantôt entières, ou simplement dentées ou crénelées, tantôt multifides, quelquefois bulleuses à leur surface, d'une odeur forte lorsqu'on les froisse. Les fleurs sont en général très-grandes pour des Labiées, ornées, ainsi que les bractées qui les accompagnent, de couleurs souvent fort vives. On en compte environ deux cent cinquante espèces, parmi lesquelles plusieurs ont été décrites sous des noms différents, de sorte que la synonymie de ces espèces est fort embrouillée. Ces plantes sont réparties sur presque toute la surface du globe. On en trouve beaucoup dans les régions qui forment le bassin de la Méditerranée. Une foule d'autres croissent au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, à Saint-Domingue, au Brésil, au Pérou, et dans les diverses contrées de l'Amérique méridionale et septentrionale. Une charmante espèce (*Salvia pratensis*, L.) orne de ses belles fleurs bleues, pendant presque tout l'été, les prairies et les coteaux incultes de l'Europe tempérée et méridionale. Quelques Sauges sont des plantes officinales qui avaient beaucoup de

réputation dans l'ancienne médecine. Plusieurs espèces exotiques sont cultivées pour la décoration des parterres. Les plus remarquables sous ces deux points de vue sont :

SAUGE ÉCLATANTE. *Salvia splendens*, Bot. Regist., n° 687. Plante vivace, dont les tiges sont sous-ligneuses à la base, dressées, rameuses, tétragones, hautes de deux, trois et quatre pieds, garnies de feuilles ovales-lancéolées, acuminées, dentées en scie, grandes et d'une belle couleur verte. Les fleurs ont le calice très-renflé, le tube de la corolle fort allongé, la lèvre supérieure presque droite, indivise, beaucoup plus grande que l'inférieure. Les étamines, et surtout les stigmates, sont saillants hors de la corolle. Ces fleurs forment au sommet des rameaux des grappes pyramidales, entièrement d'un rouge écarlate. Du Brésil.

SAUGE A GRANDES FLEURS BLEUES. *Salvia patens*, Cav. Ses tiges sont buissonnantes, dressées, très-rameuses, hautes de deux à trois pieds, garnies de feuilles tomenteuses, trilobées, ou plutôt hastées, arrondies à la base, à pointes obtuses et finement dentées sur les bords; pétioles velus et canaliculés; bractées linéari-lancéolées et trinervées; pédoncules cylindriques; fleurs grandes, disposées en épis terminaux, d'un très-beau bleu pourpré-foncé, pâlisant un peu sur les bords et naissant deux par deux à chaque articulation; la gorge de la corolle est marquée de chaque côté de plusieurs petites raies blanches. Du Mexique.

SAUGE OFFICINALE. *Salvia officinalis*, L., Lamk., Illustr., tab. 20, fig. 1. Sa souche est ligneuse; elle pousse beaucoup de rameaux droits, velus, blanchâtres, garnis de feuilles elliptiques lancéolées, légèrement crénelées, ridées, sèches ou peu succulentes, quelquefois panachées de diverses couleurs. Les fleurs, d'un bleu rougeâtre, sont disposées en épi lâche et terminal. Cette plante croît spontanément dans le midi de l'Europe. On la cultive dans les jardins comme plante d'utilité; elle est tonique, stomachique et anti-spasmodique.

SAUGE SCLARÉE. *Salvia Sclarea*, L. Sa tige est haute d'un pied à un pied et demi, droite, épaisse, rameuse, garnie de feuilles grandes, pétiolées, cordiformes, très-ridées et légèrement crénelées. Les fleurs sont bleuâtres, disposées en épi garni de bractées concaves, dont les supérieures ont une couleur violette. Cette plante croît dans les contrées méridionales et tempérées de l'Europe.

On a étendu le nom de SAUGE à plusieurs végétaux qui ne sont pas de ce genre, et on a conséquemment appelé :

SAUGE ANÈRE, diverses Germandrées, notamment le *Teucrium Chamæris*.

SAUGE D'AMÉRIQUE, une Tarchonante.

SAUGE EN ARBRE, une Phlomide frutescente.

SAUGE DES BOIS OU SAUVAGE, le *Teucrium Scordonia*.

SAUGE DE MONTAGNE, le *Camara Lantana*, etc.

SAUGE DE SAINT-DOMINGUE, une Conize.

SAUGE DE JERUSALEM, la Pulmonaire officinale.

SAUI-JALÀ. OIS. Espèce du genre Merle. V. ce mot.

SAUKI. *Anus Merga*. OIS. Espèce du genre Canard. V. ce mot.

SAULCET. POIS. V. SAUCLET.

SAULE. *Salix*. BOT. Genre principal de la famille des Salicinées et de la Diécie Diandrie, L., offrant les caractères suivants : fleurs dioïques ; les mâles sont disposées en un chaton oblong, et chacune d'elles est constituée par une écaille qui renferme ordinairement deux étamines (rarement une à cinq) dont les filets sont droits, filiformes, saillants, terminés par des anthères à deux loges ; au centre on trouve une petite glande tronquée, qui peut être le rudiment d'un ovaire. Les fleurs femelles sont disposées en chaton comme les fleurs mâles ; chaque écaille renferme un ovaire rétréci au sommet en un style très-court, terminé par deux stigmates droits et bifides. Le fruit est une capsule ovale, subulée, à une seule loge, à deux valves qui se recourbent en dehors après la maturité des graines. Celles-ci sont solitaires, ovales, fort petites, entourées à leur base d'une aigrette de poils simples. Quelques espèces offrent de légères variations dans les caractères qui viennent d'être exposés ; ainsi le *Salix pentandra* a reçu ce nom à cause de ses cinq étamines ; le *Salix monandra* paraît n'avoir qu'une seule étamine, mais en réalité il en possède deux qui sont soudées dans toute leur longueur, ce que l'on reconnaît à l'anthère quadriloculaire. Les Saules forment un genre très-naturel, composé d'un grand nombre d'espèces (plus de deux cents) dont la synonymie est devenue, pour ainsi dire, inextricable. La difficulté qu'on éprouve dans la détermination des espèces vient principalement de ce que les Saules sont dioïques, et conséquemment qu'il faut les étudier vivants, car on ne rencontre pas souvent, dans les herbiers, les individus mâles et les individus femelles de la même espèce. L'apparition des fleurs avant les feuilles, les différences du sol et de l'exposition, la culture qui multiplie à l'infini les variétés, sont encore des sources de difficultés. Les Saules sont des arbres ou des arbrisseaux qui se plaisent particulièrement dans les localités humides. On en trouve un grand nombre en Europe, où plusieurs espèces sont cultivées à raison des divers usages de leur bois, et aussi parce qu'elles viennent bien dans des terrains que l'on ne peut utiliser autrement.

SAULE BLANC. *Salix alba*, L. Il s'élève dans son état naturel à plus de dix mètres, et se divise en rameaux nombreux et élanés. Lorsqu'on le taille, il forme une souche épaisse, haute d'un mètre à un mètre et demi, et couronnée par des branches divergentes, formant une tête arrondie. Ses feuilles sont lancéolées, allongées, dentées en scie, glabres en dessus, couvertes en dessous de poils soyeux et couchés. Ce Saule est commun dans les villages sur le bord des fossés.

SAULE JAUNE. *Salix Vitellina*, L. Cet arbre, vulgairement connu sous les noms d'Osier, Osier jaune, Bois jaune et Amarinier, est remarquable par la couleur jaune de ses jeunes branches, des pétioles et des nervures de ses feuilles. On le voit rarement fleurir, parce qu'on coupe chaque année ses branches et qu'on l'empêche de grandir. Ces branches sont souples, et très-convenables pour faire des liens, des paniers et d'autres ustensiles.

SAULE MARCEAU. *Salix caprea*, L. C'est un arbrisseau de deux à six mètres de hauteur, dont le tronc est

cendré, légèrement fendillé, et dont les rameaux sont allongés, nombreux et d'un vert jaunâtre. Les feuilles, qui naissent après les fleurs, sont arrondies ou ovales, remarquables par leur épaisseur et leurs nervures saillantes, réticulées. Cet arbrisseau croît sur les collines sèches et dans les bois. Ses fleurs mâles, qui paraissent au commencement du printemps, exhalent une odeur agréable, et sont recherchées par les abeilles. L'écorce de ce Saule est amère-astringente, et même propre au tannage. On fait des paniers avec ses jeunes branches.

SAULE FLEUREUR. *Salix Babylonica*, L. Arbre très-facile à reconnaître à ses rameaux longs, grêles, flexibles et pendants. On le plante fréquemment dans les jardins paysagers, le long des eaux, où il est d'un effet fort pittoresque. Il sert aussi à orner les monuments funéraires ; et c'est un des arbres les plus appropriés à ce genre de décoration. L'état de *delapsus* de ses branches est vraiment symbolique et affecte l'âme de pensées très-analogues à la circonstance. Le Saule pleureur est originaire du Levant.

Sur les plus hautes sommités de l'Europe, comme par exemple dans les Hautes-Alpes et les Pyrénées, les dernières plantes ligneuses que l'on rencontre sont des Saules (*Salix herbacea* et *retusa*). Ce sont des plantes extrêmement petites, si on ne considère que la partie hors de terre ; car la souche est souterraine et s'étend quelquefois assez profondément. Il est remarquable que, dans la partie la plus septentrionale du globe que l'on ait explorée sous le rapport botanique (l'île Melville), le dernier arbuste que l'on rencontre à ces hautes latitudes soit, de même que sur les hautes sommités de l'Europe, une espèce de Saule. Des arbres adultes de ce genre, rapportés du Spitzberg, n'avaient guère plus de deux à trois pouces de hauteur.

SAULE MARIN. POLYP. Plusieurs espèces de Gorgones ont été désignées ainsi par d'anciens naturalistes et par quelques voyageurs.

SAULET. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Moineau. V. Gros-Bec.

SAUMON. *Salmo*. POIS. On a pu voir au mot SALMONES que le genre *Salmo*, de Linné, composait cette famille, et qu'il y était si naturel qu'on n'a guère pu le diviser en genres nouveaux suffisamment distingués, de sorte qu'y étant toujours seul, Cuvier a dû se borner à n'y former que des groupes en assez grand nombre, réunis par des caractères parfaitement exposés. Les Saumons, dont Gmelin avait déjà mentionné une soixantaine d'espèces, sont des Poissons abdominaux à bouche grande et garnie de dents ; ils ont la tête comprimée et plus de cinq rayons à la branchiale. Leur chair est ordinairement exquise ; quelques espèces ont acquis non-seulement une grande célébrité sur les tables, mais une importance commerciale réelle par la quantité qu'on en pêche et qu'on prépare pour la conservation. Après avoir bien distingué des Saumons les Argentines, les Coréogones, les Saures, les Scopètes, les Curimales, les Piabuques, les Tétragonoptères, les Mylètes et les Sternoptiques, voici comment on pourrait diviser le reste de ce grand genre :

I. SAUMONS PROPREMENT DITS. *Salmones*.

Une grande partie du bord de la mâchoire supérieure

formée par les maxillaires; une rangée de dents pointues aux maxillaires, aux intermaxillaires, aux palatins et aux mandibulaires, et deux rangées au vomer, sur la langue et sur les pharyngiens; ventrales répandant au milieu de la première dorsale, et l'adipéuse à l'anale. Les rayons branchiaux sont au nombre de dix environ. Leur estomac, étroit et fort long, fait un repli suivi de nombreux cœcums; leur vessie natale s'étend d'un bout de l'abdomen à l'autre, et communique dans le haut avec l'œsophage. Ils ont presque toujours le corps tacheté; ils habitent les rivages de la mer, d'où ils remontent par les fleuves et les rivières jusque dans les lacs les plus éloignés et même sur ceux des hautes montagnes.

SAUMON COMMUN. *Salmo Salar*, L., Gmel., *Syst. nat.*, 15, t. 1, p. 1564; Bloch, pl. 20 et 98; Encycl., Poiss., pl. 65, fig. 261 et 262. C'est le plus connu et le plus répandu de tous. Il acquiert jusqu'à cinq et six pieds de longueur, mais ceux qu'on voit ordinairement sur les marchés sont moins grands et pèsent pourtant de douze à quinze livres. Les mâles, qui portent vulgairement le nom de Bécards, sont ceux dont la mâchoire inférieure se recourbe en crochet vers le haut. Le Saumon se trouve sur les rivages atlantiques des deux mondes, depuis la zone tempérée jusque bien avant dans l'Océan glacial, puisqu'on en trouve jusqu'au Spitzberg et au Groenland. On assure qu'il existe aussi sur les côtes asiatiques, dans ce qu'on nomme la Manche de Tartarie. Il se tient toujours au voisinage de l'embouchure des eaux douces, où il entre vers la saison du frai; c'est alors qu'on le voit remonter les fleuves et leurs affluents jusqu'au près de leur source, sans que les distances soient un obstacle à ses migrations. Bravant le courant, il chemine beaucoup plus vite qu'on ne l'a dit, puisqu'il met fort peu de temps pour parvenir dans la Loire, par exemple, à la plus grande distance possible de la mer. Pour se reposer dans ses voyages, le Saumon recherche quelque abri où le cours de l'eau, auquel il oppose sa tête, ne soit pas trop fort, et il appuie sa queue contre quelque pierre qui l'empêche d'être charrié en arrière. Il passe la belle saison dans l'eau douce; mais on ne le voit ni dans le lac de Genève ni dans le Rhône, parce que probablement on n'en trouve point dans la Méditerranée. Il pénètre, au contraire, par l'Elbe jusqu'en Bohême; on assure en avoir trouvé jusque dans les Cordillères de l'Amérique méridionale, qui avaient remonté plus de huit cents lieues par le fleuve Maragnon, ce qui est possible; mais ce qui ne le semble pas autant, c'est qu'on ait pêché dans la Caspienne des Saumons qui venaient du golfe Persique, comme on s'en est assuré par des anneaux d'or que leur avaient posés dans les ouïes, de riches habitants des rives de ce golfe. Au reste, on prétend que ces Poissons, nés dans les rivières, descendent le long des fleuves à la mer pour y passer la mauvaise saison, remontent au printemps suivant, au lieu où ils naquirent, comme les Hirondelles reviennent faire leur ponte aux mêmes lieux où elles reçurent le jour. On assure que les femelles choisissent pour la ponte un fond de sable où, avec leurs ventrales, elles creusent un sillon de quelques pouces de longueur et de

profondeur; elles couvrent ensuite leur dépôt dont l'odeur attire le mâle qui y répand le sperme de ses laites. Les jeunes Saumons grandissent rapidement, et parviennent en assez peu de temps à la taille de quatre à cinq pouces. Lorsqu'ils ont atteint celle d'un pied à peu près, ils se trouvent avoir assez de force pour abandonner le haut des rivières et gagner la mer qu'ils quittent à son tour lorsqu'ils sont longs de dix-huit pouces, c'est-à-dire vers le commencement de l'été et plus tard que les vieux individus de leur espèce. A deux ans ils pèsent déjà six ou huit livres, et à cinq ou six ans ils n'en pèsent que dix ou douze. D'après ces données, on pourrait facilement juger de l'âge avancé de ceux qu'on pêche en Écosse et en Suède, et qui, de la taille de six pieds, ne pèsent pas moins de quatre-vingts à cent livres.

L'Illanken, ou Saumon de l'III, paraît n'être qu'une variété du Saumon proprement dit, à laquelle la position géographique de sa patrie ne permet point de descendre à la mer. Le lac de Constance est l'Océan pour elle. Ce Poisson ne peut en quitter les eaux douces, arrêté par la grande cascade de Schaffhouse. Il y passe l'hiver, et remonte dans tous ses affluents, et vers le Rhin supérieur, dans la belle saison. Sa chair est des plus délicates. B. 12, d. 15, p. 14, v. 10, a. 15, c. 19-21.

SAUMON TRUITE COMMUNE. *Salmo Fario*, L., Gmel., *Syst. nat.*, 1, 1567; Bloch, pl. 22; le *Fario*, Encycl. Poiss., pl. 52, fig. 266. L'un des plus jolis Poissons des lacs et des rivières, outre qu'il est l'un des plus estimés pour la délicatesse de sa chair. On le trouve dans presque toutes les eaux vives et froides de l'univers. Sa taille ordinaire est d'un pied à quinze pouces. B. 10, d. 14, p. 10, v. 10-15, a. 11, c. 18-20.

SAUMON TRUITE SAUMONÉE. *Salmo Trutta*, L., Gmel., *Syst. nat.*, t. 1, p. 1566; Bloch, pl. 21; Encycl., pl. 67, fig. 270. Sa chair est plus délicate encore que celle de la Truite commune, et rougeâtre comme si ce Poisson participait de la nature de cette Truite et de celle du Saumon ordinaire. La Truite saumonée se tient surtout dans les lacs très-élevés, et remonte dans les plus hautes régions des montagnes, tant qu'elle y trouve des filets d'eau pure et courante. B. 12, d. 12-14, p. 12-14, v. 10-12, c. 20.

SAUMON HUCHE. *Salmo Hucho*, L., Gmel., *Syst. nat.*, t. 1, p. 1569; Bloch, pl. 10; Encycl., pl. 66, fig. 268. Le plus grand des Saumons, et celui qui se trouve le plus communément dans le Danube. On ne le rencontre guère que dans les affluents de la mer Noire; aussi est-il assez commun dans la Russie méridionale. Il dépasse ordinairement six pieds de long et soixante livres de poids. B. 12, d. 14, p. 17, v. 10, a. 12, c. 16-20.

SAUMON UMBLE. *Salmo Umbra*, L., Gmel., *Syst. nat.*, t. 1, p. 1571; Bloch, pl. 101, vulgairement Ombre ou Humble et Umble Chevalier, Encycl. Poiss., pl. 68, fig. 274. Le lac de Genève où il est assez répandu, celui de Neuchâtel où il est très-rare, sont les lieux où se trouve ce Poisson célèbre parmi les amateurs de bonne chère. B. 14, p. 14, v. 12, a. 12, c. 14.

Les autres Saumons proprement dits sont la Truite de montagne, *Salmo alpinus* (Bloch, pl. 104), la Salmeline, *Salmo Salvelinus* (Bloch, pl. 99), la Salm-

rine, *Salmo Salmarinus*; les *Salmo sylvaticus*, *Göddini*, *Schiefermulleri*, *erythrinus*, *lacustris*, etc.

II. ÉPERLANS. *Osmeri*.

Deux rangs de dents écartées à chaque palatin; quelques dents sur le devant du vomer; branchiostège à huit rayons; corps sans tache; ventrales répondant au bord antérieur de la première dorsale.

SAUMON-ÉPERLAN. *Salmo Eperlanus*, L., Gmel., *Syst. nat.*, XIII, t. I, p. 1375; Bloch, pl. 28, fig. 2; *Encycl. Pois.*, pl. 68, fig. 176. Ce Saumon habite, la plus grande partie de l'année, dans les lacs dont le fond est sablonneux, ainsi que dans les grandes rivières; l'embouchure de la Seine en est remplie. Sa taille est petite et sa chair délicate. Il abonde également dans la Baltique. On en cite une variété un peu plus grande, et qui, se tenant constamment dans l'eau salée, autour des terres magellaniques, a été figurée (*Encycl. Pois.*, pl. 68, fig. 277) sous le nom d'Éperlan de mer. D. 11, P. 11, v. 8, A. 17, c. 19.

III. AULOPES. *Aulopi*.

Gueule bien fendue; les intermaxillaires, qui en forment le bord supérieur, sont garnis, ainsi que les palatins, le bout antérieur du vomer et la mâchoire inférieure, d'un ruban étroit de dents en cardes, mais la langue n'a que quelque apreté, ainsi que la partie plane des os du palais. Les maxillaires sont grands et sans dents, comme dans le plus grand nombre des Poissons. Ventrales presque sous les pectorales, avec leurs rayons externes gros et seulement fourchus. Première dorsale répondant à la première moitié de l'intervalle qui les sépare de l'anale. Douze rayons aux branchies; de grandes écailles ciliées couvrant le corps, les joues et les opercules.

SAUMON-AULOPE FILAMENTEUX. *Aulopus filamentosus*, Cuv.; *Salmo filamentosus*, Bl. Il est en dessus d'un gris bleuâtre, parsemé de petites taches et de points noirâtres; le dessous est d'un blanc verdâtre, le dernier rayon de la nageoire dorsale est terminé par un filament long et délié. Dans la Méditerranée.

IV. GASTÉROPLÈQUES. *Gasteropleci*.

Ventrales très-petites et en arrière; première dorsale située sur l'anale qui est longue; bouche médiocrement fendue, dirigée vers le haut, une rangée de petites dents coniques à la mâchoire supérieure, l'inférieure garnie de dents tranchantes et mucronées.

SAUMON-GASTÉROPLÈQUE STERNICLE. *Gasteroplecus sternicla*, Bl., p. 97, fig. 5. Son ventre est comprimé, saillant et tranchant, parce qu'il est soutenu par des côtes qui aboutissent au sternum. Les ventrales sont très-petites et en arrière; la première dorsale est située sur l'anale qui est longue. La couleur du corps est comme celle de la tête d'un bleu d'azur argenté; mais ces nuances sont sujettes à varier. On le trouve dans l'Océan, sur les côtes américaines.

V. ANOSTOMES. *Anostomi*.

Bouche en haut, peu fendue; une rangée de petites dents en haut et en bas; la mâchoire inférieure relevée au-devant de la supérieure, bombée, en sorte que la petite bouche a l'air d'une fente verticale sur le bout du museau.

SAUMON-ANOSTOME. *Salmo Anostomus*, L. Il est brun,

avec des bandes longitudinales d'une couleur moins foncée que le reste du corps. La première dorsale est située à peu près au milieu du dos et garnie de onze rayons rameux; la seconde est voisine de la queue et plus petite que la première; son sommet est dépourvu de rayons; les pectorales ont chacune treize rayons rameux; les ventrales sont rapprochées l'une de l'autre, dans une situation opposée à la dorsale; elles ont chacune sept rayons; l'anale en a dix et la caudale vingt-cinq. De l'Inde.

VI. HYDROCINS. *Hydrocini*.

Ces Saumons, dit Cuvier dans son Règne Animal, ont le bout du museau formé par les intermaxillaires, les maxillaires commençant près ou en avant des yeux, et complétant la mâchoire supérieure. Leur langue et leur vomer sont toujours lisses, mais il y a des dents coniques aux deux mâchoires; un grand sous-orbitaire mince et nu comme l'opercule couvre la joue. Les uns ont encore une rangée serrée de petites dents aux maxillaires et aux palatins; leur première dorsale répond à l'intervalle des ventrales et de l'anale, ce qui les a fait ranger parmi les Osmères par Lacépède. Ils viennent des rivières de la zone torride, et leur goût ressemble à celui de la Carpe; tels sont les *Salmo falcatus* et *Odoe* de Bloch (pl. 385 et 586). D'autres ont une double rangée de dents aux intermaxillaires et à la mâchoire inférieure; une rangée simple aux maxillaires, mais leurs palatins n'en ont pas; leur première dorsale est au-dessus des ventrales. D'autres encore n'ont qu'une simple rangée aux maxillaires et à la mâchoire inférieure; les dents y sont alternativement très-petites et très-longues, surtout les deux secondes d'en bas, qui passent au travers de deux trous de la mâchoire supérieure quand la bouche se ferme. Leur ligne latérale est garnie d'écailles plus grandes; leur première dorsale répond à l'intervalle des ventrales et de l'anale. Une quatrième sorte, qui vient aussi du Brésil, a le museau très-saillant, pointu; les maxillaires très-courts, garnis, ainsi que la mâchoire inférieure et les intermaxillaires, d'une seule rangée de très-petites dents serrées; leur première dorsale répond à l'intervalle des ventrales et de l'anale. Tout le corps y est garni de fortes écailles. Une cinquième enfin n'a de dents absolument qu'aux intermaxillaires et à la mâchoire inférieure; elles y sont en petit nombre, fortes et pointues. La première dorsale est au-dessus des ventrales. C'est le *Roschal*, ou Chien d'eau, de Forskahl, ou *Characinus dentex* de Geoffroy (*Pois. d'Égypte*, pl. 14, fig. 1), qu'il ne faut pas confondre avec le *Salmo dentex* d'Hasselquist, qui est le *Raii* du Nil, espèce du sous-genre *Myletes*.

VII. CITHARINES. *Citharini*.

Ces Saumons se reconnaissent sur leur bouche déprimée, fendue en travers au bout du museau, dont le bord supérieur est formé en entier par les intermaxillaires, et où les maxillaires, petits et sans dents, occupent seulement la commissure. La langue et le palais sont lisses; la nageoire adipeuse est couverte d'écailles, ainsi que la plus grande partie de la caudale. On les trouve dans le Nil; les uns, tel que celui que les Arabes appellent l'*Astre de la nuit* (Serrasalme Citharine, Geoff.,

Pois. d'Égypte, pl. 5, fig. 2 et 3), ont de très-petites dents à la mâchoire supérieure seulement, le corps élevé, comme aux Serrasalmes, mais le ventre sans tranchant ni dentelures; les autres, comme le *Nesach* de Geoffroy (*loc. cit.*, fig. 1), qui est le *Salmo niloticus* d'Hasselquist, très-différent du *Raii*, ont aux deux mâchoires un grand nombre de dents serrées sur plusieurs rangs, grêles et fourchues au bout; leur forme est plus allongée.

Artezi avait formé aux dépens des Saumons un genre qu'il avait nommé *Characinus*; ce genre n'a point été adopté par Linné. Depuis Lacépède l'a rétabli en y faisant de nombreuses additions et lui donnant pour caractères principaux : bouche à l'extrémité du museau; tête comprimée; des écailles visibles sur le corps et sur la queue; point de grandes lames sur les côtés, ni de cuirasse, ni de piquants aux opercules, de rayons dentelés, ni de barbillons; deux nageoires dorsales : la seconde adipeuse et dénuée de rayons; quatre rayons au plus à la membrane des branchies. Les Characins de Lacépède sont les *Salmo argentinus*, Bl.; *Dentex*, L.; *Gibbosus*, L.; *notatus*; *bimaculatus*, L.; *immaculatus*, L.; *cyprinoides*, L.; *niloticus*, L.; *Egyptius*, L.; *puleverulentus*, L.

SAUMONEAU. pois. Le jeune Saumon.

SAUMONELLE. pois. On donne ce nom dans les pêcheries au frelin, n'importe de quelle espèce, dont on se sert en certains lieux pour amorcer les lignes.

SAUNEBLANCHE. bot. Synonyme vulgaire de Lamp-sane. *V.* ce mot.

SAUPE. pois. Espèce du genre Bogue. *V.* ce mot.

SAUQUÈNE. pois. Même chose que Saucanelle.

SAURAMIA. bot. (Jussieu.) Pour Saurauja.

SAURAUJA. bot. Willdenow (*Nov. Act. Soc. nat. cur. berol.*, 3, p. 406, tab. 4) établit sous ce nom un genre de la famille des Ternstrœmiacées, qui a été ainsi caractérisé : calice persistant, pourvu de deux à trois bractées, à cinq sépales ovés-elliptiques, imbriqués; cinq pétales insérés sur le réceptacle, égaux; étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle ou sur la base des pétales qui sont soudés dans cette partie, à filets libres, à anthères extrorsées, à deux lobes tubuleux, s'ouvrant par le sommet; ovaire supère, sessile, surmonté de cinq styles terminés par des stigmates simples; capsule globuleuse, entourée par le calice, couronnée par les styles, à cinq loges et ayant une déhiscence loculicide par le sommet et en cinq valves; graines nombreuses, fixées à l'angle interne des loges. Ces graines sont couvertes d'un test crustacé et réticulé; elles ont un péricarpe charnu; embryon axile, droit; la radicule regardant le hile. Ce genre se distingue facilement des autres Ternstrœmiacées par la pluralité des styles. De Candolle (Mém. de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, t. 1) avait établi un genre *Apatelia* qui était le même que le *Palava* de Ruiz et Pavon; mais Kunth et Cambessède, dans la révision qu'ils ont faite de la famille des Ternstrœmiacées, regardent ce genre comme non suffisamment distinct des *Saurauja*. Ce genre se compose d'une quinzaine d'espèces dont à peu près la moitié croît dans les Indes orientales et l'autre dans l'Amérique équinoxiale.

Ce sont des arbres ou des arbrisseaux dressés, à feuilles dépourvues de stipules, alternes et entières; leurs fleurs sont disposées en grappes composées, axillaires.

SAURAUJÉES. *Sauraujæ*. bot. De Candolle a formé sous ce nom une tribu de la famille des Ternstrœmiacées, et composée uniquement du genre *Saurauja* de Willdenow et de l'*Apatelia* qui doit être réuni à ce genre. *V.* SAURAUJA et TERSTRŒMIACÉES.

SAURE. *Saurus*. pois. Sous-genre de Saumon, caractérisé ainsi qu'il suit, par Cuvier : bouche à l'extrémité du museau; ventre arrondi; catops abdominaux. Les Saumons de ce sous-genre sont les plus allongés de tous, et diffèrent des autres par leur forme cylindracée, et par la grandeur de leurs écailles qui s'étendent sur les joues et sur les opercules. Leur première dorsale est fort en arrière des ventrales qui sont assez grandes. Le museau est court; la gueule fendue fort en arrière des yeux; le bord de la mâchoire supérieure est formé en entier par les intermaxillaires. Il y a beaucoup de dents pointues le long des deux mâchoires, des palatins et sur toute la langue, mais aucune sur le vomer. Les viscères sont pareils à ceux des Saumons proprement dits. Leurs branchiostéges offrent un grand nombre de rayons, c'est-à-dire de douze à quinze. Ce sont des Poissons voraces dont on trouve des espèces dans la Méditerranée, tels que le *Salmo Saurus*, L., qui paraît n'être pas le même que le *Salmo Saurus* de Bloch, pl. 384, et l'Osmère à bande de Risso; le *Salmo fœtens*, Bloch, pl. 384, fig. 2, qui est le Blanchet de l'Encyclopédie, pl. 70, fig. 275, et le *Tumbil*, Bloch, pl. 400, l'un de l'Amérique du nord et l'autre du Malabar, sont encore des Saures.

SAURE MILIEN. *Saurus Miliæ*. Ce Poisson, long d'un à deux pieds, tout d'une venue, et presque aussi gros vers l'insertion de la queue que par le travers du corps, est d'une couleur noirâtre, lavée de bleuâtre vers la tête et uniforme sur les autres parties. L'anale y est précisément au-dessous d'une très-petite adipeuse et assez haute. Milius a pêché ce Poisson à la baie des Chiens-Marins dans l'Australie. D. 10, p. 8, v. 10, a. 8, c. 20.

SAUREL ET SAURELLE. pois. Noms vulgaires du Caranx Trachure.

SAURES OU SAURETS. pois. *V.* CLUPE-HARENG.

SAURARIA. bot. Synonyme de Serpentaire, *Arum Dracunculus*, L. *V.* GOUET.

SAURIENS. rept. Deuxième ordre de la classe des Reptiles, dans la méthode de Brongniart. Cet ordre est aujourd'hui unanimement adopté à quelques modifications près, qu'y a apportées en peu de temps l'augmentation des connaissances dans toutes les branches de l'histoire naturelle. Les Sauriens ne composent qu'un seul genre dans le *Systema Naturæ* où les espèces, rapprochées par une forme générale à peu près pareille, différaient cependant entre elles par des points trop considérables pour qu'on les pût confondre longtemps sous le nom de *Lacerta*. Quatre pieds égaux, et une queue à l'extrémité d'un corps sans carapace, sont les caractères qu'avait assignés le législateur suédois. Laurenti l'un des premiers, ayant formé des groupes au milieu de ce chaos, ces groupes, successivement adoptés par les erpétologistes, sont devenus non-seu-

lement des genres, mais encore des familles que Cuvier a portées au nombre de six, savoir : les Crocodiliens, les Lacertiens, les Iguaniens, les Geckotiens, les Caméléoniens et les Scincoïdiens.

Chez les Sauriens, le cœur est conformé comme chez les Chéloniens, c'est-à-dire de deux oreillettes et d'un ventricule quelquefois divisé par des cloisons imparfaites. Leurs côtes sont mobiles, en partie attachées au sternum, ou arc-boutant les unes avec les autres comme dans les Caméléons. Le poumon y est quelquefois excessivement considérable, et alors l'animal a la faculté de changer de couleur à volonté, d'une manière plus ou moins sensible. Les œufs ont l'enveloppe plus ou moins dure, mais toujours calcaire; et des petits, qui ne doivent jamais changer de forme, en sortent sans que la mère se soit inquiétée de veiller sur eux. La bouche est toujours garnie de dents. Les pieds sont armés d'ongles; la peau est essentiellement recouverte d'écaillés en général fort serrées, mais non ordinairement imbriquées. Le plus grand nombre des Sauriens présente quatre pattes; il en est pourtant qui n'en ont que deux. Un examen superficiel, dit fort judicieusement H. Cloquet, suffit pour distinguer un Saurien de tout autre Reptile. Cependant il est quelques Sauriens auxquels, sans une certaine attention, on pourrait trouver des rapports avec des espèces appartenant à des genres plus ou moins éloignés. Si, par exemple, les Sauriens s'éloignent des Ophidiens par la présence des membres et par l'existence de paupières mobiles, des Batraciens par le défaut de métamorphoses, des Chéloniens par la privation de carapace et par l'existence des dents, des Poissons enfin par la privation de branchies au moins dans le vieil âge, ils s'en rapprochent néanmoins par beaucoup de points. C'est ainsi que les Scinques, par les Orvets, les lient aux premiers, que les Salamandres les rapprochent des deuxièmes, que la Tortue serpentine les unit aux troisièmes, et qu'enfin les têtards des Grenouilles et des Tritons, ainsi que l'ordre des Pneumobranches, les lient à la quatrième et dernière classe des Vertébrés.

Le squelette des Sauriens ne présente aucune particularité importante à noter. Le nombre des vertèbres est très-variable, surtout dans la région caudale : il existe toujours des côtes mobiles, qui doivent protéger l'abdomen aussi bien que le thorax. Le sternum aussi ne manque jamais. L'épaule est ordinairement formée de trois os : une omoplate, une clavicule et un os coracoïdien, réunis en ceinture, de manière à envelopper la partie antérieure de la poitrine, et à concourir tous à la formation de la cavité destinée à loger la tête de l'humérus. Le bassin se compose également de trois pièces et se joint au sacrum, formé par deux vertèbres.

D'après l'étude de leurs caractères extérieurs, on a essayé de répartir les Sauriens en trois tribus, savoir : celle des *UROSAURUS*, dont la queue est aplatie en dessus ou de côté; celle des *EUMERODUS*, où la queue est conique et distincte du corps; enfin celle des *UROBENES*, où la queue, également arrondie et conique, n'est pas distinguée du corps dont elle est le prolongement. Ces distinctions, peu tranchées, ne paraissent point avoir eu l'assentiment général.

On ne connaît pas de Sauriens venimeux, ou du moins ce qu'on a dit de la morsure dangereuse de certaines espèces n'est point avéré. Tous paraissent être carnassiers ou du moins insectivores, et se nourrissent de proie ayant en vie. La plupart s'engourdissent durant la mauvaise saison; et s'il en est qui se plaisent à l'ombre ou dans l'humidité des lieux obscurs, d'autres semblent se complaire aux brûlants rayons du soleil le plus radieux. Il en est d'aquatiques, et d'autres qui recherchent la surface des rochers, des vieux murs secs ou la fraîcheur des branchages. Il en est de fort élégants, tandis que d'autres sont horribles à voir; il en est de très-grands et redoutables, et de fort petits et innocents, de très-farouches et de familiers au point d'habiter les demeures. Les Oiseaux de proie sont les ennemis des espèces faibles. Pendant fort longtemps, les Sauriens peuvent se passer de nourriture.

SAURION. BOT. L'un des noms anciens de la Moutarde, selon Daléchamp.

SAURITE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SAURITIS. BOT. Synonyme d'Anagallide.

SAUROGLOSSE. *Sauroglossum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, avec les caractères suivants : périanthe connivent; ses folioles extérieures s'étalent en s'arquant obliquement dès la base; elles sont linéaires et décurrentes autour de l'ovaire; labele antérieur, linéaire, canaliculé, dilaté à sa base; gynostème allongé, demi-cylindrique; clinandre déclive; rosette aigu. Le nom donné à ce genre est formé de deux mots grecs : *σαυρα*, qui signifie Léopard, et *γλωσσα*, langue, ce qui exprime la grande identité de conformation qu'ont les principaux organes de la fleur, avec la langue des Lézards.

SAUROGLOSSE ÉLEVÉ. *Sauroglossum elatum*, Lindl. C'est une plante herbacée, dont les racines sont charnues et rassemblées en faisceau; il en sort des feuilles oblongues-lancéolées, presque dressées, épaisses, trois fois plus courtes que la tige qui a environ deux pieds; celle-ci est pubescente, cylindrique, garnie à des distances peu rapprochées, d'écaillés engageantes, foliacées et vertes comme elle. Les fleurs forment une sorte de grappe terminale et dense, qui constitue assez souvent plus de la moitié de la longueur de la tige. Les bractées sont canaliculées, subulées et presque aussi longues que les pétales; l'ovaire est pubescent; le périanthe est cylindrique, roulé; les sépales sont verts, linéari-lancéolés, un peu dilatés près du sommet : le supérieur est accolé aux pétales et les latéraux sont arqués, courbés à leur base et connés dans leur partie supérieure un peu au-dessous du labele. La couleur de ce dernier organe est le blanc-verdâtre, il est parallèle avec la colonne, linéaire, canaliculé, sessile, un peu dilaté à sa base et au sommet qui est ovale, pubescent vers le centre. Le gynostème est libre, allongé; le stigmate en forme de cœur; le rosette aigu, un peu bifide; le clinandre déclive et sans rebord; les deux masses polliniques sont doublement sillonnées; la caudicule est courte et la glandule ovale. Cette singulière plante croit dans les forêts de la capitainerie de Minas-Geraes, au Brésil.

SAUROMATE. *Sauromatum.* BOT. Genre de la famille

des Aroïdées, institué par Schott, qui lui assigne pour caractères : spathe tubuleuse à sa base; son limbe est plan et étalé; spadice androgyne, avec une interruption à sa partie inférieure, et des rudiments d'ovaires disséminés en dessous des étamines; le sommet est nu, presque en massue; anthères distinctes, à loges opposées, déhiscentes par une petite ouverture longitudinale, un peu oblique; viennent ensuite les ovaires libres, uniloculaires, renfermant à leur base deux ovules orthotropes, dressés, à funicules courts; stigmate terminal, sessile, dépresso-hémisphérique. Le fruit est une baie monosperme.

SAUROMATE MOUCHETÉ. *Sauromatum guttatum*, *Arum guttatum*, Wall. Plante herbacée, à collet très-gros, globuleux et charnu; la hampe, qui naît de la racine, est très-courte, écaillée à sa base; la spathe est verdâtre, avec l'onglet parsemé de taches noirâtres; la feuille ne paraît que vers l'arrière-saison; elle est pédatipartite et multilobée. De l'Inde.

SAUROPE. *Sauropus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monocécie Triandrie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 595) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques. Les mâles ont un calice coloré, déprimé, orbiculaire, coriace, à six dents; point de glandes; trois étamines à filets soudés par la base, à anthères extorses et adnées au sommet des filets. Les fleurs femelles ont un calice à six divisions profondes et situées sur deux rangs; ovaire trilobulaire, à loges biovulées, surmonté de trois stigmates réfléchis, bifides. Le fruit est charnu, renfermant trois coques charnues, à une ou deux graines en hélice, difformes, munies à l'angle interne d'un arille charnu, presque dépourvues d'albumen, à cotylédons inégaux.

SAUROPE RHAMNOÏDE. *Sauropus Rhamnoides*, Bl. C'est un arbrisseau fort grêle et très-flexible, dont les rameaux ont une grande tendance à s'accrocher à quelque support; les feuilles sont ovales ou ovato-oblongues, acuminées, arrondies à leur base. Le *Sauropus albicans* ne diffère du *Rhamnoides* que par ses fleurs qui sont beaucoup plus petites. Les deux espèces croissent dans les montagnes de l'île de Java.

SAUROTERA. ois. (Vieillot.) Synonyme de Tacco. *V.* ce mot.

SAURURE. *Saururus*. BOT. Plumier avait d'abord donné ce nom à quelques plantes qui ont été réunies avec juste raison au genre *Piper*, et Linné a employé le nom de *Saururus* pour désigner un genre qui depuis a été généralement adopté. Ce genre, qui appartient à l'Heptandrie Trigynie, avait été placé par Jussieu dans la famille polymorphe des Naïades. Mais le professeur Richard en a formé le type d'un ordre naturel distinct, sous le nom de Saururées. Voici les caractères du genre *Saururus* : les fleurs sont hermaphrodites, disposées en épis simples et cylindriques, opposées aux feuilles comme dans beaucoup d'espèces de Poivriers. Chaque fleur est sessile au fond d'une spathe courte, unilatérale et pédicellée; cette fleur se compose de six étamines dressées, saillantes, attachées autour de trois ou quatre pistils réunis ensemble par la base de leur côté interne et formant ainsi comme un pistil à trois ou quatre cornes un peu recourbées et

glanduleuses, qui sont les stigmates; chaque ovaire est à une seule loge, et contient deux ovules ascendants, attachés vers la partie inférieure de l'axe commun. Le fruit se compose de quatre carpelles épais, indéhiscents, à une loge contenant deux ou, par avortement, une seule graine; ces graines sont ovoïdes, terminées en pointe à leur sommet, composées, outre leur légument propre, d'un gros endosperme blanc, dur et comme corné, sur le sommet duquel est appliqué un très-petit embryon antitrope, orbiculaire, déprimé, tout à fait indivis, et par conséquent monocotylédone. Fendu longitudinalement, cet embryon présente vers sa partie moyenne un petit corps ou mamelon renversé, adhérent, vers sa partie inférieure qui est la plus rétrécie, à la masse de l'embryon, et légèrement bilobé à son extrémité opposée : ce corps intérieur est évidemment la gemmule. Pour peu que l'on compare la structure de la graine du *Saururus* avec celle des Poivriers, on verra qu'elle offre une identité presque parfaite avec celle de ce genre.

SAURURE PENCHÉ. *Saururus cernuus*, L. C'est une grande plante vivace, qui croît dans l'eau; sa tige herbacée, dressée, porte des feuilles alternes, longuement pétiolées, cordiformes, aiguës, à sept nervures divergentes. Amérique septentrionale.

SAURURÉES. *Saurureæ*. BOT. Dans son Analyse du fruit, le professeur Richard a nommé ainsi une famille de plantes monocotylédones, qui se compose des genres *Saururus* et *Aponogeton*. Les caractères de cette famille consistent surtout dans des fleurs hermaphrodites dépourvues d'enveloppes florales propres, qui sont remplacées par une sorte de bractée ou de spathe; les étamines sont libres et varient de six à douze ou quatorze; les pistils, au nombre de trois à quatre, sont sessiles, légèrement soudés entre eux par leur base interne, terminés en pointe stigmatifère à leur sommet, offrant une seule loge qui contient deux ou trois ovules ascendants. Les fruits sont des carpelles uniloculaires, indéhiscents, contenant d'une à trois graines. Celles-ci offrent l'organisation qui a été indiquée ci-dessus à l'article SAURURE. Cette famille, dont on peut rapprocher aussi le genre *Hydrogeton* quoiqu'il offre également quelques points de contact avec les Alismacées, ressemble tout à fait aux Pipéritées par l'organisation de sa graine et le port des végétaux qui la composent. Mais le nombre des étamines et des pistils dans chaque fleur, les ovaires contenant toujours deux ou trois et non un seul ovule, distinguent suffisamment les Saururées des Pipéritées. Cette famille a aussi beaucoup d'analogie avec les Cabombées; mais, dans cette dernière famille, la présence d'un calice et l'insertion des graines forment les principaux caractères distinctifs entre ces deux ordres. *V.* CABOMBÉES et PIPÉRITÉES.

SAURUS. pois. *V.* SAURE.

SAUSSURÉE. *Saussurea*. BOT. Ce genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie égale, a été dédié par De Candolle (*Ann. du Muséum*, t. XVI, p. 196) à ses compatriotes De Saussure père et fils, tous deux illustres dans les sciences physiques et naturelles. Il a été formé aux dépens des *Serratula* et *Cirsium* des au-

teurs, et il a reçu les caractères suivants : involucre composé de folioles imbriquées, inermes : les extérieures aiguës, les intérieures obtuses et souvent membranées au sommet ; réceptacle garni de paillettes déchiquées longitudinalement en lanières sétiformes ; calathide composée de fleurons nombreux, réguliers, tous hermaphrodites ; stigmaté bifide ; akènes lisses ; aigrette formée de poils disposés sur deux rangs : les extérieurs courts, denticulés, persistants, les intérieurs longs, plumeux, soudés à la base en un anneau qui à la maturité se détache de l'akène. C'est surtout par la structure de l'aigrette que le genre *Saussurea* est remarquable, et ce caractère le distingue particulièrement du genre *Serratula*, dans lequel la plupart de ses espèces avaient été placés. Il se distingue des *Cirsium* et des *Leuzea* par la forme des écailles de l'involucre, tandis que, sous ce rapport, il a quelque analogie avec le *Liatris* ; mais son réceptacle, garni de paillettes, ne permet pas de le confondre avec ce dernier genre. Dans aucune espèce de *Saussurea*, De Candolle n'a pu voir la nodosité du style qui caractérise les plantes qui faisaient partie de l'ancien groupe des Cinarocéphales. Cette particularité tend donc à éloigner le genre en question des Cinarocéphales ou Carduacées, et à le rapprocher des *Liatris*. Les *Saussurées* sont des herbes à feuilles souvent pinnatifides et à fleurs purpurines. On en a décrit une quarantaine d'espèces que le professeur De Candolle a réparties en trois sections dont les caractères distinctifs sont tirés du nombre, de la forme et de la disposition des squames qui composent l'involucre. La plupart de ces plantes croissent dans la Sibérie et notamment dans les terrains sablonneux de cette vaste contrée. Quelques-unes se trouvent sur les Hautes-Alpes, et particulièrement les *Saussurea Alpina* et *discolor*, qui ont servi à établir le genre. Ces plantes ont leurs calathides disposées en petites ombelles presque terminales ; un grand nombre d'entre elles ont leurs feuilles velues en dessous, principalement le *Saussurea discolor*, où elles sont couvertes d'un duvet si court qu'elles paraissent blanches comme de la neige.

SAUSSURÉE LIATROÏDE. *Saussurea liatroides*, Fischer ; *Serratula liatroides*, Adams. Sa tige est allongée, presque simple et glabrieuscule, garnie de feuilles rapprochées, angustolancéolées, aiguës, sinuées et dentelées ; elle est terminée par une sorte de thyse formé de la réunion de plusieurs capitules de fleurs purpurines. De la Sibérie.

Le genre nommé *Saussurea* par Salisbury (Linn. Transact., VIII, 2), a été réuni au genre *Funkia*, de la famille des Liliacées.

SAUSSURIA. BOT. (Mœnch.) V. CHATAIRE.

SAUSSURITE. MIN. Syn. de Jade de Saussure. V. JADE.

SAUTERELLE. *Locusta*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Locustaires, établi par Geoffroy. Caractères : corps allongé ; tête grande, verticale, de la largeur du corselet ; yeux petits, saillants, arrondis ; ocelles peu ou point apparents ; antennes sétacées, très-longues, à articles courts, nombreux et peu distincts ; elles sont insérées entre les yeux et vers leur extrémité supérieure ; labre grand, entier, presque circulaire

en devant ; mandibules fortes, peu dentées ; mâchoires bidentées à leur extrémité, ayant une seule dent allongée au côté interne ; galette allongée, presque trigone ; palpes inégales, les maxillaires plus grandes, de cinq articles, les labiales de trois ; le dernier obconique dans les quatre palpes ; lèvres ayant quatre divisions, celle du milieu fort petite ; les extérieures arrondies à leur extrémité ; menton presque carré ; corselet souvent tétragone, court, comprimé sur les côtés ; point d'écusson ; élytres inclinées, réticulées, recouvrant des ailes ; abdomen terminé par deux appendices sétacés, écartés entre eux à leur insertion, et portant, dans les femelles, un oviscapte vulgairement nommé sabre, très-saillant, comprimé, et composé de deux lames accolées l'une à l'autre ; pattes postérieures très-grandes, et propres à sauter ; leurs cuisses renflées vers la base et leurs jambes munies, en dessus, de deux rangs d'épines assez fortes ; tarsi composés de quatre articles dont le dernier supporte deux crochets sans pelottes ; le pénultième article de ces tarsi bilobé. Ce genre formait à lui seul la famille des Locustaires de Latreille ; mais, dans ces derniers temps (Fam. natur. du Règne Anim.), il en a extrait plusieurs espèces formant des genres distincts qu'il a nommés Conocéphale, Pennicorne (*Scaphura*, Kirby), Anisoptère et Éphigigère. Les Conocéphales diffèrent des Sauterelles proprement dites, parce que leur front est terminé en un cône obtus ; le genre Pennicorne, que Kirby établissait en même temps, sous le nom de *Scaphura* (*Zoological Journal*), en est bien distingué par la base de ses antennes, qui est garnie de poils. Le genre Anisoptère s'en éloigne parce que les femelles sont toujours aptères ou n'ont que des élytres très-courtes, en forme d'écailles arrondies et voûtées. Enfin, le genre Éphigigère en diffère parce que les deux sexes n'ont point d'ailes et ont les élytres remplacées par deux écailles cornées, arrondies et voûtées. Les Sauterelles se nourrissent de végétaux ; aussi les trouve-t-on en abondance dans les prairies, les champs herbeux, et sur les arbres. Quand elles veulent s'envoler, il faut qu'elles exécutent un saut, afin de pouvoir étendre leurs grandes ailes, ce qu'elles ne pourraient faire étant à terre. Leur vol est peu rapide et ne s'étend pas à de grandes distances. Le chant des mâles est aigu et longtemps continué ; il est produit par le frottement des élytres l'une contre l'autre, et n'appartient qu'aux espèces qui ont à leur base un espace scarieux, décoré, et ressemblant en quelque sorte à un miroir. Les femelles ne produisent aucun bruit. Elles déposent leurs œufs dans la terre au moyen de leur sabre ou oviscapte ; les larves ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence totale d'ailes et d'élytres, et par leur petitesse. Les nymphes ont des fourreaux contenant les ailes et les élytres ; sous ces deux états, elles jouissent de mêmes facultés qu'à l'état parfait, mais elles ne peuvent pas se reproduire. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces dont plusieurs sont d'une taille assez considérable, on en trouve dans toutes les contrées du monde.

SAUTERELLE ERYTHROSOME. *Locusta erythrosoma*, Geoffr. Elle est entièrement d'un fauve rougeâtre, avec les antennes et les tarsi d'une nuance plus foncée.

Sa taille n'excède pas vingt lignes. De la Barbarie.

SAUTERELLE TACHETÉE. *Locusta verrucivora*, Fabr., Latr., figurée par Roesel, Ins. 5, Loc. Germ., tab. 8. Longue d'un pouce et demi; verte, avec des taches brunes et noires sur les élytres. Son nom de Rongge-Verrue vient de ce que les paysans de la Suède font mordre les verrues qu'ils ont aux mains par cet insecte, et que la liqueur noire et bilieuse qu'il dégorge dans la plaie fait sécher les excroissances.

SAUTERELLE TRÈS-VERTE. *Locusta viridissima*, Latr., Fabr.; *Grillus (Tettigonia) viridissima*, L., figurée par Roesel, Ins., 2, Grill. 10, fig. 11. Longue de deux pouces, verte, sans taches.

On donne quelquefois aux Criquets le nom vulgaire de SAUTERELLE DE PASSAGE, et l'on appelle SAUTERELLE DE MER, diverses Squilles.

SAUTERIE. *Sauteria*. BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Nées, avec les caractères suivants : axe du capitule femelle à deux ou cinq divisions séparés jusqu'à la base, sans rayons interposés; point d'involucere; involucelle découpé, naissant des lobes ou divisions de l'axe, formant avec eux un tube décliné, déhiscent par une large ouverture; coiffe persistante, se déchirant irrégulièrement; sporange globuleux.

SAUTERIE DES ALPES. *Sauteria Alpina*, Nées; *Lunularia Alpina*, Bischoff. Petite plante à fronde simple ou presque simple, papilloso-aréolée et poreuse. Sur les rochers de moyenne élévation. En Europe.

SAUTEUR. ZOOL. On a nommé ainsi, à cause de leurs allures, les Gerboises et un Antilope parmi les Mammifères, un Sphénisque parmi les Oiseaux, le Gecko à tête plate parmi les Sauriens, un Cyprin, le Skib et un Excocet parmi les Poissons.

SAUTEURS. ZOOL. Premier ordre de la méthode erpétologique de Laurenti. V. ERPÉTOLOGIE.

On a aussi fait des Sauteurs, *Saltatores*, *Saltatoria*, parmi les Mammifères, les Oiseaux, les Poissons et les Insectes. Latreille (Règne Animal) divise les insectes Orthoptères en deux grandes familles auxquelles il donne les noms de Coureurs et de Sauteurs. Ces deux familles sont converties (Fam. natur. du Règne Anim.) en trois sections dont la première correspond entièrement à la famille des Coureurs, et les deux autres à celle des Sauteurs. Ces deux dernières sections renferment les familles des Grilloniens, Locustaires et Acrydiens. V. ces mots.

SAUTIÈRE. *Sautiera*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, institué par Decaisne, qui lui assigne pour caractères : calice tubuleux, à cinq divisions presque égales; corolle hypogyne, infundibuliforme et bilabiée; lèvres supérieure en voûte et à deux lobes, l'inférieure en a trois; quatre étamines insérées au tube de la corolle, exsertes et didymes : leurs filaments sont soudés en tube à leur base; anthères à deux loges égales et parallèles; ovaire à deux loges, renfermant chacune un ovule; style simple; stigmat bifide; capsule onguiculée, un peu comprimée, biloculaire et tétrasperme, loculicidement bivalve; semences discoïdes, velues, suspendues par des rétinacles en forme de crochets. Ce genre se distingue de l'*Hygrophila* de Brown,

par sa corolle bilabiée, ainsi que par son ovaire, dont les loges ne contiennent que deux ovules. Il se sépare nettement des *Lepidagathis*, avec lequel il a des rapports par le nombre des étamines et des graines, par son calice tubuleux; enfin, il s'éloigne des *Justicia* par ses quatre étamines anthérifères, à anthères égales.

SAUTIÈRE DES TEINTURIERS. *Sautiera tinctorum*, Decaisne. C'est une plante suffrutescente, à rameaux ligneux, cylindriques, espacés par des nodosités pubescentes, garnis de feuilles ovato-oblongues, obtusiuscules à la base, acuminées au sommet, couvertes en dessous d'un léger duvet. Les fleurs sont purpurines, axillaires ou terminales, accompagnées de bractées assez grandes. De l'île de Timor.

SAUVAGEA. BOT. Linné avait ainsi orthographié, dans la première édition de son *Genera Plantarum*, le nom du genre qu'il rectifia ensuite par celui de *Sauvagesia*. Necker et Adanson ont néanmoins adopté l'orthographe primitive.

SAUVAGEON. BOT. Les arbres fruitiers, venus de pépins et non greffés, portent ce nom chez les pépiniéristes.

SAUVAGÉSIE. *Sauvagesia*. BOT. Ce genre fut dédié par Linné à Sauvages, fameux médecin et botaniste de Montpellier, et placé dans la Pentandrie Monogynie. Ses rapports naturels restèrent longtemps méconnus. En 1789, Jussieu indiqua ses affinités avec les Violacées, et Du Petit-Thouars se rangea à cet avis qui fut celui de tous les botanistes et notamment de De Gingins dans le Prodrome de De Candolle, jusqu'à ce qu'Auguste Saint-Hilaire, après avoir étudié les plantes du Brésil dans leur pays, et particulièrement le genre *Sauvagesia*, se décida à le placer parmi les Frankeniées, dont il forma une tribu avec d'autres genres nouveaux, tels que le *Larradia* de Vandelli et le *Luxemburgia*. Dans un Mémoire très-étendu, qu'il a publié sur ces genres et qui est inséré parmi ceux du Muséum d'Histoire naturelle, il a imposé les caractères suivants au *Sauvagesia* : calice persistant, divisé profondément en cinq segments très-étalés, mais fermés dans le fruit. Corolle ayant deux rangées de pétales : les extérieurs au nombre de cinq, hypogynes, égaux, très-ouverts, obovés, caducs; les pétales intérieurs, aussi au nombre de cinq, hypogynes, opposés aux extérieurs, dressés, connivents en tube, se joignant par les bords et persistants; ces deux rangées de pétales sont séparées par des filets plus courts, dilatés au sommet, persistants, dont le nombre est indéfini ou défini, et, dans ce dernier cas, ils alternent avec les pétales. Etamines au nombre de cinq, hypogynes, alternes avec les pétales, à filets très-courts, adhérents à la base intérieure de la corolle, à anthères fixées par la base, immobiles, extorses, linéaires, biloculaires, s'ouvrant latéralement et par le sommet. Ovaire supère, uniloculaire, pluriovulé, surmonté d'un style cylindrique, dressé, persistant, et d'un stigmat obtus, à peine visible. Capsule revêtue de toutes les enveloppes florales, ordinairement oblongue ou ovoïde-oblongue, aiguë et trilobée dans une espèce, déhiscente par trois valves plus ou moins profondes, vide dans la partie supérieure. Graines sur deux rangs, très-petites, marquées de fossettes

alvéolaires, ayant un test crustacé, un ombilic terminal, composées d'un péricarpe charnu, d'un embryon droit, axile, d'une radicule regardant le hile et plus longue que les cotylédons.

SAUVAGÉSIE DROITE. *Sauvagesia erecta*, L.; *Sauvagesia adyma*, Aubl.; *Sauvagesia nutans*, Pers.; *Sauvagesia geminiflora*, De Ging. C'est une petite plante ligneuse, très-glabre, à feuilles simples, portées sur de courts pétioles, munies de stipules latérales, gémées, ciliées et persistantes. Les fleurs sont axillaires, blanches, roses ou légèrement violettes. Cette plante croit non-seulement dans l'Amérique méridionale et aux Antilles, mais encore en Afrique, au Sénégal, ainsi qu'à Madagascar et à Java. Elle est mucilagineuse; on l'emploie à l'intérieur comme pectorale, à l'extérieur comme ophthalmique. Les Nègres de Cayenne mâchent ses feuilles en guise de *Catalou*.

SAUVEGARDE. REPT. *V. TUPINAMBS*.

SAUVEVIE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Asplenium Ruta-Muraria*, L.

SAUZE ou **SAUZÉ.** BOT. (Garidel.) Synonymes vulgaires de Saule.

SAYACOU. *Cancroma*. OIS. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, très-déprimé, beaucoup plus large que haut, tranchant, dilaté vers le milieu de sa longueur; arête proéminente, pourvue de chaque côté d'un sillon longitudinal; mandibules assez semblables à deux cuillers appliquées l'une sur l'autre, le côté concave tourné vers la terre; un crochet à l'extrémité de la supérieure, l'inférieure terminée en pointe aiguë. Narines placées obliquement à la surface du bec, dans le sillon longitudinal, recouvertes d'une membrane. Pieds médiocres; quatre doigts, trois en avant, unis à leur base par une membrane assez large; pouce articulé intérieurement au niveau des autres doigts. Ailes médiocres; première rémige plus courte que les deuxième, troisième, quatrième et cinquième qui sont les plus longues. Les savanes noyées de l'Amérique méridionale et particulièrement de la Guiane, sont les habitations favorites de cet Oiseau qui, à lui seul, compose tout le genre. On le voit presque toujours triste, silencieux et perché sur de vieux troncs desséchés, guetter à la manière de la plupart des Hérons les Poissons et les Mollusques qui s'avancent assez près des rives pour devenir sa proie; dès qu'il les juge à sa portée, en un clin d'œil il développe son corps qu'il avait tenu jusque-là tout ramassé, et s'élance avec une extrême vivacité sur l'objet de sa convoitise; il le saisit en effleurant rapidement la surface de l'eau et aussitôt l'engloutit dans son bec énorme et plat. On ignore sur quelle observation est fondée la dénomination latine de *Cancroma* donnée au Savacou; mais il est de fait que bien rarement, et seulement par nécessité, cet Oiseau recherche les Crabes et se rapproche des bords de la mer où il pourrait les pêcher. Ce que l'on a rapporté de la douceur de ses mœurs n'est guère plus exact, car peu d'Oiseaux se montrent plus susceptibles de se courroucer, d'entrer en fureur; alors ses longues plumes occipitales se redressent et lui donnent un aspect tout différent de celui qu'il a dans l'état de calme. Il choisit pour

établir son nid un buisson peu élevé; il entrelace, avec des bûchettes, les branches les plus touffues et tapisse l'intérieur de cet évasement hémisphérique d'une couche épaisse de duvet : c'est là qu'il dépose deux ou trois œufs d'un gris verdâtre. On n'a point encore observé l'époque ni la multiplicité des nids; on sait seulement que, dans les collections, on trouve peu d'individus parfaitement semblables.

SAYACOU COCHLEARIA. *Cancroma Cochlearia*, Lath. Parties supérieures grisâtres; front blanc; sommet de la tête noir; nuque garnie d'une longue huppe flottante; parties inférieures rousses, à l'exception de la poitrine qui est blanche; mandibule supérieure noireâtre, l'inférieure blanchâtre; pieds d'un vert jaunâtre. Taille, dix sept pouces. La femelle, Buff., pl. enl. 58, a les parties supérieures d'un gris bleuâtre, avec la région des épaules et les plumes de la nuque noires; le front et le menton jaunâtres; le cou et la poitrine blancs; les parties inférieures mélangées de blanc et de roux; le bec rougeâtre; les pieds bruns. Le jeune mâle, Buff., pl. enl. 869, a toutes les parties supérieures d'un cendré rougeâtre, le front d'un blanc pur, le sommet de la tête noir, orné d'une très-longue huppe de même couleur; petites rectrices alaires bleuâtres; joues verdâtres; menton brun; devant du cou et parties inférieures blanchâtres; flancs roussâtres; bec d'un brun noirâtre; pieds bruns.

SAVALLE. OIS. Même chose que Cailleu-Tassart. *V. CLUPE*.

SAVASTANIA. BOT. (Scopoli et Necker.) Synonyme de *Tibouchina* (Aublet). *V. ce mot*.

SAVASTENA. BOT. (Schrank.) Synonyme d'*Hierochloë*. *V. ce mot*.

SAVETIER. OIS. Synonyme vulgaire d'Épinoche. *V. GASTÉROSTÉE*.

SAVEUR. MIN. On a fait concourir à la détermination des minéraux, la propriété que possèdent certains corps de produire une impression sur l'organe du goût. En appliquant l'extrémité de la langue sur la Soude boratée, on éprouvera une sensation douceâtre qui fera aussitôt reconnaître cette substance et empêchera de la confondre avec la Soude hydrochloratée dont la Saveur est franchement salée. Le Fer sulfuré, dès qu'il entre en décomposition, devient sapide et laisse une sensation astringente, etc.

SAVIA. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diécie Pentandrie, L., établi par Willdenow, et adopté par Adrien de Jussieu (*Euphorb.*, p. 15, tab. 2, f. 5) avec les caractères suivants : fleurs dioïques. Le calice est à cinq divisions profondes; la corolle est à trois ou cinq pétales courts, insérés autour d'un disque glanduleux; quelquefois cette corolle manque. Les fleurs mâles ont cinq étamines à filets courts, à anthères adnées, introrses; ces étamines sont insérées sur un rudiment de pistil simple ou tripartite. Les fleurs femelles offrent un ovaire placé sur le disque; il est à trois loges biovulées, surmontées de trois styles réfléchis, bifides au sommet, et conséquemment terminés par six stigmates. Le fruit est capsulaire, à trois croques qui chacune ont deux valves et renferment une seule graine. Les ovules sont pendants du sommet de l'ovaire,

au moyen d'un corps charnu, qui les couvre et remplit la loge, mais qui s'évanouit à la maturité, époque à laquelle un des ovules est entièrement avorté. Ce corps charnu, qui se retrouve, mais en moindre volume, dans d'autres genres d'Euphorbiacées, paraît être formé des arilles des deux graines qui se sont soudés en un seul corps. Le genre *Savia* ne renferme qu'une seule espèce anciennement nommée par Swartz *Croton sessili-florum*. C'est un arbuste de médiocre élévation, à feuilles alternes, entières, glabres, veinées, munies de deux petites stipules caduques. Les fleurs mâles sont ramassées par glomérules entourés de plusieurs bractées. Les femelles sont axillaires, solitaires, accompagnées de bractées et presque sessiles. St-Domingue.

Un autre genre *Savia*, proposé par Raffenque dans la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Amphicarpa*, d'Elliot.

SAVIGNYE. *Savignya*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par De Candolle (*Syst. nat. Veget.*, 2, p. 285) qui l'a placé dans la tribu des Alyssinées, avec les caractères suivants : calice dressé, égal à la base; pétales entiers; étamines libres, non denticulées; silicule sessile, plane, comprimée, elliptique, apiculée par le style qui est court et tétragone, divisée en deux loges par une cloison membraneuse et persistante, à valves planes, à placentas à peine proéminents, et à cordons ombilicaux libres, plus courts que les graines; celles-ci sont nombreuses, contiguës, presque imbriquées, très-comprimées, munies d'un large bord; cotylédons plans, accompagnés, parallèles à la cloison; radicule supérieure. Ce genre tient le milieu entre le *Lunaria* et le *Ricotia*. Il diffère du premier par sa silicule sessile et ses cordons ombilicaux libres; du *Ricotia* par son calice égal à la base, et par sa silicule biloculaire même à la maturité. Il est encore plus voisin du *Farselia*, mais son port est tout à fait différent, et d'ailleurs, son calice égal et son style aigu l'en distinguent suffisamment.

SAVIGNYE D'ÉGYPTE. *Savignya Ægyptiaca*, De Candolle, *loc. cit.*; *Lunaria parviflora*, Delile, Flore d'Égypte, tab. 55, fig. 5. C'est une plante herbacée, annuelle, glabre et rameuse. Ses feuilles radicales sont ovales, amincies en pétiole, obtusément dentées; les caulinaires sont étroites, entières. Les fleurs sont petites, violacées et disposées en grappes opposées aux feuilles. Cette espèce a été trouvée dans les sables de l'Égypte, près des Pyramides de Saqqarah.

SAVINA. BOT. L'un des vieux synonymes de la Sabine, d'où le *Lycopodium complanatum*, qui ressemble un peu à ce Genévrier, a reçu quelquefois le même nom.

SAVINIER. BOT. *Juniperus Sabina*, L. Même chose que Sabine. *V.* ce mot et GENÉVRIER.

SAVINIONIA. BOT. Le genre de la famille des Malvacées auquel Webb et Berthelot ont donné le nom de *Savinionia*, a été réuni depuis au genre *Lavatera*, de Linné, dont il est devenu le type de l'une des divisions. *V.* LAVATÈRE.

SAVON DE MONTAGNE. MIN. Sorte d'Argile smectique. *V.* ARGILE.

Ce que l'on nomme à Plombières, Savon de montagne, est un Bisulfate hydréux, composé, selon Ber-

thier, de Silice, 50; Alumine, 22; Magnésie, 2; Eau, 26. Cette substance se trouve dans les Granites décomposés; elle est un peu translucide, rose, légèrement nuancée de noir. Son exposition à l'air lui fait perdre en très-peu de temps sa translucidité et sa couleur. Elle est tenace, quoique fort tendre, et happe à la langue.

SAVON DES VERRIERS. MIN. Nom vulgaire du Manganeuse oxydé, que l'on emploie pour décolorer le verre. *SAVONAIRE.* BOT. Pour Saponaire. *V.* ce mot.

SAVONNETTE DE MER. MOLL. Nom que les marins donnent à des masses arrondies, formées d'œufs de différents Mollusques, et entre autres de Buccins et de Pourpres.

SAVONIER. *Sapindus*. BOT. Genre de plantes de l'Occident Monogynie de Linné, qui a donné son nom à la famille des Sapindacées, et dont la fleur peut être considérée comme présentant le type régulier de cette famille. Ses caractères distincts sont : un calice à cinq folioles; cinq pétales alternes avec elles, insérés sur le réceptacle, égaux entre eux, souvent munis au-dessus de leur base et sur leur face interne d'un appendice de forme variable; un disque charnu, dont le bord crénelé s'étend entre les pétales et les étamines; huit à dix étamines insérées sur le disque, libres, à anthères introrses et s'ouvrant longitudinalement; un style entier, terminé par le stigmate; un ovaire à trois ou très-rarement à deux loges, renfermant chacune un seul ovule dressé; un fruit charnu, indéhiscant, souvent réduit par avortement à un seul lobe arrondi, portant sur un de ses côtés les restes des lobes avortés et du style, et contenant au-dessous de sa partie charnue un noyau uniloculaire et monosperme; le tégument externe est membraneux; l'embryon est légèrement courbé sur lui-même ou droit; la radicule est petite et tournée vers le hile. Les Savoniers sont des arbres qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Leurs feuilles sont alternes, pinnées avec impaire, dépourvues de stipules; leurs fleurs sont polygames, disposées en grappes ou en panicules axillaires. Les racines et surtout la partie charnue des fruits du *Sapindus Saponaria*, L., et de plusieurs autres espèces, contiennent une substance savonneuse, susceptible de se dissoudre dans l'eau et de la rendre propre à nettoyer le linge : de là le nom de Savonier donné aux arbres de ce genre. D'autres espèces, telles que les *S. esculentus*, Camb., et *Senegalensis*, Poir., ont des fruits dont la chair a un goût agréable; ils servent d'aliment aux peuples des pays où ils croissent. Une légère conformité dans la forme des folioles a engagé Sprengel à réunir au *Senegalensis* le *S. arborescens* d'Aublet, qui, loin de pouvoir être confondu avec lui, doit, ainsi que le *S. frutescens* du même auteur, être rapporté au genre *Cupania*.

Le botaniste Don a fait du Savonier rouillé, *Sapindus rubiginosa*, le type d'un genre distinct, qu'il a nommé *Moulinisia*. *V.* ce mot.

SAVONNIÈRE. BOT. (Chomel.) Synonyme de Saponaire. *V.* ce mot.

SAVORÉE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Sarricelle. *V.* ce mot.

SAXATILE. POIS. Espèce du genre Chromis. *V.* ce mot.

SAXICAVE. *Saxicava*. MOLL. C'est à Fleuriat de Bellevue que l'on doit l'établissement de ce genre. Il en proposa en même temps plusieurs autres très-voisins, qu'en dernier lieu Lamarck réduisit à trois : celui-ci est du nombre de ceux conservés. Comme son nom l'indique, ce genre ne renferme que des Coquilles qui ont la faculté de perforer les pierres pour y trouver un abri. C'est toujours près des côtes et dans les roches calcaires, souvent même dans les galets roulés de cette substance, que l'on trouve le plus habituellement les coquilles de ce genre. Elles sont presque toutes blanches, peu élégantes et souvent irrégulières. L'animal est enveloppé d'un manteau qui n'a antérieurement qu'une fort petite ouverture; les deux bords sont soudés dans tout le reste de leur longueur; postérieurement il se termine par les deux siphons réunis en une seule masse charnue, et faisant constamment saillie hors de la coquille, comme dans les Pholades, par exemple. Le pied est très-petit, rudimentaire et probablement sans usage. La masse abdominale est plus considérable avec un ovaire plus ou moins développé, selon la saison; elle contient les organes digestifs qui ne diffèrent pas notablement de ceux des Acéphales en général. Il existe une paire de branchies de chaque côté du corps, et elles se prolongent postérieurement, assez loin dans la cavité du siphon branchial. Ce genre, dans lequel on ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces, peut être caractérisé de la manière suivante : animal perforant, claviforme; une très-petite ouverture palléale vis-à-vis d'un pied rudimentaire; siphons allongés, charnus et réunis; deux paires de petites branchies, libres postérieurement et engagées dans le siphon branchial; coquille peu régulière, généralement transverse, très-inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités, à crochets peu saillants; charnière n'ayant qu'une dent à chaque valve, quelquefois complètement avortée; deux impressions musculaires; impression palléale échancrée postérieurement.

Le nombre des espèces est de douze environ, quatre vivantes et les autres fossiles; ces dernières, encore peu répandues, ne se sont rencontrées que dans les terrains tertiaires, et ce sont les environs de Paris qui jusqu'ici en ont offert le plus grand nombre. Deshayes en a décrit cinq espèces nouvelles, dans son ouvrage sur les fossiles de cette localité.

SAXICAVE RIDÉE. *Saxicava rugosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 501, n° 1; *Mytilus rugosus*, L., Gmel., p. 5352, n° 7; Pennant, Zool. brit., t. iv, pl. 65, fig. 72. De l'Océan du nord et des côtes d'Angleterre. Il est à présumer que l'espèce n° 2 de Lamarck, la *Saxicava gallicana*, n'est qu'une variété de celle-ci. La *Saxicava pholadine* du même auteur ne peut rester dans ce genre; elle appartient aux Byssomies.

SAXICAVE AUSTRALE. *Saxicava australis*, Lamk., loc. cit., n° 4; *ibid.*, Blainv., Trait. de Malac., pl. 80, fig. 4.

SAXICAVE DE GRIGNON. *Saxicava Grignonensis*, Desh., Descr. des Coq. foss. des env. de Paris, t. 1, p. 64, n° 1, pl. 9, fig. 18, 19. Fossile à Grignon.

SAXICAVE NACRÉE. *Saxicava margaritacea*, Desh., loc. cit., pl. 9, fig. 22, 23, 24; *ibid.*, Mém. de la Soc.

d'Hist. nat. de Paris, t. 1, pl. 15, fig. 9. Fossile à Valmondois où elle est assez rare.

SAXICOLA. ois. (Brisson.) Synonyme de Traquet. V. ce mot.

SAXIFRAGE. *Saxifraga*. BOT. Ce genre, qui a donné son nom à la famille des Saxifragées, et qui appartient à la Décandrie Digynie, L., offre les caractères suivants : calice court, campanulé, quinquéfide, persistant; corolle à cinq pétales étalés, un peu rétrécis en onglet à leur base, insérés sur le calice; dix étamines insérées également sur le calice, à filets subulés ou en massue, terminés par des anthères arrondies ou réniformes; ovaire tantôt libre, tantôt adhérent en totalité ou seulement par sa moitié avec le calice, surmonté de deux styles courts, divergents, terminés par des stigmates obtus; capsule ovoïde, surmontée de deux pointes en forme de bec qui sont les styles persistants et accrus, s'ouvrant au sommet par un trou orbiculaire, situé entre les deux bases des styles, et n'offrant qu'une seule loge qui renferme un grand nombre de graines très-petites et lisses. Le genre Saxifrage se compose d'un nombre très-considérable d'espèces (plus de cent vingt, sans compter les variétés qui sont excessivement nombreuses), pour la plupart indigènes des hautes montagnes du globe et principalement des Alpes et des Pyrénées. L'organisation florale de toutes ces plantes ne présente que peu de variations dans les caractères qui sont exposés plus haut; aussi les botanistes judicieux n'ont-ils pas cru nécessaire d'établir des genres particuliers en leur assignant des caractères qui, dans d'autres genres, auraient plus de gravité, comme, par exemple, l'adhérence ou la non-adhérence de l'ovaire. C'était sur une semblable différence que Tournefort avait constitué ses genres *Saxifraga* et *Geum*, ce dernier ayant l'ovaire parfaitement libre. Quelques auteurs modernes, grands amateurs d'innovations inutiles, n'ont pourtant pas craint de dilacérer encore le genre fort naturel des Saxifrages, tel que Linné l'a constitué. Ainsi Mench, Borkhausen, Schranck, Haworth, etc., ont non-seulement rétabli le *Geum* de Tournefort, mais encore proposé les genres *Bergenia* ou *Geryonia* pour le *Saxifraga crassifolia*; *Diptera* ou *Sekika*, pour le *Saxifraga sarmentosa*; *Micranthes*, pour le *Saxifraga hieracifolia*; *Miscopetalum*, pour le *Saxifraga rotundifolia*, et *Robertsonia* pour plusieurs espèces de Saxifrages nouvelles, décrites par Haworth, etc. Aucun de ces genres n'est admis, si ce n'est à titre de simple section, par les auteurs qui ont écrit récemment sur les Saxifrages. D. Don en a publié une Monographie dans le treizième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Il les a partagés en cinq sections dont voici un léger aperçu :

La 1^{re} section (*Bergenia*) a le calice campanulé, rugueux extérieurement, à segments connivents; des pétales ongiculés; des étamines à filets subulés et à anthères arrondies; des styles creux en dedans, remplis d'ovules; des stigmates glabres, hémisphériques, et des graines cylindracées. Cette section ne se compose que de trois espèces, dont la plus remarquable est le *Saxifraga crassifolia*, L., qui est originaire des mon-

tagnes de la Sibérie, et que l'on cultive en Europe, dans les parterres. C'est une plante d'ornement, qui fleurit au premier printemps, lorsque la terre est dépourvue de toute autre fleur. Ses feuilles sont grandes et charnues; ses fleurs rouges forment un thyrse au sommet d'une hampe très-épaisse.

La 2^e section (*Gymnopera*) offre un calice à cinq folioles réfléchies; des pétales hypogynes, sessiles; des étamines hypogynes, à filets en massues, à anthères réniformes; des styles connivents, à stigmates simples et imberbes; une capsule presque arrondie, nue, renfermant des graines sphériques. Cette section correspond à l'ancien genre *Geum* de Tournefort; elle renferme onze espèces, parmi lesquelles sont, en première ligne, les *Saxifraga Geum*, *umbrosa* et *hirsuta*, charmantes espèces cultivées depuis longtemps comme bordures. Leurs feuilles sont charnues, indivises ou simplement crénelées; leurs fleurs sont nombreuses, paniculées, blanches, souvent ponctuées de rouge et de jaune safrané.

La 3^e section (*Leioygne*) a le calice profondément quinquéfide; des pétales le plus souvent sessiles; des étamines insérées sur l'entrée du tube calicinal, à filets subulés; des styles dressés, à stigmates orbiculés, imberbes; une capsule non adhérente au calice, renfermant des graines arrondies. Les espèces de cette section sont au nombre de vingt-cinq, réparties en deux groupes, d'après leurs feuilles lobées ou indivises. Parmi celles à feuilles lobées, on distingue le *Saxifraga granulata*, qui croît abondamment dans les bois ombragés de l'Europe tempérée et méridionale. Cette plante a la racine munie de grains tuberculeux. Sa tige, haute d'environ un pied, a des feuilles inférieures réniformes, les supérieures sont lobées, presque palmées; les pétales sont d'un beau blanc lacté. Parmi les espèces à feuilles indivises, on en remarque plusieurs à fleurs jaunes, qui croissent dans les lieux humides des montagnes; tels sont les *Saxifraga hirculus* et *aisoides*.

La 4^e section (*Micranthes*) est caractérisée par un calice à cinq divisions profondes et étalées; des pétales petits, sessiles, étalés, insérés sur le calice; des étamines également insérées sur le calice, à filets très-courts, subulés; des styles épais, très-courts, à stigmates capités et glabres; une capsule déprimée, non adhérente au calice. Huit espèces, indigènes des contrées arctiques, composent cette section. On peut citer comme types les *Saxifraga Pennsylvania*, *hieracifolia*, que l'on voit quelquefois dans les jardins de botanique. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles radicales, à fleurs nombreuses, petites, blanches ou jaunâtres, réunies en panicule au sommet d'une hampe assez allongée.

Enfin, sous le nom de Saxifrages proprement dits (*Saxifragæ veræ*), Don a décrit une cinquantaine d'espèces qui ont le calice quinquéfide; des pétales sessiles et périgynes; des étamines également périgynes, à filets plans, sensiblement atténués au sommet; des stigmates étalés, plans, spatulés, garnis d'une fine pubescence; une capsule adhérente au calice, renfermant des graines obovales. Ces nombreuses espèces font l'ornement des hautes montagnes; leurs feuilles sont indivises, coriaces, cartilagineuses et ciliées sur les bords; leurs

fleurs sont blanches, jaunes, verdâtres ou roses, disposées en panicules. Parmi ces plantes, la plus belle est sans contredit le *Saxifraga pyramidalis*, originaire des Alpes, et cultivé comme plante d'ornement dans la plupart des jardins d'Europe. Le *Saxifraga Cotyledon*, qui en est une espèce très-voisine, tapisse les fentes des Rochers dans les Alpes, le Jura, les Vosges, et plusieurs autres montagnes subalpines.

On a souvent étendu le nom de SAXIFRAGE à des plantes qui n'appartiennent point au genre dont il vient d'être question. Ainsi l'on a improprement appelé :

SAXIFRAGE DORÉ, l'une ou l'autre espèce de *Chrysosplenium*. V. DORINE.

SAXIFRAGE MARITIME, la Criste marine.

SAXIFRAGE PYRAMIDAL ou DES TOITS, la Joubarbe.

SAXIFRAGE DES PRÉS ET DES BOIS, des Peucédans et des Boucages. V. tous ces mots.

SAXIFRAGÉES. *Saxifragæ*. BOT. Famille de plantes dicotylédonnes polypétales, instituée par Jussieu, et dont voici les caractères : le calice est monopétale, persistant, plus ou moins adhérent avec la base de l'ovaire, divisé en deux lobes dont le nombre varie de trois à huit; la corolle, qui manque rarement, se compose d'autant de pétales qu'il y a de lobes calicinaux. Les étamines sont tantôt en nombre double des divisions du calice, tantôt elles sont très-nombreuses; les deux ovaires, plus ou moins intimement soudés entre eux par leur côté interne, sont ou libres ou plus ou moins adhérents avec le calice. Ils offrent chacun une seule loge, et, lorsqu'ils sont soudés, ils forment un ovaire biloculaire, dont chaque loge renferme un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme central, sur lequel viennent s'appuyer les deux bords de la cloison. Chaque ovaire se termine par un style plus ou moins allongé, au sommet duquel est un stigmate simple. Le fruit est communément une capsule terminée par deux pointes, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, tantôt septicide, tantôt loculicide. Les graines contiennent sous leur tégument propre un endosperme charnu, dans lequel est placé un embryon cylindrique, dont la radicule est tournée vers le hile.

Les Saxifragées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, des arbustes ou même des arbres plus ou moins élevés; leurs feuilles sont alternes ou opposées, simples ou composées de plusieurs folioles; quelquefois munies de stipules. L'inflorescence est très-variée.

Genres : *Heuchera*, L.; *Saxifraga*, L.; *Mitella*, L.; *Tiarella*, L.; *Donatia*, Forst.; *Astilbe*, Hamilton, et *Chrysosplenium*, L.; *Cunonia*, L.; *Weinmannia*, L.; *Ceratopetalum*, R. Brown; *Calycoma*, R. Brown; *Codia*, Forster; *Bauera*, R. Brown; *Itea*, L.

La famille des Saxifragées vient se placer à côté de celles des Crassulacées et des Portulacées. Elle diffère de ces deux familles par ses deux pistils soudés, et par la structure de sa graine qui, dans les deux autres familles, se compose d'un embryon recourbé autour d'un endosperme farineux.

SAXIN. MAM. On a quelquefois désigné, sous ce nom, le *Mus saxatilis*, de Pallas.

SAYRIS. FOIS. Raffinesque substitue ce nom, déjà

employé par Rondelet, à celui de Scombrésoce, créé par Lacépède.

SCABERIA. BOT. Ce genre, de l'ordre des Algues choristosporées, a été institué par Greville et adopté par Decaisne qui, dans sa classification de cette cohorte si obscure de la Cryptogamie, a rapproché le *Scaberia* du *Polyphacum*, pour en former une petite famille distincte. En effet, les deux genres offrent la plus grande ressemblance par leur structure anatomique ainsi que par leur coloration qui tend à passer au brun foncé ou au noirâtre; mais les *Scaberia* sont pourvus d'une tige cylindrique, accompagnée de vésicules, ce qui manque complètement dans les *Polyphacum*. Le *Scaberia Agardhii* est jusqu'ici la seule espèce connue. On la trouve dans la partie orientale de l'Europe, ainsi qu'en Arabie.

SCABIEUSE. *Scabiosa*. BOT. Genre de la famille des Dipsacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs réunies en tête sur un réceptacle commun, environnées d'un involucre de folioles disposées sur un ou plusieurs rangs. Chaque fleur a un involucre (calice extérieur, selon Jussieu) monophylle, ordinairement cylindracé, marqué de huit petites fossettes et ceignant étroitement le fruit; calice adhérent, ayant le limbe ordinairement à cinq segments sétacés, qui, quelquefois, avortent en tout ou en partie; corolle tubuleuse, insérée sur le calice, à quatre ou cinq divisions et à estivation cochléaire, c'est-à-dire que le lobe extérieur, qui est le plus grand, couvre les autres comme un casque; étamines ordinairement au nombre de quatre, quelquefois de cinq, suivant le nombre des lobes de la corolle, insérées sur celle-ci et alternes avec ses nervures, à filets saillants hors de la corolle, terminés par des anthères oblongues, biloculaires; ovaire surmonté d'un style filiforme, à stigmate échancré; akène ovale-oblong, couronné par le limbe calicinal qui affecte diverses formes, contenant une seule graine pendante, pourvue d'un albumen charnu et d'un embryon droit à radicule supère. Ce genre est composé d'un grand nombre d'espèces qui, dans l'organisation florale, offrent des différences tellement notables que l'on a établi plusieurs genres aux dépens de ces espèces. Ainsi le genre *Cephalaria* de Schrader, ou *Lepicephalus* de Lagasca, est fondé sur les Scabieuses dont le limbe du calice est presque en forme de soucoupe ou de disque concave, l'involucre à quatre faces, les étamines au nombre de quatre, etc. Le genre *Pterocephalus* de Lagasca se compose des Scabieuses dont le limbe du calice est en forme d'aigrette plumbeuse. Le genre *Trichera* de Schrader est fondé sur le *Scabiosa arvensis*, qui a été placé récemment parmi les *Knautia*. Le genre *Asterocephalus* de Lagasca comprend des espèces qui ont été distribuées soit parmi les Scabieuses proprement dites, soit parmi les *Knautia*. Enfin on trouve dans Rømer et Schultes le genre *Sclerostemma* de Schott, qui ne peut être distingué des vraies Scabieuses. La plupart de ces genres avaient été constitués il y a plus d'un siècle par Vaillant, qui en outre avait créé le genre *Succisa*, reproduit par Mœnch; mais Linné les avait tous rejetés comme étant d'une trop faible valeur. Le docteur Th. Coulter, auquel

on doit une monographie des Dipsacées, qui a paru à Genève en 1825, a adopté les genres *Cephalaria* et *Pterocephalus*, mais en les circonscrivant dans des limites plus fixes que celles qui leur avaient été assignées. Il a réformé également les caractères et la composition du genre *Knautia*, dans lequel il a fait entrer plusieurs espèces de *Scabiosa*, décrites par les auteurs. V. KNAUTIE ET PTÉROCÉPHALE. Les caractères généraux exposés plus haut ne conviennent qu'aux Scabieuses proprement dites, qui sont des plantes herbacées, à racines ordinairement vivaces, à tiges simples ou rameuses, garnies de feuilles opposées, tantôt simples, tantôt découpées profondément en plusieurs lobes. Leurs fleurs sont terminales et offrent l'aspect de celles des Synanthérées; leurs couleurs sont très-variées; les Scabieuses des champs les ont bleuâtres. Le nombre des espèces décrites par les auteurs est très-considérable, mais beaucoup d'entre elles ne sont que de simples variétés à peine caractérisées. Beaucoup de ces plantes croissent dans les localités montagneuses et boisées de l'Europe. On en trouve aussi un grand nombre dans l'Orient, la Sibérie, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Inde orientale. Parmi ces espèces, il en est qui sont dignes de figurer dans les parterres comme plantes d'ornement.

SCABIEUSE NOIRE-POURPRÉE. *Scabiosa atropurpurea*. Elle est originaire de l'Inde orientale, et on la cultive depuis longtemps sous le nom vulgaire de Fleur des Veuves; sa tige est droite, haute d'un pied et demi à deux pieds, munie, près de la racine, de feuilles oblongues, ovales, dentées, et, dans la partie supérieure, de feuilles pinnatifides, à divisions linéaires. Ses fleurs sont portées sur de longs pédoncules, et leur couleur est d'un pourpre foncé noirâtre. Les fleurs de la circonférence, ainsi que dans plusieurs autres espèces, sont très-irrégulières, et leur corolle est beaucoup plus développée extérieurement que celle des fleurs centrales.

SCABIEUSE DU CAUCASE. *Scabiosa Caucasica*, L. Ses tiges sont hautes d'un pied et demi à deux pieds, garnies inférieurement de feuilles lancéolées, oblongues, entières, et à la partie supérieure de feuilles profondément dentées. Les fleurs sont grandes, solitaires, d'un bleu clair, et se succèdent les unes aux autres pendant deux à trois mois.

SCABRE. *Scaber*. BOT. Même chose que Rude.

SCABRITA. BOT. Synonyme de Nycthante.

SCÆVE. *Scæva*. INS. Fabricius désigne ainsi un genre correspondant en partie à celui de Syrphé. V. ce mot.

SCÆVOLARIA. BOT. L'une des sections du genre *Scævola*.

SCÆVOLE. *Scævola*. BOT. Genre de la famille des Goodénoïdes, de Brown, et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice très-court, persistant, à cinq divisions; corolle infundibuliforme, dont le tube est fendu longitudinalement d'un côté; le limbe déjeté de l'autre côté, à cinq découpures ovales-lancéolées, à peu près semblables, membraneuses et frangées sur leurs bords; cinq étamines saillantes hors de la corolle, ayant leurs anthères libres; ovaire

infère, ovale, surmonté d'un style filiforme, terminé par un sorte de godet cilié (*indusium stigmati*) qui renferme le stigmate; drupe arrondi, ombiliqué, contenant un noyau ridé, tuberculeux, biloculaire, à deux graines ovales et solitaires. Quelquefois le fruit est une baie sèche, et l'ovaire est uniloculaire; mais les espèces qui présentent ce caractère exceptionnel ne peuvent être séparées des autres *Scævola*. La première espèce connue fut décrite par Plumier sous le nom de *Lobelia frutescens*. Linné continua, dans ses premières éditions, à la ranger parmi les *Lobelia*, mais ensuite il établit le genre *Scævola* qui a été adopté par Vahl, Lamarck et tous les botanistes modernes. R. Brown est celui qui en a le mieux fait connaître l'organisation ainsi que les affinités. Plusieurs espèces nouvelles de l'Australie ont été publiées par ce savant botaniste ainsi que par Labillardière. Les *Scævola* sont ou des sous-arbrisseaux ou des plantes herbacées, à tiges ordinairement rameuses et décombantes, quelquefois couvertes d'une pubescence fine, composée de poils simples. Les feuilles sont alternes ou rarement opposées, souvent dentées, mais peu divisées. Les fleurs, dont la corolle est ou bleue, ou blanche, ou jaunâtre, sont disposées en épis axillaires.

SCÆVOLE DE PLUMIER. *Scævola Plumierii*, Lamarck, et *S. Kœnigii*, Vahl. Elle croît dans les contrées tropicales du globe, tant dans l'ancien continent que dans le nouveau, car on l'a rapportée non-seulement de l'Amérique et des Indes occidentales, mais encore de la côte orientale d'Afrique.

SCALA. MOLL. Klein, qui formait presque tous ses genres sur les caractères extérieurs des Coquilles, a proposé celui-ci pour quelques Coquilles turriculées, garnies de côtes qui leur donnent assez bien la forme d'un petit escalier. C'est probablement là l'origine du genre *Scalaire*. *V.* ce mot.

SCALAIRE. *Scalaria. MOLL.* Ce genre, confondu par Linné parmi les Turbos, fut établi définitivement par Lamarck, dans la famille des Turbinacées, entre les Dauphinules et les Turritelles. Quelques années après, il sentit que l'on pouvait encore améliorer ces rapports en créant une famille, celle des Scalariens, pour réunir aux Scalaires les genres Dauphinule et Vermet. Enfin Blainville plaça les Scalaires dans la famille des Cricostomes (*V.* ce mot), entre les Turritelles et les Vermets, ce qui est plus naturel. En effet, on ne connaît encore l'animal des Scalaires que d'une manière imparfaite. Quoique abondamment répandu sur nos côtes, il n'a point encore été observé complètement; cependant, d'après quelques remarques, il semblerait se rapprocher, quant aux mœurs, de l'habitant des Cérîtes, étant zoophage comme lui, ce qui n'est pas ordinaire aux animaux qui ont une coquille à ouverture entière. Ses caractères, tirés d'une bonne figure de Plancus, sont exprimés de la manière suivante: animal spiral; le pied court, ovale, inséré sous le cou; deux tentacules terminés par un filet et portant les yeux à l'extrémité de la partie renflée; l'organe excitateur mâle très-grêle. Coquille turriculée, garnie de côtes longitudinales, élevées, obtuses ou tranchantes; ouverture obronde; les deux bords réunis circulairement et terminés par un bour-

relet mince et recourbé; opercule corné, mince, grossier et pauci-spiré. Ce sont de jolies Coquilles élancées, turriculées, garnies de côtes ou de lames longitudinales, plus ou moins nombreuses et variables dans chaque espèce; quelques-unes d'entre elles ont cela de remarquable qu'il n'y a point de columelle, parce que les tours de spire sont séparés les uns des autres. Ces espèces sont pourvues de lames longitudinales fort élevées, qui ont été, à ce qu'il paraît, un obstacle à la soudure immédiate des tours de spire. La *Scalaire précieuse*, qui présente cette disposition, a été longtemps une des Coquilles les plus chères et les plus estimées des amateurs; elle était très-rare dans les cabinets, et les individus un peu plus grands que les autres se payaient jusqu'à 500 florins et quelquefois davantage. Aujourd'hui qu'un plus grand nombre se trouve dans le commerce, et qu'on l'a découverte, à ce qu'il paraît, dans la Méditerranée, on peut en trouver d'assez belles pour 25 ou 50 francs. On a cru jusque dans ces derniers temps que le genre *Scalaire* ne se trouvait fossile que dans les terrains calcaires et tertiaires.

SCALAIRE PRÉCIEUSE. *Scalaria pretiosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 226, n° 1; *Turbo Scalaris*, L., Gmel., p. 5605, n° 62; Favanne, Conch., pl. 5, fig. 4; Encycl., pl. 451, fig. 1, a, b. Leach a fait avec cette espèce et quelques autres dont les tours de spire sont séparés, un genre inutile sous le nom d'*Acyonea*. Cette espèce, nommée vulgairement le *Scalata*, a de deux à quatre poudes de longueur. De la mer des Indes.

SCALAIRE COURONNÉE. *Scalaria coronata*, Lamk., loc. cit., n° 3; Encyclop., pl. 451, fig. 5, a, b. Les tours de spire sont soudés, pourvus de deux bandes brunes près des sutures; une petite carène se voit à la base du dernier tour. Espèce très-rare, plus peut-être que la précédente.

SCALAIRE CRÊPUE. *Scalaria crispa*, Lamk., loc. cit., p. 229, n° 1, *ibid.*; Ann. du Mus., t. iv, p. 215, n° 1, et t. viii, pl. 57, fig. 5, a, b; Encyclop., pl. 451, fig. 2, a, b. Les tours de spire sont séparés comme dans la *Scalaire précieuse*, mais beaucoup moins cependant. Fossile à Grignon.

SCALAIRE COMMUNE. *Scalaria communis*, Lamk., loc. cit., n° 5; *Turbo clathrus*, Lin., Gmel., p. 5605, n° 65; Plancus, Conch., tab. 5, fig. 7, 8; Encyclop., pl. 451, fig. 3, a, b. Les mers d'Europe, la Méditerranée, la Manche, etc., en abondent.

SCALARIENS. MOLL. Famille proposée par Lamarck, pour trois genres qui étaient auparavant compris dans celle des Turbinacées. Elle n'a point été adoptée par les conchyliologues, si ce n'est en partie par Latreille qui, dans ses Familles naturelles du Règne animal, en a fait une section de la famille des Péristomiens (*V.* ce mot). Les trois genres Vermet, *Scalaire* et *Dauphinule*, que Lamarck y comprenait, ont été répartis comme sous-genre dans le genre *Sabot de Cuvier*, et comme genre dans la famille des Cricostomes de Blainville. On ne peut disconvenir, après un examen attentif, que la famille des Scalariens ne soit pas naturelle. Le genre *Dauphinule* a trop de rapport avec les *Sabots* pour en être séparé. Les Scalaires se rapprochent des Turritelles tant par l'opercule que par la forme de la

coquille, tandis que le Vermet s'en éloigne tout autant. Si le rapprochement que Blainville a fait de ce genre avec les Siliquaires et les Magiles se justifie, il faudra en faire un groupe particulier.

SCALARUS. MOLL. (Montfort.) Synonyme de *Scalariaria*. V. SCALAIRES.

SCALATA (GRANDE ET PETITE). MOLL. Noms vulgaires et marchands des Coquilles qui ont servi de type au genre Scalaires. V. ce mot.

SCALATIER. MOLL. Animal des Scalaires. V. ce mot.

SCALÉNAIRE. *Scalenaria*. MOLL. Raffinesque (Monog. des Coq. d'Ohio) propose ce sous-genre dans son genre Oblicaire (V. ce mot), pour des Coquilles qu'il caractérise ainsi : coquille triangulaire, oblique, à peine transversale, mais très-inéquilatérale; axe presque latéral; dent bilobée à peine antérieure; dent lamellaire droite; ligament oblique. V. MULETTE.

SCALÉSIE. *Scalesia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Arnot qui lui assigne pour caractères : capitule homogame; involucre formé de deux rangées d'écailles ou squames; anthères exsertes, pourvues de queue et d'ailes oblongues et cordiformes; style filiforme, de la longueur du tube anthéral et terminé par un stigmate à deux branches réfléchies; akènes comprimés, obcordés, entièrement chauves, conformes, glabres; disque épigyne, presque imperceptible. Ce genre n'admet encore qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau à feuilles alternes, linéari-lancéolées, rétrécies aux deux extrémités, scabrieuses en dessus, pubescentes en dessous, et très-entières; capitules axillaires, courttement pédonculés, plus épais à la base. Des îles Gallapagos, dans la mer du Sud.

SCALIAS. BOT. (Théophraste.) Synonyme d'Artichaut.

SCALIE. *Scalia*. BOT. Le genre décrit sous ce nom, dans le *Botanical Magazine*, est identique avec le *Podolepis*. V. ce mot.

SCALIGÉRA. BOT. (Adanson.) Synonyme d'*Aspalathus*, L. V. ASPALATH.

SCALIGÉRIE. *Scaligeria*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : limbe du calice entier; pétales obcordés, avec leur sommet court, obtus et non réfléchi; fruit subdidyme, couronné par des stylo-podes épais et coniques, par des styles filiformes et réfractés; méricarpes contractés vers le raphé, à peine comprimés latéralement, à cinq paires de carènes très-déliées : vallécules convexo-plans, à deux ou trois bandes; commissure planiuscule, à quatre ou six bandes; sémence marquée intérieurement d'un sillon.

SCALIGÉRIE MICROCARPE. *Scaligeria microcarpa*, De Cand. C'est une plante herbacée, glabre, à feuilles inférieures ou radicales longuement pétiolées, divisées en trois segments qui sont eux-mêmes pennati-divisés en lobes divergents, lancéolés, acuminés; tige rameuse, subdichotome, cylindrique, terminée par une ombelle sans involucre, composée de neuf ou douze rayons ou ombellules portant douze à quinze petites fleurs blanches. Sur le mont Liban.

SCALIOPSIDE. *Scaliopsis*. BOT. Genre de la famille

des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Walpers qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon ligulées et sans anthères; celles du disque sont tubuleuses et complètes; involucre campanulé, formé de plusieurs rangées de squames, dont les plus rapprochées de la base sont finement stipitées, avec l'onglet linéaire; les plus éloignées sont sessiles et scarioso-diaphanes; réceptacle plan, papilleux et dépourvu de paillettes; corolles du rayon ligulées, tronquées, à trois ou quatre dents; celles du disque sont tubuleuses et à cinq dents; anthères incluses, pourvues de deux soies à leur base; stigmates glabres, capitéllés au sommet; akènes quadrangulicompriés, à peine pubérules; soies de l'aigrette disposées sur un seul rang et très-scabres, rassemblées et pressées en une sorte d'anneau vers la base. Les Scaliospides sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales, obovales, obtuses, étalées en rosaces; la tige est droite, simple, médiocrement garnie de feuilles linéari-lancéolées et semi-amplexicaules; les capitules sont lâchement rameux. De la Nouvelle-Hollande.

SCALOPE. *Scalopus*. MAM. Cuvier a le premier proposé le genre *Scalopus*, pour recevoir de petits Mammifères carnassiers insectivores, de l'Amérique, confondus par les anciens auteurs avec les Taupes et les Musaraignes, et que l'on peut caractériser génériquement de la manière suivante : deux incisives à la mâchoire supérieure, quatre à l'inférieure; les intermédiaires fort petites; un boutoir; une queue courte; pieds pentadactyles, à doigts des pattes antérieures réunis jusqu'aux ongles seulement; ongles longs, plats, dirigés un peu en arrière; corps couvert de poils. Les membres postérieurs sont faibles, débiles, tandis que les antérieurs sont assez puissants pour permettre à l'animal de creuser le sol et de se tracer des canaux tortueux à l'aide de ses ongles robustes et taillés en biseau.

Les Scalopes ont la plus grande analogie de forme extérieure et corporelle avec les Taupes, et les seules différences qu'on puisse remarquer parmi elles gisent dans le système dentaire et dans certaines modifications des organes des sens. Les dents sont au nombre de trente-six (F. Cuvier, Dents, p. 54), deux incisives, dix-huit machélières en haut, quatre incisives et douze machélières en bas. Les canines sont nulles.

À la mâchoire supérieure on trouve une incisive tranchante, à biseau arrondi. À face antérieure convexe, la postérieure aplatie. Cette dent a beaucoup d'analogie avec celles des Rongeurs, et ce qui augmente encore la ressemblance, c'est la manière dont elle est placée à côté de celle qui lui est contiguë. Derrière cette incisive sont placés six fausses molaires; d'abord deux petites d'une extrême ténuité et ressemblant à des fils, puis une troisième plus grande, cylindrique et pointue; la quatrième est plus petite, cylindrique et pointue; la cinquième est tronquée obliquement à son sommet d'avant en arrière; elle présente dans sa coupe la figure d'un fer de lance dont la pointe est tournée en arrière; enfin la sixième est parfaitement semblable à la précédente, mais elle est seulement de moitié plus grande. Les trois machélières sont assez analogues à celles des Chauves-

Souris et des Desmans; la seule différence qu'on y remarque, c'est que le prisme antérieur de la première est imparfait, sa moitié antérieure n'étant pas développée, et cette circonstance se reproduit à la dernière, ensuite le talon intérieur de chacune de ces trois dents est simple et ne consiste qu'en un tubercule à la base du prisme antérieur. A la mâchoire inférieure sont deux incisives : la première très-petite et tranchante; la seconde pointue, un peu crochue, couchée en avant et dépourvue de racines proprement dites, comme les défenses de certains animaux où la capsule dentaire reste toujours libre. Fr. Cuvier ne lui donne le nom d'incisive que parce qu'elle agit dans la mastication contre l'incisive supérieure. Les trois fausses molaires qui suivent ont une seule pointe avec une petite dentelure postérieurement; elles sont un peu couchées en avant et semblent l'une à l'autre, si ce n'est par la grandeur, la première étant plus petite et la troisième plus grande. Les trois molaires sont absolument semblables à celles des Chauves-Souris, c'est-à-dire composées de deux prismes parallèles, terminés chacun par trois pointes, et présentant un de leurs angles au côté externe et une de leurs faces au côté interne; les deux premières sont de même grandeur, et la dernière est un peu plus petite qu'elles. Dans leur position réciproque, ces dents sont disposées de manière à ce que les incisives inférieures et supérieures se correspondent; les fausses molaires sont alternes, et les molaires sont arrangées de façon que le prisme antérieur de celle d'en bas remplit le vide qui se trouve entre deux dents et le prisme postérieur, celui que les deux prismes d'une même dent laissent entre eux, et les molaires inférieures sont de l'épaisseur d'un prisme en avant des supérieures. Tels sont les détails dont on est redevable à Fr. Cuvier sur l'organisation des dents de *Scalopus*.

Les Scalopes sont des animaux de l'Amérique septentrionale, aveugles en apparence, et dont les yeux cachés par les poils ne communiquent à l'extérieur que par un trou presque imperceptible. Plusieurs rangées de pores sont disposées sur le museau que termine un muflé allongé. Ils se nourrissent de vers et habitent des galeries souterraines creusées près des rivières. Geoffroy Saint-Hilaire avait placé à côté de la seule espèce de Scalope, primitivement connue, la Taupa du Canada, type du genre moderne Condylure, sous le nom de *Scalopus cristatus*; mais tous les auteurs n'admettent que le Scalope du Canada, auquel on doit ajouter l'espèce décrite par Harlan, dans la Faune américaine.

SCALOPE DU CANADA. *Scalopus Canadensis*, Cuv., Geoff., Desm., Sp., 245; *Talpa Virginianus, niger*, Séba, pl. 52, fig. 5; *Sorex aquaticus*, L., Sp., 5; Musaraigne-Taupa, Cuv., Tab. élément.; *Scalopus Virginianus*, Geoff., Cat.; *Brown Mole*, Pennant, figuré dans l'Encycl., pl. 20, f. 2. Ce Scalope a le corps long de six pouces et la queue de neuf lignes. Son pelage est d'un gris fauve uniforme; la queue est presque dénuée de poils. On le trouve aux États-Unis, depuis le Canada jusqu'en Virginie; il vit sur le bord des ruisseaux et des rivières. Les Américains le connaissent sous le nom de *American white Mole*.

Le docteur Harlan a décrit une espèce de Scalope qui

diffère de la précédente par des particularités dans la forme des dents. Il la nomme :

SCALOPE DE PENNSYLVANIE. *Scalopus Pennsylvania*, Harlan, Faune, p. 53. Les dents sont au nombre, en haut, de deux incisives, douze canines? quatre fausses molaires et deux vraies; en bas, quatre incisives, six canines? et six molaires. Les incisives ne diffèrent point de celles du Scalope de Canada; mais les molaires se ressemblent assez et ont, celles de la mâchoire supérieure, les couronnes fortement marquées de dentelures avec un sillon qui se continue tout le long du bord interne, et sur le côté externe pour les molaires inférieures. L'animal a le corps long de quatre pouces six dixièmes, et la queue offre un pouce trois dixièmes. Il ressemble à la précédente espèce par tous les autres caractères. Il est des États-Unis.

SCALPELLE. *Scalpellum*. MOLL. Leach a introduit ce genre dans la science; et l'a formé avec quelques Anatifes de Bruguière. Lamarck l'a jugé peu nécessaire, puisqu'il l'a confondu dans son genre Pouce-Pied. Par suite d'une opinion à peu près semblable, Blainville l'a placé dans son genre Polyèpe, qui correspond au Pouce-Pied de Lamarck.

SCALPELLUS. pois. ross. (Luid.) Sorte de Glosso-pète. *V.* ce mot.

SCAMMONÉE. BOT. Suc gomme-résineux obtenu par incision des racines du *Convolvulus Scammonia*, L. *V.* LISERON.

On a quelquefois nommé SCAMMONÉE D'ALLEMAGNE, le *Convolvulus sepium*, et SCAMMONÉE DE MONTPELLIER, le *Cynanchum Monspeliacum*.

SCANARIA. BOT. Synonyme de *Scandix*. *V.* CERFEUIL.

SCANDALIDA. BOT. Ancien nom sous lequel, selon C. Bauhin, les Italiens désignaient le *Lotus Tetragolobus*, L. Adanson et Necker l'ont adopté comme nom générique. Mais on lui a préféré celui de *Tetragolobus*, employé par Scopoli et Mœnch.

SCANDEBEC. conch. Rondelet rapporte ce nom vulgaire à une espèce d'Huitre de la Méditerranée, qui a la plus grande analogie avec celle des côtes océanes. Cependant la chair en est piquante et peut occasionner des excoriations dans la bouche des personnes qui en font un fréquent usage. Ces qualités peuvent être accidentelles, et sont incapables au reste de faire décider si cette Huitre doit former une espèce distincte.

SCANDEDERIS. BOT. Du Petit-Thouars, dans son Tableau des Orchidées des îles australes d'Afrique, a ainsi nommé une plante de l'île de France, dont le synonyme serait le *Neottia scandens*. Elle fait d'ailleurs partie de son genre *Hederorhchis*. *V.* ce mot.

SCANDIX. BOT. *V.* CERFEUIL.

SCANDULACA. ois. L'un des synonymes de Grimpeur commun.

SCANDULATIUM. BOT. Synonyme de *Thlaspi*. *V.* ce mot.

SCANSORES. (*Grimpeurs*.) ois. Dans la méthode d'Illiger, on trouve sous ce nom un ordre d'Oiseaux grimpeurs à deux doigts devant et deux derrière.

SCANSORIPÈDES. ois. Quelques auteurs ont appelé ainsi tous les Oiseaux grimpeurs.

SCAPANIA. BOT. Le genre de la famille des Jungermaniaceés, auquel Dumortier a donné ce nom, a été réuni au genre *Plagiochila* de Nees et Montagne.

V. PLAGIOCHILE.

SCAPHA. MOLL. Une petite espèce de Nérítine est devenue pour Klein (Méth. ostrac., p. 22) le type d'un genre auquel il donne ce nom, parce que l'animal renverse sa coquille pour nager, et ressemble ainsi à une petite barque.

SCAPHANDRE. *Scaphander.* MOLL. Genre que Montfort a proposé pour séparer des Bulles de Linné, le *Bulla lignaria.* V. BULLE.

SCAPHIDIE. *Scaphidium.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Scaphidites, établi par Olivier aux dépens du genre *Silpha*, de Linné. Caractères : corps épais, de forme naviculaire, rétréci et pointu aux deux bouts. Tête petite, yeux arrondis, à peine saillants. Antennes insérées au-devant des yeux, sur les côtés de la partie supérieure de la tête, presque de la longueur du corselet, composées de onze articles, les six premiers minces, allongés, presque cylindriques, les cinq autres formant une masse presque ovale, un peu comprimée. Labre entier; mandibules obtuses à leur extrémité et bifides. Palpes maxillaires filiformes, de quatre articles, le dernier presque cylindrique, terminé en alène; palpes labiales très-courtes, filiformes, ne s'avancant pas au delà de la lèvre, et composées de trois articles presque égaux. Lèvre membraneuse, sa partie saillante courte, transversale, son bord supérieur un peu plus large, presque concave; menton presque carré, coriace. Corselet convexe, presque trapézoïdiforme, beaucoup plus étroit en devant, un peu plus large à sa partie postérieure qu'il n'est long. Élytres tronquées, laissant l'anus à découvert et cachant les ailes. Abdomen terminé en pointe épaisse. Pattes grêles; jambes longues, presque cylindriques. Tarses grêles, terminés par deux crochets.

SCAPHIDIE IMMACULÉ. *Scaphidium immaculatum*, Fabr., Latr. Il est long de deux lignes, d'un noir luisant sans taches. Il se tient sous le chapeau d'une grande espèce de Champignon blanc, et se laisse tomber à terre au moindre mouvement que l'on imprime à ce végétal. Le *Scaphidium quadrimaculatum* est de la même taille; il diffère du précédent en ce qu'il a deux taches rouges sur chaque élytre. Le *Scaphidium agaricinum* est tout au plus long d'une demi-ligne; son corps est tout noir. Ces trois espèces se trouvent en Europe.

SCAPHIDIE NIGRIPÈDE. *Scaphidium nigripes*, Dz. Son corps est d'un noir brunâtre et mat; ses élytres sont d'un brun noirâtre; antennes pubescentes; pattes allongées, très-grêles et d'un noir luisant. Taille, deux lignes et demie. Amérique septentrionale.

SCAPHIDITES. INS. Latreille a formé cette tribu de Coléoptères pentamères, dans la famille des Nécropages, pour les genres qui présentent la réunion des caractères suivants : mandibules bidentées; dernier article des palpes conique; tarses à cinq articles entiers et distincts; corps ovalaire, rétréci à ses deux extrémités, convexe en dessus; pattes grêles. Cette tribu comprend les genres *Scaphidium*, *Catops* et *Mylæ-*

chus. Tous ces insectes, sous leurs divers états, vivent dans les Champignons et les Bolets.

SCAPHIER. *Scaphium.* BOT. Ce genre de la famille des Bittneriacées, institué par Schott et Endlicher, a été réuni ensuite au genre *Sterculia* comme sous-genre.

V. STERCULIE.

SCAPHINOTE. *Scaphinotus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille qui le place dans sa division des Carabiques abdominaux; il a été confondu avec les Carabes par Olivier, avec le genre *Cyclus* par Fabricius. Les caractères de ce genre sont : antennes sétacées; labre bifide; mandibules étroites et avancées, dentées intérieurement. Dernier article des palpes très-fortement sécuriforme, presque en cuiller, et très-dilaté dans les mâles. Menton très-fortement échancré. Bords latéraux du corselet très-déprimés, relevés postérieurement et prolongés. Élytres soudées, très-fortement carénées latéralement et embrassant une partie de l'abdomen. Les caractères ayant leurs trois premiers articles légèrement dilatés dans les mâles.

SCAPHINOTE RELEVÉ. *Scaphinotus elevatus*, Dej., Spécies des Coléopt. de la Coll. de Dejean, etc., t. II, p. 17; *Cyclus elevatus*, Fabr.; *Carabus elevatus*, Oliv., Entom., 5, p. 46, n° 48, tab. 7, fig. 82. Cet insecte est long d'environ neuf lignes, noir, avec le corselet violet; les élytres sont d'un cuivreux violet, avec des stries ponctuées. On le trouve dans l'Amérique septentrionale.

SCAPHIRHYNQUE. *Scaphirhynchus.* POIS. Genre de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies libres, famille des Esturgeons, établi par Heckel, pour un Poisson de l'Ohio, dont Lesueur et Raffinesque avaient fait un Planirostre. Caractères : tête cuirassée en dessus; bouche placée en dessous, très-petite et dépourvue de dents; os palatin soudé aux maxillaires, formant la mâchoire supérieure; yeux et narines placés aux côtés de la tête; quatre barbillons pendants en dessous du museau, à la partie antérieure; corps fusiforme, chargé dans toute sa longueur de cinq rangées de forts écussons : ceux du dos sont épineux; un lobe saillant en dessous de l'origine de la nageoire caudale; les autres nageoires sont disposées comme celles des Esturgeons. On trouve dans les Annales des naturalistes de Vienne (année 1855, p. 7), une description très-détaillée de ce Poisson, accompagnée d'une figure qui paraît fort exacte.

SCAPHIS. BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été fondé par Eschweiller (*Syst. lich.*, p. 14), aux dépens du genre *Opegrapha* d'Acharius; il est ainsi caractérisé : thalle *Opegrapha* d'Acharius; il est ainsi caractérisé : thalle crustacé, adhérent, uniforme; apothécie oblongue ou allongée, presque simple, sessile, et dont le périthécium, presque entier dans la jeunesse, s'ouvre et devient inférieur et latéral dans l'âge adulte; ce périthécium margine le nucléum. C'est avec raison qu'il a été réuni au genre *Opegrapha*, dont il ne semble point sensiblement différer, et dont il est devenu le type d'un sous-genre.

SCAPHITE. *Scaphites.* MOLL. Le genre Scaphite a été institué par Sowerby, dans son *Mineral Conchology*;

il fait partie de la famille des Ammonites. Caractères : coquille elliptique, à spire embrassante, roulée sur le même plan; tours contigus, excepté le dernier qui se détache et se replie ensuite sur la spire; cloisons nombreuses, profondément découpées comme dans les Ammonites; la dernière loge fort grande, comprenant toute la partie détachée et droite de la coquille, se terminant par une ouverture que rétrécit un bourrelet circulaire. Les Scaphites sont des coquilles d'un volume médiocre, que l'on ne connaît qu'à l'état de pétrification. On ne les a encore rencontrées que dans les terrains de Craie, et seulement dans la Craie inférieure; elles ont une forme ellipsoïde particulière. Quand elles sont jeunes, on les prendrait pour des Ammonites; car alors elles ont un mode de développement dans la spire absolument semblable. Mais parvenues à l'âge adulte, le dernier tour, qui est complètement dépourvu de cloisons, se détache, se prolonge en ligne presque droite et se recourbe près de l'ouverture qui se renverse vers la spire. Cette ouverture, quand elle est complète, est rétrécie par un bourrelet interne fort épais, à en juger d'après l'étranglement qu'il produit. Lorsque les Scaphites n'ont pas été roulées, elles conservent des traces d'une nacre brillante; le test était, à ce qu'il paraît, très-mince, et il est très-rare d'en rencontrer des restes. Sowerby, dans l'ouvrage cité ci-dessus, décrit et figure deux espèces de Scaphites. De France croit avec raison que la seconde espèce n'est qu'une variété de la première.

SCAPHITE ÉGALE. *Scaphites æqualis*, Sow., *Min. Conch.*, pl. 18, fig. 1 à 7; *ibid.*, Parkinson, *Introd. to the stud. of Foss.*, pl. 6, fig. b; *ibid.*, Cuv. et Brong., *Géol. des env. de Paris*, pl. 6, fig. 13; Blainville, *Traité de Malac.*, pl. 15, fig. 5. Pétrification de la Craie inférieure de la montagne Sainte-Catherine près Rouen et de la montagne des Fis, dans les Alpes de Savoie; en Angleterre, près de Brighton, et dans le comté de Sussex près de Lewes.

SCAPHOÏDE. FOSS. ROSS. Les pétrifications qui ont anciennement reçu ce nom, paraissent être des Bufonides. *V.* ce mot.

SCAPHOPHORUM. BOT. (*Champignons*.) Ehrenberg a donné ce nom au genre déjà désigné par Fries sous celui de *Schizophyllum*. *V.* ce mot.

SCAPHURE. SCAPHURA. INS. Ce genre, créé presque en même temps par Latreille sous le nom de Pennicorne, et par Kirby sous celui de Scaphure, fait partie de la famille des Locustaires, de l'ordre des Orthoptères sauteurs. Quoique Latreille lui eût imposé le nom de Pennicorne, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, il a abandonné ce nom en voyant que Kirby avait publié les caractères de ce même genre dans le n° 5 du *Zoological Journal*, avril 1825. Ces caractères sont exprimés de la manière suivante : labre orbiculaire; mandibules cornées, fortes, presque trigones, arrondies à leur partie dorsale, munies intérieurement de cinq dents, les trois de l'extrémité faites en lanière, l'intermédiaire incisive, échancrée; celle qui est le plus près de la base ressemblant assez à une dent molaire; lobe supérieur des mâchoires coriace, linéaire, courbe à son extrémité; l'inférieur ayant à sa pointe trois épines

dont l'inférieure est la plus longue. Lèvre coriace; son extrémité divisée en deux lobes oblongs. Palpes filiformes; les maxillaires de quatre articles: le deuxième et le quatrième plus longs que les autres; celui-ci grossissant vers le bout. Palpes labiales de trois articles: le premier le plus court de tous, l'intermédiaire moins long que le dernier. Antennes multiarticulées, filiformes et velues à leur base, sétacées à leur extrémité. Oviscapte en forme de nacelle, garni d'aspérités. Corps oblong, comprimé. Ce genre se compose de trois ou quatre espèces toutes propres au Brésil. Celle qui lui sert de type et qui a été décrite par Kirby, est :

SCAPHURE DE VIGORS. *Scaphura Vigorsii*, Kirby, *Zool. Journ.*, n° 5, avril 1825, pl. 1, fig. 1 à 6. Cet insecte est long de quatorze lignes. Il est noir; son abdomen est bleuâtre; les cuisses postérieures ont dans leur milieu une bande blanche; l'extrémité des élytres est pâle, et les antennes sont velues à leur partie inférieure.

SCAPHYLOTTE. *Scaphyglottis*. BOT. Dans leur *Nova Gen. et Spec. Plant.*, t. 1^{er}, p. 58, Pöppig et Endlicher ont institué le genre *Scaphyglottis*, pour une petite Orchidée qui faisait partie d'un envoi de plantes, récemment arrivé de l'Amérique du Sud; peu après Loddiges ayant reçu une plante semblable de Démérari, le professeur Lindley la reconnut de son côté, comme le type d'un genre nouveau, qu'il appela *Cladobium*. Il était de toute justice que le premier nom prévalût; ce nom est composé de *Σκαφος*, creux, et de *γλωττα*, langue, faisant allusion à la forme du labelle qui ressemble beaucoup à une langue creusée à sa base, avec les bords relevés en bateau. Les caractères du genre sont : folioles du périsome conniventes, les extérieures latérales, un peu élargies à leur base, soudées avec le pied du gynostème, subopposées au labelle; l'antérieure est linéaire et convexe; les intérieures sont semblables, mais un peu plus courtes; labelle oblong, canaliculé, à bords un peu étendus, soudé, par sa base, avec le pied du gynostème qui est échancré; anthère biloculaire; masses polliniques au nombre de quatre, cylindriques, sessiles dans une glandule en forme de coin.

SCAPHYLOTTE VIOLETTE. *Scaphyglottis violacea*. C'est une petite plante herbacée; ses tiges sont hautes de trois à quatre pouces, prolifères aux articulations. Les feuilles sont linéaires, un peu lancéolées et amplexicaules. Les fleurs, ordinairement au nombre de deux, sont petites, d'un rose pourpré, portées sur de courts pédoncules qui sortent à peine du fourreau de la feuille, ce qui les fait paraître en quelque sorte axillaires. Les sépales latéraux sont proéminents à leur base, en forme de talon oblique, l'intermédiaire est droit et plus large du double; les pétales sont presque semblables à ce dernier, mais moins longs et moins vivement colorés. Le labelle est blanchâtre, avec sa base légèrement proéminente, épaisse, charnue, canaliculée, linéaire et adhérente au gynostème dont elle semble être la continuation; son limbe est dilaté, moins épais, avec une grande tache rose au centre. Le gynostème est demi-cylindrique, blanc, avec deux dents latérales au sommet. Les masses polliniques sont au nombre de quatre bien distinctes, cylindracées et sessiles

sur la glandule qui est triangulaire. De Démérari. SCAPIFORME. *Scapiformis*. BOT. C'est-à-dire qui a la forme d'une hampe.

SCAPOLITHE. MIN. C'est-à-dire *Pierre en tiges, en baguettes*. Synonyme de Bacillaire. V. WERNÉRITE.

La SCAPOLITHE du KAISERSTHAL est la même chose que l'Iltnérite. V. ce mot.

SCAPTÈRE. *Scapterus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Dejean (Spécimens des Coléopt., etc., t. II, p. 472), et dont le nom vient d'un mot grec qui signifie *fouisseur*. Les caractères que l'auteur assigne à ce genre sont : menton articulé, légèrement concave, fortement trilobé, ridé transversalement. Labre très-court, aridenté; mandibules peu avancées, assez fortement dentées à leur base; dernier article des palpes labiales allongé, presque cylindrique. Antennes courtes, moniliformes; le premier article assez grand, à peu près aussi long que les trois suivants réunis; les autres beaucoup plus petits, très-courts, presque carrés et grossissant un peu vers l'extrémité. Corps allongé, cylindrique. Jambes antérieures fortement palmées; corselet carré, convexe, presque cylindrique; élytres cylindriques, presque tronquées à leur extrémité, avec leurs bords latéraux parallèles. Pattes très-courtes. Jambes intermédiaires ayant deux dents près de l'extrémité. Tête courte, presque carrée. Ce genre a les plus grands rapports avec les Oxystomes; il s'en distingue cependant par les mandibules qui, dans ces derniers, sont à peine dentées inégalement. Les Oxynathes, les Camptodontes et les Clivines sont dans le même cas. Les Carènes se distinguent du genre Scaptère par leurs quatre palpes maxillaires, dont le dernier article est dilaté. Les Scarites et les Acanthoscelés ont les mandibules grandes et avancées; de plus, les Scarites ont le corselet presque en croissant, les Acanthoscelés ont le corps court. Enfin, les Pasimaques sont bien distincts des Scaptères par leur corps aplati, leur corselet large, presque cordiforme et échancré postérieurement.

SCAPTÈRE DE GUÉRIN. *Scapterus Guérini*, Dejean, Sp. des Coléopt., etc., t. II, p. 472. Il est long de sept lignes et demie, noir; sa tête a un tubercule élevé presque en forme de corne. Les élytres ont des stries fortement ponctuées. De l'Inde.

SCAPTEROMYS. MAM. Sous-genre introduit parmi les Rats, pour l'espèce décrite dans ce genre sous le nom de Rat bouffi, *Mus tumidus*. V. ce mot.

SCAPTOCORIDE. *Scaptocoris*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Scutellériens, établi par Perty, qui lui assigne pour caractères : tête petite, dont le bord, ordinairement saillant, est garni de poils roides; antennes de médiocre longueur, assez grêles, composées de cinq articles; écusson grand, presque triangulaire; corps ovalaire; jambes très-épaisses : les antérieures crochues; tarses nuls ou peu visibles.

SCAPTOCORIDE CHATAIN. *Scaptocoris castaneus*, Pert. Corps entièrement d'un brun clair; tête rugueuse, garnie d'épines à son extrémité; corselet et écusson striés transversalement; élytres pâles, avec leur membrane incolore; jambes antérieures noires à leur extrémité,

les autres brunes ainsi que le dessous du corps. Taille, trois lignes. Du Brésil.

SCAPULAIRES. OIS. Nom des plumes implantées sur l'humérus, qui recouvrent les épaules et se prolongent souvent de chaque côté, en descendant le long de la colonne vertébrale.

SCAPUS. BOT. V. HAMPE.

SCARABÆUS. INS. V. SCARABÉE.

SCARABÉE. *Scarabus*. MOLL. Les coquilles du genre Scarabe étaient connues depuis fort longtemps, puisque Lister les a représentées dans son *Synopsis*. Recueillies par Klein, elles furent rapprochées des Hélices dont l'ouverture est rétrécie par des dents, et on fit de cet assemblage peu naturel, un genre nommé *Angystoma* qui n'a point été adopté. Linné les confondit aussi dans son grand genre Hélice, d'où Bruguière les fit sortir pour les ranger d'une manière tout aussi peu convenable dans le genre Bulime. Par leurs caractères, ces coquilles durent entrer dans le genre Auricule aussitôt qu'il fut proposé, et c'est en effet ce qui arriva. Ce n'est que depuis quelques années que Blainville en a publié une description d'après un individu envoyé de l'île d'Amboine. Dès lors il ne s'éleva plus de doutes sur le genre Scarabe, qui fut définitivement conservé dans la méthode. Les caractères de ce genre peuvent être exprimés de la manière suivante : animal trachélopede, spiral, ovalaire; tête large, portant deux tentacules subtréactiles, cylindriques, oculés au côté interne de la base; cavité respiratrice dorsale recevant l'air en nature par une ouverture ronde, placée sur le côté droit du corps. Coquille ovalaire, déprimée de haut en bas, à tours de spire nombreux et serrés; ouverture ovale, pointue, à bord droit, marginé en dedans et garni, ainsi que le gauche, d'un grand nombre de dents qui en rétrécissent considérablement l'entrée. Ce genre ne s'est encore rencontré à l'état fossile qu'une seule fois, et le nombre des espèces qu'il renferme se réduit à trois. Elles ont un aspect particulier; déprimées de haut en bas, elles sont plus larges dans un de leurs diamètres, lequel est encore augmenté par une série de bourrelets marginaux (trace des anciennes ouvertures), qui se voient de chaque côté du haut en bas de la coquille, comme cela a lieu dans les Ranelles. Cette disposition, seul exemple qu'on en pourrait citer jusqu'à présent parmi les Coquilles terrestres, annonce un accroissement à repos périodique. Les animaux de ce genre ne sont pas marins, comme quelques personnes l'ont cru. Ils ne vivent pas non plus au milieu des continents; ils ont besoin de l'influence de la mer, d'habiter sur ses bords, sur les plantes qui y croissent; ils peuvent même, comme les Auricules, être quelque temps immergés sans en souffrir.

SCARABE GUEULE DE LOUP. *Scarabus imbricum*, Monif., Conch. syst., t. II, p. 506; *Helix Scarabæus*, L., Gmel., p. 5615, n° 1; *Helix pythia*, Müller, Verm., p. 88, n° 286; *Bulimus Scarabæus*, Brug., Enc., n° 74; *Auricula Scarabæus*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 156, n° 9; *Scarabus imbricum*, Férus., Prodr., p. 161, n° 1; *ibid.*, Blainv., Dict. des Scienc. natur., t. XLIX, p. 51; Chemnitz, Conch., t. IX, tab. 156, fig. 1249-1250. C'est l'espèce la plus commune. On en

a trouvé un exemplaire fossile dans les terrains tertiaires d'Italie; il est conservé dans la Collection du Muséum de Paris.

SCARABÉ PLISSÉ. *Scarabæus plicatus*, Férus., *loc. cit.*, n° 2; *Scarabæus abbreviatus*, Blainv., *loc. cit.*, n° 2; List., *Synops.*, tab. 577, fig. 32; Klein, *Ostrac.*, tab. 1, fig. 24; Favanne, *Conch.*, tab. 65, fig. D 4; Chemnitz, t. IX, tab. 156, fig. 1251-1255; *Bulimus Scarabæus*, Brug., *loc. cit.* Espèce très-rare, bien distincte. Elle vient du Bengale.

SCARABÉ DE PETIVER. *Scarabæus Petiverianus*, Férus., *loc. cit.*, n° 5; *Scarabæus Lessonii*, Blainv., *loc. cit.*, n° 5; Petiver, *Gazophyl.*, *decas* 1, tab. 4, fig. 10. Cette espèce bien distincte a été rapportée récemment par Lesson, qui l'a trouvée en assez grande abondance au port Praslin dans la Nouvelle-Irlande.

SCARABÉE. *Scarabæus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Linné qui lui donnait une grande extension. Plusieurs auteurs l'ont successivement restreint, et on le compose aujourd'hui d'insectes ayant pour caractères généraux : corps ovoïde, convexe; tête presque trigone, ayant un chaperon simple et muni d'une corne; antennes courtes, composées de dix articles, le premier long, conique, gros, enflé, velu; le deuxième presque globuleux, les suivants très-courts, transversaux, grossissant un peu depuis le troisième jusqu'au sixième inclusivement; le septième presque cyathiforme; les trois derniers formant une massue feuilletée, ovale, plicatite. Labre membraneux, caché par le chaperon, adhérent à la surface inférieure de celui-ci, son bord antérieur cilié. Mandibules presque trigones, cornées, très-dures, épaisses à leur base, sinuées, crénelées ou dentées sur leur côté extérieur. Mâchoires dures, arquées, terminées en pointe, souvent dentées, velues. Palpes maxillaires presque une fois plus longues que les labiales, composées de quatre articles, le premier court, très-petit; le deuxième assez long, presque conique; le troisième conique, plus court que le précédent; le quatrième au moins aussi long que le deuxième, arrondi à son extrémité; palpes labiales courtes, insérées vers l'extrémité du menton, de trois articles, les deux premiers courts, presque égaux, le troisième long, un peu plus gros que les autres, arrondi à son extrémité; menton velu, convexe, allongé, cachant la lèvre; son extrémité obtuse ou tronquée. Yeux globuleux; corselet légèrement bordé, armé d'une ou plusieurs cornes, ou échancré antérieurement; sternum simple, uni; écusson distinct, triangulaire; élytres grandes, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes fortes; jambes s'élargissant vers le bas, les antérieures munies de trois ou quatre dents latérales à leur partie extérieure et d'une forte épine au-dessous de leur extrémité; les quatre postérieures armées de deux dents et pourvues en outre de rangées transversales d'épines roides; articles des tarses garnis de poils, le dernier a deux crochets simples, avec un faisceau de poils entre-deux. Les Scarabées se trouvent principalement dans les contrées équatoriales des cinq parties du monde; on n'en connaît qu'une espèce de taille moyenne qui habite l'Europe; mais il en existe un grand nombre en

Amérique, en Afrique, dans les Indes orientales, etc. C'est parmi ces dernières que l'on rencontre les insectes les plus grands, et l'on ne peut citer que le genre *Prione*, dont quelques espèces atteignent une taille plus considérable. Les larves des véritables Scarabées ne sont point connues; mais il est probable qu'elles ressemblent beaucoup à celles des Oryctes et d'autres Scarabéides. Celles des grosses espèces doivent vivre dans l'intérieur du tronc carié des grands arbres si communs dans les forêts vierges du nouveau monde, et doivent beaucoup hâter la décomposition de ces colosses végétaux destinés à entretenir, après leur chute, une foule d'autres plantes. On connaît environ soixante-dix ou quatre-vingts espèces de Scarabées; presque toutes sont d'une couleur noire ou brune; en général, les mâles portent des cornes sur la tête et des appendices plus ou moins larges, plus ou moins ramifiés sur le corselet, tandis que leurs femelles en sont dépourvues.

SCARABÉE HERCULE. *Scarabæus Hercules*, L., Oliv., *Latr.*, etc.; *Geotrupes Hercules*, Fabr., figuré dans une foule d'ouvrages, et que l'on voit dans presque toutes les collections. C'est l'une des plus grandes espèces connues : on la trouve dans l'Amérique méridionale.

SCARABÉE ENEMA. *Scarabæus enema*, L., *Latr.*, *Fab.*, 1, 6, 15; Oliv., 1, 5, 20, pl. 12, fig. 124, figuré dans l'Encyclopédie, pl. 140, fig. 6. Il est d'un brun noirâtre; sa tête est armée d'une très-longue corne arquée, relevée et bifide à l'extrémité; le corselet a dans son milieu une forte élévation d'où s'échappe une corne très-longue, terminée en pointe, arquée par en bas, et formant, avec la première, une sorte de pince; élytres ponctuées sur les côtés. Taille, deux pouces. Du Brésil.

SCARABÉE BILOBÉ. *Scarabæus bilobus*, L., *Latr.*, Oliv., *Encycl.*, pl. 141, fig. 10. Il est d'un brun rougeâtre; le corselet des mâles offre en son milieu, une élévation large, bifide à son extrémité; tête armée d'une corne assez courte et arquée intérieurement; corselet rugueux latéralement; élytres marquées de fortes et nombreuses stries longitudinales, formées par des points enfoncés; pattes antérieures tridentées; antennes noires. Taille, quatorze lignes. De Cayenne.

SCARABÉE PONCTUÉ. *Scarabæus punctatus*, *Latr.*, Oliv.; figuré par Rossi, *Faun. Etrusc.*, tab. 1, pl. 1, fig. 1. Il a près de neuf lignes de long; son corps est tout noir, très-ponctué; sa tête offre deux petits tubercules en son milieu; élytres brunâtres, avec des stries longitudinales, irrégulières; dessous du corps garni de poils jaunes; pattes antérieures garnies de trois fortes dents surmontées de deux autres très-petites. On le trouve en Italie et dans les provinces méridionales de la France.

Mac-Leay désigne sous le nom de Scarabées les *Ateuchus* et les *Gymnopleures* de Latreille. Il donna au genre *Scarabæus* de Latreille le nom de *Dynastes*. Fabricius (*Syst. Eleuth.*) comprend sous le nom de *Scarabæus* des insectes des genres *Géotrupe* et *Bolbocère* de Kirby. Le genre *Scarabæus* proprement dit de Latreille correspond ainsi aux *Géotrupes* de Fabricius.

Le nom de Scarabée a été donné vulgairement à tous les insectes de l'ordre des Coléoptères. Ainsi on donne les noms de :

SCARABÉES AQUATIQUES, aux Dytiques et aux Hydrophiles.

SCARABÉE DU LYS, au *Cryoceris meridigera*.

SCARABÉE PULSATEUR, à une espèce d'*Anobium*.

SCARABÉE A RESSORT, aux Taupins.

SCARABÉES TORTUES OU HÉMISPÉRITIQUES, aux Coccinelles.

SCARABÉE A TROMPES, aux Rhynchophores.

SCARABÉIDES. *Scarabæides*. INS. Latreille désigne ainsi une tribu de Coléoptères de la famille des Lamellicornes, section des Pentamères, et correspondant au grand genre *Scarabæus* de Linné. Les caractères de cette tribu sont exprimés ainsi dans ses Familles naturelles du Règne animal : massue des antennes composée de feuillets, soit pouvant s'ouvrir et se fermer à la manière de ceux d'un livre, soit cupulaires, le premier de cette massue étant le plus grand, presque en forme de cornet et enveloppant les autres. Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit :

I. Antennes de huit à neuf articles; labre et mandibules membraneux, cachés. Mâchoires terminées par un lobe membraneux, arqué, large et tourné en dedans; dernier article des palpes labiales beaucoup plus grêle que les précédents ou très-petit.

Les COPROPHAGES, *Coprophagi*.

1. Seconds pieds beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; palpes labiales très-velues, avec le dernier article beaucoup plus petit que le précédent ou même peu distinct. Écusson le plus souvent nul ou peu visible.

Genres : ATRUCHEUS (Scarabée, Mac-Leay fils); GYMNOPLEURE, SYSIPHE, ONITIS, ONITICELLE, ONTHOPHAGE, PHANÉE (*Lonchophorus*, Germ.), BOUSIER.

2. Tous les pieds insérés à égale distance les uns des autres. Palpes labiales velues, à articles cylindriques, presque semblables. Écusson très-distinct. Élytres enveloppant les côtés et l'extrémité postérieure de l'abdomen.

Genres : APHODIE, PSAMMODIE (voisins des Égialies, mais ayant le labre et les mandibules cachés).

II. Antennes le plus souvent de dix à onze articles. Mandibules du plus grand nombre cornées et découvertes. Labre coriace dans la plupart, et plus ou moins à nu dans plusieurs. Palpes labiales filiformes ou terminés par un article plus grand. Mâchoires soit entièrement cornées, soit terminées par un lobe membraneux ou coriace, mais droit et longitudinal.

I. Mandibules cornées, non en forme de lames très-minces ou d'écaillés.

A. Mandibules et labre toujours totalement ou en partie à nu, saillants au delà du chaperon. Élytres enveloppant le contour extérieur de l'abdomen et lui formant une voûte complète.

Antennes de plusieurs à onze articles. Pieds postérieurs très-recurvés en arrière.

Les ARÉNICOLÉS, *Arenicolæ*.

a. Languette bifide, ses deux lobes saillants au delà du menton.

Mandibules généralement saillantes, arquées. Antennes de onze ou neuf articles.

* Antennes de neuf articles.

Genres : CHIRON, ÆGIALIE.

Nota. Quoique les Chirons, genre établi par Mac-Leay fils, paraissent se rapprocher, par la massue des antennes, des Passales, ils appartiennent néanmoins, sous tous les autres rapports, à cette division des Scarabéides.

** Antennes de onze articles.

Nota. Ils composent la petite famille ou tribu que Latreille avait désignée sous le nom de Géotrupins.

Genres : GÉOTRUPE, BOLBOCÈRE, ÉLÉPHASTOME, ATBYRIE, LETHRUS.

b. Languette entièrement recouverte par le menton. Antennes le plus souvent de dix articles, de neuf dans les autres.

Mandibules et labre moins saillants que dans les précédents, et ne paraissant point lorsque l'animal est vu en dessous. Banches antérieures souvent grandes et recouvrant le dessous de la tête. Côté interne des mâchoires denté.

* Antennes de neuf articles.

Genres : CRYPTODES, MÉCHIDIE.

** Antennes de dix articles.

Genres : PHOBÈRE, TROX, HYBOSORE, ORPHNÉ?

B. Labre et mandibules rarement saillants au delà du chaperon. Extrémité postérieure de l'abdomen découverte.

α. Languette entièrement cachée par le menton et même confondue avec lui.

Corps rarement allongé, avec le corselet oblong. Élytres point béantes à la suture.

* Antennes toujours de dix articles, et dont les trois derniers forment la massue. Mandibules saillantes ou découvertes du moins à leur partie latérale externe (non entièrement recouvertes en dessous par les mâchoires, et en dessus par le chaperon).

Mâchoires du plus grand nombre entièrement cornées et dentées, terminées dans les autres par un lobe coriace et velu.

Les XYLOPHILES, *Xytophili*.

Genres : ORYCTÈS, PHILEURE, SCARABÉE, HEXODON, BUTÈLE, CHASMADIE, MACRASPIE, PELIDNOTE, CHRYSOPHORE, OPILOGNATHE, CYCLOCEPHALE (*Chalepus* de Mac-Leay fils, dénomination déjà employée génériquement). Ce dernier genre semble faire le passage de cette division à la suivante.

Mandibules très-peu découvertes, mais déprimées.

** Antennes de huit à dix articles; massues de plusieurs mâles formées par les sept à cinq derniers, de trois dans les autres. Mandibules recouvertes en dessus par le chaperon, et cachées en dessous par les mâchoires; leur côté extérieur seul apparent.

Les PHYLLOPHAGES, *Phillophagi*.

† Mandibules fortes, extérieurement cornées. Extrémité des mâchoires sans dents, ou n'en ayant que deux. (Antennes de dix articles.)

Genres : ANOPILOGNATHE, LEUCOTHYRÉE, APOGONIE, AMBLYTÈRE.

†† Mandibules fortes, entièrement cornées. Mâchoires pluridentées. Tarses antérieurs des mâles dilatés et garnis en dessous de brosses. (Antennes de neuf articles.)

Genre : GÉNIAIE (*Gamatis*, Dej.).

††† Mandibules fortes, entièrement cornées. Mâchoires pluridentées. Tarses semblables et sans broches dans les deux sexes.

a. Massues des antennes de cinq à sept feuillets dans les mâles.

Genres : HANNETON (antennes de dix articles), PACHYPE (antennes de neuf articles).

b. Massues des antennes de trois feuillets dans les deux sexes.

1. Antennes de dix articles.

Genres : RHIZOTROGUE (*Melolontha aestiva*), ARÉODE.

2. Antennes de neuf articles.

Genres : AMFIMALLE, *Melolontha solstitialis*, EUCLORE (*Anomala*, Dej.).

†††† Portion interne des mandibules moins solide que l'autre ou membraneuse. Antennes de neuf à dix articles, dont les trois derniers forment la massue.

Genres : SÉRIQUE, Mac-Leay; ANISOPLIE, HOPLIE, MONOCHÈLE, MACRODACTYLE, DIPHUCEPRALE.

β. Languette saillante au delà du menton (bilobée).

1^o Mandibules cornées. Mâchoires terminées par un lobe membraneux et soyeux. Corps souvent allongé, avec le chaperon avancé; le corselet oblong ou presque orbiculaire; les élytres écartées ou béantes à leur extrémité interne ou suturale. Antennes de neuf à dix articles dont les trois derniers forment la massue.

Les ANTHOBIES, *Anthobii*.

Genres : GLAPHYRE, AMPHICOME, ANISONYX, CHASMATOPTÈRE.

2^o Mandibules très-aplaties, en forme de lames minces ou d'écaillés ordinairement presque membraneuses.

Labre presque membraneux, caché sous le chaperon; mâchoires terminées par un lobe en forme de pinceau. Languette non saillante. Corps le plus souvent ovale, déprimé, avec le corselet en trapèze ou presque orbiculaire. Couleurs ordinairement brillantes ou vives.

Les MÉLITOPHILES, *Melitophilii*.

Genres : PLATYGENIE, CRÉMASTOCHÈLE, GOLIATH, THICHIE, CÉTOINE, GYMNÉTIS. Menton grand et large dans les trois premiers genres.

SCARABUS. INS. V. SCARABE.

SCARBROITE. MIN. Substance minérale découverte à Scarborough, par Vernon; elle est blanche, tendre et absorbe facilement l'eau. Elle est composée de Silice, 8; Alumine, 45; peroxyde de Fer, 1; Eau, 48. On la trouve en veines dans les couches de Grès.

SCARCHIR. OIS. Espèce du genre Canard de la sous-division des Sarcelles. V. CANARD.

SCARCINE. *Scarcina*. POIS. Genre proposé par Rafinesque pour recevoir quatre espèces de Poissons des mers de la Sicile, et voisines, par leurs caractères, des Ammodytes et des Donzelles. Ce genre aurait pour caractères : nageoires caudale, dorsale et anale isolées les unes des autres, le corps très-comprimé; les catopes nuls; les maxillaires armés de dents; la nageoire dorsale fort longue et l'anale plus courte. On ne sait rien des mœurs de ces espèces de Poissons. Raffinesque leur donne les noms de *Scarcina argentea*, *punctata*, *quadrinaculata* et *imperialis*. On emploie, dit-il, les écaïlles de la première pour remplacer celles de

l'Ablette, dans la formation de l'essence d'Orient ou de la matière des perles fausses.

SCARE. *Scarus*. POIS. Genre de la famille des Labroïdes, division des Acanthoptérygiens, de Cuvier, et des Holobranches thoraciques ostéostomes, de la Zoologie analytique de Duméril. Forskahl fut le premier créateur de ce genre, qu'il trouva dans Aldrovande par une erreur de ce vieil auteur italien. Les anciens nommaient *Scarrus* un Poisson de la Méditerranée, commun sur les côtes de Sicile et de l'archipel de la Grèce, dont la chair était très-délicate. Tout porte à croire que ce Scare était un Labre ou une Chéline. Mais il est de fait qu'aucun des Scares admis par les auteurs modernes ne se trouve dans la Méditerranée; les espèces qui entrent dans ce genre vivent exclusivement dans les mers intertropicales tout autour du globe. Les Scares se rapprochent singulièrement des Labres. Ils ont pour caractères : corps ovale, oblong, comprimé, couvert d'écaïlles lâches et larges; ligne latérale interrompue ou coudée, à pores trifides; mâchoires paraissant formées par les intermaxillaires qui se trouvent à nu, et qui sont convexes, arrondis, garnis de dents très-petites, disposées comme de petits mamelons sur leur bord et sur leur surface antérieure; ces dents occupent deux rangées, de manière que les postérieures deviennent par ordre de croissance antérieures; lèvres rétractiles; opercules entiers, écaïlleux; plaques pharyngiennes disposées en lames transversales; quatre ou cinq rayons à la membrane branchiostège; nageoire dorsale unique; nageoires ventrale et anale garnies de rayons épineux, pouvant parfois se replier dans des fossètes. Les Scares ont les habitudes des Labres; comme ces Poissons, ils se font remarquer par la vivacité des couleurs qui teignent leurs écaïlles. Leurs teintes sont disposées d'ordinaire par larges plaques, et leur ont valu, dans les colonies, le nom de *Perroquets de mer*. Leur mode de natation est vacillant. On ne les trouve jamais que dans les mers chaudes, le long des rivages, des récifs et où la mer déferle avec violence. Ils sont très-communs dans la mer Rouge où Forskahl en a décrit plusieurs espèces, et dans l'Océanie. Leur chair est délicate, estimée des Océaniens qui la mangent crue, bien que dans certaines circonstances elle soit vénéneuse.

Les Scares sont nombreux. Les espèces de la mer Rouge sont : le SIDJAN, *Scarus siganus*, Forsk., p. 25; l'ÉTOILE, *Scarus stellatus*, Forsk., p. 26; le POURPRE, *Scarus purpureus*, Forsk., p. 27, ou *Labrus purpureus* de Linné; le HARID, *Scarus Harid*, Forsk., p. 50; le NOIR, *Scarus niger*, Forsk., p. 28, ou *Chadry* de Lacépède; le PERROQUET, *Scarus Psittacus*, Forsk., p. 29; le KAKATOË, *Scarus Kakatoe*, Lacép.; le GHOBBAN, *Scarus Ghooban*, Forsk., p. 28. Cet auteur décrit en outre les *Scarus sordidus* et *ferrugineus*. Commerson, dans son Voyage autour du monde avec Bougainville, a rapporté quelques Scares qui ont été décrits par Lacépède. On peut citer entre autres l'ENNEACANTHE, *Scarus enneacanthus*, Lac., du grand Océan équinoxial; le DENTICULÉ, *Scarus denticulatus*, Lacép., des mêmes parages. Plumier a décrit une espèce des Antilles qui est le TRILOBE, *Scarus trilobatus*, Lacép., et Gatesby

en a figuré une autre sous le nom de **POISSON VERT**, le *Scarus Catesby* de Lacépède dont on retrouve la figure dans les planches de l'Encyclopédie, n° 50, fig. 193. Ce Poisson, que Bonnaterra a décrit page 76, est remarquable parce qu'il est tout vert, excepté à la queue où se dessine une tache jaune. Il vit dans les eaux de la Caroline et sur les côtes de l'île de Bahama. On doit encore grouper dans ce genre trois Sparus décrits sous les noms de *Sparus Abildgaardi* par Bloch, *Sparus croicensis*, Bloch, pl. 221, et *Sparus holocyaneose* par Lacépède. A toutes ces espèces, il faut joindre la suivante :

SCARE A BANDELETTES. *Scarus læniopterus*, Desmarest. Ce Poisson, qui vit dans les mers de l'île de Cuba, est verdâtre, avec une bandelette jaune sur la dorsale, une pareille sur l'anale; la queue est rectiligne et les catopes sont jaunes; de larges écailles couvrent le préopercule.

SCARDIDIUM. **INVS.** Ehrenberg a donné ce nom à un genre d'Infusoires polytroques nus, qui se distinguent de tous les autres, en ce qu'avec un œil unique et dorsal, une queue bifurquée, ils ont des cils frontaux non similaires et des crochets.

SCARIEUX. **SCARIOSUS.** **BOT.** On dit d'un organe foliacé qu'il est Scarieux quand il est mince, sec et translucide. Ainsi les écailles de l'involucre dans le Catananche, les tuniques extérieures des bulbes de l'Oignon, de l'Ail, etc., sont Scarieuses.

SCARIOLE. **BOT.** Même chose qu'Escarole. **V.** ce mot et **CHICORÉE.**

SCARIS. *Scaris.* **INS.** Hémiptères; genre de la famille des Cicadaïes, division des Tettigones, établi par Lepelletier, qui lui assigne pour principaux caractères : antennes insérées dans une cavité, près du bord des yeux, composées de trois articles, dont les deux premiers sont cylindriques et le troisième conique, se terminant en une soie assez longue; bec très-court, biarticulé; tête courte, transverse, beaucoup plus étroite que le corselet, mais cependant de la même largeur que sa partie antérieure; yeux placés sur les côtés de la tête, contre le corselet; deux ocelles apparents, écartés l'un de l'autre, posés sur le dessus de la tête; corps presque triangulaire; corselet transversal et assez long; écusson triangulaire, prolongé postérieurement en une pointe aiguë; élytres recouvrant les ailes et l'abdomen, enveloppant les côtés de celui-ci : leurs extrémités droites et ne se croisant pas; abdomen composé de cinq segments; plaque anale refendue dans toute sa longueur; pattes de longueur moyenne; jambes garnies d'épines fines et nombreuses; tarsi triarticulés.

SCARIS FERRUGINEUSE. *Scaris ferruginea*, Lepell.; *Jussus ferrugineus*, Fab. Cette espèce est entièrement d'un brun roussâtre; sa tête et son corselet sont striés transversalement; le dessous du corps est un peu plus pâle; les élytres sont fortement réticulées, plus foncées que le reste du corps; les pattes sont brunes, avec les cuisses postérieures plus pâles. Taille, six lignes. Du Brésil.

SCARITE. *Scarites.* **INS.** Genre de la famille des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnas-

siers, tribu des Carabiques, établi par Fabricius et que Linné avait confondu dans son genre Ténébrion. Caractères : corps cylindrique ou peu aplati, assez allongé; tête assez grande, presque carrée; antennes presque moniliformes, composées de onze articles : le premier très-grand, les autres beaucoup plus petits, grossissant insensiblement vers l'extrémité. Labre très-court, tridenté. Mandibules grandes, avancées, fortement dentées intérieurement. Mâchoires crochues à leur extrémité; palpes maxillaires extérieures de quatre articles; les labiales de trois; ces quatre palpes ayant leur dernier article presque cylindrique; les maxillaires internes de deux articles. Menton articulé, concave, fortement trilobé; languette courte, large, évasée au bord supérieur. Corselet séparé des élytres par un étranglement convexe, presque en forme de croissant, échancré antérieurement, arrondi à sa partie postérieure et souvent un peu prolongé dans son milieu. Écusson nul. Élytres assez allongées, souvent parallèles, s'élargissant quelquefois un peu postérieurement, recouvrant tout l'abdomen et rarement des ailes. Abdomen aplati, arrondi sur les côtés. Pattes assez fortes; jambes antérieures larges, dentées extérieurement et comme palmées, échancrées au côté interne; jambes intermédiaires simples, quelquefois un peu plus larges vers leur extrémité, ayant seulement sur le côté extérieure une ou deux épines assez fortes; jambes postérieures quelquefois ciliées; tarsi simples dans les deux sexes. On trouve des Scarites dans les contrées chaudes de tous les pays du monde, excepté à la Nouvelle-Hollande; mais c'est surtout en Afrique que l'on en a trouvé le plus. L'Amérique en possède seulement six espèces. Ces insectes vivent dans les terrains sablonneux, près de la mer et dans les lieux imprégnés de sel. Ils se creusent des trous de plus d'un pied de profondeur et n'en sortent que pendant la nuit. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils saisissent avec leurs fortes mandibules. On en connaît près de quarante espèces, toutes de couleur noire et luisantes. Dejean (Spécies des Coléopt., etc.) les range dans deux divisions :

I. Jambes intermédiaires armées de deux épines.

SCARITE PYRACMON. *Scarites Pyracmon*, Dej., Spéc. Col., etc., t. I, p. 567. Bonelli, *Scarites Gigas*, Oliv., Col., t. III, n° 56, p. 6, n° 5, t. 1, f. 1, a, b, c; Latt., Rossi, Faun. Etr. Cet insecte est long de près d'un pouce et demi; son corselet est grand; ses jambes antérieures sont tridentées, les postérieures dentelées; ses élytres sont ovales, presque déprimées, larges postérieurement, ayant de légères stries ponctuées. On le trouve assez communément dans le midi de la France, en Italie, en Espagne, dans les lieux sablonneux près de la mer.

II. Jambes intermédiaires armées d'une seule épine.

SCARITE LISSE. *Scarites lævigatus*, Dej., loc. cit., p. 398; *Scarites sabulosus*, Oliv., Ent., t. III, n° 56, p. 11, pl. 1, f. 8. Il est long de six à sept lignes, noir, luisant; ses jambes antérieures ont huit dents, les postérieures ont deux petites dentelures; les élytres sont oblongues, presque déprimées, avec des stries presque effacées. On le trouve dans le midi de la France, sur les côtes de la Méditerranée.

SCARITIDES. *Scaritides.* **INS.** Bonelli désigne ainsi

sa quatorzième famille des Carabiques, dans laquelle il fait entrer les genres Scarite, Clivine et Dischyrie. Dejean (Spécimens des Coléoptères, etc.) applique cette dénomination à la division des Carabiques de Latreille, qui a reçu de cet entomologiste (Fam. nat. du Règne Animal) le nom de *Bipartis*. V. CARABIQVES.

SCARLATE. ois. Espèce du genre Philédon. V. ce mot. C'est aussi le nom d'un Tangara que Vieillot a placé avec le Jacapa, sous ce nom générique. V. TANGARA.

SCAROGÉ. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus procerus*.

SCAROLE. BOT. V. LAITUE.

SCARUS. POIS. V. SCARE.

SCATOPHAGE. *Scatophaga*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Scatophiles de Latreille, établi par Meigen aux dépens du grand genre *Musca* de Linné. Caractères : corps assez allongé, ordinairement velu. Tête transversale, presque conique en devant, arrondie postérieurement; antennes insérées entre les yeux, presque contiguës à leur base, plus courtes que la face antérieure de la tête, de trois articles, dont le dernier infiniment plus long que le deuxième, en carré long, muni près de la base d'une soie longue et biarticulée; le premier article fort court, le second velu, s'amincissant notablement du milieu à l'extrémité. Hypostome creusé; trompe très-distincte, de longueur moyenne, membraneuse, rétrécie, terminée par deux grandes lèvres et cachée dans le repos. Palpes velues, grandes et avancées, un peu en masse aplatie. Yeux grands, saillants, écartés l'un de l'autre dans les deux sexes. Trois ocelles placés en triangle sur le vertex. Corselet muni de longs poils roides, ainsi que la tête, l'écusson et les pattes. Écusson grand, avancé, conique. Ailes longues, grandes et courbées l'une sur l'autre dans le repos. Cuillérons petits; balanciers nus; abdomen allongé, presque conique; pattes grandes; cuisses longues, assez grêles; jambes postérieures munies à leur extrémité de deux épines droites; tarsi ayant leur premier article presque aussi long que les quatre autres pris ensemble; ceux-ci égaux entre eux, le dernier terminé par deux crochets grêles, simples, et par deux pelotes grosses, assez longues et velues en dessous. Ce genre se distingue des Anthomyies, parce que ceux-ci ont les ailes assez courtes, dépassant de peu l'abdomen, et parce que les yeux des mâles se touchent. Les Mosilles ont la tête creusée postérieurement et non conique, comme cela a lieu dans les Scatophages. Les Thyroéphores en diffèrent par leurs cuisses postérieures qui sont grandes et arquées ainsi que les jambes; enfin on ne peut les confondre avec les Sphéroécères, dont le dernier article des antennes est sphérique, et qui ont encore plusieurs autres caractères distinctifs pris dans la forme des cuisses et des jambes. Ces Diptères fréquentent habituellement les excréments humains et toutes sortes d'ordures; on les y voit en grand nombre; les femelles y déposent leurs œufs qui sont oblongs et qu'elles piquent dans la fiente par un de leurs bouts. Les larves, qui proviennent de ces œufs, vivent pendant quelque temps dans les excréments où

elles ont été déposées à l'état d'œuf, ensuite elles entrent en terre pour subir leur dernière métamorphose qui a lieu un mois après la ponte. On connaît huit ou dix espèces de Scatophages.

SCATOPHAGE STERCORAIRE. *Scatophaga stercoraria*, Meigen, Latr.; *Musca stercoraria*, Lin., Fabr.; *Scatophaga vulgaris*, Latr. Elle est longue de trois ou quatre lignes, brune et couverte d'un duvet et de longs poils jaunes. Très-commune en Europe.

SCATOPHAGITES. *Scatophagites*. INS. Nom d'une section de la tribu des Muscides, dans l'ordre des Diptères, qui comprend les genres *Scatophaga*, *Dryomyza*, *Sapromyza* et *Helomyza*. Les espèces de ces différents genres ont les antennes penchées, avec le troisième article allongé et le style velu; les jambes intermédiaires sont épineuses à l'extrémité; l'abdomen est ovulaire.

SCATOPHILES. *Scatophilæ*. INS. Même chose que Scatophagites.

SCATOPSE. *Scatopse*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Florales, établi par Geoffroy aux dépens du grand genre *Tipula* de Linné, et adopté avec ces caractères : corps oblong; thorax ovale, convexe. Tête petite, arrondie; yeux réniformes; trois ocelles distincts placés sur le vertex et disposés en triangle. Antennes avancées, épaisses, cylindriques, insérées en avant des yeux, perfoliées, composées de onze articles dont le dernier globuleux. Palpes cachées. Ailes grandes, hyalines, couchées sur le corps dans le repos, ayant la cellule médiastine distincte, la marginale très-grande, appendiculée; une seule discoidale petite; trois postérieures petites. Abdomen déprimé, un peu élargi postérieurement. Jambes sans épines; tarsi à pelotes très-petites et peu distinctes. Ce genre se distingue des Cordyles et des Simulies, parce que ceux-ci n'ont point d'ocelles. Les Bibions et les Aspistes en diffèrent parce qu'ils n'ont pas plus de neuf articles aux antennes; enfin les Penthéries et les Dilophes en sont bien distingués parce que leurs yeux sont entiers et non réniformes, comme dans le genre Scatopse. Comme le dit fort judicieusement Macquart (Dipt. du Nord de l'Europe), les insectes de ce genre présentent une particularité remarquable : ils appartiennent évidemment aux Tipulaires musciformes par les plus grands rapports de conformation, et cependant il leur manque un des caractères les plus essentiels de la famille entière; le seul article fort court, dont les palpes paraissent formées, établit à la fois une différence importante entre les Scatopses et tous les autres Tipulaires, et une ressemblance (au moins sous le rapport de la brièveté de cet organe) avec les autres Diptères, de sorte que la place naturelle de ces insectes est à la tête de leur famille immédiatement après les Tabaniens. Les Scatopses doivent leur nom aux immondes au milieu desquels ils se développent. Leurs larves ne présentent aucun organe propre au mouvement. Les nymphes sont nues, immobiles. L'insecte parfait, fort commun sur les troncs d'arbres et les murs humides, fréquente aussi les fleurs, particulièrement celles des Synanthérées, et il se nourrit du suc des nectaires.

SCATOPSE NOTÉ. *Scatopse notata*, Meig.; *Scatopse nigra*, Geoff., Lam.; *Tipula notata*, Lin.; *Tipula albipennis*, Fabr. Long d'une ligne et demie, d'un noir luisant. Thorax marqué de blanc sur les côtés. Commun contre les murs humides et dans les latrines, en Europe.

SCAURE. *Scaurus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliers, établi par Fabricius. Caractères : corps ovale-oblong; tête plus étroite que le corselet; antennes filiformes : de onze articles; les deux premiers, mais surtout le deuxième, petits; le troisième plus long que chacun des sept suivants; les premiers de ceux-ci un peu coniques; les derniers ovales, globuleux; le onzième un peu obovique, pointu à l'extrémité, de la longueur du troisième, et par conséquent beaucoup plus long que le dixième. Labre coriace, avancé, transversal, son bord antérieur entier, cilié. Mandibules courtes, cornées, à peine bifides à l'extrémité. Mâchoires droites, cornées, bifides, dilatées, et comme tronquées à leur extrémité. Palpes maxillaires presque filiformes, plus longues que les labiales, de quatre articles; les labiales de trois articles presque égaux. Menton de grandeur moyenne, en carré transversal, entier, ne recouvrant pas l'origine des mâchoires. Languette nue, entière. Corselet non rebordé, tronqué à ses bords antérieur et postérieur, les latéraux arrondis. Écusson petit. Élytres soudées ensemble, embrassant les côtés de l'abdomen et s'allongeant en pointe mousse; point d'ailes; pattes fortes; cuisses antérieures assez grosses, ordinairement munies d'une ou deux épines. Jambes raboteuses, les antérieures souvent un peu courbes; tarsi filiformes, leur premier article plus grand que les intermédiaires; le dernier le plus long de tous. Abdomen ovalaire. Ce genre se distingue des genres *Moluris*, *Psammodes*, *Tagénie* et *Sépidie*, parce que ceux-ci n'ont pas le dernier article des antennes sensiblement plus grand que le précédent; les autres genres de la même tribu diffèrent des Scaures parce que leur menton recouvre entièrement la base des mâchoires. On ne connaît que cinq à six espèces de Scaures; elles sont propres aux contrées chaudes de l'Europe méridionale, de l'Afrique et de l'Asie. Ces insectes se plaisent dans les sables ou parmi les décombres et les pierres. Leur démarche est pesante, et ils semblent fuir la lumière.

SCAURE STRIÉ. *Scaurus striatus*, Fab., Oliv., Entom. et Encyclopédie, pl. 195, fig. 4. Il est long de plus de six lignes, tout noir, avec des stries sur les élytres. Il n'est pas rare sur les bords de la Méditerranée, à Marseille, à Toulon, etc.

SCAVILLOS. BOT. (Garidel.) Le *Jasminum fruticans*, dans les cantons méridionaux de la France où cet arbuste croît spontanément, a reçu le nom de Scavillos.

SCAVISSON. BOT. On a quelquefois désigné, sous ce nom, l'écorce du *Laurus Cassia*.

SCEAU DE NOTRE-DAME. BOT. L'un des noms vulgaires du Tamanier. *V.* ce mot.

SCEAU DE SALOMON ou SIGNET. BOT. Espèce du genre *Convallaria* de Linné, *Polygonatum* des botanistes modernes.

SCÉLÉRATE. BOT. Espèce du genre *Renoucle*. *V.* ce mot.

SCÉLIAGE. *Sceliages*. INS. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Scarabéides, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : massue des antennes subglobuleuse; le septième article grand, prolongé inférieurement, le huitième plus petit que le dernier, les deux terminaux sortant d'un sinus du précédent; palpes maxillaires courtes et subfiliformes, les labiales composées de trois articles décroissant en longueur; corselet un peu plus large que l'abdomen; jambes antérieures grandes, un peu courbes vers leur milieu, les intermédiaires armées de deux éperons.

SCÉLIAGE JOPAS. *Sceliages Jopas*, Westw. Il est d'un noir lisse et brillant; les deux dents intermédiaires du chaperon sont obtuses et un peu relevées; la tête est très-punctuée antérieurement, le corselet très-lisse, les élytres marquées de six stries longitudinales, un peu oblitérées et formées par de très-petits points irréguliers. Taille, dix lignes. Du sud de l'Afrique.

SCÉLION. *Scelio*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Oxyures, établi par Latreille, et que Jurine et Spinola ont désigné depuis sous le nom de Céraphron. Les caractères de ce genre sont : corps allongé; tête globuleuse, un peu triangulaire; antennes insérées près de la bouche, filiformes dans les mâles, plus courtes et grossissant insensiblement vers l'extrémité dans les femelles, composées de dix articles distincts. Mandibules bidentées à leur extrémité. Palpes maxillaires non saillantes, de trois articles au moins, les labiales de deux. Trois ocelles placés sur le devant du front, à la partie supérieure, et disposés en triangle. Corselet court, transversal; ailes supérieures n'ayant qu'une seule cellule radiale. Pattes de longueur moyenne; abdomen aplati. Ce genre se distingue des Béthyles, Dryines, Antéons, Hélores, Proctotrupes, Cinètes et Bélytes, parce que ceux-ci ont des cellules brachiales aux ailes supérieures; il diffère des Diapriens qui ont les antennes insérées sur le front; les Sparasies et les Céraphrons ont les palpes maxillaires saillantes. Les Platygastres n'ont point de cellule radiale aux ailes; et enfin les Tétéas s'en distinguent parfaitement par leurs antennes de douze articles. On ne connaît pas les mœurs de ces Hyménoptères qui sont tous de très-petite taille; il est probable qu'ils vivent dans les larves pendant leurs premiers états.

SCÉLION RUGOSULE. *Scelio rugosulus*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 52, n° 1. Son corps est noir, très-finement punctué et chagriné; sa tête et son corselet sont noirs, couverts d'une légère pubescence blanchâtre; les ailes sont hyalines et de couleur brunâtre, plus colorées dans le milieu; les pattes sont noires, avec les jambes et les tarsi d'un brun foncé; abdomen allongé, entièrement noir, strié en dessus, surtout à la base. Taille, deux lignes et demie. Du nord de l'Europe.

SCÉLOSODITE. *Scelosodis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrides, institué par Eschscholtz, pour un insecte qu'il a observé en Égypte, et qui lui a présenté les

caractères suivants : antennes pubescentes, grêles, composées d'articles obconiques, dont le deuxième est aussi long que le quatrième, le troisième plus long que les autres, les neuvième et dixième plus larges que les précédents, le dernier ovoïde, plus long que le pénultième; tête suborbiculaire, arrondie antérieurement, avec une petite dent au milieu de l'épistome; yeux peu transverses, presque entièrement supérieurs et suborbiculaires; mandibules courtes; palpes maxillaires grêles, subfiliformes, les labiales petites; corselet subrectangulaire, à côtés arrondis, échancré antérieurement; écusson arrondi à son extrémité; élytres à peine aussi larges que le corselet; jambes garnies de piquants très-prononcés; tarsi grêles et filiformes.

SCÉLOSODITE COULEUR MARRON. *Scelosodis castaneus*, Eschsch.; *Tentyria castanea*, Heyden. Il est oblong, convexe en dessus et en dessous, d'un testacé un peu obscur, légèrement ponctué sur le dos et sur les élytres; abdomen presque lisse. Taille, deux lignes et demie. Égypte.

SCÉNEDESME. *Scenedesmus*. BOT. Ce genre de la famille des Algues, tribu des Micrasteriadiées, a été établi par Meyer. Ce sont des corpuscules subglobuleux ou fusiformes, accolés transversalement par rangées et enveloppés d'une matière muqueuse qui les agglutine.

SCÉNICLE. ois. Synonyme de Tarin. V. Gros-Bec. SCÉNIDIUM. *Scenidium*. BOT. Le genre institué sous ce nom par Klotsch, fait partie des Champignons hyméno-mycètes; il a été considéré par Endlicher comme trop peu différent du genre *Polyporus*, de Fries, pour ne point lui être réuni, et il en a formé une section de ce dernier genre.

SCÉNOPINE. *Scenopinus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères. L'espèce prototype, très-commune dans les maisons, avait été placée par Linné dans son genre *Musca* (*M. fenestralis*), et avec les Némotèles par Degéer; mais ses antennes, totalement dénuées de la soie ou du stylet ordinaire, distinguent essentiellement ce genre des précédents et de tous les autres analogues. Ces organes sont composés de trois articles, dont les deux premiers très-petits et le dernier allongé, presque cylindrique. Sous le rapport de la trompe, cet insecte se rapproche évidemment des Stratiomes et autres Notacanthes; la tige est très-courte, avec les lèvres relevées, les palpes insérées de chaque côté de sa base et se terminant en masse. Quoique d'après les figures de Meigen, le suçoir ne paraisse composé que de deux soies, il est à présumer, par analogie, qu'il y en a quatre. Ces caractères, la grandeur des yeux du mâle, le nombre et la disposition des nervures des ailes, le recouvrement horizontal de ces organes, la forme et la nudité des pieds, semblent indiquer que ce genre se rapproche des Pipuncules, des Platypèzes, des Callomyies, et même des Xylophages, surtout par les cellules extérieures des ailes. Quoi qu'il en soit, Latreille, dans son dernier travail sur les Diptères (Règne Animal de Cuvier, deuxième édition), a placé les Scénopines dans une petite section, celle des Platypèzines, qui succède immédiatement à celle des Dolichopodes. L'absence de la soie antennaire forme un caractère né-

gatif, exclusivement propre aux Scénopines; mais il en est un autre qui n'a pas encore été remarqué; c'est que, dans ces insectes, les côtés des prothorax se détachent et forment deux petits tubercules saillants, qui semblent représenter, en petit, les prébalanciers des Rhipiptères. Les Psorophores de Robineau-Desvoidy en offrent de semblables; mais il ne faut pas les considérer avec ce naturaliste comme des appendices particuliers. Meigen caractérise ainsi le Scénopine des fenêtres (*fenestralis*): noir, à pattes fauves; masse des balanciers blanche. Les raies transverses de cette couleur que l'on voit sur l'abdomen, ne sont propres qu'aux mâles. Cette partie du corps est ordinairement rugueuse, Taille, deux lignes et demie. Très-commune en Europe.

SCÉNOPINIENS. *Scenopini*. INS. Nom donné par Fallen (*Dipter. suéc.*, 1) à une famille d'insectes de l'ordre des Diptères, qui, par la composition des antennes, le nombre et la disposition des nervures des ailes, et par la trompe, compose avec les Syrphies, les Platypèzines, une division spéciale et se distingue de ces derniers Diptères, par la forme oblongue des yeux et par les antennes dont la soie est nulle ou dorsale. Les palpes sont en masse; le corps est déprimé et les ailes sont couchées sur le corps. Cette famille se compose des genres *Chrysonyza* et *Scenopinus*. Le premier est peu connu; mais on soupçonne qu'il forme avec ceux de *Tetanura*, *Taxypeza* de Meigen, une petite tribu, peu éloignée des Dolichopodes et des Platypèzines. Meigen, en adoptant cette famille, n'y a compris que le second (V. SCÉNOPINE) et l'a placé entre les Oxyptères et celle des Conopsaires. La première vient immédiatement après celle des Dolichopodes et se compose du genre *Lonchoptera*, très-éloigné des précédents. Les Scénopines ne sauraient se lier par aucun point de ressemblance avec les Conopsaires.

SCÉPASME. *Scepasma*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, section des Phyllanthées, établi par Blume (*Bijd. Flor. nederl. Ind.*, p. 582), qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques. Les mâles ont un calice ou périgone divisé profondément en quatre parties situées sur deux rangs, conniventes, les deux extérieures plus larges; quatre glandes alternes; un filet épais, presque en masse; deux anthères divariquées, à loges distinctes, déhiscentes longitudinalement, et adnées au sommet du filet. Les fleurs femelles ont un calice persistant, divisé profondément en cinq parties; un ovaire entouré d'un disque glanduleux, divisé intérieurement en cinq à huit loges qui contiennent chacune deux ovules; cinq à huit stigmates courts, sessiles, légèrement échancrés. Le fruit est capsulaire, globuleux, déprimé, sillonné, divisé en cinq ou huit loges qui contiennent chacune deux graines, dont une avorte quelquefois. Ce genre a des affinités d'une part avec l'*Epistylum* de Swartz; de l'autre avec l'*Anisonema* de Jussieu.

SCÉPASME A FEUILLES DE BUIS. *Scepasma Buxifolia*. C'est un arbrisseau rameux, à feuilles petites, alternes, stipulacées, très-entières, inéquilatérales, glabres, à fleurs axillaires, pédonculées, munies de petites bractées, les mâles ordinairement géminées, et les femelles solitaires. De Java.

SCÈPE. *Scopa*. BOT. Genre de la famille des Antides-

mées, établi par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; les mâles sont amenacées; elles ont le périgone composé de quatre folioles très-petites, membraneuses, imbriquées avant l'inflorescence; deux étamines libres, dont les filaments sont très-courts, et les anthères à deux loges opposées et longitudinalement déhiscentes. Les fleurs femelles sont amassées en petites grappes axillaires; le périgone est à six folioles, disposées sur deux rangs : les extérieures entières, et les intérieures trilobées; ovaire libre, à deux loges, renfermant chacune deux ovules accolés et attachés au sommet de la cloison; quatre stigmates sessiles et frangés.

SCÈPE VELUE. *Scepa villosa*, Lindl.; *Lepidostachys villosa*, Wall. C'est un arbre dont les feuilles sont alternes, pétiolées, coriaces, velues et accompagnées de stipules membraneuses, qui enveloppent les gemmes dans leur jeunesse. De l'Inde.

SCÉPINIE. *Scepinia*. BOT. Genre établi par Necker, dans la famille des Synanthérées, tribu des Astérées de Cassini qui le place entre ses genres *Crinitaria* et *Pterophorus* ou *Pteronia*. C'est en effet un démembrement des *Pteronia* de Linné, et il est ainsi caractérisé : involucre ovoïde-oblong, composé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, arrondies au sommet, les intérieures bordées d'une membrane scarieuse; réceptacle plan, alvéolé, à cloisons dentées; calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; corolle dont le limbe est divisé en cinq lanières longues, linéaires; anthères sans appendices basilaires; style à branches stigmatiques très-longues; ovaires obovoïdes, comprimés par les deux côtés, velus, surmontés d'une aigrette de poils nombreux, inégaux, à peine plumeux. Ce genre se compose de plantes du cap de Bonne-Espérance, qui sont des arbustes très-petits, dont les tiges se divisent en rameaux opposés, garnis de feuilles également opposées, petites, ovales, lancéolées, et presque en forme d'écaillés. Les fleurs sont grandes, jaunes, terminales et sessiles au sommet des rameaux.

SCÉPINIE DICHOTOME. *Scepinia dichotoma*, ou *Pteronia oppositifolia*, L.; Gærtn., de *Fruct.*, 2, p. 408, tab. 167. C'est un petit arbuste qui ne s'élève qu'à trois ou quatre pouces; ses rameaux sont opposés, dichotomes et divariqués; ses feuilles sont également opposées, petites, ovales-lancéolées, blanchâtres, un peu tomenteuses, comme pulvérolentes; les calathides, composées de fleurs blanches, sont grandes, terminales, sessiles; les squames de leur péricline sont ovales, entières, un peu pubescentes au sommet. Du cap de Bonne-Espérance.

SCÉPIRANTHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Graham, a été réuni au genre *Cooperia* de la famille des Liliacées, précédemment publié par Herbert. V. COOPÉRIE.

SCÉPSÉOTAME. *Scepsotamus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Chamisso, avec les caractères suivants : fleurs polygames, dioïques; les mâles ont le tube du calice très-court, soudé à un ovaire rudimentaire; le limbe supérieur et tronqué; corolle supérieure, hypocratériforme, avec le tube court, un peu renflé,

l'orifice velu, le limbe à cinq divisions largement ovales et fort courtes; cinq anthères linéaires, sessiles, incluses entre les divisions de l'orifice de la corolle; un rudiment d'ovaire infère; style inclus, poilu au sommet, qui est atténué; stigmaté peu apparent. Les fleurs femelles ou hermaphrodites ont le calice et la corolle conformés comme dans les fleurs mâles; l'ovaire est infère, à deux loges, renfermant chacune un ovule à dos convexe, à face plane, inséré au milieu d'une cloison peltée; le style est cylindrique et court, le stigmaté épais, prismatique, à cinq angles. La seule espèce connue est un arbuste inerme, à rameaux nombreux et comprimés; les feuilles sont opposées; les stipules sont petites, interpétiolaires et entières. Les fleurs mâles sont ordinairement au nombre de trois, sessiles à l'extrémité des rameaux; les fleurs femelles sont solitaires. Du Brésil.

SCEPTRUM CAROLINUM. BOT. Espèce du genre Pédiculaire. V. ce mot.

SCEURA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Forskahl, est le même que l'*Avicennia*, L.

SCHABAZITE. MIN. V. CHABAZIE.

SCHACH. OIS. Espèce du genre Pie-Grièche. V. ce mot.

SCHACHAL. MAM. Synonyme de Chacal. V. CHIEN.

SCHÆFFÉRIE. *Schæfferia*. BOT. Genre de la Tétrandrie Digynie, L., établi par Jacquin (*Plant. Amer.*, 259) et placé avec doute à la suite de la famille des Rhamnées. Voici ses caractères essentiels : fleurs dioïques par avortement; calice à quatre divisions profondes et obtuses, persistant avec le fruit et peut-être entièrement libre; corolle à quatre pétales alternes avec les divisions calicinales; quatre étamines opposées aux pétales; ovaire biloculaire, surmonté de deux stigmates presque sessiles; baie sèche, bipartible, ou rarement uniloculaire par avortement; chaque loge monosperme; graine dressée, composée d'un albumen charnu, un peu huileux, et d'un embryon central droit et plan.

SCHÆFFÉRIE FRUTESCENTE. *Schæfferia frutescens*, Jacq., loc. cit., ou *Schæfferia completa*, Swartz, *Flor. Ind.*, 1, p. 527, tab. 7, fig. A. C'est un arbrisseau à rameaux glabres, garnis de feuilles alternes, elliptiques, et à fleurs blanches, petites, groupées dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les Antilles et sur le continent américain, principalement à Saint-Domingue, à la Jamaïque, à Carthagène, et dans la république de Colombie.

SCHAL ou SHAL. POIS. V. PIMÉLODE.

SCHANGINIE. *Schanginia*. BOT. Genre de la famille des Chenopodiacées, tribu des Suéidinées, établi par Meyer, qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames et bractéolées. Les hermaphrodites ont le tube du calice urcéolé, à cinq divisions; cinq étamines insérées au milieu du calice; styles réunis; deux ou trois stigmates distincts, subulés, étalés et papilleux; ovaire infère; fruit enveloppé inférieurement par le tube du calice et nu supérieurement; péricarpe libre et sec, étroitement réuni au tube du calice; semence verticale, lenticulari-pyriforme, substollée; son tégument est double : l'extérieur crustacé; albumen nul; embryon plano-spiral, un peu cylindrique. Les fleurs femelles ressemblent

aux hermaphrodites, mais elles sont dépourvues d'étamines fertiles.

SCHANGINIE A FEUILLES DE LIN. *Schanginia Linifolia*. C'est une plante herbacée, dressée, à feuilles touffues, planiuscules, linéari-lancéolées, aiguës; à fleurs agglomérées presque en épi. Des monts Altai, en Arabie.

SCHASMARIA. BOT. (*Lichens*). Acharius a donné ce nom à la troisième section de son genre Cénomycé; elle ne renferme qu'un fort petit nombre d'espèces qui se différencient des autres par un thalle foliacé, supportant des apothécies scyphiformes, fistuleuses, dilatées vers leur partie supérieure, et dont l'orifice n'est point fermé par une membrane. Ces Lichens rentrent dans le genre Scyphophore. *V.* ce mot.

SCHAUÉRIE. *Schaueria*. BOT. Ce genre a été créé par Nées Van Esembeck et placé dans sa famille des Acanthacées; il a pour caractères : calice à cinq divisions égales, oblongues et sétacées; corolle bilabée, à lèvres égales : la supérieure étroite, compliquée, recourbée et bidentée à l'extrémité, l'inférieure tripartite; deux étamines à deux loges égales, parallèles, subdivergentes à la base qui est obtuse; connectif rétréci; ovaire stipité, à deux loges renfermant un ovule. Le fruit est une capsule rétrécie depuis la base jusque vers le milieu, déprimée, et alors stérile, souvent comprimée et fertile, à deux graines discoïdes, suspendues à un rétinacle.

SCHAUÉRIE CALYCOTRICHÉ. *Schaueria calycotricha*, Nées; *Justicia calycotricha*, Hooker. C'est un arbuste à rameaux articulés, garnis de feuilles opposées, oblongo-lancéolées, acuminées; les fleurs sont jaunes, réunies en panicule terminale. Du Brésil.

SCHAWIE. POLYP. et BOT. Pour Shawia. *V.* ce mot.

SCHEDONORUS. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Palisot-Beauvois (*Agrostogr.*, p. 99, tab. 19, fig. 11) et composé d'espèces qui étaient placées par les auteurs parmi les *Festuca*, *Bromus* et *Poa*. De tous les genres qui ont été proposés par Beauvois, le *Schedonorus* est un des moins naturels; le plus grand nombre de ses espèces sont de véritables *Festuca*.

SCHÉELIN. MIN. C'est le nom que les minéralogistes ont adopté pour désigner le métal appelé Tungstène par les chimistes, et dont la découverte est due à l'illustre Schéele. Ce métal est d'un gris blanchâtre, qui ressemble beaucoup à la couleur du Fer; il est très-dur, et sa pesanteur spécifique est d'environ 17. On ne l'obtient que très-difficilement à l'état métallique, et seulement sous la forme de globules ou de petites aiguilles. Chauffé dans une petite capsule, il prend feu, et se convertit en Acide tungstique d'une belle couleur jaune. Cet Acide est insoluble dans l'eau; il forme avec différentes bases salifiables des combinaisons salines appelées Tungstates. Trois de ces combinaisons existent dans la nature, et composent un genre auquel on a conservé le nom de Schéelin, admis par Werner et Haüy. Ces trois combinaisons sont : le Tungstate de Chaux, ou Schéelin calcaire; le Tungstate de Plomb, qui a été mentionné à l'article PLOMB (*V.* ce mot); et le Tungstate double de Fer et de Manganèse, ou le Schéelin ferruginé. Le caractère commun des minerais

de Schéelin est de donner par la fusion avec le carbonate de Soude un Sel soluble, qui laisse précipiter une poudre jaune, lorsqu'on le fait bouillir avec l'Acide nitrique.

1. **SCHÉELIN CALCAIRE**, Tungstate ou Schéelate de Chaux, Schwerstein, W.; Schéelite, Brong. et Beud. Substance d'un aspect lithoïde, ordinairement blanche ou jaunâtre, d'un éclat assez vif, un peu grasse à l'œil et au toucher, et remarquable par sa pesanteur. Elle est transparente ou translucide, et présente souvent une structure laminaire, dont les joints conduisent à un octaèdre à base carrée. L'incidence des faces adjacentes sur les deux pyramides est de $150^{\circ} 20'$, suivant Haüy, et de $128^{\circ} 40'$, d'après Phillips. Sa pesanteur spécifique est de 6,07; sa dureté est supérieure à celle du Spath fluor, et inférieure à celle de la Chaux phosphatée. Elle est composée d'un atome de Chaux et de deux atomes d'Acide tungstique; ou en poids, Acide tungstique, 81; Chaux, 19 (Berzélius). Le Schéelin calcaire s'est toujours offert en cristaux implantés, ou en petites masses cristallines, engagées dans les roches de filons des terrains primordiaux, et principalement dans les dépôts stannifères. Ses formes cristallines se réduisent à deux variétés : un octaèdre à base carrée, de $107^{\circ} 26'$, provenant de l'octaèdre primitif tronqué sur ses arêtes culminantes (var. unitaire, H.), et la combinaison de l'octaèdre fondamental avec le précédent (var. dioctaèdre, H.). Ce minéral est peu répandu : on l'a trouvé dans la Pegmatite, où il accompagne l'Étain et le Schéelin ferruginé, au Puy-les-Vignes, près de Saint-Léonhard, dans le département de la Haute-Vienne; dans les mines d'Étain de Saxe, de Bohême, du Cornouailles, etc.; dans les mines de Fer du terrain de Gneiss, à Bipsberg et Riddarhyttan en Suède; dans les filons bismutifères, à Huntington, en Connecticut.

2. **SCHÉELIN FERRUGINÉ**, appelé vulgairement *Wolfram*, Tungstate de Fer et de Manganèse. Substance noire, très-pesante, ayant un éclat qui, sous certains aspects, approche du métallique; une structure très-sensiblement laminaire, qui mène à un prisme droit rectangulaire, pour forme fondamentale. Les trois côtés de ce prisme sont entre eux comme les nombres 12, 6 et 7 (Haüy). L'un des clivages latéraux est beaucoup plus net que l'autre; celui qui est parallèle à la base est à peine sensible. Ce minéral est plus dur que le Feldspath; sa pesanteur spécifique est de 7,5. Seul, il est infusible au chalumeau; mais il se dissout dans le Borax en manifestant les couleurs caractéristiques du Fer et du Manganèse. Il est soluble à chaud dans l'Acide muriatique, et laisse précipiter une poudre jaune qui est de l'Acide tungstique. Suivant Berzélius, il est formé de trois atomes de Tungstate de Fer, et d'un atome de Tungstate de Manganèse; ou en poids, de Fer, 17; Manganèse, 6; Acide tungstique, 77. Il se présente souvent en cristaux assez volumineux, dont les formes se rapportent généralement à un prisme rectangulaire légèrement modifié sur ses arêtes et sur ses angles solides; on le trouve aussi en masses amorphes, à structure laminaire. Son principal gisement est dans la Pegmatite, où il accompagne l'Étain oxydé,

le Schéelin calcaire, les Béryls et les Topazes (à Odontschélon, en Daourie); on le rencontre aussi dans le Gneiss, à l'île de Rona, une des Hébrides; et dans les roches alpines, au Saint-Gothard.

SCHÉELITE. MIN. *V.* SCHÉELIN CALCAIRE.

SCHÉELITINE. MIN. Même chose que Plomb tungst. *V.* PLOMB.

SCHIEFFLERA. BOT. Ce genre, établi par Forster, a été réuni par Kunth à l'*Aralia*, malgré son fruit capsulaire à huit ou dix loges.

SCHÉIRERITE. MIN. Substance cristalline, trouvée dans une couche de Lignite aux environs de Saint-Gall. Elle est fusible à la température de 56° et répand alors une odeur empyreumatique; à une température plus élevée et avec le contact de l'air, elle s'enflamme et brûle sans laisser de résidu; elle est soluble dans l'Alcool. Stromeyer pense que c'est une combinaison de Carbone et d'Hydrogène, analogue à la Naphthaline.

SCHELAMERIA. BOT. Heister nommait ainsi un genre de Crucifères, qui est cité par Adanson comme synonyme de son *Leucoium* ou *Cheiranthus* de Linné, genre aujourd'hui partagé en deux, savoir: le *Cheiranthus* et le *Mathiola*. *V.* ces mots.

Un autre genre *Schelameria* a été formé par Munch aux dépens du genre *Carex*. Si ce genre nouveau est adopté, il faudra nécessairement en changer le nom.

SCHELHAMMERA. BOT. Genre de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 275) qui l'a placé dans la famille des Mélanthacées ou Colchicacées, malgré le caractère que présente sa capsule, et malgré son port qui le rapproche de l'*Uvularia*. Voici ses caractères essentiels: périanthe pétaloïde, campanulé, caduc, à six folioles égales, ongiculées, roulées en dedans pendant l'estivation; étamines au nombre de six, insérées à la base des folioles, à anthères extrorses; ovaire à trois loges polyspermes, surmonté d'un seul style et de trois stigmates recourbés; capsule à trois loges et à autant de valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines nombreuses, ventrues. Ce genre se compose de deux espèces qui croissent à la Nouvelle-Hollande et que R. Brown a décrites sous les noms de *Schelhammera undulata*, et *Schelhammera multiflora*. Cette dernière espèce est fort différente de la première, et pourrait devenir le type d'un nouveau genre. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à racine fibreuse, à tige presque ligneuse à la base, simple ou divisée, anguleuse, garnie de feuilles un peu larges, marquées de nervures amplexicaules ou un peu pétiolées. Les fleurs sont terminales, solitaires ou agrégées, dressées, rouges ou blanches, à anthères purpurines. Les pédoncules sont uniflores, dépourvus de bractées, et non articulés avec la fleur.

SCHELVERIA. BOT. La plante décrite par Nées d'Essembeck sous le nom de *Schelteeria arguta*, a été réunie par Martius au genre *Angelonia*, et nommée *Angelonia procumbens*. *V.* ANGELONIE.

SCHEMBRA-VALLI. BOT. Rhéede a décrit et figuré sous ce nom malabare une plante que Linné a citée comme synonyme de son *Vitis Indica*. *V.* VIGNE.

SCHÉNANTHE. Pour Schœnanthe. *V.* ce mot.

SCHENODORUS. BOT. *V.* SCHENODORUS.

SCHPEK. MAM. *V.* ÉCUREUIL SUISSE.

SCHPEPPERIE. *Schepperia*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Necker, a été adopté par De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 1, p. 245) qui l'a placé dans la famille des Caparidées, et l'a caractérisé ainsi: calice à quatre sépales ouverts; corolle à quatre pétales; torus allongé; huit étamines insérées autour du torus, monadelphes, libres au sommet; nectaire concave, situé à la base du torus; silique charnue, stipitée et accompagnée du calice persistant. Ce genre est fondé sur le *Cleome juncea*, L., Suppl.; *Macromerum junceum*, Burchell, Voyage, 1, p. 588 et 492. C'est une plante privée de feuilles, ou pourvue de feuilles extrêmement petites et caduques. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

SCHERMANS OU SCHERMAUSS. MAM. *V.* CAMPAGNOL RAT D'EAU.

SCHETUR. *V.* DROMADAIRE OU MOT CHANEAU.

SCHUCHZERIA. *Scheuchzeria*. BOT. Genre autrefois placé dans la famille des Juncées, de Jussieu, transporté par Ventenat dans celle des Alismacées et dont le professeur Richard a fait un des types de sa nouvelle famille des Juncaginées. Voici les caractères de ce genre: le périanthe est à six divisions profondes et égales; les six étamines attachées à la base du périanthe ont leurs anthères très-longues; les ovaires varient de trois à six, qui sont réunis au centre de la fleur; ils sont chacun à une seule loge et renferment deux ovules dressés. Les fruits sont des capsules légèrement cohérentes entre elles par leur base, ovoïdes, presque globuleuses et renflées; elles contiennent chacune une ou plus souvent deux graines dressées. Celles-ci sont dépourvues d'endosperme.

SCHUCHZERIE DES MARAIS. *Scheuchzeria palustris*, L.; Lamk., III., tab. 288. Plante vivace, à racine rampante, qui pousse plusieurs tiges simples, hautes de six à huit pouces, portant des feuilles subulées, engainantes, roulées en gouttière. Les fleurs sont petites, verdâtres, pédonculées, formant une sorte de petite grappe terminale. Cette plante croît dans les marais tourbeux du nord de l'Europe.

SCHIDONYQUE. *Schidonychus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, institué par Klug, qui lui assigne pour caractères: tête rétrécie brusquement en arrière; corselet de la largeur de la tête, un peu aplati et moins large que long; élytres débordant un peu le corselet en largeur, assez allongées et convexes, s'élargissant vers l'extrémité qui est arrondie; crochets des tarses divisés en deux dans la moitié de leur longueur. Ce genre ne comprend encore qu'une seule espèce.

SCHIDONYQUE DU BRÉSIL. *Schidonychus Brasiliensis*, Klug. Elle est d'un jaune testacé, avec la tête et le corselet d'un brun marron; ses élytres sont entourées d'une bande brune, qui se prolonge sur la suture, jusqu'aux deux tiers, où elle va rejoindre le bord extérieur. Les stries des élytres sont formées de points. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

SCHIEDEE. *Schiedea*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsiniées, et de la Décandrie

Trigynie, L., (établi par Chamisso et Schlegel (*Linnaea*, t. 1, p. 46) qui l'ont ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq sépales; corolle à cinq pétales, alternes avec les sépales, petits, bifides au sommet, blancs et persistants; dix étamines dont cinq opposées aux pétales, et cinq alternes avec eux, et insérées à leur base, à filets grêles, simples, portant des anthères globuleuses, biloculaires, non oscillantes; trois styles munis de stigmates à leur partie interne; capsule sessile, uniloculaire, s'ouvrant jusque près de la base en trois valves marquées de stries à leur surface interne; placenta central, court, presque globuleux; graines, au nombre de dix à douze, orbiculaires. Ce genre, par ses pétales bifides, a de l'affinité avec le *Drymaria* et le *Stellaria*; mais il s'éloigne du premier par le nombre de ses étamines qui est de dix au lieu de cinq, et par l'absence de stipules; du second par sa capsule à trois valves et non à six. Selon les auteurs de ce genre, il a un port particulier, qui ne permet pas de le confondre avec aucun autre genre de la tribu des Alsiniées. Cependant Sprengel (*Curæ poster.*, p. 180) a réuni le *Schiedea* au *Stellaria*.

SCHIEDÉE LIGUSTRINE. *Schiedea ligustrina*, Cham. C'est une plante frutescente, à rameaux noueux, bifurqués, garnis de feuilles opposées, sessiles, connées et dépourvues de stipules; ses fleurs sont petites et disposées en panicules. Cette plante a été trouvée dans l'île O'Wahu, qui fait partie des Sandwich.

SCHIEFERKOHLE. MIN. Houille schisteuse, variété de Houille silicifère. V. HOUILLE.

SCHIEFERMERGEL. Argile calcaireuse, durcie, à structure schistoïde.

SCHIEFERSPATH. Chaux carbonatée nacrée. V. CHAUX CARBONATÉE.

SCHIEFERTHON. Argile schisteuse, ordinairement bitumineuse, dont la structure est fissile et qui se délaye facilement dans l'eau; telle est l'Argile du terrain houiller.

SCHILBÉ. *Schilbeus*. POIS. Genre de Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Siluroïdes, formé par Cuvier aux dépens du grand genre Silure. Caractères : bouche fendue au bout du museau; tête petite, déprimée, nuque subitement relevée; intermaxillaires suspendus sous l'ethmoïde, et non protractiles, les maxillaires très-petits, mais se continuant presque toujours chacun en un barbillon charnu, auquel se joignent d'autres barbillons attachés à la mâchoire inférieure et même aux narines. Corps conique, comprimé verticalement; opercules des branchies mobiles; nageoire dorsale unique, ordinaire, courte, à premier rayon épineux, fort et dentelé; premier rayon de la nageoire pectorale également épineux. On ne connaît que deux espèces de ce sous-genre et toutes deux habitent les eaux douces du Nil.

SCHILBÉ BARBEAU. *Schilbeus mystus*, Cuv.; *Silurus mystus*, Lin. Le corps est d'un gris argenté, qui prend une nuance brune-dorée sur le dos; devant de la tête rougeâtre, ainsi que la base des opercules et le dessus des nageoires anale et caudale. On le trouve abondamment dans le Nil, et les Arabes trouvent dans sa chair beaucoup de délicatesse.

SCHILFERS. MIN. Freiesleben a donné ce nom à une sous-variété du Sprodglaserz qui n'est lui-même qu'une variété d'Argent antimonie sulfuré. V. ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ.

SCHILFERSPATH, c'est-à-dire *Spath chatoyant*. Ce nom désigne, dans les ouvrages allemands de minéralogie, plusieurs substances chatoyantes, telles que le Labrador. l'Hypersthène, et la Diallage métalloïde; mais on l'applique plus particulièrement à cette dernière substance.

SCHILFERSTEIN. C'est la Diallage bronzite. V. ce mot.
SCHILLERIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Kunth, doit, d'après les caractères qui en ont été exposés, faire partie du genre *Piper*. V. POIVRE.

Un autre genre *Schilleria*, formé par Reichenbach, dans la famille des Buttnériacées, a été réuni au genre *Microlena*, de Wallich. V. MICROLENE.

SCHIMA. BOT. Le genre décrit sous ce nom par Reinwardt et Blume, a été réuni au genre *Gordonia*. Ainsi le *Schima excelsa* est une espèce nouvelle, indigène de Java; le *Schima Noronhæ* est synonyme de *Gordonia Wallichii*, DC.

SCHIMPÈRE. *Schimpera*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Steudel et Hochstein qui lui assignent pour caractères : calice étalé, à quatre lobes égaux à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, indivis; six étamines hypogynes, tétradynamiques, libres, sans dents; silicule indéhiscente, uniloculaire, couronnée par un style oblique, dilaté en forme de foliole; semence pendante. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; elle constitue une petite plante herbacée, vivace, couverte d'une pubescence duveteuse; les feuilles radicales sont pétioolées, bipinnatifides; celles de la tige sont pinnatifides; les rameaux sont opposés aux feuilles; ils portent des corymbes de fleurs blanches. De Sibérie.

SCHINOÏDES. BOT. Linné, lorsqu'il n'avait point encore posé les règles de la nomenclature, appelait ainsi ce qui depuis fut son *Fagara Tragodes*.

SCHINUS. BOT. V. MOLLE.

SCHIRDEL. MIN. C'est le Schorl électrique ou la Tourmaline noire.

SCHIRL. MIN. Ce mot a été employé comme synonyme de Schorl. Le Schirl de Gmelin est le Schéelin ferrugineux ou le Wolfram.

SCHIRON. OIS. Nom vulgaire de la Litorne. V. MERLE.

SCHISANDRE. BOT. V. SCHIZANDRE.

SCHISMATOBANCHIA. MOLL. Nom que Gray, dans sa Classification générale des Mollusques, donne au septième ordre de ses Cryptobranches. Cet ordre renferme une partie des Scutibranches de Cuvier; le genre *Haliotide* auquel Gray a réuni bien probablement les genres *Stomate* et *Stomatelle* de Lamarck. V. HALIOTIDE ET SCUTIBRANCHE.

SCHISMATOPÈRE. *Schismatopera*. BOT. Genre institué par Klotzsch, dans la famille des Euphorbiacées, avec les caractères suivants : fleurs dioïques; involucre coriace, subgloboso-vésiciforme, ordinairement explanato-bivalve, renfermant trois ou quatre fleurs, établi sur une bractéole persistante et convexe; fleurs staminigères sessiles, entourant des ovaires avortés, disposés

au centre; calice trifide ou tripartite et velu; quatre à huit étamines, dont une partie des filaments, beaucoup plus longs que le calice et soudés par leurs bords, forment une colonne cylindroïde, accompagnée d'autres filaments plus courts et libres; anthères extrorses, à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaires rudimentaires, velus; stigmatte sessile, grand, déprimé et trilobé. Les espèces connues de ce genre sont des arbres très-rameux, à feuilles distiques, coriaces, grandes, oblongo-elliptiques et glabres; les involucre sont axillaires, courtement pédonculés. De l'Amérique centrale.

SCHISMATOPTÉRIDÉES. BOT. (*Fougères.*) Willdenow a désigné sous ce nom une tribu de la famille des Fougères, qui répond aux Osmondacées et aux Gléichéniées. V. ces mots et FOUGÈRES.

SCHISME. *Schisma.* BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Dumortier qui lui assigne pour caractères : folioles périchésiales soudées par la base et profondément bilobées; point de calésole; coiffe ovale, s'étalant au fond de l'involucre; sporange globuleux, à quatre valves; capsule incluse.

SCHISME CROQU. *Schisma adunca*, Dum.; *Jungermannia juniperina*, Sw. Ses tiges sont droites ou pendantes, longues de six ou sept pouces, roides, cylindriques, à ramifications simples; les feuilles sont en quelque sorte imbriquées sur trois rangs, rapprochées, lancéolées, courbées en faucille, partagées en deux jusque vers leur milieu; les découpures sont longues, acuminées et divergentes, d'un vert foncé; la fructification est placée à l'extrémité des tiges; les pédicules sont droits, blancs, longs de trois lignes, environnés à leur base de feuilles réfléchies; les antérieures entières, roides, conniventes, en carène; la capsule est ovale, d'un rouge très-foncé; les valves sont pubescentes intérieurement. On trouve cette plante en Écosse et aux Indes.

SCHISME. BOT. Paliset-Beauvois (*Agrostogr.*, p. 75, tab. 15, fig. 4) a formé sous ce nom un genre de Graminées auquel il a imposé les caractères suivants : panicule simple, resserrée en forme d'épi. Lépicène renfermant cinq à six fleurs, à valves aussi longues que ces fleurs. Glume dont la valve inférieure est échan-crée, cordiforme, présentant entre ses lobes une pointe filiforme; la valve supérieure entière. Stigmates presque en goupillon. Caryopse libre, obtuse, marquée d'un léger sillon. Ce genre a pour type le *Festuca calycina*, L., plante des pays méridionaux de l'Europe, figurée dans Cavanilles, *Icon.*, 1, tab. 44, et dans Lamarck, *Illustr.*, tab. 46, fig. 5.

SCHISMOCERAS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Presle, dans la famille des Orchidées, a été réuni au genre *Aporum*, de Blume. V. APORE.

SCHISOLITHE. MIN. Genre de minéraux, établi par Hausmann, formé du Mica, de la Chlorite, de la Lépidoïlite et du Talc; ce minéralogiste lui assigne pour caractères, de cristalliser en prisme droit rhomboïdal de 60° et 120, et d'être composé essentiellement de Silice, d'Alumine et de Potasse.

SCHISTANTHE. *Schistantha.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Kunze qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions subinégales; co-

rolle résupinée, son tube est très-court et divisé; le lobe antérieur de son limbe a deux renflements à sa base; le fruit consiste en une capsule un peu comprimée, renflée à sa base, bullato-rugueuse, à deux valves entières, séparées au sommet par la cloison; semences ellipsoïdes, rugueuses, sillonnées dans leur longueur. Les plantes qui constituent ce genre sont herbacées, vivaces, à tiges tétragones et rameuses, garnies de feuilles pétiolées, ovales, aiguës, un peu cordées à leur base. Les pédoncules sont solitaires, divariqués, portant des corolles d'un rouge intense, marquées de fossettes jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

SCHISTE. MIN. Ce nom a été pris par les minéralogistes dans deux acceptions différentes. Les uns, tels que Werner et Haüy, le regardent comme indiquant une structure particulière, la structure feuilletée ou fissile, et ils désignent par ce nom un genre de Roches adélogènes, comprenant un assez grand nombre d'espèces différentes. D'autres, tels que Wallerius et Brongniart, le restreignent à une seule espèce de Roche, d'apparence homogène, qui peut exister seule ou former la base de différentes Roches mélangées, à structure fissile. Cordier a également adopté ce nom de Schiste pour désigner une espèce particulière de Roche de nature argiloïde. Suivant ces minéralogistes, le Schiste proprement dit est un mélange terreux, durci, dont les principes dominants sont la Silice et l'Alumine à l'état d'Hydrate, et l'oxyde de Fer. Ce mélange terreux, dont l'aspect est toujours terne, ne se délaie point dans l'eau : il fond au chalumeau, et donne des verres colorés. Ses teintes sont variables et ordinairement sales; elles varient entre le noir, le gris-bleuâtre, le verdâtre et le rougeâtre. Brongniart distingue six variétés de Schiste : le Schiste luisant, le Schiste ardoise, le Schiste coticule, le Schiste argileux, le Schiste bitumineux et le Schiste marneux; elles appartiennent toutes, selon lui, aux terrains intermédiaires.

Les Roches, que leur structure feuilletée a fait désigner par le nom de Schiste, joint à une épithète, sont assez nombreuses. Ainsi l'on a appelé :

SCHISTE A AIGUISER, le Schiste coticule.

SCHISTE ALUMINEUX ou ALUNIFÈRE (*Ataunschiefer*), l'Ampélite ou le Schiste proprement dit, chargé de Pyrites. Ce Schiste, par la réaction qui se produit entre ses éléments, donne naissance à du Sulfate d'Alumine et à du Sulfate de Fer. V. AMPÉLITE.

SCHISTE ALUMINIFÈRE, l'Ampélite.

SCHISTE ARGILEUX, le Thonschiefer des Allemands, comprenant les Roches schisteuses phylladiformes des terrains primitifs, et les Schistes des terrains intermédiaires. V. PHYLLADE.

SCHISTE BITUMINEUX ou BITUMINIFÈRE, le *Brandschiefer* ou Schiste combustible; variété du Schiste proprement dit, qui est noire, et perd en partie sa couleur par l'action du feu en répandant une odeur de bitume. Il renferme quelquefois du Calcaire (Schiste marno-bitumineux), et du minerai de Cuivre disséminé en particules invisibles (Schiste cuivreux). Ce Schiste s'enflamme et continue de brûler comme la mèche d'une lampe. Il présente fréquemment des débris de plantes dicotylédones et des empreintes de Poissons. Dans le ter-

rain houiller, en Thuringe et aux environs d'Autun.

SCHISTE CALCARIFÈRE, le Calschiste.

SCHISTE COMMUN, luisant ou subluisant, Haüy; le *Thonschiefer* des terrains primitifs ou intermédiaires.

SCHISTE COTICULE, le *Wetzschiefer*, ou la Pierre à rasoir; variété de Phyllade ou de Schiste argileux intermédiaire, qui est plus compacte et plus dure que les autres, et dont la texture est moins feuilletée. La Pierre à rasoir, que l'on trouve dans le commerce, est formée de deux couches superposées, l'une jaune et l'autre noirâtre; elle vient de Vieil-Salm dans les Ardennes. La Pierre à lancette, qui est d'un gris verdâtre, vient d'Allemagne.

SCHISTE CUIVREUX, le Schiste bitumineux.

SCHISTE A DESSINER, l'Ampléite.

SCHISTE FERRUGINEUX, Brong.; un mélange de Schiste argileux et de Fer oligiste, que l'on trouve à Cherbourg.

SCHISTE GRAPHIQUE, le *Zeichenschiefer*. V. AMPÉLITE.

SCHISTE GROSSIER, le *Schieferthon* ou l'Argile schisteuse des terrains houillers, le Schiste arénoïde de Cordier. V. ARGILE SCHISTOÏDE.

SCHISTE HAPPANT, ou *Klebschiefer*, l'Argile happante.

SCHISTE INFLAMMABLE, le Schiste bitumineux.

SCHISTE IMPRESSIONNÉ, l'Argile schistoïde.

SCHISTE LUISANT, un Schiste homogène, lisse, sans parcelles visibles de Mica; sa couleur varie du jaune au vert, du brun au grisâtre.

SCHISTE MARNEUX, un Schiste mélangé de parties calcaires, et qui se rapproche des Marnes proprement dites; il est d'un blanc-jaunâtre sale, rougeâtre ou brunâtre. Il renferme entre ses feuillettes de nombreux débris de Poissons. On le trouve à Pappenheim; au mont Bolca, près de Vérone.

SCHISTE MARNO-BITUMINEUX, le Schiste bitumineux.

SCHISTE DE MENAT, une variété d'Argile durcie, mélangée de Bitume, que l'on trouve à Menat en Auvergne, et qui est inflammable comme le Schiste bitumineux. Cette variété est intéressante, parce qu'en la chauffant en vases clos, on obtient une terre noire végétale, qui a été proposée pour remplacer le noir animal dans la clarification du sucre.

SCHISTE MICACÉ, le Micaschiste.

SCHISTE NOVAULAIRE, H., le Schiste coticule.

SCHISTE ONIX, une sorte de Calcédoine, qui présente plusieurs couches de diverses couleurs. On l'emploie pour la taille; il produit d'assez jolis camées.

SCHISTE A POLIR, le Tripoli.

SCHISTE POLISSANT, l'Argile feuilletée.

SCHISTE SILICEUX, Brong.; un mélange de Schiste argileux et de Silice, distinct du Phthanite, et que l'on trouve dans quelques parties du Thüringerwald.

SCHISTES TABULAIRE et TEGULAIRE, l'Ardoise.

SCHISTE TRIPOLÉEN, H., un Schiste à polir. V. TRIPOLI.

SCHISTIDIUM. BOT. (*Mousses*.) Bridel a donné ce nom au genre désigné par Hedwig sous celui d'*Anyclangium*, nom qui a été conservé par Hooker et par quelques auteurs; d'autres, au contraire, ont donné le nom

d'*Anyclangium* au genre qui comprend l'*Anyclangium aquaticum* ou *Hedwigia aquatica* d'Hedwig et de Hooker, et ont appliqué celui d'*Hedwigia* au genre *Anyclangium* ou *Schistidium* de Bridel.

Le nom d'*Hedwigia* étant déjà appliqué à un genre de plantes phanérogames, on doit l'exclure de la famille des Mousses, et dans ce cas on doit peut-être adopter l'opinion de Bridel et d'Hornschuch, en donnant le nom de *Schistidium* au genre qui a pour type le *Gymnostomum ciliatum*, et le nom d'*Anyclangium* à celui qui est fondé sur le *Gymnostomum aquaticum*. Le caractère du *Schistidium* est indiqué à l'article ANYCLANGIE. V. ce mot.

SCHISTOCARPHA. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, auquel Lessing a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Perymenium* de Schrader.

SCHISTOPHRAGME. *Schistophragma*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Benthams, avec ces caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, tubuleuse, avec son limbe bilabé, dont la lèvre supérieure est courtement bifide, et l'inférieure à trois divisions planes; quatre étamines insérées au tube de la corolle et toutes fertiles, didynames, incluses, les postérieures plus courtes; anthères biloculaires, rapprochées par paire et libres, ayant leurs loges discrètes et parallèles; ovaire biloculaire; placentaires multiovulés, disposés de chaque côté d'une cloison médiane; style simple; stigmatte entier et dilaté; le fruit est une capsule linéaire, siliquiforme, un peu comprimée, bisillonnée, biloculaire, à deux valves en bateau; cloisons placentifères, libres et parallèles au sommet qui est bifide; plusieurs semences oblongues et libres. La seule espèce connue jusqu'ici est une petite plante herbacée, haute de deux pouces environ, à tiges tétragones et rameuses, garnies de feuilles opposées, pennatisectées, à segments linéaires, entiers ou incisés; pédoncules axillaires, courts, uniflores, sans bractées. Du Mexique.

SCHISTOPHYLLUM. BOT. Le genre de Mousses institué sous ce nom, par Palissot de Beauvois, et appartenant à la famille des Bryacées, a été réuni au genre *Fissidens*, d'Hedwig.

SCHISTOSTEGA. BOT. (*Mousses*.) Ce genre singulier fut établi par Weber et Mohr pour la plante découverte par Dickson et figurée par cet auteur sous le nom de *Mnium osmundaceum* (Fasc. Crypt. 1, tab. 1, fig. 4); il a été considéré par Hedwig comme un *Gymnostomum*, mais tous les auteurs modernes ont généralement adopté le genre *Schistostega*. Cette jolie petite Mousses, de quelques lignes seulement de haut, a une tige simple portant de petites feuilles lancéolées, disposées sur deux rangs et ressemblant à une feuille pinnée de Fougère; la capsule est portée sur un pédicelle très-fin et terminal; elle est presque globuleuse; son ouverture est nue, recouverte par une coiffe entière et tronquée à sa base, en forme de cloche; l'opercule, suivant Hedwig et Mohr, se divise en lanière du centre à la circonférence, et tombe ainsi par lambeau; au-dessous il n'existe aucun péristome; suivant Hornschuch, l'opercule manque complètement, et la membrane à laquelle on donne ce nom, est analogue au péristome ou à celle qui ferme l'orifice de l'urne, dans les genres *Leptostomum* et *Hymenosto-*

num. Cette dernière opinion paraît très-probable, et peut-être l'opercule se détache-t-il de très-bonne heure, et reste-t-il adhérent au fond de la coiffe. On a remarqué sur cette plante un fait fort singulier, c'est que ses feuilles, dans les grottes où elle croît, répandent une leur assez vive. On a observé cette espèce en Allemagne et en Angleterre.

SCHISTOTÉPHIER. *Schistotephium.* bot. Genre établi par Krebs, dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionées. Caractères : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon ligulées et femelles; réceptacle dépourvu de paillettes; corolles du rayon à languette profondément bifide, à tube très-court et fendu; stigmates conformes; akènes du rayon sans ailes, longuement velus; ceux du disque sont stériles et glabres.

SCHISTOTÉPHIER FLABELLIFORME. *Schistotephium flabelliforme*, Krebs. C'est un arbuste tomenteux, à feuilles deltoïdes à leur base, tronquées et dentées au sommet; les fleurs sont jaunes, petites, discoïdes et disposées en corymbe terminal simple. Du cap de Bonne-Espérance.

SCHISTURE. *Schisturus.* LXX. Dans son Histoire des Entozoaires, Rudolphi avait désigné sous ce nom un genre de Vers intestinaux, d'après ce qu'en avait dit et figuré Redi (Anim. viv., p. 168 et 249, tab. 20, fig. 1-4) qui avait trouvé une vingtaine de ces Vers dans l'estomac de l'*Orthoragoriscus Mola*. Rudolphi a eu depuis occasion de retrouver le même Ver dans un Poisson semblable, et il a reconnu que c'était un Distome à pore ventral pédonculé, qu'il a nommé *D. Nigrostarvum*, et non un animal à organisation paradoxale, comme on pouvait le croire d'après la description et les figures de Redi, qui s'était mépris dans la désignation des organes de ce Ver.

SCHISTUS. MIN. V. SCHISRE.

SCHIVERECKIE. *Schivereckia.* bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Andrzejewski, et publié par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 500) qui l'a ainsi caractérisé : calice un peu ouvert, égal à la base; corolle à pétales obovoïdes, oblongs; six étamines dont deux plus courtes sont filiformes, les quatre plus grandes membraneuses, pourvues d'une dent; style court, terminé par un stigmate capitellé; silicule ovée, à valves convexes, déprimées sur leur milieu longitudinalement, un peu solides et obtuses; huit à dix graines dans chaque loge, placées sur deux rangs, légèrement comprimées, non bordées; cotylédons elliptiques, accombants. Ce genre, qui est placé dans la tribu des Alysinées, ne se compose que d'une seule espèce, *Schivereckia Podolica*, Andr. et DC., *loc. cit.*; Delessert, *Icon. select.* 2, tab. 56. C'est une herbe vivace, qui a le port d'un *Abyssum* ou d'un *Draba*. Elle est couverte d'une pubescence de poils étoilés; ses feuilles radicales sont disposées en rosette, ovales-oblongues, dentées; les caulinares peu nombreuses, sessiles, presque amplexicaules. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes terminales. Les ovaires et les silicules sont couverts de poils mous, fins, serrés et blanchâtres. Cette plante croît dans la Podolie, la Volhinie et les monts Ourals en Sibérie.

SCHIZACHYRIER. *Schizachyrium.* bot. Genre de la famille des Graminées, institué par Nées Van Esembeck et Martius, pour une plante du Brésil, qui leur a offert pour caractères distinctifs : épis géminés, disticho-alternes sur un axe articulé : les uns sessiles et biflores, les autres pédicellés, faibles et maigres; les deux glumes des épis parfaits, égales, les autres alternativement uninervurées; l'une et l'autre fleurette univalves, à valves membraneuses : la supérieure hermaphrodite, ayant sa valvule divisée presque dès la base en deux parties rigides, et la soie tortillée et géniculée dans son milieu; l'inférieure neutre ou mâle, avec sa valvule entière, roulée et pointue; lodicules collatérales, linéaires, bidentées, crassiuscules; stigmates aspergilliformes; caryopse libre; épillets peu apparents, subulés, mutiques ou sétigères, quelquefois complets, d'autres fois à deux glumes, à deux fleurs univalvulées.

SCHIZÆA. bot. V. SCHIZÉE.

SCHIZANDRE. *Schizandra.* bot. Genre de la Monœcie Pentandrie, fondé par L.-C. Richard (*in Mich. Flor. Boreali-Americ.*, II, p. 18) et ainsi caractérisé : fleurs monoïques; le calice est à neuf sépales disposés sur trois rangs, chaque rang de trois sépales presque arrondis et caducs, les intérieurs plus petits et pétaloïdes. Il n'y a point de corolle. Les fleurs mâles ont des anthères presque sessiles, connées par le sommet, au-dessus des loges, contiguës par le bas et séparées par de simples fentes. Les fleurs femelles offrent plusieurs ovaires agrégés autour d'un réceptacle oblong, terminés par un stigmate court. Le fruit se compose de baies inégalement ovoïdes, disposées en une sorte d'épi, et renfermant chacune une seule graine ovale-oblongue, ayant l'embryon dressé, renfermé dans un albumen charnu et verdâtre; la radicule est oblongue et cylindrique; les cotylédons sont ovales et appliqués. Ce genre a été considéré comme voisin des Ménispermées, par Richard et Michaux. De Candolle (*Syst. Regn. veget.*, I, p. 544) l'a aussi placé à la fin de cette famille dont il s'éloigne par le nombre quinnaire de ses étamines qui ne cadre pas avec le nombre ternaire des sépales, et aussi par la disposition en épi de ses baies le long d'un réceptacle allongé. Ces différences ont déjà paru assez graves à Blume, pour autoriser l'établissement d'une famille nouvelle.

SCHIZANDRE A FLEURS ÉCARLATES. *Schizandra coccinea*, Michx., *loc. cit.*, tab. 47. C'est un arbrisseau dont les tiges sont rameuses, souples, grimpantes et glabres; les rameaux naissent d'un bourgeon écailléux. Les feuilles sont ovales, lancéolées, acuminées, rétrécies à la base, entières, glabres, un peu épaisses, portées sur des pétioles courts et grêles. Les fleurs ont leur calice d'une belle couleur écarlate, et sont disposées sur un pédoncule axillaire, long, grêle et filiforme, quelquefois réfléchi; les mâles sont en grappe courte; les femelles sont solitaires à l'extrémité du pédoncule. Cette plante croît dans les forêts ombragées de la Caroline et de la Géorgie.

SCHIZANDRÉES. *Schizandrea.* bot. Blume a proposé sous ce nom l'établissement d'une petite famille intermédiaire entre les Amonacées et les Ménispermées. Elle comprendrait les genres *Schizandra* et *Sarca-*

carpon. De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 545) n'en avait fait qu'une simple section des Ménispermées.

SCHIZANGIUM. BOT. Le genre, institué sous ce nom par Bartling, dans la famille des Rubiacées, ne diffère aucunement du genre *Mitracarpum*, précédemment publié par Zuccharini. V. *MITRACARPE*.

SCHIZANTHE. *Schizanthus*. BOT. Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, p. 4) ont fondé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Scrophularinées, et que les auteurs systématiques ont placé tantôt dans la Didymie Angiospermie, tantôt dans la Diandrie Monogynie, L. Ce genre offre les caractères suivants : calice profondément divisé en cinq parties oblongues, linéaires et persistantes ; corolle bilabée, ayant un tube court, comprimé ; la lèvre supérieure à cinq divisions irrégulières, plus ou moins profondes et incisées ; la lèvre inférieure à trois divisions linéaires, courbées en faux, celle du milieu en carène ; deux étamines fertiles, insérées sur la lèvre inférieure ; deux autres étamines rudimentaires, stériles, placées sur la lèvre supérieure ; ovaire oblong, surmonté d'un style un peu plus long que les étamines, et terminé par un stigmate blanchâtre ; capsule oblongue, biloculaire, renfermant plusieurs graines réniformes. Ce genre se compose de plusieurs belles espèces qui croissent au Chili et qui ont été introduites depuis 1825 dans les jardins d'Europe.

SCHIZANTE AILÉ. *Schizanthus pinnatus*, R. et Pav., *Fl. Peruv.*, 1, p. 15, tab. 18 ; *Bot. magaz.*, n° 2404. C'est une plante herbacée dont la tige se divise en rameaux couverts de poils glanduleux. Ses feuilles sont pinnées, à pinnules pinnatifides, et à folioles inégales : les plus grandes denticulées, les plus petites entières. Les fleurs sont roses, mélangées de violet, solitaires sur des pédoncules axillaires, et accompagnées à leur base de deux folioles ou bractées dont l'une est entière et l'autre incisée. Le *Schizanthus porrigens*, Hooker, *Exot. Flora*, n° 86, diffère de la précédente espèce en ce qu'il est plus grand, plus branchu et plus divariqué. Les fleurs ne sont pas toujours uniques sur le pédoncule, mais il y en a trois ou quatre sur des pédicelles formant une petite panicule. La forme des feuilles et la couleur des fleurs sont trop sujettes à varier dans cette espèce ainsi que dans l'autre pour qu'on puisse s'en servir comme de caractères distinctifs.

SCHIZANTHES. BOT. Hawordt a formé sous ce nom, dans le genre Hyacinthe, une section dont le *Hyacinthes orientalis* est le type.

SCHIZASPIDIE. *Schizaspidia*. INS. Hyménoptères ; genre de la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Westwood, avec les caractères suivants : antennes courtes, épaisses, de treize articles dont les deuxième et troisième presque égaux, les suivants dentelés. Écusson grand, prolongé sur l'abdomen et fourchu à l'extrémité ; abdomen un peu plus grand que le corselet, plan en dessus, attaché au corselet par un pédoncule dont la longueur égale le tiers de celle de l'abdomen.

SCHIZASPIDIE FOURCHUE. *Schizaspidia furcifer*, West. Son corps est bronzé ; la partie antérieure du corselet est striée transversalement ; les côtés de l'écusson sont sillonnés longitudinalement ; l'abdomen est bleu à sa

base, fauve à l'extrémité ; antennes et pieds roussâtres ; une tache substigmatiale aux ailes. Taille, deux lignes et demie. Du Bengale.

SCHIZASTER. ZOOPH. Agassiz a donné ce nom à un genre d'Échinides de la famille des Spatangues, dont les caractères distinctifs consistent dans un disque cordiforme, très-élevé en arrière, un sillon bucco-dorsal long et très-profond ; quatre autres sillons au sommet dorsal, profonds et étroits, où sont cachés les ambulacres. Agassiz a décrit deux espèces : l'une vivante, qu'il a nommée *Schizaster atropus*, l'autre fossile, à laquelle il a donné le nom de *Schizaster studeri*. On trouve celle-ci dans le calcaire tertiaire d'Italie.

SCHIZÉE. *Schizæa*. BOT. (*Fougères.*) Smith a désigné ainsi un des genres les mieux caractérisés de la famille des Fougères, genre confondu jusqu'alors avec les Acrostiques. Aucun auteur parmi les Fougères n'a un port aussi singulier : la fronde simple ou dichotome est linéaire, sans véritables pinnules, et porte seulement à son extrémité des divisions linéaires rapprochées, formant des sortes d'épis. Ces divisions portent sur leur surface inférieure des capsules sessiles en forme de toupie, terminées par un disque formé de stries rayonnantes ; ces capsules sont disposées sur deux rangs, et en partie cachées par les bords repliés des folioles qui les supportent. On voit que ce genre appartient à la tribu des Osmondacées et au même groupe que les genres *Mohria*, *Lygodium*, *Anemia*, et qu'il est bien différent par conséquent de l'*Acrostichum* ; aussi plusieurs botanistes ont eu presque simultanément l'intention de l'en séparer. Bernhardt en avait fait son genre *Ripidium*, Richard le genre *Lophidium*, et Mirbel lui a donné le nom de *Belvisia*. On connaît au moins quinze espèces de ce genre, la plupart des régions intertropicales ou australes. Une espèce seule est remarquable par sa position géographique, c'est le *Schizæa pusilla*, découvert aux environs de New-York et jusqu'à l'île de Terre-Neuve, d'un côté, tandis que Gaudichaud l'a retrouvé aux îles Malouines. Cette espèce habite par conséquent les climats les plus froids des deux hémisphères, et fait exception à la distribution générale de ce genre.

SCHIZIE. *Schizia*. INS. Genre de l'ordre des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Delaporte avec ces caractères : antennes insérées sous la tête, composées de trois articles, dont les deux premiers un peu arrondis, le troisième allongé, terminé par une soie ; tête large, avancée, bifide en avant, transversale ; yeux latéraux, assez saillants ; rostre long, atteignant la base de la troisième paire de pattes ; corselet presque carré, élargi en arrière, aux angles postérieurs, prolongé et arrondi en dessus de l'écusson ; celui-ci triangulaire, allongé, assez grand ; pseudélytres longues, disposées en toit ; abdomen large, court, fendu longitudinalement dans les femelles ; pattes moyennes, sans dentelures, les postérieures longues ; tarses de trois articles, le troisième assez long ; crochets très-larges.

SCHIZIE DE SERVILLE. *Schizia Servillei*, Delap. Il est d'un brun chatain clair, la tête à une bande transverse noire ; deux ocelles sous la partie inférieure de la tête ; corselet finement granuleux, avec quatre bandes lon-

gitudinales brunes; pseudélytres hyalines, nervurées et réticulées; jambes annelées de noir. Taille, quatre à cinq lignes. Du Brésil.

SCHIZOCÆNA. bot. Le genre proposé sous ce nom par Smith, pour une plante de la famille des Polyposidiacées, a été reconnu par l'auteur lui-même comme ne devant former qu'une section du genre *Cyathea*.

SCHIZOCARPE. *Schizocarpum.* bot. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Schrader, qui le distingue par les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ont le calice divisé en cinq dents, la corolle infundibuliforme, le limbe étalé, à cinq lobes; le nectaire formant une glandule au centre de la fleur; trois étamines à filaments libres, à anthères cohérentes. Les fleurs femelles ont un calice semblable à celui des fleurs mâles; le tube de la corolle est fermé à sa base par des écailles; la glandule du nectaire entoure la base du style. Le fruit consiste en une pomme ou pepou à six loges; il est polysperme, déhiscent par la base en plusieurs valvules cohérentes au sommet. La seule espèce admise jusqu'ici dans ce genre, est originaire du Mexique.

SCHIZOCARYE. *Schizocarya.* bot. Genre de la famille des Onagracées, établi par E. Spach, qui le caractérise de la manière suivante : tube du calice allongé, un peu arqué; corolle composée de quatre pétales égaux, dépassant ordinairement les découpures du limbe calicinal; anthères elliptiques, attachées par le milieu; quelquefois elles sont linéari-oblongues et alors le point d'attache est un peu plus bas que le milieu; ovaire à une seule loge, renfermant quatre ovules susceptibles d'avortement; il est ovale, un peu comprimé, marginé, convexe d'un côté, plan de l'autre et marqué de trois nervures. Le fruit est une noix lisse, renfermant de une à quatre semences soutenues par un stipe très-épais et obconique; ces graines affectent une forme tétragone ou pyramidale, sillonnée; elles ont au sommet quatre petites dents aiguës.

E. Spach a donné le nom de *Schizocarya micrantha* et *Dummondii* aux deux espèces qu'il est parvenu à déterminer; elles sont toutes deux originaires du Texas, au Mexique.

SCHIZOCÈRE. *Schizocerus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Portescies, tribu des Tenthredines, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Animal), et différant des Tenthredes proprement dites par ses antennes qui sont fourchues. Les autres caractères de ce genre sont : antennes multiaarticulées, celles des mâles toujours divisées en deux, après le second article, ayant une rangée de cils; leurs articles sont distincts; celles des femelles sont en masse allongée; ailes supérieures ayant une cellule radiale grande et sans appendice; jambes intermédiaires et postérieures dépourvues d'épines dans leur milieu. Les autres caractères sont conformes à ceux des Hylotomes.

SCHIZOCÈRE FOURCHU. *Schizocerus furcatus,* Latr.; *Hylotoma furcata,* Fab. Antennes et tête noires; palpes jaunes; corselet d'un noir terne; abdomen jaunâtre, avec le premier segment noir; pieds jaunes. Taille, quatre lignes. Europe.

SCHIZOCHITON. bot. Sprengel (*Curae posteriores,* p. 246 et 251) a changé ainsi le nom du genre *Chisocheton,* de Blume. *V.* ce mot.

SCHIZOCHLÆNA. bot. (Sprengel.) Pour *Schizolæna.* *V.* ce mot.

SCHIZODACTYLE. *Schizodactylus.* ins. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi par Brullé, pour quelques insectes précédemment confondus avec les Grillons. Les Schizodactyles s'en distinguent au premier coup d'œil par le nombre des articles des tarsi; les palpes maxillaires, bien plus longues que les labiales, les placent auprès des Gryllacrides, avec lesquels ils ont surtout des rapports dans le développement des organes du vol. Déjà très-grands dans les Gryllacrides, ces organes très-peu consistants, se replient sur le corps qu'ils embrassent sur les côtés et par le bout; mais, dans les Schizodactyles, les élytres, formant un angle droit, s'appliquent sur les côtés du ventre, et leur extrémité, trop longue pour rester libre, s'enroule et vient se placer sur les appendices qui terminent l'abdomen. Ce que les Schizodactyles offrent de plus surprenant, c'est la conformation singulière de leurs tarsi; les deux articles intermédiaires se prolongent de chaque côté, et forment deux lobes ovales, arqués, qui s'élargissent un peu vers le bout : le premier article des postérieurs est plus long que les autres, et ses côtés élargis ressemblent assez à un cœur qui serait échancré à sa base; enfin, les crochets des tarsi sont longs, grêles et arqués; ils se tiennent constamment rapprochés; les jambes sont grosses, renflées et pourvues de deux rangées d'épines longues et mobiles; il n'y en a pas aux jambes postérieures et sur la partie supérieure; ces jambes se terminent par cinq éperons aplatis et mobiles, dont les deux intérieurs sont fort longs et lancéolés.

SCHIZODACTYLE MONSTRUEUX. *Schizodactylus monstruosus;* *Gryllus monstruosus,* Drury. Cet insecte appartient aux Indes; il est jaune, avec le bord interne des mandibules noir; celles-ci sont longues et très-acérées; sa tête offre sur le vertex quatre sillons longitudinaux, et son corselet, fort court, en présente un en avant dont la direction est transversale et qui a beaucoup de profondeur; les angles de ce corselet sont aigus, et son bord postérieur est sinueux. Taille, trois pouces.

SCHIZODERMA. bot. (*Uredinées.*) Genre qui se rapproche d'une part des *Nemaspora* et de l'autre des *Xyloma.* Il a été établi par Kunze, et a pour type le *Schizoderma Pinastri;* son caractère est de présenter des sporules globuleuses, simples, agglutinées avec une base granuleuse et s'échappant après la destruction du disque d'épiderme qui le recouvre. Ces petites Cryptogames croissent sous l'écorce des plantes mortes. Ehrenberg avait établi sous le même nom un genre fondé sur les *Xyloma* à sporules distinctes. Il a été réuni par Fries à son genre *Leptostroma.*

SCHIZODON. mam. Watterhouse a proposé ce nom pour un nouveau rongeur de l'Amérique du Sud, qui lui semble être le type d'un genre ou d'un sous-genre nouveau. D'après la description qu'il en donne, ce petit Mammifère paraît avoir beaucoup de rapport avec le

Surmulot, *Mus decumanus*, Pall. Il est en dessus d'un gris brun qui passe au jaunâtre obscur en dessous; les pieds sont couverts de poils d'un brun très-foncé; les oreilles sont de médiocre longueur, et la queue, qui est presque aussi longue que la tête, est couverte de poils très-courts. Longueur totale, neuf pouces.

SCHIZODON. BOT. Le genre de Mousses, auquel Swartz a donné ce nom, ne diffère point assez du genre *Schlotenia* pour que l'on puisse le conserver comme genre distinct. V. SCHLOTENIE. Le genre Schizodon de Fenzl a été réuni au genre *Cerastium*, dont il est devenu l'une des divisions. V. CÉRAISTE.

SCHIZOGLOSSE. *Schizoglossum*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Meyer, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle presque rotacée, à cinq lobes; couronne staminale en cinq divisions, avec les sinus simples ou augmentés d'une très-petite lanière, interposée dans chaque division; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques ventruës, pendantes, attachées un peu en dessous de l'extrémité de l'anthère, qui est atténuée; stigmate mutique. Le fruit consiste en des follicules solitaires par avortement, en forme de bec, hérissés d'épines inoffensives.

SCHIZOGLOSSE AFRICAINE. *Schizoglossum africanum*. Plante herbacée, à tige dressée, pubescente; feuilles opposées; pédoncules interpétioles soutenant une ombelle de fleurs blanchâtres. Du cap de Bonne-Espérance.

SCHIZOGNATHE. *Schizognathus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Kirby. Les insectes de ce genre, encore très-peu nombreux et imparfaitement connus, ont, pour la couleur et pour le faciès, une grande analogie avec quelques Métolonthides du Chili.

SCHIZOGNATHE DE MAC-LEAY. *Schizognathus Mac-Leayi*, Kirby. Il est d'un vert bronzé, avec la tête et le corselet légèrement ponctués; les élytres sont également ponctuées et un peu rugueuses; le dessous est brun, garni d'un duvet blanc, avec les pattes d'un cuir métallique. De la Nouvelle-Hollande.

SCHIZOGYNE. *Schizogyne*. BOT. Cassini a institué sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, et l'a caractérisé ainsi : capitule multiflore, hétérogame; toutes les fleurs tubuleuses : celles de la circonférence peu nombreuses, femelles et disposées sur un seul rang; celles du centre hermaphrodites; involucre oblong-obconique; ses écailles sont imbriquées, scarieuses, colorées, oblongues, aiguës, ciliées, dentelées et glabres; réceptacle nu et rétréci; corolles tubuleuses : les marginales bidentées, les centrales plus grandes et à cinq dents; anthères pourvues à leur base de deux soies courtes; akènes oblongs-cylindriques et glabruscules; aigrette unisériale, soyeuse et scabruscule.

SCHIZOGYNE A FEUILLES OBTUSES. *Schizogyne obtusifolia*, Cass. Sa tige est ligneuse, épaisse, cylindrique, très-rameuse, tomenteuse et blanchâtre; les feuilles sont sessiles, linéaires, rétrécies à la base, très-entières, obtuses au sommet, tomenteuses et blanchâtres. Les

calathides sont composées d'une vingtaine de corolles jaunâtres. Des Canaries.

SCHIZOLÆNA. BOT. Genre de la famille des Chlénacées, de Du Petit-Thouars, établi par ce botaniste (Histoire des Végétaux d'Afrique, p. 45) qui l'a ainsi caractérisé : involucre biflore, petit, crénelé; calice à trois folioles concaves, membraneuses; corolle à cinq pétales connivents; étamines nombreuses, dont les filets sont réunis à la base en un court urcéole annulaire; les anthères adnées, déhiscentes latéralement; ovaire trilobulaire, surmonté d'un style de la longueur des étamines, et d'un stigmate trilobé; fruit enveloppé par l'involucre qui s'est considérablement agrandi et qui est enduit d'un suc visqueux. Ce fruit est une capsule à trois valves qui portent les cloisons, à trois loges renfermant plusieurs graines ovées, acuminées, rugueuses. Ce genre se compose de trois espèces, auxquelles Du Petit-Thouars a imposé les noms de *Schizolæna rosea*, *elongata* et *cauliflora*. La première seulement n'a été décrite et figurée avec soin dans la douzième planche de l'ouvrage cité. Ces plantes sont des arbrisseaux très-élégants, qui croissent dans l'île de Madagascar. Leurs feuilles sont alternes-oblongues et glabres. Les fleurs sont roses, disposées en panicules ou en grappes.

SCHIZOLOBIER. *Schizolobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Vogel, qui lui assigne pour caractères : tube du calice turbiné; son limbe est divisé en cinq parties presque égales, oblongues, obtusiuscules et réfléchies; corolle composée de cinq pétales insérés à l'orifice du tube du calice et alternes avec ses découpures; dix étamines toutes fertiles, presque dressées, insérées avec les pétales; leurs filaments sont libres, scabruscules, plans et plus larges à la base; anthères oblongues; ovaire courtement stipité, adhérent au calice, comprimé, subindimati-oblong, pluriouulé; style comprimé, atténué au sommet; stigmate simple et acuminé. Le fruit est un légume comprimé, obovale, à deux valves, monosperme, avec l'épicarpe coriace; la graine est enveloppée d'un endocarpe membraneux; elle est grande, oblongue, plano-comprimée; le funicule est court et filiforme. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de Schizolobier; elle constitue un arbre élevé, à feuilles bipinnées, dont les folioles réunies par paires sont couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre et marquées en dessus de nervures d'un jaune doré; les fleurs sont réunies en grappes paniculées, axillaires et terminales. Du Brésil.

SCHIZOLOMA. BOT. (*Fougères*). Gaudichaud a établi sous ce nom (Ann. des Scienc. natur., t. II, p. 507) un genre voisin du *Lindsæa* et dans lequel il place le *Lindsæa lanceolata* de Labillardière et de R. Brown. Il donne les caractères suivants à ce genre : groupes de capsules linéaires, continus, marginaux; tégument double, s'ouvrant en dehors. Ce genre est bien voisin du *Lindsæa*, car on peut considérer le tégument supérieur comme la suite de la fronde, et alors il n'y aurait pas de caractère réel pour distinguer ces deux genres; cependant le port des trois espèces connues est assez différent de celui des autres *Lindsæa* pour confirmer l'établissement de ce genre. En effet, les pinnules sont

lancéolées ou oblongues, et les capsules sont disposées tout autour de leur bord et non pas le long du bord; tandis que les pinnules sont conciformes dans les vrais *Lindsæa*. Ces plantes croissent dans les Moluques et les îles Mariannes.

SCHIZOMÉRIE. *Schizomeria*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, institué par le professeur Don, qui lui assigne pour caractères : calice persistant, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales découpés et décidus; étamines au nombre de douze; anthères cordées et mutiques; ovaire libre, à deux loges renfermant plusieurs ovules; styles très-courts, recourbés; capsule fermée au sommet.

SCHIZOMÉRIE A FEUILLES OVALES. *Schizomeria ovata*, Don; *Ceratopetalum ovatum*, Caley. C'est un arbre d'assez grande élévation; ses feuilles sont elliptico-oblongues, pétiolées, aiguës, à bords dentelés, coriaces, glabres, très-veinées, réticulées; pétioles articulés à leur base; stipules non divisées, caduques; fleurs blanches, petites, réunies en panicule terminale, très-rameuse. De la Nouvelle-Hollande.

SCHIZONÈME. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre formé par Agardh aux dépens de *Bangia* de Lyngbye, et qui, tout obscurément caractérisé qu'il est encore, paraît devoir être adopté. On ne saurait le rapporter aux Confervées, quoique les espèces s'y composent de filaments, parce que ces filaments n'offrent pas la moindre trace d'articulations. Les Schizonèmes consistent en petits tubes renfermant des globules colorés, épars, dont on se fait une idée fort exacte en jetant les yeux sur les figures des *Bangia quadripunctata*, *micans* et *rutilans* de Lyngbye. Elles forment de très-courts gazons ou de petites touffes brunâtres sur les Fucus et autres plantes marines. Elles deviennent grisâtres, ou brillantes par la dessiccation, et adhèrent fortement au papier. Elles ont rarement plus d'une à trois lignes de longueur.

SCHIZONÉPETA. BOT. L'un des sous-genres formés par Bentham (*Labiateæ*, 468), dans le genre *Nepeta*. V. CHATAIRE.

SCHIZONIA. BOT. Le genre de Champignons que Persoon a institué sous ce nom, a été réuni au genre *Schizophyllum*, de Fries.

SCHIZONOTUS. BOT. Ce genre de la famille des Rosacées, établi par le professeur Lindley, a été trouvé ne point différer suffisamment du genre *Spirea*, et lui a été réuni.

SCHIZOPÉTALON. BOT. Sims (*Botan. Magaz.*) a décrit et figuré sous le nom de *Schizopetalon Walkeri*, une plante du Chili formant le type d'un nouveau genre qui appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliquieuse. Mais n'ayant eu que la plante en fleur, les caractères génériques qu'il avait exposés étaient fort incomplets; car c'est surtout dans le fruit et la graine que résident ceux des Crucifères. Hooker, dans son *Exotic Flora*, no 74, en a donné une belle figure et une description qui ne laisse rien à désirer. Cette plante a une tige d'environ un pied de haut, dressée, à rameaux flexueux; elle est entièrement recouverte d'une pubescence de poils étoilés ou fourchus. Ses feuilles ont des formes variables : les plus grandes sont linéaires, lancéolées, sinuées, pinnatifides; les

plus petites dentées en scie et quelquefois entières. Les fleurs forment des grappes terminales; chacune de ces fleurs est pédicellée et accompagnée à la base d'une petite bractée linéaire. Le calice est à quatre folioles égales à la base, dressées, conniventes, d'une couleur verte, ayant les bords membraneux. La corolle se compose de quatre pétales disposés en croix, ongiculés, ayant le limbe lancéolé, pinnatifide et d'une couleur blanche, quelquefois verdâtre dans le milieu. Il y a six étamines, dont quatre plus longues, rapprochées par paires, à filets dépourvus de dents, à anthères linéaires, sagittées et jaunes. A la base des étamines sont quatre petites glandes verdâtres. Le style est court, surmonté d'un stigmate capité, à deux lames jaunâtres. La silique a ses valves convexes, à deux loges séparées par une cloison dont les bords sont quelquefois proéminents. Il y a dans chaque loge environ huit graines placées alternativement sur les deux sutures; chaque graine est pendante, ovoïde, comprimée; l'embryon se compose de deux cotylédons qui sont partagés chacun en deux lamères longues, repliées en spirale; la radicule est longue et paraît appliquée contre la fente qui sépare les deux cotylédons. Ces caractères de la graine sont extrêmement remarquables en ce qu'ils lient ensemble les sections des Spirulobées et des Diplécolobées de De Candolle, ce qui fait qu'on ne peut classer le *Schizopetalon* plutôt dans l'une que dans l'autre de ces sections. Cette plante est en outre fort singulière par la forme pinnatifide de ses pétales, forme qui ne se voit pas dans les autres Crucifères.

SCHIZOPHRAGME. *Schizophragma*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, établi par Siebold et Zuccarini, pour un arbuste rapporté du Japon par le premier de ces deux botanistes. Caractères : fleurs radiantes stériles, étendues en forme de lame pétaloïde, entière; tube du calice soudé, marqué de dix nervures; son limbe est supère, à cinq dents; corolle formée de cinq pétales, insérés sur le bord d'un anneau épigyne, sessiles, ovales, à estivation valvaire; dix étamines insérées avec les pétales; filaments filiformes et libres; anthères à deux loges, fixées par leur base et longitudinalement déhiscentes; ovaire infère, à quatre ou cinq loges, à placentas charnus, soudés à l'angle central des loges et multiovulés; capsule recouverte d'une écorce, oblongue, en massue, à dix nervures, couronnée par le limbe du calice et les styles persistants, à pareil nombre de loges que celui offert par l'ovaire, séparées par une cloison soudée à l'angle central de la colonne; semences disposées sur plusieurs rangs, imbricatascendantes, linéari-oblongues, recouvertes d'un test membraneux et réticulé.

SCHIZOPHRAGME DU JAPON. *Schizophragma Japonica*, Sieb. et Zuccar. C'est un arbrisseau dont l'aspect ressemble à celui des *Hydrangea*; ses rameaux sont cylindriques, garnis de feuilles opposées, décurrenentes, décidus, exstipulées, pétiolées, ovales ou obovales, cordées à la base, aiguës, largement dentelées, penninervées, faiblement pubescentes en dessous. Les fleurs sont petites, blanchâtres, réunies en corymbe rayonnant à l'extrémité des rameaux.

SCHIZOPHYLLUM. bot. (*Champignons.*) Fries a séparé sous ce nom l'*Agaricus alneus*, dont les feuillets sont dichotomes et divisés en deux par un profond sillon longitudinal. C'est un Champignon coriace, fort commun en Europe. Ehrenberg a nommé ce genre *Sca-phophorus*; il en a décrit plusieurs variétés recueillies entre les tropiques, sur les tiges des *Pandanus*.

SCHIZOPLEURE. *Schizopleura.* bot. Genre de la famille des Myrtacées, institué par Lindley, qui le caractérise ainsi : tube du calice turbiné et libre, son limbe est partagé en cinq lobes aigus; corolle composée de cinq pétales insérés sur l'orifice du calice, et alternant avec ses divisions; étamines insérées avec les pétales et partagées en cinq phalanges qui leur sont opposées; filaments libres au sommet et filiformes; anthers biloculaires, insérées par la base, bilobées au sommet, transversalement déhiscentes et décidues; ovaire libre, à trois loges uniovulées; style filiforme; stigmate simple. Le fruit consiste en une capsule charnagée, sessile, incluse dans le tube du calice, à trois loges et indéchiscente; une semence dans chaque loge.

SCHIZOPLEURE DE DAMPIÈRE. *Schizopleura Dampieri*, Lindl.; *Beaufortia Dampieri*, Cunningham. C'est un arbuste à feuilles opposées, exstipulées, imbriquées, trinervurées. Les fleurs sont réunies en têtes terminales et les capitules sont involuqués. De l'Australie.

SCHIZOPODES. crust. Latreille nomme ainsi une famille de Crustacés décapodes et macroures, qui a pour caractères : tous les pieds divisés jusqu'à leur base ou près de leur milieu en deux branches ou appendices grêles, uniquement destinés à la natation; les pieds-nageoires extérieurs servant au même usage. Cette famille comprend les genres *Mysis* et *Nébalie*.

SCHIZOPTERIS. ross. Dans son Histoire des Végétaux fossiles, Ad. Brongniard a institué ce genre pour une plante dont les empreintes n'ont offert aucune analogie avec ce que l'on connaît jusqu'ici de Cryptogames vivantes. C'est une des plantes les plus anormales et les plus difficiles à classer que l'on puisse rencontrer. Quelques botanistes ont pensé que ce pouvait être une plante marine; la forme irrégulière pouvait porter à le croire, mais la nature de son tissu et la disposition de ses nervures l'éloignent de ces végétaux et la rapprochent davantage des Fougères. Il est un caractère indélébile des Fougères, c'est la finesse, la netteté des nervures, caractère qui dépend de la structure anatomique de ces parties, et qui ne se retrouve ni dans les plantes marines, ni dans les plantes phanérogames. Dans le *Schizopteris* anomal, seule espèce connue, la fronde, plane, d'un tissu très-égal en épaisseur, d'une apparence ferme et résistante, n'ayant ni la ténuité des Algues membranées, ni l'apparence charnue, irrégulière, mamelonnée des Algues à fronde épaisse, est parcourue par des nervures très-fines, très-bien limitées, parallèles entre elles, et au bord de la fronde, se bifurquant seulement lorsque cette fronde s'élargit ou se divise. Elle a été trouvée dans le terrain houiller de Saarbruck.

SCHIZORHINE. *Schizorhina.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, institué par Kirby, avec les caractères

suivants : antennes petites; chaperon bilobé; mâchoires entièrement cornées, à lobe terminal en forme de faux; lévre fortement échancrée en gouttière, en carré allongé; corselet arrondi en avant; écusson court; élytres ne couvrant pas l'extrémité de l'abdomen, échan-crées sur les côtés; pattes assez fortes.

SCHIZORHINE SCUTELLAIRE. *Schizorhina scutellaris*, Kirby; *Cetonia scutellaris*, Fabr. Il est noir, avec les côtés du corselet, une ligne médiane et l'écusson blancs. Taille, neuf lignes. Du Sénégal.

SCHIZOSTACHIUM. bot. Le genre de Graminées qui a reçu ce nom de Nées Van Esembeck, a la plus grande analogie avec le genre *Nastus*, de Jussieu; aussi le plus grand nombre des botanistes ont-ils effectué la réunion des deux genres.

SCHIZOSTEMME. *Schizostemma.* bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Decaisne, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle campanulée, avec le tube un peu ventru, le limbe à cinq divisions allongées; couronne staminale formée de cinq folioles membraneuses, bilobées au sommet qui est profondément incisé, dépassant l'orifice de la corolle; anthers terminées par une membrane; masses polliniques plus fortes à l'extrémité, pendantes; stigmate allongé, strié, bipartite au sommet; follicules lisses et allongés; semences barbuées.

SCHIZOSTEMME A LONGUES FEUILLES. *Schizostemma longifolium*, Decaisne. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales, lancéolées et cordées; les supérieures rapprochées, linéari-oblongues, acuminées, auriculato-cordées à leur base, pétiolées; les fleurs, peu nombreuses, sont réunies en cime. Du Brésil.

SCHIZOSTEPHANUM. bot. Reichenbach a placé ce genre dans la famille des Amaryllidées, auprès des *Pancratium*, auxquels on a ensuite trouvé plus convenable de le réunir.

SCHIZOSTIGME. *Schizostigma.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Arnott, qui lui donne pour caractères : tube du calice globuleux, adhérent à l'ovaire, son limbe est supère, partagé en cinq lobes lancéolés; corolle supère, infundibuliforme, poilue extérieurement, pubescente à l'intérieur, divisée jusqu'à moitié en cinq découpures étalées, linéari-lancéolées; cinq anthers sessiles sur l'orifice de la corolle; ovaire infère et multiloculaire; style filiforme, surpassant en longueur les anthers; stigmate à quatre ou sept lobes linéaires, étalés. Le fruit consiste en une baie globuleuse, costale, velue, couronnée par les découpures foliacées du calice. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de *Schizostigma*; c'est une plante herbacée, couchée ou rampante, velue, à tiges simples, à feuilles opposées, longuement pétiolées, oblongo-lancéolées, très-entières; stipules interpétiolaires largement ovales, aiguës; fleurs axillaires, solitaires et subsessiles. De Ceylan.

SCHIZOSTOMA. bot. Ce genre, proposé par Ehrenberg, dans l'ordre des Champignons, ne diffère pas du genre *Tulostoma*, de Persoon.

SCHIZOTECHIUM. bot. L'une des sections du genre *Stellaria* de Linné. *V. STELLAIRE.*

SCHIZOTHECA. BOT. Ce genre, proposé par Meyer, dans la famille des Chénopodées, est devenu l'une des sections du genre *Atriplex*. V. AROCEE.

SCHIZOXYLUM. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, fondé par Persoon (Act. Wetterav., t. II, p. 11, pl. 10, fig. 7), n'a point été conservé par Acharius, qui a réuni l'espèce principale à son genre *Arthonia*. Fries le caractérise ainsi : apothécie entière, d'abord close, ensuite déhiscente, s'ouvrant par des fentes et renfermant des sporidies enfoncées dans une substance qui forme ce disque. Ce genre doit rentrer dans le genre *Acolium* qui renferme les *Calycium* dont les conceptacles sont sessiles ou presque sessiles, et munis d'un rebord très-mince.

SCHKUHRIE. *Schkuhria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Roth (*Catal. botan.*, 1, p. 167) et offrant les caractères suivants : involucre obovoïde, un peu moins long que les fleurs du centre, composé de cinq folioles un peu inégales, placées sur un seul rang, appliquées, obovales, membraneuses sur les bords, parsemées de petites glandes; à la base de cet involucre sont deux petites folioles linéaires, obtuses et inégales; réceptacle très-petit, dépourvu de paillettes; calathide composée d'un petit nombre de fleurs centrales (environ six), régulières, hermaphrodites, et d'une fleur latérale en languette et femelle. Ovaire en pyramide renversée, tétragone, légèrement hispide et strié, aminci à la base en une sorte de pédicelle grêle, surmonté d'une aigrette composée de huit petites paillettes inégales et membraneuses. Ce genre a été placé par Cassini dans la tribu des Hélianthées, section des Héliénies, près des genres *Florestina* et *Hymenopappus*; mais il a d'ailleurs beaucoup de rapports avec la tribu des Tagétinées. Lamarck, Ortéga et Cavanilles le confondaient avec le genre *Pectis*, et Mœnch, qui avait admis un autre genre *Schkuhria* fondé sur le *Siegesbeckia flosculosa*, lui avait imposé la dénomination de *Tetracarpum*.

SCHKUHRIE ABROTANOÏDE. *Schkuhria abrotanoïdes*, Roth, *loc. cit.*; *Pectis pinnata*, Lamk., Journ. d'Hist. nat., II, p. 150, tab. 31. Plante herbacée, à rameaux et à feuilles alternes, pinnatifides, à segments capillaires. Les fleurs sont terminales et latérales, pédonculées, à rayon blanchâtre. Cette plante croît au Mexique, sur les collines élevées.

SCHLACKENSAND. MIN. Synonyme de Sable volcanique ou de Scorie pulvérulente.

SCHLANGENSTEIN. MIN. Pierre serpentineuse. V. OPHITE et SERPENTINE.

SCHLECHTENDALIA. BOT. Le genre de Synanthérées ainsi nommé par Willdenow, a été désigné par Persoon sous le nom d'*Adenophyllum*, plus généralement usité.

Un autre genre *Schlechtendalia* a été proposé par Sprengel (Cur. post., 295), mais celui-là a été reconnu pour ne pas différer du genre *Mollia*, de Martius. V. MOLLIE.

SCHLEICHERA. BOT. Genre établi par Willdenow, sur une plante de la famille des Sapindacées, originaire de Ceylan et de Timor, et rapportée depuis, par Jussieu, au *Melicocca*, dont il paraît difficile de la séparer, quoiqu'elle soit dépourvue de pétales. De Can-

dolle a réuni dans une même section du genre *Melicocca*, à laquelle il donne le nom de *Schleichera*, trois espèces de genres différents : l'une est la plante décrite par Willdenow; la seconde (le *Melicocca pubescens*) est fort peu connue, mais elle paraît s'éloigner des *Melicocca* par ses feuilles pinnées avec impaire; la troisième (le *Melicocca diversifolia*, Juss.) doit, ainsi que les *Melicocca dentata* et *paniculata*, Juss., être réunie au genre *Hypelate* de P. Browne, qui se distingue du *Melicocca* par ses graines suspendues et non dressées.

SCHLEIDÉNIE. *Schleidenia*. BOT. Ce genre, de la famille des Borriginées, tribu des Héliothropées, est le même que celui publié par le Professeur Martius, sous le nom de *Preslæa*. V. PRESLEE.

SCHLEIDENITES. *Schleidenites*. BOT. Foss. Unger a donné ce nom à des matières ligneuses pétrifiées, que l'on trouve dans les formations tertiaires de la Hongrie. Comme à toutes les substances analogues, il est difficile de leur assigner des caractères invariables et que l'on puisse rendre avec exactitude.

SCHLEIFSTEIN. MIN. Pierre à polir. V. SCHISTE POLISSANT ou plutôt ARGILE FEUILLETÉE.

SCHLICH. MIN. C'est le nom que les mineurs donnent au minerai bocardé et tout prêt à être porté au fourneau de fusion.

SCHLOSSERIA. BOT. (Miller.) Synonyme de *Coccoloba*. L. V. ce mot.

SCHLOTHEIMIE. *Schlotheimia*. BOT. (*Mousses*.) Bridel a établi sous ce nom un genre voisin de l'*Orthotrichum* et qui même a été réuni à ce dernier par plusieurs muscologues célèbres, tels que Hooker, Greville et Arnott. Les muscologues allemands, tels que Schwægrichen et Honrschuch, adoptent au contraire le genre *Schlotheimia* qui diffère des Orthotriches par son péristome interne formé de seize dents réunies par une membrane entière, plissée, qui se déchire en lanières irrégulières lors de la chute de l'opercule; le péristome externe est formé de seize dents rapprochées par paires et contournées en spirale en dehors; la coiffe est glabre, conique, divisée vers sa base en plusieurs lobes. Toutes les espèces de ce genre proviennent des contrées équatoriales.

SCHLOTHEIMIE QUADRIFIDE. *Schlotheimia quadrifida*, Brid. Petite plante à tige droite, peu rameuse, garnie de feuilles oblongues, terminées par une longue pointe; capsule ovale, formée par un opercule convexe, subulé, et par une coiffe tétragone, munie à sa base de quatre appendices. Elle croît sur les arbres, à l'île de France.

SCHLOTTEN. MIN. On appelle ainsi, dans le pays de Mansfeld, des lits de peu d'étendue formés d'une terre calcaire qui absorbe les eaux, et que les mineurs aiment à rencontrer pour cette raison.

SCHMALTZIA. BOT. Desvaux, dans son Journal de Botanique, a proposé ce nom en remplacement de celui de *Turpinia* proposé par Rafinesque-Schmaltz pour un genre fondé sur le *Rhus aromatica*, d'Aiton; mais ce genre ne forme qu'une section du genre *Rhus*, à laquelle De Candolle impose le nom de *Lobadium* précédemment employé par Rafinesque. V. SUMAC.

SCHMELZTEIN. MIN. (Werner.) V. DIPTYRE.

SCHMIDÉLIE. *Schmidelia*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Monogynie, L., composé d'espèces disséminées dans presque toutes les régions chaudes du globe. Les Schmidéliés sont des arbres ou des arbustes dépourvus de vrilles. Leurs feuilles sont alternes, ternées, quelquefois réduites par avortement à une seule foliole terminale et dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont polygames, disposées en grappes axillaires; elles présentent l'organisation suivante: calice à quatre folioles inégales (les deux supérieures étant toujours soudées ensemble). Quatre pétales (le cinquième avortant constamment) hypogynes, alternes avec les folioles du calice, munis le plus souvent sur leur face interne d'un petit appendice barbu. Disque incomplet, situé entre les pétales et les étamines, divisé en lobes distincts presque jusqu'à la base; les lobes du disque opposés à la foliole supérieure du calice, avortant constamment. Huit étamines insérées sur le réceptacle, souvent inégales; filets libres ou légèrement soudés entre eux, à leur base; anthères introrsées, mobiles, biloculaires. Pistil déjeté du côté supérieur de la fleur; dans les fleurs mâles cet organe se trouve réduit à l'état rudimentaire. Style inséré entre les lobes de l'ovaire, divisé plus ou moins profondément en deux ou trois segments qui portent sur leur face interne les papilles stigmatiques. Ovaire à deux ou trois lobes arrondis, attachés par leur base autour du style, renfermant chacun un ovule dressé. Fruit formé d'un, deux ou rarement trois drupes charnus, renfermant chacun une graine dressée. Tégument propre, membraneux. Radicule courte, aboutissant au hile, appliquée sur le dos d'un des cotylédons; ceux-ci sont repliés deux fois transversalement, longs, linéaires. Ce genre se rapproche des Savoniers par les caractères de la végétation et par la structure du fruit, et des genres *Serjania* et *Paullinia* par ses fleurs irrégulières; il tient ainsi le milieu entre les tribus des Paulliniées et des Sapindées de Kunth et de De Candolle, ce qui prouve la nécessité de les réunir. Le sarcocarpe des fruits des Schmidéliés, réduit presque toujours à un état presque rudimentaire, prend dans quelques cas un assez grand développement. On doit réunir au genre *Schmidelia*, l'*Allophylus* de Linné, l'*Aporatica* de Forster, dont il faut bien distinguer le *Pometia*, l'*Ornitrophe* de Jussieu, et la *Gemella* de Loureiro. L'*Ornitrophe pinnata*, de Poirét, doit être séparé de ce genre. Cambessède en a fait le type du genre *Prostlea*.

SCHMIDTIE. *Schmidtia*. BOT. Trattinick a ainsi nommé un genre de Graminées qui a reçu de Seidel et de Presl le nom de *Coleanthus*. V. COLÉANTHE. Dès 1802, Mœnch avait proposé un genre *Schmidtia* qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et à la Syngénésie égale, L. Voici ses caractères: involucre composé de folioles sur un seul rang, contiguës, appliquées, égales, linéaires, accompagnées à la base de quelques petites folioles appliquées, linéaires, lancéolées. Réceptacle plan, alvéolé. Calathide composée de demi-fleurons nombreux, ligulés et hermaphrodites. Oaires obovoïdes, cylindracés, glabres, munis de côtes longitudinales et d'un bour-

relet apiculaire, surmontés d'une aigrette de poils inégaux, roides, laminés à la base, et très-légèrement plumeux. Ce genre est placé par Cassini entre l'*Hieracium* et le *Drepania*. Il se rapproche surtout du premier genre dont il est un démembrement.

SCHMIDTIE FRUTICOSE. *Schmidtia fruticosa*, Mœnch; *Hieracium fruticosum*, Willd. C'est un arbuste que l'on croit originaire de l'île de Madère. Ses tiges sont ligneuses, presque droites, rameuses, glabres, lisses, garnies de feuilles alternes, oblongues, lancéolées, rétrécies à la base, dentées, très-lisses et épaisses. Les fleurs sont jaunes, réunies en corymbes peu fournis, au sommet des rameaux.

SCHNELLE. *Schnella*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Raddi (*Mem. Pl. brasil.*, add., p. 32) qui le regarde comme intermédiaire entre l'*Hymenea* et le *Bauhinia*, et le caractérise ainsi: calice coriace, presque campanulé, à cinq dents; corolle à cinq pétales onguiculés, presque égaux; dix étamines; style nul; légume tronqué. Ce genre comprend deux espèces sous les noms de *Schnella microstachya* et *Schnella macrostachya*. Elles croissent l'une et l'autre près de Rio-de-Janeiro; la première sur les collines et dans les haies; la seconde sur les hautes montagnes. Ces plantes ont leurs feuilles bilobées à la manière des *Bauhinia*.

SCHOBÉRA. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Scopoli, et qui a pour type l'*Heliotropium parviflorum*, n'a pas été adopté.

SCHOBÉRIE. *Schoberia*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué par Meyer qui lui assigne pour caractères: fleurs hermaphrodites, bractéolées; calice à cinq découpures profondes, inégales, concaves, avec deux petites cornes sur le dos; cinq étamines insérées au réceptacle; deux styles filiformes, unis inférieurement; ovaire supère. Le fruit consiste en un utricule un peu déprimé, enveloppé d'un péricarpe membraneux, non adhérent; semence horizontale, lenticulaire, recouverte d'un double tégument dont l'extérieur est crustacé; albumen peu abondant, farineux, partagé en deux masses distinctes, planes, contre lesquelles s'applique l'embryon contourné en spirale; radicule externe.

SCHOBÉRIE CORNICULÉE. *Schoberia corniculata*, Mey. Plante herbacée, dressée ou étalée, glabre, à feuilles alternes, semi-cylindriques, déprimées et un peu épaisses ou charnues; fleurs axillaires, agglomérées; bractéoles petites et squamiformes; cornicules inégales: les supérieures plus grandes et avancées, les inférieures basilaires et subhorizontales. De l'Arabie.

SCHOEFFÈRE. BOT. Pour Schæfférie. V. ce mot.

SCHÖENANTHE. *Schœnanthus*. BOT. Espèce odorante du genre Andropogon, qui croit aux lieux secs de la zone torride, dans l'ancien monde.

SCHÖENFELDIE. *Schœnefeldia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Kunth, avec les caractères suivants: épillets à une seule fleur sessile, barbue à sa base; deux glumes presque égales, aculéo-subulées et carénées; deux paillettes: une inférieure, concave, elongato-aristée sous le sommet, l'autre supérieure, canaliculée et ciliée sur le dos; deux squam-

mules très-petites. Le fruit est une caryopse fusiforme et libre. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce, et elle est originaire de Sénégambie; ses feuilles sont étroites, involuto-filiformes; le chaume est terminé par un épi sessile, dont les épillets sont disposés sur deux rangs; les glumes sont persistantes.

SCHÖENIDIUM. BOT. Le genre de la famille des Cyperacées auquel Nées a donné ce nom, ne diffère point, par ses caractères, de celui précédemment publié par Schrader, sous la dénomination de *Ficinia*. V. ce mot.

SCHÖENOBIBLOS. BOT. Nom d'une section que Martius a établie dans le genre *Daphne*. V. ce mot.

SCHÖENOCAULON. *Schœnocaulon*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, établi par Gray qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone herbacé, partagé en six folioles oblongo-linéaires, obtuses, sessiles, creuses à leur base, privées de glandules; six étamines insérées avec les folioles du périgone et plus longues qu'elles; filaments subulés; anthères réniformes, à loges qui se réunissent vers le sommet de manière à les rendre presque uniloculaires; ovaire trilobé, à trois loges renfermant chacune de six à huit ovules; trois styles assez courts, continus avec les lobes de l'ovaire; stigmates simples et petits. Le fruit est une capsule à trois loges, tripartite, dont les lobes sont chartacés.

SCHÖENOCAULON OFFICINAL. *Schœnocaulon officinale*, Gray; *Veratrum officinale*, Schlecht. C'est une plante herbacée, très-glabre, à feuilles toutes radicales et de la forme de celles des *Carex*, très-étroites, allongées, àpres et subcanaliculées; hampe très-simple, terminée par un épi de très-petites fleurs sessiles et accompagnées d'une petite bractée. Du Mexique.

SCHÖENODORUS. BOT. Le genre de Graminées que Palisot Beauvois a donné sous ce nom, dans son Agrostographie, ne diffère pas sensiblement du genre *Festuca*, de Linné. V. FÊTUQUE.

SCHÖENODUM. BOT. Labillardière avait décrit sous ce nom, dans ses plantes de la Nouvelle-Hollande, un genre composé d'une seule espèce dioïque. Mais R. Brown a prouvé que les deux individus unisexués, dont Labillardière avait composé son espèce, appartenaient chacun à un genre différent, savoir : le *Schœnodum mas* à son genre *Lyginia*, et le *Schœnodum femina* à son genre *Leptocarpus*. Il résulte de là que le genre *Schœnodum* n'existe plus. Les genres *Lyginia* et *Leptocarpus* appartiennent à la famille des Restiacées.

SCHÖENOLAGUROS. BOT. Synonyme d'*Eriophorum vaginatum*. V. LINAIGRETTE.

SCHÖENOMYZE. *Schœnomyza*. INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, institué par Halyday. Caractères : bouche pourvue de moustaches; antennes rapprochées vers leur base, s'écartant au sommet, un peu courbées, avec le troisième article oblong et obtus; soie dorsale nue à sa base; yeux arrondis; corselet médiocre; abdomen de quatre segments, poilu; ailes couchées parallèlement, n'ayant point de nervure transverse à l'extrémité.

SCHÖENOMYZE MOLLE. *Schœnomyza mollis*, Desv. Elle est d'un brun ferrugineux pâle, tomenteuse; l'extré-

mité des antennes et les farses sont d'un brun foncé; les ailes sont hyalines. En Europe.

SCHÖENOPRASUM. BOT. Synonyme de Civette, espèce du genre Ail.

SCHÖENOPSIS. BOT. Nom que Lestiboudois et Nées ont donné chacun de leur côté à une section du genre *Schœnus*. V. CHOÏN.

SCHÖENORCHIDE. *Schœnorchis*. BOT. Un genre de la famille des Orchidées a été institué sous ce nom par Blume (*Bjdr. Flor. ned. Ind.*, p. 561) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales dressés, les intérieurs plus petits; labelle en forme de sac ou d'éperon, ayant son limbe épais, dressé ou étalé. Gynostème pourvu dans sa partie antérieure d'un rostellum cornu; anthère terminale, ligulée, semi-biloculaire, accompagnée sur le rostellum. Masses polliniques au nombre de deux, globuleuses, bipartites, pulpeuses-céracées, portées sur un pédicelle élastique, crochu à sa base.

SCHÖENORCHIDE A FEUILLES DE JONC. *Schœnorchis Juncifolia*, Bl. Plante herbacée, parasite, caulescente, à tiges rameuses, cylindriques, à feuilles étroites, linéaires ou subulées, charnues. Les fleurs forment des épis simples. Dans les forêts des montagnes, à Java.

SCHÖENOXYPHIER. *Schœnoxyphium*. BOT. Genre de la famille des Cyperacées, établi par Nées qui lui assigne pour caractères : épillets androgynes, multiflores, à fleur inférieure femelle, à fleurs antérieures mâles, pédicellées et même se réduisant souvent par avortement au seul pédicelle, qui est sous forme de soie; deux glumes : l'extérieure plane, l'intérieure en forme d'utricule, recevant le pédicelle des fleurs mâles; ovaire sessile, surmonté d'un style trifide. Le fruit est une caryopse trigone, chartacée, avec un bec formé par le style persistant; les fleurs mâles sont imbriquées de l'un et de l'autre côté, contre l'extrémité du pédicelle; une paillette; trois étamines.

SCHÖENOXYPHIER DE L'INDE. *Schœnoxyphium Indicum*, Nées; *Carex Indica*, Schkuhr. Plante herbacée, à feuilles étroites; chaume portant des épis axillaires ou fasciculés.

SCHÖENUS. BOT. V. CHOÏN.

SCHÖEPPIE. *Schœppia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., primitivement établi par Vahl sous le nom de *Codonium*, mot qui a dû être changé à cause de sa ressemblance avec celui de *Codon* qui désigne un autre genre institué par Linné. Jussieu (*Annales du Muséum*, t. XII, p. 500) le place dans la famille des Loranthées, formant le passage aux Caprifoliacées. Ce rapprochement résulte de l'examen approfondi que Richard père a fait de l'organisation de sa graine et dont il a communiqué à Jussieu un dessin et une description manuscrite. Voici les caractères assignés à ce genre : calice double, l'extérieur bifide et inférieur; l'intérieur entier et supérieur, turbiné, un peu anguleux; corolle campanulée, à cinq découpures deltoïdes, aiguës et réfléchies; cinq étamines insérées sur l'entrée de la corolle, à filets très-courts, à anthères biloculaires; ovaire turbiné, couronné par le calice intérieur, surmonté d'un style droit, plus court que la corolle et terminé par un stigmate capité; drupe obové, ne renfermant qu'une graine attachée au sommet de

la loge, pourvue d'albume, et dont la radicule est dirigée supérieurement.

SCHOEFFIE D'AMÉRIQUE. *Schœpfia Americana*, Willd.; *Codonium arborescens*, Vahl, *Act. Soc. Hist. nat. Hafn.*, 2, p. 206, tab. 6. Arbrisseau dont la tige, haute de huit à dix pieds, se divise en rameaux cylindriques, glabres, garnis de feuilles pétiolées, alternes, très-glabres, ovales, insensiblement rétrécies et entières. Les fleurs sont portées sur des pédoncules simples, situés dans les aisselles des feuilles. Cette plante croit dans les îles de Sainte Croix et de Montserrat.

SCHOHARITE. MIN. Nom donné par Macneven à une variété fibreuse de Baryte sulfatée, mélangée de Silice, que l'on trouve aux environs de New-York dans les Etats-Unis d'Amérique.

SCHOKARI. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SCHOKER. POIS. Espèce du sous-genre Corégone.

SCHOLLERA. BOT. Ce nom a été donné par Rohr au genre *Microtea* de Swartz. Roth et Hayne, ainsi que plusieurs autres auteurs allemands, ont également employé ce mot pour désigner le genre *Oxyccoccus* de Tournefort et Persoon. *V. MICROTEE* et *OXYCCOCOS*. Enfin Willdenow a distingué sous le nom générique de *Schollera*, le *Leptanthus gramineus* de Michaux, que la plupart des auteurs ont rapporté à l'*Heteranthera* de Palisot-Beauvois. Le caractère essentiel de ce genre résiderait, selon Willdenow, dans l'unilocularité de sa capsule. Le *Schollera graminifolia*, Willd.; *Leptanthus gramineus*, Michx., *Flor. bor. Amer.*, 1, p. 25, tab. 5, f. 2; Hooker, *Exot. flor.*, n° 94, est une plante aquatique submergée, qui a le port du *Potamogeton gramineum*; ses tiges sont très-longues, cylindriques, géniculées, garnies de feuilles vertes, linéaires, presque membraneuses, obtuses. Les fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles, et leur tube est enveloppé d'une longue spathe. Le périanthe est tubuleux, son limbe est divisé en six segments jaunes; il y a trois étamines, un ovaire surmonté d'un long style, qui se termine en masse, et par un stigmate glanduleux à trois ou six lobes. La capsule, uniloculaire et à trois valves, contient plusieurs graines fixées à trois réceptacles situés sur le milieu des valves. Cette plante croit dans les rivières de l'Amérique septentrionale, principalement dans l'Ohio et dans celles de la Pensylvanie et de la Virginie.

SCHOLLIA. BOT. (Jacquin fils.) Synonyme du genre *Hoya*, de R. Brown. *V. ce mot.*

SCHOMBURGIE. *Schomburgia*. BOT. Ce genre a été créé par Lindley, dans la famille des Orchidées; il a pour caractères : périgone étalé; folioles libres, égales à la base : les extérieures conformes aux intérieures; labelle membraneux, à trois lobes, en capuchon, soudé par sa base avec le bord du gynostème renflé au-dessus de cette base, puis marqué de veines lamellées; gynostème bordé; huit masses polliniques.

SCHOMBURGIE A FLEURS BORDÉES. *Schomburgia limbata*, Lindl. Pseudobulbes oblongs, stipités, sillonnés, entourés de squames membraneuses, d'un brun pâle, et portant chacun au sommet deux ou trois grandes feuilles oblongo-lancéolées et coriaces; de la base de la feuille supérieure s'élève le pédoncule à la hauteur

de quinze à dix-huit pouces; il est cylindrique, terminé par une grappe de fleurs bractéolées; sépales et pétales oblongs, étalés, crispés ou ondulés, d'un rouge brique foncé; labelle blanchâtre, jaune à la base, et moucheté de rose, ovale-oblong, faiblement ondulé et trilobé; son limbe ou disque est élevé, marqué d'environ cinq lamelles ondulées et saillantes; les lobes latéraux sont courts et obtus, le terminal est cordiforme et acuminé; gynostème demi-cylindrique, parallèle au labelle; anthère hémisphérique et jaune. De la Guinée.

SCHOMERLIN. OIS. Synonyme vulgaire de Litorne.

V. MERLE.

SCHOPFIE. *Schopfia*. BOT. Genre de la famille des Ébenacées, établi par Schreber, avec les caractères suivants : tube du calice calculé à sa base, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère et très-entier; corolle supère, tubuleuse, avec son limbe à cinq divisions ou lobes valvés avant l'inflorescence; étamines en même nombre que les divisions de la corolle, auxquelles elles sont opposées; filaments adnés au tube; anthères ovales ou presque rondes, à deux loges, déhiscentes longitudinalement sur le côté; ovaire infère, à trois loges renfermant chacune un ovule; style dressé, à trois sillons; stigmate capité ou trilobé. Le fruit est un drupe couronné par le limbe du calice, renfermant un osselet à trois loges monospermes, que l'avortement réduit souvent à une seule.

SCHOPFIE AMÉRICAINNE. *Schopfia americana*, W. C'est un arbre à rameaux et feuilles glabres; celles-ci sont alternes, pétiolées, très-entières, ses pédoncules sont axillaires. Des Antilles.

SCHORL. MIN. Mot par lequel on a désigné d'abord la Tourmaline électrique, mais que l'on a ensuite appliqué à une multitude de minéraux différents. On a tant abusé de ce mot, que le célèbre Haüy a cru devoir l'effacer de la nomenclature minéralogique. On peut juger de la confusion qu'il a causée dans la science, par le tableau suivant de ses nombreuses acceptations.

SCHORL AIGUE-MARINE; Épidote du Saint-Gothard.

SCHORL ARGILEUX; variété d'Amphibole, qui répand une odeur argileuse par l'insufflation.

SCHORL BASALTIQUE; Amphibole prismatique; — Pyroxène des volcans.

SCHORL BLANC; Topaze pycnite; — Pyroxène du lac Baikal; — Néphéline du Vésuve; — Béryl.

SCHORL BLENDÉ; variété d'Amphibole.

SCHORL BLEU; Disthène; — Titanate anatase de l'Oisans.

SCHORL EN COLONNE OU BASALTIQUE; Amphibole; — Pyroxène.

SCHORL COMMUN; Tourmaline noire.

SCHORL CRISTALLISÉ; Tourmaline; — Amphibole; — Épidote.

SCHORL CRUCIFORME; Staurotide; — Harmotome.

SCHORL ÉLECTRIQUE; Tourmaline.

SCHORL FEUILLETÉ; Diallage; — Axinite.

SCHORL FIBREUX BLANC; Grammatite.

SCHORL EN GERBE; Prehnite flabelliforme.

SCHORL GRANATIQUE; Axinite; — Amphigène.

SCHORL LAMELLEUX; Amphibole noir ou vert.

SCHORL CHATOYANT; Diallage.

SCHORL EN MACLE; Staurotide.

SCHORL DE MADAGASCAR; Tourmaline.

SCHORL NOIR; Tourmaline.

SCHORL OCTAÈDRE; Titane anatase.

SCHORL OLIVATRE; Périodot granulaire des volcans.

SCHORL OPAQUE NOIR; Amphibole.

SCHORL POURPRE EN AIGUILLES; Titane oxydé rouge.

SCHORL PRISMATIQUE; Pycnite.

SCHORL RADIE; Épidote; — Amphibole actinote.

SCHORL RHOMBOÏDAL; Axinite.

SCHORL ROUGE; Titane oxydé de Hongrie.

SCHORL SPATHEUX; Triphane.

SCHORL SPATHIQUE; Diallage; — Amphibole.

SCHORL DE SIBÉRIE; Tourmaline apyre.

SCHORL LENTICULAIRE; Axinite.

SCHORL TRICOTÉ; Épidote; — Titane oxydé en aiguilles entrelacées.

SCHORL VERT; Thallite; — Amphibole.

SCHORL VERT DU TALC; Amphibole actinote.

SCHORL VERT DU DAUPHINÉ; Épidote de l'Oysans.

SCHORL VERT DU VESUVE; Pyroxène vert des volcans.

SCHORL VERT DU ZILLERTHAL; Amphibole actinote.

SCHORL VIOLET; Axinite.

SCHORL VITREUX; Axinite; — Épidote.

SCHORL VOLCANIQUE; Pyroxène.

SCHORLITE. MIN. Nom donné par Kirwan à la Topaze pycnite. *V.* ce mot.

SCHOTIE. *Schotia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpinées, et de la Décandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice turbiné, coloré, divisé peu profondément en cinq segments ; corolle à cinq pétales ovales, oblongs, égaux, réguliers, se touchant par leurs bords et formant un tube renflé ; dix étamines libres, dont les filets sont glabres, inégaux, les plus longs dépassant un peu les pétales et terminés par des anthères dépourvues de glandes ; ovaire pédicellé, oblong, surmonté d'un style filiforme, un peu recourbé et terminé par un stigmate obtus ; gousse pédicellée, imparfaitement connue. Ce genre a pour type une plante que Linné avait autrefois décrite sous le nom de *Guajacum afrum*. Médecin en a aussi fait, de son côté, un genre distinct qu'il a nommé *Theodora*. Enfin quelques auteurs ont légèrement altéré le nom de *Schotia*, en celui de *Scotia* ; mais cette altération doit être rejetée avec d'autant plus de motif qu'il y a, dans la même famille des Légumineuses, un autre genre *Scottia* ou *Scottea*. *V.* ce dernier mot.

SCHOTIE BRILLANTE. *Schotia speciosa*, Jacquin, *Icon. rar.*, tab. 75. C'est un petit arbrisseau rameux, garni de feuilles alternes, pinnées, sans impaire, à folioles fort petites, ovales, lancéolées, mucronées à leur sommet. Les fleurs ont une belle couleur rouge, et sont disposées en épi court, à l'extrémité des rameaux. Cet arbrisseau croît au cap de Bonne-Espérance, ainsi qu'au Sénégal.

SCHOUALBÉE. BOT. Pour Schwalbée. *V.* ce mot.

SCHOUINQUE. BOT. *V.* SCHWENCKIE.

SCHOUKIE. POIS. Espèce du genre Raie.

SCHOUBÉE. *Schousbæa*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Schumacker, a les fleurs dioïques ; les mâles offrent un périgone gamophylle, divisé en deux parties semi-bifides ; huit étamines dont les filaments

sont soudés par leurs bases ; anthères ovales et biloculaires. Les fleurs femelles ont le périgone très-court, urcéolé, à quatre dents peu apparentes ; ovaire grand, arrondi et un peu comprimé ; deux styles longs, exsertés, dressés, subulato-planiuscules, à bords roulés, terminés par des stigmates visqueux ; péricarpe à deux loges monospermes. La plante pour laquelle Schumacker a formé ce genre est un arbuste de la Guinée, dont les feuilles sont alternes, ovales, subacuminées, cordées, veinées, subcoriaces et glabres ; elles ont quatre glandules et deux très-petites stipules. Les grappes de fleurs mâles sont axillaires ; les fleurs femelles sont solitaires.

Willdenow a établi un autre genre *Schousbæa*, qui est le même que le *Cacoucia*, d'Aublét. *V.* ce mot. Sprengel (*Syst. Veget.*, 2, p. 552) a donné le nom de *Schousboa commutata*, au *Laguncularia racemosa* de Gärtner fils, ou *Sphenocarpus* de Richard. *V.* ces mots.

SCHOUWIE. *Schowia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 645) qui l'a placé dans la tribu des Psychinées et l'a ainsi caractérisé : calice dressé, égal à la base ; corolle à pétales onguiculés, ayant leur limbe oboval ; six étamines tétradynames, dont les filets sont dépourvus de dents, et les anthères très-aiguës ; silicule déprimée, plane, ovale, obtuse aux deux bouts, surmontée du style subulé, biloculaire, bivalve, à cloison très-étroite, à valves naviculaires, très-comprimées, ailées sur le dos ; plusieurs graines dans chaque loge, lisses, comprimées, horizontales, à cotylédons condupliques. Ce genre est très-voisin du *Psychine* de Desfontaines ; il ne s'en distingue que par le port qui est celui du *Moricandia* et non de l'*Eruca* ou du *Sinapis*, par la silicule ovale et non triangulaire, et par quelques autres légères différences.

SCHOUWIE D'ARABIE. *Schowia Arabica*, De Cand.; *Subularia purpurea*, Forskahl; *Thlaspi Arabicum*, Wahl. C'est une plante herbacée, annuelle, rameuse, glabre, à feuilles penninerves ; les inférieures un peu rétrécies vers la base et sessiles, les supérieures oblongues, cordiformes et amplexicaules. Les fleurs, dont les pétales ont une couleur rouge-purpurine, sont disposées d'abord en corymbes, puis elles s'allongent en grappes. Cette plante, qui est très-rare, croît dans les montagnes humides de l'Arabie Heureuse.

Un autre genre *Schowia*, proposé par Schrader, dans la famille des Malvacées, a été réuni au genre *Pavonia* de Cavanilles.

SCHRADÈRE. *Schradera*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Vahl (*Eclog. Amer.*, p. 55, tab. 5) sur une plante de l'île Montserrat, découverte par Ryan. Il offre les caractères suivants : calice dont le limbe est entier et resserré ; corolle presque infundibuliforme, garnie de poils à l'entrée du tube, ayant le limbe à cinq ou six divisions étalées, épaisses à l'intérieur, munies chacune vers le milieu et latéralement d'un petit appendice en forme de dent, ou plutôt offrant sur le dos un appendice en forme de corne (ce qui est très-apparent dans la figure du *Schradera ligularis* de Rudge) ; cinq à six étamines à anthères linéaires, pres-

que sessiles, à peine saillantes hors du tube de la corolle; un seul style surmonté de deux stigmates; baie uniloculaire et polysperme; fleurs agrégées au-dessus d'un réceptacle charnu, qui est enveloppé d'un involucre monophylle et lobé. Ce genre est placé par Jussieu (Mémoires du Muséum, vol. 6, p. 405) dans la famille des Rubiacées, nonobstant l'absence de stipules inter-pétiolaires. Vahl l'avait rapproché des *Loranthus*, en citant comme synonyme de l'espèce qu'il a publiée avec figure, le *Fuchsia involucreta* de Swartz. Mais cette dernière plante, non-seulement n'est point spécifiquement la même, mais en paraît génériquement distincte, car elle a quatre stigmates et un fruit à quatre loges. Quelques auteurs l'ont pourtant associée à *Schraderia* sous le nom de *Schraderia cephalotes*.

SCHRADERIA A FLEURS EN TÊTE. *Schraderia capitata*, Vahl, *loc. cit.* C'est une plante parasite sur les troncs des arbres, ayant une tige presque ligneuse, souvent un peu pendante, rameuse seulement au sommet. Les fleurs sont terminales, agglomérées, au nombre de sept à vingt dans chaque capitule. Cette plante croît sur les hautes montagnes de l'île Montserrat. Rudge (*Plant. rar. Guian.*, p. 29, tab. 45) a décrit une seconde espèce indigène de la Guiane, qu'il appelle *Schraderia ligularis*.

Deux autres genres de plantes ont porté le nom de *Schraderia* ou *Schraderia*. Willdenow l'avait imposé au *Croton trilobatum*. Mœnch avait nommé *Schraderia* le *Salvia Canariensis*. Ces genres n'ont pas été adoptés.

SCHRANKIE. *Schrankia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Mimosées; et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Willdenow qui l'a ainsi caractérisé: fleurs polygames. Calice urcéolé, petit, à cinq dents; corolle infundibuliforme, quinquefidée, régulière, insérée au fond du calice; dix à douze étamines saillantes, insérées sur la base de la corolle ou sur le pédicelle de l'ovaire, à filets libres et à anthères oblongues, biloculaires; ovaire brièvement stipité; légume tétragon, hérissé de pointes, ayant en apparence quatre valves, parce que chacune des deux valves dont l'ovaire se compose originairement, est divisible en deux, renfermant plusieurs graines oblongues, lenticulaires-comprimées. Ce genre a été fondé sur le *Mimosa quadrivalvis* de Linné, qui croît près de la Vera-Cruz, en Amérique, et sur le *Mimosa horridula* de Michaux, plante de l'Amérique septentrionale. Willdenow leur a imposé les noms de *Schrankia aculeata* et de *Schrankia uncinata*. De Candolle et Kunth en ont décrit en outre trois espèces du Mexique, de Saint-Domingue et de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées, à racines tubéreuses, à tige anguleuse, munie de feuilles bipinnées, sensibles au toucher, à fleurs roses, disposées en capitules globuleux.

Le nom de *Schrankia* a été appliqué à deux autres genres de plantes, savoir: 1^o par Scopoli, et ensuite par Schultes, au genre *Goupia* d'Aublet, ou *Glossopetalum* de Schreber; 2^o par Medicus et Mœnch à un genre de Crucifères diversement nommé par les auteurs, et qui a reçu définitivement le nom de *Rapistrum*. V. ces mots.

SCHREBÈRE. *Schrebera*. BOT. Ce nom a été appliqué

successivement à trois genres différents; mais il doit être conservé à celui qui a été proposé par Roxburgh. Le *Schrebera schinoides* de Linné est synonyme de *Cuscuta Africana*. Thunberg a donné le même nom à la plante qu'il a fait ensuite connaître sous celui de *Hartogia Capensis*. Le *Schrebera albens* de Retz (*Observ.*, VI, p. 25, tab. 3) n'est autre chose que l'*Elæodendron glaucum* de Persoon, plante qui a en outre trois ou quatre synonymes.

Le *Schrebera* de Roxburgh est placé dans la Diandrie Monogynie, L., et offre les caractères essentiels suivants: calice bilabié; corolle à cinq, six ou sept divisions peu profondes; capsule pyriforme, biloculaire, bivalve; chaque loge renfermant quatre ou cinq graines ceintes d'une aile membraneuse. Les affinités de ce genre ne sont pas encore déterminées; il a, selon Roxburgh, un fruit qui tient de celui des Frênes et des *Swietenia*, l'inflorescence du Sureau, et le port du *Pongania*. Certes, ce ne sont pas là des rapprochements bien naturels, et ils rappellent un peu trop les temps où la crédulité enfantait les descriptions d'animaux fantastiques, de ces Dragons qui tenaient à la fois du Mammifère, du Poisson, de l'Oiseau et du Reptile.

SCHREBÈRE SWIÉTÉNOÏDE. *Schrebera Swietenoides*, Roxb., *Corom.*, II, t. 101. C'est un arbre élevé, dont la cime est arrondie, le bois dur et pesant; ses feuilles sont presque opposées, à trois ou quatre paires de folioles ovales, aiguës, entières, terminées par une impaire. Les fleurs sont d'un blanc sale brunissant; elles répandent une odeur forte pendant la nuit. Elles forment des panicules terminales, trichotomes, accompagnées de bractées caduques. Cet arbre croît dans les vallées des montagnes de Circar, dans l'Inde orientale.

SCHREIBERSIE. *Schreibersia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Pohl, avec les caractères suivants: tube du calice oblong, soudé avec l'ovaire; son limbe est partagé en cinq découpures acuminées et dressées; corolle supère, grande, infundibuliforme; son tube est mince en bas, il se développe vers le haut et se courbe un peu; le limbe est étalé, partagé en cinq lobes oblongs et acuminés; cinq anthères oblongues, sessiles et un peu réfléchies entre les découpures du limbe; ovaire infère, à deux loges, renfermant plusieurs ovules anatropes, horizontaux, élevés sur chaque face de la cloison; style filiforme, velu à sa base; stigmat bifide, à lobes obtus et épais. Le fruit consiste en une capsule oblongue, à dix nervures, couronnée par le limbe du calice, biloculaire, à deux valves qui se confondent avec le tube du calice et qui sont plus ou moins profondément bifides. Les *Schreibersies* décrites par Pohl, dans sa Flore du Brésil, sont des arbres et des arbustes glabres, à feuilles opposées, oblongues, aiguës, coriaces, avec de larges stipules à leur base; les pédoncules sont axillaires et portent de belles fleurs roses.

SCHREKSTEIN. MIN. Pierre verte, demi-transparente, que l'on taillait en cœur et que l'on suspendait au cou des enfants comme un talisman contre la peur. Suivant Gmelin, c'était une Malachite, et suivant d'autres minéralogistes, un Jade néphrétique.

SCHRENKIE. *Schrenkia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Fischer et Meyer, avec les caractères suivants : calice à cinq dents; pétales ovales, échancrés, à découpures infléchies; le fruit est didyme, à stylopede dilaté, à styles divariqués; méricarpes renflés, subglobuleux; paires de côtes arrondies, déprimées, peu apparentes, les latérales placées très-près du bord; commissure largement ovale; serobicule profond et perforé; semence enveloppée de la base au sommet; carpophore indivis, exactement appliqué. La seule espèce de Schrenkie connue jusqu'à ce jour est une petite plante herbacée, vivace, inodore, qui se trouve dans les steppes du nord de l'Europe.

SCHUBERTIE. *Schubertia*. BOT. Le genre de la famille des Conifères nommé *Schubertia* par Mirbel, est le même que la *Taxodium* de Richard. Blume avait aussi donné le nom de *Schubertia* à une Ombellifère pour laquelle il a proposé, dans la Flore de Java, le nouveau nom d'*Horsfieldia*. Martius (*Nova Genera et Spec. Plant. Brasil.*, p. 55) avait d'ailleurs imposé la même dénomination à un genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., qu'il a caractérisé de la manière suivante : calice profondément divisé en cinq segments un peu ouverts; corolle infundibuliforme, dont le tube est renflé à la base; limbe à cinq divisions étalées; colonne de la fructification incluse; couronne placée au fond de la base de la corolle, adnée aux cinq anthères au moyen de corps calleux, et se prolongeant en cinq lanières linéaires-lancéolées, disposées en étoile et opposées aux anthères; anthères terminées par une membrane courte; masses polliniques pendantes; stigmate turbiné, un peu convexe en dessus; graines agglutées? Ce genre, dont l'auteur ne donne pas les affinités prochaines, paraît avoir les plus grands rapports avec le *Macrosepis* de Kunth. Il se compose de trois espèces qui croissent dans les lieux secs et ombragés de l'Amérique tropicale, particulièrement dans le Brésil. Martius les a décrites et figurées sous le nom de *Schubertia multiflora*, loc. cit., tab. 55; *Schubertia grandiflora* et *Schubertia longiflora*. Cette dernière espèce est le *Cynanchum longiflorum* de Jacquin, *Amer.*, ed. Pict., p. 45, tab. 85. Ces plantes sont ligneuses, volubiles, hérissées, lactescentes, à feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, à fleurs en ombelles presque charnues, souvent barbues intérieurement.

SCHUBLERIA. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Martius (*Nov. Gener. Plant. Brasil.*, vol. 2, p. 115) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq segments ovales ou lancéolés, aigus et imbriqués pendant l'estivation; corolle tubuleuse, presque campanulée, membraneuse, caduque, dont le tube est cylindrique, le limbe à cinq divisions peu profondes, égales, lancéolés, un peu glanduleuses sur leurs bords, roulées en cornet pendant l'estivation, ayant la gorge nue; cinq étamines petites, incluses, insérées sur la corolle au-dessous du limbe; filets courts et subulés; anthères petites, oblongues, à deux loges quelquefois séparées par un connectif membraneux, renfermant un pollen composé de trois sphères accolées; ovaire bi-

loculaire, à loges complètes dont les cloisons sont formées par l'introflexion des valves, et qui viennent s'attacher à un réceptacle central; style continu avec l'ovaire, court, cylindrique, supportant un stigmate simple, pédicellé, glanduleux; capsule allongée, bivalve, biloculaire, contenant un grand nombre de graines attachées à un réceptacle central, spongieux, bipartite et impressionné de fossettes; graines petites, ovées ou obovées, anguleuses, couvertes d'un tégument celluleux-réticulé, composés d'un très petit embryon orthotrope, à radicule opposée au hile, et renfermé dans un albumen charnu.

Le genre *Schubleria* est le même que le *Curtia* de Schlectendal, qui l'a placé dans la famille des Scrophularinées. Martius persiste néanmoins à le regarder comme une véritable Gentianée, à raison de son port qui le rapproche beaucoup de l'*Erythraea*, de sa corolle régulière, de son estivation contournée-convolutive comme celle de la plupart des Gentianées, de l'introflexion des valves de la capsule, et de plusieurs autres caractères. Les racines des *Schubleria* sont amères, mucilagineuses comme celles des Gentianées, et elles confirment les analogies de propriétés médicales qu'on a signalées entre les plantes de mêmes familles naturelles. Sprengel (*Curræ posteriores*, p. 540) réunit le genre *Schubleria* à son genre *Hippion*, qui a pour type le *Gentiana verticillata*, L.

Martius a décrit et figuré (loc. cit., tab. 56, 57 et 58) quatre espèces de *Schubleria*, sous les noms de *Schubleria diffusa*, *Schubleria conferta*, *Schubleria stricta* et *patula*; de plus, il en a décrit une cinquième nommée *Schubleria tenella*. Ce sont des plantes annuelles, à tiges dressées, rameuses, garnies de feuilles sessiles, opposées ou verticillées, à fleurs roses ou jaunes, disposées en panicules trichotomes. Ces plantes croissent en masses assez nombreuses d'individus dans les herbages du Brésil intertropical, depuis le 20° jusqu'au 14° degré.

SCHUCHIE. *Schuchia*. BOT. Genre de la famille des Vochysiées, établi par Endlicher, avec les caractères suivants : calice libre, pentaphylle, avec les deux folioles latérales extérieures plus courtes, les deux antérieures et la postérieure, qui est éperonnée, presque égales; un seul pétale inséré entre les folioles antérieures du calice; il est orbiculaire et onguiculé; deux étamines insérées à la base du calice et alternes avec le pétale; filaments comprimés, cylindriques, ascendants; anthères à deux loges adnées aux bords du connectif qui est cordiforme; elles sont longitudinalement déhiscentes; ovaire libre et triloculaire; ovules amphitropes, disposés sur plusieurs rangs; style terminal, court, subtrigone; stigmate capité, trilobé; capsule ligneuse, convexo-trigone, obtuse, à trois loges, à trois valves portant vers le milieu une cloison qui va adhérer à la colonne centrale; semences comprimées, imbriquées sur plusieurs rangs.

SCHUCHIE SANS ÉPERON. *Schuchia ecalcarata*, Endlicher; *Qualea ecalcarata*, Martius. C'est un arbre dont le tronc s'élève à une vingtaine de pieds; l'écorce est subéreuse; les rameaux sont tétragones; les gemmes sont axillaires; les feuilles opposées, courtement pé-

tiolées, coriaces, linéari-oblongues, très-entières; les fleurs sont accompagnées de bractées. Du Brésil.

SCHUFIE. *Schufia*. BOT. Genre de la famille des Onagraceas, établi par Spach, aux dépens du genre *Fuchsia*. Caractères : tube du calice obconique, renflé à sa base; son limbe est plus long, à segments réfléchis; pétales ongiculés et plans; étamines exsertes; stigmaté à quatre lobes; baie polysperme.

SCHUFIE ARBORESCENTE. *Schufia arborescens*, Spach; *Fuchsia arborescens*, Sims. C'est un arbuste à rameaux glabres et d'un rose pâle à l'extrémité. À feuilles terno-verticillées, ovales-oblongues, acuminées aux deux extrémités, pétioolées, très-entières. Les fleurs sont d'un blanc pourpre, réunies en une belle panicle terminale. Les pétales sont conformes et réfléchis. Avant le développement du bouton, leur couleur est le rose tendre. Du Mexique.

SCHULTESIA. BOT. Sprengel a donné ce nom générique au *Chloris petraea* de Thunberg et Swartz, qui avait déjà été érigé par Desvaux en un genre distinct, sous le nom d'*Eustachys*. Le nom de *Schultesia* se trouvant sans emploi, Martius, dans le second volume de son *Genera Plantarum Brasiliensium*, l'a imposé à des plantes de la famille des Gentianées. Mais ce genre n'est évidemment qu'une répétition du *Sebœu* de Robert Brown, car l'une d'elles (*Schultesia crenatiflora*) est identique avec l'*Exacum Guianense* d'Aubllet, que cet auteur cite comme une des principales espèces de *Sebœa*, et qui a été considéré comme tel par tous les botanistes modernes. V. SEBÉE.

Un autre genre *Schultesia*, indiqué par Roth (Enumerat., 1), a été réuni au genre *Wahlenbergia*, de la famille des Campanulacées. Schrader a aussi donné le même nom à un genre de la famille des Amarantacées, qui a été reconnu identique avec certaines espèces du genre *Gomphrena*, de Linné. Enfin le genre *Schultesia* que Raddi a introduit dans la Cryptogamie, n'est autre chose qu'une division du genre *Fruillania*, du même monographe.

SCHULTZIA. BOT. Sprengel (*Prodr. Umbell.*, p. 5) a proposé sous ce nom un genre d'Ombellifères auquel il a imposé pour caractères essentiels : un fruit prismatique, à cinq côtes obtuses, couronné par le style persistant; un involucre et des involucelles bipinnés, presque capillaires. Ce genre est fondé sur le *Sison crenitum* de Pallas (*Act. petrop.*, 1779, II, p. 250, tab. 7). C'est une plante à racine fusiforme, jaunâtre en dedans et douceâtre; à tige presque simple, haute d'environ un pied, de la grosseur d'une plume de Poule, garnie de feuilles radicales, tripinnatifides, à segments capillaires. Les ombelles sont composées de rayons nombreux, portant des fleurs blanches, toutes fertiles. Cette plante croît sur les hautes montagnes altaïques.

Le genre *Schultzia*, de Raffinesque (New-York Med. Reposit., II, hex. v, 550), ne diffère point suffisamment du genre *Obolaria*, de Linné; aussi n'a-t-il point été adopté.

SCHUMACHERIE. *Schumacheria*. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées, institué par Vahl, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions arrondies et persistantes; corolle composée de cinq pétales

hypogynes, presque semblables aux divisions du calice : deux d'entre eux ont les bords un peu crispés; étamines en nombre indéfini, hypogynes, toutes fertiles, placés d'un seul côté et sur plusieurs rangs; filaments courts, unis à leur base; anthères mucronées, à deux loges linéaires, adnées; trois ovaires libres, velus, uniloculaires, uniovulés; ovule dressé dès sa base et arillé; styles filiformes; stigmates simples. Les *Schumacheries* sont des arbustes à rameaux glabres, cylindriques et purpurescents; les feuilles sont alternes, pétioolées, exstipulées, coriaces, lisses, glabres, penninerviées, à dentelures marginales, mucronées, à pétiole canaliculé, dilaté-semi-amplexicaule à la base. Les fleurs sont sessiles, réunies en panicules axillaires et terminales. De Ceylan.

SCHUNDA. BOT. V. CHUNDEA.

SCHUTZITE. MIN. Nom que l'on a proposé de donner à la Strontiane sulfatée. V. STRONTIANE.

SCHWABÉE. *Schwabea*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, institué par Endlicher, qui le caractérise ainsi : calice divisé dès sa base en cinq parties presque égales, l'antérieure étant un peu plus large; corolle hypogyne, ringente, ventrue un peu avant l'orifice, biappendiculée à l'intérieur et postérieurement; lèvre supérieure droite, un peu en voûte, échancrée, l'inférieure plus longue, étalée, à trois lobes obtus; quatre étamines insérées à l'orifice de la corolle et didynames; anthères à loges inégales, confluentes et barbules à leur base; ovaire à deux loges uniovulées; style simple; stigmaté bilobé. Le fruit est une capsule charnée, loculicidement bipartite; semences un peu comprimées, suspendues par des rétinacles largement bilobés. La seule espèce de ce genre connue jusqu'ici, est une plante herbacée, annuelle, simple, avec de grosses articulations; feuilles opposées, elliptiques, très-entières; fleurs axillaires, solitaires et sessiles. De l'Afrique tropicale.

SCHWÆGRICHENIA. BOT. (Sprengel.) Ce genre est le même que l'*Anigisanthus* de Labillardière; et celui qu'a produit Reichenbach sous le même nom, a été réuni au genre *Hedwigia*, de Swartz. V. ANIGISANTHE et HEDWIGIE.

SCHWALBÉE. *Schwalbea*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice tubuleux, ventru, strié, divisé à son limbe en quatre segments obliques, inégaux : le supérieur très-court, les latéraux plus longs, l'inférieur plus large et échancré au sommet; corolle tubuleuse, irrégulière, dont le tube est de la longueur du calice; le limbe droit, divisé en deux lèvres : la supérieure concave, très-entière, l'inférieure à trois divisions obtuses; quatre étamines didynames, non saillantes; ovaire arrondi, surmonté d'un style aussi long que les étamines, terminé par un stigmaté épais, recourbé, un peu globuleux; capsule biloculaire, renfermant un grand nombre de graines petites, légèrement comprimées, aiguës.

SCHWALBÉE AMÉRICAINE. *Schwalbea americana*, L., Lamk., Illustr., tab. 520. C'est une plante herbacée, dont les tiges sont simples, droites, quadrangulaires, pubescentes, garnies de feuilles alternes, sessiles, lan-

céolées ou ovales-lancéolées, entières, les supérieures très-petites. Les fleurs sont solitaires dans les aisselles de ces dernières feuilles qui peuvent être considérées comme des bractées. Leur ensemble forme un épi simple et terminal. La corolle est d'un rouge pourpre. Cette plante croit dans la Caroline du Sud.

SCHWANNA-ADAMBOË. *not.* (Rhéde.) Synonyme de *Convolvulus pes Capræ*, L. *V.* LISERON.

SCHWANNIE. *Schwannia*. *bot.* Ce genre a été établi par Endlicher, dans la famille des Malpighiacées; il offre pour caractères : calice profondément divisé en cinq lanières, dont quatre sont biglanduleuses à leur base; cinq pétales hypogynes, plus longs que le calice, onguiculés et frangés; six étamines hypogynes, toutes fertiles, dont cinq sont opposées aux lanières du calice : leurs filaments sont soudés à la base; anthères introrsées, orbiculaires, velues sur le dos, à deux loges, indéhiscents longitudinalement; trois ovaires uniovulés, imposés sur un réceptacle commun et stylifère; style simple; stigmaté capité, indivis; trois samares monospermes, prolongées dans une aile qui est plus épaisse vers le bord antérieur. Ce genre ne compte encore que peu d'espèces : ce sont des arbustes grimpants, à feuilles opposées, pétiolées, entières, accompagnées de très-petites stipules; les ombelles sont formées de quatre fleurs rouges, et se rassemblent en panicule serrée au sommet des rameaux; les pédoncules florifères sont bibractéolés; les pédicelles sont semblables aux pédoncules. Du Brésil.

SCHWARZ. Ce mot allemand, qui veut dire noir, entre dans la composition de beaucoup de mots, en minéralogie surtout, où ils deviennent presque imprononçables pour une bouche française. Ainsi le SCHWARZ GULTIGERS est le Cuivre gris antimonifère; le SCHWARZER est l'Argent sulfuré avec Manganèse sulfuré, etc. En ornithologie, le SCHWARZ BRAUNERBUCHT est le Faucon noir.

SCHWARZEL. *Erzkobalt*. *min.* (Werner.) *V.* COBALT.

SCHWARZIA. *bot.* Le genre produit sous ce nom dans la *Flora fluminensis*, ne diffère point du genre *Norantea*, d'Aublet. *V.* NORANTÉE.

SCHWEIGGERIA. *bot.* Auguste Saint-Hilaire (Plantes remarquables du Brésil, p. 281, tab. 23, B) a décrit et figuré sous ce nom le genre *Glossarhen* de Martius, parce qu'il avait reçu de Martius lui-même l'avertissement que son nouveau genre était identique avec un genre *Schweiggeria*, déjà établi par Sprengel. Mais ce dernier auteur a renoncé au nom qu'il avait imposé, et dans son *Species Plantarum* il ne l'a donné que comme synonyme de *Glossarhen*. *V.* ce mot.

SCHWEINITZIA. *not.* (*Champignons*.) Ce nom, donné par Greville à un genre voisin des Lycoperdones, a été changé depuis par l'auteur lui-même en celui de *Cauloglossum*, un autre genre de plantes phanérogames ayant déjà reçu le nom de *Schweinitzia*. Le genre *Podaris*, établi depuis longtemps par Desvaux, et ayant pour type le *Lycoperdon axatum* de Bosc, ne diffère peut être pas du genre établi par Greville, qui est fondé sur les *Scleroderma pistillare* et *carunculale* de Persoon.

SCHWEINITZIE. *Schweinitzia*. *bot.* Elliott et Nuttall

ont établi sous ce nom un genre de la Décandrie Monogynie, et qui présente les caractères essentiels suivants : calice à cinq folioles concaves; corolle campanulée, de la longueur du calice, à cinq segments; nectaire à un pareil nombre de divisions, situé à la base de la corolle; dix étamines dont les anthères sont adnées aux filets, à une seule loge s'ouvrant par deux pores nus à la base qui est renversée; stigmaté globuleux, présentant cinq lobes inférieurement; capsule probablement à cinq loges; graines inconnues. Ce genre a été d'abord publié par Elliott (*Sketch of Botany Amer.*, p. 478) sous le nom de *Monotropis*, que lui avait imposé Schweinitz, auteur primitif du genre. Il appartient, selon Nuttall, à la famille des Monotropées, où il avoisine de très-près le genre *Pterospora*.

SCHWEINITZIE ODRANTE. *Schweinitzia odorata*, *Monotropis odorata*, Elliott (*loc. cit.*). C'est une petite plante herbacée, probablement parasite, entièrement dépourvue de feuilles proprement dites et de verdure, n'offrant que des écailles à la manière des *Monotropa*. Ses fleurs sont terminales, agrégées en capitules, d'une odeur agréable de violette et accompagnées de larges bractées. Cette plante croit dans les bois ombragés de la Caroline du Nord.

SCHWENCKIE. *Schwenckia*. *bot.* Genre de la famille des Scrophularinées, présentant les caractères suivants : calice tubuleux, quinquéfide; corolle tubuleuse, plissée au sommet, à cinq dents; des glandes en masse situées entre les dents; cinq étamines dont trois sont stériles; stigmaté presque capité; capsule biloculaire, bivalve, ayant une cloison parallèle aux valves, et devenant libre de placentas adnés. Le genre *Chaetochilus*, de Vahl, doit être réuni aux *Schwenckia*. Ce genre est remarquable par la régularité de son calice, qui contraste avec l'irrégularité de sa corolle. De Candolle (Plantes rares du Jardin de Genève, p. 37) observe qu'il est plus voisin du *Nicotiana* que d'aucun des genres rapportés à la famille des Scrophularinées, et qu'il tend à réunir cette famille à celle des Solanées. Les *Schwenckies* croissent dans les régions chaudes de l'Amérique méridionale, principalement dans la république de Colombie et au Brésil. Ce sont des plantes herbacées, dressées, rameuses, à feuilles alternes, entières, à fleurs en panicules, ou rarement solitaires, gémminées et ternées dans les aisselles des feuilles. Kunth (*Nov. Genera et Species Plant. æquin.*, t. II, p. 374, tab. 178 à 181) en a décrit et figuré avec soin quatre espèces sous les noms de *Schwenckia glabrata*, *patens*, *americana* et *brevialtioides*. De Candolle en a aussi décrit et figuré (tab. 10, *loc. cit.*) une espèce rapportée du Brésil par Auguste Saint-Hilaire, et dédiée à ce savant (*Schwenckia Hilariana*).

SCHWENKVELDA. *bot.* Schreber a donné ce nom, et Willdenow celui de *Schwenkfeldia*, à un genre de la famille des Rubiacées, qui a été reconnu ne point différer du genre *Sabicea*, d'Aublet. *V.* SABICÉE.

SCHWEYCKHERTA. *bot.* Ce genre, créé par Gmelin (*Flor. bad.*, I, 447) et placé dans la famille des Spigéliacées, a été réuni au genre *Villarsia*, de Ventenat. *V.* VILLARSIE.

SCHYCHOWSKIE. *Schychowskia*. *bot.* Genre de la

famille des Urticées, établi par Chamisso qui l'a dédié au docteur Schyehowsky, auteur d'une thèse importante sur la nature des fruits dans les plantes phanérogames. Caractères : fleurs dichlines, monoïques : les mâles implantées sur des réceptacles épais et charnus, au sommet des rameaux, décidues et séparées entre elles par des écailles; calice quadrifide; quatre étamines opposées aux divisions du calice, à filaments fortement dilatés, presque pétaliformes à leur base, à anthères subglobuleuses et biloculaires. Fleurs femelles réunies en grappes; calice à quatre divisions inégales; fruits consistant en akènes obliquement ovales, comprimés, tuberculeux, bordés d'une membrane fort étroite, avec une pointe au sommet, formée par les restes du style. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, observée par Chamisso aux îles de la Société; c'est un arbuste à feuilles alternes, longuement pétiolées, ovales, dentelées, discolores et marquées de veines réticulées sur la face inférieure; les grappes sont pédonculées et plus longues que les feuilles. Il paraît que le *Schyehowskia ruterensis* avait été également observé par Forster qui, dans son Prodrome, l'avait placé dans le genre *Urtica*. Gaudichaud, dans le Voyage de Freycinet, l'avait recueilli et mis au nombre des Fleuryes; tous sous le même nom spécifique. Il est figuré pl. XIII des Annal. des Wiener Museums des Naturg. 1855.

SCHYMUM. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de Gundelia.

SCHYTON. *Schyto*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sternoxes, tribu des Sucnémides, institué par Delaporte, avec les caractères suivants : antennes peclinales, dont le premier article est grand, le deuxième très-court, le troisième long, triangulaire, tous les autres égaux, fortement en scie, le dernier ovalaire; palpes fortes et épaisses : les maxillaires ont le premier article court, le deuxième gros, le troisième court, le dernier grand et fortement sécuriforme; palpes labiales courtes, épaisses, à articles gros, le dernier sécuriforme, un peu arrondi; tête grande et ronde; yeux un peu transversaux; corselet très-convexe, arrondi en avant, à angles postérieurs prolongés et pointus; écusson carré; élytres assez longues, un peu arrondies à l'extrémité; corps cylindrique, assez épais; pattes moyennes; larses à peu près égaux, n'offrant point de palettes dans leurs articles : les antérieurs à premier article assez long, les deux suivants triangulaires, le quatrième bilobé; dans les deux autres paires, le premier article est le plus grand, le deuxième est plus long que les deux suivants réunis, le quatrième est bilobé; crochets grêles et arqués.

SCHYTON BICOLORE. *Schyto bicolor*, Delap.; *Cryptochile melanopectera*, Boisduv. Tout son corps est finement ponctué, d'un rouge brun et pubescent; élytres noires, avec des stries ponctuées. Taille, quatre lignes. De la Nouvelle-Guinée.

SCHYZORHINE. *Schyzorhina*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre a été fondé par Kirby dans les Transactions de la Société linnéenne de Londres, pour un assez grand nombre d'insectes nouveaux, dont quelques-uns de Java et de Madagascar, les autres de la Nou-

velle-Hollande. Caractères : chaperon bilobé antérieurement; mâchoires deux fois plus longues que larges à lobe terminal aussi long que toute sa largeur, velu supérieurement et très-velu à sa partie interne; palpes maxillaires de grandeur moyenne, avec le premier article peu visible, et le dernier tronqué à son extrémité; lèvres en trapèze renversé, fortement refendue; fossettes latérales très-grandes; dernier article des palpes labiales tronqué à son extrémité, aussi long que les deux précédents; corselet trapézoïdal; écusson triangulaire; élytres fortement et brusquement sinuées, arrondies à leur extrémité; plaque anale carénée transversalement; sternum droit, aigu.

SCHYZORHINE QUADRIPONCTUÉE. *Schyzorhina quadrupunctata*, Mac-Leay. Elle est brune, avec la tête et le corselet d'un brun luisant, bordés de jaunâtre; les élytres sont d'un brun olivâtre, avec quatre points noirs; les jambes et le dessous du corps sont d'un jaune livide. Taille, douze lignes. Nouvelle-Hollande.

Les *Cetonia Philipsii*, Schreib.; *Brownii*, Kirby; *bifida*, Oliv.; *Panzeri*, Schoenh.; *Cyanea*, Oliv., etc., doivent appartenir à ce genre nouveau.

SCIADOPHYSIUM. BOT. L'une des sections du genre *Splachnum*, de Linné.

SCIADOPITYS. *Sciadopitys*. BOT. Genre de la famille des Abiétinées, établi par Siebold et Zuccarini qui lui assignent pour caractères : Fleurs dichlines : les staminigères ont les châtons subglobuleux, capitato-aggrégés et terminaux; étamines nombreuses, insérées à l'axe et étroitement imbriquées; filaments courts, filiformes, dilatés dans le prolongement membraneux du connectif; anthères à deux loges déhiscentes postérieurement et longitudinalement. Les fleurs pistilligères ont les châtons solitaires et terminaux, stipités par un grand nombre d'écailles imbriquées; les gemmules sont le plus souvent au nombre de sept, libres, imbriquées, pendantes à la surface supérieure des écailles; strobile composé d'écailles ligneuses, imbriquées; semences libres, pendantes, elliptiques, alato-marginées, percées au sommet qui est échancré.

SCIADOPITYS VERTICILLÉ. *Sciadopitys verticillata*, Sieb. et Zuc.; *Taxus verticillata*, Thunb., Fl. jap., 276. C'est un arbre à rameaux verticillés; les feuilles sont nombreuses et rapprochées vers l'extrémité des rameaux; elles sont linéaires, sessiles, verticillées, obtuses, arquées, entières, glabres, convexes en dessus avec un sillon au milieu, concaves en dessous avec deux lignes élevées ou saillantes. Du Japon.

SCIAPHILE. *Sciaphila*. BOT. Blume (*Bijdr. tot de Flor. ned. Ind.*, p. 514) a établi sous ce nom un genre qu'il a placé dans la famille des Urticées, et qu'il a caractérisé de la manière suivante : Fleurs monoïques. Les mâles ont un calice découpé profondément en six segments réfléchis, un peu velus au sommet; corolle nulle; six anthères sessiles, adnées au calice et opposées à ses divisions. Les fleurs femelles ont un calice semblable à celui des fleurs mâles; des anthères stériles; plusieurs ovaires placés sur un réceptacle convexe, uniloculaires, uniovulés, surmontés chacun d'un stigmate sessile et ponctiforme. Les ovaires se changent en baies couvertes de glandes pellucides, renfer-

mant des graines solitaires, à peu près triquètres et recouvertes d'une membrane un peu coriace.

SCIAPHILE DÉLICATE. *Sciaphila tenella*, Bl. Plante très-grêle, charnue, dépourvue de feuilles. La hampe est très-simple, dressée, à stipules alternes ou ovales. Elle est surmontée de fleurs en grappes, penchées. Les mâles occupant la partie supérieure. Cette plante croît dans les localités montagneuses et ombragées de l'île Nusa-Kampanga.

SCIAPHILE. *Sciaphila*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Pyraliens, établi par Treitschke, avec les caractères suivants : corps assez mince; palpes courbées en S; le troisième article est court et cylindrique; ailes antérieures assez étroites, terminées carrément; elles ont la côte arquée. Les chenilles sont verruqueuses; elles vivent en société dans le parenchyme des feuilles et se font un abri de ces dernières quand l'intérieur ne peut plus les contenir.

SCIAPHILE DE WAHLBAUMIAN. *Sciaphila Wahlbaumiana*, Tr. Ailes antérieures d'un gris blanchâtre, réticulées de brun, avec trois bandes flexueuses noirâtres: la première à la base, formant un angle, les deux autres en sens contraire; ailes inférieures d'un gris cendré. Taille, dix lignes. En Europe.

SCIAPHILE. *Sciaphilus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, aux dépens des genres *Curculio* de Fabricius, Olivier, etc., et *Thylacites* de Germar, Dejean, etc. Caractères : antennes assez longues et minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques, et les autres noduleux, avec les cinq derniers plus épais et légèrement comprimés, formant la massue; trompe courte, un peu plus étroite que la tête, presque plane en dessus, profondément échancrée au bout; fossette linéaire, étroite, brusquement fléchie en dessous; yeux petits, arrondis, peu proéminents; corselet petit, arrondi de chaque côté; écusson triangulaire; élytres ovalo-oblongues et convexes en dessus. Le *Curculio muricatus* de Fabricius est le type de ce genre, où l'on admet encore le *Curculio parvulus* du même auteur, communs tous deux dans la partie orientale de l'Europe, et d'autres espèces moins connues.

SCIARE. *Sciara*. INS. Diptères; genre de la famille des Tipuliciens, tribu des Mycétophilites, établi par Meigen et caractérisé ainsi qu'il suit : antennes filiformes, dont les premiers articles sont presque cylindriques; tête arrondie; yeux réniformes, très-rapprochés; une cellule marginale et des cellules basilaires étroites aux ailes. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces indigènes et d'espèces exotiques, dont la plupart peuvent être reportées au genre *Molobre*.

SCIARE MORIO. *Sciara Morio*, Meig. Son corps est noir, avec les ailes enfumées; les pattes sont d'un jaune brunâtre dans le mâle et noirâtres dans la femelle. Taille, deux lignes et demie. Cette espèce est commune en Europe.

SCIE. *Pristis*. POIS. Latham a proposé, dans le deuxième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres (p. 82, pl. 26 et 27), de séparer le Poisson Scie d'avec les Squales où Linné et les auteurs

contemporains l'avaient classé. Depuis Latham, le genre *Pristis* a été adopté par Cuvier et par les zoologistes de l'époque actuelle, et son nom, emprunté au radical grec, est celui que l'espèce commune portait chez les anciens. Les Poissons Scies appartiennent donc aux Chondroptérygiens à branchies fixes de Cuvier, et à la famille des Plagiostomes de Duméril. Ils ont pour caractères génériques : d'être organisés intérieurement comme les Requins et de joindre, à leur forme allongée, un corps aplati en avant et des branchies dont les ouvertures sont inférieures, comme chez les Raies; mais leur principal attribut est d'avoir un rostre très-long, déprimé, armé de chaque côté d'un grand nombre de fortes épines osseuses, imitant des dents, bien qu'elles n'en aient aucunement la texture, et cependant étant comme elles implantées dans des sortes d'alvéoles; les vraies dents sont rangées en petits pavés sur les mâchoires, comme chez les Squales émissoles (*V.* ces mots). Les deux dorsales sont distantes, et les branchies s'ouvrent de chaque côté par cinq trous; derrière les yeux sont percés deux évents.

Les Scies sont des Poissons robustes, armés d'une manière redoutable par la longue dague qui part de leur tête. Longtemps les anciens auteurs les rangèrent parmi les Cétacés. Presque tous les pêcheurs de Baleines et les navigateurs en parlent dans leurs relations; on a fréquemment décrit leurs combats avec les Baleines et les Baleinoptères; leur taille devient assez considérable, bien cependant qu'elle ne dépasse pas quinze ou vingt pieds. Les Nègres de la côte d'Afrique vénèrent ces Poissons, que les habitants des contrées septentrionales recherchent à cause de leur peau solide, et de leur défense qu'ils vendent aux amateurs de curiosités; leur chair dure, coriace, huileuse, ne sert qu'aux chiens des Esquimaux et des Lapons. Chaque mer semble avoir des espèces propres, qui n'abandonnent point les parages où elles semblent confinées; ainsi l'Océan boréal possède une espèce depuis longtemps célèbre; la Méditerranée en a une deuxième, le grand Océan deux autres, et l'Océan Antarctique une cinquième.

SCIE COMMUNE. *Pristis Antiquorum*, Lath.; *Squalus Pristis*, L., Encycl., pl. 8, fig. 24. Ce Poisson est le *Pristis* des anciens, et la *Fivelle* de Rondelet; il est décrit et figuré dans tous les ouvrages d'ichthyologie et même dans un grand nombre de relations de voyages, tels qu'Anderson, Ellis; dans le *Museum Wormianum*, dans Jonston où il est défiguré, etc., etc. Son dos est gris-noirâtre, les parties latérales et inférieures sont blanchâtres, garnies de tubercules; la caudale est courte; la dorsale est placée au-dessus des jugulaires. Le rostre osseux est aplati, arrondi au bout, garni de vingt à vingt-quatre épines ou dents robustes et tranchantes. La Scie est célèbre par ses combats avec la Baleine, qu'on a peints avec un soin trop bien calculé pour faire croire à leur entière réalité. Elle vit dans les mers du Nord; elle est très-commune sur les côtes du Groenland, de l'Islande, de l'Angleterre, où les tempêtes la jettent fréquemment sur les rivages; elle atteint de quinze à dix-huit pieds de longueur.

SCIE PECTINÉE. *Pristis pectinatus*, Lath., *loc. cit.*

Ce Poisson a la queue longue; la nageoire dorsale concave, le rostre garni de trente-six épines, et quatre à cinq pieds de longueur. On le trouve dans la Méditerranée, mais non dans l'Océan Atlantique. Risso dit que les habitants de Nice le nomment *Serra*, qu'il ne paraît sur leurs côtes qu'en été et qu'on ne parvient que très-rarement à en prendre.

SCIE CUSPIDÉE. *Pristis cuspidatus*, Lath., loc. cit. Rostre de même largeur à peu près dans toute sa longueur, et armé de vingt-huit épines larges et pointues. On la trouve dans l'Océan Pacifique.

SCIE A PETITES DENTS. *Pristis microdon*, Lath., loc. cit. Rostre n'ayant que dix-huit petites dents à peine saillantes et spiniformes. La longueur totale du Poisson que l'on trouve également dans le grand Océan atteint à peine dix-huit pouces.

SCIE BARBUE. *Pristis cirrhatu*, Lath., loc. cit.; *Squalus Anisodon*, Lacépède. Ce Poisson a son rostre garni de dents très-inégaux et un peu recourbés; de chaque côté de la bouche, pend un long filament flexible. Il se trouve dans les mers qui baignent la Nouvelle-Hollande.

SCIE. concr. Nom vulgaire et marchand du *Donax denticulatus*. V. DONACE.

SCIE. INTST. Espèce du genre Échinorhynque.

SCIÈNE. *Sciæna*. pois. Genre de Poissons formant une petite famille dans laquelle Cuvier a établi plusieurs sous-genres, et qui appartient aux Acanthoptérygiens percoides de sa méthode; il a été classé par Duméril parmi les Acanthopomes holobranches thoraciques. Les Sciènes ont le museau écailléux, plus ou moins proéminent, terminé en pointe mousse, ce qui est dû à un plus grand développement des os du nez et des sous-orbitaires qui sont renflés et caverneux. Les dents sont en crochets inégaux; le corps est oblong, épais, comprimé, revêtu d'écaillés; les opercules sont garnis d'épines, mais non dentelés; les nageoires jugulaires sont placées au-dessous des pectorales; la dorsale est double et la deuxième a plus de cinq rayons. Les Sciènes ont la plus grande analogie de formes avec les Lutjans et les Holocentres, dont elles se distinguent par leur double dorsale. Ce sont des Poissons de la Méditerranée, de l'Océan et des eaux douces, dont la chair est très-estimée, et dont la pêche est lucrative. Les nombreuses espèces de Sciènes sont classées dans les sous-genres suivants :

† CINGLE. CUV.

Opercules épineux; préopercules dentelés; dents en velours; écaillés rudés; deux dorsales à peu près égales; museau très-saillant. On ne connaît que deux espèces de Cingles qui vivent dans les eaux douces de l'Allemagne, et que Bloch a figurées sous les noms de *Perca Zingel*, pl. 106, et *Perca asper*, pl. 107.

†† CENTROPOME, *Centropomus*, CUV.; non Lacépède.

Dents petites et pointues; préopercules dentés; bord de l'opercule mince et arrondi. On ne connaît qu'une espèce de ce sous-genre, que Cuvier a décrite sous le nom de *Centropomus undecimalis*, Hist. des Poissons, t. II, p. 102. C'est le *Sciæna undecimalis* de Bloch, fig. 9, pl. 505. Ce Poisson est le *Camuri* de Pison et le Brochet de mer de Plumier, remarquable

par la couleur argentée de ses écaillés, que relève le brunâtre du dos; la teinte jaune des nageoires dont les bords sont bruns, et la dorsale pointillée de brun sur un fond gris. C'est la Loubine des créoles français de Cayenne. Ce Poisson habite toutes les mers chaudes de l'Amérique méridionale.

††† OMBRINE, *Umbrina*, CUV., Règne Animal.

Analogue au sous-genre Cingle par le préopercule, mais ayant le museau moins saillant, la deuxième dorsale bien plus longue que la première, les dents en velours, des pores sous le maxillaire inférieur. Les Ombrines sont des Poissons de mer qu'on trouve dans la Méditerranée et aux Indes. L'espèce la plus connue est la Barbue, *Sciæna cirrhosa*, L., figurée dans Bloch, pl. 506, de la Méditerranée, et que Lacépède a reproduite sous le nom de Chéloptère cyanoptère. A ce genre appartient encore le Pogonate doré, Lacép., t. V, p. 121; le *Johnius serratus*, Schn., p. 76; le *Sciæna nebulosa*, Mitchill, etc. L'*Umbrina cirrhosa* est décrit par Risso (Alp. marit., t. III, p. 409) qui le nomme *Oumbrina*. Il paraît que ce Poisson est commun sur les rivages de Nice, et qu'il y fraye en juin et juillet.

†††† SCIÈNE, *Sciæna*, Lacép.

Les vraies Sciènes ont leur préopercule dentelé d'une manière presque insensible. Les épines de leur opercule sont à peine marquées; leurs dents s'allongent avec l'âge, et forment une rangée de crochets inégaux. Les Sciènes vivent dans la mer; leur chair est bonne à manger et les fait rechercher. Les Léiostomes de Lacépède doivent appartenir à ce genre, et notamment le Léiostome à queue jaune, pl. 10, fig. 1, Lacép., t. IV, et la Perche ondulée de Catesby, t. II, pl. 5, fig. 1; l'Hépatanthe de Lacép.; la Gaterine, etc. Les Sciènes les plus remarquables sont : le CORB ou CORBEAU, *Sciæna umbra*, L., Bloch, pl. 297; l'*Umbe*, le *Cuor* des Provençaux; fauve; à opercules tachés de noir; les mâchoires inégales; la femelle pond ses œufs à la fin du printemps et vit dans la région des Algues; très-bon Poisson de table; la SCIÈNE AIGLE, *Sciæna Aquila*, Lacép., pl. 21, fig. 5; le *Figou* des habitants de Nice, à corps argenté, à mâchoires égales, à base des pectorales marquée d'une tache dorée. L'Aigle vit dans les profondeurs moyennes, et apparaît toute l'année sur les côtes de la Provence. Sa chair est d'un blanc rougeâtre et est fort délicate. Ce Poisson atteint jusqu'à six pieds de longueur, et porte encore les noms de *Maigre* et de *Fégare*. Lesueur a décrit trois espèces nouvelles de Sciènes dans le tome II du Journal de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie; il les nomme *Sciæna oscula*, du lac Érié; *Sciæna grisea*, de l'Ohio, et *Sciæna multifasciata*, de la partie orientale de la Floride; toutes les trois vivent dans les eaux douces. Mistriss Bowdich a publié, dans la Relation du voyage de son mari aux îles de Madère et de Porto-Santo, deux espèces inédites de Sciènes qu'elle nomme *Sciæna elongata*, et *Sciæna dux*; l'une et l'autre du Cap-Vert.

Le nom de Sciène a été donné à une foule de Poissons qui appartiennent aux genres *Percis*, *Prochilus*, *Pogonias*, etc.

SCILLE. *Scilla*. BOT. Genre de la famille des Liliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : péricone coloré, pétaloïde, à six divisions profondes, égales, étalées; six étamines dont les filets sont subulés, filiformes, terminés par des anthères oblongues, pendantes; ovaire supère, arrondi, surmonté d'un style de la longueur des étamines et terminé par un stigmate simple; capsule presque ovale, glabre, marquée de trois sillons, à trois valves et à autant de loges renfermant plusieurs graines un peu arrondies. Ce genre est extrêmement voisin des Ornithogales et des Phalangères; il diffère des premiers par ses étamines dont les filets ne sont pas aussi dilatés à la base; mais ce caractère n'est pas constant dans toutes les espèces de Scilles; car il y en a qui ont les filets assez larges dans leur partie inférieure. Un caractère tiré des organes de la végétation distingue les Scilles des Phalangères; leur racine est bulbeuse et non formée de fibres fasciculées, comme dans ce dernier genre. Il y a en outre quelques légers caractères dans la graine, dans la couleur et la forme des fleurs; mais il faut avouer que si on ne prenait pas en considération le port de ces diverses plantes, on aurait beaucoup de peine à les distinguer génériquement. Smith et De Candolle ont réuni au genre *Scilla* le *Hyacinthus non scriptus*, charmante espèce qui, au printemps, fait l'ornement de nos bois. Cependant cette plante, ainsi que quelques autres qui ont avec elle d'étroites affinités, mériteraient de former un genre particulier en raison de leur péricone infundibuliforme, à segments connivents et légèrement recourbés en dehors. Mœnch, à qui la botanique doit quelques utiles réformations, mais à qui elle peut reprocher encore plus d'innovations tout à fait superflues, a séparé sous le nom générique de *Stellaris* le *Scilla maritima* qu'il a réuni avec l'*Ornithogalum pyrenaicum* et d'autres plantes qui ne semblent point liées entre elles de manière à former un genre distinct. Enfin le genre *Scilla* a été réduit par quelques auteurs aux *Scilla bifolia*, *amœna* et à d'autres espèces, auxquelles on a joint le *Hyacinthus non scriptus*. Ce genre ainsi composé ne semble pas offrir de limites bien naturelles, car on en a exclu le *Scilla maritima* pour le placer parmi les *Ornithogalum*, en sorte que le type du genre Scille ne lui appartient plus.

Le nombre des vraies espèces de Scilles s'élève à environ une vingtaine qui, pour la plupart, croissent dans le bassin de la Méditerranée. Quelques-unes, telles que les *Scilla bifolia* et *autumnalis*, sont assez communes dans les bois et les haies de l'Europe tempérée. Les Scilles sont des plantes bulbeuses, dont les feuilles sont toutes radicales, allongées, filiformes ou rubanées; les fleurs sont le plus souvent bleues, quelquefois blanches, d'un aspect fort agréable, accompagnées d'une ou deux petites bractées sous chaque pédicelle, et disposées au sommet d'une hampe en corymbes ou en épis pauciflores.

SCILLE OU SQUILLE OFFICINALE OU MARITIME. *Scilla maritima*, L.; Redouté, Liliac., p. 116. Elle croît dans la région méditerranéenne, souvent très-loin de la mer, dans l'intérieur des terres; son bulbe est plus gros que le

poing, composé de plusieurs tuniques ou écailles dont les extérieures sont sèches, rougeâtres et scariées, les plus intérieures charnues et blanchâtres, les intermédiaires un peu plus sèches, plus colorées, contenant un suc visqueux et très-âcre. Les feuilles sont larges, oblongues, obtuses à leur sommet et couchées par terre; les fleurs sont blanches, ouvertes en étoile et formant une grappe conique. Les tuniques intermédiaires des bulbes ou oignons de Scille sont douées de propriétés très-énergiques; elles agissent spécialement sur les organes urinaires et sur ceux de la respiration. On les administre en poudre dans les hydropisies passives et dans les affections catarrhales des vieillards, quand il est utile de produire une légère excitation. Les écailles de Scille servent à préparer plusieurs médicaments usités encore aujourd'hui, tels que le miel et le vinaigre scillitiques.

Une des plus belles espèces du genre *Scilla* (à part les petites plantes, *Scilla bifolia*, *amœna*, etc., qui croissent dans l'Europe méridionale), est sans contredit le *Scilla Peruviana*, L., dont les fleurs sont bleues et forment une touffe épaisse, conique, d'un effet fort agréable. Ses feuilles sont larges et ciliées sur leurs bords. Cette plante est commune sur les côtes de Barbarie, dans la Péninsule ibérique, près Cadix et en Portugal. C'est par erreur que le nom de *Peruviana* lui a été donné, et cette erreur remonte au temps de la découverte du Pérou, car, dès le seizième siècle, Clusius la désignait sous le nom de *Hyacinthus stellatus Peruvianus*. On dit que les Espagnols, à l'époque de la conquête du Pérou, l'avaient transportée dans cette partie du nouveau monde, d'où elle fut rapportée comme une plante nouvelle et propre à ces contrées lointaines.

SCINCHUS. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de *Ruscus*. *V. FRAGON.*

SCINCIDIENS. REPT. C'est, d'après la méthode exposée par Cuvier dans le Règne Animal, une famille de Sauriens, caractérisée par ses pieds courts, sa langue peu ou point extensible, et son corps entièrement couvert d'écailles égales et imbriquées. Cette famille, qui comprend les genres Scinque, Seps, Bipède, Chalclide et Bimane, termine l'ordre des Sauriens, et offre de nombreux rapports avec la première famille de l'ordre des Ophidiens ou celle des Anguis. Ces deux ordres se trouvent même, par les Scincidiens et les Anguis, liés d'une manière si intime que plusieurs auteurs, nommément Blainville et Merrem, ont cru devoir les réunir en un seul, auquel le premier a donné le nom de Bipéniens, et le second celui de *Squamata*.

SCINCUS. REPT. *V. SCINQUE.*

SCINDAMA. BOT. (*Champignons*.) Ce nom se rapporte à des Champignons du genre Polypore, désigné par Adanson sous le nom de *Myson*.

SCINDAPSE. *Scindapsus*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Schott, qui lui assigne pour caractères : spathe béante, puis épanouie et décidue; spadice sessile, à fleurs femelles à sa base, surmontées de fleurs hermaphrodites; étamines insérées à la partie supérieure du spadice, entourant les ovaires; leurs filaments sont cunéiformes et comprimés; anthères ter-

minales, à deux loges divariquées, adnées, longitudinalement déhiscentes; ovaires uniloculaires; ovaires solitaires ou binaires, dressés et campylotropes; stigmatite sessile et oblong. Le fruit consiste en baies monospermes; la graine est en crochet; l'embryon est exalbumineux et homotrope.

SCINDAPSE OFFICINAL. *Scindapsus officinalis*, Schott; *Pothos officinalis*, Roxb. Plante herbacée, à tige grimpanche, à feuilles pinnatifides; pétiole canaliculé; fourreau stipulaire, opposé à la feuille et décidu; spathe jaunâtre. De l'Inde.

SCINQUE. *Scincus*. REPT. Genre établi par Bronniart aux dépens du grand genre *Lacerta* de Linné, et qui appartient à la famille des Scincoïdiens, dont il forme même le type, ainsi que l'indique son nom. Les Reptiles qui composent le groupe des Scincoïdiens, n'ont que des pattes courtes ou complètement rudimentaires, et quelques-uns ne sont même plus que bipèdes, en sorte qu'on pourrait les considérer presque également, ou comme des Lézards à forme de Serpents, ou comme des Serpents à pieds de Lézards, et qu'ils forment véritablement le passage de l'ordre des Sauriens à celui des Ophiétiens. Au reste, de tous les Scincoïdiens, le genre Scinque est celui qui se rapproche le plus des Lézards proprement dits : ses pieds sont bien complets, et la paire antérieure se trouve beaucoup moins éloignée de la postérieure que chez les Seps. Leur queue, de forme conique et de longueur très-variable, est tout d'une venue avec le corps qui est couvert d'écaillés uniformes, luisantes, imbriquées, très-distinctes entre elles et disposées à peu près comme celles des Carpes; il n'existe d'ailleurs ni renflement à l'occiput, ni crêtes. A ces caractères, qui suffisent pour que l'on puisse distinguer les Scinques de tous les autres Sauriens, il faut ajouter les suivants : leur langue, peu extensible, est charnue et échancrée à sa pointe; leurs doigts, ordinairement plus longs aux membres postérieurs qu'aux antérieurs, sont comme à l'ordinaire au nombre de cinq, et portent de très-petits ongles plus ou moins recourbés sur eux-mêmes. Leurs mâchoires sont garnies sur tout leur pourtour de petites dents serrées les unes contre les autres, et il existe en outre sur le palais deux rangées de dents. Leur tête est petite, ordinairement de forme quadrangulaire et de même grosseur que le col, avec lequel sa partie postérieure se confond. Leur tympan est un peu plus enfoncé que celui des Lézards, et l'entrée du conduit auditif est recouverte, dans plusieurs espèces, par des dentelures saillantes naissant de son bord antérieur, et dont le nombre est ordinairement de quatre; c'est ce qui a lieu par exemple chez le *Scincus Schneiderii*, et aussi dans le *Scincus pavimentatus*. Ce genre est composé, dans l'état présent de la science, d'un assez grand nombre d'espèces répandues dans les climats chauds des deux continents; on en trouve quelques-unes dans l'Europe méridionale. Le type du genre est le *Lacerta Scincus* de Linné, avec lequel il faut bien se garder de confondre le Scinque des anciens, qui n'est pas même un Scincoïdien, qui appartient à la famille des Lacertiens et au genre Tupinambis.

SCINQUE DES PHARMACIES. *Scincus officinalis*, Schn.

C'est le *Lacerta Scincus* de Linné. Les Arabes donnent le nom d'*El adda* à cette espèce répandue dans la Nubie, l'Abyssinie, l'Égypte, l'Arabie, etc., et qui se distingue par sa longueur qui est de six ou sept pouces, par son corps jaunâtre avec plusieurs bandes transversales noires, et surtout par la brièveté de sa queue qui ne forme que le tiers environ de sa longueur totale. Ce Scinque était autrefois mis au nombre des Reptiles les plus utiles et les plus précieux pour la matière médicale. Les pharmacologistes lui ont attribué toutes les propriétés que les anciens supposaient à leur *Scincus*, et on a vanté tour à tour sa chair (principalement celle des lombes) comme un médicament excitant, analeptique, antisiphilitique, etc.

SCINQUE SCHNEIDERIEN. *Scincus Schneiderii*, Daud. Cette espèce, l'une des plus grandes et des plus belles du genre, est très-abondamment répandue en Égypte et dans plusieurs autres régions de l'Orient. Aldrovande l'a indiquée assez anciennement sous le nom de *Scincus Cyprius Scincoïdes*. Elle se distingue par sa queue qui est arrondie, très-grêle dans sa portion terminale, et qui forme les deux tiers de sa longueur totale; par la grandeur des écailles de la mâchoire inférieure et du dessus de la tête, enfin par son système de coloration. Le dessus de son corps est d'un jaune très-brillant, tirant sur le brun-olivâtre; sa queue est irrégulièrement variée de jaune et de noir; les pattes inférieures sont blanchâtres; enfin, il existe sur les côtés de la tête, du corps et de la queue, une bande blanchâtre, qui commence au-dessous de l'œil, près de l'angle de la commissure des lèvres.

SCINQUE PAVÉ. *Scincus pavimentatus*, Geoffr. Cette espèce a la même patrie que les précédentes; elle ressemble au Scinque Schneiderien par ses formes; elle est cependant plus grêle, et sa queue est un peu moins longue. Son corps est en dessous d'un jaune blanchâtre et en dessus d'un brun assez pur, sur lequel on remarque neuf ou dix raies blanches, s'étendant depuis la partie antérieure du col jusque sur la moitié de la queue. Ces raies ou lignes longitudinales sont formées par une suite de petites taches quadrilatères que présentent vers leur partie moyenne presque toutes les écailles du dos. Quelques autres espèces présentent un système de coloration très-analogue : tels sont particulièrement le *Scincus octolineatus* et le *Scincus melanurus* de Daudin.

SCINQUE OCELLÉ. *Scincus ocellatus*, Latr. et Daud. Cette espèce forme le type de la section des Scinques ocellés de Daudin. La queue est de même longueur que le corps, et présente ainsi que lui un grand nombre (trente environ) de bandes transversales, noirâtres, sur lesquelles on distingue des taches blanches, de forme ovale, que l'on a comparées à des yeux. Cette jolie espèce, mentionnée pour la première fois par Forskahl, vit comme les précédentes en Égypte où on la nomme *Sehlie*. Elle se tient ordinairement dans le voisinage des habitations.

SCINQUE ALGIRE. *Scincus algira*, Daud. La queue est un peu plus longue que le corps. Le dos est brun, avec une raie longitudinale jaune de chaque côté. Une semblable raie existe également de chaque côté, au bas des

flancs. Cette espèce, découverte en Mauritanie par Brander, a été connue de Linné et mentionnée par lui dans le *Systema naturæ*. Depuis on l'a trouvée quelquefois dans le midi de la France, principalement aux environs de Montpellier.

SCINCUS BLEU. *Scincus caelestinus*, Valenc. Il est long de six à sept pouces; les parties supérieures sont d'un bleu céleste azuré, parsemé de petites taches transversales et de lignes entrecoupées d'un noir vif; celles de la nuque sont un peu plus larges; le dessous du corps est d'un jaune serin, qui se dégrade latéralement en verdâtre, pour se fondre dans la nuance du dos. Les pattes et la queue présentent les mêmes couleurs; celle-ci est arrondie, cylindrique à son origine, très-grêle à l'extrémité. Les plaques et écailles qui recouvrent tout l'animal sont généralement disposées d'une manière fort régulière. Cette espèce se trouve au Mexique.

Parmi les espèces américaines, on remarque encore le *Lacerta occiduua* de Shaw, *Scincus gallivasp*, Daud., qui habite les Antilles et principalement la Jamaïque. Les Français le nomment Brochet de terre, et les Anglais *Galley-Wesp*, c'est-à-dire Guêpe de cuisine. Il est généralement roux, avec des bandes transverses de taches blondes. Sa grosseur est presque égale à celle du bras, et sa taille est de plus d'un pied. Il vit dans les lieux marécageux. Sa morsure est, à la Jamaïque, regardée comme très-venimeuse et comme promptement mortelle; les Nègres lui donnent en quelques lieux, comme aussi à plusieurs Sauriens, le nom de *Mabouia*; nom qui, dans les ouvrages des naturalistes, est appliqué exclusivement à un Scinque des Antilles, de petite taille, et voisin, par la brièveté de sa queue, du *Scincus officinalis*.

SCIOBI. *Sciobius*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères : antennes minces et grêles, coudées, composées de douze articles, dont le premier très-court, le deuxième très-long, les cinq suivants assez longs, et tous obconiques; massue allongée, ovale et étroite; trompe de la longueur de la tête, à peine plus étroite et presque cylindrique, marquée de trois sillons en dessus et d'une strie profonde et arquée vers la base, distincte du front, largement échan-crée au bout, avec une fossette en dessus qui se dilate vers les yeux; ceux-ci arrondis et médiocrement saillants; corselet très-court, transverse, tronqué aux deux extrémités, plus étroit antérieurement et arrondi sur les côtés; point d'écusson; élytres grandes, ovalaires, presque tronquées antérieurement, un peu plus larges que le corselet à sa base, dilatées sur les côtés, et rétrécies postérieurement; pieds allongés, forts; cuisses nulques. Le *Curculio tottus* de Gmelin est le type de ce genre qui admet encore trois autres espèces originaires, comme le type, du cap de Bonne-Espérance.

SCIOCORIDE. *Sciocoris*. ins. Hémiptères, section des Hémiptères; genre de la famille des Scutellaires, établi par Fallen, aux dépens du genre Cimex de Fabricius, et qui a compris dans ce groupe toutes les espèces dont la base des antennes est cachée par un rebord saillant de la tête qui prend une forme plus ou moins discoïdale (de là le nom de Discocephale, donné

par quelques auteurs à certaines espèces), ou dont le bord est quelquefois découpé, comme dans celles que l'on a appelées Dryptocéphales.

SCIOCORIDE BORDÉE. *Sciocoris marginata*; *Cimex marginata*, Fah. Elle est brune en dessus, pâle en dessous, avec le milieu du corps et une tache vers le bout de l'abdomen d'un vert bronzé; la bordure des angles antérieurs du corselet et de la base des élytres est blanche; les pattes sont ornées de points noirs, et les deux derniers articles des antennes sont marqués d'un anneau de la même couleur. Taille, quatre lignes environ. On trouve cet insecte en Europe.

SCIODAPHYLLUM. bot. P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, avait donné ce nom à un genre qui a été adopté depuis sous celui d'*Actinophyllum*. *V. ACTINOPHYLLE.*

SCIOLEBINA. bot. Synonyme de *Stæcbas*. *V. LAVANDE.*

SCIOMYZE. *Sciomyza*. ins. Diptères; genre de la famille des Musciens, groupe des Scatophagites, établi par Fallen, avec ces caractères : tête large; épistome non saillant; front très-large; troisième article des antennes oblong; abdomen ovalaire et déprimé; jambes intermédiaires épineuses à l'extrémité.

SCIOMYZE TESTACÉE. *Sciomyza testacea*, Macq. Corps d'un testacé luisant, avec les ailes jaunâtres; abdomen brunâtre. Taille, deux lignes. On trouve ce Diptère assez communément en Europe.

SCION. *Tales*. bot. Nom imposé aux rejetons des plantes. Turpin (Essais d'ic. cl. et phil. des Végét.) a établi plusieurs différences dans la dénomination des Scions : il appelle Scion rosé le bourgeon qui ne donne que des feuilles; Scion bulbifère, les bulbilles qui naissent aux aisselles de quelques Liliacées, etc. Il considère la fleur comme un Scion terminé, et les épines comme des Scions avortés.

SCIOPHILA. bot. Le genre établi sous ce nom par Heller (Wirceb., 183), dans la famille des Smilaciacées, a été réuni au genre *Smilacina*. *V.* ce mot. Un autre genre *Sciophila*, proposé par Gaudichaud (*V.* de l'Uranie, part. bot., 495), dans la famille des Urticées, est devenu l'une des sections du genre *Élatostemme*, de Forster.

SCIOPHILE. *Sciophila*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Fungivores, établi par Hoffmannegg aux dépens des Tipules de Fabricius, et renfermant des espèces du genre *Asindule* de Latreille. Ce genre a été adopté par Meigen et par Latreille, et il est caractérisé ainsi qu'il suit : corps assez grêle, presque sphérique; antennes avancées, un peu comprimées, grenues, presque de même grosseur dans toute leur étendue, composées de seize articles : les deux premiers courts, cupulaires, velus, les autres pubescents. Bouche non allongée; palpes avancées, recourbées en dedans, articulées; les articles paraissent être au nombre de quatre. Yeux ronds ou peu allongés; trois ocelles placés en triangle sur le haut du front, rapprochés, inégaux entre eux, celui du milieu très-petit, souvent à peine visible; corselet ovale; métathorax coupé presque droit; ailes ayant une cellule ordinairement très-

petite, carrée, placée à peu de distance de leur bord extérieur; jambes garnies d'épines latéralement, et en ayant deux fortes à leur extrémité. Abdomen composé de sept segments, quelquefois un peu dilaté postérieurement dans les femelles, grêle et cylindrique dans les mâles. Ce genre se distingue des Asindules et des Rhyphes, parce que ceux-ci ont un museau prolongé en forme de bec, ce qui n'a pas lieu chez les Sciophiles. Les Campylomizes en diffèrent par leurs antennes composées seulement de quatorze articles, et les Platyures, qui en ont seize comme les Sciophiles, s'en éloignent parce que leurs jambes ne sont point épineuses, et que leurs ailes n'offrent point de petites cellules carrées. On ne connaît pas les mœurs des Sciophiles; on trouve l'insecte parfait dans les bois, et il est probable que sa larve vit dans les champignons. Meigen en fait connaître quatorze espèces que l'on peut ranger dans deux divisions ainsi qu'il suit :

I. Deux des cellules qui aboutissent au bord postérieur de l'aile longuement pétiolées.

SCIOPHILE STRIÉE. *Sciophila striata*, Meigen, Macquart, Dipt. du nord de la France. Elle est longue de deux lignes et demie. Ocracée; son thorax est marqué de cinq lignes noirâtres. Ailes tachetées et terminées de noirâtre. On la trouve en France.

II. Une seule des cellules qui aboutissent au bord postérieur de l'aile longuement pétiolée. Cellule carrée, très-petite.

SCIOPHILE VITRIPENNE. *Sciophila vitripennis*, Meigen, Macq., loc. cit. Noire. Thorax blanchâtre sur les côtés. Ailes hyalines. Cette espèce est longue de deux lignes. On la trouve en Europe.

SCIOTAMNE. *Sciotamnus*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Ecklon et Zeyher, sous le nom de *Dreyea*, auquel on a substitué depuis celui de *Sciotamnus*. Caractères : limbe du calice partagé en cinq divisions peu sensibles; pétales ovales, échancrés, réfléchis sur les divisions calicinales. Le fruit à le dos comprimé, les bords aplatis et dilatés; méricarpes à cinq paires de côtes très-fines, dont trois dorsales et deux latérales continues avec le bord dilaté; vallécule unibande; commissure bibande; carpophore bipartite. Semence un peu convexe sur l'une de ses faces, plane sur l'autre. Ce genre, formé aux dépens du genre *Peucedanum* de De Candolle, se compose d'arbustes glabres, à feuilles pennati-découpées, dont les tiges portent des ombelles composées d'un grand nombre de rayons entourés d'un involucre et d'involucelles polyphylles. Les fleurs sont jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

SCIPOULE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de *Scilla maritima*. V. SCILLE.

SCIRE. *Scirus*. ARACHN. Nom donné par Hermann fils à une section d'un genre établi par Latreille sous le nom de Bèlle, et dont les Scires diffèrent en ce qu'ils ont les palpes courbées et falciformes antérieurement, les mandibules onguiculées, les lèvres courtes, le corps entier, les yeux au nombre de deux, les soies longues, transverses et sortant de chaque côté, les hanches rapprochées.

SCIRE ÉLAPHE. *Scirus elaphus*, Dug. Il est très-petit, d'un rouge de carmin, à reflets variés; le corps est

mou, renflé, divisé en deux parties par un sillon qui circonscrit un corselet; sur ce dernier, de chaque côté, est un œil arrondi et noirâtre; une longue soie transversale, vibratile, part du voisinage, sinon de la surface de cet œil même; deux autres soies se dirigent longitudinalement en avant; ventre garni de quelques poils plus courts; bec renflé à sa base, bientôt atténué après la naissance des palpes et composé d'une lèvre triangulaire, épaisse, qui n'a guère en longueur que la moitié du bec même; de deux mandibules dont l'adossement constitue seul la moitié la plus avancée de ce bec. La lèvre porte sur deux palpes écartées, fortes et longues, à cinq articles, dont le deuxième est le plus gros, le dernier courbé; aigu, portant deux épines. Cette Arachnide se trouve sous les pierres, en Europe.

SCIRENGA. pois. V. NOTOGNIDIUM.

SCIRPE. *Scirpus*. BOT. Ce genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., offre les caractères suivants : épis ovoïdes, composés d'écaillés planes, ovales et imbriquées dans tous les sens; à la base de chaque écaille trois étamines à filets plus longs que les écaillés, et portant des anthères oblongues; des soies hypogynes plus courtes que les écaillés; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple à la base, et de trois stigmates capillacés; caryopse ovale, à trois faces, entourée de soies hypogynes. Ces caractères ne conviennent pas à toutes les espèces de Scirpes décrites par les auteurs; et il y en a plusieurs qui n'offrent point de soies hypogynes. L'absence de ces soies fournit un caractère qui, combiné avec quelques autres tirés du style persistant et non persistant, articulé ou non articulé, du nombre des stigmates et de la stérilité ou vacuité des écaillés inférieures de l'épi, a déterminé les botanistes modernes à établir plusieurs genres aux dépens du *Scirpus* de Linné. Ainsi les genres *Fimbristylis*, *Abillgaardia* et *Hypælyptum* de Vahl, ont été adoptés par Brown qui a créé en outre les genres *Isolepis* et *Eleocharis*. Ce botaniste a précisé les caractères de chacun de ces genres de manière à débrouiller la confusion d'une foule de plantes que l'on avait comme amoncelées dans le genre *Scirpus*, sans se donner la peine de vérifier si elles offraient une organisation qui nécessitât de les tenir réunies. Cependant les genres formés aux dépens des *Scirpus*, quoique fondés sur de faibles caractères, et même en ne les considérant que comme des coupes naturelles d'un grand genre, sont d'utiles innovations qui permettent de mettre de l'ordre dans un nombre immense d'espèces en général très-difficiles à distinguer. Celles-ci offrent assez de variété dans leur port pour que ces genres nouvellement proposés paraissent bien naturels. Déjà Linné fils et Roitboll avaient établi les genres *Fuirena* et *Kyllinga*, dans lesquels on a placé beaucoup d'anciens *Scirpus*. D'un autre côté, on a décrit comme de vrais *Scirpus* des plantes qui appartiennent à des genres de Cypéracées très-anciennement établis, tels que des *Schœnus* et *Cyperus*, ou à de nouveaux genres, comme les *Rhynchospora* et *Mariscus*.

C'est ici le lieu de faire une courte mention des principales espèces de vrais Scirpes qui croissent abon-

damment dans les marécages de l'Europe, avant que d'indiquer les espèces qui forment les types des genres constitués aux dépens de *Scirpus*, et pour lesquels on a plusieurs fois renvoyé au présent article. Le *Scirpus maritimus*, L.; Oeder., *Flor. Danica*, tab. 957, est une plante qui a le port des *Cyperus*; sa tige est triangulaire, garnie inférieurement de feuilles longues, planes, avec une côte saillante sur le dos; ses épillets sont assez gros, ovales-coniques, d'un brun roussâtre, disposés par paquets, de trois à sept, au sommet de chaque pédoncule. Cette plante foisonne dans les marais de toute la France. — Le *Scirpus lacustris*, L., a une tige qui s'élève jusqu'à plus de deux mètres; elle est nue, lisse, molle, d'un beau vert extérieurement, pleine de moelle blanche, cylindrique, son diamètre décroissant de la base au sommet, garnie à sa base de graines terminées par une sorte de feuille molle, verte, allongée. Les fleurs sont rougeâtres, disposées au sommet de la tige, en une panicule composée d'épillets, pour la plupart pédonculés, unilatéraux. Cette plante croît en abondance dans les étangs et les lacs d'Europe et de l'Afrique septentrionale. Ses tiges servent à couvrir les chaisses, ce qui lui a fait donner le nom vulgaire de Jonc des chaisiers. On fait avec sa moelle quelques petits ouvrages assez gracieux. Les Chèvres, les Vaches et les Cochons mangent cette plante lorsqu'elle est jeune, mais les Moutons n'en veulent point. — Le *Scirpus sylvaticus*, L., Oeder., *Flor. Dan.*, tab. 507, est une espèce très-remarquable par la hauteur de ses tiges, la largeur de ses feuilles et par ses fleurs en panicules diffuses. Elle se rencontre dans les bois humides de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

Parmi les plantes du genre *Fimbristylis*, dont le caractère essentiel réside dans le style articulé et caduc, on doit citer les *Fimbristylis acicularis*, *dichotoma*, *ferruginea* et *miliacea*. Vahl, Retz et R. Brown en ont publié un grand nombre d'espèces nouvelles. Ces plantes croissent pour la plupart dans les contrées situées entre les tropiques. Elles ont des chaumes sans nœuds, munis à la base de gaines ou de feuilles souvent canaliculées et légèrement dentées sur les bords. Les épis sont solitaires ou ombellés, accompagnés à la base d'un involucre quelquefois scarieux et très-court. Le genre *Abildgaardia* de Vahl est excessivement voisin du *Fimbristylis*.

Les *Isolepis* diffèrent principalement de *Scirpus* par l'absence complète de soies hypogynes. Presque tous les petits Scirpes de nos marais appartiennent à ce genre. Ainsi les *Scirpus setaceus*, *fluitans*, *holochœnus*, espèces qui remplissent les localités marécageuses de plusieurs pays de la France, peuvent donner une idée de ce genre, qui comprend en outre environ cinquante espèces indigènes de tous les climats du globe, mais principalement des pays chauds et tempérés.

SCIRPÉAIRES. POLYP. Cuvier (Règne Anim., t. IV) donne ce nom à un sous-genre de Polypiers nageurs, ayant le corps très-long et très-grêle, et les polypes rangés alternativement des deux côtés. Le type de ce sous-genre est le *Pennatulæ mirabilis* de Linné et Pallas, que Lamarck a placé dans son genre Funi-

culaire, sous le nom de *Funicula cylindrica*. V. FUNICULINE.

SCIRPÉES. BOT. Première section de la famille des Cypéracées. V. ce mot.

SCIRPIDIUM. BOT. Genre proposé par Nées, qui l'a formé aux dépens du genre *Scirpus*, de Linné. V. SCIRPE.

SCIRPOIDES. BOT. Vaillant a divisé les *Carex* en deux genres distincts, les *Scirpoides* qui ont les épis androgyns, et les *Cyperoides* dont les épis sont unisexués. Cette division n'a pas été observée.

SCIRPOPHAGE. *Scirpophagus*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, tribu des Cambides, établi par Treitschke qui lui assigne pour caractères : antennes ciliées dans les mâles, filiformes et très-courtes dans les femelles; tête petite; palpes maxillaires visibles et velues, les labiales assez longues, fortement inclinées; trompe fort rudimentaire; thorax étroit; ailes antérieures ayant leur sommet aigu dans les mâles et arrondi dans les femelles; abdomen cylindrique, grossissant de la base à l'extrémité, terminé carrément par une brosse laineuse, plus épaisse dans les femelles que dans les mâles.

SCIRPOPHAGE PHANTASME. *Scirpophagus phantasmellus*, Tr.; *Tinea phantasmella*, Hüb. Il est entièrement d'un blanc nacré, avec les barbes des antennes du mâle noires. Taille du mâle, quatorze lignes; de la femelle, vingt. En Europe. Sa larve vit dans la tige de certaines espèces de Jonc.

SCIRPUS. BOT. V. SCIRPE.

SCIRTE. *Scirtes*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Cébriionites, établi par Illiger aux dépens du genre *Chrysonela* de Linné. Caractères : corps hémisphérique, bombé et mou. Antennes simples, plus longues que le corselet, composées de onze articles cylindrico-coniques, le deuxième le plus court de tous. Mandibules entières, couvertes par le labre; palpes filiformes; le dernier article des maxillaires presque cylindrique, terminé en pointe. Palpes labiales paraissant comme fourchues à leur extrémité. Corselet demi-circulaire, transversal, plus large postérieurement. Écusson distinct, triangulaire; élytres flexibles, recouvrant des ailes et la totalité de l'abdomen. Pattes de longueur moyenne, les postérieures propres à sauter, les cuisses étant renflées et leurs jambes terminées par une forte épine. Tarses filiformes, leur pénultième article bilobé. Les Nictées et les Eubries se distinguent des Scirtes parce que tous les articles de leurs tarses sont entiers. Les Elodes n'en diffèrent que parce que leurs pattes postérieures ne sont pas propres au saut. Le nom de ce genre vient du grec, il signifie sauter. Paykul et Fabricius lui avaient donné le nom de *Cyphon*. Ces insectes se tiennent sur diverses plantes, dans les endroits humides.

SCIRTE HÉMISPHERIQUE. *Scirtes hemisphericus*, Illig., Latr.; *Elodes hemisphericus*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*; *Cyphon hemisphericus*, Fabr., figuré dans l'Encyclopédie, pl. 559, fig. 18. Il est d'un noir brillant quoique pubescent; la base des antennes est grisâtre; les élytres sont très-ponctuées; les pattes sont noi-

râtes, avec les jambes et les tarsi jaunâtres. Taille, une ligne et demie. On le trouve dans les lieux marécageux de l'Europe.

SCIRUS. ARACHN. *V.* SCIRE.

SCISSURELLE. *Scissurella*. MOLL. Genre de Coquilles presque microscopiques, que d'Orbigny a proposé dans le premier volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris. Ce genre, très-voisin des Turbos, allait se fondre dans le genre Pleurotomaire, ayant comme lui une fente marginale qui lui a valu son nom. Il n'y a de différence marquée que dans sa taille.

V. PLEUROTOMAIRE.

SCITAMINÉES. BOT. *V.* ANOMÉES.

SCIURIENS. MAM. Desmarest a donné ce nom à une famille de Mammifères correspondant au genre *Sciurus* de Linné. Cette famille renferme, d'après Desmarest, les Écureuils et les Polatouches, auxquels doivent être joints les Marmottes et les Spermophiles.

SCIURIS. BOT. Le genre décrit sous ce nom par Nées et Martius, dans le onzième volume des Actes de Bonn, a été réuni au genre *Ticorea* d'Aublet, par Auguste Saint-Hilaire. *V.* TICOREA.

SCIUROPTÈRE. *Sciuropterus*. MAM. L'une des deux divisions du genre Polatouche. *V.* ce mot.

SCIURUS. MAM. *V.* ÉCUREUIL.

SCIZANTHE. BOT. Pour Schizanthé. *V.* ce mot.

SCLAFIDON. BOT. L'un des synonymes vulgaires de *Cucubalus Behen*, L.

SCLARÉE. *Sclarea*. BOT. Espèce du genre Sauge qui, pour Tournefort, constituait un genre distinct, et qui n'est plus maintenant que le type d'une section du genre primitif. *V.* SAUGE.

SCLAVE. POIS. L'un des noms vulgaires de la Mendole. *V.* SPARE.

SCLÉRACHNE. *Sclerachne*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Robert Brown, avec les caractères suivants : épis androgynes, fasciculés, mais ayant chacun son involucre monophylle. Les fleurs mâles ont les épillets biflores ; deux glumes presque égales, nervurées, herbacées ; trois paillettes membraneuses. Les fleurs femelles sortent également d'épillets biflores, mais la fleur inférieure est neutre ; elles ont deux glumes dont l'inférieure est plus petite et cartilagineuse ; elles entourent le pédicelle de l'épillet mâle ; la supérieure est comprimée, semi-herbacée, nervurée ; l'inférieure est membraneuse et acuminée. Les fleurs neutres ont une paillette étroite et acuminée ; style bifide ; stigmaté hispidule.

SCLÉRACHNE DE JAVA. *Sclerachne Javanicum*. Chaume glabre et rameux, coudé, à feuilles planes, à languettes très-courtes et ciliées.

SCLÉRANTHE. *Scleranthus*. BOT. Genre de la famille des Paronychiées, qui peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est monosépale, persistant, tubuleux, renflé à sa base et à cinq divisions ; la corolle manque ; les étamines, généralement au nombre de dix, quelquefois de cinq, plus rarement de deux seulement, sont insérées au tube du calice ; l'ovaire est libre, surmonté d'un style profondément bipartite ; le fruit est un akène recouvert par le tube calicinal endurci. La graine naissant du fond du péricarpe, est

portée sur un podosperme grêle et long. Cette graine se compose, outre son tégument, d'un embryon recourbé autour d'un endosperme farineux. Ce genre se compose jusqu'à présent de six espèces. Ce sont de petites plantes herbacées, annuelles ; leurs feuilles sont petites, linéaires, opposées, réunies et connées par leur base. Les fleurs sont très-petites, verdâtres, groupées aux aisselles des feuilles. Des six espèces de ce genre, quatre croissent en Europe, savoir : *Scleranthus annuus*, L., *Fl. Dan.*, tab. 504, très-commun dans les champs incultes ; *Scleranthus perennis*, L., *Fl. Dan.*, tab. 505, espèce vivace qui croît dans les lieux sablonneux ; *Scleranthus polycarpus*, L., et *Scleranthus hirsutus*, Presl, *Del. Sicil.*, 65, trouvé dans les sables volcaniques, aux environs de l'Étna. Les deux autres sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉRANTHÉES. *Scleranthææ*. BOT. Le professeur De Candolle appelle ainsi l'une des tribus de la famille des Paronychiées, qui renferme les genres *Mniarum*, *Scleranthus* et *Guilleminea*.

SCLERANTHUM. BOT. On nomme ainsi le fruit qui se trouve composé de la graine soudée avec la base du péricarpe persistant et endurci, comme dans le *Nyctago jalappa*.

SCLERANTHUS. BOT. *V.* SCLÉRANTHE.

SCLÉRIE. *Scleria*. BOT. Genre de la famille des Cyperacées et de la Monœcie Triandrie, L., offrant les caractères suivants : fleurs dichlines, à écailles fasciculées, uniflores ; les mâles ont de une à trois étamines ; les femelles sont situées tantôt dans le même épillet que les mâles, tantôt elles forment un épillet distinct. Le fruit est une noix colorée, ordinairement d'un blanc de perle, entourée d'une écaille trilobée, presque cartilagineuse, libre ou adnée à la base de la noix. Outre cette écaille trilobée, on trouve encore dans plusieurs Scléries un petit écusson (*scutellum*) extérieur, indivis, persistant avec l'épillet après la chute de la noix et des écailles. Le genre *Scleria*, d'abord confondu avec les *Carex* et les *Schœnus* par Linné, puis distingué par Bergius, est très-reconnaissable, parmi toutes les autres Cyperacées, à son fruit globuleux ou ovoïde, très-dur et d'une couleur blanchâtre, opaque. Ces fruits ressemblent un peu à ceux des Grémils ou *Lithospermum*. Les espèces de Scléries, décrites dans les divers auteurs, sont au nombre d'environ quarante. Elles croissent en général dans les climats chauds du globe, tant en Amérique qu'en Asie. Les espèces sur lesquelles le genre a été fondé par Bergius (*Act. Holm.*, 1765, p. 144, tab. 4 et 5) sont les *Scleria flagellum* et *mitis*. La première, qui est la plus remarquable, a reçu une foule de dénominations. C'est le *Carex lithosperma*, le *Schœnus lithospermus*, le *Schœnus secans* et le *Scirpus lithospermus* de Linné, dans ses divers ouvrages. Gærtner (*de Fruct.*, vol. 1, p. 15, tab. 2, fig. 7) a décrit et figuré son fruit sous le nom de *Scleria margaritifera*. Il est aussi figuré dans Rhède (*Malab.*, vol. 12, tab. 48), sous le nom de *Caden-Pullu*. Cette plante a des tiges grimpantes, triquètres, s'élevant à une grande hauteur, et s'accrochant aux arbres. Toutes ses parties sont hérissées d'aiguillons recourbés. Les feuilles sont longues, linéaires, engainantes à la base,

striées, carénées, glabres en dessous et hispides en dessus. Les fleurs sont disposées en épis ou en panicules axillaires. Cette plante croît dans les contrées situées entre les tropiques, principalement aux Antilles et dans l'Amérique méridionale.

SCLÉRINÉES. BOT. Quatrième section de la famille des Cypéracées. *V.* ce mot.

SCLÉROBASE. *Sclerobasis.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionées et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Société Philomatique, mai 1818), et offrant les caractères suivants : involucre semblable à celui des Sénécions ; réceptacle dont la face supérieure ou interne est plane, alvéolée, ayant les cloisons membraneuses, peu élevées ; la face inférieure ou externe est presque hémisphérique, couverte (après la floraison) de grosses côtes subéreuses, rayonnantes, confluentes au centre, distinctes à la circonférence, en nombre égal à celui des folioles de l'involucre, attenant avec elles et aboutissant à leur base ; calathide radiée, à fleurs centrales membraneuses, régulières et hermaphrodites, à fleurs marginales ligulées et femelles ; ovaires cylindriques, striés ; aigrette composée de poils légèrement plumeux. La singulière structure du réceptacle forme le principal caractère de ce genre ou sous-genre. A cette description reproduite presque textuellement, Cassini ajoute que la face externe du réceptacle représente assez bien la moitié inférieure d'un Melon-Cantaloup qu'on aurait coupé transversalement, et qui porterait les folioles de l'involucre en dedans des bords de sa coupe circulaire. Ce caractère ne s'observe bien que lorsque la fleur est à son dernier période d'âge, car les côtes du réceptacle sont vertes, charnues, peu apparentes, et non dures, sèches, subéreuses, épaisses et fort saillantes.

SCLÉROBASE DE SONNERAT. *Sclerobasis Sonneratii.* C'est une plante herbacée, à feuilles alternes, amplexicaules irrégulièrement dentées-sinuées, à fleurs jaunes, formant une panicule irrégulière. Elle a été recueillie par Sonnerat dans ses voyages, et on la croit originaire du cap de Bonne-Espérance qui est la patrie du *Senecio rigidus*, L., seconde espèce du genre *Sclerobasis*, que l'on cultive dans les jardins de botanique, mais qui n'a pas offert aussi complètement le caractère essentiel, parce que ses calathides ne parviennent pas, dans les jardins, à leur parfaite maturité.

SCLÉROCARPE. *Sclerocarpus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Jacquin (*Icon. Plant. rar.*) et ainsi caractérisé : involucre très-irrégulier, formé de trois folioles non contiguës, correspondant seulement aux fleurs de la circonférence, inégales, surmontées d'un appendice foliacé ; à la base de cet involucre il y a environ quatre bractées pétioles, très-inégales et dentées ; calathide composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et offrant à la circonférence deux à trois fleurons anomaux et neutres ; réceptacle convexe, garni de paillettes acuminées, enveloppant étroitement les fleurons du centre ; ovaires obovoïdes, lisses, épais et arrondis à leur partie supérieure où ils offrent une aréole

oblique intérieure, portée sur un col épais et extrêmement court ; ovaires des fleurs marginales stériles, allongés et grêles ; corolles de ces dernières fleurs ayant le tube long, la languette courte, large, arrondie, irrégulière et variable.

SCLÉROCARPE AFRICAINE. *Sclerocarpus africanus*, Jacq., *loc. cit.* C'est une plante herbacée, annuelle, un peu ligneuse, à feuilles alternes, ovales, dentées, marquées de trois nervures, à fleurs terminales et solitaires. Cette plante croît dans la Guinée.

SCLÉROCARPES. BOT. Nom donné par Persoon à une des tribus de la grande famille des Champignons ; cette division correspond presque exactement aux *Pyrenomyces* des auteurs plus récents, ou à la famille des Hyphoxylées. Persoon y rangeait les genres *Sphaeria*, *Stibospora*, *Næmaspora*, *Tubercularia*, *Hysterium* et *Xyloma*. Plusieurs de ces genres doivent en être exclus, et un grand nombre de nouveaux viennent s'y placer. *V.* HYPHOXYLÉES.

SCLÉROCHÆTIUM. BOT. Le genre, proposé sous ce nom par Nées, dans la famille des Cypéracées, n'a été admis que comme section du genre Lépidosperme.

SCLÉROCHLOË. *Sclerochloa.* bot. Palisot-Beauvois (*Agrotopogr.*, p. 97, tab. 19, fig. 4) a créé sous ce nom un genre de Graminées qui a pour type le *Poa dura* de Linné. Il lui a imposé les caractères suivants : épi simple, à épillets unilatéraux ou dichotomes. Lépicène à valves obtuses, plus courtes que les fleurs qui sont au nombre de trois à cinq ; glume dont la valve inférieure est échancrée, cordiforme, obtuse, la supérieure entière ; écailles hypogynes échancrées ? ovaire muni d'un bec portant un style profondément divisé en deux branches ; les stigmatées plumeux ; graine munie d'un bec bifide, libre, sillonnée ? Outre le *Poa dura*, Palisot indique encore comme faisant partie de ce genre le *Poa procumbens* de Schreber et le *Poa divaricata*.

SCLÉROCOCCUM. BOT. Genre indiqué par Fries et que cet auteur place auprès des genres *Egerita* et *Tubercularia*, dans son ordre des Tuberculariées. Il lui donne ce caractère : sporidies globuleuses, opaques, réunies entre elles et avec le réceptacle en un tubercule arrondi.

Il rapporte comme type de ce genre le *Spiloma sphærale*, d'Acharius.

SCLÉROCOCCUS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Bartling, dans la famille des Rubiacées, a été reconnu identique avec le genre *Metabolos* de Blume. *V.* MÉTABOLE.

SCLÉRODERMA. BOT. (*Lycoperdacees.*) Persoon a formé sous ce nom un genre qui comprend des plantes analogues aux Lycoperdons par leur forme et leur manière de croître, mais qui en diffèrent par leur périidium coriace, épais, verruqueux, se divisant irrégulièrement et renfermant des spores réunies en petites masses, mêlées à des filaments ; la consistance de ces plantes, leur mode de déhiscence et cette aggrégation des spores indiquent déjà quelque analogie entre ce genre et le *Polysaccum*. Ces plantes croissent à la surface de la terre ; leurs spores sont en général d'un violet foncé.

SCLÉRODERME. *Sclerodermus.* 188. Hyménoptères ;

genre de la famille des Mutilliens, établi par Klug, qui l'a ainsi caractérisé : tête presque globuleuse; antennes filiformes, insérées sur les côtés du chaperon; premier article épais, le deuxième fort long et à découvert, les autres cylindriques et diminuant insensiblement de longueur; yeux placés en triangle sur le vertex; chaperon triangulaire, avec le bord antérieur arrondi; mandibules bidentées à leur extrémité; corselet allongé et plan en dessus; ailes supérieures pourvues d'une cellule radiale et de trois cellules cubitales, dont la première, presque aussi longue que les deux suivantes, reçoit la première nervure récurrente; abdomen linéaire dans les mâles, ovulaire dans les femelles; pattes grêles.

SCLERODERME DOMESTIQUE. *Sclerodermus domesticus*, Klug. Le corps est brun et pubescent, avec l'abdomen noir et lisse. Taille, quatre lignes. On le trouve communément en Europe.

SCLERODERMES. pois. Cuvier nomme ainsi la deuxième famille des Poissons plectognates, de la série des Osseux, caractérisée par un museau conique ou pyramidal, prolongé depuis les yeux, terminé par une petite bouche armée de dents distinctes, en petit nombre à chaque mâchoire. Ce sont des Poissons à peau âpre et revêtue d'écaillés dures, remarquables par des particularités d'organisation fort singulières, et groupés dans les genres Baliste, Monacanthé, Alutère, Triacanthé et Ostracion.

SCLERODERRIS. BOT. (*Hypoxyloës*.) Nom donné par Fries à une section du genre *Cœnangium*, renfermant les *Peziza ribesia* et *cerasi* de Persoon, et plusieurs autres espèces caractérisées par leur réceptacle arrondi, semblable à ceux des *Sphæria*, presque stipité, s'ouvrant ensuite par un orifice arrondi, entier, assez large; les autres sections du genre *Cœnangium* diffèrent de celle-ci par leur mode de déhiscence qui a lieu par des fentes simples ou rayonnantes. V. CŒNANGIUM.

SCLERODONTIUM. BOT. (*Mousses*.) Genre proposé par Schwægrichen, et qui a pour type le *Leucodon pallidum*, de Hooker, plante de la Nouvelle-Hollande, que Sprengel rapporte au genre *Trematodon*.

SCLEROGLOSSUM. BOTAN. (*Champignons?*) Nom donné par Persoon au genre qu'il avait appelé précédemment *Xyloglossum*, et qui avait été désigné anciennement par Tode sous le nom de *Acrospermum*, qui a été conservé par Fries.

SCLEROLÆNA. BOT. Genre de la famille des Chénopodées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 410) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe monophylle, quinquéfide; cinq étamines insérées au fond du périanthe; style bipartite; utricule renfermé dans le périanthe qui devient sec, nucamentacé, et dont les divisions sont épineuses ou mutiques; graine comprimée verticalement, pourvue d'albumen, ayant un tégument simple, un embryon en cercle, et la radicule supérieure. Ce genre se compose de trois espèces qui croissent sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, et qui ont été décrites par R. Brown sous les noms de *Sclerolæna paradoxa*, *S. biflora* et *S. uniflora*. Ce sont des plantes sous-fru-

tescentes, lanugineuses, blanchâtres, à feuilles alternes, linéaires, à fleurs axillaires, solitaires ou agglomérées.

SCLÉROLÈPE. *Sclerolepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, décembre 1816, p. 198). Caractères : involucre à peu près de la longueur des fleurs, composé de folioles disposées sur deux rangs, à peu près égales, lancéolées, acuminées; réceptacle conoïde et dépourvu de paillettes; calathide non radiée, formée de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites; ovaires oblongs, grêles, pentagones, surmontés d'une aigrette courte, composée de cinq paillettes égales, épaisses, cornées, comme tronquées au sommet, concaves sur la face interne.

SCLÉROLÈPE VERTICILLÉE. *Sclerolepis verticillata*, Cass.; *Sparganophorus verticillatus*, Michaux, *Flor. Bor.-Americ.*, 2, p. 95, tab. 42. Plante herbacée, dont la tige est très-simple, haute d'environ un pied, dressée, grêle, glabre, garnie de verticilles de feuilles très-rapprochées les unes des autres. Chaque verticille se compose de cinq ou six feuilles sessiles, étroites, linéaires, obtuses. La calathide est solitaire au sommet, et se compose de fleurs jaunâtres. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale.

SCLÉROLITHUS. MIN. Nom donné par Stutz au Corindon lamelleux ou Corindon harmophane.

SCLÉROLOBIER. *Sclerolobium*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Légumineuses, il a été fondé par Vogel, qui lui assigne pour caractères : calice composé de cinq folioles oblongues, unies à leur base en une sorte de coupe persistante; corolle de cinq pétales insérés un peu au-dessus de la base du calice, alternes avec ses folioles, plans et très-étroitement linéaires; dix étamines fertiles, insérées avec les pétales; filaments libres, compresso-filiformes, barbulés à la base, subulés au sommet; anthères oblongues; ovaire sessile, comprimé, oblong et pluriouvlé; style presque cylindrique et rectiuscule; stigmaté simple et calleux. Le fruit est une gousse sessile, comprimée, plane, elliptique, ligneuse, indéchiscente, renfermant au centre une ou deux semences très-comprimées et albumineuses; embryon dressé; cotylédons plans, subfoliacés; radicule exserte. Les Sclérolobiers sont de grands arbres à feuilles brusquement ailées, à fleurs réunies en grappe ou en épi. Du Brésil.

SCLÉROMITRION. BOT. L'une des sections du genre *Hedotis*.

SCLÉROPE. *Scleropus*. BOT. Genre de la famille des Amantacées, établi par Schrader, qui lui donne pour caractères : fleurs monoïques, tribractéées; périgone triphylle; trois étamines libres; filaments subulés; anthères biloculaires; ovaire uniloculaire, uniovlé; style très-court; deux stigmatés filiformes; utricule comprimé, granuloso-tuberculé, s'ouvrant irrégulièrement; semence lenticulari-réniforme, érectiuscule; ombilic nu.

SCLÉROPE AMARANTOÏDE. *Scleropus amarantoides*, Schrad.; *Amarantus crassipes*, Schlecht. C'est une plante herbacée, annuelle, à feuilles éparses, très-

entières; les fleurs mâles sont solitaires, sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures; les fleurs femelles sont portées sur de petits pédoncules assez épais, cunéiformes, squammuleux, subdichotomes; les fruits sont déhiscents. Des Antilles.

SCLÉROPHORE. *Sclerophora*. BOT. Ce genre de Lichens, produit par Chevalier dans sa Flore des environs de Paris, I, p. 515, a été reconnu pour ne point différer du genre *Coniocybe*, d'Acharius. Dans les Sclérophores, le péridium, d'abord opaque et ferme, devient pulvérulent à sa surface; son centre est sphérique et cartilagineux; il est continu avec le pédicule qui lui sert de support; celui-ci est plein, cylindrique et charnu.

SCLÉROPHORE FARINACÉ. *Sclerophora farinacea*, Chev. Le péridium est cartilagineux, de forme arrondie, recouvert d'une poussière blanche, quelquefois si abondante que l'écorce de l'arbre sur lequel le Lichen vit parasite, en devient blanche. Le pédicule est long d'une ligne, cylindrique, peu ou point élargi à sa base et d'un brun rougeâtre. En Europe.

SCLÉROPHYLLUM. BOT. Gaudin, dans son Agrostographie helvétique, a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, que l'on a réuni ensuite au genre *Crepis*, de Linné.

SCLÉROPHYTE. *Sclerophyton*. BOT. (*Lichens.*) Ce genre fait partie du groupe des Graphidées, tel que l'a établi Eschweiler (*Meth. Lich.*, p. 14); Meyer l'a réuni au genre *Graphis*. Le *Sclerophyton* est caractérisé par un thalle crustacé, adhérent, uniforme, coloré; par un apothèce linéaire, allongé, rameux, immergé, dépourvu de marge, dont le périthécium infère renferme un noyau très-mince, à disque légèrement plan. L'*Arthonia dendritica*, de Dufour, rentre dans ce genre, composé presque en totalité d'espèces exotiques et non encore figurées.

SCLÉROPS. REPT. *V. CROCODILE A LUNETTE.*

SCLÉROPTÈRE. *Scleropterus*. INS. Genre de la famille des Rhynchophores, groupe des Cryptorhynchites, établi par Schoenherr, avec les caractères suivants : antennes moyennes, à premier article en masse allongée, le premier du funicule court et conique, le deuxième très-long et filiforme, ceux de trois à sept longs et coniques, la massue allongée et étroite; rostre épais et plan en dessus; yeux arrondis; corselet long, un peu avancé; élytres ovales, courtes et épaisses; corps ovalaire et aptère; pattes assez fortes; tarse spongieux en dessous, à pénultième article élargi et bilobé.

SCLÉROPTÈRE A DENTELURES. *Scleropterus serratus*, Schoenh. Son corps est noir, avec les jambes et les tarse roux; son corselet est canaliculé, rugueux, ponctué, parsemé d'écaillés brunes; ses élytres sont ponctuées et sillonnées, avec les intervalles un peu épineux. Taille, quatre lignes. Du nord de l'Europe.

SCLÉROPTÉRIDE. *Scleropterus*. BOT. Le genre de la famille des Orchidées, auquel Scheidweiler a donné ce nom, présente pour caractères : périgone étalé; ses folioles extérieures sont libres, égales et membraneuses, les intérieures sont beaucoup plus étroites, épaisses, spatulées, parallèles avec le gynostème; la-

belle onguiculé, renflé, cornu à l'une et l'autre extrémité, continu avec la base du gynostème; celui-ci est demi-cylindrique, arqué, comprimé, tronqué au sommet, avec un rosette très-long; anthère membraneuse, penchée et subbiloculaire; deux masses polliniques allongées et comprimées; caudicule allongée, spatulée; glandule ovale. Les Scléroptérides sont des plantes épiphytes brésiliennes, à pseudobulbes tétragones et monophylles; les tiges sont ordinairement grêles et peu élevées, terminées par des grappes de fleurs jaunes ou purpurines.

SCLÉROPYRON. *Scleropyron*. BOT. Genre de la famille des Santalacées, auquel Arnott donne pour caractères : fleurs dioïques par avortement; les staminogères présentent un périgone ébractéolé, quinquéfide, à tube turbiné, à disque cupulé, couvert intérieurement par cinq lobes; son limbe est divisé en cinq folioles étalées; cinq étamines insérées entre le bord du disque et les découpures du périgone; filaments planiuscules, bifides; anthères uniloculaires; ovaire plongé dans le disque, à une seule loge; columelle centrale épaisse, charnue, cylindrique, qui s'élève de la base de la loge; style conique, épais; stigmaté à trois ou quatre lobes dressés et inégaux. Les fleurs pistilligères ont un périgone semblable à celui des fleurs mâles, à l'exception du tube qui chez elles est pyriforme. Le fruit est drupacé, pyriforme, monosperme, couronné par les divisions marcescentes du périgone et par le disque; sémence sphérique; hile placé près de la base; embryon plongé dans un axe d'albumine charnu, plus court de moitié que cet axe; radicule supérieure.

SCLÉROPYRON DE WALLICH. *Scleropyron Wallichianum*, Arn.; *Sphaerocarya Wallichiana*, Wight. C'est un arbre épineux, à feuilles alternes, exstipulées, glabres, ovato-lancéolées, penninervées, très-entières. Les fleurs sont subsessiles, réunies en épis denses, axillaires et subsessiles; chacune d'elles a une petite bractée. De l'Inde.

SCLÉROSCADIER. *Scleroscadium*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Koch, avec les caractères suivants : limbe du calice persistant, découpé en cinq dents coniques; pétales obcordés, infléchis à l'extrémité qui est partagée en deux ou trois lobes tronqués. Le fruit est ovato-globuleux et solide; stylopede conique; styles filiformes et divergents; méricarpe à cinq paires de côtes épaisses, obtuses, égales, les latérales marginales; vallicules très-étroites, à une bande; commissure plane, à deux bandes; carpophore libre, indivis; sémence cylindrico-convexe, planiuscule sur une face.

SCLÉROSCADIER NAIN. *Scleroscadium humile*, Koch. C'est une plante herbacée et glabre; ses feuilles sont découpées en une multitude de lobes linéari-oblongs; les ombelles sont axillaires, sessiles, subxinvolutées, à rayons inégaux; involuclles de cinq à sept folioles à bords membraneux. De Ténériffe.

SCLÉROSOME. *Sclerosomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte nouveau du Brésil, qui lui a procuré les caractères suivants : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont le

premier allongé, presque conique, les six suivants cylindriques, graduellement un peu plus larges, selon qu'ils se rapprochent plus de la massue qui est ovale; trompe longue, forte, cylindrique et arquée; corselet convexe en dessus, tronqué à sa base, avec les côtés arrondis et la partie postérieure rétrécie; élytres soudées, ovalaires, un peu échanquées antérieurement, près de la suture, convexes en dessous, avec le bord latéral replié; pieds forts, les intermédiaires plus courts; cuisses renflées au milieu, dentées en dessous; jambes droites, comprimées, sinuées intérieurement, ciliées vers le bout et armées de deux pointes aiguës. Le *Sclerosomus incommodus* est noir, glabre, avec le corselet tuberculé latéralement; les élytres sont rudes et striées de points.

SCLEROSTEMMA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Schott, pour quelques espèces de Scabiées, n'a pas été adopté. V. SCABIEUSE.

SCLÉROSTOMES ou **HAUSTELLÉS.** INS. Duméril désigne ainsi, dans sa Zoologie analytique, une famille de Diptères qu'il caractérise ainsi: suçoir saillant, allongé, sortant de la tête, souvent coudé. Cette famille renferme les genres Cousin, Bombyle, Hippobosque, Copons, Myope, Stomoxe, Rhyngie, Chrysope, Taon, Asile et Empis. V. ces mots.

SCLEROSTYLIS. BOT. Blume (*Bijdr. Flor. nederl. Ind.*, p. 155) avait fondé sous ce nom un genre de la famille des Aurantiacées, composé de cinq espèces qu'il a reconnues depuis (*Flor. Javæ in præfat.*) comme devant être rapportées aux genres *Limonia* et *Glycosmis*.

SCLEROTES ou **SCLEROTIUM CLAYUS.** BOT. Blé ergoté. V. ERGOT et SPERMEDIA.

SCLÉROTHAMNE. *Sclerothamnus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, établi par Robert Brown (*in Hort. Kew.*, II, vol. 5, p. 16), et offrant les caractères suivants: calice quinquéfide, bilabié, muni à sa base de deux petites bractées; corolle papilionacée, dont la carène et les ailes sont de la même longueur; ovaire pédicellé, biovulé, surmonté d'un style ascendant, filiforme et d'un stigmate simple; gousse ventrue. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce (*Sclerothamnus microphyllus*, R. Br., *loc. cit.*), qui croit sur les côtes australes de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROTHÈQUE. *Sclerotheca.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle, avec ces caractères: tube du calice ovoïde, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à cinq lobes étalés et réfléchis, un peu plus longs que le tube; corolle insérée tout en haut du tube calicinal, fendue longitudinalement et bilabiée; les deux pétales supérieurs forment une sorte de lèvres bipartite, les trois inférieurs sont réunis en lèvres trifide et cohérents à leur origine; cinq étamines; stigmate bilobé. Le fruit est une capsule infère, membraneuse, durcie, à deux loges, pointue au sommet, déhiscente verticalement par deux trous qui se forment de côté et d'autre de la cloison; semences petites et globuleuses.

SCLÉROTHÈQUE ARBORESCENTE. *Sclerotheca arborea*, De Cand.; *Lobelia arborea*, Sparm.; *Delissea arborea*,

Presl. C'est un arbre peu élevé, à rameaux cylindriques et ligneux, garnis de feuilles ovato-acuminées, aiguës à leur base, lisses, dentées, coriaces et calleuses; pédicelles axillaires, uniflores. De Taïti.

SCLÉROTHRICE. *Sclerothrix.* BOT. Genre de la famille des Loasées, institué par Presl. Caractères: tube du calice cylindrique, strié ou spiral; le limbe est supère, à quatre dents; corolle composée de quatre pétales, insérés au fond du tube du calice et alternes avec ses dents, égaux, obovales, concaves au sommet; douze étamines insérées avec les pétales et leur étant opposées trois par trois; toutes sont fertiles; filaments filiformes; anthères biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire infère, à une loge, à quatre placentas pariétaux et nerviformes; plusieurs ovules; style filiforme; stigmate échancré; capsule tordue en spirale, uniloculaire, à quatre valves au sommet; semences nombreuses, très-petites et scrobiculées. Les Sclérothrices sont des plantes herbacées, grimpantes, couvertes de poils rudes, à feuilles supérieures opposées, longuement pétiolées, dentelées; les fleurs sont petites, rassemblées en grappes ou en panicules axillaires et terminales. Ces plantes sont originaires du Mexique.

SCLÉROTIÈES. BOT. Tribu de la famille des Lycoperdacées, que Fries plaçait autrefois parmi les Champignons, mais qu'il admet maintenant parmi les Lycoperdacées, ainsi que le professeur Brongniart l'avait admis dans son essai d'une classification naturelle des Champignons. V. LYCOPERDACEES.

SCLEROTIUM. BOT. (*Lycoperdacées.*) Les plantes qui composent ce genre sont encore peu connues quant à leur structure intime; aussi a-t-on beaucoup varié sur les caractères et la place qu'on leur a assignés. Ce sont de petits corps de forme arrondie ou irrégulière, libres ou naissant sur les plantes mortes ou vivantes, d'une consistance ferme, élastique et presque cornée, dont le tissu interne, compacte et blanc, est recouvert d'un épiderme brunâtre, souvent saupoudré d'une poussière blanchâtre. Quelques auteurs ont considéré cette poussière comme les séminules; d'autres ont pensé que les corps reproducteurs étaient contenus dans le tissu intérieur, et ont rapproché ces plantes des Truffes qui se lient à ce genre par les Rhyzotoxones. Fries, qui avait d'abord partagé la première opinion, est revenu à celle-ci dans son dernier ouvrage. Si ce genre se lie d'un côté aux Truffes par les Rhyzotoxones et autres genres voisins dans lesquels les séminules internes sont encore bien distinctes, il passe d'un autre côté au Spermédia ou Ergot des Céréales, dont la véritable nature est encore mal connue. Plusieurs espèces de *Sclerotium* croissent libres, sur le fumier, sur les feuilles pourries, sur les grands Champignons, etc., et d'après leur mode de développement, on ne peut douter que ce ne soient de véritables plantes cryptogames; d'autres naissent sous l'épiderme des plantes mortes ou malades, mais sont encore bien distinctes du tissu de ces plantes; d'autres enfin sont adhérentes à la surface des plantes vivantes. En suivant ces diverses modifications, il est difficile de considérer ces dernières comme de simples maladies des plantes qui les portent; et, si une fois on admet que les *Sclerotium* des feuilles

vivantes ou malades sont de vrais Champignons, il est difficile de refuser ce caractère aux *Xyloma* et à l'Érgot des Céréales, que plusieurs botanistes et agriculteurs considèrent comme une simple maladie du grain; mais il faut encore des recherches précises sur la structure de ces corps pour décider cette question.

SCÉRÔTOME. ΜΠ. Nom donné primitivement par Haüy à la variété de Corindon, qu'il a depuis appelée Harmophane.

SCLÉROXYLON. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Willdenow, est le même que le *Manglilla* de Jusseu et Persoon. *V.* ce mot.

SCLERURUS. OÏS. Genre proposé par Swainson pour recevoir des espèces inédites du Brésil, démembrées des Grimpereaux.

SCOBULIPÈDES ou **PIEDS-HOUSSOIRS.** INS. Latreille désigne ainsi, dans ses familles naturelles du Règne Animal, une division de la tribu des Apiaires, caractérisée de la manière suivante : premier article des tarses postérieurs dilaté à l'angle extérieur de son extrémité inférieure; l'article suivant inséré plus près de l'angle de cette extrémité que de l'angle opposé.

1. Palpes maxillaires de cinq à six articles.

Genres : Eucère, Mélissoïde, Macrochère, Méliturge, Saropode et Anthophore.

II. Palpes maxillaires de quatre articles au plus; quelquefois nulles ou d'un seul article.

Genres : Centris, Mélitome, Épicharis et Acanthophe. *V.* ces mots.

SCODIONE. Scodiona. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phaléniens, établi par Boisduval, avec les caractères suivants : antennes longues et étroitement pectinées dans les mâles; palpes très-courtes, n'atteignant pas le bord du chaperon; thorax velu, assez peu robuste; ailes minces, arrondies, non échancrées.

SCODIONE BRULÉE. *Scodiona favillacearia*, Boisduv.; *Fidonia favillacearia*, Hubn. Dup., pl. 168, fig. 1; *Phalæna Belgiana*, Fab. Les quatre ailes sont en dessus d'un gris blanchâtre, chargé d'atomes bruns et quelquefois ferrugineux, avec un point noir au centre de chacune d'elles; les supérieures sont traversées par deux raies noires, dont la plus grande est accompagnée extérieurement de deux taches noirâtres, placées sur un fond roux; une seule raie sur les ailes inférieures; le dessous ne diffère du dessus qu'en ce que les nuances sont moins vives. Envergure, treize lignes. En France, sur les bords de l'Océan.

SCOLÈCE. Scolæx. INT. Genre de l'ordre des Cestoides, ayant pour caractères : corps aplati, non articulé; tête munie de quatre fossettes. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, très-petite puisqu'elle ne dépasse guère une ligne et demie de long; son corps est en général un peu allongé et aplati; son extrémité antérieure, extrêmement contractile dans tous ses points, présente quatre petites fossettes superficielles, très-mobiles, et souvent deux taches de couleur de sang. Ce Ver affecte toutes les formes, ou plutôt on ne peut lui en assigner aucune. Sa couleur est ordinairement d'un blanc de lait, et sa substance formée de granulations opaques, très-fines, réunies par une matière comme gélatineuse;

il est tout à fait dépourvu d'articulations, ce qui peut le faire distinguer des très-jeunes Tæniens, avec lesquels il est facile de le confondre; ceux-ci sont cependant un peu moins mobiles dans toutes leurs parties. La plupart des naturalistes qui ont observé le Scolèce, ont cru y voir plusieurs espèces, et Rudolphi lui-même en avait admis six, dans son Histoire des Entozoaires. Depuis la publication de cet ouvrage, ce naturaliste a eu de fréquentes occasions d'observer cet animal dans un grand nombre d'espèces de Poissons; il est resté convaincu qu'il n'y a point de caractère assez constant pour établir plusieurs espèces; aussi n'admet-il que le *Scolæx polymorphus*, que l'on trouve dans les intestins et quelquefois dans l'abdomen d'un assez grand nombre de Poissons appartenant à divers genres et ordres de cette classe de Vertébrés.

SCOLÉCOBROTE. *Scolæcobrotus*. INS. Hope appelle ainsi un genre de Coléoptères tétramères, qui paraît appartenir à la famille des Longicornes, tribu des Prioniens. Les principaux caractères consistent dans les antennes qui sont composées de douze articles éraillés, le dernier scalpelliforme et un peu dentelé; corps linéaire-oblong; élytres bidentées; pattes simples.

SCOLÉCOBROTE DE WESTWOOD. *Scolæcobrotus Westwoodii*, Hope. Il est d'un jaune ferrugineux; ses élytres sont pointillées à leur origine; les dents qui les terminent sont acuminées. Taille, quatorze lignes sur trois de largeur. De l'Australie.

SCOLEOPTÉRIS. BOT. FOSS. Nom donné par Zenger, à des impressions de Fougères sur des pierres quarzeuses, dont les caractères sont encore incomplets.

SCOLEX. INT. *V.* SCOLÈCE.

SCOLEXÉROSE. MIN. Substance terreuse, vitreuse, quelquefois d'un éclat gras, translucide ou opaque, verdâtre ou blanchâtre, rayant le verre, fusible au chalumeau, atactable par les Acides, composée de Silice, 54; Alumine, 29,4; Chaux, 15,6; Eau, 1. Elle se trouve à Paryas en Finlande, dans les gîtes de Scapolithe et de Paranthine, avec lesquelles on l'a confondue.

SCOLÉZITE. MIN. Substance terreuse, ordinairement blanche, cristallisée en prisme droit, à base carrée; d'une pesanteur spécifique de 2,26; ne rayant pas le verre; donnant de l'eau par la calcination; se fondant difficilement en verre bulleux; soluble en gelée dans les Acides; composée de Silice, 46,6; Alumine, 24,8; Chaux, 14,2; Soude, 0,4; Eau, 14. On la trouve en noyaux ou en rognons dans les terrains volcaniques du Vivarais et de l'Auvergne; elle existe aussi à la Gadeloupe, etc.

SCOLICOTRICHUM. BOT. (*Mucédinées.*) Genre établi par Kunze, et caractérisé ainsi : filaments rampants, entrecroisés, continus, vermiformes; sporidies oblongues, opaques, à une seule cloison, éparses. La seule espèce connue de ce petit genre a été trouvée sur des rameaux de Cerisier; elle forme des taches filamenteuses, verdâtres sur l'épiderme. Fries rapproche le *Scolicotrichum* des genres *Chloridium*, *Circinotrichum* et autres Byssacées.

SCOLIE. Scolia. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouis-

seurs, tribu des Scoliètes, établi par Fabricius, aux dépens des Sphecs de Linné. Caractères : corps allongé, velu; tête assez forte dans les femelles, petite dans les mâles; antennes épaisses, formées d'articles courts, serrés, le premier le plus grand de tous, presque obconique; elles sont insérées près du milieu de la face antérieure de la tête, droites, presque cylindriques, de la longueur de la tête et du corselet, et de treize articles dans les mâles; plus courtes, arquées et de douze articles dans les femelles; le deuxième découvert dans les deux sexes. Mandibules fortes, arquées, étroites, pointues, creusées et sans dents notables au côté interne. Palpes courtes, filiformes, presque égales. Languette divisée jusqu'à la base, en trois petits filets presque égaux, divergents à la manière d'un trident. Yeux petits, échancrés. Trois ocelles grands, disposés en triangle sur le haut du front. Corselet presque cylindrique, tronqué à sa partie postérieure; prothorax arqué postérieurement. Ailes supérieures ayant une cellule radiale petite. Pattes courtes; cuisses des femelles comprimées, arquées; jambes très-épineuses dans ce sexe, les postérieures terminées par deux longs appendices spiniformes, plus ou moins creusés en gouttière. Abdomen ovale, tronqué à sa base, plus étroit, presque en fuseau et terminé par trois épines dans les mâles. Ce genre se distingue de tous ceux de sa tribu par des caractères bien faciles à saisir, et qui sont développés à l'article Scoliètes; il a d'ailleurs un faciès qui le fait reconnaître très-facilement au premier coup d'œil. On ne sait rien touchant les métamorphoses des Scolies. L'insecte parfait habite les pays chauds de l'Europe et d'autres parties du monde; on le trouve dans les lieux secs et arides, butinant sur les fleurs. Ces Hyménoptères sont généralement de grande taille. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville les partagent en deux coupes principales :

I. Quatre cellules cubitales aux ailes supérieures; la deuxième n'atteignant pas la radiale, la troisième petite, la quatrième à peine commencée.

SCOLIE DES JARDINS. *Scolia hortorum*, Fab. (le mâle); *Scolia flavifrons*, Fab. (la femelle). Elle est longue d'un pouce à un pouce et demi, noire, avec le front jaune; son abdomen a quatre taches de la même couleur. Le mâle est plus petit, il n'a pas le front jaune, et son abdomen a deux bandes de cette couleur au lieu de quatre taches, comme cela a lieu chez les femelles. Cet insecte est assez commun dans le midi de la France, en Italie et en Espagne.

II. Trois cellules cubitales aux ailes supérieures, toutes atteignant la radiale; la troisième à peine commencée.

SCOLIE QUADRINOTÉE. *Scolia quadrinotata*, Fabr., *Syst. piez.*; De Tigny, dans le petit Buffon de Castel, en a donné une bonne figure, t. III, p. 274, fig. 4. Elle est longue de plus d'un pouce, noire, velue, avec deux grandes taches d'un jaune rougeâtre sur les deux premiers anneaux de l'abdomen. Ses ailes sont d'un violet foncé. On la trouve à la Caroline.

SCOLIÈTES. *Scolietæ*. INS. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, établie par Latreille, qui lui a donné pour caractères : prothorax prolongé latéralement jusqu'à

la naissance des ailes supérieures, arqué ou carré. Pieds courts, ceux des femelles épais, très-épineux et fort ciliés, avec les cuisses arquées près de leur origine. Antennes épaisses, à articles serrés; celles des femelles arquées, plus courtes que la tête et le corselet. La cellule radiale, comparée dans les deux sexes, offre une disposition un peu différente. Latreille (Fam. nat., etc.) partage cette tribu en deux coupes principales, ainsi qu'il suit :

I. Palpes maxillaires longues et à articles sensiblement inégaux; premier article des antennes obconique.

Genres : TIPHIE, TENGRE.

II. Palpes maxillaires courtes, à articles presque semblables; premier article des antennes allongé, cylindracé.

1. Second article des antennes reçu dans le premier.

Genres : MYZINE, MERIE.

2. Second article des antennes découvert.

Genre : SCOLIE.

SCOLLERA. BOT. *V. OXYCOCCUS*.

SCOLOBATE. *Scolobates*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonien, institué par Gravenhorst, qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : tête large, un peu prolongée en avant; antennes droites, très-grêles et recourbées à l'extrémité; écusson triangulaire; ailes privées de cellule cubitale intermédiaire; pattes postérieures très-longues, avec les tarses épaissis; abdomen presque sessile, ovulaire, convexe, un peu plus étroit et un peu plus long que le corselet.

SCOLOBATE A TARSE ÉPAIS. *Scolobates crassitarsus*, Grav. Tête d'un jaune ferrugineux, avec le vertex, un point entre les antennes et deux lignes sur la face noire; antennes d'un brun ferrugineux, noirâtres à la base, plus pâles en dessous, avec leur premier article d'un ferrugineux pâle; celles de la femelle enroulées à l'extrémité, d'un brun-roussâtre en dessous, avec le bout plus foncé; ailes transparentes, un peu enfumées; abdomen noir, avec les deuxième et troisième anneaux roux; tarière noire; pattes antérieures rousses, avec les hanches et la base des cuisses noires; les autres noires, avec les cuisses et la base des jambes rousses. Taille, quatre lignes. Europe.

SCOLOBUS. BOT. Le genre de la famille des Légumineuses, auquel Raffinesque a donné ce nom, n'a point été conservé; il a été reconnu identique avec le genre *Thermopsis* de Rob. Brown.

SCOLOCHLOA. BOT. Le genre de Graminées qui a reçu ce nom de Koch (Fl. germ.), a été réuni au genre *Arundo*.

SCOLOPACINUS. OIS. Ce nom a été donné par Swainson à un petit groupe d'Oiseaux, détaché du genre Sylvie, et très-voisin des Troglodytes. Le type de ce sous-genre, *Scolopacinus rufiventris*, habite les forêts mexicaines.

SCOLOPACIUM. BOT. Ecklon et Zeyher ont établi, sous ce nom, un genre de la famille des Géraniacées, qui a été reconnu ne point différer du genre *Erodium*. *V.* ce mot.

SCOLOPAX. OIS. *V.* BÉCASSE.

SCOLOPENDRE. *Scolopendra*. INS. Genre de My-

riapodes de l'ordre des Chilopodes, famille des *Æquipèdes* de Latreille (Familles naturelles du Règne Animal), établi par Linné qui comprenait sous cette dénomination beaucoup d'insectes qui ont été rangés depuis, par Latreille, dans plusieurs genres. Le genre Scolopendre, tel qu'il est adopté par ce savant, a pour caractères : deux yeux distincts, composés chacun de quatre petits yeux lisses ; antennes de dix-sept articles. Vingt-deux paires de pieds : les deux derniers sensiblement plus longs ; corps également divisé en dessus, avec les plaques supérieures égales ou presque égales et découvertes. Ce genre se distingue de celui des *Cryptops* par les yeux qui ne sont pas bien distincts dans ces derniers, et par les pattes postérieures, qui sont presque égales aux précédentes ; les Géophiles s'en éloignent par les antennes qui ont quatorze articles, et par d'autres caractères tirés du nombre et de la forme des pieds ; enfin les Lithobies en sont bien distingués par le nombre de leurs pieds et par la forme et l'arrangement des segments du corps. Les antennes des Scolopendres sont un peu plus longues que la tête, elles vont en diminuant depuis la base jusqu'à l'extrémité ; leur bouche est composée d'une lèvre quadrifide, de deux mandibules, de deux palpes ou petits pieds réunis à leur base, et d'une seconde lèvre formée par une seconde paire de pieds dilatés, joints à leur naissance et terminés par un fort crochet percé sous son extrémité d'un trou pour la sortie d'une liqueur vénéneuse. Leur corps est déprimé, membraneux, composé d'une vingtaine d'anneaux recouverts chacun d'une plaque coriace ou cartilagineuse, et ne portant qu'une paire de pattes ; ces pattes sont courtes, presque égales, excepté les deux dernières, et composées de sept articles décroissant presque insensiblement pour se terminer en pointe. Leurs organes sexuels sont intérieurs et situés, à ce qu'il paraît, à l'extrémité postérieure du corps. Les stigmates sont assez sensibles. Ces animaux ont été réputés venimeux par tous les auteurs, surtout par les voyageurs, parce qu'il survient une enflure aux endroits qui ont été mordus ; mais quoique la morsure des grandes Scolopendres exotiques soit beaucoup plus violente que celle du Scorpion, elle n'est cependant pas mortelle. Worbe (Bull. de la Soc. Philom., p. 14, janv. 1824) rapporte quelques faits qui tendent à prouver que la morsure du *Scolopendra morsitans* de Linné (que l'on nomme *Malfaisant* aux Antilles, et *Mille-Pattes* sur la côte de Guinée), est dangereuse ; mais il paraît qu'en traitant la plaie avec l'ammoniaque, on guérit assez promptement le malade. Amoureux (Ins. venimeux, p. 277) dit que les Scolopendres de nos climats sont dépourvues de venin.

Ces animaux courent très-vite, sont carnassiers, fuient la lumière et se cachent sous les pierres, les vieilles poutres, la terre, le fumier humide, les écorces d'arbres, etc. Ils se nourrissent de Vers de terre et d'insectes vivants ; quelques espèces répandent une lumière phosphorique. Les dimensions des Scolopendres varient beaucoup : les plus grandes d'Europe n'ont guère que deux pouces de long ; celles de l'Inde atteignent jusqu'à huit et dix pouces.

SCOLOPENDRE MORDANTE. *Scolopendra morsitans*, L.,

Fabr., Latr.; Degée, Mém. sur les Ins., t. vii, p. 563, pl. 43, fig. 1 ; *Scolopendra alternans*, Leach, Zool. Miscell., t. iiii, tab. 188. Longue de quatre à six pouces. Corps brun, dix fois plus long que large ; pattes au nombre de quarante-deux, ayant presque la longueur de trois segments réunis. Commune dans toute l'Amérique méridionale.

On a étendu le nom de **SCOLOPENDRE** à des insectes de genres différents. Ainsi l'on a appelé :

SCOLOPENDRE A PINCEAU, une espèce du genre Scutigère. *V.* ce mot.

SCOLOPENDRE A TRENTE PATTES, une espèce du genre Lithobie. *V.* ce mot.

SCOLOPENDRE ÉLECTRIQUE, une espèce du genre Géophile. *V.* ce mot.

SCOLOPENDRE DE MER. *Scolopendra marina*. ANNEL. Nom donné par les anciens auteurs à plusieurs espèces d'Annélides de la division des Néréides et spécialement aux Lycoris.

SCOLOPENDRIDES. INS. Leach a établi sous ce nom une famille renfermant les Lithobies, les Scolopendres et les *Cryptops*. *V.* ces mots.

SCOLOPENDRIE. *Scolopendrium*. BOT. (*Fougères.*) La Fougère connue vulgairement sous le nom de Scolopendre, et qu'il vaut mieux appeler Scolopendrie, faisait autrefois partie du genre *Asplenium* ; mais on l'en a séparée avec raison, tant à cause des caractères différents qu'elle présente, que de son port très-distinct. Les groupes de capsules sont linéaires, placés entre deux nervures parallèles, et recouverts par deux téguements qui naissent chacun d'une des nervures, et s'ouvrent en face l'un de l'autre. On connaît trois à quatre espèces de ce genre, qui ont toutes la fronde simple, plus ou moins allongée, et quelquefois sagittée. L'une d'elles, *Scolopendrium vulgare*, est très-commune dans toute l'Europe ; elle croît dans les murs humides des puits et dans les fentes des rochers ; une autre, le *Scolopendrium Hemionitis*, est fort rare, et l'on a souvent, dans les herbiers, confondu avec elle l'*Asplenium palmatum*. On ne la trouve guère qu'à Naples ou en Andalousie.

SCOLOPENDROIDES. ÉCHIN. Synonyme d'Ophiure. *V.* ce mot.

SCOLOPIE. *Scotopia*. BOT. Schreber et Willdenow ont décrit, sous ce nom générique, une plante dont Gærtner (*de Fruct.*, tab. 58) a figuré le fruit sous le nom de *Limonia pusilla*. Ce genre appartient à l'Icosandrie Monogynie, L., et offre les caractères essentiels suivants : calice infère, divisé profondément en trois ou quatre segments ; corolle à trois ou quatre pétales ; un grand nombre d'étamines insérées sur le réceptacle ; un seul style ; une baie couronnée par le style, à une seule loge, renfermant six graines enveloppées d'une tunique propre.

SCOLOPIE PUSILLE. *Scotopia pusilla*, Willd. C'est un arbrisseau fort petit, dont les feuilles ressemblent à celles du Pistachier Lentisque. Ses fleurs sont disposées en une longue grappe, et portées sur des pédoncules aussi très-longs. Cet arbrisseau croît dans les Indes orientales.

SCOLOPSIS. POIS. Genre de Poissons créé par Cuvier,

Règne Animal, t. II, p. 280, dans la famille des Percoides à dorsale unique et à dents en velours, ayant les caractères des Pristipomes (*V.* ce mot), mais en différant par le sous-orbitaire qui est dentelé et épineux en arrière. Les deux espèces connues de ce genre sont le *Kurite*, des Poissons de Coromandel, Russel, t. II, pl. 106, et le *Botche*, du même auteur, t. II, pl. 105.

SCOLOSANTHE. *Scolosanthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Vahl (*Eclog. amer.*, p. 11, tab. 10) et offrant pour caractères essentiels : un calice quadridé; une corolle tubuleuse, dont le limbe est à quatre divisions aiguës et recourbées en dehors; quatre étamines ayant leurs filets un peu cohérents à la base; un fruit drupacé, monosperme. Ce genre a pour type une plante qui, selon Vahl, a été décrite et figurée par Lamarck (*Illustr.*, tab. 67) sous le nom de *Catesbæa parviflora*. Vahl (*loc. cit.*) a donné une description assez détaillée d'une autre plante qui a reçu de Swartz ce dernier nom, et il en a conclu qu'elle en différait non-seulement spécifiquement, mais encore génériquement; il a figuré, en outre, les analyses des parties de la fructification du *Scolosanthus* et du *Catesbæa*. Néanmoins Steudel et d'autres nomenclateurs n'ont pas discontinué de se méprendre sur les plantes qui ont reçu le même nom de *Catesbæa parviflora* et les ont regardées comme identiques. Il est bon de signaler cette méprise dans laquelle tomberaient infailliblement ceux qui n'auraient pas recours à l'ouvrage original de Vahl.

SCOLOSANTHE VERSICOLE. *Scolosanthus versicolor*, Vahl. C'est un petit arbrisseau rameux, haut de deux pieds, ayant le port du *Justicia spinosa*; ses feuilles sont presque sessiles, souvent gémées ou ternées, obovées, presque coriaces, vertes et sans nervures apparentes. Les épines portent à leur sommet quelques fleurs et s'accroissent après la chute de celles-ci; ces épines ne sont donc que des pédoncules affectant la dégénérescence épineuse. D'autres fleurs sont situées dans les aisselles des feuilles, d'une couleur orangée, et plus grandes que celles qui terminent les épines; ce sont les seules qui fructifient. Les fruits ont une couleur blanche. Cette plante croît dans l'île de Sainte-Croix, en Amérique.

SCOLOSPERME. *Scolospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lessing, avec les caractères suivants : capitule pluriflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, ligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses et mâles; involucre formé de trois rangs de squammes, dont les deux extérieurs en ont chacun sept, presque égales; paillettes du réceptacle courtement réclinato-acuminées, ciliées supérieurement; corolles du rayon à languette largement ovale; celles du disque sont tubuleuses, un peu coniques, avec le limbe partagé en cinq dents, un peu poilues intérieurement; anthères obtuses, appendiculées, sans éperon à leur base; style du rayon bifide, celui du disque est indivis, exserte, en masse faiblement cylindrique, avec quelques poils au sommet; akènes triangulaires, tuberculés vers le sommet, enfermés comme dans une sorte de capsule for-

mée par les paillettes du réceptacle qui sont fort sail-lantes; embryon triangulaire.

SCOLOSPERME DE FOUGEROUX. *Scolospermum Fougerouxia*, Less. C'est une plante herbacée, dressée et dichotome; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovato-lancéolées, acuminées, dentelées, à triple nervure. Les capitules sont composés de fleurons jaunes, pédonculés, terminaux ou axillaires dans les dichotomies. Du Mexique.

SCOLPIA. BOT. Pour *Scolopia*. *V.* ce mot.

SCOLYMANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Willdenow, dans la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, a été réuni au genre *Pevesia*, dont il forme une section.

SCOLYME. *Scolymus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Choracées et de la Syngéné-sie égale, L., offrant les caractères suivants : involucre ovoïde, composé de folioles imbriquées, nombreuses et épineuses, accompagné de bractées pinnatifides, également épineuses; réceptacle convexe, garni de paillettes planes, tridentées à leur sommet, plus longues que les akènes qu'elles embrassent; calathide composée de demi-fleurons égaux, nombreux, hermaphrodites, à languette linéaire, tronquée et divisée en cinq dents au sommet; ovaire oblong, portant un style terminé par deux branches stigmatiques, recourbées en dehors; akènes oblongs, triangulaires, atténués à la base, tantôt dépourvus d'aigrette, tantôt surmontés seulement de deux ou trois poils simples, fragiles et caducs. Les fleurs des Scolymes sont parfaitement semblables, quant à leur structure générale, à celles des autres Choracées; mais leurs organes de la végétation les unissent étroitement aux Carduacées. En effet, ce sont des plantes qui ont le port des Carthames ou de certains Chardons. Leurs tiges sont ailées, pourvues de feuilles fermes, coriaces, très-épineuses et à nervures blanches. Les calathides sont jaunes et assez grandes. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces réelles, car on doit considérer comme de simples synonymes plusieurs *Scolymus* décrits par quelques auteurs. Les *Scolymus Hispanicus* et *maculatus*, L., sont les espèces fondamentales. Elles croissent au midi de l'Europe.

SCOLYMOCEPHALUS. BOT. D'anciens botanistes donnaient ce nom à un genre de Protéacées qui a été fondu dans les genres *Protea* et *Leucospermum* de R. Brown. *V.* ces mots.

SCOLYTAIRES. *Scolytarii*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, établie par Latreille et ayant pour caractères : corps subovoïde ou cylindrique; antennes composées de moins de onze articles, et en ayant toujours au moins cinq avant la massue. Corcelet de la largeur de l'abdomen, du moins à son bord postérieur; palpes très-petites, coniques. Latreille (*Fam. nat.*) compose cette tribu des genres suivants : SCOLYTE, HYLÉSINE, CAMPTOCÈRE, PHLOIOTRIE, TOMIQUE, PLATYPE. *V.* ces mots.

SCOLYTE. *Scolytus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, établi par Geoffroy. Caractères : corps presque cylindrique; tête petite;

antennes composées de dix articles : le premier allongé, en massue, égalant à peu près le tiers de la longueur totale de l'antenne ; les sept suivants très-petits, les deux derniers formant une massue un peu ovale, très-comprimée, arrondie, obuse et s'élargissant vers son extrémité. Mandibules fortes, trigones, se touchant l'une l'autre par leur bord interne, sans dentelures distinctes. Palpes très-petites, coniques, presque égales. Mâchoires coriaces et comprimées. Lèvre très-petite. Yeux allongés, étroits, distinctement échancrés. Corset convexe, un peu plus long que large, de la largeur de l'abdomen depuis son milieu jusqu'au bord postérieur, un peu rebordé latéralement. Écusson triangulaire. Élytres convexes, déprimées près de l'écusson, recouvrant des ailes et l'abdomen. Pattes fortes ; cuisses échancrées en dessous, les antérieures surtout ; jambes terminées par un crochet à ongle externe ; pénultième article des tarsi bifide. Abdomen court, diminuant d'épaisseur de la base à l'extrémité. Ce genre avait été formé par Herbst sous le nom d'*Ekkoptogaster*. Fabricius a confondu ses espèces dans son genre *Hylæsinus*. Les larves des Scolytes vivent dans le bois ; elles y subissent toutes leurs métamorphoses, et l'insecte parfait se trouve sur les troncs des arbres où il a vécu dans ses premiers états.

SCOLYTE DESTRUCTEUR. *Scolytus destructor*, Latr., Oliv.; *Hylæsinus Scolytus*, Fabr.; *Bostrichus Scolytus*, Panzer, *Faun. Germ.*, fasc. 15, fig. 6; le Scolyte, Geoffroy, *Hist. des Ins.*, t. 1, pl. 5, fig. 5. Il est long de près de deux lignes. Son corps est brun-marron, plus foncé en dessus. Commun aux environs de Paris.

SCOMBER. POIS. V. SCOMBRE.

SCOMBÉROÏDES. POIS. Cinquième famille des Poissons Acanthoptérygiens de Cuvier, qui contient un grand nombre de genres et d'espèces, et qui est caractérisée par une carène qui s'élève vers la terminaison de la ligne latérale; de fausses nageoires disposées par petites membranes isolées; le corps épais et plus gros au milieu. Les Scombéroïdes de Cuvier répondent aux Poissons Holobranches de la famille des Atractosomes de Duméril (*Zool. analyt.*, p. 124). Cette famille comprend les genres Sombre, Vomer, Tétragonure, dans la première tribu; elle est remarquable par deux dorsales dont l'épineuse n'est point divisée.

SCOMBÉROMORES. POIS. Lacépède a créé le genre Scombéromore pour recevoir un Poisson des Antilles, qui n'a point d'aiguillons au-devant de la nageoire dorsale, et qui, du reste, est en tout semblable aux Scombéroïdes. Cuvier pense que le *Scomberomorus Plumieri* est le *Scomber regalis*, de Bloch, du sous-genre Thon. V. SCOMBRE.

SCOMBRE. *Scomber.* POIS. Les Sombres forment une famille très-naturelle que Linné avait groupée dans un seul genre sous le nom de *Scomber*. Lacépède, plus tard, les divisa en plusieurs genres, c'est-à-dire qu'il en démembra quelques espèces pour en former de petites tribus, que Cuvier, dans le Règne Animal, étudia de nouveau, de manière à proposer sept sous-genres du seul genre *Scomber* adopté jusqu'alors. Les Sombres appartiennent à la cinquième famille des Poissons osseux Acanthoptérygiens de Cuvier, et à celle des

Atractosomes de Duméril. Ce sont des Poissons très-nombreux en espèces, et qui semblent exclusivement répandus sous toutes les latitudes. Leurs caractères zoologiques sont les suivants : corps épais, fusiforme, muni de deux nageoires dorsales assez écartées l'une de l'autre, ayant de fausses nageoires en nombre variable, au-dessus et au-dessous du corps, près de la queue; de petites écailles partout; une rangée de dents pointues à chaque mâchoire; une carène saillante sur les côtés et à l'extrémité du corps. Les Sombres ont été connus dès les temps les plus reculés. Aristote nommait *Sombros* le Maquereau, et Plin *Scomber*. A la renaissance des sciences, Rondelet et Belon, copiés par Gesner, adoptèrent ce nom et le transmirent aux naturalistes plus modernes. Ce sont des Poissons voraces, actifs, robustes, vivant par grandes troupes, et qu'on pourrait appeler Poissons pélagiens ou chasseurs. Les grandes espèces ne craignent point de s'isoler au milieu des océans, de suivre les vaisseaux où elles fournissent aux navigateurs un aliment exquis. Les Sombres de taille plus petite sont généralement de passage dans certains parages. Leurs essais forment un article lucratif de pêche, et c'est la ressource commerciale de plusieurs pays d'Europe. Leur chair est compacte, dense et plus substantielle que celle des autres Poissons; elle contracte souvent des qualités vénéneuses, suivant les éléments dont les individus se sont nourris. Les Sombres ont l'habitude de s'élaner hors de l'eau d'une manière particulière en sautant par bonds; plusieurs espèces viennent se présenter aux embouchures des fleuves.

I. MAQUEREAU, *Scomber*, Cuv.

La deuxième dorsale est distante de la première; le corps est allongé.

SCOMBRE-MAQUEREAU COMMUN. *Scomber Scombrus*, L.; Bloch, pl. 54; Risso, t. III, p. 412. Ce Poisson des mers d'Europe, et qui se trouve aussi bien dans l'Océan que dans la Méditerranée, porte le nom d'*Aurieu* sur les rivages de cette dernière mer. Les couleurs qui le parent sont remarquables par leur vivacité; c'est une teinte de vert de mer, sur laquelle ondulent des raies zigzagüées de bleu foncé, avec des zones dorées. Le ventre brille de l'argent le plus pur; la tête est pointue; les fausses nageoires sont au nombre de cinq et la ligne latérale est courbe. La taille varie de douze à quinze pouces. Les Maquereaux vont en troupes composées de myriades d'individus, qui partent du nord, au temps des amours, se divisent en bandes qui remontent vers le midi, suivant quelques observateurs; tandis qu'ils se tiennent dans les eaux profondes suivant les uns, d'où ils sortent dans la belle saison. Enfin on a dit qu'ils passaient l'hiver cachés sous les glaces, et enfoncés au milieu des fucus. La multiplication de ces Poissons est prodigieuse, à en juger par le nombre des animaux qui les détruisent pour s'en nourrir, et par les pêches qu'il s'en fait. Dans la Méditerranée, les Maquereaux séjournent toute l'année, et la femelle pond ses œufs au commencement de l'été. La chair de cette sorte de Poisson est estimée.

SCOMBRE-MAQUEREAU A VESSIE. *Scomber Colias*, L. Il paraît que ce Poisson est le *Colias* des anciens. C'est

le *Cavala* ou *Cavaluca* des peuples qui habitent les bords de la Méditerranée, et le *Scomber pneumatophorus* de Delaroché, publié dans le t. XIII des Annales du Muséum, en 1819. On lui donne le nom de Maquereau à vessie, parce qu'il est le seul connu de ce genre pour avoir cet organe, dont l'espèce précédente est privée. On le pêche en grand sur les côtes d'Iviga et de Nice. Le *Colias* est mince, bleu en dessus, varié de raies obscures transversalement; il a les flancs traversés par deux raies ponctuées de vert. L'abdomen brille de teintes d'or et d'argent, avec des taches fauves.

SCOMBRE-MAQUEREAU LOO. *Scomber Loo*, Less. Cette espèce, nommée Loo par les naturels de la Nouvelle-Irlande, sa patrie, est un peu plus forte de taille que le Maquereau commun; l'iris est noir, la sclérotique argentée; le dos vert, nuancé de points roux et de lignes jaunes, brillant de l'éclat de l'or avec des reflets irisés; le ventre est argenté avec une teinte rosée; les écailles sont très-serrées et très-petites; les nageoires dorsales sont brunes, les inférieures sont argentées. Sa longueur est de douze à seize pouces. Première dorsale, neuf rayons épineux; deuxième dorsale, onze rayons mous; fausses nageoires, cinq; caudale, vingt-deux; pectorales, dix-neuf, catopes, cinq; anale, onze. Ce Poisson vit en troupes dans le port Praslin.

II. THON, *Thynnus*.

Corps fusiforme, épais; première dorsale se prolongeant jusqu'après de la seconde et la touchant souvent.

SCOMBRE-THON COMMUN. *Scomber Thynnus*, L.; Bloch, 55; *Scomber Mediterraneus*, Risso, t. III, p. 414; Rondelet, 198; Lacép., t. IV, p. 690. Excellent Poisson très-commun dans la Méditerranée où sa pêche occupe un grand nombre d'hommes; sa chair se conserve dans l'huile, et on la transporte ainsi marinée dans toutes les parties du monde. On le pêche en été (car il est de passage) avec de larges et immenses filets nommés *mandragues*. Il est bleu-noir en dessus, argenté sur le ventre, à huit ou dix rayons dorés sur la dorsale, et muni de sept ou huit rayons à la nageoire anale. C'est une branche considérable de revenus pour la Provence.

SCOMBRE-THON PÉLAMIDE. *Scomber Pelamis*, L.; Risso, t. III, p. 415. Autre espèce de la Méditerranée à corps bleu-noir, à dos peint de lignes bifurquées noires et obliques; à huit rayons à la dorsale et sept à l'anale.

SCOMBRE-THON DE LEACH. *Thynnus Leachianus*, Risso, Nice, t. III, p. 416; Rondelet, 195. Aristote paraît l'avoir observé. Son corps est épais; le dos est bleu, tirant sur le verdâtre, peint de taches noires irrégulières; surmonté de neuf ou dix rayons à la dorsale, et muni de huit à l'anale. De la Méditerranée.

SCOMBRE-BONITE DES MARINS. *Thynnus vagans*, Less.; le Lach des Taitiens; Scombre pélamide, Bory. Ce Scombre a de longueur totale dix-neuf pouces: il pèse, étant vidé, quatre livres et demie; la première dorsale a quinze rayons; la deuxième, dix; l'anale, onze; les jugulaires, vingt-six; les catopes, six; et la caudale, trente. Commun au milieu de l'Océan, c'est par troupes que ce Poisson suit les navires. Son dos est marqué d'une multitude de petites bandes alternativement noires

et bleuâtres; son ventre est argenté; cinq bandes brunes traversent longitudinalement le corps, et prennent dans l'eau une teinte irisée ou de cuivre de rosette. La queue et les nageoires sont brunes; l'iris est blanc; les fausses nageoires sont de cette dernière couleur. Après la mort, les chairs conservent longtemps une grande excitabilité. Elles sont très-phosphorescentes. Le corps de cette Bonite est très-charnu, arrondi; ses chairs sont fermes, blanchâtres, un peu sèches. La dorsale peut se cacher en entier dans une rainure profonde, qui existe sur le dos. La Bonite se nourrit de Sèches, de Poissons volants et de Scombrésoes. Sa chair devient parfois vénéneuse. Déjà Forster avait, dans le Voyage de Cook, mentionné un tel fait. Les symptômes d'empoisonnement se manifestent par une rougeur très-vive de toute la surface de la peau; par des bouffées de chaleur, terminées par d'abondantes transpirations suivies de défaillances, de coliques, et enfin de diarrhée.

III. GERMON, *Orcynus*, Cuv.

Caractères des Thons; mais les nageoires pectorales sont très-longues et s'étendant jusqu'au delà de l'anus.

SCOMBRE-GERMON ALALONGA. *Orcynus Alalonga*, Risso, t. III, p. 619; *Scomber Alalonga*, L., Gmel., Cetti. Corps argenté, dos bleu-fauve; sept rayons à l'anale et à la dorsale. Dans la Méditerranée.

SCOMBRE-GERMON COMMUN. *Scomber Germon*, Lacép. Quatorze rayons à la première dorsale; huit à la seconde et à l'anale; trente-cinq aux pectorales; cinq aux catops; vingt-quatre à la caudale; les jugulaires sont grandes, falciformes; huit fausses nageoires supérieures et inférieures. Le Germon est bleu-noir sur le dos, doré sur le milieu, rosé inférieurement et à ventre argenté. Les opercules sont argentés. Les teintes brillantes de ce beau Poisson disparaissent aussitôt après sa sortie de l'eau. Ses chairs sont jaunâtres, plus denses que celles des autres Scombres. Il est vif, agile, robuste et suit avec persévérance le sillage des navires.

IV. CITULE, *Citula*, Cuv.

Corps allongé; queue carénée, à ligne latérale formée d'écailles imbriquées et armées chacune d'une arête; petite nageoire soutenue par deux épines au-devant de l'anale, dont les premiers rayons ainsi que ceux de la dorsale sont allongés en faux; pectorales allongées.

SCOMBRE-CITULE PLOMBE. *Citula plumbea*, Quoy et Gaim., V. de l'Ur., p. 561. Sa tête est grosse; son museau obtus, arrondi; ses mâchoires sont presque égales, quoique l'inférieure paraisse plus avancée; dents petites, aiguës, écartées; derrière la première rangée en sont d'autres plus fines; vomer, maxillaires, pharynx, arcs branchiaux et langue garnis de dents; œil grand et rond; une pointe et une tache noire à l'opercule; préopercule dentelé; sept rayons aux branchies; corps ovalaire, comprimé, d'un gris de plomb en dessus, d'un blanc d'argent en dessous. Taille, cinq pouces. Ile de France. B. 7, 1^{re} d. 8, 2^e d. 1/21, p. 22, v. 6, A. 1/18, c. 16.

SCOMBRESOCE. pois. Lacépède a proposé le genre *Scombresox* pour des Poissons malacoptérygiens ab-

dominaux, voisins des Orphies (*Belone*) et du grand genre Brochet (*Esox*). Les Scombrésoes appartiennent aux Poissons osseux Holobranches, famille des Siagonotes de la Zoologie analytique de Duméril. Les espèces qui composent ce sous-genre ont les branchies complètes, les opercules lisses; les rayons pectoraux réunis; les intermaxillaires formant tout le bord de la mâchoire supérieure qui se prolonge, ainsi que l'inférieure, en un long museau; les deux mâchoires garnies de petites dents fort aiguës; le palais muni d'autres dents en pavé; le corps fort allongé, revêtu d'écaillés à peine visibles, excepté vers le bord inférieur où l'on en trouve de chaque côté une rangée longitudinale carénée; les derniers rayons de la dorsale et de l'anale détachés en fausse nageoire.

SCOMBRÉSOE CAMPERIEN. *Scombrosox Camperii*, Lac., Poiss., v, pl. 6, fig. 5; *Esox Saurus*, Schneider, tab. 68, fig. 2, auquel le continuateur de Buffon rapporte comme synonyme la Bécasse de Rondelet (lib. 8, cap. v). Teinte générale, le blanc nacré ou argentin. Taille, douze pouces. Il habite la Méditerranée et l'Océan.

Lesueur (*Journ. of the Ac. Nat. Soc. of Phil.*, vol. 2, n° 4, oct. 1821) ajoute à ce genre les deux espèces suivantes.

Scombrosox æquirostrum, dont les deux mâchoires sont également prolongées et flexibles, et dont la queue porte en dessus cinq fausses nageoires. D. 11, A. 14, P. 14, v. 6, c. 20.

Scombrosox scutellatum, dont la mâchoire supérieure est de moitié plus courte que l'inférieure, et dont les fausses nageoires sont au nombre de six en dessus et sept en dessous. L'un et l'autre Poisson se trouvent sur les côtes des États-Unis. D. 11, A. 12, P. 12, v. 6, c. 15.

SCOPAIRE. *Scoparia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice découpé en quatre segments aigus; corolle rotacée, dont l'orifice est velu, le tube très-court, le limbe divisé en quatre lobes obtus, égaux; quatre étamines dont les filets sont subulés, égaux, plus courts que la corolle, terminés par des anthères arrondies; ovaire conique, surmonté d'un style subulé, de la longueur de la corolle, terminé par un stigmate aigu; capsule ovale, globuleuse, marquée de deux sillons, à deux valves et à autant de loges, avec une cloison parallèle aux valves, renfermant des graines nombreuses, ovales-oblongues.

SCOPIRE A TROIS FEUILLES. *Scoparia dulcis*, L., Lamk., Illustr., tab. 85. Arbuste dont les tiges sont droites, hautes d'environ deux pieds, divisées dès leur base en rameaux effilés, anguleux, glabres, garnies de feuilles ternées-verticillées, lancéolées, légèrement denticulées au sommet, portées sur de courts pétioles. Les fleurs sont petites, blanches, portées sur des pédoncules axillaires. Cette plante croît dans les régions situées entre les tropiques, particulièrement dans l'Amérique méridionale, et en Afrique, tant au Sénégal que dans la Haute-Égypte et au cap de Bonne-Espérance.

SCOPÈLE. *Scopelus*. POIS. (*Ichthol.*) Cuvier a

donné ce nom à un genre de Poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Salmones, et de celle des Dermoptères de Duméril. Caractères : deux nageoires dorsales, la seconde adipeuse; bord de la mâchoire supérieure formé entièrement par les os intermaxillaires; langue et palais lisses; de très-petites dents aux deux mâchoires; museau court et obtus; gueule et ouïes extrêmement fendues; ventre non caréné; caetops abdominaux et petits; neuf ou dix rayons aux branchies; corps comprimé. Il devient aisé de distinguer les Scopèles des Truites et des Corégones, qui ont le bord de la mâchoire supérieure formé en grande partie par les os maxillaires; des Argentines et des Éperlans, qui ont la lange hérissée de dents crochues; des Anostomes et des Curimates, qui ont la gueule peu fendue; des Characins, dont les ouïes ne sont soutenues que par quatre ou cinq rayons; des Serrasalmes, des Pabuques et des Raïis, qui ont le ventre caréné et dentelé en scie. V. ces divers noms de genres, ainsi que **DERMOPTÈRES** et **SALMONES**.

SCOPÈLE CROCODILE. *Scopelus Crocodilus*, N.; *Serpa Crocodilus*, Risso. Écaillés grandes, très-minces, peu adhérentes, d'un azur argentin; museau terminé en pointe; nuque relevée au milieu par une ligne saillante; les deux mâchoires, dont la supérieure couvre l'inférieure, garnies de plusieurs rangs de très-petites dents peu aiguës; yeux petits et argentés. Taille, sept à huit pouces. Il habite la plage de Nice.

SCOPHTHALME. POIS. Raffinesque-Schmaltz, dans ses Poissons de la Sicile, p. 14, a proposé sous le nom de *Scophthalmus*, un genre qu'aucun ichthyologiste n'a adopté.

SCOPION. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de *Momodica Elaterium*?

SCOPOLIE. *Scopolia*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, institué par Smith, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques par avortement; calice infère, petit, à cinq dents; cinq pétales; cinq étamines; ovaire entouré par le disque, à cinq loges renfermant chacune deux ovules; stigmate subsessile, à cinq lobes peu marqués; baie dépourvue d'enveloppe corticale, à quatre ou cinq loges submonospermes.

SCOPOLIE AIGUILLONNÉE. *Scopolia aculeata*, Sm.; *Toddalia aculeata*, De Cand. C'est un arbrisseau dont les tiges sont grêles et les rameaux munis de piquants courts, en crochets, assez nombreux, larges et blanchâtres à leur base, noirâtres à leur sommet; les feuilles sont pétioles, alternes, ternées, à folioles ovales-lancéolées, sessiles, glabres sur les deux faces, vertes en dessus, plus pâles et presque cendrées en dessous, obtuses à leur sommet, rétrécies en pointe à leur base. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires. De Java.

Les autres genres *Scopolia* sont de doubles emplois de genres précédemment établis, ou d'espèces appartenant à ces genres et distraites sans motifs réels. Ainsi le *Scopolia* d'Adanson doit rester dans le genre *Ricotia* de Linné, le *Scopolia* de Jacquin, dans le genre *Hyosciamus*, le *Scopolia* de Linné fils, dans le genre *Daphne*, etc. Le *Scopolia lucida* de Forster est le même que son *Griselinia*.

SCOPOLINA. BOT. Schultes a donné ce nom au genre *Scopolia* de Jacquin, rejeté parmi les Jusquiames, et qui ne diffère de ce dernier genre que par de fort légers caractères. La capsule est la même que dans les Jusquiames, mais la corolle est comme celle des Belladones ou *Atropa*; aussi l'espèce a-t-elle été nommée par Schultes *Scopolina atropoides*. C'est une plante qui croît dans les forêts de la Carniole, de la Hongrie et de la Bavière.

SCOPS ou **PETIT-DUC.** OIS. *V.* CHOUETTE, division des Hiboux.

SCOPULAIRE. *Scopularia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles du périgone membraneuses : les extérieures conniventes, avec l'intermédiaire plus grande, les intérieures multifides et contournées autour du labelle; celui-ci membraneux, dressé, contourné, sans éperon à sa base, multifide au sommet; anthère libre, dressée, à loges rapprochées, parallèles, dilatées à leur base et ascendantes; le capuchon qui les couvre est grand et inéquilatère; masses polliniques portées par des glandules incluses.

SCOPULAIRE DE BURCHELL. *Scopularia Burchellii*, Lindl. C'est une plante herbacée, épiphyte, à pseudobulbes testiculiformes, à feuilles radicales et membraneuses, à tige nue, terminée par un long épi de fleurs rougeâtres. Du cap de Bonne-Espérance.

SCOPULE. *Scopula.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, groupe des Botyts, institué par Schreber, aux dépens des genres *Pyralis* et *Phalæna*. Ce genre a beaucoup de ressemblance avec celui des Botyts, mais il en diffère essentiellement par les palpes labiales qui, chez les Scopules, sont très-courtes, et laissent à découvert les palpes maxillaires; les ailes sont aussi moins lancéolées.

SCOPULE MARGARITALE. *Scopula margaritalis*, Schr.; *Phalæna margaritalis*, Fab. Son corps est d'un jaune tirant sur le fauve; ses ailes antérieures sont d'un jaune pâle, avec quatre lignes transversales obliques, dentelées, ferrugineuses, et une tache de cette couleur à l'extrémité; les ailes postérieures sont d'un blanc jaunâtre, avec leur extrémité légèrement roussâtre. Taille, onze lignes. En Europe.

SCOPULINE. *Scopulina.* BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Dumortier, avec les caractères suivants : périclèse cupuliforme; point de colésole; coiffe exserte, glabre et lisse; élatères placés au centre, géminés, entourés par la base du sporange qui est globuleux et à quatre valves. Fronde dépourvue de côte.

SCOPULINE ÉPIPHYLLE. *Scopulina epiphylla*, Dumort. Cette plante forme des expansions membraneuses, planes, foliacées ou frondescentes, un peu rameuses, onduées ou sinuées sur les bords, quelquefois un peu laciniées, vertes, longues d'un pouce environ, rampantes, attachées au sol par de petites racines qui naissent de leur surface inférieure; les pédicules sont longs de deux pouces, blanchâtres, faibles, sortant chacun d'une gaine un peu campanulée, courte, rougeâtre ou teinte de violet; ils supportent un petit bouton d'un vert brun, qui s'ouvre en quatre parties jaunâtres,

fort courtes et émoussées. Ce petit bouton s'ouvre en un sachet, et laisse voir une touffe de poils qui naissent du centre de ce sachet, et ne sont point situés sur ses découpures. Europe.

SCOPUS. OIS. *V.* OMBRETTE.

SCORANZE. POIS. Sur les bords du lac de Scutari, on donne ce nom à de petits Poissons que l'on prend par immenses quantités à la fois, et qu'on exporte après les avoir salés.

SCORDIUM. BOT. Espèce du genre *Teucrium.* *V.* GERMANDRÉE.

SCORIAS. BOT. (*Mucédinées.*) Fries a établi sous ce nom un genre de la tribu des Tubercularinées, et assez voisin des *Ceratium*, auprès desquels il le place. Il le caractérise ainsi : réceptacle gélatineux, presque corné, formé de filaments tubuleux, parallèles, ramifiés et en forme de grappe, couverts de fibrilles granuleuses; sporidies mêlées aux filaments. Le type de ce genre est le *Botrytis spongiosa* de Schweinitz, qui se rapproche d'un côté des *Botrytis*, et de l'autre du *Dacrymyces* et du *Gymnosporangium*.

SCORIES. MIN. Ce mot désigne en histoire naturelle, non une classe de Roches de même nature, mais un état particulier de boursoufflement que peuvent prendre les différents produits des feux volcaniques, et dans lequel le volume des cavités est plus considérable que celui des parties compactes. La nature des Scories peut varier beaucoup; cependant la plupart de celles que l'on connaît se rapportent seulement à quatre sortes de Roches volcaniques : les Pumites, les Téphries, les Basanites et les Gallinaces. *V.* LAVES.

SCORODITE. MIN. L'un des noms du Fer arséniate. *V.* FER.

SCORODON. BOT. Synonyme d'Ail.

SCORODONIA. BOT. Espèce du genre *Teucrium.* *V.* GERMANDRÉE.

SCORODOPRASUM. BOT. Espèce du genre Ail. *V.* ce mot.

SCORPÈNE ou **RASCASSE.** *Scorpena.* POIS. Les anciens donnaient le nom de *Scorpena* à un Poisson à tête épineuse qui pourrait bien être, suivant Cuvier, le *Scorpena Porcus* ou *Scrofa*. On nomme les espèces de ce genre Rascasses sur les côtes de la Méditerranée, et aussi *Cardouniera* et *Capoun*. Les caractères généraux sont : tête très-hérissée de piquants au-devant des yeux, sur le vertex, au préopercule, à l'opercule, et à un très-grand sous-orbitaire qui va obliquement sur la joue gagner le bord du préopercule; gueule fendue; dents en velours; nageoires pectorales très-larges, embrassant une partie de la gorge; leur estomac est en cul-de-sac. Les Scorpènes appartiennent à la famille des Percoides, des Poissons osseux Acanthoptérygiens de Cuvier, et à la famille des Céphalotes, de la Zoologie analytique de Duméril, dans les Osseux Holobranches. Les Scorpènes sont des Poissons hideux à voir par la forme bizarre qui leur est propre. Leurs épines occasionnent des blessures dangereuses dans les pays chauds en dilacérant les téguments. Elles vivent dans les rochers, sur les côtes et se cachent dans le sable. Leur chair est assez délicate, leurs couleurs sont le plus souvent très-vives et très-éclatantes.

I. RASCASSES. *Scorpaenæ*, Schn.

La tête est hérissée d'épines, surtout au-dessus des orbites, de l'occiput et sur la joue. Préopercule à trois ou quatre épines; opercule à deux épines prolongées en arête. Point de vessie aérienne.

Les espèces de la Méditerranée sont les suivantes : *Scorpaena dactyloptera*, Laroche, Risso, t. III, p. 369; *Scorpaena Porcus*, L.; *Scorpaena Scrofa*, L.; *Scorpaena lutea*, Risso, t. III, p. 371. L'Amérique possède avec l'Europe le *Scorpaena gibbosa* de Schn., et Cuvier ajoute à ces espèces les suivantes : *Scorpaena Kænigii*, Bl.; *Scorpaena Plumieri*, Bl.; *Perca cirrhosa*, Thunb.; *Scorpaena Malabarica*, Schn.; *Cottus australis*, White.

II. SYNANECÉES, *Synanceiæ*, Schn.

Tête hérissée de tubercules plus ou moins saillants; yeux et bouche dirigés vers le ciel.

Les Synanécées n'ont point de vessie aérienne; leur forme extérieure les rapproche des Uranoscopes, dont les éloignent les verrues qui leur couvrent la tête. Leur forme est hideuse. Ce sont des Poissons des Indes encore mal connus, tels que le *Scorpaena dydactyla* de Pallas; le *Trigla rubicunda* d'Euphras; les *Scorpaena monodactyla* et *carinata* de Schneider.

SCORPÉRIDES. POIS. RISSO a proposé ce nom pour une famille de Poissons, qui comprend les genres *Holocentrus*, *Scorpaena*, *Serranus*, *Sebastes*, *Zeus* et *Capros*.

SCORPIDE. POIS. Syn. de Rascasse. *V.* SCORPÈNE.

SCORPIO. ARACHN. *V.* SCORPION.

SCORPIOÏDE. POIS. (Rondelet.) Synonyme de *Blenius ocellaris*, L. *V.* BLENNIE.

SCORPIOÏDES. BOT. (Tournefort.) Synonyme de *Scorpiurus*, L. *V.* SCORPIURE.

SCORPION. *Scorpio*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Pédipalpes, tribu des Scorpionides, établi par Linné. Caractères : six yeux; abdomen sessile, offrant en dessous et de chaque côté quatre spiracules, avec deux lames pectinées à la base; les six derniers anneaux formant une queue noueuse, le dernier finissant en pointe, servant d'aiguillon, et percé pour donner passage au venin; palpes en forme de serres d'écrevisses; chélicères didactyles; pieds égaux; langue divisée en deux jusqu'à la base; corps étroit et allongé. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces propres à toutes les contrées du globe; quelques-unes ont été décrites, mais il en est beaucoup d'inédites existant dans les collections. Parmi celles qui ont été décrites par les auteurs anciens, aucune n'a été le sujet d'erreurs plus nombreuses et plus grossières que le Scorpion d'Europe. Comme il a acquis une grande importance par les observations que Reddi et Maupertuis ont faites à son sujet, il est indispensable d'entrer ici dans quelques détails abrégés et extraits des travaux de Latreille sur sa synonymie. Linné et Degér, l'un dans la douzième édition de son *Systema Naturæ*, et l'autre dans ses Mémoires, ont décrit sous le nom de *Scorpio Europæus* une espèce qui n'est plus certainement le Scorpion ordinaire du midi de l'Europe, celui d'Aldrovande, de Frey, le même que Scopoli (*Entom. Carniol.*, n° 1122) a vu dans le midi

de la Carniole et que Roesel a bien figuré (t. III, tab. 66, fig. 1 et 2); car Linné donne dix-huit dents à ses peignes, et le Scorpion en question n'en a que neuf. On pourrait croire qu'il énonce le nombre total des dents de ces appendices, et qu'alors il ne s'est pas trompé; mais il dit que la queue de cette Arachnide a une pointe sous l'aiguillon, ce qui est réel pour celui d'Amérique, mais ce qui n'existe pas dans le Scorpion d'Europe. Fabricius a copié Linné, et il rapporte au Scorpion d'Europe l'espèce que Degér a prise pour telle, que Séba a représentée et que Linné a citée (*Mus. Ludovicæ Ultricæ*, p. 429). Cette figure de Séba représente un Scorpion d'Amérique, et Linné dit que le Scorpion d'Europe se trouve aussi dans cette contrée. Rømer, dans l'édition qu'il a publiée de Sulzer, a figuré l'espèce d'Amérique mentionnée plus haut. Enfin Herbst, dans sa belle Iconographie des Scorpions, ne s'est pas donné la peine de débrouiller cette synonymie, et a donné le Scorpion d'Europe sous le nom de *Scorpio Germanicus* (tab. 3, fig. 2). Son Scorpion italique (tab. 5, fig. 1) n'est qu'une variété de cette espèce.

SCORPION D'EUROPE. *Scorpio Europæus*, Latr.; Scorpion à queue jaune, Degér, Mém. sur les Ins., t. VII, p. 359, pl. 40, fig. 11; *Scorpio Europæus*, Herbst, *Maturg. scorp.*, tab. 5, fig. 2; Scopoli, *Entom. Carn.*, n° 1122; Séba, *Mus.*, t. I, tab. 70, n° 9, 10; Roesel, *Insect.*, t. III, Suppl., tab. 66, fig. 1-2. Long d'un pouce. Corps d'un brun très-foncé, noirâtre; bras anguleux, avec la main presque en cœur, et l'article qui la précède unidenté. Queue plus courte que le corps, menue, d'un brun jaunâtre, avec le cinquième nœud allongé, et le dernier simple. Pattes jaunâtres; peignes ayant chacun neuf dents. Cette espèce est commune dans le midi de l'Europe, à commencer vers le 44° degré de latitude.

SCORPION HÉROS. *Scorpio Heros*, N.; *Scorpio afer*, var., L.; *Buthus Heros*, Leach. La couleur générale de cette espèce est le vert-brunâtre, plus foncé sur la tête et les articles de la queue; ces couleurs passent au brun-marron luisant après la mort de l'animal; les dents des peignes sont au nombre de treize; les quatre premiers articles de la queue sont gros, plus courts que le cinquième qui est allongé; le dernier est simple et recourbé; tous sont garnis sur les angles longitudinaux, de fortes dentelures blanchâtres; la couleur du crochet terminal est le jaunâtre; palpes d'un jaune orangé, avec les mains qui les terminent d'un noir bleuâtre; chélicères jaunes. Taille, cinq pouces quatre lignes. De l'Inde.

SCORPION AQUATIQUE. INS. Nom imposé par Geoffroy à un genre d'Hémiptères qui a donné naissance aux genres Ranatre et Nèpe. *V.* ces mots.

SCORPION-ARAIGNÉE. ARACHN. *V.* PINCE.

SCORPION-MOUCHE. INS. *V.* PANORPE.

SCORPIONE. BOT. Synonyme de Myosotide. *V.* ce mot.

SCORPIONIDE. REPT. CHÉL. Espèce de Tortue du genre Ényde. *V.* TORTUE.

SCORPIONIDES. *Scorpionides*. ARACHN. Tribu de l'ordre des Pulmonaires, établie par Latreille, correspondant au grand genre *Scorpio* de Linné, et ayant

pour caractères (Fam. nat. du Règne Anim.) : abdomen sessile et offrant en dessous, de chaque côté, quatre spiracules avec deux lames pectinées à sa base ; les six derniers anneaux formant une queue noueuse, et le dernier finissant en pointe ou en aiguillon percé pour donner passage au venin ; palpes en forme de serres d'écrevisses ; chélicères didactyles ; pieds égaux ; langue courte, divisée en deux jusqu'à sa base ; corps étroit et allongé. La tribu des Scorpionides a été divisée en deux genres par Leach. Ces deux genres ne diffèrent entre eux que par le nombre des yeux. Ces Arachnides ont le corps allongé et terminé brusquement par une queue longue, composée de six nœuds dont le dernier, plus ou moins ovoïde, finit en pointe arquée et très-aiguë ; c'est une sorte de dard sous l'extrémité duquel sont deux petits trous servant d'issue à une liqueur vénéneuse, contenue dans un réservoir intérieur. Les palpes sont très-grandes, en forme de serres, avec une main didactyle dont l'un des doigts est mobile. A l'origine de chacun des quatre pieds antérieurs est un appendice triangulaire, et ces pièces présentent, étant rapprochées, l'apparence d'une lèvre à quatre divisions. En dessous de l'animal, et près de la naissance du ventre, sont situés deux organes extraordinaires dont l'usage n'est pas encore bien connu, nommés peignes, et composés chacun d'une pièce principale étroite, allongée, articulée, mobile à sa base et garnie à son côté inférieur d'une suite de petites lames réunies avec elle par une articulation, étroites, allongées, creuses intérieurement, parallèles et imitant les dents d'un peigne. Le nombre de ces dents varie suivant les espèces et sert de caractère pour les distinguer.

Plusieurs savants se sont occupés de l'anatomie des Scorpions. Tréviranus, Cuvier, Léon Dufour et Marcel de Serres ont publié des mémoires très-importants sur cette matière. Voici le résumé des travaux de ces observateurs. Le système respiratoire dans ces Arachnides est composé de poumons et de stigmates ; les poumons, au nombre de huit, sont situés sur les côtés des quatre premières plaques ventrales ; elles en offrent chacune une paire qui sont ancrées à l'extérieur par autant de taches ovales, blanchâtres, de près d'une ligne de diamètre : ce sont les stigmates. Ces organes sont situés au-dessous d'une toile musculieuse, qui revêt la surface interne du derme corné ou la peau de l'animal ; mis à nu, le poumon paraît être d'un blanc laitieux, mat, et d'une forme presque semblable à celle de la coquille d'une Moule. Il est formé de la réunion d'environ quarante feuillets fort minces, étroitement imbriqués, taillés en demi-croissant, et qui confluent tous par leur base en un sinus commun, membraneux, et où s'abouche le stigmate. Le bord libre est d'un blanc plus foncé que le reste, d'où Léon Dufour présume qu'il est lui-même composé de plusieurs lames superposées, et que c'est là que s'opère essentiellement la fonction respiratoire. L'organe de la circulation, que Léon Dufour nomme vaisseau dorsal, mais que l'on doit considérer, d'après les observations de Cuvier, comme un véritable cœur, est allongé, presque cylindrique, et s'étend d'une extrémité du corps à l'autre en y comprenant la queue de l'animal. Il fournit de

chaque côté du corps quatre paires de vaisseaux vasculaires principaux, qui se ramifient. Il existe encore quatre autres vaisseaux qui croisent les premiers en formant avec eux un angle aigu, et qui, avec quatre branches moins considérables, reprennent le sang des poches pulmonaires et vont le répandre dans les différentes parties du corps : ce sont les artères. Avant que de s'étendre dans la queue, le cœur jette encore deux rameaux vasculaires qui ne se rendent pas dans les poches pulmonaires, mais qui, distribuant le sang dans diverses parties, doivent être considérées encore comme des artères. Le système nerveux est situé sous le tube alimentaire, le long du milieu du corps. Le cordon médullaire est formé de deux filaments contigus, mais distincts, et de huit ganglions lenticulaires. Le premier ou le céphalique est comme bilobé en devant, et semble être produit par deux ganglions réunis ; il est placé justement en dessus de la base des mandibules, vers l'origine de l'œsophage. Chacun des lobes de ce ganglion fournit deux nerfs optiques, dont l'un, plus court, va s'épanouir sur le bulbe du grand œil correspondant, et dont l'autre, plus long et plus antérieur, va se distribuer aux trois autres yeux latéraux. Un autre nerf part de chaque côté du bord postérieur du même ganglion, en se dirigeant en arrière, dans le voisinage du premier poumon. Le cordon médullaire s'engage ensuite sous une membrane tendineuse, qui le continue jusqu'à l'extrémité de la queue. Dans ce trajet il présente sept autres ganglions, dont trois dans la cavité abdominale, et quatre dans la queue ; ceux de l'abdomen, plus distants entre eux que les autres, émettant chacun trois nerfs dont deux latéraux, pénètrent dans le panicule musculieux, envoient des filets aux poumons correspondants, et dont le troisième, qui est inférieur, rétrograde un peu à son origine, et va se distribuer aux viscères. Les quatre derniers ganglions correspondent aux quatre premiers nœuds de la queue, et ne fournissent chacun de chaque côté qu'un seul nerf. Les deux filets des cordons s'écartent ensuite en divergeant, se bifurquent et se ramifient dans les muscles du dernier nœud ou de l'article à aiguillon. Les deux supérieurs se portent sur les muscles moteurs de la vésicule vénéneuse, et les inférieurs pénètrent dans la vésicule même en se distribuant probablement dans les glandes de cet organe. Les muscles des Scorpions sont assez robustes, formés de fibres simples et droites, d'un gris blanchâtre. Une toile musculieuse assez forte revêt intérieurement les parois de l'abdomen, et enveloppe tous les viscères, à l'exception des poumons et peut-être du vaisseau dorsal ; elle n'adhère pas dans la plus grande partie de son étendue à ces parois. La région dorsale de cette toile donne naissance à sept paires de muscles filiformes qui traversent le foie par des trous ou conduits pratiqués dans la substance de cet organe et vont se fixer à un ruban musculieux, qui règne le long des parois ventrales en passant au-dessus des poumons. Ces muscles, mis à découvert, ressemblent à des cordes tendues. Le cinquième anneau de l'abdomen ou celui qui précède immédiatement le premier nœud de la queue, et qui n'a point de poches pulmonaires, est rempli par une masse musculaire

très-forte, qui sert à imprimer à la queue les divers mouvements dont elle est susceptible. Les nœuds de cette queue ont un panicule charnu dont les fibres, disposées sur deux côtés opposés, se rendent obliquement à la ligne médiane, comme les barbes d'une plume sur leur axe commun. On voit de chaque côté, à la base du dernier nœud ou celui de l'aiguillon, un muscle robuste. Le foie est partagé superficiellement en deux lobes égaux par une rainure médiocre où se loge le cœur; il est d'une consistance pulpeuse et d'une couleur brunâtre plus ou moins foncée; il remplit presque toute la capacité de l'abdomen et du corselet, et sert de réceptacle au canal intestinal. Les vaisseaux hépatiques sont au nombre de huit paires, trois dans le corselet, trois autres dans l'abdomen et deux plus longues, près de l'origine de la queue. Le tube alimentaire est grêle et se porte directement, sans aucune inflexion, de la bouche à l'origine du dernier nœud de la queue, en traversant le foie avec lequel il a des connexions au moyen de nombreux vaisseaux hépatiques; son diamètre est à peu près égal dans toute son étendue; cependant il présente une dilatation informe dans le corselet et même avant l'anus.

Les organes de la génération des Scorpionides sont doubles dans chaque sexe. Ceux du mâle sont de deux sortes, les préparateurs et les copulateurs. Les organes préparateurs se composent : 1^o des testicules qui présentent une conformation singulière, et qui n'a, avec celle qu'on observe dans les mêmes organes des insectes, qu'une analogie très-indistincte. Chaque testicule est un vaisseau spermatique, formé de trois grandes mailles à peu près semblables, anastomosées entre elles et couchées le long du foie. Ces mailles sont constituées par un conduit filiforme, demi-transparent, ne communiquant que rarement avec celui de l'autre organe préparateur, et aboutissant, par son extrémité postérieure, à un canal déferent, long de quelques lignes, et qui s'abouche à la base d'une vésicule spermatique insérée au côté externe de l'organe copulateur; 2^o de deux vésicules spermatiques d'une nature identique et remplies d'un sperme plus ou moins blanchâtre; les vaisseaux spermatiques, formés par des canaux longs et cylindriques, naissent d'une des branches des glandes, descendent sur les parties latérales de l'abdomen en passant sous le réseau des vaisseaux hépatiques, et communiquent ensemble par des branches latérales assez multipliées. Lorsque la fécondation est sur le point d'avoir lieu, les vaisseaux sont remplis d'une humeur blanchâtre et épaisse, et leur diamètre paraît alors assez considérable. Les organes copulateurs sont composés de deux verges que Léon Dufour nomme armures sexuelles : elles sont accolées à droite et à gauche, le long du bord externe du foie. Chacune d'elles se présente sous la forme d'une tige effilée et d'un étui mince, presque droit, de consistance cornée, d'un brun pâle et enveloppé d'une substance comme gélatineuse. Leur extrémité antérieure ou la plus interne est bifurquée; la branche extérieure est courte et conoïde, pointue, d'un brun foncé, tandis que l'interne se prolonge en un cordon filiforme, blanchâtre, courbé sur lui-même de manière à former une anse, et

revenant en sens contraire de la première direction, se coller contre le corps de l'organe. Son issue au dehors du corps a lieu par l'ouverture bilabiée, située à la base de l'abdomen, entre les lames pectinées; la partie supérieure, qui doit saillir hors du corps, est trémince.

Les organes préparateurs des femelles sont aussi doubles et placés à droite et à gauche dans l'intérieur du foie; ce sont les ovaires et les œufs. Chacun des ovaires est un conduit membraneux formé de quatre grandes mailles quadrilatères, anastomosées entre elles, ainsi qu'avec celles de l'ovaire opposé. Lorsque les germes ne sont pas apparents, cet organe ressemble beaucoup à l'organe préparateur mâle; mais, outre qu'il offre une maille de plus, il en diffère encore par sa connexion intime et constante avec l'ovaire correspondant. Les mailles aboutissent à un conduit simple, peu allongé, un véritable oviducte qui, avant sa réunion avec celui de l'ovaire opposé, offre constamment une légère dilatation. Un col extrêmement simple et commun aux deux matrices débouche dans la vulve. Les œufs sont ronds, blanchâtres; Rédi en a compté quarante, mais Léon Dufour, d'accord avec Maupertuis, en a vu jusqu'à soixante. Leur disposition est très-différente suivant l'époque de la gestation. Dans les premiers temps, ils sont logés chacun dans une bourse sphérique, pédiculée, flottante hors du conduit; vers la fin de la gestation, et devenus plus gros, ils rentrent dans la matrice, se placent à la file les uns des autres, séparés par des étranglements bien marqués, et les bourses s'oblitérent. L'organe copulateur se compose de la vulve qui est unique, placée entre les deux peignes et formée de deux pièces ovales, plates, séparées par une ligne médiocre enfoncée, et susceptibles de s'écarter l'une de l'autre. Léon Dufour a observé dans cet organe un corps oblong, corné, creusé en gouttière sur une face, caréné sur l'autre et long d'environ une ligne; l'une de ses extrémités est libre, largement tronquée et comme finement dentelée; l'autre, fixée au moyen de deux muscles assez longs et qui paraissent insérés dans la partie dilatée de chaque oviducte, est terminée par trois lobes, dont les deux latéraux plus petits, courbés en crochets, et dont l'intermédiaire plus grand, en pointe mousse, donne attache aux muscles précédents.

On présume que les amours, dans ces Arachnides, sont nocturnes; ces animaux doivent aussi avoir un mode particulier d'accouplement nécessité par la forme et la situation des organes copulateurs. Leur gestation est beaucoup plus longue que celle des insectes. Dès le commencement de l'automne, toutes les femelles sont fécondées; leurs œufs sont alors latéraux, petits et pédiculés; ils augmentent de volume pendant l'hiver, et au printemps leur volume est quatre fois plus grand. Leur gestation dure près d'un an, ce qui est fort extraordinaire comparativement même à celle des animaux à sang rouge. Les œufs éclosent dans l'intérieur du corps de la mère : les petits en sortent tout formés.

L'organe destiné à sécréter l'humeur vénéneuse est revêtu extérieurement d'une membrane cornée et assez épaisse; il offre dans son intérieur deux glandes jau-

nâtres, très-adhérentes à la substance cornée, et se prolongeant par un canal qui s'étend jusqu'à l'extrémité de l'aiguillon; ce canal est élargi vers sa base et offre une sorte de réservoir pour l'humeur sécrétée par les glandes jaunâtres, qui sont composées d'une infinité de glandules arrondies, très-serrées les unes contre les autres et communiquant ensemble. Marcel de Serres, qui a fait ces observations, ne dit pas par quelle voie la liqueur vénéneuse arrive aux glandes qui en sont le réservoir, et comment elle y est entretenue; mais Latreille pense qu'elle dérive principalement de ces vaisseaux situés près de l'origine de la queue, que Marcel de Serres présume être chylofères, et que Léon Dufour place au nombre des vaisseaux hépatiques. Marcel de Serres pense que les peignes des Scorpionides leur servent pour la marche, qu'ils élèvent leur corps au-dessus du sol et facilitent leurs mouvements qui, sans ce secours, seraient rampants; au reste, on pourrait, comme le dit Latreille, s'assurer aisément si les peignes les favorisent pour la locomotion : on n'aurait qu'à les attacher avec un fil contre le corps, on verrait alors si les mouvements de ces animaux sont plus gênés. Ce savant pense que la composition et la consistance de cet organe, la diversité qu'il présente dans le nombre de ses lames ou dents et sa position, paraissent indiquer d'autres fonctions qu'il est impossible de déterminer sans faire un grand nombre d'expériences à ce sujet. Peut-être, dit-il, ces peignes sont-ils un instrument hygrométrique, qui leur fait connaître l'état de l'atmosphère, et leur évite des courses dangereuses et inutiles, qu'ils pourraient faire dans l'intention de satisfaire aux premiers besoins.

Les Scorpionides habitent les pays chauds des deux hémisphères, vivent à terre ou dans les lieux sablonneux, se cachent sous les pierres ou d'autres corps, le plus souvent dans des masures, dans des lieux sombres et frais, ou même dans l'intérieur des maisons; ils courent vite en recourbant leur queue en forme d'arc sur le dos, et la dirigent en tout sens en s'en servant comme d'une arme offensive et défensive. Les serres leur servent à saisir les insectes qui font leur nourriture. Ils varient beaucoup pour la grandeur; ceux d'Europe n'ont guère plus d'un pouce de long, tandis que ceux d'Afrique et de l'Inde atteignent jusqu'à cinq ou six pouces. On pense qu'ils sont très-venimeux; Maupertuis, Rédi, Maccari, Léon Dufour et beaucoup d'autres, ont fait des expériences pour savoir jusqu'à quel point ces Arachnides sont venimeuses; il résulte de tout ce qui a été dit à ce sujet que la pique des Scorpions d'Europe ne peut causer que des accidents légers et jamais la mort; cependant celle du Scorpion roussâtre ou de Souvignargues produit, d'après les expériences que Maccari a faites sur lui-même, des accidents plus graves et plus alarmants, et le venin paraît être d'autant plus actif que le Scorpion est plus âgé. Le Scorpion noir (*Scorpio afer*, Lin.), qui vit dans les fentes de rocher ou les creux d'arbre, et qui est quatre ou cinq fois plus grand que les précédents, peut causer la mort en moins de deux heures, et les seuls remèdes sûrs contre sa blessure sont ceux que l'on emploie contre la morsure des Serpents venimeux, c'est l'ammoniaque employée

soit extérieurement, soit à l'intérieur, des cataplasmes de bouillon-blanc et des sudorifiques.

SCORPIONS FAUX ou FAUX SCORPIONS. *Pseudo-Scorpiones.* ARACHN. Latreille a donné ce nom à une famille d'Arachnides trachéennes qu'il caractérise ainsi : dessous du tronc partagé en trois segments, dont l'antérieur beaucoup plus spacieux, en forme de corselet; un abdomen très-distinct et annelé; des palpes grandes, pédiformes, terminées soit par une main didactyle, soit par un bouton vésiculeux sans crochet. Cette famille renferme les genres OBISIE, PINCE et GALÉODE.

SCORPIURA. BOT. (*Hydrophytes.*) Stackhouse avait, sous ce nom, formé un genre dont le *Fucus amphibiis* de Turner était le type. Il rentre parmi les Rhodomeselles. V. ce mot.

SCORPIURE. *Scorpiurus.* BOT. Vulgairement *Chenillette*. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Hédysarées, offrant les caractères suivants : calice campanulé, un peu court, découpé peu profondément en cinq lobes aigus et égaux entre eux; corolle papilionacée, dont l'étendard est arrondi, un peu relevé, les ailes presque ovales, à appendices obtus, la carène semi-lunaire, bicipitée; dix étamines diadelphes, dont cinq plus longues, un peu dilatées au-dessous des anthères; ovaire sillonné, surmonté d'un style filiforme, aigu; gousse presque cylindrique, contournée en spirale, hérissée de tubercules ou de petites pointes, composée de trois à six articles qui renferment chacun une graine dont l'embryon est replié, et les cotylédons linéaires. La forme générale du fruit des Scorpiures offre l'aspect de certaines chenilles (d'où le nom vulgaire de *Chenillette*), et distingue nettement ce genre de tous les autres genres de Légumineuses. Tournefort lui donnait le nom de *Scorpioides*, qui a été convenablement modifié par Linné en celui de *Scorpiurus*. Loiseleur-Deslonchamps, dans sa *Flora gallica*, a cru nécessaire de changer encore ce mot : en lui imposant le nouveau nom de *Scorpius*, il n'a fait qu'introduire un élément de confusion de plus dans la nomenclature, puisqu'il y a un autre *Scorpius* proposé par Mœnch et appartenant à la même famille. Les Scorpiures sont des plantes herbacées, annuelles, indigènes de la région méditerranéenne. Leurs feuilles sont simples, entières, atténuées à la base, et munies de stipules membraneuses, linéaires-lancéolées. Leurs fleurs sont jaunes ou rarement purpurines, solitaires au sommet de pédoncules axillaires, plus longs que les feuilles. Les espèces sont au nombre de sept, dont quatre croissent dans les contrées méridionales de l'Europe. Ce sont les *Scorpiurus muricata*, *sulcata*, *subvillosa* et *vermiculata*.

SCORPIURUS. ARACHN. Synonyme de Scorpion.

SCORPIUS. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Mœnch et qui a pour type le *Genista Germanica*, L., n'a pas été adopté. V. GENËT.

Loiseleur-Deslonchamps a donné le nom de *Scorpius* au *Scorpiurus*, L. V. SCORPIURE.

SCORTIME. *Scortimus.* MOLL. Genre proposé par Denis de Montfort, pour une Coquille que d'Orbigny a comprise dans les Cristellaires.

SCORZA. MIN. Même chose que Thallite. V. ce mot.

SCORZONÈRE. *Scorzonera.* BOT. Ce genre de la fa-

mille des Synanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie égale, L., offre les caractères suivants : involucre allongé, presque cylindrique, composé de folioles nombreuses, imbriquées, inégales, pointues, membraneuses sur les bords; réceptacle nu, ou seulement muni de papilles; calathide composée de demi-fleurs nombreux, étalés en rayons, hermaphrodites, à languette linéaire, tronquée et divisée en cinq dents au sommet; ovaire oblong, surmonté d'un style filiforme, à deux branches stigmatiques recourbées en dehors; akènes striés, oblongs, sessiles, amincis au sommet en un pédicelle qui porte une aigrette plumbeuse, entremêlée de poils écaillés et soyeux. On avait rassemblé dans le genre *Scorzonera* plusieurs plantes assez distinctes par leur organisation florale, pour en former de nouveaux genres ou pour être réunies à des genres précédemment établis. Ainsi les *Scorzonera ciliata*, *picroides*, *tingitana*, etc., constituent le genre *Picridium* de Desfontaines. Les *Scorzonera laciniata*, *resedifolia* et plusieurs autres espèces à feuilles pinnatifides et à fruit pédicellé, font partie du genre *Podospermum* de De Candolle. Le *Lasiospermum* de Fischer est fondé sur le *Scorzonera eriosperma* de Marschall-Bieberstein. Enfin un assez grand nombre d'espèces de *Scorzonera* ont été placées dans les genres *Sonchus*, *Leontodon* et *Apargia*. En tenant compte de ces réductions, le nombre des Scorzonères peut s'élever à environ quarante. Ce sont des plantes herbacées qui pour la plupart croissent dans les contrées orientales et méridionales de l'Europe.

SCORZONÈRE D'ESPAGNE. *Scorzonera Hispanica*, L. C'est une plante dont la tige s'élève à environ un pied et demi, et porte cinq à six fleurs jaunes et terminales. Les feuilles caulinaires sont demi-embrassantes, planes ou ondulées, entières ou légèrement dentées sur les bords; les radicales sont oblongues-lancéolées, rétrécies en pétioles. Les racines sont longues, cylindriques, noires à l'extérieur, blanches en dedans. Par la culture, ces racines acquièrent une saveur douce; et sont fréquemment employées comme aliment sous le nom vulgaire de Salsifis noir.

SCORZONÉROIDES. BOT. Sous ce nom, Mœnch avait établi un genre dont le type était le *Leontodon autumnale*, L., transporté par Willdenow dans le genre *Apargia*. Le genre *Scorzoneroides*, de Vaillant, comprenait le *Scorzonera laciniata*, L., et quelques autres espèces analogues trop peu sensiblement différentes de leurs congénères pour en être séparées.

SCOTANUM. BOT. (Césalpin.) Synonyme de *Rhus Cotinus*, L. (Adanson), et de *Ficaria*.

SCOTÉE. *Scotæus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, institué par Hope, qui le caractérise ainsi : antennes pectinées, composées de onze articles, dont le premier épais, le deuxième très-court, le troisième long, les autres transversaux et prolongés intérieurement, le dernier un peu plus petit, transversal, tronqué à l'extrémité; palpes maxillaires de quatre articles; le premier petit, le deuxième deux fois plus long, le troisième assez petit et conique, le dernier large, transversal, tronqué, presque en demi-sphère; palpes labiales

de trois articles; mâchoires ciliées, à lobe externe grand, dilaté, arrondi à l'extrémité; l'interne court, allongé, ovalaire; tête presque carrée; yeux échancrés; corselet convexe, transversal, élargi latéralement, arrondi sur les bords latéraux, échancré en avant; écusson arrondi; élytres à peine plus larges que le corselet, grandes; pattes longues; tarses à dernier article très-allongé.

SCOTÉE CORALLIPÈDE. *Scotæus corallipes*, Hope. Son corps est noir; ses élytres sont striées et ponctuées; ses pattes sont rouges, avec les tarses noirs. Taille, neuf lignes. De Java.

SCOTÈNE. *Scotæna*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par le docteur Klug, et qui paraît peu différer de celui de Thynne par les antennes et par les ailes. L'anus des mâles est un peu recourbé, ce qui le rapproche des Tentygres.

SCOTIA. BOT. *V. SCOTIA*.

SCOTIAS. INS. Nom donné par Czenpinski à un genre d'insectes coléoptères, que Scopoli a ensuite appelé *Gibbium*, désignation qui a prévalu. *V. GIBBIE*.

SCOTIMYZE. *Scotimyza*. INS. Diptères; genre de la famille des Musciens et du groupe des Piophilites, établi par Macquart, qui lui assigne pour caractères : troisième article des antennes oblong, avec le style pubescent; tête hémisphérique; face nue; épistome un peu saillant; corps oblong; jambes intermédiaires terminées par deux pointes. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce; elle a reçu le nom de *Scotimyza fuscipennis*, Macq. On la trouve en Belgique et dans le nord de la France.

SCOTINE. *Scotinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Kirby. Les caractères que Kirby assigne à ce genre sont : labre bifide; lèvres à deux lobes allant en divergeant. Mandibules dentées, se touchant l'une et l'autre par leur extrémité. Mâchoires laissant un espace libre à leur base. Palpes assez épaisses; leur dernier article plus grand que les autres, presque triangulaire. Menton à deux lobes un peu arrondis et divergents. Antennes moniliformes, plus grosses vers leur extrémité; leur dernier article très-court, à peine distinct. Corps ovale, rebordé. Ce genre se compose de deux ou trois espèces propres à l'Amérique méridionale; son nom vient du grec et signifie ténébreux.

SCOTINE CRÉNICOLLE. *Scotinus crenicollis*, Kirby. Il est long de neuf lignes, noir, couvert presque entièrement d'un duvet court, roussâtre, mêlé de gris. Son corselet est très-échancré au bord antérieur dont les angles sont très-saillants et aigus; les bords latéraux sont crénelés. Les élytres ont latéralement une carène fort élevée qui ne s'étend pas tout à fait jusqu'à leur extrémité, et fait suite aux bords latéraux du corselet; après cette carène, les élytres se recourbent fortement en dessous et embrassent l'abdomen. Les antennes sont hérissées de poils; elles sont composées de onze articles dont le troisième est le plus long de tous; le dernier ne paraît court que parce qu'il est entièrement plongé dans le dixième qui est infundibuliforme. Du Brésil.

SCOTIOPÈRE. *Scotioptera*. INS. Ce genre de Dip-

lères est dû à Macquart, il appartient au groupe des Dexités de la famille des Musciens. Ses principaux caractères consistent dans ses antennes qui sont assez longues pour atteindre l'épistome et dont le style est pubescent; épistome non saillant; corps long et cylindrique; abdomen étroit; pattes très-longues. On ne connaît que quelques espèces de ce genre, et elles sont toutes brésiliennes. Macquart cite les *Scotioptera pelucida* et *punctata*.

SCOTOBIE. *Scotobius*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Germar (*Ins. Spec. novæ aut minus cognitæ*, vol. 1, Coléopt., p. 155). Caractères : antennes plus courtes que le corselet, insérées sous un rebord de la tête; leur troisième article en masse, plus grand que les autres; les quatrième, cinquième et sixième globuleux; les septième, huitième, neuvième et dixième transverses; le dernier transverse et tronqué obliquement à son extrémité. Chaperon grand, un peu arrondi, inséré dans une échancrure de la tête. Palpes filiformes; menton transverse, bisinué. Lèvre presque arrondie; yeux transverses, non saillants. Corselet transverse, rebordé; élytres réunies, ovales; extrémité des jambes ayant deux dents. Ce genre est propre à l'Amérique.

SCOTOBIE CRISPÉ. *Scotobius crispatus*, Germ., *loc. cit.*, p. 156, pl. 1, fig. 5. Cet insecte est long de plus de sept lignes, noir, obscur; son corselet est légèrement ponctué, avec deux impressions. Les élytres ont des tubercules rapprochés et rangés en séries. On le trouve à Buénos-Ayres.

SCOTOCHARIS. ois. L'un des synonymes de Barba-cou. *V.* ce mot.

SCOTODE. *Scotodes*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établi par Eschscholtz, et auquel Fischer avait donné le nom de *Palmatopus*. Ce dernier auteur a restitué son premier nom à ce genre dans l'Entomographie de la Russie. Ses caractères sont exprimés ainsi : antennes allant en s'épaississant vers l'extrémité; leur troisième article très-long, le dernier ovale. Labre presque carré; mandibules cornées, arquées, unidentées. Mâchoires membraneuses, bifides; leur lobe antérieur large, cilié; l'intérieur linéaire. Palpes maxillaires sécuriformes; les labiales presque filiformes. Menton entier, transversal. Ce genre, dont le nom vient d'un mot grec qui signifie *sombre*, se compose d'insectes à corps velu et qui ont la tête inclinée.

SCOTODE ANNELE. *Scotodes annulatus*, Esch., Mém. de l'Acad. des Sc. de St.-Petersb., t. VI, p. 454, n° 5; *Germ. Magas.*, vol. 4, p. 598; *Palmatopus Hummelii*, Fisch., Entomologie de la Russ., vol. 2, tab. 22, fig. 7 à 9. Cet insecte est long d'environ cinq lignes, brun, avec un duvet gris. Les jambes sont grises, annelées de brun. Il habite les lieux ombragés, en Livonie.

SCOTOPHILA. INS. Lépidoptères nocturnes; ce genre appartient à la famille des Noctuéliens et se trouve compris, par Hubner qui l'a créé, dans le groupe des Amphipyrites. Caractères : antennes sétacées dans les deux sexes; palpes ne dépassant pas sensiblement la longueur de la tête; thorax ovalaire, avec les côtés

lisses; ailes antérieures d'un brun-noirâtre brillant et uniforme. Le *Scotophila tragoipona* a de quinze à dix-huit lignes d'envergure; les ailes antérieures ont vers leur milieu, trois petites taches noires, disposées en triangle; les ailes postérieures sont d'un gris livide. On trouve ce Lépidoptère en Europe.

SCOTOPHILE. *Scotophilus*. МАМ. Genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Vespertiliens, institué par Leach, qui lui assigne pour caractères : quatre incisives supérieures inégales, pointues, les intermédiaires étant les plus grandes et simples, et les latérales bifides, à lobes égaux; six incisives inférieures, peu distinctement trifides; deux canines en haut et en bas, les supérieures ayant une petite pointe en arrière de leur base, et les inférieures une semblable en avant; quatre molaires partout, à couronne armée de pointes; troisième, quatrième et cinquième doigts des ailes ayant trois phalanges.

SCOTOPHILE DE KUHL. *Scotophilus Kuhlii*, Leach. Son pelage est d'un brun ferrugineux; ses oreilles, son nez et ses ailes sont bruns. Leach, qui a décrit cette espèce dans le treizième volume des Transactions de la Société Linnéenne, n'en indique point la patrie; mais tout porte à croire qu'elle est originaire de l'Inde.

SCOTTEA ou **SCOTTIA.** BOT. R. Brown (*in Hort. Kew.*, édit. 2, vol. 4, p. 268) a proposé sous le nom de *Scottia*, que De Candolle a modifié en *Scottea*, un genre de la famille des Légumineuses, qui serait ainsi caractérisé : calice à cinq dents un peu inégales, entouré de bractées imbriquées; corolle papilionacée, dont l'étendard est plus court que les ailes qui sont égales à la carène; dix étamines monadelphes; gousse pédicellée, comprimée, épaissie sur ses deux bords, et contenant trois à quatre graines strophilées. L'auteur de ce genre en a indiqué, sans description, une seule espèce qu'il a nommée *Scottia dentata*; elle croît sur les côtes méridionales et occidentales de la Nouvelle-Hollande.

SCOULÉRIE. *Scouleria*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, institué par Hooker, qui lui reconnaît pour caractères : coiffe à demi campanulée; sporange terminal, égal à sa base; opercule plan, adhérent à la columelle qui est exserte; péristome simple, découpé en trente-deux dents fendues au sommet, puis réfléchies. Hooker ne décrit qu'une seule espèce qui a été trouvée vivace sur les rivages de l'Amérique septentrionale, dans la partie occidentale.

SCOURJEON. BOT. Même chose qu'Escourgeon. *V.* ce mot.

SCRAPTER. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Andrenettes, division des Récoltantes, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville. Caractères : antennes des mâles allant un peu en grossissant vers le bout. Mâchoires réfléchies près de leur extrémité. Lèvre peu allongée, plus courte que les palpes maxillaires; son appendice terminal guère plus long que large. Cellule radiale allant en se rétrécissant depuis le milieu jusqu'à son extrémité qui est presque aiguë; trois cellules cubitales, les deux premières presque égales, la deuxième rétrécie vers la radiale, rec-

vant les deux nervures récurrentes; troisième cellule atteignant presque le bout de l'aile. Jambes antérieures munies d'une seule épine terminale, garnie dans toute sa longueur d'une membrane étroite; cette épine est échancrée à l'extrémité, terminée par deux pointes aiguës, divergentes. Premier article des tarses postérieurs plus court que la jambe. Trois ocelles disposés en triangle sur le vertex. Ce genre, qui équivalait à la première division des Andrenettes de Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, IV, p. 151), se compose de quatre espèces, dont trois propres à l'Afrique et une au midi de la France. Son nom vient d'un mot grec qui signifie fouisseurs.

SCRAPER BICOLEUR. *Scraper bicolor*, Lepell. de St.-Farg. et Serv., Encycl. méth. Il est long de six lignes, noir, chargé de poils d'un gris roussâtre. Antennes allant en grossissant vers le bout, ferrugineuses, à l'exception de leurs trois premiers articles qui sont noirs. Deuxième et troisième segments de l'abdomen ferrugineux, ainsi que la moitié postérieure du premier. Ailes transparentes. Du cap de Bonne-Espérance.

SCRAPTICA. *INS.* V. **SCRAPTIE.**

SCRAPTIE. *Scraptia.* *INS.* Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachéides, tribu des Mordellones, établi par Latreille, qui lui donne pour caractères : corps ovale-oblong, assez mou. Tête penchée. Antennes filiformes, insérées dans une échancrure des yeux, composées de onze articles, la plupart presque égaux, courts, presque cylindriques; le deuxième le plus court de tous; le troisième et les premiers de ceux qui les suivent, un peu amincis à leur base; le quatrième un peu plus long que le troisième; le dernier obconique, pointu à l'extrémité. Labre avancé, membraneux, carré, un peu plus large que long, entier. Mandibules cachées, cornées, arquées; leur côté intérieur largement et fortement échancré, unidenté; leur extrémité aiguë, refendue. Mâchoires membraneuses, à deux lobes, dont l'extérieur beaucoup plus grand que l'autre, plus large à son extrémité, obtus et velu; l'intérieur très-petit, aigu. Palpes avancées; leur dernier article très-grand, sécuriforme dans les maxillaires, presque triangulaire dans les labiales. Lèvre membraneuse, en carré long, un peu plus étroite à sa base, arrondie à ses angles, à peine échancrée dans son milieu. Menton court, demi-coriace, embrasant la base de la lèvre en manière d'anneau. Yeux lunulés. Corselet presque demi-circulaire, arrondi antérieurement; sa partie postérieure transversale, point rebordée. Écusson distinct. Élytres point rebordées, recouvrant l'abdomen. Pattes assez courtes; jambes presque cylindriques, avec leur épine terminale courte; pénultième article de tous les tarses bilobé. Abdomen obtus, ne dépassant pas les élytres. Schoenherr avait confondu ce genre avec ses *Dircaea*, dont il diffère essentiellement. On trouve ces insectes à l'état parfait sur les fleurs.

SCRAPTIE BRUNE. *Scraptia fusca*, Latr.; *Dircaea sericea*, Gyllenh., in *Schæn.* *synon. Ins. append.*, p. 19, n° 26. Longue de deux lignes et demie; antennes, tête, corselet et abdomen d'un brun testacé; parties de la bouche, élytres et pattes d'un testacé plus clair; élytres et corselet finement pointillés, couverts d'un

duvet court, couché, de couleur cendrée. Europe.

SCRIBÆA. *BOT.* Dans la Flore de Wetérvie, on a donné ce nom, comme générique, au *Cucubalus bacciferus*, L. Mais cette plante a été conservée seule dans le genre *Cucubalus*, les autres espèces étant des Silènes.

V. **CUCUBALE** et **SILÈNE.**

SCRINUM. *BOT.* (Necker.) Synonyme de *Momordica elaterium*. V. **ECBALLIER.**

SCROBICARIA. *BOT.* Le genre que Cassini a proposé sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, est rentré dans le genre *Senecio*, où il constitue la quatorzième section.

SCROBICULAIRE. *Scrobicularia.* *CONCH.* Les Coquilles dont Schumacher s'est servi pour l'établissement de ce genre, sont les mêmes que celles qui servent de type aux genres Lutraire de Lamarck, Arénaire de Megerle, et Ligule de Montagu et de Leach. V. ces mots.

SCROBICULÉ. *Scrobiculatus.* *BOT.* C'est-à-dire dont la surface est parsemée de petites fossettes plus ou moins irrégulières.

SCROPHULAIRE. *Scrophularia.* *BOT.* Genre qui donne son nom à la famille des Scrophulariées, et qui appartient à la Didymie Angiospermie, de Linné. Il offre les caractères suivants : calice monosépale, persistant, à cinq divisions profondes; corolle monopétale, presque globuleuse; limbe plus ou moins resserré, à cinq lobes courts, obtus et plus ou moins inégaux. Étamines au nombre de cinq, dont quatre didymes, incluses ou saillantes, et la cinquième rudimentaire, qui se présente sous la forme d'une petite languette placée à la partie supérieure de la corolle; les anthères sont uniloculaires, placées transversalement au sommet du filet. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire, est à deux loges polyspermes et devient une capsule ovoïde, enveloppée par le calice et s'ouvrant en deux valves. Les Scrophulaires sont des plantes herbacées, vivaces ou frutescentes, ayant la tige généralement carrée, les feuilles opposées, simples ou plus ou moins profondément découpées et pinnatifides; les fleurs petites, d'une couleur obscure, formant une sorte de grappe terminale. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, et toutes appartiennent aux diverses régions de l'ancien continent.

SCROPHULAIRE NOUEUSE. *Scrophularia nodosa*, L. Sa racine, horizontale et rampante, offre des renflements ou nodosités plus ou moins rapprochés; ses feuilles sont simples, et ses fleurs forment une grappe nue et terminale. Toute la plante répand une odeur nauséabonde. Cette espèce croît dans les bois couverts.

SCROPHULAIRE AQUATIQUE ou **BÉTOINE D'EAU.** *Scrophularia aquatica*, L. Elle est plus grande que la précédente. Sa racine est fibreuse; ses feuilles sont auriculées à leur base. Elle croît sur le bord des ruisseaux et des étangs, en Europe.

SCROPHULARIÉES ou **SCROPHULARINÉES.** *Scrophulariæ.* *BOT.* Dans son *Genera Plantarum*, le professeur De Jussieu a établi, sous les noms de Scrophulariées et de Pédiculaires, deux familles qui renferment un grand nombre des genres des Personnées de Tournefort. L'illustre botaniste français distinguait surtout ces deux familles par le mode particulier de déhis-

cence de leur capsule qui, dans les Scrophulariées, s'ouvre en deux valves parallèles à la cloison, tandis que dans les Pédiculaires ces valves emportent chacune avec elles la moitié de la cloison. Mais R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 455) a proposé de réunir ces deux familles en une seule. Selon cet habile observateur, le mode de déhiscence, qui fait presque l'unique différence entre les deux familles établies par Jussieu, n'est pas suffisant, lorsqu'il n'est pas accompagné de quelques autres signes, pour distinguer deux familles. Car dans le genre *Veronica*, par exemple, on peut trouver réunis, dans les diverses espèces qui en font partie, les deux modes de déhiscence par lesquels on avait jusqu'alors distingué les deux familles des Scrophulariées et des Pédiculaires. Richard a adopté cette manière de voir du savant botaniste anglais, soit dans sa Botanique médicale, soit dans la quatrième édition de ses *Éléments de Botanique et de Physiologie végétale*. Ainsi la famille des Scrophulariées, dont les caractères sont ici tracés, comprend les genres dont le professeur Jussieu avait formé les deux familles des Scrophulariées et des Pédiculaires. Voici ces caractères : le calice est monosépale, persistant, à quatre ou cinq dents, ou à quatre ou cinq lobes plus ou moins profonds et inégaux; la corolle est monopétale, irrégulière, à quatre ou cinq lobes inégaux, disposés en deux lèvres rapprochées ou écartées; les lobes de la corolle sont latéralement imbriqués avant l'épanouissement de la fleur. Les étamines sont ordinairement au nombre de quatre et didymes; dans un certain nombre de genres, les deux plus courtes avortent; l'ovaire est libre, à deux loges contenant chacune un nombre variable d'ovules attachés à deux trochospérmes axiles. Le style est simple, terminé par un stigmate plus ou moins profondément bilobé. Le fruit est une capsule, très-rarement une baie, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux ou plus rarement en quatre valves, souvent bifides à leur sommet, et qui tantôt sont parallèles à la cloison qui reste intacte, et tantôt emportent chacune avec elles la moitié de la cloison qui reste attachée sur le milieu de leur face interne. Les graines offrent sous leur tégument propre un endosperme charnu et légèrement corné, dans lequel on trouve, vers la partie supérieure, un embryon très-petit, ordinairement antitrope, c'est-à-dire ayant les cotylédons tournés vers le point d'attache de la graine. Dans quelques genres, et entre autres dans l'*Hornemannia*, l'embryon est orthotrope. Les Scrophulariées sont des plantes herbacées, ou quelquefois des arbustes portant en général des feuilles opposées, quelquefois alternes; des fleurs munies de bractées tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales. Cette famille a de grands rapports avec les Solanées et les Verbénacées. Mais elle diffère surtout des premières par son embryon droit et non courbé en arc, par ses fleurs irrégulières et ses étamines inégales; des secondes, par ses loges polyspermes, etc.

1^o SCROPHULARIÉES. Capsule à deux valves parallèles aux cloisons.

A. Quatre étamines didymes.

Nuxia, Comm.; *Buddleia*, L.; *Gomara*, R. et P.;

Russelia, Jacq.; *Scoparia*, L.; *Leucophyllum*, Kunth; *Capraria*, L.; *Borkhausenia*, Roth; *Xuaresia*, R. et P.; *Stemodia*, L.; *Conobea*, Aublet; *Mecardonia*, R. et Pav.; *Virgularia*, id.; *Halleria*, L.; *Diceros*, Lour.; *Scrophularia*, L.; *Dodartia*, L.; *Gerardia*, L.; *Cymbaria*, L.; *Lophospermum*, Don; *Chirita*, Don; *Mawrandia*, Ortega; *Mitrasachme*, Lab.; *Anarrhinum*, Desf.; *Simbuleta*, Forsk.; *Linaria*, Tourn.; *Antirrhinum*, Tourn.; *Collinsia*, Nutt.; *Nemesia*, Venten.; *Digitalis*, L.; *Penstemon*, Mich.; *Hemimeris*, L.; *Angelonia*, Humb. et Bonpl.; *Adenosma*, R. Brown; *Linnophila*, id.; *Herpestis*, Gærtn.; *Morgania*, R. Brown; *Torenia*, L.; *Vandellia*, L.; *Lindernia*, L.; *Limosella*, L.; *Heteranthera*, Nées et Martius; *Browallia*, L.; *Schwenckia*, L.

B. Deux étamines.

Pæderota, L.; *Curanga*, Juss.; *Calceolaria*, L.; *Bæa*, Comm.; *Schizanthus*, R. et P.; *Jovellana*, id.; *Gratiola*, L.

2^o RHINANTHÉES. Capsule à deux valves opposées à la cloison, dont elles emportent chacune la moitié sur leur face interne.

A. Deux étamines ou davantage, mais non didymes.

Microcarpea, R. Brown; *Veronica*, L.; *Leptandra*, Nutt.; *Sibthorpia*, L.; *Disandra*, L.

B. Quatre étamines didymes.

Oursia, L.; *Erinus*, L.; *Manulea*, L.; *Castilleja*, L.; *Bartsia*, L.; *Eucroma*, Nutt.; *Escobedia*, R. et P.; *Mimulus*, L.; *Uvedalia*, R. Brown; *Lamourouzia*, Kunth; *Gymnandra*, Pall.; *Euphrasia*, L.; *Buchnera*, Swartz; *Centranthera*, R. Brown; *Pedicularis*, L.; *Rhinanthus*, L.; *Melampyrum*, L.; *Mazus*, Loureiro; *Lafuentea*, Lagasca; *Hornemannia*, Willdenow.

SCUBERTIE. *Scubertia*. BOT. V. TAXODIER.

SCURIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Ruffinesque, et placé dans la famille des Cypracées, a été réuni au genre *Carex*, de Michaux.

SCURRULA. BOT. Patrick Browne a ainsi nommé une plante rapportée au genre *Loranthus* de Linné. V. ce mot.

SCUTALE. REPT. V. SCYTALE.

SCUTELLAIRE. *Scutellaria*. BOT. Ce genre, connu sous le nom vulgaire français de *Toque*, appartient à la famille des Labiées et à la Didymie Gymnospermie, L. Il offre les caractères suivants : calice très-court, bilabié, dépourvu de bractées, à lèvres entières, dont la supérieure est en forme de voûte intérieurement, et porte sur son dos un appendice en forme d'écaille foliacée; corolle irrégulière, ringente, dont le tube est courbé vers la base, renflé et comprimé dans les trois quarts de sa longueur, le limbe divisé en deux lèvres: la supérieure (casque) presque entière ou légèrement tridentée, l'inférieure plus large, divisée en trois segments dont celui du milieu est échancré; quatre étamines didymes; ovaire quadrilobé, du centre duquel s'élève un style filiforme, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate recourbé et presque simple; quatre akènes placés au fond du calice persistant et ayant son orifice fermé par l'écaille foliacée du limbe calicinal. Le genre Scutellaire est très-remarquable

par la structure de son calice. Ceux des genres euro-péens de Labiées, dont il se rapproche le plus, sont le *Brunella* ou *Prunella*, et l'*Ocimum*; mais il offre aussi des rapports nombreux avec des genres exotiques, tels que le *Plectranthus* et le *Chilodia*. Scopoli et Mœnch ont donné inutilement le nom générique de *Cassida* à quelques espèces qui ne peuvent être séparées du genre *Scutellaria*. Les Scutellaires sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à fleurs disposées en épis axillaires, solitaires ou terminaux.

SCUTELLAIRE CASSIDE. *Scutellaria galericulata*, L. Sestiges sont droites, hautes d'un à deux pieds, garnies de feuilles opposées, oblongo-lancéolées, cordées à leur base. Les fleurs sont bleues ou violettes. Elle est fort abondante le long des ruisseaux. En Europe.

SCUTELLAIRE. *Scutellaria*. bot. (*Lichens*.) Les botanistes antérieurs à Acharius avaient créé un genre *Scutellaria*, dans lequel ils avaient renfermé les Lichens dont le fruit est scutelloïde. Il en résulta un genre monstrueux, qui fut démembré et réparti dans les genres *Lecanora*, *Lecidea*, *Urcularia*, etc.

SCUTELLAIRE. ins. V. SCUTELLÈRE.

SCUTELLE. *Scutella*. ÉCHIN. Genre d'Échinodermes pédicellés, ayant pour caractères : corps aplati, elliptique ou suborbiculaire, à bord mince, presque tranchant, et garni de très-petites épines; ambulacres bornés, courts, imitant une fleur à cinq pétales; bouche inférieure, centrale; anus entre la bouche et le bord, rarement dans le bord. Les Scutelles se reconnaissent avec facilité à leur grand aplatissement et à leurs bords plus ou moins tranchants. Leur test est en général épais et solide; toute sa surface est couverte de petits tubercules granuleux, partout à peu près de même volume; leurs épines sont très-petites et claviformes. La surface supérieure est légèrement convexe; les ambulacres, au nombre de cinq, sont en général ovalaires et formés de deux lignes de petits trous rapprochés en dehors; dans quelques espèces, ces lignes restent écartées sans rapprochement. La surface inférieure est tout à fait plane; la bouche est toujours située au centre, et l'anus plus ou moins voisin du bord postérieur; la surface inférieure est presque toujours marquée de cinq sillons plus ou moins ramifiés, qui vont, en rayonnant, de la bouche à la circonférence. La plupart des Scutelles atteignent une assez grande taille : leur forme est circulaire, ovale ou subpentagone, et approche de celle d'un bouclier ou d'un disque. Le bord est tantôt entier, tantôt entaillé ou profondément et régulièrement sinueux dans une partie de sa circonférence; enfin quelques Scutelles sont percées à jour de trous oblongs ou arrondis, disposés régulièrement. Les trous traversent l'épaisseur des deux tables du test, et ne communiquent point avec la cavité qui est peu spacieuse. Des colonnes de même nature que le test, verticales et irrégulières, s'observent dans l'intérieur des Scutelles, entre les deux tables. La bouche est armée de cinq pièces calcaires à deux branches, en forme de V; la face interne de ces branches est lamelleuse. Ces Échinodermes ne se trouvent à l'état vivant que dans les mers intertropicales; il y en a quelques espèces fossiles.

SCUTELLE DENTÉE. *Scutella dentata*, Lamk.; *Echino-*

discus orbiculus, L.; *Echinodiscus dentatus*, Klein. Son test est orbiculaire, déprimé, garni de neuf digitations anguleuses en arrière; ses ambulacres sont grands et assez pointus. Il se trouve dans les mers de l'Inde.

SCUTELLE. *Scutella*. bot. (*Lichens*.) On donne le nom de Scutelle aux organes carpomorphes qui affectent la forme d'un disque. Si cette Scutelle est sessile, elle prend le nom de Patellule. Les Parméliacées ont seules des apothécies scutelloïdes; elles apparaissent, sur les expansions foliacées, qui sont propres à ces Lichens, sous la forme d'un pore; ce pore grossit, se dilate vers le sommet, s'élargit peu à peu, s'affaisse et simule, plus ou moins complètement, un écusson. La Scutelle est formée extérieurement, aux dépens du thalle qui la margine; la partie inférieure du disque est dans le même cas; mais la partie supérieure se constitue d'une substance propre, ordinairement colorée, qui a reçu le nom de lame prolifère; c'est elle l'accroissement ou l'épanouissement de cette lame prolifère qui force le thalle à se distendre.

SCUTELLÈRE. *Scutellera*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Lamarck aux dépens du genre *Pentatoma*, d'Olivier. Ce genre ne diffère des Pentatomes et des Héterosécles, qui ont des caractères communs, que par son écusson qui recouvre entièrement le dessus de l'abdomen et sous lequel sont cachées les ailes et les élytres, tandis que dans les Pentatomes et les Héterosécles il est beaucoup moins grand. D'ailleurs tous les autres caractères sont les mêmes; les métamorphoses et les mœurs des Scutellères sont aussi parfaitement semblables. Les Scutellères se trouvent dans tous les pays du monde; leurs espèces sont d'autant plus grandes et plus riches en couleurs, qu'elles habitent des contrées plus rapprochées de l'équateur. On en connaît un grand nombre qui ont été décrites par Fabricius sous les noms de *Tetyra* et *Canopus*.

SCUTELLÈRE ÉMERAUDE. *Scutellera smaragdula*, Lepel. St.-Farg. et Serv., Encycl. Longue de cinq lignes; d'un vert un peu doré et irrégulièrement ponctué en dessus; dessous du corps et pattes de même couleur, avec un reflet violet. Antennes noires, leur troisième article un peu plus court que le second. Membrane des élytres brune, surtout dans sa moitié extérieure. Lame abdominale pâle à son extrémité. Bec atteignant la base des hanches postérieures. On la trouve au Brésil.

SCUTELLÉRIENS. ins. Brulé a réuni dans cette famille tous les insectes Hémiptères hétéroptères, dont les antennes n'excèdent pas la longueur du corps, dont l'écusson, extrêmement développé, couvre en grande partie les élytres et l'abdomen, et quelquefois la totalité de ces organes, et dont enfin le corps est ovulaire. Ces insectes sont en général remarquables par leurs formes variées et par l'éclat de leurs couleurs. Ils exhalent comme tous les autres Hémiptères une odeur désagréable qui, chez eux, est beaucoup plus pénétrante; ils se tiennent sur les plantes et vivent quelquefois en commun; on assure que les femelles veillent continuellement à la conservation de leurs petits, et

les défendent contre les insectes ravisseurs qui cherchent à s'en emparer pour en faire leur nourriture. L'accouplement, vu la forme convexe de leur corps, ne peut pas s'opérer de la manière la plus habituelle chez les insectes de cette classe; le mâle ne peut monter sur le dos de la femelle, mais les deux sexes se fixent bout à bout, de manière que lorsque l'un avance, l'autre ne peut le suivre qu'à reculons. Les femelles pondent des œufs le plus souvent ovales, qu'elles laissent échapper un à un et qui s'agglutinent sur les feuilles.

Les Scutellériens sont répartis en des genres assez nombreux, que l'on a réunis en deux tribus : les PENTATOMITES et les SCUTELLÉRITES.

SCUTELLÉRITES. *INS.* L'une des deux tribus de la famille des Scutellériens, de l'ordre des Hémiptères hétéroptères. Elle comprend les genres : *Pachycoris*, Burm.; *Tetyra*, Fabr.; *Sphærocoris*, Burm.; *Scutellera*, Latr.; *Angocoris*, Burm.; *Peltophora*, Burm.; *Cyptocoris*, Burm.; *Podops*, Latr.; *Cauopus*, Fabr.; *Chlænocoris*, Burm. Ces insectes sont aisément reconnaissables, en ce qu'ils ont l'écusson fort grand, couvrant les élytres jusqu'au bord extérieur.

SCUTELLIFORME. *Scutelliformis*. *BOT.* L'embryon est qualifié Scutelliforme, quand il est, ainsi que les cotylédons, mince, large et arrondi, représentant une sorte de bouclier.

SCUTELLITES. *MOLL.* Espèces fossiles du genre Pavois de Montfort, adopté sous le nom de Parmophore. *V.* ce mot.

SCUTELLUM. *BOT. V. HYPOBLASTE.*

SCUTIA. *BOT.* Commerson, dans ses manuscrits, avait établi sous ce nom un genre de la famille des Rhamnées, qui fut réuni par De Candolle (*Prodrom.*, 2, p. 29) au genre *Ceanothus*, à titre de section générique. Dans sa Monographie des Rhamnées, Adolphe Brongniart a rétabli ce genre et en a ainsi exposé les caractères : calice dont le tube est urcéolé, le limbe quinquéfide, dressé; corolle à pétales presque plans, profondément échancrés; cinq étamines courtes, à anthers ovées, biloculaires; disque charnu, couvrant le tube du calice, ceignant étroitement l'ovaire, mais n'étant pas adhérent avec lui; ovaire à deux ou trois loges, surmonté d'un style court, simple, et d'un stigmate à deux ou trois lobes; fruit à trois coques, déhiscent, entouré par le calice qui se fend en travers, à sa base. Ce genre a pour types deux espèces dont l'une est le *Rhamnus circumscissus*, L., auquel Brongniart donne le nom de *Scutia Indica*, et qui croît dans l'Inde orientale. L'autre espèce est le *Scutia Commersonii*, Brongniart, que l'on trouve à l'île de Mascareigne et sur les côtes orientales d'Afrique. Commerson a aussi désigné cette plante, dans son Herbar, sous le nom de *Sentis* qu'on lui donne vulgairement à Mascareigne. Une troisième espèce est le *Scutia ferrea*, Brongn.; *Rhamnus ferreus*, Vahl, qui est originaire des Antilles. Ce sont des arbrisseaux très-glabres, à feuilles alternes, rapprochées par paires et presque opposées, entières ou à peine dentées en scie, coriaces, penninerves, accompagnées de deux stipules très-petites et caduques. Les épines, qui manquent quelquefois, sont crochues, presque aussi longues que les pétioles, et naissent des ais-

selles des feuilles inférieures où l'on n'observe point de fleurs; conséquemment ce sont des pédoncules avortés. Les fleurs sont ramassées dans les aisselles des feuilles, en petites ombelles simples et peu fournies.

SCUTIBRANCHES. *Scutibranchia*. *MOLL.* Cuvier (Règne Animal) employa le premier cette dénomination, et l'appliqua à un ordre de ses Gastéropodes. Cet ordre est partagé en deux sections, les Scutibranches non symétriques et les Scutibranches symétriques. Les genres Ormier, Cabochon et Crépidules sont compris dans les premiers. Le genre Ormier est partagé en trois sous-genres, les Haliotides, les Padolles et les Stomates. Les Scutibranches symétriques renferment les genres Fissurelle. Émarginule, Navicelle, Carinaire et Calyptrée. Si l'on voulait entrer dans un examen un peu minutieux de cet arrangement, on trouverait plusieurs genres qui ne sont point dans leurs véritables rapports, comme les Carinaires, les Navicelles, les Calyptrées. En adoptant l'ordre des Scutibranches, Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a cherché à mieux coordonner les éléments qui le composent; mais il était difficile de ne pas échouer dans cette entreprise en suivant, comme il l'a fait, les errements de Cuvier; même en établissant trois sous-ordres et quatre familles, il sera toujours très-difficile de trouver les liens naturels entre la famille des Calyptraciens et celle des Hétéropodes (Nucléobranches, Blainv.). Latreille (Fam. nat. du Règne Anim., p. 201) a bien senti que l'ordre des Scutibranches ne pouvait rester tel qu'il avait été d'abord présenté. Il ne le composa que de deux familles, les Auriformes et les Pibiformes; dans la première, on ne trouve que les trois genres Haliotide, Stomate et Stomatèle; à la seconde famille appartiennent les genres Septaire, Crépidule, Calyptrée, dans une première section, et Hipponce, Cabochon, Émarginule, Fissurelle et Parmophore dans une seconde. *V.* ces mots. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a distribué tous ces genres d'une autre manière; il a réduit les Scutibranches à un petit nombre de genres divisés en deux familles, celle des Otidées (*V.* ce mot) pour les Haliotides et les Ancyles, et celle des Calyptraciens pour les Calyptrées, les Cabochons et les Hipponces.

SCUTIFORMES. *Scutiformia*. *MOLL.* Latreille (Fam. nat. du Règne Anim., p. 202) nomme ainsi la seconde famille des Cyclobranchés; il la compose des genres Patelle et Ombrelle. *V.* ces mots.

SCUTIGER. *BOT.* Genre de Champignons, formé par Paulet pour des Bolets et des Polypores.

SCUTIGÈRE. *Scutigera*. *INS.* Genre de la classe des Myriapodes, ordre des Chilopodes, famille des Inéqui-pèdes de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Lamarck dans son Système des Animaux sans vertèbres, et placé par cet auteur parmi ses Arachnides antennistes. Suivant Latreille, les caractères de ce genre sont : corps allongé, mais point vermiforme ou linéaire, divisé, vu en dessous, en quinze anneaux portant chacun une paire de pieds, recouvert en dessus par huit plaques ou demi-segments, en forme d'écussons, et cachant les spiracules. Pieds allongés, surtout ceux des dernières paires, avec le tarse long et très-

articulé; yeux grands, avec une cornée à facettes. Ces animaux ont les plus grands rapports avec les Scolopendres, mais ils en diffèrent par plusieurs caractères et surtout par les pattes qui, dans ces derniers, sont égales entre elles; le même caractère les éloigne aussi des Iules et des autres genres voisins. Illiger (*Faune d'Étrurie* de Rossi, t. II, p. 299) a donné le nom de *Cermatia* à ce genre longtemps avant que Lamarck l'eût établi sous celui de Scutigère. Ce nom de *Cermatia* a été adopté par Leach; mais Latreille a conservé dans tous ses ouvrages le nom que Lamarck lui a assigné.

Le corps de ces Myriapodes est presque cylindrique, long, moins déprimé que celui des Scolopendres, un peu rétréci en pointe, à son extrémité postérieure et un peu plus large au bout opposé, le diamètre transversal de la tête étant un peu plus grand. Cette tête est presque carrée. Les yeux sont, suivant Léon Dufour (Ann. des Scienc. nat., t. II, p. 95), à facettes, et loin d'être orbiculaires comme on l'avait dit avant lui, ils circonscrivent un triangle dont la base est antérieure et arrondie. Les antennes sont insérées au-devant des yeux, sétacées, presque aussi longues que le corps, composées d'une multitude de petits articles; elles offrent vers le quart environ de leur longueur, à partir du point d'insertion, un article trois ou quatre fois plus long que ceux qui le précèdent et qui le suivent; à cet endroit les antennes forment un léger coude. Les palpes maxillaires sont saillantes, épineuses et filiformes. Les pieds-mâchoires extérieurs ou *pieds-mandibules* de Léon Dufour s'insèrent, suivant ce naturaliste, sur un demi-anneau fort étroit, placé derrière le bord occipital de la tête et caché sous le premier segment dorsal. Ils sont composés de quatre articles dont le dernier est un crochet brun, modérément arqué. Les deux divisions de la fausse lèvre, comprise entre ces pieds-mâchoires, ont leur bord supérieur entier et garni d'épines. Savigny (Mém. sur les Anim. sans vertèbres) a figuré et décrit, avec une grande exactitude, tous ces organes, et on peut en prendre une idée bien nette en consultant son ouvrage. Les huit plaques qui recouvrent le dessus du corps des Scutigères sont assez épaisses, et forment autant de petits boucliers ou écussons presque carrés. Indépendamment des segments dorsaux pédigères, Léon Dufour a observé (*Scut. lineata fem.*) deux plaques rétractiles arrondies; au-dessus de ces plaques on observe d'abord deux crochets bruns, acérés, à peine arqués, biarticulés; puis deux pièces ovales, hérissées comme des brosses. Les pattes diffèrent essentiellement de celles des Scolopendres; elles tiennent au corps par deux articles correspondant à la hanche et dont le second est très-court; viennent ensuite deux autres articles plus gros que les suivants, allongés, formant un angle à leur point de réunion qui représente la cuisse. Une quatrième pièce, plus allongée que la précédente, mais plus menue, forme la jambe, et enfin vient le tarse; ces tarses, à l'exception de ceux de la dernière paire de pattes, qui, comme on sait, ont bien plus de longueur que les autres, sont composés de deux ordres d'articles qui semblent constituer deux pièces distinctes l'une de l'autre. Les pattes des Scuti-

gères se désarticulent au moindre contact, et conservent pendant plusieurs minutes, après avoir été séparées du corps, une contractilité singulière, presque convulsive. Léon Dufour a remarqué que cette contractilité se conservait d'autant plus longtemps que les pattes étaient plus postérieures.

Léon Dufour (Annales des Sciences naturelles) a donné l'anatomie d'une espèce de ce genre. Les organes de la digestion se composent : 1° de deux glandes salivaires, moins grandes que celles des Lithobies. Elles ont la forme d'une grappe ovale, blanchâtre et granuleuse, composée d'utricules ovales, oblongs, assez serrés entre eux et traversés, suivant leur longueur, par une rainure médiane; 2° du tube alimentaire, qui a la plus grande analogie avec celui des Lithobies. L'œsophage est extrêmement petit, et il est presque caché dans la tête. Le jabot est formé par une légère dilatation de l'œsophage, et il se distingue du ventricule chylique par une différence de texture; ce dernier est couvert de cryptes glanduleux, ronds ou ovales. Cet organe est brusquement séparé de l'intestin par un bourrelet annulaire, où s'insèrent les vaisseaux biliaires. Ce que l'on peut appeler cœcum n'est qu'une dilatation de l'intestin dans lequel Léon Dufour a trouvé quelques crottes grisâtres; 3° des vaisseaux hépatiques qui sont au nombre de quatre, proportionnellement plus courts que dans les autres Myriapodes, et dont l'une des paires est plus grosse que l'autre. Les organes mâles de la génération sont composés de deux testicules oblongs, amincis à leur bout inférieur, et confluant aussitôt en une anse courte, qui reçoit le conduit commun des vésicules séminales; par leur extrémité postérieure, ils dégèrent chacun en un *canal déférent* filiforme, qui bientôt offre un renflement aussi considérable que le testicule même; il se rétrécit enfin en un conduit qui va dans l'appareil copulateur. Les vésicules séminales forment la partie la plus apparente de l'organe générateur; elles sont formées de deux utricules ovoïdes, placées vers le milieu de l'abdomen et munies chacune d'un conduit capillaire qui se réunissent bientôt en un seul canal plus long que tout le corps de l'insecte, et qui s'insinue et s'abouche, après bien des circonvolutions, dans l'anse où confluent les extrémités antérieures des organes sécréteurs du sperme. Les organes femelles consistent en un ovaire et deux glandes sébacées; de chaque côté de la partie postérieure de l'ovaire, on aperçoit un disque arrondi, semi-diaphane ou opaloïde, se terminant par un gros pédicule. La vulve est armée, des deux côtés, d'une pièce mobile, qui doit jouer un rôle dans l'acte de la copulation. En enlevant les plaques dorsales de la Scutigère pour mettre à découvert les viscères, on crève souvent des glandes ou des sachets adipeux, d'où s'écoule une humeur d'un violet rougeâtre; on trouve aussi au-dessus des viscères des lobules adipeux, blancs et disposés parfois en mosaïque.

Ces animaux se tiennent pendant le jour dans les greniers ou les lieux peu fréquentés des maisons, le plus souvent entre les vieilles planches, les poutres et quelquefois sous les pierres; ils ne se montrent que la nuit, et on les voit alors courir sur les murs avec une

grande vitesse et y chercher des Cloportes et des insectes dont ils font leur nourriture; ils piquent ces petits animaux avec les crochets de leur bouche, et le venin qu'ils distillent dans la plaie agit très-promptement sur eux. C'est principalement dans les temps pluvieux que les Scutigères paraissent en plus grand nombre. Les habitants de la Hongrie les redoutent beaucoup, au rapport d'Illiger.

SCUTIGÈRE RAYÉE. *Scutigera lineata*, Latr.; *Cermatia lineata*, Illig., Faune d'Étrurie de Rossi, t. II, p. 199; *Scutigera araneoides*, Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 77); *Scolopendra Coleoprata*, L., Fab., Panz., *Faun. Ins. Germ.*, fasc. 51, fig. 12; *Scolopendra* à vingt-huit pattes? Geoff. Elle est longue de près d'un pouce, jaune, avec des raies longitudinales peu foncées.

SCUTIGÉRITES. *Scutigeritæ*. INS. Famille d'insectes Myriapodes, de l'ordre des Chilopodes, établie par Lucas, qui la caractérise ainsi: corps assez court, recouvert de huit plaques en forme d'écusson, sous lesquelles sont les ouvertures de la respiration, conduisant à des poches pneumatiques, qui communiquent avec d'autres trachées, mais latérales et inférieures; le dessous est divisé en quinze demi-anneaux, portant chacun une paire de pattes terminées par un tarse fort long, grêle et multiarticulé; les dernières sont plus grosses; les yeux sont grands et leur cornée est réticulée ou à facettes; les antennes sont grêles et longues; les palpes sont saillantes et garnies de petites épines. Ces animaux se tiennent dans les maisons, s'y cachent entre les poutres et les solives des charpentes, courent avec une vélocité extraordinaire et perdent très-souvent une partie de leurs pattes lorsqu'on veut les saisir. La famille ne se compose que du seul genre *Scutigera*, Lamk.

SCUTIPÈDES. OIS. Dénomination sous laquelle on a désigné les Oiseaux dont les tarses sont recouverts d'une peau écailleuse, divisée par anneaux.

SCUTULE. *Scutula*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, p. 290) a établi sous ce nom un genre qui est peut-être le même que le *Memecylon* de Linné, décrit d'une autre manière. De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, III, p. 7) l'a placé dans la petite famille des Mémécylées, et l'a ainsi caractérisé d'après Loureiro: calice dont le tube est adhérent à l'ovaire; le limbe tronqué, étalé, charnu, en forme de disque ou d'écu; corolle à quatre ou cinq pétales connivents, placés sur les bords du calice; huit à dix étamines dont les filets sont fléchis en dedans, et dont les anthères sont courbées, oblongues; style filiforme, simple au sommet; baie à huit loges qui renferment chacune une seule graine un peu comprimée.

SCUTULE A OMBELLE. *Scutula umbellata*, Lour. Arbrisseau glabre, à feuilles opposées, lancéolées, très-entières, à fleurs bleues ou violettes, portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux. De la Cochinchine.

SCUTUS. MOLL. (Denys Montfort.) V. PAVOIS et PARMOPHORE.

SCYBALIER. *Scybalium*. BOT. Ce genre, de la famille des Balanophorées, a été institué par Schott et Endlicher pour une plante fungiforme, qu'ils ont observée dans les forêts primitives et ombragées du Brésil. Cette

plante singulière est tout à fait brune, parasite sur les racines des arbres, munie d'un rhizome en forme de tubercules globuleux, fongueux, charnus, agglomérés, et dont l'ensemble est de la grosseur du poing. De ce rhizome naissent inférieurement et latéralement des racines qui vont s'attacher à celles des arbres, et supérieurement des capitules tantôt solitaires, tantôt agglomérés, lesquels sont couverts d'écaillés étroitement imbriquées. Ces capitules ont d'abord une forme à peu près globuleuse, puis ils s'allongent, deviennent obconiques et plus ou moins fungiformes, offrant en dessus un disque florifère plus ou moins large. Le nombre des fleurs est considérable, et leur sexe est distinct dans chaque capitule. Le périgone des fleurs mâles est tubuleux et trifide; elles ont trois étamines soudées par leurs filets. Les fleurs femelles renferment un ovaire biloculaire, surmonté de deux styles.

SCYDMÈNE. *Scydmaenus*. INS. Sous cette dénomination, signifiant en grec *qui a un air triste*, Latreille a désigné un genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Palpeurs, réuni par Herbst, Illiger et Paykull aux Psélaphes, et par Fabricius aux *Anthicus*, ou Notoxes, d'Olivier, mais distinct des uns et des autres par le nombre des articles des tarses qui est de cinq à tous. V. PALPEURS. Ce genre, que les entomologistes modernes ont adopté, se rapproche de celui de Mastige; mais il s'en éloigne par plusieurs caractères: les antennes, composées d'articles plus courts et plus arrondis, et dont le deuxième est aussi grand au moins que le suivant, sont sensiblement plus grosses vers le bout. Les palpes maxillaires se terminent par un article très-petit et pointu, et qui, dans quelques espèces, est invisible ou confondu avec le précédent ou le quatrième, ce qui a également lieu dans plusieurs Brachélytres. Le corselet est presque globuleux. L'abdomen est proportionnellement plus court que celui des Mastiges et presque ovoïde. Les cuisses sont en massue. Ces Coléoptères sont très-petits, généralement propres aux contrées septentrionales et tempérées de l'Europe, et paraissent avoir les mêmes habitudes que les Psélaphes. On les trouve aussi à terre, sous les débris des végétaux, et souvent dans les lieux aquatiques. Du Ros a observé que l'espèce nommée *Clavatus* par Gyllenhal, habite les fourmilières, habitude commune à quelques Psélaphiens et Brachélytres. Elle forme avec quelques autres une division particulière, remarquable par les antennes, dont les trois ou quatre derniers articles composent une massue ou sont brusquement renflés. Cette espèce a d'ailleurs le corselet plus oblong et sans impressions. Elle est fauve, luisante et un peu pubescente. Dans le Scydme de Godart, les antennes sont insensiblement plus grosses vers le bout. Le corps est couleur de marron foncé, pubescent, avec le corselet presque en cœur, et offrant, vers sa base, une impression transverse, mais peu marquée. Dans le Scydme de Dalman, qui a de grands rapports avec cette espèce, le corps est noir, presque glabre, avec les antennes et les pattes fauves. Dans le Scydme hirticolle, les quatre derniers articles des antennes sont plus gros, et le corselet est garni d'un duvet assez épais. V. Gyllenhal, *Insect. Suec.*, t. I et IV.

SCYDMÉNITES. *Scydmænites*. INS. Le docteur Leach (*Zool. miscell.*, t. III, p. 81) désigne ainsi un groupe d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Palpeurs de Latreille, ayant pour caractères distinctifs : antennes de onze articles presque filiformes, coudées après le premier qui, ainsi que le suivant, sont les plus longs ; palpes maxillaires grandes et avancées : les deux derniers articles formant une massue ovale ; tête ovale ; corselet presque en cœur, tronqué en arrière ; élytres ovalaires ; articles des tarsi cylindriques, entiers ; les quatre premiers égaux, le dernier plus long. Les genres *Mastigis*, Illig. ; *Scydmænus*, Latr. ; *Eumicrus*, Delap. ; *Microdema*, Delap., et *Clicidius*, Delap., constituent le groupe des Scydménites.

SCYLLARE. *Scyllarus*. CRUST. Le nom de *Scyllarus* avait été donné par Aristote au Crustacé que l'on croyait être le gardien de la Pinne marine ; Belon voyait dans une espèce de ce genre l'Arctos d'Aristote ; Rondelet en a formé les Squilles en les prenant pour les Carides des Grecs ou le *Gemmarus* des Latins ; il y reconnaissait la Cigale marine d'Élien ; enfin Scaliger y a cherché le Crangon d'Aristote. Ces animaux portent encore sur les côtes de la Méditerranée le nom de Cigales de mer ; ils forment un genre bien caractérisé, appartenant à l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Scyllarides, et qui se distingue de tous les autres par la forme des antennes extérieures. Leur corselet est presque carré, un peu plus large en devant, avec deux fossettes arrondies ou ovales, une de chaque côté, le plus souvent situées près des angles antérieurs et destinées à loger les yeux. Les pieds-mâchoires extérieurs ressemblent, abstraction faite des palpes flagelliformes, aux deux pattes antérieures ; ils sont comme elles courbés en dedans et appliqués l'un contre l'autre dans toute leur étendue. Les antennes latérales sont dépourvues des filets pluriarticulés qui les terminent dans les autres Décapodes ; leur pédoncule est inséré en dedans des yeux, sur le devant du corselet et composé de quatre articles dilatés latéralement, aplatis ; le premier est plus petit que le deuxième et très-peu dilaté sur le côté extérieur ; le deuxième est beaucoup plus grand, dilaté à son côté extérieur et arrivant jusqu'au niveau du bord extérieur du test. Le troisième est très-petit, placé dans une échancrure du deuxième, et le quatrième est très-large, en forme de triangle renversé, avec la base et le bord terminal arrondis. Les antennes moyennes sont placées au milieu de la largeur du corselet, entre les extérieures ; elles se touchent ; leur pédoncule est composé de cinq articles presque tous cylindriques et terminés par deux petits appendices dont le supérieur est un peu plus long, en cône allongé, pluriarticulé ; l'inférieur est plus court, mais plus gros, presque ovoïde, très-finement strié transversalement et finissant brusquement en une pointe divisée en petits articles. Le côté supérieur forme, avant cette pointe, une gouttière garnie d'une double frange de cils. Ces antennes sont plus longues que les latérales, avancées et faisant un coude à l'extrémité du deuxième article et à celle du quatrième. Les yeux sont placés dans les fossettes du corselet dont il a été parlé plus haut ; ils sont très-écartés l'un de

l'autre et posés sur un pédicule assez gros, mais très-court. Les pattes sont composées de cinq articles dont les deux premiers sont très-courts, le troisième le plus long de tous, le quatrième court et le cinquième plus long que le quatrième, mais beaucoup plus court que le troisième ; le tarse ou sixième article est conique, comprimé ; il finit en une pointe très-aiguë et un peu courbée en crochet. Dans les femelles, le cinquième article des pattes postérieures est prolongé à l'angle inférieur de son extrémité, en manière de dent ou de doigt. Ces pattes sont plus courtes, et leurs points d'insertion forment deux lignes qui divergent d'avant en arrière, de sorte que l'intervalle pectoral compris entre elles forme un triangle allongé. Le dessus du test de ces Crustacés est ordinairement raboteux et quelquefois anguleux ou garni d'une multitude d'impressions qui représentent une apparence de sculpture. La queue est longue, large, composée de six segments dont les côtés forment chacun plus ou moins un angle ; le dessous n'offre, dans les deux sexes, que huit appendices, quatre de chaque côté. Ils sont petits et couchés transversalement sur le dessous des anneaux ; ils sont composés d'une lame membraneuse, presque en forme de spatule ou elliptique, bordée de cils et portée sur un court article servant de pédoncule. Cette lame est double aux deux premiers appendices du mâle et peut-être aussi aux autres. La femelle diffère sous ce rapport de l'autre sexe en ce que ses appendices sont accompagnés d'un filet membraneux, long, de trois articles, cilié ou velu au bout, et servant à retenir les œufs. L'extrémité de la queue est garnie de cinq filets à peu près semblables à ceux des Langoustes.

Les Scyllares sont assez communs dans les mers ; ils se plaisent également dans les terrains argileux à demi noyés ; ils se creusent des terriers un peu obliques, d'où ils sortent quand la mer est calme pour aller chercher leur nourriture. Ils nagent par bonds, et leur natation est aussi bruyante que celle des Palinures. Pendant la saison des amours, ils s'approchent des endroits tapissés d'Ulves et de Fucus. Les femelles n'abandonnent leurs œufs, qui sont d'un rouge vif, qu'après qu'ils sont développés. On mange ces Crustacés.

Ce genre se divise ainsi qu'il suit :

A. Second article des pieds-mâchoires extérieurs sans divisions transverses ni dentelures, imitant une crête le long de son côté extérieur ; yeux situés près des angles antérieurs et latéraux du test.

1. Une pièce crustacée et avancée au milieu du front. SCYLLARE LARGE. *Scyllarus latus*, Latr. ; Scyllare oriental, Bosc ; la femelle ; Scille oriental, Risso. Squille large ou *Orchetta*, Rondel. (*Hist. des Poiss.*, liv. 18, chap. 5). Cette espèce est une des plus grandes connues ; elle atteint jusqu'à un pied de long ; sa carapace est tuberculeuse et chagrinée, sans arêtes triangulaires ; ses bords latéraux et ceux des articles de l'abdomen sont crénelés. On trouve ce Crustacé dans la Méditerranée ; il habite également les mers des Antilles.

2. Point de pièce crustacée et saillante au milieu du front.

SCYLLARE OURS. *Scyllarus Arctus*, Latr. ; *Cancer*

arctus, L., Rondel., Hist. des Poiss., liv. 18, chap. 6; Rœm., Gen. Ins., tab. 52, fig. 8; Herbst, Canc., tab. 50, fig. 5. Cette espèce est couverte de séries d'épines et de granulations sur le corselet. Les antennes extérieures sont profondément denteles sur les bords. Elle est très-commune dans la Méditerranée.

B. Second article des pieds-mâchoires extérieurs divisé par des lignes enfoncées et transverses; son côté extérieur dentelé en manière de crête. Yeux situés à peu de distance du milieu du front et de l'origine des antennes intermédiaires.

Cette division correspond au genre *Ibacus* de Leach. Elle ne renferme que le *Scyllarus incisus* de Péron et Latreille, *Ibacus Peroni*, Leach, Zool. Miscel., t. II, tab. 119; figuré dans les planches de l'Encyclopédie, vingt-quatrième partie, pl. 520. Sa carapace est très-large, crénelée antérieurement, à cinq dents et pourvue d'une échancrure profonde sur les côtés. Il a été rapporté de la Nouvelle-Hollande par Péron et Lesueur.

SCYLLARIDES. *Scyllarides*. CRUST. Tribu de la famille des Macroures, ordre des Décapodes. établie par Latreille, et ayant, selon lui, pour caractères: post-abdomen terminé par une nageoire en éventail, presque membraneuse postérieurement. Tous les pieds presque semblables, non en pince; les deux antérieurs seulement un peu plus robustes dans la plupart; les deux derniers des femelles ayant leur avant-dernier article armé d'une dent. Dessous du post-abdomen n'offrant dans les deux sexes que quatre paires d'appendices, dont les deux premiers situés sous le second segment; l'une des deux branches ou divisions de ces appendices, ou du moins de ceux de la seconde paire et des suivantes, très-courte et en forme de dent dans les mâles, linéaire et biarticulée dans les femelles; l'autre division en forme de lame ou de feuillet. Les quatre antennes insérées sur une même ligne; les intermédiaires portées sur un long pédoncule et terminées par deux filets articulés, très-courts; tige des latérales avortée; leur pédoncule composé d'articles fort larges et formant une crête le plus souvent dentelee. Test déprimé, presque carré ou trapézoïdiforme et plus large en devant. Animaux tous marins. Cette tribu embrasse le genre *Scyllarus* de Fabricius. D'après la méthode de Leach, elle se composerait de trois genres, *Scyllarus*, *Thenus* et *Ibacus*; mais Latreille (Fam. nat. du Règne Animal) n'a pas jugé le dernier assez bien caractérisé, il le réunit aux *Scyllares* proprement dits, et sa tribu ne comprend que deux genres, *Scyllare* et *Thène*. V. ces mots.

SCYLLARUS. CRUST. Synonyme de *Scyllare*.

SCYLLÉE. *Scyllæa*. MOLL. Genre de l'ordre des Nudibranches, que l'on peut caractériser ainsi: corps allongé, très-comprimé, très-convexe en dessus, plat et pourvu d'un pied étroit et canaliculé en dessous; tête distincte, avec deux petits tentacules insérés dans la fissure d'un appendice auriforme très-grand; bouche en fente entre deux lèvres longitudinales et armée d'une paire de dents latérales semi-lunaires fort et grandes; organes de la respiration en forme de petites houppes répandues irrégulièrement sur des appendices pairs de

la peau. D'après cela, il est aisé de voir que c'est un genre bien rapproché de celui que Cuvier a établi sous le nom de Tritonie, et, en effet, leur organisation est presque semblable. L'enveloppe extérieure est comme gélatineuse et demi-transparente; à la face inférieure est un disque contractile assez épais, formé en demi-canal dans toute sa longueur et dont les bords sont renflés en bourrelet; la tête, assez distincte et bordée en avant par un labre en fer à cheval, ne porte que deux petits tentacules en forme de tubercule conique, placés chacun dans une fissure qui occupe le bord antérieur d'un grand lobe foliforme, attaché de chaque côté de la tête et qui semble un premier lobe branchial. Sur la partie la plus convexe du dos sont deux autres paires d'appendices charnus, ovales, comprimés, à bords irréguliers, festonnés, à la surface supérieure desquels sont les branchies. Enfin, l'extrémité postérieure du corps se termine par une crête dorsale de la même nature que les lobes branchiaux, mais moins considérable. Les flancs sont très-étendus et couverts de quelques tubercules peu saillants et, dans l'état de contraction causée par l'esprit de vin, disposés en cinq ou six rangs.

La bouche, située derrière le bourrelet labial en fer à cheval, est en forme de fente longitudinale, bordée à droite et à gauche par une lèvre assez épaisse; la masse buccale, à laquelle elle conduit, est assez considérable: elle contient sur ses bords une paire de grandes dents cornées, allongées, arquées, et qui se croisent comme des lames de ciseaux, et inférieurement une petite masse linguale, en forme de tubercule, garnie, comme à l'ordinaire, de crochets très-fins, dirigés en arrière. L'œsophage se continue presque de suite en un premier estomac plissé dans sa longueur, et paraît en conséquence susceptible d'une grande dilatation. Le foie, composé de six lobes, y verse la bile par trois orifices situés à l'entrée du gésier. Ce second estomac, en forme de cylindre creux, a ses parois très-charnues et armées de douze petites écaillés ou lames cornées, tranchantes, disposées en rangées longitudinales. L'intestin proprement dit est gros et court; il vient se terminer à l'anus, qui est situé sur le côté droit, entre la racine des deux lobes branchiaux de ce côté.

L'appareil respiratoire consiste en un grand nombre de petites houppes touffues, composées de filaments très-fins, et qui, irrégulièrement répartis à la surface interne ou supérieure des lobes branchiaux, se développent dans l'eau de manière à ressembler à une forêt de palmiers, du moins d'après Forskahl, qui a observé ces animaux vivants.

L'appareil circulatoire ne diffère probablement pas beaucoup de ce qu'il est dans les autres Mollusques de cet ordre. Le système veineux, provenant des ramifications qui sortent des viscères et de l'enveloppe cutanée, se termine dans deux grosses veines latérales, qui envoient les vaisseaux aux branchies. De celles-ci reviennent autant de veines branchiales, qui s'ouvrent séparément dans l'oreillette du cœur: celui-ci, contenu dans son péricarde, est médian et situé au dos, entre la racine de la première paire de lobes branchiaux; il en naît une seule aorte, qui se subdivise de suite en

avant et en arrière, et forme les artères des viscères et de l'enveloppe cutanée.

L'appareil générateur est aussi comme dans tous les genres de Malacozoaires subcéphalés hermaphrodites. L'ovaire, situé au côté droit du foie, à la partie postérieure du corps, est de forme globuleuse; l'oviducte qui en naît se réunit au canal particulier de la vessie; celle-ci est assez grande et se termine dans un tubercule commun, situé un peu en arrière de la racine du tentacule droit. Le testicule, situé sous l'œsophage, est divisé en lobules; il y a une petite vésicule séminale oblongue qui se joint au canal commun de l'oviducte et de sa vessie. Quant à l'organe excitateur, il est en forme de long cordon replié et tortillé sur lui-même dans le repos: il sort par un orifice percé dans le tubercule commun.

Le système nerveux n'offre non plus rien de bien particulier. Le cerveau formant une paire de ganglions qui envoie des filets à la bouche, un à chaque tentacule, est très-rapproché de la paire de ganglions locomoteurs, qui fournit trois ou quatre filets aux parties latérales du corps. En outre, il y a une paire de petits ganglions en dessous de l'œsophage, d'où part le fil de communication avec celui des viscères.

Les Scyllées sont de petits animaux pélagiens, qui viennent assez rarement sur nos côtes, mais qui ne sont pas rares sur les masses de Fucus de l'Atlantide. Ils vivent, à ce qu'il paraît, dans la profondeur des eaux, où ils rampent sur la tige des fucus, comme l'indique la forme canaliculée de leur pied. Il est cependant probable qu'ils peuvent également nager avec quelque facilité au moyen des appendices foliacés dont leur corps est pourvu, et surtout des deux paires branchiales. Le reste de leurs mœurs et de leurs habitudes est encore inconnu; mais très-vraisemblablement elles ne diffèrent guère de celles des Doris, des Cavolines et genres voisins.

Le premier auteur qui ait fait mention de ce petit Mollusque, est Séba (*Thes.*, tom. 1, pl. 74, fig. 7); mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il en fait une espèce de Poisson du genre Lophie; et, pour confirmer ce rapprochement, il l'a figuré le dos en bas et le ventre en haut.

Linné, dans sa Description du Muséum du prince Adolphe-Frédéric, en 1754, en parla sous le nom de *Lièvre de mer*, mais le laissa encore parmi les Lophies, toutefois en faisant l'observation que ce pourrait bien être quelque espèce de Zoophyte.

Osbeck, dans son Voyage à la Chine, imprimé en 1757, rétablit la vraie position de l'animal, et même en fit un genre sous le nom de *Zooterygius*; mais il a pris les branchies pour des nageoires, et il exprima beaucoup de doutes sur l'opinion de Séba.

Forskahl, en 1775, donna la première description complète de la Scyllée pélagique, en se bornant toutefois aux caractères extérieurs.

Enfin, Cuvier, dans un mémoire sur ce genre d'animaux, inséré dans les Annales du Muséum, a fait cesser toutes les incertitudes, bien gratuites sans doute, depuis l'excellente description de Forskahl, en traitant d'une manière spéciale de la synonymie et de l'organi-

sation de la Scyllée. Aussi, depuis ce temps, tous les zoologistes ont-ils adopté ce genre, qu'ils placent à côté des Théthys.

SCYLLIORHINUS. POIS. *V.* SQUALE-ROUSSETTE.

SCYLLIUM. POIS. *V.* SQUALE-ROUSSETTE.

SCYMNUS. INSECTES. Genre de Coléoptères établi par Herbst aux dépens de celui des Coccinelles, mais dont il n'est distingué par aucun caractère important, ce qui a déterminé Illiger et plusieurs autres entomologistes à le rejeter. Les espèces dont il se compose sont généralement noires, tachetées de rouge et souvent un peu pubescentes. Quelques-unes, telles que les Coccinelles *Abietis*, *discoidea*, *atra* de Gyllenhal, ont le corps presque ovoïde ou ovale; celui des autres est plus ou moins hémisphérique.

SCYMNUS. POIS. (Cuvier.) *V.* LEICHES au mot SQUALE.

SCYPHANTUS. BOT. La plante produite sous ce nom générique, par Don (Sweet, Fl. gard., t. 258), a été reconnue pour être la même que le *Grammatocarpus volubilis* de Presl. *V.* GRAMMATOCARPE.

SCYPHE. POIS. Espèce du genre Esturgeon. *V.* ce mot.

SCYPHÉE. *Scyphæa*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, établi par J. S. Presl, pour une plante que Sieber avait publiée dans l'Herbier de la Martinique sous le nom de *Capparis commutata*, et qui offre pour caractères: calice à cinq sépales décadus; cinq pétales égaux, oblongs, alternes avec les sépales; étamines hypogynes, nombreuses, disposées sur plusieurs rangs; filaments dilatés au sommet et cyathiformes; anthères introrses, oblongues et biloculaires; ovaire sessile, linéari-lancéolé et quadriloculaire; style très-court et simple; stigmate sessile et capité. Le fruit consiste en trois capsules filiformes; caryopse lancéolé-quadriloculaire et à quatre valves; quatre placentas centraux, opposés aux valves.

SCYPHÉE A GRAPPES. *Scyphæa racemosa*, Presl. C'est un arbre de médiocre élévation, que l'on trouve dans les forêts de la Martinique; ses feuilles sont opposées, pétiolées et membraneuses; les fleurs sont amassées en grappes aux aisselles des ramifications. Cette plante, admise par Sprengel et De Candolle comme *Capparis commutata*, son nom primitif, a été plus tard décrite et figurée, par Presl, sous le nom de *Monoporina ænotheroides*; mais cet auteur en ayant mal décrit les parties florales, l'a placée dans les Capparidées jusqu'à ce que l'ayant pu mieux étudier, il en ait fait le genre *Scyphæa* qu'Endlicher n'a pas adopté, considérant ce genre comme identique avec le *Marila* de Swartz.

SCYPHIA. PSYCH. (*Spongiaires*.) Oken forme sous ce nom une division pour les Éponges qui, étant creuses en forme de tuyau ou de coupe, sont composées d'un tissu feutré; tels sont les *Spongia fistularis*, *infundibularis*, etc.

SCYPHIFERUS. BOT. (*Lichens*.) *V.* SCYPHOPHORES.

SCYPHIPHORA. BOT. Gærtner fils (*Carpolog.*, p. 91, tab. 196, fig. 2) a décrit et figuré sous le nom de *Scyphiphora hydrophilacea* un fruit provenant des collections de Banks, où il était nommé *Hydrophyta*. Ce fruit est un drupe sec, petit, oblong, légèrement comprimé, marqué de huit sillons longitudinaux,

couronné par le calice membraneux et renfermant deux noyaux. Le sarcocarpe est subéreux-amylacé, dépourvu de suc, recouvert d'un épiderme épais et glabre. Les deux noyaux sont oblongs, sillonnés d'un côté, plans de l'autre où ils s'appliquent l'un contre l'autre; chacun de ces noyaux contient une seule graine située dans la partie supérieure, pourvue d'un albumen charnu, blanc, qui renferme dans son milieu un embryon oblong et légèrement coudé.

Le genre *Scyphiphora* a été adopté par Blume. Il paraît être le même que le *Sarissus* de Gærtner père, et il appartient à la famille des Rubiacées.

SCYPHIPHORUS. BOT. (*Lichens.*) Ventenat écrit ainsi le mot *Scyphophorus*. V. plus bas.

SCYPHISTOME. *Scyphistoma*. POLYP. Ce genre a été institué dans l'ordre des Polypes nus, par Sars, qui lui assigne pour caractères : corps gélatineux, cylindrique, atténué inférieurement et attaché par sa base; la bouche est terminale, en forme de vase, rétractile, entourée d'une rangée de tentacules cylindriques. Le Scyphistome filicorne, seule espèce connue, est pourvu de plus de vingt tentacules très-minces et très-déliés. Il est des mers de l'extrême nord.

SCYPHIUS. ROIS. Risso a proposé ce genre parmi les Poissons lophobranches, voisin des Hippocampes et des Syngnathes. Il lui donne pour caractères : un corps effilé, droit, graduellement atténué vers sa partie inférieure; une bouche cylindrique, en flûte, et une seule et unique nageoire sur le dos. Ce sont de petits Poissons des sables et des Coraux, qui vivent dans les eaux du golfe de Nice. On en connaît cinq espèces que Risso nomme *Scyphius fasciatus*, *papacinus*, *violaceus*, *annulatus* et *littoralis*.

SCYPHOFILIX. BOT. (*Fongères.*) Genre indiqué par Du Petit-Thouars et fondé sur une plante de Madagascar qui, d'après le caractère qu'il en donne, ne paraît pas différer des *Davallia*.

SCYPHOGYNE. *Scyphogyne*. BOT. Dans la Botanique du Voyage de la Coquille, Brongniart a établi ce genre de la famille des Éricacées, sur quelques plantes rapportées par les botanistes de ce grand voyage de circumnavigation. Caractères : calice à cinq divisions dont la plus petite, quelquefois la plus grande, et mêmes d'autres encore, sont souvent détachées; corolle globuleuse, urcéolée ou ovato-cyathiforme, dont le limbe est quadridé, dressé ou connivent; trois ou quatre étamines à filaments libres ou monadelphes; antères mutiques, conniventes ou cohérentes sous le stigmate qui est grand et pelté; ovaire uniloculaire, à un seul ovule pendant; capsule oblongue ou globuleuse, subindéhiscente.

SCYPHOGYNE URCEOLÉE. *Scyphogyne urceolata*, Brong.; *Tristemon urceolatum*, Klotzch. C'est un arbuste à feuilles angusto-linéaires, légèrement pubérules ainsi que les rameaux; les fleurs sont subternées, pubescentes et très-petites. Du cap de Bonne-Espérance.

SCYPHOPHORE. *Scyphophorus*. BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été créé par Acharius dans son Prodrome de la famille des Lichens; mais ce botaniste crut devoir plus tard changer ce nom en celui de *Cenomyces*. Les Scyphophores sont des Lichens à thalle foliacé, imbr-

qué ou lacinié, sur lequel sont posés des podétions en godet (*scyphuli*), dont la forme est fort diversifiée, et dont la marge supporte des céphalodes de couleur et de grosseur variables; ces scyphules sont prolifères, radiées, dentées, simples, rarement rameuses, creusées plus ou moins profondément; quelquefois les céphalodes sont si gros et si nombreux, qu'ils bouchent exactement la scyphule; quelquefois aussi la marge n'en supporte qu'un ou deux d'une très-petite dimension. Quelques auteurs sont disposés à ne voir, dans toutes les espèces connues, qu'un seul type dont les formes s'altèrent et ne constituent tout au plus que des variétés. Ce genre, en effet, est éminemment polymorphe; les espèces qui le constituent se plaisent sur la terre et sur les arbres en décomposition, dans les lieux bas et élevés, secs et humides. Bory de Saint-Vincent avait précédemment établi ce genre, dans son Voyage en quatre îles d'Afrique, sous le nom de *Pyxidaria*. Eschweiler, d'après Martius, conserve au Scyphophore celui de *Capitularia*, mais il y fait entrer les *Cladonia* de Fée. On voit combien la synonymie de ce genre a été flottante et incertaine. Les Scyphophores sont nombreux; l'un d'eux avait acquis une grande célébrité en matière médicale, c'est le *Scyphophorus pyxidatus*, DC., Fl. fr., sp. 916, employé avec des succès constatés contre la coqueluche des enfants.

On a donné aussi le nom de Scyphophore à la troisième section du genre *Cenomyces* d'Acharius, lequel doit rentrer, avec le *Schasmaria*, dans le genre Scyphophore.

SCYPHULE. *Scyphulus*. BOT. (*Lichens.*) C'est le nom que les lichénographes donnent ordinairement aux organes carpomorphes qui ressemblent à de petits entonnoirs, et dont la marge est surmontée de tubercules charnus de couleurs diverses. V. SCYPHOPHORE. Ils n'appartiennent qu'aux Cénomycées.

SCYRTES. 1785. Genre de Coléoptères pentamères, dont Fabricius a changé le nom en celui de *Cyphon*. V. ÉLODE.

SCYTALA. BOT. Le genre produit sous ce nom dans la famille des Synanthérées, par Meyer, n'a été considéré que comme une section du genre Oldenbourg. V. ce mot.

SCYTALIE. *Scytalia*. BOT. Roxburgh a donné ce nom à une plante de la famille des Sapindacées, déjà décrite par Willdenow sous le nom de *Schleichera triguga*, et rapportée depuis, par Jussieu, au genre *Melicocca*. V. SCHLEICHERA.

Gærtner a aussi donné le nom de *Scytalia* au genre *Euphoria*. L. V. LITCHE.

SCYTALION. BOT. (*Dioscoride.*) Synonyme de *Cotyledon umbilicus*, L. V. COTYLET.

SCYTALIS. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, qui ne diffère pas du genre *Vigna*, de Savi.

SCYTA LOPE. *Scytalopus*. OIS. Gould a proposé la création de ce genre dans l'ordre des Insectivores, et il lui donne pour caractères : bec plus court que la tête, comprimé, obtus, légèrement courbé; narines basales, couvertes d'une membrane; ailes concaves, courtes, arrondies; la première rémige courte, les troisième, quatrième, cinquième et sixième d'égale longueur;

queue courte, arrondie, sans raideur; les rectrices latérales fort courtes; tarsi allongés, mais robustes, couverts de scutelles en dessus, entourés en dessous d'écaillés assez semblables à celles qui couvrent l'abdomen des Serpents; doigt médian allongé et grêle; pouce long et robuste, pourvu d'un ongle fort allongé.

SCYTALOPE BRUN. *Scytalopus fuscus*, Gould. Il est entièrement d'un brun de suie, à l'exception des plumes du sommet de la tête qui sont d'un gris argenté. Taille, deux pouces trois quarts. Du Chili.

SCYTALOPE A BOUCHE BLANCHE. *Scytalopus albugularis*, Gould. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; tête d'un bleu noirâtre; une ligne transversale noire sur les ailes; rectrices d'un roux brunâtre pâle; gorge, poitrine, milieu de l'abdomen et croupion d'un roux ferrugineux, traversé de lignes noires; mandibule supérieure noirâtre; pieds bruns. Taille, trois pouces trois quarts. Du Brésil.

SCYTHALE REPT. Ce genre, appartenant à la division des Serpents venimeux à crochets isolés, ne diffère guère des Vipères que par un seul caractère; mais ce caractère suffit pour qu'on puisse distinguer un Scythale au premier aspect: les bandes sous-caudales sont d'une seule pièce comme les bandes sous-abdominales, en sorte que, suivant la classification de Linné, les Scythales, quoique extrêmement voisins des Vipères, appartiendraient au genre *Boa* et non au genre *Coleuber*. Les Scythales diffèrent d'ailleurs des Crotales par l'absence de ce qu'on a si improprement nommé chez ceux-ci la sonnette ou les grelots, et par celle des fossettes que l'on remarque derrière les narines dans ce groupe et dans quelques autres. La tête, large et très-renflée postérieurement, est presque entièrement couverte de petites écailles carénées, dont la forme est ovale, et qui sont très-semblables à celles du corps; on voit au contraire quelques plaques sur le pourtour de la commissure des lèvres, vers les narines, vers l'extrémité du museau et à la région inférieure de la tête. La queue est courte et très-grêle; l'anus est simple et ne présente rien de particulier. Enfin Geoffroy Saint-Hilaire s'est assuré que les crochets venimeux étaient semblables à ceux des Vipères. Un fait qui lui paraît très-remarquable, et qui montre combien se tromperaient ceux qui voudraient éloigner les Scythales des Vipères, et les rapprocher des Boas à cause de la non-division de leurs bandes caudales, est celui qu'il a observé chez un Scythale d'Égypte. Cet individu, appartenant à l'espèce qu'il a nommée *Scythale Pyramidum*, avait plusieurs des bandes sous-caudales de la dernière moitié de la queue, divisées en deux portions par un sillon médian et semblables par conséquent à celles des Vipères et des Couleuvres. L'une des bandes sous-abdominales du même individu présentait également une division sur la ligne médiane.

Le genre Scythale, proposé assez anciennement par Latreille, a été adopté par la plupart des érpétologistes, et nommé par Daudin, Duméril, Cuvier et Merrem; mais le plus ancien de ces auteurs, Daudin, le seul qui se soit occupé avec quelque détail des espèces de ce groupe, n'avait pas apporté à ce travail difficile cet esprit de doute et de critique éclairée si utile au

naturaliste observateur, et l'histoire des Scythales est encore à faire. Cuvier a montré, dans son Règne Animal, que, sur les cinq espèces décrites par Daudin, deux appartiennent à un autre groupe d'Ophiidiens, deux ne peuvent être considérées que comme très-douteuses, et une seule se trouve établie sur des caractères réels et certains.

SCYTHALE ZIGZAG. *Scythale bizonatus*, Daud. C'est l'*Horatta-pam* de Russel et le *Boa Horatta* de Shaw. Sa longueur est d'un pied et demi environ. Le dessus de son corps est d'un brun foncé, avec deux lignes longitudinales jaunâtres, disposées en zigzag (une de chaque côté). Il existe aussi sur le milieu du dos une rangée de petites taches jaunâtres, bordées de noir. Le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre, avec quelques points obscurs sur chaque côté des plaques. On compte cent cinquante bandes sous l'abdomen, et seulement vingt-cinq sous la queue. Ce Serpent habite la côte de Coromandel où on le regarde comme une espèce extrêmement dangereuse.

SCYTHALE DES PYRAMIDES. *Scythale Pyramidum*, Geoff. Elle est très-voisine de la précédente par sa taille et ses proportions, et même par son système de coloration et le nombre de ses bandes abdominales et caudales; il existe ordinairement de cent soixante-dix-huit à cent quatre-vingt-trois des premières, et de trente-deux à trente-huit des secondes. Le dessus du corps est brun, avec de petites bandes irrégulières, blanchâtres, composées pour la plupart d'une tache centrale arrondie, et de prolongements plus étroits dirigés transversalement sur les flancs; ces bandes sont ordinairement au nombre de trente-six ou quarante. Le dessous du corps est blanchâtre; et il existe sur les bandes sous-abdominales et sous-caudales, de petits points noirs dont quelques-uns, placés sur la ligne médiane, sont peu distincts. Ce Scythale est commun aux environs des Pyramides; le peuple de cette partie de l'Égypte connaît bien le danger de sa morsure, et le redoute beaucoup. On le trouve aussi assez souvent dans les lieux bas des habitations du Caire, et on le voit quelquefois même parvenir jusque dans les étages supérieurs et se glisser dans les lits qu'il y rencontre. C'est le plus souvent au sujet de cette espèce que l'on a recours aux psalles (*V. SERPENTS*) qui, en imitant le sifflement des Serpents, tantôt celui plus sonore du mâle, tantôt celui plus étouffé de la femelle, savent très-bien faire sortir les Scythales des réduits obscurs où ils se tiennent cachés. Un fait assez curieux, c'est que les psalles, ordinairement payés en raison du nombre de Serpents dont ils ont réussi à délivrer une maison, ont le plus souvent soin d'y en introduire eux-mêmes avant de procéder à leurs recherches.

SCYTHION. *bor.* L'un des synonymes antiques de Réglisse.

SCYTHROPE. *Scythropus*. *INS.* Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte d'Europe que Herbst, Germar et Dejean ont simultanément placé dans leurs genres *Curculio*, *Tanymecus* et *Polydrusus*. Caractères: antennes plus longues que la tête et le corselet minces, coudées, composées de douze articles obco-

niques, graduellement plus courts et dont les cinq derniers forment une masse oblongue et ovale; trompe très-courte, épaisse, insérée entre les antennes, au-dessus d'une strie transverse, élevée, qui se courbe sur les côtés; front assez large, convexe; occiput épais, allongé; yeux petits, arrondis et médiocrement sail-lants; corselet transverse, tronqué aux deux extrémités, peu arrondi sur les côtés, avec quelques légères impressions en arrière; élytres ovalaires, allongées, presque linéaires, un peu échancrées à leur base, vers le point de jonction, avec les épaules.

SCYTHROPE BELETTE. *Scythrops mustela*, Schoen.; *Polydrusus mustela*, Germ., 1, p. 452; *Curculio squammosus*, Herbst, Col. vi, p. 216, t. 75, f. 4; *Tanymecus squammosus*, Dej., Catal. Il est noir, avec le corps couvert d'un duvet grisâtre; les antennes et les pieds sont d'un brun ferrugineux; les élytres sont brunes à l'extrémité, avec les bords, la suture et quelques taches sur le disque d'un blanc varié de points et de taches roussâtres. On le trouve en Allemagne.

SCYTHROPS. *Scythrops*. ois. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères: bec long, dur, conico-convexe, plus haut que large, déprimé sur le front, dilaté sur les côtés, très-courbé à la pointe, sillonné en dessus et latéralement; bord des mandibules entier; narines placées de chaque côté de la base du bec, percées derrière la masse cornée, à moitié fermées en dessus par une membrane nue et s'ouvrant du côté des joues; pieds courts et robustes; quatre doigts: deux antérieurs soudés à la base, deux postérieurs libres. Ailes longues; les deux premières rémiges étagées, la troisième la plus longue; queue très-longue, arrondie. On ne compte encore dans ce genre, dont la création est due à Latham, qu'une seule espèce; et même ne se trouve-t-elle que très-rarement dans les collections. Elle est originaire de l'Océanie, où elle fut observée pour la première fois par Philipp, gouverneur de Port-Jackson, et par Withe, chirurgien de la colonie. Ils en envoyèrent la dépouille en Angleterre, et l'accompagnèrent d'une fort bonne figure. La description qu'ils firent de l'espèce se borna en quelque sorte à ses caractères physiques, de manière que tout ce qui a trait à ses mœurs ou à ses habitudes est encore presque entièrement ignoré. Le professeur Reinwardt, qui fut envoyé par le gouvernement des Pays-Bas en diverses contrées de l'Australie, afin d'y recueillir des documents sur l'histoire naturelle, rapporte que le *Scythrops* est en général peu commun dans tous ces parages, où on le considère comme un baromètre vivant; en effet, il paraît, d'après les rapports les mieux circonstanciés, que l'on peut tirer de certains cris, de certains mouvements brusques et inquiets de cet Oiseau, des présages assurés de pluie, de variations ou de modifications atmosphériques. D'après les renseignements acquis par ce savant voyageur, les *Scythrops* seraient au Port-Jackson des Oiseaux de passage constants; ils y arriveraient en octobre, par petites troupes de sept à huit au plus, et souvent de trois à quatre; ils y séjourneraient plusieurs mois, puis se retireraient vers le nord de la Nouvelle-Hollande pour s'y occuper de la ponte. Ils sont d'un naturel fort

sauvage, ne se montrent guère que le matin et le soir, recherchent pour leur nourriture les insectes et les fruits de piment. Leur vol est irrégulier, et lorsqu'ils s'y livrent, ils tiennent leur queue étalée en éventail.

SCYTHROPS PRÉSAGEUR. *Scythrops Novæ-Hollandiæ*, Lath., Temm., Ois. color., pl. 290. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, avec l'extrémité des plumes noire; rectrices étagées, marquées d'une bande noire avant l'extrémité qui est blanche, rayée intérieurement, à l'exception des deux intermédiaires, de blanc-grisâtre; tête, cou et parties inférieures d'un gris très-clair; bec grisâtre; pieds d'un bleu noirâtre. Taille, vingt-cinq pouces. Les jeunes, au sortir du nid, ont le bec gros et court; il s'allonge dans la première année; alors le gris-clair du plumage se nuance de roussâtre qui termine aussi toutes les plumes des parties supérieures.

SCYTHYMENIA. bot. Agardh a donné ce nom à un genre de Conferves dont la fronde est coriace et étendue, garnie de filaments simples, subarticulés et de granules disséminés. Ces plantes se trouvent sur les rochers humides, en Europe.

SCYTIINIUM. bot. (*Lichens*.) Sous-genre du *Collema* d'Acharius, qui renferme les espèces à thalle sous-imbriqué, foliacé, à lobes éloignés, épais, gonflés et nus; quatre espèces, dont deux exotiques, le constituent.

SCYTODE. *Scytodes*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Inéquitèles, établi par Latreille qui lui donne pour caractères: six yeux disposés par paires, une de chaque côté dans une direction oblique et contigus par un point, la troisième intermédiaire, antérieure et dans une direction transverse; la première paire de pieds et ensuite la quatrième plus longues. Ce genre se distingue des Thériidions, qui ont d'ailleurs beaucoup de caractères communs avec lui, par le nombre des yeux qui est de huit dans ceux-ci. Les Épisines, quoique ayant encore huit yeux, s'en éloignent parce que ces yeux sont placés sur une élévation commune. Enfin le genre *Pholcus*, qui termine la tribu, est séparé par la longueur relative des pattes dont la première paire et la seconde ensuite sont les plus longues.

SCYTODE THORACIQUE. *Scytodes thoracica*, Latreille, *Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, p. 99, tab. 5, fig. 4. Longue de trois lignes à peu près; corps d'un beau jaune, tacheté de noir; corselet grand et très-bombé, présentant en dessus deux lignes noires et longitudinales. Cette Araignée se trouve dans les maisons. Quelques individus passent l'hiver dans des retraites qu'ils se choisissent, et paraissent au commencement du printemps; elle se file une toile grande, composée de fils lâches et flottants, et pond en juillet; son cocon est globuleux et formé d'une soie compacte.

SCYTODIUM. bot. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Vogel, et réuni par Willdenow aux genres *Outea* et *Vouapa* pour former le genre *Macrolobium*, dont chacun de ces premiers est une section.

SCYTONÈME. *Scytonema*. bot. (*Confervées*.) Genre établi par Agardh et adopté par Lyngbye, dont les caractères consistent dans ses filaments coriacés, cylin-

driques, généralement rameux, marqués d'anneaux moniliformes, c'est-à-dire que la matière colorante s'y groupe intérieurement en forme de chapelets de figures diverses. Ce sont pour la plupart de petits végétaux de couleur obscure, qui forment sur les rochers, les pierres, les pièces de bois et autres corps inondés, ou même sur les racines de certaines plantes, dans les marais et sur la terre humide, de petits duvets dans le genre de ceux que composent quelques Oscillaires, dont les Scytonèmes sont du reste si différents et si éloignés dans la nature. Ils ne sont d'ailleurs jamais muqueux. Le *Scytonema Myochrous*, Flor. dan., tab. 1602, fig. 2, plante d'abord découverte en Norvège et au Groënland, et que Mougeot a retrouvée dans les tourbières des Vosges, peut être considéré comme le type de ce genre que Bonnemaison a confondu dans son *Percussaria*. Les Scytonèmes diffèrent particulièrement des Monilines en ce qu'on n'y distingue pas d'articulations vivement indiquées par les valvules, remplissant la totalité du diamètre du tube extérieur.

SCYTOPHYLLUM. bot. Ce genre de la famille des Céléstrinées, créé par Ecklon, ne diffère pas du genre *Elæodendron*. V. ce mot.

SCYLOPTERIS. bot. L'une des divisions du genre *Niphotobus*, dans la famille des Polypodiées.

SCYTOSIPHON. bot. (*Hydrophytes*.) Genre ainsi caractérisé par Agardh : frondes filiformes presque fistuleuses, coriaces-cartilagineuses, obscurément cloisonnées, ayant toute la surface couverte par la fructification pyriforme et nue. Des sétules, ou filaments presque microscopiques et pâles, les recouvrent comme chez les Thorées. Ce genre n'a donc nul rapport avec celui auquel Lyngbye a donné le même nom, et qui est d'autant plus vicieux qu'il renferme des espèces de quatre genres différents, tels que des Thorées, des Solénies, des Bougies, et peut-être des Scytonèmes. V. tous ces mots.

SCYTOTHALIA. bot. Genre d'Algues de la famille des Fucacées, proposé par Greville, mais qui n'a été admis que comme section du genre *Cystocœira*. V. ce mot.

SÉAFORTHIE. *Seaforthia*. bot. Genre de la famille des Palmiers et de la Polygamie Monœcie, établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 267) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs polygames, monoïques. Périanthé double, l'un et l'autre à trois divisions profondes. Les fleurs hermaphrodites-mâles ont des étamines nombreuses; un ovaire monosperme, surmonté d'un style et d'un stigmate obtus. Entre deux fleurs hermaphrodites-mâles est située une fleur femelle, dépourvue d'étamines, ayant un ovaire monosperme, et trois stigmates sessiles et obtus. Le fruit est une baie ovale, renfermant une graine striée, un albumen marqué de plis, et un embryon basilair. Ce genre a été placé par Martius dans la section des Arcécinées, entre les genres *Euterpe* et *Iriarteia*. Selon R. Brown, il est voisin du *Caryota*, mais il en diffère suffisamment par la structure de l'ovaire et par la situation de l'embryon. Le *Seaforthia elegans* croît à la Nouvelle-Hollande, entre les tropiques. Ses frondes sont grandes, à pinnules plissées en double, et rongées au sommet.

SEALA. bot. (Adanson.) Synonyme de *Pectis*. V. PECTIDE.

SÉBACIQUE. MIN. V. ACIDE.

SÉBADILLE. bot. Même chose que Cévadille. V. ce mot.

SÉBASTE. *Sebastes*. pois. Genre d'Acanthoptérygiens osseux, de la famille des Percoides, institué par Cuvier qui le distingue des Scorpènes proprement dits, en ce que les espèces qui le composent ont une forme plus normale et moins irrégulière.

SÉBASTE DU CAP. *Sebastes Capensis*, Cuv. et Val., vol. 4, p. 541; Quoy et Gaim., Voy. de l'Astr., pl. 11, fig. 5. Ce Poisson a la tête grosse, couverte d'aiguillons, dont les plus remarquables sont au-dessus du front, à l'orbitaire et au sous-orbitaire; le préopercule en a cinq, régulièrement découpés en forme d'éperons. Toutes les nageoires, à l'exception des pectorales, sont peu élevées; la caudale est courte et légèrement échan-crée; les pectorales, arrondies, ont huit rayons simples. Le corps est rougeâtre, nuancé de jaune et moucheté de blanc sur le dos. D. 12/15, A. 3/6, c. 15, p. 18, dont huit simples. v. 1/5.

SÉBASTIANIE. *Sebastiania*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Sprengel (*Neue Entdec.*, 2, 118. tab. 5), et admis par Adrien De Jussieu, avec les caractères suivants : fleurs monoïques. Écailles sessiles, uniflores, munies à leur base de deux glandes. Les fleurs mâles offrent cinq étamines à filets distincts, et pourvues à leur base d'écailles petites, imbriquées, qui pourraient être considérées comme un calice particulier. Les fleurs femelles sont entourées d'écailles plus grandes; leur style est court, épais, à trois branches et à autant de stigmates réfléchis; l'ovaire est à trois loges monospermes; le fruit est capsulaire. Ce genre tient le milieu entre le *Sapium* et l'*Exæcaria*.

SÉBASTIANIE DU BRÉSIL. *Sebastiania Brasiliensis*, Spreng.; *Exæcaria glandulosa*, Sw. Sa tige est ligneuse, garnie de feuilles presque opposées. Les fleurs sont disposées en épis solitaires ou gémînés dans les aisselles des feuilles; les femelles occupent la partie inférieure, et les mâles le sommet de l'épi.

Un autre genre *Sebastiania*, proposé par Bartoloni dans la famille des Syanthérées, a été réuni au *Chrysanthellum*, de Richard.

SÉBÉE. *Sebæa*. bot. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown, d'après les manuscrits de Solander, et offrant les caractères suivants : calice divisé assez profondément en quatre ou cinq segments carénés ou ailés sur le dos; corolle marcescente, à quatre ou cinq découpures; étamines saillantes, à anthères déhiscentes longitudinalement, recourbées au sommet qui devient calleux après l'émission du pollen; deux stigmates; capsule à valves rentrantes par leurs bords, et attachées d'abord à un placenta central, dont elles se séparent après la maturité. Ce genre est formé aux dépens de certains *Exacum*, décrits par Linné fils dans son Supplément. R. Brown y rapporte les *Exacum albens*, *aurum*, *cordatum*, et d'autres espèces inédites de l'Afrique australe. Il y joint en outre l'*Exacum ovatum* de Labillardière (*Nov.-Holl.*, 1, p. 58,

tab. 52), qui habite les environs de Port-Jackson et la Terre de Diémen à la Nouvelle-Hollande. Enfin on y a réuni l'*Eracum Guianense* d'Aublet, pour lequel Martius a commis un double emploi en établissant le genre *Schultesia*. Ces diverses plantes sont herbacées et à fleurs ordinairement jaunâtres, d'un aspect peu remarquable.

SEBEOKIA. BOT. Genre établi par Necker aux dépens du *Gentiana* de Linné; il paraît ne pas différer du genre *Sebœa*, de Brown.

SEBESTENA. BOT. L'une des sections du genre *Cordia*. V. ce mot.

SÉBESTIER. *Cordia*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, tubuleux, campanulé ou infundibuliforme, à cinq divisions; corolle infundibuliforme, dont le tube est de la longueur du calice, le limbe ordinairement à cinq segments obtus et étalés; cinq étamines dont les filets sont subulés, insérés sur le tube de la corolle, terminés par des anthères oblongues; ovaire supérieur, arrondi, acuminé, surmonté d'un style de la longueur des étamines, divisé à sa partie supérieure en deux branches fourchues, terminés par quatre stigmates obtus; fruit drupacé, globuleux ou ovoïde, acuminé, recouvert en partie ou totalement par le calice, renfermant un noyau sillonné ou marqué de fossettes, à quatre loges, dont quelques-unes avortent quelquefois; graines à cotylédons plissés. Le nombre des parties du calice et de la corolle, ainsi que celui des étamines, est quelquefois réduit à quatre. R. Brown a réuni à ce genre le *Varronia*, tel que l'a décrit Desvauz, dans son Journal de Botanique, t. 1, p. 257, en observant que l'un et l'autre de ces genres possèdent un ovaire à quatre ovules, un noyau souvent monosperme, un style dichotome et des cotylédons plissés. Plusieurs espèces de *Varronia* pourraient, à la vérité, être distinguées du *Cordia* par leur inflorescence, ainsi que par le limbe court et à peine étalé de la corolle; d'un autre côté, il y a des espèces de *Cordia* qui ont le calice et le fruit peu conformes aux caractères génériques ci-dessus exposés. Le genre *Cerdana* de Ruiz et Pavon ne diffère en aucune manière du *Cordia*, à en juger par les caractères et par la figure publiés dans la Flore du Pérou et du Chili. Le *Patagonula* est un genre encore douteux, vu l'absence de renseignements sur son fruit. Au moyen de la réunion des *Varronia* aux *Cordia*, le nombre des espèces décrites par les auteurs s'élève à près de quatre-vingts. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent dans les contrées équatoriales. Leurs feuilles sont très-entières, ou quelquefois incisées, épaisses, coriaces, souvent couvertes à leur face supérieure d'aspérités formées par de très-petits points blanchâtres. Les fleurs sont dépourvues de bractées, et disposées au sommet des tiges ou des branches, en corymbe, en panicule ou en épi. R. Brown a proposé de diviser les nombreuses espèces de *Cordia* en deux sections, d'après le fruit lisse ou strié. Parmi ces plantes, on remarque principalement les *Cordia Gerascanthus*, *Colococca* et *Myxa*, qui se voient assez fréquemment dans les collections et qui peuvent être considérées comme types

du genre. La dernière de ces espèces mérite une mention détaillée, à raison de l'emploi de ses fruits.

SEBESTIER DOMESTIQUE. *Cordia Myxa*, L.; *Sebestena domestica* des vieux auteurs de botanique; *Vili-Maram*, Rhéde, *Malab.*, 4, tab. 37. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont le tronc est épais, le bois blanchâtre, les branches et les ramuscules très-lisses, de couleur cendrée, garnis de feuilles alternes, pétiolées, grandes, presque ovales ou quelquefois un peu arrondies, rétrécies à leur base, d'un vert foncé en dessus, plus pâles et pubescentes en dessous, tantôt entières, tantôt dentées ou légèrement sinuées vers leur sommet. Les fleurs ont une couleur blanche, une odeur agréable, et sont disposées en une panicule terminale, rameuse, assez ample et serrée. Cette plante croît dans l'Inde orientale, principalement au Malabar; on la trouve aussi en Égypte, où l'on croit qu'elle a été introduite. Lamarck a décrit et figuré dans ses Illustrations, tab. 96, fig. 5, comme espèce distincte, sous le nom de *Cordia officinalis*, une plante qui a été réunie, par son continuateur Poirét, au *Cordia Myxa*, à titre de variété. Enfin Roth a considéré comme une espèce distincte, sous le nom de *Cordia domestica*, le *Sebestena domestica* de Prosper Alpin et de J. Bauhin, et le *Sebestena Mathioli* de Pluknet; mais la plupart des auteurs sont d'avis que ces synonymes se rapportent au vrai *Cordia Myxa* de Linné. La divergence de ces opinions prouve que cette dernière plante, pourtant si digne d'intérêt sous plus d'un rapport, n'a pas encore été convenablement étudiée, et qu'elle exige de nouveau l'attention des botanistes voyageurs. Les Sébestes ou fruits du Sébestier ont une pulpe extrêmement visqueuse. Ils étaient autrefois employés en médecine.

SEBIFERA. BOT. (Loureiro.) Synonyme de *Litsœa*. V. LITSÉE.

SEBIPIRA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Martius, dans la famille des Légumineuses, est le même que le genre *Bowditchia*, de Kunth.

SEBO. MAM. C'est, d'après Bosc, le nom de la plus grosse Baleine des mers du Japon.

SEBOPHORA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Virola*, d'Aublet.

SEBRAN. BOT. Même chose qu'Alsebran.

SÉCALE. BOT. V. SEIGLE.

SÉCAMONE. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Werner. Transact.*, 1, p. 55) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : corolle rotacée; couronne staminale à cinq folioles; masses polliniques au nombre de vingt, dressées, fixées par quatre à la fois au sommet de chaque corpuscule stigmatique non charnu; stigmate resserré au sommet. Ce genre tient le milieu entre les vraies Asclépiadées qui ont un pollen lisse et dix masses polliniques fixées à la base des cinq corpuscules stigmatiques, et les Périplacées qui ont le pollen granuleux. La principale espèce est le *Périploca Secamone*, plante de l'Orient, dont le suc concret est connu dans le commerce de la droguerie sous le nom de Scammonée de Smyrne. Les Sécamones sont des arbustes dressés ou volubiles, glabres, à feuilles

opposées, à fleurs très-petites, disposées en corymbes axillaires et dichotomes.

SÈCHE. *Sepia*. MOLL. Genre de la classe des Mollusques céphalopodes, établi par Linné, mais considérablement modifié depuis ce grand naturaliste.

Les Sèches sont des animaux pairs et symétriques, qui se distinguent des Calmars par la forme des nageoires, la structure de l'os dorsal, etc.; dans son ensemble, le corps peut se diviser en deux parties, l'une antérieure que Blainville nomme céphalo-thorax et l'autre postérieure. Sa partie antérieure, appelée aussi la tête, est nettement séparée du corps ou de la partie postérieure par un col court, libre dans toute sa circonférence; elle est surmontée tout à fait antérieurement par huit appendices d'une médiocre longueur; ces appendices, que l'on nomme bras ou pieds, sont charnus, musculeux, très-forts et disposés d'une manière régulière, symétrique et circulaire autour d'un point central occupé par l'ouverture buccale. Ces quatre paires de bras ne sont pas d'une égale force, la paire inférieure est la plus grosse, les autres vont en diminuant jusqu'à la supérieure. Lorsqu'ils sont contractés, ils sont à peine aussi longs que la tête, cylindriques, un peu aplatis et couverts de ventouses à leur face interne; en dehors la peau en est lisse et semblable à celle qui couvre le corps et la tête. A la base de la paire inférieure des bras, entre cette base et la masse buccale, on remarque deux lacunes assez profondes, du fond desquelles partent deux appendices longs et grêles, cylindriques dans la plus grande étendue et se terminant chacun par une sorte de pavillon élargi, couvert à sa face interne de ventouses semblables à celles des huit autres bras. Cet arrangement des bras sur la tête est absolument semblable dans les Calmars; il diffère dans les Poulpes où tous les bras étant également fort longs, les deux bras palmés des Sèches auraient été inutiles dans ce genre; ils sont réunis à la base par une membrane, tandis que dans les Sèches ils restent divisés dans toute leur longueur.

La tête, assez fortement aplatie, à peu près aussi convexe d'un côté que de l'autre, présente latéralement deux gros yeux dont l'organisation est beaucoup plus avancée que dans aucun autre Mollusque; ils sont dépourvus de véritables paupières. Au centre des appendices branchiaux se voit une ouverture buccale grande, environnée d'une sorte de lèvre ou d'un bourrelet circulaire, et garnie de mandibules cornées, dont la forme est semblable à celle d'un bec de Perroquet. Le col aplati et court est presque aussi large que la tête, mais beaucoup moins que le corps inférieurement; à sa jonction avec la tête, se voit une ouverture fort ample, qui communique inférieurement avec le sac branchial et supérieurement avec une sorte de conduit infundibuliforme. médian, libre à son extrémité antérieure où elle est ouverte, remontant jusqu'au niveau des yeux; c'est le canal des excréments. Le corps est ovale, allongé, arrondi postérieurement, subtronqué antérieurement, aplati de haut en bas, un peu plus convexe sur le dos que sur le ventre. Sur les côtés et dans toute la longueur, à l'endroit où les faces dorsales et ventrales se réunissent, est un angle aigu où se voit un

appendice cutané, aplati, qui fait l'office de nageoire.

La peau est mince et muqueuse; elle se détache nettement et facilement du plan musculaire sous-posé; elle a une coloration qui lui est propre, et de plus elle présente, comme les Poulpes et les Calmars, le singulier phénomène d'avoir des aréoles remplies d'un liquide coloré, qui paraît et disparaît régulièrement comme si son mouvement dépendait de celui du cœur, et cependant ces aréoles ne communiquent en aucune manière avec le système sanguin; la peau est généralement plus foncée en couleur sur le dos que sur le ventre; elle forme sur le dos un vaste sac sans ouverture extérieure, qui contient une coquille celluleuse, légère, que l'on nomme l'os de Sèche; cet os a une forme et une structure qui lui sont propres, à tel point qu'il servirait, à la rigueur, pour caractériser le genre, si déjà il ne se distinguait par d'autres moyens. Dans ces derniers temps, Blainville a proposé de lui donner le nom particulier de sépiostaire. Le sépiostaire est placé dans le dos de la Sèche; sa forme est ovale, allongée, un peu plus large postérieurement qu'antérieurement; il est déprimé de haut en bas et presque également convexe des deux côtés; il se termine postérieurement par un bord cornéo-calcaire, évasé, aliforme, fort mince, qui, après s'être un peu rétréci, se termine en diminuant graduellement sur les côtés de la coquille. La disposition de ce bord qui se relève en s'évasant produit, à la partie postérieure et ventrale de la coquille, une cavité large et peu profonde que l'on peut comparer à celle des autres coquilles; le sommet de cette cavité se retire un peu vers le bord et correspond à l'apophyse postérieure dont il sera bientôt question; c'est là que commencent les lames spongieuses qui constituent la masse principale de la coquille, elles se recouvrent de manière à ce que la dernière ou la plus nouvelle cache la plus grande partie de toutes les autres; de sorte que, par le mode d'accroissement et d'avancement des couches, elles laissent leur bord postérieur à découvert, ce que montrent les accroissements réguliers. Le sépiostaire se termine postérieurement par une partie plus solide, ordinairement calcaire, en forme d'épine ou d'apophyse droite ou courbée; elle est fixée par sa base à la partie marginale et postérieure de l'os de Sèche, et, en dedans, le centre de cette apophyse correspond au sommet de la cavité de la coquille. Dans les espèces fossiles des terrains tertiaires, l'apophyse terminale est fort épaisse et rendue plus solide à la base par un bourrelet osseux et longitudinal. L'os de la Sèche, très-poreux, très-léger et en même temps solide, représente en quelque sorte par sa position la colonne vertébrale des Poissons.

Le système digestif des Sèches se compose antérieurement d'une ouverture buccale pourvue de mandibules cornées, d'une langue épaisse, charnue, cylindracée, composée de muscles intrinsèques comme dans les Mammifères; sa surface est couverte de crochets cartilagineux, renversés du côté de l'œsophage: ils sont destinés à y introduire le bol alimentaire et à l'empêcher de remonter. A l'intérieur de la bouche se voit aussi les ouvertures des canaux salivaires; les uns, postérieurs, sont fournis par les glandes salivaires

supérieures, placées de chaque côté de la masse buccale : ils s'ouvrent dans la partie supérieure de l'œsophage. Deux autres glandes salivaires beaucoup plus grandes, à peine lobées, placées dans la cavité viscérale de chaque côté du jabot, donnent naissance à deux canaux latéraux, qui convergent l'un vers l'autre, se réunissent en un seul qui perce la partie antérieure de la masse charnue, la traverse en dedans de la mandibule et s'ouvre à la base de la langue. L'œsophage, qui naît de la cavité buccale derrière la langue, est cylindrique, membraneux, assez grand ; il passe à travers l'anneau cartilagineux de la tête, à travers celui que forme la terminaison de l'aorte dans la poche placée derrière le foie. Lorsqu'il est descendu dans cette cavité, il s'y dilate subitement en une grande poche membraneuse, qui est le premier estomac. Cuvier le nomme le jabot, parce qu'en effet il a de la ressemblance avec le jabot des Oiseaux ; il est longitudinal, se prolongeant dans la direction de l'œsophage ; sa membrane interne ou muqueuse est plissée en dedans : il se termine au gésier ; mais pour l'atteindre il est obligé de traverser le diaphragme formé par la membrane qui tapisse la cavité du foie. Le gésier est tout à fait comparable à celui des Oiseaux ; il est pourvu de muscles très-puissants et fort épais, et à l'intérieur d'une membrane subcartilagineuse, qui se détache très-facilement de la même manière absolument que celle des Oiseaux. Ce gésier est contenu dans une cavité particulière du péritoine, ce qui a lieu également pour une autre cavité que Cuvier nomme œcum ou estomac en spirale, parce qu'en effet elle affecte cette disposition ; elle est située à gauche et au-dessous du gésier dans une position telle, que son ouverture se trouve à peu près au même niveau, et peut recevoir en même temps que le gésier les aliments préparés dans le jabot. Cet organe fait un tour et demi de spirale ; il est garni en dedans d'une lame spirale saillante. C'est sur son bord interne que rampent les vaisseaux biliaires pour s'ouvrir vers le sommet de la spire ; l'intérieur de cette cavité est garni d'un grand nombre de replis membraneux, dans lesquels on reconnaît des cryptes muqueux. C'est donc dans son intérieur que les aliments, déjà avancés dans l'acte de la digestion, se combinent avec la bile avant de passer dans l'intestin. Celui-ci est séparé des estomacs par un pylore au-dessous duquel il se renfle un peu, en passant derrière le foie pour se loger dans une cavité péritonéale, particulière, à droite, où il fait deux replis ; soutenu par un mésentère, il repasse ensuite dessous le foie, se dirige alors en avant à côté de la principale veine-cave, descend entre les lames de la bride musculaire antérieure, et se termine à l'anus. On aperçoit cette partie à la face postérieure interne à la base de l'entonnoir. Telle est la disposition des organes de la digestion dans les Poulpes. Elle ne diffère que fort peu dans les Sèches. L'œsophage est plus long, non dilaté, et le gésier généralement plus petit. Le foie, dans le Poulpe comme dans la Sèche, est fort grand et placé dans une cavité péritonéale antérieure, avec l'œsophage, les glandes salivaires, etc. Dans l'un il est sans lobure et renferme la poche du noir ; dans l'autre (la Sèche) il est profondément divisé

en deux, et la bourse du noir, plus grande que dans les Poulpes, est située dans la cavité abdominale. Le foie, dans l'un et l'autre genre, donne naissance à deux canaux biliaires qui s'ouvrent à l'extrémité de la cavité spirale du œcum.

Tout le monde connaît la singulière facilité qu'ont presque tous les Céphalopodes, et notamment les Poulpes et les Sèches, de répandre, au moment du danger, une liqueur noire, qui leur donne le moyen de troubler l'eau et d'échapper ainsi à la poursuite de leurs ennemis. Cette liqueur noire est le résultat d'une sécrétion dont l'organe avait été confondu par Monro avec le foie, ce qui lui avait fait dire que la liqueur noire était de la bile. La réunion dans une même masse de la poche au noir et du foie, dans le Poulpe, a donné lieu à cette erreur. Elle a été facilement reconnue, lorsque dans les Sèches on a vu les deux organes séparés. Celui qui contient le noir est celluleux en dedans, et renferme, comme dans une éponge à tissus très-lâches, une bouillie noire, dont une petite quantité suffit pour troubler beaucoup d'eau. La bourse au noir se termine antérieurement par un canal excréteur, qui s'ouvre dans l'entonnoir tout à côté de l'anus.

Les organes de la circulation et de la respiration sont fort développés dans les Sèches. La disposition circulaire des bras autour de la tête a entraîné une disposition analogue dans le système veineux de ces parties. Les veines qui descendent des bras, se joignent à un tronc commun, qui forme à leur base un anneau irrégulier, dont les deux extrémités se réunissent en un tronc unique, qui descend devant le foie, à gauche du rectum, dans l'épaisseur de la bride antérieure de la bourse jusqu'aux deux tiers de la longueur de celle-ci où elle se partage. L'angle très-aigu, sous lequel se fait la jonction des deux parties du cercle veineux de la tête, donne naissance à une valvule semi-lunaire fort grande. Le tronc en descendant reçoit les veines des diverses parties qui l'avoisinent ; ainsi le foie, l'entonnoir, l'enveloppe cutanée ou la bourse lui en envoient. Chaque branche qui résulte de la bifurcation du tronc en reçoit elle-même une autre presque aussi considérable, qui y aboutit dans une direction qui semble contraire à la marche du sang. Ces vaisseaux prennent leur origine du côté droit par les rameaux que donnent la partie inférieure du foie, les intestins, l'ovaire ou le testicule, selon le sexe ; et du côté gauche des rameaux que fournissent l'œsophage, une partie de l'estomac et le côté gauche du foie. Après avoir reçu les deux branches dont on vient de parler, les deux troncs principaux descendent encore un peu, se recourbent en dehors, et aboutissent enfin à des sinus veineux garnis à l'intérieur de piliers charnus, et qui sont les oreillettes des cœurs latéraux. Les oreillettes, outre ces deux troncs principaux, en reçoivent encore un autre de chaque côté qui, plus petit, apporte le sang des parties latérales de la bourse et du ligament suspenseur de la branchie. Des oreillettes latérales, le sang est porté dans les cœurs branchiaux qui le poussent dans le tissu de l'organe respiratoire.

Les deux grosses branches veineuses, qui aboutissent dans les veines latérales immédiatement après la bifur-

cation du tronc principal à la partie inférieure de la bourse, sont pourvues d'un grand nombre de petits corps spongieux qui sont implantés sur la surface, et plongent dans les grandes cavités de l'enveloppe extérieure; ces cavités, dont les ouvertures se voient à la base du cou, sont séparés l'une de l'autre par une cloison longitudinale, et tapissées à l'intérieur d'une membrane muqueuse. Cuvier les nomme cavités veineuses, parce qu'elles contiennent les corps spongieux, adhérents aux veines et communiquant avec elles. Ces organes sont très-singuliers, mollasses et très-vasculaires. Ils communiquent directement avec les veines d'une part, et de l'autre avec le fluide ambiant, de telle sorte qu'en injectant ou en insufflant les veines, on voit l'air ou le liquide passer de leur cavité à travers les corps spongieux et se répandre au dehors. Si ces organes sont absorbants, ils peuvent faire passer dans les veines une certaine quantité d'eau; s'ils étaient respiratoires, le sang arriverait déjà modifié aux branchies, ce qui est peu croyable lorsque l'on considère le grand développement de l'organe respiratoire. Comme en exprimant ces corps on en voit sortir une mucosité jaunâtre et épaisse, il est bien plus probable qu'ils servent plutôt à une sécrétion dépurative qu'à toute autre fonction. On ne sait si l'on doit comparer cette disposition organique à celle des Aplysies, dont le système veineux communique directement et sans aucun organe intermédiaire avec la cavité viscérale. V. APLYSIE.

Dans les Céphalopodes connus jusqu'à présent, il existe trois cœurs, ce qui ne se voit dans aucun Mollusque des autres classes; de ces trois cœurs deux sont latéraux ou branchiaux, et le troisième médian, destiné à la circulation générale. Les latéraux sont placés à la base des branchies, ils sont pyriformes; le côté le plus large et le plus arrondi, tourné vers l'entrée de la veine, la pointe au contraire dirigée vers l'artère branchiale. Ces cœurs sont d'une substance noirâtre, assez épaisse, d'une apparence plutôt celluleuse que fibreuse, et creusée de cellules assez grandes et assez profondes, dont l'usage est inconnu. L'orifice veineux est garni de deux grandes valvules mitrales, qui peuvent s'opposer à la marche rétrograde du sang dans les veines. Les branchies, en forme d'arbuscules, sont situées de chaque côté, dans le fond de la bourse, où elles sont retenues en place par la bride formée par les gros vaisseaux et par un appendice charnu, qui se confond avec la paroi de la bourse; elles sont composées d'un grand nombre de feuillettes qui se sous-divisent trois fois, et sur lesquels la peau du sac s'étend en pénétrant jusque dans leurs plus petits interstices. L'artère branchiale, qui naît de chaque cœur latéral, pénètre dans l'épaisseur de la bride charnue de la base de la branchie; elle donne un rameau à chacun des grands feuillettes, et celui-ci se divise en ramuscules aussi nombreux que les lamelles dont la branchie est composée. Après avoir été vivifié par la respiration, le sang repasse dans un autre système vasculaire, celui des veines branchiales; leur tronc est placé à l'opposé des artères, à l'autre extrémité des feuillettes branchiaux; elle reçoit successivement de chacun d'eux un rameau gros par leur

réunion; elle se dirige en remontant un peu vers le cœur central. Cet organe charnu et blanc est situé à la partie inférieure de la masse viscérale; il est globuleux, légèrement demi-circulaire, et reçoit les veines branchiales par les angles qui sont supérieurs. Chacune de ces veines est garnie, à son entrée dans le cœur, d'une valvule dont le bord libre est dirigé vers l'intérieur de cet organe. Si l'on vient à l'ouvrir, on découvre dans son intérieur un assez grand nombre de piliers fibreux diversement entrelacés.

Destiné à la circulation générale, le cœur médian donne naissance à plusieurs vaisseaux dont le plus gros, que l'on peut nommer l'aorte, remonte vers la tête en fournissant d'abord presque à son origine un rameau pour le péritoine, un peu plus haut un autre qui se divise en deux pour les parties latérales de la bourse ou du sac viscéral, à la hauteur des estomacs et de la masse intestinale; il donne des branches à chacune de ces parties: le foie en reçoit deux, et la partie inférieure du jabot quelques autres. Lorsqu'elle est parvenue au haut de la cavité de la partie postérieure du foie, l'aorte se bifurque, et les deux branches qui en résultent forment un cercle complet autour de l'œsophage, à la base de la tête, immédiatement au-dessous de la masse buccale. Cet anneau vasculaire donne naissance à un grand nombre de rameaux artériels qui se rendent aux organes environnants: les uns vont à l'œsophage, les autres à la masse buccale, d'autres aux glandes salivaires supérieures, puis deux autres plus grosses qui descendent dans les glandes salivaires inférieures; elles s'anastomosent entre elles par un rameau transverse qui fournit encore quelques petites branches au jabot et à l'œsophage. Les deux branches aortiques, en se continuant, passent ensemble dans un trou percé dans la plaque cartilagineuse et parviennent à la base des pieds; elles deviennent presque horizontales, prennent une marche rétrograde d'arrière en avant, décrivent un demi-cercle de chaque côté, et se divisent en quatre branches dans les Poulpes, en cinq dans les Sèches; elles pénètrent dans le canal central de chaque bras, et s'y divisent à l'infini. Les veines des bras ne suivent pas le même trajet que les artères; il y en a deux pour chacun de ces bras; elles sont sous-cutanées et latérales; elles se portent, comme on l'a vu, dans l'anneau veineux céphalique dont il a été parlé.

Outre cette aorte, le cœur central donne naissance à deux autres artères. La première naît de la face inférieure de cet organe; elle se porte sur l'ovaire ou sur le testicule, selon le sexe. La seconde, plus grosse que la première, fournit plusieurs branches, et d'abord deux longues et grêles qui partent de chaque côté de sa base; elles se réunissent aux veines branchiales, remontent avec elles pour se distribuer probablement à l'organe respiratoire. Le tronc se divise ensuite en deux branches: l'une qui remonte à travers la bride antérieure de la bourse et se distribue dans l'épaisseur de cette partie, l'autre qui gagne l'intestin sur lequel elle se ramifie. Le système vasculaire et branchial ne diffère que fort peu dans la Sèche de ce qu'on vient de le voir dans le Poulpe; cependant le cœur médian est

trilobé, et les veines pulmonaires qui s'y rendent, étant renflées dans le milieu, on les prendrait pour des oreillettes, quoiqu'elles n'en remplissent pas les fonctions. Le système musculaire des Poulpes et des Sèches est fort considérable, à cause surtout des organes nombreux de locomotion et de préhension dont ils sont pourvus. Les huit bras qui couronnent la tête des Poulpes sont entièrement musculeux; à leur base ils se confondent; leurs fibres s'entrelacent fortement, forment une couche épaisse et solide, qui donne lieu à une sorte de cavité centrale dans laquelle est placée la masse buccale; c'est au-dessous d'elle qu'ils s'insèrent à la plaque cartilagineuse qui protège la masse encéphalique et les organes de l'ouïe. Tous les bras sont percés à leur centre d'un long canal dans lequel sont placés les artères et les nerfs; ils sont composés de plusieurs plans fibreux que l'on voit très-bien quand on les coupe transversalement. On peut comparer ces organes, comme l'a fait Cuvier, à la langue des Mammifères, qui est susceptible de tous les mouvements. Cette coupe transverse des pieds présente au centre un espace rhomboïdal, de substance presque homogène, et dont on aperçoit difficilement les fibres, quoiqu'on puisse s'assurer qu'elles sont rayonnantes. A l'extérieur on voit quatre segments rentrants de cercle, fortement striés en rayons. Ces divers plans musculaires sont fortement réunis entre eux et solidement maintenus par une couche extérieure aponévrotique, mince, composée de fibres circulaires et longitudinales; les ventouses, dispersées sur la face interne des bras, ont des muscles intrinsèques, et d'autres qui forment le pédicule; ces derniers se confondent et s'entrecroisent avec les fibres des muscles des bras. Dans les Poulpes, les bras sont réunis à leur base par une membrane très-solide et musculaire; elle est composée de deux plans fibreux: ces plans partent des parties latérales des pieds, se joignent et s'entrecroisent dans le milieu de l'intervalle qui les sépare; elles s'entrecroisent de telle sorte que les fibres internes deviennent extérieures, et celles-ci deviennent internes. Dans les Poulpes, le corps a vraiment la forme d'une bourse, ce qui lui a valu ce nom; il a, en effet, la forme d'un sac peu allongé; il est entièrement charnu, contractile dans toutes ses parties; mais les fibres musculaires sont tellement enlacées qu'elles forment une couche qui paraît homogène extérieurement; cependant elles paraissent sensiblement longitudinales et transverses à l'intérieur. Cette bourse sur le dos contient, dans son épaisseur, deux petits stylets cartilagineux qui représentent à l'état rudimentaire la plume des Calmars ou l'os de la Sèche. Dans ces deux derniers genres, le corps a une forme différente; il est plus allongé, et les parois dorsales de la bourse, étant dédoublées, présentent une grande lacune occupée par la coquille. Il existe une cavité viscérale assez grande, dont les parois sont charnues et musculaires; elle contient le foie et l'œsophage; elle est percée inférieurement à l'endroit du cardia. Les muscles qui forment cette cavité sont destinés principalement à unir fortement le corps avec la tête de l'animal; les faisceaux charnus qui s'y voient viennent la plupart de la face inférieure de l'anneau cartilagineux de la tête, ou sont

des continuations de ceux de la base des pieds; d'autres naissent à côté des yeux; d'autres, en se rendant à l'entonnoir, donnent un muscle à cette cavité. L'entonnoir est lui-même charnu et musculeux; sa composition est semblable à celle de la bourse; il est soutenu à la base et latéralement par un pilier charnu, qui s'insère sur les parties latérales du corps. Sur les côtés de la base de l'entonnoir s'insèrent deux muscles venant du bord postérieur de la bourse, sous le grand muscle qui attache ce bord aux pieds; ils forment ces calottes concaves vers la bourse, qui la bouchent aux côtés de l'entonnoir. Cette partie a encore deux paires de muscles qui sont destinés à la rapprocher de la tête; car l'une s'insère sur l'anneau cartilagineux, et l'autre de chaque côté, au-dessous de l'œil.

Le système nerveux est considérablement développé dans les animaux de la classe des Céphalopodes. Ils sont les seuls parmi les Mollusques qui aient un appareil cartilagineux représentant jusqu'à un certain point, le système osseux de la tête des Vertébrés. Ce cartilage est une sorte d'anneau placé à la base des pieds, dans le centre duquel passent l'œsophage, l'artère aorte et le canal excréteur des glandes salivaires inférieures. Sa partie postérieure, plus épaisse que sur les côtés, contient le cerveau ou ganglion œsophagien supérieur; les parties latérales renferment les ganglions rayonnés; et la partie antérieure, la plus épaisse et la plus dure, est percée de deux petites cavités pour les organes de l'audition, elle protège en outre le ganglion sous-œsophagien ou cervelet, qui complète l'anneau nerveux qui remplace la masse encéphalique des animaux vertébrés. De chaque côté, l'anneau cartilagineux offre deux cavités fort grandes, également cartilagineuses, infundibuliformes, qui contiennent et protègent les yeux. L'anneau nerveux se partage en deux parties: l'une, dit Cuvier, est postérieure et de substance grise: on peut la comparer au cervelet; l'autre, aplatie et blanche, est antérieure: elle peut se comparer au cerveau. Les parties antérieures et latérales du cerveau fournissent des filets très-grêles, qui traversent la base des pieds pour se rendre à la masse buccale, à la peau de la bouche, et donnent lieu à un ganglion buccal qui fournit des filets aux glandes salivaires. Des parties latérales et inférieures du cerveau naissent les grosses branches de jonction avec le cervelet ou ganglion inférieur: c'est lui qui, étant le plus considérable, réparti dans tout l'animal le plus grand nombre de nerfs: ils peuvent être distingués en antérieurs, en latéraux et en postérieurs. Les antérieurs partent en rayonnant du bord antérieur: ils forment ce que Cuvier nomme la patte-d'oie. Ils sont de chaque côté au nombre de quatre dans les Poulpes, et de cinq dans les Sèches; ils s'enfoncent dans la base des pieds et pénètrent au centre de chacun d'eux. Lorsqu'ils sont parvenus un peu au-dessous de la séparation de chacun des pieds, ils donnent de leurs parties latérales un filet anastomotique, qui joint le premier nerf au deuxième, celui-ci au troisième et ainsi de suite; il constitue ainsi un anneau nerveux complet, qui met en relation tous les nerfs branchiaux. Des nerfs latéraux, les uns, très-courts, établissent la communication des deux gan-

glions du cervelet; et d'autres, comme on l'a vu, avec le cerveau: c'est par leur moyen que se trouve complété l'anneau œsophagien. A l'endroit de la jonction du cervelet avec le cerveau naît, de chaque côté, un tronc fort court, qui entre dans l'orbite: c'est le nerf optique. A l'opposé du cervelet, sur les parties latérales de son bord, on voit sortir un petit nerf qui se rend à l'entonnoir, et, derrière lui, un autre du même volume: c'est le nerf acoustique. Les nerfs inférieurs du cervelet sont au nombre de deux principaux de chaque côté; l'un part de l'angle inférieur et postérieur: il est destiné tout entier aux viscères auxquels il se distribue; l'autre naît de l'angle inférieur et intérieur: il est destiné à la bourse ou à l'enveloppe extérieure. Ce dernier se termine sur les parties latérales de l'enveloppe musculo-cutanée par un ganglion aplati, dont les branches nombreuses partent en rayonnant du centre commun; toutes se perdent dans l'épaisseur de la bourse. Ces ganglions ont reçu de Cuvier le nom de ganglions étoilés. Le nerf viscéral descend parallèlement, avec son congénère, de chaque côté de la veine cave. Il donne supérieurement des filets à l'œsophage, aux muscles du cou, détache plusieurs branches derrière la veine, le rectum et le conduit du noir: elles forment une sorte de plexus. Le tronc descend un peu obliquement à côté de l'oviducte, et gagne le cœur latéral où il produit un ganglion cardiaque qui donne une branche pour le cœur médian; un autre qui donne naissance à un ganglion pulmonaire d'où partent les branches qui se distribuent à la branche; puis enfin un troisième qui paraît destiné à la partie la plus postérieure du sac ou de l'enveloppe cutanée.

Les organes de la génération sont séparés. Les Céphalopodes ne sont point hermaphrodites; dans l'un et l'autre sexe, une cavité péritonéale particulière, occupant la partie la plus reculée du sac, est destinée à contenir les organes générateurs. Dans la femelle, ils se composent d'un ovaire et d'un double oviducte; l'ovaire est assez considérable, il est revêtu d'une membrane solide, à laquelle s'attachent par des pédicules, de nombreuses grappes d'œufs. Les organes générateurs du mâle sont composés d'un testicule, d'un canal déférent, d'une vésicule séminale, d'un corps glanduleux que Cuvier nomme prostate, d'un réservoir spermatique et enfin d'une verge.

Pour terminer ce qui a rapport à l'histoire anatomique des Poulpes et des Sèches, il ne reste plus à examiner que les organes des sens, et d'abord se présente celui de la vue qui est vraiment des plus remarquables par son développement et par sa belle organisation, on peut le mettre sur la même ligne que celle des animaux les plus élevés dans l'échelle, sans que cependant il cesse d'en rester bien distinct par quelques particularités, dont l'une des plus essentielles est de manquer de la chambre antérieure et de l'humeur aqueuse; aussi à l'ouverture des paupières la peau se réfléchit en dedans, forme un repli comparable à la troisième paupière de quelques animaux, s'enfonçe ensuite profondément pour former la conjonctive, remonte sur la face antérieure de l'œil, et se doublant de nouveau sur elle-même, donne naissance à l'iris et finit enfin par

couvrir d'une membrane transparente la surface extérieure du cristallin; mais avant de parvenir sur cette partie, elle passe sur des procès ciliaires d'une admirable structure, qui couvrent la base de l'hémisphère externe du cristallin. Celui-ci est fort grand, plus convexe postérieurement qu'antérieurement et d'autant plus dur qu'on s'approche davantage de son centre; toute sa partie postérieure est plongée dans l'humeur vitrée et paraît en être séparée par une capsule propre. L'humeur vitrée est contenue dans trois membranes distinctes: la plus extérieure est une sclérotique presque cartilagineuse, percée d'un grand nombre de trous très-petits qui laissent passer les nombreux filets nerveux que produit le ganglion optique; la seconde, placée en dedans de la première, est une véritable rétine, puisqu'elle résulte de l'épanouissement des filets nerveux; enfin en dedans de cette rétine se trouve une membrane très-mince ou plutôt une couche de substance violette semblable à la couche noire de la choroïde humaine; ce qui doit étonner, c'est de trouver cette couche obscure en dessus de la rétine et non en dessous, comme dans les autres animaux. On doit se demander comment la vision est possible et supposer tout au moins qu'elle doit être considérablement affaiblie par cette circonstance. Derrière la sclérotique, se trouve un assez grand espace semi-lunaire, circonscrit par plusieurs membranes et contenant au milieu d'une substance mollesse un énorme ganglion optique, réniforme et produisant de son bord antérieur un nombre très-considérable de filets qui traversent la sclérotique. L'organe de l'ouïe est tout à fait interne, sans communication avec le dehors; il ne peut donc être d'une grande utilité à l'animal, ou du moins ne lui donner que des perceptions fort obscures. Cet organe est placé dans la partie la plus dure et la plus épaisse du crâne; il consiste en deux cavités à peu près sphériques, lisses, sans aucune anfractuosité, remplies par une vésicule d'un moindre volume, suspendue par des filaments, revêtue par une membrane mince et transparente contenant une petite quantité de liquide et soutenue par un petit osselet lenticulaire jaunâtre; le nerf acoustique, qui est fort petit, perce la cavité pour se rendre à la masse bulbeuse. Telle est la composition de cet organe réduit à l'état rudimentaire et qui, dans sa simple composition, représente tout à la fois l'oreille interne et externe des autres animaux. Il n'existe aucun organe olfactif proprement dit; cependant il est prouvé que les Poulpes et les Sèches sont attirés par les substances alimentaires qui leur plaisent.

Les caractères génériques des Sèches peuvent être exprimés de la manière suivante: corps ovale, déprimé, bordé de chaque côté dans toute sa longueur par une nageoire étroite, tout à fait latérale. Dos soutenu dans toute sa longueur par un corps créacé, contenu dans une vaste lacune cutanée. Bouche entourée de dix bras garnis à leur surface interne de ventouses, à l'exception de deux d'entre eux qui sont pédonculés, plus longs que les autres, terminés en spatule, et garnis de ventouses seulement sur l'épanouissement. Ventouses à bords cornés, non dentés. Sépiostaire ou coquille ovale, également convexe des deux côtés, calcaire, composée

d'une série de lames calcaires, spongieuses, superposées, terminée postérieurement par une cavité peu profonde, bordée par des appendices aliformes, cornéo-calcaires, et dans son milieu, vers l'extrémité postérieure, par une apophyse pointue, droite ou légèrement recourbée.

Les Sèches sont répandues dans toutes les mers, mais on ignore si elles constituent un grand nombre d'espèces. Il en est de cela comme de beaucoup d'autres choses que les voyageurs ne rapportent pas, parce qu'ils croient rencontrer la même espèce partout. Il est bien probable cependant qu'il n'en est pas ainsi, et que chaque mer possède quelques espèces. Linné n'en connut qu'une seule, à laquelle Lamarck en ajouta une seconde qu'il décrit dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris (an vii). Raffinesque en fit connaître une troisième qu'il indiqua seulement, et Savigny, dans le grand ouvrage d'Égypte, en représenta une quatrième avec beaucoup de détail. Enfin, Blainville en porte le nombre à huit.

SÈCHE COMMUNE. *Sepia officinalis*, L., Gmel., p. 5149, n° 2; Rondelet, *Aquat.*, p. 565; Aldrov., *de Mollibus*, p. 49-50; Séba, Mus., t. iii, tab. 5, fig. 1 à 4; Encycl., pl. 76, fig. 5, 6, 7; Lamk., Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, an vii, p. 7; *ibid.*, Anim. sans vert., t. vii, p. 668, n° 1; Guérin. Iconogr. du Règne Anim., Moll., pl. 1. Elle est très-commune dans la Méditerranée et l'Océan européen. Elle a jusqu'à dix-huit pouces de long.

SÈCHE TUBERCULEUSE. *Sepia tuberculata*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 2; *ibid.*, Mém., *loc. cit.*, p. 9, pl. 1, fig. 1, a, b; Blainville, Traité de Malac., p. 568, pl. 1, fig. 2. Cette espèce, remarquable par les tubercules dont elle est couverte, est d'un médiocre volume. Elle vient des mers de l'Inde.

SÈCHE DE SAVIGNY. *Sepia Savignyi*, Blainv., Dict. Sc. nat., t. XLVIII, p. 285; Sèche, Savigny, grand ouvrage d'Égypte, Céphalopodes, pl. 1, fig. 5. Cette espèce vient de la mer Rouge; elle acquiert à peu près le même volume que la Sèche commune.

SÈCHE-TERRINE, SÈCHE-TRAPPE. ois. Synonymes vulgaires d'Engoulevent d'Europe.

SÈCHE. *Sechium*. bot. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Browne (*Hist. Jamaïc.*, p. 555) et ainsi caractérisé : fleurs monoïques. Les mâles ont un périanthe campanulé, divisé presque jusque vers son milieu en cinq parties égales, entre lesquelles sont de petites dents qui ont été considérées par quelques auteurs comme un calice extérieur; quatre à cinq étamines soudées par leurs filets, libres au sommet, et portant quatre anthères cordiformes. Les fleurs femelles ont le périanthe semblable à celui des fleurs mâles, un ovaire obovoïde, surmonté d'un gros style et d'un stigmate capité. Le fruit est une pépionide très-grande, charnue, obcordiforme, un peu comprimée, contenant une graine ovale et plane.

SÈCHE MANGEABLE. *Sechium edule*, Swartz, *Flor. Ind. occid.*, II, p. 1150. *Sicyos*, Jacquin, *Stirp. Amer.*, tab. 165. Sa tige est grimpante, garnie de vrilles et de feuilles amples, alternes, pétiolées, cordiformes, anguleuses, un peu rudes sur les deux faces. Les fleurs sont

petites, inodores, de couleur jaune, les mâles nombreuses au sommet de pédoncules axillaires, les femelles également axillaires, mais seulement au nombre d'une ou deux sur chaque pédoncule. Le fruit est gros, lisse et vert extérieurement, charnu et blanchâtre en dedans. Selon Browne, les habitants de la Jamaïque donnent à cette plante le nom vulgaire de *Chocho-Vine*, et Adanson, qui se plaisait à substituer les noms de pays aux noms scientifiques, quoique ces derniers fussent déjà publiés, a désigné le genre en question sous le nom de *Chocho*. On cultive le *Sechium edule* dans la plupart des Antilles, où les colons français le nomment *Chayote*. Son fruit est usité dans les ragôts. On le sert aussi sur les tables, mais il a peu de saveur, et on le considère comme rafraîchissant. Ce fruit produit en telle abondance dans certaines contrées de la Jamaïque, qu'il y sert à engraisser les Cochons. Seringe, dans le troisième volume du Prodrogne de De Candolle, a publié une nouvelle espèce, sous le nom de *Sechium palmatum*, qui croît au Mexique, et qui est remarquable par ses fruits verts, hérissés et de la grosseur d'une aveline. Cet auteur a encore admis comme espèce distincte le *Sechium Americanum* de Poirét (*Dict. encyc.*, VII, p. 50), qui paraît être un double emploi du *Sechium edule*. En effet, cette plante ne se distingue que par son fruit glabre, de la grosseur d'un œuf de Pigeon; mais le *Sechium edule*, dont le fruit est ordinairement très-gros et hérissé, offre aussi, selon Jacquin, une simple variété où le fruit est absolument comme celui du prétendu *Sechium Americanum*.

SECONDAIRES. GÉOL. V. TERRAINS.

SECRÉTAIRE. *Gypogeramus*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec plus court que la tête, robuste, gros, crochu, courbé à peu près depuis son origine, garni d'une cire à sa base, un peu voûté, comprimé à la pointe; narines un peu éloignées de la base du bec, percées de chaque côté dans la cire, diagonales, oblongues, ouvertes. Pieds très-longs, grêles; jambe emplumée; tarse allongé, nu, plus grêle en bas qu'à sa partie supérieure; quatre doigts courts, verrouqueux en dessous : trois antérieurs, réunis à la base par une membrane; pouce articulé sur le tarse. Ailes longues, les cinq premières rémiges les plus longues et presque égales. Des éperons obtus aux poignets. Queue étagée. Une espèce compose encore à elle seule tout le genre Secrétaire ou Messager. Cette espèce, placée d'abord parmi les Gralles, fut ensuite signalée comme appartenant aux Faucons; d'autres considérations la firent reporter parmi les Échassiers; enfin, depuis qu'il a été permis de consulter le squelette, concernant la véritable place que cet Oiseau doit occuper dans les méthodes, on a pu le fixer naturellement parmi les Rapaces, entre les Vautours et les Aigles. En cherchant à s'accorder raisonnablement sur ce point, on eût bien pu songer en même temps à faire disparaître le ridicule qui a présidé à sa dénomination; car rien n'est plus inexact que les noms de Secrétaire, de Messager et de Sagittaire, qui lui ont été successivement appliqués. Le premier lui est venu, assure-t-on, de ce qu'il porte sur la nuque une touffe de plumes qui le font ressembler à ceux qui, chargés d'écritures quel-

conques, se fichent derrière l'oreille le principal instrument de leur art, afin de ne le point égarer; les grands pas qui règlent et précipitent sa marche lui ont valu le second; et l'origine du troisième est due à l'observation de Vosmaër, portant que l'Oiseau a l'habitude de lancer en l'air, au moyen du bec, des brins de paille qu'il dirige comme l'on ferait d'une flèche. Enfin Levaillant a proposé le nom beaucoup plus expressif de Mangeur de Serpents, que plusieurs auteurs ont rendu par un seul mot latin, mais que l'on n'a point adopté en français, peut-être parce qu'il n'est pas assez exclusif, et qu'il est susceptible d'application envers beaucoup d'espèces réparties dans d'autres genres. Le Secrétaire habite toute la partie méridionale de l'Afrique, où sa présence est regardée comme un grand bienfait par les naturels, qui lui doivent la destruction d'une multitude d'insectes et de reptiles dont il fait une ample consommation; il les tue avant de les avaler, et la manière dont il s'y prend est assez remarquable: il les écrase sous la plante du pied, et y apporte même tant d'adresse et de force, qu'il est rare qu'un Serpent d'un pouce et même plus de diamètre survive au premier coup. L'Oiseau le déchire ensuite avec le bec, l'avale, et rejette la colonne vertébrale et les autres os qu'il n'a pu digérer. Pour la recherche de cette nourriture, le Secrétaire n'a guère besoin de recourir à ses ailes, aussi leur préserve-t-il presque toujours l'usage de ses longues jambes qui lui sont beaucoup plus avantageuses dans la poursuite des reptiles. On dit néanmoins que lorsqu'il s'est emparé d'une proie capable de lui opposer avant de mourir une longue résistance, il l'élevé à une grande hauteur, la laisse tomber et la suit dans sa chute, pour lui porter immédiatement le dernier coup, si toutefois elle n'était qu'étourdie. Leurs unions se font vers le milieu de l'année; et comme ordinairement les mâles sont plus nombreux, il arrive presque toujours que les femelles sont le prix d'opiniâtres combats. Du reste, les accouplements consommés, les époux, réciproquement fidèles, au moins pour la période, s'occupent en commun de la construction du nid qui, semblable à celui des grands Oiseaux de proie, constitue une aire de deux à trois pieds de diamètre, placée au milieu d'un buisson fort touffu et élevé. La ponte consiste en deux œufs, rarement trois, arrondis, blancs, pointillés de roussâtre. Les sables arides et les marécages infects, repaires ordinaires des insectes et des reptiles, sont alternativement parcourus par les Secrétaires. Dans l'état de tranquillité, ils ont la démarche lente et paisible; leurs œufs ne sont point farouches, et on les amène aisément à vivre en domesticité. On a essayé de les dépayser, d'en transporter des colonies à la Martinique et à la Guadeloupe pour y détruire les Serpents; mais la réussite n'a point couronné cette entreprise.

SECRETARE. *Vultur serpentarius*, Lath.; *Falco serpentarius*, Gmel.; *Sagittarius*, Voss.; *Ophioteser cristatus*, Vieill., Buff., pl. enl. 721; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 25. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tectrices alaires variées de brun; rémiges noires; tectrices cendrées à l'origine, noires ensuite, terminées de brun, les deux intermédiaires plus longues de moitié

que les autres qui sont étagées; front, partie de la gorge et du ventre blanchâtres; de longues plumes effilées, noirâtres sur la nuque; parties inférieures grises, faiblement rayées de brunâtre; tectrices subcaudales roussâtres; jambes noires, finement rayées de brun; bec jaunâtre; un grand espace rouge autour des yeux; pieds bruns. Taille, quarante pouces. Ces nuances sont beaucoup moins prononcées et plus variées dans la femelle et les jeunes dans leurs divers âges.

SECRETARIUS. ois. L'un des synonymes de Secrétaire. *V.* ce mot.

SÉCRÉTIONS. Le nom général de Sécérations a été donné au phénomène par lequel une partie du liquide nourricier s'échappe des organes de la circulation pour se répandre à la surface extérieure ou intérieure des animaux, soit en conservant ses propriétés chimiques, soit après que ses éléments sont entrés dans des combinaisons nouvelles. Mais le plus ordinairement on restreint davantage l'acception de ce mot, et on ne l'applique qu'aux actes par lesquels sont formés des produits dont la nature diffère de celle du sang. On donne, au contraire, le nom d'exhalations aux phénomènes par lesquels une ou plusieurs des parties constituantes du sang sont simplement expulsées hors de la substance des organes sans avoir subi de modifications préalables.

§ 1^{er}. Des Exhalations.

L'exhalation est un phénomène dont la marche peut être influencée par l'état de vie ainsi que par une foule d'autres agents, mais qui paraît être indépendant d'elle. C'est le passage des fluides à travers les divers tissus du corps, et pendant la vie comme après la mort ces tissus sont toujours susceptibles d'éprouver une imbibition plus ou moins rapide, et de laisser transsuder les liquides dont ils se gorgent. Une foule d'expériences que l'on doit à Magendie, à Fodéra et à d'autres physiologistes prouvent jusqu'à l'évidence la perméabilité des tissus. Il n'est donc pas surprenant de voir la partie la plus fluide du sang s'échapper hors des vaisseaux circulatoires, pénétrer dans tous les organes et se répandre sur les diverses surfaces tant intérieures qu'extérieures du corps.

Les humeurs dont toutes les parties du corps s'imbibent ainsi sont toujours composées presque entièrement d'eau; on y retrouve une petite quantité de matière animale et quelques sels; enfin elles ressembleraient exactement au sérum du sang si l'albumine y existait en proportions plus grandes.

La première condition de toute exhalation est la perméabilité des tissus que doivent traverser les fluides. Aussi, toutes choses égales d'ailleurs, ce phénomène est-il toujours d'autant plus rapide que l'imbibition est plus facile.

Une autre circonstance qui influe également sur l'exhalation, est la masse du liquide en circulation. Les expériences de Williams Edwards ont fait voir que les pertes de poids que les animaux subissent par suite de l'exhalation qui se fait à la surface du corps est d'autant plus grande que celui-ci est plus près de son point de saturation, c'est-à-dire de l'état dans lequel la quantité d'eau qu'il peut absorber est parvenue à

son maximum. A mesure que la masse des humeurs diminue et que le dessèchement général se rapproche du point incompatible avec l'entretien de la vie, on voit au contraire l'exhalation devenir de moins en moins abondante. Une autre expérience, faite par Magendie, vient encore à l'appui de cette opinion : ayant injecté une quantité très-considérable d'eau dans les veines d'un animal, il en examina le péritoine, et il vit la sérosité s'écouler rapidement de la surface, s'accumuler dans la cavité abdominale et former sous les yeux une véritable hydropisie.

Une pression mécanique peut agir de la même manière. En faisant des expériences sur le liquide contenu dans l'arachnoïde, Magendie a remarqué plusieurs fois que, si l'animal faisait des efforts violents, la quantité de ce liquide augmentait sensiblement. Une compression exercée sur les veines de manière à entraver le retour du sang vers le cœur et à déterminer son accumulation dans les vaisseaux, produit souvent une exhalation assez grande pour causer une infiltration du tissu cellulaire et un gonflement très-considérable. Enfin, toute cause qui rend plus forte la pression que supporte le sang tend à accroître l'exhalation.

Outre ces agents physiques, il est encore d'autres causes qui paraissent exercer une influence plus ou moins directe sur l'exhalation en général, et le système nerveux est de ce nombre. Plusieurs faits tendent à faire penser qu'une diminution considérable dans l'intensité de l'influence nerveuse rend l'imbibition et par suite l'exhalation plus faciles. En faisant des expériences sur la section des nerfs pneumogastriques, M. Edwards a souvent observé l'infiltration des poumons à la suite de cette opération. Lorsqu'on fait périr des Chevaux en ouvrant les gros troncs artériels, on voit la peau de ces animaux se couvrir d'humidité, bien que la masse des liquides ait éprouvé une diminution des plus rapides et des plus grandes. Enfin, Dupuy a observé que chez les Chevaux auxquels il avait fait la section des ganglions du nerf sympathique au cou, toute cette partie était souvent le siège d'une transpiration abondante. L'infiltration qui survient chez les vieillards et dans certaines maladies confirme encore cette opinion.

Suivant les parties dont les exhalations sont le siège, on les a distinguées en intérieures et en extérieures; les premières ont lieu dans toutes les parties du corps, mais c'est surtout là où il existe des cavités sans ouvertures apparentes qu'elles ont été étudiées. La sérosité qui baigne les lamelles du tissu cellulaire, les liquides que lubrifie la surface de toutes les membranes sèches, ceux qui remplissent les chambres de l'œil, sont des produits d'une excretion intérieure, et ont entre eux, et avec le sérum du sang, la plus grande analogie. Enfin les membranes muqueuses sont aussi le siège de phénomènes analogues; mais ici les produits de l'exhalation sont en général mêlés à ceux d'une Sécrétion particulière; aussi n'en sera-t-il pas question dans ce moment.

L'exhalation qui a lieu à la surface extérieure du corps ou par les parois des grandes cavités dans lesquelles l'air circule, et qu'il est essentiel de ne pas confondre avec la sueur qui paraît être le produit d'une

véritable Sécrétion, a reçu le nom de *transpiration*. Dans le plus grand nombre des cas, le liquide ainsi exhalé se transforme en une vapeur invisible et se dissipe dans l'atmosphère; aussi pendant longtemps avait-on négligé de s'en occuper, et c'est seulement par les expériences de Sanctorius que l'on apprit combien sont grandes les pertes de poids que le corps de l'Homme éprouve ainsi. Keill, Lining, Rye, Robinson, etc., se sont ensuite occupés de l'étude de cette transpiration que l'on a appelée insensible; Séguin et Lavoisier en ont fait le sujet de recherches d'un haut intérêt; enfin, dans ces derniers temps, W. Edwards a examiné la même question sous un point de vue plus général, et a fait connaître les lois qui régissent cette fonction importante dans toute la série des animaux vertébrés. V. l'ouvrage intitulé : De l'influence des agents physiques sur la vie, par W. Edwards.

§ II. Des Sécrétions.

La nature des Sécrétions varie beaucoup, suivant les organes où elles sont élaborées et suivant les animaux où on les examine; mais, quel que soit leur composition chimique, elles paraissent différer toujours du sang sous le rapport de l'alcalinité ou de l'acidité. Le liquide nourrissant contient toujours, du moins chez les animaux des classes supérieures, une petite quantité de Soude libre (V. SANG); mais dans les Sécrétions alcalines, la proportion de l'Alcali est beaucoup plus grande relativement à la matière animale, et les autres renferment des Acides lactique, phosphorique, etc., qui ne se trouvent dans le sang qu'à l'état de combinaison neutre ou alcaline. La connaissance de ces faits, que l'on doit à Berzelius, jette beaucoup de lumière sur la nature des forces qui déterminent la séparation des liquides sécrétés; en effet, dans la nature inorganique on voit souvent des phénomènes du même ordre se produire sous l'influence de l'électricité. La pile galvanique jouit de la faculté de séparer d'un liquide homogène les principes acides ou alcalins qu'il renferme à l'état de combinaison neutre; aucune autre force connue n'est susceptible de produire des effets semblables; or, ces décompositions et les résultats de l'action des organes sécrétoires, ont évidemment la plus grande analogie; on peut donc supposer que, si ces phénomènes ne sont pas tous du même ordre, les causes qui les déterminent agissent ici de la même manière. Des expériences curieuses de Prévost et Dumas sur le sang rendent cette manière de voir encore plus plausible. Ces physiologistes sont parvenus à imiter artificiellement les conditions des Sécrétions, et à séparer de ce liquide, au moyen de la pile, un produit analogue au lait. Enfin, par des moyens analogues, ils ont transformé l'albumine contenu dans le sérum du sang en mucus et en fibrine.

On a vu que toutes les surfaces, tant intérieures qu'extérieures du corps des animaux, sont le siège d'une exhalation plus ou moins active; il n'en est pas de même des phénomènes sécrétoires; un des premiers degrés de la localisation des fonctions consiste dans l'existence d'organes destinés d'une manière spéciale à exécuter ces fonctions, et, dans les animaux d'une structure plus compliquée, le nombre de ces appareils

devient même très-considérable. Les formes qu'ils affectent varient beaucoup et les a fait distinguer sous les noms de follicules, de vaisseaux sécrétoires et de glandes; mais ces différences ne paraissent correspondre à aucune modification constante dans la nature de leurs produits. Quant à leur structure intime, il paraît que le seul caractère qui leur soit commun est la forme vésiculaire. En effet, dans toutes ces modifications secondaires des organes sécrétoires, le microscope révèle l'existence de petites vésicules ayant à peu près l'aspect des cellules dont se compose le tissu cellulaire des végétaux, tandis que dans les autres parties du corps des animaux supérieurs on ne rencontre rien de semblable. Dans les Méduses et autres animaux, dont l'organisation est très-simple, on voit un grand nombre de petites vésicules de cette espèce parsemées sur la surface extérieure. Dans les membranes muqueuses des êtres plus parfaits, des organes analogues se trouvent groupés autour de petites cavités isolées, qu'on nomme cryptes ou follicules; dans l'intérieur des vaisseaux sécrétoires des insectes, on les découvre aussi; il en est de même lorsqu'on examine au microscope les petites ampoules que terminent les tubes membraneux qu'on rencontre en si grand nombre sous la peau des Torpilles, etc. Enfin dans les glandes, qui ne sont formées que par la réunion plus ou moins intime d'un certain nombre de vaisseaux ou d'ampoules sécrétoires, on parvient aussi à les distinguer. Il paraît donc assez probable que cette structure est une condition de l'action sécrétoire; mais, pour donner quelque valeur à cette opinion, il faudrait avoir fait sur ce sujet des observations plus nombreuses que celles que l'on possède dans l'état actuel de la science.

Les divers liquides formés par la voie des Sécrétions varient, tant sous le rapport de leur nature que de leurs usages. Ceux dont l'existence est la plus générale sont le mucus, le sperme, la bile et l'urine; la salive, le liquide pancréatique et les larmes se rencontrent aussi chez un grand nombre d'animaux; enfin il est encore des produits analogues qui appartiennent plus spécialement à tel ou tel animal, et dont on a souvent eu déjà l'occasion de parler. V. les articles GLANDES, FOLLICULES, FOIE, ORGANISATION, INSECTES, CIVETTE, CHEVROTAIN, etc.

SECTILE. BOT. Le professeur Richard, dans son travail sur les Orchidées d'Europe, appelle ainsi les masses polliniques qui sont composées de granules irréguliers, réunis entre eux par une matière visqueuse, qui s'allonge par la traction en filaments élastiques; telles sont les masses polliniques des genres *Orchis*, *Ophrys*, *Serapia*, etc.

SÉCURIDACE. *Securidaca*. BOT. Tournefort avait institué ce genre que Linné a réuni au *Coronilla*, mais qui fut rétabli par De Candolle sous le nom de *Securigera*. V. ce mot. Un autre genre a été nommé *Securidaca* par Linné, et il a été adopté par tous les botanistes modernes. Il appartient à la famille des Polygalées et à la Diadelphie Octandrie, L. Voici ses caractères principaux: calice irrégulier, coloré, caduc, à cinq folioles, dont trois extérieures petites, et deux intérieures grandes, pétaloïdes. Corolle à cinq pétales hypogynes, sou-

dés à leur base en un tube qui se confond avec celui des étamines; le pétale supérieur grand, en forme de casque, renfermant les organes sexuels; les deux latéraux très-petits, en forme d'écaillés; les deux inférieurs connivents. Huit étamines dont les filets sont ascendants et soudés par la base en deux faisceaux, ou plutôt formant un tube fendu et ouvert à sa partie antérieure. Disque hypogyne, peu visible dans la fleur, mais très-remarquable dans le fruit où il est persistant. Ovaire supérieur, comprimé latéralement, échancré au sommet, l'un de ses lobes (celui qui regarde le pétale supérieur) plus grand, uniloculaire, renfermant un seul ovule pendant et fixé au sommet de la cavité; un style terminal, ascendant et terminé par un stigmate échancré. Fruit capsulaire, oblong, un peu comprimé, indéhiscence, membraneux d'un côté, se prolongeant de l'autre côté en une aile foliacée, très-longue et cultriforme. Graine pendante, oblongue, lisse, glabre, dépourvue d'albumen, munie d'un tégument extérieur et membraneux, d'une pellicule intérieure et charnue; ses cotylédons sont oblongs et charnus; sa radicule est supérieure.

SÉCURIDACE GRIMPANT. *Securidaca volubilis*, L. C'est un arbrisseau grimpant, couvert d'une pubescence de poils simples. Ses feuilles sont alternes, simples, très-entières, munies de deux glandes sur le pétiole. Les fleurs sont purpurines ou blanchâtres, exhaltant une odeur agréable, pédicellées, accompagnées de bractées dont l'extérieure est la plus grande. Elles forment des épis ou des grappes axillaires. De l'Amérique méridionale et des Antilles.

SÉCURIFÈRE. INS. (Latreille.) V. PORTE-SCIE.

SÉCURIGÈRE. *Securigera*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Hédysarées, section des Coronillées et de la Diadelphie Décandrie, L., primitivement établi par Tournefort sous le nom de *Securidaca*, que Linné imposa plus tard à un autre genre, après avoir réuni le genre de Tournefort au *Coronilla*. Il a été rétabli par Scopoli, Necker et Desvaux, sous le nom de *Bonavenia*, puis par De Candolle, dans la seconde édition de la Flore française, sous celui de *Securigera* qui lui est resté. Voici ses caractères essentiels: calice court, à deux lèvres, l'inférieure bipartite, la supérieure bidentée; corolle papilionacée, dont les pétales ont les onglets un peu plus longs que le calice, et la carène aigüe; étamines diadelphes; gousse comprimée, plane, linéaire, à sutures proéminentes, offrant des isthmes ou étranglements non articulés entre les graines, terminée par un bec allongé; huit à dix graines comprimées, ayant la forme d'un parallélogramme.

SÉCURIGÈRE CORONILLE. *Securigera Coronilla*, DC.; *Coronilla Securidaca*, L.; *Securidaca legitima*, Gærtn., de *Frucl.*, tab. 133. C'est une plante herbacée, qui a le port des Coronilles, et qui croit dans les champs de l'Europe méridionale. Sa racine est annuelle; sa tige est divisée dès sa base en plusieurs rameaux couchés, glabres, longs de huit à douze pouces, garnis de feuilles pétioles, stipulées, ailées, composées de onze à quinze folioles cunéiformes, tronquées, terminées par une petite pointe particulière; les fleurs sont jaunes, portées, au nombre de trois à huit, sur un

pédoncule axillaire, et disposées en ombelle. Les gousses sont glabres, un peu courbées en faucille.

SECURILLA. BOT. Persoon a nommé ainsi une section du genre *Coronilla*, qui correspond au genre *Securidaca* de Tournefort, ou *Securigera* de De Candolle. *V.* ce dernier mot.

SECURINEGA. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diœcie Pentandrie, L., établi par Jussieu, et offrant les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles ont un calice divisé profondément en cinq segments; cinq étamines opposées, à filets saillants et soudés à la base, à anthères oblongues et introrses, munies de cinq glandes alternes, insérées sur un disque glanduleux, crénelé et placé au-dessous d'un rudiment de pistil à trois branches linéaires. Les fleurs femelles ont un calice divisé profondément en quatre ou six segments réfléchis; un ovaire placé sur un disque glanduleux, à trois loges biovulées et surmonté de trois stigmates réfléchis, presque sessiles et bilobés. Le fruit est une capsule à trois coques bivalves, renfermant des graines lisses et noires comme celles du Buis. Ce genre se compose de deux espèces, savoir : le *Securinega nitida* de Willdenow, sur laquelle le genre a été fondé, et qui croît à l'île de Bourbon. L'autre espèce, originaire de l'île de France, est inédite dans l'herbier de Jussieu; mais elle semble une simple variété de la précédente. Quant au *Securinega nitida*, décrit et figuré par Lindley (*Collectanea*, tab. 9), qui est originaire de l'île Otaïti. Adrien De Jussieu, dans son Essai sur les genres d'Euphorbiacées, le regarde comme distinct peut-être même sous le rapport générique, à raison des caractères que son auteur lui a imposés. Les vraies espèces de *Securinega* sont des arbres dont le bois est très-dur; les feuilles alternes, très-entières, coriaces, luisantes, veinées; les fleurs axillaires : les mâles agglomérées, accompagnées de bractées ciliées, les femelles longuement pédunculées et fasciculées, également munies de bractées à leur base.

SÉCURIPALPES. *Securipalpi.* INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, établie par Latreille, et très-voisine, sous plusieurs rapports, de celle des Hélopiens; les Sécuripalpes, dit ce savant (Fam. natur., etc.), en diffèrent par leurs antennes insérées à nu, par le pénultième article des tarses, celui du moins des quatre antérieurs, qui est bilobé et ordinairement en cône, et à raison de leurs palpes maxillaires terminées par un article en forme de hache allongée et cultriforme, et même dentée en scie; ils s'éloignent des *Ædémérites* par ce dernier article, et à raison de leur corps généralement ovale, oblong, avec la tête très-inclinée, le corselet de la largeur des élytres et en trapèze; leurs antennes sont généralement plus courtes. Cette tribu renferme six genres que Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville rangent dans plusieurs divisions, ainsi qu'il suit :

I. Antennes de dix articles.

Genre : **CONOPALPE.**

II. Antennes de onze articles.

A. Pénultième article de tous les tarses bilobé.

a. Corselet point rebordé.

Genres : **MÉLANDRYE, DIRCÉE, HYPLE.**

b. Corselet bordé latéralement.

Genre : **NOTHUS.**

B. Pénultième article des tarses postérieurs entier.

Genre : **SERROPALPE.**

SÉDENETTE. MAM. Pour Sénédelte. *V.* ce mot.

SÉDENTAIRE. ARACH. Dénomination employée par Walckenaer (Tableau des Aranéides) pour désigner la grande division des Araignées qui forment des toiles où elles se tiennent immobiles. Tels sont les *Épéires*, les *Thérédions*, etc.

SEDGWICKIE. *Sedgwickia.* BOT. Genre de la famille des Hamamélidées, institué par Wallich et Griffith, avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, capitées; capitules multiflores, sans involucre; tube du calice soudé à la base de l'ovaire; son limbe est tronqué, et ses lobes sont anguleux, ordinairement coniques dès le milieu; étamines persistantes et périgynes; filaments presque nuls; anthères oblongues, adnées, biloculaires, longitudinalement déhiscentes, à deux valves égales; ovaire semi-infère, à deux loges; ovules insérés sur la partie supérieure de la cloison; deux styles subulés, roulés, avec la face intérieure stigmatueuse; syncarpion subglobuleux, durcisé, hérissé des styles persistants; capsule semi-supère, ensuite libre, à deux loges, incomplètement fermée par les deux valves qui se divisent chacune en deux parties; six graines environ dans chaque loge; elles sont difformes et de consistance osseuse; test se prolongeant de chaque côté en une membrane chartacée; embryon plongé dans un axe d'albumen charnu; cotylédons foliacés; radicule supère, courte, cylindrico-conique.

SEDGWICKIE A FEUILLES ÉPAISSES. *Sedgwickia crassifolia*, Wall. et Griff. C'est un arbre assez élevé, garni de squames à l'aisselle des bourgeons et à leur extrémité; feuilles alternes, pétiolées, ovato-oblongues, acuminées, subcoriaces, dentelées, veinées; stipules linéaires, étroites, caduques; pédoncules axillaires, solitaires et monocapités. De l'Inde.

SÉDILIPÈDES. OIS. Nom que l'on a donné aux Oiseaux pêcheurs, dont les quatre doigts, trois en avant et un en arrière, sont entièrement dégagés ou libres.

SÉDIMENT. GÉOL. *V.* TERRAINS.

SEDOIDES. BOT. (Her mann.) Synonyme de *Crassula*. *V.* CRASSULE.

SEDUOÙ ou **SEDUM.** BOT. *V.* ORPIN.

SEDROUS. BOT. *V.* CEDRAT.

SEETZENIA. BOT. R. BROWN, dans son appendice botanique au Voyage en Afrique, d'Oudney, Denham et Clapperton, p. 26, mentionne sous le nom de *Seetzenia Africana* une plante qui, sous le rapport des organes végétatifs, doit être rapportée aux Zygophyllées, mais qui, dans sa structure florale, offre des différences que l'on pourrait à la rigueur regarder comme suffisantes pour la séparer de cette famille. L'épicarpe de son fruit capsulaire, composé de l'épicarpe uni au sarcocarpe, est situé sur la carène dorsale de chaque loge, l'endocarpe étant une simple membrane qui existe sur les côtés du fruit. L'estivation du calice est valvaire; la corolle est nulle; les cinq styles sont distincts à la base, et les loges de l'ovaire paraissent être monospermes. L'auteur pense que cette plante est la même

que le *Zygophyllum lanatum* de Willdenow, que cet auteur a cité comme originaire de Sierra-Leone, mais qui, d'après les échantillons de l'herbier de Banks, et sur lesquels R. Brown a fait ses observations, croit dans l'Afrique australe.

SÉGAÏROL. ois. L'un des synonymes vulgaires de Cresserelle. *V. FAUCON.*

SEGELSTEIN. MIN. Nom vulgaire d'une variété de Fer oxydé.

SEGESTRELLA. BOT. Le genre de Lichens auquel Fries a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Sphaeromphale*, de Reichenbach. *V. ce mot.*

SEGESTRIE. *Segestria.* ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Tubitèles, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Araña* de Linné, et ayant pour caractères : chélicères élargies au côté extérieur, près de leur base, droites; six yeux, dont quatre plus antérieurs, formant une ligne transverse; les deux autres sont situés, un de chaque côté, derrière les latéraux précédents; la première paire de pattes, et la deuxième ensuite, les plus longues de toutes; la troisième la plus courte. Ce genre se distingue des *Clothos* et des *Drasses*, parce que leur langue n'est pas cintrée par les mâchoires comme dans ces deux derniers genres. Les *Clubiones*, les *Araignées* et les *Argyronètes*, qui terminent la tribu des Tubitèles, sont distinguées des *Segestries* par le nombre de leurs yeux qui est de huit. Les mâles des *Segestries* ont les pattes beaucoup plus longues que les femelles; le cinquième article de leurs palpes est allongé, gros à son origine, cylindrique et un peu courbé dans le reste de son étendue; il se termine en pointe mousse; un appendice de la forme d'une petite bouteille à col long et délié, est attaché tout près de son origine, en dessous et au côté intérieur; l'extrémité est allongée, courbée en manière d'S, et ressemble un peu à une queue; cet appendice est écailleux, rousâtre, très-lisse, luisant, sans poils, placé perpendiculairement au bras et dirigé vers la tête; sa longueur égale celle des trois derniers articles des palpes; il les surpasse en grosseur; il pend à un col délié sur lequel il est mobile, mais ce col n'est apparent que lorsqu'on cherche à éloigner l'appendice du bras. C'est dans son intérieur que sont renfermées les parties sexuelles du mâle. Degée et Lister ont étudié les mœurs de ces *Araignées*; ils ont reconnu qu'elles sont nocturnes, et que leur habitation est ordinairement quelque fente de vieux mur, le dessous d'une écorce d'arbre ou tout autre lieu couvert. Walkenaer dit qu'elles construisent des tubes allongés, très-étroits, cylindriques, où elles se tiennent en embuscade; leurs six pattes sont posées sur autant de fils qui divergent et viennent se rendre au tube comme à un centre commun. Dans cette posture, elles attendent que quelque Mouche vienne faire remuer leur fillet; aussitôt que le malheureux insecte y est embarrassé, les mouvements qu'il fait pour se dégager sont communiqués par les fils sur lesquels les pattes de l'*Araignée* sont posées; elle sait par leur moyen de quel côté est sa victime, et fond dessus pour la dévorer.

SEGESTRIE DES CAVES. *Segestria cellaris*, Latr.; *Se-*

gestria perfula, Walk., Faun. Paris, t. II, p. 225, n° 75; *Araña florentina*, Rossi, Faun. etrusc., t. II, p. 155, tab. 19, fig. 5. Longue de près de sept lignes; corps velu, d'un noir tirant sur le gris de souris, avec les mandibules vertes ou d'un bleu d'acier, et une suite de taches triangulaires noires le long du milieu du dos et de l'abdomen. On la trouve communément dans les maisons.

SEGESTRIE. *Segestria.* BOT. (*Lichens.*) Fries a établi sous ce nom un genre dans la famille des Lichens, qui a pour type plusieurs espèces du genre *Porina* d'Acharius, et entre autres les *Porina nucula* et *umbonata*. Les caractères de ce genre sont : des conceptacles irréguliers, en forme de verrues colorées, formées par le développement de la partie médullaire du thallus, et offrant à leur sommet une petite ouverture papillaire; dans chaque conceptacle on trouve un noyau solitaire, presque globuleux, mou et gélatineux. Ces Lichens ont le thallus crustacé ou simplement cartilagineux, adhérent aux pierres ou à l'écorce des arbres; on les trouve plus fréquemment vers l'automne.

SEGETELLA. BOT. Persoon a ainsi nommé une section du genre *Alsine* de Linné, dans laquelle entre l'*Alsine segetalis*, L., maintenant réunie aux *Arenaria*. *V. SABLINE.*

SEGÉTIE. *Segetia.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéliens, tribu des Noctuérites, institué par Stephens qui lui assigne pour caractères : antennes dentelées dans les mâles et seulement ciliées dans les femelles; palpes assez courtes, écartées, n'atteignant pas l'extrémité du front, avec le dernier article fort court; corselet ovalaire, plan en dessus; chenilles glabres.

SEGÉTIE XANTHOGAPHE. *Segetia xanthographa*, Steph.; *Noctua xanthographa*, Fab., Dup., Papil. de Fr., vol. III, pl. 80, fig. 2. Ailes antérieures d'un brun jaunâtre clair, avec deux taches ordinairement d'un jaune pâle : l'une réniforme, marquée de brun à ses deux extrémités, l'autre orbiculaire et brune au centre; ces deux taches sont situées entre deux lignes courbes, formées par de petits points noirs; le bord de l'aile est marqué d'un liséré clair, très-étroit, et un peu en dedans d'une rangée de petits points jaunâtres. Taille, quatorze lignes. Europe.

SEGEMARIA. BOT. *V. SEYMERIA.*

SEGUASTER. BOT. Synonyme de *Corypha*, L. *V. ce mot.*

SEGUÉ. BOT. Synonyme vulgaire de Seigle.

SEGUIÈRE. *Seguiera* ou *Seguieria.* BOT. Genre établi par Læbing et Linné, qui l'ont placé dans la Polyandrie Monogynie, mais dont les affinités naturelles ne sont point déterminées. Voici ses caractères principaux : calice à cinq folioles oblongues, étalées et persistantes, deux extérieures plus petites, selon Jacquin; corolle nulle; étamines nombreuses, à filets capillaires plus longs que le calice; ovaire supérieure, oblong, comprimé, muni à son sommet d'une aile mince et latérale, plus épais d'un côté, surmonté d'un style très-court, continu avec le côté épais de l'ovaire, et terminé par un stigmate simple; capsule oblongue, plus épaisse d'un

côté, ailée de l'autre, pourvue à sa base de trois appendices en forme d'ailes, uniloculaire, indéhiscente, renfermant une seule graine glabre et oblongue.

SÉQUIÈRE AMÉRICAINE. *Sequiera americana*, L.; *Sequiera aculeata*, Jacq., *Stirp. Amer.*, p. 170; Læfving, *Iter*, p. 191. C'est un arbrisseau d'une hauteur médiocre, et dont les tiges sont divisées en rameaux alternes, armés d'aiguillons recourbés et placés à la base des feuilles, mais qui manquent quelquefois. Les feuilles sont alternes, pétiolées, elliptiques, échanquées au sommet, entières sur les bords et glabres des deux côtés. Les fleurs sont disposées en grappe à l'extrémité des rameaux. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale, aux environs de Carthagène.

SÉGUINE. *bor.* Espèce d'*Arum* de Linné, et de *Caladium* de Ventenat.

SEHIMA. *bor.* Genre de la famille des Graminées, établi par Forskahl (*Flor. Egypt. Arab.*, p. 178), mais qui, selon R. Brown, doit être réuni à l'*Ischæmun*. Palisot de Beauvois le place, avec doute, dans son genre *Calamina*.

SEIBERTITE ou **SEYBERTITE.** *MIN.* Cette substance a été trouvée aux États-Unis, à Amity, dans l'État de New-York, par Clemson. Elle est en grandes lames d'un beau rouge, présentant une certaine transparence quand les lames sont peu épaisses; elle se laisse entamer par une pointe d'acier; elle possède deux clivages, dont l'un est très-facile, et l'autre fort peu distinct; sa pesanteur spécifique est 3,16; elle est infusible au chalumeau sans addition; mais elle donne, avec le Borax, une perle blanche; elle est attaquée par l'Acide nitrique; sa poussière l'est aussi par l'Acide acétique, mais sans former de gelée. L'analyse chimique a démontré qu'elle est composée de Silice, 17; Alumine, 59; Magnésie, 24 5; Chaux, 10,5; protoxyde de Fer, 5; Eau, 4. La Seybertite accompagne la Chaux carbonatée, l'Amphibole, la Spinelle et la Plombagine.

SEICHE. *MOLL.* Pour Sèche. *V.* ce mot.

SEIDLIA. *bor.* Kosteletzki a proposé, sous ce nom, la formation d'un genre nouveau dans la famille des Guttifères. Ce genre a été réuni à l'*Isauxis*, d'Arnott, qui forme le type de la seconde section du genre *Valérie*, de Linné. *V.* ce mot.

SEIGLE. *Secale.* *bor.* Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, L., appartenant à la tribu des Hordéacées, dans laquelle il se distingue par les caractères suivants : les fleurs forment un épi dense, dont le rachis ou axe est simple, denté, et porte un seul épillet à chaque dent de l'axe. Ces épillets sont très-allongés, bi ou triflores, sessiles. La lépécène est à deux valves mutiques et étroites; les deux fleurs inférieures sont fertiles; la supérieure est stérile et rudimentaire; la glume est à deux paillettes, l'extérieure est coriace, convexe, terminée à son sommet par une très-longue soie roide et denticulée; l'interne est bifide à son sommet. La glumelle se compose de deux paléoles obovales, entières et velues. Le fruit, marqué d'un sillon longitudinal, est très-allongé, obtus, enveloppé dans la glume, dont il se sépare à la maturité parfaite. Ce genre, composé d'un très-petit nombre d'espèces, se rapproche beaucoup des *Triticum* ou Froments. Mais il s'en dis-

tingue par les deux valves de sa lépécène, qui sont mutiques et entières à leur sommet, et non échanquées et aristées comme dans les Froments, et par ses épillets qui ne contiennent jamais que deux fleurs fertiles, la troisième, quand elle existe, étant toujours rudimentaire. C'est pour ces motifs que l'espèce décrite sous le nom de *Secale villosum* par Linné, et qui croît en abondance autour du bassin de la Méditerranée, doit être réunie au genre *Triticum* ou à l'une de ses divisions, ainsi que l'a indiqué Palisot de Beauvois. En effet, les deux valves qui forment sa lépécène sont convexes, naviculaires, échanquées à leur sommet qui se termine par une arête assez longue; les épillets sont triflores, la fleur supérieure étant stérile.

SEIGLE COMMUN. *Secale Cereale*, L., Rich., *Bot. méd.*, t. p. 62. C'est une plante annuelle, que l'on croit originaire de l'Asie mineure. Mais elle est cultivée en Europe depuis tant de siècles, que son introduction se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés. Cette céréale offre de très-grands avantages; elle réussit parfaitement dans des régions et des terrains où le Froment ne pourrait prospérer. Ainsi dans les contrées du Nord, où la belle saison est de trop courte durée pour que le Froment mûrisse ses fruits, le Seigle, dont la maturité est beaucoup plus hâtive, y est cultivé avec avantage. Il en est de même dans les terrains maigres où le Froment ne trouverait pas assez de matériaux nutritifs : on le remplace encore par le Seigle; et très-souvent, dans les cultures en grand, on mélange, dans des proportions qui varient suivant la nature du terrain, le Seigle et le Froment; par ce moyen, on a des récoltes beaucoup plus abondantes. Un mélange d'environ parties égales de l'un et de l'autre, forme ce que les fermiers appellent du *Méteil*; si, au contraire, le Froment domine et qu'il n'y ait qu'une très-petite quantité de Seigle, c'est le *Champart*. La farine de Seigle n'a pas la blancheur éclatante de celle du beau Froment. Le pain qu'on fait avec cette farine est un peu dense, coloré et un peu gras au toucher. Néanmoins sa saveur est fort agréable; il est nourrissant, et se conserve plus longtemps frais que le pain de Froment. Si l'on fait un mélange de farines de Seigle et de Froment de manière que cette dernière prédomine, on obtient alors un excellent pain de ménage, agréable et très-nourrissant. La paille du Seigle est en général plus résistante, plus droite, plus longue que celle du Froment. On l'emploie de préférence pour faire des liens, des paillassons, etc. De toutes les Graminées, le Seigle est celle qui est le plus sujette à l'altération qu'on a nommée Ergot. *V.* ce mot.

SEILLETTE et **SEISSETO.** *bor.* Variétés de Froment.

SEIRIDIUM. *bor.* Genre de Champignons établi par Nées d'Esenbeck, et adopté par les professeurs Link et Fries. Ce genre offre des sporidies oblongues, opaques, réunies entre elles par des pédicelles filiformes et groupés sous l'épiderme des plantes où ils forment de petits amas de figure variée. Ce genre paraît avoir des rapports avec le *Stibospora*; aussi Fries le range-t-il dans sa tribu des *Stibosporées*. Une seule espèce compose ce genre, *Seiridium marginatum* (Nees *Fung.*, fig. 19). Elle forme de petites taches noirâtres qui déchi-

rent l'épiderme. On l'a observée sur le *Rosa canina*, L.

SEIROCOCCUS. BOT. Le genre d'Algues, qui a reçu ce nom de Greville, a été réuni au genre *Cystoseira*, d'Agardh, dont il forme l'une des sections.

SEISOPYGIS. OIS. Synonyme de Torchepot. V. STRÈLE.

SEISURE. *Seisura*. OIS. Ce genre, démembré des Merles par Vigors et Horsfield, a pour type le *Turdus volitans* de Latham, qui vit à la Nouvelle-Galles du sud.

SEKRA. BOT. (*Mousses*.) Le genre formé sous ce nom, par Adanson, et qui ne fut point adopté des botanistes, répond au *Trichostomum* des muscologistes modernes.

SEL. MIN. V. SELS.

Le mot Sel est particulièrement appliqué au Sel commun, Sel gemme ou Soude muriatée. V. ce dernier mot. On donne le nom de SEL AMMONIAC à l'Ammoniaque muriatée, celui de SEL AMER ou de SEL DE GLAUBER NATIF, à la Soude sulfatée. V. ces mots.

SEL DE LAIT. V. BAEURRE.

SELACHE. POIS. V. PÉLERIN et SQUALE.

SÉLACIENS. POIS. Cuvier a établi sous ce nom la deuxième famille de ses Poissons chondroptérygiens à branchies fixes, que Duméril avait nommée les *Plagiostomes*. Ce sont des Poissons ayant quatre ou cinq paires de trosses branchiaux; quatre larges nageoires latérales, étalées en éventail et soutenues par de nombreux rayons cartilagineux; une bouche large et située en travers, sous le museau. Cette famille renferme trois grands genres, eux-mêmes subdivisés, et qui sont les Chimères, les Squales et les Raies. V. chacun de ces mots.

SÉLAGINE. *Selago*. BOT. Genre placé d'abord dans la famille des Verbénacées, mais qui depuis est devenu le type d'une famille naturelle à laquelle on a donné son nom. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est monosépale, ovoïde ou campanulé, à trois ou cinq divisions plus ou moins profondes, ou simplement à trois ou cinq dents; la corolle est monopétale, tubuleuse, presque régulière, à quatre ou cinq lobes; les étamines sont au nombre de quatre et un peu inégales. Le fruit est formé de deux coques monospermes, se séparant l'une de l'autre à l'époque de la maturité. Dans sa Monographie de la famille des Sélaginées, Choisy a décrit vingt et une espèces de ce genre. Ce sont des arbustes tous originaires du cap de Bonne-Espérance, ayant des feuilles nombreuses, éparées, entières ou dentées, glabres ou velues, et des fleurs disposées en épis terminaux. Linné avait introduit dans ce genre des espèces appartenant évidemment à d'autres genres; ainsi deux de ces plantes ont été reportées dans le genre *Stilbe*, une dans l'*Erinus* et une dans le *Manulea*.

SÉLAGINE A CORYMBES. *Selago corymbosa*, L. Arbuste de trois à quatre pieds, à feuilles linéaires, à fleurs blanches et disposées en épis denses.

SÉLAGINE FASCICULÉE. *Selago fasciculata*, L. Plus petite que la précédente, à feuilles spatulées et dentées, à fleurs d'un bleu lilas, formant un corymbe dense.

SÉLAGINE BATARDE. *Selago spuria*, L. De deux à trois

pieds de hauteur, à feuilles oblongues et dentées, à fleurs d'un bleu clair. Ces trois espèces se cultivent en orangerie.

SÉLAGINÉES. *Selagineæ*. BOT. Jussieu (Ann. du Mus., 7, p. 71) a le premier proposé de faire du genre *Selago* le type d'une famille distincte de celle des Verbénacées; cette famille a été établie définitivement par le professeur Choisy, de Genève, dans une dissertation spéciale, imprimée dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Genève. Voici les caractères qu'il lui donne : le calice est monosépale, persistant, offrant d'une à cinq divisions plus ou moins profondes, ou quelquefois seulement des dents; très-rarement le calice est formé de deux sépales distincts. La corolle est monopétale, tubuleuse, un peu irrégulière, ayant son limbe à quatre ou cinq lobes. Les étamines, au nombre de quatre, sont didymes; très-rarement les deux plus courtes avortent. L'ovaire est libre, ovoïde, surmonté d'un style plus ou moins long, que termine un stigmate bilobé. Le fruit est à deux loges monospermes, indéhiscentes, et se sépare quelquefois en deux coques distinctes. Le péricarpe est mince, et la graine renferme, sous son tégument propre, un endosperme charnu dans lequel est placé un embryon à radicule supérieure. Les plantes qui composent cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes, rameuses. Leurs feuilles sont alternes, rarement comme opposées, linéaires, petites ou élargies, entières ou dentées. Les fleurs, qui sont munies de bractées, forment des épis plus ou moins denses et terminaux, quelquefois déprimés et comme corymbiformes. Toutes ces plantes croissent au cap de Bonne-Espérance.

Les genres qui composent la famille des Sélaginées sont les suivants : *Polycentia*, Choisy; *Hebenstretia*, L.; *Dischisma*, Choisy; *Agathelpis*, id.; *Microdon*, id.; *Selago*, L. Cette famille a de très-grands rapports avec les Verbénacées, dont les genres *Selago* et *Hebenstretia* faisaient d'abord partie; mais elle en diffère surtout par son embryon placé au centre d'un endosperme, par ses feuilles alternes et ses fleurs munies de bractées. Elle se rapproche aussi des Acanthacées par l'intermédiaire du genre *Eranthemum*; mais elle s'en distingue facilement par ses loges monospermes.

SÉLAGINELLE. *Selaginella*. BOT. Palisot-Beauvois a formé sous ce nom, parmi les Lycopodiées, un genre dont le *Lycopodium Selaginoides* est le type.

SÉLAGINITES. BOT. Foss. Brongniart, dans son Prodrome d'une botanique fossile (84), a donné ce nom à des empreintes d'une plante autédiuvienne, qui appartient à la famille des Polyodiées : ses tiges sont dichotomes, ses feuilles polystachiées, imbriquées et dilatées à leur base. On aperçoit à peine des vestiges des cicatrices des feuilles décidées. On trouve ces empreintes dans les psammites des houillères.

SÉLAGINOÏDE. BOT. V. SÉLAGINELLE.

SÉLAGINOÏDE. MIN. Roche composée d'un mélange intime d'Amphibole et de Feldspath, dans lequel sont disséminées des parcelles de Mica. Cette roche est ordinairement d'une nuance verdâtre.

SÉLAGO. BOT. V. SÉLAGINE.

SÉLAGO. BOT. Espèce du genre Lycopode, répandue

dans les parties froides ou tempérées de l'hémisphère boréal, et retrouvée aux Malouines. Dillen en faisait le type d'un genre où venaient se grouper les *Lycopodium rigidum*, *lucidum*, *linifolium*, etc.

SÉLANDRIE. *Selandria*. INS. Genre d'Hyménoptères tétrébrans, de la famille des Tenthrediniens, établi par Leach pour quelques Mouches à scie, dont les antennes n'ont que neuf articles et dont les ailes offrent deux cellules radiales et quatre cubitales. La forme du corps est brève et élargie; l'abdomen n'est guère plus long que le thorax.

SÉLANDRIE COTONNEUSE. *Selandria ovata*, Leach; *Tenthredo ovata*, L. Elle est noire, avec la majeure partie du dessus du corselet rouge, et une tache blanchâtre, près des cuisses. La côte des ailes supérieures est noire en majeure partie. Taille, quatre lignes. Sa larve, qui vit sur l'Aune, est d'un vert céladon, mais entièrement couverte d'une matière cotonneuse, composée de petites touffes plates, de petits fils élevés en forme de brosses, et partant de plusieurs cavités allongées. Cette matière s'enlève aisément et disparaît de même dans les individus qui ont fait leur dernière mue. Les larves entrent en terre pour passer à l'état de nymphe; la coque qui renferme chacune d'elles est double: l'intérieure très-mince, très-flexible, avec un cercle blanchâtre dans son milieu; l'extérieure, assez dure, élastique, d'une soie d'un brun obscur et recouverte de grains de terre ou de sable. Europe.

SÉLAQUES. FOIS. Le professeur Blainville propose ce nom pour désigner la famille de Poissons chondroptérygiens, qui porte celui de Sélaciens. *V.* ce mot.

SÉLAS. BOT. (Sprengel.) Synonyme de *Gela*, (Loureiro). *V.* ce mot.

SÉLASIE. *Selasia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Cébrionites, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères: antennes en panache, composées de onze articles dont le premier très-gros, le deuxième très-court et cupuliforme, les suivants portant chacun un rameau, dont la réunion constitue le panache; palpes fortes et épaisses; dernier article des maxillaires tronqué; tête découverte, grande, transversale; yeux très-saillants; mandibules fortes, arquées, bidentées à l'extrémité; corselet un peu plus étroit que la tête, presque carré, transversal, un peu arrondi au bord postérieur; écusson triangulaire; élytres flexibles, allongées, arrondies à l'extrémité; pattes assez fortes; tarses assez grêles: ceux des pattes antérieures plus courts que les autres; le premier article le plus long, les deux suivants égaux, le quatrième très-court.

SÉLASIE RHIPICÉROÏDE. *Selasia rhipiceroides*, Delap. Cet insecte est pubescent, ponctué, jaune, long de trois lignes et fort mince; son corselet et ses antennes sont d'un jaune rougeâtre; ses élytres ont une large bande longitudinale, obscure et un peu oblique, qui part de l'angle huméral, et va rejoindre la suture un peu avant l'extrémité. Du Sénégal.

SELENÆA. BOT. Le genre d'Algues proposé sous ce nom par Nitzsch, a été réuni au genre *Micrasterias*, d'Agardh.

SELENBLEI. MIN. *V.* PLOMB SULFURÉ.

SÉLÈNE. FOIS. Premier sous-genre des Vomiers. *V.* ce mot.

SÉLÉNIDES. MIN. Groupe de substances qui admettent le Sélénium comme partie dominante ou constituante.

SÉLÉNIE. *Selenia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliceuse, L., établi par Nuttall (*Journ. of the Acad. of nat. Scienc. of Philadelphia*, vol. 5, p. 152, décembre 1825) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants: calice égal à la base, coloré, ouvert; silicule grande, polysperme, elliptique, comprimée, plane, bordée, presque sessile, à valves plus petites que la cloison et parallèles à celle-ci; dix glandes dont les unes sont disposées par paires entre les folioles du calice, les autres solitaires, échancrées, placées entre les plus petites étamines et le pistil.

SÉLÉNIE BORÉE. *Selenia aurea*, Nutt., *loc. cit.* C'est une plante annuelle, herbacée, dont la tige est anguleuse-triquètrée, les feuilles pinnatifides, les fleurs axillaires et d'une couleur jaune dorée. Cette plante a le port des *Brassica*; mais son fruit, analogue à celui des *Lunaria*, suffit pour l'en faire distinguer.

SELENIPHYLLOS. BOT. (Tabernæmontanus.) Synonyme d'*Oenanthe fistulosa*. *V.* OENANTHE.

SÉLÉNITE. MIN. Nom ancien et vulgaire de la Chaux sulfatée laminaire.

SELENITIS. BOT. *V.* SELINITIS.

SELENIUM. MIN. Ce métal, découvert il y a quelques années par Berzélius, ne s'est point encore rencontré pur, ni jouant le rôle de base dans la nature. On ne l'a encore trouvé que combiné avec d'autres métaux, à l'égard desquels il fait fonction de principe minéralisateur; uni au Cuivre et à l'Argent, il constitue la substance à laquelle Berzélius a donné le nom d'Eukairite (*V.* ce mot); combiné avec le Plomb, il constitue un Sélénure de ce métal, que l'on trouve à Lorenz et à Tiikerode, dans le Harz. *V.* PLOMB SÉLÉNURÉ. On a aussi reconnu la présence de ce métal, à l'état de combinaison, dans plusieurs autres substances, entre autres dans les Pyrites de Fahln, en Suède, et dans le Soufre qui se sublime dans les cavités des volcans de Lipari et de Vulcano.

SÉLÉNIORE. MIN. *V.* SELENIUM.

SELENOCARPÆA. BOT. (De Candolle.) *V.* HÉLIOPHILE.

SÉLÉNOCÉPHALE. *Selenocephalus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, institué par Germar qui lui assigne pour caractères: tête perpendiculaire; bouche rétractile et décline; vertex très-large, supérieure, arqué, subconcaue, entouré d'un rebord concentrique; bord antérieur tranchant, avec une cannelure dans laquelle sont placés de chaque côté deux ocelles; front large, plan, trigone, avec l'angle inférieur tronqué; chaperon allongé, parallélogramme; yeux latéraux et saillants; gaine du rostre courte, composée de trois articles, dont le premier dépasse à peine le bord, le deuxième s'étend sur la lèvre qui est large et trigone, le troisième est de même longueur; antennes sétiformes: le premier article très-grand, épais et subglobuleux, le deuxième plus petit et cyathiforme, les trois

suiuants distincts et annuliformes; l'un d'eux est garni d'une soie, les autres ne sont point distincts, et n'en forment pour ainsi dire qu'un seul sétacé. Écusson grand, trigone, marqué d'une ligne imprimée vers l'extrémité; élytres coriaces, presque opaques, marquées de veines réticulées, dont la seconde est fourchue vers le milieu; ailes membranées, veinées, entourées d'un bord libre; abdomen cave en dessous, avec les bords latéraux carénés; pattes grêles; jambes épineuses et velues.

SÉLÉNOCÉPHALE SOUILLÉ. *Selenocephalus obsoletus*, Germ. Il est entièrement d'un fauve testacé, pointillé et tacheté de fauve plus obscur; les élytres sont d'un fauve sale; les ailes sont blanchâtres. Taille, trois lignes et demie. Europe.

SÉLÉNOCELÉES. BOT. L'une des sections du genre Valérianelle. *V.* ce mot.

SÉLÉNOPE. *Selenops*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, de la famille des Aranéides et de la tribu des Latéigrades, fondé par Léon Dufour sous le nom d'Omalosome, désigné par Latreille sous celui de *Selenops*, qui signifie *yeux en croissant*. Ses caractères sont, suivant Léon Dufour (Ann. génér. des Sc. physiques de Bruxelles, t. IV, p. 561) : mandibules verticales, renflées à leur base antérieure, armées au bord interne de quatre dents. Mâchoires en triangle oblong, légèrement inclinées sur la lèvre. Palpes basilaires. Lèvre demi-circulaire, sternale. Yeux au nombre de huit, ronds, distincts et séparés, dont six sur une même série transversale, tout à fait antérieure, et les deux autres au-devant des extrémités de cette série. Pattes égales entre elles. Léon Dufour décrit et figure une espèce à laquelle il donne le nom de Sélénope Omalosome; elle n'a guère plus de quatre lignes de long. On la trouve en Andalousie où elle habite les rochers; elle marche latéralement et avec rapidité. Latreille décrit cette même espèce sous le nom de *Selenops radiatus*, et il signale trois autres espèces originaires de l'Île-de-France, du Sénégal et de l'Égypte.

SÉLÉNOPHORE. *Selenophorus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, groupe des Sténolophites, établi par Dejean, avec les caractères suivants : antennes assez courtes et filiformes; dernier article des palpes légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué; tête plus ou moins arrondie, rétrécie en arrière; mandibules peu avancées; corselet carré ou trapézoïde; élytres un peu allongées; pattes assez fortes; jambes antérieures échan-crées; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles. Les Sélénohores sont des Carabiques de taille médiocre, ornés de couleurs sombres, et assez souvent de reflets métalliques. On en trouve sous toutes les latitudes; plusieurs espèces habitent l'Europe. Dejean divise ce genre en deux sections.

SÉLÉNOPHORE SCARITIDE. *Selenophorus scaritides*, Dej.; *Harpalus scaritides*, Sturm. Il est ovale et noir; son corselet est presque arrondi, un peu rétréci et bi-impresionné en arrière; élytres courtes, avec des stries lisses; cuisses un peu bronzées; tarses d'un roux ferrugineux, de même que les antennes. Taille, quatre lignes. On le trouve en Autriche.

SÉLIN. *Selinum*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : ombelle composée d'ombellules nombreuses, portées sur des rayons étalés; involucre et involuclles à plusieurs folioles linéaires ou lancéolées et réfléchies. Fleurs toutes fertiles; calice à peine visible; corolle à cinq pétales cordiformes, égaux; cinq étamines à filets capillaires et à anthères arrondies; fruit glabre, comprimé, ordinairement elliptique, marqué de vallécules et de côtes, dont les latérales sont membranées, aliformes, terminé par des styles longs et recourbés. Ce genre est un de ceux dans lesquels on a introduit le plus d'espèces illégitimes. Aussi les auteurs modernes ont non-seulement transporté dans d'autres genres ces fausses espèces, mais encore ils ont subdivisé le véritable genre *Selinum*, après avoir examiné de nouveau les plantes qu'on y avait rapportées. Hoffmann a établi ou rétabli les genres *Oreoselinum*, *Melanoselinum* et *Thysselinum*, sur des espèces qui, dans la plupart des Flores européennes, faisaient partie des *Selinum*. L'*Oreoselinum*, par exemple, se compose des *Selinum montanum*, Willd.; *austriacum*, Jacq.; *pyrenæum*, Gouan, etc., plantes que l'on regardait généralement comme des Sélins. Au surplus, l'adoption de ces genres n'est pas encore définitive, quoique les travaux d'Hoffmann fassent aujourd'hui autorité chez les botanistes. Le genre *Cnidium* a été aussi formé sur quelques plantes réunies, par divers auteurs, aux *Selinum*. On ne s'est pas borné à établir ces nouveaux genres; il a fallu encore débarrasser le genre en question de toutes les espèces qui appartenaient à des genres déjà établis. Plusieurs d'entre elles ont passé dans les genres *Angelica*, *Ligusticum*, *Ferula*, *Imperatoria*, *Bolax*, etc. Les Sélins sont des plantes à ombelles composées de fleurs blanches ou jaunâtres, à tiges ordinairement lacteuses, et à feuilles très-décomposées. Elles croissent dans les lieux humides et montueux de l'Europe.

SÉLIN SAUVAGE. *Selinum sylvestre*, L. Sa racine est fusiforme et charnue; ses tiges sont droites, glabres, à peine striées, hautes de deux ou trois pieds, garnies de feuilles alternes, pétiolées, deux ou trois fois ailées, composées de folioles incisées, pinnatifides, à lobes pointus et divergents; les ombelles générales sont de douze à quinze rayons courts et peu écartés. La corollette générale est composée de huit à dix folioles linéaires, membranées en leurs bords, étalées sans être réfléchies. En Europe.

SELINITIS. BOT. Synonyme de Lierre terrestre. *V.* GLECOMÉ.

SÉLINOIDES. BOT. L'une des sections du genre Peucedan.

SELLE. POIS. Espèce du genre Lutjan, l'une de celles qu'on rapportait au genre Amphiprion qui n'a pas été adopté.

SELLE POLONAISE. CONC. Nom vulgaire et marchand du *Placuna Sella*. *V.* PLACUNE.

SELLEMA. POIS. Espèce du genre Bogue.

SELLIERA. BOT. Cavanilles (*Icon.*, 5, p. 49, tab. 474, fig. 2) a décrit et figuré, sous le nom de *Selliera radicans*, une plante du Chili que Persoon réunit, mais

avec doute, au genre *Goodenia*. Labillardière (*Nov.-Holl.*, 1, p. 55, tab. 76) décrit et figura la même plante sous le nom de *Goodenia repens*. Cette plante se trouve donc à la Nouvelle-Hollande, où elle a été également signalée par R. Brown. Dans son *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, p. 579, ce dernier auteur pense que le genre de Cavanilles pourrait être adopté, mais en changeant ses caractères, dont les plus essentiels résident dans la corolle unilabiée, à divisions aptères, et dans l'induse ou godet du stigmate qui est nu à son entrée. Cependant il n'en a fait qu'une simple section du genre *Goodenia*.

SELLIGUÉE. *Selliguea*. BOR. Genre de Fougères de la famille des Polypodiées, établi par Bory-St.-Vincent, qui lui donne pour caractères : sores solitaires, disposées en une seule ligne épaisse, oblongue, et parallèle à deux nervures placées à une égale distance l'une de l'autre.

SELLIGUÉE DE FÉE. *Selliguea Feei*. Ses frondes sont simples, assez longuement stipitées, ovales-oblongues, d'un vert tendre, marginées, un peu coriaces, s'élevant d'une tige rampante, longues de cinq à huit pouces, ayant des nervures parallèles, opposées, qui s'insèrent sur la côte longitudinale, presque à angle droit. Ses frondes fertiles ont leurs paquets de fructification d'un brun jaune, très-gros, oblongs, saillants, obtus aux deux extrémités. Elles paraissent devoir être plus courtes que les stériles. De Java.

SELLOA. *Selloa*. BOR. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées et de la Syngénésie supérieure, établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 4, p. 265) qui lui a imposé les caractères suivants : involucre hémisphérique-turbiné, presque hémisphérique, composé d'environ dix folioles disposées sur un double rang : les extérieures plus grandes, ovales-elliptiques, obtuses, membraneuses et colorées; les intérieures oblongues, aiguës, scarieuses. Réceptacle convexe, garni de paillettes : celles du centre linéaires-sétiformes; celles des bords lancéolées, acuminées, scarieuses et diaphanes. Calathide composée au centre de fleurons nombreux, tubuleux, hermaphrodites, et à la circonférence de fleurs femelles en languettes et au nombre de dix à quinze. Les fleurs hermaphrodites ont une corolle à tube grêle, à limbe infundibuliforme-campanulé, divisé en cinq dents; cinq étamines dont le tube anthéral est nu à la base, muni au sommet d'appendices presque arrondis et diaphanes; un ovaire cunéiforme, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate à deux branches divergentes; un akène cunéiforme, pentagone, lisse, couronné par trois ou cinq soies hispides, inégales, caduques, appliquées contre la corolle et l'égalant en grandeur. Les fleurs femelles ont une corolle à tube très-petit, comprimé, s'évasant en languette oblongue, plane, tronquée et trilobée; cinq filets dépourvus d'anthers; un ovaire surmonté d'une aigrette et semblable à celui des fleurs hermaphrodites. Le genre *Selloa* est voisin de l'*Eclipta*, dont il se distingue par son aigrette composée de soies, par les filets stériles qui se trouvent dans les fleurs de la circonférence, et enfin par son port.

SELLOA A FEUILLES DE PLANTAIN. *Selloa plantaginea*,

Kunth, *loc. cit.*, tab. 505; *Fœea plantaginea*, Spreng. C'est une plante herbacée, dont les tiges sont scapiformes, simples ou rameuses, terminées par une, deux ou trois calathides de fleurs dont les rayons sont d'un blanc violet. Les feuilles sont radicales, entières ou à peine denticulées. Du Mexique.

SELLOVIA. BOR. Le genre institué sous ce nom, dans la famille des Salicariées, par Roth, a été réuni à la première section du genre *Ammania*.

SELLOWIE. *Sellowia*. BOR. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Roth (*Nov. Spec.*, p. 162), et présentant les caractères suivants : calice membraneux, urcéolé, quinquéfide, marqué de dix côtes alternativement pétalifères et staminifères; cinq pétales ovales-alternes avec les lobes du calice, et insérés au sommet de ses côtes; cinq étamines fixées sur le milieu des divisions calicinales, plus courtes que celles-ci, et à anthers didymes; ovaire supérieur, portant un seul style et un stigmate obtus; capsule à trois valves, à une seule loge monosperme. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 580) à la suite de la famille des Paronychiées.

SELLOWIE ULIGINEUSE. *Sellowia uliginosa*, Roth, *loc. cit.* C'est une herbe très-glabre, qui a le port de l'*Illecebrum verticillatum*. Ses feuilles sont opposées, oblongues-ovales. Ses fleurs sont petites, blanchâtres, presque pédicellées, et solitaires dans les aisselles des feuilles.

Le nom de *Sellowia* a été changé par Sprengel en celui de *Winterlia*.

SÉLONODON. *Selonodon*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Cébriotes, institué par Latreille, qui lui a imposé pour caractères distinctifs : des antennes plus courtes que le corps, avec la plupart des articles courts : le deuxième et le troisième très-petits et noduliformes; palpes maxillaires s'avancant notablement au delà des mandibules, avec le dernier article obconique; corselet presque isométrique.

SÉLONODON A DEUX COULEURS. *Selonodon bicolor*, Latr.; *Cebrio bicolor*, Fabr. Il est gris en dessus et d'un brun ferrugineux en dessous. On le trouve à la Caroline.

SÉLOT. MOLL. Depuis Adanson (*Voyage au Sénégal*, pl. 15, fig. 4), qui a donné ce nom à une coquille du genre Nérite, Gmelin est le seul auteur qui l'ait citée dans son Catalogue; il lui donne le nom de *Nerita tricolor*. V. NÉRITE.

SELS. Les anciens donnaient ce nom à toutes les substances solubles dans l'eau, capides, susceptibles d'une cristallisation plus ou moins régulière, ayant une pesanteur, une fixité et une solidité moyennes entre celles de la terre et de l'eau, qu'ils admettaient au nombre des éléments. La composition chimique et les propriétés les plus caractéristiques de ces corps étaient alors ou inconnues ou totalement négligées; de sorte qu'on confondait dans la même classe des substances extrêmement disparates, telles que les Sels proprement dits, les Acides, les Alcalis; quelques principes immédiats des végétaux, le Sucre, etc. Une confusion aussi bizarre n'a cessé que lorsque la chimie moderne eut

non-seulement dévoilé la composition des corps, mais encore déterminé leurs propriétés et fait connaître les lois qui président à leur formation. Il fut d'abord convenu de nommer Sel, tout composé d'un acide et d'un Alkali ou Oxyde métallique (base salifiable), composé dans lequel les propriétés caractéristiques de l'Acide et de la base sont plus ou moins neutralisées. Mais ensuite on étendit ce nom aux combinaisons en proportions définies de la plupart des corps simples ou composés, quelle que fût la nature de ceux-ci. Ainsi les Acides oxygénés ou hydrogénés, les Oxydes, les Sulfures, les Chlorures, les Iodures, etc., combinés deux à deux et de diverses manières, donnèrent naissance à des Sels. Deux Oxydes, par exemple, peuvent se combiner de manière à ce que les quantités d'Oxygène qu'ils contiennent soient en rapport simple; il en est de même de deux Acides, de deux Sulfures, de deux Chlorures, etc., entre eux. On alla même plus loin : les Chlorures, Sulfures, Iodures, etc., en se combinant avec les métaux ou leurs Oxydes, donnèrent naissance à des Sels, et les chimistes, qui en ces derniers temps ont étudié avec tant de soin les matières organiques, ont rangé dans la même classe la plupart des Éthers, la Stéarine, l'Oléine, etc. Sérullas, un des chimistes les plus distingués, a présenté à l'Académie royale des Sciences un Mémoire sur les produits de l'action de l'Acide sulfurique sur l'Alcool, dans lequel Mémoire il établit que l'huile douce de vin est un Sulfate d'hydrogène carboné et d'Eau, conséquemment une espèce de Sel. Par ces exemples, on voit donc que la classe des Sels est augmentée d'une foule de substances auxquelles on supposait autrefois une nature toute particulière.

Un grand nombre de Sels n'offrent pas cette neutralisation de propriétés qui caractérisait ces corps tels qu'on les concevait à l'époque de la restauration des connaissances chimiques. On leur trouve aujourd'hui un caractère plus fixe, puisqu'il est inhérent à des propriétés générales, qui ne sont point absolues, mais seulement corrélatives. En effet, l'acidité et l'alcalinité ne doivent point être considérées comme dépendantes de qualités physiques, telles qu'une certaine saveur et une certaine action sur les réactifs colorés, dont l'intensité est sujette à toutes les modifications possibles. Ce sont des propriétés antagonistes, qui tendent à se neutraliser, mais qui n'opèrent le plus souvent cette neutralisation que fort imparfaitement, et d'où résultent des corps doués de qualités fort variables, tantôt absolument insipides, tantôt doués d'une saveur acide, salée, amère, sucrée, etc. La force qui préside à la combinaison de deux ou de plusieurs corps entre eux dépend de l'état électrique de chacun de ces corps. Si l'un est électro-négatif, il jouera le rôle d'Acide relativement à l'autre qui alors deviendra électro-positif et remplira les fonctions de base salifiable. Enfin le même corps pourra être tantôt électro-négatif dans une combinaison saline, tantôt électro-positif dans une autre combinaison. D'après ces considérations, Berzélius, Dulong, Gay-Lussac, Chevreul, Mitscherlich, Beudant, et la plupart des chimistes contemporains, regardent comme des Sels la plupart des substances minérales dont la

composition présente souvent un grand nombre de corps que jusqu'alors on n'avait pas supposés unis dans des proportions définies. Ainsi, parmi les minéraux cristallisés que l'on désignait vulgairement sous le nom de Pierres, il en est plusieurs où la Silice joue le rôle d'Acide; tandis que l'Alumine, la Magnésie, la Strontiane, les Oxydes de Fer, de Manganèse, etc., en constituent les bases salifiables; ce sont maintenant des *Silicates* combinés entre eux ou avec d'autres Sels, dans des proportions tellement définies, qu'on peut représenter par des formules et par des signes très-intelligibles, la composition de ces substances complexes.

Les combinaisons qu'on nomme *Hydrates* sont aussi des sortes de Sels où l'eau joue le rôle de corps électro-négatif. Ces Hydrates, lorsqu'ils sont solubles dans l'eau, produisent ce qu'on nomme ordinairement une *dissolution*, en sorte que, vraisemblablement, toute dissolution est précédée de la formation d'un Hydrate qui se mêle ensuite à un excès de liquide aqueux. L'Alcool produit aussi, avec les différentes substances salines, des combinaisons analogues aux Hydrates et nommées *Alcoates* par Thomas Graham, chimiste anglais qui a publié, dans le *Philosophical Magazine* (novembre 1828, p. 551) un Mémoire remarquable sur ces corps. La plupart des substances d'origine organique contractent aussi des combinaisons qui peuvent être assimilées aux combinaisons salines des corps inorganiques. Ainsi, pour ne citer que des exemples bien évidents, le Tannin produit, avec la Gélatine, un précipité insoluble; l'Albumine, le Sucre et d'autres substances immédiates s'unissent à certains Oxydes; le Camphre, les Huiles volatiles, les Résines, l'Éther, etc., forment également des combinaisons dans lesquelles les proportions relatives des éléments ne sont pas, il est vrai, définies bien rigoureusement; mais les incertitudes à cet égard paraissent seulement tenir aux moyens d'analyse qui ne sont encore aujourd'hui que fort imparfaits. En un mot, tous les corps tendent à s'unir entre eux, en vertu de leurs divers états d'électricité, qui en déterminent l'affinité réciproque; et de cette union résulte la multitude innombrable de Sels que la nature a fabriqués dans son immense laboratoire, ou que la chimie a créés et crée encore chaque jour.

Les modifications que les Sels présentent, tant sur le rapport des proportions relatives de leurs principes constituants, que sous celui de leurs qualités physiques, s'expriment par les mots de *Sels neutres* et de *Sels avec excès d'acide ou de base*. On entend par Sels neutres, les combinaisons dans lesquelles les propriétés de l'Acide et de la base sont rendues latentes et en quelque sorte complètement neutralisées, ce dont on s'assure par l'action des réactifs, tels que les papiers colorés et les teintures bleues végétales. On sait que les Acides font tourner au rouge ces couleurs, tandis que les Oxydes alcalins les rendent vertes. L'action des Sels neutres est nulle sur ces réactifs, parce que l'affinité mutuelle des principes immédiats de ces Sels est plus forte que celle de l'Acide ou de la base pour le principe colorant. Cependant il y a des Sels, comme par exemple le Sulfate de magnésie, dont la solution

aqueuse n'est pas sensible à la teinture de violettes, mais qui forme un précipité coloré en vert avec l'Hématine dissoute dans l'eau; celle-ci détermine aussi un précipité vert dans la solution des Sels à base d'alumine et de protoxyde de Plomb, qui pourtant font passer au rouge la teinture de Tournesol. Chevreul, à qui l'on doit la connaissance de ces faits, en conclut que les réactifs colorés peuvent seulement donner des indications relatives sur le point de neutralité des Sels, et que l'on doit choisir le principe colorant qui d'une part est le plus sensible à l'action des Acides et des bases salifiables, et qui d'une autre part a le moins de disposition à former avec ces corps des composés insolubles. La saveur des Sels n'est point non plus un guide constant pour s'assurer de leur neutralité; car il est des Acides et des Oxydes presque absolument insipides, qui donnent naissance à des Sels semblables par leur composition et leurs propriétés générales, aux substances qui proviennent de la combinaison des Acides et des Alcalis les plus caustiques.

La neutralité des Sels ne pouvant être reconnue d'une manière bien positive, ni par les réactifs, ni par leur saveur, quel sera donc le moyen d'amener avec certitude à cette détermination? On a trouvé un tel moyen dans la composition générale des Sels, et ce n'est pas un des moins beaux résultats que la science doit aux investigations des grands chimistes de l'époque actuelle. Quelques Sels sont constitués par le même Acide et par la même base, et cependant ils sont doués de qualités et de propriétés différentes; cela tient aux proportions diverses de l'Acide dont ils sont formés. On a étudié leur composition, et l'on a vu que, dans les Sels à Acides oxygénés, la quantité d'Oxygène de l'Acide d'un Sel regardé comme neutre est proportionnelle à la quantité d'Oxygène de l'Oxyde, ou en d'autres termes, que le nombre des atomes de l'Oxygène de l'Acide est un multiple par un nombre entier du nombre des atomes de l'Oxygène de la base. On a trouvé ensuite qu'il existe également des rapports entre les quantités d'Oxygène contenues dans les autres Sels composés des mêmes éléments; mais que ces quantités y sont tantôt plus considérables et de manière à produire des Sels où le nombre des atomes de l'Oxygène de l'Acide est double, triple, quelquefois même quadruple du nombre des atomes de l'Oxygène de l'Acide du Sel neutre. Les mêmes lois ont été observées quant aux Sels où la base est prédominante. Les trois séries de Sels qui résultent d'une part de la neutralisation de l'Acide et de la base, et de l'autre de l'excès ou de la moindre proportion d'Acide, offrent une fixité remarquable dans la composition de chacune d'elles; en sorte que les Sels de la même série, les Sels neutres par exemple, et qui ont le même Acide pour radical, exigent tous la même proportion d'Oxygène dans la base qui sature l'Acide. Ainsi, dans les Carbonates neutres, l'Acide carbonique contient deux fois autant d'Oxygène que la base; dans les Sulfates neutres, l'Acide sulfurique en contient trois fois autant, etc. Des conséquences importantes ont été tirées de la découverte de ces lois. On a pu facilement expliquer comment deux Sels neutres solubles produisaient, par leur décomposition réciproque et par l'é-

change de leurs principes constituants, deux Sels également neutres; il a suffi de connaître la composition d'un Sel et celle de tous les Oxydes pour savoir celles de toutes les combinaisons salines appartenant à la même série. La connaissance de la capacité de saturation des Acides a fourni encore le moyen de savoir la quantité d'Oxygène d'un Oxyde irréductible; on la conclut de la composition d'un Oxyde réductible appartenant à un Sel du même genre et au même état de saturation. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir les nombreux avantages qui ont découlé de la théorie des proportions définies, il faut suivre l'exposé sommaire des généralités concernant les substances salines.

Dans l'origine de la réformation du langage chimique, on donna aux Sels le nom de leur Acide constituant, dont on modifia la terminaison en *ate* ou en *ite*, selon que la terminaison de l'Acide était en *ique* ou en *eux*; ainsi les Sels qui avaient pour radical l'Acide sulfurique furent nommés *Sulfates*, et ceux qui étaient composés d'Acide sulfureux reçurent le nom de *Sulfites*. Cette nomenclature, imaginée par Guyton-Morveau, fut sans doute empruntée à la nomenclature linnéenne des plantes et des animaux où chaque espèce porte un double nom, celui du genre auquel il appartient, augmenté du nom spécifique. Dans les Sels, le nom du genre (Sulfate, Carbonate, Phosphate, etc.) précède aussi celui de l'espèce qui est tout simplement le nom de la base salifiable. Quand, plus tard, on s'assura que les Sels neutres pouvaient se combiner avec des protoxydes, des deutoxydes et des tritoxides de la même base, on fit précéder le nom générique par les mots *proto*, *deuto* et *trito*; mais cette nomenclature devint beaucoup trop compliquée, et fut même reconnue comme vicieuse par ceux qui s'en servaient le plus habituellement. Il parut plus convenable d'indiquer par le nom de l'Oxyde son degré d'oxygénation. On ne dit donc plus proto-sulfate de Fer, mais Sulfate de protoxyde de Fer. Berzélius a proposé à cet égard une innovation qui mériterait d'être généralement adoptée: le nom spécifique d'un Sel est terminé en *eux* ou en *ique*, selon que l'oxydation est au premier ou au second degré: ainsi le sulfate de protoxyde de Fer est nommé Sulfate ferreux (*Sulphas ferrosus*); celui du peroxyde Sulfate ferrique (*Sulphas ferricus*), et ainsi de suite. Les minéralogistes n'ont pas formé les genres de Sels à la manière des chimistes: c'est d'après les bases salifiables qu'ils ont établi leurs genres, et c'est ainsi qu'ils disent *Chaux carbonatée*, *Chaux sulfatée*, *Soude muriatée*, etc.

Lorsque les Sels offrent un excès d'Acide, on fait précéder leur nom générique de la préposition *sur*; et quand c'est la base qui domine, on se sert de la préposition *sous*: ainsi l'on dit sur-oxalate et sur-tartrate de Potasse, sur-sulfate d'Alumine et de Potasse, et sous-carbonate de Soude, sous-nitrate de Bismuth, etc. Depuis quelque temps, on a fait un changement assez heureux dans la nomenclature des Sels avec excès d'Acide ou de base. Les mots *bi*, *tri*, *quadri*, sont placés devant le nom générique d'un Sel acide, pour indiquer sa composition relative. Des exemples donneront une

idée claire de cette nomenclature : le bi-carbonate de Soude est un Sel qui contient deux fois autant d'Acide que le Carbonate neutre; le quadri-oxalate ou quadroxalate de Potasse est composé de quatre fois la dose d'acide que contient l'Oxalate neutre, etc. A l'égard des Sels avec excès de base, les mots *bi*, *tri*, etc., sont placés après le nom générique immédiatement avant celui de la base, mais la langue française se prête difficilement à l'expression de ce langage qui est au contraire facile en latin; ainsi l'on dit *Sulphas tri-aluminicus*, que l'on pourrait traduire littéralement par Sulfate tri-alumine, pour indiquer qu'il y a dans ce Sel une dose d'Alumine triple de celle du Sulfate neutre.

Les propriétés physiques des Sels en général, varient à l'infini, et suivent à peu près celles des Acides et des bases qui les constituent. Ils sont pour la plupart sous forme solide, et de tous les corps bruts, ce sont ceux qui cristallisent le mieux. Leur couleur dépend beaucoup plus de la base que de l'Acide : ainsi les Sels de Chrome, de Cuivre, de Fer, de Manganèse, de Cobalt, de Nickel, d'Or, etc., sont diversement colorés en rouge-jaunâtre, en vert ou bleu-verdâtre, en violet, en bleu-violacé, etc.; mais le plus grand nombre des Sels offrent la couleur blanche, ou plutôt ils sont limpides et incolores. A la température ordinaire, les Sels sont inodores, excepté deux (carbonate d'Ammoniaque, et sous-fluorure d'Ammoniaque) qui, pouvant se volatiliser à cette température, ont une action marquée sur la membrane pituitaire. La saveur des Sels est, de même que leur couleur, dépendante de l'Oxyde qui la constitue; et elle est d'autant plus prononcée, que les Sels sont plus solubles. Les Sels alcalins, c'est-à-dire ceux à base de Chaux, d'Ammoniaque, de Soude, de Potasse, de Magnésie, sont ordinairement piquants, âcres et amers. Le Sel marin (Chlorure de Sodium) et le Phosphate de Soude sont les seuls dont la saveur soit franche et salée dans l'acception vulgaire de ce mot. Il y en a de styptiques, comme les sels de Zircone, d'Alumine, de Fer, etc.; de sucrés, comme ceux de Glucine, de Plomb, etc. Enfin les Sels de Cuivre, de Mercure, d'Argent et d'autres métaux, ont une saveur détestable que l'on désigne ordinairement sous le nom de saveur métallique.

Si l'on devait traiter des propriétés chimiques des Sels avec toute l'étendue que demande un sujet aussi important et aussi fécond en observations, il faudrait excéder les limites imposées à un simple article de dictionnaire, et l'on risquerait de répéter inutilement des choses dont la place est beaucoup plus convenable aux articles spéciaux où l'on a présenté l'histoire minéralogique et chimique de certains Sels qui font partie du domaine de la nature. On ne peut donc qu'esquisser à grands traits l'action du calorique sur ces corps, celles de la pile voltaïque, de l'air atmosphérique, de l'eau et de quelques corps combustibles simples et composés.

Quand on soumet à l'action du feu les Sels qui contiennent beaucoup d'eau de cristallisation, ils entrent d'abord en fusion, puis ils laissent volatiliser l'eau et se réduisent en une substance sèche facile à mettre en poudre. Ceux qui ne renferment que de l'eau interposée

et ceux qui ne peuvent éprouver de fusion avant que l'eau se vaporise, pétillent, ou, pour nous servir d'une expression technique, *décépitent*; le phénomène est dû à ce que la vapeur d'eau brise le Sel, et en projette les fragments avec plus ou moins de force. Il y a des Sels, comme ceux à base de Soude et de Potasse, qui éprouvent la fusion ignée sans se décomposer, tandis que d'autres, ceux surtout où l'Acide et la base sont volatilisables, se décomposent par la moindre chaleur.

Tous les Sels sont susceptibles de décomposition par un courant voltaïque, après avoir été humectés ou dissous. En général l'Acide se rassemble au pôle positif, et l'Oxyde au pôle négatif; mais quelquefois, et notamment quand l'action de la pile est très-forte et que les Sels ne sont qu'humectés, la décomposition s'étend jusqu'aux Acides et aux Oxydes eux-mêmes, en sorte qu'on obtient le métal ou le radical de l'Acide à l'un des pôles, et l'Oxygène à l'autre pôle. Hisinger et Berzélius d'une part, H. Davy de l'autre (Ann. de Chimie, vol. 51 et 55), ont fait des expériences nombreuses relatives à l'action de la pile sur les Sels; et les résultats qu'ils ont obtenus sont si curieux, que l'on ne peut qu'engager les lecteurs à recourir aux Mémoires originaux, vu l'impossibilité de présenter ici en abrégé ces faits dont les moindres circonstances sont dignes d'intérêt.

L'air agit sur les Sels, principalement par l'eau qu'il tient en dissolution. Tantôt ils absorbent cette eau avec une rapidité plus ou moins grande, se résolvent en liqueur, et on les nomme *Sels déliquescents*; tantôt ils perdent, au contraire, leur eau de cristallisation, deviennent opaques, et tombent même en poussière : on nomme ceux-ci *Sels efflorescents*. Parmi les Sels déliquescents, il en est qui ont une telle avidité pour l'eau, qu'on s'en sert pour dessécher l'air contenu dans les vases où l'on veut faire des expériences. La température augmente la déliquescence de ces Sels en favorisant leur dissolution : ils élèvent beaucoup le point d'ébullition de l'eau, parce que leur solution forme un liquide d'une densité considérable : tels sont les hydrochlorates et nitrates de Chaux, de Magnésie et d'Alumine. Les Sels efflorescents doivent cette propriété à leur peu de cohésion; d'ailleurs, ils sont très-solubles dans l'eau : tels sont, par exemple, les Sulfate et Phosphate de Soude.

L'action de l'eau sur les Sels est excessivement variée; quelques-uns sont si solubles qu'ils tombent en déliquescence dans l'air humide, ainsi qu'il vient d'être dit; et, depuis ceux-ci jusqu'aux Sels seulement insolubles, il y a tous les degrés intermédiaires de solubilité. Cette propriété est en raison directe de leur affinité pour l'eau, et en raison inverse de leur cohésion; il peut même arriver qu'un Sel, qui a peu de cohésion, soit plus soluble qu'un autre Sel qui a plus d'affinité que lui pour l'eau, mais qui est doué d'une plus grande cohésion. Si l'on prend parties égales de ces deux Sels et qu'on les mette en contact avec une même quantité d'eau, celle-ci n'entrera en ébullition qu'à un degré plus élevé pour le Sel qui a la plus faible cohésion; d'où il suit qu'on peut reconnaître la solubilité des Sels en mesurant, à l'aide du thermomètre, le degré de température où leurs solutions entrent en

ébullition. La dissolution de certains Sels dans l'eau produit un abaissement de température, qui dépend de l'affinité réciproque du Sel et de l'Eau; et de ce que tous les corps peuvent rendre latente certaine quantité de calorique en passant de l'état solide à l'état liquide, il résulte que les Sels déliquescents doivent déterminer plus de froid que les Sels qui ne le sont point. On a tiré un grand parti de cette propriété pour produire des froids artificiels dont l'intensité est considérablement augmentée en variant les mélanges frigorifiques, en y ajoutant de la neige ou de la glace pilée, ou en dissolvant certains Sels dans divers Acides étendus d'eau. On profite aussi de la différence de solubilité à chaud et à froid qu'offrent la plupart des Sels pour les faire cristalliser. Les cristaux sont d'autant plus réguliers et d'autant plus gros que la liqueur, convenablement évaporée, a été soumise à un repos plus absolu. Il y a, en outre, plusieurs moyens d'obtenir de beaux cristaux; mais ce n'est pas ici le lieu de développer ces renseignements qui intéressent seulement ceux qui s'occupent des produits artificiels.

Un des phénomènes les plus remarquables de l'action des corps combustibles simples sur les Sels, est celui de la précipitation ou révivification d'un métal existant à l'état d'oxyde dans une dissolution saline, précipitation qui a lieu en plongeant dans celle-ci une lame d'un métal qui a plus d'affinité pour l'Oxygène et les Acides que celui de la dissolution saline. Ainsi lorsqu'on plonge une lame de Zinc dans une dissolution d'acétate de Plomb, peu à peu le Zinc se recouvre de paillettes de Plomb très-brillantes, disposées en ramifications nombreuses, phénomène anciennement connu sous le nom d'*Arbre de Saturne*. Une dissolution de nitrate d'Argent versée sur du Mercure donne naissance à l'*Arbre de Diane*, c'est-à-dire à une révivification de l'Argent qui paraît sous forme de cristaux d'un éclat brillant et fort ramifiés. On se sert de la propriété qu'a le Fer de précipiter les Sels de Cuivre pour reconnaître la présence de ces Sels dans les corps où ils sont mêlés. Ainsi une lame de Fer bien décapée se recouvre d'une couche rouge de Cuivre, lorsqu'on la met en contact avec les Sels qui ont pour base un Oxyde de ce dernier métal. Dans ces phénomènes, l'électricité voltaïque joue un rôle important; le métal précipité et le métal précipitant, par leur contact immédiat, forment les éléments d'une sorte de pile dont l'action agit continuellement sur l'eau de la dissolution, la décompose, en rassemble l'Oxygène et l'Hydrogène aux deux pôles opposés, où s'opèrent de nouvelles combinaisons; en un mot, le métal précipitant se substitue complètement dans la dissolution saline au métal précipité.

Les Sels se décomposent mutuellement dans une foule de circonstances, mais surtout lorsqu'on mêle leurs dissolutions et que de leur action réciproque peuvent naître deux Sels insolubles ou un Sel insoluble et un Sel soluble. De plus, Dulong a prouvé, par de belles expériences, que la décomposition des Sels insolubles peut être opérée par certains Sels solubles, comme, par exemple, les sous-carbonates de Soude et de Potasse, lorsque de cette décomposition doivent résulter deux Sels insolubles.

Le nom de Sels, accompagné de diverses épithètes, a été donné non-seulement aux combinaisons salines proprement dites, mais encore à d'autres substances d'une nature différente, tels que des Acides, des extraits de matières organiques, etc. Ainsi l'on a dit :

SELS ACÉTÉUX. Ceux qui ont pour radical l'Acide acétique.

SELS ACIDES. Les Acides concrets; ce mot s'applique encore aux Sels avec excès d'Acide.

SELS ALCALINS. Les Sels à base alcaline, tels que ceux de Soude, de Potasse, d'Ammoniaque, etc., particulièrement ceux où ces bases sont en excès.

SELS ALUMINEUX. Sels à base d'Alumine. On nommait Sel d'Alun l'Alun ordinaire. *F.* ALUMINE SULFATÉE.

SELS AMERS. Les Sulfates de Magnésie, de Soude et autres Sels doués d'une saveur âcre et amère. On les nommait aussi Sels d'Angleterre, d'Epsom, de Sedlitz, etc., du nom des pays où on les tirait pour les besoins de la médecine.

SELS AMMONIACAUX. Ceux à base d'Ammoniaque. Le Sel ammoniacal de Glauber était l'Ammoniaque sulfatée.

SELS ANIMAUX EMPYREUMATIQUES. Le sous-carbonate d'Ammoniaque sali d'huile empyreumatique, obtenu de la distillation des matières animales.

SELS BARYTIQUES, CALCAIRES, CUIVREUX, FERRUGINEUX, etc. Ceux qui ont pour base la Baryte, la Chaux, le Cuivre, le Fer, etc.

SELS ESSENTIELS. Les matières extractives que l'on obtenait des corps organiques, et qui en possédaient les propriétés actives, telles que l'odeur, la saveur, etc.

SELS FIXES. Ceux qui ne se volatilisent pas par l'action de la chaleur. Les anciens appliquaient spécialement cette dénomination aux Sels à base de Potasse et de Soude obtenus de la combustion des végétaux, et par la lixivation de leurs cendres. On les désignait aussi sous le nom de Sels lixiviels.

SELS FLUORIQUES. Les Fluorures et les Fluates.

SELS FLUORS. Les Sels non susceptibles de cristallisation.

SELS FOSSILES. Ceux qu'on trouve tout formés dans la nature.

SELS MÉTALLIQUES. Ceux dont la base est un Oxyde métallique.

SELS POLYCHRESTES. Ceux susceptibles d'être employés à plusieurs usages.

SELS TERREUX. Ceux dont la base est une terre.

SELS URINEUX. Ceux que l'on obtient de l'urine. On donnait aussi ce nom aux Sels volatils à base d'Ammoniaque.

SELS VITRIOLIQUES. Les divers Sulfates, parce que l'Acide sulfurique était nommé vitriolique, etc.

SÉMANOTE. *Semanotus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, formé par Mulsant, sur le *Callidium undatum*, de Fabricius.

SÉMARILLARIE. *Semarillaria*. BOT. Genre établi par Ruiz et Pavon, dans la famille des Sapindacées et l'Occlandrie Trigynie, avec les caractères suivants : calice de quatre sépales, dont deux plus courts; corolle de quatre pétales; huit étamines; ovaire libre, surmonté de trois styles; capsule uniloculaire, s'ouvrant en trois

valves, et contenant trois graines ovoïdes, enveloppées à leur base par un arille charnu, et attachées à un réceptacle central et trigone, ce qui semble former une capsule à trois loges. Ce genre, voisin du *Paullinia*, se compose de quelques arbustes sarmenteux, originaires du Pérou, ayant des feuilles alternes et imparipinnées.

SEMARILLARIE A ANGLES AIGUS. *Semarillaria acutangula*, Ruiz et Pav. C'est un arbrisseau à tiges grimpances, garnies de feuilles alternes, ailées, quinées, composées de folioles oblongues, ovales, acuminées, dentées en leurs bords. Les capsules sont ovales, à trois angles ailés.

SEMBLIDE. *Sembris*. INS. Genre établi par Fabricius dans l'ordre des Névroptères, et dont toutes les espèces appartiennent à différents genres de la famille des Planipennes.

SEMBLIDES. INS. Tribu de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Planipennes, établie par Latreille sous le nom de Mégaloptères, dans son *Genera Insectorum*, et qu'il compose de Névroptères qui ont cinq articles à tous les tarse, et le prothorax grand, en forme de corselet, plus ou moins allongé; les ailes sont couchées horizontalement ou en toit; le côté interne des inférieures est courbé ou replié en dessous. Les antennes sont filiformes ou sétacées, quelquefois pectinées. Les palpes maxillaires sont avancées, un peu plus grêles au bout, et le dernier article est souvent plus court. Ces Névroptères sont aquatiques dans leurs premiers âges. Leurs métamorphoses sont incomplètes. Cette tribu renferme les genres CORYDALE, CHAULIODE, SIALIS. *V.* ces mots.

SEMECARPUS. BOT. (Linné fils.) Synonyme d'*Anacardium*. *V.* ANAGARDE.

SEMÉIANDRE. *Semeiandra*. BOT. Genre de la famille des Œnothérées, établi par Hooker et Arnott, avec les caractères suivants : tube du calice subglobuleux à sa base, se prolongeant au-dessus de l'ovaire, auquel il adhère par sa base, courbé, infundibuliforme et coloré; son limbe est partagé en quatre découpures élongato-linéaires, et dont la postérieure est un peu plus courte; quatre pétales insérés au sommet du tube du calice : deux entre la découpure postérieure du limbe et les découpures latérales, les deux autres à la base de la découpure antérieure, et beaucoup plus étroits; deux étamines soudées avec le style à la partie postérieure du tube du calice, et s'élevant en une sorte de colonne longuement exserte; ces étamines sont filiformes, soudées entre elles à leur base, libres au sommet où elles s'étendent en lame au-dessus des anthères; celles-ci sont biloculaires, oblongues, penchées, à loges parallèles et déhiscentes longitudinalement; ovaire infère, à quatre loges; ovules disposés sur plusieurs rangs; style soudé avec les étamines, subulé, avec le sommet libre; stigmathe subglobuleux. Le fruit est une capsule globuleuse, à quatre loges et à quatre valves, renfermant de petites semences attachées sur plusieurs rangs aux cloisons qui répondent aux angles de la colonne tétrapère et persistante. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce; c'est un arbuste pubescent, à feuilles opposées ou alternes, ovales ou oblongues, presque

entières, s'amincissant vers la base en un pétiole cylindrique; les pédicelles sont grêles; ils supportent des grappes terminales de fleurs d'un rouge de sang. Du Mexique.

SEMEIONOTIS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Schott, dans la famille des Légumineuses, n'a point été adopté.

SEMELIER. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Bauhinie. *V.* ce mot.

SEMELINE. MIN. Fleuriau de Bellevue a donné ce nom à de petits cristaux qui, pour la forme, la grosseur et la couleur, ressemblent à la graine de Lin. Ces cristaux, qu'on a reconnus depuis pour être du Sphène ou du Titane calcaré siliceux, avaient été trouvés dans les cavités des laves des bords du Rhin et dans les sables volcaniques des environs d'Andernach. *V.* SPHÈNE.

SEMELLE DU PAPE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cactus Opuntia*. *V.* CACTE.

SEMEN-CONTRA. BOT. Sommités fleuries et éminemment vermifuges d'une espèce d'Armoise, *Artemisia Contra*, L. *V.* ARMOISE.

SEMENCE. ZOOL. *V.* SPERME.

SEMENCES. BOT. Cette expression s'emploie vulgairement comme synonyme de graines.

SEMENDA. OIS. (Aldrovande.) Synonyme de Calao à casque rond, *Buceros lineatus*, L. *V.* CALAO.

SEMENTINE. BOT. Même chose que *Semen-Contra*. *V.* ARMOISE.

SEMETRO. OIS. (Belon.) Synonyme de *Motacilla rubicola*, L. *V.* TRAQUET.

SEMEUR. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Lanière. *V.* BERGERONNETTE.

SEMI-CASSIS. MOLL. Klein, dans son *Traité des Coquilles*, a formé ce genre pour une partie des Cassides.

SEMI-DOUBLES. BOT. Les jardiniers nomment ainsi les fleurs où la culture a converti une partie seulement des étamines en pétales. Les Semi-Doubles peuvent produire des semences susceptibles de germer.

SEMI-FLOSCULEUSES. BOT. Treizième classe du système de Tournefort, renfermant les plantes dites à fleurs composées, dont les capitules sont uniquement formés de demi-fleurs, c'est-à-dire de petites fleurs ayant leur corolle monopétale, irrégulière, déjetée latéralement en languette; tels sont les Laitues, les Crépis, les Chicorées, etc. *V.* SYNANTHÉRÉES.

SÉMINALES (FEUILLES). BOT. On appelle ainsi les premières feuilles qui se développent lors de la germination des graines : elles sont formées par les cotylédons. *V.* EMBRYON et GERMINATION.

SEMINAUTILUS. MOLL. Deux espèces d'Hélices à ouverture incomplète, figurées par Lister, pl. 574, fig. 25 et 27, ont servi à Klein pour l'établissement d'un genre qu'il place dans son *Methodi ostracologicae*, à côté des Nautiles.

SÉMINULES. BOT. L'un des noms que l'on donne aux corpuscules reproducteurs des plantes agames et cryptogames. *V.* SPORULES.

SEMIOTE. *Semiotus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Stenoxes, tribu des Élatérides, institué par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères :

antennes plus courtes que le corselet : le premier article grand, arqué, renflé à son extrémité; le deuxième très-court; les suivants égaux entre eux, aplatis, formant un peu la scie inférieure; le dernier ovalaire, sans appendice; tête avancée; front prolongé en avant, enfoncé au milieu et presque toujours armé latéralement de deux pointes ou cornes courtes et fortes; corselet en carré long, prolongé au milieu postérieurement; les angles postérieurs prolongés en pointe, et embrassant l'angle huméral; écusson presque rond, échancré antérieurement au milieu; élytres diminuant de largeur jusqu'à l'extrémité, échancrées et terminées en pointe à la suture; tarses filiformes, carénés en dessus : le quatrième article plus court que tous les autres; les deuxième, troisième et quatrième garnis en dessous d'un appendice ou feuillet membraneux, aplati, large, ovalaire; crochets simples. Ce genre paraît ne pas différer du *Pericallus*, de Lepelletier Saint-Fargeau. *V. PÉRICALLE.*

SEMI-PALMIPÈDES. ois. Nom que l'on a donné aux Oiseaux dont les doigts antérieurs sont réunis par un commencement de membrane.

SEMI-PHYLLIDIENS. moll. Famille proposée par Lamarck dans son dernier ouvrage, pour mettre plus immédiatement en contact deux genres qu'il comprenait antérieurement (Extrait du Cours, 1811) dans la famille des Phyllidiens. Ces deux genres sont le Pleurobranche et l'Ombrelle. Dans l'arrangement de Lamarck (Règne Animal), le premier fait partie des Scutibranches, tandis que le second est confondu parmi les Patelles, avec cette remarque, qu'ainsi que quelques autres Coquilles, il devra former un genre à part; mais sans indiquer ultérieurement ses rapports. Lamarck a pris la position de la branche comme caractère distinctif de cette famille. Dans les Phyllidiens, cet organe fait le tour du corps; dans les Semi-Phyllidiens, il n'en occupe que la moitié du côté droit. Férussac a adopté les Semi-Phyllidiens en les élevant au titre de sous-ordre qu'il partage en deux familles : dans la première, on trouve le genre Ombrelle seul; dans la seconde, outre le Pleurobranche, on y voit aussi les genres Pleurobranchidie de Meckel, et Linguelle de Blainville. Ce dernier, dans son Traité de Malacologie, n'a point admis les Semi-Phyllidiens; les genres sont distribués différemment dans sa famille des Subaplysians.

SEMI-STAMINAIRE. *Semi-staminarius.* bot. Le professeur De Candolle donne cette épithète aux fleurs dans lesquelles une portion des étamines a été convertie en pétales par l'effet de la culture.

SEMMATES. zool. *V. OËIL.*

SEMNOPITHEQUE. *Sennopithecus.* mam. L'une des divisions du genre Guenon. *V. ce mot.*

SEMONVILLEE. *Semonvillea.* bot. Genre de la famille des Phytolaccacées, établi par Gay, dans sa Monographie de cette famille. Caractères : calice à cinq divisions ovales, dont les bords sont membraneux; cinq pétales arrondis, onguiculés, insérés entre les divisions du limbe du calice; sept étamines hypogynes, dont cinq sont alternes avec les divisions du calice, et les deux autres opposées à ces mêmes divisions; filaments larges à la base, mais diminuant insensiblement, de manière

à être subulés au sommet qui est barbu; anthères à deux loges, versatiles, longitudinalement déhiscentes; ovaire très comprimé, à deux loges, renfermant chacune un ovule; deux styles terminaux, filiformes et stigmatés intérieurement. Le fruit est composé de deux coques écartées, dont les bords sont ailés, ces coques sont crustacées, à dos convexe, rugoso-tuberculé; semence réniforme, verticale, remplissant exactement toute la cavité du péricarpe, recouverte d'un test membraneux.

SEMONVILLEE A FRUITS AILÉS. *Semonvillea pterocarpa,* Gay. C'est une plante herbacée, annuelle, originaire de l'Afrique tropicale et de dens environs du cap de Bonne-Espérance; ses tiges sont simples, quelquefois à rameaux diffus, garnies de feuilles alternes, linéaires, carnosules, très-entières; les fleurs sont rassemblées en grappes ou solitaires, ou gémées.

SEMPERVIVÈES. bot. *V. CRASSULACÉES.*

SEMPERVIVUM. bot. *V. JOUBARBE.*

SENACIE. *Senacia.* bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Commerson. De Candolle (*Prod. Syst. Veget.*, 1, p. 347) l'a placé dans la famille des Pit-tosporées, et en a ainsi exposé les caractères : calice très-petit, à cinq dents; corolle à cinq pétales lancéolés, non soudés à la base; cinq étamines hypogynes; fruit bacciforme dans la jeunesse, devenant ensuite capsulaire-bivalve et semi-biloculaire; quatre à huit graines adnées à la base ou au milieu des cloisons, pourvues d'arille et d'un albumen corné, à la base duquel est un très-petit embryon. Les quatre espèces dont ce genre se compose ont été généralement confondues dans le genre *Celastrus*. Deux d'entre elles croissent dans les îles de France et de Mascareigne, une troisième dans le Népal, et enfin une quatrième, très-douteuse, dans les Antilles.

SENACIE ONDULÉE. *Senacia undulata,* Com.; *Celastrus undulatus,* Lam., Enc. méth. C'est un arbrisseau à rameaux glabres, garni de feuilles entières, penninerves, lancéolées et ondulées, à fleurs terminales, disposées en corymbes, à fruits brièvement pédicellés, tétraspermes. De Madagascar.

SÉNATEUR. ois. Synonyme vulgaire de Mouette blanche. *V. MOUETTE.*

SÉNÉ. bot. On appelle ainsi en pharmacologie les feuilles et les fruits de plusieurs espèces du genre *Casse.* *V. ce mot.*

On a étendu ce nom à des plantes très-différentes, et l'on a appelé :

SÉNÉ BATARD, le *Coronilla Emerus.*

SÉNÉ DES PRÉS, le *Gratiola officinalis.*

SÉNÉ DE PROVENCE, le *Globularia Alypum,* etc.

SENEBIERA. bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par De Candolle aux dépens de quelques espèces placées par Linné dans les genres *Lepidium* et *Cochlearia*; il offre les caractères suivants : calice à divisions étalées, égales; corolle à pétales entiers; étamines dont les filets ne sont pas denticulés, et dont le nombre est quelquefois réduit par avortement à quatre ou à deux; silicules didymes, un peu comprimées, dépourvues d'ailes, biloculaires, indéhiscentes, à stigmaté sessile, à valves sphéroïdes, rugueuses ou hérissées de

proéminences en forme de crêtes, à loges monospermes; graine pendante, globuleuse ou à trois faces peu prononcées; cotylédons linéaires, incombants. Ce genre, qui fait partie de la tribu des Camélinées, est très-distinct non-seulement par la structure de son fruit et de sa graine, mais encore par son inflorescence et son port. Ses espèces sont beaucoup plus éparées sur la surface du globe que ne le sont ordinairement les Crucifères. De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 252) les a distribuées en trois sections nommées *Nasturtium*, *Carara* et *Cotyliscus*, qui sont fondées sur des caractères tirés de la forme et de l'aspect de la surface des silicules. La première se distingue par sa silicule didyme, échancrée au sommet, c'est-à-dire dont la cloison est beaucoup plus courte que les valves qui sont sphériques. A cette section appartient le type du genre, le *Senebiera pinnatifida*, DC., *loc. cit.*; *Lepidium didymum*, L.; *Nasturtium pinnatum*, Mœnch. C'est une plante herbacée, à feuilles pinnatilobées, dont les lobes sont oblongs, dentés ou incisés; fleurs blanches, petites, quelquefois dépourvues de pétales; silicules réticulées. Cette espèce croît dans les endroits incultes, principalement au bord de la mer, dans une foule de contrées du globe, en Europe sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée, dans l'Amérique septentrionale, à l'île Sainte-Hélène, à la Nouvelle-Hollande, etc.

Le *Senebiera Coronopus*, Poirét; DC., *Syst. Veget.*; *Cochlearia Coronopus*, L.; *Coronopus vulgaris*, DC., Fl. fr., est la principale espèce de la seconde section, laquelle est caractérisée par sa silicule non échancrée au sommet, c'est-à-dire ayant la cloison un peu plus longue que les valves qui sont comprimées et munies sur le dos de rugosités en forme de crêtes. Le *Senebiera Coronopus* est une herbe entièrement couchée sur le sol, à feuilles pinnatilobées, dont les lobes sont simplement dentés; les fleurs sont d'une extrême petitesse. Cette plante croît le long des chemins et dans les localités calcaires ou arénacées de toute l'Europe, en Portugal, en Morée, en Tauride, en Angleterre et en Suède. Elle a été aussi trouvée dans l'Amérique septentrionale et aux Canaries.

La troisième section du genre est fondée sur le *Cochlearia nilotica*, Delile, dont Desvaux avait formé le genre *Cotyliscus*. Cette petite plante croît sur les îles du Nil, dans la Basse-Égypte.

Necker avait établi un genre *Senebiera* qui est synonyme d'*Ocotea*, Aublet.

SENECILLIS. BOT. Gærtner (*de Fruct.*, 2, p. 455, tab. 175) a érigé, sous ce nom, en un genre particulier les *Cineraria glauca* et *purpurata*, L., qui diffèrent des autres Cinières seulement par leur aigrette plumeuse. H. Cassini a placé le *Senecillis* dans la tribu des Adénostylées, mais il a en même temps reconnu, avec doute, que ce genre pourrait bien être une Sénécionée. Au surplus, le genre *Senecillis* est encore très-peu connu.

SENECIO. BOT. V. SÈNEÇON.

SÉNÉCIONÉES. *Senecioneæ*. BOT. Cassini a ainsi nommé la quatorzième tribu naturelle de la famille des Synanthérées. Il l'a divisée en trois sections, caractérisées par la structure de l'involucre, savoir : 1^o SÈNE-

CIONÉES DORONICÉES, qui tire son nom du genre *Doronicum*. 2^o SÉNÉCIONÉES PROTOTYPES, où l'on remarque principalement les genres *Senecio* et *Cacalia*. 3^o SÉNÉCIONÉES OTHONNÉES, ainsi nommée du genre *Othonna*, près duquel l'auteur place le *Cineraria* et quelques nouveaux genres. V. SYNANTHÉRÉES.

SÈNEÇON. *Senecio*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, type de la tribu des Sénécionées de Cassini, placé dans la Syngénésie superflue du système sexuel, et offrant les caractères suivants : involucre cylindrique, composé de folioles sur un seul rang, égales, contiguës, linéaires, souvent sphacélées au sommet; pourvu à la base de petites écailles irrégulièrement disposées. Réceptacle plan, à réseau un peu saillant et denté. Calathide composée de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites; elle est quelquefois, comme par exemple dans le genre *Jacobaea* de Tournefort, munie d'un rang extérieur de demi-fleurons à languette large, étalée horizontalement durant tout le cours de la floraison, roulée en dessous après cette époque. Ovaire cylindrique, surmonté d'une aigrette longue, blanche et soyeuse.

Ce genre est très-voisin du *Cineraria*, avec lequel il se confond en quelque sorte par les caractères techniques, puisqu'il s'en distingue seulement par la présence des écailles surnuméraires, situées à la base de l'involucre; par les folioles de cet involucre sphacélées au sommet, et parce que les fleurons ou demi-fleurons sont peu nombreux. Il se compose d'un nombre considérable d'espèces ayant un port et une organisation florale, qui offrent assez de variations pour que les auteurs se soient crus autorisés à former plusieurs genres à ses dépens. Mais les caractères attribués à la plupart de ces nouveaux genres sont si faibles et si peu constants, que l'on est forcé d'en revenir au sentiment de Linné qui avait fondu en un seul les genres *Jacobaea* et *Senecio* de Tournefort. Les espèces de Sénécions croissent dans les diverses régions du globe. On en trouve un grand nombre en Europe, surtout dans la partie méridionale et sur les hautes montagnes. Parmi celles qui ont des calathides flosculeuses, et qui constituent la section à laquelle, d'après Tournefort, plusieurs auteurs ont réduit le genre *Senecio*, on remarque le SÈNEÇON COMMUN, *Senecio vulgaris*, L., plante qui croît dans toute l'Europe et en toutes saisons, dans les champs. Ses diverses parties sont pressées charnues et pulpeuses. Ses tiges sont fistuleuses, garnies de feuilles sessiles, pinnatifides, sinuées ou dentées sur leurs bords; les calathides petites, jaunes, disposées en un corymbe lâche. La saveur du Sénécion est herbacée, un peu acide. Cette plante passe pour émolliente, mais on ne l'emploie qu'à l'extérieur, pour dissiper les inflammations. Les petits Oiseaux sont très-friands de ses graines.

Les Sénécions à fleurs radiées ont été partagés en deux ou trois subdivisions artificielles, fondées sur la forme des feuilles et sur celles que prennent les demi-fleurons après la floraison. Tantôt les demi-fleurons se roulent en dehors, et c'est ce qu'on observe dans les *Senecio sylvaticus* et *viscosus*, plantes d'un aspect triste et qui croissent dans les bois humides; tantôt les

rayons sont étalés, et les feuilles sont pinnatifides ; c'est à ce groupe qu'appartient le SÈNEÇON ÉLÉGANT, *Senecio elegans*, L., espèce originaire du cap de Bonne-Espérance et qui fait depuis longtemps en Europe l'ornement des jardins. Sa tige est herbacée, garnie de feuilles un peu charnues, et ayant de la ressemblance avec celles du Sèneçon commun. Ses fleurs forment un beau corymbe étalé; les fleurons du centre sont jaunes, les demi-fleurons d'une belle couleur purpurine. Les *Senecio Jacobæa*, *erucæfolius*, *squalidus*, *artemisiæfolius*, *incanus* et *leucophyllus*, sont des espèces européennes appartenant au même groupe. Les trois premières se rencontrent fréquemment dans les prés et sur le bord des chemins; les trois autres croissent en diverses localités de montagnes. Enfin un grand nombre d'espèces ont les demi-fleurons étalés et les feuilles indivises, ou seulement dentées en scie : telles sont les *Senecio paludosus*, *sarracenicus*, *Doria*, *Doronicum*, etc. Ces plantes se trouvent à des stations fort différentes : le *Senecio paludosus* croît parmi les Roseaux, dans les marais et sur le bord des eaux tranquilles, où sa tige laineuse s'élève très-haut, et porte un corymbe de belles fleurs jaunes; le *Senecio Doria* est aussi une grande espèce à fleurs jaunes qui se trouve le long des ruisseaux de l'Europe méridionale; les *Senecio Doronicum* et *sarracenicus* habitent les montagnes alpines ou subalpines.

SÈNEÇON EN ARBRE. BOT. V. BACCHARIDE.

SÈNEDETTE. MAM. Rondelet a décrit sous le nom de Sénédette un Cétacé de la Méditerranée, qui est le Cachalot macrocéphale. Lacépède en a fait le type d'un genre de la famille des Dauphins, qu'il a nommé *Delphinapterus*.

SENÈES (FEUILLES). BOT. On appelle ainsi des feuilles qui sont au nombre de six à chaque verticille, comme dans le *Galium uliginosum*, par exemple.

SENEGA OU SENEKÀ. BOT. Espèce du genre Polygale.

SENEGALIS. OIS. Nom que l'on a donné à une petite section établie par divers ornithologistes dans le genre Gros-Bec. V. ce mot.

SENEGINE. BOT. Même chose que Polygaline. V. ce mot.

SENEGRE ou SINÈGRE. BOT. Synonyme vulgaire de Fenugrec. V. ce mot.

SÉNELLE. BOT. Le fruit de l'Aubépine porte vulgairement ce nom.

SÉNÉLOPE. ARACHN. V. SÉLÉNOPE.

SEMEMI OU SENEMBRI. REPT. Synonyme d'Iguane. V. ce mot.

SÉNEVÉ. BOT. Synonyme vulgaire de Moutarde noire. V. MOUTARDE.

SENGO. OIS. (Blumenbach.) Synonyme d'Indicateur. V. ce mot.

SÉNICLE. OIS. Synonyme vulgaire de Venturon. V. GROS-BEC.

SÉNICLE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Chenopodium Vulvaria*. V. CHÉNOPODE.

SÉNIL. OIS. Synonyme de Serin. V. GROS-BEC.

SENITES. BOT. Le genre *Apluda* de Linné, auquel P. Browne donnait le nom de *Zeugites*, a été nommé *Senites* par Adanson. V. AFLUDE.

SENKENBERGIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Necker, et qui avait pour type le *Besleria bivalvis*, L. fils, n'a pas été adopté.

Un autre genre *Senkenbergia* a été fondé, dans la Flore de Wettéravie, sur le *Lepidium rudérale*, L. V. LÉPIDIER.

SENNA. BOT. Tournefort nommait ainsi les espèces de Casses qui ont le fruit plan, réniforme et ailé sur les bords, et dont Linné a fait son *Cassia Senna*. Ce genre est depuis devenu une simple section du grand genre des Casses.

SENNAL. POIS. V. ANABAS.

SENNEBERIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Necker, ne diffère aucunement du genre *Ocotea*, précédemment établi par Aublet.

SENNEFELDÈRE. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par le professeur Martius qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques, paniculées, à pérules décidues. Les fleurs pistilligères ont une et rarement deux bractées petites, aiguës et persistantes; le calice est cupuliforme, à quatre divisions peu sensibles; étamines au nombre de huit, dont les filaments sont réunis en système colonnaire très-court; anthères extrorses, globoso-didymes. Les fleurs pistilligères ont le calice urcéolé, quadridenté; l'ovaire est à trois loges, renfermant un pareil nombre d'ovules; style distinct et cylindrique; trois stigmates assez courts, cylindriques, sillonnés longitudinalement. Les Sennefeldères constituent des arbres à rameaux glabres, subverticillés; les feuilles sont éparses, très-longuement pétiolées, plus nombreuses et plus serrées vers la sommité des rameaux, oblongues, obtuses, coriaces, brillantes en dessus. Les panicules sont terminales. Du Brésil.

SENNODITE. *Senodites*. MOLL. Schumacher a donné ce nom au genre que Leach avait nommé Cinéras. V. ce mot.

SENOURIA ET SINOUIRA. BOT. V. CENOIRAS.

SENRA ET SENRÆA. BOT. V. SERRA.

SENSIBILITÉ. ZOOL. Ce mot n'a pas la même acception auprès de tous les physiologistes. Selon quelques-uns, la sensibilité est la propriété que possèdent les parties organisées d'être impressionnées par les agents extérieurs, soit que l'individu chez qui on l'observe en ait la conscience, soit qu'il ne l'ait point. De là la distinction établie par Bichat et la plupart des physiologistes modernes, de la Sensibilité en organique et animale. La première est celle qui préside aux fonctions de nutrition, comme l'absorption, l'exhalation, les sécrétions, etc. Elle est commune aux végétaux aussi bien qu'aux animaux. La seconde ou la Sensibilité animale, n'existe que dans les animaux; elle les met en rapport avec les corps extérieurs, et c'est d'elle que dérivent les diverses sensations, la vue, le tact, l'olfaction, la faim, la soif, etc.

Mais d'autres physiologistes ont restreint et précisé davantage le sens du mot Sensibilité. Pour eux la Sensibilité est la force ou propriété active de la vie, qui, propre aux animaux doués d'un système nerveux, les rend aptes à recevoir du monde extérieur ou d'eux-mêmes des impressions perçues ou suivies de con-

science. Ainsi ramenée à la faculté de sentir, la Sensibilité se distingue nettement de l'impressionnabilité sans perception, c'est-à-dire de cette propriété que l'on a désignée sous les noms de Sensibilité organique, lente, universelle, etc. La Sensibilité proprement dite préside indistinctement à toutes les sensations, tant internes qu'externes. Elle en est le principe et la source; tantôt elle meut les organes de chaque sens avec le stimulant qui lui est propre; tantôt elle anime toute la périphérie du corps, c'est-à-dire la peau, ses dépendances et l'origine des membranes muqueuses; tantôt enfin elle révèle à l'intelligence, dans l'état normal, tous les besoins du corps, ou dans l'état pathologique, la douleur et les désordres qui en sont la suite.

V. CÉRÉBRO-SPINAL.

SENSIBLES (ANIMAUX). ZOOL. Lamarck, dans sa classification générale des animaux, appelle ainsi la seconde division des Invertébrés, qui comprend les animaux chez lesquels le système nerveux est bien apparent, et qui par conséquent jouissent de tous les attributs de ce système; tels sont les Insectes, les Crustacés, les Arachnides, les Annélides, les Cirrhipèdes et les Mollusques. V. ANIMAL.

SENSITIVE. BOT. Espèce du genre Mimeuse. V. ce mot.

SENTINELLE. OIS. Synonyme d'Alouette à cravate jaune. V. ALOUETTE.

SENTIS. BOT. Commerson a ainsi nommé, dans son Herbière, la plante sur laquelle il a fondé le genre *Scutia*, adopté par Adolphe Brongniart. V. ce mot.

C'est aussi un des synonymes anciens de Roncée. V. ce mot.

SÉPAL. *Sepalum.* BOT. Necker a proposé ce nom, qui a été généralement adopté par tous les botanistes, pour désigner les folioles qui composent un calice. V. CALICE.

SÈPE. BOT. V. SEPS.

SEPEDON. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Dolichocères, établi par Latreille aux dépens des genres *Scatophaga* et *Baccha* de Fabricius. Caractères : corps allongé; tête, vue en dessus, paraissant pyramidale ou conique; triangulaire vue de face. Antennes presque une fois plus longues que la tête, assez écartées entre elles à leur base, insérées sur une élévation, droites, avancées, composées de trois articles : le premier très-court, le deuxième le plus long de tous, cylindrique; le troisième une fois plus court que le précédent, triangulaire, terminé en pointe, muni d'une soie dorsale, biarticulée à sa base, garnie de poils très-courts. Trompe longue, entièrement ou presque entièrement rétractile. Palpes assez grandes, s'élargissant un peu avant leur extrémité. Yeux gros, très-saillants, espacés dans les deux sexes. Trois ocelles rapprochés, placés en triangle sur un tubercule du vertex. Corselet un peu plus étroit que la tête; ailes couchées l'une sur l'autre dans le repos; cuillerons petits; balanciers découverts; pattes assez fortes, longues; cuisses postérieures très-longues, garnies en dessous de deux rangs de petites épines; jambes un peu arquées; premier article des tarsi le plus long de tous, le dernier

muni de deux crochets et d'une pelote bifide. Les métamorphoses de ces insectes sont encore inconnues; l'insecte parfait se trouve sur les plantes aquatiques, ce qui pourrait faire penser que la larve vit dans les plantes ou dans l'eau des marais où elles croissent.

SEPEDON DES MARAIS. *Sepedon palustris*, Latr., *Gen. Crust.*, etc., et *Hist. nat. des Crust. et Ins.*, t. xiv, p. 586; *Baccha spegea*, Fabr.; *cjusd.*, *Scatophaga rufipes*, *Musca rufipes*, Panzer, *Faun. Germ.*, fasc. 60, tab. 25; *ejusd.*, *Mulio spegeus*, fasc. 77, tab. 21; *Mulio dentipes*, Schellemb., *Dipt.*, tab. 16. Il est bleu, avec les pattes fauves. Taille, quatre lignes. Europe.

SEPEDONIER. *Sepedonium.* BOT. (*Mucédinées.*) L'*Uredo mycophila* de Persoon a servi de type à ce genre, établi par Link et qui appartient à la section des Sporotrichées, de la tribu des vraies Mucédinées; il est ainsi caractérisé : filaments entrecroisés, décomposables, cloisonnés; sporidies agglomérées, ensuite éparpillées, globuleuses, simples. Ce genre, très-voisin du *Sporotrichum*, n'en diffère réellement que par ses sporules agglomérées; la seule espèce bien connue croît sur les Champignons et particulièrement sur les Bolets qui commencent à se décomposer; elle est d'un beau jaune d'or.

SEPHEN. POIS. Espèce du genre Raie. V. ce mot.

SEPIA. MOLL. V. SÈCHE.

SEPILEPHORA. MOLL. Gray, dans sa classification des Mollusques, a donné ce nom au deuxième ordre de ses Antlio-Branchiophores (Céphalopodes); il ne contient que les deux genres Sépiole et Sèche. V. ces mots.

SÉPIDIE. *Sepidium.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, établi par Fabricius. Caractères : corps ovale-allongé, souvent très-inégal en dessus. Tête moyenne; antennes filiformes, composées de onze articles : le troisième cylindrique, beaucoup plus long que le quatrième; les suivants, jusqu'au neuvième, presque obconiques; le dixième presque turbiné; le onzième ovale, pas sensiblement plus long que le précédent, pointu à son extrémité. Lèvre supérieure ou labre coriace, avancé, en carré transversal, son bord antérieur entier, cilié. Mandibules bifides à leur extrémité; mâchoires ayant une dent ou crochet corné à leur côté interne. Palpes maxillaires avancées, de quatre articles : le dernier un peu plus grand que les autres, presque ovale, comprimé, tronqué; palpes labiales de trois articles presque égaux. Lèvre inférieure avancée, très-échancrée antérieurement; menton court, rétréci à sa base, ne recouvrant pas l'origine des mâchoires. Corselet déprimé en dessus, ou caréné et très-inégal, ses bords latéraux dilatés; écusson nul ou peu distinct. Élytres soudées ensemble, embrassant l'abdomen, souvent terminées en pointe. Point d'ailes. Jambes cylindriques, terminées par deux épines très-courtes. Tarsi courts; abdomen ovale. On trouve les Sépidies dans les pays chauds de l'ancien continent, en Espagne, sur la côte de Barbarie, en Égypte, en Grèce et au cap de Bonne-Espérance. Ces insectes fréquentent les lieux secs et arides, dans les sables incultes.

SÉPIDIE TRICUSPIDÉE. *Sepidium tricuspidatum*, Fab., Latr., *Oliv.*, *Entom.*, t. III; *Sepidium*, pl. 1, fig. 1. Elle

est d'un gris verdâtre; son corselet est dilaté, à trois crêtes prolongées en avant comme trois cornes; les élytres ont deux stries crénelées. Taille, huit lignes. On la trouve en Espagne, en Grèce et dans l'Asie-Mineure.

SÉPIIDÉES. *Sepiidae*. MOLL. Leach a proposé sous cette dénomination une famille qui correspond à la famille des Sèches, de Férussac, et au genre Sèche, de Cuvier.

SÉPIOLE. *Sepiola*. MOLL. Genre de Céphalopodes, de la famille des Sépiolidées, établi par Leach, avec les caractères suivants : manteau en forme de sac musculeux, qui enveloppe tous les viscères, et aux côtés duquel sont attachées des nageoires arrondies; tête ronde, couronnée par des membres charnus, susceptibles de se fléchir en tout sens; deux grands yeux; bouche armée de fortes mâchoires cornées.

SÉPIOLE LINÉOLÉE. *Sepiola lineolata*, Quoy et Gaim., Voyage de l'Astrol., pl. 5, fig. 8-13. Manteau libre et ouvert dans sa partie inférieure, échancré en dessous, présentant de chaque côté des yeux, une série de dix-huit petites cirrhes terminales, également espacées; le reste du corps est arrondi, bombé; lame dorsale très-petite. De la Nouvelle-Hollande.

SÉPIOLIDÉES. *Sepiolidæa*. MOLL. Dans ses *Miscellanea zool.*, t. III, Leach a divisé les Céphalopodes Décapodes en deux familles, dont la première est celle-ci qui se compose des genres Sépiole et Cranchie. V. ces mots.

SÉPIOSTAIRE. MOLL. Nom que l'on donne à la quille interne de la Sèche commune. V. SÈCHE.

SÉPIOTEUTHE. *Sepioteuthis*. MOLL. Coupe sous-générique, faite par Blainville, dans son Traité de Malacologie, pour grouper les espèces de Calmars qui ont une nageoire latérale dans toute la longueur du sac, comme chez les Sèches; ce sous-genre correspond au genre Calmaret de Lamarck.

SEPS. REPT. Genre très-voisin des Scinques et des Orvets, entre lesquels il se trouve intermédiaire, et qu'il lie les uns avec les autres de la manière la plus intime. En effet, les Seps ne diffèrent des Scinques que par leur corps extrêmement allongé et tout à fait semblable à celui d'un Serpent, par leurs membres beaucoup plus petits, et dont les deux paires sont séparées l'une de l'autre par un très-grand espace. Ils ne diffèrent des Orvets que parce que ceux-ci sont entièrement privés de membres; encore faut-il remarquer que, non-seulement les membres des Seps sont très-petits et presque rudimentaires; mais qu'ils sont même, dans la plupart des espèces, incomplets quant au nombre de leurs doigts. On ne s'étonnera donc pas que les auteurs aient longtemps varié sur la place qu'il convient d'assigner aux Seps dans les cadres zoologiques, et qu'on les ait tour à tour considérés comme des Serpents à pieds et comme des Lézards à forme de Serpent. C'est ainsi que l'espèce même dont les pieds sont les plus complets, le Seps pendactyle, avait d'abord été désignée par Linné sous le nom d'*Anguis quadrupes*, et qu'elle fut bientôt après reportée par Gmelin parmi les Lézards, sous le nom de *Lacerta Serpens*.

SEPS PENTADACTYLE. *Seps pentadactylus*, Daud.;

c'est l'*Anguis quadrupes*, L., et le *Lacerta Serpens*, Gmel. Il a cinq doigts à chaque pied; ses ongles sont pointus et recourbés; sa queue est beaucoup plus longue que son corps; ses écailles sont grisâtres et luisantes comme celles des Scinques et des Serpents. Il habite l'Afrique. On connaît plusieurs espèces tétradactyles, qui pour la plupart habitent l'Orient; Cuvier pense que c'est à l'une d'elles que l'on doit rapporter le *Lacerta Seps* de Linné, quoique celui-ci ait été décrit comme pentadactyle.

SEPS TRIDACTYLE. *Seps tridactylus*, Daud. Cette espèce se distingue par ses pieds terminés par trois doigts excessivement petits, par sa couleur qui est celle de l'acier poli, et par l'existence, sur chaque côté du dos, d'une bande longitudinale blanchâtre et bordée de noirâtre. Lacépède, qui a décrit et figuré ce Seps dans son Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares, t. I, s'exprime ainsi (p. 454) à son sujet : « Lorsqu'on le regarde, on croirait voir un Serpent qui, par une sorte de monstruosité, serait né avec deux très-petites pattes auprès de la tête, et deux autres très-éloignées situées auprès de l'origine de la queue. On le croirait d'autant plus que le Seps a le corps très-long et très-menu, et qu'il a l'habitude de se rouler sur lui-même comme les Serpents. A une certaine distance, on serait même tenté de ne prendre ses pieds que pour des appendices informes. » Le Seps tridactyle habite l'Europe méridionale; on le trouve dans la Provence, l'Italie et la Sardaigne, où on lui donne le nom de *Cicigna*. On assure que cette même espèce se trouve aussi dans plusieurs contrées de l'Afrique. Ce Seps est vivipare, d'après le témoignage de plusieurs auteurs et principalement de Columna qui trouva, en disséquant une femelle, quinze fœtus vivants, dont plusieurs étaient déjà entièrement dégagés de leurs membranes. A l'approche de l'hiver, il se retire dans ses trous, d'où il ne sort qu'au printemps; on le voit pendant la belle saison dans les endroits garnis d'herbe. On ne sait trop pour quel motif sa morsure est généralement regardée parmi le peuple comme venimeuse, de même que celle de l'espèce précédente. Tous les auteurs dignes de foi tombent d'accord sur l'innocuité de cette morsure; seulement quelques-uns d'entre eux, tel que Cetti (Histoire naturelle de la Sardaigne), affirment que lorsque les Bœufs ou les Chevaux ont avalé un Seps avec l'herbe qu'ils paissent, ils sont quelquefois gravement malades.

SEPS STRIÉ. *Seps striata*, Cuv.; *Zygnis striata*, Fitzinger. Il ressemble au précédent pour la taille et la forme, mais il a sur toute sa longueur huit ou neuf raies brunes, également espacées. On le trouve au midi de la France.

SEPS MONODACTYLE. *Seps monodactylus*, Daud.; *Lacerta anguina*, L. Cette espèce remarquable, décrite et figurée par Lacépède dans les Annales du Muséum, t. II, a les pattes si courtes que leur longueur est à peine égale à la distance d'un œil à l'autre; elles sont terminées par un seul doigt que recouvrent de petites écailles. Il est à remarquer que les écailles du corps et de la queue sont, pour la plupart, relevées par une arête. Cette espèce, qui peut-être devra être séparée du genre Seps, paraît habiter l'Afrique.

SEPS ou SÈPE. BOT. (*Champignons.*) Même chose que Cep, Cèpe ou Ceps. V. ces mots et BOLET.

SEPSIS. *Sepsis*. INS. Genre de Diptères établi par Fallen, appartenant à la division des Carpomyzes (Fam. natur. du Règne Anim.), de la tribu des Muscides. Leur corps est étroit et allongé, avec la tête globuleuse, les yeux écartés, les ailes vibratiles, l'abdomen presque cylindrique, rétréci vers sa base en manière de pétiote, n'offrant à l'extérieur que quatre anneaux. Le devant de la tête est garni de soies et peu avancé; les antennes sont courtes, inclinées, avec la palette semi-elliptique et munie d'une soie simple. Les palpes sont presque filiformes, ce qui distingue ce genre de celui des *Céphalies*, Meigen, où elles se dilatent, vers le bout, en forme de spatule, où d'ailleurs la palette est plus longue et linéaire, et dont la tête s'avance antérieurement. Meigen mentionne seize espèces de Sepsis, dont les plus communes sont celles qu'il nomme : *Cynipsea* (*Musca Cynipsea*, L.), *punctum*, *cylindrica* et *Putris*. La première, que l'on trouve en quantité sur les feuilles et sur les plantes, où elle fait vibrer presque continuellement ses ailes, est très-petite, d'un noir cuivreux, luisant, avec un point noir, près du bout des ailes; elle répand une odeur assez forte. La Mouche vibrante sans taches de Geoffroy, est synonyme, suivant Meigen, de son *Sepsis cylindrica* : ici les antennes et les pieds sont fauves.

SEPTAIRE. *Septaria*. MOLL. Férussac avait proposé ce genre pour le *Patella elliptica*; et Lamarck créa le genre Navicelle pour la même coquille. V. NAVICELLE.

SEPTARIA. MIN. On trouve désignées sous ce nom, dans les ouvrages des géologues anglais, des concrétions ellipsoïdes de Calcaire compact et ferrugineux, qui semblent partagées par retrait en prismes irréguliers. Ce sont ces concrétions que les minéralogistes anciens nommaient *Ludus Helmontii*. Très-souvent les espaces qui existent entre ces prismes sont remplis de Calcaire spatique blanchâtre, de sorte que la coupe perpendiculaire de ces Pierres a quelque ressemblance avec une mosaïque.

SEPTARIA. BOT. V. SEPTORIA.

SEPTAS. BOT. Ce genre de la famille des Crassulacées et de l'Heptandrie Heptagynie, L., a été établi par Linné, puis réuni aux Crassules par Thunberg. Haworth et De Candolle l'ont constitué de nouveau, et lui ont imposé les caractères suivants : calice plus court que la corolle, divisé profondément en cinq à neuf segments; même nombre de pétales étalés en étoile, d'étamines dont les filets sont grêles et subulés, d'écaillés très-petites, presque arrondies, et de carpelles polyspermes. Ce nombre variable, mais le plus souvent de sept, des parties de chaque verticille, est le seul caractère qui fasse distinguer les *Septas* des *Crassula*; mais à ce caractère, qui serait d'une faible valeur si on le considérait isolément, s'en joignent d'autres tirés de la végétation, et qui autorisent à conserver le genre *Septas*, plutôt que d'en faire une simple section des *Crassula* dont les espèces sont excessivement nombreuses. On ne connaît que deux espèces de *Septas*, savoir : *Septas Capensis*, L., *Amœn.*, 6, p. 87; Lamk.,

Illustr., tab. 276; et *Septas Umbella*, Haworth, *Synops. Succul.*, p. 62, ou *Crassula Umbella*, Jacq., *Collect.*, 4, p. 172; *Icon. rar.*, tab. 552. Le *Septas globifera* du *Botanical Magazine*, tab. 1472, a été considéré par De Candolle comme une simple variété du *Septas Capensis*. Ces plantes croissent au cap de Bonne-Espérance; ce sont des herbes à racines tubéreuses, arrondies, qui donnent naissance chaque année à une tige garnie de feuilles opposées ou dont les paires rapprochées forment des verticilles. Les fleurs sont blanches et disposées presque en ombelles. Ces plantes, par leur port, rappellent un peu les Saxifragas.

Le *Septas repens* de Loureiro est synonyme du *Thunbergia repens* de Persoon. V. THUNBERGIE.

SEPTICIDE. *Septicidus*. BOT. On dit que la déhiscence d'un péricarpe est Septicide, quand elle s'effectue devant les cloisons qu'elle partage le plus souvent en deux lames, ainsi que cela a lieu dans une partie des Scrophularinées.

SEPTIFÈRE. *Septifer*. BOT. Les valves sont Septifères lorsqu'elles portent les cloisons, en sorte que ces dernières restent fixées sur elles, après la déhiscence du fruit.

SEPTIFORME. *Septiformis*. BOT. Le placentaire est Septiforme quand il est élargi en cloison, comme dans les Plantaginées, etc.

SEPTIFRAGE. *Septifragus*. BOT. La déhiscence d'un péricarpe est Septifrage, quand la rupture a lieu vers la cloison, qui reste libre et entière au moment où les valves se séparent.

SEPTILE. *Septilis*. BOT. Se dit de tout ce qui est attaché aux cloisons, soit des graines, soit du placentaire, etc.

SEPT-ŒIL. ROIS. Nom vulgaire des petites espèces du genre Pétromizon. V. ce mot.

SEPTORIA. BOT. (*Urdinées.*) Ce genre, d'abord nommé *Septaria* par Fries, nom qu'il a changé à cause de l'existence d'un genre *Septaria* en zoologie, est voisin des *Nemaspora*; il présente des sporidies cylindriques, cloisonnées, agglutinées par une matière gélatineuse et sortant en spirales de dessous l'épiderme des plantes mortes. Le *Stilbospora Uredo* de De Candolle (Mém. du Muséum d'Hist. natur.) est le type de ce genre.

SEPTULE. *Septulum*. BOT. Dans la famille des Orchidées, il arrive fréquemment que chacune des loges de l'anthere est partagée plus ou moins complètement en plusieurs petites loges partielles ou locales, par de petites lames qui partent des cloisons dont elles ne sont que des divisions. C'est à ces dernières cloisons partielles que le professeur Richard a donné le nom de Septule, dans son travail sur les Orchidées d'Europe. V. ORCHIDÉES.

SÉRAPHE. *Seraps*. MOLL. Montfort (Conch. syst., t. II, p. 574) propose de séparer sous ce nom un genre démembré des Tarières; il en tire le caractère de ce que l'ouverture paraît se prolonger jusqu'au sommet de la coquille, tandis que dans les Tarières elle se termine un peu avant.

SERAPIAS. BOT. Linné a donné ce nom à un genre

d'Orchidées qu'il forma avec plusieurs des espèces que les anciens botanistes désignaient sous le nom d'*Helleborine*, et Camerarius sous celui d'*Epipactis*. Mais Swartz, dans son travail sur les Orchidées, reconnaissant, et avec juste raison, de grandes différences d'organisation dans les espèces que Linné et les botanistes ses disciples, avaient réunies sous le nom de *Serapias*, les sépara en deux genres principaux, savoir : les *Serapias* proprement dits et les *Epipactis*. Cette division a été généralement adoptée par les auteurs modernes qui se sont spécialement occupés de la famille des Orchidées, surtout relativement à la circonscription du genre *Serapias*. Voici comment ce genre peut être caractérisé : les divisions calicinales externes sont rapprochées en casque allongé ; les deux internes et latérales sont plus petites et concourent également à la formation du casque ; le labelle est grand et continu avec la base du gynostème ; il se compose de deux parties : l'une inférieure et horizontale, qui est en gouttière profonde et à bords relevés, l'autre qui est pendante, plane ou légèrement convexe, et qui est en général d'une forme ovale ou cordiforme. Le gynostème est dressé, convexe à sa face postérieure, concave en avant et stigmatifère ; l'anthere est terminale et antérieure, avec un appendice subulé plus ou moins long et étroit à son sommet. Cette anthere est à deux loges qui contiennent chacune une masse pollinique, ovoïde, granuleuse et secille, terminée inférieurement par une petite caudicule. Ces deux masses viennent ensuite s'insérer sur un seul rétinacle qui est commun à toutes les deux, caractère qui distingue essentiellement ce genre des *Orchis*, et le rapproche du genre *Anacamptis* du professeur Richard, dans lequel on observe une semblable organisation, mais qui du reste en diffère par une foule d'autres caractères. Les espèces de ce genre sont des plantes terrestres qui toutes croissent dans les régions méditerranéennes de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Leur racine est accompagnée de deux tubercules ovoïdes et entiers ; leur tige porte des feuilles étroites et engainantes, et des fleurs grandes et en épi ; ces fleurs, accompagnées chacune à leur base par une large bractée, sont d'une couleur purpurine terne. En France, on trouve dans la région des Oliviers trois espèces qui sont à peu près les seules qui composent ce genre ; ces espèces sont les *Serapias Lingua*, L., remarquable par ses fleurs plus petites, ses bractées étroites et la lame de son labelle ovale, allongée ; *Serapias cordigera*, L., qui est l'espèce la plus grande et dont le labelle a sa lame pendante, large et cordiforme ; enfin une troisième espèce est celle que le professeur Richard a nommée *Serapias ovalis*, et qui tient le milieu entre les deux espèces précédentes par sa grandeur et la figure de ses parties.

SERAPINUM. BOT. Même chose que *Sagapenum*. V. ce mot.

SERARDIA. BOT. Qu'il ne faut pas confondre avec *Sherardia*. Genre établi par Vaillant, et adopté par Adanson, puis réuni par Linné au *Verbena*, et par les botanistes modernes au *Zapania*.

SERATONE. BOT. Même chose que *Crotonopsis*. V. ce mot.

SERAUT. ois. L'un des noms vulgaires du Bruant jaune.

SERBIN. BOT. L'arbre cité et figuré sous ce nom français par Daléchamp, paraît être le *Juniperus lycia* ou une espèce voisine de Genève. Il ne faut pas le confondre avec le Zerbin ou Scherbin des vieux botanistes, qui est le Cèdre du Liban.

SERDA. BOT. (*Champignons*.) Même chose que *Sesta*. V. ce mot.

SERDACHATE. MIN. L'un des noms vulgaires de la Calcédoine rouge. V. QUARTZ.

SÉRÈNE. ois. Synonyme vulgaire de Guépier commun. V. GUÉPIER.

SEREVAN. ois. Synonyme d'*Amandava*. V. GROS-BEC.

SEREZIN. ois. L'un des noms vulgaires du Serin. V. GROS-BEC.

SERGENT. INS. Synonyme vulgaire de Carabe doré.

SERGESTE. *Sergestes*. CRUST. Décapodes ; genre de la famille des Macroures, tribu des Salicoques, groupe des Pénétes, établi par Milne Edwards, qui le caractérise ainsi : corps grêle, allongé, un peu aplati ; une petite épine, tenant lieu de rostre, sur le bouclier céphalo-thoracique ; yeux saillants, portés sur un pédoncule qui s'insère sur un tubercule médian, en partie recouvert par la carapace ; antennes supérieures très-longues, avec leur pédoncule de trois articles ; les inférieures longues, avec leur base recouverte par une lame cornée, ciliée sur le côté interne ; mandibules grosses, avec leur bord interne large et peu denté ; palpes longues et grêles ; mâchoires et pieds-mâchoires antérieurs grêles, très-longues, repliés sur eux-mêmes, les autres pattes sont minces, longues, terminées par un article styliforme : celles qui forment la seconde paire sont moins longues que les précédentes ; l'avant-dernière est très-courte et la dernière à peine visible ; les cinq premiers anneaux de l'abdomen supportent chacun une paire de fausses pattes, dont l'article basilaire est renflé inférieurement et se termine par deux lames natatoires étroites, inégales et pointues ; le septième est petit ; il forme la pièce médiane de la nageoire caudale, dont les pièces latérales sont étroites, à peu près ovalaires et pointues.

SERGESTE ATLANTIQUE. *Sergestes atlanticus*, M. Edw. Il est long d'un pouce environ et a été trouvé dans l'Océan Atlantique, à une grande distance des côtes.

SERGILUS. BOT. Gærtner a constitué sous ce nom un genre de Synanthérées qui a été réuni par Swartz et R. Brown au genre *Baccharis*. Cependant ce genre, imparfaitement décrit par son auteur, a été conservé par H. Cassini, qui a observé que le *Sergilus* n'est point parfaitement dioïque comme les vrais *Baccharis*.

SÉRIALAIRE. *Serialaria*. POLYP. Lamarck a nommé ainsi un genre de Polypiers flexibles, que Lamouroux appelle *Amathie*. V. ce mot.

SÉRIANA. BOT. (Willdenow.) Pour *Serjania*. V. ce mot.

SÉRIATOPORE. *Seriatopora*. POLYP. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fixé, rameux ; à rameaux grêles, subcylindriques ;

cellules perforées, lamelleuses et comme ciliées sur les bords, disposées latéralement par séries soit transverses, soit longitudinales. Les Sériatopores sont des Polypiers d'un aspect élégant, voisins des Madrépores dont ils diffèrent par leurs formes plus déliées et par la disposition régulière de leurs cellules dont l'intérieure est presque complètement dépourvue de lamelles. Le tissu de ces Polypiers est compact et fragile; les cellules ont peu de profondeur et sont ordinairement surmontées d'un rebord cilié ou denticulé, plus saillant en dessus qu'en dessous; la surface externe des branches et des rameaux est finement granuleuse et rude. On n'en connaît que trois espèces des mers des climats chauds: les *Seriatopora subulata*, *annulata* et *nuda*.

SÉRIBRANCHES. *Seribranchia*. MOLL. La famille à laquelle Latreille (Fam. nat. du Règne Animal, p. 174) a donné ce nom, ne correspond pas entièrement aux Tritoniens de Lamarck; elle ne contient que trois genres, Tritonie, Téthys et Scyllée (*V.* ces mots). Blainville a fait avec les mêmes genres sa famille des Dicères.

SÉRICA. INS. Synonyme de Sérique. *V.* ce mot.

SÉRICISTIDE. *Sericestis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Dejean, aux dépens du grand genre *Melolontha*, de Fabricius, et pour un certain nombre d'espèces toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ces Méloanthides sont en général de petite taille et très-rapprochés des espèces des genres Liparète et Omaloptie.

SÉRICISTIDE GÉMINÉE. *Sericestis geminata*, MacLeay; *Omaloptia micans*, Lat. Son corps est brun, plus pâle en dessous; les élytres sont d'un roux jaunâtre, très-brillant. Taille, quatre lignes.

SÉRICOCARPE. *Sericocarpus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par Nées, qui lui donne pour caractères: capitule pauciflore, hétérogame; fleurs de la couronne unisériées, ligulées et femelles; celles du disque hermaphrodites; involucre formé de plusieurs rangs d'écaillés imbriquées, oblongues, cartilagineuses à leur base, herbacées au sommet; réceptacle alvéolé; bords des alvéoles déchiquetés et ciliés; corolles de la couronne ligulées, à languettes oblongues, assez larges, presque entières; celles du disque tubuleuses, avec leur limbe à cinq divisions; anthères privées de queue; stigmates filiformisubulés, callosos-velus au sommet; akènes obpyramydés, courts, avec des stries formées par un épais duvet; aigrettes simples, formées de plusieurs rangs de soies rigides et scabres.

SÉRICOCARPE CONYZOÏDE. *Sericocarpus conyzoides*, Nées; *Conyza asteroides*, L.; *Aster Marylandicus*, Michaux; *Aster conyzoides*, Willd. Plante herbacée, vivace, à tiges droites, subanguleuses et pubérules; feuilles cunéato-oblongues, subtrinerurées, dentelées au sommet qui est aigu. Les capitules sont presque sessiles au sommet des rameaux et réunis en tête; les corolles ligulées sont blanches. De la Pensylvanie.

SÉRICODON. BOT. L'une des sections du genre *Symphandra*, de la famille des Campanulacées.

SÉRICOGASTRE. *Sericogaster*. INS. Hyménoptères;

genre de la famille des Vespides, institué par Westwood, qui lui donne pour caractères: antennes coudées, insérées au milieu de la face, composées de douze articles dont le premier plus long que les suivants, qui sont presque égaux; tête grande et carrée; yeux entiers et ovales; lèvres cornée, triangulaire; mandibules médiocres, entaillées intérieurement vers le milieu et près du sommet; mâchoires et menton allongés; palpes maxillaires de six articles, les labiales courtes et de quatre articles; corselet court; écusson élevé; abdomen ovale; pieds courts, avec les jambes postérieures épineuses; cellule marginale subappendiculée; deux cellules submarginales complètes, dont la seconde reçoit deux nervures récurrentes.

SÉRICOGASTRE A BANDES. *Sericogaster fasciatus*, West. Il est noir, avec les antennes, les pieds et l'écusson roux; cuisses postérieures et bord des anneaux de l'abdomen jaunes. Taille, cinq lignes. Australie.

SÉRICOMYIE. *Sericomyia*. INS. Genre de Diptères, de la tribu des Syrphides, famille des Athéricères, ayant pour caractères: antennes plus courtes que la tête, terminées par une palette semi-orbitulaire, avec la soie plumeuse; une élévation sur le museau; ailes couchées sur le corps, pubescentes. Des quatre espèces dont il se compose dans l'ouvrage de Meigen, les plus connues sont: la **SÉRICOMYIE DES LAPONS**; *Syrphus Lapponum*, Fab., qui est noire, avec l'écusson fauve, et trois bandes blanches et interrompues sur l'abdomen; et la **SÉRICOMYIE BOURDONNANTE**; *Syrphus muscitanus*, Fab., dont le corps est couvert d'un duvet roussâtre, avec les pieds noirs, et une bande noirâtre et courte sur les ailes. La Mouche des Lapons de Degér est, suivant Fallen et Meigen, distincte de celle que Linné désigne ainsi. C'est leur Séricomyie boréale.

SÉRICOPHORUM. BOT. De Candolle a établi sous ce nom une sixième section dans son genre *Helipterum*.

SÉRICORIDE. *Sericoris*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, tribu des Pyralidés, établi par Treitschke, avec ces caractères distinctifs: corps mince; palpes dépassant de beaucoup les bords du chaperon, ayant leur second article large, de forme triangulaire et velu, le dernier long et un peu fusiforme; ailes antérieures terminées carrément; bord costal peu arqué. Leurs chenilles vivent entre des feuilles réunies en paquet.

SÉRICORIDE GEMMANE. *Sericoris Gemmana*, Dup. Les ailes antérieures, d'un fauve ferrugineux, ont plusieurs lignes onnées d'un blanc argenté, dont deux forment un V, assez près du bord terminal; les secondes ailes sont d'un gris cendré. Envergure, dix lignes. Europe. La chenille fait un grand tort aux Pins.

SÉRICORNE. *Sericornis*. OIS. Nom proposé par Gould, pour un genre d'Oiseaux insectivores, que Vigors et Horsfield ont confondu parmi leurs Acanthizes. Voici les caractères propres au genre nouveau: bec robuste et droit, presque aussi long que la tête, comprimé vers l'extrémité où l'on n'aperçoit aucune dentelure; narines basales, latérales, ovales, couvertes par l'opercule; ailes médiocres, arrondies, avec la première rémige courte, les quatrième, cinquième et sixième les

plus longues et presque égales entre elles; rectrices médiocres et égales; plumage général mou et soyeux; tarses allongés; doigt postérieur armé d'un ongle fort et presque aussi long que l'intermédiaire, les latéraux égaux entre eux.

SÉRICORNE HUMBLE. *Sericornis humilis*, G. Lorum d'un noir brunâtre, surmonté d'un trait blanc; parties supérieures, ailes et queue d'un vert olive, glacé de rouge; aile bâtarde noirâtre; rémiges bordées de blanchâtre; gorge cendrée, tachetée de brun; poitrine et milieu de l'abdomen jaunes, marqués de gouttelettes brunes; flancs d'un brun chatain; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la terre de Diémen.

SÉRICORNE A GORGE JAUNE. *Sericornis cirreogularis*, G. Lorum, tour des yeux et plumes auriculaires d'un brun noirâtre très-foncé; un trait jaunâtre partant des narines et s'étendant au-dessus des yeux; parties supérieures, rémiges secondaires et rectrices d'un brun noirâtre; gorge d'un jaune citrin; poitrine et flancs d'un brun verdâtre; milieu de l'abdomen blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

SÉRICORNE PETIT. *Sericornis parvulus*, G. Lorum d'un brun pâle, surmonté d'un trait cendré; parties supérieures, ailes et queue d'un brun olivâtre, lavé de rougeâtre; aile bâtarde noirâtre, avec le bord des plumes blanchâtre; poitrine et milieu de l'abdomen d'un jaune citrin; flancs olivâtres; bec noirâtre; pieds jaunes. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

SÉRICOSTOME. *Sericostoma*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Plicipennes, établi par Latreille sur une espèce de Frigane trouvée aux environs d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, par Boyer de Fonscolombe, et rapportée aussi du Levant par Labillardière. Dans l'un des sexes, les palpes maxillaires sont en forme de valves, recouvrant la bouche en manière de museau arrondi, de trois articles, et sous lesquelles est un duvet épais et cotonneux. Celles de l'autre sexe sont filiformes et ont deux articles de plus. Antennes courtes et grosses, avec le premier article épais et allongé; ailes supérieures courtes, dépourvues de nervures transversales, les inférieures petites et peu plissées dans le sens de leur longueur.

SÉRICOSTOME TRÈS-NOIR. *Sericostoma atratum*, Lat.; *Phryganea atrata*, Fab., Coqueb., Illust., tab. 3, f. 6. Antennes noires; corps noir et velu; ailes supérieures grisâtres, couvertes de petits poils noirs, formant quelques taches peu apparentes sur leur surface; bords ciliés; ailes inférieures grisâtres; jambes postérieures fauves. Envergure, onze lignes. Europe.

SÉRICOTHRIPS. *Sericothrips*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, division des Homoptères, famille des Aphidies, institué par Haliday qui lui assigne pour caractères: antennes composées de neuf articles implantés sur les côtés de la tête, qui convergent entre eux; palpes maxillaires de trois articles; élytres parallèles, à suture droite, coriaces, marquées de trois nervures longitudinales; corps lisse, coriace, avec l'abdomen tomenteux; anus conique; tarière des femelles comprimée, aiguë, à quatre valves, logée dans une ouverture linéaire des derniers segments.

SÉRICOTHRIPS STAPHILIN. *Sericothrips staphilinus*,

Hal. Il est d'un noir mat; le second article des antennes est d'un jaune ferrugineux; les élytres sont arrondies à l'extrémité; les ailes sont translucides. Taille, une ligne. Europe.

SÉRICULE. *Sericulus*. OIS. Ce genre, de l'ordre des Omnivores, a été institué par Swainson pour séparer des Loriots et rapprocher des Philéons, une espèce qui paraissait avoir des caractères mixtes entre ceux de ces deux genres. Voici comme ces caractères sont établis par les ornithologistes qui se sont ralliés à l'opinion de Swainson: bec fort, épais, élargi à sa base, un peu renflé au milieu et sur les côtés, pointu; mandibule supérieure recourbée, crochue, l'inférieure munie à sa pointe de deux échancrures; narines ovales, ouvertes, bordées par les plumes veloutées du front; langue terminée par un pinceau de fibres; ailes médiocres et pointues; queue un peu fourchue; tarses allongés, scutellés et robustes.

SÉRICULE RÉGENT. *Sericulus regens*, Sw.; *Oriolus regens*, Quoy et Gaim. Son plumage est généralement d'un beau noir velouté, avec le dessus de la tête et du cou garni de plumes courtes, très-serrées, d'un jaune orangé, et les penes secondaires d'un beau jaune éclatant. Cette espèce habite la Nouvelle-Hollande. Taille, neuf pouces. La femelle est variée de brun et de gris.

SÉRICULE ORANGÉ. *Sericulus aurantiacus*, Sw.; *Oriolus aureus*, Gm.; *Paradisea aurantiaca*, Shaw. Il a la tête et le manteau d'un jaune orangé très-vif et velouté; les plumes de cette dernière partie sont amples, relevées et même redressées; le corps est jaune; la bordure du front et la gorge sont d'un noir mat; les bords des ailes, les rémiges et les rectrices sont d'un brun lustré. Bec et pieds rouges. Taille, sept pouces. La femelle de ce bel Oiseau est généralement olivâtre. On le trouve aux îles Moluques et à la Nouvelle-Guinée.

SÉRICULE A GRAND BEC. *Sericulus magnirostris*, Gould; *Sericulus chrysocephalus*? Front, côtés de la gorge et dessus du corps gris, avec le bord de chaque plume brun; une tache occipitale et carrée noire; une ligne noire irrégulière au milieu de la gorge; nuque, dos et scapulaires d'un cendré blanchâtre, avec le bord des plumes brun; ailes, croupion et queue d'un brun olivâtre; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De la terre de Diémen.

SÉRIDIE. *Seridia*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Centauridées, institué par Cassini qui lui assigne pour caractères: calathide radiée; disque multiflore; couronne unisériée, anomaliflore; péricline ovoïde, inférieur aux fleurs du disque, formé de squames régulièrement imbriquées, les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice réfléchi, divisé presque jusqu'à sa base en plusieurs épines longues et rayonnantes; clinanthe planiuscule, garni de fibrilles nombreuses, libres, inégales, subfiliformes; ovaires pubescents ou glabruscules; corolles du disque subrégulières; celles de la couronne à limbe obconique, souvent amplifié et divisé en cinq ou trois découpures inégales; étamines à filaments velus; stigmaphores entrecroisés. Ce genre n'a été admis par De Candolle que comme section du genre *Centaurea*.

SÉRIDIE A GRANDES CALATHIDES. *Seridia megacephala*, Cass.; *Centaurea Seridis*, Lin. C'est une plante herbacée, vivace, tomenteuse, haute d'environ un pied, à tiges un peu rameuses, garnies de feuilles décurren-tes, embrassantes, lancéolées, blanchâtres, dentées et même un peu épineuses; calathides terminales à disque blanchâtre et à couronne purpurine. Du midi de l'Europe.

SERIMA. ois. Même chose que *Cariama*.

SERIN. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

SERINGA ou SERINGAT. BOT. Nom par lequel on désigne communément le genre *Philadelphus*, L. V. PHILADELPHIE.

SÉRINGIE. *Seringia*. BOT. Genre de la famille des Byttneriacées et de la Monadelphie Décandrie, L., établi par J. Gay (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. VII, p. 442) qui l'a ainsi caractérisé : calice pétaaloïde, marcescent, à segments fléchis à l'intérieur, pubescents sur le dos; corolle nulle; dix étamines dont les filets sont subulés, connés à la base, et alternativement stériles; les anthères sont linéaires, insérées sur le milieu du filet, déhiscentes de chaque côté par une fente longitudinale, dorsale et non latérale; ce sont conséquemment des anthères extrorses dans toute l'acception du mot; ovaires au nombre de cinq, libres, rapprochés, tomenteux; chacun d'eux surmonté d'un style à une seule loge, qui contient trois ovules fixés à l'angle intérieur; fruit multiple, beaucoup plus long que le calice qui est marcescent et étalé, composé de carpelles dressés, comprimés, munis au sommet d'un processus en forme d'aile, à deux valves qui s'ouvrent par une suture axile, renfermant deux à trois graines ellipsoïdes, munies d'une strophiole crénelée. Le calice est accompagné de bractées caduques. Les fleurs sont disposées en cimes opposées aux feuilles. Les feuilles, qui sont ordinairement alternes et indivises, sont munies de stipules petites et caduques. Ce genre se distingue de toutes les autres plantes de la famille des Byttneriacées par son fruit multiple. Il a été fondé sur le *Lasiopetalum arborescens* d'Aiton, *Hort. Kew.*, édit. 2, vol. 2, p. 56, que l'auteur nomme *Seringia platyphylla*, et dont il donne (*loc. cit.*, tab. 1 et 2) une longue description et une figure accompagnée d'une planche de détails anatomiques. C'est un arbrisseau de quatre à cinq pieds de haut, à rameaux lâches, étalés, flexibles, couverts d'un duvet couleur de rouille, garnis de feuilles larges, ovales-lancéolées et anguleuses. Cet arbrisseau croît sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande.

Sprengel a donné le nom de *Seringia* au *Plelidium* de Du Petit-Thouars. V. ce mot.

SERINIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Rafinesque (Ludov., 149), forme une section du genre *Piptocarpha*, de Rob. Brown.

SÉRIOLE. *Seriola*. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Scombroïdes, établi par Cuvier aux dépens du genre *Scomber* de Linné. Caractères : épines des nageoires dorsales libres; une d'elles couchée; une petite nageoire libre, soutenue par deux épines en avant de l'anale; mâchoires armées d'une rangée de dents aiguës; corps comprimé; une

ligne latérale sans armure, avec la fin garnie d'écaillés si petites qu'elles forment à peine une carène. Ce genre est très-voisin de celui des Caranx.

SÉRIOLE DE DUMÉRIE. *Seriola Dumerilii*, Cl.; *Caranx Dumerilii*, Risso. Son corps est d'un gris argenté, nuancé de violet sur le dos, d'un blanc mat, avec une légère teinte dorée sur le ventre; museau arrondi; bouche ample; mâchoires égales, garnies de petites dents; yeux dorés; ligne latérale courbe; nageoires colorées de jaune, de bleu et de gris; caudale fourchue. Ce Poisson atteint assez souvent le poids de cent kilogrammes; il se tient dans les endroits les moins accessibles de la mer de Nice.

SÉRIOLE. *Seriola*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., offrant les caractères suivants : involucre composé de grandes folioles presque égales, disposées à peu près sur un seul rang, oblongues, embrassantes et charnues inférieurement, foliacées supérieurement, membraneuses sur les bords, concaves en dedans, hérissées de longs poils sur le dos; à la base des folioles de l'involucre en existent d'autres inégales, irrégulièrement disposées, appliquées, étroites et hispides. Réceptacle large, plan, garni de paillettes caduques, très-longues, étroites, embrassantes, canaliculées et membraneuses. Calathide composée de demi-fleurons nombreux, étalés en rayons, hermaphrodites, à corolles en languettes, hérissées de longs poils autour du sommet du tube. Ovaires intérieurs légèrement pédicellés, oblongs, cylindracés, striés transversalement, atténués supérieurement en un long col grêle, qui porte une aigrette composée d'environ vingt paillettes sur deux rangs, les dix intérieures longues, laminées inférieurement, filiformes et plumeuses supérieurement, les extérieures alternes avec les supérieures, très-courtes, très-fines, filiformes, à peine munies de petites soies. Ovaires marginaux dépourvus de col et d'aigrette. Ces caractères ont été tracés d'après les observations de H. Cassini; ils diffèrent en quelques points de ceux observés par Gærtner, qui attribue au *Seriola* un involucre simple, des fruits tous uniformes, et une aigrette composée d'une seule rangée de dix paillettes plumeuses. Vaillant avait anciennement établi le même genre sous le nom d'*Achyrophorus*. Il y avait fort bien observé la structure de l'involucre, mais il n'avait donné qu'une faible attention à celle de l'aigrette.

SÉRIOLE DE L'ETHNA. *Seriola Ethnensis*, L. Plante herbacée, toute hérissée de poils, à tige rameuse, haute de plus d'un pied, garnie de feuilles alternes, molles, obovales, rétrécies à la base, arrondies au sommet, un peu dentées ou sinuées irrégulièrement sur les bords. Les calathides, composées de fleurs jaunes, sont en panicules corymbiformes, qui terminent les ramifications de la tige. Cette plante croît en Sicile, en Corse, dans la France méditerranéenne, etc.

SÉRIPHIDIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par Besser, dans la famille des Syanthérées, tribu des Sénécionides, a été réuni au genre *Artemisia*, de Linné, dont il est une des sections.

SÉRIPHIER ou SÉRIPHE. *Seriphium*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Inulées-Gnaphaliées,

proposé par Vaillant sous le nom d'*Helychrysoïdes*, adopté par Linné qui le divisa en deux genres nommés *Seriphium* et *Stabe*. Mais ces deux genres ont été si faiblement caractérisés, que leurs diverses espèces ont été classées comme par caprice dans l'un ou l'autre, et que plusieurs botanistes modernes ont pensé qu'ils n'étaient pas distincts. Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, p. 180, chercha à établir leur distinction d'après la structure de l'involucre, et la disposition des calathides sur la tige. Gærtner admit aussi la distinction de ces genres, d'après des considérations tirées de l'involucre et de l'aigrette. Enfin, Cassini, après une étude approfondie de ces genres et du *Disparago*, adopta et étendit les idées de Gærtner, et créa même aux dépens des *Seriphium* un nouveau genre nommé *Pero-triche*. V. ce mot. Le *Seriphium* fut ainsi caractérisé par ce botaniste : l'involucre extérieur plus court, formé d'environ cinq folioles égales, oblongues, coriaces inférieurement, un peu foliacées à la partie supérieure qui est mucronée et laineuse en dehors ; l'involucre intérieur plus long que la fleur, formé d'environ cinq folioles égales, sur un seul rang, oblongues, scarieuses et roussâtres à la partie supérieure. Réceptacle petit et nu. Calathide composée d'une seule fleur régulière et hermaphrodite, ayant une corolle longue, à cinq divisions oblongues-lancéolées ; anthères pourvues de longs appendices basilaires, subulés, membraneux. Ovaire oblong, grêle, muni d'un petit bourrelet basilaire, surmonté d'une aigrette longue, caduque, composée de paillettes sur un seul rang, à peu près égales, arquées en dehors et laminées à la base, filiformes et plumeuses supérieurement. Les calathides sont réunies en très-grand nombre, et forment tantôt un seul capitule terminal, solitaire, presque globuleux, entouré de bractées verticillées et foliacées ; tantôt les capitules sont latéraux, agrégés, irréguliers et sans bractées. Ces deux modes d'inflorescence ont fait partager le genre *Seriphium* en deux sections, que Cassini a nommées *Acrocephalum* et *Pleurocephalum*. La première section renferme le *Seriphium prostratum*, Persoon, ou *Stabe prostrata*, L. C'est sur cette plante que Cassini a tracé les caractères génériques reproduits au commencement de cet article. Elle est ligneuse, étalée sur la terre, à rameaux longs, garnis de feuilles alternes, sessiles, oblongues-lancéolées, très-entières, mucronées au sommet, tordues en hélice à la base, planes du reste, tomenteuses et blanchâtres en dessus, glabres et vertes en dessous. Les capitules sont larges d'environ trois lignes et composés de calathides dont les fleurs sont roses. Cette plante croit au cap de Bonne-Espérance.

Le *Seriphium cinereum*, L. et Gært., de *Fruct.*, vol. 2, p. 416, tab. 167, fig. 2, est le type de la seconde section. C'est un arbuste également originaire du cap de Bonne-Espérance, ayant les rameaux verticillés, garnis de feuilles rapprochées, petites, obliques, étalées, recourbées, blanchâtres, gibbeuses à la base. Les capitules ont une couleur rouillée, et sont disposés à l'extrémité des tiges ou rameaux de manière à former un épi oblong et terminal.

Le nom de *Seriphium* était anciennement appliqué au *Sisymbrium Sophia* et à diverses espèces d'*Artemisia*.

SÉRIQUE. *Serica*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Phyllophages, établi par Mac-Leay (*Horæ Entomologica*), avec ces caractères : corps assez court, ovale, convexe, un peu velouté. Tête petite ; yeux gros, saillants. Chaperon rebordé. Antennes de neuf articles (de dix, suivant Mac-Leay) ; celui de la base en masse, gonflé antérieurement, velu ; le deuxième globuleux ; le troisième et le quatrième plus longs que le deuxième, cylindriques ; les deux suivants cupulaires ; les trois derniers forment une masse étroite, linéaire, allongée dans les mâles. Labre échancré, velu. Mandibules très-courtes, épaisses, triangulaires. Mâchoires deux fois plus longues que les mandibules, triangulaires, armées de six dents à leur extrémité. Palpes maxillaires de quatre articles : les trois premiers velus ; le dernier presque cylindrique, un peu plus court que les trois autres pris ensemble. Palpes labiales de trois articles ; les deux basilaires velus ; le terminal très-pointu à l'extrémité, à peine recourbé. Menton en carré long ; son bord antérieur échancré. Corselet transversal ; écusson presque triangulaire ; élytres longues, recouvrant les ailes, et laissant à nu l'extrémité de l'abdomen. Pattes longues, grêles ; jambes antérieures munies au côté extérieur d'une ou deux dentelures, outre la terminale. Tarses très-longs, grêles, à articles cylindriques ; le dernier muni de deux crochets égaux et bifides. Ce genre diffère des *Hoplies* et *Monochèles*, parce que ceux-ci n'ont qu'un seul crochet aux tarses. Des caractères de la même valeur, pris dans la forme du chaperon, du corselet, des jambes, etc., le distinguent des autres genres de la tribu. Les Sériques sont assez petits ; ils vivent sur les végétaux.

SÉRIQUE BRUN. *Serica brunnea*, Mac-Leay ; *Melolontha brunnea*, Fab., Oliv., 1, 5, 55, pl. 4, fig. 58. Il est d'un brun clair, mais la tête est plus foncée en arrière ; les élytres sont assez fortement ponctuées, avec des stries longitudinales assez nombreuses ; elles offrent une sorte de reflet gris. Taille, trois à quatre lignes. Europe.

SERIS. ois. (Schwenckfeld.) Synonyme de *Tarin*. V. Gros-Bec.

SERIS. bot. (Willdenow et Sprengel.) Synonyme d'*Isolypus*, de Kunth. V. **ISOTYPE**.

SERISSE. *Serissa*. bot. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L. ; établi par Jussieu, d'après les manuscrits de Commerson, pour un arbrisseau originaire de Chine, mais cultivé à l'Île-de-France où Commerson l'avait observé. Voici les caractères observés par Richard sur des échantillons en fleur, mais dépourvus de fruits mûrs : les fleurs sont axillaires et presque sessiles, accompagnées chacune d'un involucre formé de trois ou quatre petites feuilles obovales, réunies ensemble par leur base, au moyen d'une membrane mince ; le calice est turbiné par sa partie inférieure qui adhère avec l'ovaire infère ; le limbe est à cinq divisions linéaires, dressées, légèrement denticulées et glanduleuses sur les bords ; la corolle est monopétale, infundibuliforme, évasée vers sa partie supérieure, où elle se divise en cinq lobes

aigus, qui tous présentent une petite dent obtuse sur leurs deux côtés; les étamines sont presque sessiles et placées au haut du tube de la corolle; les anthères sont linéaires et dressées, incluses; le style est simple, saillant, terminé par deux stigmates linéaires et recourbés. L'ovaire est à deux loges qui contiennent un ovule. Le fruit est charnu, à deux loges monospermes.

SERISSE FÉTIDE. *Serissa foetida*, Willd.; *Lycium foetidum*, L., Suppl. C'est un arbrisseau à rameaux grêles, longs et effilés, portant des feuilles opposées, petites, ovales, aiguës, sessiles, rétrécies à leur base, glabres des deux côtés. Ces feuilles sont accompagnées de stipules qui offrent deux divisions sétacées, roides et comme épineuses. Cette plante se trouve en Chine et à Coromandel.

SERJANIE. *Serjania*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Trigynie, L., ainsi caractérisé : fleurs polygames. Calice à cinq ou quelquefois à quatre folioles (les deux supérieures étant soudées ensemble). Quatre pétales (le supérieur avortant constamment) insérés sur le réceptacle, alternes avec les folioles du calice, munis intérieurement au-dessus de leur base d'un appendice en forme de capuchon. Disque incomplet, réduit à deux ou quatre glandes situées à la base des pétales. Huit étamines insérées sur le réceptacle, entourant la base de l'ovaire; filets libres ou légèrement soudés entre eux, à leur base; anthères intorses, mobiles, biloculaires. Pistil déjeté du côté supérieur de la fleur; dans les fleurs mâles, cet organe est réduit à l'état rudimentaire. Style trifide, dont les segments portent sur leur face interne les papilles stigmatiques. Ovaire triloculaire, à loges uniovulées. Ovules attachés dans l'angle interne des loges, ascendants. Fruit composé de trois samares accolées par leur bord interne à un axe central, membraneuses, renflées au sommet où elles renferment chacune une seule graine ascendante, attachée à l'angle interne par un funicule épais. Tégument propre, coriace. Radicule courte, dirigée vers le hile, appliquée sur le dos des cotylédons. Ceux-ci sont linéaires : l'extérieur courbé, l'intérieur replié deux fois sur lui-même et embrassant le sommet du premier. Plumule composée de deux petites folioles. Ce genre est composé d'arbustes grimpants, munis de vrilles. Leurs feuilles sont alternes, ternées, biternées, triternées ou pennées avec impaire, pourvues de stipules, souvent marquées de points translucides. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires. Les Serjanies sont toutes originaires des parties chaudes de l'Amérique; une seule, le *Serjania meridionalis*, se trouve hors des tropiques sur les bords du fleuve Uruguay, dans les Missions portugaises.

Les genres *Toulcia*, Aublet; *Paullinia*, Schum., et *Urvillea*, Kunth, sont ceux qui ont les rapports les plus intimes avec le *Serjania*; celui-ci se distingue du premier par l'organisation de sa fleur et par les caractères de la végétation, et des deux autres par la structure de son fruit.

SERLIK. BOT. (*Fougères*.) Pallas, dans son Voyage (t. IV, p. 416), désigne sous ce nom une Fougère (*Polypodium fragrans* de Linné, ou *Aspidium fragrans* de Swartz) dont les Bourriats, peuplade qui habite les en-

virons du lac Baïcal, font un très-grand usage. Ils préparent avec les feuilles une infusion théiforme, d'une odeur et d'une saveur très-agréables, qu'Ammann dit être analogues à celles de la framboise.

SERMONTAIN ou **SERMONTAISE.** *Sermontanum*. BOT. Synonyme de *Ligusticum Siler*. V. LIVÊCHE.

SERO. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Draine. V. MERLE.

SERO. FOIS. L'un des synonymes vulgaires de Labre Paon.

SEROCA. BOT. Même chose que *Senega*.

SÉROLE. *Serolis*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Apatiques, famille des Cymothoadés (Latr., Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Leach. Caractères : post-abdomen de quatre segments; yeux portés sur des tubercules et situés sur le sommet de la tête; trois appendices transverses et terminés en pointe, entre les premiers segments du dessous de l'abdomen. Ce genre se distingue parfaitement des *Ichtiophiles*, *Cymothoa*, *OEGA*, *Sinodus*, *Cirolane*, *Euridice*, *Nélocire* et *Limnorie*, par le post-abdomen qui, dans tous ces genres, est de cinq à six segments, et par les premiers segments du ventre qui sont dépourvus d'appendices. Les antennes supérieures des Séroles sont composées de quatre articles plus grands que les trois premiers des antennes inférieures; le dernier article est composé de plusieurs autres plus petits; les antennes inférieures ont cinq articles, les deux premiers petits, le troisième et le quatrième, surtout ce dernier, allongés, le cinquième composé de plusieurs autres plus petits. La deuxième paire de pattes à l'avant-dernier article élargi et l'ongle très-allongé; la sixième paire de derrière, servant à la marche, est un peu épineuse et a l'ongle légèrement courbé. Les lames branchiales, ou appendices antérieurs du ventre, sont formées de deux parties égales, foliacées, arrondies à leur extrémité, garnies de poils à leur base, placées sur un pédoncule commun; les deux appendices postérieurs et latéraux sont petits et étroits, surtout l'intérieur qui est à peine saillant sur les trois premiers articles du ventre; entre les lames branchiales il y a trois appendices transverses, qui se terminent en pointe en arrière.

SÉROLE DE FABRICIUS. *Serolis Fabricii*, Leach; *Cymothoa paradoxa*, Fabr., Latr. Ce Crustacé a trois tubercules disposés en triangle entre le derrière des yeux; le dernier anneau de son abdomen est caréné à sa base et à sa partie supérieure, marqué de chaque côté de deux lignes élevées : l'une qui s'étend dans une direction oblique de la partie supérieure de la base du tubercule de la carène, vers le côté; l'autre se dirigeant parallèlement à l'anneau antérieur de l'abdomen, mais n'arrivant pas jusqu'à la carène.

SERPE. FOIS. (Lacépède.) V. GASTÉROPLÈQUE, au mot SAUMON.

SERPENTS. *Serpentes*. REPT. Il est une époque de la vie utérine dans laquelle l'embryon des Mammifères et de l'Homme, pourvu d'un corps excessivement allongé, est entièrement privé de membres : c'est seulement quand la moelle épinière commence à remonter dans le canal vertébral et à présenter des renflements sur ses parties latérales, que la longueur du corps vient

à diminuer, et qu'on voit les membres apparaître, d'abord en avant, puis en arrière. Les Scinques, et surtout les Septs et les Chalcides qui ont deux paires de membres excessivement courts, sont pendant toute leur vie ce que sont les Mammifères et l'Homme au moment où leurs extrémités commencent à se développer; les Bimanes qui n'ont, comme les Cétacés et plusieurs Poissons, que les extrémités antérieures, offrent d'une manière permanente les conditions organiques de l'embryon des Mammifères et de l'Homme, déjà pourvu des membres antérieurs, mais encore privé des postérieurs. Enfin il est aussi d'autres Vertébrés qui, représentant d'une manière permanente la première des formes transitoires, sont privés des deux paires de membres; tels sont plusieurs Poissons, les Lamproies par exemple, et un grand nombre de Reptiles: ce sont ces derniers que l'on désigne sous le nom de Serpents ou Ophidiens. Reptiles apodes et Serpents sont en effet, du moins pour la plupart des auteurs, deux expressions entièrement synonymes, que l'on applique également aux Anguilles, si voisins des Bimanes, des Septs et des autres Scincoïdiens, aux Cécilies que plusieurs zoologistes considèrent comme des Batraciens, et enfin à ce groupe si nombreux dont les Boas, les Couleuvres, les Vipères, les Crotales et les Hydres peuvent être considérés comme les types principaux.

De tous les animaux qui composent la classe des Reptiles, les Serpents sont presque les seuls, à proprement parler, qui méritent ce nom, puisque, si l'on omet quelques-uns des genres qui les avoisinent, ils sont les seuls qui rampent véritablement; c'est-à-dire les seuls chez lesquels la progression s'opère par des mouvements ondulatoires, exécutés par la colonne vertébrale. On conçoit que les mouvements de reptation des Serpents terrestres sont, malgré la différence du milieu dans lequel ils s'exercent, assez analogues aux mouvements à l'aide desquels les Hydres parviennent à nager; aussi la plupart des premiers nagent-ils avec la plus grande facilité, comme le fait la Couleuvre à collier qui, pour cette raison même, a reçu le nom de *Coluber natrix*.

Comme tous les Reptiles, c'est par la génération ovipare que se reproduisent les Serpents; cependant il est quelques espèces qui mettent au monde des petits vivants, parce que l'œuf, formé et composé comme celui des autres Reptiles, est retenu pendant quelque temps dans l'organe sexuel de la mère, et y éclot: c'est ce qui a lieu par exemple chez la Vipère dont le nom a son origine dans cette anomalie physiologique fort anciennement connue. Au reste, la Vipère et les autres Reptiles ne sont pas les seuls animaux qui soient ovovivipares; tels sont aussi plusieurs Poissons de la famille des Sélaciens. Le nombre des petits que produisent les Serpents, est assez considérable; suivant Lacépède, il est, parmi les espèces ovovivipares, des Serpents qui donnent le jour à plus de trente petits. Les espèces ovipares font aussi un grand nombre d'œufs qu'elles pondent successivement et à de petits intervalles, et qu'elles abandonnent aussitôt. Chez tous les Ophidiens, comme chez les Sauriens, l'accouplement se fait ventre à ventre, et il y a introduction d'un pénis

dont le sommet est bifurqué. Le mâle et la femelle s'enroulent l'un autour de l'autre, et restent longtemps unis.

C'est dans les pays chauds, principalement dans les lieux humides, que les Serpents sont le plus abondamment répandus; c'est aussi dans les pays chauds que l'on trouve les espèces les plus grandes, et même, pour la plupart, les espèces les plus redoutables par l'atrocité de leur venin. Les Serpents qui vivent dans les climats tempérés sont peu nombreux et de petite taille, et la plupart d'entre eux ne sont aucunement nuisibles. A l'entrée de l'hiver, ils se retirent dans des trous et s'y engourdissent. Il n'est pas rare d'en trouver alors plusieurs réunis ensemble et s'entourant mutuellement des replis de leur corps. C'est au printemps, quand une température plus douce vient les réveiller de leur sommeil hivernal et les rendre à l'activité, qu'ils changent de peau, ou plutôt, pour employer une expression plus exacte, qu'ils changent d'épiderme. L'épiderme est en effet la seule partie qui se renouvelle; il se détache quelquefois par lambeaux, mais souvent aussi d'une seule pièce et sous l'apparence d'un fourreau qui représente exactement la forme de l'animal. La mue présente dans quelques genres de Serpents des phénomènes particuliers que l'on a fait connaître ailleurs; c'est ce qui a lieu surtout chez les Crotales. (V. ce mot.)

Tous les Serpents se nourrissent essentiellement de matières animales. Les plus petites espèces ne vivent guère que d'Insectes, de Mollusques, de Lézards, de Batraciens, de Grenouilles; mais il en est aussi qui ne craignent pas d'attaquer des Quadrupèdes de très-grande taille, s'élançant sur eux à l'improviste, s'enroulant autour d'eux, et les écrasant entre les replis de leur corps, pourvu de muscles multipliés et tout-puissants qui rendent leur colonne vertébrale aussi forte et robuste que flexible; tel est le terrible *Boa constrictor* qui dévore des Cerfs et des Chiens, et même, si l'on en croit les voyageurs, des Quadrupèdes d'une taille ou d'une force encore supérieure, tels que les Couguars et les Bœufs. On a expliqué ailleurs (V. COULEUVRE, etc.) par quel mécanisme les vrais Serpents peuvent englober des proies très-volumineuses, et dont le diamètre surpasse de beaucoup celui de leur propre corps; et l'on a vu que l'extrême dilatabilité de la gueule et l'absence du sternum rend très-bien compte de faits que l'on croirait, au premier abord, ne pas mériter même un examen, et que l'on serait tenté de rejeter comme fabuleux.

Les Boas, doués pour la plupart d'une force prodigieuse, sont en même temps doués d'une extrême agilité, et montent très-facilement aux arbres. Les Couleuvres, dont quelques-unes sont également de très-grande taille, peuvent de même grimper sur les arbres, et sont très-agiles; mais il n'en est pas de même des espèces venimeuses qui, en général, sont lentes et se tiennent presque toujours à terre. En revanche, elles jouissent au plus haut degré de la faculté d'exercer sur les animaux dont elles veulent faire leur proie, une influence que des voyageurs, amis du merveilleux, ont expliquée par une force magique, mais qui n'est que l'effet naturel de la terreur dont un animal, faible et

sans défense, se trouve frappé à l'aspect imprévu d'un aussi redoutable ennemi. Lorsqu'un Crotale ou Serpent à sonnettes fixe un Écureuil ou un Oiseau perchés sur un arbre, et se trouvant ainsi à l'abri des attaques de l'horrible Reptile. ceux-ci donnent aussitôt des marques d'une vive frayeur, et bientôt on les voit, disent plusieurs voyageurs, s'élancer vers leur ennemi, au lieu de le fuir, et se précipiter eux-mêmes dans sa gueule. Quelques faits que l'on ne peut révoquer en doute, ont donné lieu à ces récits, auxquels on s'est borné à ajouter quelques ornements; mais que penser de certains voyageurs qui affirment que l'Homme lui-même ne peut résister à la force magique qu'exercent sur lui les yeux étincelants du Serpent à sonnettes, et que, plein de trouble, il s'offre lui-même à la dent envenimée du Reptile, au lieu de l'éviter par une prompte fuite? Au surplus, on se tromperait beaucoup, si l'on croyait qu'il n'est aucun animal qui puisse résister à ses charmes. Les Cochons, bien loin de fuir les Serpents à sonnettes, les recherchent pour s'en nourrir; et il n'est pas jusqu'à de faibles Oiseaux qui n'osent quelquefois leur livrer bataille.

Il ne faut donc pas adopter avec une entière confiance tout ce qu'on rapporte au sujet de la fascination qu'exercent, sur les autres animaux, les Serpents venimeux et surtout les Crotales. Les effets délétères de leur morsure ne sont au contraire que trop bien prouvés, et l'atrocité du venin de quelques espèces ne peut être révoquée en doute. Les récits d'un grand nombre de voyageurs et les accidents funestes, mais heureusement assez rares, causés dans nos climats mêmes par la morsure de la Vipère, et par celle de quelques Serpents exotiques introduits en France pour satisfaire une dangereuse curiosité, fournissent des preuves multipliées des ravages qu'exerce sur l'économie animale, l'absorption d'une quantité, même fort petite, du liquide vénéneux. Les effets les plus ordinaires de la morsure de la Vipère sont une faiblesse générale, des nausées, des vertiges, des syncopes, de la dyspnée, des mouvements convulsifs et des vomissements de matières bilieuses : symptômes très-variés, qui prouvent que l'action du liquide délétère, bien loin de se concentrer sur un seul appareil, agit sur l'organisation tout entière. En outre, la partie qui a été mordue devient très-promptement le siège d'un gonflement inflammatoire, avec tendance à la gangrène, et elle laisse échapper un sang, d'abord noirâtre, puis sanieux et fétide. On a vu, dans quelques cas, la mort survenir au bout d'un, deux ou trois jours, chez des enfants et même chez des adultes, après plusieurs morsures; mais le plus souvent, le malade ne tarde pas à se rétablir, s'il n'a été mordu qu'une seule fois. Fontana, qui a fait sur les effets du venin de la Vipère environ six mille expériences, a calculé que trois grains environ seraient nécessaires pour causer la mort d'un Homme; or il n'existe ordinairement que deux grains de liquide vénéneux dans les vésicules d'une Vipère. Au reste, outre que la quantité de venin introduite dans une plaie par une seule morsure peut varier, suivant que l'animal est plus ou moins irrité, suivant l'époque de l'année, et surtout suivant le temps qui s'était écoulé sans qu'il

eût fait aucune morsure, on doit remarquer que la même quantité de venin peut produire des effets plus ou moins prononcés, suivant le tempérament de la personne blessée, ou bien encore, chez la même personne, suivant la région où elle a été atteinte, suivant le degré de frayeur dont elle se sent frappée, etc.

Les effets de la morsure des Crotales ou Serpents à sonnettes sont, du moins dans le plus grand nombre des cas, plus terribles encore que ceux de la Vipère; presque toujours une légère morsure suffit pour amener la mort, si l'on n'a recours aux moyens les plus prompts et les plus violents. Quelquefois même les accidents sont si graves que la mort arrive presque instantanément : une profonde cautérisation ou même l'ablation du membre, exécutées au moment même où la morsure vient d'être faite, pourraient seules peut-être, dans ces cas heureusement assez rares, sauver la vie du blessé. Dans les autres cas, la ligature du membre, l'application de ventouses, la succion de la plaie, (succion qui paraît, malgré les assertions de Fontana, pouvoir être faite sans danger), surtout une prompte cautérisation, amènent ordinairement de bons effets, que seconde l'usage intérieur de divers médicaments. La ligature du membre a pour but d'arrêter le cours du venin, et d'en empêcher l'absorption; l'application des ventouses et la succion l'appellent au dehors; la cautérisation exerce sur lui une action chimique, et le détruit. Quant aux médicaments internes, ce sont pour la plupart les racines et les feuilles de diverses plantes, parmi lesquelles on cite le *Guaco* (*V.* ce mot), plante de la famille des *Synanthérées*, à laquelle on attribue l'étonnante propriété d'empêcher les Serpents de mordre, et celle plus étonnante encore de guérir les morsures, et de prévenir tous les accidents qui en sont la suite ordinaire. C'est à de semblables propriétés, autrefois attribuées à leurs racines, que deux espèces d'*Aristoloches*, *Aristolochia serpentaria* et *Aristolochia anguicida*, doivent les noms qu'elles portent encore aujourd'hui.

La nature chimique du venin des Serpents a été l'objet d'un assez grand nombre de travaux : cependant elle n'est point encore bien connue. Celui de la Vipère commune (*Coluber Berus*, L.), qui a été le plus souvent examiné, est un liquide assez analogue au mucus, et il n'est ni acide, ni alcalin; son odeur est peu différente de celle de la graisse du même animal; elle est cependant un peu moins nauséabonde. Celui des Crotales ou Serpents à sonnettes paraît présenter une composition assez semblable; cependant, comme le docteur Rousseau s'en est assuré maintes fois, par des expériences répétées, il jouit de propriétés acides, et rougit le papier bleu par la teinture de Tournesol. Il importe de savoir qu'après la mort de l'animal et même après son immersion dans l'alcool, le liquide vénéneux conserve, au moins en partie, ses propriétés délétères, comme l'a constaté Fontana. Les personnes qui, se livrant à l'étude de l'herpétologie, voudraient examiner les crochets venimeux d'un Serpent, doivent donc procéder à leur examen avec soin, et employer toutes les précautions que prescrit la prudence. Le fait suivant, que l'on donne pour bien constaté, montre combien

ces précautions sont nécessaires. Un homme fut mordu par un Serpent à sonnettes à travers l'une de ses bottes, et ne tarda pas à périr; après sa mort, le crochet venimeux étant resté implanté dans le cuir, deux personnes qui vinrent à porter les mêmes bottes éprouvèrent les mêmes accidents, et périrent également.

On vient de faire connaître l'action qu'exercent les Serpents sur l'Homme et les animaux; il faut maintenant dire quelques mots de celle que l'Homme, à son tour, a su quelquefois exercer sur ces redoutables Reptiles. Pline (livre VII, chap. 2) rapporte, d'après d'anciens auteurs, qu'il existait dans l'Hellespont, près de Parium, une espèce d'Hommes qui par leurs atouchements guérissaient les morsures des Serpents, et qu'il en était à peu près de même des Psylles, nation africaine. Élien et d'autres auteurs ont également transmis quelques détails analogues, principalement sur les Psylles. Sans aucun doute ce sont là des fables; mais très-probablement aussi, ce sont des fables fondées sur quelque chose de réel. Il serait absurde de croire que des hommes aient pu être mordus sans danger; mais peut-être les Ophiogènes et les Psylles savaient-ils manier les Serpents sans s'exposer à être blessés par eux; peut-être pouvaient-ils s'en faire en quelque sorte obéir au moyen de quelques pratiques que leur avaient transmises leurs ancêtres, et qui étaient le fruit d'une observation attentive et longtemps prolongée. C'est du moins ce que peuvent faire présumer les faits suivants. Le Serpent à lunettes, *Cotuber Naia*, L., est l'une des espèces les plus redoutables qui vivent dans l'Inde; cependant il est des hommes connus sous le nom de *Snakemans*, qui prétendent avoir le pouvoir de le charmer, et qui savent si bien l'apprivoiser qu'ils lui font exécuter, au son de la flûte, une sorte de danse. Les bateleurs du Caire se servent également, dans leurs exercices, de plusieurs Serpents qu'ils savent très-bien apprivoiser, tels que les Scythales (V. ce mot), et surtout une espèce plus redoutable encore, le fameux Aspic des anciens, aujourd'hui connu sous le nom d'*Hajé*: c'est ce que montreront les détails suivants empruntés à l'Histoire naturelle des Reptiles d'Égypte, par Geoffroy Saint-Hilaire à qui, du reste, presque tout cet article est dû. L'*Hajé* est celui de tous les Reptiles dont les bateleurs du Caire savent tirer le plus de parti; après lui avoir arraché les crochets venimeux (précaution que les *Snakemans* de l'Inde prennent aussi à l'égard du Serpent à lunettes), ils l'apprivoisent et le dressent à un grand nombre de tours plus ou moins singuliers. Successeurs et peut-être descendants des Psylles antiques, ils savent produire des effets qui étonnent vivement le peuple ignorant de l'Égypte, et qui sans doute étonneraient plus vivement encore les savants de l'Europe. Ils peuvent, comme ils le disent, *changer l'Hajé en bâton et l'obliger à contrefaire la mort*. Lorsqu'ils veulent produire cet effet, ils lui crachent dans la gueule, le contraignent à la fermer, le couchent par terre; puis, comme pour lui donner un dernier ordre, lui appuient la main sur la tête, et aussitôt le Serpent devient roide et immobile, et tombe dans une sorte de catalepsie; ils le réveillent ensuite quand il leur plaît en saisissant sa queue, et la roulant forte-

ment entre leurs mains. Geoffroy, ayant été souvent, en Égypte, témoin de ces effets remarquables, crut s'apercevoir que de toutes les actions qui composent la pratique des Psylles modernes, une seule était efficace pour la production du sommeil (si l'on peut employer cette expression); et voulant vérifier ce soupçon, il engagea un bateleur à se borner à toucher le dessus de la tête. Mais celui-ci reçut cette proposition comme celle d'un horrible sacrilège, et se refusa, malgré toutes les offres qu'on put lui faire, à contenter le désir qu'on lui avait témoigné. La conjecture de Geoffroy était cependant bien fondée; car ayant appuyé le doigt sur la tête de l'*Hajé*, il vit aussitôt se manifester tous les phénomènes, qui sont la suite ordinaire de la pratique mystérieuse du bateleur. Celui-ci, à la vue d'un tel effet, crut avoir été témoin d'un prodige en même temps que d'une affreuse profanation, et s'enfuit comme frappé de terreur. Les Psylles se vantent, en effet, de tenir de leurs ancêtres et de posséder seuls le secret de commander aux animaux: ils engagent les gens du peuple à les imiter et à faire des tentatives qu'ils savent bien devoir être inutiles, et qui le sont en effet constamment; car ceux-ci, se bornant à faire ce qui les frappe le plus dans la pratique des bateleurs, se contentent de cracher dans la gueule du Serpent, et ne réussissent jamais à l'endormir. »

SERPENTAIRE. ois. Syn. de Secrétaire. V. ce mot.
SERPENTAIRE. bot. Nom vulgaire de l'*Arum Dracunculus*, L. V. GOUET.

On a encore appelé SERPENTAIRE le Cacte flagelliforme, et SERPENTAIRE DE VIRGINIE l'*Aristolochia serpentaria*.

SERPENTANTS. rept. Troisième ordre de la méthode épétologique de Laurenti. V. EPÉTOLOGIE.

SERPENTARIÉES. ois. Nom donné par Lesson à une famille d'Oiseaux de proie qui ne comprend qu'un seul genre: *Serpentarius*, Lacép.; *Gypogeramus*, Temm. V. SÉCRÉTAIRE.

SERPENTELLE. bot. Même chose que Diosostèphe. V. ce mot.

SERPENTIN. MIN. V. OPHITE.

SERPENTINARIA. bot. Le genre de Conferves produit sous ce nom par Gray (Br., pl. 1, 299), a été reconnu ne point différer du genre *Zygnema*, d'Agardh, auquel il a été réuni, et dont il forme l'une des sections.

SERPENTINE. rept. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot. C'est aussi une Émyde. V. TORTUE.

SERPENTINE. bot. L'un des noms vulgaires du Cacte flagelliforme. V. CACTE. C'est aussi le *Spigelia Marylandica*, L.

SERPENTINE. MIN. Ophite de Léonhard. Combinaison de bisilicate avec de l'hydrate de Magnésie. C'est une Pierre magnésienne d'un vert obscur, à texture ordinairement compacte, assez tendre et douce au toucher; sa cassure est terne ou céroïde. Pendant longtemps on a varié d'opinion sur la véritable nature de cette substance, et l'on hésitait à la regarder comme formant une espèce. Les uns, comme Haüy, ne voyaient en elle qu'une variété de Stéatite plus ou moins pénétrée de Fer; d'autres qu'une simple variété de Diallage à l'état compacte; quelques-uns, enfin, la considéraient

comme un mélange de Talc et de Diallage. Mais depuis qu'on a examiné et comparé avec soin les Serpentes provenant d'un grand nombre de localités différentes, on a été frappé de la constance de leurs caractères essentiels, et quelques indices de cristallisation, observés dans certaines variétés, s'accordent avec les résultats des analyses, pour établir la séparation de ce minéral, et sa distinction d'avec les autres espèces de Pierres magnésiennes.

La Serpentine a rarement une structure lamelleuse. Cependant quelques échantillons sont susceptibles de clivage, parallèlement aux pans d'un prisme droit rhomboïdal de $82^{\circ} 27'$. La cassure est inégale, écaillée ou largement conchoïde. L'éclat est faiblement gras ou résineux : la couleur de la masse est le vert foncé, passant par nuances au gris-jaunâtre; celle de la poussière est blanchâtre. Les degrés de transparence varient depuis la translucidité jusqu'à l'opacité parfaite. La dureté de la Serpentine est supérieure à celle du Gypse, et presque comparable à celle du Calcaire spathique; elle augmente par le mélange de la substance avec des matières étrangères à sa nature. Sa pesanteur spécifique est de 2,56. Elle donne de l'eau par la calcination. Elle est infusible au chalumeau; mais elle blanchit et se durcit par l'action d'un feu prolongé. Elle est formée d'un atome de bisilicate de Magnésie, et d'un atome d'hydrate de Magnésie : une portion de Magnésie est souvent remplacée par une quantité équivalente d'oxydure de Fer, qui devient alors principe colorant. Elle contient sur 100 parties, 45 de Silice, 44 de Magnésie, et 13 d'Eau. Les principales variétés sont les suivantes : 1^o La Serpentine cristallisée en prismes droits, rhomboïdaux, modifiés par de petites facettes sur les arêtes longitudinales et sur celles des bases. Les dernières modifications conduiraient par leur prolongement à un octaèdre rhomboïdal, dont les angles seraient de $159^{\circ} 54'$, $105^{\circ} 26'$ et $88^{\circ} 26'$ (Mohs). Ces prismes ont été observés sur un échantillon de Serpentine d'un gris noirâtre, dont la localité est inconnue. — 2^o La Serpentine lamellaire (Marmolite de Nuttall), d'un vert jaunâtre et à texture imparfaitement lamelleuse. Cette variété se trouve à Hoboken, dans le New-Jersey, en Amérique. — 3^o La Serpentine noble ou compacte et translucide, d'un vert de poireau ou d'un vert pistache, quelquefois d'un vert d'émeraude. Sa couleur est uniforme; sa dureté supérieure à celle des Serpentes communes; sa cassure écaillée ou conchoïde. Cette variété est beaucoup moins répandue que la suivante qu'elle accompagne ordinairement. On la travaille pour en faire des plaques d'ornement, des tabatières, des vases de différentes formes. — 4^o La Serpentine commune, compacte et opaque; couleurs variées et ordinairement mélangées; surface tachetée ou veinée de vert, de jaunâtre ou de rougeâtre. On a comparé ces taches ou ces veines à celles qu'offre ordinairement la peau des Serpents, d'où est venu à la Pierre elle-même le nom de Serpentine. On trouve souvent dans la Serpentine diverses substances qui y sont disséminées accidentellement, entre autres la Diallage qui est ordinairement chatoyante, et semble se fondre insensiblement dans la

pâte environnante, le Grenat, le Calcaire, le Fer chromaté, le Fer oxydulé, l'Amphibole et l'Épidote. Il est aussi d'autres substances qui s'y montrent plus particulièrement sous la forme de veines, de nodules ou d'amas; telles sont : le Silex résinite, le Chrysope, le Mica magnésien, la Giobertite, la Dolomie, l'Asbeste, la Stéatite, le Fer oxydulé et le Cuivre pyriteux. L'Asbeste, qu'on y rencontre assez fréquemment, y est en filaments courts et serrés, d'un jaune soyeux, composant des veines ou petits filons dont la direction est perpendiculaire à celle des fibres. Cette sorte d'Amiante paraît n'être qu'une variété filamenteuse de Diallage.

La Serpentine paraît appartenir à une époque de formation beaucoup moins ancienne qu'on ne l'avait cru généralement, quoiqu'elle ne renferme aucun débris de corps organiques. Elle se lie et passe insensiblement aux Ophiolites, dont le gîte principal est dans les terrains les plus modernes de la période primitive et dans les terrains intermédiaires. *V. OPHIOLITE.* Elle paraît même remonter jusqu'aux plus inférieurs des terrains de sédiment proprement dits. La Serpentine se présente ordinairement en masses informes, en veines ou en couches subordonnées au milieu de ces différents terrains. Quelquefois elle forme des montagnes peu élevées, à croupes arrondies. Elle abonde principalement en Europe; elle est commune sur la côte de Gènes (au mont Ramazzo), en Piémont (colline du Mussinet près Turin, environs de Suze, Val d'Aoste); dans la Toscane, où les minéralogistes du pays lui donnent le nom de *Gabbro*; dans les Grisons, à Chiavenna, au nord du lac de Côme. En Allemagne, on la rencontre principalement à Baste au Harz, à Zœblitz en Saxe, dans le pays de Baireuth, et à Reichenstein en Silésie. En Suède, à Sala et à Fahlun; à Gullsjö, province de Wermelande, dans le Calcaire grenu; à Sigdal près de Modum, et à Kongsberg en Norvège; à Hvittis en Finlande; dans les Iles Britanniques, aux Schetland; à Portsoy en Écosse : en veines ou filons dans le Grès rouge du Forfarshir (Lyell); au cap Lézard, en Cornouailles, avec la Stéatite. En Espagne, dans la Sierra-Nevada, aux environs de Grenade. Dans l'Amérique du Nord, à Hoboken (New-Jersey), et à Newburyport (Massachusetts); au Groënland, à Oziartarbik, et à Kingiktorssoak sur le continent.

La Serpentine est au nombre des substances minérales que l'on emploie dans l'art de la décoration. En se mélangeant avec le Calcaire, elle donne naissance à des Roches connues sous le nom d'Ophicalces, et auxquelles appartiennent les beaux marbres d'Italie, dits Vert antique, Vert de mer, Vert de Suze, etc. Quant aux Serpentes communes, on les emploie dans plusieurs pays où elles se présentent pures et en assez grandes masses, à la fabrication de certaines poteries économiques, et surtout de marmites propres à cuire les aliments. C'est à cause de cet usage que ces variétés de Serpentine sont désignées sous le nom de Pierres ollaires. Elles possèdent naturellement toutes les qualités qu'on recherche dans les poteries : elles sont assez compactes pour ne pas laisser filtrer les liquides, assez tenaces pour résister aux chocs, et assez tendres pour pouvoir être travaillées au tour; il suffit de les creuser

et de leur donner la forme que l'on désire pour obtenir immédiatement des vases qui soutiennent bien le feu, et ne communiquent aucun goût particulier aux aliments. Les Serpentinaes ollaires sont d'un gris qui tire toujours sur le verdâtre : leur tissu est un peu feuilleté; leur cassure écailleuse ou terreuse. Elles sont tendres, assez légères et peu susceptibles de poli. Elles forment dans les terrains anciens des couches puissantes, que l'on exploite en divers lieux : au Val Sesia près du village d'Allagne, au pied du mont Rose, au village de Pleurs et à Chiavenna près du lac de Côme. Cette dernière Pierre ollaire, dite Pierre de Côme, est d'un gris azuré; elle jouit d'une grande consistance. La carrière d'où on la retire, pour la transporter dans la ville de Côme, était déjà en exploitation du temps de Pline. On fabrique encore des poteries de Serpentinae à Zoblitz en Saxe, en Corse, dans la Haute-Égypte, en Chine et au Groenland. La Pierre ollaire des Égyptiens est connue dans le pays sous le nom de Pierre de Baram.

SERPICULE. *Serpicula*. bot. Genre de la famille des Onagres, ainsi caractérisé : fleurs petites, unisexuées et monoïques; les mâles ont un calice à cinq divisions profondes, une corolle de quatre pétales, quatre étamines et un ovaire avorté, surmonté de quatre styles rudimentaires. Les fleurs femelles ont le tube du calice adhérent avec l'ovaire, le limbe à quatre divisions très-courtes; elles manquent de corolle. Le fruit est une noix globuleuse, striée, à une seule loge contenant une seule graine par suite d'avortement. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, vivaces, rampantes, rameuses, à feuilles opposées ou alternes, entières ou dentées, portant des fleurs axillaires, très-petites et pédicellées. Parmi ces espèces, deux croissent au cap de Bonne-Espérance, *Serpicula repens*, L., dont Bergius a voulu faire un genre particulier, sous le nom de *Laurebergia*, et *Serpicula rubicunda*, Burchell. La troisième a été décrite, sous le nom de *Serpicula Veronicaefolia*, par Bory de Saint-Vincent, qui l'a découverte à l'île de Mascareigne dans la plaine des Cafres.

L'espèce décrite par Roxburgh, sous le nom de *Serpicula verticillata*, et figurée pl. 164 de ses plantes de Coromandel, est une plante qui n'appartient ni au genre *Serpicula*, ni même à la famille dont ce genre fait partie. Le professeur Richard en a formé un genre sous le nom d'*Hydrilla*, genre qu'il a placé dans la famille des Hydrocharidées. Pursh, dans sa Flore de l'Amérique du nord, a décrit, sous le nom de *Serpicula occidentalis*, l'*Elodea Canadensis* de Michaux, qui forme un genre à part, appartenant également à la famille des Hydrocharidées.

SERPILIÈRE. ins. L'un des noms vulgaires de la Courtilière ou Taupé-Grillon.

SERPILLUM. bot. Le genre que Bentham a produit sous ce nom, dans la famille des Labiées, n'a été admis que comme section du genre *Thymus*, de Linné.

V. THYM.

SERPOLET. *Serpyllum*. bot. Espèce du genre *Thym.* **V.** ce mot.

SERPULARIA. bot. L'une des sections du genre *Licea* de la famille des Champignons.

SERPULE. *Serpula*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Serpulées, famille des Amphitrites, fondé par Linné et adopté par tous les zoologistes. Savigny lui assigne pour caractères distinctifs : bouche exactement terminale. Deux branchies libres, flabelliformes ou pectiniformes, à divisions garnies sur un de leurs côtés d'un double rang de barbes; les divisions postérieures imberbes, presque toujours dissemblables. Rames ventrales portant des soies à crochets jusqu'à la sixième paire inclusivement; les sept premières paires de pieds disposées sur un écusson membraneux. Les Serpules se distinguent des Hermelles, des Térébelles et des Amphitrites par des caractères assez tranchés, et qu'on trouve exposés à l'article AMPHITRITES; elles ressemblent davantage aux Sabelles, dont elles diffèrent cependant par un moins grand nombre de pieds et par une sorte d'écusson auquel ils adhèrent. Suivant Savigny, les Serpules ont le corps allongé, rétréci d'avant en arrière, formé de segments nombreux, moins distincts en dessus qu'en dessous, et serrés de plus en plus jusqu'à l'anus qui est petit et peu saillant. Le premier segment est tronqué obliquement pour l'insertion des branchies, mince et dilaté à son bord antérieur; il compose avec les sept anneaux suivants une sorte de thorax revêtu en dessous d'un écusson dont les bords ondulés se replient librement vers le dos, et dont la face présente les sept premières paires de pieds qui ont aussi leurs soies subulées, repliées vers le dos; les pieds de la première paire sont plus écartés. Le premier segment porte les branchies; les pieds ou appendices de ce segment sont nuls, ceux du deuxième et de tous les suivants ambulatoires de trois sortes. Toutes les espèces de ce genre habitent des tubes calcaires, construits par elles et ouverts à un seul bout. Savigny partage ce genre en trois tribus.

† Branchies flabelliformes : leurs deux divisions imberbes inégales; l'une courte et filiforme, l'autre terminée en entonnoir ou en massue operculaire (*Serpula simplices*).

Le *Serpula contortuplicata*, L., Cuv., Lamk., ou le Ver à coquille tubuleuse, d'Ellis (Corallin., p. 117, pl. 58, fig. 2). — Le *Serpula vermicularis*, L., Cuv., Müll. (*Zool. Dan.*, part. 5, p. 9, tab. 86, fig. 7 et 8). Des mers d'Europe. — Le *Serpula porrecta* d'Othon Fabricius (Faun. Groenl., n° 575). Petite espèce des mers de Norwége. — Le *Serpula granulata*, Oth. Fab. Des mers de Norwége. — Le *Serpula spirorbis*, Müll. De l'Océan.

†† Branchies pectiniformes spirales : leurs deux divisions imberbes inégales : l'une très-courte, l'autre très-grosse, en cône inverse et operculaire (*Serpula cynospiræ*).

Le *Serpula gigantea*, Pallas, Cuv., ou le *Penicillum marinum* de Séba. Des Antilles. — Le *Serpula bicornis* de Gmelin. Des mers d'Amérique. — Le *Serpula stellata* de Gmelin. Des mers d'Amérique.

††† Branchies pectiniformes spirales : les deux divisions imberbes également courtes et pointues (*Serpula spiramellæ*).

Le *Serpula bispinalis* ou l'*Urtica marina singularis* de Séba.

Savigny range à côté des Serpules les genres Galdraire et Vermilie, dont on n'a connu que les tubes calcaires.

SERPULÉES. *Serpulæ*. ANNÉL. Grande division de la classe des Annélides, que Lamarck considère comme une famille, et dont Savigny (Syst. des Annél., p. 5, in-fol.) fait son troisième ordre en lui assignant pour caractères distinctifs : des pieds pourvus de soies rétractiles, subulées et de soies rétractiles à crochets. Point de tête munie d'yeux et d'antennes. Point de trompe protractile armée de mâchoires. Si on compare ces caractères avec ceux des deux autres ordres de la classe des Annélides, on remarquera que les Serpulées se rapprochent des Néréidées par la présence de pieds pourvus de soies rétractiles subulées; mais qu'elles en diffèrent par la présence des soies rétractiles, à crochets, et par l'absence d'une tête et d'une trompe. Elles avoisinent davantage l'ordre des Lombricines; mais il est aisé de les en distinguer par la présence de pieds saillants, pourvus de soies rétractiles, à crochets. Les Serpulées habitent le littoral des mers; elles sont enfoncées dans le sable et logées dans des tubes ou des fourreaux qu'elles ne quittent jamais; aussi leur organisation est-elle parfaitement en rapport avec ce genre de vie sédentaire. Savigny a donné beaucoup de développements aux caractères extérieurs des animaux de cet ordre. Suivant lui, la tête n'existe plus, et avec elle disparaissent les yeux et les antennes. La bouche ne se déroule presque jamais en trompe tubuleuse, et toujours elle manque de mâchoires; elle est seulement pourvue à l'extérieur de lèvres extensibles, souvent accompagnées de tentacules. Les tentacules sont quelquefois des papilles très-courtes et insérées sur une lèvre circulaire; mais le plus souvent ce sont des filets fort longs, portés par un léger renflement qui surmonte les deux lèvres et qu'on peut prendre pour une tête imparfaite. Le corps se divise en plusieurs segments qui, comme ceux des Néréidées, portent tous une paire de pieds, à l'exception cependant des anneaux de chaque extrémité qui peuvent en être dépourvus. Les segments de l'extrémité postérieure forment communément un tube plus ou moins long, au bout duquel est l'anus toujours plissé et ouvert non en dessus, mais en dessous ou en arrière. Les pieds se composent aussi de deux parties, dont l'une, propre à la nage, répond ordinairement à la rame dorsale des Néréidées; et l'autre, beaucoup moins propre à l'action de nager qu'à celle de s'accrocher et de se fixer, répond à leur rame ventrale. Les deux rames sont presque toujours intimement unies, et néanmoins elles se distinguent éminemment par leur forme et par la nature de leurs soies. Il y a, en effet, dans cet ordre, des soies de trois sortes, qui ne se rencontrent jamais ensemble sur la même rame et qui n'occupent jamais les deux rames du même pied : 1^o les soies subulées proprement dites; 2^o les soies à palette; 3^o les soies à crochets. Les soies subulées ne diffèrent essentiellement des soies proprement dites (*estruæ*) des Néréidées, ni par leur forme, ni par leur disposition. Elles sont réunies dans une seule gaine ou très-rarement distribuées dans plusieurs, qui toutefois se réunissent en un seul faisceau constamment dépourvu d'aiguilles.

Ce faisceau constitue ordinairement la rame dorsale, et c'est la seule partie du pied à laquelle le nom de rame convienne exactement. Les soies à crochets (*uncinuli*) sont de petites lames minces, comprimées latéralement, courtes ou peu allongées, exactement alignées, très-serrées les unes contre les autres, et découpées, sous leur sommet, en plusieurs dents aiguës et crochues, qui sont d'autant plus longues qu'elles se rapprochent davantage de la base de la soie; rarement elles sont à un seul crochet. Ces soies, disposées sur un ou deux rangs, occupent le bord saillant d'un feuillet ou d'un mamelon transverse, qui réunit les muscles destinés à les mouvoir et dans l'épaisseur duquel elles peuvent elles-mêmes se retirer. Quoique les soies à crochets occupent généralement la place de la rame ventrale, elles peuvent prendre celle de la rame dorsale, soit à tous les pieds, soit seulement sur un certain nombre. Les soies subulées sont fort sujettes à manquer dans la partie postérieure du corps, et les soies à crochets dans la partie la plus antérieure où elles sont quelquefois remplacées par les soies à palette (*spatellulæ*). Savigny appelle ainsi une troisième sorte de soies dont le bout est aplati horizontalement et arrondi en spatule. Il arrive aussi quelquefois que la première paire de pieds, et une, deux, ou même trois des suivantes affectent des formes anomales qui ne paraissent pas convenir au mouvement progressif, et qui, jointes au volume des segments antérieurs, donnent à ces segments réunis l'apparence d'une tête. Les cirrhes manquent en tout ou en partie. Lorsqu'ils existent, on n'en trouve qu'un à chaque pied, c'est ordinairement le cirrhe supérieur. Les branchies manquent de même, ou elles n'occupent que certains segments. Ordinairement elles sont bornées pour le nombre à une, deux ou trois paires qui naissent des segments les plus antérieurs où elles peuvent acquérir un plus grand développement. Savigny partage cet ordre en trois familles qu'il groupe de la manière suivante :

† Branchies nulles ou peu nombreuses, et situées sur les premiers segments du corps. Pieds de plusieurs sortes.

Familles : les AMPHITRITES et les MALDANIES.

†† Branchies nombreuses, éloignées des premiers segments du corps. Pieds d'une seule sorte.

Famille : les TELÉTHUSES. V. ces mots.

SERPULITES. ANNÉL. Même chose que Serpulées. V. ce mot.

SERPULLUM. BOT. V. SERPOLET et THYM.

SERRA ou SERRÆA. BOT. Cavanilles (*Dissert.*, 2, p. 85, tab. 56, fig. 5) établit sous le nom de *Serra* un genre de la Monadelphie Décandrie. L., qu'il dédia à Serra, botaniste espagnol très-peu connu, qui s'est occupé de la Flore de Majorque. Le nom de ce genre fut changé en celui de *Senra* ou *Senræa*, d'abord par Jusseu, puis par Willdenow, Persoon, Poirer et De Candolle. Dans son *Systema Vegetabilium*, Sprengel a rectifié cette erreur de nom, et a proposé de le nommer *Seryæa*. Ce genre a été placé dans la famille des Malvacées; mais, selon Kunth, il offre trop d'anomalie, et il est trop imparfaitement connu pour que cette place doive être considérée comme bien certaine. Au surplus,

voici ses caractères : calice petit, à cinq dents, entouré d'un involucre à trois folioles cordiformes et entières; environ dix anthères fixées au sommet de la surface du tube formé par les filets; membrane à quatre ou cinq crénelures placée au-dessous de l'ovaire; cinq stigmates; capsule biloculaire, à dix graines.

Le *Serra incana*, Cavan., loc. cit., est une plante tomenteuse, à feuilles cordiformes, marquées de nervures tronquées et tridentées au sommet; les fleurs sont axillaires et sessiles. Cette plante croît en Arabie, à l'île de Socotora.

SERRAGINE. BOT. L'un des synonymes de Consoude et de Bugle.

SERRAN. *Serranus*. pois. Genre proposé par Cuvier, dans le Règne animal, pour recevoir des Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Percoides, voisins des Bodiens et des Plectropomes, ayant des dentelures au préopercule et des piquants à l'opercule. Leur nom de Serran vient du latin *Serra*, à cause des fines dentelures du préopercule. Leurs dents sont longues et aiguës en avant, et entremêlées de dents en velours; plusieurs espèces semblent privées de ces fines dentelures, ce qui avait porté Bloch à créer le genre Bodian. Les Serrans, confondus par plusieurs auteurs avec les Holocentres, ont le crâne, les joues et les opercules écaillés; ils ont aussi des écailles sur les mâchoires dans quelques cas. L'Europe en possède cinq ou six espèces nommées Mérou, Barbier et Perches de mer. Les autres contrées du globe en contiennent une infinité d'espèces qu'on trouve parfaitement décrites dans le tome second de l'Histoire des Poissons. Cuvier et Valenciennes font connaître cent sept Serrans, sans y comprendre treize Plectropomes, qui n'en diffèrent que par de légers caractères. *V. ПЛЕКТРОПОНЕ*. Les Serrans sont recherchés pour leur chair, et d'ordinaire les couleurs les plus vives les colorent. Les espèces d'Europe sont : *Serranus scriba*, Cuv.; *Serranus cabrilla*, Cuv.; *Serranus hepatus*, Cuv.; *Serranus atrihias*, Cuv.; *Serranus gigas*, Cuv. Les espèces dont la patrie est bien connue, se trouvent disséminées dans les mers du globe ainsi qu'il suit : côtes d'Afrique, une; Égypte et mer Rouge, huit; îles d'Afrique, c'est-à-dire les Séchelles, Madagascar, Mascareigne et Maurice, onze; Amérique du nord, une; Amérique méridionale atlantique, c'est-à-dire Brésil, Antilles, et surtout la Havane et la Martinique, vingt-sept; Chili, deux; Asie, Moluques et Nouvelle-Guinée, huit; Inde propre, quinze; Java, sept; Japon, trois; mer du Sud, sept. Dix-sept n'ont point d'habitation connue.

SERRANT. ois. *V. SERRAUT*.

SERRARIA. BOT. (Burmah et Adanson.) Pour *Serruria*. *V. SERRURIE*.

SERRASALME. *Serrasalmus*. pois. Malacoptérygiens abdominaux; genre de la famille des Salmones, démembré des Saumons par Lacépède. Le nom Serrasalme signifie Saumon en scie; et les caractères du sous-genre consistent en des branchies complètes; des caopes abdominaux; des opercules lisses; deux nageoires dorsales, dont une adipeuse; des dents triangulaires tranchantes, dentelées et disposées sur une rangée aux intermaxillaires et à la mâchoire inférieure

seulement; maxillaire sans dents traversant obliquement la commissure; corps élevé; ventre caréné et dentelé en scie.

SERRASALME RHOMBOÏDE. *Serrasalmus rhomboideus*; *Salmo rhombeus*, L.; le Piraya, Marcgraaff, ou Rhomboïde; Encyc., Poiss., pl. 70, fig. 286. Bloch, pl. 282. C'est un Poisson comprimé plus haut verticalement que ne le sont les autres Saumons, avec le ventre tranchant et denté. « Il faut, dit Cuvier, ajouter à ce caractère des dents triangulaires, tranchantes, dentelées et disposées sur une rangée aux intermaxillaires et à la mâchoire inférieure seulement; le maxillaire, sans dents, traverse obliquement la commissure. » Le Serrasalme avait été anciennement décrit sous le nom de *Piraya* par Marcgraaff. Il habite les eaux douces du Brésil et de la Guiane, où il atteint, dit-on, une assez grande taille, et se nourrit d'autres Poissons et d'Oiseaux de rivage, tels que les Canards, qu'il sait prendre fort adroitement. On prétend même qu'il fait de cruelles morsures aux hommes qui se baignent. n. 17, p. 17, v. 6, a. 52, c. 16-22.

SERRATULE. *Serratula*. bot. Vulgairement *Sarrète*. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées, et de la Syngénésie égale, L., offrant les caractères suivants: involucre oblong ou presque cylindrique, composé de folioles imbriquées, lancéolées, aiguës, ordinairement dépourvues sur les bords d'appendices épineux; réceptacle couvert de paillettes divisées longitudinalement en soies linéaires; calathide composée de fleurons hermaphrodites, à corolle régulière, infundibuliforme, ayant le tube un peu courbé, le limbe évasé, à cinq découpures égales; akènes surmontés d'une aigrette persistante, composée de poils roides et inégaux. Ce genre est un de ceux qui, parmi les Synanthérées, ont reçu le plus grand nombre de fausses espèces. Par ses caractères, il se rapproche de plusieurs genres voisins, mais il peut en être distingué par le port des véritables espèces dont il se compose, ainsi que par la structure de leur involucre et de leur aigrette. Une grande quantité de genres ont été établis aux dépens des anciennes espèces de *Serratula*; voici l'indication de ceux qui ont été généralement admis. Le genre *Vernonia* a été fondé sur le *Serratula novaboracensis*, Lin., et sur d'autres espèces voisines qui ont le réceptacle nu. Le genre *Liatris* renferme les *Serratula squarrosa*, *scariosa*, *elegans*, et quelques autres espèces de l'Amérique septentrionale, qui ont le réceptacle nu et l'aigrette plumeuse. Willdenow a constitué son genre *Lachnospermum* sur le *Serratula fasciculata*, de Poirét, qui est dépourvu d'aigrette. Le genre *Saussurea*, de De Candolle, est formé sur le *Serratula alpina*, L., et d'autres espèces qui ont l'involucre non épineux comme les vraies *Serratulas*, mais qui s'en distinguent par l'aigrette plumeuse. Le *Serratula gnaphalodes* est le type d'un genre encore établi par De Candolle sous le nom de *Syncarpha*. Enfin une foule de *Serratula* des auteurs sont maintenant placés parmi les genres *Cirsium*, *Stœbelina*, *Conyza*, etc. Après l'élimination de ces nombreuses plantes, le genre *Serratula* se trouve composé d'une vingtaine d'espèces qui croissent dans l'Eu-

rope tempérée et méridionale, ainsi qu'en Sibérie et dans l'Orient.

SERRATULE DES TEINTURIERS. *Serratula tinctoria*, L., vulgairement Sarrète des teinturiers. Cette plante croît dans les bois couverts de l'Europe. Ses feuilles varient considérablement; elles sont ordinairement incisées-pinnatifides, mais souvent les inférieures sont presque entières, ou simplement dentées. Les calathides de fleurs sont rougeâtres, terminales aux extrémités des ramifications de la tige où elles forment une panicule diffuse. Cette plante fournit une couleur jaune qu'on applique aux étoffes par le moyen de l'alun et qui passe pour avoir plus de fixité que celles de la Gaude ou du Genêt.

SERRATURE. *Serratura*. BOT. Suite de dents qui bordent ou entourent un organe.

SERRAUT. OIS. (Belon.) L'un des vieux noms du Bruant commun.

SERRÉ. *Coarctatus*. BOT. Se dit des organes ou des parties d'organes qui sont dressées les unes contre les autres, le plus souvent autour d'un axe quelconque.

SERRÉE. *Serrea*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, établi par De Caisne qui le caractérise ainsi : calice double : l'extérieur formé de trois folioles cordées, larges, masquant l'intérieur qui est tubuloso-campanulé, à cinq divisions; cinq pétales alternant avec les divisions du calice; tube staminal colonnaire soudé par sa base aux pétales, à cinq dents au sommet; style filiforme, terminé par cinq branches stigmatiformes, tronquées, qui s'étendent au-dessus du tube staminal; ovaire simple, à cinq loges contenant chacune deux ovules attachés à l'angle interne. Le fruit est une capsule à cinq loges monospermes, séparées par des cloisons valvaires, opposées aux divisions du calice; semences réniformes et velues. Ces graines offrent un fait assez remarquable, celui de présenter sur la face interne du tégument un grand nombre de petits globules noirs, moulés sur les mailles du tissu cellulaire qui compose la membrane interne de ce tégument, tandis que la face externe de la membrane propre de la graine ne présente aucun de ces mêmes globules.

SERRÉE INCANE. *Serrea incana*, De Caisne. C'est un arbrisseau dont les rameaux sont cylindriques et couverts d'un court duvet blanchâtre; ses feuilles sont pétiolées, cordées, trilobées, denticulées et duveteuses; les pédoncules sont un peu plus courts que les fleurs qu'ils supportent; celles-ci ont leurs pétales violets, avec l'onglet d'un noir pourpré, qui est aussi la couleur du tube staminal.

SERRE-FINE. OIS. L'un des noms vulgaires de la grosse Charbonnière. V. MÉSANGE.

SERRELLA. POIS. FOSS. (Bertrand.) Les Glossopètres crénelées en scie sur les bords, ont quelquefois reçu ce nom.

SERRE-MONTAGARDE. OIS. On appelle vulgairement ainsi la Litorne. V. MERLE.

SERRES. OIS. On nomme ainsi les griffes ou ongles acérés des Rapaces.

SERRETA. BOT. Nom vulgaire de la Serratule des teinturiers.

SERRICAUTES ou **UROPRISTES.** INS. Duméril (Zool.

analyt.) désigne ainsi une famille d'Hyménoptères à laquelle il donne pour caractères : ventre sessile, terminé par une tarière dans les femelles; antennes non brisées. Cette famille renferme les genres *Orysse*, *Urocère*, *Sirex*, *Cymbece* et *Tenthredé*. V. ces mots.

SERRICORNES. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille, qui, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, s'exprime à son égard ainsi qu'il suit : les antennes de la plupart sont filiformes ou sétacées; celles des mâles au moins sont ordinairement soit en panache ou en peigne, soit dentées en scie; elles se terminent dans quelques autres en une massue perfoliée ou dentée. Les élytres, à l'exception d'un seul genre où les ailes sont nues et étendues, celui d'*Atractocère*, recouvrent tout le dessus de l'abdomen. Le pénultième article des tarses est souvent bilobé.

I. LES STERNOXES, *Sternoxi*.

Le corps est toujours d'une consistance ferme et solide, droit, avec la tête engagée verticalement dans le corselet jusqu'aux yeux. Le présternum est dilaté aux deux extrémités; en devant, il s'avance en forme de mentonnière; au bout opposé, il se prolonge et se rétrécit en pointe ou en forme de corne. Les antennes, en général, ne sont guère plus longues que la tête et le corselet, et l'animal les applique, dans le repos, sur les côtés inférieurs de cette dernière partie, près de son sternum. Cette division comprend la tribu des Buprestides et celle des Elatrides.

II. LES MALACODERMES, *Malacodermi*.

Le corps de la plupart est mou, flexible, incliné en devant, avec la tête basse ou très-inclinée et entièrement découverte en dessous ou cachée par une saillie antérieure du présternum. L'extrémité postérieure de ce présternum ne se prolonge point notablement en manière de pointe ou de corne. Cette division comprend les tribus des Cébriionides, Lampyrides, Mélyrides, Clairones, Lime-Bois et Pliniores.

Duméril, dans sa Zoologie analytique, a aussi donné le nom de Serricornes ou celui de Priocères à une famille de Coléoptères pentamères, à laquelle il donne pour caractères essentiels : élytres dures, couvrant tout le ventre; antennes en massue feuilletée d'un seul côté en dedans. Elle comprend les genres *Lucane*, *Platyère*, *Passale* et *Synodendre*.

SERRIROSTRES. OIS. On donne cette qualification aux Oiseaux dont les bords des mandibules sont dentelés. Duméril l'a appliquée à cette tribu des Palmipèdes que Cuvier a surnommé Lamellirostres, et qui comprend la grande famille des Canards.

SERROGERUS. INS. Ce genre de Coléoptères pentamères, établi par Kugell, dans la famille des Serricornes, ne diffère pas du genre *Anobium*, de Fabricius. V. VUILLETTE.

SERRON. BOT. L'un des noms vulgaires du Bon Henri, qu'on mange en guise d'Épinards. V. CHENOPODE.

SERRONIE. *Serronia*. BOT. Genre de la famille des Pipéracées, institué par Gaudichaud avec les caractères suivants : fleurs pédicellées et hermaphrodites; quatre étamines, portant des anthers biloculaires; style très-court; quatre stigmates crassiuscules; fruits pédicellés,

elliptiques ou arrondis ou sillonnés à quatre angles; semence quadrangulaire, conforme au fruit. La plupart des botanistes ont réuni ce genre au genre *Othonia*, de Sprengel.

SERRONIE DE JABORAUD. *Serronia Jaboraudi*, Guill. Ses rameaux sont striés, garnis de feuilles oblongues, acuminées, inégalement arrondies ou cordées à leur base, membraneuses, velues en dessous à l'endroit des nerfs, des veines et du pétiole; pédoncules velus; fruit elliptique, subglobuleux, couronné par les stigmates persistants qui sont plus longs du double. Du Brésil.

SERROPALPE. *Serropalpus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Sécuripalpes, établi par Hellénus. Caractères : corps presque cylindrique, allongé, rétréci postérieurement. Tête inclinée, arrondie; antennes filiformes, composées de onze articles, la plupart allongés, les plus rapprochés de la base plus courts que les autres, un peu obconiques. Labre avancé, membraneux, presque carré, arrondi antérieurement; mandibules petites, en triangle, courtes, épaisses et presque sans dents. Mâchoires petites, membraneuses, composées de deux lobes, dont l'extérieur obtus et plus grand. Palpes maxillaires grandes, trois fois plus longues que les labiales, très-avancées, comprimées, ayant le deuxième et le troisième article dentés en scie au côté interne; le quatrième très-grand. Palpes labiales presque filiformes, ayant l'article terminal presque obtrigone. Lèvre inférieure membraneuse, plus étroite que le menton, en carré long, ayant l'extrémité dilatée et refendue. Corselet à peine aussi large que long, convexe et n'étant point rebordé. Écusson petit; élytres de la largeur du corselet, très-allongées, linéaires, rétrécies postérieurement, convexes, recouvrant l'abdomen et les ailes. Pattes longues et grêles; jambes terminées par deux épines fort courtes; tarses minces; les antérieurs et les intermédiaires ayant le pénultième article bilobé, les postérieurs ayant ce même article simple et entier. Abdomen long.

Ces insectes vivent sur le bois dans leurs états de larve et d'insecte parfait. Les larves habitent surtout le Sapin qu'elles percent très-profondément, mais elles s'approchent de l'entrée de ce trou pour subir leurs métamorphoses. Leur transformation en insecte parfait a lieu vers le mois de juin.

SERROPALPE STRIÉ. *Serropalpus striatus*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. II, p. 195 et pl. 9, fig. 12; *Dircaea barbata*, Fabr. Il est noir, avec les élytres d'un bleu foncé; antennes, palpes, bords des segments de l'abdomen et tarses d'un brun rougeâtre clair. Taille, cinq lignes. On le trouve en Europe, mais rarement.

SERROPALPITES. *Serropalpitus*. INS. Groupe d'insectes Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres, qui se distinguent par des antennes non recouvertes à la base, des mandibules bifides à l'extrémité; palpes maxillaires grandes et le plus souvent dentées; corps plus ou moins cylindrique; crochets non dentelés aux tarses. Les genres Conopalpe, Dirécée, Eustrophe, Hallomène, Hypule, Mélandrye, Orchésie et Serropalpe font partie du groupe des Serropalpités.

SERRULÉ. *Serrulatus*. BOT. Bordé de petites dents.

SERRURIE. *Serruria*. BOT. Genre de la famille des Protacées, établi par Salisbury, dans son *Paradisus Londinensis*, et adopté par R. Brown (*Trans. Soc. Linn.*, vol. 10, p. 112) qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, presque égal, à onglets distincts; stigmate vertical, glabre; quatre petites écailles hypogynes; noix brièvement pédicellée, ventruë; capitule formé d'un nombre indéfini de fleurs à paillettes persistantes et imbriquées. Robert Brown a décrit trente-neuf espèces de Serruries qui croissent toutes à la pointe australe de l'Afrique, principalement aux lieux montueux et arénacés. Quelques-unes ont été décrites par les auteurs sous le nom générique de *Protea*; tels sont entre autres les *Protea pinnata*, Andrews, *Reposit.*, 512; *Protea cyanoides*, L.; *Protea sphaerocephala*, Poirét, selon la description, mais la synonymie est fautive; *Protea glomerata*, Andr., 264; *Protea phylloides*, Thunberg; *Protea decumbens*, Andr., 349; *Protea villosa*, Lamk.; *Protea florida*, Thunb.; *Protea ascendens*, Lamk.; *Protea patula* et *Protea Serraria*, L., plantes sur lesquelles Burmann (*Pl. Afric.*, tab. 90) fonda son genre *Serraria*, etc., etc. Ce sont des arbrisseaux à feuilles filiformes, trifides ou pinnatifides, rarement indivises. Les capitules sont ordinairement terminaux, tantôt simples, tantôt composés de capitules partiels, ramassés ou réunis en corymbes sur un pédoncule commun, divisé. L'involucure est imbriqué, membraneux, ordinairement plus court que les fleurs, plus long dans un petit nombre d'espèces, quelquefois nul. Les fleurs sont toujours fertiles, de couleur purpurine. Le pistil est de la longueur du calice. Le stigmate en massue, rarement cylindracé. Le fruit est une noix ovale, finement pubescente, quelquefois glabre.

SERRURIER. OIS. Synonyme vulgaire de Mésange Charbonnière et de Pic-Vert. V. MÉSANGE ET PIC.

SERSALISIE. *Sersalisia*. BOT. Genre de la famille des Sapotées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Nov.-Holl.*, p. 529) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq segments; corolle quinquéfide; cinq étamines stériles en forme d'écailles, alternant avec autant d'étamines anthérifères; ovaire à cinq loges; stigmate indivis; baie renfermant une à cinq graines dépourvues d'albume, munies d'un tégument crustacé et d'un hile longitudinal.

SERSALISIE SOYEUSE. *Sersalisia sericea*, Rob. Brown; *Sideroxylon sericeum*, Aiton, *Hort. Kew.*, t. 1, p. 262. C'est un arbre de peu d'élévation, à feuilles ovales, obtuses et tomenteuses en dessous; les fleurs sont portées par des pédoncules tomenteux, ainsi que le calice; la corolle est velue en dehors. Cet arbre croît dans les contrées de la Nouvelle-Hollande situées entre les tropiques.

SERTE. POIS. Espèce du genre Cyprin.

SERTULAIRE. *Sertularia*. POLYP. Genre de Polyptères flexibles, de la famille des Sertulariées. Caractères : Polyptère phytoïde, rameux; tige ordinairement flexueuse ou en zigzag; cellules alternes. On sait que la plupart des naturalistes, depuis Linné, avaient nommé Sertulaires une foule de productions marines animales, ayant

l'aspect de plantes dont la tige, tubuleuse et cornée, porte des cellules qui renferment de petits animaux à tentacules rayonnés, tenant par leur base à une sorte de moelle vivante renfermée dans la tige, et qui se multiplient par des gemmules ou œufs contenus dans des vésicules particulières, distinctes des cellules. C'est avec ces êtres, dont Pallas a si bien analysé et fait connaître les caractères (*Elench. Zooph.*, p. 106-115), que Lamouroux a formé l'ordre ou la famille qu'il nomme Sertulariées, et qu'il a divisé, pour en faciliter l'étude, en un assez grand nombre de genres: *V. SERTULARIÉES*. Lamarck et quelques autres naturalistes ont également divisé les Sertulariées en plusieurs genres qui correspondent plus ou moins directement à ceux établis par Lamouroux. Ce dernier a réservé le nom de Sertulaires aux seuls Polypiers de cette famille, qui offrent la caractéristique du genre énoncée en tête de cet article, et l'on voit qu'elle consiste particulièrement dans la situation alternée des cellules. Ce caractère, purement artificiel, suffit à peine pour distinguer quelques Sertulaires des Dynamènes du même auteur, dont les cellules sont opposées. Il est souvent très-difficile de décider, en examinant certaines espèces de Sertulaires, si leurs cellules sont alternes ou opposées; d'ailleurs cette situation n'est pas très-constante; le même échantillon offre quelquefois des cellules alternes dans une partie, et opposées dans d'autres. La tige est rameuse, simplement pinnée, ou plusieurs fois divisée par dichotomies; elle est attachée sur les corps marins par des racines tubuleuses, contournées et entrelacées; souvent elle est formée d'un tube unique, corné, cylindrique ou un peu comprimé, tantôt plus gros et plus épais que les rameaux qu'il supporte, tantôt de même diamètre qu'eux; dans le premier cas, les cellules qui se remarquent sur la longueur de la tige sont à peine apparentes ou même n'existent point; dans le second, elles sont aussi développées que sur les rameaux. D'autres Sertulaires ont leurs tiges formées de petits tubes accolés, qui semblent se continuer avec ceux des racines, et s'écartent pour former les rameaux. Dans tous les cas, cette tige est presque toujours flexueuse, et les rameaux naissent sur les saillies des flexuosités; ils sont toujours alternes, tantôt écartés, tantôt ramassés en panicule serrée; les tiges et les rameaux paraissent rarement articulés. Les cellules sont situées aux extrémités du diamètre transversal des tiges et des rameaux; elles sont presque toujours alternes, rarement opposées, oblongues, ventrues à leur base, plus ou moins rétrécies à leur ouverture qui est ordinairement coupée obliquement, entière ou garnie de dents obsoletes, plus ou moins nombreuses et distinctes. Ces cellules sont toujours sessiles et plus ou moins adnées au tube qui les supporte; quelquefois même il n'y a que l'ouverture de libre; dans quelques espèces elles paraissent dirigées sur la même face du Polypier. Les ovaires sont des vésicules en général ovoïdes, pédicellées, plus grandes que les cellules; leur ouverture est presque toujours rétrécie, garnie de denticules, ou operculée. La substance des Sertulaires est de nature cornée, plus ou moins flexible; sa couleur varie du brun-noirâtre au jaune-blanchâtre ou verdâtre. On trouve les Sertu-

laires dans toutes les mers, adhérant aux Fucus, aux Coquilles, aux Madrépores, etc.

Le genre Sertulaire ainsi réduit contient encore une vingtaine d'espèces, dont les plus communes ou les plus remarquables sont les *Sertularia abietina*, *tamarisca*, *polyzonias*, *cupressina*, *argentea*, *Thuya*, *Lichenastrum*, etc.

SERTULARIÉES. POLYP. Lamouroux nomme ainsi le quatrième ordre ou famille de la division des Polypiers flexibles; il lui donne les caractères suivants: Polypiers phytoides, à tige distincte, simple ou rameuse, très-rarement articulée, presque toujours fistuleuse, remplie d'une substance gélatineuse animale, à laquelle vient aboutir l'extrémité inférieure de chaque Polype, contenu dans une cellule dont la situation et la forme varient, ainsi que la grandeur. Cette famille renferme les genres Pasythée, Amathie, Némertésie, Agglaphénie, Dynamène, Sertulaire, Idie, Eutalophore, Clytie, Laomède, Thoée, Salacie, Cymodocée.

SERTULE. Sertulum. BOT. Le professeur Richard a proposé ce nom pour désigner le mode d'inflorescence que l'on nommait auparavant *ombelle simple*. C'est quand des fleurs pédonculées naissent toutes du sommet d'une hampe commune, comme dans les espèces d'Ail, le *Butomus umbellatus*, etc.

SERTURNERA. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Martius (*Nov. Gen. Plant. Brasil.*, vol. 2, p. 56) qui l'a ainsi caractérisé: calice coloré, à deux folioles concaves; corolle à cinq pétales. Les fleurs hermaphrodites ont le tube des étamines divisé profondément en cinq laciniures ciliées, portant des anthères uniloculaires presque cylindriques; un stigmate sessile, capité ou presque bilobé; un utricule monosperme. Les fleurs femelles ne diffèrent des hermaphrodites qu'en ce que le tube staminal ne porte que des languettes au lieu d'anthères. Le pistil des fleurs hermaphrodites est ordinairement fécondé. Martius a établi ce genre sur des plantes placées par les auteurs dans les genres *Gomphrena*, *Iresine* et *Alternanthera*. Ainsi le *Serturnera glauca*, figuré *loc. cit.*, tab. 136 et 157, est synonyme de *Gomphrena stenophylla* et d'*Iresine glomerata* de Sprengel. Le *Serturnera iresinoides*, Mart., *loc. cit.*, tab. 158, est l'*Alternanthera iresinoides* de Kunth. L'auteur y joint encore une espèce sous le nom de *Serturnera luzulaeflora*, et il indique comme appartenant probablement à ce genre, le *Gomphrena eriantha* de Vahl. Ces plantes croissent dans les lieux humides de l'Amérique équinoxiale, principalement au Brésil. Ce sont des herbes vivaces, à tiges multiples, dressées, garnies de feuilles opposées, brièvement pétiolées, à fleurs petites, disposées en capitules terminaux, accompagnés d'une bractée persistante.

SERUM. ZOOL. *V. Lait et Sang.*

SERVAL. MAM. Espèce du genre Chat qui est propre à l'Afrique, et dont les fourreaux font grand cas. *V. Chat.*

SERVANT. OIS. L'un des noms vulgaires du Bruant jaune. *V. Bruant.*

SERVERIA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Tigarea*, d'Aublet. *V. ce mot.*

SERVILLUM. BOT. Synonyme de *Chervillum* ou *Chervi*. V. BERLE.

SERY. MAM. L'un des noms vulgaires de Musaraigne.

SÉSAME. *Sesamum*. BOT. Vulgairement en français Jugeoline. Genre de la famille des Bignoniacées de Jussieu, Sésamées de R. Brown, et de la Didymie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice court, persistant, divisé en cinq segments inégaux, lancéolés, le supérieur plus petit : corolle presque campanulée, ayant le tube court, à peine de la longueur du calice; le limbe ouvert, renflé, très-grand, un peu courbé et campanulé, divisé au sommet en cinq lobes inégaux : l'inférieur ovale, droit, un peu plus long que les autres; quatre étamines didymes, à filets insérés sur le tube de la corolle et plus courts que celle-ci; une cinquième étamine rudimentaire; ovaire ovoïde, velu, surmonté d'un style filiforme, ascendant, un peu plus long que les étamines, terminé par un stigmate à deux lamelles; capsule allongée, obscurément tétragone, un peu comprimée, acuminée, à quatre sillons, à deux loges dont chacune est partagée par la saillie de l'angle rentrant du sillon; graines nombreuses, un peu ovoïdes, petites, attachées à un réceptacle central. Retz a rapporté au genre *Sesamum*, sous le nom de *Sesamum Javanicum*, une espèce qui a pour synonymes le *Columnnea longifolia*, L.; le *Diceros longifolius* de Persoon, et l'*Achinenes sesamoides* de Vahl. Selon Willdenow, le *Torenia Asiatica*, L., doit probablement être réuni au *Sesamum prostratum*, également publié par Retz. Les vraies espèces de Sésames sont peu nombreuses; car on n'en connaît avec certitude que quatre ou cinq. Ce sont des plantes indigènes de l'Inde et des contrées orientales.

SÉSAME D'ORIENT. *Sesamum Orientale*, L.; Lamk., Illustr., tab. 528. Cette plante a des tiges droites, herbacées, presque cylindriques, velues, hautes d'environ deux pieds, munies inférieurement de quelques rameaux courts, à quatre angles peu marqués. Les feuilles sont ovales-oblongues : les inférieures opposées, portées sur de longs pétioles, presque entières ou garnies de quelques dents cloignées; les supérieures entières, à peine pétiolées. Les fleurs sont blanches, solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît spontanément dans l'Inde orientale, particulièrement à l'île de Ceylan et sur la côte du Malabar. On la cultive comme plante économique en diverses contrées d'Orient, telles que l'Égypte, la Perse, l'Asie-Mineure et même en Italie. On retire de ses graines une huile qui de tout temps a eu une grande réputation pour les usages de la cuisine. Les Égyptiens donnent le nom de *Tahiné* à une sorte de ragoût formé du marc de l'huile de Sésame, auquel on ajoute du miel et du suc de citron. Le *Sesamum Indicum*, L., est une espèce très-voisine de la précédente, et que l'on cultive pour les mêmes usages.

SÉSAME D'ALLEMAGNE. BOT. Synonyme de *Myragrum sativum*. V. CAMÉLINE.

SÉSAMEES. BOT. La première section de la famille des Bignoniacées dans le *Genera Plantarum*

de Jussieu, et dont le genre *Sesamum*, L., est le type, a été érigée en famille par Robert Brown. Kunth (Révision des Bignoniacées, Journal de Physique, décembre 1818) en a formé une division des Bignoniacées, caractérisée par ses graines dépourvues d'ailes. Ce caractère est sujet à quelques exceptions, notamment dans une espèce d'Afrique, nommée *Sesamum pterospermum*, par R. Brown, dans ses Appendices botaniques au Voyage de Salt et à celui d'Oudney, Denham et Clapperton.

SÉSAMELLE. *Sesamella*. BOT. Le genre formé sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Résédacées, ne diffère pas du genre *Astrocarpus*, de Necker, que la plupart des botanistes ont réuni au genre *Réséda*, de Linné.

SÉSAMOIDES. BOT. Ce nom, que les anciens donnaient à diverses plantes, comme le *Daphne Tarion-Raira*, l'*Adonis vernalis*, le *Cucubalus Orites*, etc., a été appliqué par Tournefort à un genre qui ne diffère du *Réséda* que par sa capsule divisée plus profondément en cinq lobes; mais Linné ne l'a pas conservé. V. RÉSÉDA.

SESAMOPTERIS. BOT. L'une des sections du genre *Sesamum*. V. SÉSAME.

SÉSANQUA. BOT. V. SASANQUA.

SÉSARME. *Sesarma*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, groupe des Grapsoïdes, institué par Say. Caractères : carapace presque équilatérale et très-élevée en avant; front presque toujours brusquement replié en bas; sa longueur dépassant la moitié du diamètre transversal de la carapace; yeux gros et de médiocre longueur; orbites ovalaires, avec le bord inférieur horizontal et dirigé en avant; fosselles antennaires ovalaires transversalement, séparées par un espace très-large; épistome très-court et très-saillant, se continuant avec le bord orbitaire inférieur; pieds-mâchoires externes laissant entre eux un grand espace vide; leur troisième article plus long que large, et plus long que le second, ovalaire, peu tronqué antérieurement; plastron sternal convexe d'arrière en avant; pattes antérieures du mâle presque toujours beaucoup plus longues que celles de la deuxième paire et terminées par une main forte et renflée; les pattes de la deuxième paire sont moins longues que celles de la troisième paire, et se terminent, comme toutes les suivantes, par un article styloforme, gros, arrondi, plus ou moins coudé; second anneau de l'abdomen du mâle presque linéaire; le dernier plus étroit à sa base que le pénultième, de manière que l'abdomen présente en ce point un rétrécissement brusque; chez la femelle, le dernier article de l'abdomen est très-petit. Ces Crustacés se trouvent sur tous les littoraux, ceux de l'Europe exceptés.

SÉSARME AFRICAINE. *Sesarma africana*, Edw. Les bords latéraux de la carapace sont droits et armés de trois dents, dont la dernière est très-petite. La carapace est très-élevée antérieurement, et présente, dans sa moitié postérieure, des lignes courbes, transversales, qui, chez le mâle, sont garnies de duvet; le troisième article des pieds-mâchoires externes est presque aussi large que long, et sans échancrure au milieu; les mains sont

à peine granuleuses en dehors. Taille, douze lignes. Sénégal.

SESBAN. BOT. Ce nom, donné par d'anciens auteurs à une plante que Linné avait placée dans le genre *Æschinomene*, a été employé par Poirét dans l'Encyclopédie, pour désigner le genre *Sesbania* de Persoon, constitué sur cette plante. V. **SESBANIE.**

SESBANIE. *Sesbania*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Persoon. Caractères : calice quinquéfide ou à cinq dents presque égales; corolle dont l'étendard est arrondi, légèrement échancré, plissé, plus grand que la carène; celle-ci est obtuse, bicipitée à sa base; dix étamines diadelphes; gaine pourvue d'une petite oreillette à sa base; gousse allongée, grêle, comprimée ou légèrement cylindrique, étranglée par des isthmes placés entre les graines, mais non véritablement articulée à raison de l'épaississement des sutures. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, t. II, pag. 264) dans la tribu des Lotées, section des Galégées; mais cet auteur observe qu'il devrait peut-être prendre place parmi les Hédysarées. Quelques-unes des espèces principales ont été décrites par Linné sous le nom générique d'*Æschinomene*, et par Willdenow sous celui de *Coronilla*. De Candolle (Mém. sur les Légum., p. 95, pl. 10, f. 58, 41) a observé la germination de cinq espèces, laquelle, à cette époque, présentait des caractères très-prononcés. La tige qui porte les cotylédons est assez longue; les cotylédons sont plans, droits, obtus, munis d'un court pétiole; les premières feuilles sont séparées des feuilles séminales par un intervalle assez grand; elles sont alternes ou opposées. Lorsqu'elles sont alternes, la première est simple, pétiolée, oblongue; la seconde ailée, avec deux paires de folioles et une terminale; les suivantes avec un plus grand nombre de paires de folioles. Des deux feuilles primordiales opposées, l'une est simple et entière, tandis que l'autre est ailée, à deux ou trois paires de folioles, avec une impaire. Les espèces de *Sesbanies* sont aujourd'hui en nombre assez considérable. De Candolle en décrit dix-sept qui croissent dans les diverses contrées du globe, particulièrement en Égypte, dans l'Inde orientale, au Sénégal et sur les côtes occidentales de l'Afrique, dans l'Amérique méridionale et aux Antilles. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes à feuilles pinnées, sans impaire. le pétiole finissant en une petite soie; stipules lancéolées, adnées à la tige. Les fleurs, ordinairement de couleur jaunâtre, sont disposées en grappes sur des pédoncules axillaires.

SESBANIE D'ÉGYPTE. *Sesbania Egyptiaca*, Pers.; *Æschinomene Sesban*, L.; *Coronilla Sesban*, Willd.; *Sesban*, Prosp. Alp., *Ægypt.*, t. 82. C'est un arbrisseau généralement cultivé en Égypte où il est employé à former des haies. Son aspect est agréable, et il croît si promptement, qu'en moins de trois ans, il atteint sa plus grande hauteur. Ses tiges, dont la grosseur est au moins de celle du bras, sont d'une grande ressource dans un pays où le bois de chauffage est très-rare. Cette plante croît non-seulement en Égypte, mais encore au Sénégal et dans l'Inde orientale.

Le *Sesbania aculeata*, Pers., qui est l'*Æschinomene Sesban* de Jacquin (Collect. 2, p. 285), et non celui de

Linné, se distingue de la précédente espèce par ses tiges herbacées, annuelles, et surtout par ses pétioles épineux. Il croît à Ceylan et au Malabar, et il a été figuré par Rhéde, *Hortus malabaricus*, 9, tab. 27, et par Burmann, *Thes. Zeylan*, tab. 41. Le *Sesbania occidentalis*, Pers.; *Coronilla occidentalis*, Willd., Plum., éd. Burmann, tab. 125, f. 1, qui croît aux Antilles ainsi que dans l'Amérique méridionale, tient le milieu entre la *Sesbanie* d'Égypte et la *Sesbanie* épineuse. D'ailleurs ces plantes offrent entre elles la plus grande ressemblance.

SÉSÉLI. *Seseli*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : involucre ou colletière universelle ordinairement nulle; involuclles ou colletières partielles formées d'une ou d'un petit nombre de folioles linéaires; ombelle roide, composée d'un grand nombre d'ombellules ramassées, un peu globuleuses; calice à peine visible; corolle régulière, à cinq pétales cordiformes et égaux; cinq étamines à filets subulés, terminés par des anthères simples; ovaire surmonté de deux styles divergents et terminés par des stigmates obtus; fruits petits, ovoïdes, marqués de cinq côtes et d'autant de vallécules. Le genre *Seseli* est, parmi les Ombellifères, un de ceux qui se reconnaissent le plus facilement au port de ses nombreuses espèces. Aussi les auteurs n'ont-ils pas fait autant de fausses transpositions que pour les autres genres d'Ombellifères. Cependant on trouve plusieurs espèces rapportées par Mönch, Sprengel et Poirét. aux genres *Selinum*, *Bubon*, *Athamanta*, *Sium*, *Meum*, etc. Le *Carum Carvi*, plante commune en certaines contrées d'Europe où l'on fait usage de ses fruits aromatiques, a été placé par Lamarck parmi les Sésélis. On y a encore réuni le genre *Hippomarathrum* des anciens, lequel a été reconstitué par quelques auteurs modernes. Les Sésélis sont des plantes herbacées, un peu dures et presque ligneuses à la base de la tige qui est ordinairement glauque. Les feuilles sont décomposées en lanières étroites, presque filiformes; les fleurs sont blanches, quelquefois un peu rougeâtres avant le développement de l'ombelle. On compte au moins trente espèces bien connues de Sésélis; elles croissent pour la plupart dans l'Europe méridionale et dans la Barbarie, principalement sur les collines crétacées ou sablonneuses et dépourvues d'ombrages.

SÉSÉLI TORTUEUX. *Seseli tortuosum*, L. Cette espèce croît dans toute la région méditerranéenne; elle est fort remarquable par ses tiges presque ligneuses, striées, rameuses, tortueuses, noueuses, garnies de feuilles courtes et rigides. On lui donne le nom de Séséli de Marseille, parce qu'il est abondant près de cette ville, d'où on l'expédiait dans le nord de l'Europe, au temps où ses fruits avaient quelque réputation médicale. Le genre *Marathrum*, formé par Rafinesque, du *Seseli divaricatum*, n'a point été approuvé.

On a donné le nom de *Seseli* à un assez grand nombre de plantes qui ne font point partie de ce genre; tels sont entr'autres : le Séséli de Crète, qui est le *Tordyle officinal*; le Séséli de Montpellier, qui appartient au genre *Peucedan*, *Peucedanus Silaus*, L., etc.

SESERINUS. POIS. V. STROMATÉE.

SÉSIA. BOT. Adanson a établi sous ce nom un genre particulier pour un Champignon que Vaillant a décrit et figuré sous le nom d'*Agaricus* (*Botan. parisi.*, pl. 1, f. 1-2). Cette plante a été réunie au genre *Dœdalea* par Fries, sous le nom de *Dœdalea Sepiaria*, *Syst. myc.*, 1, p. 555. Persoon, Wulfen et la plupart des autres mycographes en font une espèce du genre *Agaricus*.

SÉSIAIRES. Sesiariæ. INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires. En rendant compte à l'Académie royale des Sciences de la monographie des Zygénides de Boisduval, Latreille avait fait observer que les Sésies et quelques autres genres analogues devaient, à raison de la manière de vivre de ces insectes, considérés sous la forme de chenilles, former une tribu particulière. Dans la rédaction que ce célèbre entomologiste a faite, peu de temps après la lecture de ce rapport, de la partie des insectes pour la nouvelle édition du Règne Animal, de Cuvier, il a conséquemment établi cette tribu sous la dénomination de *Sesiades*. Parmi les Crépusculaires, ce sont les seuls dont les chenilles, à l'instar de celles des Hépiates et des Cossus, vivent cachées dans l'intérieur des tiges ou des racines de divers végétaux, qui leur servent de nourriture. Elles sont toujours rases ou presque glabres et sans éminence postérieure, en forme de corne. Les débris des matières alimentaires, liés avec des fils de soie, composent la coque qui les renferme en état de chrysalide. L'insecte parfait offre des antennes en fuseau, le plus souvent simples, et terminées, ainsi que celles des Sphinx, par un petit faisceau soyeux. Les palpes inférieures sont grêles, étroites, de trois articles distincts, dont le dernier allant en pointe ou conique. Les jambes postérieures ont à leur extrémité des ergots très-forts. Dans la plupart, les ailes sont plus ou moins vitrées, et l'abdomen est terminé par une brosse. Cette tribu comprend les genres Sésie et Thyride. Latreille y rapporte aussi celui d'*Ægocère*.

SÉSIE. Sesiæ. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires. En les séparant des Sphynx, avec lesquels ils avaient été confondus jusqu'alors, Fabricius leur associa d'abord les Macroglosses, de Scopoli, qui, par les caractères essentiels et les métamorphoses, s'éloignent très-peu du genre précédent. Ayant depuis (*Syst. Glossat.*) adopté cette dernière coupe, il a cru devoir lui réserver la dénomination de *Sesia* et en créer une nouvelle, celle d'*Ægeria*, pour le genre auquel on avait généralement appliqué la précédente et qui avait été si bien circonscrit dans l'excellente monographie de Laspeyres. Aussi a-t-on senti les inconvénients qui pouvaient résulter d'un tel renversement de noms, et les entomologistes ont-ils continué de donner celui de *Sesia* aux Lépidoptères appelés ainsi par ce savant et que l'on peut signaler de la manière suivante : antennes et fuseau simples, du moins dans les femelles et souvent dans les deux sexes, terminés par une petite houppie d'écaïlles; palpes inférieures grêles, de trois articles très-distincts dont le dernier conique; anus garni d'une brosse; ailes, ou du moins les inférieures, vitrées. Chenilles vivant à la manière de celles de la même tribu ou des Sésiaires

(V. ce mot). Plusieurs de ces insectes, dont le vol est vif, de même que celui des Sphynx, mais qui se reposent souvent sur les feuilles et sur les fleurs, ressemblent à divers Hyménoptères et Diptères, et de là l'origine des dénominations suivantes, *apiformis*, *sphéciformis*, *chrysidiformis*, *ichneumoniformis*, *tipuliformis*, etc., qu'on a données aux espèces de ce genre.

SÉSIE APIFORME. Sesiæ apiformis, God. (*Hist. nat. des Lépid. de France*, t. 111, p. 78, pl. 21, fig. 1, fem.). Elle est noire, avec la tête et quatre taches jaunes sur le thorax. Les ailes sont transparentes, avec les bords et les nervures noirs; l'abdomen est jaune, avec le premier et le quatrième anneaux noirs, garnis d'un duvet brun; le cinquième et les deux derniers sont brunâtres en dessus; le côté interne des antennes du mâle est dentelé en scie. Envergure, seize à vingt lignes. On trouve cette espèce sur le tronc des Saules et des Peupliers, depuis la fin de mai jusqu'à la fin de juillet. Sa chenille vit solitairement dans la tige ou les racines de ces arbres; elle est légèrement pubescente, blanchâtre, avec une ligne plus obscure le long du dos, la tête grosse et d'un brun foncé. Elle se métamorphose en mars ou en avril.

SÉSIE ASILIFORME. Sesiæ asiliformis, God., *ibid.*, t. 111, p. 81, pl. 21, f. 2. Elle est noire, avec trois anneaux jaunes et écartés sur le dessus de l'abdomen; les ailes supérieures sont entièrement noirâtres. Europe.

SÉSIDES. Sesiidæ. INS. Tribu de Lépidoptères crépusculaires, comprise dans la famille des Zygénies. Les insectes de cette tribu se distinguent par leurs antennes simples, en fuseau allongé, terminées par un petit faisceau de soies ou d'écaïlles; jambes postérieures munies à leur extrémité de pointes très-fortes. Cette tribu se divise en deux groupes; les Sésiides constituent le second avec les genres Sésie et Thyride.

SESLERIE. Sessleria. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, offrant les caractères suivants : fleurs disposées en épi composé, entouré à sa base d'un involucre composé de plusieurs folioles caduques. Lépicène à valves inégales, renfermant trois à quatre fleurs et plus courtes que celles-ci qui sont pédicellées. Valve inférieure de la glume, irrégulièrement bidentée et sétigère; la supérieure bifide, dentée. Écaïlles hypogynes plus longues que l'ovaire, subulées; style simple; stigmates très-longs et plumbeux. Ce genre avait été confondu par Linné avec les *Cynosurus*; Scopoli et Adanson sont les premiers auteurs qui l'ont établi, et il a été adopté par Jussieu ainsi que par De Candolle, dans la Flore française. Quelques auteurs ont même réuni au *Sessleria* le *Cenchrus capitatus*, L.; mais cette plante forme le type du genre *Echinaria*, de Desfontaines. V. ce mot. Les Sessleries sont des Graminées qui se plaisent en général dans les localités montueuses de l'Europe.

SESLERIE BLEUE. Sessleria cœrulea. Le chaume de cette plante est haut de six à neuf pouces, garni dans le bas de feuilles dont la gaine est longue et le limbe très-court. Les feuilles radicales sont allongées, rubanées, un peu rudes sur les bords. L'épi est oblong, bleuâtre ou quelquefois blanchâtre, comprimé, formé

de quinze à vingt épillets tantôt réunis, tantôt distincts entre eux. Dans les Alpes.

SESQUIFLORE. *Sesquiflorus*. BOT. Dans les Graminées, la locuste est Sesquiflore quand la paillette supérieure de la fleur est munie, à la base du pédoncule, d'une seconde fleur avortée.

SESSÉE. *Sessea*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, tribu des Sésamées, et de la Pentandrie Monogynie, L., créé par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, tab. 115 et 116) qui l'ont ainsi caractérisé : calice tubuleux, pentagone, à cinq dents ovales; corolle infundibuliforme, dont le tube est du double plus long que le calice, l'orifice renflé, le limbe plissé, à cinq découpures ovales, roulées sur leurs bords; cinq étamines ayant leurs filets courbés à la base et velus; stigmate à deux lobes inégaux; capsule cylindrique, presque arquée, du double plus longue que le calice, à deux valves bifides; graines nombreuses, imbriquées, oblongues, comprimées, membranées sur leurs bords.

SESSÉE STIPULÉE. *Sessea stipulata*, Ruiz et Pav. C'est un arbrisseau d'une odeur fétide et qui a le port des *Cestrum*. Ses tiges sont rameuses, garnies de feuilles lancéolées et cordiformes, les supérieures plus étroites, oblongues, munies de stipules axillaires, assez grandes, opposées et échanquées en cœur à leur base. Les fleurs forment à l'extrémité des tiges et des rameaux une sorte de panicule composée de grappes droites : les unes axillaires, les autres terminales. La corolle est jaune et velue. Cette plante croît dans les montagnes du Pérou.

SESSÉE EN GRAPPES PENDANTES. *Sessea dependens*, Ruiz et Pav. Arbre de vingt-cinq à trente pieds de haut, à rameaux pendants, garnis de feuilles presque semblables à celles de l'espèce précédente, mais dépourvues de stipules. Les fleurs sont disposées en grappes très-longues et pendantes. Cet arbre croît au Pérou, le long des rivières.

SESSILE. *Sessilis*. BOT. C'est-à-dire privé de support. Les feuilles sont Sessiles quand elles ne sont point séparées de la tige par un pétiole, les fleurs par un pédoncule, etc.

SESSILIFOLIÉES. BOT. (De Candolle.) *V. OXALIDE.*

SESSILIOCLES. CRUST. Nom donné par Lamarck en 1801 (*Syst. des Anim. sans vert.*, p. 161) à son second ordre des Crustacés qui ont des yeux sessiles, tels que les Crevettes, les Aselles, les Ligies, les Cloportes, les Cyclopes, les Daphnies, etc. Cet ordre a été subdivisé depuis. Il correspond en partie aux Amphipodes et aux Branchiopodes de Latreille.

SESTOCHILUS. BOT. Le genre de plantes auquel ce nom a été donné par Kuhl et Van Hasselt, appartient à la famille des Orchidées et ne diffère pas assez du genre *Cirrhopetalum* de Lindley pour pouvoir en rester séparé.

SÉSUYE. *Sesuvium*. BOT. Genre de la famille des Ficoïdées et de l'Icosandrie Polygynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, divisé en cinq lobes colorés à l'intérieur; corolle nulle; quinze à trente étamines insérées au sommet du tube calicinal; ovaire libre, sessile, surmonté de trois à cinq stigmates; capsule s'ouvrant transversalement, ordinaire-

ment à trois loges, quelquefois à quatre ou cinq, l'axe placentaire persistant; graines nombreuses, ayant leur embryon courbé en crochet. Ce genre se compose de cinq ou six espèces qui croissent dans les contrées chaudes de l'Amérique, principalement sur les côtes du Pérou, du Mexique et de la Havane. Une espèce (*Sesuvium repens*) se trouve dans l'Inde orientale, et a été figurée par Rumph dans son *Herbarium Amboïn.*, vol. 5, tab. 72, f. 1. Le *Sesuvium Portulacastrium*, L., Plum., éd. Burm., tab. 225, f. 2; DC., Pl. gr., t. 156, est le type du genre. Cette plante a des tiges rampantes, garnies de feuilles linéaires ou oblongues-lancéolées, planes; ses fleurs sont petites, alternes, et placées dans les aisselles des feuilles supérieures. Elle croît non-seulement en Amérique, mais encore au Sénégal.

SÉTACÉ. *Setaceus*. BOT. Se dit d'un organe quand il est allongé, menu et roide comme une soie (*Seta*).

SÉTAIRE. *Setaria*. BOT. Palisot de Beauvois (*Agrostogr.*, p. 51, tab. 15) a formé sous ce nom un genre de Graminées aux dépens des *Panicum* de Linné, et qui offre les caractères suivants : fleurs en panicule simple, ayant l'apparence d'un épi; locustes entourées à leur base de deux ou de plusieurs soies; lépicènes ayant la valve inférieure très-petite; fleur inférieure neutre ou mâle; valves de la glume coriaces; écailles hypogynes très-obtuses, presque en forme de faux; ovaire échanuré, surmonté d'un style bipartite et de stigmates en goupillon; caryopse libre, renfermée dans les valves persistantes de la glume. Ce genre a pour types des espèces de *Panicum* qui croissent abondamment dans les champs de toute l'Europe; tels sont les *Panicum verticillatum*, *viride* et *glaucum*. Le *Panicum italicum* rentre aussi dans ce genre; cette espèce est originaire de l'Inde, mais on la cultive depuis longtemps dans l'Europe méridionale, à cause de ses graines qui servent à la nourriture de l'Homme, et que l'on donne aussi aux Oiseaux; d'où le nom de Panic ou Millet des Oiseaux, sous lequel elle est vulgairement connue. Ses tiges s'élèvent jusqu'à un mètre de haut et portent des feuilles larges et velues à l'entrée de la gaine. Les fleurs forment un épi serré et cylindrique, dont l'axe est couvert de poils laineux, et dont les ramifications sont très-courtes.

SETARIA. BOT. *V. SÉTAIRE.*

SETARIA. BOT. (*Lichens*.) Le genre qu'Acharies nommait ainsi dans son *Prodromus Lichenographice*, a ensuite été appelé par lui *Alectoria*, nom qui a été généralement adopté. *V. ALECTORIE.*

SÉTEUX. *Setosus*. BOT. Mirbel applique cette épithète à l'aigrette, quand elle est composée de poils roides comme des soies : telle est celle qui couronne la graine de l'*Arctium lappa*. Il la donne aussi au clinanthe quand il est garni de bractées allongées et étroites, comme dans les Chardons, etc.

SÉTHIE. *Sethia*. BOT. Genre de la famille des Érythroxyllées, établi par Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, p. 175 in *Adn.*) aux dépens des *Erythroxyllum*, et qui ne diffère de ce dernier genre que par ses styles soudés en un seul, de manière que les stigmates seulement sont libres.

SÉTHIE DE L'INDE. *Sethia Indica*, Kunth; *Erythroxylum monogynum*, Roxburgh, *Coromand.*, 1. tab. 88. C'est un arbrisseau qui croît dans les montagnes de Circars. Ses feuilles sont obtuses, penninerves, obovées-lancéolées. Les pédicelles sont à peine plus longs que les fleurs dont les pétales sont jaunes, à l'exception de leur onglet qui est blanc.

SÉTICAUDÉS. INS. (Duméril.) *V.* NÉMATOURES.

SÉTICÈRES. CRUST. Latreille a établi cette famille dans l'ordre des Lophyropes, de la classe des Crustacés, et l'a ainsi caractérisée : thorax plus ou moins ovoïde, divisé en quatre segments, dont l'anérieur, beaucoup plus grand, se confond avec la tête, et offre en devant et dans son milieu, l'organe de la vision; antennes supérieures longues, sétacées, simples et formées d'une multitude d'articles; on n'en distingue guère plus de quatre aux inférieures qui sont fort courtes, filiformes, simples et fourchues; cinq paires de pieds-mâchoires divisés en deux branches cylindriques, poilues; queue de six anneaux, avec stylets et soies au bout; les organes de la génération sont placés sous le deuxième anneau. Le genre *Cyclops*, de Latreille, appartient à cette famille.

SÉTICORNES. INS. (Duméril.) *V.* CHÉTOCÈRES.

SETIFER OU SETIGER. MAM. Nom latin du genre Tanrec. *V.* ce mot.

SETIGERA. MAM. C'est, dans la classification d'Illiger, une famille de l'ordre des *Multungula*, comprenant le seul genre *Sus*.

SÉTIGÈRE. *Setiger.* BOT. Se dit d'un organe qui porte une ou plusieurs soies.

SÉTIPODES. *Setipoda.* ANNÉL. Blainville avait appliqué ce nom, dans ses premières classifications, à une classe d'animaux articulés pourvus de soies roides en remplacement des pieds. Depuis il a substitué à cette dénomination celle de Chétopodes, qui a été assez généralement adoptée.

SETON. POIS. Sous-genre de Chétonon. *V.* ce mot.

SETOPHAGA. OIS. Sous ce nom générique, Swainson a séparé le *Muscicapa ruficilla* des Gobe-Mouches; il pense que ce genre est le représentant, dans l'Amérique tempérée, du genre *Rhipidure* de l'Australie.

SETOURA. INS. (Browne.) Synonyme de Lépisme.

SEULE. POIS. Synonyme vulgaire de Sole, espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

SEURUGA. POIS. Espèce du genre Esturgeon.

SEUTÈRE. *Seutera.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Reichenbach qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle campanulée, quinquépartite; coronne staminale formée de cinq folioles planes et obtuses; anthères terminées par un appendice membraneux, d'où pendent les masses polliniques; stigmate conique et bifide; follicules lisses; semences plumeuses à l'ombilic.

SEUTÈRE DES MARAIS. *Seutera palustris*, Reich.; *Ceropegia palustris*, Pursh. C'est une plante herbacée, grimpante, à feuilles opposées, sessiles, linéaires, un peu épaisses, à bords roulés. Les fleurs sont peu nombreuses, réunies en ombelles interpétiolaires. De l'Amérique septentrionale.

SÈVE. BOT. C'est le liquide diaphane que les racines

puisent dans le sein de la terre et les feuilles dans l'atmosphère, et qui, après avoir subi une certaine élaboration, sert à la nutrition du végétal. La Sève a deux sources principales : elle provient de l'humidité qui existe dans la terre, car plus celle-ci contient d'eau, plus la Sève est abondante; c'est ce que l'on observe, par exemple, après la pluie ou peu de temps après qu'on a arrosé une plante. Cette humidité est absorbée par les racines en vertu d'une force particulière que, l'on a déjà fait connaître. *V.* NUTRITION. La Sève a de plus une autre origine : les feuilles étendues dans l'atmosphère sont de puissants organes d'absorption; mais cette absorption des fluides aqueux par les feuilles n'a lieu que dans certaines circonstances. Ainsi, quand l'atmosphère est très humide, la température peu élevée, et que la lumière du soleil ne frappe pas directement le végétal, les feuilles absorbent une partie de l'eau réduite en vapeurs qui se trouve dans l'atmosphère, qu'elles convertissent en Sève; tandis que, dans des circonstances opposées, c'est-à-dire dans une atmosphère sèche, chaude et avec la lumière directe du soleil, ces organes sont le siège d'une exhalation bien évidente. Mais les racines, par l'abondance relative de Sève qu'elles fournissent, sont à juste titre considérées comme les organes essentiels de l'absorption du fluide séveux.

La Sève parcourt les différentes parties du végétal; elle s'élève des racines vers la sommité des branches et se répand jusque dans le tissu des feuilles. Mais, indépendamment de ce mouvement d'ascension si manifeste au printemps, dans certains végétaux, et particulièrement dans la Vigne, la Sève suit aussi une marche inverse, c'est-à-dire que des parties supérieures de la plante elle redescend jusque vers les racines : de là la distinction de la Sève en *ascendante* et en *descendante*. On sait qu'au retour du printemps le mouvement ascensionnel de la Sève est extrêmement marqué dans certains végétaux, et qu'elle s'écoule par les plaies que l'on pratique à leurs branches : c'est ce que l'on remarque si bien quand on taille la Vigne; on voit s'écouler de ses branches tronquées une quantité considérable d'un liquide diaphane, limpide, et qui est presque de l'eau à l'état de pureté. Cette ascension de la Sève a non-seulement lieu chez un végétal pourvu de racine, elle peut aussi s'opérer dans une branche détachée. Tout le monde sait, en effet, que si l'on plonge une branche pourvue de ses feuilles dans un vase rempli d'eau, la branche continuera à végéter, parce que, par son extrémité inférieure, elle absorbera de l'eau qu'elle convertira en Sève. Un fait non moins remarquable, c'est que, si on retourne la branche, et si, après avoir retranché son sommet, on la plonge dans l'eau par sa partie supérieure, l'ascension de la Sève n'en aura pas moins lieu.

Quelle est la partie de la plante par laquelle la Sève monte? Tant qu'on n'a pas eu recours à l'expérience, on n'a eu que des idées erronées sur ce point. Ainsi, les uns ont dit que c'était par la moelle, d'autres par l'écorce que s'opérait l'ascension des suc séveux. Quelques-uns, comme Hales, entre le bois et l'écorce; mais les expériences de Bonnet ont démontré que c'était par

les couches ligneuses, et particulièrement par celles qui avoisinent le plus le canal médullaire, qu'avait lieu le mouvement ascendant de la Sève. Si, en effet, on fait tremper une branche ou un jeune végétal par son extrémité inférieure dans un liquide coloré, on pourra, au bout de quelque temps, en suivre les traces, surtout dans les vaisseaux lymphatiques, qui avoisinent l'étui médullaire. Une expérience de Coulomb, dont le hasard lui fournit l'idée, vient encore à l'appui de cette opinion : ce physicien faisait abattre une allée de grands Peupliers dans le moment où ils étaient en pleine végétation. Sur un pied scié circulairement qui avait été renversé, mais qui néanmoins tenait encore par sa partie centrale, il vit des gouttelettes de liquide, mêlées de bulles d'air, s'élever des fibres intérieures rompues en faisant entendre un bruissement très-manifeste. Son attention éveillée par ce fait, il tenta quelques expériences sur les arbres qui lui restaient à abattre; ainsi, en les faisant percer avec une large tarière, il vit que les fragments que l'on retirait des couches extérieures du bois étaient presque secs, et qu'ils devenaient de plus en plus humides à mesure que la tarière s'enfonçait plus profondément, et qu'enfin, arrivée vers le centre de la tige, la Sève commençait à s'écouler à l'extérieur. Le résultat de ces expériences fut présenté à l'Académie des Sciences, et les professeurs Thouin et Desfontaines, qui les répétèrent, eurent occasion d'en constater l'exactitude. Ainsi ce fait prouve que l'ascension de la Sève se fait par les couches ligneuses et plus particulièrement par celles qui sont les plus voisines de l'étui médullaire. L'expérience a encore démontré que la marche de la Sève n'était point arrêtée dans les arbres privés de leur écorce, aussi bien que dans ceux où la moelle était plus ou moins obstruée ou détruite.

Le fluide séveux monte non-seulement par les vaisseaux lymphatiques, mais encore par le tissu cellulaire allongé qui forme la masse du bois; il se répand ensuite de proche en proche dans les parties environnantes, soit par l'anastomose des vaisseaux, soit par une sorte d'exsudation. En traversant ainsi les couches du bois dans sa marche ascendante, la Sève lymphatique, qui n'est presque que de l'eau à l'état de pureté, se mélange avec la Sève nourricière dont, au printemps, les diverses parties du végétal sont gorgées, et c'est ainsi que la Sève lymphatique ou ascendante peut devenir nourricière pour les bourgeons. Les expériences de Hales ont prouvé la force avec laquelle a lieu l'ascension des fluides dans une tige même d'un petit diamètre, puisque cette force agit avec plus de puissance sur le niveau du mercure contenu dans un tube qu'une colonne d'air égale à toute la hauteur de l'atmosphère. Bonnet a aussi fait quelques expériences pour connaître la rapidité avec laquelle la Sève peut s'élever dans les vaisseaux lymphatiques; en plongeant de jeunes pieds de haricots dans les liquides colorés, il a vu ces derniers s'y élever tantôt d'un demi-pouce en une demi-heure, tantôt de trois pouces en une heure, tantôt enfin de quatre pouces en trois heures.

Il résulte des expériences faites par le professeur Amici de Modène, avec son excellent microscope,

que les fluides renfermés dans les aréoles du tissu cellulaire des plantes, se meuvent d'une manière tout à fait indépendante dans chacune des cellules ou des vaisseaux dont se compose le tissu végétal. Chaque cavité, dit cet habile physicien, constitue un organe distinct, et c'est dans son intérieur que le fluide se meut en tournoyant, indépendamment de la circulation particulière qui a lieu dans chacune des cavités adjacentes. C'est principalement sur les *Chara vulgaris* et *flexilis* et sur le *Caulinia fragilis*, plantes aquatiques dont l'organisation se laisse plus facilement apercevoir à cause de la transparence de leurs parties, que le professeur de Modène a fait ses observations. Ce mouvement du fluide, dans chaque cavité du tissu cellulaire, ou dans chaque vaisseau, peut être aperçu à cause des particules colorées, qui nagent dans ce fluide. On voit ces particules, qui sont d'une extrême ténuité, remonter le long d'une des parois de la cavité; arrivées vers le diaphragme horizontal, qui sépare cette cellule de celle qui lui est superposée, elles changent de direction, suivent un cours horizontal jusqu'à ce qu'atteignant la paroi latérale opposée, elles descendent jusqu'à la partie inférieure où leur marche redevient horizontale pour recommencer ensuite de la même manière. Le résultat de cette observation que, dans un même vaisseau ou une même cellule, il y a constamment quatre courants opposés, savoir : un ascendant, l'autre descendant et deux horizontaux. Une chose fort remarquable, c'est que la direction du mouvement dans chaque vaisseau ne semble avoir aucun rapport avec celle des tubes circonvoisins; ainsi quelquefois deux vaisseaux juxtaposés offriront le même mouvement, tandis que ceux qui les environnent auront dans le mouvement de leurs fluides une direction tout à fait opposée. Suivant le même observateur, on ne voit aucun globule mobile passer d'une cavité dans une autre. « Cependant, dit-il, je ne prétends pas établir que le suc renfermé dans un vaisseau ne pénètre pas, quand les circonstances l'exigent, dans les vaisseaux voisins. Je suis même persuadé que cette transfusion est nécessaire pour le développement de la plante; mais la partie la plus fluide et la plus subtile du suc est la seule qui puisse pénétrer invisiblement à travers la membrane par des pores que l'œil, armé du microscope le plus fort, n'est point encore parvenu à apercevoir. » Quant à la cause de ces mouvements, quelques auteurs l'ont attribuée à l'irritabilité dont est douée la membrane qui forme les cellules ou les tubes végétaux. Mais le professeur Amici ne partage pas cette opinion; il croit au contraire reconnaître la force motrice du fluide dans les granulations vertes, transparentes ou diversement colorées, tapissant les parois des tubes où elles sont disposées par rangées ou chapelets, et qui, par une action analogue à celle des piles voltaïques, impriment au fluide ses mouvements. Les grains verts, contenus dans les vésicules du tissu cellulaire, sont les organes que Turpin désigne sous le nom de *globuline*, et que Dutrochet considère comme les analogues du système nerveux des végétaux.

Mais quelle est la cause qui détermine l'ascension de la Sève? Comment ce fluide, aspiré par les racines,

est-il ensuite porté jusqu'aux parties les plus supérieures du végétal? C'est ici que les opinions des physiologistes sont loin de s'accorder, et c'est ici le point le plus obscur de l'histoire de la Sève, car, malgré les travaux sans nombre, dont cette partie a été l'objet, même dans ces derniers temps, cette question ne paraît point encore complètement résolue. Selon Grew, cette cause réside dans le jeu des utricules. Cet auteur, qui considérait le tissu végétal comme formé de petites utricules juxtaposées les unes au-dessus des autres, et communiquant toutes entre elles, pensait que la Sève, une fois entrée dans les utricules inférieures, celles-ci, se contractant sur elles-mêmes en vertu d'une force d'irritabilité qui leur était propre, la poussaient dans celles qui leur étaient immédiatement supérieures, et que, de proche en proche, et par un mécanisme semblable, la Sève s'élevait ainsi jusqu'au sommet du végétal. Cette opinion a depuis été reproduite par le célèbre De Saussure : selon ce physicien habile, la progression de la Sève est due à une contraction et à une dilatation successives des vaisseaux lymphatiques. Ces mouvements seraient mis en jeu par l'irritabilité des membranes du tissu végétal, et ce sont les sucs eux-mêmes qui, par leur présence, irriteraient les vaisseaux. Malpighi, au contraire, attribuait ce mouvement d'ascension des fluides à leur raréfaction et à leur condensation alternatives par le moyen de la chaleur. Quelques-uns, et entre autres Delahire, qui croyait les vaisseaux lymphatiques munis de valvules analogues à celles qu'on observe dans les veines des animaux, ont pensé que la Sève montait en vertu de cette disposition anatomique. Une fois absorbée par les racines, la Sève était ensuite poussée de proche en proche par celle qui était incessamment pompée par les radicules. Pérault a émis l'opinion que la Sève était élevée dans les diverses parties du végétal par une sorte de fermentation.

D'autres, et en très-grand nombre, ont considéré l'ascension de la Sève comme un phénomène purement physique, et entièrement analogue à l'ascension des liquides dans les tubes capillaires. Mais cette opinion ne peut être admise; car si, en effet, l'ascension de la Sève était due exclusivement à la capillarité des vaisseaux dans lesquels elle circule, ce mouvement serait indépendant de la vie, et aurait également lieu dans une branche morte qui se compose encore d'un grand nombre de tubes capillaires; or, c'est ce qui n'a pas lieu. Par conséquent la capillarité des vaisseaux n'est pas la seule cause qui fasse monter la Sève. Quelques-uns ont pensé que toute la force d'impulsion résidait dans toutes les racines, et que cette seule cause était assez puissante pour produire le phénomène de l'ascension, oubliant sans doute qu'une branche, détachée d'un arbre et trempée dans un liquide, aspire l'eau, et n'a cependant pas de racine. Mais aucune de ces opinions ne paraît propre à expliquer le phénomène dans son entier. Il est un assez grand nombre d'auteurs qui ont pensé que les feuilles, par la large surface qu'elles offrent à l'évaporation des sucs contenus dans le végétal, produisaient continuellement un vide qui appelait les sucs séveux vers les parties supérieures. Il est vrai de convenir que cette cause doit

en effet agir très-puissamment sur le mouvement ascendant de la Sève. Mais on sait aussi que ce liquide monte avec une très-grande force dans la plante avant qu'aucune feuille soit développée; il faut donc qu'une autre cause détermine cette ascension.

Dutrochet a, dans ces derniers temps, émis sur les mouvements des fluides une théorie extrêmement ingénieuse. Le hasard lui fit découvrir une propriété bien singulière dont jouissent les membranes organisées végétales ou animales. En observant au microscope les capsules ou apothécions d'une petite Moisissure, il vit sortir, par le sommet perforé de ces organes, de petits globules qui y étaient renfermés, et qui étaient évidemment les sporules. Mais à mesure que ces sporules sortaient par le sommet, l'eau dans laquelle plongeait la capsule pénétrait à travers ses parois et la remplissait; cette introduction de l'eau à travers la membrane se faisait même avec assez de force, pour qu'après l'entière expulsion des globules, Dutrochet aperçût une sorte de petit courant d'eau sortir de l'intérieur de la capsule qui néanmoins resta pleine. Un fait analogue se représenta bientôt à lui. Ayant placé dans l'eau la gaine membraneuse qui recouvre le pénis du mâle dans la Limace, et qu'il laisse remplie d'une matière spermatique très-épaisse dans l'organe femelle, il vit que cette gaine, qui est renflée dans son fond et surmontée d'un col étroit, se vidait petit à petit de la matière spermatique en même temps qu'elle se remplissait d'eau par son fond. Cette seconde observation, entièrement semblable à la première, lui suggéra l'idée de tenter quelques expériences à cet égard. Il prit un cœcum de jeune Poulet, et, après l'avoir bien lavé, il plaça dedans une certaine quantité de lait; ayant fermé par une ligature l'extrémité supérieure, il le plongea dans l'eau. Au moment de l'immersion, le cœcum pesait, avec le lait qu'il contenait, cent quatre-vingt-seize grains. Vingt-quatre heures après, l'ayant retiré de l'eau, son poids était de deux cent soixante-neuf grains; par conséquent il avait gagné soixante-treize grains par l'eau qu'il avait introduite. L'ayant replacé dans l'eau, que l'on avait soin de renouveler soir et matin afin de prévenir sa corruption, douze heures après le cœcum pesait trois cent treize grains. Ainsi dans l'espace de trente-six heures, le cœcum avait introduit dans sa cavité cent dix-sept grains d'eau; et sa cavité, qui n'avait été primitivement qu'à moitié remplie, était actuellement complètement distendue par le liquide. Cette expérience, répétée un grand nombre de fois, eut toujours le même résultat, soit qu'on ait employé des membranes animales, soit qu'on se soit servi de membranes végétales, ainsi que le fit Dutrochet en remplaçant les cœcums de Poulet ou les vessies nataoires de Poissons, par des gosses de Bagueaudier. Cette introduction de l'eau à travers les parois des membranes n'a lieu que tant que cette membrane renferme un fluide plus dense que l'eau. Elle cesse de se montrer dès que ce fluide a été repoussé hors de la cavité par l'introduction de l'eau. Ce phénomène est le résultat d'une force particulière, d'une action physico-organique ou vitale, que l'auteur propose de désigner sous le nom d'*endosmose*. Toutes

les fois que deux liquides de densité différente sont séparés par une membrane organisée, il s'établit entre eux un courant qui fait que le moins dense, attiré par celui qui l'est davantage, traverse la membrane pour se porter vers lui. L'auteur, en poursuivant ses expériences sur le même sujet, a été à même d'observer un autre phénomène qui complète cette première observation. Il a vu que lorsqu'on plonge un cœcum, ou toute autre cavité organique, remplie d'eau pure, dans un liquide plus dense, l'eau, renfermée dans la membrane, attirée par le liquide plus dense, traverse les pores de la membrane, pour se réunir au liquide d'une densité plus considérable. Ce phénomène, quoique s'exerçant en sens inverse de l'endosmose, lui est entièrement semblable, puisque c'est toujours le passage d'un liquide moins dense à travers une membrane pour se réunir à un autre liquide plus dense. L'auteur donne à la force qui préside à ce phénomène le nom d'*exosmose*. Cette action, de même que l'endosmose, paraît être le résultat de l'électricité, et est entièrement analogue à celle que Porrett a obtenue par l'emploi direct de l'électricité galvanique. Ce physicien, dit Dutrochet, ayant séparé un vase en deux compartiments par un diaphragme de vessie, remplit d'eau l'un de ces compartiments, et n'en mit que quelques gouttes dans l'autre. Ayant alors placé le pôle positif de la pile dans le compartiment rempli d'eau, et le pôle négatif dans celui qui était à peu près vide, l'eau fut poussée au travers des parois de la vessie dans le compartiment vide, et elle s'y éleva à un niveau supérieur à celui auquel elle fut réduite dans le compartiment primitivement plein. Ce fait paraît tout à fait analogue à ceux dont l'observation vient d'être rapportée.

Dutrochet fit une autre expérience qui le mit sur la voie pour établir la théorie nouvelle qu'il a proposée sur l'ascension des fluides dans les végétaux. Il pensa qu'en vertu de la force d'endosmose, il pourrait peut-être faire monter un liquide dans un tube. Voici comment il fit cette expérience. Il prit un tube de verre ouvert à ses deux bouts; son diamètre intérieur était de deux millimètres, et sa longueur de trente-deux centimètres. Au moyen d'une ligature, il fixa autour de l'extrémité inférieure l'ouverture d'un cœcum de Poulet rempli avec une solution d'une partie de gomme arabique dans cinq parties d'eau. Le cœcum fut plongé dans l'eau de pluie, et le tube maintenu élevé verticalement au-dessus. Bientôt le cœcum devint turgide, c'est-à-dire qu'il se gonfla, et le liquide qu'il contenait ne tarda pas à monter dans l'intérieur du tube. Cette ascension s'opéra avec une vitesse de sept centimètres par heure; et, quatre heures et demie après, le liquide, parvenu au sommet du tube, déborda par son ouverture et s'écoula au dehors. Cet écoulement, après avoir duré pendant un jour et demi, s'arrêta; et bientôt après le liquide commença à baisser dans le tube, par suite de l'altération qu'avaient éprouvée le liquide contenu dans le cœcum et le cœcum lui-même. Cette expérience fut ensuite répétée avec un tube de cinq millimètres de diamètre intérieur, et présenta les mêmes résultats.

L'auteur a fait l'application des principes qui décou-

lent de ces expériences à la statique des fluides dans les végétaux. Selon lui, l'ascension de la Sève est le résultat de l'endosmose. C'est elle, dit-il, qui produit en même temps la progression de la Sève par *impulsion* et sa progression par *adffluxion*. Les spongioles des racines sont les organes dans lesquels la Sève ascendante reçoit l'impulsion qui la porte vers les parties supérieures du végétal. Ces organes, siège exclusif de l'absorption de l'eau, sont très-turgides, et ne le deviennent plus par le seul effet de leur capillarité, quand, ayant subi une certaine dessiccation à l'air libre, elles sont ensuite replongées dans l'eau. Ceci prouve que leur état turgide dépend de l'endosmose et non de la simple capillarité. Environnées d'eau, les spongioles l'introduisent sans cesse dans l'intérieur des cellules qui composent spécialement leur tissu. Cette eau, sans cesse introduite par l'endosmose et accumulée avec excès dans les organes qu'elle rend turgides, ne trouve point, comme dans les feuilles, un moyen d'évacuation par l'évaporation. Dès lors il en doit résulter un mouvement d'impulsion qui chasse l'eau dans les tubes ascendants de la racine et de la tige. L'eau, affluant sans cesse dans les spongioles par l'effet de l'endosmose, chasse vers les parties supérieures l'eau précédemment introduite. Telle est la cause de cette pression considérable à laquelle est soumise la Sève ascendante de la Vigne dans ses canaux, pression supérieure à celle de l'atmosphère, ainsi que l'ont prouvé les expériences de Hales, répétées par Mirbel et Chevreul. Cet état de pression de la Sève existe, quoique d'une manière moins marquée, dans tous les végétaux. Quant à la progression de la Sève par adffluxion, que l'on suppose une tige coupée et plongée dans l'eau par sa partie inférieure, les cellules et les vaisseaux situés à la surface des feuilles, perdant par l'évaporation une partie des fluides qu'ils contiennent, l'endosmose continuellement active de ces organes remplit le vide par l'introduction des fluides empruntés aux organes voisins, et cette action, qui opère l'adffluxion de la Sève vers les feuilles, s'étend de proche en proche jusqu'à la base de la tige qui trempe dans l'eau. L'endosmose des feuilles, et en général des parties molles et herbacées du végétal qui, comme les feuilles, demeurent turgides, tend sans cesse à introduire dans les petites cavités organiques, les fluides fournis par les tubes dont les extrémités ouvertes plongent dans l'eau. Ainsi c'est par une sorte de *suction* (si toutefois il est permis de se servir de cette expression inexacte) que l'eau du vase est déterminée à monter dans les tubes de la tige, qui peuvent être, et qui souvent sont très-probablement inertes dans cette circonstance.

Telle est en abrégé la théorie nouvelle que Dutrochet propose pour expliquer l'ascension des fluides séveux des racines vers les parties supérieures de la plante. C'est une hypothèse nouvelle ajoutée à toutes celles que l'on a déjà émises sur ce sujet important; mais elle ne paraît pas plus propre que les autres à expliquer à elle seule tous les phénomènes de cette fonction dont le mécanisme semble encore peu connu. Richard a aussi émis une opinion sur ce point encore obscur de la physiologie végétale; il pense que l'ascension de

la Sève ne dépend pas, ainsi que l'ont voulu la plupart des physiologistes, d'une cause simple et unique, mais qu'elle est le résultat de plusieurs actions combinées. Ainsi l'extrême ténuité des tubes dans lesquels la Sève se meut, lui paraît être dans la condition des tubes capillaires, et dès lors il ne voit pas comment on pourrait raisonnablement refuser aux tubes végétaux une propriété qui est si évidente et si générale dans les tubes inertes. Mais il n'admet pas, comme certains auteurs, que la capillarité soit l'unique cause de l'ascension des fluides lymphatiques absorbés par les racines. Il en est de même de l'action exercée par les feuilles. Nul doute que par l'évaporation qui a lieu par leur surface et par le vide qui en résulte incessamment, la Sève ne soit puissamment appelée vers les parties supérieures de la plante. Et d'ailleurs ici, comme dans la plupart des autres fonctions des animaux et des végétaux, Richard est bien forcé d'admettre une force inconnue, puissante, active, résultat de l'organisation et de la vie qui préside à ces fonctions, qui en est l'agent immédiat et indispensable, et que l'on désigne sous le nom de *force vitale*. Mais indépendamment de ces différentes causes qui résident dans le végétal lui-même, qui sont le résultat de son organisation, de son état de vie, plusieurs circonstances extérieures et accessoires tendent aussi à faciliter cette fonction; telles sont entre autres la température, l'action de la lumière et du fluide électrique. Ainsi on sait qu'en général une température chaude favorise singulièrement le cours de la Sève. Pendant l'hiver l'arbre est gorgé de suc; qui sont dans un état stationnaire. Le printemps, en ramenant la chaleur, détermine l'ascension des suc; La lumière et le fluide électrique ont aussi une influence marquée sur les phénomènes de la marche de la Sève. Tout le monde a remarqué que, quand l'atmosphère reste longtemps chargée d'électricité, les végétaux acquièrent un développement plus rapide et plus considérable, ce qui annonce nécessairement que la Sève a un cours plus prompt et plus puissant.

On vient de voir la marche que la Sève suit en montant des racines jusqu'au sommet des différentes parties du végétal. Arrivés dans les feuilles, les fluides lymphatiques s'y répandent et y éprouvent différentes élaborations qui les convertissent en suc; nourriciers. Ainsi ils perdent une assez grande quantité d'eau par le moyen de la transpiration; eau qui, dans le plus grand nombre des cas, se répand en vapeurs dans l'atmosphère à mesure qu'elle se forme, et qui, dans d'autres, s'amasse sous la forme de petites gouttelettes. La Sève rejette aussi, par le moyen des feuilles, des substances gazeuses, comme de l'Oxygène ou de l'Acide carbonique, ce qui forme l'*expiration* végétale. Mais d'un autre côté elle se trouve, dans les feuilles, mise en contact avec l'air atmosphérique, et y éprouve un changement encore peu connu, mais analogue à celui que le sang éprouve dans le tissu des poumons. C'est après avoir subi ces élaborations diverses, qui exercent une influence bien marquée sur sa composition intime et par conséquent sur son mode d'action, que la Sève, ayant acquis toutes les qualités propres à la nutrition et suivant une marche inverse, descend des

feuilles vers les racines. C'est ce qui constitue la Sève descendante ou nutritive, dont il faut maintenant étudier les phénomènes.

Une foule d'expériences et de faits bien constatés ont prouvé l'existence d'un double mouvement en sens opposé de la Sève dans les végétaux. La Sève, que l'on a vu monter par les couches ligneuses les plus voisines de l'étui médullaire, redescend ensuite par l'aubier et l'écorce des parties supérieures du végétal jusque vers les racines. Ce mouvement descendant est prouvé par l'expérience et par les phénomènes sensibles de la végétation. Si l'on fait au tronc d'un arbre dicotylédon une forte ligature, on verra se former au-dessus de cette ligature un bourrelet circulaire, qui deviendra de plus en plus saillant. Cette expérience prouve : 1^o qu'il y a accumulation de fluides nutritifs au-dessus de la ligature, et que par conséquent ces fluides descendaient des parties supérieures vers les inférieures; 2^o que ces fluides cheminaient par la partie externe du végétal, puisqu'il n'y a que les couches extérieures sur lesquelles puisse s'exercer la pression de la ligature; 3^o enfin que la Sève ascendante ne monte pas par les couches externes du végétal, sans quoi le bourrelet circulaire se serait développé au-dessous et non au-dessus de la ligature.

La Sève descendante renferme les matériaux nutritifs de la plante. Dutrochet pense que ce sont les trachées qui sont destinées à rapporter les fluides nourriciers des feuilles, à les répandre dans les différentes parties du végétal, à leur fournir les principes nécessaires à leur nutrition et à leur développement. L'existence de la Sève descendante est encore prouvée par l'examen attentif du phénomène du bourrelet annulaire qui se forme au-dessus d'une ligature. Toute la partie de la tige placée au-dessous du bourrelet cesse de s'accroître, et l'on ne voit aucune nouvelle couche ligneuse se développer, d'où il résulte nécessairement que c'est la Sève descendante qui fournit les principes nécessaires à son accroissement. En effet, à mesure que la Sève élaborée descend ainsi du sommet du végétal vers la racine, en traversant l'écorce et les couches d'aubier, elle dépose, dans l'intervalle qui sépare ces deux organes, une matière fluide visqueuse qui, par les progrès de la végétation, s'organise et se convertit insensiblement en une nouvelle couche d'aubier et d'écorce. C'est cette matière, que l'on a désignée sous le nom de *Cambium*, qui joue un rôle si important dans l'accroissement en diamètre des végétaux dicotylédon.

Indépendamment de la Sève descendante, on trouve dans certains végétaux des suc; colorés d'une nature particulière suivant chaque végétal, et qu'on désigne sous le nom de suc; propres; tels sont les suc; blancs et laitieux des Euphorbes, des Figuiers, le suc jaune des Chéloïdes, le suc rouge des Sanguinaires, les suc; gommeux et résineux qu'on observe dans un si grand nombre de végétaux. La plupart des physiologistes ont confondu ces suc; propres avec la Sève descendante, mais ils en sont fort distincts, et paraissent être plutôt le résultat d'une sécrétion particulière, mais dont le principe et le mécanisme ne sont point encore parfaitement connus.

Dans les climats tempérés, le mouvement progressif de la Sève se fait à deux époques différentes de l'année. Indépendamment du mouvement ascensionnel de la Sève au printemps, on voit vers la fin de l'été un nouveau mouvement s'opérer dans la marche des fluides qui se répandent entre le bois et l'écorce. C'est ce qui constitue la *Sève d'août* ; aussi à cette époque peut-on greffer les arbres en écusson, parce que l'écorce se trouve en quelque sorte détachée de l'aubier par une nouvelle couche de cambium. De Saussure a observé que ni la chaleur, ni le froid, ni l'état actuel de l'atmosphère, ne retardent ni n'avancent l'époque de ce mouvement, ce qui semble démontrer que, de même que pour la Sève du printemps, la cause de ce mouvement est tout à fait intérieure. Ces deux périodes, distinctes dans la marche des fluides nourriciers, ne se remarquent pas dans les régions intertropicales, où la Sève est continuellement en mouvement. Aussi les arbres de ces pays ne peuvent-ils pas être greffés en écusson. Dans les arbres de nos climats, la Sève du printemps correspond avec l'évolution des bourgeons, et celle d'août avec la formation des bourgeons qui doivent se développer l'année suivante, ce qui semble établir un rapport intime entre ces deux phénomènes.

SÉVÉRITE. MIN. Substance terreuse, demi-transparente ou opaque, jaunâtre ou bleuâtre, à cassure conchoïde, composée de Silice, 51 ; Alumine, 22,5 ; Eau, 26,5. On la trouve à Saint-Sévère, en France, dans un sol arénacé, supérieure au Gypse tertiaire.

SÉVOLE. BOT. *V. SCEVOLE.*

SEXES. ZOOLOG. BOT. Ce mot s'entend sous deux acceptions différentes : tantôt on l'applique aux organes spéciaux, à l'aide desquels s'effectue la génération, et qui sont distingués en organes sexuels mâles et en organes sexuels femelles, tantôt aux différences d'organisation que l'existence de ces organes entraîne avec elle chez les individus qui les présentent, et c'est dans cette dernière acception que l'on dit un individu du Sexe mâle, un individu du Sexe femelle ou féminin. Les végétaux sont comme les animaux pourvus d'organes sexuels, et par conséquent de Sexes ; chez eux la génération s'effectue au moyen de deux appareils d'organes, l'un mâle nommé *étamine*, et l'autre femelle appelé *pistil*. Ce n'est que dans le seizième siècle que Camerarius et Grew, à peu près à la même époque, reconnurent par l'expérience quels étaient les usages des diverses parties de la fleur, et en particulier des étamines et du pistil. Depuis cette époque, presque tous les naturalistes conviennent de l'analogie de fonctions qui existe entre l'étamine et le pistil des végétaux et les organes sexuels des animaux. Cependant quelques botanistes, et même assez récemment, ont voulu nier l'existence des Sexes dans les plantes. Selon eux, la formation de l'embryon, c'est-à-dire du corps organisé qui, en se développant, doit former un nouveau végétal, et qui, sous tous les rapports, est analogue au fœtus animal, n'a pas besoin d'une fécondation préalable, et se développe comme les autres parties du végétal. Mais l'expérience a tant de fois prouvé le contraire de cette assertion, qu'on a peine à concevoir qu'elle ait pu être reproduite de nouveau. Néanmoins, il faut con-

venir que, dans les végétaux aussi bien que dans les animaux, la reproduction n'a pas uniquement lieu par le moyen de fœtus ou d'embryons fécondés. Ainsi, l'on sait que, dans le règne animal, dans les animaux rayonnés, où l'organisation est le plus simple, les organes des Sexes ne sont point apparents, et l'animal se reproduit, soit par le moyen de ses appendices latéraux, qui se séparent pour constituer chacun un nouvel individu, soit par le moyen de gemmes ou de bourgeons qui se développent sur sa surface et s'en détachent ensuite pour former d'autres êtres entièrement semblables, et perpétuent ainsi l'espèce.

Il en est de même dans les végétaux. On voit dans les classes inférieures, dans les Algues, les Champignons, les Mousses, etc., la reproduction avoir lieu sans l'existence d'organes sexuels ; ce sont des sortes de gemmes ou de bourgeons qui ont reçu les noms de sporules ou de gongyles, qui reproduisent les nouveaux individus ; mais ces corps se sont développés et ont acquis toute leur perfection sans l'action d'organes sexuels qui, en effet, n'existent pas dans ces végétaux ; de là le nom d'*agames* sous lequel ils sont désignés.

Dans les animaux, les organes sexuels appartiennent chacun à un individu, en sorte que l'espèce se compose de deux individus : l'un mâle et l'autre femelle. Les exceptions à cette disposition sont très-rare, et ne s'observent que dans les animaux d'un ordre inférieur, qui réunissent sur le même être les organes mâles et les organes femelles, c'est-à-dire qu'ils sont hermaphrodites. Le contraire a lieu dans les végétaux, c'est-à-dire que les organes des deux Sexes sont non-seulement placés sur le même individu, mais que le plus souvent aussi ils sont réunis dans la même fleur. Quand cette dernière disposition a lieu, c'est-à-dire quand les étamines et les pistils se trouvent réunis dans la même fleur, on dit alors que cette fleur, et par suite la plante à laquelle elle appartient, sont hermaphrodites ; si, au contraire, les organes mâles et les organes femelles sont séparés dans des fleurs distinctes, ces fleurs sont dites *unisexuées* ; et suivant que les fleurs mâles et femelles sont réunies sur un même pied ou suivant qu'elles sont portées sur deux individus séparés, les espèces dans lesquelles on observe ces dispositions sont appelées monoïques ou dioïques. *V. ÉTAMINE, PISTIL, GÉNÉRATION, etc.*

SEY. POIS. Espèce du genre Gade. *V. ce mot.*

SEYBERTITE. MIN. *V. SEIBERTITE.*

SEYMERIE. *Seymeria.* BOT. Genre de la famille des Scrophulariées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Pursh (*Flor. Amer., suppl., 2, p. 757*) et qui est le même que l'*Afzelia* de Walter dont le nom a été transporté à un autre genre par Smith. Voici les caractères de ce genre : le calice est à cinq divisions très-profondes ; la corolle est campanulée et rotacée à sa base, divisée en cinq lobes arrondis, entiers et presque égaux. Les quatre étamines sont à peine inégales, presque sessiles, insérées près de l'orifice du tube de la corolle ; les anthères sont oblongues et nues ; le style est décliné. La capsule est ovoïde, renflée, aiguë, à deux loges s'ouvrant par le sommet, en deux valves. Ce genre, très-voisin du *Gerardia*, dont il dif-

fière par sa corolle presque plane et rotacée, à lobes presque égaux, se compose de trois espèces originaires de l'Amérique du nord. Ce sont des plantes herbacées, ayant des feuilles opposées et pinnatifides. Dans une espèce, et peut-être dans toutes, on trouve le rudiment d'une cinquième étamine, ce qui, selon Pursh, établit quelques rapports entre ce genre et les genres *Celsia* et *Verbascum* de la famille des Solanées.

SHAL. *Synodontis*. pois. Cuvier a formé ce genre aux dépens des Silures, groupe des Malacoptérygiens abdominaux, dans la famille des Siluroïdes, dont les caractères sont : museau étroit; dents très-aplaties latéralement, en crochet, disposées par paquets que supportent des sortes de pédicules; un casque rude sur la tête, qui se continue avec une plaque osseuse, et va jusqu'à l'épine dorsale; cette dernière robuste, ainsi que celles qui arment les pectorales; barbillons inférieurs et parfois sur les côtés du maxillaire inférieur. Les Shals habitent les eaux douces des fleuves d'Afrique, tels que le Nil et le Sénégal. Leur chair est mauvaise. Le nom de *Synodontis*, que leur a donné Cuvier, est celui que portait chez les anciens un Poisson aujourd'hui inconnu. Le nom de *Shal* leur est donné dans la Basse-Égypte, tandis que dans la haute on les nomme *Gurgur*. Les espèces constituant ce groupe sont : *Silurus clarias*, Hasselq.; *Silurus Shal*, Sonnini, Voy., pl. 21, fig. 2; *Pimelodus clarias*, Geoff. St.-Hilaire, pl. 15, fig. 5 et 4, Égypte; *Pimelodus Synodontis*, Égypte, pl. 12, fig. 5 et 6; *Pimelodus membranaceus*, Égypte, pl. 15, fig. 1 et 2. Tous les trois décrits par Isidore Geoffroy, p. 156 et suiv. de son Histoire des Poissons du Nil et de la mer Rouge, tirée à part dans le format in-8.

Le groupe des BAGRES se rapproche plus des Shals que des Silures proprement dits, par les dents de la mâchoire supérieure, disposées sur deux bandes transversales et parallèles, par une vomérienne et une intermaxillaire; leur crâne assez lisse, et la plaque de la nuque plus petite.

Les Bagres sont africains; les principales espèces sont : l'Abouréal, *Pimelodus auratus*, Geoff., pl. 4, fig. 5 et 4, Égypte; le Bayad fililé, *Porcus boyad*, Geoff., Égypte, pl. 15, fig. 1 et 2; le Bayad docmac, *Porcus docmac*, Geoff., Égypte, pl. 15, fig. 5 et 4; *Silurus docmak*, Forskahl. On y joint le Silure Bagre, L., Bloch, 76.

Le sous-genre DORAS, de Lacépède, diffère peu des Shals; en voici les principaux caractères distinctifs : ligne latérale cuirassée par une rangée de pièces osseuses, relevées chacune d'une épine ou d'une carène saillante; épines dorsale et pectorales très-fortes et puissamment dentelées; casque âpre, se continuant jusqu'à la dorsale; toutes les dents en velours. Quelques espèces ont des dents vomériennes.

Les espèces typiques de ce sous-genre sont le *Silurus costatus*, L., Bloch, pl. 576, ou *Cataphractus Americanus* de Catesby; le *Silurus carinatus*, L.

SHALLONIUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Rafinesque, dans la famille des Éricacées, n'a été admis que comme section du genre *Epigaea*, de Linné.

SHAN-HU. ois. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

SHAWIE. *Shawia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, appartenant probablement à la tribu des Vernoniées, établi par Forster. Caractères : calathides tantôt pédonculées et isolées, tantôt sessiles et fasciculées; involucre composé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, extérieurement glanduleuses : les extérieures courtes et ovales, les intérieures longues et lancéolées; réceptacle petit, nu, uniflore; corolle courte, infundibuliforme, à limbe quinquéfide et linéaire; style à stigmat bifide, étalé; fruit oblong, presque cylindracé, velu, presque tomenteux, muni d'un bourrelet basilair et d'une aigrette composée de poils roussâtres. Le genre *Shawia* a été cité par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, vol. 2, p. 5) comme le même que le *Turpinia* de Bonpland; mais Cassini regarde ces deux genres comme très-distincts et n'ayant que des analogies apparentes.

SHAWIE PANICULÉE. *Shawia paniculata*, Forst. C'est un arbre rameux, à rameaux étalés, blanchâtres, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales-oblongues, très-entières, onduleuses, obtuses, vertes et glabres en dessus, tomentées et blanchâtres en dessous. Les fleurs sont disposées en panicules axillaires et terminales. Cette plante est originaire des îles de la mer du Sud.

SHEFFIELDIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Forster, a été réuni au *Samolus*. *V.* SAMOLE.

SHELTOPUSIK. REPT. Espèce du genre Hystérope ou Bipède.

SHEPHERDIE. *Shepherdia*. BOT. Genre de la famille des Éléagnées, établi par Nuttall (*Gen. of North Amer. Plant.*) pour l'*Hippophae Canadensis* de Linné, et que Richard a caractérisé de la manière suivante dans sa monographie de la famille des Éléagnées (*Mém. Soc. Hist. nat. Par.*, t. 1) : les fleurs sont unisexuées et dioïques; les mâles se composent chacune de huit étamines, et sont disposées en chatons globuleux et écaillieux; les femelles forment des sortes de petites grappes au sommet des rameaux; leur calice offre un tube ovoïde, un limbe à quatre divisions planes et aiguës; l'entrée du tube du calice est garnie de huit grosses glandes arrondies et saillantes, qui la masquent en grande partie; le fruit est crustacé, monosperme, indéhiscant, ovoïde, recouvert par le tube du calice qui devient charnu et forme une sorte de noix.

SHEPHERDIE DU CANADA. *Shepherdia Canadensis*, Nutt., *loc. cit.*, Rich., Monogr. Éléagn., t. xxiv, fig. 5. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, ayant ses rameaux terminés en pointe épineuse; ses feuilles sont oblongues, aiguës, glabres supérieurement, couvertes à leur face inférieure de petites écailles brillantes et ferrugineuses.

SHEPHERDIE ARGENTÉE. *Shepherdia argentea*, Nuttall, *loc. cit.*; *Hippophae argentea*, Pursh. Arbre de moyenne grandeur, ayant ses rameaux épineux, ses feuilles opposées, oblongues, obtuses et couvertes sur leurs deux faces d'une sorte de duvet écaillieux et argenté. Elle croît, ainsi que la précédente, dans l'Amérique du nord.

SHEP-SHEP. ois. Espèce du genre Bruant.

SHÉRARDIE. *Sherardia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., appartenant à la tribu des Asperulées, et se distinguant par les caractères suivants : le limbe du calice est à six divisions subulées, dressées, persistantes, dentées et comme épineuses sur les bords. La corolle est monopétale, infundibuliforme, ayant le tube assez long et très-grêle; le limbe a quatre lobes égaux; les étamines, au nombre de quatre, sont de la même longueur que la corolle, mais-saillantes à travers les incisions du limbe; les anthères sont ovoïdes; les filets sont capillaires et insérés au tube. L'ovaire est surmonté d'un style simple à sa base, bifide à sa partie supérieure, dont chaque division porte un stigmate. Le fruit se compose de deux coques indéhiscences, monospermes, couronnées par les lobes du calice, d'abord unies entre elles par leur face interne, qui est presque plane et marquée d'un sillon longitudinal, qui aboutit inférieurement à un petit tubercule perforé. La face extérieure est convexe et tuberculée; le péricarpe est mince, immédiatement appliqué sur la graine avec laquelle il est adhérent. L'endosperme est corné; il contient un embryon cylindrique et un peu courbé devant l'ombilic. Ce genre se distingue des *Galium* par sa corolle filiforme et son fruit à deux coques distinctes et couronnées par le calice; des *Asperules*, par son fruit couronné et à deux coques qui se séparent l'une de l'autre.

SHÉRARDIE DES CHAMPS. *Sherardia arvensis*, L. Sa racine est annuelle; sa tige est herbacée, rameuse, haute de six à huit pouces, garnie de feuilles lancéolées, verticillées, hérissées de poils roides; ses fleurs sont purpurines ou bleuâtres, ramassées en ombelles colerettées au sommet des tiges. Très-commune en Europe.

SHÉRARDIE FRUITIQUEUSE. *Sherardia fruticosa*, L. C'est un arbuste dont les rameaux sont légèrement tétragones, garnis de feuilles étroites, lancéolées, glabres, roulés en leurs bords, et verticillées par quatre; les fleurs sont blanches, sessiles et axillaires. De l'île de l'Ascension.

SHISTURE. *Shisturus*. INTEST. Rudolphi a établi sous ce nom un genre de Vers intestinaux qu'il caractérise ainsi : corps allongé, cylindrique, divisé, bifide en arrière et terminé en avant par une trompe. On ne connaît encore qu'une espèce, le *Shisture paradoxal*, *Shisturus paradoxus*, Rud. Ce genre et l'espèce qu'il renferme ont été fondés sur une figure assez incomplète et une description données par Redi (*Opusc. Phys., part. 5, de Animalculis vivis quæ in corp. Anim. viv. reperiuntur*, p. 249, pl. 20, fig. 1-4). Cet animal singulier est encore trop incomplètement connu pour qu'il soit possible de lui assigner des caractères certains. On l'a trouvé dans l'estomac et les intestins du Poisson Lune, *Tetodon Mola*.

SHITNIK. MAM. V. CHITNIK.

SHORÉE. *Shorea*. BOT. Roxburgh avait envoyé en Angleterre, sous le nom de *Shorea robusta*, le fruit d'un arbre de l'Inde que Gærtner fils décrit et figura dans sa *Carpologie*, p. 47, tab. 186. Il donna plus tard (*Corom.*, 3, p. 10, tab. 212) une description complète de cette plante remarquable, qui forme un genre nou-

veau de la Polyandrie Monogynie, L., et voisin du *Dipterocarpus* de Gærtner fils, ou du *Pterygium* de Corréa. Le *Shorea robusta* est un arbre qui croît dans les montagnes de l'Inde septentrionale. Son tronc est épais et élevé, car on en fait des sôlives qui ont jusqu'à trente pieds de long sur deux pieds d'équarrissage. Ses feuilles sont alternes, portées sur de courts pétioles, entières, cordiformes, glabres et d'une consistance ferme; elles sont munies de stipules caduques et de petites glandes. Les fleurs sont nombreuses, grandes, d'un jaune pâle, accompagnées de petites bractées et disposées en une panicule très-rameuse, située au sommet des branches. Chaque fleur offre un calice infère, persistant, à cinq sépales inégaux, qui s'accroissent et se transforment en cinq grandes ailes enveloppant le fruit; une corolle à cinq pétales ovales-lancéolés, trois ou quatre fois plus longs que le calice avant son accroissement; des étamines, au nombre de vingt-cinq à trente, plus longues que le calice et insérées à la base de l'ovaire; un ovaire conique, surmonté d'un style subulé, persistant, et d'un petit stigmate; un fruit capsulaire ovale, pointu, enveloppé par les folioles du calice, à une seule loge, et contenant une graine ordinairement solitaire, ou rarement deux. Le bois de cet arbre est d'un usage général au Bengale pour la fabrication des poutres et soliveaux; sa couleur est brune, luisante, uniforme, et son grain très-serré. Cependant il ne paraît pas très-durable, et sous ce rapport il est bien inférieur au bois de Teck, qui est le premier de tous les bois de charpente pour la force et la résistance.

SHORLITE. MIN. Kirwan a décrit sous ce nom un minéral qui paraît être la même chose que la Pycnite.

SHORTIE. *Shortia*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Gray, qui le caractérise ainsi : calice composé de cinq folioles imbriquées, écailleuses, striées, persistantes; les extérieures ovales, les intérieures oblongues. Le fruit est une capsule subglobuleuse, couronnée par les vestiges du style filiforme et persistant; elle est plus courte que le calice, à trois loges, s'ouvrant par trois valves, au milieu desquelles sont attachées les cloisons; trophosperme central grand et persistant; semences assez nombreuses et petites; embryon cylindrique, rectiuscule, plus court que l'albumen. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est une petite plante herbacée, en gazon, vivace, glabre; les feuilles sont longuement pétiolées, arrondies, subcordées, avec le sommet ordinairement rétus, crénoto-dentelé, avec les dentelures mucronées. La hampe est uniflore, nue, avec une bractée écailleuse vers le sommet. De l'Amérique boréale.

SHULZIA. BOT. Sous ce nom, Raffinesque-Smaltz (*Journ. de Botanique*, 1, p. 219) a décrit fort imparfaitement un genre de la famille des Orobanchées et de la Didymie Angiospermie, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivants : calice persistant, à deux divisions; corolle tubuleuse, à deux lèvres; la supérieure bifide, l'inférieure entière; quatre étamines didynames; ovaire supère; stigmate sessile; capsule uniloculaire, bivalve, renfermant un grand nombre de graines. Le *Shulzia obolarioides* est une plante à feuilles opposées, sessiles et ovales; à fleurs disposées

en épi, et munies de bractées qui renferment chacune trois fleurs. Cette plante croît dans la Pensylvanie.

SHUTÉRIE. *Shuteria*. BOT. Dans leur *Prodr. Flor. Penins. Ind. or.*, t. 207, Wight et Arnott ont créé ce genre de la famille des Légumineuses, pour une plante de l'Inde, décrite par Wallich, dans son *Pl. Us. rar.*, III, p. 22, t. 241, sous le nom de *Glycine involucre-tum*. Cette plante, que les auteurs du genre nouveau ont été à même de bien examiner, leur a paru avoir des rapports de caractère non moins grands avec les genres *Galactia* et *Clitoria* qu'avec celui des *Glycine* dont le plus grand rapprochement consiste plutôt dans l'habitus. En conséquence, ils en ont formé un genre nouveau; ses caractères sont : fleurs très-petites, entourées de bractéoles et stipellées plus grandes; calice subtubuleux, à quatre divisions imbriquées et acuminées : la supérieure fort large, les deux latérales un peu moindre et la dernière ou l'inférieure très-longue; étendard de la corolle exappendiculé; ailes oblongues, légèrement adhérentes à la carène qui est ovato-oblongue, un peu recourbée, un peu plus grande que les ailes, plus courte que l'étendard, avec ses pétales soudés par le dos vers le sommet; étamine vexillaire entièrement libre et non géniculée; ovaire subsessile, pluriovulé; style filiforme, recourbé, glabre, terminé par un stigmaté très-petit. Le fruit est un légume sessile, linéaire et comprimé, renfermant des semences orbiculaires ou un peu réniformes.

Il ne faut pas confondre avec ce genre celui qu'a proposé sous le même nom, le professeur Choisy, dans le sixième volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Genève, et qui est la même chose que le genre Palmie. *V.* ce mot.

SHUTTLEWORTHIA. BOT. Ce genre de la famille des Verbénacées, produit par Meisner (*Gen.*, pl. 298), est le même que le genre *Uvarovia*, de Bunge.

SIACOU. OIS. Pour Sayacou. *V.* ce mot.

SIAGONANTHE. *Siagonanthus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Poppig et Endlicher, avec les caractères suivants : périgone ringent, dont les folioles extérieures latérales sont étendues, soudées par la base avec le pied du gynostème; les intérieures sont dressées, de même que celle qui forme le sommet du périgone; labelle entier, ascendant, brisé par le milieu, onguculé, articulé avec le pied du gynostème qui est élané dès sa base, en masse, arqué; anthère biloculaire, charnue; deux masses polliniques, bilobées postérieurement; caudicule courte, attachée à la glandule qui est deltoïde.

SIAGONANTHE DU PÉROU. *Siagonanthus Peruvianus*. C'est une plante épiphyte, pseudobulbifère, pourvue de pédicelles axillaires, fasciculés, uniflores.

SIAGONARRHEN. BOT. L'une des nombreuses sections établies par Bentham, dans le genre *Hyptis*, de la famille des Labiées; cette section avait d'abord été proposée comme genre distinct par Martius.

SIAGONE. *Siagona*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, section des Bipartis, établi par Latreille avec ces caractères : corps très-déprimé; tête assez grande, presque carrée, assez plane, munie d'un

sillon transversal à sa partie postérieure. Antennes presque sétacées, un peu moins longues que le corps, composées de onze articles; ces articles, à l'exception du premier, sont à peu près de même longueur; le premier allongé, conique; le deuxième et le troisième presque coniques; les autres cylindriques. Labre transverse, un peu avancé, presque coupé carrément, dentelé à sa partie antérieure. Mandibules fortes, un peu avancées, arquées, ayant à leur base une assez forte dent. Palpes peu allongées; le dernier article des maxillaires extérieures allant un peu en grossissant vers l'extrémité; palpes labiales ayant le même article fortement sécuriforme. Menton très-grand, inarticulé, sans suture, recouvrant presque tout le dessous de la tête, très-fortement échancré, ayant dans son milieu une dent bifide. Corselet presque en cœur, échancré en devant, un peu prolongé postérieurement, séparé des élytres par un étranglement. Abdomen ovale; pattes de longueur moyenne; cuisses assez fortes; jambes antérieures sans dents au côté extérieur, fortement échancrées intérieurement; articles des tarses entiers, le dernier le plus grand de tous. Ce genre avait été confondu avec les *Cucujus* et les *Galerita*, par Fabricius; il se compose d'espèces propres à l'Afrique et aux Indes orientales.

SIAGONE RUFIPÈDE. *Siagona rufipes*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, etc., pl. 7, fig. 9; *Cucujus rufipes*, Fab. Longue de sept lignes; d'un noir brunâtre, ponctuée. Élytres planes, ovales, rétrécies à la base; antennes et pieds roux. De Barbarie.

SIAGONE D'EUROPE. *Siagona Europæa*, Dej., *Spec. des Col.*, t. 11, p. 468, Suppl. Longue de quatre à cinq lignes, d'un noir brunâtre; tête et corselet ayant des points épars; élytres presque planes, presque ovales, ponctuées; antennes et pattes d'un brun roux. Cette espèce a été trouvée en Sicile par Lefebvre.

SIAGONIA. POIS. Rafinesque a proposé sous ce nom sa dix-neuvième famille de Poissons, caractérisée par des mâchoires allongées et dentées, comprenant les genres *Scombrosoce* de Lacépède, les *Belones* et les *Notacanthes*.

SIAGONIE. *Siagonium*. INS. Kirby donne ce nom (*Intr. to Entom.*, t. 1, 5) à un genre de Coléoptères brachélytres, que Latreille a publié sous le nom de *Prognathe*. *V.* ce mot.

SIAGONITES. INS. Nom donné à un petit groupe de la famille des Carnassiers, renfermant des Carabiques dont les palpes labiales sont terminés par un article grand et sécuriforme, et les palpes maxillaires par un article un peu plus gros; les autres caractères distinctifs consistent dans le menton qui recouvre presque toujours le dessous de la tête et qui est inarticulé, dans les jambes antérieures non palmées. Les genres *Ence-ladus* et *Siagona* composent ce groupe.

SIAGONOTES. POIS. (Duméril.) *V.* **ANDOMINAUX.**

SIALIS. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Planipennes, tribu des Semblides, établi par Latreille, aux dépens du genre *Hemerobius* de Linné, et auquel Fabricius donnait le nom de *Semblis*. Caractères : corps un peu arqué; tête transverse, déprimée, penchée, de la largeur du corselet. Point d'ocelles; antennes simples, sétacées, com-

posées d'un grand nombre d'articles cylindriques. Labre avancé, demi-coriace, transversal, entier, avec ses bords latéraux arrondis. Mandibules petites, cornées, presque trigones; leur extrémité formant brusquement un crochet aigu sans dents. Mâchoires presque crustacées, ayant deux latérales à leur extrémité, celles-ci petites, presque droites, conniventes, obtuses; l'extérieure coriace, un peu plus épaisse que l'autre; l'interne un peu plus longue, presque linéaire. Palpes filiformes, de trois articles presque égaux et cylindriques; les maxillaires plus longues que les labiales et de quatre articles; le dernier des unes et des autres un peu aminci à sa base, obtus à l'extrémité. Lèvre carrée; corselet assez grand, transversal, presque cylindrique. Ailes en toit, rabaisées postérieurement; pattes de longueur moyenne; tarsi de cinq articles, le pénultième bilobé. Abdomen beaucoup plus court que les ailes.

SIALIS DE LA BOUE. *Sialis lutarius*, Latr.; *Semblis lutarius*, ibid.; *Hemerobius lutarius*, L.; figuré par Roesel, Ins., 2, Class. 2, Ins. aquat. XIII. D'un noir mat, avec les ailes d'un brun clair, chargées de nervures noires. Se trouve aux environs de Paris, dans les lieux aquatiques. La femelle dépose une quantité prodigieuse d'œufs qui se terminent brusquement par une petite pointe, sur les feuilles des plantes ou sur les corps situés près des eaux. Ils y sont implantés perpendiculairement comme des quilles, avec symétrie, contigus; ils y forment de grandes plaques brunes. La larve vit dans l'eau où elle court et nage très-vite. Elle a, ainsi que celle des Éphémères, de fausses branches sur les côtés de l'abdomen, et son dernier anneau s'allonge en forme de queue: elle se change en nymphe immobile.

SIALITE. BOT. Même chose que Dillenite. *V.* ce mot.
SIALLOUS ET SOCIELLOUS. *Scillus*. BOT. Noms donnés dans les parties méridionales de la France, où le dialecte dérive du latin, à certains Bolets.

SIALODES. BOT. Le genre de la famille des Portulacées, auquel ce nom a été donné par Ecklon et Zeyher, doit être réuni au genre *Galenia*, de Linné.

SIAMANG. MAM. Espèce du genre Gibbon. *V.* ce mot.

SIAME-BLANC. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Turbinella Pyrum*, Lamk.

SIAMOISE. MOLL. *V.* *Turbinella lineata*, Lamk.

SIBBALDIE. *Sibbaldia*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Fragariacées, offrant pour caractères: un calice plan, à cinq découpures, muni extérieurement d'un calicule de cinq folioles; une corolle de cinq pétales très-petits; généralement cinq étamines et cinq pistils; cinq akènes contenant chacun une graine renversée; ils sont réunis sur un polyphore non charnu. Ce genre se compose de petites plantes vivaces, originaires des contrées septentrionales et orientales de l'Europe et de l'Asie. Sur six espèces, une seule croit en Europe.

SIBBALDIE COUCHÉE. *Sibbaldia procumbens*, L., *Fl. dan.*, t. 52. C'est une petite plante portant des feuilles trifoliolées, de petites fleurs en corymbe, dont les pétales lancéolés sont à peine de la longueur du calice. On

la trouve dans les régions alpines de l'Europe, de la Sibérie et de l'Amérique.

SIBÉRITE. MIN. C'est le nom que l'on a donné à la Tourmaline rouge, parce qu'on l'a trouvée en premier lieu en Sibérie. *V.* TOURMALINE.

SIBI. BOT. La plante ainsi nommée par Kæmpfer, est devenue le type de la première section (*Sibia*) du genre *Lagerstræmia*, qui fait partie de la famille des Lythra-riées.

SIBILANTE. REPT. Même chose que Malpole.

SIBINIE. *Sibinia*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, établi par Germar, avec les caractères suivants: rostre filiforme ou subulé, vers le milieu duquel sont insérées les antennes; celles-ci sont un peu plus courtes que le corselet, et leur tige est composée de six articles; yeux latéraux et distants; écusson distinct; élytres de forme un peu carrée, et plus courtes que l'abdomen ou cylindriques et couvrant entièrement cette partie; ailes cachées; pattes courtes, égales; jambes tronquées à l'extrémité, et armées d'une petite épine; tarsi larges et courts.

SIBINIE A BANDES. *Sibinia vittata*, Sch. Elle est ovale; le dessus du corps est d'un brun foncé, recouvert d'écaillés blanchâtres qui, sur le corselet, forment trois bandes bien prononcées; dessous du corps entièrement écaillé et blanchâtre; pattes brunes. Taille, cinq lignes. On la trouve en Allemagne.

SIBON. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SIBOURATIA. BOT. Ce genre, produit par Dupetit-Thouars, dans la famille des Myrsinées, pour un arbuste de Madagascar, est le même que le genre *Alæsa*, de Forskahl.

SIBTHORPIE. *Sibthorpia*. BOT. Genre de la famille des Scrophulariées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants: calice monosépale, campanulé, offrant de cinq à sept lobes; corolle monopétale, régulière, à tube assez court et à limbe plan, offrant de cinq à sept lobes; étamines en même nombre, insérées à la base de chacune des incisions du limbe; leurs filets sont courts et leurs anthères presque réniformes, à deux loges introrsées; ovaire libre, à deux loges contenant chacune un assez grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme placé au milieu de chaque cloison; style court, persistant, épais, terminé par un stigmate bilobé; à sa base, l'ovaire est accompagné par quatre ou cinq appendices subulés et charnus, à peu près de la même hauteur que lui, et qui paraissent faire partie d'un disque hypogyne; le sommet de l'ovaire est couvert de poils articulés et dressés. Le fruit est une capsule comprimée, à deux loges polyspermes s'ouvrant en deux valves, portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne. Les graines contiennent sous un tégument propre, un endosperme charnu vers la base et dans l'intérieur duquel est un petit embryon cylindrique et dressé. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; on en compte une en Europe, *Sibthorpia Europæa*, L., et deux dans l'Amérique méridionale. Ce sont de petites plantes herbacées, rampantes, ayant les feuilles alternes et réniformes; les fleurs sont axillaires et solitaires.

SIBURATIA. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars,

et qui a été réuni au *Bæobotrys*, de Forster, lequel fait lui-même partie du *Mæsa*, de Forskahl. *V. MÆSA.*

SIBYNE. INS. Même chose que Sibinie. *V. ce mot.*

SIBYNÈSE. *Sibynes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour quelques espèces du genre *Rhynchænus*, de Fabricius et d'Olivier, auxquelles sont venues se joindre d'autres espèces restées indéterminées. Caractères : antennes médiocres et minces, coudées, composées de douze articles, dont les trois premiers plus longs et obconiques, les quatre suivants courts et tronqués au sommet ou lenticulaires; la massue est ovale-oblongue; trompe allongée, sublinéaire, médiocrement arquée; yeux latéraux, presque ronds, peu convexes; corselet très-sensiblement rétréci antérieurement, faiblement arrondi sur les bords, tronqué en arrière et souvent bisinué; élytres oblongues, presque carrées, échancrées à leur base, près de la suture, avec les épaules un peu proéminentes en avant, arrondies à l'extrémité, et plus courtes que l'abdomen. Le type de ce genre est le *Rhynchænus canus*, fig. par Oliv., Ent. v, 85, p. 154, n° 88, t. 55, f. 505. Les autres espèces, au delà d'une vingtaine, appartiennent à l'Europe, à la Sibérie ou à l'Afrique méridionale.

SICAÏRES. *Sicariï.* INS. Latreille désigne ainsi (Fam. nat. du Règne Anim.) une tribu de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, à laquelle il donne pour caractères : suçoir de quatre pièces; le dernier article des antennes dépourvu de stylet ou de soie, offrant des divisions transverses, au nombre de trois. Trompe souvent retirée en grande partie et terminée par deux grandes lèvres saillantes. Les genres *Cenomyia*, *Chironomyza* et *Pachystome* composent cette tribu. *V. ces mots.*

SICELION. BOT. Un des noms donnés dans l'antiquité à une plante que Pline nomme *Psyllium*, mais qui n'est pas le *Plantago Psyllium* des modernes.

SICELIUM. BOT. Ce genre, de la famille des Rubiacées, établi par P. Browne, a été réuni au genre *Coccocypsilum*, par Adanson. *V. ce mot.*

SICHLER. OIS. (Gesner.) Synonyme d'Ibis vert. *V. Ibis.*

SICKINGIE. *Sickingia.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Schrader (Journ. de Bot., 1800, p. 291), et offrant les caractères essentiels suivants : calice à cinq dents; corolle campanulée; cinq étamines; ovaire supérieur surmonté d'un style; capsule ligneuse, biloculaire, bivalve, renfermant des graines ailées. Ce genre, qui est trop imparfaitement connu pour qu'on en puisse déterminer les affinités, se compose de deux espèces qui croissent sur les montagnes boisées, aux environs de Caracces, et qui ont reçu les noms de *Sickingia erythroxyton* et *S. longifolia*. Ce sont des arbres de trente à quarante pieds, dont le bois est très-dur, et qui portent des feuilles oblongues, dentées ou entières, glabres ou pubescentes.

SICKMANNIE. *Sickmannia.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées, institué par Nées, qui lui assigne pour caractères : épillets polygames, les supérieurs renfermant le plus ordinairement des fleurs mâles; plusieurs rangées de paillettes imbriquées et toutes fertiles; trois étamines; disque cyathiforme, tronqué, denticulé sur

le bord; ovaire à style simple, bi ou tridenté au sommet; caryopse cartilagineuse, entourée à sa base par un disque subéreux.

SICKMANNIE RAYONNÉE. *Sickmannia radiata*, Nées; *Melaucranis radiata*, Vahl; *Schoenus radiatus*, L. Son chaume est peu élevé; ses feuilles sont longues, canaliculées, rigides; ses épis forment un capitule garni de bractées foliacées et rayonnantes. Du cap de Bonne-Espérance.

SICKOREA. BOT. (Corda.) L'un des genres proposés aux dépens du grand genre *Jungermannia*.

SICOMORE. BOT. *V. SYCOMORE.*

SICRIN. OIS. (Levaillant.) Espèce du genre *Pyrrhoxorax*.

SICUS. INS. *V. COENOMYIE.*

SICYDIUM. *Sicydium.* POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioides, établi par Valenciennes pour quelques Poissons qui avaient été confondus dans le genre *Gobius*, et qui, en effet, ont aussi les ventrales réunies, mais pour former une sorte de cloche ou de bassin rond, concave, adhérent presque également de toute part; les mâchoires ont, de plus, une rangée de dents égales, serrées, flexibles, et quelques fortes dents plus rentrées à la mâchoire inférieure.

SICYDIUM A LARGE TÊTE. *Sicydium laticeps*, Val. Il a la tête d'un tiers plus large que haute, renflée en avant des yeux; les dents internes de la mâchoire inférieure sont à peu près égales et au nombre de six de chaque côté; le troisième rayon de la première dorsale est prolongé en un filet, et de moitié plus élevé que le corps; celui-ci est noirâtre, sans taches; le dessous de la gorge et du ventre tire un peu sur le gris; la caudale a une teinte blanchâtre dans son contour. Taille, quatre pouces. De l'île de Mascareigne.

Valenciennes ajoute à ce genre les *Gobius Plumieri* et *lagocephalus*, puis encore une nouvelle espèce des Célèbes, qu'il a nommée *Sicydium cyrocephalum*.

SICYDIUM. BOT. Le genre qu'a donné, sous ce nom, le professeur Schlechtendal, dans la famille des Cucurbitacées, semble ne point différer du genre *Melothria*, de Linné.

SICYOIDES. BOT. (Tournefort et Plumier.) Synonyme de *Sicyos*.

SICYONÆ. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, établi par Milne-Edwards, qui le caractérise ainsi : antennes supérieures courtes, terminées par deux filets moins longs que leur pédoncule; les inférieures recouvertes, à leur base, par une grande écaille fortement rebordée et terminée par une épine; palpe maxillaire grande et lamelleuse; pieds-mâchoires de la première paire accompagnés en dehors d'une grande palpe flabelliforme; pattes des trois premières paires très-grêles et didactyles; les antérieures moins longues que les pieds-mâchoires externes; celles de la troisième les dépassant de beaucoup, et s'avancant au delà du rostre et des filets terminaux des antennes supérieures; pattes des deux premières paires terminées par un article court et pointu; celles de la cinquième sont plus longues que les précédentes, leur pénultième article n'est pas annelé; une paire de fausses pattes nataires sur chacun des cinq premiers anneaux

de l'abdomen. Les deux derniers formant, avec leurs appendices, la nageoire caudale, qui est terminée par une pointe aiguë, accompagnée de chaque côté par une épine, qui se continue supérieurement avec une ligne légèrement saillante, de manière que la lame médiane de la queue paraît creusée de trois sillons longitudinaux. Thorax terminé antérieurement par un rostre à peu près droit, qui dépasse les yeux; corselet garni d'épines qui se continuent avec une carène élevée, régnant dans toute la longueur de l'abdomen, et formant ainsi une crête longitudinale.

SICYONE SCULPTÉE. *Sicyona sculpta*, Edw.; *Cancer carinatus*, Oliv. Rostre de la longueur du pédoncule des antennes supérieures, avec six grosses dents sur son bord, sur la crête dorsale et sur la carapace; une seule dentelure en dessous, près de la pointe du rostre; filament terminal des antennes inférieures grêle et cylindrique; pieds-mâchoires externes médiocres. Taille, deux pouces. De la Méditerranée.

SICYOS. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées et de la Monœcie Syngnésie, de Linné. Caractères: les fleurs sont unisexuées et monoïques; dans les fleurs mâles, le calice est à cinq divisions subulées; la corolle est presque plane et à cinq lobes égaux; les étamines, au nombre de cinq et monadelphes, ont la même structure et la même disposition que dans les autres Cucurbitacées. Dans les fleurs femelles, la corolle est campanulée; l'ovaire est ovoïde-infère, surmonté d'un rebord glanduleux et discoïde, du centre duquel s'élève un style assez court, terminé par un stigmate épais et à trois lobes. Cet ovaire présente une seule loge qui contient un seul ovule pendant. Le fruit est monosperme et hérissé de pointes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, annuelles, originaires des diverses contrées de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance. Leurs tiges sont rameuses et munies de vrilles. Leurs fleurs sont très-petites, disposées en grappes, et, dans quelques espèces, les mâles et les femelles naissent de la même aisselle.

SICYOS ANGLEUSE. *Sicyos angulata*, L. Ses tiges sont grêles, longues, grimpantes, herbacées, rudes et pubescentes; elles sont munies de feuilles pétiolées, alternes, distantes, rudes, cordées, divisées en cinq lobes courts, anguleux, acuminés, ciliés; pétiolés courts et lanugineux; fleurs blanchâtres. De l'Amérique méridionale et du cap de Bonne-Espérance.

SIDA. BOT. Genre extrêmement nombreux en espèces, faisant partie de la famille des Malvacées, tribu des *Malvées* et de la Monadelphie Polyandrie. Tel qu'il a été limité par les auteurs modernes, et en particulier par le professeur Kunth qui en a retiré toutes les espèces à loges polyspermes pour rétablir le genre *Abutilon* de Tournefort, il offre les caractères suivants: le calice est simple, nu, plan et à cinq divisions; la corolle est formée de cinq pétales ongiculés, souvent inéquilatéraux. Les étamines, nombreuses et monadelphes, forment un tube dilaté à sa base, divisé à son sommet en un très-grand nombre de filaments qui portent chacun une anthère réniforme. L'ovaire est à cinq ou à un plus grand nombre de loges qui contiennent chacune un seul ovule attaché et pendant à la partie su-

périeure de l'angle interne; les styles, plus ou moins réunis par leur base, sont en même nombre que les loges de l'ovaire, et se terminent chacun par un stigmate capitulé. Le fruit est une petite capsule recouverte par le calice et composée de plusieurs coques uniloculaires et monospermes, se séparant les unes des autres et s'ouvrant par leur sommet. Les espèces de *Sida* sont ou des plantes herbacées, ou des sous-arbrisseaux, ou des arbustes. Leurs feuilles sont alternes, entières ou plus rarement lobées, accompagnées à leur base de deux stipules latérales. Les fleurs, assez diversement disposées, sont portées sur des pédoncules articulés vers leur sommet. Ce genre, ainsi qu'il est dit plus haut, est extrêmement nombreux en espèces; on en trouve cent quatre-vingt-quinze mentionnées par le professeur De Candolle dans le premier volume de son *Prodrome*. Il est vrai que ce savant botaniste a fort étendu les caractères du genre *Sida*, puisqu'il y fait rentrer comme de simples sections les genres *Abutilon* de Tournefort et de Kunth, *Bastardia* et *Gaya* de Kunth, opinion que ne partage pas Richard; ce qui réduit à environ une centaine le nombre des espèces qui appartiennent réellement au genre *Sida*. Ces espèces sont toutes exotiques et répandues dans les diverses contrées chaudes du globe, et en particulier dans l'Amérique méridionale, l'Inde, etc. Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins, mais aucune ne présente un attrait bien remarquable.

SIDAPOU. BOT. (Rhéede, *Hort. Mal.*, 6, tab. 50.)

V. HIPTAGE.
SIDERANTHUS. BOT. Sous les noms de *Sideranthus integrifolius* et *pinnatifidus*, Fraser (*Catal.*, 1815) a mentionné deux plantes rapportées au genre *Amelitus* par Pursh, mais qui diffèrent de ce dernier genre en ce que le réceptacle est garni de soies et non de paillettes. Cassini en a fait une section de son genre *Haploppappus*.

Nuttall a aussi formé un genre *Sideranthus*, pour une plante herbacée, vivace, de la famille des Synanthérées, qu'il a observée dans la Californie, et dont il a fait, en définitive, une section de son genre *Dicteria*.

SIDÉRITE. MIN. On a donné ce nom d'abord au Lazulite, que l'on croyait coloré par un phosphate de Fer, puis au Quartz bleu, et successivement à la Klaprothine et à la Cordiérite. *V.* ces mots.

SIDÉRETINE. MIN. C'est une modification du Fer arséniate, qui se présente en petites masses fragiles, translucides, brunes, d'un éclat résineux, quelquefois mat et d'un jaune de rouille. Cette substance est composée d'Acide arsénique, 26; Acide sulfurique, 10; peroxyde de Fer, 35; Oxyde de manganèse, 0,6; Eau, 50,4. On la trouve dans les mines de Schneeberg.

SIDERITIS. BOT. Vulgairement *Crapaudine*. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offrant les caractères suivants: calice tubuleux, à cinq dents aiguës et presque égales; corolle dont le tube est un peu plus long que le calice, le limbe à deux lèvres, dont la supérieure droite, linéaire, entière ou échancrée au sommet, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus large, arrondi, un peu crénelé; quatre étamines didyames, ayant leurs filets

cachés dans le tube de la corolle; quatre ovaires, au milieu desquels s'élève un style non saillant hors du tube, terminé par deux stigmates inégaux; le plus court membraneux et embrassant l'autre par sa base. Mœnch a établi aux dépens du genre *Sideritis* de Linné les genres *Marrubastrum*, *Hesiodia* et *Burgsdorfia*, qui jusqu'à présent n'ont été considérés que comme de simples sections par la plupart des botanistes. Cependant le genre *Burgsdorfia* a été adopté par Hoffmannsegg et Link, dans la Flore portugaise. La plupart des *Sideritis* croissent dans les localités montueuses et arides de la région méditerranéenne. Parmi les espèces qui croissent en France, on remarque les *Sideritis romana*, *montana* et *hyssoipifolia*. Ce sont des plantes herbacées, presque ligneuses à la base, garnies de feuilles vertes, entières ou dentées, souvent couvertes de poils blanchâtres. Les fleurs sont jaunes, et sont disposées en épis terminaux, composés de verticilles, accompagnés de bractées.

SIDÉRO-CALCITE. MIN. Nom donné à la Dolomie mélangée de carbonate de Fer; c'est la variété ferromanganésifère de Haüy. *V.* **DOLOMIE** et **CHAUX CARBONATÉE.**

SIDÉROCHROME. MIN. *V.* FER CHROMATÉ.

SIDÉROCLEPTE. MIN. De Saussure a donné ce nom à un minéral d'un vert jaunâtre, d'un éclat gras et d'une consistance argileuse, qu'il avait observé dans les cavités des laves du Brisgaw, et qui n'est probablement qu'une altération du Périidot olivine. *V.* **PÉRIDOT.**

SIDÉROCRISTE. MIN. Nom donné par Brongniart à la Roche que Eschwege appelle Eisenglimmerschiefer et qui est composée essentiellement de Fer oligiste et de Quartz.

SIDÉRODACTYLE. *Siderodactylus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Curculionites, établi par Schoenherr, avec les caractères suivants : antennes assez courtes et grêles, ne dépassant pas la moitié du corselet, insérées en deçà du milieu de la trompe, coudées, composées de douze articles dont le premier flexueux, les deuxième et troisième plus longs, les deux suivants courts et obconiques; les sixième et septième noduleux, le huitième enfin un peu plus épais et adhérent à la massue qui est grande, ovale et oblongue; trompe courte, épaisse, un peu fléchie, plane en dessus, avec une ligne longitudinale enfoncée et un sillon de chaque côté, se dirigeant vers l'extrémité qui est triangulairement échancrée; fossette oculaire arquée; yeux latéraux, oblongs, peu proéminents; corselet presque carré, tronqué aux deux extrémités, avec le bord postérieur relevé et les côtés arrondis; écusson médiocre et rond; élytres allongées, plus larges que la partie postérieure du corselet, avec les épaules obliquement anguleuses; pieds antérieurs plus longs que les autres, avec les cuisses renflées et mutiques; jambes antérieures arquées, les postérieures droites; tarsi spongieux en dessus; ceux des pieds antérieurs terminés par de longs crochets.

SIDÉRODACTYLE SAGITTAIRE. *Siderodactylus sagittarius*, Sch.; *Curculio sagittarius*, Oliv. Corps oblong, déprimé en dessous, d'un noir brunâtre, revêtu d'é-

cailles grisâtres; antennes et pattes d'un roux brunâtre; corselet et élytres ornés de quatre bandes longitudinales, dont les écailles sont plus blanches et plus serrées; élytres convexes, ponctués et striés, avec les interstices assez étroits. Taille, cinq lignes. Du Sénégal.

SIDÉRODENDRE. *Siderodendrum.* BOT. Ce genre, de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., est le même que Jacquin a décrit et figuré sous le nom de *Sideroxyloides ferreum*, Amér., 19, tab. 174. Il offre les caractères suivants : le calice est globuleux, turbiné, à quatre dents; la corolle est tubuleuse, un peu renflée vers sa partie supérieure, qui se termine par quatre lobes un peu recourbés. Les étamines sont sessiles au sommet du tube, qu'elles dépassent d'environ les deux tiers de leur hauteur. Le style se termine par un stigmate bilobé. Le fruit est charnu, couronné par les dents du calice; il renferme deux nucules convexes d'un côté, plans et marqués d'un sillon longitudinal de l'autre côté.

SIDÉRODENDRE A TROIS FLEURS. *Siderodendrum triflorum*, Vahl, Ecl., 1, p. 10; *Sideroxyloides ferreum*, Jacq., loc. cit. C'est un arbre que l'on connaît sous le nom vulgaire de *Bois de fer* à la Martinique. Ses feuilles sont opposées, obovales, allongées, acuminées; ses stipules sont linéaires. Ses fleurs sont petites, purpurines, réunies, en nombre variable, aux nœuds des feuilles déjà tombées et où elles sont sessiles.

SIDÉROLINE ou SIDÉROLITE. *Siderolina.* MOLL. Knorr le premier fit connaître, dans son grand Traité des Pétrifications, de petits corps singuliers que Faujas, un peu plus tard, retrouva dans la montagne de Saint-Pierre de Maestricht. Lamarck, trompé d'abord sur la nature de ces corps, les rangea dans les Madrépores (Syst. des Anim. sans vert., 1801, p. 376); il les y laissa jusqu'en 1811, où on retrouve le genre Sidérolite qu'il avait proposé pour eux parmi les Céphalopodes, dans la famille des Nautiliacés, entre les Discorbes et les Vorticiales. Ce changement fut probablement provoqué par Montfort qui fut le premier, depuis que les Sidérolites étaient connues, à apprécier assez bien leur nature, pour les rapprocher des Nummulites avec lesquelles elles ont des rapports intimes; il en sépara un genre sous le nom de Tinopore. Depuis que le genre Sidérolite est mieux connu et rapporté à sa véritable place dans la série générique, il a été rangé près des Nummulites, dans la famille des Nautiliacés, par Lamarck. Seulement au lieu du mot Sidérolite, précédemment consacré lorsqu'on ne connaissait ce genre qu'à l'état fossile, d'Orbigny a substitué celui plus convenable de Sidéroline. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : coquille multiloculaire, discoïde, à tours contigus, le dernier enveloppant tous les autres; à disque convexe des deux côtés, et chargé de points tuberculeux; la circonférence bordée de lobes inégaux et en rayons. Cloisons transversales et imperforées; ouverture nulle ou sublatérale.

Lorsqu'on use avec soin une Sidérolite sur une pierre à raser, on peut se convaincre facilement que sa structure est semblable à celle des Nummulites, qu'elle n'en diffère réellement que par les appendices rayonnants dont la carène est armée. Si l'on fait la même opérat-

tion sur une coquille du genre *Tinophore*, de Montfort, auquel on attribue une ouverture latérale, on reconnaîtra une structure intérieure absolument semblable, et l'examen de la surface extérieure conduira à ce résultat, qu'il est impossible de séparer ces deux genres sur de bons caractères; on en sera d'autant mieux convaincu, qu'en recherchant parmi les Sidérolines fossiles de la montagne Saint-Pierre de Maestricht, on en rencontrera quelques-unes qui ont une ouverture latérale; pour le reste, elles sont tellement semblables aux autres qu'il serait impossible de les distinguer sans une minutieuse attention. Ce caractère paraît d'une si mince importance qu'il n'est pas suffisant pour faire une espèce, à plus forte raison pour faire un genre, à l'exemple de Montfort, ou pour les transporter parmi les Calcarines. Les Sidérolines sont de petites coquilles marines, le plus souvent tuberculeuses ou chagrinées, mais remarquables surtout par l'extrême variabilité du nombre des pointes rayonnantes dont leur circonférence est armée; il n'y en a quelquefois que trois, et leur nombre s'augmente jusqu'à neuf dans la même espèce.

SIDÉROLINE CALCITRAPOÏDE. *Siderolina calcitrapoides*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 624; Knorr, Pétrif., t. III, Suppl., fig. 9 à 16; *Nautilus papillosus*, Fichtel et Moll, tab. 14, fig. d, e, f, g, h, i, et tab. 10; Encyclop., pl. 470, fig. 4; *Siderolites calcitrapoides*, Montf., Conch. Syst., t. 1, p. 160; Faujas, Hist. nat. de la mont. St-Pierre de Maestricht, pl. 34, fig. 5 à 12; d'Orbigny, Mém. sur les Céphal., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 297, n° 1. Elle est commune à l'état fossile dans les environs de Maestricht.

SIDÉROSCHISOLITHE. MIN. Substance décrite par Werneckinck comme un silicate de Fer et d'Alumine hydraté, et que l'on a trouvée cristallisée en rhomboïdes dans les fissures d'une Pyrite altérée et avec le Fer spatique, à Conghonas do Campo, au Brésil. Elle est plus dure que le Gypse et moins que le Calcaire. Elle pèse spécifiquement 5 environ; elle fond au chalumeau en un globe noir magnétique; sa poussière est soluble dans l'Acide muriatique.

SIDÉROSE. MIN. L'un des noms du Fer carbonaté. V. FER.

SIDÉROXYLE. *Sideroxylum*. BOT. Genre de la famille des Sapotées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice monosépale, persistant, étalé et à cinq lobes; corolle monopétale, rotacée, à cinq divisions profondes, qui alternent avec autant de petites écailles dentées; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées au tube de la corolle. L'ovaire est libre, surmonté d'un style court, que termine un stigmate simple. Le fruit est charnu, à cinq loges contenant chacune une graine brunâtre, luisante et comprimée. Ce genre est voisin du *Bumelia*, dont il diffère surtout par les cinq graines que contient son fruit, qui est monosperme dans le *Bumelia*. Les espèces de *Sideroxylum* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, ayant des fleurs généralement petites et axillaires. Ces espèces sont originaires de l'Afrique méridionale et de l'Inde. Les espèces de l'Amérique septentrionale, rapportées à ce genre par Mi-

chaux, ont été réunies au *Bumelia* par Nuttall; tels sont les *Sideroxylum lanuginosum*, *salicifolium*, *decandrum*, *Lycroides*, etc. V. BUMELIA.

Le *Sideroxylum Africanum*, de Burmann (Pl. cap. 255, t. 82), fait partie du genre *Curtisia*, d'Aiton. V. CURTISIE.

SIDÉROXYLOIDES. BOT. (Jacquin.) Pour *Siderodendrum*. V. SIDÉRODENDRE.

SIDJAN. *Amphacanthus*. POIS. On nomme Sidjans, de leur nom arabe *Sigian*, des Poissons Acanthoptérygiens dont la dorsale est unique et les dents tranchantes. Plusieurs auteurs les ont confondus avec les Scares dont ils diffèrent par les caractères suivants : mâchoires convexes, armées d'une seule rangée de petites dents plates, courtes et pointues le long de leur tranchant. Un aiguillon à chaque côté des deux nageoires ventrales, dont le bord interne est attaché à l'abdomen. Corps très-aplati par les côtés, couvert de petites écailles, comme du chagrin; tube digestif long, garni de quelques petits cœcums. Premier rayon épineux de la dorsale couché en avant, comme dans les Liches. Ce genre fut nommé *Amphacanthus* par Schneider, et se compose d'espèces de la mer Rouge et qu'on trouve décrites dans Forskahl. Ce sont le *Scarus siganus* de Forskahl, ou *Scarus riculatus* de Gmelin, dont les Arabes emploient la graisse contre les douleurs de goutte; le *Scarus stellatus*, Forsk., ou *Chælotodon guttatus* de Bloch, 196; *Teuthis Java* de Gmelin. Ces deux espèces paraissent se nourrir de matières végétales.

SIDNEYERDE. MIN. Terre de Sidney; sorte de Sable dans lequel on a cru reconnaître une terre nouvelle, mais que Klaproth a prouvé n'être qu'un mélange de Silice, d'Alumine et de Fer.

SIDOMÉNIE. *Sidomenia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionidés ou Rhynchophores, tribu des Rhynchènes, institué par Schoenherr, qui le caractérise ainsi : antennes grêles; funicule de sept articles, dont les deux basilaires assez allongés, les autres sensiblement plus courts et lenticulaires; rostre assez long, robuste, conique, infléchi; corselet bisilloné à sa base, subitement plus étroit à son extrémité, distinctement échancré dans son milieu, avec ses angles arrondis; élytres légèrement trisinués à leur base et arrondies à leur extrémité.

SIDOMÉNIE VÊTUE. *Sidomenia vestita*, Schoenh. Son corps est oblong, convexe, noir, mais entièrement couvert de petites écailles piliformes, d'un gris blanchâtre; antennes, jambes et tarses d'un jaune obscur; corselet très-punctué; élytres ponctuées et striées, avec les intervalles plans, chagrinés. De la Cafrerie.

SIEBÈRE. *Sieberta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Gay, aux dépens du genre *Xeranthemum*, de Lamarck. Caractères : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon peu nombreuses et femelles, les autres hermaphrodites; folioles de l'involucre imbriquées, scarieuses, ovales, prolongées en épi, les intérieures plus longues, dépassant les fleurons; paillettes du réceptacle subulées; corolles tubuleuses, hermaphrodites, à cinq dents, les femelles bilabées, à lèvres inégales et

hilobées; style incliné dans les fleurs hermaphrodites, exserte dans les femelles; aigrette formée de cinq écailles, dépassant la corolle, scabres, subulées au sommet.

SIEBÈRE ARMÉE. *Siebera pungens*, Gay; *Xeranthemum pungens*, Lam. C'est une plante herbacée, annuelle, à tige très-rameuse dès sa base; les capitules sont terminaux et assez souvent sessiles sur une sorte de col. De l'Orient.

Le genre *Siebera*, de Reichenbach, ne diffère pas du genre *Azorella*, de Lamarck, et doit lui être réuni. **V. AZORELLE.** De même le genre *Siebera*, de Schrader, fait partie de la quatrième section du genre *Alsine*. **V. MORGELINE.**

SIEBERIA. BOT. Sprengel avait donné ce nom au genre d'Orchidées précédemment établi par Richard père, sous celui de *Gymnadenia*.

SIEGESBECKIE. *Siegesbeckia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, offrant les caractères suivants : involucre composé de folioles sur un seul rang, demi-enveloppantes, oblongues-obovales et obtuses; réceptacle petit, plan, garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre; calathide globuleuse, radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence d'un petit nombre (trois à cinq) de demi-fleurons en languette et femelles; ovaires ovoïdes-oblongs, presque tétragones, arqués en dedans, terminés par un col très-épais, court et dépourvu d'aigrette. Cassini a établi dans ce genre deux groupes: l'un, qui conserve le nom de *Siegesbeckia* proprement dit, a le limbe de la corolle des fleurons du centre quinquélobé; l'autre, nommé *Trimeranthes*, a ses corolles trilobées et conséquemment trois étamines. Gärtner a formé, aux dépens du *Siegesbeckia occidentalis*, le genre *Phaetusa* qui n'a pas été généralement adopté.

SIEGESBECKIE ORIENTALE. *Siegesbeckia orientalis*, L. Plante herbacée, originaire des Indes orientales et de la Chine. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, rudes au toucher, à trois nervures, inégalement dentées sur les bords. Les calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites, pédonculées, terminales et axillaires. Elles sont entourées de cinq bractées étalées, linéaires, spatulées et foliacées.

SIEGLINGIA. BOT. Le genre de Graminées proposé sous ce nom par Bernhardt, est le même que le *Danthonia* de De Candolle, ou *Triodia* de Beauvois. **V. DANTHONIE.**

SIENTITE. MIN. Roche granitoïde où domine le Feldspath et où l'Amphibole remplace le Mica.

SIEUREL. POIS. Synonyme ancien de Saurel, *Caranx trachurus*.

SIEVERSIE. *Sieversia*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, et de l'Icosandrie Polygynie, L., établi par Willdenow et adopté par R. Brown (*Chlor. Melv.*, p. 18) qui en a réformé les caractères de la manière suivante : calice divisé peu profondément en dix segments alternes; cinq pétales; étamines en nombre indéfini; ovaires aussi en nombre indéfini, à ovule ascendant; styles terminaux continus; akène aigrette par le style entier et persistant; embryon dressé. Ce

genre a été constitué avec quelques espèces du genre *Geum*; elles en ont entièrement le port et n'en diffèrent que par leurs styles qui ne sont pas géniculés ni munis d'un article supérieur dissemblable et ordinairement caduc. Il n'est considéré par Seringe (*in De Cand. Prodr.*, 3, p. 553) que comme une section des *Geum*, laquelle porte le nom d'*Oreogeum*. Willdenow avait remarqué que les styles du *Geum anemonoides* étaient terminaux et non latéraux, et il avait constitué son genre *Sieversia* sur cette espèce seulement. R. Brown y a réuni les *Geum montanum et reptans*, L., ainsi que plusieurs autres plantes voisines, qui croissent dans les pays septentrionaux. Il en a décrit et figuré une belle espèce rapportée de l'île Melville par le lieutenant James Ross, auquel il l'a dédiée sous le nom de *Sieversia Rossii*. Don a publié, dans le quatorzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, t. 22, la description d'une espèce nouvelle, fort remarquable, qu'il a nommée *Sieversia paradoxa*. Enfin, Chamisso a encore ajouté au genre *Sieversia* le *Geum rotundifolium* de Langsdorf et de De Candolle.

SIFFLASSON. OIS. Synonyme vulgaire de Bécasseau. **V. CHEVALIER.**

SIFILET. OIS. Espèce du genre Paradis. Vieillot en a fait le type d'un genre particulier. **V. PARADIS.**

SIGALION. *Sigalio*. ANNEL. Genre de Dorsibranches suivant Cuvier, ou Néréidées selon Savigny, dont les caractères sont : mâchoires cornées et grandes; antennes au nombre de cinq; les externes très-grandes, les moyennes rudimentaires et l'autre peu visible; branches remplacées par des franges qui garnissent le bord supérieur des élytres. Des pieds pourvus d'un cirrhe supérieur et d'élytres, d'autres sans élytres, placés alternativement jusqu'au vingt-septième segment; les premiers continuant ensuite sans interruption jusqu'à l'extrémité; corps très-allongé, déprimé, presque linéaire, composé de beaucoup de segments; tête dépassée en avant par les pieds de la première paire.

SIGALION DE MATHILDE. *Sigalio Mathildæ*, Aud. Corps formé de cent quatre-vingts segments; antennes moyennes à peine perceptibles; pas d'antenne impaire, les externes très-longues; cent soixante-quatre paires d'élytres se croisant sur le dos. On le trouve sur les côtes du Calvados.

SIGALPHE. *Sigalphus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : corps allongé, assez généralement chagriné. Tête à peu près de la largeur du corselet; yeux de grandeur moyenne, saillants. Trois ocelles grands, placés en ligne courbe sur le vertex, assez rapprochés. Antennes sétacées, multiarticulées, leur premier article le plus grand et le plus gros de tous, ovale-cylindrique. Mandibules arquées, leur extrémité aiguë, bidentée : la dent inférieure plus petite que la terminale; palpes velues, les maxillaires sétacées, de six articles, les deux premiers courts, les autres cylindriques, allant en diminuant de longueur et de grosseur jusqu'au sixième; palpes labiales filiformes, de quatre articles, le deuxième dilaté à sa partie inté-

rieure, le dernier le plus long de tous. Corselet ovale, globuleux; prothorax très-court, paraissant à peine en dessus; mésothorax assez grand, bombé supérieurement, beaucoup plus élevé que les autres parties du thorax; métathorax très-déprimé, un peu plus court que la portion précédente, anguleux, bicaréné en dessus. Ailes supérieures ayant une cellule radiale assez allongée, allant en se rétrécissant après la seconde cubitale, se terminant en pointe avant le bout de l'aile; trois cellules cubitales: les deux premières presque égales, en carré long, la troisième complète, la plus grande de toutes; une seule nervure récurrente aboutissant dans la première cellule cubitale, près de la nervure d'intersection de celle-ci et de la seconde; trois cellules discoïdales, l'inférieure descendant jusqu'au bord postérieur de l'aile. Pattes assez fortes; jambes terminées par deux fortes épines; premier article des tarsi presque aussi long que les quatre autres pris ensemble; le dernier ayant deux crochets fort courts et une petite pelote bifide, courte. Abdomen inséré à la partie supérieure du métathorax, en massue, très-voûté après le premier segment, concave en dessous, paraissant en dessus n'être formé que de trois segments: le premier appliqué au corselet et par une base assez large, le deuxième presque aussi long que le premier, le troisième le plus long de tous, les autres cachés au-dessous de celui-ci, dans la cavité de l'abdomen. Tarière des femelles courte et conique. Ce genre faisait partie des Ichneumons de Degèr et d'Olivier; Fabricius lui avait donné le nom de *Cryptus*. Enfin Jurine le nommait *Bracon*. On connaît la larve d'une espèce (*Sigalphus irrorator*); elle vit dans le corps de plusieurs Chenilles de Lépidoptères nocturnes; elle en sort après avoir pris tout son accroissement et se file une coque d'apparence membraneuse, très-mince, ovale, cylindrique et de couleur blanche.

SIGALPHE IRRORATEUR. *Sigalphus irrorator*, Latr., Gen. Crust. et Ins., t. IV, p. 15, et Hist. nat. des Crust. et des Ins., etc.; *Cryptus irrorator*, Fabr., Degèr, Mém. sur les Ins., t. 1, pl. 56, f. 12 et 15. On le trouve aux environs de Paris.

SIGAPATTELLE. *Sigapatella*, MOLL. Genre de Gastéropodes pectinibranches, établi par Lesson aux dépens du genre Crépidule, pour quelques espèces qui se distinguent par les caractères suivants: coquille déprimée, obarrondie, à spire dorsale formée de plusieurs tours; cloison interne se continuant avec la columelle dilatée en lame à son insertion au bord droit, et cachant un ombilic ouvert en fente. La lame horizontale formant une loge oblique, courte et demi-circulaire dans son développement.

SIGARE. *Sigara*, INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Notonectides, établi par Leach. Caractères: corps ovale, pointu postérieurement, un peu déprimé; corselet transversal, linéaire; écusson distinct; élytres canaliculés, au moins à la base de leur bord antérieur. Pattes postérieures les plus longues de toutes, propres à la natation; tarsi antérieurs n'ayant qu'un seul article; les quatre autres en ayant deux. Ce genre, que Linné avait confondu avec ses Notonectes,

en diffère, ainsi que des *Plea* qui en sont très-voisins, parce que, dans ceux-ci, tous les tarsi sont composés de deux articles, et que la gaine du rostre est articulée; le genre Corise en est distingué parce qu'il n'a pas d'écusson.

SIGARE NAÏVE. *Sigara minutissima*, Leach, Tr. Soc. Lin. Lond., vol. 12, p. 10; *Notonecta minutissima*, L., Faune Suéd., et Syst. nat. Longue d'une ligne, cendrée en dessus; élytres ayant des taches brunes peu distinctes; dessous du corps et pattes jaunes. On trouve cet insecte dans les eaux douces de la France et de l'Angleterre.

Fabricius a donné le nom de *Sigara* à un genre d'Hémiptères qui correspond en partie à celui de Corise. V. ce mot.

SIGARET. *Sigaretus*, MOLL. Genre de l'ordre des Chismobranches, selon la méthode de Blainville; de la classe des Gastéropodes, famille des Pectinibranches, d'après Cuvier. Caractères: animal à corps ovale, épais, plat et largement gastéropode en dessous, bombé en dessus, dépassé tout autour par un manteau à bord mince, vertical, échancré en avant, et solidifié au dos par une coquille déprimée, plus ou moins solide. Coquille subauriforme, presque orbiculaire, à bord gauche court et en spirale. Ouverture entière, plus longue que large, à bords désunis; impressions musculaires étroites, arquées, distantes. Les Sigarets appartiennent à des animaux essentiellement marins; on en connaît dans presque toutes les mers, et les côtes de l'Océan en offrent une belle espèce à coquille très-mince; les plus grandes viennent des mers chaudes; les terrains tertiaires en offrent des espèces peu nombreuses, mais remarquables par l'analogie qu'elles ont à de grandes distances et par celle qu'elles ont aussi avec des espèces vivantes; c'est ainsi qu'aux environs de Paris, de Bordeaux et de Dax, en Angleterre et en Italie, on trouve une espèce analogue dans ces divers lieux et analogue aussi avec une des espèces vivantes les plus répandues dans les collections; une autre se trouve dans les faluns de la Touraine, à Salles près Bordeaux, en Italie, et vivante dans les mers de l'Inde.

SIGARET DÉPRIMÉ. *Sigaretus halioतोideus*, Lamk.; *Helix halioतोidea*, L., Gmel.; *Bulla velutina*, Müller. Coquille aplatie, très-finement, qui se trouve dans l'Océan Atlantique, la mer des Indes, la Méditerranée, et fossile en Italie, à Salles près Bordeaux et dans les faluns de la Touraine.

SIGARETIER. MOLL. On nomme ainsi l'animal du Sigaret.

SIGER. MOLL. Petite coquille qu'Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 9, fig. 28) range, sous cette dénomination, dans son genre Pourpre; elle appartient au genre Colombelle de Lamarck; c'est la *Colombella rustica* de cet auteur.

SIGESBECKIA. BOT. Pour *Siegesbeckia*. V. SIEGESBECKIA.

SIGIAN. POIS. V. SIDJAN.

SIGILLABENIS. BOT. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchid. d'AF., tab. 20) a figuré sous ce nom une Orchidée de l'île de Mascareigne, et qui doit porter, dans la nomenclature linnéenne, celui de *Habenaria Sigillum*.

SIGILLAIRE. *Sigillaria*. BOT. FOSS. Sous ce nom, Ad. Brongniart a formé, dans son histoire des Végétaux fossiles, un genre où il réunit toutes les tiges qui semblent appartenir à la famille des Fougères. Les groupes qu'on pourrait établir parmi elles n'auraient aucun rapport ni avec les genres de Fougères actuellement existants, ni avec ceux qui ont été admis parmi les feuilles de Fougères fossiles. Selon Brongniart, ces tiges présentent deux formes bien distinctes : les unes, désignées par Lindley sous le nom de *Caulopteris*, ont des rapports extérieurs si nombreux avec les tiges de la plupart des Fougères arborescentes actuelles, que tous les auteurs s'accordent à les rapporter à cette famille. Elles se distinguent par les cicatrices d'insertion des pétioles formant des disques beaucoup plus grands, oblongs, également arrondis en haut et en bas, et n'offrant pas de traces bien distinctes de cicatrices vasculaires. Les autres, auxquelles Brongniart avait plus spécialement donné le nom de *Sigillaria*, et qui sont les plus fréquentes dans les terrains houillers, présentent des disques d'insertion beaucoup plus petits, mieux limités, qui, au milieu de toutes les variations spécifiques ou individuelles qu'ils offrent, ont cependant des caractères généraux : leur diamètre longitudinal est au moins égal à leur diamètre transversal, et ordinairement il est beaucoup plus considérable, les disques ayant une forme générale oblongue ou ovale. Le bord supérieur est ou arrondi ou droit, ou souvent légèrement échanuré, caractère qui indique que le pétiole présentait souvent un sillon supérieur; le bord inférieur est généralement arrondi et plus large que le bord supérieur; il ne forme jamais un angle saillant. Le nombre des Sigillaires est sans doute extrêmement étendu, car il n'est point de houillère qui n'en présente une multitude d'espèces ou de variétés.

SIGILLAIRE OU TERRE SIGILLÉE. MIN. *V.* ARGILE OCREUSE.

SIGILLARIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Raffinesque, a été réuni au genre *Smilacina*, de Desfontaines.

SIGILLINE. *Sigillina*. MOLL. Genre de la division des Mollusques Acéphales sans coquilles (Cuvier, Règne Anim.) et de la classe des Tuniciers de Lamarck, fondé par Savigny qui le place dans sa classe des Ascidiens, et dans son ordre des Ascidies Téthides, en lui assignant pour caractères : corps commun, pédiculé, gélatineux, formé d'un seul système qui s'élève en un cône solide, vertical, isolé, ou réuni par son pédicule à d'autres cônes semblables. Animaux disposés les uns au-dessus des autres en cercles peu réguliers; orifice branchial s'ouvrant en six rayons égaux, l'anal de même; thorax très-court, hémisphérique; mailles du tissu branchial dépourvues de papilles. Abdomen inférieur, sessile, plus grand que le thorax; ovaire unique, pédiculé, fixé au fond de l'abdomen, et prolongé dans l'axe du cône et de son support.

SIGILLINE AUSTRALE. *Sigillina australis*, Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., 2^e partie, 1^{er} fasc., p. 158 et 178, pl. 5, fig. 2 et pl. 14). Sa couleur est le vert-jaunâtre clair; sommités particulières ovales rouges, cerclées de blanc. Hauteur, de quatre à huit

pouces. Elle habite les côtes de la Nouvelle-Hollande.

SIGMODON. MAM. Les naturalistes américains Say et Ord ont donné le nom de *Sigmodon* à un genre qu'ils ont créé aux dépens du genre Campagnol. Les caractères de ce genre sont loin d'être rigoureux; ainsi ils ne s'éloignent de ceux des *Arvicola* que par les particularités suivantes : mâchoires garnies chacune de six molaires égales, avec des racines, à couronnes marquées par des sillons alternes très-profonds et disposés en *Sigma*. La queue assez velue; quatre doigts aux pieds de devant, avec le rudiment d'un cinquième doigt onguiculé; cinq doigts aux pieds de derrière. La formule dentaire se compose de quatre incisives et de douze molaires.

SIGMODON DE HARLAN. *Sigmodon Harlani*, Less. Son corps est long de sept pouces, épais; son pelage est d'un brun ferrugineux en dessus, blanchâtre en dessous; les membres antérieurs sont grêles et courts; les pieds gris et tachés de blanc en devant; les ongles sont noirs, comprimés et très-aigus. Cette espèce se tient dans les troncs d'arbres des plantations de Colonniers. La femelle porte ses petits sur le dos et grimpe aux arbres comme les Écureuils. Sur les bords du Mississipi.

SIGMODON HISPIDÉ. *Sigmodon hispidum*, Say et Ord; *Arvicola hortensis*, Harlan, Faune américaine. C'est un petit animal long de six pouces, à tête grosse, à museau allongé, dont les yeux sont très-grands. La queue est à peu près aussi longue que le corps; le pelage est coloré en jaune d'ocre pâle, mélangé de noir sur la tête et en dessous. Les parties inférieures sont cendrées; les membres antérieurs sont courts, les postérieurs sont forts et robustes. Très-commun dans les terres défrichées et abandonnées de la Floride orientale.

SIGNET. BOT. L'un des noms vulgaires du Sceau de Salomon, type du genre *Polygonatum* de Tournefort. *V.* POLYGONATE.

SIHAME. POIS. Espèce du genre Athérine.

SILAUS. BOT. Ce nom, employé dans Pline pour désigner une Ombellifère peu déterminable, a été appliqué par Linné à une espèce de *Peucedanum*, commune dans les lieux humides de toute l'Europe, et que Besser (*in Schult. Syst. Pl.*) a érigée en genre distinct. *V.* PEUCÉDAN.

SILÈNE. INS. Geoffroy a donné ce nom au Satyre Circé de Latreille. *V.* SATYRE.

SILÈNE. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Trigynie, L. Caractères : calice tubuleux, cylindrique ou renflé et vésiculeux, nu à sa base, lisse ou strié, denté à son sommet; corolle formée de cinq pétales onguiculés, ayant leur limbe bifide, et souvent munis, à la réunion de leur onglet et de leur limbe, d'un petit appendice denté; les étamines sont au nombre de dix; l'ovaire est surmonté de trois styles et d'autant de stigmates subulés. Le fruit est une capsule ordinairement ovoïde ou globuleuse, à trois loges imparfaites, et s'ouvrant à son sommet par le moyen de six dents. Les espèces de ce genre sont extrêmement nombreuses, puisqu'on en trouve au-delà de deux cents décrites par De Candolle. Ce sont des plantes pour la plupart originaires des diverses contrées de

l'Europe, et particulièrement de celles qui avoisinent le bassin de la Méditerranée; un assez grand nombre viennent en Sibérie et dans les autres parties du nord de l'Asie; quelques-unes croissent au cap de Bonne-Espérance ou dans l'Amérique septentrionale. Ce genre a été divisé par Oth en huit sections naturelles et de la manière suivante :

I. *Nanosilene*. Tiges très-courtes, en touffe; calice renflé; pédoncules uniflores. Deux espèces seulement (*Silene acaulis* et *Silene pumilio*) entrent dans cette section.

II. *Behenantha*. Tige plus ou moins longue; fleurs solitaires ou paniculées; calice vésiculeux. Cette tribu, composée d'une vingtaine d'espèces, a pour type le *Silene inflata*, Smith, ou *Cucubalus behen*, L., plante vivace et très-commune dans presque toutes les contrées de l'Europe.

III. *Otites*. Tige plus ou moins longue; fleurs quelquefois unisexuées, disposées en épis composés de verticilles. Le *Silene Otites*, Pers., ou *Cucubalus Otites*, L., qui a les fleurs dioïques, est placé dans cette section qui se compose d'une quinzaine d'espèces.

IV. *Conoimorpha*. Tige plus ou moins longue; calice renflé, conoïde, ombiliqué à son fond, ayant ses dents très-allongées. Exemple : *Silene conica*, *Silene conoidea*, etc.

V. *Stachymorpha*. Tige plus ou moins élevée; fleurs axillaires, alternes, et formant un épi par leur réunion; calice offrant dix stries longitudinales. Cette tribu, très-nombreuse en espèces, comprend les *Silene anglica*, *gallica*, etc.

VI. *Rupifraga*. Espèces munies d'une tige roide; pédoncules filiformes; calice cylindrique ou campanulé. Exemple : *Silene rupestris*, *saxifraga*, *sedoides*, etc.

VII. *Siphonomorpha*. Tige plus ou moins longue; fleurs solitaires ou paniculées; pédicelles courts et opposés; calice tubuleux. Exemple : *Silene nutans*, *italica*, *corsica*, etc.

VIII. *Atocion*. Tige portant des fleurs en corymbe; calice renflé à son sommet et offrant des stries longitudinales. Exemple : *Silene armeria*, *Atocion*, etc.

SILÈNE. *Silenus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Eucnémides, institué par Latreille qui lui donne pour caractères : antennes à peine aussi longues que la tête et le corselet, dont les articles inférieurs sont obconiques et les autres, jusqu'au dixième inclusivement, turbinés ou presque grenus, le dernier ovoïde, court, brusquement rétréci en pointe; corselet convexe, un peu dilaté vers le milieu de ses côtés; jambes postérieures et intermédiaires terminées par deux petites épines; les quatre premiers articles des deux tarses antérieurs proportionnellement plus courts et plus larges.

SILÈNE BRUN. *Silenus brunneus*, Lat. Son corps est d'un brun foncé mat, pubescent, très-finement pointillé; ses antennes et ses pattes sont d'un brun plus clair. Cinq lignes de longueur, sur deux de largeur. Aux environs de Savanah, en Amérique.

SILÉNÈES. *Sileneæ*. BOT. L'une des deux grandes tribus de la famille des Caryophyllées qui renferment

les genres dont le calice est monosépale et plus ou moins tubuleux; tels sont les genres *Silene*, *Dianthus*, *Lychnis*, etc. V. CARYOPHYLLÉES.

SILER. BOT. Ce nom était appliqué à des plantes sur la dénomination desquelles les anciens botanistes ne se sont pas accordés. Les uns ont cru y reconnaître le Fusain, d'autres la Bourgène, le Saule Marceau, etc. C. Baubin cite le nom de *Siler* comme synonyme de plusieurs Umbellifères, et particulièrement d'un *Laserpitium*, auquel Linné a ajouté le mot *Siler* comme spécifique; cette espèce a été plus récemment proposée comme genre distinct, avec des caractères que jusqu'ici l'on n'a point trouvés suffisamment tranchés. V. LASER.

SILEX. MIN. et GÉOL. Sous ce nom, les Latins et les anciens minéralogistes, jusqu'au dernier siècle, ont désigné presque toutes les Pierres dures, qui pouvaient recevoir un poli brillant ou étinceler par le choc, quelle que fût leur composition chimique; ainsi dans les ouvrages de Wallerius, de Forster, de Werner, on voit le Diamant, le Zircon, le Grenat, la Topaze, rangés et décrits avec le Quartz sous le nom générique de *Silex adamas*, *Silex circonius*, *Silex granatus*, etc. Aujourd'hui l'emploi du mot *Silex* est beaucoup restreint, car non-seulement on ne l'applique plus qu'à des Pierres presque uniquement composées de Silice, mais encore la plupart des auteurs actuels ne regardent les *Silex* que comme constituant une sous-espèce ou même de simples variétés dans l'espèce minérale du Quartz. V. ce mot. Il règne, en effet, peu d'accord entre les minéralogistes sur l'étendue et la valeur qu'on doit donner au mot *Silex* : suivant Haüy, les *Silex* sont regardés avec les Calcédoines comme deux variétés distinctes dépendantes de la sous-espèce du Quartz-Agathe; Beudant, au contraire, se sert des mots Calcédoine et *Silex* comme synonymes pour distinguer et séparer du Quartz transparent ou hyalin (Cristal de roche) toutes les substances essentiellement formées de Silice, qui ont un aspect lithoïde, et qui, sans donner de l'eau, blanchissent par l'action du feu. L'Agathe n'est plus dans ce système qu'une sous-variété de structure du *Silex*, et les minéraux siliceux, qui abandonnent de l'eau par la calcination, tels que l'Opale, l'Hyalite, la Ménilite, constituent une espèce distincte, sous le nom d'Opale ou d'Hydroxyde de Silicium, tandis que le Quartz et le *Silex* sont des Oxydes de Silicium. En dernier lieu, Brongniart, regardant également le *Silex* comme une variété de texture du Quartz, comprend sous ce nom tous les minéraux quartzux qui sont infusibles, rayent le verre, donnent des étincelles par le choc du briquet, mais qui, étant privés de transparence, ont un éclat plus ou moins terne, cireux ou résineux, et possèdent à peine la translucidité analogue à celle des matières visqueuses et gélatineuses. La présence ou l'absence de l'eau dans les Pierres siliceuses n'étant pas considérée par les chimistes comme un caractère essentiel, parce que ce corps s'y trouve en proportions très-variables et indéfinies, Brongniart se sert seulement de ce caractère pour diviser en deux groupes sa sous-espèce du *Silex* : les *Silex* aquifères et les *Silex* anhydres, à chacun desquels groupes se rap-

portent un grand nombre de sous-variétés. Voici le tableau des divisions proposées par ce savant :

1^o SILEX ANHYDRES.

A. SILEX proprement dits : corné, Pyromaque, Meulière, netique, pulvérulent.

B. AGATHES : Chrysoprase, Plasmé, Hélioïtrophe, Cornaline, Sardoïne, Calcédoïne.

2^o SILEX AQUIFÈRES.

C. HYALITES : vitreuse, laiteuse.

D. RÉSINITES : Opale, Girasol, Cacholong, Hydrophane, commun, Ménélite.

Les caractères minéralogiques et de gisement des principales variétés de Silex proprement dit, ayant été exposés à l'article QUARTZ, on peut se borner à renvoyer à cet article ainsi qu'aux divers mots sous lesquels on désigne les minéraux siliceux, compris dans le tableau ci-dessus, et se contenter de rappeler ici le rôle important que jouent dans la nature les substances minérales, essentiellement formées de Silice; d'exposer quelques idées théoriques, relatives à la formation des Silex et à la transformation des corps organisés en cette substance (Silicification); et enfin de faire connaître les principaux usages du Silex dans les arts.

Non-seulement la Silice se rencontre en proportions plus ou moins grandes dans la plupart des minéraux composés; mais, seule et presque pure, cette substance constitue près du tiers de la masse solide de l'enveloppe terrestre, soit qu'elle entre comme partie essentielle dans la plupart des roches cristallisées, primordiales (Granit, Gneiss, Pegmatite, etc.), soit qu'elle forme des roches puissantes (Quartzite), des Grès, des Sables qui abondent dans les terrains de tous les âges, et aussi bien dans ceux formés évidemment dans le sein des eaux que dans ceux qui ont une origine ignée non contestée.

Si, pour l'étude minéralogique, il est nécessaire, et jusqu'à un certain point possible, de caractériser et de désigner par des noms particuliers les diverses Pierres uniquement siliceuses, qui diffèrent entre elles par des caractères extérieurs constants, il n'est pas aussi facile de faire à part l'histoire de la formation et du gisement de chacune d'elles; car, dans beaucoup de cas, plusieurs variétés semblent avoir la même origine et le même gisement; ainsi, pour prendre un exemple, on voit souvent, et dans le même banc calcaire, des rognons siliceux, dont la partie extérieure est à l'état de Silex corné, tandis que le centre est à celui de Silex Pyromaque (Craie de Fécamp), présenter des cavités (géodes) qui sont fréquemment tapissées de véritable Calcédoïne ou Agathe, ou même de cristaux limpides, de Quartz hyalin, et qui, d'autres fois, sont remplies de Silex pulvérulent; c'est ainsi encore que les bois, les coquilles et d'autres corps organisés que l'on trouve fossiles, sont changés en Jaspe, en Calcédoïne, en Agathe, en Cornaline, en Résinite, etc., aussi bien qu'en Silex corné ou pyromaque. Il ne résulte pas cependant des exemples qui viennent d'être cités, qu'il faille croire que toutes les Pierres siliceuses se rencontrent toujours indistinctement dans les mêmes terrains, et qu'elles y jouent le même rôle; au contraire, ainsi qu'il a été exposé au mot QUARTZ, à chacune des prin-

cipales variétés minéralogiques peut être assigné un gisement général particulier.

L'une des dispositions les plus remarquables et les plus ordinaires des véritables Silex (Silex corné et pyromaque), est de se présenter au milieu des assises des terrains de Calcaire, de Sédiment, en masses irrégulières, branchues, arrondies, qui se lient plus ou moins à la gangue qui les enveloppe, et qui sont disposées en lignes parallèles entre elles et aux assises calcaires. La Craie blanche offre un exemple connu de tout le monde de cette manière d'être des Silex (Craie), que l'on observe aussi, mais moins fréquemment, dans le Calcaire jurassique, dans les marais des terrains d'eau douce, et jusque dans les Gypses des formations tertiaires. L'observation démontre que les formes arrondies de la plupart des Silex, ainsi disposés en lits, ne sont pas dues au frottement, et que ces corps n'ont pas préexisté aux sédiments qui les enveloppent; leur formation est donc au moins contemporaine du dépôt au sein duquel ils se trouvent. Mais comment ces nodules, d'une substance très-peu soluble, dont les molécules ne semblent pas avoir été rapprochées par aggrégation, peuvent-ils s'être introduits au milieu d'une substance étrangère, déposée évidemment par voie de sédiment? La Silice, dissoute dans certains véhicules, a-t-elle filtré à travers le tissu des Roches pour venir remplir des cavités préexistantes ou remplacer des corps organisés, ainsi que la structure de ceux-ci, que l'on reconnaît dans beaucoup de Silex, pourrait porter à le faire croire? La Silice a-t-elle été à l'état gélatineux, comme semble l'indiquer certains phénomènes relatifs aux Agathes, aux Silex rubanés, aux couches contournées des terrains oolitiques, à quelques lits minces de Silex pyromaque, observés dans la Craie blanche, qui ont éprouvé, sans se rompre, plusieurs inflexions, et surtout aux Meulières et aux Calcaires siliceux, dans lesquels on observe des feuilletés et des lames minces, couvertes d'aspérités fines et de mamelons qui, comme le dit Brongniart, ressemblent à des membranes d'une matière glaireuse desséchée? Sur ce point, comme sur un grand nombre d'autres, il faut bien se garder, dans les sciences d'observation, de vouloir expliquer par une seule cause des faits en apparence analogues; car douter d'une manière absolue de la possibilité de la dissolution aqueuse de la Silice, parce que les observations démontrent sa viscosité et *vice versa*, et ne pas croire que, réduites à une ténuité extrême, les molécules siliceuses, disséminées dans une pâte sédimentaire de nature étrangère, n'ont pas pu se réunir, et pour ainsi dire se congolmer après coup, c'est se mettre également en contradiction avec les faits. Ne sait-on pas que, dans les fabriques de faïence où l'on fait une pâte avec de l'Argile et une certaine quantité de Silex pulvérisé, si on laisse cette pâte pendant plusieurs jours sans l'employer, le mélange qui était intime cesse de l'être, et que les particules siliceuses s'attirent mutuellement et se groupent autour du centre? N'a-t-il pas pu en être de même de la Silice qui a formé les Silex de la Craie; cette substance déposée d'abord par voie de sédiment avec les particules calcaires, son départ n'a-t-il pas pu s'opérer après coup,

sans qu'il y ait eu ni dissolution ni filtration, et des masses gélatineuses, organisées comme le sont les Médusaires, n'ont-elles pas pu laisser leur place à la Silice, ce qui s'accorde encore assez bien avec la forme irrégulière des Silex et leur disposition en lits continus? Il est de toute évidence encore que, dans la transformation de certains végétaux en Silice, les molécules organisées ont pour ainsi dire été remplacées une à une; les formes les plus délicates, l'organisation intime des tissus, ont été conservées, et les cavités les plus petites, telles que celles des trachées, n'ont pas été remplies (bois de Palmiers, tiges de Graminées, capsules de Chara ou Gyrogonites), et, dans ces divers cas, on ne peut guère supposer que la Silice était dissoute dans un liquide ou à l'état visqueux, puisque tous les vides alors seraient pleins. On peut encore mieux croire que la production de la matière siliceuse et son introduction à la place des végétaux et animaux, dont elle conserve les formes et le tissu, aient été opérées par une action ignée; on sait bien qu'en Islande les eaux bouillantes du Geyser déposent sur les bords de l'ouverture par laquelle elles sortent de terre une très-grande quantité de la Silice qu'elles contiennent, et qu'il se forme sur ce point des pierres entièrement semblables au Cacholong, au Silex nectique et aux Meulière; mais peut-on penser que les eaux dans lesquelles les Meulière des environs de Paris ont été formées fussent de la nature de celles du Geyser, si, comme tout porte à le croire, elles nourrissaient des Lymnées, des Planorbis et plusieurs espèces de plantes. Un autre fait qu'il importe de ne pas oublier, c'est que dans une de ces cavités tapissées de cristaux de Quartz, que l'on rencontre souvent au milieu du marbre de Carrare, on a trouvé près d'un kilogramme d'Eau siliceuse dans laquelle étaient libres de petites masses gélatineuses qui, à l'air, ont bientôt pris la dureté et l'aspect de la Calcédoine. Guillemin a aussi fait connaître une variété de Quartz qu'il a découverte à Tortezaïs (Allier), dans un Grès auquel ce Quartz sert de ciment, ou au milieu duquel il se trouve en petits amas et veinules. C'est une sorte de Résinite (*V.* ce mot) qui renferme naturellement 0,11 de son poids d'Eau, et qui en absorbe encore 0,14. Elle a la propriété de se dissoudre dans la Potasse caustique à la chaleur de 100°, et l'analyse que l'on en a faite n'indique la présence d'aucune matière alcaline.

Les plus anciens peuples, et quelques-uns de ceux encore sauvages, ont su tirer parti de la dureté des Silex pour en faire des instruments tranchants. Depuis la moitié du seizième siècle environ, plusieurs variétés de Silex, mais principalement le Silex pyromaque, sont employées pour faire des pierres à fusil. La France est l'un des pays où cette fabrication est des plus abondantes; les principales fabriques sont dans les départements de l'Yonne et du Cher. Le Silex que l'on y emploie est blond ou jaunâtre; il appartient à la formation crayeuse. Les ouvriers habiles, nommés caillouteurs, choisissent parmi les pierres celles qu'ils appellent *Cailloux francs*, et ils rejettent les Cailloux dits *Grainchus*, qui ne se prêtent pas à la taille. Cette opération se fait au moyen de différents marteaux et avec tant de rapidité qu'un bon ouvrier peut faire mille pierres en trois jours;

mais il importe essentiellement que les Silex employés aient encore leur eau de carrière, sorte d'humidité qu'ils perdent peu de temps après avoir été à l'air et sans laquelle ils ne peuvent plus se laisser casser d'une manière convenable.

Les Silex cornés et pyromaque sont encore employés à faire des pierres à lisser, et, réduits sous un moulin, en poudre très-fine, ils entrent dans la composition de la belle faïence.

Le Silex, qui a reçu le nom de Meulière à cause de l'usage principal que l'on en fait, constitue la dernière formation d'eau douce des environs de Paris; c'est à sa dureté et au grand nombre de cellules qu'il présente qu'est due sa propriété de faire d'excellentes meules de moulin. C'est principalement auprès de la Ferté-sous-Jouarre, et sur les territoires des villages des Mollières et des Trous, entre Limours et Versailles, que sont les principales exploitations; on fait, dans le premier lieu, des meules de six pieds de diamètre, dont le prix est quelquefois porté à 1,200 francs la pièce, et on en exporte en Angleterre et jusqu'en Amérique. Le plus souvent les meules sont composées de plusieurs pièces parallépipédiques nommées carreaux, et réunies par des cercles de fer. On cite hors du bassin de Paris les carrières de Pierre à meules d'Houlbec, près Pacy-sur-Eure; celles de Cinq-Mars-la-Pile, sur la Loire, près Tours; celles de la Fermeté-sur-Loire (département de la Nièvre), qui paraissent appartenir à la même formation que celle des environs de Paris. Beudant cite dans les sables de Blocksberg, en Hongrie, des meulière analogues à celles de France; on en a reconnu également de semblables dans l'Amérique septentrionale (État d'Indiana). Malgré ces citations, la Meulière lacustre paraît être une formation locale peu répandue dans la nature.

SILICATES. MIN. On donne ce nom aux combinaisons, en proportions définies, de la Silice avec les bases salifiables. Ces combinaisons sont très-nombreuses dans le règne minéral, et comprennent la plupart des substances dont les anciens minéralogistes faisaient une classe à part, sous le nom de Pierres ou de substances terreuses. Suivant Berzélius, il existe des Silicates dans lesquels l'Oxygène de la Silice est égal à celui de la base : ce sont des Silicates simples; d'autres dans lesquels l'Oxygène de la Silice est deux, trois et six fois celui de la base : ce sont les Bisilicates, les Trisilicates et les Sésilicates; enfin il en est quelques-uns dans lesquels l'Oxygène de la base est double ou triple de celui de la Silice. Les Silicates sont très-abondants dans la nature; non-seulement on en trouve de simples, mais encore de doubles, de triples et même de quadruples. La plupart des Silicates ne peuvent être fondus que lorsqu'on les traite par la Potasse caustique : ils donnent alors une matière soluble dans les Acides. La solution étant évaporée presque à siccité, si l'on jette de l'eau sur le résidu et que l'on filtre, on obtient la Silice sous forme de poudre blanche.

SILICE. MIN. Placée autrefois parmi les Terres, elle est considérée maintenant comme un Acide, d'après les analogies fondées sur les nombreuses combinaisons avec les bases salifiables. La Silice, telle qu'on l'obtient

par les procédés chimiques, est en poudre blanche, rude au toucher; elle est infusible sans addition; mais jointe à d'autres Terres, et surtout aux Alcalis, elle fond avec plus ou moins de facilité. La Silice est soluble dans l'eau, mais en très-petite proportion; car ce liquide n'en dissout pas un millième de son poids. Calcinée avec de l'Hydrate de Potasse, elle donne une matière qui attire l'humidité de l'air, et se résout en un liquide qu'on nomme liqueur des Cailloux. La Silice se trouve cristallisée dans la nature; car elle existe parfaitement pure dans le cristal de Roche ou Quartz hyalin limpide. En s'unissant aux bases salifiables, elle donne naissance aux Silicates, sortes de combinaisons qui forment la plus grande partie des minéraux dont se compose la nombreuse classe des Pierres.

SILICE FLUATÉE ALUMINEUSE. MIN. *V.* TOPAZE.

SILICICALCE. MIN. Le minéral auquel de Saussure a donné ce nom est une pierre qui présente à la fois les caractères des Silex et ceux de la Chaux carbonatée. On voit qu'il se rapproche beaucoup des Silex calcifères ou Calcaires siliceux.

SILICIPHTORURES. MIN. Nom proposé et adopté par quelques minéralogistes, pour les combinaisons du Phlore avec la Silice. *V.* TOPAZE, etc.

SILICIUM. Corps simple, qui produit la Silice par sa combinaison avec l'Oxygène, et qui, d'après ses propriétés, doit être placé auprès du Bore et du Carbone. Il est d'un brun de noisette sombre et dépourvu de l'éclat métallique; on ne le rencontre dans la nature qu'à l'état de corps brûlé. *V.* SILICE.

SILICULE. BOT. *V.* SILIQUE.

SILIDE. *Silis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyridés, groupe des Téléphorites, établi par Latreille, avec les caractères suivants : antennes longues, aplaties, larges, avec les deux premiers articles très-petits; tête assez grande; corselet discoïde, offrant de chaque côté en arrière, une échancrure, et en dessous un petit appendice en forme de massue; écusson petit; élytres longues, entières, parallèles et molles; pattes assez longues; tarsi courts, élargis.

SILIDE A COU ROUGE. *Silis rubricollis*, Latr. Son corps est noir, brillant et ponctué; son corselet est rouge, cuivré au centre, avec deux enfoncements sur les côtés; abdomen rouge; jambes rougeâtres. Taille, deux lignes et demie. Du midi de l'Europe et de la France.

SILIQUE. BOT. Tournefort (*Inst.* 544) a donné ce nom au genre que Linné a reproduit, sous celui de *Ceratozia*, en conservant le mot *Silique* comme spécifique de la seule plante qu'il ait jusqu'ici admise ce genre de la famille des Légumineuses de Jussieu. *V.* CAROUBIER.

SILIQUEAIRE. *Siliquaria*. MOLL. Genre de la classe des Gastéropodes, famille des Tubulibranches, établi par Bruguière, et dont on a pu successivement préciser les caractères ainsi qu'il suit : animal de forme allongée; son corps est tourné en spirale; lorsqu'on l'a retiré de son tube, il conserve cet enroulement, et il n'est pas possible de l'étendre en une ligne droite. Antérieurement on voit un opercule très-épais, formé par l'empilement de lamelles cornées; cet opercule est

fixé sur un pied musculaire très-charnu, qui présente supérieurement une sorte d'appendice très-comprimé, en arrière duquel s'élève une tête distincte, munie de deux petits tentacules légèrement renflés au sommet, et pourvus chacun à leur base d'un œil assez saillant; immédiatement après la tête on observe le manteau qui est fendu supérieurement dans toute sa longueur jusqu'à une partie distincte, le tortillon, qui termine le corps. Le manteau étant divisé dans toute sa longueur présente naturellement deux lobes; celui du côté droit est réduit à une frange très-étroite qui est bordée en dedans par un petit sillon étendu de la tête à la naissance du tortillon; le lobe gauche est beaucoup plus large dans toute son étendue; il débute immédiatement en arrière de la tête par une sorte d'expansion, puis il devient tout d'un coup assez étroit, et se continue ainsi jusqu'à l'origine du tortillon. Contre l'assertion de Blainville, les branchies n'existent que d'un seul côté; elles consistent en des filaments simples, assez rigides, et qui sont fixés sur toute la longueur du lobe gauche du manteau, à sa face interne. Cette disposition curieuse explique l'importance du sillon spiral et perforé qu'on observe sur le tube calcaire, et qui était nécessaire pour que l'eau vint incessamment baigner les organes respiratoires. Le tortillon est assez court; comme dans les autres Mollusques, il renferme le foie et les organes générateurs; ceux-ci se terminent sur le lobe gauche, et le point de terminaison est indiqué par une petite échancrure. Si l'on compare cette courte description avec la description incomplète qu'Adanson a donnée du Vermet, on trouvera que la Siliquaire s'en rapproche sous quelques rapports, mais que des caractères importants l'en distinguent : test tubuleux, irrégulièrement couronné, atténué postérieurement, quelquefois en spirale à sa base, ouvert à son extrémité antérieure, ayant une fente longitudinale, subarticulée, qui règne dans toute sa longueur.

On trouve les Siliquaires dans les mers des Indes. Une espèce a été observée sur les côtes de Sicile. Lamarck a décrit quatre espèces : la SILIQUEAIRE ANGUINE, *Siliquaria anguina*, ou la *Serpula anguina*, L.; SILIQUEAIRE MURIQUÉE, *Siliquaria muricata*, figurée par Rumphius, Mus., tab. 41, fig. H. La SILIQUEAIRE LISSE, *Siliquaria laevigata*, figurée par Chemnitz, Conch., 1, tab. 2, fig. 15, c? La SILIQUEAIRE LACTÉE, *Siliquaria lactea*, Lamk., Collection du Muséum. Blainville a ajouté trois espèces qu'il a observées dans le cabinet du duc de Rivoli. Les espèces fossiles sont assez nombreuses.

Dens de Monfort a créé aux dépens du genre Siliquaire celui d'Agatirse. *V.* ce mot. Quoique Schumacher (Essai d'un nouveau système de class. des vers testacés) ait substitué le nom d'Anguinnaire à celui de Siliquaire, il emploie cependant ce dernier pour désigner un genre de Mollusque bivalve qui a pour type un Solen.

SILIQUEAIRE. *Siliquaria*. BOT. Genre de la famille des Fucacées, indiqué par Lamouroux dans l'article des généralités de cette famille (*V.* FUCACÉES) et érigé par Bory Saint-Vincent, qui lui assigne pour caractères : vésicules non développées dans les expansions

foliacées ou dans les tiges, mais extérieures, en forme de silique articulée; conceptacles terminaux, lancéolés, mucronés, où les gongyles sphériques, renfermés dans une mucosité, sont formés de propagules disposés tout autour et non épars dans leur masse. Lyngbye avait réuni la seule espèce qui constitue le genre Siliquaire, de Lamouroux, à son genre *Halydris*, dont Agardh a fait une section de son genre *Cystoseira*, où les botanistes autres que Bory, continuent à placer le *Fucus siliquosus* de Linné. Leman fait observer que le genre *Siliquaria* avait été établi antérieurement à Lamouroux, par Stackhouse, et précédemment encore par Roussel (Fl. du Calvados), sous le nom de *Siliquarius*. Quoiqu'il en soit, *Fucus*, *Cystoseira* ou *Siliquaria*, cette Fucacée est très-commune dans toutes les mers, où elle acquiert jusqu'à trois et quatre pieds de long; on la trouve souvent rejetée au rivage par gros paquets qui deviennent tout noirs.

SILICUARIA. BOT. La plante décrite par Forskahl (*Flor. Egypt. Arab.*, 78) sous le nom de *Siliquaria glandulosa*, est le *Cleome Arabica*, L. De Candolle s'est servi de ce nom pour désigner la seconde section des *Cleome*. V. ce mot.

SILICUASTRUM. BOT. (Mœnch.) Synonyme de *Cercis*, L. V. GAINIER.

SILIQUE. CONC. Espèce du genre Glycimère. V. ce mot.

SILIQUE. *Silique*. BOT. On appelle ainsi une forme de fruit ayant le péricarpe sec, plus ou moins allongé, ordinairement à deux loges séparées l'une de l'autre par une cloison mince et membraneuse, qui paraît être une expansion du trophosperme qui est sutural, et qui porte les graines attachées sur deux rangées longitudinales, séparées l'une de l'autre par la cloison. Ce fruit, qui s'ouvre ordinairement à sa maturité en deux valves, est propre à la famille des Crucifères dont il fait un des caractères les plus tranchés. Quand la Silique n'est pas au moins quatre fois plus longue que large, on la nomme Silicule. Mais on conçoit facilement que cette dernière forme de fruit n'est qu'une légère modification de la Silique, dont elle offre tous les caractères intérieurs. La Silique présente un très-grand nombre de variétés qui tiennent à sa figure, à sa consistance, et quelquefois même à des caractères plus importants. Ainsi la cloison disparaît quelquefois, et alors elle est uniloculaire; d'autres fois elle reste indéhiscente (*Raphanus*); quelquefois elle est surmontée d'un appendice de forme variée qui s'élève au-dessus des valves et qui paraît être une prolongation de l'axe ou des trophospermes (*Sinapis*). Cet appendice est quelquefois plein, d'autres fois creux, et même renfermant une ou plusieurs graines. Dans quelques genres la Silique est marquée transversalement d'étranglements, et se rompt en autant de parties distinctes qu'elle offre d'articulations, etc. V. CRUCIFÈRES.

SILICULLE. *Siliculla*. INF. Genre de la famille des Brachionides, de l'ordre des Crustodés, dont les caractères sont : test capsulaire, urcéolé, antérieurement mutique, postérieurement arrondi, subbilobé, centralement foraminé, pour donner passage à une queue parfaitement simple et subulée. Les organes rotatoires,

doubles et très-distincts, s'y agitent avec une grande vivacité et s'éloignent beaucoup l'un de l'autre.

SILIQUEIER. BOT. (Lamarck, Flor. franç.) Synonyme d'Hypocoon.

SILLIS. INS. V. SILIDE.

SILLAGO. *Sillago*. POIS. Cuvier a créé sous ce nom un genre de Poissons Acanthoptérygiens, dont les caractères sont les suivants : deux nageoires dorsales : la première courte, mais haute, à rayons flexibles; la seconde longue et basse. Museau un peu allongé, terminé par une petite bouche protractile, garnie de lèvres charnues et de dents en velours, avec un rang de dents plus fortes à l'extérieur. Leur tête est écaillée; leurs opercules sont armés d'une petite épine; leurs préopercules légèrement dentelés; cinq rayons à la membrane branchiostège. Ce sont des Poissons de la mer des Indes, dont la chair est exquise.

SILLAGO PONCTUE. *Sillago punctata*, Cuv. et Val., t. III, p. 415; Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 1, fig. 1. Tête conique, aplatie, terminée par un museau arrondi et lisse; corps très-allongé, couvert de très-petites écailles, violacé en dessus, parsemé de points bruns, d'un blanc argenté en dessous; nageoires blanchâtres : la caudale bifurquée; ligne latérale infléchie en bas vers le milieu de sa longueur. n. 5, d. 12 1/22, c. 17, p. 14, v. 1/5.

SILLIMANITE. MIN. Minéral composé de Silice, 42,66; Alumine, 54,11; Oxyde de Fer, 1,99; Eau, 0,51, et qui a été observé par G.-T. Bowen dans une veine de Quartz qui traverse un Gneiss, près de Saybrook, ville du Connecticut. Il est d'une couleur grise foncée, qui passe au brun. Ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux obliques, dont les angles sont d'environ 106° 50' à 75, 50, et l'inclinaison de l'axe du prisme sur la base 115°. Il est plus dur que le Quartz, et sa pesanteur spécifique est de 3,41. On ne peut le fondre au chalumeau, même par l'addition du Borax. Ce minéral, encore mal connu, a de l'analogie avec le Disthène.

SILLONNETTE. BOT. Nom français proposé par Bridel pour désigner son genre *Glyphomitrium*. V. ce mot.

SILLONS. *Sulci*. Traits creusés et enfoncés, ordinairement parallèles. Le Sillon porte le nom de Strie lorsqu'il n'est pour ainsi dire que superficiel.

SILONDIE. *Silundia*. POIS. Genre de Malacoptérygiens, de la famille des Siluroïdes, établi par Valenciennes, pour des espèces voisines des Bagres, à petite tête lisse, fort semblable à celle des Schilbés, à très-petite adipeuse, à longue anale, qui n'ont que les deux barbillons maxillaires, et tellement petits qu'il faut de l'attention pour les découvrir. Leurs rayons branchiostéges sont au nombre de douze; les dents des mâchoires sont disposées sur un ou deux rangs seulement, plus longues et moins serrées que dans les autres Siluroïdes.

SILONDIE DU GANGE. *Silundia Gangetica*, Valenc.; *Pimelodus Silundia*, Buch. Son dos est teint de vert obscur; les flancs sont argentés; la dorsale et la caudale sont verdâtres; les autres nageoires sont blanches. Taille, trois pieds. n. 12, d. 1/6, a. 42, c. 17, p. 1/15, v. 6.

SILOXÈRE. *Siloxerus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie séparée, L., établi par Labillardière (*Nov.-Holl.*, p. 58, tab. 209) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calicules contenant chacun deux à cinq fleurs; corolles enfilées, hermaphrodites; style en massue renversée; réceptacle commun, poilu; réceptacle partiel paléacé; aigrette quinquéfide, dentée. L'étymologie du nom de ce genre est tirée de la forme du style qui est enflé. Cassini et Sprengel ont en conséquence proposé, chacun de leur côté, un changement de nom. Cassini substitue à *Siloxerus* le mot *Ogerostylus*, et Sprengel celui de *Syloncercus*. Comme ici le mot ne fait rien à la chose, et que celui donné primitivement par Labillardière, quoique insignifiant, n'est pas contradictoire, il est évident que les changements proposés ne sont pas absolument nécessaires. Cassini a, en outre, étudié la plante qui forme le type de ce genre, et il a placé celui-ci près de ses genres *Hirnellia* et *Gnephosis*, dans la tribu des Inulées.

SILOXÈRE HUMIFUSE. *Siloxerus humifusus*. C'est une petite plante de la Nouvelle-Hollande. Ses tiges sont couchées, garnies de feuilles linéaires, obtuses, glabres, opposées ou rarement alternes, mais rapprochées sous les capitules où elles constituent une sorte d'involucre général. Les calicules sont rassemblés en un capitule terminal.

SILPHA. INS. Genre de Coléoptères désigné ainsi par Linné et répondant, en majeure partie, à celui de Bouclier (*Peltis*) de Geoffroy. Successivement modifié par Degèr, Fabricius et d'autres naturalistes, il ne comprend plus, dans la méthode du docteur Leach (*Zool. Miscel.*), que les espèces ayant pour caractères : corps ovale; corselet presque demi-circulaire, transversal, échancré en devant; élytres entières (souvent échancrées dans la femelle); antennes grossissant insensiblement. Il y rapporte les espèces suivantes : *Silpha opaca* et *obscura* de Linné, *lævigata* et *reticulata* de Fabricius, et *tristis* d'Illiger. V. l'article BOUCLIER.

SILPHIDÉS. *Silphidea*. INS. Nom donné par le docteur Leach à une famille de Coléoptères, composée du genre *Silpha* de Linné et qui embrasse la tribu à laquelle Latreille a donné le nom de SILPHALES, dans sa famille des Clavicornes, et qu'il caractérise par des antennes terminées en massue, de quatre ou cinq articles, presque toujours perfoliés; mandibules terminées en une pointe entière; mâchoires ordinairement unidentées au côté externe; élytres offrant, dans la plupart, une gouttière latérale, fortement rebordée; tarses antérieurs souvent dilatés, surtout dans les mâles. Les Silphidés ou Silphales vivent presque tous de matières animales en décomposition.

SILPHIER. *Silphium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées et de la Syngénésie nécessaire, L., offrant les caractères essentiels suivants : involucre composé de larges folioles imbriquées, ovales, obtuses, scarieuses sur les bords; réceptacle garni de paillettes; calathide composée au centre de fleurons nombreux et mâles; à la circonférence de demi-fleurons fertiles; akènes ovoïdes, comprimés, larges, surmontés de deux cornes. Ce genre renferme une quinzaine

d'espèces, toutes originaires de l'Amérique septentrionale, à l'exception du *Silphium atropurpureum*, Willd., qui croît dans l'Amérique méridionale. Ce sont en général des plantes remarquables par la hauteur de leurs tiges, l'élégance de leur port, et la grandeur de leurs fleurs qui ressemblent à celles des Hélianthes. Quelques-unes sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement; elles fleurissent en automne dans les parterres.

SILPHIER PERFOLIÉ. *Silphium perfoliatum*, L. Ses tiges sont dressées, carrées, cannelées, et hautes de plus de six pieds. Les feuilles sont opposées, ovales : les inférieures pétiolées, rudes, fermes, épaisses, échancrées en cœur et réunies à leur base; les supérieures grandes, ovales-lancéolées, acuminées, conniventes, de manière que la tige semble traverser une feuille unique. Les fleurs sont disposées en une panicule terminale. Le *Silphium terebinthinaceum*, L. fil., Suppl.; Lamk., Illustr., tab. 707, est aussi une espèce fort remarquable par la hauteur de ses tiges, par ses feuilles très-grandes, rudes, dentées en scie, par ses belles fleurs; enfin par son suc propre, qui est analogue aux Résines liquides des Conifères, nommées vulgairement Térébenthines.

SILURE. *Silurus*. POTS. Genre de Malacoptérygiens Abdominaux, selon la méthode de Cuvier, ou des Osseux Holobranches Abdominaux suivant Duméril, créé par Linné et caractérisé par une bouche au bout du museau; des opercules à branchies mobiles; les deux maxillaires garnis de dents en carde; dorsale unique, à rayons osseux, courts, avec ou sans piquants; anale longue et voisine de la caudale. Les Silures ont généralement la tête déprimée; les intermaxillaires suspendus sur l'ethmoïde et non protractiles; les maxillaires très-petits, se continuant le plus ordinairement en un barbillon charnu, auquel s'en adjoignent d'autres attachés, soit à la mâchoire inférieure, soit aux narines. La vessie natatoire est robuste et cordiforme; l'estomac est un cul-de-sac charnu; l'intestin est long, ample et sans cæcum. La plupart des Silures ont une forte épine remplaçant le premier rayon de la pectorale, qui s'articule sur l'os de l'épaule, et qu'ils peuvent arc-bouter très-solidement ou appliquer le long du corps. Ces épines, finement barbelées, occasionnent des blessures très-dangereuses, surtout dans les pays chauds. Leur corps est nu ou couvert de larges plaques osseuses. A l'exception d'une espèce que l'on trouve dans les eaux douces de l'Europe, tous les Silures habitent les fleuves des pays chauds, et plus particulièrement ceux d'Afrique et des Indes. On les divise en plusieurs sous-genres qui sont :

† SILURES proprement dits, *Silurus*, Artédi, Lacép.

Nageoire dorsale à peu de rayons sur le devant du dos et sans épine sensible; des dents en carde aux deux mâchoires, et une bande vomérienne; nageoire anale très-longue et rapprochée de la queue.

SILURE SALUTR. *Silurus glanis*, Lin.; Bloch, pl. 54, Encycl. méth., pl. 61, fig. 244. Sa teinte générale est le vert obscur, mêlé de noir, qui s'éclaircit sur les côtés et passe au blanc-jaunâtre sur les parties inférieures; les nageoires dorsales ainsi que les catopes sont noirs;

ces derniers ont leur extrémité bleuâtre; l'anale et la caudale sont d'un gris mêlé de jaune et bordées d'une bande violette. Ce Poisson acquiert une très-grande taille, et se trouve principalement dans les fleuves et les rivières du nord de l'Europe. Il se tient dans la vase et guette sa proie. Sa chair est indigeste, mais du reste assez saine au goût.

A ce sous-genre appartiennent encore les *Silurus asotus*, *fossilis*, Bloch, 370, t. 2; *bimaculatus*, *binensis*, Lacép.; *Altu*, Lacép., et sans doute aussi l'*Ompok siluroide* du même auteur. L'*Asotus* se trouve décrit par Pallas, Act. pétrop., t. 1, XI, XII, et dans l'Encyclopédie, p. 150.

†† MACHOIRANTS, *Mystus*, Artédi, L., Cuv.

Deux nageoires dorsales; la première rayonnée, la deuxième adipeuse.

Les Créoles donnent ce nom à tous les Poissons qui ont des barbillons autour du museau, et les matelots français l'appliquent généralement à tous les Silures. Les Machoirants sont des Poissons de mer qui vivent principalement à l'embouchure des rivières, sur les fonds de vase. On les distingue des Pimélodés dont le corps n'a point d'armure latérale, et se trouve recouvert par une peau lisse et nue.

Les BAGRES (*Porci*) ont trop de ressemblance avec les Shals pour en être séparés. V. SHAL.

††† PLOTOSE, *Plotosus*, Lacép.

Deuxième dorsale rayonnée, très-longue; anale prolongée, toutes deux s'unissant à la caudale pour former une pointe; lèvres charnues et pendantes; bouche armée en avant de dents coniques, derrière lesquelles il y a une rangée de dents globuleuses et une bande vermérienne; épiderme épais, enveloppant la tête et le reste du corps; neuf ou dix rayons à la membrane branchiale; huit barbillons; appendice charnu, ramifié, placé derrière l'anale; épines dorsales et pectorales dentelées et robustes, ou parfois cachées sous la peau.

SILURE PLOTOSE ANGUILLAIRE. *Silurus Platystacus anguillariv*. Couleur générale, le violet nuancé de brun; cinq raies longitudinales blanches; ligne latérale garnie de petits tubercules; dessous du corps blanchâtre; queue longue et délicate, qui jointe aux autres proportions, ainsi qu'à la viscosité de la peau, donne à ce Poisson un aspect qui rappelle la forme de la Murène. On le trouve dans les mers des Indes. Lesson décrit une espèce nouvelle, qu'il a observée dans la baie d'Offach de l'île de Waigiou, où elle est excessivement commune. C'est le *Plotose Ikapor*, *Plotosus Ikapor*, long de deux pouces, arrondi, mince, ayant les aiguillons de la dorsale et des pectorales très-barbelés; la première dorsale ayant cinq rayons. Ce petit Poisson, nommé *Ikapor* par les habitants de Waigiou, est d'un noir brillant et intense sur le dos; le ventre est blanc; quatre raies jaunes, partant du museau, se dessinent sur le corps jusqu'à la queue. Les blessures de ces aiguillons sont excessivement dangereuses, parce qu'elles dilacèrent les tissus; de légères piqûres aux doigts ont amené pendant plus de quinze jours une impossibilité de mouvoir la main, et des points gangréneux se sont manifestés à chaque piqûre.

†††† CALLICHTE, *Callichlys*, L.; *Cataphractus*, Lacép.

Corps cuirassé sur les côtés par quatre rangées de pièces écailleuses, qui s'étendent sur la tête; extrémité du museau nue, ainsi que le dessous du corps; deuxième dorsale n'ayant qu'un seul rayon à son bord antérieur; épine pectorale forte; épine dorsale faible; bouche peu fendue; dents peu visibles; quatre barbillons; yeux petits et placés sur le bord de la tête; épine pectorale âpre ou dentelée. Les Poissons de ce sous-genre peuvent ramper à terre comme l'Anguille.

SILURE CALLICHTE OU CATAPHRACTE PONCTUÉ. *Silurus Callichtys punctatus*. Sa couleur est généralement brune; la nageoire caudale est jaunâtre, maculée de brun. Ce Callichte se trouve dans les deux Indes, il aime les eaux courantes et limpides et se creuse dans la vase des retraites assez profondes. Sa taille ne dépasse guère quatre pouces en longueur.

SILUROIDES. POIS. Famille de Poissons Malacoptérygiens abdominaux, formée par Cuvier; elle se distingue en ce que le corps n'est jamais recouvert de véritables écailles, car la peau est nue ou couverte de grandes plaques osseuses. Les intermaxillaires sont suspendus sous l'ethmoïde, formant le rebord de la mâchoire supérieure; les maxillaires sont rudimentaires ou allongés en barbillons. Le canal intestinal est ample, replié, sans cœcums; la vessie est grande; le premier rayon de la dorsale et des pectorales le plus souvent épineux; ordinairement une membrane adipeuse pour deuxième dorsale. Les grands genres admis dans cette famille sont les suivants: Silure, Malaptérure, Asprède ou Platyste, et Loricaire.

SILURUS. POIS. V. SILURE.

SILUS. MOLL. Adanson (V. au Sénég., pl. 9, fig. 53) désigne ainsi une petite espèce de Buccin.

SILUSE. *Silusa*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Myrocéphales, que le docteur Erichson a créé pour un insecte nouveau, voisin du genre Loméchuse de Gravenhorst; il en diffère en ce que ses mandibules sont inégales, allongées intérieurement, un peu dentelées et terminées par un crochet; les palpes labiales sont exarticulées et sétacées; la languette allongée, étroite et entière, privée de paraglosses; les antennes courtes et grosses, terminées en massue; quatre articles aux tarsi antérieurs et cinq aux postérieurs, tous égaux en longueur et en grosseur. Ce genre ne compte encore qu'une seule espèce: *Silusa rubiginosa*; elle est noire, avec les antennes, les pieds et les élytres roux; celles-ci ont l'extrémité ainsi que le bord entourant l'écusson, d'une teinte plus claire; le corselet est transversal, avec des fossettes à sa base. L'insecte est grand de près de deux lignes et se trouve sur les plantes, en Europe, aux environs de Berlin.

SILVI. *Silvius*. INS. Genre des Diptères, établi par Meigen, aux dépens de celui des Taons ou *Tabanus*, et ayant pour caractères: antennes sensiblement plus longues que la tête, avec le premier article plus long que le suivant et cylindrique, celui-ci en forme de coupe, et le troisième ou dernier en forme d'alène et divisé en cinq anneaux; yeux lisses, apparents.

SILVI RENARD. *Silvius Vulpes*, Wiedem. Il est d'un

brun ferrugineux; jambes postérieures noires et poitues; ailes d'un jaune brunâtre intense. Taille, sept lignes. Du Brésil. Il faut encore placer dans le même genre une autre espèce brésilienne que Wiedeman a nommée *Silvius denticornis*, ainsi que le *Tabanus vituti*, de Fabricius, et le *Tabanus Italicus*, de Meigen, qui sont deux espèces européennes.

SILVIA. BOT. Le genre figuré sous cette dénomination dans le *Flora fluminensis*, a été réuni au genre *Escobedia*, institué par Ruiz et Pavon, dans la famille des Scrophularinées. V. ESCOBEDIA.

SILYBUM. BOT. Le genre constitué sous ce nom par Vaillant, fut réuni par Linné aux *Carduus*; mais il a été rétabli par Haller, Gartner et De Candolle. Il a pour type le *Carduus Marianus*, vulgairement nommé Chardon Marie. V. CHARDON.

Adanson a encore employé, d'après Rauwolf, le nom de *Silybum* pour désigner le genre *Gundelia* de Tournefort. V. ce mot.

SIMABA. *Simaba.* BOT. Genre de la famille des Simaroubées, créé par Aublet qui l'a ainsi caractérisé: fleurs hermaphrodites; calice petit, à quatre ou cinq dents ou divisions plus profondes; pétales en nombre égal, plus longs et ouverts; étamines au nombre de huit à dix, un peu plus courtes que les pétales; ovaires portés sur un gynophore qui les dépasse quelquefois, égaux, ou plus rarement inférieurs en nombre aux pétales; autant de styles distincts à leur base, puis soudés en un seul que termine un stigmate à quatre ou cinq lobes, dents ou sillons; fruit composé de quatre ou cinq drupes, souvent secs. Les *Simabas* appartiennent à l'Amérique méridionale; ce sont des arbres ou des arbrisseaux dont les feuilles alternes se montrent sur la même branche, les unes simples, les autres, et ce sont les plus nombreuses, ternées ou pennées avec ou sans impaire, à folioles opposées ou plus rarement alternes, très-entières, ordinairement coriaces et luisantes, plus rarement pubescentes. Les fleurs, blanches, verdâtres ou d'un jaune rosé, et d'une odeur qui rappelle quelquefois le miel, sont disposées aux aisselles des feuilles ou plus communément à l'extrémité des rameaux, en panicules tantôt courtes et simulant des grappes, tantôt grandes et ramifiées un grand nombre de fois. L'amertume qu'on observe dans l'écorce, les feuilles et les fruits, est un caractère commun aux plantes de cette famille.

SIMAROUBÉES. BOT. Le professeur Richard a le premier indiqué la formation de cette famille de plantes Hypopétalées ou Dicotylédones polypétales, à étamines insérées sous l'ovaire, qui a été définitivement établie par De Candolle. Caractères: fleurs régulières, hermaphrodites ou diclines par avortement; calice à quatre ou cinq divisions, alternant avec autant de pétales hypogynes, contournés dans la préfloraison; étamines en nombre égal ou double, insérées à un disque placé sous le pistil; filaments distincts, munis chacun d'une écaïlle à leur base interne; pistil composé de quatre ou cinq ovaires implantés sur le disque commun du gynophore, dont chacun contient un seul ovule attaché au sommet de la loge, et porte au côté intérieur de sa pointe un style, lequel, d'abord séparé, se réunit bientôt avec ceux des autres ovaires en un seul, terminé

par quatre ou cinq stigmates; quatre ou cinq drupes secs et indéhiscents, remplis d'une seule graine pendante, dont le tégument est membraneux; embryon sans périsperme, à lobes épais, entre lesquels s'enfonce la radicule montante; liges ligneuses; feuilles alternes, non stipulées, simples ou plus souvent composées. Les genres *Simaba*, *Simaruba* et *Quassia* composent cette famille.

SIMARUBA. BOT. Ce genre, type de la famille des Simaroubées, présente les caractères suivants: fleurs diclines; calice petit, cupuliforme, à cinq dents ou divisions profondes; cinq pétales plus longs et ouverts; dans les mâles: dix étamines, à peu près égales en longueur aux pétales, insérées autour d'un gynophore qui porte cinq petits lobes rudiments d'autant d'ovaires, ou qui ne porte rien; dans les femelles: cinq ovaires placés sur un gynophore à peu près aussi large qu'eux et qu'entourent à sa base dix écaïlles courtes et velues, rudiments d'autant d'étamines; cinq styles courts, distincts à leur base, mais bientôt confondus et soudés en un seul que couronne un stigmate quinquelobé; fruit composé de cinq drupes. Les espèces de ce genre, dont trois sont connues, sont des arbres originaires de l'Amérique intertropicale, des Antilles, de la Guiane, du Brésil. Leurs feuilles sont alternes, pennées, à folioles alternes, très-entières, luisantes en dessus. Leurs fleurs, petites, de couleur verdâtre ou blanchâtre, et souvent rouge sur le bord des pétales, sont disposées en petites grappes qu'accompagne une foliole bractéiforme, et qui se groupent en panicules axillaires ou terminales. Une amertume intense se fait sentir dans les feuilles de ces arbres, dans leur bois, et surtout dans leur écorce, tant du tronc que de la racine. Cette propriété a fait employer cette écorce avec succès dans le traitement de plusieurs maladies contre lesquelles l'usage des amers est indiqué, et on la trouve préconisée dans plusieurs ouvrages de matière médicale d'une date déjà ancienne. L'espèce dont on se servait était le *Simaruba officinalis*, rapporté par Linné au genre *Quassia*, dont Aublet l'a distingué pour établir le genre dont il est ici question. On a ajouté une quatrième espèce aux précédentes, le *Simaruba excelsa* de la Jamaïque, qui, présentant des fleurs polygames et pentandres, un stigmate trifide, un fruit composé de trois capsules bivalves et des folioles opposées, n'appartient certainement pas à ce genre, et pas même peut-être à la famille.

SIMBLEPHILE. *Simblephilus.* IRS. Jurine donne ce nom aux Hyménoptères dont Latreille a formé son genre Philanthe. V. ce mot.

SIMBLOCLINE. *Simblocline.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont tubuleuses, hermaphrodites ou mâles par avortement; involucre formé de plusieurs rangées de squames, dont les extérieures sont fort courtes, tomenteuses et imbriquées; les intérieures sont plus longues, dépassant même le disque, glabres et squareuses; réceptacle parsemé d'alvéoles élevées, dentées, subimbricifères; corolles du rayon à languettes linéaires et allongées;

celles du disque sont tubuleuses, surmontées d'un limbe à cinq dents; anthères sans queue; akènes du rayon oblongs, un peu comprimés, subglanduloso-poilus; ceux du disque sont grêles, minces et stériles; aigrettes du rayon formées d'une seule rangée de soies scabrides; celles du disque ont deux rangs d'écaillés sétiformes, dont les extérieures sont courtes et les intérieures conformes aux soies des aigrettes du rayon.

SIMBLOCLINE DE HÆNKE. *Simblocline Hænkei*, DC. C'est un arbrisseau à feuilles oblongo-lancéolées, très-entières, glabres et d'un vert très-foncé en dessus, couvertes en dessous d'une sorte de duvet roussâtre; les fleurs sont purpurines. Du Pérou.

SIMBULETA. BOT. Forskohl (*Flor. Ægypt. Arab.*, p. 115) a décrit sous ce nom un genre dont les rapports naturels ne sont pas déterminés, mais qui, selon Vahl, est très-voisin de *Anarrhinum*, dans la famille des Scrophularinées. La plante sur laquelle ce genre a été fondé, a reçu de Gmelin le nom de *Simbuleta Forskolei*, et Poiret, dans le Dictionnaire encyclopédique, lui a donné celui de *S. arabica*. Cette plante a une tige annuelle, haute d'environ un pied, grêle, simple, dressée, anguleuse, garnie de feuilles éparses, rapprochées, linéaires-filiformes: les supérieures simples, les inférieures bipartites, acuminées et glabres. Les fleurs sont blanchâtres, brièvement pédicellées; elles forment une grappe terminale, longue d'environ quatre pouces. Chacune d'elles offre un calice campanulé, découpé en cinq segments linéaires, égaux et persistants; une corolle blanche, irrégulière, dont le tube est campaniforme, plus long que le calice, le limbe à deux lèvres, la supérieure réfléchie, bifide; l'inférieure plus longue, droite, trilobée, le lobe du milieu infléchi; quatre étamines didymines, insérées sur la corolle, à anthères noires, soudées en une lame à quatre faces; ovaire ovoïde, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate capité, globuleux, oblique; fruit inconnu. Le *Simbuleta Forskolei* a le port d'un *Réséda* ou d'un *Polygala*. Cette plante croît sur le mont Kurma en Arabie.

SIMERI. MOLL. Adanson (*Voy. au Sénégal*, pl. 5, fig. 5) avait fait avec de jeunes Porcelaines un genre *Péribole* qui n'a point été adopté. Il y rangea plusieurs espèces de *Volvaires*, entre autres celle que Lamarck nomme *Volvaria triticea*. V. VOLVAIRE.

SIMËTHE. *Simæthus*. INS. Genre de Lépidoptères diurnes, institué par Horsfield, aux dépens du genre *Polyommatus* de Latreille, pour quelques espèces fort remarquables par la conformation de leurs pieds. Le type du genre nouveau est le *Polyommatus Simæthus* de Fabr., figuré par Cramer, pl. 149. B C.

SIMËTHE ROT. *Simæthus Rex*, Boisd. Ses ailes sont noires; les supérieures ont une bande longitudinale blanche, et la base faiblement saupoudrée de bleu-verdâtre; les inférieures ont un prolongement anguleux; le dessous des supérieures porte deux lignes basilaires d'un rouge brun, bordées de vert doré; le dessous des inférieures n'a que des points ferrugineux entourés de vert doré. Taille, dix-huit lignes. Du Hâvre Dorel, à la Nouvelle-Guinée.

SIMIA. MAM. C'est, dans les ouvrages de Linné, le nom d'un grand genre comprenant tous les Singes de

l'ancien et du nouveau monde; dans ceux de Cuvier et de quelques autres auteurs modernes, c'est le nom latin du genre Orang; enfin dans ceux de la plupart des zoologistes les plus récents ce nom est appliqué à la première famille de l'ordre des Quadrumanes, famille qui absorbe tout le genre *Simia* de Linné.

SIMILOR. MIN. Nom donné à l'un des alliages du Cuivre.

SIMIRA. BOT. Ce genre de Rubiacées, établi par Aublet, a été réuni au *Psychotria*.

SIMO. *Simo*. INS. Coléoptères tétramères; Dejean (*Catal.*, p. 92) avait institué ce genre dans la famille des Rhynchophores, mais il n'a pas été adopté dans la monographie des Curculionides de Schoenherr, qui en a relégué les deux espèces dans son genre *Otiorynchus*.

SIMOCHILE. *Simochilus*. BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi par Bentham avec les caractères suivants: calice épais, ovato-campanulé, à quatre dents; corolle hypogyne, obovale ou clavato-tubuleuse, avec son limbe divisé en quatre lobes, connivent ou dressé; quatre étamines insérées sous le disque hypogyne; filaments libres et glabres; anthères terminales ou sublatales distinctes, déhiscences par une ouverture latérale, située au sommet des loges; ovaire à trois ou quatre loges uniovulées; style exserte; stigmate obtus. Le fruit consiste en une capsule à deux ou trois loges, à deux ou quatre valves, di ou tétraspermes, rarement monospermes par avortement. Bentham partage ce genre en cinq divisions. Toutes les espèces sont des petits arbustes qui croissent aux environs du Cap.

SIMOCHILE BICOLORE. *Simochilus bicolor*, Benth.; *Blaeria bicolor*, Klotsch. Ses tiges sont courtes et rameuses, garnies de feuilles verticillées; les fleurs sont presque sessiles, réunies en capitules terminaux le plus souvent agrégés; le calice est ordinairement coloré et glabre.

SIMON. MAM. L'un des noms vulgaires du *Delphinus Delphis*. V. DAUPHIN.

SIMPLEGADE. *Simplegades*. MOLL. Genre proposé par Montfort dans le premier volume de sa *Conchyliologie systématique* (p. 82), pour une Coquille qu'on ne saurait admettre ailleurs que dans le genre *Ammonite*. (V. ce mot.)

SIMPLICIPÈDES. INS. Nom donné par Dejean à sa quatrième tribu des Carabiques, ordre des Coléoptères. Elle se compose des Carabiques dont les palpes extérieures ne sont point subulées, et qui n'ont point d'échancre au côté interne des jambes antérieures. Latreille avait déjà établi cette division, sous la dénomination d'Abdominaux, que dans la seconde édition du *Règne Animal* de Cuvier, il a remplacée par celle de Grandpalpes, soit parce qu'elle est plus caractéristique, soit parce que la précédente avait déjà été employée en ichthyologie. Dejean (*Spécies général des Col.*, 11) partage d'abord les Simplicipèdes en ceux dont les élytres sont carénées latéralement et embrassent une partie de l'abdomen, et en ceux qui ne présentent point ces caractères. Les premiers forment les genres *Cychnus*, *Sphæroderus* et *Scaphinotus*. Dans les seconds, le menton n'a point de dent au milieu de

son échancrure, et c'est ce qui est exclusivement propre au genre *Pamborus*; ou bien cette échancrure en a une, soit entière, soit bifide. Maintenant le labre est tantôt bilobé ou trilobé, comme dans les genres *Procerus*, *Procrustes*, *Carabus*, *Catosoma*; et tantôt entier. Ici le dernier article des palpes est fortement sécuriforme, telles sont celles des *Tefflus*; là cet article est peu ou point sécuriforme: les genres *Leistus*, *Nebria*, *Omopron*, *Pelophila*, *Blethisa*, *Elaphrus*, *Notiophilus*. Celui de *Tefflus* paraissant trop éloigné des *Procerus*, il vaudrait mieux prendre la forme du dernier article des palpes pour point de départ. On remarquera encore que dans les cinq derniers genres on voit des traces plus ou moins prononcées, de l'échancrure intérieure des deux premières jambes.

SIMPLICORNES. INS. V. APOCÈRES.

SIMPLOCAIRE. *Simplocaria*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Glavicornes, institué par Curtis, aux dépens du genre *Byrrhus* de Fabricius, dont il diffère en ce que les espèces qu'il renferme ont les tarsi bien moins larges et l'avant-dernier article plus étroit que le précédent, au lieu d'être bifide: c'est même une disposition de tout le tarse qui se rétrécit de la base à l'extrémité; il est garni en dessous de poils longs et écartés, qui le débordent sur les côtés. Quant aux autres caractères, ils sont à peu près les mêmes que dans les *Byrrhus*: le dernier article des palpes maxillaires est conique ou ovalaire, et non tronqué.

SIMPLOCAIRE DEMI-STRIÉ. *Simplocaria semi-striata*; *Byrrhus semi-striatus*, Fab. Il est d'un bronzé obscur; ses pattes sont d'un jaune roux, et ses élytres ont des stries ponctuées, qui ne s'étendent que sur la moitié de leur longueur, à l'exception de la strie la plus voisine de la suture, qui va jusqu'à l'extrémité; tout le dessus du corps est parsemé de points enfoncés, moins gros que ceux qui forment les stries. Taille, une ligne et demie. Du nord de l'Europe.

SIMPLOCOS. BOT. V. SYMPOQUE.

SIMPULUM. MOLL. Des Tritons, des Ranelles, des Fasciulaires et un Strombe, tel est l'assemblage de Coquilles que Klein rassemble sous ce nom générique, parce qu'elles ressemblent, à ce qu'il prétend, à un vase antique dont on se servait dans les sacrifices.

SIMSIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Persoon et qui avait pour type le *Coreopsis fetida* de Cavanilles, n'a pas été adopté. V. COREOPEIDE.

Robert Brown (Transact. de la Soc. Linn., t. x, p. 152) a donné le nom de *Simsia* à un genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., qu'il a ainsi caractérisé: périanthe tétraphylle, régulier, à divisions réfléchies; étamines saillantes; anthères finissant par être libres, mais d'abord cohérentes, leurs lobes rapprochés, constituant une loge; stigmaté dilaté, concave; noix obconique. Ce genre ne se compose que de deux espèces originaires de la terre de Leuwin, sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande. L'une (*Simsia australis*) croît parmi les pierres sur le revers des montagnes; l'autre (*Simsia acutifolia*) se trouve dans les endroits sablonneux, au bord de la mer. Ce sont des arbrisseaux petits, glabres, à feuilles alternes, filiformes, dichotomes, dont le pétiole est

dilaté à la base. Les fleurs sont jaunes, glabres, agglomérées en capitules globuleux, petits, formant entre eux une grappe ou une panicule, munie ou dépourvue d'involucure.

SIMSIME. *Simsimum*. BOT. Genre de la famille des Sésamées, établi par le professeur Bernhart, aux dépens du genre *Sesamum* de Linné, avec les caractères suivants: calice décidu; capsule bivalve, linéari-oblongue, terminée en bec aigu, qui par la déhiscence se sépare en quatre valves dont les bords se replient sur eux-mêmes; cette capsule présente à l'extérieur quatre lobes en forme de colonnes, et se divise intérieurement en quatre loges; graines rugueuses, subglobulaires, dont les faces supérieure et inférieure sont aplaties, oblongues et parallèles; elles sont ailées au sommet vers l'angle supérieur, à la base vers l'angle inférieur, et disposées dans chaque loge sur un seul rang.

SIMSIME A BEC. *Simsimum rostratum*, Hochst. Plante annuelle, herbacée, à feuilles lancéolées, à fleurs axillaires et terminales. On la trouve en Afrique.

SIMULIE. *Simulium*. INS. Latreille a établi ce genre aux dépens du grand genre *Culex* de Linné; il appartient à l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Florales, et a pour caractères: corps assez court; tête presque globuleuse; yeux grands, échancrés au côté interne et espacés dans les femelles; se réunissant sur le front et sur le vertex dans les mâles; point d'ocelles. Antennes courtes, presque cylindriques, épaisses, grossissant insensiblement de la base à l'extrémité, composées de onze articles, les deux premiers distinctement séparés des autres; trompe courte, pointue, perpendiculaire. Palpes allongées, un peu recourbées, avancées, cylindriques, de quatre articles distincts, le premier le plus court de tous, les deux suivants plus longs, un peu renflés, le dernier encore plus long et plus menu. Corcelet très-petit, peu visible. Ailes grandes, larges, parallèles et couchées l'une sur l'autre dans le repos. Pattes assez longues; tarsi ayant le premier article au moins aussi long que les quatre autres pris ensemble. Abdomen cylindrique, composé de sept segments outre l'anus. Ce genre se compose d'une douzaine d'espèces européennes; elles piquent assez fortement et attaquent les animaux. Leurs mœurs sont inconnues.

SIMULIE RAMPANTE. *Simulium reptans*, Latr.; *Scathopse reptans*, Fabr. Premier article des antennes blanc; corcelet légèrement cuivreux; corps brun; pattes blanchâtres. Commune en Europe.

SIMUNG. MAM. Espèce du genre Loutre.

SIMUS. REPT. Espèce de Crotale.

SIMYRE. *Simyra*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuéiens, tribu des Orthosites, institué par Boisduval, avec les caractères suivants: antennes simples, assez courtes et épaisses, dentelées dans les mâles; palpes grêles, dépassant à peine le front; corps assez court; corcelet lisse et uniforme; ailes en toit, lancéolées. Les chenilles sont velues et tuberculées; elles vivent sur les plantes herbacées.

SIMYRE VEINÉE. *Simyra venosa*, Boisd.; *Noctua venosa*, Bork.; *Noctua venosa*, Dup. Son corps est d'un jaune nankin pâle, ainsi que les ailes antérieures,

qui sont en outre pointillées de brun et nervurées en blanc; il y a trois lignes longitudinales noires : deux à la base et une autre vers le milieu; ailes postérieures blanchâtres. Envergure, quinze lignes. Europe.

SIN. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

SINÆTHÈRE ou SINÈTHÈRE. MAM. *V.* PORC-ÉPIC.

SINAPAN. BOT. Aublet donna ce nom comme étant celui du *Galega cinerea*, qu'on cultive dans toutes les habitations pour en avoir la graine qui envire le Poisson.

SINAPIDENDRE. *Sinapidendron*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Lowe aux dépens du genre *Sinapis*, de Tournefort. Caractères : calice formé de quatre folioles étalées, deux d'entr'elles renflées en sac; corolle de quatre pétales hypogynes, indivis; six étamines hypogynes, tétradynamiques et libres; silique stipitée, bivalve, allongée, subtorulose, avec le bec comprimé, stérile, les valves planiuscules, la cloison spongieuse; semences oblongues, pendantes, un peu échancrées, lisses; embryon exalbumineux, avec ses cotylédons doubles et appliqués, enfermant la radicule qui est ascendante.

SINAPIDENDRE FRUTESCENT. *Sinapidendron frutescens*, Lowe; *Sinapis frutescens*, De Cand. Sa tige est consistante, garnie de feuilles un peu épaisses, rigides, presque entières; elle est terminée par des grappes de fleurs jaunes. Cette plante est originaire de l'île de Madère.

SINAPIS. BOT. *V.* MOUTARDE.

SINAPISTRUM. BOT. (Tournefort.) Syn. de Cléome, L.

SINACLARIE. *Sinclairia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Hooker et Arnott, qui lui assignent pour caractères : capitule multiflore, radié; fleurs du rayon ligulées et pistilligères; celles du disque tubuleuses et parfaites; involucre campanulé, formé d'écaïles imbriquées, serrées, les intérieures courtes et ovales; réceptacle nu; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, à cinq lobes linéaires égaux, ordinairement roulés et velus au sommet; étamines à filaments, à anthères sans queue; aigrette formée de deux rangées d'écaïles, les extérieures courtes et paléacées, les internes allongées, sétiformes, scabres, roides et fragiles. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est un arbuste glabre, dont les rameaux sont ligneux presque jusqu'à leur extrémité; les feuilles sont opposées, longuement pétiolées, très-entières, rhomboïdes, courtes, acuminées, trinervurées, vertes en dessus, très-blanches en dessous, avec des nervures d'un brun foncé; les pétioles sont grêles, dilatés à la base et embrassants. Les fleurs sont jaunes, en panicule terminale, thyrsoïde et brillante. Du Mexique.

SINEUS. INT. *V.* NEMERTE.

SINGANE. *Singana*. BOT. Aublet (Guian., p. 574) a établi sous ce nom un genre qui a été rapporté, avec doute, aux Guttifères. Néanmoins, dans la révision de cette famille par Cambessède, ce genre n'est pas mentionné parmi ceux qui en font partie. Voici ses caractères essentiels : calice divisé profondément en trois ou cinq segments; corolle à trois ou cinq pétales onguiculés, dont le limbe est finement denté en scie; étamines nombreuses, à anthères presque rondes; style unique, courbé au sommet; stigmate capité, concave;

capsule longue, cylindrique, uniloculaire, polysperme; graines grosses, se recouvrant mutuellement, enveloppées de pulpe, fixées à trois réceptacles latéraux.

SINGANE DE LA GUIANE. *Singana Guianensis*, Aublet, *loc. cit.*, tab. 250. C'est un arbrisseau sarmenteux et grimpant, à feuilles dichotomes, presque opposées, pétiolées, ovales, elliptiques, très-entières, glabres, acuminées, longues de six pouces. Les fleurs sont latérales, blanches, presque fasciculées. Schreber et Willdenow ont changé inutilement le nom de *Singana* en celui de *Sterbeckia*.

SINGES. *Simia*. MAM. Première famille de l'ordre des Quadrumanes. S'il est facile de reconnaître que toutes les espèces auxquelles on donne ordinairement le nom de Singes, appartient à une même famille; si les rapports qui les lient entre elles sont assez frappants pour être aperçus des personnes même les plus étrangères aux études de l'histoire naturelle, il n'est pas moins facile de reconnaître aussi qu'il existe entre elles des différences d'un ordre trop élevé pour qu'il soit possible de les réunir toutes dans un seul et même genre. En effet, les caractères par lesquels elles se distinguent, ne sont pas moins frappants que les ressemblances par lesquelles elles se rapprochent. Quel contraste, par exemple, entre le Mandrill aux formes trapues et hideuses, toujours oppressé de nuire, toujours avide de commettre le mal, sans autre profit pour lui que le plaisir de l'avoir fait, et qui repousse nos regards par l'horrible alliance de la plus odieuse méchanceté et de la lubricité la plus révoltante, et le Semnopithèque si remarquable par la gracieuse légèreté de ses proportions, ou le Sai chez lequel la douceur égale l'intelligence et la docilité! Sous un autre point de vue, quel contraste entre l'Atèle chez lequel la queue, plus longue que le corps tout entier, devient en quelque sorte un cinquième membre, l'Orang chez lequel elle manque entièrement, et le Maimon chez lequel elle existe encore, mais courte et inutile! Ces dernières différences, étant tout extérieures, ne pouvaient échapper à aucun observateur; et Linné lui-même, qui réunissait, comme chacun le sait, tous les Singes dans le genre *Simia*, crut devoir les noter. C'est ainsi qu'il a indiqué, dans quelques éditions de son *Systema Naturæ*, la division de ce genre en trois sections : les Singes sans queue, ceux à courte queue, et ceux à longue queue. Une telle division, si on l'eût adoptée, eût été nécessairement très-vicieuse, comme l'est toute division qui repose sur un caractère unique; car, d'une part, il existe deux ou trois espèces, tel que le Magot, qui, privées de queue, sont cependant liées de la manière la plus intime, par l'ensemble de leur organisation, à la plupart de celles de la deuxième section; et de l'autre, la troisième, entièrement artificielle, eût réuni les espèces les plus disparates. Au reste, en indiquant ces divisions, il est évident que Linné s'était proposé pour but unique de faciliter les recherches dans un genre dès lors fort nombreux en espèces; et on ne peut douter que s'il eût voulu partager le genre *Simia* en plusieurs groupes secondaires, suivant les principes de la méthode naturelle que lui-même a créée pour la zoologie, il eût réussi tout aussi bien que son

immortel rival de gloire, Buffon. Ce dernier, lorsqu'il entreprit les travaux qui ont attaché à son nom une illustration si grande et si bien méritée, dédaignait les secours si précieux de la méthode; mais lorsque, arrivé à son quatorzième volume, il vint à s'occuper des Singes, il sut mieux que personne apprécier toute l'importance de cet art ingénieux, et la classification qu'alors il donna lui-même, a montré que son vaste génie pouvait se plier aux détails arides des travaux systématiques, aussi bien que s'élever aux plus hautes généralités, et à ces grandes et si fécondes pensées auxquelles la zoologie doit pour ainsi dire une seconde création. Buffon partageait les animaux placés par Linné dans le genre *Simia*, en deux grandes sections : ceux de l'ancien monde et ceux du nouveau; et ces sections étaient elles-mêmes subdivisées en plusieurs groupes que l'on doit, à quelques exceptions près, considérer comme très-naturels, et dont il est important de donner les caractères.

1^o Les SINGES proprement dits. Point de queue; face aplatie; dents, mains, doigts et ongles semblables à ceux de l'Homme; marche bipède, comme celle de l'Homme.

2^o Les BABOUINS. Queue courte; face allongée; museau large et relevé; dents canines plus grosses à proportion que celles de l'Homme; des callosités sur les fesses.

3^o Les GUENONS. Mêmes caractères que les Babouins; mais la queue aussi longue ou plus longue que le corps.

Ces trois groupes appartiennent à l'ancien monde, et forment une section très-naturelle, distincte de la section des Singes du nouveau monde par trois caractères que Buffon expose ainsi qu'il suit : « Le premier de ces caractères, dit l'illustre auteur de l'histoire naturelle, est d'avoir les fesses pelées, et des callosités naturelles et inhérentes à ces parties; le deuxième, c'est d'avoir des abajoues, c'est-à-dire des poches en bas des joues où ils peuvent garder leurs aliments; et le troisième d'avoir la cloison des narines étroite, et ces mêmes narines ouvertes au-dessous du nez comme celles de l'Homme. » Tels sont les caractères que leur grande généralité rend très-remarquables; communs, à quelques exceptions près, à tous les Singes de l'ancien continent, ils manquent chez ceux du nouveau monde, qui se divisent en deux groupes distingués de la manière suivante :

4^o Les SAPAJOUS. Cloison des narines épaisse; les narines ouvertes sur les côtés du nez et non pas en dessous; fesses velues et sans callosités; point d'abajoues; queue prenante. Ces derniers caractères se retrouvent constamment dans toutes les espèces; mais on doit rappeler ici à l'égard des premiers une exception très-remarquable qui a déjà été signalée dans l'article SAPAJOU (V. ce mot) : c'est qu'un des genres de ce groupe, auquel a été donné le nom d'*Eriode*, a les narines plutôt inférieures que latérales, et se rapproche beaucoup, sous ce rapport, des Singes de l'ancien monde.

5^o Les SAGOUINS. Mêmes caractères que les Sapajous, mais la queue non prenante.

Ces détails, assez étendus, permettent de passer rapidement sur une classification proposée il y a quelques

années par Geoffroy Saint-Hilaire (Tableau des Quadrumanes, Ann. du Mus., t. XVIII), qui ne diffère, comme on va le voir, de celle de Buffon que par quelques modifications rendues nécessaires par les progrès de la science. Geoffroy, à l'exemple de Buffon, divise d'abord les Singes en deux sections principales : les Singes de l'ancien monde, qu'il embrasse sous le nom de Catarrhinins (Singes à narines ouvertes inférieurement); et les Singes américains, qu'il nomme Platyrrhinins (Singes à nez large et à narines ouvertes latéralement). Cette deuxième section est à son tour subdivisée, et comprend trois groupes secondaires : 1^o les Singes à queue prenante ou Hélopihétiques : ce sont les Sapajous de Buffon; 2^o les Géopithétiques (Singes de terre) : ce sont les Sagouins de Buffon, moins les Quistitis; 3^o les Arctopithétiques, ou Singes à ongles d'Ours. Le seul genre Quistiti compose ce troisième et dernier groupe, que Buffon réunissait au précédent, mais qui présente une foule de caractères distinctifs de la plus haute importance.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA FAMILLE DES SINGES;
DIVISIONS PRINCIPALES :

Formes générales se rapprochant plus ou moins de celles de l'Homme. Fosses orbitaires dirigées en avant, et séparées des fosses temporales par une cloison osseuse complète, comme chez l'Homme. Incisives au nombre de quatre à chaque mâchoire. Ongles des doigts tous de même forme, à l'exception de ceux des pouces qui sont plus aplatis que les autres. Deux mamelles pectorales. Pouches des mains antérieures ordinairement plus courts que ceux des mains postérieures, quelquefois même rudimentaires et non apparents à l'extérieur.

I^{er} groupe : les Catarrhinins ou Singes de l'ancien monde.—Cloison des narines étroite; narines ouvertes au-dessous du nez. Cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Presque toujours des abajoues et des callosités. Queue de longueur variable, mais jamais prenante, quelquefois entièrement nulle. Ongles aplatis. Ce groupe renferme plusieurs genres qui ont été décrits aux mots CYNOCÉPHALE, GUENON, MACAQUE et ORANG.

II^e groupe : les Hélopihétiques et Géopithétiques de Geoffroy Saint-Hilaire. — Cloison des narines large; narines ouvertes sur les côtés du nez (excepté dans le genre *Eriodes*). Six molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; ce qui porte le nombre total des dents à trente-six. Jamais d'abajoues ni de callosités. Queue longue, tantôt prenante, tantôt non prenante. Ongles aplatis (excepté dans le genre *Eriodes*). Ce groupe se subdivise en deux sections : 1^o les Hélopihétiques ou Sapajous, caractérisés par leur queue prenante; 2^o les Géopithétiques ou Sagouins, dont la queue est lâche et non prenante; tels sont plusieurs genres décrits aux mots SAPAJOUS et SAGOUINS, et qui tous appartiennent au nouveau monde.

III^e groupe : les Arctopithétiques. — Cloison des narines large; narines ouvertes sur les côtés du nez. Cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire (comme chez les Singes de l'ancien monde). Point d'abajoues ni de callosités. Queue longue, non prenante. Ongles très-longs, comprimés, pointus. Un seul genre, dont

toutes les espèces sont américaines. *V. OUITITI.*

L'histoire de chacun des genres de cette famille si remarquable a été traitée avec tout le soin que réclame la haute importance du sujet; et les détails anatomiques qui ont été donnés sur plusieurs d'entre eux ne permettent pas d'aborder ici l'une des questions les plus intéressantes que l'histoire naturelle offre à la méditation du philosophe, la comparaison des organes de l'Homme avec ceux du Singe. Qu'il suffise donc d'ajouter ici, comme résumé de tout ce qui a été dit dans d'autres articles, que la ressemblance extérieure qui existe entre ces deux êtres ne saurait, quelque grande qu'elle soit, donner une idée exacte du degré de ressemblance qui existe entre les organes intérieurs de l'un et de l'autre. On sait que Galien ne pouvant étudier l'organisation de l'Homme sur l'Homme lui-même, puisa dans de profondes connaissances anatomiques sur le Singe, des lumières que les préjugés superstitieux de ses contemporains semblaient lui avoir interdites pour jamais, et que, prenant confiance en de tels résultats, il n'hésita pas à en déduire la physiologie de l'Homme. On se rappelle également que Buffon, dans son article sur la nomenclature et la classification des Singes, l'un des plus beaux ornements de son grand ouvrage, ne craignit pas de dire que, sous le rapport physique, « les Quadrumanes remplissent le grand intervalle qui se trouve entre l'Homme et les Quadrumèdes. »

Mais, ce qui doit d'abord arrêter l'attention chez le Singe, c'est la conformation de ses extrémités. Des doigts profondément divisés, et surtout le pouce séparé des quatre derniers doigts et opposable dans son action; voilà ce que l'on trouve en arrière comme en devant; et il est même à remarquer que lorsqu'il y a une exception à ce caractère, elle porte toujours sur les mains antérieures et non sur les postérieures, remarque qui n'est pas sans importance. Aux pieds de derrière, on ne trouve d'autre exception au caractère général de la famille que celle que présente le Gibbon syndactyle, qui a deux doigts réunis et enveloppés sous les mêmes téguments dans une grande partie de leur longueur, et quelques espèces de l'ancien monde, telles que les Mangabeyes, qui sont demi-palmés, principalement en arrière, la peau s'étant prolongée entre les doigts beaucoup plus loin qu'elle ne le fait communément. Mais ces anomalies, fort curieuses et sans aucun doute très-dignes de l'attention du zoologiste, n'ont qu'une très-faible influence physiologique, et n'empêchent pas que le Gibbon syndactyle et les Mangabeyes n'aient en arrière comme en avant de véritables mains. Or, quels doivent être les effets de cette transformation des pieds de derrière en véritables mains? Les quatre mains du Singe sont couvertes, dans la paume, d'une peau fine, très-délicate, entièrement nue, et organisée comme chez l'Homme. Nul doute que ces parties ne soient le siège d'un toucher très-délicat: l'anatomie indique ce fait, et l'observation le démontre. De plus, les mains postérieures, à cause de leur pouce très-opposable, peuvent, aussi bien que les antérieures, saisir les objets, les embrasser dans tout leur contour, et explorer tous les points de leur surface: ce que les

unes et les autres font d'autant mieux, que tous leurs doigts, profondément divisés, peuvent être rapprochés ou écartés à la volonté de l'animal.

Sous le rapport de leurs usages dans la station et la locomotion, les pieds postérieurs du Singe ne paraissent point au premier abord modifiés d'une manière désavantageuse par la présence d'un pouce opposable: car ce pouce opposable n'a par lui-même d'autre effet que d'élargir la base de sustentation à la volonté de l'animal; circonstance qui ne peut être qu'avantageuse dans la station, et qui pourrait même à peine devenir nuisible dans la course. Mais une modification d'une telle importance entraîne nécessairement d'autres modifications; et quelques-unes de celles-ci sont réellement désavantageuses. Tout dans le pied du Singe est disposé de manière à faciliter la préhension: c'est à cet effet que tout est sacrifié dans son organisation. Ainsi, pour citer un exemple, les mains postérieures, sans être susceptibles de pronation et de supination comme les antérieures, jouissent d'une assez grande liberté de mouvement qu'augmente encore la laxité de l'articulation du genou et de l'articulation coxo-fémorale. Cette mobilité, très-favorable pour les actes de la préhension, nuit nécessairement à la solidité de la station, et rend la marche moins assurée. Aussi les Singes, qui pour la plupart sautent avec une extrême agilité, à cause de la force et de la longueur considérables de leurs membres postérieurs, marchent-ils lentement et d'une manière lourde et en quelque sorte contrainte, soit qu'ils marchent à quatre pieds, comme le font la plupart d'entre eux, soit qu'ils essaient de marcher à deux, comme le font les Orangs. Ce sont des êtres pour lesquels il n'est point à terre d'allure entièrement facile et commode, et, par conséquent, auxquels leur organisation interdit de vivre constamment sur le sol, et impose la nécessité de chercher un autre domicile. Ce domicile, c'est sur les branches des arbres que les Singes le trouvent. A terre tout leur était obstacle: ici tout leur devient ressource. On comprend donc pourquoi les Singes vivent sur les arbres: c'est parce que là seulement ils sont à l'aise, là seulement ils peuvent mettre à profit tous les moyens de leur organisation: exemple remarquable d'où l'on voit comment toutes les habitudes d'un être se déduisent de son organisation, et en sont véritablement un résultat nécessaire. Doués d'une très-grande énergie musculaire, pourvus de membres postérieurs longs et très-robustes, les Singes sautent de branche en branche avec une incroyable agilité, et leurs quatre mains remplissent l'usage de crochets à l'aide desquels ils se suspendent et se fixent où il leur plaît. Mais ce n'est pas tout: la plupart des Singes ont reçu de la nature quelques autres organes dont ils usent avec grand avantage, en ce qu'ils peuvent aider ou suppléer les mains, et prévenir ainsi la fatigue que toute action musculaire, longtemps prolongée, entraîne nécessairement à sa suite. Un très-grand nombre de Singes du nouveau monde, les Hélophithèques ou Sapajous, ont une queue longue, fortement musclée, qui peut s'enrouler autour des corps et les saisir; tels sont principalement les Hurlleurs et les Atèles, dont la queue, nue et calleuse en dessous

dans son quart ou son cinquième terminal, jouit d'une force si grande, qu'elle peut suppléer entièrement les mains lorsqu'il s'agit d'assurer la station de l'animal. Chez d'autres, tels que les Sajous, la queue, velue dans toute son étendue, devient beaucoup plus faible, et ne peut plus qu'aider à l'action des mains, et non lui suppléer. Chez tous les autres Singes, elle est également velue, et devenant plus faible encore, elle n'a plus que des usages tout à fait secondaires ou même entièrement nuls; tels sont les Arctopithèques, les Géopithèques et tous les Singes de l'ancien monde, que la nature a ainsi privés d'un instrument puissant de préhension, mais auxquels elle a accordé de bien précieux dédommagements. Les Arctopithèques, qui non-seulement ont la queue non prenante, mais qui, en même temps, n'ont que des mains mal conformées et également impropres à la préhension, grimpent sur les arbres et s'y tiennent à la manière des Écureuils (*V. OUSTIRI*); ce qui leur devient possible en raison de leur extrême légèreté et de la forme acérée de leurs ongles changés en de véritables griffes. Ainsi toutes ces petites espèces parviennent, en mettant à profit des moyens d'organisation en quelque sorte étrangers à la famille des Singes, à se procurer le même domicile que leurs congénères, et vivent, comme les autres Quadrupèdes, sur les branches élevées des arbres. Enfin (comme si la nature eût voulu montrer par combien de voies elle peut arriver au même but, tout en se renfermant dans les étroites limites d'une même famille), c'est un troisième genre de modifications qui vient, chez les Singes de l'ancien monde, suppléer à l'action des mains lorsque le repos devient nécessaire. Chez ces Singes, la tubérosité sciatique est terminée inférieurement par une surface large, et recouverte à l'extérieur d'une peau nue, épaissie et calleuse, qui, lorsque l'animal s'assied, supporte tout le poids du corps sans qu'il en résulte pour lui aucune fatigue. Pour faire concevoir toute l'importance de cette modification en apparence de peu de valeur, il suffit de rappeler une observation faite par Geoffroy Saint-Hilaire : c'est que tandis que les Singes de l'ancien monde sont presque continuellement assis, ceux du nouveau, qui tous sont dépourvus de callosités, ne s'assoient jamais ou presque jamais, et se bornent, lorsqu'ils veulent reposer, à s'accroupir en plaçant sous eux leur queue sur laquelle ils s'appuient quelquefois. Une autre remarque, qui tend encore à faire comprendre l'importance de ce caractère, c'est sa grande généralité : l'Orang roux est le seul Singe de l'ancien monde chez lequel on n'ait pu le trouver. Les callosités existent en effet, malgré les assertions de Buffon, chez le Douc, ce que tous les naturalistes ont pu vérifier depuis quelques années, et chez le Chimpanzé (*Troglodyte* ou *Orang noir*), quoique le contraire se trouve affirmé dans tous les ouvrages, même les plus modernes. Les callosités du Chimpanzé n'ont été vues que par Audebert seul qui les a indiquées dans la figure qu'il a donnée de ce Singe, mais qui n'y a fait aucune attention. Elles existent cependant réellement; et si on ne les a pas décrites jusqu'à ce jour, et si tous les auteurs modernes s'accordent à nier leur existence, c'est sans doute parce que les parties

environnantes étant à peu près nues comme elles et de même couleur, les callosités sont beaucoup moins apparentes que chez les autres Singes, où elles se trouvent environnées de poils épais et de couleur différente.

Ainsi la queue prenante des Hélopithèques, les ongles pointus et acérés des Arctopithèques, les callosités des Singes de l'ancien monde, quelque différentes que soient anatomiquement de telles modifications, ont, en définitive, de mêmes effets physiologiques. Quant aux Géopithèques, rien de semblable n'existe chez eux; aussi restent-ils moins longtemps que leurs congénères sur les branches des arbres, et sont-ils souvent contraints par la fatigue à descendre à terre et à venir se cacher dans les broussailles. Cependant la nature leur a aussi accordé quelque dédommagement et quelque secours contre les attaques des Hélopithèques, plus robustes et plus agiles qu'eux, et toujours disposés à les tourmenter lorsqu'ils les rencontrent. La plupart des Géopithèques sont nocturnes, tandis que les Hélopithèques sont diurnes : ils ont donc d'autres heures de repos et d'éveil que ceux-ci, et par conséquent ne sont que rarement exposés à être rencontrés par eux. Tels sont particulièrement les Sakis. D'autres, tels que les Callitriches, beaucoup plus rapprochés des Sapajous par leur organisation, et diurnes comme eux, n'ont plus les mêmes moyens d'éviter la rencontre de leurs ennemis. On concevrait même difficilement comment ces Singes, les plus petits et les plus faibles de tous après les Oustitis, ont pu, quoique ne possédant aucun moyen particulier de se dérober aux recherches de leurs ennemis, se conserver jusqu'ici, si l'extrême développement de leur intelligence ne faisait entrevoir une explication possible de ce fait. Il est probable que ces animaux suppléent par la ruse à la force qui leur manque, et que, ne pouvant résister à leurs ennemis, ils savent, en mettant à profit les ressources de leur intelligence, se garantir de toute attaque. Tous les témoignages des voyageurs concourent à rendre ce fait vraisemblable, et les observations anatomiques que l'on a pu faire sur le cerveau et les organes des sens des Callitriches le confirment entièrement. Les yeux du Saïmiri sont si gros qu'ils sont presque en contact sur la ligne médiane; et l'encéphale, principalement le cerveau, est tellement développé, qu'il surpasse en volume, non-seulement celui de tout autre Singe, mais celui de l'Homme lui-même (*V. Geoffroy Saint-Hilaire, Leçons sur les Mammifères*). On savait depuis longtemps que le cerveau de l'Homme le cède, quant à la quantité absolue de la matière nerveuse dont il se compose, à celui de plusieurs Mammifères, tel que l'Éléphant : il devient maintenant nécessaire d'ajouter qu'il n'est pas même le plus volumineux, proportion gardée avec l'ensemble de l'être.

Le genre de nourriture des Singes, le degré de leur intelligence, leur naturel, varient d'un genre à l'autre, et l'on ne pourrait essayer d'en donner une idée sans entrer dans des détails, et sans exposer des faits particuliers qui seraient tout à fait déplacés dans un article général tel celui-ci. Quant à la distribution géographique des Singes, personne n'ignore que c'est uniquement dans les pays chauds, et principalement dans les zones intertropicales, que se trouvent répandus ces animaux :

en Amérique, la Guiane, le Brésil, le Paraguay; en Asie, les îles de la Sonde, Bornéo, le continent de l'Inde; en Afrique, le Congo, la Guinée, le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance, sont les contrées où ils existent en plus grand nombre. Une seule espèce vit sauvage en Europe, c'est le Magot (*V.* ce mot à l'article MACAQUE); et il n'en existe aucune dans le continent tout entier de l'Australie. Il en est de même de la distribution géographique des genres : aucun ne se trouve à la fois en Amérique et dans l'ancien monde, puisqu'on a vu que sur les trois tribus de la grande famille, la première appartient exclusivement à l'ancien monde, et les deux dernières au nouveau. Les lois de géographie zoologique posées par Buffon (*V.* MAMMIFÈRES), reçoivent donc ici une application remarquable. Mais, de plus, il est à observer que chaque genre de l'ancien monde appartient exclusivement ou presque exclusivement, soit à l'Afrique, soit à l'Asie, en sorte que les genres ont, aussi bien que les tribus, leur patrie particulière. Ainsi, sans parler du genre Troglodyte formé d'une seule espèce africaine, et du genre Orang, dans lequel on ne connaît encore d'une manière bien certaine qu'une espèce asiatique, tous les Gibbons et tous les Semnopithèques appartiennent à l'Inde, soit continentale, soit archipélagique; tous les Colobes sont au contraire originaires de Sierra-Leone et de la Guinée. Les Macaques, à une ou deux exceptions près, ont la même patrie que les Gibbons et les Semnopithèques, tandis que les Cynocéphales, et surtout les Guenons, sont des espèces africaines. Ces remarques confirment d'une manière frappante le fait général que plus on remonte dans l'échelle des êtres, plus la distribution géographique paraît soumise à des lois exactes. Or, un tel fait ne peut guère s'expliquer que si l'on suppose que les animaux supérieurs ont été créés les derniers de tous et postérieurement à la formation des continents actuels, hypothèse dont la vraisemblance frappe vivement lorsqu'on se rappelle les beaux résultats des travaux de Cuvier. Dans ce monde antique qui a précédé l'Homme, et dont l'Homme, à force de science, a conquis l'entrée et s'est fait le contemporain; dans ce monde que l'Homme ne vit jamais, et dont il a su écrire l'histoire et connaître les habitants, l'espèce humaine ne fut pas seule absente : aucun Singe, aucun Quadrumane n'y parut également, puisqu'aucun débris n'est venu à travers les siècles en transmettre les traces, et apporter les preuves de leur existence. Ainsi le même fait est révélé, et par l'étude de la distribution géographique des animaux de l'âge actuel, et par celle des débris l'ancien ordre de choses; remarque qui montre mieux que de longs raisonnements combien tous les faits de géographie zoologique doivent être recueillis avec soin, et dans quel vaste champ de méditations ils peuvent introduire l'observateur.

SINGE ARAIGNÉE. MAM. Nom donné aux Atèles, en raison de la longueur de leurs membres effilés. *V.* SAFAJOU.

SINGE AU BLANC NEZ. MAM. *V.* GUENON OSCAGNE.

SINGE A CAMAIL. MAM. *V.* COLOBE A CAMAIL.

SINGE D'ANGOLA. MAM. L'un des noms du Chimpanzé. *V.* ORANG-OUTANG.

SINGE ROUGE. MAM. Barrère nomme ainsi l'Alouate (*Mycetes Seniculus*, Desm.) ou le *Cercopithecus barbatus Guineensis* de Marcgraaff, qui est très-commun à Cayenne.

SINGE VOLANT. MAM. Ce nom a été quelquefois donné aux Galéopithèques. *V.* ce mot.

SINNINGIE. *Sinningia*. BOT. Genre de la famille des Gesnériées et de la Didymie Angiospermie. L., établi par Nées d'Esbeck (Ann. des Sc. nat., vol. 6, p. 292) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, campanulé, quinquéfide, à cinq angles foliacés, ailés; corolle presque bilabiée, renflée au-dessous de l'orifice, ayant le limbe ouvert, presque régulier, divisé en cinq lobes ovales, presque arrondis; quatre étamines didymes, insérées à la base de la corolle et plus courtes que le tube, ayant leurs filets glabres, ascendants, leurs anthères glabres, presque carrées, biloculaires, d'un jaune pâle, cohérentes au moyen d'un connectif charnu; cinquième filet rudimentaire, inséré à la base de la corolle; cinq glandes nectarifères, alternes avec les filets; ovaire infère, à cinq ailles, uniloculaire, avec des placentas doubles; style hérissé; stigmatte cyathiforme; capsule presque charnue, renfermant un grand nombre de graines.

SINNINGIE DE HELLER. *Sinningia Helli*. Elle est haute d'un pied ou un peu moins. Sa tige est épaisse, charnue, cylindrique, nue inférieurement. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes, ovales, dentées en scie, légèrement pubescentes. Les fleurs sont d'un vert pâle, entremêlées avec les feuilles, et formant ainsi une sorte de grappe. Cette plante, originaire du Brésil, est provenue de graines qui ont germé en premier lieu dans le jardin de l'université, à Bonn. Elle s'est ensuite répandue dans les jardins de botanique de l'Europe, notamment en Angleterre, où Lindley l'a décrite de nouveau, et en a donné une bonne figure dans le *Botanical Register*, n° 997.

SINODENDRE. *Sinodendron*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides. Établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Scarabæus* de Linné, et dans lequel son auteur faisait entrer plusieurs insectes appartenant à des genres différents. Caractères : corps allongé, cylindrique; tête petite, cornue ou tuberculée; yeux petits; antennes fortement coudees, composées de dix articles : le premier fort long, égalant presque la longueur de la moitié de l'antenne; le deuxième globuleux, un peu turbiné; les cinq suivants globuleux, allant un peu en grossissant du troisième jusqu'au septième inclusivement; les trois derniers formant des feuilletés disposés perpendiculairement à l'axe de l'antenne et imitant des dents de scie. Labre peu distinct; mandibules cornées, presque entièrement cachées. Mâchoires presque membraneuses, peu avancées, composées de deux lobes, l'intérieur très-petit, en forme de dent. Palpes maxillaires peu avancés, filiformes, près de deux fois plus longues que les labiales, leur deuxième article plus grand que les autres, obconique, le troisième presque ovale, le dernier presque cylindrique; le terminal des palpes labiales plus gros que les précédents, presque ovale. Menton petit, trian-

gulaire, caréné; languette cachée par le menton; corselet presque carré, convexe en dessus, sa partie antérieure concave, surtout dans les mâles, le bord antérieur échancré pour recevoir la tête. Écusson petit, arrondi postérieurement; élytres recouvrant l'abdomen et les ailes; pattes de longueur moyenne; jambes dentées sur deux rangs à leur partie extérieure; dernier article des tarses muni de deux crochets entre lesquels est un appendice portant deux soies; abdomen assez épais.

SINODRE CYLINDRIQUE. *Sinodendron cylindricum*, n° 1, Fab., Syst. Éleuth.; Panzer, Faune Germ., fasc. 1, f. 1, mâle, et fasc. 2, f. 11, fem.; *Scarabæus cylindricus*, Oliv. Il se trouve communément en France et en Belgique.

SINOPE ou **SINOPIS. MIN.** Les anciens donnaient ce nom, qui est celui d'une ville de Paphlagonie, à une Ocre d'une belle couleur rouge, et qui était très-usitée chez les peintres de l'antiquité. *V. OCRE.*

SINOPLÉ. MIN. Variété de Quartz, d'un rouge vif.

SINSIGNOTTE. OIS. Nom vulgaire de la Farlouise et du Pipit des Buissons.

SINTOXIE. *Sintoxia. MOLL.* Sous-genre que Raffinesque (Monographie des Coquilles de l'Ohio) établit dans son genre Obliquaire, pour celles de ces Coquilles qui présentent une forme ovale, oblique, à dent lamellaire, à ligament courbe.

SINUÉ ET **SINUEUX.** *Sinuatus* et *Sinuosus. BOR.* On applique ces épithètes à un organe quelconque, dont le bord est muni d'échancrures et de parties saillantes arrondies; quand les échancrures sont très-profondes, les parties qu'elles séparent deviennent des lobes, et l'organe prend l'épithète de lobé.

SINUS. Angle rentrant, formé par deux lobes originaires.

SION ET **SIUM. BOT.** Ce nom, sous lequel les anciens désignaient une plante peu connue, a été appliqué par Tournefort et Linné à un genre d'Ombellifères, nommé en français Berle. *V. ce mot.* Les vieux auteurs de botanique l'ont employé, les uns pour désigner la *Cicuta virosa*, les autres le *Veronica Beccabunga*.

SIONE. *Siona. INS.* Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Phalénites, établi par Duponchel, avec les caractères distinctifs suivants: antennes simples, assez fortes; palpes dépassant notablement le bord du chaperon et ayant leur dernier article très-aigu; ailes fort grandes, marquées d'apparences nervures, et à fond uni.

SIONE DEALBARIA. *Siona Dealbaria, Dup.; Geometra Dealbaria, Lin.; Phalæna Dealbaria, Gm.* Corps blanc; antennes noires; ailes d'un blanc nacré, avec les nervures grisâtres: les antérieures ombrées de noirâtre, avec un croissant noir sur la nervure discoïdale. Envergure, seize lignes. Europe.

SIPALE. *Sipalus. INS.* Coléoptères tétramères; genre de la famille des Charansonites, tribu des Calandrites, institué par Schoenherr, aux dépens du genre *Calandra*, de Fabricius. Caractères: antennes fortes et courtes; le funicule composé de six articles courts et tronqués à l'extrémité, le huitième et neuvième formant une masse pyriforme; rostre cylindrique, allongé; corps convexe, rugueux, oblong, cylindrique, ailé; corselet ova-

laire, tronqué à la base, lobé vers les yeux; élytres oblongues et convexes; pattes longues; tarses étroits, non spongieux, canaliculés en dessous, à articles trigones, à pénultième article simple.

SIPALE GRANULE. *Sipalus granulatus, Schoenh.; Calandra granulata, Fab.; Calandra gigas, Oliv.* Tout l'insecte est d'un fauve verdâtre velouté; sa trompe est longue, arquée, fauve, marquée d'un sillon longitudinal dans la première moitié de sa longueur; antennes à massue ovale, aplatie, pâle à son extrémité; corselet brun, parsemé de nodosités élevées, inégales, un peu aiguës; élytres obscures, ponctuées et striées; pattes rugueuses, grisâtres; les antérieures courtes. Taille, quatorze lignes. De Sumatra.

SIPANÉE. *Sipanea. BOR.* Genre de la famille des Rubiacées, établi par Aublet (Guian., t. 56) et auquel on doit réunir le *Virecta* de Linné fils et de Vahl, qui ne paraît pas en différer. Voici ses caractères: le calice, adhérent par la base avec l'ovaire, est à cinq divisions étroites; la corolle est infundibuliforme, allongée, à tube cylindrique, très-peu renflé dans sa partie supérieure; le limbe est plan et à cinq divisions; l'entrée du tube est bouchée par un bouquet de poils jaunes; les étamines sont incluses, sessiles et insérées vers la partie supérieure du tube; le style est simple, terminé par deux stigmates subulés: le fruit est une capsule ovoïde, couronnée par les divisions du calice, à deux loges contenant chacune un très-grand nombre de graines très-petites, irrégulièrement ovoïdes ou polyédriques et à surface chagrinée; leur tégument est crustacé, recouvrant un endosperme charnu, dans lequel est placé un embryon dressé. Les espèces de ce genre sont toutes originaires de l'Amérique méridionale.

SIPANÉE DES PRÉS. *Sipanea pratensis, Aubl., Guian., 1, t. 56.* C'est une plante herbacée, vivace, très-velue, à feuilles opposées, munies de stipules intermédiaires; les fleurs sont ou rapprochées en faisceaux ou formant des grappes qui naissent à l'extrémité de la tige. Très-abondante aux environs de Cayenne.

SIPAROUNIER. *Siparuna. BOR.* Genre établi par Aublet, et qui a les plus grands rapports avec le genre *Cirosna* de Ruiz et Pavon, et dont voici les caractères tels que les présente le *Siparuna Guianensis, Aubl., 2, tab. 553*, seule espèce dont se compose ce genre: les fleurs sont petites, unisexuées, monoïques, les mâles et les femelles réunies et mêlées à l'aiselle des feuilles. Les fleurs mâles ont un involucre commun, régulier, turbiné, épais, offrant quatre petites dents à son sommet. Les étamines, dont le nombre varie de cinq à dix, sont insérées à la paroi interne de l'involucre, sans ordre, et caduques. Dans les fleurs femelles, l'involucre commun est pyriforme, à quatre dents; les pistils sont au nombre de quatre à huit, et même au-delà, attachés à la paroi interne de l'involucre qui est resserré à sa partie supérieure, par laquelle sort l'extrémité des styles. Le fruit est semblable à celui du Figuier, c'est-à-dire que l'involucre commun devient charnu, qu'il est ombiliqué à son sommet, et qu'il renferme un à huit noyaux qui sont les véritables fruits. Ceux-ci sont arrondis, un peu comprimés, à surface chagrinée, et enveloppés dans une substance

charnue, qui paraît différente de celle de l'involucre, lequel finit par se rompre irrégulièrement et par devenir plan.

SIPAROUNIEU DE LA GUIANE. *Siparuna Guianensis*. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, entières, très-aromatiques, dont les différentes parties sont couvertes d'un duvet étoilé. Il croît dans les forêts. Si l'on compare les caractères du genre *Siparuna* à ceux du *Citrosma*, on verra qu'il y a presque identité entre eux, à moins qu'on n'admette comme suffisante pour les distinguer la différence que présente l'involucre du *Siparuna*, qui est ruptile et devient plan, caractère de fort peu d'importance, mais qui n'a pas été mentionné dans les espèces de *Citrosma*.

SIPÈDE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SIPHANTHERA. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Pohl (*Plant. Brasil. Icon. et Descript.*, t. 1, p. 102) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est campanulé, un peu renflé à la base, le limbe quadridenté, avec des folioles persistantes, placées entre les dents et plus longues que celles-ci ; corolle à quatre pétales orbiculés, plans, munis à la base d'un court onglet, insérés sur le sommet des dents du calice ; quatre étamines ayant leurs filets égaux, filiformes, beaucoup plus longs que les pétales, insérés sur le bord du calice et entre ses dents ; anthère oblongue, presque cylindrique, convexe du côté externe, marquée au côté interne d'un sillon longitudinal, munie à la base d'un processus blanc ascendant, ou, pour nous servir des expressions du professeur De Candolle, ayant le connectif très-court, renflé en deux oreillettes à son articulation ; l'anthère se termine par un bec long, cylindrique, tubuleux et tronqué ; ovaire elliptique, surmonté d'un style long, filiforme à la base, et terminé en massue ; capsule déprimée, obovée, obcordée au sommet, biloculaire, bivalve, déhiscente par le sommet, à cloison membraneuse insérée sur le milieu des valves ; graines nombreuses, ovées et réticulées. Ce genre se compose de trois espèces qui croissent au Brésil dans la capitainerie de Goyaz, et qui ont été décrites et figurées (*loc. cit.*, tab. 84 et 85) avec beaucoup de soins par l'auteur, sous les noms de *Siphantha cordata*, *tenera* et *subtilis*. Ce sont de petites herbes très-élégantes, hérissées, glanduleuses, croissant dans les localités montagneuses. Leurs feuilles sont opposées, sessiles, dentées, couvertes de poils glanduleux ; les fleurs sont roses ou blanches, agglomérées en capitules axillaires ou terminaux, entourés chacun d'un involucre composé de bractées foliacées et ciliées. Les anthères ont une belle couleur bleue, qui contraste agréablement avec le rose des pétales.

SIPHISIA. BOT. Genre de la famille des Aristolochées, proposé par Raffinesque, et dont l'*Aristolochia siphoides* doit être le type.

SIPHO. MOLL. Klein a donné ce nom à des Fuseaux à queue courte, des Mitres, des Buccins, etc., dont il a formé un genre fort incohérent.

SIPHOCALYX. BOT. Ce genre formé par Berlandière, dans la famille des Ribésiées, a été réuni à la troisième section du genre *Ribes*. V. GROSELLER.

SIPHOCAMPYLE. *Siphocampylus*. BOT. Genre de la

famille des Lobéliacées, de la Pentandrie Monogynie. Parmi les diverses contrées du nouveau continent qui ont fourni à l'étude de l'histoire naturelle tant de précieux matériaux, le vaste empire du Brésil a toujours tenu le premier rang pour la richesse et la multiplicité de ces matériaux ; et depuis l'acquisition que fit Alvarez Cabral au trône d'Emmanuel, d'un pays que, trois siècles après, l'indépendance populaire devait ravir aux descendants de Bragance, le luxe et la magnificence de sa végétation ont constamment été l'objet des vœux du botaniste ; mais la politique méticuleuse de la métropole a toujours rendu extrêmement difficile l'exploration d'une colonie dont elle voulait dérober l'importance à tous les regards ; Marcgraaff et Pison furent en quelque sorte les seuls qui, grâce à l'égide de Maurice de Nassau, purent pénétrer dans l'intérieur du Brésil, jusqu'à ce que l'émigration de la cour de Lisbonne vers la plus considérable de toutes les possessions l'ait rendue accessible à tout le monde. Dès lors, nombre de savants s'y sont transportés, et personne n'ignore combien la science de la nature est redevable aux recherches de Humboldt, de Bonpland, du prince de Neuwied, de Langsdorff, de Saint-Hilaire, de Spix, de Martius, de Mikau, de Roddi, de Pohl, etc. Ce dernier a employé plusieurs années à l'étude particulière du sol et des productions des provinces de Minas Geraës, de Goyaz, de Minas Novas et à parcourir d'immenses solitudes, non pas absolument désertes, puisque partout la nature y développe ses richesses avec profusion ; mais où le tableau n'est jamais animé par la présence de l'homme civilisé ; le résultat qu'il en a publié forme un ouvrage de grande magnificence ; beaucoup de genres nouveaux y figurent, et de ce nombre est celui qu'il a nommé *Siphocampylus*, de deux mots grecs, σφωγῆ, tube, et χαμπύλος, recourbé, à cause de la forme particulière de la corolle, qui ne permet pas d'en confondre les espèces avec celles du genre *Lobelia*. Dix espèces, auxquelles Pohl en a ajouté une onzième précédemment publiée sous le nom de *Lobelia Westiano*, par Thunberg, dans ses plantes du Brésil, ont tout ce que comprend maintenant le nouveau genre, distingué par un calice petit, monophylle, décristrié, quinquépartite ; par une corolle monopétale, irrégulière, avec le tube cylindracé, beaucoup plus long que le calice, incliné, un peu rétréci à la base et le limbe, quinquépartite, bilabié, à découpures inégales, lancéolées, dont l'intermédiaire de la lèvre inférieure qui en a trois, est plus profondément fendue ; par cinq étamines à anthères oblongues, connées en forme de cylindre un peu recourbé, inégales, dont les supérieures sont garnies de soies ou poils plus ou moins longs et touffus ; par un ovaire infère, presque globuleux, surmonté d'un style filiforme, recourbé, dépassant un peu la colonne staminifère, et d'un stigmate à deux lobes ovales ; par une capsule ovale, mucronée, biloculaire, bivalve. Les *Siphocampyles* connus sont tous des arbrisseaux.

SIPHOCAMPYLE A GRANDES FLEURS. *Siphocampylus macranthus*, Pohl, *Pl. Brasil. ic. et Descript.*, II, 105, t. 168. Cette espèce est assez commune aux environs de Rio-de-Janeiro, où Pohl l'a trouvée fleurie aux mois de mars et de septembre, ce qui indique deux époques

de floraison par année. Sa tige est suffrutescente, tenace, fistuleuse, cylindrique, sillonnée, simple, verte, de la grosseur d'une plume de Cygne et de la hauteur de trois pieds. Les feuilles sont décidues, simples, alternes, ovales-oblongues, aiguës, denticulées, planes, très-glabres, d'un vert brunâtre et luisant en dessus; d'un vert jaunâtre en dessous, réticulées, longues de cinq pouces et demi, larges de deux. Le pétiole n'a guère plus de sept lignes. Les fleurs sont axillaires, solitaires, pédonculées et souvent rapprochées à l'extrémité de la tige en épi terminal. Le calice est persistant, monophylle, vert, foliacé, semi-globuleux, adné à l'ovaire et divisé en cinq découpures lancéolées, aiguës. La corolle est rouge d'amaranthe, à reflets bleuâtres, simple, monopétale, marcescente; avec son tube cylindrique, long, recourbé, entier, glabre, à cinq stries, peu étranglé à la base, renflé à l'extrémité; le limbe est formé de deux lèvres: la supérieure bipartite, à divisions lancéolées, recourbées; l'inférieure tripartite, à divisions plus petites, lancéolées, dont les latérales divergentes, l'intermédiaire plus courte et droite. Les cinq étamines sont insérées au calice, sous la corolle et s'élançant en dehors entre les deux divisions de la lèvre supérieure; les filaments sont linéaires, membraneux, libres à la base, puis réunis et soudés en un tube cylindrique; les anthères sont également soudées à leur base, inclinées, les deux inférieures plus courtes, et toutes biloculaires, déhiscentes intérieurement et longitudinalement, d'un bleu pâle et entièrement couvertes de longs poils jaunes. L'ovaire est infère, presque globuleux, glabre, surmonté d'un style filiforme, recourbé, qui traverse la colonne staminale et la dépasse; il est terminé par un stigmate bilobé. La capsule est presque ronde, enveloppée des débris persistants du calice; elle est à deux loges renfermant plusieurs semences ovales-elliptiques.

Tous les Siphocampyles connus doivent être cultivés en serre chaude, dans une terre consistante et même un peu compacte; il leur faut des arrosements fréquents dans le temps de leur végétation et très-modérés hors de cette période. Leur multiplication ne s'est encore opérée que par le moyen du semis, qui doit être fait en terrine, sur couche, sous châssis, et conduit avec beaucoup de soin, car l'éducation des jeunes plantes est difficile.

SIPHOGYNE. BOT. Même chose que *Cryptogyne*, l'une des sections du genre Ériocéphale. *V.* ce mot.

SIPHOMERIS. BOT. Le genre institué sous ce nom dans la famille des Tiliacées, par le professeur Bojer, ne diffère pas du genre *Grewia*, de Jussieu.

SIPHON. BOT. Très-belle espèce du genre Aristolochie. Les Grecs donnaient aussi ce nom à une Graminée qu'on dit être un Agrostide.

SIPHONAIRE. *Siphonaria*. MOLL. Genre de Gastéropodes, présumé appartenir à la section des Pectinibranches; il a été établi par Sowerby dans son *Genera*. Adanson le premier, dans son excellent ouvrage sur les Coquilles du Sénégal, fit connaître, sous le nom de Mouret, une coquille qu'il rangeait dans les Patelles, tout en reconnaissant qu'elle en diffère sous plusieurs rapports; il indique même des différences très-notables

entre l'animal du Mouret et celui des autres Patelles. Ainsi, à l'aide de ces connaissances et par l'étude des coquilles rangées autrefois dans les Patelles, on pouvait arriver à un bon genre en groupant toutes celles qui, n'étant pas symétriques, ont en dedans et latéralement une gouttière plus ou moins profonde, indiquée ordinairement au dehors, soit par un prolongement du bord, soit par une côte plus saillante. Les caractères pris de l'animal étaient fort incomplets lorsqu'on ne pouvait avoir recours qu'à Adanson. Depuis cet auteur, Savigny, dans les magnifiques figures de la description de l'Égypte, représenta une espèce de Siphonaire avec son animal. Blainville en profita pour compléter les caractères génériques qui se ressentiraient nécessairement de l'ignorance presque complète où l'on était à l'égard de l'animal, et les exprima de la manière suivante : corps subcirculaire, conique, plus ou moins déprimé; tête subdivisée en deux lobes égaux, sans tentacules ni yeux évidents; bords du manteau crénelés et dépassant un pied subcirculaire; cavité branchiale transverse, contenant une branchie en forme de grand arbuscule, ouverte un peu avant le milieu du côté droit et pourvue à son ouverture d'un lobe charnu, de forme carrée, situé dans le sinus, entre le manteau et le pied; muscle rétracteur du pied divisé en deux parties : l'une beaucoup plus grande, postérieure, en fer à cheval; l'autre très-petite, à droite et en avant de l'orifice branchial. Coquille non symétrique, patelloïde, elliptique ou suborbiculaire, à sommet bien marqué, un peu sénestre et postérieur; une sorte de canal ou de gouttière sur le côté droit, rendue sensible en dessus par une côte plus élevée et le bord plus saillant. L'impression musculaire divisée comme le muscle qu'elle représente. Les coquilles de ce genre vivent sur les rochers; quelques espèces semblent rester longtemps à la même place, car les difformités qui résultent d'un même accident de l'endroit où elles sont attachées et qui se succèdent depuis longtemps, comme les stries d'accroissement le démontrent, indiquent une habitude semblable à celle de plusieurs Cabochons.

SIPHONAIRE À CÔTES BLANCHES. *Siphonaria leucoptera*; *Patella leucoptera*, L., Mart., t. 1, pl. 7, fig. 56 et 57. Coquille ovale, assez petite, peu élevée, à sommet submédian, de couleur brune, quelquefois noirâtre ou grisâtre en dehors, radiée par vingt à trente côtes blanches; sommet blanc, entouré d'une ligne brune; l'intérieur blanc ou brunâtre, entouré d'une bande presque noire, radiée de blanc.

SIPHONANTHE. *Siphonanthus*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice ample, à cinq divisions persistantes; corolle infundibuliforme, dont le tube est très-long, filiforme, le limbe petit, à quatre segments étalés; quatre étamines ayant leurs filets plus longs que le limbe de la corolle, terminés par des anthères oblongues, triangulaires; ovaire supère, très-court, quadrilobé, surmonté d'un style filiforme, de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate simple; fruit formé de quatre baies arrondies, renfermées dans le calice, et contenant chacune une

seule graine ronde. Il paraît certain, d'après les observations de Gærtner et de Jussieu (Ann. du Mus., 7, p. 65), que l'*Ovieda mitis* de Burmann est la même plante que celle qui a servi de type à Linné pour fonder son genre *Siphonanthus*, lequel a été réuni aux *Clerodendrum* par divers auteurs.

SIPHONANTHE DES INDES. *Siphonanthus Indica*, L., Lamk., Illustr., tab. 79, fig. 1 et 2. C'est une plante herbacée, à tige très-simple, garnie de feuilles sessiles, opposées, ternées, lancéolées, entières, acuminées, glabres et marquées de nervures latérales simples. Les fleurs, dont la corolle est jaunâtre, sont disposées en petits corymbes opposés, situés dans l'aisselle des feuilles supérieures. Cette plante croît dans les Indes orientales. Willdenow a formé une espèce distincte, sous le nom de *Siphonanthus angustifolia*, de la plante figurée n° 2. dans les Illustrations de Lamarek. Ce dernier auteur ayant lui-même reconnu que la figure n° 1 est inexacte, il y a lieu de croire qu'elle ne représente qu'une simple variété, malgré les différences qu'offrent ses feuilles, soit dans leur forme, soit dans leur disposition.

SIPHONANTHEMUM. BOT. (Ammann.) Synonyme de Siphonante.

SIPHONAPTÈRES. *Siphonaptera*. INS. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) désigne sous ce nom le dernier ordre des insectes Aptères; cet ordre est ainsi caractérisé : bouche consistant en un rostellé (ou petit bec) composé d'un tube extérieur ou gaine (lèvre inférieure) divisée en deux valves articulées, renfermant un suçoir de trois soies (deux mâchoires et la langue) et de deux écailles (palpes) recouvrant la base de ce tube; pattes postérieures servant à sauter; corps très-comprimé sur les côtés; antennes très-rapprochées de l'extrémité antérieure de la tête, presque filiformes ou un peu plus grosses au bout, de quatre articles : une lame que l'animal élève et abaisse très-souvent, située au-dessous de chaque œil et dans une fossette.

Ces Aptères paraissent intermédiaires entre les Hémiptères et les Diptères; ils subissent des métamorphoses complètes; de même que les Parasites, ils vivent sur divers Quadrupèdes et sur quelques Oiseaux; cette dernière considération les rapproche des derniers Diptères ou des Pupipores, qui vivent aussi sur les Oiseaux. Cet ordre ne renferme que le genre Puce.

SIPHONCULÉS. *Siphonculata*. INS. Seconde famille de l'ordre des Parasites, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) et renfermant les Parasites qui n'ont point de mandibules et dont la bouche consiste en un museau d'où sort à volonteé un siphoncule servant de suçoir. Latreille divise ainsi cette famille :

I. Thorax très-distinct; les six pattes terminées en manière de pince.

Genres : **POU**, **HÉMOTOPINE**.

II. Thorax très-court, presque nul; corps comme formé simplement d'une tête et d'un abdomen; les deux pattes antérieures monodactyles, les autres didactyles.

Genre : **PATIRE**.

SIPHONE. *Siphona*. INS. Diptères; genre de la famille des Musciens, tribu des Tachinites, établi par Meigen qui lui donne pour caractères : antennes allon-

gées, dont le quatrième article est, dans les mâles, quatre fois aussi long que les précédents, et, dans les femelles, deux fois seulement; style coudé; tête renflée et vésiculeuse; trompe longue, menue et bicoudée; corps étroit; pelotes et crochets des tarses fort petits; une cellule sous-marginale et trois postérieures aux ailes.

SIPHONE CRÉTÉE. *Siphona cristata*; *Stomoxis cristata*, Fab. Ses antennes sont noires; sa tête est blanche, avec un tubercule postérieur, élevé, charnu et d'un brun ferrugineux; le corselet est poilu, cendré, ainsi que l'abdomen, dont le premier segment est transparent, d'un jaune testacé; les ailes sont limpides; squamme écussonnaire blanche; pattes testacées. Europe.

SIPHONELLE. *Siphonella*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Musciens, tribu des Hétéromyzides, institué par Macquart qui lui assigne pour caractères distinctifs : trompe coudée en deux endroits, formant en quelque sorte la lettre Z, en supposant néanmoins les angles arrondis; la branche supérieure la plus courte et presque toujours cachée dans la bouche; palpes insérées un peu au-dessous du premier coude, en massue, légèrement recourbées et hérissées de poils.

SIPHONELLE DE LA NOIX. *Siphonella Nucis*, Perris. Tête noire, avec la face et l'épistome jaunes; antennes brunes; palpes jaunes; corselet noir, ponctué; écusson obtusément triangulaire, presque hémisphérique, bordé de soies dont deux plus longues; abdomen d'un noir luisant; pattes noires; ailes hyalines, avec la nervure médiastine bien prononcée et la nervure costale ciliée. Taille, une ligne. Europe.

SIPHONIA. BOT. (*Lichens*.) Fries a proposé de donner ce nom au genre *Dufourea*, attendu qu'il en existe déjà un, fondé sur des plantes phanérogames de l'Amérique méridionale; plus tard ce même savant a proposé de le nommer *Siphula*. V. ce mot, ainsi que **DUFUREA**.

SIPHONIE. *Siphonia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Richard qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques; calice quinquéfide ou quinquéparti, à préfloraison valvaire, et se détachant après la floraison par une fente circulaire, près de sa base; pas de corolle; fleurs mâles : filets soudés en une colonne libre au sommet, lequel doit peut-être se considérer comme un rudiment de pistil, portant au-dessous de ce sommet un ou deux verticilles de cinq anthères adnées et extrorses. Fleurs femelles : trois stigmates sessiles, légèrement bilobés; ovaire marqué de six côtes et creusé de trois loges dont chacune contient un ovule unique; fruit capsulaire, assez grand, revêtu d'une écorce fibreuse, se séparant en trois coques bivalves. Les deux espèces de ce genre, dont l'une a été observée à la Guiane et l'autre au Brésil, sont des arbres à feuilles longuement pétioolées, composées de trois folioles très-entières, glabres et veinées. Les fleurs sont petites; elles forment des grappes paniculées, axillaires ou terminales; une fleur femelle unique termine chacune de ces grappes dont le reste est couvert de fleurs mâles. L'espèce de la Guiane est connue par la production de gomme élastique ou caoutchouc, qui n'est autre chose

que le suc laiteux de ses diverses parties sont remplies, concrété après qu'il en a été extrait. Il paraît aussi, d'après le rapport d'Aublet, que ses amandes se recueillent et se mangent. Le nom de *Siphonia*, qui rappelle les usages du caoutchouc, a été substitué avec raison, par Richard, à celui d'*Hevea*, qu'Aublet donnait à ce genre, et qui présentait absolument la même connotation qu'un autre déjà connu. C'était pour Linné fils une espèce de *Jatropha*.

SIPHONIFÈRE. MOLL. D'Orbigny, en séparant distinctement en trois grands ordres la classe des Céphalopodes, appliqua cette dénomination au deuxième de ces ordres, par opposition au troisième, les Foraminifères. Les Siphonifères ne renferment que les Céphalopodes dont les coquilles sont toujours pourvues d'un siphon véritable, quelle que soit d'ailleurs sa position.

SIPHONISMA. BOT. Section établie par le professeur De Candolle, dans le genre *Moquinia*, de la famille des Synanthérées, pour une plante observée par Bojer dans les forêts de l'île de Zanguebar.

SIPHONBRANCHES. *Siphonobranchiata.* MOLL. Dénomination employée par Blainville, dans son Traité de Malacologie, et appliquée au premier ordre de ses Paracéphalophores. Cet ordre renferme la grande série des Mollusques dont la coquille est canaliculée ou échancrée à la base; il se partage en trois familles, les Siphonostomes, les Entomostomes et les Angystomes.

SIPHONOMORPHA. BOT. L'une des sections du genre *Silene*, de Linné.

SIPHONORE. *Siphonora.* INS. Genre de Myriapodes de l'ordre des Siphonizants, section des Typhlogènes, selon la méthode proposée par Brandt; caractères : tête petite, rétrécie; bec très-aigu, très-mince, allongé, sinueux, un peu courbé, aussi long que les antennes; celles-ci sont courbes; point d'yeux ni d'appendice palpiforme. Ce genre n'admet encore qu'une espèce; elle a été trouvée à Porto-Ricco, d'où lui est venu le nom particulier de *Siphonora Portoriccensis*.

SIPHONOSTÉGIE. *Siphonostegia.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Bentham, avec les caractères suivants : calice infundibuliforme, dont le tube est allongé et le limbe à quatre ou cinq divisions; corolle hypogyne : sa lèvre supérieure est recourbée, l'inférieure est plus courte, avec ses trois lobes entiers; quatre étamines dont les anthères ont deux loges parallèles, aiguës à leur base et mutiques; stigmate à tête épaisse. Le fruit est une capsule oblongue, dressée, à valves entières.

SIPHONOSTÉGIE DE L'INDE. *Siphonostegia Indica.* C'est une petite plante herbacée, dressée, à rameaux grêles et pubescents; les feuilles inférieures sont opposées et les supérieures alternes, toutes pinnatifides, à segments aigus et lancéolés; les fleurs sont éparées, subsistantes, subsessiles, disposées en épis interrompus ou en grappes terminales.

SIPHONOSTOME. POIS. Nom donné par Duméril à une famille de Poissons osseux holobranches abdominaux.

SIPHONOSTOMES. *Siphonostomata.* MOLL. Blainville (Traité de Malac.) a formé sous ce nom une famille qui représente le genre *Murex* de Linné; elle est la pre-

mière de l'ordre des Siphonobranches; il la sous-divise en deux sections : la première pour les coquilles qui n'ont point de bourrelet au bord droit; elle renferme les genres Pleurotome, Rostellaire, Fuseau, Pyrule, Fasciolaire et Turbinelle; la seconde pour les coquilles qui ont un bourrelet persistant au bord droit; les genres qu'elle contient sont : Colombelle, Triton, Ranelle et Rocher.

SIPHONOSTOMES. CRUST. Famille de Pécilopodes, caractérisée par un siphon ou sugoir plus ou moins apparent, tantôt extérieur et sous la forme d'un bec aigu, inarticulé, tantôt caché ou peu distinct, tenant lieu de bouche; jamais plus de quatorze pattes; test très-mince et d'une seule pièce. Cette famille se partage en deux sous-familles ou tribus : les CALIGIDÉES et les LERNÉIFORMES.

SIPHONOTE. *Siphonotus.* INS. Genre de Myriapodes, faisant partie de l'ordre des Siphonizants, section des Ommasphores de la méthode de Brandt, qui lui donne pour caractères : deux yeux distincts; point d'appendice palpiforme; bec allongé, avec le sommet obtusiuscule, presque aussi long que les antennes qui sont droites et en massue. La seule espèce connue vit au Brésil, d'où Brandt l'a appelée *Siphonotus Brasiliensis*.

SIPHONYCHIA. BOT. Ce genre, proposé par Torrey et Gray, dans leur Flore de l'Amérique septentrionale, pour faire partie de la famille des Caryophyllées, n'a été admis que comme section du genre *Paronychia* de Jussieu.

SIPHORINS. OIS. Vieillot a nommé ainsi la cinquième famille de la tribu des Oiseaux Atéléopodes. Ces Siphorins, du grec *Narines en tubes*, à cause de cette particularité de l'organisation du bec, ne comprennent que deux genres : les Pétréls, *Procellaria*, et les Albatros, *Diomedea*. Ce sont des Oiseaux de haute mer, dont les narines s'ouvrent sur le bec en tubes roulés et solides.

SIPHOSSE. *Siphosis.* POLYP. Raffinesque a établi ce genre (Journ. de Phys., juin 1819, p. 429) pour y placer deux Polyptères fossiles et calcaires, voisins des Miléporés.

SIPHOSTOME. *Siphostoma.* ANNÉL. Genre de Chétopodes, fondé par le docteur Otto, qui l'a caractérisé ainsi : corps cylindrique, allongé, articulé, atténué aux deux extrémités, enveloppé d'une peau extrêmement mince, diaphane, pourvu de chaque côté d'une double série de soies dirigées en avant, et dont les antérieures sont rapprochées et forment deux sortes de peignes avancés; bouche inférieure, subterminale, avec une masse de cirres extrêmement nombreux en avant, et une paire de cirres tentaculaires en arrière, composée de deux orifices placés l'un avant l'autre : le premier plus petit, canaliculé à la base d'une avance en forme de trompe; le second beaucoup plus large et arrondi en arrière. Le docteur Otto a observé cette Annélide curieuse sur les côtes de Naples, au mois de décembre 1818. Son corps atténué et grêle est long d'environ trois pouces, il s'atténue surtout en arrière; à la distance d'un demi-pouce environ de l'extrémité antérieure, il offre un renflement, indice de la place qu'occupent les

viscères. Le nombre des segments du corps est d'environ quarante; mais ils sont peu distincts, si ce n'est du côté du ventre qui est aplati. Les côtés du corps sont hérissés par un grand nombre de soies roides, longues, épaisses, surtout au milieu, peu brillantes, blanchâtres, formant deux rangées longitudinales et distantes; chaque anneau porte deux de ces soies de chaque côté, et ce qu'elles offrent encore d'assez singulier, c'est qu'elles sont toutes dirigées en avant, au contraire de ce qui a lieu dans tous les autres Chétopodes. Les soies des anneaux qui composent l'extrémité antérieure presque tronquée, sont fort grandes, serrées les unes contre les autres horizontalement, de manière à imiter de chaque côté une sorte de peigne dirigé en avant comme dans les Pectinaires de Lamarck, et pourvu à sa racine d'une quantité considérable de cirres tentaculaires, extrêmement courts et labiaux. Entre ces deux faisceaux et vers la face inférieure se trouve la tête proprement dite; elle est de forme conique, adhérente au corps par le sommet du cône et se prolongeant antérieurement en une petite trompe. C'est à la base de ce prolongement proboscidoforme qu'est le premier orifice buccal, qui se continue en gouttière durant toute sa longueur, et que le docteur Otto regarde comme servant de suçoir. La seconde bouche est plus en arrière; elle est beaucoup plus grande et entourée par un bourrelet labial, en fer-à-cheval, à la partie postérieure duquel est une paire de tentacules subcomprimés, mobiles, subarticulés et avec un sillon profond sur le bord. L'anus est arrondi, grand et tout à fait terminal.

L'espèce qui, jusqu'ici, compose seule ce genre, a reçu le nom de Diplochaïte, *Diplochaïtes*, à cause du double rang de ses acicules.

SIPHOSTOMIA. POIS. Raffinesque a proposé sous ce nom une famille qui comprendrait les *Colubrinia* et les *Aulostomia* ayant dix genres.

SIPHOTOXIS. BOR. Le genre produit sous ce nom par Bojer, dans la famille des Labiatés, a été aussi nommé *Achyrospermum* par Blume. Caractères : calice ample, subbilabié, avec la lèvre supérieure dressée, trifide, l'inférieure un peu plus courte, étalée, bifide; corolle plus longue que le calice; son limbe est à deux lèvres, dont la supérieure courte, dressée, échancrée, l'inférieure semi-trifide, à lobe intermédiaire plus grand et concave; quatre étamines presque égales, ascendantes; filaments nus; anthères uniloculaires par la réunion des deux loges; style courtement bifide; akènes couronnés sur le dos et au sommet par des paillettes membraneuses. Les espèces décrites, tant par Blume que par Bojer, sont des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à feuilles opposées, dentées, et mollement pubescentes; les verticilles de fleurs forment un épi au sommet de la tige. Ces plantes se trouvent à Java et à Madagascar.

SIPHULA. BOR. (*Lichens*.) Fries a donné ce nom au genre décrit par Acharius sous celui de *Dufourea*, nom qui a été réservé, comme on sait, à un genre de Phanérogames. *V.* ce mot. Le genre *Siphula* est ainsi caractérisé par Fries : apothécies en forme de disque ouvert, régulier, fixées aux extrémités renflées du

thallus; cupule analogue au thallus, presque oblitérée, bordant à peine les apothécies; thallus membraneux, d'une couleur uniforme, presque fistuleux. Ces plantes croissent sur la terre et sur les rochers; deux habitent les Alpes ou le nord de l'Europe; deux autres croissent au cap de Bonne-Espérance.

SIPHUNCULACEES. ANNÉL. Famille établie par Delle-Chiagi, dans l'ordre des Annélides terricoles. Caractères : corps allongé, offrant souvent un renflement terminal; ayant en avant un rétrécissement ou col étroit et cylindrique; bouche contenue dans une trompe ou tentacule. Cette famille se compose des genres SIPHONCLE, *Siphunculus*, et THALASSÈME, *Thalassema*.

SIPHUNCULUS. FOSS. Luid (Lit. Brit., n° 1201) a donné ce nom à une Serpule ou Vermilie fossile. *V.* SERPULE.

SIPHONCLE. *Siphunculus*. ANNÉL. Genre d'Echinodermes sans pieds, ayant pour caractères : corps allongé, cylindracé, nu, se rétrécissant postérieurement avec un renflement terminal, et ayant antérieurement un col étroit, cylindrique, court et tronqué; bouche orbiculaire, terminant le col; une trompe cylindrique, finement papilleuse à l'extérieur, rétractile, sortant de la bouche; anus placé vers l'extrémité antérieure. Les animaux de ce genre, encore très-peu connus, sont fort remarquables par la faculté dont ils jouissent de faire saillir de leur extrémité antérieure, et rentrer à volonté, une sorte de trompe au sommet de laquelle est la bouche. On retrouve une organisation et une faculté analogues dans un ordre de Vers intestinaux, les Acanthocéphales; deux grands muscles, situés dans l'intérieur du corps, sont les principaux moteurs de cette trompe; l'intestin part de la bouche, va jusque vers l'extrémité opposée et revient en se roulant en spirale autour de sa première partie; on n'y trouve que du sable ou des fragments de coquilles; de nombreux vaisseaux paraissent s'unir à l'enveloppe extérieure, et il y a de plus, le long d'un des côtés, un filet qui pourrait être nerveux. Deux longues bourses, situées en avant, ont leurs orifices extérieurs un peu au-dessous de l'anus, et l'on voit quelquefois intérieurement, près de ce dernier orifice, un paquet de vaisseaux branchus, qui paraît appartenir à la génération. Ces animaux se tiennent dans le sable à peu de distance des côtes. Les auteurs en indiquent trois espèces qui, peut-être, n'en forment qu'une; ce sont les *Siphunculus nudus*, *saccatus* et *edulis*.

SIPHUNCULITES. ANNÉL. Même chose que Siphunculacées. *V.* ce mot.

SIQUE. *Sicus*. INS. Latreille a le premier formé ce genre, auquel Meigen a donné ensuite le nom de *Tachydromia* qui a été adopté par Fabricius et par Falen. Ce genre, tel que Latreille le conçoit, appartient à la tribu des Empides, famille des Tanystomes, ordre des Diptères, et a été ainsi caractérisé par son auteur : corps allongé; tête sphérique; yeux ordinairement espacés dans les deux sexes; trois ocelles placés sur le vertex et disposés en triangle. Antennes avancées, insérées sur le haut du front, rapprochées à leur base et composées seulement de deux articles: le premier cylin-

drique, court, peu hérissé de poils; le second ovale ou oblong, muni d'une soie terminale quelquefois ciliée. Trompe avancée, courte, perpendiculaire, de la longueur de la tête au plus. Palpes cylindriques ou en forme d'écaillés couchées sur la trompe; corselet ovale; écusson demi-circulaire, assez étroit; ailes obtuses, velues vues à la loupe, couchées l'une sur l'autre dans le repos. Balanciers découverts. Pattes assez déliées, les postérieures toujours grêles, plus longues que les autres; cuisses antérieures ou intermédiaires renflées. Premier article des tarsi aussi long que les quatre autres pris ensemble. Abdomen oblong, cylindrique, de sept segments, pointu dans les femelles. Ce genre se distingue facilement des Empis, Ramphomyies, Hilaris, Brachistomes et Glomes, parce que ceux-ci ont trois articles aux antennes. Les Drapétis en diffèrent parce que le second et le dernier article de leurs antennes sont lenticulaires; enfin les Hémérodromyies en sont distingués par leurs hanches antérieures qui sont très-longues. Les Siques se tiennent sur les plantes et sur le tronc des arbres; ils saisissent d'autres petits insectes dont ils font leur proie. Leurs métamorphoses ne sont pas encore bien connues. Ce genre se compose d'environ soixante espèces toutes européennes; elles sont classées en deux divisions ainsi qu'il suit :

I. Deuxième article des antennes déprimé, elliptique; palpes cylindriques; cuisses antérieures renflées. Cette division contient deux espèces : *Sicus ferrugineus*, Fabr., *Stratiomyis macroleon*, Panz., et le *Sicus arrogans*, Latr.; *Musca arrogans* et *cimicoides*, Oliv., Encycl.; *Tachydromia arrogans*, Meig., Dipl. d'Europe.

II. Deuxième article des antennes ovale, terminé en pointe; palpes en forme d'écaillés aplaties. Cuisses intermédiaires renflées, finement épineuses en dessous. A cette division appartiennent quarante-trois espèces de Meigen, en tête desquelles on peut placer le *Sicus cursitans*, Latr.; *Tachydromia cursitans*, Meig., Dipl. d'Eur.; *Musca cursitans*, Oliv., Encycl.

SIRÈCE. ins. Pour Sirex. V. ce mot.

SIRÈNE. *Siren*. REPT. L'un des genres les plus remarquables de la classe des Reptiles et de tout le règne animal, par la combinaison insolite d'un organe de respiration aérienne et d'un organe de respiration aquatique, existant simultanément et d'une manière permanente. Pourvu de poumons complètement développés et mis en communication avec le monde extérieur par l'intermédiaire d'une trachée-artère et d'un larynx, il porte en même temps sur chaque côté du col trois branchies en forme de houppes; organisation que le Protée (V. ce mot.) partage seul avec les Sirènes, et qui, à quelques égards, réalise d'une manière permanente les conditions que présentent d'une manière transitoire les larves des Salamandres, les têtards des Batraciens Anoures et même, d'après de nouvelles et très-curieuses recherches, les jeunes embryons des classes supérieures. La Sirène peut donc être considérée comme un animal qui reste pendant toute sa vie à l'état de larve ou d'embryon, et c'est ce qu'indique au reste tout l'ensemble de son organisation. Comme l'embryon des Mammifères à l'une des premières époques de son développement,

la Sirène est entièrement privée de membres postérieurs; les membres antérieurs, quoique assez courts, sont au contraire bien complets et terminés par quatre doigts bien distincts (V. SERPENTS). Le corps, très-allongé, a été comparé par plusieurs auteurs à celui d'une Anguille. La queue est comprimée, comme celle du Protée. Les yeux, placés latéralement, sont extrêmement petits, ronds et sans paupières. Les oreilles sont cachées. La mâchoire inférieure est armée de dents attachées à la face interne de ses branches, et non implantées sur leur bord, et il existe aussi plusieurs rangées de dents palatines.

On voit que la Sirène est, sous le point de vue de l'anatomie philosophique, comparable à une larve de Salamandre. Quelques auteurs ont été plus loin, et ont pensé que la Sirène est réellement une larve de Salamandre; suivant eux, tous les individus qui ont été examinés par les naturalistes sont de jeunes sujets chez lesquels, à un état plus adulte, lors de la métamorphose, les membres postérieurs se seraient développés, et qui, en même temps, auraient perdu leurs branchies. Cette opinion a été soutenue par plusieurs auteurs, et le docteur Rusconi de Milan la regarda comme mise hors de contestation, en annonçant (Amours des Salamandres, p. 11) l'existence, au Muséum Huntérien à Londres, d'une Sirène quadrupède et sans branchies. Cuvier, dans son Mémoire sur les Reptiles douteux (Observations zoologiques de Humboldt, t. 1), s'est fait le défenseur de l'opinion inverse, et il a établi, par des preuves multipliées, que la Sirène est un Reptile d'un genre à part; qu'elle reste bipède pendant toute sa vie, et ne perd jamais ses branchies; enfin, qu'elle peut, véritable amphibie, respirer dans l'air par ses poumons et dans l'eau par ses branchies. Depuis, dans son ouvrage sur les Ossements fossiles (t. v) et dans son Mémoire sur le genre *Amphiuma* (Mém. du Mus., t. xiv, p. 1), il a cité de nouveaux faits à l'appui de son opinion qui aujourd'hui semble incontestable. Ceux de ces faits qui paraissent les plus concluants sont : 1° le squelette de la Sirène diffère essentiellement de celui des Salamandres; 2° d'après le témoignage de plusieurs voyageurs et naturalistes, la longueur des Sirènes varie, selon leur âge, depuis quatre pouces jusqu'à trois pieds et demi, et les plus grandes, comme les plus petites, ont des branchies et n'ont point de membres postérieurs; 3° il est certain que les Sirènes, à l'époque où elles se reproduisent, ont encore leurs branchies; 4° relativement à la possibilité de la respiration aérienne chez les Sirènes, on avait objecté que les Sirènes ne peuvent inspirer l'air, parce qu'elles sont dépourvues de diaphragme et de côtes, et qu'elles ne peuvent non plus le faire entrer par leurs narines et l'avalier, parce que les narines ne donnent pas dans la bouche, et que d'ailleurs les ouvertures branchiales laisseraient échapper ce gaz. Mais, d'après d'autres recherches de Cuvier, les narines communiquent avec la bouche par un trou percé, comme dans le Protée, entre la lèvre et l'os du palais qui porte les dents, et l'appareil branchial est complété par des opercules membraneux, en partie musculaires, et capables de fermer hermétiquement les ouvertures branchiales. En outre, Cuvier a vu sur plu-

sieurs individus pourvus de branchies, des poumons entièrement développés et riches en vaisseaux sanguins. 5^o Quant à la prétendue Sirène quadrupède, il n'est pas douteux aujourd'hui qu'elle n'appartienne au genre *Amphiuma*; c'est ce que Cuvier a parfaitement démontré dans le travail qu'il a publié sur ce genre remarquable.

On ne connaît encore d'une manière bien certaine, dans le genre Sirène, qu'une seule espèce, *Siren lacertina*, Lin.; elle vit dans les marais de la Caroline, principalement dans ceux que l'on établit pour la culture du riz. Elle est généralement noirâtre, et parvient à la taille de plus de trois pieds. Elle se nourrit de Mollusques, d'insectes et de Lombrics; mais, d'après Barton, il est faux qu'elle se nourrisse aussi de Serpents, et qu'elle fasse entendre un chant semblable à celui du Canard; habitudes que lui avait attribuées Garden, auquel on doit la connaissance de ce Reptile singulier.

Ce n'est que récemment (en 1822) qu'une seconde espèce de Sirène a été décrite par le docteur Mitchell de New-York, dans une note adressée au Muséum de Paris, et mentionnée par Cuvier dans la seconde édition de l'ouvrage sur les Ossements fossiles. Cette seconde espèce, dont l'existence n'est point encore bien constatée, est rayée et tachetée de blanc. Sa taille est de beaucoup inférieure à celle de la Sirène lacertine.

SIRENIA. MAM. Sous ce nom, Illiger a proposé une famille de Mammifères de son quatorzième ordre des *Natantia*, et destinée à recevoir les trois genres *Manatus*, *Halicore* et *Rytina*. Cette famille a pour caractères : dents incisives et canines nulles; molaires lamelleuses ou sinuées; évents nus, deux mamelles pectorales; membres antérieurs enveloppés d'une membrane et munis d'ongles; les postérieurs soudés en une queue aplatie et horizontale.

SIREX. INS. Linné désignait ainsi un genre d'Hyménoptères aux dépens duquel Latreille a formé les genres Urocère, Tremex, Xyphidrie et Céphus. *V.* ces mots et UROCÉRATES.

SIRI. BOT. *V.* SIRIUM.

SIRIENS. *Siriciani*. INS. La famille érigée sous ce nom, dans la section des Térébrans, de la classe des Hyménoptères, instituée par Blanchard, correspond à la tribu des Urocérates de Latreille. *V.* ce mot.

SIRIDIUM. BOT. (Sprengel.) Pour *Seiridium*. *V.* ce mot.

SIRINGA. BOT. Pour *Syringa*. *V.* ce mot.

SIRINGIA. POLYP. Il paraît que la prétendue plante marine, de l'Adriatique, que Donati a désignée sous ce nom, est l'*Amathia lendigera* de Lamouroux. *V.* AMATHIE.

SIRIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Linné, a été réuni au *Santalum* du même auteur.

Rumph a décrit, sous le nom de *Sirium decumanum*, une espèce de Poivre, que Linné rapportait à son *Piper decumanum*, mais qui, selon Willdenow, est le *Piper methysticum* de Forster. Au reste, ce nom de *Sirium* vient du mot *Siri*, que les peuples malais donnent aux espèces de Poivre qui leur servent à compo-

ser le masticatoire vulgairement connu sous le nom de Bétel.

SIRLI. *Certhilauda*. OIS. Ce genre, de l'ordre des Granivores, a été séparé par Swainson de celui des Alouettes; l'ornithologiste anglais lui donne pour caractères : bec allongé, comprimé, arqué, à mandibule supérieure convexe, recourbée et pointue à l'extrémité; bords du bec recourbés, entiers; narines ovales, nues, percées dans une membrane; tarses allongés, robustes; pouce muni d'un ongle robuste, droit, coupant, très-aigu, en forme de lancette; queue allongée, fourchue, ample; ailes allongées, pointues. Leurs mœurs et leurs habitudes sont communes à celles des Alouettes.

SIRLI D'AFRIQUE. *Certhilauda Africana*, Swains.; Alouette Sirli, *Alauda Africana*, Lath. Le Sirli, Buff., pl. enlum. 712. Cette espèce s'éloigne de ses congénères par la longueur et la courbure de son bec. Parties supérieures variées de brun et de blanc, sur un fond roussâtre; parties inférieures blanchâtres, avec des taches longitudinales brunes; longueur, huit pouces. Elle est répandue dans toute l'Afrique.

SIRLI BIFASCIÉ. *Certhilauda bifasciata*, Sw.; Alouette bifasciée, *Alauda bifasciata*, Lichtl., T. pl. 595. Plumage d'un jaune ocreux; devant du cou et ventre blanchâtres; des taches noires sur le haut de la poitrine; rémiges et rectrices brunes; bec long, large et triangulaire; pieds jaunes; doigts très-courts; ongle du pouce un peu plus long que les autres. Taille, cinq pouces. Du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

SIRLI DE DUPONT. *Certhilauda Dupontii*, Less.; *Alauda Dupontii*, Vieill. Parties supérieures variées de roux et de brun; les inférieures d'un isabelle roussâtre, avec des mèches longitudinales noires; rectrices brunes; les latérales noires, bordées de blanc; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De la Syrie et du midi de l'Europe.

SIRLI A MANTEAU ROUX. *Certhilauda rufo-pallida*, De la Fresnaye. Parties supérieures d'un roux canelle, plus foncé sur la tête, dont toutes les plumes ont leur tige noirâtre; cou d'un gris roussâtre; rectrices alaires noires, bordées de roux; rémiges et rectrices noirâtres, frangées de roux; lorum, sourcils et tour des yeux d'un blanc roussâtre; gorge et devant du cou blanchâtres; parties inférieures roussâtres; flancs roux. Bec très-long et corné; pattes jaunâtres. Taille, sept pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

SIRLI A QUEUE BARREE DE BLANC. *Certhilauda albocollata*, De la Fresn. Parties supérieures rouges, d'une teinte plus vive sur la tête : chaque plume a son centre taché de noir, et celles du dos sont en outre bordées de roussâtre; oreilles d'un roux clair et vif; rémiges brunes ou noires; rectrices noires, brunes à l'origine, blanches à l'extrémité; gorge et devant du cou blancs; le reste des parties inférieures d'un roux ferrugineux, avec quelques mèches noires sur les flancs. Bec couleur de corne; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

SIRO. INS. *V.* CIRON.

SIRRHAPTES. OIS. *V.* SYRRHAPTES.

SIRTALE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SISARON. BOT. Espèce du genre *Berce*.

SISELLE. OIS. Nom vulgaire de la Draine. V. MERLE.

SISIN. OIS. L'un des noms vulgaires de la Linotte. V. GROS-BEC.

SISON. *Sison*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, et de la Pentandrie Digynie, institué par Linné. Caractères : collerette générale composée d'une à trois folioles; collerette partielle de quatre folioles; calice très-petit; corolle de cinq pétales lancéolés, égaux, recourbés en dedans; cinq étamines de la longueur des pétales; un ovaire infère, surmonté de deux styles à stigmates obtus. Le fruit est ovale, relevé de côtes obtuses, et composé de deux graines planes en dedans, convexes en dehors. Les Sisons sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, plus ou moins composées, à fleurs petites, disposées en ombelles. Les limites entre ce genre et celui des Berles ne sont encore qu'imparfaitement circonscrites, de sorte que différents auteurs ont réuni les deux genres.

SISON ANOME. *Sison anomum*, Lin. Sa racine est fusiforme; il s'en élève une ou plusieurs tiges, hautes d'un à deux pieds, grêles, glabres, très-rameuses; les feuilles radicales sont ailées, composées de sept à neuf folioles ovales, lancéolées, dentées; les caulinaires sont étroites et incisées; fleurs blanches, réunies au nombre de quatre à six en ombelle terminale. Europe.

SISOR. POIS. F. Hamilton a, sous ce nom, institué un genre très-voisin du Callitche, et dont un Poisson du Gange est le type.

SISSITE. MIN. Synonyme de Fer hydraté limoneux et géodique. V. ŒTITE.

SISTOTRÈME. *Sistotrema*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, établi par Persoon, a été réduit dans des limites beaucoup plus circonscrites par Fries, qui en a rapporté la plupart des espèces aux *Hydnum*. Le genre *Sistotrema* ne comprend plus, suivant cet auteur, que le *Sistotrema confluens* dont le caractère est ainsi tracé : membrane fructifère presque distincte du chapeau, divisée en lamelles dentelées; lamelles interrompues, en forme de pointes aplaties, dilatées, disposées irrégulièrement, courtes, planes ou flexueuses, portant les thèques sur leurs deux surfaces; le chapeau est irrégulier, continu avec le pédicule qui est central ou oblique. Cette plante croît sur la terre, particulièrement dans les bois de Pins; sa forme générale est celle d'un cône renversé, sa couleur est d'un blanc jaunâtre. Bulliard en a donné une bonne figure sous le nom de *Hydnum sublamellosum*, Champ., pl. 455, fig. 1.

SISTRE. *Sistrum*. MOLL. Genre proposé par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (t. II, p. 394) pour les Coquilles que Lamarck avait déjà rangées sous la dénomination générale de *Ricinu*. V. ce mot.

SISYMBRE. *Sisymbrium*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie Siliquieuse, L., offrant les caractères suivants : calice composé de quatre folioles égales à la base, tantôt conniventes, tantôt étalées; corolle à quatre pétales onguculés, entiers; étamines libres, à filets non denticulés; silique sessile, cylindrique ou un peu anguleuse, à valves concaves,

surmontée d'un style ordinairement à peine sensible, à deux loges séparées par une cloison membraneuse; graines ovées ou oblongues, placées sur un seul rang, pourvues de cotylédons plans, incombants, quelquefois d'une manière oblique. Ces caractères ne conviennent qu'à une partie des *Sisymbrium* de Linné. Plusieurs espèces en ont été éloignées par les botanistes modernes pour la formation des genres *Nasturtium*, *Brachylobos* et *Diploaxis*. D'un autre côté, De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 459) a réuni à ce genre l'*Erysimum officinale* et plusieurs autres espèces placées dans divers genres de Crucifères. Le genre *Sisymbrium* diffère de l'*Erysimum* par sa silique non tétragone; de l'*Hesperis*, par son calice qui n'est pas en forme de sac à sa base, et par ses stigmates non connivents; du *Nasturtium* et de l'*Arabis*, par ses cotylédons non accombants; enfin du *Sinapis*, du *Brassica* et du *Diploaxis*, par ses cotylédons plans et non condupliqués. Plus de cinquante espèces constituent ce genre, sur lesquelles l'Europe en nourrit à peu près la moitié; les autres sont réparties entre les diverses régions du globe, de la manière suivante : quatre en Amérique, une à Ténériffe, cinq à la pointe australe d'Afrique, quatre dans l'Afrique septentrionale et douze dans les contrées occidentales d'Asie. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes. Leurs feuilles varient beaucoup de forme; il y en a de très-découpées, de lyrées, de pinnatifides, de sinuées et de presque entières. Les fleurs sont jaunes ou blanches, disposées en grappes qui s'allongent après la floraison.

Les cinquante-cinq espèces de *Sisymbrium*, décrites dans le *Systema Vegetabilium* du professeur De Candolle, ont été réduites à cinquante-trois dans son *Prodromus*, à cause de la formation du genre *Andreziowskaia*, fondé sur les *Sisymbrium integrifolium* et *eglandulosum*. Ces espèces ont été groupées en six sections, de la manière suivante : 1^o VELARUM. Siliques subuliformes, appliquées contre l'axe, plus larges à la base, finissant au sommet, en un style très-court; fleurs jaunes. C'est dans cette section qu'est placé le *Sisymbrium officinale* ou *Erysimum officinale*, L., vulgairement nommé Vêlar ou Herbe aux Chantres. Cette plante est très-commune le long des chemins, dans toute l'Europe. — 2^o NORTA. Siliques cylindriques; calice étalé; fleurs jaunes, disposées en grappes dépourvues de bractées; graines oblongues. Cette section, érigée en genre particulier par Adanson, a pour type le *Sisymbrium strictissimum*, qui croît dans les localités montagneuses de l'Europe tempérée. — 3^o PSYLOSYLEUM. Siliques cylindriques, apiculées par un style long et grêle; calice fermé; fleurs jaunes; graines oblongues. D'après le caractère que fournit ce style, cette section sera peut-être un jour distinguée comme genre particulier. Elle ne renferme que le *Sisymbrium exacoides*, DC. et Deless., *Icon. Select.*, 2, tab. 65, espèce du mont Liban. — 4^o IRTO. Siliques cylindriques; fleurs jaunes, à pédicelles dépourvus de bractées; graines ovées, presque triquetres. Ce groupe renferme vingt-six espèces dont les feuilles offrent des formes tellement diversifiées qu'on peut en former trois sub-

divisions. Parmi celles qui ont les feuilles entières ou dentées, on remarque le *Sisymbrium Hispanicum*, Jacq., *Icon. rar.*, tab. 124. Dans les espèces à feuilles pinnées, et à lobes entiers ou dentés, De Candolle place les *Sisymbrium obtusangulum*, *acutangulum*, *Irio*, *Columnæ*, etc., qui croissent sur les murs et dans les lieux montagneux de l'Europe. Enfin la troisième subdivision a pour type le *Sisymbrium Sophia*, qui a les feuilles découpées en folioles nombreuses. — 5^e KIBERA. Fleurs petites, jaunes ou blanches, à pédicelles pourvus de bractées à la base; style court, épais et tronqué. Adanson avait encore formé un genre de ce groupe qui se compose d'espèces en général originaires des pays chauds de l'Europe, à l'exception du *Sisymbrium Peruvianum*. Parmi ces espèces, se trouve le *Sisymbrium supinum*, qui croît aux environs de Paris. — 6^e ARABIDOPSIS. Siliques linéaires, comprimées, terminées par un stigmate sessile et tronqué; fleurs blanches, portées sur de courts pédicelles dépourvus de bractées; à ce groupe appartiennent les *Sisymbrium bursifolium* et *pinnatifidum*, que l'on trouve dans les montagnes de l'Europe. On y a aussi placé quelques plantes indigènes de l'Afrique septentrionale.

Une septième section, qui portait le nom de HESPERIDOPSIS, a été érigée par le professeur De Candolle en genre distinct, sous le nom de *Andreoskia*; elle renferme les *Sisymbrium integrifolium*, *eglandulosum* et *pectinatum*. Les caractères du genre nouveau sont : calice subdressé, décidu, égal à sa base; pétales onguiculés et entiers; deux étamines latérales, libres, et quatre plus grandes soudées par paire; silique sessile, un peu cylindrique; valves un peu concaves; style court et grêle; cloison membraneuse; semences ovales, placées sur un seul rang.

Quant aux *Sisymbrium Nasturtium* et *sylvestre*, que l'on connaît vulgairement sous les noms de Cresson de fontaine, Cresson d'eau, etc., ces plantes font partie du genre *Nasturtium*. V. NASTURTIER.

SISYMBRÉES. *Sisymbreæ*. BOT. De Candolle (*Syst. Veget.*, II, p. 458) a ainsi nommé la septième tribu de la famille des Crucifères, caractérisée par sa silique biloculaire, déhiscence longitudinalement, à valves concaves et carénées; graines ovées ou oblongues, non bordées, à cotylédons plans, incumbants, opposés à la cloison. Cette tribu se rapproche de celle des Arabidées et elle tire son nom du genre *Sisymbrium* qui en est le type. V. SISYMBRE.

SISYPHE. *Sisypus*. INS. Latreille a le premier distingué ce genre, qu'il a établi aux dépens du grand genre *Scarabæus* de Linné et d'Olivier. Geoffroy, ainsi qu'Olivier, dans l'Encyclopédie, l'avait confondu avec les Copris; enfin Weber et Fabricius n'en distinguaient pas les espèces de leur genre *Ateuchus*. Les Sisyphes font partie de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes, section des Pentamères; ces Coléoptères ont pour caractères : corps court, épais, convexe en dessus; tête presque circulaire, un peu prolongée postérieurement, mutique dans les deux sexes; chaperon muni au bord antérieur de deux à six petites dents; yeux paraissant très-peu en dessus; antennes de huit

articles : le premier long, presque cylindrique, un peu comprimé; le deuxième globuleux, plus gros que les suivants; ceux-ci peu distincts; les quatrième et cinquième cupulaires; les trois derniers formant une masse libre, lamellée, plicatite, ovale; labre et mandibules cachés et de consistance membraneuse; mâchoires terminées par un grand lobe membraneux; palpes maxillaires de quatre articles : le deuxième et le troisième courts, coniques; le quatrième plus long que les deux précédents réunis, fusiforme, se terminant presque en pointe; palpes labiales velues, leur dernier article peu distinct; lèvre membraneuse, cachée par le menton; corselet mutique, très-bombé, son bord antérieur échancré pour recevoir la tête; écusson nul; élytres recouvrant des ailes, ayant une forme triangulaire, n'ayant ni échancrure ni sinuosité à leur partie extérieure, et laissant l'extrémité de l'abdomen à découvert; pattes assez velues, les postérieures beaucoup plus longues que le corps; hanches intermédiaires très-écartées entre elles, les autres rapprochées; abdomen presque triangulaire, court et épais. Ce genre se distingue des *Ateuchus*, parce qu'ils ont neuf articles aux antennes; les Gymnoptères et les Hétéroptères ont un sinus profond à l'angle extérieur de la base des élytres; enfin les Bousiers, les Onthophages, les Phanétes et les Chœridées s'en distinguent par leurs jambes postérieures courtes et dilatées à l'extrémité. Des caractères de la même valeur séparent les Sisyphes des autres genres voisins. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des *Ateuchus*; comme eux, ils forment une boule avec des excréments, et la placent avec un œuf dans un trou qu'ils ont creusé en terre.

SISYPHE DE SCHOEFFER. *Sisypus Schaefferii*, Latr.; *Copris Schaefferii*, Oliv., *Encycl.*, pl. 152, fig. 7. On le rencontre en Europe; il recherche les lieux secs et exposés au midi.

SISYRANTHE. *Sisyranthus*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Meyer, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle campanulée, quinquéfide, à sinus anguleux; colonne des organes reproducteurs incluse; couronne staminifère à cinq lobes ovales, avec un appendice en forme de verrue sous le sommet et intérieurement; anthères simples au sommet; masses polliniques dressées, fixées par leur base; stigmate déprimé; follicules grêles et lisses. La plante qui a servi de type à ce genre, est herbacée, très-glabre, à tige simple et grêle, garnie de feuilles opposées, linéaires, aiguës, roides, carénées, semi-embrassantes à leur base. Les fleurs sont peu nombreuses, en ombelles axillaires; les corolles sont d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, ruguleuses extérieurement, barbulées à l'intérieur. Du cap de Bonne-Espérance.

SISYRINCHIUM. BOT. V. BERMUDIENE.

SISYROPHORE. BOT. Même chose que *Chlænolobus*. V. PTÉROCAULON.

SITANION. BOT. Le genre de Graminées auquel Rafinesque a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Elymus* de Linné.

SITARIS. *Sitaris*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachéides.

tribu des Cantharidies, établi par Latreille aux dépens du genre *Cantharis* de Geoffroy et d'Olivier, et que Fabricius confondait avec ses Nécydalis; les caractères de ce genre sont : corps oblong ; tête penchée ; yeux échancrés à leur partie inférieure ; antennes filiformes, longues, insérées dans l'échancrure des yeux, composées de onze articles presque cylindriques, le deuxième trois fois plus petit que le suivant ; labre transversal, un peu coriace, entier ; mandibules fortes, arquées et pointues à l'extrémité ; mâchoires composées de deux lobes courts, membraneux, un peu velus à l'extrémité ; palpes filiformes, leur dernier article plus long que le précédent, ovale, cylindrique et obtus ; lèvres membraneuse, presque cordiforme, courte, large, surtout à l'extrémité, profondément échancrée ; corselet presque carré, plan, ayant ses angles latéraux un peu arrondis ; écusson assez grand ; élytres à peine de la longueur de l'abdomen, se rétrécissant fortement avant leur milieu, béantes à l'extrémité, terminées en pointe, et ne recouvrant pas complètement les ailes ; pattes fortes ; jambes postérieures terminées par deux épines très-courtes, assez larges, tronquées à l'extrémité ; articles des tarses entiers, le dernier terminé par deux crochets bifides, à divisions simples et sans dentelures ; abdomen court. Ce genre se distingue de tous ceux de sa tribu par ses élytres rétrécies en pointe à l'extrémité postérieure. Il se trouve ordinairement sur les vieux murs exposés au soleil. Les larves des *Sitaris* vivent dans le nid de quelques Abeilles maçonnes, et surtout dans celui des Osmies. Elles se nourrissent probablement de la pâte destinée à la larve de l'Hyménoptère, ou peut-être devorent-elles aussi cette larve.

SITARIS HUMÉRAL. *Sitaris humeralis*, Latr. ; *Cantharis humeralis*, Oliv., Geoff. Il est long de quatre ou cinq lignes, noir, luisant ; ses élytres sont jaunes à leur base. Europe.

SITHODENDRON. POLYP. (Schweigger.) Synonyme d'Oculine. *V.* ce mot.

SITNIC. MAM. Espèce du genre Rat.

SITODIER. *Sitodium*. BOT. Sous ce nom, Gærtner (*De Fruct.*, t. p. 544, tab. 71, 72) a établi, d'après Banks, un genre qui a pour type *Arctocarpus integrifolia*, L. Voici les caractères qu'il lui a assignés : fleurs de sexes distincts sur le même tronc ; les mâles forment un petit châton un peu en massue, à écailles bivalves ; leur corolle est nulle, et elles n'ont qu'une étamine ; les fleurs femelles sont disposées en un châton presque globuleux, involucre de deux folioles colorées et caduques ; elles n'ont point de corolle ; le stigmate est sessile et sphérique ; le fruit est une baie très-grande, muriquée, à un grand nombre de facettes, composée d'un grand nombre de carpelles uniloculaires, monospermes et soudés intimement. Le *Sitodium caviflorum*, Gærtner., *loc. cit.* ; *Arctocarpus integrifolia*, L., f. suppl. 412 ; *Arctocarpus Jaca*, Lamk. ; *Rademachia integra*, Thunberg, *Act. Holm.*, vol. 56, p. 252, est la plante qui porte réellement le nom de *Jaquier* ou *Jack* dans les colonies. C'est un assez grand arbre, dont la cime est fort rameuse, et dont l'écorce est épaisse et pleine d'un suc laiteux ; ses branches sont garnies de feuilles alternes, pétiolées,

ovales, entières, glabres et coriaces. Les fruits naissent sur les branches et sur le tronc de l'arbre ; ils acquièrent une grosseur considérable, car il y en a qui ont au delà d'un pied et demi dans leur plus grand diamètre. Leur chair est jaunâtre, d'une saveur en général douce et agréable, mais quelquefois d'un mauvais goût. Les graines, que l'on fait rôtir comme des châtaignes, sont assez agréables à manger. Cet arbre croît dans les Indes orientales, et il est cultivé à l'Île-de-France.

SITOLOBIUM. BOT. (*Fougères.*) Desvaux (Ann. de la Soc. Linn. de Paris, juillet 1827, p. 262) a érigé en un genre particulier le *Nephrodium punctilobum* de Michaux, que divers auteurs avaient placé dans d'autres genres, tels que *l'Aspidium* et le *Dicksonia*. Voici les caractères essentiels de ce nouveau genre : sores globuleux ; involucre en voûte, globuleux, déhiscent de la base au sommet.

SITONE. *Sitona*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar, adopté par Schoenherr, Dejean et autres entomologistes, avec les caractères suivants : antennes assez courtes et minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques et les plus longs, les autres courts, ordinairement noduleux et quelquefois turbinés ; avec la massue étroite, ovale et formée des cinq derniers ; trompe courte, épaisse, presque linéaire, plane en dessus, avec une ligne enfoncée, médiane ; fossette linéaire, arquée, longeant inférieurement le bord des yeux ; ceux-ci arrondis et peu saillants ; corselet tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés, avec le bord un peu élevé ; élytres oblongues, tronquées à leur base, avec les épaules obtusément anguleuses et l'extrémité arrondie ; pieds presque égaux et mutiques. Le *Curculio gressorius*, de Fab. ; Oliv., Entom., v. 85, p. 546, tab. 19, fig. 251, est le type de ce genre, dans lequel on trouve décrites quarante autres espèces d'Europe, d'Asie et de l'Amérique septentrionale.

SITOSPELOS. BOT. (Adanson.) Synonyme d'*Elymus*, L.

SITTA. OIS. *V.* SITTÈLE.

SITTACILLE. *Sittacilla*. OIS. Ce genre a été formé par Lesson, aux dépens de celui des Picucules, pour une espèce qui se distingue principalement par son bec en coin, c'est-à-dire court, conique, à pointe légèrement déprimée en dessus, assez renflé au milieu de la mandibule inférieure, et qui a été décrite sous le nom de *Dendrocolaptes cuneatus*. *V.* PICUCULE.

SITTASOMUS. OIS. W. Swainson a proposé sous ce nom un nouveau genre d'Oiseaux dont le type serait le *Dendrocolaptes sytviellus*, de Temminck. *V.* SYLVETTE.

SITTELE. *Sitta*. (Linné.) OIS. Genre de l'ordre des Anysodactyles. Caractères : bec médiocre, droit, cylindrique, conique, déprimé, tranchant vers la pointe ; narines placées à la base du bec, arrondies, recouvertes à claire-voie par des poils dirigés en avant ; quatre doigts : trois en avant, l'extérieur soudé par sa base à l'intermédiaire ; un derrière très-allongé, muni d'un ongle long et courbé ; douze rectrices terminées car-

rément, faiblement étagées, à tiges flexibles; première rémige très-courte, deuxième moins longue que les troisième et quatrième qui dépassent toutes les autres. Grimpeurs par excellence, les Oiseaux compris dans ce genre ont en général des habitudes qui tiennent beaucoup de celles des Pics et des Mésanges; comme les premiers, ils courent avec beaucoup de rapidité sur le tronc des arbres, et, de plus qu'eux, s'y dirigent également de haut en bas et de bas en haut; ils y cherchent les insectes réfugiés sous la couche corticale, les effraient par les coups de bec dont ils frappent cette couche, et au moment où les pauvres victimes croient échapper par la fuite à un danger qui n'est qu'apparent, elles sont saisies et avalées par l'Oiseau. Ces coups, ordinairement redoublés, rendent un son très-fort, et qui se fait entendre de bien loin; l'on est même surpris, en approchant de l'endroit d'où il part, qu'il soit occasionné par un aussi petit animal. Les Sittelles partagent avec les Mésanges l'habitude de se suspendre à l'extrémité des branches et de se y balancer; au moyen de ce manège, elles prennent une quantité de petits insectes qui viennent imprudemment voltiger autour d'elles. Les Sittelles ne sont point seulement insectivores, elles font aussi usage de graines et surtout d'amandes; lorsqu'elles ont détaché une noisette de sa branche, elles la fichent solidement dans une crevasse en frappant la coque jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à la percer; alors, faisant de leur bec un levier, elles enlèvent des éclats qui agrandissent l'ouverture et leur permettent d'extraire l'amande par morceaux. Elles quittent rarement les grandes forêts et les bois pour se rapprocher des habitations; elles ne se perchent point comme la plupart des autres Oiseaux sylvains, mais se retirent la nuit dans un trou qu'elles ont adopté. C'est aussi dans un trou pratiqué le plus souvent dans un vieux tronc, et presque toujours l'ouvrage d'un Oiseau plus grand, qu'elles déposent leurs œufs. La construction de ce nid est assez remarquable pour que nous en donnions une idée : lorsqu'au retour du printemps le besoin de la reproduction vient se faire sentir aux époux que les frimas ne désunissent point, ceux-ci se mettent de concert à la recherche d'un trou favorable à la ponte; s'il n'est point assez grand, ils l'élargissent à grands coups de bec, et les éclats qu'ils détachent sont balayés, à l'exception des plus menus qui, avec un peu de duvet, constituent le matelas de l'incubation; le trou arrangé, il s'agit de le mettre à l'abri de toute attaque, et pour cela on travaille avec zèle aux clôtures extérieures que l'on élève avec de la terre glaise gâchée. L'adresse avec laquelle les Sittelles se servent du bec en guise de palette ou de truelle pour transporter et disposer les matériaux de leurs bâtisses, les ont fait comparer à des maçons ou à des potiers, et de là leur sont venus leurs noms vulgaires et surtout celui de Torche-Pot que plusieurs ornithologistes leur ont conservé. La ponte consiste en cinq ou sept œufs blanchâtres, ordinairement tachetés de roux; la femelle les couve avec tant de constance que rien n'est capable de lui faire abandonner le nid; pendant tout ce temps elle reçoit sa nourriture du mâle qui la lui porte avec une assiduité admirable. Excepté sous les latitudes

équatoriales, on a trouvé des Sittelles dans toutes les parties habitées du globe.

SITTELE AUX AILES DORÉES. *Sitta chrysoptera*, Lath. Tête brune; parties supérieures grises, flammées de brun; ailes brunes, avec des reflets jaunes et rayées de brun-marron; croupion blanc; parties inférieures d'un blanc lavé de roussâtre. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

SITTELE AZURÉE. *Sitta azurea*, Less. Tête noire; manteau d'un bleu d'azur; ailes noires, bordées de bleu; devant du corps blanc; abdomen noir; bec et pieds d'un brun verdâtre. Taille, quatre pouces.

SITTELE A BEC COURT. *Sitta brevirostris*; *Sitta ruficauda*, Vieill. Parties supérieures roussâtres; sourcils blanchâtres; gorge et ventre blancs, flammés de brunâtre; bec brun; pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes. Amérique méridionale.

SITTELE BRUNE. *Sitta fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de noirâtre; sourcils blancs; parties inférieures blanchâtres; abdomen lavé de roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces.

SITTELE CAFFRE. *Sitta caffra*, Sparrm. Parties supérieures variées de noir et de jaune, les inférieures entièrement jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

SITTELE CANADIENNE. Buff., pl. enl. 625, fig. 2. Cette espèce prétendue paraît être la Sittelle folle dans son jeune âge.

SITTELE CHLORIS. *Sitta chloris*, Sparrm., Mus. curls., pl. 55. Parties supérieures vertes, les inférieures blanches; queue noire, jaune à l'extrémité; une grande tache jaune sur le milieu des tectrices alaires; bec cendré; pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

SITTELE CHRYSOPTÈRE. *V. SITTELE AUX AILES DORÉES.*

SITTELE COIFFÉE. *Sitta pileata*, Vig. Front, strie sourcilière, tour du bec, poitrine et milieu de l'abdomen blancs; sommet de la tête et vertex noirs; plumes auriculaires, nuque et dos d'un brun cendré; croupion blanchâtre; tectrices caudales brunes, variées de blanc; queue noire, terminée de blanc; ailes brunes avec un tache rousse; base du bec et pieds jaunes. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

SITTELE COMMUNE. *V. SITTELE TORCHE-POT.*

SITTELE FOLLE. *Sitta stulta*, Vieill.; *Sitta Jamaicensis*, var., Lath. Parties supérieures d'un gris ardoisé; sommet de la tête noir; cette nuance se termine en pointe sur la nuque; sourcils blancs, se prolongeant sur le cou et accompagnant un trait noir; rémiges et rectrices les plus extérieures noires, terminées de blanc. Parties inférieures d'un brun rougeâtre; bec noir; pieds d'un vert obscur. La femelle a les teintes beaucoup moins prononcées, et les parties inférieures d'un roux obscur. Les jeunes sont cendrés en dessus et d'un roux brun en dessous. Taille, quatre pouces et demi. Amérique septentrionale. Peut-être n'est-ce, comme le pense Latham, qu'une variété du *Sitta Jamaicensis* ou du *Carolinensis*.

SITTELE A HUPPE NOIRE. *V. SITTELE FOLLE.*

SITTELE LEUCOPTÈRE. *Sitta leucoptera*, Gould. Ver-

tex, plumes auriculaires, rémiges et rectrices noirs; queue rayée et terminée de blanc, qui est la couleur du tour du bec, des tectrices caudales et des parties inférieures; parties supérieures cendrées, avec le milieu des plumes brun; base du bec et pieds jaunes. Taille, quatre pouces. De l'Australie.

SITELLE A LONG BEC. *Sitta longirostra*, Lath. Sommet de la tête et parties supérieures d'un gris bleuâtre; parties inférieures d'un brun roussâtre, un peu fauve. Taille, sept pouces et demi. De Java.

SITELLE NAINNE. *V. SITELLE PETITE.*

SITELLE PETITE. *Sitta pusilla*, Lath. Tête rousse; parties supérieures et joues d'un brun roussâtre, tachetées de brun; parties inférieures d'un blanc satiné, avec les flancs grisâtres; bec cendré; pieds noirs. Taille, quatre pouces. Amérique septentrionale.

SITELLE PONCTÉE. *Sitta punctata*, Quoy et Gaim., Zool. de l'Astrol., p. 221, pl. 18, fig. 1. Sommet de la tête grivélé de noir et de fauve; dos olive; croupion d'un jaune verdâtre; gorge et poitrine blanches, tachetées de brun; ventre d'un fauve clair; queue courte et arrondie; rectrices d'un vert foncé, terminées de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces. De la Nouvelle-Zélande.

SITELLE DES ROCHERS. *Sitta syriaca*, Ehrenb.; *Sitta rupestris*, Cantraine. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; une longue bande noire à la base du bec, elle s'étend le long du cou, vers le dos; joues, gorge, devant du cou et poitrine blancs; le reste des parties inférieures roussâtre; une petite tache de cette dernière nuance sur la rectrice externe; bec noirâtre; pieds bleuâtres. Taille, six pouces. De la Dalmatie.

SITELLE SOYEUSE. *Sitta sericea*, Temm. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair; front et sourcils blancs; lorum couvert d'une bande noire, qui descend sur le cou; joues et parties inférieures d'un blanc lustré; rectrices latérales noires à la base, puis marquées d'une tache blanche et terminées de cendré. Taille, quatre pouces et demi. Dalmatie.

SITELLE SYRIAQUE. *V. SITELLE DES ROCHERS.*

SITELLE A TÊTE BRUNE. *V. PETITE SITELLE.*

SITELLE A TÊTE NOIRE. *Sitta melanocephala*, Gm. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches ainsi que les joues; queue blanche, rayée en chevrons. Taille, quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

SITELLE TORCHE-POT. *Sitta europæa*, Lath.; *Sitta cæsia*, Meyer, Buff., pl. enl. 625, fig. 1. Parties supérieures d'un bleu cendré; trait oculaire noir; rémiges noirâtres; les deux rectrices intermédiaires cendrées, les suivantes noires, terminées de cendré, les latérales noires; gorge blanche; devant du cou, poitrine et ventre d'un roux jaunâtre; flancs et cuisses d'un brun marron; bec d'un gris brunâtre; iris brun; pieds cendrés. Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs moins vives et moins tranchantes. Sa taille est aussi moindre. D'Europe.

SITELLE A VENTRE BRUN. *Sitta castanea*, L. Tête, ailes et gorge d'un cendré bleuâtre; jugulaires d'un noir intense; parties inférieures d'un brun de chocolat. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

SITELLE A VENTRE MARRON. *Sitta castaneiventris*,

Fig. Parties supérieures d'un gris plombé; poitrine et abdomen d'un brun marron; un trait partant de l'angle du bec, s'étendant à travers les yeux jusqu'à la nuque, rémiges et bord interne des rectrices noirs; tour du bec et une tache sur les rectrices latérales d'un blanc pur. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

SITELLE VOILÉE. *Sitta velata*, Temm., pl. color. 72, fig. 3; *Sitta frontalis*, Horsf. Parties supérieures d'un bleu d'azur; joues et côtés du cou d'un bleu tirant sur le pourpré; un large bandeau noir sur le front ainsi qu'une bande de cette couleur au-dessus des yeux; rémiges et rectrices d'un bleu nuancé de cendré; menton blanc; parties inférieures d'un cendré pâle, nuancé de pourpre; bec jaune, avec la pointe noire; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Des Molouques.

SITTINE. *Xenops*, ois. Genre de l'ordre des Anyso-dactyles. Caractères: bec court; grêle, très-comprimé, subulé, pointu, retroussé; pointe des mandibules recourbée en haut, la supérieure à peu près droite, l'inférieure plus étroite et plus relevée vers la pointe, conséquemment très-bombée en dessous. Narines placées de chaque côté du bec, près de la base, ovoïdes, couvertes d'une membrane; pieds médiocres. Quatre doigts, trois en avant, ceux des côtés à peu près égaux. L'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, et l'interne jusqu'à la première. Ongles forts, comprimés et arqués. Ailes médiocres: la première rémige plus courte que la deuxième, qui l'est un peu moins que la troisième. Queue conique, à tiges flexibles. Tout ce que l'on connaît des mœurs et des habitudes des Sittines a le plus grand rapport avec celles des Sittelles. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour sont propres au continent de l'Amérique.

SITTINE ANABATOÏDE. *Xenops anabatoides*; *Xenops genibarbis*, Temm., Ois. color., pl. 150, fig. 2. Parties supérieures d'un brun roux; bande occipitale blanche; un collier blanc sur la nuque; rectrices d'un roux vif; gorge blanche; poitrine et milieu du ventre d'un roux terne; le reste des parties inférieures d'un roux foncé; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, sept pouces. Du Brésil.

SITTINE BIANDE. *Xenops rutilans*, Temm., Ois. color., pl. 72, fig. 2. Parties supérieures d'un brun roussâtre; sommet de la tête rayé de brun; trait oculaire d'un blanc jaunâtre rayé de noirâtre: il est encadré dans deux autres traits blancs, coupés transversalement de noir; gorge blanchâtre; parties inférieures brunes, flamméchées de blanchâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de roussâtre; bec assez allongé, noir, avec la base de la mandibule inférieure jaunâtre. Taille, quatre pouces. Brésil.

SITTINE BRUNE. *Xenops fuscus*, Lafr. Tout le plumage brun, à l'exception d'un collier, d'un trait derrière l'œil qui sont blancs ainsi que la gorge. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

SITTINE DE HOFFMANSEGG. *Xenops Hoffmannseggii*, Temm., Ois. color., pl. 150, fig. 1. Parties supérieures d'un roux brun; sourcils d'un roux vif; collier et gorge d'un blanc pur; parties inférieures d'un fauve clair; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces. Amérique du Sud.

SITTINE A QUEUE ROUSSE. *Xenops ruficaudus*, Less. Parties supérieures d'un brun olivâtre; les inférieures d'un roux cendré; tête et gorge tachetées de blanc sale; sourcils blanchâtres; une strie blanche au-dessous des joues; bord externe des rémiges terminé de roux; rectrices latérales rousses, les autres noires; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Cayenne.

SITTINE A SOURCILS ROUX. *Xenops rufo-superciliaris*, Lafr. Parties supérieures d'un brun olivâtre; de chaque narine part une bande d'un roux vif, passant par l'œil, en forme de sourcils, et se prolongeant sur la nuque; oreilles recouvertes de plumes décomposées, d'un roux clair; gorge, devant et côtés du cou blancs, lavés de roussâtre; poitrine et abdomen olivâtres, flamme-chés de blanc; bec et pieds noirâtres; mandibule inférieure blanchâtre à sa base. Taille, six pouces et demi. Brésil.

SITULE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

SIUM. BOT. *V.* BERLE.

SIVATHERIUM. MAM. FOSS. Nom donné par Falconer à un Ruminant fossile de l'ordre des Pachidermes, qu'il a observé dans les couches de la série tertiaire de l'Himalaya. Il est presque aussi grand qu'un Éléphant; son front est remarquablement large, et supporte les osseux osseux de deux cornes courtes, épaisses et droites, dans une position semblable à celle de l'Antilope à quatre cornes, de l'Indostan. Les os nasaux sont développés à un degré sans exemple chez les animaux ruminants, et ils surpassent même, sous ce rapport, ceux du Rhinocéros, du Tapir et du Palæotherium, les seuls Herbivores qui offrent une pareille singularité d'organisation. Il est donc hors de doute que le Sivatherium était pourvu d'une trompe. Sa mâchoire est double en grandeur de celle du Buffle.

SIZERIN ou **SIZIN.** OIS. Espèce du genre Gros-Bec. Vieillot en a fait le type d'un genre particulier, dans lequel il a encore placé le Cabaret. *V.* GROS-BEC.

SKIB. ROIS. Espèce du genre Pomatome.

SKIMMIE. *Skimmia*. BOT. Genre de la famille des Céléstrinées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Thunberg, dans sa Flore du Japon, et ainsi caractérisé : calice très-petit, persistant, et divisé profondément en quatre segments; corolle à quatre pétales concaves; quatre étamines très-courtes; ovaire libre; style unique; baie ovée, ombiliquée, marquée obscurément de quatre sillons, presque à quatre valves, intérieurement pulposo-farineuse; quatre graines presque trigones, oblongues.

SKIMMIE DU JAPON. *Skimmia Japonica*, Thunb., loc. cit., figurée par Kämpfer (*Anan. exot.*, tab. 5); *Ilex Japonica*, Spreng. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, très-rapprochées, toujours vertes, oblongues et ondulées. Les fleurs sont blanches et disposées en panicules; les pétales sont fort petits; le fruit est une baie rouge.

SKINK. REPT. Pline mentionne sous ce nom (liv. 8) un Saurien du Nil ressemblant au Crocodile, mais moins grand. Les modernes ont regardé ce *Skink*, dont ils ont fait *Scincus*, comme étant un petit Lézard, tandis qu'il est très-probable que le Scinque de Pline est le Ouaran du Nil, Monitor, dont la taille est de quatre

pieds y compris la queue, quoique sa grosseur soit peu considérable.

SKINKORE. REPT. Shaw a figuré sous ce nom la Salamandre pointillée.

SKINNERIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Forster, a été réuni au genre *Fuchsia*, dont il forme une section. Un autre genre *Skinneria* a été établi par Choisy, dans la famille des Convolvulacées; il se caractérise par un calice à cinq divisions lancéolées, obtuses, persistantes; par une corolle monopétale, campanulée, divisée jusqu'à sa moitié en cinq lobes aigus, égaux entre eux; cinq étamines alternes avec les lobes de la corolle; anthères à deux loges; ovaire supère, à une loge, renfermant quatre ovules; style filiforme; stigmaté à deux lobes capitato-globuleux. Le fruit est une capsule déhiscence.

SKIROGLYPHIS. BOT. L'une des sections du genre *Tragoceria*, de Lessing.

SKIRRHOPORE. *Skirrhoporus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle qui lui donne pour caractères : capitules biflores, homogames, réunis en un glomérule dense et ovale, entouré d'un involucre commun, formé de deux rangées de squammes dont les extérieures sont laineuses, les intérieures plus longues et scarieuses; réceptacle commun, papilleux; involucre partiel sessile, formé de squammes hyalines, oblongues, décidées; corolles tubuleuses, petites, dont le tube est dilaté à sa base en tubercule squirreux, subrugueux et plus large que l'ovaire; le limbe a cinq dents réfléchis; stigmates courts, capitellés au sommet; akènes glabres, oblongs, atténués à leur base.

SKIRRHOPORE DE CUNNINGHAM. *Skirrhoporus Cunninghamii*, DC. C'est une plante herbacée, même un peu suffruticuleuse, à tiges très-rameuses, couvertes d'un épais duvet; les feuilles sont alternes, linéaires, très-entières, un peu épaisses; les glomérules qui terminent les rameaux sont ovales; les bractées qui recouvrent l'involucre commun sont blanchâtres, et les capitules internes sont d'un jaune scarieux. De l'Australie.

SKITOPHYLLUM. BOT. (*Mousses.*) Bachelot-La-Py-laie avait séparé sous ce nom les *Fissidens* d'Hedwig que la plupart des botanistes considèrent comme une simple section des *Dicranum*, bien distincte par son port, mais qui n'offre pas de caractères propres à la séparer comme genre. *V.* DICRANUM.

SKORODITE. MIN. *V.* FER ARSÉNATE.

SKORZA. MIN. *V.* THALLITE.

SKYTANTHE. *Skitanthe*. BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par Meyen, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, hypocratériforme, rétrécie à sa base, avec son tube et son orifice dépourvus d'écaillés, son limbe régulièrement divisé en cinq lobes; cinq anthères distinctes, membraneuses, insérées à la base du tube; elles sont subsessiles et à deux loges; les connectifs sont appendiculés et plus longs que le tube de la corolle; deux ovaires; style filiforme, dilaté au sommet; stigmaté épais, subglobuleux, verruqueux, bipartite au sommet; deux follicules très-grands, comprimés, en faux et subulés. La seule espèce dont se compose jusqu'ici ce genre,

est un arbuste à tige un peu couchée et pubérule; les feuilles sont ou opposées ou alternes, lancéolées, aiguës, entières, coriaces, brunâtres et glabres en dessus, glauques et farineuses en dessous; les fleurs sont en cimes terminales et axillaires, accompagnées de petites bractées lancéolées, acuminées; les pédoncules sont velus ainsi que les calices; les corolles sont glabres, coriaces et purpurines. Du Pérou.

SLATÉRIE. *Slateria*. BOT. Desvaux (Journ. de botanique, 1, p. 245) a donné ce nom au genre *Fluggea* de Richard père. Ce genre a depuis reçu le nom d'*Ophiopogon*, qui lui a été imposé par Gawler dans le *Botanical Magazine*. Il est formé aux dépens des *Convallaria* de Linné, et appartient, comme celui-ci, à la famille des Asparagées, Hexandrie Monogynie. L. Voici ses caractères principaux : périanthe corolloïde, sans tube manifeste, profondément découpé en six segments égaux, ovales, un peu ouverts lors de la floraison; six étamines insérées à la base et au contact de l'ovaire, à filets très-courts, à anthères presque sagittées, linéaires, dressées, adnées par leur base aux filets; ovaire à demi infère, trilobulaire, renfermant dans chaque loge six ovules oblongs, ascendants, surmonté d'un style un peu épais, atténué en cône au sommet, portant trois stigmates très-petits et connivents; baie bleue, ovoïde, arrondie au sommet, trilobulaire, renfermant un petit nombre de graines, quelquefois une seule, par suite de l'avortement des ovules.

SLATÉRIE DU JAPON. *Slateria Japonica*, Desv.; *Convallaria Japonica*, L.; Redouté, Liliacées, tab. 80; *Ophiopogon Japonicus*, Gawler, *Bot. Mag.*, t. 1065. C'est une plante herbacée, vivace, en touffes épaisses, munie de feuilles radicales linéaires, longues et pointues, du milieu desquelles s'élèvent quelques hampes plus courtes que les feuilles, chargées de fleurs blanchâtres, en épis, avec le périanthe bleuâtre.

SLÈPES. МАМ. Synonyme de Zemmi. V. ASPALAX.

SLEVOGTIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Reichenbach, dans la famille des Gentianées, ne diffère pas du genre *Hippion* de Sprengel, et lui a été réuni.

SLOANÉE. *Sloanea*. BOT. Genre de la famille des Tiliacées, et de la Polyandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice composé de quatre à sept sépales lancéolés, linéaires, couverts extérieurement d'un duvet doux, colorés intérieurement, soudés entre eux depuis la base jusqu'à leur milieu; corolle nulle; étamines en nombre indéfini, à filets presque nuls, à anthères très-longues, surmontées d'un petit appendice en pointe; ovaire terminé par un style filiforme; cap-

sule coriace, ligneuse, presque arrondie, couverte de pointes ligneuses, nombreuses et rapprochées, à quatre ou cinq valves et à autant de loges renfermant une à trois graines couvertes d'un arille charnu. Ce genre se compose d'arbres indigènes de l'Amérique équinoxiale, à feuilles alternes, très-grandes, et à fleurs munies d'une petite bractée. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 515) partage le genre *Sloanea* en cinq sections composées chacune d'une seule espèce. La première, sous le nom de *Sloanea*, a le calice à six ou sept divisions; un style long; une capsule quadrivalve, couverte de piquants diversement infléchis; des graines enveloppées d'un arille charnu. Le *Sloanea dentata*, L.; *Castanea Sloanea*, Miller, *Dict.*; *Sloanea Plumierii*? Aubl., *Guian.*, p. 356, *Plum.*, Ed. Burm., t. 224?, est un arbre de l'Amérique méridionale, à feuilles ovales, aiguës, dentées, accompagnées de stipules cordiformes, triangulaires. — La deuxième section porte le nom de *Gynostoma*. Calice à cinq lobes égaux; torus épais; anthères hérissées extérieurement; style subulé; stigmate perforé, à peine denticulé; capsule couverte de soies diversement infléchies, à quatre valves déhiscentes de la base au sommet. Le *Sloanea Massoni*, Swartz, *Fl. Ind.-Occid.*, 2, p. 938, croit dans les Antilles. Ses feuilles sont cordiformes, elliptiques, obtuses, entières, munies de stipules linéaires. — La troisième section, sous le nom de *Myriochaeta*, a le calice divisé en cinq lobes dont un plus petit que les autres; torus velu; style court; quatre à cinq stigmates simples; capsule à quatre ou cinq loges et autant de valves, couvertes de soies piquantes, très-nombreuses et rapprochées. Le *Sloanea sinemariensis*, Aubl., *Guian.*, tab. 212; Lamk., *Illustr.*, t. 469; *Sloanea Aubletii*, Swartz, est un arbre de la Guiane et de l'île Saint-Christophe. Ses feuilles sont ovales, presque rondes, entières, munies de stipules longues, acuminées et caduques. — Le nom d'*Oxyandra* a été imposé à la quatrième section, qui est caractérisée par son calice à cinq lobes linéaires, acuminés; son torus petit; son style filiforme long et simple; sa capsule vraisemblablement dépourvue de piquants. Cette section devra peut-être constituer un genre distinct; elle renferme le *Sloanea corymbiflora*, DC., qui croît dans la Guiane française. — Enfin sous le nom de *Foveolaria*, De Candolle forme une cinquième section, qui a des caractères tellement tranchés qu'on pourrait en former un genre. Le *Sloanea? Berteriana* est une plante de Saint-Domingue, recueillie par Bertero. Son calice a quatre lobes; son torus est marqué de fossettes; ses étamines sont velues, et il y a trois stigmates.







